ASSEMBLÉE ORDINAIRE

DU CONSEIL MUNICIPAL

VERSION 2

Le lundi 24 février 2020

à 13 h

AVIS DE CONVOCATION

Montréal, le jeudi 20 février 2020

Prenez avis qu'une assemblée ordinaire du conseil municipal est convoquée, à la demande du comité exécutif, pour **le lundi 24 février 2020, à 13 h**, **dans la salle du conseil de l'édifice Lucien-Saulnier, située au 2e étage du 155, rue Notre-Dame Est.** Les affaires énumérées dans les pages suivantes seront soumises à cette assemblée.

(s) Yves Saindon

_____

Le greffier de la Ville
Yves Saindon, avocat

(English version available at the Service du greffe, Lucien-Saulnier building, street level)

Montréal

ASSEMBLÉE ORDINAIRE

DU CONSEIL MUNICIPAL

VERSION 2

Le lundi 24 février 2020

à 13 h

Ci-joint un nouvel avis de convocation de l'assemblée ordinaire du conseil municipal du lundi 24 février 2020 ainsi que l'ordre du jour remplaçant la version qui vous a été transmise le 13 février 2020.

Nous attirons votre attention sur l'ajout des articles 7.10, 7.11, 8.01, 15.01, 15.02, 20.15 à 20.20, 30.04, 30.05, 41.08 à 41.11, 46.01, 46.02 et 51.03, ainsi que les articles 80.01 (20.15) à 80.01 (20.23), 80.01 (30.04) à 80.01 (30.07), 80.01 (50.01) et 80.01 (51.03).

Veuillez prendre note que le document livré le 13 février dernier, pour l'article 4.03, a été remplacé par une nouvelle version afin d'y apporter une correction à la page 19.

Veuillez également noter qu'une version électronique des dossiers accompagne cet ordre du jour et est accessible via la base de données sécurisée ADI, que le document afférent à l'article 3.02 est maintenant accessible via ladite base de données, et qu'aucun document ne sera livré pour les articles 51.03 et 80.01 (51.03).

Assemblée ordinaire du conseil municipal
du lundi 24 février 2020

ORDRE DU JOUR

VERSION 2

01 – Période de questions du public

01.01 *Service du greffe*

Période de questions du public

02 – Période de questions des membres du conseil

02.01 *Service du greffe*

Période de questions des membres du conseil

03 – Ordre du jour et procès-verbal

03.01 *Service du greffe*

Adoption de l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil municipal

03.02 *Service du greffe*

Approbation du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal tenue le 27 janvier 2020

04 – Annonces et dépôt de documents par le comité exécutif

04.01 *Service du greffe*

Dépôt de la liste des contrats octroyés par le comité exécutif conformément à l'article 200 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*

04.02 *Service du greffe*

Dépôt de la liste des subventions octroyées par le comité exécutif

04.03 *Service du greffe*

Dépôt de la liste des contrats octroyés par les fonctionnaires conformément à l'article 477.3 de la *Loi sur les cités et villes*

05 – Dépôt des résolutions de conseils d'arrondissement

05.01 *Service du greffe*

Dépôt des résolutions de conseils d'arrondissement

06 – Dépôt de réponses aux questions écrites de membres du conseil

06.01 *Service du greffe*

Dépôt de réponses aux questions écrites de membres du conseil

07 – Dépôt

07.01 *Service du greffe*

Dépôt du rapport de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération du 30 janvier 2020

07.02 *Saint-Léonard , Direction des travaux publics* - 1198683001

Bilan annuel 2019 de l'arrondissement de Saint-Léonard faisant état de l'application du Règlement sur l'utilisation des pesticides (04-041) à l'égard de son territoire

07.03 *Saint-Laurent , Direction des travaux publics* - 1197220027

Bilan annuel 2019 de l'arrondissement de Saint-Laurent faisant état de l'application du Règlement sur l'utilisation des pesticides (04-041) à l'égard de son territoire

07.04 *Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire* - 1207009001

Bilan annuel 2019 de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal faisant état de l'application du Règlement sur l'utilisation des pesticides (04-041) à l'égard de son territoire

07.05 *Outremont , Direction de la culture_des loisirs et du développement social* - 1202504001

Bilan annuel 2019 de l'arrondissement d'Outremont faisant état de l'application du Règlement sur l'utilisation des pesticides (04-041) à l'égard de son territoire

07.06 *Lachine , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises* - 1198735001

Bilan annuel 2019 de l'arrondissement de Lachine faisant état de l'application du Règlement sur l'utilisation des pesticides (04-041) à l'égard de son territoire

07.07 *Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction du développement du territoire et études techniques* - 1194281054

Bilan annuel 2019 de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles faisant état de l'application du Règlement sur l'utilisation des pesticides (04-041) à l'égard de son territoire

07.08 *Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction des travaux publics* - 1207413001

Bilan annuel 2019 de l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce faisant état de l'application du Règlement sur l'utilisation des pesticides (04-041) à l'égard de son territoire

07.09 *Mercier - Hochelaga-Maisonneuve , Direction des travaux publics* - 1208722001

Bilan annuel 2019 de l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve faisant état de l'application du Règlement sur l'utilisation des pesticides (04-041) à l'égard de son territoire

07.10 *Ville-Marie , Direction des travaux publics* - 1196071004

Bilan annuel 2019 de l'arrondissement de Ville-Marie faisant état de l'application du Règlement sur l'utilisation des pesticides (04-041) à l'égard de son territoire

07.11 *Service de la concertation des arrondissements* - 1198726001

Dépôt du Bilan en matière de gestion animalière du Service de la concertation des arrondissements en vertu du Règlement sur l'encadrement des animaux domestiques (18-042), et ce, pour la période du 20 août 2018 au 31 décembre 2019

08 – Dépôt de rapports des commissions du conseil

08.01 *Service du greffe*

Dépôt du rapport de la Commission de la présidence du conseil intitulé « Les activités des commissions permanentes - bilan 2019 »

11 – Dépôt de pétitions

11.01 *Service du greffe*

Dépôt de pétitions

15 – Déclaration / Proclamation

15.01 *Service du greffe*

Déclaration pour souligner la Journée internationale des femmes 2020

15.02 *Service du greffe*

Déclaration pour reconnaître l'importance de l'épidémie de typhus de 1847 et souligner les sacrifices et le courage de celles et ceux qui ont été touchés

20 – Affaires contractuelles

20.01 *Service de la concertation des arrondissements* - 1207286001

Exercer l'option de prolongation pour une période de 8 mois, soit du 1er avril 2020 au 30 novembre 2020 et autoriser une dépense additionnelle de 2 064 067,33 $, taxes incluses, pour la fourniture de services de gestion des brigades de propreté dans les arrondissements de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, du Plateau-Mont-Royal, du Sud-Ouest et de Ville-Marie, dans le cadre des contrats accordés à Services d'entretien Alphanet inc. et GDI Services (Québec) S.E.C (CM18 0394) majorant ainsi le montant total des contrats de 4 396 317,47 $ à 6 460 384,80 $, taxes incluses

20.02 *Service de l'eau , Direction des réseaux d'eau* - 1208696001

Approuver un projet de convention de partenariat entre le Service des stages de l'École Polytechnique de Montréal et la Ville de Montréal pour fournir de la main-d'oeuvre nécessaire à la campagne de dépistage des entrées de service en plomb pour l'année 2020, pour une somme maximale de 940 000 $, exempte de taxes

20.03 *Service des technologies de l'information , Direction Solutions numériques* - 1197655011

Accorder un contrat de gré à gré à Innovative Interfaces Incorporated Canada inc. pour le renouvellement du contrat d'entretien du système intégré de gestion de bibliothèques Sierra, pour la période du 1er avril 2020 au 31 mars 2023, pour une somme maximale de 1 104 510,44 $, taxes incluses / Accorder un contrat de gré à gré à Innovative Interfaces Incorporated Canada inc. pour le renouvellement du contrat d'entretien annuel des composantes et des licences de la suite Sierra supportant la technologie RFID, pour la période du 1er avril 2020 au 31 mars 2023, pour une somme maximale de 226 551,26 $, taxes incluses

20.04 *Service des infrastructures du réseau routier , Direction des infrastructures* - 1197231076

Accorder un contrat à Eurovia Québec Construction inc. pour des travaux d'aménagement de surface et d'aménagement paysager sur la rue Saint-Hubert, entre les rues Saint-Zotique et de Bellechasse - Dépense totale de 7 838 677,76 $, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 403919 (5 soum.)

20.05 *Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers* - 1208750001

Accorder un contrat à Groupe DCR (9282-0786 Québec inc), pour des travaux de rénovation dans le bâtiment du théâtre Outremont, situé au 1248 av. Bernard Ouest, dans l'arrondissement d'Outremont - Dépense totale de 755 155,24 $, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 15471 (1 soum.)

20.06 *Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction - Transactions immobilières* - 1195840004

Approuver un projet d'acte par lequel la Ville de Montréal acquiert de 9058656 Canada inc., un terrain vacant constitué du lot 6 331 929 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie de 219,7 mètres carrés, situé dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, pour des fins d'utilités publiques, pour la somme de 191 811,87 $, taxes incluses - Verser au registre du domaine public comme rue le lot 6 331 929 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal

20.07 *Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction - Transactions immobilières* - 1176037005

Approuver le projet d'acte par lequel la Ville cède à l'Association sportive et communautaire du Centre-Sud inc., à des fins d'agrandissement, un terrain constitué du lot 6 243 956 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie de 211,6 mètres carrés, situé du côté est de la rue de la Visitation et au sud de la rue Larivière, dans l'arrondissement de Ville-Marie, et ce, sans contrepartie

20.08 *Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction - Transactions immobilières* - 1186037017

Approuver un projet d'acte par lequel la Ville vend à Développement Roccabella inc., aux fins d'assemblage, un volume en tréfonds d'une ruelle située entre les rues de la Montagne et Drummond, au sud du boulevard René-Lévesque Ouest, dans l'arrondissement de Ville-Marie, d'une superficie de 258 mètres carrés, pour la somme de 335 000 $, plus les taxes applicables / Fermer et retirer du registre du domaine public le lot 6 284 871 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal

20.09 *Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction - Transactions immobilières* - 1186462003

Décréter l'acquisition par voie d'expropriation ou par tout autre moyen d'une servitude perpétuelle à des fins d'utilités publiques ainsi que d'une servitude temporaire de passage sur une partie des lots 2 090 369 et 1 678 999 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce

20.10 *Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports , Direction gestion des parcs et biodiversité* - 1198176001

Accorder un soutien financier non-récurrent de 1 830 020 $ à la Société de verdissement du Montréal métropolitain (SOVERDI) pour le renforcement de la canopée montréalaise sur les sites privés et institutionnels pour l'année 2020 / Approuver un projet de convention à cette fin

20.11 *Direction générale , Laboratoire d'innovation urbaine* - 1208047001

Accorder un soutien financier maximal de 500 000 $ à l'organisme Récolte, pour initier le projet du système alimentaire local et intégré qui s'inscrit dans le cadre du Défi des villes intelligentes du Canada / Approuver un projet de convention à cet effet

20.12 *Service de la culture , Direction Cinéma-Festivals-Événements* - 1191508007

Accorder un soutien financier de 200 000 $ à l'organisme Nuit Blanche à Montréal inc., pour le financement des organismes partenaires de diffusion de la Nuit Blanche à Montréal 2020 / Approuver un projet de convention à cette fin

20.13 *Service de la culture , Direction Cinéma-Festivals-Événements* - 1191508005

Accorder un soutien financier de 600 000$ et un soutien technique estimé à 310 000 $ à l'organisme Festival Montréal en Lumière inc., pour la 21e édition de Montréal en Lumière 2020 / Approuver un projet de convention de soutien financier et un projet de convention de soutien technique à cet effet

20.14 *Service de la culture , Direction Cinéma-Festivals-Événements* - 1207209001

Accorder un soutien financier de 180 000 $ à l'organisme Festival du nouveau cinéma de Montréal, pour la 49e édition du Festival du nouveau cinéma 2020 / Approuver un projet de convention à cette fin

20.15 *Service de l'environnement , Direction de la gestion des matières résiduelles* - 1208554001

Accorder un contrat à USD Global inc. pour le service de réparation de bacs roulants, pour une période de deux ans - Dépense totale de 448 954,95 $, taxes incluses - Appel d'offres public 19-17955 (1 soum.)

20.16 *Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction de la mobilité* - 1197091005

Autoriser une dépense additionnelle de 162 241,22 $, taxes incluses, pour les travaux de réfection de la structure CN au-dessus du boulevard Lacordaire situé dans l'arrondissement de Saint-Léonard, dans le cadre du contrat accordé au Canadien National (CM18 0970), majorant ainsi le montant total du contrat de 565 975,94 $ à 728 217,16 $, taxes incluses

20.17 *Service des infrastructures du réseau routier , Direction des infrastructures* - 1196086001

Conclure une entente-cadre avec Ethnoscop inc. pour des services professionnels en archéologie dans le cadre du projet de réaménagement de la rue Peel, lots A et B - Dépense totale de 615 708,02 $, taxes et contingences incluses - Appels d'offres public 19-17888 (un seul soum.)

20.18 *Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction de la mobilité* - 1197000004

Approuver l'entente subsidiaire entre la Ville de Montréal et le ministère des Transports du Québec (MTQ) pour la réparation du pont d'étagement Hickmore/Louis-A. Amos au-dessus de l'autoroute 13 et de deux murs de l'autoroute 13 dans l'arrondissement de Saint-Laurent (projet 15-12) / Autoriser à cette fin une dépense de 980 902,31 $, taxes et incidences incluses

20.19 *Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction - Transactions immobilières* - 1205323001

Approuver un projet de bail par lequel la Ville loue à Espace Végo inc. pour une période de cinq ans, à compter du 1er avril 2020, deux espaces situés au Biodôme de Montréal et au Planétarium Rio Tinto Alcan, d'une superficie totale de 446,5 mètres carrés, à des fins d'exploitation de services de restauration, pour un loyer total de 723 537,89 $, excluant les taxes / Accepter un dépôt de sécurité de 5 000 $, qui devra être remboursé à la fin du bail

20.20 *Service de l'Espace pour la vie , Jardin Botanique* - 1193815006

Accorder un contrat de gré à gré à Landscape Architecture Corp. of China Shanghai Branch pour la fourniture de lanternes traditionnelles chinoises, pour une somme maximale de 107 000 $, taxes incluses, selon le taux de change en cours

30 – Administration et finances

30.01 *Direction générale , Bureau des relations gouvernementales et municipales* - 1194784007

Autoriser l'adhésion de la Ville de Montréal à la Fédération canadienne des municipalités (FCM) pour la période du 1er avril 2020 au 31 mars 2021 - Dépense totale de 379 123,40 $, taxes incluses / Autoriser un virement budgétaire de 88 000 $, en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration vers le budget de fonctionnement du Bureau des relations gouvernementales et municipales

30.02 *Service des infrastructures du réseau routier , Direction gestion du portefeuille de projets* - 1197971001

Accepter une contribution de l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM) d'un montant de 5 179 084 $, taxes non applicables, afin d'assumer les coûts des ressources de la Ville de Montréal / Autoriser une dépense d'un montant de 5 940 599 $, taxes non applicables, soit 4 948 067 $ pour les coûts des ressources de la Ville de Montréal et de l'ARTM et 992 532 $ pour les coûts des ressources contractuelles et pour le maintien de la structure du Bureau de projet pour la période de la phase 2 de réalisation des travaux (2018-2023) dans le cadre du projet intégré SRB Pie-IX

30.03 *Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et de la mobilité , Division d'urbanisme* - 1187400005

Adopter une résolution de contrôle intérimaire visant à interdire toute construction et tout agrandissement d'un bâtiment dont la hauteur excède les limites prévues au plan intitulé « Plan des hauteurs et surhauteurs », joint à l'annexe A de la résolution

Mention spéciale: Dossier en lien avec les articles 41.07 et 43.01

30.04 *Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire* - 1208046001

Approuver la reconduction du projet pilote de prolongation des heures d'admission dans les établissements commerciaux, les samedis et dimanches jusqu'à 20 h, situés sur les artères commerciales de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal

30.05 *Service du greffe , Bureau de la présidence du conseil* - 1204320001

Approuver le programme d'activités des commissions permanentes du conseil municipal pour l'année 2020

41 – Avis de motion et dépôt de projet de règlement

41.01 *Commission des services électriques , Bureau du Président de la commission* - 1190025008

Avis de motion et dépôt - Règlement modifiant le Règlement sur la subvention à la modification du raccordement du service électrique de certains bâtiments (S-6.01)

41.02 *Service du développement économique , Direction Mise en valeur des pôles économiques* - 1197796009

Avis de motion et dépôt - Règlement modifiant le règlement établissant le programme de soutien financier des interventions visant l'amélioration des affaires réalisées par les sociétés de développement commercial (15-083)

41.03 *Service de l'habitation* - 1198146003

Avis de motion et dépôt - Règlement sur le programme d'appui à la rénovation de bâtiments multilocatifs

Avis de motion et dépôt - Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2020)

41.04 *Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction de la mobilité* - 1192968010

Avis de motion et dépôt - Règlement autorisant un emprunt de 36 500 000 $ afin de financer l'achat et l'installation d'équipements pour le maintien et l'amélioration des feux de circulation et de la gestion de la circulation

41.05 *Service de l'habitation* - 1198146004

Avis de motion et dépôt - Règlement modifiant le Règlement sur la subvention municipale à la rénovation et à la démolition-reconstruction résidentielles (14-036)

41.06 *Service de l'habitation* - 1198146005

Avis de motion et dépôt - Règlement modifiant le Règlement sur la subvention municipale à la rénovation résidentielle pour la réalisation de travaux ciblés (14-037)

41.07 *Arrondissement Ville-Marie, Direction de l'aménagement urbain et de la mobilité , Division d'urbanisme* - 1187400005

Avis de motion et dépôt - Règlement de contrôle intérimaire limitant les hauteurs dans l'arrondissement de Ville-Marie

Mention spéciale: Dossier en lien avec les articles 30.03 et 43.01

41.08 *Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction de la mobilité* - 1196194003

Avis de motion et dépôt - Règlement autorisant un emprunt de 20 000 000 $ afin de financer les travaux prévus dans le cadre du projet de réaménagement de la rue Sainte-Catherine Ouest

41.09 *Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles* - 1204184001

Avis de motion et dépôt - Règlement modifiant le Règlement du conseil de la ville sur la gestion contractuelle (18-038)

Avis de motion et dépôt - Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil sur la délégation de pouvoirs au comité exécutif (03-009).

41.10 *Service de l'urbanisme et de la mobilité* - 1208423001

Avis de motion et dépôt - Règlement modifiant le Règlement relatif aux services de véhicules non immatriculés en libre-service sans ancrage (19-026)

41.11 *Service de l'habitation* - 1206705001

Avis de motion et dépôt - Règlement sur la subvention municipale pour l'adaptation de domicile

Avis de motion et dépôt - Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2020)

42 – Adoption de règlements

42.01 *Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction de l'urbanisme* - 1198480014

Adoption - Règlement modifiant le Règlement fixant le montant des amendes à l'égard des infractions en matière de stationnement ou d'immobilisation des véhicules (18-020)

42.02 *Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports* - 1186689004

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 7 062 000 $ afin de financer les acquisitions de terrains et les travaux d'aménagement relatifs à l'implantation du Réseau de corridors verts

43 – Avis de motion et adoption d'un projet de règlement et procédure nécessaire à cette fin

43.01 *Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et de la mobilité* - 1187400005

Avis de motion, dépôt et adoption d'un projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) » / Tenue d'une consultation publique

Mention spéciale: Dossier en lien avec les articles 30.03 et 41.07

44 – Rapport de consultation publique / Adoption du règlement d'urbanisme

44.01 *Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et de la mobilité* - 1196255014

Adoption, sans changement, du règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) » visant à retirer un bâtiment de la section « Les lieux de culte » de la partie II (les documents d'arrondissement) et à l'intégrer à la section « Les habitations » de cette même liste, pour le bâtiment portant le numéro 2310, rue Sainte-Catherine Est (ancien presbytère Saint-Vincent-de-Paul)

Mention spéciale: Avis de motion et adoption du projet de règlement donnés par le conseil d'arrondissement de Ville-Marie le 10 décembre 2019

46 – Toponymie et voies publiques

46.01 *Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction de l'urbanisme* - 1204521002

Renommer « rue des Petits-Chars » une partie du boulevard Henri-Bourassa Est, dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville

46.02 *Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction de l'urbanisme* - 1204521001

Nommer la rue Yvette-Brillon / Renommer « rue Yvette-Brillon » une partie de la rue de Port-Royal Ouest / Nommer le prolongement de la rue Elzéar-Soucy, dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville

51 – Nomination / Désignation

51.01 *Service du greffe* - 1200132001

Nomination d'un membre et d'une vice-présidente au Conseil du patrimoine de Montréal

51.02 *Service du greffe , Bureau de la présidence du conseil* - 1207968001

Nominations de membres au Conseil interculturel de Montréal (CIM)

51.03 *Service du greffe*

Nominations aux commissions permanentes

65 – Motion des conseillers

65.01 *Service du greffe*

Motion de l'opposition officielle pour empêcher la prolifération des trottinettes à Montréal et privilégier BIXI dans toute nouvelle offre de système de vélo électrique

65.02 *Service du greffe*

Motion de l'opposition officielle visant le déploiement graduel et permanent des caméras portatives au SPVM

65.03 *Service du greffe*

Motion de l'opposition officielle dénonçant les intrusions illégales dans des établissements commerciaux situés sur le territoire montréalais

80 – Conseil d'agglomération - Dossiers pour orientation

20 – Affaires contractuelles

20.01 *Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction - Optimisation_sécurité et propreté - 1197157014*

Exercer la première option de prolongation et autoriser une dépense additionnelle de 145 372,13 $, taxes incluses, pour le grand ménage annuel et le lavage des garages de divers bâtiments du Service de sécurité incendie de Montréal dans le cadre du contrat accordé à Entretien Avangardiste (9119-5867 Québec inc.) (CE17 0499), majorant ainsi le montant total du contrat de 403 440,15 $ à 548 812,28 $, taxes incluses

Compétence d'agglomération :	*Éléments de la sécurité publique que sont les services de police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants*

20.02 *Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports , Direction gestion des parcs et biodiversité - 1197675001*

Exercer l'option de prolongation de 12 mois, soit du 1er avril 2020 au 31 mars 2021 et autoriser une dépense additionnelle de 215 095,23 $, taxes incluses, pour des travaux arboricoles d'entretien et d'urgence dans les grands parcs de la Ville de Montréal sous la responsabilité du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports, dans le cadre du contrat accordé à 9195-7001 Québec inc. (Arborescence) (CE18 1571), majorant ainsi le montant total du contrat de 322 642,85 $ à 537 738,08 $, taxes incluses

Compétence d'agglomération :	*Cas où la municipalité centrale a succédé à une municipalité régionale de comté ou à une communauté urbaine, toute autre matière sur laquelle la compétence appartient à la municipalité centrale et appartenait, en vertu d'une disposition législative, à l'organisme auquel la municipalité a succédé*

20.03 *Service du développement économique , Direction Entrepreneuriat - 1197953001*

Accorder un soutien financier maximal de 500 000 $ au Printemps numérique pour la mise en place de leur Semaine numérique en 2020 et 2021 ainsi que pour la réalisation de deux événements Intersection par année pour les mêmes périodes / Approuver un projet de convention à cet effet

Compétence d'agglomération :	*Élément du développement économique qu'est toute aide destinée spécifiquement à une entreprise*

20.04 *Service du développement économique , Direction Entrepreneuriat - 1195008002*

Accorder un soutien financier non récurrent de 515 000 $ à Réseau de la coopération du travail du Québec, Coopérative de solidarité, pour une durée de trois ans, soit pour les années 2020 à 2022 afin d'assurer son fonctionnement et la mise en valeur de trois volets de son plan d'action / Approuver un projet de convention à cet effet

Compétence d'agglomération :	*Élément du développement économique qu'est toute aide destinée spécifiquement à une entreprise*

20.05 *Service de l'environnement , Direction de la gestion des matières résiduelles - 1198502002*

Accorder un contrat à Bauval CMM pour la réception et le traitement du roc, du béton et de l'asphalte en provenance des sept écocentres, pour une durée de 60 mois - Dépense totale de 948 170 $, taxes incluses - Appel d'offres public 19-17873 (4 soum.)

Compétence d'agglomération :	*Élimination et la valorisation des matières résiduelles, ainsi que tout autre élément de leur gestion si elles sont dangereuses, de même que l'élaboration et l'adoption du plan de gestion de ces matières*

20.06 *Service de l'eau , Direction des réseaux d'eau - 1198023004*

Conclure des ententes-cadres avec Loiselle inc. (2 158 187,45 $) et Sanexen services environnementaux inc. (703 647 $), pour une période de 24 mois, avec une possibilité de prolongation de 12 mois, pour la fourniture de sites pour la valorisation, le traitement et l'élimination de sols contaminés ainsi que des matières résiduelles présentes dans les sols provenant des arrondissements et des services centraux - Appel d'offres public 19-17924 (6 soum.) - Montant estimé des ententes : 3 291 109,62 $, taxes et variations de quantités incluses

Compétence d'agglomération :	*Élimination et la valorisation des matières résiduelles, ainsi que tout autre élément de leur gestion si elles sont dangereuses, de même que l'élaboration et l'adoption du plan de gestion de ces matières*

20.07 *Service de l'eau , Direction de l'eau potable - 1204087002*

Conclure une entente-cadre avec Toromont CAT Québec pour la location de génératrices mobiles et de commutateurs de transfert automatique incluant leurs équipements connexes, pour une période de 60 mois - Appel d'offres public 19-17957 (3 soum.) - Montant estimé de l'entente : 1 999 198,52 $, taxes et contingences incluses

Compétence d'agglomération :	*Alimentation en eau et assainissement des eaux*

20.08 *Service des technologies de l'information , Direction Centre d'expertise - plateformes et infrastructure - 1206871001*

Accorder un contrat de gré à gré à IBM Canada ltée pour le renouvellement des droits d'utilisation des logiciels pour l'ordinateur central consolidé, pour une période maximale d'un an, soit du 1er mai 2020 au 30 avril 2021, pour une somme maximale de 696 842,64 $, taxes incluses (fournisseur unique)

Compétence d'agglomération :	*Acte mixte*

20.09 *Service des technologies de l'information , Direction Centre d'expertise - plateformes et infrastructure - 1198410004*

Accorder un contrat de gré à gré à La Compagnie CA du Canada, par l'entremise de son entente avec le Centre de services partagés du Québec (CSPQ), pour l'entretien et le support de logiciels informatiques, pour la période du 31 mars 2020 au 30 mars 2021, pour une somme maximale de 415 512,22 $, taxes incluses (fournisseur unique)

Compétence d'agglomération : *Acte mixte*

20.10 *Service du matériel roulant et des ateliers - 1204922001*

Conclure des ententes-cadres avec Fortier Auto Montréal ltée (lot 1), Le Relais Chevrolet Cadillac Buick GMC ltée (lot 2) et Pie IX Dodge Chrysler 2000 inc. (lot 3), d'une durée de 60 mois, pour la fourniture de pièces de véhicules authentiques de marque Ford, GM et Chrysler - Appel d'offres 18-17086 (2 soum., lots 1 et 3) et (un seul soum., lot 2) - Montant estimé des ententes : 1 121 006,25 $ pour le lot 1, 367 920 $ pour le lot 2 et 747 337,50 $ pour le lot 3, taxes incluses

Compétence d'agglomération : *Acte mixte*

20.11 *Service des technologies de l'information , Direction Centre d'expertise - espace de travail - 1195243005*

Conclure une entente-cadre pour la fourniture de services cellulaires du Centre de Services Partagés du Québec (CSPQ), pour une durée de deux ans, soit du 1er avril 2020 au 30 mars 2022, avec option de renouvellement, le tout conformément au contrat du CSPQ - Montant estimé de l'entente : 9 369 370,10 $, taxes incluses

Compétence d'agglomération : *Acte mixte*

20.12 *Service de l'eau , Direction de l'eau potable - 1197631001*

Résilier le contrat accordé à Roxboro Excavation inc. pour la construction d'une conduite principale d'eau de 400 mm entre le chemin Lakeshore et l'autoroute 40 à Sainte-Anne-de-Bellevue (CG17 0268) / Autoriser le paiement d'une somme maximale de 462 996,83 $, taxes exclues, à titre de compensation des coûts engagés

Compétence d'agglomération : *Alimentation en eau et assainissement des eaux*

20.13 *Service du développement économique , Direction Entrepreneuriat - 1197952003*

Approuver un projet d'addenda N° 1 à la convention entre la Ville de Montréal et le Pôle innovation MTL (Bonjour Startup Montréal) et accorder un soutien financier maximal de 860 000 $, majorant ainsi le montant total de 400 000 $ à 1 260 000 $ (CG18 0547), pour la période 2018-2022, afin de mettre en place un nouveau pôle d'innovation à Montréal dédié aux startups

Compétence d'agglomération : *Élément du développement économique qu'est toute aide destinée spécifiquement à une entreprise*

20.14 *Service du développement économique , Direction Entrepreneuriat - 1197896007*

Accorder un soutien financier non récurrent de 200 000 $ à La Pépinière | Espaces Collectifs pour le développement de son guichet d'initiatives, pour la période 2020-2023 / Approuver un projet de convention à cet effet

Compétence d'agglomération : *Élément du développement économique qu'est toute aide destinée spécifiquement à une entreprise*

20.15 *Service des infrastructures du réseau routier , Direction des infrastructures - 1193855003*

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Conclure des ententes-cadres de services professionnels, pour une durée de 48 mois, avec les firmes Englobe Corp. et SNC-Lavalin GEM Québec inc. pour réaliser des études et expertises géotechniques et des caractérisations environnementales, dans le cadre de la réalisation des projets d'infrastructures des services corporatifs et des arrondissements de la Ville - Montant estimé des ententes : 4 763 379,75 $, taxes incluses - Appel d'offres public 19-17816 (7 soum.)

Compétence d'agglomération : *Acte mixte*

20.16 *Service de l'eau , Direction de l'eau potable - 1197976002*

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Les Entreprises Michaudville inc. pour des travaux de conduites d'eau principales et secondaires, d'égout et de voirie dans les rues Saint-Urbain, Clark, Legendre Ouest et le boulevard Saint-Laurent ainsi que dans la rue de Port-Royal Ouest, entre les rues de Liège Ouest et Prieur Ouest, dans les arrondissements d'Ahuntsic-Cartierville et de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension - Dépense totale de 56 376 000 $, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 10247 (3 soum.)

Compétence d'agglomération : *Alimentation en eau et assainissement des eaux*

20.17 *Service des infrastructures du réseau routier , Direction des infrastructures - 1197231074*

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Loiselle inc. pour des travaux d'égout, de voirie, d'éclairage et de feux de circulation dans la rue Peel, de la rue Smith à la rue Notre-Dame - Dépense totale de 25 895 606,80 $, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 412410 (5 soum.) / Autoriser un budget additionnel de revenus et dépenses de 136 731,32 $, taxes et contingences incluses, pour les travaux de Bell intégrés dans le projet de la Ville et qui sont remboursables par Bell en vertu de l'entente / Autoriser un budget additionnel de revenus et dépenses de 3 982,62 $, taxes et contingences incluses, pour les travaux d'Énergir intégrés dans le projet de la Ville et qui sont remboursables par Énergir en vertu de l'entente

Compétence d'agglomération : *Acte mixte*

20.18 *Service de l'eau , Direction de l'eau potable - 1198148001*

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Loiselle inc. pour les travaux prérequis à la mise à niveau de la station de pompage McTavish - Dépense totale de 51 536 400 $, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 10274 (2 soum.)

Compétence d'agglomération : Alimentation en eau et assainissement des eaux

20.19 *Service de l'eau , Direction de l'eau potable - 1196019001*

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Construction Deric inc. pour la phase 1 des travaux de mise à niveau de la station de pompage Vincent-d'Indy - Dépense totale de 4 851 222,61 $, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 10329 (4 soum.)

Compétence d'agglomération : Alimentation en eau et assainissement des eaux

20.20 *Service des infrastructures du réseau routier , Direction des infrastructures - 1197231078*

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Loiselle inc. pour des travaux d'égout, de conduite d'eau principale et secondaire, de voirie, d'éclairage et de feux de circulation dans la rue Sainte-Catherine, de la rue Mansfield au boulevard Robert-Bourassa - Dépense totale de 23 176 848,45 $, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 452820 (4 soum.) / Autoriser un budget additionnel de revenus et dépenses de 924 485,47 $, taxes et contingences incluses, pour les travaux de Bell intégrés dans le projet de la Ville et qui sont remboursables par Bell en vertu de l'entente / Autoriser un budget additionnel de revenus et dépenses de 365 882,09 $, taxes et contingences incluses, pour les travaux d'Énergir intégrés dans le projet de la Ville et qui sont remboursables par Énergir en vertu de l'entente

Compétence d'agglomération : Acte mixte

20.21 *Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports , Direction gestion des parcs et biodiversité - 1208174001*

Accorder des contrats pour les lots 1 et 2 à Entrepreneur paysagiste Strathmore (1997) ltée pour la fourniture, la plantation, l'arrosage et l'entretien des arbres, pour les années 2020 à 2023 - Dépense totale de 2 039 574,59 $ taxes, contingences et variation de quantité incluses - Appel d'offres public 19-17976 (2 soum.)

20.22 *Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers - 1206810001*

Accorder un contrat à Ascenseurs Maxi inc. pour la réalisation des travaux de construction du lot L1401 « Ascenseurs et monte-charges » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 2 539 751,76 $, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public IMM-15506 (3 soum.)

Compétence d'agglomération : *Acte mixte*

20.23 *Direction générale , Laboratoire d'innovation urbaine - 1207598001*

Accorder un soutien financier maximal de 500 000 $ à l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM), pour initier le projet de mobilité intégrée qui s'inscrit dans le cadre du Défi des villes intelligentes du Canada / Approuver un projet de convention à cet effet

Compétence d'agglomération : *Transport collectif des personnes*

30 – Administration et finances

30.01 *Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction de l'urbanisme - 1198199005*

Approuver la conformité au Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal du projet d'Hydro-Québec visant la reconstruction à 315 kV de deux lignes souterraines reliant les postes Bélanger et Rosemont sur le territoire de la Ville de Montréal

Compétence d'agglomération :	*Cas où la municipalité centrale a succédé à une municipalité régionale de comté ou à une communauté urbaine, toute autre matière sur laquelle la compétence appartient à la municipalité centrale et appartenait, en vertu d'une disposition législative, à l'organisme auquel la municipalité a succédé*

30.02 *Service des finances , Direction de la comptabilité et des informations financières - 1190029006*

Autoriser le report du dépôt des états financiers 2019 au bureau du greffier, du 31 mars au 30 avril 2020, au plus tard

30.03 *Service des ressources humaines , Direction des relations de travail - 1207839001*

Entériner le paiement de 3 776 025,54 $ à la suite à la décision de M^e^ Marcel Morin dans le dossier de grief 02-13-2017 déposé par l'Association des pompiers de Montréal inc.

Compétence d'agglomération :	*Éléments de la sécurité publique que sont les services de police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants*

30.04 *Service du greffe , Bureau de la présidence du conseil - 1204320002*

Approuver le programme d'activités des commissions permanentes du conseil d'agglomération pour l'année 2020

Compétence d'agglomération :	*Acte mixte*

30.05 *Service des infrastructures du réseau routier , Direction gestion du portefeuille de projets - 1207211011*

Autoriser la signature de la lettre pour non objection en réponse à l'Avis en vertu de l'article 8 (1) de la Loi sur la sécurité ferroviaire, de manière conditionnelle - Construction de l'étagement ferroviaire pour le nouveau Réseau express métropolitain (REM) à Montréal (A23.2: P18-P28) - Du Chainage REM : 202+300 à 202+630

Compétence d'agglomération : *Transport collectif des personnes*

30.06 *Service des infrastructures du réseau routier , Direction gestion du portefeuille de projets - 1207211001*

Autoriser la signature de l'Avis pour non objection en vertu de l'article 8 (1) de la Loi sur la sécurité ferroviaire, de manière conditionnelle - Construction de l'étagement ferroviaire pour le nouveau Réseau express métropolitain (REM) à Montréal (A53:P40-P44) - Du chaînage REM : 203+038 à 203+300 - secteur Brigde/Bonaventure

Compétence d'agglomération : *Transport collectif des personnes*

30.07 *Service des infrastructures du réseau routier , Direction gestion du portefeuille de projets - 1207211013*

Autoriser la signature de la lettre pour non objection en réponse à l'Avis en vertu de l'article 8 (1) de la Loi sur la sécurité ferroviaire - Construction de l'étagement ferroviaire pour le nouveau Réseau express métropolitain (REM) à Montréal (A63: P44-P46) - Du chaînage REM : 203+296.4 à 230+384.9

Compétence d'agglomération : *Transport collectif des personnes*

42 – Adoption de règlements

42.01 *Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports - 1196860003*

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 13 000 000 $ afin de financer les travaux d'aménagement et l'acquisition d'immeubles dans les limites du Grand parc de l'Ouest

Compétence d'agglomération :	*Cas où la municipalité centrale a succédé à une municipalité régionale de comté ou à une communauté urbaine, toute autre matière sur laquelle la compétence appartient à la municipalité centrale et appartenait, en vertu d'une disposition législative, à l'organisme auquel la municipalité a succédé*

42.02 *Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports - 1198168008*

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 93 510 000 $ afin de financer les acquisitions d'immeubles et les travaux visant la protection des milieux naturels dans les parcs à caractère régional

Compétence d'agglomération :	*Cas où la municipalité centrale a succédé à une municipalité régionale de comté ou à une communauté urbaine, toute autre matière sur laquelle la compétence appartient à la municipalité centrale et appartenait, en vertu d'une disposition législative, à l'organisme auquel la municipalité a succédé*

42.03 *Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées - 1193438034*

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 60 000 000 $ afin de financer le remplacement d'équipements et la construction d'un bâtiment à la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte

Compétence d'agglomération :	*Alimentation en eau et assainissement des eaux*

50 – Ressources humaines

50.01 *Service de l'expérience citoyenne et des communications - 1193012001*

Approuver un projet d'addenda prolongeant jusqu'au 31 mars 2020, le protocole d'entente par lequel la Ville de Montréal prête les services de Mme Martine Primeau à la Société du parc Jean-Drapeau

Compétence d'agglomération : *Annexe du décret - Parc Jean-Drapeau*

51 – Nomination / Désignation

51.01 *Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1197408004*

Nomination de M. Jean-Marc Poirier, conseiller d'arrondissement du district Marie-Clarac, à titre de représentant de l'arrondissement de Montréal-Nord au sein du conseil d'administration de PME MTL Est-de-l'Île

Compétence d'agglomération : *Élément du développement économique qu'est tout centre local de développement*

51.02 *Direction générale , Cabinet du directeur général - 1205330001*

Nomination de madame Julie Brisebois, mairesse du Village de Senneville, au sein du Comité de vérification élargi de la Ville de Montréal

Compétence d'agglomération : *Cas où la municipalité centrale a succédé à une municipalité régionale de comté ou à une communauté urbaine, toute autre matière sur laquelle la compétence appartient à la municipalité centrale et appartenait, en vertu d'une disposition législative, à l'organisme auquel la municipalité a succédé*

51.03 *Service du greffe*

Nominations aux commissions permanentes

Article 3.02

Montréal

Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal
du 27 janvier 2020
13 h

Séance tenue le lundi 27 janvier 2020
Salle du conseil de l'hôtel de Ville, Édifice Lucien-Saulnier

PRÉSENCES :

Mme Valérie Plante, M. Christian Arseneault, Mme Manon Barbe, M. Robert Beaudry, M. Dimitrios (Jim) Beis, M. Michel Bissonnet, Mme Christine Black, Mme Karine Boivin-Roy, Mme Caroline Bourgeois, M. Éric Alan Caldwell, Mme Catherine Clément-Talbot, M. Josué Corvil, M. François William Croteau, Mme Suzanne Décarie, Mme Mary Deros, M. Richard Deschamps, M. Alan DeSousa, M. Benoit Dorais, M. Sterling Downey, Mme Rosannie Filato, Mme Giuliana Fumagalli, Mme Effie Giannou, Mme Marianne Giguère, Mme Christine Gosselin, Mme Nathalie Goulet, Mme Andrée Hénault, M. Benoit Langevin, Mme Laurence Lavigne Lalonde, M. Pierre Lessard-Blais, M. François Limoges, M. Normand Marinacci, Mme Sophie Mauzerolle, M. Peter McQueen, M. Francesco Miele, M. Luis Miranda, Mme Suzie Miron, Mme Sue Montgomery, M. Jérôme Normand, M. Alex Norris, M. Sylvain Ouellet, Mme Marie-Josée Parent, M. Jean-François Parenteau, M. Hadrien Parizeau, M. Jocelyn Pauzé, M. Lionel Perez, Mme Magda Popeanu, M. Luc Rabouin, M. Giovanni Rapanà, Mme Chantal Rossi, M. Marvin Rotrand, Mme Micheline Rouleau, M. Richard Ryan, M. Aref Salem, M. Abdelhaq Sari, M. Craig Sauvé, Mme Anne-Marie Sigouin, Mme Émilie Thuillier, M. Philipe Tomlinson, Mme Maja Vodanovic, Mme Stephanie Watt, Mme Cathy Wong et Mme Lise Zarac.

ABSENCE AVEC MOTIF AU SENS DU *RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLU.E.S* :

M. Dominic Perri.

ABSENCE SANS MOTIF AU SENS DU *RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLU.E.S* :

M. Richard Guay.

ABSENCE AVEC MOTIF AU SENS DU *RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS* LORS DU VOTE ENREGISTRÉ SUR LA PROPORSITION D'AJOUTER UN ARTICLE À L'ORDRE DU JOUR, SOIT LA MOTION DE L'OPPOSITION OFFICIELLE INTITULÉE « MOTION D'URGENCE POUR DEMANDER LA TENUE D'UNE SÉANCE PLÉNIÈRE SUR L'ENJEU DE LA FERMETURE DES DEUX CENTRES DE TRI DE MONTRÉAL » :

M. Dominic Perri.

ABSENCE SANS MOTIF AU SENS DU *RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS* LORS DU VOTE ENREGISTRÉ SUR LA PROPORSITION D'AJOUTER UN ARTICLE À L'ORDRE DU JOUR, SOIT LA MOTION DE L'OPPOSITION OFFICIELLE INTITULÉE « MOTION D'URGENCE POUR DEMANDER LA TENUE D'UNE SÉANCE PLÉNIÈRE SUR L'ENJEU DE LA FERMETURE DES DEUX CENTRES DE TRI DE MONTRÉAL » :

M. Richard Guay.

ABSENCE AVEC MOTIF AU SENS DU *RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS* LORS DU VOTE ENREGISTRÉ SUR L'ARTICLE 80.01 (42.04) :

M. Dominic Perri.

ABSENCE SANS MOTIF AU SENS DU *RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS* LORS DU VOTE ENREGISTRÉ SUR L'ARTICLE 80.01 (42.04) :

M. Richard Guay.

AUTRES PRÉSENCES :

M. Serge Lamontagne, Directeur général
M^{e} Yves Saindon, Greffier de la Ville
Mme Chantal Benoit, Analyste-rédactrice
Mme Marie Desormeaux, Conseillère - analyse et contrôle de gestion

---

Avant de déclarer la séance ouverte, la présidente du conseil, Mme Cathy Wong, souhaite reconnaître que nous sommes sur un territoire autochtone millénaire, lieu de r encontres et de diplomatie entre les peuples ainsi que du Traité de la grande paix. Nous remercions la nation Kanien'keha;ka (Mohawk) de son hospitalité en ce territoire non cédé. Elle invite les membres du conseil à observer un moment de recueillement. Puis, elle déclare la séance ouverte.

En cette première séance du conseil de V ille de 2020, la présidente du conseil prend un moment pour souhaiter aux personnes présentes ainsi qu'à celles et ceux écoutant les débats à distance, ses meilleurs vœux pour la nouvelle année. Elle prend l'engagement d'agir dans le meilleur intérêt de ce conseil lors de ses décisions et de protéger les droits de parole de toutes et tous. La présidente invite les membres à tenir des débats sereins à la hauteur des attentes des Montréalaises et des Montréalais.

La présidente du conseil dépose un nouveau plan de banquettes qui reflète les changements de places à compter des présentes; le conseiller Craig Sauvé occupera désormais le fauteuil qui était assigné au maire de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, M. Luc Rabouin et M. Rabouin celui du conseiller Sauvé.

Au chapitre des célébrations internationales, la présidente du conseil signale les événements suivants : le 1er janvier 2020 la « Journée mondiale de la paix »; le 24 janvier 2020 la « Journée internationale de l'éducation » et le 27 janvier 2020 la « Journée de la mémoire de l'Holocauste et de la prévention des crimes contre l'humanité ».

La présidente du conseil souligne les anniversaires de naissance du mois de janvier des conseillères et conseillers, soient : M. Hadrien Parizeau, Mme Laurence Lavigne Lalonde, Mme Maja Vodanovic, M. Marvin Rotrand, M. Normand Marinacci et M. François W. Croteau.

Pour terminer, la présidente du conseil invite les membres à partic iper en grand nombre à la simulation du conseil municipal par des femmes, dans le cadre de Cité Elles Montréal, qui aura lieu les 13 et 14 mars 2020. Elle poursuit et indique que lors de l'assemblée du conseil municipal du 24 février 2020, une soixantaine de femmes débuteront la formation et la simulation du conseil municipal. La présidente sollicite la collaboration d'une vingtaine de personnes élues, qui agiront à titre de mentors, les 13 et 14 mars prochains. Les membres désirant soumettre leurs disponibilités doivent se procurer un formulaire à la table du Greffe, à l'arrière de la salle.

La présidente du conseil remercie les membres pour leur attention et souhaite une excellente session à toutes et à tous.

---

2 - Période de questions des membres du conseil

La présidente du conseil appelle le point « Période de questions des membres du conseil ».

Les conseillères et conseillers ci-dessous formulent des questions aux membres du conseil indiqués en regard de leur nom :

Question de	À	Objet
M. Lionel Perez	Mme Valérie Plante	Recyclage à Montréal - Souhaite que l'Administration revoit le modèle des centres de tri et que de nouvelles solutions soient mises de l'avant / Aimerait que l'Administration approuve la Motion d'urgence déposée séance tenante et qu'un comité plénier puisse débattre de ce dossier

Question de	À	Objet
Mme Karine Boivin-Roy	Mme Valérie Plante (M. Robert Beaudry)	Quelles sont les actions de l'Administration pour faire face aux problèmes du logement / Souhaite connaître la vision et les mesures qui seront mises en place pour mettre fin à ce problème dans les prochains mois, et plus précisément en matière de logement social
M. Marvin Rotrand	M. Craig Sauvé	Société de transport de Montréal (STM) - Aimerait des explications concernant la suspension de M. Frenette, le cas échéant, et souhaite savoir si l'entretien de certains autobus est effectué par l'entreprise privée / Quel est le financement lié à la mise en opération des 300 autobus additionnels
M. Giovanni Rapanà	Mme Valérie Plante (M. Éric Alan Caldwell)	En lien avec une pétition des citoyens de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, et plus précisément une nouvelle bretelle d'accès sur l'autoroute 25, aimerait savoir où en est le projet / Exprime le souhait que le projet avance rapidement en misant sur une étroite collaboration entre l'Administration et le ministère du Transport du Québec afin d'améliorer la mobilité dans ce secteur
M. Francesco Miele	Mme Valérie Plante (M. Jean-François Parenteau)	Demande à l'Administration quels sont les plans en matière de recyclage si les installations des centres de tri ne sont plus opérationnelles / Aimerait des justifications sur le contrat octroyé à Rebuts Solides Canadiens, en 2018
Mme Chantal Rossi	Mme Valérie Plante (M. Éric Alan Caldwell)	Dans le dossier des trottinettes sur le territoire montréalais, aimerait connaître la position de l'Administration en lien avec la Motion déposée par l'opposition officielle, séance tenante / Exprime le souhait que le débat à ce sujet s'enrichisse
M. Dimitrios (Jim) Beis	Mme Valérie Plante (M. Robert Beaudry)	Inondations dans l'Ouest de l'île - Demande la ventilation de la subvention de 50 M$ du gouvernement fédéral / Souhaite l'implication des décideurs de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro afin que ce montant soit utilisé pour trouver des solutions à cette problématique

---

À 13 h 37,

Il est proposé par Mme Karine Boivin-Roy

appuyé par M. Francesco Miele

de prolonger la période de questions des membres de 15 minutes, conformément à l'article 57 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051).*

La proposition est agréée.

Question de	À	Objet
M. Aref Salem	Mme Valérie Plante (M. Luc Rabouin)	Politique d'attribution de subventions aux commerçants des artères en chantier (Politique) – Souhaite que la Politique soit assouplie en ce qui a trait aux critères d'admissibilité et aimerait que les subventions soient accordées durant le présent mandat / Exprime ses préoccupations quant aux critères d'admissibilité
M. Abdelhaq Sari	Mme Valérie Plante (M. François W. Croteau)	Environnement 5G – Aimerait savoir où en est le projet de création d'un comité permanent comprenant entre autres une représentation citoyenne / Questionnement sur la sécurité de l'information concernant la vie privée des citoyens
M. Alan DeSousa	Mme Valérie Plante (Mme Laurence Lavigne Lalonde)	Gaspillage alimentaire – Aimerait que d'autres cibles s'ajoutent à celle des détaillants alimentaires dans la campagne de sensibilisation / Souhaite que ces détaillants deviennent des partenaires et que l'Administration puisse les aider à cette fin

_____

À l'expiration du délai imparti pour la période de questions des membres du conseil par le *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051)*, la présidente du conseil déclare la période de questions des conseillères et des conseillers close à 13 h 51.

_____

La présidente cède la parole au leader de la majorité pour la suite de l'ordre du jour.

_____

À 13 h 51, le leader de la majorité, M. François Limoges, informe les membres du conseil d'une modification qu'il proposera à la séquence de l'ordre du jour, à savoir : d'étudier les articles 7.03 et 51.01 à 20 h 30 immédiatement après la période de questions du public.

_____

CM20 0001

Adoption de l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil municipal

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil municipal du 27 janvier 2020, tel que livré aux membres du conseil, ainsi que l'avis de convocation de la présente séance.

_____

Un débat s'engage.

_____

La présidente du conseil, Mme Cathy Wong, cède la parole au leader-adjoint de l'opposition officielle, M. Francesco Miele.

M. Miele, appuyé par le chef de l'opposition officielle, M. Lionel Perez, dépose pour ajout à l'ordre du jour, sous l'article 65.06, une motion d'urgence intitulée « Motion d'urgence pour demander la tenue d'une séance plénière sur l'enjeu de la fermeture des deux centres de tri de Montréal ».

Un débat s'engage sur la proposition d'ajouter un article à l'ordre du jour.

Il est proposé par Mme Karine Boivin-Roy

appuyé par M. Francesco Miele

de procéder à un vote enregistré sur la proposition d'ajouter un article à l'ordre du jour, soit la motion de l'opposition officielle intitulée « Motion d'urgence pour demander la tenue d'une séance plénière sur l'enjeu de la fermeture des deux centres de tri de Montréal ».

La présidente du conseil demande au greffier de procéder à l'appel des voix.

VOTE

Votent en faveur :	Mesdames et messieurs Perez, Boivin-Roy, Miele, Black, DeSousa, Sari, Giannou, Salem, Beis, Deros, Corvil, Langevin, Rossi, Décarie, Clément-Talbot, Bissonnet, Miranda, Hénault, Montgomery, Fumagalli et Rotrand (21)
Votent contre :	Mesdames et messieurs Plante, Dorais, Popeanu, Ouellet, Goulet, Caldwell, Lavigne Lalonde, Beaudry, Filato, Croteau, Thuillier, Rabouin, Parenteau, Parizeau, Limoges, Mauzerolle, Sauvé, Miron, Giguère, Parent, Norris, Bourgeois, Marinacci, Vodanovic, Lessard-Blais, Ryan, Sigouin, Gosselin, Watt, Tomlinson, Normand, Downey, McQueen, Arseneault, Rouleau, Pauzé, Barbe, Deschamps, Zarac et Rapanà (40)
Résultat :	En faveur : 21 Contre : 40

La présidente du conseil déclare la proposition d'ajouter un article à l'ordre du jour, soit la motion de l'opposition officielle intitulée « Motion d'urgence pour demander la tenue d'une séance plénière sur l'enjeu de la fermeture des deux centres de tri de Montréal », rejetée à la majorité des voix.

Le débat reprend sur l'article 3.01.

Adopté à l'unanimité.

03.01

CM20 0002

Approbation du procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du conseil municipal tenue le 11 décembre 2019

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'approuver le procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du conseil municipal tenue le 11 décembre 2019, conformément à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* et suivant le certificat du 21 janvier 2020 émis par le greffier.

Adopté à l'unanimité.

03.02

CM20 0003

Approbation du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal tenue le 16 décembre 2019

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'approuver le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal tenue le 16 décembre 2019, conformément à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* et suivant le certificat du 23 janvier 2020 émis par le greffier.

Adopté à l'unanimité.

03.03

---

4 – Annonces et dépôt de documents par le comité exécutif

La présidente du conseil appelle le point « Annonces et dépôt de documents par le comité exécutif »

Le leader de la majorité dépose les documents suivants :

4.01 Dépôt de la liste des contrats octroyés par le comité exécutif conformément à l'article 200 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*, pour la période du 1er au 31 décembre 2019;

4.02 Dépôt de la liste des subventions octroyées par le comité exécutif pour la période du 1er au 31 décembre 2019;

4.03 Dépôt de la liste des contrats octroyés par les fonctionnaires conformément à l'article 477.3 de la *Loi sur les cités et villes* pour la période du 1er au 31 décembre 2019.

---

5 – Dépôt des résolutions de conseils d'arrondissements

La présidente du conseil appelle le point « Dépôt des résolutions de conseils d'arrondissements »

Aucune résolution déposée.

---

6 - Dépôt de réponses aux questions écrites de membres du conseil

La présidente du conseil appelle le point « Dépôt de réponses aux questions écrites de membres du conseil »

Par Mme Nathalie Goulet

--- Réponse écrite à Mme Karine Boivin Roy concernant la distribution gratuite des produits menstruels dans les toilettes publiques des édifices municipaux.

Par M. François W. Croteau

--- Réponse écrite à M. Abdelhaq Sari concernant les moyens pour régler les problèmes de couverture en télécommunications de certains bâtiments municipaux.

Par M. Éric Alan Caldwell

--- Réponse écrite à M. Dominic Perri concernant l'étude de la voie Camillien-Houde à sens unique.

--- Réponse écrite à M. Aref Salem concernant l'entente-cadre entre la nouvelle Agence de mobilité durable et la Ville de Montréal.

Par M. Benoit Dorais

--- Réponse écrite à M. Alan DeSousa concernant l'approbation d'une dérogation temporaire de 2020 à 2026 de la limite du ratio d'endettement, telle qu'elle est définie à la Politique de gestion de la dette, jusqu'à un maximum de 120 %.

---

7 - Dépôt

La présidente du conseil appelle le point « Dépôt »

Le leader de la majorité dépose le document suivant :

7.01 Dépôt du rapport de l'assemblée extraordinaire du conseil d'agglomération du 13 décembre 2019.

7.02 Dépôt du rapport de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération du 19 décembre 2019.

CM20 0004

Dépôt du rapport sur la période de l'état d'urgence du 26 avril au 8 mai 2019 dans le cadre des inondations du printemps de 2019, conformément à l'article 51 de la *Loi sur la sécurité civile* et du rapport des dépenses sur les mesures d'urgences à la suite des inondations du 15 avril au 13 septembre 2019

Le leader de la majorité, M. François Limoges, dépose le rapport sur la période de l'état d'urgence du 26 avril au 8 mai 2019 dans le cadre des inondations du printemps de 2019, conformément à l'article 51 de la *Loi sur la sécurité civile* et le rapport des dépenses sur les mesures d'urgences suite aux inondations du 15 avril au 13 septembre 2019, et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

À 14 h 14, la présidente du conseil, Mme Cathy Wong, quitte le fauteuil présidentiel et cède sa place au vice-président du conseil, M. Michel Bissonnet.

07.04 1198699001

CM20 0005

Bilan annuel 2018 de l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve faisant état de l'application du Règlement sur l'utilisation des pesticides (04-041) à l'égard de son territoire

Le leader de la majorité, M. François Limoges, dépose le bilan annuel 2018 de l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve faisant état de l'application du Règlement sur l'utilisation des pesticides (04-041) à l'égard de son territoire, et le conseil en prend acte.

07.05 1196116001

---

8 – Dépôt de rapports des commissions du conseil

Le vice-président du conseil appelle le point « Dépôt de rapports des commissions du conseil »

CM20 0006

Dépôt du rapport de la Commission sur l'inspecteur général intitulé « Commentaires et recommandations faisant suite au Rapport de recommandations du Bureau de l'inspecteur général concernant le projet de désinfection à l'ozone à la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte (appels d'offres 10-11277, 10-11257 et 12-12107) »

Mme Manon Barbe, à titre de présidente de cette commission, dépose le rapport de la Commission sur l'inspecteur général intitulé « Commentaires et recommandations faisant suite au Rapport de recommandations du Bureau de l'inspecteur général concernant le projet de désinfection à l'ozone à la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte (appels d'offres 10-11277, 10-11257 et 12-12107) », et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

08.01

---

11 - Dépôt de pétitions

Le vice-président du conseil appelle le point « Dépôt de pétitions »

Par M. Marvin Rotrand

--- Dépôt de lettres d'appui à la « Motion non partisane visant à attribuer le nom de Warren Allmand à un lieu situé sur le territoire de la Ville de Montréal avant le 7 décembre 2021, date qui marquera le cinquième anniversaire de son décès ».

Par M. Lionel Perez

--- Dépôt de lettres d'appui à la « Motion de l'opposition officielle visant l'adoption par la Ville de Montréal d'une définition de l'antisémitisme dans le but de lutter contre le racisme et la haine envers les juifs ».

---

15 – Déclaration / Proclamation

Le vice-président du conseil appelle le point « Déclaration / Proclamation »

CM20 0007

Déclaration pour la commémoration de l'attentat de la grande mosquée de Québec

Attendu que la Ville de Québec a été endeuillée le 29 janvier 2017 par l'attentat commis à la grande mosquée de Québec qui a coûté la vie à six personnes de confession musulmane et a laissé une victime paraplégique;

Attendu que l'attentat de la grande mosquée de Québec a heurté l'ensemble de la communauté musulmane;

Attendu que les Montréalaises et les Montréalais ont fait preuve d'une grande solidarité au lendemain de l'attentat de la grande mosquée de Québec;

Attendu qu'en septembre 2015, le gouvernement provincial a adopté à l'unanimité une motion visant à condamner l'islamophobie, les appels à la haine et à la violence envers les Québécoises et les Québécois de confession musulmane;

Attendu que le Secrétaire général de l'ONU, António Guterres, a déclaré en août 2017 que le racisme, la xénophobie, l'antisémitisme et l'islamophobie sont des poisons pour nos sociétés;

Attendu que le gouvernement fédéral a adopté, en mars 2017, une motion qui stipule qu'il faut endiguer le climat de haine et de peur et condamner l'islamophobie et toutes les formes de racisme et de discrimination religieuse systémiques;

Attendu que l'administration municipale s'est engagée, avec la Déclaration de Montréal contre la discrimination raciale, la Déclaration de Montréal pour la diversité culturelle et l'inclusion et la Charte montréalaise des droits et responsabilités, à combattre la discrimination et l'exclusion et à promouvoir des relations interculturelles harmonieuses;

Attendu que Montréal est une ville cosmopolite, que plus de 50 % de sa population est issue de communautés d'origines diverses et que 30 % des Montréalaises et des Montréalais sont membres d'une minorité visible (Statistique Canada, 2011);

Attendu que l'une des responsabilités de la Ville de Montréal est de favoriser l'inclusion de toutes ses citoyennes et de tous ses citoyens et une cohabitation harmonieuse;

Il est proposé par Mme Valérie Plante

appuyé par Mme Magda Popeanu

Et résolu :

que la Ville de Montréal :

- commémore l'attentat de la grande mosquée de Québec, honore la mémoire des victimes, salue le courage du survivant, et témoigne de sa solidarité à l'ensemble de la communauté musulmane;
- continue de lutter contre l'islamophobie et toutes les formes de racisme et de discrimination religieuse systémiques;
- invite la population à commémorer, le 29 janvier, la tuerie de la grande mosquée de Québec afin de témoigner collectivement de sa solidarité.

_____

Un débat s'engage.

_____

Le vice-président du conseil, M. Michel Bissonnet, cède la parole à la mairesse de Montréal, Mme Valérie Plante pour la présentation de la déclaration.

La mairesse prend la parole et présente la déclaration. La mairesse nomme les six victimes de cette tragédie et mentionne que nous serons toujours en pensées avec les familles et les proches des victimes. Elle offre son soutien indéfectible à la Ville de Québec dans cette tragédie et à la communauté musulmane. Pour terminer, la mairesse encourage la population de tout le Québec à éviter les amalgames et à contrer l'intolérance collectivement.

Le vice-président du conseil remercie la mairesse et cède la parole au conseiller Abdelhaq Sari.

Le conseiller Sari prend la parole et mentionne que les mots nous manquent lorsqu'il est question de s'adresser aux orphelins de ces victimes. M. Sari rappelle l'importance de l'écoute, de la tolérance et de la compréhension. Il poursuit et indique que les valeurs du vivre-ensemble doivent à tout prix être mises de l'avant, sans compromis, pour que la haine ne gagne jamais, dans un Québec aux couleurs de la diversité.

Le vice-président du conseil remercie le conseiller Sari et cède la parole au conseiller Dimitrios (Jim) Beis.

Le conseiller Beis prend la parole et présente également les six victimes en indiquant leur âge. Le conseiller ajoute qu'après le choc, la province s'est montrée solidaire en souhaitant briser les préjugés; il rappelle que c'est aussi un devoir pour cette assemblée. Puis, le conseiller Beis invite tous les membres à participer à la semaine de sensibilisation à la confession musulmane.

À 14 h 41, la présidente du conseil, Mme Cathy Wong, reprend le fauteuil présidentiel.

La présidente du conseil cède la parole au chef de l'opposition officielle, M. Lionel Perez.

M. Perez prend la parole et mentionne que cette tragédie a laissé de lourdes séquelles, en plus des six victimes. M. Perez ajoute que les familles et les proches de ces victimes ont besoin de toute notre aide. Il rappelle l'importance de travailler main dans la main afin de sensibiliser toute la population au concept de « l'autre » qui en fait est « nous », car nous formons un tout en tant que société inclusive. En terminant, il insiste sur notre devoir de mémoire.

La présidente du conseil remercie le chef de l'opposition officielle pour son intervention.

Adopté à l'unanimité.

15.01

CM20 0008

Déclaration pour le Mois de l'histoire des Noirs

Attendu que le 29e Mois de l'histoire des Noirs débutera le 1er février et se terminera le 29 février 2020;

Attendu que le thème du Mois de l'histoire des Noirs 2020 est *Ici et maintenant*, et s'inscrit dans une large perspective de valoriser les idéaux d'une jeunesse désireuse de prendre sa place et de faire partie des conversations qui la touche;

Attendu que l'Assemblée nationale a adopté, le 23 novembre 2006, le projet de loi visant à faire de février le Mois de l'histoire des Noirs et que la contribution historique des communautés noires à la société québécoise est soulignée depuis le 1er février 2007;

Attendu que les Noirs contribuent depuis les tout débuts de Montréal à façonner et à enrichir le caractère exceptionnel de la métropole;

Attendu que les personnes issues des communautés noires constituent le plus important groupe de minorité visible dans la métropole;

Attendu que la Table ronde du Mois de l'histoire des Noirs organise depuis plus d'un quart de siècle des activités qui permettent à la population québécoise de découvrir la richesse et la diversité des communautés noires et rend hommage aux personnes qui se sont illustrées dans différents domaines;

Il est proposé par Mme Magda Popeanu

appuyé par Mme Caroline Bourgeois
Mme Mary Deros
M. Josué Corvil
M. Marvin Rotrand

Et résolu :

que la Ville de Montréal :

1- reconnaisse l'apport essentiel des communautés noires dans l'histoire de Montréal;

2- encourage la population montréalaise à participer aux activités du Mois de l'histoire des Noirs 2020 afin de souligner l'importance des communautés noires à Montréal;

3- invite la population à participer au lancement du 29e Mois de l'Histoire des Noirs le 29 janvier 2020, à 17 h, au salon Urbain de la Place des Arts.

Un débat s'engage.

La présidente du conseil, Mme Cathy Wong, cède la parole à la conseillère Mme Magda Popeanu.

Mme Popeanu prend la parole et mentionne que le Mois de l'histoire des Noirs est un moment important pour souligner et reconnaître la contribution des communautés noires au développement de Montréal. Elle ajoute que cette célébration nous permet de mieux faire connaître la richesse d'une histoire qui a profondément marquée Montréal, une histoire de courage et de ténacité, fondée sur un parcours ponctué d'embûches, de luttes et de résilience. Puis, Mme Popeanu fait la lecture de la Déclaration.

La présidente du conseil remercie la conseillère Popeanu pour son intervention et cède la parole au conseiller Josué Corvil.

M. Corvil souligne que cette année marque le 29e anniversaire du Mois de l'histoire des Noirs et qu'il s'agit d'une occasion incontournable pour découvrir, apprécier et célébrer les multiples contributions des communautés noires à la vie montréalaise, et ce, dans toute les sphères de la société. M. Corvil expose une partie de notre histoire depuis l'arrivée de la première personne noire au Canada, au 17e siècle jusqu'à nos jours. Il fait mention des grandes qualités de ces communautés, notamment dans l'adversité. Il invite les membres du conseil à participer en grand nombre aux différentes activités.

La présidente du conseil remercie le conseiller Corvil pour son intervention et cède la parole à la conseillère Mary Deros.

La conseillère Deros mentionne que le Mois de l'histoire des Noirs nous permet de souligner la force, la vitalité, le dynamisme et la résilience des différentes communautés noires à Montréal. Elle insiste sur l'importante contribution de ces communautés aux attraits de la métropole. Elle poursuit en nommant les 12 lauréats choisis cette année par la Table ronde du Mois de l'histoire des Noirs. Pour conclure, elle insiste sur le pouvoir d'inspiration de ces lauréats qui deviennent des modèles dans notre société.

La présidente du conseil remercie la conseillère Deros pour son intervention.

Adopté à l'unanimité.

15.02

CM20 0009

Déclaration en appui aux Journées de la persévérance scolaire 2020

Attendu que la campagne dédiée aux Journées de la persévérance scolaire (JPS), qui regroupe plusieurs partenaires, se tiendra du 17 au 21 février 2020, et que ces journées se v eulent un temps fort dans l'année, témoignant de la mobilisation autour de la persévérance scolaire;

Attendu que la persévérance et la réussite scolaire font partie des préoccupations des élu.e.s municipaux et que l'éducation est primordiale pour la collectivité montréalaise;

Attendu que les municipalités ont les compétences et les pouvoirs pour influencer directement la qualité de vie des jeunes et des élèves et, du même coup, leur permettre de développer leur plein potentiel;

Attendu que les élu.e.s municipaux collaborent aux efforts de la collectivité montréalaise en matière de sensibilisation à la réussite éducative, entre autres à travers le comité *Réussite éducative : les élu.e.s s'engagent!* de Concertation Montréal;

Attendu que d'après les données du *Réseau réussite Montréal*, avec un taux de décrochage de 15,9 %, les jeunes Montréalais et Montréalaises décrochent davantage que ceux de l'ensemble de la province et que, même si le taux de diplomation s'améliore depuis quelques années, la situation à Montréal demeure préoccupante;

Attendu qu'il est nécessaire d'intensifier les actions et d'adapter les interventions aux besoins des élèves à risque de décrocher pour assurer la diplomation d'un plus grand nombre de jeunes;

Attendu que Montréal compte près de 84 % des élèves québécois du primaire qui vivent sous le seuil d'un faible revenu et dans les pires conditions de défavorisation et que ces conditions sont préoccupantes en raison de leur ampleur et de leur incidence sur la réussite scolaire des jeunes;

Attendu que les élèves issus des milieux défavorisés présentent de plus grands risques de difficultés et d'abandon scolaires et qu'il faut mobiliser toute la communauté autour de l'école pour briser le cycle des inégalités;

Il est proposé par Mme Nathalie Goulet

appuyé par M. Richard Deschamps
Mme Chantal Rossi
M. Benoit Langevin

Et résolu :

que la Ville de Montréal :

1- proclame la semaine du 17 au 21 février 2020 comme étant celle des Journées de la persévérance scolaire;

2- appuie cette campagne et invite les élu.e.s à y participer;

3- invite toute la communauté à se mobiliser autour de la persévérance scolaire, pour la réussite éducative et pour briser le cycle des inégalités.

Un débat s'engage.

La présidente du conseil, Mme Cathy Wong, cède la parole à la conseillère Nathalie Goulet pour la présentation de la déclaration.

La conseillère Goulet prend la parole et présente la déclaration. Elle souligne la grande mobilisation actuellement autour de cet enjeu en précisant que les préoccupations demeurent. La conseillère Goulet fait état de tous les outils à la disposition des élus pour aider à la persévérance scolaire et rejoindre les populations les plus vulnérables.

La présidente remercie la conseillère Goulet et cède la parole à au conseiller Richard Deschamps.

Le conseiller Deschamps prend la parole et met en relief l'importance de l'éducation pour comprendre la société et pour devenir un meilleur individu, notamment. Il ajoute à quel point tous les efforts liés à la persévérance scolaires constituent une solution tangible pour lutter contre la pauvreté.

La présidente du conseil remercie M. Deschamps pour son intervention et cède la parole à la conseillère Chantal Rossi.

La conseillère Rossi mentionne les tristes statistiques en matière de décrochage scolaire, et établit un lien avec la précarité financière dans certains milieux, notamment dans l'arrondissement de Montréal-Nord.

La présidente du conseil remercie Mme Rossi pour son intervention et cède la parole au conseiller Benoit Langevin.

Le conseiller Langevin prend la parole et abonde dans le sens de la conseillère Rossi. Il vante, entre autres, l'immense contribution des organismes communautaires qui jouent un rôle de premier plan pour soutenir les familles dans le besoin et ainsi, aider à la persévérance scolaire. Le conseiller Langevin invite toute la population à communiquer avec les intervenants des écoles pour aider au dialogue à Montréal.

La présidente du conseil remercie le conseiller Langevin pour son intervention.

Adopté à l'unanimité.

15.03

CM20 0010

Déclaration pour la Journée internationale dédiée à la mémoire des victimes de l'Holocauste

Attendu que la Journée internationale dédiée à la mémoire des victimes de l'Holocauste est soulignée chaque année le 27 janvier, date de libération du camp d'Auschwitz-Birkenau en 1945;

Attendu que nous soulignons cette année le 75e anniversaire de la libération du camp d'Auschwitz-Birkenau;

Attendu que l'Holocauste constitue une tragédie sans précédent dans l'histoire de l'humanité;

Attendu que des millions de personnes, dont les deux tiers des Juifs d'Europe, mais aussi des Tziganes, des Slaves, des personnes handicapées, des Témoins de Jéhovah, des homosexuels, des opposants politiques et des artistes, ont été tués pendant la Seconde Guerre mondiale;

Attendu que les leçons tirées de l'Holocauste doivent nous prémunir contre les dangers de l'extrémisme;

Attendu que la thématique de cette année, *75 ans après Auschwitz - Éducation et commémoration de l'Holocauste pour la justice mondiale,* illustre l'importance, 75 ans après l'Holocauste, d'une action collective contre l'antisémitisme et autres formes de préjugés afin de garantir le respect de la dignité et des droits de l'homme pour tous les peuples du monde;

Attendu que Montréal a accueilli de nombreux survivants et survivantes de l'Holocauste qui ont contribué à développer, à façonner et à enrichir la ville;

Attendu que Montréal est la troisième ville au monde comptant le plus de survivants de l'Holocauste;

Attendu que le Musée de l'Holocauste de Montréal, fondé en 1979 sous le nom de Centre commémoratif de l'Holocauste de Montréal, œuvre depuis plus de 40 ans à éduquer et à sensibiliser la population sur le génocide de millions de personnes juives;

Il est proposé par Mme Valérie Plante

appuyé par M. Philipe Tomlinson
M. Lionel Perez
Mme Mary Deros
M. Marvin Rotrand

Et résolu :

que la Ville de Montréal :

1- souligne la Journée internationale dédiée à la mémoire des victimes de l'Holocauste, qui a lieu aujourd'hui, le 27 janvier;

2- continue à sensibiliser la population contre l'extrémisme et l'intolérance, ainsi qu'à promouvoir l'ouverture envers l'autre, l'écoute, l'empathie et la solidarité, afin que plus jamais une tragédie comme l'Holocauste ne se produise.

Un débat s'engage.

La présidente du conseil, Mme Cathy Wong, cède la parole à la mairesse de Montréal, Mme Valérie Plante.

La mairesse de Montréal prend la parole et invite les Montréalaises et les Montréalais à se souvenir de l'Holocauste pour que plus jamais nous ne vivions cette horreur sans nom; elle fait la lecture de la Déclaration.

La présidente du conseil remercie la mairesse et cède la parole au conseiller Marvin Rotrand.

Le conseiller Rotrand prend la parole et évoque ses rencontres avec des survivants de l'Holocauste dont ses parents. Il poursuit et exprime également sa fierté quant aux mesures mises de l'avant pour la défense des droits de l'homme de nos jours.

La présidente du conseil remercie le conseiller Rotrand pour son intervention et cède la parole au chef de l'opposition officielle, M. Lionel Perez.

Le chef de l'opposition officielle prend la parole et met en garde les populations sur les dangers de l'indifférence. En ce sens, il précise que l'éducation et la connaissance de l'histoire sont primordiales dans le développement d'une société où le vivre-ensemble doit demeurer concrètement au cœur de nos valeurs collectives.

La présidente remercie le chef de l'opposition officielle pour son intervention.

Adopté à l'unanimité.

15.04

À 15 h 33, le conseil procède à l'étude des points en orientation au conseil d'agglomération de l'ordre du jour.

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (20.01) à 80.01 (20.05) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM20 0011

Accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à Les industries Fournier inc. pour une période de trois ans, pour l'entretien de trois pressoirs rotatifs de marque Fo urnier, pour une somme maximale de 231 953,57 $, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 30 janvier 2020 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

1- d'accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à Les industries Fournier inc., d'une durée de trois ans, pour l'entretien de trois pressoirs rotatifs Fournier, pour une somme maximale de 231 953,57 $, taxes incluses;

2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1193438031
80.01 (20.01)

CM20 0012

Accorder un contrat de gré à gré à SIGMA -RH Solutions inc. pour le renouvellement du contrat d'entretien du logiciel SIGMA-RH.net, pour la période du 3 février 2020 au 2 février 2025, pour une somme maximale de 1 439 544,49 $, taxes incluses (fournisseur unique)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 30 janvier 2020 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

1 - d'accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à SIGMA -RH Solutions inc., fournisseur unique, pour la période du 3 février 2020 au 2 février 2025, pour le renouvellement du contrat d'entretien du logiciel SIGMA-RH.net (CG16 0021), pour une somme maximale de 1 439 544,49 $, taxes incluses;

2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1197684005
80.01 (20.02)

CM20 0013

Accorder un contrat à Ernst & Young S.R.L., d'une durée de 12 mois, pour l'analyse des modèles d'affaires et de partenariat afin d'assurer un bon déploiement de la 5G sur le territoire montréalais, pour une somme maximale de 781 316 $, taxes incluses - Appel d'offres public 19-17245 (3 soum.) / Autoriser un virement budgétaire de 365 543,93 $ au net en 2020 en provena nce des dépenses contingentes

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 30 janvier 2020 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

1- d'accorder à ERNST & YOUNG S.R.L., plus bas soumissionnaire conforme, un contrat d'une durée de douze (12) mois pour l'analyse des modèles d'affa ires et de partenariat afin d'assurer un bon déploiement de la technologie 5G sur le territoire montréalais, pour une somme maximale de 781 316 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 19-17245;

2- d'autoriser un virement budgétaire de 365 543,93 $ au net en 2020 en provenance des dépenses contingentes vers le budget du Service des technologies de l'information;

3- d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1198113003
80.01 (20.03)

CM20 0014

Autoriser une dépense additionnelle de 794 879,21 $, taxes incluses, au contrat accordé à Compugen inc. (CG18 0531), pour une variation des quantités des licences Microsoft et une somme additionnelle de 182 469,19 $, taxes incluses, pour l'acquisition additionnelle des licences des serveurs Microsoft visant à couvrir l'abonnement aux correctifs de sécurité du manufacturier, majorant ainsi le montant total du contrat de 5 299 194,71 $ à 6 276 543,11 $, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 30 janvier 2020 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

1 - d'autoriser une dépense additionnelle de 794 879,21 $, taxes incluses, dans le cadre du contrat accordé à Compugen inc. (CG18 0531), pour une variation des quantités des licences Microsoft et de 182 469,19 $, taxes incluses et pour l'acquisition additionnelle des licences des serveurs Microsoft visant à couvrir l'abonnement aux correctifs de sécurité du manufacturier, majorant ainsi le montant total du contrat de 5 299 194,71 $ à 6 276 543,11 $, taxes incluses;

2 - d'autoriser le directeur Centre Expertise Plateformes et Infrastructures du Service des technologies de l'information à signer tous documents relatifs, pour et au nom de la Ville;

3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1196871002
80.01 (20.04)

CM20 0015

Approuver le projet d'addenda # 7 au contrat avec la firme ESIT Canada Services aux Entreprises Cie (CG17 0257) se rapportant au renouvellement du contrat de maintenance, d'entretien et de support du Système de Gestion des Interventions (SGI) du Service de sécurité i ncendie de Montréal (SIM) pour la mise en place de l'interface VIPER, pour une dépense additionnelle de 335 507,81 $, taxes incluses, majorant ainsi le montant total du contrat de 35 088 914,28 $ à 35 424 422,09 $, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 30 janvier 2020 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

1- d'approuver le projet d'addenda no 7 au contrat accordé à la firme ESIT Canada Services aux Entreprises Cie (CG06 0101) se rapportant au renouvellement du contrat de maintenance, d'entretien et de support du Système de Gestion des Interventions (SGI) du Service de sécurité incendie de Montréal (SIM) pour la mise en place de l'interface VIPER, pour une dépense additionnelle de 335 507,81 $, taxes incluses, majorant ainsi le montant total du contrat de 35 088 914,28 $ à 35 424 422,09 $, taxes incluses;

2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1195035004
80.01 (20.05)

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (20.06) à 80.01 (20.10) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM20 0016

Accorder un contrat de gré à gré à BMC Software Canada inc. pour l'acquisition, l'utilisation et l'entretien de logiciels spécialisés, pour une période de cinq ans, soit du 31 mars 2020 au 30 mars 2025, pour une somme maximale de 982 410,54 $, taxes incluses (fournisseur exclusif)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 30 janvier 2020 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

1- d'accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à BMC Software Canada inc., fournisseur exclusif, pour l'acquisition, l'utilisation et l'entretien de logiciels spécialisés, pour une période de 5 ans, soit du 31 mars 2020 au 30 mars 2025, pour une somme maximale de 982 410,54 $, taxes incluses;

2- d'autoriser le directeur Centre Expertise Plateformes et Infrastructures à signer tous les documents relatifs, pour et au nom de la Ville;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1198410003
80.01 (20.06)

CM20 0017

Conclure une entente d'achat contractuelle, d'une durée de 36 mois, avec deux options de renouvellement de 12 mois, pour la fourniture et la livraison de thiosulfate de calcium utilisés dans les usines de production d'eau potable Charles-J.-Des Baillets et Atwater - Montant total de l'entente : 558 015,77 $, taxes incluses - Appel d'offres public 19 17864 (Lot 1, 1 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 30 janvier 2020 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

1- de conclure une entente d'achat contractuelle, d'une durée de 36 mois avec possibilité de deux options de renouvellement de 12 mois, pour une durée maximale de 60 mois, par laquelle Univar Canada ltée, seul soumissionnaire, ce dernier ayant présenté une soumission conforme, s'engage à fournir à la Ville, sur demande, la fourniture et la livraison de thiosulfate de calcium utilisé dans les usines de production d'eau potable Atwater et Charles-J.-Des Baillets, aux prix unitaires de sa soumission, pour une somme maximale de 507 287,06 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 19-17864 (Lot 1);

2- d'autoriser une dépense de 50 728,71 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences du lot 1;

3- d'imputer ces dépenses de consommation à même le budget de l'agglomération, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

1197100005
80.01 (20.07)

CM20 0018

Exercer la deuxième option de prolongation du contrat accordé à Messer Canada inc. (Linde Canada Ltée) (CG16 0014), pour une durée de 12 mois, et autoriser une dépense de 525 752, 61 $, taxes incluses, pour la fourniture de gants de travail, majorant ainsi le montant total de 2 436 406,41 $ à 2 962 159,02 $, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 30 janvier 2020 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

1- d'exercer l'option de la deuxième prolongation et d'autoriser une dépense additionnelle de 525 752,61 $, taxes incluses, pour la fourniture de gants de travail pour la période du 28 janvier 2020 au 27 janvier 2021, dans le cadre de l'entente-cadre conclue avec Messer Canada inc. (CG16 0014), majorant ainsi le montant total du contrat de 2 436 406,41 $ à 2 962 159,02 $, taxes incluses;

2- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

1198719001
80.01 (20.08)

CM20 0019

Conclure une entente-cadre avec Hudon Desbiens St-Germain Environnement inc., d'une durée de 36 mois, avec une option de renouvellement de 12 mois, pour des services techniques de nettoyage, de gestion et de disposition de matières résiduelles aux usines de production d'eau potable Charles-J.-Des Baillets et/ou Atwater, pour une somme maximale de 351 941,35 $, taxes incluses - Appel d'offres public 19-17854 (1 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 30 janvier 2020 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

1- de conclure une entente d'achat contractuelle, d'une durée de 36 mois avec une option de renouvellement de 12 mois, par laquelle Hudon Desbiens St-Germain Environnement inc., seul soumissionnaire, ce dernier ayant présenté une soumission conforme, s'engage à fournir à la Ville, sur demande, des services techniques de nettoyage, de gestion et de disposition de matières résiduelles aux usines de production d'eau potable Atwater et Charles-J.-Des Baillets, pour une somme maximale de 351 941,35 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 19-17854;

2- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets de la Direction de l'eau potable du Service de l'eau, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

1198147002
80.01 (20.09)

CM20 0020

Accorder un contrat de services professionnels à la firme SIMO Management inc., pour l'inspection de chambres d'aqueduc souterraines sur le réseau d'aqueduc principal, pour une période de 12 mois - Dépense totale de 998 158,84 $, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public 19-17743 (3 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de dé libérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 30 janvier 2020 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

1- d'accorder à SIMO Management inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'inspection de chambres d'aqueduc souterraines sur le réseau d'aqueduc principal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 867 964,21 $, taxes incluses, conf ormément aux documents de l'appel d'offres public 19-17743;

2- d'autoriser une dépense de 130 194,63 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1197090001
80.01 (20.10)

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (20.11) à 80.01 (20.15) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM20 0021

Conclure des ententes-cadres avec les firmes suivantes Cofomo inc. (lot 1, pour une somme de 970 916,74 $, taxes incluses et lot 3, pour une somme de 551 824,81 $, taxes in cluses) et Levio conseils inc. (lot 5, pour une somme de 239 435,44 $, taxes incluses, lot 6, pour une somme de 250 645,50 $, taxes incluses et lot 7, pour une somme de 327 678,75 $, taxes incluses), pour une durée de 30 mois, pour la fourniture sur demand e de prestations de services professionnels en architecture TI et analyse de marché - Appel d'offres 19-17746 (7 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 30 janvier 2020 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

1 - de conclure des ententes-cadres avec la firme ci-après désignée pour les lots 1 et 3, ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, d'une durée de 30 mois, laquelle s'engage à fournir à la Ville, sur demande, des services spécialisés en architecture TI et en analyse de marché, pour les sommes maximales indiquées en regard de chacun des lots, conformément aux documents de l'appel d'offres public 19-17746 :

Firme	Description	Montant (taxes incluses)
Cofomo inc.	Lot 1 - Services d'architecture TI en développement de solutions	970 916,74 $
Cofomo inc.	Lot 3 - Services d'architecture TI spécialisés en technologies des télécommunications	551 824,81 $

2 - de conclure des ententes-cadres avec la firme ci-après désignée pour les lots 5, 6 et 7, seule firme soumissionnaire, cette dernière ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, d'une durée de 30 mois, laquelle s'engage à fournir à la Ville, sur demande, des services spécialisés en architecture TI et en analyse de marché, pour les somm es maximales indiquées en regard de chacun des lots, conformément aux documents de l'appel d'offres public 19-17746 :

Firme	Description	Montant (taxes incluses)
Levio conseils inc.	Lot 5 - Services d'architecture TI spécialisés en mégadonnées et intelligence artificielle	239 435,44 $
Levio conseils inc.	Lot 6 - Services d'architecture TI spécialisés en gestion des services TI (ITSM) et en gestion des actifs TI (ITAM)	250 645,50 $
Levio conseils inc.	Lot 7 - Services d'architecture TI spécialisés en bureautique (postes de travail, logiciels)	327 678,75 $

3 - d'imputer ces dépenses de consommation à même le budget du Service des technologies de l'information, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

1197297003
80.01 (20.11)

CM20 0022

Autoriser une dépense additionnelle maximale de 153 500,23 $, taxes incluses, dans le cadre du contrat octroyé à SIR Solutions inc. (CG16 0339) pour des licences additionnelles, des services de support et de maintenance associés à ces licences et pour les services professionnels requis pour effectuer des adaptations au système de points de vente (SPDV), majorant ainsi le montant total du contrat de 1 495 249,88 $ à 1 648 750,11 $, taxes incluses / Approuver un projet d'addenda no 1 à cette fin / Autoriser une enveloppe de contingences de 58 982,18 $

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 30 janvier 2020 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

1- d'approuver un projet d'addenda no.1 et d'autoriser une dépense additionnelle maximale de 153 500,23 $, taxes incluses, pour l'acquisition de licences additionnelles, des services de support et de maintenance associés à ces licences, et pour les services professionnels requis pour effectuer des adaptations au système de points de vente (SPDV), dans le cadre du contrat octroyé à la firme SIR Solutions inc., (CG16 0339), majorant ainsi le montant total du contrat de 1 495 249,88 $ à 1 648 750,11 $, taxes incluses;

2- d'autoriser une dépense de 58 982,18 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1197684003
80.01 (20.12)

CM20 0023

Autoriser l'utilisation des crédits prévus pour des services additionnels et des dépenses admissibles (contingences) afin d'augmenter le nombre d'heures disponibles en honoraires professionnels, dans le cadre du contrat de services professionnels avec SNC-Lavalin et Réal Paul architecte (CG14 0470), pour une somme maximale de 3 132 842,02 $, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 30 janvier 2020 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

1- d'autoriser l'utilisation des crédits prévus pour services additionnels et dépenses admissibles (contingences), soit une somme maximale de 3 132 842,02 $, taxes incluses, afin d'augmenter le nombre d'heures disponibles en honoraires professionnels, dans le cadre du contrat de services professionnels accordé à SNC-Lavalin et Réal Paul architecte (CG14 0470);

2- d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1193438032
80.01 (20.13)

CM20 0024

Résilier le contrat de services professionnels avec les firmes Archipel architecture inc. et WSP inc. (CG15 0760) pour les services en architecture et en génie de bâtiment, dans le cadre du projet de réfection du 5e étage du bâtiment situé au 775, rue Gosford, pour une somme maximale de 731 413,46 $, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 30 janvier 2020 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

1- de résilier le contrat de services professionnels accordé à Archipel architecture inc. et WSP inc. pour les services en architecture et en génie du bâtiment dans le cadre du projet de réfection du 5e étage de la Cour municipale (0002) située au 775, rue Gosford, dans l'arrondissement de Ville-Marie (CG15 0760);

2- de retourner dans les comptes de provenance les crédits inutilisés.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1190805002
80.01 (20.14)

CM20 0025

Accorder un contrat de services professionnels à FNX INNOV inc. pour la préparation d'une étude de faisabilité pour l'implantation d'un traitement secondaire à la station d' épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte - Dépense totale de 1 009 566,73 $, taxes incluses - Appel d'offres public 19-17708 (3 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 30 janvier 2020 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

1- d'accorder à FNX INNOV inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, le contrat pour la préparation d'une étude de faisabilité pour l'implantation d'un traitement secondaire à la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 917 787,94 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 19-17708;

2- d'autoriser une dépense de 91 778,79 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

3- d'autoriser l'utilisation partielle des sommes accumulées à la réserve financière d'agglomération - eau et égouts;

4- d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1193438037
80.01 (20.15)

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (20.16) à 80.01 (20.20) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM20 0026

Approuver un projet d'acte par lequel la Ville acquiert de The Westbury 1 limited Partnership, aux fins de construction de logements sociaux et communautaires, un terrain vacant d'une superficie de 1 765,6 mètres carrés, situé du côté est de la rue Mackenzie et au nord de l'avenue Mountain Sights, constitué du lot 6 049 218 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, pour une somme de 708 000 $, plus les taxes applicables / Accorder mainlevée pure et simple de l'hypothèque créée en faveur de la Ville de Montréal et publiée au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal, le 20 janvier 2017, sous le numéro 22 860 813 , afin de garantir l'accomplissement des engagements relatifs à la réalisation de logements sociaux et communautaires

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 30 janvier 2020 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

1- d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville acquiert de la Société en commandite Le Westbury 1 / The Westbury 1 Limited Partnership, aux fins de construction de logements sociaux et communautaires, un terrain vacant d'une superficie de 1 765,6 mètres carrés, situé du côté est de l'avenue Mountain Sights à l'angle de la rue Mackenzie, dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, constitué du lot 6 049 218 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, pour une somme de 708 000 $, plus les taxes applicables, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte;

2- d'accorder la mainlevée pure et simple de l'acte d'hypothèque publié le 20 janvier 2017, au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal sous le numéro 22 860 813, et signer l'acte de mainlevée;

3- d'autoriser la Ville à signer l'acte conditionnellement à ce que son représentant désigné ait reçu du Service de l'habitation une confirmation écrite que les matériaux accumulés sont retirés et que le terrain est nivelé, le tout à la satisfaction du Service de l'habitation;

4- d'autoriser le greffier de la Ville à signer le projet d'acte, si selon l'avis du Service des affaires juridiques de la Ville, le projet d'acte est substantiellement conforme au projet d'acte joint au présent dossier décisionnel;

5- d'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1198290005
80.01 (20.16)

CM20 0027

Approuver un projet d'acte par lequel la Ville acquiert de The Westbury 2 limited Partnership, aux fins de construction de logements sociaux et communautaires, un terrain vacant d'une superficie de 1 959,7 mètres carrés, situé du côté est de la rue Mackenzie, au sud de l'avenue Mountain Sights et au nord de l'avenue Trans Island, constitué du lot 6 049 217 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, pour une somme de 864 000 $, plus les taxes applicables

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 30 janvier 2020 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

1 - d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville acquiert de la Société en commandite Le Westbury 2 / The Westbury 2 limited Partnership, aux fins de construction de logements sociaux et communautaires, un terrain vacant d'une superficie de 1 959,7 mètres carrés, situé du côté sud de la rue Mackenzie, à l'ouest de l'avenue Mountain Sights et à l'est de l'avenue Trans Island, constitué du lot 6 049 217 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, pour une somme de 864 000 $ plus les taxes applicables, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte;

2 - d'autoriser la Ville à signer l'acte conditionnellement à ce que son représentant désigné ait reçu du Service de l'habitation une confirmation écrite que les matériaux accumulés sont retirés et que le terrain est nivelé, le tout à la satisfaction du Service de l'habitation;

3 - d'autoriser le greffier de la Ville à signer le projet d'acte, si selon l'avis du Service des affaires juridiques de la Ville, le projet d'acte est substantiellement conforme au projet d'acte joint au présent dossier décisionnel.

4 - d'imputer les dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1198290008
80.01 (20.17)

CM20 0028

Approuver un projet d'acte par lequel la Ville vend à l'organisme à but non lucratif Logis 12+, à des fins de construction de logements sociaux et communautaires, un terrain vacant d'une superficie de 699,2 mètres carrés, situé du côté sud du boulevard Maurice-Duplessis et légèrement à l'est de l'intersection avec l'avenue Gilbert-Barbier, constitué du lot 1 058 842 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, pour une somme de 60 000 $, plus les taxes applicables / Fermer et retirer du domaine public le lot 1 058 842 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 30 janvier 2020 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

1 - d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville vend à l'organisme à but non lucratif Logis 12+, aux fins de construction de logements sociaux et communautaires, un immeuble d'une superficie de 699,2 mètres carrés, situé du côté sud du boulevard Maurice-Duplessis et légèrement à l'est de l'intersection avec l'avenue Gilbert-Barbier, constitué du lot 1 058 842 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, pour la somme de 60 000 $, plus les taxes applicables, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte;

2 - de fermer et de retirer du domaine public le lot 1 058 842 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal;

3 - d'autoriser la Ville à signer l'acte de vente conditionnellement à ce que Logis 12+ démontre qu'il a obtenu une confirmation écrite de l'engagement définitif de la subvention dans le cadre du Programme AccèsLogis pour la réalisation de son projet;

4 - d'imputer le revenu et la dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1198290012
80.01 (20.18)

CM20 0029

Approuver une subvention exceptionnelle d'un montant maximal de 4 000 000 $ pour la réalisation du projet de logement social de la Coopérative d'habitation de la Montagne verte, dans l'arrondissement de Ville-Marie

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 30 janvier 2020 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

1- d'approuver une subvention exceptionnelle d'un montant maximal de 4 000 000 $ pour la réalisation du projet de logement social de la Coopérative d'habitation de la Montagne verte, dans l'arrondissement de Ville-Marie;

2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1198207004
80.01 (20.19)

CM20 0030

Accorder un soutien financier non récurrent de 724 750 $ à l'École des Entrepreneurs du Québec pour le déploiement du projet Succès Croissance en 2020, 2021 et 2022 / Approuver un projet de convention à cet effet

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 30 janvier 2020 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

1- d'accorder un soutien financier non récurrent de 724 750 $ à l'École des entrepreneurs du Québec pour la réalisation, en 2020, 2021 et 2022 du projet « Succès Croissance »;

2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1197016003
80.01 (20.20)

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (20.21) à 80.01 (20.25) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM20 0031

Approuver un projet d'acte par lequel la Ville vend à la Coopérative d'habitation de la Montag ne verte, à des fins de construction de logements sociaux et communautaires, un terrain vacant d'une superficie 1 142,7 mètres carrés, situé du côté nord de la rue Saint-Jacques et à l'est de la rue de la Montagne, constitué du lot 5 963 496 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans l'arrondissement de Ville-Marie, pour une somme de 1 566 514 $, plus les taxes applicables / Fermer et retirer du domaine public le lot 5 963 496 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 30 janvier 2020 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

1- d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville vend à la Coopérative d'habitation de la Montagne verte, aux fins de construction de logements sociaux et communautaires, un immeuble constitué du lot 5 963 496 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie de 1 142,7 mètres carrés, situé au nord à l'angle des rues Saint-Jacques et de la Montagne, dans l'arrondissement de Ville-Marie, pour une somme de 1 566 514 $, plus les taxes applicables, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte;

2- de fermer et de retirer du domaine public le lot 5 963 496 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal;

3- d'autoriser la Ville à signer l'acte de vente conditionnellement à ce que la Coopérative d'habitation de la Montagne verte démontre qu'elle a obtenu une confirmation écrite de l'engagement définitif de la subvention dans le cadre du Programme AccèsLogis pour la réalisation de son projet;

4- d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1184962010
80.01 (20.21)

CM20 0032

Conclure une entente-cadre avec Les industries Centaure Ltée pour l'achat de munitions de pratique 9mm frangibles utilisées par le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), pour une période de 24 mois avec l'option de prolongation de 12 mois, pour une somme maximale de 1 529 231,89$, taxes incluses - Appel d'offres public 19-17639 (6 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 30 janvier 2020 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

1- de conclure une entente-cadre, d'une durée de 24 mois avec une option de prolongation de 12 mois, par laquelle Les industries Centaure Ltée, plus bas soumissionnaire conforme, s'engage à fournir à la Ville, sur demande, des munitions de pratique 9mm frangibles, pour une somme maximale de 1 529 231,89 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 19-17639;

2- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

1197026002
80.01 (20.22)

CM20 0033

Conclure une entente-cadre avec Korth Group Ltd pour l'acquisition de munitions de calibre 9mm pour les pistolets de service du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), pour une somme maximale de 149 410,01 $, taxes incluses - Appel d'offres public 19-17396 (2 soum., 1 seul conforme)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 30 janvier 2020 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

1- de conclure une entente-cadre, par laquelle Korth Group Ltd, seul soumissionnaire conforme, s'engage à fournir à la Ville, sur demande, des munitions de calibre 9mm, pour une somme maximale de 149 410,01 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 19-17396;

2- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

1197026001
80.01 (20.23)

CM20 0034

Conclure une entente-cadre avec Sia Partenaires inc. pour la fourniture sur demande de prestations de services professionnels en gestion du changement, afin de mettre en place le projet d'assistance à la gestion des interventions dans le réseau routier (AGIR) de la Ville de Montréal, pour une durée de 36 mois, pour une somme maximale de 526 125,60 $, taxes incluses - Appel d'offres public 19-17876 (3 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 30 janvier 2020 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

1- de conclure une entente-cadre avec Sia Partenaires inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, d'une durée de 36 mois, laquelle s'engage à fournir à la Ville, sur demande, des prestations de services professionnels en gestion du changement dans la mise en place du projet d'assistance à la gestion des interventions dans le réseau routier (AGIR) de la Ville de Montréal, pour une somme maximale de 526 125,60 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 19-17876;

2- d'imputer ces dépenses de consommation à même le budget du Service des technologies de l'information, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

1195006005
80.01 (20.24)

CM20 0035

Ratifier l'exercice du deuxième et dernier renouvellement des ententes-cadres collectives avec les firmes Énergie Valero inc. et Pepco Énergie Corp (CG15 0778) pour la fourniture, sur demande, d'essence régulière sans plomb, super sans plomb, mazout, diesel coloré pour génératrice, diesel arctique et diesel coloré standard, pour une période d'une année se te rminant le 3 janvier 2021, pour une somme totale estimée de 10 427 881,89 $, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 30 janvier 2020 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

1 - de ratifier l'exercice du deuxième et dernier renouvellement des ententes-cadres collectives avec les firmes Énergie Valero inc. et Pepco Énergie Corp. (CG15 0778) pour la fourniture, sur demande, d'essence régulière sans plomb, super sans plomb, mazout, diesel coloré pour génératrice, diesel arctique et diesel coloré standard, pour une période d'une année se terminant le 3 Janvier 2021, pour une somme totale estimée de 10 427 881,89 $, taxes incluses;

2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1198528002
80.01 (20.25)

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (20.26) à 80.01 (20.30) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM20 0036

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à St-Denis Thompson inc. pour la réalisation des travaux de construction du lot L0602 « Restauration fenêtres » faisant partie du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville - Dépense totale de 8 536 217,70 $, taxes incluses - Appel d'offres public IMM-15432 (1 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 30 janvier 2020 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;

2- d'accorder au seul soumissionnaire St-Denis Thompson inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, un contrat pour réaliser les travaux de construction du lot L0602 « Restauration fenêtres » faisant partie du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 7 113 514,75 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public IMM-15432;

3- d'autoriser une dépense de 1 422 702,95 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1196810002
80.01 (20.26)

CM20 0037

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Deric construction inc. pour les travaux de mécanique, de procédé industriel, de génie civil, d'électricité, d'instrumentation, de contrôle et d'architecture, dans le cadre de la construction d'un système de traitement des odeurs à la station d e pompage Rhéaume, dans l'arrondissement de Verdun - Dépense totale de 6 938 046,27 $, taxes, contingences et variation de quantités incluses - Appel d'offres public 3295-AE-15 (3 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant f aire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 30 janvier 2020 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;

2 - d'accorder à Construction Deric inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de mécanique, de procédé industriel, de génie civil, d'électricité, d'instrumentation, de contrôle et d'architecture pour la construction d'un système de traitement des odeurs à la station de pompage Rhéaume, dans l'arrondissement de Verdun, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 6 079 572,17 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 3295-AE-15;

3 - d'autoriser une dépense de 607 957,22 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

4 - d'autoriser une dépenses de 250 516,88 $, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités;

5 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1193438035
80.01 (20.27)

CM20 0038

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Constructions H2D inc. pour des travaux d'égouts, de conduites d'eau, de voirie, d'éclairage, de feux de circulation, d'aménagement paysager et sur le réseau de la Commission des services électrique de la Ville de Montréal (CSEM) dans l'avenue Thérèse-Lavoie-Roux, de l'avenue Durocher à l'avenue du Parc - Dépense totale de 13 838 410,14 $, taxes contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 420412 (8 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 30 janvier 2020 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;

2- d'accorder à Constructions H2D inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux d'égouts, de conduites d'eau, de voirie, d'éclairage, de feux de circulation, d'aménagement paysager et sur le réseau de la CSEM, dans l'avenue Thérèse -Lavoie-Roux, de l'avenue Durocher à l'avenue du Parc, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 11 130 389,42 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 420412 ;

3- d'autoriser une dépense de 1 328 999,07 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

4- d'autoriser une dépense de 1 379 021,65 $, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;

5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1197231070
80.01 (20.28)

CM20 0039

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanentes sur l'examen des contrats

Conclure des ententes-cadre de services professionnels en ingénierie, d'une durée de dix ans, avec FNX-INNOV inc. (12 784 149,58 $, taxes incluses) et SNC -Lavalin inc. (15 436 424,21 $, taxes incluses) pour les études, la conception, la préparation de plans et devis, la surveillance de travaux et la gestion de deux projets sur le réseau principal d'aqueduc - Dépenses totales de 14 701 772,02 $, taxes et contingences incluses, pour le contrat A et de 17 751 887,84 $ (contingences incluses) pour le contrat B - Appel d'offres public 19-17711 (contrat A : 2 soum., contrat B: 1 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 30 janvier 2020 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;

2- de conclure des ententes-cadre avec les firmes ci-après désignées, pour chacun des articles, ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, pour une durée de 10 ans, lesquelles s'engagent à fournir à la Ville, sur demande, des services professionnels en ingénierie pour les études, la conception, la préparation des plans et devis, la surveillance de travaux et la gestion de deux projets sur le réseau principal d'aqueduc, pour les sommes maximales indiquées en regard de chacune d'elles, conformément aux documents de l'appel d'offres public 19-17771;

Firmes	Articles	Montant (taxes incluses)
FNX-INNOV inc.	contrat A	12 784 149,58 $
SNC-Lavalin inc.	contrat B	15 436 424,21 $

3- d'autoriser une dépense de 1 917 622,44 $ pour le contrat A et de 2 315 463,63 $ pour le contrat B, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

4- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements, des services corporatifs et des villes liées, et ce, au rythme des besoins à combler.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1196945001
80.01 (20.29)

CM20 0040

Accorder un contrat à 9216-1264 Québec inc. (ARTE) pour la collecte, le transport et le traitement d'articles du réemploi des écocentres Acadie, Côte-des-Neiges, la Petite-Patrie, Rivière-des-Prairies et Saint-Michel ainsi que pour la collecte, le transport, le traitement d'articles du réemploi et la gestion des centres de réemploi des écocentres LaSalle et Saint-Laurent, pour une période de 24 mois - Dépense totale de 281 121 $, taxes incluses - Appel d'offres public 19-17933 (1 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 30 janvier 2020 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

1- d'accorder au seul soumissionnaire, 9216-1264 Québec Inc. (ARTE), celui-ci ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour la collecte, le transport et le traitement d'articles du réemploi des écocentres Acadie, Côte-des-Neiges, la Petite-Patrie, Rivière-des-Prairies et St-Michel ainsi que pour la collecte, le transport, le traitement d'articles du réemploi et la gestion des centres de réemploi des écocentres LaSalle et St-Laurent, pour une période de vingt-quatre mois, soit pour une somme maximale de 281 121 $ taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 19-17933;

2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1197075003
80.01 (20.30)

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (20.31) à 80.01 (20.32) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM20 0041

Autoriser une dépense additionnelle de 751 465,26 $, taxes incluses, pour les contingences dans le cadre du contrat de construction à St-Denis Thompson inc. (CG19 0184) pour réaliser les travaux de construction du lot L3101 « Excavation, remblais, soutènement et imperméabilisation » faisant partie du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville, majorant ainsi le montant total à autoriser de 4 696 657,85 $ à 5 448 123,11 $, taxes et contingences incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 30 janvier 2020 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

1- d'autoriser une dépense additionnelle de 751 465,26 $, taxes incluses, pour augmenter le budget de contingences à un montant maximal total de 1 690 796,83 $, taxes incluses, dans le cadre du contrat accordé à St-Denis Thompson (CG19 0184), majorant ainsi le montant total du contrat de 4 696 657,85 $ à 5 448 123,11 $, taxes incluses;

2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1196810003
80.01 (20.31)

CM20 0042

Autoriser une dépense additionnelle de 566 944,20 $, taxes incluses, pour les contingences dans le cadre du contrat de construction à 9130-9989 Québec inc. (Groupe Prodem) (CG19 0240) pour réaliser les travaux de construction du lot L0201 « Démolition et décontamination » faisant partie du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville, majorant ainsi le montant total à autoriser de 3 543 401,23 $ à 4 110 345,43 $, taxes et contingences incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 30 janvier 2020 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

1- d'autoriser une dépense additionnelle de 566 944,20 $, taxes incluses, afin d'augmenter le budget de contingences à un montant maximal total de 1 275 624,45 $, taxes incluses, dans le cadre du contrat accordé à 9130-9989 Québec inc. (Groupe Prodem) (CG19 0240), majorant ainsi le montant total du contrat de 3 543 401,23 $ à 4 110 345,43 $, taxes incluses;

2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1196810004
80.01 (20.32)

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (30.01) à 80.01 (30.04) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM20 0043

Autoriser le dépôt de demandes de financement auprès de la Communauté métr opolitaine de Montréal (CMM), dans le cadre du Programme d'aide financière pour les projets contribuant à la mise en place de la Trame verte et bleue sur le territoire métropolitain et du Programme d'acquisition et de conservation d'espaces boisés

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 30 janvier 2020 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

1 - d'autoriser le dépôt de demandes de financement auprès de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) pour les projets d'acquisitions suivants et engager la Ville de Montréal à assumer sa part d'investissement dans ces projets :

- **Programme d'aide financière pour les projets contribuant à la mise en place de la Trame verte et bleue sur le territoire métropolitain**
  - 9,8 ha à Sainte-Anne-de-Bellevue au coût de 5,1 M$ plus taxes (CG19 0478);
  - 140 ha à Pierrefonds-Roxboro au coût de 73 M$ plus taxes (CG19 0594);
- **Programme d'acquisition et de conservation d'espaces boisés**
  - 21,7 ha à L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève au coût de 0,75 M$ plus taxes (CG19 0591);
  - 0,3 ha à Pierrefonds-Roxboro par promesse de donation (CG19 0608);

2 - de désigner la directrice du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports, comme personne autorisée à agir au nom de la Ville de Montréal pour ces projets;

3 - de confirmer l'engagement de la Ville de Montréal à réaliser les activités de communication énoncées aux demandes de financement;

4 - de confirmer l'engagement de la municipalité à devenir propriétaire du terrain acquis en totalité ou copropriétaire indivis avec un organisme admissible;

5 - de confirmer son engagement à assumer un suivi de conservation à des fins écologiques des espaces boisés du terrain visé par les projets par des mesures appropriées;

6 - de confirmer que le greffier de la Ville de Montréal est la personne autorisée à signer la convention avec la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) pour ces projets.

Adopté à l'unanimité.

80.01 1198169003 (30.01)

CM20 0044

Approuver la conformité au Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal du projet d'Hydro-Québec visant la reconstruction à 315 kV de la ligne souterraine Beaumont-Fleury, sur le territoire de la Ville de Montréal

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 30 janvier 2020 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

1 - d'approuver la conformité aux objectifs du Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal du projet d'Hydro-Québec visant la reconstruction à 315 kV de la ligne souterraine Beaumont-Fleury sur le territoire de la Ville de Montréal soumis par Hydro-Québec;

2 - d'autoriser le greffier à transmettre l'avis à cet effet à la sous-ministre du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles en vertu de l'article 152 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, et à titre d'information à la répondante d'Hydro-Québec.

Adopté à l'unanimité.

1198199006
80.01 (30.02)

CM20 0045

Autoriser une dépense additionnelle de 200 000 $, taxes incluses, pour les services professionnels des avocats du cabinet IMK mandatés pour la représentation de la Ville de Montréal dans le cadre de contrats publics obtenus par les firmes Consultants Aecom inc. et GBI Experts-conseils inc., majorant ainsi le montant total du contrat à 550 750 $, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre deva nt faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 30 janvier 2020 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'autoriser une dépense additionnelle de 200 000 $, taxes incluses, pour les services professionnels des avocats du cabinet IMK mandatés pour la représentation de la Ville de Montréal dans le cadre de contrats publics obtenus par les firmes Consultants Aecom inc. et GBI Experts-conseils inc., majorant ainsi le montant total du contrat à 550 750 $, taxes incluses.

Adopté à l'unanimité.

1193219008
80.01 (30.03)

CM20 0046

Ratifier la décision d'autoriser une dépense de 568 192,54, taxes incluses, pour l'acquisition de cinq châssis de camion de classes 8 de marque International, conformément à l'entente-cadre 1225677 conclue entre la Ville et Camions Inter-Anjou inc. (CG17 0484)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 30 janvier 2020 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

1 - de ratifier la décision d'autoriser une dépense de 568 192,54, taxes incluses, pour l'acquisition de cinq châssis de camion de classes 8 de marque International, conformément à l'entente-cadre 1225677 intervenue entre la Ville et Camions Inter-Anjou inc. (CG17 0484);

2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1194922020
80.01 (30.04)

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (42.01) à 80.01 (42.05) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM20 0047

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 44 736 000 $ afin de financer les travaux de modernisation, de pérennisation et de sécurisation prévus au programme d'investissement dans les usines d'eau potable

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 30 janvier 2020 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 44 736 000 $ afin de financer les travaux de modernisation, de pérennisation et de sécurisation prévus au programme d'investissement dans les usines d'eau potable », sujet à son approbation par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

Adopté à l'unanimité.

1196279003
80.01 (42.01)

CM20 0048

Adoption - Règlement autorisant la transformation et l'occupation d'un bâtiment situé sur le lot 3 364 513 du cadastre du Québec à des fins d'hébergement pour personnes ayant besoin d'aide et d'assistance

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 30 janvier 2020 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant la transformation et l'occupation d'un bâtiment situé sur le lot 3 364 513 du cadastre du Québec à des fins d'hébergement pour personnes ayant besoin d'aide et d'assistance ».

Adopté à l'unanimité.

1195092005
80.01 (42.02)

CM20 0049

Adoption - Règlement modifiant le Règlement du conseil d'agglomération sur la définition de l'aide à l'entreprise (RCG 06-019)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de dé libérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 30 janvier 2020 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le règlement du conseil d'agglomération sur la définition de l'aide à l'entreprise (RCG 06-019) ».

Adopté à l'unanimité.

1196814005
80.01 (42.03)

Article 80.01 (42.04)

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 100 000 000 $ afin de financer les travaux d'infrastructures et d'aménagement urbain, la construction de bâtiments, l'acquisition d'immeubles et l'achat d'équipements

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 30 janvier 2020 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 100 000 000 $ afin de financer les travaux d'infrastructures et d'aménagement urbain, la construction de bâtiments, l'acquisition d'immeubles et l'achat d'équipements », sujet à son approbation par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

Un débat s'engage.

Il est proposé par M. Lionel Perez

appuyé par M. Aref Salem

d'apporter un amendement au règlement inscrit à l'article 80.01 (42.04) comme suit :

- d'ajouter au 1er Attendu immédiatement après le mot « immobilisations » les mots suivants « qui sont prévues au Programme triennal d'immobilisations de l'agglomération de Montréal »;

- d'ajouter un 2e « Attendu » qui se lit comme suit : « Attendu que l'emprunt prévu au présent règlement permettra de faire face aux situations d'urgences ou imprévues et de procéder aux interventions requises »;

- d'ajouter après l'article 5 du projet de règlement, l'article suivant : « 6. Le conseil exige qu'une reddition de compte annuelle lui soit faite incluant la liste des interventions ou activités effectuées, les sommes qui ont été utilisées à même cet emprunt ainsi que les fins pour lesquelles elles ont été employées »;

Un débat s'engage sur l'amendement du chef de l'opposition officielle, M. Lionel Perez et du conseiller Aref Salem.

À 16 h 05, le leader de la majorité, M. François Limoges, propose de reporter de l'étude de l'article 80.01 (42.04) à une phase ultérieure. La proposition est agréée.

CM20 0050

Adoption - Règlement du conseil d'agglomération modifiant l'annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 30 janvier et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement du conseil d'agglomération modifiant l'annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005) ».

Adopté à l'unanimité.

1198097001
80.01 (42.05)

CM20 0051

Adoption - Règlement sur le programme de subventions relatif à la réhabilitation de terrains contaminés dans l'Est de Montréal

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 30 janvier 2020 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement sur le programme de subventions relatif à la réhabilitation de terrains contaminés dans l'Est de Montréal ».

Adopté à l'unanimité.

1196814003
80.01 (42.06)

CM20 0052

Nomination de membres au Conseil des arts de Montréal

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 30 janvier 2020 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

1- de nommer à titre de membres du conseil d'administration du Conseil des arts de Montréal les personnes suivantes :

- Monsieur Andrew Tay en remplacement de madame Karla Étienne
- Madame Ravy Por en remplacement de monsieur Ben Marc Diendéré
- Monsieur Yves-Alexandre Comeau et madame Alienor Armand Linot pour combler deux postes vacants

2- de renouveler le mandat de madame Agathe Alie, à titre de membre;

3- de remercier les membres sortants pour leur contribution au Conseil des arts de Montréal.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1198021003
80.01 (51.01)

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.01 à 20.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM20 0053

Accorder un contrat de gré à gré à Vidéotron ltée pour réaliser des travaux sur son réseau câblé dans le cadre du projet d'enfouissement Laurentien-Lachapelle (projet de l'entente 83-89 - Volet 10 km), pour une somme maximale de 539 987,89 $, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 janvier 2020 par sa résolution CE20 0005;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1- d'accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à Vidéotron ltée, pour réaliser des travaux sur son réseau câblé dans le cadre du projet d'enfouissement Laurentien-Lachapelle (projet de l'entente 83-89 – Volet 10 km), pour une somme maximale de 539 987,89 $, taxes incluses;

2- d'autoriser le président de la Commission des services électriques de Montréal à signer tous les documents requis pour et au nom de la Ville;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.01 1190025006

CM20 0054

Accorder un contrat de gré à gré à Vidéotron ltée pour réaliser des travaux sur son réseau câblé dans le cadre du projet d'enfouissement de la rue Saint-Patrick (projet de l'entente 83-89 - Volet 10 km - Fiche 50), pour une somme maximale de 103 359,21 $, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 janvier 2020 par sa résolution CE20 0006;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1- d'accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à Vidéotron ltée, pour réaliser des travaux sur son réseau câblé dans le cadre du projet d'enfouissement Saint-Patrick (projet de l'entente 83-89 – Volet 10 km), pour une somme maximale de 103 359,21 $, taxes incluses;

2- d'autoriser le président de la Commission des services électriques de Montréal à signer tous les documents requis pour et au nom de la Ville;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.02 1190025007

Article 20.03

Accorder un contrat à GFL Environnemental inc. pour le transport et la fourniture d'un compacteur et de conteneurs pour la cour de voirie du 2915, rue Sainte-Catherine Est et pour le transport du compacteur avec conteneur intégré de la cour de voirie du 1800, chemin de la Remembrance, pour une période de 45 mois - Dépense totale de 262 232 $, taxes incluses - Appel d'offres public 19-17817 (1 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 janvier 2020 par sa résolution CE20 0030;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1 - d'accorder au seul soumissionnaire GFL Environnemental inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour le transport et la fourniture d'un compacteur et de conteneurs pour la cour de voirie du 2915, Sainte-Catherine Est et pour le transport du compacteur avec conteneur intégré de la cour de voirie du 1800, chemin de la Remembrance (Lot 18), pour une période de 45 mois, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 262 232 $ taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 19-17817;

2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

À 16 h 16, à la demande du leader de la majorité, M. François Limoges, le conseil reporte l'étu de de l'article 20.03 à une phase ultérieure, soit dès le retour du responsable du dossier, le conseiller Jean - François Parenteau, afin de lui permettre d'exercer son droit de réplique.

CM20 0055

Accorder un contrat de gré à gré à Astral Affichage pour la fourniture d'espaces publicitaires dans le réseau de la Société de transport de Montréal ainsi que sur le réseau d'affichage extérieur d'Astral pour les besoins du Service de l'Espace pour la vie, pour une somme maximale d e 348 374,25 $, taxes incluses (fournisseur exclusif)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 janvier 2020 par sa résolution CE20 0033;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1- d'accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à Astral Affichage, fournisseur exclusif, pour l'achat d'espaces publicitaires dans le réseau de la Société de transport de Montréal (STM) ainsi que sur le réseau d'affichage extérieur d'Astral pour les besoins du Service de l'Espace pour la vie, pour une somme maximale de 348 374,25 $, taxes incluses;

2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.04 1196756004

Article 20.05

Approuver la résiliation du contrat accordé à Hollywood Nettoyage Spécialisé pour les services de gestion des brigades alternées dans 15 arrondissements au montant de 839 274,38 $, taxes incluses (CM18 1491)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 janvier 2020 par sa résolution CE20 0035;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de résilier le contrat octroyé à la firme Hollywood Nettoyage Spécialisé (CM18 1491) pour les services de gestion des brigades alternées dans 15 arrondissements au montant de 839 274,38 $, taxes incluses, appel d'offres public 18-17119.

Un débat s'engage.

À 16 h 16, à la demande du leader de la majorité, M. François Limoges, le conseil reporte l'étude de l'article 20.05 à une phase ultérieure, soit dès le retour du responsable du dossier, le conseiller Jean - François Parenteau, afin de lui permettre d'exercer son droit de réplique.

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.06 à 20.10 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM20 0056

Résilier le contrat d'Axe Construction inc. (CM17 0135) / Accorder un contrat à Axe Construction inc. pour les travaux de la rénovation de la cour de services Dickson (bâtiment 0435), lot 1, située au 2150, rue Dickson, dans l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve - Dépense totale de 8 197 526,35 $, taxes incluses - Appel d'offres IMM - 15498-1 (3 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 janvier 2020 par sa résolution CE20 0042;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1- de résilier le contrat de travaux 15068 (CM17 0135), octroyé le 20 février 2017 à la firme Axe Construction inc.;

2- d'accorder à Axe Construction inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution de travaux de la rénovation de la cour de services Dickson (bâtiment 0435), lot 1, située au 2150, rue Dickson, dans l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 6 295 1 95,78 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public IMM-5498-1;

3- d'autoriser une dépense de 944 279,37 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

4- d'autoriser une dépense de 958 051,20 $, taxes incluses, à titre de budget des incidences;

5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.06 1195364002

CM20 0057

Autoriser une dépense additionnelle de 2 126 40 0 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences, pour la réalisation des travaux supplémentaires à l'aréna Denis Savard et à l'Auditorium de Verdun, dans l'arrondissement de Verdun, dans le cadre du contrat accordé à Groupe Axino inc. (CM18 0510), majorant ainsi le montant total du contrat de 42 406 904,39 $ à 44 015 916,90 $, taxes et contingences incluses / Autoriser la réduction du montant des incidences de 1 222 680 $ à 705 292,50 $, soit une diminution de 517 387,50 $, taxes incluses, pour une dépense totale de 1 609 012,50 $, taxes, contingences et incidences incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 janvier 2020 par sa résolution CE20 0043;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1- d'autoriser une dépense additionnelle de 2 126 400 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences pour la réalisation des travaux supplémentaires à l'aréna Denis Savard et à l'Auditorium de Verdun dans l'arrondissement de Verdun, dans le cadre du contrat accordé à Groupe Axino inc. (CM18 0510), majorant ainsi le montant total du contrat de 42 406 904,39 $ à 44 015 916,90 $, taxes incluses;

2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.07 1190765002

CM20 0058

Autoriser une dépense additionnelle de 497 234,99 $, taxes incluses, pour l'ajustement des honoraires professionnels basés sur les coûts réels de construction du nouveau Complexe aquatique intérieur au Centre Rosemont, dans le cadre du contrat accordé à Poirier Fontaine architectes inc. et GBI Experts-conseils inc. (CM17 0054), majorant ainsi le montant total du contrat de 2 528 827,71 $ à 3 026 062,70 $, taxes incluses / Approuver un projet d'addenda No.1 à cet effet / Autoriser un budget additionnel d'incidences de 114 975 $, taxes incluses, pour les services professionnels de communication et de gestion environnementale des sols - Majorant la dépense totale de 2 908 151,86 $ à 3 520 361,85 $

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 janvier 2020 par sa résolution CE20 0050;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1 - d'autoriser une dépense additionnelle de 497 234,99 $, taxes incluses, pour l'ajustement des honoraires professionnels et des contingences liés au coût réel du projet de construction d'un nouveau Complexe aquatique au Centre Rosemont;

2 - d'approuver un projet d'addenda modifiant la convention de services professionnels intervenue avec Poirier Fontaine architectes inc. et GBI Experts-conseils inc., anciennement Beaudoin Hurens inc., ingénieurs, (CM17 0054), majorant ainsi le montant total du contrat de 2 528 827,71 $ à 3 026 062,70 $, taxes incluses;

3 - d'autoriser une dépense additionnelle de 114 975 $, taxes incluses, à titre de budget d'incidences pour les services professionnels en communication et en gestion environnementale des sols, majorant la dépense totale de 2 908 151,86 $ à 3 520 361,85 $, taxes incluses;

4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.08 1198385002

CM20 0059

Accorder un contrat de gré à gré à la Compagnie de chemin de fer du Canadien Pacifique, fournisseur exclusif, pour des services d'ingénierie et de signaleur du CP dans le cadre des travaux de réfection du pont Rosemont/Van Horne et du dessus du pont Clark/Van H orne (projet 15-16), pour une somme maximale de 394 019,33 $ taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 janvier 2020 par sa résolution CE20 0051;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1 - d'accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à la Compagnie de chemin de Fer du Canadien Pacifique, fournisseur exclusif, pour des services d'ingénierie et de signaleur du CP dans le cadre des travaux de réfection du pont Rosemont/Van Ho rne et du dessus du pont Clark/Van Horne (projet 15-16), aux prix de sa soumission, soit une somme maximale de 394 019,33 $, taxes incluses, conformément à l'offre de service de cette firme reçu en date du 6 décembre 2018;

2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.09 1197231080

CM20 0060

Accorder un contrat de gré à gré à La Bande à Paul pour le projet de médiation expérientielle du parcours des phytotechnologies - Station Maîtrise des plantes envahissantes, pour une somme maximale de 149 467,50 $, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 janvier 2020 par sa résolution CE20 0052;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1 - d'accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à La Bande à Paul pour le projet de médiation expérientielle du parcours des phytotechnologies - Station Maîtrise des plantes envahissantes, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 149 467,50 $, taxes incluses, conformément à l'offre de service de cette firme en date du 27 novembre 2019;

2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.10 1193815005

À 16 h 20, à la demande du leader de la majorité M. François Limoges, qui rappelle l'article 80.01 (42.04) dont l'étude avait été reportée à une phase ultérieure, le conseil reprend l'étude de cet article.

CM20 0061 (suite)

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 100 000 000 $ afin de financer les travaux d'infrastructures et d'aménagement urbain, la construction de bâtiments, l'acquisition d'immeubles et l'achat d'équipements

La présidente du conseil, Mme Cathy Wong, cède la parole au président du comité exécutif, M. Benoit Dorais.

M. Dorais prend la parole sur l'amendement du chef de l'opposition officielle et du conseille r Salem et indique que l'Administration refuse les changements proposés.

_____

Le débat se poursuit.

_____

Il est proposé par M. Lionel Perez

appuyé par Mme Karine Boivin-Roy

de procéder à un vote à main levée sur l'amendement du chef de l'opposition officielle et du conseiller Salem.

La présidente du conseil met aux voix l'amendement du chef de l'opposition officielle et du conseiller Salem et le conseil se partage comme suit :

En faveur : 16
Contre : 35

La présidente du conseil déclare l'amendement du chef de l'opposition officielle et du conseiller Salem rejeté à la majorité des voix.

_____

Le débat se poursuit sur l'article 80.01 (42.04).

_____

La présidente du conseil cède la parole au président du comité exécutif, M. Benoit Dorais afin qu'il exerce son droit de réplique.

La présidente du conseil indique à M. Dorais que les expressions « induit en erreur » ou « n'est pas induit en erreur », qu'elles soient utilisées de façon négative ou positive, sont antiparlementaires et lui demande de les retirer. Ce dernier s'exécute.

Il est proposé par M. Lionel Perez

appuyé par Mme Karine Boivin-Roy

de procéder à un vote enregistré sur l'article 80.01 (42.04).

Le greffier fait l'appel des membres et le conseil se partage comme suit :

VOTE

Votent en faveur :	Mesdames et messieurs Plante, Dorais, Popeanu, Ouellet, Goulet, Caldwell, Lavigne Lalonde, Beaudry, Filato, Croteau, Thuillier, Rabouin, Parenteau, Parizeau, Limoges, Mauzerolle, Sauvé, Miron, Giguère, Parent, Norris, Bourgeois, Marinacci, Vodanovic, Lessard-Blais, Ryan, Sigouin, Gosselin, Watt, Tomlinson, Normand, Downey, McQueen, Arseneault, Rouleau, Pauzé, Barbe, Deschamps, Zarac, Miranda, Hénault et Rapanà (42)

Votent contre :	Mesdames et messieurs Perez, Boivin-Roy, Miele, Black, DeSousa, Sari, Giannou, Salem, Beis, Deros, Corvil, Langevin, Rossi, Décarie, Clément-Talbot, Bissonnet, Montgomery, Fumagalli et Rotrand (19)
Résultat :	En faveur : 42 Contre : 19

La présidente du conseil déclare l'article 80.01 (42.04) adopté à la majorité des voix, et il est

RÉSOLU

en conséquence.

80.01 1195929003 (42.04)

À 16 h 46, à la demande du leader de la majo rité M. François Limoges, qui rappelle l'article 20.03 dont l'étude avait été reportée à une phase ultérieure, le conseil reprend l'étude de cet article.

CM20 0062 (suite)

Accorder un contrat à GFL Environnemental inc. pour le transport et la fourniture d'un compacteur et de conteneurs pour la cour de voirie du 2915, rue Sainte-Catherine Est et pour le transport du compacteur avec conteneur intégré de la cour de voirie du 1800, chemin de la Remembrance, pour une période de 45 mois - Dépense totale de 262 232 $, taxes incluses - Appel d'offres public 19-17817 (1 soum.)

La présidente du conseil, Mme Cathy Wong, cède la parole au conseiller Jean-François Parenteau, afin qu'il exerce son droit de réplique.

Adopté à l'unanimité.

20.03 1198554002

À 16 h 46, à la demande du leader de la majorité M. François Limoges, qui rappelle l'article 20.05 dont l'étude avait été reportée à une phase ultérieure, le conseil reprend l'étude de cet article.

CM20 0063 (suite)

Approuver la résiliation du contrat accordé à Hollywood Nettoyage Spécialisé pour les services de gestion des brigades alternées dans 15 arrondissements au montant de 839 274,38 $, taxes incluses (CM18 1491)

La présidente du conseil, Mme Cathy Wong, cède la parole au conseiller Jean-François Parenteau, afin qu'il exerce son droit de réplique.

Adopté à l'unanimité.

20.05 1197286005

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.11 à 20.15 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM20 0064

Approuver, conditionnellement à l'adoption du décret, un projet de contrat de collaboration entre la Ville de Montréal et l'Office national du film du Canada relativement à la création de l'oeuvre immersive « Second souffle » d'une valeur de 356 604 $ / Autoriser le versement d'une somme de 240 709 $, plus les taxes applicables, à l'Office national du film, aux fins de ce contrat / Demander au gouvernement du Québec l'adoption d'un décret autorisant la Ville de Montréal à conclure le contrat de collaboration avec l'Office National du film du Canada

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 janvier 2020 par sa résolution CE20 0054;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1 - d'approuver, conditionnellement à l'adoption du décret, le projet de contrat de collaboration entre l'Office national du film du Canada et la Ville de Montréal, pour une valeur maximale de 356 604 $, plus les taxes applicables, pour la création de l'œuvre immersive « Second souffle »;

2 - d'autoriser le versement d'une somme de 240 709 $, plus toutes les taxes applicables, à l'Office national du film du Canada aux fins du contrat de collaboration;

3 - de recommander au gouvernement du Québec l'adoption d'un décret autorisant la Ville de Montréal à conclure ce contrat de collaboration avec l'Office national du film du Canada;

4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.11 1197227002

CM20 0065

Approuver un projet d'acte d'échange par lequel la Ville acquiert, de la compagnie Immeubles D.M.L.G.T. (2014) Limitée, un terrain vacant d'une superficie d'environ 6 768,8 mètres carrés, situé du côté nord du boulevard Maurice-Duplessis, à l'est de la 63e Avenue, et en contrepartie la Ville cède la 70e et une partie de la 71e Avenue non ouvertes, ainsi que deux lots adjacents à la 71e Avenue, tous situés au sud du boulevard Maurice-Duplessis, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, d'une superficie totalisant environ 14 204,5 mètres carrés, dont la soulte en faveur de la Ville, représente un montant de 83 000 $, plus les taxes applicables / Créer trois servitudes d'utilités publiques

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 janvier 2020 par sa résolution CE20 0056;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1- de fermer et de retirer du registre du domaine public les lots 3 510 517, 3 510 518, 2 159 429, 6 269 326 et 1 250 461, tous du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal;

2- d'approuver un projet d'acte d'échange par lequel la Ville acquiert de la compagnie Immeubles D.M.L.G.T. (2014) Limitée, un terrain vacant constitué du lot 1 508 944 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie d'environ 6 768,8 mètres carrés, situé du côté nord du boulevard Maurice-Duplessis, à l'est de la 63e Avenue et en contrepartie la Ville cède les lots 3 510 517, 3 510 518 et 2 159 429 constituant l'emprise de la 70e Avenue non ouverte, le lot 6 269 326 constituant l'emprise d'une partie de la 71e Avenue non ouverte, ainsi que les lots 1 250 458 et 1 250 461, tous du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situés au sud du boulevard Maurice-Duplessis, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, totalisant une superficie d'environ 14 204,5 mètres carrés. La soulte en faveur de la Ville, représente une somme de 83 000 $, plus les taxes applicables, le cas échéant. L'échange prévoit la création de trois servitudes d'utilités publiques, le tout sujet aux termes et conditions stipulés au projet d'acte;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.12 1173778004

CM20 0066

Approuver un projet d'acte par lequel la Ville de Montréal vend à Société en commandite Développements Laurent Clark, aux fins d'assemblage, un immeuble composé d'un terrain vague situé au quadrant nord-est du boulevard De Maisonneuve Ouest et de la rue Clark, dans l'arrondissement de Ville-Marie, constitué des lots 5 916 099, 5 916 101 et 6 222 547 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, pour une somme de 3 289 570 $, plus les taxes applicables

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 janvier 2020 par sa résolution CE20 0059;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1- d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville de Montréal vend à Société en commandite Développements Laurent Clark, et auquel intervient la Société de transport de Montréal, aux fins d'assemblage, un immeuble composé d'un terrain vague d'une superficie au sol de 1 077,5 mètres carrés, situé au quadrant nord-est du boulevard De Maisonneuve Ouest et de la rue Clark, dans l'arrondissement de Ville-Marie, constitué des lots 5 916 099, 5 916 101 et 6 222 547 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, pour une somme de 3 289 570 $, plus les taxes applicables, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte;

2- de consentir à toutes fins que de droit à la modification de la servitude publiée au registre foncier sous le numéro 24 347 333;

3- d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.13 1191368006

CM20 0067

Approuver un projet d'acte par lequel la Ville accorde mainlevée pure et simple de l'inscription du droit de résolution, résultant de l'acte de vente par la Ville de Montréal à 9217 -7112 Québec inc, publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal sous le numéro 23 426 279, relativement à un immeuble ayant front sur la rue Philippe-Lalonde, dans l'arrondissement du Sud-Ouest

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 janvier 2020 par sa résolution CE20 0062;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1- d'accorder la mainlevée pure et simple de l'inscription du droit de résolution résultant de l'acte de vente intervenu entre la Ville de Montréal et 9217-7112 Québec inc., publié le 21 juin 2017, au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal sous le numéro 23 426 279, dans l'arrondissement du Sud-Ouest;

2- d'autoriser la directrice des transactions immobilières du Service de la gestion et de la planification immobilière, à signer l'acte de mainlevée du droit de résolution, conformément au projet d'acte soumis.

Adopté à l'unanimité.

20.14 1194396002

CM20 0068

Accorder un soutien financier non récurrent de 40 000 $ et un soutien logistique estimé à 25 000 $ au Conseil régional de l'environnement de Montréal afin d'organiser l'édition 2020 du Gala de reconnaissance en environnement et développement durable de Montréal / Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 janvier 2020 par sa résolution CE20 0066;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1- d'accorder un soutien financier non récurrent de 40 000 $ et un soutien logistique estimé à 25 000 $ au Conseil régional de l'environnement de Montréal afin d'organiser le Gala de reconnaissance en environnement et développement durable 2020;

2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.15 1197731005

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.16 à 20.19 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM20 0069

Accorder un soutien financier de 200 000 $ à Diversité artistique Montréal sur une période de deux ans, soit 100 000 $ en 2019-2020 et 100 000 $ en 2020-2021, pour les activités de la cellule iDAM et la réalisation de son Plan d'action concerté, dans le cadre de l'Entente sur le développe ment culturel 2018-2021 / Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 22 janvier 2020 par sa résolution CE20 0102;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1- d'accorder un soutien financier de 200 000 $ à Diversité artistique Montréal, sur une période de deux ans, pour les activités de la cellule iDAM et la réalisation de son Plan d'action concerté, soit 100 000 $ en 2019-2020 et 100 000 $ en 2020-2021, dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel 2018-2021;

2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.16 1193205011

CM20 0070

Accorder un soutien financier maximal de 500 000 $ à Solon, pour initier le projet de mobi lité de quartier qui s'inscrit dans le cadre du défi des villes intelligentes du Canada / Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 22 janvier 2020 par sa résolution CE20 0104;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1 - d'accorder un soutien financier maximal de 500 000 $ à l'organisme SOLON, pour initier le projet de mobilité de quartier qui s'inscrit dans le cadre du défi des villes intelligentes du Canada;

2 - d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;

3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.17 1197642001

CM20 0071

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat aux firmes Parizeau Pawulski Architectes, Dupras Ledoux inc., Le Groupe Forces et BES inc. pour la fourniture de services professionnels pour la mise en oeuvre des projets d'accessibilité universelle - Dépense totale de 1 250 353,13 $, taxes, conting ences et incidences incluses - Appel d'offres public 19-17841 (3 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 22 janvier 2020 par sa résolution CE20 0097;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;

2- d'accorder à Parizeau Pawulski Architectes, Dupras Ledoux inc., Le Groupe Forces et BES inc., firmes ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, un contrat pour la fourniture de services professionnels pour la mise en oeuvre des projets d'accessibilité universelle, aux prix de leur soumission, soit pour une somme maximale de 1 000 282,50 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 19-17841;

3- d'autoriser une dépense de 200 056,50 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

4- d'autoriser une dépense de 50 014,13 $, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;

5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.18 1190652006

CM20 0072

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Coforce inc. pour le service d'entretien ménager du Biodôme de Montréal et du Planétarium RioTinto Alcan, pour une période de 36 mois - Dépense totale de 3 727 528,42 $, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public 19-17360 (3 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 22 janvier 2020 par sa résolution CE20 0087;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;

2- d'accorder à Coforce inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour une période de 36 mois, un contrat de services d'entretien ménager pour le Biodôme et le Planétarium Rio Tinto Alcan, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 3 241 329,06 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 19-17360;

3- d'autoriser une dépense de 486 199,36 $, taxes incluses, à titre de budget des contingences;

4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.19 1197157012

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 30.01 à 30.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

Le conseil débute l'étude de l'article 30.01.

Article 30.01

Accepter l'offre de service de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville de prendre en charge le financement, la conception, la surveillance et la réalisation des travaux d'une nouvelle rue transversale sous l'autoroute Métropolitaine, à l'ouest de la rue Fabre, conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 janvier 2020 par sa résolution CE20 0068;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'accepter l'offre de service de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, de prendre en charge le financement, la conception, la surveillance et la réalisation des travaux d'une nouvelle rue transversale sous l'autoroute Métropolitaine, à l'ouest de la rue Fabre, conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*.

Un débat s'engage.

À 17 h, la présidente du conseil, Mme Cathy Wong, suspend les travaux jusqu'à 19 h.

Montréal

Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal
du 27 janvier 2020
13 h

Séance tenue le lundi 27 janvier 2020, 19 h
Salle du conseil de l'hôtel de Ville, Édifice Lucien-Saulnier

PRÉSENCES :

Mme Valérie Plante, M. Christian Arseneault, Mme Manon Barbe, M. Robert Beaudry, M. Dimitrios (Jim) Beis, M. Michel Bissonnet, Mme Christine Black, Mme Karine Boivin-Roy, Mme Caroline Bourgeois, M. Éric Alan Caldwell, Mme Catherine Clément-Talbot, M. Josué Corvil, M. François William Croteau, Mme Suzanne Décarie, Mme Mary Deros, M. Richard Deschamps, M. Alan DeSousa, M. Benoit Dorais, M. Sterling Downey, Mme Rosannie Filato, Mme Giuliana Fumagalli, Mme Effie Giannou, Mme Marianne Giguère, Mme Christine Gosselin, Mme Nathalie Goulet, Mme Andrée Hénault, M. Benoit Langevin, Mme Laurence Lavigne Lalonde, M. Pierre Lessard-Blais, M. François Limoges, M. Normand Marinacci, Mme Sophie Mauzerolle, M. Peter McQueen, M. Francesco Miele, M. Luis Miranda, Mme Suzie Miron, Mme Sue Montgomery, M. Jérôme Normand, M. Alex Norris, M. Sylvain Ouellet, Mme Marie-Josée Parent, M. Jean-François Parenteau, M. Hadrien Parizeau, M. Lionel Perez, Mme Magda Popeanu, M. Luc Rabouin, M. Giovanni Rapanà, Mme Chantal Rossi, M. Marvin Rotrand, Mme Micheline Rouleau, M. Aref Salem, M. Abdelhaq Sari, M. Craig Sauvé, Mme Anne-Marie Sigouin, Mme Émilie Thuillier, M. Philipe Tomlinson, Mme Maja Vodanovic, Mme Stephanie Watt, Mme Cathy Wong et Mme Lise Zarac.

PRÉSENCE EN COURS DE SÉANCE :

M. Jocelyn Pauzé.

ABSENCES AVEC MOTIF AU SENS DU *RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLU.E.S* :

M. Dominic Perri et M. Richard Ryan.

ABSENCE SANS MOTIF AU SENS DU *RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLU.E.S* :

M. Richard Guay.

ABSENCES AVEC MOTIF AU SENS DU *RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS* LORS DU VOTE ENREGISTRÉ SUR L'ARTICLE 42.06 :

M. Dominic Perri, Mme Chantal Rossi, M. Richard Ryan et M. Abdelhaq Sari.

ABSENCE SANS MOTIF AU SENS DU *RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS* LORS DU VOTE ENREGISTRÉ SUR L'ARTICLE 42.06 :

M. Richard Guay.

AUTRES PRÉSENCES :

M. Serge Lamontagne, Directeur général
M^{e} Yves Saindon, Greffier de la Ville
Mme Chantal Benoit, Analyste-rédactrice
Mme Marie Desormeaux, Conseillère - analyse et contrôle de gestion

---

Avant de déclarer la séance ouverte, la présidente du conseil, Mme Cathy Wong, souhaite dédier une minute de silence à M. Roger Nicolet, à la suggestion du conseiller Benoit Langevin et de M. Legault, citoyen de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro, qu'elle remercie pour cette initiative.

La présidente rend hommage à M. Nicolet, décoré de l'Ordre national et décédé à l'âge de 88 ans, le 18 janvier dernier. Elle poursuit et indique qu'il a travaillé sur des bâtiments et structures emblématiques de la métropole, notamment la Place Ville-Marie, le Village Olympique, la Place Montréal Trust, la Place Bonaventure et qu'il a également collaboré à l'étude qui a mené au pont-tunnel Louis-Hyppolyte-La Fontaine. Au nom des membres de ce conseil, la présidente offre ses sympathies à ses proches et à sa famille.

---

1 - Période de questions du public

La présidente du conseil appelle le point « Période de questions du public ».

Les citoyennes et citoyens ci-dessous formulent des questions aux membres du conseil indiqués en regard de leur nom :

Question de	À	Objet
Mme Linda Gauthier	Mme. Rosannie Filato (M. Jean-François Parenteau)	Problèmes reliés au déneigement des débarcadères - Aimerait que cette problématique se règle, de même que le stationnement illégal dans ces endroits / Demande l'adoption d'un règlement à cet effet
M. Richard Viens	Mme Valérie Plante (M. Éric Alan Caldwell)	Quels sont les incitatifs à mettre en place afin que la population utilise davantage le transport en commun / Suggestions en lien avec la gratuité du transport en commun
M. Laurian Ionita	Mme Valérie Plante (M. Benoit Dorais)	Que fait l'Administration concernant l'augmentation de la valeur d'une propriété / Comment contrôler l'augmentation des taxes foncières
M. René Delbuguet	Mme Valérie Plante (M. Éric Alan Caldwell)	Enjeux de sécurité touchant les personnes âgées et les cyclistes - Propose un dégagement de cinq mètres aux intersections et l'utilisation de peinture jaune pour les démarquer / Rappelle l'importance du marquage, de l'éclairage et de la signalisation des traverses piétonnes et souhaite que tous les vélos soient munis d'un éclairage conforme
Mme Maria Zaslavsky	Mme Valérie Plante (M. François Limoges) (M. Lionel Perez)	Demande à quel moment l'Administration pourra définir l'antisémitisme de sorte à criminaliser les groupes suprématistes / Est-ce possible de criminaliser ce courant d'extrême droite
Mme Simone Lucas	M. Lionel Perez	Motion inscrite à l'article 65.04 – Demande des précisions sur la définition de l'antisémitisme / Comment interdire les propos haineux contre Israël et protéger la voix et les droits des Palestiniens
M. Aaron Lakoff	M. Lionel Perez	Motion inscrite à l'article 65.04 – Définition de l'antisémitisme – Souhaite la caractérisation des états sur le plan du racisme, en fonction d'une définition de l'antisémitisme actualisée à cet effet / Proposition afin d'adopter une définition de l'antisémitisme qui inclurait toute forme de haine
M. Neal Roy Mukherjee	M. Benoit Dorais	Questionnement sur le projet d'implantation de la norme ISO 37001 dans l'arrondissement du Sud-Ouest / Souhaite que cette norme puisse être implantée à Montréal

Question de	À	Objet
M. Gilbert Bauer	M. Sylvain Ouellet (M. Benoit Dorais)	Est-ce que l'Administration a l'intention de privatiser le Service de l'eau et de tarifer l'eau dans les résidences / Quels sont les plans de l'Administration concernant une tarification aux résidants au regard de la gestion de leurs déchets
Mme Lisa Mintz	Mme Valérie Plante (M. Robert Beaudry)	Falaise St-Jacques – Clarifications demandées quant au plan d'aménagement à la suite du marquage de nombreux arbres / Aimerait connaître les réponses de la Ville concernant les recommandations contenues dans le rapport de l'Office de consultation publique de Montréal
Mme Geneviève Cocke	M. François W. Croteau	Réseau 5G sur le territoire montréalais – Exprime le souhait qu'il y ait une acceptabilité sociale avant que la Ville aille de l'avant / Suggère d'explorer d'autres solutions plus soucieuses de la protection de l'environnement **Dépôt d'un document**
M. Stéfan Dzakovic	Mme Valérie Plante (Mme Nathalie Goulet)	Questionne les engagements de l'Administration en matière d'accessibilité et souhaite connaître le plan d'action en cette matière / Est-ce qu'il y aura des changements cette année
M. Severino Caetano	Mme Valérie Plante (M. Pierre Lessard-Blais) (Sylvain Ouellet)	Refoulement d'égouts - rue Cadillac - Est-ce que la mairesse est au courant du constat d'infraction que le citoyen a reçu / Quelle est la solution pour protéger sa résidence des inondations en dépit de l'installation d'une pompe conforme

---

À 20 h 08,

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Karine Boivin-Roy

de prolonger la période de questions des citoyennes et des citoyens de 30 minutes, conformément à l'article 53 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal* (06-051).

La proposition est agréée.

Question de	À	Objet
M. Raymond Stone Iwaasa	Mme Valérie Plante	Souhaite que l'Administration travaille de concert avec le peuple Mohawk pour la protection de l'eau / Suggère des pistes de réconciliation
M. Hughes Poitras	Mme Valérie Plante (M. Pierre Lessard-Blais)	Refoulements d'égouts dans l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve - Demande des inspections des égouts dans le secteur / Exprime le souhait d'une vérification sur l'efficacité des puisards **Dépôt de document**
Mme Linda Poirier	Mme Valérie Plante (M. Robert Beaudry) (M. Jean-François Parenteau)	Érablière urbaine - Peut-on travailler avec d'autres organismes afin de mettre en place le meilleur modèle / La citoyenne demande s'il y a un arrondissement intéressé à son projet

Question de	À	Objet
Mme Hedy Dab	Mme Valérie Plante (M. Robert Beaudry)	Création du parc-nature Turcot-La falaise – Demande des informations sur le projet / Aimerait savoir si des études de faisabilité sont en cours concernant la dalle-parc
M. Gaétan Mailloux	M. Sylvain Ouellet (M. Pierre Lessard-Blais)	Refoulements d'égouts dans Mercier–Hochelaga-Maisonneuve - Aimerait des explications à la suite de la réception d'une lettre de l'arrondissement lui demandant d'installer une pompe conforme d'ici 90 jours / Le citoyen souhaite que cette demande soit suspendue jusqu'à ce que tous les éléments liés à l'évaluation de la situation soient connus
M. Louis Langevin	M. Benoit Dorais	Budget 2020 et somme de 153 M$ prévue pour l'habitation - Le citoyen aimerait que cette dépense soit détaillée sur le compte de taxes / Le citoyen souhaite une meilleure ventilation du compte de taxes
M. Joseph El-Khoury	Me Valérie Plante (M. François W. Croteau)	Environnement 5G – Exprime ses préoccupations concernant le déploiement et les émissions de gaz à effet de serre produites par ce type de réseau / Aimerait savoir si les citoyens auront la possibilité de choisir entre la fibre optique et le réseau 5G **Dépôt de document**

À l'expiration du délai imparti pour la période de questions des citoyennes et des citoyens par le *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil* (06-051), la présidente du conseil déclare la période de questions du public close à 20 h 40. Elle remercie les sept personnes s'identifiant comme femmes et les 13 personnes s'identifiant comme hommes qui se sont déplacé.e.s pour poser leurs questions et pour faire état de leurs doléances aux membres du conseil.

* aucune personne s'identifiant comme autre n'a posé de question.

La présidente du conseil, Mme Cathy Wong, cède la parole au leader de la majorité, M. François Limoges, pour la suite de l'ordre du jour.

À 20 h 41, le conseil reprend ses travaux avec la poursuite de l'étude de l'article 30.01.

CM20 0073 (suite)

Accepter l'offre de service de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville de prendre en charge le financement, la conception, la surveillance et la réalisation des travaux d'une nouvelle rue transversale sous l'autoroute Métropolitaine, à l'ouest de la rue Fabre, conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*

La présidente du conseil, Mme Cathy Wong, cède la parole à la mairesse de Montréal, Mme Valérie Plante afin qu'elle exerce son droit de réplique.

Adopté à l'unanimité.

30.01 1191097017

CM20 0074

Offrir aux arrondissements d'Ahuntsic-Cartierville, d'Anjou, de Lachine, de LaSalle, de L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève, de Montréal-Nord, d'Outremont, de Pierrefonds-Roxboro, de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, de Saint-Laurent, de Saint-Léonard, de Verdun et de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, les services de l'escouade mobilité pour l'application de leurs règlements sur l'occupation du domaine public, conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 janvier 2020 par sa résolution CE20 0069;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'offrir les services de l'escouade mobilité pour l'application de leurs règlements sur l'occupation du domaine public, aux arrondissements d'Ahuntsic-Cartierville, d'Anjou, de Lachine, de LaSalle, de L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève, de Montréal-Nord, d'Outremont, de Pierrefonds-Roxboro, de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, de Saint-Laurent, de Saint-Léonard, de Verdun et de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec.* Les coûts afférents au fonctionnement de l'escouade mobilité seront assumés par le Service de la concertation des arrondissements.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

30.02 1197286007

CM20 0075

Autoriser l'adhésion de la Ville de Montréal à l'Union des municipalités du Québec (UMQ) ainsi qu'au Carrefour du capital humain pour l'année 2020 - Dépense de 442 016,27 $, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 janvier 2020 par sa résolution CE20 0071;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1- d'autoriser l'adhésion de la Ville de Montréal à l'Union des municipalités du Québec (UMQ) ainsi qu'au Carrefour du capital humain pour l'année 2020;

2- d'autoriser le paiement de la cotisation pour l'année 2020 à l'Union des municipalités du Québec (UMQ) ainsi qu'au Carrefour du capital humain, au montant de 442 016,27 $, taxes incluses;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.03 1194784006

CM20 0076

Approuver la prolongation des heures d'exploitation des permis d'alcool dans les établissements commerciaux de la Société de développement du Quartier Latin, de la Société de développement commercial du Village et de la Société de développement commercial Destination Centre-ville jusqu'à 6 h, la nuit du 29 février au 1er mars, dans le cadre de l'événement la Nuit blanche 2020

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 22 janvier 2020 par sa résolution CE20 0105;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'approuver la prolongation des heures d'exploitation des permis d'alcool dans les établissements commerciaux identifiés dans le tableau ci-dessous de la Société de développement du Quartier Latin et de la Société de développement commercial du Village, jusqu'à 6 h, lors de la Nuit Blanche, le 1er mars 2020 :

Raison sociale	Adresse
Arcade Mtl	2031, rue Saint-Denis
Les 3 Brasseurs	1660, rue Saint-Denis
Pub L'Abrevoir	403, rue Ontario Est
Bistro à Jojo	1627, rue Saint-Denis
Edgar Hyper Lodge	1738, rue Saint-Denis
Pub L'Île Noire	1649, rue Saint-Denis
Café Hookah Lounge/Patrick's Pub Irish	1699, rue Saint-Denis
Le Saint-Bock Brasserie artisanale inc.	1741, rue Saint-Denis
Turbo Haüs	2040, rue Saint-Denis
Meltltdown Esports Bars	2035, rue Saint-Denis
Saint-Houblon	1567, rue Saint-Denis
Le Petit Moscou	323, rue Ontario Est
Le Date Piano Bar	1218, rue Sainte-Catherine Est
District Video Lounge	1365, rue Sainte-Catherine Est
Bar Renard	1272, rue Sainte-Catherine Est

Adopté à l'unanimité.

30.04 1190318033

CM20 0077

Fermer et retirer du domaine public le lot 6 222 547 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé entre la rue Clark, le boulevard De Maisonneuve Ouest et le boulevard Saint-Laurent, dans l'arrondissement de Ville-Marie

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 22 janvier 2020 par sa résolution CE20 0115;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de fermer et de retirer du domaine public le lot 6 222 547 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

30.05 1201368001

À 20 h 49, le leader de la majorité, M. François Limoges, appelle les articles 7.03 et 51.01, tel qu'il a été convenu en début de séance.

CM20 0078

Dépôt de l'avis et des recommandations du Conseil jeunesse de Montréal intitulé : « Avis sur l'économie circulaire à Montréal : une transition vers un futur durable »

Le leader de la majorité, M. François Limoges, dépose le document intitulé « Avis sur l'économie circulaire à Montréal : une transition vers un futur durable », et les recommandations émises à ce sujet par le Conseil jeunesse de Montréal, et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

07.03 1197181006

CM20 0079

Nomination de membre au Conseil jeunesse de Montréal

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 janvier 2020 par sa résolution CE20 0072;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1- de nommer Mme Sherlyne Duverneau, à titre de membre du Conseil jeunesse de Montréal, pour un premier mandat de trois ans, se terminant en janvier 2023, en remplacement de Mme Valérie Du Sablon;

2- de remercier Mme Du Sablon pour sa contribution au sein du Conseil jeunesse de Montréal.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

51.01 1197181007

CM20 0080

Avis de motion et dépôt - Règlement modifiant le Règlement fixant le montant des amendes à l'égard des infractions en matière de stationnement ou d'immobilisation des véhicules (18-020)

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil municipal du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement fixant le montant des amendes à l'égard des infractions en matière de stationnement ou d'immobilisation des véhicules (18-020) », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.01 1198480014

CM20 0081

Avis de motion et dépôt - Règlement autorisant un emprunt de 7 062 000 $ afin de financer les acquisitions de terrains et les travaux d'aménagement relatifs à l'implantation du Réseau de corridors verts

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil municipal du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 7 062 000 $ afin de financer les acquisitions de terrains et les travaux d'aménagement relatifs à l'implantation du réseau de corridors verts », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.02 1186689004

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 42.01 à 42.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM20 0082

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 7 500 000 $ afin de financer les travaux de restauration d'immeubles patrimoniaux municipaux et les coûts afférents à la réalisation des parties reportées des ententes sur le développement culturel de Montréal

Vu l'avis de motion donné du Règlement autorisant un emprunt de 7 500 000 $ afin de financer les travaux de restauration d'immeubles patrimoniaux municipaux et les coûts afférents à la réalisation des parties reportées des ententes sur le développement culturel de Montréal à l'assemblée du conseil municipal du 16 décembre 2019 par sa résolution CM19 1388;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 7 500 000 $ afin de financer les travaux de restauration d'immeubles patrimoniaux municipaux et les coûts afférents à la réalisation des parties reportées des ententes sur le développement culturel de Montréal » à l'assemblée du conseil municipal du 16 décembre 2019 par sa résolution CM19 1388;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet, le coût, le mode de financement et le mode de paiement et de remboursement de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 27 novembre 2019, par sa résolution CE19 1832;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 7 500 000 $ afin de financer les travaux de restauration d'immeubles patrimoniaux municipaux et les coûts afférents à la réalisation des parties reportées des ententes sur le développement culturel de Montréal », sujet à son approbation par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

Adopté à l'unanimité.

42.01 1190668001

Règlement 20-001

CM20 0083

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 215 000 000 $ pour le financement des travaux prévus au programme de renouvellement du réseau secondaire d'aqueduc et d'égouts

Vu l'avis de motion donné du Règlement autorisant un emprunt de 215 000 000 $ pour le financement des travaux prévus au programme de renouvellement du réseau secondaire d'aqueduc et d'égouts à l'assemblée du conseil municipal du 16 décembre 2019 par sa résolution CM19 1389;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 215 000 000 $ pour le financement des travaux prévus au programme de renouvellement du réseau secondaire d'aqueduc et d'égouts » à l'assemblée du conseil municipal du 16 décembre 2019 par sa résolution CM19 1389;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet, le coût, le mode de financement et le mode de paiement et de remboursement de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 27 novembre 2019, par sa résolution CE19 1834;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 215 000 000 $ pour le financement des travaux prévus au programme de renouvellement du réseau secondaire d'aqueduc et d'égouts », sujet à son approbation par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

Adopté à l'unanimité.

42.02 1196354002

Règlement 20-002

CM20 0084

Adoption - Règlement modifiant le Règlement sur la subvention municipale à la rénovation et à la démolition-reconstruction résidentielles (14-036)

Vu l'avis de motion donné du Règlement modifiant le Règlement sur la subvention municipale à la rénovation et à la démolition-reconstruction résidentielles (14-036) à l'assemblée du conseil municipal du 16 décembre 2019 par sa résolution CM19 1390;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur la subvention municipale à la rénovation et à la démolition-reconstruction résidentielles (14-036) » à l'assemblée du conseil municipal du 16 décembre 2019 par sa résolution CM19 1390;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 décembre 2019, par sa résolution CE19 1978;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur la subvention municipale à la rénovation et à la démolition-reconstruction résidentielles (14-036) ».

Adopté à l'unanimité.

42.03 1198146006

Règlement 14-036-2

CM20 0085

Adoption - Règlement modifiant le Règlement sur la subvention municipale à la rénovation résidentielle pour la réalisation de travaux ciblés (14-037)

Vu l'avis de motion donné du Règlement modifiant le Règlement sur la subvention municipale à la rénovation résidentielle pour la réalisation de travaux ciblés (14-037) à l'assemblée du conseil municipal du 16 décembre 2019 par sa résolution CM19 1391;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur la subvention municipale à la rénovation résidentielle pour la réalisation de travaux ciblés (14-037) » à l'assemblée du conseil municipal du 16 décembre 2019 par sa résolution CM19 1391;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 décembre 2019, par sa résolution CE19 1979;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur la subvention municipale à la rénovation résidentielle pour la réalisation de travaux ciblés (14-037) ».

Adopté à l'unanimité.

42.04 1198146007

Règlement 14-037-3

CM20 0086

Adoption - Règlement modifiant le Règlement sur la subvention municipale à la stabilisation des fondations des bâtiments résidentiels (14-038)

Vu l'avis de motion donné du Règlement modifiant le Règlement sur la subvention municipale à la stabilisation des fondations des bâtiments résidentiels (14-038) à l'assemblée du conseil municipal du 16 décembre 2019 par sa résolution CM19 1392;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur la subvention municipale à la stabilisation des fondations des bâtiments résidentiels (14-038) » à l'assemblée du conseil municipal du 16 décembre 2019 par sa résolution CM19 1392;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 décembre 2019, par sa résolution CE19 1980;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur la subvention municipale à la stabilisation des fondations des bâtiments résidentiels (14-038) ».

Adopté à l'unanimité.

42.05 1198146008

Règlement 14-038-1

CM20 0087

Adoption - Règlement modifiant le Règlement du conseil de la Ville sur la délégation de certains pouvoirs relatifs au réseau de voirie artérielle aux conseils d'arrondissements (08-055)

Vu l'avis de motion donné du Règlement modifiant le Règlement du conseil de la Ville sur la délégation de certains pouvoirs relatifs au réseau de voirie artérielle aux conseils d'arrondissements (08-055) à l'assemblée du conseil municipal du 16 décembre 2019 par sa résolution CM19 1393;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement du conseil de la Ville sur la délégation de certains pouvoirs relatifs au réseau de voirie artérielle aux conseils d'arrondissements (08-055) » à l'assemblée du conseil municipal du 16 décembre 2019 par sa résolution CM19 1393;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 décembre 2019, par sa résolution CE19 1977;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement du conseil de la Ville sur la délégation de certains pouvoirs relatifs au réseau de voirie artérielle aux conseils d'arrondissements (08-055) ».

Un débat s'engage.

À 21 h 07, la présidente du conseil, Mme Cathy Wong, quitte le fauteuil présidentiel et cède sa place au vice-président du conseil, M. Michel Bissonnet.

Le débat se poursuit.

Le leader de la majorité, M. François Limoges, prend la parole et demande que le conseiller Rotrand fasse abstraction des commentaires de membres qui ne siègent plus au conseil municipal et que son intervention ne vise que le dossier présentement à l'étude.

Le vice-président du conseil indique au conseiller Rotrand qu'il doit faire preuve de prudence dans ses propos et l'invite à poursuivre son intervention.

Le débat se poursuit.

Le vice président du conseil cède la parole au conseiller Éric Alan Caldwell qui exerce son droit de réplique.

Le vice-président du conseil cède la parole au chef de l'opposition officielle, M. Lionel Perez, pour une question de privilège.

M. Perez précise que les faits énoncés par le conseiller Caldwell et il cite : « un débat passé qui n'a pas eu lieu parce que l'opposition officielle a appelé le vote avant la possibilité d'en débattre » sont erronés, puisqu'à ce moment-là, il n'y avait aucun représentant de l'Administration inscrit au tableau pour participer au débat.

Le vice-président du conseil indique que les procédures au moment des faits ont été respectées, déclare l'incident clos et demande au conseiller Caldwell de poursuivre son intervention.

À 21 h 40, la présidente du conseil, Mme Cathy Wong, reprend le fauteuil présidentiel.

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par M. Luis Miranda

de procéder à un vote enregistré sur l'article 42.06.

Le greffier fait l'appel des membres et le conseil se partage comme suit :

VOTE

Votent en faveur :	Mesdames et messieurs Plante, Dorais, Popeanu, Ouellet, Goulet, Caldwell, Lavigne Lalonde, Beaudry, Filato, Croteau, Thuillier, Rabouin, Parenteau, Parizeau, Limoges, Mauzerolle, Sauvé, Miron, Giguère, Parent, Norris, Bourgeois, Marinacci, Vodanovic, Lessard-Blais, Sigouin, Gosselin, Watt, Tomlinson, Normand, Downey, McQueen, Arseneault, Rouleau et Pauzé (35)
Votent contre :	Mesdames et messieurs Perez, Boivin-Roy, Miele, Black, DeSousa, Giannou, Salem, Beis, Deros, Corvil, Langevin, Décarie, Clément-Talbot, Bissonnet, Barbe, Deschamps, Zarac, Miranda, Hénault, Rapanà, Montgomery, Fumagalli et Rotrand (23)
Résultat :	En faveur : 35 Contre : 23

La présidente du conseil déclare l'article 42.06 adopté à la majorité des voix, et il est

RÉSOLU

en conséquence.

42.06 1190566001

Règlement 08-055-8

CM20 0088

Adoption, sans changement, du règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) », visant à remplacer le secteur de densité de construction 14-14 situé au sud de la voie ferrée par le secteur 14-13 et à élargir les paramètres du secteur 14-13 à même une petite partie du secteur 14-09 pour le terrain situé au coin de la rue Notre-Dame Est et de l'avenue Meese

Vu l'avis de motion donné du « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) » visant à remplacer le secteur de densité de construction 14-14 situé au sud de la voie ferrée par le secteur 14-13 et à élargir les paramètres du secteur 14-13 à même une petite partie du secteur 14-09 pour le terrain situé au coin de la rue Notre-Dame Est et de l'avenue Meese à l'assemblée du conseil d'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve du 4 novembre 2019, par sa résolution CA19 27 0356;

Vu la résolution CA19 27 0356 du conseil d'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve à sa séance du 4 novembre 2019, adoptant ledit projet de règlement;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu qu'une assemblée publique de consultation a été tenue le mardi 26 novembre 2019, à 18 h 30, à la mairie de l'arrondissement située au 6854, rue Sherbrooke Est, sur ce projet de règlement;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 janvier 2020 par sa résolution CE20 0021;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter, sans changement, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) » visant à remplacer le secteur de densité de construction 14-14 situé au sud de la voie ferrée par le secteur 14-13 et à élargir les paramètres du secteur 14-13 à même une petite partie du secteur 14-09 pour le terrain situé à l'intersection de la rue Notre-Dame Est et de l'avenue Meese.

Adopté à l'unanimité.

44.01 1195092002

Règlement 04-047-206

Le conseil débute l'étude de l'article 65.01.

Article 65.01

Motion de l'opposition officielle pour instaurer une charte des droits des usagers à la Société de transport de Montréal

La leader de l'opposition officielle, Mme Karine Boivin-Roy, dépose, avant présentation, une nouvelle version de l'article 65.01 qui se lit comme suit :

Attendu que 365 millions de déplacements sont enregistrés annuellement à la Société de transport de Montréal (STM);

Attendu qu'en 2017, la STM a adopté son Plan stratégique organisationnel 2025 et que le conseil municipal de Montréal l'a également adopté à l'unanimité en 2018;

Attendu que le Plan stratégique organisationnel 2025 vise l'excellence en mobilité et que son objectif premier est d'améliorer l'expérience client;

Attendu que le Plan stratégique organisationnel 2025 de la STM constitue la promesse faite à la clientèle notamment en ce qui a trait à l'offre de service, la ponctualité, le sentiment de sécurité, l'accessibilité ou l'information clientèle pour ne citer que quelques exemples;

Attendu que cette promesse est mesurée sur une base régulière à l'aide d'une foule d'indicateurs qui peuvent être consultés sur le site web de la STM;

Attendu que la STM se montre déjà transparente et imputable face aux résultats et qu'elle met en place des plans d'action quand les normes du *Programme d'excellence de qualité de service* incluses au Plan ne sont pas atteints;

Attendu qu'il peut être fastidieux pour le client de comprendre l'ensemble des promesses faites par la STM en termes de qualité de service;

Attendu que selon un sondage du Centre d'éducation et d'action des femmes de Montréal (CEAF) mené entre novembre 2016 et mars 2017 auprès de 218 répondantes, 191 indiquaient que leur droit de circuler librement dans les lieux publics sans être harcelées n'était pas respecté sur la rue, 147 dans le métro, 109 aux arrêts d'autobus et 90 dans l'autobus;

Attendu que de nombreuses sociétés de transport se sont dotées d'une charte des usagers, comme celle de Toronto, de l'Irlande ou encore en Australie;

Attendu que la STM est membre de l'Association canadienne du transport urbain et que cette dernière a proposé en 2013 un modèle de charte des usagers à ses membres;

Il est proposé par Mme Karine Boivin-Roy

appuyé par M. Dimitrios (Jim) Beis

Et résolu :

1- que la STM profite de la révision de son Plan stratégique 2025, qui se fera au cours de l'année 2020, afin d'y intégrer une charte des droits et responsabilités des usagers présentant plus clairement sa promesse à la clientèle ainsi que les droits et responsabilités de celle-ci;

2- que chacun des éléments qui feront parties de la charte des droits et responsabilités des usagers soit défini de manière concrète et mesurable et que tous fassent l'objet d'une reddition de comptes détaillée annuellement.

_____

Un débat s'engage.

_____

La présidente du conseil, Mme Cathy Wong, cède la parole au chef de l'opposition officielle, M. Lionel Perez.

M. Perez soulève une question de privilège demandant le respect, par l'Administration, des règles en vigueur, notamment, lors de l'intervention de la leader de l'opposition officielle, Mme Karine Boivin-Roy.

La présidente du conseil demande au leader de la majorité, M. François Limoges, de s'assurer que les règles en vigueur soient respectées.

_____

Le débat se poursuit.

_____

_____

À 22 h, la présidente du conseil, Mme Cathy Wong, ajourne la séance jusqu'au mardi 28 janvier 2020, à 9 h 30.

_____

Montréal

Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal
du 27 janvier 2020
13 h

Séance tenue le mardi 28 janvier 2020, 9 h 30
Salle du conseil de l'hôtel de Ville, Édifice Lucien-Saulnier

PRÉSENCES :

Mme Valérie Plante, M. Christian Arseneault, Mme Manon Barbe, M. Robert Beaudry, M. Dimitrios (Jim) Beis, M. Michel Bissonnet, Mme Christine Black, Mme Karine Boivin-Roy, Mme Caroline Bourgeois, M. Éric Alan Caldwell, Mme Catherine Clément-Talbot, M. Josué Corvil, M. François William Croteau, Mme Suzanne Décarie, Mme Mary Deros, M. Richard Deschamps, M. Alan DeSousa, M. Benoit Dorais, M. Sterling Downey, Mme Rosannie Filato, Mme Giuliana Fumagalli, Mme Effie Giannou, Mme Marianne Giguère, Mme Christine Gosselin, Mme Nathalie Goulet, Mme Andrée Hénault, M. Benoit Langevin, Mme Laurence Lavigne Lalonde, M. Pierre Lessard-Blais, M. François Limoges, M. Normand Marinacci, Mme Sophie Mauzerolle, M. Peter McQueen, M. Francesco Miele, M. Luis Miranda, Mme Suzie Miron, M. Alex Norris, M. Sylvain Ouellet, Mme Marie-Josée Parent, M. Jean-François Parenteau, M. Hadrien Parizeau, M. Jocelyn Pauzé, M. Lionel Perez, Mme Magda Popeanu, M. Luc Rabouin, M. Giovanni Rapanà, M. Marvin Rotrand, Mme Micheline Rouleau, M. Richard Ryan, M. Aref Salem, M. Abdelhaq Sari, M. Craig Sauvé, Mme Anne-Marie Sigouin, M. Philipe Tomlinson, Mme Maja Vodanovic, Mme Stephanie Watt, Mme Cathy Wong et Mme Lise Zarac.

PRÉSENCES EN COURS DE SÉANCE :

M. Jérôme Normand et Mme Émilie Thuillier.

ABSENCES AVEC MOTIF AU SENS DU *RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLU.E.S* :

Mme Sue Montgomery, M. Dominic Perri et Mme Chantal Rossi.

ABSENCE SANS MOTIF AU SENS DU *RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLU.E.S* :

M. Richard Guay.

AUTRES PRÉSENCES :

M. Serge Lamontagne, Directeur général
M^{e} Yves Saindon, Greffier de la Ville
Mme Chantal Benoit, Analyste-rédactrice
Mme Marie Desormeaux, Conseillère - analyse et contrôle de gestion

---

La présidente du conseil, Mme Cathy Wong, invite l'assemblée à un moment de recueillement. Puis, elle déclare la séance ouverte.

---

1 - Période de questions du public

La présidente du conseil appelle le point « Période de questions du public ».

Les citoyennes et citoyens ci-dessous formulent des questions aux membres du conseil indiqués en regard de leur nom :

Question de	À	Objet
M. Laurian Ionita	Mme Valérie Plante (M. Benoit Dorais)	Aimerait des justifications sur le compte de taxes et les dépenses de la Ville / Commentaires sur les dépenses publiques
M. Lucien Pigeon	Mme Laurence Lavigne Lalonde	Neutralité carbone - Le citoyen souhaite la tenue d'une consultation publique afin d'atteindre l'objectif de la neutralité carbone / Suggestion d'un bulletin d'information aux citoyens à ce sujet **Dépôt de document**
M. Frédéric Thibaud	M. Éric Alan Caldwell (M. Luc Rabouin)	Construction d'un immeuble donnant sur la ruelle rue Rivard et boul. Saint-Joseph (5015, rue Rivard) – Le citoyen se demande si cela est conforme à la politique de développement municipal / Aimerait connaître les pouvoirs des services centraux dans ce projet **Dépôt de document**
Mme Julie Bellerive	M. Jean-François Parenteau	Recyclage à Montréal – Suggère de profiter de la situation difficile du recyclage pour sensibiliser davantage la population à ce sujet / Commentaires positifs sur l'escouade mobilité et le déneigement, mais exprime des préoccupations concernant des contraventions sur les sites de tournages

_____

À l'expiration du délai imparti pour la période de questions des citoyennes et des citoyens par le *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil* (06-051), la présidente du conseil déclare la période de questions du public close à 10 h 07. Elle remercie la personne s'identifiant comme femme et les trois personnes s'identifiant comme hommes qui se sont déplacé.e.s pour poser leur question et pour faire état de leurs doléances aux membres du conseil.

* aucune personne s'identifiant comme autre n'a posé de question.

_____

2 - Période de questions des membres du conseil

La présidente du conseil appelle le point « Période de questions des membres du conseil ».

Les conseillères et conseillers ci-dessous formulent des questions aux membres du conseil indiqués en regard de leur nom :

Question de	À	Objet
M. Lionel Perez	Mme Valérie Plante	Recyclage à Montréal – Quels sont les nouveaux éléments qui expliquent l'arrivée de nouveaux acteurs dans cette industrie / Aimerait connaître le plan d'action de l'Administration pour faire face à la situation actuelle du recyclage à Montréal
Mme Karine Boivin-Roy	Mme Valérie Plante	Transport collectif et représentations auprès du gouvernement du Québec – Est-ce que la mairesse interviendra à Québec dans ce dossier et le cas échéant, quelle sera la nature de ses interventions / Explications demandées quant à l'absence de Montréal lors des consultations

Question de	À	Objet
M. Francesco Miele	Mme Valérie Plante (M. Jean-François Parenteau)	Recyclage et contrat accordé à Rebuts Solides Canadiens – Pourquoi l'entreprise veut-elle cesser ses opérations et, le cas échéant, est-ce qu'il y aura une caution pour la Ville / Questionne la période de cinq ans du contrat et sa profitabilité
M. Dimitrios (Jim) Beis	Mme Valérie Plante (Mme Rosannie Filato) (M. Sylvain Ouellet)	Souhaite l'implantation de mesures pour prévenir les inondations sur le territoire inondé de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro / Aimerait que des fonds soient alloués pour mettre de l'avant des solutions préventives aux inondations dans les secteurs les plus névralgiques

---

À 10 h 26,

Il est proposé par Mme Karine Boivin-Roy

appuyé par M. Francesco Miele

de prolonger la période de questions des membres de 8 minutes, conformément à l'article 57 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051).*

Le leader de la majorité, M. François Limoges propose une prolongation de 7 minutes.

La proposition est agréée.

Question de	À	Objet
M. Benoit Langevin	Mme Valérie Plante (M. Jean-François Parenteau)	Comment améliorer le volet du déneigement qui touche les personnes à mobilité réduite / Aimerait une plus grande vigilance au niveau des bateaux-pavés
M. Marvin Rotrand	Mme Rosannie Filato	Entente signée en 2015 entre le SPVM et *Montreal Indigenous Community NETWORK* – Est-ce que l'Administration va revoir cette entente en donnant un mandat la Commission de la sécurité publique et la tenue de consultations publiques / Exprime le souhait que ce dossier fasse l'objet d'un traitement distinct, plus précisément qu'il ne soit pas traité à l'intérieur de la question du profilage racial en général

---

À l'expiration du délai imparti pour la période de questions des membres du conseil par le *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051)*, la présidente du conseil déclare la période de questions des conseillères et des conseillers close à 10 h 34.

La présidente cède la parole au leader de la majorité pour la suite de l'ordre du jour.

À 10 h 34, le conseil reprend ses travaux avec la poursuite de l'étude de l'article 65.01.

CM20 0089 (suite)

Motion de l'opposition officielle pour instaurer une charte des droits des usagers à la Société de transport de Montréal

---

Le débat se poursuit.

La présidente du conseil cède la parole à la leader de l'opposition officielle afin qu'elle exerce son droit de réplique.

Adopté à l'unanimité.

65.01

CM20 0090

Motion de l'opposition officielle pour empêcher la prolifération des trottinettes à Montréal et privilégier BIXI dans toute nouvelle offre de système de vélo électrique

Attendu que le 19 juin 2019, le ministre des Transports du Québec a adopté l'arrêté ministériel numéro 2019-12 qui autorise, sur le territoire des villes de Montréal et Westmount, la mise en oeuvre du projet-pilote relatif aux trottinettes électriques en location libre-service pour une période de trois ans;

Attendu qu'en prévision de l'arrivée des trottinettes en libre-service sur son territoire, la Ville de Montréal a adopté, au printemps 2019, le *Règlement sur les véhicules non immatriculés en libre-service sans ancrage* (19-026-1), « un des plus sévères au monde », selon l'administration, pour encadrer leur utilisation;

Attendu que devant les nombreux débordements qui ont suivi l'arrivée des trottinettes en libre-service en août 2019, la Ville de Montréal a dû réviser et durcir son Règlement;

Attendu que les règles concernant le stationnement des trottinettes n'ont pas été suivies, tel que l'a rappelé en septembre 2019 le responsable de la mobilité au comité exécutif, et que les trottinettes ont proliféré dans l'espace public au point où certains engins ont été retrouvés dans le métro et dans le canal de Lachine;

Attendu que les vélos et les trottinettes sans ancrage posent un problème de sécurité publique à travers le monde et ont été la cause d'accidents avec morts ou blessés dans certaines villes;

Attendu que, malgré l'obligation en vertu du *Code de la sécurité routière* de porter un casque lors de l'utilisation de vélos et trottinettes électriques, plusieurs utilisateurs n'en portent pas;

Attendu que plus de 1 700 utilisateurs de vélos JUMP ont reçu des avertissements directement de l'entreprise pour les avoir mal verrouillés suite à l'utilisation;

Attendu que la fabrication des trottinettes et leur transport ont un impact environnemental certain, que leur durée de vie est très faible et donc qu'elles ne constituent en rien un ajout écologique à nos modes de transport;

Attendu que les déplacements en trottinettes se substituent majoritairement au transport à vélo, à pied et au transport en commun et que le trajet moyen en trottinette est de 1,5 km;

Attendu que Montréal offre déjà un réseau de vélos en libre-service, BIXI MONTRÉAL (« BIXI »), qui a connu une hausse de 70 % du nombre de déplacements en quatre ans, en plus d'une augmentation significative de ses abonnements et de ses membres actifs d'année en année;

Attendu que BIXI a mis en place un projet pilote de BIXI électrique du 26 août au 15 novembre 2019 et que le déploiement de ce service s'accélérera dans les prochaines années;

Attendu qu'en 2019, une entente de gestion prévoyant un financement de 46 M $ sur 10 ans a été signée entre la Ville de Montréal et BIXI;

Attendu que ladite entente de gestion reconnaît l'expertise acquise par BIXI dans la gestion d'un système de transport libre-service et identifie BIXI comme un partenaire privilégié dans le domaine de la bicyclette électrique;

Attendu que BIXI est une entreprise locale, contrairement aux autres fournisseurs de vélos et trottinettes en libre-service que sont Lime, Jump ou Bird, et qu'il est dans l'intérêt de tous les Montréalais que la Ville favorise les entreprises locales;

Attendu que plusieurs villes et états ont interdit la location de trottinettes et/ou de vélos électriques en libre-service, tel que l'État de New York, Milwaukee, Bordeaux ou San Francisco;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Benoit Langevin

Et résolu :

que la Ville de Montréal :

1- ne donne pas suite au projet pilote de 2019 autorisant les trottinettes électriques à circuler sur les chemins publics;

2- modifie ses règlements afin d'interdire l'utilisation de véhicules non immatriculés en libre-service sans ancrage;

3- privilégie BIXI en matière d'offre de service dans le domaine du vélo, incluant la bicyclette électrique, gyropode ou tout autre moyen de transport de ce type;

4- offre sa pleine collaboration à BIXI pour l'aider à élargir son offre de services avec les vélos électriques.

Un débat s'engage.

À 10 h 59, la présidente du conseil, Mme Cathy Wong, quitte le fauteuil présidentiel et cède sa place au vice-président du conseil, M. Michel Bissonet.

Il est proposé par M. Éric Alan Caldwell

appuyé par M. François Limoges

de reporter l'étude de l'article 65.02 à la prochaine séance ordinaire du conseil municipal, en vertu du paragraphe 2, de l'article 80, du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051).*

Un débat s'engage sur la proposition de reporter l'étude de l'article 65.02 à la prochaine séance ordinaire du conseil municipal

---

À 11 h 02, le vice-président du conseil suspend les travaux pour quelques minutes afin de permettre aux membres de l'opposition de se consulter.

À 11 h 05, le conseil reprend ses travaux.

Le débat se poursuit.

Le vice-président du conseil cède la parole à la leader de l'opposition officielle Mme Karine Boivin-Roy.

La leader de l'opposition officielle informe le conseil du désaccord de l'opposition officielle concernant la proposition de reporter l'étude de cet article. Mme Boivin-Roy demande que la dissidence des membres de l'opposition officielle soit notée.

Le vice-président du conseil déclare la proposition de reporter l'étude de l'article 65.02 à la prochaine séance ordinaire du conseil municipal adoptée à la majorité des voix, et il est

RÉSOLU

en conséquence.

Dissidences : Mme Andrée Hénault
M. Luis Miranda
M. Marvin Rotrand
Tous les membres présents de l'opposition officielle

65.02

CM20 0091

Motion de l'opposition officielle permettant la prolongation des heures d'ouverture de certains commerces situés dans des zones définies

Le conseiller Aref Salem dépose, avant présentation, une nouvelle version de l'article 65.03 qui se lit comme suit :

Attendu que certains commerces canadiens (épicerie, cinéma, musée) ont commencé à offrir des plages horaires spéciales pour les clients ayant certaines sensibilités particulières;

Attendu que la Ville de Montréal doit offrir un environnement concurrentiel aux commerces locaux qui subissent une forte pression des géants du web;

Attendu que de prolonger les heures d'ouverture des commerces sur le territoire de Montréal peut répondre à un besoin du milieu économique, mais entraîne également un certain nombre de défis, notamment en matière de main d'oeuvre et d'acceptabilité sociale;

Attendu que la Ville de Montréal a demandé en 2015 au ministère de l'Économie, de l'Innovation et des Exportations (MEIE) d'accorder le statut de zone touristique au centre-ville, au Vieux-Montréal, au Quartier chinois, à l'Île Notre-Dame et au Quartier des spectacles pour une période de 5 ans autorisant ainsi les commerces situés dans cette zone à ouvrir leurs portes 24 h sur 24 h, 7 jours sur 7;

Attendu que, depuis 2014, l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal a obtenu du MEIE le droit d'ouvrir les samedis et dimanches jusqu'à 20 h pour les commerces situés sur plusieurs artères sur son territoire;

Attendu que le MEIE, la Ville de Montréal et l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal souhaitent que ce dernier soit considéré comme un milieu de vie de choix et une destination prisée pour ses parcs, ses places publiques, ses évènements culturels et ses rues commerciales animées et vibrantes;

Attendu que l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal est un secteur hautement prisé par les touristes qui accueille des nombreux visiteurs de partout dans le monde;

Attendu que, depuis 2017, la Ville de Montréal a obtenu les pleins pouvoirs concernant les heures d'ouverture des commerces situés sur son territoire selon l'article 4,2 de la *Loi sur les heures et les jours d'admission dans les établissements commerciaux*;

Attendu qu'au mois de décembre 2019, des disquaires du Plateau-Mont-Royal et d'autres commerces ont reçu des amendes pour avoir ouvert quelques heures au-delà des heures d'ouverture permises par la *Loi sur les heures et les jours d'admission dans les établissements commerciaux*;

Attendu que certains petits commerçants spécialisés, compte tenu de leur modèle d'affaire, sont désavantagés quant aux heures d'ouverture permises par la législation actuelle;

Attendu que les commerces ayant été pénalisés quant au non-respect des heures d'ouverture échappent également à la permission accordée par le MEIE à certaines rues commerciales du Plateau-Mont-Royal d'ouvrir jusqu'à 20 h les samedis et les dimanches;

Attendu que la Ville de Montréal ne s'est pas encore dotée d'une règlementation sur les heures d'ouverture des commerces à la suite de l'adoption de la *Loi augmentant l'autonomie de la Ville de Montréal, métropole du Québec*;

Il est proposé par M. Aref Salem

appuyé par Mme Karine Boivin-Roy
M. Luc Rabouin

Et résolu :

1- que la Ville de Montréal établisse une règlementation sur les heures d'ouverture des commerces sur l'ensemble de son territoire à la suite des pouvoirs accordés par la *Loi augmentant l'autonomie de la Ville de Montréal, métropole du Québec*, règlementation qui établira des normes pour encadrer la prolongation des heures, notamment en ce qui a trait à l'acceptabilité sociale et la consultation des marchands et arrondissements concernés;

2- que d'ici l'entrée en vigueur du règlement, l'administration travaille à une solution rapide pour assurer que les disquaires cessent d'être pénalisés par la situation actuelle et puissent bénéficier des mêmes heures d'ouverture que les libraires.

Un débat s'engage.

Le vice-président du conseil, M. Michel Bissonnet, cède la parole au conseiller Aref Salem afin qu'il exerce son droit de réplique.

À 11 h 17, la présidente du conseil, Mme Cathy Wong, reprend le fauteuil présidentiel.

Adopté à l'unanimité.

65.03

CM20 0092

Motion de l'opposition officielle visant l'adoption par la Ville de Montréal d'une définition de l'antisémitisme dans le but de lutter contre le racisme et la haine envers les juifs

Attendu que la Ville de Montréal s'est engagée le 21 mars 1989 dans sa Déclaration contre la discrimination raciale à combattre « *toutes les formes de discrimination raciale et à favoriser l'accès et la participation pleine et entière de tous les citoyens et de toutes les citoyennes, indépendamment de leur race, couleur, religion, origine ethnique ou nationale, aux différentes sphères de la vie municipale* »;

Attendu que la *Charte montréalaise des droits et responsabilités* proclame à son article 2 que « *La dignité de l'être humain ne peut être sauvegardée sans que soient constamment et collectivement combattues la pauvreté ainsi que toutes les formes de discrimination, notamment celles fondées sur l'origine ethnique ou nationale, la couleur, l'âge, la condition sociale, l'état civil, la langue, la religion, le sexe, l'orientation sexuelle ou le handicap* »;

Attendu que la Ville de Montréal a proclamé en 2002, la journée du Yom Ha Shoah « *Journée du souvenir de toutes les victimes de l'Holocauste* » et s'est engagée à reconnaître cette journée de façon récurrente;

Attendu que la Ville de Montréal a créé en 2015 le Centre de prévention de la radicalisation menant à la violence, qui a comme objectif de prévenir la radicalisation menant à la violence et les comportements à caractère haineux;

Attendu qu'à la suite de la Table ronde sur la lutte contre l'antisémitisme à Montréal en 2015, le Service de police de la Ville de Montréal a établi en 2016 un *Module incidents et crimes haineux* lui permettant d'enquêter plus efficacement les signalements et plaintes reçus en matière d'incidents et de crimes haineux;

Attendu que le 26 mai 2016, *l'Alliance internationale pour la mémoire de l'Holocauste*, duquel le Canada est membre, a adopté une définition opérationnelle de l'antisémitisme avec des exemples illustratifs qui constitue un instrument efficace de lutte contre l'antisémitisme dans sa forme moderne et renouvelée;

Attendu que la définition de *l'Alliance internationale pour la mémoire de l'Holocauste* est la plus universellement acceptée et qu'elle a été adoptée dans de nombreux pays dont le Royaume-Uni, la France, l'Allemagne, l'Autriche, l'Écosse, la Roumanie, la Bulgarie, la Belgique, la République Tchèque, la Suède, la Slovaquie, la Lituanie, la Moldavie, les Pays-Bas, la Hongrie, la Grèce, le Luxembourg, le Portugal et par le département d'État des États-Unis;

Attendu que le 25 juin 2019, le gouvernement du Canada lançait la *Stratégie canadienne de lutte contre le racisme* qui inclut la définition opérationnelle de l'antisémitisme de *l'Alliance internationale pour la mémoire de l'Holocauste*;

Attendu que le 8 février 2017, la ville de Londres au Royaume-Uni a adopté la définition opérationnelle de l'antisémitisme de *l'Alliance internationale pour la mémoire de l'Holocauste*;

Attendu que l'adoption d'une définition assure une compréhension commune du phénomène de l'antisémitisme afin de lutter contre ce fléau social;

Attendu que cette définition guidera les différents services de la Ville de Montréal ayant comme objectif d'oeuvrer contre la discrimination, faciliter la collecte de données en lien avec les incidents et crimes haineux antisémites et assurer son rôle d'éducation;

Attendu qu'au cours des dernières années il y a eu recrudescence d'attaques et d'incidents antisémites à travers le monde et au Canada;

Attendu que *Statistique Canada* constate que :

(a) les Juifs sont le groupe ethnoculturel le plus fréquemment ciblé en ce qui concerne les crimes haineux déclarés par la police;
(b) les crimes antisémites ont augmenté de 63 % entre 2016 et 2017 et que les crimes antisémites représentent 19 % de tous les crimes haineux au Canada;
(c) l'année 2017 et l'année 2018 constituent les deux années records en nombre de crimes antisémites depuis l'année 2009;

Attendu que le 27 janvier, jour de l'assemblée du conseil municipal, est aussi la *Journée internationale dédiée à la mémoire des victimes de l'Holocauste* instituée par les Nations unies le 1er novembre 2005;

Il est proposé par M. Lionel Perez

appuyé par Mme Mary Deros
M. Marvin Rotrand

Et résolu :

1- que la Ville de Montréal adopte la définition opérationnelle de l'antisémitisme formulée par *l'Alliance internationale pour la mémoire de l'Holocauste* :

« *L'antisémitisme est une certaine perception des Juifs, qui peut être exprimée sous forme de haine envers les Juifs. Les manifestations rhétoriques et physiques de l'antisémitisme s'adressent aux individus juifs ou non juifs et/ou à leurs biens, aux institutions communautaires juives et aux installations religieuses*. »

(Source :https://www.holocaustremembrance.com/fr/définition-opérationnelle-l'antisémitisme-IHRA)

2- que les services de la Ville de Montréal diffusent et utilisent la définition pour leurs besoins respectifs;

3- que la Ville de Montréal mandate le Service de la diversité et de l'inclusion sociale à produire un rapport sur les définitions opérationnelles des différentes formes de racisme et de haine.

Un débat s'engage.

La présidente du conseil, Mme Cathy Wong, cède la parole au chef de l'opposition officielle, M. Lionel Perez.

M. Perez prend la parole et remercie la mairesse de Montréal pour l'avoir rencontré avant le début de l'assemblée à cet égard.

La présidente du conseil remercie le chef de l'opposition officielle et cède la parole à la mairesse de Montréal, Mme Valérie Plante.

La mairesse prend la parole et propose de référer cette motion à la Commission de la présidence du conseil afin de définir un modèle montréalais concernant cette importante question.

Le leader de la majorité, M. François Limoges, précise que l'intervention de la mairesse à l'effet de référer la motion à la Commission de la présidence du conseil était une suggestion.

_____

Le débat se poursuit.

_____

La présidente du conseil cède la parole au chef de l'opposition officielle, M. Lionel Perez.

M. Perez prend la parole et indique qu'il apprécie l'offre de la mairesse, toutefois il n'est pas en accord avec cette suggestion. Il dépose en complément d'information les documents suivants : une correspondance en date du 24 janvier 2020, adressée aux membres du conseil de la Ville, ainsi qu'une version amendée de la motion.

Le chef de l'opposition officielle, Lionel Perez, souhaite retirer la motion sous étude, conformément à l'article 88 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal* (06 051).

La présidente du conseil cède la parole au leader de la majorité, M. François Limoges.

M. Limoges indique que l'Administration accepte le retrait de la motion inscrite à l'article 65.04.

La présidente du conseil déclare l'article 65.04 retiré, et il est

RÉSOLU

en conséquence.

65.04

_____

CM20 0093

Motion non partisane visant à attribuer le nom de Warren Allmand à un lieu situé sur le territoire de la Ville de Montréal avant le 7 décembre 2021, date qui marquera le cinquième anniversaire de son décès

Attendu que Warren Allmand (19 septembre 1932 - 7 décembre 2016) a servi la circonscription de Notre-de-Grâce avec distinction comme député fédéral de 1965 à 1997;

Attendu que, comme membre du conseil des ministres et solliciteur général du Canada (du 27 novembre 1972`au 13 septembre 1976), ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien (du 14 septembre 1976 au 15 septembre 1977) et ministre de la Consommation et des Corporations (du 16 septembre 1977 au 4 juin 1979), le travail de Warren Allmand a profondément contribué au façonnement du Canada moderne;

Attendu qu'en 1976 le Parlement a adopté le projet de loi C-84 abolissant définitivement la peine de mort au Canada, proposé par Warren Allmand qui a déclaré en 1977 que « La peine de mort, tout simplement parce qu'elle est immorale et inutile, doit être combattue et vaincue si nous souhaitons devenir une société mondiale dans laquelle nos descendants peuvent vivre dans la paix et la justice », déclaration qui représente toujours un phare brillant pour ceux qui sont engagés dans la lutte pour abolir les pratiques pénales barbares à travers le monde;

Attendu que Warren Allmand a fait progresser la cause du contrôle des armes à feu au cours de son mandat comme solliciteur général, militant pour des lois qui ont par la suite, à travers diverses motions et déclarations, reçu le soutien du conseil municipal de la Ville de Montréal;

Attendu que le travail de Warren Allmand à redéfinir la relation entre le gouvernement du Canada et les Premières nations fut le précurseur des efforts à promouvoir la réconciliation avec les peuples autochtones;

Attendu qu'en poste du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien, Warren Allmand a supervisé la mise en œuvre de l'Accord de la Baie-James et l'enquête sur le pipeline de la vallée du Mackenzie et a créé le précédent d'une juste relation juridique ente les peuples autochtones et l'état canadien;

Attendu que, durant son mandat de ministre de la Consommation et des Corporations, Warren Allmand a piloté le passage par le parlement canadien d'importantes lois de protection des consommateurs, créant ainsi le Code anticorrosion pour les véhicules à moteur et le programme ÉnerGuide qui oblige tous les grands appareils ménagers à porter une étiquette de cote de rendement énergétique;

Attendu que Warren Allmand fut nommé, par le premier ministre Jean Chrétien, président du Centre international des droits de la personne et du développement démocratique (Droits et Démocratie) à la suite d'Ed Broadbent, poste qu'il occupe de 1997 à 2002 et où il a soutenu le travail pour faire adopter la Déclaration internationale sur les droits des peuples autochtones et a offert son soutien aux négociations menant à l'Accord du Vendredi Saint, précurseur de l'Accord de Paix pour l'Irlande du Nord;

Attendu que Warren Allmand fut élu, en 2005, conseiller municipal du district de Loyola, dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, servant avec grâce et distinction et occupant le poste de vice-président du conseil municipal de la Ville;

Attendu que Warren Allmand est né à Montréal et a vécu sa vie à Montréal, et se voyait comme fier Montréalais, fier Québécois et fier Canadien;

Attendu qu'à son décès, les drapeaux à l'hôtel de ville ont été mis en berne et le premier ministre Justin Trudeau a souligné ses « énormes contributions au Canada comme député et comme ministre »;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par M. Lionel Perez
Mme Émilie Thuillier
M. Peter McQueen
M. Alan DeSousa
M. Christian Arseneault

Et résolu :

que le conseil municipal :

1- prenne acte de la vie exceptionnelle de Warren Allmand et de l'importance de son travail;

2- mandate la Direction de l'urbanisme du Service de l'urbanisme et de la mobilité afin d'amorcer la démarche auprès du comité de toponymie de la Ville de Montréal devant mener à la dénomination d'un lieu public à la hauteur des qualités de monsieur Warren Allmand, et ce, avant le 7 décembre 2021.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

65.05

À 11 h 56, tous les points de l'ordre du jour ayant été étudiés, la présidente du conseil déclare l'assemblée levée.

Cathy Wong
PRÉSIDENTE DU CONSEIL

Yves Saindon
GREFFIER DE LA VILLE

Tous et chacun des règlements et résolutions ci-dessus relatés sont approuvés.

Valérie Plante
MAIRESSE

04.01

À LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU
24 FÉVRIER 2020

CONTRATS OCTROYÉS PAR LE COMITÉ EXÉCUTIF
COMPÉTENCE VILLE

POUR LA PÉRIODE DU
1ER AU 31 JANVIER 2020

CONTRATS OCTROYÉS PAR LE COMITÉ EXÉCUTIF - COMPÉTENCE VILLE
PÉRIODE DU 01 JANVIER 2020 AU 31 JANVIER 2020

FOURNISSEUR	RÉPARTITION	SERVICE	DIRECTION	DOSSIER	OBJET	DÉCISION	DATE	MONTANT
CULTIVER MONTRÉAL	100% VILLE	SERVICE DE L'ESPACE POUR LA VIE	BUREAU MARKETING ET COMMUNICATIONS	1196157007	APPROUVER UN PROJET D'ENTENTE ENTRE CULTIVER MONTRÉAL ET LA VILLE DE MONTRÉAL RELATIVEMENT À LA PRÉSENTATION DE LA FÊTE DES SEMENCES AU PLANÉTARIUM RIO TINTO ALCAN, LES 8 ET 9 FÉVRIER 2020, ET LA TENUE DE TROIS CONFÉRENCES DANS LE CADRE DES « RENDEZ-VOUS DES AGRICULTURES MONTRÉALAISES »; AUTORISER UN BUDGET ADDITIONNEL DE REVENUS ET DE DÉPENSES DE 3 449,25 $, TAXES INCLUSES, ÉQUIVALENT À LA VALEUR DE L'ÉCHANGE DE SERVICES AVEC CULTIVER MONTRÉAL.	CE20 0055	2020-01-15	3 449,00 $
SAUVER REMORQUAGE LUDOS AUTOS INC.	100% VILLE	SERVICE DE LA CONCERTATION DES ARRONDISSEMENTS	DIRECTION DES TRAVAUX PUBLICS - SCA	1197711020	ACCORDER DEUX (2) CONTRATS À SAUVER REMORQUAGE LUDOS AUTOS INC., POUR LA LOCATION DE DEUX (2) DÉPANNEUSES AVEC OPÉRATEUR POUR LE DÉPLACEMENT DES VÉHICULES LORS DES OPÉRATIONS DE DÉNEIGEMENT DANS LE SECTEUR RÉGIE DE L'ARRONDISSEMENT DE ROSEMONT–LA PETITE-PATRIE POUR LES SAISONS HIVERNALES 2019-2020, 2020-2021, 2021-2022 ET 2022-2023 AVEC OPTION DE RENOUVELLEMENT POUR UNE (1) PÉRIODE DE DOUZE (12) MOIS, ET AUTORISER UNE DÉPENSE À CETTE FIN DE 528 182,27 $, INCLUANT LES TAXES, VARIATIONS DE QUANTITÉS ET CONTINGENCES - 4 SOUMISSIONNAIRES - APPEL D'OFFRES PUBLIC NUMÉRO 19-17969	CE20 0040	2020-01-15	528 182,00 $

NOMBRE DE CONTRATS : 2

TOTAL : 531 631,00 $

04.01

À LA SÉANCE DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DU
27 FÉVRIER 2020

CONTRATS OCTROYÉS PAR LE COMITÉ EXÉCUTIF
COMPÉTENCE D'AGGLOMÉRATION

POUR LA PÉRIODE DU
1ER AU 31 JANVIER 2020

CONTRATS OCTROYÉS PAR LE COMITÉ EXÉCUTIF - COMPÉTENCE D'AGGLOMÉRATION
PÉRIODE DU 01 JANVIER 2020 AU 31 JANVIER 2020

FOURNISSEUR	RÉPARTITION	SERVICE	DIRECTION	DOSSIER	OBJET	DÉCISION	DATE	MONTANT
CIMA + S.E.N.C.	100% AGGLO	SERVICE DE L'EAU	DIRECTION DE L'ÉPURATION DES EAUX USÉES	1193438039	ACCORDER UN CONTRAT À CIMA+ S.E.N.C., POUR LA FOURNITURE DE SERVICES PROFESSIONNELS EN HYDROLOGIE URBAINE POUR LA RÉALISATION D'UNE ÉTUDE DES RÉSEAUX UNITAIRES DES BASSINS DE DRAINAGE SAINT-LAURENT, HENRI-JULIEN, ET NICOLET-DÉZÉRY DE LA VILLE DE MONTRÉAL - DÉPENSE TOTALE DE 316 008,79 $, TAXES INCLUSES (CONTRAT : 274 790,25 $ + CONTINGENCES 41 218,54 $) - APPEL D'OFFRES PUBLIC 19-17790 - 6 SOUMISSIONNAIRES.	CE20 0053	2020-01-15	316 008,79 $
G.R.E.B.E.INC.	100% AGGLO	SERVICE DES GRANDS PARCS_DU MONT-ROYAL ET DES SPORTS	DIRECTION GESTION DES PARCS ET BIODIVERSITÉ	1198179001	ACCORDER UN CONTRAT À LA FIRME G.R.E.B.E. INC., POUR LA FOURNITURE DE SERVICES PROFESSIONNELS POUR RÉALISER LES AUDITS ÉCOLOGIQUES (INVENTAIRES) FLORISTIQUES ET FAUNIQUES DANS LE CADRE DE LA CARACTÉRISATION DU CADRE NATUREL DU SITE PATRIMONIAL DU MONT-ROYAL – DÉPENSE TOTALE DE 273 639 $, TAXES INCLUSES – APPEL D'OFFRES PUBLIC 19-17813 – 2 SOUMISSIONNAIRES CONFORMES.	CE20 0048	2020-01-15	273 639,00 $
STI MAINTENANCE INC.	100% AGGLO	SERVICE DE L'EAU	DIRECTION DE L'EAU POTABLE	1198436001	CONCLURE UNE ENTENTE-CADRE AVEC STI MAINTENANCE INC., POUR LA FOURNITURE DE SERVICES DANS L'EXÉCUTION DE MANDATS DE MAINTENANCE LIÉS AU PROGICIEL MAXIMO, POUR UNE PÉRIODE DE 2 ANS, AVEC DEUX OPTIONS DE RENOUVELLEMENT DE 1 AN - APPEL D'OFFRES PUBLIC 19-17720 - (3 SOUMISSIONNAIRES) - MONTANT ESTIMÉ DE L'ENTENTE : 349 236,56 $, TAXES INCLUSES	CE20 0095	2020-01-23	349 237,00 $

NOMBRE DE CONTRATS : 3

TOTAL : 938 884,79 $

04.02

À LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU
24 FÉVRIER 2020

SUBVENTIONS OCTROYÉES PAR LE COMITÉ EXÉCUTIF
COMPÉTENCE VILLE

POUR LA PÉRIODE DU
1ER AU 31 JANVIER 2020

SUBVENTIONS OCTROYÉES PAR LE COMITÉ EXÉCUTIF - COMPÉTENCE VILLE
PÉRIODE DU 01 JANVIER 2020 AU 31 JANVIER 2020

FOURNIISSEUR	RÉPARTITION	SERVICE	DIRECTION	DOSSIER	OBJET	DÉCISION	DATE	MONTANT
ASSOCIATION DES LIBRAIRES DU QUÉBEC (ALQ)	100% VILLE	SERVICE DE LA CULTURE	DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT CULTUREL	1194407003	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER TOTALISANT LA SOMME DE 623 120 $ À 42 ORGANISMES CULTURELS, POUR LE MONTANT INDIQUÉ À CHACUN D'EUX, DANS LE CADRE DU PROGRAMME MÉDIATIONS CULTURELLES MTL 2019-2020 DE L'ENTENTE SUR LE DÉVELOPPEMENT CULTUREL DE LA VILLE DE MONTRÉAL MCC/VILLE 2018-2021 (EDCM).	CE20 0100	2020-01-23	18 000,00 $
CABANE THÉÂTRE	100% VILLE	SERVICE DE LA CULTURE	DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT CULTUREL	1194407003	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER TOTALISANT LA SOMME DE 623 120 $ À 42 ORGANISMES CULTURELS, POUR LE MONTANT INDIQUÉ À CHACUN D'EUX, DANS LE CADRE DU PROGRAMME MÉDIATIONS CULTURELLES MTL 2019-2020 DE L'ENTENTE SUR LE DÉVELOPPEMENT CULTUREL DE LA VILLE DE MONTRÉAL MCC/VILLE 2018-2021 (EDCM).	CE20 0100	2020-01-23	8 900,00 $
CASTELIERS	100% VILLE	SERVICE DE LA CULTURE	DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT CULTUREL	1194407003	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER TOTALISANT LA SOMME DE 623 120 $ À 42 ORGANISMES CULTURELS, POUR LE MONTANT INDIQUÉ À CHACUN D'EUX, DANS LE CADRE DU PROGRAMME MÉDIATIONS CULTURELLES MTL 2019-2020 DE L'ENTENTE SUR LE DÉVELOPPEMENT CULTUREL DE LA VILLE DE MONTRÉAL MCC/VILLE 2018-2021 (EDCM).	CE20 0100	2020-01-23	11 000,00 $
CENTRE DES MUSICIENS DU MONDE	100% VILLE	SERVICE DE LA CULTURE	DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT CULTUREL	1194407003	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER TOTALISANT LA SOMME DE 623 120 $ À 42 ORGANISMES CULTURELS, POUR LE MONTANT INDIQUÉ À CHACUN D'EUX, DANS LE CADRE DU PROGRAMME MÉDIATIONS CULTURELLES MTL 2019-2020 DE L'ENTENTE SUR LE DÉVELOPPEMENT CULTUREL DE LA VILLE DE MONTRÉAL MCC/VILLE 2018-2021 (EDCM).	CE20 0100	2020-01-23	15 000,00 $
CENTRE NEVER APART	100% VILLE	SERVICE DE LA CULTURE	DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT CULTUREL	1194407003	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER TOTALISANT LA SOMME DE 623 120 $ À 42 ORGANISMES CULTURELS, POUR LE MONTANT INDIQUÉ À CHACUN D'EUX, DANS LE CADRE DU PROGRAMME MÉDIATIONS CULTURELLES MTL 2019-2020 DE L'ENTENTE SUR LE DÉVELOPPEMENT CULTUREL DE LA VILLE DE MONTRÉAL MCC/VILLE 2018-2021 (EDCM).	CE20 0100	2020-01-23	9 500,00 $
CIRCUIT-EST	100% VILLE	SERVICE DE LA CULTURE	DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT CULTUREL	1194407003	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER TOTALISANT LA SOMME DE 623 120 $ À 42 ORGANISMES CULTURELS, POUR LE MONTANT INDIQUÉ À CHACUN D'EUX, DANS LE CADRE DU PROGRAMME MÉDIATIONS CULTURELLES MTL 2019-2020 DE L'ENTENTE SUR LE DÉVELOPPEMENT CULTUREL DE LA VILLE DE MONTRÉAL MCC/VILLE 2018-2021 (EDCM).	CE20 0100	2020-01-23	15 000,00 $
COLLECTIF D'ANIMATION URBAINE L'AUTRE MONTRÉAL	100% VILLE	SERVICE DE LA CULTURE	DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT CULTUREL	1194407003	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER TOTALISANT LA SOMME DE 623 120 $ À 42 ORGANISMES CULTURELS, POUR LE MONTANT INDIQUÉ À CHACUN D'EUX, DANS LE CADRE DU PROGRAMME MÉDIATIONS CULTURELLES MTL 2019-2020 DE L'ENTENTE SUR LE DÉVELOPPEMENT CULTUREL DE LA VILLE DE MONTRÉAL MCC/VILLE 2018-2021 (EDCM).	CE20 0100	2020-01-23	18 000,00 $
COMPTOIR PUBLIC	100% VILLE	SERVICE DE LA CULTURE	DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT CULTUREL	1194407003	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER TOTALISANT LA SOMME DE 623 120 $ À 42 ORGANISMES CULTURELS, POUR LE MONTANT INDIQUÉ À CHACUN D'EUX, DANS LE CADRE DU PROGRAMME MÉDIATIONS CULTURELLES MTL 2019-2020 DE L'ENTENTE SUR LE DÉVELOPPEMENT CULTUREL DE LA VILLE DE MONTRÉAL MCC/VILLE 2018-2021 (EDCM).	CE20 0100	2020-01-23	10 000,00 $

2/11

FOURNIISSEUR	RÉPARTITION	SERVICE	DIRECTION	DOSSIER	OBJET	DÉCISION	DATE	MONTANT
CORPORATION WAPIKONI MOBILE	100% VILLE	SERVICE DE LA CULTURE	DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT CULTUREL	1194407003	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER TOTALISANT LA SOMME DE 623 120 $ À 42 ORGANISMES CULTURELS, POUR LE MONTANT INDIQUÉ À CHACUN D'EUX, DANS LE CADRE DU PROGRAMME MÉDIATIONS CULTURELLES MTL 2019-2020 DE L'ENTENTE SUR LE DÉVELOPPEMENT CULTUREL DE LA VILLE DE MONTRÉAL MCC/VILLE 2018-2021 (EDCM).	CE20 0100	2020-01-23	10 000,00 $
DANSE IMÉDIA	100% VILLE	SERVICE DE LA CULTURE	DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT CULTUREL	1194407003	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER TOTALISANT LA SOMME DE 623 120 $ À 42 ORGANISMES CULTURELS, POUR LE MONTANT INDIQUÉ À CHACUN D'EUX, DANS LE CADRE DU PROGRAMME MÉDIATIONS CULTURELLES MTL 2019-2020 DE L'ENTENTE SUR LE DÉVELOPPEMENT CULTUREL DE LA VILLE DE MONTRÉAL MCC/VILLE 2018-2021 (EDCM).	CE20 0100	2020-01-23	13 000,00 $
DARE-DARE, CENTRE DE DIFFUSION D'ART MULTIDISCIPLINAIRE DE MONTRÉAL	100% VILLE	SERVICE DE LA CULTURE	DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT CULTUREL	1194407003	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER TOTALISANT LA SOMME DE 623 120 $ À 42 ORGANISMES CULTURELS, POUR LE MONTANT INDIQUÉ À CHACUN D'EUX, DANS LE CADRE DU PROGRAMME MÉDIATIONS CULTURELLES MTL 2019-2020 DE L'ENTENTE SUR LE DÉVELOPPEMENT CULTUREL DE LA VILLE DE MONTRÉAL MCC/VILLE 2018-2021 (EDCM).	CE20 0100	2020-01-23	16 000,00 $
DAZIBAO, CENTRE D'ANIMATION ET D'EXPOSITION PHOTO	100% VILLE	SERVICE DE LA CULTURE	DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT CULTUREL	1194407003	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER TOTALISANT LA SOMME DE 623 120 $ À 42 ORGANISMES CULTURELS, POUR LE MONTANT INDIQUÉ À CHACUN D'EUX, DANS LE CADRE DU PROGRAMME MÉDIATIONS CULTURELLES MTL 2019-2020 DE L'ENTENTE SUR LE DÉVELOPPEMENT CULTUREL DE LA VILLE DE MONTRÉAL MCC/VILLE 2018-2021 (EDCM).	CE20 0100	2020-01-23	12 220,00 $
DES MOTS D'LA DYNAMITE	100% VILLE	SERVICE DE LA CULTURE	DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT CULTUREL	1194407003	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER TOTALISANT LA SOMME DE 623 120 $ À 42 ORGANISMES CULTURELS, POUR LE MONTANT INDIQUÉ À CHACUN D'EUX, DANS LE CADRE DU PROGRAMME MÉDIATIONS CULTURELLES MTL 2019-2020 DE L'ENTENTE SUR LE DÉVELOPPEMENT CULTUREL DE LA VILLE DE MONTRÉAL MCC/VILLE 2018-2021 (EDCM).	CE20 0100	2020-01-23	14 000,00 $
ENSEMBLE PARAMIRABO	100% VILLE	SERVICE DE LA CULTURE	DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT CULTUREL	1194407003	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER TOTALISANT LA SOMME DE 623 120 $ À 42 ORGANISMES CULTURELS, POUR LE MONTANT INDIQUÉ À CHACUN D'EUX, DANS LE CADRE DU PROGRAMME MÉDIATIONS CULTURELLES MTL 2019-2020 DE L'ENTENTE SUR LE DÉVELOPPEMENT CULTUREL DE LA VILLE DE MONTRÉAL MCC/VILLE 2018-2021 (EDCM).	CE20 0100	2020-01-23	15 000,00 $
FONDATION MAISON PHOTO MONTRÉAL	100% VILLE	SERVICE DE LA CULTURE	DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT CULTUREL	1194407003	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER TOTALISANT LA SOMME DE 623 120 $ À 42 ORGANISMES CULTURELS, POUR LE MONTANT INDIQUÉ À CHACUN D'EUX, DANS LE CADRE DU PROGRAMME MÉDIATIONS CULTURELLES MTL 2019-2020 DE L'ENTENTE SUR LE DÉVELOPPEMENT CULTUREL DE LA VILLE DE MONTRÉAL MCC/VILLE 2018-2021 (EDCM).	CE20 0100	2020-01-23	7 000,00 $

3/11

FOURNIISSEUR	RÉPARTITION	SERVICE	DIRECTION	DOSSIER	OBJET	DÉCISION	DATE	MONTANT
JAMAIS LU	100% VILLE	SERVICE DE LA CULTURE	DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT CULTUREL	1194407003	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER TOTALISANT LA SOMME DE 623 120 $ À 42 ORGANISMES CULTURELS, POUR LE MONTANT INDIQUÉ À CHACUN D'EUX, DANS LE CADRE DU PROGRAMME MÉDIATIONS CULTURELLES MTL 2019-2020 DE L'ENTENTE SUR LE DÉVELOPPEMENT CULTUREL DE LA VILLE DE MONTRÉAL MCC/VILLE 2018-2021 (EDCM).	CE20 0100	2020-01-23	7 000,00 $
JE SUIS JULIO	100% VILLE	SERVICE DE LA CULTURE	DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT CULTUREL	1194407003	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER TOTALISANT LA SOMME DE 623 120 $ À 42 ORGANISMES CULTURELS, POUR LE MONTANT INDIQUÉ À CHACUN D'EUX, DANS LE CADRE DU PROGRAMME MÉDIATIONS CULTURELLES MTL 2019-2020 DE L'ENTENTE SUR LE DÉVELOPPEMENT CULTUREL DE LA VILLE DE MONTRÉAL MCC/VILLE 2018-2021 (EDCM).	CE20 0100	2020-01-23	10 000,00 $
LILITH & CIE	100% VILLE	SERVICE DE LA CULTURE	DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT CULTUREL	1194407003	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER TOTALISANT LA SOMME DE 623 120 $ À 42 ORGANISMES CULTURELS, POUR LE MONTANT INDIQUÉ À CHACUN D'EUX, DANS LE CADRE DU PROGRAMME MÉDIATIONS CULTURELLES MTL 2019-2020 DE L'ENTENTE SUR LE DÉVELOPPEMENT CULTUREL DE LA VILLE DE MONTRÉAL MCC/VILLE 2018-2021 (EDCM).	CE20 0100	2020-01-23	18 000,00 $
MUSÉE DES MAÎTRES ET ARTISANS DU QUÉBEC	100% VILLE	SERVICE DE LA CULTURE	DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT CULTUREL	1194407003	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER TOTALISANT LA SOMME DE 623 120 $ À 42 ORGANISMES CULTURELS, POUR LE MONTANT INDIQUÉ À CHACUN D'EUX, DANS LE CADRE DU PROGRAMME MÉDIATIONS CULTURELLES MTL 2019-2020 DE L'ENTENTE SUR LE DÉVELOPPEMENT CULTUREL DE LA VILLE DE MONTRÉAL MCC/VILLE 2018-2021 (EDCM).	CE20 0100	2020-01-23	6 000,00 $
OBORO GOBORO	100% VILLE	SERVICE DE LA CULTURE	DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT CULTUREL	1194407003	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER TOTALISANT LA SOMME DE 623 120 $ À 42 ORGANISMES CULTURELS, POUR LE MONTANT INDIQUÉ À CHACUN D'EUX, DANS LE CADRE DU PROGRAMME MÉDIATIONS CULTURELLES MTL 2019-2020 DE L'ENTENTE SUR LE DÉVELOPPEMENT CULTUREL DE LA VILLE DE MONTRÉAL MCC/VILLE 2018-2021 (EDCM).	CE20 0100	2020-01-23	15 000,00 $
P.A.A.L. PARTAGEONS L'ESPOIR	100% VILLE	SERVICE DE LA CULTURE	DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT CULTUREL	1194407003	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER TOTALISANT LA SOMME DE 623 120 $ À 42 ORGANISMES CULTURELS, POUR LE MONTANT INDIQUÉ À CHACUN D'EUX, DANS LE CADRE DU PROGRAMME MÉDIATIONS CULTURELLES MTL 2019-2020 DE L'ENTENTE SUR LE DÉVELOPPEMENT CULTUREL DE LA VILLE DE MONTRÉAL MCC/VILLE 2018-2021 (EDCM).	CE20 0100	2020-01-23	17 000,00 $
RENCONTRES INTERNATIONALES DU DOCUMENTAIRE DE MONTRÉAL	100% VILLE	SERVICE DE LA CULTURE	DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT CULTUREL	1194407003	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER TOTALISANT LA SOMME DE 623 120 $ À 42 ORGANISMES CULTURELS, POUR LE MONTANT INDIQUÉ À CHACUN D'EUX, DANS LE CADRE DU PROGRAMME MÉDIATIONS CULTURELLES MTL 2019-2020 DE L'ENTENTE SUR LE DÉVELOPPEMENT CULTUREL DE LA VILLE DE MONTRÉAL MCC/VILLE 2018-2021 (EDCM).	CE20 0100	2020-01-23	15 000,00 $
SOCIÉTÉ DU CHÂTEAU DUFRESNE INC.	100% VILLE	SERVICE DE LA CULTURE	DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT CULTUREL	1194407003	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER TOTALISANT LA SOMME DE 623 120 $ À 42 ORGANISMES CULTURELS, POUR LE MONTANT INDIQUÉ À CHACUN D'EUX, DANS LE CADRE DU PROGRAMME MÉDIATIONS CULTURELLES MTL 2019-2020 DE L'ENTENTE SUR LE DÉVELOPPEMENT CULTUREL DE LA VILLE DE MONTRÉAL MCC/VILLE 2018-2021 (EDCM).	CE20 0100	2020-01-23	10 000,00 $

4/11

FOURNIISSEUR	RÉPARTITION	SERVICE	DIRECTION	DOSSIER	OBJET	DÉCISION	DATE	MONTANT
THÉÂTRE AUX ÉCURIES	100% VILLE	SERVICE DE LA CULTURE	DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT CULTUREL	1194407003	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER TOTALISANT LA SOMME DE 623 120 $ À 42 ORGANISMES CULTURELS, POUR LE MONTANT INDIQUÉ À CHACUN D'EUX, DANS LE CADRE DU PROGRAMME MÉDIATIONS CULTURELLES MTL 2019-2020 DE L'ENTENTE SUR LE DÉVELOPPEMENT CULTUREL DE LA VILLE DE MONTRÉAL MCC/VILLE 2018-2021 (EDCM).	CE20 0100	2020-01-23	15 000,00 $
TOXIQUE TROTTOIR	100% VILLE	SERVICE DE LA CULTURE	DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT CULTUREL	1194407003	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER TOTALISANT LA SOMME DE 623 120 $ À 42 ORGANISMES CULTURELS, POUR LE MONTANT INDIQUÉ À CHACUN D'EUX, DANS LE CADRE DU PROGRAMME MÉDIATIONS CULTURELLES MTL 2019-2020 DE L'ENTENTE SUR LE DÉVELOPPEMENT CULTUREL DE LA VILLE DE MONTRÉAL MCC/VILLE 2018-2021 (EDCM).	CE20 0100	2020-01-23	15 000,00 $
ATELIER LYRIQUE DE L'OPÉRA DE MONTRÉAL	100% VILLE	SERVICE DE LA CULTURE	DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT CULTUREL	1194407003	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER TOTALISANT LA SOMME DE 623 120 $ À 42 ORGANISMES CULTURELS, POUR LE MONTANT INDIQUÉ À CHACUN D'EUX, DANS LE CADRE DU PROGRAMME MÉDIATIONS CULTURELLES MTL 2019-2020 DE L'ENTENTE SUR LE DÉVELOPPEMENT CULTUREL DE LA VILLE DE MONTRÉAL MCC/VILLE 2018-2021 (EDCM).	CE20 0100	2020-01-23	20 000,00 $
COMPAGNIE ARTISTIQUE FORWARD MOVEMENTS	100% VILLE	SERVICE DE LA CULTURE	DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT CULTUREL	1194407003	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER TOTALISANT LA SOMME DE 623 120 $ À 42 ORGANISMES CULTURELS, POUR LE MONTANT INDIQUÉ À CHACUN D'EUX, DANS LE CADRE DU PROGRAMME MÉDIATIONS CULTURELLES MTL 2019-2020 DE L'ENTENTE SUR LE DÉVELOPPEMENT CULTUREL DE LA VILLE DE MONTRÉAL MCC/VILLE 2018-2021 (EDCM).	CE20 0100	2020-01-23	10 000,00 $
L'ÉCOMUSÉE DE LA MAISON DU FIER MONDE	100% VILLE	SERVICE DE LA CULTURE	DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT CULTUREL	1194407003	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER TOTALISANT LA SOMME DE 623 120 $ À 42 ORGANISMES CULTURELS, POUR LE MONTANT INDIQUÉ À CHACUN D'EUX, DANS LE CADRE DU PROGRAMME MÉDIATIONS CULTURELLES MTL 2019-2020 DE L'ENTENTE SUR LE DÉVELOPPEMENT CULTUREL DE LA VILLE DE MONTRÉAL MCC/VILLE 2018-2021 (EDCM).	CE20 0100	2020-01-23	18 000,00 $
ATELIER LA COULÉE	100% VILLE	SERVICE DE LA CULTURE	DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT CULTUREL	1194407003	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER TOTALISANT LA SOMME DE 623 120 $ À 42 ORGANISMES CULTURELS, POUR LE MONTANT INDIQUÉ À CHACUN D'EUX, DANS LE CADRE DU PROGRAMME MÉDIATIONS CULTURELLES MTL 2019-2020 DE L'ENTENTE SUR LE DÉVELOPPEMENT CULTUREL DE LA VILLE DE MONTRÉAL MCC/VILLE 2018-2021 (EDCM).	CE20 0100	2020-01-23	15 000,00 $
CRÉATIONS COUP D'ÉCLATS	100% VILLE	SERVICE DE LA CULTURE	DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT CULTUREL	1194407003	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER TOTALISANT LA SOMME DE 623 120 $ À 42 ORGANISMES CULTURELS, POUR LE MONTANT INDIQUÉ À CHACUN D'EUX, DANS LE CADRE DU PROGRAMME MÉDIATIONS CULTURELLES MTL 2019-2020 DE L'ENTENTE SUR LE DÉVELOPPEMENT CULTUREL DE LA VILLE DE MONTRÉAL MCC/VILLE 2018-2021 (EDCM).	CE20 0100	2020-01-23	16 000,00 $
DANSE IMEDIA	100% VILLE	SERVICE DE LA CULTURE	DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT CULTUREL	1194407003	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER TOTALISANT LA SOMME DE 623 120 $ À 42 ORGANISMES CULTURELS, POUR LE MONTANT INDIQUÉ À CHACUN D'EUX, DANS LE CADRE DU PROGRAMME MÉDIATIONS CULTURELLES MTL 2019-2020 DE L'ENTENTE SUR LE DÉVELOPPEMENT CULTUREL DE LA VILLE DE MONTRÉAL MCC/VILLE 2018-2021 (EDCM).	CE20 0100	2020-01-23	7 500,00 $

5/11

FOURNIISSEUR	RÉPARTITION	SERVICE	DIRECTION	DOSSIER	OBJET	DÉCISION	DATE	MONTANT
ESPACE LIBRE	100% VILLE	SERVICE DE LA CULTURE	DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT CULTUREL	1194407003	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER TOTALISANT LA SOMME DE 623 120 $ À 42 ORGANISMES CULTURELS, POUR LE MONTANT INDIQUÉ À CHACUN D'EUX, DANS LE CADRE DU PROGRAMME MÉDIATIONS CULTURELLES MTL 2019-2020 DE L'ENTENTE SUR LE DÉVELOPPEMENT CULTUREL DE LA VILLE DE MONTRÉAL MCC/VILLE 2018-2021 (EDCM).	CE20 0100	2020-01-23	20 000,00 $
GALERIE B-312	100% VILLE	SERVICE DE LA CULTURE	DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT CULTUREL	1194407003	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER TOTALISANT LA SOMME DE 623 120 $ À 42 ORGANISMES CULTURELS, POUR LE MONTANT INDIQUÉ À CHACUN D'EUX, DANS LE CADRE DU PROGRAMME MÉDIATIONS CULTURELLES MTL 2019-2020 DE L'ENTENTE SUR LE DÉVELOPPEMENT CULTUREL DE LA VILLE DE MONTRÉAL MCC/VILLE 2018-2021 (EDCM).	CE20 0100	2020-01-23	13 000,00 $
MONTRÉAL DANSE	100% VILLE	SERVICE DE LA CULTURE	DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT CULTUREL	1194407003	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER TOTALISANT LA SOMME DE 623 120 $ À 42 ORGANISMES CULTURELS, POUR LE MONTANT INDIQUÉ À CHACUN D'EUX, DANS LE CADRE DU PROGRAMME MÉDIATIONS CULTURELLES MTL 2019-2020 DE L'ENTENTE SUR LE DÉVELOPPEMENT CULTUREL DE LA VILLE DE MONTRÉAL MCC/VILLE 2018-2021 (EDCM).	CE20 0100	2020-01-23	17 000,00 $
NATIVE IMMIGRANT/IMMIGRANT DE SOUCHE	100% VILLE	SERVICE DE LA CULTURE	DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT CULTUREL	1194407003	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER TOTALISANT LA SOMME DE 623 120 $ À 42 ORGANISMES CULTURELS, POUR LE MONTANT INDIQUÉ À CHACUN D'EUX, DANS LE CADRE DU PROGRAMME MÉDIATIONS CULTURELLES MTL 2019-2020 DE L'ENTENTE SUR LE DÉVELOPPEMENT CULTUREL DE LA VILLE DE MONTRÉAL MCC/VILLE 2018-2021 (EDCM).	CE20 0100	2020-01-23	25 000,00 $
PRODUCTIONS SUPER MÉMÉ (SUPERMUSIQUE)	100% VILLE	SERVICE DE LA CULTURE	DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT CULTUREL	1194407003	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER TOTALISANT LA SOMME DE 623 120 $ À 42 ORGANISMES CULTURELS, POUR LE MONTANT INDIQUÉ À CHACUN D'EUX, DANS LE CADRE DU PROGRAMME MÉDIATIONS CULTURELLES MTL 2019-2020 DE L'ENTENTE SUR LE DÉVELOPPEMENT CULTUREL DE LA VILLE DE MONTRÉAL MCC/VILLE 2018-2021 (EDCM).	CE20 0100	2020-01-23	10 000,00 $
AGENCE TOPO	100% VILLE	SERVICE DE LA CULTURE	DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT CULTUREL	1194407003	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER TOTALISANT LA SOMME DE 623 120 $ À 42 ORGANISMES CULTURELS, POUR LE MONTANT INDIQUÉ À CHACUN D'EUX, DANS LE CADRE DU PROGRAMME MÉDIATIONS CULTURELLES MTL 2019-2020 DE L'ENTENTE SUR LE DÉVELOPPEMENT CULTUREL DE LA VILLE DE MONTRÉAL MCC/VILLE 2018-2021 (EDCM).	CE20 0100	2020-01-23	16 000,00 $
CENTRE TURBINE	100% VILLE	SERVICE DE LA CULTURE	DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT CULTUREL	1194407003	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER TOTALISANT LA SOMME DE 623 120 $ À 42 ORGANISMES CULTURELS, POUR LE MONTANT INDIQUÉ À CHACUN D'EUX, DANS LE CADRE DU PROGRAMME MÉDIATIONS CULTURELLES MTL 2019-2020 DE L'ENTENTE SUR LE DÉVELOPPEMENT CULTUREL DE LA VILLE DE MONTRÉAL MCC/VILLE 2018-2021 (EDCM).	CE20 0100	2020-01-23	25 000,00 $
FONDATION LATINARTE	100% VILLE	SERVICE DE LA CULTURE	DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT CULTUREL	1194407003	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER TOTALISANT LA SOMME DE 623 120 $ À 42 ORGANISMES CULTURELS, POUR LE MONTANT INDIQUÉ À CHACUN D'EUX, DANS LE CADRE DU PROGRAMME MÉDIATIONS CULTURELLES MTL 2019-2020 DE L'ENTENTE SUR LE DÉVELOPPEMENT CULTUREL DE LA VILLE DE MONTRÉAL MCC/VILLE 2018-2021 (EDCM).	CE20 0100	2020-01-23	20 000,00 $

6/11

FOURNIISSEUR	RÉPARTITION	SERVICE	DIRECTION	DOSSIER	OBJET	DÉCISION	DATE	MONTANT
GROUPE LE VIVIER	100% VILLE	SERVICE DE LA CULTURE	DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT CULTUREL	1194407003	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER TOTALISANT LA SOMME DE 623 120 $ À 42 ORGANISMES CULTURELS, POUR LE MONTANT INDIQUÉ À CHACUN D'EUX, DANS LE CADRE DU PROGRAMME MÉDIATIONS CULTURELLES MTL 2019-2020 DE L'ENTENTE SUR LE DÉVELOPPEMENT CULTUREL DE LA VILLE DE MONTRÉAL MCC/VILLE 2018-2021 (EDCM).	CE20 0100	2020-01-23	27 000,00 $
SOCIÉTÉ DES ARTS LIBRES ET ACTUELS	100% VILLE	SERVICE DE LA CULTURE	DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT CULTUREL	1194407003	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER TOTALISANT LA SOMME DE 623 120 $ À 42 ORGANISMES CULTURELS, POUR LE MONTANT INDIQUÉ À CHACUN D'EUX, DANS LE CADRE DU PROGRAMME MÉDIATIONS CULTURELLES MTL 2019-2020 DE L'ENTENTE SUR LE DÉVELOPPEMENT CULTUREL DE LA VILLE DE MONTRÉAL MCC/VILLE 2018-2021 (EDCM).	CE20 0100	2020-01-23	25 000,00 $
STUDIO XX	100% VILLE	SERVICE DE LA CULTURE	DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT CULTUREL	1194407003	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER TOTALISANT LA SOMME DE 623 120 $ À 42 ORGANISMES CULTURELS, POUR LE MONTANT INDIQUÉ À CHACUN D'EUX, DANS LE CADRE DU PROGRAMME MÉDIATIONS CULTURELLES MTL 2019-2020 DE L'ENTENTE SUR LE DÉVELOPPEMENT CULTUREL DE LA VILLE DE MONTRÉAL MCC/VILLE 2018-2021 (EDCM).	CE20 0100	2020-01-23	18 000,00 $
ARRONDISSEMENT ST-LÉONARD	100% VILLE	SERVICE DE LA CULTURE	DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT CULTUREL	1197840002	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER TOTALISANT LA SOMME DE 325 513 $ À DIVERS PARTENAIRES ET ORGANISMES DE LOISIRS, COMMUNAUTAIRES OU CULTURELS, POUR LE MONTANT INDIQUÉ À CHACUN D'EUX, DANS LE CADRE DU PROGRAMME LA PRATIQUE ARTISTIQUE AMATEUR : VERS UNE CITOYENNETÉ CULTURELLE DANS LES QUARTIERS 2019-20 DE L'ENTENTE SUR LE DÉVELOPPEMENT CULTUREL DE LA VILLE DE MONTRÉAL MCC/VILLE 2018-2021 (EDCM)	CE20 0099	2020-01-23	3 405,00 $
BÂTIMENT 7	100% VILLE	SERVICE DE LA CULTURE	DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT CULTUREL	1197840002	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER TOTALISANT LA SOMME DE 325 513 $ À DIVERS PARTENAIRES ET ORGANISMES DE LOISIRS, COMMUNAUTAIRES OU CULTURELS, POUR LE MONTANT INDIQUÉ À CHACUN D'EUX, DANS LE CADRE DU PROGRAMME LA PRATIQUE ARTISTIQUE AMATEUR : VERS UNE CITOYENNETÉ CULTURELLE DANS LES QUARTIERS 2019-20 DE L'ENTENTE SUR LE DÉVELOPPEMENT CULTUREL DE LA VILLE DE MONTRÉAL MCC/VILLE 2018-2021 (EDCM)	CE20 0099	2020-01-23	16 000,00 $
CENTRE COMMUNAUTAIRE RADISSON	100% VILLE	SERVICE DE LA CULTURE	DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT CULTUREL	1197840002	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER TOTALISANT LA SOMME DE 325 513 $ À DIVERS PARTENAIRES ET ORGANISMES DE LOISIRS, COMMUNAUTAIRES OU CULTURELS, POUR LE MONTANT INDIQUÉ À CHACUN D'EUX, DANS LE CADRE DU PROGRAMME LA PRATIQUE ARTISTIQUE AMATEUR : VERS UNE CITOYENNETÉ CULTURELLE DANS LES QUARTIERS 2019-20 DE L'ENTENTE SUR LE DÉVELOPPEMENT CULTUREL DE LA VILLE DE MONTRÉAL MCC/VILLE 2018-2021 (EDCM)	CE20 0099	2020-01-23	18 500,00 $
CENTRE CULTUREL GEORGES-VANIER	100% VILLE	SERVICE DE LA CULTURE	DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT CULTUREL	1197840002	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER TOTALISANT LA SOMME DE 325 513 $ À DIVERS PARTENAIRES ET ORGANISMES DE LOISIRS, COMMUNAUTAIRES OU CULTURELS, POUR LE MONTANT INDIQUÉ À CHACUN D'EUX, DANS LE CADRE DU PROGRAMME LA PRATIQUE ARTISTIQUE AMATEUR : VERS UNE CITOYENNETÉ CULTURELLE DANS LES QUARTIERS 2019-20 DE L'ENTENTE SUR LE DÉVELOPPEMENT CULTUREL DE LA VILLE DE MONTRÉAL MCC/VILLE 2018-2021 (EDCM)	CE20 0099	2020-01-23	18 000,00 $

7/11

FOURNIISSEUR	RÉPARTITION	SERVICE	DIRECTION	DOSSIER	OBJET	DÉCISION	DATE	MONTANT
CIRQUE HORS PISTE	100% VILLE	SERVICE DE LA CULTURE	DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT CULTUREL	1197840002	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER TOTALISANT LA SOMME DE 325 513 $ À DIVERS PARTENAIRES ET ORGANISMES DE LOISIRS, COMMUNAUTAIRES OU CULTURELS, POUR LE MONTANT INDIQUÉ À CHACUN D'EUX, DANS LE CADRE DU PROGRAMME LA PRATIQUE ARTISTIQUE AMATEUR : VERS UNE CITOYENNETÉ CULTURELLE DANS LES QUARTIERS 2019-20 DE L'ENTENTE SUR LE DÉVELOPPEMENT CULTUREL DE LA VILLE DE MONTRÉAL MCC/VILLE 2018-2021 (EDCM)	CE20 0099	2020-01-23	16 350,00 $
CIVA CENTRE D'INTÉGRATION À LA VIE ACTIVE	100% VILLE	SERVICE DE LA CULTURE	DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT CULTUREL	1197840002	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER TOTALISANT LA SOMME DE 325 513 $ À DIVERS PARTENAIRES ET ORGANISMES DE LOISIRS, COMMUNAUTAIRES OU CULTURELS, POUR LE MONTANT INDIQUÉ À CHACUN D'EUX, DANS LE CADRE DU PROGRAMME LA PRATIQUE ARTISTIQUE AMATEUR : VERS UNE CITOYENNETÉ CULTURELLE DANS LES QUARTIERS 2019-20 DE L'ENTENTE SUR LE DÉVELOPPEMENT CULTUREL DE LA VILLE DE MONTRÉAL MCC/VILLE 2018-2021 (EDCM)	CE20 0099	2020-01-23	16 600,00 $
CPSC VERDUN LES PETITS RENARDS	100% VILLE	SERVICE DE LA CULTURE	DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT CULTUREL	1197840002	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER TOTALISANT LA SOMME DE 325 513 $ À DIVERS PARTENAIRES ET ORGANISMES DE LOISIRS, COMMUNAUTAIRES OU CULTURELS, POUR LE MONTANT INDIQUÉ À CHACUN D'EUX, DANS LE CADRE DU PROGRAMME LA PRATIQUE ARTISTIQUE AMATEUR : VERS UNE CITOYENNETÉ CULTURELLE DANS LES QUARTIERS 2019-20 DE L'ENTENTE SUR LE DÉVELOPPEMENT CULTUREL DE LA VILLE DE MONTRÉAL MCC/VILLE 2018-2021 (EDCM)	CE20 0099	2020-01-23	16 000,00 $
ÉVÉNEMENT PRIMA DANSE	100% VILLE	SERVICE DE LA CULTURE	DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT CULTUREL	1197840002	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER TOTALISANT LA SOMME DE 325 513 $ À DIVERS PARTENAIRES ET ORGANISMES DE LOISIRS, COMMUNAUTAIRES OU CULTURELS, POUR LE MONTANT INDIQUÉ À CHACUN D'EUX, DANS LE CADRE DU PROGRAMME LA PRATIQUE ARTISTIQUE AMATEUR : VERS UNE CITOYENNETÉ CULTURELLE DANS LES QUARTIERS 2019-20 DE L'ENTENTE SUR LE DÉVELOPPEMENT CULTUREL DE LA VILLE DE MONTRÉAL MCC/VILLE 2018-2021 (EDCM)	CE20 0099	2020-01-23	16 200,00 $
FORUM JEUNESSE SAINT-MICHEL	100% VILLE	SERVICE DE LA CULTURE	DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT CULTUREL	1197840002	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER TOTALISANT LA SOMME DE 325 513 $ À DIVERS PARTENAIRES ET ORGANISMES DE LOISIRS, COMMUNAUTAIRES OU CULTURELS, POUR LE MONTANT INDIQUÉ À CHACUN D'EUX, DANS LE CADRE DU PROGRAMME LA PRATIQUE ARTISTIQUE AMATEUR : VERS UNE CITOYENNETÉ CULTURELLE DANS LES QUARTIERS 2019-20 DE L'ENTENTE SUR LE DÉVELOPPEMENT CULTUREL DE LA VILLE DE MONTRÉAL MCC/VILLE 2018-2021 (EDCM)	CE20 0099	2020-01-23	17 000,00 $
INNOVATION JEUNES	100% VILLE	SERVICE DE LA CULTURE	DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT CULTUREL	1197840002	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER TOTALISANT LA SOMME DE 325 513 $ À DIVERS PARTENAIRES ET ORGANISMES DE LOISIRS, COMMUNAUTAIRES OU CULTURELS, POUR LE MONTANT INDIQUÉ À CHACUN D'EUX, DANS LE CADRE DU PROGRAMME LA PRATIQUE ARTISTIQUE AMATEUR : VERS UNE CITOYENNETÉ CULTURELLE DANS LES QUARTIERS 2019-20 DE L'ENTENTE SUR LE DÉVELOPPEMENT CULTUREL DE LA VILLE DE MONTRÉAL MCC/VILLE 2018-2021 (EDCM)	CE20 0099	2020-01-23	9 525,00 $
L'HÔTE MAISON	100% VILLE	SERVICE DE LA CULTURE	DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT CULTUREL	1197840002	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER TOTALISANT LA SOMME DE 325 513 $ À DIVERS PARTENAIRES ET ORGANISMES DE LOISIRS, COMMUNAUTAIRES OU CULTURELS, POUR LE MONTANT INDIQUÉ À CHACUN D'EUX, DANS LE CADRE DU PROGRAMME LA PRATIQUE ARTISTIQUE AMATEUR : VERS UNE CITOYENNETÉ CULTURELLE DANS LES QUARTIERS 2019-20 DE L'ENTENTE SUR LE DÉVELOPPEMENT CULTUREL DE LA VILLE DE MONTRÉAL MCC/VILLE 2018-2021 (EDCM)	CE20 0099	2020-01-23	12 772,00 $

8/11

FOURNIISSEUR	RÉPARTITION	SERVICE	DIRECTION	DOSSIER	OBJET	DÉCISION	DATE	MONTANT
L'ORGANISATION DES JEUNES DE PARC EXTENSION / PARK EXTENSION YOUTH ORGANIZATION (PEYO)	100% VILLE	SERVICE DE LA CULTURE	DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT CULTUREL	1197840002	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER TOTALISANT LA SOMME DE 325 513 $ À DIVERS PARTENAIRES ET ORGANISMES DE LOISIRS, COMMUNAUTAIRES OU CULTURELS, POUR LE MONTANT INDIQUÉ À CHACUN D'EUX, DANS LE CADRE DU PROGRAMME LA PRATIQUE ARTISTIQUE AMATEUR : VERS UNE CITOYENNETÉ CULTURELLE DANS LES QUARTIERS 2019-20 DE L'ENTENTE SUR LE DÉVELOPPEMENT CULTUREL DE LA VILLE DE MONTRÉAL MCC/VILLE 2018-2021 (EDCM)	CE20 0099	2020-01-23	14 000,00 $
LA RUCHE MUSICALE	100% VILLE	SERVICE DE LA CULTURE	DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT CULTUREL	1197840002	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER TOTALISANT LA SOMME DE 325 513 $ À DIVERS PARTENAIRES ET ORGANISMES DE LOISIRS, COMMUNAUTAIRES OU CULTURELS, POUR LE MONTANT INDIQUÉ À CHACUN D'EUX, DANS LE CADRE DU PROGRAMME LA PRATIQUE ARTISTIQUE AMATEUR : VERS UNE CITOYENNETÉ CULTURELLE DANS LES QUARTIERS 2019-20 DE L'ENTENTE SUR LE DÉVELOPPEMENT CULTUREL DE LA VILLE DE MONTRÉAL MCC/VILLE 2018-2021 (EDCM)	CE20 0099	2020-01-23	11 350,00 $
LOISIRS COMMUNAUTAIRES SAINT-MICHEL	100% VILLE	SERVICE DE LA CULTURE	DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT CULTUREL	1197840002	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER TOTALISANT LA SOMME DE 325 513 $ À DIVERS PARTENAIRES ET ORGANISMES DE LOISIRS, COMMUNAUTAIRES OU CULTURELS, POUR LE MONTANT INDIQUÉ À CHACUN D'EUX, DANS LE CADRE DU PROGRAMME LA PRATIQUE ARTISTIQUE AMATEUR : VERS UNE CITOYENNETÉ CULTURELLE DANS LES QUARTIERS 2019-20 DE L'ENTENTE SUR LE DÉVELOPPEMENT CULTUREL DE LA VILLE DE MONTRÉAL MCC/VILLE 2018-2021 (EDCM)	CE20 0099	2020-01-23	16 900,00 $
LOISIRS ST-JACQUES	100% VILLE	SERVICE DE LA CULTURE	DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT CULTUREL	1197840002	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER TOTALISANT LA SOMME DE 325 513 $ À DIVERS PARTENAIRES ET ORGANISMES DE LOISIRS, COMMUNAUTAIRES OU CULTURELS, POUR LE MONTANT INDIQUÉ À CHACUN D'EUX, DANS LE CADRE DU PROGRAMME LA PRATIQUE ARTISTIQUE AMATEUR : VERS UNE CITOYENNETÉ CULTURELLE DANS LES QUARTIERS 2019-20 DE L'ENTENTE SUR LE DÉVELOPPEMENT CULTUREL DE LA VILLE DE MONTRÉAL MCC/VILLE 2018-2021 (EDCM)	CE20 0099	2020-01-23	12 500,00 $
MONTRÉAL AUTOCHTONES	100% VILLE	SERVICE DE LA CULTURE	DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT CULTUREL	1197840002	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER TOTALISANT LA SOMME DE 325 513 $ À DIVERS PARTENAIRES ET ORGANISMES DE LOISIRS, COMMUNAUTAIRES OU CULTURELS, POUR LE MONTANT INDIQUÉ À CHACUN D'EUX, DANS LE CADRE DU PROGRAMME LA PRATIQUE ARTISTIQUE AMATEUR : VERS UNE CITOYENNETÉ CULTURELLE DANS LES QUARTIERS 2019-20 DE L'ENTENTE SUR LE DÉVELOPPEMENT CULTUREL DE LA VILLE DE MONTRÉAL MCC/VILLE 2018-2021 (EDCM)	CE20 0099	2020-01-23	15 000,00 $
NAOS JEUNESSE	100% VILLE	SERVICE DE LA CULTURE	DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT CULTUREL	1197840002	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER TOTALISANT LA SOMME DE 325 513 $ À DIVERS PARTENAIRES ET ORGANISMES DE LOISIRS, COMMUNAUTAIRES OU CULTURELS, POUR LE MONTANT INDIQUÉ À CHACUN D'EUX, DANS LE CADRE DU PROGRAMME LA PRATIQUE ARTISTIQUE AMATEUR : VERS UNE CITOYENNETÉ CULTURELLE DANS LES QUARTIERS 2019-20 DE L'ENTENTE SUR LE DÉVELOPPEMENT CULTUREL DE LA VILLE DE MONTRÉAL MCC/VILLE 2018-2021 (EDCM)	CE20 0099	2020-01-23	12 000,00 $

9/11

FOURNIISSEUR	RÉPARTITION	SERVICE	DIRECTION	DOSSIER	OBJET	DÉCISION	DATE	MONTANT
OVERTURE WITH THE ARTS	100% VILLE	SERVICE DE LA CULTURE	DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT CULTUREL	1197840002	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER TOTALISANT LA SOMME DE 325 513 $ À DIVERS PARTENAIRES ET ORGANISMES DE LOISIRS, COMMUNAUTAIRES OU CULTURELS, POUR LE MONTANT INDIQUÉ À CHACUN D'EUX, DANS LE CADRE DU PROGRAMME LA PRATIQUE ARTISTIQUE AMATEUR : VERS UNE CITOYENNETÉ CULTURELLE DANS LES QUARTIERS 2019-20 DE L'ENTENTE SUR LE DÉVELOPPEMENT CULTUREL DE LA VILLE DE MONTRÉAL MCC/VILLE 2018-2021 (EDCM)	CE20 0099	2020-01-23	16 500,00 $
OXY-JEUNES	100% VILLE	SERVICE DE LA CULTURE	DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT CULTUREL	1197840002	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER TOTALISANT LA SOMME DE 325 513 $ À DIVERS PARTENAIRES ET ORGANISMES DE LOISIRS, COMMUNAUTAIRES OU CULTURELS, POUR LE MONTANT INDIQUÉ À CHACUN D'EUX, DANS LE CADRE DU PROGRAMME LA PRATIQUE ARTISTIQUE AMATEUR : VERS UNE CITOYENNETÉ CULTURELLE DANS LES QUARTIERS 2019-20 DE L'ENTENTE SUR LE DÉVELOPPEMENT CULTUREL DE LA VILLE DE MONTRÉAL MCC/VILLE 2018-2021 (EDCM)	CE20 0099	2020-01-23	17 000,00 $
PAAL PARTAGEONS LE MONDE	100% VILLE	SERVICE DE LA CULTURE	DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT CULTUREL	1197840002	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER TOTALISANT LA SOMME DE 325 513 $ À DIVERS PARTENAIRES ET ORGANISMES DE LOISIRS, COMMUNAUTAIRES OU CULTURELS, POUR LE MONTANT INDIQUÉ À CHACUN D'EUX, DANS LE CADRE DU PROGRAMME LA PRATIQUE ARTISTIQUE AMATEUR : VERS UNE CITOYENNETÉ CULTURELLE DANS LES QUARTIERS 2019-20 DE L'ENTENTE SUR LE DÉVELOPPEMENT CULTUREL DE LA VILLE DE MONTRÉAL MCC/VILLE 2018-2021 (EDCM)	CE20 0099	2020-01-23	17 240,00 $
RÊVANOUS	100% VILLE	SERVICE DE LA CULTURE	DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT CULTUREL	1197840002	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER TOTALISANT LA SOMME DE 325 513 $ À DIVERS PARTENAIRES ET ORGANISMES DE LOISIRS, COMMUNAUTAIRES OU CULTURELS, POUR LE MONTANT INDIQUÉ À CHACUN D'EUX, DANS LE CADRE DU PROGRAMME LA PRATIQUE ARTISTIQUE AMATEUR : VERS UNE CITOYENNETÉ CULTURELLE DANS LES QUARTIERS 2019-20 DE L'ENTENTE SUR LE DÉVELOPPEMENT CULTUREL DE LA VILLE DE MONTRÉAL MCC/VILLE 2018-2021 (EDCM)	CE20 0099	2020-01-23	6 511,00 $
SANS OUBLIER LE SOURIRE	100% VILLE	SERVICE DE LA CULTURE	DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT CULTUREL	1197840002	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER TOTALISANT LA SOMME DE 325 513 $ À DIVERS PARTENAIRES ET ORGANISMES DE LOISIRS, COMMUNAUTAIRES OU CULTURELS, POUR LE MONTANT INDIQUÉ À CHACUN D'EUX, DANS LE CADRE DU PROGRAMME LA PRATIQUE ARTISTIQUE AMATEUR : VERS UNE CITOYENNETÉ CULTURELLE DANS LES QUARTIERS 2019-20 DE L'ENTENTE SUR LE DÉVELOPPEMENT CULTUREL DE LA VILLE DE MONTRÉAL MCC/VILLE 2018-2021 (EDCM)	CE20 0099	2020-01-23	18 460,00 $
VIDÉOGRAPHE	100% VILLE	SERVICE DE LA CULTURE	DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT CULTUREL	1197840002	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER TOTALISANT LA SOMME DE 325 513 $ À DIVERS PARTENAIRES ET ORGANISMES DE LOISIRS, COMMUNAUTAIRES OU CULTURELS, POUR LE MONTANT INDIQUÉ À CHACUN D'EUX, DANS LE CADRE DU PROGRAMME LA PRATIQUE ARTISTIQUE AMATEUR : VERS UNE CITOYENNETÉ CULTURELLE DANS LES QUARTIERS 2019-20 DE L'ENTENTE SUR LE DÉVELOPPEMENT CULTUREL DE LA VILLE DE MONTRÉAL MCC/VILLE 2018-2021 (EDCM)	CE20 0099	2020-01-23	7 700,00 $

10/11

FOURNIISSEUR	RÉPARTITION	SERVICE	DIRECTION	DOSSIER	OBJET	DÉCISION	DATE	MONTANT
SBC GALERIE D'ART CONTEMPORAIN	50% VILLE 50% AUTRE	SERVICE DE LA CULTURE	DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT CULTUREL	1198080003	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER MAXIMAL ET NON RÉCURRENT DE 6 132 $ À SBC GALERIE D'ART CONTEMPORAIN POUR LA MISE À JOUR DE SON PROGRAMME FONCTIONNEL ET TECHNIQUE DANS LE CADRE DE L'ENTENTE SUR LE DÉVELOPPEMENT CULTUREL DE MONTRÉAL 2018-2021 /APPROUVER LE PROJET DE CONVENTION À CET EFFET .	CE20 0065	2020-01-15	6 132,00 $
MUSÉE DU CHÂTEAU RAMEZAY	50% VILLE 50% AUTRE	SERVICE DE LA CULTURE	DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT CULTUREL	1198080005	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER NON RÉCURRENT DE 25 371,53 $ AU MUSÉE DU CHÂTEAU RAMEZAY AFIN DE RÉALISER UNE ÉTUDE DES BESOINS AINSI QU'UNE ÉVALUATION DES DIVERSES OPTIONS POUR SON PROJET D'AGRANDISSEMENT, DANS LE CADRE DE L'ENTENTE SUR LE DÉVELOPPEMENT CULTUREL DE MONTRÉAL 2018-2021 /APPROUVER LE PROJET DE CONVENTION À CET EFFET	CE20 0009	2020-01-09	25 372,00 $
ASSOCIATION DES LOCATAIRES DE VILLERAY INC.	100% VILLE	SERVICE DE LA DIVERSITÉ SOCIALE ET DE L'INCLUSION SOCIALE	DIRECTION	1198438001	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER TOTALISANT LA SOMME DE 329 839 $, POUR L'ANNÉE 2020, POUR LA PÉRIODE 2020 À 2021, À TROIS DIFFÉRENTS ORGANISMES POUR LE PROJET ET LE MONTANT INDIQUÉS EN REGARD DE CHACUN D'EUX, DANS LE CADRE DE L'ENTENTE ADMINISTRATIVE POUR L'ACCUEIL ET L'INTÉGRATION DES PERSONNES IMMIGRANTES CONCLUE ENTRE LE MINISTÈRE DE L'IMMIGRATION, DE LA DIVERSITÉ ET DE L'INCLUSION ET LA VILLE DE MONTRÉAL (ENTENTE MIDI-VILLE 2018-2021) / APPROUVER LES PROJETS DE CONVENTIONS À CET EFFET	CE20 0011	2020-01-09	100 300,00 $
COMITÉ DES ORGANISMES SOCIAUX DE SAINT-LAURENT	100% VILLE	SERVICE DE LA DIVERSITÉ SOCIALE ET DE L'INCLUSION SOCIALE	DIRECTION	1198438001	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER TOTALISANT LA SOMME DE 329 839 $, POUR L'ANNÉE 2020, POUR LA PÉRIODE 2020 À 2021, À TROIS DIFFÉRENTS ORGANISMES POUR LE PROJET ET LE MONTANT INDIQUÉS EN REGARD DE CHACUN D'EUX, DANS LE CADRE DE L'ENTENTE ADMINISTRATIVE POUR L'ACCUEIL ET L'INTÉGRATION DES PERSONNES IMMIGRANTES CONCLUE ENTRE LE MINISTÈRE DE L'IMMIGRATION, DE LA DIVERSITÉ ET DE L'INCLUSION ET LA VILLE DE MONTRÉAL (ENTENTE MIDI-VILLE 2018-2021) / APPROUVER LES PROJETS DE CONVENTIONS À CET EFFET	CE20 0011	2020-01-09	130 239,00 $
LA MUSIQUE AUX ENFANTS	100% VILLE	SERVICE DE LA DIVERSITÉ SOCIALE ET DE L'INCLUSION SOCIALE	DIRECTION	1198438001	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER TOTALISANT LA SOMME DE 329 839 $, POUR L'ANNÉE 2020, POUR LA PÉRIODE 2020 À 2021, À TROIS DIFFÉRENTS ORGANISMES POUR LE PROJET ET LE MONTANT INDIQUÉS EN REGARD DE CHACUN D'EUX, DANS LE CADRE DE L'ENTENTE ADMINISTRATIVE POUR L'ACCUEIL ET L'INTÉGRATION DES PERSONNES IMMIGRANTES CONCLUE ENTRE LE MINISTÈRE DE L'IMMIGRATION, DE LA DIVERSITÉ ET DE L'INCLUSION ET LA VILLE DE MONTRÉAL (ENTENTE MIDI-VILLE 2018-2021) / APPROUVER LES PROJETS DE CONVENTIONS À CET EFFET	CE20 0011	2020-01-09	99 300,00 $
MONTREAL ARTS INTERCULTURELS	100% VILLE	SERVICE DE LA CULTURE	DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT CULTUREL	1198488003	ACCORDER UN SOUTIEN DE 135 000 $ À L'ORGANISME MONTRÉAL ARTS INTERCULTURELS (MAI) POUR LA RÉALISATION EN 2019-2020 DE SON PROGRAMME D'ACCOMPAGNEMENT DANS LE CADRE DE L'ENTENTE SUR LE DÉVELOPPEMENT CULTUREL 2018-2021 ET APPROUVER LA CONVENTION À CET EFFET.	CE20 0101	2020-01-23	135 000,00 $

NOMBRE DE CONTRATS : 71

TOTAL : 1 444 976,00 $

11/11

04.03

À LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU
24 FÉVRIER 2020

DÉPÔT DES CONTRATS OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES
(DÉLÉGATION DE POUVOIRS RCE02-004 DU 26 JUIN 2002)

SELON L'ARTICLE 477.3 DE LA LOI DES CITÉS ET VILLES

SERVICE CORPORATIFS
POUR LA PÉRIODE DU
1er AU 31 JANVIER 2020

LISTE SIMON

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er AU 31 JANVIER 2020

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
BARREAU DU QUEBEC	1394077	23 JANV. 2020	LEVEILLE, MARIE-LYNE	Barreau du Québec - Séminaire sur les techniques de plaidoirie - Mélissandre Asselin-Blain. Voir l'annexe pour la facture pe026-81999.	Affaires juridiques	Affaires civiles	4 506,32 $	
BARREAU DU QUEBEC	1394083	23 JANV. 2020	LEVEILLE, MARIE-LYNE	Barreau du Québec - Séminaire sur les techniques de négociation - Annie Lefebvre. Voir l'annexe pour la facture pe026-81998.	Affaires juridiques	Affaires civiles	3 307,11 $	
ENTREPRISES A.L.I. SNOWDON INC.	1392640	17 JANV. 2020	LEVEILLE, MARIE-LYNE	Achat d¿un poste en L 78X84 et Tiroir UUF 1 côté selon la soumission 2091 (Judiciaires)	Affaires juridiques	Affaires civiles	2 819,97 $	
GLOBEX COURRIER EXPRESS INTERNATIONAL INC.	1393549	21 JANV. 2020	LEVEILLE, MARIE-LYNE	Globex BCO 2020 ¿ Frais de courrier interne Direction des Affaires civiles Compte 41070 (Judiciaires)	Affaires juridiques	Affaires civiles	9 553,86 $	1302177
LEXISNEXIS CANADA INC.	1391032	13 JANV. 2020	LEVEILLE, MARIE-LYNE	Facture - Affaires civiles - Abonnement livre non québécois - LexisNexis de janvier 2020 à décembre 2020 (Service des affaires judiciaires)	Affaires juridiques	Affaires civiles	2 279,21 $	
ROGERS COMMUNICATIONS CANADA INC.	1389633	07 JANV. 2020	LEVEILLE, MARIE-LYNE	Couru 2019 - Paiement de facture Rogers #2108634532. Voir l'annexe pour la facture. (Judiciaires)	Affaires juridiques	Affaires civiles	2 301,07 $	1137408
SOCIETE QUEBECOISE D'INFORMATION JURIDIQUE (SOQUIJ)	1390519	09 JANV. 2020	LEVEILLE, MARIE-LYNE	COURU 2019 - Accesazim. Frais code d'accès Décembre 2019. Facture 729927. (Judiciaires)	Affaires juridiques	Affaires civiles	2 395,76 $	
UNIVERSITE LAVAL	1393508	21 JANV. 2020	LEVEILLE, MARIE-LYNE	19e Journée d'étude sur les réclamations sur contrats. Voir l'annexe pour la facture. (Judiciaires)	Affaires juridiques	Affaires civiles	2 475,00 $	
WOLTERS KLUWER QUEBEC LTEE	1389639	07 JANV. 2020	LEVEILLE, MARIE-LYNE	Couru 2019 - 618Q - Droit municipal : principes generaux et contentieux - mise a jour no 43, decembre 2019. Voir l'annexe pour la facture. (Judiciaires)	Affaires juridiques	Affaires civiles	5 543,00 $	
BELANGER SAUVE, S.E.N.C.R.L.	379496	08 JANV. 2020	RONDEAU, RONALD	Affaires juridiques frais avocats dossier; 18-002373	Affaires juridiques	Affaires civiles	5 459,35 $	
BELANGER SAUVE, S.E.N.C.R.L.	379633	08 JANV. 2020	RONDEAU, RONALD	Affaires juridiques frais avocats dossier;19-002361	Affaires juridiques	Affaires civiles	2 752,77 $	
BELANGER SAUVE, S.E.N.C.R.L.	380565	08 JANV. 2020	RONDEAU, RONALD	Affaires juridiques frais avocats dossier; 18-002373	Affaires juridiques	Affaires civiles	4 063,02 $	
BELANGER SAUVE, S.E.N.C.R.L.	381715	23 JANV. 2020	RONDEAU, RONALD	Affaires juridiques frais avocats dossier; 18-004443	Affaires juridiques	Affaires civiles	2 813,17 $	
CABINET JURIDIQUE ST-LAWRENCE S.E.N.C.R.L.	5966	08 JANV. 2020	RONDEAU, RONALD	Affaires juridiques frais avocats dossier; 19-001921	Affaires juridiques	Affaires civiles	11 821,59 $	
CABINET JURIDIQUE ST-LAWRENCE S.E.N.C.R.L.	6153	23 JANV. 2020	RONDEAU, RONALD	Affaires juridiques frais avocats dossier; 19-001921	Affaires juridiques	Affaires civiles	9 931,82 $	
D3B AVOCATS INC.	2297	20 JANV. 2020	RONDEAU, RONALD	Affaires juridiques frais avocats dossier; 19-002825	Affaires juridiques	Affaires civiles	3 263,01 $	
DUFRESNE HEBERT COMEAU INC.	158283	21 JANV. 2020	RONDEAU, RONALD	Affaires juridiques frais avocats dossier; 18-003559	Affaires juridiques	Affaires civiles	2 328,03 $	
DUFRESNE HEBERT COMEAU INC.	158836	21 JANV. 2020	RONDEAU, RONALD	Affaires juridiques frais avocats dossier;16-000366	Affaires juridiques	Affaires civiles	6 085,86 $	
DUFRESNE HEBERT COMEAU INC.	159672	21 JANV. 2020	RONDEAU, RONALD	Affaires juridiques frais avocats dossier; 19-000123	Affaires juridiques	Affaires civiles	4 677,82 $	
GRAVEL AVOCATS	3358	23 JANV. 2020	RONDEAU, RONALD	Affaires juridiques frais avocats dossier;18-001678	Affaires juridiques	Affaires civiles	7 020,60 $	
IRVING MITCHELL KALICHMAN S.E.N.C.R.L.	35985	24 JANV. 2020	RONDEAU, RONALD	Affaires juridiques frais avocats dossier; 14-002910	Affaires juridiques	Affaires civiles	2 046,73 $	
IRVING MITCHELL KALICHMAN S.E.N.C.R.L.	35991	24 JANV. 2020	RONDEAU, RONALD	Affaires juridiques frais avocats dossier; 14-001368	Affaires juridiques	Affaires civiles	7 211,07 $	
IRVING MITCHELL KALICHMAN S.E.N.C.R.L.	36019	24 JANV. 2020	RONDEAU, RONALD	Affaires juridiques frais avocats dossier; 18-000330	Affaires juridiques	Affaires civiles	8 212,65 $	
IRVING MITCHELL KALICHMAN S.E.N.C.R.L.	36036	24 JANV. 2020	RONDEAU, RONALD	Affaires juridiques frais avocats dossier; 18-000443	Affaires juridiques	Affaires civiles	20 761,38 $	
IRVING MITCHELL KALICHMAN S.E.N.C.R.L.	36039	24 JANV. 2020	RONDEAU, RONALD	Affaires juridiques frais avocats dossier; 16-003203	Affaires juridiques	Affaires civiles	4 231,00 $	
IRVING MITCHELL KALICHMAN S.E.N.C.R.L.	36040	24 JANV. 2020	RONDEAU, RONALD	Affaires juridiques frais avocats dossier; 19-002347	Affaires juridiques	Affaires civiles	7 257,79 $	
ROBINSON SHEPPARD SHAPIRO	1155285	08 JANV. 2020	RONDEAU, RONALD	Affaires juridiques frais avocats dossier ;16-002089	Affaires juridiques	Affaires civiles	2 107,62 $	
WILLIAMS AVOCATS INC.	19558	20 JANV. 2020	RONDEAU, RONALD	Affaires juridiques frais avocats dossier; 20-000007	Affaires juridiques	Affaires civiles	2 488,20 $	
AE SERVICES ET TECHNOLOGIES INC.	1388341	09 JANV. 2020	RIVARD, THOMAS	Gainage au 10951 Esplanade	Ahuntsic - Cartierville	Réseaux d'égout	4 986,91 $	
BAU-VAL CMM	1388859	03 JANV. 2020	PAQUIN, DOMINIQUE	bon ouvert pour le site de dépôt d'asphalte/béton usé 2020. Entente 1358365, Appel d'Offre 17571	Ahuntsic - Cartierville	Réseau de distribution de l'eau potable	10 876,70 $	1358365
CEGEP DE SAINT-LAURENT	1393105	20 JANV. 2020	RIVARD, THOMAS	Formation OPA pour H Braconnier et P Cagan - Facture 142313	Ahuntsic - Cartierville	Réseau de distribution de l'eau potable	3 107,62 $	
CREUSAGE RL	1393202	21 JANV. 2020	PAQUIN, DOMINIQUE	bon de commande pour service de creusage pneumatique aqueduc, début 2020	Ahuntsic - Cartierville	Réseau de distribution de l'eau potable	10 498,75 $	

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er AU 31 JANVIER 2020

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
CREUSAGE RL	1393320	21 JANV. 2020	PAQUIN, DOMINIQUE	bon de commande ouvert pour service d'hydroexcavation pour l'aqueduc	Ahuntsic - Cartierville	Réseaux d'égout	11 286,16 $	
CREUSAGE RL	1393320	21 JANV. 2020	PAQUIN, DOMINIQUE	bon de commande ouvert pour service d'hydroexcavation pour l'aqueduc	Ahuntsic - Cartierville	Réseau de distribution de l'eau potable	11 286,15 $	
EBI ENVIROTECH INC.	1389852	08 JANV. 2020	RIVARD, THOMAS	Nettoyage et inspection de 3 à 4 tronçons d'égout fin décembre 2019	Ahuntsic - Cartierville	Réseaux d'égout	7 791,17 $	
EBI ENVIROTECH INC.	1391518	14 JANV. 2020	PAQUIN, DOMINIQUE	Bon de commande ouvert pour service de nettoyage de puisard	Ahuntsic - Cartierville	Réseaux d'égout	10 498,75 $	
EXCA-VAC CONSTRUCTION	1390254	09 JANV. 2020	RIVARD, THOMAS	bon pour paiement de la facture 1900 - Hydro-excavation du 16 et 28 décembre	Ahuntsic - Cartierville	Réseau de distribution de l'eau potable	3 923,52 $	
EXCA-VAC CONSTRUCTION	1393122	22 JANV. 2020	PAQUIN, DOMINIQUE	Bon pour paiement des billets d'hydroexcavation 4581, 4318, 3961, 4328 et 4324 - Facture 1938	Ahuntsic - Cartierville	Réseau de distribution de l'eau potable	14 398,68 $	
GROUPE AKIFER INC.	1388848	03 JANV. 2020	RIVARD, THOMAS	Bon de commande ouvert pour début 2020. Entente 1197934	Ahuntsic - Cartierville	Réseau de distribution de l'eau potable	2 099,74 $	1197934
LOCATION LORDBEC INC.	1393089	20 JANV. 2020	PAQUIN, DOMINIQUE	Réparation de drain au 11390 rue Tanguay	Ahuntsic - Cartierville	Réseaux d'égout	16 595,90 $	
MAGNETO HYDRAULIQUE & PNEUMATIQUE INC.	1392245	16 JANV. 2020	SIMINARO, LISA	Modifier l¿angle d¿ouverture de la fosse à neige à l'aréna Ahuntsic (0315) - Incidences 12806	Ahuntsic - Cartierville	Gestion install. - Arénas et patinoires	2 232,77 $	
SANIVAC	1389047	06 JANV. 2020	RIVARD, THOMAS	Hydroexcavation coin Sulte et Tardivel le 27 et le 30 Décembre 2019	Ahuntsic - Cartierville	Réseau de distribution de l'eau potable	4 921,22 $	
SERVICE SOLENO INC.	1390449	09 JANV. 2020	RIVARD, THOMAS	bon de commande pour hydro excavation du 10 décembre et du 18 novembre 2019 - Factures JFP01670 et JFP01607	Ahuntsic - Cartierville	Réseau de distribution de l'eau potable	5 909,48 $	
BF-TECH INC.	1394132	23 JANV. 2020	LETOURNEAU, SYLVIE	BCO 2020 - Réparation de bornes d'incendie	Anjou	Réseau de distribution de l'eau potable	15 748,12 $	
CAN-INSPEC INC.	1394142	23 JANV. 2020	LETOURNEAU, SYLVIE	BCO 2020 - Service d'inspection télévisé de conduite d'égout	Anjou	Réseaux d'égout	5 249,37 $	
CREUSAGE RL	1355855	22 JANV. 2020	ROBITAILLE, NATHALIE	Contrat 19-17370, lot 2. Services d'excavation pneumatique pour la réparation mineure ou le remplacement de boîtiers de service d'eau ainsi que pour le nettoyage de boîtiers de vannes de rue (2019 - 2020).	Anjou	Réseau de distribution de l'eau potable	79 003,09 $	1349352
CREUSAGE RL	1394223	23 JANV. 2020	LETOURNEAU, SYLVIE	BCO 2020 - Hydro-Excavation, Excavation cylindré et nettoyages puisards	Anjou	Réseaux d'égout	10 498,75 $	
DRAINAGE QUEBECOIS	1394164	23 JANV. 2020	LETOURNEAU, SYLVIE	BCO 2020 - Service de débouchage d'égouts et inspection par caméra	Anjou	Réseaux d'égout	5 249,37 $	
GORL'EAU INC.	1394175	23 JANV. 2020	LETOURNEAU, SYLVIE	BCO 2020 - Service de localisation de conduites et fuites d'eau	Anjou	Réseau de distribution de l'eau potable	5 249,37 $	
GROUPE SANYVAN INC.	1394179	23 JANV. 2020	LETOURNEAU, SYLVIE	BCO 2020 - Services de débouchage d'égout combiné	Anjou	Réseaux d'égout	5 249,37 $	
LAFARGE CANADA INC	1393964	22 JANV. 2020	LETOURNEAU, SYLVIE	Fourniture et la livraison sur demande de pierre concassée. Entente-cadre 1195735 du 24 avril 2017 jusqu¿au 23 avril 2020.	Anjou	Réseau de distribution de l'eau potable	2 944,90 $	1195735
LES PIERRES ST-LEONARD LTEE	1394279	23 JANV. 2020	LETOURNEAU, SYLVIE	BCO 2020 - Ciment pour aqueduc	Anjou	Réseau de distribution de l'eau potable	2 624,69 $	
REAL HUOT INC.	1394193	23 JANV. 2020	LETOURNEAU, SYLVIE	BCO 2020 - Achat de pièce d'aqueduc	Anjou	Réseau de distribution de l'eau potable	10 498,75 $	
SCIAGE DE BETON ST-LEONARD LTEE	1394265	23 JANV. 2020	LETOURNEAU, SYLVIE	BCO 2020 - Sciage de béton et asphalte lors de fuite d'eau et autres	Anjou	Réseau de distribution de l'eau potable	10 498,75 $	
AEROCHEM INC.	1391235	14 JANV. 2020	PICARD, CATHERINE	REAP INVENTAIRE VIAU - GRAISSE, NETTOYEUR DE PIECE	Approvisionnement	Administration, finances et approvisionnement	94,49 $	
BENCO PIECES ET SERVICES	1392476	17 JANV. 2020	DESORMEAUX, LISE	DICKSON / REAPPROV. (INVENTAIRE - JANTE & ACTUATEUR)	Approvisionnement	Administration, finances et approvisionnement	183,73 $	
BERENDSEN FLUID POWER LTEE	1392829	20 JANV. 2020	DESORMEAUX, LISE	MTLN-MECA / REAPPROV. (INVENTAIRE - DANFOSS)	Approvisionnement	Administration, finances et approvisionnement	104,99 $	
CONTROLES VEHICULAIRES PROTEK INC.	1392357	24 JANV. 2020	LEARY, GENEVIEVE	Achat de chargeur de batterie - Inventaire Viau	Approvisionnement	Administration, finances et approvisionnement	17,85 $	
CONTROLES VEHICULAIRES PROTEK INC.	1395809	30 JANV. 2020	LEARY, GENEVIEVE	Achat de chargeur automatique - Inventaire Viau	Approvisionnement	Administration, finances et approvisionnement	21,00 $	
DRL BEAUDOIN EQUIPEMENT	1393159	21 JANV. 2020	DESORMEAUX, LISE	DICKSON / REAPPROV. (INVENTAIRE - COUTEAU)	Approvisionnement	Administration, finances et approvisionnement	10,50 $	
DRL BEAUDOIN EQUIPEMENT	1394169	30 JANV. 2020	LEARY, GENEVIEVE	Achat de pièces pour souffleuse et chasse-neige - Inventaire St-Laurent	Approvisionnement	Administration, finances et approvisionnement	10,50 $	
ELECTROMEGA LTEE	1391337	15 JANV. 2020	JOLY, LINDA	REAPP COLBERT - LANTERNE SANS UNITE OPTIQUE	Approvisionnement	Administration, finances et approvisionnement	89,24 $	
ELECTROMEGA LTEE	1395488	30 JANV. 2020	JOLY, LINDA	REAPP COLBERT - FEU FLECHE VERTE A DEL ROND	Approvisionnement	Administration, finances et approvisionnement	89,24 $	
ENTREPRISE DESJARDINS & FONTAINE LTEE	1389433	08 JANV. 2020	DESORMEAUX, LISE	ANJOU / REAPPROV. (INVENTAIRE - LAME, SABOT ET PATIN CHASSE-NEIGE)	Approvisionnement	Administration, finances et approvisionnement	136,48 $	
ENTREPRISE DESJARDINS & FONTAINE LTEE	1392474	20 JANV. 2020	DESORMEAUX, LISE	DICKSON / REAPPO (INVENTAIRE-LAME, COUTEAU, PATIN)	Approvisionnement	Administration, finances et approvisionnement	136,48 $	
ENTREPRISE DESJARDINS & FONTAINE LTEE	1394999	28 JANV. 2020	DESORMEAUX, LISE	ANJOU / REAPPROV. (INVENTAIRE - LAME)	Approvisionnement	Administration, finances et approvisionnement	136,48 $	

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er AU 31 JANVIER 2020

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
EQUIPEMENT AMERIFOR INC.	1392966	21 JANV. 2020	DESORMEAUX, LISE	DICKSON / REAPPROV. (INVENTAIRE - BOITIER)	Approvisionnement	Administration, finances et approvisionnement	20,95 $	
EQUIPEMENTS PLANNORD LTEE	1389321	08 JANV. 2020	PICARD, CATHERINE	REAP INVENTAIRE ST-LAURENT - PIECES DE BOMBARDIER	Approvisionnement	Administration, finances et approvisionnement	146,98 $	
EQUIPEMENTS PLANNORD LTEE	1389370	07 JANV. 2020	DESORMEAUX, LISE	ANJOU / REAPPROV. (INVENTAIRE - PIÈCES DE BOMBARDIER)	Approvisionnement	Administration, finances et approvisionnement	154,04 $	
EQUIPEMENTS PLANNORD LTEE	1392227	16 JANV. 2020	DESORMEAUX, LISE	DICKSON / REAPPRO. (INVENTAIRE - PIÈCES DE BOMBARDIER)	Approvisionnement	Administration, finances et approvisionnement	170,44 $	
EQUIPEMENTS PLANNORD LTEE	1392470	17 JANV. 2020	DESORMEAUX, LISE	DICKSON / REAPPROV. (INVENTAIRE - CAPTEUR)	Approvisionnement	Administration, finances et approvisionnement	17,74 $	
EQUIPEMENTS PLANNORD LTEE	1393361	21 JANV. 2020	DESORMEAUX, LISE	ANJOU / REAPPROV. (INVENTAIRE - PIÈCES DE BOMBARDIER)	Approvisionnement	Administration, finances et approvisionnement	171,73 $	
EQUIPEMENTS PLANNORD LTEE	1394124	24 JANV. 2020	DESORMEAUX, LISE	VER-MECA / REAPPROV. (INVENTAIRE - PIÈCES POUR BOMBARDIER)	Approvisionnement	Administration, finances et approvisionnement	112,64 $	
EQUIPEMENTS PLANNORD LTEE	1394201	24 JANV. 2020	LEARY, GENEVIEVE	Achat de pièces mécaniques - Inventaire St-Laurent	Approvisionnement	Administration, finances et approvisionnement	186,80 $	
EQUIPEMENTS PLANNORD LTEE	1394249	24 JANV. 2020	LEARY, GENEVIEVE	Achat de pièces mécaniques - Inventaire St-Laurent	Approvisionnement	Administration, finances et approvisionnement	244,80 $	
EQUIPEMENTS PLANNORD LTEE	1394317	24 JANV. 2020	DESORMEAUX, LISE	DICKSON / REAPPROV. (INVENTAIRE - BOMBARDIER)	Approvisionnement	Administration, finances et approvisionnement	50,15 $	
EQUIPEMENTS STINSON (QUEBEC) INC.	1391894	16 JANV. 2020	JOLY, LINDA	REAPP COLBERT	Approvisionnement	Administration, finances et approvisionnement	141,73 $	
J.A. LARUE INC	1389338	09 JANV. 2020	PICARD, CATHERINE	REAP INVENTAIRE ST-LAURENT - PALETTE, LAME	Approvisionnement	Administration, finances et approvisionnement	125,98 $	
J.A. LARUE INC	1392671	17 JANV. 2020	DESORMEAUX, LISE	DICKSON / REAPPROV. (INVENTAIRE - PATIN & BOULON)	Approvisionnement	Administration, finances et approvisionnement	159,58 $	
J.A. LARUE INC	1393722	23 JANV. 2020	DESORMEAUX, LISE	MTLN-MECA / REAPPROV. (INVENTAIRE - PIÈCES CHASSE-NEIGE)	Approvisionnement	Administration, finances et approvisionnement	278,22 $	
J.A. LARUE INC	1394363	28 JANV. 2020	DESORMEAUX, LISE	DICKSON / REAPPROV. (INVENTAIRE - FILTRE)	Approvisionnement	Administration, finances et approvisionnement	157,48 $	
JOE JOHNSON EQUIPEMENT INC.	1389346	07 JANV. 2020	PICARD, CATHERINE	REAP INVENTAIRE ST-LAURENT -	Approvisionnement	Administration, finances et approvisionnement	69,37 $	
LA COMPAGNIE ROBERT BURY LTEE	1391700	15 JANV. 2020	BRISEBOIS, LUC	Commande pour rush pour inventaire	Approvisionnement	Administration, finances et approvisionnement	50,96 $	
LA COMPAGNIE ROBERT BURY LTEE	1394259	24 JANV. 2020	LEARY, GENEVIEVE	Achat de contre-plaqués - Inventaire St-Laurent	Approvisionnement	Administration, finances et approvisionnement	54,64 $	
LES INDUSTRIES POLYKAR INC	1389748	10 JANV. 2020	JOLY, LINDA	REAPP VERDUN - SAC,RECYCLAGE,PLASTIQUE TRANSPARENT,SAC ORDURE,35 X 50, NOIR,3 MIL	Approvisionnement	Administration, finances et approvisionnement	104,99 $	
LES INDUSTRIES WIPECO INC.	1391261	16 JANV. 2020	PICARD, CATHERINE	REAP INVENTAIRE VIAU - CHIFFON	Approvisionnement	Administration, finances et approvisionnement	57,74 $	
MARTECH SIGNALISATION INC.	1389373	08 JANV. 2020	PICARD, CATHERINE	REAP INVENTAIRE ST-LAURENT - SIGNALISATION	Approvisionnement	Administration, finances et approvisionnement	78,74 $	
NEWARK IN ONE INC.	1394443	27 JANV. 2020	DESORMEAUX, LISE	DICKSON / REAPPROV. (INVENTAIRE - PEDALE LINEMASTER)	Approvisionnement	Administration, finances et approvisionnement	31,50 $	
SIGNEL SERVICES INC	1389074	08 JANV. 2020	PICARD, CATHERINE	REAP INVENTAIRE ST-LAURENT - SIGNALISATION	Approvisionnement	Administration, finances et approvisionnement	26,25 $	
SIGNOPLUS	1388970	07 JANV. 2020	JOLY, LINDA	REAPP LACHINE - POTEAU,TELESPAR,ACIER,GALVANISE,4 TROU,PERFORE,MANCHON,ANCRAGE,ACIER	Approvisionnement	Administration, finances et approvisionnement	138,58 $	
ST-GERMAIN EGOUTS ET AQUEDUCS INC.	1391795	27 JANV. 2020	JOLY, LINDA	REAPP COLBERT -COLLET DE BOITE DE VANNE,MANCHON DE TRANSITION EN FONTE RECOUVERT D'EMAIL ENTENTE 1143933	Approvisionnement	Administration, finances et approvisionnement	31,50 $	
TECHNO FEU INC	1390130	09 JANV. 2020	CHRETIEN, NORMAND	REAP INVENTAIRE VIAU - PIECES DE VEHICULES D'INCENDIE	Approvisionnement	Administration, finances et approvisionnement	47,24 $	
TECHNO FEU INC	1391280	16 JANV. 2020	ROUSSIN, VERONIQUE	REAP INVENTAIRE VIAU - PIECES DE VEHICULES D'INCENDIE	Approvisionnement	Administration, finances et approvisionnement	47,24 $	
TECHNO FEU INC	1391848	22 JANV. 2020	LEARY, GENEVIEVE	REAP INVENTAIRE VIAU - PIECES DE VEHICULE D'INCENDIE	Approvisionnement	Administration, finances et approvisionnement	26,25 $	
TECHNO FEU INC	1394205	28 JANV. 2020	JOLY, LINDA	REAPP VIAU - ENSEMBLE DE REPARATION POUR SOUPAPE,POIGNEE,COFFRE,AMDOR,SONDE,BAS NIVEAU D'ANTI-GEL	Approvisionnement	Administration, finances et approvisionnement	47,24 $	
TENCO INC.	1392660	20 JANV. 2020	DESORMEAUX, LISE	DICKSON / REAPPROV. (INVENTAIRE - AJUSTEUR CHENILLE)	Approvisionnement	Administration, finances et approvisionnement	52,50 $	
W. COTE ET FILS LTEE	1390176	09 JANV. 2020	PICARD, CATHERINE	REAP INVENTAIRE LASALLE - VERIN	Approvisionnement	Administration, finances et approvisionnement	100,58 $	
9464620 CANADA INC.	1394372	23 JANV. 2020	ROUSSIN, VERONIQUE	DICKSON / REAPPROV (INVENTAIRE - BARRE ABSOPTION)	Bilan	Matériel roulant	27 191,76 $	
ABRA SOLUTION TECHNOLOGIES INC.	1393261	21 JANV. 2020	JOLY, LINDA	REAPP COLBERT - CLE POUR BOITIER DE SERVICE 7/8"	Bilan	Outillage et machinerie	3 023,64 $	

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er AU 31 JANVIER 2020

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
ACIER LACHINE INC	1386127	22 JANV. 2020	LABELLE, MARC-ANDRÉ	Projet Thimens - Fabrication de plaques soudées selon les dessins fournis par la Ville	Bilan	Travaux publics, aménagement extérieur	2 021,01 $	
AEROCHEM INC.	1391235	13 JANV. 2020	PICARD, CATHERINE	REAP INVENTAIRE VIAU - GRAISSE, NETTOYEUR DE PIECE	Bilan	Entretien et nettoyage	3 969,60 $	
AEROCHEM INC.	1391235	13 JANV. 2020	PICARD, CATHERINE	REAP INVENTAIRE VIAU - GRAISSE, NETTOYEUR DE PIECE	Bilan	Matériel roulant	361,26 $	
ALBERT VIAU DIVISION EMCO CORPORATION	1389868	08 JANV. 2020	LABELLE, MARC-ANDRÉ	REAPP COLBERT - ROBINET-VANNE,BOITE DE SERVICE,MANCHON DE RACCORDEMENT EN FONTE ENTENTE 1129138/1137513	Bilan	Travaux publics, aménagement extérieur	13 722,92 $	1137513
ALBERT VIAU DIVISION EMCO CORPORATION	1389868	08 JANV. 2020	LABELLE, MARC-ANDRÉ	REAPP COLBERT - ROBINET-VANNE,BOITE DE SERVICE,MANCHON DE RACCORDEMENT EN FONTE ENTENTE 1129138/1137513	Bilan	Travaux publics, aménagement extérieur	23 323,32 $	1129138
ALBERT VIAU DIVISION EMCO CORPORATION	1390402	09 JANV. 2020	ROUSSIN, VERONIQUE	REAPP COLBERT - ROBINET-VANNE,MANCHON DE RACCORDEMENT EN FONTE,TUYAU EN FONTE ENTENTE 1129138/1137513	Bilan	Travaux publics, aménagement extérieur	5 892,07 $	1129138
ALBERT VIAU DIVISION EMCO CORPORATION	1390402	09 JANV. 2020	ROUSSIN, VERONIQUE	REAPP COLBERT - ROBINET-VANNE,MANCHON DE RACCORDEMENT EN FONTE,TUYAU EN FONTE ENTENTE 1129138/1137513	Bilan	Travaux publics, aménagement extérieur	16 813,70 $	1137513
ALBERT VIAU DIVISION EMCO CORPORATION	1391229	13 JANV. 2020	JOLY, LINDA	REAPP COLBERT -COLLET RETENUE,TYPE SABOTS,TUYAU EN PVC POUR EGOUT	Bilan	Travaux publics, aménagement extérieur	1 599,05 $	
ALBERT VIAU DIVISION EMCO CORPORATION	1391229	14 JANV. 2020	JOLY, LINDA	REAPP COLBERT -COLLET RETENUE,TYPE SABOTS,TUYAU EN PVC POUR EGOUT	Bilan	Travaux publics, aménagement extérieur	4 535,46 $	
ALBERT VIAU DIVISION EMCO CORPORATION	1391794	15 JANV. 2020	JOLY, LINDA	REAPP COLBERT - TUYAU EN FONTE ENTENTE 1137513	Bilan	Travaux publics, aménagement extérieur	3 957,36 $	1137513
ALBERT VIAU DIVISION EMCO CORPORATION	1393278	21 JANV. 2020	JOLY, LINDA	REAPP COLBERT - 6",COLLET RETENUE,TYPE SABOT	Bilan	Travaux publics, aménagement extérieur	2 740,17 $	
ALBERT VIAU DIVISION EMCO CORPORATION	1393657	22 JANV. 2020	JOLY, LINDA	REAPP VIAU -REDUCTEUR EN FONTE,MANCHON DE RACCORDEMENT EN FONTE,COUDE 45* EN FONTE ENTENTE 1137513	Bilan	Travaux publics, aménagement extérieur	4 970,11 $	1137513
ALBERT VIAU DIVISION EMCO CORPORATION	1393657	23 JANV. 2020	JOLY, LINDA	REAPP VIAU -REDUCTEUR EN FONTE,MANCHON DE RACCORDEMENT EN FONTE,COUDE 45* EN FONTE ENTENTE 1137513	Bilan	Travaux publics, aménagement extérieur	514,44 $	1137513
ALBERT VIAU DIVISION EMCO CORPORATION	1395131	28 JANV. 2020	JOLY, LINDA	REAPP COLBERT - MECHE,TARAUD,COMBINEE,3/4"	Bilan	Outillage et machinerie	2 015,76 $	
ALBERT VIAU DIVISION EMCO CORPORATION	1395356	28 JANV. 2020	JOLY, LINDA	REAPP COLBERT - ROBINET-VANNE,152MM ENTENTE 1129138	Bilan	Travaux publics, aménagement extérieur	6 708,95 $	1129138
ALFAGOMMA CANADA INC.	1391231	13 JANV. 2020	JOLY, LINDA	REAPP COLBERT - BOYAU JUMELE,TORCHE & RACCORD,BOYAU,INCENDIE,CAOUTCHOUC,TAPIS,CAOUTCHOUC NOIR	Bilan	Matériaux de fabrication et usinage	560,63 $	
ALFAGOMMA CANADA INC.	1391231	13 JANV. 2020	JOLY, LINDA	REAPP COLBERT - BOYAU JUMELE,TORCHE & RACCORD,BOYAU,INCENDIE,CAOUTCHOUC,TAPIS,CAOUTCHOUC NOIR	Bilan	Travaux publics, aménagement extérieur	2 675,54 $	
ALFAGOMMA CANADA INC.	1391231	15 JANV. 2020	JOLY, LINDA	REAPP COLBERT - BOYAU JUMELE,TORCHE & RACCORD,BOYAU,INCENDIE,CAOUTCHOUC,TAPIS,CAOUTCHOUC NOIR	Bilan	Entretien et nettoyage	3 437,03 $	
ALFAGOMMA CANADA INC.	1395132	28 JANV. 2020	JOLY, LINDA	REAPP COLBERT - BOYAU,INCENDIE,CAOUTCHOUC,RACCORD PYROLITE,NPSH	Bilan	Travaux publics, aménagement extérieur	5 452,76 $	
ALL TAPE DISTRIBUTION	1390259	09 JANV. 2020	JOLY, LINDA	REAPP COLBERT - RUBAN,ARGENT,CONDUIT (SILVER DUCT TAPE)	Bilan	Construction	2 716,24 $	
ANTONIO MOREAU (1984)LTEE	1384980	28 JANV. 2020	JOLY, LINDA	REAPP COLBERT -FEUTRE AMOVIBLE,BOTTE,SECURITE,	Bilan	Vêtement et équipement de travail	9 314,79 $	
ANTONIO MOREAU (1984)LTEE	1390332	09 JANV. 2020	ROUSSIN, VERONIQUE	REAPP COLBERT -GANT,CUIR DE VACHE ET COTON,GANT,NYLON POLYURETHANE,GANT,TRICOT NYLON,DOUBLE COUCHE MOLLETON	Bilan	Vêtement et équipement de travail	22 726,18 $	
ANTONIO MOREAU (1984)LTEE	1390407	09 JANV. 2020	ROUSSIN, VERONIQUE	REAPP COLBERT -BOTTINE,SECURITE,8",COUVRE-CHAUSSURE,NYLON,	Bilan	Vêtement et équipement de travail	19 554,12 $	
ANTONIO MOREAU (1984)LTEE	1390950	13 JANV. 2020	JOLY, LINDA	REAPP COLBERT -SEMELLE FLEXIBLE,ANTI-DERAPANTE,BOTTINE,SECURITE,FEUTRE AMOVIBLE,BOTTINE	Bilan	Vêtement et équipement de travail	8 342,14 $	
ANTONIO MOREAU (1984)LTEE	1391800	15 JANV. 2020	JOLY, LINDA	REAPP COLBERT - MANTEAU D'HIVER DOUBLE,5 EN 1 ENTENTE 1355171	Bilan	Vêtement et équipement de travail	7 140,20 $	1355171
ANTONIO MOREAU (1984)LTEE	1391801	15 JANV. 2020	JOLY, LINDA	REAPP COLBERT - BOTTINE,SECURITE,HIVER,FEUTRE AMOVIBLE,BOTTINE,SECURITE,HIVER...	Bilan	Vêtement et équipement de travail	17 135,53 $	
ANTONIO MOREAU (1984)LTEE	1393056	20 JANV. 2020	JOLY, LINDA	REAPP COLBERT - BOTTE,SECURITE,CAOUTCHOUC,COUVRE-CHAUSSURE,10",BOTTINE DE SECURITE, 8"	Bilan	Vêtement et équipement de travail	6 864,50 $	
ANTONIO MOREAU (1984)LTEE	1394637	24 JANV. 2020	ROUSSIN, VERONIQUE	REAPP COLBERT - MANTEAU,PARKA,HIVER,3 EN 1,MANTEAU D'HIVER DOUBLE,5 EN 1 ENTENTE 1355171	Bilan	Vêtement et équipement de travail	18 875,70 $	1355171
ANTONIO MOREAU (1984)LTEE	1395181	29 JANV. 2020	JOLY, LINDA	REAPP COLBERT - SEMELLE FLEXIBLE,ANTI-DERAPANTE,FEUTRE AMOVIBLE,BOTTINE,SECURITE,HIVER,HOMME	Bilan	Vêtement et équipement de travail	3 527,68 $	
ANTONIO MOREAU (1984)LTEE	1395181	28 JANV. 2020	JOLY, LINDA	REAPP COLBERT - SEMELLE FLEXIBLE,ANTI-DERAPANTE,FEUTRE AMOVIBLE,BOTTINE,SECURITE,HIVER,HOMME	Bilan	Vêtement et équipement de travail	729,45 $	
ATTACHES ET RACCORDS AIMS	1395140	28 JANV. 2020	JOLY, LINDA	REAPP COLBERT - FEUILLARD,ACIER INOXYDABLE,TYPE 201	Bilan	Transport et entreposage	8 881,94 $	
BARRIERE QMB INC.	1386108	13 JANV. 2020	ROUSSIN, VERONIQUE	Projet Thimens - Achat d'atténuateur d'impact TL-2/TL-3	Bilan	Travaux publics, aménagement extérieur	26 509,34 $	
BATTERIES DIXON INC.	1388299	13 JANV. 2020	DESORMEAUX, LISE	DICKSON / REAPPROV. (INVENTAIRE - BATTERIE)	Bilan	Matériel roulant	2 720,02 $	1349708
BATTERIES DIXON INC.	1389857	08 JANV. 2020	PICARD, CATHERINE	REAP INVENTAIRE VIAU - BATTERIES	Bilan	Matériel roulant	4 064,41 $	1349699
BENCO PIECES ET SERVICES	1392476	16 JANV. 2020	DESORMEAUX, LISE	DICKSON / REAPPROV. (INVENTAIRE - JANTE & ACTUATEUR)	Bilan	Construction	40,90 $	

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er AU 31 JANVIER 2020

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
BENCO PIECES ET SERVICES	1392476	16 JANV. 2020	DESORMEAUX, LISE	DICKSON / REAPPROV. (INVENTAIRE - JANTE & ACTUATEUR)	Bilan	Matériel roulant	2 126,00 $	
BERENDSEN FLUID POWER LTEE	1392829	20 JANV. 2020	DESORMEAUX, LISE	MTLN-MECA / REAPPROV. (INVENTAIRE - DANFOSS)	Bilan	Matériel roulant	3 991,49 $	
BRIDGESTONE CANADA INC.	1390338	09 JANV. 2020	ROY, LYNE	PNEU RECHAPE RÉAPPROVISIONNEMENT INVENTAIRE DICKSON	Bilan	Matériel roulant	2 380,80 $	
BRIDGESTONE CANADA INC.	1390568	09 JANV. 2020	PICARD, CATHERINE	REAP INVENTAIRE PIERREFONDS - PNEUS	Bilan	Matériel roulant	3 173,59 $	
BRIDGESTONE CANADA INC.	1390973	13 JANV. 2020	ROY, LYNE	PNEU RECHAPE RÉAPPROVISIONNEMENT INVENTAIRE DICKSON	Bilan	Matériel roulant	4 363,54 $	
BRIDGESTONE CANADA INC.	1392311	16 JANV. 2020	ROY, LYNE	PNEU RECHAPE RÉAPPROVISIONNEMENT INVENTAIRE DICKSON	Bilan	Matériel roulant	3 755,53 $	
CENTRE DU TRAVAILLEUR F.H. INC.	1389875	08 JANV. 2020	JOLY, LINDA	REAPP COLBERT - POLAR,ORANGE,HAUTE VISIBILITE,GILET,SECURITE,ORANGE ENTENTE 1331383	Bilan	Vêtement et équipement de travail	4 804,23 $	1331383
CENTRE DU TRAVAILLEUR F.H. INC.	1393052	20 JANV. 2020	JOLY, LINDA	REAPP COLBERT - GILET,SECURITE,ORANGE,HAUTE VISIBILITE,FILET ENTENTE 1331383	Bilan	Vêtement et équipement de travail	3 582,70 $	1331383
CENTRE DU TRAVAILLEUR F.H. INC.	1394630	24 JANV. 2020	JOLY, LINDA	REAPP COLBERT - GILET,PLUIE,CAPUCHON INTEGRE, PANTALON,PLUIE,BAVETTE,GILET,PLUIE,DOUBLE POLAR,3 DANS 1 ENTENTE 1331383	Bilan	Vêtement et équipement de travail	17 650,49 $	1331383
COMMUNICATIONS TREMBLAY-MENARD INC.	1395174	28 JANV. 2020	JOLY, LINDA	REAPP COLBERT - ETIQUETTE,PLASTIQUE MULTI-USAGE,BLANC, IDENTIFICATION DE CABLE,ECLAIRAGE DE RUE	Bilan	Travaux publics, aménagement extérieur	16 535,53 $	
CONFIAN	1395142	28 JANV. 2020	JOLY, LINDA	REAPP COLBERT - LUNETTE,SECURITE,ANTI-BUEE,BOUCHON OREILLE AVEC CORDON,CRAMPON,GLACE,AMOVIBLE	Bilan	Vêtement et équipement de travail	2 044,74 $	
CONFIAN	1395142	29 JANV. 2020	JOLY, LINDA	REAPP COLBERT - LUNETTE,SECURITE,ANTI-BUEE,BOUCHON OREILLE AVEC CORDON,CRAMPON,GLACE,AMOVIBLE	Bilan	Vêtement et équipement de travail	2 628,42 $	
CONTROLES VEHICULAIRES PROTEK INC.	1392357	16 JANV. 2020	LEARY, GENEVIEVE	Achat de chargeur de batterie - Inventaire Viau	Bilan	Matériel roulant	2 438,25 $	
CONTROLES VEHICULAIRES PROTEK INC.	1395809	30 JANV. 2020	LEARY, GENEVIEVE	Achat de chargeur automatique - Inventaire Viau	Bilan	Matériel roulant	3 657,38 $	
DRL BEAUDOIN EQUIPEMENT	1393159	20 JANV. 2020	DESORMEAUX, LISE	DICKSON / REAPPROV. (INVENTAIRE - COUTEAU)	Bilan	Matériel roulant	5 717,62 $	
DRL BEAUDOIN EQUIPEMENT	1394169	23 JANV. 2020	LEARY, GENEVIEVE	Achat de pièces pour souffleuse et chasse-neige - Inventaire St-Laurent	Bilan	Matériel roulant	2 382,17 $	
DUBO ELECTRIQUE LTEE	1363473	01 JANV. 2020	JOLY, LINDA	RÉAPP COLBERT - FIL,ELECTRIQUE,RWU-90,+6,1 CONDUCTEUR,PRISE,COURANT,DOUBLE,DISJONCT,LAMPE,DEL,FORMAT A19	Bilan	Construction	5 879,65 $	
DUBO ELECTRIQUE LTEE	1363473	30 JANV. 2020	JOLY, LINDA	RÉAPP COLBERT - FIL,ELECTRIQUE,RWU-90,+6,1 CONDUCTEUR,PRISE,COURANT,DOUBLE,DISJONCT,LAMPE,DEL,FORMAT A19	Bilan	Construction	2 593,89 $	
DUBO ELECTRIQUE LTEE	1395147	28 JANV. 2020	JOLY, LINDA	REAPP COLBERT - BRIDE,TUYAU,ACIER,CONNECTEUR,CONDUIT FLEXIBLE,75M, FIL ELECTRIQUE	Bilan	Construction	2 112,80 $	
ELECTROMEGA LTEE	1391337	14 JANV. 2020	JOLY, LINDA	REAPP COLBERT - LANTERNE SANS UNITE OPTIQUE	Bilan	Travaux publics, aménagement extérieur	12 270,31 $	
ELECTROMEGA LTEE	1395488	29 JANV. 2020	JOLY, LINDA	REAPP COLBERT - FEU FLECHE VERTE A DEL ROND	Bilan	Travaux publics, aménagement extérieur	5 624,18 $	
EMBALLAGES JEAN CARTIER INC.	1391338	14 JANV. 2020	JOLY, LINDA	REAPP COLBERT -ESSUIE-TOUT,JETABLE,WYPALL,L40	Bilan	Entretien et nettoyage	9 645,22 $	
ENTREPRISE DESJARDINS & FONTAINE LTEE	1389220	06 JANV. 2020	ROY, GUY	Réap St-Léonard	Bilan	Matériel roulant	2 383,38 $	
ENTREPRISE DESJARDINS & FONTAINE LTEE	1389433	08 JANV. 2020	DESORMEAUX, LISE	ANJOU / REAPPROV. (INVENTAIRE - LAME, SABOT ET PATIN CHASSE-NEIGE)	Bilan	Matériel roulant	2 190,12 $	
ENTREPRISE DESJARDINS & FONTAINE LTEE	1389433	07 JANV. 2020	DESORMEAUX, LISE	ANJOU / REAPPROV. (INVENTAIRE - LAME, SABOT ET PATIN CHASSE-NEIGE)	Bilan	Matériel roulant	531,93 $	
ENTREPRISE DESJARDINS & FONTAINE LTEE	1392474	16 JANV. 2020	DESORMEAUX, LISE	DICKSON / REAPPO (INVENTAIRE-LAME, COUTEAU, PATIN)	Bilan	Matériel roulant	4 357,51 $	
ENTREPRISE DESJARDINS & FONTAINE LTEE	1394999	28 JANV. 2020	DESORMEAUX, LISE	ANJOU / REAPPROV. (INVENTAIRE - LAME)	Bilan	Matériel roulant	3 613,70 $	
EQUIPEMENT AMERIFOR INC.	1392966	20 JANV. 2020	DESORMEAUX, LISE	DICKSON / REAPPROV. (INVENTAIRE - BOITIER)	Bilan	Matériel roulant	1 368,83 $	
EQUIPEMENT AMERIFOR INC.	1392966	21 JANV. 2020	DESORMEAUX, LISE	DICKSON / REAPPROV. (INVENTAIRE - BOITIER)	Bilan	Matériel roulant	2 922,64 $	
EQUIPEMENTS PLANNORD LTEE	1389321	07 JANV. 2020	PICARD, CATHERINE	REAP INVENTAIRE ST-LAURENT - PIECES DE BOMBARDIER	Bilan	Matériel roulant	8 236,61 $	

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er AU 31 JANVIER 2020

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
EQUIPEMENTS PLANNORD LTEE	1389370	07 JANV. 2020	DESORMEAUX, LISE	ANJOU / REAPPROV. (INVENTAIRE - PIÈCES DE BOMBARDIER)	Bilan	Matériel roulant	2 871,80 $	
EQUIPEMENTS PLANNORD LTEE	1392227	16 JANV. 2020	DESORMEAUX, LISE	DICKSON / REAPPRO. (INVENTAIRE - PIÈCES DE BOMBARDIER)	Bilan	Matériel roulant	13 280,39 $	
EQUIPEMENTS PLANNORD LTEE	1392257	16 JANV. 2020	DESORMEAUX, LISE	DICKSON / REAPPRO. (INVENTAIRE - BOMBARDIER)	Bilan	Matériel roulant	2 088,73 $	
EQUIPEMENTS PLANNORD LTEE	1392425	16 JANV. 2020	DESORMEAUX, LISE	DICKSON / REAPPROV. (INVENTAIRE - PIÈCES DE BOMBARDIER)	Bilan	Matériel roulant	6 773,39 $	
EQUIPEMENTS PLANNORD LTEE	1392470	16 JANV. 2020	DESORMEAUX, LISE	DICKSON / REAPPROV. (INVENTAIRE - CAPTEUR)	Bilan	Matériel roulant	3 282,92 $	
EQUIPEMENTS PLANNORD LTEE	1393084	20 JANV. 2020	DESORMEAUX, LISE	ST-LEONARD / REAPPROV. (INVENTAIRE - LEVIER)	Bilan	Matériel roulant	2 075,22 $	
EQUIPEMENTS PLANNORD LTEE	1393230	21 JANV. 2020	OUIMET, GUY	ACHAT INVENTAIRE MAG 21	Bilan	Matériel roulant	1 037,61 $	
EQUIPEMENTS PLANNORD LTEE	1393230	22 JANV. 2020	OUIMET, GUY	ACHAT INVENTAIRE MAG 21	Bilan	Matériel roulant	1 512,86 $	
EQUIPEMENTS PLANNORD LTEE	1393361	21 JANV. 2020	DESORMEAUX, LISE	ANJOU / REAPPROV. (INVENTAIRE - PIÈCES DE BOMBARDIER)	Bilan	Matériel roulant	3 880,00 $	
EQUIPEMENTS PLANNORD LTEE	1394124	24 JANV. 2020	DESORMEAUX, LISE	VER-MECA / REAPPROV. (INVENTAIRE - PIÈCES POUR BOMBARDIER)	Bilan	Matériel roulant	145,62 $	
EQUIPEMENTS PLANNORD LTEE	1394124	23 JANV. 2020	DESORMEAUX, LISE	VER-MECA / REAPPROV. (INVENTAIRE - PIÈCES POUR BOMBARDIER)	Bilan	Matériel roulant	2 321,05 $	
EQUIPEMENTS PLANNORD LTEE	1394201	29 JANV. 2020	LEARY, GENEVIEVE	Achat de pièces mécaniques - Inventaire St-Laurent	Bilan	Matériel roulant	22,67 $	
EQUIPEMENTS PLANNORD LTEE	1394201	24 JANV. 2020	LEARY, GENEVIEVE	Achat de pièces mécaniques - Inventaire St-Laurent	Bilan	Matériel roulant	560,00 $	
EQUIPEMENTS PLANNORD LTEE	1394201	23 JANV. 2020	LEARY, GENEVIEVE	Achat de pièces mécaniques - Inventaire St-Laurent	Bilan	Matériel roulant	8 962,80 $	
EQUIPEMENTS PLANNORD LTEE	1394249	23 JANV. 2020	LEARY, GENEVIEVE	Achat de pièces mécaniques - Inventaire St-Laurent	Bilan	Matériel roulant	16 075,71 $	
EQUIPEMENTS PLANNORD LTEE	1394317	23 JANV. 2020	DESORMEAUX, LISE	DICKSON / REAPPROV. (INVENTAIRE - BOMBARDIER)	Bilan	Matériel roulant	3 840,89 $	
EQUIPEMENTS PLANNORD LTEE	1396042	30 JANV. 2020	DESORMEAUX, LISE	DICKSON / REAPPROV. (INVENTAIRE - BOMBARDIER)	Bilan	Matériel roulant	2 440,45 $	
EQUIPEMENTS PRO BETON	1395146	28 JANV. 2020	JOLY, LINDA	REAPP COLBERT - CHAINE POUR TRONCONNEUSE POUR COUPE DE FONTE,«POWERGRIT»	Bilan	Outillage et machinerie	2 253,45 $	
EQUIPEMENTS STINSON (QUEBEC) INC.	1391894	15 JANV. 2020	JOLY, LINDA	REAPP COLBERT	Bilan	Outillage et machinerie	3 685,06 $	
FOURNITURES ELECTRIQUES FORD LTEE	1389466	09 JANV. 2020	JOLY, LINDA	REAPP COLBERT - CLIGNOTEUR ELECTRONIQUE,BRIDE,TUYAU,ACIER,LAMPE,POCHE,MINI-MAGLITE...	Bilan	Construction	261,42 $	
FOURNITURES ELECTRIQUES FORD LTEE	1389466	09 JANV. 2020	JOLY, LINDA	REAPP COLBERT - CLIGNOTEUR ELECTRONIQUE,BRIDE,TUYAU,ACIER,LAMPE,POCHE,MINI-MAGLITE...	Bilan	Énergie et produit chimique	2 718,25 $	
FOURNITURES ELECTRIQUES FORD LTEE	1389466	07 JANV. 2020	JOLY, LINDA	REAPP COLBERT - CLIGNOTEUR ELECTRONIQUE,BRIDE,TUYAU,ACIER,LAMPE,POCHE,MINI-MAGLITE...	Bilan	Travaux publics, aménagement extérieur	220,41 $	
FOURNITURES ELECTRIQUES FORD LTEE	1389466	09 JANV. 2020	JOLY, LINDA	REAPP COLBERT - CLIGNOTEUR ELECTRONIQUE,BRIDE,TUYAU,ACIER,LAMPE,POCHE,MINI-MAGLITE...	Bilan	Outillage et machinerie	3 334,82 $	
FOURNITURES ELECTRIQUES FORD LTEE	1391341	14 JANV. 2020	JOLY, LINDA	REAPP COLBERT - PILE SECHE,LAMPE A INCANDESCENCE,RALLONGE,FIL ELECTRIQUE	Bilan	Énergie et produit chimique	401,26 $	
FOURNITURES ELECTRIQUES FORD LTEE	1391341	15 JANV. 2020	JOLY, LINDA	REAPP COLBERT - PILE SECHE,LAMPE A INCANDESCENCE,RALLONGE,FIL ELECTRIQUE	Bilan	Construction	4 820,05 $	
FOURNITURES ELECTRIQUES FORD LTEE	1393282	21 JANV. 2020	JOLY, LINDA	REAPP COLBERT -CAPUCHONS,ISOLATEUR,CONNEXION,SERTIR,	Bilan	Construction	3 327,05 $	
GANTS ET SECURITE MC CORDICK	1387970	06 JANV. 2020	JOLY, LINDA	REAPP COLBERT - CASQUE,PROTECTEUR,ORANGE,ROCHET "SURE-LOCK",CASQUE,PROTECTEUR,N10,JAUNE VIF	Bilan	Vêtement et équipement de travail	5 725,01 $	
GANTS ET SECURITE MC CORDICK	1390282	09 JANV. 2020	JOLY, LINDA	REAPP COLBERT - ETUI,GRAND FORMAT POUR LUNETTE,LUNETTE,SECURITE,ANTI-BUEE,ANTI-RAYURE,CASQUE PROTECTEUR,BLANC	Bilan	Vêtement et équipement de travail	3 328,94 $	
GANTS ET SECURITE MC CORDICK	1395177	28 JANV. 2020	JOLY, LINDA	REAPP COLBERT - GANT HAUTE DEXTERITE P,M ET G	Bilan	Vêtement et équipement de travail	8 126,04 $	
GOODYEAR CANADA INC.	1389340	07 JANV. 2020	DESORMEAUX, LISE	DICKSON / REAPPROV. (INVENTAIRE - PNEUS)	Bilan	Matériel roulant	3 472,82 $	
GOODYEAR CANADA INC.	1392195	16 JANV. 2020	DESORMEAUX, LISE	DICKSON / REAPPROV. (INVENTAIRE - PNEUS GOODYEAR)	Bilan	Matériel roulant	6 646,97 $	
GOODYEAR CANADA INC.	1396044	30 JANV. 2020	DESORMEAUX, LISE	DICKSON / REAPPRO. (INVENTAIRE - PNEUS)	Bilan	Matériel roulant	3 887,39 $	

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er AU 31 JANVIER 2020

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
GRAY FOURNISSEURS DE MATERIAUX ELECTRIQUES INC	1386191	08 JANV. 2020	JOLY, LINDA	REAPP COLBERT -RUBAN ELECTRIQUE, VINYLE «SCOTCH 35»,CONNEXIONS,FIL,TORSION BLEU,CABLE,SIGNALISATION	Bilan	Construction	866,73 $	
GRAY FOURNISSEURS DE MATERIAUX ELECTRIQUES INC	1386191	08 JANV. 2020	JOLY, LINDA	REAPP COLBERT -RUBAN ELECTRIQUE, VINYLE «SCOTCH 35»,CONNEXIONS,FIL,TORSION BLEU,CABLE,SIGNALISATION	Bilan	Travaux publics, aménagement extérieur	11 323,21 $	
GROUPE TRIUM INC.	1393051	21 JANV. 2020	JOLY, LINDA	REAPP COLBERT - CHANDAIL,POLO,FEMME ET HOMME MARINE FONCE ENTENTE 1220403	Bilan	Vêtement et équipement de travail	8 949,99 $	1220493
GROUPE TRIUM INC.	1394636	24 JANV. 2020	JOLY, LINDA	REAPP COLBERT - CHANDAIL,POLO,FEMME ET HOMME,MARINE FONCE ENTENTE 1220493	Bilan	Vêtement et équipement de travail	3 542,70 $	1220493
HARNOIS ENERGIES INC.	1392700	17 JANV. 2020	DESORMEAUX, LISE	DICKSON / REAPPROV (INVENTAIRE - GRAISSE)	Bilan	Matériel roulant	3 031,51 $	
INDUSTRIE DU PANIER	1391343	14 JANV. 2020	JOLY, LINDA	REAPP COLBERT - CONTENANT ROND,ACIER, CORBEILLE,DECHETS	Bilan	Travaux publics, aménagement extérieur	12 818,97 $	
IPL INC.	1391691	14 JANV. 2020	ROUSSIN, VERONIQUE	REAPP COLBERT - BAC ROULANT VERT 360 L ENTENTE 1317213	Bilan	Environnement et nature	31 889,67 $	1317213
IPL INC.	1393589	21 JANV. 2020	ROUSSIN, VERONIQUE	REAPP COLBERT - BAC ROULANT VERT 360 L ESTAMPE V.DE M.	Bilan	Environnement et nature	31 889,67 $	1317213
IPL INC.	1393590	21 JANV. 2020	ROUSSIN, VERONIQUE	REAPP COLBERT - BAC ROULANT VERT 360 L ESTAMPE V.DE M ENTENTE 1317213	Bilan	Environnement et nature	31 889,67 $	1317213
J.A. LARUE INC	1389338	07 JANV. 2020	PICARD, CATHERINE	REAP INVENTAIRE ST-LAURENT - PALETTE, LAME	Bilan	Matériel roulant	2 852,95 $	
J.A. LARUE INC	1392671	17 JANV. 2020	DESORMEAUX, LISE	DICKSON / REAPPROV. (INVENTAIRE - PATIN & BOULON)	Bilan	Matériel roulant	3 104,90 $	
J.A. LARUE INC	1393722	23 JANV. 2020	DESORMEAUX, LISE	MTLN-MECA / REAPPROV. (INVENTAIRE - PIÈCES CHASSE-NEIGE)	Bilan	Matériel roulant	247,09 $	
J.A. LARUE INC	1393722	22 JANV. 2020	DESORMEAUX, LISE	MTLN-MECA / REAPPROV. (INVENTAIRE - PIÈCES CHASSE-NEIGE)	Bilan	Matériel roulant	1 809,76 $	
J.A. LARUE INC	1394363	23 JANV. 2020	DESORMEAUX, LISE	DICKSON / REAPPROV. (INVENTAIRE - FILTRE)	Bilan	Matériel roulant	2 266,13 $	
JOE JOHNSON EQUIPEMENT INC.	1389346	07 JANV. 2020	PICARD, CATHERINE	REAP INVENTAIRE ST-LAURENT -	Bilan	Matériel roulant	1 954,21 $	
KENWORTH MONTREAL	1390116	08 JANV. 2020	ALTIMAS, JOHN-PATRICK	REAP INVENTAIRE VIAU - FREIN, CAPTEUR	Bilan	Matériel roulant	3 323,40 $	
KENWORTH MONTREAL	1390116	13 JANV. 2020	ALTIMAS, JOHN-PATRICK	REAP INVENTAIRE VIAU - FREIN, CAPTEUR	Bilan	Matériel roulant	175,68 $	
KENWORTH MONTREAL	1391258	14 JANV. 2020	PICARD, CATHERINE	REAP INVENTAIRE VIAU -UREE, HUILE, ETC	Bilan	Matériel roulant	4 454,05 $	
KENWORTH MONTREAL	1391258	13 JANV. 2020	PICARD, CATHERINE	REAP INVENTAIRE VIAU -UREE, HUILE, ETC	Bilan	Entretien et nettoyage	169,32 $	
KENWORTH MONTREAL	1391258	13 JANV. 2020	PICARD, CATHERINE	REAP INVENTAIRE VIAU -UREE, HUILE, ETC	Bilan	Matériel roulant	1 047,52 $	
KENWORTH MONTREAL	1392692	17 JANV. 2020	DESORMEAUX, LISE	DICKSON / REAPPRO. (INVENTAIRE - TENDEUR & SOUPAPE)	Bilan	Entretien et nettoyage	1 305,39 $	
KENWORTH MONTREAL	1392692	17 JANV. 2020	DESORMEAUX, LISE	DICKSON / REAPPRO. (INVENTAIRE - TENDEUR & SOUPAPE)	Bilan	Matériel roulant	3 923,90 $	
KENWORTH MONTREAL	1394160	23 JANV. 2020	JOLY, LINDA	REAPP VIAU - TROUSSE,TIGE ET ISOLATEUR,CHAMBRE DE FREIN A AIR,ENSEMBLE DE 4 PLAQUETTE DE FREIN AVANT	Bilan	Matériel roulant	8 138,42 $	
LA COMPAGNIE ROBERT BURY LTEE	1391700	15 JANV. 2020	BRISEBOIS, LUC	Commande pour rush pour inventaire	Bilan	Construction	2 207,26 $	
LA COMPAGNIE ROBERT BURY LTEE	1394259	23 JANV. 2020	LEARY, GENEVIEVE	Achat de contre-plaqués - Inventaire St-Laurent	Bilan	Construction	2 452,51 $	
LALEMA INC.	1390155	08 JANV. 2020	LEARY, GENEVIEVE	Achat de fondant à glace organique - Inventaire St-Laurent	Bilan	Énergie et produit chimique	4 099,05 $	
LALEMA INC.	1395484	29 JANV. 2020	DESORMEAUX, LISE	ANJOU / REAPPROV. (INVENTAIRE - FONDANT)	Bilan	Énergie et produit chimique	2 788,47 $	
LE GROUPE J.S.V. INC	1389871	08 JANV. 2020	JOLY, LINDA	REAPP COLBERT - PINCE,BEC EFFILE,CISAILLE,TOLE,COUPE DROITE,PEINTURE,AEROSOL ENTENTE 1344947/1374956	Bilan	Outillage et machinerie	597,67 $	1344947
LE GROUPE J.S.V. INC	1389871	08 JANV. 2020	JOLY, LINDA	REAPP COLBERT - PINCE,BEC EFFILE,CISAILLE,TOLE,COUPE DROITE,PEINTURE,AEROSOL ENTENTE 1344947/1374956	Bilan	Construction	2 226,91 $	1374956
LE GROUPE J.S.V. INC	1390120	08 JANV. 2020	PICARD, CATHERINE	REAP INVENTAIRE VIAU - COLLIER, TARAUD, DISQUE	Bilan	Outillage et machinerie	2 139,14 $	
LE GROUPE J.S.V. INC	1390120	08 JANV. 2020	PICARD, CATHERINE	REAP INVENTAIRE VIAU - COLLIER, TARAUD, DISQUE	Bilan	Construction	95,64 $	
LE GROUPE J.S.V. INC	1390292	09 JANV. 2020	JOLY, LINDA	REAPP COLBERT - RUBAN,TEFLON POUR JOINT,TUYAU,SANGLE FIXATION,CAOUTCHOUC & CROCHETS "S",SCIE,REPLIABLE,COUPE TIRANTE	Bilan	Outillage et machinerie	302,89 $	
LE GROUPE J.S.V. INC	1390292	09 JANV. 2020	JOLY, LINDA	REAPP COLBERT - RUBAN,TEFLON POUR JOINT,TUYAU,SANGLE FIXATION,CAOUTCHOUC & CROCHETS "S",SCIE,REPLIABLE,COUPE TIRANTE	Bilan	Construction	2 245,05 $	
LE GROUPE J.S.V. INC	1391798	15 JANV. 2020	JOLY, LINDA	REAPP COLBERT - PULVERISATEUR,AGRICOLE,INDUSTRIEL,PISTOLET,GRAISSEUR,UNE MAIN,EXTRA-ROBUSTE ENTENTE 1344947	Bilan	Outillage et machinerie	276,43 $	1344947
LE GROUPE J.S.V. INC	1391798	15 JANV. 2020	JOLY, LINDA	REAPP COLBERT - PULVERISATEUR,AGRICOLE,INDUSTRIEL,PISTOLET,GRAISSEUR,UNE MAIN,EXTRA-ROBUSTE ENTENTE 1344947	Bilan	Environnement et nature	3 577,91 $	1344947

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er AU 31 JANVIER 2020

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
LE GROUPE J.S.V. INC	1394634	24 JANV. 2020	JOLY, LINDA	REAPP COLBERT - CLE,BOUT OUVERT,15*,PELLE,CARREE,ACIER,DOS CREUX,TRUELLE,BRIQUETEUR ENTENTE 1344947/1344950	Bilan	Outillage et machinerie	493,41 $	1344947
LE GROUPE J.S.V. INC	1394634	24 JANV. 2020	JOLY, LINDA	REAPP COLBERT - CLE,BOUT OUVERT,15*,PELLE,CARREE,ACIER,DOS CREUX,TRUELLE,BRIQUETEUR ENTENTE 1344947/1344950	Bilan	Outillage et machinerie	4 138,42 $	1344950
LE GROUPE J.S.V. INC	1395353	28 JANV. 2020	JOLY, LINDA	REAPP COLBERT - PINCE,COUPE DIAGONALE,LIME PLATE,MARTEAU MACON,DOUBLE FACE ENTENTE 1344947	Bilan	Outillage et machinerie	4 915,09 $	1344947
L'EMPREINTE IMPRIMERIE INC.	1395159	28 JANV. 2020	JOLY, LINDA	REAPP COLBERT - 100,PANCARTE,SIGNALISATION,DENEIGEMENT,1 COULEUR	Bilan	Travaux publics, aménagement extérieur	5 056,20 $	
LES DISTRIBUTIONS LARCO	1388792	01 JANV. 2020	MONTPETIT, SYLVAIN	ALARME DE RECUL SA-BBS-97 12-24V BROADBAND	Bilan	Matériel roulant	2 330,72 $	
LES EMBALLAGES CARROUSEL INC	1391918	15 JANV. 2020	JOLY, LINDA	REAPP COLBERT - SAC,ORDURE,30 X 38 NOIR,1.35 MIL	Bilan	Environnement et nature	7 161,49 $	
LES EQUIPEMENTS MARSHALL LTEE	1390573	09 JANV. 2020	PICARD, CATHERINE	REAP INVENTAIRE PIERREFONDS - RACCORD ET BOYAU HYDRAULIQUE	Bilan	Matériel roulant	2 284,84 $	
LES INDUSTRIES POLYKAR INC	1389748	10 JANV. 2020	JOLY, LINDA	REAPP VERDUN - SAC,RECYCLAGE,PLASTIQUE TRANSPARENT,SAC ORDURE,35 X 50, NOIR,3 MIL	Bilan	Environnement et nature	2 956,24 $	
LES INDUSTRIES POLYKAR INC	1389748	08 JANV. 2020	JOLY, LINDA	REAPP VERDUN - SAC,RECYCLAGE,PLASTIQUE TRANSPARENT,SAC ORDURE,35 X 50, NOIR,3 MIL	Bilan	Environnement et nature	420,00 $	
LES INDUSTRIES WIPECO INC.	1391261	13 JANV. 2020	PICARD, CATHERINE	REAP INVENTAIRE VIAU - CHIFFON	Bilan	Entretien et nettoyage	2 217,34 $	
LOUIS HEBERT UNIFORME INC.	1394379	23 JANV. 2020	JOLY, LINDA	REAPP COLBERT - COMBINAISON IGNIFUGE,MARINE,PANTALON,TRAVAIL,COTON,CHEMISE DE TRAVAIL EN COTON ENTENTE 1384590	Bilan	Vêtement et équipement de travail	13 531,23 $	1384590
LOUIS HEBERT UNIFORME INC.	1394379	23 JANV. 2020	JOLY, LINDA	REAPP COLBERT - COMBINAISON IGNIFUGE,MARINE,PANTALON,TRAVAIL,COTON,CHEMISE DE TRAVAIL EN COTON ENTENTE 1384590	Bilan	Vêtement et équipement de travail	327,31 $	
LUMEN DIVISION DE SONEPAR CANADA INC.	1390330	09 JANV. 2020	JOLY, LINDA	REAPP COLBERT - TETE LUMINAIRE STYLE COBRA	Bilan	Travaux publics, aménagement extérieur	8 522,20 $	
LUMEN DIVISION DE SONEPAR CANADA INC.	1395573	29 JANV. 2020	JOLY, LINDA	REAPP COLBERT - DEFLECTEUR AVANT POUR LUMINAIRE DEL STYLE «COBRA»	Bilan	Travaux publics, aménagement extérieur	2 467,21 $	
MAGNETO HYDRAULIQUE & PNEUMATIQUE INC.	1393713	22 JANV. 2020	OUIMET, GUY	ACHAT INVENTAIRE MAG 21	Bilan	Matériel roulant	2 351,79 $	
MARTECH SIGNALISATION INC.	1389373	07 JANV. 2020	PICARD, CATHERINE	REAP INVENTAIRE ST-LAURENT - SIGNALISATION	Bilan	Travaux publics, aménagement extérieur	2 232,03 $	
MESSER CANADA INC.	1391349	14 JANV. 2020	JOLY, LINDA	REAPP COLBERT - GANT, IMPERMEABLE, ENDUIT POLYURETHANE,DOUBLE,GANT,CHAUFFEUR,CUIR,DOUBLE	Bilan	Vêtement et équipement de travail	6 843,50 $	
MESSER CANADA INC.	1391919	15 JANV. 2020	JOLY, LINDA	REAPP COLBERT - GANT,CUIR DE VACHE ET COTON,DOUBLE DE MOUSSE ET FLANELLE	Bilan	Vêtement et équipement de travail	7 704,23 $	
MESSER CANADA INC.	1393297	21 JANV. 2020	JOLY, LINDA	REAPP COLBERT - DOUBLURE DE GANT, TRICOT ARTIQUE,140 GANT JETABLE EN NITRILE,GANT HIVER,CUIR	Bilan	Vêtement et équipement de travail	4 643,76 $	
MESSER CANADA INC.	1395164	29 JANV. 2020	ROUSSIN, VERONIQUE	REAPP COLBERT - GANT,CUIR DE VACHE,STYLE "GUNN",GANT,TRICOT NYLON,DOUBLE COUCHE MOLLETON,GANT ENDUIT COMPLET NITRILE HYLITE	Bilan	Vêtement et équipement de travail	3 026,66 $	
MESSER CANADA INC.	1395164	28 JANV. 2020	ROUSSIN, VERONIQUE	REAPP COLBERT - GANT,CUIR DE VACHE,STYLE "GUNN",GANT,TRICOT NYLON,DOUBLE COUCHE MOLLETON,GANT ENDUIT COMPLET NITRILE HYLITE	Bilan	Vêtement et équipement de travail	17 504,74 $	
MICHELIN AMERIQUE DU NORD (CANADA INC.)	1389534	07 JANV. 2020	DESORMEAUX, LISE	DICKSON / REAPPROV. (INVENTAIRE - PNEU)	Bilan	Matériel roulant	5 132,12 $	
MICHELIN AMERIQUE DU NORD (CANADA INC.)	1389912	08 JANV. 2020	CHRETIEN, NORMAND	PNEUS NEUF POUR CAMIONS INCENDIES	Bilan	Matériel roulant	17 345,24 $	
MICHELIN AMERIQUE DU NORD (CANADA INC.)	1390575	09 JANV. 2020	PICARD, CATHERINE	REAP INVENTAIRE PIERREFONDS - PNEUS	Bilan	Matériel roulant	3 652,56 $	1348797
MICHELIN AMERIQUE DU NORD (CANADA INC.)	1392198	16 JANV. 2020	DESORMEAUX, LISE	DICKSON / REAPPROV. (INVENTAIRE - PNEUS MICHELIN)	Bilan	Matériel roulant	6 627,82 $	
MICHELIN AMERIQUE DU NORD (CANADA INC.)	1396045	30 JANV. 2020	DESORMEAUX, LISE	DICKSON / REAPPROV. (INVENTAIRE - PNEUS)	Bilan	Matériel roulant	3 944,34 $	
NEWARK IN ONE INC.	1394443	24 JANV. 2020	DESORMEAUX, LISE	DICKSON / REAPPROV. (INVENTAIRE - PEDALE LINEMASTER)	Bilan	Matériel roulant	2 545,78 $	
NOUVELLE TECHNOLOGIE (TEKNO) INC.	1394629	24 JANV. 2020	LABELLE, MARC-ANDRÉ	REAPP COLBERT - COMPTEUR D'EAU MAGNETIQUE AVEC REGISTRE ENTENTE 1260249	Bilan	Travaux publics, aménagement extérieur	199 383,86 $	1260249
OPALE INTERNATIONAL INC.	1389876	08 JANV. 2020	JOLY, LINDA	REAPP COLBERT -PANTALON CARGO,MARINE ENTENTE 1365329	Bilan	Vêtement et équipement de travail	7 771,18 $	1365329
OPALE INTERNATIONAL INC.	1391799	15 JANV. 2020	JOLY, LINDA	REAPP COLBERT - PANTALON CARGO,MARINE ENTENTE 1365329	Bilan	Vêtement et équipement de travail	3 719,08 $	1365329
PIECES D'AUTO JARRY LTEE	1389276	07 JANV. 2020	DAVID, STEPHANE	RÉ-APP LASALLE	Bilan	Matériel roulant	2 545,59 $	

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er AU 31 JANVIER 2020

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
PIECES D'AUTO JARRY LTEE	1390335	09 JANV. 2020	JOLY, LINDA	REAPP COLBERT - BLOQUEUR DE FILET 290 FORCE MOYENNE VERT	Bilan	Construction	303,79 $	
PIECES D'AUTO JARRY LTEE	1390335	09 JANV. 2020	JOLY, LINDA	REAPP COLBERT - BLOQUEUR DE FILET 290 FORCE MOYENNE VERT	Bilan	Énergie et produit chimique	3 811,05 $	
PIECES D'AUTO JARRY LTEE	1392231	16 JANV. 2020	DESORMEAUX, LISE	DICKSON / REAPPRO. (INVENTAIRE - PIÈCES MÉCANIQUE)	Bilan	Construction	459,82 $	
PIECES D'AUTO JARRY LTEE	1392231	16 JANV. 2020	DESORMEAUX, LISE	DICKSON / REAPPRO. (INVENTAIRE - PIÈCES MÉCANIQUE)	Bilan	Énergie et produit chimique	2 199,28 $	
PIECES D'AUTO JARRY LTEE	1392231	16 JANV. 2020	DESORMEAUX, LISE	DICKSON / REAPPRO. (INVENTAIRE - PIÈCES MÉCANIQUE)	Bilan	Matériel roulant	1 670,45 $	
PIECES D'AUTO JARRY LTEE	1395156	28 JANV. 2020	JOLY, LINDA	REAPP COLBERT - LUBRIFIANT SILICONE,LUBRIFIANT-PENETRANT ANTIFRICTION,AEROSOL	Bilan	Énergie et produit chimique	2 975,07 $	
PNEUS METRO INC.	1396047	30 JANV. 2020	ROUSSIN, VERONIQUE	DICKSON / REAPPROV. (INVENTAIRE - CHENILLE)	Bilan	Matériel roulant	23 039,51 $	
PNEUS METROPOLITAINS INC.	1392211	16 JANV. 2020	DESORMEAUX, LISE	DICKSON / REAPPROV. (INVENTAIRE - PNEUS)	Bilan	Matériel roulant	3 002,10 $	
PNEUS METROPOLITAINS INC.	1394293	23 JANV. 2020	DESORMEAUX, LISE	DICKSON / REAPPRO. (INVENTAIRE - PNEUS)	Bilan	Matériel roulant	2 404,90 $	
PRESCOTT S M INC	1394280	23 JANV. 2020	LEARY, GENEVIEVE	Achat d'essuie-tout inventaire St-Laurent	Bilan	Entretien et nettoyage	2 038,07 $	
PRODUITS SANY	1389872	08 JANV. 2020	JOLY, LINDA	REAPP COLBERT -ABSORBANT GRANULAIRE,POUDRE A BALAYER ENTENTE 1312347	Bilan	Entretien et nettoyage	320,51 $	1048199
PRODUITS SANY	1389872	08 JANV. 2020	JOLY, LINDA	REAPP COLBERT -ABSORBANT GRANULAIRE,POUDRE A BALAYER ENTENTE 1312347	Bilan	Énergie et produit chimique	6 878,78 $	1312347
PRODUITS SANY	1390404	09 JANV. 2020	JOLY, LINDA	REAPP COLBERT - SAC,ORDURE,35 X 50 NOIR,1.35 MIL ENTENTE 1048199	Bilan	Environnement et nature	4 586,74 $	1048199
PRODUITS SANY	1392252	17 JANV. 2020	ROY, GUY	Appel livraison + réap Verdun	Bilan	Entretien et nettoyage	738,48 $	
PRODUITS SANY	1392252	16 JANV. 2020	ROY, GUY	Appel livraison + réap Verdun	Bilan	Entretien et nettoyage	1 223,79 $	1048199
PRODUITS SANY	1392252	16 JANV. 2020	ROY, GUY	Appel livraison + réap Verdun	Bilan	Entretien et nettoyage	42,83 $	
QUINCAILLERIE CHARLEROI ENR.	1390093	08 JANV. 2020	DESORMEAUX, LISE	MTLN-DISTR / REAPPROV. (INVENTAIRE - CADENAS)	Bilan	Construction	2 857,97 $	
SAFETY-KLEEN CANADA INC.	1388920	04 JANV. 2020	MILLIEN, GUIBONSE	GP/Huiles en vrac pour garage	Bilan	Matériel roulant	3 218,64 $	
SAFETY-KLEEN CANADA INC.	1389274	07 JANV. 2020	DAVID, STEPHANE	RÉ-APP LASALLE	Bilan	Matériel roulant	2 265,94 $	
SAFETY-KLEEN CANADA INC.	1390461	09 JANV. 2020	LEBRUN, ANDRÉ	HUILE VRAC ATELIER DEJA LIVRÉ	Bilan	Matériel roulant	3 068,33 $	
SAFETY-KLEEN CANADA INC.	1390532	09 JANV. 2020	ALTIMAS, JOHN-PATRICK	HUILES INVENTAIRE MAGASIN 2	Bilan	Matériel roulant	2 637,39 $	
SECURITE LANDRY INC	1389877	09 JANV. 2020	JOLY, LINDA	REAPP COLBERT -BOTTINE,SECURITE,HAUT.8",SOULIER DE SECURITE SPORT EN SUEDE BEIGE,ENSEMBLE,GLISSIERE LACEE	Bilan	Vêtement et équipement de travail	3 511,63 $	
SECURITE LANDRY INC	1389877	08 JANV. 2020	JOLY, LINDA	REAPP COLBERT -BOTTINE,SECURITE,HAUT.8",SOULIER DE SECURITE SPORT EN SUEDE BEIGE,ENSEMBLE,GLISSIERE LACEE	Bilan	Vêtement et équipement de travail	6 553,34 $	
SEL WARWICK INC.	1391819	15 JANV. 2020	JOLY, LINDA	REAPP COLBERT - 10KG SEL,DEGLACAGE,CHAUSSEE,CHLORURE,SODIUM	Bilan	Travaux publics, aménagement extérieur	3 385,85 $	
SIGNEL SERVICES INC	1389074	06 JANV. 2020	PICARD, CATHERINE	REAP INVENTAIRE ST-LAURENT - SIGNALISATION	Bilan	Travaux publics, aménagement extérieur	561,05 $	1269919
SIGNEL SERVICES INC	1389074	07 JANV. 2020	PICARD, CATHERINE	REAP INVENTAIRE ST-LAURENT - SIGNALISATION	Bilan	Travaux publics, aménagement extérieur	2 119,07 $	
SIGNOPLUS	1388970	06 JANV. 2020	JOLY, LINDA	REAPP LACHINE - POTEAU,TELESPAR,ACIER,GALVANISE,4 TROU,PERFORE,MANCHON,ANCRAGE,ACIER	Bilan	Travaux publics, aménagement extérieur	2 610,52 $	
STELEM (CANADA) INC.	1394367	23 JANV. 2020	JOLY, LINDA	REAPP COLBERT - ENSEMBLE RALLONGE POUR SECTION INTERMEDIAIRE,ENSEMBLE DE CHAINE,CROCHET ET ANNEAU POUR 3 BOUCHONS ENTENTE 1222638	Bilan	Travaux publics, aménagement extérieur	3 081,38 $	1222638
ST-GERMAIN EGOUTS ET AQUEDUCS INC.	1389869	08 JANV. 2020	JOLY, LINDA	REAPP COLBERT -COUVERCLE EN FONTE,BOITE DE VANNE EN COMPOSITE ENTENTE 1143933	Bilan	Travaux publics, aménagement extérieur	17 939,63 $	1143933
ST-GERMAIN EGOUTS ET AQUEDUCS INC.	1390339	09 JANV. 2020	JOLY, LINDA	REAPP COLBERT -GRAISSE,LUBRIFICATION,BLANCHE,MANCHON DE REPARATION EN ACIER INOXYDABLE	Bilan	Travaux publics, aménagement extérieur	10 784,30 $	
ST-GERMAIN EGOUTS ET AQUEDUCS INC.	1390403	09 JANV. 2020	JOLY, LINDA	REAPP COLBERT - MANCHON DE TRANSITION EN FONTE RECOUVERT D'EMAIL,RACCORD DE SERVICE "LEAD PACK - GRIP",TRAPPE,PUISARD ENTENTE 1143933/1277188	Bilan	Travaux publics, aménagement extérieur	2 117,28 $	1277188
ST-GERMAIN EGOUTS ET AQUEDUCS INC.	1390403	09 JANV. 2020	JOLY, LINDA	REAPP COLBERT - MANCHON DE TRANSITION EN FONTE RECOUVERT D'EMAIL,RACCORD DE SERVICE "LEAD PACK - GRIP",TRAPPE,PUISARD ENTENTE 1143933/1277188	Bilan	Travaux publics, aménagement extérieur	8 499,32 $	1143933
ST-GERMAIN EGOUTS ET AQUEDUCS INC.	1391795	15 JANV. 2020	JOLY, LINDA	REAPP COLBERT -COLLET DE BOITE DE VANNE,MANCHON DE TRANSITION EN FONTE RECOUVERT D'EMAIL ENTENTE 1143933	Bilan	Travaux publics, aménagement extérieur	2 846,38 $	1143933

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er AU 31 JANVIER 2020

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
ST-GERMAIN EGOUTS ET AQUEDUCS INC.	1391922	16 JANV. 2020	JOLY, LINDA	REAPP COLBERT - COLLIER DE SERVICE EN FONTE,	Bilan	Travaux publics, aménagement extérieur	2 625,53 $	
ST-GERMAIN EGOUTS ET AQUEDUCS INC.	1393302	21 JANV. 2020	JOLY, LINDA	REAPP COLBERT - MANCHON DE REPARATION EN ACIER INOXYDABLE	Bilan	Travaux publics, aménagement extérieur	5 431,63 $	
ST-GERMAIN EGOUTS ET AQUEDUCS INC.	1393302	22 JANV. 2020	JOLY, LINDA	REAPP COLBERT - MANCHON DE REPARATION EN ACIER INOXYDABLE	Bilan	Travaux publics, aménagement extérieur	6 312,48 $	
ST-GERMAIN EGOUTS ET AQUEDUCS INC.	1393656	22 JANV. 2020	JOLY, LINDA	REAPP VIAU - COLLET DE RETENUE EN FONTE ENTENTE 1143933	Bilan	Travaux publics, aménagement extérieur	4 168,65 $	1143933
ST-GERMAIN EGOUTS ET AQUEDUCS INC.	1394632	24 JANV. 2020	JOLY, LINDA	REAPP COLBERT - COUVERCLE EN FONTE POUR BOITE DE VANNE,RACCORD DE SERVICE "QUICK" ENTENTE 1143933	Bilan	Travaux publics, aménagement extérieur	4 297,90 $	1143933
ST-GERMAIN EGOUTS ET AQUEDUCS INC.	1395357	28 JANV. 2020	JOLY, LINDA	REAPP COLBERT - ARRET DE DISTRIBUTION A BILLE "QUICK" ENTENTE 1143933	Bilan	Travaux publics, aménagement extérieur	4 528,57 $	1143933
ST-GERMAIN EGOUTS ET AQUEDUCS INC.	1395574	29 JANV. 2020	JOLY, LINDA	REAPP COLBERT - ENS/RACCORD SERVICE,TUYAU,ACIER,2"	Bilan	Travaux publics, aménagement extérieur	3 399,71 $	
SURPRENANT ET FILS ENR	1256475	13 JANV. 2020	LUSSIER, RENEE	REAP-COLBERT BERMUDA SIM	Bilan	Vêtement et équipement de travail	185 470,85 $	
SYSTEMES DE PUISSANCE WAJAX	1390009	08 JANV. 2020	PICARD, CATHERINE	REAP INVENTAIRE VIAU - FILTRE, SOUPAPE, VALVE, GROMMET	Bilan	Outillage et machinerie	2 899,02 $	
SYSTEMES DE PUISSANCE WAJAX	1390009	08 JANV. 2020	PICARD, CATHERINE	REAP INVENTAIRE VIAU - FILTRE, SOUPAPE, VALVE, GROMMET	Bilan	Matériel roulant	2 831,44 $	
TACEL LIMITEE	1391934	16 JANV. 2020	JOLY, LINDA	REAPP COLBERT - COFFRET BRANCHEMENT,FEUX CIRCULATION	Bilan	Travaux publics, aménagement extérieur	9 176,43 $	
TECH-MIX	1395358	28 JANV. 2020	JOLY, LINDA	REAPP COLBERT - ENROBE BITUMINEUX POUR REPARATION A FROID «ASPHALTE FROID» ENTENTE 1380991	Bilan	Travaux publics, aménagement extérieur	7 824,61 $	1380991
TECHNO CVC INC.	1389499	09 JANV. 2020	PICARD, CATHERINE	REAP INVENTAIRE VIAU - ALTERNATEUR	Bilan	Matériel roulant	262,47 $	
TECHNO CVC INC.	1389499	08 JANV. 2020	PICARD, CATHERINE	REAP INVENTAIRE VIAU - ALTERNATEUR	Bilan	Matériel roulant	539,39 $	
TECHNO CVC INC.	1389499	07 JANV. 2020	PICARD, CATHERINE	REAP INVENTAIRE VIAU - ALTERNATEUR	Bilan	Matériel roulant	2 211,04 $	1168425
TECHNO FEU INC	1389498	07 JANV. 2020	LEARY, GENEVIEVE	REAP INVENTAIRE VIAU - PIECES DE VEHICULES D'INCENDIE	Bilan	Matériel roulant	17 267,83 $	1325286
TECHNO FEU INC	1389498	08 JANV. 2020	LEARY, GENEVIEVE	REAP INVENTAIRE VIAU - PIECES DE VEHICULES D'INCENDIE	Bilan	Matériel roulant	273,01 $	1325286
TECHNO FEU INC	1390130	08 JANV. 2020	CHRETIEN, NORMAND	REAP INVENTAIRE VIAU - PIECES DE VEHICULES D'INCENDIE	Bilan	Matériel roulant	772,67 $	1325286
TECHNO FEU INC	1390130	08 JANV. 2020	CHRETIEN, NORMAND	REAP INVENTAIRE VIAU - PIECES DE VEHICULES D'INCENDIE	Bilan	Matériel roulant	23 219,79 $	
TECHNO FEU INC	1390130	15 JANV. 2020	CHRETIEN, NORMAND	REAP INVENTAIRE VIAU - PIECES DE VEHICULES D'INCENDIE	Bilan	Matériel roulant	1 391,75 $	
TECHNO FEU INC	1391280	16 JANV. 2020	ROUSSIN, VERONIQUE	REAP INVENTAIRE VIAU - PIECES DE VEHICULES D'INCENDIE	Bilan	Matériel roulant	2 779,20 $	
TECHNO FEU INC	1391280	13 JANV. 2020	ROUSSIN, VERONIQUE	REAP INVENTAIRE VIAU - PIECES DE VEHICULES D'INCENDIE	Bilan	Matériel roulant	20 347,89 $	
TECHNO FEU INC	1391280	14 JANV. 2020	ROUSSIN, VERONIQUE	REAP INVENTAIRE VIAU - PIECES DE VEHICULES D'INCENDIE	Bilan	Matériel roulant	436,14 $	
TECHNO FEU INC	1391848	16 JANV. 2020	LEARY, GENEVIEVE	REAP INVENTAIRE VIAU - PIECES DE VEHICULE D'INCENDIE	Bilan	Matériel roulant	11 601,91 $	
TECHNO FEU INC	1391848	15 JANV. 2020	LEARY, GENEVIEVE	REAP INVENTAIRE VIAU - PIECES DE VEHICULE D'INCENDIE	Bilan	Matériel roulant	4 341,01 $	1325286
TECHNO FEU INC	1393658	23 JANV. 2020	JOLY, LINDA	REAPP VIAU -ENS. POIGNEE DE MONTE-VITRE,VALVE POUR SUSPENSION A AIR, BOYAU DE REFROIDISSEMENT ENTENTE 1325286	Bilan	Matériel roulant	753,05 $	1325286
TECHNO FEU INC	1393658	22 JANV. 2020	JOLY, LINDA	REAPP VIAU -ENS. POIGNEE DE MONTE-VITRE,VALVE POUR SUSPENSION A AIR, BOYAU DE REFROIDISSEMENT ENTENTE 1325286	Bilan	Matériel roulant	1 450,82 $	1325286
TECHNO FEU INC	1394205	23 JANV. 2020	JOLY, LINDA	REAPP VIAU - ENSEMBLE DE REPARATION POUR SOUPAPE,POIGNEE,COFFRE,AMDOR,SONDE,BAS NIVEAU D'ANTI-GEL	Bilan	Matériel roulant	8 527,92 $	
TENAQUIP LIMITED	1391925	15 JANV. 2020	JOLY, LINDA	REAPP COLBERT - LAMPE,POCHE,MINI-MAGLITE,ENSEMBLE COURROIE ET TENDEUR	Bilan	Outillage et machinerie	749,61 $	
TENAQUIP LIMITED	1391925	15 JANV. 2020	JOLY, LINDA	REAPP COLBERT - LAMPE,POCHE,MINI-MAGLITE,ENSEMBLE COURROIE ET TENDEUR	Bilan	Transport et entreposage	4 292,39 $	
TENAQUIP LIMITED	1395354	28 JANV. 2020	JOLY, LINDA	REAPP COLBERT - 500ML,AEROSOL,NETTOYANT DEGRAISSANT ENTENTE 1344945	Bilan	Entretien et nettoyage	3 295,77 $	1344945
TENCO INC.	1392660	17 JANV. 2020	DESORMEAUX, LISE	DICKSON / REAPPROV. (INVENTAIRE - AJUSTEUR CHENILLE)	Bilan	Matériel roulant	11 249,71 $	
TRACTION PIECES VEHICULES LOURDS	1389497	08 JANV. 2020	PICARD, CATHERINE	REAP INVENTAIRE VIAU - PRODUIT GROTE, FEDERAL SIGNAL, ETC..	Bilan	Matériel roulant	1 456,93 $	1231921
TRACTION PIECES VEHICULES LOURDS	1389497	08 JANV. 2020	PICARD, CATHERINE	REAP INVENTAIRE VIAU - PRODUIT GROTE, FEDERAL SIGNAL, ETC..	Bilan	Matériel roulant	39,89 $	1231915
TRACTION PIECES VEHICULES LOURDS	1389497	08 JANV. 2020	PICARD, CATHERINE	REAP INVENTAIRE VIAU - PRODUIT GROTE, FEDERAL SIGNAL, ETC..	Bilan	Construction	5,18 $	1231918
TRACTION PIECES VEHICULES LOURDS	1389497	07 JANV. 2020	PICARD, CATHERINE	REAP INVENTAIRE VIAU - PRODUIT GROTE, FEDERAL SIGNAL, ETC..	Bilan	Matériel roulant	26,17 $	1231884

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er AU 31 JANVIER 2020

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
TRACTION PIECES VEHICULES LOURDS	1389497	07 JANV. 2020	PICARD, CATHERINE	REAP INVENTAIRE VIAU - PRODUIT GROTE, FEDERAL SIGNAL, ETC..	Bilan	Matériel roulant	17,32 $	1231915
TRACTION PIECES VEHICULES LOURDS	1389497	08 JANV. 2020	PICARD, CATHERINE	REAP INVENTAIRE VIAU - PRODUIT GROTE, FEDERAL SIGNAL, ETC..	Bilan	Matériel roulant	6 712,61 $	
TRACTION PIECES VEHICULES LOURDS	1389497	07 JANV. 2020	PICARD, CATHERINE	REAP INVENTAIRE VIAU - PRODUIT GROTE, FEDERAL SIGNAL, ETC..	Bilan	Matériel roulant	120,04 $	1231921
TRACTION PIECES VEHICULES LOURDS	1390547	13 JANV. 2020	PICARD, CATHERINE	REAP INVENTAIRE PIERREFONDS - PRODUIT GROTE	Bilan	Travaux publics, aménagement extérieur	297,72 $	1231918
TRACTION PIECES VEHICULES LOURDS	1390547	09 JANV. 2020	PICARD, CATHERINE	REAP INVENTAIRE PIERREFONDS - PRODUIT GROTE	Bilan	Construction	57,98 $	1231915
TRACTION PIECES VEHICULES LOURDS	1390547	09 JANV. 2020	PICARD, CATHERINE	REAP INVENTAIRE PIERREFONDS - PRODUIT GROTE	Bilan	Matériel roulant	45,48 $	1231918
TRACTION PIECES VEHICULES LOURDS	1390547	09 JANV. 2020	PICARD, CATHERINE	REAP INVENTAIRE PIERREFONDS - PRODUIT GROTE	Bilan	Matériel roulant	357,15 $	
TRACTION PIECES VEHICULES LOURDS	1390547	09 JANV. 2020	PICARD, CATHERINE	REAP INVENTAIRE PIERREFONDS - PRODUIT GROTE	Bilan	Matériel roulant	1 031,27 $	1231915
TRACTION PIECES VEHICULES LOURDS	1390547	13 JANV. 2020	PICARD, CATHERINE	REAP INVENTAIRE PIERREFONDS - PRODUIT GROTE	Bilan	Matériel roulant	248,40 $	1231918
TRACTION PIECES VEHICULES LOURDS	1390547	09 JANV. 2020	PICARD, CATHERINE	REAP INVENTAIRE PIERREFONDS - PRODUIT GROTE	Bilan	Matériel roulant	79,31 $	1231888
TRACTION PIECES VEHICULES LOURDS	1390913	13 JANV. 2020	PICARD, CATHERINE	REAP INVENTAIRE VIAU - GROTE	Bilan	Matériel roulant	129,13 $	1231921
TRACTION PIECES VEHICULES LOURDS	1390913	13 JANV. 2020	PICARD, CATHERINE	REAP INVENTAIRE VIAU - GROTE	Bilan	Matériel roulant	758,75 $	
TRACTION PIECES VEHICULES LOURDS	1390913	13 JANV. 2020	PICARD, CATHERINE	REAP INVENTAIRE VIAU - GROTE	Bilan	Construction	35,19 $	1231915
TRACTION PIECES VEHICULES LOURDS	1390913	13 JANV. 2020	PICARD, CATHERINE	REAP INVENTAIRE VIAU - GROTE	Bilan	Matériel roulant	1 185,06 $	1231915
TRACTION PIECES VEHICULES LOURDS	1391849	16 JANV. 2020	PICARD, CATHERINE	REAP INVENTAIRE VIAU - ALARME, LUMIERE, JOINT	Bilan	Matériel roulant	3 233,88 $	
TRACTION PIECES VEHICULES LOURDS	1391849	15 JANV. 2020	PICARD, CATHERINE	REAP INVENTAIRE VIAU - ALARME, LUMIERE, JOINT	Bilan	Matériel roulant	771,66 $	1231915
TRACTION PIECES VEHICULES LOURDS	1391849	15 JANV. 2020	PICARD, CATHERINE	REAP INVENTAIRE VIAU - ALARME, LUMIERE, JOINT	Bilan	Matériel roulant	108,38 $	1231921
TRACTION PIECES VEHICULES LOURDS	1394208	23 JANV. 2020	JOLY, LINDA	REAPP VIAU - CABLAGE ELECTRIQUE,SUPPORT DE MOTEUR AVANT POUR CAMION E-ONE,BALLON,SUSPENSION	Bilan	Matériel roulant	5 993,41 $	
TRACTION PIECES VEHICULES LOURDS	1395240	28 JANV. 2020	DESORMEAUX, LISE	DICKSON / REAPPROV. (INVENTAIRE - GROTE)	Bilan	Construction	313,91 $	1231915
TRACTION PIECES VEHICULES LOURDS	1395240	28 JANV. 2020	DESORMEAUX, LISE	DICKSON / REAPPROV. (INVENTAIRE - GROTE)	Bilan	Matériel roulant	2 717,65 $	1231915
TUBOQUIP	1389361	07 JANV. 2020	PICARD, CATHERINE	REAP INVENTAIRE ST-LAURENT - LUBRIFICATEUR, ROULEMENT	Bilan	Matériel roulant	2 007,83 $	
UNI-SELECT CANADA INC.	1388713	07 JANV. 2020	PICARD, CATHERINE	REAP INVENTAIRE DICKSON - FILTRE, LAMPE	Bilan	Matériel roulant	257,28 $	
UNI-SELECT CANADA INC.	1388713	01 JANV. 2020	PICARD, CATHERINE	REAP INVENTAIRE DICKSON - FILTRE, LAMPE	Bilan	Entretien et nettoyage	65,24 $	
UNI-SELECT CANADA INC.	1388713	01 JANV. 2020	PICARD, CATHERINE	REAP INVENTAIRE DICKSON - FILTRE, LAMPE	Bilan	Matériel roulant	1 549,02 $	
UNI-SELECT CANADA INC.	1388713	01 JANV. 2020	PICARD, CATHERINE	REAP INVENTAIRE DICKSON - FILTRE, LAMPE	Bilan	Construction	269,67 $	
UNI-SELECT CANADA INC.	1389966	21 JANV. 2020	DESJARDINS, LOUISE	REAP INVENTAIRE VIAU - FILTRES	Bilan	Matériel roulant	581,89 $	
UNI-SELECT CANADA INC.	1389966	08 JANV. 2020	DESJARDINS, LOUISE	REAP INVENTAIRE VIAU - FILTRES	Bilan	Matériel roulant	2 377,97 $	
UNI-SELECT CANADA INC.	1391092	13 JANV. 2020	PICARD, CATHERINE	REAP INVENTAIRE VIAU - FILTRES	Bilan	Matériel roulant	2 192,19 $	
UNI-SELECT CANADA INC.	1392242	16 JANV. 2020	DESORMEAUX, LISE	DICKSON / REAPPROV. (INVENTAIRE - FILTRES)	Bilan	Construction	37,80 $	
UNI-SELECT CANADA INC.	1392242	16 JANV. 2020	DESORMEAUX, LISE	DICKSON / REAPPROV. (INVENTAIRE - FILTRES)	Bilan	Matériel roulant	2 286,44 $	
UNI-SELECT CANADA INC.	1392466	16 JANV. 2020	DESORMEAUX, LISE	DICKSON /REAPPROV. (INVENTAIRE - PIÈCES MÉCANIQUES)	Bilan	Matériel roulant	5 007,45 $	
VALMONT WEST COAST ENGINEERING	1391792	15 JANV. 2020	LABELLE, MARC-ANDRÉ	REAPP COLBERT - FUT ROND CONIQUE,DE 24 PIEDS ENTENTE 1224056	Bilan	Travaux publics, aménagement extérieur	83 622,54 $	1224056
W. COTE ET FILS LTEE	1390176	08 JANV. 2020	PICARD, CATHERINE	REAP INVENTAIRE LASALLE - VERIN	Bilan	Matériel roulant	1 907,92 $	
WESCO DISTRIBUTION CANADA LP	1389813	08 JANV. 2020	LEARY, GENEVIEVE	Achat de luminaire - Inventaire St-Laurent	Bilan	Travaux publics, aménagement extérieur	3 124,43 $	
WURTH CANADA LTEE	1387736	08 JANV. 2020	ROY, GUY	Réap St-Léonard	Bilan	Construction	47,43 $	
WURTH CANADA LTEE	1387736	08 JANV. 2020	ROY, GUY	Réap St-Léonard	Bilan	Entretien et nettoyage	1 043,16 $	
WURTH CANADA LTEE	1387736	08 JANV. 2020	ROY, GUY	Réap St-Léonard	Bilan	Outillage et machinerie	1 003,26 $	
BELL MOBILITE INC	1392221	16 JANV. 2020	BISHOP, BRIGITTE	BCO 2020 - Service de téléphonie cellulaire pour le Bureau de l'inspecteur général compte 535354703 - SIMON, GAG, VALIDATION	Bureau de l'inspecteur général	Administration, finances et approvisionnement	23 097,25 $	

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er AU 31 JANVIER 2020

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
IMMEUBLES CENTURIAN PEEL/METCALFE INC.	1394224	23 JANV. 2020	BISHOP, BRIGITTE	BCO 2020 - Espaces de stationnement pour le Bureau de l'inspecteur général au 1550 Metcalfe	Bureau de l'inspecteur général	Administration, finances et approvisionnement	13 543,39 $	
MORNEAU SHEPELL LTE	1392228	16 JANV. 2020	BISHOP, BRIGITTE	BCO 2020 - PAE pour le Bureau de l'inspecteur général	Bureau de l'inspecteur général	Administration, finances et approvisionnement	3 812,28 $	1310883
ORISO SOLUTIONS INC.	1392121	15 JANV. 2020	BISHOP, BRIGITTE	BCO 2020 - Oriso SUPERTEXT - AO BIG-2017-001 - Prix unitaire mensuel	Bureau de l'inspecteur général	Administration, finances et approvisionnement	13 937,08 $	
ORISO SOLUTIONS INC.	1392166	16 JANV. 2020	BISHOP, BRIGITTE	ORISO - BCO 2020 - IaaS-DSK - Espace disque (GO), voir devis N° SO170¿BIG	Bureau de l'inspecteur général	Administration, finances et approvisionnement	3 376,39 $	
SHERWEB INC.	1394207	23 JANV. 2020	BISHOP, BRIGITTE	BCO 2020 - Licences Office 365 et Azure pour le Bureau de l'inspecteur général	Bureau de l'inspecteur général	Administration, finances et approvisionnement	15 748,12 $	
VIDEOTRON LTEE .	1394213	23 JANV. 2020	BISHOP, BRIGITTE	BCO 2020 - Service Internet fixe pour le Bureau de l'inspecteur général au 1550 Metcalfe, bureau 1200 - Client 500000224 - Contrat CC18-1368-000	Bureau de l'inspecteur général	Administration, finances et approvisionnement	9 196,28 $	
CASEWARE INTERNATIONAL INC.	1390346	09 JANV. 2020	GALIPEAU, MICHELE	Licences annuelle janvier 2020 à janvier 2021 - BVG	Bureau du vérificateur	Administration, finances et approvisionnement	3 097,13 $	
COMMUNICATIONS INFRAROUGE INC.	1391059	13 JANV. 2020	GALIPEAU, MICHELE	Contrat BVG-SP-2019-26	Bureau du vérificateur	Administration, finances et approvisionnement	20 997,50 $	
FLOTTE EXPERT INC.	1355219	30 JANV. 2020	GALIPEAU, MICHELE	Contrat BVG-SP-2019-07	Bureau du vérificateur	Administration, finances et approvisionnement	10 498,75 $	
IMMEUBLES CENTURIAN PEEL/METCALFE INC.	1391018	13 JANV. 2020	GALIPEAU, MICHELE	BCO 2020 - Stationnements	Bureau du vérificateur	Administration, finances et approvisionnement	12 283,54 $	
NOVACONCEPT FORMATION INC.	1391056	13 JANV. 2020	GALIPEAU, MICHELE	Contrat BVG-SP-2019-25	Bureau du vérificateur	Administration, finances et approvisionnement	20 997,50 $	
ORDRE DES COMPTABLES PROFESSIONNELS AGREES DU QUEBEC	1395261	28 JANV. 2020	GALIPEAU, MICHELE	Facture 1571833 - Passeports formation	Bureau du vérificateur	Administration, finances et approvisionnement	3 842,54 $	
PARKOUR3 INC.	976530	13 JANV. 2020	GALIPEAU, MICHELE	Contrat de services professionnels BVG-SP-2014-12	Bureau du vérificateur	Administration, finances et approvisionnement	4 409,47 $	
PETRIE RAYMOND S.E.N.C.R.L	1395524	29 JANV. 2020	GALIPEAU, MICHELE	Contrat BVG-SP-2020-01	Bureau du vérificateur	Administration, finances et approvisionnement	7 559,10 $	
SERVICES D'EDITION GUY CONNOLLY	1391051	13 JANV. 2020	GALIPEAU, MICHELE	Contrat BVG-SP-2019-24	Bureau du vérificateur	Administration, finances et approvisionnement	36 745,62 $	
VIDEOTRON LTEE .	1392269	16 JANV. 2020	GALIPEAU, MICHELE	BCO 2020 - Internet	Bureau du vérificateur	Administration, finances et approvisionnement	9 096,12 $	
POTENTIEL PLUS PSYCHOLOGIE DU TRAVAIL INC	1393990	23 JANV. 2020	LAPOINTE, NORMAND	Réaliser le traitement des dossiers de plaintes et tout autre mandat connexe en lien avec la mission de la CFPM. À compter du 20 janvier 2020 et se terminera le ou avant le 31 mai 2020. - Service du greffe	Commission de la fonction publique de Montréal	Gestion du personnel	20 997,50 $	
AXOR EXPERTS-CONSEILS INC.	1395050	28 JANV. 2020	WU, CANDY YU	Maintien de la circulation et la gestion des impacts- rues Ottawa et de la Montagne dans Griffintown-Contrat 1711	Commission des services électriques	Autres - Amén., urb. et développement	87 989,77 $	
BETON MOBILE RIVE-SUD INC.	1393736	22 JANV. 2020	WU, CANDY YU	Livraison de béton sur chantier pour 2020	Commission des services électriques	Autres - Amén., urb. et développement	20 169,57 $	
C.M.S. ENTREPRENEURS GENERAUX INC.	1392513	17 JANV. 2020	WU, CANDY YU	C.1295 Contrat général-Exécution des travaux généraux pour des projets intermédiaires	Commission des services électriques	Autres - Amén., urb. et développement	7 135 068,94 $	
COMPLEXE PLACE CREMAZIE S.E.C.	1396033	30 JANV. 2020	WU, CANDY YU	Loyer Crémazie pour 2020	Commission des services électriques	Autres - Amén., urb. et développement	554 663,31 $	
COMPUGEN INC.	1390968	13 JANV. 2020	WU, CANDY YU	écrans Dell 24 pouces - soum #3941687SQ	Commission des services électriques	Autres - Amén., urb. et développement	3 285,22 $	
C.P.U. DESIGN INC.	1390945	13 JANV. 2020	WU, CANDY YU	Ordinateurs - votre soumission#3067711	Commission des services électriques	Autres - Amén., urb. et développement	19 391,80 $	
C.P.U. DESIGN INC.	1393379	21 JANV. 2020	WU, CANDY YU	Ordinateurs HP 705G4ED DM A32200G 16GB 256 -soum.3066626	Commission des services électriques	Autres - Amén., urb. et développement	6 974,67 $	
C.P.U. DESIGN INC.	1395021	28 JANV. 2020	WU, CANDY YU	Disque de stockage réseau- soumission 3071087	Commission des services électriques	Autres - Amén., urb. et développement	13 750,01 $	
INFRAROUGE KELVIN INC.	1299519	21 JANV. 2020	WU, CANDY YU	Thermographie 2018/2019- appel d'offres 1671	Commission des services électriques	Autres - Amén., urb. et développement	30 254,36 $	
IPEX INC.	1388116	01 JANV. 2020	WU, CANDY YU	conduits fendus	Commission des services électriques	Autres - Amén., urb. et développement	5 302,65 $	
LES ENTREPRISES RESO M L A INC.	1393759	22 JANV. 2020	WU, CANDY YU	Brosses doubles, epoxy single pack, pelle à conduit, fichoir tige. Soum. du 20-01-2020	Commission des services électriques	Autres - Amén., urb. et développement	6 215,93 $	
LES EQUIPEMENTS D'ARPENTAGE CANSEL INC.	1390800	10 JANV. 2020	WU, CANDY YU	Batteries rechargeables pour transmetteur et recepteur et roulette à mesurer metrique-soumission 00260206	Commission des services électriques	Autres - Amén., urb. et développement	9 407,35 $	
LES EQUIPEMENTS D'ARPENTAGE CANSEL INC.	1395596	29 JANV. 2020	WU, CANDY YU	Radiodetection NiMH Rechargeable Battery Kit and Chargers	Commission des services électriques	Autres - Amén., urb. et développement	2 252,84 $	

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er AU 31 JANVIER 2020

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
LES INVESTISSEMENTS DALU INC.	1389107	06 JANV. 2020	WU, CANDY YU	Loyer 4305 Hogan pour l'année 2020	Commission des services électriques	Autres - Amén., urb. et développement	181 526,17 $	
MESSER CANADA INC.	1390893	10 JANV. 2020	WU, CANDY YU	Fourniture de vêtements ignifuge de marque Bulwark avec broderie logo et nom-soumission 10494452	Commission des services électriques	Autres - Amén., urb. et développement	6 447,34 $	
NADEAU ULTRA TECH	1395500	29 JANV. 2020	WU, CANDY YU	Modification de l¿entrée électrique au 1190 William	Commission des services électriques	Autres biens - Rénovation urbaine	5 459,35 $	
NETTOYEURS DAOUST	1394024	23 JANV. 2020	WU, CANDY YU	Nettoyage vêtements 2020	Commission des services électriques	Autres - Amén., urb. et développement	5 042,39 $	
RECYCLAGE NOTRE-DAME INC.	1387413	01 JANV. 2020	AACHI, FOUZIA	Disposition des sols - année 2020 Article du fournisseur: SOL BC SANS ODEUR Article du fabriquant: SOL BC SANS ODEUR	Commission des services électriques	Autres - Amén., urb. et développement	23 951,37 $	
9328-7225 QUEBEC INC.	lbif20200124	27 JANV. 2020	BUREAU, KARINE	Utilité publique - Électricité, téléphonie, Gaz Métro...	Commission des services électriques	Autres - Amén., urb. et développement	8 204,10 $	
ASSURANCES FORT	454387	30 JANV. 2020	BUREAU, KARINE	Utilité publique - Électricité, téléphonie, Gaz Métro...	Commission des services électriques	Autres - Amén., urb. et développement	11 349,08 $	
ASSURANCES FORT	454448	30 JANV. 2020	BUREAU, KARINE	Utilité publique - Électricité, téléphonie, Gaz Métro...	Commission des services électriques	Autres - Amén., urb. et développement	7 335,00 $	
ASSURANCES FORT	454452	30 JANV. 2020	BUREAU, KARINE	Utilité publique - Électricité, téléphonie, Gaz Métro...	Commission des services électriques	Autres - Amén., urb. et développement	9 107,27 $	
ATELIER DE LOCATION TURBO INC	452332	29 JANV. 2020	BUREAU, KARINE	Utilité publique - Électricité, téléphonie, Gaz Métro...	Commission des services électriques	Autres - Amén., urb. et développement	7 058,34 $	
BELL CANADA	533763420191213	06 JANV. 2020	BUREAU, KARINE	Utilité publique - Électricité, téléphonie, Gaz Métro...	Commission des services électriques	Autres - Amén., urb. et développement	2 162,53 $	
BELL CANADA	533763420200113	30 JANV. 2020	BUREAU, KARINE	Utilité publique - Électricité, téléphonie, Gaz Métro...	Commission des services électriques	Autres - Amén., urb. et développement	2 162,53 $	
BELL MOBILITE INC	07012020	23 JANV. 2020	PROVENCHER, MYLENE	Utilité publique - Électricité, téléphonie, Gaz Métro...	Commission des services électriques	Autres - Amén., urb. et développement	3 998,38 $	
COMMUNICATIONS THIBEAULT LTEE	4050	27 JANV. 2020	BUREAU, KARINE	Utilité publique - Électricité, téléphonie, Gaz Métro...	Commission des services électriques	Autres - Amén., urb. et développement	2 185,88 $	
CONSEIL PHIALEX INC.	1286	23 JANV. 2020	BUREAU, KARINE	Utilité publique - Électricité, téléphonie, Gaz Métro...	Commission des services électriques	Autres - Amén., urb. et développement	2 470,77 $	
FRANCOIS LEFEBVRE.	leff09cse	27 JANV. 2020	BUREAU, KARINE	Utilité publique - Électricité, téléphonie, Gaz Métro...	Commission des services électriques	Autres - Amén., urb. et développement	9 792,93 $	
GEOMAP GIS AMERIQUE INC.	inv003840	06 JANV. 2020	BUREAU, KARINE	Utilité publique - Électricité, téléphonie, Gaz Métro...	Commission des services électriques	Autres - Amén., urb. et développement	44 726,03 $	
GEOMAP GIS AMERIQUE INC.	inv003888	06 JANV. 2020	BUREAU, KARINE	Utilité publique - Électricité, téléphonie, Gaz Métro...	Commission des services électriques	Autres - Amén., urb. et développement	10 891,57 $	
GEOMAP GIS AMERIQUE INC.	inv003889	06 JANV. 2020	BUREAU, KARINE	Utilité publique - Électricité, téléphonie, Gaz Métro...	Commission des services électriques	Autres - Amén., urb. et développement	3 655,74 $	
GUILLEVIN INTERNATIONAL CIE	2027446749	23 JANV. 2020	BUREAU, KARINE	Utilité publique - Électricité, téléphonie, Gaz Métro...	Commission des services électriques	Autres - Amén., urb. et développement	2 157,82 $	
HYDRO-QUEBEC	29900030674191227	06 JANV. 2020	BUREAU, KARINE	Utilité publique - Électricité, téléphonie, Gaz Métro...	Commission des services électriques	Autres - Amén., urb. et développement	3 564,05 $	
HYDRO-QUEBEC	29900030674200124	30 JANV. 2020	BUREAU, KARINE	Utilité publique - Électricité, téléphonie, Gaz Métro...	Commission des services électriques	Autres - Amén., urb. et développement	3 556,06 $	
MORNEAU SHEPELL LTE	1087232	20 JANV. 2020	BUREAU, KARINE	Utilité publique - Électricité, téléphonie, Gaz Métro...	Commission des services électriques	Autres - Amén., urb. et développement	3 680,95 $	
OPES SOFTWARE INC.	2002008	23 JANV. 2020	BUREAU, KARINE	Utilité publique - Électricité, téléphonie, Gaz Métro...	Commission des services électriques	Autres - Amén., urb. et développement	2 874,16 $	
PETRA LTEE	23499	15 JANV. 2020	BUREAU, KARINE	Utilité publique - Électricité, téléphonie, Gaz Métro...	Commission des services électriques	Autres - Amén., urb. et développement	37 879,36 $	
PRODUITS SUNCOR ENERGIE, S.E.N.C. - PETRO-CANADA	9935322710191226	06 JANV. 2020	BUREAU, KARINE	Utilité publique - Électricité, téléphonie, Gaz Métro...	Commission des services électriques	Autres - Amén., urb. et développement	2 885,65 $	
CAMPBELL SCIENTIFIC (CANADA) CORP	1394032	23 JANV. 2020	PUGI, BENJAMIN	Services professionnels en prévisions météorologiques spécialisées à la Ville de Montréal - Abonnement mensuel pour 2020 (10 de 22 mois au contrat)	Concertation des arrondissements	Transport - Soutien tech. et fonct.- À répartir	11 023,69 $	
CAP EXCAVATION INC.	1389170	06 JANV. 2020	PUGI, BENJAMIN	Réparation membrane - Site Ray-Lawson	Concertation des arrondissements	Exploitation des sites de disposition de neige	11 793,09 $	
CEGEP DE SAINT-LAURENT	1395738	30 JANV. 2020	EZZAHER, DRISS	Facture - Formation santé et sécurité générale sur les chantiers de construction - SERVICE DE LA CONCERTATION DES ARRONDISSEMENTS	Concertation des arrondissements	Autres - Transport	4 986,91 $	
CLOTURE SOLIVAL INC.	1390772	10 JANV. 2020	PUGI, BENJAMIN	LAS-BCR-TP 2020 REMPLACEMENT PORTE GRILLAGEE AU LEN	Concertation des arrondissements	Exploitation des sites de disposition de neige	3 908,68 $	
C.P.U. DESIGN INC.	1385287	15 JANV. 2020	EZZAHER, DRISS	Ordinateurs pour escouade mobilité	Concertation des arrondissements	Autres - Transport	4 496,78 $	1164102
DISCOUNT LOCATION D'AUTOS ET CAMIONS	1377645	28 JANV. 2020	HAMEL, ANDRE	CARRIÈRE ST-MICHEL - Location de 2 camionnettes	Concertation des arrondissements	Exploitation des sites de disposition de neige	10 330,77 $	1266110

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er AU 31 JANVIER 2020

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
DISCOUNT LOCATION D'AUTOS ET CAMIONS	1392836	20 JANV. 2020	EZZAHER, DRISS	Article 2.2, CATÉGORIE 127B - Location de Camionnette 4X4 cabine allongé (2 ou 4 portes), Marques et modèles de référence : Chevrolet Silverado 1500 ou 2500, RAM 2500, Ford F-150 ou F-250, GMC Sierra 1500 ou 2500, 20	Concertation des arrondissements	Autres - Transport	11 860,44 $	1266110
DISCOUNT LOCATION D'AUTOS ET CAMIONS	1392836	29 JANV. 2020	EZZAHER, DRISS	Article 2.2, CATÉGORIE 127B - Location de Camionnette 4X4 cabine allongé (2 ou 4 portes), Marques et modèles de référence : Chevrolet Silverado 1500 ou 2500, RAM 2500, Ford F-150 ou F-250, GMC Sierra 1500 ou 2500, 20	Concertation des arrondissements	Autres - Transport	23 720,88 $	1266110
ENTRETIEN ST-LOUIS INC.	1379698	28 JANV. 2020	DECARIE, VERONIQUE	Site LAN - Location d'un tracteur-chargeur de code 0725 avec opérateur au taux de 100,00 $ - Saison H19-20 (AO 19-17872) (GRÉ À GRÉ)	Concertation des arrondissements	Exploitation des sites de disposition de neige	33 763,98 $	1374673
ESRI CANADA LIMITED	1394336	23 JANV. 2020	PUGI, BENJAMIN	Banque d'heure - Services conseil d'Esri Canada - Mise en place d'indicateur de glace	Concertation des arrondissements	Transport - Soutien tech. et fonct.- À répartir	10 288,77 $	
GLM CONSEIL INC.	1392335	16 JANV. 2020	EZZAHER, DRISS	Banque d'heures afin de supporter et d'améliorer l'application de l'escouade mobilité ainsi que le tableau de bord dynamique Power BI - SERVICE DE LA CONCERTATION DES ARRONDISSEMENTS	Concertation des arrondissements	Autres - Transport	5 879,30 $	
GLOBEX COURRIER EXPRESS INTERNATIONAL INC.	1390556	09 JANV. 2020	BRISSON, GUYLAINE	Globex BCO 2020 - Frais de courrier interne et externe - Services de la concertation avec les arrondissements SCA - 425 pl. Jacques-Cartier H2Y 3B1 - Compte 41015 et 42015	Concertation des arrondissements	Administration, finances et approvisionnement	524,94 $	
GLOBEX COURRIER EXPRESS INTERNATIONAL INC.	1390556	09 JANV. 2020	BRISSON, GUYLAINE	Globex BCO 2020 - Frais de courrier interne et externe - Services de la concertation avec les arrondissements SCA - 425 pl. Jacques-Cartier H2Y 3B1 - Compte 41015 et 42015	Concertation des arrondissements	Administration, finances et approvisionnement	2 624,68 $	1302177
LAFARGE CANADA INC	1388969	15 JANV. 2020	PUGI, BENJAMIN	PIERRE CONCASSEE,MG-20,PREMELANGEE,TONNE METRIQUE,CONFORME AU DEVIS NORMALISE 6VM-9 VILLE DE MONTREAL	Concertation des arrondissements	Exploitation des sites de disposition de neige	3 818,92 $	1195735
LEGAULT TRUDEAU ARPENTEURS-GEOMETRES INC.	1390841	10 JANV. 2020	HAMEL, ANDRE	SCA-19-25 Mesurage des camions par ruban à mesurer afin de déterminer le volume réel de la benne d'un camion.	Concertation des arrondissements	Déblaiement et chargement de la neige	90 934,92 $	
L'EMPREINTE IMPRIMERIE INC.	1394672	27 JANV. 2020	MATTEAU, VALÉRIE	Service - Impression bon d'exception Transvrac, numéro de commande	Concertation des arrondissements	Transport - Soutien tech. et fonct.- À répartir	2 183,74 $	
LOCATION KIROULE INC.	1392828	20 JANV. 2020	PUGI, BENJAMIN	Location - 3 utilitaires sport 4x4 - $999.00/mois - Janvier à mai 2020	Concertation des arrondissements	Transport - Soutien tech. et fonct.- À répartir	15 732,38 $	
MORNEAU SHEPELL LTE	1391913	15 JANV. 2020	BRISSON, GUYLAINE	Programme d'aide aux employés - Services individuels (non taxables) - SCA - Pour 2020	Concertation des arrondissements	Administration, finances et approvisionnement	3 317,60 $	1310883
PAQUETTE & ASSOCIES, HUISSIERS DE JUSTICE S.E.N.C.R.L.	1390688	10 JANV. 2020	EZZAHER, DRISS	BCO-Service de huissier de justice pour 2020 - SCA - No de client 15178 - Service de la concertation des arrondissements	Concertation des arrondissements	Fourrière municipale et contrôle des animaux	15 748,12 $	
RECYCLAGE NOTRE-DAME INC.	1388945	07 JANV. 2020	HEBERT, GABRIELLE	Résidus de dépôt à neige	Concertation des arrondissements	Exploitation des sites de disposition de neige	148 632,96 $	
RECYCLAGE NOTRE-DAME INC.	1388945	06 JANV. 2020	HEBERT, GABRIELLE	Résidus de dépôt à neige	Concertation des arrondissements	Exploitation des sites de disposition de neige	191 090,32 $	1253996
ROGERS COMMUNICATIONS CANADA INC.	1392118	15 JANV. 2020	BRISSON, GUYLAINE	Téléphonie cellulaire - SCA - Facture 2108634510 du 24 décembre 2019	Concertation des arrondissements	Fourrière municipale et contrôle des animaux	576,97 $	1137408
ROGERS COMMUNICATIONS CANADA INC.	1392118	15 JANV. 2020	BRISSON, GUYLAINE	Téléphonie cellulaire - SCA - Facture 2108634510 du 24 décembre 2019	Concertation des arrondissements	Rel. avec les citoyens et communications	7 332,16 $	1137408
ROGERS COMMUNICATIONS CANADA INC.	1392118	15 JANV. 2020	BRISSON, GUYLAINE	Téléphonie cellulaire - SCA - Facture 2108634510 du 24 décembre 2019	Concertation des arrondissements	Administration, finances et approvisionnement	56,01 $	1137408
ROGERS COMMUNICATIONS CANADA INC.	1392118	15 JANV. 2020	BRISSON, GUYLAINE	Téléphonie cellulaire - SCA - Facture 2108634510 du 24 décembre 2019	Concertation des arrondissements	Autres - Transport	617,23 $	1137408
ROGERS COMMUNICATIONS CANADA INC.	1392118	15 JANV. 2020	BRISSON, GUYLAINE	Téléphonie cellulaire - SCA - Facture 2108634510 du 24 décembre 2019	Concertation des arrondissements	Nettoyage et balayage des voies publiques	136,08 $	1137408
ROGERS COMMUNICATIONS CANADA INC.	1392118	15 JANV. 2020	BRISSON, GUYLAINE	Téléphonie cellulaire - SCA - Facture 2108634510 du 24 décembre 2019	Concertation des arrondissements	Transport - Soutien tech. et fonct.- À répartir	467,21 $	1137408
SERVICE VETERINAIRE MOBILE MON VET PRIVE INC.	1391638	14 JANV. 2020	BRISSON, GUYLAINE	Services professionnels pour la réalisation d'évaluations de la dangerosité de chiens à risque en vertu du règlement sur l'encadrement des animaux domestiques pour 2020	Concertation des arrondissements	Fourrière municipale et contrôle des animaux	51 536,26 $	
SOCIETE D'HABITATION ET DE DEVELOPPEMENT DE MONTREAL (SHDM)	1390947	13 JANV. 2020	BRISSON, GUYLAINE	Location de 12 permis mensuels au stationnement Chaussegros-de-Léry - Janvier à décembre 2020 - $165.26/mois - SCA - Gestion animalière - Facture VM148	Concertation des arrondissements	Fourrière municipale et contrôle des animaux	13 934,16 $	
SOCIETE D'HABITATION ET DE DEVELOPPEMENT DE MONTREAL (SHDM)	1390947	13 JANV. 2020	BRISSON, GUYLAINE	Location de 12 permis mensuels au stationnement Chaussegros-de-Léry - Janvier à décembre 2020 - $165.26/mois - SCA - Gestion animalière - Facture VM148	Concertation des arrondissements	Transport - Soutien tech. et fonct.- À répartir	9 915,60 $	

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er AU 31 JANVIER 2020

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
SUZANNE LECOMTE	1390956	13 JANV. 2020	EZZAHER, DRISS	Services professionnels pour la réalisation d'évaluations de la dangerosité de chiens à risque en vertu du règlement sur l'encadrement des animaux domestiques pour 2020	Concertation des arrondissements	Fourrière municipale et contrôle des animaux	15 244,18 $	
BAU-VAL CMM	1394835	27 JANV. 2020	MARTINEZ, DIEGO ANDRES	BC Ouvert 2020 - Traitement/valorisation de matériaux de béton / asphalte pour CDN-NDG.	Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce	Réseau de distribution de l'eau potable	15 538,15 $	1358370
ENGLOBE CORP.	1390617	10 JANV. 2020	PLANTE, STÉPHANE	Sols BC (avec et sans odeur) -BC Ouvert pour 2020	Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce	Réseau de distribution de l'eau potable	28 136,64 $	1388161
GORL'EAU INC.	1348605	10 JANV. 2020	PLANTE, STÉPHANE	Services de dépistage de fuite pour l'arrondissement CDN-NDG. - 100$/h pour minimum 3 heures. Ref.: Raul Castillo	Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce	Réseau de distribution de l'eau potable	4 570,11 $	
GROUPE AKIFER INC.	1391489	14 JANV. 2020	BOUTIN, PIERRE	Échantillonnage de sols pour l'Année 2020 - Madison & Darlington	Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce	Réseau de distribution de l'eau potable	20 997,50 $	1376033
INDUKTION GROUPE CONSEIL INC.	1394638	24 JANV. 2020	DESJARDINS, MICHELLE	0151- Parc Nelson-Mandela : Projet de remplacement de l'éclairage du terrain de base-ball et réduction des ilots de chaleur.	Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce	Entretien et aménag. des parcs et terrains de jeux	18 740,26 $	
LABRADOR SOURCE	1394726	27 JANV. 2020	HOOPER, CHANTAL	4L D'eau embouteillée sur livraison ou cueillette BC ouvert - 2020 (Pour situation d'urgence)	Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce	Réseau de distribution de l'eau potable	3 149,62 $	
LAFARGE CANADA INC	1317931	13 JANV. 2020	MARTINEZ, DIEGO ANDRES	Fourniture de pierre concassée VM-2 pour 2020	Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce	Réseau de distribution de l'eau potable	15 275,68 $	1195735
LAFARGE CANADA INC	1394128	23 JANV. 2020	MARTINEZ, DIEGO ANDRES	2020 BC Ouvert - Fourniture de pierre concassée VM-4 (¾ NET)	Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce	Réseau de distribution de l'eau potable	29 501,49 $	1195735
LAFARGE CANADA INC	1394675	27 JANV. 2020	MARTINEZ, DIEGO ANDRES	BC Ouvert pour 2020 - Fourniture de pierre concassée prémélangée (0 - ¾)	Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce	Réseau de distribution de l'eau potable	30 551,36 $	1195735
LOCATION GAMMA INC.	1392074	15 JANV. 2020	HOOPER, CHANTAL	2020 - BC Ouvert Pour petits achats/locations en urgence pour l'aqueduc.	Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce	Réseau de distribution de l'eau potable	5 249,37 $	
PEPINIERE A. MUCCI INC.	1391504	14 JANV. 2020	HOOPER, CHANTAL	BC Ouvert 2020 - Mélange de terre de culture pour gazon et fosse d'arbre (#1) & Lits de plantation (#2)	Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce	Réseau de distribution de l'eau potable	7 118,16 $	1283714
RECYCLAGE NOTRE-DAME INC.	1318034	14 JANV. 2020	MARTINEZ, DIEGO ANDRES	Élimination et traitement des sols de type AB pour 2019.	Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce	Réseau de distribution de l'eau potable	12 037,05 $	
RECYCLAGE NOTRE-DAME INC.	1390651	10 JANV. 2020	PLANTE, STÉPHANE	BC Ouvert 2020 - Traitement et valorisation des sols contaminés de type AB	Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce	Réseau de distribution de l'eau potable	27 296,75 $	
RENO-DEPOT	1394658	27 JANV. 2020	HOOPER, CHANTAL	BC Ouvert pour 2020 - Exclusif à l'aqueduc pour les petits outils, urgences et autres.	Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce	Réseau de distribution de l'eau potable	2 099,75 $	
TELTECH SIGNALISATION INC.	1355875	16 JANV. 2020	COTE PILON, MARJORIE	Signalisation (aqueduc)- 2019	Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce	Réseau de distribution de l'eau potable	4 627,53 $	1307671
9387-3289 QUEBEC INC.	1392390	16 JANV. 2020	ROSE, STEPHANIE	Réparation - vandalisme : Lux Obscura	Culture	Autres - activités culturelles	16 148,39 $	
CIM CONSEIL EN IMMOBILISATION ET MANAGEMENT INC.	1392879	20 JANV. 2020	FILION, IVAN	Services professionnels pour divers travaux d'aménagement de salles d'entreposage et d'ateliers de travail dans le cadre du projet de l'esplanade Clark du Quartier des spectacles.	Culture	Entretien et aménag. des parcs et terrains de jeux	20 283,58 $	
CRANBROOK GLEN ENTERPRISES LIMITED	1389799	08 JANV. 2020	LAVIGNE, VALERIE	Achat équipements pour le MEM mobile	Culture	Autres - activités culturelles	2 174,51 $	
ECOLE DE TECHNOLOGIE SUPERIEURE	1395279	28 JANV. 2020	HARBEC, AMELIE	Frais de formation en Leadership transversal, les 13 et 18 décembre 2019 - Service de la culture	Culture	Bibliothèques	5 291,37 $	
NICOLAS PELLETIER	1391402	14 JANV. 2020	FILION, IVAN	Offre de services professionnels en ingénierie scénographique - Étude de faisabilité - Patinoire Îlot Clark PQDS	Culture	Autres - activités culturelles	8 399,00 $	
PAULINE LAMBTON	1390969	13 JANV. 2020	HARBEC, AMELIE	Services professionnels en conception de démarche de participation citoyenne pour l'ensemble des futurs projets de rénovation, agrandissement et construction de bibliothèque	Culture	Bibliothèques	14 220,00 $	
PIERRE-FRANÇOIS OUELLETTE ART CONTEMPORAIN INC.	1393034	20 JANV. 2020	ROSE, STEPHANIE	Acquisitions padorac	Culture	Autres - activités culturelles	5 249,37 $	
SABLAGE AU JET 2000 INC.	1392395	16 JANV. 2020	ROSE, STEPHANIE	Restauration de l'¿uvre d'art Sublime	Culture	Autres - activités culturelles	22 624,81 $	
SYSTEMES URBAINS INC.	1392128	15 JANV. 2020	FILION, IVAN	SO 457811 - ajout de ligne Fourniture et installation d'un coffret de scénographie et d'un panneau d'alimentation à la Place Pasteur sur la rue St-Denis entre le boul. Maisonneuve Est et la rue Ste-Catherine Est. Dem.: Olivier Charette. AOI	Culture	Entretien et aménag. des parcs et terrains de jeux	53 855,86 $	
ULINE CANADA CORP	1394639	28 JANV. 2020	BELLEMARE, NATHALIE	Achat de fournitures pour les besoins du Biblio-courrier et de la réception et d'expédition de documents destinés aux bibliothèques de La Ville de Montréal	Culture	Bibliothèques	2 352,40 $	
AMPLE MAN DANSE	191213	20 JANV. 2020	LAVIGNE, VALERIE	Projet parcours de danse - Dev. public en danse/Musiques actuelles	Culture	Autres - activités culturelles	3 084,01 $	
BOULEV'ART INC.	bp202002053	15 JANV. 2020	LAVIGNE, VALERIE	Concert Chapelle historique du Bon-Pasteur	Culture	Autres - activités culturelles	2 887,16 $	
EBSCO CANADA LTEE	8036574	07 JANV. 2020	KHELAFI, RACHID	Livres reçus dans les bibliothèques municipales	Culture	Bibliothèques	2 362,96 $	
EBSCO CANADA LTEE	8036585	13 JANV. 2020	KHELAFI, RACHID	Livres reçus dans les bibliothèques municipales	Culture	Bibliothèques	2 382,66 $	
EBSCO CANADA LTEE	8036597	08 JANV. 2020	KHELAFI, RACHID	Livres reçus dans les bibliothèques municipales	Culture	Bibliothèques	2 786,13 $	
EBSCO CANADA LTEE	8036650	08 JANV. 2020	KHELAFI, RACHID	Livres reçus dans les bibliothèques municipales	Culture	Bibliothèques	4 534,19 $	

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er AU 31 JANVIER 2020

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
EBSCO CANADA LTEE	8037328	07 JANV. 2020	KHELAFI, RACHID	Livres reçus dans les bibliothèques municipales	Culture	Bibliothèques	11 475,50 $	
EBSCO CANADA LTEE	8038978	10 JANV. 2020	KHELAFI, RACHID	Livres reçus dans les bibliothèques municipales	Culture	Bibliothèques	2 759,66 $	
FLEUVE ESPACE DANSE	13122019	20 JANV. 2020	LAVIGNE, VALERIE	Chorégraphes des régions dans les quartiers de Montréal	Culture	Autres - activités culturelles	4 000,00 $	
FLEUVE ESPACE DANSE	13122019a	20 JANV. 2020	LAVIGNE, VALERIE	Chorégraphes des régions dans les quartiers de Montréal	Culture	Autres - activités culturelles	4 000,00 $	
GALERIE NOEL GUYOMARC'H, BIJOUX D'ART	09672	16 JANV. 2020	LAVIGNE, VALERIE	Acquisition oeuvre d'art	Culture	Autres - activités culturelles	3 307,11 $	
GUIDES DE VOYAGES ULYSSE INC	10035049	31 JANV. 2020	KHELAFI, RACHID	Livres reçus dans les bibliothèques municipales	Culture	Bibliothèques	2 058,15 $	
ISABELLE LAMONTAGNE	34	23 JANV. 2020	PRUD'HOMME, JOCELYNE	Programme Contact - Planification et animations de lecture pour les 5 ans et moins et leurs parents	Culture	Bibliothèques	2 015,76 $	
JOHANNE BRUNET	202001	23 JANV. 2020	PRUD'HOMME, JOCELYNE	Programme Contact - Planification et animations de lecture pour les 5 ans et moins et leurs parents	Culture	Bibliothèques	2 015,76 $	
LA LIBRAIRIE DE VERDUN	46288	01 JANV. 2020	GARRIDO HERNANDEZ, SUSAN CYNTHIA	Livres reçus dans les bibliothèques municipales	Culture	Bibliothèques	2 125,30 $	
LA LIBRAIRIE DE VERDUN	46316	01 JANV. 2020	GARRIDO HERNANDEZ, SUSAN CYNTHIA	Livres reçus dans les bibliothèques municipales	Culture	Bibliothèques	4 533,40 $	
LA LIBRAIRIE DE VERDUN	46317	01 JANV. 2020	GARRIDO HERNANDEZ, SUSAN CYNTHIA	Livres reçus dans les bibliothèques municipales	Culture	Bibliothèques	2 980,20 $	
LES IDEES HEUREUSES	bp202003060	15 JANV. 2020	LAVIGNE, VALERIE	Concert Chapelle historique du Bon-Pasteur	Culture	Autres - activités culturelles	3 517,08 $	
LIBRAIRIE ASSELIN	107859	29 JANV. 2020	KHELAFI, RACHID	Livres reçus dans les bibliothèques municipales	Culture	Bibliothèques	3 411,94 $	
LIBRAIRIE ASSELIN	107860	29 JANV. 2020	KHELAFI, RACHID	Livres reçus dans les bibliothèques municipales	Culture	Bibliothèques	5 428,24 $	
LIBRAIRIE ASSELIN	107871	29 JANV. 2020	KHELAFI, RACHID	Livres reçus dans les bibliothèques municipales	Culture	Bibliothèques	2 026,84 $	
LIBRAIRIE ASSELIN	107875	29 JANV. 2020	KHELAFI, RACHID	Livres reçus dans les bibliothèques municipales	Culture	Bibliothèques	3 823,00 $	
LIBRAIRIE BERTRAND	161862	09 JANV. 2020	KHELAFI, RACHID	Livres reçus dans les bibliothèques municipales	Culture	Bibliothèques	2 552,56 $	
LIBRAIRIE BERTRAND	161864	08 JANV. 2020	KHELAFI, RACHID	Livres reçus dans les bibliothèques municipales	Culture	Bibliothèques	2 326,54 $	
LIBRAIRIE OLIVIERI ENG.	34727	01 JANV. 2020	GARRIDO HERNANDEZ, SUSAN CYNTHIA	Livres reçus dans les bibliothèques municipales	Culture	Bibliothèques	4 875,85 $	
LIBRAIRIE PARAGRAPHE BOOKSTORE & CAFE	207004	23 JANV. 2020	GARRIDO HERNANDEZ, SUSAN CYNTHIA	Livres reçus dans les bibliothèques municipales	Culture	Bibliothèques	2 254,76 $	
LIBRAIRIE RAFFIN INC.	7162028	10 JANV. 2020	KHELAFI, RACHID	Livres reçus dans les bibliothèques municipales	Culture	Bibliothèques	2 053,95 $	
LIBRAIRIE RAFFIN INC.	7162029	10 JANV. 2020	KHELAFI, RACHID	Livres reçus dans les bibliothèques municipales	Culture	Bibliothèques	2 026,95 $	
LIBRAIRIE RENAUD-BRAY INC	cw22704427	27 JANV. 2020	KHELAFI, RACHID	Livres reçus dans les bibliothèques municipales	Culture	Bibliothèques	2 409,55 $	
OVERDRIVE INC.	05161co20010114	29 JANV. 2020	KHELAFI, RACHID	Livres reçus dans les bibliothèques municipales	Culture	Bibliothèques	4 831,20 $	
PLANETE BD	2148	21 JANV. 2020	GARRIDO HERNANDEZ, SUSAN CYNTHIA	Livres reçus dans les bibliothèques municipales	Culture	Bibliothèques	2 821,10 $	
PLANETE BD	2150	21 JANV. 2020	GARRIDO HERNANDEZ, SUSAN CYNTHIA	Livres reçus dans les bibliothèques municipales	Culture	Bibliothèques	5 180,10 $	
RABAIS CAMPUS	a11185920	10 JANV. 2020	KHELAFI, RACHID	Livres reçus dans les bibliothèques municipales	Culture	Bibliothèques	2 045,50 $	
RABAIS CAMPUS	a5183156	10 JANV. 2020	KHELAFI, RACHID	Livres reçus dans les bibliothèques municipales	Culture	Bibliothèques	3 076,62 $	
SOCIETE DE CONCERTS DE MONTREAL	bp202002062	15 JANV. 2020	LAVIGNE, VALERIE	Concert Chapelle historique du Bon-Pasteur	Culture	Autres - activités culturelles	2 000,00 $	
TC MEDIA LIVRES INC.	11093662	29 JANV. 2020	KHELAFI, RACHID	Livres reçus dans les bibliothèques municipales	Culture	Bibliothèques	13 972,00 $	
YEGOR DYACHKOV	bp202002054	15 JANV. 2020	LAVIGNE, VALERIE	Concert Chapelle historique du Bon-Pasteur	Culture	Autres - activités culturelles	2 099,75 $	
C.P.U. DESIGN INC.	1394591	24 JANV. 2020	AUMONT, ANNIK	Workstation de table	Dépenses communes	Administration, finances et approvisionnement	2 102,65 $	1164102
BC2 GROUPE CONSEIL INC.	fac32285	10 JANV. 2020	RONDEAU, RONALD	Affaires juridiques frais expertise dossier; 18-00031	Dépenses communes	Autres - Administration générale	7 707,39 $	
BEAULIER INC.	9759	20 JANV. 2020	RONDEAU, RONALD	Affaires juridiques frais ingénerie dossier 12-003330	Dépenses communes	Autres - Administration générale	3 010,52 $	
BELAIR DIRECT	50022257230196	08 JANV. 2020	RONDEAU, RONALD	Affaires juridiques règlement dossier; 19-002083	Dépenses communes	Autres - Administration générale	3 000,00 $	
BELANGER SAUVE, S.E.N.C.R.L.	380534	01 JANV. 2020	RONDEAU, RONALD	Affaires juridiques frais avocats dossier; 19-002441	Dépenses communes	Autres - Administration générale	6 007,91 $	

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er AU 31 JANVIER 2020

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
BELANGER SAUVE, S.E.N.C.R.L.	381715	23 JANV. 2020	RONDEAU, RONALD	Affaires juridiques frais avocats dossier; 18-004443	Dépenses communes	Autres - Administration générale	156,00 $	
CARTER GOURDEAU	50022259102195	30 JANV. 2020	RONDEAU, RONALD	Affaires juridiques règlement dossier;19-002968	Dépenses communes	Autres - Administration générale	18 000,00 $	
COSIGMA STRUCTURE INC.	2303	27 JANV. 2020	RONDEAU, RONALD	Affaires juridiques frais ingenieur dossier ; 16-002671	Dépenses communes	Autres - Administration générale	8 214,75 $	
DESJARDINS ASSURANCES VIE SANTE RETRAITE	de191219dasresshum	09 JANV. 2020	GELINAS, ISABELLE	Contrat # Q1637 - Retraités St-Laurent centre des coûts C208- pour la période 11 Q1637 - C208 - RET STL 11	Dépenses communes	Rémun. et cotisations de l'employeur - À redistribuer	21 249,90 $	
ENQUETES ET SERVICES CONSEILS GW	80122mtl	10 JANV. 2020	RONDEAU, RONALD	Affaires juridiques frais enquete dossier 17-001012	Dépenses communes	Autres - Administration générale	2 624,69 $	
ESPACE CONDO ORIZON INC.	50032158424186	23 JANV. 2020	RONDEAU, RONALD	Affaires juridiques frais règlement dossier; 18-002352	Dépenses communes	Autres - Administration générale	2 500,00 $	
G. AR. CONSULTANTS INC.	2448	20 JANV. 2020	RONDEAU, RONALD	Affaires juridiques frais expert dossier; 15-003637	Dépenses communes	Autres - Administration générale	13 690,37 $	
INTACT COMPAGNIE D'ASSURANCE	50017108724199	08 JANV. 2020	RONDEAU, RONALD	Affaires juridiques règlement dossier; 19-001888	Dépenses communes	Autres - Administration générale	25 500,00 $	
INTACT COMPAGNIE D'ASSURANCE	50022256832190	30 JANV. 2020	RONDEAU, RONALD	Affaires juridiques règlement dossier;19-001974	Dépenses communes	Autres - Administration générale	7 500,00 $	
INTACT COMPAGNIE D'ASSURANCE	50022256860191	08 JANV. 2020	RONDEAU, RONALD	Affaires juridiques règlement dossier; 19-001975	Dépenses communes	Autres - Administration générale	35 000,00 $	
INTACT COMPAGNIE D'ASSURANCE	50022257229198	08 JANV. 2020	RONDEAU, RONALD	Affaires juridiques règlement dossier; 19-002082	Dépenses communes	Autres - Administration générale	3 000,00 $	
INTACT COMPAGNIE D'ASSURANCE	50022257321193	14 JANV. 2020	RONDEAU, RONALD	Affaires juridiques règlements dossier ;19-002185	Dépenses communes	Autres - Administration générale	7 168,56 $	
LA CAPITALE CIE D'ASSURANCE GENERALE	50022256375190	30 JANV. 2020	RONDEAU, RONALD	Affaires juridiques règlement dossier 19-001713	Dépenses communes	Autres - Administration générale	2 000,00 $	
LA CAPITALE CIE D'ASSURANCE GENERALE	50022257290190	28 JANV. 2020	RONDEAU, RONALD	Affaires juridiques règlement dossier;19-002128	Dépenses communes	Autres - Administration générale	5 000,00 $	
LA COMPAGNIE D'ASSURANCE BELAIR INC.	19001678	16 JANV. 2020	GOSSELIN-LEONARD, FREDERICK	Affaires juridiques dossier 19-001678 gdd 2208471002	Dépenses communes	Autres - Administration générale	2 500,00 $	
LA PERSONNELLE, ASSURANCE GENERALE INC.	50022246750189	21 JANV. 2020	RONDEAU, RONALD	Affaires juridiques règlement dossier; 17-001733	Dépenses communes	Autres - Administration générale	3 000,00 $	
LA PERSONNELLE, ASSURANCE GENERALE INC.	50022253416195	21 JANV. 2020	RONDEAU, RONALD	Affaires juridiques règlement dossier 19-0005299	Dépenses communes	Autres - Administration générale	4 750,00 $	
LA PERSONNELLE, ASSURANCE GENERALE INC.	50022257120199	23 JANV. 2020	RONDEAU, RONALD	Affaires juridiques règlement dossier 19-002069	Dépenses communes	Autres - Administration générale	15 500,00 $	
MARTIN TREMBLAY	rd219202	30 JANV. 2020	RONDEAU, RONALD	Affaires juridiques frais expert dossier; rd219202	Dépenses communes	Autres - Administration générale	2 507,65 $	
MAXIME LEVESQUE	50032710866197	21 JANV. 2020	RONDEAU, RONALD	Affaires juridiques règlement dossier;19-003371	Dépenses communes	Autres - Administration générale	5 500,00 $	
MINISTERE DU REVENU DU QUEBEC	de200127	28 JANV. 2020	GELINAS, ISABELLE	Remise des taxes sur aquisition d'un immeuble	Dépenses communes	Autres - Administration générale	0,00 $	
PIERRE VAILLANCOURT	50032157552185	20 JANV. 2020	RONDEAU, RONALD	Affaires juridiques règlement dossier;;18-000150	Dépenses communes	Autres - Administration générale	5 988,29 $	
PROMUTUEL PORTNEUF-CHAMPLAIN SOCIETE MUTUELLE D'ASSURANCE GENERALE	50022248279187	09 JANV. 2020	RONDEAU, RONALD	Affaires juridiques règlement dossier 18-002511	Dépenses communes	Autres - Administration générale	17 000,00 $	
PRUD'HOMME, MERCIER & ASSOCIES	5697	10 JANV. 2020	RONDEAU, RONALD	Affaires juridiques frais évaluateur agrée dossier; 18-000031	Dépenses communes	Autres - Administration générale	6 246,76 $	
RECEVEUR GENERAL DU CANADA	de200122financ	15 JANV. 2020	GELINAS, ISABELLE	Prestation supplémentaire de retraite suite aux paiement des rentes de Janvier 2020 Avis du 09 janvier 2020	Dépenses communes	Autres - Administration générale	250 000,00 $	
RICHTER GROUPE CONSEIL INC.	20404840	24 JANV. 2020	RONDEAU, RONALD	Affaires juridiques frais expertise dossier; 14-002910	Dépenses communes	Autres - Administration générale	3 118,13 $	
COMMUNICATIONS INFRAROUGE INC.	1389952	08 JANV. 2020	SAVARD, JOHANNE	Services à rendre en 2020 selon la convention et de l'offre de services de Communications Infrarouge du 9 décembre 2019 relativement à la gestion des communications de l'Ombudsman de Montréal, notamment lors du dépôt du rapport annuel 2020	Dépenses de contributions	Conseil et soutien aux instances politiques	15 748,12 $	
FRANCOIS SHALOM	1389947	08 JANV. 2020	SAVARD, JOHANNE	Révision et traduction (vers l'anglais) du rapport annuel 2019 de l'Ombudsman de Montréal, conformément à la convention de services professionnels et au devis du fournisseur en annexe 1. - Bureau de l¿Ombudsman	Dépenses de contributions	Conseil et soutien aux instances politiques	14 000,00 $	

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er AU 31 JANVIER 2020

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
GLOBEX COURRIER EXPRESS INTERNATIONAL INC.	1390289	09 JANV. 2020	SAVARD, JOHANNE	BC ouvert 2020 - Frais de courrier (Globex) - No compte Globex 41044 - OMBUDSMAN DE MONTREAL	Dépenses de contributions	Conseil et soutien aux instances politiques	2 309,72 $	1302177
INSTITUT INTERNATIONAL DE L'OMBUDSMAN	1394696	27 JANV. 2020	SAVARD, JOHANNE	Cotisation IIO (Institut International de l'Ombudsman) pour la période du 1 juillet 2019 au 30 juin 2020, selon facture NA2019/2020-713 - OMBUDSMAN DE MONTREAL	Dépenses de contributions	Conseil et soutien aux instances politiques	2 282,37 $	
IP SOFTS	1389989	08 JANV. 2020	SAVARD, JOHANNE	Contrat de maintenant de la base de données de l'Ombudsman de Montréal - du 1 janvier au 30 juin 2020 (Devis PF190089). - Bureau de l¿Ombudsman	Dépenses de contributions	Conseil et soutien aux instances politiques	6 362,24 $	
PRINCIPAL STUDIO INC.	1389959	10 JANV. 2020	SAVARD, JOHANNE	Ajout d'une ligne à la commande 1389959 : graphisme concernant la carte professionnelle et l'en-tête de lettre de l'Ombudsman de Montréal - mêmes conditions et modalités que la convention signée pour le rapport annuel 2019.	Dépenses de contributions	Conseil et soutien aux instances politiques	2 740,70 $	
PRINCIPAL STUDIO INC.	1389959	08 JANV. 2020	SAVARD, JOHANNE	Services de graphisme et mise en pages du rapport annuel 2019 de l'Ombudsman de Montréal, conformément à la convention et à l'offre de services en annexe 1 à cette convention déjà transmise à Principal- portion des frais payables en 2020.	Dépenses de contributions	Conseil et soutien aux instances politiques	29 498,86 $	
DIKINI	1383890	07 JANV. 2020	DOUCET, VERONIQUE	Dikini -Ajout de la 2e ligne du BC -Production de plans et révision - Service - Design industriel - Livrable 1.1	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.	10 708,72 $	
VERONIQUE RIOUX DESIGN INDUSTRIEL	1376152	07 JANV. 2020	DOUCET, VERONIQUE	Véronique Rioux - Montant total de 14 000$ réparti par 3000$ en 2019 et 11 000$ en 2020. Soutien à la formation et ajustement des annexes du guide d'utilisation de la boîte à outils	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.	11 548,62 $	
CONSULTATION TRAK	1391851	15 JANV. 2020	GRIMARD, YVES	Service - Enquête de crédit pour dossier EMP 20200101 501 10 (CG)	Direction générale	Administration, finances et approvisionnement	2 493,45 $	
EQUITERRE	1394736	27 JANV. 2020	BACHMAN, PEGGY	Équiterre (commanditaire financier d'ÉcoAnalytics) - Conseil préliminaire sur le plan climat - Direction générale.	Direction générale	Protection de l'environnement	7 750,00 $	
GLOBEX COURRIER EXPRESS INTERNATIONAL INC.	1396002	30 JANV. 2020	LAPOINTE, NORMAND	BC ouvert 2020 - Frais de courrier Direction générale	Direction générale	Conseil et soutien aux instances politiques	1 889,78 $	1302177
GLOBEX COURRIER EXPRESS INTERNATIONAL INC.	1396002	30 JANV. 2020	LAPOINTE, NORMAND	BC ouvert 2020 - Frais de courrier Direction générale	Direction générale	Conseil et soutien aux instances politiques	2 309,72 $	
INSTITUT NATIONAL DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE (INRS)	1395313	28 JANV. 2020	GUIDOIN, STEPHANE	Services profs - Portrait des usagers du portail des données ouvertes et étude de leurs besoins - Direction générale	Direction générale	Gestion de l'information	10 160,00 $	
JLR INC.	1395414	29 JANV. 2020	GRIMARD, YVES	facture - Renouvellement annuel - 8 accès pour recherches dans base de données pour un bloc de 2000 recherches par année-Période du 1 janvier 2020 au 31 décembre 2020 - Direction générale	Direction générale	Administration, finances et approvisionnement	10 498,75 $	
QUI POUSSE	1391350	14 JANV. 2020	GRIMARD, YVES	Acquisition d'un service d'entretien des plantes au Contrôleur général pour la période du 01-01-2020 au 31-12-2020 (Direction générale)	Direction générale	Administration, finances et approvisionnement	2 861,75 $	
ROGERS COMMUNICATIONS CANADA INC.	1391844	15 JANV. 2020	GRIMARD, YVES	BC ouvert pour frais mensuels - Téléphonie cellulaire pour employés du CG pour la période de 1 janvier au 31 décembre 2020 # de cte 737638288 (CG)	Direction générale	Administration, finances et approvisionnement	5 984,29 $	1137408
SOCIETE D'HABITATION ET DE DEVELOPPEMENT DE MONTREAL (SHDM)	1391732	15 JANV. 2020	GRIMARD, YVES	Facture - Frais - Prolongation de la location d'un espace de stationnement du 1 janvier 2020 au 31 décembre 2020 pour M. Alain Bond du Contrôleur général - Carte d'accès # 17401	Direction générale	Administration, finances et approvisionnement	2 009,28 $	
SOCIETE QUEBECOISE D'INFORMATION JURIDIQUE (SOQUIJ)	1391721	15 JANV. 2020	GRIMARD, YVES	BCO 2020 - Frais pour vérifications d'antécédents judiciaires pour pré-emploi pour l'année 2020 (dossiers EMP 20200101 2001 10 et pour les dossiers d'enquête) - (Direction générale)	Direction générale	Administration, finances et approvisionnement	22 826,38 $	
SOFTCHOICE LP	1392724	17 JANV. 2020	GRIMARD, YVES	Renouvellement de licence pour logiciel pour CG - SOUMISSION 8836704 Période de couverture du 201219 au 191220 - Direction générale	Direction générale	Administration, finances et approvisionnement	5 249,37 $	
SOFTCHOICE LP	1392736	17 JANV. 2020	GRIMARD, YVES	Facture - Renouvellement de licences informatiques au CG -SOUMISSION 8814283 SMS MAGNET AXIOM E-DOWNLOAD Normal LSA (PROMOTIONAL)Période de couverture 01-Janv.-2020 au 31-Déc.-2020	Direction générale	Administration, finances et approvisionnement	5 405,80 $	
VALERIE ARCHAIN	1354360	23 JANV. 2020	GUIDOIN, STEPHANE	Spécialiste gestion Medias sociaux LIUM - DG - Réf. : Soumission N.1	Direction générale	Gestion de l'information	15 100,00 $	
YANDATA INC.	1391726	15 JANV. 2020	THERRIEN, JEAN	Facture - Service de Pré-production, culturel pour la mise en valeur des découvertes archéologiques autochtones au coin Peel et Sherbrooke (Direction générale)	Direction générale	Conseil et soutien aux instances politiques	2 740,17 $	
CENTRAIDE DU GRAND MONTREAL	1197921001200110	10 JANV. 2020	LESPERANCE, YANICK	Soutien financier dans le cadre de la campagne de financement 2019. Dossier: 1197921001 / CM19 1370.	Direction générale	Conseil et soutien aux instances politiques	275 000,00 $	
9387-4634 QUEBEC INC.	1393755	22 JANV. 2020	BASTIEN, NADIA	Service de prise de photo et les retouches de 10 portraits de personnes immigrantes utilisés dans le cadre de campagne de communication de la Stratégie Montréal inclusive au travail	Diversité et inclusion sociale	Autres - activités culturelles	7 191,64 $	

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er AU 31 JANVIER 2020

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
CHIRAZ KHATERCHI	1392684	17 JANV. 2020	LALANDE, AGATHE	2198377001-Accorder un contrat de services prof. pour un mandat d'accompagnement dans la préparation de la reddition de compte MTESS 2019-2020	Diversité et inclusion sociale	Développement social	23 100,00 $	
COALITION MONTREALAISE DES TABLES DE QUARTIER	1366460	20 JANV. 2020	DEROME, JOHANNE	2183220003 - Contrat de services professionnels pour réaliser un état de situation du processus d'élaboration et de mise en oeuvre des plans d'action par les Tables de quartier	Diversité et inclusion sociale	Développement social	30 000,00 $	
TAXI DIAMOND	1389960	08 JANV. 2020	BASTIEN, NADIA	Paiement des déplacements en taxi de l'année 2020 - N° de compte de la Direction BINAM 014940	Diversité et inclusion sociale	Autres - activités culturelles	2 099,75 $	
TAXI DIAMOND	1391783	15 JANV. 2020	MEILLEUR, MARIE-JOSEE	Paiement des déplacements en taxi de l'année 2020 - Compte 014829-DRILD	Diversité et inclusion sociale	Développement social	2 099,75 $	
TAXI DIAMOND	1392930	20 JANV. 2020	LALANDE, AGATHE	Paiement des déplacements en taxi pour l'année 2020 - Compte n°005436-Lutte à la pauvreté et l'itinérance.	Diversité et inclusion sociale	Développement social	2 099,75 $	
VOILA DESIGN D'INFORMATION INC.	1385605	22 JANV. 2020	BASTIEN, NADIA	Contrat de service prof pour réaliser une représentation graphique des informations collectées sur l¿ensemble des territoires d¿inclusion prioritaire.	Diversité et inclusion sociale	Autres - activités culturelles	8 188,98 $	
ACCES SANTE MENTALE SPORT TRAVAIL	da191361013c9	10 JANV. 2020	HADDAOUI, AMEL	Soutiens financiers pour l'année 2019 aux organismes à but non lucratif (OBNL) locataires dans des immeubles non résidentiels imposables - Réf DD # 2191361013.	Diversité et inclusion sociale	Act. culturelles - Dir. et adm. - À répartir	2 662,00 $	
DERICHEBOURG CANADA ENVIRONMENT INC.	1395714	29 JANV. 2020	THAI, SADETH	2020 - Rosemont La Petite-Patrie - Collecte de déchets supplémentaires - juillet lors du déménagement	Environnement	Déchets domestiques et assimilés - collecte et transport	7 609,02 $	
GESTION USD INC	1395702	29 JANV. 2020	THAI, SADETH	2020 - Réparation de bacs roulants	Environnement	Matières recyclables - collecte sélective - collecte et transport	28 556,60 $	
VWR INTERNATIONAL	1394022	23 JANV. 2020	SIROIS, DANIEL	Turbidimètre TL2300	Environnement	Autres - Hygiène du milieu	3 658,81 $	
ACCES COMMUNICATIONS	1388964	06 JANV. 2020	BELISLE, MANON	Location Répéteur Janvier à Août 2020	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	2 368,00 $	
ACME DECORS INC.	1392181	16 JANV. 2020	BERNIER, MARTINE	Fabrication de modules de présentation pour l'expo "les plantes étranges de Mme Z . Phase 2 du projet	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	10 815,68 $	
AD HOC RECHERCHE INC.	1394502	24 JANV. 2020	LE NAY, ALBANE	#001467 : Réalisation d'un sondage portant sur le passeport Espace pour la vie - Portion 2020.	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	11 795,50 $	
ALEXANDRA MATHIEU	1390721	10 JANV. 2020	LE NAY, ALBANE	Services professionnels de traduction - 2020.	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	10 000,00 $	
ANATIS BIOPROTECTION	1390926	13 JANV. 2020	LIMOGES, MARIE-CLAUDE	BCO 2020 - Fournitures sur demande pour la lutte biologique des Serres	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	2 500,00 $	
ANGELINA BONDI	1389238	06 JANV. 2020	BRUNELLE, CHARLES-MATHIEU	Services professionnels de traduction du français vers l'anglais pour des textes destinés aux programmes publics du Planétarium et du Jardin botanique - 2020	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	14 000,00 $	
ANNIE LABRECQUE	1389570	07 JANV. 2020	LE NAY, ALBANE	Contrat de rédaction scientifique - 2020.	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	4 000,00 $	
ATELIER GRIS INC.	1395865	30 JANV. 2020	BIEN-AIME, JEAN-HARRY	Modification îlot central - Restaurant du Jardin botanique	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	16 110,00 $	
ATELIER JEAN PAQUET INC.	1390348	09 JANV. 2020	LARRIVEE, MAXIM	BCO 2020 - Matériaux entomologiques	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	6 000,00 $	
BALL SUPERIOR	1390838	10 JANV. 2020	LIMOGES, MARIE-CLAUDE	BCO 2020 - Semences et bouture pour les Jardins extérieurs (compte client #2220)	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	15 000,00 $	
BIANCA JOUBERT	1395228	28 JANV. 2020	LE NAY, ALBANE	Services de rédaction général pour les besoins de l'Espace pour la vie - 2020.	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	6 000,00 $	
BMR MATCO RAVARY	1390930	13 JANV. 2020	LIMOGES, MARIE-CLAUDE	BCO 2020 - Matériaux de construction pour les Serres	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	2 000,00 $	
CAMIRAND, HELENE	1393217	24 JANV. 2020	LE NAY, ALBANE	Contrat de gré à gré pour des services de graphisme pour les besoins d'Espace pour la vie - 2020.	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	5 000,00 $	
CARGILL SEL SECURITE ROUTIERE	1390864	10 JANV. 2020	LIMOGES, MARIE-CLAUDE	BCO 2020 - Sel de déglaçage pour le Jardin botanique	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	15 000,00 $	1370108
CENTAURECOM INC.	1395742	30 JANV. 2020	JODOIN, JULIE	Achat de nouveaux uniformes pour les équipes d'Espace pour la vie.	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	52 870,00 $	
CHRISTIANE GAGNON	1387748	15 JANV. 2020	LAURENCE, ETIENNE	(MOB.ÉCO.) - Convention de services professionnels - Effectuer des retouches esthétiques de décors dans les écosystèmes du Biodôme en fonction de nos besoins	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	20 000,00 $	
CHRISTINE PLOUFFE	1359658	15 JANV. 2020	PARIS, YVES	PRO.OUV. - Convention de services professionnels pour la conception des marionnettes articulées dans le cadre du projet « Migration poétique » du Biodôme	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	78 085,01 $	
CLAUDE LAFOND PHOTOGRAPHE	1391950	15 JANV. 2020	PARIS, YVES	Convention de services professionnels à titre de photographe pour des prises de vue à différents intervalles du chantier Migration du Biodôme de Montréal : suivi des travaux, des déplacements et relocalisation des animaux et documentation	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	8 000,00 $	
CLAUDE LAFOND PHOTOGRAPHE	1395498	29 JANV. 2020	LARRIVEE, MAXIM	Contrat de service photographique pour le chantier Métamorphose	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	13 600,00 $	
CLEMENT FONTAINE	1390740	10 JANV. 2020	LE NAY, ALBANE	Mandat de soutien à la vigie des réseux sociaux d'Espace pour la vie.	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	7 500,00 $	

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er AU 31 JANVIER 2020

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
COMPUGEN INC.	1393801	22 JANV. 2020	LABRECQUE, MICHEL	Renouvellement de 2 licences AutoCad pour architectes-paysagistes	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	3 981,98 $	
DANICA	1391545	14 JANV. 2020	BIEN-AIME, JEAN-HARRY	Marchandise destinée à la revente future boutique du Biodôme - Animaux en peluche.	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	13 354,41 $	
DUBOIS AGRINOVATION INC.	1391532	14 JANV. 2020	LIMOGES, MARIE-CLAUDE	BCO 2020 - Équipements horticoles	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	2 600,00 $	
ENTREPRISES FORLINI-DIVISION EQUIPEMENT DE SECURITE UNIVERSEL INC.	1390529	09 JANV. 2020	LIMOGES, MARIE-CLAUDE	BCO 2020 - Bottes et souliers de sécurité pour les employés des Serres	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	2 500,00 $	
ENTREPRISES FORLINI-DIVISION EQUIPEMENT DE SECURITE UNIVERSEL INC.	1390852	10 JANV. 2020	LIMOGES, MARIE-CLAUDE	BCO 2020 - Bottes et souliers de sécurités pour les employés des Jardins extérieurs	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	3 000,00 $	
EXTENSION CONCEPT	1392415	16 JANV. 2020	HERNANDEZ, OLIVIER	AN.MAT - Espace temps - Toile pour anneau 88" de diamètre	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	2 205,00 $	
FEDEX FREIGHT CANADA, CORP.	1395314	28 JANV. 2020	JUSSAUME, JEAN-FRANCOIS	BCO 2020/Insectarium Dépenses prévues pour l'utilisation des services de transport	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	3 000,00 $	
FLORI CULTURE ORCHID & SPECIALTY GROWING SUPPLIES & NURSERY	1391537	14 JANV. 2020	LIMOGES, MARIE-CLAUDE	BCO 2020 - Substrats et végétaux tropicaux pour les Serres	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	3 915,30 $	
FLYING SHARKS LDA	1387598	07 JANV. 2020	WONG, EMIKO	Paiement Maqueraux et transport	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	9 430,62 $	
FRUITERIE MAISONNEUVE	1390341	09 JANV. 2020	LARRIVEE, MAXIM	BCO 2020 - Nourriture pour les insectes	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	2 500,00 $	
FRUITS DE MER LAGOON INC.	1393937	22 JANV. 2020	BEZEAU, ANNA	Éperlans entier sauvage congelé (3850 lbs) IQF Produits d'Europe	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	13 896,00 $	
GESTION C. & L. LAROCHELLE INC. - CANADIAN TIRE	1390325	09 JANV. 2020	LARRIVEE, MAXIM	BCO 2020 - Divers articles	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	4 000,00 $	
GESTION C. & L. LAROCHELLE INC. - CANADIAN TIRE	1390853	10 JANV. 2020	LIMOGES, MARIE-CLAUDE	BCO 2020 - Fournitures et matériaux de quincaillerie pour les Jardins extérieurs	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	2 175,00 $	
GLOBEX COURRIER EXPRESS INTERNATIONAL INC.	1387614	01 JANV. 2020	BRUNELLE, CHARLES-MATHIEU	Frais 2020 - Ramassage du courrier régulier et interne - Espace pour la vie.	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	3 499,98 $	1302177
GLOBEX COURRIER EXPRESS INTERNATIONAL INC.	1387621	01 JANV. 2020	LE NAY, ALBANE	Frais 2020 - Courrier rapide du Jardin botanique (compte #41162), sauf Horticulture et Commercialisation	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	4 200,00 $	1302177
GROUPE HORTICOLE LEDOUX INC.	1390934	13 JANV. 2020	LIMOGES, MARIE-CLAUDE	BCO 2020 - Produits horticoles pour les Serres	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	3 000,00 $	
HORASPHERE INC.	1390610	10 JANV. 2020	BOISVERT, SUZANNE	Frais d'utilisation pou le module planification période du 01 janv 2020 au 31 août2020	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	4 080,00 $	
HYDROCULTURE GUY DIONNE INC.	1391534	14 JANV. 2020	LIMOGES, MARIE-CLAUDE	BCO 2020 - Fournitures horticoles pour les Serres	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	4 000,00 $	
IMPRIMERIE SOLISCO INC.	1379238	01 JANV. 2020	LE NAY, ALBANE	Impression de la brochure annuelle 2020 d'Espace pour la vie.	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	61 205,00 $	
INCIMAL INC	1390353	09 JANV. 2020	LARRIVEE, MAXIM	BCO 2020 - Services d'incinération pour les déchets de papillons	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	2 000,00 $	
INTERNATIONAL SEAFOOD AND BAIT	1391626	14 JANV. 2020	WONG, EMIKO	Éperlans surgelés 5 à 9 pouces, pêche de l'année, IQF. 8800 lbs en boites de 40 lbs	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	22 000,00 $	
JEAN-FRANCOIS ROCHEFORT INC.	1393929	22 JANV. 2020	LAURENCE, ETIENNE	(MOB.CHAR.) - Développement, conception et fabrication de 3 chariots	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	17 750,56 $	
JEAN GUGLIA & FILS ENR.	1390921	13 JANV. 2020	LIMOGES, MARIE-CLAUDE	BCO 2020 - Accessoires et pièces de remplacement pour l'équipement des Jardins extérieurs	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	2 000,00 $	
JOHANNE LEDUC	1393392	22 JANV. 2020	PHAM-GUILBEAULT, MIA	EX.ORI : Frais de traiteur - Vernissage Origine 27 janvier 2020 au Planétarium Rio Tinto Alcan	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	7 373,31 $	
KANVA ARCHITECTURE INC.	1355842	15 JANV. 2020	LAURENCE, ETIENNE	Conception du comptoir de la Société des amis du Biodôme.	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	5 200,00 $	
KARINE GAUTHIER	1392807	17 JANV. 2020	LE NAY, ALBANE	Services de graphisme - 2020.	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	4 000,00 $	
KONICA MINOLTA PLANETARIUM CO. LTD.	1393039	20 JANV. 2020	HERNANDEZ, OLIVIER	EQ.TEC : Lampes pour le Konica de la Voie Lactée	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	4 032,76 $	
KOPPERT CANADA LIMITED	1390936	13 JANV. 2020	LIMOGES, MARIE-CLAUDE	BCO 2020 - Prédateurs et produits pour la lutte biologique des Serres du Jardin botanique	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	27 500,00 $	
KOPPERT CANADA LIMITED	1394912	27 JANV. 2020	JUSSAUME, JEAN-FRANCOIS	BCO 2020 - Prédateurs et produits pour la lutte biologique de l'Insectarium	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	3 175,00 $	
LA BANDE A PAUL INC.	1340183	15 JANV. 2020	LAURENCE, ETIENNE	EXP-HALL - Contrat de services professionnels à développer un concept d'aménagement permanent pour le hall d'accueil du Biodôme de Montréal	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	3 500,00 $	

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er AU 31 JANVIER 2020

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
LA BOITE ROUGE VIF	1360489	15 JANV. 2020	LAURENCE, ETIENNE	PRO.PN. - Convention de services professionnels d'accompagnement dans la mise à pied d'un comité de vigilance avec les communautés des Premières Nations, Inuit et Métis	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	6 297,50 $	
LA CAMARADERIE-DESIGN INC.	1392818	20 JANV. 2020	BERNIER, MARTINE	Réalisation de composantes scénographiques rattachées à l'exposition Les plantes étranges de Mme Z Phase 2 du projet	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	20 000,00 $	
LAFARGE CANADA INC	1390877	10 JANV. 2020	LIMOGES, MARIE-CLAUDE	BCO 2020 - Pierres de tous genres pour les Jardins extérieurs	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	3 500,00 $	
LES ENSEIGNES PROFESSIONNELLES	1384735	01 JANV. 2020	LE NAY, ALBANE	Soumission #20191125-1700 : Aménagement intérieur du Biodôme - Mobilier IDP-1.	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	4 000,00 $	
LES ENTREPRISES MARSOLAIS INC.	1390938	13 JANV. 2020	LIMOGES, MARIE-CLAUDE	BCO 2020 - Fleurs pour les Serres (Client #8720152s)	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	2 500,00 $	
LES IMPORTATIONS MIRDO CANADA INC.	1390321	09 JANV. 2020	BILODEAU, MATHIEU	BCO 2020 - Grillons	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	2 000,00 $	
LES RAISINS DE LA GRAPPE	1360603	15 JANV. 2020	PARIS, YVES	PRO.OUV. - Convention de services professionnels de réaliser le mandat clé en main de direction artistique de la mise en scène et de la formation des marionnettistes et des bénévoles dans le cadre du projet « Migration poétique » (2019)	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	50 467,24 $	
LES SOLS CHAMPLAIN INC.	1391010	13 JANV. 2020	LIMOGES, MARIE-CLAUDE	BCO 2020 - Terre à plantation pour les Jardins extérieurs	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	3 000,00 $	
LES TOURBIERES BERGER LTEE	1390941	13 JANV. 2020	LIMOGES, MARIE-CLAUDE	BCO 2020 - Substrats pour les Serres	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	2 100,00 $	
LISE SEGUIN	1394424	24 JANV. 2020	LE NAY, ALBANE	Services professionnels d'analyse qualitative de la revue de presse d'Espace pour la vie - 2020.	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	8 000,00 $	
LOCATION SAUVAGEAU INC.	1371981	28 JANV. 2020	BILODEAU, MATHIEU	Location d'un véhicule électrique de novembre 2019 à avril 2020 pour l'équipe de l'Insectarium	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	2 568,00 $	
MARCHE FLORAL INTER-PROVINCIAL LTEE.	1390298	09 JANV. 2020	LIMOGES, MARIE-CLAUDE	BCO 2020 - Achat de fleurs pour les Serres (# client : 8720152S)	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	2 500,00 $	
MARIO COTNOIR	1390880	10 JANV. 2020	GAGNE, ANNIE	BCO 2020 - Branches de pin pour les Jardin extérieurs	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	2 500,00 $	
MATERIAUX PAYSAGERS SAVARIA LTEE	1390882	10 JANV. 2020	GAGNE, ANNIE	BCO 2020 - Tamisage du compost pour les Jardins extérieurs	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	4 500,00 $	
MATIERE BRUTE	1393899	22 JANV. 2020	LABRECQUE, MICHEL	Accompagnement dans l'élaboration et la mise en ¿uvre d'une démarche participative - Rêver le Jardin botanique de 2031	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	55 329,00 $	
MONOLITHE MULTIMEDIA	1394416	24 JANV. 2020	SCHOEB, AMELIE	Contrats de services professionnels pour des mandats de réalisation et montage de vidéos promotionnelles pour les besoins de l'Espace pour la vie - 2020.	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	12 500,00 $	
MORNEAU SHEPELL LTE	1391313	13 JANV. 2020	BRUNELLE, CHARLES-MATHIEU	Services professionnels dans le cadre du PAE - 2020.	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	22 000,00 $	1310883
NATHALIE DESJARDINS	1390656	10 JANV. 2020	LE NAY, ALBANE	Services professionnels - Mise à jour du répertoire Curieux de nature (2020-2021).	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	4 783,65 $	
NATURAL INSECT CONTROL	1390951	13 JANV. 2020	LIMOGES, MARIE-CLAUDE	BCO 2020 - Prédateurs pour la lutte biologique	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	5 500,00 $	
NORSECO INC	1390891	10 JANV. 2020	LIMOGES, MARIE-CLAUDE	BCO 2020 - Semences et boutures pour les Jardins extérieurs (client #MON022)	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	10 000,00 $	
NOVAFOR INC.	1390920	13 JANV. 2020	LIMOGES, MARIE-CLAUDE	BCO 2020 - Fournitures horticoles pour les Jardins extérieurs	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	2 000,00 $	
OCTOCHROME	1378819	15 JANV. 2020	LAURENCE, ETIENNE	(mob.ECO) CONSULTATIONS ET CONCEPTIONS DES ÉCLAIRAGES POUR BASSINS BIODÔME DE MONTRÉAL	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	5 460,00 $	
PIERRE CASTAGNER	1390011	08 JANV. 2020	LAURENCE, ETIENNE	EXP.NAT - Convention de services professionnels pour le déménagement, rangement, protection des collections vivantes dans Naturalia ainsi que l'ensemble des réserves contenant des collections en vue des travaux réalisés en 2020	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	20 000,00 $	
PLANT PRODUCTS INC.	1390909	13 JANV. 2020	LIMOGES, MARIE-CLAUDE	BCO 2020 - Produits et fournitures horticoles des Jardins extérieurs	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	8 000,00 $	
PLANT PRODUCTS INC.	1390954	13 JANV. 2020	LIMOGES, MARIE-CLAUDE	BCO 2020 - Produits et fournitures horticoles pour les Serres (client #75765)	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	18 000,00 $	
PRODUCTIONS DOUBLE EFFET INC.	1391879	15 JANV. 2020	CHARPENTIER, ANNE	Acquisition de composantes scénographiques pour l'exposition "Dans les plantes étranges de Mme Z " Phase 2	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	95 448,00 $	
PUBLICATIONS BLD INC.	1394405	24 JANV. 2020	LE NAY, ALBANE	Publicités diverses à paraître dans les magazines Les Explorateurs, Curium et Les Débrouillards - Février, mai et juin 2020.	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	20 800,00 $	
PULSATION GRAPHIQUE	1390619	10 JANV. 2020	LE NAY, ALBANE	Services de graphisme - 2020.	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	5 000,00 $	
RONALD CLEMENT	1392805	17 JANV. 2020	LE NAY, ALBANE	Services professionnels de traduction.	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	8 697,54 $	
RONALD ROSENTHALL	1390515	09 JANV. 2020	LE NAY, ALBANE	Services professionnels de traduction (web et blogues).	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	10 000,00 $	
RUIGROK FLOWERBULBS	1390910	13 JANV. 2020	LIMOGES, MARIE-CLAUDE	Bulbes de tulipes	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	20 000,00 $	

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er AU 31 JANVIER 2020

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
SALUT GALARNEAU!	1360596	15 JANV. 2020	PARIS, YVES	PRO.OUV. - Convention de services professionnels de réaliser le mandat clé en main de direction artistique de la création et de la production de marionnettes dans le cadre du projet « Migration poétique » du Biodôme (2019)	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	95 890,19 $	
SANDRA ROSSI RP ET REPRESENTATION INC.	1389648	07 JANV. 2020	LE NAY, ALBANE	Services de relations avec les médias reliés aux événements d'Espace pour la vie.	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	30 000,00 $	
SERVICES CINEMATOGRAPHIQUES IXION INC.	1395225	28 JANV. 2020	LE NAY, ALBANE	Services de relations avec les médias reliés aux événements médias entourant la réouverture du Biodôme - 2020.	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	8 550,00 $	
SON-IMAGE-SYSTEMES POUR LA COMMUNICATION SISCOM INC.	1389733	08 JANV. 2020	BIEN-AIME, JEAN-HARRY	Matériel pour la diffusion de musique d'ambiance dans la boutique du Jardin	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	2 394,75 $	
SYLVAIN ALLARD	1390753	10 JANV. 2020	LE NAY, ALBANE	Service de graphisme web, production de matériel multimédia et collaboration aux projets spéciaux.	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	6 000,00 $	
SYLVIE GOULET	1389600	07 JANV. 2020	LE NAY, ALBANE	Service de rédaction général.	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	6 000,00 $	
SYSTEME D'INFORMATION BATIMENT DEVISUBOX INC	1343762	28 JANV. 2020	BILODEAU, MATHIEU	Suivi photo en temps réel et film timelapse en HD de la démolition et de la reconstruction de l'Insectarium selon la soumission en date du 1er mai	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	8 000,00 $	
TENAQUIP LIMITED	1390924	13 JANV. 2020	LIMOGES, MARIE-CLAUDE	BCO 2020 - Équipements de sécurité pour les Jardins extérieurs	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	4 000,00 $	
TENAQUIP LIMITED	1390959	13 JANV. 2020	LIMOGES, MARIE-CLAUDE	BCO 2020 - Équipements de sécurités et dispositifs de rangement	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	5 500,00 $	
TERIS SERVICES D'APPROVISIONNEMENT INC.	1390914	13 JANV. 2020	LIMOGES, MARIE-CLAUDE	BCO 2020 - Fournitures horticoles pour les Jardins extérieurs	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	24 500,00 $	
TERIS SERVICES D'APPROVISIONNEMENT INC.	1390962	13 JANV. 2020	LIMOGES, MARIE-CLAUDE	BCO 2020 - Fournitures horticoles pour les Serres	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	17 000,00 $	
TISSUS DE MAILLE METALLIQUE	1388510	06 JANV. 2020	LAURENCE, ETIENNE	MOB.ECO : rideaux de chaînettes de billes	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	30 918,00 $	
TKNL INC.	1392179	16 JANV. 2020	BERNIER, MARTINE	Soumission:020817Contrat de service main d'¿uvre 1 an de janvier 2020 au 31 décembre 2020. Incluant appels de service , support téléphonique et gestion des équipements et réparation.	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	2 750,00 $	
VEOLIA SERVICES A L'ENVIRONNEMENT	1390916	13 JANV. 2020	LIMOGES, MARIE-CLAUDE	BCO 2020 - Enlèvement de la boue dans le fonds d'un étang	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	4 500,00 $	
WOLSELEY CANADA INC.	1390917	13 JANV. 2020	LIMOGES, MARIE-CLAUDE	BCO 2020 - Pièces de plomberie pour les jardins extérieurs	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	2 500,00 $	
XYZ TECHNOLOGIE CULTURELLE INC.	1391880	15 JANV. 2020	HALLE, ANDREE	Projecteur RGDW Zoom de marque Chauvet. Modèle Colorado 1 solo	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	2 819,64 $	
XYZ TECHNOLOGIE CULTURELLE INC.	1393097	20 JANV. 2020	HERNANDEZ, OLIVIER	(EQ.MUR) : 2 Moniteurs pour le mur vidéo	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	7 743,30 $	
XYZ TECHNOLOGIE CULTURELLE INC.	1393106	20 JANV. 2020	BERNIER, MARTINE	Projet CPSO521 Phase 2Producteur d'éléments multimédia rattachés à l'exposition "Les plantes étranges de Mme Z"	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	3 681,57 $	
ABP LOCATION INC.	06600023470	31 JANV. 2020	SCHOEB, AMELIE	Réf. #37 : Évenement Bienvenue Québec - Photobooth et impression.	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	3 593,00 $	
ATTITUDES IMPORT INC.	839820	23 JANV. 2020	VALIQUETTE, LUCILLE	Biodôme, Jardin botanique, Insectarium	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	2 361,60 $	
CARGILL SEL SECURITE ROUTIERE	2905169963	21 JANV. 2020	GAGNE, ANNIE	Sel de déglaçage (Date de commande : 27 déc 2019)	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	2 173,60 $	
CISION QUEBEC INC.	62443	15 JANV. 2020	SCHOEB, AMELIE	Réf. #2 : Surveillance de la visibilité média radio-télévision, Surveillance mensuelle de la presse écrite, coupures avec sommaire, résumé de nouvelles éditées et droit d'auteur pour l'Espace pour la vie - Décembre 2019.	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	2 128,32 $	
ECHAFAUDS PLUS (LAVAL) INC	01503749	22 JANV. 2020	BEDARD, LOUISE	BC-212989 échaufaudage de type rosette avec monorail	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	3 223,00 $	
ECHAFAUDS PLUS (LAVAL) INC	01504073	22 JANV. 2020	BEDARD, LOUISE	BC-212989 main d'oeuvre pour 18 et 20 déc. échafaudage type rosette	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	2 233,00 $	
ENVIROLIK	1018404	09 JANV. 2020	VALIQUETTE, LUCILLE	Biodôme, Jardin botanique, Insectarium	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	2 122,19 $	
FORMENTON INC.	27147	06 JANV. 2020	VALIQUETTE, LUCILLE	Biodôme, Jardin botanique, Insectarium	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	3 373,00 $	
GENEVIEVE LEBEL	215	13 JANV. 2020	LALANDE, LUCIE	Artistes	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	2 456,81 $	

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er AU 31 JANVIER 2020

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
INSTITUT QUEBECOIS DU DEVELOPPEMENT DE L'HORTICULTURE ORNEMENTALE	034103	22 JANV. 2020	GAGNE, ANNIE	Projet d'élaboration de procédures d'hygiène et de salubrité en serre (Phase 1 : 50 % du contrat)	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	2 427,50 $	
LACHAPELLE LOGISTIQUE	57487	22 JANV. 2020	LALANDE, LUCIE	Biodôme, Jardin botanique, Insectarium	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	2 075,00 $	
L'ALLIANCE DES MUSEES D'HISTOIRE NATURELLE DU CANADA	anhmc010120203	15 JANV. 2020	SCHOEB, AMELIE	Frais de cotisation à l'Alliance des musées d'histoire naturelle du Canada - 2020.	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	3 450,00 $	
LA SAVONNERIE DES DILIGENCES	57613	22 JANV. 2020	VALIQUETTE, LUCILLE	Biodôme, Jardin botanique, Insectarium	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	2 222,85 $	
LE DEVOIR INC.	de213448	15 JANV. 2020	SCHOEB, AMELIE	Réf. #14 : Publicité parue dans Le Devoir le 2020-01-04 - Origines - Planétarium.	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	2 200,00 $	
LE DEVOIR INC.	de213576	15 JANV. 2020	SCHOEB, AMELIE	Réf. #15 : Publicité parue dans Le Devoir le 2020-01-11 - Origines - Planétarium.	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	2 000,00 $	
MP REPRODUCTIONS INC.	0212487	30 JANV. 2020	LALANDE, LUCIE	Biodôme, Jardin botanique, Insectarium	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	2 847,56 $	
NEO-PORT INC.	10086	09 JANV. 2020	VALIQUETTE, LUCILLE	Biodôme, Jardin botanique, Insectarium	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	2 307,40 $	
NORSECO INC	500542	06 JANV. 2020	GAGNE, ANNIE	Végétaux pour les Jardins extérieurs	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	2 027,44 $	
SOCIETE DES MUSEES QUEBECOIS	4934	21 JANV. 2020	BILODEAU, MATHIEU	Renouvellement d'adhésion annuelle des institutions scientifiques de la Ville de Montréal - 2020-02-01 au 2021-01-31..	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	4 000,87 $	
SYSTEMES CANADIEN KRONOS INC	20070788	23 JANV. 2020	PHAM-GUILBEAULT, MIA	Frais des horodateurs du Biodôme pour l'année 2020 - Frais partagé à 50% avec le SGPI (écriture de journal à venir)	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	2 232,87 $	
UNIVERSITE DE MONTREAL	051503	27 JANV. 2020	BEDARD, LOUISE	BC-212327 Entnee de garde vet. Dr.Stéphane Lair	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	2 675,00 $	
UNIVERSITE DU QUEBEC A MONTREAL	sepsifc65019	22 JANV. 2020	PHAM-GUILBEAULT, MIA	REC.UQAM - Recension des écrits en lien avec le sentiment d'efficacité personnelle en	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	2 900,00 $	
VELO QUEBEC EDITIONS	ed10182	22 JANV. 2020	BILODEAU, MATHIEU	Réf. #22 : Publicité parue dans le magazine Québec Science janvier/février 2020 - Origines - Planétarium.	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	2 550,00 $	
AGENCE DIALEKTA INC.	1389970	14 JANV. 2020	PAQUIN, LUCIE	Agence Dialekta - Placement média - Stratégie de placement média déneigement 2019-2020 -Projet: 3025- voir Facture 104927 / SECC	Expérience citoyenne et communications	Rel. avec les citoyens et communications	12 336,03 $	
AGENCE DIALEKTA INC.	1389970	08 JANV. 2020	PAQUIN, LUCIE	Agence Dialekta - Placement média - Stratégie de placement média déneigement 2019-2020 -Projet: 3025- voir Facture 104927 / SECC	Expérience citoyenne et communications	Rel. avec les citoyens et communications	4 245,69 $	
AGENCE DIALEKTA INC.	1392928	20 JANV. 2020	VIDAL, STEPHANIE	Agence Dialekta - Consultation Media - Campagne Parc Nature Hiver 2019-2020,voir fact décembre 2019 #104928	Expérience citoyenne et communications	Rel. avec les citoyens et communications	6 678,85 $	
ALTERNA ECO-SOLUTIONS INC.	1393931	22 JANV. 2020	MOUHANDIZ, HAFIDA	Alterna Éco-Solutions - Sac de transport d'ordinateurs de bureau - Sacs pour ordinateurs portables. Voir devis 7170	Expérience citoyenne et communications	Rel. avec les citoyens et communications	3 199,49 $	
ASANA, INC.	1394183	23 JANV. 2020	BEDARD, JOSEE	Asana inc - licence pour le logiciel Asane pour 150 utilisateurs. voir soumission 2020-01-17 & démarche GÀG	Expérience citoyenne et communications	Rel. avec les citoyens et communications	52 429,33 $	
ASTRAL MEDIA AFFICHAGE S.E.C.	1363710	20 JANV. 2020	DESROCHES, SOPHIE	Services professionnels -Astral Media Affichage - Placement média - Affichage pour Campagne Ste-Catherine (voir contrat 000065380)- Service de l¿expérience citoyenne et des communications	Expérience citoyenne et communications	Rel. avec les citoyens et communications	7 362,91 $	
COGECO MEDIA ACQUISITIONS INC.	1394067	23 JANV. 2020	PAQUIN, LUCIE	BCO-Cogeco Media Acquisitions - Placement Média - Campagne Déneigement h.2019-2020 (soumissions # 277821 & 277826)	Expérience citoyenne et communications	Rel. avec les citoyens et communications	5 774,31 $	
COOPERATIVE DE L'UNIVERSITE LAVAL	1394460	24 JANV. 2020	GRANDMAISON, BRIGITTE	En attente date promise 33Achat de tablette Apple pour Stéphanie Matte, chef de division afin de mieux effectuer son travail. Voir Soumission # 399062 et Accord des TI	Expérience citoyenne et communications	Conseil et soutien aux instances politiques	2 619,51 $	
COOPERATIVE DE L'UNIVERSITE LAVAL	1394595	24 JANV. 2020	GRANDMAISON, BRIGITTE	La chef de division Vanessa Bavière a besoin d'une tablette Apple dans le cadre de son travail . Soumission # 398723 et Accord des TI	Expérience citoyenne et communications	Conseil et soutien aux instances politiques	2 415,84 $	
IMMIGRANT QUEBEC	1393612	22 JANV. 2020	PAQUIN, LUCIE	Immigrant Québec -OBNL- Participation au Salon de l'immigration de Montréal - Édition 2020 du salon de l'immigration. Voir devis 02173 & contrat signée 2019-06-27 /SECC	Expérience citoyenne et communications	Rel. avec les citoyens et communications	26 036,90 $	
L'EMPREINTE IMPRIMERIE INC.	1347951	28 JANV. 2020	HAMEL, NATHALIE	L'empreinte imprimerie inc - Service - Impression - CAM 2019-2020- Production et distribution de la carte Accès Montréal ¿ Services de l¿expérience citoyenne et des communications	Expérience citoyenne et communications	Rel. avec les citoyens et communications	3 354,89 $	
L'EMPREINTE IMPRIMERIE INC.	1394733	27 JANV. 2020	VIDAL, STEPHANIE	L'empreinte Imprimerie - PrintSys - Affichettes égouts (soumission 6418)	Expérience citoyenne et communications	Rel. avec les citoyens et communications	2 403,33 $	
LES CONSULTANTS VERRET INC.	1395986	30 JANV. 2020	GRANDMAISON, BRIGITTE	Formation de l'APSAM 10 & 18 décembre 2019 - Clientèles difficiles ou agressives: intervenir de façon sécuritaire - cohorte du 15 octobre - Centre de service 311, voir fact. #4068	Expérience citoyenne et communications	Rel. avec les citoyens et communications	3 478,22 $	
MEDIAQMI INC.	1393619	22 JANV. 2020	PAQUIN, LUCIE	MediaQMI - Placement média - Déneigement Hiver 2019-2020. Voir soumission #5908 5908 - SECC	Expérience citoyenne et communications	Rel. avec les citoyens et communications	3 674,56 $	
POSTMEDIA NETWORK INC	1325535	07 JANV. 2020	DAIGLE, REMI	BCO 2019 - PostMedia - Placement média d'avis obligatoire - Facture 273320 - frais de la dernière facture #277894 - 2019	Expérience citoyenne et communications	Rel. avec les citoyens et communications	7 245,55 $	
POSTMEDIA NETWORK INC	1325535	22 JANV. 2020	DAIGLE, REMI	BCO 2019 - PostMedia - Placement média d'avis obligatoire - Facture 273320 - frais de la dernière facture #277894 - 2019	Expérience citoyenne et communications	Rel. avec les citoyens et communications	5 341,13 $	

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er AU 31 JANVIER 2020

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
POSTMEDIA NETWORK INC	1394437	24 JANV. 2020	HAMEL, NATHALIE	PostMedia - Placement média d'avis obligatoires - Année 2020,	Expérience citoyenne et communications	Rel. avec les citoyens et communications	83 990,00 $	
PUBLICITE SAUVAGE INC.	1395167	28 JANV. 2020	TREMBLAY, LOUISE	Publicité Sauvage - Placement média et production de matériel publicitaire - Théâtre de la verdure ¿frais de facture # 38283 datée de juin 2019	Expérience citoyenne et communications	Rel. avec les citoyens et communications	3 159,81 $	
SOCIETE CANADIENNE DES POSTES	1394569	24 JANV. 2020	PAQUIN, LUCIE	Société Canadienne des postes - Envois Postal - Déneigement (Soumission c169497742 & c169497736) / SECC	Expérience citoyenne et communications	Rel. avec les citoyens et communications	4 475,55 $	
SOCIETE CANADIENNE DES POSTES	1394739	27 JANV. 2020	BLAIS, MARTIN	Société Canadienne des Postes - Envois postaux - Carte Accès Montréal Saison 2019-2020	Expérience citoyenne et communications	Rel. avec les citoyens et communications	31 496,25 $	
STRATEGIE ORGANISATION ET METHODE SOM INC.	1386724	20 JANV. 2020	HAMEL, NATHALIE	Contrat gré à gré portion 2020 - Service professionnels pour effectuer des sondages pour la CAM- Service de l¿expérience citoyenne et des communications	Expérience citoyenne et communications	Rel. avec les citoyens et communications	41 785,02 $	
TAXI DIAMOND	1393049	20 JANV. 2020	ROSAY, MELINA	Taxi Diamond ¿ BCO - Service de Taxi - SECC 2020	Expérience citoyenne et communications	Rel. avec les citoyens et communications	4 199,50 $	
TESLA RP INC.	1393605	22 JANV. 2020	PAQUIN, LUCIE	Tesla RP - Spécialistes en communication - Déneigement hiver 2019-2020	Expérience citoyenne et communications	Rel. avec les citoyens et communications	6 299,25 $	
VIDEOTRON LTEE .	1393198	20 JANV. 2020	ROSAY, MELINA	BCO 2020- Videotron LTEE - Service de Télédiffusion - Abonnement et terminaux du SECC 2020- Service de l¿expérience citoyenne et des communications	Expérience citoyenne et communications	Rel. avec les citoyens et communications	3 149,62 $	
ENERGIE VALERO INC.	4112408070	09 JANV. 2020	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	10 307,99 $	
ENERGIE VALERO INC.	4112408071	09 JANV. 2020	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	11 724,47 $	
ENERGIE VALERO INC.	4112408072	09 JANV. 2020	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	27 283,37 $	
ENERGIE VALERO INC.	4112408073	09 JANV. 2020	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	29 305,75 $	
ENERGIE VALERO INC.	4112409236	09 JANV. 2020	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	3 559,55 $	
ENERGIE VALERO INC.	4112409237	09 JANV. 2020	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	7 945,36 $	
ENERGIE VALERO INC.	4112409238	09 JANV. 2020	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	28 355,38 $	
ENERGIE VALERO INC.	4112412371	09 JANV. 2020	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	7 523,97 $	
ENERGIE VALERO INC.	4112412372	09 JANV. 2020	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	4 904,58 $	
ENERGIE VALERO INC.	4112414016	09 JANV. 2020	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	5 541,36 $	
ENERGIE VALERO INC.	4112415859	09 JANV. 2020	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	10 373,77 $	
ENERGIE VALERO INC.	4112418448	09 JANV. 2020	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	10 641,65 $	
ENERGIE VALERO INC.	4112418449	09 JANV. 2020	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	5 363,60 $	
ENERGIE VALERO INC.	4112418450	09 JANV. 2020	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	9 612,71 $	
ENERGIE VALERO INC.	4112418451	09 JANV. 2020	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	10 684,05 $	
ENERGIE VALERO INC.	4112421293	09 JANV. 2020	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	5 191,61 $	
ENERGIE VALERO INC.	4112421294	09 JANV. 2020	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	4 194,58 $	
ENERGIE VALERO INC.	4112422216	09 JANV. 2020	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	15 334,83 $	
ENERGIE VALERO INC.	4112422217	09 JANV. 2020	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	4 777,15 $	
ENERGIE VALERO INC.	4112422218	09 JANV. 2020	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	5 542,56 $	
ENERGIE VALERO INC.	4112428309	09 JANV. 2020	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	5 480,43 $	
ENERGIE VALERO INC.	4112428310	09 JANV. 2020	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	29 505,52 $	
ENERGIE VALERO INC.	4112433375	17 JANV. 2020	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	11 185,85 $	
ENERGIE VALERO INC.	4112433376	17 JANV. 2020	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	9 718,33 $	

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er AU 31 JANVIER 2020

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
ENERGIE VALERO INC.	4112435338	17 JANV. 2020	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	3 136,74 $	
ENERGIE VALERO INC.	4112435339	17 JANV. 2020	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	8 148,15 $	
ENERGIE VALERO INC.	4112435340	17 JANV. 2020	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	4 212,15 $	
ENERGIE VALERO INC.	4112436660	17 JANV. 2020	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	29 455,45 $	
ENERGIE VALERO INC.	4112437411	17 JANV. 2020	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	5 911,18 $	
ENERGIE VALERO INC.	4112437412	25 JANV. 2020	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	5 289,80 $	
ENERGIE VALERO INC.	4112437413	17 JANV. 2020	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	7 574,68 $	
ENERGIE VALERO INC.	4112439619	25 JANV. 2020	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	10 762,10 $	
ENERGIE VALERO INC.	4112441949	25 JANV. 2020	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	6 246,43 $	
ENERGIE VALERO INC.	4112441950	25 JANV. 2020	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	2 702,25 $	
ENERGIE VALERO INC.	4112441951	25 JANV. 2020	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	8 313,33 $	
ENERGIE VALERO INC.	4112442192	25 JANV. 2020	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	10 718,17 $	
ENERGIE VALERO INC.	4112442193	25 JANV. 2020	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	6 259,21 $	
ENERGIE VALERO INC.	4112442194	25 JANV. 2020	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	5 289,26 $	
ENERGIE VALERO INC.	4112442195	25 JANV. 2020	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	10 590,47 $	
ENERGIE VALERO INC.	4112445004	25 JANV. 2020	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	12 700,68 $	
ENERGIE VALERO INC.	4112446451	25 JANV. 2020	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	26 535,11 $	
ENERGIE VALERO INC.	4112446452	25 JANV. 2020	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	30 749,97 $	
LES PETROLES PARKLAND	28160424	09 JANV. 2020	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	24 784,76 $	
LES PETROLES PARKLAND	28218621	09 JANV. 2020	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	7 958,09 $	
LES PETROLES PARKLAND	28268209	09 JANV. 2020	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	2 706,12 $	
LES PETROLES PARKLAND	28272745	09 JANV. 2020	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	6 662,82 $	
LES PETROLES PARKLAND	28329279	09 JANV. 2020	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	2 354,42 $	
LES PETROLES PARKLAND	28355406	09 JANV. 2020	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	6 777,71 $	
LES PETROLES PARKLAND	28371209	09 JANV. 2020	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	5 135,53 $	
LES PETROLES PARKLAND	28371210	09 JANV. 2020	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	11 300,64 $	
LES PETROLES PARKLAND	28371213	09 JANV. 2020	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	22 589,03 $	
LES PETROLES PARKLAND	28371214	09 JANV. 2020	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	22 583,46 $	
LES PETROLES PARKLAND	28390213	09 JANV. 2020	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	22 585,69 $	
LES PETROLES PARKLAND	28390217	09 JANV. 2020	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	9 019,57 $	
LES PETROLES PARKLAND	28429459	09 JANV. 2020	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	11 327,37 $	
LES PETROLES PARKLAND	28429461	09 JANV. 2020	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	11 476,66 $	
LES PETROLES PARKLAND	28429464	09 JANV. 2020	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	3 977,06 $	

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er AU 31 JANVIER 2020

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
LES PETROLES PARKLAND	28429465	09 JANV. 2020	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	18 118,34 $	
LES PETROLES PARKLAND	28429482	09 JANV. 2020	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	14 604,95 $	
LES PETROLES PARKLAND	28442957	09 JANV. 2020	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	8 101,44 $	
LES PETROLES PARKLAND	28442958	09 JANV. 2020	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	9 242,48 $	
LES PETROLES PARKLAND	28442961	09 JANV. 2020	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	24 329,17 $	
LES PETROLES PARKLAND	28442970	09 JANV. 2020	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	3 572,37 $	
LES PETROLES PARKLAND	28442972	09 JANV. 2020	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	7 180,16 $	
LES PETROLES PARKLAND	28442973	09 JANV. 2020	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	7 833,50 $	
LES PETROLES PARKLAND	28478436	09 JANV. 2020	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	2 034,52 $	
LES PETROLES PARKLAND	28569915	09 JANV. 2020	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	23 102,23 $	
LES PETROLES PARKLAND	28569917	09 JANV. 2020	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	3 490,15 $	
LES PETROLES PARKLAND	28569918	09 JANV. 2020	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	6 975,73 $	
LES PETROLES PARKLAND	28569919	09 JANV. 2020	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	9 260,26 $	
LES PETROLES PARKLAND	28569920	09 JANV. 2020	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	6 956,23 $	
LES PETROLES PARKLAND	28569922	09 JANV. 2020	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	8 445,16 $	
LES PETROLES PARKLAND	28569924	09 JANV. 2020	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	4 021,13 $	
LES PETROLES PARKLAND	28569925	09 JANV. 2020	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	13 190,36 $	
LES PETROLES PARKLAND	28569926	09 JANV. 2020	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	11 486,67 $	
LES PETROLES PARKLAND	28569927	09 JANV. 2020	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	25 570,77 $	
LES PETROLES PARKLAND	28569928	09 JANV. 2020	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	25 578,80 $	
LES PETROLES PARKLAND	28569935	09 JANV. 2020	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	26 736,83 $	
LES PETROLES PARKLAND	28569936	09 JANV. 2020	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	25 562,74 $	
LES PETROLES PARKLAND	28583670	17 JANV. 2020	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	16 181,41 $	
LES PETROLES PARKLAND	28583671	17 JANV. 2020	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	3 516,99 $	
LES PETROLES PARKLAND	28583672	17 JANV. 2020	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	3 441,43 $	
LES PETROLES PARKLAND	28583673	17 JANV. 2020	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	4 644,75 $	
LES PETROLES PARKLAND	28583675	17 JANV. 2020	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	9 273,44 $	
LES PETROLES PARKLAND	28583676	17 JANV. 2020	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	3 439,94 $	
LES PETROLES PARKLAND	28583677	17 JANV. 2020	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	11 594,10 $	
LES PETROLES PARKLAND	28583678	17 JANV. 2020	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	16 150,45 $	
LES PETROLES PARKLAND	28583679	17 JANV. 2020	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	11 581,49 $	
LES PETROLES PARKLAND	28611247	17 JANV. 2020	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	25 508,85 $	
LES PETROLES PARKLAND	28611251	17 JANV. 2020	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	12 256,36 $	

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er AU 31 JANVIER 2020

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
LES PETROLES PARKLAND	28611253	17 JANV. 2020	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	8 025,18 $	
LES PETROLES PARKLAND	28611267	09 JANV. 2020	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	2 185,85 $	
LES PETROLES PARKLAND	28636845	17 JANV. 2020	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	25 512,30 $	
LES PETROLES PARKLAND	28652184	17 JANV. 2020	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	4 596,72 $	
LES PETROLES PARKLAND	28652188	17 JANV. 2020	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	33 410,45 $	
LES PETROLES PARKLAND	28652189	17 JANV. 2020	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	5 889,50 $	
LES PETROLES PARKLAND	28652195	17 JANV. 2020	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	11 455,64 $	
LES PETROLES PARKLAND	28652197	17 JANV. 2020	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	6 306,17 $	
LES PETROLES PARKLAND	28652198	17 JANV. 2020	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	5 168,88 $	
LES PETROLES PARKLAND	28669663	17 JANV. 2020	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	7 941,64 $	
LES PETROLES PARKLAND	28669664	17 JANV. 2020	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	11 454,80 $	
LES PETROLES PARKLAND	28669665	17 JANV. 2020	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	5 735,62 $	
LES PETROLES PARKLAND	28685798	17 JANV. 2020	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	9 201,03 $	
LES PETROLES PARKLAND	28685799	17 JANV. 2020	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	6 904,74 $	
LES PETROLES PARKLAND	28685800	17 JANV. 2020	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	6 895,67 $	
LES PETROLES PARKLAND	28685813	17 JANV. 2020	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	25 294,33 $	
LES PETROLES PARKLAND	28685814	17 JANV. 2020	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	11 464,32 $	
LES PETROLES PARKLAND	28685816	25 JANV. 2020	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	12 641,04 $	
LES PETROLES PARKLAND	28730122	17 JANV. 2020	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	4 595,07 $	
LES PETROLES PARKLAND	28730142	17 JANV. 2020	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	24 154,69 $	
LES PETROLES PARKLAND	28730146	17 JANV. 2020	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	2 572,69 $	
LES PETROLES PARKLAND	28741145	17 JANV. 2020	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	4 488,93 $	
LES PETROLES PARKLAND	28741146	25 JANV. 2020	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	8 977,19 $	
LES PETROLES PARKLAND	28741148	25 JANV. 2020	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	9 564,95 $	
LES PETROLES PARKLAND	28741154	25 JANV. 2020	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	24 816,89 $	
LES PETROLES PARKLAND	28741155	17 JANV. 2020	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	24 810,24 $	
LES PETROLES PARKLAND	28741156	25 JANV. 2020	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	24 812,45 $	
LES PETROLES PARKLAND	28741157	25 JANV. 2020	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	11 264,25 $	
LES PETROLES PARKLAND	28770328	25 JANV. 2020	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	13 504,88 $	
LES PETROLES PARKLAND	28770329	25 JANV. 2020	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	13 521,88 $	
LES PETROLES PARKLAND	28770330	25 JANV. 2020	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	15 189,08 $	
LES PETROLES PARKLAND	28770333	17 JANV. 2020	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	29 331,48 $	
LES PETROLES PARKLAND	28770340	25 JANV. 2020	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	29 918,67 $	

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er AU 31 JANVIER 2020

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
LES PETROLES PARKLAND	28770341	25 JANV. 2020	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	28 769,96 $	
LES PETROLES PARKLAND	28784628	25 JANV. 2020	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	4 607,32 $	
LES PETROLES PARKLAND	28784629	25 JANV. 2020	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	5 759,44 $	
LES PETROLES PARKLAND	28784630	25 JANV. 2020	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	6 871,86 $	
LES PETROLES PARKLAND	28784631	25 JANV. 2020	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	9 170,75 $	
LES PETROLES PARKLAND	28784632	25 JANV. 2020	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	4 608,11 $	
LES PETROLES PARKLAND	28784634	25 JANV. 2020	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	6 952,26 $	
LES PETROLES PARKLAND	28784647	25 JANV. 2020	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	11 505,25 $	
LES PETROLES PARKLAND	28788742	25 JANV. 2020	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	9 013,29 $	
LES PETROLES PARKLAND	28804477	25 JANV. 2020	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	7 877,20 $	
LES PETROLES PARKLAND	28804478	25 JANV. 2020	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	18 067,34 $	
LES PETROLES PARKLAND	28808687	25 JANV. 2020	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	6 769,66 $	
LES PETROLES PARKLAND	28808688	25 JANV. 2020	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	4 511,25 $	
LES PETROLES PARKLAND	28808689	25 JANV. 2020	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	13 534,87 $	
LES PETROLES PARKLAND	28808690	25 JANV. 2020	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	27 075,30 $	
LES PETROLES PARKLAND	28808694	25 JANV. 2020	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	9 016,96 $	
LES PETROLES PARKLAND	28808695	25 JANV. 2020	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	4 513,48 $	
LES PETROLES PARKLAND	28808696	25 JANV. 2020	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	13 564,53 $	
LES PETROLES PARKLAND	28808697	25 JANV. 2020	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	13 529,32 $	
LES PETROLES PARKLAND	28808699	25 JANV. 2020	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	8 982,52 $	
LES PETROLES PARKLAND	28847044	25 JANV. 2020	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	4 443,83 $	
LES PETROLES PARKLAND	28847055	25 JANV. 2020	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	8 810,55 $	
LES PETROLES PARKLAND	28858059	25 JANV. 2020	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	6 597,15 $	
LES PETROLES PARKLAND	28858060	25 JANV. 2020	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	5 617,40 $	
LES PETROLES PARKLAND	28858061	25 JANV. 2020	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	14 121,81 $	
LES PETROLES PARKLAND	28858066	25 JANV. 2020	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	24 162,93 $	
LES PETROLES PARKLAND	28858071	25 JANV. 2020	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	14 196,50 $	
LES PETROLES PARKLAND	28858072	25 JANV. 2020	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	8 834,59 $	
LES PETROLES PARKLAND	28879517	25 JANV. 2020	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	19 736,30 $	
LES PETROLES PARKLAND	28879521	25 JANV. 2020	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	4 404,94 $	
LES PETROLES PARKLAND	28879522	25 JANV. 2020	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	6 600,39 $	
LES PETROLES PARKLAND	28879524	25 JANV. 2020	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	27 486,33 $	
LES PETROLES PARKLAND	28899496	25 JANV. 2020	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	5 676,23 $	

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er AU 31 JANVIER 2020

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
LES PETROLES PARKLAND	28899498	25 JANV. 2020	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	13 197,54 $	
LES PETROLES PARKLAND	28899500	25 JANV. 2020	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	6 614,96 $	
LES PETROLES PARKLAND	28899501	25 JANV. 2020	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	6 592,83 $	
LES PETROLES PARKLAND	28899502	25 JANV. 2020	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	6 593,91 $	
CANDEAL.CA INC.	1392331	16 JANV. 2020	MARLEAU, JACQUES	BCO - CanDeal - Abonnement au système de négociation parallèle de titres et produits du marché monétaire pour l'année 2020 - Service des finances.	Finances	Administration, finances et approvisionnement	9 952,81 $	
CREDITRON INC.	1390073	08 JANV. 2020	HEBERT, ISABELLE	Creditron - renouvellement du service d'entretien	Finances	Administration, finances et approvisionnement	11 030,52 $	
DXP POSTEXPERTS	1391559	14 JANV. 2020	HEBERT, ISABELLE	Impression, pliage et insertion Compte de cotisation SDC16.52-188-0	Finances	Administration, finances et approvisionnement	79 895,39 $	1295773
GLOBEX COURRIER EXPRESS INTERNATIONAL INC.	1394444	24 JANV. 2020	HEBERT, ISABELLE	Globex - BCO 2020 - Frais courrier interne - Service des finances 2020 - SERVICE DES FINANCES	Finances	Administration, finances et approvisionnement	524,94 $	
GLOBEX COURRIER EXPRESS INTERNATIONAL INC.	1394444	24 JANV. 2020	HEBERT, ISABELLE	Globex - BCO 2020 - Frais courrier interne - Service des finances 2020 - SERVICE DES FINANCES	Finances	Administration, finances et approvisionnement	3 359,60 $	1302177
IMPRESSION MULTI-SOURCES	1389177	06 JANV. 2020	HEBERT, ISABELLE	Impression des fiches techniques 2020	Finances	Administration, finances et approvisionnement	2 061,69 $	
LES CONSULTANTS OLYMPE INC.	1394246	23 JANV. 2020	COURCHESNE, YVES	Contexte Préventif Évaluation et analyse ergonomique d'un poste informatique	Finances	Administration, finances et approvisionnement	24 147,12 $	1353377
PAQUETTE & ASSOCIES, HUISSIERS DE JUSTICE S.E.N.C.R.L.	1395363	29 JANV. 2020	HEBERT, ISABELLE	Huissiers de justice - Service professionnel requis pour la signification de différents documents et l'exécution des brefs de saisie pour le Service des Finances - 2020	Finances	Administration, finances et approvisionnement	3 884,54 $	
PITNEY BOWES DU CANADA LTEE	1390942	13 JANV. 2020	HEBERT, ISABELLE	CNS std - contrat d'entretien d'équipements TDSLA	Finances	Administration, finances et approvisionnement	3 615,04 $	
SOCIETE CANADIENNE DES POSTES	1389161	06 JANV. 2020	BLANCHARD, PIERRE	Frais de poste annuel 2020 - Service des Finances (compte #4033892)	Finances	Administration, finances et approvisionnement	839 900,00 $	
SOGICA INC.	1389578	07 JANV. 2020	HEBERT, ISABELLE	BC ouvert - Service - Impression pour les avis de perception en 2020 - Service des finances	Finances	Administration, finances et approvisionnement	47 604,07 $	
SOGICA INC.	1389578	28 JANV. 2020	HEBERT, ISABELLE	BC ouvert - Service - Impression pour les avis de perception en 2020 - Service des finances	Finances	Administration, finances et approvisionnement	986,25 $	
SOGICA INC.	1390061	08 JANV. 2020	HEBERT, ISABELLE	Formulaire PAAA	Finances	Administration, finances et approvisionnement	40 300,64 $	
WOLTERS KLUWER QUEBEC LTEE	1388747	01 JANV. 2020	CYR, RAOUL	W002 - Collection fiscale, taxes à la consommation internet JAN-20_JAN-21	Finances	Administration, finances et approvisionnement	2 063,00 $	
ENSEMBLE POUR MONTREAL	allocationensemblemontreal201960p	22 JANV. 2020	RONDOU, JEAN-FRANCOIS	Dép.électorales / alloc. / recherche	Finances	Conseil et soutien aux instances politiques	5 113,61 $	
ENSEMBLE POUR MONTREAL	allocationensemblemontreal201964p	13 JANV. 2020	RONDOU, JEAN-FRANCOIS	Dép.électorales / alloc. / recherche	Finances	Conseil et soutien aux instances politiques	8 218,98 $	
ENSEMBLE POUR MONTREAL	allocationensemblemontreal201965p	22 JANV. 2020	RONDOU, JEAN-FRANCOIS	Dép.électorales / alloc. / recherche	Finances	Conseil et soutien aux instances politiques	2 201,79 $	
ENSEMBLE POUR MONTREAL	allocationensemblemontreal201966p	20 JANV. 2020	RONDOU, JEAN-FRANCOIS	Dép.électorales / alloc. / recherche	Finances	Conseil et soutien aux instances politiques	11 452,68 $	
ENSEMBLE POUR MONTREAL	rechercheelusensemblemtl2019444748e	14 JANV. 2020	RONDOU, JEAN-FRANCOIS	Dép.électorales / alloc. / recherche	Finances	Conseil et soutien aux instances politiques	12 492,64 $	
ENSEMBLE POUR MONTREAL	rechercheelusensemblemtl201949e	13 JANV. 2020	RONDOU, JEAN-FRANCOIS	Dép.électorales / alloc. / recherche	Finances	Conseil et soutien aux instances politiques	5 115,67 $	
PROJET MONTREAL/CAROLE LEROUX	finaldepelec5nov17projetmtl	28 JANV. 2020	RONDOU, JEAN-FRANCOIS	Dép.électorales / alloc. / recherche	Finances	Greffe	52 795,86 $	
VRAI CHANGEMENT POUR MONTREAL - FRANTZY CHARLES	allocationvraichangement20191223	13 JANV. 2020	RONDOU, JEAN-FRANCOIS	Dép.électorales / alloc. / recherche	Finances	Conseil et soutien aux instances politiques	4 000,00 $	
9162-6283 QUEBEC INC.	1392411	16 JANV. 2020	NGUYEN, DIANE	Acquisition de fourniture et de main-d'¿uvre pour des travaux de peinture dans 5 bâtiments.	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	156 956,31 $	
9289-6000 QUEBEC INC.	1391462	14 JANV. 2020	SOULIERES, MICHEL	Fabrication et l'installation des bancs linéaires et ronds dans les espaces publics du Biodôme de Montréal (2402)	Gestion et planification immobilière	Musées et centres d'exposition	86 500,00 $	
9297-8261 QUEBEC INC.	1395925	30 JANV. 2020	PLOURDE, PATRICK	OUEST LE SUD OUEST REPARATION CERAMIQUE PISCINE PISCINE ST HENRI PATRIK, PLOURDE	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	3 097,13 $	
9398-7329 QUEBEC INC.	1394435	24 JANV. 2020	KAMIL, AZIZE	OUEST TEM TRAVAUX DE CÉRAMAIQUE DES DOUCHES HOMME 6000 NOTRE DAME OUEST KAMIL, AZIZE	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	7 747,61 $	

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er AU 31 JANVIER 2020

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
A & A VITRES ET MIROIRS INC.	1392457	16 JANV. 2020	BOUVRETTE, JEAN	Travaux de modification de la hauteur des garde-corps vitrés dans l'habitat des loutres dans le cadre du projet Migration 2.0 du Biodôme.	Gestion et planification immobilière	Musées et centres d'exposition	18 975,00 $	
ACIER BALCON CLOTURE ORNEMENTAL INC.	1387954	01 JANV. 2020	LEVESQUE, PIERRE	1732, 01-435941. Fabriquer et installer panneaux grillagés pour garde-corps de 42" temporaire à l'intérieur des murets de pierre.	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	14 383,29 $	
ACIER BALCON CLOTURE ORNEMENTAL INC.	1393018	20 JANV. 2020	BUTEAU, FRANCOIS	Potvin - Fabrication garde de corps pour balcon	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	5 196,88 $	
AEVITAS INC.	1388924	06 JANV. 2020	BUTEAU, FRANCOIS	BC OUVERT 2020 - collectes	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	7 349,10 $	
AIR INNOVATION INC.	1394489	24 JANV. 2020	BOUVRETTE, JEAN	Fourniture et installation d'une grille de ventilation et d'un volet coupe-feu dans le cadre du projet des travaux de réfection de la dalle de béton au Biodôme (2402)	Gestion et planification immobilière	Musées et centres d'exposition	7 400,00 $	
ALLB INC.	1392531	17 JANV. 2020	LEVESQUE, PIERRE	Relever des données techniques et audits visuels des équipements en mécanique de bâtiment - Ouvrage 1303, Cité des hospitalières.	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	2 994,47 $	
AQUATECHNO SPECIALISTES AQUATIQUES INC.	1388925	06 JANV. 2020	BUTEAU, FRANCOIS	BC OUVERT 2020	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	11 338,64 $	
ARCOPEL ACOUSTIQUE LTEE	1391846	15 JANV. 2020	KAMIL, AZIZE	OUEST -TEM FORMICA ET TUILE 6000 NOTRE DAME OUEST KAMIL, AZIZE	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	9 639,18 $	
ARTILUX INNOVATION INC.	1329658	15 JANV. 2020	SOULIERES, MICHEL	Offre de services en ingénierie électrique et éclairage EPLV Biodôme Remplacement de l'éclairage et des contrôles associées.	Gestion et planification immobilière	Musées et centres d'exposition	31 000,00 $	
ASCENSEUR NEOSERVICES INC.	1391376	14 JANV. 2020	LEVESQUE, PIERRE	Édifice Gosford Cour municipale (0002) - 775, rue Gosford - Entretien préventif, pré-entretien et épreuve de sécurité pour les 8 ascenseurs et 2 plates-formes pour handicapé	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	37 648,51 $	
ASCENSEURS INNOVATEC INC.	1390857	10 JANV. 2020	NGUYEN, DIANE	Numéro de résolution: CG18 0417 Bc antérieur relié à ce contrat 2019: 1328363	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	215 667,04 $	
ASCENSEURS INNOVATEC INC.	1390860	10 JANV. 2020	NGUYEN, DIANE	Résolution: CG18 0417 BC antérieur relié à ce contrat 2019: 1328382. Entretien des ascenseurs et des monte-charge	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	167 890,86 $	
ASCENSEURS INNOVATEC INC.	1392763	17 JANV. 2020	LEVESQUE, PIERRE	Travaux sur ascenseurs dans 2 bâtiments	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	7 244,66 $	
ASCENSEURS INNOVATEC INC.	1393986	23 JANV. 2020	LEVESQUE, PIERRE	Réparation suite à un dégât d'eau dans l'escalier.	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	12 225,79 $	
A.S.I. EXPERT AQUATIQUE	1393161	20 JANV. 2020	KAMIL, AZIZE	OUEST - CÔTE-DES-NEIGES-NOTRE-DAME-DE-GRACE - REMPLACEMENT DU SYSTEME PULSAR PAR UN VERSA CHLORE - CENTRE SPORTIF CÔTE-DES-NEIGES, 4880 AVENUE VAN HORNE - KAMIL, AZIZE	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	2 992,14 $	
A.S.I. EXPERT AQUATIQUE	1395802	30 JANV. 2020	KAMIL, AZIZE	OUEST TEM CONTROLEUR DE PISCINE CHALET DU PARC DE CONFÉDÉRATION KAMIL, AZIZE	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	10 944,56 $	
ATLANTIS POMPE ET FILTRATION	1392191	16 JANV. 2020	BOUVRETTE, JEAN	Fourniture de trois pompes (deux de 20HP et une de 30HP) qu'alimenteront l'ensemble du monde polaire incluant le tunnel de glace au Biodôme (2402)	Gestion et planification immobilière	Musées et centres d'exposition	14 798,30 $	
AXIA SERVICES	1390900	10 JANV. 2020	GUERIN, CAROLE	Contrat de d'entretien ménager - Biodôme et Planétarium Rio Tinto Alcan - Du 7 au 27 janvier 2020 (gré à gré à un OBNL)	Gestion et planification immobilière	Musées et centres d'exposition	56 553,18 $	
BATTERIES DIXON INC.	1388728	13 JANV. 2020	BUTEAU, FRANCOIS	Chabot - Batterie pour éclairage d'urgence INVENTAIRE	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	2 427,30 $	
BELL CANADA	1393845	22 JANV. 2020	LAMBERT, ERLEND	CORPO - Travaux d'installation d'une nouvelle entrée de lignes téléphonique/communication incluant la fourniture et l'installation des conduits souterrains et aériens à l'aréna Fleury (3088) - Incidences 14984	Gestion et planification immobilière	Gestion install. - Arénas et patinoires	4 074,89 $	
BRODI SPECIALTY PRODUCTS LTD	1390054	08 JANV. 2020	KAMIL, AZIZE	OUEST CÔTE DES NEIGES NOTRE DAME DE GRÂCE VAPOUR CENTRE COMMUNAUTAIRE N-D-G KAMIL, AZIZE	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	3 088,09 $	
CAN-AQUA INTERNATIONAL LTEE	1391447	14 JANV. 2020	BUTEAU, FRANCOIS	BC OUVERT 2020	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	5 249,35 $	
CHAISE DEPOT	1395250	28 JANV. 2020	LAMBERT, ERLEND	CORPO - Fourniture du mobilier de l'Aréna Chénier (8091) - Incidences 15357	Gestion et planification immobilière	Gestion install. - Arénas et patinoires	8 785,81 $	
CHUBB DU CANADA, CIE D'ASSURANCE	1392757	17 JANV. 2020	LEVESQUE, PIERRE	Travaux sur système de gicleur et assistance pour by pass	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	3 195,43 $	
CIMA+ S.E.N.C.	1382750	30 JANV. 2020	SOULIERES, MICHEL	Services de maintien de la circulation et de la gestion des impacts pour la construction du nouveau Centre aquatique intérieur du Centre Rosemont (0183) - Incidences 14878	Gestion et planification immobilière	Gestion install. - Piscines, plages et ports de plaisance	95 439,78 $	1209643
CIMA+ S.E.N.C.	1395732	30 JANV. 2020	LABOS, COSTAS	MC DUFF - AJOUT DE CONTRÔLE POUR VENTILATION - SÉQUENCE ET PLAN - BAT:0113	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	8 399,00 $	
CIMCO REFRIGERATION	1394481	24 JANV. 2020	LAMBERT, ERLEND	Désurchauffeur Doucette Modèle: CADS 32M8 à l'aréna Étienne-Desmarteau (0560) - Soumission SAB190171	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	17 638,82 $	
CITRON HYGIENE LP	1393843	23 JANV. 2020	GUERIN, CAROLE	Bon de command ouvert pour 2020 Traitements antiparasitaires pour divers bâtiments.	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	10 939,70 $	1304479
CITRON HYGIENE LP	1393843	22 JANV. 2020	GUERIN, CAROLE	Bon de command ouvert pour 2020 Traitements antiparasitaires pour divers bâtiments.	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	524,94 $	
CLAUDE LEPAGE ELECTRIQUE (2012) INC.	1389454	07 JANV. 2020	LEVESQUE, PIERRE	3031, 77-415823. Réparation de lumières extérieur devant la caserne	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	2 607,90 $	

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er AU 31 JANVIER 2020

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
CLAUDE LEPAGE ELECTRIQUE (2012) INC.	1390480	09 JANV. 2020	LEVESQUE, PIERRE	Travaux en électricité dans divers bâtiments pour l'année 2020.	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	52 493,75 $	
CLAUDE LEPAGE ELECTRIQUE (2012) INC.	1393348	21 JANV. 2020	LEVESQUE, PIERRE	Travaux d'électricité dans 4 bâtiments	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	10 080,83 $	
COFORCE INC.	1389403	09 JANV. 2020	GUERIN, CAROLE	Services d'entretien ménager - Heures supplémentaires - Centre Claude Malépart (2390)	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	4 938,72 $	
COFORCE INC.	1389462	07 JANV. 2020	LEVESQUE, PIERRE	8663, 01-437585. Réparer le pallier et nettoyer à la machine à pression	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	4 261,48 $	
COFORCE INC.	1391772	15 JANV. 2020	LEVESQUE, PIERRE	Divers travaux de menuiserie dans plusieurs bâtiments	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	29 521,21 $	
CONSTRUCTION GUILLAUME MAILHOT INC.	1393556	21 JANV. 2020	BOUVRETTE, JEAN	Fourniture et l'installation des matériaux et main d'¿uvre afin de combler l'espace entre la serre de la forêt tropicale et le plancher du niveau 400 dans le Biodôme.	Gestion et planification immobilière	Musées et centres d'exposition	21 743,86 $	
CONSTRUCTIONS LUSSIER & FRERES INC.	1390696	14 JANV. 2020	LEVESQUE, PIERRE	Divers travaux de menuiserie dans le bâtiment.	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	587,93 $	
CONSTRUCTIONS LUSSIER & FRERES INC.	1390696	10 JANV. 2020	LEVESQUE, PIERRE	Divers travaux de menuiserie dans le bâtiment.	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	5 879,30 $	
CONSULTNORM INC.	1392461	17 JANV. 2020	SHARIFIAN, JABIZ	Analyse sur la conformité des escaliers dans le cadre du projet de réfection de la ventilation du bâtiment Madison de la cour de services Côte-des-Neiges (0138)	Gestion et planification immobilière	Construction d'infrastructures de voirie	7 139,15 $	
CORPORATION PEPCO ENERGIE	1389502	07 JANV. 2020	LEVESQUE, PIERRE	Livraison de diesel colore bas souffre dans divers bâtiments.	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	2 461,81 $	
CROSSROADS C&I (TMA827266)	1388971	06 JANV. 2020	BUTEAU, FRANCOIS	Fleury - Divers matériaux pour le département d'amiante	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	3 206,65 $	
DAFCO FILTRATION GROUP CORPORATION	1390308	09 JANV. 2020	BUTEAU, FRANCOIS	ST-AMOUR - FILTRES DIVERS POUR STOCK ATELIER - BAT: 9996	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	2 584,46 $	
DALLAIRE MEDICAL INC.	1394231	23 JANV. 2020	REICHSON, JORDY	Achat fournitures médicales - Demande de Martin Renaud	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	2 487,25 $	
DATAGLOBE CANADA INC.	1390970	13 JANV. 2020	LEVESQUE, PIERRE	Service d'entretien des systèmes d'alimentation sans coupure - Contrat de 34 mois - Prolongation 2 - Contrat du 1e janvier 2020 au 31 décembre 2020	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	29 403,11 $	
DATAGLOBE CANADA INC.	1392949	20 JANV. 2020	LEVESQUE, PIERRE	Remplacement de batteries UPS dans 2 bâtiments	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	11 359,65 $	
DEMOLITION PANZINI INC.	1394876	27 JANV. 2020	SOULIERES, MICHEL	Travaux de déconstruction de la cheminée de l'Ex-Station de pompage Craig (0171) - Contrat 15593	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	89 259,85 $	
DENEIGEMENT DI PAOLO INC.	1396233	31 JANV. 2020	GUERIN, CAROLE	Contrat de déneigement - Gré à gré, un seul soumissionnaire - Hiver 2019-2020 - Maison des Hospitalières (1303) - Contrat total de 30 813.30 $ taxes incluses.	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	18 757,78 $	
DESCAIR INC.	1388926	06 JANV. 2020	BUTEAU, FRANCOIS	BC OUVERT 2020	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	8 084,02 $	
DESCHENES & FILS LTEE	1360855	22 JANV. 2020	SAUVE, STEPHANE	OUEST-TEM BAIN ÉMARD MATÉRIELS DE CHAUFFAGE SAUVÉ STÉPAHNE	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	12 469,97 $	
DESCHENES & FILS LTEE	1388927	06 JANV. 2020	BUTEAU, FRANCOIS	BC OUVERT 2020	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	21 522,43 $	
DISCOUNT LOCATION D'AUTOS ET CAMIONS	1384518	09 JANV. 2020	REICHSON, JORDY	Location deux véhicules - Sécurité	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	2 202,64 $	
DISTRIBUTECK ELECTRIQUE INC.	1388954	06 JANV. 2020	KHARBOUCH, KHALID	OUEST VILLE MARIE DISJONCTEUR CENTRE JEAN CLAUDE MALEPART KHARBOUCH, KHALID	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	3 968,53 $	
DUBO ELECTRIQUE LTEE	1388929	06 JANV. 2020	BUTEAU, FRANCOIS	BC OUVERT 2020	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	17 322,93 $	
DUBO ELECTRIQUE LTEE	1391862	15 JANV. 2020	BUTEAU, FRANCOIS	CHABOT - Achat des pièces électriques pour inventaire général BAT: 9996	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	6 890,91 $	
DUBO ELECTRIQUE LTEE	1392732	17 JANV. 2020	LEVESQUE, PIERRE	Achat de néons pour le CO Ouest (2805 boul. Thimens)	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	3 001,83 $	
DUBO ELECTRIQUE LTEE	1393827	22 JANV. 2020	LABOS, COSTAS	Chabot - Divers matériaux pour l'inventaire	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	10 535,21 $	
DUBO ELECTRIQUE LTEE	1395340	28 JANV. 2020	LABOS, COSTAS	CHABOT - ACHAT MATÉRIEL ELECTRIQUE POUR BAT: 9996	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	2 480,33 $	
DUBOIS CHEMICALS CANADA INC.	1391351	14 JANV. 2020	BUTEAU, FRANCOIS	St-Amour - Produits pour stock atelier	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	6 052,14 $	
DUBOIS CHEMICALS CANADA INC.	1392071	20 JANV. 2020	BUTEAU, FRANCOIS	BC ouvert 2020 - Analyse légionnelle	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	11 281,98 $	
DUBOIS CHEMICALS CANADA INC.	1392071	15 JANV. 2020	BUTEAU, FRANCOIS	BC ouvert 2020 - Analyse légionnelle	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	7 521,30 $	
DUFRESNE STANDARD & SPECIAL INC.	1388931	06 JANV. 2020	BUTEAU, FRANCOIS	BC OUVERT 2020	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	5 354,35 $	

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er AU 31 JANVIER 2020

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
DUMOULIN & ASSOCIES REPARATIONS DE BETON LTEE	1390814	10 JANV. 2020	SOULIERES, MICHEL	TRAVAUX DE RÉFECTION DES PLANCHERS EN BÉTON ET LA POSE D'UN REVÊTEMENT ÉPOXYDE DANS CERTAINS COULOIRS PUBLICS À L'INTÉRIEUR DU BIODÔME DE MTL.	Gestion et planification immobilière	Musées et centres d'exposition	86 310,00 $	
ECHAFAUDAGES FAST (MONTREAL) INC.	1392624	17 JANV. 2020	BOUVRETTE, JEAN	Fourniture et installation de l'échafaudage autour de l'écosystème du Golfe St-Laurent afin d'installer le filet de cet écosystème en toute sécurité au Biodôme (2402)	Gestion et planification immobilière	Musées et centres d'exposition	64 554,00 $	
ECHAFAUDS PLUS (LAVAL) INC	1388316	01 JANV. 2020	BOUVRETTE, JEAN	ACHAT DES ÉCHAFAUDAGES EN PLACE AUTOUR DU RÉSERVOIR DU BIORÉACTEUR AFIN DE FACILITER LE BRANCHEMENT DES SYSTÈMES ÉLECTROMÉCANIQUES ET LA MISE EN OPÉRATION DU BIORÉACTEUR	Gestion et planification immobilière	Musées et centres d'exposition	9 274,97 $	
ECHAFAUDS PLUS (LAVAL) INC	1391083	13 JANV. 2020	KHARBOUCH, KHALID	OUEST - TRAVAUX D'ENTRETIEN MINEURS (TEM) - MONTAGE ET DEMONTAGE DES ECHAFFAUDAGES - BAIN QUINTAL (CENTRE POUPART), 1552 RUE DUFRESNE - KHARBOUCH, KHALID	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	14 492,22 $	
ELECTRONIQUE RAYBEL INC	1393980	23 JANV. 2020	LEVESQUE, PIERRE	Achat de 3 intercom Liner AE-100, pour les portes extérieures du 200 Bellechasse	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	3 495,98 $	
ENGLOBE CORP.	1394799	27 JANV. 2020	GIROUX, MICHELE	S- Expertise- Gré à Gré - Caractérisation du parement, des bétons et de l'acier du Théâtre Empress, phase 1 - GRÉ À GRÉ AVEC LES TAUX DE L'ENTENTE 18-166213- référence: 18-166213-Gré à Gré	Gestion et planification immobilière	Autres - activités culturelles	16 087,98 $	1285081
ENTREPRISES J.VEILLEUX & FILS INC.	1387934	01 JANV. 2020	LEVESQUE, PIERRE	Réparations de toitures sur 2 bâtiments	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	4 280,34 $	
ENTREPRISES J.VEILLEUX & FILS INC.	1393345	21 JANV. 2020	LEVESQUE, PIERRE	Entretiens et réparations de toitures dans divers bâtiments	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	11 443,64 $	
ENTREPRISES MICHELE & ANGELO CARDILLO LTEE	1393463	21 JANV. 2020	GUERIN, CAROLE	Contrat de déneigement - Hiver 2019-2020 - Caserne 29 et PDQ 39. Portion 2020. Demande de prix 19-17705 et 19-17705/2 (5 soumissionnaires)	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	27 296,75 $	
ENTRETIEN DELORIMIER	1391734	15 JANV. 2020	LEVESQUE, PIERRE	0891, 01-384822. Entretien ménager pour Octobre, novembre et décembre 2019.	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	3 781,71 $	
ERNEST HOTTE INC.	1392753	17 JANV. 2020	LEVESQUE, PIERRE	Travaux sur toitures sur 2 bâtiments	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	2 104,21 $	
FIG COMMUNICATION GRAPHIQUE	1395781	30 JANV. 2020	LALONDE, SOPHIE	BCO 2020 - Mise en page du bulletin interne pour le SGPI.	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	5 249,37 $	
FILTRATION PLUS INC.	1387925	01 JANV. 2020	LEVESQUE, PIERRE	Entretien et inspection mensuel du système de filtration d'air de la salle de tir, dans 4 bâtiments.	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	2 346,97 $	
GENERAL BEARING SERVICE INC.	1388935	06 JANV. 2020	BUTEAU, FRANCOIS	BC OUVERT 2020	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	11 968,56 $	
GENERATRICE DRUMMOND	1390203	09 JANV. 2020	LEVESQUE, PIERRE	Offre de service GD-7261 et 7260 - Édifice du 2580, boul. St-Joseph est - Salle des serveurs - Entretien et inspection des 2 génératrices, entretien de l'armoire synchro (aux 2 ans) et banc d'essai sur les 2 génératrices - 1 soumission	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	13 891,94 $	
GESTION PFB	1379115	07 JANV. 2020	LEVESQUE, PIERRE	Construction d'une nouvelle douche	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	22 682,25 $	
GESTION PFB	1390484	09 JANV. 2020	ROUILLARD, JOHANNE	Travaux de menuiserie dans divers bâtiments pour l'année 2020.	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	73 491,25 $	
GESTION PFB	1391906	15 JANV. 2020	LEVESQUE, PIERRE	Divers travaux de menuiserie dans plusieurs bâtiments	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	4 869,90 $	
GESTION PFB	1392967	20 JANV. 2020	LEVESQUE, PIERRE	Travaux de menuiserie dans plusieurs bâtiments	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	2 863,47 $	
GESTION PFB	1395845	30 JANV. 2020	LEVESQUE, PIERRE	0240, 01-443520. Appel d'urgence pour sinistre survenu à la bibliothèque Marc-Favreau. Décontamination des lieux et autres travaux de menuiserie.	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	31 205,14 $	
GFL ENVIRONNEMENTAL INC.	1391366	14 JANV. 2020	BUTEAU, FRANCOIS	bc ouvert 2020 pour la collecte	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	7 468,39 $	
GIVESCO INC.	1392820	20 JANV. 2020	BUTEAU, FRANCOIS	BC OUVERT 2020	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	5 249,35 $	
GLOBEX COURRIER EXPRESS INTERNATIONAL INC.	1394356	23 JANV. 2020	CASTONGUAY, JULIE	Frais de courrier interne, externe et rapide pour année 2020 - 303 Notre-Dame Est - BCO ouvert - COMPTE 41053	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	2 624,69 $	1302177
GLOBEX COURRIER EXPRESS INTERNATIONAL INC.	1394356	23 JANV. 2020	CASTONGUAY, JULIE	Frais de courrier interne, externe et rapide pour année 2020 - 303 Notre-Dame Est - BCO ouvert - COMPTE 41053	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	3 149,62 $	
G & L THIVIERGE INC	1389727	08 JANV. 2020	LEVESQUE, PIERRE	Travaux de menuiserie dans divers bâtiments	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	3 129,81 $	
GLT + INC	1392323	16 JANV. 2020	GIROUX, MICHELE	Produire une estimation visant la déconstruction du Quartier d'hiver situé au 3400 boulevard des Trinitaires	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	11 800,59 $	
G. MITCHELL CHAUFFAGE ET CLIMATISATION CIE LTEE	1391708	15 JANV. 2020	SAUVE, STEPHANE	CORBEIL - Achat pièces pour BAT:0712	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	2 319,78 $	

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er AU 31 JANVIER 2020

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
G. MITCHELL CHAUFFAGE ET CLIMATISATION CIE LTEE	1395643	29 JANV. 2020	SAUVE, STEPHANE	CORBEIL - ACHT KIT SOLA GATEWAY BACNET POUR BAT:0481	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	2 411,30 $	
GROUPE C & G BEAULIEU INC.	1390191	09 JANV. 2020	VERREAULT, DOMINIQUE	CONCEPTION ET INSTALLATION DE GARDE CORPS POUR MEZZANINE AU MONDE POLAIRE AINSI QU'UNE ÉCHELLE D'ACCÈS	Gestion et planification immobilière	Musées et centres d'exposition	10 950,00 $	
GROUPE NICKY	1390898	10 JANV. 2020	BRADETTE, LOUISE	Contrat de déneigement (gré à gré 2 soumissionaires) - SIM - Hiver 2020 - 1er janvier au 30 avril 2020	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	83 150,10 $	
GROUPE NICKY	1393416	21 JANV. 2020	BRADETTE, LOUISE	Contrat de déneigement - Hiver 2019-2020 - QG (3679) - Cavalerie (3684) - SPVM au 944 St-Paul (3725) - Édifice au 5010 rue Paré (2184). Portion 2020. Demande de prix 19-17705 et 19-17705/2 (5 soumissionnaires)	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	51 863,82 $	
GROUPE NICKY	1393449	21 JANV. 2020	GUERIN, CAROLE	Contrat de déneigement - Hiver 2019-2020 - Caserne 31 - Bibliothèque Marc-Favreau - Centre Multi-ethnique et Centre la Petite-Bourgogne. Portion 2020. Demande de prix 19-17705 (5 soumissionnaires)	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	24 007,11 $	
GROUPE NICKY	1393452	21 JANV. 2020	GUERIN, CAROLE	Contrat de déneigement - Hiver 2019-2020 - Chalet Jean Paul II / PDQ 31 Ouest - Centre opérationnel Nord - L'environnement - Centre opérationnel Ouest. Portion 2020. Demande de prix 19-17705 (5 soumissionnaires)	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	37 879,49 $	
GROUPE NICKY	1393458	21 JANV. 2020	GUERIN, CAROLE	Contrat de déneigement - Hiver 2019-2020 - QG du SIM et les casernes 35, 43, 5 et 9. Portion 2020. Demande de prix 19-17705 (5 soumissionnaires)	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	47 034,40 $	
GROUPE QUALINET INC	1388794	01 JANV. 2020	BUTEAU, FRANCOIS	TORRES - Travaux de nettoyage après débordement des égouts- Bat: 0450	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	41 735,98 $	
GROUPE REAL JEAN	1383324	20 JANV. 2020	BUTEAU, FRANCOIS	Chabot - Urgence: Prise de possession comptoir	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	2 086,62 $	
GROUPE SANI-TECH INC.	1395410	29 JANV. 2020	KHARBOUCH, KHALID	OUEST TEM PARTITION DE TOILETTE CENTRE POUPART KHARBOUCH, KHALID	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	5 091,89 $	
GROUPE SANI-TECH INC.	1395433	29 JANV. 2020	KHARBOUCH, KHALID	OUEST - VILLE-MARIE - PARTITION DE TOILETTE - EDIFICE LUCIEN-SAULNIER, 155 RUE NOTRE-DAME E. - KHARBOUCH, KHALID	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	2 073,50 $	
GROUPE SANI-TECH INC.	1395437	29 JANV. 2020	KAMIL, AZIZE	OUEST LE PLATEAU MONT ROYAL PARTITION DE TOILETTE GARAGE DE LA COUR BERCY AZIZE KAMIL	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	2 362,22 $	
GROUPE SANYVAN INC.	1392744	17 JANV. 2020	LEVESQUE, PIERRE	3685, 01-408077. Vidanger puisard, disposition des solides et décontamination de la citerne.	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	2 042,23 $	
GSF CANADA INC.	1393440	21 JANV. 2020	BRADETTE, LOUISE	Gré à gré un seul soumissionnaire. Contrat de déneigement - Hiver 2019-2020 - PDQ 13 (3172) - PDQ 15 (3243) - Centre Olivier-Jones (8663) - Centre St-Zotique (747) - Portion 2020.	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	55 416,94 $	
GSF CANADA INC.	1395475	29 JANV. 2020	GUERIN, CAROLE	Gré à gré contrat de déneigement jusqu'au 15 avril 2020 - 8618 de l'Épée (9319) - 7500 St-Denis 6574) - 7235 St-Urbain (6976)	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	4 724,43 $	
GUARD-X INC	1387940	01 JANV. 2020	LEVESQUE, PIERRE	3114, 77-408606. Suite à l'inspection, réparation du système incendie	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	3 255,89 $	
HONEYWELL LTEE	1389480	07 JANV. 2020	LEVESQUE, PIERRE	Travaux sur unité de chauffage dans 2 bâtiments	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	2 693,83 $	
HONEYWELL LTEE	1390645	10 JANV. 2020	LEVESQUE, PIERRE	Remplacement d'une unité de chauffage au gaz propane incluant l'installation et la mise en marche	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	6 189,58 $	
HONEYWELL LTEE	1390804	10 JANV. 2020	NGUYEN, DIANE	Numéro de résolution: CG17 0357 Bons de commande antérieurs reliés à ce contrat: 2017: 1227559, 2018: 1252341, 2019: 1327157	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	299 582,45 $	
HONEYWELL LTEE	1390812	10 JANV. 2020	NGUYEN, DIANE	Numéro de résolution: CG17 0357 Bons de commande antérieurs reliés à ce contrat: BC 2017: 1227560, 2018: 1252344, 2019: 1327161	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	390 617,32 $	
HONEYWELL LTEE	1390820	10 JANV. 2020	LEVESQUE, PIERRE	Numéro de résolution: CG17 0357 Bons de commande antérieurs reliés à ce contrat: 2017: 1227561, 2018: 1252348, 2019: 1327165	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	49 233,44 $	
HONEYWELL LTEE	1390826	10 JANV. 2020	NGUYEN, DIANE	BC antérieurs reliés à ce contrat: 2018: 1305997, 2019: 1327189 Numéro de référence ;a l'appel d'offres: 16922 «Le tout suivant les spécifications et le cahier des charges préparé par la Ville à ce sujet»	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	314 422,79 $	
HONEYWELL LTEE	1390846	10 JANV. 2020	NGUYEN, DIANE	BC antérieurs à reliés à ce contrat: 2018: 1305999, 2019: 1327193. Numéro de référence à l'appel d'offre: 16922 « suivant le cahier de charges préparé par la Ville.» Numéro de résolution: CG180501	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	272 004,45 $	
HONEYWELL LTEE	1390868	10 JANV. 2020	NGUYEN, DIANE	Bc antérieurs reliés à ce contrat: 2018: 1306002, 2019: 1327199 Référence: 16922 Résolution: CG180501. Entretien équipements mécanique du bâtiment SIM	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	425 349,40 $	
HONEYWELL LTEE	1390876	10 JANV. 2020	NGUYEN, DIANE	Bc antérieurs reliés à ce contrat 2017:1227558, 2018: 1251950, 2019: 1327146. Résolution: CG17-0356 Entretien des équipements mécanique de 17 bâtiments du SPVM	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	428 843,49 $	
HONEYWELL LTEE	1391914	15 JANV. 2020	BEAULIEU, JULIE	Travaux sur système de chauffage dans divers bâtiments	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	11 133,58 $	
HONEYWELL LTEE	1391928	15 JANV. 2020	LEVESQUE, PIERRE	Remplacement des roulements du ventilateur d'alimentation ainsi que celui de la bibliothèque, côté droit	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	4 884,72 $	
HONEYWELL LTEE	1391937	15 JANV. 2020	LEVESQUE, PIERRE	Travaux sur système de chauffage dans divers bâtiments	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	7 771,53 $	

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er AU 31 JANVIER 2020

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
IMPACT ECHAFAUDAGE	1351488	14 JANV. 2020	BOUVRETTE, JEAN	Location et installation d'un échafaudage dans l'habitat des lynx de l'écosystème du golfe du St-Laurent dans le cadre du projet Migration 2.0 du Biodôme.	Gestion et planification immobilière	Musées et centres d'exposition	12 117,60 $	
INGENIERIE CARMICHAEL LTEE	1393991	23 JANV. 2020	LEVESQUE, PIERRE	3115, 77-428541. Vérification des équipements de ventilation et installer des filtres d'air pour toutes les unités.	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	2 255,13 $	
INGETEX	1391759	15 JANV. 2020	LEVESQUE, PIERRE	0631, 01-437141. Inspection de rail, nettoyage et lubrification de chariots	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	3 268,26 $	
ISO ENERGIE INC.	1388449	01 JANV. 2020	VERREAULT, DOMINIQUE	Isolation de tuyauterie de plomberie Secteur M-PA3	Gestion et planification immobilière	Musées et centres d'exposition	13 965,00 $	
JACOB ELECTRIQUE INC	1391850	15 JANV. 2020	LEVESQUE, PIERRE	travaux d'électricité dans divers bâtiments	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	5 284,85 $	
JADE ROBITAILLE	1390319	09 JANV. 2020	BRADETTE, LOUISE	Services professionnels pour continuation du projet d'amélioration de déploiement données cartographiques par la géomatique du 6 janvier au 1er mai 2020	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	6 723,50 $	
J.C. LANCTOT INC.	1390060	08 JANV. 2020	LEVESQUE, PIERRE	Remplacer le tapis par des tuiles Armstrong Excelon dans le local #229.	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	11 336,94 $	
JLR INC.	1393114	20 JANV. 2020	LALONDE, SOPHIE	BCO 2020 - Renouvellement de l'abonnement pour l'accès à la base de données des transactions immobilière sur le territoire québécois pour le SGPI	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	29 392,30 $	
JLR INC.	1393904	22 JANV. 2020	GIROUX, MICHELE	Renouvellement de l'abonnement annuel pour l'accès à la base de données des transactions immobilière sur le territoire québécois pour le SGPI du 1er janvier au 31 décembre 2020	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	10 708,72 $	
JOHN BROOKS COMPAGNIE LTEE	1389273	07 JANV. 2020	BUTEAU, FRANCOIS	ST-AMOUR - Achat des pièces - pour BAT: 0044	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	2 776,31 $	
LA COMPAGNIE ROBERT BURY LTEE	1390922	13 JANV. 2020	BUTEAU, FRANCOIS	Richer - Plywood pour l'inventaire	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	5 505,04 $	
LA COMPAGNIE ROBERT BURY LTEE	1391745	15 JANV. 2020	KHARBOUCH, KHALID	OUEST - TRAVAUX D'ENTRETIEN MINEURS (TEM) - FORMICA ET TUILES - BAIN QUINTAL (CENTRE POUPART), 1552 RUE DUFRFESNE - KHARBOUCH, KHALID	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	2 699,11 $	
LA COMPAGNIE ROBERT BURY LTEE	1393601	22 JANV. 2020	KAMIL, AZIZE	OUEST - CÔTE-DES-NEIGES-NOTRE-DAME-DE-GRACE - STRATIFIES - CENTRE SPORTIF NOTRE-DAME-DE-GRACE (BENNY), 6445 AVENUE DE MONKLAND - KAMIL, AZIZE	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	3 254,87 $	
LA COMPAGNIE ROBERT BURY LTEE	1395926	30 JANV. 2020	KAMIL, AZIZE	OUEST - TRAVAUX D'ENTRETIEN MINEURS (TEM) - FEUILLES DE PLYWOOD RUSSE - EDIFICE DU 6000 NOTRE-DAME OUEST - KAMIL, AZIZE	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	2 260,93 $	
LAFLEUR & FILS INC.	1349147	13 JANV. 2020	LEVESQUE, PIERRE	AO 19-17451 - Service d'entretien de 57 portes de garage industrielles - Service de l'eau - Lot #1 Secteur ouest (eau potable) - Entente d'achat contractuelle 1347531 du 01-06-19 au 31-03-22	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	48 399,23 $	
LAFLEUR & FILS INC.	1388987	06 JANV. 2020	LABOS, COSTAS	OUEST MÉTIER PORTE DE GARRAGE BON DE COMMANDE OUVERT 2020 DESJARLAIS, PIERRE	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	41 995,00 $	
LAFLEUR & FILS INC.	1392485	17 JANV. 2020	DESJARLAIS, PIERRE	OUEST MÉTIER PORTE MOBILE MATÉRIEL OUVRAGE DESSERVI RÉGION OUEST DESJARLAIS, PIERRE	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	3 099,86 $	
LA MAISON DU PEINTRE	1388938	06 JANV. 2020	BUTEAU, FRANCOIS	BC OUVERT 2020	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	8 713,96 $	
LE BARRICADEUR	1393503	21 JANV. 2020	GIROUX, MICHELE	Plusieurs demande de barricadage pour divers bâtiments à la demande du SPVM.	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	4 547,00 $	
LE GROUPE GESFOR, POIRIER, PINCHIN INC.	1393646	22 JANV. 2020	CAPPELLI, JEAN	Expertise en amiante dans le cadre du projet de réaménagement du théâtre de Verdure (0066) - Incidences 15224	Gestion et planification immobilière	Autres - activités culturelles	3 149,63 $	
LE GROUPE LEFEBVRE M.R.P. INC	1392483	17 JANV. 2020	BOUVRETTE, JEAN	Réfection d'une section de la dalle de béton intérieure dans le hall d'accueil du Biodôme de Montréal (2402)	Gestion et planification immobilière	Musées et centres d'exposition	15 000,00 $	
LE GROUPE MASTER INC.	1388937	06 JANV. 2020	BUTEAU, FRANCOIS	BC OUVERT 2020	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	9 763,83 $	
LE GROUPE MASTER INC.	1391593	20 JANV. 2020	SAUVE, STEPHANE	CORBEIL - Achat matériel	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	4 484,56 $	
LE GROUPE MASTER INC.	1395476	29 JANV. 2020	LABOS, COSTAS	VEZINA - ACHAT MATÉRIEL POUR BAT: 0110	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	4 561,71 $	
LE GROUPE MECAPLUS INC	1393978	23 JANV. 2020	LABOS, COSTAS	POTVIN - Service Mises aux normes ventilations de la chaufferie pour BAT:0480	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	23 202,76 $	
LES AGENCES BRUNET-GOULARD INC.	1393969	23 JANV. 2020	DESJARLAIS, PIERRE	OUEST MÉTIER SERRURERIE MORTISE CYLINDER OUVERAGE DESSERVI RÉGION OUEST DESJARLAIS, PIERRE	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	6 713,10 $	
LES AGENCES BRUNET-GOULARD INC.	1395302	28 JANV. 2020	DESJARLAIS, PIERRE	Desjarlais - divers pour serrurier	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	5 970,02 $	
LES ENTREPRISES CANBEC CONSTRUCTION INC.	1390899	10 JANV. 2020	GUERIN, CAROLE	Contrat de déneigement (gré à gré) - SIM - 1er janvier au 30 avril 2020	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	23 097,25 $	

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er AU 31 JANVIER 2020

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
LES ENTREPRISES CANBEC CONSTRUCTION INC.	1393389	21 JANV. 2020	BRADETTE, LOUISE	Contrat de déneigement - Hiver 2019-2020 - Caserne 30 - Maison de la culture Maisonneuve - Caserne 34 - Centre d'histoire de Mtl - Caserne 23 - Centre Marcelle-Gabriel-Lapalme - Caserne 63 - Demande de prix 19-17705/2 (5 soumissionaires)	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	54 089,56 $	
LES ENTREPRISES DE REFRIGERATION L.S. INC.	1389675	08 JANV. 2020	VERREAULT, DOMINIQUE	Fournir et installer un conduit de ventilation pour le MP-26	Gestion et planification immobilière	Musées et centres d'exposition	11 660,00 $	
LES ENTREPRISES ELECTRIQUES L.M. INC.	1390766	10 JANV. 2020	LEVESQUE, PIERRE	AO |#18-16988 - Service d'entretien des génératrice d'urgence (groupe électrogène)	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	44 157,43 $	
LES ENTREPRISES ELECTRIQUES L.M. INC.	1390776	10 JANV. 2020	LEVESQUE, PIERRE	Entretien des génératrices 2020 et travaux de contingents. Résolution: CE 18 1570	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	53 843,47 $	
LES ENTREPRISES ELECTRIQUES L.M. INC.	1390783	10 JANV. 2020	LEVESQUE, PIERRE	Entretien des génératrices 2020 - Lot# 3 - SPVM	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	27 532,14 $	
LES ENTREPRISES ELECTRIQUES L.M. INC.	1391781	15 JANV. 2020	LEVESQUE, PIERRE	Travaux de nature électrique dans plusieurs bâtiments	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	15 809,00 $	
LES ENTREPRISES ELECTRIQUES L.M. INC.	1395723	30 JANV. 2020	KAMIL, AZIZE	OUEST TEM COMPRESSEURS POUR CENTRE DU PLATEAU KAMIL, AZIZE	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	6 632,51 $	
LES ENTREPRISES MICHEL GAUTHIER	1393405	21 JANV. 2020	ROCHON, JOSEE	Contrat de déneigement - Hiver 2019-2020 - L'entrepôt du SPVM et PDQ 38 7 23 - Portion 2020. Demande de prix 19-17705 (5 soumissionnaires)	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	29 333,51 $	
LES ENTREPRISES MICHEL GAUTHIER	1393412	21 JANV. 2020	GUERIN, CAROLE	Contrat de déneigement - Hiver 2019-2020 - Édifice Shell (1106)- SPVM. Portion 2020. Demande de prix 19-17705/2 (5 soumissionnaires)	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	46 508,41 $	
LES ENTREPRISES MICHEL GAUTHIER	1393465	21 JANV. 2020	GUERIN, CAROLE	Contrat de déneigement - Hiver 2019-2020 - Édifice Bellechasse, Stationnement ADS, Château Dufresne, Centre de formation du SIM, Pavillon Lafontaine et Caserne 45. Portion 2020. Demande de prix 19-17705 (5 soumission)	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	46 761,43 $	
LES ENTREPRISES MICHEL GAUTHIER	1393474	21 JANV. 2020	GUERIN, CAROLE	Contrat de déneigement - Hiver 2019-2020 - Centre Strathearn - Casernes 32, 22, 8, 21 et 19. Portion 2020. Demande de prix 19-17705 (5 soumissionnaires)	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	35 170,81 $	
LES ENTREPRISES MICHEL GAUTHIER	1393488	21 JANV. 2020	GUERIN, CAROLE	Contrat de déneigement - Hiver 2019-2020 - 2580 St-Joseph - 2620 St-Joseph - Centre opérationnel Est - Centre de formation Carrière Demix. Portion 2020. Demande de prix 19-17705/2 (5 soumissionnaires)	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	42 729,91 $	
LES ENTREPRISES P.A. ELECTRIQUE INC.	1393909	28 JANV. 2020	LAMBERT, ERLEND	Travaux de mise à la terre du 1500 des Carrières (0105) - Incidences 14842	Gestion et planification immobilière	Construction d'infrastructures de voirie	810,40 $	
LES ENTREPRISES P.A. ELECTRIQUE INC.	1393909	22 JANV. 2020	LAMBERT, ERLEND	Travaux de mise à la terre du 1500 des Carrières (0105) - Incidences 14842	Gestion et planification immobilière	Construction d'infrastructures de voirie	3 006,32 $	
LES ENTREPRISES P.A. ELECTRIQUE INC.	1394593	24 JANV. 2020	LABOS, COSTAS	MC DUFF - Réalimentation et démantèlement des circuits d'alimentations dans le garage- BAT:0113	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	7 165,40 $	
LES ENTREPRISES UNI-T O&M	1389414	07 JANV. 2020	LEVESQUE, PIERRE	Travaux de menuiserie dans divers bâtiments	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	8 780,37 $	
LES ENTREPRISES UNI-T O&M	1394000	23 JANV. 2020	LEVESQUE, PIERRE	3790, 01-410456. Enlever le revêtement et laisser ouvert pour inspection	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	2 641,70 $	
LES EXCAVATIONS F. COUSINEAU INC.	1393513	21 JANV. 2020	GUERIN, CAROLE	Contrat de gré à gré pour le déneigement du terrain de la Caserne 54 (3313) de la Ville de Montréal pour l'hiver 2019-2020. Portion 2020	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	6 649,20 $	
LES EXCAVATIONS F. COUSINEAU INC.	1393528	21 JANV. 2020	GUERIN, CAROLE	Déneigement du terrain d'un bâtiment de la Ville pour l'hiver 2019-2020 Le PDQ 3 (456). Portion 2020. Demande de prix 19-17705/2	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	10 813,71 $	
LES IMPORTATIONS DE QUINCAILLERIES CANADA-EUROPE LTEE	1394384	24 JANV. 2020	LABOS, COSTAS	RICHER - ACHAT MATÉRIEL POUR INVENTAIRE - BAT:9996	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	9 841,69 $	
LES PORTES J.P.R. INC.	1328461	13 JANV. 2020	LEVESQUE, PIERRE	Entretien de portes de garage pour divers bâtiments du SPVM pour l'année 2019	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	14 675,82 $	
LES PORTES J.P.R. INC.	1328466	13 JANV. 2020	ROUILLARD, JOHANNE	Entretien de portes de garage pour divers bâtiments Ville pour l'année 2019 - Lot #2 Est	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	43 672,17 $	
LES PORTES J.P.R. INC.	1328467	13 JANV. 2020	ROUILLARD, JOHANNE	Entretien de portes de garage pour divers bâtiments Ville pour l'année 2019 - Lot #3	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	43 043,91 $	
LES PORTES J.P.R. INC.	1349302	13 JANV. 2020	ROUILLARD, JOHANNE	AO 19-17451 - Service d'entretien de 66 portes de garage industrielles - Service de l'eau - Lot #2 Secteur centre (eau potable) - Entente d'achat contractuelle 1347524 du 01-06-19 au 31-03-22	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	59 346,85 $	
LES PORTES J.P.R. INC.	1349327	13 JANV. 2020	ROUILLARD, JOHANNE	AO 19-17451 - Service d'entretien de 75 portes de garage industrielles - Service de l'eau - Lot #3 (eau usée) - Entente d'achat contractuelle 1347524 du 01-06-19 au 31-03-22	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	62 593,27 $	
LES PORTES J.P.R. INC.	1395420	29 JANV. 2020	KHARBOUCH, KHALID	OUEST - TRAVAUX D'ENTRETIEN MINEURS (TEM) - REMPLACEMENT DES PORTES EXTERIEURES - EDIFICE GOSFORD COUR MUNICIPALE, 775 RUE GOSFORD - KHARBOUCH, KLHALID	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	8 115,52 $	
LES PORTES J.P.R. INC.	1395421	29 JANV. 2020	KHARBOUCH, KHALID	OUEST TEM REMPLACEMENT DES PORTES COUR MUNICIPAL KHARBOUCH, KHALID	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	4 960,65 $	
LES PORTES J.P.R. INC.	1395427	29 JANV. 2020	KHARBOUCH, KHALID	OUEST TEM REMPLACEMENT DES PORTES EXTÉRIEUR COUR MUNICIPALE KHARBOUCH, KHALID	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	2 892,40 $	

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er AU 31 JANVIER 2020

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
LES PRODUITS ENERGETIQUES GAL INC.	1391903	15 JANV. 2020	LEVESQUE, PIERRE	Génératrices et remplissage de diesel dans plusieurs bâtiments, Voir factures ci-jointes	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	34 207,80 $	
LES SERVICES EXP INC.	1390875	10 JANV. 2020	BOUVRETTE, JEAN	Réalisation d'un rapport de recommandations visant à définir une méthode de fixation de deux nouveaux mâts de drapeaux sur la toiture de l'Édifice Gosford (0002), au 755 rue Gosford	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	4 913,41 $	
LOCATION D'OUTILS BROSSARD INC.	1391627	30 JANV. 2020	SAUVE, STEPHANE	Corbeil - Location Nacelle BAT: 0608 et 9322	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	2 166,73 $	
LOCATION D'OUTILS SIMPLEX S.E.C.	1348632	08 JANV. 2020	BUTEAU, FRANCOIS	Fleury, Gaston - Location de plate-forme	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	13 842,50 $	
LOCATION D'OUTILS SIMPLEX S.E.C.	1388934	30 JANV. 2020	LABOS, COSTAS	Richer - location nacelle pour C.S Marie-Victorin	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	7 397,45 $	
LOUE FROID INC.	1389903	08 JANV. 2020	SAUVE, STEPHANE	OUEST CHAUFFAGE TEM LOCATOIN D'UNE BOUILLOIRE ÉLECTRIQUE CENTRE JEAN CLAUDE MALEPART SAUVÉ, STEPHANE	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	6 744,33 $	
LOUE FROID INC.	1391752	30 JANV. 2020	PLOURDE, PATRICK	OUEST LE SUD OUEST LIVRAISON DE DIESEL POUR LES GÉNÉRATRICE OUVRAGE DESSERVI RÉGION OUEST PATRICK, PLOURDE	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	3 332,56 $	
LOUE FROID INC.	1391752	15 JANV. 2020	PLOURDE, PATRICK	OUEST LE SUD OUEST LIVRAISON DE DIESEL POUR LES GÉNÉRATRICE OUVRAGE DESSERVI RÉGION OUEST PATRICK, PLOURDE	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	1 957,89 $	
LUMEN DIVISION DE SONEPAR CANADA INC.	1394651	27 JANV. 2020	LABOS, COSTAS	Chabot - conversion d.e.l centre Roussin bat#0868 (TEM)	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	10 327,77 $	
MACHINERIE PLUS LTEE	1392822	20 JANV. 2020	BUTEAU, FRANCOIS	BC OUVERT 2020	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	5 249,35 $	
MACHINERIE PLUS LTEE	1392891	20 JANV. 2020	BUTEAU, FRANCOIS	Richer - Table a toupie	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	2 026,24 $	
MAINTENANCE SC PLATRE PEINTURE INC.	1394903	27 JANV. 2020	LEVESQUE, PIERRE	0240, 01-441253. Travaux de finition de plâtre et de peinture suite à de l'infiltration d'eau	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	4 724,44 $	
MARCHILDON CENTRE DU PIED	1393584	21 JANV. 2020	ST-AUBIN, DANICK	Achat de chaussures sur mesure pour M. Richard Giroux	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	2 078,75 $	
MECANIQUE RH 2003 LTEE	1393985	23 JANV. 2020	LABOS, COSTAS	POTVIN - Service de Relocalisation Système de ventilation pour BAT: 0064	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	6 509,22 $	
MEDIAS TRANSCONTINENTAL S.E.N.C	1393505	21 JANV. 2020	GIROUX, MICHELE	BCO 2020 : Placement média d'appel d'offres pour le SGPI.	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	20 997,50 $	
METAL ACTION.	1392286	23 JANV. 2020	SAUVE, STEPHANE	CORBEIL - ACHAT MATÉRIEL POUR BAT:9322	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	2 451,09 $	
MORIN CONSULTANT ET ASSOCIES INC.	1394188	23 JANV. 2020	LAMBERT, ERLEND	CORPO - Modernisation d'un appareil élévateur pour personnes handicapées dans le cadre du projet de mise aux normes du centre sportif Dollard-St-Laurent (3072) - Incidences 15331	Gestion et planification immobilière	Gestion install. - Arénas et patinoires	4 088,73 $	
MORNEAU SHEPELL LTE	1392741	17 JANV. 2020	LALONDE, SOPHIE	BCO 2020 - Service - Conseiller, programme d'aide aux employés pour le SGPI entente 1310883	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	20 997,50 $	1310883
MOTEURS ELECTRIQUES LAVAL LTEE	1392206	16 JANV. 2020	BOUVRETTE, JEAN	Fourniture de variateurs de vitesse pour les pompes qu'alimenteront l'ensemble du Monde Polaire incluant le tunnel de glace au Biodôme (2402)	Gestion et planification immobilière	Musées et centres d'exposition	6 082,00 $	
MP REPRODUCTIONS INC.	1393920	22 JANV. 2020	LALONDE, SOPHIE	BCO 2020 - Service - Impression pour le SGPI.	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	5 249,37 $	
NAVADA LTEE	1391854	15 JANV. 2020	LEVESQUE, PIERRE	Divers travaux sur système de chauffage dans plusieurs bâtiments	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	7 294,88 $	
NEDCO	1388729	13 JANV. 2020	BUTEAU, FRANCOIS	chabot - TEM conversion de l'atelier Viau	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	25 178,51 $	
NEDCO	1389269	07 JANV. 2020	DESROCHERS, ERIC	OUEST - LE PLATEAU MONT-ROYAL - PIÈCES ELECTRIQUES - REGION OUEST - DESROCHERS, ERIC	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	3 349,74 $	
NEDCO	1391174	13 JANV. 2020	DESROCHERS, ERIC	OUEST - LE PLATEAU MONT-ROYAL - PIECES ELECTRIQUES - REGION OUEST - DESROCHERS, ERIC	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	2 044,26 $	
NEDCO	1391778	24 JANV. 2020	BUTEAU, FRANCOIS	CHABOT- ACHAT DES SYENLILAMPS POUR BAT:2621	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	3 430,51 $	
NEDCO	1391952	15 JANV. 2020	KAMIL, AZIZE	OUEST TEM LUMINAIRES 6000 NOTRE DAME OUEST KAMIL, AZIZE	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	3 583,70 $	
NEDCO	1392148	16 JANV. 2020	DESROCHERS, ERIC	OUEST - LE PLATEAU MONT-ROYAL - FILAGE - REGION OUEST - DESROCHERS, ERIC	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	3 563,97 $	
NEDCO	1393088	20 JANV. 2020	KAMIL, AZIZE	OUEST - TRAVAUX D'ENTRETIEN MINEURS (TEM) - LUMINAIRE AIMLITE - CENTRE SPORTIF CÔTE-DES-NEIGES, 4880 AVENUE VAN HORNE - KAMIL, AZIZE	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	9 658,85 $	
NEDCO	1393235	21 JANV. 2020	KHARBOUCH, KHALID	OUEST VILLE MARIE MOUNMENT DE PLANCHER EDIFICE LUCIEN SAULINIER KHARBOUCH, KHALID	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	2 759,60 $	
NEDCO	1395411	29 JANV. 2020	KHARBOUCH, KHALID	OUEST VILLE MARIE LUMINAIRE ÉDIFICE LUCIEN SAULNIER KHARBOUCH, KHALID	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	2 024,89 $	
NEDERMAN CANADA LIMITED	1390227	09 JANV. 2020	LEVESQUE, PIERRE	Travaux sur les système d'échappement des gaz Nederman dans diverses casernes de pompier	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	2 305,53 $	

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er AU 31 JANVIER 2020

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
NEDERMAN CANADA LIMITED	1391861	15 JANV. 2020	LEVESQUE, PIERRE	Travaux sur les système de captation des gaz (nederman) dans divers bâtiments	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	5 149,74 $	
PARIZEAU PAWULSKI ARCHITECTES S.E.N.C.	1393001	20 JANV. 2020	SOULIERES, MICHEL	Mettre en ¿uvre le projet de remplacement de la toiture et des unités de ventilation au toit du bâtiment du chalet de parc Jean-Paul II et PDQ 31 (0757) - Entente 15567	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	47 230,64 $	
PARIZEAU PAWULSKI ARCHITECTES S.E.N.C.	1393005	20 JANV. 2020	LAMBERT, ERLEND	Mettre en ¿uvre le projet de la déconstruction de deux bâtiments sur la rue St-Ambroise à Montréal (1166) - Entente 15567	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	40 659,77 $	
PAYSAGISTE BEL-AIR INC.	1393493	21 JANV. 2020	GUERIN, CAROLE	Contrat gré à gré pour le déneigement de la caserne 62 (3635) pour l'hiver 2019-2020. Portion 2020	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	3 905,53 $	
PAYSAGISTES J.R. DONATO INC.	1393531	21 JANV. 2020	GUERIN, CAROLE	Contrat de gré à gré pour le déneigement - Hiver 2019-2020 - Édifice Albert Dumouchel (0978). Portion 2020	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	2 976,40 $	
PETROSUR LTEE	1391588	14 JANV. 2020	CAPPELLI, JEAN	Plans et devis d'enlèvement des installations pétrolières dans le cadre du remplacement des groupes électrogènes au Complexe sportif Claude-Robillard (0095) - Incidences 14130	Gestion et planification immobilière	Administration, finances et approvisionnement	9 898,16 $	
PLOMBERIE CHARBONNEAU INC.	1390466	09 JANV. 2020	ROUILLARD, JOHANNE	Travaux de plomberie dans divers bâtiments, pour l'année 2020.	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	73 491,25 $	
PLOMBERIE CHARBONNEAU INC.	1391901	15 JANV. 2020	LEVESQUE, PIERRE	Travaux de plombier dans divers bâtiments	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	2 524,79 $	
PLOMBERIE CHARBONNEAU INC.	1393455	21 JANV. 2020	LEVESQUE, PIERRE	Remplacer la tuyauterie du bloc sanitaire du gym.	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	10 278,28 $	
PLOMBERIE DENIS PARADIS INC	1387920	01 JANV. 2020	LEVESQUE, PIERRE	Travaux de plomberie dans divers bâtiments	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	2 151,79 $	
PLOMBERIE DENIS PARADIS INC	1390469	09 JANV. 2020	LEVESQUE, PIERRE	Travaux de plomberie dans divers bâtiments pour l'année 2020.	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	52 493,75 $	
PLOMBERIE DENIS PARADIS INC	1391842	15 JANV. 2020	LEVESQUE, PIERRE	Travaux de plomberie dans divers bâtiments	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	9 068,34 $	
PLOMBERIE DENIS PARADIS INC	1392748	17 JANV. 2020	LEVESQUE, PIERRE	Travaux de plomberie dans divers bâtiments	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	4 359,52 $	
PLOMBERIE DENIS PARADIS INC	1392933	20 JANV. 2020	LEVESQUE, PIERRE	Travaux de plomberie dans divers bâtiments	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	2 672,25 $	
PLOMBERIE SYRACUSE	1391835	15 JANV. 2020	LEVESQUE, PIERRE	Travaux de plomberie dans plusieurs bâtiments	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	17 201,89 $	
PORTOMATIK INC.	1392534	17 JANV. 2020	DESJARLAIS, PIERRE	OUEST MÉTIER PORTE MOBILE BON DE COMMAND OUVERT POUR LES APPLES DE SERVICE DESJARLAI, PIERRE	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	10 498,75 $	
PPG REVETEMENTS ARCHITECTURAUX CANADA INC.	1388940	06 JANV. 2020	BUTEAU, FRANCOIS	BC OUVERT 2020	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	8 818,94 $	
PRAENESTE TECHNOLOGIES	1381892	01 JANV. 2020	LALONDE, SOPHIE	Renouveler le contrat de licence d'utilisation pour l'année 2020 du logiciel Space pour la gestion des locations.	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	44 112,50 $	
PRESTIGE SECURKEY INC	1387909	01 JANV. 2020	LEVESQUE, PIERRE	Travaux sur serrures dans divers bâtiments	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	2 464,66 $	
PRESTIGE SECURKEY INC	1394767	27 JANV. 2020	LEVESQUE, PIERRE	Réparations et installations de serrures dans divers bâtiments du SIM pour l'année 2020.	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	5 249,37 $	
PRODUITS SANY	1392089	15 JANV. 2020	ST-AUBIN, DANICK	Achat de produits d'entretien pour l'EPLV	Gestion et planification immobilière	Musées et centres d'exposition	1 339,18 $	1048199
PRODUITS SANY	1392089	15 JANV. 2020	ST-AUBIN, DANICK	Achat de produits d'entretien pour l'EPLV	Gestion et planification immobilière	Musées et centres d'exposition	891,28 $	
PRODUITS SANY	1392137	16 JANV. 2020	BREAU, MARC-ANTOINE	Achat de produits d'entretien pour Guilbert Ouimet au 1350 des Carrières	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	1 850,25 $	
PRODUITS SANY	1392137	15 JANV. 2020	BREAU, MARC-ANTOINE	Achat de produits d'entretien pour Guilbert Ouimet au 1350 des Carrières	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	346,63 $	1048199
PRODUITS SANY	1392137	20 JANV. 2020	BREAU, MARC-ANTOINE	Achat de produits d'entretien pour Guilbert Ouimet au 1350 des Carrières	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	4,60 $	1048199
PROJET MEMBRANE SOLUTION INC.	1394212	23 JANV. 2020	BOUVRETTE, JEAN	PIÈCES ET MAIN D'OEUVRE POUR LA POSE DE LA MEMBRANE D'IMPERMÉABILISATION DE TYPE "POLYRÉA" AUTOUR DES COLONNES DE SUPPORT DE LA PASSERELLE DANS LE GOLFE ST-LAURENT À L'INTÉRIEUR DU BIODÔME.	Gestion et planification immobilière	Musées et centres d'exposition	15 000,00 $	
PROTECTION INCENDIE VIKING INC.	1390193	09 JANV. 2020	LYNCH, RENE	OUEST ALARME INCENDIE GICLEUR MATÉRIEL INCENDIE OUVRAGE DESSERVI RÉGION OUEST	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	2 258,27 $	
QRX TECHNOLOGY GROUP INC.	1389005	06 JANV. 2020	RINFRET, SIMON	OUEST ADMINISTRATION BON DE COMMANDE OUVERT POUR 2020 LEPAGE, DOMINIQUE	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	3 149,62 $	
QRX TECHNOLOGY GROUP INC.	1393130	20 JANV. 2020	GIROUX, MICHELE	BCO 2020 - Cartouche d'encre pour imprimante pour le SGPI	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	5 249,37 $	
QUEBEC LINGE CO	1388996	06 JANV. 2020	RINFRET, SIMON	OUEST ADMINISTRATION BON DE COMMANDE OUVERT 2020 NETTOYAGE DE VÊTEMENTS BURGY, JOHANNE	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	26 246,87 $	

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er AU 31 JANVIER 2020

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
QUEBEC LINGE CO	1389285	07 JANV. 2020	BUTEAU, FRANCOIS	BC ouvert 2020	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	41 995,00 $	1036431
QUINCAILLERIE A.C.L. INC.	1394033	23 JANV. 2020	LABOS, COSTAS	RICHER - ACHAT DE MATÉRIELS POR BAT:9996	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	2 414,18 $	
QUINCAILLERIE RICHELIEU LTEE	1391728	15 JANV. 2020	KHARBOUCH, KHALID	OUEST VILLE MARIE ANCRAGES 6000 NOTRE DAME OUEST KHARBOUCH, KHALID	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	3 111,80 $	
REFRIGERATION G.E.S. INC.	1393234	21 JANV. 2020	BUTEAU, FRANCOIS	ST-AMOUR - ACHAT Abreuvoir Elkay avec remplisseur de bouteilles VRCGRN8WSK - BAT: 0095	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	4 335,98 $	
REGULVAR INC	1389282	07 JANV. 2020	BUTEAU, FRANCOIS	BC ouvert 2020	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	10 498,75 $	
REGULVAR INC	1394040	23 JANV. 2020	SAUVE, STEPHANE	OUEST CHAUFFAGE ACTUATEUR CENTRE JEAN CLAUDE MALEPART SAUVE, STEPHANE	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	2 679,28 $	
REPARATION REPROWE INC.	1389109	06 JANV. 2020	DESROCHERS, ERIC	OUEST PLATEAU MONT ROYAL REPARATION POMPE DE FILTRATION BAIN SCHUBERT DESROCHERS, ERIC	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	3 695,26 $	
REPARATION REPROWE INC.	1391715	15 JANV. 2020	DESROCHERS, ERIC	OUEST - LE PLATEAU MONT-ROYAL - REMPLACEMENT D'UNE POMPE DE PISCINE - BAIN SCHUBERT, 3950 BOULEVARD SAINT-LAURENT - DESROCHERS, ERIC	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	2 029,41 $	
REPARATION REPROWE INC.	1395782	30 JANV. 2020	SAUVE, STEPHANE	OUEST CHAUFFAGE RÉPARATION DE POMPE PACO COMPLEXE GADBOIS SAUVÉ, STEPHANE	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	2 732,73 $	
R.G. TECHNILAB	1391109	13 JANV. 2020	LEVESQUE, PIERRE	Entretien des sondes de détection des gaz dangereux. Appel d'offres: 19-17623.	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	29 354,50 $	
R.G. TECHNILAB	1391169	13 JANV. 2020	LEVESQUE, PIERRE	Entretien des sondes de détection des gaz dangereux - Appel d'offre 19-17623 - Lot# 2 Ouest	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	22 799,79 $	
R.G. TECHNILAB	1391176	13 JANV. 2020	LEVESQUE, PIERRE	Lot# 3 SIM - Entretien des sondes de détection des gaz dangereux - Appel d'offre: 19-17623. (15-09-2019 au 15-09-2021)	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	10 222,29 $	
R.G. TECHNILAB	1391179	13 JANV. 2020	LEVESQUE, PIERRE	Lot# 4 SPVM - Entretien des sondes de détection des gaz dangereux - Appel d'offre 19-17623 - (15-09-2019 au 15-09-2021)	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	12 825,98 $	
RIOPEL DION ST-MARTIN INC.	1390562	09 JANV. 2020	TURGEON, FRANCOISE	Services professionnels en architecture et ingénierie des travaux de réhabilitation du bâtiment rouge de la cour de services du Sud-Ouest (1094) - Contrat 15390-6	Gestion et planification immobilière	Construction d'infrastructures de voirie	215 224,37 $	
ROLAND GRENIER CONSTRUCTION LIMITEE	1391490	14 JANV. 2020	KHARBOUCH, KHALID	OUEST TEM TRAVAUX D'ENLEVEMENT D'AMIANTE EDIFICE LUCEIN SAULNIER KHARBOUCH, KHALID	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	8 278,26 $	
RONA INC	1388944	06 JANV. 2020	BUTEAU, FRANCOIS	BC OUVERT 2020	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	4 934,41 $	
RONALD C. LISTER CANADA INC.	1389487	07 JANV. 2020	LEVESQUE, PIERRE	Travaux sur serrure dans divers bâtiments	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	6 209,62 $	
RONALD C. LISTER CANADA INC.	1391755	15 JANV. 2020	LEVESQUE, PIERRE	travaux sur serrures dans divers bâtiments	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	2 111,82 $	
S.C.I. MONTREAL INC.	1393750	22 JANV. 2020	LABOS, COSTAS	CASTELLI - ACHAT MATÉRIEL POUR BAT:0095	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	3 605,67 $	
SECURITE LANDRY INC	1390208	09 JANV. 2020	SAUVE, STEPHANE	Corbeil - Salopette d'hiver	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	2 897,91 $	
SECURITE METALGARD	1389459	07 JANV. 2020	LEVESQUE, PIERRE	0038, 01-397503. Fabrication et installation d'un nouvel escalier en acier soudé.	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	12 755,98 $	
SERVICE D'ENTRETIEN CARLOS INC.	1393504	21 JANV. 2020	GUERIN, CAROLE	Contrat de gré à gré pour le déneigement de cinq terrains pour l'hiver 2019-2020 - Centre J.-Claude Malépart - Maison de culture Frontenac - Maison de de culture Mercier - Centre Guybourg - Centre Mercier Est - Portion 2020	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	12 768,58 $	
SERVICE GAGNON ELECTRIQUE INC.	1389404	07 JANV. 2020	LEVESQUE, PIERRE	Travaux d'électricité dans 2 bâtiments	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	3 240,22 $	
SERVICE GAGNON ELECTRIQUE INC.	1389929	08 JANV. 2020	LEVESQUE, PIERRE	Travaux d'électricité dans divers bâtiments	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	3 149,37 $	
SERVICE GAGNON ELECTRIQUE INC.	1390270	09 JANV. 2020	LEVESQUE, PIERRE	Travaux en électricité dans divers bâtiments	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	4 625,77 $	
SERVICE GAGNON ELECTRIQUE INC.	1390477	09 JANV. 2020	ROUILLARD, JOHANNE	Travaux d'électricité dans divers bâtiments pour l'année 2020.	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	73 491,25 $	
SERVICE GAGNON ELECTRIQUE INC.	1391868	15 JANV. 2020	LEVESQUE, PIERRE	Travaux d'électricité dans divers bâtiments	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	8 018,43 $	
SERVICE GAGNON ELECTRIQUE INC.	1392958	20 JANV. 2020	LEVESQUE, PIERRE	Travaux d'électricité dans plusieurs bâtiments	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	2 088,89 $	
SERVICES D'ENTRETIEN ALPHANET INC.	1338936	07 JANV. 2020	GUERIN, CAROLE	Services d'entretien ménager - PDQ 33 - Arrond. Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension (8153) - Lot #4	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	2 052,97 $	
SERVICES D'ENTRETIEN ALPHANET INC.	1338987	08 JANV. 2020	GUERIN, CAROLE	Services d'entretien ménager - PDQ 11 (3242) Arrond. CDN-NDG et PDQ 15 Ouest (3243) Arrond. Sud-Ouest - Lot #7	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	4 512,53 $	

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er AU 31 JANVIER 2020

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
SERVICES D'ENTRETIEN ALPHANET INC.	1339021	09 JANV. 2020	GUERIN, CAROLE	Services d'entretien ménager - Cour municipale - Point de services Sud (8192) Arrond. Lasalle, Patrouille nautique (3208) et PDQ 8 (3169) Arrond. Lachine - Lot #9	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	2 030,40 $	
SERVICES D'ENTRETIEN ALPHANET INC.	1390239	09 JANV. 2020	GUERIN, CAROLE	Services d'entretien ménager - PDQ 1, 3, 4 et 5 - Période du 1er au 14 novembre 2019	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	4 607,43 $	
SERVICES D'ENTRETIEN D'ARBRES VIAU	1344022	07 JANV. 2020	BUTEAU, FRANCOIS	Torres, Thays - Abattage et émondage des 3 Ormes, ainsi que débroussaillage du périmetre du 3444	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	3 884,54 $	
SERVICES DE RESTAURATION DU CANADA	1389447	07 JANV. 2020	LEVESQUE, PIERRE	3759, 01-422996. Travaux de décontamination suite à une inondation	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	2 408,41 $	
SHAFTER BROS. INC.	1385713	06 JANV. 2020	SAUVE, STEPHANE	Corbeil - Repair Kit pour ARENA MAURICE-RICHARD	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	2 645,05 $	
SIG-NATURE	1393356	21 JANV. 2020	GUERIN, CAROLE	Contrat de déneigement - Hiver 2019-2020 - Descente de bateau - Caserne 42 et Champ de tir Mégantic. Portion de 2020 demande de prix 19-17705 (5 soumissionnaires)	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	23 132,32 $	
SOCIETE D'HABITATION ET DE DEVELOPPEMENT DE MONTREAL (SHDM)	1393588	21 JANV. 2020	CASTONGUAY, JULIE	Location des stationnements pour l'année 2020 pour les véhicules de la flotte SGPI	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	32 280,29 $	
SOLENIS CANADA ULC	1391704	15 JANV. 2020	BUTEAU, FRANCOIS	St-Amour - Produits de traitement des tours d'eau	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	4 124,71 $	
SOLENIS CANADA ULC	1392076	20 JANV. 2020	BUTEAU, FRANCOIS	BC ouvert 2020 - analyse légionelle	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	12 598,50 $	
SOUDURE VANRICK GAGNON	1390673	10 JANV. 2020	BUTEAU, FRANCOIS	POTVIN - Fabrication d un garde pour tuyaux installation et peinture POUR BAT:0763	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	2 624,69 $	
STANEX INC.	1392850	20 JANV. 2020	REICHSON, JORDY	Remplacement des batteries dans deux UPS Eaton - Demande de Richard Gagné	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	4 860,92 $	
ST-DENIS THOMPSON INC.	1395569	29 JANV. 2020	BOUVRETTE, JEAN	Travaux temporaires de sécurisation des éléments instables des façades du PDQ 13 (3172), au 8745 boul. Lasalle - Contrat 15595	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	64 533,19 $	
SYLVAIN LESSARD	1390266	09 JANV. 2020	BRADETTE, LOUISE	BCO 2020 pour fournir un service d'accompagnement à des processus de dotation ¿ membre d¿un jury de sélection de niveau professionnel du 1er janvier au 31 décembre 2020	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	6 299,25 $	
TAXI DIAMOND	1392880	20 JANV. 2020	GIROUX, MICHELE	BCO 2020 - Frais - Transport en taxi pour le SGPI	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	5 249,37 $	
TECHNORM INC.	1392495	17 JANV. 2020	LEVESQUE, PIERRE	Analyse des conditions existantes - Systèmes de protection incendie ainsi qu'assistance technique suite à la remise du rapport.	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	33 596,00 $	
TENAQUIP LIMITED	1391327	14 JANV. 2020	SAUVE, STEPHANE	OUEST CHAUFFAGE MATERIEL OUVRAGE DESSERVI RÉGION OUEST SAUVE, STEPHANE	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	2 053,33 $	
TENAQUIP LIMITED	1393921	29 JANV. 2020	DESJARLAIS, PIERRE	Trottier - Inventaire serrurerie	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	4 490,98 $	
TENAQUIP LIMITED	1394137	23 JANV. 2020	SAUVE, STEPHANE	CORBEIL - ACHAT MATÉRIEL POUR IDENTIFICATION DE TUYAUTERIE DE GAZ - BAT: 9997	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	2 712,67 $	
THERMOLEC LTEE	1391394	14 JANV. 2020	KHARBOUCH, KHALID	OUEST - VILLE-MARIE - CARTES CONTRÔLE ET RELAIS - EDIFICE GASTON-MIRON, 1210 RUE SHERBROOKE E. - KHARBOUCH, KHALID	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	2 309,72 $	
TRADELCO INC.	1388843	07 JANV. 2020	BUTEAU, FRANCOIS	CHABOT - Achat des pièces électriques pour Bat: 9996	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	5 264,44 $	
TRADELCO INC.	1388843	03 JANV. 2020	BUTEAU, FRANCOIS	CHABOT - Achat des pièces électriques pour Bat: 9996	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	446,20 $	
TRADELCO INC.	1391324	14 JANV. 2020	BUTEAU, FRANCOIS	Chabot - Matériaux générales pour l'inventaire	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	16 966,95 $	
TRAPPEXPERT INC.	1388397	06 JANV. 2020	BUTEAU, FRANCOIS	Tremblay - Trappe a graisse pour l'aréna St-Michel	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	4 934,41 $	
TRAPPEXPERT INC.	1393970	23 JANV. 2020	LABOS, COSTAS	POTVIN- Service pour Remplacement de trappes pour bassin d'équilibre et de débordement- BAT:0612	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	8 871,44 $	
TYCO FEU ET SECURITE INTEGRES CANADA, INC.	1394385	24 JANV. 2020	LYNCH, RENE	OUEST ALARME INCENDIE APPEL DE SERVICE DIVERS PLACE LYNCH RÉNE	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	2 065,11 $	
U. CAYOUETTE INC.	1391336	14 JANV. 2020	BUTEAU, FRANCOIS	Richer - bois brut chene, erable et pin pour inventaire	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	5 699,87 $	
U. CAYOUETTE INC.	1391786	15 JANV. 2020	BUTEAU, FRANCOIS	RICHER - Achat verrou acier inoxydable pour BAT:9996	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	3 254,51 $	
U. CAYOUETTE INC.	1395141	29 JANV. 2020	DESJARLAIS, PIERRE	OUEST - TRAVAUX D'ENTRETIEN MINEURS (TEM) - METIERS - ACRYLIQUE PLAFOND - BAIN QUINTAL (CENTRE POUPART), 1552 RUE DUFRESNE - DESJARLAIS, PIERRE	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	2 361,96 $	
U. CAYOUETTE INC.	1395141	28 JANV. 2020	DESJARLAIS, PIERRE	OUEST - TRAVAUX D'ENTRETIEN MINEURS (TEM) - METIERS - ACRYLIQUE PLAFOND - BAIN QUINTAL (CENTRE POUPART), 1552 RUE DUFRESNE - DESJARLAIS, PIERRE	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	11 152,24 $	

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er AU 31 JANVIER 2020

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
VENTILABEC INC.	1391736	15 JANV. 2020	LEVESQUE, PIERRE	3784, 01-431819. Mise en marche du chauffage	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	2 481,44 $	
VENTILABEC INC.	1393996	23 JANV. 2020	LEVESQUE, PIERRE	Travaux sur système de ventilation dans 2 bâtiments	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	4 880,77 $	
VERDUN TUILES ET CERAMIQUES	1391936	15 JANV. 2020	KHARBOUCH, KHALID	OUEST TEM RÉPARATION DE LA CÉRAMIQUE DE LA PISCINE BAIN QUINTAL KHARBOUCH, KHALID	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	22 703,55 $	
VIGMARK INC.	1395791	30 JANV. 2020	SAUVE, STEPHANE	CORBEIL - ACHAT CABINET ET BOITIER POUR BAT: 0105	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	3 139,13 $	
VILLE DE L'ASSOMPTION	1395852	30 JANV. 2020	ROUILLARD, JOHANNE	Paiement de comptes de taxes pour l'année 2020.	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	70 140,32 $	
VITRERIE BRUNELLE (1953)	1390588	10 JANV. 2020	BUTEAU, FRANCOIS	POTVIN - Remplacement de 2 thermos vestiaire des hommes BAT:0712	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	6 824,19 $	
V R CHEMINEES INC.	1395489	29 JANV. 2020	SAUVE, STEPHANE	OUEST - TGRAVAUX D'ENTRETIEN MINEURS (TEM) - CHAUFFAGE - FOURNIR ET REMPLACER CHEMINÉES DE 3 APPAREILS DE CHAUFFAGE - PISCINE INTERIEURE PIERRE-LORANGE (BIBLIO), 1870 RUE DAVIDSON - SAUVE, STEPHANE	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	12 057,81 $	
VULCAIN ALARME, DIVISION DE B.W. TECHNOLOGIES	1389477	07 JANV. 2020	LEVESQUE, PIERRE	2464, 01-421665. Détecteur de CO2 pour la piscine et réfrigérant R22	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	4 868,27 $	
VULCAIN ALARME, DIVISION DE B.W. TECHNOLOGIES	1391923	15 JANV. 2020	LEVESQUE, PIERRE	Service d'entretien préventif à l'aréna martin Lapointe	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	2 464,32 $	
WOLSELEY CANADA INC.	1388947	06 JANV. 2020	BUTEAU, FRANCOIS	BC OUVERT 2020	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	46 929,41 $	
WOLSELEY CANADA INC.	1389089	06 JANV. 2020	BUTEAU, FRANCOIS	Fleury - pour l'aréna Maurice Richard	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	2 057,59 $	
WOLSELEY CANADA INC.	1389408	07 JANV. 2020	BUTEAU, FRANCOIS	FLEURY - INVENTAIRE ROSEMONT PLOMBERIE - BAT: 2407	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	3 851,98 $	
WOLSELEY CANADA INC.	1390035	08 JANV. 2020	PLOURDE, PATRICK	OUEST LE SUD OUEST RESERVOIR 6000 NOTRE DAME OUEST PATRICK, PLOURDE	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	4 025,35 $	
WOLSELEY CANADA INC.	1390915	13 JANV. 2020	KAMIL, AZIZE	OUEST - TRAVAUX D'ENTRETIEN MINEURS (TEM) - INSTALLATION D'UN DAR ET MISE AUX NORMES DE L'ENTRÉE D'EAU - PAVILLON DU PARC KENT, 3220 AVENUE APPLETON - KAMIL, AZIZE	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	5 382,05 $	
WOLSELEY CANADA INC.	1392913	20 JANV. 2020	DESROCHERS, ERIC	OUEST - TRAVAUX D'ENTRETIEN MINEURS (TEM) - LAVABO - CENTRE DU PLATEAU, 2275 BOULEVARD SAINT-JOSEPH E. - DESROCHERS, ERIC	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	2 553,36 $	
WOLSELEY CANADA INC.	1393264	21 JANV. 2020	KAMIL, AZIZE	OUEST - CÔTE-DES-NEIGES-NOTRE-DAME-DE-GRACE - ROBINET DE DOUCHE - CENTRE COMMUNAUTAIRE N-D-G, 5311 CHEMIN DE LA CÔTE-SAINT-ANTOINE	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	2 492,18 $	
WOLSELEY CANADA INC.	1393526	21 JANV. 2020	DESROCHERS, ERIC	OUEST - TRAVAUX D'ENTRETIEN MINEURS (TEM) - FONTAINE À BOIRE - CENTRE DU PLATEAU, 2275 BOULEVARD SAINT-JOSEPH E. - DESROCHERS, ERIC	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	5 025,23 $	
WOLSELEY CANADA INC.	1394047	23 JANV. 2020	SAUVE, STEPHANE	OUEST CHAUFFAGE FILETEUSE RIDGID 600 OUVRAGE DESSERVI RÉGION OUEST SAUVÉ, STEPHANE	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	2 019,96 $	
WOLSELEY CANADA INC.	1395183	28 JANV. 2020	KHARBOUCH, KHALID	OUEST - TRAVAUX D'ENTRETIEN MINEURS (TEM) - ROBINET ET TOILETTE - BAIN QUITAL (CENTRE POUPART), 1552 RUE DUFRESNE - KHARBOUCH, KHALID	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	6 504,50 $	
WSP CANADA INC.	1392481	17 JANV. 2020	SHARIFIAN, JABIZ	Production d'un audit de désuétude dans le cadre du projet de réfection de la ventilation de la cour de services Côte-des-Neiges, au 2140 avenue Madison (0138)	Gestion et planification immobilière	Construction d'infrastructures de voirie	12 178,55 $	
A & A VITRES ET MIROIRS INC.	10792	15 JANV. 2020	LAPALME, JULIE	BC212900 : PTI 174784 / FOURNIR ET INSTALLER CLAIR TREMPÉ LAMINÉ	Gestion et planification immobilière	Musées et centres d'exposition	3 300,00 $	
BMR MATCO RAVARY	6028056	20 JANV. 2020	LAPALME, JULIE	BC213072 : STOCK DE BOIS	Gestion et planification immobilière	Musées et centres d'exposition	4 228,65 $	
DUBO ELECTRIQUE LTEE	3360919	15 JANV. 2020	LAPALME, JULIE	BC213096 : LED ETANCHE	Gestion et planification immobilière	Musées et centres d'exposition	2 469,84 $	
DUBO ELECTRIQUE LTEE	3361584	20 JANV. 2020	LAPALME, JULIE	BC213096 : LED ETANCHE	Gestion et planification immobilière	Musées et centres d'exposition	2 055,00 $	
DUBO ELECTRIQUE LTEE	3363299	20 JANV. 2020	LAPALME, JULIE	BC212882 : PIÈCES ÉCLAIRAGE FORET TROPICALE	Gestion et planification immobilière	Musées et centres d'exposition	3 264,50 $	
DUBO ELECTRIQUE LTEE	3366581	22 JANV. 2020	LAPALME, JULIE	BC213171 : STOCK MAGASIN	Gestion et planification immobilière	Musées et centres d'exposition	2 639,60 $	
DUBO ELECTRIQUE LTEE	3367283	20 JANV. 2020	LAPALME, JULIE	BC213093 : PANNEAU LED	Gestion et planification immobilière	Musées et centres d'exposition	4 822,50 $	
GROUPE ECLAIR INC.	026126	09 JANV. 2020	LAPALME, JULIE	BC213077 : CABINET POUR BOYAU D'INCENDIE AVEC SES ACCESSOIRES	Gestion et planification immobilière	Musées et centres d'exposition	5 847,13 $	

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er AU 31 JANVIER 2020

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
H2O INNOVATION (2000) INC.	cd1011876	13 JANV. 2020	LAPALME, JULIE	BC212843 : APPEL DE SERV. SYSTÈME OSMOSE	Gestion et planification immobilière	Musées et centres d'exposition	3 130,00 $	
ISO ENERGIE INC.	6018	29 JANV. 2020	LAPALME, JULIE	BC213085 : ISOLATION DE BIORÉACTEUR ET TUYAUTERIE	Gestion et planification immobilière	Musées et centres d'exposition	6 758,12 $	
JOHN BROOKS COMPAGNIE LTEE	2331042	15 JANV. 2020	LAPALME, JULIE	BC212938 : BUSES POUR TUNNEL DE GLACE	Gestion et planification immobilière	Musées et centres d'exposition	4 566,87 $	
LES PORTES J.P.R. INC.	f447799	09 JANV. 2020	LAPALME, JULIE	BC212771 : REMPLACEMENT PORTE DE GARAGE ENTREPOT PLANÉTARIUM	Gestion et planification immobilière	Musées et centres d'exposition	8 615,24 $	
LOCATION D'OUTILS SIMPLEX S.E.C.	7243474	20 JANV. 2020	LAPALME, JULIE	BC212934 : LOCATION DE NACELLE	Gestion et planification immobilière	Musées et centres d'exposition	3 447,74 $	
LOCATION D'OUTILS SIMPLEX S.E.C.	724347a4	31 JANV. 2020	LAPALME, JULIE	BC212934 : LOC. NACELLE Z45-25 20 DÉC. AU 17 JANV.	Gestion et planification immobilière	Musées et centres d'exposition	3 219,74 $	
LOUE FROID INC.	45427	01 JANV. 2020	BEDARD, LOUISE	BC-212970 2 unités de chauffage	Gestion et planification immobilière	Musées et centres d'exposition	3 190,24 $	
MECA CONTROLE	56060	13 JANV. 2020	LAPALME, JULIE	BC211965 : REMPLACEMENT UNITÉ DE CHAUFFAGE SERRE #11	Gestion et planification immobilière	Musées et centres d'exposition	7 575,00 $	
METAL M-PACT INC.	041006	09 JANV. 2020	LAPALME, JULIE	BC213042 : TREILLIS MÉTALIQUE TISSÉ	Gestion et planification immobilière	Musées et centres d'exposition	4 784,00 $	
METAL M-PACT INC.	041054	20 JANV. 2020	LAPALME, JULIE	BC213076 : MÉTAUX POUR LYNX	Gestion et planification immobilière	Musées et centres d'exposition	6 530,50 $	
METAL M-PACT INC.	041133	28 JANV. 2020	LAPALME, JULIE	BC213181 : MATÉRIAUX POUR HABITAT DES CAPI	Gestion et planification immobilière	Musées et centres d'exposition	5 938,00 $	
METAL M-PACT INC.	041179	31 JANV. 2020	LAPALME, JULIE	BC213142 : MÉTAL POUR FORET LAURENTIENNE	Gestion et planification immobilière	Musées et centres d'exposition	3 397,60 $	
METAL M-PACT INC.	041180	31 JANV. 2020	LAPALME, JULIE	BC213142 : MÉTAL POUR FORET LAURENTIENNE	Gestion et planification immobilière	Musées et centres d'exposition	5 900,00 $	
PRODUITS CHIMIQUES MAGNUS LTEE.	pf00066169	20 JANV. 2020	LAPALME, JULIE	BC213043 : RÉPARATIONS DE 2 ADOUCISSEURS	Gestion et planification immobilière	Musées et centres d'exposition	6 450,00 $	
PRODUITS CHIMIQUES MAGNUS LTEE.	pf00066170	20 JANV. 2020	LAPALME, JULIE	BC213044 : REMISE A NEUF 2 ADOUCISSEURS	Gestion et planification immobilière	Musées et centres d'exposition	5 098,20 $	
PRODUITS PRAXAIR	94487043	29 JANV. 2020	LAPALME, JULIE	BC213209 : SOUDEUSE MIG PORTATIVE	Gestion et planification immobilière	Musées et centres d'exposition	2 103,00 $	
UAP INC.	523395431	20 JANV. 2020	LAPALME, JULIE	BC213157 : PEINTURE POUR ATELIER	Gestion et planification immobilière	Musées et centres d'exposition	4 502,79 $	
VEOLIA ES CANADA SERVICES INDUSTRIELS INC.	1114195	20 JANV. 2020	LAPALME, JULIE	BC213030 : POMPER ET NETT. 6 INTERCEPTEURS DE GRAS	Gestion et planification immobilière	Musées et centres d'exposition	3 150,42 $	
WM QUEBEC INC.	002619907336	31 JANV. 2020	LAPALME, JULIE	BC211550 : L13 2 RAMASSAGES NOV. 2019	Gestion et planification immobilière	Musées et centres d'exposition	3 516,63 $	
WOLSELEY CANADA INC.	312986	28 JANV. 2020	LAPALME, JULIE	BC213187 : STOCK MAGASIN	Gestion et planification immobilière	Musées et centres d'exposition	2 235,20 $	
ALL TAPE DISTRIBUTION	1392647	17 JANV. 2020	FRAPPIER, GENEVIEVE	Tape noir CSCR	Grands parcs, mont Royal et sports	Gestion install. - Centres commun. - Act.récréatives	4 195,30 $	
AQUAM SPECIALISTE AQUATIQUE INC.	1393627	22 JANV. 2020	GINCE, MARTIN	Réalisation des travaux de réparations et d'entretien pour la piscine du complexe sportif Claude-Robillard - Année 2020	Grands parcs, mont Royal et sports	Gestion install. - Piscines, plages et ports de plaisance	15 748,12 $	
BRODEUR FRENETTE S.A.	1392173	21 JANV. 2020	LEFEBVRE, LOUISE-HELENE	Réaliser une étude d'analyse des risques de navigation associés à l'aménagement d'un bain portuaire au bout du quai de l'horloge dans le Vieux-Port (1296)	Grands parcs, mont Royal et sports	Planification et gestion des parcs et espaces verts	22 782,29 $	
CHAMBERLAND STE-MARIE	1394802	27 JANV. 2020	ANGERS, VERONIQUE	Accorder un contrat à Chamberland conseil pour l'animation de l'atelier «Efficacité personnelle et capacité à collaborer avec Insight Discovery»	Grands parcs, mont Royal et sports	Planification et gestion des parcs et espaces verts	3 401,59 $	
CITRON HYGIENE LP	1393638	22 JANV. 2020	FRAPPIER, GENEVIEVE	Service EcoAire, Blanc (bi-mensuel) - Diffuseurs odorants - Année 2020	Grands parcs, mont Royal et sports	Gestion install. - Centres commun. - Act.récréatives	3 674,56 $	
FNX-INNOV INC.	1393014	20 JANV. 2020	CORBEIL, JASMIN	19-1063_Assistance technique en ingénierie pour le projet de réaménagement du square Viger, des rues et trottoirs limitrophes	Grands parcs, mont Royal et sports	Entretien et aménag. des parcs et terrains de jeux	22 782,29 $	
GLOBEX COURRIER EXPRESS INTERNATIONAL INC.	1393560	22 JANV. 2020	LEFEBVRE, LOUISE-HELENE	service de ramassage et distribution du courrier interne et rapide pour l'année 2020 au SGPMRS	Grands parcs, mont Royal et sports	Planification et gestion des parcs et espaces verts	682,42 $	1302177
GLOBEX COURRIER EXPRESS INTERNATIONAL INC.	1393560	21 JANV. 2020	LEFEBVRE, LOUISE-HELENE	service de ramassage et distribution du courrier interne et rapide pour l'année 2020 au SGPMRS	Grands parcs, mont Royal et sports	Act. récréatives - Dir. et adm. - À répartir	262,47 $	1302177
GLOBEX COURRIER EXPRESS INTERNATIONAL INC.	1393560	21 JANV. 2020	LEFEBVRE, LOUISE-HELENE	service de ramassage et distribution du courrier interne et rapide pour l'année 2020 au SGPMRS	Grands parcs, mont Royal et sports	Planification et gestion des parcs et espaces verts	262,47 $	1302177
GLOBEX COURRIER EXPRESS INTERNATIONAL INC.	1393560	22 JANV. 2020	LEFEBVRE, LOUISE-HELENE	service de ramassage et distribution du courrier interne et rapide pour l'année 2020 au SGPMRS	Grands parcs, mont Royal et sports	Act. récréatives - Dir. et adm. - À répartir	1 679,80 $	1302177

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er AU 31 JANVIER 2020

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
GLOBEX COURRIER EXPRESS INTERNATIONAL INC.	1393652	22 JANV. 2020	DULIEPRE, JEAN-FRANCOIS	BC 2020- Frais de courrier Globex pour l'interne et l'externe.	Grands parcs, mont Royal et sports	Act. récréatives - Soutien tech. et fonct. - À répartir	3 359,60 $	1302177
GLOBEX COURRIER EXPRESS INTERNATIONAL INC.	1393652	22 JANV. 2020	DULIEPRE, JEAN-FRANCOIS	BC 2020- Frais de courrier Globex pour l'interne et l'externe.	Grands parcs, mont Royal et sports	Act. récréatives - Soutien tech. et fonct. - À répartir	314,96 $	
GYM PLUS INC.	1390418	22 JANV. 2020	FRAPPIER, GENEVIEVE	PROJET 5428 :Pour l'installation et nettoyage des rideaux séparateur au gymnase double	Grands parcs, mont Royal et sports	Gestion install. - Centres commun. - Act.récréatives	3 344,90 $	
LE CLUB GYMNIX INC.	1393421	21 JANV. 2020	FRAPPIER, GENEVIEVE	Table de saut CSCR	Grands parcs, mont Royal et sports	Gestion install. - Centres commun. - Act.récréatives	3 987,90 $	
LES ENTREPRISES ANDRE BARSALOU INC.	1393744	22 JANV. 2020	ST-PIERRE, MARIETTE	Ouverture et fermeture des trappes de sable CSCR le 31 janvier 2020	Grands parcs, mont Royal et sports	Gestion install. - Centres commun. - Act.récréatives	2 624,68 $	
LES ENTREPRISES ANDRE BARSALOU INC.	1395176	28 JANV. 2020	ST-PIERRE, MARIETTE	Ouverture et fermeture des trappes de sable CSCR le 14 février 2020	Grands parcs, mont Royal et sports	Gestion install. - Centres commun. - Act.récréatives	2 624,68 $	
LES SERVICES EXP INC.	1378077	20 JANV. 2020	DUPLANTIE, SYLVIA-ANNE	19-1064_Assistance technique en ingénierie pour le projet de réaménagement du Square Viger, des rues et trottoirs limitrophes	Grands parcs, mont Royal et sports	Entretien et aménag. des parcs et terrains de jeux	86 436,21 $	
MFR INC.	1393664	22 JANV. 2020	GINCE, MARTIN	Service de maintenance du bassin aquatique au complexe sportif Claude-Robillard - Année 2020	Grands parcs, mont Royal et sports	Gestion install. - Piscines, plages et ports de plaisance	12 598,49 $	
MIRADA MEDIA INC.	1390640	10 JANV. 2020	DULIEPRE, JEAN-FRANCOIS	Accès et soutien Channel VIEW "OR" et WEB pour CSCR pour l'année 2020	Grands parcs, mont Royal et sports	Act. récréatives - Soutien tech. et fonct. - À répartir	3 011,04 $	
MORNEAU SHEPELL LTE	1393380	21 JANV. 2020	LEFEBVRE, LOUISE-HELENE	Bon de commande ouvert pour le PAE 2020	Grands parcs, mont Royal et sports	Act. récréatives - Dir. et adm. - À répartir	15 629,92 $	1310883
NIPPAYSAGE INC	1371267	20 JANV. 2020	CORBEIL, JASMIN	18-1989_Assistance technique en architecture du paysage pour le projet de réaménagement du square Viger, des rues et trottoirs limitrophes	Grands parcs, mont Royal et sports	Entretien et aménag. des parcs et terrains de jeux	22 675,01 $	
PRO ACTION TRANSPORT INC.	1390716	10 JANV. 2020	FRAPPIER, GENEVIEVE	Recouvrement et dé toilage de la piste d'athlétisme de l'omnisport du 24 au 26 janvier 2020	Grands parcs, mont Royal et sports	Gestion install. - Centres commun. - Act.récréatives	5 381,13 $	
PRODUITS PRAXAIR	1393672	22 JANV. 2020	GINCE, MARTIN	Location mensuelle du réservoir de dioxide de carbone CO2 pour la piscine du CSCR - Année 2020	Grands parcs, mont Royal et sports	Gestion install. - Piscines, plages et ports de plaisance	2 771,67 $	
PRODUITS PRAXAIR	1393684	22 JANV. 2020	GINCE, MARTIN	Remplissage de dioxide de carbone liquide CO2 - Bassins aquatiques du complexe sportif Claude-Robillard - Année 2020	Grands parcs, mont Royal et sports	Gestion install. - Piscines, plages et ports de plaisance	11 023,68 $	
PROVENCHER ROY + ASSOCIES ARCHITECTES INC.	1378050	20 JANV. 2020	CORBEIL, JASMIN	18-1990_Assistance technique en architecture pour le projet de réaménagement du Square Viger, des rues et trottoirs limitrophes	Grands parcs, mont Royal et sports	Entretien et aménag. des parcs et terrains de jeux	20 841,61 $	
SHARP ELECTRONIQUE DU CANADA LTEE	1387849	08 JANV. 2020	LEFEBVRE, LOUISE-HELENE	Achat d'un photocopieur Sharp MX3071 pour le SGPMRS_2020	Grands parcs, mont Royal et sports	Act. récréatives - Dir. et adm. - À répartir	4 358,03 $	
TAXI DIAMOND	1393328	21 JANV. 2020	LEFEBVRE, LOUISE-HELENE	Budget taxi 2020 pour le SGPMRS et nos trois divisions.	Grands parcs, mont Royal et sports	Act. récréatives - Dir. et adm. - À répartir	899,90 $	
TAXI DIAMOND	1393328	21 JANV. 2020	LEFEBVRE, LOUISE-HELENE	Budget taxi 2020 pour le SGPMRS et nos trois divisions.	Grands parcs, mont Royal et sports	Act. récréatives - Soutien tech. et fonct. - À répartir	209,97 $	
TAXI DIAMOND	1393328	21 JANV. 2020	LEFEBVRE, LOUISE-HELENE	Budget taxi 2020 pour le SGPMRS et nos trois divisions.	Grands parcs, mont Royal et sports	Planification et gestion des parcs et espaces verts	4 199,50 $	
UBA INC.	1395820	30 JANV. 2020	GINCE, MARTIN	Livraison d'hypochloryte de sodium (javelo 12% bulk liquid) en vrac en liquide pour la piscine du CSCR - Année 2020	Grands parcs, mont Royal et sports	Gestion install. - Piscines, plages et ports de plaisance	12 472,51 $	
ULINE CANADA CORP	1393167	20 JANV. 2020	ST-PIERRE, MARIETTE	TAPE NOIR POUR CSCR	Grands parcs, mont Royal et sports	Gestion install. - Centres commun. - Act.récréatives	2 039,47 $	
ANNE-MARIE PARENT	1395265	28 JANV. 2020	SINCLAIR, NANCY	BCO 2020 - Services professionnels ANNE-MARIE PARENT / Paiement de jetons de présences pour les réunions du CJV et du comité mixte pour l'année 2020.- Service du greffe	Greffe	Greffe	2 250,00 $	
ANURADHA DUGAL	1396023	30 JANV. 2020	BONNEAU, MARIE-EVE	BCO 2020 - Services professionnels Fonds pour jetons de présence Vice-présidente du Conseil des Montréalaises année 2020- Service du greffe	Greffe	Conseil et soutien aux instances politiques	5 000,00 $	
CAROLINE MARCANT	1392912	20 JANV. 2020	BONNEAU, MARIE-EVE	Acquisition d'un Service - Rédaction, révision Rapport d'activité 2019 du Conseil des Montréalaises - Service du greffe	Greffe	Conseil et soutien aux instances politiques	2 099,75 $	
GLOBEX COURRIER EXPRESS INTERNATIONAL INC.	1393029	20 JANV. 2020	SINCLAIR, NANCY	GLOBEX - BCO 2020 / Frais de courrier interne. Service du greffe. Compte 41093. Référence contrat 1302177 - Service du greffe	Greffe	Greffe	3 674,56 $	1302177
MOLLIE DUJARDIN	1393643	22 JANV. 2020	BONNEAU, MARIE-EVE	Services professionnels afin d'assurer les services de promotion, rédaction de documents et de logistique concernant les activités du CJM entre le 6 janvier et le 14 août 2020 - Service du greffe	Greffe	Conseil et soutien aux instances politiques	11 250,00 $	
MORNEAU SHEPELL LTE	1392537	17 JANV. 2020	SINCLAIR, NANCY	Services professionnels année 2020 (79 $/heure non taxable) Pour les services individuels suivants : Psychologue - Travailleurs sociaux / Psychoéducateurs - Conseillers d'orientation - Sexologue - Problème de dépendance (Service du greffe)	Greffe	Conseil et soutien aux instances politiques	4 052,51 $	1310883
S.E.C. PLAZA VAL MARIE	1389555	07 JANV. 2020	SINCLAIR, NANCY	PLAZA VAL MARIE / Location d'un local dans le cadre de l'élection partielle dans l'Arrondissement Saint-Léonard. Période du 01 janvier au 31 mars 2020 (Service du greffe)	Greffe	Greffe	17 952,86 $	

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er AU 31 JANVIER 2020

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
SUSAN BRONSON	1395939	30 JANV. 2020	SINCLAIR, NANCY	Services professionnels -Recherches, analyses et rédactions des avis pour les dossiers soumis au Conseil du patrimoine de Montréal, au Comité Jacques-Viger et/ou au Comité mixte. 40 heures à 115 $/h. Service greffe	Greffe	Greffe	4 829,42 $	
TINK PROFITABILITE NUMERIQUE INC.	1389510	07 JANV. 2020	SINCLAIR, NANCY	TINK BCO 2020 / Hébergement du site internet ÉLECTION MONTRÉAL pour l'année 2020. Selon l'entente BL0501 (Service du greffe)	Greffe	Greffe	5 669,32 $	
JEUNE CONSEIL DE MONTREAL	1183430015200110	10 JANV. 2020	LESPERANCE, YANICK	Soutien financier pour l'année 2020. Afin de bonifier les activités d'initiation à la vie politique municipale. Dossier: 1183430015 / CE18 1925.	Greffe	Conseil et soutien aux instances politiques	5 000,00 $	
AVEC PLAISIRS	1394211	23 JANV. 2020	CLOUTIER, MARIANNE	Facture #449314 - commande de deux buffets déjeuner et dîner pour une rencontre entre la Ville et d'autres organismes qui a eu lieu le 17 janvier 2020 de 10 h à 16 h au 303, rue Notre-Dame Est, Salle 6A-35. Service d'Habitation	Habitation	Amén., urb. et dével. - Dir.adm. et soutien - À répartir	2 313,55 $	
EXTERMINAPRO INC.	1394532	24 JANV. 2020	CLOUTIER, MARIANNE	EXTERMINAPRO INC. - Travaux à la carte - Service de l¿habitation	Habitation	Amén., urb. et dével. - Dir.adm. et soutien - À répartir	4 330,73 $	
QUEENS UNIVERSITY	1389658	07 JANV. 2020	CLOUTIER, MARIANNE	Renouvellement d'adhésion au NEFPP pour l'année 2020-Frais d'adhésion au Forum national des cadres en immobilier public pour Isabelle Lussier pour l'année 2020- Service de l¿habitation	Habitation	Autres biens - Rénovation urbaine	2 500,00 $	
ALLIED PROPERTIES REAL ESTATE INVESTMENT TRUST	1395741	30 JANV. 2020	CHAMPAGNE, BENOIT	Location - Espace de stationnement - 75 rue Queen - SIRR pour l'année 2020	Infrastructures du réseau routier	Transport - Dir. et admin. - À répartir	5 593,73 $	
ALPHAPLANTES	1394825	27 JANV. 2020	CHAMPAGNE, BENOIT	Service d'entretien des plantes intérieures pour les années 2018 et 2019 - Factures 300786 et 309824 (SIVT / SIRR et SUM)	Infrastructures du réseau routier	Transport - Dir. et admin. - À répartir	4 940,11 $	
ANNIE JUSSAUME-LAVIGNE	1390190	09 JANV. 2020	ROY, SYLVAIN	Gestion documentaire : inventaire et classement des dossiers recherche & développement (Infrasructures)	Infrastructures du réseau routier	Transport - Soutien tech. et fonct.- À répartir	3 150,00 $	
BASTIEN FONTAINE	1391720	15 JANV. 2020	PARENT, MARIE	Cartographie thermique des villes liées (15 villes) tel que décrit dans l'offre de service. Pour chacune des 15 villes liées, termographies de jour et de nuit. (Infrastructures)	Infrastructures du réseau routier	Transport - Soutien tech. et fonct.- À répartir	15 000,00 $	
CANAL GEOMATICS INC.	1394815	27 JANV. 2020	RIENDEAU, FRANCOIS	Maintenance de GNSMART Professional - 5 stations (Youssef Smadi)	Infrastructures du réseau routier	Transport - Soutien tech. et fonct.- À répartir	7 910,81 $	
COMPUGEN INC.	1395743	30 JANV. 2020	HARVEY, ELIZABETH	Licence AutoCad (version complète) pour Monsieur Gregory Sevastianenko - Dérogation R416975 - Soumission 3956058 SQ (Infrastructures)	Infrastructures du réseau routier	Transport - Soutien tech. et fonct.- À répartir	2 090,30 $	
FONDS D'INFORMATION SUR LE TERRITOIRE	1389626	07 JANV. 2020	PARENT, MARIE	BCO - MONTANT SANS TAXES POUR PAYER FACTURES À VENIR AYANT ATTRAIT À DE L'INFORMATION FONCIÈRE (EX. CADASTRES ET LOTS), UNITÉ OU MOINS DE 1$ POUR UNE PÉRIODE SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2020 (Infrastructures)	Infrastructures du réseau routier	Transport - Soutien tech. et fonct.- À répartir	10 000,00 $	
GILLES PAQUETTE	1389313	07 JANV. 2020	ROY, SYLVAIN	(Gré à gré) mandat de soutien technique à la section "Géotechnique et chaussée" de la DEST selon l'offre de service du 3 janvier 2020. (40$/h) (Infrastructures)	Infrastructures du réseau routier	Transport - Soutien tech. et fonct.- À répartir	4 800,00 $	
HEC MONTREAL	1391938	15 JANV. 2020	DESHAIES, SEBASTIEN	Formation Tristan Drouin-Desjardins - Intelligence émotionnelle et l'exercice du leadership les 22,23,24 janvier 2020. (Infrastructures)	Infrastructures du réseau routier	Transport - Soutien tech. et fonct.- À répartir	2 094,50 $	
INSTRON	1391529	14 JANV. 2020	GAGNE, ALAIN	Calibration annuelle, par le fabricant, de la presse à béton "Instron" Équipement servant à la réalisation d'essais de laboratoire pour le contrôle des matériaux - Selon la soumission CLPW2907_8 - demandeur: Rachid Fettah (Infrastructures)	Infrastructures du réseau routier	Transport - Soutien tech. et fonct.- À répartir	8 200,60 $	
INTERGRAPH CANADA LTD	1394817	27 JANV. 2020	RIENDEAU, FRANCOIS	Maintenance de APOLLO ESSENTIALS. Du 1er Mars 2020 au 29 février 2021	Infrastructures du réseau routier	Transport - Soutien tech. et fonct.- À répartir	9 650,45 $	
LES VIVACES QUEBECOISES	1390165	08 JANV. 2020	OSTIGUY, MONYA	IN 325701. Fourniture de végétaux saille De Lanaudière et Chambord. Demandeur: Gilbert Niox. Réso tr. CM 18 0811. Gré à gré. V/Réf: Soumission 13-12-2019	Infrastructures du réseau routier	Construction d'infrastructures de voirie	8 691,92 $	
MVT GEO-SOLUTIONS INC.	1393443	21 JANV. 2020	PARENT, MARIE	Formation - Pilotage de drones selon la soumission P20005-02 (Infrastrucutures)	Infrastructures du réseau routier	Transport - Soutien tech. et fonct.- À répartir	6 429,43 $	
UNIVERSITE DE SHERBROOKE	1394872	27 JANV. 2020	OSTIGUY, MONYA	Autoriser M. Vincent Caviola, agent technique à participer à la formation : Construction et réparation des structures Campus de Longueuil qui se déroulera le 16 mars 2020 pour une durée de 14h.	Infrastructures du réseau routier	Transport - Soutien tech. et fonct.- À répartir	2 021,01 $	
WSP CANADA INC.	1309044	01 JANV. 2020	CHAMPAGNE, BENOIT	Projet St. Hubert, Mesure de conformité acoustique lors de travaux de construction, WSP, gré à gré, Olivier VAUDRIN-CHARRETTE.	Infrastructures du réseau routier	Construction d'infrastructures de voirie	6 383,24 $	
ALBERT VIAU DIVISION EMCO CORPORATION	1390052	08 JANV. 2020	GIRARD, MARIE-JOSEE	BCO-LAC-2020 pour pièces d'aqueduc *sur demande seulement*	Lachine	Réseau de distribution de l'eau potable	2 099,75 $	
BF-TECH INC.	1392592	17 JANV. 2020	GIRARD, MARIE-JOSEE	BCO 2020 - Aqueduc service de réparation sur demande	Lachine	Réseau de distribution de l'eau potable	8 399,00 $	
LAFARGE CANADA INC	1389104	06 JANV. 2020	LECLAIR, MARTINE	PIERRE CONCASSÉ ET FRAIS DE TRANSPORT	Lachine	Réseau de distribution de l'eau potable	36 876,86 $	1195735
LAFARGE CANADA INC	1389104	06 JANV. 2020	LECLAIR, MARTINE	PIERRE CONCASSÉ ET FRAIS DE TRANSPORT	Lachine	Réseaux d'égout	36 876,86 $	1195735
LANAUCO LTEE	1390791	10 JANV. 2020	GIRARD, MARIE-JOSEE	BCO-LAC 2020 Location support temporaire sur demande par l'équipe d'aqueduc	Lachine	Réseau de distribution de l'eau potable	3 149,62 $	

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er AU 31 JANVIER 2020

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
LES EQUIPEMENTS C.M. INC	1392639	17 JANV. 2020	GIRARD, MARIE-JOSEE	Outils pour les travaux publiques	Lachine	Réseau de distribution de l'eau potable	5 370,12 $	
LES EQUIPEMENTS RAPCO INC	1390792	10 JANV. 2020	GIRARD, MARIE-JOSEE	BCO-LAC-2020 approvisionnement de divers matériaux et accessoires *sur demande seulement*	Lachine	Réseau de distribution de l'eau potable	2 099,75 $	
MARINA MATERIAUX ET EQUIPEMENTS	1394719	27 JANV. 2020	GIRARD, MARIE-JOSEE	BCO-LAC-2020 Réparation machinerie pour la section aqueduc sur demande	Lachine	Réseau de distribution de l'eau potable	3 149,62 $	
PLOMBERIE LAFLEUR INC.	1390047	08 JANV. 2020	GIRARD, MARIE-JOSEE	BCO-LAC-2020 Travaux de plomberie sur le réseau d'aqueduc et égout sur demande	Lachine	Réseau de distribution de l'eau potable	3 149,62 $	
STELEM (CANADA) INC.	1390795	10 JANV. 2020	GIRARD, MARIE-JOSEE	BCO-LAC-2020 Approvisionnement de divers pièces aqueduc	Lachine	Réseaux d'égout	10 498,75 $	
ST-GERMAIN EGOUTS ET AQUEDUCS INC.	1389927	08 JANV. 2020	GIRARD, MARIE-JOSEE	BCO-LAC-2020 pièces d'aqueduc sur demande	Lachine	Réseau de distribution de l'eau potable	2 099,75 $	
TELTECH SIGNALISATION INC.	1389925	08 JANV. 2020	GIRARD, MARIE-JOSEE	Service d'interventions diverses en signalisation routière SUR DEMANDE	Lachine	Réseau de distribution de l'eau potable	4 199,50 $	1307671
UNITED RENTALS DU CANADA	1389924	08 JANV. 2020	GIRARD, MARIE-JOSEE	BCO-LAC-2020 location d'outils ou de machinerie sur demande.	Lachine	Réseau de distribution de l'eau potable	2 099,75 $	
AE SERVICES ET TECHNOLOGIES INC.	1387244	07 JANV. 2020	LAMBERT, LYNE	LAS BCR TP 2019 - GAINAGE POUR LE 8758 RUE BEYRIES DANS L'ARRONDISSEMENT DE LASALLE	LaSalle	Réseau de distribution de l'eau potable	3 221,54 $	
CONSTRUCTION DJL INC	1392686	17 JANV. 2020	GAUTHIER, BENOIT	LAS-BCO-TP 2020 ENROBES BITUMINEUX	LaSalle	Réseaux d'égout	20 997,50 $	1338038
CONSTRUCTION DJL INC	1392686	17 JANV. 2020	GAUTHIER, BENOIT	LAS-BCO-TP 2020 ENROBES BITUMINEUX	LaSalle	Réseau de distribution de l'eau potable	10 498,75 $	1338038
CREUSAGE RL	1356615	07 JANV. 2020	LAMBERT, LYNE	LAS BC 2019/EXCAVATION PNEUMATIQUE POUR REMPLACEMENT DE BOÎTES DE SERVICE ET DE VANNE DANS L'ARRONDISSEMENT DE LASALLE : ANNÉE 2019	LaSalle	Réseau de distribution de l'eau potable	2 393,71 $	
CREUSAGE RL	1393798	22 JANV. 2020	LAMBERT, LYNE	LAS BCR TP 2020/EXCAVATION PNEUMATIQUE POUR REMPLACEMENT DE BOÎTES DE SERVICE ET DE VANNE DANS L'ARRONDISSEMENT DE LASALLE : ANNÉE 2020	LaSalle	Réseau de distribution de l'eau potable	20 997,50 $	
GORL'EAU INC.	1388884	03 JANV. 2020	LAMBERT, LYNE	LAS BCR TP 2019 - Fuite d¿aqueduc, factues no 12370, 12393, 12414, 12214, 12338, 12344, 12407, 12418, 12421 et 12197	LaSalle	Réseau de distribution de l'eau potable	3 254,61 $	
GROUPE AKIFER INC.	1392408	16 JANV. 2020	LAMBERT, LYNE	LAS-BCO-TP-2020/LABORATOIRE CARACTÉRISATION DES SOLS ENTENTE DE SERVICE 1197934 (ÉCHANTILLONNAGE, ANALYSE ET RAPPRORT DES SOLS CONTAMINÉS (Lasalle)	LaSalle	Réseau de distribution de l'eau potable	12 598,50 $	1376033
GROUPE DPS LTEE	1391514	14 JANV. 2020	LAMBERT, LYNE	LAS TP BCO 2020 - Nettoyage/sablage sous pression pièce aqueduc LaSalle	LaSalle	Réseau de distribution de l'eau potable	4 199,50 $	
LOCATION FERRENTO (1993) INC.	1394752	27 JANV. 2020	LAMBERT, LYNE	LAS TP BCO 2020 - LOCATION ÉQUIPEMENT OUTILS POUR AQUEDUC	LaSalle	Réseau de distribution de l'eau potable	2 624,69 $	
PLOMBERIE LAFLEUR INC.	1394777	27 JANV. 2020	LAMBERT, LYNE	LAS BCO TP 2020 - INSPECTION PAR CAMÉRA DE L'ÉGOUT ET LOCALISATION DES ANOMALIES PAR LOCALISATEUR	LaSalle	Réseaux d'égout	2 099,75 $	
RECYCLAGE NOTRE-DAME INC.	1395504	29 JANV. 2020	GAUTHIER, BENOIT	LAS-BCR-TP 2020 ELIMINATION ET TRAITEMENT SOLS D'EXCAVATION	LaSalle	Réseau de distribution de l'eau potable	10 918,70 $	1387182
SOUPAPES UNIVERSELLE VALVES	1390822	10 JANV. 2020	LAMBERT, LYNE	LAS TP BCR 2020 - porte-opercule brasse YOK 8"	LaSalle	Réseau de distribution de l'eau potable	2 204,74 $	
VEOLIA ES CANADA SERVICES INDUSTRIELS INC.	1395258	28 JANV. 2020	LAMBERT, LYNE	LAS BCO TP 2020 - Vidange/décontamination ÉCUREUR	LaSalle	Réseau de distribution de l'eau potable	3 149,62 $	
EOS SYSTEMES DE POSITIONNEMENT INC	1389975	08 JANV. 2020	MORIN, PIERRE YVES	gps (soumission Q0000002)	L'Île Bizard - Ste-Geneviève	Horticulture et arboriculture	3 406,84 $	
GENERATRICE DRUMMOND	1389770	08 JANV. 2020	MORIN, PIERRE YVES	Réparation/Entretien - Génératrice offre de service Stations de pompage (gd 12553 rue Gilles 958.$ & gd 12554 rue Patenaude 958.$)	L'Île Bizard - Ste-Geneviève	Réseau de distribution de l'eau potable	2 011,56 $	
SANIVAC	1392196	16 JANV. 2020	MORIN, PIERRE YVES	pompage & nettoyage pour paiement facture révisée 0000532507	L'Île Bizard - Ste-Geneviève	Réseaux d'égout	2 160,64 $	
911 PRO INC.	1375803	13 JANV. 2020	MASSE, PAUL	3s. Aménagement de 30 véhicules de police Dodge Charger 2019 (SPVM) - Service du matériel roulant et des ateliers	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	61 386,19 $	
9132-4137 QUEBEC INC. - VITRO PLUS	1317671	01 JANV. 2020	GARNEAU, DOMINIC	RÉPARATION DE PARE-BRISES ET INTÉRIEURS DE VÉHICULES EN 2019-2020	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 099,75 $	
AB EXPRESS GAGNON	ROS955260	09 JANV. 2020	MASSE, PAUL	DEP.CARROSSERIE COMPTE OUVERT (ACCESSOIRE ET FOURNITURE D'ATELIER) CHEZ AB EXPRESS POUR 01 JAN 2020 AU 31 DÉC 2020)	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	22 047,37 $	
ACCESSOIRES OUTILLAGE LIMITEE	SLT934394	26 JANV. 2020	MONTPETIT, SYLVAIN	PIECES	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 624,69 $	
A.C.D.O. ASSOCIATION CANADIENNE DES DONS D'ORGANES	1394046	23 JANV. 2020	MASSE, PAUL	Facture #U511-20200106 -Frais d'assurance 2020-2021, selon protocole d'entente ACDO et SPVM - Service du matériel roulant et des ateliers	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	3 181,71 $	
ACIER ALTITUBE INC.	ROS956616	20 JANV. 2020	BEAULIEU, DAMIEN	TUBE ACIER POUR TRAVAUX EFFECTUER PAR U.T.M.	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	409,45 $	
ACIER ALTITUBE INC.	ROS956616	15 JANV. 2020	BEAULIEU, DAMIEN	TUBE ACIER POUR TRAVAUX EFFECTUER PAR U.T.M.	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	1 590,72 $	

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er AU 31 JANVIER 2020

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
ADANAC INC.	DIC953491	01 JANV. 2020	RECTON, YAN	Fournir un PO pour l'installation d'un couvercle de boite arriere de pick-up.	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 467,21 $	
ADF DIESEL MONTREAL INC.	1392155	21 JANV. 2020	ROY, PATRICK	Turbo assenbly	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	88,69 $	
ADF DIESEL MONTREAL INC.	1392155	17 JANV. 2020	ROY, PATRICK	Turbo assenbly	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	4 417,50 $	
ADF DIESEL MONTREAL INC.	CAR955932	17 JANV. 2020	LUSSIER, STEPHANIE	0(CRÉDIT) 3963990 GASKET	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	3 356,32 $	
ADF DIESEL MONTREAL INC.	MAD953694	29 JANV. 2020	VEILLETTE, PATRICK	Pièces et main d'oeuvres	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	23 790,02 $	
ADF DIESEL MONTREAL INC.	ROS952260	02 JANV. 2020	BELANGER, BRUNO	PIECES JOB MOTEUR CAMION INCENDIE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	4 416,13 $	
ADF DIESEL MONTREAL INC.	ROS953769	02 JANV. 2020	BELANGER, BRUNO	PIECES JOB MOTEUR DETROIT CAMION INCENDIE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	3 172,46 $	
ADF DIESEL MONTREAL INC.	SLT955205	03 JANV. 2020	MONTPETIT, SYLVAIN	PIECES	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	3 106,06 $	
AGRITEX	CAR947441	15 JANV. 2020	GAUVREAU, ALAIN	RÉPARATION HYDRAULIQUE D'UN TRACTEUR DES PARCS DE L'ARRONDISSEMENT ST-MICHEL	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	7 473,75 $	
AGRITEX	CAR953745	15 JANV. 2020	PORTELANCE, RAYMOND	RÉPARATION ANOMALIE MOTEUR DE L'ÉCUREUR D'ÉGOÛTS DE L'ARRONDISSEMENT ST-MICHEL	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 313,43 $	
AIGUISAGE PIGEON INC.	CAR956020	09 JANV. 2020	BRANCONNIER, SERGE	C1469401 (COMMANDE OUVERTE AIGUISAGE DE COUTEAUX ZAMBONI)	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	18 897,75 $	
AIGUISATEK	CAR956600	15 JANV. 2020	PASCAL, RAOUL	Accessoire et pièce de remplacement pour outil	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	10 498,75 $	
AIR LIQUIDE CANADA INC	1394642	26 JANV. 2020	LATOUR, REMI-PAUL	P.O. ANNUELLE 2020	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	4 199,50 $	
AREO-FEU LTEE	ROS943673	01 JANV. 2020	LESSARD, SIMON	PIÉCES DE SIÈGE DE TOURELE SUR T-REX	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	3 906,01 $	
AREO-FEU LTEE	ROS955521	07 JANV. 2020	ALTIMAS, JOHN-PATRICK	outil pour camion de pompier	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 671,65 $	
ARMAND SIGNORI AUTO RADIATEUR INC.	CAR957115	22 JANV. 2020	JUTEAU, JACQUES	ENVOYER RADIATEUR POUR REPARATION	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	3 337,55 $	
ARMAND SIGNORI AUTO RADIATEUR INC.	ROS955703	15 JANV. 2020	LESSARD, SIMON	FAIRE FABRIQUER UN RADIATEUR COMPLET # TAG 87131	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	3 239,43 $	
(ASFETM) ASSOCIATION SECTORIELLE FABRICATION EQUIPEMENT TRANSPORT MACHINE	CAR956056	16 JANV. 2020	LUSSIER, STEPHANIE	PAYER FACTURE FORMATION PONT-ROULANT ASFETM # F-1278 1962.50$	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	3 137,83 $	
ATELIERS B.F.R. INC.	SLT949847	03 JANV. 2020	MONTPETIT, SYLVAIN	SERVICE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	3 674,56 $	
ATELIERS B.F.R. INC.	SLT951466	03 JANV. 2020	MONTPETIT, SYLVAIN	PIECES	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	3 674,56 $	
ATELIERS M. DRIVESHAFT INC.	CAR956051	10 JANV. 2020	PORTELANCE, RAYMOND	PIÈCE POUR RÉPARER CAMION MULTIMODE DE L'ARRONDISSEMENT ST-MICHEL	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 115,59 $	
BENCO PIECES ET SERVICES	MAD954873	17 JANV. 2020	BLAIS, JEAN-ROBERT	BT-R902106533 VALVE AVANCE RECULE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	3 013,32 $	
BMR MATCO RAVARY	CAR956558	14 JANV. 2020	GENNARELLI, GERARDO	FEUILLES DE CONTREPLAQUE 3/4" 4'X 8' BC FIR	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	3 096,61 $	
BOULEVARD DODGE-CHRYSLER-JEEP (2000) INC.	CAR958599	29 JANV. 2020	GENNARELLI, GERARDO	REPARATION AUTO-PATROUILLES	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 134,09 $	
BOULEVARD DODGE-CHRYSLER-JEEP (2000) INC.	VER955997	10 JANV. 2020	LAJEUNESSE, MARC	UNITÉ 212-13699 PARE-CHOCS ET CALANDRE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	771,46 $	
BOULEVARD DODGE-CHRYSLER-JEEP (2000) INC.	VER955997	15 JANV. 2020	LAJEUNESSE, MARC	UNITÉ 212-13699 PARE-CHOCS ET CALANDRE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	169,14 $	
BOULEVARD DODGE-CHRYSLER-JEEP (2000) INC.	VER955997	17 JANV. 2020	LAJEUNESSE, MARC	UNITÉ 212-13699 PARE-CHOCS ET CALANDRE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	744,10 $	
BOULEVARD DODGE-CHRYSLER-JEEP (2000) INC.	VER955997	21 JANV. 2020	LAJEUNESSE, MARC	UNITÉ 212-13699 PARE-CHOCS ET CALANDRE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	669,69 $	
BRANDT TRACTEUR	AVM955341	06 JANV. 2020	OUIMET, GUY	R519486 BOULON COLLECTEUR ÉCHAPPEMENT	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 905,61 $	

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er AU 31 JANVIER 2020

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
BRANDT TRACTEUR	DIC955274	10 JANV. 2020	BRANCONNIER, SERGE	Remplacement joystick complet.	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	3 434,06 $	
BRANDT TRACTEUR	DIC957024	24 JANV. 2020	VEILLETTE, PATRICK	base de siège loader john deere	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	4 627,12 $	
BRANDT TRACTEUR	DIC957325	20 JANV. 2020	THIBAULT, DENIS	AT444061 / PEDALE FUEL MOTEUR	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 963,05 $	
BRANDT TRACTEUR	DIC957525	29 JANV. 2020	TREMBLAY, MICHEL	KIT BUSHING #13(AT350474)	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 170,14 $	
BRANDT TRACTEUR	DIC958501	29 JANV. 2020	BRANCONNIER, SERGE	AT330287 UNIT ASSY. DE PARKING BRAKE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	4 817,53 $	
BRANDT TRACTEUR	LAC952572	06 JANV. 2020	VEILLETTE, PATRICK	REFAIRE PIN ET BUSHING DU LOADER TEL QUE SOUMISSION 5100105 , MONTANT AVANT TAX 28,503.37 $	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	29 924,98 $	
BRANDT TRACTEUR	MAD956297	13 JANV. 2020	VEILLETTE, PATRICK	ACHAT D`UN RADIATEUR DE LOADER NON-REBATISSABLE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	5 230,71 $	
BRANDT TRACTEUR	MAD958235	27 JANV. 2020	BRISEBOIS, JOEL	AT330592 PETIT RADIATEUR HYDRAULIQUE DERRIERE LE VENTILATEUR	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 312,28 $	
BRANDT TRACTEUR	SLT948160	06 JANV. 2020	GAUVREAU, ALAIN	ATELIER SERVICES EXTERNES VEH 437-14098 VOIR BON TRAVAIL 266679 1329065	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	16 035,40 $	
BRANDT TRACTEUR	SLT957223	24 JANV. 2020	MONTPETIT, SYLVAIN	PIECES	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 906,20 $	
BRANDT TRACTEUR	SLT958700	30 JANV. 2020	BRISEBOIS, LUC	PIECES	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	5 616,83 $	
BRIDGESTONE CANADA INC.	1395971	30 JANV. 2020	HOGUE, ROBERT	Réappro magasin pneus hiver pour voiture de police Blizzak DM-V2 Bridgestone. Voir fact #6493229638	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	8 787,45 $	1348750
BRIDGESTONE CANADA INC.	PIR957614	22 JANV. 2020	LATOUR, REMI-PAUL	PNEU RECAP	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 508,01 $	
CAMION ISUZU MONTREAL OUEST (2015) INC.	1383842	16 JANV. 2020	VEILLETTE, PATRICK	FOURNIR PO POUR REPARATION FREIN ET DIRECTION FACT:10058	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	13 804,65 $	
CAMIONS EXCELLENCE PETERBILT INC.	DIC958456	28 JANV. 2020	VEILLETTE, PATRICK	FOURNIR P/O A EXCELLENCE PETERBILT MTL POUR LA REPARATION D UNE FUITE D AIR ET CHANGEMENT D HUILE MOTEUR SELON LE BT 514075	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 227,93 $	
CAMIONS INTER-ANJOU INC.	AVM956166	10 JANV. 2020	BRANCONNIER, SERGE	FOURNIR PO FACTURE 88586 INTER ANJOU POUR TROUBLE DE FREINS, CAPTEUR, FILAGE ET LIGNE DE FREIN EN TROUBLE. 3420.44+TX	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	3 591,03 $	
CAMIONS INTER-ANJOU INC.	CAR953078	03 JANV. 2020	PORTELANCE, RAYMOND	RÉPARATION ALIMENTATION D'ESSENCE D'UN CAMION MULTIMODE DE L'ARRONDISSEMENT ST-MICHEL	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	3 580,91 $	
CAMIONS INTER-ANJOU INC.	CAR954568	11 JANV. 2020	GAUVREAU, ALAIN	ENTRETIEN ANNUEL + RÉPARATIONS SUITE À INSPECTION D'UNE CITERNE À EAU DE L'ARRONDISSEMENT ST-MICHEL	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	7 147,08 $	
CAMIONS INTER-ANJOU INC.	CAR958134	27 JANV. 2020	MICHAUD, LOUIS-PHILIPPE	FOURNIR P.O REPAATION INTER VOIR FCT# 88930 AUTORISATION B.ALLARD	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 187,19 $	
CAM-RO DISTRIBUTIONS INC.	ROS955270	09 JANV. 2020	MASSE, PAUL	DEPT. CARROSSERIE, COMPTE OUVERT DU 01 JAN 2020 AU 31 DÉC 2020 , POUR INSPECTION POMPE POUR RESPIRATEUR CHAMBRE À PEINTURE PAR DISTRI. CAM-RO	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	6 824,19 $	
CANAFLEX INC.	CAR958309	28 JANV. 2020	TROTTIER, LUC	BOYAU HYDRAULIQUE POUR ATELIER CESM	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	1 993,71 $	
CANAFLEX INC.	CAR958309	29 JANV. 2020	TROTTIER, LUC	BOYAU HYDRAULIQUE POUR ATELIER CESM	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	1 984,56 $	
CANAFLEX INC.	CAR958683	30 JANV. 2020	TROTTIER, LUC	ACHAT DE BOYAU ET RACCORD HYDRAULIQUE - ATELIER CESM	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	4 246,98 $	
CENTRE AGRICOLE J.L.D. INC.	CAR957300	20 JANV. 2020	LUSSIER, STEPHANIE	ACHAT D'UN BUCKET	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	1 552,49 $	
CENTRE AGRICOLE J.L.D. INC.	CAR957300	29 JANV. 2020	LUSSIER, STEPHANIE	ACHAT D'UN BUCKET	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 526,45 $	
CENTRE DE MOTEUR J.S. LEVESQUE INC.	1379929	16 JANV. 2020	VEILLETTE, PATRICK	FOURNIR PO POUR PREPARATION HIVERNALE FACT:234393	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	13 469,39 $	
CENTRE DE MOTEUR J.S. LEVESQUE INC.	1379930	16 JANV. 2020	VEILLETTE, PATRICK	FOURNIR PO POUR PREPARATION HIVERNAL FACT:234394	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	8 123,97 $	
CENTRE DE SERVICE C. GAGNON INC	CAR955281	06 JANV. 2020	GAUVREAU, ALAIN	FOURNIR PO POUR INSPECTION ET REPARATION DE VEHICULE ET/OU APPAREIL - ATELIER CESM	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	9 828,60 $	
CENTRE DU CAMION ET REMORQUES CAMTEK INC.	CAR957169	19 JANV. 2020	MICHAUD, LOUIS-PHILIPPE	FOURNIR P.O REMPLACEMENT CYLINDRE EJECTEUR ATORISÉ PAS B.ALLARD FCT#32817	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	4 139,99 $	
CENTRE DU CAMION ET REMORQUES CAMTEK INC.	LAC953486	27 JANV. 2020	VEILLETTE, PATRICK	FOURNIRE UN P.O POUR LA COMPAGNIE CENTRE DE CAMION CAMTEK ,PRIX 7608.55 $ AVANT TAX ,BT 32722	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	7 988,03 $	
CHARTRAND FORD (VENTES) INC.	1339760	08 JANV. 2020	ROY, PATRICK	212-07041 réparation voir fichier en PJ	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 760,38 $	

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er AU 31 JANVIER 2020

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
CHARTRAND FORD (VENTES) INC.	CAR955397	10 JANV. 2020	AUDY, MICHEL	C1467881	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	3 163,20 $	
CHARTRAND FORD (VENTES) INC.	CAR957898	23 JANV. 2020	JUTEAU, JACQUES	P/O POUR CHARTRAND FORD TROUBLE 4X4 + INSPECTION REGULIERE SELON FACTURE # 457569	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	3 110,92 $	
CHARTRAND FORD (VENTES) INC.	LAS956845	21 JANV. 2020	LAPLANTE, JEAN-MARC	0OIL SEAL DIFFERENTIEL	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 826,98 $	
CHARTRAND FORD (VENTES) INC.	LAS957466	21 JANV. 2020	VEILLETTE, PATRICK	LONG BLOCK COMPLET W/OUT INTAKE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	10 926,99 $	
CHARTRAND FORD (VENTES) INC.	SLT949152	02 JANV. 2020	GAUVREAU, ALAIN	SERVICE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	7 892,96 $	
CHARTRAND FORD (VENTES) INC.	SLT953303	02 JANV. 2020	MONTPETIT, SYLVAIN	SERVICE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 019,22 $	
CHARTRAND FORD (VENTES) INC.	SLT953307	02 JANV. 2020	MONTPETIT, SYLVAIN	SERVICE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	3 857,85 $	
CLIFFORD UNDERWOOD HYDRAULIQUE LTEE.	1369018	13 JANV. 2020	MORENCY, DENISE	2S. A/O 19-17633 ¿ Acquisition et installation d¿une plateforme de levage encastrée de 30 pieds pour les besoins de l¿atelier mécanique Lachine- Service MRA	Materiel roulant et ateliers	Autres - Transport	65 774,25 $	
CLIFFORD UNDERWOOD HYDRAULIQUE LTEE.	1395194	28 JANV. 2020	ROY, ALAIN	Inspection Vérin WAS112E-24+Challenger E 15 et Smith MP210	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	3 119,18 $	
CLIFFORD UNDERWOOD HYDRAULIQUE LTEE.	DIC955674	07 JANV. 2020	BRANCONNIER, SERGE	INSPECTION + REPARATION 2019-70698	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 293,98 $	
CLIFFORD UNDERWOOD HYDRAULIQUE LTEE.	DIC955678	07 JANV. 2020	BRANCONNIER, SERGE	RÉPARATION TUYAU PRECÉ	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	10 183,79 $	
CLIFFORD UNDERWOOD HYDRAULIQUE LTEE.	DIC957415	20 JANV. 2020	VEILLETTE, PATRICK	INSPECTION + REPARATIONS 2020-70735	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 372,72 $	
COMPOSANTS INDUSTRIELS WAJAX	CAR958656	29 JANV. 2020	AUDY, MICHEL	C1468377	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 403,04 $	
CUBEX LIMITED	1380403	22 JANV. 2020	SAVAGE, CLAUDE	Cubex a bénéficié de GàG d'exception en vertu LCV (fournisseur unique) - 2e GàG= fournisseur éligible à un GàG.-Accorder un contrat à Cubex Limité, pour le service de location de 8 épandeurs à sel pour une période de 5 mois. MRA	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	23 937,15 $	
CUBEX LIMITED	1390905	28 JANV. 2020	ROY, PATRICK	539-14461	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	11,55 $	
CUBEX LIMITED	1390905	14 JANV. 2020	ROY, PATRICK	539-14461	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	66,14 $	
CUBEX LIMITED	1390905	13 JANV. 2020	ROY, PATRICK	539-14461	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	3 142,96 $	
CUBEX LIMITED	1390905	21 JANV. 2020	ROY, PATRICK	539-14461	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	13,65 $	
CUBEX LIMITED	DIC953754	02 JANV. 2020	GARNEAU, DOMINIC	REPARATION FIN LOCATIONS 70002630	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	22 845,12 $	
CUBEX LIMITED	DIC953755	02 JANV. 2020	VEILLETTE, PATRICK	REPARATION RETOUR DE LOCATION 70002628	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	19 623,05 $	
CUBEX LIMITED	DIC953756	02 JANV. 2020	GARNEAU, DOMINIC	REPARATION FIN D ANNÉE 70002629	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	18 777,94 $	
CUBEX LIMITED	DIC953757	02 JANV. 2020	GARNEAU, DOMINIC	REPARATION RETOUR DE LOCATION SUITE A IMPACT 70002578	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	13 555,02 $	
CUBEX LIMITED	DIC953758	02 JANV. 2020	GARNEAU, DOMINIC	REPARATIONS FIN LOCATION 70002631	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	19 796,36 $	
CUMMINS CANADA ULC	SLT954016	02 JANV. 2020	GAUVREAU, ALAIN	SERVICE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	11 269,82 $	
CUMMINS CANADA ULC	SLT954017	02 JANV. 2020	GAUVREAU, ALAIN	SERVICE REFAIRE MOTEUR	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	8 062,37 $	
CUMMINS CANADA ULC	SLT954041	02 JANV. 2020	GAUVREAU, ALAIN	SERVICE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	31 221,10 $	
CUMMINS CANADA ULC	SLT954713	02 JANV. 2020	GAUVREAU, ALAIN	SERVICE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	8 242,63 $	
CUMMINS CANADA ULC	SLT957310	20 JANV. 2020	GAUVREAU, ALAIN	SERVICE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	7 232,77 $	
CYCLO CHROME INC.	1393581	21 JANV. 2020	ROUSSEL, BRUNO	Réparation de vélo de police sur la route et en boutique pièces et main d'¿uvre	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 020,80 $	
CYCLO CHROME INC.	1393870	22 JANV. 2020	GARNEAU, DOMINIC	Entreposage des vélos du SPVM dans les locaux de Cyclo Chrome pour la saison 2020. voir facture # 2613	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	10 847,31 $	
CYCLO CHROME INC.	1393922	22 JANV. 2020	GARNEAU, DOMINIC	Réparation de vélo de police sur la route et en boutique pièces et main d'¿uvre	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	10 631,85 $	

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er AU 31 JANVIER 2020

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
DEMARREURS M.D.	SLT958159	27 JANV. 2020	MONTPETIT, SYLVAIN	PIECES	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 519,70 $	
DESIGNFUSION	1391571	14 JANV. 2020	SAINT-VIL, PHILIPPE	Facture #DFI27445 -Renouvellement des maintenances Solide Edge, du 1er janvier au 31 décembre 2020- Service du matériel roulant et des ateliers	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	22 479,73 $	
DESJARDINS FORD LTEE	PIR955738	09 JANV. 2020	LATOUR, REMI-PAUL	REPARER FUITE ANTIGEL (FACT. # BD28795)	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 023,98 $	
DESJARDINS FORD LTEE	PIR956516	22 JANV. 2020	LATOUR, REMI-PAUL	REPARER DIRECTION (FACT. # BD28968)	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	3 149,46 $	
DIESEL-BEC INC	MAD957163	23 JANV. 2020	TREPANIER, DOMINIC	Pièces et frais de transport	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 550,88 $	
DISCOUNT LOCATION D'AUTOS ET CAMIONS	1345595	06 JANV. 2020	SAINT-VIL, PHILIPPE	ITEM 1 - Devis LCT21519A11 Location 12 mois d'une fourgonnette avec engin élévateur à nacelle à bras télescopique avec entretien et accessoires. Appel d¿offres 19-17569.-(Ajout de 6 mensualités pour l'année 2020) SMRA	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	16 693,01 $	
DISCOUNT LOCATION D'AUTOS ET CAMIONS	1345615	06 JANV. 2020	SAINT-VIL, PHILIPPE	ITEM 2 - Devis LCT21519A11 Location 12 mois d'une fourgonnette avec engin élévateur à nacelle à bras télescopique avec entretien et accessoires. Appel d¿offres 19-17569. (Ajout de 6 mensualités pour l'année 2020) SMRA	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	16 693,01 $	
DISCOUNT LOCATION D'AUTOS ET CAMIONS	1345617	06 JANV. 2020	SAINT-VIL, PHILIPPE	ITEM 3 - Devis LCT21519A11 Location 12 mois d'une fourgonnette avec engin élévateur à nacelle à bras télescopique avec entretien et accessoires. Appel d¿offres 19-17569.-(Ajout de 6 mensualités pour l'année 2020) SMRA	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	16 693,01 $	
DISCOUNT LOCATION D'AUTOS ET CAMIONS	1345624	06 JANV. 2020	SAINT-VIL, PHILIPPE	ITEM 4 - Devis LCT21519A11 Location 12 mois d'une fourgonnette avec engin élévateur à nacelle à bras télescopique avec entretien et accessoires. Appel d¿offres 19-17569.-(Ajout de 6 mensualités pour l'année 2020) SMRA	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	16 693,01 $	
DISCOUNT LOCATION D'AUTOS ET CAMIONS	1381910	15 JANV. 2020	SAVAGE, CLAUDE	Facture #8474018660 ITEM 1 Devis LCT28519B11 Location 12 mois d¿un camion nacelle 60 pieds et benne à copeaux tel que décrit au devis technique de l'appel d'offres 19-17903. UADM: Sud-Ouest- SMRA	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	6 561,72 $	1382130
DISCOUNT LOCATION D'AUTOS ET CAMIONS	1381910	06 JANV. 2020	SAVAGE, CLAUDE	Facture #8474018660 ITEM 1 Devis LCT28519B11 Location 12 mois d¿un camion nacelle 60 pieds et benne à copeaux tel que décrit au devis technique de l'appel d'offres 19-17903. UADM: Sud-Ouest- SMRA	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	72 178,91 $	1380980
DISCOUNT LOCATION D'AUTOS ET CAMIONS	1381949	15 JANV. 2020	SAVAGE, CLAUDE	Facture #8474018658 ITEM 2 Devis LCT28519B11 Location 12 mois d¿un camion nacelle 60 pieds et benne à copeaux tel que décrit au devis technique de l'appel d'offres 19-17903. UADM: Rosemont- SMRA	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	6 561,72 $	1382130
DISCOUNT LOCATION D'AUTOS ET CAMIONS	1381949	06 JANV. 2020	SAVAGE, CLAUDE	Facture #8474018658 ITEM 2 Devis LCT28519B11 Location 12 mois d¿un camion nacelle 60 pieds et benne à copeaux tel que décrit au devis technique de l'appel d'offres 19-17903. UADM: Rosemont- SMRA	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	72 178,91 $	1382130
DRIVE PRODUCTS INC	CAR957959	23 JANV. 2020	GAUVREAU, ALAIN	P.T.O MUNCIE (STOCK)	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	5 100,37 $	
DRL BEAUDOIN EQUIPEMENT	SLT956390	14 JANV. 2020	MONTPETIT, SYLVAIN	PIECES	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 340,17 $	
DUFRESNE STANDARD & SPECIAL INC.	CAR956611	14 JANV. 2020	PASCAL, RAOUL	***COMMANDE ANNUELLE POUR 2020***	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	18 897,75 $	
EBI MONTREAL INC.	1297696	01 JANV. 2020	DAMOU, MESTAPHA	Location d'un bloc sanitaire pour un chantier situé au 11175, boul. Métropolitain Est, débutant le 15 octobre 2018	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	7 600,52 $	
ENTREPRISE DESJARDINS & FONTAINE LTEE	CAR957584	21 JANV. 2020	TROTTIER, LUC	CHASSIS EN A	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	3 450,00 $	
EQUIPEMENT COMAIRCO LTEE	1388018	23 JANV. 2020	VEILLETTE, PATRICK	FOURNIR PO POUR REPARATION FACT:S0080475	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 980,34 $	
EQUIPEMENT INDUSTRIEL CHAMPION INC.	LAS955716	08 JANV. 2020	BERUBE, TOMMY	LS13518 ACHAT D'UN CONTROLE DE SALEUSE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	3 564,01 $	
EQUIPEMENTS DE LEVAGE NOVAQUIP INC.	DIC957720	22 JANV. 2020	THIBAULT, DENIS	FACT. S1007194 / FOURNIR UN PO A NOVAQUIP POUR CHANGEMENT D'HUILE SELON LES RECOMMANDATION DU MANUFACTURIER SUR LES COLONNES VM-1179787, VM-1179788, VM-1179789, VM-117979	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 010,47 $	
EQUIPEMENT SMS INC.	CAR957135	21 JANV. 2020	GAUVREAU, ALAIN	0TRUNNION	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	15 451,60 $	
EQUIPEMENTS PLANNORD LTEE	1388231	06 JANV. 2020	ROY, PATRICK	pompe 513-06123	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	19,39 $	
EQUIPEMENTS PLANNORD LTEE	1388231	01 JANV. 2020	ROY, PATRICK	pompe 513-06123	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 062,24 $	
EQUIPEMENTS PLANNORD LTEE	1392143	20 JANV. 2020	ROY, PATRICK	Pièces pour le 513-13080	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	3 470,81 $	
EQUIPEMENTS PLANNORD LTEE	1393230	21 JANV. 2020	OUIMET, GUY	ACHAT INVENTAIRE MAG 21	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	17,74 $	

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er AU 31 JANVIER 2020

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
EQUIPEMENTS PLANNORD LTEE	AVM957421	21 JANV. 2020	OUIMET, GUY	110203918 (110203902)MICRO CONTROLEUR PLUS -1	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	3 360,01 $	
EQUIPEMENTS PLANNORD LTEE	DIC955479	29 JANV. 2020	THIBAULT, DENIS	REPARATION DE L`EMBRAYAGE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	4 193,79 $	
EQUIPEMENTS PLANNORD LTEE	DIC956034	10 JANV. 2020	BRANCONNIER, SERGE	PIECES RÉPARATION BOMBARDIER	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	4 149,56 $	
EQUIPEMENTS PLANNORD LTEE	DIC956658	16 JANV. 2020	LEBRUN, ANDRÉ	110938700 MODULE JOYSTICK	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 858,70 $	
EQUIPEMENTS PLANNORD LTEE	LAS955307	06 JANV. 2020	BERUBE, TOMMY	LS13492 PIECES POUR TRACTEUR PRINOTH	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 419,49 $	
EQUIPEMENTS PLANNORD LTEE	MAD952712	08 JANV. 2020	VEILLETTE, PATRICK	FOURNIR PO POUR RÉPARER MOTEUR HYDRAULIQUE, PLANÉTAIRE ET LES FREINS DU BOMBARDIER	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	5 901,08 $	
EQUIPEMENTS PLANNORD LTEE	MAD953447	08 JANV. 2020	ITIM, SAÏD	114576400 / RESSORT 114576400	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 064,36 $	
EQUIPEMENTS PLANNORD LTEE	MAD953831	01 JANV. 2020	VEILLETTE, PATRICK	COMMANDE DE PIECES DE REPARATION POUR CHENILLETTE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	12 788,29 $	
EQUIPEMENTS PLANNORD LTEE	MAD958077	28 JANV. 2020	VEILLETTE, PATRICK	ACHAT D'UN PLANETAIRE COMPLET COTE GAUCHE URGENT A LA DEMANDE DE FRANCOIS LAROCHE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	5 863,38 $	
EQUIPEMENTS PLANNORD LTEE	MAD958192	29 JANV. 2020	VEILLETTE, PATRICK	ACHAT D UNE PELLE ET CARCAN COMPLET POUR CHENILLETTE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	6 467,23 $	
EQUIPEMENTS PLANNORD LTEE	SLT948919	03 JANV. 2020	GAUVREAU, ALAIN	SERVICE PREVENTIF	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	12 299,82 $	
EQUIPEMENTS PLANNORD LTEE	SLT954285	03 JANV. 2020	GAUVREAU, ALAIN	SERVICE PREVENTIF	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	18 230,94 $	
EQUIPEMENTS PLANNORD LTEE	SLT956435	14 JANV. 2020	MONTPETIT, SYLVAIN	PIECES	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	3 381,73 $	
EQUIPEMENTS PLANNORD LTEE	SLT957046	28 JANV. 2020	DYOTTE, MATHIEU	PORTE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 362,22 $	
EQUIPEMENTS PLANNORD LTEE	SLT957164	21 JANV. 2020	GAUVREAU, ALAIN	PIECES BOMARDIER	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	4 909,84 $	
EQUIPEMENTS PLANNORD LTEE	SLT957439	22 JANV. 2020	BRISEBOIS, LUC	STOCK INVENTAIRE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	7 989,22 $	
EQUIPEMENTS PLANNORD LTEE	SLT957649	22 JANV. 2020	MONTPETIT, SYLVAIN	103724341	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	376,73 $	
EQUIPEMENTS PLANNORD LTEE	SLT957649	26 JANV. 2020	MONTPETIT, SYLVAIN	115110700	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	1 774,17 $	
EQUIPEMENTS PLANNORD LTEE	SLT958357	28 JANV. 2020	MONTPETIT, SYLVAIN	STOCK	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 274,21 $	
EQUIPEMENTS PLANNORD LTEE	VER955074	06 JANV. 2020	LAJEUNESSE, MARC	FACT:FL48020 / HUB DE ROUE BOMBARDIER 41253043	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 208,48 $	
EQUIPEMENTS TWIN INC.	1391826	15 JANV. 2020	SAVAGE, CLAUDE	Lot 4- A/O 19-17966 -Fourniture et installation de chasse-neige et d'épandeurs d'abrasifs sur des camions fournis par la Ville - Équipement de déneigement- Service du matériel roulant et des ateliers	Materiel roulant et ateliers	Épandage d'abrasifs	47 314,17 $	
EQUIPEMENTS TWIN INC.	1391858	15 JANV. 2020	SAVAGE, CLAUDE	Lot 3- A/O 19-17966 -Fourniture et installation de chasse-neige et d'épandeurs d'abrasifs sur des camions fournis par la Ville - Équipement de déneigement- Service du matériel roulant et des ateliers	Materiel roulant et ateliers	Épandage d'abrasifs	45 979,24 $	
EQUIPEMENTS TWIN INC.	1391864	15 JANV. 2020	SAVAGE, CLAUDE	Lot 2- A/O 19-17966 -Fourniture et installation de chasse-neige et d'épandeurs d'abrasifs sur des camions fournis par la Ville - Équipement de déneigement- Service du matériel roulant et des ateliers	Materiel roulant et ateliers	Épandage d'abrasifs	76 775,39 $	
EQUIPEMENTS TWIN INC.	1391867	15 JANV. 2020	SAVAGE, CLAUDE	Lot 1- A/O 19-17966 -Fourniture et installation de chasse-neige et d'épandeurs d'abrasifs sur des camions fournis par la Ville - Équipement de déneigement- Service du matériel roulant et des ateliers	Materiel roulant et ateliers	Épandage d'abrasifs	90 647,46 $	
EQUIPEMENTS TWIN INC.	AVM956676	15 JANV. 2020	OUIMET, GUY	CHN71173 CHAINE 667 XHDK	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 572,19 $	
EQUIPEMENTS TWIN INC.	CAR953141	01 JANV. 2020	AUDY, MICHEL	C1461781 (ACHAT DE COUTEAU POUR PELLE FISHER)	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	1 659,91 $	
EQUIPEMENTS TWIN INC.	CAR953141	17 JANV. 2020	AUDY, MICHEL	C1461781 (ACHAT DE COUTEAU POUR PELLE FISHER)	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	482,58 $	
EQUIPEMENTS TWIN INC.	CAR955492	07 JANV. 2020	BRANCONNIER, SERGE	ACHAT DE POMPE & PTO	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	6 299,25 $	
EQUIPEMENTS TWIN INC.	LAC958183	27 JANV. 2020	TOSKA, ERMIR	200-081-130 CYLINDRE DE LEVAGE DE LA BENNE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	3 989,52 $	
EQUIPEMENTS TWIN INC.	LAC958183	28 JANV. 2020	TOSKA, ERMIR	200-120-011 CHUTE DE CONVOYEUR 416-030	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	211,55 $	
EQUIPEMENTS TWIN INC.	SLD955304	06 JANV. 2020	MONGEON, JEAN-FREDERIC	SLD MÉCANIQUE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	3 412,09 $	

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er AU 31 JANVIER 2020

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
EQUIPEMENT WAJAX	LAS958758	30 JANV. 2020	LAPLANTE, JEAN-MARC	CERTIFICATION ANNUELLE NACELLE CHEZ WAJAX#Z83129	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	4 157,76 $	
FABRICATION S HOULE	CAR956906	30 JANV. 2020	PORTELANCE, RAYMOND	PIÈCE POUR RÉPARER SOUFFLEUSE DES PARCS DE L'ARRONDISSEMENT ST-MICHEL	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	86,77 $	
FABRICATION S HOULE	CAR956906	21 JANV. 2020	PORTELANCE, RAYMOND	PIÈCE POUR RÉPARER SOUFFLEUSE DES PARCS DE L'ARRONDISSEMENT ST-MICHEL	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	1 073,85 $	
FABRICATION S HOULE	CAR956906	16 JANV. 2020	PORTELANCE, RAYMOND	PIÈCE POUR RÉPARER SOUFFLEUSE DES PARCS DE L'ARRONDISSEMENT ST-MICHEL	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	1 029,28 $	
F. BACON INDUSTRIES INC.	SLT957303	20 JANV. 2020	MONTPETIT, SYLVAIN	graisse industriel krytox	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	4 829,42 $	
FOURGONS ELITE	MAD957791	22 JANV. 2020	VEILLETTE, PATRICK	RÉPARATION BOITE EN ARRIÈRE DU CAMION.	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	3 937,08 $	
GB LEVAGE INC.	ROS952237	22 JANV. 2020	BEAULIEU, DAMIEN	INSPECTION ANNULLE DES PONTS ROULANT ET POTENCE POUR U.T.M.	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	3 763,72 $	
GLOBAL RENTAL CANADA, ULC	1335693	15 JANV. 2020	SAVAGE, CLAUDE	Paiement de plusieurs factures 2019 -Location d'un camion nacelle, classe 285 incluant options : attache automatique du bras inf., instal. barrières latérales de sécurité, assurances et plaques pour SUD-OUEST- SMRA	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	21 021,16 $	
GLOBAL RENTAL CANADA, ULC	1335693	13 JANV. 2020	SAVAGE, CLAUDE	Paiement de plusieurs factures 2019 -Location d'un camion nacelle, classe 285 incluant options : attache automatique du bras inf., instal. barrières latérales de sécurité, assurances et plaques pour SUD-OUEST- SMRA	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	14 014,11 $	
GLOBOCAM (ANJOU) INC. - GLOBOCAM	1388696	01 JANV. 2020	GARNEAU, DOMINIC	2020 - Pièces d'origine pour camions Freightliner	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	4 724,44 $	
GLOBOCAM (ANJOU) INC. - GLOBOCAM	CAR955590	17 JANV. 2020	VEILLETTE, PATRICK	ACHAT EGR COOLER & PIÈCES POUR L'INSTALLATION	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	4 871,77 $	
GLOBOCAM (ANJOU) INC. - GLOBOCAM	CAR956011	15 JANV. 2020	PORTELANCE, RAYMOND	PIÈCES POUR RÉPARER CAMION MULTIMODE DE L'ARRONDISSEMENT ST-MICHEL	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	711,36 $	1337753
GLOBOCAM (ANJOU) INC. - GLOBOCAM	CAR956011	15 JANV. 2020	PORTELANCE, RAYMOND	PIÈCES POUR RÉPARER CAMION MULTIMODE DE L'ARRONDISSEMENT ST-MICHEL	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2,10 $	
GLOBOCAM (ANJOU) INC. - GLOBOCAM	CAR956011	11 JANV. 2020	PORTELANCE, RAYMOND	PIÈCES POUR RÉPARER CAMION MULTIMODE DE L'ARRONDISSEMENT ST-MICHEL	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 053,63 $	1337753
GLOBOCAM (ANJOU) INC. - GLOBOCAM	CAR956011	11 JANV. 2020	PORTELANCE, RAYMOND	PIÈCES POUR RÉPARER CAMION MULTIMODE DE L'ARRONDISSEMENT ST-MICHEL	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	21,00 $	
GLOBOCAM (ANJOU) INC. - GLOBOCAM	DIC955457	10 JANV. 2020	LEBRUN, ANDRÉ	PIECES CHASSIS CAMION FREIGHT	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 484,20 $	
GLOBOCAM (ANJOU) INC. - GLOBOCAM	DIC956775	16 JANV. 2020	LEBRUN, ANDRÉ	022-67054-000 BRACKET	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 613,78 $	
GLOBOCAM (ANJOU) INC. - GLOBOCAM	DIC957412	20 JANV. 2020	VEILLETTE, PATRICK	FOURNIR P/O AU FOURNISSEUR POUR REPARATION NON COUVERTE PAR GARANTIE REF:241779	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	5 575,36 $	
GLOBOCAM (ANJOU) INC. - GLOBOCAM	DIC957715	22 JANV. 2020	VEILLETTE, PATRICK	FOURNIR UN PO A GLOBOCAM ANJOU POUR DES REPARATIONS DU TURBO, VGT ET OIL COOLER	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	9 643,14 $	
GLOBOCAM (ANJOU) INC. - GLOBOCAM	MAD954499	06 JANV. 2020	BRISEBOIS, JOEL	018-46375-004 TREADPLATE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	3 684,30 $	
GLOBOCAM (ANJOU) INC. - GLOBOCAM	MAD954560	10 JANV. 2020	ITIM, SAÏD	0CUM3867645 / O'RING	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	3 878,03 $	
GLOBOCAM (ANJOU) INC. - GLOBOCAM	MAD955277	08 JANV. 2020	BRISEBOIS, JOEL	BHT/CU078001 RADIATEUR	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 462,32 $	
GLOBOCAM (ANJOU) INC. - GLOBOCAM	MAD956326	14 JANV. 2020	BRISEBOIS, JOEL	0DDE/A0019909200 BOLT	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	3 079,49 $	
GLOBOCAM (ANJOU) INC. - GLOBOCAM	MAD956326	17 JANV. 2020	BRISEBOIS, JOEL	5OLD CORE TURBO	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	907,62 $	
GLOBOCAM (ANJOU) INC. - GLOBOCAM	ROS954309	02 JANV. 2020	BELANGER, BRUNO	MODULE ECU ABS CAMION INCENDIE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 486,40 $	
GLOBOCAM (ANJOU) INC. - GLOBOCAM	ROS956040	09 JANV. 2020	ALTIMAS, JOHN-PATRICK	PIECE ELECTRONIQUE CAMION DE POMPIER	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 486,40 $	
GLOBOCAM (ANJOU) INC. - GLOBOCAM	ROS956622	14 JANV. 2020	ALTIMAS, JOHN-PATRICK	pièces transmission camion de pompier	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	4 142,70 $	
GLOBOCAM (ANJOU) INC. - GLOBOCAM	ROS957999	24 JANV. 2020	GARNEAU, DOMINIC	REPARATION DE MOTEUR DE CAMION DE POMPIER	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	4 490,91 $	
GLOBOCAM (ANJOU) INC. - GLOBOCAM	ROS958022	24 JANV. 2020	GARNEAU, DOMINIC	REPARATION DE CAMION DE POMPIER	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	6 383,22 $	
GLOBOCAM (MONTREAL) INC.	1373350	16 JANV. 2020	VEILLETTE, PATRICK	FOURNIR PO POUR DIAGNOSTIQUE ET REPARATION ALLUMAGE FACT:524331	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	5 045,68 $	
GLOBOCAM (MONTREAL) INC.	CAR957627	22 JANV. 2020	MICHAUD, LOUIS-PHILIPPE	PIECES FREIGHTLINER	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	3 380,04 $	
GLOBOCAM (MONTREAL) INC.	CAR957629	22 JANV. 2020	MICHAUD, LOUIS-PHILIPPE	PIECES FREIGHT	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 001,99 $	

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er AU 31 JANVIER 2020

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
GLOBOCAM (MONTREAL) INC.	LAC956735	15 JANV. 2020	TOSKA, ERMIR	COLLET A LA SORTIE POUR HOSE A LA SORTIE DU AIR TO AIR	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	3 284,87 $	
GLOBOCAM (MONTREAL) INC.	LAS949188	01 JANV. 2020	HUARD, FRANCOIS	0BACK PLATES ARRIERES COMPLETES	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	8 287,22 $	
GLOBOCAM (MONTREAL) INC.	LAS949188	17 JANV. 2020	HUARD, FRANCOIS	8TURBO COMPLET AJUSTEMENT	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	148,70 $	
GLOBOCAM (MONTREAL) INC.	MAD958805	30 JANV. 2020	VEILLETTE, PATRICK	PROBLÈME AVEC LA RÉGENERATION À RÉPARER.	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	9 475,36 $	
GLOBOCAM (MONTREAL) INC.	PIR955663	08 JANV. 2020	LATOUR, REMI-PAUL	MODULE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	3 792,36 $	
GLOBOCAM (MONTREAL) INC.	ROS958001	24 JANV. 2020	GARNEAU, DOMINIC	REPARATION DE MOTEUR DE CAMION DE POMPIER	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	22 906,51 $	
GLOBOCAM (MONTREAL) INC.	ROS958045	24 JANV. 2020	GARNEAU, DOMINIC	REPARATION DE MOTEUR CAMION DE POMPIER	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	3 287,26 $	
GOODYEAR CANADA INC.	1393912	22 JANV. 2020	GARNEAU, DOMINIC	Pneus hiver Goodyear 245/55R18 Enforcer pour Catherine	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	23 223,23 $	1348816
GRAPHIQUE N.D. QUEBEC LTEE	ROS952881	01 JANV. 2020	SAINT-VIL, PHILIPPE	DIVERS PAPIER VINYLE POUR TRAVAUX EFECTUER PAR LE LETTRAGE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	5 583,42 $	
GRAPHIQUE N.D. QUEBEC LTEE	ROS954118	01 JANV. 2020	SAINT-VIL, PHILIPPE	DIVERS PAPIER POUR FABRICATION POUR LE LETTRAGE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	6 607,33 $	
GRAPHIQUE N.D. QUEBEC LTEE	ROS957682	28 JANV. 2020	SAINT-VIL, PHILIPPE	ROULEAU DE BLANC REFECTIF POUR LE LETTRAGE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	8 071,44 $	
GROUPE CONTANT INC.	CAR956060	10 JANV. 2020	GAUVREAU, ALAIN	PIÈCES POUR RÉPARER SOUFFLEUSE DE L'ARRONDISSEMENT ST-MICHEL	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	5 443,10 $	
GROUPE CONTANT INC.	CAR957174	21 JANV. 2020	JUTEAU, JACQUES	FOURCHE DE CYLINDRE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	90,49 $	
GROUPE CONTANT INC.	CAR957174	19 JANV. 2020	JUTEAU, JACQUES	BEARING DE ROULEAU AV C/G	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	1 967,29 $	
GROUPE CONTANT INC.	MAD956590	14 JANV. 2020	BRISEBOIS, JOEL	14080011-0 (151300) GEAR BOX DU HAUT	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	4 070,23 $	
GROUPE ENVIRONNEMENTAL LABRIE INC.	ROS957644	23 JANV. 2020	PASCAL, RAOUL	PIECES POUR CAMION TASSEUR	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	10 258,93 $	
HARNOIS ENERGIES INC.	CAR954246	06 JANV. 2020	BRANCONNIER, SERGE	C1464677	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	5 405,58 $	
HARNOIS ENERGIES INC.	CAR955196	03 JANV. 2020	PORTELANCE, RAYMOND	BARILS D'HUILE À TRANSMISSION POUR MATÉRIEL ROULANT DFE L'ARRONDISSEMENT ST-MICHEL	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	4 542,18 $	
HEBDRAULIQUE INC.	CAR957956	29 JANV. 2020	AUDY, MICHEL	C1474293 (ACHAT DE RACCORDS ET BOYAUX DÉPÔT ROSEMONT)	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 128,53 $	
HEBDRAULIQUE INC.	ROS958000	24 JANV. 2020	LESSARD, SIMON	FOURNIR P/O POUR HEBDRAULIQUE POUR SOUMISSION S99-116931	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 234,97 $	
HERCULES SLR INC.	CAR956330	13 JANV. 2020	TROTTIER, LUC	CABLE 1/2 - 35X7 - 80 PIEDS - CAPACITE MINIMALE 29 000 LBS - 1 BOUT LIBRE - 1 BOUT AVEC EPISSURE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	3 501,33 $	
HUB INTERNATIONAL QUEBEC LIMITEE	1390204	09 JANV. 2020	GARNEAU, DOMINIC	Facture #1785906-Renouvellement de la police d'assurance automobile commerciale hors Québec 2020 (CBC0712182) - SMRA	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	10 733,45 $	
INTER PROPANE INC.	CAR956148	10 JANV. 2020	GENNARELLI, GERARDO	Gaz comprimé - COMPTE OUVERT POUR INTER-PROPANE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 099,75 $	
J.A. LARUE INC	CAR956794	15 JANV. 2020	MICHAUD, LOUIS-PHILIPPE	FOURNIR P.O ENTRETIEN HORS SAISON VOIR FCT#S000006605	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	4 176,52 $	
J.A. LARUE INC	CAR956796	15 JANV. 2020	GAUVREAU, ALAIN	FOURNIR P.O ENTRETIEN HORS SAISON OIR FCT#S000006606	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	9 357,82 $	
J.A. LARUE INC	CAR956798	15 JANV. 2020	GAUVREAU, ALAIN	FOURNIR P.O LARUE ENTRETIEN HORS SAISON FCT#S000006604	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	9 008,54 $	
J.A. LARUE INC	CAR957061	17 JANV. 2020	MICHAUD, LOUIS-PHILIPPE	PIECES LARUE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 216,18 $	
J.A. LARUE INC	CAR957062	29 JANV. 2020	LUSSIER, STEPHANIE	391070SAV DRUM DE SOUFFLEUSE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	3 001,89 $	
J.A. LARUE INC	CAR957811	24 JANV. 2020	GAUVREAU, ALAIN	PIECES DE SOUFFLEUSES LARUE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	9 177,05 $	
J.A. LARUE INC	CAR958191	28 JANV. 2020	LUSSIER, STEPHANIE	ACHAT D'UN CARCAN POUR SOUFFLEUSE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	3 117,30 $	
J.A. LARUE INC	DIC957711	22 JANV. 2020	VEILLETTE, PATRICK	FOURNIR UN PO A J-A LARUE POUR L'INSPECTION, L'ENTRETIEN ET LES REPARATIONS DE LA TETE DE SOUFFLEUSE EN HORS SAISON	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	43 354,64 $	
J.A. LARUE INC	DIC957712	22 JANV. 2020	VEILLETTE, PATRICK	FOURNIR UN PO A J-A LARUE POUR L'INSPECTION, L'ENTRETIEN ET LES REPARATIONS DE LA TETE DE SOUFFLEUSE EN HORS SAISON	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	32 157,78 $	

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er AU 31 JANVIER 2020

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
J.A. LARUE INC	DIC958096	29 JANV. 2020	LEBRUN, ANDRÉ	371630 COUTEAU REVERSIBLE COMPLET METAL	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 347,13 $	
J.A. LARUE INC	LAC957331	20 JANV. 2020	VEILLETTE, PATRICK	ACHATS DES PIECES ET DES LAMES POUR LES CHARUE ,CHEZ LA COMPAGNIE J.A. LARUE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	5 415,27 $	
J.A. LARUE INC	MAD956411	14 JANV. 2020	BRISEBOIS, JOEL	371404 GRATTOIR (SCRAPER)	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	4 144,53 $	
J.A. LARUE INC	PIR957249	23 JANV. 2020	MOCANU, SILVIU	2020 PFDS BCG CLUTCH	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	3 547,38 $	
J.A. LARUE INC	PIR957750	23 JANV. 2020	DUCLOS, CHARLES	8 DEMI-LAMES POUR DEPT SOUDEUR J.A. LARUE FAC#1000048429	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	4 157,50 $	
J.A. LARUE INC	SLT950346	23 JANV. 2020	BRISEBOIS, LUC	PIECES NOUVELLE EQUIPEMENT	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	3 462,90 $	
J.A. LARUE INC	SLT950513	02 JANV. 2020	GAUVREAU, ALAIN	PIECES	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	5 421,61 $	
J.A. LARUE INC	SLT950738	01 JANV. 2020	GAUVREAU, ALAIN	066087 LARUE RADIATOR WITH AIR TO AIR ASSY	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	4 746,77 $	
J.A. LARUE INC	SLT951376	03 JANV. 2020	MONTPETIT, SYLVAIN	PIECES	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	186,68 $	
J.A. LARUE INC	SLT951376	02 JANV. 2020	MONTPETIT, SYLVAIN	PIECES	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	3 761,15 $	
J.A. LARUE INC	SLT951898	02 JANV. 2020	MONTPETIT, SYLVAIN	PIECES ACCIDENT	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	3 879,29 $	
J.A. LARUE INC	SLT952187	02 JANV. 2020	MONTPETIT, SYLVAIN	PIECES	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 704,78 $	
J.A. LARUE INC	SLT953225	02 JANV. 2020	MONTPETIT, SYLVAIN	PIECES	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	4 138,88 $	
J.A. LARUE INC	SLT953914	02 JANV. 2020	MONTPETIT, SYLVAIN	PIECES	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	3 894,98 $	
J.A. LARUE INC	SLT954091	02 JANV. 2020	GAUVREAU, ALAIN	PIECES	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	6 802,78 $	
J.A. LARUE INC	SLT955172	06 JANV. 2020	GAUVREAU, ALAIN	086100 POMPE HYDRAULIQUE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	13 862,20 $	
J.A. LARUE INC	SLT955297	07 JANV. 2020	MONTPETIT, SYLVAIN	PIECES	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 015,71 $	
J.A. LARUE INC	SLT955394	08 JANV. 2020	BRISEBOIS, LUC	pieces	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	6 335,94 $	
J.A. LARUE INC	SLT956723	20 JANV. 2020	BRISEBOIS, LUC	PIECES	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	4 587,87 $	
J.C. TRANSMISSION INC.	CAR957756	22 JANV. 2020	GAUVREAU, ALAIN	FOURNIR P.O RECONDITIONER TRANSMISSION VOIR FCT#3434 AUTORISÉ PAR B.ALLARD	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	9 030,11 $	
J.C. TRANSMISSION INC.	DIC955843	29 JANV. 2020	VEILLETTE, PATRICK	REPARATIO TRANSMISSION CAMION MITSUBISHI	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	5 024,50 $	
JEAN GUGLIA & FILS ENR.	1388715	01 JANV. 2020	GARNEAU, DOMINIC	SMRA- 2020 ATELIER STATION D'ÉPURATION FOURNITURE DE PIÈCES POUR SOUFFLEUSES À NEIGE ET TONDEUSES À GAZON	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	6 299,25 $	
J. ENNIS FABRICS LTD	CAR956210	10 JANV. 2020	GENNARELLI, GERARDO	# COMPTE VILLE 012264-01. Ce fournisseur n'accepte pas de commande verbale. Envoyer par courriel à orders@ennisfabrics.com ou commander via leur site web. JIM TSATAS 514-577-5353	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	3 149,62 $	
J. RENE LAFOND INC.	1393476	21 JANV. 2020	ROY, PATRICK	gasket valve cover et exhaust 511-17576	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 070,56 $	
J. RENE LAFOND INC.	DIC957921	23 JANV. 2020	VEILLETTE, PATRICK	FOURNIR UN PO A J-RENE LAFOND POUR LE REMPLACEMENT DE LA CABINE ACCIDENTEE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	19 101,46 $	
KENWORTH MONTREAL	ROS953725	06 JANV. 2020	ALTIMAS, JOHN-PATRICK	PIECES MOTEUR CUMMINS	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	6 597,00 $	
KENWORTH MONTREAL	ROS954715	02 JANV. 2020	GARNEAU, DOMINIC	PO POUR FACTURE KENWORTH MONTREAL	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	3 784,31 $	
KENWORTH MONTREAL	ROS957829	22 JANV. 2020	GARNEAU, DOMINIC	PIECES TRAVAUX MOTEUR CAMION INCENDIE 349-10165	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	7 636,52 $	
LAFLEUR & FILS INC.	DIC957557	23 JANV. 2020	VEILLETTE, PATRICK	FOURNIR P/O POUR INSTALATION D`UNE PORTE DE PIETON DANS LA PORTE DU GARAGE DE L`ATTELIER	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	5 784,81 $	
LANGE PATENAUDE EQUIPEMENT LTEE - KUBOTA MONTREAL	1393066	21 JANV. 2020	ROY, PATRICK	296-14082	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	629,94 $	
LANGE PATENAUDE EQUIPEMENT LTEE - KUBOTA MONTREAL	1393066	30 JANV. 2020	ROY, PATRICK	296-14082	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	15,75 $	

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er AU 31 JANVIER 2020

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
LANGE PATENAUDE EQUIPEMENT LTEE - KUBOTA MONTREAL	1393066	20 JANV. 2020	ROY, PATRICK	296-14082	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	1 510,92 $	
LANGE PATENAUDE EQUIPEMENT LTEE - KUBOTA MONTREAL	CAR953698	01 JANV. 2020	AUDY, MICHEL	C1463288	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	3 544,06 $	
LANGE PATENAUDE EQUIPEMENT LTEE - KUBOTA MONTREAL	CAR953698	17 JANV. 2020	AUDY, MICHEL	C1463288	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	18,65 $	
LANGE PATENAUDE EQUIPEMENT LTEE - KUBOTA MONTREAL	SLD955067	08 JANV. 2020	MONGEON, JEAN-FREDERIC	SLD MÉCANIQUE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 024,49 $	
LANGEVIN & FOREST LTEE	CAR957102	17 JANV. 2020	SAVAGE, CLAUDE	1-3/8" X 2-3/4" X 7' EN IPE B4F SELECT ****LANGEVIN FOREST 29.85$ CH.***	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	64 515,34 $	
LANGEVIN & FOREST LTEE	CAR957109	17 JANV. 2020	GENNARELLI, GERARDO	FRAIS D'USINAGE POUR ATELIER DE MENUISERIE.	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	3 049,89 $	
LANGEVIN & FOREST LTEE	CAR958344	28 JANV. 2020	GENNARELLI, GERARDO	300 PMP D'ERABLE 8/4 SELECT ***LANGEVIN FOREST $4.95/PMP***	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	4 173,25 $	
LASSONDE MARINE INC.	1393548	21 JANV. 2020	ROUSSEL, BRUNO	Hivernisation Entreposage extérieur avec gardien pour embarcation du SPVM	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 703,43 $	
LE GROUPE GUY INC.	CAR952886	03 JANV. 2020	PORTELANCE, RAYMOND	ENTRETIEN ANNUEL + RÉPARATIONS SUITE À INSPECTION D'UN CAMION 6 ROUES DE L'ARROMNDISSEMENT ST-MICHEL	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	3 083,17 $	
LE GROUPE GUY INC.	CAR958417	28 JANV. 2020	GAUVREAU, ALAIN	FOURNIR P.O TROUBLE MOTEUR VOIR FCT# BL65873 AUTORISÉ PAR B.ALLARD	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	13 535,50 $	
LES CAMIONS INDUSTRIELS YALE MONTREAL LTEE	1383849	01 JANV. 2020	LAJEUNESSE, MARC	FOURNIR PO POUR REPARATION ET INSPECTION D,UN CHARIOT ELEVATEUR FACT:N89527	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 036,03 $	
LES CHAINES DE TRACTION QUEBEC LTEE	1393266	21 JANV. 2020	GARNEAU, DOMINIC	Chaîne à câble pour voiture de police, pour pneus 245/55R18	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	11 437,08 $	
LES ENTREPRISES AIME & RENE (1997) INC.	MAD957781	27 JANV. 2020	VEILLETTE, PATRICK	ACHAT D`UN EPANDEUR A SEL MODELE 725	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	4 934,41 $	
LES EQUIPEMENTS JPB INC.	CAR956584	14 JANV. 2020	TROTTIER, LUC	FOURNIR BON DE COMMANDE REQUIS A L'INSPECTION DES SYSTEMES DE RAIL ET ENROLEURS ANTI-CHUTE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	3 832,04 $	
LES EQUIPEMENTS MARSHALL LTEE	LAS955216	07 JANV. 2020	DAVID, STEPHANE	LS3479 ACHAT DE RACCORD HYDRAULIQUE POUR ATELIER LASALLE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 340,09 $	
LES HUILES DIESEL A. ROY INC.	1395642	29 JANV. 2020	SAINT-VIL, PHILIPPE	Facture #277175 -Diésel clair pour le dépotoir à neige de Pierrefonds (loader, souffleuses et réservoirs)- Service du matériel roulant et des ateliers	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	10 505,99 $	
LES INDUSTRIES HALRAI INC.	1393579	21 JANV. 2020	HOGUE, ROBERT	Aménagement de 5 boîtes de pickup pour équipement d'intervention nouveaux véhicule	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	6 298,22 $	
LES PIECES D'EQUIPEMENT BERGOR INC	ANJ956088	10 JANV. 2020	THIBAULT, MAXIME	piece pour balai 404	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	4 328,97 $	
LES PIECES D'EQUIPEMENT BERGOR INC	ROS956064	09 JANV. 2020	MASSE, PAUL	PIECES POUR REMISE A NEUF D'UN BALAI ASPIRATEUR JOHNSTON	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	8 329,30 $	
LES PIECES D'EQUIPEMENT BERGOR INC	SLT953733	26 JANV. 2020	BRISEBOIS, LUC	PIECES BUSCHER	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	5 055,00 $	
LES PIECES D'EQUIPEMENT BERGOR INC	SLT953733	21 JANV. 2020	BRISEBOIS, LUC	PIECES BUSCHER	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	974,64 $	
LES PROS DU CAMION	1389216	06 JANV. 2020	GARNEAU, DOMINIC	C/O 2020 RÉPARATION SUR DEMANDE DE CAMIONS	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	5 249,37 $	
LES PROS DU CAMION	AVM958490	28 JANV. 2020	VEILLETTE, PATRICK	FOURNIR PO FACTURE 50009355 LES PROS DU CAMION. STATUTAIRE + REPARATIONS EFFECTUEES.	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	4 736,03 $	
LES PROS DU CAMION	DIC955759	08 JANV. 2020	THIBAULT, DENIS	FOURNIR UN PO A PROS DU CAMION POUR L'INSPECTION PEP ET LES REPARATIONS AFFERENTES AUTORISEES	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	4 107,54 $	
LES PROS DU CAMION	DIC955764	08 JANV. 2020	THIBAULT, DENIS	FOURNIR UN PO A PROS DU CAMION POUR L'INSPECTION PEP ET LES REPARATIONS AFFERENTES AUTORISEES	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	3 687,21 $	
LES PROS DU CAMION	DIC955768	08 JANV. 2020	THIBAULT, DENIS	FACTURE # 50009059 / FOURNIR UN PO A PROS DU CAMION POUR L'INSPECTION PEP ET LES REPARATIONS AFFERENTES AUTORISEES	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 026,21 $	
LES PROS DU CAMION	DIC955769	08 JANV. 2020	THIBAULT, DENIS	FOURNIR UN PO A PROS DU CAMION POUR L'INSPECTION PEP ET LES REPARATIONS AFFERENTES AUTORISEES	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	3 174,77 $	
LES PROS DU CAMION	DIC955770	08 JANV. 2020	THIBAULT, DENIS	FOURNIR UN PO A PROS DU CAMION POUR L'INSPECTION PEP ET LES REPARATIONS AFFERENTES AUTORISEES	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 288,01 $	

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er AU 31 JANVIER 2020

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
LES PROS DU CAMION	DIC957691	22 JANV. 2020	THIBAULT, DENIS	FOURNIR UN PO A PROS DU CAMION POUR L'INSPECTION ET REPARATION	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	4 265,43 $	
LES RESSORTS LASALLE INC	1373353	01 JANV. 2020	LAJEUNESSE, MARC	FOURNIR PO POUR REPARATION REPARATION DE LAME DE SUSPENTION FACT:85833	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	3 318,78 $	
LES RESSORTS LASALLE INC	LAC958029	24 JANV. 2020	TOSKA, ERMIR	REPARER LAME DE RESSORT ARRIERE 2 COTE FACTURE 86190 ,MONTANT 2162.93 $	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 270,81 $	
LES RESSORTS ST-MICHEL INC.	CAR955815	10 JANV. 2020	PORTELANCE, RAYMOND	RÉPARATION DE LA DIRECTION & SUSPENSION D'UN CAMION MULTIMODE DE L'ARRONDISSEMENT ST-MICHEL	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	3 569,27 $	
LES RESSORTS ST-MICHEL INC.	CAR956395	13 JANV. 2020	TROTTIER, LUC	FOURNIR PO POUR REPARATION DE VEHICULE ET/OU APPAREIL - ATELIER CESM	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	563,78 $	
LES RESSORTS ST-MICHEL INC.	CAR956395	14 JANV. 2020	TROTTIER, LUC	FOURNIR PO POUR REPARATION DE VEHICULE ET/OU APPAREIL - ATELIER CESM	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 330,61 $	
LES RESSORTS ST-MICHEL INC.	CAR958320	29 JANV. 2020	PORTELANCE, RAYMOND	RÉPARATION DE LA DIRECTION D'UN CAMION DOMPEUR DE L'ARRONDISSEMENT ST-MICHEL	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	4 078,58 $	
LES TRANSPORTS LACOMBE INC	1345511	22 JANV. 2020	VEILLETTE, PATRICK	Transport des plusieurs coffres à outils dans différents atelier avec assurance de 20 000$	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	4 645,70 $	
LES TRANSPORTS LACOMBE INC	1394893	27 JANV. 2020	ROY, PATRICK	transport de coffres à outils	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 887,16 $	
LIFTOW LTEE.	CAR948313	01 JANV. 2020	AUDY, MICHEL	C1448566 (TRAVAUX NON COUVERT PAR LA GARANTIE LIFT TRUCK DAEWOO 2004)	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 212,23 $	
LOCAPRO 2002	1391702	15 JANV. 2020	LATOUR, REMI-PAUL	B.C. ANNUEL 2020	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	4 199,50 $	
LOCAPRO 2002	1391705	15 JANV. 2020	LATOUR, REMI-PAUL	B.C. ANNUEL 2020	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	4 199,50 $	
LOCATION PARK AVENUE	1390074	08 JANV. 2020	SAINT-VIL, PHILIPPE	Paiement différentes factures- Rachat de 2 camionnettes RAM 2015 modèle 2500 Tradesman au terme de la période de location : 3C6TR4HTXFG672359 et 3C6TR4HT8FG672358- SMRA	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 812,24 $	
LOCATION PARK AVENUE	1390074	08 JANV. 2020	SAINT-VIL, PHILIPPE	Paiement différentes factures- Rachat de 2 camionnettes RAM 2015 modèle 2500 Tradesman au terme de la période de location : 3C6TR4HTXFG672359 et 3C6TR4HT8FG672358- SMRA	Materiel roulant et ateliers	Signalisation écrite et marquage	16 583,26 $	
LOCATION SAUVAGEAU INC.	1343474	08 JANV. 2020	SAINT-VIL, PHILIPPE	ITEM 7 - Devis LCT21519A11 - Location 12 mois d'une fourgonnette avec engin élévateur à nacelle à bras télescopique avec entretien et accessoires. Appel d¿offres 19-17569. Période de location : janvier à juin 2020 ¿ SMRA	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	18 230,03 $	
LOCATION SAUVAGEAU INC.	1343478	08 JANV. 2020	SAINT-VIL, PHILIPPE	ITEM 6 - Devis LCT21519A11 - Location 12 mois d'une fourgonnette avec engin élévateur à nacelle à bras télescopique avec entretien et accessoires. Appel d¿offres 19-17569. Période de location : janvier à juin 2020 ¿ SMRA	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	18 230,03 $	
LOCATION SAUVAGEAU INC.	1343479	08 JANV. 2020	SAINT-VIL, PHILIPPE	ITEM 5 - Devis LCT21519A11 - Location 12 mois d'une fourgonnette avec engin élévateur à nacelle à bras télescopique avec entretien et accessoires. Appel d¿offres 19-17569. Période de location : janvier à juin 2020 - SMRA	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	18 230,03 $	
LOCATION SAUVAGEAU INC.	1386386	01 JANV. 2020	SAINT-VIL, PHILIPPE	Location nacelle hors contrat - octobre	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	3 414,19 $	
LOCATION SAUVAGEAU INC.	DEU40296	24 JANV. 2020	SAINT-VIL, PHILIPPE	CAMION OUTILS POUR INTERCEPTEURS	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	5 492,95 $	
LONGUE POINTE CHRYSLER DODGE JEEP RAM LTEE	1388738	01 JANV. 2020	GARNEAU, DOMINIC	2020- C/O MRA NORD-EST, FOURNITURE DE PIECES D'ORIGINE POUR VÉHICULES LÉGERS DE MARQUE CHRYSLER	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	6 824,19 $	
LONGUE POINTE CHRYSLER DODGE JEEP RAM LTEE	CAR956880	16 JANV. 2020	LUSSIER, STEPHANIE	PAYER FACTURE #BC26011 @ LONGUE-POINTE CHRYSLER, AU MONTANT DE 2285.72$ + TAXES. PROBLEME INTERNE DANS LE MOTEUR.	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 399,72 $	
LONGUE POINTE CHRYSLER DODGE JEEP RAM LTEE	DEU39571	01 JANV. 2020	GARNEAU, DOMINIC	RÉPARATION MAJEUR SUR LE Z-262	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	12 433,67 $	
LONGUE POINTE CHRYSLER DODGE JEEP RAM LTEE	ROS952940	01 JANV. 2020	GARNEAU, DOMINIC	REPARATION VEHICULE SIM	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	5 111,26 $	
LONGUE POINTE CHRYSLER DODGE JEEP RAM LTEE	ROS954636	06 JANV. 2020	GARNEAU, DOMINIC	REPARATION DE CAMIONETTE DU SIM	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	4 932,33 $	
LONGUS EQUIPEMENT INC.	1368373	21 JANV. 2020	SAINT-VIL, PHILIPPE	Prolongation d'un mois de location pour la rétrocaveuse CASE 590SN avec godet EDF avant et arrière - (15 février au 15 mars 2020)- Service du matériel roulant et des ateliers	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	13 333,41 $	
LUBEQUIP (MC)	CAR955100	10 JANV. 2020	LUSSIER, STEPHANIE	ACHAT DE DÉVIDOIRHUILE POUR GARAGE DES CARRIERES	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	3 015,24 $	

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er AU 31 JANVIER 2020

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
LUSSIER CENTRE DU CAMION LTEE	CAR954539	06 JANV. 2020	TROTTIER, LUC	TABLEAU DE BORD COMPLET - TAUPE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	3 055,14 $	
L. VILLENEUVE & CIE (1973) LTEE	CAR956634	14 JANV. 2020	GENNARELLI, GERARDO	***COMMANDE ANNUELLE 2020***	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	3 149,62 $	
MAGNETO HYDRAULIQUE & PNEUMATIQUE INC.	LAS958622	29 JANV. 2020	HUARD, FRANCOIS	POMPE HYDRAULIQUE CHEZ MAGNETO#SOU0141831	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	5 228,76 $	
MAGNETO-LAVAL INC.	SLT947809	03 JANV. 2020	MONTPETIT, SYLVAIN	PIECES	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 702,38 $	
MAGNETO-LAVAL INC.	SLT951420	02 JANV. 2020	MONTPETIT, SYLVAIN	SERVICE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	3 385,92 $	
MAGNETO-LAVAL INC.	SLT952838	03 JANV. 2020	MONTPETIT, SYLVAIN	SERVICE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 995,26 $	
MAGNETO-LAVAL INC.	SLT953308	03 JANV. 2020	GAUVREAU, ALAIN	SERVICE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	17 590,20 $	
MAXI-METAL INC.	ROS956637	17 JANV. 2020	CHARRON, DANIEL	#6000-0000-04, CONTROLEUR PROGRAMMABLE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 095,52 $	
MERCEDES-BENZ LAVAL	SLD956737	20 JANV. 2020	MONGEON, JEAN-FREDERIC	SLD MÉCANIQUE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	4 371,21 $	
MERCEDES-BENZ LAVAL	SLT950573	02 JANV. 2020	GAUVREAU, ALAIN	SERVICE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	8 553,05 $	
MERCEDES-BENZ MONTREAL-EST	ROS953787	01 JANV. 2020	GARNEAU, DOMINIC	REPARATION DE CAMION	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 849,54 $	
MERCEDES BENZ RIVE SUD	1388023	16 JANV. 2020	LAJEUNESSE, MARC	FOURNIR PO POUR REPARATION SYSTEME D.ALIMENTATION FACT:273670	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	3 662,81 $	
MERCEDES BENZ RIVE SUD	1388033	23 JANV. 2020	VEILLETTE, PATRICK	FOURNIR PO FACTURE 274030 SYSTÈME ÉCHAPPEMENT	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	6 731,11 $	
MERCEDES BENZ RIVE SUD	NME955189	03 JANV. 2020	PICARD, GUILLAUME	GP/217-08767 Essieux arr.	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 386,12 $	
MESSER CANADA INC.	LAC955502	07 JANV. 2020	TOSKA, ERMIR	MASQUE A SOUDER AVEC POMPE A AIR ET FILTRE ,SOUMISSION 10495062 ,MONTANT 2387.04 $ AVANT TAX	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 412,67 $	
MESSER CANADA INC.	LAC955502	30 JANV. 2020	TOSKA, ERMIR	11251211 HOUSSE POUR TUBE RÉSPIRATOIRE POUR MARTIN MALO	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	93,43 $	
METAUX ABSOLUS INC.	MAD958036	24 JANV. 2020	BRISEBOIS, JOEL	COMMANDE DE METAL SELON SOUMISSION# 7334	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 072,77 $	
METAUX PROFUSION INC.	ROS956803	15 JANV. 2020	BEAULIEU, DAMIEN	FEULLE ALUMINIUM POUR DIVERS TRAVAUX PAR U.T.M..	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 435,71 $	
METAUX PROFUSION INC.	ROS958236	27 JANV. 2020	PASCAL, RAOUL	EMBOUT DE METAL DE 2-1/2 EN HHS DE 3" LONG POUR ARRONDISEMENT A LA DEMANDE DE L'U.T.M.	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	12 021,07 $	
MICHELIN AMERIQUE DU NORD (CANADA INC.)	AVM955921	08 JANV. 2020	OUIMET, GUY	62408 PNEU TL 20.R25 X SNOPLUS RE PMI-F0059605	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 988,16 $	1348797
MICHELIN AMERIQUE DU NORD (CANADA INC.)	SLT954575	07 JANV. 2020	BRISEBOIS, LUC	Commande pneu recop	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	6 185,02 $	
MICHEL LABRECQUE AUTO LTEE	LAS957628	22 JANV. 2020	VEILLETTE, PATRICK	FAIRE CHANGER PLANCHER CHEZ MICHEL LABRECQUE AUTO	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	13 952,06 $	
MMS LASER	ROS946504	08 JANV. 2020	MASSE, PAUL	STRUCTURE SECTEUR 5 EN INOX A LA DEMANDE DE L'U.T.M.	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	36 132,50 $	
MMS LASER	ROS958577	29 JANV. 2020	PASCAL, RAOUL	DECOUPE AU LASER POUR SUPPORT ST-LAURENT A LA DEMANDE DE L'U.T.M.	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	6 514,47 $	
MONTMORENCY FORD (1997) INC.	1383855	16 JANV. 2020	VEILLETTE, PATRICK	FOURNIR PO POUR DIAGNOSTIQUE ET REPARATION TROUBLE INJECTEUR ET DEFF FACT:492563	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	10 381,16 $	
MULTI-PRESSIONS L.C. INC.	CAR957814	22 JANV. 2020	TROTTIER, LUC	SELON SOUMISSION SWO-4241 - FOURNIR ET INSTALLER UN DEVIDOIR HANNAY REEL AVEC BOYAU 3/8 X 100 PIEDS ET INCLUANT UNE LANCE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 516,19 $	
OMR ALLIAGES INC	DIC954241	01 JANV. 2020	GARNEAU, DOMINIC	G130 2.4 MM ROD SOUDER ALUMINIUM (KG)	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	3 934,47 $	
P.E. BOISVERT AUTO LTEE	1389242	06 JANV. 2020	GARNEAU, DOMINIC	2020-FOURNITURE DE PIECES POUR VÉHICULES FORD	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	3 149,62 $	
PERFORMANCE TRANSMISSION INC.	SLT954658	02 JANV. 2020	MONTPETIT, SYLVAIN	SERVICE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	3 163,64 $	
P.E.S. CANADA INC.	1393445	21 JANV. 2020	ROUSSEL, BRUNO	Sirène compact pour véhicule pour projet spéciale	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 975,26 $	
PETROLES DUPUIS & FILS INC.	1388911	03 JANV. 2020	PORTELANCE, RAYMOND	SERVICE DE LIVRAISON D'URÉE ET LAVE GLACE EN VRAC POUR LE MATÉRIEL ROULANT DE L'ARRONDISSEMENT ST-MICHEL ANNÉE 2020	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	4 514,46 $	
PETROLES DUPUIS & FILS INC.	ANJ955472	07 JANV. 2020	BRANCONNIER, SERGE	REMPLISSAGE DES RESERVOIR D'HUILE 5W20 ET ATF DEXRON 3	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	4 704,00 $	
PIECES D'AUTO JARRY LTEE	CAR956439	17 JANV. 2020	LUSSIER, STEPHANIE	REAPPROVISIONNEMENT INVENTAIRE ROSEMONT	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 412,63 $	

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er AU 31 JANVIER 2020

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
PIECES D'AUTO JARRY LTEE	CAR958201	27 JANV. 2020	LUSSIER, STEPHANIE	10-79 06 BARIL 45 GAL HUILE TRANSMISSION TRANSSYN	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 413,60 $	
PIECES D'AUTO JARRY LTEE	CAR958548	29 JANV. 2020	AUDY, MICHEL	C1468377 (ACHAT DE PIÈCES POUR DÉPOT DES CARRIÈRES)	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 130,03 $	
PIECES D'AUTO ST-HENRI	1390565	09 JANV. 2020	GARNEAU, DOMINIC	BC ouvert pour l'année 2020 - Achat de pièces d'auto - Parc SPVM- SMRA	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	15 748,12 $	
PIECES D'AUTO ST-HENRI	MAD956057	16 JANV. 2020	BRISEBOIS, JOEL	COMMANDE D`OUTILS SELON SOUMISSION	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	695,71 $	
PIECES D'AUTO ST-HENRI	MAD956057	20 JANV. 2020	BRISEBOIS, JOEL	MIL48111820 BATTERY MILWAUKEE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	253,75 $	
PIECES D'AUTO ST-HENRI	MAD956057	23 JANV. 2020	BRISEBOIS, JOEL	MLW299920 MILWAUKEE COMBO KIT	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	1 276,65 $	
PIECES D'AUTO USAGEES RTA	1379931	16 JANV. 2020	LAJEUNESSE, MARC	FOURNIR PO POUR CHANGER TRANSMISSION FACT:98389	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	3 154,87 $	
PIECES D'AUTO USAGEES RTA	VER957497	21 JANV. 2020	LAJEUNESSE, MARC	FACT:99081 / BOITE DE PICK UP	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 629,94 $	
PIE IX CHRYSLER	1395107	28 JANV. 2020	ROUSSEL, BRUNO	Réappro magasin Volant véhicule de police (Charger)	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 333,49 $	
PIE IX CHRYSLER	CAR952654	10 JANV. 2020	PORTELANCE, RAYMOND	RÉPARATION SYSTÈME D'ALIMENTATION + ÉLECTRIQUE D'UNE CAMIONNETTE DE L'ARRONDIISSEMENT ST-MICHEL	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	3 487,71 $	
PIE IX CHRYSLER	DIC957416	20 JANV. 2020	VEILLETTE, PATRICK	FOURNIR P/O AU FOURNISSEUR POUR BRIS NON COUVERT PAR GARANTIE REF 364364	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	3 644,24 $	
PNEUS SP INC.	1395638	29 JANV. 2020	ROUSSEL, BRUNO	Pneu chez pneus S.P. POUR Alain Ryand	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 436,09 $	1115489
PNEUS SP INC.	AVM955362	08 JANV. 2020	OUIMET, GUY	FOURNIR PO PAYER FACTURE 666890 APPEL DE SERVICE ET FOURNIR ROUE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 751,09 $	
PNEUS SP INC.	CAR957014	17 JANV. 2020	LUSSIER, STEPHANIE	ACHAT PNEU NEUF	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	3 984,01 $	
P.R. DISTRIBUTION INC.	1251175	01 JANV. 2020	GARNEAU, DOMINIC	FOURNITURE ET REMPLISSAGE DE BOULONS POUR LE GARAGE DE LA STATION D'ÉPURATION	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	3 674,56 $	
P.R. DISTRIBUTION INC.	1391963	15 JANV. 2020	VEILLETTE, PATRICK	P.O OUVERT POUR L'ANNÉE 2020 EQUIPEMENTS GARAGE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	4 724,44 $	
P.R. DISTRIBUTION INC.	CAR956589	14 JANV. 2020	LUSSIER, STEPHANIE	ACHAT DE QUINCAILLERIE POUR GARAGE ROSEMONT	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 390,51 $	
P.R. DISTRIBUTION INC.	CAR957842	23 JANV. 2020	AUDY, MICHEL	C1474103 (COMMANDE DE BOLTS,NOIX,FORÊT,TERMINALS POUR CLOS ROSEMONT),	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 027,36 $	
PREMA CANADA ULC	1388976	06 JANV. 2020	PICARD, GUILLAUME	GP/Lève-pneus pour garage	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 078,70 $	
PRODIESEL (2009)	DIC956343	21 JANV. 2020	POMPONI, GINO	03682A022 GASKET DE THERMOSTAT	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 269,71 $	
PRODUITS CHIMIQUES MAGNUS LTEE.	CAR955891	08 JANV. 2020	GENNARELLI, GERARDO	***Voir note au fournisseur. Veuillez vérifier toutes les charges avant d'approuver un Bon de travail.***	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	3 336,29 $	
PRODUITS CHIMIQUES MAGNUS LTEE.	CAR958589	29 JANV. 2020	GENNARELLI, GERARDO	RÉF SOUM SER-DAN-5218	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	3 436,35 $	
PRODUITS DE LABORATOIRES CERTIFIES	CAR958302	28 JANV. 2020	TROTTIER, LUC	BARIL/180KG GRAISSE EP-0 - ROUGE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 292,61 $	
PRODUITS DE LABORATOIRES CERTIFIES	CAR958302	29 JANV. 2020	TROTTIER, LUC	CAISSE DE DIESEL MATE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	298,16 $	
PRODUITS PRAXAIR	1391152	13 JANV. 2020	ROY, ALAIN	Extension boom pour dép. Bruno	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	3 037,08 $	
PRODUITS RE-PLAST INC.	CAR958084	24 JANV. 2020	PASCAL, RAOUL	BULLNOSE 66' SABLE PN.AM66SAB-B-MTL ***RE-PLAST***	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	22 585,96 $	
PRODUITS RE-PLAST INC.	CAR958084	29 JANV. 2020	PASCAL, RAOUL	1 1/4 X 3 X 72" PN.AZ72GRS-A	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	660,79 $	
QUEBEC LINGE CO	1388903	03 JANV. 2020	PORTELANCE, RAYMOND	SERVICE DE NETTOYAGE DE SERVIETTES POUR GARAGE DE L'ARRONDISSEMENT ST-MICHEL	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	3 149,62 $	
QUEBEC LINGE CO	1389954	08 JANV. 2020	TROTTIER, LUC	BON DE COMMANDE 2020 - SERVICE HEBDOMADAIRE DE GUENILLE D'ATELIER CESM	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	3 137,45 $	
QUEBEC LINGE CO	CAR956022	09 JANV. 2020	AUDY, MICHEL	C1469401 (COMMANDE OUVERTE LAVAGE GUENILLE (QUEBEC LINGE)	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	4 199,50 $	
RADIATEUR D'AUTO DECARIE (1976) INC.	SLT951015	02 JANV. 2020	GAUVREAU, ALAIN	PIECES	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	4 840,45 $	
RADIATEURS ANJOU INC	ANJ953948	13 JANV. 2020	THIBAULT, MAXIME	KIT COMPLET RADIATEUR BOMBARDIER	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 425,21 $	

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er AU 31 JANVIER 2020

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
REFECTION MAGMA INC.	SLT948164	02 JANV. 2020	GAUVREAU, ALAIN	SERVICE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	7 464,61 $	
REMORQUAGE METEOR INC.	1392154	16 JANV. 2020	SAINT-VIL, PHILIPPE	Facture #MRA1219 Service de remorquage de véhicules pour l'encan ¿ décembre 2019 pour Service du matériel roulant et des ateliers	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	5 322,34 $	
RESSORT IDEAL LTEE	CAR956545	14 JANV. 2020	MICHAUD, LOUIS-PHILIPPE	FOUNIR P.O RESSORT INSPECTION PEP VOIR FCT#F0168599	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	3 040,74 $	
RESSORT IDEAL LTEE	CAR956728	16 JANV. 2020	GAUVREAU, ALAIN	REMPLACEMENT DE TURBO + RADIATEUR D'UN CAMION DOMPEUR DE L'ARRONDISSEMENT ST-MICHEL	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	12 085,07 $	
RESSORT IDEAL LTEE	CAR956769	15 JANV. 2020	TROTTIER, LUC	FOURNIR PO POUR INSPECTION ET REPARATION DE VEHICULE ET/OU APPAREIL - ATELIER CESM	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 856,92 $	
RESSORT IDEAL LTEE	CAR956789	15 JANV. 2020	MICHAUD, LOUIS-PHILIPPE	FOURNIR P.O REPARATION SUSPENSION # FCT F0169021	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 611,03 $	
RESSORT IDEAL LTEE	CAR958345	28 JANV. 2020	PORTELANCE, RAYMOND	ENTRETIEN ANNUEL + RÉPARATIONS SUITE À INSPECTION D'UN CAMION DOMPEUR DE L'ARRONDISSEMENT ST-MICHEL	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	3 531,92 $	
RESSORT IDEAL LTEE	DIC950882	08 JANV. 2020	BRANCONNIER, SERGE	REPARATION SUSPENSION	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	3 326,69 $	
RESSORT IDEAL LTEE	DIC955721	08 JANV. 2020	THIBAULT, DENIS	FOURNIR UN PO A RESSORTS IDEAL POUR L'INSPECTION PEP ET LES REPARATIONS AFFERENTES AUTORISEES	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	4 191,35 $	
RESSORT IDEAL LTEE	DIC955723	08 JANV. 2020	THIBAULT, DENIS	FACTURE # F0168747 / FOURNIR UN PO A RESSORTS IDEAL POUR LA REPARATION DE LAMES DE SUSPENSION BRISEES	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 966,81 $	
RESSORT IDEAL LTEE	DIC955727	08 JANV. 2020	THIBAULT, DENIS	FACTURE # F0167859 / FOURNIR UN PO A RESSORTS IDEAL POUR L'INSPECTION PEP ET LES REPARATIONS AFFERENTES AUTORISEES	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 705,53 $	
RESSORT IDEAL LTEE	DIC956127	10 JANV. 2020	TREMBLAY, MICHEL	REPARATION SELON INSPECTION SAAQ*F0168079*	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 292,74 $	
RESSORT IDEAL LTEE	ROS952322	01 JANV. 2020	GARNEAU, DOMINIC	REPARATION SUSPENSION DE CAMION DE POMPIER	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	4 629,68 $	
RESSORT IDEAL LTEE	ROS952333	01 JANV. 2020	GARNEAU, DOMINIC	REPARATION SUSPENSION DE CAMION DE POMPIER	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	9 642,66 $	
RESSORT IDEAL LTEE	ROS955533	07 JANV. 2020	GARNEAU, DOMINIC	REMPLACER DE BOITIER D'ESSIEU ARRIERE CAMION DE POMPIER	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	10 441,44 $	
RESSORT IDEAL LTEE	ROS955535	07 JANV. 2020	GARNEAU, DOMINIC	REPARATION DE SUSPENSION DE CAMION DE POMPIER	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	3 111,69 $	
RESSORT IDEAL LTEE	ROS955559	07 JANV. 2020	GARNEAU, DOMINIC	REPARATION DE SUSPENSION DE CAMION DE POMPIER	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 716,96 $	
RESSORT IDEAL LTEE	ROS955564	07 JANV. 2020	GARNEAU, DOMINIC	REPARATION DE SUSPENSION DE CAMION DE POMPIER	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 443,12 $	
RESSORT IDEAL LTEE	ROS958626	29 JANV. 2020	GARNEAU, DOMINIC	FOURNIR BON DE COMMANDE POUR RESSORT IDEAL EN RÉFÉRENCE À LA FACTURE # F0169118	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	3 899,89 $	
RESSORT IDEAL LTEE	ROS958848	30 JANV. 2020	AUBIN, FREDERIC	FOURNIR BON DE COMMANDE POUR RESSORT IDEAL EN RÉFÉRENCE À LA FACTURE # F0168907	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 478,39 $	
RESSORT IDEAL LTEE	SLD958399	28 JANV. 2020	IOANNONE, REMO	SLD-MECANIQUE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	3 030,76 $	
RESSORTS MONTREAL-NORD LTEE	1388771	01 JANV. 2020	GARNEAU, DOMINIC	MRA C/O 2020 POUR DIVERS TRAVAUX ET PIECES DE RECHANGE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	5 249,37 $	
RESSORTS MONTREAL-NORD LTEE	CAR955981	09 JANV. 2020	AUDY, MICHEL	C1458118 (INSTALLATION SYSTÈME SUSPENSION A AIR (BALLON)RAM 1500 2015	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 842,33 $	
RESSORTS MONTREAL-NORD LTEE	CAR955981	20 JANV. 2020	AUDY, MICHEL	C1458118 (INSTALLATION SYSTÈME SUSPENSION A AIR (BALLON)RAM 1500 2015	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	62,94 $	
RM ELECTRO DIESEL INC.	SLT954779	02 JANV. 2020	MONTPETIT, SYLVAIN	20-2821-13-04-00 CHAUFFAGE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 111,67 $	
RMT EQUIPEMENT INC	DIC952241	01 JANV. 2020	BRANCONNIER, SERGE	Fournir un PO a la demande de l'arrondissement pour l'inatallation d'un système de balance pour chargeur sur roue.	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	10 698,23 $	
ROBERT BOILEAU INC	CAR953120	01 JANV. 2020	AUDY, MICHEL	C1461758	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 570,72 $	
ROBERT BOILEAU INC	CAR954373	01 JANV. 2020	AUDY, MICHEL	C1464880	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	3 137,97 $	
ROBERT BOILEAU INC	CAR955329	22 JANV. 2020	AUDY, MICHEL	C1467811 (ACHAT DE PMOTEUR ET AUTRES PIÈCES POUR ZAMBONI 650 2015)	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 323,79 $	
ROBERT BOILEAU INC	SLD956692	15 JANV. 2020	MONGEON, JEAN-FREDERIC	SLD MÉCANIQUE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 958,13 $	
ROBERT BOILEAU INC	SLD958253	27 JANV. 2020	MONGEON, JEAN-FREDERIC	SLD MÉCANIQUE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 226,21 $	
RYDER EQUIPEMENTS DE MANUTENTION	1319459	01 JANV. 2020	GARNEAU, DOMINIC	MRA - C/O 2019 & 2020 PIECES POUR VÉHICULES ÉLECTRIQUES	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 624,69 $	
RYDER EQUIPEMENTS DE MANUTENTION	DIC951430	07 JANV. 2020	BRANCONNIER, SERGE	pièces réparation chariot élévateur atelier	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	6 185,91 $	

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er AU 31 JANVIER 2020

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
RYDER EQUIPEMENTS DE MANUTENTION	ROS957066	17 JANV. 2020	ALTIMAS, JOHN-PATRICK	pieces	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	3 787,62 $	
SABLAGE AU JET GILLES LAPOINTE LTEE	ROS954042	01 JANV. 2020	MASSE, PAUL	PEINTURER NOIR ALLONGE METALLIQUE 1050MM IN3932-2148 POUR U.T.M.	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	7 296,63 $	
SAFETY-KLEEN CANADA INC.	1322368	16 JANV. 2020	GARNEAU, DOMINIC	B/C OUVERT POUR RÉCUPÉRATION DE MATIÈRES RÉSIDUELLES POUR L'ANNÉE 2019, POUR L'ATELIER DES INCENDIES AU 2269 RUE VIAU.	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	4 613,26 $	
SAFETY-KLEEN CANADA INC.	1388908	03 JANV. 2020	PORTELANCE, RAYMOND	SERVICE DE RAMASSAGE DE PRODUITS CONTAMINÉS POUR LE GARAGE DE L'ARRONDISSEMENT ST-MICHEL	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	4 514,46 $	
SAFETY-KLEEN CANADA INC.	1389906	08 JANV. 2020	TROTTIER, LUC	BON DE COMMANDE 2020 -FOURNITURES D'HUILES EN VRAC - ATELIER CESM	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	3 041,11 $	
SAFETY-KLEEN CANADA INC.	CAR954253	06 JANV. 2020	AUDY, MICHEL	C1464677 (COMMANDE D'HUILE COMPLEXE DES CARRIÈRES)	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	4 288,22 $	
SAFETY-KLEEN CANADA INC.	CAR956069	09 JANV. 2020	JUTEAU, JACQUES	HUILE AW46LT	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 926,61 $	
SAFETY-KLEEN CANADA INC.	PIR955320	21 JANV. 2020	MOCANU, SILVIU	2020 PFDS BCG COMMANDE HUILE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	1 260,95 $	
SAFETY-KLEEN CANADA INC.	PIR955320	16 JANV. 2020	MOCANU, SILVIU	2020 PFDS BCG COMMANDE HUILE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	1 583,37 $	
SAFETY-KLEEN CANADA INC.	PIR955320	19 JANV. 2020	MOCANU, SILVIU	2020 PFDS BCG COMMANDE HUILE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	1 535,97 $	
SAFETY-KLEEN CANADA INC.	ROS955263	09 JANV. 2020	BEAULIEU, DAMIEN	DEP. CARROSSERIE COMPTE OUVERT ,GESTION DE MATIERE RÉSIDUELLE , RÉCUPERATION DE SOLVANT (SAFETY CLEAN) 01 JAN 2020 AU 31 DÉC 2020	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	4 199,50 $	
SERVICE D'OUTILS F.G.L. INC	ROS934522	09 JANV. 2020	BEAULIEU, DAMIEN	PRECEUSE MAGNETIQUE POUR UTILISATION PAR L' U.T.M.	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 924,16 $	
SERVICE LUBRICO INC.	1393868	22 JANV. 2020	MASSE, PAUL	PTI 68103 - achat fourniture système de distribution d'huile pour les baies de travail - Atelier Anjou- SMRA	Materiel roulant et ateliers	Construction d'infrastructures de voirie	9 667,74 $	
SERVICE LUBRICO INC.	LAS957047	17 JANV. 2020	LAPLANTE, JEAN-MARC	POMPE + METER POUR BARIL HUILE GARAGE FOURNI PAR SERVICE LUBRICO#1333	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 545,52 $	
SM CONSTRUCTION INC.	1395086	28 JANV. 2020	SAVAGE, CLAUDE	Facture #535514 -Fournir et installer une distributrice Gasboy Tokiem Atlas Modele #9153KXTW2 au poste de Verdun- service du matériel roulant et des ateliers	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	13 255,10 $	
SOCIETE D'HABITATION ET DE DEVELOPPEMENT DE MONTREAL (SHDM)	1392362	16 JANV. 2020	SAVAGE, CLAUDE	Facture VM156 -Location de 1 permis mensuel au stationnement Chaussegros-de-Léry pour les mois de janvier à décembre 2020- Service du matériel roulant et des ateliers	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 009,28 $	
SOCIETE EN COMMANDITE STRONGCO	DIC951924	01 JANV. 2020	BRANCONNIER, SERGE	FOURNIR P/O AU FOURNISSEUR POUR BRIS ANORMALE SUITE A L INSPECTION FIN DE SAISON 2018-2019 REF: STRONGCO 8000217841	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	8 542,31 $	
SOCIETE EN COMMANDITE STRONGCO	DIC955580	07 JANV. 2020	THIBAULT, DENIS	FOURNIR UN PO A STRONGCO POUR LA REPARATION D'UN BRIS ANORMAL SUR L'APPAREIL	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	4 047,02 $	
SOCIETE EN COMMANDITE STRONGCO	DIC957706	22 JANV. 2020	VEILLETTE, PATRICK	FOURNIR UN PO A STRONGCO POUR LA REPARATION D'ES BRIS ANORMAL DE FIN DE SAISON 2019	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	6 269,23 $	
SOCIETE EN COMMANDITE STRONGCO	DIC957709	22 JANV. 2020	THIBAULT, DENIS	FOURNIR UN PO A STRONGCO POUR LA REPARATION D'UN BRIS ANORMAL SUR L'APPAREIL	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 798,39 $	
SOCIETE EN COMMANDITE STRONGCO	DIC958859	30 JANV. 2020	BRANCONNIER, SERGE	FOURNIR P/O AU FOURNISSEUR POUR BRIS ANORMALE A LA DEMANDE DE L ARRONDISSEMENT REF 8000230083	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	4 335,67 $	
SOCIETE EN COMMANDITE STRONGCO	DIC958860	30 JANV. 2020	BRANCONNIER, SERGE	FOURNIR P/O AU FOURNISSEUR POUR BRIS ANORMALE A LA DEMANDE DE L ARRONDISSEMENT REF 80231666	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	3 274,48 $	
ST-LAURENT/SUSPENSIONS D'AUTOMOBILE CANADA INC	MAD952710	01 JANV. 2020	VEILLETTE, PATRICK	FOURNIR PO POUR RÉPARER SUSPENSION AVANT COMPLETE POUR DEUX ESSIEUX (BUSHING, HING PIN, PIVOTS, G=DRAG LINK)	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	13 204,49 $	
ST-LAURENT/SUSPENSIONS D'AUTOMOBILE CANADA INC	SLT952454	02 JANV. 2020	MONTPETIT, SYLVAIN	ATELIER SERVICES EXTERNES VEH 232-11502 FACTURE 330325	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 968,90 $	
ST-LEONARD NISSAN	ROS954445	06 JANV. 2020	BEAULIEU, DAMIEN	DIVERS PIECES POUR NISSAN LEAF POUR LA CARROSSERIE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	4 083,66 $	
ST-LEONARD NISSAN	ROS955635	08 JANV. 2020	BEAULIEU, DAMIEN	PIECES DE NISSAN LEAF POUR LA CARROSSERIE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 579,46 $	
SYSTEMES CANADIEN KRONOS INC	1393854	22 JANV. 2020	SAVAGE, CLAUDE	Facture #20070801 -Support informatique pour l'horodateur pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2020 - SMRA	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	3 728,06 $	
SYSTEMES DE PUISSANCE WAJAX	DIC955593	07 JANV. 2020	BRANCONNIER, SERGE	FOURNIR UN PO A WAJAX SYSTEME DE PUISSANCE POUR LA REPARATION DE LA TRANSMISSION	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	14 820,38 $	
TECHLIFT INTERNATIONAL	1394011	23 JANV. 2020	MASSE, PAUL	PTI 68103 - Fournitures d'un chariot élévateur marque HELI année 2019 pour l¿atelier mécanique de l¿arrondissement St-Léonard- SMRA	Materiel roulant et ateliers	Construction d'infrastructures de voirie	9 539,38 $	

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er AU 31 JANVIER 2020

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
TECHNO FEU INC	ROS942397	02 JANV. 2020	LESSARD, SIMON	CARTE LOGIQUE CANON ET BOITE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 194,09 $	
TECHNO FEU INC	ROS953782	01 JANV. 2020	GARNEAU, DOMINIC	INSPECTION SAAQ, RÉPARATION SUITE A L'INSPECTION ET REPARATION DE POMPE HALE SUR CAMION POMPE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	18 600,11 $	
TECHNO FEU INC	ROS954032	06 JANV. 2020	GARNEAU, DOMINIC	PIECE DE CAMION DE POMPIER	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	6 057,90 $	1325290
TECHNO FEU INC	ROS954032	06 JANV. 2020	GARNEAU, DOMINIC	PIECE DE CAMION DE POMPIER	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	15,75 $	
TECHNO FEU INC	ROS954122	01 JANV. 2020	HUARD, FRANCOIS	BLOCK HYDRAULIQUE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	6 069,13 $	
TECHNO FEU INC	ROS954214	06 JANV. 2020	GARNEAU, DOMINIC	PIECES CAMION DE POMPIER	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	15,75 $	
TECHNO FEU INC	ROS954214	06 JANV. 2020	GARNEAU, DOMINIC	PIECES CAMION DE POMPIER	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	6 776,57 $	1325290
TECHNO FEU INC	ROS955407	07 JANV. 2020	LESSARD, SIMON	MARCHE ARR DROITE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 491,92 $	
TECHNO FEU INC	ROS956858	16 JANV. 2020	LESSARD, SIMON	MOTEUR ET GEAR BOX ASS	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 418,64 $	
TECHNO FEU INC	ROS957831	30 JANV. 2020	BELANGER, BRUNO	ENSEMBLE DE CONVERSION POUR REMPLACEMENT CONTROLE DE VALVE DISCONTINUE CAMION INCENDIE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	3 107,34 $	
TENCO INC.	CAR956531	15 JANV. 2020	LUSSIER, STEPHANIE	1100542TE JOINT,COUPLING 0009	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 767,96 $	
TENCO INC.	CAR956619	15 JANV. 2020	JUTEAU, JACQUES	FRAIS DE TRANSPORT	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	26,25 $	
TENCO INC.	CAR956619	14 JANV. 2020	JUTEAU, JACQUES	DEFLECTEUR DE SPINNER	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 161,46 $	
TENCO INC.	LAS947434	01 JANV. 2020	VEILLETTE, PATRICK	0BRIDE 2 TROUS 1"	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	6 386,04 $	
TISSUS MORICO INC.	CAR916117	01 JANV. 2020	MASSE, PAUL	DEPT. REMBOURRAGE , COMPTE OUVERT DU 01 JAN 2019 AU 31 DÉC 2019 POUR TISSUS DE REMBOURRAGE CHEZ MORICO	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	16 703,31 $	
TISSUS MORICO INC.	CAR956218	14 JANV. 2020	PASCAL, RAOUL	Tissu et matière synthétique - COMMANDE OUVERTE 2020	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	14 698,25 $	
T.M.S. MAITRES DES CAMIONS LTEE	CAR954345	28 JANV. 2020	PORTELANCE, RAYMOND	ENTRETIEN ANNUEL + RÉPARATIONS SUITE À INSPECTION D'UN CAMION DOMPEUR DE L'ARRONDISSEMENT ST-MICHEL	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 162,34 $	
TOROMONT CAT (QUEBEC)	CAR955229	06 JANV. 2020	JUTEAU, JACQUES	0POULIE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 147,66 $	
TOROMONT CAT (QUEBEC)	CAR955645	10 JANV. 2020	BRANCONNIER, SERGE	ACHAT D'UN TURBO & PIECES POUR INSTALLATION	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	5 192,09 $	
TOROMONT CAT (QUEBEC)	DIC951916	01 JANV. 2020	BRANCONNIER, SERGE	FOURNIR P/O AU FOURNISSEUR POUR BRIS ANORMALE A LA DEMANDE DE L ARRONDISSEMENT REF : TOROMONT 6800704043	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	5 876,17 $	
TRACTION PIECES VEHICULES LOURDS	1295614	06 JANV. 2020	GARNEAU, DOMINIC	PIECES POUR CAMIONS LOURDS ET REMORQUES	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	7 349,12 $	
TRACTION PIECES VEHICULES LOURDS	SLT958206	27 JANV. 2020	MONTPETIT, SYLVAIN	PIECES	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 851,68 $	
TRANS ARTIK INC.	VER958142	28 JANV. 2020	LEFEBVRE, RICHARD	ATELIER MÉCANIQUE/ CHAUFFAGE AUXILLIAIRE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 087,15 $	
TRANS-F-AIR	CAR955937	14 JANV. 2020	LUSSIER, STEPHANIE	202821130400 CHAUFFERETTE ESPAR COMPLETE MODELE D4	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 131,18 $	
TRANSMISSION CR	CAR956931	17 JANV. 2020	AUDY, MICHEL	C1471637 (FAIRE RECONDITIONNER TRANSMISSION FORD E350 2009)	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 293,98 $	
TROIS DIAMANTS AUTOS (1987) LTEE	SLT952060	02 JANV. 2020	MONTPETIT, SYLVAIN	SERVICE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 720,23 $	
TUBOQUIP	AVM956380	13 JANV. 2020	BRANCONNIER, SERGE	FOURNIR PO SOUMISSION 137381 TUBOQUIP POUR FITTINGS ET TUYAU	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	4 272,21 $	
TUBOQUIP	SLT957485	21 JANV. 2020	BRISEBOIS, LUC	ATELIER MECANIQUE HYDRAULIQUE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	5 639,51 $	
TUYAUX FLEXIBLES DU QUEBEC INC.	1394003	23 JANV. 2020	GARNEAU, DOMINIC	C/O 2020 FOURNITURE DE TUYAUX FLEXIBLES POUR VÉHICULES (MRA - GARAGE DEEU)	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	8 399,00 $	
UAP INC.	ROS950107	28 JANV. 2020	PASCAL, RAOUL	DIVERS RACK ET SUPPORT POUR LA CARROSSERIE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	4 709,62 $	
UAP INC.	ROS955256	09 JANV. 2020	MASSE, PAUL	DEP. CARROSSERIE COMPTES OUVERT (DIVERS PEINTURE , SOLVANT ET FOURNITURE D'ATELIER) CHEZ C-MAX CHOMEDEY 01 JAN 2020 AU 31 DÉC 2020	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	23 097,25 $	
UAP INC.	VER956287	13 JANV. 2020	LAJEUNESSE, MARC	FACT: 629-877985 PISTOLET GRAISSEUR	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	555,28 $	

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er AU 31 JANVIER 2020

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
UAP INC.	VER956287	14 JANV. 2020	LAJEUNESSE, MARC	FACT: 629-878088 FLUIDE TRANSMISSION	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	1 758,54 $	
UNI-SELECT CANADA INC.	1389181	06 JANV. 2020	THIBAULT, MAXIME	Produits en vrac(antigel-lave-vitre)	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 043,52 $	
UNI-SELECT CANADA INC.	PIR955525	07 JANV. 2020	MOCANU, SILVIU	2019 PFDS BCG ANTIGEL	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 197,39 $	
UNI-SELECT CANADA INC.	ROS952755	08 JANV. 2020	CHARRON, DANIEL	#307-8685, ALTERNATEUR,	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 212,09 $	
VAN PRO INC	LAC949953	06 JANV. 2020	VEILLETTE, PATRICK	AMENAGEMENT INTERIEUR TEL QUE SOUMISSION 29186 ,MONTANT 7473 $ AVANT TAX	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	7 845,72 $	
VAN PRO INC	LAC951248	06 JANV. 2020	TOSKA, ERMIR	AMENAGEMENT VEHICULE VAN PRO SELON SOUMISSION 29286 , MONTANT AVANT TAX 14.843.00$	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	15 452,06 $	
VENTE DE PIECES DE BALAIS SPS INC.	1390269	10 JANV. 2020	ROY, PATRICK	Pièces de balais 539-07321	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	379,85 $	
VENTE DE PIECES DE BALAIS SPS INC.	1390269	14 JANV. 2020	ROY, PATRICK	Pièces de balais 539-07321	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	21,00 $	
VENTE DE PIECES DE BALAIS SPS INC.	1390269	09 JANV. 2020	ROY, PATRICK	Pièces de balais 539-07321	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 985,22 $	
VILLE DE DOLLARD-DES-ORMEAUX	1394716	27 JANV. 2020	SAINT-VIL, PHILIPPE	Facture #16335 -Ville de DDO - Essence sans plomb et carburant diesel pour décembre 2019 - SIM Ville de Dollard-des-Ormeaux- Service du matériel roulant et des ateliers	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	3 044,53 $	
VILLE DE KIRKLAND	1391959	15 JANV. 2020	SAINT-VIL, PHILIPPE	Facture #2020-000001 -Consommation de diésel pour les véhicules du SIM Caserne 54 -période du 1er octobre au 31 décembre 2019- Service du matériel roulant et des ateliers	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	3 434,78 $	
VILLE DE MONTREAL-EST	1388560	01 JANV. 2020	SAINT-VIL, PHILIPPE	Consommation d'essence de Service des Incendies de Montréal pour les mois d'octobre et novembre 2019	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 651,61 $	
VILLE DE POINTE-CLAIRE	1388547	01 JANV. 2020	SAINT-VIL, PHILIPPE	Essence régulière sans plomb pour le SIM de Pointe-Claire - mai 2019	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	3 720,39 $	
W. COTE ET FILS LTEE	LAC957481	22 JANV. 2020	TOSKA, ERMIR	060033 GOUJON	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 101,92 $	
W. COTE ET FILS LTEE	SLD956842	16 JANV. 2020	MONGEON, JEAN-FREDERIC	SLD MÉCANIQUE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 303,16 $	
W. COTE ET FILS LTEE	VER955284	06 JANV. 2020	LAJEUNESSE, MARC	FACT:EC-031291 / PATINS POUR CHARUE COTE 40022C	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 655,87 $	
W. COTE ET FILS LTEE	VER955639	09 JANV. 2020	LAJEUNESSE, MARC	FACT:EC-031333 / BLADE 0204544C	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	3 554,16 $	
WURTH CANADA LTEE	1390178	09 JANV. 2020	LATOUR, REMI-PAUL	P.O. ANNUEL 2020	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	4 199,50 $	
ZERO CELSIUS	CAR952767	07 JANV. 2020	AUDY, MICHEL	C1461001 (ACHAT DE MOTEUR ET AUTRES PIÈCES POUR ICE EDGER OLYMPIA)	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	3 756,25 $	
ZERO CELSIUS	CAR954609	06 JANV. 2020	AUDY, MICHEL	C1465602 (AHAT DE MOTEUR ET AUTRES PIÈCES POUR ICE EDGER OLYMPIA)	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	4 114,95 $	
ZERO CELSIUS	CAR956647	21 JANV. 2020	AUDY, MICHEL	C1471099	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	3 811,39 $	
ZONE TECHNOLOGIE ELECTRONIQUE INC.	SLT952044	02 JANV. 2020	MONTPETIT, SYLVAIN	PIECES	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 572,20 $	
CARROSSERIE IBERVILLE INC.	012826	29 JANV. 2020	Système PARCAUTOSPVM	Entretien et réparation SPVM NoFactMaximo:469933	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	4 717,34 $	
CENTRE DE L'AUTO RENE DOYON	35645a	11 JANV. 2020	Système PARCAUTOSPVM	Entretien et réparation SPVM NoFactMaximo:469332	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	3 241,18 $	
CENTRE DE L'AUTO RENE DOYON	36070a	25 JANV. 2020	Système PARCAUTOSPVM	Entretien et réparation SPVM NoFactMaximo:470004	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 325,50 $	
CENTRE DE L'AUTO RENE DOYON	36174a	29 JANV. 2020	Système PARCAUTOSPVM	Entretien et réparation SPVM NoFactMaximo:470124	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	5 556,18 $	
CENTRE DE SERVICE 2010 ENR.	45660	25 JANV. 2020	Système PARCAUTOSPVM	Entretien et réparation SPVM NoFactMaximo:469952	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 362,01 $	
CHAMPLAIN DODGE CHRYSLER LTEE	bd38198	23 JANV. 2020	Système PARCAUTOSPVM	Entretien et réparation SPVM NoFactMaximo:469862	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 528,29 $	
EQUIPEMENTS INCENDIES C.M.P. MAYER INC - L'ARSENAL	101007	18 JANV. 2020	Système PARCAUTOSPVM	Entretien et réparation SPVM NoFactMaximo:469478	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 246,73 $	
EQUIPEMENTS INCENDIES C.M.P. MAYER INC - L'ARSENAL	101009	18 JANV. 2020	Système PARCAUTOSPVM	Entretien et réparation SPVM NoFactMaximo:469476	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	4 073,51 $	

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er AU 31 JANVIER 2020

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
EQUIPEMENTS INCENDIES C.M.P. MAYER INC - L'ARSENAL	101010	18 JANV. 2020	Système PARCAUTOSPVM	Entretien et réparation SPVM NoFactMaximo:469475	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	3 112,88 $	
EQUIPEMENTS INCENDIES C.M.P. MAYER INC - L'ARSENAL	101011	18 JANV. 2020	Système PARCAUTOSPVM	Entretien et réparation SPVM NoFactMaximo:469474	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	4 073,51 $	
EQUIPEMENTS INCENDIES C.M.P. MAYER INC - L'ARSENAL	101012	18 JANV. 2020	Système PARCAUTOSPVM	Entretien et réparation SPVM NoFactMaximo:469473	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 246,73 $	
EXPEDITIONS SUR LES RAPIDES DE LACHINE LIMITEE	2019106	01 JANV. 2020	Système PARCAUTOSPVM	Entretien et réparation SPVM NoFactMaximo:468052	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	5 806,98 $	
GARAGE DEGUIRE INC	4857	15 JANV. 2020	Système PARCAUTOSPVM	Entretien et réparation SPVM NoFactMaximo:469363	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 167,99 $	
J & R AUTO SERVICE INC.	29817	16 JANV. 2020	Système PARCAUTOSPVM	Entretien et réparation SPVM NoFactMaximo:469479	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 164,74 $	
LAPIERRE FINE MECANIQUE INC.	167941	01 JANV. 2020	Système PARCAUTOSPVM	Entretien et réparation SPVM NoFactMaximo:469022	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 860,06 $	
LASSONDE MARINE INC.	8984	11 JANV. 2020	Système PARCAUTOSPVM	Entretien et réparation SPVM NoFactMaximo:468933	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 186,63 $	
LE GARAGE SYLVAIN JOUBERT	92125	29 JANV. 2020	Système PARCAUTOSPVM	Entretien et réparation SPVM NoFactMaximo:470171	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 901,02 $	
LES ENT. DM LEO INC.	63840	16 JANV. 2020	Système PARCAUTOSPVM	Entretien et réparation SPVM NoFactMaximo:469282	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	3 948,26 $	
LES ENT. DM LEO INC.	63879	16 JANV. 2020	Système PARCAUTOSPVM	Entretien et réparation SPVM NoFactMaximo:469463	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 273,17 $	
PIE IX CHRYSLER	363906	29 JANV. 2020	Système PARCAUTOSPVM	Entretien et réparation SPVM NoFactMaximo:470080	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 137,20 $	
PNEUS SP INC.	662989	11 JANV. 2020	Système PARCAUTOSPVM	Entretien et réparation SPVM NoFactMaximo:469077	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	3 437,90 $	
PNEUS SP INC.	665393	25 JANV. 2020	Système PARCAUTOSPVM	Entretien et réparation SPVM NoFactMaximo:470027	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 416,98 $	
RADIATEUR PLUS	52473	01 JANV. 2020	Système PARCAUTOSPVM	Entretien et réparation SPVM NoFactMaximo:468571	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	3 668,69 $	
REPARATION D'AUTO CREMAZIE 2010	7752	01 JANV. 2020	Système PARCAUTOSPVM	Entretien et réparation SPVM NoFactMaximo:468577	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	4 081,73 $	
REPARATION D'AUTO CREMAZIE 2010	7771	01 JANV. 2020	Système PARCAUTOSPVM	Entretien et réparation SPVM NoFactMaximo:468572	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 545,88 $	
REPARATION D'AUTO CREMAZIE 2010	7778	01 JANV. 2020	Système PARCAUTOSPVM	Entretien et réparation SPVM NoFactMaximo:468950	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 889,22 $	
RM ELECTRO DIESEL INC.	29956	25 JANV. 2020	Système PARCAUTOSPVM	Entretien et réparation SPVM NoFactMaximo:469953	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 674,58 $	
CREUSAGE RL	1393323	21 JANV. 2020	MORISSETTE, PIERRE	Contrat pour service d'excavation pneumatique.	Mercier-Hochelaga - Maisonneuve	Réseau de distribution de l'eau potable	22 828,34 $	
LAFARGE CANADA INC	1392232	16 JANV. 2020	MORISSETTE, PIERRE	Pierre concassée selon entente 1195735. Commande voirie MHM 2020.	Mercier-Hochelaga - Maisonneuve	Réseau de distribution de l'eau potable	14 750,74 $	1195735
RECYCLAGE NOTRE-DAME INC.	1355128	17 JANV. 2020	VILLANDRE, SERGE	Service d'élimination et de traitement des sols contaminés caractérisés. Commande 2019 pour la voirie MHM selon l'entente 1225134.	Mercier-Hochelaga - Maisonneuve	Réseau de distribution de l'eau potable	16 468,95 $	
TELTECH SIGNALISATION INC.	1364818	30 JANV. 2020	MORISSETTE, PIERRE	Commande ouverte de service de location et installation de signalisation pour la voirie de MHM pour l'année 2019. Selon l'entente 1307671.	Mercier-Hochelaga - Maisonneuve	Réseau de distribution de l'eau potable	6 612,33 $	
TRANSPORT MOTTILLO ET FILS INC.	1387035	08 JANV. 2020	MORISSETTE, PIERRE	Travaux de réparation de branchement d'égout devant le 1957 rue Haig selon la soumission A0-19-029.	Mercier-Hochelaga - Maisonneuve	Réseaux d'égout	15 748,12 $	
TRANSPORT MOTTILLO ET FILS INC.	1387037	08 JANV. 2020	MORISSETTE, PIERRE	Travaux de réparation de branchement d'égout devant le 8945 rue Eric selon la soumission A0-19-028.	Mercier-Hochelaga - Maisonneuve	Réseaux d'égout	15 748,12 $	
CONSTRUCTION DJL INC	1391283	13 JANV. 2020	TAILLEFER, FRANCINE	DA:Paiement de factures 2019 -Asphalte chaude pour l'aqueduc	Montréal-Nord	Réseau de distribution de l'eau potable	4 491,37 $	
CONSTRUCTION DJL INC	1391957	15 JANV. 2020	LAPERRIERE, RACHEL	DA 629263: Achat d'enrobé à chaud hivernal (Groupe A 2).	Montréal-Nord	Réseau de distribution de l'eau potable	34 403,35 $	1339665
CREUSAGE RL	1390138	08 JANV. 2020	TAILLEFER, FRANCINE	DA 628092- Facture f10107. Pour travail d'hydro-excavation au 3155 Prieur Est.	Montréal-Nord	Réseau de distribution de l'eau potable	2 094,50 $	
EBI ENVIROTECH INC.	1391277	13 JANV. 2020	TAILLEFER, FRANCINE	DA:Camion hydrovac pour bris d'aqueduc -Travaux en urgence un dimanche.	Montréal-Nord	Réseau de distribution de l'eau potable	2 233,61 $	
EBI ENVIROTECH INC.	1392203	16 JANV. 2020	TAILLEFER, FRANCINE	DA 629924: Paiement de facture - Ebi Envirotech inc. - Urgence bris d'aqueduc	Montréal-Nord	Réseau de distribution de l'eau potable	3 107,63 $	
GROUPE SANYVAN INC.	1391486	14 JANV. 2020	PERROTTE, LINE	DA 629173: Paiement de factures pour hydro-excavation Groupe Sanyvan	Montréal-Nord	Réseau de distribution de l'eau potable	7 884,56 $	

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er AU 31 JANVIER 2020

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
SOUPAPES UNIVERSELLE VALVES	1345555	13 JANV. 2020	LINDOR, MARIE-CLAUDINE	DA 629449:Facture # SUV-4293 achat d'une valve en urgence.	Montréal-Nord	Réseau de distribution de l'eau potable	2 095,03 $	
SANIVAC	1387470	07 JANV. 2020	LEBLANC, MARIE-CLAUDE	BC - Services de nettoyages et inspection de conduites d'égout - Arrondissement Outremont	Outremont	Réseaux d'égout	3 576,65 $	
CITY OF HAMILTON	1390834	10 JANV. 2020	DUPRE, ANNETTE	CITY OF HAMILTON-Frais - Adhésion et cotisation REM Canada 2020 voir Facture MBN 2020-008	Performance organisationnelle	Administration, finances et approvisionnement	28 450,00 $	
MOUVEMENT QUEBECOIS DE LA QUALITE	1389402	07 JANV. 2020	ROUSSEAU, CATHERINE	MOUVEMENT QUEBECOIS DE LA QUALITE - Frais de la formation green Belt du 27, 28, 29 février et 20, 21 mars 2020 - Amélie Picard, voir Facture 1900004470	Performance organisationnelle	Administration, finances et approvisionnement	2 918,65 $	
ACKLANDS - GRAINGER INC.	1395014	28 JANV. 2020	BELANGER, MARCEL	BCO 2020 - ACKLANDS - GRAINGER - Réparation et calibration de 4 lignes (Pierrefonds)	Pierrefonds - Roxboro	Réseau de distribution de l'eau potable	3 149,62 $	
LES EQUIPEMENTS MARSHALL LTEE	1395012	28 JANV. 2020	BELANGER, MARCEL	BCO 2020 - LES EQUIPEMENTS MARSHALL Achat et réparations de boyaux et fournitures diverses (Pierrefonds)	Pierrefonds - Roxboro	Réseau de distribution de l'eau potable	2 099,75 $	
REPARATION DE MOTEUR ELECTRIQUE TROIS ETOILES INC.	1395663	29 JANV. 2020	BELANGER, MARCEL	BCO 2020 - REPARATION DE MOTEUR TROIS ETOILES - Entretien de pompe pour station de pompage (Pierrefonds)	Pierrefonds - Roxboro	Réseaux d'égout	5 249,37 $	
RONA INC	1395011	28 JANV. 2020	BELANGER, MARCEL	BCO 2020 - RONA INC. - Pièces diverses pour division Aqueduc (Pierrefonds)	Pierrefonds - Roxboro	Réseau de distribution de l'eau potable	2 099,75 $	
SANIVAC	1394181	23 JANV. 2020	BEAUDOIN, STEPHANE	BCO 2020 - SANIVAC 9363-9888 Quebec Inc - Interventions de nettoyage ou récurage EN URGENCE seulement (Pierrefonds)	Pierrefonds - Roxboro	Réseaux d'égout	22 047,37 $	
STELEM (CANADA) INC.	1394976	27 JANV. 2020	BEAUDOIN, STEPHANE	BC0 2020 - STELEM - Pièces diverses pour division Aqueduc TPAE-0105 APPRO S. BEAUDOIN - Pierrefonds	Pierrefonds - Roxboro	Réseau de distribution de l'eau potable	10 498,75 $	
VUSITEC INC.	1395013	28 JANV. 2020	BELANGER, MARCEL	BCO 2020 - VUSITEC Pièces et fournitures diverses pour division Aqueduc (Pierrefonds)	Pierrefonds - Roxboro	Réseau de distribution de l'eau potable	2 099,75 $	
ACTION R-VAC INC.	1390854	10 JANV. 2020	KAMIL, HOUDA	Service rendu pour travaux nettoyage de puisards selon les factures # 10742 - 10743 (COURU 2019)	Plateau Mont-Royal	Réseaux d'égout	4 409,47 $	
BF-TECH INC.	1390509	09 JANV. 2020	MENARD, JEAN-SEBASTIEN	Achat de tuteur pour borne incendie selon devis # 2595	Plateau Mont-Royal	Réseau de distribution de l'eau potable	4 716,56 $	
FORAGE GAREAU LTEE	1362859	29 JANV. 2020	LABRIE, CLAUDE	Contrat de location d'une scie à béton avec opérateur, entretien et accessoires compris du 2 juillet 2019 au 1er Juillet 2020	Plateau Mont-Royal	Réseau de distribution de l'eau potable	28 682,06 $	
LION DISTRIBUTION INC	1393580	21 JANV. 2020	MENARD, JEAN-SEBASTIEN	Séchoir de gants et bottes pour aqueduc	Plateau Mont-Royal	Réseau de distribution de l'eau potable	4 750,68 $	
SIGNEL SERVICES INC	1392374	16 JANV. 2020	KAMIL, HOUDA	Selon la soumission # 27995 pour l'achat de poteaux (DA # 629731)	Plateau Mont-Royal	Réseau de distribution de l'eau potable	2 549,99 $	
ARBITRAGE MARCEL MORIN INC.	1395425	29 JANV. 2020	ROCHETTE, JEAN	Grief : 17-0780 - auditions, délibéré et rédaction - Facture 17561 (RH)	Ressources humaines	Gestion du personnel	8 834,77 $	
BARRETTE AVOCATS INC.	1393271	21 JANV. 2020	ROCHETTE, JEAN	Audiences du 4, 6, 13, 19, 20, 21 novembre et 2 et 5 décembre 2019 - V/D : 0145-SP-MA - Facture F-1620 (RH)	Ressources humaines	Gestion du personnel	5 335,83 $	
CENTRE DE SERVICES PARTAGES DU QUEBEC	1390062	08 JANV. 2020	BEAUREGARD, GENEVIEVE	BCO - Service - Licences CSE RH 2020 (RH)	Ressources humaines	Gestion du personnel	50 394,00 $	
CENTRE DE SERVICES PARTAGES DU QUEBEC	1393489	21 JANV. 2020	BEAUREGARD, GENEVIEVE	BCO - Service ROGERS- Téléphonie cellulaire PARH Année 2020 (RH)	Ressources humaines	Gestion du personnel	10 498,75 $	
CLINIQUE DE MEDECINE INDUSTRIELLE ET PREVENTIVE DU QUEBEC INC.	1392726	17 JANV. 2020	FRADETTE, MARIE-CLAUDE	Honoraires professionnels pour l'évaluation médicale des aspirants policiers pour l'embauche de 2020. Facture no 341311 (RH)	Ressources humaines	Gestion du personnel	6 414,74 $	
CORRECTIONS RICHELIEU	1393976	23 JANV. 2020	LEFRANCOIS, SIMON	Contrat de services professionnels avec Correction Richelieu pour la correction de copies d'examen de rédaction en français et en anglais (Tests en ligne - Tests de communication écrite) pour l'année 2020 (RH)	Ressources humaines	Gestion du personnel	13 696,99 $	
DANIEL DION	1391589	14 JANV. 2020	PLUNIER, PATRICK	Contrat de serv. professionnels avevc XLsior - Développement d'un fichier en Google Sheet permettant le remplacement du fichier Excel utilisé pour "Admissibilité par affichage".	Ressources humaines	Gestion du personnel	6 141,77 $	
DENIS NADEAU	1393279	21 JANV. 2020	ROCHETTE, JEAN	Griefs : 18-0854 - Auditions du 4 décembre 2019 et annulation de l'audition du 9 janvier 2020 - V/D :V39-1991-D (RH)	Ressources humaines	Gestion du personnel	7 906,22 $	
FRANCOIS BLAIS INC.	1395657	29 JANV. 2020	ROCHETTE, JEAN	Griefs : V-AP-2018-0007, 0012,0013 - Annulation des auditions du 20, 27 janvier et du 5 et 7 février 2020 - Facture 2864 (RH)	Ressources humaines	Gestion du personnel	3 275,21 $	
GROUPE EDGENDA INC.	1390844	10 JANV. 2020	BEAUREGARD, GENEVIEVE	Service - Formation en développement organisationnel et technique	Ressources humaines	Gestion du personnel	2 958,02 $	
INDEED IRELAND OPERATIONS LTD	1390837	10 JANV. 2020	LAPOINTE, JOSEE	Abonnement de placement média d'offres d'emploi sur le site Indeed pour le mois de décembre 2019 (facture 29060446)	Ressources humaines	Gestion du personnel	2 140,87 $	
JAGUAR MEDIA INC.	1393975	23 JANV. 2020	LEFRANCOIS, SIMON	Abonnement pour la publication d'offres d'emploi sur le site du Réseau d'Information Municipale du Québec pour l'année 2020 facture FA20-49158(RH)	Ressources humaines	Gestion du personnel	2 204,74 $	
KLAXOON INC.	1395905	30 JANV. 2020	CORMIER, MELISSA	Service Klaxoon- Renouvellement du compte Klaxoon - Animation de réunions-création et diffusion des activités (RH)	Ressources humaines	Gestion du personnel	2 168,10 $	
MORNEAU SHEPELL LTE	1393491	21 JANV. 2020	PEDNEAULT, MARC-ANDRE	Com des services électriques 12 - Services professionnels PAE (RH)	Ressources humaines	Gestion du personnel	3 922,46 $	1310883

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er AU 31 JANVIER 2020

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
PITNEY BOWES DU CANADA LTEE	1329010	17 JANV. 2020	GREGOIRE, SOPHIE	Bon de commande ouvert pour la timbreuse de la Division de la paie pour 2019.	Ressources humaines	Administration, finances et approvisionnement	15 748,12 $	
QUI POUSSE	1394408	24 JANV. 2020	LAPOINTE, JOSEE	BCO - Service - Entretien paysager année 2020 - Direction principale RH	Ressources humaines	Gestion du personnel	9 973,81 $	
RHR SERVICES CONSEILS INC.	1395324	28 JANV. 2020	ROCHETTE, JEAN	Rencontres préparatoires 2, 4, 6, 13, 16, 29 et le 30 décembre 2019 - Facture 10146 et 10147 (RH)	Ressources humaines	Gestion du personnel	9 842,58 $	
ROGERS COMMUNICATIONS CANADA INC.	1323073	27 JANV. 2020	PEDNEAULT, MARC-ANDRE	Service - Téléphonie cellulaire - Rogers DSSME - BC ouvert 2019.	Ressources humaines	Gestion du personnel	14 698,26 $	1137408
ROGERS COMMUNICATIONS CANADA INC.	1337779	27 JANV. 2020	BEAUREGARD, GENEVIEVE	PARH service - Licences Rogers pour le CSE Année 2019.	Ressources humaines	Gestion du personnel	50 047,54 $	1137408
ROGERS COMMUNICATIONS CANADA INC.	1337782	01 JANV. 2020	MARCOTTE, CATHY	PARH Service - Téléphonie cellulaire 2019.	Ressources humaines	Gestion du personnel	33 931,66 $	1137408
ROGERS COMMUNICATIONS CANADA INC.	1392801	17 JANV. 2020	PEDNEAULT, MARC-ANDRE	Service - Téléphonie cellulaire - Rogers DSSME - BC ouvert 2020 (RH)	Ressources humaines	Gestion du personnel	7 349,12 $	1137408
ROGERS COMMUNICATIONS CANADA INC.	1393901	22 JANV. 2020	LAPOINTE, JOSEE	Service - Téléphonie cellulaire Rogers - Direction principale RH - BC ouvert 2020 (RH)	Ressources humaines	Gestion du personnel	7 874,06 $	1137408
SPI SANTE SECURITE INC.	1395248	28 JANV. 2020	PEDNEAULT, MARC-ANDRE	Services professionnels relatifs à l'élaboration d'un encadrement de type "directive", sur l'exposition au bruit en milieu de travail (RH)	Ressources humaines	Gestion du personnel	8 162,78 $	
SYSTEMES CANADIEN KRONOS INC	1389488	07 JANV. 2020	GREGOIRE, SOPHIE	Formation Kronos pour Giovanna Aparicio programme Transfo-RH (training points) (RH)	Ressources humaines	Gestion du personnel	2 099,75 $	
TOTALMED SOLUTIONS SANTE INC.	1391579	14 JANV. 2020	LANDRY, CHANTAL	TotalMed Solution Santé inc. Couru 2019, facture: 3907, Dre Thériault et Dre Nicolet, expertises pour le mois de décembre 2019. (RH)	Ressources humaines	Gestion du personnel	16 907,82 $	
9082-8179 QUEBEC INC.	1394955	27 JANV. 2020	BEAULIEU, CARL	Remplacement d'une portion située sous le domaine public d'un branchement d'égout privé dans le cadre de l'application de règlement 15-085 - 1652, 16e Avenue (PAT).	Rivières-des-Prairies - Pointes-aux-Trembles	Réseaux d'égout	3 662,80 $	
CEGEP DE SAINT-LAURENT	1379386	22 JANV. 2020	LAPOINTE, LOUIS	Formation OPA pour 4 employés Mathieu Plante - Éric Benoît - Pierre Malenfant et Olivier Déziel les 28 et 29 avril et 4-5-6-11-12 et 13 mai 2020	Rivières-des-Prairies - Pointes-aux-Trembles	Réseau de distribution de l'eau potable	6 215,26 $	
COMPLEXE ENVIRO CONNEXIONS LTEE	1391521	14 JANV. 2020	LAPOINTE, LOUIS	Bon de commande ouvert 2020 pour l'élimination des matières résiduelles non-dangereuses, résidus de pompage de puisard et d'égout ainsi que des résidus de balais / Tel que soumission débutant le 1er janvier 2020	Rivières-des-Prairies - Pointes-aux-Trembles	Réseaux d'égout	10 316,59 $	
DEMIX BETON	1388430	06 JANV. 2020	LAUZON, CHRISTIAN	Béton pré-mélangé pour le 11990 rue Notre-Dame Est ayant eu lieu le 23 décembre 2019/ Facture 706498027	Rivières-des-Prairies - Pointes-aux-Trembles	Réseau de distribution de l'eau potable	1 002,63 $	1340657
DEMIX BETON	1388430	06 JANV. 2020	LAUZON, CHRISTIAN	Béton pré-mélangé pour le 11990 rue Notre-Dame Est ayant eu lieu le 23 décembre 2019/ Facture 706498027	Rivières-des-Prairies - Pointes-aux-Trembles	Réseau de distribution de l'eau potable	1 574,81 $	1340660
GESTION ANDRE R VAILLANCOURT LTEE - CANADIAN TIRE	1387151	14 JANV. 2020	WILSON, GHYSLAIN	Matériel divers-Fabriquathèque	Rivières-des-Prairies - Pointes-aux-Trembles	Bibliothèques	5 409,80 $	
GROUPE SURPRENANT	1395049	28 JANV. 2020	LAUZON, CHRISTIAN	Bon de commande ouvert 2020 pour le service de dératisation pour l'Arrondissement RDP/PAT	Rivières-des-Prairies - Pointes-aux-Trembles	Réseaux d'égout	4 409,47 $	
LAFARGE CANADA INC	1390094	09 JANV. 2020	FLEURANT, DALILA	Bon de commande ouvert 2020 pour la fourniture de pierre concassée VM-2, pré mélangée normalisée 6VM-9	Rivières-des-Prairies - Pointes-aux-Trembles	Réseau de distribution de l'eau potable	94 404,76 $	1195735
LAFARGE CANADA INC	1390094	09 JANV. 2020	FLEURANT, DALILA	Bon de commande ouvert 2020 pour la fourniture de pierre concassée VM-2, pré mélangée normalisée 6VM-9	Rivières-des-Prairies - Pointes-aux-Trembles	Réseau de distribution de l'eau potable	52,49 $	
OLIVIER MONTULET	1395179	28 JANV. 2020	LAUZON, CHRISTIAN	Service de compagnonnage OPA pour Mathieu Plante, Éric Benoît Olivier Déziel et Pierre Malenfant	Rivières-des-Prairies - Pointes-aux-Trembles	Réseau de distribution de l'eau potable	2 729,67 $	
RECY-BETON INC	1393022	20 JANV. 2020	LAPOINTE, LOUIS	Bon de commande ouvert 2020 pour la valorisation de la pierre-roc-béton-asphalte / entente 1358350	Rivières-des-Prairies - Pointes-aux-Trembles	Réseau de distribution de l'eau potable	5 370,37 $	1358328
TECHNO ELECTRIQUE 2007	1390649	10 JANV. 2020	LAPOINTE, LOUIS	2184058001 - Travaux électrique au Centre de services RDP (Don Bosco) - Projet RDE. Factures n° 1186, 1191 et 1197.	Rivières-des-Prairies - Pointes-aux-Trembles	Rel. avec les citoyens et communications	3 743,85 $	
CREUSAGE RL	1393155	20 JANV. 2020	FOURNIER, MAXIME	Appels de service d'excavation pneumatique les 8,14,21 et 28 janvier 2020 pour la Voirie de l'arrondissement Rosemont-La-Petite Patrie selon bons de travail 25941-25943 et 25950	Rosemont- La Petite-Patrie	Réseau de distribution de l'eau potable	4 829,42 $	
DANY TREMBLAY SOUDURE INC.	1393534	21 JANV. 2020	DEZIEL, GUYLAINE	Fabrication de 4 barrières de 14 pieds et installation pour Jauge Dandurand (Budget Jauge Immeubles RPP) - Division Parcs RPP (L.M.)	Rosemont- La Petite-Patrie	Construction d'infrastructures de voirie	4 232,05 $	
LOCATION LORDBEC INC.	1391754	15 JANV. 2020	DEZIEL, GUYLAINE	Travaux de réparation complète en urgence d'une conduite d'égout au 5650, 2e Avenue (2 soum.) (A.D.)	Rosemont- La Petite-Patrie	Réseaux d'égout	13 149,69 $	
AUTOMATISATION ICAT INC.	1390145	08 JANV. 2020	PANI, ANDRE	SLT-TP AQUEDUC - BCO 2020 - Assistance technique et entretien du système de supervision de télécommunication et de contrôle des stations de surpressions et du réservoir Poirier.	Saint-Laurent	Réseau de distribution de l'eau potable	3 464,59 $	
BEAUREGARD ENVIRONNEMENT LTEE	1391682	14 JANV. 2020	BASTIEN, ISABELLE	SLT-TP AQUEDUC - BCO 2020 - Déglaçage, nettoyage et désobstruction de conduites.	Saint-Laurent	Réseaux d'égout	10 498,75 $	

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er AU 31 JANVIER 2020

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
BREBEUF MECANIQUE DE PROCEDE INC.	1392522	17 JANV. 2020	BASTIEN, ISABELLE	SLT-TP AQUEDUC - Installation d'une pompe dans un puits sec. Poste de pompage Décarie.	Saint-Laurent	Réseau de distribution de l'eau potable	22 203,28 $	
DOYON POMPES & SOLUTIONS INC.	1389739	08 JANV. 2020	BASTIEN, ISABELLE	SLT-TP AQUEDUC - Remplacement d'une pompe au poste de pompage Décarie	Saint-Laurent	Réseaux d'égout	19 468,88 $	
EUROFINS ENVIRONMENT TESTING CANADA, INC.	1390024	08 JANV. 2020	SIMON, DANIEL	SLT-TP AQUEDUC - BCO 2020 - Analyse de la qualité bactériologique et physicochimique de l'eau potable pour l'année 2020	Saint-Laurent	Réseau de distribution de l'eau potable	5 249,37 $	
GROUPE SDM INC	1391436	14 JANV. 2020	BASTIEN, ISABELLE	SLT-TP AQUEDUC - BCO 2020 - Dégel entrée privé selon entente cadre	Saint-Laurent	Réseaux d'égout	15 748,12 $	1326475
LAVO	1390018	08 JANV. 2020	SIMON, DANIEL	SLT-TP AQUEDUC - BCO 2020 - Commande annuelle de chlore liquide	Saint-Laurent	Réseau de distribution de l'eau potable	7 349,12 $	
LES ENTREPRISES ELECTRIQUES L.M. INC.	1392091	15 JANV. 2020	PANI, ANDRE	SLT-TP AQUEDUC - Réparation du moteur 1 station Marcel-Laurin	Saint-Laurent	Réseau de distribution de l'eau potable	2 796,87 $	
OUTIL PAC INC	1389983	08 JANV. 2020	PANI, ANDRE	SLT-TP AQUEDUC - BCO 2020 - Pièces et outillage	Saint-Laurent	Réseau de distribution de l'eau potable	2 099,75 $	
QUEBEC LINGE CO	1389987	08 JANV. 2020	PANI, ANDRE	SLT-TP AQUEDUC - BCO 2020 - Vêtement (salopettes oranges)	Saint-Laurent	Réseaux d'égout	4 199,50 $	
STELEM (CANADA) INC.	1390141	08 JANV. 2020	SIMON, DANIEL	SLT-TP AQUEDUC - BCO 2020 - Fournitures diverses	Saint-Laurent	Réseau de distribution de l'eau potable	5 249,37 $	
STELEM (CANADA) INC.	1391440	14 JANV. 2020	BASTIEN, ISABELLE	SLT-TP AQUEDUC - Location remorque dégeleuse vapeur sèche pour trois mois 2020	Saint-Laurent	Réseaux d'égout	9 291,39 $	
CONSTRUCTION DJL INC	1387380	14 JANV. 2020	BEAUDOIN, STEVE	SLD-BCO-DTP-VOIRIE ET AQUADUC 2020 ASPHALTE CHAUDE	Saint-Léonard	Réseau de distribution de l'eau potable	26 246,87 $	1339665
CREUSAGE RL	1391319	13 JANV. 2020	BRUNET, SYLVIE A.	SLD-BCO-DTP-VOIRIE ET AQUEDUC 2020 SERVICE D'EXCAVATION PNEUMATIQUE POUR LA RÉPARATION MINEURE OU LE REMPLACEMENT DE BOÎTIERS DE SERVICE D'EAU AINSI QUE POUR LE NETTOYAGE DE BOÎTIERS DE VANNE DE RUE	Saint-Léonard	Réseau de distribution de l'eau potable	21 915,09 $	
GROUPE SDM INC	1394742	27 JANV. 2020	BRUNET, SYLVIE A.	SLD-BCO-DTP-VOIRIE ET AQUEDUC 2020 BCO-FOURNITURE DES SERVICES DE DÉGEL DE CONDUITES D'EAU MÉTALLIQUES DU RÉSEAU D'AQUEDUC POUR L'ARRONDISSEMENT SAINT-LÉONARD SELON L'ENTENTE 1326475 VALIDE DU 08/02/2019 AU 16/12/2020	Saint-Léonard	Réseau de distribution de l'eau potable	15 748,12 $	1326475
GROUPE SURPRENANT	1391513	14 JANV. 2020	DAIGNEAULT, JOHANNE	SLD-BCO-DTP-VOIRIE ET AQUADUC 2020 SERVICE D'EXTERMINATION - DÉRATISATION SELON LA SOUMISSION DU 22/11/2019	Saint-Léonard	Réseaux d'égout	6 299,25 $	
LAFARGE CANADA INC	1389841	08 JANV. 2020	BEAUDOIN, STEVE	SLD-BCO-DTP-VOIRIE ET AQUEDUC 2020	Saint-Léonard	Réseau de distribution de l'eau potable	90 289,25 $	
NORDIKEAU INC	1394757	27 JANV. 2020	DAIGNEAULT, JOHANNE	SLD-BCO-DTP-VOIRIE ET AQUADUC 2020 BCO-SERVICE DE DÉSINFECTION D'URGENCE DU RÉSEAU D'AQUEDUC	Saint-Léonard	Réseau de distribution de l'eau potable	5 249,37 $	
RECY-BETON INC	1390360	09 JANV. 2020	BRUNET, SYLVIE A.	SLD-BCO-DTP-VOIRIE ET AQUEDUC 2020 FOURNITURE DE SITE DE DÉPÔT POUR LA VALORISATION DE PIERRE, ROC, BÉTON ET ASPHALTE PROVENANT DE L'ARRONDISSEMENT	Saint-Léonard	Réseau de distribution de l'eau potable	15 748,12 $	
RECYCLAGE NOTRE-DAME INC.	1357495	08 JANV. 2020	BOURGAULT, NICOLE	SLD-BCO-DTP-VOIRIE ET AQUEDUC 2019 RECYCLAGE NOTRE DAME INC. TRAITEMENT ET VALORISATION DES SOLS CONTAMINÉS DE TYPE AB	Saint-Léonard	Réseau de distribution de l'eau potable	187 268,26 $	1225134
TECH VAC ENVIRONNEMENT INC.	1387381	21 JANV. 2020	BRUNET, SYLVIE A.	SLD-BCO-DTP-VOIRIE ET AQUEDUC 2020 Service d'Hydro-Excavation	Saint-Léonard	Réseaux d'égout	21 915,09 $	
ASSOCIATION CANADIENNE DES EAUX POTABLES ET USEES	1394583	24 JANV. 2020	MORISSETTE, CHANTAL	Adhésion à l'association des eaux potables et usées (CWWA) pour la période 02/02/2020 au 01/01/2021 pour le Service de l'eau	Service de l'eau	Hyg. du milieu - Soutien tech. et fonct. - À répartir	22 921,92 $	
AVEC PLAISIRS	1395750	30 JANV. 2020	MORISSETTE, CHANTAL	BC OUVERT - Service de traiteur pour les réunions de l'année 2020 - Direction du Service de l'eau	Service de l'eau	Hyg. du milieu - Soutien tech. et fonct. - À répartir	2 624,69 $	
CENTRE PATRONAL DE SANTE ET SECURITE DU TRAVAIL DU QUEBEC (C P S S T Q)	1394386	24 JANV. 2020	DEVEAU, DOMINIQUE	Rencontre - Trouble de la personnalité : particularités et enjeux de gestion - Groupe de 20 personne. 17 octobre 2019 - Direction des réseaux d'eau	Service de l'eau	Hyg. du milieu - Soutien tech. et fonct. - À répartir	4 724,44 $	
CERIU	1392506	17 JANV. 2020	NGO TCHA, HERMINE NICOLE	Formation 'Certification MACP V7.0.3' - Évaluation de l'état des conduites le 11 et 12 décembre 2019 pour Amine Asmama - Division planification des investissements - DRE	Service de l'eau	Hyg. du milieu - Soutien tech. et fonct. - À répartir	2 540,70 $	
ECOLE DE TECHNOLOGIE SUPERIEURE	1392971	20 JANV. 2020	ELLASSRAOUI, DRISS	Formation 'Processus de gestion de projet selon le guide PMBOK pour Abdelghani YOUSFI - 6 jours à partir du 20 avril 2020 - Division planification des investissements - DRE	Service de l'eau	Hyg. du milieu - Soutien tech. et fonct. - À répartir	3 020,49 $	
GLOBEX COURRIER EXPRESS INTERNATIONAL INC.	1394514	24 JANV. 2020	LEMIRE, LUCIE	BC Ouvert 2020 - Service de messagerie pour le Service de l'eau pour l'année 2020	Service de l'eau	Hyg. du milieu - Soutien tech. et fonct. - À répartir	524,94 $	
GLOBEX COURRIER EXPRESS INTERNATIONAL INC.	1394514	24 JANV. 2020	LEMIRE, LUCIE	BC Ouvert 2020 - Service de messagerie pour le Service de l'eau pour l'année 2020	Service de l'eau	Hyg. du milieu - Soutien tech. et fonct. - À répartir	1 679,80 $	1302177
GREAT LAKES AND ST-LAWRENCE CITIES INITIATIVE	1395753	30 JANV. 2020	MORISSETTE, CHANTAL	Frais d'adhésion pour l'année 2020 à l'Alliance des villes des grands lacs et du Saint-Laurent	Service de l'eau	Hyg. du milieu - Soutien tech. et fonct. - À répartir	22 000,00 $	
HELENE RALAY	1391657	14 JANV. 2020	LACROIX, REMI	Services professionnels pour la mise en route du plan d'action pour éliminer les entrées de service en plomb d'ici 2030 - Division expertise d'entretien - DRE	Service de l'eau	Hyg. du milieu - Soutien tech. et fonct. - À répartir	10 000,00 $	

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er AU 31 JANVIER 2020

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
IMPRIMERIE G.G. INC.	1394603	24 JANV. 2020	LEMIRE, LUCIE	BC OUVERT 2020 - Impression de la brochure « La source » et autres impressions - Services administratifs	Service de l'eau	Hyg. du milieu - Soutien tech. et fonct. - À répartir	10 498,75 $	
JEAN-LOUIS JAOUDE	1392579	17 JANV. 2020	HACHEY, NORMAND	Traduction du rapport d'auto-évaluation de la phase III du Programme d'Excellence en eau potable - volet distribution (PEXEPD) - Division planification des investissements - DRE	Service de l'eau	Hyg. du milieu - Soutien tech. et fonct. - À répartir	9 840,00 $	
LOCATION SAUVAGEAU INC.	1392575	17 JANV. 2020	AMAROUCHE, BRAHIM	BC ouvert 2020 - pour la location de 2 véhicules Elantra Hyundai - Section réglementation - DRE	Service de l'eau	Hyg. du milieu - Soutien tech. et fonct. - À répartir	16 798,00 $	
MARIE-ELAINE DESBIENS, ING.	1393098	20 JANV. 2020	LACROIX, REMI	Accompagnement de révision du règlement de délégation - Division expertise d'entretien - DRE	Service de l'eau	Hyg. du milieu - Soutien tech. et fonct. - À répartir	4 986,91 $	
MASSMEDIAS	1395745	30 JANV. 2020	MORISSETTE, CHANTAL	Journée annuelle des gestionnaires le 19 février 2020 - Service de l'eau	Service de l'eau	Hyg. du milieu - Soutien tech. et fonct. - À répartir	5 500,00 $	
MOBILIERS ERGO PLUS INC.	1394430	24 JANV. 2020	PERIARD, MICHEL	Achat d'une table ergonomique pour la Division expertise d'entretien - DRE	Service de l'eau	Hyg. du milieu - Soutien tech. et fonct. - À répartir	2 073,50 $	
MUELLER CANADA LTD.	1392545	17 JANV. 2020	PERIARD, MICHEL	Achat d'un opérateur électrique FU-19-MTL-003 - H-603 pour machine : B-101, A-3, E-5 & D-5 - Division expertise d'entretien - DRE	Service de l'eau	Hyg. du milieu - Soutien tech. et fonct. - À répartir	4 198,38 $	
ROGERS COMMUNICATIONS CANADA INC.	1391633	14 JANV. 2020	AMAROUCHE, BRAHIM	BC OUVERT 2020 - Service de téléphonie cellulaire pour la section Réglementation de la division gestion durable de l'eau - DRE	Service de l'eau	Hyg. du milieu - Soutien tech. et fonct. - À répartir	5 774,31 $	1137408
ROGERS COMMUNICATIONS CANADA INC.	1391639	14 JANV. 2020	PIROG, MACIEJ	BC ouvert 2020 - service de téléphonie cellulaire pour la section mesure de la consommation de l'Eau de la division gestion durable de l'eau -DRE	Service de l'eau	Réseau de distribution de l'eau potable	11 548,62 $	1137408
ROGERS COMMUNICATIONS CANADA INC.	1395567	29 JANV. 2020	PERIARD, MICHEL	BC OUVERT 2020 - Fais de cellulaire pour la section Planification - Division expertise d'entretien - DRE	Service de l'eau	Hyg. du milieu - Soutien tech. et fonct. - À répartir	4 199,50 $	1137408
SOCIETE CANADIENNE DES POSTES	1394607	24 JANV. 2020	AMAROUCHE, BRAHIM	BC ouvert 2020 pour l'envoi de lettre de communication avec le citoyen (projet plomb) avec le service "express poste certifié - post-payés" -	Service de l'eau	Hyg. du milieu - Soutien tech. et fonct. - À répartir	12 598,50 $	
SOCIETE D'HABITATION ET DE DEVELOPPEMENT DE MONTREAL (SHDM)	1389583	07 JANV. 2020	MORISSETTE, CHANTAL	Stationnement Chaussegros-de-Léry pour les mois de février 2020 à janvier 2021 pour Chantal Morissette directrice du Service de l'eau	Service de l'eau	Hyg. du milieu - Soutien tech. et fonct. - À répartir	2 082,03 $	
TECHNOLOGIES DIREXYON INC.	1392493	17 JANV. 2020	HACHEY, NORMAND	Banques d'heures pour besoins de développement du logiciel pour l'année 2020 - Division planification des investissements - DRE	Service de l'eau	Hyg. du milieu - Soutien tech. et fonct. - À répartir	20 997,50 $	
UNIFIRST CANADA LTEE	1389698	08 JANV. 2020	PIROG, MACIEJ	BC OUVERT 2020 - Service de nettoyage de combinaisons de travail - Mesure de consommation d'eau - DRE	Service de l'eau	Réseau de distribution de l'eau potable	4 724,44 $	
BEAUDIN DANIEL & PELLERIN MARIE JOSEE	rmi00014766800014 73330005	14 JANV. 2020	Système RECLAM	BEAUDIN DANIEL & PELLERIN MARIE JOSEE\Paiement d'une indemnité pour le dossier 19-008172, sur la liste de paiement 2001IC001 (CORPO)	Service des affaires juridiques	Autres - Administration générale	2 729,52 $	
CONCETTA GIULIETTI	rmi00014577900014 54960001	17 JANV. 2020	Système RECLAM	CONCETTA GIULIETTI\Paiement d'une indemnité pour le dossier 19-006364, sur la liste de paiement 2001IC003 (CORPO)	Service des affaires juridiques	Autres - Administration générale	2 000,00 $	
D'AGOSTINO GIUSEPPE & SERRECCHIA CLEMENTINA	rmi00014759000014 72600003	14 JANV. 2020	Système RECLAM	D'AGOSTINO GIUSEPPE & SERRECCHIA CLEMENTINA\Paiement d'une indemnité pour le dossier 19-008098, sur la liste de paiement 2001IC001 (CORPO)	Service des affaires juridiques	Autres - Administration générale	2 069,55 $	
ÉNERGIR S.E.C._11	rmi00014645100013 21470006	17 JANV. 2020	Système RECLAM	ÉNERGIR S.E.C.\Paiement d'une indemnité pour le dossier 19-007011, sur la liste de paiement 2001IC004 (CORPO)	Service des affaires juridiques	Autres - Administration générale	15 020,36 $	
ÉNERGIR S.E.C._12	rmi00014778300013 21470004	24 JANV. 2020	Système RECLAM	ÉNERGIR S.E.C.\Paiement d'une indemnité pour le dossier 19-008286, sur la liste de paiement 2001IC005 (CORPO)	Service des affaires juridiques	Autres - Administration générale	3 792,42 $	
GEORGES SALAMÉ	rmi00014783400014 74840005	24 JANV. 2020	Système RECLAM	GEORGES SALAMÉ\Paiement d'une indemnité pour le dossier 19-008335, sur la liste de paiement 2001IC005 (CORPO)	Service des affaires juridiques	Autres - Administration générale	2 000,00 $	
HYDRO-QUÉBEC_25	rmi00014567400009 65510004	14 JANV. 2020	Système RECLAM	HYDRO-QUÉBEC\Paiement d'une indemnité pour le dossier 19-006267, sur la liste de paiement 2001IC001 (CORPO)	Service des affaires juridiques	Autres - Administration générale	3 460,00 $	
INTACT ASSURANCE_326	rmi00014521200010 04710003	14 JANV. 2020	Système RECLAM	INTACT ASSURANCE\Paiement d'une indemnité pour le dossier 19-005830, sur la liste de paiement 2001IC001 (CORPO)	Service des affaires juridiques	Autres - Administration générale	5 146,05 $	
INTACT ASSURANCE_327	rmi00014753200012 52320001	17 JANV. 2020	Système RECLAM	INTACT ASSURANCE\Paiement d'une indemnité pour le dossier 19-008042, sur la liste de paiement 2001IC003 (CORPO)	Service des affaires juridiques	Autres - Administration générale	4 500,00 $	
LA PERSONNELLE_110	rmi00014605300009 85800001	14 JANV. 2020	Système RECLAM	LA PERSONNELLE\Paiement d'une indemnité pour le dossier 19-006629, sur la liste de paiement 2001IC001 (CORPO)	Service des affaires juridiques	Autres - Administration générale	3 791,50 $	
LA PERSONNELLE ASSURANCES_37	rmi00014800100013 83210001	17 JANV. 2020	Système RECLAM	LA PERSONNELLE ASSURANCES\Paiement d'une indemnité pour le dossier 19-008501, sur la liste de paiement 2001IC003 (CORPO)	Service des affaires juridiques	Autres - Administration générale	5 000,00 $	
MARIE VARNOLD LUIGI_1	rmi00014596300014 57100006	17 JANV. 2020	Système RECLAM	MARIE VARNOLD LUIGI\Paiement d'une indemnité pour le dossier 19-006540, sur la liste de paiement 2001IC004 (CORPO)	Service des affaires juridiques	Autres - Administration générale	3 864,46 $	
TD ASSURANCE_57	rmi00014655200009 60730003	14 JANV. 2020	Système RECLAM	TD ASSURANCE\Paiement d'une indemnité pour le dossier 19-007102, sur la liste de paiement 2001IC001 (CORPO)	Service des affaires juridiques	Autres - Administration générale	6 400,00 $	
ABRILOC	1395450	29 JANV. 2020	FERREIRA, RUY PAULO	TOILE REMPLACEMENT ET INSTALLATION ABRI SUR MERSURE	Sud-Ouest	Réseau de distribution de l'eau potable	11 486,68 $	
BAU-VAL CMM	1395273	28 JANV. 2020	FERREIRA, RUY PAULO	DISPOSITION ROC BETON ASPHALTE ANNÉE 2020	Sud-Ouest	Réseau de distribution de l'eau potable	7 769,07 $	
BF-TECH INC.	1391771	15 JANV. 2020	CANTINI, MARCO	tuteur plasflex SS 48"	Sud-Ouest	Réseau de distribution de l'eau potable	3 930,47 $	

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er AU 31 JANVIER 2020

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
BOURBONNAIS CHARIOT ELEVATEUR INC.	1392367	16 JANV. 2020	CANTINI, MARCO	LOCATION CHARIOT ELEVATEUR POUR AQUEDUC	Sud-Ouest	Réseau de distribution de l'eau potable	12 598,50 $	
GROUPE AKIFER INC.	1394771	27 JANV. 2020	CANTINI, MARCO	ECHANTILLONNAGE DE SOLS EN PILES	Sud-Ouest	Réseau de distribution de l'eau potable	8 923,94 $	1376033
LABRADOR SOURCE	1390290	09 JANV. 2020	CANTINI, MARCO	FOURNITURE EN BOUTEILLE D'EAU DE 4 LITRES URGENCE	Sud-Ouest	Réseau de distribution de l'eau potable	2 290,83 $	
QUINCAILLERIE NOTRE-DAME DE ST-HENRI INC.	1391556	14 JANV. 2020	CANTINI, MARCO	COMPTE OUVERT PIECES POUR AQUEDUC	Sud-Ouest	Réseau de distribution de l'eau potable	2 099,75 $	
SOCIETE XYLEM CANADA	1395534	29 JANV. 2020	CANTINI, MARCO	FLYGT READY 8 SUBMERSIBLE PUMP ET 2" PART A QUICK COUPLING PLUS FRAIS DE MANUTENTION	Sud-Ouest	Réseau de distribution de l'eau potable	2 650,51 $	
ST-GERMAIN EGOUTS ET AQUEDUCS INC.	1388936	06 JANV. 2020	FERREIRA, RUY PAULO	GRILLE,FONTE,ANTI-VELO,PUISARD,29 1/2" DIA	Sud-Ouest	Réseau de distribution de l'eau potable	6 198,99 $	1277188
ST-GERMAIN EGOUTS ET AQUEDUCS INC.	1389773	08 JANV. 2020	CANTINI, MARCO	TETE DE PUISARD, ANNEAU ETC...	Sud-Ouest	Réseau de distribution de l'eau potable	2 586,47 $	1277188
ST-GERMAIN EGOUTS ET AQUEDUCS INC.	1389773	08 JANV. 2020	CANTINI, MARCO	TETE DE PUISARD, ANNEAU ETC...	Sud-Ouest	Réseau de distribution de l'eau potable	6 479,80 $	1191511
ST-GERMAIN EGOUTS ET AQUEDUCS INC.	1391539	14 JANV. 2020	FERREIRA, RUY PAULO	TETE DE PUISARD EN BETON,300MM X 600MM X 460MM (12" X 24" X 18).«T4	Sud-Ouest	Réseau de distribution de l'eau potable	2 507,10 $	1191511
U. CAYOUETTE INC.	1389158	06 JANV. 2020	FERREIRA, RUY PAULO	COMPTE OUVERT - DIVISION AQUEDUC	Sud-Ouest	Réseau de distribution de l'eau potable	5 249,37 $	
WOLSELEY CANADA INC.	1395575	29 JANV. 2020	CANTINI, MARCO	MANCHON EN POLYMERE, GARNITURE, SIEGE, ROBINET.	Sud-Ouest	Réseau de distribution de l'eau potable	2 440,94 $	
7081936 CANADA INC.	1386748	06 JANV. 2020	GRENIER, RICHARD	Renouvellement - Tor-Enterprise - Facture 474889 - Période du 2020-01-21 au 2021-01-20	Technologies de l'information	Gestion de l'information	3 729,16 $	
ACCEO SOLUTIONS INC	1386257	06 JANV. 2020	THIBAULT, GERVAIS	Renouvellement - Support et entretien des imprimantes Zebra RW420 (SÉCI) - Période du 1er janvier au 30 décembre 2020 - Conformément à la soumission SPVM-918ZB-190327	Technologies de l'information	Gestion de l'information	84 255,30 $	
ACCEO SOLUTIONS INC	1386261	06 JANV. 2020	THIBAULT, GERVAIS	Renouvellement - Support logiciel billetterie (ville de Laval) - SECI - Période du 1er janvier au 31 décembre 2020 - Soumission Laval-SUP-191023 2020	Technologies de l'information	Gestion de l'information	59 199,88 $	
ADLIB SOFTWARE	1386224	06 JANV. 2020	FUGULIN-BOUCHARD, ANTOINE	Renouvellement - Contrat d'entretien - Licences logicielles ADLIB Express (2326013445 and 1750557721)- Période du 1er au 31 décembre 2020 - Conformément à la soumission numéro 21288	Technologies de l'information	Gestion de l'information	34 352,20 $	
ADVANCED NETWORK DEVICES INC.	1393444	21 JANV. 2020	NUNES, DEMIS	Renouvellement - Ekahau - Ess-Pro-Sup_R - Période du 19 janvier 2020 au 19 janvier 2021 - Quote Q-3464	Technologies de l'information	Gestion de l'information	3 398,76 $	
APTUM TECHNOLOGIES (CANADA) INC.	1391442	14 JANV. 2020	CADIEUX, MAXIME	BCO _ Lien réseau informatique Verdun - 260 Elgar et 4555 de Verdun - Montant annuel 2020-Service des technologies de l¿information	Technologies de l'information	Gestion de l'information	22 047,37 $	
BELL CONFERENCES INC.	1392559	17 JANV. 2020	CADIEUX, MAXIME	BCO 2020- Ponts conférences pour l'année 2020 - Montant estimatif)- Service des technologies de l¿information	Technologies de l'information	Gestion de l'information	18 057,85 $	
BENTLEY SYSTEMS INC.	1393829	22 JANV. 2020	MONET, PHILIPPE	69205_Mise à niveau logicile Project Wise_Bentley Systems inc._Ghayath Haidar_21/1/2020 - Servie des technologies de l¿information	Technologies de l'information	Gestion de l'information	10 888,59 $	
BIBLIOTHECA CANADA INC.	1386782	06 JANV. 2020	GRENIER, RICHARD	Contrat annuel de support et maintenance pour les portiques de sécurité pour le réseau des bibliothèques - Période du 1er janvier au 31 décembre 2020 - QUO-130480-N4R9	Technologies de l'information	Gestion de l'information	57 431,31 $	
CITRIX SYSTEME INC.	1386785	06 JANV. 2020	PAGE, MARTIN	Renouvellement - Contrat d'entretien - Licences logicielles Citrix XenApp Platinum - Période du 31 janvier 2020 au 31 janvier 2021 (Quote Q-00887989 AND Q-0888169)	Technologies de l'information	Gestion de l'information	85 023,05 $	
COGINOV INC.	1387050	06 JANV. 2020	FUGULIN-BOUCHARD, ANTOINE	Renouvellement du contrat de soutien technique et d'utilisation du Progiciel Ultima pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2020	Technologies de l'information	Gestion de l'information	3 916,03 $	
COLLEGE DE ROSEMONT	1387111	06 JANV. 2020	THERRIEN, ANNIE	Contrat de licences pour les frais de maintenance pour les licences (15 000) du 1er janvier au 31 décembre 2020 de l¿application Talent LMS	Technologies de l'information	Gestion de l'information	57 743,12 $	
CONFORMIT	1390621	10 JANV. 2020	FUGULIN-BOUCHARD, ANTOINE	Renouvellement - Licences logicielles - Conformit (Procédures et Audits) - Période du 1er mars 2020 au 1er mars 2021	Technologies de l'information	Gestion de l'information	3 842,54 $	
COOPERATIVE DE L'UNIVERSITE LAVAL	1392849	20 JANV. 2020	MONET, PHILIPPE	72660_Acquisition de 2 tablettes iPads pro 12,9 _la Coopérative de l¿Université Laval _Sabrina Rassy_2020-01-14- Service des technologies de l¿information	Technologies de l'information	Rel. avec les citoyens et communications	2 517,68 $	
CORPORATION COMPUWARE DU CANADA	1386227	06 JANV. 2020	VANDELAC, ROBERT	Renouvellement - Contrat d'entretien - Licences logicielles Abend-AID EP / File-AID EP/ Xpediter EP - Période du 1er janvier au 31 décembre 2020	Technologies de l'information	Gestion de l'information	30 436,93 $	
C.P.U. DESIGN INC.	1388045	06 JANV. 2020	VANDELAC, ROBERT	Renouvellement et entretien des licences EFT pour la période du 29 décembre 2019 au 28 décembre 2020 - Soumission 3067521	Technologies de l'information	Gestion de l'information	18 577,54 $	
C.P.U. DESIGN INC.	1393031	20 JANV. 2020	LAVOIE, MARCEL	Achat de deux Z-Book 14UG6 I7 -8665U avec un écran 14 pouce , 32gb de mémoire et un disque dur SSD de 512 Gig- Service des technologies de l¿information	Technologies de l'information	Gestion de l'information	401,30 $	1164102
C.P.U. DESIGN INC.	1393031	20 JANV. 2020	LAVOIE, MARCEL	Achat de deux Z-Book 14UG6 I7 -8665U avec un écran 14 pouce , 32gb de mémoire et un disque dur SSD de 512 Gig- Service des technologies de l¿information	Technologies de l'information	Gestion de l'information	4 133,32 $	

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er AU 31 JANVIER 2020

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
DATA CENTER MANAGEMENT SYSTEMS INC.	1386809	06 JANV. 2020	VANDELAC, ROBERT	Renouvellement du contrat d'entretien des licences logicielles - JED - Group 80 pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2020 - Quote 1352210	Technologies de l'information	Gestion de l'information	5 129,69 $	
DRUIDE INFORMATIQUE INC	1393847	22 JANV. 2020	FUGULIN-BOUCHARD, ANTOINE	Regroupement, mise à niveau et prolongation de la maintenance - Licences Antidote - Valide jusqu'au 31 mars 2021	Technologies de l'information	Gestion de l'information	47 728,16 $	
ENTRUST DATACARD LIMITED	1390624	10 JANV. 2020	BEAULIEU, JEAN-SEBASTIEN	Renouvellement des Certificats de sécurité SSL pour les sites Web/FW/Wifi- Période du 31 janvier 2020 au 31 janvier 2021	Technologies de l'information	Gestion de l'information	15 771,83 $	
ENTRUST LTED	1388053	06 JANV. 2020	BEAULIEU, JEAN-SEBASTIEN	Renouvellement des Certificats de sécurité SSL pour les sites Web/FW/Wifi- Période du 31 janvier 2020 au 31 janvier 2021	Technologies de l'information	Gestion de l'information	16 558,45 $	
ESI TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION INC.	1395106	28 JANV. 2020	VANDELAC, ROBERT	Accorder un contrat de gré à gré pour le renouvellement de la souscription annuelle aux licences Lunix RedHat pour la période du 14 avril 2020 au 13 avril 2021 selon soumission S0076822	Technologies de l'information	Gestion de l'information	12 765,01 $	
ESRI CANADA LIMITED	1387045	06 JANV. 2020	HAIDAR, GHAYATH	Renouvellement - Licences logicielles Licences - ArcGIS 3D Analyst for Desktop, ArcGIS for Desktop, ArcGIS for Server, Esri Developer Network- Période du 12 janvier 2020 au 11 janvier 2021 - Conformément au devis 96044932	Technologies de l'information	Gestion de l'information	62 088,96 $	
GLOBEX COURRIER EXPRESS INTERNATIONAL INC.	1390686	10 JANV. 2020	PARENTEAU, LYNE	Frais de courrier interne et courrier rapide - Service des TI - Janvier à décembre 2020	Technologies de l'information	Gestion de l'information	9 448,88 $	1302177
IBM CANADA LTEE	1395025	28 JANV. 2020	MONET, PHILIPPE	60110_Service professionnel Check Point_IBM_Sabrina Aimene_27/1/2020 - Service des technologies de l¿information	Technologies de l'information	Gestion de l'information	7 998,84 $	
INCOTEL-ISQ INC.	1389399	07 JANV. 2020	FUGULIN-BOUCHARD, ANTOINE	Renouvellement - Contrat d'entretien -Assurances logicielles MITEL - Période du 1er janvier au 31 décembre 2020 - Arrondissement Pierrefonds-Roxboro	Technologies de l'information	Gestion de l'information	4 903,44 $	
INFORMATIQUE HOLISTEC INC.	1395482	29 JANV. 2020	PARENTEAU, LYNE	Services professionnels - Membre externe - Comité d'entrevues - Campagne de recrutement 2020	Technologies de l'information	Gestion de l'information	9 131,33 $	
INFORMATIQUE PRO-CONTACT INC.	1392566	17 JANV. 2020	CADIEUX, MAXIME	Services professionnels- Contrat de Maintenance Fortinet 2020 - Filtrage Internet MTLWifi-)- Service des technologies de l¿information	Technologies de l'information	Gestion de l'information	11 563,07 $	
INTERNATIONAL SOFTWARE PRODUCTS	1395130	28 JANV. 2020	VANDELAC, ROBERT	Renouvellement de l'entretien des licences ASI2 6.5F SAS/IDMS Interface Software pour la période du 10 mars 2020 au 9 mars 2021 -	Technologies de l'information	Gestion de l'information	5 327,85 $	
K2 GEOSPATIAL INC.	1388119	06 JANV. 2020	HAIDAR, GHAYATH	Renouvellement - Contrat d'entretien - Licences JMAP - Période du 1er janvier au 31 décembre 2020	Technologies de l'information	Gestion de l'information	51 903,05 $	
LES CONSULTANTS PARENT & ASSOCIES INC. (CPA)	1388124	06 JANV. 2020	BOUKHEZAR, ABDELMALEK	Renouvellement contrat d'entretien et licences logicielles - Module Inventaire en direct (GARE) - Période du 1er janvier au 31 décembre 2020	Technologies de l'information	Gestion de l'information	61 469,13 $	
LEVI, RAY & SHOUP INC.	1389425	07 JANV. 2020	PAGE, MARTIN	Renouvellement du contrat d'entretien des licences logicielles - DRS / VPS / VPS/TCPIP pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2020 - Service des technologies de l'information	Technologies de l'information	Gestion de l'information	28 701,42 $	
MERRILL CONSULTANTS.	1389440	07 JANV. 2020	VANDELAC, ROBERT	Renouvellement du contrat d'entretien des licences logicielles - MXG software pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2020 - Quote QUT3897-2020	Technologies de l'information	Gestion de l'information	3 352,50 $	
NEOPOS MONTREAL INC.	1393851	22 JANV. 2020	SARRAF, LIZA	Contrat d'entretien - Système de points de vente - Espace pour la vie - Période du 1er février au 31 octobre 2020	Technologies de l'information	Gestion de l'information	2 645,68 $	
NGINX SOFTWARE INC	1390201	09 JANV. 2020	LESSARD, JEAN-FRANCOIS	Contrat d'entretien - Licences NGINX Plus - Période du 15 janvier 2020 au 14 janvier 2021 - Quote Q-38768-1	Technologies de l'information	Gestion de l'information	23 438,88 $	
NOVATEK DMI INC.	1394256	23 JANV. 2020	NUNES, DEMIS	Frais d'hébergement mensuel Amazon - PTT Enquêtes Spécialisées SPVM - pour 12 mois, montant variable - Service des technologies de l¿information	Technologies de l'information	Gestion de l'information	22 572,31 $	
ORACLE CANADA ULC	1389407	07 JANV. 2020	PAGE, MARTIN	Renouvellement - Contrat d'entretien - Licences logicielles Oracle - Linux et VM - (CSI 18104162) Contrat 5164972 - Période du 1er janvier au 31 décembre 2020	Technologies de l'information	Gestion de l'information	16 451,31 $	
ORACLE CANADA ULC	1389411	07 JANV. 2020	PAGE, MARTIN	Renouvellement - Contrat d'entretien et droits d'utilisation des licences serveurs - Oracle - Période du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020 - No de services de soutien: 9374972 & 5713903	Technologies de l'information	Gestion de l'information	87 210,69 $	
PG SOLUTIONS INC.	1389529	07 JANV. 2020	FUGULIN-BOUCHARD, ANTOINE	Renouvellement - Contrat d'entretien et de support -Licences Comptabilité & Genero & ORACLE / UNICITÉ - Période du 1er janvier au 31 décembre 2020 - Arrondissement Verdun	Technologies de l'information	Gestion de l'information	19 564,42 $	
PROGRESS SOFTWARE CORPORATION	1394235	23 JANV. 2020	NUNES, DEMIS	Renouvellement - WhatsUp Gold Premium Unrestricted - Period of feburary 8th 2020 to febuary 8th 2021 - Quote 2019-840007	Technologies de l'information	Gestion de l'information	29 673,64 $	
REP SOLUTION INTERACTIVE INC.	1389535	07 JANV. 2020	HEBERT, SYLVAIN	Renouvellement - Licence Openfield (contact de base) - Période du 1er janvier au 31 décembre 2020	Technologies de l'information	Gestion de l'information	10 015,81 $	
ROADMUNK	1390703	10 JANV. 2020	THIBAULT, JEAN-MARTIN	Renouvellement - Licences Roadmunk - Période du 17 décembre 2019 au 16 décembre 2020	Technologies de l'information	Gestion de l'information	6 118,54 $	
ROCKET SOFTWARE	1389541	07 JANV. 2020	VANDELAC, ROBERT	Renouvellement du contrat d'entretien des licences logicielles - Rocket tape copy (OPT-TPCP-LP-100) - Période du 1er janvier au 31 décembre 2020 - Quote Q-174945	Technologies de l'information	Gestion de l'information	6 702,22 $	

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er AU 31 JANVIER 2020

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
SHI CANADA ULC	1395065	28 JANV. 2020	THIBAULT, JEAN-MARTIN	Renouvellement - NESSUS PRO - Période du 20 mars 2020 au 19 mars 2021 - Conformément à la soumission 18357682	Technologies de l'information	Gestion de l'information	2 566,94 $	
SOFTCHOICE LP	1395687	29 JANV. 2020	MONET, PHILIPPE	78073_Acquisition de serveur NAS QNAP_Softchoice_Vincent Decroix_27/1/2020-Serveur NAS QNAP comprenant 8 disques Seagate de 10 TB pour le projet #78073 - Projet Initial d¿Infrastructure Urbaine Numérique -Service des technologies de l¿info	Technologies de l'information	Gestion de l'information	7 833,67 $	
SOFTCHOICE LP	1395757	30 JANV. 2020	LESSARD, JEAN-FRANCOIS	Renouvellement - Licence Easysoft (Licence corporative) - Période du 17 février 2020 au 16 février 2021 - Conformément à la soumission 8889208	Technologies de l'information	Gestion de l'information	3 937,03 $	
SOLUTIONS CONSORTECH INC.	1389556	07 JANV. 2020	HAIDAR, GHAYATH	Renouvellement de maintenance FME professionnel édition et Database édition - du 1er janvier au 31 décembre 2020 - Service des technologies de l'information - Soumission QUO-10152	Technologies de l'information	Gestion de l'information	4 535,46 $	
SOLUTIONS SMARTUSE INC.	1389561	07 JANV. 2020	HAIDAR, GHAYATH	Licence d'archivage et de signature numérique - Newforma Smart Use - Période du 1er janvier au 31 décembre 2020 - Soumission 20191022DS-1	Technologies de l'information	Gestion de l'information	86 089,75 $	
SYNTELL INC.	1389569	07 JANV. 2020	THERRIEN, ANNIE	Contrat de maintenance pour les licences SYNTELL Capital Humain - Gestion de talents du 21 janvier 2020 au 20 janvier 2021 selon la proposition MCA-20191212-001	Technologies de l'information	Gestion de l'information	31 338,77 $	
TELECOM COLBA.NET INC.	1394252	23 JANV. 2020	NUNES, DEMIS	Connexion Internet pour Wifi - Espace pour la Vie - Service des technologies de l¿information	Technologies de l'information	Gestion de l'information	2 641,92 $	
TRADUCTIONS TOM DONOVAN INC.	1394319	23 JANV. 2020	MONET, PHILIPPE	70151_Acquisition services de traduction du français vers l¿anglais suivi et faire l¿adaptation du sens des contenus pour le nouveau portail de la Ville de Montréal_Traductions Tom Donovan Inc._Stéphanie Poulin_17/01/2020 - Service des tech	Technologies de l'information	Gestion de l'information	5 454,84 $	
ZOHO CORPORATION	1390246	09 JANV. 2020	FUGULIN-BOUCHARD, ANTOINE	Renouvellement - Licences Manage Engine - Période du 1er janvier au 31 décembre 2020	Technologies de l'information	Gestion de l'information	22 747,53 $	
ZOHO CORPORATION	1395122	28 JANV. 2020	THIBAULT, JEAN-MARTIN	Renouvellement annuel - Entretien des licences ManageEngine Password Manager Professional pour la période du 17 mars 2020 au 17 mars 2021 - Quote 2218899	Technologies de l'information	Gestion de l'information	8 063,46 $	
BELL CANADA	52627825320191201	03 JANV. 2020	DOMINGUEZ BETANCOURT, KIMBERLYE	Frais mensuel téléphonie_1 décembre 2019_No compte:526218253	Technologies de l'information	Gestion de l'information	3 679,40 $	
BELL CANADA	53282208420191120	03 JANV. 2020	DOMINGUEZ BETANCOURT, KIMBERLYE	Frais mensuel téléphonie_20 novembre 2019_No compte: 532822084	Technologies de l'information	Gestion de l'information	6 886,34 $	
TELUS	35061056014	23 JANV. 2020	DOMINGUEZ BETANCOURT, KIMBERLYE	Frais mensuel services mobiles_No compte: 35061056_No facture: 35061056014	Technologies de l'information	Gestion de l'information	3 679,18 $	
AUDET ARPENTEUR-GEOMETRE INC.	1393806	22 JANV. 2020	SAINTE MARIE, PIERRE	Relevé foncier et plan d'emprise pour Hochelaga - Ref : Stefan Galopin	Urbanisme et mobilité	Construction d'infrastructures de voirie	14 168,06 $	
BERARD TREMBLAY INC	1392775	22 JANV. 2020	SAINTE MARIE, PIERRE	SP arpentage - Bl Henri-Bourassa Ouest - Ref : Stefan Galopin	Urbanisme et mobilité	Construction d'infrastructures de voirie	25 165,50 $	
BRAC. BUREAU DE RECHERCHE, D'ANIMATION ET DE CONSULTATION	1388568	01 JANV. 2020	GAGNON, VALERIE	Christiane Rail- Gré à Gré--CR 103339- OBJET 54390-Services professionnels animation du comité d¿accompagnement et services conseils pour l¿acceptabilité sociale du projet Sainte Catherine Ouest, Phase 1,2,et 3 (2020-2021) - Service de l¿Ur	Urbanisme et mobilité	Transport - Soutien tech. et fonct.- À répartir	11 548,62 $	
ECOLE POLYTECHNIQUE MONTREAL	1394623	24 JANV. 2020	CARRIER, JEAN	Phase 3 - Programme de recherche portant sur le développement d'éléments préfabriqués et de réparations pour les infrastructures avec les bétons fibrés à haute et ultra haute performance (PFHP et BFUP) - Ref : Étienne CANTIN BELLEMARE	Urbanisme et mobilité	Transport - Soutien tech. et fonct.- À répartir	18 262,67 $	
ESRI CANADA LIMITED	1390669	10 JANV. 2020	GAGNON, LUC	Achat - Licence ESRI - ArcGIS Desktop Basic Single Use TermLicense - SERVICE DE L'URBANISME ET DE LA MOBILITE - # de dérogation R415173	Urbanisme et mobilité	Aménag. du territoire, réglementation et zonage	2 500,00 $	
GESTION N.G. POULIOT INC.	1305536	09 JANV. 2020	GAGNON, VALERIE	Réparation et/ou remplacement des éléments électriques composant l'éclairage - Remise en état du plan lumière du Vieux-Montréal - Ref : Maxime Chouinard	Urbanisme et mobilité	Transport - Soutien tech. et fonct.- À répartir	4 762,24 $	
GROUPE ABS INC.	1387753	22 JANV. 2020	BOURQUE, LOUIS-HENRI	Groupe ABS inc. a le mandat d'une étude géotechnique et caractérisation environnementale des sols et estimation des coûts pour la reconstruction de l'aqueduc rue Gosford, entre Notre-Dame et la rue du Champ-de-Mars -Appel d'offre18-17192 -	Urbanisme et mobilité	Aménag. du territoire, réglementation et zonage	16 268,65 $	1338591
MBRODEUR CONSULTANTS INC.	1392728	17 JANV. 2020	BERNIER, LISE	Gré à gré Services professionnels pour la réalisation d'une étude de caractérisation patrimoniale du secteur industriel Lachine Est (15 000 $ en 2019 - 15 000 $ en 2020) Correction BC 1387303- SUM	Urbanisme et mobilité	Aménag. du territoire, réglementation et zonage	13 695,62 $	
MIOVISION TECHNOLOGIES INC.	1395382	28 JANV. 2020	BESSETTE, HUGUES	Banque d'heures pour le traitement de comptages par Miovision - Ref : Anna Vizioli	Urbanisme et mobilité	Transport - Soutien tech. et fonct.- À répartir	5 249,37 $	
NEOLECT INC.	1395683	29 JANV. 2020	GAGNON, VALERIE	AO 447916 - FC_16926_P01 Pitfield_Thimens_Salaberry: Feux de circulation temporaire - Ref : Michel Guérard	Urbanisme et mobilité	Signalisation lumineuse	228 236,32 $	

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er AU 31 JANVIER 2020

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
REGROUPEMENT DES AVEUGLES ET AMBLYOPES DU MONTREAL METROPOLITAIN RAAMM	1395384	28 JANV. 2020	BESSETTE, HUGUES	Tournée de vérification du fonctionnement des signaux sonores sur le territoire de la ville de Montréal - Ref : Anna Vizioli	Urbanisme et mobilité	Transport - Soutien tech. et fonct.- À répartir	25 000,00 $	
SOLIDCAD UNE COMPAGNIE CANSEL	1394747	27 JANV. 2020	BERNIER, LISE	Renouvellement d'abonnement AutoCAD Map 3D de 6 Licences commerciales utilisateurs-multiples / Abonnement : 110002041836 pour la période du 4 février au 3 février 2021- Service de l¿urbanisme et de la mobilité	Urbanisme et mobilité	Aménag. du territoire, réglementation et zonage	4 692,94 $	
SOLUTIONS NOTARIUS INC	1391437	14 JANV. 2020	BESSETTE, HUGUES	Frais annuels - Abonnement à la signature numérique - 2020 - Ref : Lisa Rose	Urbanisme et mobilité	Transport - Soutien tech. et fonct.- À répartir	5 490,85 $	
SYSTEME D'INFORMATION BATIMENT DEVISUBOX INC	1395636	29 JANV. 2020	BOURQUE, LOUIS-HENRI	Contrat Services professionnels pour la fourniture d'équipement photographique pour le suivi de l'évolution du chantier du projet MIL Montréal, et la création d'un film timelapse- Service de l¿urbanisme et de la mobilité	Urbanisme et mobilité	Aménag. du territoire, réglementation et zonage	17 550,56 $	
TRANSCORE ITS	1394365	23 JANV. 2020	BESSETTE, HUGUES	Contrat de service pour la licence 1 an (option 2 ans) TransSuite installé au CGMU - Ref : Patrick Ricci	Urbanisme et mobilité	Transport - Soutien tech. et fonct.- À répartir	41 140,40 $	
UNIVERSITE DU QUEBEC A MONTREAL	1392630	17 JANV. 2020	CAREAU, LUCIE	Services professionnels universitaires - Recherche, étude de marché -Mandat de recherche : gestion de la demande en transport.- SUM	Urbanisme et mobilité	Aménag. du territoire, réglementation et zonage	20 500,00 $	
VIDEO EXPERTS	1390888	16 JANV. 2020	GAGNON, VALERIE	REPARATION AVENIR DES CAMERAS DU RESEAU TERRAIN CGMU (2020) - Ref : Patrick Ricci	Urbanisme et mobilité	Transport - Soutien tech. et fonct.- À répartir	26 246,87 $	
WSP CANADA INC.	1395394	28 JANV. 2020	BESSETTE, HUGUES	Étude de marché - Outils d'optimisation des feux de circulation - Application au contexte Montréalais (Phase 2) - Ref : Anna Vizioli	Urbanisme et mobilité	Transport - Soutien tech. et fonct.- À répartir	22 467,32 $	
MINISTERE DU REVENU DU QUEBEC	de200127	28 JANV. 2020	GELINAS, ISABELLE	Remise des taxes sur aquisition d'un immeuble	Urbanisme et mobilité	Entretien et aménag. des parcs et terrains de jeux	16 309,12 $	
ATELIER AUBIN INC.	1392507	17 JANV. 2020	DORAIS, SYLVAIN	Facture 1744, Grattoir à glace Ice terminator en version 2e génération incluant mise à jour du vieux Ice terminator en version 2e génération. - Verdun	Verdun	Réseaux d'égout	3 779,55 $	
CONSTRUCTION CAMARA	1394417	24 JANV. 2020	SAGNA, SAFIETOU	Service - réalisation de travaux sur la conduite d'égout du 1633 rue Fayolle à Verdun	Verdun	Réseaux d'égout	6 248,08 $	
GATOR CANADA	1389562	07 JANV. 2020	DORAIS, SYLVAIN	Achat - Remorque 80 x 12, 7000 lbs incluant prise électrique à 6 trous et attache en forme de beigne.. Verdun	Verdun	Réseau de distribution de l'eau potable	4 073,51 $	
RECYCLAGE NOTRE-DAME INC.	1375505	14 JANV. 2020	ROBERGE, MARTIN	RECYCLAGE NOTRE DAME INC. TRAITEMENT ET VALORISATION DES SOLS CONTAMINÉS DE TYPE AB - VERDUN	Verdun	Réseau de distribution de l'eau potable	3 476,51 $	
SERVICE SOLENO INC.	1392816	20 JANV. 2020	ROBERGE, MARTIN	Bon de commande ouvert pour location de camion hydro-excavation / cureur d'égout pour travaux d'aqueduc et égout en 2020. - Verdun	Verdun	Réseaux d'égout	20 997,50 $	
ACIER TAG / RIVE-NORD	1390764	10 JANV. 2020	BELLEVILLE, ERIC	ACHAT DES RODES ROND 50W 3/4" DIA X 24" DANS BARILS.	Ville-Marie	Réseaux d'égout	2 341,22 $	
BAU-VAL CMM	1393932	22 JANV. 2020	HEBERT, NATHALIE	2020 - BC ouvert - Disposition de rebuts de béton et d'asphalte - Entente 1358405 - TP - Aqueduc	Ville-Marie	Réseau de distribution de l'eau potable	15 748,12 $	
BEAUREGARD ENVIRONNEMENT LTEE	1395922	30 JANV. 2020	ALI, SAMBA OUMAR	Facture AB-80703 - travaux pompage puisards	Ville-Marie	Réseaux d'égout	2 497,65 $	
BETON MOBILE RIVE-SUD INC.	1395907	30 JANV. 2020	ALI, SAMBA OUMAR	BC ouvert 2020 - béton en urgence au besoin	Ville-Marie	Réseau de distribution de l'eau potable	20 997,50 $	
CLEAN WATER WORKS INC	1391696	14 JANV. 2020	ALI, SAMBA OUMAR	Travaux_Inspection 18 drains, murage de 12 des 18 drains plus matériel et main d'¿uvre pour Boul Robert-Bourassa entre Sainte-Catherine et Cathcart / TP-Aqueduc-Jonathan Labonté	Ville-Marie	Réseaux d'égout	2 677,18 $	
CLEAN WATER WORKS INC	1392609	17 JANV. 2020	L'ARCHEVEQUE, JEAN-LUC	Travaux pour la réhabilitation de la conduite d'égout rue Cypress/ Soum courriel du 06 déc 2019/ TP-Eau-Jonathan Labonté.	Ville-Marie	Réseaux d'égout	14 997,46 $	
CLEAN WATER WORKS INC	1393396	21 JANV. 2020	ALI, SAMBA OUMAR	Travaux de réhabillitation de la totalité du drain au 1676-1690 Ontario E / TP - Aqueduc (Jonathan Labonté)	Ville-Marie	Réseaux d'égout	5 984,29 $	
CONSTRUCTION DJL INC	1345461	07 JANV. 2020	HEBERT, NATHALIE	2019- Bc ouvert -Entente 1338038 - Fin de l'entente: 15 avril 2022. Enrobés bitumineux de type EC-5 et EC-10 - TP aqueduc arr. Ville-Marie	Ville-Marie	Réseau de distribution de l'eau potable	9 238,90 $	1338038
CONSTRUCTION DJL INC	1345461	08 JANV. 2020	HEBERT, NATHALIE	2019- Bc ouvert -Entente 1338038 - Fin de l'entente: 15 avril 2022. Enrobés bitumineux de type EC-5 et EC-10 - TP aqueduc arr. Ville-Marie	Ville-Marie	Réseau de distribution de l'eau potable	19 007,38 $	1338038
CONSTRUCTION DJL INC	1395133	28 JANV. 2020	LABELLE, MARC	2020 - BC ouvert - Enrobés bitumineux - TP - Aqueduc	Ville-Marie	Réseau de distribution de l'eau potable	41 995,00 $	1338038
DEMIX BETON	1353436	07 JANV. 2020	FORTIER, ISABELLE	2019- BC ouvert - Entente # 1340657. Béton pré mélangé pour divers chantiers dans l'arrondissement Ville-Marie. Montant estimatif. Début: 16 mai 2019. Fin: 16 mai 2021.	Ville-Marie	Réseau de distribution de l'eau potable	36 430,65 $	1340657
DEMIX BETON	1353436	07 JANV. 2020	FORTIER, ISABELLE	2019- BC ouvert - Entente # 1340657. Béton pré mélangé pour divers chantiers dans l'arrondissement Ville-Marie. Montant estimatif. Début: 16 mai 2019. Fin: 16 mai 2021.	Ville-Marie	Réseau de distribution de l'eau potable	2 414,71 $	
DEMIX BETON	1358678	07 JANV. 2020	L'ARCHEVEQUE, JEAN-LUC	2019 - BC ouvert - Entente # 1340660. Fin de l'entente: 16 mai 2021. Béton Remblai. TP Aqueduc arr. Ville-Marie.	Ville-Marie	Réseau de distribution de l'eau potable	1 049,87 $	
DEMIX BETON	1358678	07 JANV. 2020	L'ARCHEVEQUE, JEAN-LUC	2019 - BC ouvert - Entente # 1340660. Fin de l'entente: 16 mai 2021. Béton Remblai. TP Aqueduc arr. Ville-Marie.	Ville-Marie	Réseau de distribution de l'eau potable	10 918,70 $	1340660

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er AU 31 JANVIER 2020

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
DISCOUNT LOCATION D'AUTOS ET CAMIONS	1395294	28 JANV. 2020	ALI, SAMBA OUMAR	Paiement de factures - Location de camions - Hors entente - TP - Aqueduc (factures 2019)	Ville-Marie	Réseaux d'égout	4 199,50 $	
EQUIPEMENT N.C.N. LTEE	1385062	03 JANV. 2020	BELLEVILLE, ERIC	ACHAT DE PANNEAU D'EXTRÉMITÉ 6' (JEU DE 2). SOUMISSION C3835F EN ANNEXE.	Ville-Marie	Réseau de distribution de l'eau potable	3 464,59 $	
GROUPE AKIFER INC.	1395109	28 JANV. 2020	DUFRESNE, ALAIN	2020 - BC ouvert - Échantillonnages des sols potentiellement contaminés, analyses et rapports - TP - Aqueduc	Ville-Marie	Réseau de distribution de l'eau potable	5 249,37 $	1376033
GROUPE DAGE	1393371	21 JANV. 2020	ALI, SAMBA OUMAR	Paiement de facture / Réparation de trois (3) caméras Hathorn - TP - Aqueduc (Krystel Martin)	Ville-Marie	Réseau de distribution de l'eau potable	2 035,71 $	
JEAN GUGLIA & FILS ENR.	1393329	21 JANV. 2020	ALI, SAMBA OUMAR	Achat et réparation de pompes diverses / TP - Karl Saulnier	Ville-Marie	Réseau de distribution de l'eau potable	3 618,52 $	
LES DISTRIBUTIONS NORTHIER ENR.	1394056	23 JANV. 2020	BELLEVILLE, ERIC	Belleville, eric pour l'achat de lame pour l'inventaire.	Ville-Marie	Réseau de distribution de l'eau potable	3 121,70 $	
LES SERVICES EXP INC.	1393533	21 JANV. 2020	LABELLE, MARC	Plan de travail : Réaménagement du terrain de soccer au parc Toussaint-Louverture, Services professionnels en conception et surveillance. N/Réf.: SHE-00017150-A8 Entente cadre 18-17150 contrat-1	Ville-Marie	Entretien et aménag. des parcs et terrains de jeux	54 654,39 $	
MANOREX INC.	1392581	17 JANV. 2020	L'ARCHEVEQUE, JEAN-LUC	Paiement de la facture 961 du 16 déc 2019/ Travaux de réfection et de revêtement bitumineux ruelle Providence/ TP-Eau- Krystel Martin.	Ville-Marie	Réseau de distribution de l'eau potable	21 968,63 $	
MANOREX INC.	1392659	17 JANV. 2020	DUFRESNE, ALAIN	Travaux remplacement de deux services d'égout par excavation rue Wurtele - Soumission du 9 janvier 2020	Ville-Marie	Réseaux d'égout	15 689,17 $	
RECYCLAGE NOTRE-DAME INC.	1394624	27 JANV. 2020	FORTIER, ISABELLE	2020 -BC ouvert - Disposition des sols de type AB - Entente 1387182 - TP - Aqueduc	Ville-Marie	Réseau de distribution de l'eau potable	27 296,75 $	
SERVICE SOLENO INC.	1395921	30 JANV. 2020	ALI, SAMBA OUMAR	Factures JFP00334 - JFP1093 - SCR00252 - hydro-excavateur	Ville-Marie	Réseau de distribution de l'eau potable	2 543,32 $	
ST-GERMAIN EGOUTS ET AQUEDUCS INC.	1385632	03 JANV. 2020	BELLEVILLE, ERIC	RÉAPPROVISIONNEMENT DU MAGASIN EN PIÈECES D'AQUEDUC, SELON LES CONDITIONS DES ENTENTES 1191511 ET 1277188.	Ville-Marie	Réseau de distribution de l'eau potable	1 532,83 $	1191511
ST-GERMAIN EGOUTS ET AQUEDUCS INC.	1385632	03 JANV. 2020	BELLEVILLE, ERIC	RÉAPPROVISIONNEMENT DU MAGASIN EN PIÈECES D'AQUEDUC, SELON LES CONDITIONS DES ENTENTES 1191511 ET 1277188.	Ville-Marie	Réseau de distribution de l'eau potable	736,49 $	
ST-GERMAIN EGOUTS ET AQUEDUCS INC.	1390903	12 JANV. 2020	BELLEVILLE, ERIC	Réapprovisionnement du magasin_Tête ajustable de regard et égout, selon les conditions d'entente #1277188 et 1191511	Ville-Marie	Réseaux d'égout	199,48 $	1191511
ST-GERMAIN EGOUTS ET AQUEDUCS INC.	1390903	12 JANV. 2020	BELLEVILLE, ERIC	Réapprovisionnement du magasin_Tête ajustable de regard et égout, selon les conditions d'entente #1277188 et 1191511	Ville-Marie	Réseaux d'égout	4 293,26 $	1277188
ST-GERMAIN EGOUTS ET AQUEDUCS INC.	1392312	16 JANV. 2020	BELLEVILLE, ERIC	Belleville, eric pour inventaire dalle de béton	Ville-Marie	Réseau de distribution de l'eau potable	1 943,04 $	1277188
ST-GERMAIN EGOUTS ET AQUEDUCS INC.	1392312	16 JANV. 2020	BELLEVILLE, ERIC	Belleville, eric pour inventaire dalle de béton	Ville-Marie	Réseau de distribution de l'eau potable	650,92 $	1191511
ST-GERMAIN EGOUTS ET AQUEDUCS INC.	1392378	16 JANV. 2020	BELLEVILLE, ERIC	Pierre Yves Boulanger Perreault pour projet	Ville-Marie	Réseau de distribution de l'eau potable	4 839,92 $	
ST-GERMAIN EGOUTS ET AQUEDUCS INC.	1392812	19 JANV. 2020	BELLEVILLE, ERIC	Réapprovisionnement du magasin_Tête ajustable de regard et anti-vélo, selon les conditions d'entente #1277188	Ville-Marie	Réseaux d'égout	7 019,69 $	1277188
TELTECH SIGNALISATION INC.	1393875	22 JANV. 2020	HEBERT, NATHALIE	2020 - BC ouvert - Entente 1307671 - Services d'interventions diverses en signalisation routière - TP - Aqueduc	Ville-Marie	Réseau de distribution de l'eau potable	78 740,62 $	1307671
UNITED RENTALS DU CANADA	1391466	14 JANV. 2020	BELLEVILLE, ERIC	Facture 176206717-001 du 18-11-2019/ United Rentals pour location d'une pompe en urgence pour la fuite d'eau rue Viger/ TP-Aqueduc-Krystel Martin	Ville-Marie	Réseau de distribution de l'eau potable	2 222,75 $	
UNITED RENTALS DU CANADA	1393414	21 JANV. 2020	ALI, SAMBA OUMAR	Location d'une pompe pour chantier (voir contrat de location 177880062 pour détails) - TP - Aqueduc (Pierre-David François)	Ville-Marie	Réseau de distribution de l'eau potable	4 526,03 $	
JULIA MARTINEZ TURGEON	000009	30 JANV. 2020	STUDER-CATTEL, MARGUERITE	Premier versement convention pour recrutement participants aux activités culturelles du Plan de médiation VM	Ville-Marie	Autres - activités culturelles	2 000,00 $	
EBI ENVIROTECH INC.	1391106	15 JANV. 2020	GERVAIS, ROBERT	ÉGOUT - Service de location de deux (2) vide-puisards avec opérateur pour le samedi 11 janvier 2020	Villeray-St-Michel - Parc-Extension	Réseaux d'égout	1 857,14 $	
EBI ENVIROTECH INC.	1391106	13 JANV. 2020	GERVAIS, ROBERT	ÉGOUT - Service de location de deux (2) vide-puisards avec opérateur pour le samedi 11 janvier 2020	Villeray-St-Michel - Parc-Extension	Réseaux d'égout	6 809,53 $	
GROUPE SDM INC	1391482	14 JANV. 2020	GERVAIS, ROBERT	AQUEDUC - Service de dégels de conduite d'eau pour l'arrondissement selon l'entente 1326475	Villeray-St-Michel - Parc-Extension	Réseau de distribution de l'eau potable	10 498,75 $	1326475
L.J. EXCAVATION INC.	1393042	20 JANV. 2020	GERVAIS, ROBERT	AQUEDUC - Service de location d'une rétrocaveuse avec opérateur.	Villeray-St-Michel - Parc-Extension	Réseau de distribution de l'eau potable	8 028,93 $	
MUELLER CANADA LTD.	1389984	08 JANV. 2020	JOBIN, MICHEL	AQUEDUC - ACHAT DE PIÈCES POUR LA MACHINE B-101	Villeray-St-Michel - Parc-Extension	Réseau de distribution de l'eau potable	4 860,75 $	
MUELLER CANADA LTD.	1390001	08 JANV. 2020	CADOTTE, ANNICK	AQUEDUC - ACHAT DE PIÈCES POUR LA MACHINE B-101 ET COUTEAU POUR UNE MACHINE CL-12	Villeray-St-Michel - Parc-Extension	Réseau de distribution de l'eau potable	2 269,95 $	
NADEAU FORESTERIE URBAINE INC.	1391829	15 JANV. 2020	BEAUDREAULT, BRIGITTE	CANOPÉE - 2020 - Service professionnel pour l'évaluation des impacts des travaux de construction sur les arbres et la prescription de mesures d'intervention en vue de la protection	Villeray-St-Michel - Parc-Extension	Horticulture et arboriculture	22 724,54 $	
TELTECH SIGNALISATION INC.	1394511	24 JANV. 2020	GERVAIS, ROBERT	AQUEDUC - Service d'intervention en signalisation routière sur Saint-Michel et Denis-Papin selon l'entente 1307671	Villeray-St-Michel - Parc-Extension	Réseau de distribution de l'eau potable	2 540,70 $	1307671
TRANSPORT MOTTILLO ET FILS INC.	1395525	29 JANV. 2020	GERVAIS, ROBERT	Branchement au 3782, rue Jarry Est	Villeray-St-Michel - Parc-Extension	Réseaux d'égout	8 923,94 $	

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er AU 31 JANVIER 2020

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
TRANSPORT MOTTILLO ET FILS INC.	1395899	30 JANV. 2020	GERVAIS, ROBERT	ÉGOUT - Branchement au 7065, avenue Louis-Hébert	Villeray-St-Michel - Parc-Extension	Réseaux d'égout	9 973,81 $	
WOLSELEY CANADA INC.	1395471	29 JANV. 2020	CADOTTE, ANNICK	AQUEDUC - ACHAT DE COL DE CYGNE	Villeray-St-Michel - Parc-Extension	Réseau de distribution de l'eau potable	3 376,43 $	
						Total =	**32 848 325,10 $**	

RAPPORT SUR L'ASSEMBLÉE DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DU jeudi 30 janvier 2020, à 17 h

Au CM du lundi 24 février 2020, à 13 h

20.01	Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées - 1193438031

Accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à Les industries Fournier inc. pour une période de trois ans, pour l'entretien de trois pressoirs rotatifs de marque Fournier, pour une somme maximale de 231 953,57 $, taxes incluses

Adopté à l'unanimité.

20.02	Service des technologies de l'information , Direction Solutions d'affaires -Institutionnelles - 1197684005

Accorder un contrat de gré à gré à SIGMA-RH Solutions inc. pour le renouvellement du contrat d'entretien du logiciel SIGMA-RH.net, pour la période du 3 février 2020 au 2 février 2025, pour une somme maximale de 1 439 544,49 $, taxes incluses (fournisseur unique)

Adopté à l'unanimité.

20.03	Service des technologies de l'information , Direction Centre d'expertise - espace de travail - 1198113003

Accorder un contrat à Ernst & Young S.R.L., d'une durée de 12 mois, pour l'analyse des modèles d'affaires et de partenariat afin d'assurer un bon déploiement de la 5G sur le territoire montréalais, pour une somme maximale de 781 316 $, taxes incluses - Appel d'offres public 19-17245 (3 soum.) / Autoriser un virement budgétaire de 365 543,93 $ au net en 2020 en provenance des dépenses contingentes

Adopté à l'unanimité.

20.04	Service des technologies de l'information , Direction Centre d'expertise - plateformes et infrastructure - 1196871002

Autoriser une dépense additionnelle de 794 879,21 $, taxes incluses, au contrat accordé à Compugen inc. (CG18 0531), pour une variation des quantités des licences Microsoft et une somme additionnelle de 182 469,19 $, taxes incluses, pour l'acquisition additionnelle des licences des serveurs Microsoft visant à couvrir l'abonnement aux correctifs de sécurité du manufacturier, majorant ainsi le montant total du contrat de 5 299 194,71 $ à 6 276 543,11 $, taxes incluses

Adopté à l'unanimité.

20.05	Service des technologies de l'information , Direction solutions d'affaires - Sécurité publique et justice - 1195035004

Approuver le projet d'addenda # 7 au contrat avec la firme ESIT Canada Services aux Entreprises Cie (CG17 0257) se rapportant au renouvellement du contrat de maintenance, d'entretien et de support du Système de Gestion des Interventions (SGI) du Service de sécurité incendie de Montréal (SIM) pour la mise en place de l'interface VIPER, pour une dépense additionnelle de 335 507,81 $, taxes incluses, majorant ainsi le montant total du contrat de 35 088 914,28 $ à 35 424 422,09 $, taxes incluses

Adopté à l'unanimité.

20.06	Service des technologies de l'information , Direction Centre d'expertise - plateformes et infrastructure - 1198410003

Accorder un contrat de gré à gré à BMC Software Canada inc. pour l'acquisition, l'utilisation et l'entretien de logiciels spécialisés, pour une période de cinq ans, soit du 31 mars 2020 au 30 mars 2025, pour une somme maximale de 982 410,54 $, taxes incluses (fournisseur exclusif)

Adopté à l'unanimité.

20.07	Service de l'eau , Direction de l'eau potable - 1197100005

Conclure une entente d'achat contractuelle, d'une durée de 36 mois, avec deux options de renouvellement de 12 mois, pour la fourniture et la livraison de thiosulfate de calcium utilisés dans les usines de production d'eau potable Charles-J.-Des Baillets et Atwater - Montant total de l'entente : 558 015,77 $, taxes incluses - Appel d'offres public 19 17864 (Lot 1, 1 soum.)

Adopté à l'unanimité.

20.08	Service de l'approvisionnement , Direction acquisition - 1198719001

Exercer la deuxième option de prolongation du contrat accordé à Messer Canada inc. (Linde Canada Ltée) (CG16 0014), pour une durée de 12 mois, et autoriser une dépense de 525 752,61 $, taxes incluses, pour la fourniture de gants de travail, majorant ainsi le montant total de 2 436 406,41 $ à 2 962 159,02 $, taxes incluses

Adopté à l'unanimité.

20.09	Service de l'eau , Direction de l'eau potable - 1198147002

Conclure une entente-cadre avec Hudon Desbiens St-Germain Environnement inc., d'une durée de 36 mois, avec une option de renouvellement de 12 mois, pour des services techniques de nettoyage, de gestion et de disposition de matières résiduelles aux usines de production d'eau potable Charles-J.-Des Baillets et/ou Atwater, pour une somme maximale de 351 941,35 $, taxes incluses - Appel d'offres public 19-17854 (1 soum.)

Adopté à l'unanimité.

20.10	Service de l'eau , Direction de l'eau potable - 1197090001

Accorder un contrat de services professionnels à la firme SIMO Management inc., pour l'inspection de chambres d'aqueduc souterraines sur le réseau d'aqueduc principal, pour une période de 12 mois - Dépense totale de 998 158,84 $, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public 19-17743 (3 soum.)

Adopté à l'unanimité.

20.11	Service des technologies de l'information , Direction technologies_architecture_innovation et sécurité - 1197297003

Conclure des ententes-cadres avec les firmes suivantes Cofomo inc. (lot 1, pour une somme de 970 916,74 $, taxes incluses et lot 3, pour une somme de 551 824,81 $, taxes incluses) et Levio conseils inc. (lot 5, pour une somme de 239 435,44 $, taxes incluses, lot 6, pour une somme de 250 645,50 $, taxes incluses et lot 7, pour une somme de 327 678,75 $, taxes incluses), pour une durée de 30 mois, pour la fourniture sur demande de prestations de services professionnels en architecture TI et analyse de marché - Appel d'offres 19-17746 (7 soum.)

Adopté à l'unanimité.

20.12	Service des technologies de l'information , Direction Solutions d'affaires -Institutionnelles - 1197684003

Autoriser une dépense additionnelle maximale de 153 500,23 $, taxes incluses, dans le cadre du contrat octroyé à SIR Solutions inc. (CG16 0339) pour des licences additionnelles, des services de support et de maintenance associés à ces licences et pour les services professionnels requis pour effectuer des adaptations au système de points de vente (SPDV), majorant ainsi le montant total du contrat de 1 495 249,88 $ à 1 648 750,11 $, taxes incluses / Approuver un projet d'addenda no 1 à cette fin / Autoriser une enveloppe de contingences de 58 982,18 $

Adopté à l'unanimité.

20.13	Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées - 1193438032

Autoriser l'utilisation des crédits prévus pour des services additionnels et des dépenses admissibles (contingences) afin d'augmenter le nombre d'heures disponibles en honoraires professionnels, dans le cadre du contrat de services professionnels avec SNC-Lavalin et Réal Paul architecte (CG14 0470), pour une somme maximale de 3 132 842,02 $, taxes incluses

Adopté à l'unanimité.

20.14	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers - 1190805002

Résilier le contrat de services professionnels avec les firmes Archipel architecture inc. et WSP inc. (CG15 0760) pour les services en architecture et en génie de bâtiment, dans le cadre du projet de réfection du 5^{e} étage du bâtiment situé au 775, rue Gosford, pour une somme maximale de 731 413,46 $, taxes incluses

Adopté à l'unanimité.

20.15	Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées - 1193438037

Accorder un contrat de services professionnels à FNX INNOV inc. pour la préparation d'une étude de faisabilité pour l'implantation d'un traitement secondaire à la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte - Dépense totale de 1 009 566,73 $, taxes incluses - Appel d'offres public 19-17708 (3 soum.)

Adopté à l'unanimité.

20.16	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction - Transactions immobilières - 1198290005

Approuver un projet d'acte par lequel la Ville acquiert de The Westbury 1 limited Partnership, aux fins de construction de logements sociaux et communautaires, un terrain vacant d'une superficie de 1 765,6 mètres carrés, situé du côté est de la rue Mackenzie et au nord de l'avenue Mountain Sights, constitué du lot 6 049 218 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, pour une somme de 708 000 $, plus les taxes applicables / Accorder mainlevée pure et simple de l'hypothèque créée en faveur de la Ville de Montréal et publiée au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal, le 20 janvier 2017, sous le numéro 22 860 813, afin de garantir l'accomplissement des engagements relatifs à la réalisation de logements sociaux et communautaires

Adopté à l'unanimité.

20.17	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction - Transactions immobilières - 1198290008

Approuver un projet d'acte par lequel la Ville acquiert de The Westbury 2 limited Partnership, aux fins de construction de logements sociaux et communautaires, un terrain vacant d'une superficie de 1 959,7 mètres carrés, situé du côté est de la rue Mackenzie, au sud de l'avenue Mountain Sights et au nord de l'avenue Trans Island, constitué du lot 6 049 217 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, pour une somme de 864 000 $, plus les taxes applicables

Adopté à l'unanimité.

20.18	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction - Transactions immobilières - 1198290012

Approuver un projet d'acte par lequel la Ville vend à l'organisme à but non lucratif Logis 12+, à des fins de construction de logements sociaux et communautaires, un terrain vacant d'une superficie de 699,2 mètres carrés, situé du côté sud du boulevard Maurice-Duplessis et légèrement à l'est de l'intersection avec l'avenue Gilbert-Barbier, constitué du lot 1 058 842 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, pour une somme de 60 000 $, plus les taxes applicables / Fermer et retirer du domaine public le lot 1 058 842 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal

Adopté à l'unanimité.

20.19	Service de l'habitation , Direction - 1198207004

Approuver une subvention exceptionnelle d'un montant maximal de 4 000 000 $ pour la réalisation du projet de logement social de la Coopérative d'habitation de la Montagne verte, dans l'arrondissement de Ville-Marie

Adopté à l'unanimité.

20.20	Service du développement économique , Direction Entrepreneuriat - 1197016003

Accorder un soutien financier non récurrent de 724 750 $ à l'École des Entrepreneurs du Québec pour le déploiement du projet Succès Croissance en 2020, 2021 et 2022 / Approuver un projet de convention à cet effet

Adopté à l'unanimité.

20.21	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction - Transactions immobilières - 1184962010

Approuver un projet d'acte par lequel la Ville vend à la Coopérative d'habitation de la Montagne verte, à des fins de construction de logements sociaux et communautaires, un terrain vacant d'une superficie 1 142,7 mètres carrés, situé du côté nord de la rue Saint-Jacques et à l'est de la rue de la Montagne, constitué du lot 5 963 496 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans l'arrondissement de Ville-Marie, pour une somme de 1 566 514 $, plus les taxes applicables / Fermer et retirer du domaine public le lot 5 963 496 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal

Adopté à l'unanimité.

20.22	Service de police de Montréal , Direction des services corporatifs - 1197026002

Conclure une entente-cadre avec Les industries Centaure Ltée pour l'achat de munitions de pratique 9mm frangibles utilisées par le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), pour une période de 24 mois avec l'option de prolongation de 12 mois, pour une somme maximale de 1 529 231,89$, taxes incluses - Appel d'offres public 19-17639 (6 soum.)

Adopté à l'unanimité.

20.23	Service de police de Montréal , Direction des services corporatifs - 1197026001

Conclure une entente-cadre avec Korth Group Ltd pour l'acquisition de munitions de calibre 9mm pour les pistolets de service du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), pour une somme maximale de 149 410,01 $, taxes incluses - Appel d'offres public 19-17396 (2 soum., 1 seul conforme)

Adopté à l'unanimité.

20.24	Service des technologies de l'information , Direction solutions d'affaires - Gestion du territoire - 1195006005

Conclure une entente-cadre avec Sia Partenaires inc. pour la fourniture sur demande de prestations de services professionnels en gestion du changement, afin de mettre en place le projet d'assistance à la gestion des interventions dans le réseau routier (AGIR) de la Ville de Montréal, pour une durée de 36 mois, pour une somme maximale de 526 125,60 $, taxes incluses - Appel d'offres public 19-17876 (3 soum.)

Adopté à l'unanimité.

20.25	Service du matériel roulant et des ateliers , Direction - 1198528002

Ratifier l'exercice du deuxième et dernier renouvellement des ententes-cadres collectives avec les firmes Énergie Valero inc. et Pepco Énergie Corp (CG15 0778) pour la fourniture, sur demande, d'essence régulière sans plomb, super sans plomb, mazout, diesel coloré pour génératrice, diesel arctique et diesel coloré standard, pour une période d'une année se terminant le 3 janvier 2021, pour une somme totale estimée de 10 427 881,89 $, taxes incluses

Adopté à l'unanimité.

20.26	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers - 1196810002

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à St-Denis Thompson inc. pour la réalisation des travaux de construction du lot L0602 « Restauration fenêtres » faisant partie du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville - Dépense totale de 8 536 217,70 $, taxes incluses - Appel d'offres public IMM-15432 (1 soum.)

Adopté à l'unanimité.

20.27	Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées - 1193438035

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Deric construction inc. pour les travaux de mécanique, de procédé industriel, de génie civil, d'électricité, d'instrumentation, de contrôle et d'architecture, dans le cadre de la construction d'un système de traitement des odeurs à la station de pompage Rhéaume, dans l'arrondissement de Verdun - Dépense totale de 6 938 046,27 $, taxes, contingences et variation de quantités incluses - Appel d'offres public 3295-AE-15 (3 soum.)

Adopté à l'unanimité.

20.28	Service des infrastructures du réseau routier , Direction des infrastructures - 1197231070

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Constructions H2D inc. pour des travaux d'égouts, de conduites d'eau, de voirie, d'éclairage, de feux de circulation, d'aménagement paysager et sur le réseau de la Commission des services électrique de la Ville de Montréal (CSEM) dans l'avenue Thérèse-Lavoie-Roux, de l'avenue Durocher à l'avenue du Parc - Dépense totale de 13 838 410,14 $, taxes contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 420412 (8 soum.)

Adopté à l'unanimité.

20.29	Service de l'eau , Direction de l'eau potable - 1196945001

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanentes sur l'examen des contrats

Conclure des ententes-cadre de services professionnels en ingénierie, d'une durée de dix ans, avec FNX-INNOV inc. (12 784 149,58 $, taxes incluses) et SNC-Lavalin inc. (15 436 424,21 $, taxes incluses) pour les études, la conception, la préparation de plans et devis, la surveillance de travaux et la gestion de deux projets sur le réseau principal d'aqueduc - Dépenses totales de 14 701 772,02 $ taxes et contingences incluses, pour le contrat A et de 17 751 887,84 $ (contingences incluses) pour le contrat B - Appel d'offres public 19-17711 (contrat A : 2 soum., contrat B: 1 soum.)

Adopté à la majorité des voix.

20.30	Service de l'environnement , Direction de la gestion des matières résiduelles - 1197075003

Accorder un contrat à 9216-1264 Québec inc. (ARTE) pour la collecte, le transport et le traitement d'articles du réemploi des écocentres Acadie, Côte-des-Neiges, la Petite-Patrie, Rivière-des-Prairies et Saint-Michel ainsi que pour la collecte, le transport, le traitement d'articles du réemploi et la gestion des centres de réemploi des écocentres LaSalle et Saint-Laurent, pour une période de 24 mois - Dépense totale de 281 121 $, taxes incluses - Appel d'offres public 19-17933 (1 soum.)

Adopté à l'unanimité.

20.31	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers - 1196810003

Autoriser une dépense additionnelle de 751 465,26 $, taxes incluses, pour les contingences dans le cadre du contrat de construction à St-Denis Thompson inc. (CG19 0184) pour réaliser les travaux de construction du lot L3101 « Excavation, remblais, soutènement et imperméabilisation » faisant partie du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville, majorant ainsi le montant total à autoriser de 4 696 657,85 $ à 5 448 123,11 $, taxes et contingences incluses

Adopté à l'unanimité.

20.32	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers - 1196810004

Autoriser une dépense additionnelle de 566 944,20 $, taxes incluses, pour les contingences dans le cadre du contrat de construction à 9130-9989 Québec inc. (Groupe Prodem) (CG19 0240) pour réaliser les travaux de construction du lot L0201 « Démolition et décontamination » faisant partie du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville, majorant ainsi le montant total à autoriser de 3 543 401,23 $ à 4 110 345,43 $, taxes et contingences incluses

Adopté à l'unanimité.

30.01	Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports , Direction - 1198169003

Autoriser le dépôt de demandes de financement auprès de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM), dans le cadre du Programme d'aide financière pour les projets contribuant à la mise en place de la Trame verte et bleue sur le territoire métropolitain et du Programme d'acquisition et de conservation d'espaces boisés

Adopté à l'unanimité.

30.02	Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction de l'urbanisme - 1198199006

Approuver la conformité au Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal du projet d'Hydro-Québec visant la reconstruction à 315 kV de la ligne souterraine Beaumont-Fleury, sur le territoire de la Ville de Montréal

Adopté à l'unanimité.

30.03	Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles - 1193219008

Autoriser une dépense additionnelle de 200 000 $, taxes incluses, pour les services professionnels des avocats du cabinet IMK mandatés pour la représentation de la Ville de Montréal dans le cadre de contrats publics obtenus par les firmes Consultants Aecom inc. et GBI Experts-conseils inc., majorant ainsi le montant total du contrat à 550 750 $, taxes incluses

Adopté à l'unanimité.

30.04	Service du matériel roulant et des ateliers , Direction - 1194922020

Ratifier la décision d'autoriser une dépense de 568 192,54, taxes incluses, pour l'acquisition de cinq châssis de camion de classes 8 de marque International, conformément à l'entente-cadre 1225677 conclue entre la Ville et Camions Inter-Anjou inc. (CG17 0484)

Adopté à l'unanimité.

41.01	Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports , Direction - 1196860003

Avis de motion et dépôt - Règlement autorisant un emprunt de 13 000 000 $ afin de financer les travaux d'aménagement et l'acquisition d'immeubles dans les limites du Grand parc de l'Ouest

Traité.

41.02	Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports , Direction - 1198168008

Avis de motion et dépôt - Règlement autorisant un emprunt de 93 510 000 $ afin de financer les acquisitions d'immeubles et les travaux visant la protection des milieux naturels dans les parcs à caractère régional

Traité.

41.03	Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées - 1193438034

Avis de motion et dépôt - Règlement autorisant un emprunt de 60 000 000 $ afin de financer le remplacement d'équipements et la construction d'un bâtiment à la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte

Traité.

42.01	Service de l'eau , Direction de l'eau potable - 1196279003

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 44 736 000 $ afin de financer les travaux de modernisation, de pérennisation et de sécurisation prévus au programme d'investissement dans les usines d'eau potable

Adopté à la majorité des voix.

42.02	Mercier - Hochelaga-Maisonneuve , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1195092005

Adoption - Règlement autorisant la transformation et l'occupation d'un bâtiment situé sur le lot 3 364 513 du cadastre du Québec à des fins d'hébergement pour personnes ayant besoin d'aide et d'assistance

Adopté à l'unanimité.

42.03	Service du développement économique , Direction Mise en valeur des pôles économiques - 1196814005

Adoption - Règlement modifiant le Règlement du conseil d'agglomération sur la définition de l'aide à l'entreprise (RCG 06-019)

Adopté à l'unanimité.

42.04	Service des finances , Direction du budget et de la planification financière et fiscale - 1195929003

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 100 000 000 $ afin de financer les travaux d'infrastructures et d'aménagement urbain, la construction de bâtiments, l'acquisition d'immeubles et l'achat d'équipements

Adopté à l'unanimité.

42.05	Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction de la mobilité - 1198097001

Adoption - Règlement du conseil d'agglomération modifiant l'annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005)

Adopté à l'unanimité.

42.06	Service du développement économique , Direction Mise en valeur des pôles économiques - 1196814003

Adoption - Règlement sur le programme de subventions relatif à la réhabilitation de terrains contaminés dans l'Est de Montréal

Adopté à l'unanimité.

51.01	Service de la culture , Direction - 1198021003

Nomination de membres au Conseil des arts de Montréal

Adopté à l'unanimité.

51.02	Service du greffe , Direction

Nomination de membres aux commissions permanentes

Adopté à l'unanimité.

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION ADDENDA

CM : 07.02

2020/02/24 13:00

(1)

Dossier # : 1198683001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Saint-Léonard , Direction des travaux publics , Division des parcs et des espaces verts
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 f) favoriser la protection et la mise en valeur des milieux naturels et de la forêt urbaine
Projet :	-
Objet :	Déposer au conseil de la Ville le bilan annuel 2019 relatif à l'application du Règlement sur les pesticides (04-041) sur le territoire de l'arrondissement de Saint-Léonard.

IL EST RECOMMANDÉ:
De déposer au conseil de la ville le bilan annuel 2019 relatif à l'application du Règlement concernant l'utilisation des pesticides (04-041) sur le territoire de l'arrondissement de Saint-Léonard.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2020-02-04 10:36

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Service aux citoyens

Extrait authentique du procès-verbal d'une séance du conseil d'arrondissement

Séance ordinaire du lundi 3 février 2020	Résolution: CA20 13 0029

DÉPOSER AU CONSEIL DE LA VILLE LE BILAN ANNUEL 2019 RELATIF À L'APPLICATION DU RÈGLEMENT SUR LES PESTICIDES (04-041) SUR LE TERRITOIRE DE L'ARRONDISSEMENT DE SAINT-LÉONARD.

Il est proposé par Lili-Anne Tremblay

appuyé par Mario Battista

et résolu :

De déposer au conseil de la ville le bilan annuel 2019 relatif à l'application du Règlement concernant l'utilisation des pesticides (04-041) sur le territoire de l'arrondissement de Saint-Léonard.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

60.04 1198683001

Guylaine CHAMPOUX

_____

Secrétaire d'arrondissement

Signée électroniquement le 4 février 2020

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE ADDENDA

IDENTIFICATION — Dossier # :1198683001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Saint-Léonard , Direction des travaux publics , Division des parcs et des espaces verts
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 f) favoriser la protection et la mise en valeur des milieux naturels et de la forêt urbaine
Projet :	-
Objet :	Déposer au conseil de la Ville le bilan annuel 2019 relatif à l'application du Règlement sur les pesticides (04-041) sur le territoire de l'arrondissement de Saint-Léonard.

CONTENU

CONTEXTE

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Guylaine CHAMPOUX
Secrétaire d'arrondissement

Tél : 514 328-8500 poste 5529

Télécop. : 514 328-8479

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1198683001**
Unité administrative responsable :	Arrondissement Saint-Léonard , Direction des travaux publics , Division des parcs et des espaces verts
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 f) favoriser la protection et la mise en valeur des milieux naturels et de la forêt urbaine
Projet :	-
Objet :	Déposer au conseil de la Ville le bilan annuel 2019 relatif à l'application du Règlement sur les pesticides (04-041) sur le territoire de l'arrondissement de Saint-Léonard.

CONTENU

CONTEXTE

Depuis l'adoption par le conseil de la Ville de Montréal le 27 avril 2004 du Règlement sur l'utilisation des pesticides (04-041) et de l'Ordonnance en vertu du Règlement sur l'utilisation des pesticides (Règlement numéro 04-041) adoptée en vertu de l'article 27 dudit règlement par le conseil d'arrondissement le 3 mai 2004 visant l'application du règlement sur le territoire de l'arrondissement de Saint-Léonard, l'arrondissement doit déposer chaque année un rapport d'activités sur les actions menées sur son territoire en lien avec l'application de cette réglementation.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Résolution numéro CA19 13 0061 en date du 4 mars 2019 (1187947005) - Déposer au conseil municipal le bilan annuel 2018 relatif à l'application du Règlement sur l'utilisation des pesticides (04-041) sur le territoire de l'arrondissement de Saint-Léonard.

- Résolution numéro CA18 13 0035 en date du 5 février 2018 (1183128002) - Déposer au conseil municipal le bilan annuel 2017 relatif à l'application du Règlement sur l'utilisation des pesticides (04-041) sur le territoire de l'arrondissement de Saint-Léonard.

- Résolution numéro CA04 13 0158 en date du 3 mai 2004 (1043022006) - Adoption d'une ordonnance en vertu du Règlement sur l'utilisation des pesticides de la Ville de Montréal.

DESCRIPTION

Le bilan annuel 2019 relatif à l'application du Règlement sur l'utilisation des pesticides (04-041) sur le territoire de l'arrondissement de Saint-Léonard fait état des différentes actions

réalisées par l'arrondissement au cours de l'année 2019 en lien avec cette réglementation. Ce bilan contient également le rapport des interventions effectuées sur le domaine public par les employés de la division des édifices, des équipements et des parcs.
En 2019, les interventions au « Tree azin » pour les frênes sont poursuivies à l'arrondissement, grâce au soutien du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des Sports (SGPMRS). À ce jour, l'arrondissement a reçu les rapports de déqualification pour les frênes qui sont au nombre de 125. Suite aux déqualifications de 2018 et celles de cette année, un total de 160 frênes ont été abattus cette année.

Pour ce qui concerne le traitement, un total de 199 frênes ont été traités cette année dont 4 frênes privés.
Soulignons que cette année, la ville centre a pris le contrôle de tous les frênes (publics et privés) pour le traitement contre l'agrile du frêne.

Toutes ces interventions ont été effectuées dans le cadre du Plan de lutte montréalais visant à contrôler les populations de l'insecte.

Outre l'agrile du frêne, l'arrondissement poursuit ses pratiques de lutte biologique contre les insectes (thrips, pucerons, sciarides, scarabée japonais), les maladies (fusarium, pythium) dans les serres et autres espaces verts.

Les interventions en lien avec les demandes de permis d’application de pesticide et les appels logés au Bureau Accès Montréal (BAM) sont détaillées dans le bilan annuel.

Ces initiatives s’inscrivent dans la volonté de l’arrondissement de créer un milieu de vie saine et de qualité pour ses résidents.

JUSTIFICATION

En vertu de l'article 32 du Règlement sur l’utilisation des pesticides (04-041), le conseil d'arrondissement doit, avant le 31 mars de chaque année, déposer un rapport au conseil de la ville faisant état de l'application de ce règlement à l'égard de son territoire.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ces actions s’inscrivent en concordance avec le plan *Montréal Durable 2016-2020,* notamment avec les orientations visant à assurer la qualité des milieux de vie résidentiels et l’amélioration de la protection de la biodiversité, des milieux naturels et des espaces verts.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Article 32 du règlement sur l'utilisation des pesticides (04-041).

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Rénald PAUL
Agent technique en horticulture et arboriculture

Tél : 514 328-8500 poste 8374
Télécop. : 514 328-8339

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-12-19

Martine DE LOOF
C/d édifices, équipements et parcs.

Tél : 514 328-8500, poste 8345
Télécop. : 514 328-8388

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Dominic POITRAS
Directeur des travaux publics
Tél : 514 328-8500, poste 8345
Approuvé le : 2020-01-20

Système de gestion des décisions des instances
PIÈCES JOINTES AU DOSSIER

Dossier # : 1198683001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Saint-Léonard , Direction des travaux publics , Division des parcs et des espaces verts
Objet :	Déposer au conseil de la Ville le bilan annuel 2019 relatif à l'application du Règlement sur les pesticides (04-041) sur le territoire de l'arrondissement de Saint-Léonard.



Bilan_applic_pesticides_19-12-2019.pdf

RESPONSABLE DU DOSSIER

Rénald PAUL
Agent technique en horticulture et arboriculture

Tél : 514 328-8500 poste 8374
Télécop. : 514 328-8339



Bilan annuel 2019

relatif à l'application du règlement sur l'utilisation des pesticides (R.V.M. 04-041) et de la lutte intégrée

Arrondissement de Saint-Léonard

Montréal

Table des matières

Lexique **3**

Introduction **5**

Orientation et objectifs de l'arrondissement 5

Historique – résolutions du Conseil d'arrondissement **6**

Résolutions adoptées à ce jour par le conseil d'arrondissement relativement à l'application du Règlement sur l'utilisation des pesticides (R.V.M. 04-041) 6

Ressources budgétaires et humaines **8**

Personnel dédié à l'application du règlement **9**

Activités de communication et de sensibilisation **10**

Gestion des demandes de citoyens **12**

Formation des employés **14**

Inspections sur les pesticides **16**

Demandes de permis temporaire d'utilisation de pesticides **17**

Autorisations spéciales d'utilisations de pesticides **18**

Évolution des demandes de permis **19**

Infractions et poursuites judiciaires **20**

Lutte intégrée **23**

Conclusion **28**

Annexe 1 : Principaux outils de communication sur les pesticides et le jardinage écologique **29**

Lexique

Autorisations spéciales
Pouvoir d'ordonnance d'un conseil d'arrondissement permettant de nommer une personne, qui, malgré les interdictions prévues au règlement, peut, en cas de situation exceptionnelle, permettre l'utilisation de pesticides dans tous les cas d'urgence et de danger pour la santé humaine, y compris dans les zones sensibles.

Biopesticide
(entomologie) Pesticide fabriqué à partir d'organismes vivants.
(Santé Canada) Micro-organismes trouvés à l'état naturel ou génétiquement modifiés (agents microbiens); phéromones; ainsi que les pesticides, à l'inclusion des composés biochimiques, qui ont été acceptés et homologués à titre de biopesticides par l'U.S. EPA.

Corporation
Au sens du Règlement, une personne morale, une société, une entreprise, etc. Elle est de droit public ou privé, avec ou sans but lucratif.

Espèce envahissante
Une espèce exotique dont l'introduction ou la propagation peuvent constituer une menace pour l'environnement, l'économie ou la société.

Infestation
(tout espace extérieur) Présence d'herbes nuisibles, insectes, moisissures ou autres agents nuisibles, qui, peu importe l'étendue, crée une menace à la sécurité, à la santé humaine, à la survie des arbres et arbustes ou à la vie animale.
(surfaces gazonnées et plate-bande) Présence d'insectes, moisissures ou autres agents nuisibles, à l'exception d'herbes nuisibles, sur plus de 50 % de l'espace délimité par une pelouse ou sur plus de 5 mètres carrés de l'espace délimité par une plate-bande.

Insecte ravageur
(zoologie) Insecte nuisible qui endommage gravement ou détruit une culture, une récolte ou un aménagement.

Lutte intégrée
Méthode décisionnelle qui a recours à toutes les techniques nécessaires pour réduire les populations d'organismes nuisibles de façon efficace et économique, tout en respectant l'environnement. Celle-ci consiste à combiner divers moyens d'interventions physiques, biologiques et chimiques en dernier recours. Elle est axée sur la prévention – que ce soit par le dépistage des organismes indésirables ou par des pratiques d'entretien favorisant la bonne santé des végétaux. Le succès de la lutte intégrée dépend donc d'une bonne connaissance de l'écosystème local et des facteurs à l'origine de la prolifération des organismes indésirables.

Néonicotinoïdes
Pesticides qui sont employés en tant qu'insecticides pour lutter contre différents types d'insectes. Ce sont des pesticides systémiques qui, une fois appliqués, se distribuent dans toutes les parties de la plante, rendant cette dernière toxique pour les insectes, notamment les abeilles. Toute utilisation de pesticides de la famille des néonicotinoïdes est dorénavant interdite à l'extérieur des bâtiments. Les pesticides du groupe des néonicotinoïdes qui sont actuellement homologués au Canada sont à base de cinq matières actives soit l'acétamipride, la clothianidine, l'imidaclopride, le thiaclopride et le thiaméthoxame.

Pesticides
Toute substance, matière ou micro-organisme destiné à contrôler, détruire, amoindrir, attirer ou repousser directement ou indirectement un organisme nuisible, nocif ou gênant pour l'être humain, la faune, la végétation, les récoltes ou les autres biens, ou destiné à servir de régulateur de croissance de la végétation, à l'exclusion d'un médicament ou d'un vaccin, au sens de la Loi sur les pesticides.

Zone sensible
Terrains particuliers où, à moins de certaines exceptions prévues par le Règlement, seuls les produits considérés comme des biopesticides, l'huile minérale, l'azadirachtine ainsi que les ingrédients actifs de l'annexe II du Code de gestion des pesticides. Ces zones comprennent des garderies, des écoles, des établissements de santé, des lieux de culte, des résidences pour personnes âgées, des aires de jeux et des terrains sportifs des parcs municipaux. Le conseil d'arrondissement, peut également par un pouvoir d'ordonnance, déterminer que certains parcs, cimetières et jardins communautaires soient considérés comme des zones sensibles. Pour l'ensemble de ces terrains, la zone sensible comprend une bande de 5 m de large au-delà de la limite de chacun de ces terrains.

Introduction

Au terme d'une importante démarche de concertation, et suite à l'adoption du Code de gestion des pesticides par le gouvernement du Québec en 2003, la Ville s'est dotée d'une réglementation sur l'utilisation des pesticides en 2004. Les objectifs de cette réglementation sont de réduire les utilisations de pesticides à Montréal et d'implanter des pratiques de gestion de lutte intégrée sur les terrains municipaux afin de contribuer à l'amélioration de la qualité du milieu de vie des citoyens.

La présence de pesticides dans l'environnement et l'exposition à ces produits, même à de faibles doses, peuvent avoir des effets sur la santé des personnes. Dans le contexte des changements climatiques, où l'usage des pesticides peut s'accentuer en raison de la présence plus importante d'insectes nuisibles et de nouvelles maladies, le développement de solutions de rechange aux pesticides selon une approche en lutte intégrée devient essentiel. De plus, les interventions municipales faites à l'aide de pesticides, en plus de respecter le Règlement sur l'utilisation des pesticides (R.V.M. 04-041), doivent se faire dans le respect de la loi fédérale sur les produits antiparasitaires (LPA) ainsi que des règlements découlant de la loi sur les pesticides du Québec.

Le bilan annuel de l'application du règlement sur l'utilisation des pesticides et de la lutte intégrée est une exigence réglementaire (04-041, a. 32; 04-041-2, a. 5) par laquelle le conseil d'arrondissement doit, avant le 31 mars de chaque année, déposer un rapport au conseil municipal faisant état de l'application du Règlement à l'égard de son territoire.

Orientation et objectifs de l'arrondissement

Les personnes responsables de l'application du règlement sur les pesticides sont les agents techniques en horticulture et arboriculture. Comme c'était le cas en 2018, cette année, les interventions phytosanitaires ont été orientées vers la lutte intégrée. On a utilisé des méthodes alternatives comme l'utilisation d'organismes nuisibles, la taille, le bassinage pour lutter contre les organismes nuisibles quand c'est faisable.

Également, différentes actions ont été prises afin de sensibiliser le grand public lors des évènements municipaux. En effet, lors de la tenue de la ''Fête du Citoyen'' en septembre 2018, des intervenants de l'écoquartier ont tenu des kiosques d'informations afin de répondre et de sensibiliser les citoyens de St-Léonard. De plus, différents fascicules et panflets informatifs étaient à la disposition des citoyens afin de diffuser l'information dans leur voisinage et auprès de leurs parents et amis. À travers d'autres ateliers réalisés dans différentes écoles de l'arrondissement, ils ont sensibilisé les élèves sur la Biodiversité.

Finalement, l'arrondissement de St-Léonard a réalisé la distribution de compost municipal ainsi que la distribution gratuite de plantes annuelles. L'objectif premier de ces initiatives était d'offrir aux citoyens une alternative écologique pour les rebus verts (compostage) ainsi que de valoriser un jardinage sain et de promulguer des alternatives aux pesticides.

Historique – résolutions du Conseil d'arrondissement

Résolutions adoptées à ce jour par le conseil d'arrondissement relativement à l'application du Règlement sur l'utilisation des pesticides (R.V.M. 04-041)

Mise en contexte

L'historique regroupe toutes les décisions prises par le conseil d'arrondissement relativement à l'application du Règlement sur l'utilisation des pesticides. Les résolutions visent l'adoption du bilan annuel sur les pesticides ainsi que les pouvoirs d'ordonnance de l'arrondissement (article 27). Un conseil d'arrondissement peut, par l'adoption d'une ordonnance : déterminer certains espaces en tant que zone sensible; limiter ou retirer certaines exceptions prévues au Règlement; limiter l'application de ces exceptions; réduire la période de validité du permis; imposer des conditions d'application de pesticides plus sévères et autoriser une personne à agir de manière exceptionnelle en situation d'urgence.

No de la résolution	Date (JJ/MM/AAAA)	Objet de la décision	Note complémentaire
VILLE DE MONTRÉAL			
CM04 0316	2004-04-26	Adoption du règlement sur l'utilisation des pesticides	
CE04 0867	2004-05-05	Virement de crédits en vertu de l'adoption du règlement relatif à l'utilisation des pesticides	X $ accordé à l'arrondissement pour l'application du Règlement et 3000 $ pour les besoins relatifs à la formation continue
CM06 0855	2006-12-11	Modifications au Règlement sur l'utilisation des pesticides (R.V.M. 04-041-1)	Pouvoir d'ordonnance pour ajouter certaines zones sensibles sur le territoire
CM15 0686	2015-05-25	Modifications au Règlement sur l'utilisation des pesticides (R.V.M. 04-041-2)	Ajout de l'azadirachtine parmi la liste des matières actives de pesticides ne nécessitant pas de permis temporaire d'utilisation de pesticides

No de la résolution	Date (JJ/MM/AAAA)	Objet de la décision	Note complémentaire
CM16 0144	2016-01-25	Modifications au Règlement sur l'utilisation des pesticides (R.V.M. 04-041-3)	Interdiction complète des pesticides faisant partie de la famille des néonicotinoïdes sur le territoire
ARRONDISSEMENT			
CA19 13 0061	2019-03-04	Dépôt du bilan annuel	Bilan 2018
		Choix	
		Choix	
		Choix	
		Choix	
		Choix	
		Choix	
		Choix	
		Choix	
		Choix	
		Choix	

Ressources budgétaires et humaines

Mode de fonctionnement

Pour ce qui concerne le mode de fonctionnement de l'arrondissement quant à l'utilisation des pesticides, l'inspection des cas litigieux est assurée par la division des parcs alors que l'émission des permis est réalisée par la division de l'urbanisme, particulièrement la section de la qualité du milieu.

Comme en 2018, le contrôle des parasites dans les serres et espaces verts est assuré par l'introduction des auxiliaires de culture. Cela se fait de manière préventive en début de saison et de manière curative lorsqu'il y a infestation. De plus, l'arrondissement bénéficie de l'expertise conseil et de service de dépistage d'un spécialiste de l'IQDHO (Institut Québécois de Développement en Horticulture Ornementale).

La ventilation des postes budgétaires se trouve récapituler dans le tableau qui suit.

Postes budgétaires	Montant ($) (estimé)	Détails/description
Communication et sensibilisation		
Formation		
Lutte intégrée	3 000,00 $	Insectes utiles, dépistage, conseil
Salaires (RH)	15 000,00 $	Travaux, expertise
Budget global	18 000, 00$	

Personnel dédié à l’application du règlement

Titre d’emploi	Nombre de semaines de travail (estimé)	Description des tâches rattachées au mandat des pesticides et de la lutte intégrée
Jardinier	6	Dépistage et introduction des insectes utiles, taille(s) préventives(s)/ curative(s) ?
Agent technique	2	Inspections et expertise
Agent de communication	4	réception des appels
Contremaître	4	Inspections
Total	16	

Commentaires et recommandations

En vue d'assurer l'application du règlement sur les pesticides au niveau de l'arrondissement, diverses personnes interviennent à des niveaux différents.

Les jardiniers (horticultrices), de part leurs différentes tâches, interviennent directement dans la lutte intégrée. Ce sont eux qui font l'introduction des organismes utiles dans les serres de Saint-Léonard. De plus, ils assurent des travaux de prévention sur le terrain en préconisant la taille et le bassinage en cas d'infestation des végétaux.

Les contremaitres réalisent des inspections lors des demandes de citoyens pour envoyer des bons de travail à l'exterminateur quand c'est nécessaire.

Pour ce qui concerne les agents techniques, ils réalisent des inspections de manière sporadique en lien avec l'usage des pesticides au niveau de l'arrondissement. Cela se fait dans le but d'intervenir dans les cas de litige envers le règlement. En 2019, aucun avertissement ou constat d'infraction n'a été remis.

De leur côté, les agents de communication sont les premiers répondants lorsque les citoyens communiquent avec les instances administratives de la ville pour toutes questions/interrogations relatives aux pesticides.

Activités de communication et de sensibilisation

Mise en contexte

Expliquer dans quel cadre vos activités de communication et de sensibilisation sont en lien avec le dossier des pesticides.[1] Les activités de communication peuvent comprendre, à titre d'exemple, une conférence de presse, un article à l'intérieur d'un bulletin ou d'un journal d'arrondissement, une publicité, un message sur un babillard électronique, etc. Les activités de sensibilisation peuvent comprendre, à titre d'exemple, une conférence ou un atelier d'information, un kiosque lors d'une fête de quartier, etc. Veuillez préciser le nom de l'activité ainsi qu'une brève description, l'objectif de sensibilisation de cette activité et le nombre estimé de citoyens rejoints.

Activités réalisées en 2019

Activité et description	Objectif	Nombre de citoyens rejoints (estimation)
De de fleurs annuelles aux citoyens?	Sensibilisation	
Fête du citoyen?	Sensibilisation	
Sites internet/journaux	Sensibilisation	

[1] La liste des outils de communication accessibles à tous les citoyens de Montréal est présentée à l'annexe I du bilan.

Commentaires et recommandations

Tel que mentionné précédemment, différentes actions ont été prises afin de sensibiliser le grand public lors des évènements municipaux. En effet, lors de la tenue du "Don d'annuelles" en mai 2019 et de la "Fête du Citoyen" en septembre 2019, des intervenants de l'écoquartier ont tenu des kiosques d'informations afin de répondre et de sensibiliser les citoyens de St-Léonard. Ces fêtes représentent de belles occasions de rejoindre un public plus large. La "Fête du Citoyen" représente également une fête de quartier qui facilite et favorise la cohésion sociale dans le milieu de vie. La portée est de grande envergure et permet à l'arrondissement de présenter aux citoyens les différents services qui leur sont offerts. C'est donc une occasion toute désignée pour la division des édifices, des équipements et des parcs d'échanger avec les citoyens des différentes pratiques préconisées par l'arrondissement en matière d'horticulture/ arboriculture. Cependant, il est difficile de comptabiliser le nombre de citoyens ayant été sensibilisés lors de cet évènement. Également, poursuivant son mandat de sensibilisation, les employés de l'écoquartier ont réalisé des ateliers dans des écoles de l'arrondissement pour sensibiliser les jeunes sur la biodiversité.
Finalement, l'arrondissement a bénéficié de la campagne de sensibilisation de la ville centre à la lutte contre l'agrile du frêne "Gratuité pour le traitement des frênes privés". En dehors du traitement des frênes publics, la ville centre accorde une aide financière de grande ampleur pour la prise en charge des frênes privés. En effet, suite à l'inspection par leurs équipes, si les frênes sont traitables, ils seront traités; s'ils sont à abattre, le citoyen recevra le verdict et n'aura qu'à se présenter au bureau de l'arrondissement pour obtenir leur permis d'abattage. Une subvention est disponible aussi dans le cas d'abattage.

Gestion des demandes de citoyens

Provenance des demandes

En ce qui concerne la gestion des demandes des citoyens en lien avec le règlement des pesticides. La majorité des demandes d'arrondissements en lien avec les pesticides étaient des demandes concernant les nids de guêpes. En effet, selon les statistiques obtenues de la part des agents de communication de l'arrondissement (311), environ une vingtaine d'appels ont été logés en 2019 pour des problèmes de nids de guêpes dans les arbres municipaux situés en bordure de rue et en bordure des propriétés privées. Dans la plupart des cas répertoriés et afin d'assurer la sécurité des citoyens de St-Léonard, les nids de guêpes ont été détruits. Concernant les actions prises par l'arrondissement, la problématique des nids de guêpes sera discutée plus en détails dans une des sections suivantes du présent bilan.

Nature des demandes

Nature	Nombre Demandes domaine privé	Nombre Demandes domaine public	Type de demandes
Guêpes		19	GDC/DDS
Choix			
Choix			
Choix			
Choix			
Choix			
Choix			
Choix			
Choix			
Choix			

Commentaires et recommandations

La prise en charge des demandes des citoyens est effectuée par les employés du service de communication. En relation avec la nature de la demande, la gestion de ces dernières est ensuite assurée par l'équipe d'horticulture/ arboriculture (jardiniers, agent technique, contremaitre). La communication avec les citoyens est parfois effectuée directement sur le terrain lors des interventions, par téléphone ou encore, des accroches-portes sont laissés dans les boîtes aux lettres des demandeurs de services afin de les informer des procédures et travaux à venir.

Formation des employés

Mise en contexte

Description des formations suivies dans le but de rester à jour dans le dossier des pesticides et de la lutte intégrée. La formation peut prendre la forme, à titre d'exemple, d'un webinaire, d'un atelier, un cours à distance, une participation à un colloque, congrès qui comprend des conférences sur les pesticides ou la lutte intégrée, de tables de discussion, etc. Si l'activité de formation est organisée à l'interne (Ex. Service de l'environnement, Service des grands parcs, Espace pour la vie), vous devez simplement indiquer Ville de Montréal dans la case appropriée.

Titre de la formation	Formateur/Organisateur	Date	Nombre de participants

Commentaires et recommandations

Insérer votre texte ici

Inspections sur les pesticides

Structure administrative

Tel que mentionné précédemment ainsi que dans le bilan 2018, en ce qui concerne le mode de fonctionnement de l'arrondissement de St-Léonard par rapport au dossier des pesticides, la responsabilité revient à la division des parcs pour l'inspection des cas litigieux.

L'émission des permis est sous la responsabilité de la division de l'urbanisme et plus précisément la section de la qualité du milieu.

En effet, lorsqu'un citoyen désire utiliser un pesticide, il doit faire la demande en personne au bureau de communication de l'arrondissement. La demande est ensuite assignée à la division des parcs et espaces verts et est traitée comme une demande de service (DDS). Suite à l'inspection d'un des agents techniques en arboriculture/ horticulture, la DDS est dirigée vers le département de l'urbanisme pour l'octroi du permis. C'est la personne responsable de la qualité du milieu qui est mandatée pour émettre le permis en question.

Inspections

Type d'inspections	Nombre d'effectué
Choix	
Choix	
Choix	
Choix	
Choix	

Commentaires et recommandations

Aucune demande de permis pour les pesticides n'a été faite au bureau des communications de l'arrondissement pour l'année 2019.

Demandes de permis temporaire d’utilisation de pesticides

Permis octroyés ou refusés	Raison	Personne physique	Personne morale	Total
Permis octroyés	Choix			
	Choix			
	Sous-total			
Permis refusés	Choix			
	Choix			
	Sous-total			

Commentaires et recommandations

Aucune demande de permis temporaire d'utilisation de pesticides n'a été faite cette année comme c'était le cas en 2018.

Autorisations spéciales d’utilisations de pesticides

Cas d’urgence et de danger pour la santé humaine, notamment dans les zones sensibles.

Raison	Citoyens	Corporations	Total
Nids de guêpe	19		19
Choix			
Choix			

Commentaires et recommandations

Pour les cas de nids de guêpes, les dix-neuf (19) demandes logées au service du 311 ainsi que d'autres cas répertoriés par nos équipes ont dû nécessiter l'intervention d'une entreprise spécialisée dans les services d'extermination. Ces retraits sont accordés suite à une inspection visuelle des lieux et le danger qui est relié est évalué selon la situation du nid à détruire. Si ce dernier est jugé sécuritaire de par sa situation dans les arbres publics, aucune action n'est entreprise. Également, en 2019, les interventions concernant les exterminations de souris et de rats ont été répertoriées dans le registre des pesticides 2019. Plusieurs interventions à l'aide d'appâts mous ont dû être effectuées dans certains locaux de l'arrondissement. Le détail des produits utilisés ainsi que les quantités de pesticides se retrouvent en annexe 1.
En 2019, la compagnie d'extermination embauchée par l'arrondissement a également utilisé des moyens physiques, tels que les trappes à souris et à rats pour réduire la population de rongeurs.

Évolution des demandes de permis

Mise en contexte

Il est recommandé de suivre l'évolution des demandes de permis sur une période de 3 ans.

Évolution des demandes de permis de (3 ans)

Année	Permis octroyés	Permis refusés	Total
2017	0	0	0
2018	0	0	0
2019	0	0	0
Total	0	0	0

Commentaires et recommandations

La situation concernant l'évolution des demandes de permis n'a pas changé depuis plusieurs années dans l'arrondissement. En effet, selon le bilan 2016, 9 demandes ont été enregistrées depuis 2006. En 2015, une seule demande a été reçue. Cette dernière a été refusée, car elle était non justifiée. Ainsi, aucune demande de permis n'a été effectuée au cours des 3 dernières années.

Tel que stipulé en 2018, il serait souhaitable d'augmenter les ressources afin d'effectuer une surveillance accrue des compagnies d'entretien de pelouse et une plus grande sensibilisation des citoyens, en rappelant la réglementation et en les informant sur les produits utilisés sur leur terrain.

Infractions et poursuites judiciaires

Mise en contexte

Lorsque l'arrondissement constate une infraction au Règlement sur l'utilisation des pesticides (R.V.M. 04-041), diverses mesures peuvent être faites auprès d'un contrevenant, principalement sous la forme d'un constat d'infraction ou d'un avis écrit. Les infractions constatées concernent généralement le non-respect de l'article 3 du Règlement : en ayant utilisé ou appliqué, ou même en ayant toléré ou permis l'utilisation des pesticides à l'extérieur des bâtiments. Ces infractions peuvent également viser, de manière générale, les conditions d'applications de pesticides ou le non-respect des exigences spécifiées pour les exploitants de terrains de golf ou de terrains visant la production agricole ou horticole

Dans les cas litigieux concernant l'utilisation illégale de pesticides sur le territoire Léonardois, la première étape consiste à envoyer une lettre enregistrée au propriétaire du terrain sur lequel le méfait a été fait. En effet, l'imputabilité du méfait revient au propriétaire des lieux, car dans la plupart des cas, il représente le demandeur de service. La lettre se veut être informative dans le but de sensibiliser les citoyens sur l'existence du règlement concernant les pesticides.

Selon l'inspection des lieux effectuée par un agent technique en horticulture et arboriculture et selon la sévérité de la situation, l'expertise ainsi qu'un rapport d'un spécialiste en matière de pesticides peuvent être sollicités.

Deux cas de figures existent, le premier étant un avertissement par écrit (tel que mentionné précédemment) et le deuxième un constat d'infraction. Ces deux cas sont justifiés selon leur gravité respective et les impacts qu'ils ont sur la qualité du milieu de vie. Lorsqu'il y a émission d'un constat, la première étape consiste en la lettre enregistrée qui informe le contrevenant qu'il est sous infraction. La deuxième étape consiste en la production du constat, incluant le rapport de l'expert en pesticide.

Les contrevenants s'exposent à des poursuites judiciaires si une utilisation de pesticides non conforme est effectuée à l'extérieur des bâtiments. Ces poursuites peuvent mener à des amendes allant de 100 $ à 4 000 $. Les condamnations et les amendes perçues chaque année incluent certaines infractions commises lors d'années antérieures et réglées durant l'année en cours. De même, elles excluent certaines infractions commises pendant l'année courante, mais non réglées pendant cette année.

Suivi des infractions et poursuites judiciaires

Année	2019	2018	2017
Nombre d'avis écrits	0		
Nombre de constats d'infraction	0		
Nombre de constats non contestés et payés	0		
Nombre de chefs d'accusation déposés devant la cour municipale	0		
Nombre de contrevenants condamnés (infractions contestées et jugées)	0		
Amendes totales ($)	0		

Liste des personnes morales reconnues coupables en 2019

Nom et adresse du contrevenant	Infraction	Lieu de l'infraction	Date/Amende

Commentaires et recommandations

Aucun suivi des infractions et poursuites judiciaires n'a été effectué en 2019 car aucun cas n'a été signalé.
Idem pour les personnes morales.

Lutte intégrée

Mise en contexte

En ce qui concerne la lutte intégrée en arrondissement, plusieurs actions concrètes ont été posées en 2019. Les principaux problèmes phytosanitaires de l'arrondissement de St-Léonard se décrivent ainsi:
- Agriles du frêne;
- Thrips des fleurs/ tabac;
- Pucerons;
- Pythium;
- Fusarium;
- Sciarides;
- Scarabées japonais.

Dans le cas de l'agrile du frêne pour 2019, plusieurs arbres publics ont été traités au TreeAzin. En effet, grâce au soutien du Service des Grands Parcs, du Mont Royal et des Sports de la Ville de Montréal (SGPMRS), 43 litres de TreeAzin ont été injectés pour un total de 195 frênes publics traités. Également, en collaboration avec les services de la ville centre, 160 frênes publics situés sur le territoire de l'arrondissement sont abattus en 2019. Cette opération est pertinente dans un contexte où le retrait d'arbres infestés pourra permettre la conservation des autres arbres, suite au passage de l'agrile du frêne sur le territoire du grand Montréal.

Cette année, le traitement des frênes privés a été réalisée par la ville centre. Un total de 4 frênes privés ont été traités pour un total d'un litre de TreeAzin injectés.

En ce qui concerne les problématiques de ravageurs/ organismes nuisibles dans les serres, l'équipe d'horticulture a réalisé des introductions d'auxiliaires de culture, utilisé des pièges collants en bande, du piège Bioprotek au courant de l'année 2019.

En ce qui concerne les espaces verts et les parcs, des actions mécaniques ont été préconisés tout au long de l'année par l'équipe d'horticulture. En ce sens, taille préventive et nettoyage des végétaux à l'eau (bassinage) ont été faits afin d'assurer leur conservation.

Agrile du frêne

Action	Responsable	Période d'intervention (ex. : mai-juin)	Nombre d'interventions	Quantités/ Unités (si applicable)
Tree azin (frênes publics)	SGPVMRS	Été 2019	195	43,105 l
Tree azin (frênes privés)	SGPVMRS	Été 2019	4	0,92 l
Abattage (frênes)	St-Léonard	2019	160	N/A

Sciarides

Action	Responsable	Période d'intervention (ex. : mai-juin)	Nombre d'interventions	Quantités/ Unités (si applicable)
Pièges collants en bande	St-Léonard	février	2	2

Scarabée japonais

Action	Responsable	Période d'intervention (ex. : mai-juin)	Nombre d'interventions	Quantités/ Unités (si applicable)
Pièges Bioprotek	St-Léonard	juillet	1	10

Pucerons

Action	Responsable	Période d'intervention (ex. : mai-juin)	Nombre d'interventions	Quantités/ Unités (si applicable)
Aphimix	St-Léonard	décembre	1	750
Savon Safers	St-Léonard	Mai	1	4 l

Thrips

Action	Responsable	Période d'intervention (ex. : mai-juin)	Nombre d'interventions	Quantités/ Unités (si applicable)
Savon Safer's	St-Léonard	mai	1	4 l
Amblyseius cucumeris	St-Léonard	décembre	1	50 000
Amblyseius andersonii	St-Léonard	décembre	1	12500

Acariens

Action	Responsable	Période d'intervention (ex. : mai-juin)	Nombre d'interventions	Quantités/ Unités (si applicable)
Anatis fallacis	St-Léonard	décembre	1	2 500
Amblyseius andersoni	St-Léonard	décembre	1	12500

Commentaires et recommandations

Insérer votre texte ici

Conclusion

En guise de conclusion, il est possible d'affirmer que l'arrondissement de St-Léonard a continué et continue d'améliorer l'ensemble global du dossier des pesticides. En effet, les stratégies mises en place pour le contrôle de l'agrile du frêne sur le territoire Léonardois sont efficaces. Le nombre d'arbres publics traités cette année a diminué comparativement à 2018 suite à un grand nombre d'arbres traités l'année dernière. Cela signifie également qu'une plus grande proportion d'arbres publics pourront possiblement être conservés dans les années futures, malgré les déqualifications et abattages promulgués en hausse. De plus, les interventions de la ville centre auprès des citoyens de l'arrondissement sur la question des frênes privés est encourageante. En effet, c'est la ville centre qui s'occupe du traitement de tous les frênes (privés ou publics).

Également, en ce qui concerne les applications de pesticides dans les serres de l'arrondissement, divers traitements au Rootshiel sous forme granulaire ont été utilisés cette année. Le biofongicide a été utilisé pour la prévention de certaines maladies fongiques du sol dans les cultures d'annuelles produites en serre. En ce qui concerne le contrôle et la prévention des organismes ravageurs dans les serres, l'utilisation conjointe de méthodes culturales et d'auxiliaires de culture a été favorisée. Ces dernières sont donc plus respectueuses de l'environnement et des travailleurs et s'intègre parfaitement dans un règlement sur les pesticides qui vise une utilisation plus rationnelle des matières toxiques et dangereuses.

Finalement, le travail de sensibilisation auprès des citoyens et des compagnies œuvrant sur le territoire de l'arrondissement demeure un objectif à long terme. Les actions entreprises par l'arrondissement, en collaboration avec les différents intervenants de la ville de Montréal, démontrent que le dossier des pesticides est en constante évolution à St-Léonard.

Annexe 1 : Principaux outils de communication sur les pesticides et le jardinage écologique

	Outil de sensibilisation	Descriptif
MONTRÉAL SANS PESTICIDES	ville.montreal.qc.ca/pesticides	Site de référence pour connaître la réglementation en vigueur ainsi que les produits autorisés ou interdits; l'adoption de bonnes pratiques de jardinage sans pesticides; la lutte intégrée et la lutte biologique en particulier.
	Guide Maison propre et Jardin vert	Guide d'entretien ménager et de jardinage écologique destiné au grand public.
	Montréal sans pesticides	Résumé du règlement sur l'utilisation des pesticides. Aide le citoyen à mieux comprendre le règlement qui a été adopté en avril 2004. - Retrait de l'exception visant le contrôle des araignées.
	Guide d'entretien écologique de la pelouse	Feuillet d'information nécessaire pour aider le citoyen à obtenir une belle pelouse sans l'aide de produits chimiques.
	Pesticides à faible impact	Dépliant portant spécifiquement sur la connaissance des pesticides à faible impact, sur les ingrédients actifs, les modes d'application et les mises en garde.
Banque d'info 311	- Règlement sur l'utilisation des pesticides (R.V.M. 04-041) - Lutte biologique agrile - Puceron - Pucerons du tilleul - Psylle du micocoulier - Guêpes fouisseuses (de sable)	Fiches d'informations sur la réglementation en vigueur relativement aux pesticides, des projets en lutte intégrée menés par le Service de l'environnement (lutte biologique contre le puceron du tilleul, lutte biologique contre l'agrile du frêne) ainsi que des informations pratiques sur les problèmes causés par certains insectes (guêpes fouisseuses, puceron, psylle du micocoulier).

Arrondissement de Saint-Léonard
Direction des Travaux publics…
Division des Édifices, Équipements et Parcs…

Auteur (s)
Renald Paul
Agent technique en horticulture et arboriculture

18 décembre 2019

ville.montreal.qc.ca

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION ADDENDA

CM : 07.03

2020/02/24 13:00

(1)

Dossier # : 1197220027

Unité administrative responsable :	Arrondissement Saint-Laurent , Direction des travaux publics , Division de l'environnement et de la protection du territoire
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Déposer au conseil municipal le bilan annuel 2019 de l'arrondissement de Saint-Laurent sur l'application du règlement sur l'utilisation des pesticides (R.V.M. 04-041).

Il est recommandé de déposer au conseil municipal le bilan annuel 2019 de l'arrondissement de Saint-Laurent sur l'application du règlement sur l'utilisation des pesticides (R.V.M. 04-041).

Signé par Alain DUFORT **Le** 2020-02-05 11:00

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Service aux citoyens

Extrait authentique du procès-verbal d'une séance du conseil d'arrondissement

Séance ordinaire du mardi 4 février 2020	Résolution: CA20 08 0101

Le bilan annuel 2019 sur l'application du règlement relatif aux pesticides de l'arrondissement de Saint-Laurent est déposé conformément à l'ordonnance visant à rendre applicable le règlement sur l'utilisation des pesticides sur le territoire de l'arrondissement.

Le chef de la Division de l'environnement et de la protection du territoire de la Direction des travaux publics est autorisé à permettre l'utilisation des pesticides dans tous les cas d'urgence et de danger pour la santé humaine (sommaire décisionnel 1197220027).

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De prendre connaissance des autorisations émises et de prier le secrétaire d'en transmettre copie au Conseil municipal et de le déposer aux archives.

EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

Secrétaire

Signée électroniquement le 5 février 2020

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE ADDENDA

IDENTIFICATION — Dossier # :1197220027

Unité administrative responsable :	Arrondissement Saint-Laurent , Direction des travaux publics , Division de l'environnement et de la protection du territoire
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Déposer au conseil municipal le bilan annuel 2019 de l'arrondissement de Saint-Laurent sur l'application du règlement sur l'utilisation des pesticides (R.V.M. 04-041).

CONTENU

CONTEXTE

Il y a lieu de déposer au conseil municipal le bilan annuel 2019 de l'arrondissement de Saint-Laurent sur l'application du règlement sur l'utilisation des pesticides (R.V.M. 04-041)

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Gaby BEAULAC
C/d environnement et protection du territoire
<<arr. st-laurent>>

Tél : 514 855-6000

Télécop. : 514 855-2409

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1197220027**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Saint-Laurent , Direction des travaux publics , Division de l'environnement et de la protection du territoire
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Déposer au conseil municipal le bilan annuel 2019 de l'arrondissement de Saint-Laurent sur l'application du règlement sur l'utilisation des pesticides (R.V.M. 04-041).

CONTENU

CONTEXTE

Le règlement sur l'utilisation des pesticides de la Ville de Montréal, ainsi que l'adoption de l'ordonnance par le conseil d'arrondissement, imposent la présentation d'un bilan annuel faisant état de l'application du règlement sur l'utilisation des pesticides. De plus, l'ordonnance prévoit que le gestionnaire de la Division de l'environnement et de la protection du territoire complète le bilan sur les autorisations émises pour l'utilisation de pesticides.
Le présent sommaire concerne le dépôt au conseil municipal de la Ville de Montréal du bilan annuel 2019 de l'arrondissement de Saint-Laurent sur l'application du règlement sur l'utilisation des pesticides (R.V.M. 04-041).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

GDD 1187220017 - CA19 080075 adoptée le 5 février 2019 par le conseil d'arrondissement - Déposer au conseil municipal le bilan annuel 2018 de l'arrondissement de Saint-Laurent sur l'application du règlement sur l'utilisation des pesticides (R.V.M. 04-041).
GDD 1187146001 - CA18 080103 adoptée le 6 février 2018 par le conseil d'arrondissement - Déposer au conseil municipal le bilan annuel 2017 sur l'application du règlement relatif aux pesticides de l'arrondissement de Saint-Laurent.

GDD 1174378002 - CA17 08 0113 adoptée le 7 février 2017 par le conseil d'arrondissement - Déposer au conseil municipal le bilan annuel 2016 sur l'application du règlement relatif aux pesticides de l'arrondissement de Saint-Laurent.

GDD 1167146001 - CA16 080078 adoptée le 2 février 2016 par le conseil d'arrondissement - Déposer au conseil municipal le bilan annuel 2015 sur l'application du règlement relatif aux pesticides de l'arrondissement de Saint-Laurent.

GDD 1150818001 - CA15 080092 adoptée le 3 février 2015 par le conseil d'arrondissement - Déposer au conseil municipal le bilan annuel 2014 sur l'application du règlement relatif aux pesticides de l'arrondissement de Saint-Laurent.

DESCRIPTION

Le bilan annuel de l'Arrondissement pour l'année 2019 est préparé à l'intention du conseil d'arrondissement de Saint-Laurent et du Bureau de la transition écologique et de la résilience de la Direction générale adjointe de la qualité de vie. Il comprend notamment une compilation des résolutions adoptées par l'Arrondissement en ce qui a trait au règlement, aux ressources budgétaires et humaines investies, aux communications et à la sensibilisation réalisées, à la gestion des appels téléphoniques reçus, à la formation donnée aux employés, à l'octroi de permis d'utilisation de pesticides, aux pesticides appliqués sur le territoire à l'interne et à l'externe, à l'évolution des demandes de permis sur une période de trois (3) ans, aux avis d'infractions, aux constats et aux poursuites judiciaires effectués ainsi qu'à la gestion intégrée des espaces verts et des lieux public extérieurs. Ce document présenté en pièce jointe décrit également les demandes d'autorisation pour le traitement des nids de guêpe, les demandes de renseignements des citoyens, les demandes de permis temporaire d'application de pesticides et le suivi des inspections réalisées sur le territoire.

JUSTIFICATION

Il est prévu à l'article 32 de la section XI du règlement sur l'utilisation des pesticides, intitulée « Application du règlement », que le conseil d'arrondissement doit, avant le 31 mars de chaque année, déposer un rapport au conseil faisant état de l'application de ce règlement à l'égard de son territoire.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

N/A

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ce projet s'inscrit dans l'objectif du Plan local de développement durable de l'arrondissement de Saint-Laurent 2017-2020.

Priorités	**Actions**	**Mesures de mise en œuvre**
2. Verdir, augmenter la biodiversité et assurer la pérennité des ressources	5. Protéger et enrichir la forêt urbaine et la biodiversité	5.3 Implanter des aménagements favorables à la biodiversité sur le domaine public (présence des trois strates végétales, plantes indigènes attirant les oiseaux et les pollinisateurs, etc.).
		5.4 Contribuer à l'augmentation des superficies d'aires protégées de l'agglomération (parcs locaux, mosaïques de milieux naturels, etc.).
		5.6 Créer et mettre en œuvre un programme d'accompagnement pour les industries, les commerces et les institutions (ICI) visant à soutenir les employés dans la réalisation d'actions en développement durable.
	8. Optimiser la gestion de l'eau	8.1 Développer des infrastructures multifonctionnelles inondables (espaces publics pouvant servir de bassins de rétention temporaires des eaux pluviales).
3. Assurer l'accès à des quartiers durables, à échelle humaine et en santé	15. Aménager le territoire de manière durable	15.1 Planifier la réalisation du corridor de biodiversité.
4. Faire la transition vers une économie verte, circulaire et responsable	16. Verdir l'économie	16.2 Soutenir le développement économique à Saint-Laurent en favorisant les projets innovants et la collaboration entre les parties prenantes.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

N/A

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

N/A

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Dépôt du bilan annuel 2019 au Comité exécutif de mars et à la séance de mars du conseil municipal de la Ville de Montréal.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Conforme à la section XI, article 32 du règlement sur l'utilisation des pesticides.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Paul LANCTÔT, Saint-Laurent

Lecture :

Paul LANCTÔT, 8 janvier 2020

RESPONSABLE DU DOSSIER

Gaby BEAULAC
Chef de division - Environnement et protection du territoire

Tél : 514 855-6000, poste 4287
Télécop. : 514 855-6202

ENDOSSÉ PAR Le : 2020-01-07

François LAPALME
Directeur des travaux publics

Tél : 514 855-6000, poste 4528
Télécop. : 514 956-2409

Système de gestion des décisions des instances
PIÈCES JOINTES AU DOSSIER

Dossier # : 1197220027

Unité administrative responsable :	Arrondissement Saint-Laurent , Direction des travaux publics , Division de l'environnement et de la protection du territoire
Objet :	Déposer au conseil municipal le bilan annuel 2019 de l'arrondissement de Saint-Laurent sur l'application du règlement sur l'utilisation des pesticides (R.V.M. 04-041).



Bilan2019ReglementPesticidesArrSTL.pdf

RESPONSABLE DU DOSSIER

Gaby BEAULAC
Chef de division - Environnement et protection du territoire

Tél : 514 855-6000, poste 4287
Télécop. : 514 855-6202



Bilan annuel 2019

relatif à l'application du règlement sur l'utilisation des pesticides (R.V.M. 04-041) et de la lutte intégrée

Arrondissement de Saint-Laurent

Montréal

Table des matières

Lexique **3**

Introduction **5**

Orientation et objectifs de l'arrondissement 5

Historique – résolutions du Conseil d'arrondissement **6**

Résolutions adoptées à ce jour par le conseil d'arrondissement relativement à l'application du Règlement sur l'utilisation des pesticides (R.V.M. 04-041) 6

Ressources budgétaires et humaines **9**

Personnel dédié à l'application du règlement **10**

Activités de communication et de sensibilisation **11**

Gestion des demandes de citoyens (GDC) **12**

Formation des employés **14**

Inspections sur les pesticides **15**

Demandes de permis temporaire d'utilisation de pesticides **16**

Autorisations spéciales d'utilisations de pesticides **17**

Évolution des demandes de permis **18**

Infractions et poursuites judiciaires **19**

Lutte intégrée **21**

Conclusion **24**

Annexe 1 : Principaux outils de communication sur les pesticides et le jardinage écologique **26**

Lexique

Autorisations spéciales
Pouvoir d'ordonnance d'un conseil d'arrondissement permettant de nommer une personne, qui, malgré les interdictions prévues au règlement, peut, en cas de situation exceptionnelle, permettre l'utilisation de pesticides dans tous les cas d'urgence et de danger pour la santé humaine, y compris dans les zones sensibles.

Biopesticide
(entomologie) Pesticide fabriqué à partir d'organismes vivants.
(Santé Canada) Micro-organismes trouvés à l'état naturel ou génétiquement modifiés (agents microbiens); phéromones; ainsi que les pesticides, à l'inclusion des composés biochimiques, qui ont été acceptés et homologués à titre de biopesticides par l'U.S. EPA.

Corporation
Au sens du Règlement, une personne morale, une société, une entreprise, etc. Elle est de droit public ou privé, avec ou sans but lucratif.

Espèce envahissante
Une espèce exotique dont l'introduction ou la propagation peuvent constituer une menace pour l'environnement, l'économie ou la société.

Infestation
(tout espace extérieur) Présence d'herbes nuisibles, insectes, moisissures ou autres agents nuisibles, qui, peu importe l'étendue, crée une menace à la sécurité, à la santé humaine, à la survie des arbres et arbustes ou à la vie animale.
(surfaces gazonnées et plate-bande) Présence d'insectes, moisissures ou autres agents nuisibles, à l'exception d'herbes nuisibles, sur plus de 50 % de l'espace délimité par une pelouse ou sur plus de 5 mètres carrés de l'espace délimité par une plate-bande.

Insecte ravageur
(zoologie) Insecte nuisible qui endommage gravement ou détruit une culture, une récolte ou un aménagement.

Lutte intégrée
Méthode décisionnelle qui a recours à toutes les techniques nécessaires pour réduire les populations d'organismes nuisibles de façon efficace et économique, tout en respectant l'environnement. Celle-ci consiste à combiner divers moyens d'interventions physiques, biologiques et chimiques en dernier recours. Elle est axée sur la prévention – que ce soit par le dépistage des organismes indésirables ou par des pratiques d'entretien favorisant la bonne santé des végétaux. Le succès de la lutte intégrée dépend donc d'une bonne connaissance de l'écosystème local et des facteurs à l'origine de la prolifération des organismes indésirables.

Néonicotinoïdes
Pesticides qui sont employés en tant qu'insecticides pour lutter contre différents types d'insectes. Ce sont des pesticides systémiques qui, une fois appliqués, se distribuent dans toutes les parties de la plante, rendant cette dernière toxique pour les insectes, notamment les abeilles. Toute utilisation de pesticides de la famille des néonicotinoïdes est dorénavant interdite à l'extérieur des bâtiments. Les pesticides du groupe des néonicotinoïdes qui sont actuellement homologués au Canada sont à base de cinq matières actives soit l'acétamipride, la clothianidine, l'imidaclopride, le thiaclopride et le thiaméthoxame.

Pesticides
Toute substance, matière ou micro-organisme destiné à contrôler, détruire, amoindrir, attirer ou repousser directement ou indirectement un organisme nuisible, nocif ou gênant pour l'être humain, la faune, la végétation, les récoltes ou les autres biens, ou destiné à servir de régulateur de croissance de la végétation, à l'exclusion d'un médicament ou d'un vaccin, au sens de la Loi sur les pesticides.

Zone sensible
Terrains particuliers où, à moins de certaines exceptions prévues par le Règlement, seuls les produits considérés comme des biopesticides, l'huile minérale, l'azadirachtine ainsi que les ingrédients actifs de l'annexe II du Code de gestion des pesticides. Ces zones comprennent des garderies, des écoles, des établissements de santé, des lieux de culte, des résidences pour personnes âgées, des aires de jeux et des terrains sportifs des parcs municipaux. Le conseil d'arrondissement, peut également par un pouvoir d'ordonnance, déterminer que certains parcs, cimetières et jardins communautaires soient considérés comme des zones sensibles. Pour l'ensemble de ces terrains, la zone sensible comprend une bande de 5 m de large au-delà de la limite de chacun de ces terrains.

Introduction

Au terme d'une importante démarche de concertation, et suite à l'adoption du Code de gestion des pesticides par le gouvernement du Québec en 2003, la Ville de Montréal s'est dotée d'une réglementation sur l'utilisation des pesticides en 2004. Les objectifs de cette réglementation sont de réduire les utilisations de pesticides à Montréal et d'implanter des pratiques de gestion de lutte intégrée sur les terrains municipaux afin de contribuer à l'amélioration de la qualité du milieu de vie des citoyens.

La présence de pesticides dans l'environnement et l'exposition à ces produits, même à de faibles doses, peuvent avoir des effets sur la santé des personnes. Dans le contexte des changements climatiques, où l'usage des pesticides peut s'accentuer en raison de la présence plus importante d'insectes nuisibles et de nouvelles maladies, le développement de solutions de rechange aux pesticides selon une approche en lutte intégrée devient essentiel. De plus, les interventions municipales faites à l'aide de pesticides, en plus de respecter le Règlement sur l'utilisation des pesticides (R.V.M. 04-041), doivent se faire dans le respect de la loi fédérale sur les produits antiparasitaires (LPA) ainsi que des règlements découlant de la loi sur les pesticides du Québec.

Le bilan annuel de l'application du règlement sur l'utilisation des pesticides et de la lutte intégrée est une exigence réglementaire (04-041, a. 32 ; 04-041-2, a. 5) par laquelle le conseil d'arrondissement doit, avant le 31 mars de chaque année, déposer un rapport au conseil municipal faisant état de l'application du Règlement à l'égard de son territoire.

Orientation et objectifs de l'arrondissement

Par ses efforts de régulation et de sensibilisation en matière d'utilisation des pesticides ainsi que sa gestion en lutte intégrée des espaces verts publics, l'arrondissement de Saint-Laurent démontre son engagement dans les priorités du Plan de développement durable "Montréal Durable" 2016-2020. L'engagement de l'Arrondissement s'inscrit dans la priorité 2 du Plan, soit verdir, augmenter la biodiversité et assurer la pérennité des ressources.

L'Arrondissement confie chaque année à un employé l'application du règlement sur l'utilisation des pesticides. Un agent technique s'occupe des constats et des dossiers à la cour municipale et des agents de protection en environnement peuvent repérer des épandages dans leur secteur d'inspection pour la personne responsable du dossier. Des efforts de patrouille sont ainsi investis pour l'encadrement de l'utilisation de pesticides par des entrepreneurs ou des citoyens sur le domaine privé. De plus, l'Éco-quartier de Saint-Laurent met en place des activités de sensibilisation sur les alternatives aux pesticides auprès du public de l'Arrondissement. La gestion intégrée sur le domaine public relève de deux divisions de la Direction des Travaux publics, soit la Division de l'environnement et de la protection du territoire (DEPT) et la Division des parcs et espaces verts (DPEV). Les tâches spécifiques de ces divisions sont présentées dans la section "*Ressources budgétaires et humaines*".

De ce fait, l'arrondissement de Saint-Laurent travaille à la fois sur les volets de sensibilisation, de lutte intégrée et d'application règlementaire.

Historique – résolutions du Conseil d'arrondissement

Résolutions adoptées à ce jour par le conseil d'arrondissement relativement à l'application du Règlement sur l'utilisation des pesticides (R.V.M. 04-041)

Mise en contexte

L'historique regroupe toutes les décisions prises par le conseil d'arrondissement relativement à l'application du Règlement sur l'utilisation des pesticides. Les résolutions visent l'adoption du bilan annuel sur les pesticides ainsi que les pouvoirs d'ordonnance de l'arrondissement (article 27). Un conseil d'arrondissement peut, par l'adoption d'une ordonnance : déterminer certains espaces en tant que zone sensible ; limiter ou retirer certaines exceptions prévues au Règlement ; limiter l'application de ces exceptions ; réduire la période de validité du permis ; imposer des conditions d'application de pesticides plus sévères et autoriser une personne à agir de manière exceptionnelle en situation d'urgence.

No de la résolution	Date (JJ/MM/AAAA)	Objet de la décision	Note complémentaire
VILLE DE MONTRÉAL			
CM04 0316	2004-04-26	Adoption du règlement sur l'utilisation des pesticides	
CE04 0867	2004-05-05	Virement de crédits en vertu de l'adoption du règlement relatif à l'utilisation des pesticides	30 000 $ accordé à l'arrondissement pour l'application du Règlement et 3000 $ pour les besoins relatifs à la formation continue
CM06 0855	2006-12-11	Modifications au Règlement sur l'utilisation des pesticides (R.V.M. 04-041-1)	Pouvoir d'ordonnance pour ajouter certaines zones sensibles sur le territoire
CM15 0686	2015-05-25	Modifications au Règlement sur l'utilisation des pesticides (R.V.M. 04-041-2)	Ajout de l'azadirachtine parmi la liste des matières actives de pesticides ne nécessitant pas de permis temporaire d'utilisation de pesticides
CM16 0144	2016-01-25	Modifications au Règlement sur l'utilisation des pesticides (R.V.M. 04-041-3)	Interdiction complète des pesticides faisant partie de la famille des néonicotinoïdes sur le territoire

No de la résolution	Date (JJ/MM/AAAA)	Objet de la décision	Note complémentaire
ARRONDISSEMENT			
CA04080345	2004-05-15	Conditions d'applications plus sévères	Interdire l'utilisation de tout pesticide pour la maîtrise des araignées autour et sur les cadres des portes et fenêtres, sauf dans les cas de menace à la santé humaine
CA04080345	2004-05-15	Autorisation exceptionnelle en situation d'urgence	Autoriser le chef de division parcs et installations de la Direction des travaux publics à permettre l'utilisation de pesticides dans tous les cas d'urgence et de danger pour la santé humaine
CA04080345	2004-05-15	Zone sensible élargie sur le territoire	Déterminer que tous les parcs et squares soient considérés comme des zones sensibles au sens de l'Article 2
CA05080465	2005-05-04	Autorisation exceptionnelle en situation d'urgence	Autoriser le chef de section environnement de la Direction des travaux publics, en remplacement du chef de division parcs et installations, à permettre l'utilisation des pesticides
CA10080049	2010-01-12	Dépôt du bilan annuel	Déposer au conseil municipal le bilan annuel 2009
CA11 080086	2011-02-01	Dépôt du bilan annuel	Déposer au conseil municipal le bilan annuel 2010
CA12080118	2012-02-07	Dépôt du bilan annuel	Déposer au conseil municipal le bilan annuel 2011

No de la résolution	Date (JJ/MM/AAAA)	Objet de la décision	Note complémentaire
CA13 080118	2013-02-05	Dépôt du bilan annuel	Déposer au conseil municipal le bilan annuel 2012
CA14 080112	2014-02-04	Dépôt du bilan annuel	Déposer au conseil municipal le bilan annuel 2013
CA15 080092	2015-02-03	Dépôt du bilan annuel	Déposer au conseil municipal le bilan annuel 2014
CA16080078	2016-02-02	Dépôt du bilan annuel	Déposer au conseil municipal le bilan annuel 2015
CA17080113	2017-02-07	Dépôt du bilan annuel	Déposer au conseil municipal le bilan annuel 2016
CA18080103	2018-02-06	Dépôt du bilan annuel	Déposer au conseil municipal le bilan annuel 2017
CA19080075	2019-02-05	Dépôt du bilan annuel	Déposer au conseil municipal le bilan annuel 2018

Ressources budgétaires et humaines

Mode de fonctionnement

La DEPT de la Direction des travaux publics de l'arrondissement de Saint-Laurent est responsable de l'application du règlement sur l'utilisation des pesticides sur le domaine privé et partiellement sur le domaine public (nids de guêpes et population de rats dans les égouts).

Un(e) agent(e) de protection en environnement est engagé(e) sur une base contractuelle de 12 mois au cours desquels environ 25 semaines au total sont dédiées à l'application du règlement. Cette personne a la tâche de répondre aux questions des citoyens, d'effectuer des patrouilles actives, d'émettre des avis de courtoisie ou d'infraction aux contrevenants et d'octroyer des permis d'application temporaires, le cas échéant. Un(e) agent(e) technique de la DEPT assure la rédaction des constats d'infraction et réalise les témoignages à la cour municipale. En ce qui concerne la lutte intégrée, la DEPT est responsable du contrôle des plantes envahissantes dans certains milieux naturels, du contrôle des nids de guêpes sur le domaine public et de la dératisation dans les égouts. La DPEV, quant à elle, s'occupe de l'entretien des arbres et plantes du domaine public (parcs, espaces verts et servitudes), notamment dans le cadre de problèmes phytosanitaires.

En 2019, aucun employé de l'Arrondissement n'a assisté à une formation externe sur l'utilisation des pesticides ou sur la lutte intégrée, mais des employés de la DEPT et de la DPEV ont assisté aux formations offertes par la Ville de Montréal. Aucun budget n'a donc été alloué à cet aspect. Le salaire de l'agent(e) de protection en environnement et de l'agent(e) technique responsables de l'application du règlement représente un montant total annuel de 25 269,16 $, soit environ 10 % du budget global de l'Arrondissement dédié aux activités touchant les pesticides. 70 % du budget a été alloué à la lutte intégrée et 20 % du budget a été attribué aux activités de communication et de sensibilisation.

Postes budgétaires	Montant ($) (estimé)	Détails/description
Communication et sensibilisation	52 000,00 $	Kiosques, ateliers de sensibilisation et porte-à-porte réalisés par l'Éco-quartier de Saint-Laurent. Une partie de ce budget provient de sources externes de l'organisme VertCité (Référence : VertCité).
Formation	0,00 $	Aucun budget accordé pour des formations autres que celles offertes par la Ville de Montréal.
Lutte intégrée	181 004,10 $	Traitement des frênes publics (Référence : DPEV) ; Dépistage et traitement des pucerons (Référence : DPEV) ; Gestion des plantes nuisibles et envahissantes au boisé Marcel-Laurin (Référence : Comité Écologique du Grand Montréal) ; Contrat de dératisation et de nids de guêpes (Référence : DEPT).
Salaires (RH)	25 269,16 $	Salaire de l'agent(e) de protection de l'environnement et de l'agent(e) technique en environnement s'occupant de l'application du règlement.
Budget global	258 273, 26 $	

Personnel dédié à l’application du règlement

Titre d’emploi	Nombre de semaines de travail (estimé)	Description des tâches rattachées au mandat des pesticides et de la lutte intégrée
Inspecteur (environnement)	25	Répondre aux questions des citoyens, effectuer des patrouilles actives, émettre des avis écrits aux contrevenants, faire le suivi du contrat pour la dératisation et le contrôle des nids de guêpes et octroyer des permis d'application temporaires, le cas échéant.
Agent technique	1	Le nombre d'heures investies par l'agent technique est variable selon l'année et les situations. Cela représente généralement une semaine de travail par année. L'agent(e) technique doit rédiger les constats d'infraction et témoigner à la cour municipale.
Total	26	

Commentaires et recommandations

Le fait d'avoir un(e) employé(e) dédié(e) à l'application du règlement permet de faire un suivi rapproché des applications de pesticides sur le domaine privé et de vérifier un nombre élevé de terrains sur lesquels des applications de pesticides ont lieu. Il est important d'assurer les ressources financières, humaines et matérielles pour que les arrondissements puissent appliquer le règlement ainsi que toutes les modifications qui lui sont apportées.

Activités de communication et de sensibilisation

Mise en contexte

Expliquer dans quel cadre vos activités de communication et de sensibilisation sont en lien avec le dossier des pesticides.[1] Les activités de communication peuvent comprendre, à titre d'exemple, une conférence de presse, un article à l'intérieur d'un bulletin ou d'un journal d'arrondissement, une publicité, un message sur un babillard électronique, etc. Les activités de sensibilisation peuvent comprendre, à titre d'exemple, une conférence ou un atelier d'information, un kiosque lors d'une fête de quartier, etc. Veuillez préciser le nom de l'activité ainsi qu'une brève description, l'objectif de sensibilisation de cette activité et le nombre estimé de citoyens rejoints.

Activités réalisées en 2019

Activité et description	Objectif	Nombre de citoyens rejoints (estimation)
Activités de sensibilisation sur l'agriculture urbaine (38 activités).	Sensibilisation des citoyens sur les pratiques de jardinage sans pesticide.	2077
Projets et soutien en agriculture urbaine (151 rencontres d'accompagnement).	Sensibilisation des citoyens sur les pratiques de jardinage sans pesticide.	694
Activités de promotion de la biodiversité et du verdissement (25 activités).	Sensibilisation des citoyens sur les pratiques de jardinage sans pesticide.	481
Sensibilisation porte-à-porte pour l'herbe à poux (103 dépliants remis).	Sensibilisation des citoyens sur l'herbe à poux.	41

Commentaires et recommandations

De nombreuses activités de sensibilisation ont eu lieu dans l'arrondissement en 2019, principalement par le biais de l'Éco-quartier de Saint-Laurent et de l'organisme qui lui est rattaché, VertCité. Le nombre élevé de participants démontre que les projets d'agriculture urbaine ont suscité un grand intérêt auprès de la population. Au total, ce sont 3 293 citoyens qui ont été touchés par au moins une des activités de sensibilisation.

[1] La liste des outils de communication accessibles à tous les citoyens de Montréal est présentée à l'annexe I du bilan.

Gestion des demandes de citoyens (GDC)

Provenance des demandes

En 2019, deux (2) demandes de renseignement sur les pesticides et quatre (4) demandes de renseignement sur l'agrile du frêne ont été effectuées via le système de requêtes GDC. De plus, 29 requêtes GDC ont été ouvertes pour des demandes d'interventions pour des nids de guêpes desquelles 11 ont été demandées à l'interne par du personnel de l'arrondissement. Cette année, trois (3) demandes concernant des abeilles ou des essaims ont été faites. Deux d'entre elles concernaient des arbres privés et ont été prises en charge par les propriétaires de la ruche et du terrain. Pour le dernier essaim, qui était sur un arbre public, un apiculteur est gracieusement venu le récupérer. Quatre (4) demandes de permis temporaire d'application de pesticides ont été faites, dont trois (3) ont été acceptées.

Nature des demandes

Nature	Nombre Demandes domaine privé	Nombre Demandes domaine public	Type de demandes
Agrile du frêne	4	0	Demande d'information : 4
Faune	6	5	Essaim d'abeilles : 3 Rats à l'extérieur : 8
Guêpes	0	29	Demandes d'un employé : 11 Demandes d'un citoyen : 18
Herbe à la puce	2	0	Demandes de permis accordées : 2
Pesticides	3	0	Suspicion d'épandage interdit : 2 Demande de permis accordée : 1
Herbe à poux	2	0	Demande d'information règlementaire : 2
Mauvaises herbes	1	1	Demande d'information : 1 Demande de permis refusée : 1
Nerprun	1	1	Demande d'information : 2

Commentaires et recommandations

Pour les cas d'agrile du frêne, il est difficile de déterminer si les demandes se font pour le domaine privé ou public, car la distinction ne se fait pas dans le logiciel utilisé. Aussi, il est difficile d'obtenir le nombre exact de demandes par activité puisque certaines requêtes peuvent être enregistrées sous des activités différentes. De plus, certaines requêtes n'ont pu être obtenues pour l'année 2019 en raison d'une impossibilité à obtenir les statistiques complètes des requêtes citoyennes avant la remise du présent bilan. Les données indiquées ci-dessus sont celles de la DPEV et de la DEPT.

Formation des employés

Mise en contexte

Description des formations suivies dans le but de rester à jour dans le dossier des pesticides et de la lutte intégrée. La formation peut prendre la forme, à titre d'exemple, d'un webinaire, d'un atelier, d'un cours à distance, d'une participation à un colloque, d'un congrès qui comprend des conférences sur les pesticides ou la lutte intégrée, de tables de discussion, etc. Si l'activité de formation est organisée à l'interne (Ex. Service de l'environnement, Service des grands parcs, Espace pour la vie), vous devez simplement indiquer Ville de Montréal dans la case appropriée.

Titre de la formation	Formateur/Organisateur	Date	Nombre de participants
Comité municipal sur les pesticides	Ville de Montréal	2019-04-02	5
Projet de recherche de maîtrise du nerprun avec Chondrostereum purpureum (Chontrol Peat Paste - CPP)	Ville de Montréal (Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports et Lallemand)	2019-10-25	2
Préparation à l'examen pour la certification d'utilisation des pesticides	Ville de Montréal	2019	2

Commentaires et recommandations

Aucune formation donnée à l'externe n'a été suivi en 2019. Toutefois, notons que deux employés de la DEPT ont assisté au congrès annuel de l'association des biologistes du Québec (ABQ). Malgré le fait qu'aucune des conférences suivies n'abordaient directement les pesticides et la diminution de leur utilisation, il était parfois question de lutte aux espèces envahissantes avec d'autres méthodes que les pesticides. Il est donc pertinent de le mentionner.

Inspections sur les pesticides

Structure administrative

Un(e) agent(e) de protection en environnement de la DEPT est responsable de l'application du règlement sur l'utilisation des pesticides et, par conséquent, des inspections et des autorisations des permis temporaires d'application. L'octroi de permis est ensuite réalisé par le Bureau du citoyen.

Certains cas d'application de pesticides sur le domaine privé peuvent aussi être aperçus par d'autres inspecteurs de l'Arrondissement lors de leurs patrouilles. Le cas échéant, les suivis, les collectes de preuves et la rédaction d'avis sont ensuite effectués par l'agent(e) responsable de l'application du règlement.

Des patrouilles sont effectuées par cet(te) agent(e) pour vérifier les affichettes sur le domaine privé et faire le suivi des entrepreneurs. La présence de symptômes de pesticides est également surveillée. Des inspections sont réalisées dans le cas des demandes de traitements de nids de guêpes et de la dératisation.

Inspections

Type d'inspections	Nombre d'effectué
Demandes de citoyens	18
Détections de cas au terrain	11
Patrouilles des inspecteurs	100
Visites - demandes de permis temporaire	9

Commentaires et recommandations

Le nombre de patrouilles ne correspond pas au nombre de sorties effectuées par l'agent(e), mais au nombre de terrains inspectés en lien avec l'application de pesticides (vérification des affiches) et l'utilisation de rodenticide.

Les détections de cas au terrain correspondent au cas de nids de guêpes découverts par des employés de l'Arrondissement, tandis que les demandes de citoyens correspondent aux inspections effectuées pour des nids de guêpes aperçus par des citoyens.

Le nombre de visites reliées aux permis temporaires est plus élevé que le nombre de permis demandé puisque plusieurs inspections ont été faites afin de vérifier qu'aucune application illégale n'avait eu lieu.

Demandes de permis temporaire d'utilisation de pesticides

Permis octroyés ou refusés	Raison	Personne physique	Personne morale	Total
Permis octroyés	Infestation	0	2	2
	Usine de produits alimentaires ou pharmaceutiques	0	1	1
	Sous-total	0	3	3
Permis refusés	Alternative écologique au problème	0	1	1
	Sous-total	0	1	1

Commentaires et recommandations

Quatre demandes de permis ont été faites à l'Arrondissement en 2019, dont trois ont vu leur permis accordé. Deux permis ont été accordés pour le traitement de l'herbe à la puce à l'aide de glyphosate (numéro d'homologation : 27487) pour l'entreprise Espaces Verts. Les plants étaient situés dans une zone où des travaux devaient avoir lieu et ils posaient un risque pour la santé humaine. Ces permis ont donc été octroyés pour infestation selon le règlement.

Le troisième permis a été donné à l'entreprise Maheu & Maheu pour le traitement de la vermine autour d'un bâtiment pharmaceutique à l'aide de perméthrine (numéro d'homologation : 24175).

Le permis refusé était pour Simac Électronique qui désirait traiter les herbes sous des installations électriques à l'aide de sel d'ammonium (numéro d'homologation : 30012). Puisque ce produit fait partie de la liste des biopesticides, la demande de permis n'était pas nécessaire dans leur cas.

Neuf visites de terrain ont été effectuées avant et après l'attribution ou le refus des permis afin de s'assurer que tout soit conforme à la réglementation.

Autorisations spéciales d’utilisations de pesticides

Cas d’urgence et de danger pour la santé humaine, notamment dans les zones sensibles.

Raison	Citoyens	Corporations	Total

Commentaires et recommandations

Aucune autorisation spéciale en 2019.

Évolution des demandes de permis

Mise en contexte

Il est recommandé de suivre l'évolution des demandes de permis sur une période de 3 ans.

Évolution des demandes de permis de (3 ans)

Année	Permis octroyés	Permis refusés	Total
2017	5	1	6
2018	0	1	1
2019	3	1	4
Total	8	3	11

Commentaires et recommandations

En 2017, le nombre total de demandes de permis temporaires a été le plus élevé des deux années qui ont suivi. Quatre permis avaient été octroyés pour le traitement des fourmis autour de bâtiment pharmaceutique et un autre pour le traitement de vers blancs chez un citoyen dont le terrain était infesté. Un seul permis n'avait pas été octroyé, car le demandeur n'a jamais complété la démarche.

En 2018, une seule demande de permis a été effectuée et elle a été refusée. La demande ne correspondait pas aux critères d'exceptions du règlement.

En 2019, on remarque une hausse des demandes de permis avec trois permis octroyés, dont deux pour le traitement de l'herbe à la puce et un pour le traitement de la vermine autour d'un bâtiment pharmaceutique. Une demande de permis n'a pas été octroyée puisque l'utilisation d'un biopesticide approuvé ne nécessite pas de permis.

Infractions et poursuites judiciaires

Mise en contexte

Lorsque l'arrondissement constate une infraction au Règlement sur l'utilisation des pesticides (R.V.M. 04-041), diverses mesures peuvent être faites auprès d'un contrevenant, principalement sous la forme d'un constat d'infraction ou d'un avis écrit. Les infractions constatées concernent généralement le non-respect de l'article 3 du Règlement : en ayant utilisé ou appliqué, ou même en ayant toléré ou permis l'utilisation des pesticides à l'extérieur des bâtiments. Ces infractions peuvent également viser, de manière générale, les conditions d'applications de pesticides ou le non-respect des exigences spécifiées pour les exploitants de terrains de golf ou de terrains visant la production agricole ou horticole.

Lorsque des infractions ou infractions potentielles sont détectées dans le cadre de patrouilles, des suivis et collectes de preuve sont effectués par l'agent(e) de protection en environnement responsable de l'application du règlement. À la suite de ces inspections, l'agent(e) peut envoyer des avis écrits (de courtoisie ou d'infraction), s'il y a lieu. Si un constat d'infraction doit être émis, les preuves récoltées lors des inspections sont remises à un(e) agent(e) technique qui sera responsable de la rédaction et de la signature du constat d'infraction et qui se présentera également à la cour municipale le cas échéant.

Le nombre d'avis a augmenté en 2018 par rapport à 2017 et a légèrement diminué en 2019. En 2017, il y a eu deux constats au total. L'un a été payé sans contestation et l'autre a été déposé à la cour municipale et a été jugé en 2018. En 2018, aucun constat n'a été émis.

Pour 2019, cinq avis d'infraction ont été envoyés pour l'utilisation de rodenticides à l'extérieur. Aucun constat d'infraction n'a été émis, payé ou jugé cette année.

Les contrevenants s'exposent à des poursuites judiciaires si une utilisation de pesticides non conforme est effectuée à l'extérieur des bâtiments. Ces poursuites peuvent mener à des amendes allant de 100$ à 4 000$. Les condamnations et les amendes perçues chaque année incluent certaines infractions commises lors d'années antérieures et réglées durant l'année en cours. De même, elles excluent certaines infractions commises pendant l'année courante, mais non réglées pendant cette année.

Suivi des infractions et poursuites judiciaires

Année	2019	2018	2017
Nombre d'avis écrits	5	6	1
Nombre de constats d'infraction	0	0	2
Nombre de constats non contestés et payés	0	0	1
Nombre de chefs d'accusation déposés devant la cour municipale	0	0	1
Nombre de contrevenants condamnés (infractions contestées et jugées)	0	1	0
Amendes totales ($)	0	100	400

Liste des personnes morales reconnues coupables en 2019

Nom et adresse du contrevenant	Infraction	Lieu de l'infraction	Date/Amende

Commentaires et recommandations

Comme mentionné l'année dernière, il faudrait clarifier le règlement sur les pesticides concernant les rodenticides puisqu'il n'est pas assez clair sur cette problématique. Il ne s'agit pas vraiment d'épandage et l'appât est situé dans une boîte près du bâtiment. Le règlement est difficile à appliquer dans ce cas de figure même pour les bâtiments faisant partie des cas d'exceptions (pharmaceutiques et alimentaires). En effet, la durée du permis temporaire (1 semaine) est difficilement applicable aux rodenticides qui nécessitent une présence prolongée. De plus, pour le moment, aucun biopesticide n'est applicable dans ces cas de figure.

Lutte intégrée

Mise en contexte

Problèmes phytosanitaires
Un programme de traitement des frênes est réalisé à l'interne par l'Arrondissement. Chaque année, un certain nombre de frênes est traité au TreeAzin. La Ville de Montréal a également négocié un contrat avec un entrepreneur pour diminuer les coûts pour le traitement des frênes sur le domaine privé par les propriétaires privés.

Lutte intégrée
Le contrôle des nids de guêpes est fait par un entrepreneur en sous-traitance et implique parfois l'application de pesticide. La mise en place d'appâts dans les regards d'égouts dans le cadre du programme annuel de dératisation est également réalisée en sous-traitance.

L'arrondissement de Saint-Laurent effectue de nombreuses actions pour lutter contre les espèces envahissantes. En 2016, un projet de contrôle du roseau commun a été mis en place au boisé du parc Marcel-Laurin. Ce projet a consisté à l'installation d'une toile pour couvrir les colonies de roseau commun dans la friche herbacée sur une surface totale de près de 4 200 m^2. En 2019, une superficie de bâche de 500 m^2 a été retirée et la parcelle a été ensemencée afin de restaurer le milieu naturel, un habitat pour le papillon monarque. L'arrachage manuel des plantes de nuisibles ou envahissantes, dont l'herbe à poux, l'herbe à la puce, la salicaire pourpre, les mauvaises herbes des plates-bandes et le nerprun, se fait également dans le boisé du parc Marcel-Laurin. En 2019, plus de 38 000 tiges de nerprun ont été arrachées manuellement sur une superficie de 0,6 ha.

Au niveau de la DPEV, plusieurs heures sont consacrées au repérage d'insectes nuisibles sur les arbres publics de l'arrondissement. À la suite de repérage, une trentaine d'arbres ont subi un traitement au jet d'eau afin de contrôler le développement des pucerons qui s'y trouvaient.

Agrile du frêne

Action	Responsable	Période d'intervention (ex. : mai-juin)	Nombre d'interventions	Quantités/ Unités (si applicable)
Frênes (Traitement au TreeAzin)	Arrondissement	Juin-Août	1 163 arbres	169,46 L

Problèmes phytosanitaires

Action	Responsable	Période d'intervention (ex. : mai-juin)	Nombre d'interventions	Quantités/ Unités (si applicable)
Dépistage d'insectes	Arrondissement	Juin-Août	136 visites	23 heures
Contrôle Pucerons (traitement au jet d'eau)	Arrondissement	Juin-Août	31 arbres	5 heures

Espèces nuisibles

Action	Responsable	Période d'intervention (ex. : mai-juin)	Nombre d'interventions	Quantités/ Unités (si applicable)
Dératisation (Traitement Contrac blox)	IRCAE	Octobre	483 égouts	63,51 Kg
Contrôle des nids de guêpes (Prelude)	IRCAE	Juin-Octobre	23 nids	2 441,4 mL
Contrôle des nids de guêpes (Drione)	IRCAE	Juin-Octobre	2 nids	11,2 mL
Contrôle des nids de guêpes (Retrait manuel du nid)	IRCAE	Juin-Octobre	13 nids	NA
Contrôle des nids de guêpes (Tempo)	IRCAE	Juin-Octobre	1 nid	2 g
Participation à l'étude sur la punaise marbrée	Arrondissement / Ville	Juillet-Octobre	1 fois par semaine	ND

Contrôle des plantes envahissantes et mauvaises herbes

Action	Responsable	Période d'intervention (ex. : mai-juin)	Nombre d'interventions	Quantités/ Unités (si applicable)
Éradication du nerprun	Comité Écologique du Grand Montréal	Juin-Septembre	Plus de 1 000 heures	38 866 tiges
Roseau commun (contrôle par coupe, recouvrement et arrachage)	Comité Écologique du Grand Montréal	Juillet-Septembre	Plus de 400 m^2	110 heures
Arrachage manuel des mauvaises herbes dans les plates-bandes	Comité Écologique du Grand Montréal	Mai-Octobre	ND	260 heures
Repérage des plants d'herbe à poux sur les terrains privés	Éco-Quartier de Saint-Laurent, VertCité	Été	41 citoyens sensibilisés	103 dépliants remis
Arrachage manuel de l'herbe à la puce	Comité Écologique du Grand Montréal	Juin-Juillet	2	Talle sur 40 m^2 retirée

Commentaires et recommandations

Vous pouvez vous référer aux annexes pour les détails d'utilisation des différents pesticides.

Le nombre de GDCs reliés aux guêpes et le nombre de nids traités ne correspondent pas puisque certaines demandes n'ont demandé aucune intervention. Par exemple, lorsqu'un nid est inactif ou qu'il n'est pas situé sur un arbre ou un bâtiment public. Alors, que d'autres demandes étaient pour plusieurs nids.

Nous avons également quelques suggestions concernant les termes employés dans le rapport. Selon la définition du lexique, le terme « plantes envahissantes » vise seulement celles qui sont exotiques. Ainsi, les plantes indigènes qui seraient envahissantes se retrouvent exclues de ce rapport. Aussi, il serait pertinent de définir le terme « Mauvaises herbes » dans le lexique. J'imagine que vous visez les plantes contrôlées pour des raisons esthétiques, mais ce n'est pas clair vu la connotation du mot.

Conclusion

En 2019, l'Arrondissement a principalement investi sur la sensibilisation du public, le suivi sur le terrain et sur la lutte intégrée dans ses milieux naturels, ses parcs et ses espaces verts, tout comme les années précédentes. En tout, l'Arrondissement a investi 181 000$ cette année seulement en lutte intégrée.

Voici en bref quelques données résumant le bilan sur l'utilisation des pesticides en 2019 pour Saint-Laurent :

-Ce sont 3 293 citoyens laurentiens qui ont été sensibilisés au jardinage écologique et au contrôle de l'herbe à poux grâce à l'organisme mandataire de l'Écoquartier de Saint-Laurent, VertCité.

-Malgré le fait qu'aucune formation externe n'ait été suivie par les employés, plusieurs personnes de l'Arrondissement ont assisté aux diverses présentations et rencontres offertes par la Ville de Montréal. Les employés restent également à l'affût des nouvelles techniques et de ce qui se fait ailleurs en lutte intégrée.

-Différentes interventions ont été réalisées afin de protéger les arbres publics de l'Arrondissement. Cette année, 1 163 frênes ont été traités contre l'agrile du frêne et 31 arbres ont été traités contre les pucerons. En plus de cela, 23 heures ont été dédiées au dépistage de problèmes phytosanitaires sur les arbres publics par des employés de la DPEV.

-Une firme externe a également été mandatée afin de poser 483 pièges à rats dans les égouts et contrôler 39 nids de guêpes. Lorsque cela était possible, les nids ont été retirés manuellement afin de limiter l'utilisation de pesticides.

-En ce qui concerne l'application de la loi, cinq avis d'infraction ont été donnés, pour l'utilisation de rodenticide. Quatre demandes de permis ont été faites, dont trois ont été octroyés. Aucun constat n'a été émis, payé ou jugé cette année.

-La gestion des plantes exotiques envahissantes et nuisibles est également effectuée à différentes fréquences dans certains parcs de l'Arrondissement. En tout, quatre actions ont été réalisées dans le boisé du parc Marcel-Laurin pour la gestion du nerprun, de l'herbe à la puce, des mauvaises herbes des plates-bandes et du roseau commun pour plus de 1 500 heures investies.

Toutes ces réalisations sont rendues possibles grâce aux investissements monétaires de l'Arrondissement et à l'implication de ses employés. D'ailleurs, le fait d'avoir deux employés, un agent technique et un agent de protection, spécialisés pour les demandes concernant les pesticides et la lutte intégrée facilite grandement les interventions.

Concernant le règlement en soi, voici deux pistes d'amélioration à envisager :

-Développer un système permettant aux personnes physiques et morales de réaliser leur demande de permis d'application de pesticides en ligne. Cela faciliterait le processus pour les compagnies de gestion parasitaires qui ont plusieurs clients dans différents arrondissements. Un processus plus simple permettrait d'informer les demandeurs et de faire un meilleur suivi annuel des demandeurs récurrents.

-Clarifier la position du règlement sur l'utilisation de rodenticides à l'extérieur. L'utilisation de ces dispositifs est répandue à Montréal, alors que celle-ci devrait faire l'objet d'une demande de permis selon le règlement actuel.

-Pour finir, il faudrait que la Ville de Montréal se positionne en ce qui concerne les ruches urbaines et adopte un encadrement en lien avec les ruches domestiques. Celui-ci devrait considérer la capacité de support du milieu, la compétition des abeilles domestiques avec les abeilles sauvages et les problématiques reliées à l'essaimage en ville.

Annexe 1 : Principaux outils de communication sur les pesticides et le jardinage écologique

	Outil de sensibilisation	Descriptif
MONTRÉAL SANS PESTICIDES	ville.montreal.qc.ca/pesticides	Site de référence pour connaître la réglementation en vigueur ainsi que les produits autorisés ou interdits ; l'adoption de bonnes pratiques de jardinage sans pesticides; la lutte intégrée et la lutte biologique en particulier.
	Guide Maison propre et Jardin vert	Guide d'entretien ménager et de jardinage écologique destiné au grand public.
	Montréal sans pesticides	Résumé du règlement sur l'utilisation des pesticides. Aide le citoyen à mieux comprendre le règlement qui a été adopté en avril 2004. - Retrait de l'exception visant le contrôle des araignées.
	Guide d'entretien écologique de la pelouse	Feuillet d'information nécessaire pour aider le citoyen à obtenir une belle pelouse sans l'aide de produits chimiques.
	Pesticides à faible impact	Dépliant portant spécifiquement sur la connaissance des pesticides à faible impact, sur les ingrédients actifs, les modes d'application et les mises en garde.
Banque d'info 311	- Règlement sur l'utilisation des pesticides (R.V.M. 04-041) - Lutte biologique agrile - Puceron - Pucerons du tilleul - Psylle du micocoulier - Guêpes fouisseuses (de sable)	Fiches d'informations sur la réglementation en vigueur relativement aux pesticides, des projets en lutte intégrée menés par le Service de l'environnement (lutte biologique contre le puceron du tilleul, lutte biologique contre l'agrile du frêne) ainsi que des informations pratiques sur les problèmes causés par certains insectes (guêpes fouisseuses, puceron, psylle du micocoulier).

	Outil de sensibilisation	Descriptif
Google Drive	Règlement sur l'utilisation des pesticides (R.V.M. 04-041)	Toutes les informations disponibles sur le règlement sur les pesticides, sa mise en application et les bilans y sont disponibles.
Site Internet de l'arrondissement de Saint-Laurent	-Herbe à poux -Tondeuse écologique	Source d'information sur la lutte intégrée et le jardinage écologique.

Arrondissement de Saint-Laurent
Direction des Travaux Publics
Division de l'environnement et de la protection du territoire

Auteur (s)
Mélissa Ross, agente de protection en environnement

16 décembre 2019

ville.montreal.qc.ca

ANNEXE

Tableau des autorisations pour la période du 1er janvier 2019 au 31 octobre 2019

No GDC	No civique	Rue	Nom du parc	Date de l'application	Objet du traitement	Nbr de nids	Nom du produit	Numéro d'homologation	Quantité appliquée	Applicateur	no. de certificat	Raison	Numéro SIA
19-112076	2266	Frenette	NA	NA	Arbre	1	NA	NA	NA	NA	NA	Nid abandonné.	NA
19-194648	1135	Bardet	NA	13-06-219	Arbre		NA	NA	NA	Éric Lecorney	NA	Petit essaim collecté par apiculteur. Miel Montréal a référé SOS essaim.org.	NA
19-203137	1375	Grenet	NA	21-06-2019	Fenêtre	1	Tempo	25673	2 ml	Dani Boulet	401694540		17212
19-215732	5540	Henri-Bourassa	NA	02-07-2019	Arbre		NA	NA	NA	Apiculteur du IGA	NA	Gros essaim (IGA?) retrouvé devant Chocolat Favori récupéré.	NA
19-237560	845	Roy	Decelles	19-07-2019	Clôture	1	NA	NA	NA	Vatche Kassarjian	C700752	Retrait manuel-Sans produit	NA
19-234125	ND	Billeron	Tassé	17-07-2019	Mobilier	1	NA	NA	NA	Alain Boulay	C761688	Retrait manuel-Sans produit	NA
19-232744	ND	Cazeneuve	Bourbonnière	17-07-2019 et 23-07-2019	Mobilier	8	Prelude	26509	4.9 ml	Alain Boulay	C761688	Fait sur 2 jours	17213
19-244169	425	Gratton	ND	25-07-2019	Arbre	1	Prelude	26509	2.7 ml	Alain Boulay	C761688	Nid vide non retiré	17214
19-246773	2105	Decelles	ND	26-07-2019	Arbre	1	NA	NA	NA	Vatche Kassarjian	C700752	Retrait manuel-Sans produit	NA
19-243389	ND	Meloche	Painter	24-07-2019	Clôture	1	Drione	15255	1.2g	Alain Boulay	C761688		17215
19-253863	13001	Cavendish	NA	01-08-2019	Porte	1	Prelude	26509	293.8	Alain Boulay	C761688		17411
19-259911	2305	Londres	NA	07-08-2019	Branche tombée	1	Prelude	26509	452	Alain Boulay	C761688		17413
19-269692	2727	Thimens	NA	16-08-2019	Rampe	1	Prelude	26509	100 ml	Giovanni Casale	C552893		17414
19-270640	ND	Matis	Noël-Sud	16-08-2019	Haie	1	Prelude	26509	100 ml	Giovanni Casale	C552893		17415
19-265676	1031	Dutrisac	NA	20-08-2019	Arbre	1	Prelude	26509	100 ml	Giovanni Casale	C552893		17416
19-276016	2655	Major	NA	22-08-2019	Arbre	1	NA	NA	NA	Vatche Kassarjian	C700752	Retrait manuel-Sans produit	NA
19-277789	845	Roy	Decelles	22-08-2019	Banc	1	NA	NA	NA	Vatche Kassarjian	C700752	Retrait manuel-Sans produit	NA
19-275160	2401	Harfangs	NA	22-08-2019	Arbre	1	NA	NA	NA	Vatche Kassarjian	C700752	Retrait manuel-Sans produit	NA
19-279873	1122	Duguay	NA	27-08-2019	Arbre	1	Prelude	26509	678	Alain Boulay	C761688		17417
19-272569	13001	Cavendish	NA	29-08-2019	Fenêtre	2	Prelude	26509	120 ml	Alain Boulay	C761688	TP	17418
19-275399	2850	Métivier	NA	29-08-2019	Arbre	2	Prelude	26509	100 ml	Giovanni Casale	C552893		17419
19-283437	1057	Saint-Aubin	NA	29-08-2019	Arbre	2	Prelude	26509	100 ml	Giovanni Casale	C552893		17420
19-284615	2655	Marlborough Court	NA	29-08-2019	Arbre	1	Prelude	26509	100 ml	Giovanni Casale	C552893		17421
19-276627	730	Buchanan	Gohier	29-08-2019	Arbre	1	NA	NA	NA	Giovanni Casale	C552893	Retrait manuel-Sans produit	NA

ANNEXE

No GDC	No civique	Rue	Nom du parc	Date de l'application	Objet du traitement	Nbr de nids	Nom du produit	Numéro d'homologation	Quantité appliquée	Applicateur	no. de certificat	Raison	Numéro SIA
19-317228	2345	Thimens	Marcel-Laurin	01-10-2019	Sentier	1	Prelude	26509	290 ml	Alain Boulay	C761688	Nid souterrain	17422
19-300148	1735	Sainte-Croix	NA	16-09-2019	Arbre	1	Drione	15255	10g	Vatche Kassarjian	C700752		17423
19-329008	875	Fraser	NA	23-10-2019	Arbre	1	NA	NA	NA	Vatche Kassarjian	C700752	Retrait manuel-Sans produit	NA
19-329657	2384	Hufford	NA	31-10-2019	Arbre	1	NA	NA	NA	Vatche Kassarjian	C700752	Retrait manuel-Sans produit	NA
19-347944	2898	Gaétan-Labrèche	NA	NA	Arbre	1	NA	NA	NA	NA	NA	Nid abandonné.	NA
19-344033	290	Dubeau	NA	NA	Arbre	1	NA	NA	NA	NA	NA	Nid abandonné.	NA
19-350893	292	Bleignier	NA	NA	Arbre	1	NA	NA	NA	NA	NA	Nid abandonné.	NA

Total des demandes	
Nids de guêpes*	29
Mauvaises herbes	0
Insectes nuisibles	2
Grand total:	31

ANNEXE

Demandes de renseignements pour la période du 1er janvier 2019 au 31 octobre 2019

#	GDC	No civique	Rue	Objet du traitement	Nom du produit	Numéro d'homologation	Classe (1 à 5)	Raison
1	19-83787	ND	ND	ND	NA	NA	NA	Renseignement sur le règlement et les permis de l'entreprise VertDure.
2	NA	ND	TechnoParc	Rodenticides	NA	NA	NA	Citoyenne se plaignant des rodenticides dans le TecnoParc, autour des bâtiments, considérant la proximité des milieux naturels. Explication du règlement.

Total des demandes	
Total:	2

ANNEXE

Demande de permis temporaire d'application de pesticides pour la période du 1er janvier 2019 au 31 octobre 2019

No GDC	No civique	Rue	Date de l'application	Objet du traitement	Permis accordé	Nom du produit	Matière active	Numéro d'homologation	Applicateur	no. de certificat	Raison
19-205203	4660	Hickmore	27-juin-19	Plants d'herbes à la puce	Oui	Round-up	Glyphosate	27487	Espaces Verts	401695179	Autorisé risques santé élagueurs
19-205595	3939	Thimens	Semaine 8 juillet 2019	Plants d'herbes à la puce dans le boisé, autour du roseau	Oui	Round-up	Glyphosate	27487	Espaces Verts	401695179	Autorisé risques santé des travailleurs lors du contrôle du phragmite par coupe
19-243462	9300	Transcanadienne	31-juil-19	Herbes sous pylones (Sécurité)	Non	Finalsan Pro Commercial Concentrate	Sel d'ammonium	30012	Simac électrotechnique inc.	401806771	Permis non nécessaire pour ce biopesticide
19-258872	1025	Marcel-Laurin	Semaine 19 août	Autour bâtiment pharmaceutique (Pfizer)	Oui	Dragnet	Permethrine	24175	Maheu&Maheu	ND	Autorisation pour compagnies pharmaceutiques

Total des demandes	
Permis accordés	3
Permis refusés	1
Grand total:	4

ANNEXE

Inspections effectués dans l'arrondissement pour la période du 1er janvier 2019 au 31 octobre 2019

No GDC	No civique	Rue	Couleur étiquette	Conformité de l'étiquette	Contrôle	Date de l'application	Objet du traitement	Nom du produit	Compagnie	Numéro d'homologation	Suivi effectué	Symptômes vus sur le terrain
19-146727	2241	Chinook	Jaune	Oui	Herbicide	05-mai-19	Pelouse	Fiesta	Services ÉcoGazon Inc.	29535	13-05-2019	Léger noircissement.
19-152320	2287	Équateur	Jaune	Oui	Herbicide et insecticide	05-mai-19	Pelouse	Fiesta et Grubgone	Services ÉcoGazon Inc.	29535 et 33319	13-05-2019	Noircissement des herbes.
19-155960	211	Tait	Vert	Oui	Engrais	29-avr-19	Pelouse	ND	Zéro Phosphore	ND	13-05-2019	Aucun symptôme.
19-155980	1670	Barré	Vert	Oui	Engrais	26-avr-19	Pelouse	ND	ND	ND	13-05-2019	Aucun symptôme.
19-155990	1926	Pyrénées	Jaune	Oui	Herbicide	13-mai-19	Pelouse	Fiesta	Services ÉcoGazon Inc.	29535	16-05-2019	Noircissement des herbes.
19-156033	2129	Chinook	Jaune	Oui	Herbicide	11-mai-19	Pelouse	Fiesta	Services ÉcoGazon Inc.	29535	13-05-2019	Noircissement des herbes.
19-156050	2125	Chinook	Jaune	Oui	Herbicide	11-mai-19	Pelouse	Fiesta	Services ÉcoGazon Inc.	29535	16-05-2019	Aucun symptôme.
19-156064	2121	Chinook	Jaune	Oui	Herbicide	11-mai-19	Pelouse	Fiesta	Services ÉcoGazon Inc.	29535	16-05-2019	Aucun symptôme.
19-156069	2117	Chinook	Jaune	Oui	Herbicide	11-mai-19	Pelouse	Fiesta	Services ÉcoGazon Inc.	29535	13-05-2019	Noircissement des herbes.
19-156074	2113	Chinook	Jaune	Oui	Herbicide	11-mai-19	Pelouse	Fiesta	Services ÉcoGazon Inc.	29535	13-05-2019	Noircissement des herbes.
19-156082	2101	Chinook	Jaune	Oui	Herbicide	12-mai-19	Pelouse	Fiesta	Services ÉcoGazon Inc.	29535	16-05-2019	Aucun symptôme.
19-156095	2165	Chinook	Jaune	Oui	Herbicide	12-mai-19	Pelouse	Fiesta	Services ÉcoGazon Inc.	29535	16-05-2019	Noircissement des herbes.
19-156101	2197	Chinook	Jaune	Oui	Herbicide	12-mai-19	Pelouse	Fiesta	Services ÉcoGazon Inc.	29535	16-05-2019	Aucun symptôme.
19-156105	2201	Chinook	Jaune	Oui	Herbicide	11-mai-19	Pelouse	Fiesta	Services ÉcoGazon Inc.	29535	13-05-2019	Noircissement des herbes.
19-156108	2209	Chinook	Jaune	Oui	Herbicide	11-mai-19	Pelouse	Fiesta	Services ÉcoGazon Inc.	29535	13-05-2019	Noircissement des herbes.
19-156111	2261	Chinook	Jaune	Oui	Herbicide	11-mai-19	Pelouse	Fiesta	Services ÉcoGazon Inc.	29535	13-05-2019	Noircissement des herbes.
19-156135	2171	Équateur	Jaune	Oui	Herbicide	12-mai-19	Pelouse	Fiesta	Services ÉcoGazon Inc.	29535	13-05-2019	Noircissement des herbes.
19-156140	2221	Équateur	Jaune	Oui	Herbicide	12-mai-19	Pelouse	Fiesta	Services ÉcoGazon Inc.	29535	13-05-2019	Noircissement des herbes.
19-156143	2241	Équateur	Jaune	Oui	Herbicide	12-mai-19	Pelouse	Fiesta	Services ÉcoGazon Inc.	29535	13-05-2019	Noircissement des herbes.
19-156147	2245	Équateur	Jaune	Oui	Herbicide	11-mai-19	Pelouse	Fiesta	Services ÉcoGazon Inc.	29535	13-05-2019	Noircissement des herbes.
19-156155	2267	Équateur	Jaune	Oui	Herbicide	11-mai-19	Pelouse	Fiesta	Services ÉcoGazon Inc.	29535	13-05-2019	Noircissement des herbes.
19-156159	2295	Équateur	Jaune	Oui	Herbicide	11-mai-19	Pelouse	Fiesta	Services ÉcoGazon Inc.	29535	13-05-2019	Noircissement des herbes.
19-156163	2292	Équateur	Jaune	Oui	Herbicide	11-mai-19	Pelouse	Fiesta	Services ÉcoGazon Inc.	29535	16-05-2019	Noircissement des herbes.
19-156166	2252	Équateur	Jaune	Oui	Herbicide	11-mai-19	Pelouse	Fiesta	Services ÉcoGazon Inc.	29535	16-05-2019	Noircissement des herbes.
19-156169	2244	Équateur	Jaune	Oui	Herbicide	11-mai-19	Pelouse	Fiesta	Services ÉcoGazon Inc.	29535	13-05-2019	Noircissement des herbes.
19-156171	2240	Équateur	Jaune	Oui	Herbicide	11-mai-19	Pelouse	Fiesta	Services ÉcoGazon Inc.	29535	16-05-2019	Noircissement des herbes.
19-156173	2236	Équateur	Jaune	Oui	Herbicide	11-mai-19	Pelouse	Fiesta	Services ÉcoGazon Inc.	29535	13-05-2019	Noircissement des herbes.
19-156176	2224	Équateur	Jaune	Non	ND	05-mai-19	Pelouse	ND	Services ÉcoGazon Inc.	ND	13-05-2019	Noircissement. Surement Fiesta.
19-156179	2618	Outardes	Jaune	Non	ND	11-mai-19	Pelouse	ND	Services ÉcoGazon Inc.	ND	16-05-2019	Noircissement. Probablement Fiesta.

ANNEXE

No GDC	No civique	Rue	Couleur étiquette	Conformité de l'étiquette	Contrôle	Date de l'application	Objet du traitement	Nom du produit	Compagnie	Numéro d'homologation	Suivi effectué	Symptômes vus sur le terrain
NA	2153	Chinook	Vert	Oui	Engrais	14-mai-19	Pelouse	Granules	Monsieur Gazon	ND	16-05-2019	Aucun symptôme. Présence des granules.
NA	2157	Chinook	Vert	Oui	Engrais	14-mai-19	Pelouse	Granules	Monsieur Gazon	ND	16-05-2019	Aucun symptôme. Présence des granules.
NA	3445	Geoffrion	Vert	Oui	Engrais	15-mai-19	Pelouse	ND	VertDure	ND	16-05-2019	Aucun symptôme.
NA	3455	Geoffrion	Vert	Oui	Engrais	15-mai-19	Pelouse	ND	VertDure	ND	16-05-2019	Aucun symptôme.
19-162225	1925	Amelia-Earhart	Jaune	Oui	Insecticide	13-mai-19	Pelouse	Grubgone	Services ÉcoGazon Inc.	33319	17-05-2019	Aucun symptôme.
19-162193	2868	Ernest-Hemingway	Jaune	Oui	Herbicide	05-mai-19	Pelouse	Fiesta	Services ÉcoGazon Inc.	29535	17-05-2019	Aucun symptôme.
19-162211	2768	Ernest-Hemingway	Jaune	Oui	Herbicide	13-mai-19	Pelouse	Fiesta	Services ÉcoGazon Inc.	29535	17-05-2019	Noircissement des herbes.
19-162194	2861	Ernest-Hemingway	Jaune	Oui	Insecticide	13-mai-19	Pelouse	Grubgone	Services ÉcoGazon Inc.	33319	23-05-2019	Aucun symptôme.
19-162230	1930	Amelia-Earhart	Vert	Oui	Engrais	14-mai-19	Pelouse	Polyon 36-0-5	Weed Man	ND	23-05-2019	Aucun symptôme.
19-162235	2200	Saint-Exupéry	Vert	Oui	Engrais	14-mai-19	Pelouse	Granules	Monsieur Gazon	ND	23-05-2019	Aucun symptôme.
19-164697	2210	Méditerranée	Vert	Non	Engrais	20-mai-19	Pelouse	ND	ND	ND	23-05-2019	Aucun symptôme.
19-166327	3680	Louise-Carrier	Vert	Oui	Engrais	16-mai-19	Pelouse	ND	VertDure	ND	23-05-2019	Aucun symptôme.
NA	1925	Amelia-Earhart	Jaune	Oui	Herbicide et engrais	13-mai-19	Pelouse	Fiesta	Services ÉcoGazon Inc.	29535	23-05-2019	Léger noircissement.
NA	2056	Saint-Exupéry	Jaune	Non	Herbicide et engrais	21-mai-19	Pelouse	Gluten de maïs	Monsieur Gazon	ND	23-05-2019	Aucun symptôme.
19-166334	3695	Louise-Carrier	Vert	Non	Herbicide	22-mai-19	Pelouse	Gluten de maïs	Monsieur Gazon	ND	28-05-2019	Aucun symptôme.
19-164700	2525	Modugno	Vert	Oui	Engrais	21-mai-19	Pelouse	Engrais	Monsieur Gazon	ND	28-05-2019	Aucun symptôme.
19-173874	4360	Claude-Henri-Grignon	Jaune	Oui	Herbicide	23-mai-19	Pelouse	Fiesta	VertDure	29535	28-05-2019	Léger noircissement.
19-173591	2897	de l'Écu	Jaune	Oui	Herbicide	26-mai-19	Pelouse	Fiesta	Services ÉcoGazon Inc.	29535	30-05-2019	Noircissement. Très efficace.
19-173595	2901	de l'Écu	Jaune	Oui	Herbicide	26-mai-19	Pelouse	Fiesta	Services ÉcoGazon Inc.	29535	30-05-2019	Léger noircissement.
19-173598	2924	de l'Écu	Jaune	Oui	Herbicide	26-mai-19	Pelouse	Fiesta	Services ÉcoGazon Inc.	29535	30-05-2019	Aucun symptôme.
19-177491	2893	de l'Écu	Jaune	Oui	Herbicide	29-mai-19	Pelouse	Fiesta	Services ÉcoGazon Inc.	29535	30-05-2019	Noircissement des herbes.
19-182849	2712	de l'Écu	Jaune	Oui	Herbicide	01-juin-19	Pelouse	Fiesta	Services ÉcoGazon Inc.	29535	04-06-2019	Léger noircissement.
19-182861	2708	de l'Écu	Jaune	Oui	Herbicide	01-juin-19	Pelouse	Fiesta	Services ÉcoGazon Inc.	29535	04-06-2019	Léger noircissement.
19-182862	2700	de l'Écu	Jaune	Oui	Herbicide	01-juin-19	Pelouse	Fiesta	Services ÉcoGazon Inc.	29535	04-06-2019	Léger noircissement.
19-182867	2684	de l'Écu	Jaune	Oui	Herbicide	01-juin-19	Pelouse	Fiesta	Services ÉcoGazon Inc.	29535	04-06-2019	Léger noircissement.
19-182872	2252	Équateur	Jaune	Oui	Herbicide	01-juin-19	Pelouse	Fiesta	Services ÉcoGazon Inc.	29535	04-06-2019	Léger noircissement.
19-182876	2248	Équateur	Jaune	Oui	Herbicide et insecticide	01-juin-19	Pelouse	Fiesta et Grubgone	Services ÉcoGazon Inc.	29535 et 33319	04-06-2019	Léger noircissement.

ANNEXE

No GDC	No civique	Rue	Couleur étiquette	Conformité de l'étiquette	Contrôle	Date de l'application	Objet du traitement	Nom du produit	Compagnie	Numéro d'homologation	Suivi effectué	Symptômes vus sur le terrain
19-182880	2244	Équateur	Jaune	Oui	Herbicide	01-juin-19	Pelouse	Fiesta	Services ÉcoGazon Inc.	29535	04-06-2019	Léger noircissement.
19-182885	2241	Équateur	Jaune	Oui	Herbicide	01-juin-19	Pelouse	Fiesta	Services ÉcoGazon Inc.	29535	04-06-2019	Aucun symptôme.
19-182886	2245	Équateur	Jaune	Oui	Herbicide	01-juin-19	Pelouse	Fiesta	Services ÉcoGazon Inc.	29535	04-06-2019	Aucun symptôme.
19-182948	2197	Chinook	Jaune	Oui	Herbicide	01-juin-19	Pelouse	Fiesta	Services ÉcoGazon Inc.	29535	04-06-2019	Aucun symptôme.
19-182944	2193	Chinook	Jaune	Oui	Herbicide et insecticide	01-juin-19	Pelouse	Fiesta et Grubgone	Services ÉcoGazon Inc.	29535 et 33319	04-06-2019	Aucun symptôme.
19-182942	2129	Chinook	Jaune	Oui	Herbicide	01-juin-19	Pelouse	Fiesta	Services ÉcoGazon Inc.	29535	04-06-2019	Léger noircissement.
19-182941	2125	Chinook	Jaune	Oui	Herbicide et insecticide	01-juin-19	Pelouse	Fiesta et Grubgone	Services ÉcoGazon Inc.	29535 et 33319	04-06-2019	Léger noircissement.
19-182940	2121	Chinook	Jaune	Oui	Herbicide et insecticide	01-juin-19	Pelouse	Fiesta et Grubgone	Services ÉcoGazon Inc.	29535 et 33319	04-06-2019	Aucun symptôme.
19-182936	2117	Chinook	Jaune	Oui	Herbicide	01-juin-19	Pelouse	Fiesta	Services ÉcoGazon Inc.	29535	04-06-2019	Aucun symptôme.
19-182933	2113	Chinook	Jaune	Oui	Herbicide	01-juin-19	Pelouse	Fiesta	Services ÉcoGazon Inc.	29535	04-06-2019	Aucun symptôme.
19-182925	2097	Chinook	Jaune	Oui	Herbicide	01-juin-19	Pelouse	Fiesta	Services ÉcoGazon Inc.	29535	04-06-2019	Léger noircissement.
19-182918	2146	Borée	Jaune	Oui	Herbicide	01-juin-19	Pelouse	Fiesta	Services ÉcoGazon Inc.	29535	04-06-2019	Léger noircissement.
19-182909	2248	Borée	Jaune	Oui	Herbicide et insecticide	01-juin-19	Pelouse	Fiesta et Grubgone	Services ÉcoGazon Inc.	29535 et 33319	04-06-2019	Léger noircissement.
19-182905	2567	Équinoxes	Jaune	Oui	Herbicide et insecticide	01-juin-19	Pelouse	Fiesta et Grubgone	Services ÉcoGazon Inc.	29535 et 33319	04-06-2019	Aucun symptôme.
19-182899	2563	Équinoxes	Jaune	Oui	Herbicide et insecticide	01-juin-19	Pelouse	Fiesta et Grubgone	Services ÉcoGazon Inc.	29535 et 33319	04-06-2019	Aucun symptôme.
19-182895	2559	Équinoxes	Jaune	Oui	Herbicide et insecticide	01-juin-19	Pelouse	Fiesta et Grubgone	Services ÉcoGazon Inc.	29535 et 33319	04-06-2019	Aucun symptôme.
19-182892	2244	Hémisphères	Jaune	Oui	Herbicide	01-juin-19	Pelouse	Fiesta	Services ÉcoGazon Inc.	29535	04-06-2019	Aucun symptôme.
19-212452	13141	Cavendish	Jaune	Oui	Herbicide	19-juin-19	Pelouse	Fiesta	Monsieur Gazon	29535	28-06-2019	Léger noircissement.
19-212480	2677	Outardes	Jaune	Oui	Herbicide	22-juin-19	Pelouse	Fiesta	Services ÉcoGazon Inc.	29535	28-06-2019	Aucun symptôme.
19-212483	2713	Outardes	Jaune	Oui	Herbicide	22-juin-19	Pelouse	Fiesta	Services ÉcoGazon Inc.	29535	28-06-2019	Aucun symptôme.
19-212487	2201	Migrations	Jaune	Oui	Herbicide	22-juin-19	Pelouse	Fiesta	Services ÉcoGazon Inc.	29535	28-06-2019	Noircissement des herbes.
19-212541	2213	Migrations	Jaune	Oui	Herbicide	22-juin-19	Pelouse	Fiesta	Services ÉcoGazon Inc.	29535	28-06-2019	Noircissement des herbes.
19-212576	2276	Équateur	Jaune	Oui	Herbicide	22-juin-19	Pelouse	Fiesta	Services ÉcoGazon Inc.	29535	28-06-2019	Aucun symptôme.
19-212581	2288	Équateur	Jaune	Oui	Herbicide	22-juin-19	Pelouse	Fiesta	Services ÉcoGazon Inc.	29535	28-06-2019	Aucun symptôme.
19-212582	2264	Équateur	Jaune	Oui	Herbicide	22-juin-19	Pelouse	Fiesta	Services ÉcoGazon Inc.	29535	28-06-2019	Aucun symptôme.
19-212584	2252	Équateur	Jaune	Oui	Herbicide	22-juin-19	Pelouse	Fiesta	Services ÉcoGazon Inc.	29535	28-06-2019	Aucun symptôme.

ANNEXE

No GDC	No civique	Rue	Couleur étiquette	Conformité de l'étiquette	Contrôle	Date de l'application	Objet du traitement	Nom du produit	Compagnie	Numéro d'homologation	Suivi effectué	Symptômes vus sur le terrain
19-212588	2244	Équateur	Jaune	Oui	Herbicide	22-juin-19	Pelouse	Fiesta	Services ÉcoGazon Inc.	29535	28-06-2019	Aucun symptôme.
19-212589	2240	Équateur	Jaune	Oui	Herbicide	22-juin-19	Pelouse	Fiesta	Services ÉcoGazon Inc.	29535	28-06-2019	Aucun symptôme.
19-212591	2232	Équateur	Jaune	Oui	Herbicide	22-juin-19	Pelouse	Fiesta	Services ÉcoGazon Inc.	29535	28-06-2019	Aucun symptôme.
19-212593	2208	Équateur	Jaune	Oui	Herbicide	22-juin-19	Pelouse	Fiesta	Services ÉcoGazon Inc.	29535	28-06-2019	Noircissement des herbes.
19-212597	2245	Équateur	Jaune	Oui	Herbicide	22-juin-19	Pelouse	Fiesta	Services ÉcoGazon Inc.	29535	28-06-2019	Aucun symptôme.
19-209620	3529	Outardes	Jaune	Oui	Herbicide	19-juin-19	Pelouse	Fiesta	Monsieur Gazon	29535	03-07-2019	Aucun symptôme.
19-212595	2200	Équateur	Jaune	Oui	Herbicide	25-juin-19	Pelouse	Fiesta	Espaces Verts	29535	03-07-2019	Léger noircissement.
19-237652	2835	Werbrouck	Jaune	Oui	Herbicide	12-juil-19	Pelouse	Fiesta	Monsieur Gazon	29535	16-07-2019	Aucun symptôme.
19-227195	925	Jules-Poitras	Jaune	Oui	Herbicide et engrais	08-juil-19	Pelouse	Fiesta	Trylawn	29535	23-07-2019	Aucun symptôme.
ND	1025	Marcel-Laurin	ND	ND	ND	ND	Autour bâtiment pharmaceutique	ND	Maheu Maheu	ND	15-07-2019	Suivi afin qu'ils n'épandent pas sans avoir leur permis.
19-276016	2655	Major	Orange	Oui	Herbicide	14-août-19	Pelouse	Fiesta	Zéro Phosphore	29535	26-08-2019	Aucun symptôme.
19-301793	7055	Alexander-Fleming	NA	NA	Rodenticide	ND	Boite rodenticide	Contract Blox	ND	ND	08-10-2019	Boites retirées
19-349081	7140	Albert-Einstein	NA	Oui	Rodenticide	ND	Boite rodenticide	ND	Orkin	ND	12-11-2019	Trappes mécaniques finalement.
19-349075	2300	Alfred-Nobel	NA	Oui	Rodenticide	ND	Boite rodenticide	ND	Orkin	ND	12-11-2019	Trappes mécaniques finalement.
19-349062	2344	Alfred-Nobel	NA	Oui	Rodenticide	ND	Boite rodenticide	ND	Orkin	ND	12-11-2019	Trappes mécaniques finalement.
19-349047	2520	Marie-Curie	NA	Oui	Rodenticide	ND	Boite rodenticide	ND	Pestroy	ND	124-11-2019	Trappes mécaniques finalement.

Total des demandes	
Avis d'infraction	5
Constats d'infraction	0
Dossiers abandonnés	93
Grand total:	98

ANNEXE

Registre des achats de pesticides pour l'année 2019

Montréal

801, rue Brennan, 8e étage, Montréal (Québec), H3C 0G4
no. de permis: P550960

Registre des achats-pesticides de classe 1,2 et 3

Arrondissement : Saint-Laurent **Année:** 2019

Nom du fournisseur	Adresse	Numéro de permis	Nom commercial du produit	Numéro d' homologation	Classe (1 à 3)	Quantité achetée
BioForest Technologies Inc.	BioForest Technologies Inc. 59 Industrial Park Crescent, Unit 1 Sault Ste. Marie, ON P6B 5P3	220114728	TreeAzin	30559	3	80 litres
BioForest Technologies Inc.	BioForest Technologies Inc. 59 Industrial Park Crescent, Unit 1 Sault Ste. Marie, ON P6B 5P4	220114729	TreeAzin	30559	3	55 litres
BioForest Technologies Inc.	BioForest Technologies Inc. 59 Industrial Park Crescent, Unit 1 Sault Ste. Marie, ON P6B 5P3	220114727	TreeAzin	30559	3	93 litres
					Total	**228 Litres**

Bilan annuel R.V.M 04-041

2019-11-2609:06

ANNEXE

Registre d'utilisation des pesticides par l'arrondissement pour 2019

Montréal

1555, Rue Carrie-Derick, 2eme étage
Montréal H3C 6W2
N° de permis: **401559839**

Arrondissement Saint-Laurent

Registre d'utilisation des pesticides des classes 1 à 5
Bilan détaillé des interventions phytosanitaires

Année 2019

Produits autorisés

Date de l'application	Site des zones traitées	Superficie traitée	Objet du traitement	Raison de l'application	Nom commercial du produit (Homologation)	Classe	Quantité appliquée	Applicateur	No de certificat
04.06.2019	Parc Bernard-Paquet		34 Fraxinus	Agrile du frêne (Agrilus planipennis)	TreeAzin Insecticide Systémique (30559)	3	4,60 L	LABBE MAXIME	401778976
05.06.2019	Parc Guillaume-Bruneau		10 Fraxinus	Agrile du frêne (Agrilus planipennis)	TreeAzin Insecticide Systémique (30559)	3	11,80 L	LABBE MAXIME	401778976
	Nouv Saint-Laurent		39 Fraxinus	Agrile du frêne (Agrilus planipennis)	TreeAzin Insecticide Systémique (30559)	3	4,26 L	LABBE MAXIME	401778976
	Félix-Leclerc		50 Fraxinus	Agrile du frêne (Agrilus planipennis)	TreeAzin Insecticide Systémique (30559)	3	7,24 L	LABBE MAXIME	401778976
10.06.2019	Parc Jerry-Shears		70 Fraxinus	Agrile du frêne (Agrilus planipennis)	TreeAzin Insecticide Systémique (30559)	3	9,86 L	LABBE MAXIME	401778976
11.06.2019	Lapointe, Beaulac, Ste-Croix		36 Fraxinus	Agrile du frêne (Agrilus planipennis)	TreeAzin Insecticide Systémique (30559)	3	7,46 L	LABBE MAXIME	401778976
12.06.2019	parcs Petit et Cousineau		5 Fraxinus	Agrile du frêne (Agrilus planipennis)	TreeAzin Insecticide Systémique (30559)	3	0,74 L	LABBE MAXIME	401778976
13.06.2019	rue Grenet		35 Fraxinus	Agrile du frêne (Agrilus planipennis)	TreeAzin Insecticide Systémique (30559)	3	4,88 L	LABBE MAXIME	401778976
17.06.2019	rue Grenet		21 Fraxinus	Agrile du frêne (Agrilus planipennis)	TreeAzin Insecticide Systémique (30559)	3	2,38 L	LABBE MAXIME	401778976
	St-Germain, Geurtin, War time		17 Fraxinus	Agrile du frêne (Agrilus planipennis)	TreeAzin Insecticide Systémique (30559)	3	4,20 L	LABBE MAXIME	401778976
18.06.2019	Hartenstein et rue Grenet		35 Fraxinus	Agrile du frêne (Agrilus planipennis)	TreeAzin Insecticide Systémique (30559)	3	6,62 L	LABBE MAXIME	401778976
20.06.2019	rue du Collège		22 Fraxinus	Agrile du frêne (Agrilus planipennis)	TreeAzin Insecticide Systémique (30559)	3	4,24 L	LABBE MAXIME	401778976
	Parc Alexis-Nihon		3 Fraxinus	Agrile du frêne (Agrilus planipennis)	TreeAzin Insecticide Systémique (30559)	3	0,56 L	LABBE MAXIME	401778976
10.07.2019	Parc Noël-Sud		70 Fraxinus	Agrile du frêne (Agrilus planipennis)	TreeAzin Insecticide Systémique (30559)	3	12,12 L	LABBE MAXIME	401778976
11.07.2019	Parc Noël-Sud		35 Fraxinus	Agrile du frêne (Agrilus planipennis)	TreeAzin Insecticide Systémique (30559)	3	5,94 L	LABBE MAXIME	401778976
14.07.2019	Parc Noël-Sud		35 Fraxinus	Agrile du frêne (Agrilus planipennis)	TreeAzin Insecticide Systémique (30559)	3	4,84 L	LABBE MAXIME	401778976
15.07.2019	Parc Noël-Sud		35 Fraxinus	Agrile du frêne (Agrilus planipennis)	TreeAzin Insecticide Systémique (30559)	3	4,40 L	LABBE MAXIME	401778976
16.07.2019	Parc Noël-Sud		64 Fraxinus	Agrile du frêne (Agrilus planipennis)	TreeAzin Insecticide Systémique (30559)	3	7,14 L	LABBE MAXIME	401778976
17.07.2019	Parc Noël-Nord		107 Fraxinus	Agrile du frêne (Agrilus planipennis)	TreeAzin Insecticide Systémique (30559)	3	13,82 L	LABBE MAXIME	401778976
	Boulevard Toupin		8 Fraxinus	Agrile du frêne (Agrilus planipennis)	TreeAzin Insecticide Systémique (30559)	3	1,32 L	LABBE MAXIME	401778976
18.07.2019	Parc Noël Nord		35 Fraxinus	Agrile du frêne (Agrilus planipennis)	TreeAzin Insecticide Systémique (30559)	3	4,00 L	LABBE MAXIME	401778976
23.07.2019	Parc Noël Nord		70 Fraxinus	Agrile du frêne (Agrilus planipennis)	TreeAzin Insecticide Systémique (30559)	3	9,64 L	LABBE MAXIME	401778976
24.07.2019	Parc Noël Nord		41 Fraxinus	Agrile du frêne (Agrilus planipennis)	TreeAzin Insecticide Systémique (30559)	3	5,30 L	LABBE MAXIME	401778976
25.07.2019	boulevard Keller		35 Fraxinus	Agrile du frêne (Agrilus planipennis)	TreeAzin Insecticide Systémique (30559)	3	4,66 L	LABBE MAXIME	401778976
29.07.2019	boulevard Keller		27 Fraxinus	Agrile du frêne (Agrilus planipennis)	TreeAzin Insecticide Systémique (30559)	3	3,12 L	LABBE MAXIME	401778976
	Parc Malbourough		36 Fraxinus	Agrile du frêne (Agrilus planipennis)	TreeAzin Insecticide Systémique (30559)	3	5,70 L	LABBE MAXIME	401778976
30.07.2019	Parc Gohier		21 Fraxinus	Agrile du frêne (Agrilus planipennis)	TreeAzin Insecticide Systémique (30559)	3	4,64 L	LABBE MAXIME	401778976
05.08.2019	Édouard-Laurin		35 Fraxinus	Agrile du frêne (Agrilus planipennis)	TreeAzin Insecticide Systémique (30559)	3	5,02 L	LABBE MAXIME	401778976
	rue Decelles		9 Fraxinus	Agrile du frêne (Agrilus planipennis)	TreeAzin Insecticide Systémique (30559)	3	1,80 L	LABBE MAXIME	401778976
	Parc Bélanger		7 Fraxinus	Agrile du frêne (Agrilus planipennis)	TreeAzin Insecticide Systémique (30559)	3	1,58 L	LABBE MAXIME	401778976

Montréal

1555, Rue Carrie-Derick, 2eme étage
Montréal H3C 6W2
N° de permis: **401559839**

Arrondissement Saint-Laurent
Registre d'utilisation des pesticides des classes 1 à 5
Bilan détaillé des interventions phytosanitaires

Année 2019

Produits autorisés

Date de l'application	*Site des zones traitées*	*Superficie traitée*	*Objet du traitement*	*Raison de l'application*	*Nom commercial du produit (Homologation)*	*Classe*	*Quantité appliquée*	*Applicateur*	*No de certificat*
06.08.2019	Chameran		35 Fraxinus	Agrile du frêne (Agrilus planipennis)	TreeAzin Insecticide Systémique (30559)	3	4,02 L	LABBE MAXIME	401778976
	Edouard-Laurin		15 Fraxinus	Agrile du frêne (Agrilus planipennis)	TreeAzin Insecticide Systémique (30559)	3	2,08 L	LABBE MAXIME	401778976
08.08.2019	Boulevard de la Côte-Vertu		20 Fraxinus	Agrile du frêne (Agrilus planipennis)	TreeAzin Insecticide Systémique (30559)	3	3,92 L	LABBE MAXIME	401778976
	Chameran		11 Fraxinus	Agrile du frêne (Agrilus planipennis)	TreeAzin Insecticide Systémique (30559)	3	1,48 L	LABBE MAXIME	401778976
09.08.2019	Chameran		35 Fraxinus	Agrile du frêne (Agrilus planipennis)	TreeAzin Insecticide Systémique (30559)	3	4,88 L	LABBE MAXIME	401778976

Total région : 35

ANNEXE

Registre d'utilisation des pesticides à l'externe dans l'arrondissement pour 2019

Montréal

1555, Rue Carrie-Derick, 2eme étage
Montréal H3C 6W2
N° de permis: **401559839**

Arrondissement Saint-Laurent

Registre d'utilisation des pesticides des classes 1 à 5
Bilan détaillé des interventions phytosanitaires

Année 2019

Firme : Institut Régional Contrôle Antiparasitaire Extermi
Produits d'exception

Date de l'application	Site des zones traitées	Superficie traitée	Objet du traitement	Raison de l'application	Nom commercial du produit (Homologation)	Classe	Quantitée appliquée
21.06.2019	1375 Grenet			Guêpes (Vespula)	Tempo 20 WP insecticide (25673)	3	2,00 g
23.07.2019	Parc Bourbonnière			Guêpes (Vespula)	Prelude 240 insecticide pyréthrinoïde de synthèse (26509)	2	4,90 ml
24.07.2019	Parc Painter			Guêpes (Vespula)	Drione insecticide en poudre (15255)	3	1,20 ml
25.07.2019	425 Gratton			Guêpes (Vespula)	Prelude 240 insecticide pyréthrinoïde de synthèse (26509)	2	2,70 ml
01.08.2019	13001 Cavendish			Guêpes (Vespula)	Prelude 240 insecticide pyréthrinoïde de synthèse (26509)	2	293,80 ml
07.08.2019	2305 Londres			Guêpes (Vespula)	Prelude 240 insecticide pyréthrinoïde de synthèse (26509)	2	452,00 ml
16.08.2019	2727 Thimens			Guêpes (Vespula)	Prelude 240 insecticide pyréthrinoïde de synthèse (26509)	2	100,00 ml
	Parc Noël-Sud			Guêpes (Vespula)	Prelude 240 insecticide pyréthrinoïde de synthèse (26509)	2	100,00 ml
20.08.2019	1031 Dutrisac			Guêpes (Vespula)	Prelude 240 insecticide pyréthrinoïde de synthèse (26509)	2	100,00 ml
27.08.2019	1122 Duguay			Guêpes (Vespula)	Prelude 240 insecticide pyréthrinoïde de synthèse (26509)	2	678,00 ml
29.08.2019	13001 Cavendish			Guêpes (Vespula)	Prelude 240 insecticide pyréthrinoïde de synthèse (26509)	2	120,00 ml
	2850 Métivier			Guêpes (Vespula)	Prelude 240 insecticide pyréthrinoïde de synthèse (26509)	2	100,00 ml
	1057 Saint-Aubin			Guêpes (Vespula)	Prelude 240 insecticide pyréthrinoïde de synthèse (26509)	2	100,00 ml
	2655 Marlborough Court			Guêpes (Vespula)	Prelude 240 insecticide pyréthrinoïde de synthèse (26509)	2	100,00 ml
16.09.2019	1735 Sainte-Croix			Guêpes (Vespula)	Drione insecticide en poudre (15255)	3	10,00 ml
01.10.2019	2345 Thimens			Guêpes (Vespula)	Prelude 240 insecticide pyréthrinoïde de synthèse (26509)	2	290,00 ml
02.10.2019	54 Regards Égouts SECTEUR Secteur 4-TechnoParc			Rat	Contrac super grandeur blox tue rats et souris (23870)	3	24,52 Kg
04.10.2019	43 Regards Égouts SECTEUR Secteur 3-Roy (21) et Secteur 4-TechnoParc (22)			Rat	Contrac super grandeur blox tue rats et souris (23870)	3	19,52 Kg
08.10.2019	35 Regards Égouts SECTEUR Secteur 3-Roy (17) et Secteur 4-TechnoParc (18)			Rat	Contrac super grandeur blox tue rats et souris (23870)	3	15,89 Kg
09.10.2019	47 Regards Égouts SECTEUR Secteur 2-Nouveau Saint-Laurent			Rat	Contrac blox tue les rats et les souris (22239)	3	0,47 Kg
10.10.2019	41 Regards Égouts SECTEUR Secteur 2-Nouveau Saint-Laurent			Rat	Contrac blox tue les rats et les souris (22239)	3	0,41 Kg
11.10.2019	31 Regards Égouts SECTEUR Secteur 1-Nord de Keller			Rat	Contrac blox tue les rats et les souris (22239)	3	0,31 Kg
15.10.2019	28 Regards Égouts SECTEUR Secteur 1-Nord de Keller			Rat	Contrac blox tue les rats et les souris (22239)	3	0,28 Kg
16.10.2019	42 Regards Égouts SECTEUR Secteur 1-Nord de Keller			Rat	Contrac blox tue les rats et les souris (22239)	3	0,42 Kg
18.10.2019	42 Regards Égouts SECTEUR Secteur 1-Nord de Keller			Rat	Contrac blox tue les rats et les souris (22239)	3	0,42 Kg
21.10.2019	35 Regards Égouts SECTEUR Secteur 1-Nord de Keller			Rat	Contrac blox tue les rats et les souris (22239)	3	0,35 Kg
22.10.2019	30 Regards Égouts SECTEUR Secteur 1-Nord de Keller			Rat	Contrac blox tue les rats et les souris (22239)	3	0,30 Kg
23.10.2019	30 Regards Égouts SECTEUR Secteur 1-Nord de Keller			Rat	Contrac blox tue les rats et les souris (22239)	3	0,30 Kg
24.10.2019	25 Regards Égouts SECTEUR Secteur 1-Nord de Keller			Rat	Contrac blox tue les rats et les souris (22239)	3	0,25 Kg

Montréal

1555, Rue Carrie-Derick, 2eme étage
Montréal H3C 6W2
N° de permis: **401559839**

Arrondissement Saint-Laurent

Registre d'utilisation des pesticides des classes 1 à 5
Bilan détaillé des interventions phytosanitaires

Année 2019

Firme : Institut Régional Contrôle Antiparasitaire Extermi
Total firme: 29

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION ADDENDA

CM : 07.04

2020/02/24 13:00

(1)

Dossier # : 1207009001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire , Division des aménagements écologiques du paysage
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Dépôt du bilan annuel 2019 sur l'utilisation des pesticides

VU la résolution CA20 25 0030 adoptée par le conseil d'arrondissement du Plateau-Mont-Royal à sa séance du 3 février 2020, il est recommandé:
De déposer au conseil de la ville le bilan annuel 2019 sur l'utilisation des pesticides, conformément à l'article 32 du *Règlement sur l'utilisation des pesticides* .

Signé par Alain DUFORT **Le** 2020-02-05 11:34

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Service aux citoyens

Le Plateau-Mont-Royal
Montréal

Extrait authentique du procès-verbal d'une séance du conseil d'arrondissement

Séance ordinaire du lundi 3 février 2020	Résolution: CA20 25 0030

Dépôt du bilan annuel 2019 sur l'utilisation des pesticides.

CONSIDÉRANT l'attestation de conformité rendue par le directeur du Développement du territoire et des études techniques et son équipe;

Il est proposé par le maire Luc Rabouin

appuyé par la conseillère Marianne Giguère

et résolu :

De déposer au conseil de la ville le bilan annuel 2019 sur l'utilisation des pesticides, conformément à l'article 32 du *Règlement sur l'utilisation des pesticides*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

60.01 1207009001

Luc RABOUIN
_____
Maire de l'arrondissement

Claude GROULX
_____
Secrétaire d'arrondissement

Signée électroniquement le 4 février 2020

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE ADDENDA

IDENTIFICATION — Dossier # :1207009001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire , Division des aménagements écologiques du paysage
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Dépôt du bilan annuel 2019 sur l'utilisation des pesticides

CONTENU

CONTEXTE

Le présent addenda vise à permettre le dépôt au conseil de la ville du bilan annuel 2019 sur l'utilisation des pesticides de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, au terme de la résolution CA20 25 0030 adoptée par le conseil d'arrondissement à sa séance du 3 février 2020.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Claude GROULX
Secrétaire d'arrondissement

Tél : 514 872-9863
Télécop. : 514 872-9243

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1207009001**
Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire , Division des aménagements écologiques du paysage
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Dépôt du bilan annuel 2019 sur l'utilisation des pesticides

CONTENU

CONTEXTE

Le 26 avril 2004, le conseil municipal de la Ville a adopté le Règlement sur l'utilisation des pesticides (04-041) et le 7 mai suivant, le conseil d'arrondissement a adopté des ordonnances prévues à la section IX, article 21 de ce règlement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA19 250043 - 4 février 2019 - Dépôt du bilan annuel 2018 sur l'utilisation des pesticides

- CA18 250041 - 5 février 2018 - Dépôt du bilan annuel 2017 sur l'utilisation des pesticides
- CA17 5250005 - 6 février 2017 - Dépôt du bilan annuel 2016 sur l'utilisation des pesticides

DESCRIPTION

Le conseil d'arrondissement dépose au conseil municipal son bilan annuel 2019 sur l'utilisation des pesticides.

JUSTIFICATION

Il est prévu à la section XI du *Règlement sur l'utilisation des pesticides* (04-041), qu'une fois le règlement devenu applicable, le conseil d'arrondissement doit déposer un rapport faisant état de l'application de ce règlement à l'égard de son territoire avant le 28 février de chaque année.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Aucun

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le dépôt du bilan annuel de l'arrondissement est prévu au règlement de la Ville de Montréal.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le *Règlement sur l'utilisation des pesticides* vise une protection accrue de l'environnement en contribuant à la préservation des ressources naturelles, à la conservation des milieux naturels et à la réduction des nuisances et des impacts sur l'environnement et les paysages.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Cette décision sera annoncée dans le communiqué des faits saillants de la séance du conseil qui est diffusé sur le fil de presse, dans les médias sociaux et l'infolettre, ainsi que sur le site Web de l'arrondissement.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Dépôt du bilan prévu à la séance du conseil municipal du 23 mars 2020.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur, le directeur de direction ainsi que le signataire de la décision attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Élise LAVERDURE
Agente technique en horticulture et arboriculture

Tél : 514-872-3692
Télécop. : 514-872-8046

ENDOSSÉ PAR Le : 2020-01-09

Stéphanie-Anne GARON
Chef de division - Aménagements écologiques du paysage

Tél : 514-872-3055
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Michael TREMBLAY
Directeur de la Direction du développement du territoire et des études techniques
Tél : 514 872-6651
Approuvé le : 2020-01-12

Système de gestion des décisions des instances
PIÈCES JOINTES AU DOSSIER

Dossier # : 1207009001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire , Division des aménagements écologiques du paysage
Objet :	Dépôt du bilan annuel 2019 sur l'utilisation des pesticides

Bilan annuel 2019 relatif à l'application du règlement sur l'utilisation des pesticides (04-041) et de la lutte intégrée

- Bilan cumulatif des interventions phytosanitaires firme externe
- Bilan détaillé des interventions phytosanitaires firme externe



- Bilan_type_applic_pest_2019.pdf



Bilan cumulatif des interventions phytosanitaires - Externe.pdf



Bilan détaillé des interventions phytosanitaires - Externe.pdf

RESPONSABLE DU DOSSIER

Élise LAVERDURE
Agente technique en horticulture et arboriculture

Tél : 514-872-3692
Télécop. : 514-872-8046



Bilan annuel 2019

relatif à l'application du règlement sur l'utilisation des pesticides (R.V.M. 04-041) et de la lutte intégrée

Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal

Montréal

Table des matières

Lexique **3**

Introduction **5**

Orientation et objectifs de l'arrondissement 5

Historique – résolutions du Conseil d'arrondissement **6**

Résolutions adoptées à ce jour par le conseil d'arrondissement relativement à l'application du Règlement sur l'utilisation des pesticides (R.V.M. 04-041) 6

Ressources budgétaires et humaines **8**

Personnel dédié à l'application du règlement **9**

Activités de communication et de sensibilisation **10**

Gestion des demandes de citoyens **11**

Formation des employés **13**

Inspections sur les pesticides **15**

Demandes de permis temporaire d'utilisation de pesticides **16**

Autorisations spéciales d'utilisations de pesticides **17**

Évolution des demandes de permis **18**

Infractions et poursuites judiciaires **19**

Lutte intégrée **21**

Conclusion **24**

Annexe 1 : Principaux outils de communication sur les pesticides et le jardinage écologique **25**

Lexique

Autorisations spéciales
Pouvoir d'ordonnance d'un conseil d'arrondissement permettant de nommer une personne, qui, malgré les interdictions prévues au règlement, peut, en cas de situation exceptionnelle, permettre l'utilisation de pesticides dans tous les cas d'urgence et de danger pour la santé humaine, y compris dans les zones sensibles.

Biopesticide
(entomologie) Pesticide fabriqué à partir d'organismes vivants.
(Santé Canada) Micro-organismes trouvés à l'état naturel ou génétiquement modifiés (agents microbiens); phéromones; ainsi que les pesticides, à l'inclusion des composés biochimiques, qui ont été acceptés et homologués à titre de biopesticides par l'U.S. EPA.

Corporation
Au sens du Règlement, une personne morale, une société, une entreprise, etc. Elle est de droit public ou privé, avec ou sans but lucratif.

Espèce envahissante
Une espèce exotique dont l'introduction ou la propagation peuvent constituer une menace pour l'environnement, l'économie ou la société.

Infestation
(tout espace extérieur) Présence d'herbes nuisibles, insectes, moisissures ou autres agents nuisibles, qui, peu importe l'étendue, crée une menace à la sécurité, à la santé humaine, à la survie des arbres et arbustes ou à la vie animale.
(surfaces gazonnées et plate-bande) Présence d'insectes, moisissures ou autres agents nuisibles, à l'exception d'herbes nuisibles, sur plus de 50 % de l'espace délimité par une pelouse ou sur plus de 5 mètres carrés de l'espace délimité par une plate-bande.

Insecte ravageur
(zoologie) Insecte nuisible qui endommage gravement ou détruit une culture, une récolte ou un aménagement.

Lutte intégrée
Méthode décisionnelle qui a recours à toutes les techniques nécessaires pour réduire les populations d'organismes nuisibles de façon efficace et économique, tout en respectant l'environnement. Celle-ci consiste à combiner divers moyens d'interventions physiques, biologiques et chimiques en dernier recours. Elle est axée sur la prévention – que ce soit par le dépistage des organismes indésirables ou par des pratiques d'entretien favorisant la bonne santé des végétaux. Le succès de la lutte intégrée dépend donc d'une bonne connaissance de l'écosystème local et des facteurs à l'origine de la prolifération des organismes indésirables.

Néonicotinoïdes
Pesticides qui sont employés en tant qu'insecticides pour lutter contre différents types d'insectes. Ce sont des pesticides systémiques qui, une fois appliqués, se distribuent dans toutes les parties de la plante, rendant cette dernière toxique pour les insectes, notamment les abeilles. Toute utilisation de pesticides de la famille des néonicotinoïdes est dorénavant interdite à l'extérieur des bâtiments. Les pesticides du groupe des néonicotinoïdes qui sont actuellement homologués au Canada sont à base de cinq matières actives soit l'acétamipride, la clothianidine, l'imidaclopride, le thiaclopride et le thiaméthoxame.

Pesticides
Toute substance, matière ou micro-organisme destiné à contrôler, détruire, amoindrir, attirer ou repousser directement ou indirectement un organisme nuisible, nocif ou gênant pour l'être humain, la faune, la végétation, les récoltes ou les autres biens, ou destiné à servir de régulateur de croissance de la végétation, à l'exclusion d'un médicament ou d'un vaccin, au sens de la Loi sur les pesticides.

Zone sensible
Terrains particuliers où, à moins de certaines exceptions prévues par le Règlement, seuls les produits considérés comme des biopesticides, l'huile minérale, l'azadirachtine ainsi que les ingrédients actifs de l'annexe II du Code de gestion des pesticides. Ces zones comprennent des garderies, des écoles, des établissements de santé, des lieux de culte, des résidences pour personnes âgées, des aires de jeux et des terrains sportifs des parcs municipaux. Le conseil d'arrondissement, peut également par un pouvoir d'ordonnance, déterminer que certains parcs, cimetières et jardins communautaires soient considérés comme des zones sensibles. Pour l'ensemble de ces terrains, la zone sensible comprend une bande de 5 m de large au-delà de la limite de chacun de ces terrains.

Introduction

Au terme d'une importante démarche de concertation, et suite à l'adoption du Code de gestion des pesticides par le gouvernement du Québec en 2003, la Ville s'est dotée d'une réglementation sur l'utilisation des pesticides en 2004. Les objectifs de cette réglementation sont de réduire les utilisations de pesticides à Montréal et d'implanter des pratiques de gestion de lutte intégrée sur les terrains municipaux afin de contribuer à l'amélioration de la qualité du milieu de vie des citoyens.

La présence de pesticides dans l'environnement et l'exposition à ces produits, même à de faibles doses, peuvent avoir des effets sur la santé des personnes. Dans le contexte des changements climatiques, où l'usage des pesticides peut s'accentuer en raison de la présence plus importante d'insectes nuisibles et de nouvelles maladies, le développement de solutions de rechange aux pesticides selon une approche en lutte intégrée devient essentiel. De plus, les interventions municipales faites à l'aide de pesticides, en plus de respecter le Règlement sur l'utilisation des pesticides (R.V.M. 04-041), doivent se faire dans le respect de la loi fédérale sur les produits antiparasitaires (LPA) ainsi que des règlements découlant de la loi sur les pesticides du Québec.

Le bilan annuel de l'application du règlement sur l'utilisation des pesticides et de la lutte intégrée est une exigence réglementaire (04-041, a. 32; 04-041-2, a. 5) par laquelle le conseil d'arrondissement doit, avant le 31 mars de chaque année, déposer un rapport au conseil municipal faisant état de l'application du Règlement à l'égard de son territoire.

Orientation et objectifs de l'arrondissement

Nous avons la même vision et les mêmes objectifs que le Service de l'environnement à propos de l'utilisation des pesticides sur le territoire du Plateau-Mont-Royal. Nous privilégions l'approche de lutte intégrée dans nos interventions; nous utilisons des moyens mécaniques et/ou des insectes prédateurs et si la situation perdure, nous allons utiliser à certains endroits, des bio-pesticides à faible impact néanmoins nous préférons concentrer nos efforts à choisir des végétaux qui conviennent aux conditions existantes, à maintenir un sol vivant et en santé et créer une biodiversité sur l'ensemble du territoire de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal.

Historique – résolutions du Conseil d'arrondissement

Résolutions adoptées à ce jour par le conseil d'arrondissement relativement à l'application du Règlement sur l'utilisation des pesticides (R.V.M. 04-041)

Mise en contexte

L'historique regroupe toutes les décisions prises par le conseil d'arrondissement relativement à l'application du Règlement sur l'utilisation des pesticides. Les résolutions visent l'adoption du bilan annuel sur les pesticides ainsi que les pouvoirs d'ordonnance de l'arrondissement (article 27). Un conseil d'arrondissement peut, par l'adoption d'une ordonnance : déterminer certains espaces en tant que zone sensible; limiter ou retirer certaines exceptions prévues au Règlement; limiter l'application de ces exceptions; réduire la période de validité du permis; imposer des conditions d'application de pesticides plus sévères et autoriser une personne à agir de manière exceptionnelle en situation d'urgence.

No de la résolution	Date (JJ/MM/AAAA)	Objet de la décision	Note complémentaire
VILLE DE MONTRÉAL			
CM04 0316	2004-04-26	Adoption du règlement sur l'utilisation des pesticides	
CE04 0867	2004-05-05	Virement de crédits en vertu de l'adoption du règlement relatif à l'utilisation des pesticides	X $ accordé à l'arrondissement pour l'application du Règlement et 3000 $ pour les besoins relatifs à la formation continue
CM06 0855	2006-12-11	Modifications au Règlement sur l'utilisation des pesticides (R.V.M. 04-041-1)	Pouvoir d'ordonnance pour ajouter certaines zones sensibles sur le territoire
CM15 0686	2015-05-25	Modifications au Règlement sur l'utilisation des pesticides (R.V.M. 04-041-2)	Ajout de l'azadirachtine parmi la liste des matières actives de pesticides ne nécessitant pas de permis temporaire d'utilisation de pesticides

No de la résolution	Date (JJ/MM/AAAA)	Objet de la décision	Note complémentaire
CM16 0144	2016-01-25	Modifications au Règlement sur l'utilisation des pesticides (R.V.M. 04-041-3)	Interdiction complète des pesticides faisant partie de la famille des néonicotinoïdes sur le territoire
ARRONDISSEMENT			
CA19 250043	2019-02-04	Dépôt du bilan annuel	Bilan 2018
CA 05250144	2005-05-02	Autorisation exceptionnelle en situation d'urgence	Cette ordonnance est valide pour les années à venir sans devoir passer au conseil d'arrondissement.

Ressources budgétaires et humaines

Mode de fonctionnement

Le budget transféré de la ville centre pour les pesticides et pour la lutte intégrée n'est pas suffisant pour couvrir tous nos besoins. Il est ajusté à même nos budgets dans différents secteurs connexes; celui de la main-d'œuvre, de la formation aux employés, dans l'achat de compost, d'engrais biologique, de mycorhizes, de bois raméal fragmenté et de végétaux résistants aux conditions urbaines, aux maladies et aux insectes. C'est un tout, plus le sol est vivant et en santé, plus les végétaux le seront aussi. Ce sont ces choix que nous avons étudiés et mis en pratique pour améliorer et maintenir des conditions optimales avec des bonnes pratiques d'entretien et l'ajout d'intrants organiques à chaque année.
Chaque employé de la division des parcs et de l'horticulture y participe d'une manière ou d'une autre.

Postes budgétaires	Montant ($) (estimé)	Détails/description
Communication et sensibilisation		
Formation	3 000,00 $	
Lutte intégrée	2 000,00 $	
Salaires (RH)	13 000,00 $	
Budget global	18 000,00 $	

Personnel dédié à l’application du règlement

Titre d’emploi	Nombre de semaines de travail (estimé)	Description des tâches rattachées au mandat des pesticides et de la lutte intégrée
Inspecteur (horticulture)	3	Dépistage, recherche de nouvelles solutions
Agente technique	3	Recherche de nouvelles méthodes d’entretien (espaces verts, étangs), amendement des sols, choix des végétaux qui conviennent à leur environnement
Contremaître	12	Mise en application des nouvelles méthodes d'entretien, amendement
Jardiniers	12	Mise en application des nouvelles méthodes d’entretien, amendement
Total	33	

Commentaires et recommandations

Au courant des dernières années, nous avons revu nos méthodes d'entretien des espaces verts (avec l'achat de nouveaux équipements) et nous continuons à essayer de nouvelles façons de faire pour améliorer la qualité de nos aménagements et pour les préserver en bon état le plus longtemps possible. Il est difficile de comptabiliser un montant qui est attribué au département des pesticides et de la lutte intégrée parce que nous intervenons quotidiennement à travers différentes tâches.

Activités de communication et de sensibilisation

Mise en contexte

Expliquer dans quel cadre vos activités de communication et de sensibilisation sont en lien avec le dossier des pesticides.[1] Les activités de communication peuvent comprendre, à titre d'exemple, une conférence de presse, un article à l'intérieur d'un bulletin ou d'un journal d'arrondissement, une publicité, un message sur un babillard électronique, etc. Les activités de sensibilisation peuvent comprendre, à titre d'exemple, une conférence ou un atelier d'information, un kiosque lors d'une fête de quartier, etc. Veuillez préciser le nom de l'activité ainsi qu'une brève description, l'objectif de sensibilisation de cette activité et le nombre estimé de citoyens rejoints.

Activités réalisées en 2019

Activité et description	Objectif	Nombre de citoyens rejoints (estimation)
Distribution de compost	Sensibiliser les citoyens aux bonnes pratiques culturales (activité qui a lieu lors de la campagne de distribution des végétaux)	15 000
Information sur le site web de l'arrondissement ; onglet concernant l'agrile du frêne	Informer les citoyens sur les mesures prises dans l'arrondissement et information concernant la subvention octroyé pour traiter les frênes sur le domaine privé	25 000
Information sur le site web de l'arrondissement : onglet concernant l'herbe à poux	Informer les citoyens sur les mesures prises dans l'arrondissement et un volet plus explicatif.	25 000

[1] La liste des outils de communication accessibles à tous les citoyens de Montréal est présentée à l'annexe I du bilan.

Commentaires et recommandations

Dans les prochaines années, nous allons continuer à collaborer avec la division des relations avec les citoyens et les communications (via les réseaux sociaux, notamment) afin de tenir informer les citoyens sur les différentes approches de lutte intégrée que nous voulons mettre en application à l'arrondissement ainsi que les différentes alternatives que les citoyens peuvent utiliser.

Gestion des demandes de citoyens

Provenance des demandes

La majorité des demandes que nous recevons proviennent du 311, ce sont des demandes de renseignements à propos de l'agrile du frêne, des demandes de traitements contre les nids de guêpes, à l'occasion une demande de renseignements sur les pesticides autorisés à l'arrondissement ainsi que des demandes concernant les maladies et insectes dans les arbres.

Nature des demandes

Nature	Nombre Demandes domaine privé	Nombre Demandes domaine public	Type de demandes
Guêpes	2	20	Extermination des nids de guêpes
Agrile du frêne		24	Demande de vérification - arbre malade - frêne public et privé - explication concernant les subventions et les abattages
Fourmis		3	Présence de fourmis dans les arbres
Herbe à poux		2	Demande d'intervention
Herbe à puce		2	Demande d'intervention
Punaise marbrée		1	Demande d'intervention
Insectes divers		8	Demande d'information/intervention
Anthracnose		5	Demande d'information/intervention

Commentaires et recommandations

La majorité des demandes que nous recevons concernent les arbres du domaine public. Nous recevons de moins en moins de demandes concernant l'agrile du frêne, les campagnes d'information ont porté fruit, les gens savent que nous tentons d'atténuer les effets de cet insecte ravageur.

Formation des employés

Mise en contexte

Description des formations suivies dans le but de rester à jour dans le dossier des pesticides et de la lutte intégrée. La formation peut prendre la forme, à titre d'exemple, d'un webinaire, d'un atelier, un cours à distance, une participation à un colloque, congrès qui comprend des conférences sur les pesticides ou la lutte intégrée, de tables de discussion, etc. Si l'activité de formation est organisée à l'interne (Ex. Service de l'environnement, Service des grands parcs, Espace pour la vie), vous devez simplement indiquer Ville de Montréal dans la case appropriée.

Titre de la formation	Formateur/Organisateur	Date	Nombre de participants
Comité municipal sur les pesticides	Service de l'environnement, Ville de Montréal	02-04-2019	2

Commentaires et recommandations

Nous allons rester à l'affût des nouvelles approches en lutte intégrée, continuer à suivre des formations, participer à des colloques et congrès qui nous sont offerts afin de maintenir nos connaissances à jour quant aux règlements sur les pesticides et les nouvelles avancées en matière de protection de l’environnement, lutte intégrée et développement durable.

Inspections sur les pesticides

Structure administrative

Le citoyen doit remplir le formulaire de demande d'utilisation de pesticides qui se trouve sur le site internet de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal. Une fois remplie, il peut le remettre au Bureau d'accueil ou l'envoyer par fax. La personne responsable à la Division des aménagements écologiques du paysage, l'agent technique en horticulture et arboriculture ou l'inspecteur en horticulture et arboriculture prendra rendez-vous avec le citoyen pour inspecter les lieux, si nécessaire, et ensuite une décision sera rendue. Si la réponse est positive, le paiement requis pour émettre un permis sera fait au bureau d'accueil par le citoyen et une trousse lui sera remise. En cas de refus, le motif sera envoyé au citoyen.

Inspections

Type d'inspections	Nombre d'effectué
Demandes de citoyens	0
Détections de cas au terrain	0
Patrouilles des inspecteurs	0
Visites – demandes de permis temporaire	0
Visites de courtoisie	0

Commentaires et recommandations

Aucune inspection en lien avec les pesticides n'a eu lieu sur l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal en 2019.

Demandes de permis temporaire d’utilisation de pesticides

Permis octroyés ou refusés	Raison	Personne physique	Personne morale	Total
Permis octroyés				
	Sous-total			
Permis refusés				
	Sous-total			

Commentaires et recommandations

Nous n'avons reçu aucune demande de permis de pesticides en 2019.

Autorisations spéciales d’utilisations de pesticides

Cas d’urgence et de danger pour la santé humaine, notamment dans les zones sensibles.

Raison	Citoyens	Corporations	Total

Commentaires et recommandations

Nous n’avons reçu aucune demande pour l’année 2019.

Évolution des demandes de permis

Mise en contexte

Il est recommandé de suivre l'évolution des demandes de permis sur une période de 3 ans.

Évolution des demandes de permis de (3 ans)

Année	Permis octroyés	Permis refusés	Total
2017	0	0	0
2018	0	0	0
2019	0	0	0
Total	0	0	0

Commentaires et recommandations

Nous n'avons reçu aucune demande pour l'année 2019.

Infractions et poursuites judiciaires

Mise en contexte

Lorsque l’arrondissement constate une infraction au Règlement sur l’utilisation des pesticides (R.V.M. 04-041), diverses mesures peuvent être faites auprès d’un contrevenant, principalement sous la forme d’un constat d’infraction ou d’un avis écrit. Les infractions constatées concernent généralement le non-respect de l’article 3 du Règlement : en ayant utilisé ou appliqué, ou même en ayant toléré ou permis l’utilisation des pesticides à l’extérieur des bâtiments. Ces infractions peuvent également viser, de manière générale, les conditions d’applications de pesticides ou le non-respect des exigences spécifiées pour les exploitants de terrains de golf ou de terrains visant la production agricole ou horticole

Nous n'avons pas émis de constat d'infraction dans les dernières années. Si jamais nous constatons que le règlement n'est pas respecté et selon la nature de l'infraction, une lettre sera émise (expliquant la nature du règlement au citoyen ou à l'entreprise et les alternatives permises) ou un constat d'infraction. S’il y a un constat d'infraction, il sera émis par l'inspecteur d'arrondissement suite aux recommandations de l'inspecteur en arboriculture et horticulture et/ou de l'agent technique en horticulture et arboriculture.

Les contrevenants s’exposent à des poursuites judiciaires si une utilisation de pesticides non conforme est effectuée à l’extérieur des bâtiments. Ces poursuites peuvent mener à des amendes allant de 100 $ à 4 000 $. Les condamnations et les amendes perçues chaque année incluent certaines infractions commises lors d’années antérieures et réglées durant l’année en cours. De même, elles excluent certaines infractions commises pendant l’année courante, mais non réglées pendant cette année.

Suivi des infractions et poursuites judiciaires

Année	2019	2018	2017
Nombre d'avis écrits	0	0	0
Nombre de constats d'infraction	0	0	0
Nombre de constats non contestés et payés	0	0	0
Nombre de chefs d'accusation déposés devant la cour municipale	0	0	0
Nombre de contrevenants condamnés (infractions contestées et jugées)	0	0	0
Amendes totales ($)	0	0	0

Liste des personnes morales reconnues coupables en 2019

Nom et adresse du contrevenant	Infraction	Lieu de l'infraction	Date/Amende

Commentaires et recommandations

Aucune infraction n'a eu lieu en 2019.

Lutte intégrée

Mise en contexte

Nous avons mis en place différentes pratiques culturales pour éviter l'utilisation des pesticides, en voici quelques exemples :

- nous choisissons des végétaux qui résistent aux maladies, aux insectes et aux conditions urbaines;

- nous laissons les résidus des plantes en hiver pour protéger le sol et les racines. De plus, c'est un apport de matière organique au printemps;

- nous tentons de maintenir une hauteur de +/- 8cm au gazon, ce qui lui permet de mieux résister à la sécheresse;

- les résidus verts, suite à la tonte, sont laissés au sol (apport de matière organique);

- nous déchiquetons les feuilles à l'automne dans certains parcs pour les laisser au sol (apport de matière organique);

- aération, terreautage, ajout d'engrais biologiques et/ou compost au courant du printemps, de l'été et à l'automne si nécessaire dans les espaces verts;

- quelques zones de biodiversité avec des arbres et arbustes (ce sont des espaces désignés que nous laissons en friche durant l'été);

- mise en place d’une stratégie arboricole en lien avec la politique de l’arbre pour assurer la pérennité de la forêt urbaine dans le contexte de l'épidémie de l'agrile du frêne.

Algues filamenteuses

Action	Responsable	Période d'intervention (ex. : mai-juin)	Nombre d'interventions	Quantités/ Unités (si applicable)
Ajouts de bactéries et colorants	Arrondissement	Mai à septembre		
Faucardeur (appareil qui coupe et ramasse les résidus verts dans l'étang)	Arrondissement	Mai à septembre		
Aération de l'étang	Arrondissement	Mai à octobre		

Agrile du frêne

Action	Responsable	Période d'intervention (ex. : mai-juin)	Nombre d'interventions	Quantités/ Unités (si applicable)
Injection frêne public	Service des Grands Parcs	Été 2019	364	240,81 l
Injection frêne privé	Service des Grands Parcs	Été 2019	105	16,495 l

Commentaires et recommandations

Nous allons poursuivre nos démarches avec la lutte contre l'agrile du frêne et diversifier le choix des arbres de même que participer au programme d'éradication contre l'herbe à poux.

Conclusion

Notre objectif à l'arrondissement est de continuer à valoriser la lutte intégrée, en utilisant très peu les bio-pesticides à faible impact (classe 4 et 5) et en créant des milieux de vie naturels et vivants. Grâce à la biodiversité de nos aménagements ainsi qu'à nos pratiques culturales nous réussissons à maintenir des espaces verts de qualité, mais ça demande plus d'entretien (main-d'œuvre) et de temps.
Les résultats de ces changements de pratiques culturales se prolongent sur plusieurs années.

Dans les prochaines années, nous allons probablement faire face à de nouveaux défis (de nouveaux insectes et/ou nouvelles maladies) et nous espérons que le Service de l'environnement reste à l'affût des recherches en lien avec les pesticides et la lutte intégrée afin de continuer à nous informer comme ils le font en ce moment.

Annexe 1 : Principaux outils de communication sur les pesticides et le jardinage écologique

	Outil de sensibilisation	Descriptif
MONTRÉAL SANS PESTICIDES	ville.montreal.qc.ca/pesticides	Site de référence pour connaître la réglementation en vigueur ainsi que les produits autorisés ou interdits; l'adoption de bonnes pratiques de jardinage sans pesticides; la lutte intégrée et la lutte biologique en particulier.
	Guide Maison propre et Jardin vert	Guide d'entretien ménager et de jardinage écologique destiné au grand public.
	Montréal sans pesticides	Résumé du règlement sur l'utilisation des pesticides. Aide le citoyen à mieux comprendre le règlement qui a été adopté en avril 2004. - Retrait de l'exception visant le contrôle des araignées.
	Guide d'entretien écologique de la pelouse	Feuillet d'information nécessaire pour aider le citoyen à obtenir une belle pelouse sans l'aide de produits chimiques.
	Pesticides à faible impact	Dépliant portant spécifiquement sur la connaissance des pesticides à faible impact, sur les ingrédients actifs, les modes d'application et les mises en garde.
Banque d'info 311	- Règlement sur l'utilisation des pesticides (R.V.M. 04-041) - Lutte biologique agrile - Puceron - Pucerons du tilleul - Psylle du micocoulier - Guêpes fouisseuses (de sable)	Fiches d'informations sur la réglementation en vigueur relativement aux pesticides, des projets en lutte intégrée menés par le Service de l'environnement (lutte biologique contre le puceron du tilleul, lutte biologique contre l'agrile du frêne) ainsi que des informations pratiques sur les problèmes causés par certains insectes (guêpes fouisseuses, puceron, psylle du micocoulier).

Arrondissement Plateau-Mont-Royal
Direction de la culture, des sports, des loisirs, des parcs et du développement social
Division des parcs et de l'horticulture

Auteur (s)
Elise Laverdure

20-12-2019

Montréal

1555, rue Carrie-Derick, 2ème Étage
Montréal H3C 6W2
N° de permis: **401559839**

Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal
Bilan cumulatif des interventions phytosanitaires
Année 2019

Firme: Bio-contrôle Arboricole inc.

Nombre de traitements	Type de produit	Nom commercial du produit (Homologation)	Nom de l'ingrédient actif	Quantité totale de matière active
			Produits autorisés	
1	Insecticide chimique	TreeAzin Insecticide Systémique (30559)	*Azadirachtine*	*12 040,50 ml*

Total firme : 1

Montréal

1555, rue Carrie-Derick, 2ème Étage
Montréal H3C 6W2
N° de permis: **401559839**

Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal
Bilan cumulatif des interventions phytosanitaires
Année 2019

Firme: Entreprises d'extermination Maheu ltée

Nombre de traitements	Type de produit	Nom commercial du produit (Homologation)	Nom de l'ingrédient actif	Quantité totale de matière active
			Produits d'exception	
5	Insecticide chimique	Konk Destructeur de frelons et guêpes (31112)	*d-phénotrine*	*1,56 g*
			Tétraméthrine	*2,50 g*
1	Insecticide chimique	L'exterminator poudre insecticide (23352)	*Butoxyde de pipéronyle*	*0,14 g*
			Pyréthrines	*0,03 g*
3	Insecticide chimique	On Guard Destructeur de guêpes et frelons (31883)	*d-phénotrine*	*1,38 g*
			Tétraméthrine	*2,20 g*

Total firme : 9

Total Général: 10

Montréal

1555, Rue Carrie-Derick, 2eme étage
Montréal H3C 6W2
N° de permis: **401559839**

Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal

Registre d'utilisation des pesticides des classes 1 à 5
Bilan détaillé des interventions phytosanitaires

Année 2019

Firme : Bio-contrôle Arboricole inc.

Produits autorisés

Date de l'application	*Site des zones traitées*	*Superficie traitée*	*Objet du traitement*	*Raison de l'application*	*Nom commercial du produit (Homologation)*	*Classe*	*Quantitée appliquée*
31.08.2019	Tout le domaine public de l'arrondissement		1472 Fraxinus	Agrile du frêne (Agrilus planipennis)	TreeAzin Insecticide Systémique (30559)	3	240,81 L

Total firme: 1

Montréal

1555, Rue Carrie-Derick, 2eme étage
Montréal H3C 6W2
N° de permis: **401559839**

Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal

Registre d'utilisation des pesticides des classes 1 à 5
Bilan détaillé des interventions phytosanitaires

Année 2019

Firme : Entreprises d'extermination Maheu ltée
Produits d'exception

Date de l'application	*Site des zones traitées*	*Superficie traitée*	*Objet du traitement*	*Raison de l'application*	*Nom commercial du produit (Homologation)*	*Classe*	*Quantitée appliquée*
20.08.2019	Parc Lafontaine	1 M2		Guêpes (Vespula)	Konk Destructeur de frelons et guêpes (31112)	5	250,00 g
24.08.2019	Fabre	1 M2		Guêpes (Vespula)	Konk Destructeur de frelons et guêpes (31112)	5	250,00 g
	Christophe-Colomb	1 M2		Guêpes (Vespula)	Konk Destructeur de frelons et guêpes (31112)	5	250,00 g
04.09.2019	Parc Lafontaine	1 M2		Guêpes (Vespula)	Konk Destructeur de frelons et guêpes (31112)	5	300,00 g
05.09.2019	Christophe-Colomb	1 M2		Guêpes (Vespula)	On Guard Destructeur de guêpes et frelons (31883)	5	300,00 g
06.09.2019	Fabre	1 M2		Guêpes (Vespula)	On Guard Destructeur de guêpes et frelons (31883)	5	400,00 g
28.09.2019	Parc Lafontaine	1 M2		Guêpes (Vespula)	Konk Destructeur de frelons et guêpes (31112)	5	200,00 g
01.10.2019	Parc Lafontaine	1 M2		Guêpes (Vespula)	L'exterminator poudre insecticide (23352)	5	14,00 g
					On Guard Destructeur de guêpes et frelons (31883)	5	400,00 g

Total firme: 9

Total région : 10

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION ADDENDA

CM : 07.05

2020/02/24 13:00

(1)

Dossier # : 1202504001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction de la culture_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Dépôt du bilan annuel 2019 de l'arrondissement d'Outremont faisant état de l'application du Règlement sur l'utilisation des pesticides (04-041) à l'égard de son territoire

DE RECEVOIR le bilan 2019 de l'arrondissement d'Outremont faisant état de l'application du Règlement sur l'utilisation des pesticides en vue de son dépôt au conseil municipal.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2020-02-06 13:49

Signataire : Alain DUFORT

_____

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Service aux citoyens

Outremont
Montréal

Extrait authentique du procès-verbal d'une séance du conseil d'arrondissement

Séance ordinaire du lundi 3 février 2020	Dépôt: CA20 16 0046

DÉPÔT DU BILAN ANNUEL 2019 DE L'ARRONDISSEMENT D'OUTREMONT FAISANT ÉTAT DE L'APPLICATION DU RÈGLEMENT SUR L'UTILISATION DES PESTICIDES (04-041) À L'ÉGARD DE SON TERRITOIRE

DÉPÔT du bilan 2019 de l'arrondissement d'Outremont faisant état de l'application du *Règlement sur l'utilisation des pesticides* (04-041) en vue de son dépôt au conseil municipal.

60.01 1202504001

Philipe TOMLINSON
_____
Maire de l'arrondissement

Julie DESJARDINS
_____
Secrétaire d'arrondissement

Signée électroniquement le 6 février 2020

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE ADDENDA

IDENTIFICATION — Dossier # :1202504001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction de la culture_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Dépôt du bilan annuel 2019 de l'arrondissement d'Outremont faisant état de l'application du Règlement sur l'utilisation des pesticides (04-041) à l'égard de son territoire

CONTENU

CONTEXTE

Dépôt du bilan annuel 2018 de l'arrondissement d'Outremont faisant état de l'application du Règlement sur l'utilisation des pesticides (04-041) à l'égard de son territoire et transmission au CM pour dépôt.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Pascale LEBEL
Secrétaire- recherchiste

Tél : 514 495-6268
Télécop. : 514 495-6290

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1202504001**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction de la culture_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Dépôt du bilan annuel 2019 de l'arrondissement d'Outremont faisant état de l'application du Règlement sur l'utilisation des pesticides (04-041) à l'égard de son territoire

CONTENU

CONTEXTE

Le conseil de la Ville de Montréal adoptait le 27 avril 2004, le règlement (04-041) relatif à l'utilisation des pesticides. Le 3 mai suivant, le conseil d'arrondissement adoptait des ordonnances prévues à la section IX, article 27.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM19 0375 - 15 avril 2019 : Dépôt du Bilan annuel 2018 de l'arrondissement d'Outremont faisant état de l'application du Règlement sur l'utilisation des pesticides (04-041) à l'égard de son territoire, et le conseil en prend acte.
CA19 16 0102 - 4 mars 2019 : Dépôt du bilan 2018 de l'arrondissement d'Outremont faisant état de l'application du *Règlement sur l'utilisation des pesticides* en vue de son dépôt au conseil municipal.

CM18 0170 - 19 février 2018 : Bilan annuel 2017 de l'arrondissement d'Outremont faisant état de l'application du Règlement sur l'utilisation des pesticides (04-041) à l'égard de son territoire

CA18 16 0045 -5 février 2018 : Dépôt du bilan annuel 2017 de l'arrondissement d'Outremont faisant état de l'application du Règlement sur l'utilisation des pesticides (04-041) à l'égard de son territoire;

CA17 16 0066 - 6 février 2017 : Dépôt du bilan annuel 2016 de l'arrondissement d'Outremont faisant état de l'application du Règlement sur l'utilisation des pesticides (04-041) à l'égard de son territoire;

CA16 16 0049 - 1er février 2016 : Dépôt du bilan annuel 2015 de l'arrondissement d'Outremont faisant état de l'application du Règlement sur l'utilisation des pesticides (04-041) à l'égard de son territoire;

CA15 16 0031 - 12 janvier 2015 : Dépôt du bilan annuel 2014 de l'arrondissement d'Outremont faisant état de l'application du règlement sur l'utilisation des pesticides à l'égard de son territoire;

CM14 0110 - 24 février 2014 : Bilan annuel 2013 de l'arrondissement d'Outremont

concernant l'application du règlement relatif aux pesticides dans l'arrondissement d'Outremont;

CA14 16 0025 - 13 janvier 2014 : Dépôt bilan 2013 concernant l'application du règlement relatif aux pesticides dans l'arrondissement d'Outremont;

CA13 16 0170 - 6 mai 2013 : Dépôt du bilan 2012 concernant l'application du règlement relatif aux pesticides dans l'arrondissement d'Outremont;

CA12 16 0003 - 9 janvier 2012 : Dépôt du bilan 2011 concernant l'application du règlement relatif aux pesticides dans l'arrondissement d'Outremont;

CA11 16 0042 - 7 février 2011 : Dépôt du bilan 2010 concernant l'application du règlement relatif aux pesticides dans l'arrondissement d'Outremont;

CA04 16 0098 - 3 mai 2004 : Adoption d'ordonnances concernant le règlement relatif à l'utilisation des pesticides;

CM04 0316 - 27 avril 2004 : Adoption d'un règlement relatif à l'utilisation des pesticides.

DESCRIPTION

Dans son rapport annuel, intitulé *''Bilan annuel 2019'',* l'arrondissement d'Outremont décrit les actions prises en 2019, telles que: les outils de communications, les interventions auprès des citoyens ainsi que les actions prises en lutte intégrée.

JUSTIFICATION

Il est prévu à l'article 23 du règlement sur l'utilisation des pesticides (R.V.M. 04-041) que le conseil d'arrondissement doit déposer un bilan au conseil municipal, faisant état de l'application de ce règlement à l'égard de son territoire, avant le 31 mars de chaque année.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Aucun.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La préservation des ressources naturelles et la conservation des milieux naturels visent une protection accrue de l'environnement.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Sans objet.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Sans objet.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jean-René USCLAT
Secrétaire de direction - Direction d'arrondissement adjointe - Qualité de vie

Tél : (514) 495-6216
Télécop. : (514) 495-7411

ENDOSSÉ PAR Le : 2020-01-16

Anne-Marie POITRAS
Directrice - Direction d'arrondissement adjointe - Qualité de vie

Tél : 514 495-6270
Télécop. : 514 495-7411

Système de gestion des décisions des instances
PIÈCES JOINTES AU DOSSIER

Dossier # : 1202504001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction de la culture_des loisirs et du développement social , Direction
Objet :	Dépôt du bilan annuel 2019 de l'arrondissement d'Outremont faisant état de l'application du Règlement sur l'utilisation des pesticides (04-041) à l'égard de son territoire



Bilan_applic_pesticides_2019.pdf

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jean-René USCLAT
Secrétaire de direction - Direction d'arrondissement adjointe - Qualité de vie

Tél : (514) 495-6216
Télécop. : (514) 495-7411



Bilan annuel 2019

relatif à l'application du règlement sur l'utilisation des pesticides (R.V.M. 04-041) et de la lutte intégrée

Arrondissement d'Outremont

Montréal

Table des matières

Lexique **3**

Introduction **5**

Orientation et objectifs de l'arrondissement 5

Historique – résolutions du Conseil d'arrondissement **6**

Résolutions adoptées à ce jour par le conseil d'arrondissement relativement à l'application du Règlement sur l'utilisation des pesticides (R.V.M. 04-041) 6

Ressources budgétaires et humaines **8**

Personnel dédié à l'application du règlement **9**

Activités de communication et de sensibilisation **10**

Gestion des demandes de citoyens **111**

Formation des employés **12**

Inspections sur les pesticides **13**

Demandes de permis temporaire d'utilisation de pesticides **14**

Autorisations spéciales d'utilisations de pesticides **14**

Évolution des demandes de permis **15**

Infractions et poursuites judiciaires **16**

Lutte intégrée **17**

Conclusion **19**

Annexe 1 : Principaux outils de communication sur les pesticides et le jardinage écologique **20**

Lexique

Autorisations spéciales
Pouvoir d'ordonnance d'un conseil d'arrondissement permettant de nommer une personne, qui, malgré les interdictions prévues au règlement, peut, en cas de situation exceptionnelle, permettre l'utilisation de pesticides dans tous les cas d'urgence et de danger pour la santé humaine, y compris dans les zones sensibles.

Biopesticide
(entomologie) Pesticide fabriqué à partir d'organismes vivants.
(Santé Canada) Micro-organismes trouvés à l'état naturel ou génétiquement modifiés (agents microbiens); phéromones; ainsi que les pesticides, à l'inclusion des composés biochimiques, qui ont été acceptés et homologués à titre de biopesticides par l'U.S. EPA.

Corporation
Au sens du Règlement, une personne morale, une société, une entreprise, etc. Elle est de droit public ou privé, avec ou sans but lucratif.

Espèce envahissante
Une espèce exotique dont l'introduction ou la propagation peuvent constituer une menace pour l'environnement, l'économie ou la société.

Infestation
(tout espace extérieur) Présence d'herbes nuisibles, insectes, moisissures ou autres agents nuisibles, qui, peu importe l'étendue, crée une menace à la sécurité, à la santé humaine, à la survie des arbres et arbustes ou à la vie animale.
(surfaces gazonnées et plate-bande) Présence d'insectes, moisissures ou autres agents nuisibles, à l'exception d'herbes nuisibles, sur plus de 50 % de l'espace délimité par une pelouse ou sur plus de 5 mètres carrés de l'espace délimité par une plate-bande.

Insecte ravageur
(zoologie) Insecte nuisible qui endommage gravement ou détruit une culture, une récolte ou un aménagement.

Lutte intégrée
Méthode décisionnelle qui a recours à toutes les techniques nécessaires pour réduire les populations d'organismes nuisibles de façon efficace et économique, tout en respectant l'environnement. Celle-ci consiste à combiner divers moyens d'interventions physiques, biologiques et chimiques en dernier recours. Elle est axée sur la prévention – que ce soit par le dépistage des organismes indésirables ou par des pratiques d'entretien favorisant la bonne santé des végétaux. Le succès de la lutte intégrée dépend donc d'une bonne connaissance de l'écosystème local et des facteurs à l'origine de la prolifération des organismes indésirables.

Néonicotinoïdes
Pesticides qui sont employés en tant qu'insecticides pour lutter contre différents types d'insectes. Ce sont des pesticides systémiques qui, une fois appliqués, se distribuent dans toutes les parties de la plante, rendant cette dernière toxique pour les insectes, notamment les abeilles. Toute utilisation de pesticides de la famille des néonicotinoïdes est dorénavant interdite à l'extérieur des bâtiments. Les pesticides du groupe des néonicotinoïdes qui sont actuellement homologués au Canada sont à base de cinq matières actives soit l'acétamipride, la clothianidine, l'imidaclopride, le thiaclopride et le thiaméthoxame.

Pesticides
Toute substance, matière ou micro-organisme destiné à contrôler, détruire, amoindrir, attirer ou repousser directement ou indirectement un organisme nuisible, nocif ou gênant pour l'être humain, la faune, la végétation, les récoltes ou les autres biens, ou destiné à servir de régulateur de croissance de la végétation, à l'exclusion d'un médicament ou d'un vaccin, au sens de la Loi sur les pesticides.

Zone sensible
Terrains particuliers où, à moins de certaines exceptions prévues par le Règlement, seuls les produits considérés comme des biopesticides, l'huile minérale, l'azadirachtine ainsi que les ingrédients actifs de l'annexe II du Code de gestion des pesticides. Ces zones comprennent des garderies, des écoles, des établissements de santé, des lieux de culte, des résidences pour personnes âgées, des aires de jeux et des terrains sportifs des parcs municipaux. Le conseil d'arrondissement, peut également par un pouvoir d'ordonnance, déterminer que certains parcs, cimetières et jardins communautaires soient considérés comme des zones sensibles. Pour l'ensemble de ces terrains, la zone sensible comprend une bande de 5 m de large au-delà de la limite de chacun de ces terrains.

Introduction

Au terme d'une importante démarche de concertation, et suite à l'adoption du Code de gestion des pesticides par le gouvernement du Québec en 2003, la Ville s'est dotée d'une réglementation sur l'utilisation des pesticides en 2004. Les objectifs de cette réglementation sont de réduire les utilisations de pesticides à Montréal et d'implanter des pratiques de gestion de lutte intégrée sur les terrains municipaux afin de contribuer à l'amélioration de la qualité du milieu de vie des citoyens.

La présence de pesticides dans l'environnement et l'exposition à ces produits, même à de faibles doses, peuvent avoir des effets sur la santé des personnes. Dans le contexte des changements climatiques, où l'usage des pesticides peut s'accentuer en raison de la présence plus importante d'insectes nuisibles et de nouvelles maladies, le développement de solutions de rechange aux pesticides selon une approche en lutte intégrée devient essentiel. De plus, les interventions municipales faites à l'aide de pesticides, en plus de respecter le Règlement sur l'utilisation des pesticides (R.V.M. 04-041), doivent se faire dans le respect de la loi fédérale sur les produits antiparasitaires (LPA) ainsi que des règlements découlant de la loi sur les pesticides du Québec.

Le bilan annuel de l'application du règlement sur l'utilisation des pesticides et de la lutte intégrée est une exigence réglementaire (04-041, a. 32; 04-041-2, a. 5) par laquelle le conseil d'arrondissement doit, avant le 31 mars de chaque année, déposer un rapport au conseil municipal faisant état de l'application du Règlement à l'égard de son territoire.

Orientation et objectifs de l'arrondissement

Outremont est un arrondissement verdoyant où il fait bon vivre. Avec ses nombreux parcs, espaces verts et rues bordées d'arbres, les citoyens aiment et respectent l'environnement. Ils comprennent bien la démarche de réduction des pesticides et ont adopté facilement ce changement de pratique.

La contremaître – Horticulture et parcs à la Direction de la Qualité de vie s'occupe de la mise en application du règlement sur les terrains privés et municipaux. Elle assure aussi la planification et le suivi terrain des interventions nécessaires.

Pour ses terrains municipaux, l'arrondissement a toujours privilégié les méthodes écologiques plutôt que des interventions avec des pesticides. Par contre, depuis l'arrivée de l'agrile du frêne, l'application de pesticide est devenue incontournable afin de contrôler les populations grandissantes.

Historique – résolutions du Conseil d'arrondissement

Résolutions adoptées à ce jour par le conseil d'arrondissement relativement à l'application du Règlement sur l'utilisation des pesticides (R.V.M. 04-041)

Mise en contexte

L'historique regroupe toutes les décisions prises par le conseil d'arrondissement relativement à l'application du Règlement sur l'utilisation des pesticides. Les résolutions visent l'adoption du bilan annuel sur les pesticides ainsi que les pouvoirs d'ordonnance de l'arrondissement (article 27). Un conseil d'arrondissement peut, par l'adoption d'une ordonnance : déterminer certains espaces en tant que zone sensible; limiter ou retirer certaines exceptions prévues au Règlement; limiter l'application de ces exceptions; réduire la période de validité du permis; imposer des conditions d'application de pesticides plus sévères et autoriser une personne à agir de manière exceptionnelle en situation d'urgence.

No de la résolution	Date (JJ/MM/AAAA)	Objet de la décision	Note complémentaire
VILLE DE MONTRÉAL			
CM04 0316	2004-04-26	Adoption du règlement sur l'utilisation des pesticides	
CE04 0867	2004-05-05	Virement de crédits en vertu de l'adoption du règlement relatif à l'utilisation des pesticides	X $ accordé à l'arrondissement pour l'application du Règlement et 3000 $ pour les besoins relatifs à la formation continue
CM06 0855	2006-12-11	Modifications au Règlement sur l'utilisation des pesticides (R.V.M. 04-041-1)	Pouvoir d'ordonnance pour ajouter certaines zones sensibles sur le territoire
CM15 0686	2015-05-25	Modifications au Règlement sur l'utilisation des pesticides (R.V.M. 04-041-2)	Ajout de l'azadirachtine parmi la liste des matières actives de pesticides ne nécessitant pas de permis temporaire d'utilisation de pesticides

No de la résolution	Date (JJ/MM/AAAA)	Objet de la décision	Note complémentaire
CM16 0144	2016-01-25	Modifications au Règlement sur l'utilisation des pesticides (R.V.M. 04-041-3)	Interdiction complète des pesticides faisant partie de la famille des néonicotinoïdes sur le territoire
ARRONDISSEMENT			
CA04 160098	2004-05-03	Zone sensible élargie sur le territoire	Adoption du règlement 04-041 et ordonnance de zone sensible élargie et autorisation exceptionnelle en cas d'urgence.
CA05 160023	2005-02-07	Dépôt du bilan annuel	
CA06 160025	2006-02-06	Dépôt du bilan annuel	
CA09160020	2009-02-02	Dépôt du bilan annuel	
CA10160018	2010-02-08	Dépôt du bilan annuel	
CA1116 0042	2011-02-07	Dépôt du bilan annuel	
CA1216 0003	2012-01-09	Dépôt du bilan annuel	
CA13160170	2013-05-06	Dépôt du bilan annuel	
CA14160025	2014-01-01	Dépôt du bilan annuel	
CA15160031	2015-01-12	Dépôt du bilan annuel	
CA16160049	2016-02-01	Dépôt du bilan annuel	
CA17160066	2017-02-06	Dépôt du bilan annuel	
CA18160045	2018-02-08	Dépôt du bilan annuel	
CA19 160102	2019-03-04	Dépôt du bilan annuel	

Ressources budgétaires et humaines

Mode de fonctionnement

La Direction de la Qualité de vie est responsable du dossier des pesticides. La contremaître – Horticulture et parcs s'assure de l'application du règlement et de tous les aspects relatifs aux pesticides et à la lutte intégrée sur le domaine public.

Les montants alloués au dossier des pesticides sont intégrés à même le budget de fonctionnement de la Direction de la Qualité de vie.

Postes budgétaires	Montant ($) (estimé)	Détails/description
Communication et sensibilisation	500$	
Formation	500$	
Lutte intégrée	500$	
Salaires (RH)	4000$	
Budget global	5500$	

Personnel dédié à l’application du règlement

Titre d’emploi	Nombre de semaines de travail (estimé)	Description des tâches rattachées au mandat des pesticides et de la lutte intégrée
Contremaître	10	Inspection des végétaux, planification et supervision des équipes horticoles, gestion des demandes de citoyens relatives au domaine public, émission des permis d'épandage privés
Total	10	

Commentaires et recommandations

Activités de communication et de sensibilisation

Mise en contexte

Expliquer dans quel cadre vos activités de communication et de sensibilisation sont en lien avec le dossier des pesticides.[1] Les activités de communication peuvent comprendre, à titre d'exemple, une conférence de presse, un article à l'intérieur d'un bulletin ou d'un journal d'arrondissement, une publicité, un message sur un babillard électronique, etc. Les activités de sensibilisation peuvent comprendre, à titre d'exemple, une conférence ou un atelier d'information, un kiosque lors d'une fête de quartier, etc. Veuillez préciser le nom de l'activité ainsi qu'une brève description, l'objectif de sensibilisation de cette activité et le nombre estimé de citoyens rejoints.

Activités réalisées en 2019

Activité et description	Objectif	Nombre de citoyens rejoints (estimation)
Distribution de dépliants au BAM et autres bureaux administratifs	Sensibilisation	2000
Patrouille verte	Sensibilisation – Agrile du frêne	2000
Publication dans les médias sociaux	Sensibilisation	5000

Commentaires et recommandations

[1] La liste des outils de communication accessibles à tous les citoyens de Montréal est présentée à l'annexe I du bilan.

Gestion des demandes de citoyens

Provenance des demandes

Toutes les demandes qui concernent des interventions sur le domaine public entrent à la Direction de la Qualité de vie via le 3-1-1 (GDT). Pour toutes les autres demandes, elles sont traitées par les agents du BAM (GDC-fiches Sherlock) ou transférées au Jardin botanique de Montréal.

Nature des demandes

Nature	Nombre Demandes domaine privé	Nombre Demandes domaine public	Type de demandes
Guêpes	0	5	GDT
Fourmis	0	6	GDT
Punaise marbrée	1	0	GDT

Commentaires et recommandations

Formation des employés

Mise en contexte

Description des formations suivies dans le but de rester à jour dans le dossier des pesticides et de la lutte intégrée. La formation peut prendre la forme, à titre d'exemple, d'un webinaire, d'un atelier, un cours à distance, une participation à un colloque, congrès qui comprend des conférences sur les pesticides ou la lutte intégrée, de tables de discussion, etc. Si l'activité de formation est organisée à l'interne (Ex. Service de l'environnement, Service des grands parcs, Espace pour la vie), vous devez simplement indiquer Ville de Montréal dans la case appropriée.

Titre de la formation	Formateur/Organisateur	Date	Nombre de participants
Comité municipal sur les pesticides	Service de l'environnement	2 avril 2019	1
Symposium sur les espaces verts	AREVQ	4 avril 2019	1
Expo-FIHOQ	Fédération interdisciplinaire en horticulture ornementale du Qc	20 et 21 novembre 2019	1

Commentaires et recommandations

Inspections sur les pesticides

Structure administrative

La Direction de la Qualité de vie est responsable de l'application du règlement. La contremaître – Horticulture et parcs traite les demandes et octroie les permis d'épandage de pesticide sur le domaine privé et assure les inspections sur le terrain.

Inspections

Type d'inspections	Nombre d'effectué
	0

Commentaires et recommandations

Aucun permis émis en 2019.

Demandes de permis temporaire d'utilisation de pesticides

Permis octroyés ou refusés	Raison	Personne physique	Personne morale	Total
Permis octroyés				0
				0
				0
	Sous-total			0
Permis refusés				0
				0
				0
	Sous-total			0

Commentaires et recommandations

Aucun permis émis en 2019.

Autorisations spéciales d'utilisations de pesticides

Cas d'urgence et de danger pour la santé humaine, notamment dans les zones sensibles.

Raison	Citoyens	Corporations	Total
			0

Commentaires et recommandations

Aucune autorisation émise en 2019.

Évolution des demandes de permis

Mise en contexte

Il est recommandé de suivre l'évolution des demandes de permis sur une période de 3 ans.

Évolution des demandes de permis de (3 ans)

Année	Permis octroyés	Permis refusés	Total
2017	0	0	0
2018	0	0	0
2019	0	0	0
Total	0	0	0

Commentaires et recommandations

Aucun permis émis en 2019.

Infractions et poursuites judiciaires

Mise en contexte

Lorsque l'arrondissement constate une infraction au Règlement sur l'utilisation des pesticides (R.V.M. 04-041), diverses mesures peuvent être faites auprès d'un contrevenant, principalement sous la forme d'un constat d'infraction ou d'un avis écrit. Les infractions constatées concernent généralement le non-respect de l'article 3 du Règlement : en ayant utilisé ou appliqué, ou même en ayant toléré ou permis l'utilisation des pesticides à l'extérieur des bâtiments. Ces infractions peuvent également viser, de manière générale, les conditions d'applications de pesticides ou le non-respect des exigences spécifiées pour les exploitants de terrains de golf ou de terrains visant la production agricole ou horticole

La Direction de la Qualité de vie est responsable de l'application du règlement. La contremaître - Forêt urbaine assure le suivi dans le cas de poursuites judiciaires.

Les contrevenants s'exposent à des poursuites judiciaires si une utilisation de pesticides non conforme est effectuée à l'extérieur des bâtiments. Ces poursuites peuvent mener à des amendes allant de 100 $ à 4 000 $. Les condamnations et les amendes perçues chaque année incluent certaines infractions commises lors d'années antérieures et réglées durant l'année en cours. De même, elles excluent certaines infractions commises pendant l'année courante, mais non réglées pendant cette année.

Suivi des infractions et poursuites judiciaires

Année	2019	2018	2017
Nombre d'avis écrits	0	0	0
Nombre de constats d'infraction	0	0	0
Nombre de constats non contestés et payés	0	0	0
Nombre de chefs d'accusation déposés devant la cour municipale	0	0	0
Nombre de contrevenants condamnés (infractions contestées et jugées)	0	0	0
Amendes totales ($)	0	0	0

Liste des personnes morales reconnues coupables en 2019

Nom et adresse du contrevenant	Infraction	Lieu de l'infraction	Date/Amende
N/A	0		

Lutte intégrée

Mise en contexte

À Outremont, le principal problème phytosanitaire est évidemment l'agrile du frêne. Cet insecte nécessite un grand suivi au niveau du contrôle de sa propagation. Les multiples interventions sont décrites dans le tableau ci-joint.

Depuis 2014, nous rabattons régulièrement au sol les talles de renouée du Japon afin de les affaiblir. Ce suivi se fera pour plusieurs années encore afin de contrôler sa progression.

Les fourmis charpentières dans certains vieux arbres sont aussi des problèmes récurrents. Le traitement local est généralement réalisé avec de la poudre insecticide. Par contre, en 2019, aucune requête de citoyens ne nécessitait une intervention. Par contre, quelques interventions ont eu lieu pour contrôler les petites fourmis à l'intérieur de certains bâtiments de l'arrondissement.

Une autre problématique est la présence de guêpes. Par contre, en 2019, malgré quelques appels de citoyens, nous n'avons fait aucune intervention. Cela s'explique par le fait que nous traitons seulement les nids qui sont situés à proximité des gens (trottoirs, balcons, etc.). Tous les nids répertoriés en 2019 ne posaient aucun danger pour les citoyens.

En dernier lieu, nous avons dû intervenir pour contrôler les souris dans un bâtiment de l'arrondissement.

Les différentes actions prises sont décrites dans les tableaux ci-joints.

AGRILE DU FRÊNE

Action	Responsable	Période d'intervention (ex. : mai-juin)	Nombre d'interventions	Quantités/ Unités (si applicable)
Dépistage	Contremaître et SGPVMR	Avril-Novembre	N/D	
Vaccination (domaine public)	Contremaître et SGPVMR	Juillet-Août	165 frênes publics	29,035 litres de TreeAzin
Vaccination (domaine privé)	Citoyens/SGPVMR	Juillet-Août	24 frênes privés	4,38 litres de TreeAzin
Abattages publics	Contremaître	Septembre-Octobre	51 frênes publics	
Abattages privés	Agent technique	Janvier-décembre	11 frênes privés	

RENOUÉE DU JAPON

Action	Responsable	Période d'intervention (ex. : mai-juin)	Nombre d'interventions	Quantités/ Unités (si applicable)
Taille au sol des tiges (3 emplacements)	Contremaître	Mai à septembre	10	

FOURMIS

Action	Responsable	Période d'intervention (ex. : mai-juin)	Nombre d'interventions	Quantités/ Unités (si applicable)
Application de pastilles (intérieur du bâtiment)	Contremaître	Mars-Décembre	4	650 g.
Application granules	Exterminateur	Mai-Juin	3	3,5 kg.
Application formule	Exterminateur	Mai	1	1,5 l.

SOURIS

Action	Responsable	Période d'intervention (ex. : mai-juin)	Nombre d'interventions	Quantités/ Unités (si applicable)
Application de raticide	Exterminateur	Novembre	1	400 g.

Commentaires et recommandations

Conclusion

Depuis le début de l'implantation du règlement sur les pesticides, l'arrondissement d'Outremont ainsi que ses citoyens se sont bien conformés aux nouvelles exigences.

Évidemment, l'arrivée d'espèces et d'insectes envahissants est préoccupante. On se doit d'être toujours alertes et proactifs sur le terrain.

Nous poursuivons donc nos efforts au niveau du dépistage, de l'application des moyens de contrôle et de la mise en œuvre de la lutte intégrée.

Annexe 1 : Principaux outils de communication sur les pesticides et le jardinage écologique

	Outil de sensibilisation	Descriptif
MONTRÉAL SANS PESTICIDES	ville.montreal.qc.ca/pesticides	Site de référence pour connaître la réglementation en vigueur ainsi que les produits autorisés ou interdits; l'adoption de bonnes pratiques de jardinage sans pesticides; la lutte intégrée et la lutte biologique en particulier.
	Guide Maison propre et Jardin vert	Guide d'entretien ménager et de jardinage écologique destiné au grand public.
	Montréal sans pesticides	Résumé du règlement sur l'utilisation des pesticides. Aide le citoyen à mieux comprendre le règlement qui a été adopté en avril 2004. - Retrait de l'exception visant le contrôle des araignées.
	Guide d'entretien écologique de la pelouse	Feuillet d'information nécessaire pour aider le citoyen à obtenir une belle pelouse sans l'aide de produits chimiques.
	Pesticides à faible impact	Dépliant portant spécifiquement sur la connaissance des pesticides à faible impact, sur les ingrédients actifs, les modes d'application et les mises en garde.
Banque d'info 311	- Règlement sur l'utilisation des pesticides (R.V.M. 04-041) - Lutte biologique agrile - Puceron - Pucerons du tilleul - Psylle du micocoulier - Guêpes fouisseuses (de sable)	Fiches d'informations sur la réglementation en vigueur relativement aux pesticides, des projets en lutte intégrée menés par le Service de l'environnement (lutte biologique contre le puceron du tilleul, lutte biologique contre l'agrile du frêne) ainsi que des informations pratiques sur les problèmes causés par certains insectes (guêpes fouisseuses, puceron, psylle du micocoulier).

Arrondissement d'Outremont
Direction de la Qualité de vie
Division des parcs et loisirs

Auteur (s)
Marie Verdy

Janvier 2020

ville.montreal.qc.ca

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION ADDENDA

CM : 07.06

2020/02/24 13:00

(1)

Dossier # : 1198735001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Dépôt du bilan annuel 2019 relatif à l'application du Règlement sur l'utilisation des pesticides à l'égard du territoire de l'arrondissement de Lachine (04-041)

De déposer, au conseil municipal, le bilan annuel 2019 relatif à l'application du Règlement sur l'utilisation des pesticides (04-041) à l'égard du territoire de l'arrondissement de Lachine, conformément au paragraphe 2 de l'article 32 de ce règlement.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2020-02-06 13:50

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Service aux citoyens

Extrait authentique du procès-verbal d'une séance du conseil d'arrondissement

Séance ordinaire du lundi 3 février 2020	Résolution: CA20 19 0033

Dépôt du bilan annuel 2019 relatif à l'application du *Règlement sur l'utilisation des pesticides* (04-041) à l'égard du territoire de l'arrondissement de Lachine

Il est proposé par Younes Boukala

appuyé par Michèle Flannery

De déposer, au conseil municipal, le bilan annuel 2019 relatif à l'application du *Règlement sur l'utilisation des pesticides* (04-041) à l'égard du territoire de l'arrondissement de Lachine, conformément au paragraphe 2 de l'article 32 de ce Règlement.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

60.01 1198735001

Mathieu LEGAULT
_____
Secrétaire d'arrondissement

Signée électroniquement le 4 février 2020

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE ADDENDA

IDENTIFICATION — Dossier # :1198735001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Dépôt du bilan annuel 2019 relatif à l'application du Règlement sur l'utilisation des pesticides à l'égard du territoire de l'arrondissement de Lachine (04-041)

CONTENU

CONTEXTE

Contenu	

Tel qu'exigé par le Règlement sur l'utilisation des pesticides (04-041), au dernier paragraphe de l'article 32, le conseil d'arrondissement doit, avant le 31 mars de chaque année, déposer au conseil municipal un rapport faisant état de l'application de ce règlement à l'égard de son territoire.

En conséquence, par la résolution CA20 19 0033 approuvée lors de la séance tenue le lundi 3 février 2020, le conseil d'arrondissement de Lachine recommande le dépôt de son bilan annuel 2019 sur les pesticides au conseil municipal de la Ville de Montréal.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Martine A MARTIN
Analyste de dossiers - Secrétariat
d'arrondissement

514-634-3471 poste 240
Tél :
Télécop. :

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION — Dossier # :1198735001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Dépôt du bilan annuel 2019 relatif à l'application du Règlement sur l'utilisation des pesticides à l'égard du territoire de l'arrondissement de Lachine (04-041)

CONTENU

CONTEXTE

Selon l'article 32 du *Règlement sur l'utilisation des pesticides* (04-041), l'arrondissement est tenu de déposer un bilan annuel au conseil municipal faisant état de l'application de ce Règlement à l'égard de son territoire.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

2019-01-23 - CA19 19 0033 (1197121001)
Dépôt du bilan annuel 2018 - Règlement numéro 04-041 sur l'utilisation des pesticides sur le territoire de l'arrondissement de Lachine

2018-02-12 - CA18 19 0046 (1187121001)
Dépôt du bilan annuel 2017 - Règlement numéro 04-041 sur l'utilisation des pesticides sur le territoire de l'arrondissement de Lachine

2017-03-13 - CA17 19 0094 (1177121001)
Dépôt du bilan annuel 2016 - Règlement numéro 04-041 sur l'utilisation des pesticides sur le territoire de l'arrondissement de Lachine

2016-03-14 - CA16 19 0098 (1167121001)
Dépôt du bilan annuel 2015 - Règlement numéro 04-041 sur l'utilisation des pesticides sur le territoire de l'arrondissement de Lachine

2015-03-16 - CA15 19 0100 (1152421006)
Dépôt du bilan annuel 2014 - Règlement numéro 04-041 sur l'utilisation des pesticides sur le territoire de l'arrondissement de Lachine

2014-05-12 - CA14 19 0172 (1142421021)
Dépôt du bilan annuel 2013 - Règlement numéro 04-041 sur l'utilisation des pesticides sur le territoire de l'arrondissement de Lachine

2013-03-14 - CA13 19 0072 (1132324006)
Dépôt du bilan annuel 2012 - Règlement numéro 04-041 sur l'utilisation des pesticides sur le territoire de l'arrondissement de Lachine

2008-12-08 - CA08 19 0500 (1082333088)
Déposer au conseil municipal le rapport pour l'année 2008 faisant état de l'application du règlement sur l'utilisation des pesticides (04-041) à l'égard de l'arrondissement de Lachine

2008-03-10 - CA08 19 0096 (1082333011)
Déposer au conseil municipal le rapport pour l'année 2007 faisant état de l'application du règlement sur l'utilisation des pesticides (04-041) à l'égard de l'arrondissement de Lachine

DESCRIPTION

Les rapports suivants sont joints au présent dossier décisionnel :

- Bilan annuel 2019 relatif à l'application du *Règlement sur l'utilisation des pesticides* et de la lutte intégrée;
- Registre des achats de pesticides;
- Registre d'utilisation des pesticides et bilan détaillé 2019 des interventions phytosanitaires;
- Bilan cumulatif 2019 des interventions phytosanitaires.

JUSTIFICATION

Tel qu'exigé par le dernier paragraphe de l'article 32 du Règlement, le conseil d'arrondissement doit, avant le 31 mars de chaque année, déposer au conseil municipal un rapport faisant état de l'application de ce Règlement à l'égard de son territoire.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Nicolas DEDOVIC, Direction générale

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Alexandre ABELLA
Inspecteur en horticulture et arboriculture
Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises

Tél : 514 634-3471 poste 363
Télécop. : 514 780-7709

ENDOSSÉ PAR Le : 2020-01-21

Marie Pierre JETTÉ-LAVALLÉE
Chef division permis et inspections
Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises

Tél : 514 634-3471 poste 292
Télécop. : 514 780-7709

Système de gestion des décisions des instances
PIÈCES JOINTES AU DOSSIER

Dossier # : 1198735001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction
Objet :	Dépôt du bilan annuel 2019 relatif à l'application du Règlement sur l'utilisation des pesticides à l'égard du territoire de l'arrondissement de Lachine (04-041)

2019_L25_PES_RAP_FIRME_EXTERNE_CUMULATIF.pdf

2019_L25_PES_RAP_VILLE_CUMULATIF.pdf

2019_L25_PES_RAP_FIRME_EXTERNE_DETAILLE.pdf

2019_L25_PES_RAP_VILLE_DETAILLE.pdfRegistre_achat_pesticide_2019.pdf

Bilan_applic_pest_2019_Lachine_DSG.pdf

RESPONSABLE DU DOSSIER

Alexandre ABELLA
Inspecteur en horticulture et arboriculture
Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises

Tél : 514 634-3471 poste 363
Télécop. : 514 780-7709

Montréal

1555, rue Carrie-Derick, 2ème Étage
Montréal H3C 6W2
N° de permis: **401559839**

Arrondissement Lachine
Bilan cumulatif des interventions phytosanitaires
Année 2019

Firme: François McInnis enr.

Nombre de traitements	Type de produit	Nom commercial du produit (Homologation)	Nom de l'ingrédient actif	Quantité totale de matière active
			Produits d'exception	
1	Herbicide chimique	Herbicide Arsenal Powerline (30203)	*Imazapyr*	*2 160,00 ml*
1	Herbicide chimique	VP480 Herbicide (28840)	*Glyphosate*	*5 760,00 ml*

Total firme : 2

Montréal

1555, rue Carrie-Derick, 2ème Étage
Montréal H3C 6W2
N° de permis: **401559839**

Arrondissement Lachine
Bilan cumulatif des interventions phytosanitaires
Année 2019

Firme: Institut Régional Contrôle Antiparasitaire Exte

Nombre de traitements	Type de produit	Nom commercial du produit (Homologation)	Nom de l'ingrédient actif	Quantité totale de matière active
			Produits autorisés	
3	Insecticide chimique	Green Way appât gelée pour fourmis (30173)	*Bore*	*0,27 Unit*
			Produits d'exception	
4	Contrôle aviaire	Avitrol whole corn (12096)	*Amino-4-pyridène*	*8,50 g*
1	Insecticide chimique	Drione insecticide en poudre (15255)	*Butoxyde de pipéronyle*	*10,00 ml*
			Gel de silice amorphe	*40,00 ml*
			Pyréthrines	*1,00 ml*
1	Insecticide chimique	Prelude insecticide pyrethrinoide de synthese (24469)	*Perméthrine*	*0,50 ml*
5	Rodenticide	Firststrike appât mou (29503)	*Difethialone*	*0,01 g*

Total firme : 14

Montréal

1555, rue Carrie-Derick, 2ème Étage
Montréal H3C 6W2
N° de permis: **401559839**

Arrondissement Lachine
Bilan cumulatif des interventions phytosanitaires
Année 2019

Firme: Service des espaces verts

Nombre de traitements	Type de produit	Nom commercial du produit (Homologation)	Nom de l'ingrédient actif	Quantité totale de matière active
			Produits autorisés	
1	Insecticide chimique	Huile supérieure 70 (14981)	*Huile minérale*	*990,00 ml*

Total firme : 1

Total Général: 17

Montréal

1555, rue Carrie-Derick, 2ème Étage
Montréal H3C 6W2
N° de permis: **401559839**

Arrondissement Lachine
Bilan cumulatif des interventions phytosanitaires
Année 2019

Nombre de traitements	Type de produit	Nom commercial du produit (Homologation)	Nom de l'ingrédient actif	Quantité totale de matière active
			Produits d'exception	
5	Insecticide chimique	Raid insecticide contre les guêpes et les frelons 7 (29776)	*d-phénotrine*	*3,50 g*
			Tétraméthrine	*5,60 g*

Total : 5

Montréal

1555, Rue Carrie-Derick, 2eme étage
Montréal H3C 6W2
N° de permis: **401559839**

Arrondissement Lachine

Registre d'utilisation des pesticides des classes 1 à 5
Bilan détaillé des interventions phytosanitaires

Année 2019

Firme : François McInnis enr.
Produits d'exception

Date de l'application	*Site des zones traitées*	*Superficie traitée*	*Objet du traitement*	*Raison de l'application*	*Nom commercial du produit (Homologation)*	*Classe*	*Quantitée appliquée*
30.09.2019	10, De l'aiguillage	3 Ha		Racines envahissantes	Herbicide Arsenal Powerline (30203)	3	9,00 L
					VP480 Herbicide (28840)	2	12,00 L

Total firme: 2

Montréal

1555, Rue Carrie-Derick, 2eme étage
Montréal H3C 6W2
N° de permis: **401559839**

Arrondissement Lachine

Registre d'utilisation des pesticides des classes 1 à 5
Bilan détaillé des interventions phytosanitaires

Année 2019

Firme : Institut Régional Contrôle Antiparasitaire Extermi

Produits autorisés

Date de l'application	Site des zones traitées	Superficie traitée	Objet du traitement	Raison de l'application	Nom commercial du produit (Homologation)	Classe	Quantitée appliquée
29.01.2019	2801, Saint-Joseph			Fourmis (Formica)	Green Way appât gelée pour fourmis (30173)	4	15,00 Unité
18.03.2019	800, Sherbrooke			Fourmis (Formica)	Green Way appât gelée pour fourmis (30173)	4	15,00 Unité
	2901, Saint-Joseph			Fourmis (Formica)	Green Way appât gelée pour fourmis (30173)	4	15,00 Unité

Produits d'exception

Date de l'application	Site des zones traitées	Superficie traitée	Objet du traitement	Raison de l'application	Nom commercial du produit (Homologation)	Classe	Quantitée appliquée
14.01.2019	1800 Saint-Joseph			Souris	Firststrike appât mou (29503)	3	80,00 g
22.01.2019	2801, Saint-Joseph			Souris	Firststrike appât mou (29503)	3	200,00 g
29.01.2019	2801, Saint-Joseph			Souris	Firststrike appât mou (29503)	3	20,00 g
11.02.2019	1, Chemin du Musée			Souris	Firststrike appât mou (29503)	3	2,00 g
14.05.2019	1800 Saint-Joseph			Pigeons	Avitrol whole corn (12096)	2	200,00 g
	1, chemin du Musée			Souris	Firststrike appât mou (29503)	3	80,00 g
10.06.2019	1800 Saint-Joseph			Pigeons	Avitrol whole corn (12096)	2	250,00 g
08.07.2019	1800 Saint-Joseph			Pigeons	Avitrol whole corn (12096)	2	250,00 g
06.10.2019	1, Chemin du Musée			Pigeons	Avitrol whole corn (12096)	2	1 000,00 g
10.10.2019	2901, Saint-Joseph			Guêpes (Vespula)	Drione insecticide en poudre (15255)	3	100,00 ml
18.10.2019	2901, Saint-Joseph			Guêpes (Vespula)	Prelude insecticide pyrethrinoide de synthese (24469)	3	100,00 ml

Total firme: 14

Montréal

1555, Rue Carrie-Derick, 2eme étage
Montréal H3C 6W2
N° de permis: **401559839**

Arrondissement Lachine

Registre d'utilisation des pesticides des classes 1 à 5
Bilan détaillé des interventions phytosanitaires

Année 2019

Firme : Service des espaces verts

Produits autorisés

Date de l'application	*Site des zones traitées*	*Superficie traitée*	*Objet du traitement*	*Raison de l'application*	*Nom commercial du produit (Homologation)*	*Classe*	*Quantitée appliquée*
11.04.2019	788, 12e Avenue			Cochenille du magnolia (Neolecanium cornuparvum)	Huile supérieure 70 (14981)	3	1,00 L

Total firme: 1

Total région : 17

Montréal

1555, Rue Carrie-Derick, 2eme étage
Montréal H3C 6W2
N° de permis: **401559839**

Arrondissement Lachine

Registre d'utilisation des pesticides des classes 1 à 5
Bilan détaillé des interventions phytosanitaires

Année 2019

Produits d'exception

Date de l'application	*Site des zones traitées*	*Superficie traitée*	*Objet du traitement*	*Raison de l'application*	*Nom commercial du produit (Homologation)*	*Classe*	*Quantité appliquée*	*Applicateur*	*No de certificat*
27.08.2019	880, 41e			Guêpes (Vespula)	Raid insecticide contre les guêpes et les frelons 7 (29776)	5	400,00 g	BERNIER PIERRE-LUC	401572363
01.09.2019	9e, stationnement			Guêpes (Vespula)	Raid insecticide contre les guêpes et les frelons 7 (29776)	5	1 200,00 g	BERNIER PIERRE-LUC	401572363
12.09.2019	60, Duranceau			Guêpes (Vespula)	Raid insecticide contre les guêpes et les frelons 7 (29776)	5	400,00 g	BERNIER PIERRE-LUC	401572363
26.09.2019	724, 39e			Guêpes (Vespula)	Raid insecticide contre les guêpes et les frelons 7 (29776)	5	400,00 g	BERNIER PIERRE-LUC	401572363
08.10.2019	795, 46e			Guêpes (Vespula)	Raid insecticide contre les guêpes et les frelons 7 (29776)	5	400,00 g	BERNIER PIERRE-LUC	401572363

Total région : 5

Montréal
1555, rue Carrie-Derick, Montréal (Québec), H3C 6W2
no. de permis Ville de Montréal: 401559839

Lachine Montréal

Registre des achats-pesticides

Arrondissement: Lachine **Année:** 2019

Nom du fournisseur	Adresse du fournisseur	Numéro de permis du fournisseur	Date d'achat du pesticide	Nom commercial du produit	Numéro homologation	Classe (1 à 5)	Quantité achetée	Numéro de bon de commande
Centre du bricoleur	650, Notre-Dame		2019-09-12	Raid insecticide contre les guêpes et les frelons 7	29776	5	6	625750

*Remarque:

Vérifications

Personne-ressource	Attache	État
Audrey Boulanger-Messier	Travaux publics - Parcs	Achat
Johanne Piette	Travaux publics - Achat	Aucun achat
Ted Cox	Loisir	Aucun achat

Alexandre Abella, inspecteur
03-12-2019
Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises
Division des permis et inspections

1800, boulevard Saint-Joseph
Lachine (Québec) H8S 2N4
Téléphone: 514 634-3471, poste 363
Télécopieur: 514 780-7709
alexandre.abella@montreal.ca



Bilan annuel 2019

relatif à l'application du règlement sur l'utilisation des pesticides (04-041) et de la lutte intégrée

Arrondissement de Lachine

Montréal

Table des matières

Lexique **3**

Introduction **5**

Orientation et objectifs de l'arrondissement 5

Historique – résolutions du Conseil d'arrondissement **6**

Résolutions adoptées à ce jour par le conseil d'arrondissement relativement à l'application du Règlement sur l'utilisation des pesticides (R.V.M. 04-041) 6

Ressources budgétaires et humaines **8**

Personnel dédié à l'application du règlement **9**

Activités de communication et de sensibilisation **10**

Gestion des demandes de citoyens **12**

Formation des employés **14**

Inspections sur les pesticides **16**

Demandes de permis temporaire d'utilisation de pesticides **17**

Autorisations spéciales d'utilisations de pesticides **18**

Évolution des demandes de permis **19**

Infractions et poursuites judiciaires **20**

Terrains de golf et de boulingrin **23**

Exploitations agricoles et horticoles **26**

Lutte intégrée **28**

Conclusion **33**

Annexe 1 : Principaux outils de communication sur les pesticides et le jardinage écologique **34**

Lexique

Autorisations spéciales
Pouvoir d'ordonnance d'un conseil d'arrondissement permettant de nommer une personne, qui, malgré les interdictions prévues au règlement, peut, en cas de situation exceptionnelle, permettre l'utilisation de pesticides dans tous les cas d'urgence et de danger pour la santé humaine, y compris dans les zones sensibles.

Biopesticide
(entomologie) Pesticide fabriqué à partir d'organismes vivants.
(Santé Canada) Micro-organismes trouvés à l'état naturel ou génétiquement modifiés (agents microbiens); phéromones; ainsi que les pesticides, à l'inclusion des composés biochimiques, qui ont été acceptés et homologués à titre de biopesticides par l'U.S. EPA.

Corporation
Au sens du Règlement, une personne morale, une société, une entreprise, etc. Elle est de droit public ou privé, avec ou sans but lucratif.

Espèce envahissante
Une espèce exotique dont l'introduction ou la propagation peuvent constituer une menace pour l'environnement, l'économie ou la société.

Infestation
(tout espace extérieur) Présence d'herbes nuisibles, insectes, moisissures ou autres agents nuisibles, qui, peu importe l'étendue, crée une menace à la sécurité, à la santé humaine, à la survie des arbres et arbustes ou à la vie animale.
(surfaces gazonnées et plate-bande) Présence d'insectes, moisissures ou autres agents nuisibles, à l'exception d'herbes nuisibles, sur plus de 50 % de l'espace délimité par une pelouse ou sur plus de 5 mètres carrés de l'espace délimité par une plate-bande.

Insecte ravageur
(zoologie) Insecte nuisible qui endommage gravement ou détruit une culture, une récolte ou un aménagement.

Lutte intégrée
Méthode décisionnelle qui a recours à toutes les techniques nécessaires pour réduire les populations d'organismes nuisibles de façon efficace et économique, tout en respectant l'environnement. Celle-ci consiste à combiner divers moyens d'interventions physiques, biologiques et chimiques en dernier recours. Elle est axée sur la prévention – que ce soit par le dépistage des organismes indésirables ou par des pratiques d'entretien favorisant la bonne santé des végétaux. Le succès de la lutte intégrée dépend donc d'une bonne connaissance de l'écosystème local et des facteurs à l'origine de la prolifération des organismes indésirables.

Néonicotinoïdes
Pesticides qui sont employés en tant qu'insecticides pour lutter contre différents types d'insectes. Ce sont des pesticides systémiques qui, une fois appliqués, se distribuent dans toutes les parties de la plante, rendant cette dernière toxique pour les insectes, notamment les abeilles. Toute utilisation de pesticides de la famille des néonicotinoïdes est dorénavant interdite à l'extérieur des bâtiments. Les pesticides du groupe des néonicotinoïdes qui sont actuellement homologués au Canada sont à base de cinq matières actives soit l'acétamipride, la clothianidine, l'imidaclopride, le thiaclopride et le thiaméthoxame.

Pesticides
Toute substance, matière ou micro-organisme destiné à contrôler, détruire, amoindrir, attirer ou repousser directement ou indirectement un organisme nuisible, nocif ou gênant pour l'être humain, la faune, la végétation, les récoltes ou les autres biens, ou destiné à servir de régulateur de croissance de la végétation, à l'exclusion d'un médicament ou d'un vaccin, au sens de la Loi sur les pesticides.

Zone sensible
Terrains particuliers où, à moins de certaines exceptions prévues par le Règlement, seuls les produits considérés comme des biopesticides, l'huile minérale, l'azadirachtine ainsi que les ingrédients actifs de l'annexe II du Code de gestion des pesticides. Ces zones comprennent des garderies, des écoles, des établissements de santé, des lieux de culte, des résidences pour personnes âgées, des aires de jeux et des terrains sportifs des parcs municipaux. Le conseil d'arrondissement, peut également par un pouvoir d'ordonnance, déterminer que certains parcs, cimetières et jardins communautaires soient considérés comme des zones sensibles. Pour l'ensemble de ces terrains, la zone sensible comprend une bande de 5 m de large au-delà de la limite de chacun de ces terrains.

Introduction

Au terme d'une importante démarche de concertation, et suite à l'adoption du Code de gestion des pesticides par le gouvernement du Québec en 2003, la Ville s'est dotée d'une réglementation sur l'utilisation des pesticides en 2004. Les objectifs de cette réglementation sont de réduire les utilisations de pesticides à Montréal et d'implanter des pratiques de gestion de lutte intégrée sur les terrains municipaux afin de contribuer à l'amélioration de la qualité du milieu de vie des citoyens.

La présence de pesticides dans l'environnement et l'exposition à ces produits, même à de faibles doses, peuvent avoir des effets sur la santé des personnes. Dans le contexte des changements climatiques, où l'usage des pesticides peut s'accentuer en raison de la présence plus importante d'insectes nuisibles et de nouvelles maladies, le développement de solutions de rechange aux pesticides selon une approche en lutte intégrée devient essentiel. De plus, les interventions municipales faites à l'aide de pesticides, en plus de respecter le Règlement sur l'utilisation des pesticides (04-041), doivent se faire dans le respect de la loi fédérale sur les produits antiparasitaires (LPA) ainsi que des règlements découlant de la loi sur les pesticides du Québec.

Le bilan annuel de l'application du règlement sur l'utilisation des pesticides et de la lutte intégrée est une exigence réglementaire (04-041, a. 32; 04-041-2, a. 5) par laquelle le conseil d'arrondissement doit, avant le 31 mars de chaque année, déposer un rapport au conseil municipal faisant état de l'application du Règlement à l'égard de son territoire.

Orientation et objectifs de l'arrondissement

Conscient des effets néfastes des pesticides sur l'environnement et sur la santé, l'arrondissement de Lachine préconise une approche de lutte intégrée pour réduire les populations d'organismes nuisibles et plantes adventices dans ses opérations.

Une sensibilisation continue sur l'utilisation responsable des pesticides est effectuée par le personnel répondant aux demandes des citoyens (requêtes) des deux divisions concernées : Travaux publics-Parcs et Permis et inspections.

L'arrondissement viserait l'application partagée du règlement sur l'utilisation des pesticides et de la lutte intégrée par les inspecteurs et agents techniques en horticulture et arboriculture de la division des travaux publics ainsi que celle des permis & inspections.

Historique – résolutions du Conseil d'arrondissement

Résolutions adoptées à ce jour par le conseil d'arrondissement relativement à l'application du Règlement sur l'utilisation des pesticides (04-041)

Mise en contexte

L'historique regroupe toutes les décisions prises par le conseil d'arrondissement relativement à l'application du Règlement sur l'utilisation des pesticides. Les résolutions visent l'adoption du bilan annuel sur les pesticides ainsi que les pouvoirs d'ordonnance de l'arrondissement (article 27). Un conseil d'arrondissement peut, par l'adoption d'une ordonnance : déterminer certains espaces en tant que zone sensible; limiter ou retirer certaines exceptions prévues au Règlement; limiter l'application de ces exceptions; réduire la période de validité du permis; imposer des conditions d'application de pesticides plus sévères et autoriser une personne à agir de manière exceptionnelle en situation d'urgence.

No de la résolution	Date (JJ/MM/AAAA)	Objet de la décision	Note complémentaire
VILLE DE MONTRÉAL			
CM04 0316	2004-04-26	Adoption du règlement sur l'utilisation des pesticides	
CE04 0867	2004-05-05	Virement de crédits en vertu de l'adoption du règlement relatif à l'utilisation des pesticides	20 000 $ accordé à l'arrondissement pour l'application du Règlement et 3000 $ pour les besoins relatifs à la formation continue
CM06 0855	2006-12-11	Modifications au Règlement sur l'utilisation des pesticides (R.V.M. 04-041-1)	Pouvoir d'ordonnance pour ajouter certaines zones sensibles sur le territoire
CM15 0686	2015-05-25	Modifications au Règlement sur l'utilisation des pesticides (R.V.M. 04-041-2)	Ajout de l'azadirachtine parmi la liste des matières actives de pesticides ne nécessitant pas de permis temporaire d'utilisation de pesticides

No de la résolution	Date (JJ/MM/AAAA)	Objet de la décision	Note complémentaire
CM16 0144	2016-01-25	Modifications au Règlement sur l'utilisation des pesticides (R.V.M. 04-041-3)	Interdiction complète des pesticides faisant partie de la famille des néonicotinoïdes sur le territoire
ARRONDISSEMENT			
CA19190033	2019-01-23	Dépôt du bilan annuel	Bilan 2018
CA18190046	2018-02-12	Dépôt du bilan annuel	Bilan 2017
CA17190094	2017-03-13	Dépôt du bilan annuel	Bilan 2016
CA16190098	2016-03-14	Dépôt du bilan annuel	Bilan 2015
CA15190100	2015-06-15	Dépôt du bilan annuel	Bilan 2014
CA14190172	2014-12-05	Dépôt du bilan annuel	Bilan 2013
CA13190072	2013-03-11	Dépôt du bilan annuel	Bilan 2012
CA08190500	2008-12-08	Dépôt du bilan annuel	Bilan 2008
CA08190096	2008-03-08	Dépôt du bilan annuel	Bilan 2007
CA07190125	2007-03-12	Dépôt du bilan annuel	Bilan 2006
CA06190187	2006-04-10	Dépôt du bilan annuel	Bilan 2005
CA04190192	2004-05-10	Date d'application du Règlement	Entrée en vigueur du règlement le 01-09-2004.

Ressources budgétaires et humaines

Mode de fonctionnement

L'arrondissement reçoit des demandes de traitement avec des pesticides pour principalement trois situations :

1) Demandes privées générales (compagnie de transport) ;
2) Arbres publics ;
3) Bâtiments municipaux.

Les modes de fonctionnement de l'arrondissement pour répondre aux demandes de traitement avec des pesticides est le suivant :

1) *Demandes privées générales (compagnie de transport)*

Les demandes pour des traitements privés se font par la présentation en personne du demandeur au comptoir des permis de l'Hôtel de ville. La demande est prise en charge par un agent(e) du cadre bâti ou un inspecteur de la division permis et inspections.

2) Arbres publics

Les demandes pour des traitements sur des arbres publics se font principalement par requête citoyenne 311 et traitées sous forme de demande de travaux (GDT) par les travaux publics. La demande est alors prise en charge par un(e) inspecteur (trice) en horticulture et arboriculture de la division des Travaux publics - Parcs. Dans le cas où un traitement spécifique est nécessaire, ce dernier est donné à l'entreprise privée à la demande des Travaux publics - Parcs.

3) *Bâtiments* municipaux

Certains bâtiments de l'arrondissement demandent des traitements pesticides (guêpes, rongeurs, fourmis, etc.). Toute la gestion des traitements est effectuée par les Travaux publics – Métiers et Aqueduc. L'application des traitements est donnée à l'entreprise privée à la demande des Travaux publics - Métier et Aqueduc.

Postes budgétaires	Montant ($) (estimé)	Détails/description
Communication et sensibilisation	non-déterminé	
Formation	non-déterminé	
Lutte intégrée	non-déterminé	
Salaires (RH)	non-déterminé	
Budget global	non-déterminé	

Personnel dédié à l’application du règlement

Titre d’emploi	Nombre de semaines de travail (estimé)	Description des tâches rattachées au mandat des pesticides et de la lutte intégrée
Inspecteur (horticulture)	18	Suivi des requêtes et demandes des citoyens
Contremaître	25	Gestion du département horticulture et parcs
Élagueur	25	Application des pesticides et/ou lutte intégrée
Choix		
Total	68	

Commentaires et recommandations

Actuellement, l'arrondissement n'a pas de budget spécifique attribué à l'application du règlement sur les pesticides et de personnel dédié à l'application et la surveillance de ce règlement.

Activités de communication et de sensibilisation

Mise en contexte

Expliquer dans quel cadre vos activités de communication et de sensibilisation sont en lien avec le dossier des pesticides.[1] Les activités de communication peuvent comprendre, à titre d'exemple, une conférence de presse, un article à l'intérieur d'un bulletin ou d'un journal d'arrondissement, une publicité, un message sur un babillard électronique, etc. Les activités de sensibilisation peuvent comprendre, à titre d'exemple, une conférence ou un atelier d'information, un kiosque lors d'une fête de quartier, etc. Veuillez préciser le nom de l'activité ainsi qu'une brève description, l'objectif de sensibilisation de cette activité et le nombre estimé de citoyens rejoints.

Activités réalisées en 2019

Activité et description	Objectif	Nombre de citoyens rejoints (estimation)
Distribution gratuite de compost aux citoyens	Sensibiliser les citoyens à la réglementation, à l'impact de l'utilisation des pesticides et à différentes façons de jardiner sans pesticide - Distribution des pamphlets : **Maison propre et jardin vert ainsi que le Guide d'entretien écologique de la pelouse**	190 véhicules
Campagne pas de mégot dans les pots	Sensibilisation du public sur le danger d'éteindre des articles de fumeur dans les pots à fleurs et les plates-bandes	190 véhicules
Dépistage de la punaise marbrée	Vérifier la présence possible de la punaise marbrée à Lachine sur deux sites à Lachine	Projet Ville
Remplacement d'arbres abattus en terrain public et nouvelles plantations.	Maintenir notre canopée	296 arbres
Programme Canopée : plantation massive d'alignement en terrain public dans le secteur industriel.	Augmenter de manière significative la canopée dans le secteur industriel et y diminuer le phénomène d'ilôt de chaleur.	291 arbres
Suivi du remplacement des arbres abattus en terrain privé	Faire respecter la réglementation dans le but que chaque arbre abattu soit remplacé et s'assurer de maintenir notre canopée.	Suivi débuté en automne 2019

[1] La liste des outils de communication accessibles à tous les citoyens de Montréal est présentée à l'annexe I du bilan.

Commentaires et recommandations

Des efforts de sensibilisation ciblés devraient être effectués auprès des compagnies spécialisées offrant un service d'application de pesticides à l'extérieur. La sensibilisation devrait notamment couvrir les points suivants:

1) Les cas où il est essentiel d'obtenir un permis;

2) Les obligations règlementaires reliées à l'application des pesticides et la protection du public;

3) Les infractions et amendes.

En parallèle, des efforts de sensibilisation devraient aussi être effectués auprès du citoyen pour l'informer du cadre règlementaire entourant l'utilisation des pesticides, les obligations (permis) et les responsabilités (sécurité, prévention, mesures d'urgence) de l'applicateur.

Gestion des demandes de citoyens

Provenance des demandes

En 2019, un (1) seul permis temporaire a été émis à Lachine pour l'utilisation de pesticide. Le permis visait l'application d'herbicides afin de rendre sécuritaire des installations de transport ferroviaire. Dans ce cas, trois (3) hectares ont été traités.

Nature des demandes

Nature	Nombre Demandes domaine privé	Nombre Demandes domaine public	Type de demandes
Mauvaises herbes	1		Herbicide - Entretien de chemin de voie ferrée.
Guêpes		4	Nids de guêpes – Arbre public
Guêpes		1	Bacs - Stationnement public
Choix			
Choix			
Choix			
Choix			
Choix			
Choix			
Choix			

Commentaires et recommandations

La ville poursuit ses efforts pour lutter contre l'agrile du frêne. En 2019, des traitements préventifs ont été effectués par le service des Grands parcs et verdissement sur des frênes publics et privés de l'arrondissement.

Formation des employés

Mise en contexte

Description des formations suivies dans le but de rester à jour dans le dossier des pesticides et de la lutte intégrée. La formation peut prendre la forme, à titre d'exemple, d'un webinaire, d'un atelier, un cours à distance, une participation à un colloque, congrès qui comprend des conférences sur les pesticides ou la lutte intégrée, de tables de discussion, etc. Si l'activité de formation est organisée à l'interne (Ex. Service de l'environnement, Service des grands parcs, Espace pour la vie), vous devez simplement indiquer Ville de Montréal dans la case appropriée.

Titre de la formation	Formateur/Organisateur	Date	Nombre de participants

Commentaires et recommandations

L'application du Règlement sur l'utilisation des pesticides demande des connaissances pointues et une certaine expertise. Pour cette raison, une formation spécifique et complète devrait être proposée au personnel responsable ou dédié à l'application de ce règlement pour l'arrondissement. La formation pourrait couvrir notamment les points suivants :

1) Rôle du personnel responsable de l'application du règlement en arrondissement;
2) Pouvoirs et limites du personnel responsable de l'application du règlement en arrondissement ;
3) Procédure à suivre lors d'une vérification;
4) Méthodologie à suivre dans l'émission d'un constat ;
5) Explication du règlement, encadrement légal et références utiles.

Inspections sur les pesticides

Structure administrative

La division des permis et inspections assure actuellement le suivi des demandes de permis temporaire d'utilisation des pesticides. Plus précisément : l'inspecteur et/ou l'agent du cadre bâti effectue les vérifications et émet le permis temporaire.

Inspections

Type d'inspections	Nombre d'effectué
Choix	
Choix	
Choix	
Choix	
Choix	

Commentaires et recommandations

L'arrondissement disposerait du personnel nécessaire pour assurer un suivi terrain des demandes de permis temporaire.

Demandes de permis temporaire d'utilisation de pesticides

Permis octroyés ou refusés	Raison	Personne physique	Personne morale	Total
Permis octroyés	Infestation		1	1
	Choix			
	Sous-total			
Permis refusés	Choix			
	Choix			
	Sous-total			

Commentaires et recommandations

Autorisations spéciales d'utilisations de pesticides

Cas d'urgence et de danger pour la santé humaine, notamment dans les zones sensibles.

Raison	Citoyens	Corporations	Total
Choix			
Choix			
Choix			

Commentaires et recommandations

Un inventaire géoréférencé des zones sensibles devrait être produit pour le personnel désigné à l'application du règlement sur l'utilisation des pesticides afin d'assurer le respect adéquat de la réglementation. Cet inventaire devrait comprendre les lieux suivants :

A) Garderies;
B) Écoles;
C) Établissements de santé;
D) Lieux de culte;
E) Résidences pour personnes âgées;
F) Aires de jeux;
G) Terrains sportifs et parcs municipaux.

Certains parcs, cimetières et jardins communautaires pourraient aussi être considérés comme des zones sensibles et inclus dans l'inventaire.

Pour chacun des items mentionnés ci-haut, la zone sensible (bande de 5 m de large au-delà de la limite de chacun de ces terrains) devrait être facilement identifiable.

Évolution des demandes de permis

Mise en contexte

Il est recommandé de suivre l'évolution des demandes de permis sur une période de 3 ans.

Évolution des demandes de permis de (3 ans)

Année	Permis octroyés	Permis refusés	Total
2017	0	0	0
2018	1	0	1
2019	1	0	1
Total	2	0	2

Commentaires et recommandations

L'arrondissement reçoit très peu de demandes d'autorisation pour l'application de pesticides. Les nouvelles orientations de la ville (bannissement du Glyphosate/Round-up®) et les changements réglementaires souhaités pourraient augmenter significativement le nombre de demandes.

Infractions et poursuites judiciaires

Mise en contexte

Lorsque l'arrondissement constate une infraction au Règlement sur l'utilisation des pesticides (04-041), diverses mesures peuvent être faites auprès d'un contrevenant, principalement sous la forme d'un constat d'infraction ou d'un avis écrit. Les infractions constatées concernent généralement le non-respect de l'article 3 du Règlement : en ayant utilisé ou appliqué, ou même en ayant toléré ou permis l'utilisation des pesticides à l'extérieur des bâtiments. Ces infractions peuvent également viser, de manière générale, les conditions d'applications de pesticides ou le non-respect des exigences spécifiées pour les exploitants de terrains de golf ou de terrains visant la production agricole ou horticole

L'arrondissement travaille présentement à mettre en place des mesures pour assurer l'application du Règlement sur l'utilisation des pesticides (04-041).

Les contrevenants s'exposent à des poursuites judiciaires si une utilisation de pesticides non conforme est effectuée à l'extérieur des bâtiments. Ces poursuites peuvent mener à des amendes allant de 100 $ à 4 000 $. Les condamnations et les amendes perçues chaque année incluent certaines infractions commises lors d'années antérieures et réglées durant l'année en cours. De même, elles excluent certaines infractions commises pendant l'année courante, mais non réglées pendant cette année.

Suivi des infractions et poursuites judiciaires

Année	2019	2018	2017
Nombre d'avis écrits	0	0	0
Nombre de constats d'infraction	0	0	0
Nombre de constats non contestés et payés	0	0	0
Nombre de chefs d'accusation déposés devant la cour municipale	0	0	0
Nombre de contrevenants condamnés (infractions contestées et jugées)	0	0	0
Amendes totales ($)	0	0	0

Liste des personnes morales reconnues coupables en 2019

Nom et adresse du contrevenant	Infraction	Lieu de l'infraction	Date/Amende

Commentaires et recommandations

Terrains de golf et de boulingrin

Mise en contexte

L'utilisation de pesticides, autres que les néonicotinoïdes, est autorisée sous certaines conditions prévues à la section V du Règlement. Ces conditions concernent l'entreposage des pesticides et l'affichage à respecter après l'épandage d'un pesticide. Elles visent également les registres d'utilisations de pesticides de ces exploitants ainsi qu'un état d'avancement du plan de réduction des pesticides selon les dispositions du Code de gestion des pesticides.

Afin de se conformer à l'article 73 du Code de gestion des pesticides, les propriétaires ou les exploitants d'un terrain de golf qui appliquent ou font appliquer un pesticide doivent transmettre tous les trois ans un plan de réduction des pesticides au ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, et ce, depuis le 3 avril 2006. Ces plans doivent contenir les données sur les quantités de pesticides utilisés, les objectifs de réduction par catégorie de pesticides (fongicides, insecticides, herbicides, etc.), y compris les moyens mis en œuvre pour les atteindre, ainsi que les mesures prises en vue de réduire la migration des pesticides hors du site. De plus, chaque plan doit être signé par un agronome, membre de l'Ordre des agronomes du Québec (OAQ).

CLUB DE GOLF MEADOWBROOK
8370 CÔTE ST-LUC, MONTRÉAL, QC, H4W 1S3
18, TROUS, 20 HA

Exigence réglementaire	Degré de conformité	Note complémentaire
Déclaration écrite – entreposage des pesticides	Non vérifié	
Lieu d'entreposage	Non vérifié	
Écriteaux à chaque entrée des terrains suite à l'épandage d'un pesticide	Non vérifié	
Conditions d'application (section VIII du Règlement)	Non vérifié	L'arrondissement n'est pas informé des moments d'application de pesticides
Copie du registre des utilisations de pesticides transmis à l'arrondissement	OUI	Résumé disponible dans le Plan de Gestion des pesticides effectué par M. Christian Prud'homme agr. OAQ#3758 année 2019
État d'avancement du plan de réduction du terrain de golf	Non vérifié	Voir : Plan de Gestion des pesticides effectué par M. Christian Prud'homme agr. OAQ#3758 année 2019

Nom de l'exploitant
Adresse
Description

Exigence réglementaire	Degré de conformité	Note complémentaire
Déclaration écrite – entreposage des pesticides	Choix	
Lieu d'entreposage	Choix	
Écriteaux à chaque entrée des terrains suite à l'épandage d'un pesticide	Choix	
Conditions d'application (section VIII du Règlement)	Choix	
Copie du registre des utilisations de pesticides transmis à l'arrondissement	Choix	
État d'avancement du plan de réduction du terrain de golf	Choix	

Nom de l'exploitant
Adresse
Description

Exigence réglementaire	Degré de conformité	Note complémentaire
Déclaration écrite – entreposage des pesticides	Choix	
Lieu d'entreposage	Choix	
Écriteaux à chaque entrée des terrains suite à l'épandage d'un pesticide	Choix	
Conditions d'application (section VIII du Règlement)	Choix	
Copie du registre des utilisations de pesticides transmis à l'arrondissement	Choix	
État d'avancement du plan de réduction du terrain de golf	Choix	

Commentaires et recommandations

Les conditions d'application de pesticides au Golf Meadowbrook restent difficiles à vérifier car l'arrondissement n'est jamais avisé lors des applications.

Exploitations agricoles et horticoles

Mise en contexte

L'utilisation de pesticides, autres que les néonicotinoïdes, est autorisée sous certaines conditions prévues à la section VI du Règlement. Ces conditions concernent l'entreposage des pesticides et l'affichage à respecter après l'épandage d'un pesticide. Elles visent également les registres d'utilisations de pesticides de ces exploitants.

Nom de l'exploitant
Adresse
Description

Exigence réglementaire	Degré de conformité	Note complémentaire
Déclaration écrite – entreposage des pesticides	Choix	
Lieu d'entreposage	Choix	
Conditions d'application (section VIII du Règlement)	Choix	
Copie du registre des utilisations de pesticides transmis à l'arrondissement	Choix	

Nom de l'exploitant
Adresse
Description

Exigence réglementaire	Degré de conformité	Note complémentaire
Déclaration écrite – entreposage des pesticides	Choix	
Lieu d'entreposage	Choix	
Conditions d'application (section VIII du Règlement)	Choix	
Copie du registre des utilisations de pesticides transmis à l'arrondissement	Choix	

Nom de l'exploitant
Adresse
Description

Exigence réglementaire	Degré de conformité	Note complémentaire
Déclaration écrite – entreposage des pesticides	Choix	
Lieu d'entreposage	Choix	
Conditions d'application (section VIII du Règlement)	Choix	
Copie du registre des utilisations de pesticides transmis à l'arrondissement	Choix	

Commentaires et recommandations

Lutte intégrée

Mise en contexte

L'arrondissement continu d'appliquer rigoureusement le principe de lutte intégrée par rapport aux pesticides et nous maintenons notre objectif "zéro pesticide" dans nos pratiques culturales.

L'arrondissement agit aussi de façon importante en prévention :

a) En choisissant des cultivars adaptés aux conditions des lieux;

b) En faisant une rotation des espèces végétales dans les plates-bandes municipales;

c) En optant pour une utilisation raisonnée des fertilisants chimiques;

d) En privilégiant les engrais biologiques, les amendements organiques et les paillis organiques de couverture.

Nom du problème phytosanitaire

Action	Responsable	Période d'intervention (ex. : mai-juin)	Nombre d'interventions	Quantités/ Unités (si applicable)

Nom du problème phytosanitaire

Action	Responsable	Période d'intervention (ex. : mai-juin)	Nombre d'interventions	Quantités/ Unités (si applicable)

Nom du problème phytosanitaire

Action	Responsable	Période d'intervention (ex. : mai-juin)	Nombre d'interventions	Quantités/ Unités (si applicable)

Nom du problème phytosanitaire

Action	Responsable	Période d'intervention (ex. : mai-juin)	Nombre d'interventions	Quantités/ Unités (si applicable)

Nom du problème phytosanitaire

Action	Responsable	Période d'intervention (ex. : mai-juin)	Nombre d'interventions	Quantités/ Unités (si applicable)

Nom du problème phytosanitaire

Action	Responsable	Période d'intervention (ex. : mai-juin)	Nombre d'interventions	Quantités/ Unités (si applicable)

Commentaires et recommandations

Conclusion

SITUATION ACTUELLE
L'arrondissement est en mesure de traiter les demandes de permis temporaire pour l'utilisation de pesticides sur son territoire. Ce nombre demeure très faible et questionnable (une demande traitée en 2019).

TRAITEMENT DES DEMANDES DE PERMIS TEMPORAIRE D'UTILISATION DE PESTICIDES
La division des permis et inspections traite & vérifie les demandes de permis et autorise l'utilisation des pesticides par le biais d'un permis sur le territoire de Lachine.

INFORMATION SENSIBILISATION
Une campagne d'information serait souhaitable auprès :

A) Entreprises spécialisées dans l'application de traitements pesticides;
B) Utilisateurs commerciaux ;
C) Industries ;
D) Propriétaires résidentiels.

Cette dernière, pourrait aborder le cadre règlementaire, les obligations et les responsabilités associés à l'utilisation des pesticides.

FORMATION
L'application du règlement sur les pesticides demande des connaissances pointues et spécifiques au domaine. Un programme d'accompagnement du personnel désigné dans l'application du Règlement sur les pesticides devrait couvrir minimalement :

1) Mandat et fonctions du personnel désigné;
2) Connaissance approfondie du règlement sur les pesticides;
3) Connaissance des lois et règlements fédéraux, provinciaux encadrant les pesticides ;
4) Connaissances générales des pesticides ;
5) Comment intervenir lors de vérification et lorsqu'une infraction est constatée.

Annexe 1 : Principaux outils de communication sur les pesticides et le jardinage écologique

	Outil de sensibilisation	Descriptif
MONTRÉAL SANS PESTICIDES	ville.montreal.qc.ca/pesticides	Site de référence pour connaître la réglementation en vigueur ainsi que les produits autorisés ou interdits; l'adoption de bonnes pratiques de jardinage sans pesticides; la lutte intégrée et la lutte biologique en particulier.
	Guide Maison propre et Jardin vert	Guide d'entretien ménager et de jardinage écologique destiné au grand public.
	Montréal sans pesticides	Résumé du règlement sur l'utilisation des pesticides. Aide le citoyen à mieux comprendre le règlement qui a été adopté en avril 2004. - Retrait de l'exception visant le contrôle des araignées.
	Guide d'entretien écologique de la pelouse	Feuillet d'information nécessaire pour aider le citoyen à obtenir une belle pelouse sans l'aide de produits chimiques.
	Pesticides à faible impact	Dépliant portant spécifiquement sur la connaissance des pesticides à faible impact, sur les ingrédients actifs, les modes d'application et les mises en garde.
Banque d'info 311	- Règlement sur l'utilisation des pesticides (R.V.M. 04-041) - Lutte biologique agrile - Puceron - Pucerons du tilleul - Psylle du micocoulier - Guêpes fouisseuses (de sable)	Fiches d'informations sur la réglementation en vigueur relativement aux pesticides, des projets en lutte intégrée menés par le Service de l'environnement (lutte biologique contre le puceron du tilleul, lutte biologique contre l'agrile du frêne) ainsi que des informations pratiques sur les problèmes causés par certains insectes (guêpes fouisseuses, puceron, psylle du micocoulier).

Arrondissement de Lachine
Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises
Division des permis et inspections

Auteur (s)
Alexandre Abella, inspecteur

17 décembre 2019

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION ADDENDA

CM : 07.07

2020/02/24
13:00

(1)

Dossier # : 1194281054

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'ingénierie
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Autoriser le dépôt du bilan annuel 2019 du Règlement relatif à l'utilisation des pesticides de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles faisant état de l'application du Règlement sur l'utilisation des pesticides (04-041) à l'égard de son territoire.

Il est recommandé au conseil municipal :
De déposer le bilan annuel 2019 de l'arrondissement relatif à l'application du règlement sur l'utilisation des pesticides numéro 04-041 pour le territoire de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2020-02-06 13:51

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Service aux citoyens

Rivière-des-Prairies
Pointe-aux-Trembles
Montréal

Extrait authentique du procès-verbal d'une séance du conseil d'arrondissement

Séance ordinaire du mardi 4 février 2020	Résolution: CA20 30 02 0036

AUTORISATION - DÉPÔT - BILAN ANNUEL 2019 - RÈGLEMENT RELATIF À L'UTILISATION DES PESTICIDES - ARRONDISSEMENT DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES–POINTE-AUX-TREMBLES FAISANT ÉTAT DE L'APPLICATION DU RÈGLEMENT SUR L'UTILISATION DES PESTICIDES (04-041) À L'ÉGARD DE SON TERRITOIRE

Il est proposé par madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine

appuyé par monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

et unanimement résolu :

De déposer au conseil municipal le bilan annuel 2019 de l'arrondissement relatif à l'application du Règlement sur l'utilisation des pesticides (04-041) pour le territoire de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles.

ADOPTÉ

70.01 1194281054

Charles-Hervé AKA
_____
Secrétaire d'arrondissement

Signée électroniquement le 6 février 2020

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE ADDENDA

IDENTIFICATION — Dossier # :1194281054

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'ingénierie
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Autoriser le dépôt du bilan annuel 2019 du Règlement relatif à l'utilisation des pesticides de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles faisant état de l'application du Règlement sur l'utilisation des pesticides (04-041) à l'égard de son territoire.

CONTENU

CONTEXTE

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Julie A GAUTHIER
Analyste de dossiers

Tél : 514-868-4316

Télécop. : 514-868-4312

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1194281054**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'ingénierie
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Autoriser le dépôt du bilan annuel 2019 du Règlement relatif à l'utilisation des pesticides de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles faisant état de l'application du Règlement sur l'utilisation des pesticides (04-041) à l'égard de son territoire.

CONTENU

CONTEXTE

Le règlement 04-041 (Règlement relatif à l'usage des pesticides) adopté en 2004, comporte à l'article 32, le paragraphe 2, la disposition suivante : « Une fois le présent règlement devenu applicable, le conseil d'arrondissement doit, avant le 31 mars de chaque année, déposer un rapport au conseil faisant état de l'application de ce règlement à l'égard de son territoire ».

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM19 0249 Autoriser le dépôt du bilan annuel 2018 du Règlement relatif à l'utilisation des pesticides.
CM18 0167 Autoriser le dépôt du bilan annuel 2017 de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles faisant état de l'application du Règlement sur l'utilisation des pesticides (04-041) à l'égard de son territoire.

CM17 0210 Autoriser le dépôt du bilan annuel 2016 de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles faisant état de l'application du Règlement sur les pesticides (04-041) à l'égard de son territoire

CM16 0166 Autoriser le dépôt du bilan annuel 2015 de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles faisant état de l'application du Règlement sur les pesticides (04-041) à l'égard de son territoire

DESCRIPTION

Voir le bilan annuel 2019 dans la section « pièces jointes ».

JUSTIFICATION

Le bilan qui est déposé fait état des démarches et réalisations accomplies dans l'arrondissement en 2019 dans le cadre de l'application de ce règlement. Il définit

également l'usage des pesticides répertorié sur notre territoire et contribue par le fait même au développement durable.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

En contrôlant l'usage des pesticides sur notre territoire, la Ville s'assure d'une protection accrue de l'environnement.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Caroline SCHEFFER
inspecteur(trice) en horticulture et arboriculture

Tél : 514-868-4286
Télécop. : 000-0000

ENDOSSÉ PAR Le : 2020-01-22

Martin COUTU
Directeur d'arrondissement adjoint

Tél : 514 868-4330
Télécop. : 514 868-4312

Système de gestion des décisions des instances
PIÈCES JOINTES AU DOSSIER

Dossier # : 1194281054

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'ingénierie
Objet :	Autoriser le dépôt du bilan annuel 2019 du Règlement relatif à l'utilisation des pesticides de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles faisant état de l'application du Règlement sur l'utilisation des pesticides (04-041) à l'égard de son territoire.



Bilan annuel - Pesticides - 2019 1 .pdf

RESPONSABLE DU DOSSIER

Caroline SCHEFFER
inspecteur(trice) en horticulture et arboriculture

Tél : 514-868-4286
Télécop. : 000-0000



Bilan annuel 2019

relatif à l'application du règlement sur l'utilisation des pesticides (R.V.M. 04-041) et de la lutte intégrée

Arrondissement de Rivière des Prairies / Pointe aux Trembles

Montréal

Table des matières

Lexique **3**

Introduction **5**

Orientation et objectifs de l'arrondissement 5

Historique – résolutions du Conseil d'arrondissement **6**

Résolutions adoptées à ce jour par le conseil d'arrondissement relativement à l'application du Règlement sur l'utilisation des pesticides (R.V.M. 04-041) 6

Ressources budgétaires et humaines **9**

Personnel dédié à l'application du règlement **10**

Activités de communication et de sensibilisation **12**

Gestion des demandes de citoyens **14**

Formation des employés **16**

Inspections sur les pesticides **17**

Demandes de permis temporaire d'utilisation de pesticides **18**

Autorisations spéciales d'utilisations de pesticides **19**

Évolution des demandes de permis **20**

Infractions et poursuites judiciaires **21**

Terrains de golf et de boulingrin **23**

Lutte intégrée **26**

Conclusion **30**

Annexe 1 : Principaux outils de communication sur les pesticides et le jardinage écologique **31**

Lexique

Autorisations spéciales
Pouvoir d'ordonnance d'un conseil d'arrondissement permettant de nommer une personne, qui, malgré les interdictions prévues au règlement, peut, en cas de situation exceptionnelle, permettre l'utilisation de pesticides dans tous les cas d'urgence et de danger pour la santé humaine, y compris dans les zones sensibles.

Biopesticide
(entomologie) Pesticide fabriqué à partir d'organismes vivants.
(Santé Canada) Micro-organismes trouvés à l'état naturel ou génétiquement modifiés (agents microbiens); phéromones; ainsi que les pesticides, à l'inclusion des composés biochimiques, qui ont été acceptés et homologués à titre de biopesticides par l'U.S. EPA.

Corporation
Au sens du Règlement, une personne morale, une société, une entreprise, etc. Elle est de droit public ou privé, avec ou sans but lucratif.

Espèce envahissante
Une espèce exotique dont l'introduction ou la propagation peuvent constituer une menace pour l'environnement, l'économie ou la société.

Infestation
(tout espace extérieur) Présence d'herbes nuisibles, insectes, moisissures ou autres agents nuisibles, qui, peu importe l'étendue, crée une menace à la sécurité, à la santé humaine, à la survie des arbres et arbustes ou à la vie animale.
(surfaces gazonnées et plate-bande) Présence d'insectes, moisissures ou autres agents nuisibles, à l'exception d'herbes nuisibles, sur plus de 50 % de l'espace délimité par une pelouse ou sur plus de 5 mètres carrés de l'espace délimité par une plate-bande.

Insecte ravageur
(zoologie) Insecte nuisible qui endommage gravement ou détruit une culture, une récolte ou un aménagement.

Lutte intégrée
Méthode décisionnelle qui a recours à toutes les techniques nécessaires pour réduire les populations d'organismes nuisibles de façon efficace et économique, tout en respectant l'environnement. Celle-ci consiste à combiner divers moyens d'interventions physiques, biologiques et chimiques en dernier recours. Elle est axée sur la prévention – que ce soit par le dépistage des organismes indésirables ou par des pratiques d'entretien favorisant la bonne santé des végétaux. Le succès de la lutte intégrée dépend donc d'une bonne connaissance de l'écosystème local et des facteurs à l'origine de la prolifération des organismes indésirables.

Néonicotinoïdes
Pesticides qui sont employés en tant qu'insecticides pour lutter contre différents types d'insectes. Ce sont des pesticides systémiques qui, une fois appliqués, se distribuent dans toutes les parties de la plante, rendant cette dernière toxique pour les insectes, notamment les abeilles. Toute utilisation de pesticides de la famille des néonicotinoïdes est dorénavant interdite à l'extérieur des bâtiments. Les pesticides du groupe des néonicotinoïdes qui sont actuellement homologués au Canada sont à base de cinq matières actives soit l'acétamipride, la clothianidine, l'imidaclopride, le thiaclopride et le thiaméthoxame.

Pesticides
Toute substance, matière ou micro-organisme destiné à contrôler, détruire, amoindrir, attirer ou repousser directement ou indirectement un organisme nuisible, nocif ou gênant pour l'être humain, la faune, la végétation, les récoltes ou les autres biens, ou destiné à servir de régulateur de croissance de la végétation, à l'exclusion d'un médicament ou d'un vaccin, au sens de la Loi sur les pesticides.

Zone sensible
Terrains particuliers où, à moins de certaines exceptions prévues par le Règlement, seuls les produits considérés comme des biopesticides, l'huile minérale, l'azadirachtine ainsi que les ingrédients actifs de l'annexe II du Code de gestion des pesticides. Ces zones comprennent des garderies, des écoles, des établissements de santé, des lieux de culte, des résidences pour personnes âgées, des aires de jeux et des terrains sportifs des parcs municipaux. Le conseil d'arrondissement~~,~~ peut également, par un pouvoir d'ordonnance, déterminer que certains parcs, cimetières et jardins communautaires soient considérés comme des zones sensibles. Pour l'ensemble de ces terrains, la zone sensible comprend une bande de 5 m de large au-delà de la limite de chacun de ces terrains.

Introduction

Au terme d'une importante démarche de concertation, et suite à l'adoption du Code de gestion des pesticides par le gouvernement du Québec en 2003, la Ville s'est dotée d'une réglementation sur l'utilisation des pesticides en 2004. Les objectifs de cette réglementation sont de réduire les utilisations de pesticides à Montréal et d'implanter des pratiques de gestion de lutte intégrée sur les terrains municipaux afin de contribuer à l'amélioration de la qualité du milieu de vie des citoyens.

La présence de pesticides dans l'environnement et l'exposition à ces produits, même à de faibles doses, peuvent avoir des effets sur la santé des personnes. Dans le contexte des changements climatiques, où l'usage des pesticides peut s'accentuer en raison de la présence plus importante d'insectes nuisibles et de nouvelles maladies, le développement de solutions de rechange aux pesticides selon une approche en lutte intégrée devient essentiel. De plus, les interventions municipales faites à l'aide de pesticides, en plus de respecter le Règlement sur l'utilisation des pesticides (R.V.M. 04-041), doivent se faire dans le respect de la loi fédérale sur les produits antiparasitaires (LPA) ainsi que des règlements découlant de la loi sur les pesticides du Québec.

Le bilan annuel de l'application du règlement sur l'utilisation des pesticides et de la lutte intégrée est une exigence réglementaire (04-041, a. 32; 04-041-2, a. 5) par laquelle le conseil d'arrondissement doit, avant le 31 mars de chaque année, déposer un rapport au conseil municipal faisant état de l'application du Règlement à l'égard de son territoire.

Orientation et objectifs de l'arrondissement

L'arrondissement de Rivière des Prairies / Pointe aux Trembles s'appuie sur les orientations de la Loi sur les pesticides et applique le règlement municipal sur leurs utilisations. Le Règlement sur l'utilisation des pesticides et la Loi sur les pesticides ont pour but de minimiser l'impact des pesticides sur l'environnement et de les utiliser en dernier recours.

Différentes résolutions ont été adoptées par le conseil d'arrondissement pour la promotion du développement durable. À l'aide de son plan local 2013-2015, l'arrondissement s'engage à renforcer la gestion écologique des espaces verts et à outiller les citoyens à agir en matière de protection de l'environnement dans son plan d'action en développement social 2014-2018.

L'arrondissement préconise une approche de lutte intégrée en ayant connaissance de l'écosystème local et des facteurs à l'origine de la prolifération des organismes indésirables.

L'objectif principal est de poursuivre les démarches quand à l'adoption de méthodes alternatives telles que les contrôles culturales, physiques, mécaniques et biologiques avant l'utilisation de pesticides même à faible impact. La sensibilisation des citoyens de notre arrondissement vise à faire valoir ces mêmes méthodes.

Historique – résolutions du Conseil d'arrondissement

Résolutions adoptées à ce jour par le conseil d'arrondissement relativement à l'application du Règlement sur l'utilisation des pesticides (R.V.M. 04-041)

Mise en contexte

L'historique regroupe toutes les décisions prises par le conseil d'arrondissement relativement à l'application du Règlement sur l'utilisation des pesticides. Les résolutions visent l'adoption du bilan annuel sur les pesticides ainsi que les pouvoirs d'ordonnance de l'arrondissement (article 27). Un conseil d'arrondissement peut, par l'adoption d'une ordonnance : déterminer certains espaces en tant que zone sensible; limiter ou retirer certaines exceptions prévues au Règlement; limiter l'application de ces exceptions; réduire la période de validité du permis; imposer des conditions d'application de pesticides plus sévères et autoriser une personne à agir de manière exceptionnelle en situation d'urgence.

No de la résolution	Date (JJ/MM/AAAA)	Objet de la décision	Note complémentaire
VILLE DE MONTRÉAL			
CM04 0316	2004-04-26	Adoption du règlement sur l'utilisation des pesticides	
CE04 0867	2004-05-05	Virement de crédits en vertu de l'adoption du règlement relatif à l'utilisation des pesticides	30 000 $ accordé à l'arrondissement pour l'application du Règlement et 3000 $ pour les besoins relatifs à la formation continue
CM06 0855	2006-12-11	Modifications au Règlement sur l'utilisation des pesticides (R.V.M. 04-041-1)	Pouvoir d'ordonnance pour ajouter certaines zones sensibles sur le territoire
CM15 0686	2015-05-25	Modifications au Règlement sur l'utilisation des pesticides (R.V.M. 04-041-2)	Ajout de l'azadirachtine parmi la liste des matières actives de pesticides ne nécessitant pas de permis temporaire d'utilisation de pesticides

No de la résolution	Date (JJ/MM/AAAA)	Objet de la décision	Note complémentaire
CM16 0144	2016-01-25	Modifications au Règlement sur l'utilisation des pesticides (R.V.M. 04-041-3)	Interdiction complète des pesticides faisant partie de la famille des néonicotinoïdes sur le territoire
CM16 0166	2016-02-22	Bilan annuel 2015 de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles faisant état de l'application du Règlement sur les pesticides (04-041) à l'égard de son territoire	
CM17 0210	2017-03-27	Autoriser le dépôt du bilan annuel 2016 du Règlement relatif à l'utilisation des pesticides	
CM18 0167	2018-02-19	Autoriser le dépôt du bilan annuel 2017 du Règlement relatif à l'utilisation des pesticides	
CM19 0249	2019-03-25	Autoriser le dépôt du bilan annuel 2018 du Règlement relatif à l'utilisation des pesticides	
ARRONDISSEMENT			
1191528001	2019-03-12	Dépôt du bilan annuel	Réception du bilan de l'année 2018 et dépôt au conseil municipal.
1184281002	2018-02-06	Dépôt du bilan annuel	Réception du bilan de l'année 2017 et dépôt au conseil municipal.
1172726002	2017-03-27	Dépôt du bilan annuel	Réception du bilan de l'année 2016 et dépôt au conseil municipal.
1630020038	2016-02-02	Dépôt du bilan annuel	Réception du bilan de l'année 2015 et dépôt au conseil municipal.

No de la résolution	Date (JJ/MM/AAAA)	Objet de la décision	Note complémentaire
1151163001	2015-02-23	Dépôt du bilan annuel	Réception du bilan de l'année 2014 et dépôt au conseil municipal
1140443001	2014-02-24	Dépôt du bilan annuel	Réception du bilan de l'année 2013 et dépôt au conseil municipal
1130443001	2013-07-03	Dépôt du bilan annuel	Réception du bilan de l'année 2012 et dépôt au conseil municipal.
1230020043	2012-07-02	Dépôt du bilan annuel	Réception du bilan de l'année 2011 et dépôt au conseil municipal.
1130020040	2011-01-02	Dépôt du bilan annuel	Réception du bilan de l'année 2010 et dépôt au conseil municipal.
0511050146	2005-03-05	Autorisation exceptionnelle en situation d'urgence	
0411050139	2004-04-26	Conditions d'applications plus sévères	

Ressources budgétaires et humaines

Mode de fonctionnement

La responsabilité du dossier des pesticides revient à la Division de l'ingénierie, section conception des parcs. L'inspecteur en horticulture et arboriculture est principalement chargé d'inspecter les sites où l'application de pesticide est demandée, de mettre en application le règlement de la Loi sur les pesticides et d'autoriser ou non le permis demandé.

La Division de l'horticulture et des parcs est chargée de la mise en œuvre des opérations liées à la lutte intégrée. Deux contremaitres, les jardiniers et les élagueurs consacrent leurs efforts à l'application du règlement et participent aux différents projets en collaboration avec les trois inspecteurs en horticulture et arboriculture et les deux agents techniques en horticulture et arboriculture.

Le Bureau accès Montréal (BAM) est responsable de l'émission des permis sur l'utilisation de pesticides et fournit les renseignements utiles aux citoyens tels que les procédures à suivre pour bénéficier d'une subvention pour l'abattage lorsque les citoyens s'engagent à remplacer les frênes privés abattus ou les procédures à suivre pour traitement des frênes privés.

Postes budgétaires	Montant ($) (estimé)	Détails/description
Communication et sensibilisation	N/D	Bureau accès Montréal Diffusion de la campagne sur la lutte à l'agrile du frêne
Lutte intégrée	452 468$	Actions de l'arrondissement en lien avec la lutte intégrée
Budget global	452 468$	

Personnel dédié à l’application du règlement

Titre d’emploi	Nombre de semaines de travail (estimé)	Description des tâches rattachées au mandat des pesticides et de la lutte intégrée
Inspecteurs en horticulture et en arboriculture	5	Rédaction du bilan annuel sur les pesticides Tenir le registre des pesticides Accorder ou refuser des demandes de permis d'application de pesticides suite à l'inspection des sites visés Inspection et émission des demandes de traitement des nids de guêpe Inspection des frênes privés afin de cibler la présence d'agrile et permettre l'abattage d'arbre ayant plus de 30% de dépérissement.
Inspecteur en horticulture et arboriculture assigné exclusivement relié aux enjeux en lien avec l’agrile du frêne.	52	Toutes interventions relatives aux frênes
Agent de communication social	N/D	Réception des demandes de permis Information aux citoyens Orienter et assister les citoyens au niveau demandes de subvention d’abattage.
Contremaîtres horticulture et parcs	10	Superviser les opérations en lien avec la lutte intégrée et l’agrile du frêne
Élagueurs	25	Abattage et essouchage des frênes

Jardiniers	20	Désherbage manuel des plates-bandes et pose du paillis. Contrôle manuel contre la chenille à tente estivale. Pose de piège collant contre la psylle du micocoulier. Traitement des pucerons au jet d'eau et au savon insecticide. Identification des sites d'herbe à la puce, pose d'affichettes et imtervention mécanique. Contrôle manuel contre l'impatiente glanduleuse.
Total	**112**	

Commentaires et recommandations

Différentes ressources de l'arrondissement travaillent de concert et sont nécessaires au succès des opérations liées à la lutte intégrée.

Chaque département contribue de manière efficace à promouvoir la lutte intégrée et l'utilisation rationnelle de pesticides dans l'arrondissement.

- Inspecteurs en arboriculture et horticulture : 1995 heures pour toutes tâches reliées à la lutte intégrée et aux pesticides totalisant un montant de 53 445$

- Contremaîtres horticulture et parc : 720 heures à la planification et à la supervision des travaux en lien à la lutte intégrée totalisant un montant de 17 585$

- Élagueurs : 2700 heures à l'abattage et l'essouchage des frênes totalisants un montant de 84 078$

- Jardiniers : 10 080 heures aux différentes opérations liées à la lutte intégrée et l'application de pesticide totalisant un montant de 297 360$

Activités de communication et de sensibilisation

Mise en contexte

Expliquer dans quel cadre vos activités de communication et de sensibilisation sont en lien avec le dossier des pesticides.[1] Les activités de communication peuvent comprendre, à titre d'exemple, une conférence de presse, un article à l'intérieur d'un bulletin ou d'un journal d'arrondissement, une publicité, un message sur un babillard électronique, etc. Les activités de sensibilisation peuvent comprendre, à titre d'exemple, une conférence ou un atelier d'information, un kiosque lors d'une fête de quartier, etc. Veuillez préciser le nom de l'activité ainsi qu'une brève description, l'objectif de sensibilisation de cette activité et le nombre estimé de citoyens rejoints.

Activités réalisées en 2019

Activité et description	Objectif	Nombre de citoyens rejoints (estimation)
Bouton Info-citoyen / site Web de l'arrondissement	Lien vers le programme d'aide financière pour réduire les frais d'abattage et de remplacement d'un frêne sur le domaine privé ainsi que les frais de traitement.	Bouton en ligne sur le site web lors de la période estivale.
Résidus alimentaires / Compost 25 juin2019 / 12 août 2019 / 24 août 2019 / 15 septembre 2019 / 3 octobre 2019 / 22 octobre 2019	Partage de la campagne du central pour parler de la collecte.	17140 citoyens suivent la page Facebook de l'arrondissement
Partage de la publication de la page Facebook de la Ville de Montréal sur la page Facebook de l'arrondissement 19 juillet 2018 / 26 juillet 2018	Rappel de la date limite pour traiter les frênes Annonce de l'admissibilité des propriétaire de frênes à l'aide financière	393 personnes atteintes 619 personnes atteintes
Chronique municipale 1er octobre 2019	Sondage pour la participation à la collecte de résidus alimentaire	100 répondants
Chronique de l'arrondissement dans deux journaux locaux 14 mai 2019 / 1re octobre 2019 Facebook 13 mai 2019 / 1er octobre 2019	Information sur la distribution de compost. Mention de la SQRD sur l'importance de participer à la collecte des résidus alimentaires	Distribué à tous les résidents de l'arrondissement

[1] La liste des outils de communication accessibles à tous les citoyens de Montréal est présentée à l'annexe I du bilan.

Page Facebook de l'arrondissement 19 juillet 2019 26 juillet 2019	Rappel de date limite pour traiter les frênes Annonce de l'admissibilité des propriétaire de frênes à l'aide financière	393 personnes atteintes 619 personnes atteintes
Infolettre 19 juillet 2019	Rappel de la date limite pour bénéficier de la gratuité du traitement contre l'agrile du frêne le 31 juillet 2019	Envoyée à 2500 abonnés à infolettre
Instagram 11 mai 2019	Visuel du central	200 vues
Dépliants disponibles dans les deux bureaux accès Montréal de l'arrondissement	Information concernant l'atténuation des impacts de l'agrile du frêne	En continu
Zones libres d'agriculture urbaine Mention sur les médias sociaux le 25 juin 2019 et 9 septembre 2019	5 zones libres dans l'arrondissement. Invitation à la participation de la population lors de la plantation des différents sites en début de saison et en apprendre sur le jardinage écologique. En fin de saison, les participants sont informés des produits naturels pour lutter contre les maladies et ravageurs.	N/D
Évènement Cultivons avec plaisir Communiqué de presse 17 avril 2019 Infolettre 16 avril 2019 et 30 avril 2019 Facebook 11 avril 2019, 29 avril 2019, 3 mai 2019 et 11 mai 2019	Invitation à apprendre différentes méthodes en matière de jardinage Conférence, ateliers pratique, kiosque d'information et autres offerts à tous	N/D
Lancement de la Politique d'agriculture Urbaine / Vision 30 hectares d'ici 2030 en agriculture urbaine.	Conférence à ce sujet le 3 décembre 2019 Mention dans la chronique municipale du 10 décembre Facebook 3 et 9 décembre 2019 Instagram 9 décembre 2019	Plusieurs invités présents dont la mairesse de Montréal et journaliste nationaux.
Un arbre pour mon quartier	Faire la promotion des arbres en milieu urbain	N/D

Chronique municipale : 2 avril 2019, 14 mai 2019 et 3 septembre 2019 Facebook 3 avril 2019, 13 mai 2019 et 4 septembre 2019 Instagram 29 août 2019		

Commentaires et recommandations

Plusieurs outils mis en place par l'arrondissement sont à la disposition des citoyens afin de les sensibiliser aux nombreux enjeux environnementaux.

En plus des réseaux sociaux, l'arrondissement a offert des affichages dynamiques sur téléviseurs dans certaines installations municipales affichant le texte concernant le Règlement 15-040 et des dépliants sont disponibles en tout temps dans les bureaux Accès Montréal afin de rejoindre le plus de citoyens possible.

En collaboration ave l'Éco-quartier Pointe-aux-Prairies, l'arrondissement offre une multitude d'activités organisées en lien avec la lutte intégrée. Le but étant de faire connaitre des méthodes alternatives et d'adopter de bonnes pratiques culturales.

Gestion des demandes de citoyens

Provenance des demandes

Les demandes de service liées avec la lutte intégrée ou les pesticides proviennent de plusieurs endroits :

-Demande de gestion de travail / GDT

-Gestion des demandes de citoyen / GDC

-Bureau accès Montréal / BAM

-Conseil d'arrondissement / CA

Les demandes peuvent aussi nous parvenir par le greffe, les élus municipaux, les entreprises privées, la Division de l'Urbanisme de l'arrondissement ou le Service des Grands Parcs.

Nature des demandes

Nature	Nombre Demandes domaine privé	Nombre Demandes domaine public	Type de demandes
Pesticide	8	0	Demande de permis pour le contrôle de la végétation
Agrile du frêne	82	44	Toutes demandes confondues
Guêpes	0	25	Extermination des nids
Psylle du micocoulier	0	1	Signalement de la présence du psylle
Pucerons du tilleul	0	46	Signalement de la présence de pucerons

Commentaires et recommandations

Les demandes concernant l'agrile du frêne étaient variées. Les citoyens demandaient de l'information sur les traitements, les demandes de permis d'abattage ou l'identification du frêne privé ou public.

Formation des employés

Mise en contexte

Description des formations suivies dans le but de rester à jour dans le dossier des pesticides et de la lutte intégrée. La formation peut prendre la forme, à titre d'exemple, d'un webinaire, d'un atelier, un cours à distance, une participation à un colloque, congrès qui comprend des conférences sur les pesticides ou la lutte intégrée, de tables de discussion, etc. Si l'activité de formation est organisée à l'interne (Ex. Service de l'environnement, Service des grands parcs, Espace pour la vie), vous devez simplement indiquer Ville de Montréal dans la case appropriée.

Titre de la formation	Formateur/Organisateur	Date	Nombre de participants
Comité municipal sur les pesticides et la lutte intégrée	Ville de Montréal / Service de l'environnement	2 avril 2019	4
Comité régional sur l'agrile du frêne	Ville de Montréal / Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal	15 mai 2019	2
Formation sur l'application de pesticides	Ville de Montréal	20 mars 2019	1

Commentaires et recommandations

L'arrondissement participe à différentes rencontres liées à la lutte intégrée et l'utilisation responsable des pesticides afin de rester à jour et mettre en application le Règlement sur les pesticides.

Ces rencontres visent plusieurs ressources de notre arrondissement.

-Inspecteurs en horticulture et arboriculture

-Agents techniques en horticulture et arboriculture

-Contremaîtres

-Jardiniers

Inspections sur les pesticides

Structure administrative

La structure administrative qui assure le suivi du dossier des pesticides est la Division de l'Ingénierie, section conception de parcs.

L'inspecteur en horticulture et arboriculture est la ressource chargée de l'inspection des sites visés et de l'autorisation des permis.

Le Bureau accès Montréal (BAM) est la structure qui les octroie.

Inspections

Type d'inspections	Nombre d'effectué
Visite des sites pour demande de permis temporaire	0

Commentaires et recommandations

Demandes de permis temporaire d'utilisation de pesticides

Permis octroyés ou refusés	Raison	Personne physique	Personne morale	Total
Permis octroyés	Pour des raisons de sécurité		1	3
	Pour des raisons de sécurité		1	3
	Pour santé public			
	Sous-total			6
Permis refusés	Demande de traitement injustifié	2		2
	Sous-total			2

Commentaires et recommandations

Deux permis ont été accordés pour des raisons de sécurité avec renouvellement de traitement à 3 occasions chacun pour un total de six permis.

Autorisations spéciales d’utilisations de pesticides

Cas d’urgence et de danger pour la santé humaine, notamment dans les zones sensibles.

Raison	Citoyens	Corporations	Total
Nids de guêpes	25	Groupe Maheu	20

Commentaires et recommandations

Cinq demandes n’ont pas été traitées soit pour cause d’une demande déjà émise pour le même nid de guêpe ou bien un nid de guêpe non-localisé ou inactif.

Évolution des demandes de permis

Mise en contexte

Il est recommandé de suivre l'évolution des demandes de permis sur une période de 3 ans.

Évolution des demandes de permis

Année	Permis octroyés	Permis refusés	Total
2015	11	1	12
2016	6	1	7
2017	6	1	7
2018	8	2	10
2019	6	2	8
Total	37	7	44

Commentaires et recommandations

L'arrondissement poursuit le travail de sensibilisation auprès des citoyens sur l'application du Règlement municipal sur l'utilisation des pesticides ainsi que l'utilisation de méthode alternative afin d'utiliser les pesticides uniquement dans les cas exceptionnels ou en dernier recours.

Infractions et poursuites judiciaires

Mise en contexte

Lorsque l'arrondissement constate une infraction au Règlement sur l'utilisation des pesticides (R.V.M. 04-041), diverses mesures peuvent être faites auprès d'un contrevenant, principalement sous la forme d'un constat d'infraction ou d'un avis écrit. Les infractions constatées concernent généralement le non-respect de l'article 3 du Règlement : en ayant utilisé ou appliqué, ou même en ayant toléré ou permis l'utilisation des pesticides à l'extérieur des bâtiments. Ces infractions peuvent également viser, de manière générale, les conditions d'applications de pesticides ou le non-respect des exigences spécifiées pour les exploitants de terrains de golf ou de terrains visant la production agricole ou horticole

L'inspecteur en horticulture et en arboriculture est responsable de l'émission et de la signature des constats d'infractions.

Il est la personne ressource dans le cadre de dossiers soumis à la cour municipal.

Aucun cas d'utilisation illégale de pesticides n'a été rapporté pour l'année 2019.

Les contrevenants s'exposent à des poursuites judiciaires si une utilisation de pesticides non conforme est effectuée à l'extérieur des bâtiments. Ces poursuites peuvent mener à des amendes allant de 100 $ à 4 000 $. Les condamnations et les amendes perçues chaque année incluent certaines infractions commises lors d'années antérieures et réglées durant l'année en cours. De même, elles excluent certaines infractions commises pendant l'année courante, mais non réglées pendant cette année.

Suivi des infractions et poursuites judiciaires

Année	2017	2018	2019
Nombre d'avis écrits	0	0	0
Nombre de constats d'infraction	0	0	0
Nombre de constats non contestés et payés	0	0	0
Nombre de chefs d'accusation déposés devant la cour municipale	0	0	0
Nombre de contrevenants condamnés (infractions contestées et jugées)	0	0	0
Amendes totales ($)	0	0	0

Liste des personnes morales reconnues coupables en 2019

Nom et adresse du contrevenant	Infraction	Lieu de l'infraction	Date/Amende
N/A			

Commentaires et recommandations

Terrains de golf et de boulingrin

Mise en contexte

L'utilisation de pesticides, autres que les néonicotinoïdes, est autorisée sous certaines conditions prévues à la section V du Règlement. Ces conditions concernent l'entreposage des pesticides et l'affichage à respecter après l'épandage d'un pesticide. Elles visent également les registres d'utilisations de pesticides de ces exploitants ainsi qu'un état d'avancement du plan de réduction des pesticides selon les dispositions du Code de gestion des pesticides.

Afin de se conformer à l'article 73 du Code de gestion des pesticides, les propriétaires ou les exploitants d'un terrain de golf qui appliquent ou font appliquer un pesticide doivent transmettre tous les trois ans un plan de réduction des pesticides au ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, et ce, depuis le 3 avril 2006. Ces plans doivent contenir les données sur les quantités de pesticides utilisés, les objectifs de réduction par catégorie de pesticides (fongicides, insecticides, herbicides, etc.), y compris les moyens mis en œuvre pour les atteindre, ainsi que les mesures prises en vue de réduire la migration des pesticides hors du site. De plus, chaque plan doit être signé par un agronome, membre de l'Ordre des agronomes du Québec (OAQ).

Club de Golf de l'île de Montréal
3700, rue Damien Gauthier
Montréal, Québec
H1A 5S2

Exigence réglementaire	Degré de conformité	Note complémentaire
Déclaration écrite – entreposage des pesticides	Vérifié	Le consultant recommande que l'emplacement soit conforme aux articles 5 et 18 du code de gestion des pesticides et de mettre tout en œuvre pour s'y conformer
Lieu d'entreposage	Non vérifié	Le consultant recommande d'entreposer les pesticides selon les directives dans le Code de gestion des pesticides.
Écriteaux à chaque entrée des terrains suite à l'épandage d'un pesticide	Non vérifié	Le consultant recommande la mise en place d'affichettes conformes aux exigences du Code de gestion des pesticides et du Règlement municipal.
Conditions d'application (section VIII du Règlement)	Non vérifié	Le consultant recommande de ne pas laver les équipements d'entretien près d'un cours d'eau.
Copie du registre des utilisations de pesticides transmis à l'arrondissement	Oui	Document remis à l'arrondissement
État d'avancement du plan de réduction du terrain de golf	Oui	Échéance avril 2021

Commentaires et recommandations

Basé sur les renseignements qui lui ont été fournis, le consultant mandaté pour l'entretien du terrain de golf de l'île de Montréal doit faire une déclaration dans laquelle il atteste que les données du bilan des applications sont en conformité avec la Loi sur les pesticides (L.R.Q. c.P-9.3) en vigueur au Québec et que toutes les dispositions régissant l'Ordre des Agronomes du Québec (OAQ) ont été respectées lors de la rédaction du document.

Lutte intégrée

Mise en contexte

L'arrondissement de Rivière des Prairies / Pointe aux Trembles préconise des méthodes alternatives comme le contrôle physique et mécaniques visant à réduire l'utilisation de pesticides.

-Le dépistage préventif et l'utilisation d'un jet d'eau afin de déloger le puceron du tilleul.

-La pose des pièges collant afin d'y capturer les psylles du micocoulier adultes lors de leur période d'activité soit au printemps et à l'automne.

-Le contrôle manuel des chenilles à tente estivale.

-Le contrôle manuel de l'impatiente glanduleuse.

-Localisation de site d'herbe à la puce afin de les éradiquer mécaniquement.

La lutte à l'agrile du frêne est un enjeu important auquel fait face l'arrondissement.

-1152 frênes publics ont été traités au TreeAzin par le Service des Grands-Parcs, du verdissement et du Mont-Royal.

-L'abattage de 408 frênes et l'essouchage de 150 frênes afin de d'éliminer les foyers d'infestation sur le domaine public.

-L'abattage de frênes dans nos parcs a ce poursuit cette année afin de sécuriser les lieux publics.

-La demande de 82 permis pour l'abattage de frênes privés afin d'éliminer les foyers d'infestation avec la mise en place d'un programme d'aide financière dans le but d'inciter les citoyens à agir et de remplacer le nombre élevé d'arbres abattus.

Agrile du frêne

Action	Responsable	Période d'intervention (ex. : mai-juin)	Nombre d'interventions	Quantités/ Unités (si applicable)
Traitement des frênes publics TreeAzin # 30559	Service des Grands-Parcs, du verdissement et du Mont-Royal	Juin - août	1152	

Traitement des frênes privés TreeAzin # 30559	Service des Grands-Parcs, du verdissement et du Mont-Royal	Juin - août		N/D
Inspection des demandes de permis d'abattage de frêne privé	Arrondissement RDP/PAT	Juin-décembre	82	
Abattage des frênes Domaine public	Arrondissement RDP/PAT	Janvier- avril Juin-décembre	408	
Essouchage des frênes Domaine public	Arrondissement RDP/PAT	Avril-octobre	150	

Pucerons du tilleul

Action	Responsable	Période d'intervention (ex. : mai-juin)	Nombre d'interventions	Quantités/ Unités (si applicable)
Dépistages	Arrondissement	Juin	5	
Déloger les pucerons au jet d'eau	Arrondissement	Août	111	
Application de savon insecticide - Safer's #14669	Arrondissement	Septembre	42	10 litres

Chenille à tente estivale

Action	Responsable	Période d'intervention (ex. : mai-juin)	Nombre d'interventions	Quantités/ Unités (si applicable)
Déloger les chenilles /Contrôle manuel	Arrondissement	Mai-juin	N/D	

Psylle du micocoulier

Action	Responsable	Période d'intervention (ex. : mai-juin)	Nombre d'interventions	Quantités/ Unités (si applicable)
Pose de piège collant	Arrondissement	Juin	2	

Lutte à l'herbe à la puce

Action	Responsable	Période d'intervention (ex. : mai-juin)	Nombre d'interventions	Quantités/ Unités (si applicable)
Localisation des sites d'intervention Pose d'affiche de sensibilisation Contrôle manuel et mécanique	Arrondissement	Septembre	3 sites	

Commentaires et recommandation

Des dépistages ponctuels ont eu lieu sur les tilleuls de l'arrondissement pour détecter la présence du puceron lors de la saison estivale dans le but d'intervenir rapidement afin d'éviter ou de réduire l'utilisation de pesticide.

Conclusion

L’arrondissement Rivière-des-Prairies / Pointe-aux-Trembles compte de nombreux espaces verts. Que l’on parle d’arbres de rues, de plates-bandes, de parcs ou de boisés, ces espaces contribuent à la qualité de vie de chacun. L’optimisation de leurs conditions de croissances et l’utilisation de solutions respectueuses face à l’environnement permet de prévenir plusieurs problèmes.

L’arrondissement continue ses efforts afin d’améliorer les méthodes d’intervention et privilégie la lutte intégrée afin de limiter la présence et la prolifération des ravageurs en adoptant des méthodes de contrôles culturales, physiques et mécaniques.

La sensibilisation auprès des citoyens ainsi qu’auprès des employés de la Ville de Montréal est prioritaire. Cette approche permet d’offrir de l’information sur les nombreux avantages de la végétation en ville.

De plus, cette sensibilisation a pour but de rendre chacun plus tolérant face aux différentes problématiques causées par des insectes ravageurs ou plantes indésirables tout en leur offrant des alternatives efficaces à l’utilisation de pesticides.

Annexe 1 : Principaux outils de communication sur les pesticides et le jardinage écologique

	Outil de sensibilisation	Descriptif
MONTRÉAL SANS PESTICIDES	ville.montreal.qc.ca/pesticides	Site de référence pour connaître la réglementation en vigueur ainsi que les produits autorisés ou interdits; l'adoption de bonnes pratiques de jardinage sans pesticides; la lutte intégrée et la lutte biologique en particulier.
	Guide Maison propre et Jardin vert	Guide d'entretien ménager et de jardinage écologique destiné au grand public.
	Montréal sans pesticides	Résumé du règlement sur l'utilisation des pesticides. Aide le citoyen à mieux comprendre le règlement qui a été adopté en avril 2004. - Retrait de l'exception visant le contrôle des araignées.
	Guide d'entretien écologique de la pelouse	Feuillet d'information nécessaire pour aider le citoyen à obtenir une belle pelouse sans l'aide de produits chimiques.
	Pesticides à faible impact	Dépliant portant spécifiquement sur la connaissance des pesticides à faible impact, sur les ingrédients actifs, les modes d'application et les mises en garde.
Banque d'info 311	- Règlement sur l'utilisation des pesticides (R.V.M. 04-041) - Lutte biologique agrile - Puceron - Pucerons du tilleul - Psylle du micocoulier - Guêpes fouisseuses (de sable)	Fiches d'informations sur la réglementation en vigueur relativement aux pesticides, des projets en lutte intégrée menés par le Service de l'environnement (lutte biologique contre le puceron du tilleul, lutte biologique contre l'agrile du frêne) ainsi que des informations pratiques sur les problèmes causés par certains insectes (guêpes fouisseuses, puceron, psylle du micocoulier).

Arrondissement de Rivière des Prairies / Pointe aux Trembles
Direction du développement du Territoire et des Études Techniques
Division de l'ingénierie

Auteur (s)
Caroline Scheffer

Janvier 2019

ville.montreal.qc.ca

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION ADDENDA

CM : 07.08

2020/02/24 13:00

(1)

Dossier # : 1207413001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction des travaux publics , Division de la voirie et des parcs - Parcs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Déposer le bilan sur l'application du Règlement sur l'utilisation des pesticides (R.V.M.04-041) pour le territoire de l'arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce au 31 décembre 2019.

IL EST RECOMMANDÉ :
De déposer le bilan sur l'application du *Règlement sur l'utilisation des pesticides* (R.V.M.04-041) pour le territoire de l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce au 31 décembre 2019.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2020-02-06 13:52

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Service aux citoyens

Extrait authentique du procès-verbal d'une séance du conseil d'arrondissement

Séance ordinaire du lundi 3 février 2020	Résolution: CA20 170032

DÉPÔT - BILAN SUR L'UTILISATION DES PESTICIDES

Mme Sue Montgomery dépose le bilan sur l'application du *Règlement sur l'utilisation des pesticides* (R.V.M.04-041) pour le territoire de l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce au 31 décembre 2019.

60.03 1207413001

Geneviève REEVES

_____

Secrétaire d'arrondissement

Signée électroniquement le 5 février 2020

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE ADDENDA

IDENTIFICATION — Dossier # :1207413001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction des travaux publics , Division de la voirie et des parcs - Parcs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Déposer le bilan sur l'application du Règlement sur l'utilisation des pesticides (R.V.M.04-041) pour le territoire de l'arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce au 31 décembre 2019.

CONTENU

CONTEXTE

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Viviane GAUTHIER
Analyste de dossiers

Tél : 514 872-9387
Télécop. : 514 868-3538

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION — Dossier # :1207413001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction des travaux publics , Division de la voirie et des parcs - Parcs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Déposer le bilan sur l'application du Règlement sur l'utilisation des pesticides (R.V.M.04-041) pour le territoire de l'arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce au 31 décembre 2019.

CONTENU

CONTEXTE

Suite à l'adoption du Règlement numéro 04-041 relatif à l'utilisation des pesticides, le conseil d'arrondissement doit déposer un rapport annuel faisant état de l'application de ladite réglementation à l'égard de son territoire.
Ce rapport doit être déposé au Conseil municipal.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA19 170039 CA18 170048	Mme Sue Montgomery dépose le bilan sur l'application du *Règlement sur l'utilisation des pesticides* (R.V.M.04-041) pour le territoire de l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce au 31 décembre 2018. Recevoir le bilan sur l'application du règlement sur l'utilisation des pesticides R.V.M.04-041 pour le territoire de l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce au 31 décembre 2017.
CA17 170077	Recevoir le bilan sur l'application du règlement sur l'utilisation des pesticides R.V.M.04-041 pour le territoire de l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce au 31 décembre 2016.
CA16 170056	Recevoir le bilan sur l'application du règlement sur l'utilisation des pesticides R.V.M.04-041 pour le territoire de l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce au 31 décembre 2015.
CA15 170041	Recevoir le bilan sur l'application du règlement sur l'utilisation des pesticides R.V.M.04-041 pour le territoire de l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce au 31 décembre 2014.
CA14 170059	Recevoir le bilan sur l'application du règlement sur l'utilisation des pesticides R.V.M.04-041 pour le territoire de l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce au 31 décembre 2013.
CA13 170050	Recevoir le bilan sur l'application du règlement sur l'utilisation des pesticides R.V.M.04-041 pour le territoire de l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce au 31 décembre 2012.

CA12 170245	Recevoir le bilan sur l'application du règlement sur l'utilisation des pesticides R.V.M.04-041 pour le territoire de l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce au 31 décembre 2011.
CA10 170432	Recevoir le bilan sur l'application du règlement sur l'utilisation des pesticides R.V.M.04-041 pour le territoire de l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce au 31 décembre 2010.
CA10 170068	Recevoir le bilan sur l'application du règlement sur l'utilisation des pesticides R.V.M.04-041 pour le territoire de l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce au 31 décembre 2009.
CA09 170177	Recevoir le bilan sur l'application du règlement sur l'utilisation des pesticides R.V.M.04-041 pour le territoire de l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce au 31 décembre 2008.
CA08 170168	Recevoir le bilan sur l'application du règlement sur l'utilisation des pesticides R.V.M.04-041 pour le territoire de l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce au 31 décembre 2007.
CA06 170382	Recevoir le bilan sur l'application du règlement sur l'utilisation des pesticides R.V.M.04-041 pour le territoire de l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce au 31 décembre 2006.
CA06 170052	Recevoir le bilan sur l'application du règlement sur l'utilisation des pesticides R.V.M.04-041 pour le territoire de l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce au 31 décembre 2005.
CA05 170063	Recevoir le bilan sur l'application du règlement sur l'utilisation des pesticides R.V.M.04-041 pour le territoire de l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce au 31 décembre 2004.
CA05 170199	Édicter une ordonnance pour que le chef de division de la Division des parcs et des installations de la Direction des travaux publics soit la personne désignée pour permettre l'utilisation des pesticides dans tous les cas d'urgence et de danger pour la santé humaine, y compris dans les zones sensibles, dans le cadre de l'application du Règlement sur l'utilisation des pesticides (04-041).
CA04 170163	Édicter une ordonnance en vertu du Règlement relatif à l'utilisation des pesticides pour permettre l'application de ce Règlement à l'égard du territoire de l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce.

DESCRIPTION

Le bilan sur l'application du Règlement sur l'utilisation des pesticides dresse un portrait de l'utilisation des pesticides pour le territoire de l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce. Ce bilan a été réalisé à partir d'une compilation de données.

JUSTIFICATION

Il est donc demandé au conseil d'arrondissement de prendre connaissance du bilan et de déposer ce bilan annuel au conseil municipal.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le Règlement sur l'utilisation des pesticides vise une protection accrue de l'environnement en contribuant à la préservation des ressources naturelles, à la conservation des milieux naturels et à la réduction des nuisances et des impacts sur l'environnement et les paysages.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Frédérik GENDRON
Agent technique en horticulture et arboriculture

Tél : 514-872-9390
Télécop. : 514-872-1670

ENDOSSÉ PAR Le : 2020-01-21

Pierre P BOUTIN
Directeur

Tél : 514 872-5667
Télécop. : 514 872-1936

Système de gestion des décisions des instances
PIÈCES JOINTES AU DOSSIER

Dossier # : 1207413001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction des travaux publics , Division de la voirie et des parcs - Parcs
Objet :	Déposer le bilan sur l'application du Règlement sur l'utilisation des pesticides (R.V.M.04-041) pour le territoire de l'arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce au 31 décembre 2019.

Bilan_applic_pest_2019_version finale.pdf registre utilisation de pesticides 2019.pdf

Interventions extermination Groupe Maheu- CDN-NDG 2019.pdf

RESPONSABLE DU DOSSIER

Frédérik GENDRON
Agent technique en horticulture et arboriculture

Tél : 514-872-9390
Télécop. : 514-872-1670

MONTRÉAL SANS PESTICIDES



Bilan annuel 2019

relatif à l'application du règlement sur l'utilisation des pesticides (04-041) et de la lutte intégrée

Arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce

Montréal

Table des matières

Lexique **3**

Introduction **5**

Orientation et objectifs de l'arrondissement 5

Historique – résolutions du Conseil d'arrondissement **6**

Résolutions adoptées à ce jour par le conseil d'arrondissement relativement à l'application du Règlement sur l'utilisation des pesticides (R.V.M. 04-041) 6

Ressources budgétaires et humaines **8**

Personnel dédié à l'application du règlement **10**

Activités de communication et de sensibilisation **11**

Gestion des demandes de citoyens **13**

Formation des employés **14**

Inspections sur les pesticides **15**

Demandes de permis temporaire d'utilisation de pesticides **16**

Autorisations spéciales d'utilisations de pesticides **17**

Évolution des demandes de permis **18**

Infractions et poursuites judiciaires **19**

Lutte intégrée **20**

Conclusion **22**

Annexe 1 : Principaux outils de communication sur les pesticides et le jardinage écologique **23**

Lexique

Autorisations spéciales
Pouvoir d'ordonnance d'un conseil d'arrondissement permettant de nommer une personne, qui, malgré les interdictions prévues au règlement, peut, en cas de situation exceptionnelle, permettre l'utilisation de pesticides dans tous les cas d'urgence et de danger pour la santé humaine, y compris dans les zones sensibles.

Biopesticide
(entomologie) Pesticide fabriqué à partir d'organismes vivants.
(Santé Canada) Micro-organismes trouvés à l'état naturel ou génétiquement modifiés (agents microbiens); phéromones; ainsi que les pesticides, à l'inclusion des composés biochimiques, qui ont été acceptés et homologués à titre de biopesticides par l'U.S. EPA.

Corporation
Au sens du Règlement, une personne morale, une société, une entreprise, etc. Elle est de droit public ou privé, avec ou sans but lucratif.

Espèce envahissante
Une espèce exotique dont l'introduction ou la propagation peuvent constituer une menace pour l'environnement, l'économie ou la société.

Infestation
(tout espace extérieur) Présence d'herbes nuisibles, insectes, moisissures ou autres agents nuisibles, qui, peu importe l'étendue, crée une menace à la sécurité, à la santé humaine, à la survie des arbres et arbustes ou à la vie animale.
(surfaces gazonnées et plate-bande) Présence d'insectes, moisissures ou autres agents nuisibles, à l'exception d'herbes nuisibles, sur plus de 50 % de l'espace délimité par une pelouse ou sur plus de 5 mètres carrés de l'espace délimité par une plate-bande.

Insecte ravageur
(zoologie) Insecte nuisible qui endommage gravement ou détruit une culture, une récolte ou un aménagement.

Lutte intégrée
Méthode décisionnelle qui a recours à toutes les techniques nécessaires pour réduire les populations d'organismes nuisibles de façon efficace et économique, tout en respectant l'environnement. Celle-ci consiste à combiner divers moyens d'interventions physiques, biologiques et chimiques en dernier recours. Elle est axée sur la prévention – que ce soit par le dépistage des organismes indésirables ou par des pratiques d'entretien favorisant la bonne santé des végétaux. Le succès de la lutte intégrée dépend donc d'une bonne connaissance de l'écosystème local et des facteurs à l'origine de la prolifération des organismes indésirables.

Néonicotinoïdes
Pesticides qui sont employés en tant qu'insecticides pour lutter contre différents types d'insectes. Ce sont des pesticides systémiques qui, une fois appliqués, se distribuent dans toutes les parties de la plante, rendant cette dernière toxique pour les insectes, notamment les abeilles. Toute utilisation de pesticides de la famille des néonicotinoïdes est dorénavant interdite à l'extérieur des bâtiments. Les pesticides du groupe des néonicotinoïdes qui sont actuellement homologués au Canada sont à base de cinq matières actives soit l'acétamipride, la clothianidine, l'imidaclopride, le thiaclopride et le thiaméthoxame.

Pesticides
Toute substance, matière ou micro-organisme destiné à contrôler, détruire, amoindrir, attirer ou repousser directement ou indirectement un organisme nuisible, nocif ou gênant pour l'être humain, la faune, la végétation, les récoltes ou les autres biens, ou destiné à servir de régulateur de croissance de la végétation, à l'exclusion d'un médicament ou d'un vaccin, au sens de la Loi sur les pesticides.

Zone sensible
Terrains particuliers où, à moins de certaines exceptions prévues par le Règlement, seuls les produits considérés comme des biopesticides, l'huile minérale, l'azadirachtine ainsi que les ingrédients actifs de l'annexe II du Code de gestion des pesticides. Ces zones comprennent des garderies, des écoles, des établissements de santé, des lieux de culte, des résidences pour personnes âgées, des aires de jeux et des terrains sportifs des parcs municipaux. Le conseil d'arrondissement, peut également par un pouvoir d'ordonnance, déterminer que certains parcs, cimetières et jardins communautaires soient considérés comme des zones sensibles. Pour l'ensemble de ces terrains, la zone sensible comprend une bande de 5 m de large au-delà de la limite de chacun de ces terrains.

Introduction

Au terme d'une importante démarche de concertation, et suite à l'adoption du Code de gestion des pesticides par le gouvernement du Québec en 2003, la Ville s'est dotée d'une réglementation sur l'utilisation des pesticides en 2004. Les objectifs de cette réglementation sont de réduire les utilisations de pesticides à Montréal et d'implanter des pratiques de gestion de lutte intégrée sur les terrains municipaux afin de contribuer à l'amélioration de la qualité du milieu de vie des citoyens.

La présence de pesticides dans l'environnement et l'exposition à ces produits, même à de faibles doses, peuvent avoir des effets sur la santé des personnes. Dans le contexte des changements climatiques, où l'usage des pesticides peut s'accentuer en raison de la présence plus importante d'insectes nuisibles et de nouvelles maladies, le développement de solutions de rechange aux pesticides selon une approche en lutte intégrée devient essentiel. De plus, les interventions municipales faites à l'aide de pesticides, en plus de respecter le Règlement sur l'utilisation des pesticides (04-041), doivent se faire dans le respect de la loi fédérale sur les produits antiparasitaires (LPA) ainsi que des règlements découlant de la loi sur les pesticides du Québec.

Le bilan annuel de l'application du règlement sur l'utilisation des pesticides et de la lutte intégrée est une exigence réglementaire (04-041, a. 32; 04-041-2, a. 5) par laquelle le conseil d'arrondissement doit, avant le 31 mars de chaque année, déposer un rapport au conseil municipal faisant état de l'application du Règlement à l'égard de son territoire.

Orientation et objectifs de l'arrondissement

Les orientations et les objectifs de l'arrondissement Côte-des-neiges-Notre-Dame-de-Grâce sont dirigés vers une réduction progressive de tout usage de pesticides et de biopesticides.

Nous visons à contrôler les problèmes d'ordre phytosanitaire par des méthodes de lutte mécaniques mais également par une augmentation de la biodiversité, principalement par l'implantation de végétaux insectifuges et de végétaux hôtes de populations d'insectes prédateurs.

La sensibilisation du grand public sur les alternatives aux pesticides ainsi que sur les bienfaits d'un écosystème diversifié et équilibré est également une priorité de l'arrondissement afin d'atteindre ces objectifs. La connaissance des problématiques et la tolérance envers les insectes nuisibles par le grand public contribue grandement à la réduction de demandes générées concernant le traitement et l'abattage d'arbre.

Un agent technique en horticulture et arboriculture est responsable du dossier des pesticides. Cependant, tous les membres de l'équipe contribuent à développer, proposer et mettre en œuvre des projets de lutte intégrée. La collaboration entre les différents quarts de métiers est un gage de succès à l'atteinte de ces objectifs.

Historique – résolutions du Conseil d'arrondissement

Résolutions adoptées à ce jour par le conseil d'arrondissement relativement à l'application du Règlement sur l'utilisation des pesticides (04-041)

Mise en contexte

L'historique regroupe toutes les décisions prises par le conseil d'arrondissement relativement à l'application du Règlement sur l'utilisation des pesticides. Les résolutions visent l'adoption du bilan annuel sur les pesticides ainsi que les pouvoirs d'ordonnance de l'arrondissement (article 27). Un conseil d'arrondissement peut, par l'adoption d'une ordonnance : déterminer certains espaces en tant que zone sensible; limiter ou retirer certaines exceptions prévues au Règlement; limiter l'application de ces exceptions; réduire la période de validité du permis; imposer des conditions d'application de pesticides plus sévères et autoriser une personne à agir de manière exceptionnelle en situation d'urgence.

No de la résolution	Date (JJ/MM/AAAA)	Objet de la décision	Note complémentaire
VILLE DE MONTRÉAL			
CM04 0316	2004-04-26	Adoption du règlement sur l'utilisation des pesticides	
CE04 0867	2004-05-05	Virement de crédits en vertu de l'adoption du règlement relatif à l'utilisation des pesticides	X $ accordé**s** à l'arrondissement pour l'application du Règlement et 3000 $ pour les besoins relatifs à la formation continue
CM06 0855	2006-12-11	Modifications au Règlement sur l'utilisation des pesticides (R.V.M. 04-041-1)	Pouvoir d'ordonnance pour ajouter certaines zones sensibles sur le territoire
CM15 0686	2015-05-25	Modifications au Règlement sur l'utilisation des pesticides (R.V.M. 04-041-2)	Ajout de l'azadirachtine parmi la liste des matières actives de pesticides ne nécessitant pas de permis temporaire d'utilisation de pesticides

No de la résolution	Date (JJ/MM/AAAA)	Objet de la décision	Note complémentaire
CM16 0144	2016-01-25	Modifications au Règlement sur l'utilisation des pesticides (R.V.M. 04-041-3)	Interdiction complète des pesticides faisant partie de la famille des néonicotinoïdes sur le territoire
ARRONDISSEMENT			
CA19 170001	2019-02-04	Dépôt du bilan annuel	Bilan 2018
CA18 170048	2018-02-12	Dépôt du bilan annuel	Bilan 2017
CA17 170077	2017-03-06	Dépôt du bilan annuel	Bilan 2016
CA16 170056	2016-03-21	Dépôt du bilan annuel	Bilan 2015
CA15 170041	2015-02-13	Dépôt du bilan annuel	Bilan 2014
CA14 170439	2014-01-12	Autorisation exceptionnelle en situation d'urgence	Sommaire 1141371007 - Adopter un règlement modifiant le Règlement sur la propreté (RCA08 17155).

Ressources budgétaires et humaines

Mode de fonctionnement

La responsabilité du dossier des pesticides est chapeautée par la Division des parcs. Un Agent technique en horticulture et arboriculture est mandaté au dossier des pesticides et a pour responsabilité de voir à l'application du règlement, à l'étude des demandes visant la recommandation des permis d'utilisation de pesticides ainsi qu'à la demande et au contrôle des services rendus par un exterminateur de l'externe. La gestion des dossiers tels que celui de l'Agrile du frêne ou lors de l'élaboration et de la mise en œuvre de projets de lutte intégrée se fait en collaboration entre les agents techniques, inspecteurs en horticulture et arboriculture et contremaîtres Parcs, Arboriculture et horticulture.

En 2019, l'agent technique mandaté aux pesticides a consacré environ 25 % de son temps sur une période d'environ 45 semaines. Un inspecteur a consacré environ 30 % de son temps sur une période d'environ deux semaines. Un second agent technique a consacré environ 25 % de son temps sur une période d'environ trois semaines. Les salaires des agents techniques et de l'inspecteur sont estimés à 22 325 $.

Le travail de contremaître a été requis pour planifier et superviser les opérations de lutte intégrée exécutées par les employés manuels. Le nombre d'heures travaillées est évalué à 40 heures et le salaire à environ 1 600 $.

Le travail de jardiniers a été requis pour la pulvérisation de jets d'eau sur des tilleuls, la distribution de plantes offertes aux citoyens en lien avec le projet de lutte aux pucerons du tilleul, l'installation de pièges collants contre le psylle du micocoulier ainsi que l'installation de bâches au sol, d'affiches préventives, de coupe de tiges et la pulvérisation d'herbe à la puce. Le nombre total d'heures travaillées est estimé à 216 et le salaire environ 8750 $.

Le travail des élagueurs a été requis pour l'installation de pièges répulsifs contre les guêpes en hauteur. Le nombre d'heures travaillées est environ de 16 et le salaire est d'environ 650 $.

Nous avons ajouté 35 % à la somme des salaires investis afin de couvrir les frais des avantages sociaux.
Le montant total approximatif est donc de 33 325 $.

Postes budgétaires	Montant ($) (estimé)	Détails/description
Communication et sensibilisation	5 735$	Distribution de lettres et dépliants aux citoyens visés par le projet de lutte intégrée du puceron du tilleul, impression d'affiches pour le contrôle du puceron, du Nerprun et herbe à la puce, campagne lutte contre herbe à poux
Lutte intégrée	100 250$	Achat de pièges répulsifs, de végétaux et de buses pour pulvérisation. Repérage et arrachage d'herbe à poux.
Salaires (RH)	33 325$	Agents technique et inspecteur horticulture et arboriculture, contremaîtres horticulture, jardiniers, élagueurs, menuisier
Budget global	139 310$	

Personnel dédié à l'application du règlement

Titre d'emploi	Nombre de semaines de travail (estimé)	Description des tâches rattachées au mandat des pesticides et de la lutte intégrée
Agent technique (pesticides)	11.25	Rédaction du bilan annuel, recommandation de délivrance de permis d'utilisation de pesticides, inspection et demandes d'extermination pour nids de guêpes, développement de projets de lutte intégrée, participation aux différentes tables et comités municipaux et régionaux sur les pesticides.
Agent technique	0.9	Planification et supervision des opérations des projets de lutte aux pucerons du tilleul et au Nerprun.
Inspecteur horticulture et arboriculture	0.6	Inspection de Frênes
Total	12.75	

Activités de communication et de sensibilisation

Mise en contexte

Expliquer dans quel cadre vos activités de communication et de sensibilisation sont en lien avec le dossier des pesticides.[1] Les activités de communication peuvent comprendre, à titre d'exemple, une conférence de presse, un article à l'intérieur d'un bulletin ou d'un journal d'arrondissement, une publicité, un message sur un babillard électronique, etc. Les activités de sensibilisation peuvent comprendre, à titre d'exemple, une conférence ou un atelier d'information, un kiosque lors d'une fête de quartier, etc. Veuillez préciser le nom de l'activité ainsi qu'une brève description, l'objectif de sensibilisation de cette activité et le nombre estimé de citoyens rejoints.

Activités réalisées en 2019

Activité et description	Objectif	Nombre de citoyens rejoints (estimation)
Avis aux citoyens pucerons du tilleul	Cet avis avait pour objectif d'informer le citoyen que l'arbre public en façade de leur demeure faisait l'objet d'interventions de lutte intégrée contre le puceron du tilleul	225
2 Publications Facebook contrôle du nerprun	Informer les citoyens de la tenue d'interventions de contrôle du Nerprun cathartique dans le boisé Mackenzie-King	170 000
Publication article journal Le citoyen Plan de lutte à l'herbe à poux	Informer les citoyens de la tenue d'interventions de contrôle contre l'herbe à poux	170 000
Publication article journal Le citoyen Plan de contrôle du Nerprun cathartique	Informer les citoyens de la tenue d'interventions de contrôle du Nerprun cathartique dans le boisé Mackenzie-King	170 000
Publication article journal Le citoyen lutte à l'agrile du frêne	Informer les citoyens de mise-à-jour et avancée dans le dossier de la lutte à l'agrile du frêne	170 000

[1] La liste des outils de communication accessibles à tous les citoyens de Montréal est présentée à l'annexe I du bilan.

Commentaires et recommandations

L’objectif visé pour 2018 était d’améliorer et d’augmenter les activités de communication et de sensibilisation auprès des citoyens.

Quelques rencontres et échanges entre les divisions des Communications et des Parcs ont eues lieux afin de déterminer les outils, moyens, fréquences et informations à diffuser.

La sensibilisation sur les pollinisateurs, incluant les guêpes, les différentes actions entreprises par la Ville et à entreprendre par les citoyens visant la lutte à la propagation de l’agrile du frêne, les espèces exotiques envahissantes ou nuisibles telles que l’herbe à poux ont été ciblées. La diffusion de l’information a été faite par le biais des réseaux sociaux et dans le journal Le Citoyen.

Gestion des demandes de citoyens

Provenance des demandes

En 2019, 226 demandes de services ont été générées pour l'activité "Maladies ou insectes-Arbre", 36 pour l'activité "Extermination à l'extérieur" et 7 demandes pour "Agrile du frêne-Divers".

Les demandes d'extermination pour des nids situés à plus de 6 mètres de hauteur dans un arbre public, sur des propriétés privées, ou tard en automne ont été refusées. Au total, 17 nids ont été exterminés par une compagnie privée.

Certaines demandes d'extermination ou pour l'agrile du frêne ont été enregistrées sous l'activité "Maladies ou insectes-Arbre", ce qui explique la différence des quantités entre la provenance et la nature des demandes.

Nature des demandes

Nature	Nombre Demandes domaine privé	Nombre Demandes domaine public	Type de demandes
Agrile du frêne	1	11	GDD
Guêpes	3	34	GDD
Psylle du micocoulier	0	1	GDD
Fourmis	0	14	GDD
Chenilles	0	2	GDD
Tache goudronneuse	0	7	GDD
Tache des feuilles de l'érable	0	18	GDD
Maladies fongiques variées	0	12	GDD
Dépérissement	0	134	GDD
Pucerons	0	15	GDD

Formation des employés

Mise en contexte

Description des formations suivies dans le but de rester à jour dans le dossier des pesticides et de la lutte intégrée. La formation peut prendre la forme, à titre d'exemple, d'un webinaire, d'un atelier, un cours à distance, une participation à un colloque, congrès qui comprend des conférences sur les pesticides ou la lutte intégrée, de tables de discussion, etc. Si l'activité de formation est organisée à l'interne (Ex. Service de l'environnement, Service des grands parcs, Espace pour la vie), vous devez simplement indiquer Ville de Montréal dans la case appropriée.

Titre de la formation	Formateur/Organisateur	Date	Nombre de participants
Comité municipal sur les pesticides et la lutte intégrée	Ville de Montréal	2 avril 2019	5
Identification d'herbe à poux	SOCENV	Mai 2019	12

Commentaires et recommandations

Certains employés col bleus de la Division des parcs ont reçu la formation sur l'identification de l'herbe à poux dans le cadre du plan de contrôle de l'herbe à poux de l'arrondissement. Cette formation pourrait également être offerte aux inspecteurs du domaine public, en y incluant d'autres herbes nuisibles telles que l'herbe à puce ou le panais sauvage. Être ainsi en mesure d'identifier les espèces qui peuvent causer des irritations épidermiques pourrait leur éviter d'être en mauvaise situation.

Inspections sur les pesticides

Structure administrative

La structure administrative et opérationnelle qui assure le suivi des inspections et des demandes de permis temporaire d'utilisation de pesticides fonctionne ainsi ;
Les citoyens font des demandes de permis temporaire d'utilisation de pesticides par le biais de Bureau Accès Montréal. Les agents de bureaux transmettent ensuite ces demandes à l'agent technique en horticulture responsable du dossier des pesticides. Suite à l'analyse de la demande et inspection terrain au besoin, l'inspecteur autorise ou non l'émission du permis.

Inspections

Type d'inspections	Nombre d'effectué
N/A	0

Commentaires et recommandations

Aucune inspection n'a été réalisée en 2019. Une seule demande de permis d'utilisation de pesticides a été reçue et autorisée conformément au paragraphe 7 de l'article 4 du règlement municipal.

Demandes de permis temporaire d’utilisation de pesticides

Permis octroyés ou refusés	Raison	Personne physique	Personne morale	Total
	Fourmis	0	1	1
	Sous-total	0	1	1
Permis refusés	N/A	0	0	0
	Sous-total	0	0	0

Autorisations spéciales d’utilisations de pesticides

Cas d’urgence et de danger pour la santé humaine, notamment dans les zones sensibles.

Raison	Citoyens	Corporations	Total
N/A			

Commentaires et recommandations

Aucune autorisation spéciale n’a été émise.

Évolution des demandes de permis

Mise en contexte

Il est recommandé de suivre l'évolution des demandes de permis sur une période de 3 ans.

Évolution des demandes de permis de (3 ans)

Année	Permis octroyés	Permis refusés	Total
2017	0	1	1
2018	0	0	0
2019	1	0	1
Total	1	1	2

Infractions et poursuites judiciaires

Mise en contexte

Lorsque l'arrondissement constate une infraction au Règlement sur l'utilisation des pesticides (04-041), diverses mesures peuvent être faites auprès d'un contrevenant, principalement sous la forme d'un constat d'infraction ou d'un avis écrit. Les infractions constatées concernent généralement le non-respect de l'article 3 du Règlement : en ayant utilisé ou appliqué, ou même en ayant toléré ou permis l'utilisation des pesticides à l'extérieur des bâtiments. Ces infractions peuvent également viser, de manière générale, les conditions d'applications de pesticides ou le non-respect des exigences spécifiées pour les exploitants de terrains de golf ou de terrains visant la production agricole ou horticole

Aucune infraction ni poursuite pour 2019

Les contrevenants s'exposent à des poursuites judiciaires si une utilisation de pesticides non conforme est effectuée à l'extérieur des bâtiments. Ces poursuites peuvent mener à des amendes allant de 100 $ à 4 000 $. Les condamnations et les amendes perçues chaque année incluent certaines infractions commises lors d'années antérieures et réglées durant l'année en cours. De même, elles excluent certaines infractions commises pendant l'année courante, mais non réglées pendant cette année.

Suivi des infractions et poursuites judiciaires

Année	2019	2018	2017
Nombre d'avis écrits	0	0	2
Nombre de constats d'infraction	0	0	0
Nombre de constats non contestés et payés	0	0	0
Nombre de chefs d'accusation déposés devant la cour municipale	0	0	0
Nombre de contrevenants condamnés (infractions contestées et jugées)	0	0	0
Amendes totales ($)	0	0	0

Lutte intégrée

Mise en contexte

En 2019, outre les problèmes récurrents dont le puceron du tilleul, le psylle du micocoulier et l'agrile du frêne, l'arrondissement est également intervenu au niveau de l'herbe à poux, de l'herbe à puce et du nerprun cathartique.

Agrile du frêne
Les actions de contrôle visant l'agrile du frêne sont gérées par le SGPVMR. Les frênes qualifiés pour un traitement ont reçu des injections de TreeAzin. Ces opérations ont été confiées en sous-traitance.

Pucerons du tilleul
L'arrondissement a poursuivi sa lutte contre le puceron du tilleul. Cette intervention consiste essentiellement à contrôler les populations de pucerons à un niveau où les inconvénients sont tolérables pour les citoyens. Sur certaines sections des rues Marlowe, Northcliffe, Beaconsfield et Bedford, un jet d'eau a été pulvérisé sur la cime des arbres ciblés une fois au mois de juillet. Différentes variétés de vivaces ont été distribuées gratuitement aux résidants des rues identifiées lors d'une journée de distribution afin de favoriser la présence de certains insectes prédateurs du puceron.

Psylle du micocoulier
Des pièges collants bleus ont été installés sur huit micocouliers sur la rue de La Peltrie, durant les mois de Septembre et Octobre.

Herbe à poux
Entre le 1er juillet et la mi-octobre, des équipes déployées par la SOCENV ont fait du repérage et de l'arrachage sur les terrains municipaux et para-municipaux ainsi que sur certains terrains institutionnels et privés.

Herbe à la puce
Quatre sites avec présence d'herbe à la puce ont été traités avec le pesticide A.D.I.O.S. dont deux en parcs et un en bordure de la piste cyclable. Des affiches informatives ont également été produites et installées sur ces sites ainsi qu'à certains endroits où le traitement n'était pas souhaité.

Guêpes

Afin de réduire les utilisations de pesticides en zone sensible, des pièges répulsifs contre les guêpes ont été installés dans les parcs et certains espaces verts de l'Arrondissement.

Nerprun cathartique

Le nerprun cathartique est une plante envahissante présente dans le boisé du parc Mackenzie-King. Il forme une couverture dense en périphérie du boisé en bordure des rues Westbury et de la Côte Ste-Catherine et se propage vers l'intérieur du boisé en contribuant à la disparition des plantes indigènes. Mme Claire Vasseur, citoyenne de l'arrondissement et biologiste à Espace pour la vie, ainsi que Les Amis de la Montagne, ont coordonnés des journées de coupe de tiges de nerprun, de réfection de sentiers avec du paillis et la plantation de végétaux indigènes, aidé de bénévoles. Environ 200 végétaux indigènes ont été plantés pour réduire la reprise du nerprun. L'année 2019 a été la deuxième d'un plan d'intervention sur 4 ans pour éradiquer le nerprun.

Puceron du tilleul

Action	Responsable	Période d'intervention (ex. : mai-juin)	Nombre d'interventions	Quantités/ Unités (si applicable)
Pulvérisation de jets d'eau	Frédérik Gendron	Juillet et septembre	2	209 arbres

Psylle du Micocoulier

Action	Responsable	Période d'intervention (ex. : mai-juin)	Nombre d'interventions	Quantités/ Unités (si applicable)
Installation de pièges collants bleus aux troncs	Véronique Gauthier	Fin août à fin octobre	1	8 arbres

Herbe à la puce

Action	Responsable	Période d'intervention (ex. : mai-juin)	Nombre d'interventions	Quantités/ Unités (si applicable)
Pulvérisation d'A.D.I.O.S. sur le feuillage	Véronique Gauthier	19-06-2019	6	20.4 litres
Pulvérisation d'A.D.I.O.S. sur le feuillage	Véronique Gauthier	18-07-2019	6	20.4 litres
Pulvérisation d'A.D.I.O.S. sur le feuillage	Véronique Gauthier	01-08-2019	6	20.4 litres
Pulvérisation d'A.D.I.O.S. sur le feuillage	Véronique Gauthier	15-08-2019	1	7.5 litres

Guêpes

Action	Responsable	Période d'intervention (ex. : mai-juin)	Nombre d'interventions	Quantités/ Unités (si applicable)
Installation de pièges répulsifs	Véronique Gauthier	24-07-2019	1	27

Commentaires et recommandations

Les dons de végétaux et la pulvérisation de jet d'eau contre le puceron du tilleul, jumelés à des travaux d'élagage devraient être plus étendus selon les sites d'infestations dans tout l'arrondissement.

Conclusion

En 2019, les interventions impliquant l'utilisation de pesticides se limitent au contrôle de l'agrile du frêne, à l'extermination de nids de guêpes ainsi qu'à l'herbe à la puce.

La poursuite des actions entreprises sur le contrôle de l'herbe à poux et du nerprun est recommandée puisque plusieurs années d'efforts sont nécessaires à l'obtention de résultats satisfaisants.

Suite à la recommandation du bilan de 2018, les activités de communication et de sensibilisation envers les citoyens ont été plus nombreuses.

Annexe 1 : Principaux outils de communication sur les pesticides et le jardinage écologique

	Outil de sensibilisation	Descriptif
MONTRÉAL SANS PESTICIDES	ville.montreal.qc.ca/pesticides	Site de référence pour connaître la réglementation en vigueur ainsi que les produits autorisés ou interdits; l'adoption de bonnes pratiques de jardinage sans pesticides; la lutte intégrée et la lutte biologique en particulier.
	Guide Maison propre et Jardin vert	Guide d'entretien ménager et de jardinage écologique destiné au grand public.
	Montréal sans pesticides	Résumé du règlement sur l'utilisation des pesticides. Aide le citoyen à mieux comprendre le règlement qui a été adopté en avril 2004. - Retrait de l'exception visant le contrôle des araignées.
	Guide d'entretien écologique de la pelouse	Feuillet d'information nécessaire pour aider le citoyen à obtenir une belle pelouse sans l'aide de produits chimiques.
	Pesticides à faible impact	Dépliant portant spécifiquement sur la connaissance des pesticides à faible impact, sur les ingrédients actifs, les modes d'application et les mises en garde.
Banque d'info 311	- Règlement sur l'utilisation des pesticides (R.V.M. 04-041) - Lutte biologique agrile - Puceron - Pucerons du tilleul - Psylle du micocoulier - Guêpes fouisseuses (de sable)	Fiches d'informations sur la réglementation en vigueur relativement aux pesticides, des projets en lutte intégrée menés par le Service de l'environnement (lutte biologique contre le puceron du tilleul, lutte biologique contre l'agrile du frêne) ainsi que des informations pratiques sur les problèmes causés par certains insectes (guêpes fouisseuses, puceron, psylle du micocoulier).

Arrondissement Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce
Direction des Travaux Publics
Division Voirie et Parcs

Auteur (s)
Véronique Gauthier

13 janvier 2020

Montréal

1555 rue Carrie-Derick, 2e étage, Montréal (Québec), H3C 6W2
no. de permis: 401559839

Registre d'utilisation des pesticides des classes 1 à 5
Bilan détaillé des interventions phytosanitaires

Arrondissement ou Service : CDN-NDG **Année:** 2019

Date de l'application	Site des zones traitées	Objet du traitement (pelouses, arbres, surfaces pavées, etc.)	Quantité traitée	Raison de l'application (problème)	Nom commercial du produit pesticide	Numéro d'homologation du pesticide	Classe (1 à 5)	Quantité de pesticide appliquée (L ou Kg) (ml ou g)	Nom de l'applicateur	no. de certificat de l'applicateur	Signature ou Initiales de l'applicateur
19/06/2019	6960 Darlington, pompes à essence	pelouse	2 m2	herbe à la puce	A.D.I.O.S.	30940	3	600 mL	Manuella Gerbier	C761099	M.G
19/06/2019	Parc Coffee (sud ouest)	pelouse	21m2	herbe à la puce	A.D.I.O.S.	30940	3	6,3 L	Manuella Gerbier	C761099	M.G
19/06/2019	Parc Coffee entre aire de jeux et chalet	pelouse	21m2	herbe à la puce	A.D.I.O.S.	30940	3	6,3 L	Manuella Gerbier	C761099	M.G
19/06/2019	Parc Nelson-Mandela coin Sud Ouest	pelouse	6 m2	herbe à la puce	A.D.I.O.S.	30940	3	1,8 L	Manuella Gerbier	C761099	M.G
19/06/2019	Parc Nelson-Mandela centre entre Westbury et Lemieux	pelouse	12 m2	herbe à la puce	A.D.I.O.S.	30940	3	3,6 L	Manuella Gerbier	C761099	M.G
19/06/2019	Parc Nelson-Mandela(clôture) ouest de Lemieux	pelouse	6 m2	herbe à la puce	A.D.I.O.S.	30940	3	1,8 L	Manuella Gerbier	C761099	M.G

Montréal

1555 rue Carrie-Derick, 2e étage, Montréal (Québec), H3C 6W2
no. de permis: 401559839

Registre d'utilisation des pesticides des classes 1 à 5
Bilan détaillé des interventions phytosanitaires

Arrondissement ou Service : CDN-NDG **Année:** 2019

Date de l'application	Site des zones traitées	Objet du traitement (pelouses, arbres, surfaces pavées, etc.)	Quantité traitée	Raison de l'application (problème)	Nom commercial du produit pesticide	Numéro d'homologation du pesticide	Classe (1 à 5)	Quantité de pesticide appliquée (L ou Kg) (ml ou g)	Nom de l'applicateur	no. de certificat de l'applicateur	Signature ou Initiales de l'applicateur
18/07/2019	6960 Darlington, pompes à essence	pelouse	2 m2	herbe à la puce	A.D.I.O.S.	30940	3	600 mL	Manuella Gerbier	C761099	M.G
18/07/2019	Parc Coffee (sud ouest)	pelouse	21m2	herbe à la puce	A.D.I.O.S.	30940	3	6,3 L	Manuella Gerbier	C761099	M.G
18/07/2019	Parc Coffee entre aire de jeux et chalet	pelouse	21m2	herbe à la puce	A.D.I.O.S.	30940	3	6,3 L	Manuella Gerbier	C761099	M.G
18/07/2019	Parc Nelson-Mandela coin Sud Ouest	pelouse	6 m2	herbe à la puce	A.D.I.O.S.	30940	3	1,8 L	Manuella Gerbier	C761099	M.G
18/07/2019	Parc Nelson-Mandela centre entre Westbury et Lemieux	pelouse	12 m2	herbe à la puce	A.D.I.O.S.	30940	3	3,6 L	Manuella Gerbier	C761099	M.G
18/07/2019	Parc Nelson-Mandela(clôture) ouest de Lemieux	pelouse	6 m2	herbe à la puce	A.D.I.O.S.	30940	3	1,8 L	Manuella Gerbier	C761099	M.G

Montréal

1555 rue Carrie-Derick, 2e étage, Montréal (Québec), H3C 6W2
no. de permis: 401559839

Registre d'utilisation des pesticides des classes 1 à 5
Bilan détaillé des interventions phytosanitaires

Arrondissement ou Service : CDN-NDG **Année:** 2019

Date de l'application	Site des zones traitées	Objet du traitement (pelouses, arbres, surfaces pavées, etc.)	Quantité traitée	Raison de l'application (problème)	Nom commercial du produit pesticide	Numéro d'homologation du pesticide	Classe (1 à 5)	Quantité de pesticide appliquée (L ou Kg) (ml ou g)	Nom de l'applicateur	no. de certificat de l'applicateur	Signature ou Initiales de l'applicateur
01/08/2019	6960 Darlington, pompes à essence	pelouse	2 m2	herbe à la puce	A.D.I.O.S.	30940	3	600 ml	Manuella Gerbier	C761099	M.G
01/08/2019	Parc Coffee (sud ouest)	pelouse	21m2	herbe à la puce	A.D.I.O.S.	30940	3	6,3 L	Manuella Gerbier	C761099	M.G
01/08/2019	Parc Coffee entre aire de jeux et chalet	pelouse	21m2	herbe à la puce	A.D.I.O.S.	30940	3	6,3 L	Manuella Gerbier	C761099	M.G
01/08/2019	Parc Nelson-Mandela coin Sud Ouest	pelouse	6 m2	herbe à la puce	A.D.I.O.S.	30940	3	1,8 L	Manuella Gerbier	C761099	M.G
01/08/2019	Parc Nelson-Mandela centre entre Westbury et Lemieux	pelouse	12 m2	herbe à la puce	A.D.I.O.S.	30940	3	3,6 L	Manuella Gerbier	C761099	M.G
01/08/2019	Parc Nelson-Mandela(clôture) ouest de Lemieux	pelouse	6 m2	herbe à la puce	A.D.I.O.S.	30940	3	1,8 L	Manuella Gerbier	C761099	M.G

Montréal

1555 rue Carrie-Derick, 2e étage, Montréal (Québec), H3C 6W2
no. de permis: 401559839

Registre d'utilisation des pesticides des classes 1 à 5
Bilan détaillé des interventions phytosanitaires

Arrondissement ou Service : CDN-NDG **Année:** 2019

Date de l'application	Site des zones traitées	Objet du traitement (pelouses, arbres, surfaces pavées, etc.)	Quantité traitée	Raison de l'application (problème)	Nom commercial du produit pesticide	Numéro d'homologation du pesticide	Classe (1 à 5)	Quantité de pesticide appliquée (L ou Kg) (ml ou g)	Nom de l'applicateur	no. de certificat de l'applicateur	Signature ou Initiales de l'applicateur
15/08/2019	Piste Cyclable Maisonneuve Coin Mayfair	pelouse	25 m2	herbe à la puce	A.D.I.O.S.	30940	3	7,5 L	Manuella Gerbier	C761099	M.G

Interventions extermination Groupe Maheu- CDN-NDG 2019

No GDC (Nom du fichier transmis)	No civique Localisation	Date de l'application	Objet du traitement (pelouses, arbres, surfaces pavées, banc, corniches, etc.)	Nbr de nids	Nom produit	Numéro d'homologation	Classe (1 à 5)	Quantité appliquée	Applicateur	no. de certificat
interne	5750 Notre-Dame-de-Grâce	26-07-2019	arbre	1	Konk Destructeur de frelons et guêpes L'exterminator poudre insecticide	31112 23352	4 4	400 gr. 100 gr.	Sylvain Daigneault	C453343
19-250543	3841 Saint-Kevin	05-08-2019	arbre	1	Konk Destructeur de frelons et guêpes	31112	4	250 gr.	Carl Lizotte	C06700636
19-247991	6994 Terrebonne	02-08-2019	arbuste	1	Konk Destructeur de frelons et guêpes L'exterminator poudre insecticide	31112 23352	4 4	400 gr. 150 gr.	Sylvain Daigneault	C453343
19-254303	4955 Trenholme/ Parc William Bowie	18-08-2019	arbre	1	Konk Destructeur de frelons et guêpes	31112	4	300 gr.	Edison Montoya	401536235
19-271797 19-275782	4560 Earnscliffe.	21-08-2019	arbre	1	Konk Destructeur de frelons et guêpes	31112	4	400 gr.	Carl Lizotte	C06700636
19-278519	3371 Jean-Brillant	26-08-2019	arbre	1	Konk Destructeur de frelons et guêpes	31112	4	300 gr.	Carl Lizotte	C06700636
19-278930	5035 O'Bryan	26-08-2019	arbre	1	Konk Destructeur de frelons et guêpes	31112	4	400 gr.	Carl Lizotte	C06700636
interne	5611 Campden	05-09-2019	arbre	1	Onguard Destructeur de guêpes et frelons	31883	5	250 gr.	Carl Lizotte	C06700636
	2160 Grand	12-09-2019	arbre	1	Konk Destructeur de frelons et guêpes L'exterminator poudre insecticide	31112 23352	4 4	400 gr. 150 gr.	Sylvain Daigneault	C453343
19-265338	6055 Monkland	27-08-2019	arbre	1	L'exterminator poudre insecticide	23352	4	70 gr.	Edison Montoya	401536235
19-293941	6055 Monkland	12-09-2019	arbre	1	Konk Destructeur de frelons et guêpes L'exterminator poudre insecticide	31112 23352	4 4	400 gr. 200 gr.	Sylvain Daigneault	C453343
interne	4585 Bourret	16-09-2019	arbre	1	D-Phénotrine	30075	4	400 ml	Edison Montoya	401536235
19-287025	4437 Kent	05-09-2019	arbre	1	Onguard Destructeur de guêpes et frelons	31883	5	400 gr.	Kevin Gemme	401712183
19-287975 19-288996	5277 Bessborough	05-09-2019	arbre	1	Onguard Destructeur de guêpes et frelons	31883	5	300 gr.	Kevin Gemme	401712183
interne	3220 Appleton	12-09-2019	Chalet	1	Konk Destructeur de frelons et guêpes	31112	4	200 gr.	Kevin Gemme	401712183
interne	3220 Appleton	24-09-2019	Chalet	1	L'exterminator poudre insecticide	23352	4	300 gr.	Carl Lizotte	C06700636

19-301314	4137 d'Oxford	20-09-2019	arbre	1	Onguard Destructeur de guêpes et frelons	31883	5	200 gr.	Kevin Gemme	401712183
19-298628	2421 West Hill	20-09-2019	arbre	1	Onguard Destructeur de guêpes et frelons	31883	5	200 gr.	Kevin Gemme	401712183
19-304192	4800 Hampton Parc Somerled	20-09-2019	arbre	1	Onguard Destructeur de guêpes et frelons	31883	5	200 gr.	Kevin Gemme	401712183
19-302886	7340 Maynard	20-09-2019	arbre	1	Onguard Destructeur de guêpes et frelons	31883	5	200 gr.	Kevin Gemme	401712183
19-307699	4905 Saint-Kevin Parc Mackenzie-King	26-09-2019	Module de jeux	1	L'exterminator poudre insecticide	23352	4	100 gr.	Carl Lizotte	C06700636
19-325857 19-305900 19-326863	967 Wilson	11-10-2019	arbre	1	Konk Destructeur de frelons et guêpes L'exterminator poudre insecticide	31112 23352	4 4	200 gr. 50 gr.	Martin Lortie	401685747
19-311477	5420 Doherty	11-10-2019	arbre	1	Konk Destructeur de frelons et guêpes	31112	4	200 gr.	Martin Lortie	401685747

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION ADDENDA

CM : 07.09

2020/02/24 13:00

(1)

Dossier # : 1208722001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Mercier - Hochelaga-Maisonneuve , Direction des travaux publics , Division des parcs et de l'horticulture
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Déposer au conseil municipal le Bilan annuel 2019 relatif à l'application du Règlement sur l'utilisation des pesticides et de la lutte intégrée (R.R.V.M. 04-041) pour le territoire de l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve, soit pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2019.

Je recommande:

- de déposer au conseil municipal le Bilan annuel 2019 relatif à l'application du Règlement sur l'utilisation des pesticides (04-041) pour le territoire de l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2020-02-06 13:52

Signataire : Alain DUFORT

_____

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Service aux citoyens

Mercier
Hochelaga-Maisonneuve
Montréal

Extrait authentique du procès-verbal d'une séance du conseil d'arrondissement

Séance ordinaire du lundi 3 février 2020	Résolution: CA20 27 0009

Déposer au conseil municipal le bilan annuel 2019 relatif à l'application du Règlement sur l'utilisation des pesticides (04-041) pour le territoire de l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve.

Il est proposé par Pierre LESSARD-BLAIS

appuyé par Suzie MIRON

Et résolu :

De déposer au conseil municipal le bilan annuel 2019 relatif à l'application du Règlement sur l'utilisation des pesticides (04-041) pour le territoire de l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

30.01 1208722001

Dina TOCHEVA

_____

Secrétaire d'arrondissement

Signée électroniquement le 4 février 2020

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE ADDENDA

IDENTIFICATION — Dossier # :1208722001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Mercier - Hochelaga-Maisonneuve , Direction des travaux publics , Division des parcs et de l'horticulture
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Déposer au conseil municipal le Bilan annuel 2019 relatif à l'application du Règlement sur l'utilisation des pesticides et de la lutte intégrée (R.R.V.M. 04-041) pour le territoire de l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve, soit pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2019.

CONTENU

CONTEXTE

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Nabiha NEMR
Agent (e) de developpement d'activites cultu-
relles physiques et sportives

Tél : 514 872-0379

Télécop. : 514 872-0380

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION — Dossier # :1208722001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Mercier - Hochelaga-Maisonneuve , Direction des travaux publics , Division des parcs et de l'horticulture
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Déposer au conseil municipal le Bilan annuel 2019 relatif à l'application du Règlement sur l'utilisation des pesticides et de la lutte intégrée (R.R.V.M. 04-041) pour le territoire de l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve, soit pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2019.

CONTENU

CONTEXTE

Le conseil municipal de la Ville de Montréal adoptait le 27 avril 2004, le règlement (R.R.V.M 04-041) relatif à l'utilisation des pesticides et de la lutte intégrée.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM18 0169 le 19 février 2018 (1185133001) **:** Déposer au conseil municipal le bilan annuel concernant l'application du Règlement sur l'utilisation des pesticides (R.R.V.M. 04-041) pour le territoire de l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve, soit du 1er janvier au 31 décembre 2017.

CM17 0104 le 20 février 2017 (1165133005) **:** Déposer au conseil municipal le bilan annuel concernant l'application du Règlement sur l'utilisation des pesticides (R.R.V.M. 04-041) pour le territoire de l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve, soit du 1er janvier au 31 décembre 2016.

CM16 0276 le 21 mars 2016 (1163515001) **:** De déposer au conseil municipal le bilan annuel concernant l'application du Règlement sur l'utilisation des pesticides (04-041) pour le territoire de l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve, soit du 1er janvier au 31 décembre 2015.

DESCRIPTION

Suite à l'adoption du Code de gestion des pesticides par le gouvernement du Québec en 2003, la Ville de Montréal s'est dotée d'une réglementation sur l'utilisation des pesticides en 2004. Cette réglementation contraint dorénavant les arrondissements à une liste restreinte de pesticides à faible impact. De plus, chacun doit soumettre un bilan sur l'utilisation de ces pesticides et sur la lutte intégrée dans le but de promouvoir et conserver un environnement plus sain pour tous les montréalais.

JUSTIFICATION

Il est prévu à la section XI, intitulée "Application du règlement", et plus particulièrement à l'article 32 du règlement relatif à l'utilisation des pesticides, qu'une fois le règlement devenu applicable, le conseil d'arrondissement doit déposer un bilan annuel sur l'utilisation des pesticides et de la lutte intégrée au conseil municipal faisant état de l'application de ce règlement à l'égard de son territoire, avant le 31 mars de chaque année.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

S. O.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

S. O.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

S. O.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

S. O.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

S. O.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER **ENDOSSÉ PAR** Le : 2020-01-22

Arnaud COURTOIS
Inspecteur en horticulture et en arboriculture

Tél : (514) 872-9788
Télécop. : (514) 872-3628

Johanne P PROVENÇAL
Chef de division Parcs et Horticulture

Tél : 514 872-4202
Télécop. : 514-872-3628

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Pierre MORISSETTE
Directeur
Tél : (514) 868-4102
Approuvé le : 2020-01-22

Système de gestion des décisions des instances
PIÈCES JOINTES AU DOSSIER

Dossier # : 1208722001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Mercier - Hochelaga-Maisonneuve , Direction des travaux publics , Division des parcs et de l'horticulture
Objet :	Déposer au conseil municipal le Bilan annuel 2019 relatif à l'application du Règlement sur l'utilisation des pesticides et de la lutte intégrée (R.R.V.M. 04-041) pour le territoire de l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve, soit pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2019.

Bilan pesticides 2019.pdf

Bilan cumulatif des interventions phytosanitaires 2019.pdf

Bilan détaillé des interventions phytosanitaires 2019.pdf

Registre_achats pesticides_2019.xls

RESPONSABLE DU DOSSIER

Arnaud COURTOIS
Inspecteur en horticulture et en arboriculture

Tél : (514) 872-9788
Télécop. : (514) 872-3628



Bilan annuel 2019

relatif à l'application du règlement sur l'utilisation des pesticides (R.V.M. 04-041) et de la lutte intégrée

Arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve

Montréal

Table des matières

Lexique **3**

Introduction **5**

Orientation et objectifs de l'arrondissement 5

Historique – résolutions du Conseil d'arrondissement **6**

Résolutions adoptées à ce jour par le conseil d'arrondissement relativement à l'application du Règlement sur l'utilisation des pesticides (R.V.M. 04-041) 6

Ressources budgétaires et humaines **8**

Personnel dédié à l'application du règlement **9**

Activités de communication et de sensibilisation **10**

Gestion des demandes de citoyens **12**

Formation des employés **14**

Inspections sur les pesticides **15**

Demandes de permis temporaire d'utilisation de pesticides **16**

Autorisations spéciales d'utilisations de pesticides **17**

Évolution des demandes de permis **18**

Infractions et poursuites judiciaires **19**

Lutte intégrée **21**

Conclusion **24**

Annexe 1 : Principaux outils de communication sur les pesticides et le jardinage écologique **25**

Lexique

Autorisations spéciales
Pouvoir d'ordonnance d'un conseil d'arrondissement permettant de nommer une personne, qui, malgré les interdictions prévues au règlement, peut, en cas de situation exceptionnelle, permettre l'utilisation de pesticides dans tous les cas d'urgence et de danger pour la santé humaine, y compris dans les zones sensibles.

Biopesticide
(entomologie) Pesticide fabriqué à partir d'organismes vivants.
(Santé Canada) Micro-organismes trouvés à l'état naturel ou génétiquement modifiés (agents microbiens); phéromones; ainsi que les pesticides, à l'inclusion des composés biochimiques, qui ont été acceptés et homologués à titre de biopesticides par l'U.S. EPA.

Corporation
Au sens du Règlement, une personne morale, une société, une entreprise, etc. Elle est de droit public ou privé, avec ou sans but lucratif.

Espèce envahissante
Une espèce exotique dont l'introduction ou la propagation peuvent constituer une menace pour l'environnement, l'économie ou la société.

Infestation
(tout espace extérieur) Présence d'herbes nuisibles, insectes, moisissures ou autres agents nuisibles, qui, peu importe l'étendue, crée une menace à la sécurité, à la santé humaine, à la survie des arbres et arbustes ou à la vie animale.
(surfaces gazonnées et plate-bande) Présence d'insectes, moisissures ou autres agents nuisibles, à l'exception d'herbes nuisibles, sur plus de 50 % de l'espace délimité par une pelouse ou sur plus de 5 mètres carrés de l'espace délimité par une plate-bande.

Insecte ravageur
(zoologie) Insecte nuisible qui endommage gravement ou détruit une culture, une récolte ou un aménagement.

Lutte intégrée
Méthode décisionnelle qui a recours à toutes les techniques nécessaires pour réduire les populations d'organismes nuisibles de façon efficace et économique, tout en respectant l'environnement. Celle-ci consiste à combiner divers moyens d'interventions physiques, biologiques et chimiques en dernier recours. Elle est axée sur la prévention – que ce soit par le dépistage des organismes indésirables ou par des pratiques d'entretien favorisant la bonne santé des végétaux. Le succès de la lutte intégrée dépend donc d'une bonne connaissance de l'écosystème local et des facteurs à l'origine de la prolifération des organismes indésirables.

Néonicotinoïdes
Pesticides qui sont employés en tant qu'insecticides pour lutter contre différents types d'insectes. Ce sont des pesticides systémiques qui, une fois appliqués, se distribuent dans toutes les parties de la plante, rendant cette dernière toxique pour les insectes, notamment les abeilles. Toute utilisation de pesticides de la famille des néonicotinoïdes est dorénavant interdite à l'extérieur des bâtiments. Les pesticides du groupe des néonicotinoïdes qui sont actuellement homologués au Canada sont à base de cinq matières actives soit l'acétamipride, la clothianidine, l'imidaclopride, le thiaclopride et le thiaméthoxame.

Pesticides
Toute substance, matière ou micro-organisme destiné à contrôler, détruire, amoindrir, attirer ou repousser directement ou indirectement un organisme nuisible, nocif ou gênant pour l'être humain, la faune, la végétation, les récoltes ou les autres biens, ou destiné à servir de régulateur de croissance de la végétation, à l'exclusion d'un médicament ou d'un vaccin, au sens de la Loi sur les pesticides.

Zone sensible
Terrains particuliers où, à moins de certaines exceptions prévues par le Règlement, seuls les produits considérés comme des biopesticides, l'huile minérale, l'azadirachtine ainsi que les ingrédients actifs de l'annexe II du Code de gestion des pesticides. Ces zones comprennent des garderies, des écoles, des établissements de santé, des lieux de culte, des résidences pour personnes âgées, des aires de jeux et des terrains sportifs des parcs municipaux. Le conseil d'arrondissement, peut également par un pouvoir d'ordonnance, déterminer que certains parcs, cimetières et jardins communautaires soient considérés comme des zones sensibles. Pour l'ensemble de ces terrains, la zone sensible comprend une bande de 5 m de large au-delà de la limite de chacun de ces terrains.

Introduction

Au terme d'une importante démarche de concertation, et suite à l'adoption du Code de gestion des pesticides par le gouvernement du Québec en 2003, la Ville s'est dotée d'une réglementation sur l'utilisation des pesticides en 2004. Les objectifs de cette réglementation sont de réduire les utilisations de pesticides à Montréal et d'implanter des pratiques de gestion de lutte intégrée sur les terrains municipaux afin de contribuer à l'amélioration de la qualité du milieu de vie des citoyens.

La présence de pesticides dans l'environnement et l'exposition à ces produits, même à de faibles doses, peuvent avoir des effets sur la santé des personnes. Dans le contexte des changements climatiques, où l'usage des pesticides peut s'accentuer en raison de la présence plus importante d'insectes nuisibles et de nouvelles maladies, le développement de solutions de rechange aux pesticides selon une approche en lutte intégrée devient essentiel. De plus, les interventions municipales faites à l'aide de pesticides, en plus de respecter le Règlement sur l'utilisation des pesticides (R.V.M. 04-041), doivent se faire dans le respect de la loi fédérale sur les produits antiparasitaires (LPA) ainsi que des règlements découlant de la loi sur les pesticides du Québec.

Le bilan annuel de l'application du règlement sur l'utilisation des pesticides et de la lutte intégrée est une exigence réglementaire (04-041, a. 32; 04-041-2, a. 5) par laquelle le conseil d'arrondissement doit, avant le 31 mars de chaque année, déposer un rapport au conseil municipal faisant état de l'application du Règlement à l'égard de son territoire.

Orientation et objectifs de l'arrondissement

Les orientations, les efforts et les objectifs de l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve pour un Montréal sans Pesticides sont axés principalement sur le service rendu aux citoyens. Cela se traduit de façon concrète en intervenant sur le terrain, en sensibilisant la population sur les alternatives aux pesticides et à l'utilisation des bio-pesticides comme moyens de lutte contre les insectes indésirables.

Nos efforts sont orientés vers la lutte intégrée et sur l'utilisation de bio-pesticides moins nocifs pour la faune et l'environnement. Dans cette optique, l'arrondissement incite les demandeurs de permis temporaire d'utilisation de pesticide à utiliser des ennemis naturels.

Nous croyons fermement en l'importance de sensibiliser le grand public sur les alternatives aux pesticides. Nous encourageons donc la participation aux différentes journées d'activités prévues à cet effet.

Historique – résolutions du Conseil d'arrondissement

Résolutions adoptées à ce jour par le conseil d'arrondissement relativement à l'application du Règlement sur l'utilisation des pesticides (R.V.M. 04-041)

Mise en contexte

L'historique regroupe toutes les décisions prises par le conseil d'arrondissement relativement à l'application du Règlement sur l'utilisation des pesticides. Les résolutions visent l'adoption du bilan annuel sur les pesticides ainsi que les pouvoirs d'ordonnance de l'arrondissement (article 27). Un conseil d'arrondissement peut, par l'adoption d'une ordonnance : déterminer certains espaces en tant que zone sensible; limiter ou retirer certaines exceptions prévues au Règlement; limiter l'application de ces exceptions; réduire la période de validité du permis; imposer des conditions d'application de pesticides plus sévères et autoriser une personne à agir de manière exceptionnelle en situation d'urgence.

No de la résolution	Date (JJ/MM/AAAA)	Objet de la décision	Note complémentaire
VILLE DE MONTRÉAL			
CM04 0316	2004-04-26	Adoption du règlement sur l'utilisation des pesticides	
CE04 0867	2004-05-05	Virement de crédits en vertu de l'adoption du règlement relatif à l'utilisation des pesticides	X $ accordé à l'arrondissement pour l'application du Règlement et 3000 $ pour les besoins relatifs à la formation continue
CM06 0855	2006-12-11	Modifications au Règlement sur l'utilisation des pesticides (R.V.M. 04-041-1)	Pouvoir d'ordonnance pour ajouter certaines zones sensibles sur le territoire
CM15 0686	2015-05-25	Modifications au Règlement sur l'utilisation des pesticides (R.V.M. 04-041-2)	Ajout de l'azadirachtine parmi la liste des matières actives de pesticides ne nécessitant pas de permis temporaire d'utilisation de pesticides

No de la résolution	Date (JJ/MM/AAAA)	Objet de la décision	Note complémentaire
CM16 0144	2016-01-25	Modifications au Règlement sur l'utilisation des pesticides (R.V.M. 04-041-3)	Interdiction complète des pesticides faisant partie de la famille des néonicotinoïdes sur le territoire
ARRONDISSEMENT			
CA 17 27 0023	2017-02-07	Dépôt du bilan annuel	Bilan 2016
CA 18 27 0019	2018-02-06	Dépôt du bilan annuel	Bilan 2017
CA 19 27 0016	2019-02-04	Dépôt du bilan annuel	Bilan 2018
CA 20 27 00	2020-02-03	Dépôt du bilan annuel	Bilan 2019

Ressources budgétaires et humaines

Mode de fonctionnement

En s'assurant de respecter le Règlement sur l'utilisation des pesticides, la Division des parcs et de l'horticulture peut compter sur une équipe de professionnels.

Notre équipe d'inspecteurs et notre agent technique ont recommandé les traitements phytosanitaires appropriés en fonction des requêtes citoyennes reçues et en assure le suivi.

Au cours de la saison estivale 2019, nos jardiniers ont procédé à l'installation de pièges collants pour contrer le psylle du micocoulier. En plus de leurs activités habituelles de désherbage qui limite l'utilisation d'herbicide, nos jardiniers ont réalisé trois pulvérisations à l'eau pour contrer les pucerons des tilleuls.

Chaque année, le Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal (SGPVMR) dresse une liste d'abattage de frênes qui ne sont plus qualifiés pour un traitement et l'envoi à notre équipe afin de procéder à leur abattage. En contrepartie, le SGRVRM fait aussi la vérification des frênes qualifiés et octroi un contrat pour l'exécution des traitements sur les frênes conservés.

Postes budgétaires	Montant ($) (estimé)	Détails/description
Communication et sensibilisation	350,00 $	Campagne de sensibilisation (Éco-quartier)
Formation	0,00 $	Table des pesticides et comité
Lutte intégrée	843,70 $	Achats de produits
Salaires (RH)	21 905,91 $	Contremaîtres, agent technique, inspecteurs, jardinier et élagueurs.
Budget global	23 099,61$	

Personnel dédié à l'application du règlement

Titre d'emploi	Nombre de semaines de travail (estimé)	Description des tâches rattachées au mandat des pesticides et de la lutte intégrée
Agent technique	1	Production d'un rapport de lutte aux psylles, vérification du niveau d'infestation et vérification des nids de guêpes et de fourmis
Inspecteur (horticulture)	3	Suivi et mise à jour dans le dossier de lutte à l'agrile du frêne, aviser les propriétaires de frênes sur lots privés de la réglementation et valider les demandes d'abattage. Vérifier le niveau d'infestation pour les psylles et les pucerons. Répondre aux demandes de permis d'utilisation temporaire des pesticides
Contremaître	2	Préparation du parcours de traitement contre les pucerons et d'installation des bâches pour les psylles. Effectuer les commandes, compléter le registre des achats de pesticides et recueillir l'information du registre d'utilisation de pesticides effectué par les jardiniers certifiés
Jardinier	1	Pose de pièges collants sur les troncs, pulvérisation d'eau
Total	7	

Commentaires et recommandations

Notre équipe responsable de l'application du Règlement sur l'utilisation des pesticides est composée de jardiniers, d'élagueurs, de contremaitres, d'inspecteurs et d'un agent technique en horticulture et arboriculture.

Cette équipe mène diverses actions pour contrôler les organismes indésirables dans le but de maintenir le bien-être des citoyens et de conserver un environnement sain pour les générations futures. Par le biais de sa politique de lutte intégrée, l'arrondissement a procédé à l'installation de pièges collants sur les troncs des micocouliers afin de contrôler les désagréments liés aux psylles et a effectué trois épisodes de pulvérisation à l'eau contre le puceron du tilleul dans le but de réduire les infestations. La ville de Montréal a, de plus, recensé la caractérisation de ravageurs potentiels, tels que la punaise marbrée (le tout nouveau venu des ravageurs potentiels).

Activités de communication et de sensibilisation

Mise en contexte

Expliquer dans quel cadre vos activités de communication et de sensibilisation sont en lien avec le dossier des pesticides.[1] Les activités de communication peuvent comprendre, à titre d'exemple, une conférence de presse, un article à l'intérieur d'un bulletin ou d'un journal d'arrondissement, une publicité, un message sur un babillard électronique, etc. Les activités de sensibilisation peuvent comprendre, à titre d'exemple, une conférence ou un atelier d'information, un kiosque lors d'une fête de quartier, etc. Veuillez préciser le nom de l'activité ainsi qu'une brève description, l'objectif de sensibilisation de cette activité et le nombre estimé de citoyens rejoints.

Activités réalisées en 2019

Activité et description	Objectif	Nombre de citoyens rejoints (estimation)
Formation de jardinage et d'agriculture urbaine biologique sur plusieurs ateliers avec les Résidences les jardins de jouvence avec la formatrice en environnement de l'éco-quartier (29 mai, 5 et 18 juin 2019).	Former à la pratique du jardinage écologique	46
Formation sur l'entretien écologique sur plusieurs ateliers avec des jeunes adultes du Centre Jeunesse Emploi (CJEHM) au Jardin de l'Esplanade par la formatrice en environnement de l'éco-quartier (2, 16 et 30 juillet 2019).	Former à la pratique du jardinage écologique	10
Atelier sur l'entretien écologique d'un jardin avec des participants(es) du PITREM avec la formatrice en environnement de l'éco-quartier (16 juillet 2019).	Former à la pratique du jardinage écologique	8
Ateliers de jardinage et d'agriculture urbaine biologique avec l'organisme «La Pépinière au Carré Notre-Dame-des-Victoires» avec la formatrice en environnement de l'éco-quartier (20 juillet, 3, 17 août et 14 et 21 septembre 2019).	Former à la pratique du jardinage écologique	27
Atelier sur le jardinage écologique avec des participants(es) du Cap Saint-Barnabé avec la formatrice en environnement de l'éco-quartier (25 juillet 2019).	Former à la pratique du jardinage écologique	12
Introduction à l'agriculture urbaine biologique	Former à la pratique du	8

[1] La liste des outils de communication accessibles à tous les citoyens de Montréal est présentée à l'annexe I du bilan.

avec l'organisme Distribution l'escalier par la formatrice en environnement de l'éco-quartier (31 juillet 2019).	jardinage écologique	
Discussion animée par la formatrice en environnement sur le thème du jardinage écologique avec des aînés(es) du Pavillon d'éducation communautaire (3 août 2019).	Former à la pratique du jardinage écologique	12

Commentaires et recommandations

Les activités de sensibilisation organisées par l'Éco-quartier doivent impérativement être maintenues et encouragées puisque grâce à elles, nous avons pu sensibiliser et informer 123 citoyens de l'arrondissement cette année.

D'autres actions sont orientées vers l'éducation et la sensibilisation des citoyens, notamment l'installation d'affiches concernant les guêpes fouisseuses qui ne représentent pas une menace pour la santé et la sécurité de la population. L'implantation de pré fleuri est un autre type d'action à considérer pour l'obtention d'aménagements diversifiés nécessitant peu d'entretien et limitant l'utilisation de pesticide. Pour ce qui est du puceron du tilleul, la coccinelle constitue un prédateur naturel qui consomme une très grande quantité de proies au cours de sa vie. Elle est déjà présente sur nos arbres notamment le tilleul, ce qui en fait une solution viable. Nous devons informer et sensibiliser nos citoyens aux avantages de la lutte biologique comme moyen alternatif aux pesticides en utilisant des organismes vivants pour contrôler et combattre un ravageur. Dans cette optique, l'objectif n'est pas d'éradiquer le ravageur mais de diminuer sa population à un seuil tolérable. Trois types d'ennemis naturels sont utilisés : les prédateurs, les parasitoïdes et les pathogènes.

Nous recommandons de diffuser l'information sur la règlementation et sur l'utilisation des pesticides par le biais de journaux ou de feuillets informatifs. Nous recommandons également d'encourager la biodiversité afin d'éviter la propagation des maladies et/ou des insectes.

Gestion des demandes de citoyens

Provenance des demandes

Les demandes des citoyens en lien avec le dossier des pesticides et de la lutte intégrée nous sont acheminées par téléphone, courriel et via le 311. Des 422 demandes de citoyens reçues (GDC), 283 concernaient principalement des arbres malades et des arbres avec un besoin d'élagage. 135 demandes concernaient les insectes. De ces 135 demandes, 37 portent sur l'agrile du frêne, 19 sur les fourmis, 36 sur les guêpes, 41 sur les pucerons et 2 portent sur la présence de psylles. De plus, nous avons eu 4 demandes pour tondre les herbes hautes situées dans certains espaces publics.

Nature des demandes

Nature	Nombre Demandes domaine privé	Nombre Demandes domaine public	Type de demandes
Agrile du frêne	2	35	GDC/ activité maladies ou insectes GDC/ activité agrile du frêne GDC/ arbre divers
Arbres et arbustes		283	GDC/ activité maladies ou insectes GDC/ activité arbre divers
Fourmis		19	GDC/ activité extermination GDC/ activité maladies ou insectes GDC/ activité arbre divers
Guêpes		36	GDC/ activité extermination GDC/ activité maladies ou insectes GDC/ activité arbre divers
Herbe à poux		1	GDC/ activité horticulture
Mauvaises herbes		3	GDC/ activité nettoyage domaine public
Pucerons		41	GDC/ activité extermination GDC/ activité maladies ou insectes GDC/ activité arbre divers
Psylle du micocoulier		2	GDC/ activité extermination GDC/ activité maladies ou insectes

Commentaires et recommandations

Suite aux requêtes des citoyens, notre mission consiste à effectuer les vérifications et à déterminer quelles actions seront mises de l’avant. Nous nous assurons également de communiquer avec les citoyens pour bien les informer de la situation en cas d'intervention.

Formation des employés

Mise en contexte

Description des formations suivies dans le but de rester à jour dans le dossier des pesticides et de la lutte intégrée. La formation peut prendre la forme, à titre d'exemple, d'un webinaire, d'un atelier, un cours à distance, une participation à un colloque, congrès qui comprend des conférences sur les pesticides ou la lutte intégrée, de tables de discussion, etc. Si l'activité de formation est organisée à l'interne (Ex. Service de l'environnement, Service des grands parcs, Espace pour la vie), vous devez simplement indiquer Ville de Montréal dans la case appropriée.

Titre de la formation	Formateur/Organisateur	Date	Nombre de participants
Comité municipal sur les pectides et la lutte intégrée	Ville de Montréal	2019-04-02	2

Commentaires et recommandations

La participation au «Comité municipal sur les pesticides et la lutte intégrée» a permi de mettre à jour les connaissances de quelques membres de l'équipe sur les nouveautés en 2019. Plusieurs sujets ont été traités à savoir le problème lié à la renouée japonaise, aux tiques, aux phtalates, aux pucerons du tilleuls, à l'agrile du frêne ainsi que la problématique des pesticides dans les golfs.
Pour ce qui est de la renouée japonaise, il s'agit d'une plante exotique envahissante qui cause beaucoup de problèmes un peu partout en province et en bande riveraine. Un nouveau géotextile plus épais que ceux sur le marché serait envisageable pour essayer de contrôler l'invasion.
En ce qui concerne les tiques, elles sont devenues un problème courant dans le Grand Montréal. Il a été discuté lors de la rencontre des méthodes de protection, des façons de les déloger sécuritairement et de l'importance d'inspecter les parties du corps à nu après une marche en secteur boisé.
De plus, une discussion qui a mené à une prise de conscience collective face aux phtalates qui sont omniprésents dans l'environnement et de ses effets sur la santé humaine.
Aussi, il y a eu une discussion sur les différentes méthodes d'atténuation utilisées dans chaque arrondissement contre les pucerons du tilleul.
Finalement, il y a quelques années, le transport du bois de frêne était un enjeu pour éviter sa propagation. Puisque sa répartition dans le Grand Montréal est généralisée, il est devenu un peu moins préoccupant.
Pour conclure, un contrôle plus serré se met en place pour retirer les produits qui ne sont plus homologués dans certains golfs sur l'île.

Inspections sur les pesticides

Structure administrative

L'inspecteur en horticulture et arboriculture assure le suivi des demandes de permis d'utilisation temporaire de pesticides. Les demandes sont peu nombreuses et proviennent du Bureau Accès Montréal (BAM) par télécopieur. Après inspection sur le terrain, nous retournons l'acceptation ou le refus de la demande de permis. De plus, des interventions ponctuelles auprès des entrepreneurs ou des citoyens sont effectuées afin de les sensibiliser au règlement. En 2019, nous n'avons eu aucune demande de permis temporaire.

Inspections

Type d'inspections	Nombre d'effectué
Demandes de citoyens	0
Détections de cas au terrain	0
Patrouilles des inspecteurs	0
Visites - demandes de permis temporaire	0
Visites de courtoisie	0

Commentaires et recommandations

Il est important de continuer à expliquer les conséquences de l'utilisation des pesticides sur l'environnement et la faune dans le but de promouvoir un Montréal sans pesticides.

Demandes de permis temporaire d’utilisation de pesticides

Permis octroyés ou refusés	Raison	Personne physique	Personne morale	Total
Permis octroyés	Infestation	0	0	0
	Infestation	0	0	0
	Sous-total	0	0	0
Permis refusés	Infestation dans une zone sensible	0	0	0
	Sous-total	0	0	0

Commentaires et recommandations

Nous constatons depuis deux ans, qu'aucune demande de permis temporaire d’utilisation de pesticides n'a été demandée par les entrepreneurs qui font l’entretien des pelouses.

Il existe un guide d’entretien écologique, dans lequel nous retrouvons les sept étapes pour réussir l’ensemencement, améliorer la structure et la fertilité du sol, prévenir et contrôler les indésirables, la tonte, l’arrosage incluant un aide-mémoire.

Nous recommandons la diffusion de ce guide au Bureau Accès Montréal et par le biais des éco-quartiers. Afin d'avoir une vision plus réaliste de la situation réelle, il serait pertinent selon nous de développer un système où les citoyens devraient aussi déclarer leur utilisation de pesticide lorsqu'ils font appel à un entrepreneur.

Autorisations spéciales d’utilisations de pesticides

Cas d’urgence et de danger pour la santé humaine, notamment dans les zones sensibles.

Raison	Citoyens	Corporations	Total
Berce du Caucase	0	0	0
Herbe à la puce	0	0	0
Nids de guêpe	0	0	0
Abeille	1	0	1

Commentaires et recommandations

Cette année, nous avons dû malheureusement procéder à l'extermination d'une ruche d'abeilles dans la cavité d'un érable de rue. Cette ruche était problématique puisqu'un enfant allergique aux abeilles s'est fait piquer à plusieurs reprises par l'essaim et à dû être transporté d'urgence à l'hôpital. Par chance, l'enfant est sain et sauf. De plus, des travaux étaient prévus pour refaire les trottoirs dans les semaines suivantes, ce qui aurait compromis la sécurité des travailleurs. De l'avis d'un exterminateur professionnel, la machinerie bruyante et les vibrations auraient été sans doute suffisante pour déclencher de nouvelles attaques. Cela a impliqué une intervention de notre part. Sachant que les abeilles sont une espèce en danger, les inspecteurs ont fait plusieurs démarches auprès du l'Association des apiculteurs du Québec afin de voir avec un apiculteur certifié ce qui pourrait être fait dans le but de déplacer l'essaim sécuritairement. En vain, aucun n'était intéressé à le faire. De plus, un échange de courriels et des conversations téléphoniques ont eu lieu avec le MAPAQ et au MELCC afin de savoir comment intervenir. Il nous a été mentionné qu'il s’agissait d'une infestation et que nous avions le droit d'exterminer dans de telles circonstances. L'équipe est bien consciente des conséquences liées à l'utilisation de pesticides, c'est pour cette raison qu'elle a essayé de faire tout ce qu'elle pouvait pour sauver ces hyménoptères.

Évolution des demandes de permis

Mise en contexte

Il est recommandé de suivre l'évolution des demandes de permis sur une période de 3 ans.

Évolution des demandes de permis de (3 ans)

Année	Permis octroyés	Permis refusés	Total
2017	2	1	3
2018	0	0	0
2019	0	0	0
Total	2	1	3

Commentaires et recommandations

Trois demandes d'autorisation temporaire d'utilisation de pesticides en trois ans ont été faites auprès du Bureau Accès Montréal ; d'où l'importance de bien sensibiliser les citoyens par des capsules d'informations.

Infractions et poursuites judiciaires

Mise en contexte

Lorsque l'arrondissement constate une infraction au Règlement sur l'utilisation des pesticides (R.V.M. 04-041), diverses mesures peuvent être faites auprès d'un contrevenant, principalement sous la forme d'un constat d'infraction ou d'un avis écrit. Les infractions constatées concernent généralement le non-respect de l'article 3 du Règlement : en ayant utilisé ou appliqué, ou même en ayant toléré ou permis l'utilisation des pesticides à l'extérieur des bâtiments. Ces infractions peuvent également viser, de manière générale, les conditions d'applications de pesticides ou le non-respect des exigences spécifiées pour les exploitants de terrains de golf ou de terrains visant la production agricole ou horticole

Lorsqu'il y a constat d'une infraction aux règlements municipaux sur l'utilisation de pesticides et des poursuites judiciaires en découlent. Nos inspecteurs et/ou l'agent technique en horticulture et arboriculture sont alors supportés par un officier de liaison.

Les contrevenants s'exposent à des poursuites judiciaires si une utilisation de pesticides non conforme est effectuée à l'extérieur des bâtiments. Ces poursuites peuvent mener à des amendes allant de 100 $ à 4 000 $. Les condamnations et les amendes perçues chaque année incluent certaines infractions commises lors d'années antérieures et réglées durant l'année en cours. De même, elles excluent certaines infractions commises pendant l'année courante, mais non réglées pendant cette année.

Suivi des infractions et poursuites judiciaires

Année	2019	2018	2017
Nombre d'avis écrits	0	0	0
Nombre de constats d'infraction	0	0	0
Nombre de constats non contestés et payés	0	0	0
Nombre de chefs d'accusation déposés devant la cour municipale	0	0	0
Nombre de contrevenants condamnés (infractions contestées et jugées)	0	0	0
Amendes totales ($)	0	0	0

Liste des personnes morales reconnues coupables en 2019

Nom et adresse du contrevenant	Infraction	Lieu de l'infraction	Date/Amende
Aucun			

Commentaires et recommandations

Une campagne de sensibilisation a été réalisée par le SGPVMR où plusieurs banderoles ont été installées autour des troncs de frênes publics. On y retrouvait les messages suivants : Frêne à abattre (banderole rouge), Frêne à traiter (banderole verte) et Attention entreposage de bois de frêne (banderole jaune).

Lutte intégrée

Mise en contexte

La lutte intégrée qui est réalisée dans l'arrondissement a pour but de réduire les populations d'organismes nuisibles, tel que l'agrile du frêne, le puceron du tilleul et le psylle du micocoulier.

Les employés cols bleus font l'abattage des frênes qui ne sont pas qualifiés au traitement contre l'agrile, pulvérisent à l'eau les pucerons et installent des bâches bleues avec un enduit collant afin de piéger les psylles.

Le SGPVMR s'occupe de lutter contre l'agrile du frêne sur l'île de Montréal. À l'automne 2018 avec le Service canadien des forêts, les experts confirment l'établissement de la guêpe parasitoïde *Tetrastichus planipennisi*, un ennemi naturel exotique contre l'agrile du frêne.

Le parasitoïde qui s'attaque aux larves d'agrile est en production au Canada. Cela serait intéressant de pouvoir s'en procurer dans un avenir rapproché.

2 516 frênes publics ont été traités au TreeAzin dans notre arrondissement, à l'aide d'un contrat octroyé par le SGPVMR.

212 frênes privés ont été traités aussi au TreeAzin dans notre arrondissement via le programme de subvention du SGPVMR.

Agrile du frêne

Action	Responsable	Période d'intervention (ex. : mai-juin)	Nombre d'interventions	Quantités/ Unités (si applicable)
Traitement avec TreeAzin sur frênes publics. Numéro d'homologation: 30559	SGPVMR	Juin-août	2516	480. 37 L
Traitement avec TreeAzin sur frênes privés. Numéro d'homologation: 30559	SGPVMR-subvention	Juin-août	212	40.46 L
Abattages de frênes	Arrondissement	1 janvier au 31 décembre 2019	80	80 arbres

Fourmis

Action	Responsable	Période d'intervention (ex. : mai-juin)	Nombre d'interventions	Quantités/ Unités (si applicable)
Extermination des fourmis charpentières	Arrondissement	Juillet-septembre	11	4,38 kg 4 L

Guêpes

Action	Responsable	Période d'intervention (ex. : mai-juin)	Nombre d'interventions	Quantités/ Unités (si applicable)
Extermination des guêpes	Arrondissement	Juin à octobre	20	7.2 kg

Pucerons du tilleul

Action	Responsable	Période d'intervention (ex. : mai-juin)	Nombre d'interventions	Quantités/ Unités (si applicable)
Pulvérisation à l'eau	Arrondissement	Juillet-Août	1	Inconnue

Psylles du micocoulier

Action	Responsable	Période d'intervention (ex. : mai-juin)	Nombre d'interventions	Quantités/ Unités (si applicable)
Installation de bâches bleues qui servent d'attractif avec de la colle Tangle Trap	Arrondissement	Septembre	39	39

Rongeurs

Action	Responsable	Période d'intervention (ex. : mai-juin)	Nombre d'interventions	Quantités/ Unités (si applicable)
Extermination des rats	Arrondissement	Toute l'année	7	14,4 kg

Commentaires et recommandations

La grande majorité des problèmes phytosanitaires vécus en ville causés par des insectes ou des rongeurs sont contrôlés avec des bio-pesticides ou de façon mécanique.

Les pucerons du tilleul dont la nuisance principale est la coulée de miellat est habituellement contrôlée à l'aide de la pulvérisation d'eau. On peut donc dire que cette méthode est éco-responsable et une fois de plus, nous rapproches un peu plus d'un Montréal sans pesticide.

Les nids de guêpes sont souvent rapportés par les gens qui nous demandent d'intervenir. Nous intervenons dans les cas où les nids peuvent représenter un certain danger pour la population. Quand ils sont situés dans le haut des arbres, nous n'intervenons pas. Les risques de piqûres sont donc moins importants. Ces hyménoptères ne sont pas moins importants qu'un autre insecte qui ne pique pas.

Nous recommandons une utilisation minimale des pesticides pour un environnement plus sain. Nous croyons que la diffusion de l'information et la sensibilisation auprès des citoyens est notre principal outil pour réduire l'emprunte écologique de l'arrondissement.

Conclusion

L'application du Règlement sur l'utilisation des pesticides faite sur notre territoire consiste à sensibiliser les citoyens à l'utilisation des moyens de lutte alternative aux pesticides. Lors des activités de sensibilisation réalisées en 2019, nous avons rejoint plusieurs citoyens à travers différentes activités dans les parcs, en faisant du porte à porte dans différents secteurs de notre arrondissement.

D'année en année, les citoyens nous demandent d'intervenir contre l'agrile du frêne, les fourmis charpentières, les guêpes, le puceron du tilleul et les psylles du micocoulier. Les problèmes phytosanitaires restent donc toujours les mêmes. Notre approche consiste à ne traiter que les arbres fortement infestés pour essayer de réduire les désagréments aux citoyens tout en usant de stratégie pour effectuer nos traitements dans le plus grand respect de l'environnement. Depuis 2012, nous luttons contre l'agrile du frêne en collaboration avec le SGPVMR. Des listes d'abattages de frênes publics qui ne se qualifient pas au traitement nous sont acheminées. Les abattages de ces arbres est alors effectués par nos équipes d'élagueurs.

Le SGPVMR octroie un contrat pour le traitement des frênes qualifiés. Cette intervention a lieu tous les deux ans.

Les citoyens propriétaires de frênes peuvent se prévaloir d'une aide financière conditionnelle au remplacement de l'arbre abattu. Ils doivent adresser leur demande via le site internet de la Ville au : www:ville.montreal.qc.ca > Grands parcs >arbres.

Annexe 1 : Principaux outils de communication sur les pesticides et le jardinage écologique

	Outil de sensibilisation	Descriptif
MONTRÉAL SANS PESTICIDES	ville.montreal.qc.ca/pesticides	Site de référence pour connaître la réglementation en vigueur ainsi que les produits autorisés ou interdits; l'adoption de bonnes pratiques de jardinage sans pesticides; la lutte intégrée et la lutte biologique en particulier.
	Guide Maison propre et Jardin vert	Guide d'entretien ménager et de jardinage écologique destiné au grand public.
	Montréal sans pesticides	Résumé du règlement sur l'utilisation des pesticides. Aide le citoyen à mieux comprendre le règlement qui a été adopté en avril 2004. - Retrait de l'exception visant le contrôle des araignées.
	Guide d'entretien écologique de la pelouse	Feuillet d'information nécessaire pour aider le citoyen à obtenir une belle pelouse sans l'aide de produits chimiques.
	Pesticides à faible impact	Dépliant portant spécifiquement sur la connaissance des pesticides à faible impact, sur les ingrédients actifs, les modes d'application et les mises en garde.
Banque d'info 311	- Règlement sur l'utilisation des pesticides (R.V.M. 04-041) - Lutte biologique agrile - Puceron - Pucerons du tilleul - Psylle du micocoulier - Guêpes fouisseuses (de sable)	Fiches d'informations sur la réglementation en vigueur relativement aux pesticides, des projets en lutte intégrée menés par le Service de l'environnement (lutte biologique contre le puceron du tilleul, lutte biologique contre l'agrile du frêne) ainsi que des informations pratiques sur les problèmes causés par certains insectes (guêpes fouisseuses, puceron, psylle du micocoulier).

Arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve
Direction des travaux publics
Division des parcs et horticulture

Auteur (s)
Arnaud Courtois

17 janvier 2020

ville.montreal.qc.ca

Montréal

1555, rue Carrie-Derick, 2ème Étage
Montréal H3C 6W2
N° de permis: **401559839**

Arrondissement Mercier - Hochelaga-Maisonneuve
Bilan cumulatif des interventions phytosanitaires
Année 2019

Nombre de traitements	Type de produit	Nom commercial du produit (Homologation)	Nom de l'ingrédient actif	Quantité totale de matière active
			Produits autorisés	
1	Insecticide chimique	Appât pour fourmis et insectes Scorpio (33307)	*Spinosad*	*0,01 g*
8	Insecticide chimique	Insectigone pour destructeur d'insectes rampants (19216)	*Dioxyde de silicium*	*2 800,00 g*
1	Insecticide chimique	Niban appât granuleux C (26565)	*Acide borique*	*25,00 g*
			Produits d'exception	
1	Insecticide chimique	Appât insecticide anti-fourmis en gel Optigard (30788)	*Thiaméthoxame*	*0,00 g*
1	Insecticide chimique	Drione insecticide en poudre (15255)	*Butoxyde de pipéronyle*	*100,00 ml*
			Gel de silice amorphe	*400,00 ml*
			Pyréthrines	*10,00 ml*
4	Insecticide chimique	Knock down mousse destructrice de guêpes et de frelons (31411)	*d-phénotrine*	*2,70 g*
			Tétraméthrine	*2,70 g*
15	Insecticide chimique	Konk Destructeur de frelons et guêpes (31112)	*d-phénotrine*	*3,04 g*
			Tétraméthrine	*4,86 g*
8	Insecticide chimique	Konk mousse insecticide en aérosol (25413)	*Dicarboximide de N-octylbicycloheptène*	*4,58 g*
			D-Trans alléthrine	*0,92 g*
			Perméthrine	*3,66 g*
1	Insecticide chimique	Prelude 240 insecticide pyréthrinoïde de synthèse (26509)	*Perméthrine*	*40,00 ml*
1	Insecticide chimique	Raid insecticide contre les guêpes et les frelons 7 (29776)	*d-phénotrine*	*0,25 g*
			Tétraméthrine	*0,40 g*
1	Insecticide chimique	Terminator insecticide pour guêpes et frelons (31773)	*Butoxyde de pipéronyle*	*0,41 g*
			Dicarboximide de N-octylbicycloheptène	*0,68 g*
			Propoxur	*2,05 g*
			Pyréthrines	*0,21 g*
2	Rodenticide	Contrac blox tue les rats et les souris (22239)	*bromadiolone*	*0,26 g*
6	Rodenticide	Resolv Appât Mou (31322)	*bromadiolone*	*0,46 g*

Total : 50

Montréal

1555, Rue Carrie-Derick, 2eme étage
Montréal H3C 6W2
N° de permis: **401559839**

Arrondissement Mercier - Hochelaga-Maisonneuve

Registre d'utilisation des pesticides des classes 1 à 5
Bilan détaillé des interventions phytosanitaires

Année 2019

Produits autorisés

Date de l'application	Site des zones traitées	Superficie traitée	Objet du traitement	Raison de l'application	Nom commercial du produit (Homologation)	Classe	Quantité appliquée	Applicateur	No de certificat
03.07.2019	Gérin-Lajoie		1 Fraxinus pennsylvanica	Fourmis (Formica)	Insectigone pour destructeur d'insectes rampants (19216)	5	600,00 g	ALARIE MARC	401485734
	Saint-Clément		1 Fraxinus pennsylvanica 'Marshall Seedless'	Fourmis (Formica)	Insectigone pour destructeur d'insectes rampants (19216)	5	300,00 g	ALARIE MARC	401485734
	Henri-Miro		1 Tilia americana	Fourmis (Formica)	Insectigone pour destructeur d'insectes rampants (19216)	5	200,00 g	ALARIE MARC	401485734
04.07.2019	Bruxelles		1 Acer saccharinum	Fourmis (Formica)	Insectigone pour destructeur d'insectes rampants (19216)	5	600,00 g	ALARIE MARC	401485734
	Honoré-Beaugrand		1 Acer platanoides	Fourmis (Formica)	Appât pour fourmis et insectes Scorpio (33307) Insectigone pour destructeur d'insectes rampants (19216)	3 5	8,00 g 300,00 g	ALARIE MARC	401485734
15.07.2019	Nicolet			Fourmis (Formica)	Niban appât granuleux C (26565)	3	500,00 g	ALARIE MARC	401485734
16.09.2019	Galibert		1 Acer platanoides	Fourmis (Formica)	Insectigone pour destructeur d'insectes rampants (19216)	5	300,00 g	ALARIE MARC	401485734
	De Turenne		1 Acer saccharinum	Fourmis (Formica)	Insectigone pour destructeur d'insectes rampants (19216)	5	600,00 g	ALARIE MARC	401485734
	Radisson		1 Acer saccharinum	Fourmis (Formica)	Insectigone pour destructeur d'insectes rampants (19216)	5	600,00 g	ALARIE MARC	401485734

Produits d'exception

Date de l'application	Site des zones traitées	Superficie traitée	Objet du traitement	Raison de l'application	Nom commercial du produit (Homologation)	Classe	Quantité appliquée	Applicateur	No de certificat
10.06.2019	Tellier			Rat	Resolv Appât Mou (31322)	3	1,00 Kg	ALARIE MARC	401485734
08.07.2019	Alfred-Duranleau		1 Acer ginnala	Guêpes (Vespula)	Konk Destructeur de frelons et guêpes (31112) Konk mousse insecticide en aérosol (25413)	5 4	15,00 g 30,00 g	ALARIE MARC	401485734
10.07.2019	Dickson			Guêpes (Vespula)	Terminator insecticide pour guêpes et frelons (31773)	3	410,00 g	ALARIE MARC	401485734
	Viau			Fourmis (Formica)	Prelude 240 insecticide pyréthrinoïde de synthèse (26509)	2	4,00 L	ALARIE MARC	401485734
15.07.2019	Hochelaga / Marcelle-Ferron			Rat	Resolv Appât Mou (31322)	3	500,00 g	ALARIE MARC	401485734
	Forbin-Janson et Saint-Donat			Rat	Resolv Appât Mou (31322)	3	500,00 g	ALARIE MARC	401485734
25.07.2019	Parc Morgan			Fourmis (Formica)	Appât insecticide anti-fourmis en gel Optigard (30788)	3	30,00 g	ALARIE MARC	401485734
30.07.2019	Parc Saint-Clément			Guêpes (Vespula)	Raid insecticide contre les guêpes et les frelons 7 (29776)	5	200,00 g	ALARIE MARC	401485734
06.08.2019	Baldwin		1 Acer saccharinum	Abeille (Apis mellifera)	Drione insecticide en poudre (15255)	3	1,00 L	ALARIE MARC	401485734
	Parc Félix-Leclerc			Guêpes (Vespula)	Konk Destructeur de frelons et guêpes (31112)	5	40,00 g	ALARIE MARC	401485734
08.08.2019	Hochelaga			Rat	Resolv Appât Mou (31322)	3	1,20 Kg	ALARIE MARC	401485734
14.08.2019	Des Ormeaux		1 Acer saccharinum	Guêpes (Vespula)	Konk Destructeur de frelons et guêpes (31112) Konk mousse insecticide en aérosol (25413)	5 4	50,00 g 200,00 g	ALARIE MARC	401485734

Montréal

1555, Rue Carrie-Derick, 2eme étage
Montréal H3C 6W2
N° de permis: **401559839**

Arrondissement Mercier - Hochelaga-Maisonneuve

Registre d'utilisation des pesticides des classes 1 à 5
Bilan détaillé des interventions phytosanitaires

Année 2019

Produits d'exception

Date de l'application	*Site des zones traitées*	*Superficie traitée*	*Objet du traitement*	*Raison de l'application*	*Nom commercial du produit (Homologation)*	*Classe*	*Quantité appliquée*	*Applicateur*	*No de certificat*
14.08.2019	Du Quesne		1 Fraxinus pennsylvanica	Guêpes (Vespula)	Konk Destructeur de frelons et guêpes (31112)	5	50,00 g	ALARIE MARC	401485734
					Konk mousse insecticide en aérosol (25413)	4	150,00 g		
03.09.2019	Dickson			Rat	Contrac blox tue les rats et les souris (22239)	3	4,00 Kg	ALARIE MARC	401485734
					Resolv Appât Mou (31322)	3	5,00 Kg		
07.09.2019	De Teck			Rat	Resolv Appât Mou (31322)	3	1,00 Kg	ALARIE MARC	401485734
10.09.2019	Ville-Marie			Guêpes (Vespula)	Konk Destructeur de frelons et guêpes (31112)	5	50,00 g	ALARIE MARC	401485734
	Forbin-Janson		1 Acer saccharinum	Guêpes (Vespula)	Konk Destructeur de frelons et guêpes (31112)	5	150,00 g	ALARIE MARC	401485734
					Konk mousse insecticide en aérosol (25413)	4	300,00 g		
11.09.2019	Parc Félix-Leclerc			Guêpes (Vespula)	Konk Destructeur de frelons et guêpes (31112)	5	50,00 g	ALARIE MARC	401485734
	François-Davignon coin Jummonville		1 Acer saccharum	Guêpes (Vespula)	Konk mousse insecticide en aérosol (25413)	4	250,00 g	ALARIE MARC	401485734
	Parc Guybourg		1 Syringa reticulata	Guêpes (Vespula)	Konk Destructeur de frelons et guêpes (31112)	5	150,00 g	ALARIE MARC	401485734
	Valois		1 Acer saccharinum	Guêpes (Vespula)	Konk mousse insecticide en aérosol (25413)	4	200,00 g	ALARIE MARC	401485734
12.09.2019	Rouville		1 Acer platanoides 'Columnare'	Guêpes (Vespula)	Knock down mousse destructrice de guêpes et de frelons (31411)	5	200,00 g	ALARIE MARC	401485734
					Konk Destructeur de frelons et guêpes (31112)	5	150,00 g		
	Louis-Veuillot		1 Acer saccharinum	Guêpes (Vespula)	Knock down mousse destructrice de guêpes et de frelons (31411)	5	300,00 g	ALARIE MARC	401485734
					Konk Destructeur de frelons et guêpes (31112)	5	150,00 g		
	Baldwin		1 Tilia americana	Guêpes (Vespula)	Knock down mousse destructrice de guêpes et de frelons (31411)	5	500,00 g	ALARIE MARC	401485734
					Konk Destructeur de frelons et guêpes (31112)	5	125,00 g		
	Parc Liébert			Guêpes (Vespula)	Konk Destructeur de frelons et guêpes (31112)	5	1,00 Kg	ALARIE MARC	401485734
21.09.2019	Opposé au Arcand		1 Acer saccharinum	Guêpes (Vespula)	Knock down mousse destructrice de guêpes et de frelons (31411)	5	350,00 g	ALARIE MARC	401485734
					Konk Destructeur de frelons et guêpes (31112)	5	200,00 g		
24.09.2019	Beauclerk		1 Acer platanoides	Guêpes (Vespula)	Konk Destructeur de frelons et guêpes (31112)	5	150,00 g	ALARIE MARC	401485734
					Konk mousse insecticide en aérosol (25413)	4	400,00 g		
01.10.2019	Cadillac		1 Acer saccharinum	Guêpes (Vespula)	Konk mousse insecticide en aérosol (25413)	4	300,00 g	ALARIE MARC	401485734
02.10.2019	De la Pépinière		1 Acer saccharinum	Guêpes (Vespula)	Konk Destructeur de frelons et guêpes (31112)	5	100,00 g	ALARIE MARC	401485734
11.10.2019	Moreau			Rat	Contrac blox tue les rats et les souris (22239)	3	1,20 Kg	ALARIE MARC	401485734

Total région : 39

Montréal

1555, rue Carrie-Derick, Montréal (Québec), H3C 6W2
no. de permis Ville de Montréal: 401559839

Registre des achats-pesticides

Arrondissement ou Service: **Mercier-Hochelaga-Maisonneuve** **Année:** 2019

Nom du fournisseur	Adresse du fournisseur	Numéro de permis du fournisseur	Date d'achat du pesticide	Nom commercial du produit	Numéro homologation	Classe (1 à 5)	Quantité achetée (L ou kg)	Numéro de bon de commande
GARDEX	2982 rue Halpern Saint-Laurent, QC H4S 1R2	P550052-P550023	26/06/2019	KD123P PRO HORNET&WASP	31411	5	14,4 kg	1355324
GARDEX	2982 rue Halpern Saint-L	P550052-P550023	26/06/2019	KONK HORNET&WASP BLAST	31112	5	11,7 kg	1355324
GARDEX	2982 rue Halpern Saint-L	P550052-P550023	08/07/2019	SCORPIO PCO GRANULAR AN	33307	3	10 kg	1358131
GARDEX	2982 rue Halpern Saint-L	P550052-P550023	08/07/2019	SCORPIO LIQUID ANT BAIT W/	32759	3	2 L	1358131
GARDEX	2982 rue Halpern Saint-L	P550052-P550023	08/07/2019	INSECTIGONE DUST (6X900G)	19216	3	5,4 kg	1358131

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 07.10

2020/02/24
13:00

(2)

Dossier # : 1196071004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction des travaux publics , Division des parcs et de l'horticulture
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Prendre acte du dépôt du bilan au 31 décembre 2019 concernant l'utilisation des pesticides pour le territoire de l'arrondissement de Ville-Marie et le transmettre au conseil municipal

De prendre acte du dépôt, conformément au Règlement sur l'utilisation des pesticides (04-041), du bilan sur l'utilisation des pesticides pour le territoire de l'arrondissement de Ville-Marie au 31 décembre 2019;
De transmettre ce rapport au conseil municipal.

Signé par Marc LABELLE **Le** 2020-01-14 09:05

Signataire : Marc LABELLE

_____

Directeur d'arrondissement délégué
Ville-Marie , Direction d'arrondissement

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1196071004**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction des travaux publics , Division des parcs et de l'horticulture
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Prendre acte du dépôt du bilan au 31 décembre 2019 concernant l'utilisation des pesticides pour le territoire de l'arrondissement de Ville-Marie et le transmettre au conseil municipal

CONTENU

CONTEXTE

À la demande de la Direction de l'environnement et du développement durable du Service du développement et des opérations, le conseil d'arrondissement doit déposer au conseil municipal le bilan annuel 2019 sur l'application du règlement sur l'utilisation des pesticides.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM04 0316 (dossier 1020696005) (26 avril 2004)
Adopter le règlement R.V.M. 04-041 "Règlement relatif à l'utilisation des pesticides"

CA05 240460 (dossier 1050915001) (7 juin 2005)
Édicter, en vertu du règlement sur l'utilisation des pesticides (R.V.M. 04-041, A. 27), une ordonnance visant à rendre applicable ce règlement sur le territoire de l'arrondissement de Ville-Marie.

CM19 0124 (dossier 1186071004) (25 février 2019)
Prendre acte du dépôt du bilan au 31 décembre 2018 concernant l'utilisation des pesticides pour le territoire de l'arrondissement de Ville-Marie et le transmettre au conseil municipal

DESCRIPTION

Il est recommandé au conseil d'arrondissement de prendre connaissance du bilan annuel et de le déposer au conseil municipal.

JUSTIFICATION

Tel que stipulé dans le règlement 04-041, article 32 : « Une fois le présent règlement devenu applicable, le conseil d'arrondissement doit, avant le 28 février de chaque année, déposer un rapport au conseil municipal faisant état de l'application de ce règlement à l'égard de son territoire.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le contrôle de l'utilisation des pesticides permet de diminuer la quantité et la toxicité des substances appliquées. De ce fait, ces contaminants se retrouveront en moins grande quantité dans l'environnement, la santé publique ne s'en portant que mieux.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Benoit LEPAGE
Agent(e) technique en horticulture et arboriculture

Tél : 514-872-9790
Télécop. : 514 868-3293

ENDOSSÉ PAR Le : 2020-01-10

Juan Carlos RESTREPO
c/d parcs <<arr.>60000>>

Tél : 514-872-8400
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Alain DUFRESNE
Directeur travaux publics
Tél : 514-872-9763

Approuvé le : 2020-01-10

Système de gestion des décisions des instances
PIÈCES JOINTES AU DOSSIER

Dossier # : 1196071004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction des travaux publics , Division des parcs et de l'horticulture
Objet :	Prendre acte du dépôt du bilan au 31 décembre 2019 concernant l'utilisation des pesticides pour le territoire de l'arrondissement de Ville-Marie et le transmettre au conseil municipal



Bilan_applic_pesticides_2019.pdf

RESPONSABLE DU DOSSIER

Benoit LEPAGE
Agent(e) technique en horticulture et arboriculture

Tél : 514-872-9790
Télécop. : 514 868-3293

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE ADDENDA

IDENTIFICATION	**Dossier # :1196071004**
Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction des travaux publics , Division des parcs et de l'horticulture
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Prendre acte du dépôt du bilan au 31 décembre 2019 concernant l'utilisation des pesticides pour le territoire de l'arrondissement de Ville-Marie et le transmettre au conseil municipal

CONTENU

CONTEXTE

Sommaire addenda afin de transmettre le dossier au conseil municipal.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Katerine ROWAN
Secrétaire d'arrondissement

Tél : 514 872-2624
Télécop. : 000-0000

Ville-Marie
Montréal

Extrait authentique du procès-verbal d'une séance du conseil d'arrondissement

Séance ordinaire du mardi 11 février 2020	Résolution: CA20 240082

Prendre acte du dépôt du bilan au 31 décembre 2019 concernant l'utilisation des pesticides pour le territoire de l'arrondissement de Ville-Marie et le transmettre au conseil municipal

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Sophie Mauzerolle

De prendre acte du dépôt, conformément au Règlement sur l'utilisation des pesticides (04-041), du bilan sur l'utilisation des pesticides pour le territoire de l'arrondissement de Ville-Marie au 31 décembre 2019;

De transmettre ce rapport au conseil municipal.

Adoptée à l'unanimité.

60.01 1196071004

Katerine ROWAN
_____
Secrétaire d'arrondissement

Signée électroniquement le 13 février 2020

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION ADDENDA

CM : 07.10

2020/02/24
13:00

(2)

Dossier # : 1196071004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction des travaux publics , Division des parcs et de l'horticulture
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Prendre acte du dépôt du bilan au 31 décembre 2019 concernant l'utilisation des pesticides pour le territoire de l'arrondissement de Ville-Marie et le transmettre au conseil municipal

De prendre acte du dépôt, conformément au Règlement sur l'utilisation des pesticides (04 -041), du bilan sur l'utilisation des pesticides pour le territoire de l'arrondissement de Ville -Marie au 31 décembre 2019;
De transmettre ce rapport au conseil municipal.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2020-02-17 10:11

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Service aux citoyens



Bilan annuel 2019

relatif à l'application du règlement sur l'utilisation des pesticides (R.V.M. 04-041) et de la lutte intégrée

Arrondissement de Ville-Marie

Montréal

Table des matières

Lexique **3**

Introduction **5**

Orientation et objectifs de l'arrondissement 5

Historique – résolutions du Conseil d'arrondissement **6**

Résolutions adoptées à ce jour par le conseil d'arrondissement relativement à l'application du Règlement sur l'utilisation des pesticides (R.V.M. 04-041) 6

Ressources budgétaires et humaines **8**

Personnel dédié à l'application du règlement **9**

Activités de communication et de sensibilisation **10**

Gestion des demandes de citoyens **12**

Formation des employés **14**

Inspections sur les pesticides **16**

Demandes de permis temporaire d'utilisation de pesticides **17**

Autorisations spéciales d'utilisations de pesticides **18**

Évolution des demandes de permis **19**

Infractions et poursuites judiciaires **20**

Lutte intégrée **23**

Conclusion **30**

Annexe 1 : Principaux outils de communication sur les pesticides et le jardinage écologique **31**

Lexique

Autorisations spéciales
Pouvoir d'ordonnance d'un conseil d'arrondissement permettant de nommer une personne, qui, malgré les interdictions prévues au règlement, peut, en cas de situation exceptionnelle, permettre l'utilisation de pesticides dans tous les cas d'urgence et de danger pour la santé humaine, y compris dans les zones sensibles.

Biopesticide
(entomologie) Pesticide fabriqué à partir d'organismes vivants.
(Santé Canada) Micro-organismes trouvés à l'état naturel ou génétiquement modifiés (agents microbiens); phéromones; ainsi que les pesticides, à l'inclusion des composés biochimiques, qui ont été acceptés et homologués à titre de biopesticides par l'U.S. EPA.

Corporation
Au sens du Règlement, une personne morale, une société, une entreprise, etc. Elle est de droit public ou privé, avec ou sans but lucratif.

Espèce envahissante
Une espèce exotique dont l'introduction ou la propagation peuvent constituer une menace pour l'environnement, l'économie ou la société.

Infestation
(tout espace extérieur) Présence d'herbes nuisibles, insectes, moisissures ou autres agents nuisibles, qui, peu importe l'étendue, crée une menace à la sécurité, à la santé humaine, à la survie des arbres et arbustes ou à la vie animale.
(surfaces gazonnées et plate-bande) Présence d'insectes, moisissures ou autres agents nuisibles, à l'exception d'herbes nuisibles, sur plus de 50 % de l'espace délimité par une pelouse ou sur plus de 5 mètres carrés de l'espace délimité par une plate-bande.

Insecte ravageur
(zoologie) Insecte nuisible qui endommage gravement ou détruit une culture, une récolte ou un aménagement.

Lutte intégrée
Méthode décisionnelle qui a recours à toutes les techniques nécessaires pour réduire les populations d'organismes nuisibles de façon efficace et économique, tout en respectant l'environnement. Celle-ci consiste à combiner divers moyens d'interventions physiques, biologiques et chimiques en dernier recours. Elle est axée sur la prévention – que ce soit par le dépistage des organismes indésirables ou par des pratiques d'entretien favorisant la bonne santé des végétaux. Le succès de la lutte intégrée dépend donc d'une bonne connaissance de l'écosystème local et des facteurs à l'origine de la prolifération des organismes indésirables.

Néonicotinoïdes
Pesticides qui sont employés en tant qu'insecticides pour lutter contre différents types d'insectes. Ce sont des pesticides systémiques qui, une fois appliqués, se distribuent dans toutes les parties de la plante, rendant cette dernière toxique pour les insectes, notamment les abeilles. Toute utilisation de pesticides de la famille des néonicotinoïdes est dorénavant interdite à l'extérieur des bâtiments. Les pesticides du groupe des néonicotinoïdes qui sont actuellement homologués au Canada sont à base de cinq matières actives soit l'acétamipride, la clothianidine, l'imidaclopride, le thiaclopride et le thiaméthoxame.

Pesticides
Toute substance, matière ou micro-organisme destiné à contrôler, détruire, amoindrir, attirer ou repousser directement ou indirectement un organisme nuisible, nocif ou gênant pour l'être humain, la faune, la végétation, les récoltes ou les autres biens, ou destiné à servir de régulateur de croissance de la végétation, à l'exclusion d'un médicament ou d'un vaccin, au sens de la Loi sur les pesticides.

Zone sensible
Terrains particuliers où, à moins de certaines exceptions prévues par le Règlement, seuls les produits considérés comme des biopesticides, l'huile minérale, l'azadirachtine ainsi que les ingrédients actifs de l'annexe II du Code de gestion des pesticides. Ces zones comprennent des garderies, des écoles, des établissements de santé, des lieux de culte, des résidences pour personnes âgées, des aires de jeux et des terrains sportifs des parcs municipaux. Le conseil d'arrondissement, peut également par un pouvoir d'ordonnance, déterminer que certains parcs, cimetières et jardins communautaires soient considérés comme des zones sensibles. Pour l'ensemble de ces terrains, la zone sensible comprend une bande de 5 m de large au-delà de la limite de chacun de ces terrains.

Introduction

Au terme d'une importante démarche de concertation, et suite à l'adoption du Code de gestion des pesticides par le gouvernement du Québec en 2003, la Ville s'est dotée d'une réglementation sur l'utilisation des pesticides en 2004. Les objectifs de cette réglementation sont de réduire les utilisations de pesticides à Montréal et d'implanter des pratiques de gestion de lutte intégrée sur les terrains municipaux afin de contribuer à l'amélioration de la qualité du milieu de vie des citoyens.

La présence de pesticides dans l'environnement et l'exposition à ces produits, même à de faibles doses, peuvent avoir des effets sur la santé des personnes. Dans le contexte des changements climatiques, où l'usage des pesticides peut s'accentuer en raison de la présence plus importante d'insectes nuisibles et de nouvelles maladies, le développement de solutions de rechange aux pesticides selon une approche en lutte intégrée devient essentiel. De plus, les interventions municipales faites à l'aide de pesticides, en plus de respecter le Règlement sur l'utilisation des pesticides (R.V.M. 04-041), doivent se faire dans le respect de la loi fédérale sur les produits antiparasitaires (LPA) ainsi que des règlements découlant de la loi sur les pesticides du Québec.

Le bilan annuel de l'application du règlement sur l'utilisation des pesticides et de la lutte intégrée est une exigence réglementaire (04-041, a. 32; 04-041-2, a. 5) par laquelle le conseil d'arrondissement doit, avant le 31 mars de chaque année, déposer un rapport au conseil municipal faisant état de l'application du Règlement à l'égard de son territoire.

Orientation et objectifs de l'arrondissement

Chaque année, l'arrondissement de Ville-Marie oriente ses actions afin de diminuer l'utilisation de pesticides sur son territoire. Les contremaitres s'assurent que leurs équipes n'utilisent les pesticides que lorsque qu'une alternative biologique n'est pas possible et cela est très rare. La sensibilisation au grand public vis-à-vis les bio-pesticides et la lutte intégrée comme alternative aux pesticides conventionnels est fait via les éco-quartiers. L'agent technique en horticulture voit quant à lui à mettre l'emphase sur la conformité aux lois et règlements par rapport aux usages de pesticides lorqu'il répond aux demandes d'utilisation de pesticides des entrepreneurs et du public.

Historique – résolutions du Conseil d'arrondissement

Résolutions adoptées à ce jour par le conseil d'arrondissement relativement à l'application du Règlement sur l'utilisation des pesticides (R.V.M. 04-041)

Mise en contexte

L'historique regroupe toutes les décisions prises par le conseil d'arrondissement relativement à l'application du Règlement sur l'utilisation des pesticides. Les résolutions visent l'adoption du bilan annuel sur les pesticides ainsi que les pouvoirs d'ordonnance de l'arrondissement (article 27). Un conseil d'arrondissement peut, par l'adoption d'une ordonnance : déterminer certains espaces en tant que zone sensible; limiter ou retirer certaines exceptions prévues au Règlement; limiter l'application de ces exceptions; réduire la période de validité du permis; imposer des conditions d'application de pesticides plus sévères et autoriser une personne à agir de manière exceptionnelle en situation d'urgence.

No de la résolution	Date (JJ/MM/AAAA)	Objet de la décision	Note complémentaire
VILLE DE MONTRÉAL			
CM04 0316	2004-04-26	Adoption du règlement sur l'utilisation des pesticides	
CE04 0867	2004-05-05	Virement de crédits en vertu de l'adoption du règlement relatif à l'utilisation des pesticides	X $ accordé à l'arrondissement pour l'application du Règlement et 3000 $ pour les besoins relatifs à la formation continue
CM06 0855	2006-12-11	Modifications au Règlement sur l'utilisation des pesticides (R.V.M. 04-041-1)	Pouvoir d'ordonnance pour ajouter certaines zones sensibles sur le territoire
CM15 0686	2015-05-25	Modifications au Règlement sur l'utilisation des pesticides (R.V.M. 04-041-2)	Ajout de l'azadirachtine parmi la liste des matières actives de pesticides ne nécessitant pas de permis temporaire d'utilisation de pesticides

No de la résolution	Date (JJ/MM/AAAA)	Objet de la décision	Note complémentaire
CM16 0144	2016-01-25	Modifications au Règlement sur l'utilisation des pesticides (R.V.M. 04-041-3)	Interdiction complète des pesticides faisant partie de la famille des néonicotinoïdes sur le territoire
ARRONDISSEMENT			
CA19 240070	2019-02-12	Dépôt du bilan annuel	Bilan annuel 2018
		Choix	
		Choix	
		Choix	
		Choix	
		Choix	
		Choix	
		Choix	
		Choix	
		Choix	
		Choix	

Ressources budgétaires et humaines

Mode de fonctionnement

Les montants accordés au dossier des pesticides et de la lutte intégrée et les ressources humaines qui y sont affectées donnent un portrait global des efforts consacrés à l'application du Règlement et de la lutte intégrée sur le territoire. Les principales dépenses concernent la sensibilisation du public, la mise en œuvre de la réglementation par les arrondissements, la formation du personnel et la poursuite de la lutte intégrée sur les terrains municipaux. C'est la division des Parcs et de l'Horticulture de l'arrondissement qui est responsable de ce dossier.

Postes budgétaires	Montant ($) (estimé)	Détails/description
Communication et sensibilisation	1 500,00 $	Sensibilisation au grand public
Formation	1 500,00 $	Formation applicateur de pesticides
Lutte intégrée	2 000,00 $	Luttes intégrée diverses
Salaires (RH)	5 000,00 $	Ressources humaines dédiées à l'application de la règlementation sur les pesticides
Budget global	10 000,00 $	

Personnel dédié à l’application du règlement

Titre d’emploi	Nombre de semaines de travail (estimé)	Description des tâches rattachées au mandat des pesticides et de la lutte intégrée
Agent technique	1	Application de la règlementation sur les pesticides.
Contremaître	1	Application de la règlementation sur les pesticides + lutte intégrée
Inspecteur (horticulture)	1	Application de la règlementation sur les pesticides.
Jardinier	3	Application de la règlementation sur les pesticides + lutte intégrée
Total	6	

Commentaires et recommandations

L'arrondissement Ville-Marie n'a pas de personnel dédié engagé spécialement pour l'application du règlement sur les pesticides. Les demandes de permis ont été traitées par l'inspecteur et l'agent technique en horticulture et arboriculture de l'arrondissement. Les montants et nombres de semaines ont été évalués approximativement à partir du temps dédié à l'application du règlement par les employés mentionnés.

Activités de communication et de sensibilisation

Mise en contexte

Expliquer dans quel cadre vos activités de communication et de sensibilisation sont en lien avec le dossier des pesticides.[1] Les activités de communication peuvent comprendre, à titre d'exemple, une conférence de presse, un article à l'intérieur d'un bulletin ou d'un journal d'arrondissement, une publicité, un message sur un babillard électronique, etc. Les activités de sensibilisation peuvent comprendre, à titre d'exemple, une conférence ou un atelier d'information, un kiosque lors d'une fête de quartier, etc. Veuillez préciser le nom de l'activité ainsi qu'une brève description, l'objectif de sensibilisation de cette activité et le nombre estimé de citoyens rejoints.

Activités réalisées en 2019

Activité et description	Objectif	Nombre de citoyens rejoints (estimation)
Dans les BAM et les éco-quartiers. Distribution du feuillet d'information sur le règlement 04-041 et de guides traitant du jardinage écologique.	Mise en évidence du règlement 04-041 et suggestion aux citoyens de pratiques horticoles écologiques	200

[1] La liste des outils de communication accessibles à tous les citoyens de Montréal est présentée à l'annexe I du bilan.

Commentaires et recommandations

Insérer votre texte ici

Gestion des demandes de citoyens

Provenance des demandes

La majorité des demandes des citoyens en lien avec le dossier des pesticides et de la lutte intégrée provient du BAM (311). Ces demandes relèvent parfois du domaine privé mais la majorité du temps, elles relèvent du domaine public.

Nature des demandes

Nature	Nombre Demandes domaine privé	Nombre Demandes domaine public	Type de demandes
Agrile du frêne	1	3	Règlementation et traitement contre l'agrile
Araignées		1	Extermination
Arbres et arbustes		23	Traitements des maladies apparentes aux arbres et arbustes
Faune		2	Extermination rat
Fourmis		2	Extermination
Guêpes	4	4	Extermination
Mauvaises herbes		12	Désherbage
Choix			
Choix			
Choix			

Commentaires et recommandations

Insérer votre texte ici

Formation des employés

Mise en contexte

Description des formations suivies dans le but de rester à jour dans le dossier des pesticides et de la lutte intégrée. La formation peut prendre la forme, à titre d'exemple, d'un webinaire, d'un atelier, un cours à distance, une participation à un colloque, congrès qui comprend des conférences sur les pesticides ou la lutte intégrée, de tables de discussion, etc. Si l'activité de formation est organisée à l'interne (Ex. Service de l'environnement, Service des grands parcs, Espace pour la vie), vous devez simplement indiquer Ville de Montréal dans la case appropriée.

Titre de la formation	Formateur/Organisateur	Date	Nombre de participants

Commentaires et recommandations

Insérer votre texte ici

Inspections sur les pesticides

Structure administrative

Le citoyen doit compléter un formulaire de demande d'utilisation de pesticides et déposer sa demande à l'un des bureaux Accès Montréal de l'arrondissement. La demande est en suite transmise à l'agent technique en horticulture pour inspection et approbation. Si l'approbation est accordée, le citoyen doit venir chercher son permis au BAM et payer les frais qui s'y rattachent.

Dans la section Internet Montréal sans pesticide, le citoyen trouvera des renseignements concernant le jardinage écologique, les solutions de rechange aux pesticides ainsi qu'une Liste des produits autorisés (pesticides à faible impact) en tout temps par le règlement.

Inspections

Type d'inspections	Nombre d'effectué
Choix	
Choix	
Choix	
Choix	
Choix	

Commentaires et recommandations

Insérer votre texte ici

Demandes de permis temporaire d’utilisation de pesticides

Permis octroyés ou refusés	Raison	Personne physique	Personne morale	Total
Permis octroyés	Infestation		1	1
	Choix			
	Sous-total			
Permis refusés	Choix			
	Choix			
	Sous-total			

Commentaires et recommandations

Insérer votre texte ici

Autorisations spéciales d’utilisations de pesticides

Cas d’urgence et de danger pour la santé humaine, notamment dans les zones sensibles.

Raison	Citoyens	Corporations	Total
Choix			
Choix			
Choix			

Commentaires et recommandations

Insérer votre texte ici

Évolution des demandes de permis

Mise en contexte

Il est recommandé de suivre l'évolution des demandes de permis sur une période de 3 ans.

Évolution des demandes de permis de (3 ans)

Année	Permis octroyés	Permis refusés	Total
2017	0	0	0
2018	0	0	0
2019	1	0	1
Total	1	0	1

Commentaires et recommandations

Insérer votre texte ici

Infractions et poursuites judiciaires

Mise en contexte

Lorsque l'arrondissement constate une infraction au Règlement sur l'utilisation des pesticides (R.V.M. 04-041), diverses mesures peuvent être faites auprès d'un contrevenant, principalement sous la forme d'un constat d'infraction ou d'un avis écrit. Les infractions constatées concernent généralement le non-respect de l'article 3 du Règlement : en ayant utilisé ou appliqué, ou même en ayant toléré ou permis l'utilisation des pesticides à l'extérieur des bâtiments. Ces infractions peuvent également viser, de manière générale, les conditions d'applications de pesticides ou le non-respect des exigences spécifiées pour les exploitants de terrains de golf ou de terrains visant la production agricole ou horticole

Aucune cause en 2019 ainsi que dans les dernières années.

Les contrevenants s'exposent à des poursuites judiciaires si une utilisation de pesticides non conforme est effectuée à l'extérieur des bâtiments. Ces poursuites peuvent mener à des amendes allant de 100 $ à 4 000 $. Les condamnations et les amendes perçues chaque année incluent certaines infractions commises lors d'années antérieures et réglées durant l'année en cours. De même, elles excluent certaines infractions commises pendant l'année courante, mais non réglées pendant cette année.

Suivi des infractions et poursuites judiciaires

Année	2019	2018	2017
Nombre d'avis écrits			
Nombre de constats d'infraction			
Nombre de constats non contestés et payés			
Nombre de chefs d'accusation déposés devant la cour municipale			
Nombre de contrevenants condamnés (infractions contestées et jugées)			
Amendes totales ($)			

Liste des personnes morales reconnues coupables en 2019

Nom et adresse du contrevenant	Infraction	Lieu de l'infraction	Date/Amende

Commentaires et recommandations

Insérer votre texte ici

Lutte intégrée

Mise en contexte

Les principales actions en lutte intégrée qui ont été réalisées dans l'arrondissement sont en lien avec l'épidémie d'agrile du frêne. Le service des grands parcs ont caractérisé et inventorié les frênes pour ensuite faire des traitements par injection de TreeAzin. L'arrondissement s'est chargé de faire des abattages préventifs ainsi que d'abattre des frênes infestés.

Agrile du frêne

Action	Responsable	Période d'intervention (ex. : mai-juin)	Nombre d'interventions	Quantités/ Unités (si applicable)
Abattage arbres infestés	Arrondissement	mars et décembre	15	
Abattage préventif de frênes	Arrondissement	mars et décembre	22	
Traitement injection Treeazin	SGPVMRjuillet-août	juillet-août	111 arbres / 3 368 cm	16,8 litres

Araignées

Action	Responsable	Période d'intervention (ex. : mai-juin)	Nombre d'interventions	Quantités/ Unités (si applicable)
Extermination / Demand cs / 1455 Bercy	Entreprise privée mandatée par l'arrondissement	17 juillet	1	30 ml / 10 Litres

Rat

Action	Responsable	Période d'intervention (ex. : mai-juin)	Nombre d'interventions	Quantités/ Unités (si applicable)
Extermination / rontendicide Contrac / 1242 St-Marc	Entreprise privée mandatée par l'arrondissement	Août	5	150 grammes
Extermination / rontendicide Contrac / Terrasse St-Denis	Entreprise privée mandatée par l'arrondissement	Août	4	120 grammes
Extermination / rontendicide Contrac / Square Viger	Entreprise privée mandatée par l'arrondissement	Juillet	7	210 grammes
Extermination / rontendicide Contrac / Square Cabot	Entreprise privée mandatée par l'arrondissement	Avril	4	120 grammes
Extermination / rontendicide Contrac / Ruelle Palace	Entreprise privée mandatée par l'arrondissement	Avril	9	270 grammes
Extermination / rontendicide Contrac / Ruelle Jeanne-Mance et Ste-Catherine	Entreprise privée mandatée par l'arrondissement	Mai	5	150 grammes
Extermination / rontendicide Contrac / Ruelle Burger King	Entreprise privée mandatée par l'arrondissement	Avril	8	240 grammes

Rat

Action	Responsable	Période d'intervention (ex. : mai-juin)	Nombre d'interventions	Quantités/ Unités (si applicable)
Extermination / rontendicide Contrac / Rue St-Édouard	Entreprise privée mandatée par l'arrondissement	Avril	6	180 grammes
Extermination / rontendicide Contrac / Place Jean-Ernest Laforce	Entreprise privée mandatée par l'arrondissement	Mai	7	210 grammes
Extermination / rontendicide Contrac / Place Émilie-Gamelin	Entreprise privée mandatée par l'arrondissement	Juillet	10	300 grammes
Extermination / rontendicide Contrac / Parc de la Presse	Entreprise privée mandatée par l'arrondissement	Avril	6	180 grammes
Extermination / rontendicide Contrac / Parc Citadin	Entreprise privée mandatée par l'arrondissement	Mai	6	180 grammes
Extermination / rontendicide Contrac / Palais des Congrès	Entreprise privée mandatée par l'arrondissement	Avril	9	270 grammes
Extermination / rontendicide Contrac / Métro Frontenac	Entreprise privée mandatée par l'arrondissement	Juillet-Août	8	240 grammes

Extermination / rontendicide Contrac / Métro Champs de Mars	Entreprise privée mandatée par l'arrondissement	Septembre	5	150 grammes

Rat

Action	Responsable	Période d'intervention (ex. : mai-juin)	Nombre d'interventions	Quantités/ Unités (si applicable)
Extermination / rontendicide Contrac / DeBullion-Ontario	Entreprise privée mandatée par l'arrondissement	Octobre	9	270 grammes
Extermination / rontendicide Contrac / Avenue Joly	Entreprise privée mandatée par l'arrondissement	Septembre	4	120 grammes
Extermination / rontendicide Contrac / 1822 Maisonneuve Ouest	Entreprise privée mandatée par l'arrondissement	Avril-Mai	10	300 grammes
Extermination / rontendicide Contrac / 1819 Lincoln	Entreprise privée mandatée par l'arrondissement	Avril	8	240 grammes

Nom du problème phytosanitaire

Action	Responsable	Période	Nombre	Quantités/

		d'intervention (ex. : mai-juin)	d'interventions	Unités (si applicable)

Commentaires et recommandations

Insérer votre texte ici

Conclusion

L'arrondissement étant fortement urbanisé et minéralisé, les espaces verts se font rares. Ceci explique fort probablement le fait qu'il y a moins de problèmes phytosanitaires, moins d'utilisations de pesticides et ainsi moins de demandes de permis pour l'utilisation de pesticides que dans d'autres arrondissements. Toutefois, l'arrondissement met la main à la pâte pour la lutte contre l'agrile du frêne et doit aussi régler des problèmes de rats.

Annexe 1 : Principaux outils de communication sur les pesticides et le jardinage écologique

	Outil de sensibilisation	Descriptif
MONTRÉAL SANS PESTICIDES	ville.montreal.qc.ca/pesticides	Site de référence pour connaître la réglementation en vigueur ainsi que les produits autorisés ou interdits; l'adoption de bonnes pratiques de jardinage sans pesticides; la lutte intégrée et la lutte biologique en particulier.
	Guide Maison propre et Jardin vert	Guide d'entretien ménager et de jardinage écologique destiné au grand public.
	Montréal sans pesticides	Résumé du règlement sur l'utilisation des pesticides. Aide le citoyen à mieux comprendre le règlement qui a été adopté en avril 2004. - Retrait de l'exception visant le contrôle des araignées.
	Guide d'entretien écologique de la pelouse	Feuillet d'information nécessaire pour aider le citoyen à obtenir une belle pelouse sans l'aide de produits chimiques.
	Pesticides à faible impact	Dépliant portant spécifiquement sur la connaissance des pesticides à faible impact, sur les ingrédients actifs, les modes d'application et les mises en garde.
Banque d'info 311	- Règlement sur l'utilisation des pesticides (R.V.M. 04-041) - Lutte biologique agrile - Puceron - Pucerons du tilleul - Psylle du micocoulier - Guêpes fouisseuses (de sable)	Fiches d'informations sur la réglementation en vigueur relativement aux pesticides, des projets en lutte intégrée menés par le Service de l'environnement (lutte biologique contre le puceron du tilleul, lutte biologique contre l'agrile du frêne) ainsi que des informations pratiques sur les problèmes causés par certains insectes (guêpes fouisseuses, puceron, psylle du micocoulier).

Arrondissement de Ville-Marie
Direction des travaux publics
Division des parcs et de l'horticulture

Auteur (s)
Benoît Lepage
Agent technique en horticulture et arboriculture

10 janvier 2020

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 07.11

2020/02/24
13:00

(2)

Dossier # : 1198726001

Unité administrative responsable :	Service de la concertation des arrondissements , Direction , Division du soutien aux projets et aux programmes , Section gestion animalière
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Prendre connaissance du bilan en matière de gestion animalière du Service de la concertation des arrondissements en vertu du Règlement sur l'encadrement des animaux domestiques (18-042), et ce, pour la période du 20 août 2018 au 31 décembre 2019

De prendre acte du dépôt aux instances du bilan en matière de gestion animalière du Service de la concertation des arrondissements en vertu du Règlement sur l'encadrement des animaux domestiques (18-042), et ce, pour la période du 20 août 2018 au 31 décembre 2019.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2020-01-31 16:10

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Service aux citoyens

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1198726001**
Unité administrative responsable :	Service de la concertation des arrondissements , Direction , Division du soutien aux projets et aux programmes , Section gestion animalière
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Prendre connaissance du bilan en matière de gestion animalière du Service de la concertation des arrondissements en vertu du Règlement sur l'encadrement des animaux domestiques (18-042), et ce, pour la période du 20 août 2018 au 31 décembre 2019

CONTENU

CONTEXTE

En 2018, la Ville a revu la réglementation en vigueur sur le contrôle des animaux afin que celle-ci reflète davantage les nouvelles orientations axées sur la sécurité de la population et la cohabitation harmonieuse.
Ainsi, le 20 août 2018, le conseil municipal a adopté le Règlement sur l'encadrement des animaux domestiques (18-042). Ledit règlement est entré en vigueur le 27 août. Le conseil s'est déclaré compétent quant à l'application d'un règlement relatif aux chiens et autres animaux domestiques lorsqu'il s'agit d'une situation visant un chien à comportement agressif, et ce, du 1er octobre 2018 au 22 août 2023.

Comme demandé par le conseil municipal (résolution CM18 1021), le Service de la concertation des arrondissements procède au dépôt du bilan dont il a la responsabilité en vertu du Règlement sur l'encadrement des animaux domestiques (18-042), pour la période du 20 août 2018 au 31 décembre 2019.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM18 1021 - 20 août 2018 - Adoption - Règlement sur l'encadrement des animaux domestiques et du Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2018) (18-002)

CE17 1982 - 20 décembre 2017 - Adopter une ordonnance, en vertu du règlement 16-060 sur le contrôle des animaux, relative à la période de validité du permis spécial de garde d'un chien de type Pitbull et à la modification de la définition de chien interdit et aux mesures transitoires applicables.

CE17 1641 - 13 septembre 2017 - Adopter une ordonnance, en vertu du règlement 16-060 sur le contrôle des animaux, relative à la période de validité des permis et médailles et au délai à respecter pour fournir les documents requis pour l'obtention d'un permis spécial de garde d'un chien de type Pit bull.

CM16 1843 - 21 décembre 2016 - Adoption du Règlement modifiant le Règlement sur le contrôle des animaux (16-060)

CE16 1563 - 28 septembre 2016 - Édicter une ordonnance permettant de déterminer la période de validité des permis et médailles et l'affiche annonçant la présence de chien à risque, et les endroits et les conditions de garde d'animaux de la ferme dans certains arrondissements.

CM16 1100 – 27 septembre 2016 – Adopter le règlement intitulé « Règlement sur le contrôle des animaux »; Adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2016) (15-091).

CM16 0964 – 23 août 2016 – Déclarer le conseil de la Ville compétent pour une période de 2 ans, à l'égard de tous les arrondissements, afin d'adopter un règlement relatif aux chiens et autres animaux domestiques, et ce, jusqu'au 22 août 2018, conformément à l'article 85.5 de la *Charte de la Ville de Montréa l*

DESCRIPTION

Dépôt du bilan en matière de gestion animalière du Service de la concertation des arrondissements en vertu du Règlement sur l'encadrement des animaux domestiques (18-042) pour la période du 20 août 2018 au 31 décembre 2019.

JUSTIFICATION

Donne suite à un amendement adopté par le conseil municipal au moment de l'adoption du Règlement sur l'encadrement des animaux domestiques (18-042), soit par l'entremise de la résolution CM18 1021.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Sans objet

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Sans objet

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Sans objet

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Relations de presse

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Sans objet

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Conformément à la résolution CM18 1021 : Ajout au 1er amendement à l'article 42.03, soit « La Ville s'engage à produire un rapport annuel sur l'application du Règlement sur l'encadrement des animaux domestiques et à déposer ce rapport au conseil de la Ville. »

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Mélanie DROUIN
Conseillère en planification

Tél : 514 872-9589
Télécop. : 514 868-3692

ENDOSSÉ PAR Le : 2020-01-31

Driss EZZAHER
chef de division

Tél : 514-868-4529
Télécop. : 514 868-3692

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

André HAMEL
Directeur travaux publics
Tél : 514 872-8900
Approuvé le : 2020-01-31

Règlement sur l’encadrement des animaux domestiques (18-042)

Bilan 2018 (août à décembre) et 2019

Service de la concertation des arrondissements
Division du soutien aux projets et aux programmes



Table des matières

Mandat 2
Mise en contexte 2
Compétence 2
Le Règlement sur l'encadrement des animaux domestiques en bref 3
Bilan 3
Interventions de la Patrouille de contrôle animal 3
Chiens agressifs et mordeurs. 4
Chiens agressifs. 5
Chiens mordeurs 6
Statistiques diverses. 7
Permis animaliers valides. 7
Animaux stérilisés et micropuçés. 7
Contrôle animalier : requêtes et demandes d'information au 311. 7
Communication. 7
Ordonnances. 8
Ressources. 8
Projets et programmes 8
Développement et perspectives 9
Dispositions entourant les chiens à risque. 9
Règlement du gouvernement du Québec. 10
Outils technologiques et intelligence d'affaires. 10
Commerce des animaux. 10
Programmation 2020. 10
Conclusion 11

Mandat

Le Règlement sur l'encadrement des animaux domestiques (18-042) a pour objectif d'assurer la sécurité des citoyennes et des citoyens sur le territoire montréalais et de favoriser la cohabitation harmonieuse entre ceux-ci et les animaux domestiques.

Ce bilan présente les principales actions posées par la Ville de Montréal en matière de gestion animalière depuis l'entrée en vigueur du Règlement et fait également état de différents enjeux et de perspectives futures.

Mise en contexte

En décembre 2017, l'administration municipale a annoncé son intention de revoir la réglementation en vigueur, soit le Règlement sur le contrôle des animaux (16-060), afin que celle-ci reflète davantage de nouvelles orientations axées sur la sécurité de la population et la cohabitation harmonieuse. Ainsi, la Ville de Montréal a tenu une réflexion citoyenne afin de connaître l'opinion de la population, de parties prenantes et d'experts sur les enjeux concernant les animaux domestiques et les actions de gestion animalière à prioriser par la municipalité.

Cette démarche a permis de sonder plus de 12 000 personnes par le biais d'une consultation en ligne, d'échanger avec près de 200 citoyens lors de plénières et de rencontrer plusieurs parties prenantes. La Ville a aussi reçu une cinquantaine de courriels dont certains comprenant un mémoire. Au final, cet exercice a contribué à orienter la rédaction d'un projet de règlement et à en déterminer les modalités d'application.

Le conseil municipal de la Ville de Montréal a adopté, le 20 août 2018, le Règlement sur l'encadrement des animaux domestiques (18-042). Celui-ci est entré en vigueur le 27 août 2018 sur le territoire des 19 arrondissements. Celui-ci établit des règles de conduite et de civisme visant à assurer la sécurité des citoyens et à favoriser une cohabitation harmonieuse limitant les nuisances.

Compétences

En vertu des dispositions de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (Charte), les arrondissements sont compétents pour réglementer les nuisances entourant les chiens et les autres animaux domestiques. En 2016, le conseil municipal a adopté une résolution en vertu de l'article 85.5 de la Charte par laquelle, il s'est déclaré compétent pour adopter la réglementation relative aux chiens et aux autres animaux domestiques, et ce, pour une durée de 2 ans. Suivant cette résolution, la Ville de Montréal a adopté le Règlement sur le contrôle des animaux (16-060). En août 2018, la compétence du conseil municipal quant à l'adoption d'un règlement relatif aux chiens et autres animaux domestiques a été prolongée jusqu'au 22 août 2023.

Par ailleurs, le conseil municipal s'est déclaré compétent quant à l'application d'un règlement relatif aux chiens et aux autres animaux domestiques lorsqu'il s'agit d'une situation visant un chien au comportement agressif, et ce, du 1er octobre 2018 au 22 août 2023.

Le Service de la concertation des arrondissements, Division du soutien aux projets et aux programmes, dispose d'une section dédiée à la gestion animalière. Cette section planifie, met en œuvre et intervient en matière de gestion animalière. Ses priorités d'action consistent, notamment à :

- encadrer les chiens à risque dans une optique de sécurité publique;
- déployer des projets et des programmes animaliers visant une meilleure cohabitation;
- agir en amont afin de prévenir une morsure et assurer le suivi lorsqu'il y a morsure;
- appliquer la réglementation, sensibiliser et informer;
- collaborer avec les arrondissements et les services centraux, les parties prenantes, ainsi que les intervenants du milieu.

Pour leur part, les arrondissements œuvrent sur les domaines public et privé à des fins d'inspection, font le suivi des plaintes pour nuisances, appliquent la réglementation, assurent le lien avec un fournisseur de services animaliers, etc.

Le Règlement sur l'encadrement des animaux domestiques en bref

La vision encadrant cette réglementation porte sur une amélioration de la sécurité des citoyens et de leur sentiment de sécurité, notamment en réduisant le nombre de morsures, en agissant en amont afin de prévenir un événement et en responsabilisant les propriétaires d'animaux. Les principales mesures pour atteindre cet objectif sont :

- L'encadrement de tous les chiens, basé sur leur comportement et la responsabilisation de leurs gardiens.
- L'application des mesures prévues au Règlement dans les cas de morsures est élargie aux tentatives de morsure et d'attaque et aux gestes susceptibles de porter atteinte à la sécurité.
- Révocation et refus d'émettre un permis à une personne déclarée coupable :
  - d'une infraction à la Loi sur le bien-être et la sécurité de l'animal ou au Code criminel en lien avec le bien-être animal un animal;
  - de trois infractions au règlement municipal pour ne pas avoir tenu son chien en laisse, s'il s'agit d'un permis de chien.
- Pour les chiens potentiellement dangereux :
  - mise en place du registre des chiens potentiellement dangereux;
  - refus de délivrer un permis spécial de garde à une personne ayant été déclarée coupable d'une infraction au Code criminel en lien avec un animal ou de la violence;
  - renforcement des conditions de garde;
  - révocation du permis spécial de garde lorsqu'une condition de garde n'est pas respectée.
- Pénaliser l'application de méthodes de contention pouvant mener à l'agressivité d'un animal (depuis le 1er janvier 2020 en ce qui concerne certains types de colliers).
- Interdiction pour une animalerie de donner ou de vendre un chat, un chien ou un lapin autrement que si cet animal provient d'un refuge ou d'une clinique vétérinaire (depuis le 1er juillet 2019).
- Stérilisation obligatoire pour les chiens, les chats et les lapins (depuis le 1er janvier 2020).
- Micropuce obligatoire pour les chiens et les chats (depuis le 1er janvier 2020).



Bilan

Patrouille de contrôle animal

La Patrouille de contrôle animal a été créée à l'été 2017. Elle était alors composée de personnel externe. Depuis l'automne 2017, les préposés de la Patrouille relèvent du Service de la concertation des arrondissements. Son rôle consiste à sillonner le territoire montréalais à des fins d'application réglementaire et de sensibilisation. Chaque arrondissement est visité sur une base régulière, à l'exception des arrondissements de L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève, d'Outremont et de Saint-Laurent. Rappelons que ces arrondissements assurent eux-mêmes ce rôle. À des fins de reddition de comptes, un rapport de visite est transmis en fin d'année à chaque arrondissement qui accueille la Patrouille.

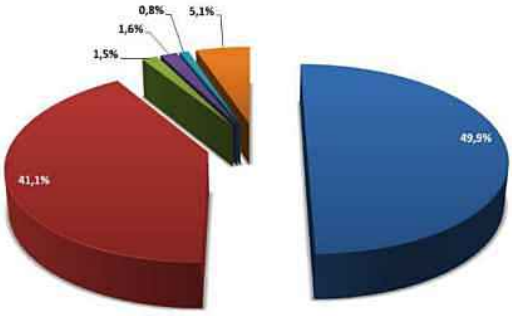
Soulignons qu'à l'été 2018, un projet-pilote de patrouille à vélo a été mis de l'avant. L'expérience s'étant avérée positive, cette nouvelle façon de faire a, depuis, été intégrée aux opérations régulières de la Patrouille en saison estivale.

Depuis l'entrée en vigueur du Règlement 18-042, les patrouilleurs ont mené 14 025 interventions sur un total de 24 690 pour les années 2018 et 2019 combinées. Notons que la Patrouille ne prend pas en charge les cas de chiens à risque ou mordeurs, ces cas sont traités par les agents de prévention. Le tableau qui suit illustre leur répartition.

Période	Chiens contrôlés conformes[1]	Information & sensibilisation[2]	Menant à un constat[3]	Total
2018 (27 août au 31 décembre)	1792	244	199	2235
2018 (total)*	9697	2195	1008	12 900
2019	8322	2408	1060	11 790

* Le Règlement est entré en vigueur le 27 août 2018, ce qui explique pourquoi l'année 2018 est présentée en deux périodes.

Bien qu'une proportion des interventions ait mené à l'émission de constats d'infraction, plus de 90 % d'entre elles ont plutôt permis d'assurer la sécurité de la population et le respect du Règlement, d'informer les gardiens sur les règles à suivre et les programmes offerts, de remettre un incitatif aux bons comportements, etc.



Répartition des principales infractions ayant donné lieu à l'émission d'un constat d'infraction (du 27 août 2018 au 31 décembre 2019)

Principales infractions	%
Animal qui ne porte pas la médaille obligatoire OU propriétaire ou gardien n'ayant pas obtenu le permis obligatoire	49,9
Propriétaire ou gardien n'ayant pas tenu son chien au moyen d'une laisse	41,1
Propriétaire ou gardien d'un chien à risque ne se conformant pas à l'avis écrit transmis par l'autorité compétente OU ne l'apportant pas au lieu et au jour indiqués afin que l'expert de la Ville de Montréal procède à son évaluation	1,5
Propriétaire ou gardien d'un animal ayant incommodé, injurié, refusé ou négligé de se conformer à une demande qui lui est formulée	1,6
Propriétaire d'un chien potentiellement dangereux omettant ou négligeant de se procurer un permis spécial de garde tel qu'exigé par l'autorité compétente	0,8
Autres	5,1

Précisons qu'en vertu du Règlement 18-042, les agents du Service de police de la Ville de Montréal et le personnel autorisé en arrondissement peuvent aussi donner des constats d'infraction. Les statistiques à cet effet ne sont pas comptabilisées au présent bilan. Toutefois, la Patrouille de contrôle animal est le principal émetteur de constats.

En 2019, afin de faciliter les interventions de la Patrouille de contrôle animal, le Service des technologies de l'information a, de concert avec le Service de la concertation des arrondissements, développé une solution mobile pouvant être utilisée en tout temps par les patrouilleurs dans le cadre de leur travail. Celle-ci permet de vérifier la validité des médailles et de retrouver le gardien d'un animal perdu portant une médaille ou doté d'une micropuce.

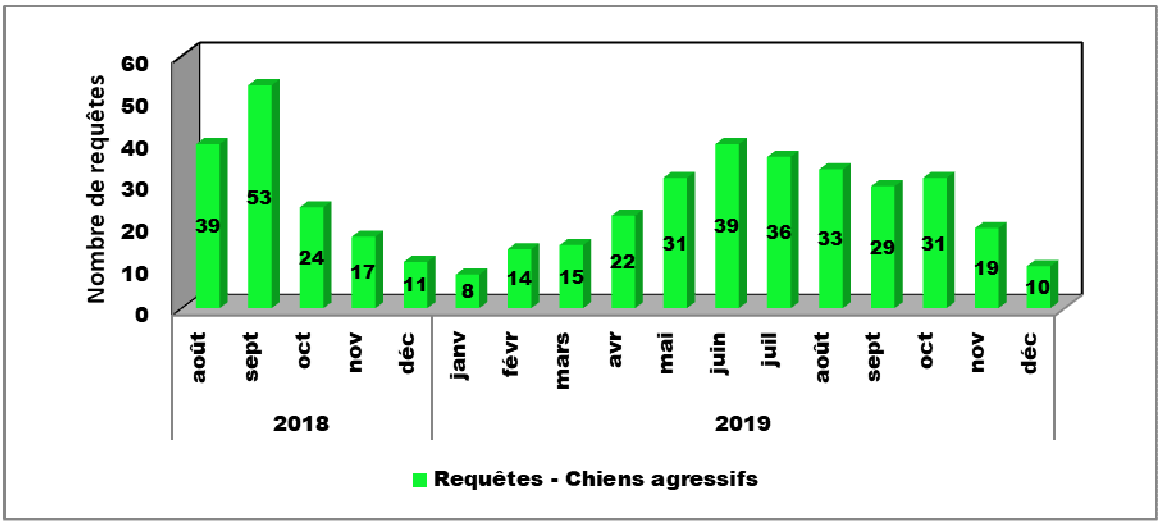
Chiens agressifs et mordeurs

Dans le but d'assurer le traitement des incidents de morsure et des plaintes concernant un chien au comportement agressif, le Service de la concertation des arrondissements a créé et mis en place, à l'été 2018, une équipe de 6 agents de prévention. Leur rôle consiste d'abord à établir le contact avec un plaignant et un gardien, ainsi que tout témoin d'une situation conflictuelle. Suivant l'analyse des faits incluant une observation préliminaire d'un chien concerné, l'agent détermine si une évaluation de sa dangerosité par un expert[4] est requise. Par ailleurs, ces agents sont formés afin de jouer un rôle-conseil auprès de propriétaires de chiens dans une optique de prévention, de sensibilisation et d'éducation.

[1] Chaque fois qu'un préposé intervient auprès du gardien d'un chien et que celui-ci est conforme.
[2] Chaque fois qu'un préposé intervient auprès d'un citoyen ou est sollicité par un citoyen et qu'il interagit à des fins d'information et de sensibilisation.
[3] Chaque fois qu'un préposé intervient auprès du gardien d'un chien et que celui-ci est en infraction.
[4] Un expert est un médecin vétérinaire spécialisé en comportement.

Chiens agressifs

L'une des dispositions novatrices de la réglementation permet d'agir de façon proactive pour prévenir les morsures, soit lorsqu'un chien démontre un comportement agressif sans toutefois avoir mordu et qu'une plainte est déposée à cet effet. Depuis le 27 août 2018, 431 requêtes pour chiens agressifs ont été reçues par le service 311. De ce nombre, 384 requêtes ont nécessité un appel au plaignant de la part des agents de prévention. À ce titre, 87 % des appels ont été retournés aux plaignants dans un délai de 24 heures et 95 % dans un délai de 48 heures.

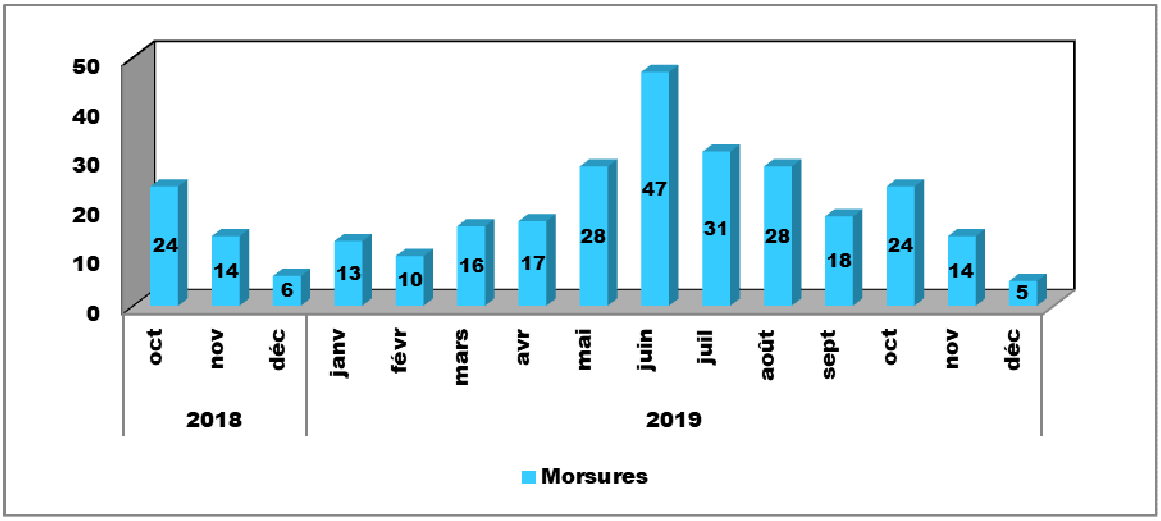


Parmi les 384 requêtes, 312 ont justifié un suivi auprès d'un gardien. Dans près de 85 % des cas, après une analyse comprenant une observation préliminaire de l'animal, les agents de prévention n'ont pas dénoté de comportement agressif chez le chien. Cette nouvelle disposition a permis de faire évaluer, par un expert, le comportement de 49 chiens qui, malgré le fait qu'aucun d'entre eux n'ait fait l'objet d'une déclaration de morsure, ont inquiété suffisamment un citoyen le menant à déposer une plainte. Suivant l'analyse des faits et du rapport de l'expert, la Ville a exigé le port de la muselière pour 19 de ces chiens; a déclaré potentiellement dangereux 11 chiens, obligeant leur gardien à se procurer un permis spécial de garde et à respecter des conditions particulières de garde (incluant le port de la muselière); et a déclaré dangereux 2 chiens qui ont fait l'objet d'un ordre d'euthanasie. Pour 7 chiens, aucune action supplémentaire n'a été prise puisque leur niveau de risque a été évalué à faible. Par ailleurs, au 31 décembre 2019, 9 dossiers étaient toujours en traitement et 1 chien a été remis à un refuge par son gardien.

Les données ci-dessus démontrent toute l'importance d'agir en amont afin de prévenir une morsure : les efforts contribuent à intercepter des chiens qui autrement, n'auraient été pris en charge par la municipalité que suivant un incident de morsure.

Chiens mordeurs

De plus, l'application rigoureuse du règlement animalier et la responsabilisation des propriétaires sont essentielles dans une optique de prévention des morsures. Une baisse de 7 % des cas de morsure est constatée entre les années 2018 et 2019. Cette tendance pourra se confirmer avec un suivi assidu des dossiers en 2020.



Depuis la prise en charge des dossiers de morsure par le Service de la concertation des arrondissements (1er octobre 2018), les agents de prévention ont assuré le suivi de 295 incidents. De ce nombre, 101 chiens ont nécessité une évaluation de dangerosité par un expert. Suivant l'analyse des faits et du rapport de l'expert, la Ville a exigé le port de la muselière pour 20 de ces chiens; a déclaré potentiellement dangereux 31 chiens, obligeant leur gardien à se procurer un permis spécial de garde et à respecter des conditions particulières de garde (incluant le port de la muselière); et a déclaré dangereux 13 chiens qui ont fait l'objet d'un ordre d'euthanasie. Pour 6 chiens, aucune action supplémentaire n'a été prise puisque leur niveau de risque a été évalué à faible. Par ailleurs, au 31 décembre 2019, 28 dossiers étaient toujours en traitement et 3 chiens ont été remis à un refuge par leur gardien.

	Requêtes 23-08-2018 au 31-12-2019	Morsures 01-10-2018 au 31-12-2019	Total
Nombre	431	295	726*
Incidents justifiant un suivi auprès d'un gardien[5]	312	295	607**
Chien ayant nécessité une évaluation par un expert	49	101	150
Décision - Chien régulier	7	6	13
Décision - Chien régulier nécessitant le port de la muselière[6]	19	20	39
Décision - Chien potentiellement dangereux	11	31	42
Décision - Chien dangereux	2	13	15
Autres[7]	10	31	41

* et ** Une morsure pourrait avoir été déclarée à la fois au SPVM et au 311.

[5] Dans certains dossiers, aucun suivi supplémentaire ne peut être entrepris : le plaignant est anonyme, la plainte est non fondée ou le gardien ne peut être identifié.
[6] L'autorité compétente peut imposer, si elle le juge nécessaire pour la sécurité du public et à titre de mesure préventive, le port de la muselière pour un chien dont le comportement est évalué de faible à modéré.
[7] Autres : en attente de l'évaluation comportementale, absent de l'évaluation comportementale, en attente du rapport de l'évaluation comportementale, chien remis à un refuge.

En addition au tableau ci-dessus, 24 ordres d'euthanasie ont été ordonnés. Une proportion de 54 % des chiens déclarés dangereux par la Ville ont été euthanasiés, soit 13 chiens. Pour les 11 autres cas, 1 gardien ne s'est pas conformé à l'ordre d'euthanasie (fait l'objet d'un suivi serré : constats d'infraction, etc.); dans 9 cas, l'animal concerné et son gardien n'ont pu être retracés (ex. : déménagement sans préavis); et dans 2 cas, les dossiers sont judiciarisés. En ce qui a trait aux 9 cas où l'animal est introuvable, un suivi est assuré du dossier avec différents partenaires, dont le SPVM.

Par ailleurs, dans le cadre du traitement des plaintes pour chien agressif et des incidents de morsure, le Service de la concertation des arrondissements, de concert avec le Service de police de la Ville de Montréal, a développé des procédures pour faciliter le partage de l'information et l'identification des gardiens.

Statistiques diverses

Permis valides[8]

- Chiens : 38 530
- Chats : 9804

En avril 2019, la Ville de Montréal a lancé un nouveau service en ligne qui permet aux propriétaires de chiens et de chats de se procurer un permis ou de le renouveler. Accessible et simplifié, ce service a été déployé afin de répondre au besoin exprimé par de nombreux citoyens, soit celui d'obtenir le permis obligatoire sans devoir se rendre dans l'un des Bureaux Accès Montréal.

Pourcentage d'animaux stérilisés et micropuçés à la fin de 2019[9]

	Chiens	Chats
Stérilisés seulement	33 %	37 %
Micropuçés seulement	6%	1 %
Stérilisés et micropuçés	49 %	56 %

À Montréal, les propriétaires de chats et de chiens de plus de 6 mois doivent faire stériliser et micropuçer leur animal depuis le 1er janvier 2020. Lors d'une demande de permis ou d'un renouvellement, une preuve doit être démontrée à cet effet. L'augmentation du nombre d'animaux stérilisés et micropuçés constituait un défi en vue de l'entrée en vigueur de cette disposition. Une stratégie de communication a été déployée afin d'informer les propriétaires d'animaux.

Aussi, en prévision de l'entrée en vigueur de cette obligation, la Ville de Montréal a mis en place, en collaboration avec la SPCA de Montréal, un programme de stérilisation gratuite pour les ménages à faible revenu. Aussi, quatre cliniques de micropuçage à prix réduit ont été organisées.

Contrôle animalier : requêtes et demandes d'information au 311

Le contrôle animalier est un sujet qui génère plusieurs prises de contact avec le 311.

Période	Requêtes et demandes d'information
2018 (27-08 au 31-12)	1597
2018 (année complète)	5878
2019	4789

Communication

En collaboration avec le Service de la concertation des arrondissements, le Service de l'expérience citoyenne et des communications a, dans le cadre de la mise en application Règlement, déployé une

[8] Les données incluent les permis émis les 3, 6 et 7 janvier 2020.
[9] Les données incluent les permis émis les 3, 6 et 7 janvier 2020.

stratégie de communication dont l'un des objectifs était de faire connaître aux Montréalaises et aux Montréalais les éléments entourant les comportements attendus de la part des propriétaires d'animaux. Pour y parvenir, différentes actions ont été mises en œuvre, notamment :

- campagne sur l'usage de la laisse;
- relations de presse lors de l'adoption de la nouvelle réglementation;
- refonte de tous les outils d'information et du site montreal.ca;
- promotion des projets et des programmes visant à prévenir, sensibiliser, éduquer;
- actions de communication afin de promouvoir la stérilisation et le micropuçage.

Ordonnances

1er mars 2019
Ordonnance relative à l'autorisation de garde d'animaux ne faisant pas partie de la liste des espèces permises et des conditions de garde applicables dans le cadre du Salon des reptiles sur le territoire de l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve.

16 avril 2019
Ordonnance déterminant les conditions particulières de garde pour un chien qui n'a pas été déclaré potentiellement dangereux.

25 septembre 2019
Ordonnance déterminant la liste des associations de races pouvant délivrer une preuve d'enregistrement pour un chien ou un chat reproducteur aux fins de l'application du Règlement 18-042.

Ressources

Le Service de la concertation des arrondissements, division du soutien aux projets et aux programmes, dispose d'une section dédiée à la gestion animalière. Celle-ci se compose de 6 agents de prévention, de 4 années/personnes à titre de préposés à la Patrouille de contrôle animal, 1 chef de section et 1 conseillère en planification.

Les ressources entièrement dédiées à l'application réglementaire sont les préposés de la Patrouille et les agents de prévention. Ceux-ci sont présents 7 jours sur 7, entre 6 h et 21 h, et ce, en rotation.

Notons que les arrondissements sont dotés d'employés (inspecteurs, préposés, agents) dédiés à la gestion animalière à temps complet ou à temps partiel et parfois, à temps partagé entre deux arrondissements.

Le budget consacré à la gestion animalière par le Service de la concertation des arrondissements est de 1,49 M$. Ce dernier comprend les ressources humaines (mentionnées plus haut) et matérielles (véhicules, uniformes, appareils mobiles, équipements divers, etc.) de même que les sommes allouées aux projets et aux programmes.

Projets et programmes

En complémentarité avec la réglementation municipale et dans la mouvance entourant son adoption, divers projets et programmes ont été déployés en 2018 et bonifiés l'année suivante ou encore, se sont ajoutés en 2019. Ceux-ci visent à prévenir, sensibiliser et éduquer.

Prévention des morsures
Plus de 4750 jeunes de 6 à 12 ans, fréquentant des camps de jour municipaux, ont été rencontrés dans le cadre d'ateliers. L'objectif : donner les outils nécessaires aux jeunes afin qu'ils adoptent un comportement sécuritaire lorsqu'ils sont en présence d'un chien.

Troque ton ticket
À travers ce programme, la Ville de Montréal offre à des contrevenants au Règlement l'opportunité de faire retirer un constat d'infraction en échange d'une séance d'information portant sur le contrôle de leur animal. Notons que les constats dont il est question ne sont pas liés à des cas de morsures ou de chiens à risque. Plus de 400 gardiens ont bénéficié de ce programme en 2018 et 2019.

Ateliers dans les parcs à chiens
Pour contribuer à une plus grande responsabilisation des propriétaires de chiens et éduquer sur les bons comportements canins, la Ville a tenu des ateliers avec des éducateurs dans plusieurs parcs à chiens situés sur le territoire montréalais. C'est plus de 1860 personnes qui ont été sensibilisées à travers cette initiative.



Stérilisation gratuite pour les propriétaires d'animaux à faible revenu
Pour augmenter le nombre d'animaux de compagnie stérilisés en rendant cet acte vétérinaire plus accessible, la Ville a mis en place un programme de stérilisation animale pour les ménages à faible revenu. En collaboration avec SPCA Montréal, cette initiative a permis de stériliser gratuitement plus de 1240 chats et chiens. Notons que tous les animaux stérilisés dans le cadre de ce programme étaient aussi micropucés s'ils ne l'étaient pas au coût de 15 $ pour le propriétaire.

Cliniques de micropuçage
Aussi, quatre cliniques de micropuçage ont été organisées à l'automne 2019. L'implantation d'une micropuce à prix réduit, soit au coût de 20 $, était offerte à l'ensemble des propriétaires d'animaux montréalais. Cette initiative de la Ville de Montréal a permis de micropucer 1381 animaux (chiens et chats).

Projet-pilot de stérilisation de chats communautaires
Un projet-pilote ciblé de stérilisation de chats communautaires a été réalisé à l'automne 2019 dans le sud-ouest de la ville. En collaboration avec SPCA Montréal et grâce au travail de bénévoles, ce projet-pilote a permis de stériliser 90 chats communautaires à même l'installation de la SPA mobile inc.

Développement et perspectives

Différents projets ou des démarches visant l'amélioration de l'application du Règlement sont en cours. De plus, le Service de la concertation des arrondissements veille à faire évoluer ses pratiques de façon à bonifier son apport en matière de gestion animalière. Finalement, les interventions de diverses parties prenantes pourront également contribuer à l'avancement de la réglementation municipale.

Dispositions entourant les chiens à risque

L'un des enjeux identifiés depuis l'entrée en vigueur du Règlement est la difficulté avec laquelle les agents de prévention parviennent à retrouver un gardien dont le chien déclaré à risque, potentiellement dangereux ou dangereux, fait l'objet d'un avis de saisie. De concert avec le Service des affaires juridiques, le Service de la concertation des arrondissements a identifié et déployé certaines mesures visant à faciliter ce type d'intervention; mesures qui se sont d'ailleurs avérées concluantes à petite échelle. Considérant le potentiel de dangerosité des chiens visés par une saisie, cet aspect demeure à approfondir et à consolider. Toutefois, l'application par les municipalités du Québec du Règlement d'application de la Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens, nouvellement adopté par Québec, pourrait venir répondre à cet enjeu. Un guide d'application étant en préparation du côté du gouvernement du Québec et de ses

partenaires, c'est avec beaucoup d'intérêt que la Ville de Montréal attend de voir quels seront les outils mis à la disposition des municipalités.

Aussi, lorsqu'un chien a mordu ou attaqué, tenté de mordre ou d'attaquer, commis un geste susceptible d'atteindre la sécurité d'une personne ou d'un animal, le Règlement prévoit la possibilité d'en faire évaluer la dangerosité par un expert. Or, il appert que le bassin de médecins vétérinaires ayant une expertise en comportement canin est plutôt limité, et ce, dans toute la province. Il s'agit d'un enjeu important alors que la Ville évalue le besoin à une centaine d'évaluations annuellement. La mise en application du règlement provincial contribuera certes à augmenter la demande pour ce type d'expertise. Notons que la Ville de Montréal a agi de façon proactive en la matière en travaillant en collaboration avec l'Association des médecins vétérinaires en pratique des petits animaux afin de trouver des pistes de solution. Bien que le bassin d'experts ait légèrement évolué, les efforts en ce sens doivent être poursuivis.

Règlement du gouvernement du Québec

Le 4 décembre 2019, le gouvernement du Québec a édicté le Règlement d'application de la Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens. Rappelons que la Ville de Montréal a déposé un mémoire lorsque le règlement était encore à l'état de projet afin de partager sa vision et ses commentaires. Bien que le règlement provincial soit calqué, à bien des égards, sur le modèle du Règlement 18-042, on y note quelques différences. À l'heure actuelle, la Ville de Montréal travaille un projet de règlement modifiant le Règlement 18-042 afin de se conformer aux dispositions introduites par le gouvernement du Québec dont l'entrée en vigueur est prévue le 3 mars 2020.

Outils technologiques et intelligence d'affaires

Le Service de la concertation des arrondissements compte analyser davantage les données compilées jusqu'à maintenant afin de bonifier ses actions et de renforcer sa capacité d'intervention sur le territoire montréalais. Que ce soit en matière de prévention ou de coercition, une meilleure utilisation des statistiques contribuera, notamment à mieux cibler les secteurs problématiques et à y prioriser les interventions. Parallèlement, la bonification des outils technologiques utilisés par les préposés à la Patrouille de contrôle animal et par les agents de prévention est à l'étude, notamment pour développer une application consolidant l'ensemble des interventions.

Commerce des animaux

En vertu du Règlement 18-042, depuis le 1er juillet 2019, tout lieu commercial (animalerie) ne peut remettre à un gardien un chien, un chat ou un lapin autrement que si celui-ci provient d'un refuge ou d'une clinique vétérinaire. Aussi, depuis le 1er janvier 2020, tout lieu commercial doit fournir à toute personne qui acquiert un animal, à l'exception d'un chien ou d'un chat âgé de 6 mois ou moins, une preuve indiquant que le chien ou le chat est stérilisé et possède une micropuce.

Un regroupement de lieux commerciaux a déposé une demande de pourvoi judiciaire afin d'invalider les dispositions les concernant. Le 6 août 2019, la Cour supérieure a rejeté leur demande de sursis visant à suspendre l'article 22 et l'article 23 al. 1 et 2 du Règlement 18-042 et a rejeté leur demande de sauvegarde visant à faire déclarer qu'elles bénéficient de droits acquis leur permettant de continuer à vendre des chiens, des chats et des lapins dont la provenance ne soit pas exclusive aux refuges. Le 17 décembre 2019, la Cour d'appel rejette la demande pour permission d'appeler. Malgré cette contestation, la Ville de Montréal maintient sa volonté d'encadrer le commerce des animaux dans l'exercice de ses responsabilités municipales en matière de prévention des nuisances, de contrôle animalier, de sécurité publique et d'ordre et de bien-être général de sa population.

Programmation 2020

Le Service de la concertation des arrondissements maintiendra les activités mises de l'avant en matière de gestion animalière, notamment le programme de stérilisation animale gratuite pour les ménages à faible revenu, la prévention des morsures auprès des jeunes et le programme Troque ton ticket. De plus, afin de s'arrimer au Règlement d'application de la Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens, des ajustements réglementaires seront faits à la

réglementation montréalaise et de nouveaux mécanismes de partage d'information seront mises en place avec les médecins vétérinaires, les médecins et les autres municipalités du Québec.

Conclusion

La Ville de Montréal souhaite offrir aux propriétaires d'animaux les outils et les moyens d'assurer la sécurité, le bien-être et la sociabilité de leur animal de sorte que celui-ci ne constitue pas une nuisance ou un danger pour la population, mais plutôt un élément fort de la qualité de vie des Montréalaises et des Montréalais. Ainsi, les interventions de la Ville en matière de gestion animalière ne se basent pas uniquement sur la coercition, mais également sur la prévention, la sensibilisation et l'éducation.

La Ville de Montréal a à cœur la sécurité de tous et souhaite consolider ses actions de façon à se qu'elles apportent des solutions efficaces et durables, permettant de répondre adéquatement aux problématiques qui surviennent sur le territoire montréalais.

Article 8.01

Commission de la présidence du conseil

Les activités des commissions permanentes

Bilan 2019



Rapport déposé au conseil municipal le 24 février 2020
et au conseil d'agglomération le 27 février 2020

Montréal, le 24 février 2020

Mme Valérie Plante
Mairesse de Montréal
Hôtel de ville de Montréal - Édifice Lucien-Saulnier
155, rue Notre-Dame Est
Montréal (Québec) H2Y 1B5

Madame la Mairesse,

Afin de mettre en valeur le travail réalisé par les commissions permanentes et souligner leur apport à la démocratie municipale, la Commission de la présidence du conseil a pris l'initiative de produire, conformément au Règlement sur les commissions permanentes du conseil municipal (06-009), et ce pour une 5e année consécutive, un rapport intitulé *Les activités des commissions permanentes - Bilan 2019*.

Nous vous prions d'agréer, Madame la Mairesse, l'expression de nos sentiments les meilleurs.



Cathy Wong
Présidente de la Commission
de la présidence du conseil



Stéphanie Espach
Secrétaire recherchiste

COLLABORATIONS ET REMERCIEMENTS

Coordination à la rédaction

- **Mme Stéphanie Espach**, secrétaire recherchiste

Collecte de données et rédaction

- **Mme Lydia Atrouche,** secrétaire recherchiste
- **Mme Julie Demers,** secrétaire recherchiste
- **Mme Myriam Laforce,** secrétaire recherchiste
- **Mme Linda Lajeunesse,** secrétaire recherchiste
- **Mme Élisabeth Rivest,** secrétaire recherchiste

Supervision

- **Me Emmanuel Tani-Moore,** greffier adjoint, chef de division et secrétaire d'élection, division de la réglementation, de l'accès à l'information et des élections, Service du greffe
- **Mme Marie-Eve Bonneau,** cheffe de division, division du soutien aux commissions permanentes, aux conseils consultatifs et au Bureau de la présidence du conseil, Service du greffe (depuis le 1er janvier 2020)

Édition graphique

Division image de marque et stratégie numérique, Service de l'expérience citoyenne et des communications, février 2020

Crédits photographiques

- **M. Sylvain Légaré**

Remerciements

Nous remercions les membres de la Commission de la présidence du conseil, ainsi que toutes les personnes élues qui s'investissent au sein de ces instances. Nous tenons également à souligner la contribution des services municipaux qui soutiennent les travaux des commissions.

Finalement, nous remercions chaleureusement les citoyennes et citoyens montréalais qui s'intéressent et participent activement aux activités des commissions permanentes.

Cet engagement commun contribue à faire de Montréal une ville plus participative, équitable et plurielle.

Service du greffe

Division du soutien aux commissions permanentes, aux conseils consultatifs
et au Bureau de la présidence du conseil
155, rue Notre-Dame Est, rez-de-chaussée
Montréal (Québec) H2Y 1B5

Coup d'œil sur l'année 2019 5
Une année sous le thème de l'innovation et de l'expérimentation 5
Quelques réalisations 5
L'année 2019 : en chiffres 5
Les commissions permanentes 6
Mission 6
Les 11 commissions permanentes 7
Cadre légal 7
Un peu d'histoire 7
Activités 2019 8
Commission sur la culture, le patrimoine et les sports 9
Commission sur le développement économique et urbain et l'habitation 11
Commission sur le développement social et la diversité montréalaise 13
Commission sur l'eau, l'environnement, le développement durable et les grands parcs 15
Commission sur l'examen des contrats 17
Commission sur les finances et l'administration 21
Commission sur l'inspecteur général 23
Commission de la présidence du conseil 25
Commission sur le schéma d'aménagement et de développement de Montréal 27
Commission sur la sécurité publique 28
Commission sur le transport et les travaux publics 30
Conclusion 32

Coup d'œil sur l'année 2019

Une année sous le thème de l'innovation et de l'expérimentation

L'année 2019 a été marquée par plusieurs innovations en matière de participation publique qui ont permis d'aborder des sujets au cœur de la vie des Montréalaises et des Montréalais.

Avec la tenue de la première consultation d'initiative citoyenne sur le contrôle des circulaires, obtenue grâce au service numérique du droit d'initiative, les commissions ont contribué à moderniser le paysage démocratique. La population dispose désormais d'un levier supplémentaire pour influencer la prise de décision publique.

Plusieurs dossiers ont suscité un grand intérêt de la population, dont celui sur les impacts du projet *Royalmount*. Le rapport et les recommandations de la Commission ont grandement influencé la réflexion.

Nous retiendrons également l'organisation de la première consultation prébudgétaire en vue de l'élaboration du budget 2020 de l'Administration. Une première pour la Ville de Montréal. Devant le grand intérêt suscité par cette démarche, l'exercice sera reconduit pour les prochaines années.

Cette année a également été l'occasion d'expérimenter de nouveaux outils, incluant la participation en ligne, afin de rejoindre celles et ceux moins enclins à participer, et aller à la rencontre de la population là où elle se trouve. Il faut aussi noter les efforts des commissions pour encourager les modes d'expression citoyenne divers et inciter à la créativité, afin de rendre moins intimidants les processus publics.

Finalement, il faut noter que l'année 2019 a été marquée par la fermeture de l'hôtel de ville pour des travaux importants de rénovation et de restauration d'une durée de trois ans. Aussi, depuis mai, les occupant.es travaillent dans l'édifice Lucien-Saulnier et les assemblées publiques des commissions se déroulent dans la salle du conseil aménagée temporairement.

Quelques réalisations

- Expérimentation de divers dispositifs de participation publique: assemblées itinérantes, groupes de discussion, café partage, questionnaires en ligne, etc.
- Tenue de la première consultation publique en vertu du service numérique du droit d'initiative;
- Des collaborations accrues avec des partenaires privilégiés de la Ville, dont le Conseil des Montréalaises, le Conseil interculturel de Montréal et le Conseil jeunesse de Montréal, pour favoriser une participation plurielle, équitable et inclusive;
- En 2019, toutes les commissions ont complété le virage de la gestion sans-papier pour soutenir la transition écologique;
- Mise en place à l'automne 2019 d'un projet pilote d'accueil des participant.es pour rendre la participation aux assemblées publiques moins intimidantes et l'accueil plus chaleureux.

L'année 2019 : en chiffres

70 **assemblées publiques**

98 **séances de travail**

123 **rapports déposés**

115 **personnes élues engagées**

Les commissions permanentes

Une commission est un groupe de travail composé d'un nombre restreint de personnes élues nommées par le *conseil municipal* et le *conseil d'agglomération*. Il peut s'agir de membres des conseils d'arrondissement, du conseil municipal et du conseil d'agglomération. À Montréal, une centaine de personnes élues siègent au sein de onze commissions permanentes couvrant chacune un domaine d'activité spécifique.

Les commissions permanentes mènent des processus de participation et de consultation publiques dans leur champ de compétences respectif, réalisent des études et formulent des recommandations sur divers enjeux d'intérêt municipal.

Les commissions permanentes constituent les principales instances d'interaction entre la population montréalaise et les personnes élues, tant par le volume d'activités, que par leur composition et le fait qu'elles alimentent directement la prise de décision des membres du comité exécutif, du conseil municipal et du conseil d'agglomération de Montréal.

Par leurs observations, réflexions et recommandations, les commissions permanentes participent au renforcement de la démocratie municipale.

Mission

Conformément à la *Loi sur les cités et villes* et à la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* leur mission consiste à éclairer la prise de décision des élu.es municipaux et à favoriser la participation des citoyennes et citoyens aux débats d'intérêt public.

Chacune des commissions permanentes a pour fonction d'étudier tout objet inscrit à son programme d'activité et de faire au conseil municipal ou d'agglomération, dont elle relève directement, les recommandations qu'elle juge appropriées. Elles peuvent également recevoir des mandats ponctuels du conseil municipal ou du conseil d'agglomération. Finalement, elles ont la possibilité d'exercer leur droit d'initiative afin d'étudier tout sujet qu'elles jugent approprié, et ce, dans leurs champs de compétence respectifs.

Le saviez-vous?

Bien qu'elles exercent un réel pouvoir d'influence auprès de l'Administration, les commissions permanentes constituent des structures exclusivement consultatives. Par conséquent, le caractère des opinions contenues dans les avis, recommandations et rapports des commissions n'est ni décisionnel ni exécutoire, et ce, contrairement aux décisions des conseils d'arrondissement, du conseil municipal, du comité exécutif et du conseil d'agglomération, dont les pouvoirs sont décisionnels.

Après le dépôt d'un rapport d'une commission permanente, il revient au comité exécutif d'y donner suite, habituellement dans les six mois suivant le dépôt. Le rapport du comité exécutif devient public au moment où il est présenté à une séance du conseil municipal.

Les 11 commissions permanentes

Les commissions permanentes relèvent directement soit du conseil municipal, soit du conseil d'agglomération, selon le dossier à l'étude. Une seule commission est de compétence municipale, la Commission de la présidence du conseil. Deux commissions sont strictement de compétence d'agglomération, la Commission sur le schéma d'aménagement et de développement de Montréal et la Commission de la sécurité publique. Les huit autres commissions étudient des dossiers de compétence municipale et d'agglomération.

Nom de la commission	Compétence	Nombre de membres
Culture, patrimoine et sports	Municipale et agglomération	11
Développement économique, urbain et habitation	Municipale et agglomération	11
Développement social et diversité montréalaise	Municipale et agglomération	11
Eau, environnement, développement durable et grands parcs	Municipale et agglomération	11
Examen des contrats	Municipale et agglomération	11
Finances et administration	Municipale et agglomération	12
Inspecteur général	Municipale et agglomération	12
Présidence du conseil	Municipale	9
Schéma d'aménagement et développement de Montréal	Agglomération	7
Sécurité publique	Agglomération	9
Transport et travaux publics	Municipale et agglomération	11

Cadre légal

À l'exception de la Commission sur l'examen des contrats et de la Commission sur l'inspecteur général, les commissions permanentes sont régies par la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4), ainsi que par les dispositions du *Règlement sur les commissions permanentes du conseil municipal* (06-009) et du *Règlement sur les commissions permanentes du conseil d'agglomération* (RCG 06-024).

La Commission de la sécurité publique est la seule qui doit obligatoirement être créée en vertu de la loi : sa composition, neuf membres incluant le représentant du gouvernement du Québec, est définie à l'article 72 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4).

Un peu d'histoire

En 1987, les six premières commissions permanentes du conseil ont été mises en place par l'Administration du maire Jean Doré, afin de démocratiser l'appareil municipal. Il faut rappeler que la Ville de Montréal faisait à l'époque figure de proue en la matière, étant la première municipalité autorisée par le gouvernement du Québec à se doter de telles instances d'aide à la prise de décisions. Ces commissions sont donc parmi les plus anciennes instances consultatives au Québec, précédant le Bureau de consultation de Montréal, mis sur pied en 1989, lui-même ancêtre de l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) qui a vu le jour en 2002.

Depuis plus de trente ans, les multiples consultations publiques menées par les commissions permanentes ont permis à un grand nombre de personnes de s'informer à propos d'enjeux municipaux de toutes sortes et de faire valoir leurs points de vue, directement aux personnes élues, sur une multitude de sujets d'ordre municipal et d'intérêt public.

Activités 2019



Commission sur la culture, le patrimoine et les sports

La Commission sur la culture, le patrimoine et les sports (CCPS) est une instance de consultation publique qui étudie des dossiers et consulte la population pour éclairer la prise de décision des personnes élues qui siègent au conseil municipal et au conseil d'agglomération, entre autres sur les sujets suivants :

- le patrimoine;
- le réseau des bibliothèques;
- le réseau Accès Culture;
- les ateliers d'artistes et l'art public;
- l'élite sportive;
- les événements sportifs d'envergure.

Présidence

- **Mme Anne-Marie Sigouin,** conseillère de ville, arrondissement Le Sud-Ouest

Vice-présidences

- **M. Robert Coutu,** maire, ville de Montréal-Est
- **M. Benoit Langevin,** conseiller de ville, arrondissement de Pierrefonds–Roxboro (vice-président à partir du 22 octobre 2019)

Membres

- **M. Younes Boukala,** conseiller d'arrondissement, arrondissement de Lachine
- **M. Alex Bottausci,** maire, ville de Dollard-des-Ormeaux
- **Mme Michèle Flannery,** conseillère d'arrondissement, arrondissement de Lachine
- **M. Jocelyn Pauzé,** conseiller de ville, arrondissement de Rosemont–La-Petite-Patrie
- **Mme Mindy Pollak,** conseillère d'arrondissement, arrondissement d'Outremont
- **Mme Chantal Rossi,** conseillère de ville, arrondissement de Montréal-Nord (vice-présidente jusqu'au 22 octobre 2019)
- **Mme Micheline Rouleau,** conseillère d'arrondissement, arrondissement de Lachine (membre à partir du 15 avril 2019)
- **M. Alain Vaillancourt,** conseiller d'arrondissement, arrondissement Le Sud-Ouest
- **Mme Stephanie Watt,** conseillère de la ville, arrondissement de Rosemont–La-Petite-Patrie (membre jusqu'au 15 avril 2019)

Objet d'étude en séances publiques

- Diagnostic du loisir public montréalais

Objet d'étude en séances de travail

- La Commission a concentré ses travaux à huis clos sur la réalisation du mandat sur le loisir public, avec notamment la planification de la démarche de concertation en amont de la consultation publique, ainsi que l'organisation de séances d'information sur l'accessibilité universelle en loisir et sur les spécificités du loisir culturel

Nombre de séances

Assemblées publiques: 5	**Séances de travail: 6**

Rapport

Diagnostic du loisir public montréalais



À la loupe

Diagnostic du loisir public montréalais
Une démarche de concertation inédite

Si l'une des activités principales des commissions permanentes demeure la tenue de consultations visant à favoriser la participation de la population aux débats d'intérêt public, les particularités du mandat du Diagnostic du loisir public montréalais ont amené la CCPS à repenser son approche.

Considérant que l'offre de service en loisir est une compétence d'arrondissement et que 75 % de la programmation municipale en loisir organisé est offerte par des organismes partenaires, il est apparu incontournable pour la Commission d'impliquer les arrondissements à sa démarche et de recueillir l'opinion préliminaire de certains organismes partenaires, en amont de la consultation publique formelle.

Cette réflexion préliminaire a été réalisée dans le cadre d'une démarche de concertation inédite, ayant reposé sur trois mécanismes distincts :

1. La tenue d'une journée de réflexion avec un comité d'experts ad hoc, composé de personnes-ressources en arrondissement et des services centraux concernés;
2. Le déploiement en ligne d'un questionnaire détaillé auprès du personnel en loisir des 19 arrondissements;
3. La tenue de deux groupes de discussion avec une vingtaine d'organismes de loisir partenaires de la Ville.

Grâce à cette démarche, la Commission s'est assuré que le diagnostic, tant dans son élaboration que dans ses résultats, reflète le plus adéquatement possible la réalité des premiers concernés. À partir des constats tirés, elle a pu identifier diverses perspectives de collaboration et pistes d'action pour répondre aux défis contemporains du loisir public, et faciliter l'adaptation du système montréalais de production de services de loisir aux enjeux de l'heure. Ces pistes d'action, consignées dans le document de réflexion ayant servi de base à la consultation, ont ensuite été soumises au débat public.



Perspectives 2020

Le 16 décembre 2019, la Commission sur la culture, le patrimoine et les sports a été mandatée par le conseil municipal pour tenir une consultation publique portant sur des orientations à l'étude pour la mise en valeur des grands ensembles industriels d'intérêt.

La réalisation de ce mandat permettra de mettre à profit la connaissance fine qu'ont les citoyennes et citoyens des milieux qu'ils et elles côtoient, et d'échanger sur les enjeux de conservation et de mise en valeur des grands ensembles industriels d'intérêt patrimonial qui ont façonné Montréal et participé à la définition de son identité.

La consultation permettra également de valider une identification des sites exceptionnels afin d'aligner les outils d'urbanisme en conséquence.

Commission sur le développement économique et urbain et l'habitation

La Commission sur le développement économique et urbain et l'habitation (DEUH) est une instance de consultation publique qui étudie toute question qui porte sur le développement économique, le territoire et l'habitation. Elle consulte la population pour éclairer la prise de décision des personnes élues qui siègent au conseil municipal et au conseil d'agglomération, entre autres sur les sujets suivants :

- l'apport des établissements d'enseignement supérieur (cégeps et universités);
- les activités du Port de Montréal et de l'aéroport;
- les parcs industriels;
- les centres de congrès;
- la réglementation liée à l'urbanisme et à la salubrité et à l'entretien des logements, etc.

Présidence

- **M. Richard Ryan,** conseiller de ville, arrondissement Le Plateau-Mont-Royal, et conseiller de ville désigné, arrondissement de Ville-Marie

Vice-présidences

- **M. Robert Coutu,** maire, ville de Montréal-Est
- **M. Dominic Perri,** conseiller de ville, arrondissement de Saint-Léonard

Membres

- **M. Alex Bottausci,** maire, ville de Dollard-des-Ormeaux
- **M. Younes Boukala,** conseiller d'arrondissement, arrondissement de Lachine
- **M. Yves Gignac,** conseiller d'arrondissement, arrondissement de Pierrefonds-Roxboro
- **Mme Fanny Magini,** conseillère d'arrondissement, arrondissement d'Outremont
- **M. Jocelyn Pauzé,** conseiller de ville, arrondissement de Rosemont–La Petite-patrie
- **M. Yves Sarault,** conseiller d'arrondissement, arrondissement de l'Île-Bizard–Sainte-Geneviève
- **Mme Véronique Tremblay,** conseillère d'arrondissement, arrondissement de Verdun
- **Mme Maeva Vilain,** conseillère d'arrondissement, arrondissement Le Plateau-Mont-Royal

Objets d'étude en séances publiques

- Les impacts du projet *Royalmount*
- Projet de règlement modifiant le *Règlement sur la construction et la transformation de bâtiments* (11-018) en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (LAU)
- La problématique des locaux commerciaux vacants (mandat amorcé en 2019)

Objet d'étude en séances de travail

- La Commission a concentré ses travaux à huis clos sur la réalisation des mandats de consultation publique

Nombre de séances

Assemblées publiques: 8	Séances de travail: 8

Rapports

- *Rapport et recommandations* - Projet de règlement modifiant le *Règlement sur la construction et la transformation de bâtiments* (11-018)
- *Rapport et recommandations* - Les impacts du projet *Royalmount*

À la loupe

Les impacts du projet Royalmount
Des suites tangibles suite au dépôt du rapport

À l'hiver 2019, la Commission sur le développement économique et urbain et l'habitation a mené un exercice de consultation publique visant à faire l'examen des impacts du projet Royalmount, un mégaprojet de développement privé du promoteur Carbonleo situé à l'intersection des autoroutes 15 et 40 sur le territoire de Ville Mont-Royal. L'objectif était d'évaluer l'acceptabilité sociale d'un tel projet, ainsi que ses impacts potentiels.

Entre le 27 novembre 2018 et le 24 janvier 2019, la Commission sur le développement économique et urbain et l'habitation a tenu sept assemblées publiques et analysé près de 80 mémoires et opinions écrites.

Face aux nombreuses inquiétudes exprimées par la population concernant les effets du projet sur la circulation, son impact sur l'offre commerciale et de divertissement du centre-ville, ainsi que la nécessité de faire une plus grande place à l'habitation, la Commission a formulé 15 recommandations, dont celle de suspendre le projet afin de revoir sa planification pour en faire un quartier à échelle humaine.

Dans une *lettre ouverte* publiée le 16 décembre 2019 dans la Presse, le promoteur du projet affirmait « les citoyens nous ont parlé; nous avons entendu. Nous sommes retournés à la table à dessin pour bonifier le projet en faire un véritable milieu de vie ». Le promoteur prévoit présenter en 2020 ses engagements clairs en réponse aux préoccupations citoyennes.

Perspectives 2020

En 2020, la Commission poursuivra ses travaux sur la problématique des locaux commerciaux vacants au fil d'une démarche de consultation publique créative et interactive. En complément des séances d'audition tenues à l'hôtel de ville, la Commission organisera des sessions locales de contribution participative dans les 19 arrondissements, ainsi qu'un atelier de cocréation destiné à la population commerçante et aux promoteurs immobiliers. L'un des objectifs de la consultation publique vise à dégager les pistes de solutions les plus adaptées pour Montréal, et à identifier les leviers nécessaires pour les mettre en oeuvre.

Commission sur le développement social et la diversité montréalaise

La Commission sur le développement social et la diversité montréalaise (CDSDM) étudie des dossiers et consulte la population pour éclairer la prise de décision des personnes élues qui siègent au conseil municipal et au conseil d'agglomération, entre autres sur les sujets suivants :

- le développement social;
- la diversité et l'inclusion de tous les Montréalais;
- le logement et l'aide aux personnes en situation d'itinérance;
- la gestion du Fonds de lutte contre la pauvreté.

Présidence:

- **Mme Sophie Thiébaut,** conseillère d'arrondissement, arrondissement Le Sud-Ouest

Vice-présidences :

- **M. Robert Coutu,** maire, ville de Montréal-Est
- **Mme Mary Deros,** conseillère de ville, arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension

Membres

- M**me Nancy Blanchet,** conseillère d'arrondissement, arrondissement de LaSalle
- **Mme Josefina Blanco,** conseillère d'arrondissement, arrondissement Le Plateau-Mont-Royal
- **M. Alex Bottausci,** maire, ville de Dollard-des-Ormeaux
- **M. Josué Corvil,** conseiller de ville, arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (à partir de septembre 2019)
- **Mme Suzanne Décarie,** conseillère de ville, arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles
- **M. Sterling Downey,** conseiller de ville, arrondissement de Verdun
- **Mme Sue Montgomery,** mairesse, arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce
- **Mme Mindy Pollak,** conseillère d'arrondissement, arrondissement d'Outremont
- **M. Benoit Langevin,** conseiller de ville, arrondissement de Pierrefonds-Roxboro (jusqu'en août 2019)

Objets d'étude en séances publiques

- Révision de la méthode de répartition du fonds de lutte à la pauvreté en fonction de l'indice de pauvreté
- Politique montréalaise de l'action communautaire

Objets d'étude en séances de travail

- Révision de l'indice de défavorisation de Montréal pour l'entente MTESS-Ville
- Indice de revenu viable (IRIS)
- Politique de reconnaissance et de soutien des organismes communautaires

- Répartition de l'enveloppe de l'entente Ville-ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS) en fonction de la Mesure du panier de consommation (MPC)
- État de situation sur les travaux de la Table sur la diversité, l'inclusion et la lutte aux discriminations
- Sujets à étudier en 2020 en lien avec la diversité montréalaise: rencontre avec le Conseil Interculturel de Montréal
- L'accompagnement municipal en matière de diversité religieuse

Nombre de séances

Assemblées publiques: 3 dont un café partage	**Séances de travail: 9**

Rapports

Rapport et recommandations - Révision de la méthode de répartition des fonds de l'Entente entre la Ville de Montréal et le Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (Entente Ville-MTESS 2018-2023)



À la loupe

Démarche en amont du projet de Politique montréalaise de l'action communautaire
Animation d'un café partage avec les regroupements d'organismes communautaires

En 2018, l'Administration s'est engagée à doter Montréal d'une politique de reconnaissance et de soutien des organismes communautaires. Une résolution a été adoptée au conseil municipal pour mandater le Service de la diversité et de l'inclusion sociale (SDIS) dans la préparation du projet de politique et confier à la CDSDM l'examen de ce dossier en consultation publique.

En amont de la consultation publique formelle, la Commission a organisé le 13 mars 2019, en collaboration avec les équipes du SDIS, un café partage à la mairie d'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension. Une vingtaine de représentant.es de regroupements d'organismes montréalais ont participé à cette journée d'échanges. L'objectif du café partage visait à rejoindre un public cible d'experts du milieu pour préciser les besoins et mobiliser autour de ce projet collectif.

En petits groupes, les commissaires ont ainsi pu échanger directement avec ces spécialistes de l'action communautaire et entendre leurs préoccupations. Cet exercice en amont de la consultation formelle a conduit à revoir l'approche de la démarche pour mieux répondre aux attentes. Ainsi, un projet de *Politique montréalaise de l'action communautaire* a vu le jour et a été présenté au grand public lors d'une séance d'information tenue en novembre 2019.

Pour la Commission, ce type de collaboration représente une première. Elle s'inspire cependant des bonnes pratiques de participation publique et s'inscrit dans une mouvance vers une planification de plus en plus participative.



Perspectives 2020

La consultation publique sur le projet de *Politique montréalaise de l'action communautaire* se poursuivra à l'hiver 2020 avec la tenue de séances publiques d'audition des mémoires.

Commission sur l'eau, l'environnement, le développement durable et les grands parcs

La Commission sur l'eau, l'environnement, le développement durable et les grands parcs (CEEDDP) étudie des dossiers et consulte la population pour éclairer la prise de décision des personnes élues qui siègent au conseil municipal et au conseil d'agglomération, entre autres sur les sujets suivants :

- la production et la distribution de l'eau potable;
- le traitement des eaux usées;
- la qualité de l'air;
- les arbres et les grands parcs;
- la gestion des déchets et du recyclage;
- la transition écologique et l'adaptation aux changements climatiques.

Présidence

- **Mme Valérie Patreau,** conseillère d'arrondissement, arrondissement d'Outremont

Vice-présidences

- **M. Francesco Miele,** conseiller de ville, arrondissement de Saint-Laurent
- **Mme Maria Tutino,** mairesse, ville de Baie-d'Urfé

Membres

- **Mme Christine Black,** mairesse, arrondissement de Montréal-Nord (membre jusqu'au 16 septembre 2019)
- **Mme Josefina Blanco,** conseillère d'arrondissement, arrondissement Le Plateau-Mont-Royal (membre à partir du 15 avril 2019)
- **Mme Lisa Christensen,** conseillère d'arrondissement, arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles
- **Mme Catherine Clément-Talbot,** conseillère de ville, arrondissement de Pierrefonds–Roxboro (membre à partir du 16 septembre 2019)
- **M. Gilles Déziel**, conseiller d'arrondissement, arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles
- **M. Christian Larocque,** conseiller d'arrondissement, arrondissement de L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève (membre jusqu'au 15 avril 2019)
- **Mme Fanny Magini,** conseillère d'arrondissement, arrondissement d'Outremont
- **M. Jérôme Normand,** conseiller de la Ville, arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville
- **M. Philippe Roy,** maire, ville de Mont-Royal (membre jusqu'au 13 décembre 2019)
- **Mme Maeva Vilain,** conseillère d'arrondissement, arrondissement Le Plateau-Mont-Royal

Objets d'étude en séances publiques

- Contrôle des circulaires
- *Montréal, objectif zéro déchet* : projet de Plan directeur de gestion des matières résiduelles 2020-2025 de l'agglomération de Montréal

Objets d'étude en séances de travail

- Lutte contre les changements climatiques, bonnes pratiques et outils d'aide à la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES)
- Travaux à huis clos entourant la réalisation des deux mandats de consultation publique

Nombre de séances

Assemblées publiques: 8	**Séances de travail: 12**

Rapport

- *Rapport et recommandations* - Lutte contre les changements climatiques, bonnes pratiques et outils d'aide à la réduction des émissions de gaz à effet de serre



À la loupe

Contrôle des circulaires
Premier mandat d'initiative confié à une commission permanente

La consultation publique sur le contrôle des circulaires a été lancée à la demande d'un groupe de Montréalaises et Montréalais qui a déposé une pétition en vertu du *droit d'initiative*. Le *Règlement sur la Charte montréalaise des droits et responsabilités et sur le droit d'initiative* permet à la population d'obtenir une consultation publique sur un sujet mobilisateur relevant de la Ville ou d'un arrondissement montréalais en recueillant 15 000 signatures d'appui valides.

La demande déposée portait sur des modifications souhaitées à la réglementation sur la distribution de matériel publicitaire à Montréal, et principalement d'«amender le règlement pour qu'une circulaire puisse seulement être déposée sur une propriété si le résident l'accepte en affichant un logo représentant une circulaire entourée d'un cercle bleu».

Cette consultation a donné lieu à une participation exceptionnelle de la population montréalaise, la Commission ayant recueilli près de 1 000 avis au total. Certains d'entre eux ont été présentés oralement, dans le cadre des cinq séances d'audition des mémoires tenues de la fin octobre à la mi-novembre; d'autres ont pris la forme de mémoires longs ou de messages très courts transmis simplement par courriel. De manière générale, ces avis étaient très partagés quant à l'opportunité d'aller de l'avant ou non avec les modifications proposées.

En réponse à cette mobilisation, la Commission a formulé et adopté, le 5 décembre 2019, huit recommandations basées sur une approche raisonnable, qui permettraient à la Ville d'agir pour limiter la mise en circulation chaque semaine de milliers d'articles publicitaires non sollicités et ainsi réduire les impacts environnementaux associés à ces activités, tout en laissant aux personnes qui souhaitent continuer de recevoir des circulaires à domicile la possibilité d'y avoir encore accès. Le rapport complet de consultation préparé par la Commission dans ce dossier est attendu au début de 2020.

La consultation publique sur le contrôle des circulaires menée par la Commission à l'automne 2019 constitue le premier mandat de consultation issu d'une demande de pétition qui, depuis l'entrée en vigueur du droit d'initiative, est confié à une commission permanente du conseil.

Pour en savoir plus sur le droit d'initiative: *montreal.ca/sujets/comprendre-le-droit-dinitiative*



Perspectives 2020

En 2020, la Commission poursuivra ses travaux de consultation publique sur le Projet de plan directeur de gestion des matières résiduelles - *Montréal, objectif zéro déchet*.

De plus, le 8 janvier 2020, la Ville a confié à la Commission sur l'eau, l'environnement, le développement durable et les grands parcs, le mandat de tenir une consultation publique en réponse à une demande reçue via le service numérique du droit d'initiative visant à faire cesser le gaspillage alimentaire.

Commission sur l'examen des contrats

La Commission sur l'examen des contrats (CEC) s'assure de la conformité des processus d'appels d'offres avant l'octroi des contrats, en s'appuyant sur les critères d'examen établis par le conseil municipal et le conseil d'agglomération.

Les dossiers examinés étant confidentiels, seules les personnes concernées peuvent avoir accès aux travaux de la Commission.

Présidence

- **Mme Karine Boivin Roy,** conseillère de ville, arrondissement de Mercier – Hochelaga-Maisonneuve

Vice-présidences

- **M. Christian Arseneault,** conseiller de ville, arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce
- **Mme Paola Hawa,** mairesse, ville de Sainte-Anne-de-Bellevue

Membres

- **Mme Julie Brisebois,** mairesse, village de Senneville
- **M. Luc Gagnon,** conseiller d'arrondissement, arrondissement de Verdun
- **M. Christian Larocque,** conseiller d'arrondissement, arrondissement de L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève
- **M. Jocelyn Pauzé,** conseillère de ville, arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie
- **M. Giovanni Rapanà,** conseiller de ville, arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles
- **Mme Micheline Rouleau,** conseillère de ville, arrondissement de Lachine
- **M. Robert Samoszewski,** conseiller d'arrondissement, arrondissement de L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève
- **Mme Lili-Anne Tremblay,** conseillère d'arrondissement, arrondissement de Saint-Léonard

Il est à noter que Mmes Stephanie Watt et Émilie Thuillier ont siégé à cette commission en début d'année 2019.

Objet d'étude en séances publiques

Cette commission ne tient pas de séance publique

Objet d'étude en séances de travail

La Commission étudie divers contrats qui lui sont soumis par le comité exécutif et qui répondent aux critères d'examen définis par les résolutions CM11 0202 et CG11 0082. En 2019, la Commission a étudié 102 contrats.

Nombre de séances

Assemblée publique: 0	**Séances de travail: 17**

Répartition des contrats étudiés en 2019 selon les critères d'examen applicables Parmi les 102 contrats étudiés par la CEC en 2019, 38 contrats sont d'une valeur de plus de 10 M$ (37%) et la moitié de ces contrats ont été étudiés en vertu d'un second critère d'examen.

Pour rappel, les contrats répondant à l'un ou l'autre des critères suivants doivent faire l'objet d'un examen de la conformité du processus d'appel d'offres ou d'octroi de contrat :

1. Contrat de plus de 10 M$;
2. Contrat de biens et services ou contrat d'exécution de travaux d'une valeur de plus de 2 M$ ou contrat de services professionnels d'une valeur de plus de 1 M$ répondant à l'une des conditions suivantes :
    a. Une seule soumission conforme reçue suite à un appel d'offres;
    b. Aucun appel d'offres effectué, le fournisseur étant considéré unique en vertu du *paragraphe 2° du premier alinéa de l'article 573.3 de la Loi sur les cités et villes;*
    c. Contrat accordé à un consortium;
    d. Écart de prix de plus de 20 % entre l'adjudicataire et le deuxième plus bas soumissionnaire conforme ou celui ayant obtenu la deuxième meilleure note totale suite à l'utilisation d'une grille d'évaluation;
    e. Écart de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire;
    f. L'adjudicataire en est à son troisième octroi de contrat consécutif pour un contrat récurrent;
    g. Transaction immobilière conclue de gré à gré à un montant différent de la juste valeur marchande.
3. Contrat que le comité exécutif ou un conseil d'arrondissement juge nécessaire de soumettre à la Commission.

Tableau illustrant la répartition des 102 contrats étudiés en 2019 selon les critères d'examen applicables	Nombre de contrats
**Contrats de plus de 10 M$** (parmi les 38 contrats de plus de 10 M$, 19 répondaient à un 2e critère d'examen / 50 %)	**38**
**Contrats de biens et services d'une valeur de plus de 2 M$** (parmi les 24, 7 sont de plus de 10 M$ / 29 %)	**24**
Une seule soumission conforme reçue à un appel d'offres;	9
Aucun appel d'offres effectué – fournisseur considéré unique;	1
Contrat accordé à un consortium;	0
Écart de prix de 20 % entre l'adjudicataire et le 2e plus bas soumissionnaire conforme;	8
Écart de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire;	12
L'adjudicataire en est à son 3e octroi de contrat consécutif pour un contrat récurrent;	7
Transaction immobilière conclue de gré à gré à un montant différent de la juste valeur marchande.	1
**Contrats d'exécution de travaux d'une valeur de plus de 2 M$** (parmi les 30, 11 sont de + de 10 M$ / 37 %)	**30**
Une seule soumission conforme reçue à un appel d'offres;	5
Aucun appel d'offres effectué – fournisseur considéré unique;	0
Contrat accordé à un consortium;	0
Écart de prix de 20 % entre l'adjudicataire et le 2e plus bas soumissionnaire conforme;	11
Écart de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire;	15
L'adjudicataire en est à son 3e octroi de contrat consécutif pour un contrat récurrent.	4
**Contrats de services professionnels de plus de 1 M$** (parmi les 27, 1 contrat est de plus de 10 M$ / 4 %)	**27**
Une seule soumission conforme reçue à un appel d'offres;	12
Aucun appel d'offres effectué – fournisseur considéré unique;	0
Contrat accordé à un consortium;	0
Écart de prix de plus de 20 % entre l'adjudicataire et le 2e plus bas soumissionnaire conforme ou celui ayant obtenu la 2e meilleure note totale suite à l'utilisation d'une grille d'évaluation;	4
Écart de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire;	13
L'adjudicataire en est à son 3e octroi de contrat consécutif pour un contrat récurrent.	6
Contrat que le comité exécutif ou un conseil d'arrondissement juge nécessaire de soumettre à la Commission.	1

Rapports

102 rapports portant sur des mandats reçus du comité exécutif pour étudier des contrats en provenance des unités administratives suivantes :

- Service de la gestion et de la planification immobilière (24)
- Service des infrastructures du réseau routier (22)
- Service de l'eau (16)
- Service des technologies de l'information (9)
- Service de la concertation des arrondissements (5)
- Service de l'urbanisme et de la mobilité (5)
- Service du matériel roulant et des ateliers (4)
- Service de l'approvisionnement (4)
- Service des infrastructures, de la voirie et des transports (3)
- Service de l'environnement (3)
- Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports (2)
- Service de l'Espace pour la vie (2)
- Commission des services électriques (2)
- Direction générale / Laboratoire d'innovation urbaine (1)

Rapport et recommandations « Bilan de la huitième année d'activité de la Commission permanente sur l'examen des contrats » – Dépôt au CM du 15 avril 2019 et au CG du 18 avril 2019



Perspectives 2020

La Commission poursuivra l'exercice de révision des critères d'examen des contrats établis en 2011, en menant une réflexion de fond sur chacun des critères et sur le mandat de la Commission. Cet exercice résulte d'un mandat donné par le conseil municipal, de réviser, conjointement avec le Bureau de l'inspecteur général, les critères d'examen établis en 2011 par les résolutions CM11 0202 et CG11 0082.

L'objectif de cette démarche est de rendre la contribution de la Commission encore plus significative et profitable à la collectivité montréalaise.

Commission sur les finances et l'administration

La Commission sur les finances et l'administration étudie des dossiers et consulte la population pour éclairer la prise de décision des personnes élues qui siègent au conseil municipal et au conseil d'agglomération sur des sujets comme :

- le programme triennal d'immobilisations de la Ville de Montréal (PTI);
- les budgets de fonctionnement de la Ville, des sociétés paramunicipales et de la Société de transport de Montréal (STM);
- le rapport du vérificateur général;
- l'évaluation foncière.

Présidence

- **M. Richard Deschamps,** conseiller de ville, arrondissement de LaSalle

Vice-présidences

- **M. Georges Bourelle,** maire, ville de Beaconsfield
- **M. Alan DeSousa,** maire, arrondissement de Saint-Laurent

Membres

- M**me Lisa Christensen,** conseillère d'arrondissement, arrondissement Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles
- **M. Richard Guay,** conseiller de ville, arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles
- **Mme Marie-Andrée Mauger,** conseillère d'arrondissement, arrondissement de Verdun
- **M. Peter McQueen,** conseiller de ville, arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce
- **Mme Sophie Mauzerolle,** conseillère de ville, arrondissement de Ville-Marie
- **M. Pierre Lessard-Blais,** maire, arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve
- **M. Philipe Tomlinson,** maire, arrondissement d'Outremont
- **M. Alain Vaillancourt,** conseiller d'arrondissement, arrondissement Le Sud-Ouest

Objets d'étude en séances publiques

Consultation prébudgétaire en vue du dépôt du budget de fonctionnement 2020

Étude publique des budgets de fonctionnement 2020 et du Programme triennal d'immobilisations (PTI) 2020-2021-2022

Discussion publique au sujet du Rapport du vérificateur général de la Ville de Montréal pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2018

Objet d'étude en séances de travail

Motion CM17 0634 : Motion de l'opposition officielle pour alléger le fardeau fiscal imposé aux OBNL locataires dans des immeubles non résidentiels

Nombre de séances

Assemblées publiques: 25	Séances de travail: 11

Rapports

- Perspectives budgétaires 2020 - *Rapport et recommandations* – Dépôt au CM du 17 juin 2019 et au CG du 20 juin 2019
- Étude publique du Rapport du vérificateur général de la Ville de Montréal – exercice 201 – *Rapport et recommandations* - Dépôt au CM du 19 août 2019 et au CG du 22 août 2019
- Étude publique des budgets de fonctionnement 2020 et du PTI 2020-2021-2022 – *Rapport et recommandations* – Dépôt au CM du 11 décembre 2019 et au CG du 13 décembre 2019



À la loupe

Consultation prébudgétaire
Une première pour la Ville de Montréal

Au printemps 2019, l'Administration montréalaise a tenu pour la première fois de son histoire des consultations prébudgétaires en vue de l'élaboration de son budget 2020. Cet exercice ouvert au grand public s'est déroulé au printemps 2019. Durant cinq séances publiques d'audition de mémoires, la Commission a entendu environ 70 intervenant.es.

À l'issue de cette démarche, la Commission a déposé un rapport avec 27 recommandations qui ont donné lieu à des résultats dès cette année avec l'annonce d'un contrat donné au Centre d'écologie urbaine de Montréal (CEUM) pour développer un budget participatif Ville, ainsi que l'annonce de mesures écofiscales, dont une taxation de l'eau pour les industries, commerces et institutions (ICI) dans le budget 2020 de la Ville.

L'exercice de consultation prébudgétaire sera reconduit annuellement.



Perspectives 2020

Motion CM17 0634 : Motion de l'opposition officielle pour alléger le fardeau fiscal imposé aux OBNL locataires dans des immeubles non résidentiels - poursuite des travaux

Motion CM18 1290 : Motion de l'opposition officielle pour que la Ville de Montréal implante la norme ISO 37001, une certification anticorruption - début des travaux

Consultation prébudgétaire 2021

Étude publique des budgets de fonctionnement 2021 et du Programme triennal d'immobilisations (PTI) 2021-2022-2023

Discussion publique au sujet du Rapport du vérificateur général de la Ville de Montréal pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2019

Commission sur l'inspecteur général

La Commission sur l'inspecteur général est une instance mise sur pied pour étudier les dossiers qui relèvent du mandat de l'inspectrice générale, Me Brigitte Bishop. Les dossiers examinés étant confidentiels, seules les personnes concernées peuvent avoir accès aux travaux de la Commission.

Pour en savoir plus sur le rôle de l'inspectrice générale et le Bureau de l'inspecteur général (BIG) de la Ville, consultez *https://www.bigmtl.ca/*

Présidence

- **Mme Manon Barbe,** mairesse, arrondissement de LaSalle

Vice-présidences

- **Mme Christine Black,** mairesse, arrondissement de Montréal-Nord
- **M. Michel Gibson,** maire, ville de Kirkland
- **Mme Marie-Andrée Mauger,** conseillère d'arrondissement, arrondissement de Verdun

Membres

- **M. Christian Arseneault,** conseiller de la ville, arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce
- **M. Alan DeSousa, maire,** arrondissement de Saint-Laurent
- **Mme Paola Hawa,** maire, ville de Sainte-Anne-de-Bellevue
- **Mme Nathalie Pierre-Antoine,** conseillère d'arrondissement, Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles
- **M. Robert Samoszewski,** conseiller d'arrondissement, arrondissement de L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève
- **M. Yves Sarault,** conseiller d'arrondissement, arrondissement de L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève
- **M. Alain Vaillancourt,** conseiller d'arrondissement, arrondissement Le Sud-Ouest
- **Mme Maeva Vilain,** conseillère d'arrondissement, arrondissement Le Plateau-Mont-Royal

Il est à noter que Mme Patricia R. Lattanzio, qui était conseillère de ville à l'arrondissement de Saint-Léonard, a siégé à cette commission jusqu'à l'automne 2019.

Objet d'étude en séances de travail

- Cette commission ne tient pas de séance publique

Objets d'étude en séances de travail

- En raison du caractère confidentiel des informations contenues aux dossiers, l'étude de ceux-ci se déroule à huis clos.
- Rapport annuel 2018 pour l'exercice terminé au 31 décembre 2018
- Rapport de recommandations concernant l'agrandissement et le réaménagement de la bibliothèque de Pierrefonds (appel d'offres 5887) (2019-01-28)
- Rapport de recommandations concernant le processus de passation de contrat lié au nouveau complexe aquatique intérieur au Centre Rosemont (appels d'offres 16-15580 et n° 5846) (2019-02-25)

- Décision : Résiliation d'un contrat visant la proposition de finis pour la réfection du chalet-restaurant du parc La Fontaine (contrat n° 18-1922) (2019-05-10)
- Décision : Résiliation de deux contrats visant des services de déneigement des chaussées et des trottoirs (appel d'offres 16-15049) (2019-06-17)
- Rapport de mi-année 2019 pour la période du 1er janvier au 30 juin 2019 (2019-09-16)
- Rapport de recommandations concernant un sous-contrat de transport de la neige (2019-10-22)

Nombre de séances

Assemblée publique: 0	**Séances de travail: 7**

Rapports

- *Commentaires et recommandations* faisant suite au Rapport de mi-année 2019 du Bureau de l'inspecteur général pour la période du 1er janvier au 30 juin 2019 (2019-11-18)
- *Commentaires et recommandations* faisant suite au Rapport de recommandation du Bureau de l'inspecteur général concernant un sous-contrat de transport de la neige (2019-11-18)
- *Commentaires et recommandations* faisant suite au Rapport de décision de l'inspectrice générale portant sur la résiliation d'un contrat visant la proposition de finis pour la réfection du chalet-restaurant du parc La Fontaine (contrat no 18-1922) (2019-04-15)
- *Commentaires et recommandations* faisant suite au Rapport de recommandations de l'inspectrice générale concernant le processus de passation de contrat lié au nouveau complexe aquatique intérieur au Centre Rosemont (appels d'offres 16-15580 et no 5846) (2019-04-15)
- *Commentaires et recommandations* faisant suite au Rapport de recommandations de l'inspectrice générale concernant l'agrandissement et le réaménagement de la bibliothèque de Pierrefonds (appel d'offres 5887) (2019-03-25)

Commission de la présidence du conseil

La Commission de la présidence du conseil (CPC) étudie des dossiers qui visent à favoriser la participation de la population aux différentes instances démocratiques de la Ville. Ces études visent à guider la prise de décision des personnes élues qui siègent au conseil municipal, entre autres dans les dossiers suivants :

- Règlement sur la procédure d'assemblée et règles de régie interne du conseil municipal (06-051);
- Code d'éthique et de conduite des membres du conseil de la Ville et des conseils d'arrondissement;
- Fonctionnement de la période de questions du public au conseil municipal;
- Suivi des travaux du conseiller à l'éthique indépendant des personnes élues et du personnel de cabinet.

Présidence

- **Mme Cathy Wong,** présidente du conseil, conseillère de ville, arrondissement de Ville-Marie

Vice-présidences

- **M. François Limoges,** conseiller de ville, arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie
- **Mme Chantal Rossi,** conseillère de ville, arrondissement de Montréal-Nord

Membres

- **M. Sterling Downey,** conseiller de ville, arrondissement de Verdun
- **Mme Andrée Hénault,** conseillère de ville, arrondissement d'Anjou
- **M. Normand Marinacci,** conseiller de ville, arrondissement de l'Île-Bizard–Sainte-Geneviève
- **M. Peter McQueen,** conseiller de ville, arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce
- **Mme Suzie Miron,** conseillère de ville, arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve
- **Mme Sue Montgomery,** mairesse, arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce
- **M. Aref Salem,** conseiller de ville, arrondissement de Saint-Laurent
- **Mme Lise Zarac,** conseillère de ville, arrondissement de LaSalle

À noter que M. Sterling Downey a été vice-président de cette Commission jusqu'à l'automne 2019.

Objet d'étude en séances publiques

- La période de questions du public au conseil municipal

Objets d'étude en séances de travail

- Bilan 2018 du Bureau de la présidence du conseil
- Bilan 2018 des activités des commissions permanentes
- Étude de la possibilité de mettre en œuvre la réponse du comité exécutif à une recommandation de la Commission de la sécurité publique et de la *Commission sur le développement social et la diversité montréalaise* (CE18 0281) dans son rapport intitulé *Bilan général des actions de l'agglomération de Montréal pour lutter contre le profilage racial et le profilage social 2012 – 2016* déposé le 25 septembre 2017 à l'effet de : « R-29. Modifier le Code d'éthique des élues et élus municipaux pour inclure des balises sur les profilages social et racial »

- Motion CM18 0111 - Motion de l'opposition officielle demandant un amendement au Code d'éthique et de conduite des membres du conseil de la Ville et des conseils d'arrondissement pour traiter des inconduites sexuelles (motion #MoiAussi)
- Motion CM18 1395 - Motion de l'opposition officielle afin d'interdire les applaudissements lors de la période de questions des élus et des citoyens au conseil municipal de Montréal
- Rapport 2018 du conseiller à l'éthique
- Motion CM18 0557 - Motion non partisane visant à mandater la Commission de la présidence du conseil afin qu'elle examine l'expérience de scrutin préférentiel qui se déroule en Ontario et qu'elle détermine si la participation aux élections municipales québécoises augmenterait si le scrutin avait lieu un autre jour que le dimanche
- Présentation des règlements du Jeune Conseil de Montréal et de la 32e édition de la simulation de conseil municipal pour les jeunes
- Rapport synthèse des résultats issus du sondage adressé aux secrétaires d'arrondissement en matière de participation citoyenne et de conciliation famille-travail des personnes élues
- Présentation des rapports annuels de l'Ombudsman et de l'OCPM
- Présentation de la mise à jour du plan d'action 2018-2021 et du rapport 2019 sur la conciliation famille-travail des personnes élues

Nombre de séances

Assemblées publiques: 6	**Séances de travail: 10**

Rapports

- Conseil municipal du 21e siècle
- Étude de nouvelles avenues pour mettre en place des méthodes de dénonciation des inconduites sexuelles, des mesures de protection pour les victimes ainsi que des mesures de formation des personnes élues (CM18 0111)
- Examen de l'expérience du scrutin préférentiel 2018 de la Ville de London, en Ontario et corrélation entre la participation électorale et le jour du scrutin (CM18 0557)
- Mise en oeuvre d'une réponse du comité exécutif : Proposition de modification à apporter au Code d'éthique et de conduite des membres du conseil de la Ville et des conseils d'arrondissement
- Les activités des commissions permanentes - Bilan 2018
- Orientations concernant le service de halte-garderie à l'hôtel de ville lors de la période de questions du public au conseil municipal

À la loupe

Période de questions du public au conseil municipal
Tenue de séances itinérantes et appel à la créativité

Au printemps 2019, la Commission de la présidence du conseil est allée à la rencontre de la population montréalaise dans le cadre d'une consultation publique itinérante pour échanger de manière informelle au sujet du fonctionnement de la période de questions du public au conseil municipal, qui se tient une fois par mois à l'hôtel de ville, dans le Vieux-Montréal.

Les personnes et organismes étaient invités à participer à une série de quatre rencontres publiques tenues dans différents lieux du territoire montréalais. La volonté de la Commission était de permettre des échanges moins formels, d'entendre les opinions et de recevoir les mémoires.

Les participant.es étaient invités à s'exprimer de façon créative (slam, poème, chanson, dessin, saynète, etc.) ou plus traditionnelle (lettres d'opinion et mémoires) par une, deux ou trois personnes, ou, encore, par un groupe.

À la suite de cette démarche, la Commission a exprimé le souhait dans son rapport final que le comité exécutif de la Ville explore les façons de transformer la période de questions du public en véritable forum citoyen numérique, principalement par l'utilisation des technologies de l'information.

Perspectives 2020

À l'hiver 2020, la Commission entend mener un exercice de réflexion en profondeur sur la thématique de la démocratie municipale, afin d'identifier les dossiers d'intérêt à travailler dans les prochains mois.

Commission sur le schéma d'aménagement et de développement de Montréal

La Commission sur le schéma d'aménagement et de développement de Montréal, créée en 2014 par le conseil d'agglomération conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, chapitre A-19.1), est chargée de l'étude des modifications au Schéma d'aménagement et de développement de Montréal.

Conformément à la Loi, cette Commission devient active et débute ses travaux uniquement lorsqu'un mandat lui est confié.

Présidence

- **M. Pierre Lessard-Blais,** maire, arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve

Vice-présidence

- **Mme Paola Hawa,** mairesse, ville de Sainte-Anne-de-Bellevue

Membres

- **M. Dimitrios Jim Beis,** maire, arrondissement de Pierrefonds-Roxboro
- **M. Georges Bourelle,** maire, ville de Beaconsfield
- **Mme Christine Gosselin,** conseillère de ville, arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie
- **Mme Nathalie Goulet,** conseillère de ville, arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville
- **M. Philippe Tomlinson,** maire, arrondissement d'Outremont

Objet d'étude en séances publiques

- Aucune modification ponctuelle au Schéma d'aménagement n'a été présentée

Objet d'étude en séances de travail

- Aucune séance tenue

Nombre de séances

Assemblée publique: 0	**Séance de travail: 0**

Rapport

- Aucun rapport déposé

Commission sur la sécurité publique

La Commission de la sécurité publique (CSP) est une instance de consultation publique et de surveillance qui éclaire la prise de décision des personnes élues qui siègent au conseil d'agglomération sur des dossiers comme :

- la sécurité incendie;
- la lutte au profilage racial et au profilage social;
- les mesures d'urgence et les plans d'intervention relatifs aux crues, à la chaleur accablante ou aux pandémies de grippe;
- les bilans annuels ainsi que les plans d'action et les politiques du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) et du Service de sécurité incendie de Montréal (SIM).

Présidence

- **M. Alex Norris,** conseiller de ville, arrondissement Le Plateau-Mont-Royal

Vice-présidences

- **M. Abdelhaq Sari,** conseiller de ville, arrondissement de Montréal-Nord
- **M. Philippe Roy,** maire, ville Mont-Royal

Membres

- **M. John Belvedere,** maire, ville de Pointe-Claire
- **Mme Josefina Blanco,** conseillère d'arrondissement, arrondissement Le Plateau-Mont-Royal
- **Mme Michèle Flannery,** conseillère d'arrondissement, arrondissement de Lachine
- **M. Luc Gagnon,** conseiller d'arrondissement, arrondissement de Verdun
- **Mme Julie-Pascale Provost,** conseillère d'arrondissement, arrondissement de Lachine
- **M. Jacques Mercier,** représentant du gouvernement du Québec

Objets d'étude en séances publiques

- Caméras portatives (SPVM)
- Motion CM18 1052 - Brigadiers scolaires - Étude publique au sujet de la sécurité des placements entre la maison et l'école
- Briefing technique sur les Plans particuliers d'intervention en eau potable (SIM)
- Protocoles d'intervention dans le métro (SIM)
- Les techniques de désescalade et les clientèles vulnérables (SPVM)
- Rapport des activités du SIM 2018
- Rapport annuel du SPVM 2018
- Bilan de l'état de préparation (SIM)
- Défis et réalisations du nouveau Service des affaires internes
- Présentation des activités de prévention incendie et de sensibilisation communautaire
- Présentation du rapport *Les interpellations policières à la lumière des identités racisées des personnes interpellées*

- Briefing technique sur la collecte de données biométriques - Motion CM19 0947
- Suivi du Plan stratégique pour soutenir le personnel du SPVM en matière de prévention du profilage racial et social 2018-2021

Objets d'étude en séances de travail

- Briefing technique sur les Plans particuliers d'intervention en eau potable (SIM)
- Protocoles d'intervention dans le métro (SIM)
- Bilan de l'état de préparation (SIM)
- Projets en sécurité civile (SIM)
- L'état de préparation de la Ville face à une crise du verglas (SIM)
- Motion CM19 0947 - Motion non partisane visant à veiller à ce que l'utilisation de nouvelles technologies par le SPVM et par d'autres
- Recherche et sauvetage en milieu urbain à l'aide d'équipement lourd (RSMUEL) (SIM)
- Suivi des recommandations en matière de lutte au profilage social et racial

Nombre de séances

Assemblées publiques: 9	**Séances de travail: 11**

Rapport

- *Rapport et recommandations* - La sécurité des déplacements entre la maison et l'école, Rapport déposé au CM du 25 mars 2019 et au CG du 28 mars 2019



À la loupe

La lutte au profilage racial et social
Des résultats concrets au rendez-vous

En 2017, le conseil de Ville mandate une commission conjointe, composée des membres de la Commission de la sécurité publique (CSP) et de la Commission sur le développement social et la diversité montréalaise, de mener une consultation publique sur le profilage social et le profilage racial. La CSP assure le suivi de la mise en oeuvre des recommandations qui découlent de cette consultation publique.

Le 22 novembre 2019, la CSP étudiait en assemblée publique le rapport sur *Les interpellations policières à la lumière des identités racisées des personnes interpellées*.

En janvier 2020, le Service de la diversité et de l'inclusion sociale a présenté le bilan de la mise en oeuvre des recommandations de la Commission conjointe pour les années 2018 et 2019. Cet exercice de reddition de compte sera poursuivi pour l'année 2020 également.

Des résultats concrets découlent des travaux de la Commission sur ce sujet, notamment l'élaboration d'indicateurs par le *SPVM* et des chercheurs pour lutter contre les profilages, comme recommandé par la Commission conjointe.



Perspectives 2020

La Commission poursuivra le mandat CM19 0947 - *Motion non partisane visant à veiller à ce que l'utilisation de nouvelles technologies par le SPVM et par d'autres services municipaux ne porte pas atteinte aux droits civils des citoyens*. Elle poursuivra également le suivi de la mise en oeuvre des recommandations de la Commission conjointe en matière de lutte au profilage racial et social, au Rapport des activités du SIM 2019, au Rapport annuel du SPVM 2019, ainsi qu'au Bilan des inondations 2018.

Commission sur le transport et les travaux publics

La Commission sur le transport et les travaux publics étudie des dossiers et consulte la population pour éclairer la prise de décision des personnes élues qui siègent au conseil municipal et au conseil d'agglomération, notamment sur les sujets suivants :

- le transport actif et collectif;
- les travaux d'infrastructures dans les rues de Montréal;
- les technologies de l'information au service de la mobilité des personnes.

Présidence

- **Mme Marie Plourde,** conseillère d'arrondissement, arrondissement Le Plateau-Mont-Royal

Vice-présidences :

- **Mme Paola Hawa,** mairesse, ville de Sainte-Anne-de-Bellevue
- **M. Aref Salem,** conseiller de ville, arrondissement de Saint-Laurent

Membres:

- **M. François W. Croteau,** maire, arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie
- **M. Michel Gibson,** maire, ville de Kirkland
- **Mme Marianne Giguère,** conseillère de ville, arrondissement Le Plateau- Mont-Royal
- **M. Pierre L'Heureux,** conseiller d'arrondissement, arrondissement de Verdun
- **Mme Marie-Andrée Mauger,** conseillère d'arrondissement, arrondissement de Verdun
- **M. Christian Larocque,** conseiller d'arrondissement, arrondissement de l'Île-Bizard–Sainte-Geneviève
- **M. Peter McQueen,** conseiller de ville, arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre -Dame-de-Grâce
- **M. Hadrien Parizeau,** conseiller de ville, arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville

Objet d'étude en séances publiques

- Tenue de groupes de discussion portant sur les perceptions et enjeux de la mobilité durable dans le cadre de la démarche « la mobilité durable, où en êtes-vous? »

Objets d'étude en séances de travail

- Changements de comportements et mobilité durable : bases théoriques
- Accompagnement des Montréalaises et des Montréalais vers la mobilité durable
- Planification du questionnaire en ligne avec la Chaire Polytechnique-Mobilité
- Planification de six groupes de discussion dans six territoires différents sur l'île de Montréal, avec la psychologue sociale et environnementale Mme Anne-Sophie Gousse-Lessard
- Mobilité intégrée et politiques de mobilité durable

- Revue des bonnes pratiques des employeurs en mobilité durable à Montréal, MOBA, Voyagez futé, Centre de gestion des déplacements de l'Est de Montréal et Lanaudière (CGDEML)
- Résultats de l'application *Montréal Trajet*

Nombre de séances

Assemblées publiques: 6 groupes de discussion	**Séances de travail: 7**

Rapport

Aucun rapport déposé



À la loupe

La mobilité durable: où en êtes-vous?
Contribuer à la réflexion collective

Afin de réfléchir à l'utilisation de l'automobile privée, la Commission a entrepris une démarche visant différents aspects de la mobilité durable.

Avec l'expertise et le soutien du Service de l'urbanisme et de la mobilité (SUM), les commissaires ont planifié une démarche de participation publique comprenant un questionnaire en ligne préparé avec la Chaire Polytechnique-Mobilité, auquel 2615 personnes ont répondu. Cet outil de cueillette a permis de recueillir les habitudes de mobilité des répondant.es au questionnaire.

La Commission a ensuite organisé six groupes de discussion entre juin et septembre 2019 afin d'approfondir les premiers constats tirés du questionnaire. Un total de 46 personnes ont participé à l'une ou l'autre de ces activités conçues et animées par une psychologue sociale et environnementale, et tenues dans divers lieux. Les membres de la Commission se sont joints à l'atelier pour la présentation des résultats synthèses du questionnaire en ligne par le chercheur de la Chaire Polytechnique-Mobilité. Un échange collectif s'en est suivi permettant de faire émerger une série d'enjeux et de pistes de réflexions qui contribueront à alimenter les travaux futurs de la Commission.



Perspectives 2020

À l'hiver 2020, la Commission poursuivra ses travaux sur la mobilité durable.

Conclusion

Les commissions permanentes du conseil, à votre écoute!

Cette année marquée par plusieurs expérimentations et innovations répond à une volonté d'engagement affirmée de la part des Montréalaises et des Montréalais de participer activement au développement de leur ville.

La Commission de la présidence du conseil invite donc l'ensemble des commissions permanentes de la Ville de Montréal à faire preuve d'audace et à s'inspirer des meilleures pratiques, afin de favoriser la participation des citoyennes et citoyens dans le cadre de leurs travaux respectifs.

Pour suivre les travaux et l'actualité des commissions permanentes

S'abonner à l'infolettre des commissions

Visitez le site Internet des commissions permanentes : ville.montreal.qc.ca/commissions

Suivez-nous sur les réseaux sociaux

@commissions.mtl

@Comm_MTL

Montréal

montreal.ca

Ville de Montréal (02-20) 24950

Montréal

Déclaration
Séance du Conseil municipal du 24 février 2020

Article 15.01

Déclaration pour souligner la Journée internationale des femmes 2020

Attendu que la Journée internationale des femmes se tiendra le 8 mars et aura pour thème : *Je suis de la Génération Égalité : Levez-vous pour les droits des femmes*;

Attendu que l'année 2020 marquera le 25e anniversaire de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing. Adopté en 1995 lors de la 4e Conférence mondiale sur les femmes tenue à Beijing, en Chine, le Programme d'action de Beijing est considéré comme la feuille de route la plus progressiste en matière d'autonomisation des femmes et des filles partout dans le monde;

Attendu que 2020 devrait être une année charnière dans la promotion de l'égalité des sexes dans le monde, puisque la communauté internationale évaluera à ce moment-là les progrès réalisés en faveur des droits des femmes depuis l'adoption du Programme d'action de Beijing;

Attendu que pour atteindre l'égalité des sexes, la violence faite aux femmes et aux filles devra être combattue avec ardeur;

Attendu que le dictionnaire Le Petit Robert a fait de « féminicide » son mot de l'année 2019, ce qui reflète une prise de conscience collective importante alors que la violence faite aux femmes et aux filles continue d'être un fléau;

Attendu que près du tiers des victimes d'homicides au Canada, en 2015, étaient des femmes et que la moitié d'entre elles ont été tuées par un partenaire intime ou un époux, selon les données de Statistique Canada;

Attendu que, selon un rapport publié le 6 décembre 2019 par l'Observatoire canadien du féminicide pour la justice et la responsabilisation, 118 femmes et filles ont été tuées en 2019 au Canada, ce qui signifie qu'il y a eu un meurtre de femme à chaque trois jours, en moyenne;

Attendu que les femmes sont encore aujourd'hui plus à risque d'être victimes d'un homicide conjugal. En 2015, le taux de femmes victimes d'homicide conjugal était de 45 pour 1 million – un taux plus de 5 fois plus élevé que le taux d'hommes victimes d'homicide conjugal, selon Statistique Canada;

Attendu que la grande région de Montréal a été la scène de quatre féminicides au cours des derniers mois. Ainsi, Vanessa Primeau, 23 ans, a vraisemblablement été assassinée dans Mercier–Hochelaga-Maisonneuve, le 23 janvier 2020. Ce dossier n'a toujours pas été résolu par les autorités policières. Jaël Cantin, 33 ans et mère de six enfants, a été tuée le 16 janvier 2020. Son conjoint a été accusé du meurtre. Astrid Declerck, 48 ans et mère de deux enfants, a été tuée le jour de Noël 2019. Son mari s'est ensuite enlevé la vie. Dahia Khellaf, 43 ans, et ses deux garçons, de 2 et 4 ans, ont été tués le 4 décembre 2019. Son mari et le père des enfants s'est ensuite enlevé la vie;

Attendu que dans le district de Montréal uniquement, 4016 dossiers ont été ouverts en 2018 par le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP) en matière de violence conjugale;

Attendu que plus de 87 000 femmes ont été tuées de manière intentionnelle en 2017 à travers le monde, selon les chiffres de l'ONU;

Attendu que 38 % des meurtres de femmes sont le fait de leur partenaire intime masculin, selon les données de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) publiées en 2017;

Il est proposé par la mairesse de Montréal, Valérie Plante, appuyé par Nathalie Goulet, responsable de l'inclusion sociale, des sports et loisirs, de la condition féminine, de l'itinérance et de la jeunesse au comité exécutif,

Et résolu

Que la Ville de Montréal souligne la Journée internationale des femmes, le 8 mars;

Que la Ville de Montréal condamne avec force et ne tolère pas la violence à l'égard des femmes et des filles, qui constitue une violation des droits fondamentaux de la personne humaine et qui nuit à l'atteinte de l'égalité des sexes;

Que la Ville de Montréal favorise les initiatives en matière de conciliation travail-famille, d'accessibilité, d'inclusion et de soutien aux groupes et aux refuges dédiés aux femmes sur son territoire afin de favoriser la participation des femmes dans toutes les sphères de la vie montréalaise, d'assurer leur sécurité, et d'ainsi travailler à l'atteinte de l'égalité des sexes.

Montréal

Déclaration
Séance du Conseil municipal du 24 février 2020

Article 15.02

Déclaration pour reconnaître l'importance de l'épidémie de typhus de 1847 et souligner les sacrifices et le courage de celles et ceux qui ont été touchés

Attendu que 100 000 immigrants d'origine irlandaise ont gagné le Canada en 1847 en raison de la Grande Famine en Irlande. Quelque 70 000 Irlandais se sont installés à Montréal, une ville qui ne comptait à l'époque que 50 000 habitants;

Attendu que plusieurs Irlandais souffraient du typhus à leur arrivée à Montréal. Ces personnes avaient pu contracter la maladie sur les bateaux qui les ont conduits à Montréal ou à la station de quarantaine de la Grosse Île, située au milieu du fleuve Saint-Laurent, dans l'archipel de l'Îsle-aux-Grues;

Attendu que le maire de Montréal de l'époque, John Easton Mills, soucieux de contenir l'épidémie de typhus et de protéger la population de Montréal, a ordonné, au cours du printemps 1847, la construction de baraques de bois dans l'est de Pointe-Saint-Charles, un secteur aussi connu sous l'appellation Goose Village, Victoriatown ou le secteur Bridge-Bonaventure;

Attendu que plus de 6 000 personnes sont mortes des suites du typhus et ont été enterrées dans le secteur est de Pointe-Saint-Charles;

Attendu que de nombreux Montréalais et Montréalaises – francophones et anglophones, membres du clergé et laïques – ont pris soin des malades dans les baraques de bois construites à Pointe-Saint-Charles. Le maire John Easton Mills est d'ailleurs mort après avoir été infecté par le virus en aidant les malades;

Attendu que les restes d'au moins 14 personnes ont été découverts au cours des travaux de construction du Réseau express métropolitain (REM), menés par la Caisse de dépôt et placement du Québec Infra (CDPQi) et son partenaire, NouvLR;

Il est proposé par la mairesse de Montréal, Valérie Plante, appuyé par le vice-maire de Montréal, Sterling Downey,

Et résolu

Que la Ville de Montréal reconnaisse officiellement l'importance de l'épidémie de typhus de 1847 dans l'histoire de Montréal et de nombreuses communautés, dont celles d'origine irlandaise qui ont été particulièrement frappées par la maladie;

Que la Ville de Montréal offre à nouveau ses sincères condoléances aux membres de la communauté irlandaise, dont plusieurs comptent parmi leurs descendants des immigrants de la Grande famine irlandaise;

Que la Ville de Montréal souhaite remercier les braves hommes et femmes qui ont porté assistance aux malades au cours de l'épidémie de typhus – les médecins, les infirmières, les prêtres, les membres de la congrégation des Sœurs grises, le maire John Easton Mills, les Premières Nations et les citoyens et citoyennes – et souhaite reconnaître leur courage.

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 20.01

2020/02/24
13:00

(1)

Dossier # : 1207286001

Unité administrative responsable :	Service de la concertation des arrondissements , Direction , Division du soutien aux projets et aux programmes , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	Programme de propreté
Objet :	Exercer l'option de prolongation pour une période de 8 mois, soit du 1er avril 2020 au 30 novembre 2020 et autoriser une dépense additionnelle de 2 064 067,33 $, taxes incluses, pour la fourniture de services de gestion des brigades de propreté dans les arrondissements de Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce, Le Plateau-Mont-Royal, Le Sud-Ouest et Ville-Marie, dans le cadre des contrats accordés à Services d'entretien Alphanet inc. et GDI Services (Québec) S.E.C (CM18 0394) majorant ainsi le montant total des contrats de 4 396 317,47 $ à 6 460 384,80 $, taxes incluses

Il est recommandé :
1- d'exercer l'option de prolongation pour une période de 8 mois, soit du 1er avril 2020 au 30 novembre 2020 et autoriser une dépense additionnelle de 2 064 067,33 $, taxes incluses, pour la fourniture de services de gestion des brigades de propreté dans les arrondissements de Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce, Le Plateau-Mont-Royal, Le Sud-Ouest et Ville-Marie, dans le cadre des contrats accordés à Services d'entretien Alphanet inc. et GDI Services (Québec) S.E.C (CM18 0394) majorant ainsi le montant total des contrats de 4 396 317,47 $ à 6 460 384,80 $, taxes incluses

Firmes	Secteurs	Montant (taxes incluses)
Services d'entretien Alphanet inc.	Ville-Marie	841 807,85 $
Services d'entretien Alphanet inc.	Le Plateau-Mont-Royal	616 704,78 $
GDI Services (Québec) S.E.C	Le Sud-Ouest et Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	605 554,70 $

2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2020-01-20 10:12

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Service aux citoyens

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1207286001**

Unité administrative responsable :	Service de la concertation des arrondissements , Direction , Division du soutien aux projets et aux programmes , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	Programme de propreté
Objet :	Exercer l'option de prolongation pour une période de 8 mois, soit du 1er avril 2020 au 30 novembre 2020 et autoriser une dépense additionnelle de 2 064 067,33 $, taxes incluses, pour la fourniture de services de gestion des brigades de propreté dans les arrondissements de Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce, Le Plateau-Mont-Royal, Le Sud-Ouest et Ville-Marie, dans le cadre des contrats accordés à Services d'entretien Alphanet inc. et GDI Services (Québec) S.E.C (CM18 0394) majorant ainsi le montant total des contrats de 4 396 317,47 $ à 6 460 384,80 $, taxes incluses

CONTENU

CONTEXTE

Les contrats pour la fourniture de services de gestion des brigades de propreté dans les arrondissement de Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce, Le Plateau-Mont-Royal, Le Sud -Ouest et Ville-Marie ont été octroyés en mars 2018 suivant l'appel d'offres public 18-16704.
En vertu de cet appel d'offre, les contrats sont assortis d'une possibilité de prolongation, en vertu de la clause n° 15.02 Renouvellement du même appel d'offres. Étant donné la qualité des prestations de service, le Service de la concertation des arrondissements souhaite se prévaloir de son option de prolongation auprès de ces deux fournisseurs pour l'année 2020 à compter du 1er avril jusqu'au 30 novembre 2020.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM 18 0394 – 26 mars 2018 - Accorder 3 contrats à Services d'entretien Alphanet inc. et GDI Services (Québec) S.E.C. pour la fourniture de services de gestion des brigades de propreté, dans les arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, du Plateau-Mont-Royal, du Sud-Ouest et de Ville-Marie, pour une période de 24 mois - Dépense totale 4 396 317,47 $, taxes incluses - Appel d'offres public 18-16704 (3 soum.)
CE 180466 – 21 mars 2018 - Recommander au conseil municipal d'accorder aux firmes ci-après mentionnées, plus bas soumissionnaires conformes pour chacun des secteurs indiqués, les contrats pour la fourniture de services de gestion des brigades de propreté, dans les arrondissements de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, du Plateau-Mont-Royal, du Sud-Ouest et de Ville-Marie, pour une période de 24 mois, aux prix de leur soumission, soit pour les sommes maximales indiquées en regard de chacune d'elles, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-16704;

CM17 0128 – 20 février 2017 —Accorder trois contrats à Groupe information travail inc. et GDI Services (Québec) S.E.C. pour la fourniture de services de gestion des brigades de

propreté, pour une période de dix mois - Dépense totale de 2 537 263,57 $, taxes incluses - Appel d'offres public 16-15761 (8 soum.)

CE17 0116 — 8 février 2017 – Recommander au conseil municipal d'accorder aux firmes ci-après désignées, plus bas soumissionnaires conformes pour chacun des articles, pour une période de dix mois, les commandes pour la fourniture de services de gestion des brigades de propreté, aux prix de leur soumission, soit pour les sommes maximales indiquées en regard de chacune d'elles, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-15761 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel;

DESCRIPTION

Le présent sommaire vise la prolongation de 3 contrats, un par secteur, pour la gestion des brigades de propreté:
Le premier contrat dans l'arrondissement de Ville-Marie à Services d'entretien Alphanet inc., pour un montant de 841 807,85$;
Le deuxième dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal à Services d'entretien Alphanet inc., pour un montant de 616 704,78$
Le troisième dans les arrondissements de Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce et du Sud-Ouest à GDI Services (Québec) S.E.C. pour un montant de 605 554,70$

La clause n° 15.02 *Renouvellemen* de l'appel d'offres stipule que :
À son expiration, le Contrat peut être renouvelé pour UNE (1) période(s) additionnelle(s) de DOUZE (12) mois chacune. Ces périodes d'option peuvent être prises individuellement et ce, avec les mêmes termes et conditions que ceux prévus dans le Contrat, sous réserve d'une variation des prix conformément à la clause 2.04.01. Si le DONNEUR D'ORDRE désire se prévaloir de la clause de renouvellement, il doit faire connaître son intention, par écrit, à l'ADJUDICATAIRE au moins TRENTE (30) jours avant la date d'expiration du Contrat et obtenir le consentement de l'ADJUDICATAIRE.

Les consentements des deux adjudicataires figurent en pièces jointes au présent sommaire décisionnel.

JUSTIFICATION

La prolongation des contrats pour du 1er avril au 30 novembre 2020 permet d'assurer la continuité des opérations des brigades de propreté dans les arrondissements de Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce, Le Plateau-Mont-Royal, Le Sud-Ouest et Ville-Marie.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total des trois contrats est de 2 064 067,33$ toutes taxes incluses. La dépense relève à 100 % de la Ville de Montréal. Ce budget relevant du Service de la concertation des arrondissements était déjà prévu dans le cadre du Programme de propreté 2020.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

N/A

IMPACT(S) MAJEUR(S)

En l'absence de prolongation de ces contrats, les effectifs réguliers de la Ville de Montréal s'avéreront insuffisants pour assurer, dans les secteurs très achalandés du centre ville, un niveau de propreté similaire à celui des années précédentes. En cas de report de la décision, le déploiement tardif des effectifs sur le terrain pourrait entraîner un niveau plus élevé de malpropreté en avril et mai 2020.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

N/A

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Approbation de la prolongation de contrats par le conseil municipal: 24 février 2020

- Embauche et formation des brigadiers et superviseurs: mars 2020
- Déploiement des effectifs dans les secteurs ciblés: avril à décembre 2020
- Fin du contrat: 31 décembre 2020

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (André POULIOT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Chloé ROUMAGÈRE
Conseillère en planification

Tél : 514 872-6382
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2020-01-15

Driss EZZAHER
chef de division

Tél : 514-868-4529
Télécop. : 000-0000

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Guylaine BRISSON
Directrice
Tél : 514 872-4757
Approuvé le : 2020-01-16

Montréal

Service de la concertation des arrondissements
425, place Jacques Cartier, 1er étage, bureau 100
Montréal (Québec) H2Y 3B1

PAR COURRIEL

Le 15 octobre 2019

Monsieur Alejandro Figueroa
Services d'entretien Alphanet inc.
640, boulevard Guimond
Longueuil, Québec, J4G 1P8
Courriel : afigueroa@servicealphanet.com

Objet : Prolongation de contrat
Appel d'offres n° 18-16704
Gestion des brigades de propreté

Monsieur,

Par la présente, la Ville de Montréal vous signifie son intention de recommander la prolongation du contrat pour la gestion des brigades de propreté dans les arrondissements du Plateau-Mont-Royal et de Ville-Marie. Cette option est définie à la clause n° 15.02 Renouvellement du même appel d'offres.

Sous réserve des autorisations relevant des autorités compétentes, la prolongation du contrat serait effective pour la période 1er avril au 30 novembre 2020, et ce, selon les termes et conditions de votre soumission présentée le 14 février 2018.

Nous vous serions gré de bien vouloir nous signifier vos intentions par courriel **au plus tard le 15 novembre 2019.**

Si des informations additionnelles s'avéraient nécessaires, n'hésitez pas à communiquer avec le soussigné.

J'accepte la prolongation : ALEJANDRO FIGUEROA — 15-10-2019
Nom en majuscules et signature — Date

En acceptant la prolongation de ce contrat, je m'engage à fournir, dans les trente (30) jours qui précèdent la fin du contrat régulier, si initialement exigé dans l'appel d'offres, une garantie d'exécution sous forme de chèque visé, de traite bancaire ou de cautionnement au montant de 15 % du montant total annuel.

Je refuse la prolongation : _____ _____
Nom en majuscules et signature — Date

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

Driss Ezzaher
Chef de division
Courriel : driss.ezzaher@ville.montreal.qc.ca
Tél. : 514 868-4529

Montréal

Service de la concertation des arrondissements
425, place Jacques Cartier, 1er étage, bureau 100
Montréal (Québec) H2Y 3B1

PAR COURRIEL

Le 15 octobre 2019

GDI Services (Québec) SEC
Monsieur M. Louis Clavet
695, 90e Avenue
LaSalle, Québec, H8R 3A4
Courriel : Louis.clavet@gdi.com

Objet : Prolongation de contrat
Appel d'offres n° 18-16704
Gestion des brigades de propreté

Monsieur,

Par la présente, la Ville de Montréal vous signifie son intention de recommander la prolongation du contrat pour la gestion des brigades de propreté dans les arrondissements de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce et du Sud-Ouest. Cette option est définie à la clause n° 15.02 Renouvellement du même appel d'offres.

Sous réserve des autorisations relevant des autorités compétentes, la prolongation du contrat serait effective pour la période 1er avril au 30 novembre 2020, et ce, selon les termes et conditions de votre soumission présentée le 14 février 2018.

Nous vous serions gré de bien vouloir nous signifier vos intentions par courriel **au plus tard le 15 novembre 2019.**

Si des informations additionnelles s'avéraient nécessaires, n'hésitez pas à communiquer avec le soussigné.

J'accepte la prolongation : Louis CLAVET — 15/10/2019
Nom en majuscules et signature — Date

En acceptant la prolongation de ce contrat, je m'engage à fournir, dans les trente (30) jours qui précèdent la fin du contrat régulier, si initialement exigé dans l'appel d'offres, une garantie d'exécution sous forme de chèque visé, de traite bancaire ou de cautionnement au montant de 15 % du montant total annuel.

Je refuse la prolongation : _____ _____
Nom en majuscules et signature — Date

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

Driss Ezzaher
Chef de division
Courriel : driss.ezzaher@ville.montreal.qc.ca
Tél. : 514 868-4529

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1207286001

Unité administrative responsable :	Service de la concertation des arrondissements , Direction , Division du soutien aux projets et aux programmes , -
Objet :	Exercer l'option de prolongation pour une période de 8 mois, soit du 1er avril 2020 au 30 novembre 2020 et autoriser une dépense additionnelle de 2 064 067,33 $, taxes incluses, pour la fourniture de services de gestion des brigades de propreté dans les arrondissements de Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce, Le Plateau-Mont-Royal, Le Sud-Ouest et Ville-Marie, dans le cadre des contrats accordés à Services d'entretien Alphanet inc. et GDI Services (Québec) S.E.C (CM18 0394) majorant ainsi le montant total des contrats de 4 396 317,47 $ à 6 460 384,80 $, taxes incluses

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

GDD1207286001 ALPHANET GDI.xls

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

André POULIOT
Conseiller budgétaire
Service des finances Direction du conseil et du conseil financier
Tél : 514-872-5551

ENDOSSÉ PAR Le : 2020-01-17

Lucie HUARD
Conseiller budgétaire

Tél : 514 872-1093
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 20.02

2020/02/24
13:00

(1)

Dossier # : 1208696001

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction des réseaux d'eau , Division Expertise d'entretien
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 f) fournir aux citoyennes et aux citoyens de la ville l'accès à une eau potable de qualité et en quantité suffisante
Projet :	Gestion de l'eau
Objet :	Approuver un projet de convention de partenariat entre le Service des stages de l'École Polytechnique de Montréal et la Ville de Montréal pour fournir de la main-d'oeuvre nécessaire à la campagne de dépistage des entrées de service en plomb pour l'année 2020, pour une somme maximale de 940 000 $ exempte de taxes.

Il est recommandé :

1. d'approuver un projet de convention de partenariat entre la Corporation de l'École Polytechnique et la Ville de Montréal pour la main-d'oeuvre nécessaire à la campagne de dépistage pour les entrées de service en plomb pour l'année 2020, pour une somme maximale de 940 000 $, exempte de taxes;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Isabelle CADRIN **Le** 2020-01-24 15:14

Signataire : Isabelle CADRIN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Mobilité et attractivité

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1208696001**
Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction des réseaux d'eau , Division Expertise d'entretien
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 f) fournir aux citoyennes et aux citoyens de la ville l'accès à une eau potable de qualité et en quantité suffisante
Projet :	Gestion de l'eau
Objet :	Approuver un projet de convention de partenariat entre le Service des stages de l'École Polytechnique de Montréal et la Ville de Montréal pour fournir de la main-d'oeuvre nécessaire à la campagne de dépistage des entrées de service en plomb pour l'année 2020, pour une somme maximale de 940 000 $ exempte de taxes.

CONTENU

CONTEXTE

Soucieuse de la santé et du bien-être de ses citoyens, la Ville de Montréal est sensible à la problématique du plomb présent dans l'eau potable. En collaboration avec de nombreux partenaires, dont la direction régionale de santé publique (DRSP), la Chaire industrielle CRSNG en eau potable de l'école Polytechnique de Montréal et le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC), la Ville de Montréal a mis en place une méthodologie de dépistage des entrées de service en plomb ainsi qu'un programme de remplacement.

En 2019, la Ville a revu son plan d'action et s'est donné les moyens d'éliminer toutes les entrées de service en plomb situées sur son territoire d'ici 2030.

Le plan d'action comprend six actions, dont l'accélération du dépistage afin de localiser précisément l'ensemble des entrées de service en plomb sur son territoire.

La Ville de Montréal analysera l'eau du robinet d'environ 100 000 bâtiments d'ici 2022 en donnant la priorité aux bâtiments hébergeant des services de garderie en milieu familial, les centres de la petite enfance (CPE) et les maisons de type unifamilial, duplex et triplex.

En 2019, avec l'optimisation des méthodes de travail, nous avons pu réaliser près de 11 500 dépistages. L'objectif pour l'année 2020 serait de réaliser 33 000 dépistages. Donc, ceci implique un besoin en ressources humaines supérieur à celui de 2019, d'où l'intérêt de l'entente proposée avec l'École Polytechnique de Montréal pour l'année 2020.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM19 0180 – 26 février 2019 - Approuver la convention de partenariat entre le Service des stages de l'École Polytechnique de Montréal et la Ville de Montréal pour fournir la main d'œuvre nécessaire à la campagne de dépistage des entrées de service en plomb pour l'année 2019, pour une somme maximale de 420 000 $, exempte de taxes.

CM18 0513 - 24 avril 2018 - Approuver un projet de convention de partenariat, de gré à gré, entre le Service des stages de l'École Polytechnique de Montréal et la Ville de Montréal pour fournir la main d'œuvre nécessaire à la campagne de dépistage des entrées de service en plomb pour l'année 2018, pour une somme maximale de 400 000 $, exempte de taxes**.**

CM17 0299 - 28 mars 2017 - Approuver la convention de partenariat entre le Service des stages de l'École Polytechnique de Montréal et la Ville de Montréal pour fournir la main d'œuvre nécessaire à la campagne de dépistage des entrées de service en plomb pour l'année 2017, pour une somme maximale de 365 000 $, exempte de taxes. Contrat de gré à gré.

CM16 0454 - 18 avril 2016 - Approuver un projet de convention de partenariat de gré à gré entre la Ville et la Corporation de l'École Polytechnique, via son Service des stages, pour fournir la main d'œuvre nécessaire à la campagne de dépistage des entrées de service en plomb pour l'année 2016, pour une somme maximale de 280 000 $, exempte de taxes.

CM15 1033 - 21 septembre 2015 - Dépôt de la réponse du comité exécutif au rapport de la Commission permanente sur l'eau, l'environnement, le développement durable et les grands parcs portant sur l'étude de l'article 89.13 du Règlement C-1.1 sur la canalisation de l'eau potable, des eaux usées et des eaux pluviales et des préjudices causés aux propriétaires montréalais.

CE15 1722 - 16 septembre 2015 - Réponse du comité exécutif au rapport de la Commission permanente sur l'eau, l'environnement, le développement durable et les grands parcs portant sur l'étude de l'article 89.13 du *Règlement C-1.1 sur la canalisation de l'eau potable, des eaux usées et des eaux pluviales et des préjudices causés aux propriétaires montréalais.*

CE15 0103 - 14 janvier 2015 - Prendre acte du rapport et des recommandations de la Commission permanente sur l'eau, l'environnement, le développement durable et les grands parcs concernant l'étude de l'article 89.13 du Règlement C-1.1 sur la canalisation de l'eau potable, des eaux usées et des eaux pluviales et des préjudices causés aux propriétaires montréalais.

DESCRIPTION

L'École Polytechnique de Montréal s'engage, via la convention de partenariat, en pièce jointe, à conclure entre trente et soixante contrats permettant à la Ville de Montréal d’avoir à son service des stagiaires de Polytechnique au trimestre d’été et au trimestre d’automne 2020.

Pendant 25 semaines, 30 à 60 étudiants de Polytechnique sillonneront les rues de la Ville de Montréal pour faire des analyses permettant de déterminer la présence d'entrées de service en plomb. Ces analyses permettront par la suite de procéder, si cela est requis, au remplacement des entrées de service en plomb du côté de la ville.

JUSTIFICATION

L’objectif du nombre de dépistages en 2020 serait de l’ordre de 33 000 tests comparativement à celui de l’année 2019 qui été de 11 500 tests, soit une augmentation de l’ordre de 186 %.

Cette augmentation va engendrer une hausse de nombre de stagiaires pour pouvoir assurer l’objectif escompté de la Ville pour l’année 2020. De ce fait, la Ville de Montréal compte assurer sa campagne de dépistage en engageant près de 75 stagiaires pour atteindre l’objectif de 33 000 tests.

Pour rappel, pour la campagne de dépistage de 2019, la Ville avait engagé 25 étudiants pour un total de 11 500 tests réalisés. Avec l’objectif de 2020, le nombre de stagiaires va tripler pour un besoin de 75 étudiants.

Ce partenariat avec l’École Polytechnique de Montréal permettra d'engager 60 stagiaires, mais cela ne pourra pas satisfaire 100 % de notre demande totale de stagiaires pour l'année 2020 dans le cadre de cette campagne de dépistage. À cet effet, notre déficit de stagiaire va être comblé par un affichage de stage au sein de la Ville de Montréal sous le numéro de référence, EAU-DRE-20-STAGE-900690-70.

Il est à noter qu’en 2018, plusieurs universités ont été approchées pour la fourniture de la main d'œuvre nécessaire au projet. De ses universités, on peut noter ce qui suit :

- l'École Polytechnique offre plus de flexibilité dans l'embauche et des frais administratifs inférieurs aux autres universités (10 % du montant du stage).
- l'Université McGill ne permet pas de faire des ententes de partenariat.

Une seule convention de partenariat a donc été signée en 2019 pour les 25 étudiants avec l'École Polytechnique de Montréal et est proposée également pour 2020.

Par ailleurs, la Ville de Montréal est partenaire de la Chaire industrielle en eau potable de l’École Polytechnique, notamment pour ses travaux de recherche sur le plomb depuis 2007 (impact des remplacements partiels, plomb dans les grands bâtiments…).

Depuis la mise en place en 2008, par la Ville de Montréal du programme de dépistage d'entrées de service en plomb, 39 000 analyses ont été effectuées. De celles-ci, plus de 4000 en 2016, 4 900 en 2017, 9 000 en 2018 et 11 500 analyses en 2019 ont été réalisées dans le cadre de la convention de partenariat avec l'École Polytechnique de Montréal.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense sera assumée à 100 % par la Ville centrale.

Un montant total maximal de 940 000 $ exempt de taxes sera imputé du budget de fonctionnement de la DRE.

- La dépense totale planifiée est la suivante:

60 stagiaires répartis sur une période de 12 semaines (été) et 13 semaines (automne) à un taux horaire variant entre 18,43 $/h et 20,97 $/h selon le nombre de crédits complétés.

Au salaire entendu, s’ajoutera un montant équivalent à 16% pour couvrir les avantages sociaux (régime d'assurance emploi, régie des rentes, CNESST, vacances, RAMQ, etc.), de même qu’un montant équivalent à 10 % du salaire comme frais administratif.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La Ville de Montréal s'est dotée en 2011 de la Stratégie montréalaise de l'Eau qui comprend des objectifs de sécurité publique, de gestion responsable des actifs et de développement durable. Le programme de dépistage des entrées de service en plomb appuie clairement les stratégies mises en évidence dans la Stratégie Montréalaise de l'Eau. En effet, nos tests de dépistage des entrées de service en plomb permettront de faire une partie du diagnostic sur l'état du réseau sans devoir faire d'excavations.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ce partenariat est essentiel afin d'atteindre notre objectif de 2020 de réaliser 33 000 dépistages des entrées de service en plomb qui contribuerait à notre ultime objectif d'accélération du remplacement de toutes les entrées de service en plomb à l'horizon 2030.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une stratégie de communication globale concernant le dossier du plomb dans l'eau est élaborée par le Service de l'expérience citoyenne et des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Affichage des postes dès la signature de la Convention par la Ville : 25 février 2020;
Journées de formation des étudiants: 1-2 juin 2020 et 3-4 août 2020 selon la date d'arrivée des étudiants;
Activités des équipes sur le terrain : du 2 juin au 30 octobre 2020 inclusivement.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

A la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Wail DIDI)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Nathalie PLOUFFE, Service de l'expérience citoyenne et des communications
Philippe ANQUEZ, Service de l'eau

Lecture :

Philippe ANQUEZ, 22 janvier 2020

RESPONSABLE DU DOSSIER

Cherif Mohamed BENIDIR
Ingénieur junior

Tél : 514 872-5023
Télécop. : 514 872 5023

ENDOSSÉ PAR Le : 2020-01-17

Christophe PART
Contrôleur de projet

Tél : 514 872-2655
Télécop. : 514-280-9105

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Dominique DEVEAU
Directrice des réseaux d'eau
Tél : 514 872-4023
Approuvé le : 2020-01-23

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Chantal MORISSETTE
Directrice
Tél : 514 280-4260
Approuvé le : 2020-01-24

CONVENTION DE PARTENARIAT

ENTRE : **VILLE DE MONTRÉAL**, personne morale de droit public dont l'adresse principale est au 275, rue Notre-Dame Est, Montréal, Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée par Yves Saindon, greffier, dûment autorisé aux fins des présentes en vertu de la résolution CM03 0836;

CI-APRÈS APPELÉE LA « **VILLE** »

ET : **CORPORATION DE L'ÉCOLE POLYTECHNIQUE**, corporation légalement constituée en vertu des lois de la province de Québec, ayant sa place d'affaires au 2900, Édouard-Montpetit, Montréal, Québec, H3T 1J4, ici représentée par Madame Marie-Josée Dionne, directrice du Service des stages et emplois, dûment autorisée tel qu'elle le déclare;

CI-APRÈS APPELÉE « **L'ÉCOLE POLYTECHNIQUE** »

LESQUELLES, EN VUE DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT (CI-APRÈS APPELÉ « CONVENTION ») FAISANT L'OBJET DES PRÉSENTES, DÉCLARENT CE QUI SUIT :

PRÉAMBULE

ATTENDU QUE la Ville de Montréal a adopté une Politique de gestion contractuelle en vertu de l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* et qu'elle a remis une copie de ladite Politique au contractant;

ATTENDU QUE la Ville de Montréal a adopté un plan d'action en 2007 visant le remplacement de toutes les entrées de service en plomb;

ATTENDU QUE en 2019, la Ville revoit son plan d'action et se donne les moyens pour éliminer toutes les entrées de service en plomb situées sur son territoire d'ici 2030.

ATTENDU QUE l'objectif de la Ville de Montréal pour l'année 2020 est le dépistage de 33000 maisons pour vérifier la présence ou absence d'une entrée de service en plomb;

ATTENDU QUE un besoin en ressources humaines est supérieur à celui des années passées est nécessaire pour atteindre l'objectif de dépistage;

ATTENDU QUE la Ville de Montréal est partenaire de l'École Polytechnique par l'intermédiaire de la Chaire CRSNG en Eau Potable;

EN CONSÉQUENCE, LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1
DÉFINITIONS

Dans la présente Convention, à moins que le contexte n'indique un sens différent, les termes suivants signifient :

1.1 « Directeur » : Directeur du Service de l'eau ou son représentant dûment autorisé;

1.2 « Territoire » Les arrondissements de la Ville et les villes reconstituées de l'agglomération de Montréal;

1.3 « Annexe 1 » : Document intitulé « Contrat de service – Stagiaires de Polytechnique pour la Ville de Montréal»;

ARTICLE 2
INTERPRÉTATION

Le préambule et l'Annexe 1 font partie intégrante de la Convention. Le texte de la Convention prévaut sur toute disposition ou condition de l'Annexe 1 qui pourrait être inconciliable avec celui-ci.

ARTICLE 3
OBJET

La Ville retient les services de l'École Polytechnique qui s'engage, selon les termes et conditions de la Convention, à fournir entre trente (30) et soixante (60) stagiaires entre le 6 mai et le 30 octobre 2020, qui travailleront sur le projet de dépistage des entrées de service en plomb sur le territoire de la Ville de Montréal ainsi que sur d'autres mandats au besoin.

ARTICLE 4
DURÉE

La Convention entre en vigueur à compter de sa signature par les deux parties et se termine le 31 décembre 2020.

ARTICLE 5
OBLIGATIONS DE LA VILLE

5.1 Considération financière

En contrepartie de l'exécution de toutes et chacune des obligations assumées par l'École Polytechnique en vertu de la Convention, la Ville s'engage à lui verser la somme maximale de neuf cent quarante mille (940 000 $), exempte de taxes et couvrant tous les honoraires et dépenses.

Cette somme sera versée à l'École Polytechnique en deux (2) versements :

- Cinquante pour cent (50 %) sera versé au milieu du stage;

- Cinquante pour cent (50 %) sera versé à la fin du stage.

L'École Polytechnique ne pourra en aucun cas réclamer de la Ville des intérêts pour paiements effectués en retard.

Aucun paiement d'honoraires versé à l'École Polytechnique ne constitue une reconnaissance du fait que les services rendus par celui-ci sont satisfaisants ou conformes aux termes de la Convention.

ARTICLE 7
RÉSILIATION

7.1 Malgré l'article 4, la Ville peut, sur simple avis écrit et sans préjudice à ses autres droits et recours, mettre fin à la Convention en tout temps.

7.2 L'École Polytechnique renonce à toute réclamation ou poursuite de quelque nature que ce soit à l'encontre de la Ville pour la perte de profits anticipés ou pour des dommages occasionnés en raison de cette résiliation.

ARTICLE 8
LIMITE DE RESPONSABILITÉ

L'École Polytechnique accepte de tenir la Ville indemne de toute réclamation et de tout dommage, de quelque nature que ce soit, résultant directement ou indirectement de ce qui fait l'objet de la Convention, de prendre fait et cause pour la Ville dans toute action ou poursuite intentée contre elle par des tiers en raison des présentes et à l'indemniser de tout jugement, de quelque nature que ce soit, qui pourrait être prononcé contre elle, en capital, intérêts et frais et de toute somme qu'elle aura déboursée, avant ou après jugement, en raison de ce qui précède.

L'École Polytechnique se porte responsable de tout incident qui pourrait survenir aux stagiaires pendant la durée de la Convention (accident de voiture, accident de travail...). En cas d'accident survenant au cours du travail, le responsable de la Ville de Montréal s'engage à adresser la déclaration d'accident à l'Ecole Polytechnique dans la journée où l'accident s'est produit ou au plus tard dans les 24 heures.

ARTICLE 9
DROITS D'AUTEUR

En contrepartie des honoraires prévus à l'article 5, l'École Polytechnique :

9.1 cède à la Ville tous ses droits d'auteur se rapportant aux rapports, études et autres documents réalisés dans le cadre de la Convention et renonce à ses droits moraux;

9.2 garantit la Ville qu'il est l'unique propriétaire ou l'usager autorisé des droits d'auteur relatifs aux rapports, études et documents dont il se sert aux fins d'exécuter la Convention;

9.3 tient la Ville indemne de toute réclamation quant à ces droits, y compris les droits moraux, s'engage à prendre fait et cause pour cette dernière dans toute action intentée contre elle en raison de ces droits et à l'indemniser de tout jugement rendu à son encontre en capital, intérêts et frais.

ARTICLE 10
DISPOSITIONS GÉNÉRALES

10.1 ÉLECTION DE DOMICILE ET AVIS

Aux fins des présentes et pour tout avis écrit qui doit être envoyé à l'autre partie, chaque partie élit domicile à l'adresse indiquée à la première page de la Convention ou à toute autre adresse dont elle aura préalablement avisé l'autre partie par courrier recommandé.

10.2 CESSION

La Convention lie les deux parties de même que leurs ayants droit et représentants légaux, étant toutefois entendu que les droits et obligations de l'une des parties en vertu de la Convention ne peuvent être cédés ni transférés, en tout ou en partie, à un tiers sans l'accord écrit préalable de l'autre partie.

10.3 MODIFICATION

La Convention ne peut être modifiée sans l'accord écrit préalable des deux parties.

10.4 VALIDITÉ

Une disposition de la Convention jugée invalide par le tribunal n'affecte en rien la validité des autres dispositions qui conservent leur plein effet et force exécutoire.

10.5 LOIS APPLICABLES

La Convention est régie par les lois du Québec et toute procédure s'y rapportant doit être intentée dans le district judiciaire de Montréal.

10.6 POLITIQUE DE GESTION CONTRACTUELLE

L'École Polytechnique déclare qu'elle a pris connaissance de la Politique, qu'elle en comprend les termes et la portée et fait toutes les affirmations solennelles requises en application de la Politique, comme si elles étaient reproduites au long à la Convention et prend les engagements prévus au paragraphe 6 de la Politique.

EN FOI DE QUOI LES PARTIES ONT SIGNÉ LA PRÉSENTE CONVENTION EN DEUX (2) EXEMPLAIRES, À MONTRÉAL, À LA DATE INDIQUÉE EN REGARD DE LEUR SIGNATURE RESPECTIVE.

Le e jour de 2020

VILLE DE MONTRÉAL

Par : _____
Yves Saindon

Le 15e jour de JANVIER 2020

ÉCOLE POLYTECHNIQUE DE MONTRÉAL

Par : Marie Josée Dionne
Marie-Josée Dionne.

Cette Convention a été approuvée par le comité exécutif de la Ville de Montréal, le e jour de 2020 (CE19).

POLYTECHNIQUE MONTRÉAL

UNIVERSITÉ D'INGÉNIERIE

ANNEXE 1

Montréal, le 15 janvier 2020

Monsieur Michel Périard
Direction des Réseaux d'Eau
Ville de Montréal, Service de l'Eau
1555, rue Carrie-Derick
Montréal (Québec) H3C 6W2

Objet : Contrat de service – Stagiaires de Polytechnique Montréal pour la Ville de Montréal

Monsieur Périard,

Par la présente, le Service des stages et emplois de Polytechnique Montréal s'engage à conclure entre trente et soixante contrats de service permettant à la Ville de Montréal d'avoir à son service des stagiaires de Polytechnique au trimestre d'été et d'automne 2020. Les stagiaires seront en effet rémunérés directement par Polytechnique Montréal.

Chaque stage fera l'objet d'un contrat individuel pour lesquels les signataires seront : le stagiaire, le représentant de la Ville de Montréal et le directeur du Service des stages et emplois de Polytechnique Montréal.

Les dates de début et de fin de stage de même que le salaire devront être négociés entre la Ville de Montréal et les stagiaires. Au salaire entendu, s'ajoutera un montant équivalent à 16 % pour couvrir les avantages sociaux (régime d'assurance emploi, régie des rentes, CSST, vacances, RAMQ, etc.), de même qu'un montant équivalent à 10 % du salaire à titre de frais administratif. Concernant la facturation, une facture représentant 50 % du total du contrat sera acheminée à mi-stage et une deuxième facture finale sera acheminée à la fin du stage.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes meilleurs sentiments.

Marie-Josée Dionne, B.Ing.
Directrice
Service Stages et Emplois

Service des stages et emplois
Pavillon principal, Bureau : B-510
Téléphone : 514 340-4730
Télécopieur : 514 340-4030

Adresse postale
C.P. 6079, succ. Centre-ville
Montréal (Québec) Canada H3C 3A7

Campus de l'Université de Montréal
2900, boul. Édouard-Montpetit
2500, chemin de Polytechnique
Montréal (Québec) Canada H3T 1J4

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1208696001

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction des réseaux d'eau , Division Expertise d'entretien
Objet :	Approuver un projet de convention de partenariat entre le Service des stages de l'École Polytechnique de Montréal et la Ville de Montréal pour fournir de la main-d'oeuvre nécessaire à la campagne de dépistage des entrées de service en plomb pour l'année 2020, pour une somme maximale de 940 000 $ exempte de taxes.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

Info_comptable 1208696001.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Wail DIDI
Préposé au budget
Tél : (514) 280-0066

ENDOSSÉ PAR Le : 2020-01-22

Bruno LAGACÉ
Conseiller budgétaire
Tél : 514-872-5391
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 20.03

2020/02/24
13:00

(1)

Dossier # : 1197655011

Unité administrative responsable :	Service des technologies de l'information , Direction Solutions numériques , Division Solutions numériques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de gré à gré à Innovative Interfaces Canada inc. pour le renouvellement du contrat d'entretien du système intégré de gestion de bibliothèques Sierra, pour la période du 1er avril 2020 au 31 mars 2023, pour une somme maximale de 1 104 510,44 $, taxes incluses / Accorder un contrat de gré à gré à Innovative Interfaces Canada inc. pour le renouvellement du contrat d'entretien annuel des composantes et des licences de la suite Sierra supportant la technologie RFID, pour la période du 1er avril 2020 au 31 mars 2023, pour une somme maximale de 226 551,26 $, taxes incluses (fournisseur unique)

Il est recommandé :

1. d'approuver, conformément aux dispositions de la loi, un contrat de gré à gré entre la Ville et Innovative Interfaces Canada inc., pour le renouvellement du contrat d'entretien du système intégré de gestion de bibliothèques Sierra, pour la période du 1er avril 2020 au 31 mars 2023, pour une somme maximale de 1 104 510,44 $, taxes incluses;

2. d'approuver, conformément aux dispositions de la loi, un contrat de gré à gré entre la Ville et Innovative Interfaces Canada inc., pour le renouvellement du contrat d'entretien annuel des composantes et des licences de la suite Sierra supportant la technologie RFID, pour la période du 1er avril 2020 au 31 mars 2023, pour une somme maximale de 226 551,26 $, taxes incluses;

3. d'autoriser le Directeur des solutions numériques à signer tous documents relatifs, pour et au nom de la Ville;

4. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Isabelle CADRIN **Le** 2020-02-03 09:51

Signataire : Isabelle CADRIN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Mobilité et attractivité

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1197655011**
Unité administrative responsable :	Service des technologies de l'information , Direction Solutions numériques , Division Solutions numériques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de gré à gré à Innovative Interfaces Canada inc. pour le renouvellement du contrat d'entretien du système intégré de gestion de bibliothèques Sierra, pour la période du 1er avril 2020 au 31 mars 2023, pour une somme maximale de 1 104 510,44 $, taxes incluses / Accorder un contrat de gré à gré à Innovative Interfaces Canada inc. pour le renouvellement du contrat d'entretien annuel des composantes et des licences de la suite Sierra supportant la technologie RFID, pour la période du 1er avril 2020 au 31 mars 2023, pour une somme maximale de 226 551,26 $, taxes incluses (fournisseur unique)

CONTENU

CONTEXTE

La vision du Service des TI consiste à utiliser la technologie comme levier de la performance de la Ville. Son rôle est d'assurer le maintien et le soutien de la modernisation des services technologiques clés de la Ville. Pour ce faire, le Service des TI offre un appui aux unités de la Ville au niveau des initiatives citoyennes ainsi qu'aux projets de transformation organisationnelle.
Le réseau des bibliothèques de Montréal est composé de 45 bibliothèques reparties dans les 19 arrondissements, il utilise le système intégré de gestion de bibliothèques (SIGB) Sierra (auparavant Millennium), de la firme Innovative Interfaces Canada inc., pour la gestion de l'ensemble de ses opérations.

Ce système, acquis par la Ville de Montréal en 2005, permet aux abonnés d'accéder à partir de l'internet à son catalogue de documents (livres, CDs, DVDs, ressources numériques, etc.), de réserver un document, emprunter un document et remettre celui-ci à la bibliothèque de leur choix. De plus, ce système permet aux employés d'acquérir des documents et les cataloguer dans une base de données.

En 2013, la Ville de Montréal a octroyé un deuxième contrat à Innovative Interfaces Canada inc. pour la fourniture de licences d'utilisation et de composantes de la suite Sierra supportant l'implantation de la technologie RFID. Cette technologie permet aux bibliothèques de Montréal d'installer des postes de prêts en libre-service, des chutes à livres intelligentes ainsi que des robots de tri pour les documents retournés.

En 2017, la Ville de Montréal a renouvelé le contrat d'entretien des composantes et des licences de la suite Sierra (RFID). Ce contrat ainsi que le contrat d'entretien du SIGB Sierra viennent à échéance en 2020.

Le présent dossier fait partie intégrante de la première politique de développement culturel

2005-2015 à l'engagement 7, dans laquelle la Ville de Montréal s'est engagée à réaliser un plan de rattrapage et de mise à niveau de ses bibliothèques municipales. Afin de maintenir les résultats obtenus, la continuité de l'entretien des systèmes en place est nécessaire. La politique en cours, soit celle de développement culturel 2017-2022, s'inscrit en continuité avec la première et vise dans ses priorités, à contribuer au développement des bibliothèques et à continuer d'offrir aux usagers une expérience de haute qualité.

Le présent dossier décisionnel vise donc à accorder un contrat de gré à gré à Innovative Interfaces Canada inc. pour le renouvellement de l'entretien du système intégré de gestion de bibliothèques Sierra, pour la période du 1er avril 2020 au 31 mars 2023, pour une somme maximale de 1 104 510,44$, taxes incluses. Le présent dossier vise également à octroyer un contrat de gré à gré à Innovative Interfaces Canada inc. pour le renouvellement du contrat d'entretien annuel des composantes et des licences de la suite Sierra supportant la technologie RFID, pour la période du 1er avril 2020 au 31 mars 2023, pour une somme maximale de 226 551,26 $, taxes incluses.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG18 0086 – 25 janvier 2018 : Autoriser une dépense additionnelle de 85 232,28 $, taxes incluses, dans le cadre du contrat accordé à Innovative Interfaces Canada inc. (CM05 0283) afin de prolonger l'abonnement au produit ENCORE DISCOVERY pour une période de 3 ans, à compter du 1er juin 2017, majorant ainsi le montant total du contrat de 1 942 723,26 $ à 2 027 955,54 $, taxes incluses / Approuver et ratifier un projet d'avenant no 3 à cet effet / Accorder et ratifier un contrat de gré à gré à Innovative Interfaces Canada inc. pour l'entretien des composantes et des licences de la suite Millennium supportant la technologie RFID, pour la période du 1er avril 2017 au 31 mars 2020, pour une somme maximale de 217 461,59 $, taxes incluses / Approuver le projet de convention à cette fin
CM13 0123 – 25 février 2013 : Accorder un contrat de gré à gré à Innovative Interfaces Canada Inc., pour la fourniture de licences et de composantes et l'entretien annuel de la suite Millennium, pour une durée de trois (3) ans d'entretien, soit pour une somme maximale de 756 682,24 $, taxes incluses, dans le cadre de l'implantation du système de gestion de bibliothèque Millennium/Approuver un projet de convention à cette fin.

CE13 0016 – 16 janv. 2013 : Autoriser le lancement des appels d'offres publics pour la fourniture des équipements et accessoires ayant la technologie RFID pour les bibliothèques et fournir, lorsque requis, les services d'entretien s'y rattachant, comme mentionné au dossier décisionnel, et d'approuver les critères de sélection et leur pondération, qui seront utilisés lors de l'évaluation des soumissions.

CM12 1001 – 19 novembre 2012 : Approuver un projet d'avenant no 2 à la convention intervenue entre Innovative Interfaces Canada inc. et la Ville de Montréal en 2010 (CM10 0599) visant l'augmentation du budget d'honoraires prévu à l'Annexe D à 84 723,93 $, taxes incluses, afin d'acquérir auprès de cette firme l'abonnement au produit Encore Discovery, majorant ainsi le montant total du contrat de 1 857 999,33 $ à 1 942 723,26 $.

CM11 1031 - 20 décembre 2011 : Autoriser une dépense additionnelle de 16 553,33 $, taxes incluses, dans le cadre du contrat octroyé à Innovative Interfaces Canada inc. (CM05 0283) pour l'implantation de Millennium, système intégré de gestion documentaire des bibliothèques de Montréal, majorant ainsi le montant total du contrat de 1 841 446 $ à 1 857 999,33 $, taxes incluses/Approuver un projet de modification de convention à cet effet.

CM10 0599 - 24 août 2010 : Approuver un avenant à la convention intervenue entre Innovative Interfaces Canada inc. et la Ville de Montréal en 2005 (CM05 0283) / Autoriser une dépense annuelle de 271 496 $, plus les taxes applicables, pour les frais d'entretien du système de gestion documentaire Millennium, pour une durée maximale de dix (10) ans à compter du 27 mars 2010.

CM05 0283 - 19 avril 2005 : Octroyer un contrat à la firme Innovative Interfaces Canada Inc. pour la fourniture du système intégré de gestion de bibliothèque Millennium et les services professionnels d'implantation associés, pour un montant de 1 841 446 $ (taxes incluses).

DESCRIPTION

Le présent dossier vise:

- le renouvellement du contrat d'entretien annuel du SIGB Sierra;
- le renouvellement du contrat d'entretien annuel des composantes et des licences de la suite Sierra supportant la technologie RFID.

La durée de chacun de ces contrats est de trois (3) ans.

JUSTIFICATION

L'octroi de ces contrats est essentiel pour assurer le niveau de service offert aux citoyens dans l'ensemble des bibliothèques du réseau. Les contrats d'entretien permettent d'avoir accès aux nouvelles versions du logiciel, assurant de cette façon l'évolution des composants technologiques en place.
Le tableau ci-dessous présente les estimations initiales prévues dans le cadre des contrats objets du présent dossier ainsi que les écarts par rapport aux prix soumis par Innovative Interfaces Canada Inc. Voici :

Description	Estimation (3 ans) taxes incluses	Prix soumis (3 ans) taxes incluses	Écart
Entretien SIGB Sierra	1 097 996,32 $	1 104 510,44 $	0,6 %
Entretien suite Sierra (RFID)	225 215,07 $	226 551,26 $	0,6 %

Ces estimations sont basées sur une augmentation annuelle de 2,0 % de la valeur de la période précédant le renouvellement visé. En date de la préparation de l'estimation (6 déc 2019) l'IPC de région de Québec pour la période de oct 2018 à oct 2019 était de 2,3 % (Statistique Canada, Indice des prix à la consommation, octobre 2019). Aux fin des estimations la moyenne de l'IPC des 3 dernières années ainsi que d'autres facteurs ont été considérées.

Ces contrats sont accordés, de gré à gré, à Innovative Interfaces Canada inc. Cette entreprise est propriétaire du code source du logiciel Sierra, et de ce fait, est la seule autorisée à y faire des modifications et la seule en mesure de fournir les services de support et d'entretien requis. Les exceptions prévues aux articles 573.3 (6) (a et b) et 573.3 (9) de la Loi sur les cités et villes concernant les contrats accordés de gré à gré s'appliquent à ce dossier. Étant donné que le présent dossier concerne l'utilisation et le renouvellement de l'entretien des logiciels, les dispositions du décret 435-2015 (Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics) ne s'appliquent pas à ce dossier.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût du renouvellement de l'entretien du SIGB Sierra et le coût d'entretien des composantes et des licences de la suite Sierra (RFID), seront imputés au budget de fonctionnement du Service des technologies de l'information comme suit:

Description	2020	2021	2022	Total (taxes incluses)

Entretien annuel du SIGB Sierra	359 830,60 $	368 106,70 $	376 573,14 $	1 104 510,44 $
Entretien annuel des composantes et des licences de la suite Sierra (RFID)	73 806,53 $	75 504,07 $	77 240,66 $	226 551,26 $
Total (taxes incluses)	433 637,13 $	443 610,77 $	453 813,80 $	1 331 061,70 $

La dépense de 1 331 061,70 $ taxes incluses (1 215 436,75 $ net de taxes) sera imputée au budget de fonctionnement du Service des technologies de l'information. Cette dépense est entièrement assumée par la ville-centre.

Tableau comparatif des coûts d'entretien du SIGB Sierra

Durée du contrat	Coût annuel avec taxes	Écart ($) annuel	Écart (%) annuel
10 ans*			
1er avril 2010 au 31 mars 2011	306 451,11 $		
1er avril 2011 au 31 mars 2012	315 171,23 $	8 720,12 $	2,85%
1er avril 2012 au 31 mars 2013	327 674,15 $	12 502,92 $	3,97%
1er avril 2013 au 31 mars 2014	334 232,33 $	6 558,17 $	2,00%
1er avril 2014 au 31 mars 2015	337 574,65 $	3 342,33 $	1,00%
1er avril 2015 au 31 mars 2016	341 400,27 $	3 825,62 $	1,13%
1er avril 2016 au 31 mars 2017	341 400,27 $	- $	0,00%
1er avril 2017 au 31 mars 2018	343 448,72 $	2 048,45 $	0,60%
1er avril 2018 au 31 mars 2019	347 226,66 $	3 777,94 $	1,10%
1er avril 2019 au 31 mars 2020	351 740,58 $	4 513,92 $	1,30%
3 ans			
1er avril 2020 au 31 mars 2021	359 830,60 $	8 089,99 $	2,30%
1er avril 2021 au 31 mars 2022	368 106,70 $	8 276,09 $	2,30%
1er avril 2022 au 31 mars 2023	376 573,14 $	8 466,45 $	2,30%

***** *Le contrat précédent stipule à l'art. 3.3 de la convention (CM10 0599) que le fournisseur majorera le prix annuel de la maintenance en fonction de l'augmentation de l'IPC de la région de Montréal applicable à la période précédent le renouvellement visé.*

En référence au tableau comparatif des coûts d'entretien ci-dessus, le montant pour la période du 2020 au 2021 représente une augmentation de 2,3% par rapport au montant de l'année 2019-2020 et une augmentation de 2,3% pour les années 2021-2022 et 2022-2023. Cette hausse s'explique par les facteurs suivants:

- Augmentation de 2,3% basée sur l'IPC de la région de Québec (Statistique Canada, Indice des prix à la consommation, octobre 2019). Ce taux a été fixé pour l'augmentation de la valeur annuelle du contrat.
- L'évolution rapide de la technologie nous pousse vers des contrats d'une plus courte durée;
- Des efforts de négociation avec le fournisseur ont permis de diminuer la majoration exigée initialement par ce dernier sur des contrats de plus courte durée;

Tableau comparatif des coûts d'entretien de la suite Sierra (RFID)

Durée du contrat	Coût annuel avec taxes	Écart ($) annuel	Écart (%) annuel;
3 ans			

1er avril 2017 au 31 mars 2018	73 167,32 $	-	-
1er avril 2018 au 31 mars 2019	72 147,13 $	(1 020,18 $)	- 1,4%
1er avril 2019 au 31 mars 2020	72 147,13 $	0 $	0,0%
3 ans			
1er avril 2020 au 31 mars 2021	73 806,53 $	1 659,40 $	2,3%
1er avril 2021 au 31 mars 2022	75 504,07 $	1 697,54 $	2,3%
1er avril 2022 au 31 mars 2023	77 240,66 $	1 736,59 $	2,3%

En référence au tableau comparatif des coûts d'entretien ci-dessus, le montant pour la période du 2020 au 2021 représente une augmentation de 2,3% par rapport au montant de l'année 2019-2020 et une augmentation de 2,3% pour les années 2021-2022 et 2022-2023. Cette hausse s'explique par les facteurs suivants:

- Augmentation de 2,3% basée sur l'IPC de la région de Québec (Statistique Canada, Indice des prix à la consommation, octobre 2019). Ce taux a été fixé pour l'augmentation de la valeur annuelle du contrat.
- Des efforts de négociation avec le fournisseur ont permis de diminuer la majoration exigée initialement par ce dernier considérant qu'il n'a pas eu d'augmentation dans les deux années précédentes.
- L'augmentation du montant de la période 2020-2021 ne représente que 0.87% par rapport au montant de l'année 2017-2018.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Sans l'octroi de ces contrats les bibliothèques seront obligées de gérer leur collection de documents de façon manuelle.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Présentation du dossier au Comité exécutif : 12 février 2020

- Approbation du dossier par le Conseil municipal : 24 février 2020

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, règlements et encadrements administratifs de la Ville.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Flavia SALAJAN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Maricela FERRER VISBAL
Conseillère analyse et contrôle de gestion

Tél : 514-868-5701
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2020-01-23

Normand CARDELLA
C/s gestion des sytemes d'information - bibliotheques

Tél : 514 872-5593
Télécop. : 514 872-5588

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Liza SARRAF
Espace pour la vie et Diversité sociale et sports
Tél :
Approuvé le : 2020-01-31

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Richard GRENIER
Directeur
Tél :
Approuvé le : 2020-01-31

innovative

World Headquarters
1900 Powell Street, Suite 400
Emeryville, CA 94608
+1.510.655.6200

9th Floor (Block A)
Georges Quay Plaza
Georges Quay
Dublin 2

September 30, 2019

Normand Cardella m.s.i.
Chef de section des systèmes d'information - bibliothèques
Direction des solutions numériques, services aux citoyens et aux entreprises
Service des technologies de l'information
Ville de Montréal
801, rue Brennan, 5e étage
Montréal (Québec) H3C 0G4

Dear Mr Cardella

This letter confirms that Innovative Interfaces Incorporated ("Innovative") is the sole supplier for all application software products and services running on the Sierra platforms. The Sierra product (including source codes), is wholly owned by Innovative and cannot be purchased from any third party or supplier other than Innovative as it is a proprietary product and requires Innovative's knowledge and expertise to install and maintain. All application software is maintained solely by Innovative. Accordingly, Innovative is the sole supplier and provider of Innovative software.

Sincerely yours,



Akin Adekeye
VP & General Counsel

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1197655011

Unité administrative responsable :	Service des technologies de l'information , Direction Solutions numériques , Division Solutions numériques
Objet :	Accorder un contrat de gré à gré à Innovative Interfaces Canada inc. pour le renouvellement du contrat d'entretien du système intégré de gestion de bibliothèques Sierra, pour la période du 1er avril 2020 au 31 mars 2023, pour une somme maximale de 1 104 510,44 $, taxes incluses / Accorder un contrat de gré à gré à Innovative Interfaces Canada inc. pour le renouvellement du contrat d'entretien annuel des composantes et des licences de la suite Sierra supportant la technologie RFID, pour la période du 1er avril 2020 au 31 mars 2023, pour une somme maximale de 226 551,26 $, taxes incluses (fournisseur unique)

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

GDD 1197655011.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Flavia SALAJAN
Préposée au budget
Tél : (514) 872-0893

ENDOSSÉ PAR Le : 2020-01-29

Gilles BOUCHARD
Conseiller budgétaire
Tél : 514-872-0962
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 20.04

2020/02/24
13:00

(1)

Dossier # : 1197231076

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures du réseau routier , Direction des infrastructures , Division des grands projets
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Eurovia Québec Construction Inc. pour des travaux d'aménagement de surface et d'aménagement paysager sur la rue Saint-Hubert entre les rues Saint-Zotique et de Bellechasse. Dépense totale de 7 838 677,76 $ (contrat: 6 998 819,42 $ + contingences: 699 881,94 $ + incidences: 139 976,39 $), taxes incluses. Appel d'offres public # 403919 - 5 soumissionnaires conformes

Il est recommandé :

1. d'accorder à Eurovia Québec Construction inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux d'aménagement de surface et d'aménagement paysager sur la rue Saint-Hubert entre les rues Saint-Zotique et de Bellechasse, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 6 998 819,42 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 403919;

2. d'autoriser une dépense de 699 881,94 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

3. d'autoriser une dépense de 139 976,39 $, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;

4. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Les crédits ont été réservés par l'engagement de gestion no CC97231076. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Signé par Isabelle CADRIN **Le** 2020-01-31 15:23

Signataire : Isabelle CADRIN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Mobilité et attractivité

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1197231076**

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures du réseau routier , Direction des infrastructures , Division des grands projets
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Eurovia Québec Construction Inc. pour des travaux d'aménagement de surface et d'aménagement paysager sur la rue Saint-Hubert entre les rues Saint-Zotique et de Bellechasse. Dépense totale de 7 838 677,76 $ (contrat: 6 998 819,42 $ + contingences: 699 881,94 $ + incidences: 139 976,39 $), taxes incluses. Appel d'offres public # 403919 - 5 soumissionnaires conformes

CONTENU

CONTEXTE

Le grand projet de réaménagement de la rue Saint-Hubert, entre les rues Jean-Talon et De Bellechasse, comprend la réfection des infrastructures souterraines, le réaménagement de surface et le remplacement de la marquise.
Ce projet est réparti sur 4 tronçons de la rue Saint-Hubert :

A. de la rue Jean-Talon à la rue Bélanger;
B. de la rue Bélanger à la rue Saint-Zotique;
C. de la rue Saint-Zotique à la rue Beaubien;
D. de la rue Beaubien à la rue De Bellechasse.

Afin d'en faciliter la gestion et la réalisation, les travaux compris dans le projet de réaménagement de la rue Saint-Hubert ont été divisés en six (6) lots de construction.

Tronçons et principales interventions	Début des travaux	Fin des travaux
Tronçons A et B		
Lot 1 (CM17 1215) • Démantèlement partiel de la marquise	Octobre 2017	Novembre 2017 (complété)
Lot 2 (CM18 0823) • Reconstruction de la conduite d'aqueduc • Reconstruction de la conduite d'égout • Mise à niveau des réseaux techniques urbains (RTU)	Août 2018	Juillet 2019 (complété)

• Reconstruction de l'aménagement de surface, incluant l'élargissement des trottoirs et l'aménagement d'une place publique		
Lot 3 (CM17 1215) • Démantèlement des poutres de contreventement de la marquise	Juillet 2018	Juillet 2018 (complété)
Tronçons C et D		
Lot 3 (CM18 0642) • Démantèlement partiel de la marquise	Septembre 2018	Novembre 2018 (complété)
Lot 4 (CM19 0762) • Démantèlement des poutres de contreventement de la marquise • Reconstruction de la conduite d'aqueduc • Reconstruction de la conduite d'égout (tronçon C seulement) • Mise à niveau des réseaux techniques urbains (RTU)	Août 2019	Avril 2020 (dossier décisionnel #1197231015)
Lot 5 (Présent dossier) • Reconstruction de l'aménagement de surface, incluant l'élargissement des trottoirs, l'aménagement d'une place publique et l'ajout de plantations et de mobilier urbain	Mai 2020	Août 2020
Tronçons A à D		
Lot 6 (CM18 1511) • Fabrication et installation d'une nouvelle marquise	Janvier 2019	Septembre 2020 (dossier décisionnel #1181009026)

Le présent dossier porte sur la réalisation des travaux d'aménagement de surface et d'aménagement paysager sur la rue Saint-Hubert entre les rues Saint-Zotique et de Bellechasse (Lot 5).

La Direction de la mobilité a mandaté la Direction des infrastructures, afin de préparer les documents requis au lancement de l'appel d'offres et de réaliser les travaux mentionnés à l'objet du présent dossier.

L'addenda 1 publié le 28 octobre 2019 remplace certains pavés autobloquant des trottoirs par des pavés réguliers, c-à-d sans crémaillères périphériques. Ce changement a pour but de permettre plus de latitude lors de la pose des pavés afin d'améliorer l'agencement des pavés aux conditions existantes. Par ailleurs, nous jugeons que ce changement permet aussi de faciliter légèrement la pose des pavés ce qui engendre une économie que nous estimons à 1.50 $ du m2 pour un total d'environ 10 000$ sur le projet.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM19 1041 - 17 septembre 2019: Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 5 000 000 $ afin de financer les travaux de réfection des infrastructures souterraines, de réaménagement de surface et de remplacement de la marquise du projet de réaménagement de la rue Saint-Hubert - 1191009002.
CM19 0762 - 18 juin 2019 : Accorder à Roxboro Excavation inc., pour des travaux d'égout, d'aqueduc, de voirie, de conduits souterrains de la C.S.E.M. et d'aménagement sur la rue Saint-Hubert, entre Saint-Zotique et Bellechasse et autres travaux, entre Jean-Talon et Saint-Zotique. Dépense totale de 22 689 380,99 $ (contrat: 18 493 986,68 $ + variations des quantités: 713 349,88 $ + contingences: 1 753 787,28 $ + incidences: 1 728 257,15 $), taxes incluses. Appel d'offres public #403918 - 3 soumissionnaires - 1197231015.

CE19 0219 - 13 février 2019 : Accorder un contrat à Demix Construction, une division de Groupe CRH Canada inc., pour la réalisation de travaux de planage et de resurfaçage des ruelles de la rue Saint-Hubert, entre les rues Saint-Zotique et de Bellechasse. Dépense maximale de 381 771,42 $, taxes incluses (travaux : 301 476,18 $ + variations des quantités : 30 147,62 $ + contingences : 30 147,62 $ + incidences : 20 000,00 $). Appel d'offres public #403916 - 12 soumissionnaires - 1181009027.

CM18 1511 – 17 décembre 2018 : Accorder un contrat à Eurovia Québec Grands Projets Inc. pour la fabrication et l'installation de la nouvelle marquise sur la rue Saint-Hubert, entre les rues Jean-Talon et De Bellechasse, dans le cadre du projet de réaménagement de la rue Saint-Hubert (Lot 5) Dépense totale de 21 978 976,64 $, incluant les taxes (travaux: 18 015 554,62 $ + variations des quantités: 1 801 555,46 $ + contingences: 1 801 555,46 $ + incidences: 360 311,09 $). Appel d'offres public #403914 - 4 soumissionnaires - 1181009026.

CM18 1283 - 22 octobre 2018 : Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 16 275 000 $ afin de financer les travaux de réfection des infrastructures souterraines, de réaménagement de surface et de remplacement de la marquise du projet de réaménagement de la rue Saint-Hubert - 1181009008.

CE18 1185 - 4 juillet 2018 : Accorder un contrat à Aménagement De Sousa pour la réalisation de travaux de planage et de resurfaçage de la ruelle ouest de la rue Saint-Hubert, entre les rues Saint-Zotique et Jean-Talon. Dépense totale maximale de 259 811,97 $, taxes incluses (travaux : 218 010,89 $ + contingences : 21 801,08 $ + incidences : 20 000,00 $). Appel d'offres public #403915 - 5 soumissionnaires - 1181009012.

CM18 0823 - 18 juin 2018 : Accorder un contrat à Eurovia Québec Grands Projets Inc. pour la réalisation de travaux d'égout, de conduites d'eau, de voirie et d'aménagement sur la rue St-Hubert entre les rues St-Zotique et Jean-Talon, dans le cadre du projet de réaménagement de la rue St-Hubert (Lot 2). Dépense totale maximale de 24 794 918,32 $, taxes incluses (travaux : 21 654 471,20 $ + contingences : 2 165 447,12 $ + incidences : 975 000,00 $). Appel d'offres public #403912 - 3 soumissionnaires - 1181009009.

CM18 0645 - 28 mai 2018 : Accorder un contrat de services professionnels à SNC-Lavalin inc. pour la surveillance des travaux d'ingénierie, d'aménagement du domaine public, d'architecture de paysage de même que pour la surveillance environnementale des lots 2 et 4 dans le cadre du projet de la rue Saint-Hubert pour une somme maximale de 1 817 070,42 $, taxes incluses (10% contingences : 159 392,14 $, 2% incidences : 31 878,43 $ et 2% déboursés : 31 878,43 $). Appel d'offres public #18-16744 - 2 soumissionnaires - 1181009005.

CM18 0642 - 28 mai 2018 : Accorder un contrat à Arthier Construction pour la réalisation de travaux de démantèlement partiel de la marquise entre les rues de Bellechasse et Saint-Zotique dans le cadre du projet de réaménagement de la rue Saint-Hubert (Lot 3). Dépense totale maximale de 1 273 664,80 $, taxes incluses (travaux : 1 066 968,00 $ +

contingences : 106 696,80 $ + incidences : 100 000,00 $). Appel d'offres public #403913 - 2 soumissionnaires - 1181009006.

CM17 1215 - 25 septembre 2017 : Accorder un contrat à L'Archevêque & Rivest Ltée pour la réalisation de travaux de démantèlement partiel de la marquise entre les rues Jean-Talon Est et Saint-Zotique dans le cadre du projet de réaménagement de la rue Saint-Hubert. Dépense totale maximale de 1 506 927,78 $, taxes incluses (travaux : 1 229 025,25 $ + contingences :122 902,53 $ + incidences : 155 000,00 $). Appel d'offres public #403911 - 1 soumissionnaire - 1171009018.

CM17 1264 - 25 septembre 2017 : Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 28 000 000 $ afin de financer les travaux de réfection des infrastructures souterraines, de réaménagement de surface et de remplacement de la marquise du projet de réaménagement de la rue Saint-Hubert - 1171009017.

CM17 0986 - 21 août 2017 : Accorder un contrat à Stantec Experts-Conseils Ltée pour la fourniture de services professionnels en ingénierie, aménagement du domaine public, architecture et éclairage d'ambiance pour la production de plans et devis pour les travaux de réaménagement de la rue Saint-Hubert pour une somme maximale de 2 278 415,89 $, taxes incluses (10 % contingences : 199 861,04 $, 2% services complémentaires : 39 972,21 $ et 2% déboursés : 39 972,21 $). Appel d'offres public #17-16265 - 2 soumissionnaires - 1171009016.

CE17 1105 - 21 juin 2017 : Obtenir un accord de principe à la mise en œuvre, en 2017, du PR@M - Artère en chantier dans le secteur de la rue Saint-Hubert, entre les rues Bellechasse et Jean-Talon Est - 1171179003.

CM17 0348 - 27 mars 2017 : Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 10 925 000 $ afin de financer les services professionnels relatifs à la conception et à la production de plans et devis détaillés, les travaux préalables requis visant le démantèlement de la marquise, l'éclairage et la signalisation temporaires et de la surveillance des travaux lors de la réalisation du projet de réaménagement de la rue Saint-Hubert, entre les rues de Bellechasse et Jean-Talon Est - 1171009002.

DESCRIPTION

Les travaux d'aménagement de surface et d'aménagement paysager sur la rue Saint-Hubert entre les rues Saint-Zotique et de Bellechasse dans l'arrondissement de Rosemont-la Petite-Patrie seront réalisés sur une distance de 600 mètres. Ces travaux consistent en :

- construction de fosse de plantation;
- installation d'une bordure de granite;
- construction de trottoirs en pavés de béton;
- construction de la chaussée et de traverses en pavés de béton;
- installation de mobilier;
- plantation d'arbres.

Le plan de localisation ainsi que le plan des travaux de surface se trouvent en pièces jointes.

Dans notre démarche de concertation, les travaux de ce projet ont été coordonnés avec les parties prenantes avant le lancement de l'appel d'offres. Des demandes de commentaires ont été transmises à l'arrondissement et au requérant lors de l'élaboration des plans et devis, aux différentes étapes d'avancement, lesquels ont été pris en compte.

Dans le présent dossier, l'enveloppe de contingences est déterminée à 699 881,94 $, taxes incluses, soit une moyenne pondérée de 10 % du coût des travaux assumés par la ville.

Les dépenses incidentes au présent dossier comprennent des dépenses en marquage et signalisation ainsi qu'en contrôle qualitatif. Le détail de l'enveloppe d'incidences applicables au présent projet apparaît au document «Répartition des coûts du contrat, des contingences et des incidences» en pièce jointe.

Les dispositions contractuelles liées aux échéanciers concernent principalement les pénalités pour retard et sont décrites à l'article 5.1.14.3 du cahier des clauses administratives générales (CCAG) du présent appel d'offres. Pour chaque jour de retard à terminer les travaux, l'entrepreneur doit payer à la Ville une pénalité de 0,1 % du prix du contrat, excluant les taxes. Cette pénalité n'est jamais inférieure à 1000 $ par jour de retard. Aucun boni n'est prévu dans les documents de l'appel d'offres.

JUSTIFICATION

Le tableau des résultats d'ouverture de soumission présenté dans le formulaire Annexe résume la liste des soumissionnaires et des prix soumis, l'écart de prix entre la plus basse soumission conforme et l'estimation des professionnels et l'écart de prix entre la seconde plus basse soumission conforme et la plus basse.
La liste des preneurs du cahier des charges est en pièce jointe.

L'estimation de soumission est établie durant la période d'appel d'offres par l'équipe de l’économie de la construction (ÉÉC) de la Division de la gestion de projets et de l'économie de la construction (DGPÉC). Cette estimation est basée sur les prix et taux (matériaux, vrac, main d'œuvre, équipements et sous-traitants) du marché actuel ainsi que tous les documents de l'appel d'offres.

L'ÉÉC a procédé à l’analyse des cinq (5) soumissions conformes reçues pour l'appel d'offres. Un écart défavorable de 5.2 % a été constaté entre la plus basse soumission conforme et l’estimation de soumission. L'ÉÉC appuie la recommandation d'octroyer le contrat.

Ce dossier est assujetti à la Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics (Loi 1) conformément au décret # 1049-2013 adopté le 23 octobre 2013.

La compagnie a obtenu son attestation de l'Autorité des marchés financiers le 2 février 2015 et a obtenu l'accusé de réception de l'Autorité des marchés financiers confirmant que sa demande de renouvellement a été reçue et acceptée au moins 90 jours avant la fin de l'échéance. Une copie de ces documents se trouve en pièce jointe au dossier.

Des validations ont été faites selon lesquelles l'adjudicataire recommandé ne fait pas partie de la liste des entreprises à licence restreinte de la Régie du bâtiment du Québec (RBQ) ni du Registre des entreprises non admissibles.

L'adjudicataire recommandé est conforme en vertu de la Politique de gestion contractuelle de la Ville.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense totale maximale relative à ce contrat est de 7 838 677,76 $, taxes incluses et comprend :

- un contrat avec Eurovia Québec Construction Inc. pour un montant de 6 998 819,42 $ taxes incluses;
- plus des contingences de 699 881.94 $ taxes incluses.

- plus des incidences de 139 976,39 $ taxes incluses;

La dépense totale de 7 838 677,76 $, taxes incluses représente un coût net de 7 157 757,62 $ lorsque diminuée des ristournes fédérale et provinciale,et sera assumée par :

39 898,00 $ par le règlement compétence local 18-059 Travaux d' infrastructures souterraines, de réaménagement de surface et de remplacement de Marquise
184 850,00 $ par le règlement compétence local 17-035 Réaménagement rue St-Hubert

1 933 009,62 $ par le règlement compétence local 17-084 Travaux de réaménagement - Rue St-Hubert

5 000 000 $ par le règlement compétence local 19-049 Réaménagement - Rue Saint-Hubert

Cette dépense sera assumée à 100 % par la ville centrale

La répartition des coûts du contrat, des contingences et des incidences est présentée en pièce jointe.

Le détail des informations financières se retrouve dans l'intervention du Service des finances.

Le budget net requis pour donner suite à ce dossier est prévu et disponible pour le PTI 2020 -2022 au projet 75020-Réaménagement - Rue Saint-Hubert pour l'octroi de ce contrat et est réparti comme suit pour chacune des années : ¸

Projet	2020	2021	2022	Ultérieur	Total
75020-Réaménagement - Rue Saint-Hubert	7158	-		-	7158
	7158	-	-	-	7158

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les travaux de réaménagement de la rue Saint-Hubert permettront à la Ville d'accomplir plusieurs actions qui répondent à des objectifs de développement durable, autant environnementaux que sociaux :
· limitation des îlots de chaleur par l'augmentation de la présence végétale et l'ajout d'arbres (Action 4);
· promotion des modes de transport actifs par l'élargissement des trottoirs et l'ajout de places publiques (Action 11).

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les travaux occasionneront une fermeture complète de la rue St-Hubert entre les rues St-Zotique et de Bellechasse. Un corridor piéton sera maintenu en tout temps et des signaleurs dirigeront les piétons. L'entrepreneur pourra travailler de 7:00 à 23:00 du lundi au samedi selon ses besoins opérationnels. Plus de détails sont fournis dans le document « Principes de gestion de la circulation » joint au présent dossier..

Une décision tardive ou défavorable dans ce dossier compromettrait l'échéancier global de réalisation du projet de réaménagement de la rue Saint-Hubert.

Advenant le cas où l'octroi du contrat serait reporté à une date ultérieure à la date d'échéance de la validité de la soumission, soit au 13 mars 2020, le plus bas soumissionnaire conforme pourrait alors retirer sa soumission. Le cas échéant, il faudrait procéder à un autre processus d'appel d'offres et défrayer les coûts afférents.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication élaborée par le Service de l'expérience citoyenne et des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

DATES VISÉES :
Octroi du contrat : à la suite de l'adoption du présent dossier par les instances décisionnelles visées
Début des travaux : Mai 2020
Fin des travaux : Septembre 2020

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, la signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Hui LI)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Pierre SAINTE-MARIE, Service de l'urbanisme et de la mobilité
Jean-François SIMONEAU, Rosemont - La Petite-Patrie
Ève CARLE, Service de l'expérience citoyenne et des communications

Lecture :

Ève CARLE, 31 janvier 2020
Jean-François SIMONEAU, 8 janvier 2020

RESPONSABLE DU DOSSIER	**ENDOSSÉ PAR** Le : 2020-01-08
Olivier VAUDRIN-CHARETTE	Jean-Pierre BOSSÉ

Ingenieur(e)

Tél : 514 872-3139
Télécop. :

Chef de division

Tél : 514-280-2342
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Martin BOULIANNE
Directeur des infrastructures
Tél : 514-872-4101
Approuvé le : 2020-01-31

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Benoit CHAMPAGNE
Directeur
Tél : 514 872-9485
Approuvé le : 2020-01-31

ANNEXE - CONTRAT DE CONSTRUCTION

INFORMATIONS RELATIVES AU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET À SON RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres : 403919 — No du GDD : 1197231076

Titre de l'appel d'offres : Travaux d'aménagement de surface et d'aménagement paysager sur la rue Saint-Hubert entre les rues Saint-Zotique et de Bellechasse.

Type d'adjudication : Au plus bas soumissionnaire conforme

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : 15 / 10 / 2019 — Ouverture originalement prévue le : 7 / 11 / 2019

Ouverture faite le : 14 / 11 / 2019 — Délai total accordé aux soumissionnaires : 29 jrs

Addenda émis

Nombre d'addenda émis durant l'appel d'offres : 3 — ***Si addenda, détailler ci-après***

Date de l'addenda	Description sommaire de l'addenda	Impact sur le coût estimé du contrat ($)
28 / 10 / 2019	Modifications aux pavés de béton.	-10 000,00
31 / 10 / 2019	Report de la d'ouverture des soumissions.	0,00
12 / 11 / 2019	Diffusion des questions et réponses.	0,00

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs : 13 — Nbre de soumissions reçues : 6 — % de réponses : 46

Nbre de soumissions rejetées : 1 — % de rejets : 16,7

Soumissions rejetées (nom)	Motif(s) de rejet: administratif et / ou technique
Le Paysagiste C.B.L. inc.	Aucune garantie de soumission fournie

Durée de la validité initiale de la soumission : 120 jrs — Date d'échéance initiale : 13 / 3 / 2020

Prolongation de la validité de la soumission de : jrs — Date d'échéance révisée : JJ - MM - AAAA

Résultats de l'appel d'offres

Soumissions conformes (Les prix de soumission et l'AMP ont été vérifiés pour l'ensemble des soumissions. Cependant, seuls les autres documents fournis avec les 2 plus basses soumissions ont été vérifiés)	Prix soumis incluant les taxes (et corrections le cas échéant) **Total**
EUROVIA QUEBEC CONSTRUCTION INC.	6 998 819,42
CEVECO INC.	7 289 480,43
CONSTRUCTION BAU-VAL INC.	7 785 000,00
ST-DENIS THOMPSON INC.	8 369 691,86
RAMCOR CONSTRUCTION INC.	10 164 053,29

Estimation — **Interne** : 6 650 946,85

Écart entre la plus basse soumission et l'estimation : **5,2%**

Écart entre la seconde plus basse soumission conforme et la plus basse : **4,2%**

Dossier à être étudié par la CEC : **Oui** ☐ **NON** X

Validation du droit de contracter du soumissionnaire recommandé (cocher la case appropriée)

	N.A.	OK		N.A.	OK	
RBQ		x	AMP		x	***Joindre l'attestation de l'AMP, le cas échéant***
RENA		x	Revenu Qc		x	

Recommandation

Nom du soumissionnaire : EUROVIA QUEBEC CONSTRUCTION INC.

Montant du contrat (incluant les taxes) ($) : 6 998 819,42

Montant des contingences ($) : 699 881,94

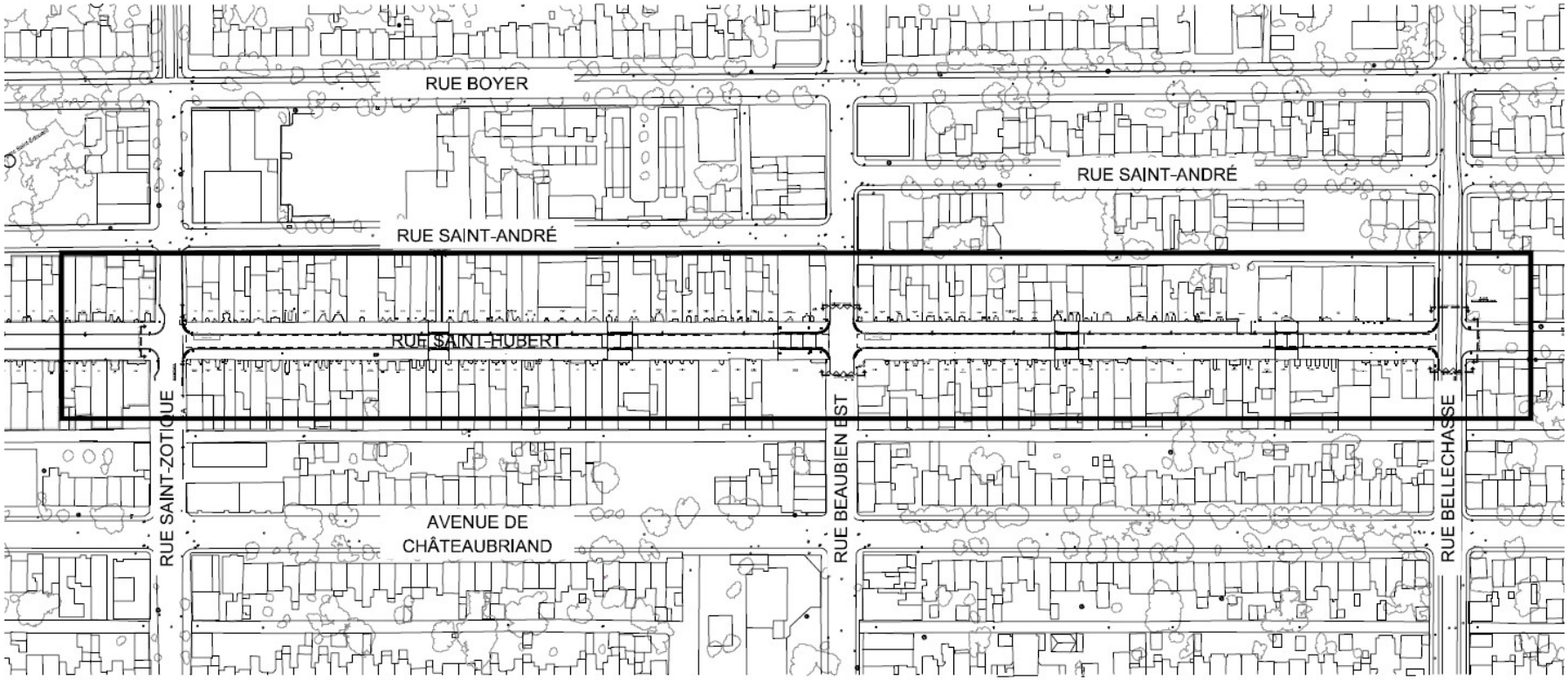
Montant des incidences ($) : 139 976,39

Date prévue de début des travaux : 4 / 5 / 2020 — Date prévue de fin des travaux : 18 / 9 / 2020

Soumission 403919

TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DE SURFACE ET D'AMÉNAGEMENT PAYSAGERS SUR LA RUE SAINT-HUBERT ENTRE LES RUES JEAN-TALON ET DE BELLECHASSE

Plan de localisation



Montréal

UTILISATION

Formulaire "Répartition des coûts du contrat, des contingences et des

Le nouveau formulaire permet de concilier jusqu' à 38 sous-projets (Pour faire apparaître les 19 derniers, il suffit de cliquer sur le ch 1 2 dans le coin en haut à gauche).

Il facilite la vérification des données pour les fins de contrôle et de conformité (préalables à l'endossement et la

Tous les montants à inscrire doivent inclure les taxes afin d'assurer une cohérence avec le Sommaire décisionnel.

Un exemple est fourni dans le dernier onglet du présent fichier pour une meilleure compréhension des changements apportés et il sert de guide aux nouveaux utilisateurs.

ÉTAPES à suivre:

Dans l'onglet "Master"

Page 1

1 Saisir les informations du dossier **dans les cellules jaunes seulement** (des formules **à ne pas supprimer** se

Page 2

2 **NE RIEN SAISIR!** Grand total des sous-projets qui se calcule automatiquement.

Page 3 et suivantes

3 **Très important**
Les sous-projets devront être saisis selon l'ordre des projets Investi indiqué à la page 1.

Chaque sous-projet doit avoir un intitulé spécifique.

Saisir les données dans les **cellules jaunes et bleues**; les autres cellules sont bloquées.

4 Vérifier que les données se reportent adéquatement à la page 1.

5 Il n'est pas permis de supprimer ou d'insérer des lignes, ni des colonnes, car cela faussera les totaux de la page 1. Au besoin, contacter l'équipe de la DGPEC.

6 Une fois la saisie complétée, sélectionner les plages correspondant aux pages à imprimer (utiliser les touches SHIFT

7 Assurez-vous de vérifier les données de vos sous-projets (intitulé, nature des dépenses incidentes, incluant les

Le sommaire de la page 1 doit être équivalent à la page 2 GRAND TOTAL.

8 Masquez les onglets "PROCÉDURE" et "Exemple" avant d'insérer le ficher en pièces jointes à votre GDD.

Montréal

Répartition des coûts du contrat, des contingences et des incidences

SOMMAIRE PAR SOUS-PROJETS (PROJETS SIMON)		SOUMISSION:	403919	DATE:
#GDD:	1197231076	DRM:		2020/01/07
RESPONSABLE:	Olivier Vaudrin-Charette			
INTITULÉ DU PROJET:	Travaux d'aménagement de surface et d'aménagement paysager sur la rue Saint-Hubert entre les rues Saint-Zotique et de Bellechasse			

PROJET INVESTI: 75020 Desc et client-payeur: **Service de l'urbanisme et de la mobilité**

			Taxes incluses			
Sous-projet	Projet SIMON	Crédits	Contrat	Contingences	Incidences	Agglo (A) /Corpo (C)
1975020012	181598	690 240.53 $	687 184.88 $	68 718.49 $	0.00 $	C
1975020013	181599	352 199.57 $	350 640.41 $	35 064.04 $	0.00 $	C
1975020014	181600	5 987 500.41 $	5 960 994.14 $	596 099.41 $	0.00 $	C
1975020015	181601	26 246.87 $	0.00 $	0.00 $	28 743.75 $	C
1975020016	181602	101 570.23 $	0.00 $	0.00 $	111 232.64 $	C
0	0	0.00 $	0.00 $	0.00 $	0.00 $	
SOUS-TOTAL		**7 157 757.61 $**	**6 998 819.43 $**	**699 881.94 $**	**139 976.39 $**	

PROJET INVESTI: Desc et client-payeur:

Sous-projet	Projet SIMON	Crédits	Contrat	Contingences	Incidences	Agglo (A) /Corpo (C)
0	0	0.00 $	0.00 $	0.00 $	0.00 $	
0	0	0.00 $	0.00 $	0.00 $	0.00 $	
0	0	0.00 $	0.00 $	0.00 $	0.00 $	
0	0	0.00 $	0.00 $	0.00 $	0.00 $	
SOUS-TOTAL		**0.00 $**	**0.00 $**	**0.00 $**	**0.00 $**	

PROJET INVESTI: Desc et client-payeur:

Sous-projet	Projet SIMON	Crédits	Contrat	Contingences	Incidences	Agglo (A) /Corpo (C)
0	0	0.00 $	0.00 $	0.00 $	0.00 $	
0	0	0.00 $	0.00 $	0.00 $	0.00 $	
0	0	0.00 $	0.00 $	0.00 $	0.00 $	
0	0	0.00 $	0.00 $	0.00 $	0.00 $	
0	0	0.00 $	0.00 $	0.00 $	0.00 $	
SOUS-TOTAL		**0.00 $**	**0.00 $**	**0.00 $**	**0.00 $**	

PROJET INVESTI: Desc et client-payeur:

Sous-projet	Projet SIMON	Crédits	Contrat	Contingences	Incidences	Agglo (A) /Corpo (C)
0	0	0.00 $	0.00 $	0.00 $	0.00 $	
SOUS-TOTAL		**0.00 $**	**0.00 $**	**0.00 $**	**0.00 $**	

PROJET INVESTI: Desc et client-payeur:

Sous-projet	Projet SIMON	Crédits	Contrat	Contingences	Incidences	Agglo (A) /Corpo (C)
0	0	0.00 $	0.00 $	0.00 $	0.00 $	
SOUS-TOTAL		**0.00 $**	**0.00 $**	**0.00 $**	**0.00 $**	

TOTAL	**7 157 757.61 $**	**6 998 819.43 $**	**699 881.94 $**	**139 976.39 $**
TOTAL (Contrat + Contingences + Incidences)			**7 838 677.76 $**	

Montréal

Répartition des coûts du contrat, des contingences et des incidences

NUMÉRO DE SOUS-PROJET:	**GRAND TOTAL**	**SOUMISSION:** **403919**	**DATE:**
NUMÉRO DE PROJET SIMON:			**07/01/2020**
INTITULÉ DU PROJET:	**Travaux d'aménagement de surface et d'aménagement paysager sur la rue Saint-Hubert entre les rues Saint-Zotique et de Bellechasse**		

MONTANT DE LA SOUMISSION APPLICABLE AU PROJET			6 998 819.43 $
TRAVAUX CONTINGENTS			699 881.94 $
DÉPENSES INCIDENTES EXTERNES:			
Utilités publiques		0.00 $	
Reproduction de plans, matériel informatique, divers, etc.		0.00 $	
Laboratoire, contrôle qualitatif		111 232.64 $	
Division de la voirie - Marquage et signalisation		28 743.75 $	
Gestion des impacts		0.00 $	
XXX		0.00 $	
XXX		0.00 $	
XXX		0.00 $	
	TOTAL À REPORTER	139 976.39	139 976.39 $
Dépenses à autoriser - GRAND TOTAL			7 838 677.76 $
Imputation (crédits)			7 157 757.61 $
Montant de dépôt			

TAXES:		TPS 5%	TVQ 9,975%
À payer avant ristournes (100%)		340 886.18	680 067.93
Ristournes TPS et TVQ à 50%		680 920.15	

PLAN NUMÉRO:		CALCULÉ PAR ›	Olivier Vaudrin-Charette

Montréal

Répartition des coûts du contrat, des contingences et des incidences

NUMÉRO DE SOUS-PROJET:	**1975020012**	**SOUMISSION:**	**403919**	**DATE:**
NUMÉRO DE PROJET SIMON:	**181598**	**DRM SPÉCIFIQUE:**		**07/01/2020**
INTITULÉ DU SOUS-PROJET:	**Organisation de chantier, maintien de la circulation et aménagement de chantier.**			
ENTREPRENEUR ▸	**Eurovia Québec Construction Inc.**			

MONTANT DE LA SOUMISSION APPLICABLE AU PROJET			687 184.88 $
TRAVAUX CONTINGENTS DE	10.00%		68 718.49 $
DÉPENSES INCIDENTES EXTERNES:			
Utilités publiques			
Reproduction de plans, matériel informatique, divers, etc.			
Laboratoire, contrôle qualitatif			
Division de la voirie - Marquage et signalisation			
Gestion des impacts			
XXX			
XXX			
XXX			
	TOTAL À REPORTER	0.00	0.00 $
Dépenses totales à autoriser			755 903.37 $
Imputation (crédits)			690 240.53 $
Montant de dépôt			

TAXES:	TPS 5%	TVQ 9,975%
À payer avant ristournes (100%)	32 872.51	65 580.66
Ristournes TPS et TVQ à 50%	65 662.84	

PLAN NUMÉRO:		CALCULÉ PAR ▸	Olivier Vaudrin-Charette

Montréal

Répartition des coûts du contrat, des contingences et des incidences

NUMÉRO DE SOUS-PROJET:	**1975020013**	**SOUMISSION:**	**403919**	**DATE:**
NUMÉRO DE PROJET SIMON:	**181599**	**DRM SPÉCIFIQUE:**		**07/01/2020**
INTITULÉ DU SOUS-PROJET:	**Reconstruction de la chaussée.**			
ENTREPRENEUR	**Eurovia Québec Construction Inc.**			

MONTANT DE LA SOUMISSION APPLICABLE AU PROJET			350 640.41 $
TRAVAUX CONTINGENTS DE	10.00%		35 064.04 $
DÉPENSES INCIDENTES EXTERNES:			
Utilités publiques			
Reproduction de plans, matériel informatique, divers, etc.			
Laboratoire, contrôle qualitatif			
Division de la voirie - Marquage et signalisation			
Gestion des impacts			
XXX			
XXX			
XXX			
	TOTAL À REPORTER	0.00	0.00 $
Dépenses totales à autoriser			385 704.45 $
Imputation (crédits)			352 199.57 $
Montant de dépôt			

TAXES:		TPS 5%	TVQ 9,975%
À payer avant ristournes (100%)		16 773.41	33 462.94
Ristournes TPS et TVQ à 50%		33 504.88	

PLAN NUMÉRO:		CALCULÉ PAR	Olivier Vaudrin-Charette

Montréal

Répartition des coûts du contrat, des contingences et des incidences

NUMÉRO DE SOUS-PROJET:	**1975020014**	**SOUMISSION:**	**403919**	**DATE:**
NUMÉRO DE PROJET SIMON:	**181600**	**DRM SPÉCIFIQUE:**		**07/01/2020**
INTITULÉ DU SOUS-PROJET:	**Reconstruction de trottoirs et bordures, et travaux d'aménagement.**			
ENTREPRENEUR ▸	**Eurovia Québec Construction Inc.**			

MONTANT DE LA SOUMISSION APPLICABLE AU PROJET			5 960 994.14 $
TRAVAUX CONTINGENTS DE	10.00%		596 099.41 $
DÉPENSES INCIDENTES EXTERNES:			
Utilités publiques			
Reproduction de plans, matériel informatique, divers, etc.			
Laboratoire, contrôle qualitatif			
Division de la voirie - Marquage et signalisation			
Gestion des impacts			
XXX			
XXX			
XXX			
	TOTAL À REPORTER	0.00	0.00 $
Dépenses totales à autoriser			6 557 093.55 $
Imputation (crédits)			5 987 500.41 $
Montant de dépôt			

TAXES:	TPS 5%	TVQ 9,975%
À payer avant ristournes (100%)	285 153.01	568 880.26
Ristournes TPS et TVQ à 50%	569 593.14	

PLAN NUMÉRO:		CALCULÉ PAR ▸	Olivier Vaudrin-Charette

Montréal

Répartition des coûts du contrat, des contingences et des incidences

NUMÉRO DE SOUS-PROJET:	**1975020015**	**SOUMISSION:**	**403919**	**DATE:**
NUMÉRO DE PROJET SIMON:	**181601**	**DRM SPÉCIFIQUE:**		**07/01/2020**
INTITULÉ DU SOUS-PROJET:	**Incidence technique**			
ENTREPRENEUR ▸				

MONTANT DE LA SOUMISSION APPLICABLE AU PROJET			
TRAVAUX CONTINGENTS DE	10.00%		0.00 $
DÉPENSES INCIDENTES EXTERNES:			
Utilités publiques			
Reproduction de plans, matériel informatique, divers, etc.			
Laboratoire, contrôle qualitatif			
Division de la voirie - Marquage et signalisation		28 743.75 $	
Gestion des impacts			
XXX			
XXX			
XXX			
	TOTAL À REPORTER	28 743.75	28 743.75 $
Dépenses totales à autoriser			28 743.75 $
Imputation (crédits)			26 246.87 $
Montant de dépôt			

TAXES:		TPS 5%	TVQ 9,975%
À payer avant ristournes (100%)		1 250.00	2 493.75
Ristournes TPS et TVQ à 50%		2 496.88	

PLAN NUMÉRO:		CALCULÉ PAR ▸	Olivier Vaudrin-Charette

Montréal

Répartition des coûts du contrat, des contingences et des incidences

NUMÉRO DE SOUS-PROJET:	**1975020016**	**SOUMISSION:**	**403919**	**DATE:**
NUMÉRO DE PROJET SIMON:	**181602**	**DRM SPÉCIFIQUE:**		**07/01/2020**
INTITULÉ DU SOUS-PROJET:	**Services professionnels**			
ENTREPRENEUR ▸				

MONTANT DE LA SOUMISSION APPLICABLE AU PROJET			
TRAVAUX CONTINGENTS DE	10.00%		0.00 $

DÉPENSES INCIDENTES EXTERNES:

Utilités publiques		
Reproduction de plans, matériel informatique, divers, etc.		
Laboratoire, contrôle qualitatif	111 232.64 $	
Division de la voirie - Marquage et signalisation		
Gestion des impacts		
XXX		
XXX		
XXX		
TOTAL À REPORTER	111 232.64	111 232.64 $

Dépenses totales à autoriser	111 232.64 $
Imputation (crédits)	101 570.23 $
Montant de dépôt	

TAXES:	TPS 5%	TVQ 9,975%
À payer avant ristournes (100%)	4 837.25	9 650.32
Ristournes TPS et TVQ à 50%	9 662.41	

PLAN NUMÉRO:		CALCULÉ PAR ▸	Olivier Vaudrin-Charette

Montréal

Répartition des coûts du contrat, des contingences et des incidences

NUMÉRO DE SOUS-PROJET:		**SOUMISSION:** 403919	**DATE:**
NUMÉRO DE PROJET SIMON:		**DRM SPÉCIFIQUE:**	**07/01/2020**
INTITULÉ DU SOUS-PROJET:			
ENTREPRENEUR ▸			

MONTANT DE LA SOUMISSION APPLICABLE AU PROJET			
TRAVAUX CONTINGENTS DE	10.00%		0.00 $

DÉPENSES INCIDENTES EXTERNES:

Utilités publiques		
Reproduction de plans, matériel informatique, divers, etc.		
Laboratoire, contrôle qualitatif		
Division de la voirie - Marquage et signalisation		
Gestion des impacts		
XXX		
XXX		
XXX		
TOTAL À REPORTER	0.00	0.00 $

Dépenses totales à autoriser	0.00 $
Imputation (crédits)	0.00 $
Montant de dépôt	

TAXES:

	TPS 5%	TVQ 9,975%
À payer avant ristournes (100%)	0.00	0.00
Ristournes TPS et TVQ à 50%	0.00	

PLAN NUMÉRO:		CALCULÉ PAR ▸	Olivier Vaudrin-Charette

Montréal

Répartition des coûts du contrat, des contingences et des incidences

NUMÉRO DE SOUS-PROJET:		**SOUMISSION:** 403919	**DATE:**
NUMÉRO DE PROJET SIMON:		**DRM SPÉCIFIQUE:**	**07/01/2020**
INTITULÉ DU SOUS-PROJET:			
ENTREPRENEUR ▸			

MONTANT DE LA SOUMISSION APPLICABLE AU PROJET			
TRAVAUX CONTINGENTS DE	10.00%		0.00 $

DÉPENSES INCIDENTES EXTERNES:

Utilités publiques		
Reproduction de plans, matériel informatique, divers, etc.		
Laboratoire, contrôle qualitatif		
Division de la voirie - Marquage et signalisation		
Gestion des impacts		
XXX		
XXX		
XXX		
TOTAL À REPORTER	0.00	0.00 $

Dépenses totales à autoriser	0.00 $
Imputation (crédits)	0.00 $
Montant de dépôt	

TAXES:

	TPS 5%	TVQ 9,975%
À payer avant ristournes (100%)	0.00	0.00
Ristournes TPS et TVQ à 50%	0.00	

PLAN NUMÉRO:		CALCULÉ PAR ▸	Olivier Vaudrin-Charette

Montréal

Répartition des coûts du contrat, des contingences et des incidences

NUMÉRO DE SOUS-PROJET:		**SOUMISSION:** 403919	**DATE:**
NUMÉRO DE PROJET SIMON:		**DRM SPÉCIFIQUE:**	**07/01/2020**
INTITULÉ DU SOUS-PROJET:			
ENTREPRENEUR ▸			

MONTANT DE LA SOUMISSION APPLICABLE AU PROJET			
TRAVAUX CONTINGENTS DE	10.00%		0.00 $

DÉPENSES INCIDENTES EXTERNES:

Utilités publiques		
Reproduction de plans, matériel informatique, divers, etc.		
Laboratoire, contrôle qualitatif		
Division de la voirie - Marquage et signalisation		
Gestion des impacts		
XXX		
XXX		
XXX		
TOTAL À REPORTER	0.00	0.00 $

Dépenses totales à autoriser	0.00 $
Imputation (crédits)	0.00 $
Montant de dépôt	

TAXES:

	TPS 5%	TVQ 9,975%
À payer avant ristournes (100%)	0.00	0.00
Ristournes TPS et TVQ à 50%	0.00	

PLAN NUMÉRO:		CALCULÉ PAR ▸	Olivier Vaudrin-Charette

Montréal

Répartition des coûts du contrat, des contingences et des incidences

NUMÉRO DE SOUS-PROJET:		**SOUMISSION:**	**403919**	**DATE:**
NUMÉRO DE PROJET SIMON:		**DRM SPÉCIFIQUE:**		**07/01/2020**
INTITULÉ DU SOUS-PROJET:				
ENTREPRENEUR				

MONTANT DE LA SOUMISSION APPLICABLE AU PROJET			
TRAVAUX CONTINGENTS DE	10.00%		0.00 $

DÉPENSES INCIDENTES EXTERNES:

Utilités publiques		
Reproduction de plans, matériel informatique, divers, etc.		
Laboratoire, contrôle qualitatif		
Division de la voirie - Marquage et signalisation		
Gestion des impacts		
XXX		
XXX		
XXX		
TOTAL À REPORTER	0.00	0.00 $

Dépenses totales à autoriser	0.00 $
Imputation (crédits)	0.00 $
Montant de dépôt	

TAXES:

	TPS 5%	TVQ 9,975%
À payer avant ristournes (100%)	0.00	0.00
Ristournes TPS et TVQ à 50%	0.00	

PLAN NUMÉRO:		CALCULÉ PAR	Olivier Vaudrin-Charette

Montréal

Répartition des coûts du contrat, des contingences et des incidences

NUMÉRO DE SOUS-PROJET:		**SOUMISSION:** 403919	**DATE:**
NUMÉRO DE PROJET SIMON:		**DRM SPÉCIFIQUE:**	**07/01/2020**
INTITULÉ DU SOUS-PROJET:			
ENTREPRENEUR ▸			

MONTANT DE LA SOUMISSION APPLICABLE AU PROJET			
TRAVAUX CONTINGENTS DE	10.00%		0.00 $

DÉPENSES INCIDENTES EXTERNES:

Utilités publiques		
Reproduction de plans, matériel informatique, divers, etc.		
Laboratoire, contrôle qualitatif		
Division de la voirie - Marquage et signalisation		
Gestion des impacts		
XXX		
XXX		
XXX		
TOTAL À REPORTER	0.00	0.00 $

Dépenses totales à autoriser	0.00 $
Imputation (crédits)	0.00 $
Montant de dépôt	

TAXES:

	TPS 5%	TVQ 9,975%
À payer avant ristournes (100%)	0.00	0.00
Ristournes TPS et TVQ à 50%	0.00	

PLAN NUMÉRO:		CALCULÉ PAR ▸	Olivier Vaudrin-Charette

Montréal

Répartition des coûts du contrat, des contingences et des incidences

NUMÉRO DE SOUS-PROJET:		**SOUMISSION:**	**403919**	**DATE:**
NUMÉRO DE PROJET SIMON:		**DRM SPÉCIFIQUE:**		**07/01/2020**
INTITULÉ DU SOUS-PROJET:				
ENTREPRENEUR ▸				

MONTANT DE LA SOUMISSION APPLICABLE AU PROJET			
TRAVAUX CONTINGENTS DE	10.00%		0.00 $

DÉPENSES INCIDENTES EXTERNES:

Utilités publiques		
Reproduction de plans, matériel informatique, divers, etc.		
Laboratoire, contrôle qualitatif		
Division de la voirie - Marquage et signalisation		
Gestion des impacts		
XXX		
XXX		
XXX		
TOTAL À REPORTER	0.00	0.00 $

Dépenses totales à autoriser	0.00 $
Imputation (crédits)	0.00 $
Montant de dépôt	

TAXES:	TPS 5%	TVQ 9,975%
À payer avant ristournes (100%)	0.00	0.00
Ristournes TPS et TVQ à 50%	0.00	

PLAN NUMÉRO:		CALCULÉ PAR ▸	Olivier Vaudrin-Charette

Montréal

Répartition des coûts du contrat, des contingences et des incidences

NUMÉRO DE SOUS-PROJET:		**SOUMISSION:** 403919	**DATE:**
NUMÉRO DE PROJET SIMON:		**DRM SPÉCIFIQUE:**	**07/01/2020**
INTITULÉ DU SOUS-PROJET:			
ENTREPRENEUR ▸			

MONTANT DE LA SOUMISSION APPLICABLE AU PROJET			
TRAVAUX CONTINGENTS DE	10.00%		0.00 $

DÉPENSES INCIDENTES EXTERNES:

Utilités publiques		
Reproduction de plans, matériel informatique, divers, etc.		
Laboratoire, contrôle qualitatif		
Division de la voirie - Marquage et signalisation		
Gestion des impacts		
XXX		
XXX		
XXX		
TOTAL À REPORTER	0.00	0.00 $

Dépenses totales à autoriser	0.00 $
Imputation (crédits)	0.00 $
Montant de dépôt	

TAXES:

	TPS 5%	TVQ 9,975%
À payer avant ristournes (100%)	0.00	0.00
Ristournes TPS et TVQ à 50%	0.00	

PLAN NUMÉRO:		CALCULÉ PAR ▸	Olivier Vaudrin-Charette

Montréal

Répartition des coûts du contrat, des contingences et des incidences

NUMÉRO DE SOUS-PROJET:		**SOUMISSION:** 403919	**DATE:**
NUMÉRO DE PROJET SIMON:		**DRM SPÉCIFIQUE:**	**07/01/2020**
INTITULÉ DU SOUS-PROJET:			
ENTREPRENEUR ▸			

MONTANT DE LA SOUMISSION APPLICABLE AU PROJET			
TRAVAUX CONTINGENTS DE	10.00%		0.00 $

DÉPENSES INCIDENTES EXTERNES:

Utilités publiques		
Reproduction de plans, matériel informatique, divers, etc.		
Laboratoire, contrôle qualitatif		
Division de la voirie - Marquage et signalisation		
Gestion des impacts		
XXX		
XXX		
XXX		
TOTAL À REPORTER	0.00	0.00 $

Dépenses totales à autoriser	0.00 $
Imputation (crédits)	0.00 $
Montant de dépôt	

TAXES:	TPS 5%	TVQ 9,975%
À payer avant ristournes (100%)	0.00	0.00
Ristournes TPS et TVQ à 50%	0.00	

PLAN NUMÉRO:		CALCULÉ PAR ▸	Olivier Vaudrin-Charette

Montréal

Répartition des coûts du contrat, des contingences et des incidences

NUMÉRO DE SOUS-PROJET:		**SOUMISSION:** 403919	**DATE:**
NUMÉRO DE PROJET SIMON:		**DRM SPÉCIFIQUE:**	**07/01/2020**
INTITULÉ DU SOUS-PROJET:			
ENTREPRENEUR ▸			

MONTANT DE LA SOUMISSION APPLICABLE AU PROJET			
TRAVAUX CONTINGENTS DE	10.00%		0.00 $

DÉPENSES INCIDENTES EXTERNES:

Utilités publiques		
Reproduction de plans, matériel informatique, divers, etc.		
Laboratoire, contrôle qualitatif		
Division de la voirie - Marquage et signalisation		
Gestion des impacts		
XXX		
XXX		
XXX		
TOTAL À REPORTER	0.00	0.00 $

Dépenses totales à autoriser	0.00 $
Imputation (crédits)	0.00 $
Montant de dépôt	

TAXES:

	TPS 5%	TVQ 9,975%
À payer avant ristournes (100%)	0.00	0.00
Ristournes TPS et TVQ à 50%	0.00	

PLAN NUMÉRO:		CALCULÉ PAR ▸	Olivier Vaudrin-Charette

Montréal

Répartition des coûts du contrat, des contingences et des incidences

NUMÉRO DE SOUS-PROJET:		**SOUMISSION:**	**403919**	**DATE:**
NUMÉRO DE PROJET SIMON:		**DRM SPÉCIFIQUE:**		**07/01/2020**
INTITULÉ DU SOUS-PROJET:				
ENTREPRENEUR				

MONTANT DE LA SOUMISSION APPLICABLE AU PROJET			
TRAVAUX CONTINGENTS DE	10.00%		0.00 $

DÉPENSES INCIDENTES EXTERNES:

Utilités publiques		
Reproduction de plans, matériel informatique, divers, etc.		
Laboratoire, contrôle qualitatif		
Division de la voirie - Marquage et signalisation		
Gestion des impacts		
XXX		
XXX		
XXX		
TOTAL À REPORTER	0.00	0.00 $

Dépenses totales à autoriser	0.00 $
Imputation (crédits)	0.00 $
Montant de dépôt	

TAXES:

	TPS 5%	TVQ 9,975%
À payer avant ristournes (100%)	0.00	0.00
Ristournes TPS et TVQ à 50%	0.00	

PLAN NUMÉRO:		CALCULÉ PAR	Olivier Vaudrin-Charette

Montréal

Répartition des coûts du contrat, des contingences et des incidences

NUMÉRO DE SOUS-PROJET:		**SOUMISSION:** 403919	**DATE:**
NUMÉRO DE PROJET SIMON:		**DRM SPÉCIFIQUE:**	**07/01/2020**
INTITULÉ DU SOUS-PROJET:			
ENTREPRENEUR ›			

MONTANT DE LA SOUMISSION APPLICABLE AU PROJET			
TRAVAUX CONTINGENTS DE	10.00%		0.00 $

DÉPENSES INCIDENTES EXTERNES:

Utilités publiques		
Reproduction de plans, matériel informatique, divers, etc.		
Laboratoire, contrôle qualitatif		
Division de la voirie - Marquage et signalisation		
Gestion des impacts		
XXX		
XXX		
XXX		
TOTAL À REPORTER	0.00	0.00 $

Dépenses totales à autoriser	0.00 $
Imputation (crédits)	0.00 $
Montant de dépôt	

TAXES:

	TPS 5%	TVQ 9,975%
À payer avant ristournes (100%)	0.00	0.00
Ristournes TPS et TVQ à 50%	0.00	

PLAN NUMÉRO:		CALCULÉ PAR ›	Olivier Vaudrin-Charette

Montréal

Répartition des coûts du contrat, des contingences et des incidences

NUMÉRO DE SOUS-PROJET:		**SOUMISSION:**	**403919**	**DATE:**
NUMÉRO DE PROJET SIMON:		**DRM SPÉCIFIQUE:**		**07/01/2020**
INTITULÉ DU SOUS-PROJET:				
ENTREPRENEUR				

MONTANT DE LA SOUMISSION APPLICABLE AU PROJET			
TRAVAUX CONTINGENTS DE	10.00%		0.00 $

DÉPENSES INCIDENTES EXTERNES:

Utilités publiques		
Reproduction de plans, matériel informatique, divers, etc.		
Laboratoire, contrôle qualitatif		
Division de la voirie - Marquage et signalisation		
Gestion des impacts		
XXX		
XXX		
XXX		
TOTAL À REPORTER	0.00	0.00 $

Dépenses totales à autoriser	0.00 $
Imputation (crédits)	0.00 $
Montant de dépôt	

TAXES:

	TPS 5%	TVQ 9,975%
À payer avant ristournes (100%)	0.00	0.00
Ristournes TPS et TVQ à 50%	0.00	

PLAN NUMÉRO:		CALCULÉ PAR	Olivier Vaudrin-Charette

Montréal

Répartition des coûts du contrat, des contingences et des incidences

SOMMAIRE PAR SOUS-PROJETS (PROJETS SIMON)		SOUMISSION:	118001	DATE:
#GDD:	11502660XX	DRM:		2018/01/01
RESPONSABLE:	Madame Unetelle			
INTITULÉ DU PROJET:	Travaux d'exemple d'aqueduc et de voirie - Sainte-Croix			

PROJET INVESTI: 55845 Desc et client-payeur: **Programme de réfection d'artères - Direction des transports**

			Taxes incluses			
Sous-projet	Projet SIMON	Crédits	Contrat	Contingences	Incidences	Agglo (A) /Corpo (C)
1155845122	123456	180 659.00 $	179 859.24 $	17 985.92 $	0.00 $	C
1155845123	456786	892 039.95 $	888 090.95 $	88 809.10 $	0.00 $	C
1155845124	458976	57 527.39 $	0.00 $	0.00 $	63 000.00 $	C
0	0	0.00 $	0.00 $	0.00 $	0.00 $	
0	0	0.00 $	0.00 $	0.00 $	0.00 $	
0	0	0.00 $	0.00 $	0.00 $	0.00 $	
SOUS-TOTAL		**1 130 226.34 $**	**1 067 950.19 $**	**106 795.02 $**	**63 000.00 $**	

PROJET INVESTI: 59002 Desc et client-payeur: **Travaux d'ajout de signalisation lumineuse et aérienne - Direction des transports**

Sous-projet	Projet SIMON	Crédits	Contrat (dépense)	Contingences	Incidences	Agglo (A) /Corpo (C)
1155900234	125878	208 512.59 $	198 563.89 $	29 784.58 $	0.00 $	C
0	0	0.00 $	0.00 $	0.00 $	0.00 $	
0	0	0.00 $	0.00 $	0.00 $	0.00 $	
0	0	0.00 $	0.00 $	0.00 $	0.00 $	
SOUS-TOTAL		**208 512.59 $**	**198 563.89 $**	**29 784.58 $**	**0.00 $**	

PROJET INVESTI: 56115 Desc et client-payeur: **Programme de renouvellement des réseaux d'aqueduc et d'égoût - DGSRE**

Sous-projet	Projet SIMON	Crédits	Contrat (dépense)	Contingences	Incidences	Agglo (A) /Corpo (C)
1155611323	458794	56 141.79 $	55 893.26 $	5 589.33 $	0.00 $	C
1155611324	654878	23 741.46 $	0.00 $	0.00 $	26 000.00 $	C
0	0	0.00 $	0.00 $	0.00 $	0.00 $	
0	0	0.00 $	0.00 $	0.00 $	0.00 $	
0	0	0.00 $	0.00 $	0.00 $	0.00 $	
SOUS-TOTAL		**79 883.25 $**	**55 893.26 $**	**5 589.33 $**	**26 000.00 $**	

PROJET INVESTI: Desc et client-payeur:

Sous-projet	Projet SIMON	Crédits	Contrat (dépense)	Contingences	Incidences	Agglo (A) /Corpo (C)
0	0	0.00 $	0.00 $	0.00 $	0.00 $	
SOUS-TOTAL		**0.00 $**	**0.00 $**	**0.00 $**	**0.00 $**	

PROJET INVESTI: Desc et client-payeur:

Sous-projet	Projet SIMON	Crédits	Contrat (dépense)	Contingences	Incidences	Agglo (A) /Corpo (C)
0	0	0.00 $	0.00 $	0.00 $	0.00 $	
SOUS-TOTAL		**0.00 $**	**0.00 $**	**0.00 $**	**0.00 $**	

TOTAL	**1 418 622.18 $**	**1 322 407.34 $**	**142 168.93 $**	**89 000.00 $**
TOTAL (Contrat + Contingences + Incidences)			**1 553 576.27 $**	

Montréal

Répartition des coûts du contrat, des contingences et des incidences

NUMÉRO DE SOUS-PROJET:	**GRAND TOTAL**	**SOUMISSION:** 118001	**DATE:**
NUMÉRO DE PROJET SIMON:			**01/01/2018**
INTITULÉ DU PROJET:	**Travaux d'exemple d'aqueduc et de voirie - Sainte-Croix**		

MONTANT DE LA SOUMISSION APPLICABLE AU PROJET			1 322 407.34 $
TRAVAUX CONTINGENTS			142 168.93 $
DÉPENSES INCIDENTES EXTERNES:			
Utilités publiques		30 000.00 $	
Reproduction de plans, matériel informatique, divers, etc.		0.00 $	
Laboratoire, contrôle qualitatif		26 000.00 $	
Division de la voirie - Marquage et signalisation		0.00 $	
Gestion des impacts		33 000.00 $	
XXX		0.00 $	
XXX		0.00 $	
XXX		0.00 $	
	TOTAL À REPORTER	89 000.00	89 000.00 $
Dépenses à autoriser - GRAND TOTAL			1 553 576.27 $
Imputation (crédits)			1 418 622.18 $
Montant de dépôt			

	TPS 5%	TVQ 9,975%
TAXES:		
À payer avant ristournes (100%)	67 561.48	134 785.16
Ristournes TPS et TVQ à 50%	134 954.06	

PLAN NUMÉRO:		CALCULÉ PAR ›	Madame Unetelle

Montréal

Répartition des coûts du contrat, des contingences et des incidences

NUMÉRO DE SOUS-PROJET:	**1155845122**	**SOUMISSION:**	**118001**	**DATE:**
NUMÉRO DE PROJET SIMON:	**123456**	**DRM SPÉCIFIQUE:**		**01/01/2018**
INTITULÉ DU SOUS-PROJET:	**Reconstruction de trottoirs**			
ENTREPRENEUR ▸	**Lucie retraitée inc.**			

MONTANT DE LA SOUMISSION APPLICABLE AU PROJET			179 859.24 $
TRAVAUX CONTINGENTS DE	10.00%		17 985.92 $
DÉPENSES INCIDENTES EXTERNES:			
Utilités publiques			
Reproduction de plans, matériel informatique, divers, etc.			
Laboratoire, contrôle qualitatif			
Division de la voirie - Marquage et signalisation			
Gestion des impacts			
XXX			
XXX			
XXX			
	TOTAL À REPORTER	0.00	0.00 $
Dépenses totales à autoriser			197 845.16 $
Imputation (crédits)			180 659.00 $
Montant de dépôt			

		TPS 5%	TVQ 9,975%
TAXES:			
À payer avant ristournes (100%)		8 603.83	17 164.65
Ristournes TPS et TVQ à 50%		17 186.16	

PLAN NUMÉRO:		CALCULÉ PAR ▸	Madame Unetelle

Montréal

Répartition des coûts du contrat, des contingences et des incidences

NUMÉRO DE SOUS-PROJET:	**1155845123**	**SOUMISSION:**	**118001**	**DATE:**
NUMÉRO DE PROJET SIMON:	**456786**	**DRM SPÉCIFIQUE:**		**01/01/2018**
INTITULÉ DU SOUS-PROJET:	**Reconstruction de chaussées**			
ENTREPRENEUR ▸	**Lucie retraitée inc.**			

MONTANT DE LA SOUMISSION APPLICABLE AU PROJET			888 090.95 $
TRAVAUX CONTINGENTS DE	10.00%		88 809.10 $
DÉPENSES INCIDENTES EXTERNES:			
Utilités publiques			
Reproduction de plans, matériel informatique, divers, etc.			
Laboratoire, contrôle qualitatif			
Division de la voirie - Marquage et signalisation			
Gestion des impacts			
XXX			
XXX			
XXX			
	TOTAL À REPORTER	0.00	0.00 $
Dépenses totales à autoriser			976 900.05 $
Imputation (crédits)			892 039.95 $
Montant de dépôt			

TAXES:	TPS 5%	TVQ 9,975%
À payer avant ristournes (100%)	42 483.15	84 753.89
Ristournes TPS et TVQ à 50%	84 860.10	

PLAN NUMÉRO:		CALCULÉ PAR ▸	Madame Unetelle

Montréal

Répartition des coûts du contrat, des contingences et des incidences

NUMÉRO DE SOUS-PROJET:	**1155845124**	**SOUMISSION:**	**118001**	**DATE:**
NUMÉRO DE PROJET SIMON:	**458976**	**DRM SPÉCIFIQUE:**		**01/01/2018**
INTITULÉ DU SOUS-PROJET:	**Reconstruction de trottoirs et de chaussées**			
ENTREPRENEUR	**Services techniques**			

MONTANT DE LA SOUMISSION APPLICABLE AU PROJET			
TRAVAUX CONTINGENTS DE	10.00%		0.00 $

DÉPENSES INCIDENTES EXTERNES:

Utilités publiques	30 000.00 $	
Reproduction de plans, matériel informatique, divers, etc.		
Laboratoire, contrôle qualitatif		
Division de la voirie - Marquage et signalisation		
Gestion des impacts	33 000.00 $	
XXX		
XXX		
XXX		
TOTAL À REPORTER	63 000.00	63 000.00 $

Dépenses totales à autoriser	63 000.00 $
Imputation (crédits)	57 527.39 $
Montant de dépôt	

TAXES:	TPS 5%	TVQ 9,975%
À payer avant ristournes (100%)	2 739.73	5 465.75
Ristournes TPS et TVQ à 50%	5 472.61	

PLAN NUMÉRO:		CALCULÉ PAR	Madame Unetelle

Montréal

Répartition des coûts du contrat, des contingences et des incidences

NUMÉRO DE SOUS-PROJET:		**SOUMISSION:**	**118001**	**DATE:**
NUMÉRO DE PROJET SIMON:		**DRM SPÉCIFIQUE:**		**01/01/2018**
INTITULÉ DU SOUS-PROJET:				
ENTREPRENEUR ▸				

MONTANT DE LA SOUMISSION APPLICABLE AU PROJET			
TRAVAUX CONTINGENTS DE	10.00%		0.00 $

DÉPENSES INCIDENTES EXTERNES:

Utilités publiques		
Reproduction de plans, matériel informatique, divers, etc.		
Laboratoire, contrôle qualitatif		
Division de la voirie - Marquage et signalisation		
Gestion des impacts		
XXX		
XXX		
XXX		
TOTAL À REPORTER	0.00	0.00 $

Dépenses totales à autoriser	0.00 $
Imputation (crédits)	0.00 $
Montant de dépôt	

TAXES:	TPS 5%	TVQ 9,975%
À payer avant ristournes (100%)	0.00	0.00
Ristournes TPS et TVQ à 50%	0.00	

PLAN NUMÉRO:		CALCULÉ PAR ▸	Madame Unetelle

Montréal

Répartition des coûts du contrat, des contingences et des incidences

NUMÉRO DE SOUS-PROJET:		**SOUMISSION:**	**118001**	**DATE:**
NUMÉRO DE PROJET SIMON:		**DRM SPÉCIFIQUE:**		**01/01/2018**
INTITULÉ DU SOUS-PROJET:				
ENTREPRENEUR ▸				

MONTANT DE LA SOUMISSION APPLICABLE AU PROJET			
TRAVAUX CONTINGENTS DE	10.00%		0.00 $

DÉPENSES INCIDENTES EXTERNES:

Utilités publiques		
Reproduction de plans, matériel informatique, divers, etc.		
Laboratoire, contrôle qualitatif		
Division de la voirie - Marquage et signalisation		
Gestion des impacts		
XXX		
XXX		
XXX		
TOTAL À REPORTER	0.00	0.00 $

Dépenses totales à autoriser	0.00 $
Imputation (crédits)	0.00 $
Montant de dépôt	

TAXES:	TPS 5%	TVQ 9,975%
À payer avant ristournes (100%)	0.00	0.00
Ristournes TPS et TVQ à 50%	0.00	

PLAN NUMÉRO:		CALCULÉ PAR ▸	Madame Unetelle

Montréal

Répartition des coûts du contrat, des contingences et des incidences

NUMÉRO DE SOUS-PROJET:		**SOUMISSION:**	**118001**	**DATE:**
NUMÉRO DE PROJET SIMON:		**DRM SPÉCIFIQUE:**		**01/01/2018**
INTITULÉ DU SOUS-PROJET:				
ENTREPRENEUR ▸				

MONTANT DE LA SOUMISSION APPLICABLE AU PROJET			
TRAVAUX CONTINGENTS DE	10.00%		0.00 $

DÉPENSES INCIDENTES EXTERNES:

Utilités publiques		
Reproduction de plans, matériel informatique, divers, etc.		
Laboratoire, contrôle qualitatif		
Division de la voirie - Marquage et signalisation		
Gestion des impacts		
XXX		
XXX		
XXX		
TOTAL À REPORTER	0.00	0.00 $

Dépenses totales à autoriser	0.00 $
Imputation (crédits)	0.00 $
Montant de dépôt	

TAXES:	TPS 5%	TVQ 9,975%
À payer avant ristournes (100%)	0.00	0.00
Ristournes TPS et TVQ à 50%	0.00	

PLAN NUMÉRO:		CALCULÉ PAR ▸	Madame Unetelle

Montréal

Répartition des coûts du contrat, des contingences et des incidences

NUMÉRO DE SOUS-PROJET:	**1155900234**	**SOUMISSION:**	**118001**	**DATE:**
NUMÉRO DE PROJET SIMON:	**125878**	**DRM SPÉCIFIQUE:**		**01/01/2018**
INTITULÉ DU SOUS-PROJET:	**Signalisation lumineuse**			
ENTREPRENEUR ▸	**Lucie retraitée inc.**			

MONTANT DE LA SOUMISSION APPLICABLE AU PROJET			198 563.89 $
TRAVAUX CONTINGENTS DE	15.00%		29 784.58 $
DÉPENSES INCIDENTES EXTERNES:			
Utilités publiques			
Reproduction de plans, matériel informatique, divers, etc.			
Laboratoire, contrôle qualitatif			
Division de la voirie - Marquage et signalisation			
Gestion des impacts			
XXX			
XXX			
XXX			
	TOTAL À REPORTER	0.00	0.00 $
Dépenses totales à autoriser			228 348.47 $
Imputation (crédits)			208 512.59 $
Montant de dépôt			

TAXES:	TPS 5%	TVQ 9,975%
À payer avant ristournes (100%)	9 930.35	19 811.05
Ristournes TPS et TVQ à 50%	19 835.88	

PLAN NUMÉRO:		CALCULÉ PAR ▸	Madame Unetelle

Montréal

Répartition des coûts du contrat, des contingences et des incidences

NUMÉRO DE SOUS-PROJET:		**SOUMISSION:**	**118001**	**DATE:**
NUMÉRO DE PROJET SIMON:		**DRM SPÉCIFIQUE:**		**01/01/2018**
INTITULÉ DU SOUS-PROJET:				
ENTREPRENEUR ▸				

MONTANT DE LA SOUMISSION APPLICABLE AU PROJET			
TRAVAUX CONTINGENTS DE	10.00%		0.00 $

DÉPENSES INCIDENTES EXTERNES:

Utilités publiques		
Reproduction de plans, matériel informatique, divers, etc.		
Laboratoire, contrôle qualitatif		
Division de la voirie - Marquage et signalisation		
Gestion des impacts		
XXX		
XXX		
XXX		
TOTAL À REPORTER	0.00	0.00 $

Dépenses totales à autoriser	0.00 $
Imputation (crédits)	0.00 $
Montant de dépôt	

TAXES:	TPS 5%	TVQ 9,975%
À payer avant ristournes (100%)	0.00	0.00
Ristournes TPS et TVQ à 50%	0.00	

PLAN NUMÉRO:		CALCULÉ PAR ▸	Madame Unetelle

Montréal

Répartition des coûts du contrat, des contingences et des incidences

NUMÉRO DE SOUS-PROJET:		**SOUMISSION:**	**118001**	**DATE:**
NUMÉRO DE PROJET SIMON:		**DRM SPÉCIFIQUE:**		**01/01/2018**
INTITULÉ DU SOUS-PROJET:				
ENTREPRENEUR ▸				

MONTANT DE LA SOUMISSION APPLICABLE AU PROJET			
TRAVAUX CONTINGENTS DE	10.00%		0.00 $

DÉPENSES INCIDENTES EXTERNES:

Utilités publiques		
Reproduction de plans, matériel informatique, divers, etc.		
Laboratoire, contrôle qualitatif		
Division de la voirie - Marquage et signalisation		
Gestion des impacts		
XXX		
XXX		
XXX		
TOTAL À REPORTER	0.00	0.00 $

Dépenses totales à autoriser	0.00 $
Imputation (crédits)	0.00 $
Montant de dépôt	

TAXES:	TPS 5%	TVQ 9,975%
À payer avant ristournes (100%)	0.00	0.00
Ristournes TPS et TVQ à 50%	0.00	

PLAN NUMÉRO:		CALCULÉ PAR ▸	Madame Unetelle

Montréal

Répartition des coûts du contrat, des contingences et des incidences

NUMÉRO DE SOUS-PROJET:		**SOUMISSION:**	**118001**	**DATE:**
NUMÉRO DE PROJET SIMON:		**DRM SPÉCIFIQUE:**		**01/01/2018**
INTITULÉ DU SOUS-PROJET:				
ENTREPRENEUR				

MONTANT DE LA SOUMISSION APPLICABLE AU PROJET			
TRAVAUX CONTINGENTS DE	10.00%		0.00 $
DÉPENSES INCIDENTES EXTERNES:			
Utilités publiques			
Reproduction de plans, matériel informatique, divers, etc.			
Laboratoire, contrôle qualitatif			
Division de la voirie - Marquage et signalisation			
Gestion des impacts			
XXX			
XXX			
XXX			
	TOTAL À REPORTER	0.00	0.00 $
Dépenses totales à autoriser			0.00 $
Imputation (crédits)			0.00 $
Montant de dépôt			

		TPS 5%	TVQ 9,975%
TAXES:			
À payer avant ristournes (100%)		0.00	0.00
Ristournes TPS et TVQ à 50%		0.00	

PLAN NUMÉRO:		CALCULÉ PAR	Madame Unetelle

Montréal

Répartition des coûts du contrat, des contingences et des incidences

NUMÉRO DE SOUS-PROJET:	**1155611323**	**SOUMISSION:**	**118001**	**DATE:**
NUMÉRO DE PROJET SIMON:	**458794**	**DRM SPÉCIFIQUE:**		**01/01/2018**
INTITULÉ DU SOUS-PROJET:	**Reconstruction d'aqueduc**			
ENTREPRENEUR ▸	**Lucie retraitée inc.**			

MONTANT DE LA SOUMISSION APPLICABLE AU PROJET			55 893.26 $
TRAVAUX CONTINGENTS DE	10.00%		5 589.33 $
DÉPENSES INCIDENTES EXTERNES:			
Utilités publiques			
Reproduction de plans, matériel informatique, divers, etc.			
Laboratoire, contrôle qualitatif			
Division de la voirie - Marquage et signalisation			
Gestion des impacts			
XXX			
XXX			
XXX			
	TOTAL À REPORTER	0.00	0.00 $
Dépenses totales à autoriser			61 482.59 $
Imputation (crédits)			56 141.79 $
Montant de dépôt			

TAXES:	TPS 5%	TVQ 9,975%
À payer avant ristournes (100%)	2 673.74	5 334.11
Ristournes TPS et TVQ à 50%	5 340.80	

PLAN NUMÉRO:		CALCULÉ PAR ▸	Madame Unetelle

Montréal

Répartition des coûts du contrat, des contingences et des incidences

NUMÉRO DE SOUS-PROJET:	**1155611324**	**SOUMISSION:**	**118001**	**DATE:**
NUMÉRO DE PROJET SIMON:	**654878**	**DRM SPÉCIFIQUE:**		**01/01/2018**
INTITULÉ DU SOUS-PROJET:	**Reconstruction d'aqueduc**			
ENTREPRENEUR	**Services professionnels**			

MONTANT DE LA SOUMISSION APPLICABLE AU PROJET			
TRAVAUX CONTINGENTS DE	10.00%		0.00 $
DÉPENSES INCIDENTES EXTERNES:			
Utilités publiques			
Reproduction de plans, matériel informatique, divers, etc.			
Laboratoire, contrôle qualitatif		26 000.00 $	
Division de la voirie - Marquage et signalisation			
Gestion des impacts			
XXX			
XXX			
XXX			
	TOTAL À REPORTER	26 000.00	26 000.00 $
Dépenses totales à autoriser			26 000.00 $
Imputation (crédits)			23 741.46 $
Montant de dépôt			

		TPS 5%	TVQ 9,975%
TAXES:			
À payer avant ristournes (100%)		1 130.68	2 255.71
Ristournes TPS et TVQ à 50%		2 258.54	

PLAN NUMÉRO:		CALCULÉ PAR	Madame Unetelle

Montréal

Répartition des coûts du contrat, des contingences et des incidences

NUMÉRO DE SOUS-PROJET:		**SOUMISSION:**	**118001**	**DATE:**
NUMÉRO DE PROJET SIMON:		**DRM SPÉCIFIQUE:**		**01/01/2018**
INTITULÉ DU SOUS-PROJET:				
ENTREPRENEUR ▸				

MONTANT DE LA SOUMISSION APPLICABLE AU PROJET			
TRAVAUX CONTINGENTS DE	10.00%		0.00 $

DÉPENSES INCIDENTES EXTERNES:

Utilités publiques		
Reproduction de plans, matériel informatique, divers, etc.		
Laboratoire, contrôle qualitatif		
Division de la voirie - Marquage et signalisation		
Gestion des impacts		
XXX		
XXX		
XXX		
TOTAL À REPORTER	0.00	0.00 $

Dépenses totales à autoriser	0.00 $
Imputation (crédits)	0.00 $
Montant de dépôt	

TAXES:	TPS 5%	TVQ 9,975%
À payer avant ristournes (100%)	0.00	0.00
Ristournes TPS et TVQ à 50%	0.00	

PLAN NUMÉRO:		CALCULÉ PAR ▸	Madame Unetelle

Montréal

Répartition des coûts du contrat, des contingences et des incidences

NUMÉRO DE SOUS-PROJET:		**SOUMISSION:**	**118001**	**DATE:**
NUMÉRO DE PROJET SIMON:		**DRM SPÉCIFIQUE:**		**01/01/2018**
INTITULÉ DU SOUS-PROJET:				
ENTREPRENEUR ▸				

MONTANT DE LA SOUMISSION APPLICABLE AU PROJET			
TRAVAUX CONTINGENTS DE	10.00%		0.00 $

DÉPENSES INCIDENTES EXTERNES:

Utilités publiques		
Reproduction de plans, matériel informatique, divers, etc.		
Laboratoire, contrôle qualitatif		
Division de la voirie - Marquage et signalisation		
Gestion des impacts		
XXX		
XXX		
XXX		
TOTAL À REPORTER	0.00	0.00 $

Dépenses totales à autoriser	0.00 $
Imputation (crédits)	0.00 $
Montant de dépôt	

TAXES:	TPS 5%	TVQ 9,975%
À payer avant ristournes (100%)	0.00	0.00
Ristournes TPS et TVQ à 50%	0.00	

PLAN NUMÉRO:		CALCULÉ PAR ▸	Madame Unetelle

Montréal

Répartition des coûts du contrat, des contingences et des incidences

NUMÉRO DE SOUS-PROJET:		**SOUMISSION:**	**118001**	**DATE:**
NUMÉRO DE PROJET SIMON:		**DRM SPÉCIFIQUE:**		**01/01/2018**
INTITULÉ DU SOUS-PROJET:				
ENTREPRENEUR ▸				

MONTANT DE LA SOUMISSION APPLICABLE AU PROJET			
TRAVAUX CONTINGENTS DE	10.00%		0.00 $

DÉPENSES INCIDENTES EXTERNES:

Utilités publiques		
Reproduction de plans, matériel informatique, divers, etc.		
Laboratoire, contrôle qualitatif		
Division de la voirie - Marquage et signalisation		
Gestion des impacts		
XXX		
XXX		
XXX		
TOTAL À REPORTER	0.00	0.00 $

Dépenses totales à autoriser	0.00 $
Imputation (crédits)	0.00 $
Montant de dépôt	

TAXES:	TPS 5%	TVQ 9,975%
À payer avant ristournes (100%)	0.00	0.00
Ristournes TPS et TVQ à 50%	0.00	

PLAN NUMÉRO:		CALCULÉ PAR ▸	Madame Unetelle

Montréal

Répartition des coûts du contrat, des contingences et des incidences

NUMÉRO DE SOUS-PROJET:		**SOUMISSION:**	**118001**	**DATE:**
NUMÉRO DE PROJET SIMON:		**DRM SPÉCIFIQUE:**		**01/01/2018**
INTITULÉ DU SOUS-PROJET:				
ENTREPRENEUR ▸				

MONTANT DE LA SOUMISSION APPLICABLE AU PROJET			
TRAVAUX CONTINGENTS DE	10.00%		0.00 $

DÉPENSES INCIDENTES EXTERNES:

Utilités publiques		
Reproduction de plans, matériel informatique, divers, etc.		
Laboratoire, contrôle qualitatif		
Division de la voirie - Marquage et signalisation		
Gestion des impacts		
XXX		
XXX		
XXX		
TOTAL À REPORTER	0.00	0.00 $

Dépenses totales à autoriser	0.00 $
Imputation (crédits)	0.00 $
Montant de dépôt	

TAXES:	TPS 5%	TVQ 9,975%
À payer avant ristournes (100%)	0.00	0.00
Ristournes TPS et TVQ à 50%	0.00	

PLAN NUMÉRO:		CALCULÉ PAR ▸	Madame Unetelle

Montréal

Répartition des coûts du contrat, des contingences et des incidences

NUMÉRO DE SOUS-PROJET:		**SOUMISSION:**	**118001**	**DATE:**
NUMÉRO DE PROJET SIMON:		**DRM SPÉCIFIQUE:**		**01/01/2018**
INTITULÉ DU SOUS-PROJET:				
ENTREPRENEUR ▸				

MONTANT DE LA SOUMISSION APPLICABLE AU PROJET			
TRAVAUX CONTINGENTS DE	10.00%		0.00 $

DÉPENSES INCIDENTES EXTERNES:

Utilités publiques		
Reproduction de plans, matériel informatique, divers, etc.		
Laboratoire, contrôle qualitatif		
Division de la voirie - Marquage et signalisation		
Gestion des impacts		
XXX		
XXX		
XXX		
TOTAL À REPORTER	0.00	0.00 $

Dépenses totales à autoriser	0.00 $
Imputation (crédits)	0.00 $
Montant de dépôt	

TAXES:

	TPS 5%	TVQ 9,975%
À payer avant ristournes (100%)	0.00	0.00
Ristournes TPS et TVQ à 50%	0.00	

PLAN NUMÉRO:		CALCULÉ PAR ▸	Madame Unetelle

Soumission : 403919

Titre : Travaux d'aménagement de surface et d'aménagement paysager sur la rue Saint-Hubert entre les rues Saint-Zotique et De Bellechasse.

Principes de gestion de la mobilité

Le phasage des travaux décrits dans les paragraphes qui suivent est présenté à titre indicatif et ils ne constituent pas des planches de signalisation ou une séquence de réalisation des travaux.

La réalisation des travaux d'aménagement de surface et d'aménagement paysager entre les rues Saint-Zotique et de Bellechasse est prévue en une seule phase. Cette phase consiste à la fermeture complète de longue durée de deux (2) tronçons de la rue Saint-Hubert, soit entre de Bellechasse et Beaubien ainsi qu'entre Beaubien Est et Saint-Zotique avec des corridors piétons balisés sur les trottoirs existants.

Lors des travaux d'aménagement paysager entre les rues Jean-Talon et Saint-Zotique, des fermetures partielles de longue durée d'une voie sur deux (2) sont permises.

Gestion des impacts durant les travaux

- L'Entrepreneur doit maintenir ouverts les trottoirs d'une largeur minimale de 2.0 mètres de chaque côté de la rue Saint-Hubert pour permettre l'accès des piétons aux commerces durant les travaux d'aménagement paysager. Les corridors piétons doivent être délimités par des barrières de contrôle de foule;
- L'Entrepreneur doit maintenir ouvert toutes les traverses piétonnes aux intersections;
- L'Entrepreneur doit maintenir en tout temps les traverses piétonnes aux intersections de la rue Saint-Hubert et Saint-Zotique, Beaubien Est et de Bellechasse. Celles-ci sont maintenues à l'aide de corridors piétons délimités par des clôtures autoportantes amovibles. Un corridor piéton de 3.0 mètres par des clôtures autoportantes amovibles se retrouve aussi sur Saint-Hubert au milieu des intersections Saint-Zotique et Beaubien Est de même que Beaubien Est et de Bellechasse.
- Pour chaque déviation des corridors piétons, l'Entrepreneur doit prévoir deux (2) signaleurs (1 en amont et 1 en aval);
- L'Entrepreneur doit maintenir les corridors piétons lorsque les trottoirs existants sont entravés. Ceux-ci sont installés dans l'aire de travail et liés aux trottoirs existants. Les corridors piétons de 3.0 mètres sont délimités par des clôtures de contrôle de foule. Des passerelles d'accès aux commerces et/ou résidences doivent être mises en place durant les travaux d'aménagement de trottoir.
- Les travaux d'excavation et de mise en place de la fondation granulaire devant une entrée privée ne doivent pas durer plus de 1h30. Des signaleurs sont requis en amont et en aval de la zone d'intervention lors de ces travaux afin de diriger les piétons;
- L'Entrepreneur doit maintenir ouvertes toutes les rampes pour personne à mobilité réduite;

- L’Entrepreneur doit maintenir les liens Est-Ouest des rues Saint-Zotique, Beaubien Est et de Bellechasse.

AUTORITÉ
DES MARCHÉS
FINANCIERS

Le 2 février 2015

EUROVIA QUÉBEC CONSTRUCTION INC.
A/S MONSIEUR PATRICK OCTAVE ACHILLE SULLIOT
1550, AMPÈRE, BUREAU 200
BOUCHERVILLE (QC) J4B 7L4

N° de décision : 2015-CPSM-1006556
N° de client : 3000230492

Objet : Autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public

Monsieur,

Par la présente, l'Autorité des marchés financiers (l'Autorité) accorde à l'entreprise ci-haut mentionnée, faisant également affaires sous EUROVIA QC CONSTRUCTION, une autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public, conformément à la *Loi sur les contrats des organismes publics*, L.R.Q, c. C-65.1 (la LCOP). EUROVIA QUÉBEC CONSTRUCTION INC. est donc inscrite au registre des entreprises autorisées tenu par l'Autorité.

Cette autorisation est valide pour une durée de trois ans, soit jusqu'au **1er février 2018** et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la suspension ou la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et sa réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'Autorité de toute modification aux renseignements transmis lors de la demande d'autorisation.

Pour de plus amples informations sur vos obligations ou pour consulter le registre des entreprises autorisées, veuillez-vous référer à la section « Contrats publics » du site web de l'Autorité au www.lautorite.qc.ca.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur, nos salutations distinguées.

Louis Letellier
Directeur des contrats publics et des entreprises de services monétaires

Québec
Place de la Cité, tour Cominar
2640, boulevard Laurier, bureau 400
Québec (Québec) G1V 5C1
Téléphone : 418 525-0337
Télécopieur : 418 525-9512
Numéro sans frais : 1 877 525-0337

Montréal
800, square Victoria, 22e étage
C.P. 246, tour de la Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1G3
Téléphone : 514 395-0337
Télécopieur : 514 873-3090

www.lautorite.qc.ca

AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS

Québec
Place de la Cité, tour Cominar
2640, boulevard Laurier, bureau 400
Québec (Québec) G1V 5C1
Téléphone : 418 525-0337
Télécopieur : 418 525-9512
www.lautorite.qc.ca

Montréal
800, square Victoria, 22e étage
C.P. 246, tour de la Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1G3
Téléphone : 514 395-0337
Télécopieur : 514 873-3090

Le 28 septembre 2017

EUROVIA QUÉBEC CONSTRUCTION INC.
1550, AMPÈRE
200
BOUCHERVILLE QC J4B 7L4

Objet : Accusé de réception - Demande de renouvellement de l'autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public

Nous avons bien reçu votre formulaire de « Demande de renouvellement de l'autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public ». Vous trouverez ci-dessous les renseignements importants concernant cette demande :

N° de client :	3000230492
N° de demande :	1731535319
N° de confirmation de paiement :	000223386397

Si vous avez accès aux services en ligne de l'Autorité et que vous êtes l'initiateur de cette demande, vous pouvez en consulter l'état à la section « Suivi des demandes » dans le menu « Dossier client ».

Pour toute question relative à votre demande, vous pouvez communiquer avec un agent de notre Centre d'information au 1 877 525-0337.

Nous vous prions de recevoir nos salutations distinguées.

L'Autorité des marchés financiers

AUTORITÉ
DES MARCHÉS
FINANCIERS

Le 5 septembre 2017

EUROVIA QUÉBEC CONSTRUCTION INC.
A/S MONSIEUR PATRICK OCTAVE ACHILLE SULLIOT
1, RUE MCGILL
914
MONTRÉAL (QC) H2Y 4A3

N° de client : 3000230492

Objet : Renouvellement de votre autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public

Monsieur,

Par la présente, nous désirons vous fournir de l'information concernant le renouvellement de l'autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public de EUROVIA QUÉBEC CONSTRUCTION INC. pour laquelle vous êtes le répondant.

L'autorisation de votre entreprise est valide jusqu'au **1 février 2018** et devra être renouvelée si vous souhaitez la conserver.

Renouvellement de votre autorisation

Afin de poursuivre l'exécution de vos contrats publics en cours, vous devez présenter à l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») une demande de renouvellement de votre autorisation au moins 90 jours avant la date de son expiration[1], c'est-à-dire le ou avant le **4 novembre 2017**.

- Si nous recevons votre demande avant cette date, l'autorisation de votre entreprise demeure valide, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant sa révocation, jusqu'à ce que l'Autorité procède à son renouvellement. Vous serez donc autorisé à poursuivre l'exécution de vos contrats publics en cours durant la période d'analyse de votre demande, de même qu'à conclure de nouveaux contrats ou sous-contrats publics.

  Afin d'être en mesure de déposer votre demande de renouvellement dans les délais requis, nous vous suggérons d'effectuer cette transaction par le biais des services en ligne de l'Autorité. Vous trouverez en annexe les étapes à suivre pour soumettre votre demande.

[1] Article 21.41 de la *Loi sur les contrats des organismes publics* (RLRQ, c. C-65.1).

Québec
Place de la Cité, tour Cominar
2640, boulevard Laurier, bureau 400
Québec (Québec) G1V 5C1
Téléphone : 418 525-0337
Télécopieur : 418 525-9512
Numéro sans frais : 1 877 525-0337

Montréal
800, square Victoria, 22e étage
C.P. 246, tour de la Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1G3
Téléphone : 514 395-0337
Télécopieur : 514 873-3090

www.lautorite.qc.ca

- Si nous ne recevons pas votre demande dans les délais requis, **le nom de votre entreprise sera retiré du registre des entreprises autorisées** (le « REA ») à la date d'expiration de votre autorisation. **Votre entreprise ne sera donc plus en mesure de conclure de nouveaux contrats/sous-contrats publics à partir de cette date.** Cependant, vous pourrez poursuivre vos contrats/sous-contrats publics en cours d'exécution jusqu'à ce que l'Autorité statue sur votre demande de renouvellement.

Non-renouvellement de votre autorisation

Si vous ne souhaitez pas renouveler votre autorisation, vous trouverez en annexe les étapes à suivre pour soumettre une demande de non-renouvellement à l'aide des services en ligne de l'Autorité.

Il est important de noter que même si vous soumettez une demande de non-renouvellement avant la date anniversaire de votre autorisation, votre droit d'exercice **demeurera valide jusqu'à la date d'expiration prévue.**

Notez que si vous exécutez un contrat/sous-contrat public en tant que contractant/sous-contractant et que votre autorisation est expirée, vous serez réputé en défaut d'exécuter ce contrat/sous-contrat public au terme d'un délai de 60 jours suivant la date d'expiration de l'autorisation[2].

Renouvellement/non-renouvellement d'une autorisation par une entreprise étrangère

Si votre entreprise est considérée comme étrangère, nous vous invitons à consulter le site Web de l'Autorité au www.lautorite.qc.ca. Veuillez accéder à la section **Autres mandats de l'Autorité**, puis choisir **Contrats publics**. Vous y trouverez plus d'information sur la façon de soumettre votre demande de renouvellement ou de non-renouvellement de votre autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public.

Pour toute question concernant votre dossier, veuillez communiquer avec la Direction des contrats publics et des entreprises de services monétaires au 1 877 525-0337, poste 4848, ou par courriel au direction-lcop-esm@lautorite.qc.ca.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur, nos salutations distinguées.

Direction des contrats publics et des entreprises de services monétaires

p.j. Annexe - Étapes à suivre pour soumettre une demande de renouvellement ou une demande de non-renouvellement

[2] Ibid.; article 21.19

Annexe – Renouvellement / Non-renouvellement de la demande d'autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public par le biais des services en ligne

ÉTAPES À SUIVRE AFIN DE SOUMETTRE UNE DEMANDE DE RENOUVELLEMENT

1. Accédez à votre compte client des services en ligne de l'Autorité. Puis, sélectionnez l'onglet **Dossier client – Gestion des liens d'affaires**. Validez et mettez à jour les liens d'affaires de votre entreprise.

2. Une fois la mise à jour effectuée, validez vos liens d'affaires en cliquant sur le bouton **« Valider »**.

3. Si vous obtenez des messages d'erreur, corrigez l'information demandée. Lorsqu'il n'y aura plus de messages d'erreur, soumettez la mise à jour de vos liens en cliquant sur le bouton « **Prochaine étape** ».

4. Une fois la mise à jour de vos liens transmise, vous pourrez maintenant soumettre votre demande de renouvellement, accompagnée des pièces justificatives et du paiement requis. Cette demande est accessible à partir de l'onglet **Contrats publics – Renouvellement/Non-renouvellement**. Soumettre votre demande de renouvellement est la dernière étape à faire de votre part.

5. La mise à jour de vos liens ainsi que votre demande de renouvellement seront traités par l'agent assigné à votre dossier.

ÉTAPES À SUIVRE AFIN DE SOUMETTRE UNE DEMANDE DE NON-RENOUVELLEMENT

1. Accéder à votre compte client des services en ligne de l'Autorité et sélectionnez la demande de non-renouvellement disponible à l'onglet **Contrats publics – Renouvellement/Non-renouvellement**.

2. À l'étape 2 du formulaire, sélectionnez l'option **Je ne désire pas renouveler mon autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public**.

3. Par la suite, complétez les étapes suivantes, puis soumettez la demande.

4. Une fois reçue, votre demande de non-renouvellement sera traitée par l'agent assigné à votre dossier.

Montréal

Service des infrastructure du réseau routier
Direction des infrastructures

RÉSULTATS DE L'APPEL D'OFFRES # **403919**

Date de publication :
Date d'ouverture :

Liste des preneurs des cahiers des charges

	PRENEURS DU CAHIER DES CHARGES
1	Aménagement Coté Jardin Inc
2	Bau-Québec Ltée..
3	Bordures Polycor Inc
4	Ceveco inc.
5	Construction Bau-Val Inc.
6	Eurovia Québec Construction Inc.
7	Le Paysagiste CBL inc
8	Les Entrepreneurs Bucaro Inc.
9	Les Entreprises Canbec Construction inc.
10	Ramcor Construction Inc.
11	Saho construction
12	St-Denis Thompson Inc.
13	Terrassement Multi-Paysages

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1197231076

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures du réseau routier , Direction des infrastructures , Division des grands projets
Objet :	Accorder un contrat à Eurovia Québec Construction Inc. pour des travaux d'aménagement de surface et d'aménagement paysager sur la rue Saint-Hubert entre les rues Saint-Zotique et de Bellechasse. Dépense totale de 7 838 677,76 $ (contrat: 6 998 819,42 $ + contingences: 699 881,94 $ + incidences: 139 976,39 $), taxes incluses. Appel d'offres public # 403919 - 5 soumissionnaires conformes

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

Certification des fonds - GDD 1197231076 .xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Hui LI
Préposée au budget
Tél : 514 872-3580

ENDOSSÉ PAR Le : 2020-01-31

Daniel D DESJARDINS
Conseillère budgétaire
Tél : 514-872-5597
Division : Service des finances , Direction des revenus

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 20.05

2020/02/24
13:00

(1)

Dossier # : 1208750001

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division de protection d'actifs et d'aménagement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Groupe DCR (9282-0786 Québec inc), pour des travaux de rénovation dans le bâtiment du théâtre Outremont (3956), situé au 1248 avenue Bernard Ouest, dans l'arrondissement d'Outremont au montant de 593 675,50 $, taxes incluses - Dépense totale de 755 155,24 $, taxes incluses (contrat : 593 675,50 $ + contingences : 118 735,10 $ + incidences : 42 744,64 $, taxes incluses) | Appel d'offres public no.15471 (1 soumissionnaire).

Il est recommandé :

1. d'accorder à Groupe DCR (9282-0786 Québec inc), seul soumissionnaire conforme, le contrat pour les travaux de rénovation intérieurs, dont l'éclairage public, l'insonorisation, le ragréage architectural, la mise en conformité aux normes de sécurité et codes du bâtiment, dans le bâtiment du théâtre Outremont, situé au 1248 avenue Bernard Ouest, dans l'arrondissement d'Outremont, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 593 675,50 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public no. 15471;
2. d'autoriser une dépense de 118 735,10 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
3. d'autoriser une dépense de 42 744,64 $, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
4. d'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Diane DRH BOUCHARD **Le** 2020-02-03 09:43

Signataire : Diane DRH BOUCHARD

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1208750001**
Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division de protection d'actifs et d'aménagement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Groupe DCR (9282-0786 Québec inc), pour des travaux de rénovation dans le bâtiment du théâtre Outremont (3956), situé au 1248 avenue Bernard Ouest, dans l'arrondissement d'Outremont au montant de 593 675,50 $, taxes incluses - Dépense totale de 755 155,24 $, taxes incluses (contrat : 593 675,50 $ + contingences : 118 735,10 $ + incidences : 42 744,64 $, taxes incluses) | Appel d'offres public no.15471 (1 soumissionnaire).

CONTENU

CONTEXTE

Le bâtiment du théâtre Outremont (3956), situé au 1248 avenue Bernard Ouest, dans l'arrondissement d'Outremont (pièce jointe 1), est un bâtiment à caractère patrimonial, construit entre les années 1928 et 1929 par l'architecte René Charbonneau. Actuellement, le bâtiment fait face à des problèmes d'éclairage, d'insonorisation et de non-conformités aux normes de sécurité et codes du bâtiment. Ces problèmes l'empêchent de remplir pleinement sa mission et produire des spectacles à la hauteur des attentes des spectateurs et artistes. Des travaux de rénovation majeurs, ont eu lieu en 2009 par l'arrondissement d'Outremont. Depuis, la salle de spectacle et ses annexes font face à des problèmes mettant en péril la programmation du théâtre.
Le présent projet permettra d'assurer la sécurité du bâtiment, de protéger les spectateurs, les employés et les utilisateurs du bâtiment, d'améliorer la qualité de l'espace (éclairage et acoustique) et de répondre aux besoins du public et des occupants.

En octobre 2019, la Ville a mandaté les firmes Riopel Dion St-Martin inc et GBi experts-conseils inc afin d'établir la portée des interventions requises au bâtiment, élaborer les plans et devis et assurer la surveillance des travaux.

Les tests et les échantillonnages effectués par les experts ont permis de définir les enjeux techniques. De plus, la structure de découpage des activités du projet a été coordonnée afin d'établir un échéancier compatible avec le calendrier de la programmation du Théâtre.

L'appel d'offres public no.15471 a été publié le 2 décembre 2019 dans le système électronique d'appel d'offres (SEAO) ainsi que dans le Journal de Montréal. Les soumissions ont été reçues et ouvertes le 21 janvier 2020.
La période d'appel d'offres a duré quarante-neuf (49) jours calendrier. Deux (2) addendas ont été émis durant la période de soumission :

Addenda no 1 - 9 décembre 2019 : précisions sur les plans et devis.

Addenda no 2 - 16 décembre 2019 : précisions sur les plans et devis.

Des visites des lieux ont été organisées en respectant le Règlement du conseil de la Ville sur la gestion contractuelle. Celles-ci se sont déroulées les 17,18 et 20 décembre 2019.

La durée de validité des soumissions est de cent vingt (120) jours calendrier.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG 1185110001 - 2018-09-20 : Accorder un contrat de services professionnels à Riopel Dion St-Martin inc et GBi experts-conseils inc. pour la réalisation de services professionnels en architecture et ingénierie dans le cadre de projets de protection de bâtiments corporatifs pour une somme maximale de 3 770 812,86 $, taxes incluses - Appel d'offres public (18-17071) (contrat 153990).
CM 1173205012 - 2018-02-19 : Accorder de gré à gré un contrat de services professionnels à la Corporation du théâtre Outremont pour la réalisation d'une programmation culturelle au théâtre Outremont en 2017-2018 pour une somme maximale de 505 890 $, taxes incluses / Approuver un projet de convention à cette fin / Autoriser un virement budgétaire en provenance de l'arrondissement d'Outremont au montant de 143 832,88 $.

DESCRIPTION

Le présent dossier recommande d'accorder à l'entreprise Groupe DCR (9282-0786 Québec inc), le seul soumissionnaire conforme, un contrat pour l'exécution des travaux de rénovations intérieures au bâtiment du théâtre Outremont. Ces travaux se détaillent comme suit :

- Remplacement de l'éclairage public et de sécurité;
- Remplacement du système de contrôle d'éclairage;
- Amélioration de la performance acoustique entre le sous-sol et le rez-de-chaussée;
- Modification des passerelles, ajout de main courante et quincailleries de portes pour se conformer aux normes en vigueur;
- Ragréage architectural et divers travaux complémentaires et nécessaires décrits aux plans et devis.

Il est recommandé de prévoir une enveloppe budgétaire de contingences de 20 % au contrat de travaux pour répondre aux imprévus du chantier dans un bâtiment patrimonial. De plus, une enveloppe budgétaire d'incidence 6 % servira à défrayer les coûts pour le déplacement de certains mobiliers pendant la durée des travaux et pour assurer la sécurité du bâtiment durant les travaux.

JUSTIFICATION

Au cours de l'appel d'offres public, il y a eu onze (11) preneurs du cahier des charges sur le site du SÉAO, dont un (1) (10 %) a déposé une soumission.
Au nombre des preneurs du cahier des charges, on retrouve l'Association de la Construction du Québec (ACQ) qui a acheté les documents à titre informatif. Plusieurs sous-traitants en électricité ont déposé leurs soumissions au Bureau des Soumissions Déposées du Québec (BSDQ).

Parmi les raisons de désistement, un preneur a indiqué qu'il manquait de temps; un autre n'avait pas des prix pour compléter sa soumission; un troisième manquait d'expertise pour les travaux d'éclairage public; un quatrième a fait face à un désistement de sous-traitants

avant la date de dépôt des soumissions, et finalement un preneur a mentionné que le temps des travaux n'était pas compatible avec ses engagements.

En vertu des exigences formulées dans les documents d'appel offres, l'unique soumission reçue est conforme.
Veuillez vous référer au tableau d'analyse de conformité et au rapport d'analyse des soumissions émis par les professionnels (pièces jointes 3 et 4).

Voici le sommaire des soumissions reçues :

Soumissionnaires conformes	Coûts de base (taxes incluses)	Contingences (taxes incluses)	Total (taxes incluses)
Groupe DCR (9282-0786 Québec inc)	593 675,50 $	118 735,10 $	712 410,60 $
Dernière estimation effectuée (professionnels externes)	584 770,76 $	116 954,15 $	701 724,90 $
Coût moyen des soumissions conformes ($) (total des coûts des soumissions conformes / nombre de soumissions)			712 410,60 $
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) ((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse conforme) / la plus basse conforme x 100)			S.O.
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme ($) (la plus haute conforme - la plus basse conforme)			S.O.
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%) ((la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse conforme x 100)			S.O.
Écart entre l'estimation des professionnels et la plus basse conforme ($) (la plus basse conforme - estimation des professionnels)			8 904,74 $
Écart entre l'estimation des professionnels et la plus basse conforme (%) ((la plus basse conforme - estimation des professionnels) / estimation des professionnels x 100)			1,52 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse ($) (la deuxième plus basse conforme - la plus basse conforme)			S.O.
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%)			S.O.

((la deuxième plus basse conforme - la plus basse conforme) / la plus basse conforme x 100)	

Le prix soumis par Groupe DCR (9282-0786 Québec inc) est légèrement supérieur à l'évaluation du coût probable effectué avant l'appel d'offres par Riopel Dion St-Martin inc et GBi experts-conseils inc. Cet écart de 1,52 % est acceptable vu la nature du projet et les conditions existantes dans un bâtiment patrimonial occupé.

L'autorisation de l'Autorité des marchés publics (AMP) n'est pas requise dans le cadre de cet appel d'offres. De plus, Groupe DCR (9282-0786 Québec inc), adjudicataire du présent contrat, ne fait pas partie de la liste des entreprises à licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec (RBQ) ni de celle du Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics du Secrétariat du Conseil du trésor (RENA) au moment de la rédaction du présent dossier.

De plus, le Registre des entreprises ne fait état d'aucune irrégularité de la part des contractants et ceux-ci ne sont pas visés par la liste des personnes déclarées non conformes en application du Règlement sur la gestion contractuelle de la Ville ni par la liste des firmes à rendement insatisfaisant.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant total du contrat à accorder est de 593 675,50 $, incluant les taxes (voir pièce jointe no. 5).
Un budget de contingences de 118 735,10 $ (20 %) taxes incluses, a été prévu.

De plus, un montant de 42 744,64 $ (6 %) taxes incluses, est prévu pour les incidences.

Le montant à autoriser totalise 755 155,24 $, incluant les contingences, les incidences et les taxes.

Le coût des travaux est prévu au programme triennal d'immobilisation (PTI) du Service de la gestion et planification immobilière. Celui-ci sera financé à 100 % par le règlement d'emprunt de compétence municipale 18-028- Protection et développement durable des immeubles.

Le décaissement sera réalisé à 100 % en 2020.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'entrepreneur aura la responsabilité de réaliser le présent contrat en respectant les exigences concernant la gestion des déchets de construction, notamment par la mise en place de mesures de contrôle indiquées au devis.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Advenant un refus d'aller de l'avant avec ces travaux de modifications et de correction, des impacts négatifs liés à la continuité des opérations pourraient survenir. Les équipements d'éclairage publics et de sécurité existants sont dans un état de désuétude avancé et aucune réparation n'est envisageable.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est prévue.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Approbation par le conseil municipal : février 2020
Réalisation des travaux : juin à septembre 2020

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs applicables.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Pierre-Luc STÉBEN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Marie-Odile MELANÇON, Service de la culture
Achraf GAYED, Service de la gestion et de la planification immobilière
Annie LONGPRÉ, Service de la gestion et de la planification immobilière

Lecture :

Marie-Odile MELANÇON, 31 janvier 2020

RESPONSABLE DU DOSSIER

Monique MOUSSA
Conceptrice des aménagements

Tél : 514-872-3781
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2020-01-30

Erlend LAMBERT
Chef de division - projets de maintien d'actifs mineurs et d'aménagement

Tél : 514-872-8634
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Michel SOULIÈRES
directeur - gestion de projets immobiliers
Tél : 514-872-2619

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Sophie LALONDE
Directrice
Tél : 514-872-1049

Approuvé le : 2020-01-31

Approuvé le : 2020-01-31

Montréal
VILLE DE MONTRÉAL

Service de la Gestion et de la Planification Immobilière
Direction de la gestion des projets immobiliers

THÉÂTRE OUTREMONT
1248 Avenue Bernard Ouest., Montréal (QC) - H2V 1V6





constructo.ca

Des services à valeur ajoutée au SEAO

Liste des commandes

Numéro : IMM-15471
Numéro de référence : 1323326
Statut : En attente des résultats d'ouverture
Titre : Travaux de rénovation du système d'éclairage public et de sécurité, de l'insonorisation, des non-conformités aux normes du bâtiment, ainsi que des travaux de ragréage architectural, dans le bâtiment du Théâtre Outremont.

Organisation	Contact	Date et heure de commande	Addenda envoyé
ACQ - Provinciale 9200 boul Metropolitain est Montréal, QC, H1K4L2 http://modulec.ca NEQ :	Monsieur Luc Claveau Téléphone : 514 354-0609 Télécopieur :	**Commande : (1670590)** 2019-12-02 13 h 40 **Transmission :** 2019-12-02 13 h 40	3222435 - Addenda 1 2019-12-09 15 h 43 - Courriel 3225430 - Addenda 2 2019-12-16 14 h 27 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Construction Triselect Inc. 9590 Boul. Henri-Bourassa Est 205 Montréal, QC, H1e 2S4 NEQ : 1165525917	Monsieur Rodolphe Ocsay Téléphone : 514 900-9102 Télécopieur :	**Commande : (1671018)** 2019-12-03 12 h 04 **Transmission :** 2019-12-03 12 h 04	3222435 - Addenda 1 2019-12-09 15 h 43 - Courriel 3225430 - Addenda 2 2019-12-16 14 h 27 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Gilles & Fils Électrique Inc 774 rue Principale Laval, QC, H7X 1E6 NEQ : 1144184455	Monsieur Jean Boulanger Téléphone : 450 689-4677 Télécopieur : 450 969-0106	**Commande : (1671492)** 2019-12-04 14 h 14 **Transmission :** 2019-12-04 14 h 14	3222435 - Addenda 1 2019-12-09 15 h 43 - Courriel 3225430 - Addenda 2 2019-12-16 14 h 27 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Groupe DCR 1490, Joliot-Curie, suite 101 Boucherville, QC, J4B7L9 NEQ : 1169139962	Madame Lisa Boulanger Téléphone : 514 525-8109 Télécopieur :	**Commande : (1671140)** 2019-12-03 15 h 33 **Transmission :** 2019-12-03 15 h 54	3222435 - Addenda 1 2019-12-09 15 h 43 - Courriel 3225430 - Addenda 2 2019-12-16 14 h 27 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Innovtech Construction INC.. 4617, rue Louis-B.-Mayer Laval, QC, H7P 6G5 http://www.innovtech.ca NEQ : 1160526621	Madame Mélissa Fonvieille Téléphone : 450 934-7666 Télécopieur : 450 934-7670	**Commande : (1671536)** 2019-12-04 15 h 15 **Transmission :** 2019-12-04 16 h 12	3222435 - Addenda 1 2019-12-09 15 h 43 - Courriel 3225430 - Addenda 2 2019-12-16 14 h 27 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Les Constructions AGLP inc. 2217 Guenette Montréal, QC, H4R 2E9 http://www.aglp.ca NEQ : 1164137912	Monsieur Peter Papadopoulos Téléphone : 514 747-4646 Télécopieur : 514 747-6556	**Commande : (1671452)** 2019-12-04 13 h 11 **Transmission :** 2019-12-04 13 h 11	3222435 - Addenda 1 2019-12-09 15 h 43 - Courriel 3225430 - Addenda 2 2019-12-16 14 h 27 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Marc Morin Électrique Inc. 4030, Mont-Royal Est Montréal, QC, H1X 3G3 NEQ : 1142932608	Monsieur Marc Morin Téléphone : 514 252-0558 Télécopieur : 514 259-5652	**Commande : (1674703)** 2019-12-13 11 h 36 **Transmission :** 2019-12-13 11 h 36	3222435 - Addenda 1 2019-12-13 11 h 36 - Téléchargement 3225430 - Addenda 2 2019-12-16 14 h 27 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Naxo 1062 Rue Levis Terrebonne, QC, J6W 4L1 NEQ : 1166494014	Monsieur Patrice Lacelle Téléphone : 450 818-9714 Télécopieur : 450 818-9715	**Commande : (1673285)** 2019-12-10 18 h 49 **Transmission :** 2019-12-10 19 h 18	3222435 - Addenda 1 2019-12-10 18 h 49 - Téléchargement 3225430 - Addenda 2 2019-12-16 14 h 27 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Neolect Inc. 1830 Bl. Fortin Laval, QC, H7s 1N8 NEQ : 1166302126	Madame Carole Lamarche Téléphone : 450 668-2200 Télécopieur : 450 668-8114	**Commande : (1670408)** 2019-12-02 10 h 15 **Transmission :** 2019-12-02 10 h 15	3222435 - Addenda 1 2019-12-09 15 h 43 - Courriel 3225430 - Addenda 2 2019-12-16 14 h 27 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Services Électriques Enixum Inc. 2451 boul Fernand-Lafontaine Longueuil, QC, J4N 1N7 NEQ : 1142064840	Madame Nathalie Emond Téléphone : 450 442-1166 Télécopieur : 450 442-4206	**Commande : (1671231)** 2019-12-04 7 h 50 **Transmission :** 2019-12-04 7 h 52	3222435 - Addenda 1 2019-12-09 15 h 43 - Courriel 3225430 - Addenda 2 2019-12-16 14 h 27 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Systèmes Urbains Inc. 23, avenue Milton Montréal, QC, H8R 1K6 http://www.systemesurbains.com NEQ : 1168008721	Monsieur Francis Duchesne Téléphone : 514 321-5205 Télécopieur : 514 321-5835	**Commande : (1671310)** 2019-12-04 9 h 46 **Transmission :** 2019-12-04 9 h 46	3222435 - Addenda 1 2019-12-09 15 h 43 - Courriel 3225430 - Addenda 2 2019-12-16 14 h 27 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

Fournisseur ayant demandé de ne pas être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
Fournisseur ayant demandé d'être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
Organisme public.

© 2003-2020 Tous droits réservés

Tableau des coûts du projet

Projet:	Travaux de rénovation dans le Théâtre Outremont					Mandat:	18907-2-001
	1248, avenue Bernard Ouest, Outremont (QC), H2V					Contrat:	15471
Date:	24-janv-20						
Étape:	Octroi de contrat						
			Budget	**TPS 5,0%**	**TVQ 9,975%**		**Total**
Contrat	Travaux forfaitaires*	%					
	Travaux de rénovation		516 351,82 $				
	Sous-Total			25 817,59 $	51 506,09 $		593 675,50 $
	Contingences de construction	20%	103 270,36 $	5 163,52 $	10 301,22 $		118 735,10 $
	Total - Contrat		**619 622,18 $**	**30 981,11 $**	**61 807,31 $**		**712 410,60 $**
Incidences							
	Total - Incidences	6%	**37 177,33 $**	**1 858,87 $**	**3 708,44 $**		**42 744,64 $**
Ristournes	**Coût des travaux (montant à autoriser)**		**656 799,52 $**	**32 839,98 $**	**65 515,75 $**		**755 155,24 $**
	TPS 100%			32 839,98 $			
	TVQ 50%				32 757,88 $		
	Coût après ristourne (Montant à emprunter)		**656 799,52 $**		**32 757,88 $**		**689 557,39 $**

* prix déposé par le plus bas soumissionnaire

Méthode d'estimation des contingences: elles ont été évaluées en se basant sur des projets similaires et en considérant des travaux effectués dans un bâtiment existant

Rythme prévu des déboursés : 100% des travaux seront réalisés en 2020.

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1208750001

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division de protection d'actifs et d'aménagement
Objet :	Accorder un contrat à Groupe DCR (9282-0786 Québec inc), pour des travaux de rénovation dans le bâtiment du théâtre Outremont (3956), situé au 1248 avenue Bernard Ouest, dans l'arrondissement d'Outremont au montant de 593 675,50 $, taxes incluses - Dépense totale de 755 155,24 $, taxes incluses (contrat : 593 675,50 $ + contingences : 118 735,10 $ + incidences : 42 744,64 $, taxes incluses) | Appel d'offres public no.15471 (1 soumissionnaire).

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

GDD 1208750001 - Travaux théatre Outremont.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Pierre-Luc STÉBEN
Préposé au budget - Service des finances - Point de service HDV
Tél : 514 872-1021

ENDOSSÉ PAR Le : 2020-01-31

Françoise TURGEON
Conseillère budgétaire

Tél : 514 872-0946
Division : Service des finances - Point de service HDV

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 20.06

2020/02/24
13:00

(1)

Dossier # : 1195840004

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction - Transactions immobilières , Division transactions immobilières
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Approuver un projet d'acte par lequel la Ville de Montréal acquiert de 9058656 Canada inc. un terrain vacant, connu et désigné comme étant le lot 6 331 929 du cadastre du Québec, dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, d'une superficie de 219,7 m², pour des fins d'utilités publiques, pour la somme de 191 811,87 $, incluant les taxes applicables.- Verser au registre du domaine public comme rue le lot 6 331 929 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal. N/Réf. : 31H12-005 -1154-02/Mandat 18-0366-T

Il est recommandé :

1. d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville de Montréal acquiert de 9058656 Canada inc. un terrain vacant, connu et désigné comme étant le lot 6 331 929 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, pour des fins d'utilités publiques, pour la somme de 191 811,87 $, incluant les taxes applicables, le tout sujet aux termes et conditions stipulés au projet d'acte;
2. de verser au registre du domaine public comme rue le lot 6 331 929 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel

Signé par Diane DRH BOUCHARD **Le** 2020-01-28 10:51

Signataire : Diane DRH BOUCHARD

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1195840004**

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction - Transactions immobilières , Division transactions immobilières
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Approuver un projet d'acte par lequel la Ville de Montréal acquiert de 9058656 Canada inc. un terrain vacant, connu et désigné comme étant le lot 6 331 929 du cadastre du Québec, dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, d'une superficie de 219,7 m², pour des fins d'utilités publiques, pour la somme de 191 811,87 $, incluant les taxes applicables.- Verser au registre du domaine public comme rue le lot 6 331 929 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal. N/Réf. : 31H12-005-1154-02/Mandat 18-0366-T

CONTENU

CONTEXTE

Depuis avril 2019, des travaux sont en cours afin d'implanter un service rapide par bus (le « SRB ») sur la rue Sauvé et le boulevard Côte-Vertu, s'étendant sur 4,7 km entre les rues Décarie et Berri. La ligne 121 d'autobus Sauvé/Côte-Vertu bénéficiera de feux prioritaires entre les stations de métro Sauvé et Côte-Vertu et d'une voie réservée en service 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24. La mise en service du SRB est prévue pour l'automne 2020. Une entente entre la Ville et la Société de transport de Montréal (la « STM ») a été entérinée (sommaire 1180566001) afin de confier à cette dernière la gestion du projet de SRB Sauvé/Côte-Vertu, d'établir les droits et obligations des parties dans le cadre de sa réalisation et de prévoir certaines modalités relatives à l'entretien des infrastructures aménagées. L'entente prévoit entre autres que la Ville doit procéder à l'acquisition des terrains requis à la réalisation du projet et en assumer les coûts.

Bien que le projet ait été conçu afin de limiter les acquisitions de terrains, il sera nécessaire de faire l'acquisition de quatre parcelles de lots afin d'élargir légèrement la chaussée à deux endroits. À cet effet, le Service de l'urbanisme et de la mobilité (le « SUM ») a mandaté le Service de la gestion et de la planification immobilière (le « SGPI ») afin de procéder à l'acquisition de ces lots, incluant celui visé par le présent sommaire.

L'acquisition visait une partie de lot et non un lot complet. Conséquemment, pour acquérir, une opération cadastrale fut nécessaire afin de créer un lot. Le délai de 6 mois représente le délai administratif usuel permettant la création et le dépôt du nouveau lot (re: cadastre) auprès du gouvernement du Québec. Avec ce nouveau numéro de lot, la Ville peut maintenant réaliser l'acquisition.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM18 1132 - 17 septembre 2018 - Approuver un projet d'entente entre la Ville de Montréal et la STM relatif au projet de SRB Sauvé/Côte-Vertu - Dépense totale de 13 594 744,68 $,

taxes incluses.
CG08 0362 - 19 juin 2008 - Adopter le Plan de transport de Montréal / Déposer la réponse du comité exécutif sur les recommandations de la Commission permanente du conseil d'agglomération sur l'environnement, le transport et les infrastructures.

DESCRIPTION

Le présent sommaire décisionnel recommande d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville de Montréal acquiert de 9058656 Canada inc. (le « Vendeur ») un terrain vacant, connu et désigné comme étant le lot 6 331 929 du cadastre du Québec, dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, d'une superficie de 219,7 m² (l' « Immeuble »), pour des fins d'utilités publiques.
Le 19 juin 2019, le Vendeur, représenté par Elie Cheaib, s'est engagé, par écrit, à vendre l'Immeuble à la Ville. De plus, comme les travaux touchant le lot étaient prévus à l'été 2019 et que des délais étaient nécessaires à la création du lot puis à la signature de l'acte de vente, le Vendeur a autorisé la Ville et ses mandataires à procéder aux travaux requis sur le lot à compter de la date de signature de la promesse de vente. Les travaux visant à élargir la chaussée ont débuté le 25 juin 2019 (la « Date d'occupation physique ») et ont été finalisés au mois d'août 2019. Il a été convenu que la Ville assumerait les risques afférents à l'Immeuble à compter de la Date d'occupation physique.

Le Service de l'environnement est d'avis que le niveau de contamination de l'immeuble est acceptable pour un usage de rue.

JUSTIFICATION

Le SGPI recommande cette acquisition pour les motifs suivants :

· L'acquisition permet la réalisation du projet de SRB Sauvé/Côte-Vertu sur l'Immeuble;

· L'ensemble des intervenants municipaux est favorable à l'acquisition de cet Immeuble;

· L'acquisition de l'Immeuble à la valeur marchande représente une opportunité pour la Ville sans recourir à l'expropriation.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le prix d'acquisition de 166 829,20 $ (759,35 $/m²) plus les taxes applicables, négocié de gré à gré avec le Vendeur, est conforme à la valeur établie par la Division des analyses immobilières du SGPI en date du mois de janvier 2019.
La valeur au rôle 2020-2022 de l'Immeuble est de 605,00 $/m².

Le coût total maximal de ce contrat de 191 811,87 $ (taxes incluses) sera assumé comme suit :

Un montant maximal de 175 149,80 $ sera financé par le règlement d'emprunt de compétence locale # 16-076 – « Programme d'acquisition de terrains» CM 16 1479.

Cette dépense sera assumée à 100 % par la ville centre .

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La réalisation du projet de SRB Sauvé/Côte-Vertu répond à l'objectif de réduction de la pollution atmosphérique liée à l'usage de l'automobile.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Un retard ou un refus de l'approbation de ce dossier par les instances pourrait signifier un retour aux négociations avec le Vendeur et la possibilité de devoir procéder par expropriation.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

A titre de gestionnaire de projet, la STM est responsable des communications liées aux différentes étapes liées à l'implantation du projet de SRB Sauvé/Côte-Vertu.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Signature de l'acte de vente suite à l'adoption de la résolution.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Jerry BARTHELEMY)

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Caroline BOILEAU)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Sylvie BLAIS, Service des infrastructures du réseau routier
Marc-André LAVIGNE, Service des infrastructures du réseau routier
Richard BLAIS, Ahuntsic-Cartierville
Isabelle MORIN, Service de l'urbanisme et de la mobilité

Lecture :

Marc-André LAVIGNE, 14 novembre 2019
Isabelle MORIN, 12 novembre 2019
Richard BLAIS, 12 novembre 2019

RESPONSABLE DU DOSSIER

Melanie DI PALMA
Conseillère en immobilier

Tél : 514 872-0685
Télécop. : 514 280-3597

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-11-11

Francine FORTIN
Directrice des transactions immobilières

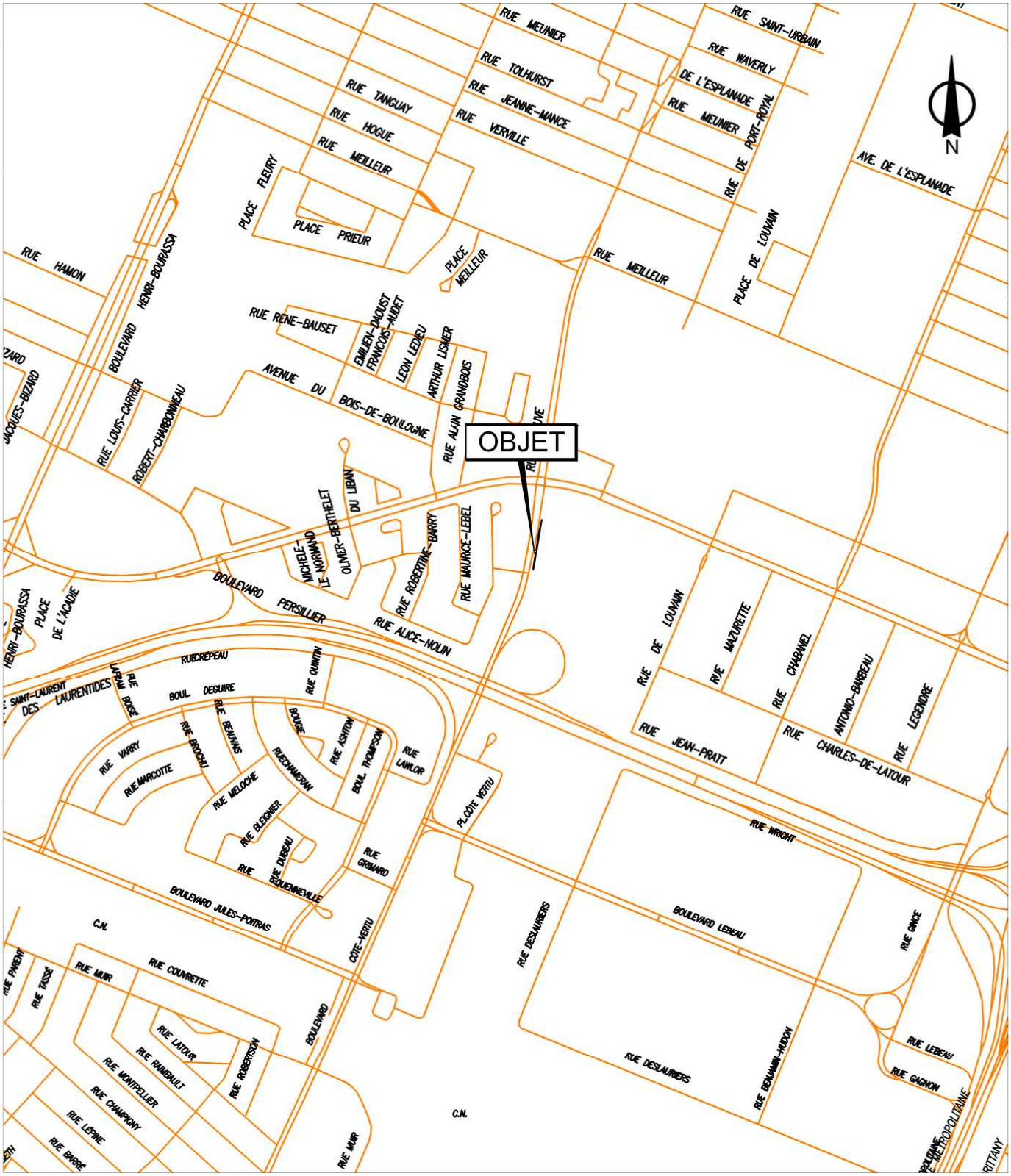
Tél : 514-868-3844
Télécop. : 514-872-8350

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Francine FORTIN
Directrice des transactions immobilières
Tél : 514-868-3844
Approuvé le : 2020-01-24

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Sophie LALONDE
Directrice du SGPI
Tél : 514-872-1049
Approuvé le : 2020-01-27

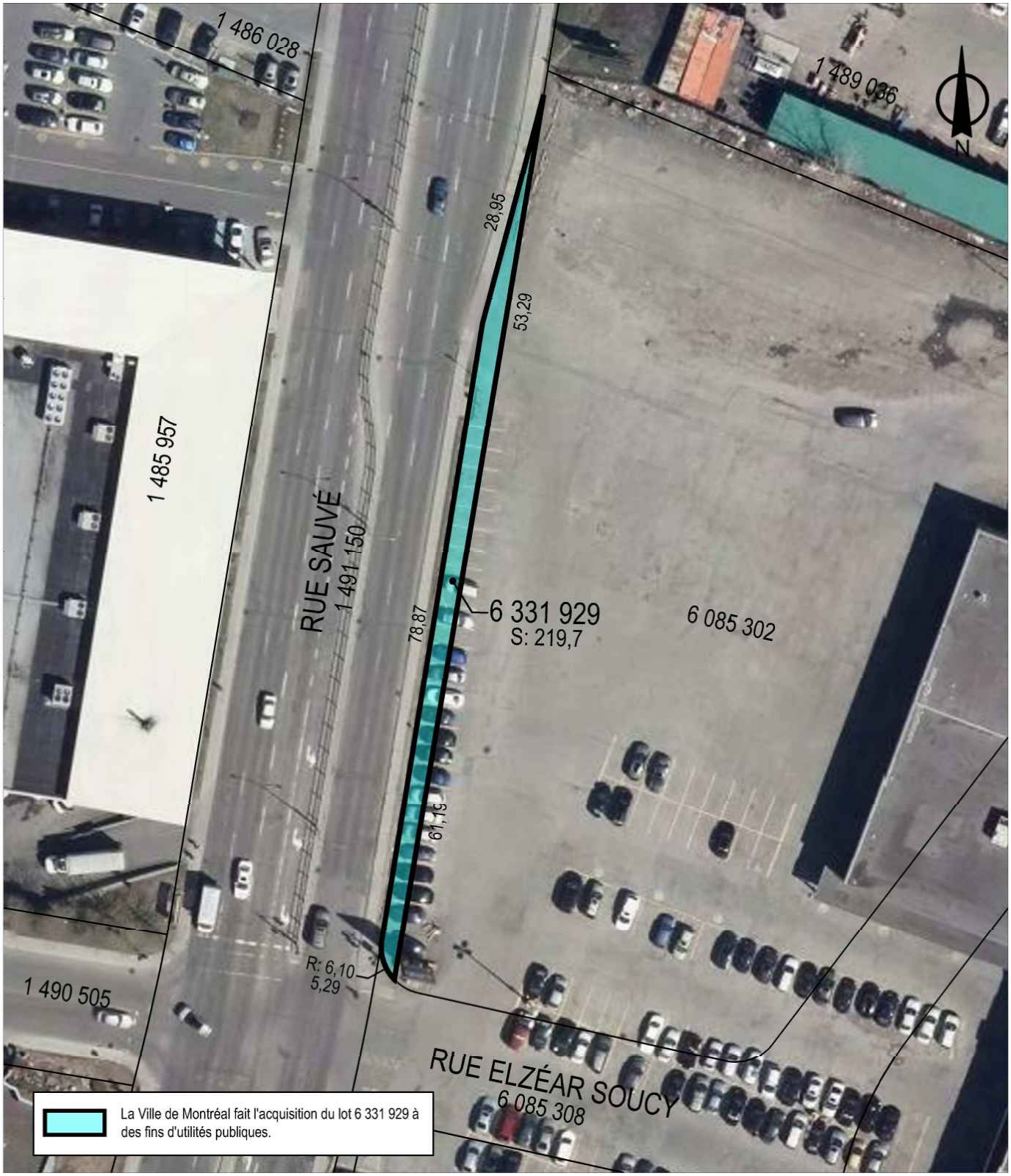


SERVICE DE LA GESTION ET DE LA PLANIFICATION IMMOBILIÈRE
DIRECTION DES TRANSACTIONS IMMOBILIÈRES
DIVISION DES TRANSACTIONS

Ahuntsic - Cartierville
Montréal

Plan A: plan de localisation
Dossier: 31H12-005-1154-02
Mandat: 18-0366-T
Dessinateur: JR
Échelle: - - -
Date: 11-11-2019

Les informations contenues dans le présent document sont fournies sous toutes réserves et à titre indicatif uniquement



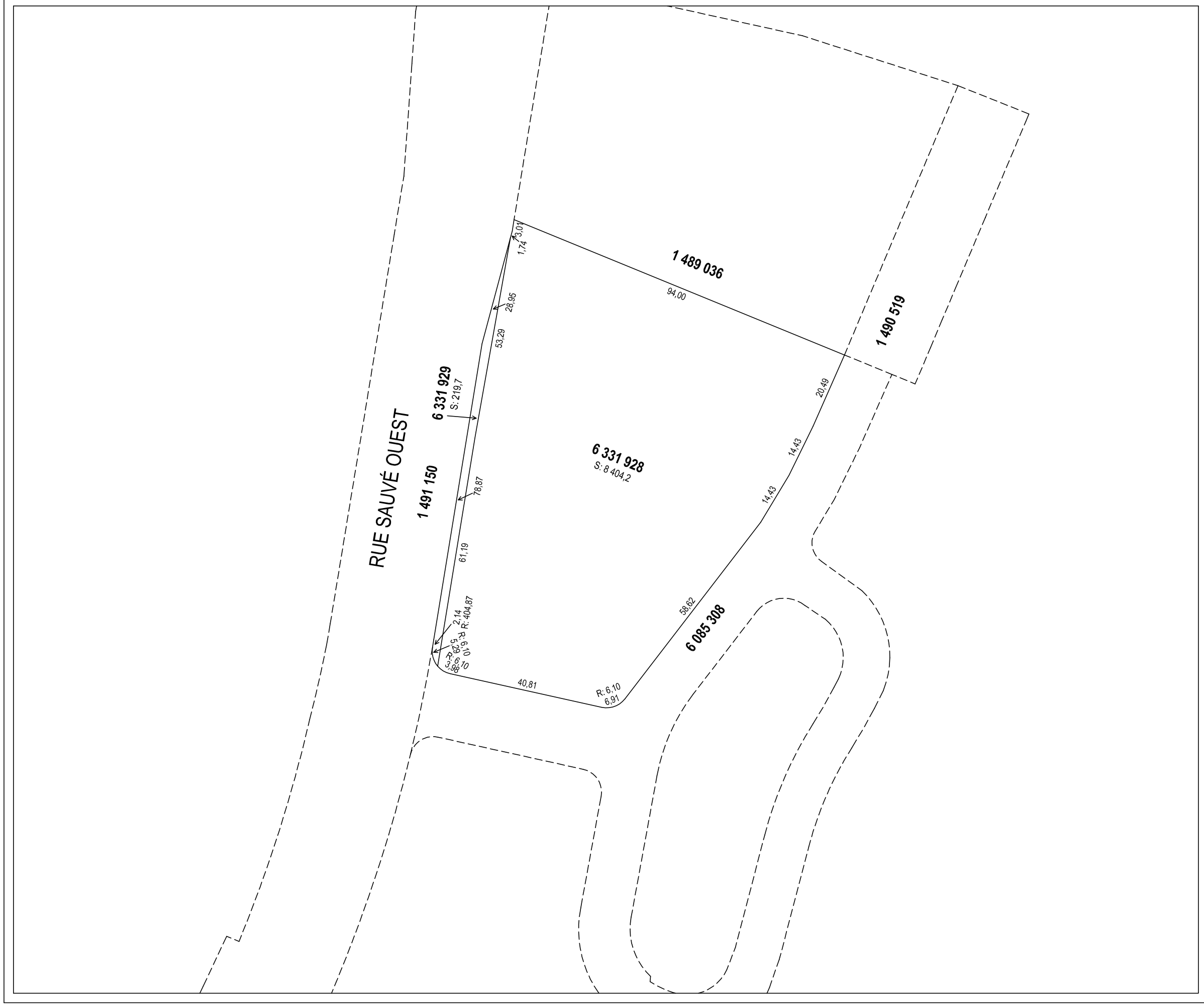
SERVICE DE LA GESTION ET DE LA PLANIFICATION IMMOBILIÈRE
DIRECTION DES TRANSACTIONS IMMOBILIÈRES
DIVISION DES TRANSACTIONS

Ahuntsic - Cartierville
Montréal

Plan P: plan de cadastre & orthophoto
Dossier: 31H12-005-1154-02
Mandat: 18-0366-T
Dessinateur: JR
Échelle: 1:700
Date: 11-11-2019

Les informations contenues dans le présent document sont fournies sous toutes réserves et à titre indicatif uniquement

PLAN CADASTRAL



FEUILLET 1 DE 1

Un document joint complète ce plan cadastral.

Les mesures indiquées sur ce document sont exprimées en unités du système international.

DOSSIER: 1245972

Références au(x) feuillet(s) cartographique(s) :
31H12-010-0627

Projection : MTM
Fuseau : (8)

Échelle : 1 : 1000

NOTE: Un rapport de l'arpenteur-géomètre soumis au ministre responsable du cadastre accompagne le présent dossier.
Ce rapport explique les différences constatées entre les lots ou certains lots créés et le lot dont ils sont issus.

PLAN CADASTRAL PARCELLAIRE
CADASTRE DU QUÉBEC

Circonscription foncière: Montréal

Municipalité(s): Montréal (Ville)

Lot(s) soumis à l'article 19 de la Loi sur le cadastre, (L.R.Q., c. C-1)

Fait conformément aux dispositions de l'article (des articles) 3043, al.1 C.c.Q.

Préparé à Montréal

Signé numériquement par: Gabriel Cadrin-Tourigny
a.-g. (matricule2651)

Minute: 1101 datée du 21 août 2019
Dossier ag: 22972

Copie authentique de l'original,
le

Pour le ministre

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles

Dossier # : 1195840004

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction - Transactions immobilières , Division transactions immobilières
Objet :	Approuver un projet d'acte par lequel la Ville de Montréal acquiert de 9058656 Canada inc. un terrain vacant, connu et désigné comme étant le lot 6 331 929 du cadastre du Québec, dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, d'une superficie de 219,7 m², pour des fins d'utilités publiques, pour la somme de 191 811,87 $, incluant les taxes applicables.- Verser au registre du domaine public comme rue le lot 6 331 929 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal. N/Réf. : 31H12-005 -1154-02/Mandat 18-0366-T

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

Nous joignons le projet d'acte de vente donnant suite à la recommandation du service. Nous avons reçu une confirmation du Vendeur à l'effet qu'il est d'accord avec ce projet d'acte et qu'il s'engage à le signer dans sa forme actuelle sans aucune modification.

N/D 19-002974

FICHIERS JOINTS

2020-01-21 Acquisition -Version finale.doc

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Caroline BOILEAU
notaire
Tél : 514-872-6423

ENDOSSÉ PAR Le : 2020-01-22

Caroline BOILEAU
notaire
Tél : 514-872-6423
Division : Droit notarial

1195840004
19-002974

L'AN DEUX MILLE VINGT

Le

Devant **M^e^ Caroline BOILEAU**, notaire à Montréal, province de Québec, Canada.

COMPARAISSENT :

9058656 CANADA INC., personne morale légalement constituée par statuts de constitution délivrés le vingt-cinq (25) octobre deux mille quatorze (2014), en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions* (L.R.C., 1985, c. C-44), immatriculée sous le numéro 1170460787 en vertu de la *Loi sur la publicité légale des entreprises* (RLRQ, chapitre P-44.1), ayant son siège au 1400, rue Sauvé Ouest, bureau 234, à Montréal, province de Québec, H4N 1C5, agissant et représentée par _____, _____, dûment autorisé(e) aux fins des présentes en vertu d'une résolution de son conseil d'administration adoptée le _____ et dont copie certifiée demeure annexée à l'original des présentes après avoir été reconnue véritable et signée pour identification par le représentant avec et en présence de la notaire déléguée.

Ci-après nommée le « **Vendeur** »

ET :

VILLE DE MONTRÉAL, personne morale de droit public constituée le premier (1^er^) janvier deux mille deux (2002) en vertu de la *Charte de la Ville de Montréal*, *métropole du Québec* (RLRQ, chapitre C-11.4) (la « **Charte** »), ayant son siège au numéro 275, rue Notre-Dame Est, à Montréal, province de Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée par

dûment autorisé(e) en vertu de la Charte et :

a) de la résolution numéro CM03 0836, adoptée par le conseil municipal à sa séance du vingt-huit (28) octobre deux mille trois (2003) et dont copie demeure annexée à la minute 3 599

de la notaire soussignée, conformément à la *Loi sur le notariat* (RLRQ, chapitre N-3); et

b) de la résolution numéro CM● ●, adoptée par le conseil municipal à sa séance du ●, copie certifiée de cette résolution demeure annexée à l'original des présentes après avoir été reconnue véritable et signée pour identification par le représentant avec et en présence de la notaire soussignée.

Ci-après nommée la « **Ville** »

Le Vendeur et la Ville sont également désignés collectivement comme les « **Parties** ».

LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

OBJET DU CONTRAT

Le Vendeur vend à la Ville, qui accepte à des fins d'utilités publiques, un terrain situé du côté sud de la rue Sauvé et à l'ouest du boulevard l'Acadie dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, à Montréal, province de Québec, connu et désigné comme étant :

DÉSIGNATION

Le lot numéro **SIX MILLIONS TROIS CENT TRENTE ET UN MILLE NEUF CENT VINGT-NEUF (6 331 929)** du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal.

Ci-après nommé l'« **Immeuble** »

ORIGINE DU DROIT DE PROPRIÉTÉ

Le Vendeur est propriétaire de l'Immeuble pour l'avoir acquis aux termes d'un acte de cession par 9058702 Canada inc. reçu devant M^{e} Stéphane Brunelle, notaire, le vingt-deux (22) décembre deux mille quatorze (2014), dont copie a été publiée au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal sous le numéro 21 276 536.

GARANTIE

Cette vente est faite avec la seule garantie du droit de propriété et sans aucune garantie et aux risques et périls de la Ville, en ce qui concerne l'état et la qualité des sols de l'Immeuble.

Sans limiter la généralité de ce qui précède, la Ville reconnaît que le Vendeur n'a aucune responsabilité relativement à l'état et la qualité des sols de l'Immeuble, la Ville l'acquérant, à cet égard seulement, à ses seuls risques et périls, qu'elle ait effectué ou non une étude de caractérisation des sols.

POSSESSION

La Ville devient propriétaire de l'Immeuble à compter de ce jour, déclarant en avoir la possession et l'occupation depuis le vingt-cinq (25) juin deux mile dix-neuf (2019).

TRANSFERT DE RISQUES

La Ville assume les risques afférents à l'Immeuble à compter de la date d'occupation, soit le vingt-cinq (25) juin deux mille dix-neuf (2019).

DOSSIER DE TITRES

Le Vendeur ne fournira pas de dossier de titres, ni certificat de recherche, ni état certifié des droits réels, ni certificat de localisation, ni plan à la Ville relativement à l'Immeuble.

ATTESTATIONS

i) ATTESTATIONS DU VENDEUR

Le Vendeur atteste que :

a) l'Immeuble est libre de toute hypothèque, redevance, priorité ou charge quelconque;

b) les impôts fonciers échus relatifs à l'Immeuble ont été acquittés

sans subrogation jusqu'à ce jour;

c) l'Immeuble n'est l'objet d'aucune servitude, à l'exception de :

- une servitude en faveur de Bell Canada et Hydro-Québec, reçue devant M^e^ Marie-Josée Desjardins, notaire, le dix-sept (17) mai deux mille dix-huit (2018), publiée au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal sous le numéro 23 837 006;

- une servitude en faveur d'Hydro-Québec, reçue devant M^e^ Paul A. Blondin, notaire, le dix-huit (18) mars mil neuf cent cinquante-deux (1952), publiée au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal sous le numéro 942 561.

d) il est une personne morale résidente canadienne au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (L.R.C. (1985) c. 1 (5^e^ suppl.)) et de la *Loi sur les impôts* (RLRQ, chapitre I-3);

e) il (i) est dûment constitué, existe valablement et est en règle aux termes des lois de son territoire de constitution et (ii) possède les pouvoirs et l'autorité nécessaires pour détenir en propriété ses biens et pour exercer son activité dans les lieux où elle est actuellement exercée et de la façon dont elle l'est;

f) il possède les pouvoirs et l'autorité nécessaires pour signer le présent acte et pour exécuter les obligations qui en découlent. Sa signature du présent acte et l'exécution des obligations qui en découlent ont fait l'objet de toutes les autorisations nécessaires et n'exigent aucune autre mesure ni consentement de quiconque, ni aucun enregistrement ou envoi d'avis auprès de quiconque, ni aucune autre mesure ni consentement aux termes d'une loi lui étant applicable;

g) le présent acte constitue une obligation valable et exécutoire du Vendeur;

h) la signature du présent acte, la réalisation des opérations qui y sont prévues, l'exécution par le Vendeur des obligations qui en découlent et le respect par celui-ci des dispositions des présentes

n'entraînent pas : (i) une violation des dispositions des documents constitutifs ou des règlements du Vendeur, ou un défaut sur un point important aux termes de ces documents ou règlements; (ii) une violation sur un point important des engagements ou une inexécution des obligations découlant d'un contrat, d'une entente, d'un acte ou d'un engagement auquel est partie ou assujetti le Vendeur, ou un défaut sur un point important aux termes de ce contrat, entente, acte ou engagement; ni (iii) une violation de toute loi;

i) à sa connaissance, il n'existe aucune requête ou action ni aucun recours, poursuite, enquête ou procédure en cours ou imminent devant quelque tribunal, ni devant quelque commission, conseil, bureau ou agence gouvernementale pouvant affecter négativement la valeur, l'usage ou la viabilité de l'Immeuble ou de quelque partie de celui-ci ou l'aptitude du Vendeur à se conformer à ses obligations en vertu des présentes;

j) il n'est pas en défaut en vertu de quelque jugement, ordre, injonction, décret d'un quelconque tribunal, bureau, agence, arbitre ou commission pouvant affecter l'Immeuble ou la capacité du Vendeur à se conformer à ses obligations en vertu des présentes;

k) il n'existe aucun bail, offre de location, droit d'occupation, contrat de service, contrat d'emploi, contrat d'administration, contrat de gestion ou autre contrat ou entente, de quelque nature que ce soit pouvant lier la Ville;

l) l'Immeuble est exempt de toutes activités commerciales ou industrielles.

ii) <u>ATTESTATIONS DE LA VILLE</u>

La Ville atteste :

a) qu'elle est une personne morale de droit public résidente canadienne au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (L.R.C. (1985) c. 1 (5^{e} suppl.)) et de la *Loi sur les impôts* (RLRQ, chapitre I-3);

b) qu'elle a le pouvoir et la capacité d'acquérir l'Immeuble sans

autres formalités que celles qui ont déjà été accomplies.

OBLIGATIONS DE LA VILLE

Cette vente est consentie aux conditions suivantes que la Ville s'engage à remplir, savoir :

a) Prendre l'Immeuble dans l'état où il se trouve actuellement, sujet à toute servitude, le cas échéant, déclarant l'avoir vu et examiné à sa satisfaction;

b) Assumer le coût des frais administratifs reliés aux présentes, le coût de la publication au registre foncier et des copies requises, dont une pour le Vendeur. Tous autres honoraires professionnels de quelque nature que ce soit seront à la charge de la partie les ayant initiés.

RÉPARTITIONS

La Ville déclare que les immeubles lui appartenant sont exempts de taxes foncières, municipales et scolaires, en vertu des dispositions de l'article 204 de la *Loi sur la fiscalité municipale* (RLRQ, chapitre F-2.1).

En conséquence, la Ville remboursera au Vendeur, le cas échéant, à compter de la date des présentes, toute portion de taxes municipales payée en trop.

Par ailleurs, le Comité de gestion de la taxe scolaire de l'Île de Montréal remboursera au Vendeur, le cas échéant, à compter de la date des présentes, toute portion de taxes scolaires payée en trop sous réserve des dispositions de l'article 245 de la loi précitée.

De plus, le Vendeur reconnaît que tout remboursement de taxes municipales ou scolaires, le cas échéant, se fera uniquement après la modification du rôle d'évaluation foncière résultant des présentes.

RÈGLEMENT SUR LA GESTION CONTRACTUELLE DE LA VILLE

La Ville a adopté le *Règlement sur la gestion contractuelle* en vertu de l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19) et elle a remis une copie de ce règlement au Vendeur.

CONSIDÉRATION

Cette vente est ainsi consentie pour le prix de **CENT SOIXANTE-SIX MILLE HUIT CENT VINGT-NEUF DOLLARS ET VINGT CENTS (166 829,20 $),** que le Vendeur reconnaît avoir reçu de la Ville à la signature des présentes, DONT QUITTANCE TOTALE ET FINALE.

DÉCLARATIONS RELATIVES À LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES (T.P.S.) ET À LA TAXE DE VENTE DU QUÉBEC (T.V.Q.)

La considération exclut la T.P.S. et la T.V.Q.

En conséquence, si la présente vente est taxable selon les dispositions de la *Loi concernant la taxe d'accise* (L.R.C. 1985, ch. E-15) et celles de la *Loi sur la taxe de vente du Québec* (RLRQ, chapitre T-0.1), la Ville effectuera elle-même le paiement de ces taxes auprès des autorités fiscales concernées, à l'entière exonération du Vendeur.

La Ville déclare que ses numéros d'inscrit aux fins de l'application de ces taxes sont les suivants :

T.P.S. : 121364749RT 0001;
T.V.Q. : 1006001374TQ 0002;

et que ces inscriptions n'ont pas été annulées, ni ne sont en voie de l'être.

Le Vendeur déclare que ses numéros d'inscrit aux fins de l'application de ces taxes sont les suivants :

T.P.S. : 831521190RT0001;
T.V.Q. : 1222074076TQ0001;

et que ces inscriptions n'ont pas été annulées, ni ne sont en voie de l'être.

DÉCLARATION RELATIVE À L'AVANT-CONTRAT

Les Parties conviennent que les seules relations juridiques les liant sont constatées par le présent contrat qui annule toutes ententes précédentes.

CLAUSES INTERPRÉTATIVES

Lorsque le contexte l'exige, tout mot écrit au singulier comprend aussi le pluriel et vice versa, tout mot écrit au masculin comprend aussi le féminin et vice versa, et tout mot désignant des personnes désigne les sociétés et personnes morales.

L'insertion de titres aux présentes est aux fins de référence seulement et n'affecte aucunement leur interprétation.

Chaque disposition des présentes est indépendante et distincte de sorte que, si l'une quelconque de ces dispositions est déclarée nulle ou non exécutoire, ceci n'affectera aucunement la validité des autres dispositions des présentes qui conserveront tout leur effet.

MENTIONS EXIGÉES EN VERTU DE L'ARTICLE 9 DE LA LOI CONCERNANT LES DROITS SUR LES MUTATIONS IMMOBILIÈRES

Le Vendeur et la Ville déclarent ce qui suit :

a) le nom du cédant au sens de ladite loi est : 9058656 CANADA INC.;

b) le nom du cessionnaire au sens de ladite loi est : VILLE DE MONTRÉAL;

c) le siège du cédant est au : 1400, rue Sauvé Ouest, bureau 234, à Montréal, province de Québec, H4N 1C5;

d) le siège du cessionnaire est au : 275, rue Notre-Dame Est, à Montréal, province de Québec, H2Y 1C6;

e) l'Immeuble est entièrement situé sur le territoire de la Ville de Montréal;

f) le montant de la contrepartie pour le transfert de l'Immeuble, selon

le cédant et le cessionnaire, est de : CENT SOIXANTE-SIX MILLE HUIT CENT VINGT-NEUF DOLLARS ET VINGT CENTS (166 829,19 $);

g) le montant constituant la base d'imposition du droit de mutation, selon le cédant et le cessionnaire, est de : CENT SOIXANTE-SIX MILLE HUIT CENT VINGT-NEUF DOLLARS ET VINGT CENTS (166 829,19 $);

h) le montant du droit de mutation est de : MILLE QUATRE CENT TREIZE DOLLARS ET SOIXANTE-DIX-NEUF CENTS (1 413,79 $);

i) le cessionnaire est un organisme public défini à l'article 1 de la loi précitée et bénéficie, en conséquence, de l'exonération du droit de mutation conformément à l'article 17a) de ladite loi;

j) il n'y a pas de transfert à la fois d'un immeuble corporel et de meubles visés à l'article 1.0.1 de la loi.

DONT ACTE à Montréal, sous le numéro

des minutes de la notaire soussignée.

Les Parties déclarent à la notaire avoir pris connaissance de ce présent acte et avoir exempté la notaire d'en donner lecture, puis les Parties signent comme suit :

_____, représentant(e) de 9058656 CANADA INC., à Montréal en présence de M^e^ Diane LEHOUX, notaire à Montréal, le _____ deux mille vingt (2020).

9058656 CANADA INC.

_____
Par :

Je soussignée, M^e^ Diane LEHOUX, notaire à Montréal, atteste avoir reçu la signature de _____, représentant(e) de 9058656 CANADA INC., à Montréal, le _____ deux mille vingt (2020).

_____
Me Diane LEHOUX, notaire

_____, représentant de la VILLE DE MONTRÉAL, en présence de M^e^ Caroline Boileau, notaire à Montréal, à la date des présentes.

VILLE DE MONTRÉAL

_____
Par :

_____
M^e^ Caroline BOILEAU, notaire

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1195840004

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction - Transactions immobilières , Division transactions immobilières
Objet :	Approuver un projet d'acte par lequel la Ville de Montréal acquiert de 9058656 Canada inc. un terrain vacant, connu et désigné comme étant le lot 6 331 929 du cadastre du Québec, dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, d'une superficie de 219,7 m², pour des fins d'utilités publiques, pour la somme de 191 811,87 $, incluant les taxes applicables.- Verser au registre du domaine public comme rue le lot 6 331 929 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal. N/Réf. : 31H12-005 -1154-02/Mandat 18-0366-T

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

Acq Terrain Ahuntsic SUM_GDD1195840004.xls

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Jerry BARTHELEMY
Préposé au budget
Tél : (514) 868-8754

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-11-25

Josée BÉLANGER
Conseillère budgétaire
Tél : 514-872-3238
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 20.07

2020/02/24
13:00

(1)

Dossier # : 1176037005

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction - Transactions immobilières , Division transactions immobilières
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Approuver le projet d'acte par lequel la Ville cède, à des fins d'agrandissement, à l'Association sportive et communautaire du Centre-Sud inc., un terrain, connu et désigné comme étant le lot 6 243 956 du cadastre du Québec, d'une superficie de 211,6 m², lequel est situé du côté est de la rue de la Visitation et au sud de la rue Larivière, dans l'arrondissement de Ville-Marie, et ce, sans contrepartie. / Cette cession représente une subvention de la Ville de 390 000 $ à l'Association sportive et communautaire du Centre-Sud inc. N/Réf. : 31H12-005-0871-01

Il est recommandé :

- d'approuver le projet d'acte par lequel la Ville de Montréal cède à l'Association sportive et communautaire du Centre-Sud inc., un terrain vacant connu et désigné comme étant le lot numéro 6 243 956 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, lequel est situé du côté est de la rue de la Visitation et au sud de la rue Larivière, dans l'arrondissement de Ville-Marie et d'une superficie de 211,6 m², et ce sans contrepartie, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte.

Signé par	Diane DRH BOUCHARD	**Le** 2020-01-27 13:14

Signataire : Diane DRH BOUCHARD

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1176037005**
Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction - Transactions immobilières , Division transactions immobilières
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Approuver le projet d'acte par lequel la Ville cède, à des fins d'agrandissement, à l'Association sportive et communautaire du Centre-Sud inc., un terrain, connu et désigné comme étant le lot 6 243 956 du cadastre du Québec, d'une superficie de 211,6 m², lequel est situé du côté est de la rue de la Visitation et au sud de la rue Larivière, dans l'arrondissement de Ville-Marie, et ce, sans contrepartie. / Cette cession représente une subvention de la Ville de 390 000 $ à l'Association sportive et communautaire du Centre -Sud inc. N/Réf. : 31H12-005-0871-01

CONTENU

CONTEXTE

L'Association sportive et communautaire du Centre-Sud inc., ci-après nommée (« l'Association »), est un organisme sans but lucratif qui a pour objectif de desservir la population du quartier Centre-Sud de l'arrondissement de Ville-Marie (« l'Arrondissement ») et les environs à travers des activités communautaires, sportives, culturelles, récréatives et éducatives. Elle occupe présentement le bâtiment situé au 2093, rue de la Visitation, à l'intersection de la rue Larivière («le Bâtiment»), dont elle est propriétaire.
Afin de répondre à la demande de la clientèle, l'Association veut agrandir le Bâtiment. Cet agrandissement permettra d'augmenter la superficie des espaces très fréquentés, tels que le hall d'entrée, le café, la salle d'exercice et la bibliothèque.

Le projet d'agrandissement («le Projet ») est un projet particulier, autorisé par l'Arrondissement et est conforme aux plans préparés par Birtz, Bastien, Beaudoin, Laforest, architectes. La réalisation du Projet implique l'acquisition d'un terrain vacant, propriété de la Ville de Montréal. Le présent dossier concerne la cession du lot prévu pour le Projet.

Il est à noter que compte tenu des délais de construction, la Ville de Montréal a autorisé l'Association à débuter les travaux de construction du Projet. Cette autorisation a fait l'objet d'une décision des autorités compétentes portant le numéro CE18 0894.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE18 0894 - 23 mai 2018 - Autoriser l'Association communautaire et sportive Centre-Sud inc. à entamer des travaux pour la construction d'un bâtiment à vocation communautaire sur un terrain appartenant à la Ville, constitué du lot 6 070 710 et d'une partie du lot 6 070 709 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, lequel est situé du côté est de la rue de la Visitation et au sud de la rue Larivière, dans l'arrondissement de Ville-Marie, le tout selon les termes et conditions stipulés à l'autorisation.
CA18 240244 - 8 mai 2018 - Adopter une résolution ayant pour effet de retirer du domaine

public et fermer comme parc local un terrain, connu et désigné comme une partie du lot 6 070 709 du cadastre du Québec, situé du côté est de la rue de la Visitation et au sud de la rue Larivière, dans l'arrondissement de Ville-Marie.

CA17 240540 - 4 octobre 2017 - Autoriser une affectation de surplus, approuver la convention avec l'Association sportive et communautaire du Centre-Sud inc., se terminant le 31 décembre 2019 et accorder une contribution de 1 000 000 $ pour les travaux d'agrandissement des locaux du Centre situé au 2093, rue de la Visitation.

CA17 240410 - 5 juillet 2017 - Adopter une résolution modifiant la résolution CA07 240375 en modifiant les annexes « Agrandissement d'un immeuble situé au 2093, rue de la Visitation », en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA-24-011) - Adoption

CA17 240286 - 9 mai 2017 - Adopter une résolution ayant pour effet de fermer comme parc un terrain, constitué du lot 6 070 710, situé du côté est de la rue de la Visitation et au sud de la rue Larivière.

CM07 0481 - 27 août 2007 - Approuver la fermeture comme rue du lot 3 935 752 du cadastre du Québec - retirer ce lot du registre du domaine public - approuver un projet d'acte par lequel la Ville cède à des fins d'agrandissement, à titre gratuit, à l'Association sportive et communautaire du Centre-Sud inc., un terrain constitué des lots 3 935 752, 3 935 753, et 3 935 754 du cadastre du Québec - créer une servitude en faveur de Bell Canada

CA07240375 - 22 juin 2007 - Autoriser l'agrandissement du bâtiment avec une piscine semi -olympique et une pataugeoire intérieure.

CA07 24 0148 - 3 avril 2007 - Fermer comme parc un terrain situé du côté est de la rue de la Visitation et au sud de la rue Larivière (partie du lot 2 508 113, deux parties du lot 1 565 490 et lot 1 565 483 du cadastre du Québec.

CA05 240748 - 4 octobre 2005 - Adopter une résolution ayant pour effet de fermer comme parc un terrain, constitué du lot 6 070 710, situé du côté est de la rue de la Visitation et au sud de la rue Larivière.

CO98 00996 - 26 mai 1998 - Adopter un projet de règlement autorisant la démolition d'un ancien bâtiment industriel et la construction d'un centre d'activités communautaires - Immeuble situé au 2093, rue de la Visitation entre les rues Berthier et Larivière.

DESCRIPTION

Le présent dossier décisionnel a pour but d’approuver le projet d’acte par lequel la Ville de Montréal cède à l’Association un terrain vacant, connu et désigné comme étant le lot 6 243 956 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal (anciennement le lot 6 070 710 et une partie du lot 6 070 709 du cadastre du Québec), situé face au parc Berthier, dans l’arrondissement de Ville-Marie, d'une superficie totale de 211,6 m^2, tel que présenté en annexe aux plans A et P (l' «Immeuble»), et ce, sans contrepartie.
Le projet d’acte comprend entre autres les clauses suivantes :

- Dans les trente-six (36) mois après la signature de l’acte, l’Association s’engage à réaliser le Projet de façon substantiellement conforme aux plans préparés par Birtz, Bastien, Beaudoin, Laforest, architectes, estampillés par l’Arrondissement, le 11 mai 2017, et présentés au soutien du dossier ayant fait l’objet de la résolution CA17 240 410.

- L’Association s’engage à maintenir un centre d’activités communautaires sur l’emplacement cédé et, à défaut de respecter cette condition, l’Association ou tout tiers acquéreur subséquent devra, dans les soixante (60) jours après la date où l’immeuble aura cessé d’être utilisé aux fins d’activités communautaires, payer à la Ville la juste valeur marchande pour ledit emplacement. Les modalités pour établir la juste valeur marchande sont clairement expliquées dans le projet d’acte de cession.

Pour garantir le respect de ces clauses, un droit de résolution est inclus à l’acte de cession. Ainsi, à défaut de construire le Projet prévu dans le délai de trente-six (36) mois après la date de signature de l’acte de cession ou de verser à la Ville la valeur marchande dudit emplacement dans les soixante (60) jours après la date où le Bâtiment aura cessé d’être utilisé aux fins d’activités communautaires, la présente cession sera résolue.

À cet effet, s’il en était requis par la Ville, l’Association ou tout tiers acquéreur subséquent s’engage à signer alors tout document constatant telle résolution. Dans ce cas, la Ville deviendra propriétaire de l’emplacement présentement cédé, et il est convenu, entre les parties, qu’elle aura le droit de garder toutes les constructions, ouvrages et plantations existants sur l’emplacement, à titre de dommages liquidés, sans aucun remboursement ni aucune indemnité pour l’Association et les tiers.

JUSTIFICATION

Le SGPI recommande la présente cession pour les motifs suivants :

· L'Association, qui est un organisme sans but lucratif, remplit depuis 2001 son rôle de desservir la population du quartier Centre-Sud et les environs par le biais d'activités communautaires, sportives, culturelles, récréatives et éducatives.
· La réalisation du Projet de l'Association a pour but d'augmenter et d'améliorer les services offerts à la population.
· Le comité exécutif de la Ville de Montréal a approuvé la demande de l'Association à entamer les travaux de construction du Projet.
· Cette transaction permettra à l'Association de détenir la totalité des titres de propriété du centre d'activité communautaire qu'elle agrandira sur l'Immeuble.
· La cession sans contrepartie de l'Immeuble est conforme au mandat.
· L’ensemble des intervenants de la Ville est en faveur de cette vente.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La Division des analyses immobilières du SGPI a établi, en date du 14 novembre 2019, que la valeur marchande de l'Immeuble est de 390 000 $ (1 841,36 $/$m^2$). Cette valeur marchande représente la valeur de la subvention découlant de la présente transaction.
La valeur aux livres est de 45 885,50 $.

L'Immeuble n'est pas porté au rôle d'évaluation.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La cession de l'Immeuble permet à l'Association d'agrandir son Bâtiment et d'augmenter son offre de service aux citoyens.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Un retard ou un refus de l'approbation de ce dossier aux instances pourrait signifier un empiètement illégal de l'Association qui a déjà débuté les travaux et mettre en péril le Projet.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est prévue.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Approbation du dossier : Février 2020
Signature de l'acte de cession : février 2020

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Daphney ST-LOUIS)

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Pierre LACOSTE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Jean-François MORIN, Ville-Marie

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Guillaume TOPP
Conseiller en immobilier expertise immobilière

Tél : 514- 872-6129
Télécop. : 514-872-8350

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-07-27

Dany LAROCHE
Chef de Division des transactions

Tél : 514-872-0070
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

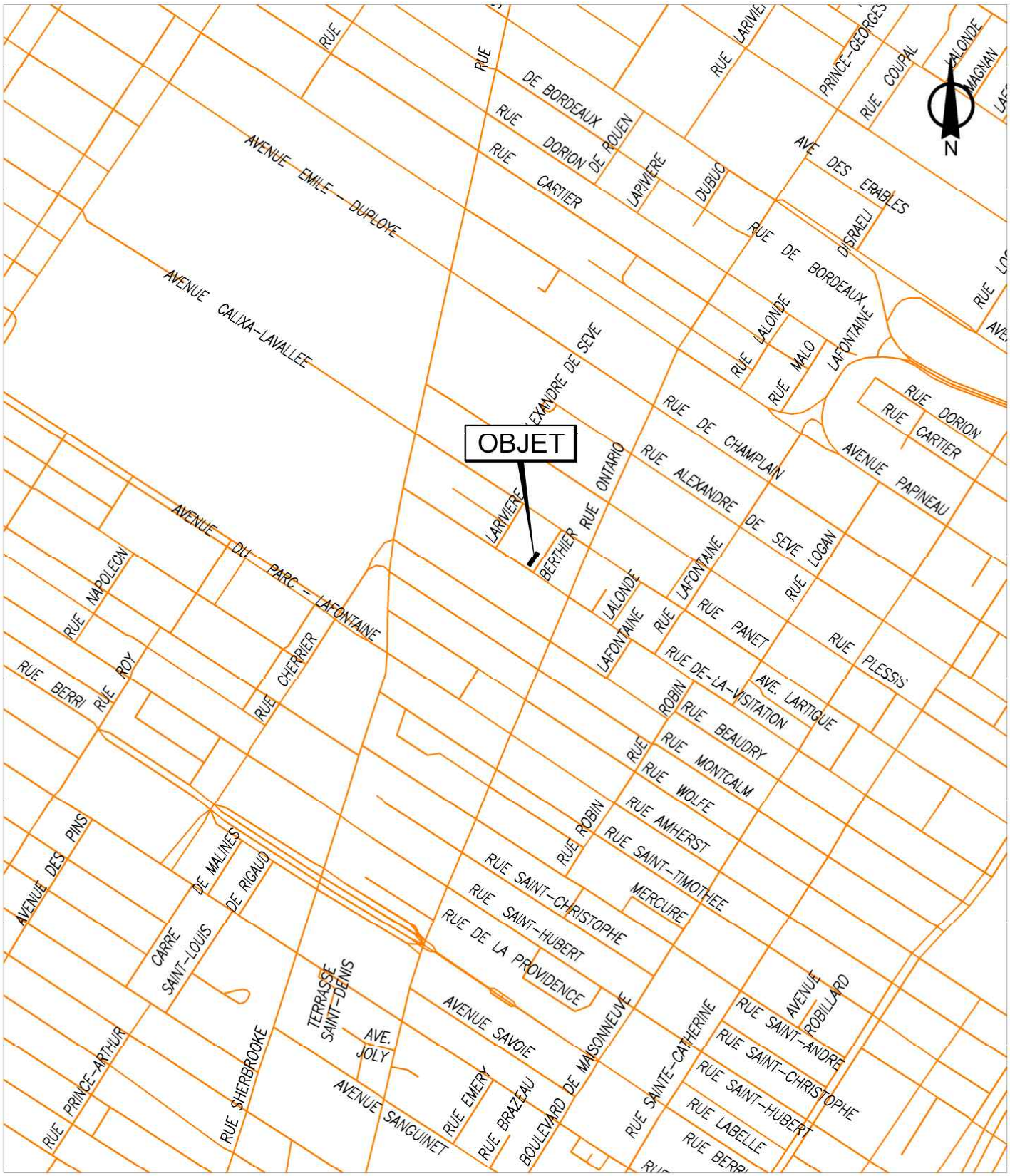
Francine FORTIN

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Sophie LALONDE

Directrice des transactions immobilières
Tél : 514-868-3844
Approuvé le : 2020-01-15

Directrice
Tél : 514-872-1049
Approuvé le : 2020-01-23

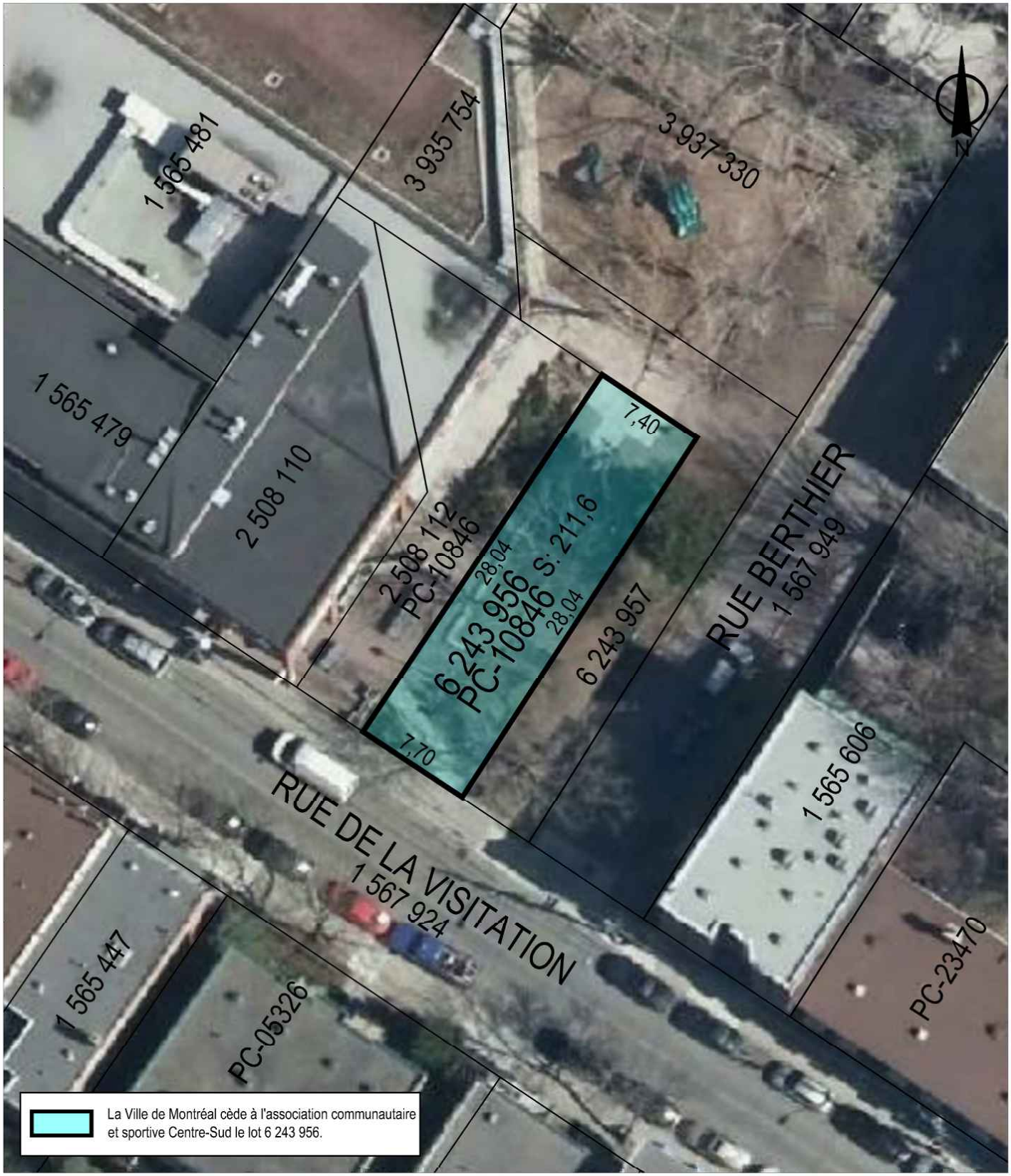


SERVICE DE LA GESTION ET DE LA PLANIFICATION IMMOBILIÈRE
DIRECTION DES TRANSACTIONS IMMOBILIÈRES
DIVISION DES TRANSACTIONS

Ville-Marie
Montréal

Plan A: plan de localisation
Dossier: 31H12-005-0871-01
Mandat: 17-0138-T
Dessinateur: JR
Échelle: - - -
Date: 07-07-2018

Les informations contenues dans le présent document sont fournies sous toutes réserves et à titre indicatif uniquement



SERVICE DE LA GESTION ET DE LA PLANIFICATION IMMOBILIÈRE
DIRECTION DES TRANSACTIONS IMMOBILIÈRES
DIVISION DES TRANSACTIONS

Ville-Marie
Montréal

Plan P: plan de cadastre & orthophoto
Dossier: 31H12-005-0871-01
Mandat: 17-0138-T
Dessinateur: JR
Échelle: 1:350
Date: 16-07-2018

Les informations contenues dans le présent document sont fournies sous toutes réserves et à titre indicatif uniquement

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles

Dossier # : 1176037005

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction - Transactions immobilières , Division transactions immobilières
Objet :	Approuver le projet d'acte par lequel la Ville cède, à des fins d'agrandissement, à l'Association sportive et communautaire du Centre-Sud inc., un terrain, connu et désigné comme étant le lot 6 243 956 du cadastre du Québec, d'une superficie de 211,6 m², lequel est situé du côté est de la rue de la Visitation et au sud de la rue Larivière, dans l'arrondissement de Ville-Marie, et ce, sans contrepartie. / Cette cession représente une subvention de la Ville de 390 000 $ à l'Association sportive et communautaire du Centre-Sud inc. N/Réf. : 31H12-005-0871-01

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

Nous approuvons, quant à sa validité et à sa forme, le projet d'acte de vente ci-joint, préparé par Me Martin Dumesnil, notaire. Aucune vérification quant aux titres des propriété et quant à la capacité de l'autre partie à l'acte n'a été effectuée, celle-ci relevant entièrement de la responsabilité du notaire instrumentant, en l'occurence, Me Dumesnil. Nous avons reçu confirmation de ce dernier à l'effet que le représentant de l'acquéreur est d'accord avec le projet d'acte soumis et qu'il s'engage à le signer sans modification.

18-002872

FICHIERS JOINTS

Finale-vente.rtf

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Daphney ST-LOUIS
Notaire
Tél : 514-872-4159

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-10-25

Daphney ST-LOUIS
Notaire
Tél : 514-872-4159
Division : Division du droit notarial

CESSION DE TERRAINS

N/D : 19D03090085

L'AN DEUX MILLE DIX-NEUF , ce jour en lettre mois en lettre
(2019 - jour - mois)

DEVANT Me **Martin DUMESNIL**, Notaire exerçant à **Montréal** .

COMPARAISSENT :

VILLE DE MONTRÉAL, personne morale de droit public constituée le premier (1er) janvier deux mille deux (01-01-2002) en vertu de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, chapitre C-11.4), étant aux droits de l'ancienne Ville de Montréal en vertu de l'article 5 de la Charte, ayant son siège au numéro 275, rue Notre-Dame Est, ville de Montréal, province de Québec, H2Y 1C6, Canada, représentée par prénom du représentant nom du représentant , , dûment autorisé(e) aux fins des présentes en vertu de la Charte de la Ville de Montréal et en vertu :

a) de la résolution numéro CM03 0836, adoptée par le conseil municipal à sa séance du vingt-huit (28) octobre deux mille trois (2003); et

b) de la résolution numéro , adoptée par le conseil municipal à sa séance du ;

copies certifiées de ces résolutions demeurent annexées aux présentes après avoir été reconnues véritables et signées pour identification par le représentant et le notaire soussigné.

(Avis d'adresse : 6 019 444)

Ci-après nommée : la **«Ville»**

LAQUELLE, par les présentes cède avec la garantie légale à :

ASSOCIATION SPORTIVE ET COMMUNAUTAIRE DU CENTRE-SUD INC. personne morale légalement constituée par lettres patentes en vertu de la Partie III de la *Loi sur les compagnies* (RLRQ 1985, chapitre C-38), émises le dix-huit octobre mil neuf cent soixante-quatorze (18-10-1974), immatriculée sous le numéro 1142311191 en vertu de la *Loi sur la publicité légales des entreprises* (RLRQ, chapitre P-44.1), ayant son siège au 2093, rue de la Visitation ville de Montréal, province de Québec, H2L 3C9 , Canada, représentée par José REBELO, directeur général, dûment autorisé aux termes d'une résolution du conseil d'administration adoptée le vingt et un octobre deux mille dix-neuf (21-10-2019) laquelle est toujours en vigueur et dont un extrait certifié demeure annexé aux présentes après avoir été reconnu véritable et signé pour identification par le représentant et le notaire soussigné.

Ci-après nommée : le « **Cessionnaire** »

La Ville et le Cessionnaire sont également désignés collectivement comme les « **Parties** ».

PRÉAMBULE

ATTENDU QUE le Cessionnaire exerce des activités communautaires sur le bâtiment, situé au 2093, rue de la Visitation, à l'intersection de la rue Larivière (ci-après le « **Bâtiment** »);

ATTENDU QUE la Ville est propriétaire d'un emplacement situé du côté est de la rue de la Visitation et au sud de la rue Larivière connu et désigné comme étant le lot 6 243 956 au Cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal;

ATTENDU QUE le Cessionnaire désire acquérir cet emplacement afin d'agrandir le Bâtiment;

ATTENDU QUE la Ville de Montréal a adopté un règlement sur la gestion contractuelle en vertu de l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* et qu'elle a remis une copie de ce règlement au Cessionnaire.

EN CONSÉQUENCE LES PARTIES CONVIENNENT CE QUI SUIT :

OBJET DU CONTRAT

La Ville cède au Cessionnaire qui accepte, un immeuble situé à Montréal, province de Québec, connu et désigné comme étant :

DÉSIGNATION

Le terrain connu et désigné comme étant le lot numéro **SIX MILLIONS DEUX CENT QUARANTE-TROIS MILLE NEUF CENT CINQUANTE-SIX (6 243 956)** au Cadastre du Québec**,** circonscription foncière de MONTRÉAL . Contenant une superficie de 211,6 m^2.

Sans bâtisse.

Tel que le tout se trouve présentement, avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes attachées audit immeuble.

Ci-après nommé : **«l'Immeuble»**

ORIGINE DU DROIT DE PROPRIÉTÉ

La Ville est propriétaire de l'Immeuble pour l'avoir acquis aux termes d'un jugement sur titre rendu par la Cour supérieure, district de Montréal, en date du sept (07) juin deux mille cinq (2005) (dossier 500-17-024915-053) dont copie a été publiée à la circonscription foncière de MONTRÉAL le dix-neuf (19) juillet deux mille cinq (2005) sous le numéro 12 533 950.

FERMETURE

La Ville déclare que l'Immeuble a été fermé et retiré de son domaine public en vertu de la résolution CA18 240244 et de la résolution CA17 240286 adoptées par le conseil d'arrondissement de Ville-Marie (ci-après l' « **Arrondissement** »).

Il est également convenu entre les Parties que le Cessionnaire, et ses ayants droit prendront fait et cause pour la Ville et tiendront cette dernière indemne de tout dommage et de toute réclamation de quelque nature découlant de

la fermeture de l'Immeuble comme parc, de la subsistance, le cas échéant, de tout droit de passage en faveur des propriétaires riverains, malgré ladite fermeture et la présente cession. Le Cessionnaire s'engageant pour lui-même ainsi que pour ses ayants droit renonce de plus à faire quelque réclamation que ce soit contre la Ville découlant ou relative à tels retrait et fermeture.

GARANTIE

La présente cession est faite sans aucune garantie et aux risques et périls du Cessionnaire. Notamment, le Cessionnaire reconnaît qu'il ne peut en aucune manière invoquer la responsabilité de la Ville pour quelque motif que ce soit, tels les opinions ou rapports pouvant avoir été émis par les employés ou les mandataires de la Ville.

Sans limiter la généralité de ce qui précède, le Cessionnaire reconnaît que la Ville n'a aucune responsabilité relative aux titres ainsi qu'à l'égard de l'état et de la qualité du sol et du sous-sol de l'Immeuble (les « **Sols** ») et de toute construction, bâtiment ou ouvrage qui y est érigé, le cas échéant, incluant, sans limitation, les matériaux composant le remblai, la présence potentielle de tout contaminant, polluant, substance toxique, matière ou déchet dangereux dans ou sur l'Immeuble faisant l'objet de la présente cession, le Cessionnaire l'acceptant à ses seuls risques et périls qu'il ait effectué ou non une vérification des titres, une étude de caractérisation des Sols et une inspection de toute construction, bâtiment ou ouvrage, le cas échéant.

En conséquence, le Cessionnaire renonce à toute réclamation, action ou poursuite contre la Ville, notamment à l'égard des titres, de la condition des Sols de même que des bâtiments, constructions et ouvrages situés sur l'Immeuble, le cas échéant, telles obligations devant lier également les ayants droit du Cessionnaire. En outre, le Cessionnaire s'engage à tenir la Ville indemne de tout recours ou réclamation que des tiers pourraient exercer à la suite de la présente cession.

POSSESSION

Le Cessionnaire devient propriétaire de l'Immeuble à compter de ce jour, avec possession et occupation immédiates.

DOSSIER DE TITRES

La Ville ne fournira pas de dossier de titres, ni certificat de recherche, ni état certifié des droits réels, ni plan, ni certificat de localisation au Cessionnaire relativement à l'Immeuble.

ATTESTATION DE LA VILLE

La Ville déclare :

a) Qu'elle est une personne morale de droit public résidente canadienne au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (L.R.C. (1985), ch. 1 (5^{e} suppl.)) et de la *Loi sur les impôts* (RLRQ, chapitre I-3);

b) Qu'elle a le pouvoir et la capacité de posséder et de céder l'Immeuble sans autres formalités que celles qui ont déjà été accomplies.

OBLIGATIONS DU CESSIONNAIRE

Cette cession est consentie aux conditions suivantes que le Cessionnaire s'engage à remplir, savoir :

a) Prendre l'Immeuble dans l'état où il se trouve actuellement, sujet à toute

servitude, le cas échéant, déclarant l'avoir vu et examiné à sa satisfaction;

b) Vérifier lui-même auprès de toutes les autorités compétentes, y compris la Ville, que tout aménagement ou construction qu'il entend réaliser sur l'Immeuble ainsi que toute destination qu'il entend lui donner sont conformes aux lois et règlements en vigueur;

c) Prendre à sa charge toutes les taxes et impositions foncières, générales et spéciales, qui sont ou qui pourront être imposées sur l'Immeuble, pour toute période commençant à la date des présentes;

d) Ne faire aucune demande pour diminution de l'évaluation de l'Immeuble du fait qu'il aurait été acquis pour un prix moindre que l'évaluation municipale telle qu'établie au rôle foncier de l'année courante, le Cessionnaire se réservant toutefois le droit de contester cette évaluation pour tout autre motif;

e) Payer les frais et honoraires des présentes, de leur publication et des copies requises, dont trois (3) pour la Ville;

f) Prendre à sa charge les frais et honoraires de tout courtier ou professionnel qu'il a mandaté, le cas échéant, pour l'assister aux fins des présentes.

OBLIGATION DE CONSTRUIRE

Le Cessionnaire s'engage à compléter dans les trente-six (36) mois de la signature des présentes, l'agrandissement du Bâtiment de façon substantiellement conforme aux plans préparés par Birtz, Bastien, Beaudoin, Laforest, architectes, estampillés par l'Arrondissement le onze mai deux mille dix-sept (11-05-2017) et présentés au soutien du dossier ayant fait l'objet de la résolution CA17 240410 de l'Arrondissement, le onze mai deux mille dix-sept (11-05-2017). Copie de ces plans demeure annexée aux présentes après avoir été reconnue véritable et signée pour identification par les Parties et le notaire soussigné. Cette obligation de construire dans le délai prévu est une condition essentielle à la présente cession faite sans considération monétaire et sans laquelle la Ville n'y aurait jamais consenti.

RESTRICTION D'USAGE

Le Cessionnaire s'engage à maintenir un centre d'activités communautaires sur l'Immeuble et, le cas échéant, à obliger tout tiers acquéreur éventuel à respecter cette obligation et faire en sorte que celle-ci demeure en vigueur en cas d'aliénation. À cet effet, le Cessionnaire devra prévoir à tel acte d'aliénation, une disposition reproduisant ce même engagement liant tout tiers acquéreur subséquent.

À défaut par le Cessionnaire ou tout tiers acquéreur subséquent de respecter cette restriction d'usage, il devra, dans les soixante (60) jours de la date où l'Immeuble aura cessé d'être utilisé aux fins d'activités communautaires, payer à la Ville la juste valeur marchande de l'Immeuble, à cette date, étant entendu que cette obligation d'effectuer tel paiement advenant la cessation des activités communautaires est une condition essentielle à la présente cession faite sans considération monétaire et sans laquelle la Ville n'y aurait jamais consenti.

Cette juste valeur marchande pourra être établie entre les Parties et, à défaut d'entente, par un arbitre nommé par elles. À défaut d'entente pour la nomination d'un arbitre, l'une ou l'autre des Parties pourra demander à la Cour Supérieure du district de Montréal de procéder à telle nomination.

Le cas échéant, les frais de l'arbitre et ceux des procédures relatives à la nomination seront assumés en parts égales entre les Parties.

Une fois la juste valeur marchande établie, soit par les Parties, soit par l'arbitre, le Cessionnaire devra faire remise du paiement à la Ville, soit, selon le cas, à l'expiration du délai de soixante (60) jours prévu ci-dessus, soit dans les dix (10) jours de la décision de l'arbitre, laquelle est sans appel, si cette décision de l'arbitre était rendue après le délai de soixante (60) jours ci-dessus.

DROIT DE RÉSOLUTION

Afin de garantir le respect des obligations stipulées aux titres OBLIGATION DE CONSTRUIRE et RESTRICTION D'USAGE, un droit de résolution est ici prévu. Ainsi, que ce soit pour cause du défaut de compléter l'agrandissement prévu dans le délai de trente-six (36) mois de la date de signature des présentes, ou pour cause du défaut de faire remise à la Ville de la juste valeur marchande de l'Immeuble dans les soixante (60) jours de la date où l'Immeuble aura cessé d'être utilisé aux fins d'activités communautaires, la présente cession sera résolue, le tout sans préjudice aux autres recours de la Ville et le Cessionnaire ou tout tiers acquéreur subséquent s'engage alors à signer tout document constatant telle résolution. Dans ce cas, la Ville redeviendra propriétaire de l'Immeuble libre de toute hypothèque, redevance, priorité ou charge quelconque, et il est convenu entre les Parties que la Ville aura le droit de garder les bâtiments, impenses, améliorations et additions sur l'Immeuble, à titre de dommages-intérêts liquidés, sans aucune indemnité pour le Cessionnaire et les tiers.

CONSIDÉRATION

Cette cession est ainsi consentie sans considération monétaire.

DÉCLARATIONS RELATIVES À LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES (T.P.S.) ET À LA TAXE DE VENTE DU QUÉBEC (T.V.Q.)

Le prix de vente exclut la T.P.S. et la T.V.Q.

En conséquence, si la présente cession est taxable selon les dispositions de la *Loi concernant la taxe d'accise* (L.R.C. (1985), chapitre E-15) et celles de la *Loi sur la taxe de vente du Québec* (RLRQ, chapitre T-0.1), le Cessionnaire effectuera lui-même le paiement de ces taxes auprès des autorités fiscales concernées, à l'entière exonération de la Ville.

La Ville déclare que ses numéros d'inscrit aux fins de l'application de ces taxes sont les suivants :

T.P.S. : 121364749 RT 0001;
T.V.Q. : 1006001374 TQ 0002;

et que ces inscriptions n'ont pas été annulées, ni ne sont en voie de l'être.

Le Cessionnaire déclare que ses numéros d'inscrit aux fins de l'application de ces taxes sont les suivants :

T.P.S. : 131201220 RT 0001;
T.V.Q. : 1006146585 TQ 0002;

et que ces inscriptions n'ont pas été annulées, ni ne sont en voie de l'être.

DÉCLARATION RELATIVE À L'AVANT-CONTRAT

Les Parties conviennent que les seules relations juridiques les liant sont constatées par le présent contrat qui annule toute entente précédente.

CLAUSES INTERPRÉTATIVES

Le Préambule fait partie intégrante de la présente cession.

Lorsque le contexte l'exige, tout mot écrit au singulier comprend aussi le pluriel et vice versa, tout mot écrit au masculin comprend aussi le féminin et vice versa, et tout mot désignant des personnes désigne les sociétés et personnes morales.

L'insertion de titres aux présentes est aux fins de référence seulement et n'affecte aucunement leur interprétation.

Chaque disposition des présentes est indépendante et distincte de sorte que, si l'une quelconque de ces dispositions est déclarée nulle ou non exécutoire, ceci n'affectera aucunement la validité des autres dispositions des présentes qui conserveront tout leur effet.

Le silence de la Ville ou son retard à exercer un droit ou un recours ne doit jamais être interprété comme une renonciation à tel droit ou recours.

MENTIONS EXIGÉES EN VERTU DE L'ARTICLE 9 DE LA LOI CONCERNANT LES DROITS SUR LES MUTATIONS IMMOBILIÈRES

Le Cessionnaire et la Ville déclarent ce qui suit :

a) le nom du cédant est : VILLE DE MONTRÉAL;

b) le nom du cessionnaire est : ASSOCIATION SPORTIVE ET COMMUNAUTAIRE DU CENTRE-SUD INC.;

c) le siège du cédant est au : 275, rue Notre-Dame Est, à Montréal, province de Québec, H2Y 1C6;

d) le siège du cessionnaire est au : 2093, rue de la Visitation, à Montréal, province de Québec, H2L 3C9;

e) l'Immeuble est entièrement située sur le territoire de la Ville de Montréal;

f) le montant de la contrepartie pour le transfert de l'Immeuble, selon le cédant et le cessionnaire, est de : ZÉRO DOLLAR (0.00 $);

g) la valeur de l'Immeuble, selon le cédant et le cessionnaire, est de : DEUX CENT CINQ MILLE NEUF CENT SOIXANTE-QUATORZE DOLLARS ET SOIXANTE-DIX-NEUF CENTS (205 974,79 $) [évaluation municipale (198 052,68 $) x facteur comparatif (1,04)];

h) le montant constituant la base d'imposition du droit de mutation, selon le cédant et le cessionnaire, est de : DEUX CENT CINQ MILLE NEUF CENT SOIXANTE-QUATORZE DOLLARS ET SOIXANTE-DIX-NEUF CENTS (205 974,79 $) ;

i) le montant du droit de mutation s'élève à la somme de : MILLE HUIT CENT CINQ DOLLARS ET VINGT-CINQ CENTS (1 805,25 $) ;

j) exonération : *NIL*

k) il n'y a pas de transfert à la fois d'un immeuble corporel et de meubles visés à l'article 1.0.1 de la loi.

DONT ACTE à Montréal, sous le numéro
numréo de minute en LETTRE
(numéro de minute en CHIFFRE)

des minutes du notaire soussigné.

LECTURE FAITE, sauf au représentant de la Ville qui a expressément dispensé le notaire de lui faire lecture de l'acte, les Parties signent en présence du notaire soussigné comme suit :

À Montréal, en date du

ASSOCIATION SPORTIVE ET
COMMUNAUTAIRE DU CENTRE-SUD INC.
Par :

_____
José REBELO, directeur général

À Montréal, en date des présentes

VILLE DE MONTRÉAL
Par :

_____
prénom nom

_____
Me Martin DUMESNIL Notaire

COPIE CONFORME DE L'ORIGINAL DEMEURÉ EN MON ÉTUDE

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1176037005

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction - Transactions immobilières , Division transactions immobilières
Objet :	Approuver le projet d'acte par lequel la Ville cède, à des fins d'agrandissement, à l'Association sportive et communautaire du Centre-Sud inc., un terrain, connu et désigné comme étant le lot 6 243 956 du cadastre du Québec, d'une superficie de 211,6 m², lequel est situé du côté est de la rue de la Visitation et au sud de la rue Larivière, dans l'arrondissement de Ville-Marie, et ce, sans contrepartie. / Cette cession représente une subvention de la Ville de 390 000 $ à l'Association sportive et communautaire du Centre-Sud inc. N/Réf. : 31H12-005-0871-01

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

GDD 1176037005 - Cession lot 6 243 956 Ville Marie.xls

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Pierre LACOSTE
Pierre Lacoste
Tél : 514 872-4065

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-12-04

Mustapha CHBEL
Agent de gestion des ressources financieres
Tél : 514 872-0470
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 20.08

2020/02/24
13:00

(1)

Dossier # : 1186037017

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction - Transactions immobilières , Division transactions immobilières
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Approuver un projet d'acte par lequel la Ville vend à Développement Roccabella inc., aux fins d'assemblage, un volume en tréfonds d'une ruelle située entre les rues de la Montagne et Drummond, au sud du boulevard René-Lévesque Ouest, dans l'arrondissement de Ville-Marie, pour la somme de 335 000 $, plus les taxes applicables. - Fermer et retirer du registre du domaine public le lot 6 284 871 du cadastre du Québec. N.Ref.: 31H05-005-7969-06

Il est recommandé :

1. de fermer comme domaine public le lot 6 284 871 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal;
2. d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville vend à Développement Roccabella inc., un volume en tréfonds d'une ruelle située entre les rues de la Montagne et Drummond, au sud du boulevard René-Lévesque Ouest, dans l'arrondissement de Ville-Marie, connu et désigné comme étant le lot 6 284 871 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, pour le prix de 335 000 $, plus les taxes applicables, le tout sujet aux termes et conditions prévus au projet d'acte;
3. d'imputer la recette conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

Signé par Diane DRH BOUCHARD **Le** 2020-01-31 15:14

Signataire : Diane DRH BOUCHARD

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1186037017**

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction - Transactions immobilières , Division transactions immobilières
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Approuver un projet d'acte par lequel la Ville vend à Développement Roccabella inc., aux fins d'assemblage, un volume en tréfonds d'une ruelle située entre les rues de la Montagne et Drummond, au sud du boulevard René-Lévesque Ouest, dans l'arrondissement de Ville-Marie, pour la somme de 335 000 $, plus les taxes applicables. - Fermer et retirer du registre du domaine public le lot 6 284 871 du cadastre du Québec. N.Ref.: 31H05-005-7969-06

CONTENU

CONTEXTE

La compagnie Développement Roccabella inc. (le « Promoteur ») est propriétaire d'un terrain vacant situé sur la rue de la Montagne, au sud du boulevard René-Lévesque Ouest, dans l'arrondissement de Ville-Marie, connue comme étant le lot 5 251 659 du cadastre du Québec. Le Promoteur désire faire l'acquisition, aux fins d'assemblage, du tréfonds de la ruelle adjacente au lot dont il est propriétaire, afin de lui permettre de construire le stationnement sous-terrain de 7 niveaux d'un complexe résidentiel et commercial, comprenant une tour de 20 étages. Cette construction représente la phase 3 du projet Roccabella. Le coût global du projet est évalué à environ 40 000 000 $.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG13 0076 - 21 mars 2013 - Approuver un projet d'acte par lequel la Ville de Montréal vend de gré à gré à Développement Roccabella inc., aux fins d'assemblage, une partie d'une ruelle située entre les rues de la Montagne et Drummond, au sud du boulevard René-Lévesque Ouest, dans l'arrondissement de Ville-Marie, constituée du lot 5 172 156 du cadastre du Québec, pour la somme de 1 436 330 $, plus les taxes applicables. - Fermer et retirer du registre du domaine public le lot 5 172 156 du cadastre du Québec

DESCRIPTION

Le présent sommaire a pour but d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville de Montréal vend au Promoteur, le lot volumétrique en tréfonds de la ruelle, connue sous le numéro 6 284 871 du cadastre du Québec (l'« Immeuble »), d'une superficie de 258 m^2, pour le prix de 335 000 $, plus les taxes applicables, le tout selon les termes et conditions à l'acte.
Il a été convenu que le Promoteur prenne fait et cause pour la Ville, la défendre et la tenir indemne de toute réclamation en relation avec la fermeture et le retrait du domaine public du lot 6 284 871 du cadastre du Québec. Le Promoteur s'engage à maintenir ouverte la ruelle située au-dessus de l'Immeuble et de protéger ou déplacer, si nécessaire, les

installations privées et publiques présentes en tréfonds de la ruelle. En ce sens, des clauses spécifiques sont incluses à l'acte.

JUSTIFICATION

Le Service de la gestion et de la planification immobilière (le « SGPI ») soumet ce sommaire décisionnel aux autorités municipales compétentes, pour approbation, pour les motifs suivants :

· Le prix de vente de 335 000 $, soit 1 298,45 $/m², a été négocié de gré à gré avec le Promoteur. Le prix de vente se situe à l'intérieur de la fourchette de la valeur marchande établie par la Division des analyses immobilières du SGPI, le 9 août 2018.
· La vente de l'Immeuble permet la réalisation d'un projet de développement important ainsi qu'une revitalisation de ce terrain situé dans l'arrondissement de Ville-Marie.
· La vente de l'Immeuble est appuyée par les intervenants municipaux de l'arrondissement de Ville-Marie.
· La vente est réalisée sans garantie et aux risques et périls du Promoteur.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Cette transaction représente une entrée de fonds de 335 000 $. Le Promoteur paiera le solde du prix de vente à la signature de l'acte de vente, soit la somme de 301 500 $, considérant qu'il a déjà remis à la Ville une somme de 33 500 $ comme dépôt à la signature de la promesse.
Cette vente est taxable et la responsabilité relative au paiement de la TPS et de la TVQ est supportée par le Promoteur.

La valeur aux livres pour fins comptables est nulle puisque l'Immeuble est inscrit dans le registre du domaine public.

Le produit de la vente sera comptabilisé conformément aux informations inscrites à l'intervention du Service des finances.

Les retombées fiscales de la Ville liées au projet seraient les suivantes :

- Taxes foncières d'environ 890 000 $/an débutant en 2021
- Droits de mutation pour les transactions entre le Promoteur et les acheteurs des unités du projet estimés à environ 1 400 000 $ à partir de 2021
- Droits de mutation sur le marché de la revente (taux de revente à 7 %) estimés à environ 120 000 $/an débutant en 2024

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La vente de cet Immeuble permettra la réalisation du projet du Promoteur, soit une tour à vocation résidentielle et commerciale de 20 étages, comprenant un stationnement sous-terrain de 7 niveaux et représentant une valeur totale d'environ 40 000 000 $. À défaut de donner suite à cette recommandation, le Promoteur ne pourra pas réaliser son projet .

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est requise, en accord avec le Service de l'expérience citoyenne et des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Mars 2020 : Signature de l'acte de vente.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements de la Ville.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Mustapha CHBEL)

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Patrick FLUET)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Jean-François MORIN, Ville-Marie
Sylvie BLAIS, Service des infrastructures du réseau routier

Lecture :

Sylvie BLAIS, 24 janvier 2020

RESPONSABLE DU DOSSIER

Guillaume TOPP
Conseiller en immobilier expertise immobilière

Tél : 514 872-6129
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-12-20

Dany LAROCHE
Chef de division des transactions

Tél : 514-872-0070
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

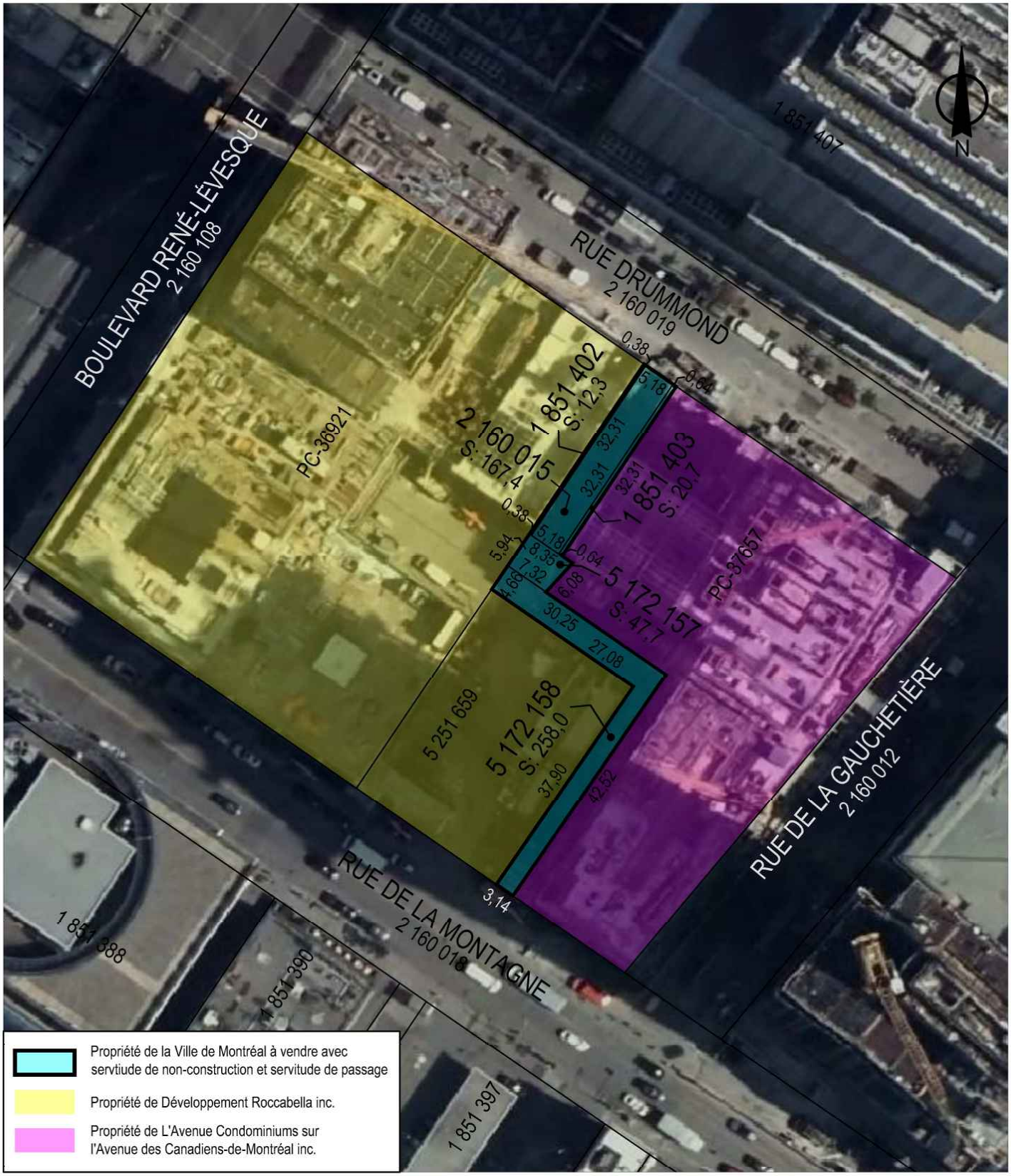
Francine FORTIN

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Sophie LALONDE

Directrice des transactions immobilières
Tél : 514-868-3844
Approuvé le : 2020-01-31

Directrice du SGPI
Tél : 514-872-1049
Approuvé le : 2020-01-31

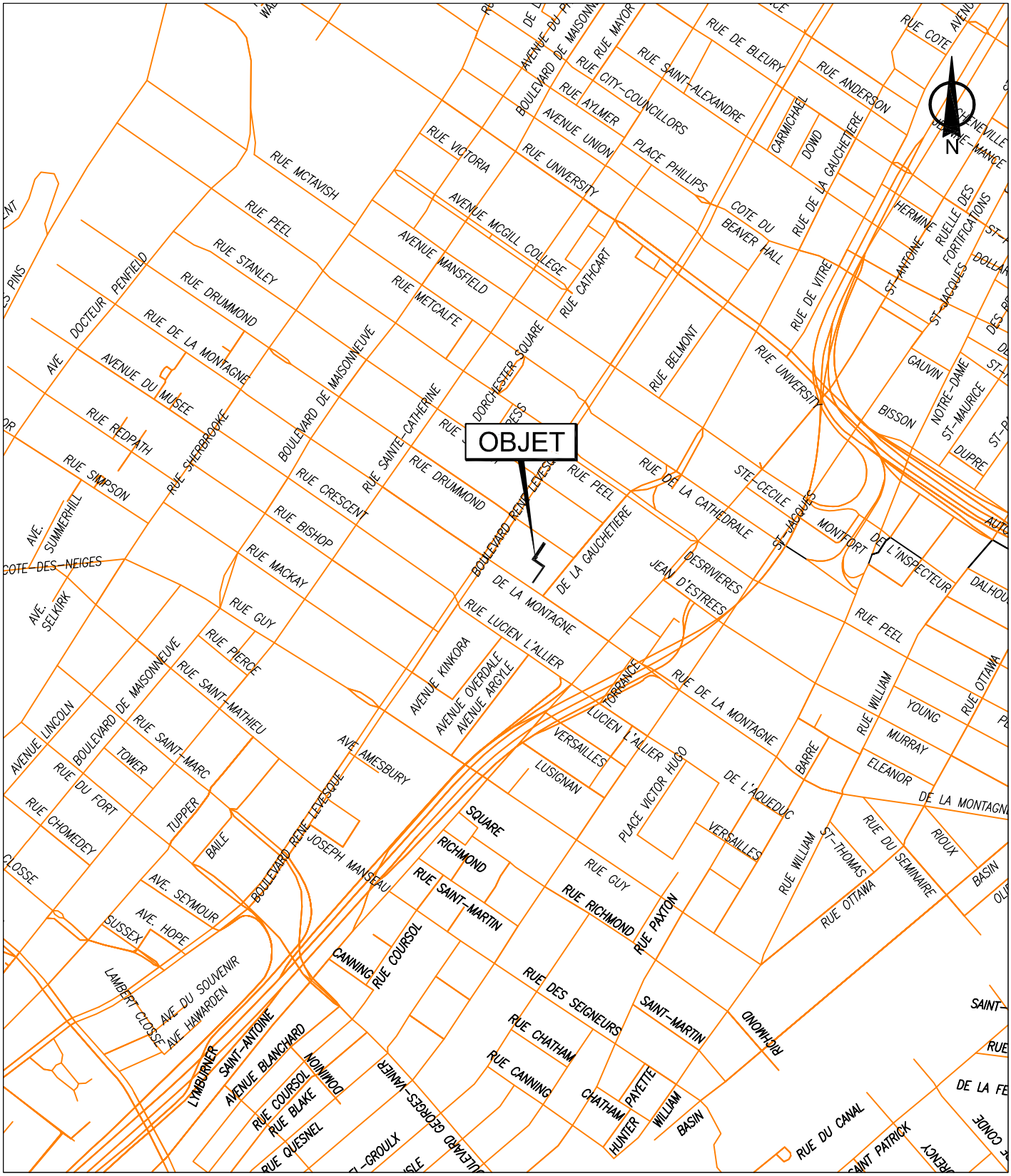


SERVICE DE LA GESTION ET DE LA PLANIFICATION IMMOBILIÈRE
DIRECTION DES TRANSACTIONS IMMOBILIÈRES ET DE LA SÉCURITÉ
DIVISION DES TRANSACTIONS IMMOBILIÈRES

Ville-Marie
Montréal

Plan P: plan de cadastre & orthophoto
Mandat: 13-0085-T
Dossier: 31H05-005-7969-06
Dessinateur: LJC
Échelle: 1:850
Date: 27-02-2017

Les informations contenues dans le présent document sont fournies sous toutes réserves et à titre indicatif uniquement



SERVICE DE LA GESTION ET DE LA PLANIFICATION IMMOBILIÈRE
DIRECTION DES TRANSACTIONS IMMOBILIÈRES ET DE LA SÉCURITÉ
DIVISION DES TRANSACTIONS IMMOBILIÈRES

Ville-Marie
Montréal

Plan A: plan de localisation
Dossier: 31H05-005-7969-06
Dessinateur: LJC
Échelle: -
Date: 27-02-2017

Les informations contenues dans le présent document sont fournies sous toutes réserves et à titre indicatif uniquement

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles

Dossier # : 1186037017

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction - Transactions immobilières , Division transactions immobilières
Objet :	Approuver un projet d'acte par lequel la Ville vend à Développement Roccabella inc., aux fins d'assemblage, un volume en tréfonds d'une ruelle située entre les rues de la Montagne et Drummond, au sud du boulevard René-Lévesque Ouest, dans l'arrondissement de Ville-Marie, pour la somme de 335 000 $, plus les taxes applicables. - Fermer et retirer du registre du domaine public le lot 6 284 871 du cadastre du Québec. N.Ref.: 31H05-005-7969-06

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

Nous approuvons, quant à sa validité et quant à sa forme, le projet d'acte de vente ci-joint, préparé par Me Caroline Djenandji, notaire. Nous avons reçu de la part de cette dernière la confirmation à l'effet que l'acquéreur de la propriété visée par le présent sommaire décisionnel est d'accord avec le projet d'acte soumis et s'engage à le signer sans modification.

FICHIERS JOINTS

Acte de vente (version propre 21-01-2020).pdf

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Patrick FLUET
Notaire
Tél : 514 872-6853

ENDOSSÉ PAR Le : 2020-01-29

Patrick FLUET
Notaire
Tél : 514 872-6853
Division : Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles, Division du droit notarial

ACTE DE VENTE

L'AN DEUX MILLE VINGT

Le ***

(**-**-2020)

DEVANT **Me Caroline DJENANDJI**, notaire à Montréal, province de Québec, Canada.

COMPARAISSENT:

VILLE DE MONTRÉAL, personne morale de droit public constituée le premier (1er) janvier deux mille deux (2002) en vertu de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, chapitre C-11.4) (la « **Charte** »), ayant son siège au numéro 275, rue Notre-Dame Est, à Montréal, province de Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée par ***, ***, dûment autorisé(e) aux présentes en vertu de la Charte et :

a) de la résolution numéro CM03 0836, adoptée par le conseil municipal à sa séance du vingt-huit (28) octobre deux mille trois (2003); et

b) de la résolution numéro CM •, adoptée par le conseil municipal à sa séance du • deux mille vingt (2020).

Copies certifiées de ces résolutions demeurent annexées aux présentes après avoir été reconnues véritables et signées pour identification par le représentant avec et en présence de la notaire soussignée;

Avis d'adresse : 6 019 444

ci-après nommée la « **Ville** »

ET :

DÉVELOPPEMENT ROCCABELLA INC., personne morale légalement constituée par statuts de constitution délivrés en vertu de la Partie IA de la *Loi sur les compagnies* (RLRQ, c. C-38), le 4 mai 2000, et maintenant régie par la *Loi sur les sociétés par actions* (RLRQ, chapitre S-31.1), immatriculée sous le numéro 1149319478 en vertu de la *Loi sur la publicité légale des entreprises* (RLRQ, c. P-44.1), ayant son siège au 1059, rue de la Montagne, bureau 250, ville de Montréal, province de Québec, H3G 0B9, agissant et représentée par ***, dûment autorisé aux fins des présentes en vertu d'une résolution de son conseil d'administration adoptée le ***, et dont copie demeure annexée aux présentes après avoir été reconnue véritable et signée pour identification par le représentant avec et en présence de la notaire soussignée.

ci-après nommée l'« **Acquéreur** »

La Ville et l'Acquéreur sont également désignés collectivement comme les « **Parties** ».

LESQUELLES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

1. DÉFINITIONS

À moins d'indication à l'effet contraire, les termes ci-dessous commençant par une lettre majuscule ont la signification suivante dans le présent acte :

1.1. Arrondissement : L'arrondissement de Ville-Marie;

1.2. Assemblage : L'immeuble résultant de l'opération cadastrale ayant pour effet de regrouper en un seul lot l'Immeuble et la Propriété;

1.3. Bâtiment : Une construction à usage résidentiel et commercial comprenant VINGT (20) étages, ayant une valeur de plus de QUARANTE MILLIONS DE DOLLARS (40 000 000,00$) comme déclaré au permis de construction et ayant une emprise au sol d'environ HUIT CENTS mètres carrés (800 m^2);

1.4. Directeur : Le directeur des travaux publics de l'Arrondissement ou son remplaçant désigné;

1.5. Fondations : Les parties en béton du Bâtiment, en bonnes proportions enfouies destinées à supporter le poids du Bâtiment et à le répartir au sol pour assurer la stabilité de ce dernier;

1.6. Propriété : Le lot CINQ MILLIONS DEUX CENT CINQUANTE ET UN MILLE SIX CENT CINQUANTE-NEUF (5 251 659) du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal;

1.7. Ruelle : La ruelle publique appartenant à la Ville, plus amplement connue et désignée comme étant le lot SIX MILLIONS DEUX CENT QUATRE-VINGT-QUATRE MILLE HUIT CENT SOIXANTE-DIX (6 284 870) du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans la ville de Montréal (arrondissement de Ville-Marie) et située au-dessus de l'Immeuble.

2. OBJET DU CONTRAT

La Ville vend, à des fins d'assemblage, à l'Acquéreur qui accepte, l'emplacement ci-après décrit, savoir:

3. DÉSIGNATION

Un emplacement constituant le tréfonds de la Ruelle, situé au sud du boulevard René-Lévesque Ouest, entre les rues de la Montagne et Drummond, en la ville de Montréal, connu et désigné comme étant le lot **SIX MILLIONS DEUX CENT QUATRE-VINGT-QUATRE MILLE HUIT CENT SOIXANTE ET ONZE (6 284 871)** du cadastre du Québec, au registre foncier du bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal.

ci-après nommé l' « **Immeuble** »

4. ORIGINE DU DROIT DE PROPRIÉTÉ

La Ville, aux droits de l'ancienne Ville de Montréal en vertu de l'article 5 de la Charte, est devenue propriétaire de l'Immeuble, aux termes d'un avis en vertu de l'article 36a) de l'ancienne Charte de la ville de Montréal, adressé au régistrateur, émis par Maurice Brunet, le greffier de la Ville de Montréal, reçu devant Me Yvon Delorme, notaire, le vingt-cinq août mil neuf cent quatre-vingt-huit (1988) sous le numéro 6275 de ses minutes, et dûment publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal sous le numéro 4 066 961.

5. GARANTIE

Cette vente est faite sans aucune garantie et aux risques et périls de l'Acquéreur. Notamment, l'Acquéreur reconnaît qu'il ne peut en aucune manière invoquer la responsabilité de la Ville pour quelque motif que ce soit, tels les opinions ou rapports pouvant avoir été émis par les employés ou les mandataires de la Ville.

Sans limiter la généralité de ce qui précède, l'Acquéreur reconnaît que la Ville n'a aucune responsabilité relative aux titres ainsi qu'à l'égard de l'état et de la qualité du sol et du sous-sol de l'Immeuble (les « **Sols** ») et de toute construction, bâtiment ou ouvrage qui y est érigé le cas échéant, incluant sans limitation, l'état de tout bâtiment, construction ou ouvrage le cas échéant, les matériaux composant le remblai, la présence potentielle de tout contaminant, polluant, substance toxique, matière ou déchet dangereux dans ou sur l'Immeuble faisant l'objet de la présente vente, l'Acquéreur l'achetant à ses seuls risques et périls qu'il ait effectué ou non une vérification des titres, une étude de caractérisation des Sols ou une inspection de toute construction, bâtiment ou ouvrage, le cas échéant.

En conséquence, l'Acquéreur renonce à toute réclamation, action ou poursuite contre la Ville, notamment, à l'égard des titres, de la condition des Sols de même que des bâtiments, constructions et ouvrages situés sur l'Immeuble le cas échéant, telles obligations devant lier également les ayants droit de l'Acquéreur. En outre, l'Acquéreur s'engage à tenir la Ville indemne de tout recours ou réclamation que des tiers pourraient exercer à la suite de la présente vente.

6. POSSESSION

L'Acquéreur devient propriétaire de l'Immeuble à compter de ce jour, avec possession et occupation immédiates.

7. TRANSFERT DE RISQUES

L'Acquéreur assume les risques afférents à l'Immeuble à compter de la date de prise de possession de l'Immeuble.

8. DOSSIER DE TITRES

La Ville ne fournira pas de dossier de titres, ni certificat de recherche, état certifié des droits réels, ni plan ou certificat de localisation à l'Acquéreur relativement à l'Immeuble.

9. FERMETURE

La Ville déclare que l'Immeuble a été fermé et retiré de son domaine public en vertu de la résolution du conseil municipal mentionnée en dernier lieu dans sa comparution.

Il est également convenu entre les Parties que l'Acquéreur et ses ayants droit prendront fait et cause pour la Ville et tiendront cette dernière indemne de tout dommage et de toute réclamation de quelque nature découlant de la fermeture et du retrait de l'Immeuble du registre du domaine public et de la subsistance, le cas échéant, de tout droit de passage en faveur des propriétaires riverains malgré lesdits retrait et fermeture et la présente vente. L'Acquéreur, s'engagent pour lui-même ainsi que pour ses ayants droit, renonce à faire quelque réclamation que ce soit contre la Ville découlant ou relative à tels retrait et fermeture.

10. ATTESTATIONS

10.1. ATTESTATIONS DU VENDEUR

La Ville atteste :

a) qu'elle est une personne morale de droit public résidente canadienne au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu*, (L.R.C. (1985) c. 1 (5^{e} suppl.)) et de la *Loi sur les impôts* (RLRQ, chapitre I-3);

b) qu'elle a le pouvoir et la capacité de posséder et de vendre l'Immeuble sans autres formalités que celles qui ont déjà été accomplies.

10.2 ATTESTATIONS DE L'ACQUÉREUR

L'Acquéreur atteste :

a) qu'il est une personne morale résidente canadienne au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu*, (L.R.C. (1985) c. 1 (5^{e} suppl.)) et de la *Loi sur les impôts* (RLRQ, chapitre I-3);

b) qu'il a le pouvoir et la capacité d'acquérir l'Immeuble sans autres formalités que celles qui ont déjà été accomplies.

11. RÈGLEMENT DE GESTION CONTRACTUELLE DE LA VILLE

La Ville a adopté un règlement sur la gestion contractuelle (18-038) en vertu de l'article 573.3.1.2 de *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19) et elle a remis une copie dudit règlement à l'Acquéreur.

12. OBLIGATIONS DE L'ACQUÉREUR

Cette vente est consentie aux conditions suivantes que l'Acquéreur s'engage à remplir, savoir :

12.1. prendre l'Immeuble dans l'état où il se trouve actuellement, sujet à toute servitude, le cas échéant, déclarant l'avoir vu et examiné à sa satisfaction;

12.2. vérifier lui-même auprès de toutes les autorités municipales compétentes, y compris la Ville, que tout aménagement ou construction qu'il entend réaliser sur l'Immeuble ainsi que toute destination qu'il entend lui donner sont conformes aux lois et règlements en vigueur;

12.3. prendre à sa charge toutes taxes et impositions foncières, générales et spéciales, qui sont ou qui pourront être imposées sur l'Immeuble, pour toute période commençant à la date des présentes;

12.4. ne faire aucune demande pour diminution de l'évaluation de l'Immeuble du fait qu'il aurait été acquis pour un prix moindre que l'évaluation municipale telle qu'établie au rôle foncier de l'année courante, l'Acquéreur se réservant toutefois le droit de contester cette évaluation municipale pour tout autre motif;

12.5. payer les frais et honoraires des présentes, de leur publication et des copies requises, dont TROIS (3) pour la Ville, ainsi que les frais et honoraires de tout courtier ou professionnel qu'il a mandaté pour l'assister aux fins des présentes;

12.6. intégrer l'Immeuble à sa Propriété et construire le Bâtiment sur l'Assemblage en conformité avec les lois et règlements en vigueur;

12.7. conclure, sans contrepartie monétaire, avec les compagnies d'utilités publiques, y compris la Ville, le cas échéant, toutes les ententes nécessaires pour le démantèlement, le déplacement ou la reconstruction des utilités publiques rendues nécessaires pour les travaux sur l'Immeuble, effectués par l'Acquéreur ou pour son compte. Consentir, sans contrepartie monétaire, toute servitude d'utilités publiques requise à cet effet, le cas échéant;

12.8. dans la mesure où les infrastructures et les utilités publiques de la Ville

doivent être démantelées ou déplacées pour permettre à l'Acquéreur de faire ses travaux dans l'Immeuble, l'Acquéreur s'engage, à l'entière exonération de la Ville, à effectuer, à ses frais, le démantèlement, le déplacement et la reconstruction de telles infrastructures et utilités publiques, lesquelles comprennent notamment, mais sans limitation, la chaussée de la Ruelle et les puisards qui devront être reconstruits, le cas échéant. Tous travaux requis relativement aux infrastructures et aux utilités publiques de la Ville devront être exécutés conformément aux exigences de la Direction des travaux publics de l'Arrondissement et de toute autre autorité compétente de la Ville, selon les normes en vigueur. Avant d'effectuer quelque travail que ce soit pouvant affecter les infrastructures ou les utilités publiques de la Ville et, notamment, avant tout travail d'excavation, l'Acquéreur s'engage à remettre au Directeur, les plans et devis des travaux préparés par un ingénieur membre de l'Ordre des ingénieurs du Québec (l' « **Ordre** »), pour approbation préalable. L'Acquéreur devra remettre au Directeur, au plus tard TROIS (3) mois après la fin de tels travaux, la copie numérique des plans détaillés montrant la Ruelle et les infrastructures et utilités publiques telles que construites (plans finaux) (déplacement, reconstruction, plans et profils et modification). Ces plans doivent être préparés et signés par un ingénieur membre de l'Ordre. L'Acquéreur devra se conformer à toute règlementation municipale applicable relativement à l'occupation du domaine public, au permis d'excavation ou à la fermeture temporaire de la Ruelle durant les travaux relatifs à l'Immeuble ou à l'Assemblage, et respecter les termes et les conditions de tout permis émis en vertu de toute telle règlementation. L'élévation de la Ruelle ne doit pas être modifiée;

12.9. maintenir en tout temps, et ce, même durant les travaux de construction affectant l'Immeuble, la circulation automobile incluant les camions de livraisons, de déchets et autres, et ce, avec un espace de dégagement suffisant pour le passage de ces véhicules dans la Ruelle, de façon à permettre aux occupants et visiteurs des immeubles contigus à la Ruelle d'accéder à leurs bâtiments. Sans limiter la généralité de ce qui précède, à défaut d'avoir conclu des ententes avec chacun des riverains, l'Acquéreur s'engage à maintenir en tout temps l'accès aux rues Drummond et de la Montagne. À cet effet, l'Acquéreur s'engage à prendre fait et cause pour la Ville, à la défendre et à la tenir indemne de tout dommage ou réclamation de la part de tout propriétaire riverain ou de toute autre personne réclamant l'accès à la Ruelle;

12.10. remettre au Directeur, avant le début des travaux de construction du Bâtiment, les plans et devis de la structure de l'Immeuble, le tout sujet à ce que des travaux touchant la structure de l'Immeuble soient effectivement réalisés par l'Acquéreur. Ces plans et devis devront être signés et scellés par un ingénieur membre de l'Ordre. De plus, l'Acquéreur devra remettre au Directeur, TRENTE (30) jours après la fin des travaux touchant la structure de l'Immeuble, le cas échéant, une attestation d'un ingénieur membre de l'Ordre confirmant que tels travaux ont été réalisés conformément aux plans et devis présentés à l'Arrondissement. Cette structure, le cas échéant, devra être conçue de façon à assurer sa pérennité, qu'elle puisse supporter le poids des véhicules susceptibles d'y circuler et d'y stationner et être conforme aux normes de construction des ponts qui s'y applique. À la fin

des travaux touchant la structure de l'Immeuble, le cas échéant, l'Acquéreur s'engage à faire parvenir à l'adresse indiquée à l'article 22 des présentes « ÉLECTION DE DOMICILE ET AVIS », les plans de la structure telle que construite, un avis de conformité de construction pour cette structure ainsi que les résistances aux charges statiques et dynamiques maximales que peut supporter la structure. Ces documents doivent être signés et scellés par un ingénieur membre de l'Ordre. Afin de garantir l'exécution des obligations du présent paragraphe, et advenant que des travaux touchant la structure de l'Immeuble soient effectivement réalisés, l'Acquéreur devra remettre à la Ville, avant le début des travaux de construction une lettre de garantie bancaire en faveur de celle-ci, émise par une institution financière dûment autorisée à faire affaires au Québec, pour un montant de VINGT-CINQ MILLE DOLLARS (25 000 $). La Ville s'engage à remettre ladite lettre de garantie bancaire à l'Acquéreur dans les quinze (15) jours suivant la transmission d'un avis par l'Acquéreur à la Ville à l'effet que ce dernier a réalisé les obligations prévues au présent paragraphe, à la satisfaction de la Ville;

12.11. imperméabiliser, à ses frais, la surface supérieure de la structure de l'Immeuble au moyen d'une membrane d'étanchéité, en assurer la protection et assurer un drainage de la fondation de Ruelle, de façon à éviter toute accumulation d'eau, étant entendu que cette membrane devra être installée à l'intérieur des limites de l'Immeuble;

12.12. advenant le défaut de l'Acquéreur de se conformer aux obligations souscrites en vertu du paragraphe 12.8 du présent article, tous déboursés faits par la Ville pour le démantèlement, le déplacement ou la reconstruction des infrastructures et utilités publiques, notamment, de la chaussée de la Ruelle et des puisards, le cas échéant, mais sans s'y limiter, seront pris à même les garanties bancaires émises pour le compte de l'Acquéreur en regard du permis d'excavation émis par l'Arrondissement, lequel est requis et obligatoire pour lesdits travaux;

12.13. advenant que les structures des bâtiments riverains empiètent à l'intérieur des limites de l'Immeuble, l'Acquéreur s'engage à tolérer tout tel empiétement et à ajuster en conséquence les plans de construction et les travaux qu'il entend faire dans l'Immeuble. L'Acquéreur en fait son affaire personnelle, à l'entière exonération de la Ville;

12.14. déplacer ou murer à ses frais, le cas échéant, les équipements et infrastructures qui pourraient être présents en tréfonds ou hors-sol sur l'Immeuble et ce, selon les conditions édictées par la Ville;

12.15. fournir à la Ville, à titre de coassuré, une couverture d'assurance responsabilité civile, le cas échéant, durant toute la période de démantèlement, de déplacement et de reconstruction des infrastructures et des utilités publiques, pour un montant minimum de quinze millions de dollars (15 000 000,00$) par sinistre;

Les obligations de l'Acquéreur stipulées aux paragraphes 12.6 à 12.15 du présent article

constituent pour la Ville des considérations essentielles à la présente vente. Par conséquent, l'Acquéreur s'engage à faire assumer les obligations du présent article par tout acquéreur subséquent de l'Immeuble, tant et aussi longtemps que les conditions prévues auxdits paragraphes 12.6 à 12.15 n'auront pas été accomplies. La cession, la vente ou le transfert de l'Immeuble à un tiers n'aura pas pour effet de libérer l'Acquéreur de ces obligations, à moins que le cessionnaire de l'Immeuble ne s'engage, dans l'acte d'acquisition, à faire siennes et à assumer ces obligations, et à faire assumer à son tour ces obligations par tout acquéreur subséquent.

13. SERVITUDE D'APPUI

L'Acquéreur accorde gratuitement, par les présentes, à la Ville qui accepte, une servitude réelle et perpétuelle d'appui permettant de maintenir la Ruelle en usage pour la circulation des véhicules automobiles et des véhicules d'entretien. Cette servitude grève l'Immeuble à titre de fonds servant et elle est établie en faveur de la Ruelle, à titre de fonds dominant.

DÉSIGNATION DU FONDS SERVANT

Le lot numéro **SIX MILLIONS DEUX CENT QUATRE-VINGT-QUATRE MILLE HUIT CENT SOIXANTE ET ONZE (6 284 871)** du cadastre du Québec, au registre foncier du bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal.

DÉSIGNATION DU FONDS DOMINANT

Le lot numéro **SIX MILLIONS DEUX CENT QUATRE-VINGT-QUATRE MILLE HUIT CENT SOIXANTE-DIX (6 284 870)** du cadastre du Québec, au registre foncier du bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal.

Aux fins de l'exercice des droits conférés par la présente servitude, le propriétaire du fonds servant s'engage à respecter les obligations suivantes, étant accessoires à la servitude et stipulées pour le service et l'exploitation du fonds dominant, soit :

a) entretenir et maintenir à perpétuité le bon état de toute structure à être construite dans le fonds servant, le cas échéant, et remplacer, à ses frais, au besoin, toute telle structure et la membrane d'étanchéité de même que le dispositif de drainage, afin d'assurer la sécurité du public et l'intégrité de la chaussée de la Ruelle et de sa fondation, à défaut de quoi le propriétaire du fonds dominant pourra, sous réserve de tous ses autres droits et recours, réaliser les travaux qu'il jugera nécessaires, à son entière discrétion, pour assurer les fins précitées, le tout aux frais du propriétaire du fonds servant, à la condition toutefois que ce dernier soit en défaut d'avoir commencé tels travaux dans un délai de quinze (15) jours suivant la réception d'un avis écrit du propriétaire du fonds dominant, faisant état des travaux à effectuer. Pour plus de clarté toutefois, le propriétaire du fonds dominant sera seul responsable de la Ruelle, dont notamment de l'entretien de la surface de roulement de la

chaussée de la Ruelle et de son déneigement;

b) faire inspecter la structure supportant le fonds dominant, par une firme spécialisée, au moins une fois par période de CINQ (5) ans. À cet effet, le propriétaire du fonds servant devra remettre à la Ville, à l'adresse indiquée à l'article 22 des présentes « ÉLECTION DE DOMICILE ET AVIS », à tous les CINQ (5) ans suivant la signature du présent acte de vente ou à tout autre moment à la demande de la Ville, agissant raisonnablement, une attestation complétée par un ingénieur membre de l'Ordre confirmant le bon état de la structure supportant le fonds dominant, afin de s'assurer qu'elle puisse supporter le poids des véhicules susceptibles d'y circuler et d'y stationner. Advenant que l'ingénieur mandaté par le propriétaire du fonds servant ne puisse confirmer le bon état de ladite structure ou dans le cas où le propriétaire du fonds servant omet de transmettre l'attestation dans le délai prévu, la Ville pourra, à la condition toutefois que le propriétaire du fonds servant soit toujours en défaut dans un délai de quinze (15) jours suivant la réception d'un avis écrit de la Ville, mandater un ingénieur ou autre professionnel reconnu en semblable matière afin de vérifier l'état de la structure, aux frais du propriétaire du fonds servant. Si, aux termes des vérifications ainsi faites par l'ingénieur ou tout autre professionnel mandaté par la Ville, il est déterminé que ladite structure n'est pas en bon état et que la sécurité des usagers est compromise, la Ville pourra, à la condition toutefois que le propriétaire du fonds servant soit toujours en défaut dans un délai de quinze (15) jours suivant la réception d'un avis écrit de la Ville, procéder aux travaux requis afin de sécuriser les lieux, aux frais du propriétaire du fonds servant. Ce dernier devra rembourser tous frais réclamés par la Ville dès réception d'un état de compte;

c) accorder à la Ville, dans les quinze (15) jours d'une demande écrite, le droit d'effectuer toute inspection de la structure du fonds servant;

d) tenir la Ville indemne de tout dommage pouvant survenir à la structure ou à la membrane d'étanchéité installée dans les limites du fonds servant, le propriétaire du fonds servant renonçant à tout recours contre la Ville en cas de dommages de quelque nature que ce soit.

14. <u>OBLIGATION DE CONSTRUIRE</u>

L'Acquéreur s'engage à construire sur l'Assemblage, en conformité avec les lois et règlements applicables, le Bâtiment.

Les travaux de construction du Bâtiment devront être complétés dans les QUATRE (4) ans suivant la signature des présentes. Pour les fins de la présente disposition, les travaux de construction seront réputés complétés lorsque les Fondations seront établies et que les murs, le revêtement extérieur, les fenêtres et la toiture seront installés sur le Bâtiment, le tout suivant les règles de l'art.

15. DROIT DE RÉSOLUTION

Au cas de défaut de l'Acquéreur de se conformer aux obligations prises aux termes de l'article 14 des présentes « OBLIGATION DE CONSTRUIRE », la Ville pourra, si elle le juge à propos et sans préjudice à ses autres recours, demander la résolution de la présente vente conformément aux dispositions des articles 1742 et suivants du *Code civil du Québec* et l'Acquéreur s'engage à signer alors tout document pertinent pour y donner effet.

Dans ce cas, la Ville redeviendra propriétaire de l'Immeuble libre de toute hypothèque, redevance, priorité ou charge quelconque et il est convenu entre les Parties qu'elle aura droit de garder les deniers à elle payés pour l'achat dudit Immeuble, ainsi que les bâtiments, impenses, améliorations et additions dans celui-ci, à titre de dommages-intérêts liquidés, sans aucune indemnité pour l'Acquéreur et les tiers.

16. MAINLEVÉE DE LA CLAUSE RÉSOLUTOIRE

16.1. La Ville consent à accorder mainlevée de son droit de résolution prévu à l'article précédent, afin de permettre à l'Acquéreur d'affecter l'Assemblage d'une hypothèque de premier rang, pour permettre la construction du Bâtiment sur l'Assemblage, à condition toutefois que :

16.1.1. l'opération cadastrale ayant pour effet de créer l'Assemblage soit complétée;

16.1.2. les Fondations du Bâtiment soient coulées;

16.1.3. l'Acquéreur remette à la Ville, avec sa demande de mainlevée, une copie de l'offre de financement hypothécaire sur l'Assemblage, émise au nom de l'Acquéreur par un prêteur institutionnel autorisé à faire affaires au Québec ainsi qu'une copie de son permis de construction pour le Bâtiment;

16.2. Tout acte de mainlevée dudit droit de résolution sera préparé par les conseillers juridiques de l'Acquéreur, à ses frais, et l'Acquéreur sera également responsable des coûts de publication de celui-ci et de trois (3) copies pour la Ville.

16.3. La Ville se réserve néanmoins tous droits et recours personnels à l'encontre de l'Acquéreur eu égard aux obligations souscrites par ce dernier aux termes du l'article 14 des présentes « OBLIGATION DE CONSTRUIRE », malgré toute mainlevée accordée.

17. CONSENTEMENT À MODIFICATION CADASTRALE

La Ville accorde dès à présent son consentement à toute modification cadastrale éventuelle entraînant une nouvelle numérotation de l'Immeuble. La Ville donne son consentement uniquement à titre de créancier, tel que requis par l'article 3044 du *Code civil du Québec*.

18. PROPRIÉTÉ SUPERFICIAIRE

18.1. La perte totale des constructions effectuées dans l'Immeuble ne met pas fin à la propriété superficiaire résultant des présentes. En pareil cas, l'Acquéreur et ses ayants droit auront le droit de reconstruire. Les Parties renoncent, pour elles-mêmes ainsi que pour leurs ayants droit, à l'application du premier alinéa de l'article 1115 du *Code civil du Québec* à l'égard de la propriété superficiaire résultant des présentes.

18.2. La propriété superficiaire résultant des présentes est perpétuelle, sous réserve toutefois de l'exercice par la Ville du droit de résolution stipulé aux présentes. Les Parties renoncent, pour elles-mêmes ainsi que pour leurs ayants droit, à l'application des articles 1116 à 1118 du *Code civil du Québec* à l'égard de la propriété superficiaire résultant des présentes.

19. CONSIDÉRATION

Cette vente est consentie en considération du paiement d'une somme de **TROIS CENT TRENTE-CINQ MILLE DOLLARS (335 000,00$)** excluant les taxes d'accises (T.P.S.) et de vente (T.V.Q.), dont TRENTE-TROIS MILLE CINQ CENTS DOLLARS (33 500,00$) payés avant l'exécution des présentes, et TROIS CENT UN MILLE CINQ CENTS DOLLARS (301 500,00$) payés à l'exécution des présentes, dont quittance totale et finale.

20. DÉLAIS

Tous les délais mentionnés au présent acte sont de rigueur et constituent une condition qui est de l'essence même de la présente vente. Toutefois, pour déterminer le défaut de l'Acquéreur en raison de quelque délai fixé dans cet acte, on doit tenir compte de tout retard apporté par la Ville elle-même, lorsque tel retard peut raisonnablement empêcher ou retarder l'accomplissement par l'Acquéreur de ses engagements, ainsi que de toute force majeure, auquel cas, les délais seront étendus d'autant.

21. RECOURS CUMULATIFS

Les recours de la Ville en cas de défaut de l'Acquéreur sont cumulatifs et non alternatifs.

22. ÉLECTION DE DOMICILE ET AVIS

Tout avis ou document qui doit être donné ou transmis relativement aux présentes est suffisant s'il est consigné dans un écrit et expédié par un mode de communication qui permet à la partie expéditrice de prouver sa livraison au destinataire à l'adresse indiquée ci-dessous :

La Ville : à l'attention du Chef de division, Transactions immobilières, Service de la gestion et de la planification immobilière, au 303, rue Notre-Dame est, 2e étage, Montréal, province de Québec, H2Y 3Y8;

avec une copie conforme à l'attention du greffier de la Ville, au 275, rue Notre-Dame est, Montréal, province de Québec, H2Y 1C6;

les plans, devis, rapports et autres documents connexes à l'attention de l'Arrondissement : à l'attention du Directeur des travaux publics de l'arrondissement de Ville-Marie, au 800, boulevard de Maisonneuve est, 18e étage, Montréal, province de Québec, H2L 4L8.

L'Acquéreur : à l'attention de Giovanni TARTAGLINO, 1059, rue de la Montagne, bureau 250, ville de Montréal, province de Québec, H3G 0B9.

Pour le cas où il changerait d'adresse sans dénoncer par écrit à la Ville sa nouvelle adresse, l'Acquéreur fait élection de domicile au bureau du greffier de la Cour supérieure pour le district de Montréal, chambre civile.

23. DÉCLARATIONS RELATIVES À LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES (T.P.S.) ET À LA TAXE DE VENTE DU QUÉBEC (T.V.Q.)

Le prix de vente exclut la T.P.S. et la T.V.Q.

En conséquence, si la présente vente est taxable selon les dispositions de la *Loi concernant la taxe d'accise* (L.R. 1985, ch. E-15) et celles de la *Loi sur la taxe de vente du Québec* (RLRQ, chapitre T-0.1), l'Acquéreur effectuera lui-même le paiement de ces taxes auprès des autorités fiscales concernées, à l'entière exonération de la Ville.

La Ville déclare que ses numéros d'inscrit aux fins de l'application de ces taxes sont les suivants :

T.P.S. : 121364749RT 0001;
T.V.Q. : 1006001374TQ 0002;

et que ces inscriptions n'ont pas été annulées, ni ne sont en voie de l'être.

L'Acquéreur déclare que ses numéros d'inscrit aux fins de l'application de ces taxes sont les suivants :

T.P.S. : 143 657 849 RT0001;
T.V.Q. : 1023711733 TQ0001;

et que ces inscriptions n'ont pas été annulées, ni ne sont en voie de l'être.

24. DÉCLARATION RELATIVE À L'AVANT-CONTRAT

Les Parties conviennent que les seules relations juridiques les liant sont constatées par le présent contrat qui annule toutes ententes précédentes.

25. CLAUSES INTERPRÉTATIVES

25.1. Lorsque le contexte l'exige, tout mot écrit au singulier comprend aussi le pluriel et vice versa, tout mot écrit au masculin comprend aussi le féminin et vice versa, et tout mot désignant des personnes désigne les sociétés et personnes morales.

25.2. L'insertion de titres aux présentes est aux fins de référence seulement et n'affecte aucunement leur interprétation.

25.3. Chaque disposition des présentes est indépendante et distincte de sorte que, si l'une quelconque de ces dispositions est déclarée nulle ou non exécutoire, ceci n'affectera aucunement la validité des autres dispositions des présentes qui conserveront tout leur effet.

25.4. Le silence de la Ville ou son retard à exercer un droit ou un recours ne doit jamais être interprété comme une renonciation à tel droit ou recours.

25.5. Lors du calcul d'un délai, les règles suivantes s'appliquent :

25.5.1. le jour qui marque le point de départ n'est pas compté, mais celui qui marque l'échéance ou la date limite du délai l'est, à moins qu'il ne s'agisse d'un jour non juridique, tel que ce terme est défini à l'article 6 du *Code de procédure civile du Québec*;

25.5.2. les jours non juridiques sont comptés, cependant, lorsque la date d'échéance ou la date limite est un jour non juridique, celle-ci est reportée au premier jour juridique suivant.

26. MENTIONS EXIGÉES EN VERTU DE L'ARTICLE 9 DE LA *LOI CONCERNANT LES DROITS SUR LES MUTATIONS IMMOBILIÈRES* (RLRQ, chapitre D-15.1)

Les Parties aux présentes font les déclarations suivantes, savoir :

26.1. le nom et adresse du cédant et du cessionnaire sont tels qu'ils apparaissent à la comparution;

26.2. l'emplacement ci-devant décrit est entièrement situé sur le territoire de la ville de Montréal;

26.3. le montant de la contrepartie pour le transfert de l'Immeuble est de **TROIS CENT TRENTE-CINQ MILLE DOLLARS (335 000,00$);**

26.4. le montant constituant la base d'imposition du droit de mutation est de **TROIS CENT TRENTE-CINQ MILLE DOLLARS (335 000,00$);**

26.5. le montant constituant les droits de mutation est de **TROIS MILLE QUATRE CENT SOIXANTE-TREIZE DOLLARS ET CINQUANTE CENTS (3 473,50$);**

26.6. la présente vente ne concerne pas un transfert à la fois d'immeuble corporel et de

meubles visés à l'article 1.0.1 de la Loi précitée.

DONT ACTE, à Montréal, sous le numéro
des minutes de la notaire soussignée.

ET LECTURE FAITE, les Parties signent en présence de la notaire soussignée.

VILLE DE MONTRÉAL
Par :

_____
**

DÉVELOPPEMENT ROCCABELLA INC.
Par :

_____
**

_____
Caroline DJENANDJI, notaire

COPIE certifiée conforme à la minute conservée en mon étude.
Caroline DJENANDJI, notaire

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1186037017

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction - Transactions immobilières , Division transactions immobilières
Objet :	Approuver un projet d'acte par lequel la Ville vend à Développement Roccabella inc., aux fins d'assemblage, un volume en tréfonds d'une ruelle située entre les rues de la Montagne et Drummond, au sud du boulevard René-Lévesque Ouest, dans l'arrondissement de Ville-Marie, pour la somme de 335 000 $, plus les taxes applicables. - Fermer et retirer du registre du domaine public le lot 6 284 871 du cadastre du Québec. N.Ref.: 31H05-005-7969-06

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

GDD 1186037017 - Lot 6 284 671.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Mustapha CHBEL
Agent de gestion des ressources financières
Tél : 514 872-4065

ENDOSSÉ PAR Le : 2020-01-30

Yves COURCHESNE
Directeur service des finances, Trésorier
Tél : 514.872.6630
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 20.09

2020/02/24
13:00

(1)

Dossier # : 1186462003

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction - Transactions immobilières , Division transactions immobilières
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Décréter l'acquisition par voie d'expropriation ou par tout autre moyen d'une servitude perpétuelle à des fins d'utilités publiques ainsi que d'une servitude temporaire de passage sur une partie des lots 2 090 369 et 1 678 999 du cadastre du Québec, dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges – Notre-Dame-de-Grâce. N/Réf. : 31H05-005-7654-01

Il est recommandé :

1. de décréter l'acquisition par voie d'expropriation ou par tout autre moyen d'une servitude perpétuelle à des fins d'utilités publiques ainsi que d'une servitude temporaire de passage sur une partie des lots 2 090 369 et 1 678 999 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges – Notre-Dame-de-Grâce;

2. de mandater le Service des affaires juridiques pour entreprendre toutes procédures requises à cette fin;

3. d'autoriser une dépense de 91 600 $, plus les taxes applicables, le cas échéant, pour cette acquisition;

4. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel;

5. d'autoriser l'arpenteur-géomètre en chef de la Ville et chef de division géomatique à signer les documents cadastraux au nom de la Ville de Montréal, et ce, à titre d'expropriant, le cas échéant.

Signé par Diane DRH BOUCHARD **Le** 2020-01-31 12:53

Signataire : Diane DRH BOUCHARD

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1186462003**
Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction - Transactions immobilières , Division transactions immobilières
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Décréter l'acquisition par voie d'expropriation ou par tout autre moyen d'une servitude perpétuelle à des fins d'utilités publiques ainsi que d'une servitude temporaire de passage sur une partie des lots 2 090 369 et 1 678 999 du cadastre du Québec, dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges – Notre-Dame-de-Grâce. N/Réf. : 31H05-005-7654-01

CONTENU

CONTEXTE

Le Service de l'eau (le «SE») a mandaté le Service de la gestion et de la planification immobilière (le « SGPI ») afin d'acquérir une servitude perpétuelle à des fins d'utilités publiques ainsi qu'une servitude temporaire de passage grevant des parties des lots 2 090 369 et 1 678 999 du cadastre du Québec (l'« Immeuble ») appartenant à Mme Susan Berkovic (le « Propriétaire »).
Une conduite d'aqueduc ainsi qu'une chambre de vannes et une chambre de mesure sont installées en tréfonds de l'Immeuble. Une borne d'incendie se retrouve également sur l'Immeuble. Bien qu'une servitude en faveur de la Ville de Mont-Royal ait été consentie par l'ancien propriétaire de l'Immeuble le 26 janvier 1959, elle ne couvre pas la totalité des infrastructures de la Ville. Afin de régulariser cette situation et pour donner suite au mandat qui nous a été confié par le SE, l'acquisition de cette servitude par la Ville est nécessaire.

Le présent sommaire vise donc à décréter l'acquisition d'une servitude permanente d'utilités publiques et d'une servitude temporaire de passage, par voie d'expropriation ou par tout autre moyen, vu l'impossibilité de s'entendre de gré à gré avec le Propriétaire de l'Immeuble

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Ne s'applique pas.

DESCRIPTION

L'Immeuble est un terrain vacant situé au nord-ouest de la rue Paré et au sud-ouest de la rue Devonshire, dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges – Notre-Dame-de-Grâce.
L'assiette de la servitude permanente à des fins d'utilités publiques, d'une superficie totale de 378,3 m² (316,6 m² + 60,9 m² + 0,8 m²) et l'assiette de la servitude temporaire de passage, d'une superficie de 168,4 m², sont identifiées sur le plan D-123 Côte-des-Neiges en pièces jointes.

La Division de la géomatique de la Ville a été mandatée pour réaliser le plan d'expropriation requis. Les copies nécessaires pour amorcer le processus d'expropriation ont été transmises au Service des affaires juridiques de la Ville.

Étant donné l'impossibilité de négocier de gré à gré avec le propriétaire de l'Immeuble, l'adoption du décret d'expropriation par la Ville permettra d'entreprendre les procédures d'expropriation, si toujours requises.

JUSTIFICATION

Le SGPI recommande l'acquisition de la servitude pour les motifs suivants:
- L'acquisition de cette servitude d'utilités publiques permettra à la Ville de réaliser l'entretien des ses infrastructures d'aqueduc et assurera la pérennité de ses installations sur l'Immeuble;

- L'acquisition de cette servitude permettra de régulariser le titre de propriété de la Ville;

Pour ces motifs, il y aurait lieu d'obtenir l'aval des autorités municipales afin de décréter l'acquisition de la servitude par expropriation ou par tout autre moyen.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Selon la Division des analyses immobilières du SGPI, le coût potentiel d'acquisition par voie d'expropriation, en date du 15 août 2019, est estimé à 91 600 $, plus les taxes applicables, le cas échéant.
L'estimation sommaire et préliminaire de ce coût inclut, le cas échéant, les coûts d'achat, les frais de caractérisation des sols, des dommages potentiels, intérêts, frais d'experts et autres, mais exclut les montants associés à la restauration des sols, si appropriée. Ce coût potentiel n'équivaut pas à la valeur marchande de l'Immeuble, ni à la valeur au propriétaire, ni à une fourchette maximale de la valeur pour une acquisition de gré à gré ni à l'indemnité d'expropriation. Il ne peut donc être utilisé à une fin autre que budgétaire.

L'acquisition sera financée par le programme de renouvellement du réseau secondaire 18100 du SE et le règlement d'emprunt est le 17-083. Les crédits requis pour l'acquisition de l'Immeuble seront imputés de la façon mentionnée à l'intervention du Service des finances.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

À défaut d'approuver ce dossier, la Ville ne sera pas en mesure d'effectuer l'entretien de ses infrastructures et d'assurer leur pérennité.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication, en accord avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Approbation du présent sommaire: Février 2020
Signification de l'Avis d'expropriation : Mars 2020
Prise de possession : Dès que possible.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratif.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Wail DIDI)

Validation juridique avec commentaire :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Alexandre AUGER)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Jean L LAMARRE, Service de l'eau
Chantal HOOPER, Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce
Pierre P BOUTIN, Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce
Geneviève REEVES, Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce

Lecture :

Jean L LAMARRE, 3 décembre 2019
Geneviève REEVES, 3 décembre 2019
Pierre P BOUTIN, 3 décembre 2019
Chantal HOOPER, 3 décembre 2019

RESPONSABLE DU DOSSIER

Daniel GRECESCU
Conseiller en immobilier

Tél : 514 872-7185
Télécop. : 514 872-8350

ENDOSSÉ PAR Le : 2020-01-28

Francine FORTIN
Directrice des transactions immobilières

Tél : 514-868-3844
Télécop. : 514-872-8350

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Francine FORTIN
Directrice des transactions immobilières
Tél : 514-868-3844

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Sophie LALONDE
Directrice
Tél : 514 872-1049

Approuvé le : 2020-01-28 **Approuvé le :** 2020-01-31



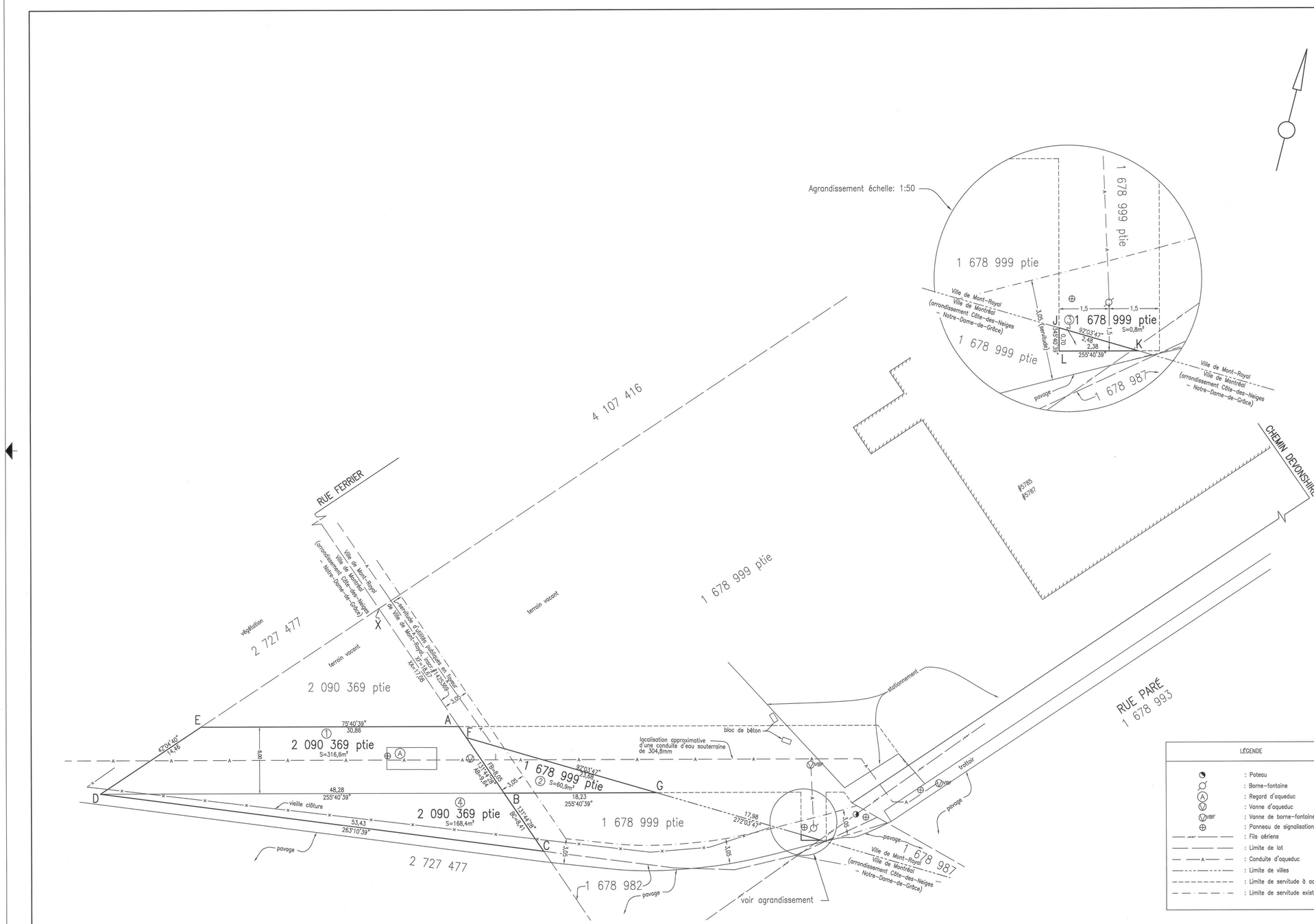


VILLE
MONT-ROYAL

TOWN OF
MOUNT ROYAL



AP26045



LÉGENDE

- : Poteau
- : Borne-fontaine
- A : Regard d'aqueduc
- V : Vanne d'aqueduc
- VBF : Vanne de borne-fontaine
- : Panneau de signalisation
- : Fils aériens
- : Limite de lot
- A : Conduite d'aqueduc
- : Limite de villes
- : Limite de servitude à acquérir
- : Limite de servitude existante

code du microfilm

A1

DIVISION DE LA GÉOMATIQUE

Échelle: 1: 200

0 2 mètres

Les unités utilisées sont celles du système international(SI)

CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE: MONTRÉAL

CADASTRE: Québec

LOT(S)

Des parties des lots 1 678 999 et 2 090 369

EMPLACEMENT:

Biens-fonds situés au sud-ouest du
CHEMIN DEVONSHIRE
entre la
RUE PARÉ
et la
RUE FERRIER

FINS DU DOCUMENT:

EXPROPRIATION D'UNE SERVITUDE D'UTILITÉS PUBLIQUES ET D'UNE SERVITUDE DE PASSAGE TEMPORAIRE

NOTES: 1- Le levé a été effectué les 3 juillet et 26 septembre 2018.

2- Les données contextuelles d'égout et d'aqueduc ont été extraites de l'inventaire numérisé du service de l'eau. Les données transmises par la Ville de Montréal sont celles en sa possession et sa propriété. La Ville ne pourra être tenue responsable des imprécisions et/ou inexactitudes des données transmises. Ces informations doivent être utilisées et diffusées qu'aux seules fins de planification de l'aménagement urbain et non pour l'exécution de travaux.

3- Les directions apparaissant sur ce document sont des gisements en référence au système SCOPQ (fuseau 8) NAD83.

4- Les biens-fonds devant être expropriés pour une servitude d'utilités publiques sont identifiés par les lettres ABDEA (article 1), FGBF (article 2) et JKLJ (article 3).

5- Le bien-fonds devant être exproprié pour une servitude de passage temporaire est identifié par les lettres BCDB (article 4) et sa superficie est de 168,4m².

6- La superficie totale identifiée par les articles 1, 2 et 3 est de 378,3m².

Ce document ne peut être utilisé à d'autres fins que celles spécifiées, sans autorisation écrite de son auteur ou du greffe commun.

Montréal, le 14 décembre 2018

COPIE CONFORME À L'ORIGINAL
Montréal, le 2018-12-21

Préparé par: VINCENT VILLENEUVE
Arpenteur-géomètre

Arpenteur

Minute Nº 402 Sceau

Références: Une description technique accompagne ce plan.

Feuillet(s) cartographique(s) 31H05-005-7656 (31H05-010-3827) Dessin: J.Lapierre

Arpenteur-géomètre chef d'équipe:

DOSSIER Nº 22207-2 (Greffe commun des arpenteurs(es)-géomètres de la Ville)

Montréal

Service des infrastructures, de la voirie et des transports

Arpenteur-géomètre en chef de la Ville:

DOSSIER DE LA VILLE:

ARRONDISSEMENT MUNICIPAL:
Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce

PLAN Nº D-123 CÔTES-DES-NEIGES

22207-2D.DWG

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles

Dossier # : 1186462003

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction - Transactions immobilières , Division transactions immobilières
Objet :	Décréter l'acquisition par voie d'expropriation ou par tout autre moyen d'une servitude perpétuelle à des fins d'utilités publiques ainsi que d'une servitude temporaire de passage sur une partie des lots 2 090 369 et 1 678 999 du cadastre du Québec, dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges – Notre-Dame-de-Grâce. N/Réf. : 31H05-005-7654-01

SENS DE L'INTERVENTION

Validation juridique avec commentaire

COMMENTAIRES

La fin pour laquelle l'expropriation est demandée est conforme à la loi.

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Alexandre AUGER
avocat
Tél : 514-872-1436

ENDOSSÉ PAR Le : 2020-01-27

Annie GERBEAU
avocate, chef de division
Tél : 514-872-3093
Division :

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1186462003

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction - Transactions immobilières , Division transactions immobilières
Objet :	Décréter l'acquisition par voie d'expropriation ou par tout autre moyen d'une servitude perpétuelle à des fins d'utilités publiques ainsi que d'une servitude temporaire de passage sur une partie des lots 2 090 369 et 1 678 999 du cadastre du Québec, dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges – Notre-Dame-de-Grâce. N/Réf. : 31H05-005-7654-01

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

Info_comptable_DRE 1186462003_V2.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Wail DIDI
Préposé au budget
Tél : 514-280-0066

ENDOSSÉ PAR Le : 2020-01-21

Julie LAPOINTE
Conseillère Budgétaire
Tél : 514-872-1025
Division : Conseil et soutien Financier

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 20.10

2020/02/24
13:00

(1)

Dossier # : 1198176001

Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports , Direction gestion des parcs et biodiversité , Forêt urbaine
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 c) favoriser l'amélioration constante de la qualité des eaux riveraines, des sols de la ville et de l'air et promouvoir des mesures afin d'augmenter les îlots de fraîcheur
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier non-récurrent de 1 830 020 $ à SOVERDI pour le renforcement de la canopée montréalaise sur les sites privés et institutionnels pour l'année 2020 / Approuver un projet de convention à cette fin.

Il est recommandé :

1. d'accorder un soutien financier non récurrent de 1 830 020 $ à la SOVERDI pour le renforcement de la canopée montréalaise sur les sites privés et institutionnels pour l'année 2020, dans le cadre du Plan de gestion de la forêt urbaine.
2. d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier.
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel**.** Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Signé par Isabelle CADRIN **Le** 2020-01-30 17:32

Signataire : Isabelle CADRIN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Mobilité et attractivité

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1198176001**
Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports , Direction gestion des parcs et biodiversité , Forêt urbaine
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 c) favoriser l'amélioration constante de la qualité des eaux riveraines, des sols de la ville et de l'air et promouvoir des mesures afin d'augmenter les îlots de fraîcheur
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier non-récurrent de 1 830 020 $ à SOVERDI pour le renforcement de la canopée montréalaise sur les sites privés et institutionnels pour l'année 2020 / Approuver un projet de convention à cette fin.

CONTENU

CONTEXTE

La Société de verdissement du Montréal métropolitain (SOVERDI) est un organisme de bienfaisance ayant pour mission de verdir le paysage montréalais en plantant le bon arbre au bon endroit. Son action vise à accroître significativement la forêt urbaine afin d'améliorer la santé et la qualité de vie des citoyen(ne)s.
La SOVERDI a soumis au Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports (SGPMRS) une demande de contribution financière afin de soutenir le renforcement de la canopée sur les sites privés et institutionnels situés sur le territoire de la Ville de Montréal, pour un montant de 1 830 020 $. En plus d'encadrer les organisations membres de l'Alliance forêt urbaine dans la réalisation de leurs projets de verdissement, la SOVERDI prévoit planter 10 000 nouveaux arbres au cours de l'année 2020 et bonifier l'entretien des plantations des années précédentes. D'ailleurs, la plantation prévue d'une plus importante proportion d'arbres de plus grandes dimensions, en comparaison à l'année 2019, explique la hausse du montant de la contribution financière cette année.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM19 0186 - 26 février 2019 - Accorder un soutien financier non récurrent de 1 418 675 $ à la Société de verdissement du Montréal métropolitain (SOVERDI) pour le renforcement de la canopée montréalaise sur les sites privés et institutionnels pour l'année 2019 / Approuver un projet de convention à cet effet.
CM18 0377 - 26 mars 2018 - Accorder un soutien financier de 1 027 500 $ à la Société de verdissement du Montréal métropolitain (SOVERDI) pour le renforcement de la canopée montréalaise sur les sites privés et institutionnels pour l'année 2018 / Approuver un projet de convention à cet effet.

CM17 1205 – 25 septembre 2017 - Accorder un soutien financier non récurrent de 975 000 $ à la Société de verdissement du Montréal métropolitain (SOVERDI) pour la plantation

d'arbres / Approuver un projet de convention à cette fin.

CM15 0507 – 28 avril 2015 - Accorder un soutien financier de 1 374 317,50 $ à la Société de verdissement du Montréal métropolitain (SOVERDI) pour la plantation globale de 23 550 arbres et la coordination des efforts de plantation sur le domaine privé, pour la période du 15 avril 2015 au 31 décembre 2016, dans le cadre du projet de Plan d'action canopée de Montréal / Approuver un projet de convention à cet effet.

CM14 0815 – 19 août 2014 - Accorder un soutien financier additionnel de 300 000 $ à la Société de verdissement du Montréal métropolitain (SOVERDI) pour la plantation de 6 500 arbres et la coordination des efforts de plantation sur le domaine privé, dans le cadre du Plan d'action canopée de Montréal / Approuver un projet d'entente modifiant l'entente intervenue entre SOVERDI et la Ville de Montréal (CM13 0988), majorant ainsi la contribution financière de 125 000 $ à 425 000 $ / Approuver le protocole de visibilité à cet effet.

DESCRIPTION

La contribution financière demandée par la SOVERDI vise à soutenir la plantation de milliers d'arbres et à encourager les propriétaires privés et institutionnels à investir dans le verdissement. L'aide financière servira à la fourniture d'arbres, à leur plantation et à leur entretien. Ce soutien couvre de 25 % à 60 % des coûts totaux pour les plantations. Il constitue toutefois un levier puissant pour compléter les sommes requises.
En plus du soutien des membres de l'Alliance forêt urbaine qui regroupe plus de 50 partenaires collaborant au verdissement de Montréal, plusieurs entreprises privées contribuent également aux activités de l'organisme.
Le projet de convention joint au dossier prévoit les clauses visant une plus grande transparence des organismes à but non lucratif bénéficiant d'importantes contributions financières de la Ville qui découlent des orientations adoptées à cet égard par le comité exécutif le 17 octobre 2018 (CE18 1710).

JUSTIFICATION

En adoptant le plan *Montréal Durable 2016-2020* , l'administration montréalaise s'est engagée à contribuer au verdissement de la Ville, tant sur le domaine public que privé. Les plantations qui seront réalisées grâce à ce soutien financier viendront appuyer cette démarche.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût maximal de cette contribution financière de 1 830 020 $ sera financé par le règlement d'emprunt 17-072-Plan de gestion de la forêt urbaine. Cette dépense sera assumée à 100 % par la Ville centre.
Le budget net requis pour donner suite à ce dossier est prévu et disponible pour le PTI 2020 -2022 au programme 34700 - Plan de la forêt urbaine pour cette contribution et est réparti comme suit pour chacune des années :

Projet	2020	2021	2022	Ultérieur	Total
34700 - Plan de la forêt urbaine	1 830	-		-	1 830
	1 830	-	-	-	1 830

Le tableau suivant présente les contributions des six dernières années versées par la Ville à la SOVERDI :

SOVERDI	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Soutien recommandé en 2020
Plantation d'arbres sur le domaine privé	325 000,00 $	576 265,41 $	797 417,50 $	975 000,00 $	806 325,00 $	1 157 500,00 $	1 630 000,00 $
Plantation d'arbres sur le domaine privé (report 2018 à 2019)						81 175,00 $	
Entretien d'une portion des arbres plantés en 2018 et 2019							200 020,00 $
Bonification de l'entretien des plantations de 2016 et 2017					140 000,00 $	180 000,00 $	
Corridor vert des 5 écoles à Montréal-Nord		130 000,00 $	140 000,00 $	146 666,00 $			
Corridor vert des 5 écoles à Montréal-Nord				20 000,00 $			
Programme des ruelles vertes				10 000,00 $			
Plantation d'arbres à Montréal-Nord				20 000,00 $			
Total (Montant versé selon le nombre de plantation réalisée)	325 000,00 $	706 265,41 $	937 417,50 $	1 171 666,00 $	946 325,00 $	1 418 675,00 $	1 830 020,00 $

DÉVELOPPEMENT DURABLE

En conformité avec le plan *Montréal Durable 2016-2020 :*
Priorité : Verdir, augmenter la biodiversité et assurer la pérennité des ressources.

Action 4 : Protéger et enrichir la forêt urbaine et la biodiversité en contribuant à la plantation d'arbres, en verdissant les murs et les toitures ou en réalisant un aménagement pour la biodiversité sur le site de l'organisation.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

À terme, ce projet permettra d'améliorer la santé et la qualité de vie des citoyens.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas de stratégie de communication en accord avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Approbation par le comité exécutif : 12 février 2020
Approbation par le conseil municipal : 24 février 2020

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Hui LI)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Marc LEBEL, Service du greffe

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Andrée BLOUIN
Conseillère en planification

Tél : 514-872-0878
Télécop. : 514 872-9818

ENDOSSÉ PAR Le : 2020-01-17

Daniel BÉDARD
Chef de division

Tél : 514 872-1642
Télécop. : 514 872-9818

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Jean-Philippe DÉTOLLE
Directeur
Tél : 514 872-1712
Approuvé le : 2020-01-28

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Louise-Hélène LEFEBVRE
directeur(trice)
Tél : 514.872.1456
Approuvé le : 2020-01-30

CONVENTION DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE

ENTRE : **VILLE DE MONTRÉAL**, personne morale de droit public dont l'adresse principale est au 275, rue Notre-Dame Est, Montréal, Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée par M^{e} Yves Saindon, greffier, dûment autorisé aux fins des présentes en vertu de la résolution CM03 0836;

Numéro d'inscription TPS : 121364749
Numéro d'inscription TVQ : 1006001374

Ci-après appelée la « **Ville** »

ET : **SOCIÉTÉ DE VERDISSEMENT DU MONTRÉAL MÉTROPOLITAIN (SOVERDI)**, personne morale, (constituée sous l'autorité de la partie III de la *Loi sur les compagnies* (RLRQ, c. C-38), dont l'adresse principale est le 5570, rue Casgrain, 3^{e} étage, Montréal, Québec, H2T 1X9, agissant et représentée par M. Christian Bélair, président, et Mme Malin Anagrius, directrice générale, dûment autorisés aux fins des présentes tel qu'ils le déclarent;

Numéro d'inscription T.P.S. :136472735RT0001
Numéro d'inscription T.V.Q. :1015736042TQ0001
Numéro d'inscription d'organisme de charité : 136472735 RR 001

Ci-après appelée l'« **Organisme** »

L'Organisme et la Ville sont également individuellement ou collectivement désignés dans la présente convention comme une « **Partie** » ou les « **Parties** ».

ATTENDU QUE l'Organisme agit comme partenaire avec comme mission de verdir le paysage montréalais;

ATTENDU QUE l'Organisme sollicite la participation financière de la Ville pour la réalisation du Projet, tel que ce terme est défini à l'article 2 de la présente convention;

ATTENDU QUE la Ville désire encourager l'Organisme à réaliser son Projet en l'aidant financièrement;

ATTENDU QUE les Parties désirent, dans le cadre de la présente convention de contribution financière, prévoir les conditions qui s'y rattachent (ci-après la « **Convention** »);

ATTENDU QUE l'Organisme a pris connaissance de l'article 573.3.5 de la *Loi sur les cités et villes*, auquel il pourrait être assujetti à la conclusion de la présente Convention ou en cours d'exécution de celle-ci;

ATTENDU QUE la Ville a adopté le *Règlement sur la gestion contractuelle* en vertu de l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* et qu'elle a remis une copie de ce règlement à l'Organisme;

LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1
INTERPRÉTATION

Le préambule et les annexes font partie intégrante de la présente Convention. En cas de difficulté d'interprétation, le texte de la Convention a préséance sur celui des annexes qui pourrait être inconciliable avec celui-ci.

ARTICLE 2
DÉFINITIONS

Dans la présente Convention, à moins que le contexte n'indique un sens différent, les mots suivants signifient :

2.1 « **Annexe 1** » : la description du Projet;

2.2 « **Annexe 2** » : le protocole de visibilité mentionné à l'article 4.4 de la présente Convention, le cas échéant;

2.3 « **Projet** » : le projet de l'Organisme pour la réalisation duquel la Ville lui fournit la contribution prévue à l'article 5.1 de la présente Convention, lequel est plus amplement décrit à l'Annexe 1;

2.4 « **Rapport annuel** » : document présentant le profil de l'Organisme, le nom de ses administrateurs et dirigeants, un bilan de ses activités et accomplissements pour chaque année de la présente Convention;

2.5 « **Reddition de compte** » : les rapports d'activités, les rapports d'étape ou final, le cas échéant, la liste des interventions ou activités effectuées, les sommes qui ont été utilisées à même la contribution financière reçue de la Ville ainsi que les fins pour lesquelles elles ont été employées de même que les sommes consacrées aux frais de gestion, le niveau d'atteinte des objectifs mesurables ou tout autre document exigé par le Responsable dans le cadre du Projet;

2.6 « **Responsable** » : Directeur (trice) de l'Unité administrative ou son représentant dûment autorisé;

2.7 « **Unité administrative** » : le Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports de la Ville

ARTICLE 3
OBJET

La présente Convention a pour objet de définir les modalités et conditions des versements de la contribution financière de la Ville à l'Organisme afin que ce dernier puisse réaliser le Projet.

ARTICLE 4
OBLIGATIONS DE L'ORGANISME

En considération des sommes versées par la Ville, l'Organisme s'engage à :

4.1 Réalisation du Projet

4.1.1 utiliser la contribution financière de la Ville exclusivement aux fins de la réalisation du Projet.

4.1.2 assumer tous les coûts et risques associés à la réalisation du Projet et à assumer tout dépassement des coûts requis pour sa réalisation, étant entendu que la participation de la Ville ne sera en aucun cas supérieure à la somme prévue à l'article 5.1 de la présente Convention;

4.2 Autorisations et permis

4.2.1 obtenir à ses frais toutes les autorisations et tous les permis requis avant d'entreprendre une activité dans le cadre de la présente Convention;

4.2.2 payer directement aux organismes qui les imposent, tous les impôts, les taxes, les permis et les droits exigés en lien avec le Projet et les activités qui y sont reliées;

4.3 Respect des lois

se conformer en tout temps aux lois et règlements fédéraux, provinciaux et municipaux en vigueur, aux instructions, directives et autres recommandations d'usage provenant de la Ville;

4.4 Promotion et publicité

4.4.1 faire état de la participation financière de la Ville, conformément au protocole de visibilité (ci-après le « **Protocole de visibilité** ») joint, le cas échéant, à la présente Convention à l'Annexe 2, dans tout document, communication, activité, publicité, affichage, rapport de recherche ou document d'information, quel qu'en soit le support, relatif à l'objet de la présente Convention (ci-après la « **Publication** ») et faire en sorte que la Publication reflète, de façon équitable, l'importance de l'aide accordée par la Ville par rapport aux autres personnes qui auraient contribué au Projet. La Publication doit être préalablement approuvée par écrit par le Responsable;

4.4.2 associer et inviter la Ville aux différents événements en relation avec le Projet;

4.5 Aspects financiers

4.5.1 déposer la Reddition de compte auprès du Responsable. Cette Reddition de compte doit être faite selon la forme et les paramètres que le Responsable lui communiquera, étant entendu que cette forme et ces paramètres pourront être modifiés en tout temps sur simple avis du Responsable.

Au moment de la terminaison de la présente Convention, que celle-ci soit due à la résiliation ou à l'arrivée de son terme au 31 décembre 2020, la Reddition de compte doit être transmise au Responsable dans les trente (30) jours de la Date de terminaison;

4.5.2 tenir une comptabilité distincte de celle concernant les autres secteurs d'activités de l'Organisme pour les sommes versées par la Ville aux fins de la présente Convention et faisant état des fins pour lesquelles ces sommes ont été utilisées et joindre ces informations financières dans ses états financiers annuels;

4.5.3 autoriser le Contrôleur général de la Ville ou son représentant, à examiner en tout temps durant les heures régulières d'ouverture de bureau, tout document concernant les affaires et les comptes de l'Organisme, notamment, les livres et registres comptables ainsi que les pièces justificatives. De plus, l'Organisme accepte de collaborer et de mettre du personnel à la disposition de la Ville, durant les heures normales de bureau, pour répondre à ses questions et lui fournir une copie, sur simple demande et sans frais additionnels, de ces livres et registres comptables et de toutes pièces justificatives lui permettant de s'assurer de la bonne exécution de la présente Convention;

4.5.4 déposer auprès du Responsable son Rapport annuel dans les quatre-vingt-dix (90) jours de la clôture de son exercice financier;

4.5.5 dans la mesure où le cumul de toutes contributions financières que la Ville verse à l'Organisme au cours d'une même année civile est d'une valeur de cent mille dollars (100 000 $) et plus, et ce, peu importe que telle contribution soit versée par le conseil municipal, le conseil d'agglomération, un conseil d'arrondissement ou le comité exécutif, transmettre pour chaque année de la présente Convention au Vérificateur général de la Ville (1550, rue Metcalfe, bureau 1201, Montréal, Québec, H3A 3P1), ses états financiers vérifiés conformément à l'article 107.9 de la *Loi sur les cités et villes*, et transmettre, pour chaque année de la présente Convention, au Responsable, copie desdits états financiers vérifiés, le tout au plus tard quatre-vingt-dix (90) jours après la fin de son exercice financier;

4.5.6 dans la mesure où le cumul de toutes contributions financières que la Ville verse à l'Organisme au cours d'une même année civile est d'une valeur de moins de cent mille dollars (100 000 $), et ce, peu importe que telle contribution soit versée par le conseil municipal, le conseil d'agglomération, un conseil d'arrondissement ou le comité exécutif, transmettre pour chaque année de la présente Convention au Responsable ses états financiers au plus tard quatre-vingt-dix (90) jours après la fin de son exercice financier;

4.5.7 à la Date de terminaison, remettre à la Ville, dans les cinq (5) jours d'une demande écrite du Responsable, toute somme non engagée à cette date dans la réalisation du Projet;

4.6 Conseil d'administration

4.6.1 si ces documents n'ont pas déjà été remis, remettre au Responsable dans les trente (30) jours de la signature de la présente Convention, une copie des règlements généraux de l'Organisme ainsi qu'une copie de ses lettres patentes;

4.6.2 à la demande de la Ville, permettre à un représentant de la Ville d'assister, à titre d'observateur seulement, aux assemblées générales et aux réunions du conseil d'administration de l'Organisme et à cette fin, lui faire parvenir un avis de convocation dans les délais prévus dans les règlements généraux de l'Organisme;

4.7 Responsabilité

4.7.1 garantir et tenir la Ville indemne de toutes réclamations, demandes, recours et de tous dommages de quelque nature que ce soit en raison de la présente Convention. L'Organisme s'engage également à prendre fait et cause pour la Ville, ses employés, représentants et mandataires dans toute réclamation, demande, recours ou poursuite intentée contre cette dernière par des tiers en raison de la présente Convention et sans limiter la généralité de ce qui précède, en raison de la licence concédée à l'article 11 de la présente Convention, et la tient indemne en capital, frais et intérêts de tout jugement, toute condamnation ou de toute décision qui pourrait être prononcés contre elle et de toute somme qu'elle aura déboursée avant ou après jugement en raison de ce qui précède;

4.7.2 assumer seule toute la responsabilité à l'égard des tiers et à assumer seule la responsabilité de toute action, réclamation ou demande que peut occasionner l'exécution de la présente Convention;

4.8 Séance du conseil municipal ou du comité exécutif

lorsque la contribution financière est accordée par le conseil municipal ou le comité exécutif, qu'elle est d'une valeur de cent mille dollars (100 000 $) et plus, et dans la mesure où le Responsable en fait la demande, être présent, par l'intermédiaire de ses dirigeants, lors d'une séance du conseil municipal ou du comité exécutif, selon le règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne de ces instances et répondre aux questions posées par ses membres relativement à la présente Convention.

4.9 Accès aux documents

L'Organisme accepte que ses documents soient accessibles comme s'il était assujetti à la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels;

À cette fin, l'Organisme s'engage envers la Ville à lui donner accès à tous ses documents sauf, les documents visés par le secret professionnel, si une demande d'accès à des documents qui lui appartiennent est déposée auprès de la Ville. Il ne peut

en aucun cas invoquer les restrictions prévues par la Loi pour refuser de transmettre ces documents à la Ville.

Le traitement des documents de !'Organisme remis à la Ville sera assuré par le responsable de l'accès aux documents de la Ville et celui-ci donnera accès aux documents de !'Organisme en application de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels."

ARTICLE 5
OBLIGATIONS DE LA VILLE

5.1 Contribution financière

En considération de l'exécution par l'Organisme de toutes et chacune des obligations contenues à la présente Convention, la Ville convient de lui verser la somme maximale de un million huit cent trente mille vingt dollars (1 830 020 $), incluant toutes les taxes applicables, le cas échéant, devant être affectée à la réalisation du Projet.

5.2 Versements

La somme sera remise à l'Organisme en deux versements :

- un premier versement au montant de un million quatre-vingt-dix-huit mille douze dollars (1 098 012 $) dans les trente (30) jours de la signature de la présente Convention,

- un deuxième versement au montant de sept cent trente-deux mille huit dollars (732 008 $), au plus tard le 31 décembre 2020.

Chaque versement est conditionnel à ce que l'Organisme ait respecté les termes et conditions de la présente Convention.

5.3 Ajustement de la contribution financière

Le Responsable peut exiger la remise par l'Organisme de toute somme n'ayant pas servi à la réalisation du Projet. De plus, le Responsable pourra réduire le montant de la contribution financière si la réalisation du Projet ne requiert plus la somme maximale.

5.4 Aucun intérêt

L'Organisme ne pourra en aucun cas réclamer de la Ville des intérêts pour versements effectués en retard.

ARTICLE 6
GOUVERNANCE ET ÉTHIQUE

6.1 L'Organisme doit, dans la réalisation des activités et du Projet prévus à la présente Convention, agir selon les règles de conduite d'une personne avisée et prudente, de manière à ne porter aucun préjudice à la Ville ou à des tiers.

6.2 L'Organisme doit prendre toutes les mesures requises pour éviter des conflits d'intérêts et doit se conformer aux directives émises par le Responsable à cet égard.

L'Organisme doit notamment informer le Responsable, par écrit, de tout contrat devant être conclu par l'un des membres de son conseil d'administration avec la Ville ou avec l'Organisme.

6.3 L'Organisme doit utiliser la contribution financière octroyée dans le cadre de la présente Convention aux fins qui y sont prévues, cette contribution ne pouvant en aucun cas servir à payer le salaire d'un employé ou les honoraires de tout tiers qui fait du démarchage pour le compte de l'Organisme.

ARTICLE 7
DÉFAUT

7.1 Il y a défaut :

7.1.1 si l'Organisme n'observe pas quelque engagement pris aux termes de la présente Convention;

7.1.2 si l'Organisme fait une cession de biens, est réputé avoir fait une cession de biens ou fait l'objet d'une ordonnance de séquestre;

7.1.3 si l'administration de l'Organisme passe entre les mains de tiers, qu'il s'agisse de fiduciaires ou autres, en vertu d'un acte consenti par l'Organisme pour garantir l'exécution de ses obligations ou de celles de tiers;

7.1.4 si l'Organisme perd son statut d'organisme sans but lucratif ou cesse d'être reconnu comme tel par les autorités fiscales.

7.2 Dans les cas prévus au sous-paragraphe 7.1.1, le Responsable avise par écrit l'Organisme du défaut et lui demande d'y remédier dans le délai qu'il détermine. Le Responsable peut retenir tout versement tant que l'Organisme n'a pas remédié au défaut. Si malgré cet avis, l'Organisme refuse ou néglige de remédier à tel défaut dans le délai imparti, la présente Convention sera résiliée de plein droit, sous réserve de tout recours pouvant être exercé par la Ville pour les dommages occasionnés par ce défaut.

7.3 Dans les cas prévus aux sous-paragraphes 7.1.2, 7.1.3 et 7.1.4, la présente Convention est résiliée de plein droit sans avis ni délai, dès la survenance de l'événement.

7.4 S'il est mis fin à la présente Convention en application des articles 7.2 ou 7.3, toute somme non versée à l'Organisme cesse de lui être due, ce dernier devant également remettre à la Ville toute somme non encore engagée dans le Projet reçue de celle-ci. La

Ville peut aussi exiger le remboursement de tout ou partie des sommes déjà versées à l'Organisme.

ARTICLE 8
RÉSILIATION

8.1 La Ville peut, à sa discrétion, mettre fin en tout temps à la présente Convention, sans indemnité pour quelque dommage que ce soit subi par l'Organisme, sur préavis écrit de trente (30) jours, en acquittant le coût des activités déjà réalisées dans le cadre du Projet.

8.2 L'Organisme convient expressément de n'exercer aucun recours contre la Ville en raison de la résiliation de la présente Convention.

8.3 Toute somme non versée à l'Organisme cesse de lui être due. Ce dernier doit également remettre à la Ville toute somme non encore engagée dans le Projet reçue de celle-ci.

ARTICLE 9
DURÉE

La présente Convention prend effet à sa signature par les Parties et se termine, sous réserve des articles 7 et 8, lorsque les Parties ont rempli leurs obligations, mais au plus tard le 31 décembre 2020.

Nonobstant la fin de la présente Convention prévue ci-haut, il est entendu que les articles 4.5.1, 4.5.3, 4.5.4, 4.5.5, 4.5.6, 4.5.7, 4.7, 4.8 et 11 continueront à produire leurs effets entre les Parties.

ARTICLE 10
ASSURANCES

10.1 L'Organisme doit souscrire, à ses frais, et maintenir en vigueur pendant toute la durée de la présente Convention, un contrat d'assurance responsabilité civile accordant par accident ou événement une protection minimale de deux millions de dollars (2 000 000 $) pour les blessures corporelles, pour les dommages matériels et pour les préjudices et dans laquelle la Ville est désignée comme coassurée.

10.2 De plus, le contrat d'assurance doit contenir un avenant stipulant que l'assureur doit donner à la Ville, par courrier recommandé ou poste certifiée, un avis écrit de trente (30) jours en cas de modification ou de résiliation du contrat d'assurance par l'Organisme ou l'assureur. Aucune franchise stipulée dans le contrat d'assurance ne sera applicable à la Ville.

10.3 L'Organisme s'engage à remettre au Responsable, dans les dix (10) jours de la signature de la présente Convention, une copie de la police d'assurance ou du certificat de la police. L'Organisme doit fournir, à chaque année, le certificat de renouvellement de la police d'assurance, au moins quinze (15) jours avant son échéance.

ARTICLE 11
LICENCE

L'Organisme concède à la Ville, à titre gratuit, une licence non exclusive, pour la durée maximale du droit d'auteur prévue par la loi, sans limite territoriale, pour son propre usage et irrévocable, lui permettant notamment de reproduire, de traduire, de publier et de communiquer au public, par quelque moyen que ce soit, en totalité ou en partie, les renseignements liés aux travaux ou documents en lien avec le Projet réalisé par l'Organisme, ses employés ou ses sous-traitants. La Ville n'utilisera ces renseignements et ces documents qu'à des fins municipales.

ARTICLE 12
DÉCLARATIONS ET GARANTIES

12.1 L'Organisme déclare et garantit :

12.1.1 qu'il a le pouvoir de conclure la présente Convention et d'exécuter toutes et chacune des obligations qui lui sont imposées en vertu de celle-ci;

12.1.2 que les droits de propriété intellectuelle pour tout document, travail écrit, représentation ou activité ayant lieu sous son contrôle en lien avec le Projet ont été dûment acquittés et que ces représentations ou activités peuvent valablement avoir lieu;

12.1.3 qu'il détient et a acquis de tout tiers, le cas échéant, tous les droits lui permettant de réaliser la présente Convention et notamment ceux lui permettant de consentir la licence prévue à l'article 11 de la présente Convention;

12.1.4 que toutes et chacune des obligations qu'il assume en vertu de la présente Convention constituent des considérations essentielles sans lesquelles la Ville n'aurait pas signée celle-ci.

ARTICLE 13
DISPOSITIONS GÉNÉRALES

13.1 Entente complète

La présente Convention constitue la totalité et l'intégralité de l'entente intervenue entre les Parties.

13.2 Divisibilité

Une disposition de la présente Convention jugée invalide par un tribunal n'affecte en rien la validité des autres dispositions qui conservent leur plein effet et force exécutoire.

13.3 Absence de renonciation

Le silence de l'une ou l'autre des Parties ou son retard à exercer un droit ou un recours ne doit jamais être interprété comme une renonciation de sa part à tel droit ou recours.

13.4 Représentations de l'Organisme

L'Organisme n'est pas le mandataire de la Ville et ne peut, par ses actes ou omissions, engager la responsabilité de cette dernière ou la lier de toute autre façon.

13.5 Modification à la présente Convention

Aucune modification aux termes de la présente Convention n'est valide si elle est effectuée sans l'accord écrit préalable des deux (2) Parties.

13.6 Lois applicables et juridiction

La présente Convention est régie par les lois du Québec et toute procédure judiciaire s'y rapportant doit être intentée dans le district judiciaire de Montréal.

13.7 Ayants droit liés

La présente Convention lie les Parties aux présentes de même que leurs successeurs et ayants droit respectifs.

13.8 Cession

Les droits et obligations de l'une ou l'autre des Parties ne peuvent être cédés qu'avec l'accord écrit préalable de l'autre Partie.

L'Organisme ne peut consentir une hypothèque ou donner en garantie à un tiers les sommes qui lui sont versées par la Ville en vertu de la présente Convention.

13.9 Avis et élection de domicile

Tout avis ou document à être donné ou transmis relativement à la présente Convention est suffisant s'il est consigné dans un écrit et expédié par un mode de communication qui permet à la Partie expéditrice de prouver sa livraison au destinataire.

Élection de domicile de l'Organisme

L'Organisme fait élection de domicile au 5570, rue Casgrain, 3^{e} étage, Montréal, Québec, H2T 1X9, et tout avis doit être adressé à l'attention de la Directrice générale. Pour le cas où il changerait d'adresse sans dénoncer par écrit à la Ville sa nouvelle adresse, l'Organisme fait élection de domicile au bureau du greffier de la Cour supérieure pour le district de Montréal, chambre civile.

Élection de domicile de la Ville

La Ville fait élection de domicile au 275, rue Notre-Dame Est, Montréal, Québec, H2Y 1C6, et tout avis doit être adressé à l'attention du Responsable.

13.10 Exemplaire ayant valeur d'original

La présente Convention peut être signée séparément à même un nombre infini d'exemplaires distincts qui sont tous des originaux mais qui, pris collectivement, ne forment qu'un seul et même document. Chaque exemplaire peut être transmis par télécopieur ou courriel et la copie ainsi transmise a le même effet qu'un original.

EN FOI DE QUOI, LES PARTIES ONT SIGNÉ EN DEUX (2) EXEMPLAIRES, À MONTRÉAL, À LA DATE INDIQUÉE EN REGARD DE LEUR SIGNATURE RESPECTIVE.

Le .....e jour de ..... 20__

VILLE DE MONTRÉAL

Par : _____
(Me Yves Saindon, greffier)

Le .....e jour de ..... 20__

SOCIÉTÉ DE VERDISSEMENT DU MONTRÉAL MÉTROPOLITAIN

Par : _____
(Christian Bélair, président)

Par : _____
(Malin Anagrius, directrice générale)

Cette convention a été approuvée par le conseil municipal de la Ville de Montréal, le e jour de …… 20__ (Résolution CM ……).

ANNEXE 1

PROJET

soverdi
Société de verdissement du Montréal métropolitain

BUREAUX
5570 avenue Casgrain, 3e étage
Montréal, Québec, H2T 1X9

PERSONNE CONTACT
Malin Anagrius
Directrice générale
T : 514 286-2663 poste 124
C : 514 561-0570

COURRIEL
malinanagrius@soverdi.org

WEB
www.soverdi.org

La Soverdi est un organisme de bienfaisance enregistré auprès de l'Agence du revenu du Canada.

Ses services sont exonérés de taxes à la consommation. Les taxes usuelles sont applicables sur la vente de produits.

Numéro de bienfaisance : 136472735 RR 0001

À L'ATTENTION DE :
Daniel Bédard
Chef de la division forêt urbaine
Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal
Division gestion des parcs et biodiversité
801 Brennan, 4e étage, bureau 4112.04
Montréal (Québec) H3C 0G4

Montréal, le 2 décembre 2019

Objet

Demande de contribution financière dans le cadre du Plan d'action forêt urbaine pour le renforcement de la canopée sur les sites privés et institutionnels situés sur le territoire de la Ville de Montréal

La mission de la Soverdi

La Société de verdissement du Montréal métropolitain a pour mission de verdir le paysage montréalais en plantant le bon arbre au bon endroit. Son action vise à accroître significativement la forêt urbaine afin d'améliorer la santé et la qualité de vie des gens.

La collaboration avec la collectivité montréalaise

La Soverdi travaille en collaboration avec les citoyens, institutions publiques, organisations locales, entreprises privées, commerces et municipalités pour concrétiser des projets de verdissement participatifs qui répondent aux besoins et aux enjeux locaux.

Dans le cadre de cette demande de contribution financière, la Soverdi sera en charge de coordonner le projet et d'encadrer les organisations membres de l'Alliance forêt urbaine dans la réalisation de leurs projets respectifs de verdissement.

Le projet

Dans le but de hausser l'indice de canopée, la Soverdi travaille, en collaboration avec la Ville de Montréal, à la mise en œuvre d'un plan qui vise à planter des milliers d'arbres par année sur les terrains privés et institutionnels, représentant plus de 60 % du territoire. Les plantations ont lieu à travers les cinq grands réseaux identifiés dès 2012, soit résidentiel et communautaire, éducation, santé, culture et patrimoine, et, enfin, industriel et commercial.

La Soverdi a mobilisé au sein de l'Alliance forêt urbaine plus de 50 partenaires désireux de contribuer à ce projet du plan d'action forêt urbaine hors du domaine public municipal. Ensemble, ils ont développé une expertise afin de rejoindre tant les propriétaires d'habitations privées que les propriétaires et les gestionnaires de grandes propriétés privées et institutionnelles.

Mobilisant l'ensemble de la collectivité montréalaise, cet important projet de verdissement ne cesse de grandir et aura un effet bénéfique autant d'un point de vue écologique, qu'économique et social pour les citoyens montréalais. Plusieurs de ces arbres contribuent au déploiement du réseau des corridors verts qui implique déjà une multitude de partenaires et leurs projets. Ces corridors constituent une méthode structurante pour verdir Montréal dans l'objectif de connecter les milieux verts à travers la ville.

L'historique - 300 partenaires, 500 projets, 64 000 arbres

À travers les 19 arrondissements, **64 000 arbres ont été plantés depuis 2012** et plusieurs milliers dans les Villes liées. Des ententes sont maintenant en cours avec Baie-d 'Urfé, Dorval, Dollard-des-Ormeaux et Beaconsfield via le GRAME ainsi qu'avec la Ville de Montréal Est et la ville de Laval via la Soverdi. Ces villes se sont toutes inspirées du modèle de fonctionnement entre la Ville de Montréal – la Soverdi – et l'Alliance forêt urbaine afin de développer leur stratégie.

5 leaders de la forêt urbaine s'engagent concrètement et mobilisent la communauté des affaires :

- Le CN investit 1M $ pour la plantation de 10 000 arbres dans son emprise
- Le Port de Montréal soutient la plantation de 2000 arbres à la fois dans son emprise et dans son voisinage
- Hydro-Québec soutient le verdissement des emprises de ses lignes de transport d'électricité
- La Banque TD investit 1M $ pour le verdissement institutions d'éducation et de santé
- Lafarge Canada s'engage à planter 2000 arbres sur ses terrains de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve et Montréal-Est

La Soverdi a conçu ce projet et en a élaboré la stratégie d'implantation en concertation avec la Ville de Montréal. Depuis 2012, nous avons fait de nombreux apprentissages tant sur le plan technique, sociologique, urbanistique que financier. Le modèle de partenariat alliant public, OBNL et privé permet de relever des objectifs ambitieux et de les placer rapidement sur une voie de réussite. Ce modèle favorise également la pérennisation des projets en suscitant l'engagement à court, moyen et long terme de partenaires majeurs, issus principalement de la communauté des affaires.

Vision 2030 – 180 000 arbres

La possibilité de bâtir sur notre expérience s'ouvre à nous pour nous ancrer dans le futur. Grâce à nos multiples partenaires avec qui nous, et nos partenaires de l'Alliance, menons des projets sur plusieurs années, nous sommes confiants de pouvoir planter un total de 180 000 arbres, c'est à dire 116 000 nouveaux arbres d'ici 2030. La cadence d'une dizaine de milliers d'arbres par année nous permet d'augmenter significativement la canopée sur les terrains privés et institutionnels tout en mettant la qualité des plantations et la survie des arbres en avant.

La demande

Pour soutenir la plantation de milliers d'arbres et encourager les propriétaires privés et institutionnels à investir dans le verdissement, la Soverdi demande à la Ville de Montréal une contribution financière de **1 830 020 $ pour la plantation de 10 000 nouveaux arbres en 2020**, ainsi que pour une bonification de l'entretien des plantations des années précédentes.

Fort de la réussite de l'utilisation de calibres plus gros, cette demande propose de poursuivre avec le modèle de l'entente 2019, qui permettait la plantation de trois calibres d'arbres. L'utilisation de calibres plus gros permet de produire rapidement un effet sur la canopée montréalaise et, selon ce que nous avons pu constater au cours des deux dernières années, le calibre « moyen », soit 35 à 45mm, offre en plus un taux de survie plus élevé. Le tableau ci-dessous propose les cibles à atteindre selon les calibres. La proportion entre les calibres pourrait légèrement différer à la fin de l'année 2020, en fonction des contraintes et opportunités offertes par les sites de plantation. Toutefois, le montant total de la contribution demandée sera respecté.

La structure financière proposée pour l'année 2020

Volet	Quantités	Développement et gestion projets Achat et plantation d'arbres ($/arbre)	Entretien ($/arbre)	Communication ($/arbre)	Total ($/arbre)	Total
Plantation de nouveaux arbres (calibre 120 – 250 cm)	4 000	70 $	10 $	5 $	85 $	340 000 $
Plantation de nouveaux arbres (calibre 30 – 45 mm)	5 000	160 $	10 $	5 $	175 $	875 000 $
Plantation de nouveaux arbres (calibre 50 – 70 mm)	1 000	400 $	10 $	5 $	415 $	415 000 $
Totaux nouveaux arbres	**10 000**					**1 630 000 $**
Entretien d'une portion des arbres plantés en 2018/2019	10 001*	---	20 $	---	20 $	200 020 $
Total						**1 830 020 $**

*Le total d'arbres plantés en 2018 (7545) plus le total d'arbres plantés en 2019 (8579) est de 16 124. À ce total, nous soustrayons les plantations dans le réseau résidentiel (2704 en 2018 et 3419 en 2019), pour arriver à un total de 10 001 arbres nécessitant un suivi. Les arbres plantés dans le réseau résidentiel reçoivent pour leur part déjà un entretien. Ils comprennent les arbres de la campagne Un arbre pour mon quartier, ainsi que d'autres plantations avec les partenaires de l'Alliance forêt urbaine, tel que l'OMHM.

Par ailleurs, dans la perspective du renforcement de la canopée sur l'ensemble de l'Île, mentionnons que nous prévoyons la plantation de 4 000 arbres supplémentaires par des membres de l'Alliance forêt urbaine dans les villes liées.

Les modalités de plantation

Les arbres financés par cette demande se retrouvent au sein d'une diversité de projets de verdissement urbains. Chacun de ces projets comprend l'intervention de personnes compétentes en architecture du paysage, en foresterie, en biologie et en horticulture.

Les arbres sont plantés afin d'augmenter la canopée montréalaise et seront par conséquent plantés en milieu ouvert sur l'emprise privée et institutionnelle. Toutes les informations en lien avec ces arbres, soit la pépinière d'origine, l'essence plantée et son calibre, ainsi que l'adresse du site de plantation et une géolocalisation unique pour chaque arbre, seront fournies à la Ville deux fois par année. Un rapport préliminaire sera remis le 15 juillet 2020 pour les arbres plantés au printemps et un rapport final incluant tous les arbres plantés en 2020 sera remis le 31 décembre 2020.

Les modalités d'entretien et de remplacement des arbres plantés

Les arbres recevront un arrosage adéquat selon les conditions du site et de la météo durant les deux premières années suivant la plantation. En plus de l'arrosage, d'autres opérations d'entretien seront menées selon les besoins des arbres, telles que le désherbage, le tuteurage, le nettoyage des cuvettes et l'ajout de paillis/BRF. Toutes les informations en lien avec les visites d'entretien des arbres, soit la date de la visite, l'entretien effectué et, le cas échéant, l'essence plantée en remplacement, seront fournies à la Ville.

Les arbres en surplus de la pépinière municipale

La Soverdi souhaite continuer de recevoir les arbres en surplus de la pépinière municipale afin de les utiliser dans ses projets de plantation. La Soverdi assumera les frais de transport des arbres.

Les autres sources de financement et le partage de la contribution financière

L'important appui financier de la Ville constitue un levier pour le financement privé qui complète les sommes requises afin de réaliser les projets de verdissement. Les propriétaires résidentiels et de nombreuses entreprises et institutions investissent depuis plusieurs années une somme représentant de 25 à 60 % des coûts d'un projet de plantation.

Cette contribution financière et les contributions privées que nous recevons seront partagées avec les membres de l'Alliance forêt urbaine (voir la liste complète des membres en annexe). Ces organismes utilisent également la contribution financière comme levier afin de solliciter d'autres sources de financement pour réaliser des projets de verdissement à Montréal.

Pour toutes questions, n'hésitez pas à me contacter.

Veuillez agréer, Monsieur, mes salutations cordiales,

Malin Anagrius, directrice générale

Annexe – les partenaires membre de l'Alliance forêt urbaine

- Amis de la Montagne
- Arbres Canada
- Association des médecins francophones du Canada
- Association sportive et communautaire Centre-Sud - Éco-quartier Saint-Jacques (ASCCS)
- Centre d'écologie urbaine de Montréal
- Comité de surveillance Louis-Riel
- Comité Écologique du Grand Montréal
- Commission scolaire de la Pointe-de-l'Île (CSPI)
- Commission scolaire English-Montréal (CSEM)
- Concertation Montréal
- Commission scolaire de Montréal (CSDM)
- Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys (CSMB)
- Conseil régional de l'environnement de Montréal (CRE-Montréal)
- Éconord - Éco-quartier Montréal-Nord
- Éco de la Pointe-aux-Prairies - Éco-quartier Pointe-aux-Trembles – Rivière-des-Prairies
- Environnement Jeunesse
- FADOQ-Île de Montréal
- Fédération interdisciplinaire de l'horticulture ornementale du Québec (FIHOQ)
- GRAME – Éco-quartier Lachine
- Groupe Information Travail (GIT)
- Héritage Laurentien – Éco-quartier Lasalle
- Jour de la Terre
- Nature-Action Québec - Éco-quartier Saint-Léonard et Maison de l'environnement de Verdun
- Office municipal d'habitation de Montréal (OMHM)
- Parc olympique
- PARI Saint-Michel – Éco-quartier Saint-Michel/François-Perreault
- Patro Le Prévost – Éco-quartier Villeray
- PME MTL Est-de-l'Île
- Prévention Notre-Dame-de-Grâce – Éco-quartier Notre-Dame-de-Grâce
- Regroupement des éco-quartiers (REQ)
- SAESEM – Éco-quartier Peter McGill
- Sentier urbain
- Société d'habitation populaire de l'Est de Montréal (SHAPEM)
- SOCENV – Éco-quartier Côte-des-Neiges
- Société écocitoyenne de Montréal - Éco-quartier Sainte-Marie
- Société de verdissement du Montréal métropolitain (Soverdi)
- SODER – Éco-quartier de Rosemont-La-Petite-Patrie
- Synergie Santé-Environnement (SSE)
- TOHU
- Université de Montréal
- VertCité – Éco-quartier Saint-Laurent et Pierrefonds-Roxboro
- Ville de Montréal
- Ville en vert – Éco-quartier Ahuntsic-Cartierville
- Vrac Environnement – Éco-quartier Parc-Extension
- YMCA Pointe-Saint-Charles – Éco-quartier Sud-Ouest
- Y'a quelqu'un l'aut'bord du mur – Éco-quartier Mercier-Hochelaga-Maisonneuve

ANNEXE 2

PROTOCOLE DE VISIBILITÉ

Montréal

Protocole de visibilité
Bureau des festivals et des événements culturels

Ce protocole de visibilité précise les principes et les modalités de communication qui guideront l'organisme subventionné dans la mise en œuvre du protocole d'entente préalablement convenu.

1. OBLIGATIONS DE L'ORGANISME SUBVENTIONNÉ

Votre projet ou événement a reçu une subvention de la Ville de Montréal. En échange de celle-ci, l'organisme s'engage à respecter ce protocole de visibilité selon les principes suivants :

1.1. Développer, présenter, faire approuver et réaliser une stratégie ou des actions de communication répondant aux exigences de ce protocole.

1.2. Respecter la clause de visibilité liant la Ville de Montréal et le ministère du gouvernement provincial selon l'entente cadre convenue, le cas échéant.

1.3. Convenir avec la Ville de Montréal d'un protocole à respecter pour le partage de la visibilité lorsqu'un ministère est impliqué.

1.4. Convenir du partage de la visibilité avec la Ville de Montréal lorsque des partenaires majeurs sont impliqués.

1.5. S'assurer que tous les sous-traitants engagés par l'organisme subventionné respectent les obligations en matière de communication, de normes de visibilité et respectent la Charte de la langue française comme cela est prévu au protocole.

2. COMMUNICATIONS

L'organisme s'engage à réaliser et respecter les principes suivants :

2.1. Reconnaissance de la contribution de la Ville de Montréal.

- Faire état de la contribution de la Ville dans toutes ses communications relatives au projet ou à l'activité.
- Apposer le logo de la Ville sur tous ses outils de communication imprimés et électroniques, notamment les affiches, les dépliants, les journaux, les sites internet, les bandeaux internet, les infolettres, les communiqués de presse.

  Dans le cas où l'insertion de la signature graphique n'est pas possible, l'organisme doit mentionner le partenariat de la Ville de Montréal. Le libellé sera le suivant :

  Fier partenaire de la Ville de Montréal.
- Soumettre pour approbation tous les textes soulignant la contribution de la Ville de Montréal, dix jours ouvrables avant leur diffusion.

2.2. Relations publiques et médias

- Assurer l'accréditation média des représentants de la Ville de Montréal (incluant les bloggeurs et/ou les caméramans) et prendre en charge la gestion des droits des artistes quant aux photos, vidéos et autres contenus diffusés sur les plateformes de la Ville de Montréal à des fins strictement promotionnelles et non commerciales.
- Dans le cadre de relations médias, convenir au préalable, avec la Ville de Montréal, des opérations de communication, du scénario de déroulement et du contenu des communiqués concernant le projet ou l'activité.

2.3. Normes graphiques et linguistiques

- Respecter la mise en application des normes et règles d'utilisation du logo de la Ville (référence : Cahier des normes graphiques du logotype - 2004).
- Respecter l'ordre convenu pour le positionnement des signatures Ville – ministère et des autres partenaires sur tous les outils de communication (communiqués, lettres, bannières, panneaux, etc.).
- Respecter les lois et la réglementation applicables au Québec, notamment les dispositions de la Charte de la langue française (L.R.Q., c. C-11).

2.4. Publicité et promotion

- Convenir et remettre des photographies et/ou des vidéos officielles à la Ville de Montréal, libres de droits, qui pourront être utilisées pour la promotion de Montréal, sur le site internet ou tout autre support média.
- Ajouter un hyperlien vers le site de la Ville sur le site Internet du projet ou de l'événement.
- Faire approuver les outils publicitaires et promotionnels avant leur impression et leur diffusion.
- Fournir un espace publicitaire d'une demi-page dans le programme (format papier). La publicité sera fournie par la Ville de Montréal.

2.5. Événements publics

- Inviter la Ville de Montréal (et le ministère dans le cas d'une entente-cadre) à participer aux événements publics organisés dans le cadre du projet.
- Aviser le cabinet du maire (et le ministère dans le cas d'une entente-cadre) 20 jours ouvrables à l'avance.
- Transmettre au plus tôt le scénario de déroulement de l'événement et les dates de tombée pour le message du maire (et le ministère dans le cas d'une entente-cadre).
- Coordonner et effectuer le suivi avec le cabinet du maire (et le ministère dans le cas d'une entente-cadre).
- Respecter les règles protocolaires officielles en matière d'événements publics.
- Offrir d'inclure un message officiel de la mairie (et le ministère dans le cas d'une entente-cadre) dans le guide de l'événement. La demande doit être transmise au moins 20 jours ouvrables à l'avance.

2.6. Remettre un bilan de la visibilité accordée à la Ville de Montréal (et le ministère dans le cas d'une entente-cadre), dont un exemplaire numérique de chaque outil de communication développé pour la publicité et l'information publique relatives aux activités du projet ou de l'événement.

Afin de répondre aux exigences du protocole de visibilité, veuillez vous adresser au responsable du Programme du Bureau des festivals et des événements culturels au Service de la culture.

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1198176001

Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports , Direction gestion des parcs et biodiversité , Forêt urbaine
Objet :	Accorder un soutien financier non-récurrent de 1 830 020 $ à SOVERDI pour le renforcement de la canopée montréalaise sur les sites privés et institutionnels pour l'année 2020 / Approuver un projet de convention à cette fin.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

Virement crédit - GDD 1198176001.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Hui LI
Préposée au budget
Tél : 514 872-3580

ENDOSSÉ PAR Le : 2020-01-27

Alpha OKAKESEMA
Conseillère budgétaire
Tél : 514-872-5872
Division : Service des finances , Direction des revenus

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 20.11

2020/02/24 13:00

(1)

Dossier # : 1208047001

Unité administrative responsable :	Direction générale , Laboratoire d'innovation urbaine , Division stratégie d'affaires et partenariats
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 ee) prendre des mesures adéquates, avec l'appui des partenaires, pour prévenir et contrer la pauvreté et l'exclusion sociale
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution financière maximale de 500 000$ à l'organisme Récolte, pour initier le projet du système alimentaire local et intégré qui s'inscrit dans le cadre du Défi des villes intelligentes du Canada. Approuver le projet de convention à cet effet.

Il est recommandé :
- d'accorder une contribution financière maximale de 500 000 $ à l'organisme Récolte, pour initier le projet du système alimentaire local et intégré qui s'inscrit dans le cadre du défi des villes intelligentes du Canada, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

- d'approuver le projet de convention de contribution financière à cet effet.

Signé par Serge LAMONTAGNE **Le** 2020-01-24 13:19

Signataire : Serge LAMONTAGNE

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1208047001**
Unité administrative responsable :	Direction générale , Laboratoire d'innovation urbaine , Division stratégie d'affaires et partenariats
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 ee) prendre des mesures adéquates, avec l'appui des partenaires, pour prévenir et contrer la pauvreté et l'exclusion sociale
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution financière maximale de 500 000$ à l'organisme Récolte, pour initier le projet du système alimentaire local et intégré qui s'inscrit dans le cadre du Défi des villes intelligentes du Canada. Approuver le projet de convention à cet effet.

CONTENU

CONTEXTE

Le 14 mai 2019, Montréal gagnait le grand prix de 50 000 000$ au Défi des villes intelligentes du Canada. Il s'agit d'un appel à candidature du ministère des infrastructures et des collectivités du Canada visant à financer des projets municipaux et encourageant les collectivités à adopter une approche axée sur les villes intelligentes pour améliorer la qualité de vie de leurs résidents grâce à l'innovation, aux données et aux technologies connectées. La candidature de Montréal porte sur la mobilité et l'accès à l'alimentation pour les personnes vulnérables.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE 191701 - 6 novembre 2019 - Autoriser un budget de dépenses additionnel équivalent aux revenus de subvention de 50 000 000$ (incluant les taxes). La subvention de 50 000 000 $ du gouvernement fédéral (Infrastructure Canada) sera versée dans le cadre de la compétition pancanadienne des villes intelligentes du Canada pour la réalisation des projets soumis dans la proposition gagnante de la Ville de Montréal

DESCRIPTION

La contribution financière visée par le présent dossier décisionnel porte sur le soutien à l'organisme pour lui permettre de raffiner la proposition de projet faite lors du dépôt de la candidature de la Ville de Montréal au Défi des villes intelligentes. Par l'octroi de cette contribution financière, l'organisme Récolte pourra ainsi développer un dossier de projet détaillé reflétant ses engagements en lien avec la candidature de la Ville de Montréal au Défi des villes intelligentes du Canada. Le dossier de projet vise à définir la planification globale

de l'initiative (comprenant entre autres: l'analyse des besoins, définition de la portée de ce qui sera réalisé, les coûts associés aux différentes étapes de réalisation, les requis en ressources humaines et matérielles, l'établissement d'indicateurs de performance et de mesures d'impact citoyen) s'appuyant sur une réflexion couvrant une feuille de route sur une durée de 5 ans.

Le volet accès à l'alimentation du Défi des villes intelligentes vise à fournir des aliments sains et locaux aux personnes vulnérables. Montréal est une ville regroupant une multitude d'acteurs dans le milieu alimentaire constituant un écosystème important et robuste. Montréal est également une des villes majeures au Canada avec un des taux d'insécurité alimentaire le plus élevé. Il est prioritaire de supporter les initiatives existantes, de valoriser et de mutualiser les infrastructures et les ressources déjà en place afin de mieux soutenir les besoins collectifs de ces acteurs, et répondre au besoins des populations les plus vulnérables, ainsi que tous les Montréalais, en terme d'accès aux produits frais, locaux, abordables et sains.

La plupart des organisations et acteurs qui cherchent à répondre aux enjeux liés à l'accès à l'alimentation, disposent de ressources limitées pour investir dans les infrastructures et créer des projets axés sur la mutualisation des ressources. Plus précisément, le projet vise à mettre en place un système alimentaire local intégré, en mettant l'accent sur un réseau de carrefours intégrés répondant aux besoins d'approvisionnement, d'agrégation, de distribution et de logistique d'un vaste groupe d'acteurs à l'échelle de Montréal. L'idée de ce système est de mutualiser certaines infrastructures et ressources déjà en place, et et d'identifier les lacunes qui restent à améliorer dans le réseau d'approvisionnement. Le projet implique aussi la création d'une plateforme technologique pour gérer les commandes, l'inventaire, les ventes, les dons alimentaires et les livraisons. Par le biais de cette plateforme, les organisations augmenteront leur pouvoir d'achat collectif pour des aliments locaux, en plus de réduire le gaspillage alimentaire et leurs coûts d'opération et de livraison.

JUSTIFICATION

La présente demande vise à raffiner la proposition faite par le partenaire lors du dépôt de sa fiche projet pour la mise en candidature de la Ville de Montréal au Défi des villes intelligentes du Canada et est la première étape en vue de lui octroyer une subvention ultérieure pour la réalisation de son initiative.

Le dossier de projet produit à l'issu du présent projet indiquera :

- les raisons pour lesquelles le projet doit être entrepris dans le cadre du programme de Villes intelligentes;
- les besoins auxquels le projet répond;
- les résultats escomptés et comment ils seront mesurés;
- la définition de ce qui sera livré, et de comment ce devrait être livré;
- la planification de la prochaine phase (qui, quand, quoi, comment et combien pour la phase de planification).

Il s'agira de la base de référence pour partager une vision commune de l'initiative de l'organisme, et des raisons pour lesquelles cette initiative devrait être financée dans le cadre du programme des villes intelligentes.

Également un rapport de phase sera produit et présentera:

- un résumé de ce qui a été fait pour développer le dossier de projet et des résultats obtenus;
- les leçons apprises pertinentes pour les suites du projet ou pour d'autres partenaires complétant le même genre de document.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Pour donner suite au présent dossier, il y a lieu d'autoriser une contribution financière maximale de 500 000 $ à l'organisme Récolte pour la production des livrables mentionnés en annexe 1 de la convention de contribution financière.
L'ensemble des activités liées au volet accès à l'alimentation va impliquer plusieurs partenaires au cours des 5 prochaines années. La somme allouée pour ce volet dans le cadre du Défi des villes intelligentes est de 9 986 000 $. Cette somme est prévue au budget approuvé de 50 000 000$ du Laboratoire d'innovation urbaine pour le programme des villes intelligentes.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les projets en lien avec le volet accès à l'alimentation de la candidature de la Ville de Montréal s'inscrivent dans une perspective de développement durable. La mutualisation des ressources et des infrastructures permet ainsi de réduire les coûts environnementaux associés à l'entreposage et la transformation des denrées alimentaires. Par ailleurs, l'optimisation de la livraison des aliments permet aussi de réduire les émissions de gaz à effet de serre associés au transport. La création de la plateforme technologique permet de réduire le gaspillage alimentaire et les coûts d'opération et de livraison.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Dans l'éventualité où la contribution financière ne serait pas accordée à l'Organisme, ce dernier ne serait pas en mesure de poursuivre ses activités pour la réalisation du dossier de Projet et par la suite poursuivre dans une phase ultérieure la mise en oeuvre de l'initiative sur le volet de l'accès à l'alimentation, tel que défini dans le dossier de candidature de la Ville de Montréal au Défi des villes intelligentes du Canada. Ce qui aurait également pour conséquence de compromettre le développement des initiatives associées décrites dans la candidature et potentiellement créer un impact sur le respect de l'engagement de la Ville de Montréal auprès d'Infrastructure Canada, qui a fixé à 5 ans le délai maximum de réalisation des initiatives du Défi des villes intelligentes.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Dans l'attente d'une clarification des attentes fédérales en termes de communication et dans une optique de collaboration entière et de valorisation des actions liées au Défi des villes intelligentes, Récolte suivra le protocole de visibilité instauré par la Ville de Montréal.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

En continu: la réalisation des activités planifiées du Projet jusqu'au 30 décembre 2020, ainsi que le dépôt des documents relatifs à la reddition de comptes pour cette période.

- Avant le 30 octobre 2020: Production des rapports et du dossier de projet
- Avant le 30 décembre 2020: Production du rapport de phase

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Judith BOISCLAIR)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marjolaine ST-ARNAUD
Conseillère innovation et contenus statégiques

Tél : 514-243-9506
Télécop. : 00

ENDOSSÉ PAR Le : 2020-01-24

Aldo RIZZI
Chef de division - stratégie d'affaires et partenatiats

Tél : 514-872-9609
Télécop. : 00

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Stéphane GUIDOIN
Directeur- Laboratoire d'innovation urbaine
Tél : 514-872-7482
Approuvé le : 2020-01-24

CONVENTION DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE

ENTRE : **VILLE DE MONTRÉAL**, personne morale de droit public, dont l'hôtel de ville est situé au 275, rue Notre Dame Est, à Montréal, Québec représentée aux présentes par Me Yves Saindon, greffier, dûment autorisé aux fins des présentes en vertu de la résolution CG060006;

Numéro d'inscription TPS : 121364749
Numéro d'inscription TVQ : 1006001374

Ciaprès appelée la « **Ville** »

ET : **RÉCOLTE**, personne morale, régie par la *Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif*, dont l'adresse principale est le 6750 ave de l'Esplanade, bur. 102, Montréal, QC, H2V 4M1, agissant et représentée par Dominique Lalonde, directrice des opérations et du développement, dûment autorisée aux fins des présentes tel qu'elle le déclare;

Numéro d'inscription T.P.S. : 713487122 RT 0001
Numéro d'inscription T.V.Q. : 1225420056 TQ 0001

Ciaprès appelée l'« **Organisme** »

L'Organisme et la Ville sont également individuellement ou collectivement désignés dans la présente convention comme une « **Partie** » ou les « **Parties** ».

ATTENDU QUE l'Organisme a pour mission de renforcer les économies alimentaires grâce à la concertation locale, au développement de l'infrastructure manquante, et aux opportunités de développement de marché et financement locaux.

ATTENDU QUE l'Organisme sollicite la participation financière de la Ville dans le cadre du Défi des villes intelligentes pour la réalisation du Projet, tel que ce terme est défini à l'article 2 de la présente convention;

ATTENDU QUE la Ville désire encourager l'Organisme à réaliser son Projet en l'aidant financièrement;

ATTENDU QUE les Parties désirent, dans le cadre de la présente convention de contribution financière, prévoir les conditions qui s'y rattachent (ci-après la « **Convention** »);

ATTENDU QUE l'Organisme a pris connaissance de l'article 573.3.5 de la *Loi sur les cités et villes*, auquel il pourrait être assujetti à la conclusion de la présente Convention ou en cours d'exécution de celle-ci;

ATTENDU QUE la Ville a adopté le *Règlement sur la gestion contractuelle* en vertu de l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* et qu'elle a remis une copie de ce règlement à l'Organisme;

LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1
INTERPRÉTATION

Le préambule et les annexes font partie intégrante de la présente Convention. En cas de difficulté d'interprétation, le texte de la Convention a préséance sur celui des annexes qui pourrait être inconciliable avec celui-ci.

ARTICLE 2
DÉFINITIONS

Dans la présente Convention, à moins que le contexte n'indique un sens différent, les mots suivants signifient :

2.1 « **Annexe 1** » : la description du Projet;

2.2 « **Annexe 2** » : le protocole de visibilité mentionné à l'article 4.4 de la présente Convention, le cas échéant;

2.3 « **Projet** » : le projet de l'Organisme pour la réalisation duquel la Ville lui fournit la contribution prévue à l'article 5.1 de la présente Convention, lequel est plus amplement décrit à l'Annexe 1;

2.4 « **Rapport annuel** » : document présentant le profil de l'Organisme, le nom de ses administrateurs et dirigeants, un bilan de ses activités et accomplissements pour chaque année de la présente Convention;

2.5 « **Reddition de compte** » : les rapports d'activités, les rapports d'étape ou final, le cas échéant, la liste des interventions ou activités effectuées, les sommes qui ont été utilisées à même la contribution financière reçue de la Ville ainsi que les fins pour lesquelles elles ont été employées de même que les sommes consacrées aux frais de gestion, le niveau d'atteinte des objectifs mesurables ou tout autre document exigé par le Responsable dans le cadre du Projet;

2.6 « **Responsable** » : Marjolaine St-Arnaud, conseillère en innovation de l'Unité administrative ou son représentant dûment autorisé;

2.7 « **Unité administrative** » : Laboratoire d'innovation urbaine, direction générale.

ARTICLE 3
OBJET

La présente Convention a pour objet de définir les modalités et conditions des versements de la contribution financière de la Ville à l'Organisme afin que ce dernier puisse réaliser le Projet.

ARTICLE 4
OBLIGATIONS DE L'ORGANISME

En considération des sommes versées par la Ville, l'Organisme s'engage à :

4.1 **Réalisation du Projet**

4.1.1 utiliser la contribution financière de la Ville exclusivement aux fins de la réalisation du Projet. En aucun cas, la contribution financière ne pourra servir à appuyer la mission globale de l'Organisme.

4.1.2 assumer tous les coûts et risques associés à la réalisation du Projet et à assumer tout dépassement des coûts requis pour sa réalisation, étant entendu que la participation de la Ville ne sera en aucun cas supérieure à la somme prévue à l'article 5.1 de la présente Convention;

4.2 Autorisations et permis

4.2.1 obtenir à ses frais toutes les autorisations et tous les permis requis avant d'entreprendre une activité dans le cadre de la présente Convention;

4.2.2 payer directement aux organismes qui les imposent, tous les impôts, les taxes, les permis et les droits exigés en lien avec le Projet et les activités qui y sont reliées;

4.3 Respect des lois

se conformer en tout temps aux lois et règlements fédéraux, provinciaux et municipaux en vigueur, aux instructions, directives et autres recommandations d'usage provenant de la Ville;

4.4 Promotion et publicité

4.4.1 faire état de la participation financière de la Ville, conformément au protocole de visibilité (ci-après le « **Protocole de visibilité** ») joint, le cas échéant, à la présente Convention à l'Annexe 2, dans tout document, communication, activité, publicité, affichage, rapport de recherche ou document d'information, quel qu'en soit le support, relatif à l'objet de la présente Convention (ci-après la « **Publication** ») et faire en sorte que la Publication reflète, de façon équitable, l'importance de l'aide accordée par la Ville par rapport aux autres personnes qui auraient contribué au Projet. La Publication doit être préalablement approuvée par écrit par le Responsable;

4.4.2 associer et inviter la Ville aux différents événements en relation avec le Projet;

4.5 Aspects financiers

4.5.1 déposer la Reddition de compte auprès du Responsable. Cette Reddition de compte doit être faite selon la forme et les paramètres que le Responsable lui communiquera, étant entendu que cette forme et ces paramètres pourront être modifiés en tout temps sur simple avis du Responsable.

Au moment de la terminaison de la présente Convention, que celle-ci soit due à la résiliation ou à l'arrivée de son terme (ci-après la « Date de terminaison »), la Reddition de compte doit être transmise au Responsable dans les trente (30) jours de la Date de terminaison;

4.5.2 tenir une comptabilité distincte de celle concernant les autres secteurs d'activités de l'Organisme pour les sommes versées par la Ville aux fins de la présente Convention et faisant état des fins pour lesquelles ces sommes ont été utilisées et joindre ces informations financières dans ses états financiers annuels;

4.5.3 autoriser le Contrôleur général de la Ville ou son représentant, à examiner en tout temps durant les heures régulières d'ouverture de bureau, tout document concernant les affaires et les comptes de l'Organisme, notamment, les livres et registres comptables ainsi que les pièces justificatives. De plus, l'Organisme accepte de collaborer et de mettre du personnel à la disposition de la Ville, durant les heures normales de bureau, pour répondre à ses questions et lui fournir une copie, sur simple demande et sans frais additionnels, de ces livres et registres comptables et de toutes pièces justificatives lui permettant de s'assurer de la bonne exécution de la présente Convention;

4.5.4 déposer auprès du Responsable son Rapport annuel dans les quatre-vingt-dix (90) jours de la clôture de son exercice financier;

4.5.5 dans la mesure où le cumul de toutes contributions financières que la Ville verse à l'Organisme au cours d'une même année civile est d'une valeur de cent mille dollars (100 000 $) et plus, et ce, peu importe que telle contribution soit versée par le conseil municipal, le conseil d'agglomération, un conseil d'arrondissement ou le comité exécutif, transmettre pour chaque année de la présente Convention au Vérificateur général de la Ville (1550, rue Metcalfe, bureau 1201, Montréal, Québec, H3A 3P1), ses états financiers vérifiés conformément à l'article 107.9 de la *Loi sur* les cités et villes, et transmettre, pour chaque année de la présente Convention, au Responsable, copie desdits états financiers vérifiés, le tout au plus tard quatre-vingt-dix (90) jours après la fin de son exercice financier;

4.5.6 dans la mesure où le cumul de toutes contributions financières que la Ville verse à l'Organisme au cours d'une même année civile est d'une valeur de moins de cent mille dollars (100 000 $), et ce, peu importe que telle contribution soit versée par le conseil municipal, le conseil d'agglomération, un conseil d'arrondissement ou le comité exécutif, transmettre pour chaque

année de la présente Convention au Responsable ses états financiers au plus tard quatre-vingt-dix (90) jours après la fin de son exercice financier;

4.5.7 à la Date de terminaison, remettre à la Ville, dans les cinq (5) jours d'une demande écrite du Responsable, toute somme non engagée à cette date dans la réalisation du Projet;

4.6 Conseil d'administration

4.6.1 si ces documents n'ont pas déjà été remis, remettre au Responsable dans les trente (30) jours de la signature de la présente Convention, une copie des règlements généraux de l'Organisme ainsi qu'une copie de ses lettres patentes;

4.6.2 à la demande de la Ville, permettre à un représentant de la Ville d'assister, à titre d'observateur seulement, aux assemblées générales et aux réunions du conseil d'administration de l'Organisme et à cette fin, lui faire parvenir un avis de convocation dans les délais prévus dans les règlements généraux de l'Organisme;

4.7 Responsabilité

4.7.1 garantir et tenir la Ville indemne de toutes réclamations, demandes, recours et de tous dommages de quelque nature que ce soit en raison de la présente Convention. L'Organisme s'engage également à prendre fait et cause pour la Ville, ses employés, représentants et mandataires dans toute réclamation, demande, recours ou poursuite intentée contre cette dernière par des tiers en raison de la présente Convention et sans limiter la généralité de ce qui précède, en raison de la licence concédée à l'article 11 de la présente Convention, et la tient indemne en capital, frais et intérêts de tout jugement, toute condamnation ou de toute décision qui pourrait être prononcés contre elle et de toute somme qu'elle aura déboursée avant ou après jugement en raison de ce qui précède;

4.7.2 assumer seule toute la responsabilité à l'égard des tiers et à assumer seule la responsabilité de toute action, réclamation ou demande que peut occasionner l'exécution de la présente Convention;

4.8 Séance du conseil municipal ou du comité exécutif

lorsque la contribution financière est accordée par le conseil municipal ou le comité exécutif, qu'elle est d'une valeur de cent mille dollars (100 000 $) et plus, et dans la mesure où le Responsable en fait la demande, être présent, par l'intermédiaire de ses dirigeants, lors d'une séance du conseil municipal ou du comité exécutif, selon le règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne de ces instances et répondre aux questions posées par ses membres relativement à la présente Convention.

4.9 L'Organisme accepte que ses documents soient accessibles comme s'il était assujetti à la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*;

À cette fin, l'Organisme s'engage envers la Ville à lui donner accès à tous ses documents sauf, les documents visés par le secret professionnel, si une demande d'accès à des documents qui lui appartiennent est déposée auprès de la Ville. Il ne peut en aucun cas invoquer les restrictions prévues par la Loi pour refuser de transmettre ces documents à la Ville;

Le traitement des documents de l'Organisme remis à la Ville sera assuré par le responsable de l'accès aux documents de la Ville et celui-ci donnera accès aux documents de l'Organisme en application de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*.

ARTICLE 5
OBLIGATIONS DE LA VILLE

5.1 **Contribution financière**

En considération de l'exécution par l'Organisme de toutes et chacune des obligations contenues à la présente Convention, la Ville convient de lui verser la somme maximale de cinq cent mille dollars (500 000 $), incluant toutes les taxes applicables, le cas échéant, devant être affectée à la réalisation du Projet.

5.2 **Versements**

La somme sera remise à l'Organisme en deux versements :

- un premier versement au montant de quatre cent cinquante mille dollars (450 000 $) dans les trente (30) jours de la signature de la présente Convention;

- un deuxième versement au montant de cinquante mille dollars (50 000 $), au plus tard le 1er décembre 2020 et conditionnellement à ce que le montant du premier versement ait été entièrement utilisé.

Chaque versement est conditionnel à ce que l'Organisme ait respecté les termes et conditions de la présente Convention.

5.3 **Ajustement de la contribution financière**

Le Responsable peut exiger la remise par l'Organisme de toute somme n'ayant pas servi à la réalisation du Projet. De plus, le Responsable pourra réduire le montant de la contribution financière si la réalisation du Projet ne requiert plus la somme maximale.

5.4 **Aucun intérêt**

L'Organisme ne pourra en aucun cas réclamer de la Ville des intérêts pour versements effectués en retard.

ARTICLE 6
GOUVERNANCE ET ÉTHIQUE

6.1 L'Organisme doit, dans la réalisation des activités et du Projet prévus à la présente Convention, agir selon les règles de conduite d'une personne avisée et prudente, de manière à ne porter aucun préjudice à la Ville ou à des tiers.

6.2 L'Organisme doit prendre toutes les mesures requises pour éviter des conflits d'intérêts et doit se conformer aux directives émises par le Responsable à cet égard.

L'Organisme doit notamment informer le Responsable, par écrit, de tout contrat devant être conclu par l'un des membres de son conseil d'administration avec la Ville ou avec l'Organisme.

6.3 L'Organisme doit utiliser la contribution financière octroyée dans le cadre de la présente Convention aux fins qui y sont prévues, cette contribution ne pouvant en aucun cas servir à payer le salaire d'un employé ou les honoraires de tout tiers qui fait du démarchage pour le compte de l'Organisme.

ARTICLE 7
DÉFAUT

7.1 Il y a défaut :

7.1.1 si l'Organisme n'observe pas quelque engagement pris aux termes de la présente Convention;

7.1.2 si l'Organisme fait une cession de biens, est réputé avoir fait une cession de biens ou fait l'objet d'une ordonnance de séquestre;

7.1.3 si l'administration de l'Organisme passe entre les mains de tiers, qu'il s'agisse de fiduciaires ou autres, en vertu d'un acte consenti par l'Organisme pour garantir l'exécution de ses obligations ou de celles de tiers;

7.1.4 si l'Organisme perd son statut d'organisme sans but lucratif ou cesse d'être reconnu comme tel par les autorités fiscales.

7.2 Dans les cas prévus au sous-paragraphe 7.1.1, le Responsable avise par écrit l'Organisme du défaut et lui demande d'y remédier dans le délai qu'il détermine. Le Responsable peut retenir tout versement tant que l'Organisme n'a pas remédié au défaut. Si malgré cet avis, l'Organisme refuse ou néglige de remédier à tel défaut dans le délai imparti, la présente Convention sera résiliée de plein droit, sous réserve de tout recours pouvant être exercé par la Ville pour les dommages occasionnés par ce défaut.

7.3 Dans les cas prévus aux sous-paragraphes 7.1.2, 7.1.3 et 7.1.4, la présente Convention est résiliée de plein droit sans avis ni délai, dès la survenance de l'événement.

7.4 S'il est mis fin à la présente Convention en application des articles 7.2 ou 7.3, toute somme non versée à l'Organisme cesse de lui être due, ce dernier devant également remettre à la Ville toute somme non encore engagée dans le Projet reçue de celle-ci. La Ville peut aussi exiger le remboursement de tout ou partie des sommes déjà versées à l'Organisme.

ARTICLE 8
RÉSILIATION

8.1 La Ville peut, à sa discrétion, mettre fin en tout temps à la présente Convention, sans indemnité pour quelque dommage que ce soit subi par l'Organisme, sur préavis écrit de trente (30) jours, en acquittant le coût des activités déjà réalisées dans le cadre du Projet.

8.2 L'Organisme convient expressément de n'exercer aucun recours contre la Ville en raison de la résiliation de la présente Convention.

8.3 Toute somme non versée à l'Organisme cesse de lui être due. Ce dernier doit également remettre à la Ville toute somme non encore engagée dans le Projet reçue de celle-ci.

ARTICLE 9
DURÉE

La présente Convention prend effet à sa signature par les Parties et se termine, sous réserve des articles 7 et 8, lorsque les Parties ont rempli leurs obligations, mais au plus tard le 30 décembre 2020.

Nonobstant la fin de la présente Convention prévue ci-haut, il est entendu que les articles 4.5.1, 4.5.3, 4.5.4, 4.5.5, 4.5.6, 4.5.7, 4.7, 4.8 et 11 continueront à produire leurs effets entre les Parties.

ARTICLE 10
ASSURANCES

10.1 L'Organisme doit souscrire, à ses frais, et maintenir en vigueur pendant toute la durée de la présente Convention, un contrat d'assurance responsabilité civile accordant par accident ou événement une protection minimale de deux millions de dollars (2 000 000 $) pour les blessures corporelles, pour les dommages matériels et pour les préjudices et dans laquelle la Ville est désignée comme coassurée.

10.2 De plus, le contrat d'assurance doit contenir un avenant stipulant que l'assureur doit donner à la Ville, par courrier recommandé ou poste certifiée, un avis écrit de trente (30) jours en cas de modification ou de résiliation du contrat d'assurance par

l'Organisme ou l'assureur. Aucune franchise stipulée dans le contrat d'assurance ne sera applicable à la Ville.

10.3 L'Organisme s'engage à remettre au Responsable, dans les dix (10) jours de la signature de la présente Convention, une copie de la police d'assurance ou du certificat de la police. L'Organisme doit fournir, à chaque année, le certificat de renouvellement de la police d'assurance, au moins quinze (15) jours avant son échéance.

ARTICLE 11
LICENCE

L'Organisme concède à la Ville, à titre gratuit, une licence non exclusive, pour la durée maximale du droit d'auteur prévue par la loi, sans limite territoriale, pour son propre usage et irrévocable, lui permettant notamment de reproduire, de traduire, de publier et de communiquer au public, par quelque moyen que ce soit, en totalité ou en partie, les renseignements liés aux travaux ou documents en lien avec le Projet réalisé par l'Organisme, ses employés ou ses soustraitants. La Ville n'utilisera ces renseignements et ces documents qu'à des fins municipales.

ARTICLE 12
DÉCLARATIONS ET GARANTIES

12.1 L'Organisme déclare et garantit :

12.1.1 qu'il a le pouvoir de conclure la présente Convention et d'exécuter toutes et chacune des obligations qui lui sont imposées en vertu de celle-ci;

12.1.2 que les droits de propriété intellectuelle pour tout document, travail écrit, représentation ou activité ayant lieu sous son contrôle en lien avec le Projet ont été dûment acquittés et que ces représentations ou activités peuvent valablement avoir lieu;

12.1.3 qu'il détient et a acquis de tout tiers, le cas échéant, tous les droits lui permettant de réaliser la présente Convention et notamment ceux lui permettant de consentir la licence prévue à l'article 11 de la présente Convention;

12.1.4 que toutes et chacune des obligations qu'il assume en vertu de la présente Convention constituent des considérations essentielles sans lesquelles la Ville n'aurait pas signée celle-ci.

ARTICLE 13
DISPOSITIONS GÉNÉRALES

13.1 Entente complète

La présente Convention constitue la totalité et l'intégralité de l'entente intervenue entre les Parties.

13.2 Divisibilité

Une disposition de la présente Convention jugée invalide par un tribunal n'affecte en rien la validité des autres dispositions qui conservent leur plein effet et force exécutoire.

13.3 Absence de renonciation

Le silence de l'une ou l'autre des Parties ou son retard à exercer un droit ou un recours ne doit jamais être interprété comme une renonciation de sa part à tel droit ou recours.

13.4 Représentations de l'Organisme

L'Organisme n'est pas le mandataire de la Ville et ne peut, par ses actes ou omissions, engager la responsabilité de cette dernière ou la lier de toute autre façon.

13.5 Modification à la présente Convention

Aucune modification aux termes de la présente Convention n'est valide si elle est effectuée sans l'accord écrit préalable des deux (2) Parties.

13.6 Lois applicables et juridiction

La présente Convention est régie par les lois du Québec et toute procédure judiciaire s'y rapportant doit être intentée dans le district judiciaire de Montréal.

13.7 Ayants droit liés

La présente Convention lie les Parties aux présentes de même que leurs successeurs et ayants droit respectifs.

13.8 Cession

Les droits et obligations de l'une ou l'autre des Parties ne peuvent être cédés qu'avec l'accord écrit préalable de l'autre Partie.

L'Organisme ne peut consentir une hypothèque ou donner en garantie à un tiers les sommes qui lui sont versées par la Ville en vertu de la présente Convention.

13.9 Avis et élection de domicile

Tout avis ou document à être donné ou transmis relativement à la présente Convention est suffisant s'il est consigné dans un écrit et expédié par un mode de communication qui permet à la Partie expéditrice de prouver sa livraison au destinataire.

Élection de domicile de l'Organisme

L'Organisme fait élection de domicile au 6750 ave de l'Esplanade, bur. 102, Montréal, QC, H2V 4M1, et tout avis doit être adressé à l'attention de la directrice des opérations et du

développement. Pour le cas où il changerait d'adresse sans dénoncer par écrit à la Ville sa nouvelle adresse, l'Organisme fait élection de domicile au bureau du greffier de la Cour supérieure pour le district de Montréal, chambre civile.

Élection de domicile de la Ville

La Ville fait élection de domicile au 801 rue Brennan, Montréal, Québec, H3C 0G4 et tout avis doit être adressé à l'attention du Responsable.

13.10 Exemplaire ayant valeur d'original

La présente Convention peut être signée séparément à même un nombre infini d'exemplaires distincts qui sont tous des originaux, mais qui pris collectivement, ne forment qu'un seul et même document. Chaque exemplaire peut être transmis par télécopieur ou courriel et la copie ainsi transmise a le même effet qu'un original.

EN FOI DE QUOI, LES PARTIES ONT SIGNÉ EN DEUX (2) EXEMPLAIRES, À MONTRÉAL, À LA DATE INDIQUÉE EN REGARD DE LEUR SIGNATURE RESPECTIVE.

Le .....e jour de ..... 20__

VILLE DE MONTRÉAL

Par : _____
Me Yves Saindon

Le .....e jour de ..... 20__

RÉCOLTE

Par : _____
Dominique Lalonde

Cette convention a été approuvée par le conseil municipal de la Ville de Montréal, le e jour de ……. 2020 (Résolution CM).

ANNEXE 1

Description du projet

Titre	**DOSSIER DE PROJET**
Description et Utilité	Ce Projet vise à raffiner la proposition faite par l'Organisme lors du dépôt de sa fiche projet pour la mise en candidature de la Ville de Montréal au Défi des villes intelligentes et de mettre en place les ressources humaines et matérielles pour assurer sa capacité de réalisation pour les prochaines étapes. Le présent Projet est donc la première étape en vue de lui octroyer des subventions subséquentes pour la réalisation de son initiative. En 2020, 3 phases sont prévues afin de compléter le dossier de projet du système alimentaire local et intégré: **Phase 1: Validation d'engagement des partenaires** ・Engagement et ré-engagement des partenaires et concertation des acteurs clés ・Re-valider les besoins et les rôles des partenaires dans ce projet **Phase 2: Élaboration du plan d'action collectif** Le plan d'action considérera les aspects d'infrastructure, matérielle et humaine,les possibilités de mutualisation des services, ainsi que la réglementation en place et ce, pour chacune des étapes du cycle alimentaire et dans une perspective de développement durable: production, transformation, distribution, consommation et post-consommation. **Phase 3: Validation du plan d'action collectif** ・Établir des objectifs pour l'ensemble du projet ・Accompagnement des partenaires dans l'élaboration de leurs rôles et responsabilités ・Répertorier des processus d'évaluation déjà en place auprès des partenaires (au sein de leurs entreprises respectif) Étape 1: confirmer l'opportunité Étape 2: ré-analyser des options présélectionnées Étape 3: évaluer les options et meilleure piste pour aller de l'avant Le dossier de projet produit à l'issu du présent Projet indiquera : ・ les raisons pour lesquelles le projet doit être entrepris dans le cadre du programme de Villes intelligentes, ・ les besoins auxquels le projet répond, ・ les résultats escomptés et comment ils seront mesurés, ・ la définition de ce qui sera livré, et de comment ce devrait être livré,

	▪ la planification de la prochaine phase (qui, quand, quoi, comment et combien pour la phase de planification). Il s'agira de la base de référence pour partager une vision commune de l'initiative du partenaire, et des raisons pour lesquelles cette initiative devrait être financée dans le cadre du programme de Villes intelligentes. Le rapport de phase sur ce qui a été produit présentera: ▪ un résumé de ce qui a été fait pour développer le dossier de projet et des résultats obtenus; ▪ les leçons apprises pertinentes pour les suites du projet ou pour d'autres partenaires complétant le même genre de document. Il s'agira de la base de référence pour le versement final des fonds prévus dans l'annexe 3 de la convention (financement).
Composition	Dossier de projet: ▪ Raison d'être et objectifs du projet ▪ Description de ce qui sera produit dans le cadre du projet ▪ Description de comment le projet sera réalisé et reflète les engagements en lien avec la Candidature de la Ville au défi des villes intelligentes ▪ Planification globale du projet ▪ Évaluation des coûts en lien avec le projet ▪ Gouvernance propre au projet ▪ Plan pour la phase suivante Rapport de phase: ▪ Revue de ce qui a été livré ▪ Résultats ▪ Coûts et échéancier par livrable ▪ Risques et enjeux qui se sont présentés ▪ Leçons apprises ▪ Recommandations pour la suite du projet
Éléments requis pour la production du dossier de projet	▪ Documentation sur la situation actuelle ▪ Analyses des besoins ▪ Analyses des parties prenantes ▪ Analyses de faisabilité ▪ Études de marché (préliminaires) ▪ Tout autre document permettant d'enrichir ce qui est présenté dans le **Dossier du projet** et le **Rapport de phase**.
Format et présentation	Utilisez les gabarits fournis par l'équipe du programme du Défi des villes intelligentes de l'Unité administrative (dans la bibliothèque de références sur le disque partagé dans Google Drive) et imprimer la version finale en PDF.

Responsabilités	▪ Réalisation du document : Partenaire recevant la subvention ▪ Suivi périodique : Équipe du Défi des Villes intelligentes ▪ Acceptation : Comité de direction du Défi
Échéancier	▪ Remise du **dossier de projet** au plus tard le 30 octobre 2020 ▪ Remise du **rapport de phase** au plus tard le 30 décembre 2020
Principaux critères de qualité à respecter à la satisfaction de la Responsable	▪ Alignement et respect des engagements énoncés dans la candidature ▪ Les informations présentées dans le document doivent être appuyés sur des faits ou des informations vérifiables. ▪ Le **dossier de projet** démontre clairement la capacité du partenaire à mener le projet.

ANNEXE 2

PROTOCOLE DE VISIBILITÉ

Ce protocole de visibilité précise les principes et les modalités de communication qui guideront l'organisme subventionné dans la mise en œuvre du protocole d'entente préalablement convenu.

1. Visibilité

L'Organisme doit :

1.1. Développer, présenter, faire approuver et réaliser une stratégie ou des actions de communication répondant aux exigences du Protocole de visibilité.

1.2. S'assurer que tous les sous-traitants engagés par l'Organisme respectent les obligations en matière de communication, de normes de visibilité et respectent la Charte de la langue française.

2. Communications

L'Organisme doit :

2.1. Reconnaissance de la contribution de la Ville de Montréal

- Faire état de la contribution de la Ville et souligner le partenariat dans toutes les communications relatives au Projet.
- Sur les médias sociaux, souligner le partenariat et remercier la Ville pour son soutien.
- Mentionner verbalement la participation financière de la Ville lors des activités publiques organisées dans le cadre du projet et lors du bilan.
- Apposer les logos de la Ville sur tous ses outils de communication imprimés et électroniques, notamment les affiches, les dépliants, les journaux, le site Internet, les bandeaux web, les infolettres, les communiqués de presse, les lettres de remerciement, les certificats de participation, etc.

Les logos de Montréal devront également figurer sur toutes les publicités, et ce, peu importe le format, le support ou le véhicule. Dans le cas où l'insertion des logos de la

Ville n'est pas possible, l'organisme doit ajouter le libellé suivant : ***Fier partenaire de la Ville de Montréal***

- Soumettre pour approbation (visibilite@ville.montreal.qc.ca) tous les textes soulignant la contribution financière de la Ville et tous les documents où figurent les logos de la Ville, au moins **10 jours ouvrables** avant leur diffusion.
- S'il y a lieu, ajouter les logos de la Ville en clôture de toute publicité télé ou web. Les logos de Montréal peuvent faire partie d'un regroupement de partenaires. Par contre, à titre de partenaire principal, il devra être mis en évidence.
- Ajouter les logos de la Ville sur tous les panneaux remerciant les collaborateurs.

2.2. Relations publiques et médias

- Assurer l'accréditation média des représentants de la Ville (incluant les blogueurs, photographes, caméramans ou autres professionnels qu'ils ont mandatés) et prendre en charge la gestion des droits des artistes quant aux photos, vidéos et autres contenus diffusés sur les plateformes de la Ville, à des fins strictement promotionnelles et non commerciales.
- Lors d'une annonce importante impliquant la Ville:
    - Inviter par écrit la mairesse à participer aux conférences de presse et aux événements médiatiques liés au Projet ou à l'activité, un minimum de 20 jours ouvrables à l'avance;
    - Soumettre pour approbation au cabinet de la mairesse et du comité exécutif le scénario du déroulement, l'avis média et le communiqué concernant le Projet;
    - Offrir au cabinet de la mairesse et du comité exécutif la possibilité d'insérer une citation du représentant politique dans le communiqué, un minimum de 20 jours ouvrables à l'avance.

Note : Pour adresser une demande au cabinet de la mairesse et du comité exécutif, veuillez utiliser le courriel suivant : mairesse@ville.montreal.qc.ca

2.3. Normes graphiques et linguistiques

- Respecter la mise en application des normes et règles d'utilisation du logotype de la Ville et ses normes d'utilisation (disponible sur le site Internet à l'adresse suivante : ville.montreal.qc.ca/logo).
- Respecter l'ordre convenu pour le positionnement du logo de la Ville et des signatures des autres partenaires sur tous les outils promotionnels (communiqués, lettres, bannières, panneaux, etc.).
- Respecter les lois et la réglementation applicables au Québec, notamment les dispositions de la Charte de la langue française (L.R.Q., c. C-11).

2.4. Publicité et promotion

- Convenir et remettre des photographies et/ou des vidéos officielles à la Ville et, libres de droits, qui pourront être utilisées pour la promotion de Montréal, sur Internet ou sur tout autre support média. Les dites photos ou vidéos devront être fournies au moment de l'amorce de la campagne promotionnelle. Une série de photographies post-événement devront également être remises.
- Ajouter un hyperlien vers le site de la Ville sur le site Internet du Projet ou de l'événement.
- Faire approuver les outils publicitaires et promotionnels par la Ville (visibilite@ville.montreal.qc.ca) avant leur impression et leur diffusion.
- Fournir un espace publicitaire d'une demi-page dans le programme de l'événement, si applicable. La publicité sera fournie par la Ville.
- Offrir d'inclure un mot officiel de la Ville dans le programme de l'événement. La demande doit être faite par écrit, un minimum de 30 jours ouvrables à l'avance. Pour adresser une demande, veuillez utiliser les mêmes coordonnées que celles apparaissant dans l'encadré du présent Protocole de visibilité.
- Permettre à la Ville d'installer des bannières promotionnelles (ou autres supports à être déterminés) sur le ou les sites de l'activité ou lors d'interventions publiques.
- Permettre à la Ville de s'annoncer gratuitement sur les différents véhicules publicitaires ou de diffusion sur le ou les sites de l'activité ou de l'événement (ex. : écrans numériques géants).
- Offrir à la Ville la possibilité d'adresser un message promotionnel aux participants lorsqu'il y a présence d'un animateur sur le site d'une activité. Un message sera préparé à cet effet par la Ville.
- Lors de la tenue de l'événement (ou d'une activité) et si le contexte s'y prête, offrir à la Ville un emplacement gratuit pouvant aller jusqu'à 10 pi x 20 pi afin d'y installer un kiosque d'exposition ou toute autre structure permettant une interaction

avec le public. Cet emplacement devra être situé dans un secteur fréquenté et être alimenté en électricité.

- S’assurer de la présence du logo de la Ville dans le champ de vision d’au moins une caméra lorsqu’il y a une captation de l’événement par une chaîne de télévision ou lors d’une webdiffusion.

2.5. Événements publics

- Inviter la mairesse à participer aux événements publics organisés dans le cadre du Projet. La demande doit être faite par écrit, un minimum de **20 jours ouvrables** à l’avance.
- Coordonner et effectuer le suivi des événements avec le cabinet de la mairesse.
- Valider les règles protocolaires du cabinet en matière d’événements publics.

Pour joindre le cabinet politique pour la tenue d’événements publics, veuillez utiliser les mêmes coordonnées que celles apparaissant dans l’encadré plus haut, en précisant que le projet ou l’activité est subventionné(e) par la Ville de Montréal.

Si vous avez des questions concernant le protocole de visibilité, vous pouvez joindre la Ville de Montréal à l’adresse courriel suivante : visibilite@ville.montreal.qc.ca

À noter : les organismes subventionnés doivent communiquer avec le cabinet de la mairesse pour une invitation ou encore pour une citation dans un communiqué. La demande faite à la mairesse doit être envoyée à l'adresse suivante : mairesse@ville.montreal.qc.ca

RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX

Adoptés à Montréal le 31 octobre 2018

Ratifiés à Montréal le 15 novembre 2018

Mis à jour à Montréal le 19 septembre 2019

CHAPITRE 1 // DÉFINITIONS

Dans les présents règlements généraux, les expressions suivantes désignent :

a. L'Organisme : Collectif Récolte
b. Le CA : le conseil d'administration de Collectif Récolte;
c. Direction générale : Principale personne responsable de la direction et de l'administration de Collectif Récolte;
d. Équipe employée : Ensemble des personnes employées par Collectif Récolte, incluant celles au statut de travailleur autonome, mais excluant les consultants ponctuels impliqués dans le collectif au sens large;
e. Règlements généraux : ce document et les modifications qui pourront y être apportées;
f. Régie interne : règlement distinct régissant les pratiques administratives de Collectif Récolte;
g. La Loi : la Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif (L.C. 2009, ch. 23);
h. Consultant: Personne collaborant ponctuellement à des mandats de Récolte comme travailleur autonome impliqué dans le collectif au sens large mais non impliquée dans la gestion de l'Organisme;
i. Bénévole : personne physique offrant son travail au sein de Collectif Récolte ou d'une entité liée et ce, sans rémunération;
j. AG : Assemblée générale des membres de Collectif Récolte;
k. AGA : Assemblée générale annuelle des membres de Collectif Récolte.

CHAPITRE 2 // DESCRIPTION

2.1 Appellation

Le nom officiel de l'Organisme est « Collectif Récolte ». Le nom usuel et utilisé pour le logo, Récolte, a déjà fait l'objet d'un enregistrement comme nom alternatif auprès du Registraire des entreprises du Québec.

2.2 Siège social

Le siège social de Collectif Récolte est situé sur le territoire de Montréal, à l'endroit que détermine le conseil.

2.3 Logo

L'utilisation du logo officiel doit être autorisée par une personne représentant Collectif Récolte (personne employée ou membre du CA), et ce, avant que celui-ci ne soit apposé sur une affiche, bannière, etc. ou reproduit dans un courriel, sur un site Internet ou au sein des « réseaux sociaux ».

Le logo officiel de Collectif Récolte est le suivant :



La variation suivante est également possible :



L'utilisation de versions monochromes est aussi de mise lorsqu'il n'est pas possible d'utiliser la couleur.

2.4 Statut légal

Collectif Récolte est un organisme à but non lucratif indépendant constitué selon la Loi canadienne sur les organismes à but non lucratif et dont le numéro d'entreprise du Québec est le 1173101131.

2.5 Mission

Récolte est une organisation à but non lucratif dont la mission consiste à renforcer l'impact et la pérennité des projets en innovation sociale alimentaire, c'est-à-dire ceux qui nous permettent de nous alimenter d'une manière écologique, abordable et saine. Nous les accompagnons en contribuant à créer les conditions favorables à leur essor et en travaillant à lever les barrières qui freinent les porteurs de projet. Notre action se décline en trois volets principaux: consultation (services d'accompagnement), projets collectifs et mobilisation. Nos objectifs? Aider les porteurs de projet à développer les compétences dont ils ont besoin, soutenir leurs efforts de mobilisation, et leur permettre de créer des maillages avec une diversité d'acteurs..

2.6 Objectifs

Collectif Récolte vise notamment à :

a. Améliorer la connaissance des écosystèmes alimentaires chez les acteurs institutionnels ou les bailleurs de fonds ayant le pouvoir de faciliter l'émergence et la pérennité de projets socialement innovants;
b. Soutenir la compréhension et l'adoption d'approches écosystémiques sur le territoire, à savoir des approches qui vont au-delà des silos, des échelles, considèrent les dynamiques locales et les impacts à long-terme des actions mises en place;
c. Faciliter le développement de projets collaboratifs socialement innovants en créant des opportunités de maillage;
d. Contribuer à la création, au test et à la consolidation de nouveaux modèles d'affaires;
e. Documenter ses démarches et son impact afin de faciliter le transfert et la reproduction de projets dans d'autres écosystèmes québécois liés;
f. Déclencher et accompagner des évolutions au niveau des ressources de financement et de la réglementation afin de lever les barrières pour les porteurs de projets.

2.7 Approche

Collectif Récolte adopte une double approche, écosystémique et d'innovation sociale, en résolvant les enjeux sociaux identifiés en co-création avec les porteurs de projets visant à transformer durablement l'écosystème alimentaire local et en créant ou renforçant les liens entre les parties prenantes locales.

Collectif Récolte privilégie en tout temps une approche de collaboration avec toute la diversité des acteurs de l'écosystème alimentaire, qu'ils soient institutionnels, corporatifs, communautaires, universitaires, ou issus de l'économie sociale.

2.8 Valeurs

Collectif Récolte s'inscrit dans le secteur de l'économie sociale et adhère à ces principes :

a. l'entreprise a pour but de répondre aux besoins de ses membres ou de la collectivité ;
b. l'entreprise n'est pas sous le contrôle décisionnel d'un ou de plusieurs organismes publics au sens de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (chapitre A-2.1);
c. les règles applicables à l'entreprise prévoient une gouvernance démocratique par les membres ;
d. l'entreprise aspire à une viabilité économique ;
e. les règles applicables à l'entreprise interdisent la distribution des surplus générés par ses activités ;
f. les règles applicables à la personne morale qui exploite l'entreprise prévoient qu'en cas de dissolution, le reliquat de ses biens doit être dévolu à une autre personne morale partageant des objectifs semblables.

CHAPITRE 3 // MEMBRES

3.1 Membres individuels

Peut devenir membre de Collectif Récolte, toute personne physique qui s'engage à respecter la mission, les objectifs et les valeurs de l'Organisme et à, au choix, durant son année de membership:

a. Collaborer avec l'Organisme comme consultant autonome sur au moins un mandat
b. Animer au moins un atelier à travers la série d'événements Parler la bouche pleine
c. Être participant à au moins un évènement organisé par l'Organisme
d. Offrir au moins 5 heures de bénévolat à l'Organisme

La liste des membres de Collectif Récolte est actualisée annuellement, en date de la convocation de l'AGA.

Le droit d'adhésion à titre de membre individuel est sans frais. Si un membre ne renouvelle pas son adhésion en remplissant le formulaire de membership individuel avant l'AGA, il est considéré comme n'était plus un membre de Collectif Récolte.

3.2 Membres organisationnels

Peuvent devenir membres organisationnels de Collectif Récolte, les entreprises qui partagent les valeurs de l'Organisme et souhaitent appuyer de bonne foi sa mission, notamment les organismes à but non lucratif, coopératives, organisations publiques ou parapubliques. Le membre organisationnel devra satisfaire les règles d'adhésion alors en vigueur, énoncées par résolution du CA. Toutefois l'acceptation de l'organisation à titre de membre organisationnel de Collectif Récolte, en plus d'être sujette à satisfaire les règles d'adhésion alors en vigueur, l'est également à l'approbation discrétionnaire du CA.

Les membres organisationnels doivent payer une cotisation dont le montant est fixé par résolution du CA pour avoir le droit d'être membres. La cotisation est payable intégralement au plus tard 10 jours avant chaque AGA. Si le membre organisationnel ne paie pas sa cotisation dans le délai imparti, la direction générale lui fait parvenir un avis de défaut à son adresse désignée. Tant que la cotisation n'est pas payée, le membre est réputé en défaut et n'est plus membre de Collectif Récolte. Le membre organisationnel en défaut ne peut assister aux assemblées ou réunions tant que sa cotisation n'est pas payée. Si un membre organisationnel cesse d'avoir cette qualité avant la fin d'une année civile pour laquelle une cotisation a été payée, il n'y aura pas de remboursement de sa cotisation.

CHAPITRE 4 // INSTANCES

4.1 Assemblée générale

4.1.1 Mandat

L'assemblée générale est l'instance suprême de Collectif Récolte et a pour rôle de veiller à l'orientation générale et de faire le point notamment sur la situation annuellement.

4.1.2 Pouvoirs et responsabilités

a. Adopter le procès-verbal de l'AG précédente;
b. Combler les sièges vacants du CA;
c. Destituer une personne siégeant au CA de ses fonctions (uniquement lorsque constituée en assemblée générale extraordinaire);
d. Nommer la firme responsable de la vérification comptable annuelle;
e. Ratifier ou rejeter les modifications aux règlements généraux adoptées par le CA.

4.1.3 Composition

Les membres en règle de Collectif Récolte à la date de l'AG peuvent participer à celle-ci.

4.1.4 Droit de vote

Chaque membre a le droit de voter à chaque assemblée des membres, peu importe son statut et ce, selon le principe *un membre, un vote*. Les votes par procuration ou à distance ne sont pas acceptés et seuls les membres présents peuvent prendre part aux débats et voter. Les membres organisationnels et entités liées peuvent être représentés par une personne ou plusieurs personnes, qui a ou auront la capacité d'agir et de prendre des décisions au nom du membre organisationnel, le tout en respectant le ratio d'un membre, un vote.

4.1.5 Procédures

Les membres actifs présents lors de l'ouverture d'une assemblée des membres en constituent le quorum. Le quorum n'est requis que pour l'ouverture des assemblées des membres.

Le point relatif à l'élection des membres du CA se tient à huis clos.

Les délibérations et la prise de décisions en AG sont régies par le Code Morin. En cas de différence entre ce document et les présents règlements généraux, ces derniers ont préséance. Le Code doit être disponible publiquement.

4.1.6 Assemblée générale annuelle

L'assemblée générale annuelle a lieu dans les 6 mois suivant la fin de l'année financière précédente tel que prescrit par la Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif. L'AGA est convoquée par le conseil d'administration. Le délai de convocation est d'au moins sept (7) jours ouvrables. La convocation peut se faire par des moyens électroniques ou par téléphone.

Lors de cette Assemblée générale annuelle, les membres se réunissent afin de :

a. Recevoir le rapport annuel;
b. Recevoir les états financiers (bilan, états des résultats et flux de trésorerie) de Collectif Récolte pour la dernière année financière;
c. Recevoir le plan d'action annuel;
d. Élire les membres du conseil d'administration;
e. Modifier les règlements généraux si un point explicite à cet effet figure à l'ordre du jour et si les modifications proposées ont été acheminées aux membres avec la convocation.

4.1.7 Assemblée générale extraordinaire

Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée en tout temps par le CA ou une demande signée par plus de 10% des membres en règle de Collectif Récolte au moment de la pétition. Cette pétition doit contenir les points à traiter à l'ordre du jour. Dans ce dernier cas, c'est la coordination générale qui est responsable de l'organisation de l'assemblée.

Le délai de convocation est d'au moins cinq (5) jours ouvrables. L'assemblée générale extraordinaire ne peut traiter que des objets annoncés dans l'avis de convocation.

4.2 Conseil d'administration

4.2.1 Mandat

Le CA a pour rôle de veiller à la bonne administration, à l'atteinte des objectifs et au respect de la mission et des principes et orientations de Collectif Récolte.

4.2.2 Pouvoirs et responsabilités

Le CA possède les pouvoirs et responsabilités suivants :

a. Établir les priorités et les orientations de l'organisme;
b. Adopter les prévisions budgétaires et les états financiers de l'organisme;
c. Créer un ou plusieurs comités, établir la procédure visant la création et les règles de fonctionnement de tels comités et investir tels comités d'une partie de ses pouvoirs;
d. Nommer la direction générale de l'organisme, procéder à son évaluation et fixer sa rémunération;
e. Élire annuellement les officiers de l'organisme;
f. Adopter les politiques et les procédures de régie interne de l'organisme.

Un administrateur qui a un intérêt direct et personnel dans une question qui fait l'objet de délibérations du Conseil ne peut voter sur cette question et doit divulguer cet intérêt, sous peine de déchéance de sa charge.

4.2.3 Composition

Le CA est composé d'un maximum de onze personnes. Parmi celles-ci :

a. Au moins cinq sont des personnes élues provenant des membres individuels
b. Au maximum trois sont des personnes élues provenant des membres organisationnels

4.2.4 Mandats et élections

Le mandat normal des membres du CA dure deux ans sauf en cas de recommandation contraire du conseil d'administration aux membres de l'AG lors de l'élection de ces administrateurs. La durée maximale d'un mandat est de deux ans avec possibilité de réélection.

Les membres du CA sont en poste jusqu'à la clôture de l'assemblée générale annuelle suivant la fin de leur mandat.

Les membres du CA peuvent effectuer un maximum de trois mandats consécutifs.

Lors des années impaires, 6 postes sur 11 seront mis en élection, et lors des années paires, les 5 autres postes seront mis en élection. L'AGA permettra également de combler les postes laissés vacants..

4.2.5 Postes

Le CA choisit parmi ses membres les personnes occupant les sièges de la présidence, du secrétariat et de la trésorerie.

La présidence a pour rôle de coordonner le travail du conseil d'administration et d'assurer qu'il remplit son rôle. Elle peut également représenter l'Organisme lorsqu'une présidence est exigée par un acteur externe ou lorsque mandatée par le conseil.

Le secrétariat supervise la production des documents officiels de l'Organisme et leur archivage selon les règles de l'art.

La trésorerie veille à la saine gestion financière de l'Organisme.

4.2.6 Droit de vote

Chaque membre du CA a un droit de vote selon le principe « une personne, un vote ». Le vote par procuration n'est pas permis mais la participation à distance (par téléphone ou par téléconférence) est possible.

4.2.7 Procédures

Les décisions du CA sont prises par majorité simple, à l'exception des décisions suivantes qui doivent être prises par une majorité des deux tiers :

a. Nomination intérimaire d'une personne sur un siège vacant du CA;
b. Nomination d'une personne à la direction générale.

Les décisions devant être prises par une majorité des deux tiers doivent également faire l'objet d'un point explicite dans l'avis de convocation pour pouvoir être traitées.

Les délibérations et la prise de décisions sont régies par le Code Morin. En cas de différence entre ce document et les présents règlements généraux, ces derniers ont préséance.

Une résolution entérinée par tous les administrateurs habiles à voter en dehors d'une rencontre de CA a la même valeur que si elle avait été adoptée lors d'une réunion du CA. Cette résolution doit être conservée avec les procès-verbaux des réunions du CA.

4.2.8 Convocation

Le CA se réunit au moins quatre (4) fois par année et est convoqué par la Présidence du CA ou par le CA. Le délai de convocation est d'au moins sept (7) jours ouvrables. La convocation peut se faire par des moyens électroniques ou par téléphone.

4.2.9 Quorum

Le quorum du CA correspond à la majorité simple (50%+1) des sièges occupés.

4.2.10 Conseil d'administration extraordinaire

Une séance extraordinaire du CA peut être convoquée par le CA, la présidence ou une demande signée par au moins la moitié des membres du CA. Le délai de convocation est alors d'au moins deux (2) jours ouvrables.

L'ordre du jour de cette séance n'est pas modifiable.

4.2.11 Rémunération

Aucun membre du CA ne peut être rémunéré ni recevoir de privilège pour sa participation à cette instance.

Les membres du CA peuvent toutefois recevoir une indemnisation pour les dépenses engagées dans l'exercice de leurs fonctions, incluant des frais de réunion.

CHAPITRE 5 // DISPOSITIONS FINANCIÈRES

5.1 Exercice financier

L'exercice financier de Collectif Récolte est du 1er avril au 31 mars de chaque année.

5.2 Signataires

Les déboursés de Collectif Récolte doivent toujours être approuvés par un minimum de deux signataires, dont la direction générale.

CHAPITRE 6 // DISPOSITIONS FINALES

6.1 Interprétation

Les règlements généraux ont préséance sur tout autre document de Collectif Récolte incluant le règlement de régie interne et toute politique éventuelle.

6.2 Modifications

Le CA peut révoquer, modifier ou remettre en vigueur ces règlements. À moins qu'ils ne soient ratifiés dans l'intervalle par une assemblée générale dûment convoquée à cette fin, ces modifications ne sont en vigueur que jusqu'à la prochaine assemblée annuelle; et si elles ne sont pas ratifiées par un vote aux deux tiers à cette assemblée, elles cessent, mais de ce jour seulement, d'être en vigueur.

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1208047001

Unité administrative responsable :	Direction générale , Laboratoire d'innovation urbaine , Division stratégie d'affaires et partenariats
Objet :	Accorder une contribution financière maximale de 500 000$ à l'organisme Récolte, pour initier le projet du système alimentaire local et intégré qui s'inscrit dans le cadre du Défi des villes intelligentes du Canada. Approuver le projet de convention à cet effet.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

GDD 1208047001 Récolte.xlsm

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Judith BOISCLAIR
Préposée au budget
Tél : 514 872-2598

ENDOSSÉ PAR Le : 2020-01-24

Arianne ALLARD
Conseillère budgétaire
Tél : 514 872-4785
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 20.12

2020/02/24
13:00

(1)

Dossier # : 1191508007

Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction Cinéma-Festivals-Événements , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier totalisant deux cent mille dollars (200 000 $) à l'organisme Nuit Blanche à Montréal Inc., pour soutenir le financement des organismes partenaires de diffusion de la Nuit Blanche à Montréal 2020 / Approuver un projet de convention à cette fin.

Il est recommandé au conseil municipal :

1. d'accorder un soutien financier d'une valeur maximale de 200 000 $ à l'organisme Nuit blanche à Montréal inc., pour soutenir le financement des partenaires de diffusion de la Nuit blanche à Montréal;
2. d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Signé par Peggy BACHMAN **Le** 2020-01-29 16:12

Signataire : Peggy BACHMAN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1191508007**
Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction Cinéma-Festivals-Événements , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier totalisant deux cent mille dollars (200 000 $) à l'organisme Nuit Blanche à Montréal Inc., pour soutenir le financement des organismes partenaires de diffusion de la Nuit Blanche à Montréal 2020 / Approuver un projet de convention à cette fin.

CONTENU

CONTEXTE

La Nuit Blanche à Montréal a été mise sur pied en 2004. Elle s'inscrit dans un circuit international de « Nuits blanches », concept originellement initié par la Ville de Paris. Le modèle montréalais est le deuxième à s'être implanté au monde et il s'est rapidement distingué par sa spécificité nordique, sa réalité hivernale, et son ouverture à de multiples formes d'expression mettant en valeur les arts de toutes disciplines et l'urbanité de la métropole. La Nuit Blanche à Montréal est présentée dans le cadre du Festival Montréal en Lumière.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM19 0188 : Accorder un soutien financier de 200 000$ à l'organisme Nuit Blanche à Montréal inc., pour soutenir le financement des organismes partenaires de diffusion de la Nuit Blanche à Montréal inc. 2019 / Approuver un protocole d'entente à cette fin.
CM18 0229 : Accorder un soutien financier de 200 000 $ à l'organisme Nuit blanche à Montréal Inc., pour soutenir le financement des organismes partenaires de diffusion de la Nuit blanche à Montréal inc. 2018/ Approuver un protocole d'entente à cette fin.

DESCRIPTION

La Nuit blanche à Montréal fédère plus de 200 organismes partenaires et met en valeur le talent de centaines d'artistes montréalais. La Nuit blanche à Montréal présente une programmation de 200 activités présentées par plus de 160 partenaires dans six arrondissements, avec un achalandage de 350 000 entrées. L'événement génère beaucoup d'activités et de retombées économiques sur l'ensemble du territoire. La Nuit blanche à Montréal bénéficie d'une grande couverture média et assure un rayonnement important pour Montréal en plein coeur de la saison hivernale. La 16e édition de la Nuit blanche à Montréal aura lieu le 29 février 2020.

JUSTIFICATION

Originellement présentée dans le cadre du Festival Montréal en Lumière, la Nuit blanche à Montréal est constituée depuis septembre 2016 en OBNL distinct, afin de lui attribuer une vision artistique claire, de la positionner comme un produit attractif et distinctif pour la métropole et d'assurer sa pérennité, notamment sur le plan financier. Dans ce contexte, la Ville de Montréal affiche sa volonté de renouveler son appui financier à l'organisme, pour lui permettre de consolider le financement qu'il accorde aux multiples partenaires de diffusion qui participent à la programmation de l'événement, sur l'ensemble du territoire, en lui octroyant une contribution de 200 000 $. Cette contribution financière demeure indépendante du soutien financier accordé par la Ville au Festival Montréal en Lumière Inc. (600 000 $) et doit majoritairement servir à soutenir les organismes et artistes qui présentent des projets novateurs dans le cadre de la Nuit Blanche à Montréal.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La Nuit Blanche	**2016**	**2017**	**2018**	**2019**	**2020**
CAM	-	25 000 $	25 000 $	25 000 $	25 000 $
Culture	-	250 000 $	200 000 $	200 000 $	200 000 $
TOTAL		**275 000 $**	**225 000 $**	**225 000$**	**225 000 $**

Le coût total maximal de cette contribution financière de 200 000 $ sera comptabilisé au budget du Service de la culture.

La contribution de 200 000 $ en 2019 représentait 34% du budget réel de 588 791$.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ce genre d'événement favorise la diversité et le dynamisme culturel, l'accessibilité universelle, les échanges entre les citoyens et le décloisonnement (intergénérationnel, social et culturel); il encourage aussi le respect de l'environnement et la mise en place de mesures écoresponsables en se conformant à la norme québécoise pour la gestion responsable d'événements.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les impacts majeurs sont les suivants. L'événement :

- contribue à une animation urbaine de qualité au profit des citoyens montréalais;
- positionne et renforce Montréal comme « *Ville de festivals* » toute l'année durant;
- génère des retombées récréotouristiques et économiques majeures;
- favorise le rayonnement culturel de la métropole.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Un protocole de visibilité est en vigueur et doit être appliqué par l'organisme.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Conclure la convention requise avec l'organisme.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Jorge PALMA-GONZALES)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Louise MÉNARD
Agent de développement culturel

Tél : 872-7846
Télécop. : 2-1153

ENDOSSÉ PAR Le : 2020-01-27

Kevin DONNELLY
Chef de division

Tél : 514-872-5189
Télécop. : 514 872-1153

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Thomas RAMOISY
Directeur Cinéma - Festivals - Événements
Tél : 514-872-2884
Approuvé le : 2020-01-28

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Ivan FILION
Directeur du Service de la culture par intérim
Tél : 514-872-2884
Approuvé le : 2020-01-29

CONVENTION DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE

ENTRE : **VILLE DE MONTRÉAL**, personne morale de droit public dont l'adresse principale est au 275, rue Notre-Dame Est, Montréal, Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée par Me Yves Saindon, greffier de la Ville, dûment autorisé aux fins des présentes en vertu de la résolution CM03 0836;

Numéro d'inscription TPS : 121364749
Numéro d'inscription TVQ : 1006001374

Ci-après appelée la « **Ville** »

ET : **NUIT BLANCHE À MONTRÉAL INC**, personne morale, régie par la *Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif*, dont l'adresse principale est le 400, Boulevard De Maisonneuve Ouest, 9e étage, Montréal, Québec, H3A 1L4, agissant et représentée par Monsieur Jacques-André Dupont, président-directeur général, dûment autorisé aux fins des présentes tel qu'i le déclare;

Numéro d'inscription T.P.S. : 738845890
Numéro d'inscription T.V.Q. : 1224152198
Numéro d'inscription d'organisme de charité :

Ci-après appelée l'« **Organisme** »

L'Organisme et la Ville sont également individuellement ou collectivement désignés dans la présente convention comme une « **Partie** » ou les « **Parties** ».

ATTENDU QUE l'Organisme agit comme un modèle d'ouverture à de multiples formes d'expressions mettant en valeur les arts de toutes disciplines et l'urbanité de la métropole. Elle s'inscrit dans un circuit international des nuits blanches, initié par la ville de Paris.

ATTENDU QUE l'Organisme sollicite la participation financière de la Ville pour la réalisation du Projet, tel que ce terme est défini à l'article 2 de la présente convention;

ATTENDU QUE la Ville désire encourager l'Organisme à réaliser son Projet en l'aidant financièrement;

ATTENDU QUE les Parties désirent, dans le cadre de la présente convention de contribution financière, prévoir les conditions qui s'y rattachent (ci-après la « **Convention** »);

ATTENDU QUE l'Organisme a pris connaissance de l'article 573.3.5 de la *Loi sur les cités et villes*, auquel il pourrait être assujetti à la conclusion de la présente Convention ou en cours d'exécution de celle-ci;

ATTENDU QUE la Ville a adopté le *Règlement sur la gestion contractuelle* en vertu de l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* et qu'elle a remis une copie de ce règlement à l'Organisme;

LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1
INTERPRÉTATION

Le préambule et les annexes font partie intégrante de la présente Convention. En cas de difficulté d'interprétation, le texte de la Convention a préséance sur celui des annexes qui pourrait être inconciliable avec celui-ci.

ARTICLE 2
DÉFINITIONS

Dans la présente Convention, à moins que le contexte n'indique un sens différent, les mots suivants signifient :

2.1 « **Annexe 1** » : la description du Projet;

2.2 « **Annexe 2** » : le protocole de visibilité mentionné à l'article 4.4 de la présente Convention, le cas échéant;

2.3 « Annexe 3 » : les exigences relatives à la description du Projet incluant les prévisions budgétaires;

2.4 « Annexe 4 » : la composition du conseil d'administration;

2.5 « Annexe 5 » : le bilan des réalisations;

2.6 « **Projet** » : le projet de l'Organisme pour la réalisation duquel la Ville lui fournit la contribution prévue à l'article 5.1 de la présente Convention, lequel est plus amplement décrit à l'Annexe 1;

2.7 « **Rapport annuel** » : document présentant le profil de l'Organisme, le nom de ses administrateurs et dirigeants, un bilan de ses activités et accomplissements pour chaque année de la présente Convention;

2.8 « **Reddition de compte** » : les rapports d'activités, les rapports d'étape ou final, le cas échéant, la liste des interventions ou activités effectuées, les sommes qui ont été utilisées à même la contribution financière reçue de la Ville ainsi que les fins pour lesquelles elles ont été employées de même que les sommes consacrées aux frais de gestion, le niveau d'atteinte des objectifs mesurables ou tout autre document exigé par le Responsable dans le cadre du Projet;

2.9 « **Responsable** » : Directeur de l'Unité administrative ou son représentant dûment autorisé;

2.10 « **Unité administrative** » : Service de la culture.

ARTICLE 3
OBJET

La présente Convention a pour objet de définir les modalités et conditions des versements de la contribution financière de la Ville à l'Organisme afin que ce dernier puisse réaliser le Projet.

ARTICLE 4
OBLIGATIONS DE L'ORGANISME

En considération des sommes versées par la Ville, l'Organisme s'engage à :

4.1 Réalisation du Projet

4.1.1 utiliser la contribution financière de la Ville exclusivement aux fins de la réalisation du Projet;

4.1.2 assumer tous les coûts et risques associés à la réalisation du Projet et à assumer tout dépassement des coûts requis pour sa réalisation, étant entendu que la participation de la Ville ne sera en aucun cas supérieure à la somme prévue à l'article 5.1 de la présente Convention;

4.2 Autorisations et permis

4.2.1 obtenir à ses frais toutes les autorisations et tous les permis requis avant d'entreprendre une activité dans le cadre de la présente Convention;

4.2.2 payer directement aux organismes qui les imposent, tous les impôts, les taxes, les permis et les droits exigés en lien avec le Projet et les activités qui y sont reliées;

4.3 Respect des lois

se conformer en tout temps aux lois et règlements fédéraux, provinciaux et municipaux en vigueur, aux instructions, directives et autres recommandations d'usage provenant de la Ville;

4.4 Promotion et publicité

4.4.1 faire état de la participation financière de la Ville, conformément au protocole de visibilité (ci-après le « **Protocole de visibilité** ») joint, le cas échéant, à la présente Convention à l'Annexe 2, dans tout document, communication, activité, publicité, affichage, rapport de recherche ou document d'information, quel qu'en soit le support, relatif à l'objet de la présente Convention (ci-après la « **Publication** ») et faire en sorte que la Publication reflète, de façon équitable, l'importance de l'aide accordée par la Ville par rapport aux autres personnes qui

auraient contribué au Projet. La Publication doit être préalablement approuvée par écrit par le Responsable;

4.4.2 associer et inviter la Ville aux différents événements en relation avec le Projet;

4.5 Aspects financiers

4.5.1 déposer la Reddition de compte auprès du Responsable. Cette Reddition de compte doit être faite selon la forme et les paramètres que le Responsable lui communiquera, étant entendu que cette forme et ces paramètres pourront être modifiés en tout temps sur simple avis du Responsable.

Au moment de la terminaison de la présente Convention, que celle-ci soit due à la résiliation ou à l'arrivée de son terme (ci-après la « **Date de terminaison** »), la Reddition de compte doit être transmise au Responsable dans les trente (30) jours de la Date de terminaison;

4.5.2 tenir une comptabilité distincte de celle concernant les autres secteurs d'activités de l'Organisme pour les sommes versées par la Ville aux fins de la présente Convention et faisant état des fins pour lesquelles ces sommes ont été utilisées et joindre ces informations financières dans ses états financiers annuels;

4.5.3 autoriser le Contrôleur général de la Ville ou son représentant, à examiner en tout temps durant les heures régulières d'ouverture de bureau, tout document concernant les affaires et les comptes de l'Organisme, notamment, les livres et registres comptables ainsi que les pièces justificatives. De plus, l'Organisme accepte de collaborer et de mettre du personnel à la disposition de la Ville, durant les heures normales de bureau, pour répondre à ses questions et lui fournir une copie, sur simple demande et sans frais additionnels, de ces livres et registres comptables et de toutes pièces justificatives lui permettant de s'assurer de la bonne exécution de la présente Convention;

4.5.4 déposer auprès du Responsable son Rapport annuel dans les quatre-vingt-dix (90) jours de la clôture de son exercice financier;

4.5.5 dans la mesure où le cumul de toutes contributions financières que la Ville verse à l'Organisme au cours d'une même année civile est d'une valeur de cent mille dollars (100 000 $) et plus, et ce, peu importe que telle contribution soit versée par le conseil municipal, le conseil d'agglomération, un conseil d'arrondissement ou le comité exécutif, transmettre pour chaque année de la présente Convention au Vérificateur général de la Ville (1550, rue Metcalfe, bureau 1201, Montréal, Québec, H3A 3P1), ses états financiers vérifiés conformément à l'article 107.9 de la *Loi sur les cités et villes*, et transmettre, pour chaque année de la présente Convention, au Responsable, copie desdits états financiers vérifiés, le tout au plus tard quatre-vingt-dix (90) jours après la fin de son exercice financier;

4.5.6 dans la mesure où le cumul de toutes contributions financières que la Ville verse à l'Organisme au cours d'une même année civile est d'une valeur de moins de cent mille dollars (100 000 $), et ce, peu importe que telle contribution soit versée par le conseil municipal, le conseil d'agglomération, un conseil

d'arrondissement ou le comité exécutif, transmettre pour chaque année de la présente Convention au Responsable ses états financiers au plus tard quatre-vingt-dix (90) jours après la fin de son exercice financier;

4.5.7 à la Date de terminaison, remettre à la Ville, dans les cinq (5) jours d'une demande écrite du Responsable, toute somme non engagée à cette date dans la réalisation du Projet;

4.6 Conseil d'administration

4.6.1 si ces documents n'ont pas déjà été remis, remettre au Responsable dans les trente (30) jours de la signature de la présente Convention, une copie des règlements généraux de l'Organisme ainsi qu'une copie de ses lettres patentes;

4.6.2 à la demande de la Ville, permettre à un représentant de la Ville d'assister, à titre d'observateur seulement, aux assemblées générales et aux réunions du conseil d'administration de l'Organisme et à cette fin, lui faire parvenir un avis de convocation dans les délais prévus dans les règlements généraux de l'Organisme;

4.7 Responsabilité

4.7.1 garantir et tenir la Ville indemne de toutes réclamations, demandes, recours et de tous dommages de quelque nature que ce soit en raison de la présente Convention. L'Organisme s'engage également à prendre fait et cause pour la Ville, ses employés, représentants et mandataires dans toute réclamation, demande, recours ou poursuite intentée contre cette dernière par des tiers en raison de la présente Convention et sans limiter la généralité de ce qui précède, en raison de la licence concédée à l'article 11 de la présente Convention, et la tient indemne en capital, frais et intérêts de tout jugement, toute condamnation ou de toute décision qui pourrait être prononcés contre elle et de toute somme qu'elle aura déboursée avant ou après jugement en raison de ce qui précède;

4.7.2 assumer seule toute la responsabilité à l'égard des tiers et à assumer seule la responsabilité de toute action, réclamation ou demande que peut occasionner l'exécution de la présente Convention;

4.8 Séance du conseil municipal ou du comité exécutif

lorsque la contribution financière est accordée par le conseil municipal ou le comité exécutif, qu'elle est d'une valeur de cent mille dollars (100 000 $) et plus, et dans la mesure où le Responsable en fait la demande, être présent, par l'intermédiaire de ses dirigeants, lors d'une séance du conseil municipal ou du comité exécutif, selon le règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne de ces instances et répondre aux questions posées par ses membres relativement à la présente Convention.

ARTICLE 5
OBLIGATIONS DE LA VILLE

5.1 Contribution financière

En considération de l'exécution par l'Organisme de toutes et chacune des obligations contenues à la présente Convention, la Ville convient de lui verser la somme maximale de deux cent mille dollars (200 000 $), incluant toutes les taxes applicables, le cas échéant, devant être affectée à la réalisation du Projet.

5.2 Versements

La somme sera remise à l'Organisme en deux versements :

- un premier versement au montant de cent cinquante mille dollars (150 000 $) dans les trente (30) jours de la signature de la présente Convention,

- un deuxième versement au montant de cinquante mille dollars (50 000 $), dans les trente (30) jours de la présentation au Responsable du bilan final de la réalisation du Projet.

Chaque versement est conditionnel à ce que l'Organisme ait respecté les termes et conditions de la présente Convention.

Chaque versement est conditionnel à ce que l'Organisme ait respecté les termes et conditions de la présente Convention. De plus, tous les versements prévus ci-dessus incluent toutes les taxes applicables, le cas échéant.

5.3 Ajustement de la contribution financière

Le Responsable peut exiger la remise par l'Organisme de toute somme n'ayant pas servi à la réalisation du Projet. De plus, le Responsable pourra réduire le montant de la contribution financière si la réalisation du Projet ne requiert plus la somme maximale.

5.4 Aucun intérêt

L'Organisme ne pourra en aucun cas réclamer de la Ville des intérêts pour versements effectués en retard.

ARTICLE 6
GOUVERNANCE ET ÉTHIQUE

6.1 L'Organisme doit, dans la réalisation des activités et du Projet prévus à la présente Convention, agir selon les règles de conduite d'une personne avisée et prudente, de manière à ne porter aucun préjudice à la Ville ou à des tiers.

6.2 L'Organisme doit prendre toutes les mesures requises pour éviter des conflits d'intérêts et doit se conformer aux directives émises par le Responsable à cet égard.

L'Organisme doit notamment informer le Responsable, par écrit, de tout contrat devant être conclu par l'un des membres de son conseil d'administration avec la Ville ou avec l'Organisme.

6.3 L'Organisme doit utiliser la contribution financière octroyée dans le cadre de la présente Convention aux fins qui y sont prévues, cette contribution ne pouvant en aucun cas servir à payer le salaire d'un employé ou les honoraires de tout tiers qui fait du démarchage pour le compte de l'Organisme.

ARTICLE 7
DÉFAUT

7.1 Il y a défaut :

7.1.1 si l'Organisme n'observe pas quelque engagement pris aux termes de la présente Convention;

7.1.2 si l'Organisme fait une cession de biens, est réputé avoir fait une cession de biens ou fait l'objet d'une ordonnance de séquestre;

7.1.3 si l'administration de l'Organisme passe entre les mains de tiers, qu'il s'agisse de fiduciaires ou autres, en vertu d'un acte consenti par l'Organisme pour garantir l'exécution de ses obligations ou de celles de tiers;

7.1.4 si l'Organisme perd son statut d'organisme sans but lucratif ou cesse d'être reconnu comme tel par les autorités fiscales.

7.2 Dans les cas prévus au sous-paragraphe 7.1.1, le Responsable avise par écrit l'Organisme du défaut et lui demande d'y remédier dans le délai qu'il détermine. Le Responsable peut retenir tout versement tant que l'Organisme n'a pas remédié au défaut. Si malgré cet avis, l'Organisme refuse ou néglige de remédier à tel défaut dans le délai imparti, la présente Convention sera résiliée de plein droit, sous réserve de tout recours pouvant être exercé par la Ville pour les dommages occasionnés par ce défaut.

7.3 Dans les cas prévus aux sous-paragraphes 7.1.2, 7.1.3 et 7.1.4, la présente Convention est résiliée de plein droit sans avis ni délai, dès la survenance de l'événement.

7.4 S'il est mis fin à la présente Convention en application des articles 7.2 ou 7.3, toute somme non versée à l'Organisme cesse de lui être due, ce dernier devant également remettre à la Ville toute somme non encore engagée dans le Projet reçue de celle-ci. La Ville peut aussi exiger le remboursement de tout ou partie des sommes déjà versées à l'Organisme.

ARTICLE 8
RÉSILIATION

8.1 La Ville peut, à sa discrétion, mettre fin en tout temps à la présente Convention, sans indemnité pour quelque dommage que ce soit subi par l'Organisme, sur préavis écrit de trente (30) jours, en acquittant le coût des activités déjà réalisées dans le cadre du Projet.

8.2 L'Organisme convient expressément de n'exercer aucun recours contre la Ville en raison de la résiliation de la présente Convention.

8.3 Toute somme non versée à l'Organisme cesse de lui être due. Ce dernier doit également remettre à la Ville toute somme non encore engagée dans le Projet reçue de celle-ci.

ARTICLE 9
DURÉE

La présente Convention prend effet à sa signature par les Parties et se termine, sous réserve des articles 7 et 8, lorsque les Parties ont rempli leurs obligations, mais au plus tard le 31 décembre 2020.

Nonobstant la fin de la présente Convention prévue ci-haut, il est entendu que les articles 4.5.1, 4.5.3, 4.5.4, 4.5.5, 4.5.6, 4.5.7, 4.7, 4.8 et 11 continueront à produire leurs effets entre les Parties.

ARTICLE 10
ASSURANCES

10.1 L'Organisme doit souscrire, à ses frais, et maintenir en vigueur pendant toute la durée de la présente Convention, un contrat d'assurance responsabilité civile accordant par accident ou événement une protection minimale de cinq millions de dollars (5 000 000 $) pour les blessures corporelles, pour les dommages matériels et pour les préjudices et dans laquelle la Ville est désignée comme coassurée.

10.2 De plus, le contrat d'assurance doit contenir un avenant stipulant que l'assureur doit donner à la Ville, par courrier recommandé ou poste certifiée, un avis écrit de trente (30) jours en cas de modification ou de résiliation du contrat d'assurance par l'Organisme ou l'assureur. Aucune franchise stipulée dans le contrat d'assurance ne sera applicable à la Ville.

10.3 L'Organisme s'engage à remettre au Responsable, dans les dix (10) jours de la signature de la présente Convention, une copie de la police d'assurance ou du certificat de la police. L'Organisme doit fournir, à chaque année, le certificat de renouvellement de la police d'assurance, au moins quinze (15) jours avant son échéance.

ARTICLE 11
LICENCE

L'Organisme concède à la Ville, à titre gratuit, une licence non exclusive, pour la durée maximale du droit d'auteur prévue par la loi, sans limite territoriale, pour son propre usage et irrévocable, lui permettant notamment de reproduire, de traduire, de publier et de communiquer au public, par quelque moyen que ce soit, en totalité ou en partie, les renseignements liés aux travaux ou documents en lien avec le Projet réalisé par l'Organisme, ses employés ou ses sous-traitants. La Ville n'utilisera ces renseignements et ces documents qu'à des fins municipales.

ARTICLE 12
DÉCLARATIONS ET GARANTIES

12.1 L'Organisme déclare et garantit :

12.1.1 qu'il a le pouvoir de conclure la présente Convention et d'exécuter toutes et chacune des obligations qui lui sont imposées en vertu de celle-ci;

12.1.2 que les droits de propriété intellectuelle pour tout document, travail écrit, représentation ou activité ayant lieu sous son contrôle en lien avec le Projet ont été dûment acquittés et que ces représentations ou activités peuvent valablement avoir lieu;

12.1.3 qu'il détient et a acquis de tout tiers, le cas échéant, tous les droits lui permettant de réaliser la présente Convention et notamment ceux lui permettant de consentir la licence prévue à l'article 11 de la présente Convention;

12.1.4 que toutes et chacune des obligations qu'il assume en vertu de la présente Convention constituent des considérations essentielles sans lesquelles la Ville n'aurait pas signée celle-ci.

ARTICLE 13
DISPOSITIONS GÉNÉRALES

13.1 Entente complète

La présente Convention constitue la totalité et l'intégralité de l'entente intervenue entre les Parties.

13.2 Divisibilité

Une disposition de la présente Convention jugée invalide par un tribunal n'affecte en rien la validité des autres dispositions qui conservent leur plein effet et force exécutoire.

13.3 Absence de renonciation

Le silence de l'une ou l'autre des Parties ou son retard à exercer un droit ou un recours ne doit jamais être interprété comme une renonciation de sa part à tel droit ou recours.

13.4 Représentations de l'Organisme

L'Organisme n'est pas le mandataire de la Ville et ne peut, par ses actes ou omissions, engager la responsabilité de cette dernière ou la lier de toute autre façon.

13.5 Modification à la présente Convention

Aucune modification aux termes de la présente Convention n'est valide si elle est effectuée sans l'accord écrit préalable des deux (2) Parties.

13.6 Lois applicables et juridiction

La présente Convention est régie par les lois du Québec et toute procédure judiciaire s'y rapportant doit être intentée dans le district judiciaire de Montréal.

13.7 Ayants droit liés

La présente Convention lie les Parties aux présentes de même que leurs successeurs et ayants droit respectifs.

13.8 Cession

Les droits et obligations de l'une ou l'autre des Parties ne peuvent être cédés qu'avec l'accord écrit préalable de l'autre Partie.

L'Organisme ne peut consentir une hypothèque ou donner en garantie à un tiers les sommes qui lui sont versées par la Ville en vertu de la présente Convention.

13.9 Avis et élection de domicile

Tout avis ou document à être donné ou transmis relativement à la présente Convention est suffisant s'il est consigné dans un écrit et expédié par un mode de communication qui permet à la Partie expéditrice de prouver sa livraison au destinataire.

Élection de domicile de l'Organisme

L'Organisme fait élection de domicile au 400, boulevard De Maisonneuve Ouest, 9e étage, Montréal, Québec, H3A 1L4, et tout avis doit être adressé à l'attention du président-directeur général. Pour le cas où il changerait d'adresse sans dénoncer par écrit à la Ville sa nouvelle adresse, l'Organisme fait élection de domicile au bureau du greffier de la Cour supérieure pour le district de Montréal, chambre civile.

Élection de domicile de la Ville

La Ville fait élection de domicile au 801, rue Brennan, Montréal, Québec, H3C 0G4, et tout avis doit être adressé à l'attention du Responsable.

13.10 Exemplaire ayant valeur d'original

La présente Convention peut être signée séparément à même un nombre infini d'exemplaires distincts qui sont tous des originaux mais qui, pris collectivement, ne forment qu'un seul et même document. Chaque exemplaire peut être transmis par télécopieur ou courriel et la copie ainsi transmise a le même effet qu'un original.

EN FOI DE QUOI, LES PARTIES ONT SIGNÉ EN DEUX (2) EXEMPLAIRES, À MONTRÉAL, À LA DATE INDIQUÉE EN REGARD DE LEUR SIGNATURE RESPECTIVE.

Le .....e jour de ..... 20__

VILLE DE MONTRÉAL

Par : _____
Yves Saindon, greffier de la Ville

Le .....e jour de ..... 20__

NUIT BLANCHE À MONTRÉAL INC

Par : _____
Monsieur Jacques-André Dupont, président-directeur général

Cette convention a été approuvée par le conseil municipal de la Ville de Montréal, le e jour de ……. 20__ (Résolution (inscrire l'abréviation de l'instance décisionnelle finale qui doit approuver la convention) …….).

ANNEXE 1
PROJET

Décrire sommairement votre projet : précisez le concept, le contexte de réalisation, le type de projet réalisé, la population visée et les buts à atteindre par l'Organisme en contrepartie de la contribution financière.

Nuit blanche à Montréal a été mise sur pied en 2004. Elle s'inscrit dans un circuit international de nuits blanches, concept originellement initié par la Ville de Paris. Le modèle montréalais fut le deuxième à s'implanter et il s'est rapidement distingué par sa spécificité nordique, sa réalité hivernale, et son ouverture à de multiples formes d'expressions mettant en valeur les arts de toutes disciplines et l'urbanité de la métropole. Nuit blanche à Montréal met en valeur toute l'effervescence de la métropole et permet à ses citoyens de fêter ce qui fait le dynamisme de leur ville.

La 17^{e} édition de la Nuit blanche à Montréal sera VERTE. Les partenaires auront le feu vert pour imaginer, créer et réaliser toutes les interprétations possibles qu'évoque le vert : l'écologie, la couleur, la nature ou l'espoir.

Nuit blanche invitera chaque partenaire à imaginer la thématique à travers ce qu'il fait de mieux. Les partenaires seront également invités à transmettre leur interprétation vers les festivaliers qui participeront aux activités.

Avec 200 activités proposées et articulée autour du thème VERTE, la 17^{e} édition de Nuit blanche s'annonce colorée grâce à des collaborations audacieuses, des partenariats étonnants et des jumelages artistiques impressionnants.

Mission de Nuit Blanche
• Diffuser et/ou co-diffuser des oeuvres de diverses disciplines artistiques (arts de la scène, arts visuels, arts médiatiques, etc.) et activités d'animation urbaine ;
• Offrir une vitrine aux artistes, aux artisans et aux organismes de diffusion à Montréal ;
• Favoriser le développement des publics et la diffusion des arts sur le territoire montréalais en proposant des activités majoritairement gratuites ;
• Fédérer divers organismes autour d'une ou plusieurs thématique(s) suggérée(s) à chaque édition ;
• Alimenter, appuyer et diffuser des initiatives réalisées entre différents partenaires culturels, autant nationaux qu'internationaux, en favorisant les échanges.

ANNEXE 2

PROTOCOLE DE VISIBILITÉ

1. VISIBILITÉ

L'Organisme doit :

1.1. Développer, présenter, faire approuver et réaliser une stratégie ou des actions de communication répondant aux exigences du Protocole de visibilité;

1.2. S'assurer que tous les sous-traitants engagés par l'Organisme respectent les obligations en matière de communication, de normes de visibilité et respectent la Charte de la langue française.

2. COMMUNICATIONS

L'Organisme doit :

2.1. Reconnaissance de la contribution de la Ville :

- Faire état de la contribution de la Ville et souligner la participation dans toutes communications relatives au Projet;

- Sur les médias sociaux, souligner la participation et remercier la Ville pour son soutien;

- Mentionner verbalement la participation financière de la Ville lors des activités publiques organisées dans le cadre du Projet et lors du bilan.

- Apposer les logos de la Ville, sur tous les outils de communication, imprimés et électroniques, notamment sur les affiches, les dépliants, les journaux, le site Internet, les bandeaux Internet, les infolettres, les communiqués de presse, les lettres de remerciements, les certificats de participation relatifs à la présente Convention;

  Les logos de la Ville devront également figurer sur toutes les publicités, et ce, peu importe le format, le support ou le véhicule;

  Dans le cas où l'insertion des logos de la Ville n'est pas possible, l'Organisme doit ajouter le libellé suivant : Fier partenaire de la Ville de Montréal

- Soumettre pour approbation (visibilite@ville.montreal.qc.ca) tous les textes soulignant la contribution financière de la Ville et tous les documents où figurent les logos de la Ville, au moins dix (10) jours ouvrables avant leur diffusion;

- S'il y a lieu, ajouter les logos de la Ville en clôture de toutes publicités télé ou Web. Les logos de la Ville peuvent faire partie d'un regroupement des participants au Projet. Par contre, à titre de collaborateur principal, il devra être mis en évidence;

- Ajouter les logos de la Ville sur tous les panneaux remerciant les collaborateurs;

2.2. Relations publiques et médias :

- Assurer l'accréditation média des représentants de la Ville (incluant les bloggeurs, les photographes et les caméramans ou autres professionnels qu'ils ont mandatés) et prendre en charge la gestion des droits des artistes quant aux photos, vidéos et autres contenus diffusés sur les plateformes de la Ville, à des fins strictement promotionnelles et non commerciales;

- Lors d'une annonce importante impliquant la Ville :

    - Inviter par écrit la mairesse à participer aux conférences de presse et aux événements médiatiques liés au Projet ou à l'activité, un minimum de 20 jours ouvrables à l'avance;

    - Soumettre pour approbation au cabinet de la mairesse et du comité exécutif le scénario du déroulement, l'avis média et du communiqué concernant le Projet;

    - Offrir au cabinet de la mairesse et au comité exécutif, la possibilité d'insérer une citation du représentant politique dans le communiqué, un minimum de 20 jours ouvrables à l'avance;

Pour adresser une demande au cabinet de la mairesse et du comité exécutif, veuillez utiliser les formulaires en ligne destinés à cet effet à l'adresse suivante : https://mairessedemontreal.ca/, section « **Communiquer avec nous** ».

Note : pour une demande de citation dans un communiqué, veuillez utiliser le courriel suivant : communication.de.la.mairesse@ville.montreal.qc.ca.

2.3. Normes graphiques et linguistiques :

- Respecter la mise en application des normes et règles d'utilisation du logotype de la Ville et ses normes d'utilisation (disponible sur le site Internet à l'adresse suivante : ville.montreal.qc.ca/logo);

- Respecter l'ordre convenu pour le positionnement du logo de la Ville et des signatures des autres participants sur tous les outils promotionnels (communiqués, lettres, bannières, panneaux, etc.);

- Respecter les lois et la réglementation applicables au Québec, notamment les dispositions de la Charte de la langue française (RLRQ, c. C-11);

2.4. Publicité et promotion :

- Convenir et remettre des photographies et/ou des vidéos officielles à la Ville et libres de droits, qui pourront être utilisées pour la promotion de Montréal, sur Internet ou sur tout autre support média;

Lesdites photos ou vidéos devront être fournies au moment de l'amorce de la campagne promotionnelle. Une série de photographies post-événement devront également être remises;

- Ajouter un hyperlien vers le site de la Ville sur le site Internet du Projet ou de l'événement;

- Faire approuver les outils publicitaires et promotionnels par la Ville (visibilite@ville.montreal.qc.ca) avant leur impression et leur diffusion;

- Fournir un espace publicitaire d'une demi-page dans le programme de l'événement, si applicable. La publicité sera fournie par la Ville;

- Offrir d'inclure un mot officiel de la Ville dans le programme de l'événement. La demande doit être faite par écrit, un minimum de 30 jours ouvrables à l'avance. Pour adresser une demande, veuillez utiliser les mêmes coordonnées que celles apparaissant dans l'encadré du présent Protocole de visibilité;

- Permettre à la Ville d'installer des bannières promotionnelles (ou autres supports à être déterminés) sur le ou les sites de l'activité ou lors d'interventions publiques;

- Permettre à la Ville de s'annoncer gratuitement sur les différents véhicules publicitaires ou de diffusion sur le ou les sites de l'activité ou de l'événement (ex. : écrans numériques géants);

- Offrir à la Ville la possibilité d'adresser un message promotionnel aux participants lorsqu'il y a présence d'un animateur sur le site d'une activité;

  Un message sera préparé à cet effet par la Ville.

- Lors de la tenue de l'événement (ou d'une activité) et si le contexte s'y prête, offrir à la Ville un emplacement gratuit pouvant aller jusqu'à 10 pi x 20 pi afin d'y installer un kiosque d'exposition ou toute autre structure permettant une

interaction avec le public. Cet emplacement devra être situé dans un secteur fréquenté et être alimenté en électricité;

- S'assurer de la présence du logo de la Ville dans le champ de vision d'au moins une caméra lorsqu'il y a une captation de l'événement par une chaîne de télévision ou lors d'une webdiffusion.

2.5. Événements publics :

- Inviter la mairesse à participer aux événements publics organisés dans le cadre du Projet. La demande doit être faite par écrit, un minimum **de 20 jours** ouvrables à l'avance;
- Coordonner et effectuer le suivi des événements avec le cabinet de la mairesse;
- Valider les règles protocolaires du cabinet en matière d'événements publics;

Pour joindre le cabinet politique pour la tenue d'événements publics, veuillez utiliser les mêmes coordonnées que celles apparaissant dans l'encadré plus haut, en précisant que le Projet ou l'activité est subventionné(e) par la Ville.

Si vous avez des questions concernant le Protocole de visibilité, vous pouvez joindre le Service des communications de la Ville à l'adresse courriel suivante : visibilite@ville.montreal.qc.ca

À noter : l'Organisme doit communiquer avec le cabinet de la mairesse pour une invitation ou encore pour une citation dans un communiqué. La demande faite à la mairesse doit être envoyée par le biais d'un formulaire, consultez la section **« Communiquer avec nous »** sur https://mairessedemontreal.ca/.

ANNEXE 3

EXIGENCES RELATIVES AU DÉPÔT DU PROJET DÉTAILLÉ OU À LA MISE À JOUR DES PROJETS SE RÉALISANT SUR PLUS D'UNE ANNÉE

La description du projet :

- Historique de l'événement;
- Le concept et les objectifs;
- La programmation détaillée;
- Les activités professionnelles proposées;
- Le volet de l'occupation du domaine public, s'il y a lieu;
- Le dossier technique;
- Les prévisions budgétaires;
- L'échéancier de réalisation;
- Le plan d'affaires et le plan d'action, s'il y a lieu;
- Les actions mises en place pour le développement durable;
- Les lettres patentes;
- La résolution du conseil d'administration;
- La composition du conseil d'administration (grille à compléter à l'annexe 4).

Cette description du projet doit démontrer clairement :

- Les activités et/ou éléments nouveaux par rapport aux années antérieures;

- L'Importance culturelle et le rôle distinctif que joue le festival, l'événement ou l'Organisme dans la promotion de son secteur culturel;

- La qualité artistique des activités offertes et l'ouverture à la participation du public montréalais;

- L'originalité et la qualité de la programmation favorisant la création et la relève. Décrire la programmation, sa diffusion et son rayonnement et préciser les activités offertes;

- Les aspects innovateurs de l'événement pour l'édition en cause. Décrire comment votre projet contribue au développement ou au renouvellement d'une pratique artistique, culturelle, entrepreneuriale dans l'écologie du marché des festivals;

- Les liens développés et proposés avec des artistes et/ou des partenaires étrangers. Spécifier leur rôle, leur implication et leur impact dans votre projet;

- Les activités de médiation qui seront réalisées, s'il y a lieu;

- Les activités reliées à des rencontres professionnelles (marché interne, classes de maître, tables-ronde, résidences etc.) et les retombées attendues;

- La cohérence, l'innovation et l'aspect porteur du plan d'affaires (si applicables);

- La capacité de l'organisme de travailler en synergie avec les partenaires du milieu, en complémentarité avec les autres festivals, dans le respect de l'équilibre du marché;

- Les répercussions auprès de la clientèle montréalaise et des clientèles métropolitaine, nationale et internationale;

- La diversification des sources de financement publiques et privées et l'atteinte de l'équilibre budgétaire;

- La capacité à développer de nouvelles approches ou de nouvelles clientèles. Décrire vos stratégies de développement de public afin d'accroître votre clientèle et ce, de manière inclusive;

- La pertinence et les bénéfices attendus du plan d'affaires, du plan d'action et des activités;

- Les actions mises en place pour s'assurer de respecter les principes et les normes du développement durable et de l'accessibilité universelle.

La description du projet, lorsqu'il y a occupation du domaine public, doit prendre en compte les éléments suivants :

- La durée du festival, événement ne peut excéder douze (12) jours d'activités en continuité sur le domaine public, à moins d'une autorisation spécifique du Responsable;

- La programmation extérieure doit être en lien direct avec la mission culturelle de l'organisme;

- La programmation extérieure doit être innovante et primer sur les activités de vente et de marchandisation;

- Les activités de vente et de marchandisation ne doivent se tenir que durant les activités de programmation;

- Les activités extérieures sur le domaine public ou privé de la Ville doivent être gratuites et accessibles à l'ensemble de la population;

- Le respect de la qualité de vie des riverains doit être assuré en tout temps. À ce titre, l'Organisme doit travailler à maintenir une bonne entente avec les résidents et les commerçants du voisinage;

- L'Organisme doit porter en tout temps une attention particulière aux nuisances sonores potentielles du festival ou événement pour le voisinage;

- L'Organisme doit s'assurer que la mention du nom du commanditaire apparaît uniquement si elle est associée au nom de l'événement. Dans ce cas précis, le texte ou le message de l'affiche doit accorder une place prépondérante à la promotion de l'activité comme telle. À noter que le commanditaire ne peut figurer seul sur toute structure d'affichage située à l'intérieur du site;

- L'Organisme doit s'assurer qu'il respecte les principes et les normes du développement durable et de l'accessibilité universelle;

- L'Organisme est encouragé à soutenir l'employabilité sociale en offrant des opportunités d'insertion socioprofessionnelle, dans le cadre de certaines de ses activités, à des personnes éloignées du marché du travail, ayant connu la rue ou qui sont à risque d'itinérances.

ANNEXE 4
CONSEIL D'ADMINISTRATION

Nom	Fonction au CA	Nombre d'années à ce poste	Nombre d'années au CA	Profession / Entreprise

ANNEXE 5
LE BILAN DES RÉALISATIONS

Le bilan des réalisations doit comprendre notamment, dans une section en annexe, les bénéfices ou retombées obtenus en regard avec les indicateurs suivants et indiquer les améliorations constatées par rapport aux bénéfices et retombées obtenus au cours de l'année précédente :

- Participation et satisfaction (augmentation des auditoires et des spectateurs, nouvelles clientèles, appréciation des événements etc.);

- Tourisme (nombre de visiteurs régionaux, nationaux et internationaux et nombre de nuitées, etc.);

- Culture (mise en évidence de nos créateurs et talents, accroissement de la diffusion artistique pour la culture d'ici et d'ailleurs, démocratisation et accessibilité aux arts et à la culture, développement de l'ensemble des secteurs culturels, émergence de nouveaux courants, place pour la relève, etc.);

- Création (nouveaux contenus et nouvelles approches artistiques);

- Rayonnement de l'événement et de Montréal (tout indicateur qui démontre une reconnaissance et une visibilité hors Québec);

- Impacts économiques et d'affaires (budget et sommes dépensés à Montréal, emplois et opportunités d'affaires générées);

- Bénéfices sociaux (cohésion et inclusions sociales, appropriation de l'espace public par les citoyens, opportunités d'emplois et de carrières pour les jeunes de tous les milieux et de toutes les origines, etc.);

- Impact médiatique (mentions dans les médias locaux et étrangers);

- Environnement et développement durable (pratiques et résultats spécifiques à cet effet);

- Collaboration et synergie (collaboration avec d'autres festivals et événements, nombre de partenaires, bénéfices liés à un regroupement et à des activités communes ou regroupées, etc.);

- Finances publiques (revenus de fiscalité pour les gouvernements et les administrations, etc.);

- Inscrire la liste des indicateurs des retombées du projet que l'Organisme devra fournir au Directeur);

- L'Organisme peut indiquer toute autre retombée qu'il juge bénéfique pour la Ville;

- Joindre quatre visuels (3 photos; libre de droits de 1024 pixels de large et une vidéo de 2 minutes, format pdf, 72 dpi);

De plus, l'Organisme, *tel que visée par l'article 107,9 de la Loi sur les cités et villes,* s'engage à :

- Faire parvenir ses états financiers vérifiés au Bureau du vérificateur général, à l'adresse suivante : conformitecontractuelle@bvgmtl.ca;

- Déposer son rapport annuel d'activités par courriel à l'adresse suivante : yves.saindon@montreal.ca, greffier de la Ville de Montréal et mettre en copie Ivan Filion ivan.filion@montreal.ca, directeur par intérim du Service de la culture.

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1191508007

Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction Cinéma-Festivals-Événements , -
Objet :	Accorder un soutien financier totalisant deux cent mille dollars (200 000 $) à l'organisme Nuit Blanche à Montréal Inc., pour soutenir le financement des organismes partenaires de diffusion de la Nuit Blanche à Montréal 2020 / Approuver un projet de convention à cette fin.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

1191508007 soutien 2020 Nuit Blanche.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Jorge PALMA-GONZALES
Préposée au budget
Tél : (514) 872-0893

ENDOSSÉ PAR Le : 2020-01-28

Cédric AGO
Conseillère budgetaire
Tél : 514-872-1444
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 20.13

2020/02/24
13:00

(1)

Dossier # : 1191508005

Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction Cinéma-Festivals-Événements , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier totalisant six cent mille (600 000$) et un soutien technique estimé à 310 000 $ à l'organisme Festival Montréal en Lumière Inc., pour soutenir la 21e édition de Montréal en Lumière 2020 / Approuver un projet de convention à cette fin. Approuver un protocole de soutien technique.

Il est recommandé au conseil municipal :

1. d'accorder un soutien financier d'une valeur maximale de 600 000 $ à l'organisme Festival Montréal en Lumière inc., pour soutenir la 21e édition du Festival Montréal en Lumière 2020;
2. d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
3. d'approuver un projet de convention à cette fin. Approuver un protocole de soutien technique;
4. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Signé par Peggy BACHMAN **Le** 2020-01-29 16:11

Signataire : Peggy BACHMAN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1191508005**
Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction Cinéma-Festivals-Événements , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier totalisant six cent mille (600 000$) et un soutien technique estimé à 310 000 $ à l'organisme Festival Montréal en Lumière Inc., pour soutenir la 21e édition de Montréal en Lumière 2020 / Approuver un projet de convention à cette fin. Approuver un protocole de soutien technique.

CONTENU

CONTEXTE

Montréal en Lumière (MEL) est un événement urbain se déroulant pendant dix jours en février et en mars qui offre ce qui se fait de mieux dans le domaine des arts, de la gastronomie et de l'innovation. MEL se déploie à la fois sur un site extérieur gratuit au centre-ville ainsi que dans des restaurants de la métropole. MEL se distingue par sa capacité à proposer des nouveautés attrayantes pour les citoyens et visiteurs pendant la période la plus froide de l'hiver, au centre-ville de Montréal. Le festival contribue à générer des retombées économiques, médiatiques, culturelles et sociales.
Pour l'édition 2020, le festival garde le cap, en déployant davantage sa programmation gastronomique dans Montréal et en modifiant son offre culturelle extérieure gratuite par de nouveaux développements de produits, pour faire le bonheur des montréalaises et montréalais. MEL est un moteur pour le développement économique de Montréal : le festival fait sortir les Montréalais du creux de l'hiver pour favoriser le développement d'une vie nocturne montréalaise et contribuer à l'essor de deux industries créatives faisant le renom de Montréal : les arts numériques, à travers les nombreux artistes et entreprises locaux et la gastronomie, via les restaurants et les commerces de proximité de divers quartiers culturels.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM19 0189 - Accorder un soutien financier de 600 000$ à Festival Montréal en Lumière inc. pour soutenir la 20e édition de Montréal en Lumière 2019 / Approuver une convention à cette fin / Approuver un protocole de soutien technique.
CM18 0243 - Accorder un soutien financier de 600 000 $ à Festival Montréal en Lumière inc. pour soutenir la 19e édition de Montréal en Lumière 2018 / Approuver un projet de convention à cette fin.
CM18 0091 - Approuver un projet d'entente de soutien technique entre la Ville et le Festival Montréal en Lumière inc. pour la tenue de l'édition 2018 de l'événement Montréal en Lumière, du 22 février au 4 mars 2018.
CM16 00229 - Approuver les orientations en matière de soutien financier des festivals et événements majeurs et des marchés et vitrines à Montréal pour les années 2016-2017 / Approuver un montant de 7 900 000 $ alloué à cette fin dans le cadre de l'Entente de 175 M$ pour soutenir la stratégie Imaginer-Réaliser Montréal 2015, dont 430 000 $ pour les

marchés et vitrines / Accorder un soutien financier totalisant la somme de 7 470 000 $ à 11 festivals montréalais / Approuver les projets de convention à cette fin.
CM17 0047 - Approuver un projet de protocole d'entente de soutien technique entre la Ville et le Festival Montréal en Lumière inc. pour la tenue de l'édition 2017 de l'événement Montréal en Lumière, du 23 février au 12 mars 2017.
CA16 240102 - Autoriser une affectation de surplus, approuver la convention, pour l'année 2016, avec le Festival Montréal en Lumière pour l'animation du domaine public et la promotion des événements se déroulant dans l'arrondissement de Ville-Marie et accorder une contribution de 200 000 $.
CM16 0101 - Approuver un projet de protocole de soutien technique entre la Ville et Le Festival Montréal en Lumière inc. pour la tenue de l'édition 2016 de l'événement Montréal en Lumière, qui se tiendra du 18 février au 5 mars 2016 - Montant estimé à 365 000 $.
CM15 0318 - Accorder un soutien financier totalisant la somme de 3 355 000 $ à dix festivals montréalais, pour l'année 2015 / Approuver les projets de convention à cet effet.
CM14 0272 - Accorder un soutien financier spécial et non récurrent d'une valeur maximale de 115 000 $ dans le cadre du quinzième anniversaire du Festival Montréal en Lumière qui s'est tenu au Quartier des spectacles du 20 février au 2 mars 2014 / Approuver un projet de convention à cet effet.
CM13 0443 - Accorder un soutien financier totalisant la somme de 7 070 000 $ à onze festivals montréalais, pour la période 2013-2014 / Approuver les projets de convention à cette fin.

DESCRIPTION

Cycle 2019-20-21: positionnement important du volet gastronomique et la poursuite de l'innovation sur le site extérieur.

JUSTIFICATION

Près de 20 ans plus tard, MEL est bien ancré dans le paysage événementiel et se démarque par son caractère attractif. Avec près d'un million de visites annuellement, dont 20 % de touristes-excursionnistes, MEL est un événement majeur qui permet le rayonnement des artistes, des chefs, du savoir-faire de Montréal et contribue au rayonnement de Montréal et au sentiment de fierté des citoyens.
MEL se distingue par sa capacité à proposer des nouveautés attrayantes pour les citoyens et visiteurs pendant la période la plus froide de l'hiver, au centre-ville de Montréal. Le festival contribue à générer des retombées économiques, médiatiques, culturelles et sociales.

MEL est un moteur pour le développement économique de Montréal: le festival fait sortir les Montréalais de creux de l'hiver pour favoriser le développement d'une vie nocturne montréalaise et contribuer à l'essor de deux industries créatives faisant le renom de Montréal : les arts numériques, à travers les nombreux artistes et entreprises locaux de la gastronomie, via les restaurants et les commerces de proximité de divers quartiers culturels.

Par ailleurs, cet événement s'inscrit dans plusieurs plans d'actions adoptés au printemps 2018 par la Ville de Montréal dans le cadre de la Stratégie de développement économique Accélérer Montréal. En effet, Montréal en Lumière est un événement récurrent qui attire annuellement de nombreux visiteurs locaux et étrangers lors de la période hivernale, qui contribuent grandement à l'économie montréalaise, que ce soit par le biais de retombées économiques liées aux dépenses touristiques ou au nombre d'emplois créés ou soutenus. Cet événement contribue aussi à la dynamisation des artères du centre-ville, en stimulant l'achalandage dans le secteur et les dépenses dans les commerces.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Festival Montréal en Lumière

	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Service de la culture Soutien non récurrent	575 000$	600 000$	600 000$	600 000$	570 000$	600 000$
Développement économique					30 000$	
arrondissement de Ville-Marie	3 000$	200 000$				
CAM		40 000$		7 000$		
TOTAL	**578 000$**	**840 000$**	**600 000$**	**607 000$**	**600 000$**	**600 000$**

Le Service de la culture dispose, dans son budget régulier, de crédits nécessaires pour assumer le soutien financier de 600 000 $ dans son budget régulier.

Ces dépenses seront assumées à 100 % par la ville centre. Conséquemment, ce dossier ne comporte aucune incidence sur le cadre financier de la Ville.

Le coût relié au soutien technique et logistique est estimé à 310 000 $ (prêt d'équipements, services municipaux dont ls coûts du SPVM de 23 174,98$). Cette somme est prévue au budget de fonctionnement des services municipaux impliqués. Conséquemment, un protocole pour le soutien technique est soumis et doit faire l'objet d'une décision du conseil municipal de la Ville de Montréal. Le budget total de ce Festival est estimé à 6 500 000$.

La contribution de 600 000 $ en 2019 représentait 0,8% du budget réel de 7 101 415$.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ce genre d'événement favorise la diversité et le dynamisme culturel, l'accessibilité universelle, les échanges entre les citoyens et le décloisonnement (intergénérationnel, social et culturel); il encourage aussi le respect de l'environnement et la mise en place de mesures écoresponsables en se conformant à la norme québécoise pour la gestion responsable d'événements.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les impacts majeurs sont les suivants. L'événement :

- contribue à une animation urbaine de qualité au profit des citoyens montréalais;
- positionne et renforce Montréal comme « *Ville de festivals* » toute l'année durant;
- génère des retombées récréotouristiques et économiques majeures;
- favorise le rayonnement culturel de la métropole.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Un protocole de visibilité est en vigueur et doit être appliqué par l'organisme.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Conclure la convention requise avec l'organisme.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Fanny LALONDE-GOSSELIN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Louise MÉNARD
Agent de développement culturel

Tél : 872-7846
Télécop. : 2-1153

ENDOSSÉ PAR Le : 2020-01-27

Kevin DONNELLY
Chef de division

Tél : 514-872-5189
Télécop. : 514 872-1153

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Thomas RAMOISY
Directeur Cinéma - Festivals - Événements
Tél : 514-872-2884
Approuvé le : 2020-01-28

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Ivan FILION
Directeur du Service de la culture par intérim
Tél : 514-872-2884
Approuvé le : 2020-01-29

CONVENTION DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE

ENTRE : **VILLE DE MONTRÉAL**, personne morale de droit public dont l'adresse principale est au 275, rue Notre-Dame Est, Montréal, Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée par Me Yves Saindon, greffier de la Ville, dûment autorisé aux fins des présentes en vertu de la résolution CM03 0836;

Numéro d'inscription TPS : 121364749
Numéro d'inscription TVQ : 1006001374

Ci-après appelée la « **Ville** »

ET : **FESTIVAL MONTRÉAL EN LUMIÈRE INC**, personne morale, régie par la *Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif*, dont l'adresse principale est le 400, BOULEVARD De Maisonneuve Ouest, 9e étage, Montréal, Québec, H3A 1L4, agissant et représentée par Monsieur Jacques-André Dupont, président-directeur général, dûment autorisé aux fins des présentes tel qu'i le déclare;

Numéro d'inscription T.P.S. : 884977828
Numéro d'inscription T.V.Q. : 1021738511
Numéro d'inscription d'organisme de charité :

Ci-après appelée l'« **Organisme** »

L'Organisme et la Ville sont également individuellement ou collectivement désignés dans la présente convention comme une « **Partie** » ou les « **Parties** ».

ATTENDU QUE l'Organisme agit comme un événement urbain se déroulant pendant dix jours en février et mars qui offre ce qui se fait de mieux dans le domaine des arts, de la gastronomie et de l'innovation.

ATTENDU QUE l'Organisme sollicite la participation financière de la Ville pour la réalisation du Projet, tel que ce terme est défini à l'article 2 de la présente convention;

ATTENDU QUE la Ville désire encourager l'Organisme à réaliser son Projet en l'aidant financièrement;

ATTENDU QUE les Parties désirent, dans le cadre de la présente convention de contribution financière, prévoir les conditions qui s'y rattachent (ci-après la « **Convention** »);

ATTENDU QUE l'Organisme a pris connaissance de l'article 573.3.5 de la *Loi sur les cités et villes*, auquel il pourrait être assujetti à la conclusion de la présente Convention ou en cours d'exécution de celle-ci;

ATTENDU QUE la Ville a adopté le *Règlement sur la gestion contractuelle* en vertu de l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* et qu'elle a remis une copie de ce règlement à l'Organisme;

LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1
INTERPRÉTATION

Le préambule et les annexes font partie intégrante de la présente Convention. En cas de difficulté d'interprétation, le texte de la Convention a préséance sur celui des annexes qui pourrait être inconciliable avec celui-ci.

ARTICLE 2
DÉFINITIONS

Dans la présente Convention, à moins que le contexte n'indique un sens différent, les mots suivants signifient :

2.1 « **Annexe 1** » : la description du Projet;

2.2 « **Annexe 2** » : le protocole de visibilité mentionné à l'article 4.4 de la présente Convention, le cas échéant;

2.3 « Annexe 3 » : les exigences relatives à la description du Projet incluant les prévisions budgétaires;

2.4 « Annexe 4 » : la composition du conseil d'administration;

2.5 « Annexe 5 » : le bilan des réalisations;

2.6 « **Projet** » : le projet de l'Organisme pour la réalisation duquel la Ville lui fournit la contribution prévue à l'article 5.1 de la présente Convention, lequel est plus amplement décrit à l'Annexe 1;

2.7 « **Rapport annuel** » : document présentant le profil de l'Organisme, le nom de ses administrateurs et dirigeants, un bilan de ses activités et accomplissements pour chaque année de la présente Convention;

2.8 « **Reddition de compte** » : les rapports d'activités, les rapports d'étape ou final, le cas échéant, la liste des interventions ou activités effectuées, les sommes qui ont été utilisées à même la contribution financière reçue de la Ville ainsi que les fins pour lesquelles elles ont été employées de même que les sommes consacrées aux frais de gestion, le niveau d'atteinte des objectifs mesurables ou tout autre document exigé par le Responsable dans le cadre du Projet;

2.9 « **Responsable** » : Directeur de l'Unité administrative ou son représentant dûment autorisé;

2.10 « **Unité administrative** » : Service de la culture.

ARTICLE 3
OBJET

La présente Convention a pour objet de définir les modalités et conditions des versements de la contribution financière de la Ville à l'Organisme afin que ce dernier puisse réaliser le Projet.

ARTICLE 4
OBLIGATIONS DE L'ORGANISME

En considération des sommes versées par la Ville, l'Organisme s'engage à :

4.1 Réalisation du Projet

4.1.1 utiliser la contribution financière de la Ville exclusivement aux fins de la réalisation du Projet;

4.1.2 assumer tous les coûts et risques associés à la réalisation du Projet et à assumer tout dépassement des coûts requis pour sa réalisation, étant entendu que la participation de la Ville ne sera en aucun cas supérieure à la somme prévue à l'article 5.1 de la présente Convention;

4.2 Autorisations et permis

4.2.1 obtenir à ses frais toutes les autorisations et tous les permis requis avant d'entreprendre une activité dans le cadre de la présente Convention;

4.2.2 payer directement aux organismes qui les imposent, tous les impôts, les taxes, les permis et les droits exigés en lien avec le Projet et les activités qui y sont reliées;

4.3 Respect des lois

se conformer en tout temps aux lois et règlements fédéraux, provinciaux et municipaux en vigueur, aux instructions, directives et autres recommandations d'usage provenant de la Ville;

4.4 Promotion et publicité

4.4.1 faire état de la participation financière de la Ville, conformément au protocole de visibilité (ci-après le « **Protocole de visibilité** ») joint, le cas échéant, à la présente Convention à l'Annexe 2, dans tout document, communication, activité, publicité, affichage, rapport de recherche ou document d'information, quel qu'en soit le support, relatif à l'objet de la présente Convention (ci-après la « **Publication** ») et faire en sorte que la Publication reflète, de façon équitable, l'importance de l'aide accordée par la Ville par rapport aux autres personnes qui

auraient contribué au Projet. La Publication doit être préalablement approuvée par écrit par le Responsable;

4.4.2 associer et inviter la Ville aux différents événements en relation avec le Projet;

4.5 Aspects financiers

4.5.1 déposer la Reddition de compte auprès du Responsable. Cette Reddition de compte doit être faite selon la forme et les paramètres que le Responsable lui communiquera, étant entendu que cette forme et ces paramètres pourront être modifiés en tout temps sur simple avis du Responsable.

Au moment de la terminaison de la présente Convention, que celle-ci soit due à la résiliation ou à l'arrivée de son terme (ci-après la « **Date de terminaison** »), la Reddition de compte doit être transmise au Responsable dans les trente (30) jours de la Date de terminaison;

4.5.2 tenir une comptabilité distincte de celle concernant les autres secteurs d'activités de l'Organisme pour les sommes versées par la Ville aux fins de la présente Convention et faisant état des fins pour lesquelles ces sommes ont été utilisées et joindre ces informations financières dans ses états financiers annuels;

4.5.3 autoriser le Contrôleur général de la Ville ou son représentant, à examiner en tout temps durant les heures régulières d'ouverture de bureau, tout document concernant les affaires et les comptes de l'Organisme, notamment, les livres et registres comptables ainsi que les pièces justificatives. De plus, l'Organisme accepte de collaborer et de mettre du personnel à la disposition de la Ville, durant les heures normales de bureau, pour répondre à ses questions et lui fournir une copie, sur simple demande et sans frais additionnels, de ces livres et registres comptables et de toutes pièces justificatives lui permettant de s'assurer de la bonne exécution de la présente Convention;

4.5.4 déposer auprès du Responsable son Rapport annuel dans les quatre-vingt-dix (90) jours de la clôture de son exercice financier;

4.5.5 dans la mesure où le cumul de toutes contributions financières que la Ville verse à l'Organisme au cours d'une même année civile est d'une valeur de cent mille dollars (100 000 $) et plus, et ce, peu importe que telle contribution soit versée par le conseil municipal, le conseil d'agglomération, un conseil d'arrondissement ou le comité exécutif, transmettre pour chaque année de la présente Convention au Vérificateur général de la Ville (1550, rue Metcalfe, bureau 1201, Montréal, Québec, H3A 3P1), ses états financiers vérifiés conformément à l'article 107.9 de la *Loi sur les cités et villes*, et transmettre, pour chaque année de la présente Convention, au Responsable, copie desdits états financiers vérifiés, le tout au plus tard quatre-vingt-dix (90) jours après la fin de son exercice financier;

4.5.6 dans la mesure où le cumul de toutes contributions financières que la Ville verse à l'Organisme au cours d'une même année civile est d'une valeur de moins de cent mille dollars (100 000 $), et ce, peu importe que telle contribution soit versée par le conseil municipal, le conseil d'agglomération, un conseil

d'arrondissement ou le comité exécutif, transmettre pour chaque année de la présente Convention au Responsable ses états financiers au plus tard quatre-vingt-dix (90) jours après la fin de son exercice financier;

4.5.7 à la Date de terminaison, remettre à la Ville, dans les cinq (5) jours d'une demande écrite du Responsable, toute somme non engagée à cette date dans la réalisation du Projet;

4.6 Conseil d'administration

4.6.1 si ces documents n'ont pas déjà été remis, remettre au Responsable dans les trente (30) jours de la signature de la présente Convention, une copie des règlements généraux de l'Organisme ainsi qu'une copie de ses lettres patentes;

4.6.2 à la demande de la Ville, permettre à un représentant de la Ville d'assister, à titre d'observateur seulement, aux assemblées générales et aux réunions du conseil d'administration de l'Organisme et à cette fin, lui faire parvenir un avis de convocation dans les délais prévus dans les règlements généraux de l'Organisme;

4.7 Responsabilité

4.7.1 garantir et tenir la Ville indemne de toutes réclamations, demandes, recours et de tous dommages de quelque nature que ce soit en raison de la présente Convention. L'Organisme s'engage également à prendre fait et cause pour la Ville, ses employés, représentants et mandataires dans toute réclamation, demande, recours ou poursuite intentée contre cette dernière par des tiers en raison de la présente Convention et sans limiter la généralité de ce qui précède, en raison de la licence concédée à l'article 11 de la présente Convention, et la tient indemne en capital, frais et intérêts de tout jugement, toute condamnation ou de toute décision qui pourrait être prononcés contre elle et de toute somme qu'elle aura déboursée avant ou après jugement en raison de ce qui précède;

4.7.2 assumer seule toute la responsabilité à l'égard des tiers et à assumer seule la responsabilité de toute action, réclamation ou demande que peut occasionner l'exécution de la présente Convention;

4.8 Séance du conseil municipal ou du comité exécutif

lorsque la contribution financière est accordée par le conseil municipal ou le comité exécutif, qu'elle est d'une valeur de cent mille dollars (100 000 $) et plus, et dans la mesure où le Responsable en fait la demande, être présent, par l'intermédiaire de ses dirigeants, lors d'une séance du conseil municipal ou du comité exécutif, selon le règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne de ces instances et répondre aux questions posées par ses membres relativement à la présente Convention.

ARTICLE 5
OBLIGATIONS DE LA VILLE

5.1 Contribution financière

En considération de l'exécution par l'Organisme de toutes et chacune des obligations contenues à la présente Convention, la Ville convient de lui verser la somme maximale de six cent mille dollars (600 000 $), incluant toutes les taxes applicables, le cas échéant, devant être affectée à la réalisation du Projet.

5.2 Versements

La somme sera remise à l'Organisme en deux versements :

- un premier versement au montant de cinq cent trente mille dollars (530 000 $) dans les trente (30) jours de la signature de la présente Convention,

- un deuxième versement au montant de soixante dix mille dollars (70 000 $), dans les trente (30) jours de la présentation au Responsable du bilan final de la réalisation du Projet.

Chaque versement est conditionnel à ce que l'Organisme ait respecté les termes et conditions de la présente Convention.

Chaque versement est conditionnel à ce que l'Organisme ait respecté les termes et conditions de la présente Convention. De plus, tous les versements prévus ci-dessus incluent toutes les taxes applicables, le cas échéant.

5.3 Ajustement de la contribution financière

Le Responsable peut exiger la remise par l'Organisme de toute somme n'ayant pas servi à la réalisation du Projet. De plus, le Responsable pourra réduire le montant de la contribution financière si la réalisation du Projet ne requiert plus la somme maximale.

5.4 Aucun intérêt

L'Organisme ne pourra en aucun cas réclamer de la Ville des intérêts pour versements effectués en retard.

ARTICLE 6
GOUVERNANCE ET ÉTHIQUE

6.1 L'Organisme doit, dans la réalisation des activités et du Projet prévus à la présente Convention, agir selon les règles de conduite d'une personne avisée et prudente, de manière à ne porter aucun préjudice à la Ville ou à des tiers.

6.2 L'Organisme doit prendre toutes les mesures requises pour éviter des conflits d'intérêts et doit se conformer aux directives émises par le Responsable à cet égard.

L'Organisme doit notamment informer le Responsable, par écrit, de tout contrat devant être conclu par l'un des membres de son conseil d'administration avec la Ville ou avec l'Organisme.

6.3 L'Organisme doit utiliser la contribution financière octroyée dans le cadre de la présente Convention aux fins qui y sont prévues, cette contribution ne pouvant en aucun cas servir à payer le salaire d'un employé ou les honoraires de tout tiers qui fait du démarchage pour le compte de l'Organisme.

ARTICLE 7
DÉFAUT

7.1 Il y a défaut :

7.1.1 si l'Organisme n'observe pas quelque engagement pris aux termes de la présente Convention;

7.1.2 si l'Organisme fait une cession de biens, est réputé avoir fait une cession de biens ou fait l'objet d'une ordonnance de séquestre;

7.1.3 si l'administration de l'Organisme passe entre les mains de tiers, qu'il s'agisse de fiduciaires ou autres, en vertu d'un acte consenti par l'Organisme pour garantir l'exécution de ses obligations ou de celles de tiers;

7.1.4 si l'Organisme perd son statut d'organisme sans but lucratif ou cesse d'être reconnu comme tel par les autorités fiscales.

7.2 Dans les cas prévus au sous-paragraphe 7.1.1, le Responsable avise par écrit l'Organisme du défaut et lui demande d'y remédier dans le délai qu'il détermine. Le Responsable peut retenir tout versement tant que l'Organisme n'a pas remédié au défaut. Si malgré cet avis, l'Organisme refuse ou néglige de remédier à tel défaut dans le délai imparti, la présente Convention sera résiliée de plein droit, sous réserve de tout recours pouvant être exercé par la Ville pour les dommages occasionnés par ce défaut.

7.3 Dans les cas prévus aux sous-paragraphes 7.1.2, 7.1.3 et 7.1.4, la présente Convention est résiliée de plein droit sans avis ni délai, dès la survenance de l'événement.

7.4 S'il est mis fin à la présente Convention en application des articles 7.2 ou 7.3, toute somme non versée à l'Organisme cesse de lui être due, ce dernier devant également remettre à la Ville toute somme non encore engagée dans le Projet reçue de celle-ci. La Ville peut aussi exiger le remboursement de tout ou partie des sommes déjà versées à l'Organisme.

ARTICLE 8
RÉSILIATION

8.1 La Ville peut, à sa discrétion, mettre fin en tout temps à la présente Convention, sans indemnité pour quelque dommage que ce soit subi par l'Organisme, sur préavis écrit de trente (30) jours, en acquittant le coût des activités déjà réalisées dans le cadre du Projet.

8.2 L'Organisme convient expressément de n'exercer aucun recours contre la Ville en raison de la résiliation de la présente Convention.

8.3 Toute somme non versée à l'Organisme cesse de lui être due. Ce dernier doit également remettre à la Ville toute somme non encore engagée dans le Projet reçue de celle-ci.

ARTICLE 9
DURÉE

La présente Convention prend effet à sa signature par les Parties et se termine, sous réserve des articles 7 et 8, lorsque les Parties ont rempli leurs obligations, mais au plus tard le 31 décembre 2020.

Nonobstant la fin de la présente Convention prévue ci-haut, il est entendu que les articles 4.5.1, 4.5.3, 4.5.4, 4.5.5, 4.5.6, 4.5.7, 4.7, 4.8 et 11 continueront à produire leurs effets entre les Parties.

ARTICLE 10
ASSURANCES

10.1 L'Organisme doit souscrire, à ses frais, et maintenir en vigueur pendant toute la durée de la présente Convention, un contrat d'assurance responsabilité civile accordant par accident ou événement une protection minimale de cinq millions de dollars (5 000 000 $) pour les blessures corporelles, pour les dommages matériels et pour les préjudices et dans laquelle la Ville est désignée comme coassurée.

10.2 De plus, le contrat d'assurance doit contenir un avenant stipulant que l'assureur doit donner à la Ville, par courrier recommandé ou poste certifiée, un avis écrit de trente (30) jours en cas de modification ou de résiliation du contrat d'assurance par l'Organisme ou l'assureur. Aucune franchise stipulée dans le contrat d'assurance ne sera applicable à la Ville.

10.3 L'Organisme s'engage à remettre au Responsable, dans les dix (10) jours de la signature de la présente Convention, une copie de la police d'assurance ou du certificat de la police. L'Organisme doit fournir, à chaque année, le certificat de renouvellement de la police d'assurance, au moins quinze (15) jours avant son échéance.

ARTICLE 11
LICENCE

L'Organisme concède à la Ville, à titre gratuit, une licence non exclusive, pour la durée maximale du droit d'auteur prévue par la loi, sans limite territoriale, pour son propre usage et irrévocable, lui permettant notamment de reproduire, de traduire, de publier et de communiquer au public, par quelque moyen que ce soit, en totalité ou en partie, les renseignements liés aux travaux ou documents en lien avec le Projet réalisé par l'Organisme, ses employés ou ses sous-traitants. La Ville n'utilisera ces renseignements et ces documents qu'à des fins municipales.

ARTICLE 12
DÉCLARATIONS ET GARANTIES

12.1 L'Organisme déclare et garantit :

12.1.1 qu'il a le pouvoir de conclure la présente Convention et d'exécuter toutes et chacune des obligations qui lui sont imposées en vertu de celle-ci;

12.1.2 que les droits de propriété intellectuelle pour tout document, travail écrit, représentation ou activité ayant lieu sous son contrôle en lien avec le Projet ont été dûment acquittés et que ces représentations ou activités peuvent valablement avoir lieu;

12.1.3 qu'il détient et a acquis de tout tiers, le cas échéant, tous les droits lui permettant de réaliser la présente Convention et notamment ceux lui permettant de consentir la licence prévue à l'article 11 de la présente Convention;

12.1.4 que toutes et chacune des obligations qu'il assume en vertu de la présente Convention constituent des considérations essentielles sans lesquelles la Ville n'aurait pas signée celle-ci.

ARTICLE 13
DISPOSITIONS GÉNÉRALES

13.1 Entente complète

La présente Convention constitue la totalité et l'intégralité de l'entente intervenue entre les Parties.

13.2 Divisibilité

Une disposition de la présente Convention jugée invalide par un tribunal n'affecte en rien la validité des autres dispositions qui conservent leur plein effet et force exécutoire.

13.3 Absence de renonciation

Le silence de l'une ou l'autre des Parties ou son retard à exercer un droit ou un recours ne doit jamais être interprété comme une renonciation de sa part à tel droit ou recours.

13.4 Représentations de l'Organisme

L'Organisme n'est pas le mandataire de la Ville et ne peut, par ses actes ou omissions, engager la responsabilité de cette dernière ou la lier de toute autre façon.

13.5 Modification à la présente Convention

Aucune modification aux termes de la présente Convention n'est valide si elle est effectuée sans l'accord écrit préalable des deux (2) Parties.

13.6 Lois applicables et juridiction

La présente Convention est régie par les lois du Québec et toute procédure judiciaire s'y rapportant doit être intentée dans le district judiciaire de Montréal.

13.7 Ayants droit liés

La présente Convention lie les Parties aux présentes de même que leurs successeurs et ayants droit respectifs.

13.8 Cession

Les droits et obligations de l'une ou l'autre des Parties ne peuvent être cédés qu'avec l'accord écrit préalable de l'autre Partie.

L'Organisme ne peut consentir une hypothèque ou donner en garantie à un tiers les sommes qui lui sont versées par la Ville en vertu de la présente Convention.

13.9 Avis et élection de domicile

Tout avis ou document à être donné ou transmis relativement à la présente Convention est suffisant s'il est consigné dans un écrit et expédié par un mode de communication qui permet à la Partie expéditrice de prouver sa livraison au destinataire.

Élection de domicile de l'Organisme

L'Organisme fait élection de domicile au 400, boulevard De Maisonneuve Ouest, 9e étage, Montréal, Québec, H3A 1L4, et tout avis doit être adressé à l'attention du président-directeur général. Pour le cas où il changerait d'adresse sans dénoncer par écrit à la Ville sa nouvelle adresse, l'Organisme fait élection de domicile au bureau du greffier de la Cour supérieure pour le district de Montréal, chambre civile.

Élection de domicile de la Ville

La Ville fait élection de domicile au 801, rue Brennan, Montréal, Québec, H3C 0G4, et tout avis doit être adressé à l'attention du Responsable.

13.10 Exemplaire ayant valeur d'original

La présente Convention peut être signée séparément à même un nombre infini d'exemplaires distincts qui sont tous des originaux mais qui, pris collectivement, ne forment qu'un seul et même document. Chaque exemplaire peut être transmis par télécopieur ou courriel et la copie ainsi transmise a le même effet qu'un original.

EN FOI DE QUOI, LES PARTIES ONT SIGNÉ EN DEUX (2) EXEMPLAIRES, À MONTRÉAL, À LA DATE INDIQUÉE EN REGARD DE LEUR SIGNATURE RESPECTIVE.

Le .....e jour de ..... 20__

VILLE DE MONTRÉAL

Par : _____
Yves Saindon, greffier de la Ville

Le .....e jour de ..... 20__

FESTIVAL MONTRÉAL EN LUMIÈRE INC

Par : _____
Monsieur Jacques-André Dupont, président-directeur général

Cette convention a été approuvée par le conseil municipal de la Ville de Montréal, le e jour de ……. 20__ (Résolution (inscrire l'abréviation de l'instance décisionnelle finale qui doit approuver la convention) …….).

ANNEXE 1
PROJET

Décrire sommairement votre projet : précisez le concept, le contexte de réalisation, le type de projet réalisé, la population visée et les buts à atteindre par l'Organisme en contrepartie de la contribution financière.

Pour son 20e anniversaire, Montréal en Lumière (MEL) s'est offert une seconde jeunesse, en entamant une **démarche de réflexion stratégique**, afin de redéfinir les éléments de sa programmation qui mettent **Montréal en valeur** avec ce qu'elle offre de mieux. Ainsi, MEL s'est recentré sur ses forces et a clarifié son offre autour du mantra : **Fêter, manger, créer**. De l'inspiration à la concrétisation de sa thématique, en passant par la construction de sa programmation, la nouvelle identité du festival a trouvé corps à travers un nouveau visuel affirmé, plus moderne, s'affichant fièrement dans Montréal.

Pour l'édition 2020, le festival garde le cap, en **déployant davantage sa programmation gastronomique dans Montréal** et en modifiant **son offre culturelle extérieure gratuite** par de nouveaux développements de produits, pour faire le bonheur des montréalaises et montréalais.

Les orientations en matière de programmation pour 2020

a. Programmation gastronomique

La Nuit Gourmande
La Nuit gourmande, qui propose des parcours thématiques pour faire découvrir les restaurateurs et établissements du quartier ciblé, s'étendra dans 10 secteurs de Montréal. Ce ne seront pas moins de 120 établissements participants pour cette deuxième édition !
Les secteurs participants : le Village, le Quartier Latin, l'Avenue du Mont-Royal, le Centre-ville, Boulevard Saint-Laurent, la Petite-Italie, la Promenade de Wellington, la rue Saint-Denis, le secteur Sud-Ouest et de nombreux marchés publics de Montréal.

Les circuits gourmands
Les parcours gourmands sont de retour, avec une programmation renforcée (**18 propositions**) et alléchante, animée par des grands noms de la gastronomie québécoise, dans de nombreux établissements montréalais.

Le Quartier Gourmand (QG)
Le quartier Gourmand reprendra vie au sein de la Maison des festivals sur la place des Arts, avec une programmation tournée vers la démocratisation de l'art culinaire pour le grand public, tout en faisant rayonner les talents locaux : restaurateurs montréalais, produits d'ici, et artisans du Grand Montréal seront mis à l'honneur.

La rue Sainte-Catherine sera également occupée pour connecter le Quartier Gourmand avec les montréalais et touristes, grâce à l'installation d'un espace extérieur proposant à la fois de

découvrir les fromages et pains d'ici, avec des fondues réconfortantes, pour palier au froid hivernal.

b. Programmation extérieure gratuite

La Place des arts en fête
Les arts du cirque seront mis à l'honneur cette année, avec un spectacle exclusif créé pour le festival, de la compagnie Haut vol Production. Six artistes acrobates montréalais assureront pendant les 11 jours du festival, trois représentations de 30 minutes par jour d'un spectacle alliant plongeon acrobatique en piscine et chorégraphie, avec animation musicale.
L'installation sera utilisée comme point d'attrait pour les arts de la scène présents à Montréal en Lumière : DJing, VJing, concerts extérieurs, animations de rue et animations pour enfants, qui se déploieront sur l'ensemble du site.
Les activités classiques extérieures seront également de retour : Grande roue, glissade urbaine, hockey, curling, camions de rue, etc.

Arts numériques
Une dizaine d'œuvres et installations seront présentées au cœur du Quartier des spectacles. Gratuites, démocratiques, festives et ludiques, elles seront toujours autant accessibles au grand public qu'aux publics plus nichés.

c. Programmation en salles

Plusieurs spectacles sont prévus à l'Astral, au cœur du Quartier Gourmand, avec toujours la volonté d'offrir une programmation sur scène dans laquelle le public montréalais se retrouvera, en présentant des artistes d'ici et favorisant la diffusion de leurs œuvres. Également, un grand spectacle avec un fort pouvoir d'achalandage est prévu à Place des Arts ou au MTelus. La programmation est en cours de structuration.

ANNEXE 2

PROTOCOLE DE VISIBILITÉ

1. VISIBILITÉ

L'Organisme doit :

1.1. Développer, présenter, faire approuver et réaliser une stratégie ou des actions de communication répondant aux exigences du Protocole de visibilité;

1.2. S'assurer que tous les sous-traitants engagés par l'Organisme respectent les obligations en matière de communication, de normes de visibilité et respectent la Charte de la langue française.

2. COMMUNICATIONS

L'Organisme doit :

2.1. Reconnaissance de la contribution de la Ville :

- Faire état de la contribution de la Ville et souligner la participation dans toutes communications relatives au Projet;

- Sur les médias sociaux, souligner la participation et remercier la Ville pour son soutien;

- Mentionner verbalement la participation financière de la Ville lors des activités publiques organisées dans le cadre du Projet et lors du bilan.

- Apposer les logos de la Ville, sur tous les outils de communication, imprimés et électroniques, notamment sur les affiches, les dépliants, les journaux, le site Internet, les bandeaux Internet, les infolettres, les communiqués de presse, les lettres de remerciements, les certificats de participation relatifs à la présente Convention;

  Les logos de la Ville devront également figurer sur toutes les publicités, et ce, peu importe le format, le support ou le véhicule;

  Dans le cas où l'insertion des logos de la Ville n'est pas possible, l'Organisme doit ajouter le libellé suivant : Fier partenaire de la Ville de Montréal

- Soumettre pour approbation (visibilite@ville.montreal.qc.ca) tous les textes soulignant la contribution financière de la Ville et tous les documents où figurent les logos de la Ville, au moins dix (10) jours ouvrables avant leur diffusion;

- S'il y a lieu, ajouter les logos de la Ville en clôture de toutes publicités télé ou Web. Les logos de la Ville peuvent faire partie d'un regroupement des participants au Projet. Par contre, à titre de collaborateur principal, il devra être mis en évidence;

- Ajouter les logos de la Ville sur tous les panneaux remerciant les collaborateurs;

2.2. Relations publiques et médias :

- Assurer l'accréditation média des représentants de la Ville (incluant les bloggeurs, les photographes et les caméramans ou autres professionnels qu'ils ont mandatés) et prendre en charge la gestion des droits des artistes quant aux photos, vidéos et autres contenus diffusés sur les plateformes de la Ville, à des fins strictement promotionnelles et non commerciales;

- Lors d'une annonce importante impliquant la Ville :

    - Inviter par écrit la mairesse à participer aux conférences de presse et aux événements médiatiques liés au Projet ou à l'activité, un minimum de 20 jours ouvrables à l'avance;

    - Soumettre pour approbation au cabinet de la mairesse et du comité exécutif le scénario du déroulement, l'avis média et du communiqué concernant le Projet;

    - Offrir au cabinet de la mairesse et au comité exécutif, la possibilité d'insérer une citation du représentant politique dans le communiqué, un minimum de 20 jours ouvrables à l'avance;

Pour adresser une demande au cabinet de la mairesse et du comité exécutif, veuillez utiliser les formulaires en ligne destinés à cet effet à l'adresse suivante : https://mairessedemontreal.ca/, section « **Communiquer avec nous »**.

Note : pour une demande de citation dans un communiqué, veuillez utiliser le courriel suivant : communication.de.la.mairesse@ville.montreal.qc.ca.

2.3. Normes graphiques et linguistiques :

- Respecter la mise en application des normes et règles d'utilisation du logotype de la Ville et ses normes d'utilisation (disponible sur le site Internet à l'adresse suivante : ville.montreal.qc.ca/logo);

- Respecter l'ordre convenu pour le positionnement du logo de la Ville et des signatures des autres participants sur tous les outils promotionnels (communiqués, lettres, bannières, panneaux, etc.);

- Respecter les lois et la réglementation applicables au Québec, notamment les dispositions de la Charte de la langue française (RLRQ, c. C-11);

2.4. Publicité et promotion :

- Convenir et remettre des photographies et/ou des vidéos officielles à la Ville et libres de droits, qui pourront être utilisées pour la promotion de Montréal, sur Internet ou sur tout autre support média;

Lesdites photos ou vidéos devront être fournies au moment de l'amorce de la campagne promotionnelle. Une série de photographies post-événement devront également être remises;

- Ajouter un hyperlien vers le site de la Ville sur le site Internet du Projet ou de l'événement;

- Faire approuver les outils publicitaires et promotionnels par la Ville (visibilite@ville.montreal.qc.ca) avant leur impression et leur diffusion;

- Fournir un espace publicitaire d'une demi-page dans le programme de l'événement, si applicable. La publicité sera fournie par la Ville;

- Offrir d'inclure un mot officiel de la Ville dans le programme de l'événement. La demande doit être faite par écrit, un minimum de 30 jours ouvrables à l'avance. Pour adresser une demande, veuillez utiliser les mêmes coordonnées que celles apparaissant dans l'encadré du présent Protocole de visibilité;

- Permettre à la Ville d'installer des bannières promotionnelles (ou autres supports à être déterminés) sur le ou les sites de l'activité ou lors d'interventions publiques;

- Permettre à la Ville de s'annoncer gratuitement sur les différents véhicules publicitaires ou de diffusion sur le ou les sites de l'activité ou de l'événement (ex. : écrans numériques géants);

- Offrir à la Ville la possibilité d'adresser un message promotionnel aux participants lorsqu'il y a présence d'un animateur sur le site d'une activité;

  Un message sera préparé à cet effet par la Ville.

- Lors de la tenue de l'événement (ou d'une activité) et si le contexte s'y prête, offrir à la Ville un emplacement gratuit pouvant aller jusqu'à 10 pi x 20 pi afin d'y installer un kiosque d'exposition ou toute autre structure permettant une

interaction avec le public. Cet emplacement devra être situé dans un secteur fréquenté et être alimenté en électricité;

- S'assurer de la présence du logo de la Ville dans le champ de vision d'au moins une caméra lorsqu'il y a une captation de l'événement par une chaîne de télévision ou lors d'une webdiffusion.

2.5. Événements publics :

- Inviter la mairesse à participer aux événements publics organisés dans le cadre du Projet. La demande doit être faite par écrit, un minimum **de 20 jours** ouvrables à l'avance;
- Coordonner et effectuer le suivi des événements avec le cabinet de la mairesse;
- Valider les règles protocolaires du cabinet en matière d'événements publics;

Pour joindre le cabinet politique pour la tenue d'événements publics, veuillez utiliser les mêmes coordonnées que celles apparaissant dans l'encadré plus haut, en précisant que le Projet ou l'activité est subventionné(e) par la Ville.

Si vous avez des questions concernant le Protocole de visibilité, vous pouvez joindre le Service des communications de la Ville à l'adresse courriel suivante : visibilite@ville.montreal.qc.ca

À noter : l'Organisme doit communiquer avec le cabinet de la mairesse pour une invitation ou encore pour une citation dans un communiqué. La demande faite à la mairesse doit être envoyée par le biais d'un formulaire, consultez la section **« Communiquer avec nous »** sur https://mairessedemontreal.ca/.

ANNEXE 3

EXIGENCES RELATIVES AU DÉPÔT DU PROJET DÉTAILLÉ OU À LA MISE À JOUR DES PROJETS SE RÉALISANT SUR PLUS D'UNE ANNÉE

La description du projet :

- Historique de l'événement;
- Le concept et les objectifs;
- La programmation détaillée;
- Les activités professionnelles proposées;
- Le volet de l'occupation du domaine public, s'il y a lieu;
- Le dossier technique;
- Les prévisions budgétaires;
- L'échéancier de réalisation;
- Le plan d'affaires et le plan d'action, s'il y a lieu;
- Les actions mises en place pour le développement durable;
- Les lettres patentes;
- La résolution du conseil d'administration;
- La composition du conseil d'administration (grille à compléter à l'annexe 4).

Cette description du projet doit démontrer clairement :

- Les activités et/ou éléments nouveaux par rapport aux années antérieures;

- L'Importance culturelle et le rôle distinctif que joue le festival, l'événement ou l'Organisme dans la promotion de son secteur culturel;

- La qualité artistique des activités offertes et l'ouverture à la participation du public montréalais;

- L'originalité et la qualité de la programmation favorisant la création et la relève. Décrire la programmation, sa diffusion et son rayonnement et préciser les activités offertes;

- Les aspects innovateurs de l'événement pour l'édition en cause. Décrire comment votre projet contribue au développement ou au renouvellement d'une pratique artistique, culturelle, entrepreneuriale dans l'écologie du marché des festivals;

- Les liens développés et proposés avec des artistes et/ou des partenaires étrangers. Spécifier leur rôle, leur implication et leur impact dans votre projet;

- Les activités de médiation qui seront réalisées, s'il y a lieu;

- Les activités reliées à des rencontres professionnelles (marché interne, classes de maître, tables-ronde, résidences etc.) et les retombées attendues;

- La cohérence, l'innovation et l'aspect porteur du plan d'affaires (si applicables);

- La capacité de l'organisme de travailler en synergie avec les partenaires du milieu, en complémentarité avec les autres festivals, dans le respect de l'équilibre du marché;

- Les répercussions auprès de la clientèle montréalaise et des clientèles métropolitaine, nationale et internationale;

- La diversification des sources de financement publiques et privées et l'atteinte de l'équilibre budgétaire;

- La capacité à développer de nouvelles approches ou de nouvelles clientèles. Décrire vos stratégies de développement de public afin d'accroître votre clientèle et ce, de manière inclusive;

- La pertinence et les bénéfices attendus du plan d'affaires, du plan d'action et des activités;

- Les actions mises en place pour s'assurer de respecter les principes et les normes du développement durable et de l'accessibilité universelle.

La description du projet, lorsqu'il y a occupation du domaine public, doit prendre en compte les éléments suivants :

- La durée du festival, événement ne peut excéder douze (12) jours d'activités en continuité sur le domaine public, à moins d'une autorisation spécifique du Responsable;

- La programmation extérieure doit être en lien direct avec la mission culturelle de l'organisme;

- La programmation extérieure doit être innovante et primer sur les activités de vente et de marchandisation;

- Les activités de vente et de marchandisation ne doivent se tenir que durant les activités de programmation;

- Les activités extérieures sur le domaine public ou privé de la Ville doivent être gratuites et accessibles à l'ensemble de la population, à l'exception de la Grande roue et de la Glissade qui pourront, dans le cadre d'un projet-pilote 2020, bénéficier de coupe-file payants ;

- Le respect de la qualité de vie des riverains doit être assuré en tout temps. À ce titre, l'Organisme doit travailler à maintenir une bonne entente avec les résidents et les commerçants du voisinage;

- L'Organisme doit porter en tout temps une attention particulière aux nuisances sonores potentielles du festival ou événement pour le voisinage;

- L'Organisme doit s'assurer que la mention du nom du commanditaire apparaît uniquement si elle est associée au nom de l'événement. Dans ce cas précis, le texte ou le message de l'affiche doit accorder une place prépondérante à la promotion de l'activité comme telle. À noter que le commanditaire ne peut figurer seul sur toute structure d'affichage située à l'intérieur du site;

- L'Organisme doit s'assurer qu'il respecte les principes et les normes du développement durable et de l'accessibilité universelle;

- L'Organisme est encouragé à soutenir l'employabilité sociale en offrant des opportunités d'insertion socioprofessionnelle, dans le cadre de certaines de ses activités, à des personnes éloignées du marché du travail, ayant connu la rue ou qui sont à risque d'itinérances.

ANNEXE 4
CONSEIL D'ADMINISTRATION

Nom	Fonction au CA	Nombre d'années à ce poste	Nombre d'années au CA	Profession / Entreprise

ANNEXE 5
LE BILAN DES RÉALISATIONS

Le bilan des réalisations doit comprendre notamment, dans une section en annexe, les bénéfices ou retombées obtenus en regard avec les indicateurs suivants et indiquer les améliorations constatées par rapport aux bénéfices et retombées obtenus au cours de l'année précédente :

- Participation et satisfaction (augmentation des auditoires et des spectateurs, nouvelles clientèles, appréciation des événements etc.);

- Tourisme (nombre de visiteurs régionaux, nationaux et internationaux et nombre de nuitées, etc.);

- Culture (mise en évidence de nos créateurs et talents, accroissement de la diffusion artistique pour la culture d'ici et d'ailleurs, démocratisation et accessibilité aux arts et à la culture, développement de l'ensemble des secteurs culturels, émergence de nouveaux courants, place pour la relève, etc.);

- Création (nouveaux contenus et nouvelles approches artistiques);

- Rayonnement de l'événement et de Montréal (tout indicateur qui démontre une reconnaissance et une visibilité hors Québec);

- Impacts économiques et d'affaires (budget et sommes dépensés à Montréal, emplois et opportunités d'affaires générées);

- Bénéfices sociaux (cohésion et inclusions sociales, appropriation de l'espace public par les citoyens, opportunités d'emplois et de carrières pour les jeunes de tous les milieux et de toutes les origines, etc.);

- Impact médiatique (mentions dans les médias locaux et étrangers);

- Environnement et développement durable (pratiques et résultats spécifiques à cet effet);

- Collaboration et synergie (collaboration avec d'autres festivals et événements, nombre de partenaires, bénéfices liés à un regroupement et à des activités communes ou regroupées, etc.);

- Finances publiques (revenus de fiscalité pour les gouvernements et les administrations, etc.);

- Inscrire la liste des indicateurs des retombées du projet que l'Organisme devra fournir au Directeur);

- L'Organisme peut indiquer toute autre retombée qu'il juge bénéfique pour la Ville;

- Joindre quatre visuels (3 photos; libre de droits de 1024 pixels de large et une vidéo de 2 minutes, format pdf, 72 dpi);

De plus, l'Organisme, *tel que visée par l'article 107,9 de la Loi sur les cités et villes,* s'engage à :

- Faire parvenir ses états financiers vérifiés au Bureau du vérificateur général, à l'adresse suivante : conformitecontractuelle@bvgmtl.ca;

- Déposer son rapport annuel d'activités par courriel à l'adresse suivante : yves.saindon@montreal.ca, greffier de la Ville de Montréal et mettre en copie Ivan Filion ivan.filion@montreal.ca, directeur par intérim du Service de la culture.

CONVENTION – SOUTIEN TECHNIQUE

ENTRE : **VILLE DE MONTRÉAL**, personne morale de droit public dont l'adresse principale est au 275, rue Notre-Dame Est, Montréal. Québec H2Y 1C6, agissant et représentée par Me Yves Saindon, greffier de la Ville dûment autorisé aux fins des présentes en vertu du de la résolution CM03 0836;

Numéro d'inscription TPS : 121364749
Numéro d'inscription TVQ : 1006001374

Ci-après appelée la « **Ville** »

ET : **FESTIVAL MONTREAL EN LUMIERE INC**, personne morale légalement *régie par la Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif*, dont l'adresse principale est au 400, boulevard De Maisonneuve Ouest, 9e étage, Montréal, H3A 1L4 agissant et représentée par Monsieur Jacques-André Dupont, président-directeur général, dûment autorisé aux fins des présentes telle qu'il le déclare.

Numéro d'inscription T.P.S. : 884977828
Numéro d'inscription T.V.Q. : 1021738511
Numéro d'inscription d'organisme de charité :

Ci-après appelée l'« **Organisme** »

ATTENDU QUE l'Organisme sollicite l'aide de la Ville afin de tenir à Montréal, du 6 au 19 février, le montage, du 20 février au 1er mars, l'événement et du 2 au 6 mars 2020, le démontage, « Festival Montréal en Lumière » (ci-après appelé l'« Événement »);

ATTENDU QUE la Ville désire appuyer la tenue de l'Événement, notamment en accordant un soutien technique et logistique;

EN CONSÉQUENCE, LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1
DÉFINITIONS ET INTERPRÉTATION

Dans la présente convention, à moins que le contexte n'indique un sens différent, les termes suivants signifient :

1.1 « **Responsable** » : le Directeur de la Direction Cinéma-Festivals-Événements ou son représentant dûment autorisé de la Division concernée du Service de la culture.

1.2 « **Site** » : les rues, les parcs et les places utilisés pour la réalisation de l'Événement sur le territoire du Quartier des spectacles : Pôle PDA délimité par les rues : Président-Kennedy, René-Lévesque, Saint-

Urbain et De Bleury, approuvés par les autorités compétentes de la Ville;

Le préambule fait partie intégrante de la présente convention.

ARTICLE 2
OBLIGATIONS DE LA VILLE

Sous réserve de circonstances qui rendraient, selon l'avis du Responsable, l'accomplissement de l'une quelconque des clauses suivantes inopportune, défavorable à l'ordre public ou susceptible de nuire à la sécurité du public, la Ville s'engage à :

2.1 sous réserve du paragraphe 2.2, mettre le Site à la disposition de l'Organisme en vue de la tenue de l'Événement, selon les modalités et conditions prescrites par les résolutions et ordonnances qui seront adoptées à cette fin et uniquement durant les périodes qui y sont déterminées, la Ville ayant accès en tout temps à toute partie du Site afin d'y exercer ses pouvoirs, y compris celui d'exécuter des travaux urgents;

2.2 assumer, à ses frais, la réfection de la chaussée pour permettre la tenue de l'Événement dans la mesure où la Ville dispose des ressources humaines et financières suffisantes pour ce faire; dans le cas contraire, la Ville est disposée à travailler conjointement avec l'Organisme pour trouver des solutions alternatives, étant entendu que ce dernier n'a aucun recours contre la Ville du fait du changement des conditions de la tenue de l'Événement;

2.3 prêter certains équipements et fournir certains services techniques, sous réserve de la disponibilité de ces ressources matérielles et techniques. La Ville n'assumera aucuns frais si l'Organisme doit procéder à la location d'équipement;

2.4 assurer la coordination de l'ensemble des services publics et parapublics;

2.5 assumer les frais d'entrave (occupation du domaine public) et la perte de revenus de parcomètres engendrés par la tenue de l'Événement sur le domaine public.

ARTICLE 3
OBLIGATIONS DE L'ORGANISME

En considération de l'ensemble du soutien offert par la Ville, l'Organisme prend les engagements suivants :

3.1 présenter l'Événement sur le Site, aux dates indiquées au préambule, conformément à la présente convention;

3.2 assumer toute l'organisation et le financement complet du programme des activités reliées à l'Événement;

3.3 soumettre au Responsable, pour approbation, le Site de l'Événement;

3.4 mettre en place les installations et les aménagements approuvés par le Responsable en respectant toutes les modalités d'occupation qui lui sont communiquées par ce dernier et sans porter atteinte au mobilier urbain et à l'intégrité du Site. L'Organisme devra remettre les lieux dans l'état initial dans les (5) cinq jours suivant la fin de l'Événement;

3.5 adapter le Site de l'Événement afin de le rendre accessible aux personnes ayant des limitations fonctionnelles (motrices, visuelles, auditives, intellectuelles ou verbales);

3.6 payer à la Ville, sur réception d'une facture à cet effet, le coût des dommages causés à la propriété de celle-ci en raison de l'Événement, selon le montant des dommages établis par la Ville;

3.7 soumettre au Responsable, pour approbation, une liste ventilée des besoins techniques et matériels, des installations et aménagement requis (2) deux mois avant la présentation de l'Événement;

3.8 soumettre au Responsable, pour approbation, un plan de communication des entraves à la circulation et en assurer la mise en application;

3.9 respecter la réglementation, fournir et installer la signalisation appropriée prescrite par le Code de la sécurité routière, par exemple : en vue d'interdire le stationnement lors de l'Événement, de rediriger la circulation dans le cas d'une fermeture de rue, et transmettre au Responsable les documents relatifs à cette installation (entre autres, le plan de signalisation et le personnel requis, ainsi que le formulaire intitulé « Installation de panneaux prohibant le stationnement ») et assurer à ses frais le service de remorquage, s'il y a lieu;

3.10 accomplir les démarches nécessaires afin de mettre sur pied des mesures compensatoires pour les citoyens privés de certains privilèges (stationnement réservé sur rue pour résident, accès à leur résidence, feuillets informatifs aux passants);

3.11 se conformer aux lois, règlements et ordonnances applicables à l'Événement et, sans restreindre la généralité de ce qui précède, aux ordonnances autorisant la fermeture de rues, la vente temporaire d'articles promotionnels, de nourriture et de boissons alcoolisées ou non alcoolisées, à l'affichage et aux ordonnances autorisant l'émission de bruit au moyen d'appareils sonores et à toute autre consigne transmise par le Responsable;

3.12 respecter toutes les normes de sécurité en vigueur à la Ville, se conformer aux exigences des différents services et instances publiques concernés et aux directives qui lui sont communiquées par le Responsable;

3.13 exploiter ou superviser lui-même les kiosques de produits alimentaires, de rafraîchissements et de produits promotionnels reliés à l'Événement;

3.14 payer directement aux organismes qui les imposent, tous impôts, taxes, permis et droits exigés en raison de la tenue de l'Événement et des activités qui y sont reliées;

3.15 conserver son statut d'organisme à but non lucratif pendant toute la durée du Protocole.

3.16 présenter les initiatives, les actions entreprises ou un plan de récupération des matières recyclables favorisant la gestion écoresponsable de l'Événement;

3.17 transmettre au Responsable, trente (30) jours ouvrables après l'Événement, un bilan financier et un rapport d'activités incluant notamment la revue de presse, les bénéfices ou les retombées de l'Événement. Le rapport d'activité devra également indiquer les améliorations constatées par rapport aux bénéfices et retombées obtenus au cours de l'année précédente.

ARTICLE 4
DÉFAUT

4.1 Aux fins des présentes, l'Organisme est en défaut :

4.1.1 Si l'administration de ses affaires passe entre les mains de tiers, qu'il s'agisse de fiduciaire ou autre, en vertu d'un acte consenti par l'Organisme pour garantir l'exécution de ses obligations ou de celles de tiers;

4.1.2 S'il a fait une cession de biens, est réputé avoir fait une cession de biens ou fait l'objet d'une ordonnance de séquestre;

4.1.3 S'il n'exécute pas toutes et chacune de ses obligations souscrites aux termes de la présente convention;

4.1.4 S'il perd son statut d'organisme à but non lucratif.

4.2 Dans les cas mentionnés aux sous-paragraphes 4.1.1 et 4.1.3, la Ville peut, à son entière discrétion résilier la présente convention sans préjudice quant à ses droits et recours. Dans les cas mentionnés au sous-paragraphe 4.1.3, le Responsable avise l'Organisme du défaut et lui demande d'y remédier dans le délai qu'il détermine. Si, malgré cet avis, l'Organisme refuse ou néglige de remédier à tel défaut dans le délai imparti, la Ville peut résilier la présente convention, à son entière discrétion.

4.3 Dans les cas prévus aux sous-paragraphes 4.1.2 et 4.1.4, le Protocole est résilié de plein droit.

ARTICLE 5
RÉSILIATION

5.1 Une partie peut, à son entière discrétion, par un avis écrit de trente (30) jours adressé par courrier recommandé à l'autre partie, résilier la présente convention.

5.2 Dans une telle éventualité, chaque partie renonce expressément à toute réclamation ou recours en dommages ou en indemnité quelconque contre l'autre partie, en raison de l'exercice de ce droit de résiliation.

ARTICLE 6
DÉCLARATIONS ET GARANTIES

L'Organisme déclare et garantit :

6.1 qu'il a le pouvoir de conclure la présente convention et d'exécuter toutes et chacune des obligations qui lui sont imposées en vertu de celle-ci;

6.2 qu'il est le propriétaire ou l'usager autorisé de tous les droits de propriété intellectuelle pour toute représentation ou activité ayant lieu sous son contrôle dans le cadre de l'Événement.

ARTICLE 7
INDEMNISATION ET ASSURANCES

7.1 L'Organisme garantit et tient la Ville indemne de toutes réclamations et de tous dommages de quelque nature que ce soit résultant directement ou indirectement de ce qui fait l'objet de la présente convention; il prend fait et cause pour la Ville dans toutes réclamations ou poursuites contre elle et l'indemnise de tous jugements et de toutes condamnations qui pourraient être prononcés contre elle et de toutes sommes qu'elle aura déboursées avant ou après jugement en raison de ce qui précède.

7.2 L'Organisme souscrit, à ses frais, auprès d'une compagnie d'assurances ayant son siège ou une place d'affaires au Québec et maintient en vigueur pendant la durée de l'Événement ainsi que pendant la période au cours de laquelle il a accès au Site ou que la Ville y dépose du matériel relatif à la présentation de celui-ci, que ce soit avant ou après la tenue de l'Événement, une police d'assurance responsabilité civile accordant, par événement ou accident, une protection minimale de (5) cinq millions de dollars (5 000 000 $) pour les blessures corporelles et pour les dommages matériels. Cette police doit comporter un avenant qui désigne la Ville comme coassurée de l'Organisme. De plus, cet avenant doit stipuler qu'aucune franchise n'est applicable à la Ville et que la police ne pourra être résiliée sans un avis écrit de l'assureur à la Ville d'au moins cinq (5) jours ouvrables avant la tenue de l'Événement. L'Organisme doit remettre au Responsable, au moins quinze (15) jours ouvrables avant la tenue de l'Événement, copies de la police d'assurance et de cet avenant.

7.3 L'Organisme s'engage à souscrire une assurance additionnelle pour feu, vol et vandalisme, au montant établi par le Responsable, couvrant tous les équipements prêtés par la Ville, pour les périodes ci-après indiquées :

7.3.1 si l'équipement est livré par la Ville : depuis la livraison de l'équipement sur le Site par la Ville jusqu'à sa récupération par la Ville;

7.3.2 si l'Organisme prend livraison de l'équipement : depuis le chargement de l'équipement, pendant le transport, et jusqu'au retour après la tenue de l'Événement à l'endroit indiqué par le Responsable.

7.4 L'Organisme doit remettre au Responsable, au moins quinze (15) jours ouvrables avant la tenue de l'Événement, copies de la police et de l'avenant.

ARTICLE 8
DISPOSITIONS FINALES

8.1 L'Organisme reconnaît que toutes et chacune des obligations qu'il assume en vertu de la présente convention constituent des considérations essentielles sans lesquelles la Ville n'aurait pas signé celle-ci.

8.2 La convention constitue la totalité et l'intégralité de l'entente intervenue entre les parties.

8.3 Une disposition de la présente convention jugée invalide par un tribunal n'affecte en rien la validité des autres dispositions qui conservent leur plein effet et force exécutoire.

8.4 Le silence de l'une ou l'autre des parties ou son retard à exercer un droit ou un recours ne doit jamais être interprété comme une renonciation de sa part à tel droit ou recours.

8.5 L'Organisme n'est pas le mandataire de la Ville et ne peut, par ses actes ou omissions, engager la responsabilité de cette dernière ou la lier de toute autre façon.

8.6 Aucune modification aux termes de la présente convention n'est valide si elle est effectuée sans l'accord écrit préalable de chacune des parties.

8.7 La présente convention est régie par les lois du Québec et toute procédure judiciaire s'y rapportant doit être intentée dans le district judiciaire de Montréal.

8.8 La présente convention lie les parties aux présentes de même que leurs successeurs et ayants droit respectifs.

8.9 Les droits et obligations de l'une ou l'autre des parties ne peuvent être cédés qu'avec l'accord écrit préalable de l'autre partie.

8.10 Tout avis ou document à être donné ou transmis relativement à la convention est suffisant s'il est consigné dans un écrit et expédié par un mode de communication qui permet à la partie expéditrice de prouver sa livraison au destinataire.

8.11 L'Organisme reconnaît que la Ville n'est en aucun cas responsable du défaut de remplir ses obligations, si tel défaut résulte d'une grève, de piquetage, d'une émeute, d'une agitation populaire, de l'acte d'une autorité publique, d'un cas fortuit ou de force majeure ou de toute autre raison hors du contrôle immédiat et direct de la Ville.

8.12 Cette convention peut être signée séparément à même un nombre infini d'exemplaires distincts qui sont tous des originaux mais qui, pris collectivement, ne forment qu'un seul et même document. Chaque exemplaire peut être transmis par télécopieur ou courriel et la copie ainsi transmise a le même effet qu'un original.

ARTICLE 9
ÉLECTION DE DOMICILE

Les parties font élection de domicile comme suit :

9.1 **L'Organisme**

L'Organisme fait élection de domicile au 400, boulevard De Maisonneuve Ouest, 9e étage, Montréal H3A 1L4, province de Québec, et tout avis doit être adressé à l'attention du président- directeur général, Monsieur Jacques-André Dupont. Pour le cas où il changerait d'adresse sans dénoncer par écrit à la Ville sa nouvelle adresse, L'Organisme fait élection de domicile au bureau du greffier de la Cour supérieure pour le district de Montréal, chambre civile.

9.2 **La Ville**

La Ville fait élection de domicile au 801, rue Brennan, H3C 0G4 à Montréal, province de Québec, et tout avis doit être adressé à l'attention du Responsable.

EN FOI DE QUOI LES PARTIES ONT SIGNÉ LA PRÉSENTE EN DEUX (2) EXEMPLAIRES, CONVENTION À MONTRÉAL, À LA DATE INDIQUÉE EN REGARD DE LEUR SIGNATURE RESPECTIVE.

Le ..... e jour de ..... 20....

VILLE DE MONTRÉAL

Par : _____
Me Yves Saindon, greffier de la Ville

Le ..... e jour de ..... 20....

FESTIVAL MONTRÉAL EN LUMIÈERE INC

Par : _____
Monsieur Jacques-André Dupont, président-directeur général

Cette convention a été approuvée par le conseil municipal de la Ville de Montréal, le . e jour de …….. 20…… (Résolution ……..…..).

ANNEXE 1

1. **Politique du Partenariat du Quartier des spectacles (PQDS) d'occupation des espaces publics dans le Quartier des spectacles**

2. **Règles d'utilisation des espaces du Quartier des spectacles**

3. **Plan d'implantation des festivals (PIF)**

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1191508005

Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction Cinéma-Festivals-Événements , -
Objet :	Accorder un soutien financier totalisant six cent mille (600 000$) et un soutien technique estimé à 310 000 $ à l'organisme Festival Montréal en Lumière Inc., pour soutenir la 21e édition de Montréal en Lumière 2020 / Approuver un projet de convention à cette fin. Approuver un protocole de soutien technique.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

Certification de fonds - GDD 1191508005.xls

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Fanny LALONDE-GOSSELIN
Préposé budgétaire
Tél : (514) 872-8914

ENDOSSÉ PAR Le : 2020-01-28

Cédric AGO
Conseiller budgétaire
Tél : (514) 872-1444
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 20.14

2020/02/24
13:00

(1)

Dossier # : 1207209001

Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction Cinéma-Festivals-Événements , Division des festivals et événements
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier de 180 000 $ à l'organisme "Festival du nouveau cinéma de Montréal", pour soutenir la 49e édition du Festival du nouveau cinéma 2020 / Approuver un projet de convention à cette fin.

Il est recommandé au conseil municipal :

1. d'accorder un soutien financier d'une valeur maximale de 180 000 $ à l'organisme Festival du nouveau cinéma de Montréal, pour soutenir la 49e édition de l'événement 2020;
2. d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Signé par Peggy BACHMAN **Le** 2020-01-29 16:15

Signataire : Peggy BACHMAN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1207209001**
Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction Cinéma-Festivals-Événements , Division des festivals et événements
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier de 180 000 $ à l'organisme "Festival du nouveau cinéma de Montréal", pour soutenir la 49e édition du Festival du nouveau cinéma 2020 / Approuver un projet de convention à cette fin.

CONTENU

CONTEXTE

Le présent dossier décisionnel concerne le soutien financier à l'organisme **Festival du nouveau cinéma de Montréal** (FNC), pour la présentation du Festival du nouveau cinéma 2020 du 7 au 18 octobre .

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM19 0425, 15 avril 2019 : Accorder un soutien financier de 180 000 $ au Festival du nouveau cinéma de Montréal pour soutenir la 48^{e} édition du Festival du nouveau cinéma 2019 / Approuver un projet de convention à cet effet.
CM18 0490, 23 avril 2018 : Accorder un soutien financier de 180 000 $ au Festival du nouveau cinéma de Montréal pour soutenir la 47^{e} édition du Festival du nouveau cinéma 2018 / Approuver un projet de convention à cet effet.
CM16 0229, 23 février 2016 : Approuver les orientations en matière de soutien financier des festivals et événements majeurs et des marchés et vitrines à Montréal pour les années 2016 et 2017 / Approuver un montant de 7 900 000 $ alloué à cette fin dans le cadre de l'Entente de 175 M$ pour soutenir la stratégie Imaginer-Réaliser Montréal 2025, dont 430 000 $ pour les marchés et vitrines / Accorder un soutien financier totalisant la somme de 7 470 000 $ à 11 festivals montréalais / Approuver les projets de convention à cet effet**.**
CM15 0318 - 23 mars 2015 - Accorder un soutien financier totalisant la somme de 3 355 000 $ à dix festivals montréalais, pour l'année 2015 / Approuver les projets de convention à cet effet

DESCRIPTION

Le FNC joue un rôle distinctif dans le circuit national des festivals de films, ainsi qu'a l'échelle internationale.
Depuis les dernières années, le FNC n'a cessé de se développer et d'innover à travers sa programmation d'un cinéma d'ici et d'ailleurs.

Pour l'édition 2020 plus de 300 films seront proposés au public pendant 11 jours, le FNC

offrira également une vaste exposition d'oeuvres en réalité virtuelle, augmentée et mixte (XR) accessible èa tous et totalement gratuite, des expériences immersives inédites, des performances interactives, des événements musicaux en partenariat avec des grands acteurs de la scène musicale montréalaise (POP Montréal, Piknik Électronik), des ciné-concerts conçus spécialement pour le FNC, une grande Nuit événementielle MADMAX et des soirées Tapis Rouge en présence de grands noms du cinéma local et international.

La grande réalisation de 2020 sera l'organisation du tout premier Marché international de coproduction du FNC, en partenariat avec le gouvernement du Luxembourg Film Fund. Pour la première édition, le FNC accueillera à Montréal entre 50 et 75 participants internationaux et entre 25 et 50 participants québécois et canadiens. Ils viendront s'ajouter aux 650 invités professionnels que le Festival reçoit à chaque année.

JUSTIFICATION

La Ville de Montréal reconnaît depuis longtemps l'importance grandissante du FNC et sa grande valeur dans le milieu culturel montréalais. L'augmentation du financement a suivi cette reconnaissance et depuis 2013, le FNC a été inclus dans le Fonds de financement des grands festivals.

Le FNC a attiré plus de 100 000 visiteurs en 2019 et il a présenté 321 films et oeuvres numériques en provenance de 71 pays. En 2019, il a été également finaliste pour le Prix Distinction Tourisme Montréal - catégorie Innovation.. Pour 2020, ce sera plus de 300 films qui seront présentés durant 11 jours,
en plus, d'oeuvres en réalité virtuelle, augmentée et mixte (XR) accessible à tous et totalement gratuite, des expériences immersives inédites, des performances interactives, des événements musicaux en partenariat avec des grands acteurs de la scène musicale montréalaise (POP Montréal, Piknik Electronik), des ciné-concerts conçus spécialement pour le FNC, une grande Nuit événementielle MADMAX et des soirées Tapis Rouge.

2020 présentera le tout premier Marché International de copruduction du FNC, en partenariat avec le gouvernement du Luxembourg et le Luxembourg Film Fund.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Festival	**2016**	**2017**	**2018**	**2019**	**2020**
Festival du nouveau cinéma de Montréal	180 000 $	180 000 $	165 000 $	180 000 $	180 000$
CAM	30 000 $	30 000 $	33 000 $	30 000 $	à venir
Diversité sociale et des sports	3 262 $	3 279 $	3 304 $		
Total	**213 262 00 $**	**213 279 00 $**	**201 304 00 $**	**210 000 00 $**	

Le coût total maximal de cette contribution financière de 180 000 $ sera comptabilisé au budget de fonctionnement du Service de la culture.

Pour 2019, la contribution de 180 000 $ représente 6,3 % du budget déposé par l'organisme (2 839 630 $).

Pour 2020, le budget prévisionnel est estimé à 3 550 288 $.

Cette dépense est assumée à 100 % par la ville centre.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ce genre d'événement favorise la diversité et le dynamisme culturel, l'accessibilité universelle, les échanges entre les citoyens et le décloisonnement (intergénérationnel, social et culturel); il encourage aussi le respect de l'environnement et la mise en place de mesures écoresponsables en se conformant à la norme québécoise pour la gestion responsable d'événements.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les impacts majeurs sont les suivants. L'événement :
· contribue à une animation urbaine de qualité au profit des citoyens montréalais;
· positionne et renforce Montréal comme « *Ville de festivals* » toute l'année durant;
· génère des retombées récréotouristiques et économiques majeures;
favorise le rayonnement culturel de la métropole

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Un protocole de visibilité est en vigueur et doit être appliqué par l'organisme.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Conclure la convention requise avec l'organisme.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Tene-Sa TOURE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Louise MÉNARD
Agent(e) de developpement culturel

Tél : 514 872-7846
Télécop. : 514 872-1153

ENDOSSÉ PAR Le : 2020-01-28

Kevin DONNELLY
Chef de division

Tél : 514-872-5189
Télécop. : 514 872-1153

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Thomas RAMOISY
Directeur Cinéma - Festivals - Événements
Tél : 514-872-2884
Approuvé le : 2020-01-29

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Ivan FILION
Directeur du Service de la culture par intérim
Tél :
Approuvé le : 2020-01-29

CONVENTION DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE

ENTRE : **VILLE DE MONTRÉAL**, personne morale de droit public dont l'adresse principale est au 275, rue Notre-Dame Est, Montréal, Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée par Me Yves Saindon, greffier de la Ville, dûment autorisé aux fins des présentes en vertu de la résolution CM03 0836;

Numéro d'inscription TPS : 121364749
Numéro d'inscription TVQ : 1006001374

Ci-après appelée la « **Ville** »

ET : **FESTIVAL DU NOUVEAU CINÉMA DE MONTRÉAL**, personne morale, régie par la *Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif*, dont l'adresse principale est 3805, boulevard Saint-Laurent, Montréal, Québec, H2W 1X9, agissant et représentée par Monsieur Nicolas Girard Deltruc, Directeur Général, dûment autorisé aux fins des présentes tel qu'i le déclare;

Numéro d'inscription T.P.S. : 889194487
Numéro d'inscription T.V.Q. : 1019667452
Numéro d'inscription d'organisme de charité :

Ci-après appelée l'« **Organisme** »

L'Organisme et la Ville sont également individuellement ou collectivement désignés dans la présente convention comme une « **Partie** » ou les « **Parties** ».

ATTENDU QUE l'Organisme agit comme un pilier dans le domaine du cinéma. Il offre aux festivaliers le meilleur cinéma et des nouveaux médias. Il propose aux visiteurs une véritable expérience et il permet de découvrir de nouveaux talents d'ici ou d'ailleurs.

ATTENDU QUE l'Organisme sollicite la participation financière de la Ville pour la réalisation du Projet, tel que ce terme est défini à l'article 2 de la présente convention;

ATTENDU QUE la Ville désire encourager l'Organisme à réaliser son Projet en l'aidant financièrement;

ATTENDU QUE les Parties désirent, dans le cadre de la présente convention de contribution financière, prévoir les conditions qui s'y rattachent (ci-après la « **Convention** »);

ATTENDU QUE l'Organisme a pris connaissance de l'article 573.3.5 de la *Loi sur les cités et villes*, auquel il pourrait être assujetti à la conclusion de la présente Convention ou en cours d'exécution de celle-ci;

ATTENDU QUE la Ville a adopté le *Règlement sur la gestion contractuelle* en vertu de l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* et qu'elle a remis une copie de ce règlement à l'Organisme;

LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1
INTERPRÉTATION

Le préambule et les annexes font partie intégrante de la présente Convention. En cas de difficulté d'interprétation, le texte de la Convention a préséance sur celui des annexes qui pourrait être inconciliable avec celui-ci.

ARTICLE 2
DÉFINITIONS

Dans la présente Convention, à moins que le contexte n'indique un sens différent, les mots suivants signifient :

2.1 « **Annexe 1** » : la description du Projet;

2.2 « **Annexe 2** » : le protocole de visibilité mentionné à l'article 4.4 de la présente Convention, le cas échéant;

2.3 « Annexe 3 » : les exigences relatives à la description du Projet incluant les prévisions budgétaires;

2.4 « Annexe 4 » : la composition du conseil d'administration;

2.5 « Annexe 5 » : le bilan des réalisations;

2.6 « **Projet** » : le projet de l'Organisme pour la réalisation duquel la Ville lui fournit la contribution prévue à l'article 5.1 de la présente Convention, lequel est plus amplement décrit à l'Annexe 1;

2.7 « **Rapport annuel** » : document présentant le profil de l'Organisme, le nom de ses administrateurs et dirigeants, un bilan de ses activités et accomplissements pour chaque année de la présente Convention;

2.8 « **Reddition de compte** » : les rapports d'activités, les rapports d'étape ou final, le cas échéant, la liste des interventions ou activités effectuées, les sommes qui ont été utilisées à même la contribution financière reçue de la Ville ainsi que les fins pour lesquelles elles ont été employées de même que les sommes consacrées aux frais de gestion, le niveau d'atteinte des objectifs mesurables ou tout autre document exigé par le Responsable dans le cadre du Projet;

2.9 « **Responsable** » : Directeur de l'Unité administrative ou son représentant dûment autorisé;

2.10 « **Unité administrative** » : Service de la culture.

ARTICLE 3
OBJET

La présente Convention a pour objet de définir les modalités et conditions des versements de la contribution financière de la Ville à l'Organisme afin que ce dernier puisse réaliser le Projet.

ARTICLE 4
OBLIGATIONS DE L'ORGANISME

En considération des sommes versées par la Ville, l'Organisme s'engage à :

4.1 Réalisation du Projet

4.1.1 utiliser la contribution financière de la Ville exclusivement aux fins de la réalisation du Projet;

4.1.2 assumer tous les coûts et risques associés à la réalisation du Projet et à assumer tout dépassement des coûts requis pour sa réalisation, étant entendu que la participation de la Ville ne sera en aucun cas supérieure à la somme prévue à l'article 5.1 de la présente Convention;

4.2 Autorisations et permis

4.2.1 obtenir à ses frais toutes les autorisations et tous les permis requis avant d'entreprendre une activité dans le cadre de la présente Convention;

4.2.2 payer directement aux organismes qui les imposent, tous les impôts, les taxes, les permis et les droits exigés en lien avec le Projet et les activités qui y sont reliées;

4.3 Respect des lois

se conformer en tout temps aux lois et règlements fédéraux, provinciaux et municipaux en vigueur, aux instructions, directives et autres recommandations d'usage provenant de la Ville;

4.4 Promotion et publicité

4.4.1 faire état de la participation financière de la Ville, conformément au protocole de visibilité (ci-après le « **Protocole de visibilité** ») joint, le cas échéant, à la présente Convention à l'Annexe 2, dans tout document, communication, activité, publicité, affichage, rapport de recherche ou document d'information, quel qu'en soit le support, relatif à l'objet de la présente Convention (ci-après la « **Publication** ») et faire en sorte que la Publication reflète, de façon équitable, l'importance de l'aide accordée par la Ville par rapport aux autres personnes qui

auraient contribué au Projet. La Publication doit être préalablement approuvée par écrit par le Responsable;

4.4.2 associer et inviter la Ville aux différents événements en relation avec le Projet;

4.5 Aspects financiers

4.5.1 déposer la Reddition de compte auprès du Responsable. Cette Reddition de compte doit être faite selon la forme et les paramètres que le Responsable lui communiquera, étant entendu que cette forme et ces paramètres pourront être modifiés en tout temps sur simple avis du Responsable.

Au moment de la terminaison de la présente Convention, que celle-ci soit due à la résiliation ou à l'arrivée de son terme (ci-après la « **Date de terminaison** »), la Reddition de compte doit être transmise au Responsable dans les trente (30) jours de la Date de terminaison;

4.5.2 tenir une comptabilité distincte de celle concernant les autres secteurs d'activités de l'Organisme pour les sommes versées par la Ville aux fins de la présente Convention et faisant état des fins pour lesquelles ces sommes ont été utilisées et joindre ces informations financières dans ses états financiers annuels;

4.5.3 autoriser le Contrôleur général de la Ville ou son représentant, à examiner en tout temps durant les heures régulières d'ouverture de bureau, tout document concernant les affaires et les comptes de l'Organisme, notamment, les livres et registres comptables ainsi que les pièces justificatives. De plus, l'Organisme accepte de collaborer et de mettre du personnel à la disposition de la Ville, durant les heures normales de bureau, pour répondre à ses questions et lui fournir une copie, sur simple demande et sans frais additionnels, de ces livres et registres comptables et de toutes pièces justificatives lui permettant de s'assurer de la bonne exécution de la présente Convention;

4.5.4 déposer auprès du Responsable son Rapport annuel dans les quatre-vingt-dix (90) jours de la clôture de son exercice financier;

4.5.5 dans la mesure où le cumul de toutes contributions financières que la Ville verse à l'Organisme au cours d'une même année civile est d'une valeur de cent mille dollars (100 000 $) et plus, et ce, peu importe que telle contribution soit versée par le conseil municipal, le conseil d'agglomération, un conseil d'arrondissement ou le comité exécutif, transmettre pour chaque année de la présente Convention au Vérificateur général de la Ville (1550, rue Metcalfe, bureau 1201, Montréal, Québec, H3A 3P1), ses états financiers vérifiés conformément à l'article 107.9 de la *Loi sur les cités et villes*, et transmettre, pour chaque année de la présente Convention, au Responsable, copie desdits états financiers vérifiés, le tout au plus tard quatre-vingt-dix (90) jours après la fin de son exercice financier;

4.5.6 dans la mesure où le cumul de toutes contributions financières que la Ville verse à l'Organisme au cours d'une même année civile est d'une valeur de moins de cent mille dollars (100 000 $), et ce, peu importe que telle contribution soit versée par le conseil municipal, le conseil d'agglomération, un conseil

d'arrondissement ou le comité exécutif, transmettre pour chaque année de la présente Convention au Responsable ses états financiers au plus tard quatre-vingt-dix (90) jours après la fin de son exercice financier;

4.5.7 à la Date de terminaison, remettre à la Ville, dans les cinq (5) jours d'une demande écrite du Responsable, toute somme non engagée à cette date dans la réalisation du Projet;

4.6 Conseil d'administration

4.6.1 si ces documents n'ont pas déjà été remis, remettre au Responsable dans les trente (30) jours de la signature de la présente Convention, une copie des règlements généraux de l'Organisme ainsi qu'une copie de ses lettres patentes;

4.6.2 à la demande de la Ville, permettre à un représentant de la Ville d'assister, à titre d'observateur seulement, aux assemblées générales et aux réunions du conseil d'administration de l'Organisme et à cette fin, lui faire parvenir un avis de convocation dans les délais prévus dans les règlements généraux de l'Organisme;

4.7 Responsabilité

4.7.1 garantir et tenir la Ville indemne de toutes réclamations, demandes, recours et de tous dommages de quelque nature que ce soit en raison de la présente Convention. L'Organisme s'engage également à prendre fait et cause pour la Ville, ses employés, représentants et mandataires dans toute réclamation, demande, recours ou poursuite intentée contre cette dernière par des tiers en raison de la présente Convention et sans limiter la généralité de ce qui précède, en raison de la licence concédée à l'article 11 de la présente Convention, et la tient indemne en capital, frais et intérêts de tout jugement, toute condamnation ou de toute décision qui pourrait être prononcés contre elle et de toute somme qu'elle aura déboursée avant ou après jugement en raison de ce qui précède;

4.7.2 assumer seule toute la responsabilité à l'égard des tiers et à assumer seule la responsabilité de toute action, réclamation ou demande que peut occasionner l'exécution de la présente Convention;

4.8 Séance du conseil municipal ou du comité exécutif

lorsque la contribution financière est accordée par le conseil municipal ou le comité exécutif, qu'elle est d'une valeur de cent mille dollars (100 000 $) et plus, et dans la mesure où le Responsable en fait la demande, être présent, par l'intermédiaire de ses dirigeants, lors d'une séance du conseil municipal ou du comité exécutif, selon le règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne de ces instances et répondre aux questions posées par ses membres relativement à la présente Convention.

ARTICLE 5
OBLIGATIONS DE LA VILLE

5.1 Contribution financière

En considération de l'exécution par l'Organisme de toutes et chacune des obligations contenues à la présente Convention, la Ville convient de lui verser la somme maximale de cent quatre vingt mille dollars (180 000 $), incluant toutes les taxes applicables, le cas échéant, devant être affectée à la réalisation du Projet.

5.2 Versements

La somme sera remise à l'Organisme en deux versements :

- un premier versement au montant de cent soixante-cinq mille dollars (165 000 $) dans les trente (30) jours de la signature de la présente Convention,

- un deuxième versement au montant de quinze mille dollars (15 000 $), dans les trente (30) jours de la présentation au Responsable du bilan final de la réalisation du Projet.

Chaque versement est conditionnel à ce que l'Organisme ait respecté les termes et conditions de la présente Convention.

Chaque versement est conditionnel à ce que l'Organisme ait respecté les termes et conditions de la présente Convention. De plus, tous les versements prévus ci-dessus incluent toutes les taxes applicables, le cas échéant.

5.3 Ajustement de la contribution financière

Le Responsable peut exiger la remise par l'Organisme de toute somme n'ayant pas servi à la réalisation du Projet. De plus, le Responsable pourra réduire le montant de la contribution financière si la réalisation du Projet ne requiert plus la somme maximale.

5.4 Aucun intérêt

L'Organisme ne pourra en aucun cas réclamer de la Ville des intérêts pour versements effectués en retard.

ARTICLE 6
GOUVERNANCE ET ÉTHIQUE

6.1 L'Organisme doit, dans la réalisation des activités et du Projet prévus à la présente Convention, agir selon les règles de conduite d'une personne avisée et prudente, de manière à ne porter aucun préjudice à la Ville ou à des tiers.

6.2 L'Organisme doit prendre toutes les mesures requises pour éviter des conflits d'intérêts et doit se conformer aux directives émises par le Responsable à cet égard.

L'Organisme doit notamment informer le Responsable, par écrit, de tout contrat devant être conclu par l'un des membres de son conseil d'administration avec la Ville ou avec l'Organisme.

6.3 L'Organisme doit utiliser la contribution financière octroyée dans le cadre de la présente Convention aux fins qui y sont prévues, cette contribution ne pouvant en aucun cas servir à payer le salaire d'un employé ou les honoraires de tout tiers qui fait du démarchage pour le compte de l'Organisme.

ARTICLE 7
DÉFAUT

7.1 Il y a défaut :

7.1.1 si l'Organisme n'observe pas quelque engagement pris aux termes de la présente Convention;

7.1.2 si l'Organisme fait une cession de biens, est réputé avoir fait une cession de biens ou fait l'objet d'une ordonnance de séquestre;

7.1.3 si l'administration de l'Organisme passe entre les mains de tiers, qu'il s'agisse de fiduciaires ou autres, en vertu d'un acte consenti par l'Organisme pour garantir l'exécution de ses obligations ou de celles de tiers;

7.1.4 si l'Organisme perd son statut d'organisme sans but lucratif ou cesse d'être reconnu comme tel par les autorités fiscales.

7.2 Dans les cas prévus au sous-paragraphe 7.1.1, le Responsable avise par écrit l'Organisme du défaut et lui demande d'y remédier dans le délai qu'il détermine. Le Responsable peut retenir tout versement tant que l'Organisme n'a pas remédié au défaut. Si malgré cet avis, l'Organisme refuse ou néglige de remédier à tel défaut dans le délai imparti, la présente Convention sera résiliée de plein droit, sous réserve de tout recours pouvant être exercé par la Ville pour les dommages occasionnés par ce défaut.

7.3 Dans les cas prévus aux sous-paragraphes 7.1.2, 7.1.3 et 7.1.4, la présente Convention est résiliée de plein droit sans avis ni délai, dès la survenance de l'événement.

7.4 S'il est mis fin à la présente Convention en application des articles 7.2 ou 7.3, toute somme non versée à l'Organisme cesse de lui être due, ce dernier devant également remettre à la Ville toute somme non encore engagée dans le Projet reçue de celle-ci. La Ville peut aussi exiger le remboursement de tout ou partie des sommes déjà versées à l'Organisme.

ARTICLE 8
RÉSILIATION

8.1 La Ville peut, à sa discrétion, mettre fin en tout temps à la présente Convention, sans indemnité pour quelque dommage que ce soit subi par l'Organisme, sur préavis écrit de trente (30) jours, en acquittant le coût des activités déjà réalisées dans le cadre du Projet.

8.2 L'Organisme convient expressément de n'exercer aucun recours contre la Ville en raison de la résiliation de la présente Convention.

8.3 Toute somme non versée à l'Organisme cesse de lui être due. Ce dernier doit également remettre à la Ville toute somme non encore engagée dans le Projet reçue de celle-ci.

ARTICLE 9
DURÉE

La présente Convention prend effet à sa signature par les Parties et se termine, sous réserve des articles 7 et 8, lorsque les Parties ont rempli leurs obligations, mais au plus tard le 31 décembre 2020.

Nonobstant la fin de la présente Convention prévue ci-haut, il est entendu que les articles 4.5.1, 4.5.3, 4.5.4, 4.5.5, 4.5.6, 4.5.7, 4.7, 4.8 et 11 continueront à produire leurs effets entre les Parties.

ARTICLE 10
ASSURANCES

10.1 L'Organisme doit souscrire, à ses frais, et maintenir en vigueur pendant toute la durée de la présente Convention, un contrat d'assurance responsabilité civile accordant par accident ou événement une protection minimale de cinq millions de dollars (5 000 000 $) pour les blessures corporelles, pour les dommages matériels et pour les préjudices et dans laquelle la Ville est désignée comme coassurée.

10.2 De plus, le contrat d'assurance doit contenir un avenant stipulant que l'assureur doit donner à la Ville, par courrier recommandé ou poste certifiée, un avis écrit de trente (30) jours en cas de modification ou de résiliation du contrat d'assurance par l'Organisme ou l'assureur. Aucune franchise stipulée dans le contrat d'assurance ne sera applicable à la Ville.

10.3 L'Organisme s'engage à remettre au Responsable, dans les dix (10) jours de la signature de la présente Convention, une copie de la police d'assurance ou du certificat de la police. L'Organisme doit fournir, à chaque année, le certificat de renouvellement de la police d'assurance, au moins quinze (15) jours avant son échéance.

ARTICLE 11
LICENCE

L'Organisme concède à la Ville, à titre gratuit, une licence non exclusive, pour la durée maximale du droit d'auteur prévue par la loi, sans limite territoriale, pour son propre usage et irrévocable, lui permettant notamment de reproduire, de traduire, de publier et de communiquer au public, par quelque moyen que ce soit, en totalité ou en partie, les renseignements liés aux travaux ou documents en lien avec le Projet réalisé par l'Organisme, ses employés ou ses sous-traitants. La Ville n'utilisera ces renseignements et ces documents qu'à des fins municipales.

ARTICLE 12
DÉCLARATIONS ET GARANTIES

12.1 L'Organisme déclare et garantit :

12.1.1 qu'il a le pouvoir de conclure la présente Convention et d'exécuter toutes et chacune des obligations qui lui sont imposées en vertu de celle-ci;

12.1.2 que les droits de propriété intellectuelle pour tout document, travail écrit, représentation ou activité ayant lieu sous son contrôle en lien avec le Projet ont été dûment acquittés et que ces représentations ou activités peuvent valablement avoir lieu;

12.1.3 qu'il détient et a acquis de tout tiers, le cas échéant, tous les droits lui permettant de réaliser la présente Convention et notamment ceux lui permettant de consentir la licence prévue à l'article 11 de la présente Convention;

12.1.4 que toutes et chacune des obligations qu'il assume en vertu de la présente Convention constituent des considérations essentielles sans lesquelles la Ville n'aurait pas signée celle-ci.

ARTICLE 13
DISPOSITIONS GÉNÉRALES

13.1 Entente complète

La présente Convention constitue la totalité et l'intégralité de l'entente intervenue entre les Parties.

13.2 Divisibilité

Une disposition de la présente Convention jugée invalide par un tribunal n'affecte en rien la validité des autres dispositions qui conservent leur plein effet et force exécutoire.

13.3 Absence de renonciation

Le silence de l'une ou l'autre des Parties ou son retard à exercer un droit ou un recours ne doit jamais être interprété comme une renonciation de sa part à tel droit ou recours.

13.4 Représentations de l'Organisme

L'Organisme n'est pas le mandataire de la Ville et ne peut, par ses actes ou omissions, engager la responsabilité de cette dernière ou la lier de toute autre façon.

13.5 Modification à la présente Convention

Aucune modification aux termes de la présente Convention n'est valide si elle est effectuée sans l'accord écrit préalable des deux (2) Parties.

13.6 Lois applicables et juridiction

La présente Convention est régie par les lois du Québec et toute procédure judiciaire s'y rapportant doit être intentée dans le district judiciaire de Montréal.

13.7 Ayants droit liés

La présente Convention lie les Parties aux présentes de même que leurs successeurs et ayants droit respectifs.

13.8 Cession

Les droits et obligations de l'une ou l'autre des Parties ne peuvent être cédés qu'avec l'accord écrit préalable de l'autre Partie.

L'Organisme ne peut consentir une hypothèque ou donner en garantie à un tiers les sommes qui lui sont versées par la Ville en vertu de la présente Convention.

13.9 Avis et élection de domicile

Tout avis ou document à être donné ou transmis relativement à la présente Convention est suffisant s'il est consigné dans un écrit et expédié par un mode de communication qui permet à la Partie expéditrice de prouver sa livraison au destinataire.

Élection de domicile de l'Organisme

L'Organisme fait élection de domicile au 3805, boulevard Saint-Laurent, Montréal, Québec, H2W 1X9,, et tout avis doit être adressé à l'attention du Directeur général. Pour le cas où il changerait d'adresse sans dénoncer par écrit à la Ville sa nouvelle adresse, l'Organisme fait élection de domicile au bureau du greffier de la Cour supérieure pour le district de Montréal, chambre civile.

Élection de domicile de la Ville

La Ville fait élection de domicile au 801, rue Brennan, Montréal, Québec, H3C 0G4, et tout avis doit être adressé à l'attention du Responsable.

13.10 Exemplaire ayant valeur d'original

La présente Convention peut être signée séparément à même un nombre infini d'exemplaires distincts qui sont tous des originaux mais qui, pris collectivement, ne forment qu'un seul et même document. Chaque exemplaire peut être transmis par télécopieur ou courriel et la copie ainsi transmise a le même effet qu'un original.

EN FOI DE QUOI, LES PARTIES ONT SIGNÉ EN DEUX (2) EXEMPLAIRES, À MONTRÉAL, À LA DATE INDIQUÉE EN REGARD DE LEUR SIGNATURE RESPECTIVE.

Le .....e jour de ..... 20__

VILLE DE MONTRÉAL

Par : _____
Yves Saindon, greffier de la Ville

Le .....e jour de ..... 20__

FESTIVAL DU NOUVEAU CINÉMA DE MONTRÉAL

Par : _____
Monsieur Nicolas Girard Deltruc, Directeur général

Cette convention a été approuvée par le conseil municipal de la Ville de Montréal, le e jour de ……. 20__ (Résolution …….).

ANNEXE 1
PROJET

À l'aube de son 50e anniversaire (2021), c'est une nouvelle ère qui commence pourle Festival du nouveau cinéma. Pour sa 49e édition en 2020, le Festival présentera à une des dizaines de milliers de festivaliers une expérience complète à la croisée des arts. Afin de rester concurrentiel et de continuer d'attirer un nombre accru de visiteurs, le Festival du nouveau cinéma a décidé de développer sa programmation événementielle, afin d'offrir aux visiteurs une expérience originale, stimulante et audacieuse, à l'image de Montréal.

C'est pourquoi en plus des 300 films que nous proposons au public pendant 11 jours, nous offrirons également une vaste exposition d'œuvres en réalité virtuelle, augmentée et mixte (XR) accessible à tous et totalement gratuite, des expériences immersives inédites, des performances interactives, des événements musicaux en partenariat avec des grands acteurs de la scène musicale montréalaise (POP Montréal, Piknik Électronik), des ciné-concerts conçus spécialement pour le FNC, une grande Nuit événementielle MADMAX et des soirées Tapis Rouge en présence de grands noms du cinéma local et international.

En 2019, nous avons inauguré une nouvelle section dédiée à la Gastronomie et au Cinéma, en partenariat avec les restaurateurs, traiteurs et producteurs québécois, destinée à créer des ponts entre les arts visuels et les arts de la table, et faire découvrir aux visiteurs tous les joyaux de notre vibrante métropole. Devant le succès incontestable rencontré en 2019, le projet sera donc renouvelé et bonifié en 2020.

La plus grande réalisation de 2020 sera l'organisation du tout premier **Marché international de coproduction du FNC**, en partenariat avec le gouvernement du Luxembourg et le Luxembourg Film Fund. Pour la première édition, nous accueillerons à Montréal entre 50 et 75 participants internationaux et entre 25 et 50 participants québécois et canadiens. Ils viendront s'ajouter aux 650 invités professionnels que nous recevons au Festival chaque année.

Comme chaque année, nous présenterons près de 300 films en provenance de plus de 60 pays, à travers différentes sections : Compétition internationale, Compétition nationale, Temps 0, Les Nouveaux alchimistes, Panorama, P'tits loups, Rencontres pancanadiennes, Hommages et rétrospectives et Présentations spéciales. C'est grâce à une sélection pointue, éclectique et audacieuse que le FNC est reconnu à l'international et attire chaque année un nombre croissant de spectateurs et de professionnels du milieu.

ANNEXE 2

PROTOCOLE DE VISIBILITÉ

1. VISIBILITÉ

L'Organisme doit :

1.1. Développer, présenter, faire approuver et réaliser une stratégie ou des actions de communication répondant aux exigences du Protocole de visibilité;

1.2. S'assurer que tous les sous-traitants engagés par l'Organisme respectent les obligations en matière de communication, de normes de visibilité et respectent la Charte de la langue française.

2. COMMUNICATIONS

L'Organisme doit :

2.1. Reconnaissance de la contribution de la Ville :

- Faire état de la contribution de la Ville et souligner la participation dans toutes communications relatives au Projet;

- Sur les médias sociaux, souligner la participation et remercier la Ville pour son soutien;

- Mentionner verbalement la participation financière de la Ville lors des activités publiques organisées dans le cadre du Projet et lors du bilan.

- Apposer les logos de la Ville, sur tous les outils de communication, imprimés et électroniques, notamment sur les affiches, les dépliants, les journaux, le site Internet, les bandeaux Internet, les infolettres, les communiqués de presse, les lettres de remerciements, les certificats de participation relatifs à la présente Convention;

  Les logos de la Ville devront également figurer sur toutes les publicités, et ce, peu importe le format, le support ou le véhicule;

  Dans le cas où l'insertion des logos de la Ville n'est pas possible, l'Organisme doit ajouter le libellé suivant : Fier partenaire de la Ville de Montréal

- Soumettre pour approbation (visibilite@ville.montreal.qc.ca) tous les textes soulignant la contribution financière de la Ville et tous les documents où figurent les logos de la Ville, au moins dix (10) jours ouvrables avant leur diffusion;

- S'il y a lieu, ajouter les logos de la Ville en clôture de toutes publicités télé ou Web. Les logos de la Ville peuvent faire partie d'un regroupement des participants au Projet. Par contre, à titre de collaborateur principal, il devra être mis en évidence;

- Ajouter les logos de la Ville sur tous les panneaux remerciant les collaborateurs;

2.2. Relations publiques et médias :

- Assurer l'accréditation média des représentants de la Ville (incluant les bloggeurs, les photographes et les caméramans ou autres professionnels qu'ils ont mandatés) et prendre en charge la gestion des droits des artistes quant aux photos, vidéos et autres contenus diffusés sur les plateformes de la Ville, à des fins strictement promotionnelles et non commerciales;

- Lors d'une annonce importante impliquant la Ville :

  - Inviter par écrit la mairesse à participer aux conférences de presse et aux événements médiatiques liés au Projet ou à l'activité, un minimum de 20 jours ouvrables à l'avance;

  - Soumettre pour approbation au cabinet de la mairesse et du comité exécutif le scénario du déroulement, l'avis média et du communiqué concernant le Projet;

  - Offrir au cabinet de la mairesse et au comité exécutif, la possibilité d'insérer une citation du représentant politique dans le communiqué, un minimum de 20 jours ouvrables à l'avance;

Pour adresser une demande au cabinet de la mairesse et du comité exécutif, veuillez utiliser les formulaires en ligne destinés à cet effet à l'adresse suivante : https://mairessedemontreal.ca/, section « **Communiquer avec nous** ».

Note : pour une demande de citation dans un communiqué, veuillez utiliser le courriel suivant : communication.de.la.mairesse@ville.montreal.qc.ca.

2.3. Normes graphiques et linguistiques :

- Respecter la mise en application des normes et règles d'utilisation du logotype de la Ville et ses normes d'utilisation (disponible sur le site Internet à l'adresse suivante : ville.montreal.qc.ca/logo);

- Respecter l'ordre convenu pour le positionnement du logo de la Ville et des signatures des autres participants sur tous les outils promotionnels (communiqués, lettres, bannières, panneaux, etc.);

- Respecter les lois et la réglementation applicables au Québec, notamment les dispositions de la Charte de la langue française (RLRQ, c. C-11);

2.4. Publicité et promotion :

- Convenir et remettre des photographies et/ou des vidéos officielles à la Ville et libres de droits, qui pourront être utilisées pour la promotion de Montréal, sur Internet ou sur tout autre support média;

Lesdites photos ou vidéos devront être fournies au moment de l'amorce de la campagne promotionnelle. Une série de photographies post-événement devront également être remises;

- Ajouter un hyperlien vers le site de la Ville sur le site Internet du Projet ou de l'événement;

- Faire approuver les outils publicitaires et promotionnels par la Ville (visibilite@ville.montreal.qc.ca) avant leur impression et leur diffusion;

- Fournir un espace publicitaire d'une demi-page dans le programme de l'événement, si applicable. La publicité sera fournie par la Ville;

- Offrir d'inclure un mot officiel de la Ville dans le programme de l'événement. La demande doit être faite par écrit, un minimum de 30 jours ouvrables à l'avance. Pour adresser une demande, veuillez utiliser les mêmes coordonnées que celles apparaissant dans l'encadré du présent Protocole de visibilité;

- Permettre à la Ville d'installer des bannières promotionnelles (ou autres supports à être déterminés) sur le ou les sites de l'activité ou lors d'interventions publiques;

- Permettre à la Ville de s'annoncer gratuitement sur les différents véhicules publicitaires ou de diffusion sur le ou les sites de l'activité ou de l'événement (ex. : écrans numériques géants);

- Offrir à la Ville la possibilité d'adresser un message promotionnel aux participants lorsqu'il y a présence d'un animateur sur le site d'une activité;

  Un message sera préparé à cet effet par la Ville.

- Lors de la tenue de l'événement (ou d'une activité) et si le contexte s'y prête, offrir à la Ville un emplacement gratuit pouvant aller jusqu'à 10 pi x 20 pi afin d'y installer un kiosque d'exposition ou toute autre structure permettant une interaction avec le public. Cet emplacement devra être situé dans un secteur fréquenté et être alimenté en électricité;

- S’assurer de la présence du logo de la Ville dans le champ de vision d’au moins une caméra lorsqu’il y a une captation de l’événement par une chaîne de télévision ou lors d’une webdiffusion.

2.5. Événements publics :

- Inviter la mairesse à participer aux événements publics organisés dans le cadre du Projet. La demande doit être faite par écrit, un minimum **de 20 jours** ouvrables à l’avance;
- Coordonner et effectuer le suivi des événements avec le cabinet de la mairesse;
- Valider les règles protocolaires du cabinet en matière d’événements publics;

Pour joindre le cabinet politique pour la tenue d’événements publics, veuillez utiliser les mêmes coordonnées que celles apparaissant dans l’encadré plus haut, en précisant que le Projet ou l’activité est subventionné(e) par la Ville.

Si vous avez des questions concernant le Protocole de visibilité, vous pouvez joindre le Service des communications de la Ville à l’adresse courriel suivante : visibilite@ville.montreal.qc.ca

À noter : l’Organisme doit communiquer avec le cabinet de la mairesse pour une invitation ou encore pour une citation dans un communiqué. La demande faite à la mairesse doit être envoyée par le biais d’un formulaire, consultez la section **« Communiquer avec nous »** sur https://mairessedemontreal.ca/.

ANNEXE 3

EXIGENCES RELATIVES AU DÉPÔT DU PROJET DÉTAILLÉ OU À LA MISE À JOUR DES PROJETS SE RÉALISANT SUR PLUS D'UNE ANNÉE

La description du projet :

- Historique de l'événement;
- Le concept et les objectifs;
- La programmation détaillée;
- Les activités professionnelles proposées;
- Le volet de l'occupation du domaine public, s'il y a lieu;
- Le dossier technique;
- Les prévisions budgétaires;
- L'échéancier de réalisation;
- Le plan d'affaires et le plan d'action, s'il y a lieu;
- Les actions mises en place pour le développement durable;
- Les lettres patentes;
- La résolution du conseil d'administration;
- La composition du conseil d'administration (grille à compléter à l'annexe 4).

Cette description du projet doit démontrer clairement :

- Les activités et/ou éléments nouveaux par rapport aux années antérieures;

- L'Importance culturelle et le rôle distinctif que joue le festival, l'événement ou l'Organisme dans la promotion de son secteur culturel;

- La qualité artistique des activités offertes et l'ouverture à la participation du public montréalais;

- L'originalité et la qualité de la programmation favorisant la création et la relève. Décrire la programmation, sa diffusion et son rayonnement et préciser les activités offertes;

- Les aspects innovateurs de l'événement pour l'édition en cause. Décrire comment votre projet contribue au développement ou au renouvellement d'une pratique artistique, culturelle, entrepreneuriale dans l'écologie du marché des festivals;

- Les liens développés et proposés avec des artistes et/ou des partenaires étrangers. Spécifier leur rôle, leur implication et leur impact dans votre projet;

- Les activités de médiation qui seront réalisées, s'il y a lieu;

- Les activités reliées à des rencontres professionnelles (marché interne, classes de maître, tables-ronde, résidences etc.) et les retombées attendues;

- La cohérence, l'innovation et l'aspect porteur du plan d'affaires (si applicables);

- La capacité de l'organisme de travailler en synergie avec les partenaires du milieu, en complémentarité avec les autres festivals, dans le respect de l'équilibre du marché;

- Les répercussions auprès de la clientèle montréalaise et des clientèles métropolitaine, nationale et internationale;

- La diversification des sources de financement publiques et privées et l'atteinte de l'équilibre budgétaire;

- La capacité à développer de nouvelles approches ou de nouvelles clientèles. Décrire vos stratégies de développement de public afin d'accroître votre clientèle et ce, de manière inclusive;

- La pertinence et les bénéfices attendus du plan d'affaires, du plan d'action et des activités;

- Les actions mises en place pour s'assurer de respecter les principes et les normes du développement durable et de l'accessibilité universelle.

La description du projet, lorsqu'il y a occupation du domaine public, doit prendre en compte les éléments suivants :

- La durée du festival, événement ne peut excéder douze (12) jours d'activités en continuité sur le domaine public, à moins d'une autorisation spécifique du Responsable;

- La programmation extérieure doit être en lien direct avec la mission culturelle de l'organisme;

- La programmation extérieure doit être innovante et primer sur les activités de vente et de marchandisation;

- Les activités de vente et de marchandisation ne doivent se tenir que durant les activités de programmation;

- Les activités extérieures sur le domaine public ou privé de la Ville doivent être gratuites et accessibles à l'ensemble de la population;

- Le respect de la qualité de vie des riverains doit être assuré en tout temps. À ce titre, l'Organisme doit travailler à maintenir une bonne entente avec les résidents et les commerçants du voisinage;

- L'Organisme doit porter en tout temps une attention particulière aux nuisances sonores potentielles du festival ou événement pour le voisinage;

- L'Organisme doit s'assurer que la mention du nom du commanditaire apparaît uniquement si elle est associée au nom de l'événement. Dans ce cas précis, le texte ou le message de l'affiche doit accorder une place prépondérante à la promotion de l'activité comme telle. À noter que le commanditaire ne peut figurer seul sur toute structure d'affichage située à l'intérieur du site;

- L'Organisme doit s'assurer qu'il respecte les principes et les normes du développement durable et de l'accessibilité universelle;

- L'Organisme est encouragé à soutenir l'employabilité sociale en offrant des opportunités d'insertion socioprofessionnelle, dans le cadre de certaines de ses activités, à des personnes éloignées du marché du travail, ayant connu la rue ou qui sont à risque d'itinérances.

ANNEXE 4
CONSEIL D'ADMINISTRATION

Nom	Fonction au CA	Nombre d'années à ce poste	Nombre d'années au CA	Profession / Entreprise

ANNEXE 5
LE BILAN DES RÉALISATIONS

Le bilan des réalisations doit comprendre notamment, dans une section en annexe, les bénéfices ou retombées obtenus en regard avec les indicateurs suivants et indiquer les améliorations constatées par rapport aux bénéfices et retombées obtenus au cours de l'année précédente :

- Participation et satisfaction (augmentation des auditoires et des spectateurs, nouvelles clientèles, appréciation des événements etc.);

- Tourisme (nombre de visiteurs régionaux, nationaux et internationaux et nombre de nuitées, etc.);

- Culture (mise en évidence de nos créateurs et talents, accroissement de la diffusion artistique pour la culture d'ici et d'ailleurs, démocratisation et accessibilité aux arts et à la culture, développement de l'ensemble des secteurs culturels, émergence de nouveaux courants, place pour la relève, etc.);

- Création (nouveaux contenus et nouvelles approches artistiques);

- Rayonnement de l'événement et de Montréal (tout indicateur qui démontre une reconnaissance et une visibilité hors Québec);

- Impacts économiques et d'affaires (budget et sommes dépensés à Montréal, emplois et opportunités d'affaires générées);

- Bénéfices sociaux (cohésion et inclusions sociales, appropriation de l'espace public par les citoyens, opportunités d'emplois et de carrières pour les jeunes de tous les milieux et de toutes les origines, etc.);

- Impact médiatique (mentions dans les médias locaux et étrangers);

- Environnement et développement durable (pratiques et résultats spécifiques à cet effet);

- Collaboration et synergie (collaboration avec d'autres festivals et événements, nombre de partenaires, bénéfices liés à un regroupement et à des activités communes ou regroupées, etc.);

- Finances publiques (revenus de fiscalité pour les gouvernements et les administrations, etc.);

- Inscrire la liste des indicateurs des retombées du projet que l'Organisme devra fournir au Directeur);

- L'Organisme peut indiquer toute autre retombée qu'il juge bénéfique pour la Ville;

- Joindre quatre visuels (3 photos; libre de droits de 1024 pixels de large et une vidéo de 2 minutes, format pdf, 72 dpi);

De plus, l'Organisme, *tel que visée par l'article 107,9 de la Loi sur les cités et villes,* s'engage à :

- Faire parvenir ses états financiers vérifiés au Bureau du vérificateur général, à l'adresse suivante : conformitecontractuelle@bvgmtl.ca;

- Déposer son rapport annuel d'activités par courriel à l'adresse suivante : yves.saindon@montreal.ca, greffier de la Ville de Montréal et mettre en copie Ivan Filion ivan.filion@montreal.ca, directeur par intérim du Service de la culture.

COPIE DE LA RÉSOLUTION DES ADMINISTRATEURS DE

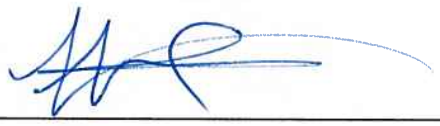
FESTIVAL DU NOUVEAU CINÉMA DE MONTRÉAL
(la « **Société** »)

« **RÉSOLU QUE :**

Nicolas GIRARD DELTRUC, Directeur Général, soit et il est, par les présentes, autorisé à signer, pour et au nom de la Société, tous les documents relatifs aux demandes de financement et de subventions et à poser tout acte, geste ou démarche qu'il pourra juger nécessaire, adéquat ou opportun afin de donner plein effet à la présente résolution. »

COPIE CERTIFIÉE CONFORME de la résolution adoptée par les administrateurs de la Société en date du 18 novembre 2019, laquelle résolution demeure inchangée et toujours en vigueur en date des présentes.

SIGNÉ ce 28e jour de novembre 2019.



Joseph Jarjour, Secrétaire

Mtl#: 2961412.1

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1207209001

Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction Cinéma-Festivals-Événements , Division des festivals et événements
Objet :	Accorder un soutien financier de 180 000 $ à l'organisme "Festival du nouveau cinéma de Montréal", pour soutenir la 49e édition du Festival du nouveau cinéma 2020 / Approuver un projet de convention à cette fin.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

1207209001_CULTURE.xls

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Tene-Sa TOURE
Préposée au budget
Tél : 514 868-8754

ENDOSSÉ PAR Le : 2020-01-28

Cédric AGO
Conseiller budgétaire
Tél : 514 872-1444
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 20.15

2020/02/24
13:00

(2)

Dossier # : 1208554001

Unité administrative responsable :	Service de l'environnement , Direction de la gestion des matières résiduelles , Division collecte_transport et traitement des matières résiduelles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 a) promouvoir la réduction à la source, le réemploi, le recyclage et la valorisation
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à USD Global Inc. pour le service de réparation de bacs roulants, pour une période de deux (2) ans avec une option de prolongation d'un (1) an - Dépense totale de 448 954,95 $, taxes incluses - Appel d'offres public #19-17955 (1 soum.)

Il est recommandé au conseil municipal :

1. d'accorder au seul soumissionnaire USD Global Inc.**,** ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour le service de réparation de bacs roulants, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 448 954,95 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public (#19-17955) ;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Signé par Peggy BACHMAN **Le** 2020-02-04 09:45

Signataire : Peggy BACHMAN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1208554001**

Unité administrative responsable :	Service de l'environnement , Direction de la gestion des matières résiduelles , Division collecte_transport et traitement des matières résiduelles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 a) promouvoir la réduction à la source, le réemploi, le recyclage et la valorisation
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à USD Global Inc. pour le service de réparation de bacs roulants, pour une période de deux (2) ans avec une option de prolongation d'un (1) an - Dépense totale de 448 954,95 $, taxes incluses - Appel d'offres public #19-17955 (1 soum.)

CONTENU

CONTEXTE

Depuis le 1er janvier 2015, le conseil de ville détient les compétences à l'égard de l'enlèvement, le transport et le dépôt des matières résiduelles. La Direction de la gestion des matières résiduelles du Service de l'environnement a notamment été identifiée pour coordonner l'acquisition et la distribution aux arrondissements des outils de collecte.
Dans ce contexte, le présent sommaire vise l'octroi d'un contrat pour la réparation de ces bacs endommagés. Ce service offert à l'échelle de la Ville de Montréal depuis le 1er novembre 2018 permet de prolonger la durée de vie du matériel de collecte, de favoriser sa réutilisation, et de réduire la consommation de ressources naturelles et d'énergie nécessaires pour la fabrication et le transport de bacs neufs.

Le premier contrat octroyé par appel d'offre est arrivé à échéance le 31 octobre 2019. Il n'a pas été possible de lancer un nouvel appel d'offre dans les délais souhaités en raison d'un manque significatif de ressources. Un contrat de gré à gré de quatre (4) mois a par la suite été octroyé afin de maintenir le service de réparation de bacs.

L'appel d'offres public 19-17955 a été lancé le 2 décembre 2019. L'ouverture des soumissions s'est tenue le 23 janvier 2020.

L'appel d'offres a été publié dans le SEAO ainsi que *Le Journal de Montréal* et les soumissionnaires ont eu 51 jours pour préparer leur dossier. Les soumissions ont un délai de validité de 180 jours calendrier.

Quatre (4) addenda ont été émis :

Date	Objet de l'addenda		Impact sur l'estimation
2019-12-04	Devis - Amendement	Ajout du formulaire Annexe - Expériences passées (Expertise de la firme)	Aucun
2019-12-19	Devis - Questions/Réponses	Réponses à quatre questions des preneurs du cahier des charges	Aucun
2019-01-15	Devis/Bordereau - Amendement	Correction du bordereau de prix (quantités) + Report de date	Aucun
2019-01-17	Devis - Amendement	Correction du lien pour la gestion des plaintes suite à un appel du Contrôleur	Aucun

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM18 1259 22 oct. 2018 : Accorder un contrat, d'une durée d'un an, à Gestion USD inc. pour le service de réparation de bacs roulants, pour une somme maximale de 477 139,05 $, taxes incluses - Appel d'offres public 18-17226 (1 soum.)

DESCRIPTION

Le présent sommaire vise à octroyer un contrat de 448 954,95 $ (incluant les taxes) pour effectuer la maintenance du parc de bacs roulants utilisés pour les collectes des matières recyclables, des matières organiques et des ordures ménagères. Le nombre annuel de requêtes pour réparation est estimé à 6 000 pour l'ensemble des arrondissements selon les demandes effectuées de novembre 2018 à octobre 2019.
Ce contrat est d'une durée de deux (2) ans du 1er mars 2020 au 28 février 2022, avec une option de prolongation d'un (1) an.

Les principaux services se résument à :

- offrir un service hebdomadaire de réparation du parc de bacs sur le territoire des 19 arrondissements de la Ville de Montréal;
- récupération de pièces sur les bacs qui ne sont pas réparables*, et assurer le recyclage de ceux-ci**;
- fournir les pièces neuves requises pour les différents types de bacs de la Ville;
- remettre un rapport mensuel de suivi des réparations ainsi que des pièces utilisées.

Le Service de l'environnement a privilégié l'octroi d'un seul lot considérant la nouveauté du service et à la complexité de coordonner les activités avec les 19 arrondissements. Cette façon de procéder permet de faciliter le traitement des demandes citoyennes et de réduire au minimum les délais de service.

* La Ville privilégie l'utilisation des pièces usagées, encore fonctionnelles et en bon état, qui ont été récupérées à partir des bacs irréparables. En plus de favoriser le réemploi, cette procédure permettra d'éviter d'utiliser de nouvelles pièces.
** Le matériel inutilisable doit être recyclé. À cet effet, l'adjudicataire a mis au bordereau de soumission le prix (0,01 $/kg) pour la valorisation du matériel et il s'engage à verser à la Ville les montants récoltés pour cette opération (ristourne).

JUSTIFICATION

Un (1) preneur (25,00 %) des documents de l'appel d'offres a déposé une soumission sur un total de quatre (4) preneurs, incluant un organisme public. Les trois (3) autres preneurs n'ont pas déposé de soumission pour les raisons suivantes :

- Deux (2) preneurs n'offrent pas ce type de service, mais effectuent des veilles sur ce type d'appels d'offres;
- Un (1) preneur n'as pas soumissionné en raison de la difficulté à se procurer les pièces requises.

Le tableau suivant présente la soumission déposée par le soumissionnaire, les résultats des analyses et la comparaison avec les estimations internes réalisées par les professionnels du Service de l'environnement. Les estimations internes sont basées sur les prix obtenus lors de l'appel d'offre 2018 pour les mêmes services.

SOUMISSIONS CONFORMES	**PRIX SOUMIS** (taxes incluses)	**AUTRES** (Prolongation, taxes incluses)	**TOTAL** (taxes incluses)
ADJUDICATAIRE USD Global	448 954,95 $	224 447,48 $	673 402,43 $
Seul soumissionnaire.			
Dernière estimation réalisée ($)	455 977,05 $	235 548,30 $	691 525,35 $
Coût Moyen des soumissions conformes reçues ($)			673 402,43 $
Écart entre la moyenne et la soumission la plus basse conforme (%)			0 %
Écart entre la plus haute et la plus basse soumission ($)			N/A
Écart entre la plus haute et la plus basse soumission (%)			N/A
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation ($)			(18 122,92) $
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%)			-2,6 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse ($)			N/A
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%)			N/A

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La somme requise du contrat s'élève à 448 954,95 $ (taxes incluses) pour une durée de 24 mois qui s'étendra sur trois (3) années financières.
Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centre selon la ventilation suivante :

- 2020 : 187 064,56 $ (incluant les taxes);
- 2021 : 224 477,48 $ (incluant les taxes);
- 2022 : 37 412,91 $ (incluant les taxes).

Cette dépense sera imputée au budget de fonctionnement du Service de l'environnement au poste budgétaire « Autres Services techniques ».

Pour plus de détails, voir la pièce jointe « Aspect financier_AO 19-17955 ».

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La fourniture d'outils de collecte des matières valorisables s'inscrit également dans les priorités énoncées afin d'atteindre l'objectif zéro déchet en 2030 prévu dans le projet de PDGMR 2020-2025. La priorisation de la réparation de ces outils de collecte, plutôt que le remplacement systématique, contribue d'autant plus aux objectifs de réduction à la source.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ce contrat permettra :

1. de faciliter l'atteinte des objectifs du PDGMR 2020-2025 et des objectifs de récupération des matières fixés par le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les Changements Climatiques;
2. d'encourager la participation de la population en les outillant adéquatement;
3. d'augmenter la performance globale de la Ville au niveau de la gestion des matières résiduelles;
4. de prolonger la durée de vie des outils de collecte dans une optique stratégique des 3RV;
5. de réduire les coûts liés à l'acquisition de nouveaux bacs.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est prévue en accord avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Recommandation de l'octroi du contrat par le conseil exécutif 19 février 2020

1. Octroi du contrat par le conseil municipal 24 février 2020
2. Début du contrat 1er mars 2020
3. Fin du contrat 28 février 2022

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction acquisition (Michael SAOUMAA)

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Wail DIDI)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Caroline BOIVIN, Service de l'expérience citoyenne et des communications

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Francis GIRARD-BRISSON
Agent de recherche

Tél : 514-872-9680
Télécop. : 514-872-5146

ENDOSSÉ PAR Le : 2020-01-27

Paula URRA
Chef de Division collecte transport et traitement MR

Tél : 514-786-88764
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Arnaud BUDKA
Directeur de la gestion des matières résiduelles
Tél : 514 868-8765
Approuvé le : 2020-02-03

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Roger LACHANCE
Directeur
Tél : 514 872-7540
Approuvé le : 2020-02-03

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service de l'approvisionnement , Direction acquisition

Dossier # : 1208554001

Unité administrative responsable :	Service de l'environnement , Direction de la gestion des matières résiduelles , Division collecte_transport et traitement des matières résiduelles
Objet :	Accorder un contrat à USD Global Inc. pour le service de réparation de bacs roulants, pour une période de deux (2) ans avec une option de prolongation d'un (1) an - Dépense totale de 448 954,95 $, taxes incluses - Appel d'offres public #19-17955 (1 soum.)

SENS DE L'INTERVENTION

Validation du processus d'approvisionnement

FICHIERS JOINTS

19-17955_TCP-VF.pdf 19-17955_Intervention.pdf 19-17955_DetCah.pdf 19-17955_PV.pdf

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Michael SAOUMAA
Agent d'approvisionnement niveau 2
Tél : 514-280-1994

ENDOSSÉ PAR Le : 2020-01-31

Lina PICHÉ
Chef de section
Tél : 514-868-5740
Division : Approvisionnement

APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES
ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres : 19-17955

No du GDD : 1208554001

Titre de l'appel d'offres : Service de réparation de bacs roulants

Type d'adjudication : Au plus bas soumissionnaire conforme - analyse de conformité technique par l'unité cliente

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : 2 - 12 - 2019

Ouverture originalement prévue le : 16 - 1 - 2020

Ouverture faite le : 23 - 1 - 2020

Date du comité de sélection : - -

Nombre d'addenda émis durant la période : 4

Date du dernier addenda émis : 17 - 1 - 2020

Délai total accordé aux soumissionnaires : 51 jrs

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs : 4

Nbre de soumissions reçues : 1

Nbre de soumissions rejetées : 0

% de réponses : 25

% de rejets : 0

Durée de la validité initiale de la soumission : 180 jrs

Prolongation de la validité de la soumission de : 0 jrs

Date d'échéance initiale : 21 - 7 - 2020

Date d'échéance révisée : 21 - 7 - 2020

Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi

Le(s) contrat(s) est (sont) octroyé(s) aux firmes cochées √ et les lots indiqués si traité par groupes ou contrats multiples

Nom des firmes	Montant soumis (TTI)	√	# Lot
USD Global Inc.	448954,95	√	1

Information additionnelle

Quatre (4) firmes ont commandés le cahier des charges sur le site SEAO, une seule soumission reçue. Deux des firmes, Éco Entreprise Québec et Régie inter. des déchets de Témiscouata n'ont pas soumissionnées puisqu'ils n'offrent pas ce type de services, mais effectuent des veilles sur ce types d'appel d'offres. SPQ Soudure Plastique Québec n'a pas soumissionné en raison de la difficulté de se procurer les pièces requises. Quatre (4) addenda ont été émis, deux pour répondre à des questions, un pour effectuer un report de date ainsi qu'une modification au bordereau et le dernier pour la correction d'un lien à la régie. L'adjudication à USD Global Inc.a été effectué sans négociation puisque le montant soumis est inférieure de 1,54% par rapport à l'estimation de la dépense.

Préparé par : Michael Saoumaa

Le 28 - 1 - 2020

Numéro d'appel d'offres	19-17955
Titre de l'appel d'offres	Service pour la réparation de bacs roulants
Mode d'adjudication	Plus bas soumissionnaire conforme
Règle d'adjudication	Contrat attribué globalement à un seul soumissionnaire
Nom du soumissionnaire	USD Global inc.
Numéro d'entreprise (NEQ)	1 172 619 786
Adresse du soumissionnaire	426, 3ème avenue, Lévis, QC, G6W5M6

Numéro du lot	Description	Soumissionnaire	Montant total (avant taxes)	TPS (5 %)	TVQ (9,975 %)	Montant total (Taxes incluses)
1	Service de réparation de bacs à domicile (Section A + B)	**USD Global inc.**	390 480,50 $	19 524,03 $	38 950,43 $	448 954,95 $

Organisation	Contact	Date et heure de commande	Addenda envoyé
Éco Entreprises Québec 1600, boul. René-Lévesque Ouest Bureau 600 Montréal, QC, H3H 1P9	Madame Jessica Matton Téléphone : 514 987-1491 Télécopieur : 514 987-1598	**Commande : (1674606)** 2019-12-13 10 h 04 **Transmission :** 2019-12-13 10 h 04	3220027 - 19-17955_Addenda 1 2019-12-13 10 h 04 - Téléchargement 3227252 - 19-17955-Addenda 2 2019-12-19 14 h 17 - Courriel 3235350 - 19-17955_Addenda 3 (devis) 2020-01-15 16 h 23 - Courriel 3235351 - 19-17955_Addenda 3 (bordereau) 2020-01-15 16 h 23 - Téléchargement 3236887 - 19-17955_Addenda 4 2020-01-17 13 h 29 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Régie inter. des déchets de Témiscouata 369, avenue Principale Dégelis, QC, G5T 2G3 http://www.ridt.ca	Monsieur Maxime Groleau Téléphone : 418 853-2220 Télécopieur : 418 853-2615	**Commande : (1683450)** 2020-01-16 8 h 27 **Transmission :** 2020-01-16 8 h 27	3220027 - 19-17955_Addenda 1 2020-01-16 8 h 27 - Téléchargement 3227252 - 19-17955-Addenda 2 2020-01-16 8 h 27 - Téléchargement 3235350 - 19-17955_Addenda 3 (devis) 2020-01-16 8 h 27 - Téléchargement 3235351 - 19-17955_Addenda 3 (bordereau) 2020-01-16 8 h 27 - Téléchargement Mode privilégié : Ne pas recevoir
SPQ Soudure Plastique Québec (9388-8295 Québec inc.) 2, rue de l'Artisan Victoriaville, QC, g6p 7e4	Madame Nathalie Carignan Téléphone : 819 604-6664 Télécopieur : 819 604-6660	**Commande : (1674397)** 2019-12-12 16 h 20 **Transmission :** 2019-12-12 16 h 20	3220027 - 19-17955_Addenda 1 2019-12-12 16 h 20 - Téléchargement 3227252 - 19-17955-Addenda 2 2019-12-19 14 h 17 - Courriel 3235350 - 19-17955_Addenda 3 (devis) 2020-01-15 16 h 23 - Courriel 3235351 - 19-17955_Addenda 3 (bordereau) 2020-01-15 16 h 23 - Téléchargement 3236887 - 19-17955_Addenda 4 2020-01-17 13 h 29 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
USD Global Inc. 426 3 Avenue Lévis, QC, G6W5M6	Monsieur Gilles Jr Guillemette Téléphone : 418 834-4513 Télécopieur :	**Commande : (1671026)** 2019-12-03 12 h 35 **Transmission :** 2019-12-03 12 h 35	3220027 - 19-17955_Addenda 1 2019-12-04 9 h 54 - Courriel 3227252 - 19-17955-Addenda 2 2019-12-19 14 h 17 - Courriel 3235350 - 19-17955_Addenda 3 (devis) 2020-01-15 16 h 23 - Courriel 3235351 - 19-17955_Addenda 3 (bordereau) 2020-01-15 16 h 23 - Téléchargement 3236887 - 19-17955_Addenda 4 2020-01-17 13 h 29 - Courriel

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1208554001

Unité administrative responsable :	Service de l'environnement , Direction de la gestion des matières résiduelles , Division collecte_transport et traitement des matières résiduelles
Objet :	Accorder un contrat à USD Global Inc. pour le service de réparation de bacs roulants, pour une période de deux (2) ans avec une option de prolongation d'un (1) an - Dépense totale de 448 954,95 $, taxes incluses - Appel d'offres public #19-17955 (1 soum.)

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

1208554001 Intervention financière.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Wail DIDI
Préposé au budget
Tél : (514) 280-0066

ENDOSSÉ PAR Le : 2020-01-29

Marie-Claude JOLY
Conseillère budgétaire
Tél : 514-872-6052
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 20.16

2020/02/24
13:00

(2)

Dossier # : 1197091005

Unité administrative responsable :	Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction de la mobilité , Division gestion des actifs routiers et cyclables
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense additionnelle de 162 241,22 $, taxes incluses, pour les travaux de réfection de la structure CN au-dessus du boulevard Lacordaire situé dans l'arrondissement de Saint-Léonard, dans le cadre du contrat accordé au Canadien National (CM18 0970), majorant ainsi le montant total du contrat de 565 975,94 $ à 728 217,16 $, taxes incluses.

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense additionnelle de 162 241,22 $, taxes incluses, pour les travaux de réfection de la structure CN au-dessus du boulevard Lacordaire situé dans l'arrondissement de Saint-Léonard, dans le cadre du contrat accordé à la compagnie Canadien National (CM18 0970), majorant ainsi le montant total du contrat de 565 975,94 $ à 728 217,16 $, taxes incluses ;

2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Signé par Isabelle CADRIN **Le** 2020-02-09 15:24

Signataire : Isabelle CADRIN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1197091005**
Unité administrative responsable :	Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction de la mobilité , Division gestion des actifs routiers et cyclables
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense additionnelle de 162 241,22 $, taxes incluses, pour les travaux de réfection de la structure CN au-dessus du boulevard Lacordaire situé dans l'arrondissement de Saint-Léonard, dans le cadre du contrat accordé au Canadien National (CM18 0970), majorant ainsi le montant total du contrat de 565 975,94 $ à 728 217,16 $, taxes incluses.

CONTENU

CONTEXTE

Le projet de réfection de la structure CN / Lacordaire (voir plan de localisation en pièce jointe) a été planifié dans le cadre du programme de maintien des actifs de la Ville de Montréal. Dans l'optique d'assurer le maintien de la structure et de préserver la pérennité de l'ouvrage, des travaux de réfection étaient nécessaires sur la structure.
L'ordonnance No. 123152, jointe au présent dossier, émise par la Commission Canadienne des Transports le 16 janvier 1967 autorise la Ville de Montréal-Nord et la Ville de Saint-Léonard à construire le pont CN/Lacordaire. Cette même ordonnance stipule aussi que les coûts de construction et les coûts d'entretien doivent être payés à 50% par chacune des Villes. La Ville de Montréal-Nord et la Ville de Saint-Léonard étant maintenant des arrondissements de la Ville de Montréal, les coûts d'entretien de la structure relèvent à 100% de la Ville de Montréal. L'ordonnance ne spécifie pas qui doit réaliser les travaux, mais puisque la structure est sur les terrains du CN, on peut conclure que les travaux doivent être réalisés par le CN puisqu'il est propriétaire de la structure.

Compte tenu de ce qui précède, le CN est donc responsable de la gestion des travaux alors que la Ville de Montréal est responsable de défrayer les frais liés aux travaux. À cet effet, le CN s'est vu accorder un contrat pour la réfection de la dite structure par le conseil municipal le 20 août 2018 au montant de 565 975,94 $, taxes incluses (CM18 0970).

Sans s'y limiter, les travaux du contrat comprenaient entre autres :

- la réparation de béton avec coffrage sans surépaisseur;
- l'injection de fissures;
- le recouvrement de l'ensemble de la structure avec un enduit de surface et un imperméabilisant;
- le maintien de la circulation durant les travaux.

Le délai contractuel du projet était de huit (8) semaines.

Il est important de mentionner que la résolution CM18 0970, concernant les travaux de

réfection de la structure CN / Lacordaire était basée sur la lettre d'autorisation budgétaire du 14 juin 2018 qui estimait la portion "travaux" à 297 785,25 $ taxes incluses. Hors, le plus bas soumissionnaire suite à l'appel d'offre ouverte le 22 août 2018, évalue plutôt les travaux à 386 601,14 $ taxes incluses. Malgré le fait que la lettre d'autorisation budgétaire du 14 juin 2018 comptait également une contingence de 112 388,06 $ taxes incluses, cette contingence devait être utilisée pour couvrir autant les travaux que les honoraires en surveillance, en contrôle des matériaux ainsi qu'en frais de gestion du côté du CN.

En plus de ce qui précède, la détérioration plus avancée que prévu des murs d'ailes et des murs de front de la structure a mené à une augmentation des quantités de réparation et d'une modification du détail de réparation des joints entre les murs. De plus, en raison de l'arrivée hâtive de l'hiver et du prolongement d'une semaine du calendrier en raison de ces travaux, l'Entrepreneur a été dans l'obligation d'utiliser des abris chauffés lors de l'exécution d'une partie des travaux.

Il est important de préciser que les travaux sont présentement terminés.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM18 0970 - 20 août 2018 - Autoriser une dépense de 565 975,94 $, taxes incluses, en faveur du Canadien National (CN) dans le cadre de la réfection de la structure CN/Lacordaire, pour la réalisation des travaux de réfection (GDD no 1187091002).
CM18 0089 - 22 janvier 2018 - Autoriser une dépense maximale de 106 662,31 $, taxes incluses, en faveur du Canadien National (CN) dans le cadre de la réfection de la structure CN/Lacordaire, pour la préparation des plans et devis ainsi que des documents d'appel d'offres (GDD no 1177091005).
CM17 0491 - 24 avril 2017 - Adoption - règlement autorisant un emprunt de 33 600 000 $ pour le financement des travaux de réfection, de remplacement et de réaménagement de structures routières (GDD no 1173690001).

DESCRIPTION

Le présent dossier vise à autoriser une dépense additionnelle pour les travaux de réfection de la structure CN au-dessus du boulevard Lacordaire situé dans l'arrondissement de Saint-Léonard.
Les travaux additionnels comprennent, entre autres :

- une augmentation des quantités de réparation des murs d'ailes et des murs de front de la structure;
- une modification du détail de réparation des joints entre les murs d’ailes et les murs de front;
- l'ajout d'abris chauffés lors de la mise en place du béton;

L'augmentation des quantités de réparation des murs ainsi que la modification du détail des joints entre les murs d’ailes et les murs de front génère une dépense supplémentaire estimée à 47 516,87 $, taxes incluses. Le coût pour la construction et le maintien d'abris chauffés afin d'assurer la cure du béton coulé en place s'élève à 35 265,13 $, taxes incluses. Ce montant est calculé selon les prescriptions de l’article 15.4.3.8.2 du CCDG.

L'ajout de ces travaux ainsi que les nombreuses déficiences constatées après les travaux a également nécessité une augmentation du budget pour la surveillance et le contrôle des matériaux. Cette augmentation en services professionnels s'élève à 74 733,75 $, taxes incluses.

Finalement, à ça s'ajoute 4 725,47 $, taxes incluses en frais de gestion du côté du CN.

L'augmentation de la valeur du contrat se chiffre ainsi à un total de 162 241,22 $, taxes incluses, soit 28,67% de la valeur initiale.

Le délai contractuel sera majoré de une (1) semaine, soit pour un délai global de neuf (9) semaines.

JUSTIFICATION

En raison de l'état de détérioration des murs plus avancé que prévu et de l'arrivée hâtive de l'hiver, des travaux supplémentaires se sont avérés nécessaires afin d'assurer la pérennité de l'ouvrage. Une justification plus détaillée est fournie en pièces jointes au présent dossier.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût additionnel total maximal de ce contrat de 162 241,22 $ taxes incluses sera assumé comme suit :

Un montant maximal de 148 147,86 $ sera financé par le règlement d'emprunt de compétence locale 15-027 Travaux réfection structures routières.

Cette dépense sera assumée à 100 % par la ville centre.

Le budget net requis pour donner suite à ce dossier est prévu et disponible pour le PTI 2020-2022 au projet 46000 - Programme de réfection des structures routières pour l'octroi de ce contrat et est réparti comme suit pour chacune des années :

Projet	2020	2021	2022	Ultérieur	Total					
46000 - Programme de réfection des structures routières	148	-		-	148					
	148	-	-	-	148					

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La structure CN/Lacordaire est régie par l'ordonnance No. 123152 émise par la Commission Canadienne des Transports. Le coût des travaux est donc assumé par le CN et remboursé en totalité par la ville de Montréal.
Advenant un report à une date ultérieure ou un refus de la présente demande, le CN pourrait présenter le dossier devant la Commission Canadienne des Transports ce qui minerait grandement la collaboration que nous avons développé avec le CN depuis plusieurs années. Cela pourrait aussi mettre en péril d'autres projets que nous développons avec le CN dans un avenir rapproché.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Approbation du Conseil municipal : 24 février 2019.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Hui LI)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Louis-Philippe RIOPEL
chef de section par intérim

Tél : 514 872-3328
Télécop. : 514 872-4965

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-11-22

Jean CARRIER
Chef de division

Tél : 514 872-0407
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Valérie G GAGNON
Directrice
Tél : 514 868-3871
Approuvé le : 2020-02-05

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

David THERRIEN
Directeur
Tél : 514 872-7092
Approuvé le : 2020-02-06

Montréal

Localisation

Structure no :	**81-1102**	Nom :	**P.F. CN, Sud de Industriel / Lacordaire**
Préparé par :	Mathieu Lafleur, ag. tech.	Date :	01 février 2012



Engineering
Network Operations

"M" Tower, 1st Floor
8050 Cavendish Boulevard
Montreal, Quebec, Canada
H4T 1T1

Ingénierie
Exploitation Réseau

Tour "M", 1er étage
8050, boulevard Cavendish
Montréal (Québec) Canada
H4T 1T1

Montréal, le 24 septembre 2019

Mme Lyse Renaud, ing. M.Sc.A.
Ville de Montréal
Ingénieure, Chef de groupe IIP
Division Gestion des actifs routiers et cyclables – Ponts et tunnels
Direction de la mobilité – Service de l'urbanisme et de la mobilité
801, rue Brennan, 8e étage
Montréal (Québec) H3C 0G4

Objet : Lettre d'autorisation budgétaire - REVISION DE BUDGET
Réfection de la structure ferroviaire du boulevard Lacordaire à Montréal
Votre référence : projet 16-02 – Structure #81-01102
Point milliaire 135.72, subdivision Saint-Laurent

Madame Renaud,

Dans le cadre du projet précité, suite à la lettre d'intention transmise par la Ville de Montréal (VdM) au CN, le 18 avril 2016 et à l'acception des travaux par la VdM, deux mandats en vue de la réalisation de ceux-ci ont été octroyés, soit un mandat pour la conception et un mandat pour la réalisation des travaux.

La somme totale accordée pour ces mandats totalisait 585 030 $.

Les coûts ont été répartis, entre les différents intervenants, à savoir :

À la firme AECOM : consultant – mandat de conception et de surveillance des travaux.
À Construction & Expertise PG : entrepreneur - exécution des travaux.
À Engloge Corp. : laboratoire – mandat de vérification.
À Signalisation SMG inc. : - signalisation durant les travaux

À ce jour, il reste un solde d'environ 6 500 $.

La présente se veut une demande d'autorisation budgétaire pour les coûts complémentaires non prévus.

L'octroi du mandat et le début des travaux de Construction & Expertise PG ont été effectués tardivement en octobre 2018. Le temps froid ayant débuté plus tôt l'année dernière, ceci a obligé l'entrepreneur à des mesures non prévues (travaux par temps froid, chauffage, toilage, etc.) et n'a pas permis de finaliser les travaux en 2018 tel que prévu. L'entrepreneur a dû se démobiliser et reprendre les travaux en 2019.

Les coûts à prévoir pour terminer le mandat sont les suivants :

Construction & Expertise PG	112 000 $
Englobre Corp.	22 000 $
AECOM	43 000 $
SOUS-TOTAL	**177 000 $**
Surcharges (3%)	5 310 $
Contingences	20 000 $
TOTAL	**202 310 $**

Une enveloppe budgétaire supplémentaire de 202 310 $ est donc demandée pour terminer les travaux et procéder à des correctifs.

La VdM sera facturée selon les frais réellement encourus.

Veuillez recevoir, Madame Renaud, nos sincères salutations.

Pierre Renaud
Directeur principal, Projets spéciaux – Conception et construction

PR/lfg

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1197091005

Unité administrative responsable :	Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction de la mobilité , Division gestion des actifs routiers et cyclables
Objet :	Autoriser une dépense additionnelle de 162 241,22 $, taxes incluses, pour les travaux de réfection de la structure CN au-dessus du boulevard Lacordaire situé dans l'arrondissement de Saint-Léonard, dans le cadre du contrat accordé au Canadien National (CM18 0970), majorant ainsi le montant total du contrat de 565 975,94 $ à 728 217,16 $, taxes incluses.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

Virement crédit - GDD 1197091005.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Hui LI
Préposée au budget
Tél : 514 872-3580

ENDOSSÉ PAR Le : 2020-01-31

Daniel D DESJARDINS
Conseillère budgétaire
Tél : 514-872-5597
Division : Service des finances , Direction des revenus

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 20.17

2020/02/24
13:00

(2)

Dossier # : 1196086001

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures du réseau routier , Direction des infrastructures , Division des grands projets
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Conclure une entente-cadre avec Ethnoscop Inc. pour des services professionnels en archéologie dans le cadre du projet de réaménagement de la rue Peel-lots A et B pour une somme maximale de 615 708,02 $, taxes incluses, (contrat 586 388,60$ + contingences 29 319,42$) - Appels d'offres public 19-17888 – Un (1) soumissionnaire

Il est recommandé :

1. de conclure une entente-cadre, d'une durée de 48 mois par laquelle Ethnoscop Inc., seule firme soumissionnaire, cette dernière ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville, sur demande, des services professionnels en archéologie, pour une somme maximale de 615 708,02 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 19-17888 ;

2. d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets du Service de l'urbanisme et de la mobilité, et ce au rythme des besoins à combler.

Signé par Isabelle CADRIN **Le** 2019-12-23 09:44

Signataire : Isabelle CADRIN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1196086001**
Unité administrative responsable :	Service des infrastructures du réseau routier , Direction des infrastructures , Division des grands projets
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Conclure une entente-cadre avec Ethnoscop Inc. pour des services professionnels en archéologie dans le cadre du projet de réaménagement de la rue Peel-lots A et B pour une somme maximale de 615 708,02 $, taxes incluses, (contrat 586 388,60$ + contingences 29 319,42$) - Appels d'offres public 19-17888 – Un (1) soumissionnaire

CONTENU

CONTEXTE

Axe historique, la rue Peel est l'une des seules artères continues entre le fleuve et la montagne. Bien que l'intensité commerciale et le cadre bâti varient selon le segment, la rue est caractérisée par l'alternance des fonctions majoritairement commerciales avec des activités institutionnelles de deux universités (l'École de technologie supérieure et l'Université McGill). Plusieurs investissements immobiliers privés ont été faits et sont annoncés le long de cette rue et dans les quartiers adjacents, apportant un achalandage important par de nouveaux usagers et résidents

Les infrastructures d'aqueduc et d'égout sont par ailleurs à remplacer sous plusieurs segments de la rue Peel, et ce à très court terme. Ceci donne à la Ville de Montréal l'opportunité unique de réaménager le domaine public sur l'un des uniques axes de la ville qui part du canal Lachine et mène jusqu'au mont Royal, tout en intégrant certains objectifs de planification urbaine.

La rue Peel traverse en effet plusieurs territoires visés par des documents de planification urbaine plus particuliers, dont la Stratégie Centre-Ville et les Programmes particuliers d'urbanisme (PPU) Griffintown, au sud de la rue Notre-Dame, et du Quartier des gares entre la rue Notre-Dame et le boulevard René-Lévesque. De plus, la section de la rue Peel au nord de la rue Docteur-Penfield est comprise dans l'arrondissement historique et naturel du mont Royal.

Historique et phasage du projet

Les principaux travaux relatifs à la mise en œuvre du projet concernent quatre lots répartis sur autant d'années comme suit :

· Lot A – entre les rues Smith et Notre-Dame;

· Lot B – entre la rue Notre-Dame et le boulevard René-Lévesque

· Lot C – entre le boulevard René-Lévesque et la rue Sherbrooke

· Lot D – entre les rues Sherbrooke et des Pins

A ce jour, les travaux d'infrastructures sont en voie d'être complétés pour les lots A, B et D. Les travaux de reconstruction de chaussée s'achèvent également pour le lot D. Au cours de la prochaine année, la Ville entreprendra le réaménagement du domaine public dans l'emprise des lots A et B. Comprenant principalement des travaux d'aménagement de surface, les lots A et B du projet nécessiteront quelques excavations là où des infrastructures n'ont pas été remises à niveau en 2017, et pour permettre la construction de fosses d'arbres agrandies. Plusieurs des catégories de travaux planifiés requerront, un suivi archéologique. L'axe de la rue Peel traverse en effet plusieurs sites archéologiques répertoriés à l'Inventaire des sites archéologiques du Québec.

Pour assurer la conformité à la Loi sur le patrimoine culturel lorsque des interventions sur les propriétés de la Ville de Montréal font appel à des travaux en sous-sol, la Ville de Montréal applique des mesures de protection des ressources archéologiques. Une intervention archéologique doit être réalisée pour localiser et évaluer la nature, l'intégrité et l'intérêt des ressources archéologiques en place. Celle-ci doit être prévue lors de la planification d'un projet afin d'éviter tout arrêt de chantier en cours d'exécution, lequel pourrait entraîner d'importants retards et des coûts supplémentaires. La Ville ne disposant pas de ressources internes en nombre suffisant pour effectuer tous les travaux d'archéologie requis dans le cadre de ces grands projets, le Service des infrastructures du réseau routier (SIRR), en collaboration avec le Service de l'urbanisme et de la mobilité (SUM), ont convenu de retenir les services de professionnels externes pour la réalisation des interventions archéologiques requises.

L'appel d'offres
En vertu de la loi 76 "Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant principalement le processus d'attribution des contrats des organismes municipaux", l'appel d'offres auquel fait suite le présent dossier décisionnel a été annoncé dans le Journal de Montréal le 21 octobre 2019, et publié du 21 octobre 2019 au 21 novembre 2019 sur le site électronique d'appel d'offres SEAO (n. réf. 1312988). La durée de publication a été de 30 jours calendrier.

Les soumissions sont valides pendant cent quatre-vingts (180) jours de calendrier qui suivent leur date d'ouverture, soit jusqu'au 19 mai 2020.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG18 0051 - 25 janvier 2018 - Conclure une entente-cadre de services professionnels avec Ethnoscop inc. pour la réalisation d'interventions archéologiques dans le cadre des projets de la rue Peel et du Quartier des gares, pour une somme maximale de 886 917,91 $, taxes incluses - Appels d'offres public 17-16302 (1 soum.) / Approuver un projet de convention à cette fin (GDD 1176086006)

DESCRIPTION

Le présent dossier vise à retenir des services professionnels afin de réaliser les interventions archéologiques requises dans le cadre du projet de réaménagement de la rue Peel entre les rues Smith et René-Lévesque (lots A et B). Globalement le mandat visera à déterminer, évaluer et/ou réaliser des interventions archéologiques dans les emprises publiques visées par le projet selon différentes catégories de travaux. Plus spécifiquement, les travaux retenus pour une évaluation de l'impact sur les ressources archéologiques seront soumis

progressivement aux consultants en archéologie selon des mandats spécifiques. Les services professionnels de base à fournir comprennent notamment :

a) la production d'un plan de travail;

b) des recherches complémentaires en vue de l'élaboration d'une stratégie d'intervention archéologique;

c) des travaux préparatoires aux activités de terrain;

d) des activités de terrain;

e) la production de rapports d'activités et de rapports archéologiques

f) la formulation de recommandations pour la poursuite des recherches archéologiques et en vue de la protection des ressources archéologiques;

g) la participation à des réunions de coordination et de planification de chantier et de la production des rapports;

h) la présentation de résultats à des fins de diffusion (médias, activité ouverte au public, colloque),

La durée de l'entente-cadre est établie à quarante-huit (48) mois à compter de l'octroi et prendra fin à l'épuisement de la somme totale proposée au bordereau de prix pour l'ensemble du contrat ou au mois de mars 2023 avec toutefois la possibilité d'une prolongation d'une (1) année supplémentaire.

Le bordereau de soumission a été préparé en fonction des besoins prévisionnels pour ces deux lots du grand projet. Les heures provisionnelles inscrites au bordereau de soumission pour chacune des catégories d'employés sont basées sur les besoins estimés et utilisées seulement aux fins d'un scénario permettant de déterminer la meilleure proposition de prix. Le consultant est rémunéré pour les services rendus selon les taux horaires soumis dans la grille de tarification ainsi que selon les plans de travail approuvés, les heures réellement travaillées et les dépenses admissibles.

JUSTIFICATION

Quatre (4) firmes de consultants ont pris possession des documents d'appel d'offres, mais une seule (1) firme a déposé une soumission, soit 25% des preneurs du cahier de charges. Cette soumission est conforme aux exigences administratives du Service de l'approvisionnement et s'est qualifiée à l'issue de l'évaluation de son offre technique (pointage intérimaire supérieur à 70 points sur 100).
La note de passage de l'évaluation qualitative, le prix et le pointage final sont les suivants :

S**OUMISSION CONFORME**	**NOTE INTÉRIM**	**NOTE FINALE**	**PRIX SOUMIS** (TAXES INCLUSES)	**AUTRES (Contingences + variation de quantités)** (TAXES INCLUSES)	**TOTAL** (TAXES INCLUSES)
Ethnoscop inc.	84,60	2,30	586 388,60$	29 319,42$	615 708,02$
Dernière estimation réalisée($)			580 242,03$	29 012,10$	609 254,13$

Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation ($) *(l'adjudicataire – estimation)*			6 453,89$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%) *((l'adjudicataire – estimation) / estimation) x 100*			1%

L'estimation interne préparée au moment de lancer l'appel d'offres a été déterminée en fonction des heures prévisionnelles prévues au bordereau de soumission et selon les taux horaires établis lors d'appels d'offres précédents pour des services équivalents. Le montant soumis par la firme s'étant qualifiée au terme du comité d'évaluation est légèrement plus élevé que l'estimation interne. Cet écart défavorable pour la Ville n'est toutefois que de 1% pour ce scénario d'heures prévisionnelles.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ce dossier vise l'octroi d'une entente-cadre sans imputation budgétaire pour la fourniture de services professionnels concernant des mandats archéologiques dans le cadre du projet de la rue Peel et plus précisément pour les lots de travaux A et B.
Pour chaque demande de services de la Ville, le consultant devra soumettre une proposition de services professionnels, précisant les activités à réaliser, les livrables à produire et une estimation des honoraires détaillée selon les taux soumis au bordereau de prix du formulaire de soumission présentée dans l'offre de service. Chaque plan de travail devra faire l'objet d'une autorisation de dépense sous forme d'un bon de commande, en conformité avec les règles prévues aux différents articles du règlement de délégation de pouvoir en matière d'entente de services professionnels.

Les fonds requis pour réaliser les mandats proviendront des budgets déjà affectés au projet de la rue Peel, compris aux programmes d'investissement finançant le projet. D'une manière générale, le SIRR assurera le suivi contractuel et la disponibilité des crédits. La Division du Patrimoine validera la qualité et la pertinence des mandats et livrables.

Les honoraires professionnels représenteront un coût total approximatif maximal de 586 388,60$ incluant les taxes sur une période de quarante-huit (48) mois. Des contingences sont ajoutées afin de couvrir les dépenses admissibles pour un montant de 29 319,42 $, taxes incluses, pour une somme maximale totale de 615 708,02 $, taxes incluses.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La Ville a reconnu la culture comme 4^{e} pilier du développement durable. À cet effet, elle a reconnu l'importance de préserver son patrimoine et s'emploie notamment à planifier et intensifier ses interventions en vue d'assurer la protection, la gestion et la mise en valeur du patrimoine archéologique sur son territoire.
Les travaux auxquels seront rattachés les services professionnels en archéologie contribuent également au développement durable puisqu'ils permettent la réalisation d'un projet qui met en valeur le patrimoine autochtone, qui construit des pistes cyclables et qui améliore les conditions de survie des arbres, tout en soutenant le développement résidentiel et commercial des rues visées et en assurant une pérennité aux infrastructures publiques.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le présent dossier vise à :
· assurer le respect des obligations de la Ville de Montréal en matière de protection du patrimoine archéologique;

· assurer la protection et la mise en valeur du patrimoine archéologique dans le cadre des travaux de modernisation des infrastructures d'aqueduc et d'égout, incluant les travaux corrélatifs de voirie, pour les réseaux artériel et local ainsi que sur le territoire de l'agglomération;
· fournir les données archéologiques nécessaires aux démarches de planification des différentes phases des projets.

Le présent dossier permettra :
· d'intégrer les activités et délais nécessaires à la réalisation des interventions archéologiques, par l'entremise des prescriptions spéciales, dans les documents d'appel d'offres relatifs aux travaux de construction;
· d'assurer que les mesures adéquates d'atténuation des impacts sur la circulation soient mises en œuvre de concert avec les intervenants et directions impliqués.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication spécifique à ce dossier, en accord avec le Service de l'expérience citoyenne et des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Comité exécutif pour approbation du contrat : 19 février 2020
Conseil municipal pour approbation du contrat : 24 février 2020

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs au meilleur de ses connaissances.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction acquisition (Eddy DUTELLY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Sonia VIBERT, Service de l'urbanisme et de la mobilité
Pierre SAINTE-MARIE, Service de l'urbanisme et de la mobilité

Lecture :

Sonia VIBERT, 18 décembre 2019

RESPONSABLE DU DOSSIER

Anjali MISHRA
Cheffe de section

Tél : 514 872-3449
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-11-26

Jean-Pierre BOSSÉ
Chef de division

Tél : 514-280-2342
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Martin BOULIANNE
Directeur des infrastructures
Tél : 514-872-4101
Approuvé le : 2019-12-20

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Claude CARETTE
Directeur
Tél : 514 872-6855
Approuvé le : 2019-12-23

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service de l'approvisionnement , Direction acquisition

Dossier # : 1196086001

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures du réseau routier , Direction des infrastructures , Division des grands projets
Objet :	Conclure une entente-cadre avec Ethnoscop Inc. pour des services professionnels en archéologie dans le cadre du projet de réaménagement de la rue Peel-lots A et B pour une somme maximale de 615 708,02 $, taxes incluses, (contrat 586 388,60$ + contingences 29 319,42$) - Appels d'offres public 19-17888 – Un (1) soumissionnaire

SENS DE L'INTERVENTION

Validation du processus d'approvisionnement

FICHIERS JOINTS

19-17888 pv .pdfSEAO _ Liste des commandes.pdf

19-17888 Tableau résultat Global Final.pdf

19-17888 Intervention Nouvelle Appel D'offres.pdf

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Eddy DUTELLY
Agent d'approvisionnement, niv 2
Tél : 514 872-5253

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-12-17

Denis LECLERC
Chef de Section, division acquisition
Tél : 514 872-5241
Division : Acquisition

APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES
ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres : 19-17888 — No du GDD : 1196086001

Titre de l'appel d'offres : Services professionnels en archéologie dans le cadre du projet de réaménagement de la rue Peel - lots A et B

Type d'adjudication : Système de pondération excluant le prix (à deux enveloppes)

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : 21 - 10 - 2019

Ouverture originalement prévue le : 21 - 11 - 2019*

Ouverture faite le : 21 - 11 - 2019

Date du comité de sélection : 3 - 12 - 2019

Nombre d'addenda émis durant la période : 0

Date du dernier addenda émis : - -

Délai total accordé aux soumissionnaires : 30 jrs

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs : 4

Nbre de soumissions reçues : 1

Nbre de soumissions rejetées : 0

% de réponses : 25

% de rejets : 0

Durée de la validité initiale de la soumission : 180 jrs

Prolongation de la validité de la soumission de : 0 jrs

Date d'échéance initiale : 19 - 5 - 2020

Date d'échéance révisée : 19 - 5 - 2020

Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi

Le(s) contrat(s) est (sont) octroyé(s) aux firmes cochées √ et les lots indiqués si traité par groupes ou contrats multiples

Nom des firmes	Montant soumis (TTI)	√	# Lot
Ethnoscop Inc.	586388,6	√	

Information additionnelle

Il est recommandé d'octroyer le contrat à la firme : Ethnoscop Inc. seul soumissionnaire, ayant obtenu la note de passage. Des trois (3) autres firmes détentrices du cahier des charges, une firme a répondu que les délais étaient trop courts. Les deux autres n'ont pas répondu

Préparé par : Eddy DUTELLY — Le 16 - 12 - 2019

19-17888 - Services professionnels en archéologie dans le cadre du projet de réaménagement de la rue Peel - lots A et B

FIRME	Présentation de l'offre 5%	Compréhension du mandat et de la problématique 20%	Capacité de production et échéancier 30%	Expérience et expertise de la firme dans des travaux semblables 15%	Expérience et expertise du chargé de projet et de son équipe 30%	Pointage intérimaire 100%	Prix $	Pointage final	Rang
ETHNOSCOP	4,20	17,60	25,40	13,00	24,40	84,60	586 388,60 $	**2,30**	**1**
0						-		**-**	
0						-		**-**	
0						-		**-**	
0						-		**-**	

Comité	
Date	mardi 03-12-2019
Heure	10 h 00
Lieu	Service de l'approvisionnement, 255 boulevard Crémazie Est, 4e

Multiplicateur d'ajustement
10000

Agent d'approvisionnement	Eddy DUTELLY

LE SYSTÈME ÉLECTRONIQUE D'APPEL D'OFFRES DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Exploité par CGI en partenariat avec Constructo pour le Secrétariat du Conseil du trésor du Québec.

Rechercher un avis

Mes avis

Saisir un avis

- Information
- Description
- Classification
- Conditions
- Documents
- Modalités
- Résumé
- Addenda
- Plaintes
- Liste des commandes
- **Résultats d'ouverture**
- Contrat conclu

Liste des commandes

Numéro : 19-17888

Numéro de référence : 1312988

Statut : En attente des résultats d'ouverture

Titre : Services professionnels en archéologie dans le cadre du projet de réaménagement de la rue Peel - lots A et B

Organisation	Contact	Date et heure de commande	Addenda envoyé
Arkéos 51, Rue Jean-talon est Montréal, QC, H2R 1S6 NEQ : 1143702141	Monsieur Claude Rocheleau Téléphone : 514 387-7757 Télécopieur : 514 382-5659	**Commande : (1655604)** 2019-10-22 14 h 40 **Transmission :** 2019-10-22 14 h 40	Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Del Degan, Massé et associés 825, rue raoul-jobin Québec, QC, G1N 1S6 http://www.groupe-ddm.com NEQ : 1173560583	Monsieur Raphael Readman Téléphone : 418 877-5252 Télécopieur : 418 877-6763	**Commande : (1655156)** 2019-10-21 15 h 55 **Transmission :** 2019-10-21 15 h 55	Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Ethnoscop inc. 88, rue De Vaudreuil, local 3 Boucherville, QC, J4B 5G4 NEQ : 1142126078	Monsieur Paul Girard Téléphone : 450 449-1250 Télécopieur : 450 449-0253	**Commande : (1660477)** 2019-11-04 13 h 32 **Transmission :** 2019-11-04 13 h 32	Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Stantec Experts-conseils ltée 600-1060 boulevard Robert-	Madame Claudine Talbot	**Commande : (1655607)** 2019-10-22 14	Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) :

	Bourassa Montréal, QC, H3B 4V3 NEQ : 1170241336	Téléphone : 418 626-2054 Télécopieur : 418 626-5464	h 44 **Transmission :** 2019-10-22 14 h 44	Courrier électronique
☐	Ville de Laval 1, place du Souvenir (Bureau du greffier-Soumissions) Laval, QC, H7V1W7 NEQ :	Monsieur Timothy Muia Téléphone : 450 978-6888 Télécopieur : 450 662-4580	**Commande : (1657502)** 2019-10-28 10 h 16 **Transmission :** 2019-10-28 10 h 16	Mode privilégié : Ne pas recevoir

☐ Fournisseur ayant demandé de ne pas être diffusé publiquement dans la liste des commandes.

☐ Fournisseur ayant demandé d'être diffusé publiquement dans la liste des commandes.

☐ Organisme public.

Sélectionner Annuler

Le site officiel des appels d'offres du Gouvernement du Québec.

Les avis publiés sur le site proviennent des ministères et organismes publics, des municipalités, des organisations des réseaux de la santé et des services sociaux ainsi que de l'éducation.

Besoin d'aide?

Aide en ligne
Formation en ligne
Glossaire
Plan du site
Accessibilité
UPAC-Signaler un acte répréhensible

Service clientèle

Grille des tarifs
Contactez-nous
Nouvelles
Marchés publics hors Québec
Registre des entreprises non admissibles
Autorité des marchés publics
Autorité des marchés financiers

À propos

À propos de SEAO
Info et publicité sur Constructo
Conditions d'utilisation
Polices supportées

Partenaires

Secrétariat du Conseil du trésor Québec
CGI
tc media

© 2003-2019 Tous droits réservés

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 20.18

2020/02/24
13:00

(2)

Dossier # : 1197000004

Unité administrative responsable :	Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction de la mobilité , Division gestion des actifs routiers et cyclables
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Approuver l'entente subsidiaire (numéro 201560) entre la Ville de Montréal et le ministère des Transports du Québec (MTQ) pour la réparation du pont d'étagement Hickmore/Louis-A. Amos (structure 81-03221) au-dessus de l'autoroute 13 et de deux murs de l'autoroute 13 dans l'arrondissement de Saint-Laurent (projet 15-12). Autoriser à cette fin une dépense de 980 902,31 $ (conception et travaux: 963 656,06 + incidences: 17 246,25 $), taxes incluses.

Il est recommandé :

1. d'approuver l'entente subsidiaire de collaboration entre la Ville de Montréal et le ministère des transports du Québec (MTQ) pour la réparation du pont d'étagement Hickmore/Louis-A. Amos au-dessus de l'autoroute 13 et de deux murs de l'autoroute 13 dans l'arrondissement de Saint-Laurent;
2. d'autoriser à cette fin une dépense de 963 656,06 $, taxes incluses, conformément à l'entente;
3. d'autoriser une dépense de 17 246,25 $, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
4. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée entièrement par la ville centrale.

Signé par Isabelle CADRIN **Le** 2020-02-04 17:28

Signataire : Isabelle CADRIN

_____

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Mobilité et attractivité

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION — Dossier # :1197000004

Unité administrative responsable :	Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction de la mobilité , Division gestion des actifs routiers et cyclables
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Approuver l'entente subsidiaire (numéro 201560) entre la Ville de Montréal et le ministère des Transports du Québec (MTQ) pour la réparation du pont d'étagement Hickmore/Louis-A. Amos (structure 81-03221) au-dessus de l'autoroute 13 et de deux murs de l'autoroute 13 dans l'arrondissement de Saint-Laurent (projet 15-12). Autoriser à cette fin une dépense de 980 902,31 $ (conception et travaux: 963 656,06 + incidences: 17 246,25 $), taxes incluses.

CONTENU

CONTEXTE

Le pont d'étagement Hickmore/Louis-A. Amos (structure 81-03221) au-dessus de l'autoroute 13 a été construit en 1975. Cette structure comporte 2 voies de circulation par direction. Le plan de localisation de la structure actuelle est présenté en pièces jointes. La responsabilité de ce pont est partagée entre le ministère des Transports du Québec (MTQ) et la Ville de Montréal. La Loi sur la voirie prévoit que les éléments de ponts supportant les rues municipales et enjambant les emprises d'autoroutes du MTQ sont sous la responsabilité du MTQ à l'exception du pavage, des trottoirs et des dispositifs de retenue. Ces éléments relèvent des municipalités où ils sont situés. Les murs de soutènement le long de l'autoroute 13 sous la structure sont de la responsabilité du MTQ.

Au fil des années et des saisons, ces structures ont subi les effets agressifs d'éléments tels que les sels de déglaçage, les cycles de gel/dégel, l'augmentation du nombre et du poids des véhicules, les infiltrations d'eau et autres. Compte tenu de la détérioration des ouvrages, le MTQ a planifié la réfection des composantes de ces ouvrages qui sont sous sa responsabilité. Le MTQ a proposé à la Ville de réaliser un projet conjoint de réfection pour inclure des composantes sous la responsabilité de la Ville qui sont également fortement détériorées.

Le MTQ agira à titre de maître d'œuvre dans la réalisation de ce projet. Il est prévu que les travaux soient réalisés en 2020-2021. À cet effet, un protocole d'entente subsidiaire a été préparé conjointement par le MTQ et la Ville de Montréal afin d'encadrer le partage des responsabilités et des coûts du projet. Cette entente subsidiaire complète l'entente-cadre de collaboration (No 201200) approuvée en novembre 2017 (CE17 1892) par l'ajout de clauses spécifiques au projet, notamment le partage des coûts.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE17 1892-- 29 novembre 2017 : Approuver l'entente-cadre (numéro 201200) entre la Ville de Montréal et le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports du Québec (MTMDET) pour la coordination de divers travaux sur des ponts d'étagement situés sur le territoire de la Ville de Montréal (numéro GDD : 1177000003);

DESCRIPTION

Il s'agit d'approuver l'entente subsidiaire (numéro 201560) entre la Ville de Montréal et le MTQ relative aux travaux de réparation du pont d'étagement Hickmore/Louis-A. Amos (structure 81-03221) au-dessus de l'autoroute 13 et de murs de soutènement et d'autoriser une dépense de 980 902,31 $, taxes incluses, pour la réalisation des travaux, comprenant tous les frais accessoires assumés par la Ville. Conformément à l'entente subsidiaire de collaboration (numéro 201560), les frais reliés aux travaux de réparation du pont seront partagés entre le MTQ et la Ville. Le détail dudit partage est présenté à l'article 5 du protocole d'entente subsidiaire.
Les travaux à la charge de la Ville de Montréal consistent principalement, sans s'y limiter, à :

· reconstruire les trottoirs nord et sud du pont;

· remplacer les glissières;

· effectuer des travaux de pavage aux approches du pont

Dans une optique de bonifier la mobilité active dans le secteur et d'assurer les déplacements des usagers de façon plus sécuritaire et confortable, il a été décidé d'élargir le trottoir nord présentement de 1,8 mètres à 2,5 mètres.

JUSTIFICATION

Les trottoirs et les glissières du pont sont détériorés (éclatement et désagrégation du béton, armature apparente) et doivent être reconstruits.
La réalisation des travaux conjointement avec le MTQ permet de minimiser les impacts sur la circulation, de mettre à profit les ressources du MTQ ainsi que celles de la Ville et de diminuer globalement les coûts reliés à l'organisation de chantier, au maintien de la circulation et à la gestion du projet.

Dans ce contexte, et selon l'article 32 de la Loi sur la voirie, une entente est requise afin d'encadrer le partage des responsabilités et des coûts du projet entre les parties. L'entente-cadre de collaboration approuvée en 2017 décrit les exigences générales pour les projets conjoints, pris en charge par le MTQ en tant que maître d'œuvre, sur des structures à juridiction partagée. L'entente subsidiaire du présent dossier complète l'entente-cadre de collaboration par l'ajout de clauses spécifiques au projet, notamment les modalités financières.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût global du projet est estimé à un montant de 8 242 546,25 $, taxes incluses (7 168 990 $ excluant les taxes).
Ce montant comprend les services professionnels de conception et d'assistance technique, la surveillance, la réalisation des travaux, ainsi que le contrôle qualitatif en chantier. La contribution de la Ville pour le projet est estimée à 963 656,06 $, taxes incluses, (838 144 $ excluant les taxes) soit 12 % du coût des travaux.

Cette dépense totale représente un coût net de 879 946,43 $, lorsque diminuée des ristournes fédérale et provinciale. Ce montant étant un estimé, le coût total final du projet ne sera connu que lorsque les travaux seront complétés par le MTQ. Advenant le cas où il s'avère plus élevé que le montant estimé, des crédits supplémentaires seront demandés pour majorer la contribution de la Ville.

L'ensemble de cette dépense sera payé par le MTQ qui se fera rembourser par la Ville suite à l'émission des factures des différents travaux et services rendus dans le cadre du présent dossier.

Un budget de 17 246,25 $ incluant les taxes (15 000 $ excluant les taxes) est également requis en incidences techniques pour la gestion d'impact par la Ville dont notamment la modification des feux de circulation du secteur. Cette dépense totale représente un coût net de 15 748,13 $, lorsque diminuée des ristournes fédérale et provinciale.

Le coût total maximal de ce contrat de 980 902,31 $ (taxes incluses) sera assumé comme suit :

Un montant net maximal de 895 694,56 $ sera financé par le règlement d'emprunt de compétence locale # 19-008 – «Travaux réfection, remplacement et réaménagement de structures routières» - # CM19 0223

Le budget requis pour donner suite à ce dossier sera priorisé à même l'enveloppe reçue pour le PTI 2020-2022 de la Direction de la mobilité, du Service de l'urbanisme et de la mobilité au Programme de réfection des structures routières - 46000 pour 2020 et 2021.

La dépense sera entièrement assumée par la Ville centrale.

Le montant net global relié au présent dossier s'élève donc à 895 694,56 $ (879 946,43 $ + 15 748,13 $) et est réparti comme suit:.

· 2020: conception, travaux, assistance technique, surveillance et incidences : 490 451,16 $ taxes incluses, soit 447 847,28 $ net de ristournes.

· 2021: travaux, assistance technique, surveillance et incidences : 490 451,16 $ taxes incluses, soit 447 847,28 $ net de ristournes.

Le budget sera géré par la Direction des infrastructures du SIRR.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La réalisation des divers projets de réfection de structures prévus par la Ville de Montréal permet d'assurer la pérennité des ouvrages d'art et d'améliorer la mobilité et la sécurité des citoyens sur le territoire montréalais.
Dans une optique de bonifier la mobilité active dans le secteur et d'assurer les déplacements des usagers de façon plus sécuritaire et confortable, il a été décidé d'élargir le trottoir nord présentement de 1,8 mètres à 2,5 mètres.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Advenant le cas où le protocole d'entente subsidiaire serait retardé ou refusé, la collaboration entre le MTQ et la Ville pourrait être compromise. Cette situation aurait pour effet d'affecter la coordination de l'ensemble des projets sur l'Île de Montréal.
En outre, le MTQ pourrait refuser d'inclure dans le projet le remplacement des trottoirs et des glissières, lesquels éléments sont sous l'entière responsabilité de la Ville. Le cas échéant, ces travaux devraient faire l'objet d'un appel d'offres séparé et indépendant de

celui du MTQ, ayant pour conséquence l'augmentation des coûts du projet. Par ailleurs, la multiplication des fermetures impliquerait que les usagers de la route et les citoyens subiraient davantage les désagréments reliés aux travaux.

Impact durant les travaux:

Durant les travaux, le pont sera ouvert à la circulation avec des restrictions de voies. Ces fermetures et ces travaux seront effectués conformément aux exigences de l'arrondissement Saint-Laurent et du MTQ. Un lien piéton demeura ouvert à la circulation en tout temps.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les opérations de communication seront effectuées par le MTQ.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Approbation de l'entente : hiver 2020
Fin de conception par le MTQ: printemps 2020;
Appel d'offres pour travaux par le MTQ: printemps 2020;
Début des travaux: été 2020;
Fin des travaux : automne 2021.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Jerry BARTHELEMY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER	ENDOSSÉ PAR	Le : 2020-01-15
David BOISSINOT	Jean CARRIER	

Ingénieur

Tél : 514 872-9205
Télécop. : 514-872-4965

Chef de division

Tél : 514 872-0407
Télécop. : 514-872-4965

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Valérie G GAGNON
Directrice
Tél : 514 868-3871
Approuvé le : 2020-02-03

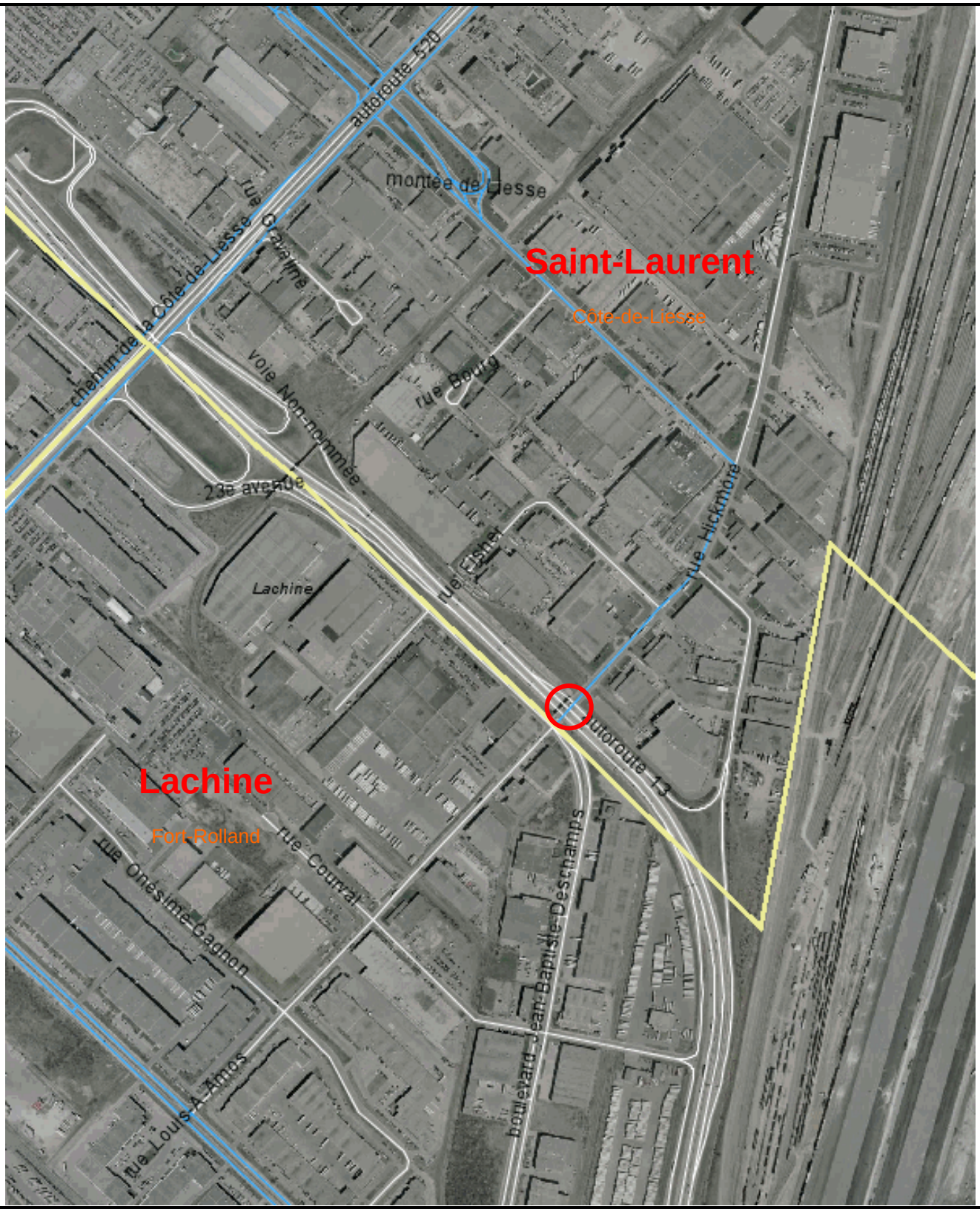
APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Luc GAGNON
Directeur de service
Tél : 514 872-5216
Approuvé le : 2020-02-04

Montréal

Localisation

Structure no :	**81-3221**	Nom :	**P.E. Rue Hickmore / Aut. 13**
Préparé par :	**Lyse Renaud, ing., M.Sc.A.**	Date :	**19 août 2009**



ENTENTE SUBSIDIAIRE N^{o} 201560

Identification : Réparation du pont d'étagement Hickmore/Louis-A. Amos et de deux murs de soutènement situés sur l'autoroute 13.

Ville : Montréal
No projet : 154140802

ENTRE

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

représenté pat le ministre des Transports, monsieur François Bonnardel, dûment autorisé en vertu de la *Loi sur le ministère des Transports* (RLRQ, chapitre M-28) et de la Loi sur la voirie (RLRQ, chapitre V-9), lui-même représenté par monsieur Jean Villeneuve, sous-ministre adjoint aux territoires, autorisé à signer en vertu du *Règlement sur la signature de certains actes, documents ou écrits du ministère des Transports* (RLRQ, chapitre M-28, r. 6),

ci-après appelé le « Ministre »,

ET

VILLE DE MONTRÉAL,

personne morale de droit public dont l'adresse principale est au 275, rue Notre-Dame Est, Montréal, H2Y 1C6, agissant et représentée par monsieur Yves Saindon, greffier, dûment autorisé aux fins des présentes en vertu de la résolution dont une copie est jointe à l'annexe A de la présente entente subsidiaire,

ci-après appelée la « Ville »

PRÉAMBULE

ATTENDU QUE les parties ont conclu l'Entente-cadre No 201200 le 25 mars 2018, par laquelle elles se sont engagées à conclure une Entente subsidiaire particulière pour la réalisation de chacun des Projets inscrits au Programme ou de tous travaux urgents requis sur des Ponts d'étagement.

EN CONSÉQUENCE, les parties conviennent de ce qui suit :

1. INTERPRÉTATION

1.1 Définitions

Dans la présente Entente subsidiaire, les termes ci-après ont le sens suivant, à moins que le contexte ne l'indique autrement :

Pont d'étagement : désigne le pont n° P-14553 et les murs n^{o} P-14553A et P-15178A, dans les limites de la Ville, tel qu'illustré au plan de localisation reproduit à l'article 6 ci-après ;

Projet : désigne les réparations du Pont d'étagement et de deux murs de soutènement situés sur l'autoroute 13. Il représente l'ensemble des Activités énumérées à l'article 5 ci-après.

À moins d'indication contraire, les autres définitions de l'Entente-cadre s'appliquent.

1.2 Applicabilité

Toutes les dispositions de l'Entente-cadre No 201200, à l'exclusion des articles 3 et 6, s'appliquent et font partie intégrante de la présente Entente subsidiaire comme si elles y étaient reproduites au long.

2. OBJET

La présente Entente subsidiaire a pour objet la réalisation du Projet par le Ministre qui s'en est vu confier la gestion et qui est responsable de la réalisation des Activités dont l'exécution lui incombe selon l'article 5.

3. DURÉE ET ÉCHÉANCIER

3.1 Durée

La présente Entente subsidiaire entre en vigueur au moment de sa signature par les parties et prend fin lorsque toutes les obligations qui en découlent auront été exécutées.

3.2 Échéancier

La réalisation du Projet est prévue au cours des années financières 2020-2021.

L'échéancier préliminaire du Projet sera transmis par le représentant ministériel au représentant municipal au plus tard quinze (15) jours après la signature de la présente Entente subsidiaire. Si des changements surviennent, le représentant ministériel transmettra une mise à jour de cet échéancier au représentant municipal dans les meilleurs délais.

4. MODALITÉS FINANCIÈRES

4.1 Coûts estimés de réalisation du Projet

Les coûts estimés de réalisation du Projet sont de sept millions cent soixante-huit mille neuf cent quatre-vingt-dix dollars (7 168 990 $), excluant les taxes applicables.

4.2 Engagements financiers du Ministre

L'engagement financier du Ministre correspond à 88% des coûts estimés de réalisation du Projet tel que prévu à l'article 5, soit six millions trois cent trente mille huit cent quarante-six dollars (6 330 846 $)), excluant les taxes applicables, et ne pourra excéder ce montant sans une autorisation préalable des représentants autorisés du Ministre.

4.3 Engagements financiers de la Ville

L'engagement financier de la Ville correspond à 12% des coûts estimés de réalisation du Projet tel que prévu à l'article 5, soit huit cent trente-huit mille cent quarante-quatre dollars (838 144 $) , excluant les taxes applicables, et ne pourra excéder ce montant sans une autorisation préalable des instances décisionnelles de la Ville.

5. ACTIVITÉS DU PROJET 154140802 – Réparation du pont d'étagement Hickmore/Louis-A. Amos et de deux murs de l'autoroute 13

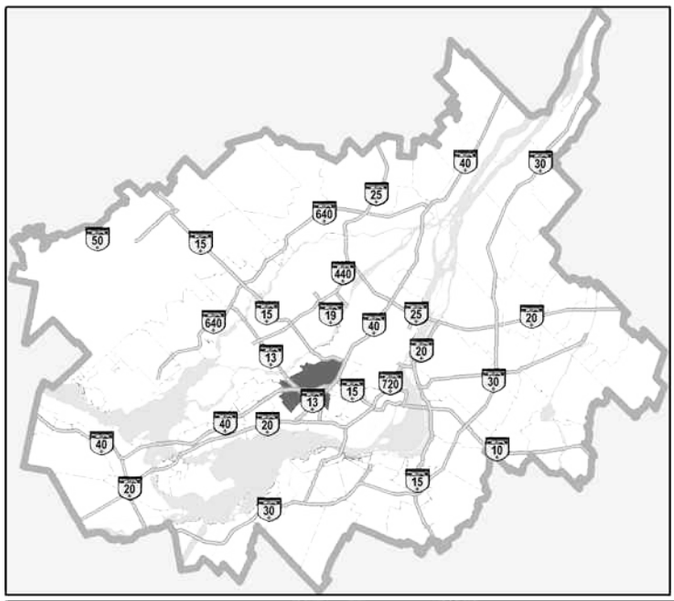
Structures : P-14553, 14553 A et 15178 A	EXÉCUTION	FINANCEMENT	
		Ville	MTQ
		%	%
1. ACTIVITÉS PRÉPARATOIRES			
1.1 Avant-projet préliminaire *	Ministre	0	100
1.2 Avant-projet définitif *	Ministre	20	80
1.3 Plans et devis préliminaires *	Ministre	20	80
1.4 Plans et devis définitifs *	Ministre	20	80
1.5 Plans d'arpentage complémentaires *	Ministre	20	80
1.6 Études de laboratoire	Ministre	12	88
2. ACTIVITÉS DE CONSTRUCTION			
2.1 Surveillance des travaux reliés au projet et contrôle qualitatif des matériaux et de l'utilisation de ces matériaux	Ministre	12	88
2.2 Assistance technique durant la construction	Ministre	20	80
2.3 Signalisation des travaux, conforme aux normes *Tome V – Signalisation routière de la collection Normes - Ouvrages routiers* du Ministère, édition la plus récente, et maintien de la circulation sur le réseau routier dont le Ministère a la gestion	Ministre	0	100
2.4 Signalisation des travaux, conforme aux normes Tome V – Signalisation routière de la collection Normes - Ouvrages routiers du Ministère, édition la plus récente, et maintien de la circulation sur le réseau routier dont la Ville a la gestion	Ministre	100	0
2.5 Terrassement, drainage et structure de la chaussée – A13	Ministre	0	100
2.6 Terrassement, drainage et structure de la chaussée – Hickmore/Louis-A. Amos	Ministre	100	0
2.7 Réparations des culées et colonnes, y compris les glissières à leur base	Ministre	0	100
2.8 Réparations de poutres, diaphragmes et dalle de tablier	Ministre	0	100
2.9 Remplacement des joints de tablier et des appareils d'appui	Ministre	0	100
2.10 Réfection des murs de soutènement P-15178A et P-14553A	Ministre	0	100
2.11 Système d'éclairage du Ministère	Ministre	0	100
2.12 Système de transport intelligent (STI)	Ministre	0	100
2.13 Marquage de la chaussée, remplacement d'enrobé bitumineux et mise en place de la membrane s'étanchéité	Ministre	0	100
2.14 Démolition et reconstruction des dispositifs de retenue (glissières de sécurité), des trottoirs, des côtés extérieurs de dalle et toutes les activités connexes liées à ces travaux	Ministre	100	0
2.15 Aménagements paysagers	Ministre	0	100
2.16 Conduits pour futures fibres optiques de feux de circulation	Ministre	100	0
2.17 Plans finaux de conception *	Ministre	20	80
2.18 Plans «tels que construits» *	Ministre	20	80
3. ENTRETIEN ET EXPLOITATION DES OUVRAGES ET DES INSTALLATIONS			
3.1 Trottoirs et future piste multifonctionnelle	Ville	100	0
3.2 Éclairage (réseau du Ministère)	Ministre	0	100
3.3 Conduits pour futures fibres optiques de feux de circulation (sur structure P-14553)	Ville	100	0
3.4 Dispositifs de retenue (garde-fous)	Ville	100	0
3.5 Structure P-14553 (pont) (sauf éléments de responsabilité municipale)	Ministre	0	100
3.6 Enrobé bitumineux, drainage et marquage (sur structure P-14553)	Ville	100	0
3.7 Structure P-14553A (mur de soutènement)	Ministre	0	100
3.8 Structure P-15178A (mur de soutènement)	Ministre	0	100

* Pour ces activités préparatoires, le partage du financement se fera au prorata du financement du coût total de l'effort réel réalisé par chacune des parties.

Les parties reconnaissent avoir pris connaissance de la présente annexe et y apposent leurs initiales :

_____ _____

6. PLAN DE LOCALISATION



Transports Québec

Objet : Réparation du pont d'étagement Hickmore/Louis A. Amos (P-14553) et de deux murs de soutènements (P-14553A et P-15178A) situés sur l'A-13

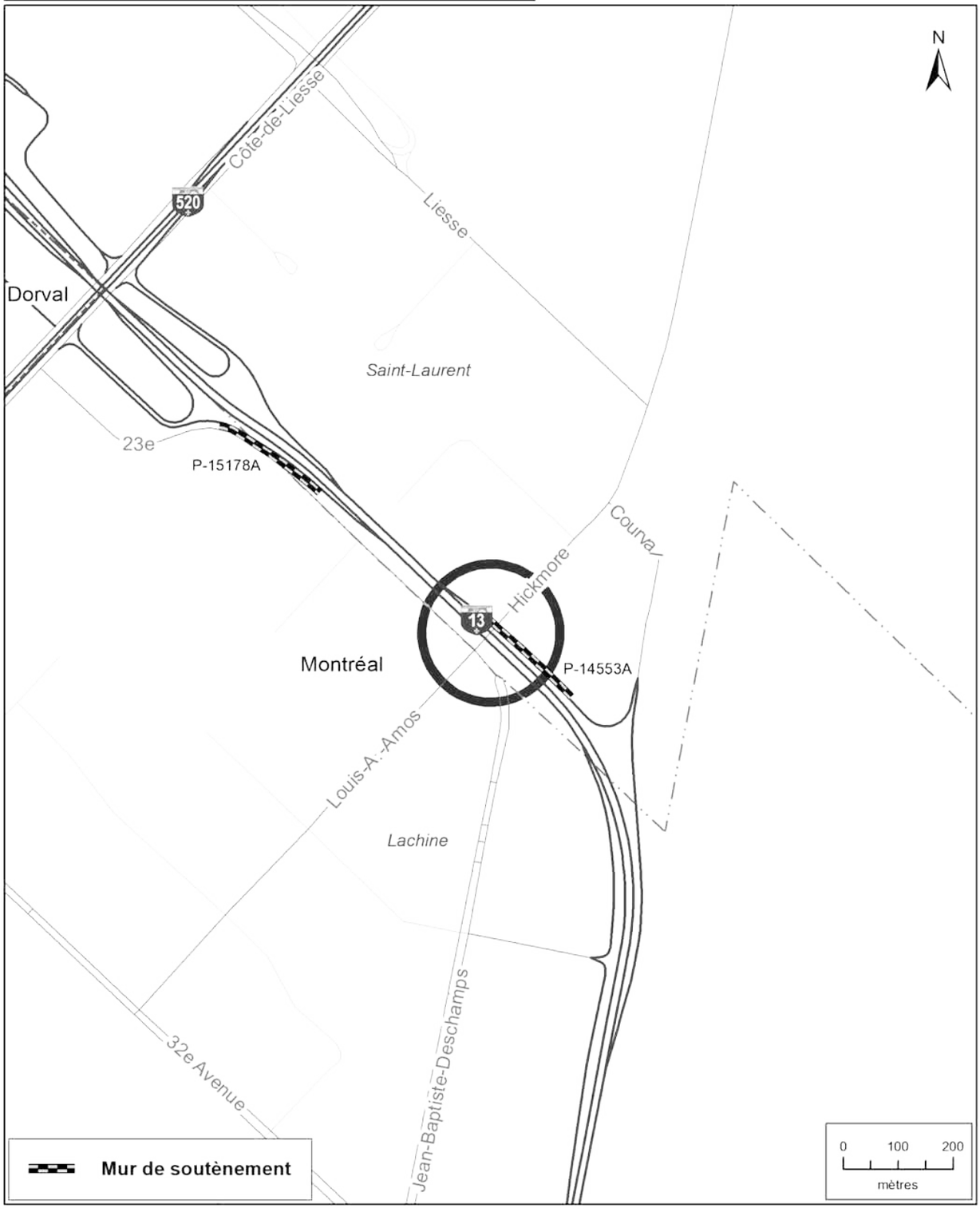
Municipalité : Montréal

MRC : Montréal

CEP : Saint-Laurent

Pojet n° : 154140802

Date : 2019-09-24



7. **SIGNATURES**

Les parties déclarent avoir pris connaissance et compris les présentes et signent, en double exemplaire, comme suit :

Gouvernement du Québec

Par : Jean Villeneuve, sous-ministre adjoint aux territoires

À Québec

Ce jour du mois de de l'an deux mille dix-neuf ;

_____

Sous-ministre associé aux territoires

Ville de Montréal

Par : Me Yves Saindon, greffier

À Montréal

Ce jour du mois de de l'an deux mille dix-neuf ;

_____

Greffier

RÉSOLUTION MUNICIPALE

Nom assureur :
Adresse :
Téléphone :

AVENANT DE LA VILLE DE MONTRÉAL
(Formulaire **6**)

ASSURÉ DÉSIGNÉ

Nom :

Adresse : Code postal : Téléphone :

LE PRÉSENT DOCUMENT ATTESTE À :

Titulaire : **VILLE DE MONTRÉAL** ainsi que ses employés et les membres de son conseil d'agglomération, de son conseil municipal, de son comité exécutif et de ses conseils d'arrondissement.

Adresse du greffe de la Ville de Montréal : 275, rue Notre-Dame Est, Montréal, H2Y 1C6

que les contrats d'assurances désignés ci-dessous sont actuellement en vigueur et que les garanties de ces contrats d'assurance sont étendues au Titulaire, ajouté à titre d'assuré supplémentaire, mais uniquement en ce qui concerne les lieux, activités ou projets décrits ci-dessous :

Description des lieux, activités ou projets de L'Assuré désigné :

TABLEAU DES GARANTIES			
Nature et étendue des garanties	Contrat N°	Expiration J/M/A	Montants de garantie
Responsabilité civile générale des entreprises (1) Garantie de portée au moins équivalente à celle énoncée à la Garantie A – Dommage corporel et dommage matériel du texte standard recommandé par le Bureau d'assurance du Canada (BAC) en vertu de son formulaire No 2100.			
Dommage corporel et matériel sur base d'évènement			.....$ par sinistre
Montant global Risque Produits / Après travaux (PAT)			.....$ par période d'assurance
Montant global général (autre que le risque PAT)			.....$ par période d'assurance

Responsabilité civile automobile (2) F.P.Q. N°6 - Formule des non propriétaires			.....$ par sinistre

Les garanties ci-dessus sont notamment assujetties aux conditions suivantes :

(1) Responsabilité civile générale des entreprises

Le formulaire BAC 2100 est celui en vigueur à la date de prise d'effet du contrat ou, le cas échéant, à la date du dernier renouvellement précédant immédiatement la survenance des dommages faisant l'objet du sinistre. Il comporte des clauses de limitation des montants de garantie qui ont pour effet de réduire les montants disponibles, lorsque des sinistres surviennent durant la période d'assurance.

Est notamment exclue la responsabilité découlant de la prestation ou du défaut de prestation de services professionnels, dont l'établissement ou l'approbation de cartes, de plans, de dessins d'atelier ou autres, de relevés, de rapports, d'expertise, d'études, de directives de chantier, de modifications, de cahiers des charges ou de devis.

La franchise stipulée au contrat, le cas échéant, ne s'applique pas au Titulaire.

(2) Responsabilité civile automobile

Le formulaire F.P.Q. N°6 – Formule des non-propriétaires est celui approuvé par l'Autorité des marchés financiers et en vigueur au moment du sinistre.

Sauf en ce qui a trait à la réduction des montants de garantie par suite de la survenance d'un sinistre couvert, l'Assureur s'engage à donner au greffier du titulaire, par courrier recommandé ou poste certifiée, au 275, rue Notre-Dame Est, Montréal, H2Y 1C6, un préavis de trente (30) jours de toute réduction ou résiliation de ces garanties.

Toutes les autres conditions des contrats demeurent inchangées.

Ce certificat prend effet le 20 à 00 h 01 heure locale, à l'adresse de l'Assuré Désigné.

Émis le : _____
Jour / Mois / Année

Par : _____
Signature de l'Assureur

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1197000004

Unité administrative responsable :	Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction de la mobilité , Division gestion des actifs routiers et cyclables
Objet :	Approuver l'entente subsidiaire (numéro 201560) entre la Ville de Montréal et le ministère des Transports du Québec (MTQ) pour la réparation du pont d'étagement Hickmore/Louis-A. Amos (structure 81-03221) au-dessus de l'autoroute 13 et de deux murs de l'autoroute 13 dans l'arrondissement de Saint-Laurent (projet 15-12). Autoriser à cette fin une dépense de 980 902,31 $ (conception et travaux: 963 656,06 + incidences: 17 246,25 $), taxes incluses.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

1197000004 Entente MTQ Pont Hickmore_Louis A.xls

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Jerry BARTHELEMY
Préposé au budget
Tél : (514) 872-5066

ENDOSSÉ PAR Le : 2020-01-24

Cédric AGO
Conseiller budgétaire
Tél : 514-872-1444
Division : Service des finances , Direction du Conseil et soutien financier

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 20.19

2020/02/24
13:00

(2)

Dossier # : 1205323001

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction - Transactions immobilières , Division locations
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Approuver le bail par lequel la Ville loue à Espace Végo inc. pour une période de 5 ans, à compter du 1er mars 2020, deux espaces situés au Biodôme de Montréal et au Planétarium Rio Tinto Alcan, d'une superficie totale de 446,5 m², à des fins d'exploitation de services de restauration, pour des recettes estimées de 723 537,89 $ - Accepter un dépôt de sécurité de 5 000 $, qui devra être remboursé à la fin du bail

Il est recommandé :

1. d'approuver un projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue à Espace Végo inc., pour une période de 5 ans, à compter du 1er avril 2020, deux espaces situés au Biodôme et au Planétarium Tinto Alcan, d'une superficie d'environ 446,50 m², à des fins d'exploitation de services de restauration, moyennant pour une recette totales de 723 537,89 $**,** excluant les taxes**,** le tout selon les termes et conditions prévus au projet de bail;
2. Accepter un dépôt de sécurité de 5 000 $, excluant les taxes, qui sera remis à la fin du bail;

3. d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Diane DRH BOUCHARD **Le** 2020-02-14 14:57

Signataire : Diane DRH BOUCHARD

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1205323001**
Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction - Transactions immobilières , Division locations
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Approuver le bail par lequel la Ville loue à Espace Végo inc. pour une période de 5 ans, à compter du 1er mars 2020, deux espaces situés au Biodôme de Montréal et au Planétarium Rio Tinto Alcan, d'une superficie totale de 446,5 m², à des fins d'exploitation de services de restauration, pour des recettes estimées de 723 537,89 $ - Accepter un dépôt de sécurité de 5 000 $, qui devra être remboursé à la fin du bail

CONTENU

CONTEXTE

Espace pour la vie offre à ses visiteurs trois points de vente de services alimentaires (le restaurant la Jardinière au Jardin botanique, un café au Planétarium Rio Tinto Alcan et une cantine au Biodôme), en plus d'offrir des points de vente saisonniers (café-terrasse, resto-vélo, etc.). Destinée autant à la clientèle touristique que locale, l'offre alimentaire répond aux besoins des nombreux visiteurs et permet de prolonger l'expérience de visite muséale. Actuellement, les services du Jardin botanique sont assurés par la Ville en régie interne, tandis que les opérations du Planétarium Rio Tinto Alcan et du Biodôme sont confiées à un restaurateur (Projet Sol), qui verse des redevances à la Ville en guise de loyer.

À l'échéance du bail au 31 octobre 2018 et avec la fermeture du Biodôme en avril 2018, Projet Sol avait poursuivi ses activités uniquement au Planétarium Rio Tinto. Le bail a été renouvelé tacitement jusqu'au 21 février 2020.

L'été dernier, Espace pour la vie a lancé un appel de proposition afin de solliciter le marché et d'identifier des opérateurs potentiels pour le Biodôme et le Planétarium Rio Tinto Alcan. Espace pour la vie a mandaté l'Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec (ITHQ) pour l'accompagner dans ce dossier afin de choisir un restaurateur qui privilégiera une offre de qualité et des menus et collations "santé" et 100 % végétariens.

Une première analyse du marché, effectuée par l'ITHQ a permis d'identifier cinq opérateurs potentiels, évalués sur la base de neuf critères:
- leur proposition de valeur,
- leur expertise,
- l'identité culinaire,
- la relation client,
- leurs activités clés,
- leurs ressources clés,
- leur capacité financière et
- leurs pratiques en matière de développement durable.

À ces cinq restaurateurs se sont ajoutées deux autres candidatures, pour un total de sept restaurateurs qui ont été invités à visiter les lieux en compagnie des experts de l'ITHQ et à soumettre leur proposition.

Sur les sept restaurateurs invités, les trois suivants ont répondu à l'appel de proposition lancé par Espace pour la vie:

- Le Groupe Martel - Montchâteau
- Le Projet Sol et
- Espace Végo

Après analyse des trois propositions soumises, la compagnie Espace Végo inc. a été choisie, car elle détient une expertise confirmée en matière d'alimentation végétarienne et d'exploitation de sites similaires. Espace pour la vie a mandaté le Service de la gestion et de la planification immobilière (SGPI) pour la conclusion d'un projet de bail, pour une durée de 5 ans, pour la période du 1er avril 2020 au 31 mars 2025.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM17 0993 - 21 août 2017 - Approuver un projet de convention de prolongation de bail par lequel la Ville loue à Projet Sol, à des fins d'opération des services, trois espaces situés au Biodôme et au Planétarium Rio Tinto Alcan, d'une superficie totale d'environ 465 m², pour une période de 18 mois, soit du 1er mai 2017 au 31 octobre 2018, pour une somme estimée à 225 000 $, plus les taxes applicables.

DESCRIPTION

Le présent dossier vise à approuver le projet de bail par lequel la Ville loue à Espace Vego, pour une période de 5 ans, à compter du 1er avril 2020, à des fins d'exploitation de services de restauration, deux espaces distincts situés au Biodôme de Montréal et au Planétarium Rio Tinto Alcan, d'une superficie totale de 446,5 m², pour des recettes totales estimées de 723 537,89 $, excluant les taxes. Le projet de bail est pourvu d'une option de renouvellement d'une durée de 5 ans, selon les termes et conditions à négocier. Le projet de bail prévoit que le locataire versera à la Ville un dépôt de sécurité de 5 000 $ taxes incluses, à titre de garantie pour l'exécution du contrat. Ce dépôt devra être remis au locataire à la fin du bail.

JUSTIFICATION

Espace Végo inc. est une entreprise reconnue en matière d'alimentation végétarienne et exploite actuellement des espaces de restauration dans des lieux similaires. Espace Végo inc. s'est engagée a offrir un menu diversifié et des produits 100 % végétariens. Par ailleurs, les partenaires d'Espace Végo inc. ont :
- l'ambition d'offrir une cuisine commerciale "zéro déchet" d'ici 2025;
- une certification canadienne à titre d'entreprise à propriété 100 % féminine (weconnect);
- une politique environnementale et un comité vert;
- une plate-forme de commande en ligne;
- collabore avec divers organismes communautaires;
- favorise la diversité en emploi;
- possède une expérience démontrée dans d'autres organisations.

Par ailleurs, les espaces loués au Biodôme et au Planétarium Rio Tinto Alcan sont spécifiquement dédiés à la restauration et équipés à cette fin. Conséquemment, les activités du locataire viendront bonifier l'offre de service offerts aux usagers du Biodôme et du Planétarium Rio Tinto Alcan.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Recettes estimées de la location pour la période du 1er avril 2020 au 31 mars 2025.

	Recette antérieure 2019	Recette annuelle prévue	Recette Totale
Recette Biodôme	- $	108 711,83 $	543 559,14 $
Recette Planétarium	37 106,47 $	35 995,75 $	179 978,75 $
Total avant taxes	37 106,47 $	144 707,58 $	**723 537,89 $**
TPS	1 855,32 $	7 235,38 $	36 176,90 $
TVQ	3 701,37 $	14 434,58 $	72 172,91 $
Total incluant taxes	42 663,16 $	166 377,54 $	831 887,70 $

Le Biodôme de Montréal est fermé pour rénovation depuis avril 2018. Sa réouverture est prévue au printemps 2020.

Le loyer payé par le locataire est établi en fonction d'un pourcentage des ventes nettes annuelles réalisées :

Ventes nettes entre 0 $ à 500 000 $, les recettes versées seront de 12% des ventes nettes;
Ventes nettes entre 500 001 $ et 1 000 000 $, les recettes versées seront de 10 % des ventes nettes;
Ventes nettes supérieures à 1 000 001 et plus, les recettes versées seront de 8% des ventes nettes.

Les recettes payées seront comptabilisées au budget de fonctionnement de Espace pour la vie. Le Locataire s'engage a verser un dépôt de sécurité de 5 000 $ à la signature du bail pour garantir l'exécution du contrat. Ce montant sera remboursé à la fin du bail.
Les dépenses liées aux responsabilités de la Ville (eau, électricité, etc.) font partie des dépenses courantes du Biodôme et du Planétarium Rio Tinto Alcan et ne peuvent être dissociées ni estimées précisément.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le locataire s'est engagé à offrir une offre alimentaire 100 % végétarienne et vise l'objectif "zéro déchet" pour 2025. En faisant le choix d'offrir une alimentation végétarienne à ses visiteurs, Espace pour la vie prend un engagement ferme pour soutenir les orientations de la Ville en matière de transition écologique. Espace pour la vie prend ainsi parti sur des enjeux clés liés à la nature, à l'environnement et à la santé, et saisit cette occasion pour sensibiliser la population et proposer des nouvelles façons de consommer et de se nourrir.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le service de restauration permet d'assurer aux visiteurs des deux installations une offre alimentaire de qualité, variée et végétarienne, tout en permettant à la Ville de percevoir des recettes. La qualité des services rendus est essentielle pour assurer la réputation et le rayonnement de ses institutions.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

L'annonce du nouvel opérateur sera intégrée au plan de communication de l'ouverture du Biodôme, notamment dans le site Internet et l'application mobile.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CM: février 2020
Mise en opération du nouvel opérateur dès la signature du bail, 1er mars 2020.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

A la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs de la Ville

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Julie GODBOUT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Julie JODOIN, Service de l'Espace pour la vie

Lecture :

Julie JODOIN, 10 février 2020

RESPONSABLE DU DOSSIER

Martine D'ASTOUS
Conseillère en Immobilier

Tél : 514-872-2493
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2020-02-12

Nicole RODIER
Chef de division - Division des locations

Tél : 514 872-8726
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Nicole RODIER
Chef de division - Division des locations, en remplacement de Francine Fortin, directrice transactions immobilières.
Tél : 514 872-8726
Approuvé le : 2020-02-14

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Sophie LALONDE
Directrice

Tél : 514-872-1049
Approuvé le : 2020-02-14

APPEL DE PROPOSITIONS

Location d’espaces au Biodôme de Montréal et au Planétarium Rio Tinto Alcan
pour l’exploitation d’un service exclusif de restauration

TABLE DES MATIÈRES

1. OBJET 3
2. PRÉSENTATION DU CONTEXTE ET DU MANDAT 3
3. DESCRIPTION DES LIEUX LOUÉS 5
4. CLIENTÈLES 7
5. EXIGENCES DE PRÉSENTATION DE VOTRE PROPOSITION 7
6. ÉLÉMENTS À INTÉGRER DANS LA PROPOSITION 8
7. OBLIGATIONS DU LOCATAIRE 10
8. DURÉE DU BAIL 13
9. DISPOSITIONS FINANCIÈRES 14
10. ASSURANCES 14
11. VISITE DES LIEUX 145
12. ÉCHÉANCIER PRÉVISIONNEL 145
13. DÉPÔT ET ÉVALUATION DES PROPOSITIONS 14

Liste des annexes 17

1. OBJET

Le présent devis a pour objet d'octroyer un bail à un restaurateur pour fournir à la Ville des services alimentaires au Biodôme de Montréal et au Planétarium Rio Tinto Alcan.

Tous les livrables indiqués au présent devis font partie intégrante du mandat à moins d'indications contraires, d'ajouts ou d'amendements. Il est donc de la responsabilité du soumissionnaire d'évaluer l'ensemble des attentes, des services et des produits livrables.

2. PRÉSENTATION DU CONTEXTE ET DU MANDAT

2.1 Espace pour la vie

Espace pour la vie est le plus grand complexe muséal en sciences de la nature au Canada. Il regroupe le Biodôme, l'Insectarium, le Jardin botanique ainsi que le Planétarium Rio Tinto Alcan. Avec près de **deux millions de visiteurs par année**, Espace pour la vie est l'un des sites tarifés les plus visités au Canada, et parmi les plus importants en Amérique du Nord.



Par leurs actions de diffusion, de conservation, de recherche et d'éducation, les quatre institutions d'Espace pour la vie ont pour mission d'accompagner l'humain pour mieux vivre la nature.

Aussi, en offrant des expériences immersives conjuguant science, art et émotions, Espace pour la vie a tout le potentiel pour émouvoir par la nature, expliquer la nature et induire des changements de comportement envers la nature.

Pour en savoir plus sur Espace pour la vie, ses orientations et ses projets en cours, veuillez consulter http://espacepourlavie.ca/ ou encore le document de présentation en annexe 1.

2.2 L'offre alimentaire d'Espace pour la vie

La division Commercialisation chapeaute l'opération des points de service alimentaires. Destinée autant à la clientèle locale que touristique, l'offre alimentaire répond aux besoins du visiteur et permet de prolonger son expérience de visite. Actuellement, Espace pour la vie opère un restaurant ainsi que des points de service éphémères sur le site du Jardin botanique. Les points de service du Biodôme et du Planétarium Rio Tinto Alcan sont confiés à un restaurateur indépendant.





Le visiteur qui se présentera dans les espaces de restauration du Planétarium Rio Tinto Alcan et du Biodôme devra vivre une expérience de restauration de qualité, tenant compte des éléments suivants :

- **L'expérience-client** : Espace pour la vie, via ses services alimentaires, propose une offre alimentaire unique, créative, parfois surprenante. La qualité de l'offre, la présentation des plats et l'excellence du service rehaussent et prolongent la visite du Planétarium Rio Tinto Alcan et du Biodôme.



- **L'engagement** : Espace pour la vie, via ses services alimentaires est animé par une volonté d'être un acteur de changement. Il prend parti sur des enjeux clés liés à la nature, à l'environnement et à la santé, sensibilise la population et propose de nouvelles façons de consommer, de concevoir la nourriture et de se nourrir. **La cohérence de l'offre alimentaire avec les valeurs et la mission d'Espace pour la vie sont fondamentales.**



Ces valeurs s'incarnent notamment dans la façon de s'approvisionner et d'opérer les concessions alimentaires : aussi, les efforts déployés en matière d'approvisionnement responsable et de transition écologique seront importants (par ex. : en privilégiant les achats locaux, durables, recyclés ou recyclables, sans emballage superflu, en favorisant les produits équitables ou issus de l'économie circulaire et encourageant les entreprises d'économie sociale, en réduisant la consommation d'eau potable et en assurant une saine gestion des matières résiduelles, etc.). Pour en savoir plus sur la politique d'approvisionnement responsable de la Ville de Montréal, veuillez consulter l'annexe 2. De plus, vous pouvez prendre connaissance des orientations de la ville en matière de développement durable et de transition écologique à l'adresse suivante :

https://ville.montreal.qc.ca/portal/page?_pageid=7017,70819643&_dad=portal&_schema=PORTAL

3. DESCRIPTION DES LIEUX LOUÉS

Le mandat comprend deux sites de restauration distincts. Vous pourrez consulter les plans des espaces en annexes 3 et 4 :

3.1 Planétarium Rio Tinto Alcan

Le bâtiment abritant le restaurant du Planétarium Rio Tinto Alcan est de style moderne, contemporain. À l'intérieur, l'aire de repas de 95 à 100 places, d'une superficie de 419,3 (344,5 + 74,8) mètres carrés, est vitrée en partie au sud et à l'ouest.

De plus, le restaurant bénéficie, en été, d'une terrasse extérieure adjacente. La terrasse est d'une superficie de 75 mètres carrés.

Ce site de restauration possède une cuisine destinée à une production d'assemblage.



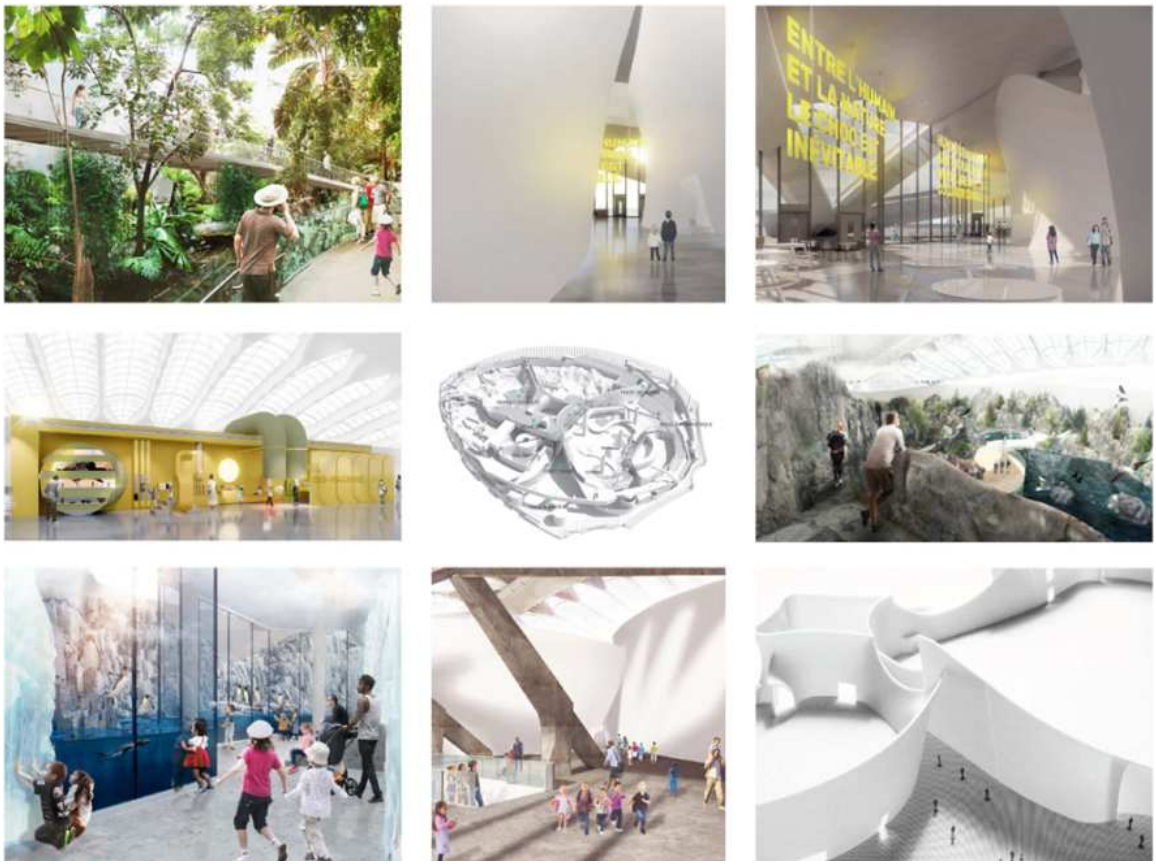




3.2 Biodôme

Le Biodôme de Montréal a entrepris en 2018 d'importants travaux visant le renouvellement de l'ensemble des espaces publics. Le point de service alimentaire bénéficiera donc d'espaces modernes, réaménagés dans le cadre du projet Migration. La réouverture du Biodôme est prévue dans les mois à venir (fin 2019-début 2020).

Le Biodôme possède un site de restauration familiale contenant une cuisine avec une aire de repas de plus ou moins 200 places pour une superficie d'environ 510 m2. Le nombre de places dans l'aire de repas varie en fonction de la configuration des espaces selon les activités, l'animation et la gestion des groupes. Ce site comprend une cuisine et un bureau sur environ 210 m2, et une aire de service de 120 m2.



4. CLIENTÈLES

L'achalandage des deux institutions varie en fonction de plusieurs facteurs : l'offre de la programmation, les périodes d'affluence touristique, les journées fériées, etc.

Au Planétarium Rio Tinto Alcan, l'achalandage moyen annuel de l'institution depuis sa réouverture en 2013, s'élève à **250 000 visiteurs**. Les mois les plus achalandés sont juillet et août avec environ 28 % des fréquentations annuelles pour l'ensemble de cette période. La clientèle est composée surtout de visiteurs individuels (80 %), les visiteurs en groupes représentant le reste de l'achalandage. Les groupes scolaires représentent environ la moitié de cette clientèle de groupe L'achalandage est fait de 60 % d'adultes et de 40 % d'enfants. Plus de 40 % des visiteurs individuels sont accompagnés d'au moins un enfant.

Au cours des 4 dernières années, le Biodôme accueillait en moyenne 860 000 visiteurs par an, atteignant même 930 000 en 2017. Les mois les plus achalandés sont juillet et août, suivis de la période de mars à juin. 65 % des visiteurs sont des adultes et 35 % sont des enfants. La portion de tout-petits (0-4 ans) est importante, soit 10 %. 44 % des visiteurs viennent accompagnés d'au moins un enfant. Environ 83 % de l'achalandage provient de la clientèle individuelle et 17 % de la clientèle en groupes. Parmi celle-ci, les groupes touristiques sont les plus nombreux, suivis par les groupes scolaires. En saison estivale toutefois, la proportion de touristes représente 50 % des visiteurs, les autres étant des locaux ou des excursionnistes.

Une hausse importante de l'achalandage est attendue au Biodôme à sa réouverture, considérant la curiosité que susciteront les nouvelles installations chez la clientèle et l'attention que lui accorderont les médias. Aussi, au terme d'une année complète d'opération, il devrait avoir accueilli entre **900 000 et un million de visiteurs.** Le Planétarium étant situé sur le même site, bénéficiera sans aucun doute de cet apport d'achalandage, d'autant qu'Espace pour la vie intensifiera ses efforts pour promouvoir les forfaits inter institutions.

5. EXIGENCES DE PRÉSENTATION DE VOTRE PROPOSITION

5.1 Présentation de la proposition

La proposition doit être présentée en format 8 ½ X 11 pouces, être rédigée en français et être **d'au maximum 25 pages,** excluant les pages consacrées à la table des matières, des annexes et Curriculums Vitae. Les pages doivent être numérotées.

5.2 Place d'affaires

Le proposant doit indiquer dans sa proposition l'adresse de la place d'affaires à Montréal où tous les avis et procédures en rapport avec l'appel de proposition pourront lui être adressés, livrés ou signifiés.

6. ÉLÉMENTS À INTÉGRER DANS LA PROPOSITION

Plus spécifiquement, votre proposition devrait inclure les éléments suivants :

6.1 Présentation de votre organisation et de vos expériences

Vous devez présenter l'historique de votre firme, en faisant ressortir votre expérience et vos compétences de restaurateur.

6.2 Valeurs et mission

Vous devez démontrer que vous saurez intégrer harmonieusement votre projet avec le concept et la mission d'Espace pour la vie. Présentez vos valeurs, votre mission, vos objectifs d'affaires et vos motivations à l'égard de cette proposition.

6.3 Offre alimentaire

Vous devez nous présenter un ou des exemples de menu(s) proposé(s) ainsi que la fourchette de prix des articles suggérés, à la fois pour le Biodôme et pour le Planétarium, afin de répondre aux besoins des différentes clientèles qui fréquentent les institutions, en plus des touristes et citoyens fréquentant le quartier olympique.

Vous devez nous présenter des exemples de recettes qui seront offerts sur votre carte.

À titre indicatif, nous joignons en annexe 5 une liste de prix des articlesactuellement offerts au Jardin botanique.

6.4 Organisation interne

La structure et l'organisation interne de votre entreprise assureront le succès de l'implantation au sein de nos institutions muséales. Par conséquent, vous devez démontrer que vous avez les compétences et l'expérience en matière d'organisation des services de restaurant.

Vous devez dans cette section nous exposer votre savoir-faire en matière de gestion de la restauration. Comment, à titre d'exemple, vous prévoyez assurer votre contrôle de la qualité, gérer votre comptabilité, contrôler vos stocks et les pertes, prévoir les fluctuations d'achalandage, présenter les outils à la prise de décision concernant la planification des stocks, la scénarisation du service ou encore quelles sont les activités de formation du personnel.

Vous devez présenter le CV détaillé du chef qui assumera la direction culinaire.

6.5 Gestion des ressources humaines

Espace pour la vie accorde une grande importance à l'intégration socioprofessionnelle et à l'intégration de la diversité en emploi. Il ne s'agit pas, ici, que la totalité de votre personnel soit en processus d'intégration ou d'insertion, mais de démontrer quelle place vous ferez à ce volet dans vos opérations. Cela pourrait prendre plusieurs formes (plateau d'emploi, partenariat avec un organisme communautaire, programme d'insertion, en cuisine ou en service, etc.). La Ville de Montréal et Espace pour la vie possèdent déjà une expertise en ce sens et offrira au restaurateur l'accompagnement qu'il pourrait requérir pour assurer le succès de la démarche.

En outre, votre offre de service doit faire état de la façon dont vous prévoyez gérer votre personnel et les processus liés aux ressources humaines, tel que :

- Présenter le niveau d'expérience du personnel qui dirigera le projet;
- Définir la structure organisationnelle de votre entreprise (inclure un organigramme si disponible);
- Définir la structure organisationnelle projetée pour le service de restauration au Planétarium Rio Tinto Alcan et au Biodôme, et en particulier le déploiement de ressources dans une journée type dans chacune des institutions;
- Présenter la personne responsable des services de restauration de votre entreprise au Planétarium Rio Tinto Alcan et au Biodôme et avoir un CV détaillé de cette personne et son niveau de responsabilité;
- Expliquer de quelle façon l'intégration de personnel en insertion professionnelle, ou issu de la diversité est prévue, préciser dans quelle fonction, dans quelle proportion.

6.6 Développement durable

La transition écologique est une priorité de la Ville de Montréal et d'Espace pour la vie.

Indiquez quelles seront les actions environnementales prises, de façon à gérer de façon responsable, réduire votre empreinte écologique, etc.

6.7 Résultats et Projections financières

Vous devez nous présenter les états financiers des trois dernières années (nous vous assurons la confidentialité de ces documents).

Vous devrez présenter la planification financière (revenus et dépenses) que vous considérez être en mesure de réaliser au cours de la première année d'opération, en plus de faire une projection des recettes anticipées sur 3 ans.

7. OBLIGATIONS DU LOCATAIRE

7.1 Concernant l'offre alimentaire

L'originalité et l'innovation du menu et des services proposés doivent être mises au service de l'expérience de visite, qui se doit d'être conforme aux attentes des visiteurs.

On y servira une cuisine créative reprenant les accents des saisons, à base de produits frais et de qualité, achetés localement lorsque possible. Cette offre de repas et de collations mettra l'accent sur les particularités, les thématiques et évènements du Planétarium Rio Tinto Alcan et du Biodôme.

Le menu doit comprendre une offre 100 % végétarienne; en privilégiant les produits biologiques et équitables. Pour précision, l'offre végétarienne souhaitée inclura les œufs, poissons et les produits laitiers.

En outre, le locataire doit éviter l'utilisation de matières grasses saturées et de gras trans dans la préparation des aliments vendus à la clientèle.

La Ville de Montréal a pris des engagements en matière de réduction des boissons sucrées dans ses établissements. Aussi, toute boisson gazeuse ou énergétique devra être soumise à l'autorisation du de la direction.

Dans un souci de respect du positionnement d'Espace pour la vie, la vente de bouteille d'eau sera interdite dans tous les lieux loués. L'eau devra être offerte gratuitement aux visiteurs et devra provenir de l'eau potable de la municipalité.

Le restaurateur devra, en outre, se conformer aux lois et règlements en vigueur dans l'industrie, notamment en ce qui a trait à l'affichage et aux produits allergènes.

7.2 Approbation préalable des prix et des menus

Le locataire devra faire approuver par la direction, au préalable, les menus et le prix de tous les articles mis en vente ou services fournis conformément aux présentes.

Trois comités de suivi vous seront proposés :

- un suivi opérationnel tous les mois (suivi du service et de l'offre)
- un suivi principal sur le contrôle des ventes, fournisseurs et offre tous les 3 mois
- un comité de gouvernance incluant des représentants d'Espace pour la vie, des experts de l'industrie et le concessionnaire à raison de quatre rencontres la première année d'exploitation pour soutenir l'opérateur dans son mode de fonctionnement, puis deux fois par année pour les années subséquentes.

Ce processus se tiendra jusqu'à la fin du bail.

7.3 Équipements

Des équipements seront mis à la disposition du locataire pour l'opération des lieux loués. Consulter la liste jointe en annexe 6 pour en connaitre les détails. Certains équipements sont toutefois hors contrat et seront à la charge du locataire.

Concernant la vaisselle, un lot de départ sera fourni et le locataire s'engage à acquérir à ses frais la vaisselle additionnelle. Le lot devra être remis à l'état initial à la fin du bail. Le restaurateur devra utiliser de la vaisselle de porcelaine et des ustensiles en métal pour servir la nourriture, sauf exception pour les plats à emporter. Dans ce cas, les contenants devront être compostables.

7.4 Gestion des déchets

Le locataire s'engage à faire une gestion responsable des matières résiduelles. Aussi, il devra s'engager à faire le tri approprié des déchets et à composter les matières compostables afin de réduire son empreinte environnementale.

Bien que le Biodôme et le Planétarium Rio Tinto Alcan disposent des installations pour effectuer le recyclage et le compostage, Espace pour la vie encourage le concessionnaire alimentaire à adopter les meilleures pratiques en matière d'approvisionnement visant à limiter la gestion des déchets en amont, par exemple en évitant le suremballage et en optant pour des emballages récupérables, par exemple.

7.5 Distributeurs automatiques

Le locataire ne peut pas installer de distributeurs automatiques de marchandises.

7.6 Personnel du locataire

Le locataire devra fournir, à ses frais, tout le personnel cadre et toute la main-d'œuvre nécessaire à la bonne marche des services de restauration. Ce personnel devra être compétent ainsi qu'en nombre suffisant pour assurer un service adéquat dans l'exploitation des services de restauration et complémentaires. Les employés en lien avec les clients devront avoir une connaissance fonctionnelle de l'anglais. Tout changement du personnel cadre devra être rapporté à la direction. Le locataire devra s'assurer que chaque nouvel employé passe au service de sécurité durant la première semaine d'emploi afin d'y recevoir la carte d'identité d'Espace pour la vie. Le locataire a aussi la responsabilité de reprendre les cartes des employés dès la fin du lien d'emploi.

Le chef de cuisine devra posséder les qualifications et l'expérience pertinente à l'opération du site de restauration concerné. La direction demande à être avisée au préalable de tout changement quant au chef.

Lorsque le locataire servira des repas suivant la formule traiteur, à l'occasion de réunions, de réceptions, de conférence, etc. en dehors ou non des heures régulières, il devra alors fournir tout le personnel compétent afin d'assurer un service de qualité.

Le personnel devra porter un uniforme propre en tout temps, permettant de l'identifier facilement. Cet uniforme devra être approuvé par la direction.

Avant l'ouverture au public des services de restauration, le locataire devra fournir à la direction une liste de son personnel de supervision précisant les noms et les numéros de téléphone où ceux-ci pourront être rejoints en cas d'urgence. Cette liste devra être maintenue à jour (Espace pour la vie s'engage à respecter la confidentialité des renseignements personnels).

7.7 Accessibilité et droit d'inspection

Le locataire devra donner en tout temps à la direction libre accès aux lieux loués et lui accorder le droit d'inspecter les lieux, les équipements, les provisions et aliments. La direction pourra faire des recommandations qui devront être respectées et suivies immédiatement par le locataire.

Le locataire devra remettre une copie de chaque rapport d'inspection des lieux loués fait par toute instance municipale, provinciale et fédérale et ce, dans les 24 heures suivant l'inspection.

Le locataire devra permettre l'accès aux lieux loués aux visiteurs (incluant, sans limitation, la clientèle scolaire) qui pourront y consommer leur propre nourriture sans être tenu d'acheter des produits offerts par le locataire.

7.8 Remise de données et informations au locateur

Le locataire devra remettre à la direction les données et informations suivantes, au rythme indiqué :

- les recettes nettes de taxes par jour, à remettre une fois par mois
- nombre de transactions par jour, à remettre une fois par mois
- ventilation des ventes par produits, à remettre tous les mois
- liste des fournisseurs et producteurs, à remettre tous les 6 mois au moment du comité de suivi principal
- fiche de provenance des produits et aliments acquis, à remettre tous les 6 mois au moment du comité de suivi principal
- mise à jour des projections de vente annuelle ventilée mensuellement

7.9 Périodes d'ouverture des lieux loués

Le proposant devra assurer le maintien du service pendant les heures d'ouverture des institutions. L'horaire-type des deux institutions est le suivant :

Planétarium Rio Tinto Alcan:

De 9 h à 18 h du dimanche au mercredi
De 9 h à 21 h du jeudi au samedi.

Le Biodôme sera ouvert au public selon l'horaire suivant en 2019 :

De 9 h à 17 h, 7 jours sur 7.

Les deux institutions ferment leurs portes les lundis, en basse saison (dates à préciser), à l'exception des jours fériés, où l'achalandage local et touristique est important.

De plus, le restaurant devra être accommodant et maintenir une offre hors des heures d'ouverture lors d'événements spéciaux.

7.10 Service de traiteur et services spécifiques

Le locataire doit pouvoir fournir une gamme de menus à un juste prix allant du buffet froid au menu plus élaboré pour des événements internes ou externes pouvant se tenir au Planétarium Rio Tinto Alcan ou au Biodôme.

8. DURÉE DU BAIL

La Ville consentira au proposant retenu un bail d'une durée de cinq (5) ans avec possibilité de renouvellement,étant entendu que le bail devra être substantiellement identique au projet de bail.

9. DISPOSITIONS FINANCIÈRES

Le bail prévoit les dispositions financières suivantes; voici un extrait de l'article 8 :

ARTICLE 8

DISPOSITIONS FINANCIÈRES

8.1 États des ventes et pièces comptables

Dans un souci de transparence, le Locataire doit pouvoir mettre à la disposition de la Ville et de ses représentants tout document, rapports ou bilan faisant état des ventes brutes, et ce, pour toute la durée du bail. De plus, le Locataire doit, à ses frais, fournir à la Ville les rapports comptables vérifiés faisant état de l'ensemble des ventes brutes de l'ensemble des sites, et par sites, pour la période couverte par le présent bail.

8.2 Loyer

Le Locataire paie à la Ville un loyer (en dollars canadiens) établi en fonction des Ventes nettes annuelles cumulatives depuis la mise en vigueur du bail, jusqu'à et incluant le dernier jour de la Période comptable concernée. Le loyer est une redevance cumulative progressive. Le pourcentage applicable aux Ventes nettes annuelles cumulatives est celui prévu au tableau suivant :

Pour le Planétarium Rio Tinto Alcan et le Biodôme :

Ventes nettes de	0 à 500 000 $	12 %
Ventes nettes de	500 001 à 1 000 000 $	10 %
Ventes nettes de	1 000 001 $ et plus	8 %

8.3 Taxes de vente

Le loyer exclut la taxe sur les produits et services (TPS), la taxe de vente du Québec (TVQ) et toutes autres taxes y tenant lieu qui devront être versés en sus par le Locataire, soit à la Ville ou aux autorités fiscales compétentes, selon le cas.

10. ASSURANCES

Le proposant doit détenir toutes les polices d'assurance protégeant les biens et les employés de la Ville qui se trouvent dans son établissement. Ces polices doivent comporter les couvertures requises définies dans le projet de bail joint au présent appel de propositions.

11. VISITE DES LIEUX

Afin de préserver la confidentialité du nombre et de l'identité des soumissionnaires, les rencontres d'information et les visites des lieux s'effectueront sur une base individuelle et sur rendez-vous.

12. ÉCHÉANCIER PRÉVISIONNEL

La Ville a retenu, à titre indicatif, le calendrier qui suit pour le processus de sélection d'un locataire.

Lancement de l'appel de propositions	Septembre 2019
Visite du Planétarium (sur demande)	Septembre 2019
Dépôt des propositions	15 octobre 2019
Évaluation et sélection d'un projet;	Octobre 2019
Signature du Bail	Novembre 2019
Prise de possession des lieux par le locataire *un préavis de 60 jours sera donné au concessionnaire actuel du Planétarium Rio Tinto Alcan.	Avant la mise en service du Biodôme (date à confirmer)

13. DÉPÔT ET ÉVALUATION DES PROPOSITIONS

Votre proposition doit être remise en **trois exemplaires** avant le 15 octobre prochain, 17h, à l'attention de :

Julie Jodoin
Chef de division commercialisation
4101, rue Sherbrooke Est
Montréal (Québec)
Canada H1X 2B2

Les soumissions seront évaluées par un comité de sélection selon la procédure et en vertu des critères énoncés ci-dessous :

Étape A : sélection de conformité

Application des exigences administratives indiquées soit dans l'avis public, soit dans les présentes modalités contractuelles. Cette étape est éliminatoire et seules les offres de services ayant répondu à toutes les exigences seront évaluées à l'étape B.

Étape B : sélection qualitative

L'évaluation des offres de services se fera en fonction des critères suivants :

Critères	Précisions	Pointage sur 100
1. Approche et offre alimentaire proposée	Originalité et qualité du produit proposé	**25**
2. Expérience et expertise	Expérience acquise par le soumissionnaire dans un domaine similaire	**20**
3. Situation financière de l'entreprise	Présentation des états financiers des trois (3) dernières années et projections financières pour l'année à venir	**20**
4. Développement durable (approche sociale et actions environnementales)	Présentation des actions proposées pour faire votre part dans la transition écologique et pour être un acteur socialement responsable	**25**
5. Qualité d'ensemble du dossier de candidature	Pourra, si nécessaire, être évalué à la suite d'une présentation	**10**

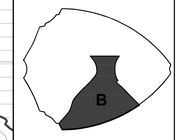
Liste des annexes

Annexe 1 : Document de présentation Espace pour la vie
Annexe 2 : Politique d'approvisionnement responsable
Annexe 3 : Plan Planétarium
Annexe 4 : Plan Biodôme
Annexe 5 : Liste de prix des articles vendus au Jardin botanique
Annexe 6 : Liste des équipements
Annexe 7 : projet de bail

Recettes estimées pour la location pour la période du 1er mars 2020 au 31 mars 2025.

	Recettes antérieures 2018/2019	Recettes prévues 2020 (9 mois)	Recettes prévues 2021	Recettes prévues 2022	Recettes prévues 2023	Recettes prévues 2024	Recettes prévues 2025 (3 mois)	Recettes Totales
Recettes Biodôme	- $	81 533,87 $	108 711,83 $	108 711,83 $	108 711,83 $	108 711,83 $	27 177,96 $	543 559,14 $
Recettes Planétarium	37 106,47 $	26 996,81 $	35 995,75 $	35 995,75 $	35 995,75 $	35 995,75 $	8 998,94 $	179 978,75 $
Total avant taxes	37 106,47 $	108 530,68 $	144 707,58 $	144 707,58 $	144 707,58 $	144 707,58 $	36 176,90 $	723 537,89 $
TPS	1 855,32 $	5 426,53 $	7 235,38 $	7 235,38 $	7 235,38 $	7 235,38 $	1 808,85 $	36 176,90 $
TVQ	3 701,37 $	10 825,94 $	14 434,58 $	14 434,58 $	14 434,58 $	14 434,58 $	3 608,65 $	72 172,91 $
Total incluant taxes	42 663,16 $	124 783,15 $	166 377,54 $	166 377,54 $	166 377,54 $	166 377,54 $	41 594,40 $	831 887,70 $

Plan Clé / Key Plan



Notes

CES DOCUMENTS D'ARCHITECTURE SONT LA PROPRIETE DE KANVA ARCHITECTURE ET NE POURRONT ETRE REPRODUITS SANS AUTORISATION ECRITE.
LES DIMENSIONS APPARAISSANT AUX PRESENTS DOCUMENTS DOIVENT ETRE VERIFIEES PAR L'ENTREPRENEUR AVANT LE DEBUT DES TRAVAUX. CELUI-CI DEVRA AVISER L'ARCHITECTE, AVANT LE DEBUT DES TRAVAUX, DE TOUTE OMISSION, ERREUR OU DIVERGENCE ENTRE CES DOCUMENTS, CEUX DES AUTRES PROFESSIONNELS ET LES CONDITIONS RELEVEES AU CHANTIER.
LES DIMENSIONS SUR CES DOCUMENTS DOIVENT ETRE LUES ET NON MESUREES.
L'ENTREPRENEUR DEVRA S'ASSURER DE L'INTÉGRITÉ STRUCTURAL DE L'ENSEMBLE.

NE PAS UTILISER POUR CONSTRUCTION

LOCALISATION À VÉRIFIER SE RÉFÉRER AU DOCUMENTS DE L'ARCHITECTURE

LAVERIE
RENFORT MURAL
ACCÈS LOCAL ÉLECTRIQUE
RENFORTS MURAUX
SANDWICHERIE/CAFÉ/DÉJEUNER
BUREAU
LAVE CHAUDRONS
EXTINCTEUR DE TYPE "K"
AIRE DE PRODUCTION
GRAB&GO
BOISSONS CHAUDES
BOISSONS GAZEUSES
MENU DU JOUR
CAISSES
COLONNETTE
PANNEAU ÉLECTRIQUE (1 MÈTRE DE DÉGAGEMENT MINIMUM)
CHAMBRE FROIDE (-18°C)
ENTREPOSAGE SEC
NICHE POUR RIDEAU DE FERMETURE PRÉVUE PAR LA DISCIPLINE ARCHITECTURE
RAMPE ACIER (PENTE 5%)
PLANCHER DE BÉTON

SERVICES ALIMENTAIRES – LÉGENDE

- DPE — DRAIN DE PLANCHER AVEC ENTONNOIR OVAL (FOURNI ET INSTALLÉ PAR LA DISCIPLINE MÉCANIQUE)
- CONDUITS DE DRAINAGE POUR LES ÉVAPORATEURS DES SYSTÈMES DE RÉFRIGÉRATION
- ÉCLAIRAGE DE TYPE FLUORESCENT, INCANDESCENT OU LED (VOIR LE DEVIS)
- MC — MODULE DE CONTRÔLE (POUR LES CHAMBRES FROIDES)
- CONDUITS DE RÉFRIGÉRATION
- BJ — BOÎTE DE JONCTION (PAR LA DISCIPLINE ÉLECTRICITÉ)
- MUR
- SURFACE EN QUARTZ OU MARBRE
- SURFACE VITRÉE
- RACCORD TYPE UNION

REV	DATE	DESCRIPTION
	2019-05-10	POUR CONTRUCTION
0	2017-11-06	POUR SOUMISSIONS

Électromécanique | Services alimentaires
9830 rue Ignace
Montréal (Québec) H3L 3H1
514-383-5747
mmi@aua

_bouthillette parizeau

mécanique | électricité | services alimentaires | immobilier

Structure
N C K Inc.
1200 AVENUE McGILL COLLEGE
BUREAU 1200
MONTRÉAL, QUÉBEC, CANADA
H3B 4G7
t. 514.878.3021 f. 514.878.2402
www.nck.co

Architecte
KANVA
4060 BOUL. ST-LAURENT #209
MONTREAL (QC) CANADA H2W 1Y5
T 514 844 8720
F 514 844 8959
WWW.KANVA.CA

Collaborateur
NEUF architecture

Client
Montréal

Sylvie Savoie
13622?
2019-05-10

Nom Projet / Project Name
MIGRATION DU BIODÔME 2.0

Montréal — Québec

Titre / Title
SERVICES ALIMENTAIRES
ÉQUIPEMENTS DE CUISINE
NIVEAU 1
DISPOSITION GÉNÉRALE

Échelle / Scale	No. Page / Page No.
1:50	SA101
Dess. / Dr. R.R.	Vér. / Check S.S.
Date: VOIR RÉVISION	
Fichier / File: 6515-012_F1-1-0-0-01-01.DWG	
No. Projet / Project No.: 6515-012	

Tableau des besoins en mécanique et électricité

N°	Qté	Liste des équipements	Code	Électricité										Plomberie			Ventilation				Remarques
				Prise réseau	Racc. Urgence	Qté	Type	Ampérage (régime permanent)	Ampérage (protection)	Dispositif de raccordement	Puissance (HP)	Puissance (W)	Voltage	Phase	Hauteur (mm)	Drainage mm	Drainage Type	Eau chaude (+60°C) (mm)	Eau froide (mm)	Eau refroidie	Qté	Manchon (mm)	Évacuation (cfm)	Pression statique (Pa)	
		ENTREPOSAGE SEC																						
1	7	ÉTAGÈRES FIXES/MOBILES	É																					
2		PLATEFORMES FIXES	É																					
3	LOT	PARE-CHOCS MURAUX (HORIZONTAUX)	N																					
4	3	PARE-CHOCS MURAUX (VERTICAUX)	N																					
5 à 7		LIBRE																						
		ENTREPOSAGE RÉFRIGÉRÉ																						
8	1	CHAMBRE FROIDE (+2°C)	N		X	1	DIR	12	15				120		(par le plafond)									Notes 1 et 6
9	7	ÉTAGÈRES MOBILES	N																					
10	1	PLATEFORME FIXE	É																					
11	1	CHAMBRE FROIDE (-18°C)	N		X	1	DIR	12	15				120		(par le plafond)									Notes 1 et 6
12	6	ÉTAGÈRES MOBILES	N																					
13	1	SYSTÈME DE VENTILATION	M-É	Voir les besoins avec la discipline «Mécanique et Électricité»																				
14	1	GRILLE D'AÉRATION	N																					
15	LOT	PARE-CHOCS MURAUX (HORIZONTAUX)	N																					
16 à 20		LIBRE																						
		PRODUCTION-CUISSON																						
21	1	ÉVIER À MAINS	N													40	DO	13	13					
22	1	TABLE MOBILE	N																					
23	1	TRANCHOIR	N			1	PE	5,4	15	5-15R			120		Voir détails									
24	1	MALAXEUR (AVEC SUPPORT)	E/N			1	PE*	10*	15*	5-15R*			120*		Voir détails									
25	1	COMPTOIR AVEC ÉVIERS	N			4	DIR	16	20	5-20R			120		Voir détails	40(x3)	DO	13 (x2)	13(x2)					Note 16
26	2	TABLETTES AJUSTABLES (DOUBLE)	N																					
27	1	POUBELLE MOBILE	N																					
28	1	MICRO-ONDES	N			1	DIR		20	5-20R		1200	120		Voir détails									Note 16
29	3	HUCHES MOBILES	N																					
30	1	CRÉMAILLÈRE À USTENSILES	N																					
31	1	POUBELLE MOBILE	N																					
32	1	BALANCE	C			1	DIR	12*	15*	5-15R*			120*		Voir détails									Note 16
33	1	MICRO-ONDES	N			1	DIR		20	5-20R		1200	120		Voir détails									Note 16
34	1	TABLETTE AJUSTABLE (DOUBLE)	N																					
35	1	COMBINÉ COUPE-LÉGUMES / COUPE/UR-MÉLANGEUR	N			1	DIR		15	5-15R			120		Voir détails									Note 16
36a	1	HOTTE DE VENTILATION	N		X			Connexion à l'article n°38													1	250X430	1632	300	Note 6
36b	1	HOTTE DE VENTILATION	N		X			Connexion à l'article n°38													1	250X510	1875	300	Note 6
37	1	ÉPURATEUR D'AIR	N		X	1	DIR					7,5		600	3	Par le plafond						3505 - Voir détails aux plans			Note 6 - Équipement également raccordé à l'art. n°38
38	1	PANNEAU DE COMMANDE	N		X	1	DIR	12	15					120		Voir détails									
39	1	SYSTÈME D'EXCTINCTION INCENDIE	N		X			Connexion à l'article n°38																	
40	1	FOUR COMBINÉ	N			1	DIR						37000	208	3	Voir détails	50	DO		20(x2) dont un provenant de l'art. n°42					Note 10, 12, 13 et 15
41	1	FOUR-COMBINÉ	F			1	DIR						22500	208	3	Voir détails	50	DO		20(x2) dont un provenant de l'art. n°42					Note 10, 12, 13 et 15
42	2	FILTRES À EAU	N																20(x2)						
43	1	DRAIN DE PLANCHER	N													75	DO							
44	1	MARMITE	N			1	DIR						24500	208	3	Voir détails			20	20					Note 15
45	1	SAUTEUSE	N			1	DIR						14400	208	3	Voir détails			20	20					Note 15
46	1	BASSIN DE PLANCHER	N													100(x2)	DO							
47	1	CUISINIÈRE 6 FEUX	N			1	DIR						19000	208	3	Voir détails									Note 15
48	LOT	PARE-CHOCS MURAUX (HORIZONTAUX)	N																					
49	2	PARE-CHOCS MURAUX (VERTICAUX)	N																					
50	1	COMPTOIR	N			2	PE	16	20	5-20R			120		Voir détails									Note 16
51	LOT	HABILLAGE EN ACIER INOXYDABLE	N																					
52 à 55		LIBRE																						
		LAVE-CHAUDRONS																						
56	1	ÉTAGÈRE MOBILE	N																					
57	1	ARMOIRE D'ENTRETIEN	N																					
58	1	TABLE LAVAGE DES CHAUDRONS	N													50(x3)	DO	20(x2)	20(x2)					
59	1	POUBELLE MOBILE	N																					
60	3	PARE-CHOCS MURAUX (VERTICAUX)	N																					
61 à 65		LIBRE																						
		BUREAU																						
66		AMEUBLEMENT DE BUREAU	Ut	X					Voir les besoins avec le Client et l'Architecte																Note 3, 4 et 5
67 à 70		LIBRE																						
		MENU DU JOUR																						
71	1	COMPTOIR DE SERVICE	N			2	DIR	16	20	5-20R			120		Voir détails									Note 16
72	1	TABLETTE DE COMPTOIR	N																					
73	2	RÉCHAUDS À SOUPE (INDUCTION)	N			2	DIR	6,7	15	5-15R			120		Voir détails									Note 16
74	1	ÉCRAN HYGIÉNIQUE AVEC TABLETTE	N			1	DIR						100	120		Voir détails									
75	1	UNITÉ DE BASSIN CHAUD/FROID	N			1	DIR	8,6	20	14-20R			208	3		Voir détails	40	DO		13					Note 16
76	1	RÉCHAUD INFRAROUGE	N			1	DIR					950	208	1		Voir détails									Note 16
77	1	ÉCRAN HYGIÉNIQUE AVEC TABLETTE	N			1	DIR					100	120			Voir détails									Note 16
78	1	UNITÉ DE BASSINS CHAUFFANTS	N			1	DIR					4815	208	3		Voir détails	40	DO		13					Note 16
79	1	RÉCHAUD INFRAROUGE	N			1	DIR					1250	208	1		Voir détails									Note 16
80	1	ÉCRAN HYGIÉNIQUE AVEC TABLETTE	N			1	DIR					100	120			Voir détails									Note 16
81	1	DISTRIBUTEUR CHAUFFANT D'ASSIETTES	N			1	DIR		20	5-20R		1500	120			Voir détails									Note 16
82	1	ÉCRAN HYGIÉNIQUE	N																					
83		LIBRE	N																					
84	1	COMPTOIR DE TRAVAIL	N			2	PE	16	20	5-20R			120		Voir détails									
85	1	ARMOIRE MURALE	N																					
86	1	RÉCHAUD MOBILE	N			1	PE	16	20	5-20R			120		450									
87 à 95	1	LIBRE	N																					
		SANDWICHERIE/CAFÉ/DÉJEUNER																						
96	1	COMPTOIR AVEC ÉVIER	N			3	PE	16	20	5-20R			120		Voir détails	40	DO	13	13					
97	1	POUBELLE MOBILE	N																					
98	1	MACHINE À CAFÉ (ESPRESSO)	Fs			1*	DIR*					4500*	208*	1*	Voir détails	40*	DO		33 (provenant de l'art. n°99)*					Note 5
99	1	FILTRE À EAU	Fs																13*					Note 5
100	1	MOULIN À CAFÉ	Fs			1	PE*	16*	20*	5-20R*			120*		Voir détails									Note 5
101	1	MACHINE À CAFÉ (FILTRE)	Fs			1*	DIR*					6100*	120/208*	1*	Voir détails				13 (provenant de l'art. n°102)*					Note 5
102	1	FILTRE À EAU	Fs																13*					Note 5
103	2	RÉFRIGÉRATEURS SOUS-COMPTOIR	N			2	PE	10	15	5-15R			120		Voir détails									
104	3	TABLETTES AJUSTABLES (DOUBLES)	N																					
105	1	FOUR À CONVECTION MICRO-ONDES	N			1	PE		30	15-30R		11500	208	3	Voir détails									
106	1	GRILLE-PAIN	É			1	PE*	16*	20*	5-20R*			120*		Voir détails									
107	1	RÉCHAUD MOBILE	N			1	PE	16	20	5-20R			120		450									
108	1	COMPTOIR DE SERVICE	N			1	DIR					8180	120/208	3	Voir détails	Panneau électrique (100A - 120/208V, 3 phases) par la présente section. Capacité en courant de court circuit (panneau et sectionneurs) : 10 kAIRC à confirmer par l'ingénieur en électricité									Notes 16 et 17
109	1	PRÉSENTOIR RÉFRIGÉRÉ	N					Connexion à l'article n°108								40	DO								Notes 7 et 16 - Les deux équipements se déverseront dans le même drain.
110	1	TABLE À SALADES	N					Connexion à l'article n°108																	Note 16
111		LIBRE																							
112	2	RÉCHAUDS À SOUPE (INDUCTION)	N					Connexion à l'article n°108																	
113	1	ÉCRAN HYGIÉNIQUE	N					Connexion à l'article n°108																	
114	1	TABLETTE DE COMPTOIR	N																						
115	1	DISTRIBUTEUR D'USTENSILES	C																						
116 à 125		LIBRE																							
		AIRE DE SERVICE																							
126	1	LIBRE																							
127	3	PRÉSENTOIRS RÉFRIGÉRÉS GRAB & GO	N		X	3	PE	12	20	6-20R			208/240	1	Voir détails	40	DO								Note 7 - Les trois équipements se déverseront dans le même drain.
128	1	COMPTOIR DE SERVICE	N			2	DIR	16	20	5-20R			120		Voir détails	40	DO								Note 16
129	1	PRÉSENTOIR À FRIANDISES	C																						
130	8	THERMOS À CAFÉ	C																						
131	2	DISTRIBUTEURS D'EAU CHAUDE	N			2	DIR		20	5-20R		2200	120		Voir détails	Se déversant dans l'art. n°128			13(x2) (provenant de l'art. n°132)					Note 16
132	2	FILTRES À EAU	N																13(x2)					Note 16
133	1	COMPTOIR DE SERVICE	N			2	DIR	16	20	5-20R			120		Voir détails	40	DO								Note 16
134	1	PRÉSENTOIR À FRIANDISES	C																						
135	2	MACHINES DISTRIBUTRICES DE JUS	Fs			2	DIR*		20*	5-20R*			120*		Voir détails	Se déversant dans l'art. n°133			13(x4) (2 provenant de l'art.n°136 et 2 provenant de l'art. n°151)*					Notes 5, 6 et 16
136	2	CARBONATEURS	Fs			2	DIR*	12*	15*	5-15R*			120*		Voir détails				13(x2) (provenant de l'art. n°151)*					Notes 5, 6 et 16
137	2	BOUTEILLES DE GAZ (CO²)	Fs																						
138	LOT	BAG-IN-BOX	Fs																						
139	1	COMPTOIR CAISSE	N			2	DIR	16	20	5-20R			120		Voir détails									Note 16
140	2	DISTRIBUTEURS D'USTENSILES	C																						
141	2	PRÉSENTOIRS DE COMPTOIR	C																						
142	2	CAISSES ENREGISTREUSES	C		X	2	DIR	12	15	5-15R			120		Voir détails									Notes 2, 5 et 16
143	2	TERMINAUX DE PAIEMENT ET IMPRIMANTES	C	X (2x)																				Note 4
144	2	POUBELLES	C																						
145	1	COMPTOIR CAISSE	N			1	DIR	16	20	5-20R			120		Voir détails										
146	1	DISTRIBUTEUR D'USTENSILES	C																						
147	2	PRÉSENTOIR DE COMPTOIR	C																						
148	1	CAISSE ENREGISTREUSE	C		X	1	DIR	12	15	5-15R			120		Voir détails									Note 2 et 5
149	1	TERMINAL DE PAIEMENT ET IMPRIMANTE	C	X																				Note 4
150	1	POUBELLE	C																					Note 6
151	2	FILTRES À EAU	N																13(x2)*					Note 16
152	1	PRÉSENTOIR GRAB&GO	N			1	DIR	16	20	5-20R			120		Voir détails									
153 à 160		LIBRE																						
		LAVERIE																						
161	3	ROBINET AVEC BOYAU	N															13	13					
162	8	ÉTAGÈRES À ANGLES	N																					
163	1	BASSIN DE PLANCHER	N													100	DO							
164	1	TABLE DE DÉBARRASSAGE	N													50(x2)	DO	20	20					
165	1	TABLETTE À PANIERS	N																					
166	2	POUBELLES MOBILES	N																					
167	1	LAVE-VAISSELLE "VENTLESS"	N			1	DIR	45,4	60				208	3	Voir détails	50	DO	20 (provenant de l'art. n°168)	20					
168	1	ADOUCISSEUR	N															20						
169	1	TABLE À VAISSELLE PROPRE	N																					
170	LOT	PARE-CHOCS MURAUX (HORIZONTAUX)	N																					
171	3	PARE-CHOCS MURAUX (VERTICAUX)	N																					
172	1	ÉVIER À MAINS AVEC LAVE-YEUX	N													40	DO	13(x2)	13(x2)					
173	4	ÉTAGÈRES MOBILES	N																					
174	LOT	HABILLAGE EN ACIER INOXYDABLE	N																					
175 à 180		LIBRE																						
		SALLE À MANGER																						
181	1	COMPTOIR	ARCH												Voir les besoins avec la discipline «Architecture»									Note 3
182	1	ÉVIER	M-É												Voir les besoins avec la discipline «Mécanique»									
183		LIBRE																						
184	9	MICRO-ONDES	N			9	PE		15	5-15R		1000	120		Voir détails Arch									
185	4	POUBELLES MOBILES	N																					
186	3	MACHINES DISTRIBUTRICES	NIC												Voir les besoins avec le Client									
187	2	FONTAINES D'EAU	M-É												Voir les besoins avec la discipline «Mécanique»									
188	2	COMPTOIRS	ARCH												Voir les besoins avec la discipline «Architecture»									Note 3
189	1	ÉVIER	M-É												Voir les besoins avec la discipline «Mécanique»									
190	8	POUBELLES MOBILES	N																					
191	2	FONTAINES D'EAU	M-É												Voir les besoins avec la discipline «Mécanique»									
192	1	COMPTOIR À CONDIMENTS	ARCH												Voir les besoins avec la discipline «Architecture»									Note 3
193 à 200		LIBRE																						
		SYSTÈME DE RÉFRIGERATION																						
201a	1	SYSTÈME DE RÉFRIGÉRATION - UNITÉ DE CONDENSATION	N		X	1	DIR	MCA : 9,2	MOP : 15	Sectionneur sans fusible inclus		230/208	1											Note 6
201b	1	SYSTÈME DE RÉFRIGÉRATION - ÉVAPORATEUR (VENTILATEURS)	N		X	1	Via contrôleur, filé en usine									40	DPE							Notes 7 et 6
201c	1	SYSTÈME DE RÉFRIGÉRATION - ÉVAPORATEUR (CONTRÔLEUR)	N		X	1	DIR	MCA : 1,1	MOP : 15	Sectionneur à prévoir		230/208	1											Note 6
202a	1	SYSTÈME DE RÉFRIGÉRATION - UNITÉ DE CONDENSATION	N		X	1	DIR	MCA : 13,3	MOP : 20	Sectionneur sans fusible inclus		230/208	1											Note 6
202b	1	SYSTÈME DE RÉFRIGÉRATION - ÉVAPORATEUR (VENTILATEURS)	N		X	1	Via contrôleur, filé en usine									40	DPE							Notes 7 et 6
202c	1	SYSTÈME DE RÉFRIGÉRATION - ÉVAPORATEUR (ÉLÉMENT DÉGIVRAGE)	N		X	1	DIR	MCA : 10,3	MOP : 15	Sectionneur à prévoir		230/208	1											Note 6
202d	1	SYSTÈME DE RÉFRIGÉRATION - FIL CHAUFFANT	N		X	1	DIR	15				120	1											Note 6
203	1	SYSTÈME DE RÉFRIGÉRATION - ROUTEUR	N	X		1	PE					120	1											

Codes : N : Équipement neuf
É : Équipement existant
C : Équipement fourni et installé par le client
M/É : Équipement prévu par la discipline Mécanique et/ou Électricité
ARCH : Équipement prévu par la discipline Architecture
Fs : Équipement fourni et installé par un fournisseur externe
F : Équipement futur
Ut : Équipement fourni et installé par l'utilisateur (concessionnaire)

LÉGENDE

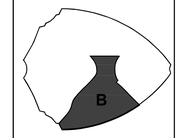
Électricité	DIR : raccordement direct
	PE : prise électrique à prévoir par la discipline "Électricité"
	P : Protection
	R : Puissance (W) ou intensité (A) en régime permanent
	Art. n°: besoin prévu avec l'article indiqué
Plomberie	DPE : drain de plancher avec entonnoir ovoi
	DI : Drain indirect
	DD : drain direct
	DM : drain adapté pour le marmites

NOTES

* Les besoins en électricité de chaque article portant un astérisque (*) doivent être vérifiés et coordonnés au chantier par le manufacturier en équipements de cuisine

NOTE 1 : Boîtes de jonction et câblage par la discipline «Électricité»
NOTE 2 : Disjoncteur avec détecteur de faute à la terre prévu par la discipline «Électricité»
NOTE 3 : Localisation à coordonner avec la discipline «Architecture» / le Client
NOTE 4 : Prises réseaux à coordonner avec le fournisseur de l'équipement / le Client / la discipline «Électricité - Telecom»
NOTE 5 : Besoins en mécanique et électricité à coordonner avec le fournisseur de l'équipement / le Client (au chantier)
NOTE 6 : Voir le schéma typique de raccordement ou les détails dans les plans
NOTE 7 : Raccordement de l'équipement au drain indirect par la discipline «Mécanique»
NOTE 8 : Besoins en mécanique et électricité sont à coordonner avec la discipline «Architecture»
NOTE 9 : Besoins en électricité à coordonner avec la discipline «Architecture» / «Mécanique»
NOTE 10 : Installation du système de refroidissement des eaux usées, de l'amortisseur de chocs (ou anti-bélier) et des régulateurs de pression par la discipline «Mécanique»
NOTE 11 : Installation des boyaux flexibles de gaz (avec valve de fermeture intégrée de type "ball-valve") par la discipline «Mécanique»
NOTE 12 : Installation des boyaux flexibles d'arrivée d'eau (avec valve de fermeture intégrée de type "ball-valve") par la discipline «Mécanique»
NOTE 13 : La discipline «Électricité» doit prévoir des conduits électriques avec des câbles en cuivre pour cet équipement
NOTE 14 : La discipline «Électricité» doit prévoir le raccordement entre l'équipement et le panneau électrique de l'équipement fourni par le manufacturier en équipement de cuisine
NOTE 15 : La discipline «Électricité» doit prévoir la fourniture et l'installation des contacteurs magnétiques qui couperont l'alimentation électrique lors du déclenchement du système d'extinction incendie de la hotte de ventilation (mécanisme de déclenchement à dérivation dit "shunt trip")
NOTE 16 : Les disciplines «Mécanique» et «Électricité» doivent prévoir des réseaux et conduits en provenance du plancher (pas de colonnette de prévue)
NOTE 17 : Se référer aux chartes des panneaux électriques des équipements de la présente section, indiquées sur les feuilles de détail des plans (panneau électrique à fournir et installer par la présente section).

Plan Clé / Key Plan



Notes

CES DOCUMENTS D'ARCHITECTURE SONT LA PROPRIETE DE KANVA ARCHITECTURE ET NE POURRONT ETRE REPRODUITS SANS AUTORISATION ECRITE.
LES DIMENSIONS APPARAISSANT AUX PRESENTS DOCUMENTS DEVRONT ETRE VERIFIEES PAR L'ENTREPRENEUR AVANT LE DEBUT DES TRAVAUX. CELUI-CI DEVRA AVISER L'ARCHITECTE, AVANT LE DEBUT DES TRAVAUX, DE TOUTE OMISSION, ERREUR OU DIVERGENCE ENTRE CES DOCUMENTS, CEUX DES AUTRES PROFESSIONNELS ET LES CONDITIONS RELEVEES AU CHANTIER.
LES DIMENSIONS SUR CES DOCUMENTS DOIVENT ETRE LUES ET NON MESUREES.
L'ENTREPRENEUR DEVRA S'ASSURER DE L'INTÉGRITÉ STRUCTURAL DE L'ENSEMBLE.

NE PAS UTILISER POUR CONSTRUCTION

REV.	DATE	DESCRIPTION
	2018-05-10	POUR CONTRUCTION
0	2017-11-08	POUR SOUMISSIONS

Électromécanique / Services alimentaires
Mechanical / Electrical
bouthillette parizeau inc.
Montréal (Québec) H3L 0H1
514.383.0747
www.bpa.ca

_bouthillette parizeau

mécanique | électricité | services alimentaires | immotique

Structure
N C K Inc.
1200 AVENUE McGILL COLLEGE
BUREAU 1200
MONTRÉAL, QUÉBEC, CANADA
H3B 4G7
t. 514.878.3021 f. 514.878.2402
www.nck.co

Architecte
KANVA
ARCHITECTURE
4560 RUEL, ST-LAURENT (QUÉ.) CANADA H4S 1V6
T 514.844.8119
F 514.844.3869
WWW.KANVA.CA

Collaborateur
NEUF ARCHITECTES

Client
Montréal

Sylvie Savoie
100037
Québec

Nom Projet / Project Name

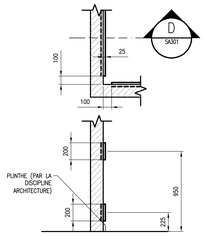
MIGRATION DU BIODÔME 2.0

Montréal Québec

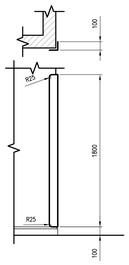
Titre / Title

SERVICES ALIMENTAIRES
ÉQUIPEMENTS DE CUISINE
TABLEAU DES BESOINS EN MÉCANIQUE ET ÉLECTRICITÉ

Échelle / Scale: AUCUNE	No. Page / Page No.
Des. / Dr: J.C. & É.V.	Vér. / Check: B.S.
Date: VOIR RÉVISION	SA201
Fichier / File: 6515-012_F1-1-0-0-01.DWG	
No. Projet / Project No.: 6515-012	

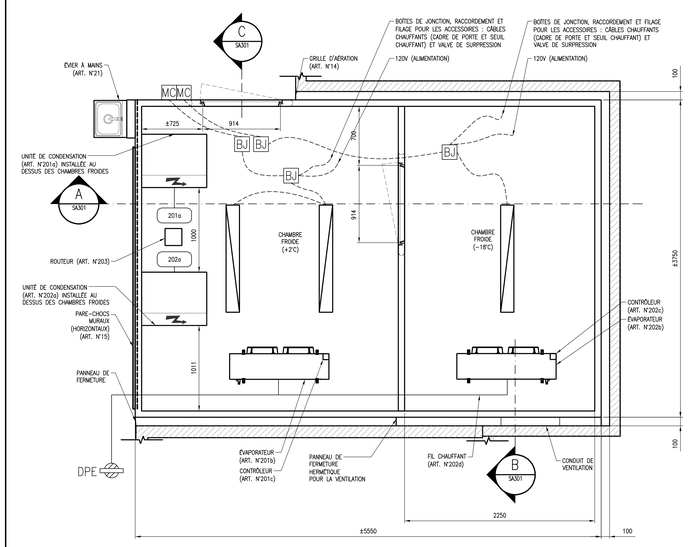


D SA301 ART. N°3, 48 ET 170 – PARE–CHOCS MURAUX (HORIZONTAUX)



ART. N° 4, 49, 60 ET 171 – PARE–CHOCS MURAUX (VERTICAUX)

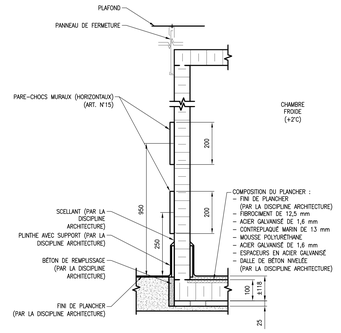
(ÉCHELLE : 1:25)



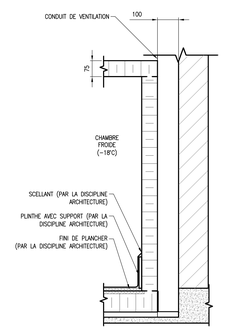
ART. N°8 – CHAMBRE FROIDE (+2°C)
ART. N°11 – CHAMBRE FROIDE (–18°C)
ART. N°14 – GRILLE D'AÉRATION
ART. N°15 – PARE–CHOCS MURAUX (HORIZONTAUX)

(ÉCHELLE : 1:25)

RAPPEL DU DEVIS :
«LE CHEMINEMENT DE LA TUYAUTERIE DE RÉFRIGÉRANT DOIT ÊTRE VÉRIFIÉ AU CHANTIER PAR LA PRÉSENTE SECTION AVANT INSTALLATION»

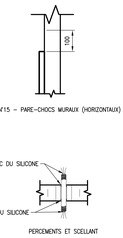


A SA301 ART. N°8 – CHAMBRE FROIDE (+2°C)
ART. N°11 – CHAMBRE FROIDE (–18°C)
ART. N°15 – PARE–CHOCS MURAUX (HORIZONTAUX)

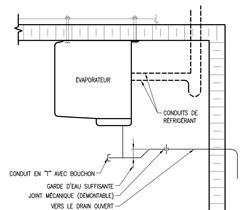


B SA301 ART. N°11 – CHAMBRE FROIDE (–18°C)

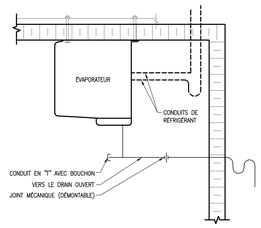
C SA301 ART. N°8 – CHAMBRE FROIDE (+2°C)



(ÉCHELLE: 1:10)

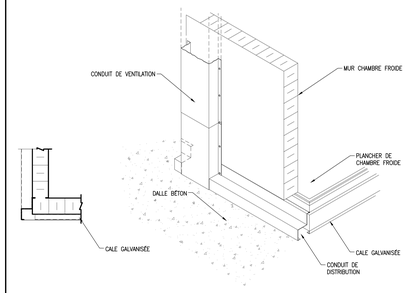


DÉTAIL TYPE – DRAINAGE D'UN ÉVAPORATEUR DANS UNE CHAMBRE FROIDE POSITIVE



DÉTAIL TYPE – DRAINAGE D'UN ÉVAPORATEUR DANS UNE CHAMBRE FROIDE NÉGATIVE

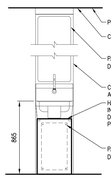
(ÉCHELLE: 1:10)



ART. N°11 – CHAMBRE FROIDE

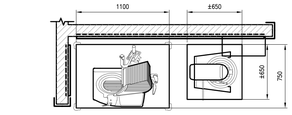
(ÉCHELLE: AUCUNE)

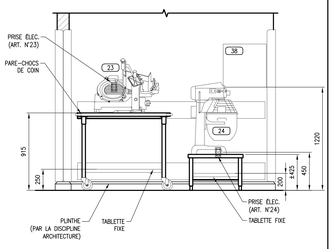




ART. N°21 – ÉVIER À MAINS

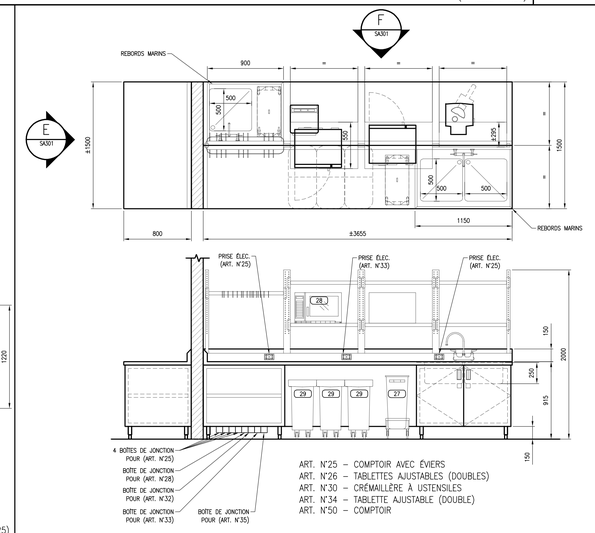
(ÉCHELLE : 1:25)





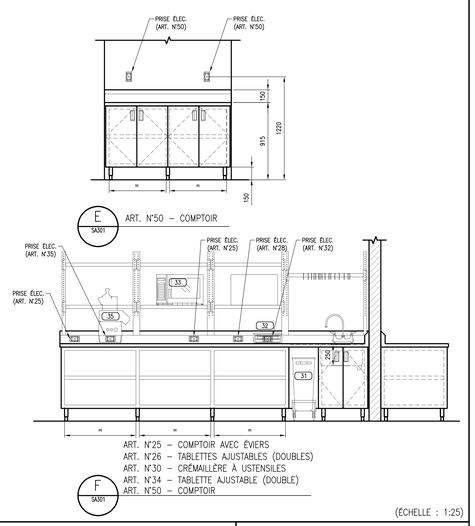
ART. N°22 – TABLE MOBILE
ART. N°24 – MALAXEUR (AVEC SUPPORT)

(ÉCHELLE : 1:25)



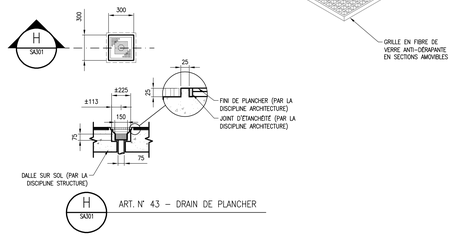
ART. N°25 – COMPTOIR AVEC ÉVIERS
ART. N°26 – TABLETTES AJUSTABLES (DOUBLES)
ART. N°30 – CRÉMAILLÈRE À USTENSILES
ART. N°34 – TABLETTE AJUSTABLE (DOUBLE)
ART. N°50 – COMPTOIR

(ÉCHELLE : 1:25)



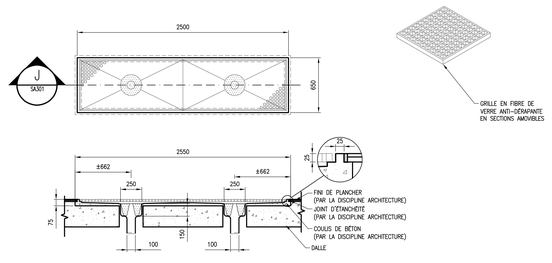
ART. N°25 – COMPTOIR AVEC ÉVIERS
ART. N°26 – TABLETTES AJUSTABLES (DOUBLES)
ART. N°30 – CRÉMAILLÈRE À USTENSILES
ART. N°34 – TABLETTE AJUSTABLE (DOUBLE)
ART. N°50 – COMPTOIR

(ÉCHELLE : 1:25)



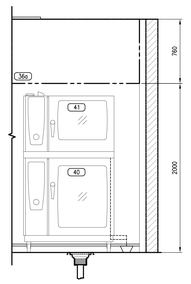
H SA301 ART. N° 43 – DRAIN DE PLANCHER

(ÉCHELLE : 1:25)



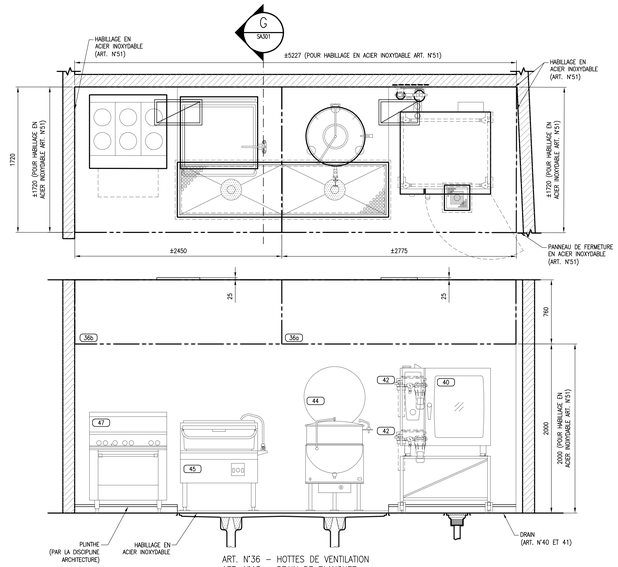
J SA301 ART. N°46 – BASSIN DE PLANCHER

(ÉCHELLE : 1:25)

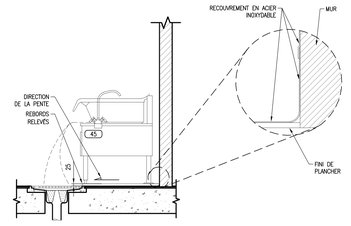


CONFIGURATION FUTURE

(ÉCHELLE : 1:25)



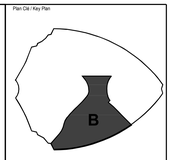
ART. N°36 – HOTTES DE VENTILATION
ART. N°43 – DRAIN DE PLANCHER
ART. N°46 – BASSIN DE PLANCHER
ART. N°51 – HABILLAGE EN ACIER INOXYDABLE



G SA301 ART. N°46 – BASSIN DE PLANCHER
ART. N°51 – HABILLAGE EN ACIER INOXYDABLE

(ÉCHELLE : 1:25)

Plan Clé / Key Plan



Notes

CES DOCUMENTS D'ARCHITECTURE SONT LA PROPRIÉTÉ DE KANVA ARCHITECTURE ET NE POURRONT ÊTRE REPRODUITS SANS AUTORISATION ÉCRITE.
LES DIMENSIONS APPARAISSANT AUX PRÉSENTS DOCUMENTS DEVRONT ÊTRE VÉRIFIÉES PAR L'ENTREPRENEUR AVANT LE DÉBUT DES TRAVAUX. CELUI-CI DEVRA AVISER L'ARCHITECTE, AVANT LE DÉBUT DES TRAVAUX, DE TOUTE OMISSION, ERREUR OU DIVERGENCE ENTRE CES DOCUMENTS, CEUX DES AUTRES PROFESSIONNELS ET LES CONDITIONS RELEVÉES AU CHANTIER.
LES DIMENSIONS SUR CES DOCUMENTS DOIVENT ÊTRE LUES ET NON MESURÉES.
L'ENTREPRENEUR DEVRA S'ASSURER DE L'INTÉGRITÉ STRUCTURAL DE L'ENSEMBLE.

NE PAS UTILISER POUR CONSTRUCTION

REV.	DATE	DESCRIPTION
1	2018-05-10	POUR CONSTRUCTION
0	2017-11-09	POUR SOUMISSIONS

Électromécanique / Services alimentaires
BBDR Inc/s/e
1010, rue Sherbrooke Ouest, bureau 901
Montréal (Québec) H3A 2R7
514.288.2424
www.bbdr.ca

_bouthillette parizeau

mécanique | électricité | services alimentaires | immobilier

Structure
N. C. K. inc.
1200 AVENUE McGILL COLLEGE
BUREAU 1200
MONTRÉAL, QUÉBEC, CANADA
H3B 4G7
t. 514.878.3021 f. 514.878.2402
www.nck.co

Architecte
KANVA
5500 BOUL. ST-LAURENT #203
MONTRÉAL, QUÉBEC, H2T 1S6
T.514.844.8126
F.514.844.0668
WWW.KANVA.CA

Collaborateur
NEUF ARCHITECTES

Client
Montréal

Sylvie Savoie
109037
2018-05-10

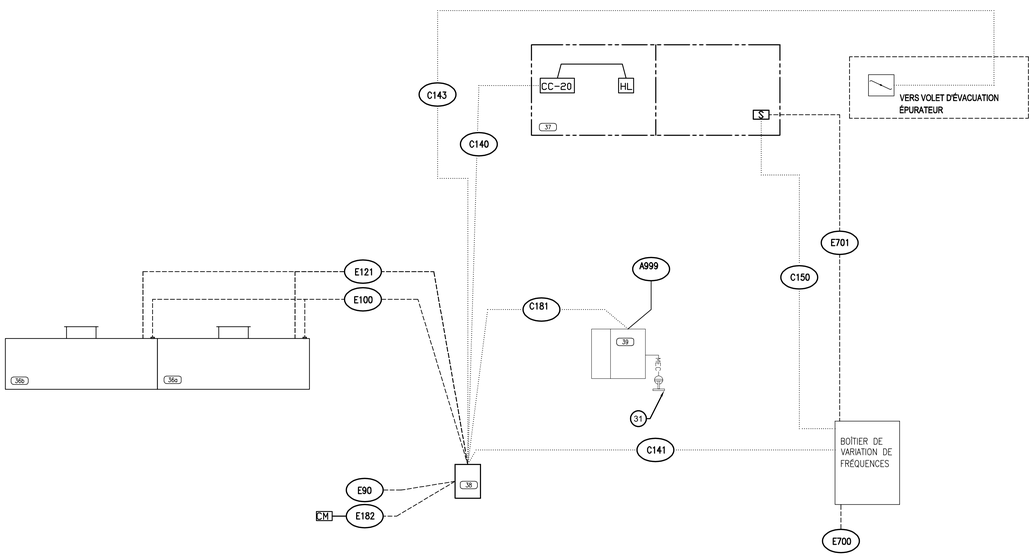
Nom Projet / Project Name
MIGRATION DU BIODÔME 2.0

Montréal — Québec

Titre / Title
SERVICES ALIMENTAIRES
ÉQUIPEMENTS DE CUISINE
NIVEAU 1
DÉTAILS D'AMEUBLEMENT

Échelle / Scale	VOIR PLAN
Des. / Dr.	R.R.
Vér. / Check	R.S.
Date	VOIR RÉVISION
Fichier / File	6515-012_F4-1-0-0-00-00.DWG
No. Projet / Project No.	6515-012
No. Page / Page No.	SA301

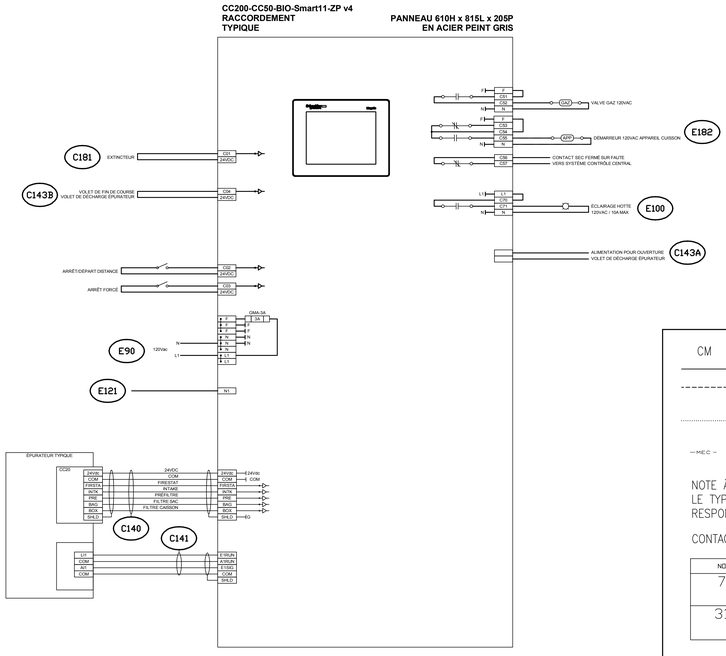
NOTE : LES ENTRÉES ÉLECTRIQUES SUR CHAQUE VDF PEUVENT ÊTRE DANS LE MÊME CONDUIT, MAIS CHAQUE SORTIE DOIVENT ÊTRE DANS UN CONDUIT INDIVIDUEL



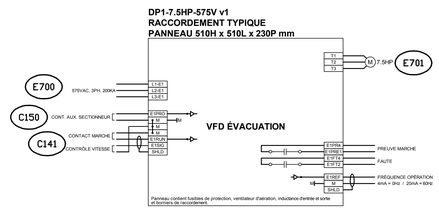
Numéro	# Conducteur et type	Quantité	Fonction
A999	2C, contact sec	1	Supervision alarme bâtiment au système de protection incendie hotte(s)
C140	7C, 24V, blindé	1	Raccordement capteurs de pression filtres et haute limite de température
C141	4C, 24V, blindé	1	Contact sec de marche et 0-10V pour variateur de fréquence de l'épurateur d'air
C143	4C, 24V	1	Alimentation et supervision d'ouverture volet de décharge épurateur
C150	2C, 24V	1	Raccordement entre VDF et contact hatif du sectionneur du ventilateur
C181	2C, 24V	1	Supervision état du système de protection incendie, contact NC
E90	2C, 120V, 15 A	1	Alimentation boitier pour contrôle et éclairage
E100	2C, 120V, 10 amp max	1	Raccordement des boite(s) de jonction de l'éclairage des hottes
E121	EMT, 3/4'' (20mm)	1	Conduit EMT vide pour câblage de contrôle par Cadexair
E182	Contact sec, 2C, max 3 amp	1	Raccordement pour coupure des équipements de cuisson via contacteur magnétique
E700	3C, 575V/3/60	1	Alimentation en puissance du boitier VDF
E701	3C, 575V/3/60	1	Raccordement en puissance entre le (les) VDF et le (les) sectionneur(s)

CC200-CC50-BIO-Smart11-ZP v4
RACCORDEMENT TYPIQUE

PANNEAU 610H x 815L x 205P EN ACIER PEINT GRIS



DP1-7.5HP-575V v1
RACCORDEMENT TYPIQUE
PANNEAU 510H x 510L x 230P mm



HOTTE DE VENTILATION
LÉGENDE

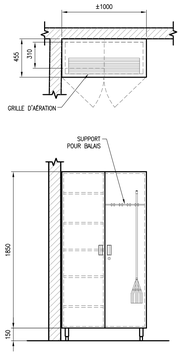
CM	CONTACTEUR MAGNÉTIQUE
———	CÂBLAGE D'ALARME
- - - - - - -	CÂBLAGE 120V ET + FOURNI, INSTALLÉ ET RACCORDÉ PAR L'ENTREPRENEUR ÉLECTRICIEN
.....	CÂBLAGE 24V ET – FOURNI, INSTALLÉ ET RACCORDÉ PAR L'ENTREPRENEUR ÉLECTRICIEN
—MEC—	CONDUIT FOURNI, INSTALLÉ ET RACCORDÉ PAR MANUFACTURIER EN ÉQUIPEMENTS DE CUISINE

NOTE À LA DISCIPLINE ÉLECTRICITÉ :
LE TYPE DE CÂBLE RECOMMANDÉ N'EST QU'À TITRE DE RÉFÉRENCE. L'ÉLECTRICIEN EST RESPONSABLE DE FAIRE L'INSTALLATION CONFORME AUX NORMES DU BÂTIMENT LOCAL

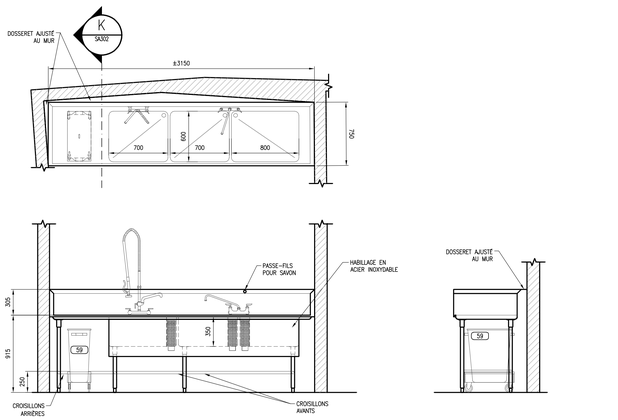
CONTACTEURS MAGNÉTIQUES FOURNIS PAR DISCIPLINE ÉLECTRICITÉ

NO	M
7	BOITE DE JONCTION
31	DÉCLENCHEUR MANUEL

(ÉCHELLE: AUCUNE)

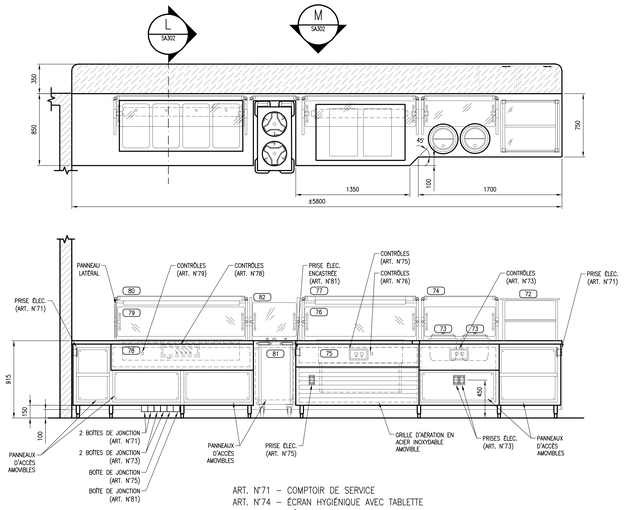


ART. N°57 – ARMOIRE D'ENTRETIEN

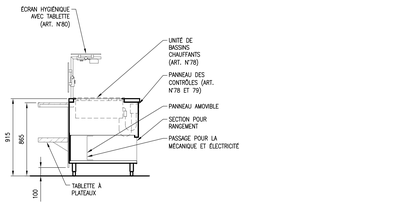


ART. N°58 – TABLE LAVAGE DES CHAUDRONS

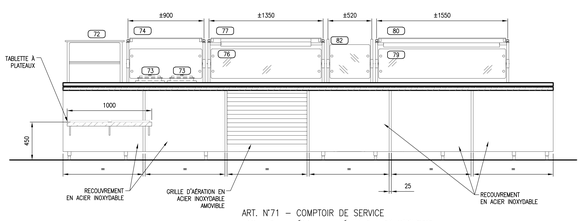
K SA302 ART. N°58 – TABLE LAVAGE DES CHAUDRONS



ART. N°71 – COMPTOIR DE SERVICE
ART. N°74 – ÉCRAN HYGIÉNIQUE AVEC TABLETTE
ART. N°76 – RÉCHAUD INFRAROUGE
ART. N°77 – ÉCRAN HYGIÉNIQUE AVEC TABLETTE
ART. N°79 – RÉCHAUD INFRAROUGE
ART. N°80 – ÉCRAN HYGIÉNIQUE AVEC TABLETTE

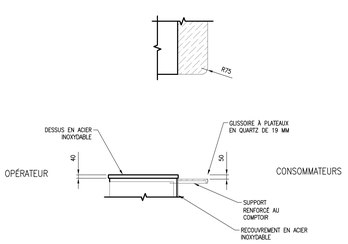


L SA302 ART. N°71 – COMPTOIR DE SERVICE

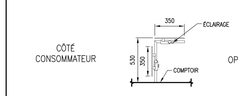


ART. N°71 – COMPTOIR DE SERVICE
ART. N°74 – ÉCRAN HYGIÉNIQUE AVEC TABLETTE
ART. N°76 – RÉCHAUD INFRAROUGE
ART. N°77 – ÉCRAN HYGIÉNIQUE AVEC TABLETTE
ART. N°79 – RÉCHAUD INFRAROUGE
ART. N°80 – ÉCRAN HYGIÉNIQUE AVEC TABLETTE

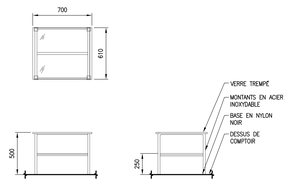
M SA302



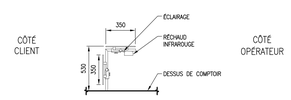
ART. N°71 ET 108 – DÉTAIL GLISSOIRE À PLATEAUX POUR LES COMPTOIRS DE SERVICE



ART. N°74 ET 113 – ÉCRAN HYGIÉNIQUE AVEC TABLETTE



ART. N°72 ET 114 – TABLETTE DE COMPTOIR



ART. N°77 ET 80 – ÉCRAN HYGIÉNIQUE AVEC TABLETTE



ART. N°82 – ÉCRAN HYGIÉNIQUE

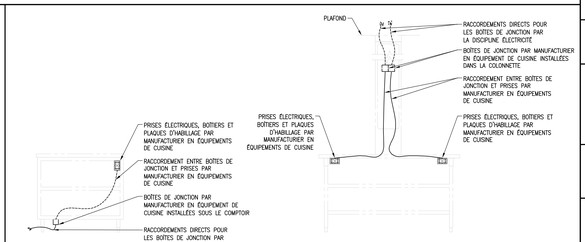


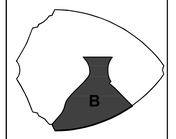
SCHÉMA TYPIQUE DE RACCORDEMENT POUR LES PRISES FOURNIES PAR LE MANUFACTURIER EN ÉQUIPEMENTS DE CUISINE (RACCORDEMENT PAR LE PLANCHER)

*L'ENSEMBLE DES CONDUITS DOIT ÊTRE DISSIMULÉ ET ACCESSIBLE (VOIR LE DEVIS ARTICLE 2.3.12.3)

SCHÉMA TYPIQUE DE RACCORDEMENT POUR LES PRISES FOURNIES PAR LE MANUFACTURIER EN ÉQUIPEMENTS DE CUISINE (RACCORDEMENT PAR LE PLAFOND)

*L'ENSEMBLE DES CONDUITS DOIT ÊTRE DISSIMULÉ ET ACCESSIBLE (VOIR LE DEVIS ARTICLE 2.3.12.3)

Plan Clé / Key Plan



Notes

CES DOCUMENTS D'ARCHITECTURE SONT LA PROPRIÉTÉ DE KANVA. ARCHITECTURE ET NE POURRONT ÊTRE REPRODUITS SANS AUTORISATION ÉCRITE.
LES DIMENSIONS APPARAISSANT AUX PRÉSENTS DOCUMENTS DEVRONT ÊTRE VÉRIFIÉES PAR L'ENTREPRENEUR AVANT LE DÉBUT DES TRAVAUX. CELUI-CI DEVRA AVISER L'ARCHITECTE, AVANT LE DÉBUT DES TRAVAUX, DE TOUTE OMISSION, ERREUR OU DIVERGENCE ENTRE CES DOCUMENTS, CEUX DES AUTRES PROFESSIONNELS ET LES CONDITIONS RELEVÉES AU CHANTIER.
LES DIMENSIONS SUR CES DOCUMENTS DOIVENT ÊTRE LUES ET NON MESURÉES.
L'ENTREPRENEUR DEVRA S'ASSURER DE L'INTÉGRITÉ STRUCTURAL DE L'ENSEMBLE.

NE PAS UTILISER POUR CONSTRUCTION

REV	DATE	DESCRIPTION
0	2017-11-09	POUR SOUMISSIONS
1	2018-05-10	POUR CONTRUCTION

Électromécanique | Services alimentaires
MEP Inc Canada
1200 McGill College H3G 0B1
514.393.4747
www.mepi.ca

bouthillette parizeau
mécanique | électricité | services alimentaires | immobilier

Structure
N C K Inc.
1200 AVENUE McGILL COLLEGE
BUREAU 1200
MONTRÉAL, QUÉBEC, CANADA
H3B 4G7
t. 514.878.3021 f. 514.878.2402
www.nck.ca

Architecte
KANVA
4000 RUEL, BOULEVARD #200
BOUCHERVILLE, QUÉBEC CANADA J4B 1V6
T 514 844 9559
F 514 844 2939
WWW.KANVA.CA

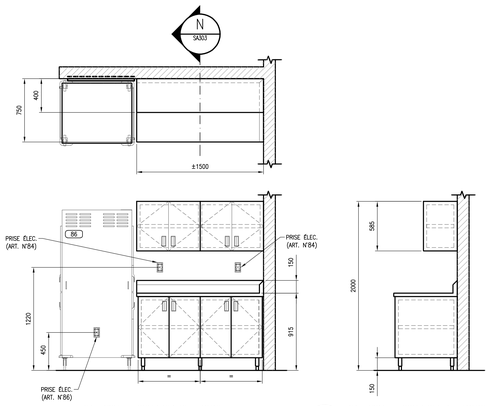
Entrepreneur
NEUF ARCHITECTES

Client
Montréal

Sylvie Savoie
INGÉNIEURE-ENTREPRISE
Nom Projet / Project Name
MIGRATION DU BIODÔME 2.0
Montréal Québec

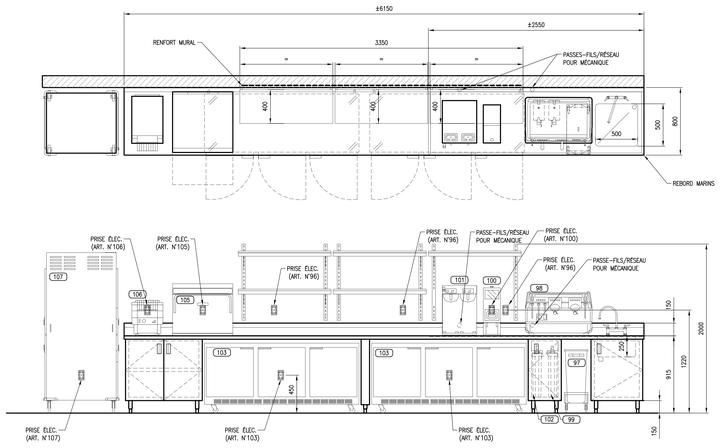
Titre / Title
SERVICES ALIMENTAIRES
ÉQUIPEMENTS DE CUISINE
NIVEAU 1
DÉTAILS D'AMEUBLEMENT

Échelle / Scale: 1:25
No. Page / Page No.
Fait / Dr: R.R.
Vérif. / Check: B.S.
Date: VOIR RÉVISION
SA302
Fichier / File: 6515-012_F4-1-0-0-00-00.DWG
No. Projet / Project No.: 6515-012

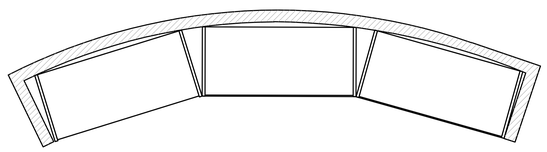


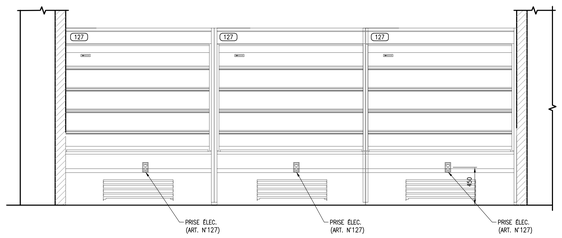
ART. N°84 – COMPTOIR DE TRAVAIL
ART. N°85 – ARMOIRE MURALE

N SA303 ART. N°84 – COMPTOIR DE TRAVAIL
ART. N°85 – ARMOIRE MURALE

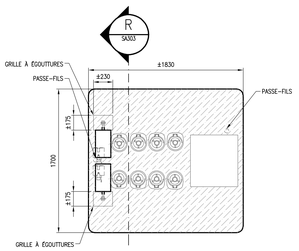


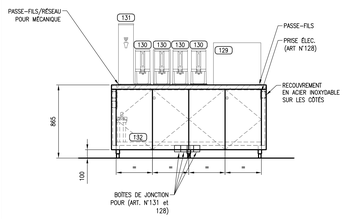
ART. N°96 – COMPTOIR AVEC ÉVIER
ART. N°104 – TABLETTES AJUSTABLES (DOUBLES)



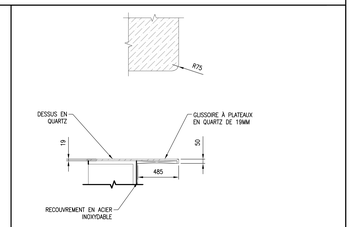


ART. N° 127 – PRÉSENTOIRS RÉFRIGÉRÉS GRAB & GO

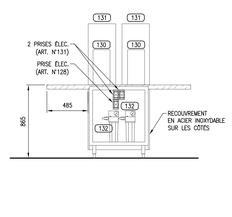




ART. N° 128 – COMPTOIR DE SERVICE



ART. N°128, 133 ET 139 – DÉTAIL DES COMPTOIRS CAISSE



R SA303 ART. N° 128 – COMPTOIR DE SERVICE

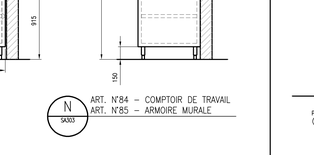


SCHÉMA DE PRINCIPE DES SYSTÈMES DE JUS ET DE BOISSONS GAZEUSES (À COORDONNER AU CHANTIER)

(ÉCHELLE : AUCUNE)

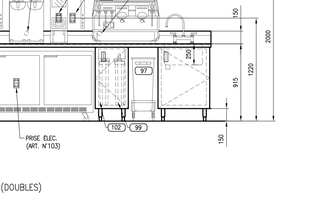
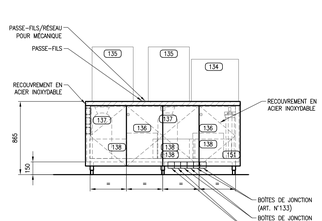
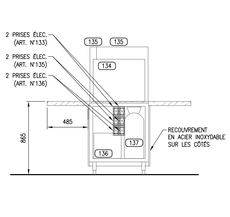


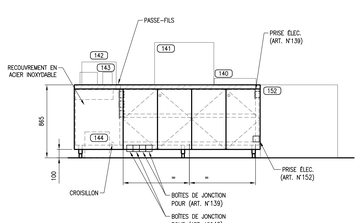
SCHÉMA DE PRINCIPE DES SYSTÈMES DE JUS ET DE BOISSONS GAZEUSES (À COORDONNER AU CHANTIER)

(ÉCHELLE : AUCUNE)

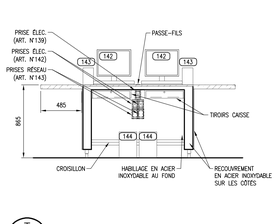


ART. N°133 – COMPTOIR DE SERVICE



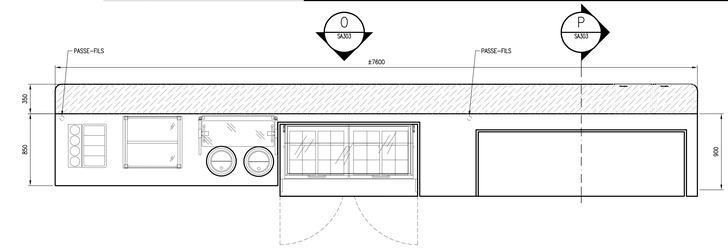


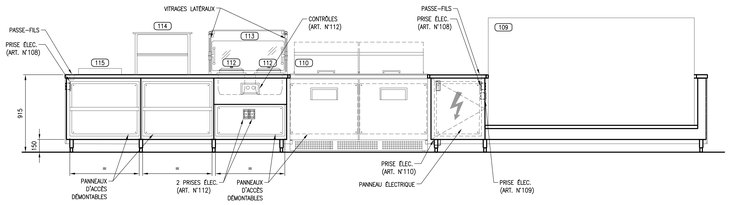
ART. N°139 – COMPTOIR CAISSE
ART. N°152 – PRÉSENTOIR GRAB&GO



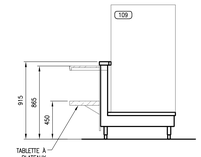
T SA303 ART. N° 139 – COMPTOIR CAISSE

						ÉQUILIBRAGE DU PANNEAU ÉLECTRIQUE			
N°	ÉQUIPEMENT	VOLTAGE	PHASE(S)	WATTAGE	AMPÉRAGE	DISPOSITIF DE RACCORDEMENT	PHASE A	PHASE B	PHASE C	COMMENTAIRES
108	PRISES D'UTILITÉ	120	1	1920	16	5-20R	16			
		120	1	1920	16	5-20R			16	
109	PRÉSENTOIR RÉFRIGÉRÉ	120	1	1920	16	5-15R		16		
110	TABLE À SALADES	120	1	720	6	5-15R	6			
112	RÉCHAUDS À SOUPE	120	1	800	7	5-15R			7	
		120	1	800	7	5-15R		7		
113	ÉCRAN HYGIÉNIQUE	120	1	100	1	Direct			1	
		TOTAL					22	23	24	
		Protection minimum pour le panneau					27,5	28,75	30	

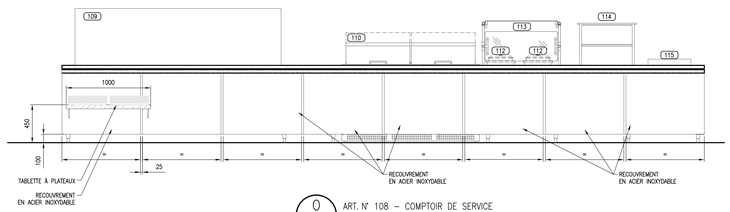




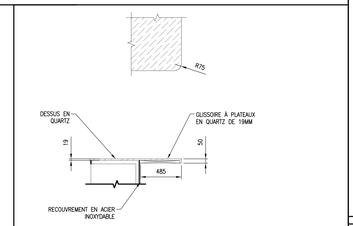
ART. N° 108 – COMPTOIR DE SERVICE



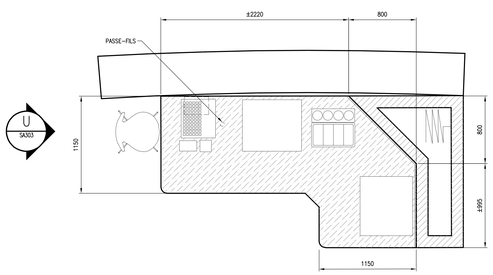
P SA303 ART. N° 108 – COMPTOIR DE SERVICE

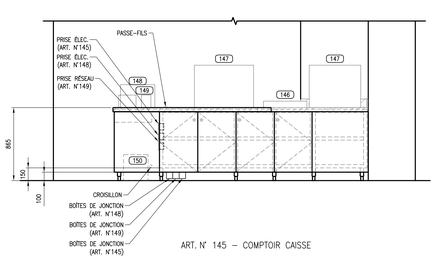


O SA303 ART. N° 108 – COMPTOIR DE SERVICE

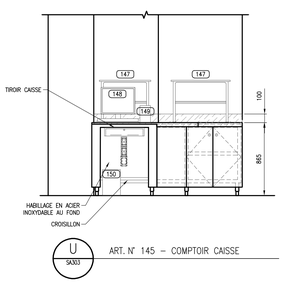


ART. N°145 – DÉTAIL DES COMPTOIRS CAISSE



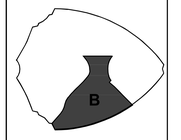


ART. N° 145 – COMPTOIR CAISSE



U SA303 ART. N° 145 – COMPTOIR CAISSE

Plan Clé / Key Plan



Notes

CES DOCUMENTS D'ARCHITECTURE SONT LA PROPRIÉTÉ DE KANVA ARCHITECTURE ET NE POURRONT ÊTRE REPRODUITS SANS AUTORISATION ÉCRITE.
LES DIMENSIONS APPARAISSANT AUX PRÉSENTS DOCUMENTS DEVRONT ÊTRE VÉRIFIÉES PAR L'ENTREPRENEUR AVANT LE DÉBUT DES TRAVAUX. CELUI-CI DEVRA AVISER L'ARCHITECTE, AVANT LE DÉBUT DES TRAVAUX, DE TOUTE OMISSION, ERREUR OU DIVERGENCE ENTRE CES DOCUMENTS, CEUX DES AUTRES PROFESSIONNELS ET LES CONDITIONS RELEVÉES AU CHANTIER.
LES DIMENSIONS SUR CES DOCUMENTS DOIVENT ÊTRE LUES ET NON MESURÉES.
L'ENTREPRENEUR DEVRA S'ASSURER DE L'INTÉGRITÉ STRUCTURAL DE L'ENSEMBLE.

NE PAS UTILISER POUR CONSTRUCTION

REV	DATE	EMIS
	2019-05-10	POUR CONSTRUCTION
0	2017-11-06	POUR SOUMISSIONS

Électromécanique | Services alimentaires
9820 rue Ignace
Montréal (Québec) H3L 1N1
514-383-3747
www.bpa.ca
bouthillette parizeau
mécanique | électricité | services alimentaires | immobilier

Structure
N C K Inc.
1200 AVENUE McGILL COLLEGE
BUREAU 1200
MONTRÉAL, QUÉBEC, CANADA
H3B 4G7
t. 514.878.3021 f. 514.878.2402
www.nck.co

Architecte
KANVA
4060 BOUL. ST-LAURENT #619
MONTRÉAL (QC) CANADA H2W 1Y5
T 514.844.8175
F 514.844.5456
www.kanva.ca

Entrepreneur
NEUF

Client
Montréal

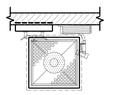
Sylvie Savoie
OACQ

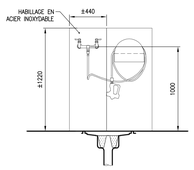
Nom Projet / Project Name
MIGRATION DU BIODÔME 2.0

Montréal Québec

Titre / Title
SERVICES ALIMENTAIRES
ÉQUIPEMENTS DE CUISINE
NIVEAU 1
DÉTAILS D'AMEUBLEMENT

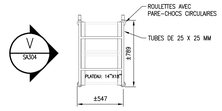
Échelle / Scale	No. Page / Page No.
1:25	
Dess. / Dr. R.R.	Vér. / Check JS-S
Date VOIR RÉVISION	SA303
Fichier / File 6515-012_F4-1-0-0-00-00.DWG	
No. Projet / Project No. 6515-012	

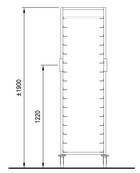


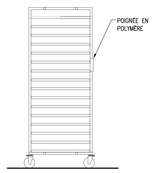


ART. N°161 – ROBINET AVEC BOYAU

(ÉCHELLE : 1:25)

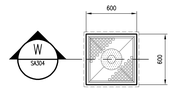




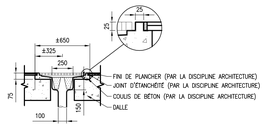


ART. N°162 – ÉTAGÈRE À ANGLES

(ÉCHELLE : 1:25)

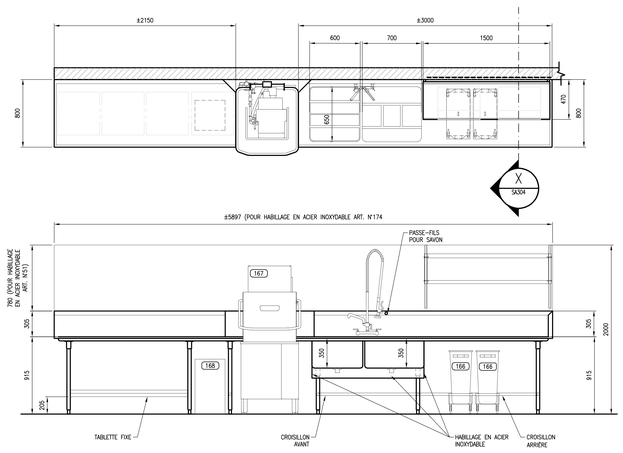




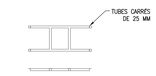


ART. N°163 – BASSIN DE PLANCHER

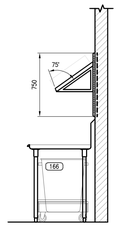
(ÉCHELLE : 1:25)



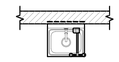
ART. N°164 – TABLE DE DÉBARRASSAGE
ART. N°165 – TABLETTE À PANIERS
ART. N°169 – TABLE À VAISSELLE PROPRE
ART. N°174 – HABILLAGE EN ACIER INOXYDABLE

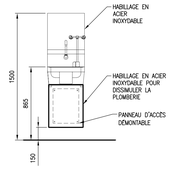


DÉTAILS – SUPPORTS AMOVIBLES
POUR LES PANIERS



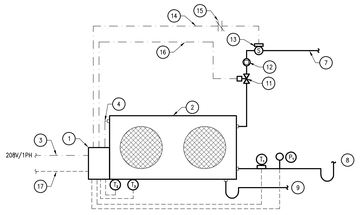
(ÉCHELLE : 1:25)



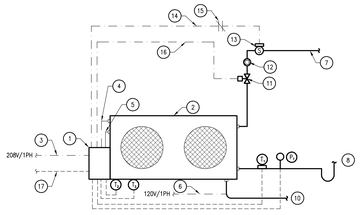


ART. N°172 – ÉVIER À MAINS

(ÉCHELLE : 1:25)



SYSTÈMES DE RÉFRIGÉRATION AVEC DÉGIVRAGE À L'AIR
CHAMBRES FROIDES À +10°C



SYSTÈMES DE RÉFRIGÉRATION AVEC DÉGIVRAGE ÉLECTRIQUE
CONGÉLATEUR À -18°C

DÉTAILS DE RACCORDEMENTS DES ÉVAPORATEURS AVEC CONTRÔLEUR AUTONOME

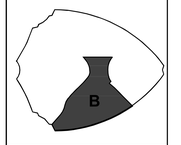
(NAE)

NOTES SPÉCIFIQUES

1. CONTRÔLEUR PRÉ-INSTALLÉ ET PRÉ-FILÉ EN USINE SUR L'ÉVAPORATEUR, VOIR DEVIS ET PLANS DE SERVICES ALIMENTAIRES.
2. ÉVAPORATEUR, VOIR DEVIS DE SERVICES ALIMENTAIRES.
3. ALIMENTATION ÉLECTRIQUE DU CONTRÔLEUR PAR ENTREPRENEUR EN ÉLECTRICITÉ, COMPLÈTE AVEC SECTIONNEUR CADENASSABLE LÀ OÙ REQUIS.
4. ALIMENTATION ÉLECTRIQUE DES VENTILATEURS, PRÉ-FILÉ EN USINE.
5. ALIMENTATION ÉLECTRIQUE DE L'ÉLÉMENT CHAUFFANT, PRÉ-FILÉ EN USINE.
6. ALIMENTATION ÉLECTRIQUE DU CÂBLE CHAUFFANT PAR ENTREPRENEUR EN ÉLECTRICITÉ.
7. LIGNE DE RÉFRIGÉRANT LIQUIDE.
8. LIGNE D'ASPIRATION DE RÉFRIGÉRANT.
9. DRAIN INDIRECT COMPLET AVEC SIPHON EN «P».
10. DRAIN INDIRECT COMPLET AVEC CÂBLE CHAUFFANT JUSQU'À L'EXTÉRIEUR DE LA CHAMBRE. SIPHON EN «P» INSTALLÉ À L'EXTÉRIEUR DE LA CHAMBRE, LE TOUT FOURNI ET INSTALLÉ PAR SERVICES ALIMENTAIRES.
11. VALVE D'EXPANSION ÉLECTRONIQUE PRÉ-INSTALLÉE ET PRÉ-FILÉE EN USINE.
12. VOYANT DE LIQUIDE SOUDÉ ET FILTRE DESSICCATEUR DE TYPE SCELLÉ.
13. VALVE SOLÉNOÏDE DE LA LIGNE DE LIQUIDE, PRÉ-INSTALLÉE EN USINE.
14. ALIMENTATION DE LA VALVE SOLÉNOÏDE DE LA LIGNE DE LIQUIDE, RACCORDÉE AU CHANTIER PAR SERVICES ALIMENTAIRES.
15. RELAIS DE FERMETURE DE LA LIGNE DE LIQUIDE EN PROVENANCE DE L'UNITÉ DE CONDENSATION PAR SERVICES ALIMENTAIRES.
16. ALIMENTATION DE LA VALVE D'EXPANSION ÉLECTRONIQUE, PRÉ-FILÉ EN USINE.
17. CÂBLE ETHERNET VERS ROUTEUR KE2 SMART GATE, PAR SERVICES ALIMENTAIRES.

- (T) SONDE DE TEMPÉRATURE – LIGNE DE SUCTION. ALIMENTATION BAS VOLTAGE PAR SERVICES ALIMENTAIRES.
- (T) SONDE DE TEMPÉRATURE – RETOUR D'AIR. ALIMENTATION BAS VOLTAGE PAR SERVICES ALIMENTAIRES.
- (T) SONDE DE TEMPÉRATURE – DÉGIVRAGE. ALIMENTATION BAS VOLTAGE PAR SERVICES ALIMENTAIRES.
- (P) TRANSDUCTEUR DE PRESSION – LIGNE DE SUCTION. ALIMENTATION BAS VOLTAGE PAR SERVICES ALIMENTAIRES.

Plan Clé / Key Plan



Notes

CES DOCUMENTS D'ARCHITECTURE SONT LA PROPRIÉTÉ DE KANVA. ARCHITECTURE ET NE POURRONT ÊTRE REPRODUITS SANS AUTORISATION ÉCRITE.
LES DIMENSIONS APPARAISSANT AUX PRÉSENTS DOCUMENTS DOIVENT ÊTRE VÉRIFIÉES PAR L'ENTREPRENEUR AVANT LE DÉBUT DES TRAVAUX. CELUI-CI DEVRA AVISER L'ARCHITECTE, AVANT LE DÉBUT DES TRAVAUX, DE TOUTE OMISSION, ERREUR OU DIVERGENCE ENTRE CES DOCUMENTS, CEUX DES AUTRES PROFESSIONNELS ET LES CONDITIONS RELEVÉES AU CHANTIER.
LES DIMENSIONS SUR CES DOCUMENTS DOIVENT ÊTRE LUES ET NON MESURÉES.
L'ENTREPRENEUR DEVRA S'ASSURER DE L'INTÉGRITÉ STRUCTURAL DE L'ENSEMBLE.

NE PAS UTILISER POUR CONSTRUCTION

DEV.	DATE	DESCRIPTION
	2019-05-10	POUR CONTRUCTION
0	2017-11-09	POUR SOUMISSIONS

Électromécanique / Services alimentaires
BEDE Inc (Ste-Cé)
1864Rue Fleming Québec H5L 1B7
514.265.5747
www.bpe.ce

_boutillette parizeau

mécanique | électricité | services alimentaires | immobilier

Structure

N C K Inc.
1200 AVENUE McGILL COLLEGE
BUREAU 1200
MONTRÉAL, QUÉBEC, CANADA
H3B 4G7

t. 514.878.3021 f. 514.878.2402
www.nck.ca

Architecte

KANVA
4060 BOUL. ST-LAURENT #203
MONTREAL (QC) CANADA H2W 1Y4
T 514.844.9378
F 514.844.1838
www.kanva.ca

Concepteur

NEUF ARCHITECTES

Client

Montréal

Sylvie Savoie
ingénieur
2019-05-10

Nom Projet / Project Name

MIGRATION DU BIODÔME 2.0

Montréal Québec

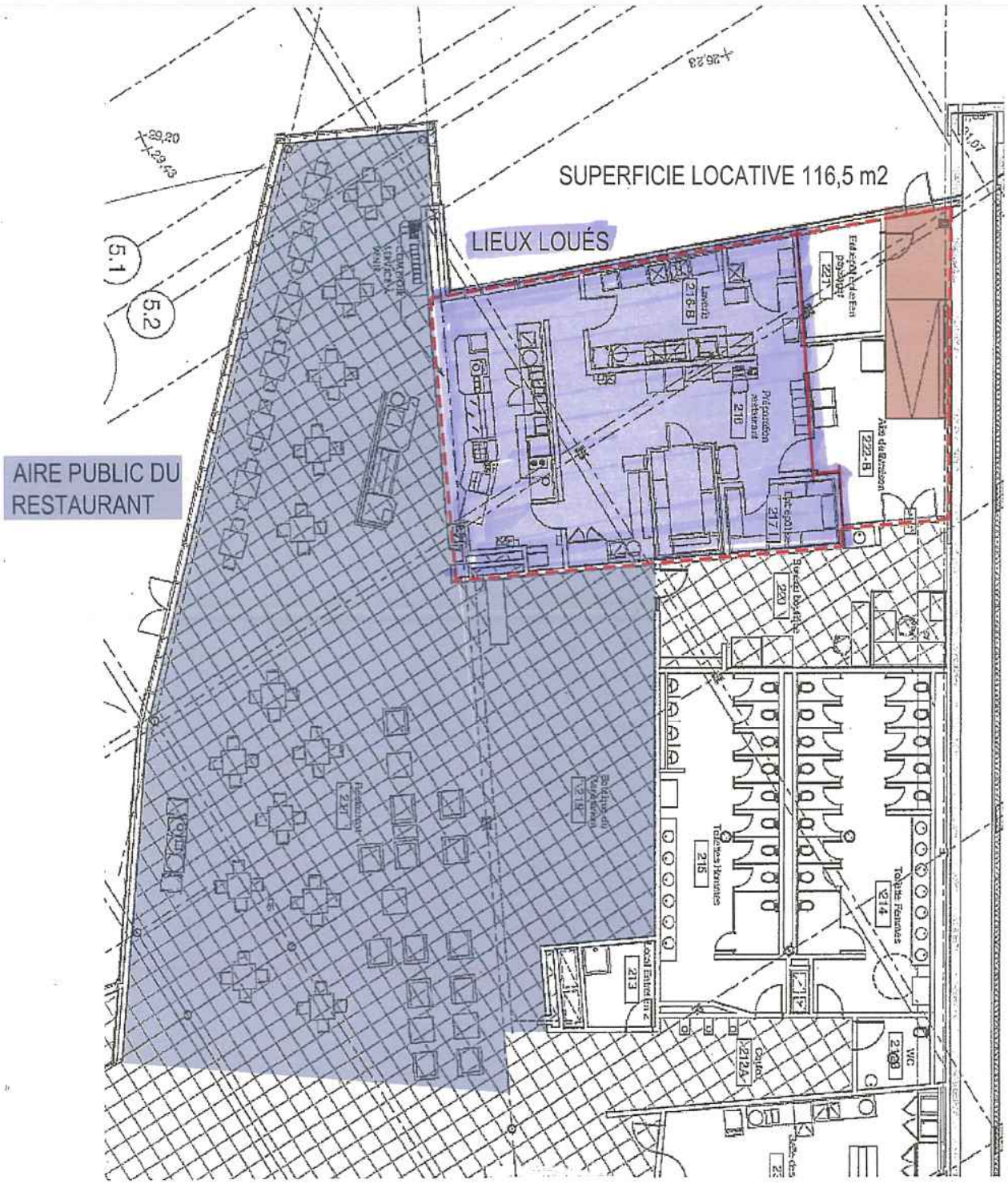
Titre / Title

SERVICES ALIMENTAIRES
ÉQUIPEMENTS DE CUISINE
NIVEAU 1
DÉTAILS D'AMEUBLEMENT

Échelle / Scale	No. Page / Page No.
VOIR PLAN	SA304
Des. / Dr. R.R.	Ver. / Check S.S.
Date VOIR RÉVISION	
Fichier / File 6515-012_F4-1-0-0-00-00.DWG	
No. Projet / Project No. 6515-012	

Montréal

ANNEXE 1



LISTE DES ÉQUIPEMENTS LOU

ENTREPOSAGE SEC	Quantité	Code
ÉTAGÈRES FIXES/MOBILES	7	E
PLATEFORMES FIXES	2	E
PARE-CHOCS MURAUX (HORIZONTAUX)	LOT	N
PARE-CHOCS MURAUX (VERTICAUX)	3	N
ENTREPOSAGE RÉFRIGÉRÉ		
CHAMBRE FROIDE (+2°C)	1	N
ÉTAGÈRES MOBILES	7	N
PLATEFORME FIXE	1	E
CHAMBRE FROIDE (-18°C)	1	N
ÉTAGÈRES MOBILES	6	N
SYSTÈME DE VENTILATION	1	M-E
GRILLE D'AÉRATION	1	N
PARE-CHOCS MURAUX (HORIZONTAUX)	LOT	N
LIBRE		
PRODUCTION-CUISSON		
ÉVIER À MAINS	1	N
TABLE MOBILE	1	N
TRANCHOIR	1	N
MALAXEUR (AVEC SUPPORT)	1	E/N
COMPTOIR AVEC ÉVIERS	1	N
TABLETTES AJUSTABLES (DOUBLE)	2	N
POUBELLE MOBILE	1	N
MICRO-ONDES	1	N
HUCHES MOBILES	3	N
CRÉMAILLÈRE À USTENSILES	1	N
POUBELLE MOBILE	1	N
MICRO-ONDES	1	N
TABLETTE AJUSTABLE (DOUBLE)	1	N
COMBINÉ COUPE-LÉGUMES / COUPEUR-MÉLANGEUR	1	N
HOTTE DE VENTILATION	1	N
HOTTE DE VENTILATION	1	N
ÉPURATEUR D'AIR	1	N
PANNEAU DE COMMANDE	1	N
SYSTÈME D'EXCTINCTION INCENDIE	1	N
FOUR COMBINÉ	1	N
FILTRES À EAU	2	N
DRAIN DE PLANCHER	1	N
MARMITE	1	N
SAUTEUSE	1	N
BASSIN DE PLANCHER	1	N
CUISINIÈRE 6 FEUX	1	N
PARE-CHOCS MURAUX (HORIZONTAUX)	LOT	N
PARE-CHOCS MURAUX (VERTICAUX)	2	N
COMPTOIR	1	N
HABILLAGE EN ACIER INOXYDABLE	LOT	N
LIBRE		
LAVE-CHAUDRONS		
ÉTAGÈRE MOBILE	1	N
ARMOIRE D'ENTRETIEN	1	N
TABLE LAVAGE DES CHAUDRONS	1	N
POUBELLE MOBILE	1	N
PARE-CHOCS MURAUX (VERTICAUX)	3	N
BUREAU		
AMEUBLEMENT DE BUREAU		Ut
COMPTOIR - MENU DU JOUR		
COMPTOIR DE SERVICE	1	N
TABLETTE DE COMPTOIR	1	N
RÉCHAUDS À SOUPE (INDUCTION)	2	N
ÉCRAN HYGIÉNIQUE AVEC TABLETTE	1	N
UNITÉ DE BASSIN CHAUD/FROID	1	N
RÉCHAUD INFRAROUGE	1	N
ÉCRAN HYGIÉNIQUE AVEC TABLETTE	1	N
UNITÉ DE BASSINS CHAUFFANTS	1	N
RÉCHAUD INFRAROUGE	1	N
ÉCRAN HYGIÉNIQUE AVEC TABLETTE	1	N
DISTRIBUTEUR CHAUFFANT D'ASSIETTES	1	N
ÉCRAN HYGIÉNIQUE	1	N
LIBRE		N
COMPTOIR DE TRAVAIL	1	N
ARMOIRE MURALE	1	N
RÉCHAUD MOBILE	1	N
LIBRE	1	N

UÉS - BIODÔME

SANDWICHERIE/CAFÉ/DÉJEUNER	Quantité	Code
COMPTOIR AVEC ÉVIER	1	N
POUBELLE MOBILE	1	N
RÉFRIGÉRATEURS SOUS COMPTOIR	2	N
TABLETTES AJUSTABLES (DOUBLES)	3	N
FOUR À CONVECTION MICRO-ONDES	1	N
GRILLE-PAIN	1	E
RÉCHAUD MOBILE	1	N
COMPTOIR DE SERVICE	1	N
PRÉSENTOIR RÉFRIGÉRÉ	1	N
TABLE À SALADES	1	N
LIBRE		
RÉCHAUDS À SOUPE (INDUCTION)	2	N
ÉCRAN HYGIÉNIQUE	1	N
TABLETTE DE COMPTOIR	1	N
LIBRE		
AIRE DE SERVICE		
PRÉSENTOIRS RÉFRIGÉRÉS GRAB & GO	3	N
COMPTOIR DE SERVICE	1	N
DISTRIBUTEURS D'EAU CHAUDE	2	N
FILTRES À EAU	2	N
COMPTOIR DE SERVICE	1	N
COMPTOIR CAISSE	1	N
COMPTOIR CAISSE	1	N
FILTRES À EAU	2	N
PRÉSENTOIR GRAB&GO	1	N
LAVERIE		
ROBINET AVEC BOYAU	1	N
ÉTAGÈRES À ANGLES	8	N
BASSIN DE PLANCHER	1	N
TABLE DE DÉBARRASSAGE	1	N
TABLETTE À PANIERS	1	N
POUBELLES MOBILES	2	N
LAVE-VAISSELLE ''VENTLESS''	1	N
ADOUCISSEUR	1	N
TABLE À VAISSELLE PROPRE	1	N
PARE-CHOCS MURAUX (HORIZONTAUX)	LOT	N
PARE-CHOCS MURAUX (VERTICAUX)	3	N
ÉVIER À MAINS AVEC LAVE-YEUX	1	N
ÉTAGÈRES MOBILES	4	N
HABILLAGE EN ACIER INOXYDABLE	LOT	N
SALLE À MANGER		
COMPTOIR	1	ARCH
ÉVIER	1	M-E
LIBRE		
MICRO-ONDES	9	N
POUBELLES MOBILES	4	N
MACHINES DISTRIBUTRICES	3	NIC
FONTAINES D'EAU	2	M-E
COMPTOIRS	2	ARCH
ÉVIER	1	M-E
POUBELLES MOBILES	8	N
FONTAINES D'EAU	2	M-E
COMPTOIR À CONDIMENTS	1	ARCH
LIBRE		
SYSTÈME DE RÉFRIGÉRATION		
SYSTÈME DE RÉFRIGÉRATION - UNITÉ DE CONDENSATION	1	N
SYSTÈME DE RÉFRIGÉRATION - ÉVAPORATEUR (VENTILATEURS)	1	N
SYSTÈME DE RÉFRIGÉRATION - ÉVAPORATEUR (CONTRÔLEUR)	1	N
SYSTÈME DE RÉFRIGÉRATION - UNITÉ DE CONDENSATION	1	N
SYSTÈME DE RÉFRIGÉRATION - ÉVAPORATEUR (VENTILATEURS)	1	N
SYSTÈME DE RÉFRIGÉRATION - ÉVAPORATEUR (ÉLÉMENT DÉGIVRAGE)	1	N
SYSTÈME DE RÉFRIGÉRATION - FIL CHAUFFANT	1	N

N : Équipement neuf

E : Équipement existant

M/E : Équipement prévu par la discipline Mécanique et/ou Électricité

ARCH : Équipement prévu par la discipline Architecture

LISTE DES ÉQUIPEMENTS LOUÉS - PLANÉTARIUM		
BUREAU	Quantité	Code
COFFRE	2	E
LAVERIE	Quantité	Code
CHARIOT D'UTILITÉ	1	E
ÉTAGERE MOBILE POUR VAISSELLE PROPRE	1	E
ÉTAGÈRE MOBILE POUR VAISSELLE SALE	1	E
BASSIN DE PLANCHER	1	E
BOYAU RÉTRACTABLE	1	E
ÉVIER MOBILE	1	E
ÉTAGÈRE À ANGLES POUR PLATEAUX	1	E
POUBELLE	1	E
ROINET DE PRÉRINCAGE	1	E
TABLE À ÉVIER DOUBLE	1	E
LAVE-VAISSELLE	1	E
ADOUCISSEUR	1	E
HOTTE DE VENTILATION	1	E
TABLE À VAISSELLE PROPRE	1	E
RÉCEPTION	Quantité	Code
CHARIOT PLATE-FORME	1	E
CHARIOT DE LIVRAISON	1	E
CHARIOT D'UTILITÉ	1	E
PRÉPARATION	Quantité	Code
CHAMBRE RÉFRIGÉRÉE	1	E
ÉTAGÈRE FIXE	4	E
PLATEFORME MOBILE	2	E
ÉTAGÈRE MOBILE	2	E
FOUR	1	E
MALAXEUR	1	E
LAVABO AVEC ROBINET ELECTRIQUE	1	E
POUBELLE	2	E
CHARIOT D'UTILITÉ	1	E
ARMOIRE ET SUPPORT	1	E
COMPTOIR AVEC EVIER	1	E
OUVRE-BOITE MANUEL	2	E
CONGÉLATEUR (2 PORTES)	1	E
AIRE DE SERVICE	Quantité	Code
LAVABO AVEC ROBINET ÉLECTRIQUE	1	E
POUBELLE MOBILE	1	E
MACHINE À GLACE	1	E
HOTTE DE VENTILATION	1	E
GRILL-PANINI		À remplacer
COMPTOIR	1	E
RÉCHAUD À SOUPE DE COMPTOIR	1	E
CUISINIERE DE COMPTOIR	1	E
CONGÉLTAEUR AVEC TIROIRS	1	E
FOUR MICRO-ONDES	1	E
RÉFRIGÉRATEUR DE SOUS-COMPTOIR	1	E
POUBELLE MOBILE	1	E
COMPTOIR AVEC ÉVIER	1	E
ARMOIRE MURALE	1	E
COMPTOIR DE SERVICE	1	E
VITRINE RÉFRIGÉRÉE	1	E
TABLE FROIDE	1	E
GRILLE-PAIN 4 TRANCHES	1	E
COMPTOIR DE SERVICE	1	E
PRÉSENTOIR À VIENNOISERIES	1	E
RÉFRIGÉRATEUR PORTES COULISSANTES	1	E
COMPTOIR DE SERVICE	2	E
AIRE DE SERVICE	Quantité	Code
FONTAINE D'EAU FROIDE	1	E
POUBELLE	1	E
CHUTE À DÉCHET	1	E
CABARETS	250	N
POUBELLE MOBILE DE RECYCLAGE ET DÉCHET	3	E
N : Équipement neuf		
E : Équipement existant		

ÉQUIPEMENT - SERVICE ALIMENTAIRE - BIODOME			
Équipement	Représentant	Informations	Entretien par le locateur
Turbochef	Claudio Ottoni (514) 953-0984	Possibilité d'activé Wifi (#9428) Contacter Michael pour la programmation *ATTENTION** Ne pas cuire sans ventilation Tjrs mettre un minimun de 20 pour la ventilation	Achat de produit nettoyant TURBOCHEF + protecteur Nettoyage mensuel filtre à l'arrière (possible de le mettre au lave-vaisselle) Entretien annuel par CKS-Choquette Jamais mettre d'acide à plaque
Lave-vaisselle	Claudio Ottoni (514) 953-0984	Nécessite 40 minutes pour remplissage/chauffage Prévoir 20 minutes pour le changement d'eau en cours de journée **LE CYCLE DE LAVAGE DOIT ÊTRE COMPLÉTER POUR ASSURER L'OPTION VENTLESS	Vérifier la quantité de sel dans l'adoucisseur hebdomadairement Entretien quotidien Détartrage hebdomadaire (ou au besoin)
Réchaud	Claudio Ottoni (514) 953-0984		Entretien avec détergeant et dégraisseur Jamais mettre d'acide à plaque
Ventilation	Cadexair - François Riou 514-772-0137 ou Paul Gonçalvès (438)406-0522	Possibilité de programmer selon horaire Si un chaudron rouge apparaît, c'est probablement parce qu'il y a eu une panne de courant Si les filtres apparaissent en jaune, Le bouton surcharge permet de continuer pendant 4 heures.	Nettoyage complet 2 fois par année
Filtre eau	Metal Duquet	La pression doit être entre 50-60	Changer la cartouche quant le cadran atteint 10-20. Selon utilisation, environ aux 3 mois
Table chaude	Agence Hamilton - Jean Côté (438)-494-5529	Autofilante **TOUJOURS OUVRIR LE BOUTON ''TASSE'' même si seulement l'utilisation du côté droit est nécessaire Mettre la chaleur au 3/4 maximum.	Ramasser immédiatement les dégats pour éviter de bloquer le drain. Nettoyage quotidien avec un savon doux et dégraisseur
Bassin chaud/froid	Metal Duquet	Remplir manuellement d'eau lorsque utilisé comme bassin chaud Ne pas mettre d'eau lorsque utilisé comme bassin froid	Nettoyage quotidien avec savon doux et dégraisseur
Réchaud à soupe	Metal Duquet	Modèle à induction - nécessite les bonnes insertions **NE JAMAIS METTRE D'EAU**	Nettoyer rapidement avec un linge humide s'il y a un dégât
Trancheur	Agence Hamilton - Jean Côté	**Les utilisateurs doivent être agé de 18 ans et plus Il est recommandé d'utiliser des cônes ou pancartes pour délimiter la zone de travail lorsque le trancheur est en utilisation	Aiguisage est recommandé à toutes les deux heures de travail Il faut aiguiser seulement 5 à 10 secondes.

Tranchelar	(438)-494-5529	Toujours laver AVANT et APRES l'aiguisage Démontage obligatoire des pièces pour le nettoyage Nettoyage obligatoire après chaque utilisation

BAIL

ENTRE: **VILLE DE MONTRÉAL,** personne morale de droit public constituée en vertu de la *Charte de la Ville de Montréal* (L.R.Q., c. C-11.4), ayant son siège au numéro 275, rue Notre-Dame Est, à Montréal, province de Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée par Yves Saindon, greffier, dûment autorisée aux fins des présentes en vertu de la résolution numéro _____, adoptée par le comité exécutif à sa séance du_____ et de l'article 96 de la *Loi sur les cités et villes*.

ci-après nommée la « Ville »

ET: **ESPACE VÉGO INC.** personne morale légalement constituée en vertu de la Loi sur les sociétés par actions, ayant son siège au 140, boul. Saint-Joseph, à Lachine, province de Québec H8S 2L3, et agissant et représentée par Mme Julie Laberge, présidente, dûment autorisée aux fins des présentes en vertu d'une résolution de son conseil d'administration en date du 2020.

TPS :
TVQ :

ci-après nommée le « Locataire »

ATTENDU QUE la Ville est propriétaire et gère le Planétarium Rio Tinto Alcan et le Biodôme de Montréal;

ATTENDU QUE le Locataire a présenté à la Ville une proposition pour le service de restauration au Planétarium Rio Tinto Alcan et au Biodôme de Montréal et que cette proposition a été retenue par la Ville;

ATTENDU QUE les parties désirent conclure le présent bail pour le service de restauration du Planétarium Rio Tinto Alcan et du Biodôme de Montréal;

ATTENDU QUE la Ville a adopté un *Règlement sur la gestion contractuelle* en vertu de l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19) et il a remis une copie de ce règlement au Locataire.

EN FOI DE QUOI, LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 : DÉFINITIONS

Les mots et expressions suivants ont le sens ci-après donné, à moins que le contexte ne s'y oppose :

1.1 « **Directeur** » : Directeur Général d'Espace pour la vie ou son représentant autorisé;

1.2 « **Le Planétarium** » : désigne le Planétarium Rio Tinto Alcan de Montréal sis au 4801, avenue Pierre-De Coubertin, à Montréal, H1V 3V4;

1.3 « **Le Biodôme** »: désigne le Biodôme de Montréal sis 4777 avenue Pierre-De Coubertin, à Montréal; H1V 3V4;

1.4 « **Période comptable** » : chaque période comptable représente 12 mois d'opérations soit: à chaque date d'anniversaire du début du contrat (date de la signature du contrat) ;

1.5 « **Service de restauration** » : préparation, service et vente d'aliments, de boissons, de marchandises et d'autres articles autorisés par le Directeur à partir des Lieux loués et, le cas échéant, de toutes machines distributrices autorisées par le Directeur;

Paraphes	
Locateur	Locataire

1.6 «**Ventes brutes** » : toutes les ventes réalisées dans le cours de l'exploitation du Service de restauration, incluant les taxes de vente sur les biens et services (TPS et TVQ);

1.7 « **Ventes nettes** »: Ventes brutes, excluant les taxes de vente sur les biens et services (TPS et TVQ);

1.8 « **Cahier** » : Cahier des charges préparé par la Ville et joint en annexe A au présent bail;

1.9 « **Proposition** » : offre de services préparée par le Locataire dont une copie est jointe en annexe B au présent bail;

1.10 « **Usager** » : le client du Service de restauration, soit un visiteur ou un employé du Planétarium et du Biodôme;

1.11 « **Lieux loués** » : comprends l'ensemble des biens et espaces utilisés par le Locataire tel que décrit dans l'annexe 1 du Cahier;

1.12 « **Aire de restauration** » : comprends les lieux pour le public avec les tables et chaises, ces lieux ne sont pas compris dans les Lieux loués,

1.13 « **Équipements restauration** » : Tous les biens décrits à l'annexe C du Bail, et dont la Ville est propriétaire.

ARTICLE 2 :
OBJET

2.1 La Ville loue, pendant la période mentionnée à l'article 3.1 des présentes, au Locataire qui accepte, aux fins de l'exploitation d'un service exclusif de restauration au Planétarium et au Biodôme, les Lieux loués et les biens mobiliers qui sont déjà sur les Lieux loués, dont la Ville est actuellement propriétaire ou dont elle deviendra propriétaire à la fin du présent bail.

2.2 Les Lieux loués ont une superficie locative totale de quatre cent quarante-six mètres carrés (446,5m^2) décrits comme suit:

- Espace restaurant intérieur pour le Planétarium: 116,5 mètres carrés;
- Espace restaurant intérieur pour le Biodôme : 330 mètres carrés

Les espaces ci-dessous ne sont pas compris dans les Lieux loués, cependant le Locataire a l'obligation de réaliser l'entretien ménager de ces espaces et du mobilier existants, conformément à l'article 5.6.1 ci-après :

2.3 Le droit exclusif d'exploitation du Service de restauration dans les Lieux loués comprend uniquement le droit d'exploitation à partir de ceux-ci. Il n'y a pas de droit d'exclusivité sur le service de traiteur ni tout autre service alimentaire (triporteurs, etc.) à l'extérieur.

2.4 À l'exception du Locataire, personne ne pourra utiliser les cuisines du restaurant sans le consentement écrit du Directeur.

ARTICLE 3 :
DURÉE

3.1 Le présent bail est consenti pour une durée initiale de cinq (5) années et il prend effet à compter du 1er avril 2020 et se terminera le 31 mars 2025. Les parties se confirmeront la date de début de bail par écrit, si celle-ci est différente que celle prévue.

3.2 Ce bail pourra, à l'entière discrétion de la Ville, être renouvelé pour une période additionnelle de (5) ans, aux mêmes conditions et loyers stipulés au présent bail. Si le Locataire souhaite exercer son option de renouvellement, le Locataire devra aviser la Ville, par écrit, au moins six (6) mois avant la fin de la durée du Bail. Le tout conditionnel à l'approbation des autorités compétentes de la Ville. Advenant un refus de la part de la Ville, le bail prendra fin, à l'expiration de la durée initiale ou, le cas échéant, à la fin de la première période de prolongation, le tout sans recours envers la Ville.

3.3 Sous réserve des dispositions contenues au paragraphe 3.2 ci-après, ce bail se terminera de plein droit et sans préavis à la date ci-devant stipulée et l'occupation des Lieux loués après cette date par le Locataire n'aura pas pour effet de prolonger la durée de ce bail ni de le reconduire. Le Locataire sera alors présumé occuper les Lieux loués contre la volonté de la Ville.

ARTICLE 4 :
OBLIGATIONS DE LA VILLE

Paraphes	
Locateur	Locataire

La Ville s'engage à :

4.1 Collaborer avec le Locataire et lui communiquez avec diligence sa position ou sa décision sur toutes demandes ou propositions que le Locataire peut soumettre.

4.2 Fournir, à ses frais, les services d'électricité, d'eau, de ventilation, de chauffage et de sécurité. À cet égard, le Locataire ne pourra réclamer aucune compensation ni indemnité de quelque nature que ce soit de la Ville en raison d'une interruption totale ou partielle des services de chauffage, de climatisation, d'éclairage, d'énergie électrique, d'eau ou de tout autre service relevant de la responsabilité de la Ville, et ce, même si une telle interruption résulte de travaux réalisés par la Ville au Planétarium ou au Biodôme, pourvu que ces travaux soient complétés avec une diligence raisonnable.

4.3 Mettre à la disposition du Locataire, pour ses opérations dans le Planétarium, quatre (4) lignes Data (IP) et une ligne téléphonique analogique et pour ses opérations dans le Biodôme, quatre (4) lignes Data (IP) et une ligne téléphoniques analogiques. Ces lignes sont installées et activées aux frais de la Ville. Le Locataire devra toutefois rembourser à la Ville tous les coûts se rattachant à l'utilisation de ces lignes. La Ville fera parvenir une facture mensuelle au Locataire pour le paiement desdits frais ou, au choix de la Ville, exigera du Locataire que ce dernier acquitte les frais, à échéance, directement auprès du fournisseur de services.

4.4 Donner libre accès aux Lieux loués aux employés et aux fournisseurs du Locataire pendant toute la durée du présent bail, aux heures normales d'ouverture du Planétarium ou du Biodôme ou aux heures convenues avec le Directeur.

4.5 Aviser le Locataire au moins trois (3) jours ouvrables avant toute modification des heures normales d'ouverture du Planétarium ou du Biodôme entraînant une fermeture complète ou partielle des aires de restauration ou réduisant considérablement le nombre d'usagers. Cet avis sera envoyé par le Directeur, le cas échéant. Concernant spécifiquement les travaux mentionnés à l'article 2.5, le Locataire sera avisé conformément aux prescriptions qui y sont indiquées.

ARTICLE 5 :
OBLIGATIONS DU LOCATAIRE

Le Locataire s'engage à :

5.1 **Lois, règlements et normes**

Se conformer en tout temps, pendant toute la durée du présent bail, aux lois, règlements et normes en vigueur des gouvernements et agences des gouvernements fédéral, provincial ou municipal, et sans limiter la généralité de ce qui précède, notamment ceux du ministère de l'Agriculture, des pêcheries et de l'alimentation du Québec (MAPAQ).

5.2 **Heures d'affaires, état des Lieux loués et affichage**

5.2.1 Prendre les Lieux loués dans l'état où ils se trouvent au début du bail.

5.2.2 Fournir le Service de restauration dans les Lieux loués en respectant les heures normales d'ouverture du Planétarium et du Biodôme, et dans tous les autres lieux et heures dont le Locataire et le Directeur conviendront. Le Locataire reconnaît que la Ville ne lui garantit aucun nombre minimum de repas à servir.

5.2.3 Afficher les menus et les prix afin qu'ils soient bien visibles des Usagers. Le design d'affichage et les endroits d'affichage doivent être validés par le Directeur.

5.2.4 N'ajouter aucun appareil de jeu ou de divertissement dans les Lieux loués.

5.2.5 Fournir, au préalable, s'il désire s'identifier à l'intérieur du Planétarium ou du Biodôme, une maquette d'une telle identification afin d'obtenir l'approbation écrite du Directeur. Tout affichage et toute identification à l'extérieur et/ou visible de l'extérieur du Planétarium ou du Biodôme seront strictement interdits, à moins d'entente préalable avec le Directeur.

5.3 **Événements spéciaux**

En sus du Service de restauration régulier, fournir au besoin, un service de restauration lors d'événements spéciaux (conférences, dîners, réceptions et autres activités similaires) autorisés par le Directeur.

5.4 **Frais d'exploitation**

Assumer le paiement de toutes taxes (incluant les taxes foncières municipales et scolaires) ou permis afférents aux Lieux loués, pouvant être imposés au Locataire ou à la Ville en rapport avec l'utilisation des Lieux loués par le Locataire, applicable en vertu de toutes lois, ordonnances, règlements et arrêtés en conseil des gouvernements et agences des gouvernements fédéral, provincial ou municipal. Le Locataire s'engage à requérir, à ses frais, tout

Paraphes	
Locateur	Locataire

permis d'opération relatif au présent bail, et sans limiter la généralité de ce qui précède, le Locataire devra obtenir, à ses frais, tout permis requis pour servir des boissons alcoolisées dans les Lieux loués

5.5 **Utilisation des Lieux loués**

5.5.1 N'effectuer aucune modification, transformation ou addition dans les Lieux loués sans avoir soumis, au moins vingt (20) jours à l'avance, les plans et devis exacts et détaillés des équipements ou des travaux projetés et avoir obtenu, au préalable, l'autorisation écrite du Directeur ainsi que tous les permis requis à cette fin.

5.5.2 N'utiliser les Lieux loués qu'aux seules fins du Service de restauration pour les Usagers du Planétarium ou du Biodôme. Le Locataire pourra cependant, après avoir obtenu le consentement écrit du Directeur, utiliser les cuisines à d'autres fins pourvu que cela n'affecte pas la qualité des services offerts aux Usagers.

5.5.3 Voir à ce que ses opérations (incluant la réception et la livraison des marchandises) dans les Lieux loués n'endommagent pas les autres aires du Planétarium ou du Biodôme et qu'elles ne nuisent aucunement aux opérations de chacune des institutions concernées ni aux Usagers.

5.5.4 Se tenir responsable de tous dommages qu'il pourra causer résultant de ses activités ou de l'entreposage de ses produits ou matériaux et également par bris ou vandalisme survenus dans les Lieux loués pendant ses périodes d'occupation.

5.5.5 En cas de conflit de travail avec ses employés, permettre à la Ville d'opérer les Services de restauration, à partir ou non des Lieux loués, ou de prendre tout autre moyen que le Directeur jugera nécessaire pour fournir les services alimentaires aux Usagers.

5.5.6 Remettre les Lieux loués dans leur état original à l'expiration du terme du présent bail, sous réserve de l'usure normale consécutive à l'utilisation raisonnable des Lieux loués, à moins qu'il en soit décidé autrement par les parties.

5.5.7 Ne pas modifier les systèmes électromécaniques déjà en place sans avoir obtenu au préalable l'autorisation écrite du Directeur. De tels travaux devront être effectués, le cas échéant, par l'entrepreneur approuvé par le Directeur et en présence d'un représentant de la Ville.

5.5.8 Ne pas abandonner les Lieux loués pendant la durée du présent bail.

5.5.9 Permettre à la Ville de faire toutes réparations urgentes et nécessaires, d'exécuter tout acte d'entretien dans le Planétarium ou dans le Biodôme ou d'entrer dans les Lieux loués à ces fins, sans aucune déduction ni diminution de loyer ou indemnité, pourvu que les travaux soient complétés avec une diligence raisonnable.

5.5.10 Permettre, pendant les six (6) mois qui précèdent la fin du bail ou de sa prolongation, que les Lieux loués soient visités, en tout temps durant les heures d'affaires, par ceux qui désirent les louer.

5.6 Entretien des Lieux loués et Équipements loués

5.6.1 Maintenir, à ses frais, les Lieux loués et Équipements loués en bon état d'entretien à la satisfaction de la Ville et, à cet effet, respecter toutes les lois pertinentes, notamment celles relatives à l'état des bâtiments, aux installations sanitaires, à la sécurité et à la santé. Le Locataire doit notamment effectuer l'entretien ménager des Lieux loués ainsi que du mobilier (tables, chaises, poubelles, etc) de l'Aire de restauration en respectant les exigences minimales prévues à l'annexe « C » du présent bail ainsi que toute réparation locative due à son usage normal, à l'exception des travaux inhérents à la structure du bâtiment et aux composantes des systèmes mécaniques, électriques et de plomberie. À défaut par le Locataire de respecter ces obligations, la Ville pourra faire exécuter les travaux requis aux frais du Locataire, le tout sans préjudice aux autres droits et recours de la Ville.

5.6.2 Assurer l'entretien des Équipements loués avec une compagnie spécialisée en semblables matières et fournir toutes les preuves justificatives des travaux effectués. Maintenir, réparer et remplacer tous les équipements énumérés à l'annexe C, qui pourraient être non fonctionnels ou brisés et ce durant toute la durée du présent Bail dû à une mauvaise utilisation ou à un entretien non-conforme aux normes.

5.6.3 Remettre à la Ville, à la fin du présent bail, tous les Équipements loués en bon état de fonctionnement.

5.6.4 Signaler sans délai au Directeur tout bris, vol ou accident survenus dans les Lieux loués ainsi que toute défectuosité, fuite, incendie ou dommage causé de quelque façon que ce soit aux Lieux loués ou aux Équipements loués.

5.6.5 À l'exception des Équipements loués que la Ville met à sa disposition, garnir, à ses frais, les Lieux loués du matériel nécessaire à l'exercice de son commerce, tel que vaisselle, coutellerie, chaudrons, ustensiles, cabarets, petit équipement de cuisine, linges à vaisselle, torchons de nettoyage, équipement et produits d'entretien et d'hygiène. Ce matériel devra être de bonne qualité et validé par le Directeur avant de le mettre à disposition des Usagers. tel que décrit à l'annexe «C ».

5.7 **Fournisseurs**

Remettre au Directeur la liste de tous ses fournisseurs et la maintenir à jour annuellement.

Paraphes	
Locateur	Locataire

5.8 **Respect des conditions du Cahier**

Respecter les termes et conditions de la Proposition et du Cahier. En cas d'incompatibilité entre l'une ou l'autre des dispositions du présent bail, du Cahier ou de la Proposition, la disposition pertinente du présent bail aura préséance sur les dispositions inconciliables du Cahier et de la Proposition et la disposition pertinente du Cahier aura préséance sur la disposition inconciliable de la Proposition.

5.9 **Gestion environnementale**

5.9.1 Prendre les mesures nécessaires afin de réduire les matières résiduelles et à cette fin, ne pas utiliser, pour servir la nourriture, d'accessoires fabriqués de styromousse, de plastique non recyclable (dont celui identifié #6 tant qu'il ne sera pas recyclé au Québec) ainsi que les produits identifiés # 3 (le PVC constituant une source importante de dioxines et de furannes dans les incinérateurs de déchets solides).

5.9.2 Se servir de vaisselle réutilisable, notamment pour les repas chauds et le café. Lorsque cela n'est pas possible, utiliser de préférence des contenants en matière recyclable en ordre croissant des produits dont les numéros de classification sont 1, 2, 4 et 5, le numéro 1 étant de loin le plus avantageux et le plus facilement recyclable.

5.9.3 Récupérer et trier les matières recyclables et compostables quotidiennement dans les Lieux loués. Placer, à ses frais, des contenants à cette fin dans des endroits stratégiques des Lieux loués et veiller à ce que les matières recyclables soient apportées aux endroits prévus par le Directeur.

5.10 **Buanderie**

Prendre les mesures nécessaires relativement au nettoyage (buanderie) des effets requis pour l'exploitation de son commerce.

5.11 Aménagement des Lieux loués

Collaborer avec la Ville et ses représentants (architectes, ingénieurs, chargés de projet, etc) et participer, lorsque requis, aux réunions de chantier visant l'aménagement des Lieux loués et l'élaboration du concept de restauration.

5.12 **Boissons sucrées**

Le Locataire s'engage à ne pas vendre des boissons contenant des sucres ajoutés notamment les boissons gazeuses et énergisantes. Toute autres boissons avec sucres ajoutés devront être préalablement autorisées par le Directeur.

5.13 **Bouteilles d'eau de plastique à usage unique**

Le Locataire s'engage à ne pas vendre de bouteilles d'eau de plastique à usage unique, afin de respecter la Politique Québécoise de gestion des matières résiduelles de la Ville.

ARTICLE 6
RESPONSABILITÉS PARTAGÉES

6.1 Aires de préparation des aliments, d'entreposage et de service

6.1.1 Sous réserve des dispositions de l'article 5.6.3 ci-dessus, le Locataire est responsable du nettoyage des Lieux loués et du respect des règles d'hygiène dans ces lieux.

6.1.2 la ville est également responsable de la désinfection antiparasitaire nécessaire dans les Lieux loués, incluant la prévention et l'extermination, s'il y a lieu. Le Locataire doit assurer une inspection régulière des endroits stratégiques et prendre immédiatement les mesures qui s'imposent. Toutes copies de rapports de firmes d'extermination doivent être transmises immédiatement au Directeur.

6.1.3 Si de l'avis du Directeur, l'infection parasitaire prend sa source en dehors des Lieux loués tout en étant liée aux activités du Locataire, alors la Ville et le Locataire partageront chacun pour moitié les frais reliés au nettoyage et à la désinfection.

6.2 Ordures ménagères

Le Locataire doit enlever quotidiennement les ordures ménagères des Lieux loués et espaces de restauration, et les transporter aux points de collecte désignés par le Directeur.

6.3 Livraisons

Le Locataire devra recevoir ses livraisons par le corridor et la porte d'accès identifiés en rouge aux plans joints en annexe D au présent bail.

Paraphes	
Locateur	Locataire

ARTICLE 7
PRÉROGATIVES DU DIRECTEUR

7.1 **Coordination et interprétation**

Le Directeur a pleine compétence pour coordonner l'application des dispositions du présent bail et décider, de façon définitive, de toute question soulevée par le Locataire pendant toute sa durée.

7.2 **Gestion du personnel**

Le Client peut demander de mettre fin à l'emploi d'un membre du personnel du Fournisseur à condition que la demande soit légitime et justifiée par écrit et que le Fournisseur ait eu la possibilité de réagir face aux problèmes, de les résoudre dans l'esprit du présent Contrat, conformément à ses obligations vis-à-vis les lois en Droit du travail applicables.

ARTICLE 8
DISPOSITIONS FINANCIÈRES

8.1 **États des ventes et pièces comptables**

8.1.1 Dans les quinze (15) jours de la fin de chaque Période comptable, le Locataire doit soumettre au Directeur un état des Ventes Net, vérifiées par un comptable pour l'ensemble des Lieux loués et individuellement.

8.1.2 La Ville, à ses frais et pendant les heures normales de travail, a le droit de vérifier ou de faire vérifier les livres et les pièces comptables pertinents à l'exploitation du Service de restauration dans les Lieux loués.

8.1.3 De plus, le Locataire doit, à ses frais, fournir à la Ville , dans les trente (30) jours, à chaque date d'anniversaire du bail de la fin du présent bail, un rapport vérifié faisant état de l'ensemble des activités pour l'ensemble des Lieux loués, et individuellement, pour la période couverte par le présent bail. Un rapport vérifié à l'interne par un comptable certifié serait acceptable.

8.1.4 Si le Locataire omet de remettre à la Ville, dans le délai fixé, les états des Ventes brutes de l'ensemble de sites qu'il est tenu de produire afin d'établir le loyer, le Locataire sera en défaut de ses obligations contractuelles, conséquemment la Ville pourra, sous réserve de tous ses autres droits et recours en vertu du présent bail ou de la loi, exiger d'obtenir les états financier du Locataire et fixer le loyer et réclamer celui-ci au Locataire.

8.2 **Loyer**

8.2.1 Le Locataire s'engage payer à la Ville, au plus tard vingt et un (21) jours à la fin de chacune des Périodes comptables terminées, un loyer provisionnel (en dollars canadiens) établi en fonction des Ventes nettes générées durant cette période, cumulatives depuis la date de début de l'année en cours, et ce , jusqu'au et incluant le dernier jour de la Période comptable concernée, et appliquer le pourcentage qui lui est applicable ci-dessous, déduction faite, s'il y a lieu, pour l'année en cours, du loyer et des taxes de vente sur les biens et services (TPS et TVQ) déjà remis pour la ou les Période(s) comptable(s) précédente(s). Le pourcentage applicable aux Ventes nettes annuelles est cumulatives est telles que prévu aux tableaux suivants pour chacun des sites :

Pour le Planétarium et le Biodôme :

Ventes nettes de	0 à 500 000$	12 %
Ventes nettes de	500 001 à 1 000 000$	10%
Ventes nettes de	1 000 001 et plus $	8%

8.2.3 Tout loyer non payé à échéance portera intérêt quotidien, à compter du dixième (10e) jour de la date d'échéance jusqu'à la date du paiement, au taux préférentiel de la Banque du Canada majoré de deux pour cent (2%).

8.3 **Taxes de vente**

Le loyer exclut la taxe sur les produits et services (TPS), la taxe de vente du Québec (TVQ) et toutes autres taxes y tenant lieu qui devront être versés en sus par le Locataire, soit à la Ville ou aux autorités fiscales compétentes, selon le cas.

ARTICLE 9

Paraphes	
Locateur	Locataire

ASSURANCES ET INDEMNISATION

9.1 **Indemnisation**

Le Locataire devra tenir la Ville indemne de tous dommages, de quelque nature que ce soit, de toutes réclamations, de tous jugements y compris les frais, et prendre fait et cause pour la Ville et intervenir dans toutes actions intentées contre cette dernière résultant directement ou indirectement du présent bail ou de l'utilisation des Équipements loués, prêtés ou mis à sa disposition, sauf en cas de faute de la Ville, de ses employés, préposés, mandataires ou représentants.

9.2 **Assurance**

Le Locataire s'engage à souscrire et maintenir en vigueur, pour chacun des sites, pendant toute la durée du présent bail, une police d'assurance-responsabilité civile accordant une protection pour dommages corporels et dommages matériels d'au moins cinq millions de dollars (5 000 000,00 $) par sinistre pour les dommages pouvant survenir pendant la durée du présent bail, et libérant la Ville, ses employés et ses élus, de tous dommages, réclamations, blessures, pertes, dépenses et responsabilité de toute nature découlant ou attribuable directement ou indirectement de l'usage des Lieux Loués ou des Équipements loués. Aucune franchise stipulée dans la police ne sera applicable à la Ville. Le Locataire doit fournir la preuve d'une telle assurance. De plus, pour toute réduction, modification ou résiliation de la police, l'assureur devra donner à la Ville, un avis écrit, par courrier recommandé ou poste certifiée, à l'adresse indiquée ci-après, un préavis de trente (30) jours; telle police devra contenir un avenant à cet effet et copie devra être fournie également à la Ville.

ARTICLE 10
SECRETS COMMERCIAUX

10.1 **Non divulgation**

10.1.1 La Ville s'engage à ne pas divulguer, directement ou indirectement, les Secrets commerciaux ou toutes autres informations confidentielles du Locataire durant ou après l'expiration du présent bail.

10.1.2 La Ville s'engage en outre à ne pas photocopier ou autrement reproduire l'un ou l'autre de ces documents ou informations sans le consentement écrit préalable du Locataire.

10.1.3 Tous les Secrets commerciaux et autres informations confidentielles qui sont la propriété exclusive du Locataire devront lui être retournés par la Ville immédiatement après l'expiration du présent bail. Sans limiter la généralité de ce qui précède, la Ville reconnaît spécifiquement que tous les logiciels se rapportant à l'exploitation du Service de restauration, y compris, sans limitation, les systèmes de menus, les systèmes de production d'aliments et autres logiciels, appartiennent au Locataire et non à la Ville.

10.1.4 De plus, la Ville reconnaît que l'accès ou l'utilisation de tels logiciels ne lui confère aucun droit quelconque, ni aucun titre de propriété ou droits d'auteurs et, à l'expiration du présent bail, la Ville, à la demande expresse du Locataire, s'engage à détruire toutes copies de tels logiciels.

10.1.5 Les engagements de la Ville concernant les Secrets commerciaux survivent malgré l'expiration du bail pour quelque motif que ce soit.

ARTICLE 11
DOMMAGES ET DESTRUCTION

11.1 Si, pendant la durée du présent bail ou pendant toute période de renouvellement, le Planétarium et le Biodôme, ou les Lieux loués sont, en tout ou en partie, endommagés ou détruits par incendie ou par toute autre cause et que de l'avis de la Ville les Lieux loués sont devenus, en tout ou en partie, impropres à l'occupation, la Ville pourra, à son choix, décider de réparer ou non les Lieux loués.

11.2 Si elle décide de ne pas procéder aux réparations, la Ville en avisera le Locataire le plus tôt possible et, sans encourir aucune responsabilité envers le Locataire pour les dommages subis lors d'un tel événement, le bail prendra alors fin et le Locataire devra évacuer les Lieux loués et ne sera tenu de payer son loyer que jusqu'à la date de tels dommages ou destruction, le tout sans préjudice aux droits de la Ville de réclamer du Locataire tous dommages dont il serait responsable lui résultant de tel événement.

11.3 Si la Ville décide de procéder aux réparations, le présent bail demeurera en vigueur et la Ville s'engage à effectuer ces réparations avec toute la diligence nécessaire, et le loyer sera alors réduit en proportion de la partie encore utilisable des Lieux loués jusqu'à la réintégration complète du Locataire dans les Lieux loués. En aucun cas la Ville ne pourra être tenue responsable des dommages et inconvénients subis par le Locataire à moins d'une faute ou négligence de la part de la Ville, ses employés ou agents.

ARTICLE 12
RÉSILIATION

Paraphes	
Locateur	Locataire

12.1 **Défaut**

La Ville pourra, en cas de défaut du Locataire de respecter l'une ou l'autre des obligations prises aux termes des présentes, résilier le présent bail si le Locataire ne remédie pas à ce défaut dans les dix (10) jours suivant la réception d'un avis, à cet effet de la Ville lui dénonçant le défaut.

12.2 **Faillite**

La Ville pourra également résilier le présent bail si le Locataire fait une cession de biens, est réputé avoir fait une cession de biens ou fait l'objet d'une ordonnance de séquestre.

12.3 **Recours**

Le Locataire n'aura aucun recours contre la Ville pour la perte de profits anticipés ni pour tous les dommages occasionnés par toute telle résiliation.

ARTICLE 13
CESSATION

En cas de défaut, la Ville peut mettre fin au présent bail moyennant un préavis écrit de soixante (60) jours au Locataire. Cette résiliation unilatérale ne donne ouverture à aucun recours pour la perte de profits anticipés ni pour les dommages occasionnés par toute telle résiliation.

ARTICLE 14
GARANTIE

14.1 Le Locataire a remis à la Ville, à la signature du présent bail, un chèque à titre de garantie des obligations du Locataire au montant de cinq mille dollars (5 000,00 $) émise par une banque à charte canadienne ou par une caisse populaire du Mouvement Desjardins au nom de la «Ville de Montréal» et encaissable sur le territoire de la Ville. Ce chèque de garantie sera maintenu en possession de la Ville de son plein montant pendant toute la durée du présent bail, incluant toute période de renouvellement, le cas échéant.

14.2 En cas de défaut du Locataire de respecter l'une quelconque de ses obligations stipulées dans le présent bail, la Ville pourra, sous réserve de tous ses autres droits et recours, appliquer le montant en garantie de la créance , en tout ou en partie, le tout sous réserve de tous ses autres droits et recours après avoir signifié au Locataire un préavis de trente (30) jours précisant la nature du défaut reproché.

14.3 14.4 À l'échéance, la Ville remettra au Locataire la lettre de garantie bancaire en sa possession si ce dernier a respecté toutes les obligations lui incombant en vertu du présent bail.

ARTICLE 15
DISPOSITIONS GÉNÉRALES

15.1 **Tabac et substances illicites**

Le Locataire convient qu'il sera strictement interdit de faire usage du tabac, drogues ou toutes autres substances illicites et licites dans les Lieux loués ainsi que dans leurs accès. Il s'engage à voir à ce que cette interdiction soit affichée visiblement dans les Lieux loués et respectée par toute personne se trouvant dans ces lieux.

15.2 **Renonciation**

Le fait qu'une partie ne dénonce pas un défaut quelconque ou ne fasse pas valoir ses droits ne doit pas être considéré comme une renonciation à invoquer ce défaut ou ses droits, à moins d'une renonciation expresse de sa part exprimée par écrit et signée par un représentant autorisé.

15.3 **Intitulés**

Les titres et intitulés des différents paragraphes, articles et sections ne sont employés qu'à titre indicatif seulement et ne doivent pas être utilisés aux fins d'interprétation du présent bail.

15.4 **Divisibilité**

Le fait qu'une ou plusieurs dispositions ne soient déclarées nulles, invalides ou caduques par un tribunal compétent ne doit pas avoir pour effet de rendre le présent bail invalide quant au reste, conformément à l'article 1438 du *Code civil du Québec*.

Paraphes	
Locateur	Locataire

15.5 **Modification**

Toute modification au présent bail devra avoir été consignée par écrit et signée par les représentants autorisés des parties.

15.6 **Accord complet**

Les parties déclarent que le présent bail contient toutes les stipulations et accords relatifs à son objet.

15.7 **Lois applicables**

Le présent bail est soumis aux lois en vigueur dans la province de Québec et toute procédure devra être intentée dans le district judiciaire de Montréal.

15.8 **Élection de domicile**

Aux fins des présentes, chaque partie élit domicile à l'adresse indiquée à la première page des présentes ou à toute autre adresse dont elle aura préalablement informée l'autre partie par courrier recommandé, à l'intérieur des limites territoriales du district judiciaire de Montréal. Si l'une des parties négligeait d'aviser l'autre d'un changement d'adresse, cette partie sera réputée avoir élu domicile au bureau du greffier de la Cour supérieure du district judiciaire de Montréal.

15.9 **Ayants droit et représentants légaux**

Le présent bail lie les héritiers, ayants droit et représentants légaux des parties.

15.10 **Cession**

Le Locataire ne peut céder ses droits ou obligations découlant des présentes sans le consentement écrit de la Ville. Malgré ce qui précède, le Locataire peut, mais sans être libéré d'aucune de ses obligations contenues aux présentes, engager des sous-traitants pourvu que, dans ce dernier cas, le Locataire assume toujours la direction générale des Services de restauration et en exécute la partie essentielle et que les sous-traitants aient préalablement été autorisés par écrit par le Directeur.

15.11 **Force majeure**

Aucune des parties ne peut être considérée en défaut dans l'exécution de ses obligations en vertu des présentes si telle exécution est retardée, retenue ou empêchée par suite de force majeure ou suite à la perte totale ou partielle des Lieux loués ou des Équipements loués causée par tout tel événement. La force majeure est toute cause ne dépendant pas de la volonté des parties, qu'elles n'ont pu raisonnablement avoir prévue et contre laquelle elles n'ont pu se protéger. La force majeure comprend, mais sans limitation, tout arrêt partiel ou complet de travail, tout lock-out, tout incendie, toute inondation, toute émeute, toute intervention par les autorités civiles ou militaires, tout acquiescement aux règlements ou aux ordonnances de toutes autorités gouvernementales et tout fait de guerre (déclaré ou non).

15.12 **Conflits d'intérêt**

Le Locataire doit divulguer à la Ville tout intérêt qu'il peut avoir dans l'acquisition ou l'utilisation par la Ville de biens ou de services ayant une relation avec le présent bail.

15.13 **Confidentialité**

Le Locataire s'engage à prendre, à l'égard des données et des renseignements confidentiels fournis par la Ville, les mêmes mesures de sécurité qu'elle exige de la Ville en regard de ses Secrets commerciaux. De plus, il doit obtenir l'autorisation écrite de la Ville avant d'utiliser ces données et renseignements à toutes autres fins que celles auxquelles elles lui sont communiquées.

15.14 **Avis**

Tout avis à être donné en vertu du présent bail devra être soit posté par courrier recommandé, soit remis de la main à la main, soit signifié par huissier aux adresses suivantes ou encore transmis par télécopieur aux numéros suivants :

Pour le Locataire

Espace Végo inc.
140, boul. Saint-Joseph à Lachine
Courriel : julie@weblaberge.com
À l'attention de : Julie Laberge

Pour la Ville

Paraphes	
Locateur	Locataire

Ville de Montréal
Espace pour la Vie
4101, rue Sherbrooke Est,
Montréal, Québec
H1X 2B2
Télécopieur : 514 872-1455
Courriel : julie.jodoin@montreal.ca
À l'attention de :Julie Jodoin

Tout avis transmis par courrier recommandé sera réputé avoir été reçu dans les cinq (5) jours suivant sa mise à la poste, si le service postal fonctionne normalement. Dans le cas contraire, l'avis devra être soit remis de la main à la main soit signifié par huissier ou transmis par courriel. Dans le cas de remise de la main à la main de cet avis, de sa signification par huissier ou de transmission par courriel, l'avis sera réputé avoir été reçu le jour même de sa remise, de sa signification ou de sa transmission.

EN FOI DE QUOI, LES PARTIES ONT SIGNÉ EN DEUX (2) EXEMPLAIRES, À MONTRÉAL, AUX DATES INDIQUÉES EN REGARD DE LEUR SIGNATURE RESPECTIVE

Le e jour de

VILLE DE MONTRÉAL

Par : _____
Yves Saindon
Greffier

Le e jour de 2020

ESPACE VÉGO INC.

Par: _____
Julie Laberge
Présidente

Ce bail a été approuvé par le conseil municipal de la Ville de Montréal le_____e jour de _____ (CM)

Paraphes	
Locateur	Locataire

ANNEXE «A»
CAHIER DES CHARGES

ANNEXE «B»
PROPOSITION PRÉPARÉE PAR LE LOCATAIRE

Paraphes	
Locateur	Locataire

ANNEXE « C »
BIENS ET ÉQUIPEMENTS DANS LES LIEUX LOUÉS

Paraphes	
Locateur	Locataire

ANNEXE D
RESPONSABILITÉS DU LOCATAIRE

A. Fournir le personnel selon les demandes et ajuster les équipes selon périodes d'achalandages;

B. Procéder au nettoyage quotidien et à l'entretien général des lieux selon les normes ministérielle MAPAQ et remettre le rapport d'évaluation au client ;

C. Procéder au nettoyage, de façon quotidienne, des dessus des tables et des chaises et de l'extérieur des poubelles

D. Le Locataire a la responsabilité d'effectuer le nettoyage et ramassage ponctuels de dégâts dans les aires publiques, plancher compris, durant les heures d'ouverture des deux institutions. Cela inclus le ramassage des ordures et son transport vers les bacs de collecte.

E. Procéder au nettoyage, de façon régulière, des plafonds, des murs, des systèmes d'éclairage et collecteurs de graisse, filtres et de hottes de ventilation, Procéder au nettoyage, de façon régulière, collecteurs de graisse et des filtres chicanes ;

F. Le Locataire doit prendre les méthodes appropriées pour nettoyer partout, même aux endroits difficiles d'accès. Deux fois par année, le Locataire devra organiser une journée de corvée générale où les éléments suivant seront nettoyés à fond : planchers, murs, plafonds, étagères et tout endroit normalement difficile d'accès comme l'arrière des tables de travail et le dessus des réfrigérateurs. Ces dates devront être communiquées au Locateur.

G. Respecter le code vestimentaire et le code de vie au travail du client par l'ensemble des employés de l'entreprise ;

H. Fournir au client une mise à jour annuel des équipements fournis et une liste de fournisseurs autorisée ;

I. Acheter, remplacer ou réparer l'équipement prévu à l'Annexe « D » qui deviendrait défectueux ou non fonctionnel pour cause d'une mauvaise utilisation du Locataire;

J. Entreposer les déchets et les sacs aux endroits déterminés par le client, et à procéder à leur enlèvement de façon régulière. Les mêmes services devant être fournis au niveau du recyclage et du compostage.

K. Dans tous ses travaux d'entretien ménager, le Locataire devra utiliser des produits sans danger pour l'environnement.

L. Le Locataire a la responsabilité d'effectuer le nettoyage et ramassage ponctuels de dégâts dans les aires publiques, plancher compris, durant les heures d'ouverture des deux institutions. Cela inclus le ramassage des ordures et son transport vers les bacs de collecte.

M. Payer les accès au service téléphonique et l'accès à Internet au Fournisseur.

N. Remettre toutes les copies d'inspection MAPAQ ;

O. Remettre un calendrier de suivis des tâches ménagères quotidiennes et en assurer le suivi ;

P. Remettre les copies des preuves d'assurances annuellement (mutuelle incluses) ;

Q. Détenir tous les permis obligatoires MAPAQ / SIMDUT

R. Afficher en tout temps un registre des accidents de travail (mutuelle de prévention) ;

Paraphes	
Locateur	Locataire

S. Former adéquatement tout le personnel selon les normes et conditions de travail en vigueurs.

Paraphes	
Locateur	Locataire

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1205323001

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction - Transactions immobilières , Division locations
Objet :	Approuver le bail par lequel la Ville loue à Espace Végo inc. pour une période de 5 ans, à compter du 1er mars 2020, deux espaces situés au Biodôme de Montréal et au Planétarium Rio Tinto Alcan, d'une superficie totale de 446,5 m², à des fins d'exploitation de services de restauration, pour des recettes estimées de 723 537,89 $ - Accepter un dépôt de sécurité de 5 000 $, qui devra être remboursé à la fin du bail

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

Les recettes payées seront comptabilisées au budget de fonctionnement du service de l'Espace pour la vie.

FICHIERS JOINTS

GDD 1205323001 Bail Espace Végo 2020 - 2025.xls

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Julie GODBOUT
Préposée au budget
Tél : (514) 872-0721

ENDOSSÉ PAR

Le : 2020-02-13

Laura VALCOURT
Conseillère budgétaire
Tél : 514 872-0984
Division : Service des finances, Direction Du Conseil Et Du Soutien Financier

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 20.20

2020/02/24
13:00

(2)

Dossier # : 1193815006

Unité administrative responsable :	Service de l'Espace pour la vie , Jardin Botanique , Division de l'animation et des programmes publics
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de gré à gré à Landscape Architecture Corp. of China Shanghai Branch pour la fourniture de lanternes traditionnelles chinoises, au prix de sa proposition, soit pour une somme maximale approximative de 107 000 $ taxes incluses, selon le taux de change en cours

Il est recommandé :

- d'accorder un contrat de gré à gré à Landscape Architecture CORP. of China Shanghai Branch pour la fourniture de lanternes chinoises, aux prix de sa proposition, soit pour une somme maximale de 107 000 $, taxes incluses, selon le taux de change en cours;

- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 100 % par la Ville centre.

Signé par Peggy BACHMAN **Le** 2020-01-29 17:00

Signataire : Peggy BACHMAN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1193815006**
Unité administrative responsable :	Service de l'Espace pour la vie , Jardin Botanique , Division de l'animation et des programmes publics
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de gré à gré à Landscape Architecture Corp. of China Shanghai Branch pour la fourniture de lanternes traditionnelles chinoises, au prix de sa proposition, soit pour une somme maximale approximative de 107 000 $ taxes incluses, selon le taux de change en cours

CONTENU

CONTEXTE

Depuis 27 ans, le Jardin de Chine organise, sur 8 semaines, en septembre-octobre, l'événement *La Magie des lanternes* , intégré depuis 2012 à l'événement *Jardins de lumière* , qui met en lumière les trois jardins culturels du Jardin botanique. Durant l'événement, plus de 250 000 personnes visitent le Jardin botanique de Montréal. Il s'agit d'une véritable tradition.
À travers les lanternes de l'édition 2020 et de la programmation qui les entoure, le Jardin de Chine invite le visiteur à la rencontre du mystérieux Pangu, protagoniste du mythe de la création du monde chinois. Avant que le monde ne soit monde, la légende raconte que l'univers ressemblait à un grand œuf, où se mêlaient le Ciel et la Terre. À l'intérieur, tout était chaos et obscurité. Pangu y dormait profondément, sommeil paisible qui dura 18 000 années. À son réveil, étouffant dans son œuf, il s'en extirpa en ouvrant ses énormes mains et en brisant la paroi d'un coup rappelant le tonnerre.

Tous les éléments de l'œuf, figés depuis 18 000 ans, se répandirent dans tous les sens. Pangu travailla pendant 18 000 autres années à les remettre en place. Il commença par séparer le Ciel et la Terre, tenant le Ciel au bout de ses bras. À la fin, épuisé par ces travaux, Pangu mourût. À sa mort, son corps se transforma : sa chair devint le sol fertile, son sang les fleuves, sa sueur la pluie, ses os les minéraux précieux, sa chevelure les arbres et les plantes, ses yeux le Soleil et la Lune, son souffle le vent, sa voix le tonnerre … et les poux et puces de son corps, les êtres humains.

Les quatre membres de Pangu devinrent les quatre points cardinaux, où règnent les quatre grands animaux mythiques chinois : le dragon, le phénix, la tortue-serpent et le tigre blanc. Dans certaines versions de la légende, les quatre animaux aidèrent Pangu dans sa colossale tâche de création de l'univers.

Le présent dossier concerne la fabrication des lanternes de l'édition 2020.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM17 0279 - 27 mars 2017 : Accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à la Landscape Architecture CORP of China Shanghai Branch pour la fourniture de lanternes

chinoises, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 115 100 $, taxes incluses (si applicable), conformément à l'offre de service de cette firme en date du 13 février 2017 (#1177227001)
CM16 0336 - 21 mars 2016 : Accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à la Landscape Architecture CORP. of China, Shanghai Branch pour la fourniture de lanternes chinoises, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 110 000 $, taxes incluses. (# 1167227001)

DESCRIPTION

La quelque centaine de nouvelles lanternes thématiques de l'édition 2020 sont complétées par des lanternes récupérées des éditions précédentes, qui décorent principalement les sentiers périphériques. Au total, c'est environ 800 lanternes qui sont installées dans le Jardin de Chine. Elles sont accompagnées de panneaux d'interprétation permettant une présentation des principaux éléments et d'éléments d'exposition à l'intérieur des pavillons. Une équipe d'animateurs spécialisés en culture chinoise assure la permanence dans les pavillons et sur le site extérieur (visite guidée, jeux pour les familles, etc.)
Le cahier de commande des lanternes (dessins techniques) peut être consulté en pièce jointe.

JUSTIFICATION

L'article 573.3 (4) de la *Loi sur les cités et villes* permet à une municipalité de conclure de gré à gré un contrat dont l'objet est la fourniture de biens meubles ou de services reliés au domaine artistique et culturel. Le travail effectué par les artisans chinois, qui maîtrisent une technique et un savoir-faire uniques permettant de produire des lanternes dont l'authenticité s'intègre harmonieusement au Jardin de Chine du Jardin botanique de Montréal, relève du domaine artistique.
Ceci dit, Espace pour la vie a souhaité sonder le marché et a procédé à un appel de propositions.

Ainsi, le 23 octobre 2019, Espace pour la vie a lancé un appel de propositions pour la fabrication des lanternes de l'édition 2020 et des plans et devis ont été envoyés aux deux firmes en mesure de faire le travail : Landscape Architecture Corp. of China, Shanghai branch et UMAKE (Montréal).

La proposition de Landscape Architecture Corp. of China Shanghai branch s'élevait à 652 300 RMB (125 442,31 $).

La proposition de UMAKE s'élevait à 246 753$.

Après négociation avec Landscape Architecture Corp. of China, Shanghai branch, nous avons révisé à la baisse le nombre de certaines pièces et opté pour l'installation des lumières DELs dans quelques lanternes seulement. Le prix résultant de ces négociations est de 553 023.33 RMB, soit approximativement 107 000$, selon le taux de change en vigueur actuellement..

ÉCARTS :

L'estimation budgétaire de ce projet (100 000$) est basée sur nos 27 années d'expérience.

Entre les deux propositions reçues, il y a un écart de près de 50%. En étudiant les propositions ventilées, on remarque que l'écart se situe essentiellement au niveau des frais de peinture.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

L'autorisation de dépense est fixée à 553 023.33 RMB au total. Selon le taux de change en date du 6 décembre 2019 (1$ = 5.31 RMB), nous prévoyons un maximum de 107 000$ pour ce projet.
À noter : les deux virements de crédits prévus devront être effectués en utilisant le taux de change en vigueur au moment de l'émission des factures.

Le budget nécessaire à ce dossier est prévu au service de l'Espace pour la vie. Conséquemment, ce dossier ne comporte aucune incidence sur la cadre financier de la Ville. Cette dépense sera assumée à 100% par la Ville centre.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Énergie : Depuis 2008, les ampoules des lanternes ont toutes été remplacées par des DEL, ce qui permet de faire des économies d'énergie considérables et une réutilisation des lumières d'année en année (durée de vie de 100 000 heures). L'utilisation des DEL contribue aussi à réduire les émissions de GES de la collectivité montréalaise
Matières résiduelles : De nombreuses pièces récupérables provenant des éditions antérieures sont réutilisées dans les éditions successives.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'événement Jardins de lumière est l'activité d'Espace pour la vie qui attire la plus grande fréquentation en seulement huit semaines (plus de 250 000 visiteurs).
Sur le plan social, il rassemble les familles montréalaises et leur permet de découvrir la culture chinoise.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Un plan de communication sera développé au cours de l'été pour la promotion de l'événement Jardins de lumière.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi du contrat Février 2020
Arrivée des conteneurs de lanternes à Montréal Mai 2020
Installation des DELs dans les modules Mai et juin 2020
Montage de l'événement Juillet et août 2020
Inauguration officielle de l'événement 4 septembre 2020
Fin de l'événement 1er novembre 2020

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs en vigueur à la Ville de Montréal.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Tene-Sa TOURE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Émilie CADIEUX
Agent(e) culturel(le)

Tél : 514 872-9678
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2020-01-09

Anne CHARPENTIER
Directrice du Jardin botanique

Tél : 514-872-1452
Télécop. : 514 872-1455

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Charles-Mathieu BRUNELLE
Directeur
Tél : 514 872-1450
Approuvé le : 2020-01-29

2020年梦湖园灯彩展览服务协议

合同双方：A方—加拿大蒙特利尔植物园梦湖园

B方—上海中外园林建设有限公司

1、合同内容：详见A方设计图

2、合同价款：**553 023.33 RMB**

3、付款时间及币种折算：

A方第一次付款时间是合同签订后，B方开具发票。A方收到发票后30天内按发票中的数额和币种向B方付款，付款数额为合同价款的50%，即**276 511.66 RMB**。

A方第二次付款时间是灯展开幕后，B方开具发票。其余与第一次付款相同。

B方在发票中以开具发票当日的中国银行现汇买入价为准，将人民币折成加元，并同时附上中国银行公布的当日牌价和汇款途径。

4、A方付款单位：VILLE DE MONTREAL

5、交货时间：本合同灯彩将分一次发运，发运时间2020年3月底前（到达蒙特利尔时间：2020年5月1日）。

6、A方负责委托代理公司发运。运输费用由A方直接向A方委托的代理公司支付。

7、未尽事宜双方通过沟通，协商处理。

A方签署：

Anne Charpentier, 园长

蒙特利尔植物园

日期：16.12.19

B方签章：

日期：2019.12.17

Offre de service - Magie des lanternes 2020 - Jardin du Lac de Rêve

Partie A : Jardin du Lac de Rêve, Jardin botanique de Montréal, Espace pour la Vie, Montréal, Québec, Canada

Partie B : **Landscape Architecture CORP. of China Shanghai Branch**
上海中外园林建设有限公司

1. **Contenu du contrat :** voir les dessins techniques de la partie A et la liste de commande

2. **Le prix au contrat : 553 023.33 RMB**

3. **Calendrier de paiements et conversion des devises :**

a. La partie A s'engage à émettre le premier paiement **30 jours** après la signature du contrat, la partie B devant émettre une facture. Une fois la réception de la facture par la partie A, cette dernière a un délai de **30 jours** pour remettre le premier paiement à la partie B. Le premier paiement doit être de 50% du montant total, soit de 276 511.66 RMB.

b. La partie A s'engage à payer la partie B après l'inauguration de la Magie des lanternes, la partie B devant émettre une deuxième facture. Le montant sera égal au montant du premier paiement.

Le jour où la partie B fera émettre la facture, elle se basera sur la valeur exacte de la conversion du renminbi en dollars canadiens, selon le taux émis par la Banque de Chine. En même temps, la liste publiée des taux en cours de la Banque de Chine sera transmise à la partie A.

4. **Département ou unité de paiement** : VILLE DE MONTRÉAL

5. **Calendrier de livraison :** la livraison sera effectuée en un envoi. Les conteneurs quitteront la Chine à la au début du mois de mai 2020. La date limite pour la réception des conteneurs est le 1er mai 2020.

6. **Envoi international :** la partie A est responsable de commissionner la compagnie de transport international adéquate via son courtier en douanes. Les frais de transport sont payés directement par la partie A à la compagnie de transport international.

7. Les autres questions ou les questions futures seront réglées entre les deux parties par voie de négociation.

Négocié entre :

Anne Charpentier, directrice
Jardin botanique de Montréal

Date : 22.12.19

Ding Yi
Landscape Architecture CORP. Of China
Shanghai Branch

2019.12.17

Technical Specifications for the Manufacture of Traditional Chinese Lanterns for the 28th Magic of Lanterns Festival at the Montréal Botanical Garden's Chinese Garden

蒙特利尔植物园中国园
第二十八届灯会中国传统灯笼
制作技术标书

espace pour la vie montréal
jardin botanique

1. PRESENTATION AND BACKGROUND

1.1. MONTRÉAL BOTANICAL GARDEN: A SPACE FOR LIFE

The Montréal Botanical Garden attracts over 800,000 visitors every year, who come to admire its collection of 22,000 plant species and cultivars, 10 exhibition greenhouses, 20 conservation greenhouses, its Tree Pavilion, three cultural gardens and 20 or so themed gardens, spread over 75 hectares.

Since its founding in 1931 by Brother Marie-Victorin, the Montréal Botanical Garden's mission has been to:

- conserve, develop and showcase plant collections
- pursue plant biology research activities, and
- educate Montrealers and all visitors about botany, horticulture and cultivation, and raise their awareness of nature's incredible richness and the need to protect biodiversity and the environment

A local treasure and one of the world's most prestigious botanical gardens, the Montréal Botanical Garden offers stimulating activities year-round, including events, exhibits, educational activities and more. In 2008, it was designated a National Historic Site of Canada by Canada's Historic Sites and Monuments Board.

1.2. THE CHINESE GARDEN

An important symbol of the twinning of Montréal and Shanghai, the Botanical Garden's Chinese Garden is the largest traditional Chinese garden in Canada. Built between 1990 and 1991, it was designed by renowned landscape architect Le Weizhong, then the director of the Shanghai Institute of Landscape Design and Architecture. The site is now the Botanical Garden's most popular garden, visited by more than two-thirds of visitors to the Botanical Garden.

Centred around Dream Lake, the Chinese Garden contains over 200 perennial plant species and varieties, including 50 or so aquatic plant species, a dozen climbing plant species, 15 bamboo species, over 150 shrub species and 100 or so tree species and varieties. Dream Lake covers over half the site and is crossed by three traditional bridges.

Inspired by traditional Chinese culture, the Garden's design is unique in the way it seeks harmony with the environment. The buildings were carefully placed among the natural elements (water, plants, stones) in a quest for order and balance. Walkways and stone paths connect the buildings in a rustic visitor circuit.

The buildings are a testament to an age-old art of building—unique to the Far East—that has withstood the test of time. While at first glance, the structures seem linked by the use of the same building technique, each has a specific purpose, expressing a unique cultural and spatial metaphor. The seven classic buildings inspired by the Ming period (1368–1644) in the Garden have all the fine details of traditional Chinese architecture, imbued with a quiet grace and elegance.

1.1.1. Magic of Lanterns | Gardens of Light

The Chinese Garden's most popular event is without a doubt the Magic of Lanterns, which will be celebrating its 28 years in 2020. Each fall as they explore the Chinese Garden's paths, tens of thousands of visitors discover various aspects of Chinese culture and admire hundreds of traditional Chinese lanterns placed in Dream Lake and throughout the Garden. Part of the Gardens of Light event for seven years now, the Chinese Garden's lantern festival attracted nearly 270,000 visitors in 2019.

1.1.1. 灯会/园林灯光秀

中国园举办的活动中，灯会毫无疑义勘称典范。2020 年，将迎来第二十七届灯会。每逢秋天，成千上万的游客流连于中国园的花间小径，观赏近千盏安放于梦湖和园林四处的中国传统灯笼，从而发现中华文化的多姿多彩。七年来，中国园灯会被纳入植物园园林灯光秀活动中。2019 年，灯会吸引了 27 万游客。



2017 edition


2018 and 2019 edition

2. OBJECTIVE OF THE CONTEST

The Chinese Garden is launching a contest by invitation to retain the services of a supplier who will manufacture the traditional Chinese lanterns needed for the 2020 edition of its Magic of Lanterns festival. The lanterns, which are for seasonal use, must be made entirely by the supplier (structure and welding, nylon coverings, painting on the fabric, and accessories, if required).

What's new: In 2020, we are asking for two prices (see page 34).
First, we are asking for a quotation concerning JUST THE FABRICATION of the lanterns.
Second, we are asking for a quotation that includes the fabrication of the lanterns AND the installation of the LED lighting inside the modules (installation to be supervised by our artistic director).

2. 邀请招标内容

中国园发起本次邀请招标，旨在接受一家能为 2020 年灯会（文化成分浓厚）制作中国传统灯笼的承包商的服务。这些季节性使用的灯笼，应完全由厂家制作（框架结构及焊接，用尼龙蒙盖，在面料上绘画，必要时添加附件）。

新要求：请注意，2020 年，我们要求两个价格（请参阅 34 页）。
首先，我们要求提供有关灯笼制造的报价。
其次，我们要求报价，包括灯笼的制造以模块内部 LED 灯任务的制造商（将由我们的设计师监督安装）。

Concerning the installation of the LEDs, please note:

1) We supply all the LEDs to be installed inside the modules and we pay the cost of transporting the lights to the supplier's workshop.
2) We have been working for ten years with **Heico Lighting LEDs** (Virgolite LS4, LS3 and LS6).
3) These LEDs are attached to the lanterns metal structures using ty-raps or plastic tabs inserted in the modules.
4) We have estimated a number of approximatively **3250 LED lights** that will have to be installed into the lanterns in 2020.



3 types of LEDs used in the lanterns (left to right: LS3, LS6 et LS4 – 2 models shown)

The Garden will organize and pay to have the pieces shipped, design installation mechanisms (the supports) and waterproof and fireproof the lanterns.

注意: 由中国园负责零件的运输，安装机械的设计（支撑件)及零件的防水防火处理。

3. PROJECT DESCRIPTION

As part of its fall program, the Montréal Botanical Garden's Chinese Garden will be holding its 28th Magic of Lanterns festival. During this key event for the four scientific institutions that make up Montréal Space for Life, hundreds of thematic lanterns will be set up in a visitor circuit that promises awe and wonder and the discovery of lesser-known facets of Chinese culture.

3.1 “Evolution”: The theme of Montreal Space for Life for 2020

In 2020, Space for Life will explore the fabulous history of the living world and humankind’s huge evolutionary responsibility. What do we want for future generations? What fascinating tale do we want to imagine and share?

Since the beginning of time, people have wondered how the universe and everything in it came to be. Different cultures around the world have their own, unique legends about the creation of our planet, and China is certainly no exception! China’s traditional and ancient mythology is a tapestry of unusual creatures and a menagerie that illustrates the origins of the Chinese people, as well as nature and all the beings in it. The 28th annual Magic of Lanterns event will journey back in time to trace the origins of Chinese creation myths, focusing in particular on *Pangu*, a creator god featured in many myths and legends of ancient China.

3.1.1 The legend of *Pangu*, the giant who created the world

Through the 2020 Lanterns exhibit, visitors are invited to meet the mysterious *Pangu*, central figure in Chinese creation mythology. Before the world existed, legend has it that the universe was like an enormous egg, in which the Sky and the Earth were intermingled. Inside this egg, where chaos and darkness reigned, *Pangu* lay in a deep, peaceful sleep for 18,000 years. When he awoke, feeling suffocated after having outgrown the egg, *Pangu* broke free by stretching open his giant hands and shattering the shell in one thunderous crack. The egg’s contents, confined for 18,000 years, spread in every direction. *Pangu* then worked for another 18,000 years to restore order to the chaos he had unleashed. He started by separating the Sky and the Earth, holding up the Sky with raised arms. At the end, weary from all this work, *Pangu* died. After his death, his body began to transform: His flesh morphed into fertile soil and his blood into flowing rivers; his sweat fell as rain; his bones turned to precious gems; his hair became the trees and plants; one eye became the Sun and the other the Moon; his breath turned into wind and his voice thunder… and all the lice and fleas on his body became human beings.

Finally, *Pangu’s* arms and legs became the four cardinal points, represented by the main animals of Chinese mythology: the dragon, the phoenix, the tortoise-serpent, and the white tiger. In certain versions of the legend, the four animals help *Pangu* accomplish his colossal task of creating the universe.



Different drawings of Pangu found on the internet

3.1 2020 年植物园的主题：进化

2020 年，植物园关注的主题是关于生命的神话故事以及人类面对进化所肩负的重大责任。我们想给后代留下什么？我们希望想象和讲述一个什么样的传奇故事？

一直以来，人类都在探寻宇宙和万物的起源。在地球的每个角落，各民族都流传着他们自己的关于起源的故事。中国当然也不例外！在中国古代传统的神话传说中，充满了罕见的人物，还有系列的动物寓言，阐明了中国人以及大自然和周围其他生命的起源。追溯到中国最原始的神话，我们选中盘古这个人物作为第二十七届灯会的主题。在众多中国远古神话故事中，是他开天辟地，如同创世纪之神。

3.1.1 盘古的神话，创造宇宙的巨人

通过 2020 年灯会，我们邀请游客们来见一见中国创世纪神话中的神秘主角盘古。传说在宇宙形成之前，天地混为一体，象一个巨大的鸡蛋，里面混沌漆黑。盘古沉睡其中，睡了一万八千年。当他醒来的时候，因鸡蛋束缚令人窒息，于是张开一双巨手，破壳而出，声震如雷。鸡蛋里的东西，凝结了一万八千年之后，四处散落。盘古不停地收拾，又是一万八千年。他首先将天地分开，双臂擎天，直到最后精疲力竭而亡。盘古死的时候，他的身体随之化为大地万物。他的肌肉化为肥沃的土壤，他的血液化为江河，他的汗水化为雨露，他的骨头化为宝石，他的头发化为花木，他的眼睛化为太阳和月亮，他的气息化为清风，他的声音化为雷鸣…他身上的跳蚤和虱子则变成了人类。

盘古的四肢最后变成大地的四极，由龙、凤凰、龟蛇和白虎四大神兽守护。也有其他版本的神话说，这四大神兽曾协助盘古完成创世纪的伟大使命。

3.2 Overall experience

During the festival, this set of thematic lanterns will be completed by lanterns recovered from previous editions, which will mainly be used to decorate the peripheral paths. In all, a few hundred lanterns will be on display in the Chinese Garden. They will be accompanied by interpretation panels explaining the main elements and a few temporary exhibition pieces inside the pavilions. A team of educators specialized in Chinese culture will ensure continuity in the pavilions and the outdoor site (guided tours, family games and more).

In addition to the Chinese Garden, the Gardens of Light event also invites visitors to explore the First Nations Garden (lighting of the sacred tree and depiction of the life cycle and the seasons) and the Japanese Garden (revelation of fall colours through the use of lighting).

The Magic of Lanterns' target audience is families and tourists.

3.3 Generalities and expectations

The Magic of Lanterns festival's artistic designer has produced technical drawings of the different pieces we need (see plans in the Appendix). The chosen supplier must follow the directions given.

The supplier will be chosen based on the cost and certain compliance elements.

3.4 Steps of the project 项目的几个阶段

The project will be carried out as follows:
承包商将被授予的委托按以下几个阶段进行：

Step 1: Sending of the contest documents – **OCTOBER 23, 2019**
阶段 1: 向投标人发出邀标相关文件 -- 2019 年 10 月 23 日

Step 2: Proposal submittal period **– OCTOBER 23 – NOVEMBER 15, 2019 (11:59 p.m.)**
阶段 2 : 投标准备其 -- 2019 年 10 月 23 日- 2019 年 11 月 15 日(晚上 11:59 点)

Step 3: Receipt and opening of the proposals– **NOVEMBER 15, 2019**
阶段 3: 开始接收投标 -- 2019 年 11 月 15 日

Step 4: Analysis of the prerequisites and selection of a compliant supplier – **NOVEMBER 18-21, 2019**
阶段 4：分析资质并选择合格的投标人 -- 2019 年 11 月 18-20 日

Step 5: Awarding of the manufacturing contract – **NOVEMBER 22, 2019**
阶段 5: 授予制作合同 -- 2019 年 11 月 22 日

Step 6: Production of the deliverables in the supplier's workshop – **from DECEMBER 2019 – MARCH 2020**

- Progress monitoring via photos or visits (depending on workshop location)
- Approval of the centrepiece (*Pangu*): January 22, 2020
- Approval of the other pieces: February 24, 2020

阶段 6： 工厂制作 -- 2019 年 12 月至 2020 年 3 月

- 通过寄照片或现场视察（视工厂地点而定）跟踪生产
- 中心零件（盘古）的验证： 2020 年 1 月 22 日
- 其他零件的验证： 2020 年 2 月 24 日

Step 7: Installation of LED lighting inside the lanterns – **MARCH 2020**
阶段 7： 在灯笼里面安装 LED 灯--2020 年三月

Step 8: Delivery of the lanterns to the Botanical Garden – **Deadline: MAY 1ST 2020**
阶段 8：交付植物园 -- 最迟 2020 年 5 月 1 日

4. DESCRIPTION OF THE WORK

4.1. General

The supplier chosen will have experience in creating decorative elements and **in welding as part of the manufacture and assembly** of such elements.

The supplier must necessarily use the services of a consultant with expertise in Chinese culture to ensure that no mistakes are made in the desired aesthetics, which must be in keeping with Chinese cultural and historical references.

The mandate involves working with the Botanical Garden's Chinese Garden team. In 2020, we want to **have the manufacturer install our LED lights**—a task that entails close cooperation with the Botanical Garden's artistic director, who will be onsite to monitor the work. During installation of the LEDs, the artistic director will be available on a daily basis to supervise this step and explain the desired lighting intensity.

Note that as the structures are completed, minor design adjustments may be required.

总的委托

被选定的承包商应具备装潢制作的经验，并且焊接在其制作和安装过程中必不可少。

任何情况下，承包商应能找到一个懂中国文化的人咨询，从而避免出现任何审美性错误，而这一点，应遵循中国文化和历史的有关记载。

本委托包含与植物园中国园工作人员的合作。因为，2020 年灯会，我们希望委托制造商负责安装我们的 LED 灯，这需要与植物园的设计师密切合作，她将去现场监督指导灯光的安装。在 LED 灯光安装期间，设计师将每天有空，以确保对本阶段的监督指导，并解释要求达到的灯光效果。

实际上，对设计做些小的调整是可以商讨的。

Throughout the project, the supplier must:

a. demonstrate flexibility and creativity in meeting the Chinese Garden's objectives
b. provide periodical validation of the feasibility of producing the proposed elements within the established budget
c. plan the parts and their manufacture to ensure that they are delivered at the **latest** on **Friday MAY 1ST, 2020**
d. send a short written progress report every three weeks
e. present all manufactured elements for discussion and have them preapproved by the Chinese Garden's team (throughout the project, the supplier must obtain the approval needed to continue the work (e.g. choice of colours, materials for the structure, rendering of the painted-on details, etc.). The project manager will diligently approve the manufactured elements. A timeframe of 48 hours is usually sufficient)
f. comply with the safety standards in effect
g. provide site and equipment reports
h. attend work meetings at its workshop or at the Garden (depending on workshop location). If the selected supplier is in China, communication will occur via email, or Skype calls

4.2. Elements excluded from the project (本委托合同以外的项目)

a. **Shipping costs /** 国内国际运输费用
The Garden will pay to ship the pieces via truck, ship and/or rail. The Garden will select the shipping company and pay any brokerage or custom fees.

b. **The artistic director's travel costs** when supervising the installation of LEDs inside the modules **/** 监督 LED 灯光安装期间设计师的出差费用

c. **The LED lighting and transformers** / LED 灯及配套变压器
The Montréal Botanical Garden will provide the necessary LEDs and transformers to the manufacturer. Only our LEDs can be installed in the lanterns. In 2020, the lanterns will be delivered complete and closed. 蒙特利尔植物园将把自己的 LED 灯及配套变压器运送至制造商。灯笼里应安装由我们提供的 LED 灯。2020 年交货时，灯笼应是完整且封闭好的。

d. **Preparation of the metal supports to hold the elements upright** (in the water or on land). Some of these items are marked as "out-of-scope" on the plans.
用于在水中或地上支撑零件站立的金属支撑件的准备。有些这样的零件在图纸上已标注"非合同内零件"。

a. The pump in Pangu's left hand is also excluded from the mandate. 盘古左手的泵也不在本委托合同中。

e. **Waterproofing and fireproofing the lanterns /** 灯笼的防水防火处理

5. TECHNICAL CONSIDERATIONS / 技术考虑

5.1 TYPICAL traditional Chinese lantern

Standard traditional Chinese lanterns consist of a skeleton of metal wires or rods welded to form a shape (an animal, flower, person, boat, etc.).

This structure is covered in glued fabric, which is painted with details.

Step 1 – Create the lantern's skeleton using metal wires (e.g. photos of simple structures and a more complex structure).

5.1 一个标准的中国传统灯笼

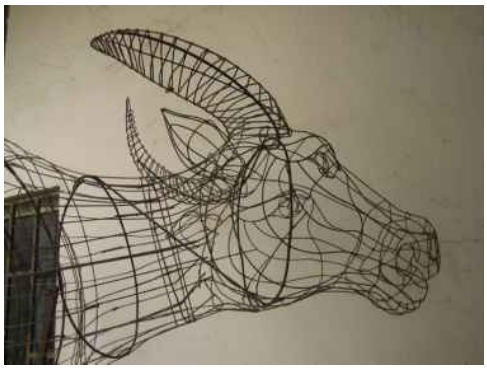
标准的中国传统灯笼，首先有一个用金属丝焊接而成的骨架或结构，并做成一个形状（如动物，花，人物或小船等）。

然后在骨架上通过粘贴蒙一层面料，面料上绘画细节。

步骤 1 -用金属丝做骨架（例子： 简单和复杂的结构照片）

*Simple structures /*简单结构 :





*Complex structure /*复杂结构：



Step 2 – (new): The LEDs are installed (fastened to the metal frame) – step supervised by the project's artistic director.
阶段 2-（新要求）：LED 灯光已安装（固定在金属框架上）-本阶段由设计师监督。









Step 3 – Cover the lantern in nylon fabric by gluing it to the metal wires.
步骤 3- 在金属丝上粘贴，蒙上尼龙面料。



Step 4 – Paint details onto the fabric.
步骤 4- 在灯笼上画上细节



Step 5 – The lanterns are shipped to the Chinese Garden (logistics overseen by the Montréal Botanical Garden). The Garden's technical teams will trim off the extra fabric.
步骤 4 - 然后，灯笼运往中国园。 在中国园剪掉多 余的面料。

Final result /完成的灯笼 :



Examples of traditional Chinese lanterns displayed in previous editions:
往年展出的中国传统灯笼









Note: The lanterns are seen from all angles.
注意：灯笼可供 360 度观看，从任何角度看去都漂亮。

5.2 The fabric used

The supplier must use **nylon** to cover the lanterns. This must be in colours as closely matched to those in the plans as possible.

The nylon must be glued directly to the metal wires. The supplier must coat all the wires with glue and then adhere the fabric to the structure.

5.2 使用的面料

蒙灯笼用的面料是尼龙。承包商应找到颜色尽可能接近图纸上颜色要求的面料。
尼龙直接粘贴在金属丝上。所有金属丝涂上胶，然后将面料粘在骨架上。

Metal wires being coated with glue / 首先在金属丝上涂胶：



Fabric glued to the metal structure, which has been coated with glue /
将面料粘在涂满胶的金属丝上：



IMPORTANT: To make it easier for the Garden to install the LED lights, the supplier must leave **about 10 cm of surplus fabric sticking out from each lantern**. In other words, all the pieces must have an extra strip of nylon to allow the Garden's technical teams to make some adjustments inside the lantern if needed.

> Note: 2D elements (e.g. flower petals or the fins of small fish) do not need an extra strip of fabric.

注意：我们要求制造商给每个灯笼多留大约 10 厘米宽的布边。更确切地说，所有零件应带有一段多余的尼龙布边，这样方便植物园的技术人员在需要修改里面已经装好的 LED 灯时揭开灯笼的布边。

Example of a structure with surplus fabric /留有多余面料的灯笼样品：



Final result /完成后的灯笼：



Example of 2D lantern components that do not require surplus fabric (lotus flower petals and fish fin):

不需要多留面料的 **2** 维平面灯笼局部（荷花的花瓣和鱼鳍）样品：







5.3 Metal used

The metal wires used to create the pieces must be **GALVANIZED STEEL**, **EXCEPT** those used to make **the centrepiece** (*He Luo Yu*, the fish with 10 bodies) and the **Family sampan module**. For these two pieces, a standard non-galvanized black steel may be used.

Metal wires of different diameters may be used for the structures: **1/4", 3/16", 1/8", and 5/16".**

Note: The wires used for the external structure (the contour) are generally thicker than those used inside the lanterns. Usually, for structures under 5 feet high, ¼" wires are used for the external structure and 3/16" or 1/8" wires are used for the internal structure.

使用的金属

所有做灯笼用的金属丝均为镀锌钢，除了中心零件（何罗鱼 - 一首十身鱼)和 1 号小船。这两个灯笼可以使用未镀锌的标准钢丝（黑色）。

制作骨架用的金属丝直径可以是：1/4'' (6mm), 3/16''(5mm), 1/8''(3mm), 和 **5/16''(8mm)**

注意： 制作外部结构（轮廓）用的金属丝通常比里面的金属丝粗。一般情况，所有高度 5 '(153cm) 以下的灯笼，其外部结构使用的是 1/4''(6mm)金属丝，里面则用 3/16''(5mm) 或 1/8''(3mm)金属丝。



Phoenix tail: Here, two wire diameters were used (central wire = 3/16" and secondary wires = 1/8")
凤凰尾巴：这个零件使用了两种直径的金属丝（中间金属丝直径 3/16''(5mm)，次要金属丝直径 1/8''(3mm)）

A few examples to guide the supplier:

- For the large dragon displayed in the 2017 edition (17' high), 5/16" wires were used for the external structure and ¼" wires were used for the internal structure.
- For small fish (2'), 3/16" wires can be used for the contour and 1/8" wires can be used for the internal structure.
- A small lotus flower or a person's face usually requires the use of thinner wires. Using only 3/16'' wires is preferable for these types of pieces.

承包商也可以参照如下例子：

- 2017 年的巨龙（高 17’即 519cm），外部结构使用的 5/16’’(8mm) 金属丝，内部则用的 1/4’’(6mm)金属丝。
- 24’’(60cm)的小鱼外部轮廓可以用 3/16’’(5mm)的金属丝，内部则用 1/8’’(3mm)的金属丝。
- 一朵小荷花或一个人物的面部通常会使用更细的金属丝。在这儿，希望全部用 3/16’’(5mm)的金属丝做骨架。

5.4 Tubes and supports

Most of the lanterns are fitted with tubes that allow them to interconnect or be installed on supports. The plan clearly indicated the number and location of the tubes.

We use two types of tubes at the Garden: **SQUARE** (1.5” x 1.5”) and **ROUND** (3” diameter). The two types are made of 1/8”-thick metal, NOT galvanized steel.

It is very important to use the proper sized tubes, as the new lanterns will be fitted to existing supports.

5.4:管子与支撑件

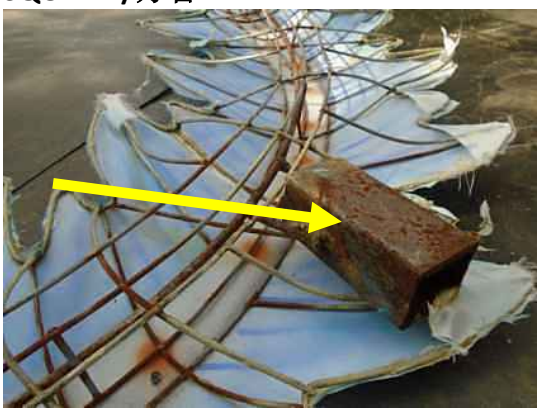
大部分灯笼都配有管子，以便相互连接固定或与支撑件相接。管子的数量和位置在图纸上有清楚的标注。

我们有两类管子：方管（38mm x 38mm)）和圆管（直径 76mm ）。这两种管子均用 1/8’’(3mm)厚的金属材料制成，非镀锌钢。

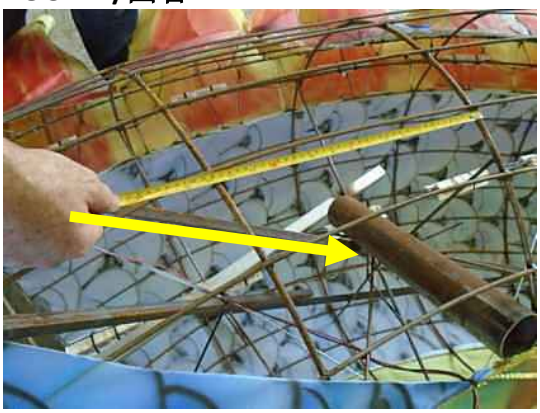
严格遵照管子的尺寸要求格外重要，因为我们使用现有的支撑件来固定你们发来的灯笼。

Examples /比如：

SQUARE /方管 :



ROUND /圆管 :



Note: Large structures generally require rods or pipes to brace or stabilize them.

- **These make the structure safer and more solid.**
- **They are not identified in the plan and are left to the supplier's discretion.**
- **The central piece (Pangu) will almost certainly require such stabilization.**

大部分大灯笼需要金属杆或金属管做风撑加固或确保稳定

- 这些金属杆使得灯笼更安全更牢固。
- 它们在图上没有标注，由厂家根据情况决定。
- 中心零件（盘古）肯定需要这样的加固。

Example / 比如 :





5.5 Glue used

The glue used to attach the fabric to the wires must be EASY TO REMOVE when heat is applied, without tearing the fabric.

During the LED light installation step, we will be partially ungluing the nylon to install lights inside the lanterns.

5.5 使用的胶水

在金属丝上粘贴面料使用的胶水应在加热时容易揭下而不撕破面料。

安装 LED 灯阶段，我们会揭开部分尼龙布以便在灯笼里面装灯。



Glue used in 2015 / 2015 年用的胶水



If needed, the fabric is gently unglued by applying heat.
如果需要，加热下揭开面料。

5.6 Details painted by hand

Certain facial features and texture and relief details must be added by hand and require the talents of an artist. Details may be applied by airbrush or paint brush.

Note: Patterns painted on the fabric must follow or correspond to the lantern's frame, especially facial features or fish scales, which must match up when two lantern pieces are joined.

The supplier must refer to the inspirational photos included with the plans to create certain elements, especially raised elements. There is therefore an "artistic" component to the project that is the supplier's responsibility. Approvals will be required (see section 4.1 of this document).

Further details (2020 exhibit): The centrepiece (Pangu) needs a detailed paint job. Pangu's face must look Chinese (large flat face, almond-shaped eyes, broad nose, etc.) and be finely textured (wood shavings and plant ribbing). Keep in mind that the character transforms into natural elements (flowers, plants, rocks, water, etc.). That is the finish we are looking for. We will be monitoring this centrepiece very closely.

5.6 手工绘画细节

有些质感，线条或立体感细节应手工绘制，需要一位画家参与。这些细节的绘制可以用画笔或喷笔。

注意： 面料上画的图案应连续或与灯笼骨架对应，特别是面部条纹或鱼鳞，当两块灯笼组装时应保持连续性。

承包商制作某些零件时应仿照图纸上的参考照片，特别是那些要有立体感的零件。因此，承包商的责任里有一部分艺术工作，必须对此进行验证（见本标书 4.1 节）。

精细（2020 年灯会）： 中心零件盘古必须精细地绘画。盘古的脸应该是中国人的脸型（大而平的脸庞，杏眼，宽鼻头等等），要有细腻的质感（如木屑和植物的脉络状）。要知道，这个人物会化为自然界的元素如花、植物、岩礁和水等等。我们要求完美，会密切跟踪这个中心零件的制作。

Examples of painted details /细节绘画样本：



Carp scales on a dragon's body /龙身上的鳞片



A beautifully rendered qulin /绘画出色的麒麟

Paint must be waterproof and resist the weather for at least five months, as the lanterns will be exposed to the elements for this time.
使用的颜料在任何情况下都应防水，并能抵御 5 个月的变幻无常的天气（户外展览）。

5.7 A typical person

Lanterns of people are between **4 and 6½** feet tall. They are divided into two parts—head and body—to facilitate the installation of the lights.

The supplier must take special care with the faces. They must look realistic and proportions respected. We want refined featured.

In the following examples, note the detail in the eyes, the brow bone, the eyebrows, fine nose, chin and drawn-on lips.

5.7 一个标准人物

人物尺寸介于 4’(122cm) 到 6 ½’’(198cm)之间，分两部分制作，即头和身体，以便在里面装灯。
厂家应特别小心面部。面部应该写实，并按比例制作。我们希望面部做工细腻。

在下面的例子里，请注意：他们的眼睛做得很精巧，面部可见眉弓，眉毛，细致的鼻子，下巴，描画的嘴唇。

Examples /例子：



The bodies are in two parts /分解为两部分



Man 男人



Woman 女人



Couple /情侣

5.8 Parts compatibility

A module's various parts must be compatible. For example, a fisherman that needs to be installed in a boat must be fitted with a metal pipe that is compatible with the pipe in the boat. The supplier must test the compatibility of the parts prior to final delivery.

5.8 零件的兼容性

一个造型的所有零件应彼此兼容。比如，给船上渔夫装的金属管应与船上装的金属管相匹配。



Compatible parts is crucial to assembly /组装时零件的兼容性尤显重要

5.9 Numbering the part

Each part must be numbered, as shown in the plan, to facilitate assembly by our technical teams.

5.9 零件的编号

所有零件的编号应依据图纸上的编号（便于我们的工人组装）。

6. DESIGN CRITERIA AND QUALITY OF THE MATERIALS

6.1. The lantern lay-out is designed so that all our visitors (including children, people with reduced mobility and seniors) may fully enjoy the show. Every element must therefore be solid and safe (no detachable parts).

6.2. The pieces must survive at least **FIVE (5)** months outdoors and not incur ANY maintenance costs during that period. Note: The maps detailing the position of the lanterns clearly shows that many of the parts will be in direct contact with water.

As mentioned in section 3.3, we will select the supplier based on the **cost** of the project and on **certain compliance elements**.
如本标书 3.3 节所述，因此供应商的选择将根据报价和某些必须满足的要素。

To be selected, suppliers must:
为了中标，厂家应证明以下几点：

1) draw up a list of **past projects**, including at least 5 decorative-element projects (film sets, major events, etc.) with a budget of over $50,000 each
列一份已完成项目清单，包含至少5个装饰工程，且每个项目预算在5万加元以上。

2) demonstrate the completion of at least 2 major projects (totalling over $100,000 each) that required fine **welding** work.
具备至少 2 个特别需要精细焊接的大项目（10 万加元以上）的经验。

    a. These projects must have been carried out in the last 5 years.
    这些项目应该是在过去 5 年里完成的。

7. THE VILLE DE MONTRÉAL'S ROLE AND AUTHORITY

This project will be carried out under the authority of the Chinese's Garden's cultural officer – EMILIE CADIEUX (Montréal Botanical Garden's public and educational programs division). She will act as project manager and contact person.

The contract between the chosen supplier and the Ville de Montréal (the City) will end upon final receipt of the work, to the Chinese Garden team's satisfaction.

7.1 City representatives

The Chinese Garden's cultural officer, from Montréal Botanical Garden's public and educational programs division, will head and manage the project and coordinate the Garden's in-house team. She will approve the steps of the project. The chosen supplier and the members of its team will work in close collaboration with the Garden's designated personnel.

7.2 Supplier's representatives

The supplier agrees to collaborate with the City in carrying out the project and follow all instructions and recommendations made by the Chinese Garden team. The supplier must provide the personnel and services needed to complete the project within the set timeframes.

The supplier will present all the deliverables and documents required, as well as any other documents deemed necessary, to the project manager for approval.

8. SKETCH-UP DRAWINGS

The Botanical Garden will provide all plans in SKETCH-UP PRO (2017) and may, at the supplier's request, send copies and additional details if necessary.

** **Please note that the pandas, chickens and cranes have also been sketched with Sketch-Up Pro and that we can send you the files if necessary.**

Photos of the Garden's spaces can also be sent at the start of the project.

Note: The supplier may also examine lanterns onsite at the Garden.

植物园将提供用 SKETCH-UP 软件（2017）绘制的所有灯笼图。如果承包商要求，必要时还可补充提供图纸和细节。项目开始时，也可以提供灯会场地的照片。

9. PROJECT SCHEDULE:

- Sending of the contest documents: October 23, 2019
- Proposal submittal period: October 23 – November 15 (11:59 p.m.)
- **Deadline for submission of the documents: November 15, 2019 (11:59 p.m.)**
- Analysis of the proposals: November 18-21, 2019
- Awarding of the contract: November 22nd, 2019
- Manufacturing of the pieces in the supplier's workshop: December 2019 – March 2020
- **Delivery of the lanterns to the Botanical Garden: May 1st, 2020**

- 寄出邀标相关文件：2019 年 10 月 23 日
- 投标期：2019 年 10 月 23 日至 11 月 15 日(晚上 11:59 点)
- 分析投标书：2019 年 11 月 18 日至 21 日
- 授予合同：2019 年 11 月 22 日
- 工厂制作：2019 年 12 月至 2020 年 3 月
- 交付植物园：2020 年 5 月 1 日

10. DELAY IN PRODUCTION

Should any unforeseen circumstances before or during the project cause delays or changes to the set schedule, the supplier must immediately notify the Botanical Garden's project manager.

制作前或制作过程中，如果出现未预料到的可能导致延迟或调整既定时间表的突发情况，承包商需立即通知植物园的项目负责人。

TO SUBMIT A PROPOSAL

Proposals must be submitted by email at the latest 2019 **FRIDAY NOVEMBER 15**, at **11:59 p.m.** to: **emilie.cadieux@montreal.ca**

Émilie Cadieux
Cultural Officer, Chinese Garden
Montréal Botanical Garden
4101 Sherbrooke St., East
Montréal, QC H1X 2B2
Tel.: 514-872-9678

投标

投标书通过电子邮件最迟于 **11** 月 **15** 日星期五晚上 **11:59** 点寄给：
emilie.cadieux@montreal.ca

Émilie Cadieux
Agent culturel, Jardin de Chine
Jardin botanique de Montréal
植物园中国园文化专员
地址：**4101, Sherbrooke Est**
Montréal (QC) H1X 2B2
电话：**514.872.9678**（办公室）

QUESTIONS

If you have any questions about the project or this contest, contact Émilie Cadieux **VIA EMAIL ONLY** at **emilie.cadieux@montreal.ca**

Note: In fairness, any questions and their answers will be sent to all potential suppliers.

问题

任何关于此项目或邀标的问题，请联系 Émilie Cadieux 电邮：
emilie.cadieux@montreal.ca

注意： 为了公平起见，所有问题和回复都将发给所有的投标人。

11. LIST OF DELIVERABLES:

应交付零件清单

	Itemized statement of work: 工程明细	Page (in plan) 图纸页码	Quantity 数量	Amount WITHOUT LED ($)	Amount WITH LED INSTALLED ($)
1.	**"PANGU" module – CENTREPIECE** **盘古- 中心零件**	**1-17**	**1**		
	Head (头部) : - Bearded face with horns 头上长角的大胡子脸 - Inner walls of the head 头部内壁 - Outer walls of the head (half a head of hair) 头部外壁（一半头发） - Flowered antlers (6 wooden points with 15 flowers and 5 buds each) 花冠（6 个各带 15 朵花 5 个花苞的鹿角）	**9-13**		*	*
	Body 1 1#身体	**5-8**			
	Body 2 2#身体				
	Body 3 3#身体				
	Body 4 4#身体				
	Left hand 左手	**14**	1		
	Right hand 右手	**15**	1		
2.	**Phoenix** **凤凰**	**18-25**	**1**		
	3 stems of discs (3 根装有圆片的金属杆)	19-20			
	5 feathers (3D) (5 根 3 维羽毛)	20 and 24			
	Feathers (2D) 2 维羽毛	20 and 24			
	1 body with head (1 个带头的身体)	22			
	Wings(翅膀)	22			
3.	**White tiger** **白虎**	**26-28**	**1**		
	Tiger 老虎	26-28	1		
	Rock 岩礁	26-28	1		

* No need to enter amounts for each component – only for the numbered pieces (colored boxes).
没有必要标出所有组成部件的价格，只需给有编号的总成标价（着色的格子）

Itemized statement of work: 工程明细		Page (in plan) 图纸页码	Quantity 数量	Amount WITHOUT LED ($)	Amount WITH LED INSTALLED ($)
4.	**Tortoise-serpent** **龟蛇**	**29-31**			
	Body of the serpent 蛇身	30-31	1		
	Body of the tortoise 龟身	30-31	1		
5.	**Dragon** **龙**	**33-34**	**1**		
6.	**Family of pandas** **熊猫之家**	**35**	**3**		
	Adult panda 成年熊猫		3		
	Playing baby pandas 游玩的熊猫崽		6 pieces		
	Baby panda on his back 背在背上的熊猫崽		3		
7.	**Family of chickens** **鸡子之家**	**36**	**3**		
	Rooster 公鸡		3		
	Hen and one chick 母鸡和一个鸡娃		6 pieces		
	Hen and two chicks 母鸡和两个鸡娃		9 pieces		
10.	**Red crowned cranes**	**37-38**	**20**		
	Crane #1	37	5		
	Crane #2	37	5		
	Crane #3	38	5		
	Crane #4	38	5		
8.	**Bamboos stalks** **竹子**	**39**	**2**		
	Tall bamboo 大竹子		2		
	Medium bamboo 中等竹子		2		
	Small Bamboo 小竹子		2		
	Bamboo root 竹根		2		
8.	**Thicket of different plants, with hummingbirds** **植物丛林，有蜂鸟**	**40-41**	**2**		
	TOTAL (LANTERNS – ITEMS 1-10) **总数**		**71**	$	$

TABLE OF ALL PROJECT EXPENSES
本项目所有费用表

	Descriptif 描述	**COÛT 成本**
1.	Manufacturing of traditional Chinese lanterns 中国传统灯笼的制作	
		(total obtained on page 34) （总计在第 34 页获得）
2.	Transportation of LEDs lights from the Botanical Garden to the manufacturer's workshop 植物园的 LED 灯运往制造商生产厂	
		(to be completed by the **City** according to the bidder's location) (待市政府根据承包商的地址而定)
3.	Artistic director's travel costs 设计师的出差费用	
		(to be completed by the **City** according to the bidder's location) (待市政府根据承包商的地址而定)
4.	Transportation of lanterns to the Botanical Garden 灯笼运往植物园	
		(to be completed by the **City** according to the bidder's location) (待市政府根据承包商的地址而定)
	GRAND TOTAL **总计**	
The contract will be awarded to the lowest compliant bidder, based on the total obtained (lines 1 to 4) **根据总的报价（1 至 4 行），合同授予报价最低的合格的承包商。**		

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1193815006

Unité administrative responsable :	Service de l'Espace pour la vie , Jardin Botanique , Division de l'animation et des programmes publics
Objet :	Accorder un contrat de gré à gré à Landscape Architecture Corp. of China Shanghai Branch pour la fourniture de lanternes traditionnelles chinoises, au prix de sa proposition, soit pour une somme maximale approximative de 107 000 $ taxes incluses, selon le taux de change en cours

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

1193815006 EPV.xls

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Tene-Sa TOURE
Préposée au budget
Tél : 514 868-8754

ENDOSSÉ PAR Le : 2020-01-21

Laura VALCOURT
Conseillère budgétaire
Tél : 514 872-0984
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 30.01

2020/02/24
13:00

(1)

Dossier # : 1194784007

Unité administrative responsable :	Direction générale , Bureau des relations gouvernementales et municipales
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Autoriser l'adhésion de la Ville de Montréal à la Fédération canadienne des municipalités (FCM) pour la période du 1er avril 2020 au 31 mars 2021 - Dépense de 379 123,40 $ toutes taxes incluses et autoriser un virement budgétaire de 88 000 $, en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration vers le budget de fonctionnement du Bureau des relations gouvernementales et municipales.

Il est recommandé d':

1. Autoriser l'adhésion de la Ville de Montréal à la Fédération canadienne des municipalités, pour la période du 1er avril 2020 au 31 mars 2021.
2. Autoriser un virement budgétaire de 88 000 $, en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration vers le budget de fonctionnement du Bureau des relations gouvernementales et municipales.
3. Autoriser le paiement de la cotisation 2020-2021 à la Fédération canadienne des municipalités, au montant de 379 123.40 $.
4. Imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Signé par Serge LAMONTAGNE **Le** 2020-01-27 13:17

Signataire : Serge LAMONTAGNE

_____

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1194784007**

Unité administrative responsable :	Direction générale , Bureau des relations gouvernementales et municipales
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Autoriser l'adhésion de la Ville de Montréal à la Fédération canadienne des municipalités (FCM) pour la période du 1er avril 2020 au 31 mars 2021 - Dépense de 379 123,40 $ toutes taxes incluses et autoriser un virement budgétaire de 88 000 $, en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration vers le budget de fonctionnement du Bureau des relations gouvernementales et municipales.

CONTENU

CONTEXTE

Composée de plus de 2 000 membres, la Fédération canadienne des municipalités (FCM) représente les intérêts municipaux de ses membres en regard des enjeux liés aux politiques et aux programmes de compétence fédérale. Ses membres regroupent tant les plus grandes villes du Canada que les plus petites collectivités urbaines et rurales, de même que 18 associations provinciales et territoriales de municipalités. Il est important que la Ville de Montréal soit membre de la FCM, afin de participer à cette seule tribune vouée à la défense des intérêts des municipalités auprès du gouvernement du Canada. La FCM permet aux municipalités canadiennes de se regrouper pour parler d'une seule et même voix au gouvernement fédéral.
La Ville de Montréal a trois postes désignés au conseil d'administration de la FCM qui sont occupés pour le mandat 2019-2020 par Mme Christine Gosselin, conseillère de ville du district Vieux-Rosemont de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, M. Alex Norris conseiller de ville du district de Jeanne-Mance de l'arrondissement du Plateau Mont-Royal et M. Peter McQueen conseiller de ville du district de Notre-Dame-de-Grâce de l'arrondissement Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM19 0102 - 25 février 2019 - Adhésion de la Ville de Montréal à la Fédération canadienne des municipalités (FCM) pour la période du 1er avril 2019 au 31 mars 2020 - Dépense de 299 125,14 $ toutes taxes incluses.
CM18 0251 - 19 février 2018 - Adhésion de la Ville de Montréal à la Fédération canadienne des municipalités (FCM) pour la période du 1er avril 2018 au 31 mars 2019 - Dépense de 291 077,75 $, taxes incluses.

CM17 0170 - 20 février 2017 - Adhésion de la Ville de Montréal à la Fédération canadienne des municipalités (FCM) pour la période du 1er avril 2017 au 31 mars 2018 - Dépense de 276 158,52 $.

CM16 0243 - 22 février 2016 - Adhésion de la Ville de Montréal à la Fédération canadienne des municipalités (FCM) pour la période du 1er avril 2016 au 31 mars 2017 - Dépense de 235 396,46 $.

CM15 0328 - 23 mars 2016 - Adhésion de la Ville de Montréal à la Fédération canadienne des municipalités (FCM) pour la période du 1er avril 2015 au 31 mars 2016 - Dépense de 230 767,80 $.

DESCRIPTION

La Fédération canadienne des municipalités (FCM) est un forum qui permet de créer des coalitions et de promouvoir des revendications communes (transport en commun, infrastructures, environnement, logement abordable, prévention de la criminalité, etc.). La FCM est formée d'une assemblée générale de plus de 2000 membres, d'un conseil national d'administration, d'un comité exécutif, de cinq comités régionaux, de neuf comités politiques permanents et d'un secrétariat. La Ville de Montréal est présente depuis plusieurs années au sein des principales instances de la FCM et a assumé la présidence de l'organisme de juin 2013 à juin 2014.

JUSTIFICATION

L'adhésion de la Ville de Montréal à la FCM représente un intérêt à la fois politique et financier. En étant membre de la FCM, la mairesse de Montréal est automatiquement membre du Caucus des maires des grandes villes canadiennes (BCMC). Les efforts du BCMC et de la FCM ont notamment mené, ces dernières années, au remboursement complet de la TPS aux municipalités, à l'accélération et l'augmentation des programmes d'infrastructures, au partage d'une partie de la taxe fédérale d'accise sur les carburants, au Fonds vert, aux changements réglementaires en matière de sécurité ferroviaire. Les priorités stratégiques de Montréal concordent avec l'agenda urbain des grandes villes, soit le logement social et abordable, le transport collectif et les infrastructures.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Pour 2020-2021, les frais d'adhésion pour la Ville de Montréal s'établissent à 379 123,40 $ $ toutes taxes incluses, soit un taux de base de 5 000 $ auquel s'additionnent les frais de 0,1905 $ per capita, pour une population de 1 704 694 habitants. Une partie des crédits nécessaires au paiement de cette cotisation, sont prévus au budget 2020 du Bureau des relations gouvernementales et municipales, un virement budgétaire additionnel de 88 000 $, en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration vers le budget de fonctionnement du Bureau des relations gouvernementales et municipales est requis. L'augmentation qui est apparue cette année sera pérenne, en fait depuis plusieurs années aucune augmentation n'avait eu lieu, mais régulièrement la FCM demandait des cotisations pour des fonds spéciaux, cotisations qui étaient non obligatoires.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Permet à la Ville de Montréal d'unir sa voix à celles des autres municipalités canadiennes afin de défendre leurs intérêts auprès du gouvernement fédéral.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est prévue, puisqu'il s'agit du paiement d'une cotisation annuelle récurrente.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Aucune

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Judith BOISCLAIR)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Hugo HENDERSON
Conseiller en relations gouvernementales

Tél : 514 872-4460
Télécop. : 514 872-6067

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-12-10

Jean J THERRIEN
Directeur - Bureau des relations gouvernementales et municipales

Tél : 514-872-1574
Télécop. :

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1194784007

Unité administrative responsable :	Direction générale , Bureau des relations gouvernementales et municipales
Objet :	Autoriser l'adhésion de la Ville de Montréal à la Fédération canadienne des municipalités (FCM) pour la période du 1er avril 2020 au 31 mars 2021 - Dépense de 379 123,40 $ toutes taxes incluses et autoriser un virement budgétaire de 88 000 $, en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration vers le budget de fonctionnement du Bureau des relations gouvernementales et municipales.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

GDD 1194784007 Adhésion FCM.xls

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Judith BOISCLAIR
Préposée au budget
Tél : 514 872-2598

ENDOSSÉ PAR Le : 2020-01-27

Yves COURCHESNE
Directeur de service - finances et tresorier
Tél : 514 872-6630
Division : Service des finances

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 30.02

2020/02/24
13:00

(1)

Dossier # : 1197971001

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures du réseau routier , Direction gestion du portefeuille de projets , Division grands projets portefeuille 1
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 d) favoriser les modes de transport collectif et actif ainsi que les autres modes de transport ayant pour effet de limiter l'usage de la voiture en milieu urbain en vue de réduire la pollution atmosphérique et les émissions de gaz à effet de serre
Projet :	Plan de transport
Objet :	Accepter une contribution d'un montant de 5 179 084 $ (taxes non applicables) de l'ARTM, afin d'assumer les coûts des ressources de la Ville de Montréal - Autoriser une dépense d'un montant total de 5 940 599 $ (taxes non applicables) pour les coûts des ressources de la Ville de Montréal et de l'ARTM ainsi que pour le maintien de la structure du Bureau de projet pour la période de la phase 2 de réalisation des travaux (2018-2023) dans le cadre du projet intégré SRB Pie-IX

Il est recommandé :
1. d'accepter une contribution d'un montant de 5 179 084$ (taxes non applicables) de l'ARTM, afin d'assumer les ressources de la Ville de Montréal;

2. d'autoriser une dépense d'un montant total de 5 940 599 $, soit 4 948 067 $ (taxes non applicables) pour les coûts des ressources de la Ville de Montréal et de l'ARTM, et 992 532,40 $ (nette ristourne) pour les coûts des ressources contractuelles et pour le maintien de la structure du Bureau de projet pour la période de la phase 2 de réalisation des travaux 2018-2023 dans le cadre du projet intégré SRB Pie-IX.

3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 30% par la ville centrale et 70% par l'ARTM.

Signé par Isabelle CADRIN **Le** 2020-01-31 15:18

Signataire : Isabelle CADRIN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1197971001**
Unité administrative responsable :	Service des infrastructures du réseau routier , Direction gestion du portefeuille de projets , Division grands projets portefeuille 1
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 d) favoriser les modes de transport collectif et actif ainsi que les autres modes de transport ayant pour effet de limiter l'usage de la voiture en milieu urbain en vue de réduire la pollution atmosphérique et les émissions de gaz à effet de serre
Projet :	Plan de transport
Objet :	Accepter une contribution d'un montant de 5 179 084 $ (taxes non applicables) de l'ARTM, afin d'assumer les coûts des ressources de la Ville de Montréal - Autoriser une dépense d'un montant total de 5 940 599 $ (taxes non applicables) pour les coûts des ressources de la Ville de Montréal et de l'ARTM ainsi que pour le maintien de la structure du Bureau de projet pour la période de la phase 2 de réalisation des travaux (2018-2023) dans le cadre du projet intégré SRB Pie-IX

CONTENU

CONTEXTE

Le projet SRB Pie-IX est un projet intégré codirigé par l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM) et la Ville de Montréal. Le volet transport collectif du projet vise l'aménagement de onze (11) kilomètres de voies réservées (9 à Montréal et 2 à Laval) entre l'avenue Pierre-De Coubertin, à Montréal, et le boulevard Saint-Martin, à Laval. Les voies réservées seront surtout situées au centre du boulevard Pie-IX. Le projet prévoit la construction de dix-sept (17) stations (15 à Montréal et 2 à Laval) et la construction d'un stationnement incitatif à proximité du boulevard Saint-Martin, à Laval. Le volet transport collectif du projet inclut notamment l'installation de systèmes de transport intelligents (STI) dans les stations (afficheurs dynamiques, caméras, équipements de vente et de validation, etc.) et au niveau du corridor (mesures préférentielles aux feux de circulation), ainsi que l'intégration avec les systèmes technologiques en place ou prévus par les différents transporteurs. La Ville de Montréal s'intègre au projet en réalisant les travaux nécessaires aux deux volets suivants :

• Réfection des infrastructures municipales (voirie, réseaux souterrains);

• Bonification de l'aménagement du domaine public (verdissement, élargissement des trottoirs, mobilier urbain).

Le Conseil d'agglomération de Montréal a entériné, en novembre 2015, l'entente détaillée avec l'AMT prévoyant la création d'un bureau de projet conjoint et le lancement de l'ingénierie détaillée du projet intégré SRB Pie-IX. Suite à cette entente, la Ville de Montréal

et l'AMT ont octroyé, en février 2016, un mandat d'ingénierie détaillée pour la réalisation des plans et devis du tronçon montréalais du projet. Ce mandat a été complété en février 2018.

Depuis le 1er juin 2017, l'AMT est dissoute et ses missions ont été confiées à l'ARTM et au Réseau de transport métropolitain (RTM). L'ARTM, laquelle demeurera propriétaire des actifs de transport collectif, remplace l'AMT dans le cadre de la réalisation du projet intégré SRB Pie-IX.

En 2017, en collaboration avec le bureau de projet et une fois les plans et devis complétés, l'ARTM a élaboré le Dossier d'affaires (DA). Ce DA a été attesté le 23 novembre 2017 par le Conseil d'administration (CA) de l'ARTM et approuvé par le Conseil des ministres du gouvernement du Québec le 16 mai 2018.

En avril 2018, le projet d'entente détaillée entre l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM) et la Ville de Montréal prévoyant le maintien du bureau de projet et établissant la répartition des responsabilités relatives à l'étape 2 du projet de reconstruction et de requalification du boulevard Pie-IX comprenant l'implantation du tronçon Montréal d'un service rapide par bus (SRB), consistant en la réalisation des travaux, la mise en service, la mise en exploitation et la clôture du projet , a été approuvé par le Conseil d'agglomération de Montréal (Résolution CG18 0234).

Donnant suite à l'approbation de l'entente détaillée relative à l'étape 2 du projet ainsi que l'approbation du DA par le Conseil des ministres du gouvernement du Québec, le présent dossier décisionnel vise l'autorisation des dépenses du bureau de projet par la Ville de Montréal selon l'entente approuvée. Les dépenses et la répartition des coûts entre la Ville de Montréal et l'ARTM sont incluses dans l'entente détaillée relative à l'étape 2 du projet approuvée par le Conseil d'agglomération de Montréal (Résolution CG18 0234).

Cette planification fait partie de l'adoption du programme triennal d'immobilisations du projet intégré SRB Pie-IX ainsi que l'approbation de trois règlements d'emprunt (CM13 0060 du 7 juillet 2010 d'un montant de financement de 33 400 000 $, le CM16 0249 du 24 février 2016 d'un montant de financement de 33 400 000 $, et le CM18 0701 du 28 mai 2018 d'un montant de financement de 53 930 000 $) pour un total de 120 730 000 $.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE20 0012 - 8 janvier 2020 - Autoriser le lancement de l'appel d'offres public # 20-17802 d'un contrat de services professionnels pour la conception et préparation des plans et devis du lot Notre-Dame dans le cadre du projet intégré SRB-Pie-IX.
CM19 1102 - 22 octobre 2019 - Dans le cadre du projet SRB Pie-IX, décréter l'acquisition par expropriation ou par tout autre moyen d'une servitude totale de non-accès sur toute la longueur en front sur le boulevard Pie-IX du lot 2 213 818 du cadastre du Québec dans l'arrondissement Montréal-Nord.

CM19 1103 - 22 octobre 2019 - Dans le cadre du projet SRB Pie-IX, 1) décréter l'acquisition par expropriation ou par tout autre moyen d'une servitude totale de non-accès sur toute la longueur en front sur le boulevard Pie-IX du lot 2 217 044 du cadastre du Québec dans l'arrondissement Villeray Saint-Michel Parc-Extension. 2) abandonner l'expropriation pour remplacement du lot 2 217 044 prévue à la résolution CM18 0648.

CM19 1104 - 22 octobre 2019 - Dans le cadre du projet SRB Pie-IX, décréter l'acquisition par expropriation ou par tout autre moyen d'une servitude totale de non-accès sur toute la longueur en front sur le boulevard Pie-IX du lot 2 213 510 du cadastre du Québec dans l'arrondissement Villeray Saint-Michel Parc-Extension.

CM19 1105 - 22 octobre 2019 - Dans le cadre du projet SRB Pie-IX, décréter l'acquisition par expropriation ou par tout autre moyen d'une servitude totale de non-accès sur toute la longueur en front sur le boulevard Pie-IX des 10 lots: 1 412 734, 1 412 733, 1 412 732, 1 412 731, 1 412 745, 1 412 744, 1 412 730, 1 412 697, 1 412 784 et 1 412 783 du cadastre du Québec dans l'arrondissement Montréal-Nord.

CM19 0765 - 17 juin 2019 - Dans le cadre du projet SRB Pie-IX, décréter l'acquisition par expropriation ou par tout autre moyen d'une servitude totale de non-accès sur toute la longueur en front sur le boulevard Pie-IX du lot 4 588 841 du cadastre du Québec dans l'arrondissement Montréal-Nord.

CG18 0502 - 20 septembre 2018 - Accorder, conjointement avec l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM), un contrat à EBC inc. pour la réalisation des travaux de construction du lot Sud du tronçon montréalais, dans le cadre du projet intégré de service rapide par bus (SRB) sur le boulevard Pie-IX, pour une somme maximale de 75 676 545 $, taxes incluses - Appel d'offres public 212003 (3 soum.) / Autoriser une dépense totale de 88 469 719,98 $, taxes, contingences et incidences incluses, ainsi qu'un revenu de 173 138,27 $, taxes incluses, pour les incidences de la CSEM remboursables par l'ARTM conformément à l'entente intervenue entre la Ville et l'ARTM (CG18 0234).

CM18 1141 - 17 septembre 2018 - Accorder, conjointement avec l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM), un contrat à EBC inc. pour la réalisation des travaux de construction du lot Centre du tronçon montréalais dans le cadre du projet intégré de service rapide par bus (SRB) sur le boulevard Pie-IX, pour une somme maximale de 60 269 895 $, taxes incluses - Appel d'offres public 212002 (4 soum.) / Autoriser une dépense totale de 70 668 488,93 $, taxes, contingences et incidences incluses, ainsi qu'un revenu de 737 205,01 $, taxes incluses, pour les incidences de la CSEM qui sont remboursables par l'ARTM selon l'entente intervenue entre l'ARTM et la Ville (CG18 0234)

CM18 1142 - 17 septembre 2018 - Accorder, conjointement avec l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM), un contrat à EBC inc. pour la réalisation des travaux de construction du lot Nord du tronçon montréalais dans le cadre du projet intégré de service rapide par bus (SRB) sur le boulevard Pie-IX, pour une somme maximale de 55 972 336,46 $, taxes incluses - Appel d'offres public 212001 (4 soum.) / Autoriser une dépense totale de 65 740 233,75 $, taxes, contingences et incidences incluses, ainsi qu'un revenu de 1 372 046,82 $, taxes incluses, pour les incidences de la CSEM qui sont remboursables par l'ARTM selon l'entente intervenue entre l'ARTM et la Ville (CG18 0234)

CM18 1134 - 17 septembre 2018 - Accorder un contrat à Eurovia Québec Construction inc. pour la réalisation de travaux de réfection des chemins de détour pour autobus en direction nord (avenue Bourbonnière, boulevard Rosemont, 23^{e} avenue et boulevard des Grandes Prairies) dans le cadre du projet intégré de service rapide par bus (SRB) sur le boulevard Pie-IX - Dépense totale de 1 807 696,95 $, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 442610 (5 soum.)

CM18 0701 – 28 mai 2018 - Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 53 930 000,00 $ pour le financement de la troisième tranche de la contribution municipale au projet intégré du service rapide par bus sur le boulevard Pie-IX (SRB Pie-IX**)**

CM18 0648 – 28 mai 2018 - Dans le cadre du projet SRB-Pie IX, décréter l'acquisition, par expropriation ou par tout autre moyen, de parcelles pour des acquisitions ou des servitudes temporaires de construction. 2- Autoriser le remplacement des plans et des descriptions techniques sur plusieurs lots (résolutions CM17 0586 et CM17 0778). 3- Autoriser l'abandon de l'expropriation relativement au lot 2216986 4- Autoriser la dépense d'un montant maximal additionnel de 313 505,00 $, taxes incluses pour ces acquisitions.

CG18 0234 – 26 avril 2018 - Approuver le projet d'entente détaillée entre l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM) et la Ville de Montréal établissant la répartition des responsabilités relatives à l'étape 2 du projet de reconstruction et de requalification du boulevard Pie-IX comprenant l'implantation du tronçon Montréal d'un service rapide par bus (SRB), consistant en la réalisation des travaux, la mise en service, la mise en exploitation et la clôture du projet

CM18 0486 - 23 avril 2018 - Autoriser la modification du contrat accordé conjointement par la Ville et l'Agence métropolitaine de transport (AMT), maintenant devenue l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM), à Aecom Consultants Inc. le 23 février 2016, pour la somme de 9 074 807,74 $, majorant ainsi le montant du contrat à 10 376 494 $, taxes incluses, relativement à la préparation des plans et devis d'ingénierie détaillée du Projet SRB-PIE-IX, tronçon montréalais (CM16 0238) / Autoriser une dépense additionnelle de 623 289,82 $ représentant la part payable par la Ville, celle de l'ARTM étant de 678 397,34 $, soit une majoration totale du contrat de 1 301 687,16 $, taxes incluses / Autoriser l'exercice par la Ville de Montréal, conjointement avec l'ARTM, de l'option d'accompagnement technique en chantier prévue au contrat / Autoriser, à cet effet, une dépense additionnelle de 546 473 $, taxes incluses, pour la Ville de Montréal, celle de l'ARTM étant de 1 275 104,90 $ - Considérant ce qui précède la dépense totale de la Ville associée à ce contrat est alors majorée de 3 216 756 $ à 3 892 205,02 $, taxes incluses, majorant le montant total du contrat de 9 074 807,74 $ à 12 198 070,90 $

CM17 0778 – 12 juin 2017 – Décréter l'acquisition, par expropriation ou par tout autre moyen, de parcelles sur 39 lots situés du côté est et 17 lots situés du côté ouest du boulevard Pie-IX, pour des acquisitions ou des servitudes temporaires de construction / Autoriser une dépense maximale de 2 415 032,20 $, taxes incluses, pour ces acquisitions.

CM17 0586 - 15 mai 2017 - Abroger la résolution CM16 0758 / Décréter l'acquisition, par expropriation ou par tout autre moyen, de parcelles sur 25 lots situés du côté ouest du boulevard Pie-IX pour des acquisitions ou des servitudes temporaires de construction dans le cadre du projet de SRB-Pie-IX / Autoriser une dépense maximale de 1 163 040,78 $, taxes incluses pour ces acquisitions.

CM16 1443 - 20 décembre 2016 - Accorder, conjointement avec l'Agence métropolitaine de transport, un contrat de services professionnels à Les services exp inc. pour la revue de qualité et l'estimation de contrôle des plans et devis à 70 % du projet intégré SRB Pie-IX, sur les tronçons de Montréal et de Laval - Dépense totale 424 963,01 $, taxes incluses - Appel d'offres public 16-15559 (2 soum.).

CM16 0758 - 22 juin 2016 - Décréter l'acquisition, par expropriation ou par tout autre moyen, de 15 servitudes temporaires essentiellement pour l'installation d'un réseau électrique souterrain de la Commission des services électriques de Montréal sur 15 lots situés du côté ouest du boulevard Pie-IX, entre la 56e Rue et la rue Jean-Rivard, dans le cadre du projet intégré de service rapide par bus (SRB) sur le boulevard Pie-IXSRB Pie-IX / Autoriser une dépense d'un montant maximal de 1 1 448 685 $, taxes incluses.

CE16 1066 - 15 juin 2016 - Accorder, conformément à la loi, un contrat de services professionnels de gré à gré à Gaz Métro, fournisseur unique, pour la réalisation des plans et devis de modification de leur réseau dans la cadre du projet intégré du SRB Pie-IX. Dépense totale de 478 296,00 $, taxes incluses.

CE16 1067 - 15 juin 2016 - Accorder, conformément à la loi, un contrat de services professionnels de gré à gré à Bell Canada, fournisseur unique, pour la réalisation des plans et devis de modification de leur réseau dans la cadre du projet intégré du SRB Pie-IX. Dépense totale de 362 976,08 $, taxes incluses (montant de la soumission: 329 978,25 $; réserve pour imprévus 32 997,82 $).

CM16 0249 – 24 février 2016 - Avis de motion - Règlement autorisant un emprunt de 33 300 000 $ pour le financement de la deuxième tranche de la contribution municipale au projet intégré du service rapide par bus sur le boulevard Pie-IX (SRB-Pie-IX).

CM16 0238 - 24 février 2016 - Accorder, conjointement avec l'Agence métropolitaine de transport, un contrat de services professionnels à Aecom Consultants inc. pour la réalisation des plans et devis du tronçon montréalais du projet intégré de service rapide par bus (SRB) sur le boulevard Pie-IX pour une somme maximale de 9 074 807 $, taxes incluses (comprenant une option d'accompagnement de chantier pouvant ainsi porter le montant total du contrat à 10 722 520 $) / Autoriser une dépense maximale de 2 722 442 $, taxes incluses, pour financer la contribution de Montréal (30 %) à ce contrat - Appel d'offres public no 15-14829 (3 soum.) / Approuver un projet de convention à cet effet.

CG15 0703 - 26 novembre 2015 - Approuver le projet d'entente détaillée entre l'Agence métropolitaine de transport (AMT) et la Ville de Montréal pour la mise sur pied d'un bureau de projet intégré visant la reconstruction et la requalification du boulevard Pie-IX comprenant l'implantation de la portion montréalaise d'un système rapide par bus (SRB) / Autoriser l'embauche de 8 personnes requises pour la création du bureau de projet / Autoriser une dépense globale de 2 714 947 $, taxes non applicables.

CG15 0496 - 20 août 2015 - Accorder un contrat à Groupe TNT inc. pour la réalisation des travaux de réaménagement du carrefour Pie-IX - Sherbrooke - Dépense totale de 15 350 438,74 $, taxes incluses - Appel d'offres public 321401 (6 soum.).

CG15 0464 - 20 août 2015 - Accorder un contrat à Les Constructions RRN inc. pour la consolidation des actifs des conduites d'eau principales en lien avec le projet du SRB Pie-IX - Dépense totale de 1 519 023,83 $, taxes incluses - Appel d'offres public 10076 - (1 soum.).

CG14 0300 - 19 juin 2014 - Approuver l'entente de principe entre l'Agence métropolitaine de transport (AMT) et la Ville de Montréal sur le financement, la gestion et la réalisation du projet intégré de reconstruction et de requalification du boulevard Pie-IX, comprenant l'implantation du système rapide par bus (SRB).

CM13 1139 - 16 décembre 2013 - Accorder un contrat de services professionnels de gré à gré à Hydro-Québec pour la réalisation de l'étude technique préliminaire relative aux besoins électriques du projet intégré du SRB Pie-IX et au déplacement d'une partie d'une ligne électrique souterraine, pour une somme maximale de 168 506,90 $, taxes incluses / Approuver un projet d'engagement à cette fin.

CM13 0449 - 28 mai 2013 - Accorder un contrat à L. A. Hébert Ltée, pour le réaménagement du carrefour Henri-Bourassa/Pie-IX - Reconstruction de pavage, de trottoirs, de conduites d'eau secondaires et d'égouts unitaires, là où requis - Lot 2, Arrondissement : Montréal-Nord. Dépense totale de 26 498 314,06 $ (contrat: 24 388 314,06 $ + incidences: 2 110 000,00 $), taxes incluses. Appel d'offres public 227204 - 2 soumissionnaires.

CM13 0060 - 29 janvier 2013 - Règlement autorisant un emprunt de 33 400 000 $ pour le financement de travaux municipaux connexes à l'implantation d'un système rapide par bus.

CE12 1683 - 10 octobre 2012 - Autoriser un virement budgétaire de 540 000 $, en provenance du projet 39710 - Complexe Turcot vers le projet 75 007 - SRB Pie-IX, pour préparer l'avant-projet définitif (APD) des travaux municipaux liés à la mise en place du SRB Pie-IX.

CE10 1130 - 7 juillet 2010 - Autoriser une dépense de 133 802,72 $, dans le cadre de l'entente-cadre avec la firme Tecsult (CG08 0420), pour l'analyse de scénarios d'intégration urbaine du projet du SRB Pie-IX.

CE06 1273 - 16 août 2006 - Donner un accord de principe sur le choix du concept de voies bidirectionnelles pour autobus au centre, en site propre, sur le boulevard Pie-IX. Demander à l'Agence métropolitaine de transport d'entreprendre les démarches pour le financement et la réalisation du projet.

DESCRIPTION

Le présent dossier vise à autoriser l'acceptation d'une contribution (5 179 084 $) de l'ARTM, afin d'assumer les coûts des ressources de la Ville de Montréal ainsi que d'autoriser une dépense (5 940 599 $) pour couvrir les activités du bureau de projet selon l'entente détaillée de l'étape 2, qui a pour objectif d'établir les modalités relatives à la réalisation des travaux du projet intégré SRB Pie-IX, comprenant le maintien et la structure du bureau du projet à l'égard de sa composition (ressources), de sa localisation, de son budget, du partage de coûts entre l'ARTM et la Ville de Montréal ainsi que de sa démobilisation.

JUSTIFICATION

Ces dépenses sont nécessaires afin de pourvoir au personnel requis pour le bon déroulement du projet et permettre à la Ville de Montréal d'accompagner l'ARTM dans les responsabilités relatives à l'étape 2 du projet de reconstruction et de requalification du boulevard Pie-IX concernant le maintien et la structure du bureau de projet.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Conformément à l'entente détaillée de la phase 2, entérinée par le Conseil d'agglomération de Montréal (Résolution CG18 0234), les Parties conviennent que les coûts totaux associés au bureau du projet seront financés à 70% par l'ARTM et à 30% par la Ville de Montréal (Voir tableau en pièce jointe). Les coûts comprennent notamment :

- Les ressources de l'ARTM;
- Les ressources contractuelles (directeur principal);
- Les ressources de la Ville de Montréal;
- Les frais divers associés au bureau du projet (loyer, mobilier, équipement informatique, téléphone, Internet et fourniture de bureau).

Les dépenses du bureau de projet du SRB Pie-IX assumées par la Ville de Montréal seront comme suit :

- 30% sur les ressources l'ARTM, soit 2 728 458,94 $ (montant avant taxes);

. 30% sur les ressources de la Ville de Montréal, soit 2 219 607,45 $ (montant avant taxes);

. 30% sur les ressources contractuelles (directeur principal), soit 526 617,30 $ (montant net);

- 30% sur les coûts fixes associés aux frais divers du bureau du projet, soit 465 915,10 $ (montant net).

Source de financement de la Ville :

Le montant que la Ville de Montréal a la responsabilité est financé par le règlement d'emprunt 16-033.

Le coût total des dépenses assumées par la Ville de Montréal totalise 5 940 599 $

(montant net).
La contribution totale que la Ville de Montréal recevra de la part de l'Autorité Régionale de Transport Métropolitain est de 5 179 084 $, soit 70% du coût total des les ressources Ville de Montréal.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Si cette dépense n'est pas autorisée, le déploiement des ressources du bureau de projet sera retardé. Cette situation occasionnerait un retard dans les activités déjà en cours, ce qui pourra mettre en péril l'échéancier global du projet.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est prévue pour ce dossier

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

- Début des travaux de construction - Automne 2018
- Fin des travaux de construction et mise en service (lots nord, centre, Jean-Talon, Sud, Notre Dame, réfection du pont Pie-IX et achèvement du carrefour Henri-Bourassa/Pie-IX) - Automne 2023
- Fin prévu du projet - Automne 2024

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Julie GODBOUT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Leandro CAMPANARO
controleur(euse) de projet

Tél : 514-350-0800 poste 81624
Télécop. :

Tatiane Pallu
Chef de section - SRB Pie-IX
Tél: 514 758-3598

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-12-20

Isabelle LEBRUN
Chef de division - Grands projets partenaires

Tél : 514 872-4685
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Benoit CHAMPAGNE
Directeur
Tél : 514 872-9485
Approuvé le : 2020-01-31

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Benoit CHAMPAGNE
Directeur
Tél : 514 872-9485
Approuvé le : 2020-01-31

Ressources	Fonction	Taux ARTM	% ARTM	% Ville de MTL	TOTAL H	Total $	$ ARTM	$ V de M
Ressources contractuelles (Fournisseurs)								
	Directeur principal (2018 / 2023)		70,0%	30,0%		1 672 000 $	1 170 400,0 $	501 600 $
SOUS-TOTAL Ressources contractuelles						**1 672 000,00 $**	**1 170 400,00 $**	**501 600,00 $**
ARTM								
	Adjointe administrative	73,98 $	70,0%	30,0%	10944	809 637,12 $	566 745,98 $	242 891,14 $
	Adjointe administrative	73,98 $	70,0%	30,0%	7950	588 141,00 $	411 698,70 $	176 442,30 $
	Administrateur de contrats	113,26 $	70,0%	30,0%	10800	1 223 208,00 $	856 245,60 $	366 962,40 $
	Responsable communications	70,92 $	70,0%	30,0%	9600	680 832,00 $	476 582,40 $	204 249,60 $
	PCC	70,92 $	70,0%	30,0%	11400	808 488,00 $	565 941,60 $	242 546,40 $
	Directeur de construction	132,53 $	70,0%	30,0%	11400	1 510 842,00 $	1 057 589,40 $	453 252,60 $
	Chargé de projet Montréal - Tronçon Jean-Talon	113,26 $	70,0%	30,0%	5400	611 604,00 $	428 122,80 $	183 481,20 $
	Chargé de projet Montréal - Tronçon Sud	113,26 $	70,0%	30,0%	9450	1 070 307,00 $	749 214,90 $	321 092,10 $
	Chargé de projet Laval	113,26 $	70,0%	30,0%	6600	747 516,00 $	523 261,20 $	224 254,80 $
MB	Responsable mise en exploitation - STM	116,55 $	70,0%	30,0%	8960	1 044 288,00 $	731 001,60 $	313 286,40 $
SOUS-TOTAL AMT BUREAU DE PROJET					**92504**	**9 094 863,12 $**	**6 366 404,18 $**	**2 728 458,94 $**
Ville de Montréal								
	PCC	70,92 $	70,0%	30,0%	10640	754 588,80 $	528 212,16 $	226 376,64 $
	Responsable - Acquisition terrains	113,26 $	70,0%	30,0%	5600	634 256,00 $	443 979,20 $	190 276,80 $
	Directeur technique	132,53 $	70,0%	30,0%	8960	1 187 468,80 $	831 228,16 $	356 240,64 $
	Responsable technique Montréal	113,26 $	70,0%	30,0%	8960	1 014 809,60 $	710 366,72 $	304 442,88 $
	Responsable technique Montréal	113,26 $	70,0%	30,0%	5600	634 256,00 $	443 979,20 $	190 276,80 $
	Responsable technique Montréal	113,26 $	70,0%	30,0%	5600	634 256,00 $	443 979,20 $	190 276,80 $
	Chargé de projet Montréal - Tronçon Nord	113,26 $	70,0%	30,0%	9800	1 109 948,00 $	776 963,60 $	332 984,40 $
	Chargé de projet Montréal - Tronçon Centre	113,26 $	70,0%	30,0%	9800	1 109 948,00 $	776 963,60 $	332 984,40 $
EQUIPE ANNE VIZIOLI	Équipe feux de circulation		70,0%	30,0%	1700	319 160,30 $	223 412,21 $	95 748,09 $
SOUS-TOTAL - V DE M - BUREAU DE PROJET					**64960**	**7 398 691,50 $**	**5 179 084,05 $**	**2 219 607,45 $**
TOTAL - ressources					**159164**	**18 165 555 $**	**12 715 888 $**	**5 449 666 $**
30% sur le ressources ARTM et Ville (sans taxes)								**4 948 066 $**
Frais divers (Nette ristourne)								**465 915 $**
30% sur les ressources contractuelles (nette ristourne)								**526 617 $**
TOTAL - Dépense Ville de Montréal en incluant la charge fiscale nette ristourne								**5 940 599 $**

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1197971001

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures du réseau routier , Direction gestion du portefeuille de projets , Division grands projets portefeuille 1
Objet :	Accepter une contribution d'un montant de 5 179 084 $ (taxes non applicables) de l'ARTM, afin d'assumer les coûts des ressources de la Ville de Montréal - Autoriser une dépense d'un montant total de 5 940 599 $ (taxes non applicables) pour les coûts des ressources de la Ville de Montréal et de l'ARTM ainsi que pour le maintien de la structure du Bureau de projet pour la période de la phase 2 de réalisation des travaux (2018-2023) dans le cadre du projet intégré SRB Pie-IX

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

SIRR - 1197971001.xls

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Julie GODBOUT
Préposée au budget
Tél : (514) 872-0721

ENDOSSÉ PAR Le : 2020-01-15

Reak Sa SEN
conseiller(ere) budgetaire
Tél : 514 872-2813
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 30.03

2020/02/24
13:00

(1)

Dossier # : 1187400005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et de la mobilité , Division d'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Modifier le Plan d'urbanisme (hauteurs et densités) pour le site du 1920-1940, rue Sainte-Catherine Ouest et le secteur environnant / Adopter un règlement intitulé « Règlement de contrôle intérimaire limitant les hauteurs du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282) » / Adopter une résolution de contrôle intérimaire concernant les hauteurs maximales du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282)

Il est recommandé :
1- d'adopter un règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) » concernant la hauteur et la densité d'un secteur situé entre le boulevard de Maisonneuve, l'axe de la rue Tupper, la rue du Fort et la rue Guy;

2- de mandater l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) pour assurer la tenue de la consultation publique portant sur le projet de règlement,conformément à l'article 89.1 de la Charte de la Ville et prévue à l'article 109.2 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, conformément au paragraphe 2 du premier alinéa de l'article 83 de la Charte de la Ville. ;

3- d'adopter le règlement intitulé « Règlement de contrôle intérimaire limitant les hauteurs du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie »;

4- d'adopter une résolution de contrôle intérimaire visant à interdire toute construction et tout agrandissement d'un bâtiment dont la hauteur excède les limites prévues au plan intitulé « Plan des hauteurs et surhauteurs », joint à l'annexe A de la résolution.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2020-01-14 08:16

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Service aux citoyens

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION — Dossier # :1187400005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et de la mobilité , Division d'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Modifier le Plan d'urbanisme (hauteurs et densités) pour le site du 1920-1940, rue Sainte-Catherine Ouest et le secteur environnant / Adopter un règlement intitulé « Règlement de contrôle intérimaire limitant les hauteurs du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282) » / Adopter une résolution de contrôle intérimaire concernant les hauteurs maximales du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282)

CONTENU

CONTEXTE

Une demande a été déposée pour autoriser un projet immobilier nécessitant une augmentation de la hauteur maximale permise au Plan d'urbanisme, visant les immeubles situés au centre de la tête d'îlot de la rue Sainte-Catherine, entre les rues du Fort et Saint-Marc. Ce projet, ainsi que plusieurs demandes d'information récentes visant une densification dans le secteur de la rue Sainte-Catherine entre les rues Towers et Guy, ont amené la division de l'urbanisme à examiner plus finement le rapport entre les paramètres autorisés dans le Plan d'urbanisme et le bâti existant. C'est dans ce contexte, et en vue d'assurer un développement urbain en harmonie avec le cadre bâti d'intérêt de ce secteur du centre-ville, que s'inscrit la présente proposition de modification des cartes de hauteurs et de densités du Plan d'urbanisme.
En outre, le projet immobilier proposé pour le site du 1920-1940, rue Sainte-Catherine Ouest devra être soumis à l'adoption du conseil d'arrondissement via la procédure de projet particulier, advenant l'adoption de la modification proposée au Plan d'urbanisme.

Par ailleurs, afin de ne pas compromettre les nouvelles dispositions proposées pour le Plan d'urbanisme, le conseil municipal peut adopter une résolution et un règlement de contrôle intérimaire concernant les hauteurs maximales du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282). Les densités prévues au Règlement d'urbanisme reflètent déjà les densités que la présente modification du Plan propose, donc le contrôle intérimaire ne prévoit aucune disposition à cet égard.

Le projet fait l'objet d'une entente en vertu de la Stratégie d'inclusion de logements abordables, comprenant le versement d'une compensation financière pour le logement social d'un montant de 725 000 $ et l'inclusion de 27 logements abordables dans le projet.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM11 0765 - 27 septembre 2011 : Adoption, avec changements, du règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) » afin d'y intégrer le Programme particulier d'urbanisme du Quartier des grands jardins.

DESCRIPTION

Le site
Dans la zone d'étude, plus de la moitié des édifices ont été construits au 19ème siècle, plus précisément entre 1870 et 1895. La plupart de ces édifices sont situés sur la rue Sainte-Catherine et sur le boulevard de Maisonneuve, mais on en retrouve aussi sur les rues transversales, notamment sur les rues Saint-Marc et Pierce.

Ces bâtiments témoignent de la première vague de développement du secteur, alors que les Prêtres de Saint-Sulpice établissent un plan de lotissement pour une partie du Domaine de la Montagne, autour de 1859. Ils souhaitent ainsi subdiviser leur propriété, jusqu'alors occupée par une ferme, et vendre les lots à des fins résidentielles en vue de financer la construction de leur Séminaire, qui prendra place rue Sherbrooke. Le plan de lotissement est préparé par la firme d'architectes de John Ostell et Henri-Maurice Perrault. Il établit notamment le prolongement de plusieurs rues vers l'ouest, dont Sainte-Catherine et Sherbrooke.

Les premières zones à être construites sont la rue Sainte-Catherine entre Guy et du Fort, ainsi que les îlots situés entre les rues Guy et Saint-Mathieu. Puis c'est au tour du boulevard De Maisonneuve (alors rue Saint-Luc) d'être développé. Tous les terrains du secteur seront vendus puis construits entre 1861 et 1928. Le quartier sera alors constitué de maisons isolées, jumelées ou en rangées. Témoins notables de cette période, six maisons en rangée situées au 1419 - 1441, rue Pierce font l'objet d'une citation au niveau municipal (immeuble patrimonial cité). L'ancienne école Victoria et le Royal Montreal Curling Club, érigés vers 1890 sur le boulevard de Maisonneuve sont également d'intérêt.

Dans les années 1960 et 1970, ce secteur a été marqué par de nombreuses démolitions et par l'implantation plus ou moins aléatoire de plusieurs édifices de grande hauteur.

La proposition de modification du Plan d'urbanisme
La modification proposée des plafonds de hauteur du Plan d'urbanisme consiste à :

- agrandir la zone de hauteur de 45 m jusqu'à la rue Saint-Marc, du côté sud de la rue Sainte-Catherine. Cette zone passerait ainsi d'un maximum de 25 m à 45 m;
- agrandir la zone de hauteur de 16 m couvrant le village Shaughnessy (au sud de la rue Tupper) vers le nord jusqu'au boulevard de Maisonneuve, approximativement entre la rue Towers et les têtes d'îlot de la rue Guy. Cette zone passerait ainsi d'un maximum de 25 m à 16 m.

Concernant les plafonds de densité du Plan d'urbanisme et en cohérence avec les modifications de hauteurs, la modification proposée consiste à :

- Agrandir la zone de densité de 3 couvrant le village Shaughnessy vers le nord jusqu'au boulevard de Maisonneuve, approximativement entre la rue Towers et les têtes d'îlot de la rue Guy. Cette zone passerait ainsi d'une densité de 6 (axe Sainte-Catherine) et de 4 (axe De Maisonneuve) à une densité de 3.

Ces propositions de modification sont illustrées dans les annexes du Règlement modifiant le Plan d'urbanisme, jointes au présent dossier.

Le projet immobilier proposé pour le site du 1920 à 1940, rue Sainte-Catherine Ouest
Ce projet comprend la démolition de l'ensemble du bâti existant, à l'exception de la maison Young, qui serait restaurée et intégrée au nouveau complexe immobilier. Celui-ci comprend 200 logements et des locaux commerciaux au rez-de-chaussée. Il est composé d'un basilaire de trois étages, surmonté de deux volumes de 15 et 14 étages, côté Sainte-Catherine, et d'un volume de 7 étages, côté ruelle. La fragmentation des volumes en surhauteur permet l'aménagement de trois terrasses, aux niveaux 3 et 5, qui accueilleront des jardins.

Enfin, le Règlement et la résolution de contrôle intérimaire permettent de limiter la hauteur dans un secteur du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie où celle-ci devra être abaissée, en concordance avec les modifications au Plan d'urbanisme, jusqu'à l'adoption de la modification du Plan puis du Règlement d'urbanisme.

JUSTIFICATION

Modifications au Plan d'urbanisme
Agrandissement de la zone de 45 m
Cette modification consiste à agrandir la zone de hauteur de 45 m couvrant le tronçon ouest de la rue Sainte-Catherine depuis le square Cabot jusqu'à la rue Towers, incluant l'édifice adjacent au site (à l'est de la rue du Fort). Cette zone de 45 m dans l'axe de la rue Sainte-Catherine a été créée lors du PPU du Quartier des Grands Jardins (2011). Ce rehaussement de 25 m à 45 m entre les rues Lambert-Closse et Towers, visait à stimuler la revitalisation de la rue Sainte-Catherine, ainsi qu'à consolider le caractère résidentiel du quartier. Il s'agissait aussi d'appuyer l'objectif de densifier les abords des stations de métro et de revitaliser les abords du square Cabot et de l'ancien forum. Le fait que cette section de la rue comprenait majoritairement des bâtiments à faible valeur patrimoniale a également contribué à justifier le rehaussement des hauteurs permises. Cette modification des hauteurs dans le PPU était également accompagnée d'une orientation selon laquelle le basilaire des nouveaux édifices devait être à l'échelle du cadre bâti sur rue, et un volume de plus grande hauteur (surhauteur) devait être implanté en retrait du basilaire.

L'agrandissement de la zone de 45 m proposé aujourd'hui poursuit les mêmes objectifs qu'en 2011 et vient raffiner le découpage en intégrant le dernier édifice de grande hauteur (coin Saint-Marc) de cette section de la rue Sainte-Catherine. Dans le paysage de cette rue, la modification proposée permet de consolider une tête d'îlot avec un bâti à l'échelle des édifices de coin, offrant ainsi une meilleure intégration au milieu, notamment en faisant disparaître leurs immenses murs aveugles.

Dans la section visée par cette modification, la majorité des bâtiments présents sont dénués d'intérêt patrimonial, à l'exception de la maison Young, qui peut être intégralement préservée et intégrée à un projet immobilier, comme le démontre le projet proposé (1920-1940, Sainte-Catherine Ouest). Cette même approche de conservation et d'intégration pourrait également être retenue pour les maisons victoriennes situées plus à l'ouest, entre les rues Lambert-Closse et Chomedey, donc dans la zone actuelle de 45 m.

A noter qu'advenant l'adoption de cette modification, la carte des hauteurs et surhauteurs du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement sera modifiée en concordance. Rappelons que pour ce secteur de 45 mètres, le règlement prévoit que tout projet doit avoir une hauteur minimale de 11 mètres, une hauteur maximale de 14 mètres et une surhauteur de 45 mètres. Ainsi, la hauteur sur rue doit être de 14 mètres maximum. De plus, tout projet doit faire l'objet d'une approbation en vertu du titre VIII et est soumis aux critères relatifs aux surhauteurs et à ceux de l'unité de paysage « artère commerciale ». Ces critères visent notamment à assurer une animation des façades à l'échelle du basilaire (proportions

d’ouverture, rythme du parcellaire d’origine souligné dans la façade, etc.) et une prise en compte du bâti existant, que ce soit en termes d’échelle du basilaire ou de traitement architectural des façades.

À noter également que la tête d'îlot visée n'a pas d'équivalent ailleurs sur la rue Sainte-Catherine, à l'ouest de la rue Guy, en termes de petits bâtiments situés entre deux immeubles de plus grande hauteur. Cette modification n'est donc pas susceptible de constituer un précédent dans le secteur.

Agrandissement de la zone de 16 m et 3 de densité
Depuis le premier Plan d’urbanisme, adopté en 1992, une densité maximale de 6 est permise pour les têtes d’îlots de la rue Sainte-Catherine entre le square Cabot et la rue Guy, avec une hauteur maximale de 25 m. Par la suite, le PPU des Grands Jardins a augmenté la hauteur à 45 m pour la section à l'ouest de la rue Towers. De même, bien que le secteur au nord de l'axe Sainte-Catherine avait une densité de 3 et un plafond de 25 m depuis 1992, mais la densité a été augmentée à 4 par le Plan d'urbanisme de 2004. Enfin, au sud de l'axe Sainte-Catherine, les paramètres de densité et de hauteur du Village Shaughnessy, soit un COS de 3 et une hauteur 16 m, sont demeurés les mêmes depuis 1992.

Le règlement d’urbanisme de l'arrondissement, quant à lui, fixe pour les têtes d’îlot de la rue Sainte-Catherine une densité maximale de 6 à l'ouest de la rue Towers et de 3 à l'est. La densité maximale de 3 est aussi appliquée pour le Village Shaughnessy et le secteur aux abords de Maisonneuve.

L'analyse du territoire existant révèle que les plafonds de densité et de hauteur du Plan d’urbanisme sont nettement trop élevés pour assurer la conservation du bâti ancien dominant dans le secteur visé par la modification. Or, si la zone aux abords du square Cabot fait l'objet, depuis le PPU des Grands Jardins, d'une revitalisation, et comprend encore plusieurs propriétés à redévelopper, la section à l’est de la rue Towers est entièrement bâtie et comprend de nombreux édifices d’intérêt patrimonial à conserver. En somme, le principal enjeu urbanistique de cette dernière zone relève de la protection, de l'entretien et de la restauration de son patrimoine bâti.

Les nouveaux paramètres proposés visent donc à reconnaître davantage le bâti existant et ainsi, éviter d’entretenir la spéculation foncière en attribuant une valeur plus importante aux terrains qu’aux édifices existants. Ainsi, l’approche développée pour le Village Shaughnessy est étendue jusqu’au boulevard de Maisonneuve. Cela permet notamment d’inclure les maisons en rangée de la rue Pierce (immeuble patrimonial cité) et celle du boulevard de Maisonneuve (entre les rues du Fort et Saint-Marc), ainsi que l’école Victoria.

Le projet du 1920-1940, Sainte-Catherine Ouest
La démolition des trois bâtiments sur cet emplacement est justifiable en raison de leur faible valeur patrimoniale ou architecturale. L'augmentation de la hauteur de même que la fragmentation des volumes et leur disposition ont l'avantage de faire disparaître les murs aveugles des deux bâtiments aux coins de l'îlot, et de proposer une articulation architecturale mieux intégrée aux bâtiments adjacents. Il résulte de ce parti pris que le retrait du volume en surhauteur serait respecté seulement sur la moitié ouest du site, ce qui est acceptable en raison du contexte d'insertion. L'immeuble d'intérêt du site, la maison Young, est conservé, restauré et intégré au basilaire du nouvel immeuble. Le traitement architectural du basilaire en lien avec l'intégration de la maison Young est l'un des enjeux architecturaux du projet et celui-ci a été modifié pour y répondre davantage. L'un des deux volumes est plus bas d'un étage afin de permettre une vue vers le mont Royal depuis l'Esplanade Ernest-Cormier.

Avis des comités
Le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) de Ville-Marie et le Comité Mixte (Comité Jacques-

Viger et Conseil du patrimoine) ont émis des avis favorables avec conditions et recommandations pour le projet immobilier et les modifications au Plan d'urbanisme (voir avis ci-joints).

ASPECT(S) FINANCIER(S)

s.o.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

s.o.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

s.o

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

s.o

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

12 février 2020 : Conseil exécutif - Avis de motion et adoption du projet de règlement visant la modification du Plan d'urbanisme; Mandat de consultation par l'OCPM; Avis de motion et présentation du projet de règlement de contrôle intérimaire; Adoption de la résolution de contrôle intérimaire.

- 24 février 2020 : Conseil municipal - Adoption du règlement de contrôle intérimaire
- Mars 2020 - juin 2020 : consultation publique OCPM.
- 24 août 2020 : Conseil municipal - Adoption du règlement modifiant le Plan d'urbanisme.
- Septembre 2020 : Avis public annonçant la possibilité de demander à la Commission municipale du Québec un avis sur la conformité du règlement au Schéma d'aménagement.
- Septembre à novembre 2020 : Entrée en vigueur du règlement à l'expiration du délai pour faire une demande à la Commission municipale, si aucune demande n'a été reçue. Si une demande a été reçue, entrée en vigueur du règlement sur délivrance de l'attestation de conformité par la Commission municipale.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Sabrina GRANT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Comité consultatif d'urbanisme : / Avis favorable, avec conditions; Comité consultatif d'urbanisme : / Comité Mixte: Avis favorable

---

Parties prenantes

Caroline LÉPINE, Service de l'urbanisme et de la mobilité

Lecture :

Caroline LÉPINE, 17 décembre 2019

RESPONSABLE DU DOSSIER

Charlotte HORNY
conseillère en aménagement
Bruno COLLIN, chef d'équipe - conseiller en aménagement

Tél : 514 872-3844
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-07-16

Jean-François MORIN
Chef de division de l'urbanisme

Tél : 514 872-9545
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Marc LABELLE
Directeur
Tél : 514 872-2698
Approuvé le : 2018-08-28

ÎLOT STE-CATHERINE OUEST
1920-1946 rue Sainte-Catherine Ouest

Présentation pour demande de certificat d'autorisation de démolition
et demande d'approbation d'une construction en surhauteur
AVRIL 2018

REMERCIEMENTS

Cette étude a été réalisée par l'équipe de professionnels formée de ACDF architecture et Neuf Architectes. Nous souhaitons remercier notre client, placements Sergakis, pour la confiance qu'il nous a accordée. Nous souhaitons également souligner la précieuse collaboration des intervenants du service d'urbanisme de l'arrondissement Ville-Marie et remercier plus spécifiquement M. Bruno Collin pour sa guidance tout au long du processus de développement de cette esquisse.

L'étude ci-jointe donne suite au travail amorcé en 2015 par le groupe Sergakis et ses professionnels de l'époque, Fahey + associés, dans le cadre d'une première demande d'avis préliminaire. Il est important de noter que l'information présentée dans le document de Fahey, datant de Août 2015, a constitué une base à la rédaction cette présentation.

Placements Sergakis
7373 Rue Cordner
Lasalle (Québec) H8N 2R5
t: 514-937-6137
www.sergakis.com

630, Boul. René-Lévesque O.
32e étage
Montréal (Québec) H3B 1S6
t: 514-847-1117
f: 514-847-2287
www.neufarchitectes.com

5605, avenue de Gaspé, bur.304
Montréal (Québec) H2T 2A4
t: 514-456-1151
f: 514-288-0418
www.acdf.ca

ÎLOT STE-CATHERINE OUEST
1920-1946 rue Sainte-Catherine Ouest

1. INTRODUCTION **5**

1.1 Présentation du projet 7
1.2 Caractéristiques du site visé 7

2. CADRE RÉGLEMENTAIRE **9**

2.1 Schéma d'aménagement et de développement de l'Agglomération de Montréal 11
2.2 Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal 12
2.3 Programme particulier d'urbanisme du Quartier des grands jardins 14
2.4 Règlement de zonage 15

3. ÉTUDE PRÉLIMINAIRE SUR LE PATRIMOINE BÂTI DU SITE VISÉ **17**

3.1 Faits saillants de l'étude 18
3.2 Orientation quant à la conservation de certains éléments architecturaux 18
3.3 Élévation de l'existant 20
3.4 Relevé photographique du secteur 22

4. PROPOSITION ARCHITECTURALE **25**

4.1 Approche conceptuelle 26
4.2 Plans coupes élévations 31
4.3 Perspectives 54
4.4 Statistiques de projet 59

5. INTÉGRATION URBAINE **60**

5.1 Cône de vision 63
5.2 Étude d'ensoleillement 64

1. INTRODUCTION



Photo aérienne du contexte urbain et localisation du site.



Adresse	1920-1922, Ste-Catherine	1924-1928, Ste-Catherine	1934-1940, Ste-Catherine	1944-1946, Ste-Catherine	Total
Lot	1 064 643	1 064 642	1 064 641	1 064 638	
Propriétaire	Placements Sergakis	Weinstein Holdings Corp	Weinstein Holdings Corp	Placements Sergakis	
Occupants	Toyota Président L'École du Show-business Institut MATCI Collège Tyark Centre d'examen TOEFL, Prometric, VUE	Café Ciné-Express	Dollarama 4 unités résidentielles	Pub Cock`N Bull	
Mesure frontale du terrain (m)	23,04	7,62	15,59	7,85	54,1
Superficie du terrain (m)	1044,6	354,42	708,34	353,91	2461,27
Nombre d'étages	6	4	3	3	
Aire d'étages (m2)		1014,4	1105,6	221,7	2341,7
Nombre de logements	0	0	5	1	7
Nombre de locaux non résidentiels	6	4	1	2	13

1.1 PRÉSENTATION DU PROJET

Le présent document est déposé dans l'objectif d'obtenir un certificat d'autorisation de démolition et une approbation d'une construction en surhauteur dans l'arrondissement de Ville-Marie quant à l'esquisse proposée pour le projet résidentiel situé au 1920-1946, rue Sainte-Catherine Ouest.

Ce projet propose un nouveau bâtiment mixte qui s'intégrerait au côté sud de la rue Sainte-Catherine entre les immeubles au 1280, rue St-Marc et 1411, rue du Fort. À ce stade préliminaire, sont exposés une approche architecturale ainsi qu'un travail d'enveloppe détaillé, une estimation de son occupation et son intégration au cadre bâti. Un survol du cadre réglementaire en vigueur ainsi qu'une analyse préliminaire des caractéristiques patrimoniales des immeubles affectés sont également présentés.

Avec l'entrée en vigueur récente du Schéma d'aménagement et de développement de l'Agglomération de Montréal, le cadre réglementaire au niveau de la Ville de Montréal et des arrondissements sera modifié afin de le rendre conforme au Schéma. Les orientations du Schéma expriment clairement une volonté de faire du centre-ville de Montréal un lieu de calibre international avec une offre résidentielle et commerciale variée, tout en mettant en valeur le patrimoine bâti et le mont Royal. Le Schéma évoque notamment la densification comme vecteur de développement économique et durable. Le programme particulier d'urbanisme (PPU) du Quartier des grands jardins propose des orientations similaires adaptées au contexte de l'ouest du centre-ville.

Le promoteur propose un projet qui s'inspire de ces nouvelles orientations d'aménagement. Tout comme Le Seville, le S sur le Square et La Catherine, le bâtiment proposé contribuera au prolongement du rez-de-chaussée commercial et à la densification résidentielle d'un secteur en pleine effervescence. Il comportera un basilaire de 3 étages (correspondant à une hauteur de 12 m) sur la rue Sainte-Catherine Ouest et de 6 étages du côté de la ruelle, ainsi qu'un volume transversal fragmenté, respectant les alignements des constructions mitoyennes de 14 et 15 étages, soit en dessous du 45 mètres. Deux aires commerciales occuperont le rez-de-chaussée. L'ensemble du complexe abritera des logements locatifs pour une clientelle de 55 ans et plus.

De plus, étant à la fois propriétaire du bâtiment mitoyen situé au 1280 Rue Saint-Marc, groupe Sergakis s'engage, dans un futur imminent, à rénover la conciergerie existante afin d'y aménager des résidences étudiantes et de revitaliser le traitement architectural de sa base commerciale afin de mieux l'intégrer à la proposition ci-jointe.

Le projet s'inscrit dans le cadre de la revitalisation de la rue Sainte-Catherine Ouest et la dynamisation du centre-ville, telles que préconisées par le PPU du Quartier des grands jardins et par le Schéma. Comme les autres projets récents ou en cours dans ce secteur, le projet contribuera à la densification résidentielle du quartier tout en étant respectueux de l'échelle du piéton. Les aires commerciales proposées animeront davantage la rue Sainte-Catherine Ouest tout en augmentant l'offre commerciale de proximité. De plus, le projet soutiendra le développement des activités de l'Université Concordia en offrant aux futurs étudiants des logements à proximité du campus. En parallèle, des logements locatifs de superficies variables s'ajouteront à la diversité de l'offre résidentielle.

1.2 CARACTÉRISTIQUES DU SITE VISÉ

Le site visé regroupe quatre lots ayant une superficie combinée d'environ 2 641 m^2.

Le promoteur possède les bâtiments localisés au 1920-1922, au 1924-1928, au 1934-1940 et au 1944-1946, rue Sainte-Catherine Ouest. La vocation des bâtiments est principalement commerciale. Le bâtiment au 1934-1940, rue Sainte-Catherine Ouest comprend 5 logements aux étages supérieurs, dont 4 sont occupés à l'heure actuelle. Le 1944-1946, rue Sainte-Catherine Ouest compte deux logements à l'étage, mais aucun n'est occupé.

Les caractéristiques des lots et des bâtiments visés sont résumées au tableau ci-haut (informations tirées du rôle d'évaluation foncière en date du 31 Octobre 2017).

2. CADRE RÉGLEMENTAIRE

Le Schéma d'aménagement et de développement de l'Agglomération de Montréal est entré en vigueur le 1er avril 2015. Les orientations d'aménagement et de développement contenues dans ce document sont en conformité avec le Plan Métropolitain d'Aménagement et de Développement de la Communauté Métropolitaine de Montréal. Le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal ainsi que le règlement de zonage de tous les arrondissements devront être conformes au Schéma. Comme ces derniers présentent plusieurs dispositions ne concordant pas avec le Schéma, ils devraient être révisés prochainement.

2.1 SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DE L'AGGLOMÉRATION DE MONTRÉAL

Le Schéma d'aménagement de l'Agglomération de Montréal présente des orientations portant notamment sur la qualité du cadre de vie, le dynamisme de l'agglomération et des pôles d'activité, la mise en valeur des territoires d'intérêt, l'affectation du sol et la densité de son occupation. Parmi les orientations présentées au Schéma, notons les suivantes :

Favoriser un cadre de vie de qualité :

- Assurer une offre résidentielle diversifiée, sur le plan des coûts et des typologies, dans les quartiers existants et dans les secteurs à construire ou à transformer; (Schéma, p. 33)

- Préserver, consolider et diversifier l'activité commerciale dans une perspective de cadre de vie complet; (Schéma, p. 42)

- Favoriser l'aménagement d'un cadre de vie qui respecte les spécificités des milieux. (Schéma, p. 45)

Soutenir le dynamisme de l'agglomération et du centre de la métropole:

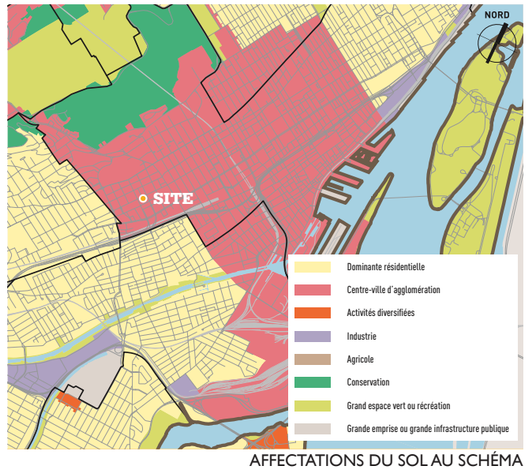
- Orientations pour le centre-ville de Montréal: (Schéma, p. 57)

  1.Accroître le rayonnement du centre-ville sur la scène internationale;
  2.Assurer la création de milieux de vie diversifiés, de qualité et distinctifs;
  3.Assurer l'accessibilité du centre-ville en tout temps.

Mettre en valeur les territoires d'intérêt :

- Protéger et mettre en valeur les secteurs de valeur patrimoniale sur la base de leur caractérisation et de leur intérêt; (Schéma, p.72 et 75)

- Assurer la pérennité du massif du mont Royal et de la silhouette du centre des affaires en tant que composantes emblématiques du paysage.

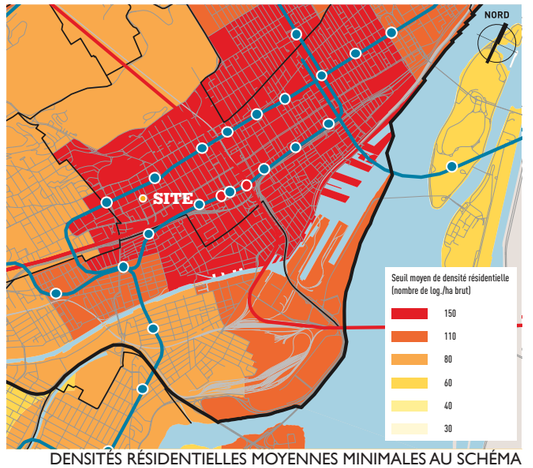


AFFECTATIONS DU SOL AU SCHÉMA
(EXTRAIT DE LA CARTE 20, P. 102)

LES GRANDES AFFECTATIONS DU TERRITOIRE

Le site est localisé à l'intérieur de la grande affectation « Centre-ville d'agglomération » (Schéma, carte 20, p. 102). L'aire d'affectation « Centre-ville d'agglomération » est une « aire mixte qui regroupe les grandes fonctions métropolitaines d'affaires et de finances, de services aux entreprises, de commerces, de culture et de récréotourisme, d'enseignement supérieur, de recherche, de savoir et de santé. » (Schéma, p. 106)

Les composantes autorisées sont :
- Habitation
- Commerce
- Bureau
- Industrie légère
- Équipement récréatif, culturel ou institutionnel



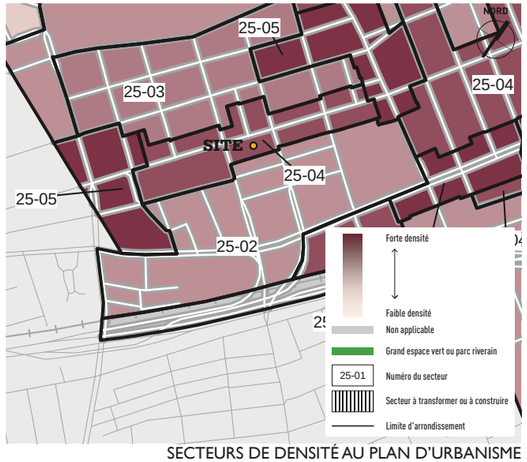
DENSITÉS RÉSIDENTIELLES MOYENNES MINIMALES AU SCHÉMA
(EXTRAIT DE LA CARTE 32, P. 134)

LA DENSITÉ D'OCCUPATION

Le schéma établit une modulation des aires TOD ainsi que des secteurs prioritaires de densification. Le site est localisé à l'intérieur du secteur prioritaire de densification « territoire central de l'agglomération » et à l'intérieur d'une aire de densité au seuil moyen de densité résidentielle de 150 logements par hectare (Schéma, carte 32, p. 134).

2.2 PLAN D'URBANISME DE LA VILLE DE MONTRÉAL

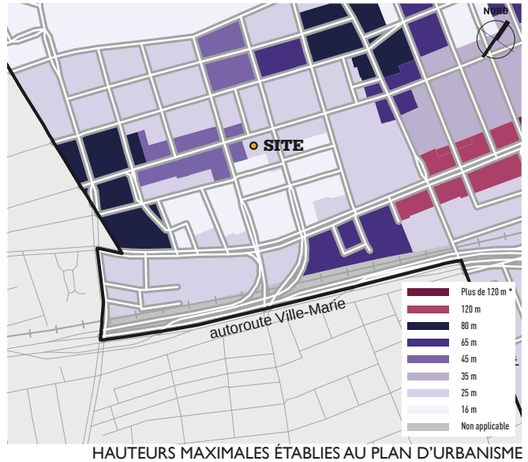
Entré en vigueur en 2004, le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal établit des grandes orientations d'aménagement de la ville. Celui-ci sera révisé pour assurer sa conformité avec le Schéma d'aménagement de l'Agglomération de Montréal. Ainsi, les paramètres présentés ci-joint sont appelés à changer prochainement



SECTEURS DE DENSITÉ AU PLAN D'URBANISME
(EXTRAIT DE LA CARTE À LA PARTIE II – VILLE-MARIE)

DENSITÉ

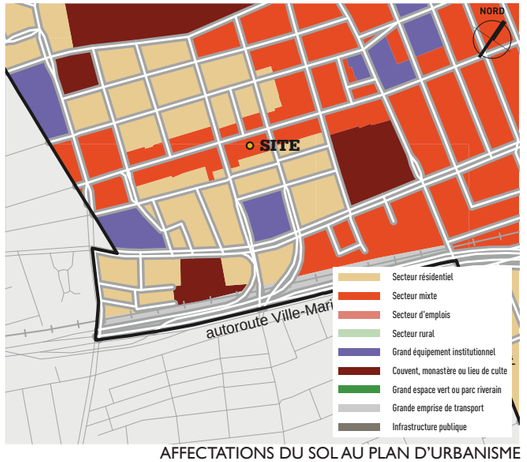
Situé dans le secteur 25-04, le site visé peut accueillir un bâtiment ayant un coefficient d'occupation du sol maximal de 6.0.



HAUTEURS MAXIMALES ÉTABLIES AU PLAN D'URBANISME
(EXTRAIT DE LA CARTE À LA PARTIE II – VILLE-MARIE)

HAUTEUR

La hauteur maximale prescrite est de 25 m. Cependant, des limites de hauteur plus imposantes s'appliquent aux secteurs avoisinants, notamment à partir de l'intersection de la rue Sainte-Catherine Ouest et de la rue du Fort vers l'ouest et de l'intersection de la rue Sainte-Catherine Ouest et de la rue Guy vers l'est. Ainsi, les hauteurs permises sont portées à 45 m et même à 65 m dans un rayon périphérique immédiat au site.

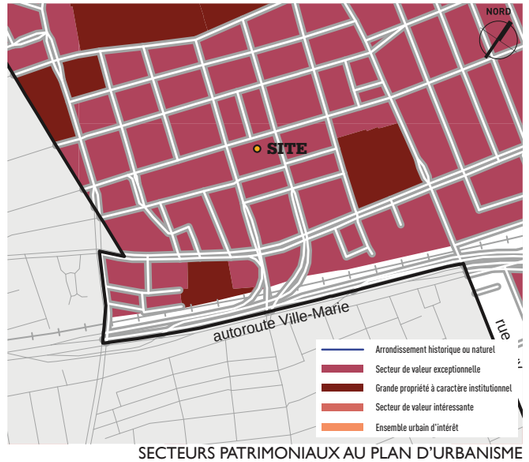


AFFECTATIONS DU SOL AU PLAN D'URBANISME
(EXTRAIT DE LA CARTE À LA PARTIE II – VILLE-MARIE)

AFFECTATION DU SOL

Le site est situé dans un secteur mixte dans lequel sont autorisés les usages suivants:

_Logements
_Commerces
_Immeubles à bureaux
_Immeubles comportant de l'industrie légère
_Équipements collectifs ou institutionnels



SECTEURS PATRIMONIAUX AU PLAN D'URBANISME
(EXTRAIT DE LA CARTE À LA PARTIE II – VILLE-MARIE)

PATRIMOINE

Le site est situé au sein d'un secteur de valeur exceptionnelle englobant la majorité du centre-ville de Montréal. Ainsi, le Plan d'urbanisme encadre la réglementation d'arrondissement de la manière suivante :

« La réglementation d'arrondissement doit prévoir par critères qu'un projet de construction (…) dans un secteur de valeur patrimoniale exceptionnelle (…) doit être réalisé de manière à assurer son intégration à son milieu d'insertion et au caractère d'ensemble du secteur, lorsqu'il est visible d'une voie publique bordant le terrain.

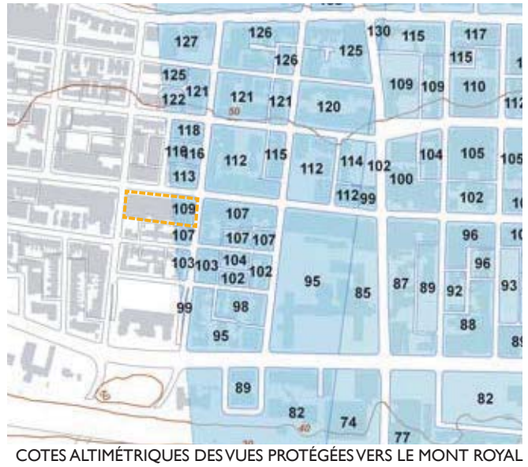
Un projet de construction doit :

Prendre en considération le caractère des constructions voisines: types de bâtiments, dimensions, mode et taux d'implantation, parements, formes de toits, couronnements, ouvertures, niveaux des accès et saillies;

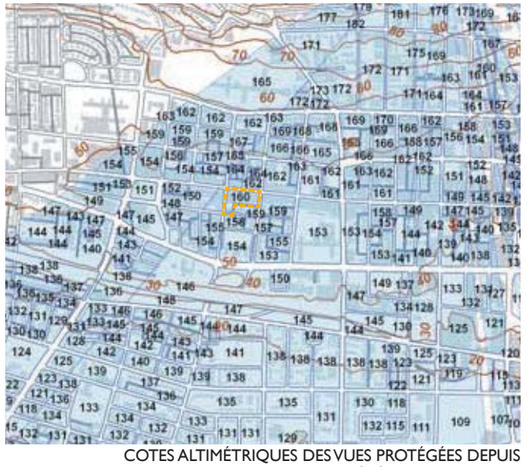
Respecter, mettre en valeur ou s'adapter aux qualités du terrain et au caractère d'ensemble du milieu ou y être compatible quant à la forme et aux matériaux, en accord avec la valeur et l'homogénéité du milieu;

Participer à la cohérence de l'îlot, de l'intersection, de la rue ou du milieu, en accord avec son emplacement, sa visibilité et sa signification dans la ville.

Dans le cas où les bâtiments du milieu n'ont pas de caractéristiques communes ou dans le cas où le caractère du milieu ne présente pas d'intérêt architectural ou urbain compatible avec le caractère des milieux voisins, le projet doit contribuer à atténuer les irrégularités du milieu en se basant sur les caractéristiques des bâtiments ayant le plus d'intérêt architectural ou urbain et les caractéristiques communes des milieux voisins, de manière à rehausser la valeur de l'ensemble. »



COTES ALTIMÉTRIQUES DES VUES PROTÉGÉES VERS LE MONT ROYAL
DEPUIS LE CANAL DE LACHINE – REDPATH



COTES ALTIMÉTRIQUES DES VUES PROTÉGÉES DEPUIS
LE MONT ROYAL – BELVÉDÈRE KONDIARONK

VUES PROTÉGÉES

Deux vues protégées touchent le site, dont une vers le mont Royal et une depuis ce dernier. Afin de protéger la **vue depuis le canal Lachine (Redpath) et vers le mont Royal**, aucun bâtiment sur le site visé ne doit avoir une hauteur supérieure à 109 m au-dessus du niveau de la mer (correspondant à une hauteur approximative de 63 mètres du niveau de la rue).

Pour conserver la **vue depuis le belvédère Kandiaronk du mont Royal**, la hauteur d'un bâtiment construit sur le même site ne doit pas excéder 160m au-dessus du niveau de la mer (correspondant à une hauteur approximative de 114 mètres du niveau de la rue).



VUE PROTÉGÉESVERS LE MONT ROYAL DEPUIS LE CANAL DE LACHINE – REDPATH



VUE PROTÉGÉES DEPUIS LE MONT ROYAL – BELVÉDÈRE KONDIARONK

2.3 PROGRAMME PARTICULIER D'URBANISME DU QUARTIER DES GRANDS JARDINS

Partie intégrante du Plan d'urbanisme, le PPU du Quartier des grands jardins propose les orientations suivantes, entre autres :

MISE EN VALEUR DU PATRIMOINE (PPU, P. 19)

_Protéger et mettre en valeur le caractère patrimonial des grandes institutions du quartier

_Révéler et valoriser les paysages urbains exceptionnels du quartier

_Préserver les bâtiments d'intérêt patrimonial

Il est important de noter que le site visé ne contient ni un immeuble de valeur patrimoniale exceptionnelle identifié par la Ville, ni un monument historique classé par le ministère de la Culture et des Communications. De plus, le site n'est aucunement affecté par les aires de protection établies par ce dernier, notamment pour la maison Shaughnessy, le Domaine des soeurs Grises de Montréal et les tours du fort des Messieurs de Saint-Sulpice.

LA QUALITÉ DES MILIEUX DE VIE (PPU, P. 26)

_Consolider le caractère résidentiel du quartier en améliorant la qualité de l'habitat et des services communautaires:

1.*Soutenir le développement d'une offre diversifiée de logements afin de répondre aux besoins des jeunes familles, des étudiants, des personnes âgées et des clientèles marginalisées;*

2.*Améliorer la qualité du design et de la construction des immeubles résidentiels en soumettant tout projet de construction à l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) en vertu d'un nouveau règlement à cet effet;*

3.*Adapter les milieux de vie à leurs clientèles, entre autres en offrant aux familles et aux personnes âgées des services et des équipements adaptés.*

_Implanter une stratégie locale de développement durable :

1.*Travailler à mettre en place un quartier vert où l'on accordera la priorité au transport collectif et actif, notamment par des mesures d'apaisement de la circulation et de sécurisation des déplacements piétonniers;*

2.*Accorder une valeur à l'intégration de composantes vertes dans l'évaluation des projets de construction;*

3.*Encourager les propriétaires d'immeubles privés et les institutions à mettre en oeuvre des initiatives vertes s'adressant à leurs usagers, par exemple en installant davantage de stationnements pour vélos;*

4.*Augmenter le couvert végétal dans le quartier afin de lutter contre les îlots de chaleur en supportant des* mesures de *verdissement à l'initiative des résidents et en instaurant des pratiques novatrices;*

5.*Planifier l'implantation du tramway en accordant une attention particulière à la qualité des aménagements.*

LE DYNAMISME ÉCONOMIQUE (PPU, P. 37)

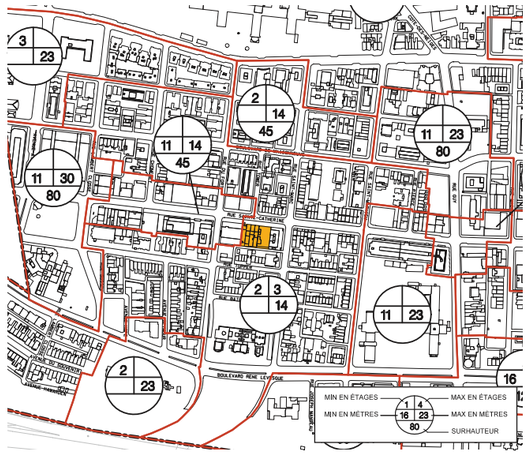
_Promouvoir la revitalisation de la rue Sainte-Catherine Ouest :

1.Encadrer la réhabilitation du cadre bâti en soumettant les projets de rénovation, de transformation, d'agrandissement et de construction à l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) en vertu d'un nouveau règlement à cet effet;

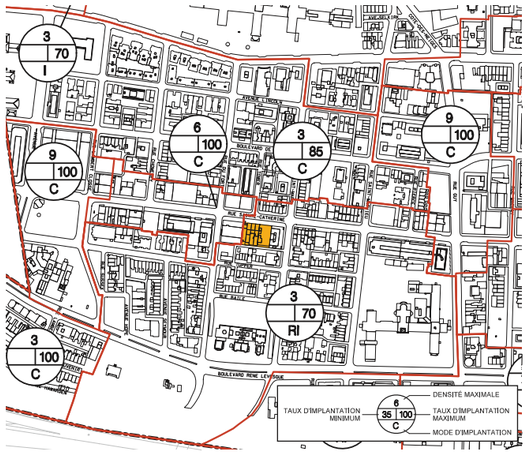
2. Privilégier une densification résidentielle des sites à redévelopper, en assurant toutefois un traitement architectural respectueux de l'échelle du piéton;

3.Promouvoir auprès des commerçants et des propriétaires les programmes existants de subvention à la rénovation.

_Soutenir le développement des activités du campus de l'Université Concordia et des autres institutions du quartier.



HAUTEURS ET SURHAUTEURS AU RÈGLEMENT DE ZONAGE
(EXTRAIT DU PLAN À L'ANNEXE A DU RÈGLEMENT)



DENSITÉS ET MODES D'IMPLANTATION AU RÈGLEMENT DE ZONAGE
(EXTRAIT DU PLAN À L'ANNEXE A DU RÈGLEMENT)



USAGES AUTORISÉS AU RÈGLEMENT DE ZONAGE
(EXTRAIT DU PLAN À L'ANNEXE A DU RÈGLEMENT)



UNITÉS DE PAYSAGE AU RÈGLEMENT DE ZONAGE
(EXTRAIT DU PLAN À L'ANNEXE A DU RÈGLEMENT)

2.4 RÈGLEMENT DE ZONAGE

Compte tenu du processus de révision du Plan d'urbanisme et des règlements municipaux enclenché par l'entrée en vigueur du Schéma d'aménagement de l'Agglomération de Montréal, le règlement de zonage de l'arrondissement de Ville-Marie subira des modifications. Ainsi, dans certains secteurs, il faut prévoir des changements au niveau des densités, des hauteurs permises et des usages.

HAUTEURS ET SURHAUTEURS

Sur un petit tronçon de la rue Sainte-Catherine Ouest, la hauteur d'un bâtiment est limitée à 3 étages et à 14 m. Dans le secteur immédiatement à l'ouest, le nombre maximal d'étages est de 14 et la hauteur maximale est de 45 m.

HAUTEUR EN ÉTAGES :
MIN : 2 ÉTAGES
MAX : 3 ÉTAGES

HAUTEUR EN MÈTRES :
MIN. : AUCUNE EXIGENCE
MAX : 14 M

DENSITÉ ET MODE D'IMPLANTATION

Bien qu'il ait front sur la rue Sainte-Catherine Ouest, le site est situé dans un secteur élargi regroupant grandes institutions, maisons unifamiliales, conciergeries et complexes hôteliers. Dans l'ensemble de ce secteur, le C.O.S. maximal est de 3,0 et le taux d'implantation ne doit pas excéder 70 %. Toutefois, les secteurs avoisinants comportent des densités et des taux d'implantation reflétant la continuité et le caractère artériel de la rue Sainte-Catherine. Notamment, le secteur situé immédiatement à l'ouest peut accueillir des bâtiments occupant la totalité d'un terrain et ayant un C.O.S. maximal de 6,0.

RAPPORT BÂTI/TERRAIN :
MIN. : AUCUNE EXIGENCE
MAX. : 70 %

RAPPORT PLANCHER/TERRAIN :
MIN. : AUCUNE EXIGENCE
MAX. : 3,0

USAGES AUTORISÉS

Le site est situé dans un secteur où sont permis les usages du groupe M.7C - Zone de mixité autorisant les commerces et les services de moyenne intensité, dont les suivants (art. 227, 228) :

_Usages résidentiels
_Usages commerciaux spécifiques (plusieurs)
_Usages industriels
_Usages équipements collectifs et institutionnels
_Usages conditionnels - équipements collectifs et institutionnels
_Autres usages conditionnels

Pour l'ensemble des usages autorisés ainsi que la spécification des usages, voir l'annexe A.

UNITÉ DE PAYSAGE

Le site est situé dans l'unité de paysage Artère commerciale (AC). Ainsi, les travaux de transformation, de construction ou d'agrandissement d'un bâtiment doivent tendre à respecter les caractéristiques suivantes :

_l'implantation à la limite d'emprise de la voie publique;
_une volumétrie cubique avec toiture plate;
_une composition architecturale tripartite, incluant un rez-déchaussée ayant une proportion d'ouverture supérieure à 50 %, un corps de bâtiment distinct et un couronnement à parapet;
_un entablement séparant le rez-de-chaussée des étages et supportant l'enseigne commerciale;
_des ouvertures aux proportions verticales d'un minimum de 20 % et d'un maximum de 40 % aux étages;
_des subdivisions verticales soulignant le rythme parcellaire régulier de la rue dans le cas de façades occupant plusieurs lots d'origine;
_des matériaux de revêtement de brique d'argile ou de pierre naturelle grise;
_une toiture aménagée avec des éléments végétaux, un matériau réfléchissant ou tout autre élément permettant de hausser le rendement énergétique du bâtiment;
_la réutilisation des bâtiments existants ou l'utilisation de matériaux recyclés;

3. ÉTUDE PRÉLIMINAIRE SUR LE PATRIMOINE BÂTI DU SITE VISÉ

3.1 FAITS SAILLANTS DE L'ÉTUDE DU PATRIMOINE BÂTI

La firme Brodeur Consultants a été mandatée afin de dresser un portrait factuel et préliminaire du patrimoine bâti sur le site (document disponible en annexe). Pour ce faire, des sources secondaires ont été examinées. En réponse à cette étude, une orientation quant à la conservation de certains éléments architecturaux est présentée par le promoteur.

CONTRÔLE PATRIMONIAL
Les quatre immeubles sont situés dans le secteur de valeur patrimoniale exceptionnelle 24. E. 8 : Rue Saint-Catherine Ouest (entre Guy et Atwater). Ainsi, ils sont tous assujettis à l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale tel qu'édicté par le PPU du Quartier des Grands Jardins.

3.2 ORIENTATION QUANT À LA CONSERVATION DE CERTAINS ÉLÉMENTS ARCHITECTURAUX

À l'exception du 1920-1922, rue Sainte-Catherine Ouest, qui a été construit suite à la démolition d'un bâtiment datant de 1928, les bâtiments actuellement sur le site sont le fruit de plusieurs modifications à la structure et à l'esthétique des bâtiments d'origine. Seule la façade du 1944-1946, rue Sainte-Catherine Ouest demeure essentiellement intacte.

En fonction des faits évoqués dans l'étude préliminaire de Brodeur Consultants et des discussions futures avec l'arrondissement, une approche au concept architectural du bâtiment pourrait être examinée afin d'intégrer certains éléments du bâtiment existant si jugé opportun. Toutefois, il est important de noter que la conservation de sa façade entraînerait une implantation dérogatoire du bâtiment. À cet effet, le règlement de zonage de l'arrondissement de Ville-Marie indique que l'implantation des bâtiments se trouvant dans l'unité de paysage « artère commerciale » doit tendre à coller la limite de l'emprise publique.





PLAN D'IMPLANTATION DES CONDITIONS EXISTANTES
(Les certificats de localisations des 4 lots distincts sont disponibles en annexe)

01

1920 – 1922, RUE SAINTE-CATHERINE OUEST

Année de construction	Vers 1988
Concepteur	Architecte inconnu (édifice de 1988)
Modifications importantes	Permis no 77, 12 janvier 1928 – Construction – magasin et logements – édifice démoli.
Description	L'édifice actuel a été érigé vers 1988 sur deux lots distincts. Un peu avant sa construction, se trouvait sur l'un des lots la maison de rapport Joseph Bithell (1922, rue Sainte-Catherine Ouest), construite en 1928 par l'architecte J. Rawson Gardiner. L'autre lot était alors utilisé comme terrain de stationnement

02

1926, RUE SAINTE-CATHERINE OUEST (Immeuble Alwin - dénomination de 1957)

Année de construction	1870 et 1957
Concepteur	M. J. Mendelssohn (interventions de 1957)
Modifications importantes	1957 (permis no 2906 – 28 mai 1957) – modifications intérieures, nouvelle façade Permis no M-5369 – 8 août 1985 – Relocaliser l'escalier monumental entre le rez-de-chaussée et le 2e étage – propriétaire : Weinstein Holding Corp.
Description	C'est par modifications et ajouts successifs apportés à la résidence de 1870 que l'édifice actuel a pris son apparence actuelle. La maison d'origine faisait partie d'une série de 5 résidences en rangée construites en 1870 selon les plans de l'architecte Alexander Cowper Hutchison. Pour le compte de Alwin Refrigeration & Appliances Co, l'architecte M. J. Mendelssohn conçoit en 1957 les plans des modifications intérieures importantes et d'une nouvelle façade.

03

1934 – 1940, RUE SAINTE-CATHERINE OUEST (Immeuble Midland Motor Sales – dénomination d'origine)

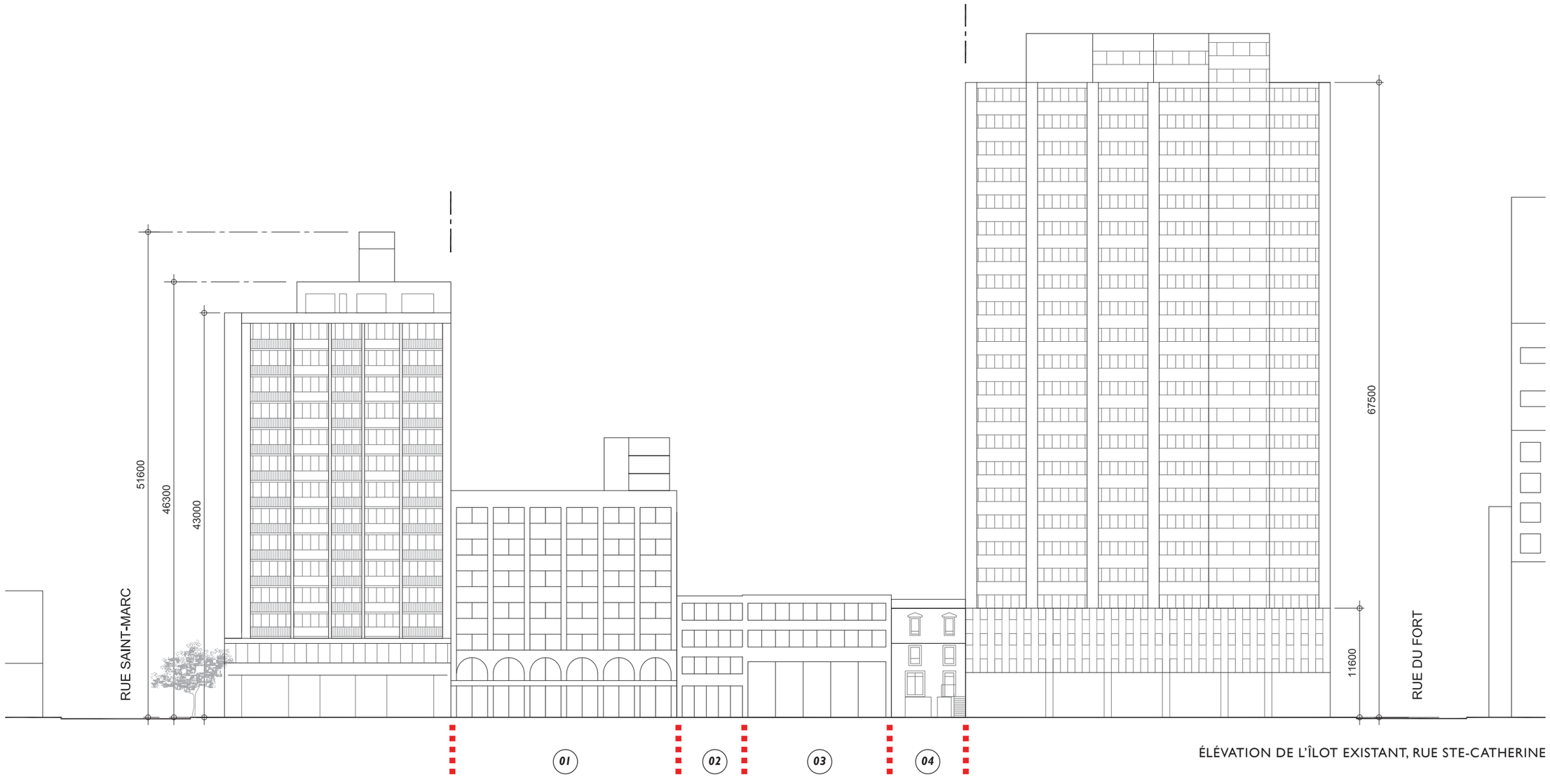
Année de construction	1870 et 1962
Concepteur	Architecte inconnu
Modifications importantes	1946 – permis no 1995 – 26 avril 1946 – 9 000 $ – Réparations à la façade et à l'intérieur du bâtiment 1962 – (permis no 4832 – 1er octobre 1962) – Extension sur le côté et en avant de l'édifice, remodeler façade
Description	C'est par modifications et ajouts successifs apportés à deux résidences de 1870 que l'édifice actuel a pris son apparence actuelle. Les maisons d'origine faisaient partie d'une série de 5 maisons en rangée construites en 1870 selon les plans de l'architecte Alexander Cowper Hutchison. En 1962, différents travaux à l'intérieur sont réalisés et on profite de l'occasion pour unifier les deux immeubles avec une nouvelle façade pour le compte de la Midland Motor Sales.

04

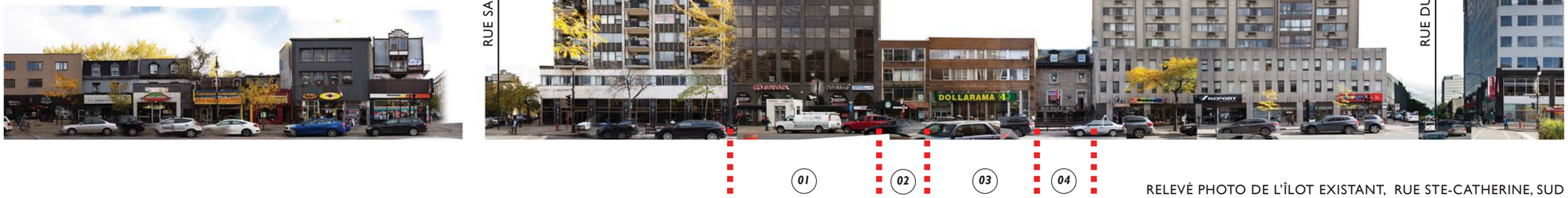
1944 – 1946, RUE SAINTE-CATHERINE OUEST (Résidence George Young)

Année de construction	1870
Concepteur	Alexander Cowper Hutchison
Modifications importantes	18 octobre 1963 – permis no M-5509 – modifications intérieures – propriétaire : George Mensworth 9 avril 1964 – permis no M-1276 – agrandissement à l'arrière de l'édifice et enlever divisions dans l'édifice – propriétaire : L. Schwartz 15 mars 1965 – permis no M-673 – addition à l'arrière de l'édifice – propriétaire : B. Barry 9 mai 1966 – permis no M-1240 – agrandissement à l'arrière de l'édifice – propriétaire : B. Barry
Description	Cette maison faisait partie d'une série de 5 résidences en rangée construites en 1870 selon les plans de l'architecte Alexander Cowper Hutchison. Les façades principales de l'ensemble étaient revêtues de pierre calcaire en bossage rustique et la pierre de taille était réservée pour le contour des ouvertures. Les autres maisons de cette série dont certaines composantes ont été conservées sont le 1926, 1934 et 1940 Sainte-Catherine Ouest. Un commerce (pub Cock N' Bull) occupe le rez-de-chaussée de l'édifice probablement depuis 1967.

3.3 ÉLÉVATIONS DES CONDITIONS EXITANTES



ÉLÉVATION DE L'ÎLOT EXISTANT, RUE STE-CATHERINE



RELEVÉ PHOTO DE L'ÎLOT EXISTANT, RUE STE-CATHERINE, SUD



RELEVÉ PHOTO DE L'EXISTANT, RUE STE-CATHERINE, NORD

3.4 RELEVÉ PHOTOGRAPHIQUE DU SECTEUR



















A LE SEVILLE | 1414 RUE CHOMEDEY, MONTRÉAL

B S SUR LE SQUARE| 2186 RUE SAINTE-CATHERINE, MONTRÉAL

C ONESSY | 1806 BOULEVARD RENÉ-LÉVESQUE O, MONTRÉAL

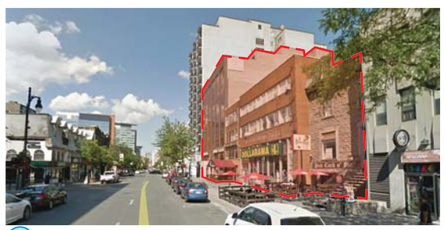
D YUL | 1400 BOULEVARD RENÉ-LÉVESQUE O, MONTRÉAL



1 RUE STE-CATHERINE| MAISONS PATRIMONIALES À 12M



2 RUE STE-CATHERINE| GABARI DU BASILAIRE À 12M



3 RUE STE-CATHERINE| ZONE D'INTERVENTION



4 RUE STE-CATHERINE| MAISON DE PIERRE À CONSERVER



5 RUE STE-CATHERINE VERS L'OUEST | GABARI BÂTI À 12M



6 RUE ST-MARC VERS LE SUD |



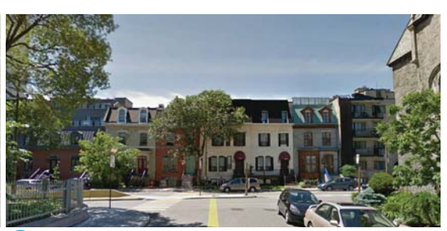
7 RUE ST-MARC VERS LE NORD |



8 RUE TOWER | CADRAGE VERS LE SUD



9 RUE DU FORT VERS LE NORD | GABARI BÂTI DU QUARTIER SHAWNESSY



10 RUE DU FORT VERS LE NORD | GABARI BÂTI DU QUARTIER SHAWNESSY

4. PROPOSITION ARCHITECTURALE

4.1 APPROCHE CONCEPTUELLE

LE 1920 SAINTE CATHERINE OUEST

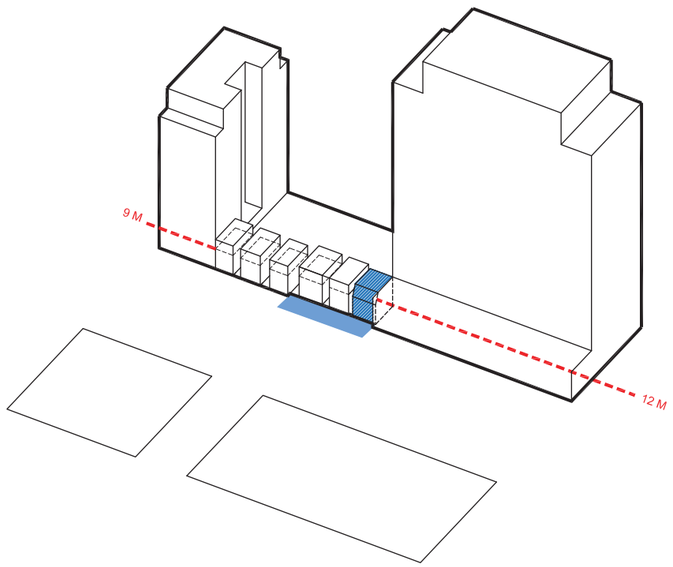
Ce projet de développement propose la construction d'un nouveau bâtiment à usages mixtes sur un site constitué de 4 propriétés distinctes situées du côté sud de la rue Sainte-Catherine, entre les rues St-Marc et du Fort. Principalement destiné à une clientèle de 55 ans et plus, ce complexe immobilier comportera +200 appartements locatifs, plusieurs espaces communs dont notamment une piscine intérieure, une salle d'entraînement, plusieurs terrasses et jardins, des stationnements à vélos accessibles depuis la ruelle, +94 cases de stationnement réparties sur 2 niveaux de sous-sol ainsi que des commerces au rez-de-chaussée. Nous proposons l'emploi d'une articulation volumétrique simple qui permettra une belle intégration au contexte bâti environnant.

La base du projet (12 premiers mètres) est composée d'un assemblage de volumes aux proportions similaires à la maison George-Young que nous souhaitons conserver et réhabiliter en y aménageant des fonctions commerciales en demi-sous-sol et au premier étage et une unité résidentielle au niveau supérieur. En complément de cet assemblage de volumes proportionnés, l'utilisation de la maçonnerie de pierre grise comme revêtement principal rappelant les gabarits des maisons historiques du secteur et contribuera indéniablement à une meilleure intégration de la maison George-Young au projet d'ensemble et une interface plus à l'échelle du piéton.

En recul par rapport au basilaire, les étages supérieurs se distinguent par l'emploi d'une composition architecturale tout autre, plus picturale, plus articulée. Composée de pliages géométriques (balcons et panneaux séparateurs) aux formes triangulées assemblés les uns aux autres, par un jeu de contrastes (noir et de blanc), cette cinquième façade saura contribuer de belle façon à l'animation de la rue. En guise d'assurer une meilleure intégration au contexte bâti, notamment aux bâtiments mitoyens à l'est et à l'ouest du site, le volume supérieur est scindé en deux parties qui s'alignent respectivement aux bâtiments qu'elles jouxtent. Cette approche permet ainsi de masquer en grande partie les murs mitoyens des bâtiments voisins et donc le paysage urbain du secteur. Le volume plus à l'est sera de 15 étages et ne dépassera pas la hauteur de 43 mètres correspondant à la hauteur du bâtiment adjacent. Il est important de noter que toutes les unités mécaniques seront intégrées et cachées à même le volume de 15 étages, contribuant ainsi à la silhouette du bâtiment à l'échelle du territoire. Le volume ouest, quant à lui, sera abaissé d'un étage pour permettre de minimiser l'impact sur les vues vers le mont Royal depuis le jardin du CCA.

Grâce à sa volumétrie simple et son traitement architectural distinctif, nous croyons que le projet s'intégrera avec justesse à son environnement en répondant aux principaux enjeux spécifiques à ce site tel que la conservation de la maison George-Young (basilaire), l'animation au niveau de la rue (articulation volumétrique, cinquième façade, etc.), l'interface avec les bâtiments en hauteur à l'est et à l'ouest du site ainsi que leurs murs mitoyens, les vues vers et depuis le mont Royal et la qualité de l'architecture recherchée pour ce secteur de la ville en pleine redéfinition.

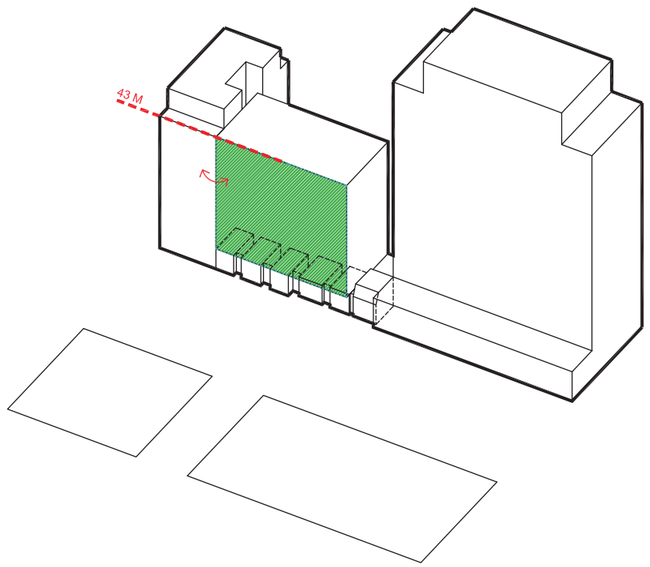
APPROCHE CONCEPTUELLE EN SCHÉMAS



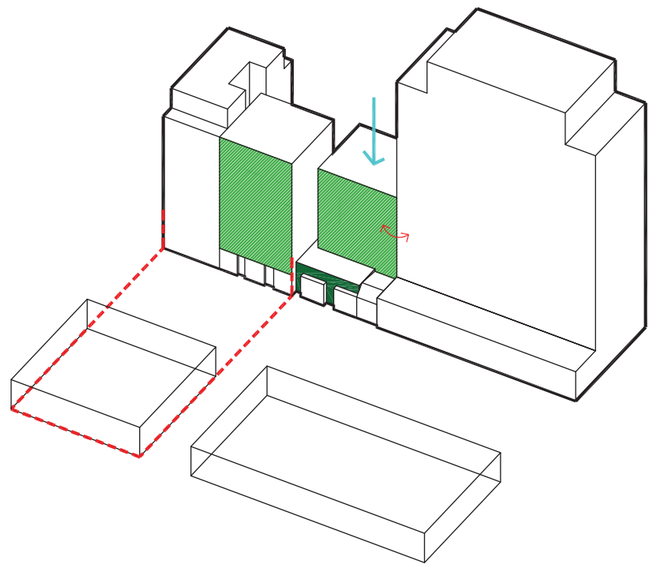
1. La base du projet (12 premiers mètres) est composée d'un assemblage de volumes aux proportions similaires à la maison George-Young.

En complément de cet assemblage de volumes proportionnés, l'utilisation de la maçonnerie de pierre grise comme revêtement principal rappelant les gabarits des maisons historiques du secteur et contribuera indéniablement à une meilleure intégration de la maison George-Young au projet d'ensemble et une interface plus à l'échelle du piéton.

Afin de magnifier l'intégration de la maison George-Young, déjà construite en recul par rapport à l'alignement de façade Sainte-Catherine, les 2 premiers volumes ouest seront implantés selon le même recul, définissant ainsi un espace publique potentiel.



2. Insertion d'un volume respectant les gabarits des conciergeries du secteur, définissant ainsi un canvas urbain fort, où le travail de la **"peau"** permettra de dynamiser la participation du bâtiment à son contexte.



3. Fragmentation du volume afin de créer un alignement des balcons avec les façades des édifices mitoyens, tout en valorisant le gabarit architectural d'origine du secteur (à 12m). Cette requalification de la tête d'îlot, coin Saint-Marc et Sainte-Catherine, permet de créer une meilleure intégration volumétrique avec la tête d'îlot définie par les rues Saint-Marc, Towers et Sainte-Catherine.

Le fragment ouest est ensuite rabaissé d'un étage permettant de libérer des vues de la montagne depuis le CCA.

Le plan fragmenté permet la création de différents jardins en toiture et ainsi maximiser les relations intérieur/extérieur pour les usagers.

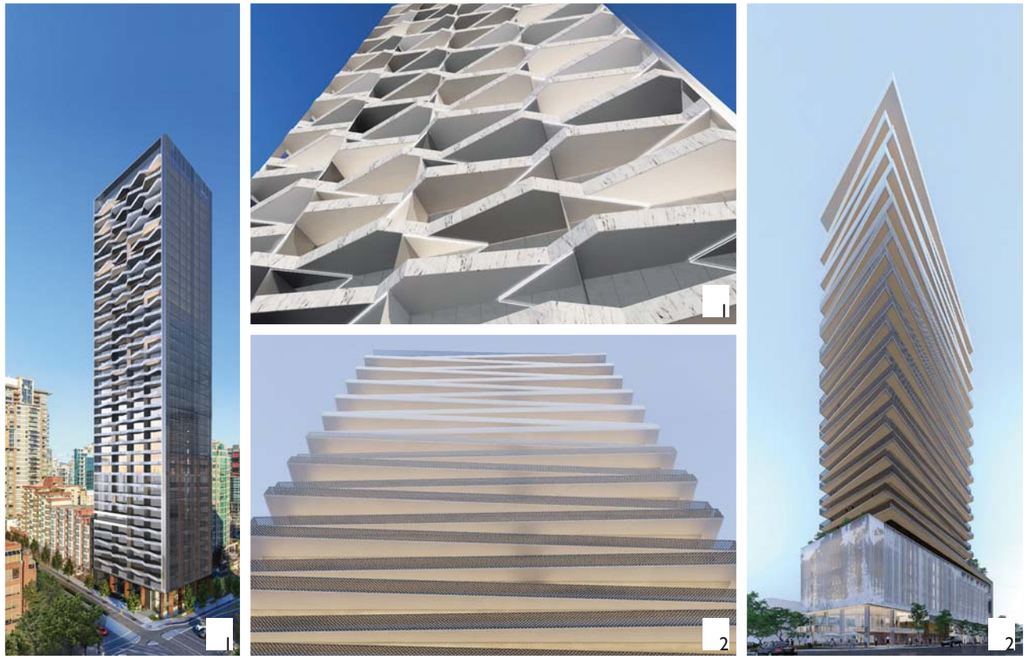
APPROCHE CONCEPTUELLE

LA CINQUIÈME FAÇADE

La construction d'un bâtiment de grande hauteur peut avoir un impact important sur son environnement et sur la qualité de l'espace urbain tant à l'échelle du territoire (skyline), à l'échelle du contexte immédiat qu'à l'échelle du piéton.

Bien trop souvent, l'échelle du piéton n'est pas suffisamment prise en compte dans la conception de bâtiments de grande hauteur. Dans le cadre de ce projet de la rue Ste-Catherine, nous proposons une intervention qui saura, nous en sommes convaincus, contribuer de belle façon à l'animation de la rue par le biais d'une composition volumétrique qui respecte l'échelle de la rue (basilaire) et un concept d'enveloppe qui exploite la notion de la **CINQUIÈME FAÇADE** au moyen de jeux de balcons et panneaux assemblés les uns aux autres de façons articulée et dynamique.

Nous croyons que cette composition architecturale saura capter le regard des passants et contribuera positivement à l'animation de ce secteur de la ville. Ci-dessous, vous trouverez quelques exemples de projets qui exploitent la notion de la cinquième façade, notamment nos deux plus récentes réalisations à Vancouver et Surrey ainsi que quelques photos des maquettes exploratoires que nous avons réalisées pour développer le concept tectonique des façades du projet que nous soumettons à votre analyse.



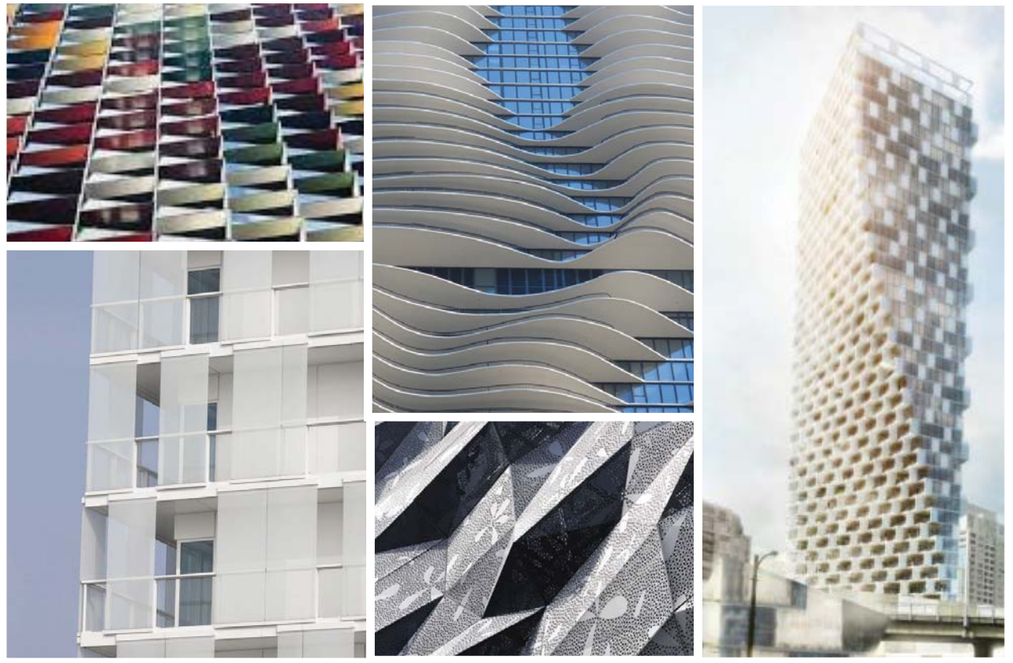
1- THE PACIFIC AT 1382 HORNBY STREET, VANCOUVER
2-THE AVANI CENTRE, SURREY

Le travail géométrique de l'enveloppe permet d'abstraire le balcon de la composition architecturale "résidentielle type". Nous misons plutôt sur le travail de la **"Peau" comme canvas urbain**, dynamisant l'architecture du bâtiment, en réponse à son contexte immédiat.

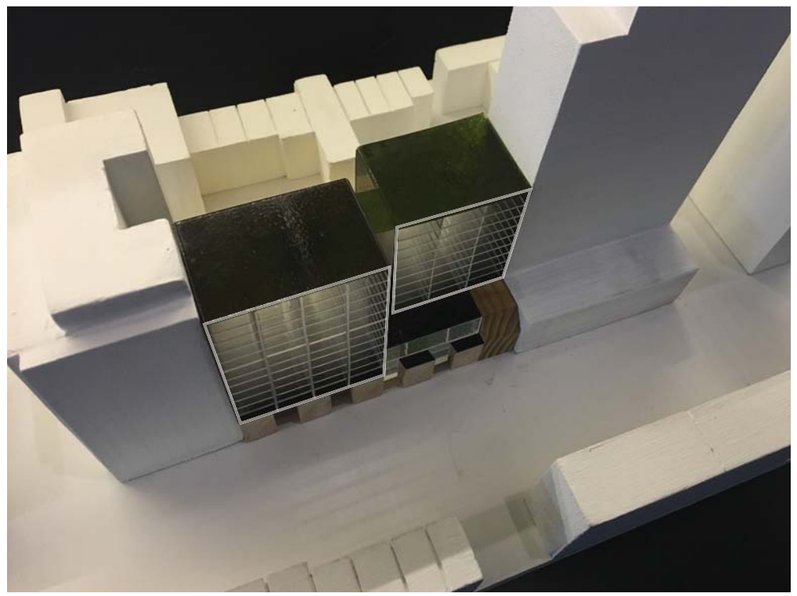
LA LOGGIA COMME TRAVAIL DE LA "PEAU"

La loggia est reconnue comme un espace extérieur souvent couvert ne débordant pas de la façade (enveloppe extérieure du bâtiment). Dans le cas qui nous concerne, le concept d'assemblage de loggias/patios angulés en alternance, tantôt orientés vers l'est, tantôt vers l'ouest, **dynamise les façades du projet et y confère un caractère unique et distinctif**.

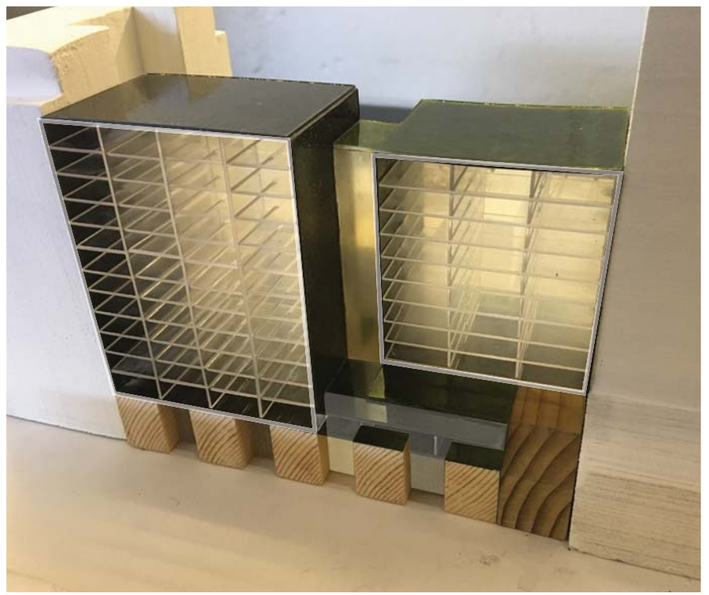
La création de ces loggias (balcons en retrait), situés sur toute la largeur des logements, **permet de prolonger l'espace intérieur vers l'extérieur et offre des vues impressionnantes sur la ville et la montagne**. Cette stratégie égaie également le tissu urbain par sa riche texture, sa répétition et ses jeux de profondeur. En ouvrant la paroi entre l'intérieur et la loggia, les occupants ont la possibilité de moduler l'espace selon leurs besoins ou selon les saisons. Cet espace tampon adoucit les frontières entre l'extérieur et l'intérieur (référence au jardin d'hiver), et donne l'impression de prolonger la vie de patio jusqu'à l'intérieur du logement et **crée ainsi une zone riche séparant la vie privée de la vie collective urbaine.**



APPROCHE CONCEPTUELLE EN MAQUETTES







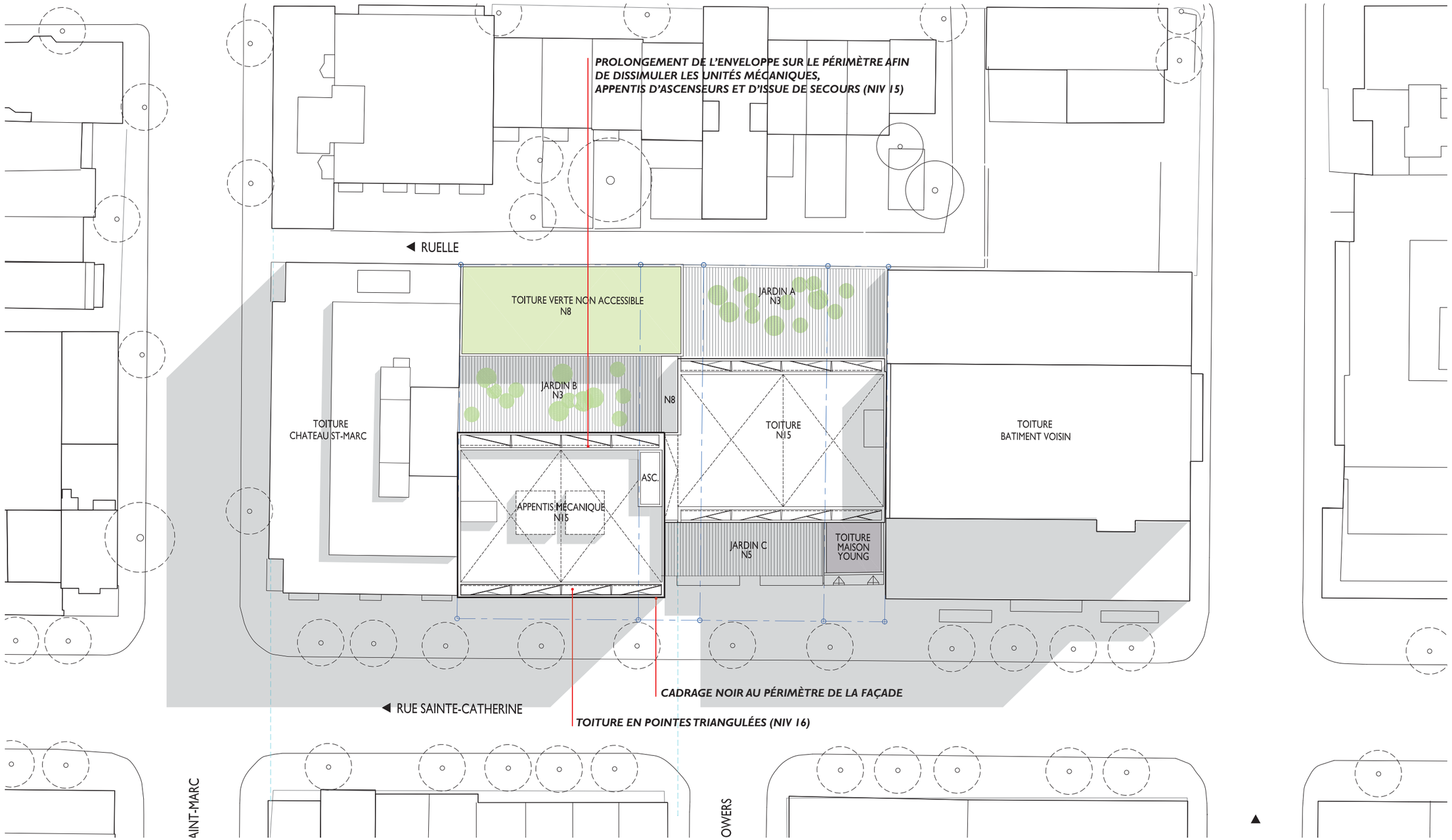






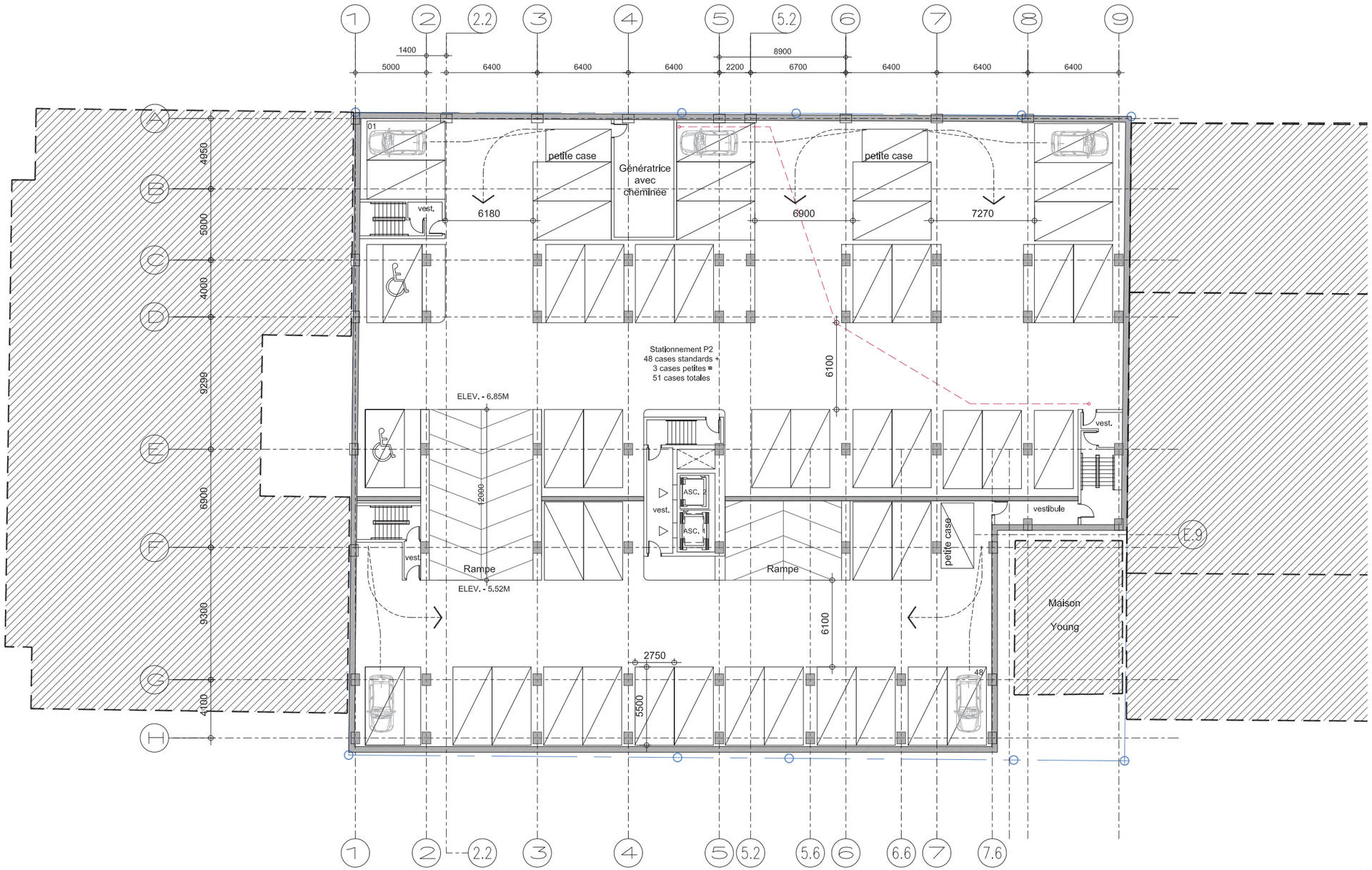
Travail exploratoire en maquettes portant sur le gabari architectural d'ensemble et sur le déploiement géométrique de la CINQUIÈME FAÇADE. Texture composée de pliages géométriques (balcons et panneaux séparateurs) aux formes triangulées assemblés les uns aux autres, par un jeu de contrastes (noir et de blanc).

4.2 PLANS COUPES ÉLÉVATIONS



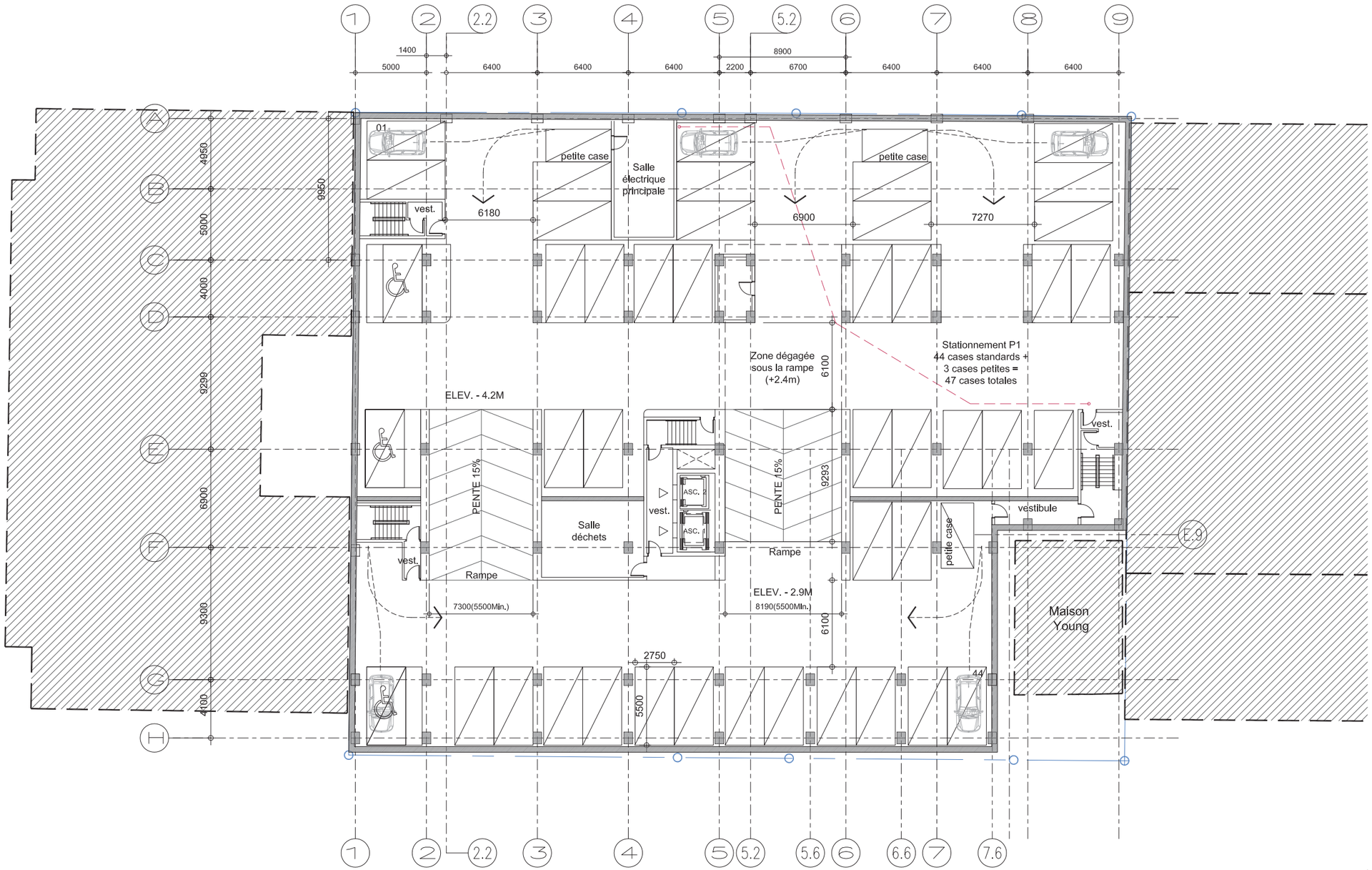
PLAN _ IMPLANTATION

1 : 500


1
2
2.2
3
4
5
5.2
6
7
8
9
1400
5000
6400
6400
6400
2200
8900
6700
6400
6400
6400
A
B
C
D
E
F
G
H
4950
5000
4000
9259
6900
9300
4100
01
petite case
Génératrice
avec
cheminée
petite case
vest.
6180
6900
7270
6100
Stationnement P2
48 cases standards +
3 cases petites =
51 cases totales
ELEV. - 6.85M
12000
ASC. 2
ASC. 1
vest.
vest.
vest.
Rampe
ELEV. - 5.52M
Rampe
petite case
vestibule
E.9
Maison
Young
6100
2750
5500
48
1
2
2.2
3
4
5
5.2
5.6
6
6.6
7
7.6

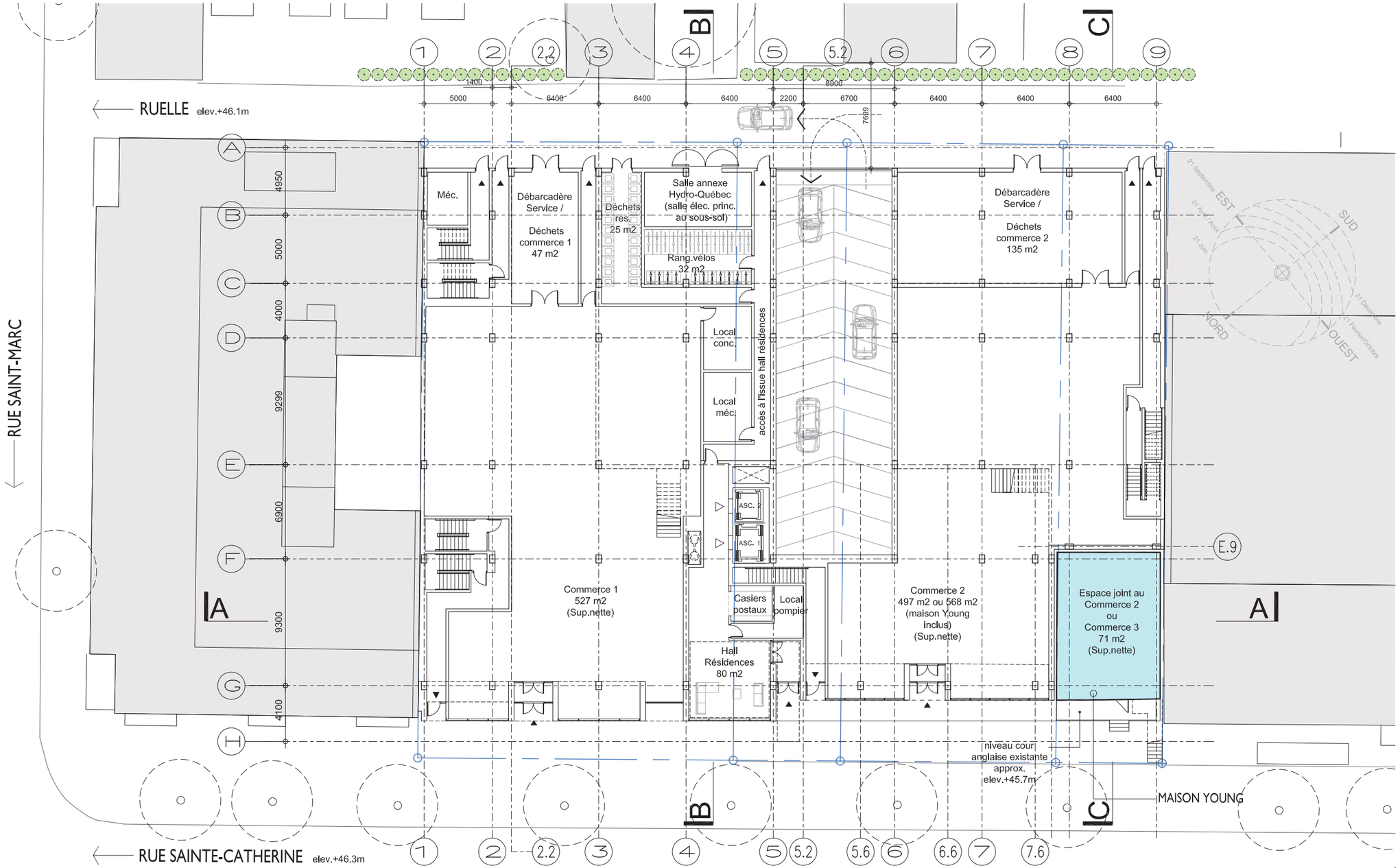
PLAN _ P2

1 : 300

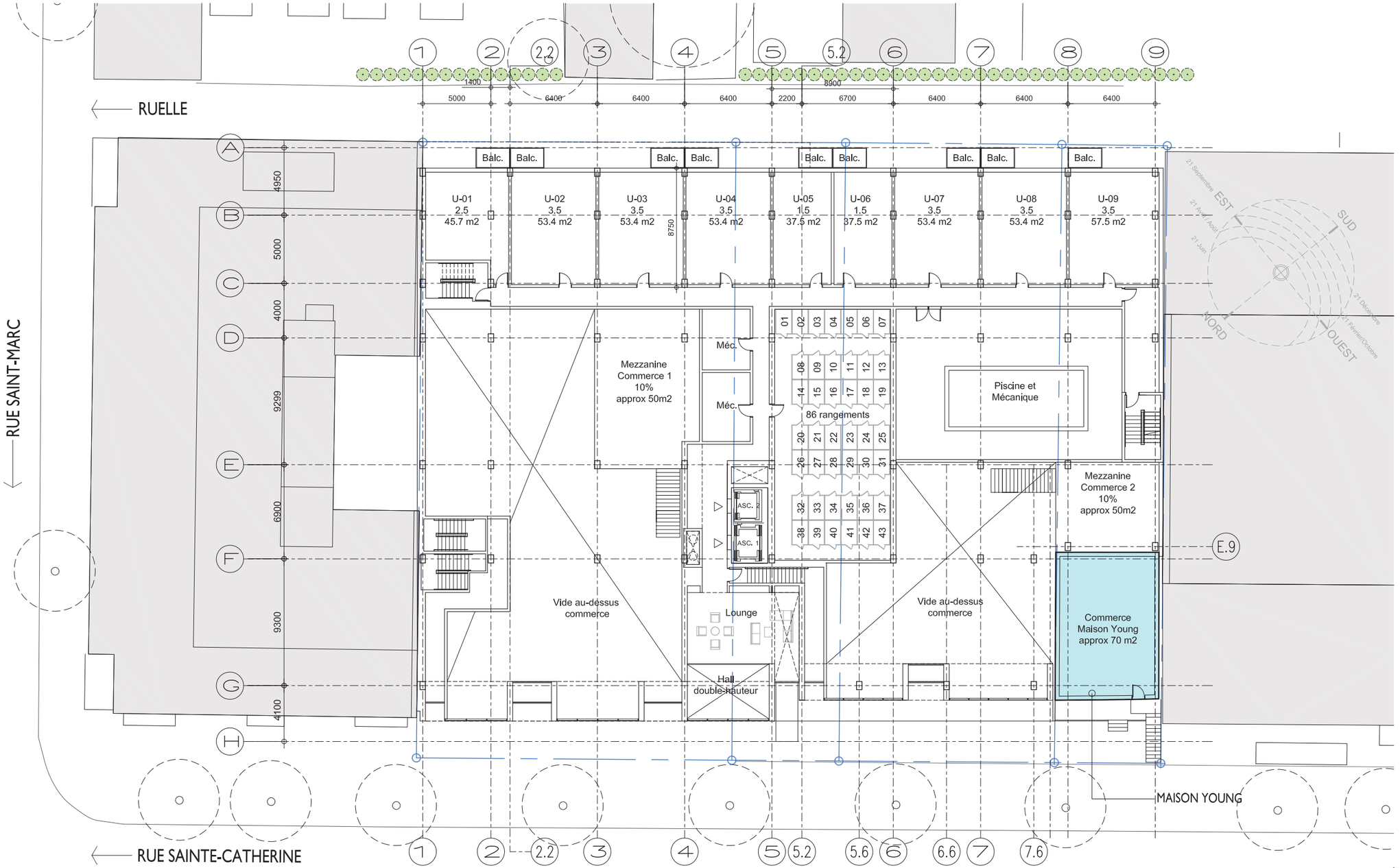

1
2
2.2
3
4
5
5.2
6
7
8
9
1400
5000
6400
6400
6400
2200
8900
6700
6400
6400
6400
A
B
C
D
E
F
G
H
4950
5000
4000
9250
6000
6000
4100
9950
01
petite case
Salle électrique principale
petite case
vest.
6180
6900
7270
Zone dégagée sous la rampe (+2.4m)
6100
Stationnement P1
44 cases standards +
3 cases petites =
47 cases totales
ELEV. - 4.2M
PENTE 15%
PENTE 15%
9293
vest.
ASC. 2
ASC. 1
vest.
Salle déchets
vestibule
petite case
E.9
vest.
Rampe
Rampe
ELEV. - 2.9M
8190(5500Min.)
7300(5500Min.)
6100
Maison Young
2750
5500
44
1
2
2.2
3
4
5
5.2
5.6
6
6.6
7
7.6

PLAN _ P1

1 : 300

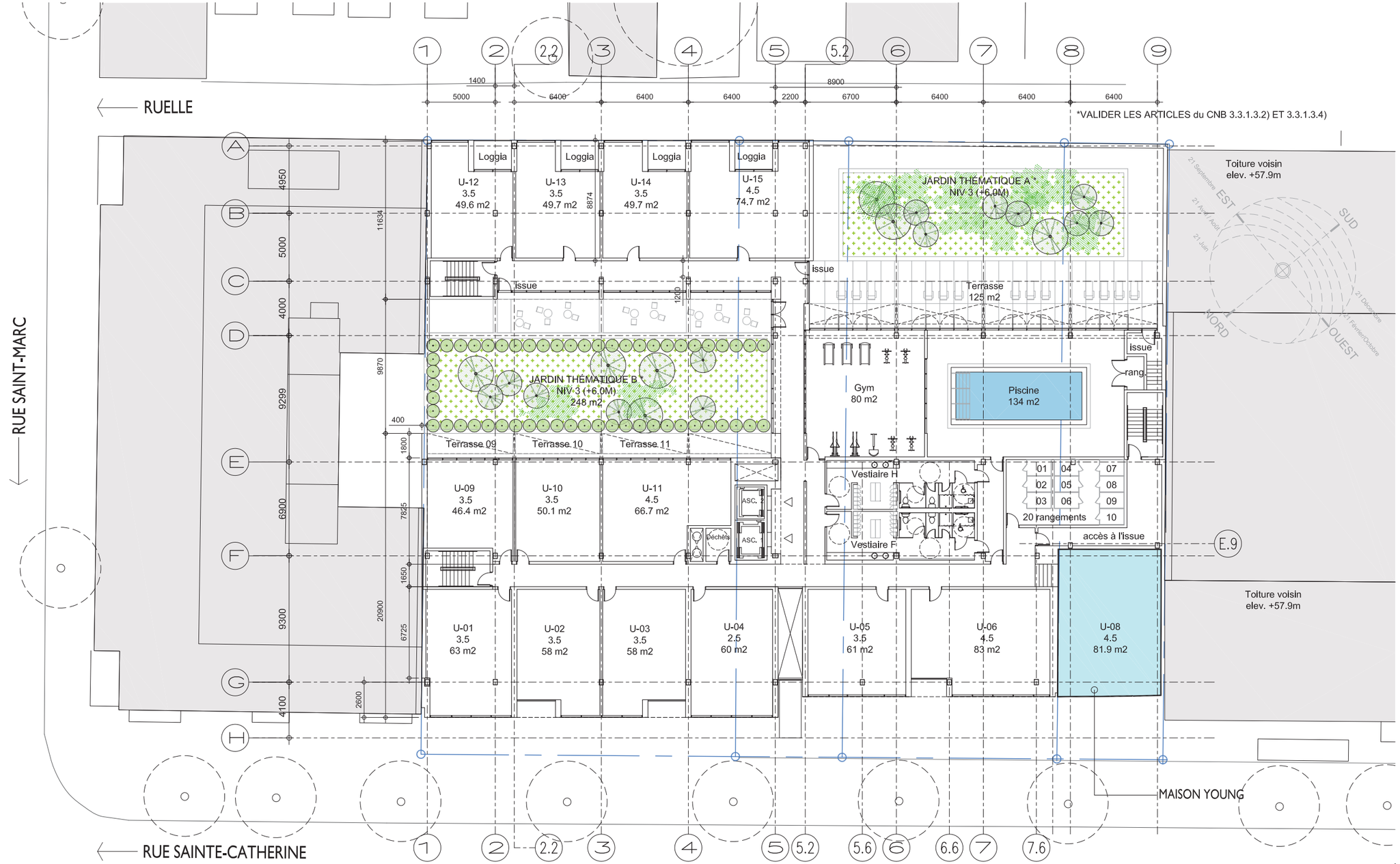

RUELLE elev.+46.1m
RUE SAINTE-CATHERINE elev.+46.3m
RUE SAINT-MARC
1
2
2.2
3
4
5
5.2
5.6
6
6.6
7
7.6
8
9
E.9
A
B
C
D
E
F
G
H
1400
5000
6400
6400
6400
2200
6700
8900
6400
6400
6400
7699
4950
5000
4000
9299
6900
9300
4100
Méc.
Débarcadère Service / Déchets commerce 1 47 m2
Déchets rés. 25 m2
Salle annexe Hydro-Québec (salle élec. princ. au sous-sol)
Rang.vélos 32 m2
Local conc.
Local méc.
accès à l'issue hall résidences
Débarcadère Service / Déchets commerce 2 135 m2
ASC. 2
ASC. 1
Commerce 1 527 m2 (Sup.nette)
Casiers postaux
Local pompier
Hall Résidences 80 m2
Commerce 2 497 m2 ou 568 m2 (maison Young inclus) (Sup.nette)
Espace joint au Commerce 2 ou Commerce 3 71 m2 (Sup.nette)
niveau cour anglaise existante approx. elev.+45.7m
MAISON YOUNG
21 Septembre
21 Avril / Août
21 Juin
21 Décembre
21 Février/Octobre
EST
SUD
NORD
OUEST

PLAN _ N1
1 : 300


RUELLE
RUE SAINT-MARC
RUE SAINTE-CATHERINE
MAISON YOUNG
1
2
2.2
3
4
5
5.2
5.6
6
6.6
7
7.6
8
9
A
B
C
D
E
F
G
H
1400
5000
6400
6400
6400
2200
8900
6700
6400
6400
6400
4950
5000
4000
9299
6900
9300
4100
8750
Balc.
U-01
2.5
45.7 m2
U-02
3.5
53.4 m2
U-03
3.5
53.4 m2
U-04
3.5
53.4 m2
U-05
1.5
37.5 m2
U-06
1.5
37.5 m2
U-07
3.5
53.4 m2
U-08
3.5
53.4 m2
U-09
3.5
57.5 m2
Mezzanine
Commerce 1
10%
approx 50m2
Méc.
Méc.
86 rangements
Piscine et
Mécanique
ASC. 2
ASC. 1
Vide au-dessus
commerce
Lounge
Hall
double-hauteur
Vide au-dessus
commerce
Mezzanine
Commerce 2
10%
approx 50m2
Commerce
Maison Young
approx 70 m2
E.9
21 Septembre
21 Avril / Août
21 Juin
EST
SUD
OUEST
NORD
21 Décembre
21 Février/Octobre

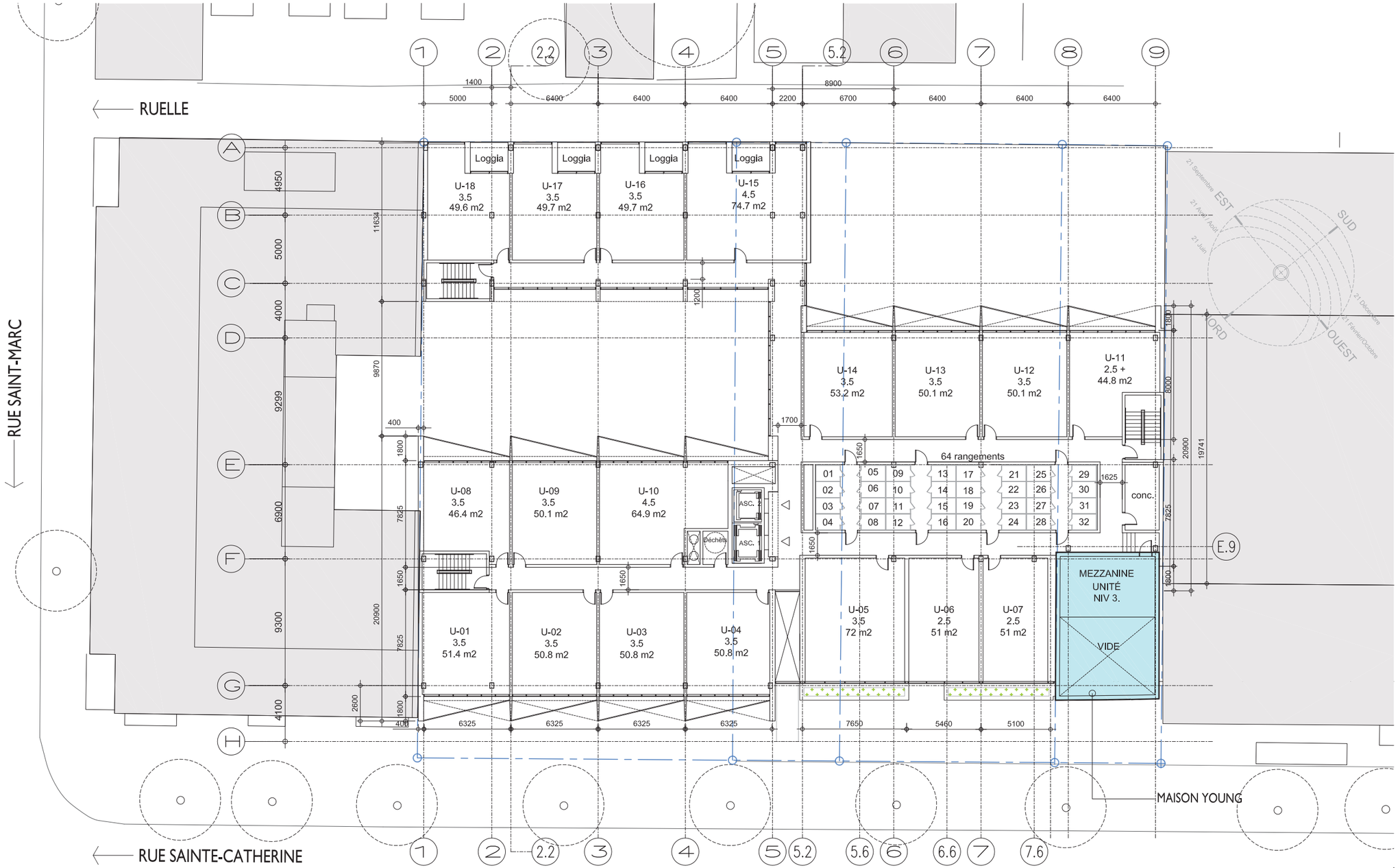
PLAN _ N2

1 : 300


RUELLE
RUE SAINT-MARC
RUE SAINTE-CATHERINE
*VALIDER LES ARTICLES du CNB 3.3.1.3.2) ET 3.3.1.3.4)
1 2 2.2 3 4 5 5.2 6 7 8 9
A B C D E F G H
1400
5000
6400
6400
6400
2200
8900
6700
6400
6400
6400
4950
5000
4000
6900
9300
4100
11634
8874
9870
9299
7825
20900
6725
2600
1200
1800
400
1650
Loggia
U-12
3.5
49.6 m2
U-13
3.5
49.7 m2
U-14
3.5
49.7 m2
U-15
4.5
74.7 m2
issue
JARDIN THÉMATIQUE A *
NIV 3 (+6.0M)
Terrasse
125 m2
JARDIN THÉMATIQUE B *
NIV 3 (+6.0M)
248 m2
Terrasse 09
Terrasse 10
Terrasse 11
U-09
3.5
46.4 m2
U-10
3.5
50.1 m2
U-11
4.5
66.7 m2
ASC.
ASC.
Déchets
Gym
80 m2
Piscine
134 m2
issue
rang
Vestiaire H
Vestiaire F
01 04 07
02 05 08
03 06 09
20 rangements 10
accès à l'issue
U-01
3.5
63 m2
U-02
3.5
58 m2
U-03
3.5
58 m2
U-04
2.5
60 m2
U-05
3.5
61 m2
U-06
4.5
83 m2
U-08
4.5
81.9 m2
Toiture voisin
elev. +57.9m
Toiture voisin
elev. +57.9m
21 Septembre
21 Avril / Août
21 Juin
EST
SUD
NORD
OUEST
21 Décembre
21 Février/Octobre
E.9
MAISON YOUNG

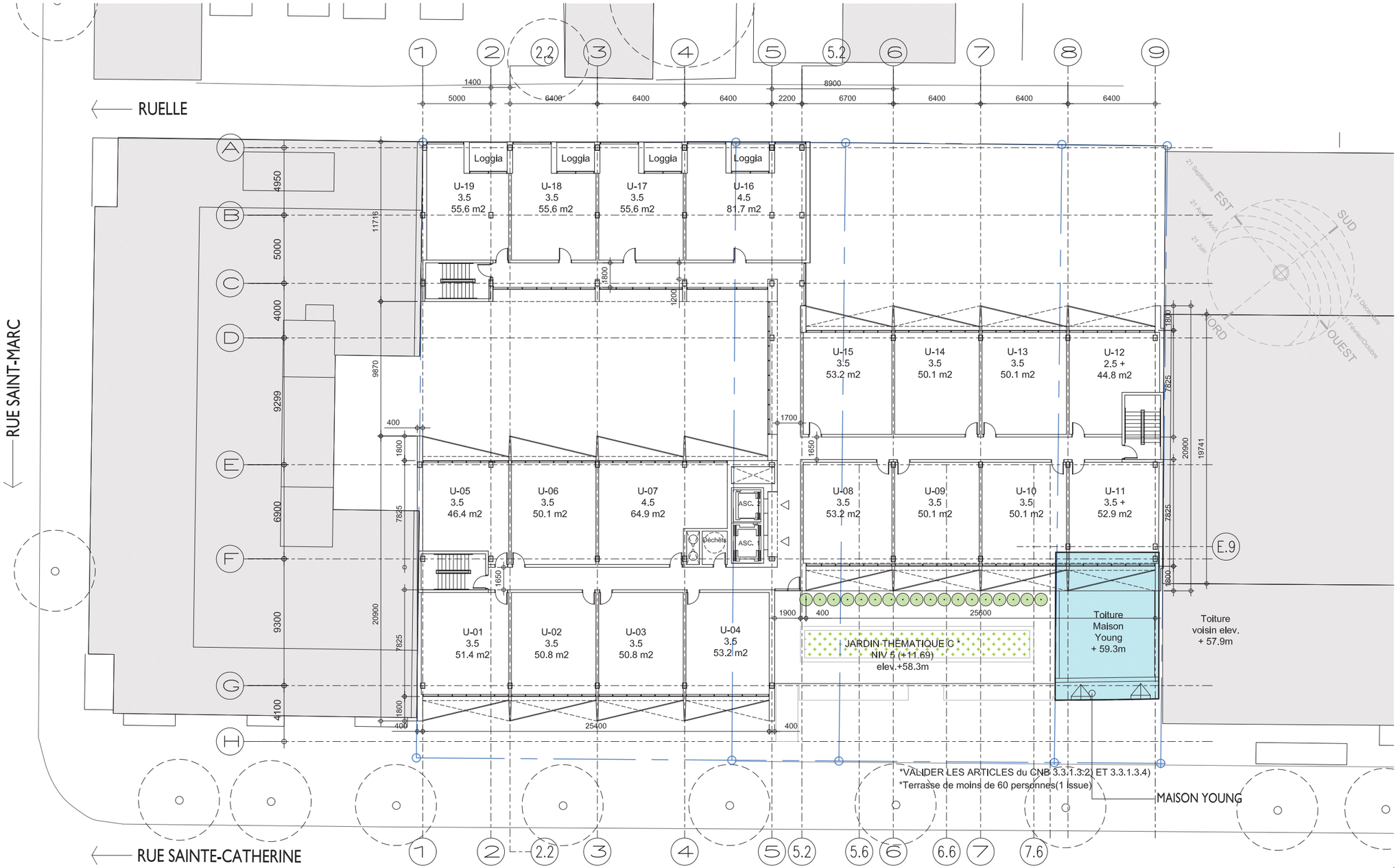
PLAN _ N3

1 : 300


RUELLE
RUE SAINT-MARC
RUE SAINTE-CATHERINE
MAISON YOUNG
Loggia
U-18 3.5 49.6 m2
U-17 3.5 49.7 m2
U-16 3.5 49.7 m2
U-15 4.5 74.7 m2
U-14 3.5 53.2 m2
U-13 3.5 50.1 m2
U-12 3.5 50.1 m2
U-11 2.5 + 44.8 m2
U-08 3.5 46.4 m2
U-09 3.5 50.1 m2
U-10 4.5 64.9 m2
U-01 3.5 51.4 m2
U-02 3.5 50.8 m2
U-03 3.5 50.8 m2
U-04 3.5 50.8 m2
U-05 3.5 72 m2
U-06 2.5 51 m2
U-07 2.5 51 m2
64 rangements
ASC. 2
ASC. 1
Déchets
conc.
MEZZANINE UNITÉ NIV 3.
VIDE
E.9
21 Septembre
21 Avril / Août
21 Juin
21 Décembre
21 Février/Octobre
EST
SUD
NORD
OUEST

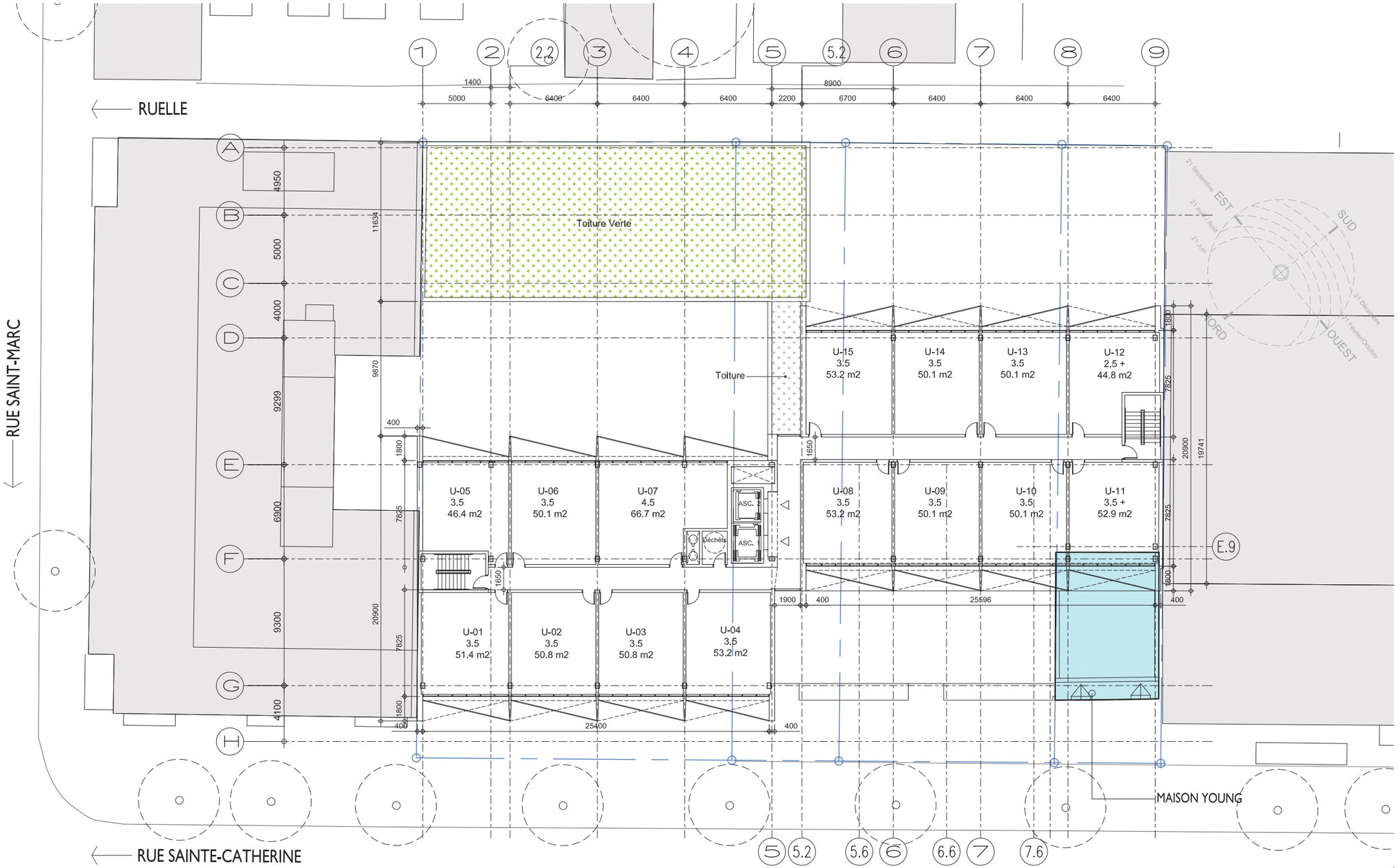
PLAN _ N4

1 : 300



PLAN N5 @ 7

1 : 300



PLAN _ N8 @ 14

1 : 300

CADRAGE NOIR CONTINU AU PÉRIMÈTRE DE LA FAÇADE

PERSIENNES VERTICALE, COULEURS NOIRES

PROLONGEMENT DE LA DALLE DE BÉTON

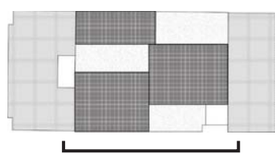
LIMITE DU LOT

1 2 3 4 5 5.2 6 7 8 9

51600
46300
43000

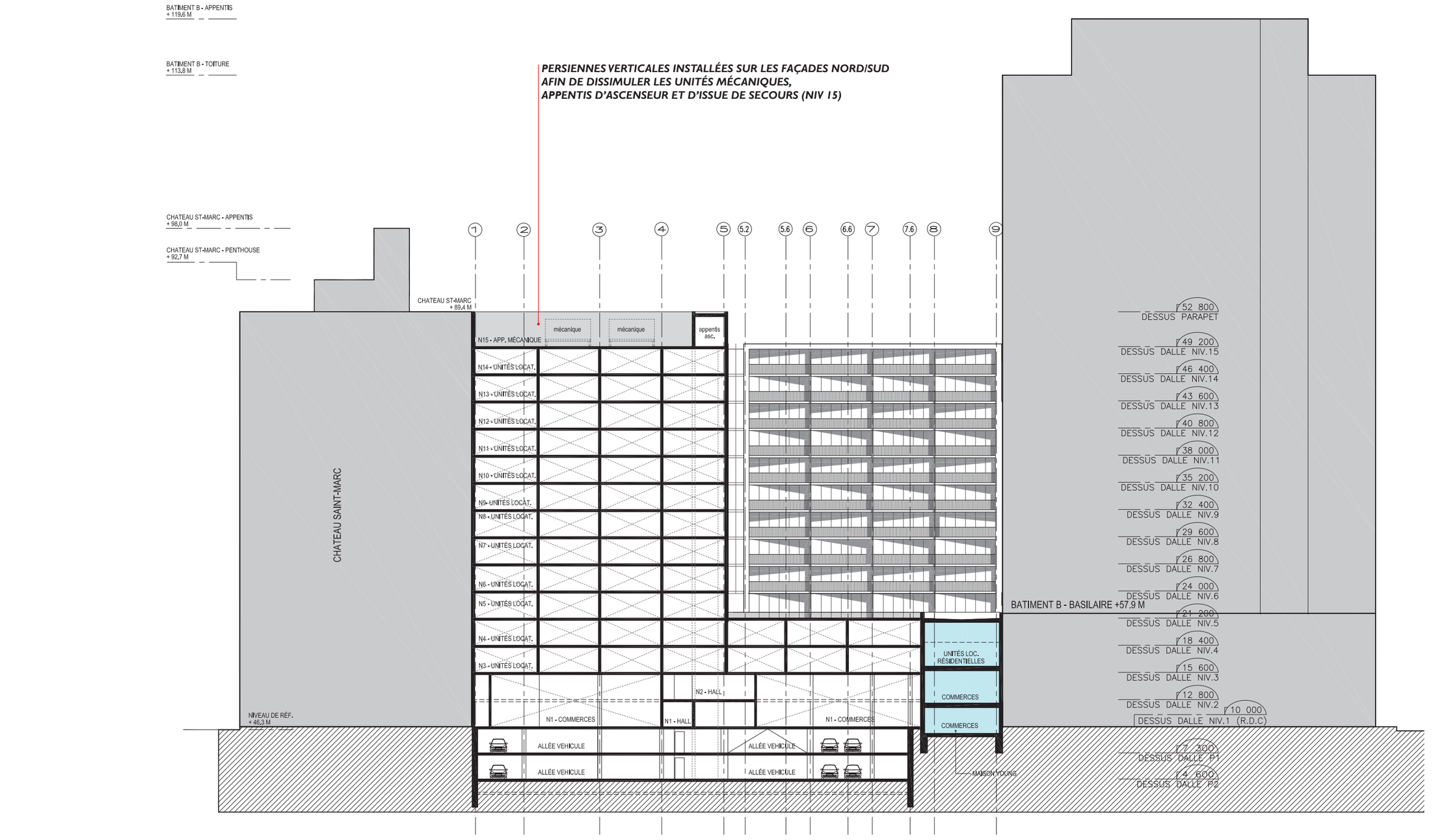
RUE SAINT-MARC

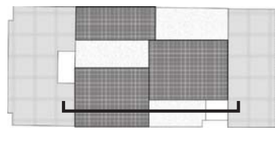
52 800 DESSUS PARAPET
49 200 DESSUS DALLE NIV.15
46 400 DESSUS DALLE NIV.14
43 600 DESSUS DALLE NIV.13
40 800 DESSUS DALLE NIV.12
38 000 DESSUS DALLE NIV.11
35 200 DESSUS DALLE NIV.10
32 400 DESSUS DALLE NIV.9
29 600 DESSUS DALLE NIV.8
26 800 DESSUS DALLE NIV.7
24 000 DESSUS DALLE NIV.6
21 200 DESSUS DALLE NIV.5
18 400 DESSUS DALLE NIV.4
15 600 DESSUS DALLE NIV.3
12 800 DESSUS DALLE NIV.2
10 000 DESSUS DALLE NIV.1 (R.D.C)
7 300 DESSUS DALLE P1
4 600 DESSUS DALLE P2



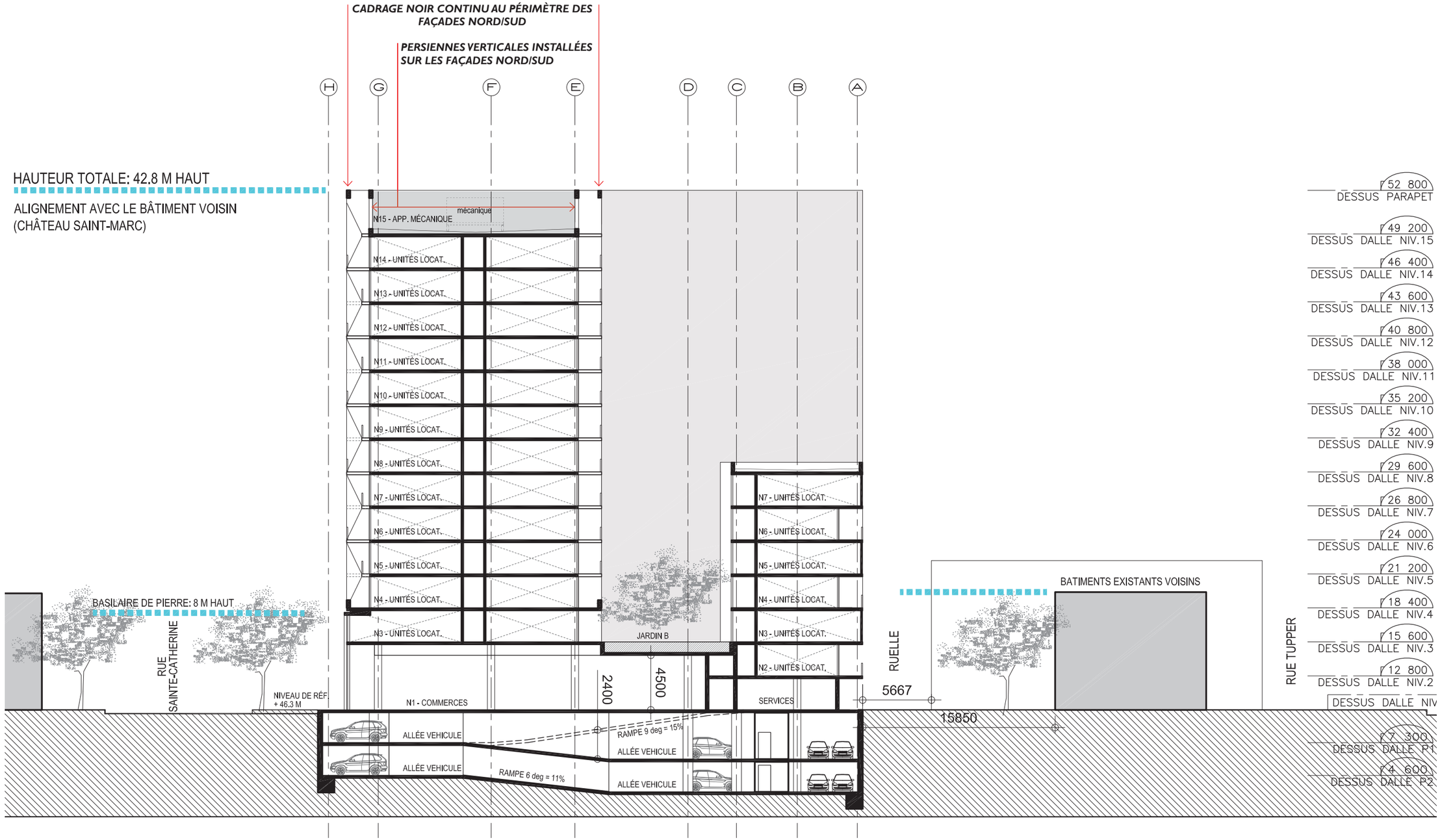
ÉLÉVATION SAINTE-CATHERINE

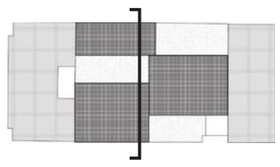
1 : 500


BATIMENT B - APPENTIS
+ 119,6 M
BATIMENT B - TOITURE
+ 113,8 M
CHATEAU ST-MARC - APPENTIS
+ 98,0 M
CHATEAU ST-MARC - PENTHOUSE
+ 92,7 M
PERSIENNES VERTICALES INSTALLÉES SUR LES FAÇADES NORD/SUD
AFIN DE DISSIMULER LES UNITÉS MÉCANIQUES,
APPENTIS D'ASCENSEUR ET D'ISSUE DE SECOURS (NIV 15)
1
2
3
4
5
5.2
5.6
6
6.6
7
7.6
8
9
CHATEAU ST-MARC
+ 89,4 M
mécanique
mécanique
appentis asc.
N15 - APP. MÉCANIQUE
N14 - UNITÉS LOCAT.
N13 - UNITÉS LOCAT.
N12 - UNITÉS LOCAT.
N11 - UNITÉS LOCAT.
N10 - UNITÉS LOCAT.
N9 - UNITÉS LOCAT.
N8 - UNITÉS LOCAT.
N7 - UNITÉS LOCAT.
N6 - UNITÉS LOCAT.
N5 - UNITÉS LOCAT.
N4 - UNITÉS LOCAT.
N3 - UNITÉS LOCAT.
CHATEAU SAINT-MARC
N2 - HALL
N1 - COMMERCES
N1 - HALL
N1 - COMMERCES
NIVEAU DE RÉF.
+ 46,3 M
ALLÉE VEHICULE
ALLÉE VEHICULE
ALLÉE VEHICULE
ALLÉE VEHICULE
UNITÉS LOC. RÉSIDENTIELLES
COMMERCES
COMMERCES
MAISON YOUNG
BATIMENT B - BASILAIRE +57,9 M
52 800
DESSUS PARAPET
49 200
DESSUS DALLE NIV.15
46 400
DESSUS DALLE NIV.14
43 600
DESSUS DALLE NIV.13
40 800
DESSUS DALLE NIV.12
38 000
DESSUS DALLE NIV.11
35 200
DESSUS DALLE NIV.10
32 400
DESSUS DALLE NIV.9
29 600
DESSUS DALLE NIV.8
26 800
DESSUS DALLE NIV.7
24 000
DESSUS DALLE NIV.6
21 200
DESSUS DALLE NIV.5
18 400
DESSUS DALLE NIV.4
15 600
DESSUS DALLE NIV.3
12 800
DESSUS DALLE NIV.2
10 000
DESSUS DALLE NIV.1 (R.D.C)
7 300
DESSUS DALLE P1
4 600
DESSUS DALLE P2

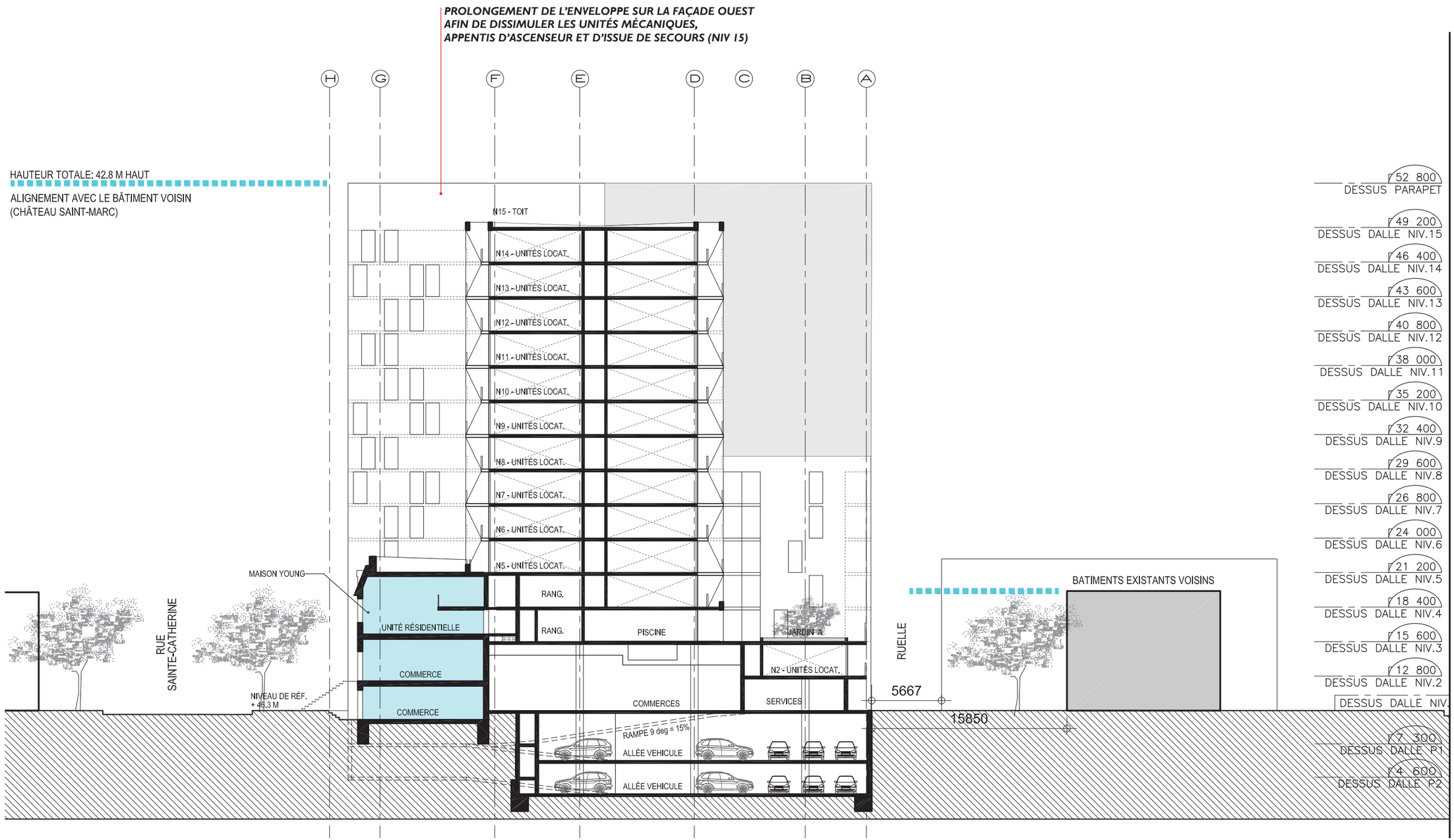


COUPE A
1 : 500


CADRAGE NOIR CONTINU AU PÉRIMÈTRE DES FAÇADES NORD/SUD
PERSIENNES VERTICALES INSTALLÉES SUR LES FAÇADES NORD/SUD
H
G
F
E
D
C
B
A
HAUTEUR TOTALE: 42.8 M HAUT
ALIGNEMENT AVEC LE BÂTIMENT VOISIN (CHÂTEAU SAINT-MARC)
mécanique
N15 - APP. MÉCANIQUE
N14 - UNITÉS LOCAT.
N13 - UNITÉS LOCAT.
N12 - UNITÉS LOCAT.
N11 - UNITÉS LOCAT.
N10 - UNITÉS LOCAT.
N9 - UNITÉS LOCAT.
N8 - UNITÉS LOCAT.
N7 - UNITÉS LOCAT.
N6 - UNITÉS LOCAT.
N5 - UNITÉS LOCAT.
N4 - UNITÉS LOCAT.
N3 - UNITÉS LOCAT.
N2 - UNITÉS LOCAT.
N1 - COMMERCES
SERVICES
JARDIN B
2400
4500
BASILAIRE DE PIERRE: 8 M HAUT
RUE SAINTE-CATHERINE
NIVEAU DE RÉF. + 46.3 M
ALLÉE VEHICULE
ALLÉE VEHICULE
ALLÉE VEHICULE
ALLÉE VEHICULE
RAMPE 9 deg = 15%
RAMPE 6 deg = 11%
RUELLE
5667
15850
BATIMENTS EXISTANTS VOISINS
RUE TUPPER
52 800 DESSUS PARAPET
49 200 DESSUS DALLE NIV.15
46 400 DESSUS DALLE NIV.14
43 600 DESSUS DALLE NIV.13
40 800 DESSUS DALLE NIV.12
38 000 DESSUS DALLE NIV.11
35 200 DESSUS DALLE NIV.10
32 400 DESSUS DALLE NIV.9
29 600 DESSUS DALLE NIV.8
26 800 DESSUS DALLE NIV.7
24 000 DESSUS DALLE NIV.6
21 200 DESSUS DALLE NIV.5
18 400 DESSUS DALLE NIV.4
15 600 DESSUS DALLE NIV.3
12 800 DESSUS DALLE NIV.2
DESSUS DALLE NIV
7 300 DESSUS DALLE P1
4 600 DESSUS DALLE P2

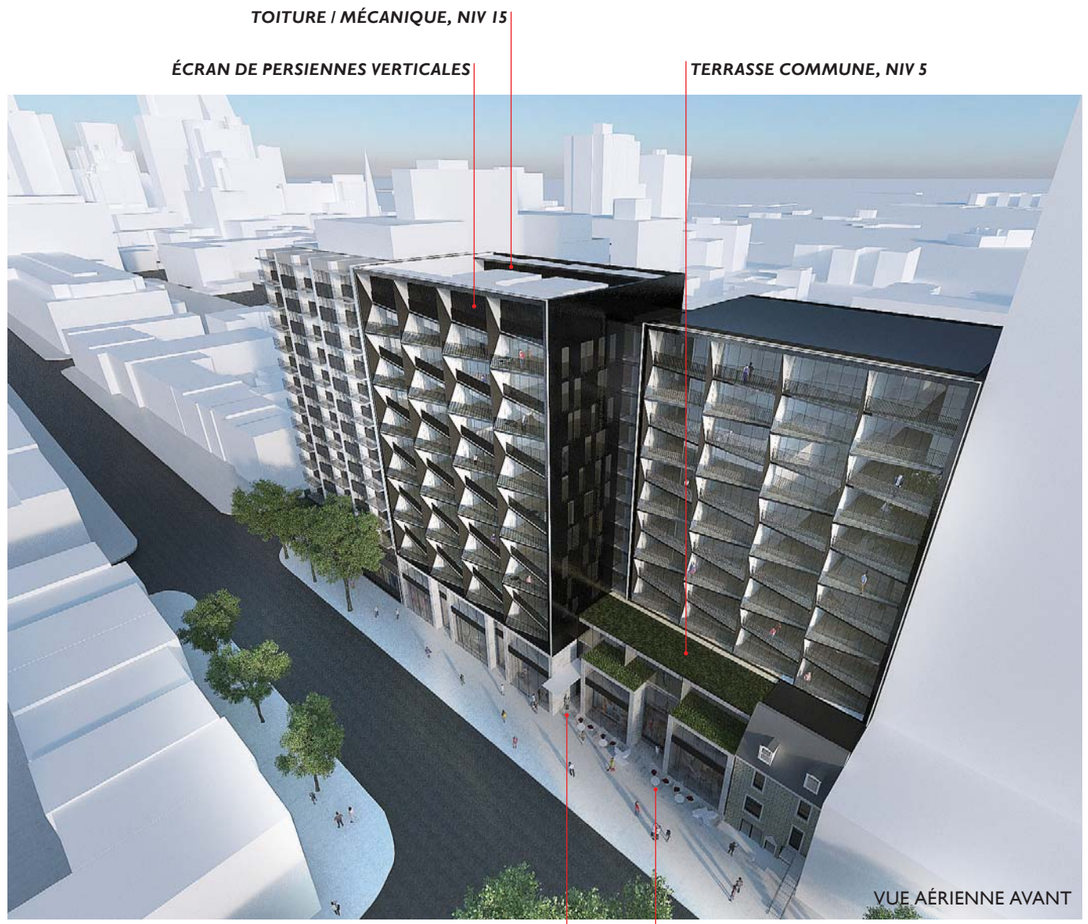


COUPE B
1 : 500


PROLONGEMENT DE L'ENVELOPPE SUR LA FAÇADE OUEST
AFIN DE DISSIMULER LES UNITÉS MÉCANIQUES,
APPENTIS D'ASCENSEUR ET D'ISSUE DE SECOURS (NIV 15)
H
G
F
E
D
C
B
A
HAUTEUR TOTALE: 42.8 M HAUT
ALIGNEMENT AVEC LE BÂTIMENT VOISIN
(CHÂTEAU SAINT-MARC)
N15 - TOIT
N14 - UNITÉS LOCAT.
N13 - UNITÉS LOCAT.
N12 - UNITÉS LOCAT.
N11 - UNITÉS LOCAT.
N10 - UNITÉS LOCAT.
N9 - UNITÉS LOCAT.
N8 - UNITÉS LOCAT.
N7 - UNITÉS LOCAT.
N6 - UNITÉS LOCAT.
N5 - UNITÉS LOCAT.
RANG.
RANG.
PISCINE
JARDIN A
N2 - UNITÉS LOCAT.
SERVICES
COMMERCES
UNITÉ RÉSIDENTIELLE
COMMERCE
COMMERCE
MAISON YOUNG
RUE SAINTE-CATHERINE
NIVEAU DE RÉF. + 46,3 M
RAMPE 9 deg = 15%
ALLÉE VEHICULE
ALLÉE VEHICULE
RUELLE
5667
15850
BATIMENTS EXISTANTS VOISINS
52 800 DESSUS PARAPET
49 200 DESSUS DALLE NIV.15
46 400 DESSUS DALLE NIV.14
43 600 DESSUS DALLE NIV.13
40 800 DESSUS DALLE NIV.12
38 000 DESSUS DALLE NIV.11
35 200 DESSUS DALLE NIV.10
32 400 DESSUS DALLE NIV.9
29 600 DESSUS DALLE NIV.8
26 800 DESSUS DALLE NIV.7
24 000 DESSUS DALLE NIV.6
21 200 DESSUS DALLE NIV.5
18 400 DESSUS DALLE NIV.4
15 600 DESSUS DALLE NIV.3
12 800 DESSUS DALLE NIV.2
DESSUS DALLE NIV.
7 300 DESSUS DALLE P1
4 600 DESSUS DALLE P2

COUPE C
1 : 500

4.3 PERSPECTIVES AÉRIENNES



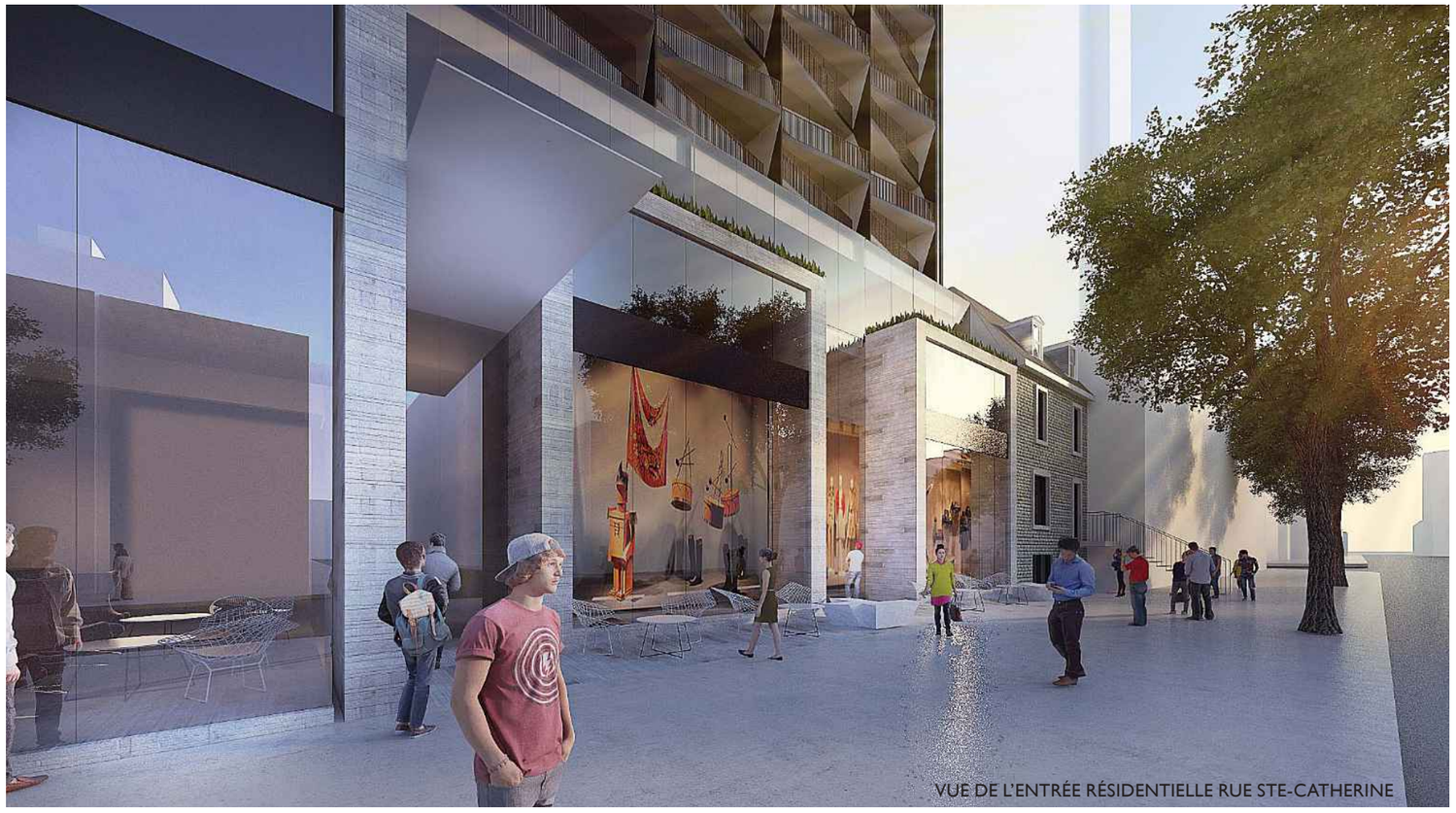
VUE AÉRIENNE AVANT



VUE AÉRIENNE ARRIÈRE



VUE À PARTIR DE LA RUE SAINTE-CATHERINE



VUE DE L'ENTRÉE RÉSIDENTIELLE RUE STE-CATHERINE



VUE À PARTIR DE LA RUE SAINTE-CATHERINE



VUE DU JARDIN CENTRAL

4.4 STATISTIQUES DE PROJET

NOMBRE D'UNITÉS RÉSIDENTIELLES **TOTAL : 202 UNITÉS**

NIVEAU 2:	1 ÉTAGE AU-DESSUS DES SERVICES	=	9 UNITÉS
NIVEAU 3:	1 ÉTAGE DE BASILAIRE DE 15 UNITÉS	=	13 UNITÉS
NIVEAU 4:	1 ÉTAGE DE BASILAIRE DE 18 UNITÉS	=	18 UNITÉS
NIVEAUX 5 @ 7:	3 ÉTAGES DE BASILAIRE DE 19 UNITÉS	=	57 UNITÉS
NIVEAUX 8 @ 14:	7 ÉTAGES DE TOUR DE 15 UNITÉS	=	105 UNITÉS

SUPERFICIE COMMERCIALE: **TOTAL : 1265 M²**

NIVEAU 1 : **1095 M²**
NIVEAU 2 (mez.) : **170 M²**

CALCUL COS

SUPERFICIE TERRAIN : 2461 M²
COS DU TERRAIN : 6

2461 M² X 6 = 14 766 M²

TOTAL POSSIBLE : 14766 M²

NIVEAU 1 : HALL ET AUTRES (EXCLUANT RAMPE ET COMMERCES) :
655 M²

NIVEAU 2 : 1 ÉTAGE AU-DESSUS DES SERVICES DE 9 UNITÉS :
1358 M²

NIVEAU 3 : 1 ÉTAGE DE BASILAIRE DE 15 UNITÉS ET ESPACES COMMUNS:
1 442 M²

NIVEAU 4 : 1 ÉTAGE DE BASILAIRE DE 18 UNITÉS :
1 347 M²

NIVEAU 5@7 : 3 ÉTAGES DE BASILAIRE DE 19 UNITÉS :
1144 M² X 3 =
3432.6 M²

NIVEAU 8@14 : 7 ÉTAGES DE TOUR DE 15 UNITÉS :
860 M² X 7 =
6021 M²

TOTAL PROPOSÉ : 14 256 M²

DESCRIPTION DU CALCUL DE DENSITÉ (COS) :

LA DENSITÉ S'EXPRIME PAR L'INDICE DE SUPERFICIE DE PLANCHER QUI SE CALCULE PAR LE RAPPORT ENTRE LA SUPERFICIE TOTALE DE PLANCHER D'UN BÂTIMENT ET LA SUPERFICIE DU TERRAIN SUR LEQUEL CE BÂTIMENT EST CONSTRUIT.

INCLUANT LES MEZZANINES ET UN PLANCHER EN SOUS-SOL, IL SE CALCULE À PARTIR DE LA FACE INTERNE DES MURS EXTÉRIEURS.

ÉLÉMENTS EXCLUS DU CALCUL :

- *AIRE DE STATIONNEMENT DES VÉHICULES EN SOUS-SOL*
- *AIRE DE CHARGEMENT DES MARCHANDISES EN SOUS-SOL*
- *RAMPES D'ACCÈS*
- *SUPERFICIES DES COMMERCES SUR STE-CATHERINE ENTRE ATWATER ET PAPINEAU*
- *AIRE POUR MÉCANIQUE, ESCALIER, ASCENSEUR, CANALISATION VERTICALE*
- *ESPACE SERVANT ACCÈS AU MÉTRO*
- *ÉTAGES DE TRANSFERT STRUCTURAL POUR MÉTRO ET AUTOROUTE*
- *ESPACES ENTREPOSAGE AU SOUS-SOL*

NOMBRE DE CASES DE STATIONNEMENT:

LOGEMENTS : **EXIGÉ : 93 CASES**

ARTICLE 605 ARRONDISSEMENT VILLE-MARIE :
1 CASE / 2 UNITÉS POUR LOGEMENT ≥ 50 M²
1 CASE / 4 UNITÉS POUR LOGEMENT ≤ 50 M²

170 UNITÉS ≥ 50 M² = 170/ 2 = 85
32 UNITÉS ≤ 50 M² = 32/ 4 = 8

COMMERCES : **EXIGÉ: 2 CASES**

ARTICLE 607 ARRONDISSEMENT VILLE-MARIE :
50% DU NOMBRE DE CASES SI MOINS DE 500 MÈTRES D'UNE STATION DE MÉTRO (CATÉGORIE AUTRE QUE RÉSIDENTIELLE)
SUPERFICIE COMMERCIALE : 1298 M²

1 CASE PAR 350 M² x 50% = 1265 M² / 350 M² x 50% = 2

TOTAL EXIGÉ: 95 CASES

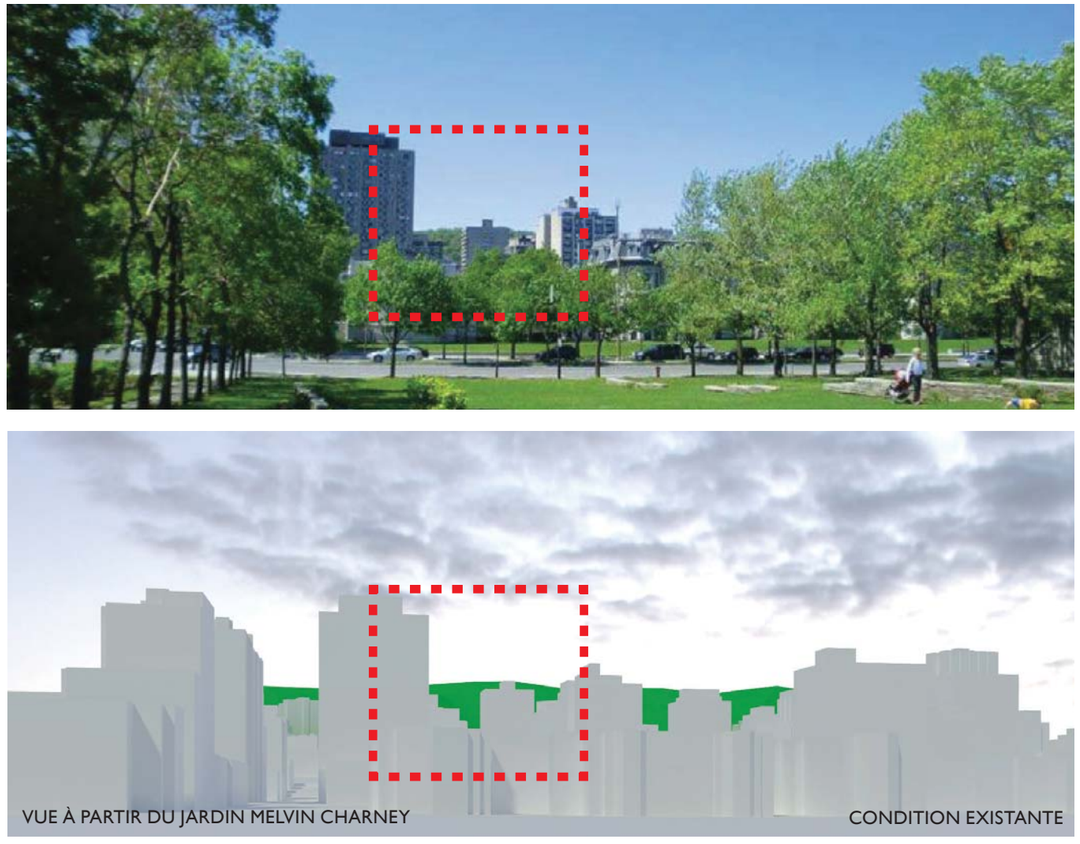
TOTAL PROPOSÉ: 98 CASES

5. INTÉGRATION URBAINE

5.1 CÔNE DE VISION

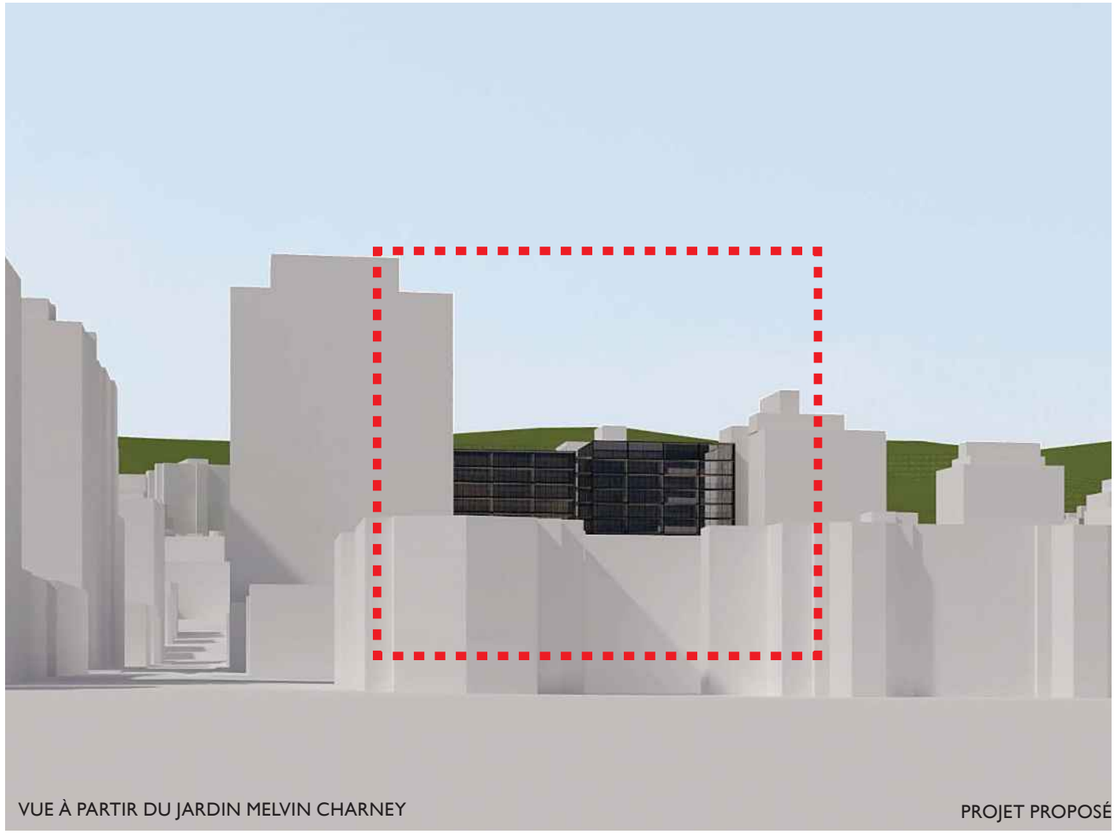
Le Quartier des grands jardins est caractérisé par son grand nombre de conciergeries et d'immeubles d'habitation de forte densité construits parmi des maisons et des grandes institutions du tournant du 20e siècle. Ainsi, le quartier présente une certaine hétérogénéité au niveau de la hauteur des bâtiments. Compte tenu de ce contexte, la Ville a intégré à sa réglementation d'urbanisme des dispositions visant à limiter les hauteurs et à protéger certaines vues marquantes.

Le projet Îlot Sainte-Catherine Ouest s'intègre au cadre bâti de manière respectueuse. La hauteur du bâtiment proposé est équivalente ou inférieure à celle des autres réalisations récentes dans le secteur. De plus, la vue à partir de l'esplanade Ernest-Cormier, devant le Centre Canadien d'Architecture, sera minimalement affectée compte tenu de la présence de l'immeuble au 2125, rue St-Marc dans le cône de visibilité vers le mont Royal. De ce fait, et compte tenu que la hauteur du bâtiment sera en dessous de la limite imposée par la cote altimétrique pour l'îlot, les vues sur le mont Royal seront maintenues.



VUE À PARTIR DU JARDIN MELVIN CHARNEY

CONDITION EXISTANTE



VUE À PARTIR DU JARDIN MELVIN CHARNEY

PROJET PROPOSÉ

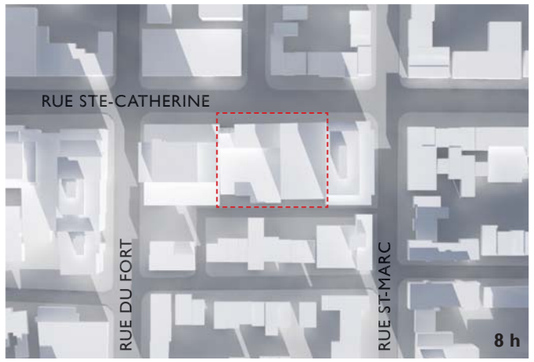
5.2 ÉTUDE D'ENSOLEILLEMENT

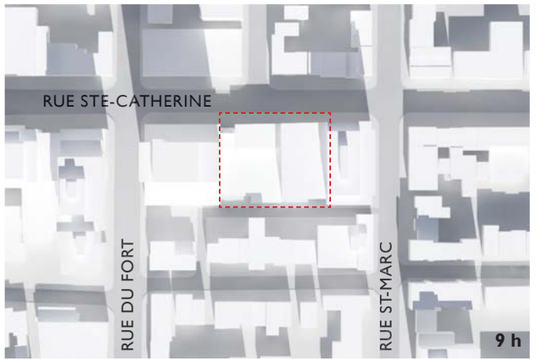
CONDITIONS EXISTANTES

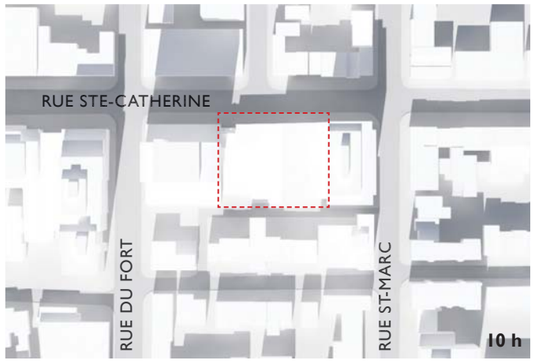
Ci-Joint l'étude d'ensoleillement des conditions existantes effectuée pour l'équinoxe, entre 8h et 18h.

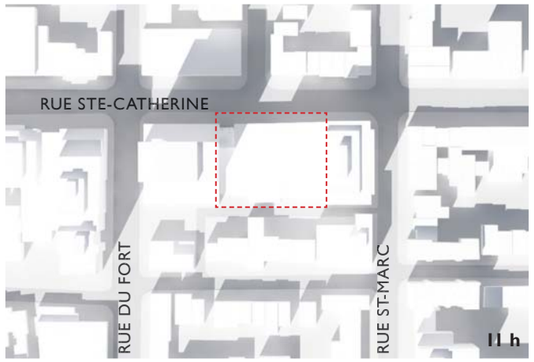
Selon l'article 38 du règlement de zonage en vigueur, un projet comportant une sur hauteur doit tendre à assurer une plage horaire d'ensoleillement minimale de 2 heures 30 minutes consécutives entre 12h et 15h.

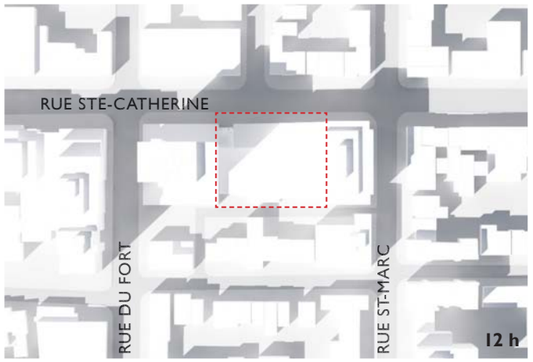
Selon la présente étude, nous constatons que le tronçon nord de la rue Sainte-Catherine, situé en face du site, répond à la réglementation entre 12 h 30 et 15 h tandis que le trottoir sud sera ensoleillé entre 14 h et 16 h 30.

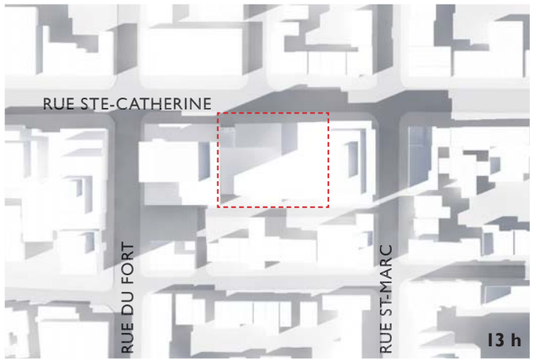


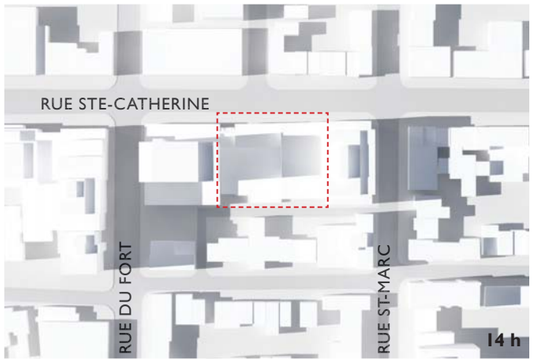


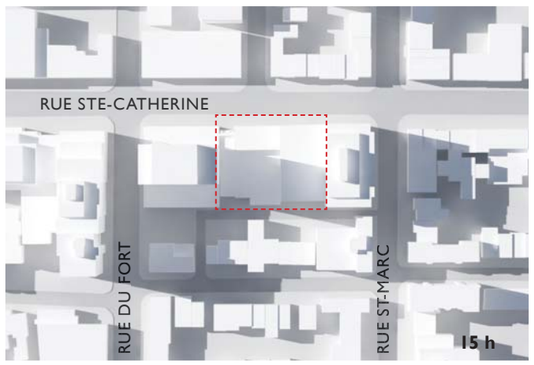


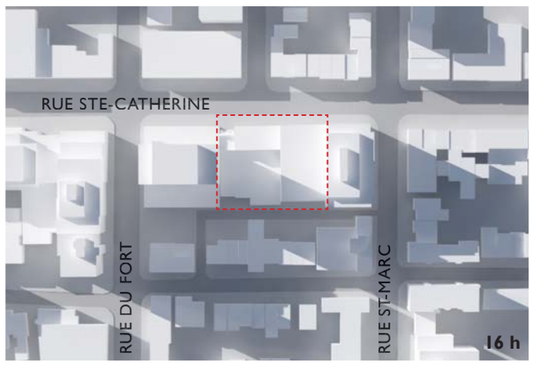
















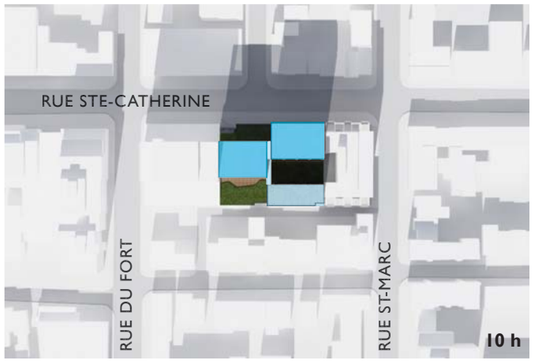
PROJET PROPOSÉ

L'étude d'ensoleillement effectuée pour l'équinoxe de printemps démontre que le bâtiment proposé aura peu d'effet sur l'ensoleillement de la rue. En effet, le bâtiment de la Place Du Fort crée déjà beaucoup d'ombre au niveau de la rue.

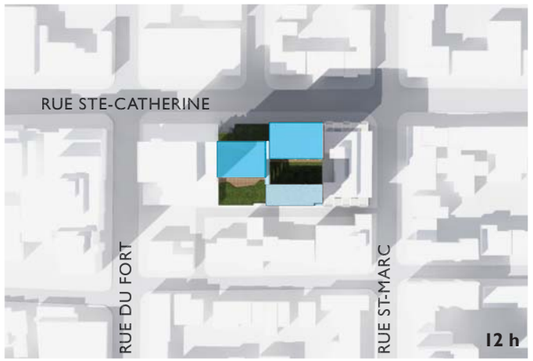
Selon la présente étude, le tronçon de la rue Sainte-Catherine devant le site visé demeurera presque entièrement ensoleillé suivant l'implantation du bâtiment projeté, soit entre 12 h 30 et 15 h sur le tronçon nord de la rue Sainte-Catherine et entre 14 h et 16 h 30 sur le tronçon sud.





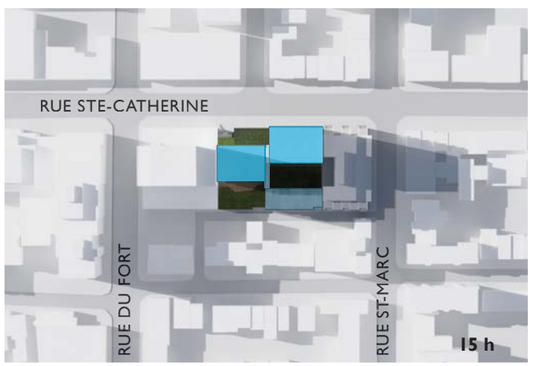


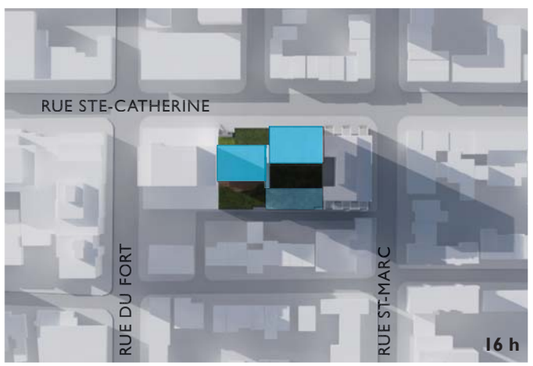
















PROPOSITION ARCHITECTURALE
RÉVISÉE SELON L'AVIS
DU COMITÉ MIXTE

Montréal

AVIS DU COMITÉ MIXTE (COMPOSÉ DES MEMBRES DU CONSEIL DU PATRIMOINE DE MONTRÉAL ET DU COMITÉ JACQUES-VIGER)
Suite à leur assemblée du 8 juin 2018

Les deux organismes sont des instances consultatives de la Ville de Montréal*.

Projet résidentiel et commercial
1920-1946 rue Sainte-Catherine Ouest

AC18-VM-02

Localisation :	1920-1946 rue Sainte-Catherine Ouest, arrondissement de Ville-Marie
Reconnaissance municipale :	Le site visé est inscrit au sein de secteurs de valeur exceptionnelle *La rue Sainte-Catherine entre Guy et Atwater*
Reconnaissance provinciale :	Aucune
Demandeur :	Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises Arrondissement de Ville-Marie

Le Conseil du patrimoine de Montréal (CPM) et le Comité Jacques-Viger (CJV) (ci-après le comité) émettent un avis à la demande de l'Arrondissement car la demande vise une modification au Plan d'urbanisme dans un territoire d'intérêt patrimonial[1].

LOCALISATION ET DESCRIPTION DU PROJET

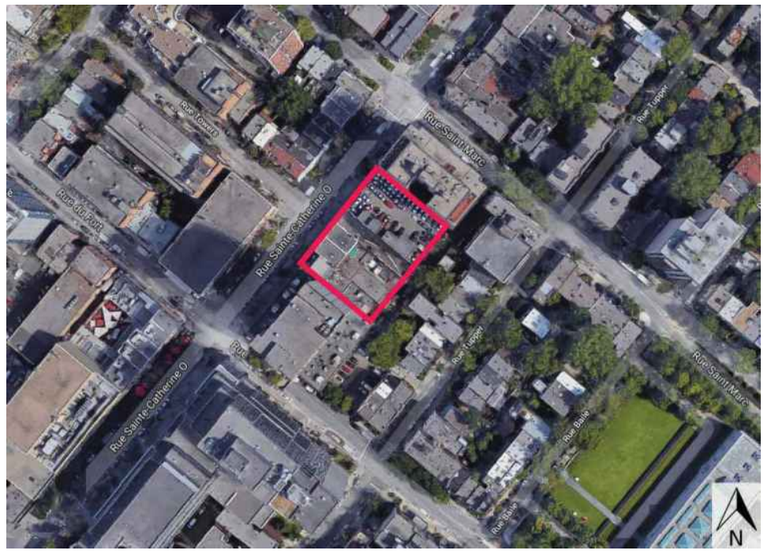
Le site du projet est situé du côté sud de la rue Sainte-Catherine, entre les rues Saint-Marc et du Fort. Le projet prévoit la démolition de 3 immeubles commerciaux présents sur le site et la conservation et la réhabilitation d'un quatrième immeuble, la maison George-Young[2]. Le projet occupe toute la surface du site. Il comprend environ 200 unités résidentielles locatives pour une clientèle de 55 ans et plus et 2 aires commerciales au rez-de-chaussée. Le bâtiment proposé présente un basilaire de 3 étages sur la rue Sainte-Catherine Ouest, surmonté de 2 volumes distincts de 14 et 15 étages, alignés sur les immeubles voisins. Du côté de la ruelle, le projet comprend un basilaire de 2 étages (mitoyen au 1411, rue du Fort) et un bâtiment de 7 étages (mitoyen au 1280, rue St-Marc). L'entrée du stationnement souterrain de 98 cases se fait par la ruelle. Plusieurs terrasses et jardins seront aménagés en toiture à différents niveaux du bâtiment.

Le projet requiert une modification des hauteurs maximales prescrites au Plan d'urbanisme, afin de passer de 25 m à 45 m. La densité du projet respecte la densité autorisée au Plan d'urbanisme, qui correspond à un coefficient d'occupation du sol (COS) de 6.

1 Le projet a reçu un avis favorable du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) de l'Arrondissement Ville-Marie en février 2016 et en mars 2018. Le projet fera l'objet d'une consultation menée par l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM).
2 Les immeubles qui seront démolis correspondent aux adresses suivantes : 1920-1922, 1926 et 1934-1940, rue Sainte-Catherine Ouest. L'immeuble qui sera intégré au projet est situé au 1944 — 1946, rue Sainte-Catherine Ouest.

*Règlement de la Ville de Montréal 02-136 et Règlement de la Ville de Montréal 12-022

Édifice Chaussegros-de-Léry
303, rue Notre-Dame Est, 6e étage
Montréal (Québec) H2Y 3Y8
514 872-4055
ville.montreal.qc.ca/cpm



Localisation du site visé par le projet. Source : Google Maps – 2018

ENJEUX ET ANALYSE DU PROJET À L'ÉTUDE

Le comité a reçu les représentants de l'Arrondissement de Ville-Marie, de la Direction de l'urbanisme, des firmes d'architecture mandatées et du propriétaire lors de sa séance du 8 juin 2018 pour la présentation du projet résidentiel et commercial situé au 1920-1946, rue Sainte-Catherine Ouest. Ce projet requiert une modification au Plan d'urbanisme, cet aspect a été présenté de façon distincte au comité et fait l'objet d'un autre avis (AC18-VM-01, daté du 22 juin 2018).

Volumétrie

Le comité souligne la qualité de la stratégie d'implantation et l'articulation volumétrique du projet, qui est bien adapté à son contexte d'insertion. Les bâtiments de 14 et 15 étages permettent de diminuer l'impact visuel sur la rue Sainte-Catherine des façades latérales aveugles des tours adjacentes. Il se questionne néanmoins sur l'application du principe de basilaire avec des étages en sur hauteur placés en retrait de la rue, tel qu'énoncé dans le PPU du Quartier des grands jardins. En effet, le bâtiment mitoyen du 1280, rue St-Marc ne présente pas de recul par rapport au basilaire, ses balcons se trouvant dans l'alignement zéro par rapport à la rue. Le comité recommande par ailleurs d'accorder une attention particulière au traitement de la façade latérale de ce bâtiment. Le revêtement lisse qui est proposé risque de créer un nouveau mur aveugle, ce qui est précisément ce que l'on souhaite éviter.

Le comité apprécie la conception des balcons, qui permet l'introduction d'un maximum de lumière à l'intérieur des logements. Il considère que la zone de circulation qui est insérée, telle une «faille», entre les deux tours est un élément très intéressant

du projet car elle permet d'introduire de la luminosité au cœur du projet. Dans cette perspective, le comité recommande d'accentuer ce jeu volumétrique en le prolongeant à l'arrière du bâtiment, jusqu'à la ruelle.

Traitement du socle et intégration de la maison George-Young

Le comité apprécie la volonté de l'architecte d'incorporer dans le projet la maison George-Young, témoin de la fonction résidentielle d'origine de la rue Sainte-Catherine, ce qui peut constituer un amalgame intéressant qui permet d'ancrer le projet dans son site. Néanmoins, malgré les efforts consentis pour favoriser son intégration, la maison telle qu'elle est insérée dans le projet, présente un caractère résiduel et anecdotique. En outre, le traitement des jonctions entre le basilaire et la maison représente un défi de taille quant à la réalisation des détails constructifs. Bien que la conservation de la maison constitue une opportunité, elle ne doit pas constituer un geste incohérent.

Cela étant dit, le comité est d'avis que l'inclusion de la maison au projet mérite d'être étudiée. Pour lui, la clé de son intégration réside dans sa programmation et dans le travail du socle du bâtiment. Il souhaite qu'il y ait une correspondance entre le volume extérieur de la maison Young et sa composition intérieure. Le comité encourage également à retravailler l'articulation des arches de pierre qui fragmentent le basilaire, afin de mieux exprimer le caractère mitoyen de la maison Young, caractéristique du cadre bâti de la rue Sainte-Catherine. Il recommande de conserver un maximum de transparence, nécessaire à la fonction commerciale, et d'implanter le plus possible de portes d'accès aux commerces afin de favoriser l'animation de la rue, tout en y réduisant au minimum les accès de service et grilles techniques.

Aménagements paysagers

Le comité s'interroge sur l'expérience qu'offrira l'ensemble des jardins. Il apprécie que la programmation soit variée et pensée en fonction de l'ensoleillement et des besoins des occupants. Il s'interroge toutefois sur le jardin thématique B, cette cour centrale étant très profonde. Il craint qu'il soit difficile d'assurer la pérennité des plantations, considérant le manque de lumière. Il recommande d'explorer plusieurs avenues d'aménagements, comme un jardin minéral ou des murs végétaux. Un ruissellement d'eau permettrait par ailleurs de compenser le bruit dû à l'effet de résonnance. En outre, le comité recommande de plutôt rendre accessible la toiture verte N8, côté ruelle, qui est bien orientée (sud-est) et qui offrirait une meilleure expérience aux usagers que la cour centrale. Il propose également de porter une attention particulière à la composition végétale en variant les stratégies d'implantation, de manière à améliorer l'expérience. Les toits-terrasses nécessitent des techniques de plantation particulières et un entretien soigné; la survie des plantes en dépend. Le comité se réjouit de l'intention des requérants d'ajouter un membre à leur équipe qui soit spécialiste en la matière.

Le comité est d'avis que l'aménagement de l'espace au rez-de-chaussée, le long de la rue Sainte-Catherine, est intéressant, mais devrait être conçu en vue de maintenir un couloir de déplacement continu le long des façades pour le déplacement des personnes mal voyantes.

Le comité recommande le dépôt d'un plan d'architecture de paysage pour tous les espaces extérieurs avant l'approbation finale du projet par l'Arrondissement

AVIS DU CONSEIL DU PATRIMOINE DE MONTRÉAL ET DU COMITÉ JACQUES-VIGER

Le comité mixte, composé du Conseil du patrimoine de Montréal et du Comité Jacques-Viger, émet un avis favorable au projet résidentiel et commercial situé au 1920-1946, rue Sainte-Catherine Ouest. Il apprécie la qualité de la volumétrie du projet, qui permet une insertion intéressante dans le contexte. Il félicite les requérants de vouloir conserver la maison George-Young, mais a des réserves quant à son traitement actuel. Il émet les recommandations suivantes :

- accorder une attention particulière au traitement des façades latérales des bâtiments en sur hauteur, afin d'éviter l'effet de «mur aveugle»;
- prolonger la zone de circulation implantée entre les deux bâtiments jusqu'à la ruelle, afin qu'elle traverse l'ensemble du projet et apporte un maximum de lumière;
- définir une programmation qui garantisse la mise en valeur de la maison George-Young;
- revoir le traitement du basilaire en vue de favoriser l'intégration de la maison George-Young, tout en garantissant la transparence du socle commercial;
- concevoir un aménagement adapté aux conditions difficiles du jardin thématique B et envisager plutôt de donner accès à la toiture verte N8, implantée du côté de la ruelle, qui est bien orientée et a le potentiel d'offrir une expérience d'intérêt aux usagers;
- concevoir l'aménagement du petit espace public dans l'alignement de la maison George-Young en vue de maintenir un couloir de déplacement continu le long des façades de la rue Sainte-Catherine.

Le président du CPM

ORIGINAL SIGNÉ

Peter Jacobs

Le 22 juin 2018

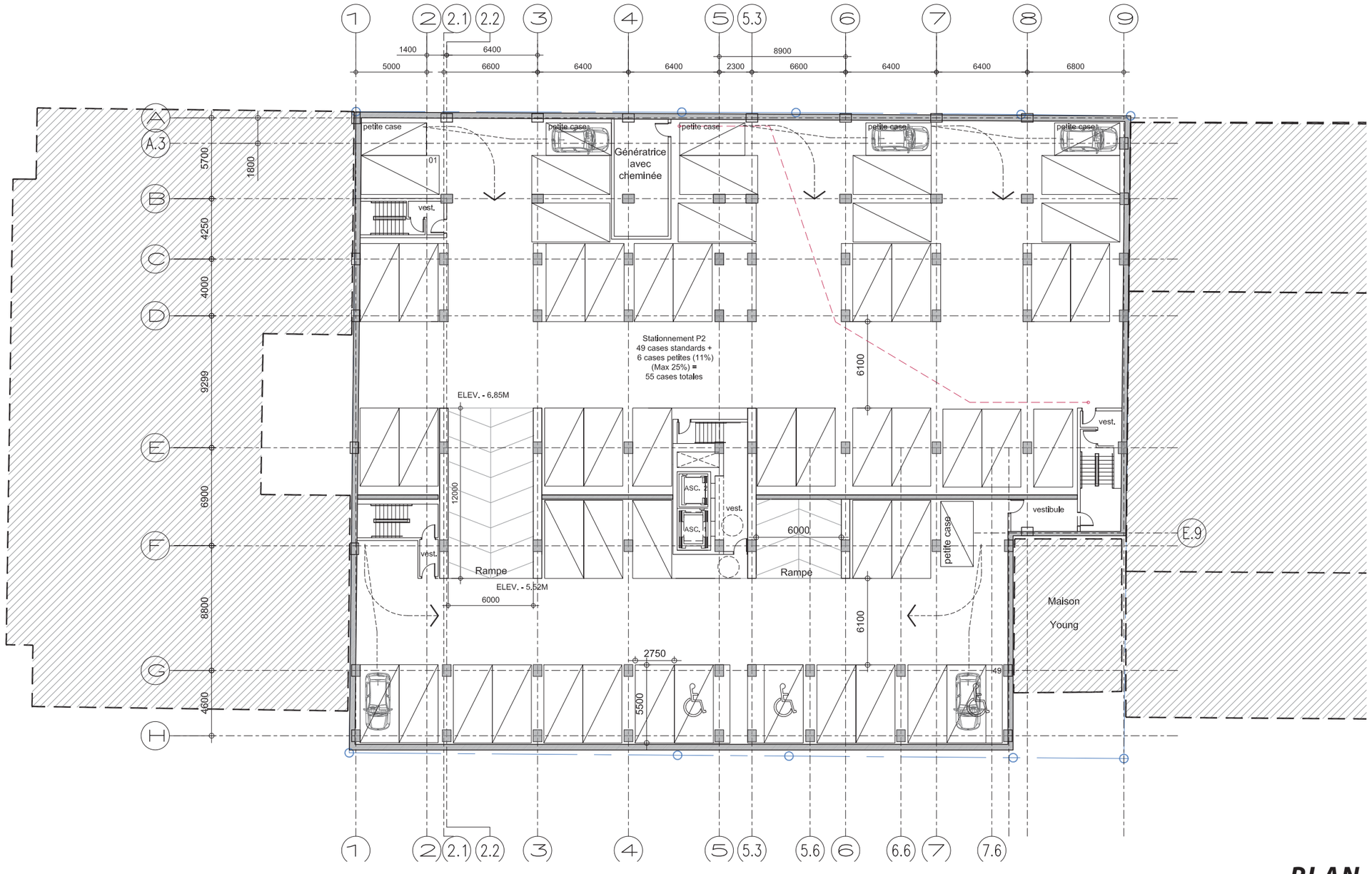
Membre du CJV

ORIGINAL SIGNÉ

Patrick Marmen

Le 22 juin 2018

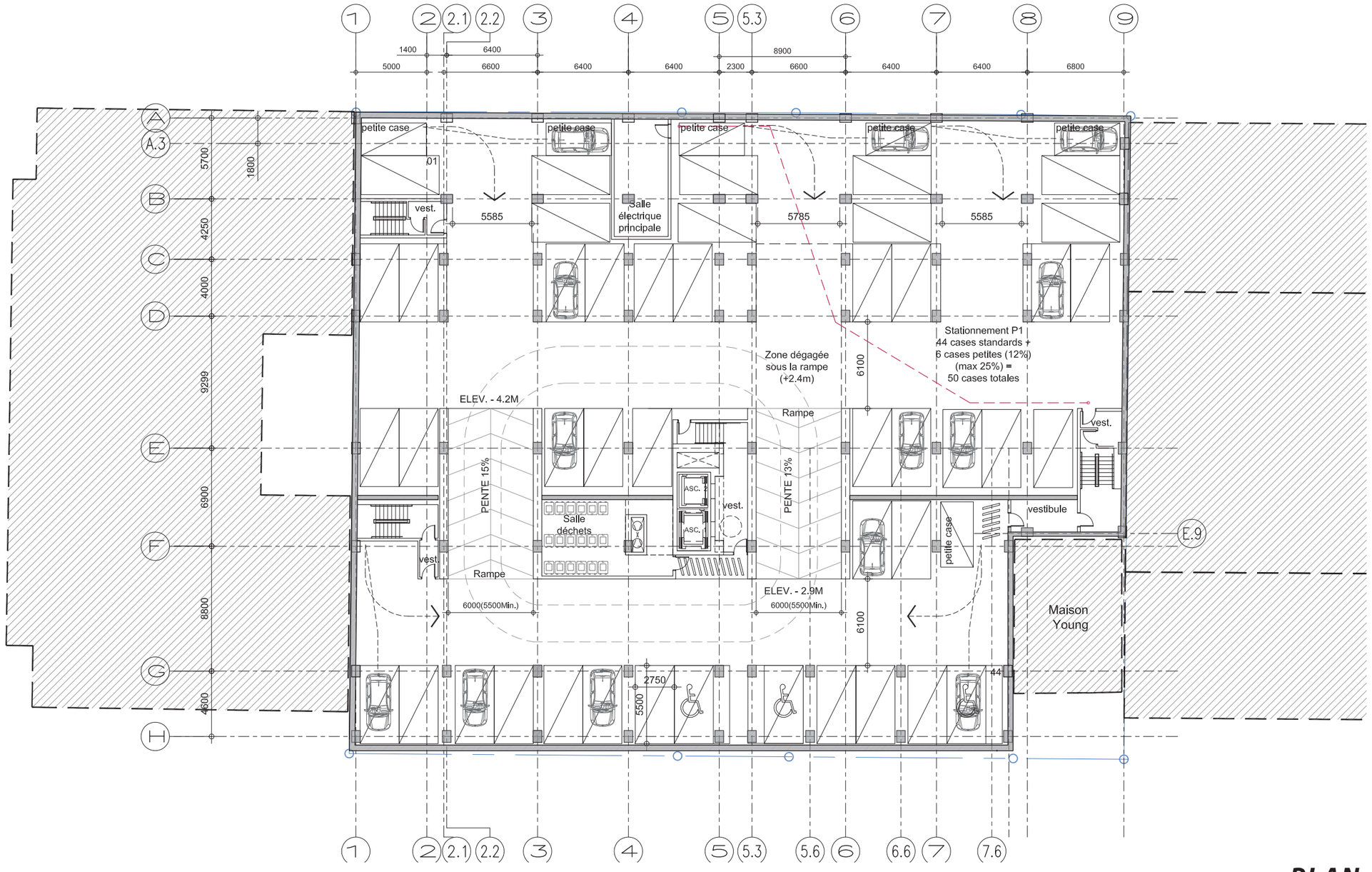
Il revient aux représentants de l'Arrondissement ou du service responsable du dossier de joindre cet avis au sommaire décisionnel et de le diffuser au requérant et aux consultants externes, le cas échéant.


1
2
2.1
2.2
3
4
5
5.3
6
7
8
9
1400
6400
5000
6600
6400
6400
8900
2300
6600
6400
6400
6800
A
A.3
B
C
D
E
F
G
H
5700
1800
4250
4000
9299
6900
8800
4600
petite case
01
vest.
Génératrice
avec
cheminée
Stationnement P2
49 cases standards +
6 cases petites (11%)
(Max 25%) =
55 cases totales
6100
ELEV. - 6,85M
12000
ASC.
ASC.
vest.
vestibule
6000
petite case
E.9
Rampe
ELEV. - 5,52M
6000
Rampe
Maison
Young
2750
5500
49
5.6
6.6
7.6

PLAN _ P2

1 : 300

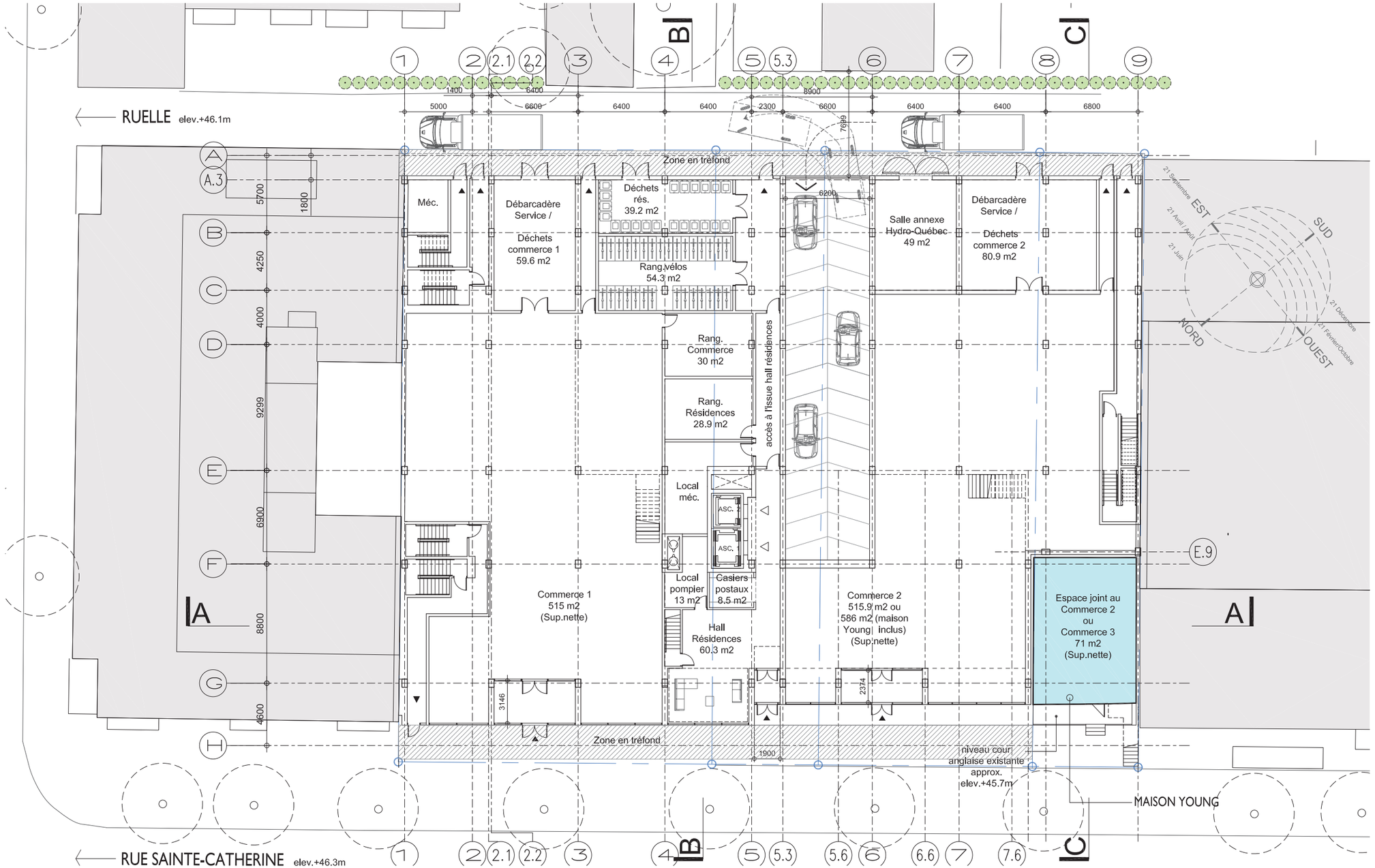
PROPOSITION AMÉLIORÉE



PLAN _ P1

1 : 300

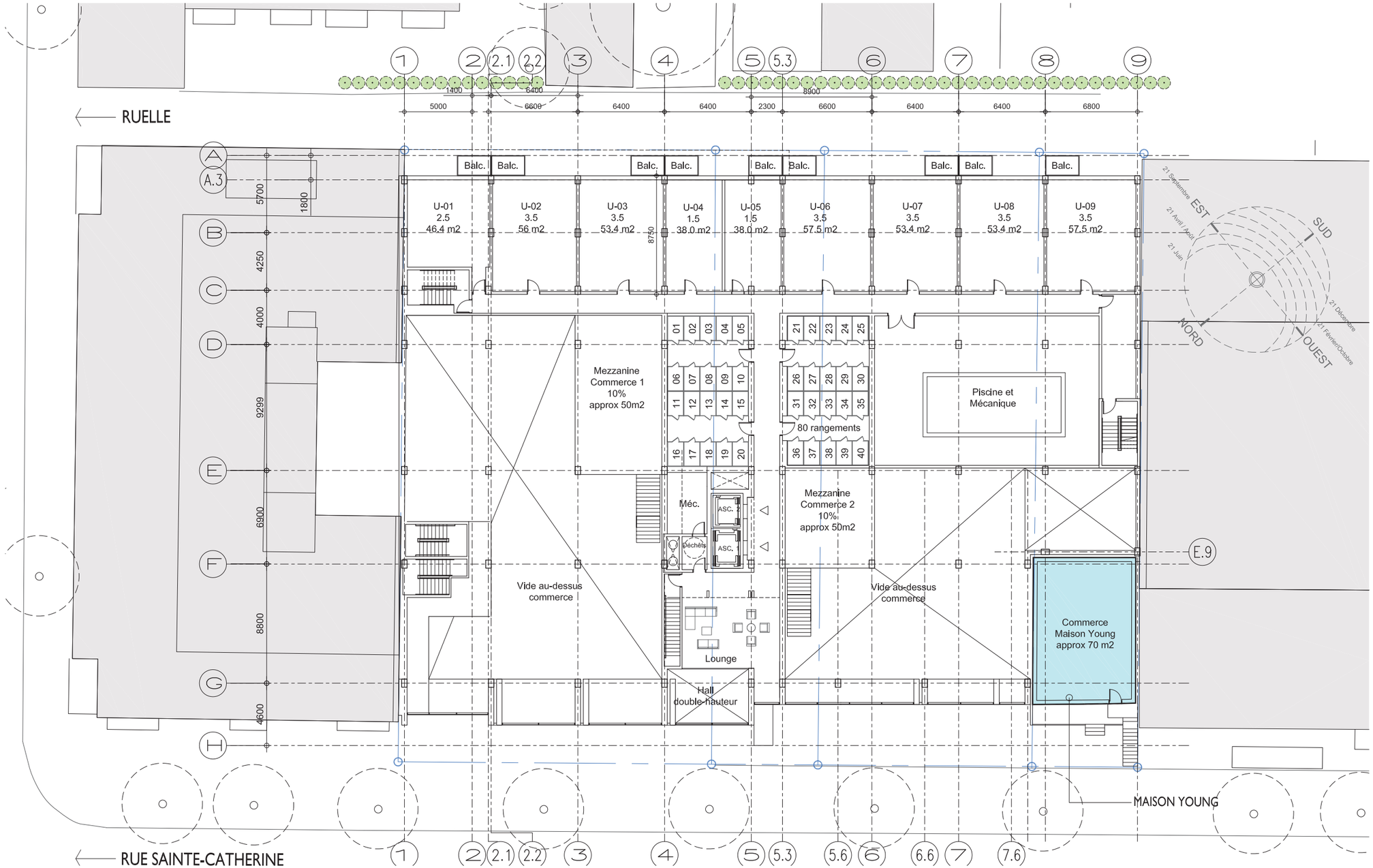
PROPOSITION AMÉLIORÉE



PLAN _ N1

1 : 300

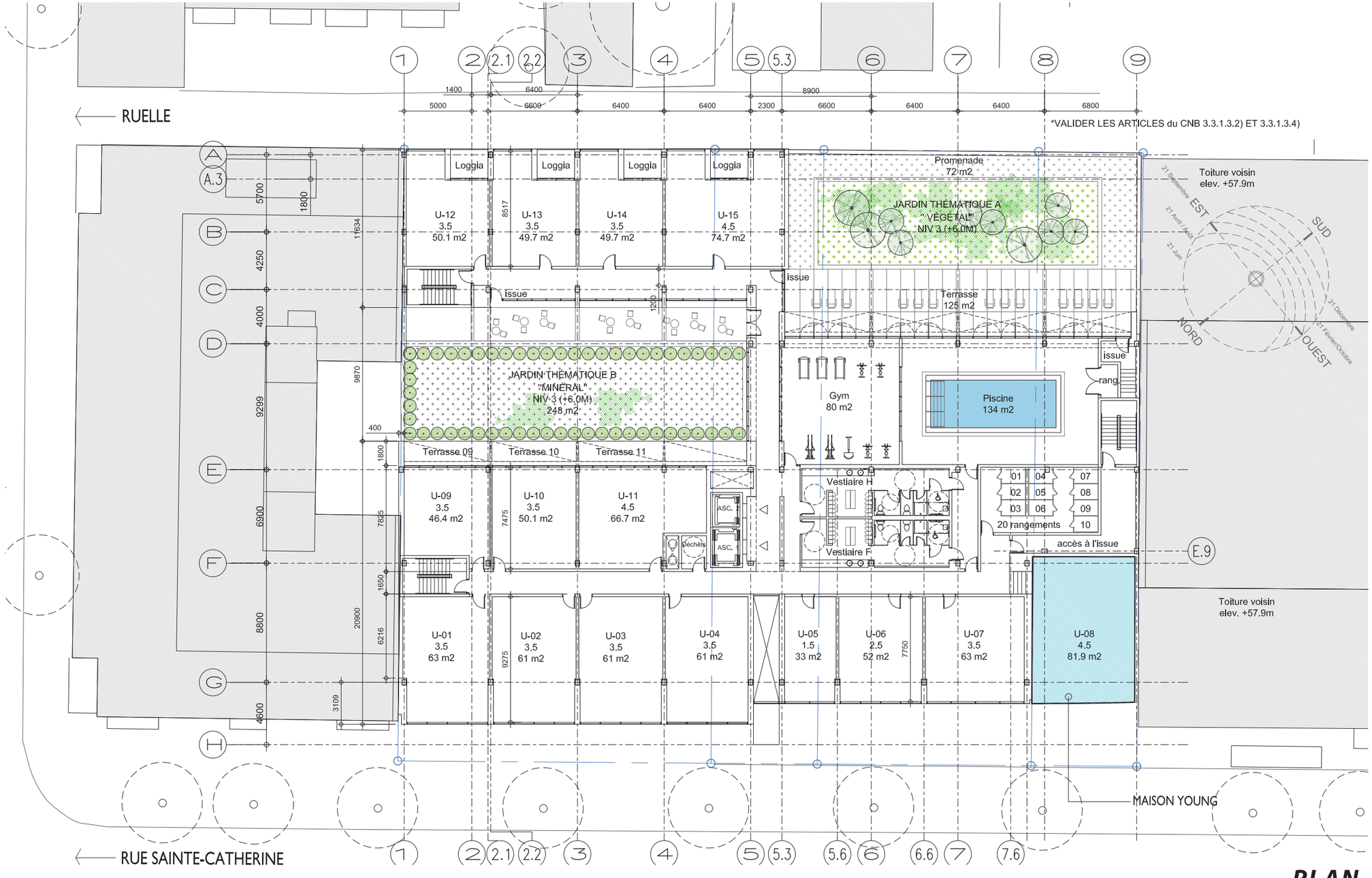
PROPOSITION AMÉLIORÉE



PLAN _ N2

1 : 300

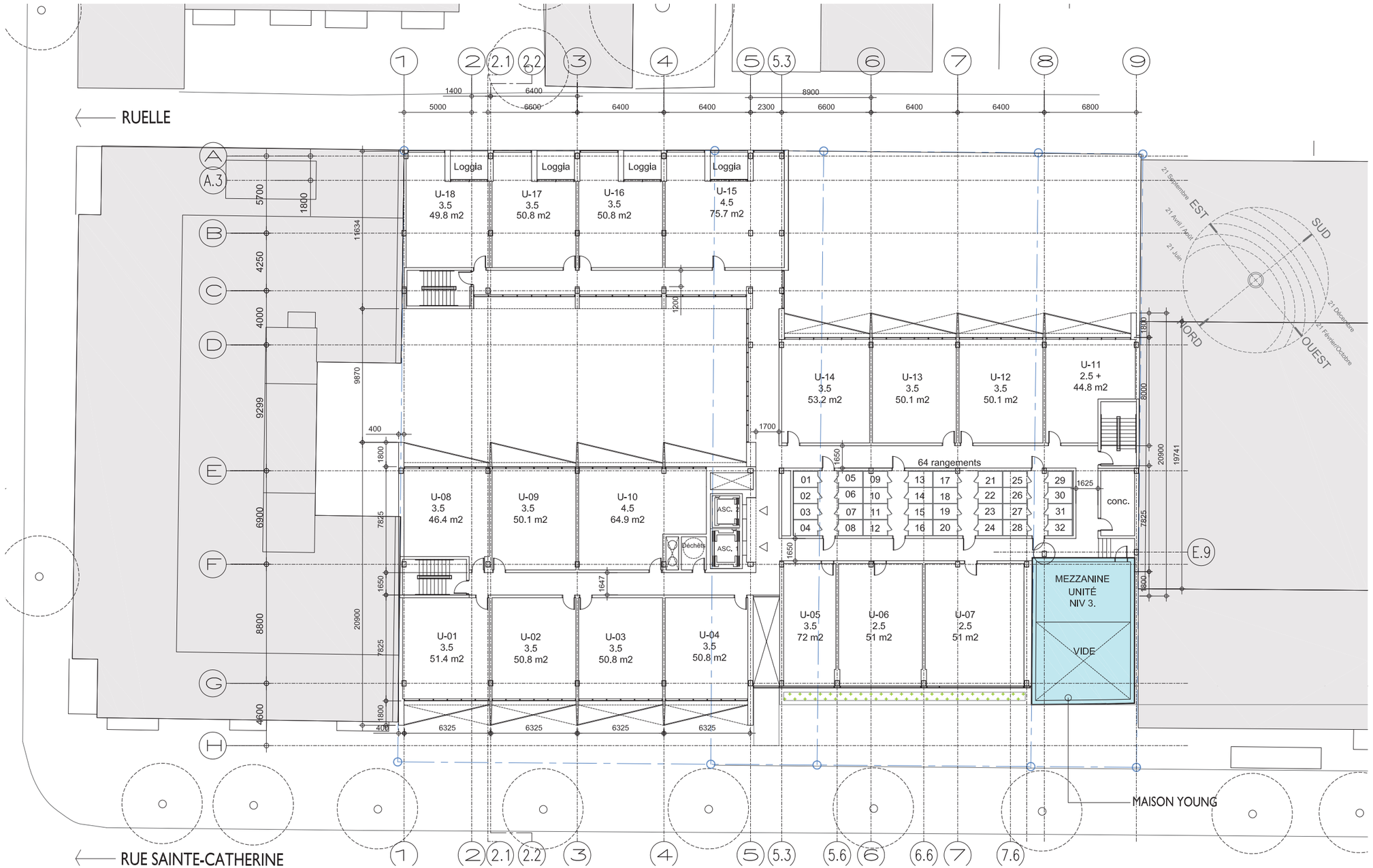
PROPOSITION AMÉLIORÉE



PLAN _ N3

1 : 300

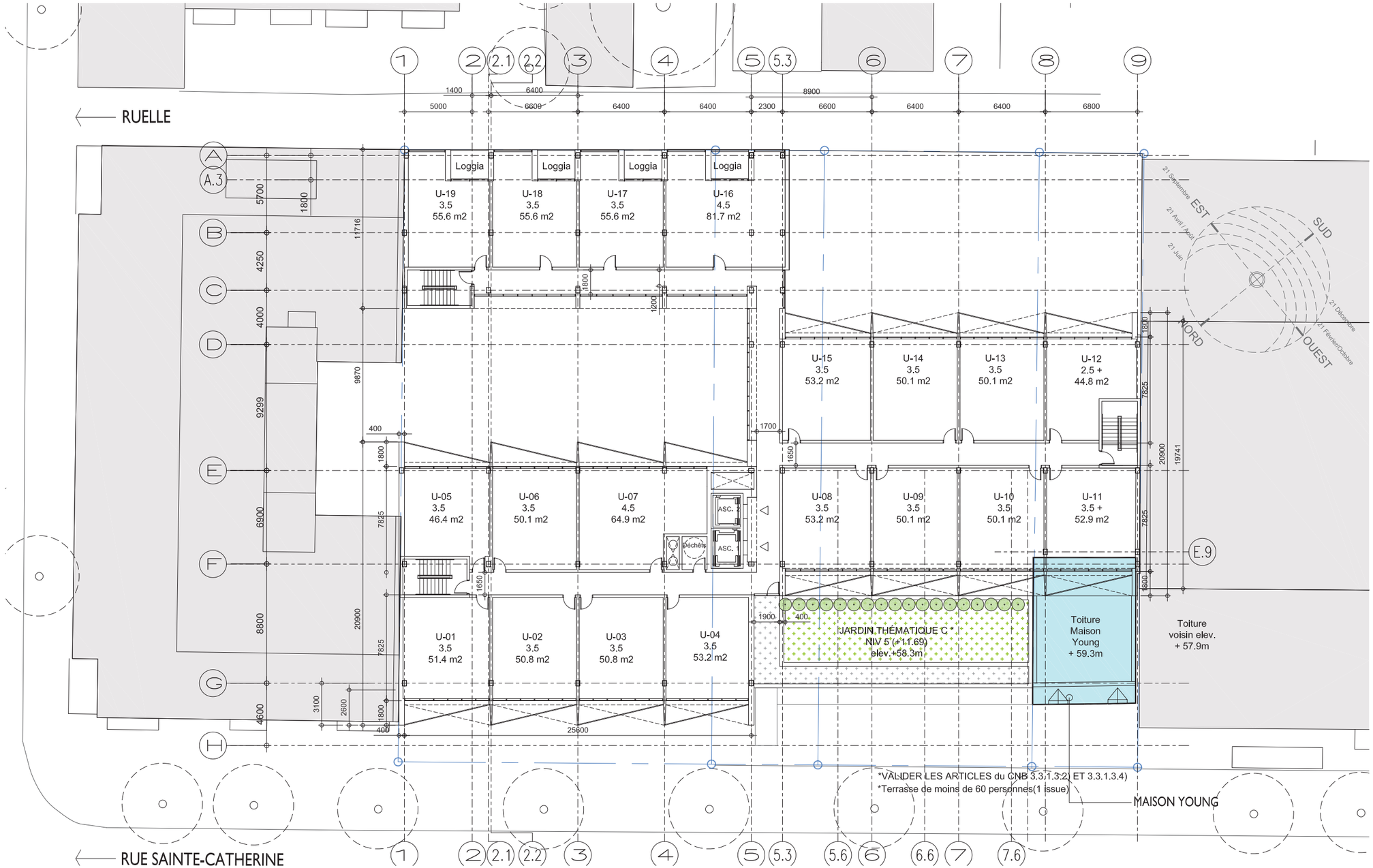
PROPOSITION AMÉLIORÉE



PLAN _ N4

1 : 300

PROPOSITION AMÉLIORÉE

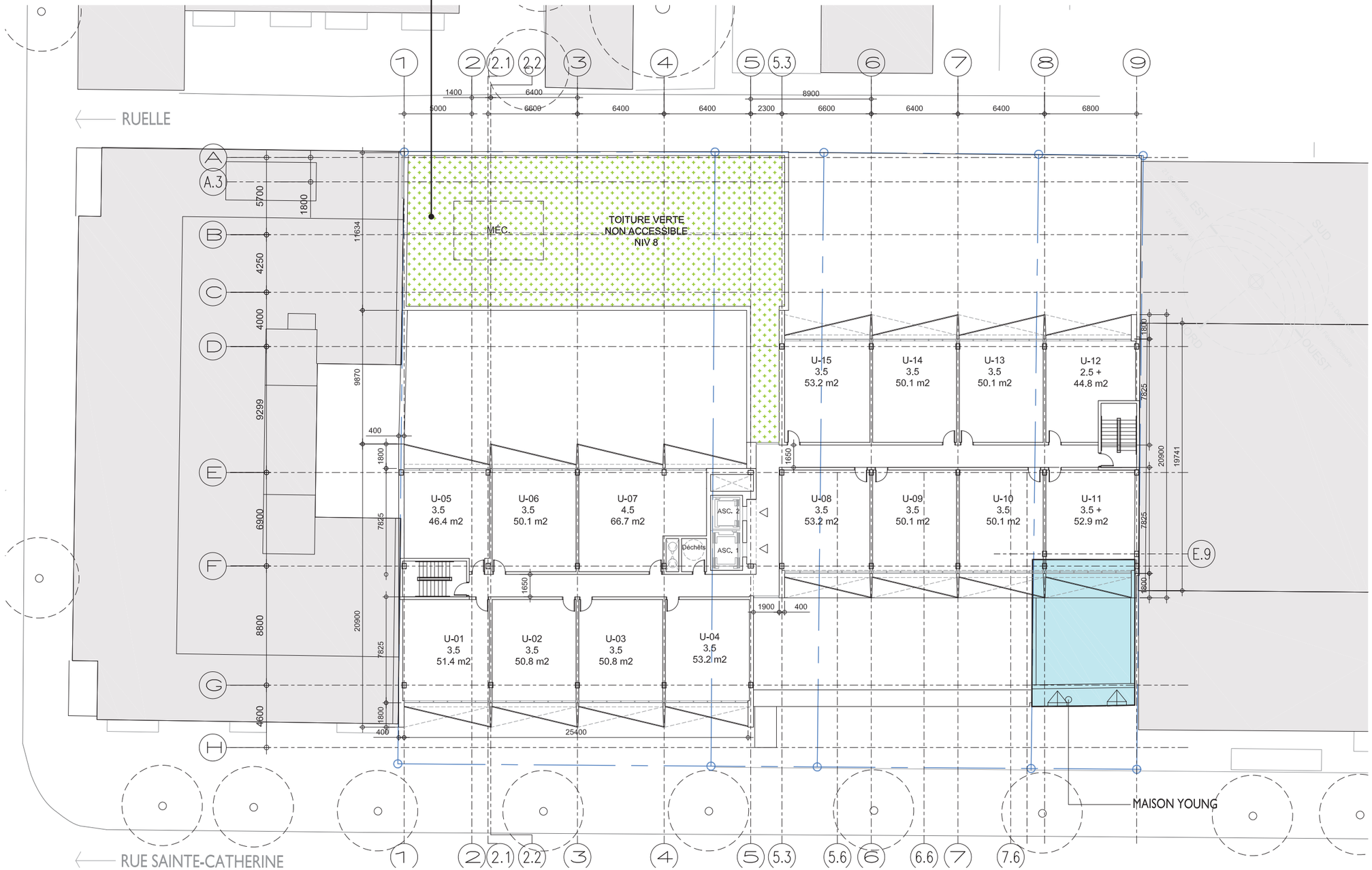


PLAN N5 @ 7

1 : 300

- Considérant les exigences du CNB, soit: les distances de parcours maximales pour atteindre un accès à l'issue ainsi que la superficie prescrite de terrasse accessible (pour une capacité maximale de 60 personnes pouvant évacuer par une seule issue), il a été convenu que la toiture du niveau 8 ne serait pas accessible aux résidents. Toutefois, il serait souhaité de conserver une toiture verte.

PROPOSITION AMÉLIORÉE



PLAN _ N8 @ 14

1 : 300



- Alignement avec les éléments existant de la maison;
- Réinterpretation des largeurs des arches de pierre espectant le gabarit de la maison Young afin de créer un rythme cohérent;
- Réinterprétation de la mitoyenneté des maisons de pierre du site, aujourd'hui démolies.
- Élimination des niveaux en demi sous-sol de la maison Young, afin de la rendre plus accessible et viable au niveau commercial. La modifications des ouvertures, au niveau de la rue, permettra de revaloriser le tout .
- Bandes horizontales pour affichage des commerces créent un une ligne forte en lien direct avec la maison.



VUE À PARTIR DE LA RUE SAINTE-CATHERINE

Ville-Marie
Montréal

COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME
11 février 2016
3001057141
4.8.1

Objet :	**AVIS PRÉLIMINAIRE – PROJET PARTICULIER**
Endroit :	1920-1946, rue Sainte-Catherine Ouest
Responsable :	Anne-Rose Gorroz
Description :	La demande vise la construction d'un bâtiment mixte de 15 étages (45 m) comportant un basilaire de 8 étages, des commerces en rez-de-chaussée, 236 logements aux étages ainsi que 91 unités de stationnement souterrain. Le programme prévoit la démolition des trois premiers bâtiments et la conservation de la façade et d'une petite partie du bâtiment résidentiel, du côté ouest du terrain visé. La ruelle sera aménagée et paysagée. Le projet déroge au *Règlement d'urbanisme 01-282* notamment à la densité qui serait à 6 au lieu de 3, à la hauteur du basilaire de 8 étages au lieu de 3 étages, la hauteur en mètres de 25 m au lieu de 14 m, à la surhauteur de 45 m puisqu'aucune surhauteur n'est prévue dans cette zone ainsi qu'au taux d'implantation de 93 % au lieu de 70 %. De plus, le projet déroge à la hauteur du Plan d'urbanisme avec 45 m au lieu de 25 m.
Élément particulier :	Aucun
Remarque importante :	Aucune
Considérant que :	La valeur patrimoniale exceptionnelle de la rue Sainte-Catherine en raison de la diversité de ces bâtiments et de son parcellaire d'origine.
Considérant que :	Le projet présente un basilaire de 8 étages très monolithique sur la rue Sainte-Catherine, ce qui ne prend pas en compte la hauteur de 3 étages des bâtiments typiques situés en face ni les critères de l'unité de paysage « Artère commerciale ».
Considérant que :	Le recul de la tour devrait être conséquent et équivalent à la profondeur du petit bâtiment résidentiel d'origine existant.
Considérant que :	La conservation de la façade et d'une partie de ce petit bâtiment résidentiel, existant du côté ouest du terrain visé, est donc insuffisante en terme de profondeur.

Considérant que : L'architecture devrait être soignée en considérant la trame fine, les ouvertures verticales, le rythme et la typologie d'origine des bâtiments protégés dans le secteur.

Considérant que : Le projet répond à certains objectifs du PPU Quartier des Grands Jardins.

Considérant que : La démolition de 3 bâtiments sur 4 est acceptable si l'on considère que ceux-ci ont une faible valeur patrimoniale et ne présentent pas de caractéristiques architecturales exceptionnelles;

Par conséquent, à l'unanimité, le comité consultatif d'urbanisme émet un AVIS FAVORABLE à l'égard de cette demande aux conditions suivantes :

- **Pour le basilaire, prévoir un recul prenant en compte la hauteur de 3 étages des bâtiments situés en face et permettant une mise en valeur du petit bâtiment à conserver.**
- **Pour la tour :**
  - **prévoir un recul conséquent et équivalent à la profondeur du petit bâtiment résidentiel d'origine existant;**
  - **opter pour un volume avec plus de finesse et prévoir des espaces de chaque côté, afin d'éviter l'effet de muraille est-ouest.**
- **Réduire le taux d'implantation de 93 % demandé, afin de dégager la ruelle et ne pas écraser les bâtiments résidentiels existant sur la rue Tupper.**
- **Trouver un équilibre entre volumétrie et architecture, afin de rendre le projet convaincant.**
- **Soumettre à nouveau la demande au comité consultatif d'urbanisme, lors d'une séance ultérieure.**

Karine Boivin-Roy
Présidente

Billy Chérubin
Secrétaire

Ville-Marie
Montréal

COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME
15 mars 2018
3001363846
4.2.2 et 4.3.1

Objet : **PROJET PARTICULIER ET MODIFICATION AU PLAN D'URBANISME**

Endroit : 1920, rue Sainte-Catherine Ouest

Responsables : Bruno Collin et Charlotte Horny

Description : La demande vise la construction d'un bâtiment résidentiel de 15 étages (45 m) avec rez-de-chaussée commercial. Le projet requiert une autorisation en vertu du règlement sur les projets particuliers car il déroge à la hauteur maximale permise (14 m), à la densité maximale de 3 et au taux d'implantation maximal de 70%. Le projet requiert également une modification du Plan d'urbanisme de Montréal (04-047)quant à la hauteur maximale permise, qui est actuellement de 25 m.

Situé du côté sud de la rue Sainte-Catherine, au cœur du territoire visé par le PPU du Quartier des grands jardins, l'emplacement est occupé par quatre bâtiments de trois à six étages. Le bâtiment de six étages a été construit en 1988 pour accueillir un concessionnaire Toyota. Les autres bâtiments ont été construits en1870 et ont été transformés de multiples fois, à l'exception du dernier à l'extrémité ouest du site, qui est identifié comme étant la maison Young. À noter enfin que le site est encadré de part et d'autre par des bâtiments de grande hauteur, soit un édifice de 15 étages (43 m) du côté est, et un autre de 22 étages (67 m) du côté ouest.

Le projet comprend la démolition de l'ensemble du bâti existant, à l'exception de la maison Young, qui sera restaurée et intégrée au nouveau complexe immobilier, lequel présente les caractéristiques suivantes :

- 200 logements de type locatif, dont la majorité a une superficie de 50 m², et cinq logements comptent entre 75 et 81 m²;
- deux locaux commerciaux au rez-de-chaussée;
- basilaire de trois étages (12 m);
- deux volumes principaux de 15 et 14 étages (45 m et 42 m);
- un troisième volume de 7 étages situé du côté de la ruelle, surmonté d'un toit vert;
- la fragmentation des volumes en surhauteur permet l'aménagement de trois terrasses, aux niveaux 3 et 5, qui accueilleront des jardins;
- 98 unités de stationnement sur deux niveaux souterrains, avec accès par la ruelle;
- aire de stationnement pour vélo (47 unités);
- densité de 6;
- taux d'implantation de 100 %.

La volumétrie s'articule autour des bâtiments existants. Le basilaire s'inscrit dans le gabarit de la maison Young et le volume en surhauteur situé à l'ouest est implanté en retrait de 9,6 m du basilaire, à la fois pour

dégager le volume de la maison Young et pour s'aligner avec le bâtiment adjacent. Le volume en surhauteur situé à l'est n'offre pas de retrait, de manière à s'aligner avec le bâtiment voisin. La hauteur plus faible du volume situé du côté ouest vise à préserver la vue vers le mont Royal depuis le jardin du Centre canadien d'architecture (CCA).

Élément particulier : Aucun

Remarque importante : À la séance du 11 février 2016, le Comité consultatif d'urbanisme a émis un avis favorable préliminaire.

Considérant que : La démolition des 3 bâtiments est justifiable en raison de leur faible valeur patrimoniale ou architecturale et de l'importance du projet de remplacement.

Considérant que : La maison Young est conservée et restaurée.

Considérant que : La plupart des recommandations émises par le CCU lors de l'avis préliminaire (2016) sont prises en compte dans la nouvelle mouture du projet.

Considérant que : L'augmentation de la hauteur apparaît intéressante sur le plan du paysage de la rue puisqu'un projet avoisinant les 45 mètres au centre de cet îlot viendrait donner une cohérence au front bâti et faire disparaître les murs aveugles des édifices en hauteur.

Considérant que : Le projet répond à plusieurs objectifs du PPU Quartier des Grands Jardins tels que la revitalisation de la rue Sainte-Catherine et l'accroissement de la population résidente au centre-ville.

Considérant que : Le concept architectural permet une bonne intégration du volume avec le bâti existant de cette tête d'îlot. Il permet aussi d'éviter l'effet massif à l'échelle du piéton grâce un large recul de la moitié du volume en hauteur.

Considérant que : Le traitement architectural et l'alignement de la partie ouest du basilaire devront être revus pour une meilleure articulation avec la maison Young.

Considérant que : La rue Sainte-Catherine, dans ce secteur, présente des façades à caractère commercial aux premiers étage, ce qui exclut les balcons.

Considérant que : Le traitement des dalles de balcons devra être précisé afin que la « cinquième façade » demeure intéressante à long terme.

Considérant que : La création de trois terrasses végétalisées et d'un toit vert est un apport à la lutte aux îlots de chaleur et contribue à retenir les eaux pluviales sur le site.

Considérant que : Le nombre d'unités de stationnement (98 unités) correspond au minimum exigé par le règlement (97 unités).

Par conséquent, à l'unanimité, le comité consultatif d'urbanisme émet un AVIS FAVORABLE aux conditions suivantes :

- **Revoir l'intégration de la maison Young au basilaire :**
  - **Aligner la partie ouest du basilaire avec la façade de la maison.**
  - **Revoir le traitement architectural du dernier niveau du basilaire (étage 4).**
- **Supprimer les loggias du basilaire (étages 3 et 4).**
- **Préciser le traitement des dalles de balcons afin que la « cinquième façade » demeure intéressante à long terme.**
- **Déposer un plan d'aménagement paysager, pour les jardins en terrasse, qui prend notamment en compte l'exposition au soleil pour le choix des végétaux.**

Le comité souligne que le projet est assujetti à la stratégie d'inclusion de logements abordables.

M. Antonin Labossière désire invoquer sa dissidence face au volume du bâtiment et l'effet massif de celui-ci.

Pour Sophie Mauzerolle
Présidente

Caroline Cantin
Secrétaire

Montréal

AVIS DU COMITÉ MIXTE (COMPOSÉ DES MEMBRES DU CONSEIL DU PATRIMOINE DE MONTRÉAL ET DU COMITÉ JACQUES-VIGER)
Suite à leur assemblée du 8 juin 2018

Les deux organismes sont des instances consultatives de la Ville de Montréal*.

Modification du Plan d'urbanisme rue Sainte-Catherine, entre les rues du Fort et Guy

AC18-VM-01

Localisation :	Secteur bordant la rue Sainte-Catherine, entre les rues du Fort et Guy, arrondissement de Ville-Marie
Reconnaissance municipale :	Le site visé est inscrit au sein de secteurs de valeur exceptionnelle *Le Village Lincoln*, *La rue Sainte-Catherine entre Guy et Atwater* et *Le Village Shaughnessy*
Reconnaissance provinciale :	Le site visé inclut l'immeuble patrimonial cité *1419 à 1441, rue Pierce*. Une petite partie du site visé est située dans l'aire de protection de la *Maison Shaughnessy* (immeuble patrimonial classé).
Demandeur :	Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises Arrondissement de Ville-Marie

Le Conseil du patrimoine de Montréal (CPM) et le Comité Jacques-Viger (CJV) (ci-après le comité) émettent un avis à la demande de l'Arrondissement car la demande vise une modification au Plan d'urbanisme dans un territoire d'intérêt patrimonial.

LOCALISATION ET CONTEXTE DE LA DEMANDE

Le secteur visé par la demande de modification au Plan d'urbanisme est situé de part et d'autre de la rue Sainte-Catherine, dans le Quartier des grands jardins. Il présente une concentration d'édifices d'intérêt patrimonial construits à la fin du 19e siècle. Le secteur comprend notamment l'ancienne école Victoria et le Royal Montreal Curling Club, ainsi que plusieurs ensembles de maisons en rangées du 19e siècle qui témoignent de la fonction résidentielle d'origine de la rue Sainte-Catherine. Ce secteur a été marqué dans les années 60 et 70 par de nombreuses démolitions et par la construction de plusieurs édifices de grande hauteur.

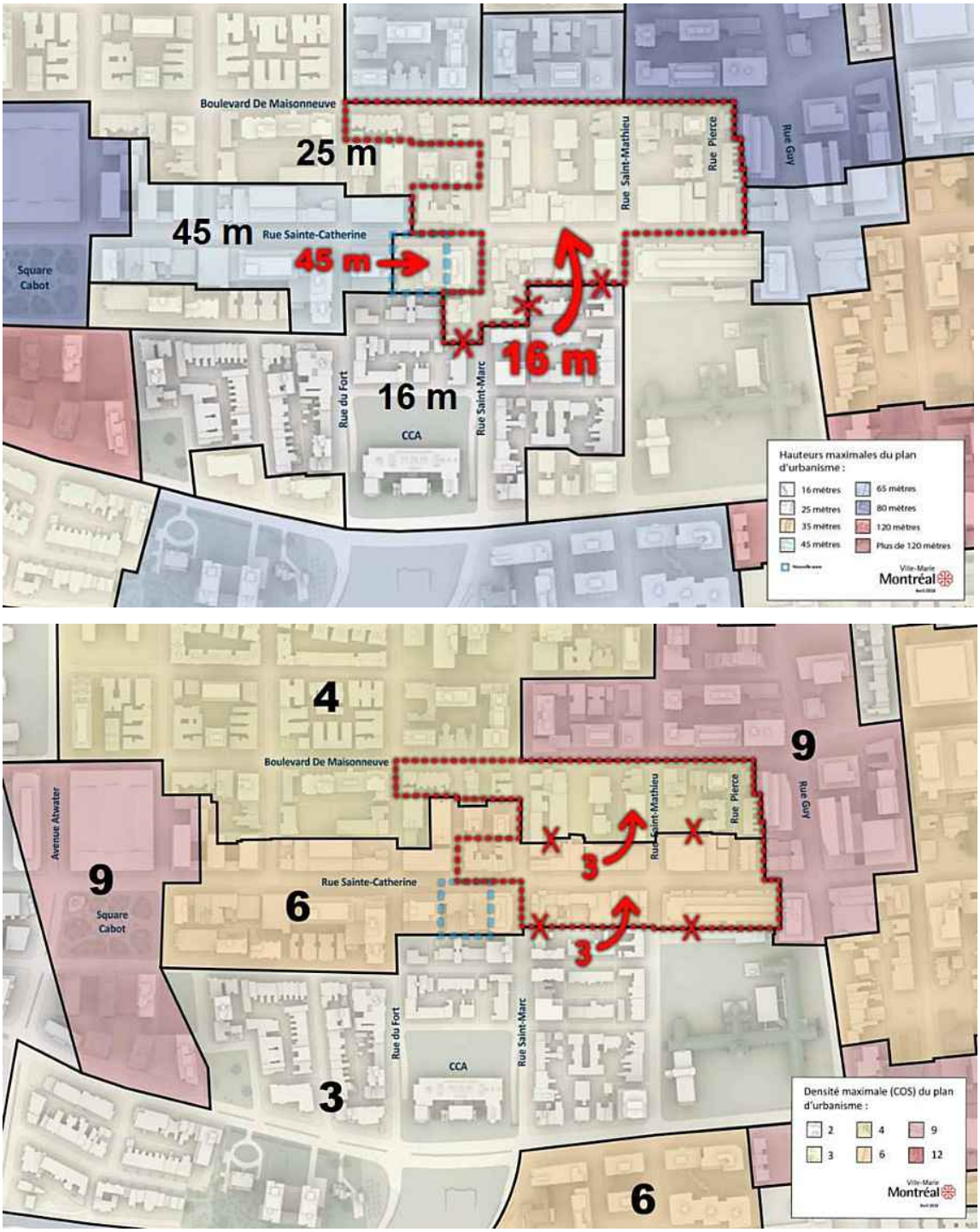
Il s'avère que les plafonds de densité et de hauteur prescrits au Plan d'urbanisme pour le secteur visé par la demande, sont nettement trop élevés pour assurer la conservation du bâti ancien dominant le secteur. L'Arrondissement de Ville-Marie propose donc de nouveaux paramètres qui visent à reconnaître davantage le bâti existant, et à éviter d'entretenir la spéculation foncière en attribuant une valeur plus importante aux terrains qu'aux bâtiments qui les occupent. La modification du Plan d'urbanisme prévoit de modifier les hauteurs et les densités (COS) prescrites pour le secteur visé, comme suit et comme représenté sur les schémas suivants :

- agrandir la zone de hauteur de 45 m jusqu'à la rue Saint-Marc, du côté sud de la rue Sainte-Catherine. La hauteur maximum permise dans cette zone serait ainsi augmentée de 25 m à 45 m;

*Règlement de la Ville de Montréal 02-136 et Règlement de la Ville de Montréal 12-022

Édifice Chaussegros-de-Léry
303, rue Notre-Dame Est, 6e étage
Montréal (Québec) H2Y 3Y8
514 872-4055
ville.montreal.qc.ca/cpm

- agrandir la zone de hauteur de 16 m couvrant le village Shaughnessy vers le nord jusqu'au boulevard de Maisonneuve. La hauteur maximum permise dans cette zone serait ainsi diminuée de 25 m à 16 m;
- agrandir la zone de densité de 3 couvrant le village Shaughnessy vers le nord jusqu'au boulevard de Maisonneuve. Cette zone passerait ainsi d'une densité de 6 et de 4 à une densité de 3.



Modification des hauteurs et de la densité maximales prescrites au Plan d'urbanisme. Source : Arrondissement de Ville-Marie

ENJEUX ET ANALYSE DE LA DEMANDE

Le comité a reçu les représentants de l'Arrondissement de Ville-Marie et de la Direction de l'urbanisme lors de sa séance du 8 juin 2018. L'Arrondissement a présenté le contexte de la demande, le secteur visé et les justifications de la proposition de modification au Plan d'urbanisme. La présente demande est réalisée dans le cadre d'un projet résidentiel et commercial nécessitant une augmentation de la hauteur permise pour les terrains situés au 1920-1946, rue Sainte-Catherine Ouest. Ce projet a été présenté de façon distincte au comité et fait l'objet d'un autre avis (AC18-VM-02, daté du 22 juin 2018).

Adaptation de la réglementation

Le comité est préoccupé de longue date par le devenir des bâtiments résidentiels d'origine qui subsistent dans le centre-ville. La valeur foncière des terrains qu'ils occupent, due à l'importance des hauteurs et des densités qui sont autorisées, ainsi que la raréfaction des terrains vacants, induisent une forte pression sur ces immeubles. Ces conditions rendent leur conservation et leur intégration au sein des projets de développement problématique. Le comité est donc en faveur des modifications proposées, qui permettront de diminuer la pression immobilière sur le bâti ancien de petit gabarit, témoin important du tissu urbain de ce secteur patrimonial exceptionnel.

Le comité est également soucieux de la réduction de l'ensoleillement et de l'impact de l'ombre induits par le développement de bâtiments de grande hauteur, que ce soit sur les immeubles de petit gabarit ou sur le domaine public. Dans ce cadre, il souligne la pertinence de la disposition inscrite du règlement de zonage visant la plage horaire d'ensoleillement minimale que doit assurer un projet en surhauteur.

En lien avec ce qui précède, le comité encourage l'Arrondissement à poursuivre la protection de la diversité des gabarits de ce secteur. Il recommande dans ce cadre d'envisager la diminution des hauteurs permises sur la frange nord de la rue Sainte-Catherine, entre les rues du Fort et Chomedey, qui présente des immeubles de deux à quatre étages. Ceci afin de maintenir une rythmique dans l'alternance des gabarits en bordure de la rue Sainte-Catherine et de préserver le cadre de vie des maisons en rangée de la rue Chomedey.

AVIS DU CONSEIL DU PATRIMOINE DE MONTRÉAL ET DU COMITÉ JACQUES-VIGER

Le comité mixte, composé du Conseil du patrimoine de Montréal et du Comité Jacques-Viger, émet un avis favorable à la demande de modification des hauteurs et des densités prescrites au Plan d'urbanisme pour un secteur situé en bordure de la rue Sainte-Catherine, entre les rues du Fort et Guy. Il appuie l'Arrondissement dans cette démarche, qui va permettre de diminuer la pression induite sur le bâti historique de faible gabarit qui subsiste dans le secteur. Dans la même perspective, il recommande d'envisager de réduire également les hauteurs permises sur la frange nord de la rue Sainte-Catherine, entre les rues du Fort et Chomedey.

Le président du CPM	Membre du CJV
ORIGINAL SIGNÉ	**ORIGINAL SIGNÉ**
Peter Jacobs	Patrick Marmen
Le 22 juin 2018	Le 22 juin 2018

Il revient aux représentants de l'Arrondissement ou du service responsable du dossier de joindre cet avis au sommaire décisionnel et de le diffuser au requérant et aux consultants externes, le cas échéant.

Montréal

AVIS DU COMITÉ MIXTE (COMPOSÉ DES MEMBRES DU CONSEIL DU PATRIMOINE DE MONTRÉAL ET DU COMITÉ JACQUES-VIGER)
Suite à leur assemblée du 8 juin 2018

Les deux organismes sont des instances consultatives de la Ville de Montréal*.

Projet résidentiel et commercial 1920-1946 rue Sainte-Catherine Ouest

AC18-VM-02

Localisation :	1920-1946 rue Sainte-Catherine Ouest, arrondissement de Ville-Marie
Reconnaissance municipale :	Le site visé est inscrit au sein de secteurs de valeur exceptionnelle *La rue Sainte-Catherine entre Guy et Atwater*
Reconnaissance provinciale :	Aucune
Demandeur :	Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises Arrondissement de Ville-Marie

Le Conseil du patrimoine de Montréal (CPM) et le Comité Jacques-Viger (CJV) (ci-après le comité) émettent un avis à la demande de l'Arrondissement car la demande vise une modification au Plan d'urbanisme dans un territoire d'intérêt patrimonial[1].

LOCALISATION ET DESCRIPTION DU PROJET

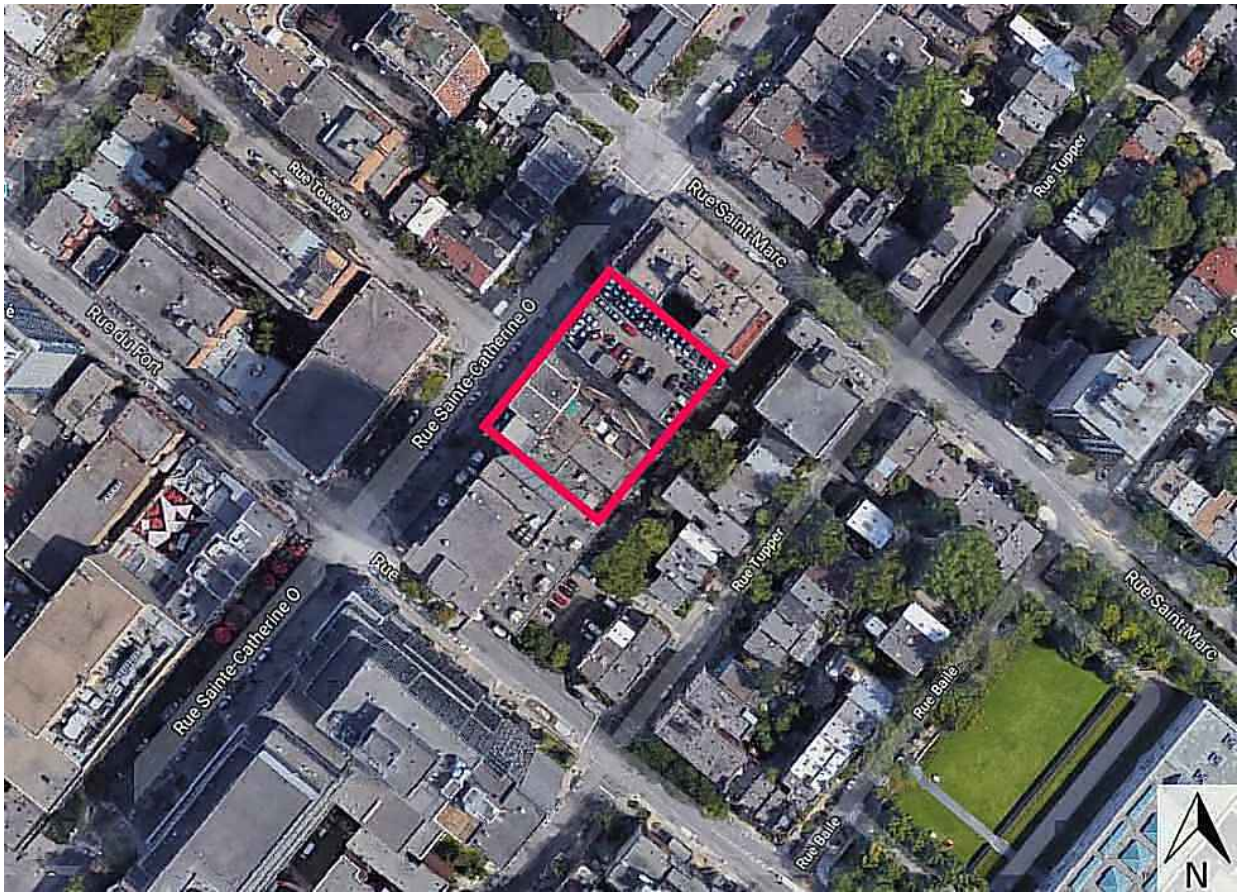
Le site du projet est situé du côté sud de la rue Sainte-Catherine, entre les rues Saint-Marc et du Fort. Le projet prévoit la démolition de 3 immeubles commerciaux présents sur le site et la conservation et la réhabilitation d'un quatrième immeuble, la maison George-Young[2]. Le projet occupe toute la surface du site. Il comprend environ 200 unités résidentielles locatives pour une clientèle de 55 ans et plus et 2 aires commerciales au rez-de-chaussée. Le bâtiment proposé présente un basilaire de 3 étages sur la rue Sainte-Catherine Ouest, surmonté de 2 volumes distincts de 14 et 15 étages, alignés sur les immeubles voisins. Du côté de la ruelle, le projet comprend un basilaire de 2 étages (mitoyen au 1411, rue du Fort) et un bâtiment de 7 étages (mitoyen au 1280, rue St-Marc). L'entrée du stationnement souterrain de 98 cases se fait par la ruelle. Plusieurs terrasses et jardins seront aménagés en toiture à différents niveaux du bâtiment.

Le projet requiert une modification des hauteurs maximales prescrites au Plan d'urbanisme, afin de passer de 25 m à 45 m. La densité du projet respecte la densité autorisée au Plan d'urbanisme, qui correspond à un coefficient d'occupation du sol (COS) de 6.

1 Le projet a reçu un avis favorable du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) de l'Arrondissement Ville-Marie en février 2016 et en mars 2018. Le projet fera l'objet d'une consultation menée par l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM).
2 Les immeubles qui seront démolis correspondent aux adresses suivantes : 1920-1922, 1926 et 1934-1940, rue Sainte-Catherine Ouest. L'immeuble qui sera intégré au projet est situé au 1944 — 1946, rue Sainte-Catherine Ouest.

*Règlement de la Ville de Montréal 02-136 et Règlement de la Ville de Montréal 12-022

Édifice Chaussegros-de-Léry
303, rue Notre-Dame Est, 6e étage
Montréal (Québec) H2Y 3Y8
514 872-4055
ville.montreal.qc.ca/cpm



Localisation du site visé par le projet. Source : Google Maps – 2018

ENJEUX ET ANALYSE DU PROJET À L'ÉTUDE

Le comité a reçu les représentants de l'Arrondissement de Ville-Marie, de la Direction de l'urbanisme, des firmes d'architecture mandatées et du propriétaire lors de sa séance du 8 juin 2018 pour la présentation du projet résidentiel et commercial situé au 1920-1946, rue Sainte-Catherine Ouest. Ce projet requiert une modification au Plan d'urbanisme, cet aspect a été présenté de façon distincte au comité et fait l'objet d'un autre avis (AC18-VM-01, daté du 22 juin 2018).

Volumétrie

Le comité souligne la qualité de la stratégie d'implantation et l'articulation volumétrique du projet, qui est bien adapté à son contexte d'insertion. Les bâtiments de 14 et 15 étages permettent de diminuer l'impact visuel sur la rue Sainte-Catherine des façades latérales aveugles des tours adjacentes. Il se questionne néanmoins sur l'application du principe de basilaire avec des étages en sur hauteur placés en retrait de la rue, tel qu'énoncé dans le PPU du Quartier des grands jardins. En effet, le bâtiment mitoyen du 1280, rue St-Marc ne présente pas de recul par rapport au basilaire, ses balcons se trouvant dans l'alignement zéro par rapport à la rue. Le comité recommande par ailleurs d'accorder une attention particulière au traitement de la façade latérale de ce bâtiment. Le revêtement lisse qui est proposé risque de créer un nouveau mur aveugle, ce qui est précisément ce que l'on souhaite éviter.

Le comité apprécie la conception des balcons, qui permet l'introduction d'un maximum de lumière à l'intérieur des logements. Il considère que la zone de circulation qui est insérée, telle une «faille», entre les deux tours est un élément très intéressant

du projet car elle permet d'introduire de la luminosité au cœur du projet. Dans cette perspective, le comité recommande d'accentuer ce jeu volumétrique en le prolongeant à l'arrière du bâtiment, jusqu'à la ruelle.

Traitement du socle et intégration de la maison George-Young

Le comité apprécie la volonté de l'architecte d'incorporer dans le projet la maison George-Young, témoin de la fonction résidentielle d'origine de la rue Sainte-Catherine, ce qui peut constituer un amalgame intéressant qui permet d'ancrer le projet dans son site. Néanmoins, malgré les efforts consentis pour favoriser son intégration, la maison telle qu'elle est insérée dans le projet, présente un caractère résiduel et anecdotique. En outre, le traitement des jonctions entre le basilaire et la maison représente un défi de taille quant à la réalisation des détails constructifs. Bien que la conservation de la maison constitue une opportunité, elle ne doit pas constituer un geste incohérent.

Cela étant dit, le comité est d'avis que l'inclusion de la maison au projet mérite d'être étudiée. Pour lui, la clé de son intégration réside dans sa programmation et dans le travail du socle du bâtiment. Il souhaite qu'il y ait une correspondance entre le volume extérieur de la maison Young et sa composition intérieure. Le comité encourage également à retravailler l'articulation des arches de pierre qui fragmentent le basilaire, afin de mieux exprimer le caractère mitoyen de la maison Young, caractéristique du cadre bâti de la rue Sainte-Catherine. Il recommande de conserver un maximum de transparence, nécessaire à la fonction commerciale, et d'implanter le plus possible de portes d'accès aux commerces afin de favoriser l'animation de la rue, tout en y réduisant au minimum les accès de service et grilles techniques.

Aménagements paysagers

Le comité s'interroge sur l'expérience qu'offrira l'ensemble des jardins. Il apprécie que la programmation soit variée et pensée en fonction de l'ensoleillement et des besoins des occupants. Il s'interroge toutefois sur le jardin thématique B, cette cour centrale étant très profonde. Il craint qu'il soit difficile d'assurer la pérennité des plantations, considérant le manque de lumière. Il recommande d'explorer plusieurs avenues d'aménagements, comme un jardin minéral ou des murs végétaux. Un ruissellement d'eau permettrait par ailleurs de compenser le bruit dû à l'effet de résonnance. En outre, le comité recommande de plutôt rendre accessible la toiture verte N8, côté ruelle, qui est bien orientée (sud-est) et qui offrirait une meilleure expérience aux usagers que la cour centrale. Il propose également de porter une attention particulière à la composition végétale en variant les stratégies d'implantation, de manière à améliorer l'expérience. Les toits-terrasses nécessitent des techniques de plantation particulières et un entretien soigné; la survie des plantes en dépend. Le comité se réjouit de l'intention des requérants d'ajouter un membre à leur équipe qui soit spécialiste en la matière.

Le comité est d'avis que l'aménagement de l'espace au rez-de-chaussée, le long de la rue Sainte-Catherine, est intéressant, mais devrait être conçu en vue de maintenir un couloir de déplacement continu le long des façades pour le déplacement des personnes mal voyantes.

Le comité recommande le dépôt d'un plan d'architecture de paysage pour tous les espaces extérieurs avant l'approbation finale du projet par l'Arrondissement

AVIS DU CONSEIL DU PATRIMOINE DE MONTRÉAL ET DU COMITÉ JACQUES-VIGER

Le comité mixte, composé du Conseil du patrimoine de Montréal et du Comité Jacques-Viger, émet un avis favorable au projet résidentiel et commercial situé au 1920-1946, rue Sainte-Catherine Ouest. Il apprécie la qualité de la volumétrie du projet, qui permet une insertion intéressante dans le contexte. Il félicite les requérants de vouloir conserver la maison George-Young, mais a des réserves quant à son traitement actuel. Il émet les recommandations suivantes :

- accorder une attention particulière au traitement des façades latérales des bâtiments en sur hauteur, afin d'éviter l'effet de «mur aveugle»;
- prolonger la zone de circulation implantée entre les deux bâtiments jusqu'à la ruelle, afin qu'elle traverse l'ensemble du projet et apporte un maximum de lumière;
- définir une programmation qui garantisse la mise en valeur de la maison George-Young;
- revoir le traitement du basilaire en vue de favoriser l'intégration de la maison George-Young, tout en garantissant la transparence du socle commercial;
- concevoir un aménagement adapté aux conditions difficiles du jardin thématique B et envisager plutôt de donner accès à la toiture verte N8, implantée du côté de la ruelle, qui est bien orientée et a le potentiel d'offrir une expérience d'intérêt aux usagers;
- concevoir l'aménagement du petit espace public dans l'alignement de la maison George-Young en vue de maintenir un couloir de déplacement continu le long des façades de la rue Sainte-Catherine.

Le président du CPM	Membre du CJV
ORIGINAL SIGNÉ	**ORIGINAL SIGNÉ**
Peter Jacobs	Patrick Marmen
Le 22 juin 2018	Le 22 juin 2018

Il revient aux représentants de l'Arrondissement ou du service responsable du dossier de joindre cet avis au sommaire décisionnel et de le diffuser au requérant et aux consultants externes, le cas échéant.

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles

Dossier # : 1187400005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et de la mobilité , Division d'urbanisme
Objet :	Modifier le Plan d'urbanisme (hauteurs et densités) pour le site du 1920-1940, rue Sainte-Catherine Ouest et le secteur environnant / Adopter un règlement intitulé « Règlement de contrôle intérimaire limitant les hauteurs du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282) » / Adopter une résolution de contrôle intérimaire concernant les hauteurs maximales du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282)

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

Voir documents ci-joints.

FICHIERS JOINTS

Règlement modification PU_final.doc
Annexe A_Modification des densités.pdf
Annexe B_Modification des hauteurs.pdf
Résolution contrôle intérimaire_final.doc
Annexe A - Plan hauteurs_et_surhauteurs.pdf
Règlement contrôle intérimaire_final.doc
Annexe A - Plan hauteurs_et_surhauteurs.pdf

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Sabrina GRANT
Avocate, droit public et législation
Tél : 514-872-6872

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-08-22

Véronique BELPAIRE
Avocate, Chef de division
Tél : 514-872-4222
Division : Droit public et législation

VILLE DE MONTRÉAL
RÈGLEMENT
XX-XXX

RÈGLEMENT MODIFIANT LE PLAN D'URBANISME DE LA VILLE DE MONTRÉAL (04-047)

Vu les articles 88 et 130.3 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, chapitre C-11.4);

Vu les articles 109 et 109.1 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, chapitre A-19.1);

À l'assemblée du..... 2018, le conseil de la Ville de Montréal décrète :

1. La carte 3.1.2 intitulée « La densité de construction » de la partie I du Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) est modifiée, à l'égard du territoire de l'arrondissement de Ville-Marie, tel qu'il est illustré sur la carte jointe en annexe A au présent règlement.

2. La carte intitulée « Les limites de hauteur » du chapitre 25 de la partie II de ce plan d'urbanisme est modifiée tel qu'il est illustré sur la carte jointe en annexe B au présent règlement.

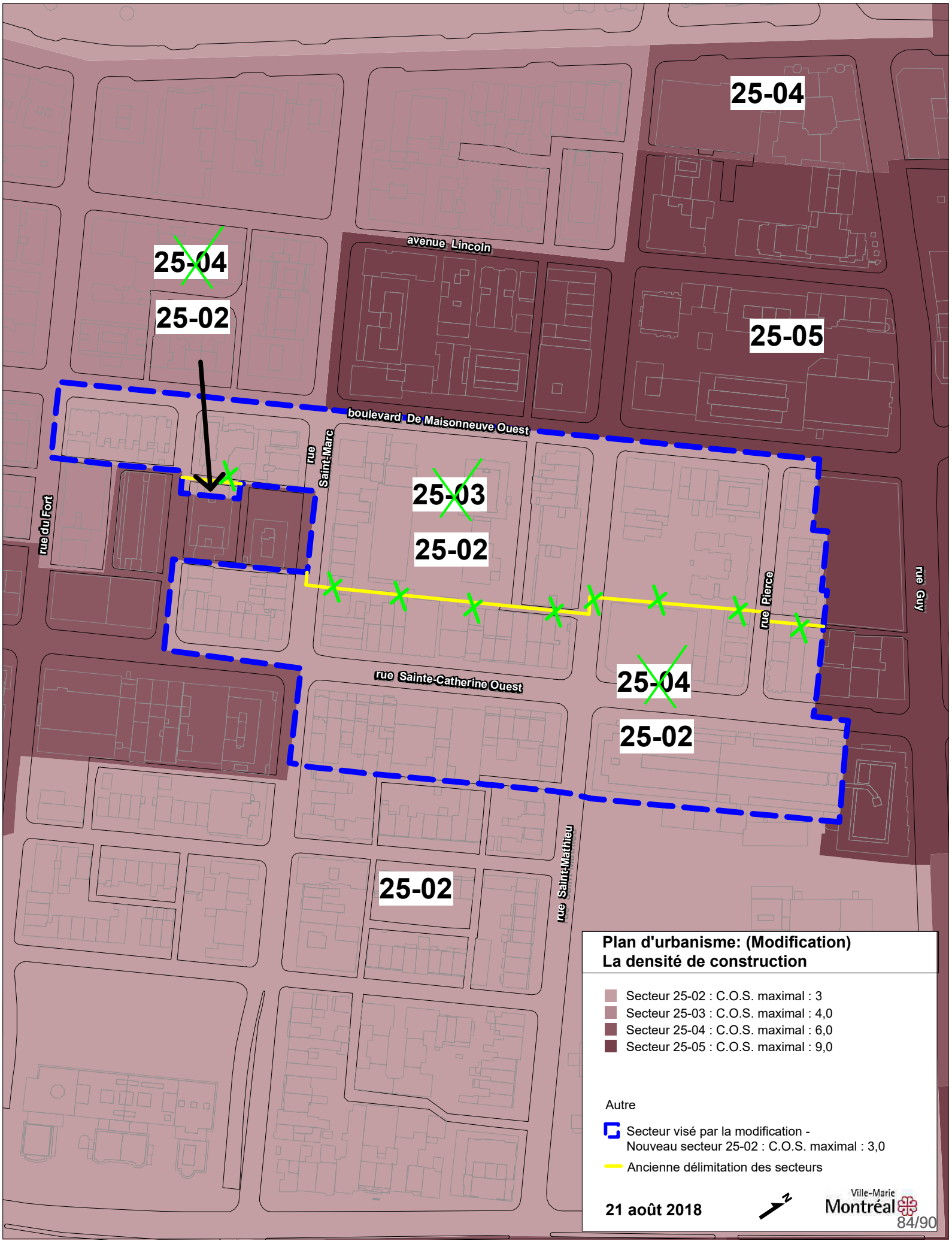
ANNEXE A
EXTRAIT DE LA CARTE 3.1.2 INTITULÉE « LA DENSITE DE CONSTRUCTION »

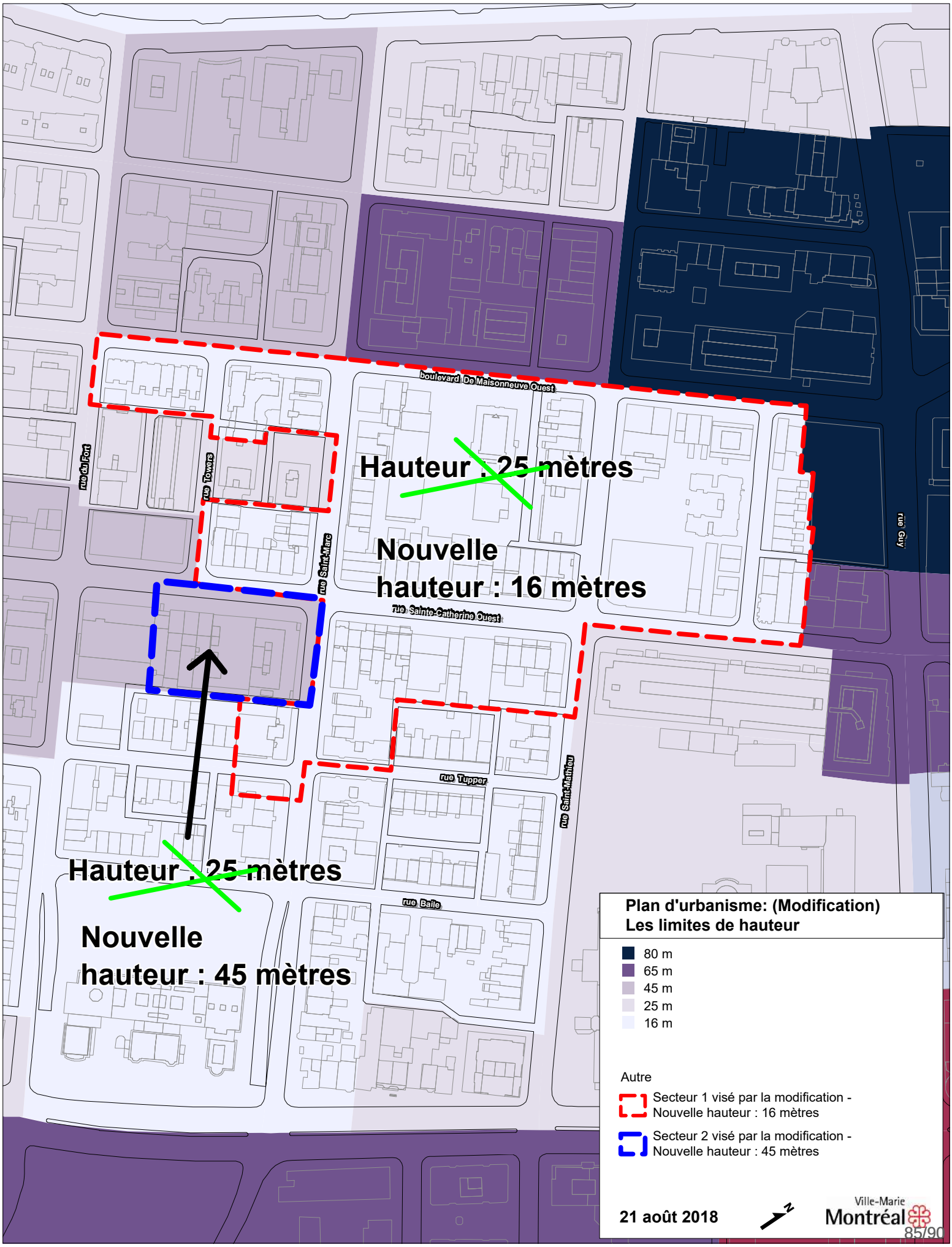
ANNEXE B
EXTRAIT DE LA CARTE INTITULÉE « LES LIMITES DE HAUTEUR »

À la suite de l'avis public affiché à l'hôtel de ville et publié dans le journal *Le Devoir* le XX 2018, et conformément aux articles 137.10 et suivants et 264.0.3 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1), ce règlement est réputé conforme au schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal à compter du XX 2018 et entre en vigueur à cette date.

L’avis public relatif à l’entrée en vigueur de ce règlement est affiché à l’hôtel de ville et publié dans *Le Devoir* le XX 2018.

GDD : 1187400005


25-04
avenue Lincoln
25-04
25-02
25-05
boulevard De Maisonneuve Ouest
rue Saint-Marc
rue du Fort
25-03
25-02
rue Pierce
rue Guy
rue Sainte-Catherine Ouest
25-04
25-02
rue Saint-Mathieu
25-02
Plan d'urbanisme: (Modification)
La densité de construction
Secteur 25-02 : C.O.S. maximal : 3
Secteur 25-03 : C.O.S. maximal : 4,0
Secteur 25-04 : C.O.S. maximal : 6,0
Secteur 25-05 : C.O.S. maximal : 9,0
Autre
Secteur visé par la modification -
Nouveau secteur 25-02 : C.O.S. maximal : 3,0
Ancienne délimitation des secteurs
21 août 2018
N
Ville-Marie
Montréal


boulevard De Maisonneuve Ouest
rue du Fort
rue Towers
rue Saint-Marc
rue Sainte-Catherine Ouest
rue Guy
rue Tupper
rue Saint-Mathieu
rue Baile
Hauteur : 25 mètres
Nouvelle hauteur : 16 mètres
Hauteur : 25 mètres
Nouvelle hauteur : 45 mètres
Plan d'urbanisme: (Modification)
Les limites de hauteur
80 m
65 m
45 m
25 m
16 m
Autre
Secteur 1 visé par la modification - Nouvelle hauteur : 16 mètres
Secteur 2 visé par la modification - Nouvelle hauteur : 45 mètres
21 août 2018
Ville-Marie
Montréal

VILLE DE MONTRÉAL
RÉSOLUTION DE CONTRÔLE INTÉRIMAIRE

ATTENDU QUE le conseil de la ville a déposé un avis de motion et adopté un projet de règlement enclenchant le processus de modification du Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) notamment en ce qui concerne les hauteurs maximales permises dans un secteur de l'arrondissement de Ville-Marie;

ATTENDU QUE le conseil de la ville a déposé un avis de motion en vue d'adopter un règlement de contrôle intérimaire limitant la hauteur des nouvelles constructions et des agrandissements de bâtiments;

ATTENDU QUE la réalisation d'un projet de construction conforme au règlement d'urbanisme en vigueur risque de compromettre les nouvelles dispositions de hauteurs du plan d'urbanisme;

ATTENDU QUE jusqu'à ce que le règlement de contrôle intérimaire entre en vigueur pour la période nécessaire à ce que la réglementation d'urbanisme applicable reflète les modifications proposées au plan d'urbanisme, une résolution de contrôle intérimaire peut être adoptée afin de restreindre temporairement les dispositions relatives aux nouvelles constructions et aux agrandissements de bâtiments visés par la présente résolution.

VU les articles 109 à 109.5, 110.4, 111, 112 et 112.1 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, chapitre A-19.1);

VU les articles 88 et 130.3 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, chapitre C-11.4);

Il est proposé par :

Appuyé par :

Et résolu :

1. d'adopter une résolution de contrôle intérimaire visant à interdire toute nouvelle construction et tout agrandissement d'un bâtiment sur le territoire de l'arrondissement de Ville-Marie;

2. de permettre, malgré ce qui précède, toute construction et tout agrandissement d'un bâtiment dont la hauteur n'excède pas celle indiquée sur la carte intitulée « Plan des hauteurs et surhauteurs », jointe en annexe A à la présente résolution;

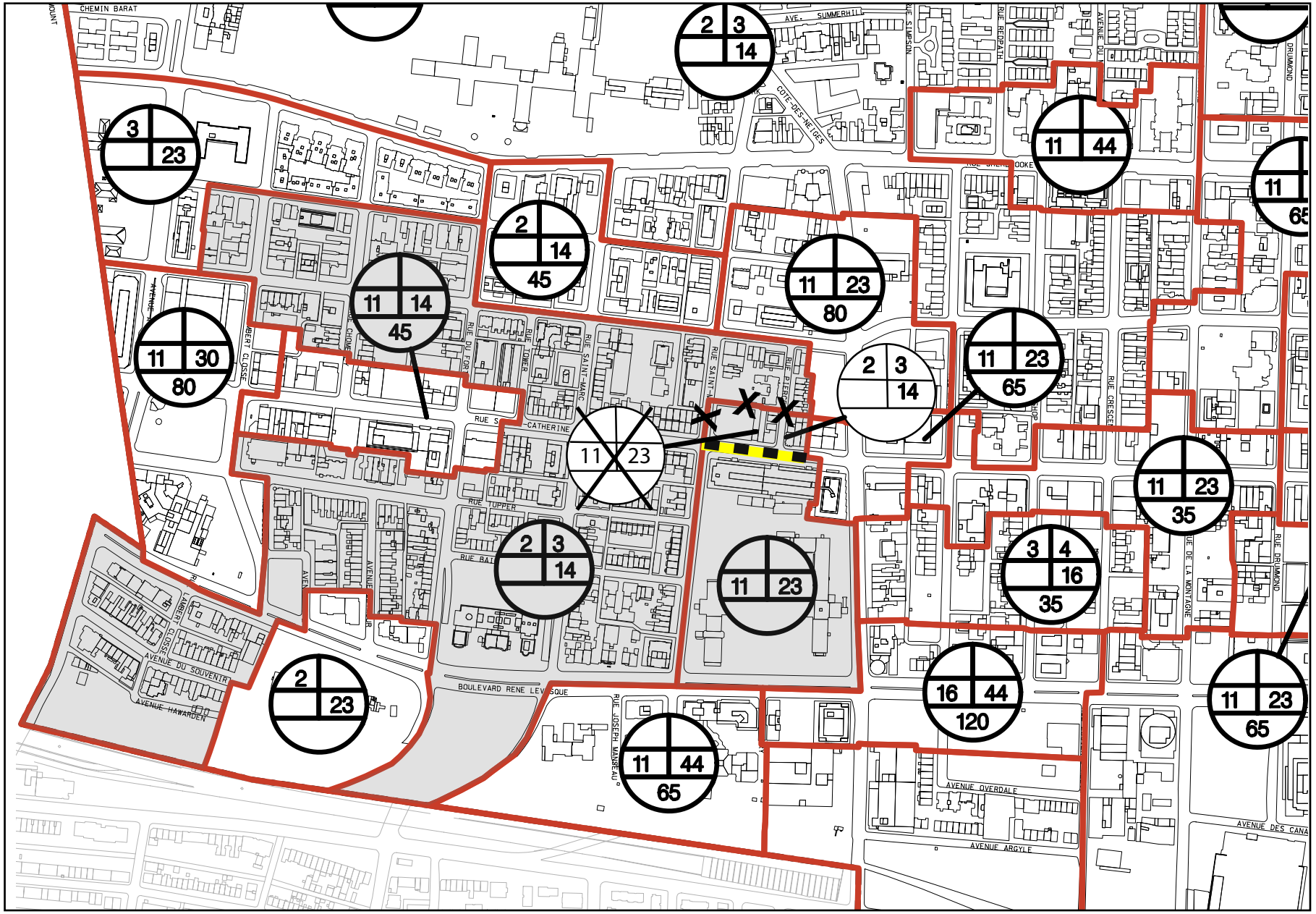
3. de prévoir que la présente résolution s'applique uniquement aux nouvelles constructions et aux agrandissements de bâtiments permis en vertu d'un règlement, d'une résolution ou de toute autre autorisation relevant du conseil d'arrondissement.

XX-XXX/1

ANNEXE A
PLAN DES HAUTEURS ET SURHAUTEURS

GDD : 1187400005

XX-XXX/2



Annexe A- Plan des hauteurs et surhauteurs

Nouvelle limite

Limite retirée

Ville-Marie Montréal

Dossier :1187400005

6 juillet 2018

VILLE DE MONTRÉAL
RÈGLEMENT
XX-XXX

RÈGLEMENT DE CONTRÔLE INTÉRIMAIRE LIMITANT LES HAUTEURS DANS L'ARRONDISSEMENT DE VILLE-MARIE

ATTENDU QUE le conseil de la ville a déposé un avis de motion et adopté un projet de règlement enclenchant le processus de modification du Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) notamment en ce qui concerne les hauteurs maximales permises dans un secteur de l'arrondissement de Ville-Marie;

ATTENDU QUE la réalisation d'un projet de construction conforme au règlement d'urbanisme en vigueur risque de compromettre les nouvelles dispositions de hauteurs du plan d'urbanisme;

ATTENDU QUE jusqu'à ce que la réglementation d'urbanisme applicable soit modifiée afin de refléter les modifications proposées au plan d'urbanisme, un règlement de contrôle intérimaire peut être adopté afin de restreindre temporairement les dispositions relatives aux nouvelles constructions et aux agrandissements de bâtiments visés par le présent règlement;

VU les articles 109 à 109.5, 110.4 et 111 à 112.8 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, chapitre A-19.1);

VU les articles 88 et 130.3 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, chapitre C-11.4);

À sa séance du _____2018, le conseil de la Ville de Montréal décrète :

1. Le présent règlement s'applique aux nouvelles constructions et aux agrandissements de bâtiments permis en vertu d'un règlement, d'une résolution ou de toute autre autorisation relevant du conseil d'arrondissement.

2. Malgré la réglementation applicable, les nouvelles constructions et les agrandissements de bâtiments doivent être conformes au présent règlement.

Toute autre disposition réglementaire non incompatible avec celles prévues au présent règlement continue de s'appliquer.

3. La hauteur d'un bâtiment faisant l'objet d'un projet de construction ou d'agrandissement doit être conforme à celle indiquée sur la carte intitulée « Plan des hauteurs et surhauteurs », jointe en annexe A au présent règlement.

ANNEXE A
PLAN DES HAUTEURS ET SURHAUTEURS

Ce règlement a été promulgué par l'avis public affiché à l'hôtel de ville et publié dans Le Devoir le XXXXXX.

GDD 1187400005

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION ADDENDA

CM : 30.04

2020/02/24 13:00

(2)

Dossier # : 1208046001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire , Division de l'urbanisme_du patrimoine et des services aux entreprises
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Approuver la prolongation des heures d'admission dans les établissements commerciaux, les samedis et dimanches jusqu'à 20 h, situés sur les artères commerciales de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal

VU la résolution CA20 25 0015 adoptée par le conseil d'arrondissement du Plateau Mont-Royal à sa séance du 3 février 2020, il est recommandé au conseil de la ville: d'approuver la prolongation des heures d'admission dans les établissements commerciaux, les samedis et dimanches jusqu'à 20 h, situés sur les artères commerciales de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2020-02-05 11:09

Signataire : Alain DUFORT

_____

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Service aux citoyens

Le Plateau-Mont-Royal
Montréal

Extrait authentique du procès-verbal d'une séance du conseil d'arrondissement

Séance ordinaire du lundi 3 février 2020	Résolution: CA20 25 0015

Reconduction du projet pilote de prolongation des heures d'admission dans les établissements commerciaux les samedis et dimanches jusqu'à 20 h, situés sur les artères commerciales dans le territoire visé.

ATTENDU que le territoire concerné demeure identique à celui soumis lors de la création du projet pilote qui a été accepté le 15 décembre 2014;

ATTENDU que les artères emblématiques du Plateau-Mont-Royal attirent des visiteurs en fin d'après-midi et en début de soirée;

ATTENDU que plusieurs centaines de commerces de détail bénéficient, depuis le 15 décembre 2014, de la prolongation des heures d'ouverture les samedis et dimanches jusqu'à 20 h;

ATTENDU que la reconduction du projet pilote permettra aux commerçants de répondre aux divers besoins des clients excursionnistes d'un jour et des touristes;

CONSIDÉRANT l'attestation de conformité rendue par le directeur et son équipe de la Direction du développement du territoire;

Il est proposé par le maire Luc Rabouin

appuyé par la conseillère Marie Plourde

et résolu :

De demander au conseil de la ville de reconduire intégralement le projet pilote de prolongation des heures d'admission dans les établissements commerciaux, les samedis et dimanches jusqu'à 20 h, situés sur les artères commerciales dans le territoire visé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.02 1208046001

Luc RABOUIN
_____
Maire de l'arrondissement

Claude GROULX
_____
Secrétaire d'arrondissement

Signée électroniquement le 4 février 2020

Dossier # : 1208046001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire , Division de l'urbanisme_du patrimoine et des services aux entreprises
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Reconduction du projet pilote de prolongation des heures d'admission dans les établissements commerciaux, les samedis et dimanches jusqu'à 20 h, situés sur les artères commerciales dans le territoire visé

RECONDUIRE LE PROJET PILOTE DE PROLONGATION DES HEURES D'ADMISSION DANS LES ÉTABLISSEMENTS COMMERCIAUX, LES SAMEDIS ET DIMANCHES JUSQU'À 20 H, SITUÉS SUR LES ARTÈRES COMMERCIALES DANS LE TERRITOIRE VISÉ

ATTENDU que le territoire concerné demeure identique à celui soumis lors de la création du projet pilote qui a été accepté le 15 décembre 2014;

ATTENDU que les artères emblématiques du Plateau-Mont-Royal attirent des visiteurs en fin d'après-midi et en début de soirée;.

ATTENDU que plusieurs centaines de commerces de détail bénéficient, depuis le 15 décembre 2014, de la prolongation des heures d'ouverture les samedis et dimanches jusqu'à 20 h;

ATTENDU que la reconduction du projet pilote permettra aux commerçants de répondre aux divers besoins des clients excursionnistes d'un jour et des touristes.

CONSIDÉRANT l'attestation de conformité rendue par le directeur et son équipe de la Direction du développement du territoire, il est recommandé :

DEMANDER au Conseil municipal de la ville de Montréal de reconduire intégralement le projet pilote de prolongation des heures d'admission dans les établissements commerciaux, les samedis et dimanches jusqu'à 20 h, situés sur les artères commerciales dans le territoire visé.

Signé par Guy OUELLET **Le** 2020-01-30 16:09

Signataire : Guy OUELLET

_____

Directeur d'arrondissement
Le Plateau-Mont-Royal , Bureau du directeur d'arrondissement

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1208046001**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire , Division de l'urbanisme_du patrimoine et des services aux entreprises
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Reconduction du projet pilote de prolongation des heures d'admission dans les établissements commerciaux, les samedis et dimanches jusqu'à 20 h, situés sur les artères commerciales dans le territoire visé

CONTENU

CONTEXTE

Le 15 décembre 2014, le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) acceptait la demande de la Ville de Montréal pour le projet pilote de prolongation des heures d'admission dans les établissements commerciaux, les samedis et dimanches jusqu'à 20 h. Dès mai 2015, le ministère acceptait de prolonger le projet pilote jusqu'à mai 2020. Comme indiqué dans la carte en pièce jointe, le territoire visé par la prolongation des heures d'ouverture des commerces de détail du Plateau-Mont-Royal la fin de semaine jusqu'à 20 heures se délimite de la façon suivante :

- Saint-Laurent, de Sherbrooke et Saint-Joseph;
- Saint-Joseph, entre Saint-Laurent et d'Iberville;
- d'Iberville, entre Saint-Joseph et Mont-Royal;
- Mont-Royal, entre d'Iberville et Christophe-Colomb;
- Christophe-Colomb vers le sud jusqu'à l'avenue du Parc-Lafontaine;
- l'avenue du Parc-Lafontaine vers le sud jusqu'à Sherbrooke;
- Sherbrooke vers l'ouest jusqu'à Saint-Laurent.

Auparavant, le ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation avait la responsabilité, en vertu de la *Loi sur les heures et les jours d'admission dans les établissements commerciaux* (L.R.Q., chapitre H-2.1, article 13), d'accorder cette permission. La *Loi augmentant l'autonomie et les pouvoirs de la Ville de Montréal, métropole du Québec* a introduit de nouvelles dispositions en regard de la *Loi sur les heures et les jours d'admission dans les établissements commerciaux* qui confient ce pouvoir à la Ville de Montréal.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM15 0331 Demander au ministère de l'Économie, de l'Innovation et des Exportations de reconduire pour une période maximale de cinq ans, le projet pilote de prolongation des heures d'admission dans les établissements commerciaux, les samedis et dimanches jusqu'à 20 h, pour le territoire des sociétés de développement commercial Boulevard Saint-Laurent, Carrefour du Plateau Mont-Royal et Pignons rue Saint-Denis, et l'Association des

commerçants avenue Duluth
CA15 25 0103 : Demande au ministère de l'Économie, de l'Innovation et des Exportations de reconduire pour une période maximale de cinq ans le projet pilote de prolongation des heures d'admission dans les établissements commerciaux, les samedis et dimanches jusqu'à 20h, pour le territoire des sociétés de développement commercial Boulevard Saint-Laurent, Carrefour du Plateau Mont-Royal et Pignons rue Saint-Denis, et l'Association des commerçants avenue Duluth.

CE14 1887 : Demander au ministère de l'Économie, de l'Innovation et des Exportations de prolonger les heures d'admission dans les établissements commerciaux, les samedis et dimanches jusqu'à 20 h, pour une période maximale de deux ans, afin de réaliser un projet pilote pour le territoire des sociétés de développement commercial Boulevard Saint-Laurent, Carrefour du Plateau Mont-Royal et Pignons rue Saint-Denis, et l'Association des commerçants avenue Duluth.

CE10 0910 : Demander au ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation (MDEIE) de prolonger pour une période maximale de cinq ans les heures d'admission dans les établissements commerciaux, les samedis et les dimanches jusqu'à 20 h, pour le territoire des sociétés de développement commercial Destination Centre-Ville, Quartier Latin et Village ainsi que pour la Corporation de développement urbain Faubourg Saint-Laurent.

CE08 1186 : Demander au ministre du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation de prolonger les heures d'admission dans les établissements commerciaux, les samedis et dimanches jusqu'à 20 h, pour le territoire de la Société de développement commercial Destination Centre-Ville.

DESCRIPTION

Demander au Conseil municipal de la ville de Montréal de reconduire, le projet pilote de prolongation des heures d'admission dans les établissements commerciaux, les samedis et dimanches jusqu'à 20 h, situés sur les artères commerciales dans le territoire visé.

JUSTIFICATION

Le territoire concerné par la reconduction du projet pilote demeure identique à celui soumis lors de la création du projet pilote qui a été accepté le 15 décembre 2014 (voir carte en pièce jointe).
Les artères emblématiques du Plateau-Mont-Royal attirent des visiteurs en fin d'après-midi et en début de soirée qui fréquentent notamment les restaurants. Dans ces rues, c'est plusieurs centaines de commerces de détail qui bénéficient depuis le 15 décembre 2014 de la prolongation des heures d'ouverture les samedis et dimanches jusqu'à 20 h.

La demande de reconduire le prolongement des heures d'admission permettra aux commerçants de répondre aux divers besoins des clients excursionnistes d'un jour et des touristes. La principale façon d'y parvenir consiste à étendre la plage horaire d'ouverture des commerces de détail les fins de semaine afin de capter la clientèle présente en fin d'après-midi les samedis et dimanches. Celles-ci est particulièrement présente en saison estivale où prennent place de nombreux événements publics comme les promotions commerciales.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Aucun

DÉVELOPPEMENT DURABLE

En soutenant le dynamisme des artères commerciales situées au coeur des quartiers, la Ville favorise la présence d'établissements commerciaux à proximité des milieux de vie, une notion importante pour le développement durable.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le projet pilote a permis de créer de nouvelles opportunités pour les exploitants des commerces de détail se trouvant dans des secteurs reconnus par la présence de visiteurs et de touristes. Le projet pilote de l'extension des heures d'admission dans les établissements commerciaux a renforcé l'attractivité économique de l'arrondissement, donc de Montréal. La reconduction de ce projet pilote permettra maintenir ces bienfaits.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Cette décision sera annoncée dans le communiqué des faits saillants de la séance du conseil qui est diffusé sur le fil de presse, dans les médias sociaux et l'infolettre, ainsi que sur le site Web de l'arrondissement.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

- Adoption d'une résolution par le comité exécutif;
- Adoption d'une résolution par le conseil municipal;

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur ainsi que le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux aux règlements et encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Julie PICHON, Service du développement économique
Noémie LUCAS, Service du développement économique

Lecture :

Julie PICHON, 27 janvier 2020
Noémie LUCAS, 24 janvier 2020

RESPONSABLE DU DOSSIER

Luc GUILBAUD-FORTIN
commissaire - developpement economique

Tél : 514-872-4958
Télécop. :

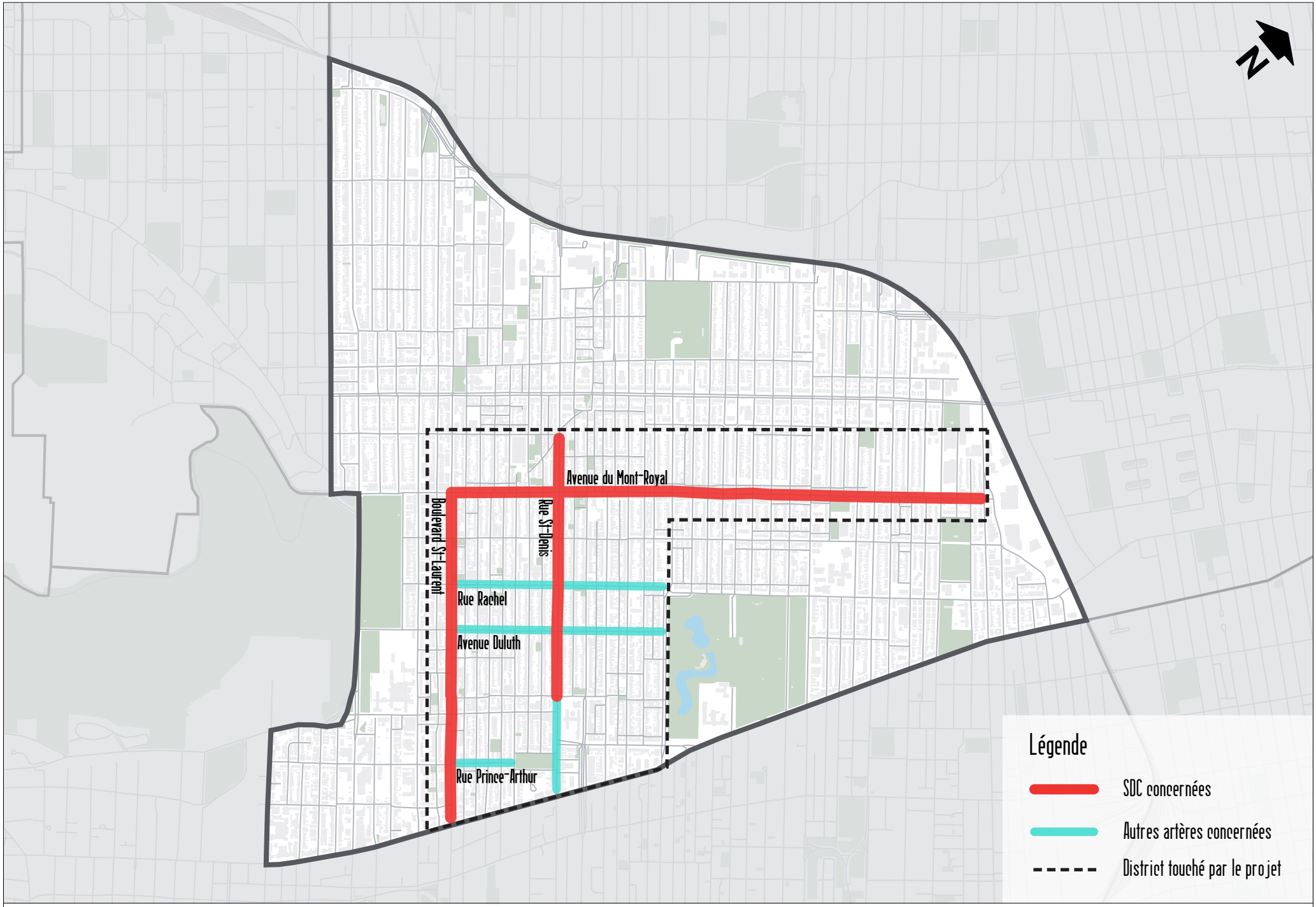
ENDOSSÉ PAR Le : 2020-01-20

Luc GUILBAUD-FORTIN
commissaire - developpement economique

Tél : 5148724958
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Michael TREMBLAY
Directeur de la Direction du développement du territoire et des études techniques
Tél : 514 872-6651
Approuvé le : 2020-01-20



Territoire concerné par le projet pilote du prolongement des heures d'affaires

Le Plateau-Mont-Royal
Montréal

Sources: D.D.T. Le Plateau-Mont-Royal, octobre 2014
Données:Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 30.05

2020/02/24
13:00

(2)

Dossier # : 1204320001

Unité administrative responsable :	Service du greffe , Bureau de la présidence du conseil
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 16 a) promouvoir la participation publique et, à cet effet, fournir aux citoyennes et aux citoyens des informations utiles, énoncées dans un langage clair, et soutenir des pratiques de communication appropriées
Projet :	-
Objet :	Approuver le programme d'activités des commissions permanentes du conseil municipal pour l'année 2020.

Il est recommandé d'approuver le programme d'activités 2020 des commissions permanentes du conseil municipal ci-après :
Commission sur la culture, le patrimoine et les sports

• Consultation publique sur les orientations à l'étude pour la mise en valeur des grands ensembles industriels d'intérêt patrimonial (CM19 1380)

Commission sur le développement économique et urbain et l'habitation

• Étude de l’évolution des hausses de loyers pour les commerçants, leurs conséquences sur l’économie de Montréal et les solutions pour les limiter (CM14 0948)

Commission sur le développement social et la diversité montréalaise

• Projet de Politique montréalaise pour l’action communautaire

• Analyse des modèles en place dans d’autres villes qui offrent le droit de vote à des résident.e.s permanent.e.s.(mandat confié par le comité exécutif, dans sa réponse à la recommandation 5 de l’avis du Conseil interculturel de Montréal (CiM) portant sur la participation des Montréalais.es issu.es de la diversité à la vie municipale) (CE19 1449)

• Déclaration contre l'intimidation sous toutes ses formes (CM16 0174) et Motion de l'opposition officielle sur la prévention de l'intimidation (CM16 0268)

Commission sur l'eau, l'environnement, le développement durable et les grands parcs

● Étude du projet de Plan directeur de gestion des matières résiduelles 2020-2025 de l'agglomération de Montréal (CG19 0486)

● Consultation publique sur la cessation du gaspillage alimentaire (CE20 0017)

Commission sur l’examen des contrats

● Contrats soumis par le comité exécutif qui répondent aux critères d’examen définis par les résolutions (CM11 0202) et (CG11 0082)

● De concert avec le Bureau de l’inspecteur général (BIG), revoir les critères d’examen établis en 2011 par les résolutions (CM11 0202) et (CG11 0082) et de faire des recommandations à ces conseils (CM19 0114 et CM19 0115)

Commission sur les finances et l'administration

● Consultations prébudgétaires 2021

● Rapport annuel du Vérificateur général pour l'exercice terminé le 31 décembre 2019

● Budgets de fonctionnement 2021 et Programme triennal d’immobilisations 2021-2023

● Le fardeau fiscal des OBNL locataires (CM17 0634)

● Étude de la norme ISO 37 001, certification anticorruption (CM18 1290)

Commission sur l’inspecteur général

● Étude des rapports de l’inspectrice générale

Commission de la présidence du conseil

● Bilan 2019 des activités des commissions permanentes

● Bilan 2019 du Bureau de la présidence du conseil

● 33e édition de la simulation du Jeune conseil de Montréal : présentation des règlements débattus et adoptés par les jeunes

● Rapport 2019 du conseiller à l'éthique pour les personnes élues et le personnel de cabinet

Commission sur le transport et les travaux publics

● Accompagnement des Montréalaises et des Montréalais vers la mobilité durable

● Augmentation de la garantie des travaux de construction afin d’assurer la qualité des travaux routiers à Montréal (CM19 0475)

De plus, les commissions permanentes peuvent également, par leur initiative, faire l'étude de tout autre sujet à l'intérieur de leur mandat.

Signé par	Diane DRH BOUCHARD	**Le** 2020-02-11 13:04

Signataire : Diane DRH BOUCHARD

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1204320001**
Unité administrative responsable :	Service du greffe , Bureau de la présidence du conseil
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 16 a) promouvoir la participation publique et, à cet effet, fournir aux citoyennes et aux citoyens des informations utiles, énoncées dans un langage clair, et soutenir des pratiques de communication appropriées
Projet :	-
Objet :	Approuver le programme d'activités des commissions permanentes du conseil municipal pour l'année 2020.

CONTENU

CONTEXTE

En vertu de l'article 2 du *Règlement sur les commissions permanentes du conseil municipal (06-009)* , les commissions permanentes doivent, chaque année, dresser un programme d'activités qu'elles présentent au conseil municipal pour approbation.
Le programme d'activités de chaque commission pour l'année 2019 est présenté à la rubrique *Description* .

Il est utile de préciser qu'outre les sujets de consultation publique mentionnés, des mandats ponctuels déjà donnés par les instances décisionnelles ont été intégrés dans la programmation et ce, afin d'illustrer plus fidèlement la charge de travail actuelle des différentes commissions permanentes. D'autres sujets peuvent également être abordés dans le cadre de séances de travail en cours d'année.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM19 0341 - 25 mars 2019 : Approuver le programme d'activités des commissions permanentes du conseil municipal pour l'année 2019.

DESCRIPTION

Il est recommandé d'approuver le programme d'activités 2020 des commissions permanentes du conseil municipal ci-après :
Commission sur la culture, le patrimoine et les sports

• Consultation publique sur les orientations à l'étude pour la mise en valeur des grands ensembles industriels d'intérêt patrimonial (CM19 1380)

Commission sur le développement économique et urbain et l'habitation

● Étude de l’évolution des hausses de loyers pour les commerçants, leurs conséquences sur l’économie de Montréal et les solutions pour les limiter (CM14 0948)

Commission sur le développement social et la diversité montréalaise

● Projet de Politique montréalaise pour l’action communautaire

● Analyse des modèles en place dans d’autres villes qui offrent le droit de vote à des résident.e.s permanent.e.s.(mandat confié par le comité exécutif, dans sa réponse à la recommandation 5 de l’avis du Conseil interculturel de Montréal (CiM) portant sur la participation des Montréalais.es issu.es de la diversité à la vie municipale) (CE19 1449)

● Déclaration contre l'intimidation sous toutes ses formes (CM16 0174) et Motion de l'opposition officielle sur la prévention de l'intimidation (CM16 0268)

Commission sur l'eau, l'environnement, le développement durable et les grands parcs

● Étude du projet de Plan directeur de gestion des matières résiduelles 2020-2025 de l'agglomération de Montréal (CG19 0486)

● Consultation publique sur la cessation du gaspillage alimentaire (CE20 0017)

Commission sur l’examen des contrats

● Contrats soumis par le comité exécutif qui répondent aux critères d’examen définis par les résolutions (CM11 0202) et (CG11 0082)

● De concert avec le Bureau de l’inspecteur général (BIG), revoir les critères d’examen établis en 2011 par les résolutions (CM11 0202) et (CG11 0082) et de faire des recommandations à ces conseils (CM19 0114 et CM19 0115)

Commission sur les finances et l'administration

● Consultations prébudgétaires 2021

● Rapport annuel du Vérificateur général pour l'exercice terminé le 31 décembre 2019

● Budgets de fonctionnement 2021 et Programme triennal d’immobilisations 2021-2023

● Le fardeau fiscal des OBNL locataires (CM17 0634)

● Étude de la norme ISO 37 001, certification anticorruption (CM18 1290)

Commission sur l’inspecteur général

● Étude des rapports de l’inspectrice générale

Commission de la présidence du conseil

● Bilan 2019 des activités des commissions permanentes

● Bilan 2019 du Bureau de la présidence du conseil

● 33e édition de la simulation du Jeune conseil de Montréal : présentation des règlements débattus et adoptés par les jeunes

● Rapport 2019 du conseiller à l'éthique pour les personnes élues et le personnel de cabinet

Commission sur le transport et les travaux publics

● Accompagnement des Montréalaises et des Montréalais vers la mobilité durable

● Augmentation de la garantie des travaux de construction afin d'assurer la qualité des travaux routiers à Montréal (CM19 0475)

De plus, les commissions permanentes peuvent également, par leur initiative, faire l'étude de tout autre sujet à l'intérieur de leur mandat.

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les sujets inscrits au programme d'activités sont diffusés, en prévision de chaque consultation publique, sur le site Internet des commissions permanentes à l'adresse suivante : ville.montreal.qc.ca/commissions ainsi que via les médias sociaux.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Eve BONNEAU
Chef de division

Tél : 514 872-6276
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2020-02-10

Marie-Eve BONNEAU
Chef de division

Tél : 514 872-6276
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Yves SAINDON
Greffier et directeur
Tél : 514 872-3007
Approuvé le : 2020-02-11

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 41.01

2020/02/24
13:00

(1)

Dossier # : 1190025008

Unité administrative responsable :	Commission des services électriques , Bureau du Président de la commission
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire
Projet :	-
Objet :	Adopter un règlement modifiant le règlement sur la subvention à la modification du raccordement du service électrique de certains bâtiments (R.R.V.M. chapitre S-6.01) afin d'ajouter le secteur du projet d'enfouissement Laurentien-Lachapelle

Il est recommandé d'adopter un règlement modifiant le règlement sur la subvention à la modification du raccordement du service électrique de certains bâtiments (R.R.V.M. chapitre S-6.01) afin d'ajouter le secteur du projet d'enfouissement Laurentien-Lachapelle

Signé par Serge A BOILEAU **Le** 2020-01-13 15:49

Signataire : Serge A BOILEAU

Président
Commission des services électriques , Bureau du Président de la commission

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1190025008**
Unité administrative responsable :	Commission des services électriques , Bureau du Président de la commission
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire
Projet :	-
Objet :	Adopter un règlement modifiant le règlement sur la subvention à la modification du raccordement du service électrique de certains bâtiments (R.R.V.M. chapitre S-6.01) afin d'ajouter le secteur du projet d'enfouissement Laurentien-Lachapelle

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre de la mise en oeuvre de projets d'enfouissement des réseaux câblés, la CSEM a entamé des démarches pour réaliser les travaux d'enfouissement des fils aériens dans le secteur Laurentien-Lachapelle.
Le projet consiste en l'enfouissement des fils aériens des réseaux électriques et de télécommunications dans le secteur mentionné ci-dessus. Ce projet fait partie de la programmation établit avec le Bureau d'intégration et de coordination de la Ville (BIC).

Pour assurer le succès de l'enfouissement des fils électriques sur son territoire, la Ville de Montréal a adopté en 2000 le Règlement sur la subvention à la modification du raccordement du service électrique de certains bâtiments (R.R.V.M, c. S-6.01). En vertu de ce règlement, un propriétaire peut obtenir une subvention de la ville pour la mise aux normes de son entrée électrique en lien avec les travaux d'enfouissement des fils électriques.

De son côté, le Conseil d'agglomération a adopté le Règlement d'agglomération sur la subvention à la modification du raccordement du service électrique de certains bâtiments (RCG 09-023) pour les commerces et industries, puisque les subventions aux commerces et industries sont considérées comme étant de l'aide à l'entreprise qui relève de la compétence de l'agglomération.

Ces deux règlements ont été modifiés à quelques reprises afin d'ajouter des secteurs d'application pour les riverains de manière à ce que ce soit à « coût nul » pour eux.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Résolution CM19 1036 (1190025003): Adopter un règlement modifiant le règlement R.R.V.M. c. S-6.01 afin de modifier les montants de subventions pour le secteur du chemin

Côte-Saint-Luc et de la rue Saint-Grégoire et pour ajouter le secteur de Griffintown**;**
Résolution CE19 0261 (1180025002): Modifier le règlement par ordonnance afin de modifier des dates pour la présentation d'une demande de subvention pour les secteurs de la rue Saint-Patrick, du chemin de la Côte-Saint-Luc et de la rue Saint-Grégoire.

Résolution CM17 1392 (1170025005): Adopter un règlement modifiant le règlement R.R.V.M. c. S-6.01 afin de modifier certains montants de subventions;

Résolution CM17 1269 (1170025004): Adopter un règlement modifiant le règlement R.R.V.M. c. S-6.01 afin d'y inclure une partie de la rue Saint-Grégoire (Plateau Mont-Royal)**;**

Résolution CM16 0804 (1150025004): Adopter un règlement modifiant le règlement R.R.V.M.c. S-6.01 afin d'y inclure une partie du chemin de la Côte-Saint-Luc (Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce);

Résolution CM14 0510 (1146659002): Adopter un règlement modifiant le règlement R.R.V.M. c. S-6.01 afin d'y inclure une partie du boulevard Henri-Bourassa Est (Montréal-Nord) et de la rue Saint-Patrick (Le Sud-Ouest);

Résolution CM 13 0352 (1120443019) : Adopter un règlement modifiant le règlement R.R.V.M. c. S-6.01 afin d'y inclure une partie du boulevard Saint-Baptiste et des rues Bellerive, Notre-Dame Est et Sainte-Anne (Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles);

Résolution CE12 1027 (1120810001) : Approuver les programmations relatives à des travaux de construction et d'enfouissement dans le cadre de l'entente 83-89 (volet 10 km);

Résolution CM12 0861 (1111984010) : Adopter un règlement modifiant le règlement R.R.V.M. c. S-6.01 afin d'y inclure une partie du boulevard Gouin Ouest (l'Île-Bizard-Sainte-Geneviève);

Résolution CM11 0381 (1114642004) : Adopter un règlement modifiant le règlement R.R.V.M. c. S-6.01 afin d'y inclure une partie du boulevard Gouin Est (Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles);

Résolutions CM09 0695 et CM10 0800 (1093809001 et 1103809002) : Adopter des règlements modifiant les règlements R.R.V.M. c. S-6.01 et d'agglomération RCG 09-023 afin d'y inclure une partie de la rue Chabanel (Ahuntsic-Cartierville) et certaines rues transversales ainsi qu'une partie de la rue Saint-Viateur Est (Plateau Mont-Royal);

Résolutions CM07 0695 et CE08 2188 (1073261004 et 1083261006) : Adopter un règlement modifiant R.R.V.M. c. S-6.01 afin d'y inclure le projet d'enfouissement des fils sur les rues aux abords de la Maison Saint-Gabriel (Sud-Ouest);

Résolution CM05 0138 (1043093003) : Adopter un règlement modifiant le règlement R.R.V.M. c. S-6.01 afin d'y inclure la partie de la rue de l'Église (Verdun).

DESCRIPTION

Le projet consiste essentiellement à enfouir les fils des réseaux électriques et de télécommunications sur la rue Lachapelle et le boulevard Laurentien, entre la limite de l'arrondissement Saint-Laurent et le boulevard Gouin Ouest. Certaines parties des rues transversales sont aussi visées par ce projet (rues Périnault, Pontgravé et de Salaberry).

JUSTIFICATION

Le règlement R.R.V.M. c. S-6.01 prévoit que la Ville peut subventionner les travaux relatifs aux modifications de branchements électriques des propriétaires concernés dans les projets de conversion.
Les travaux d'enfouissement des réseaux de distribution d'électricité et de télécommunication contribuent à améliorer le paysage urbain montréalais par l'élimination des poteaux et des fils du réseau aérien. Ceux-ci font partie intégrante des orientations et objectifs d'aménagement préconisés par le Plan d'urbanisme de Montréal.

Il y a lieu de modifier le Règlement sur la subvention à la modification du raccordement du service électrique de certains bâtiments (S-6.01), afin notamment de hausser le plafond admissible de subvention pour assurer le paiement complet par la Ville des coûts de branchement découlant des projets à toute fins utiles, pour assurer que ce projet se fasse à « coût nul » pour les propriétaires concernés.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant supplémentaire requis par cet amendement, pour l'augmentation des subventions du secteur Laurentien-Lachapelle est de 484 000$ (taxes incluses) et n'est pas capitalisable. Le règlement R.R.V.M. c. S-6.01 est de compétence municipale.
Imputation: PEP - Subventions : Programmes d'aide et de subventions:

2101.0010000.100809.06303.66503.016637.0000.000000.053000.00000

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les projets d'enfouissement des fils soutiennent les principes de développement durable suivants : la protection du patrimoine et la réduction des nuisances et des impacts sur l'environnement et les paysages.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'enfouissement des fils électriques dans les secteurs mentionnés contribuera à rehausser la qualité du domaine public et l'image du secteur.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Les travaux de construction des infrastructures civiles de la CSEM. sont intégrés à des appels d'offres de la Ville qui visent d'autres travaux à réaliser au cours des années 2019 à 2021.
Les travaux de modification des entrées privées pourront être faits suite aux travaux après l'envoi d'un avis aux propriétaires concernées par la CSEM. Les propriétaires seront avisés qu'une subvention est prévue à cet effet, le tout après l'adoption de l'amendement au règlement S-6.01.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du budget et de la planification financière et fiscale (Tassadit NAHI)

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Daniel AUBÉ)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Gilles G - Ext GAUDET
Directeur STI-Planification

Tél : 514-384-6840 poste 244
Télécop. : 514-384-7298

ENDOSSÉ PAR Le : 2020-01-13

Serge A BOILEAU
Président

Tél : 514 384-6840
Télécop. : 514 384-7298

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles

Dossier # : 1190025008

Unité administrative responsable :	Commission des services électriques , Bureau du Président de la commission
Objet :	Adopter un règlement modifiant le règlement sur la subvention à la modification du raccordement du service électrique de certains bâtiments (R.R.V.M. chapitre S-6.01) afin d'ajouter le secteur du projet d'enfouissement Laurentien-Lachapelle

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

Voir le document joint.

FICHIERS JOINTS

2020-01-21 Règlement mod S-6.01.doc

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Daniel AUBÉ
Avocat
Tél : 514 872-7051

ENDOSSÉ PAR Le : 2020-01-23

Jean-Philippe GUAY
Avocat et chef de division
Tél : 514 872-6887
Division : Division Droit public et législation

VILLE DE MONTRÉAL
RÈGLEMENT
20-XXX

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LA SUBVENTION À LA MODIFICATION DU RACCORDEMENT DU SERVICE ÉLECTRIQUE DE CERTAINS BÂTIMENTS (S-6.01)

Vu les articles 82 et 90 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, chapitre C-11.4);

À l'assemblée du XXXXX, le conseil de la Ville de Montréal décrète :

1. Le Règlement sur la subvention à la modification du raccordement du service électrique de certains bâtiments (R.R.V.M., chapitre S-6.01) est modifié par l'ajout, après l'article 21, de l'article suivant :

« **22.** Le présent règlement s'applique également dans l'arrondissement Ahuntsic-Cartierville, dans le secteur Laurentien-Lachapelle sur le boulevard Laurentien et sur les rues Chevalier, Dulongpré, Émile-Nelligan, Lachapelle, de Salaberry, Périnault et de Pontgravé, spécifiquement aux adresses mentionnées dans le tableau de l'annexe M, selon les modalités particulières suivantes :

1° le montant maximal de subvention, pour la modification d'un bâtiment à la suite de l'enfouissement de fils électriques, est égal au montant prévu au tableau de l'annexe M en regard de chacun des bâtiments visés;

2° aucune demande de subvention présentée après le 31 décembre 2025 ne sera recevable;

3° le comité exécutif peut, par ordonnance :

a) modifier les montants prévus au paragraphe 1°;

b) modifier la date prévue au paragraphe 2°. ».

2. L'annexe K de ce règlement est modifié par l'ajout, après la ligne de l'adresse 5360 Mentana, de la ligne suivante :

5325	Mentana	6 000,00 $

3. Ce règlement est modifié par l'ajout, après l'annexe L, de l'annexe M jointe en annexe 1 au présent règlement.

ANNEXE 1

ANNEXE M – TABLEAU DES MONTANTS MAXIMAUX DE SUBVENTION POUR LE SECTEUR LAURENTIEN-LACHAPELLE

ANNEXE 1

ANNEXE M

TABLEAU DES MONTANTS MAXIMAUX DE SUBVENTION POUR LE SECTEUR LAURENTIEN-LACHAPELLE

Adresse		**Montant maximal de la subvention**
No civ.	**Rue**	
6015-19	Chevalier	5 300,00 $
11900	Dulongpré	5 000,00 $
6011	Émile-Nelligan	7 500,00 $
11891	Lachapelle	5 000,00 $
11895	Lachapelle	5 000,00 $
11945	Lachapelle	5 000,00 $
11955	Lachapelle	5 000,00 $
12001	Lachapelle	2 500,00 $
12007	Lachapelle	2 500,00 $
12014-18	Lachapelle	2 500,00 $
12015	Lachapelle	2 500,00 $
12021	Lachapelle	2 500,00 $
12024	Lachapelle	5 800,00 $
12027	Lachapelle	2 500,00 $
12032	Lachapelle	5 800,00 $
12033	Lachapelle	2 500,00 $
12039	Lachapelle	2 500,00 $
12044	Lachapelle	5 800,00 $
12045	Lachapelle	2 500,00 $
12050	Lachapelle	2 300,00 $
12051	Lachapelle	2 500,00 $
12054-56	Lachapelle	4 300,00 $
12057	Lachapelle	2 500,00 $
12060-64	Lachapelle	4 800,00 $
12063	Lachapelle	2 500,00 $
12068	Lachapelle	5 500,00 $
12069	Lachapelle	2 500,00 $
12070-72	Lachapelle	5 500,00 $
12075	Lachapelle	2 500,00 $
12076-80	Lachapelle	2 600,00 $
12077	Lachapelle	2 500,00 $

12082-84	Lachapelle	6 000,00 $
12083	Lachapelle	2 500,00 $
12085	Lachapelle	2 500,00 $
12086-90	Lachapelle	2 900,00 $
12089	Lachapelle	2 500,00 $
12092	Lachapelle	4 800,00 $
12094	Lachapelle	5 500,00 $
12095	Lachapelle	2 500,00 $
12096-98	Lachapelle	6 600,00 $
12099	Lachapelle	2 500,00 $
12100-102	Lachapelle	6 600,00 $
12104-110	Lachapelle	5 400,00 $
12112-16	Lachapelle	11 500,00 $
12122-24	Lachapelle	7 200,00 $
12130-32	Lachapelle	6 800,00 $
12136-40	Lachapelle	8 800,00 $
12152	Lachapelle	5 800,00 $
12180	Lachapelle	7 200,00 $
12194-96	Lachapelle	6 300,00 $
12200	Lachapelle	7 200,00 $
12208-14	Lachapelle	11 400,00 $
12216	Lachapelle	2 300,00 $
12218-20	Lachapelle	9 100,00 $
12222-24	Lachapelle	9 100,00 $
12226-30	Lachapelle	8 400,00 $
12232	Lachapelle	2 300,00 $
12234	Lachapelle	5 000,00 $
12240	Lachapelle	3 000,00 $
12250	Lachapelle	2 300,00 $
12254-58	Lachapelle	5 400,00 $
12270	Lachapelle	24 000,00 $
11950	Laurentien	9 700,00 $
11952	Laurentien	5 200,00 $
11956	Laurentien	5 200,00 $
11960-66	Laurentien	9 300,00 $
11968-74	Laurentien	9 300,00 $
11976-82	Laurentien	9 700,00 $
11984-90	Laurentien	9 300,00 $
11992-98	Laurentien	9 700,00 $
12000-06	Laurentien	9 300,00 $
12001-03	Laurentien	4 800,00 $

12005-07	Laurentien	7 800,00 $
12008-12	Laurentien	5 200,00 $
12009-19	Laurentien	19 000,00 $
12014-18	Laurentien	9 300,00 $
12020-22	Laurentien	4 800,00 $
12024-28	Laurentien	11 000,00 $
12025-27	Laurentien	9 300,00 $
12029-31	Laurentien	3 800,00 $
12030-34	Laurentien	11 000,00 $
12035-37	Laurentien	5 200,00 $
12039-41	Laurentien	3 800,00 $
12105	Laurentien	12 100,00 $
12145	Laurentien	3 800,00 $
12155	Laurentien	3 800,00 $
12159	Laurentien	3 800,00 $
12167-73	Laurentien	5 200,00 $

Ce règlement a été promulgué par l'avis public affiché à l'hôtel de ville (édifice Lucien-Saulnier) et publié dans XXXXXXXXXX le XXXXXX.

GDD : 1190025008

20-XXX/5

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du budget et de la planification financière et fiscale

Dossier # : 1190025008

Unité administrative responsable :	Commission des services électriques , Bureau du Président de la commission
Objet :	Adopter un règlement modifiant le règlement sur la subvention à la modification du raccordement du service électrique de certains bâtiments (R.R.V.M. chapitre S-6.01) afin d'ajouter le secteur du projet d'enfouissement Laurentien-Lachapelle

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

1190025008_CSE.pdf

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Tassadit NAHI
Agente de gestion des ressources financières
Tél : 514-872-3087

ENDOSSÉ PAR Le : 2020-01-15

François MARTELLINO
Conseiller en planification budgétaire
Tél : 514-872-8440
Division :

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 41.02

2020/02/24
13:00

(1)

Dossier # : 1197796009

Unité administrative responsable :	Service du développement économique , Direction Mise en valeur des pôles économiques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter un règlement modifiant le règlement établissant le programme de soutien financier des interventions visant l'amélioration des affaires réalisées par les sociétés de développement commercial / Réserver une somme de 1 700 000 $ pour sa mise en oeuvre

Il est recommandé :
- d'adopter un règlement modifiant le règlement établissant le programme de soutien financier des interventions visant l'amélioration des affaires réalisées par les sociétés de développement commercial;
- de réserver une somme de 1 700 000 $ pour sa mise en oeuvre.

Signé par Peggy BACHMAN **Le** 2020-01-09 16:27

Signataire : Peggy BACHMAN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION — Dossier # :1197796009

Unité administrative responsable :	Service du développement économique , Direction Mise en valeur des pôles économiques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter un règlement modifiant le règlement établissant le programme de soutien financier des interventions visant l'amélioration des affaires réalisées par les sociétés de développement commercial / Réserver une somme de 1 700 000 $ pour sa mise en oeuvre

CONTENU

CONTEXTE

En juin 2018, le comité exécutif adoptait le plan d'action en commerce « Vivre Montréal ». Le plan comporte 4 axes dont un vise à renforcer les liens avec les sociétés de développement commercial (SDC) et les associations de commerçants. Parmi les mesures annoncées, le plan prévoit mener une réflexion sur la fonction des SDC et renforcer le rôle qu'elles jouent pour le développement économique de leur territoire, et ce, dans l'optique d'une plus grande cohérence avec les stratégies de la Ville. Le plan prévoit également de bonifier le soutien financier municipal des SDC en réaffirmant l'importance d'une planification stratégique et par la mise en oeuvre d'actions économiques.
Un mandat donné à la fin de l'année 2018 à l'Association des SDC de Montréal (ASDCM) a permis d'entamer la réflexion sur le rôle économique que ces organisations jouent sur le territoire de l'île de Montréal et de produire des recommandations dans le but de renforcer ce rôle. Le rapport final souligne l'importance de mieux baliser le programme de subvention des interventions visant l'amélioration des affaires des SDC afin de se doter d'un plan de positionnement, d'outils de mesure et d'indicateurs permettant de brosser le portrait économique du secteur. Le travail de réflexion entourant la vision et le positionnement stratégique du rôle des SDC dans l'éco-système économique montréalais devra par ailleurs se poursuivre en 2020.

Le financement associé au programme de soutien financier des interventions visant l'amélioration des affaires réalisées par les sociétés de développement commercial a pris fin en décembre 2019. Il est proposé que le programme soit reconduit en 2020 et qu'une démarche de réflexion soit menée en parallèle afin d'évaluer différentes solutions qui pourraient pérenniser un financement bonifié aux SDC dès 2021.

Le présent dossier concerne l'adoption d'un règlement qui viendrait modifier le règlement établissant le soutien financier des interventions visant l'amélioration des affaires des SDC afin de tenir compte des recommandations émises par l'ASDCM et réserver une somme permettant la poursuite du programme en 2020.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE19 0117 (16 janvier 2019) : édicter une ordonnance afin de modifier le montant maximal de la subvention octroyée à une société de développement commercial et réserver une somme de 1 190 000 $ pour supporter la mise en oeuvre du programme.
CE18 1096 (13 juin 2018) : approuver le Plan d'action en commerce intitulé : « Vivre Montréal », un des huit plans d'action mettant en œuvre la Stratégie de développement économique *Accélérer Montréal.*

CM15 1360 (23 novembre 2015) : adopter le règlement intitulé « Règlement établissant le programme de soutien financier des interventions visant l'amélioration des affaires réalisées par les sociétés de développement commercial ».

DESCRIPTION

Le projet de règlement vise une modification du règlement existant afin de tenir compte des recommandations émises par l'ASDCM. Il prévoit l'encadrement du versement des contributions aux sociétés ainsi que les conditions liées aux demandes de subventions et les éléments de reddition de compte. Il détermine les interventions en considération desquelles les sociétés peuvent recevoir une subvention annuelle maximale de 100 000 $ pour réaliser un soutien technique dont les bénéfices recherchés sont destinés aux membres.
Les interventions doivent viser prioritairement la réalisation d'un plan de positionnement, d'un bilan de l'offre et de la demande et l'installation de compteurs piétons, si la société ne dispose pas de ces outils stratégiques. Ces interventions peuvent aussi viser l'un ou l'autre des objectifs suivants :

- l'élaboration ou la mise en oeuvre d'un positionnement stratégique, d'un plan de développement, d'une stratégie de marketing ou d'une image de marque;
- le recrutement commercial;
- la planification ou la réalisation d'un projet immobilier visant à diversifier l'offre commerciale sur l'artère;
- le développement des technologies que sont Internet, les réseaux sociaux et le commerce électronique.

L'approbation de la subvention serait également conditionnelle au dépôt d'un plan d'action annuel commun entre l'arrondissement et la SDC, qui devra inclure:

- les objectifs annuels communs et les interventions prioritaires à réaliser.

JUSTIFICATION

Le présent projet de règlement permet de répondre à plusieurs objectifs du plan d'action en commerce, en répondant aux actions suivantes:

- Renforcement du rôle économique des SDC, et ce, dans l'optique d'une plus grande cohérence avec les objectifs stratégiques de la Ville;
- Bonification du soutien financier municipal des SDC en réaffirmant l'importance d'une planification stratégique et par la mise en oeuvre d'actions économiques.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les crédits nécessaires à la poursuite du programme en 2020 sont de 1 700 000$. La somme est prévue au budget 2020 de la Direction de la mise en valeur des pôles économiques, Service du développement économique (entente 150 M$).

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le soutien technique destiné aux membres des associations de gens d'affaires et de SDC favorise la prise en charge des rues commerciales par les communautés d'affaires et la recherche de la cohérence commerciale pour le bénéfice des montréalais. La Ville favorise la consommation à proximité des milieux de vie, une notion importante pour le développement durable.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Si la modification proposée n'était pas adoptée, la reconduction du programme de soutien financier des interventions visant l'amélioration des affaires réalisées par les sociétés de développement commercial en 2020 serait impossible.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

À cette étape, aucune opération de communication ne sera élaborée.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Conseil municipal : Février 2020
Mise en oeuvre du programme.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Annie GERBEAU)

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Tene-Sa TOURE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Nathalie ARÈS, Service de l'expérience citoyenne et des communications

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Noémie LUCAS
Commissaire au développement économique

Tél : 514-868-3140
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-11-18

Josée CHIASSON
Directrice mise en valeur des pôles économiques

Tél : 514-868-7610
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Véronique DOUCET
Directrice
Tél : 514 872-3116
Approuvé le : 2019-11-22

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles

Dossier # : 1197796009

Unité administrative responsable :	Service du développement économique , Direction Mise en valeur des pôles économiques
Objet :	Adopter un règlement modifiant le règlement établissant le programme de soutien financier des interventions visant l'amélioration des affaires réalisées par les sociétés de développement commercial / Réserver une somme de 1 700 000 $ pour sa mise en oeuvre

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

AG - 1197796009 - règ. mod. 15-083.doc

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Annie GERBEAU
Avocate
Tél : 514-872-3093

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-11-20

Annie GERBEAU
Avocate, chef de division
Tél : 514-872-3093
Division : Droit fiscal évaluation et transacations financières

VILLE DE MONTRÉAL
RÈGLEMENT
XX-XXX

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT ÉTABLISSANT LE PROGRAMME DE SOUTIEN FINANCIER DES INTERVENTIONS VISANT L'AMÉLIORATION DES AFFAIRES RÉALISÉES PAR LES SOCIÉTÉS DE DÉVELOPPEMENT COMMERCIAL (15-083)

Vu l'article 458.42 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19);

À l'assemblée du _____, le conseil de la Ville de Montréal décrète :

1. L'article 1 du Règlement établissant le programme de soutien financier des interventions visant l'amélioration des affaires réalisées par les sociétés de développement commercial (15-083) est modifié comme suit :

1° par l'ajout, avant la définition de «directeur» des définitions suivantes :

« « bilan de l'offre et de la demande » : étude économique datant de moins de trois ans visant à déterminer l'offre du secteur commercial étudié, la demande de la clientèle et qui permet une corrélation entre ces deux éléments afin d'identifier les fuites commerciales;

« compteur piéton » : dispositif permanent de comptage et d'analyse de données piétonnes; »

2° par l'ajout, après la définition de «société», de la définition suivante :

« « plan de positionnement » : étude économique datant de moins de cinq ans permettant de déterminer le positionnement distinctif visant à définir l'identité du secteur et à optimiser sa fréquentation commerciale. »

2. L'article 3 de ce règlement est remplacé par le suivant :

« **3.** Les interventions en considération desquelles la société peut recevoir une subvention doivent s'inscrire dans le plan d'action annuel conjoint prévu à l'article 8. Ces interventions doivent prioritairement viser la réalisation d'un plan de positionnement, d'un bilan de l'offre et de la demande et l'installation de compteurs piétons si la société ne dispose pas de ces outils stratégiques. »

3. Ce règlement est modifié par l'ajout, après l'article 3, de l'article suivant :

« **3.1.** Lorsque la société dispose des trois outils stratégiques mentionnés à l'article 3, les interventions en considération desquelles la société peut recevoir une subvention peuvent aussi viser l'un ou l'autre des objectifs suivants :

1° l'élaboration ou la mise en œuvre d'un positionnement stratégique, d'un plan de développement, d'une stratégie de marketing ou d'une image de marque;

2° le recrutement commercial;

3° la planification ou la réalisation d'un projet immobilier visant à diversifier l'offre commerciale sur l'artère;

4° le développement des technologies que sont internet, les réseaux sociaux et le commerce électronique. »

4. L'article 8 de ce règlement est modifié comme suit :

1° par l'ajout, après son paragraphe 2°, du paragraphe suivant :

« 2.1° un plan d'action annuel conjoint entre la société et l'arrondissement, dûment approuvé par les parties, détaillant les objectifs communs à atteindre et les interventions prioritaires à réaliser; »

2° par l'ajout, après son paragraphe 5°, des paragraphes suivants :

« 6° le cas échéant, un tableau détaillant l'affectation des ressources temporaires et permanentes qui ont œuvré aux projets associés à la subvention durant l'exercice financier précédant celui pour lequel la demande de subvention est présentée. Le document devra notamment présenter le nom des interventions, le temps alloué par la ressource et le salaire correspondant;

7° le cas échéant, tout rapport annuel de comptage piéton effectué pour l'exercice précédant celui pour lequel la demande de subvention est présentée lorsque les compteurs ont été financés au moyen de la subvention. »

5. L'article 12 de ce règlement est modifié par le suivant :

« **12.** Le montant total de la subvention octroyée à une société est égal à la somme des montants de subvention prévus aux paragraphes 1° et 2° :

1° un montant de subvention égal au montant des dépenses admissibles anticipées, jusqu'à concurrence de 40 000 $;

2° un montant de subvention égal au montant des dépenses admissibles anticipées, jusqu'à concurrence du moins élevé des montants prévus aux paragraphes qui suivent :

a) le montant total des revenus de cotisations obligatoires de la société, prévu au budget de l'exercice financier à l'égard duquel elle demande la subvention;

b) le montant d'une subvention versée à la société par l'arrondissement, en vertu de l'un de ses règlements sur les subventions aux sociétés de développement commercial, durant l'exercice financier précédant celui à l'égard duquel la subvention est demandée, auquel est ajoutée toute aide financière destinée au développement économique local, versée à la société par l'arrondissement durant le même exercice financier;

c) un montant de 60 000 $, diminué d'un montant équivalent à la différence entre les revenus de cotisations obligatoires de la société prévus au budget de l'exercice financier à l'égard duquel la subvention est demandée et ceux qui étaient prévus au budget de l'exercice financier précédant la demande. »

GDD : 1197796009

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1197796009

Unité administrative responsable :	Service du développement économique , Direction Mise en valeur des pôles économiques
Objet :	Adopter un règlement modifiant le règlement établissant le programme de soutien financier des interventions visant l'amélioration des affaires réalisées par les sociétés de développement commercial / Réserver une somme de 1 700 000 $ pour sa mise en oeuvre

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

1197796009 modification reglement amelioration affaires SDC.xls

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Tene-Sa TOURE
Préposée au budget
Tél : 514 868-8754

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-11-29

Sabiha FRANCIS
Conseillère budgétaire
Tél : 514 872-9366
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 41.03

2020/02/24
13:00

(1)

Dossier # : 1198146003

Unité administrative responsable :	Service de l'habitation , Direction , Division stratégies et produits résidentiels
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	Stratégie 12 000 logements
Objet :	Adopter le Règlement sur le programme d'appui à la rénovation de bâtiments multilocatifs et modifier le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2020)

Il est proposé:
- d'adopter le Règlement sur le programme d'appui à la rénovation de bâtiments multilocatifs et de modifier le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2020).

Signé par Peggy BACHMAN **Le** 2020-02-03 09:47

Signataire : Peggy BACHMAN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1198146003**
Unité administrative responsable :	Service de l'habitation , Direction , Division stratégies et produits résidentiels
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	Stratégie 12 000 logements
Objet :	Adopter le Règlement sur le programme d'appui à la rénovation de bâtiments multilocatifs et modifier le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2020)

CONTENU

CONTEXTE

La Ville de Montréal a adopté il y a près de 20 ans les programmes *Rénovation résidentielle majeure* et *Rénovation à la carte* , pierres angulaires de son offre en matière de programmes de subventions pour la rénovation de bâtiments résidentiels. Ces programmes ont longtemps bénéficié d'un financement de la Société d'habitation du Québec par le biais du *Programme Rénovation Québec* , lequel visait notamment la revitalisation des quartiers détériorés des grandes agglomérations du Québec.
Depuis la signature de l'entente métropole « Réflexe Montréal » en 2017, la Ville dispose de la capacité de revoir ses programmes selon ses priorités. Ainsi, dans le cadre de l'axe 4 de sa Stratégie 12 000 logements, la Ville de Montréal a entamé une refonte de ces deux programmes. Le présent sommaire propose l'adoption du premier jalon de cette refonte, le programme *Réno logement abordable* (Règlement sur le programme d'appui à la rénovation de bâtiments multilocatifs). Le programme proposé, qui fait également l'objet d'un engagement dans le *Plan d'action 2018-2021 pour des conditions de logement décentes* , remplacera intégralement le volet « rénovation » du programme *Rénovation résidentielle majeure* ainsi que le volet du programme *Rénovation à la carte* s'adressant aux bâtiments de 6 logements et plus.

Un deuxième programme, axé sur les bâtiments de 1 à 5 logements, est en cours d'élaboration. Il est prévu qu'il remplace à l'automne 2020 le volet restant du programme *Rénovation à la carte* ainsi que le programme *Stabilisation des fondations* .

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM19 0783, 18 juin 2019 : Adoption du règlement modifiant le Règlement sur la subvention municipale à la rénovation résidentielle pour la réalisation de travaux ciblés (14-037), afin de modifier l'admissibilité et les exigences de la subvention pour les organismes à but non-lucratif;
CM19 0782, 18 juin 2019 : Adopter le règlement modifiant le Règlement sur la subvention municipale à la rénovation et à la démolition-reconstruction résidentielles (14-036), afin de modifier l'admissibilité et les exigences de la subvention pour les organismes à but non-lucratif;
CM14 1044, 28 octobre 2014 : Adoption du Règlement sur la subvention municipale à la rénovation résidentielle pour la réalisation de travaux ciblés (14-037);
CM14 1044, 28 octobre 2014 : Adoption du Règlement sur la subvention municipale à la

rénovation et à la démolition-reconstruction résidentielles (14-036);
CM03 0128 – 24 février 2003. Adoption du Règlement sur les subventions à la rénovation majeure et à la démolition-reconstruction (03-013);
CM03 0045 – 27 janvier 2003. Adoption du Règlement sur la subvention à la rénovation résidentielle pour des travaux mineurs (03-006) ;
CM03 0044 – 27 janvier 2003. Adoption du Règlement sur la subvention à la stabilisation des fondations des bâtiments résidentiels (03-005);
CM02 0973 – 16 décembre 2002. Approbation de l'entente entre la SHQ et la Ville de Montréal relatif au Programme Rénovation Québec.

DESCRIPTION

Le programme *Réno logement abordable* a comme objectif d'inciter les propriétaires à stopper la dégradation des bâtiments multilocatifs; il vise particulièrement les immeubles à loyer abordable et introduit des mesures destinées à assurer le maintien de l'abordabilité. Les modalités du programme sont résumées ci-dessous :

Critères d'admissibilité

- **Type de bâtiment :** 6 logements ou plus, 5 étages et moins.
- **Abordabilité :** le tiers des logements doit être loué à un loyer abordable fixé au règlement. Le loyer abordable a été calculé aux fins du programme pour représenter 95% du loyer médian établi par la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) pour l'arrondissement et le type de bâtiment visé par le programme, soit des immeubles construits depuis plus de 20 ans avec 6 logements ou plus.
- Une bonification de la subvention est offerte aux bâtiments dont le tiers des logements atteint un seuil encore plus exigeant d'abordabilité fixé au règlement, calculé pour représenter 80% de ce même loyer médian établi par la SCHL.
- **État du bâtiment :** doit correspondre à une cote de 3 ou 4 sur une échelle de 6 (1 = excellent et 6 = très mauvais) selon une inspection normalisée effectuée par la Ville.

Travaux

- **Obligatoires :** remplacer le système de chauffage au mazout, remplacer une entrée d'eau privée en plomb, décontaminer les moisissures, exterminer la vermine (y compris punaises de lit et coquerelles), corriger des problèmes liés aux enjeux de santé et de sécurité;
- **Admissibles :** rénover les composants que la Ville a identifié comme étant dégradés ou détériorés lors de l'inspection du bâtiment, ou effectuer d'autres travaux reconnus selon des enjeux précis, dont la transition écologique (isoler davantage, déminéraliser le terrain).

Plans, devis et suivi

- Les propriétaires doivent retenir les services d'experts pour produire les plans et devis, surveiller le chantier et proposer des solutions aux problèmes constatés dans le bâtiment, dont entre autres la contamination par des moisissures, la conformité des systèmes de sécurité incendie et les problèmes de structure.

Aide financière

- **Travaux :** les travaux admissibles sont remboursés dans une proportion de 30 % et 40 % selon le composant rénové;
- **Aide maximale.** 14 000 $ par logement jusqu'à un plafond de 500 000 $ par bâtiment. Par exemple, la subvention maximale pour un bâtiment de 10 logements et de 140 000 $.
- **Frais d'expertise :** rembourser 50 % des frais reconnus pour des expertises liées au projet de rénovation, incluant architecture, ingénierie et décontamination.

Maintien en place des locataires

- **Informations aux locataires.** Les locataires sont informé.e.s du montant total des travaux reconnus, du montant de la subvention et de leurs recours possibles en cas de désaccord sur l'augmentation de loyer.
- **Contrôle.** Les obligations en matière de protection des locataires font l'objet d'un audit sur une période de 3 ans après le versement de la subvention. Les propriétaires doivent notamment rembourser la subvention en cas d'éviction illégale des locataires, de transformation de logements ou encore si le bâtiment est rendu vacant après les travaux.

Règlements complémentaires

- Le Règlement annuel sur les tarifs (exercice 2020) doit être modifié afin d'y intégrer le tarif associé au nouveau programme, soit de 270 $ pour l'étude d'une demande de subvention, plus 49 $ par logement, sans excéder 1 740 $.
- Parallèlement au présent sommaire, des modifications sont introduites aux programmes existants (Règlement 14-036 sur la subvention municipale à la rénovation et à la démolition-reconstruction résidentielles et Règlement 14-037 sur la subvention municipale à la rénovation résidentielle pour la réalisation de travaux ciblés) afin d'éviter le recours simultané aux anciens et au nouveau programme pour un même immeuble (voir les sommaires décisionnels 1198146004 et 1198146005)

JUSTIFICATION

La refonte en cours vise à réaménager les programmes *Rénovation majeure* et *Rénovation à la carte* en fonction des enjeux urbains actuels et émergents. Dans un contexte marqué par un faible taux d'inoccupation, des défis d'abordabilité et des enjeux de salubrité, le programme *Réno logement abordable* vise un important segment du parc locatif abordable, au moment où celui-ci prend de l'âge et demande souvent des travaux pour stopper la détérioration ou l'insalubrité. Les caractéristiques du programme répondent à ces enjeux :
Cibles du programme

- **Type de bâtiment.** Le règlement vise les bâtiments multilocatifs (6 logements et plus, de 5 étages et moins); ce type de bâtiments présente plus fréquemment des enjeux de maintien en bon état que d'autres types d'immeubles locatifs.
- **Loyers abordables.** Le règlement subventionne les travaux dans des bâtiments offrant déjà des loyers abordables où les travaux requis n'exigent pas le déplacement des locataires; le règlement prévoit aussi des contrôles en matière de protection des locataires. Cette approche vise le double objectif d'améliorer le cadre de vie des locataires occupant des logements abordables et de limiter la pression à la hausse sur leurs loyers.
- **État du bâtiment.** Le nouveau programme vise les bâtiments où l'aide à la rénovation aura un impact optimal; il s'agit d'immeubles qui ne sont ni en trop bon état, ni en trop mauvais état. Les rénovations ciblées sur des bâtiments ainsi identifiés rehausseront leur qualité, prolongeront leur durée de vie utile et empêcheront qu'ils ne se dégradent davantage. La Ville continuera toutefois d'exercer ses moyens coercitifs (avis d'infraction, avis de détérioration, etc.) pour les bâtiments considérés en trop mauvais état pour être reconnus admissibles.

Travaux
Le règlement laisse une latitude aux propriétaires dans le choix des travaux à réaliser, tout en imposant des travaux obligatoires lorsque certaines conditions sont constatées dans

l'immeuble.

Catégories de travaux reconnus (pouvant être subventionnés):

- **obligatoires** : prioritaires sur le plan de la santé et la sécurité (ex. décontamination) et dans une perspective de transition écologique (ex. remplacement du chauffage au mazout).
- **amélioration de l'état de l'immeuble** : une série de travaux identifiés lors de l'inspection par la Ville en fonction de leur impact sur la durée de vie de l'immeuble;
- **répondant à des priorités de la Ville :** une liste préalablement définie de travaux, qui répondent à des enjeux précis de transition écologique ou de fidélisation des familles: amélioration de l'isolation, aménagement d'un espace intérieur de rangement, enlèvement de béton ou d'asphalte sur le terrain, etc.

Le programme *Rénovation résidentielle majeure* , à titre de comparaison, imposait une remise aux normes complète du bâtiment, pouvant impliquer des rénovations substantielles dépassant la capacité du propriétaire à les financer.

Experts en bâtiment.
Le recours obligatoire aux experts et expertes en bâtiment, notamment aux architectes, assurera la qualité des travaux et s'inscrit dans la vision de *L'Agenda montréalais 2030 pour la qualité et l'exemplarité en design et en architecture.*

Maintien sur les lieux pendant les travaux.
Les travaux privilégiés sont ceux qui permettront d'améliorer les composants essentiels des bâtiments sans que le déplacement des locataires ne soit nécessaire : fondations, murs extérieurs, toit, balcons, escaliers, systèmes de chauffages et de ventilation, etc. Dans certains cas des travaux à l'intérieur des logements seront reconnus (décontamination, ventilation, etc.). Si les travaux sont incompatibles avec une occupation continue du logement, les propriétaires doit déployer des efforts pour reloger les locataires dans le même immeuble, ou encore leur offrir un dédommagement, avant de leur permettre de reprendre le logement rénové.

Assouplissements particuliers

- **Coopératives et OSBL d'habitation** : admissibilité sans égard au nombre d'étages.
- **Maisons de chambres** : admissibles si le nombre de chambres est égal ou supérieur à 4, sans égard au nombre d'étages.
- **OBNL offrant de l'hébergement temporaire** : la seule exigence d'admissibilité applicable est celle de l'état de l'immeuble.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les modifications réglementaires n'auront pas d'incidence budgétaire car, les enveloppes budgétaires globales dédiées au Programme Rénovation Québec (PRQ), demeurent les mêmes. La Société d'habitation du Québec (SHQ) rembourse habituellement 50 % des dépenses attribuables au PRQ. Ce dossier n'a aucun impact sur le cadre financier de la Ville. Le présent dossier concerne une compétence locale en matière d'habitation.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le programme exigera :

- le remplacement obligatoire d'un système de chauffage au mazout par un système électrique (émissions de gaz à effet de serre);

- le remplacement obligatoire d'une entrée d'eau en plomb (santé des locataires);
- l'installation de fenêtres certifiées Energy Star lors de leur remplacement (efficacité énergétique);
- la pose d'une membrane blanche lors de la réfection du toit (îlots de chaleur);
- l'installation d'appareils de plomberie à consommation réduite d'eau si la salle de bain doit être rénovée (consommation d'eau);

Parmi les travaux reconnus mais non obligatoires, notons l'amélioration de l'isolation et de l'étanchéité de l'enveloppe (efficacité énergétique) et le remplacement de surfaces minéralisées (îlots de chaleur, gestion des eaux de ruissellement).

Enfin, le programme est conçu pour permettre la rénovation et l'entretien de bâtiments existants, assurant leur conservation et contribuant à l'utilisation optimale du cadre bâti existant.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le Service de l'habitation prévoit approuver annuellement des demandes pour 70 bâtiments, comprenant environ 700 logements. Par comparaison, le précédent programme avait permis, en moyenne au cours des cinq dernières années (2015 à 2019) de toucher annuellement 15 bâtiments de 6 logements et plus. Il est estimé que le montant annuel des subventions accordées sera de 3,7 M$, comparé à 0,8 M$ pour ce type de bâtiment sur la période de 5 ans précédente.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une opération de communication a été élaborée par le Service de l'expérience citoyenne et des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Avis de motion lors du conseil municipal du 24 février 2020.
Adoption au conseil municipal du 23 mars 2020.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Julie FORTIER)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Daniela TANASE, Service des finances
Tassadit NAHI, Service des finances

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Alec DERGHAZARIAN
Conseiller en développement de l'habitation

Tél : 514 872-8086
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2020-01-24

Isabelle LUSSIER
Chef de division

Tél : 514-872-7909
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Marianne CLOUTIER
Directrice - Habitation
Tél : 514 872-3882
Approuvé le : 2020-02-03

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles

Dossier # : 1198146003

Unité administrative responsable :	Service de l'habitation , Direction , Division stratégies et produits résidentiels
Objet :	Adopter le Règlement sur le programme d'appui à la rénovation de bâtiments multilocatifs et modifier le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2020)

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

Voir pièces jointes

FICHIERS JOINTS

Règlement Tarifs Ville 2020_2020-01-31_FINAL.doc

Reglement_programme subvention multilocatifs_2020-01-31_FINAL_.doc

AnnexeA_LoyersREMU_2020-01-29_FINAL.doc

AnnexeB_CalculCoteREMU_2020-01-31pm_FINAL_AD.doc

AnnexeC_DeclarationREMU_2020-01-31_FINAL (2).doc

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Julie FORTIER
Avocate
Tél : 514 872-6396

ENDOSSÉ PAR Le : 2020-01-31

Jean-Philippe GUAY
Avocat et Chef de division
Tél : 514 872-6887
Division : Droit public et législation

VILLE DE MONTRÉAL
RÈGLEMENT
20-XXX

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES TARIFS (EXERCICE FINANCIER 2020)

Vu les articles 244.1 à 244.10 et 263.2 de la Loi sur la fiscalité municipale (RLRQ, chapitre F-2.1);

À l'assemblée du _____, le conseil de la Ville de Montréal décrète :

1. Le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2020) (19-057) est modifié par l'insertion, après l'article 11, de l'article suivant :

« **11.1** Aux fins du Règlement sur le programme d'appui à la rénovation de bâtiments multilocatifs (20-XXX), il sera perçu : 270,00 $ pour l'étude d'une demande de subvention, plus 49,00 $ par logement, sans excéder : 1 740,00 $ ».

_____

Ce règlement a été promulgué par l'avis public affiché à l'hôtel de ville et publié dans *Le devoir* le XXXXXX.

GDD : 1198146003

VILLE DE MONTRÉAL
RÈGLEMENT
XX-XXX

RÈGLEMENT SUR LE PROGRAMME D'APPUI À LA RÉNOVATION DE BÂTIMENTS MULTILOCATIFS

Vu les articles 82 à 90 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, chapitre C-11.4);

À l'assemblée du , le conseil de la Ville de Montréal décrète :

SECTION I
DÉFINITIONS

1. Dans le présent règlement, les mots suivants signifient :

« aide gouvernementale » : toute aide financière pour la rénovation d'un bâtiment accordée par le gouvernement du Québec ou du Canada ou l'un de ses ministères ou mandataires, à l'exclusion d'un crédit d'impôt ou d'un prêt;

« bâtiment accessoire » : un bâtiment relié ou non à un bâtiment principal, dont il constitue une dépendance, tel un hangar, un garage ou un bâtiment érigé sur le même lot qu'un bâtiment principal et situé à l'arrière de ce bâtiment; toutefois, une galerie fermée, une armoire de rangement sur une galerie et une remise à jardin ne sont pas considérées comme un bâtiment accessoire;

« bâtiment » : un bâtiment doté d'au moins un branchement d'eau distinct, d'une entrée électrique distincte, qui ne partage pas de mur avec un autre bâtiment, sauf s'il s'agit d'une séparation coupe-feu, et qui comporte une partie résidentielle comprenant au moins l'une ou l'autre des occupations suivantes :

1° un logement;

2° une maison de chambres;

3° un local où de l'hébergement temporaire est offert à des personnes ayant besoin d'aide ou de protection par un organisme visé au paragraphe 3° de la définition d'« organisme à but non lucratif ».

Un bâtiment accessoire à un bâtiment est, aux fins du présent règlement, considéré faire partie du bâtiment;

« chambre d'une maison de chambres » : une pièce louée ou offerte en location dans une maison de chambres, servant ou destinée à servir de domicile et comportant au plus deux des trois équipements suivants : un cabinet d'aisance, une baignoire ou une douche, une cuisinette;

« contamination fongique » : contamination par des moisissures ou par un champignon lignivore appartenant au genre Serpula, notamment la mérule pleureuse;

« cote de dégradation » : détermination de l'état de dégradation d'un bâtiment ou de l'un de ses composants calculée conformément aux modalités de l'annexe B;

« désordre » : défectuosité, y compris la contamination fongique, affectant la fonction, la structure, la qualité de base, la surface ou la finition du composant ou d'un matériau du bâtiment, à l'exclusion des dommages causés par un incendie;

« directeur» : le directeur du Service de l'habitation ou son représentant autorisé;

« étage habitable » : étage où se trouve au moins un logement ou une chambre d'une maison de chambres;

« extermination » : toute méthode d'élimination de bactérie, germe, parasite, insecte, rat et souris, à l'exception de la fumigation;

« gestionnaire parasitaire » : personne ou entreprise fournissant des produits et des services de gestion parasitaire et d'extermination;

« logement » : une pièce ou une suite de pièces servant ou destinée à servir de domicile à une ou plusieurs personnes, où on peut préparer et consommer des repas et dormir, et comportant des installations sanitaires composées d'au moins un cabinet d'aisance, d'une baignoire ou d'une douche, d'un lavabo et d'un évier de cuisine;

« loyer abordable » : un loyer équivalent ou inférieur au loyer fixé au tableau 1 de l'annexe A selon la typologie du logement pour le secteur où est localisé le bâtiment, en excluant le coût des services fournis par le propriétaire établi au tableau 3 de cette annexe;

« loyer de faveur » : s'entend du loyer de faveur défini au Règlement sur les critères de fixation de loyer (RLRQ, c. R-8.1, r. 2);

« maison de chambres » : un immeuble ou une partie d'immeuble où sont louées au moins 4 chambres et où des services peuvent être fournis aux personnes qui y ont domicile, tels les repas, l'entretien et la surveillance;

« OBNL » :

1° une coopérative régie par la Loi sur les coopératives (RLRQ, chapitre C-67.2) dont l'acte constitutif inclut une clause selon laquelle elle doit offrir en location des

logements ou des chambres et une clause selon laquelle aucune ristourne ne peut être versée aux membres;

2° un organisme régi par la partie III de la Loi sur les compagnies (RLRQ, chapitre C-38) dont l'acte constitutif inclut une clause selon laquelle l'organisme doit offrir en location des logements ou des chambres et une clause à l'effet qu'aucun membre du conseil d'administration ne peut être rémunéré à ce titre;

3° un organisme régi par la partie III de la Loi sur les compagnies (RLRQ, chapitre C-38) dont l'acte constitutif inclut une clause selon laquelle l'organisme doit offrir de l'hébergement temporaire à des personnes ayant besoin d'aide ou de protection et une clause à l'effet qu'aucun membre du conseil d'administration ne peut être rémunéré à ce titre;

4° une société paramunicipale;

5° la Société d'habitation et de développement de Montréal (SHDM);

« rapport d'intervention » : rapport attestant du résultat de l'intervention d'un gestionnaire parasitaire, et répertoriant notamment les produits et techniques d'extermination utilisés et leur homologation, le cas échéant;

« travaux de décontamination » : travaux visant à :

1° dégarnir et retirer d'un bâtiment les éléments affectés par une contamination fongique;

2° nettoyer des éléments contaminés;

« travaux de réhabilitation » : travaux visant à :

1° corriger la source d'eau ou d'humidité ayant causé la contamination fongique;

2° décontaminer, en réalisant des travaux de décontamination;

3° remettre en état les composants du bâtiment à la suite des travaux visés aux paragraphes 1° et 2°.

« requérant » : le propriétaire du bâtiment, son mandataire dûment autorisé ou le bénéficiaire de la subvention;

« salle de bain » : pièce équipée minimalement d'un cabinet d'aisance, avec ou sans lavabo;

« ventilateur » : hotte de cuisinière ou ventilateur de salle de bain qui est extracteur autonome.

SECTION II
APPLICATION

2. Le présent règlement vise la mise en place d'un programme de subvention pour la rénovation de bâtiments résidentiels multilocatifs abordables sur le territoire de la Ville de Montréal.

SOUS- SECTION 1
BÂTIMENTS ADMISSIBLES

3. Seul un bâtiment répondant aux conditions suivantes peut faire l'objet de la subvention prévue au présent règlement :

1° aux termes de l'inspection prévue à l'article 10, sa cote de dégradation générale calculée par le directeur selon les modalités prévues à l'annexe B est de 3 ou 4;

2° le nombre de logements ou chambres loués à un loyer abordable est d'au moins 33% du nombre total de logements ou de chambres du bâtiment;

3° il comprend 6 logements et plus;

4° il comprend au plus :

a) 5 étages habitables si le bâtiment ne comporte aucun usage commercial;

b) 4 étages habitables et un étage commercial dans les autres cas.

Sont exclus du calcul du nombre de logements ou chambres abordables ceux dont les loyers correspondent à un loyer de faveur.

Malgré le premier alinéa :

1° les conditions prévues aux paragraphes 3° et 4° ne s'appliquent pas au bâtiment comprenant une maison de chambres;

2° les conditions prévues au paragraphe 4° ne s'appliquent pas au bâtiment :

a) dont le propriétaire est un OBNL;

b) qui fait l'objet d'une emphytéose ou d'un bail dont le terme est d'au moins 5 ans à compter de la date de dépôt la subvention avec un OBNL visé aux paragraphes 2° ou 3° de la définition d'OBNL;

3° les conditions prévues paragraphes 2° à 4° du premier alinéa ne s'appliquent pas au bâtiment comportant un local où de l'hébergement temporaire est offert à des personnes ayant besoin d'aide ou de protection par un organisme visé au paragraphe 3° de la définition d'OBNL.

4. Le présent règlement ne s'applique pas à :

1° un immeuble construit ou transformé en bâtiment depuis moins de 20 ans à la date du dépôt de la demande de subvention;

2° un bâtiment dont plus de 50% des logements ou des chambres sont inoccupés ou ne font pas l'objet d'un bail valide, sauf s'il s'agit d'un bâtiment occupé conformément

au paragraphe 3° de la définition de bâtiment ou si l'inoccupation est le résultat d'une évacuation décrétée par la Ville ou ordonnée par un tribunal;

3° un bâtiment situé sur un terrain sur lequel une réserve à des fins publiques est établie;

4° un bâtiment ou une partie d'un bâtiment qui fait l'objet d'une aide financière continue à l'exploitation de l'immeuble en vertu d'un programme gouvernemental ou municipal de logement social, sauf s'il s'agit du programme de supplément au loyer;

5° un bâtiment où les logements ou les chambres sont accessoires à un usage institutionnel, notamment un presbytère, un séminaire, un noviciat, un couvent, un pensionnat, un établissement de détention ou une résidence étudiante;

6° un bâtiment comportant un usage exclusivement commercial desservant ou destiné à desservir une clientèle de passage, notamment un hôtel, un motel, une maison de touristes ou tout logement offert en location pour 30 jours et moins, sauf s'il s'agit d'une maison de chambres;

7° bâtiment appartenant à la Couronne du chef du Canada ou du chef de la Province ou à l'un de leurs mandataires, ou pris à bail par la Couronne du chef du Canada ou du chef de la Province ou par l'un de leurs mandataires;

8° un bâtiment occupé ou destiné à être occupé exclusivement par un établissement visé par la Loi sur les services de santé et les services sociaux (RLRQ, chapitre S-4.2);

9° un bâtiment utilisé par une ressource liée à un établissement public de santé et de services sociaux aux fins d'offrir de l'hébergement, notamment un établissement privé conventionné ou une ressource intermédiaire au sens de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (RLRQ, chapitre S-4.2);

10° un bâtiment qui a fait l'objet d'une demande de subvention approuvée en vertu de l'article 13, mais pour lequel le requérant a perdu son droit à la subvention en vertu de l'article 34, si moins de 12 mois se sont écoulés depuis l'avis transmis par le directeur en vertu de cet article et le dépôt de la nouvelle demande.

SOUS- SECTION 2
TRAVAUX ADMISSIBLES

5. Sont admissibles les travaux suivants, dans la mesure où ils sont exécutés conformément aux conditions du présent règlement et qu'ils sont autorisés par le directeur en vertu des articles 10 et 13 :

1° le cas échéant, les travaux obligatoires énumérés au paragraphe 2º de l'article 10;

2° les travaux permettant de corriger les désordres du bâtiment visant tout composant dont la cote de dégradation, calculée selon les modalités de l'annexe B, est égale ou supérieure à 3;

3° les travaux permettant de corriger les conditions sous-jacentes aux désordres du bâtiment, tels que déterminés par un expert dans le domaine habilité par la loi;

4° les travaux suivants :

a) le remplacement de surfaces minéralisées par des surfaces végétales, incluant le pavé perméable ou alvéolé;

b) les mesures de gestion des eaux pluviales et de l'eau potable suivantes :

i) l'ajout d'une colonne d'évacuation pluviale distincte du réseau d'évacuation sanitaire;

ii) la mise à niveau d'un bâtiment pour sa protection contre les refoulements d'égout, incluant la pose de clapets pour les appareils sanitaires;

c) la pose d'isolant thermique ou de membrane d'étanchéité permettant d'améliorer le degré d'isolation thermique ou d'étanchéité à l'air du bâtiment, y compris les travaux attribuables à cette intervention, notamment la démolition et la remise en état du composant visé;

d) l'aménagement, à l'intérieur du bâtiment existant, d'une nouvelle aire de rangement, privative ou commune, à l'exclusion du mobilier, facilement accessible de l'extérieur du bâtiment et d'un minimum de 4m^2 par logement ou de 1 m^2 par chambre d'une maison de chambres;

e) la démolition d'un bâtiment accessoire.

6. Ne sont pas admissibles :

1° les travaux visant les ascenseurs, monte-charge et autres systèmes transporteurs;

2° les travaux de décontamination de l'amiante, sauf s'ils sont nécessaires dans le cadre des travaux admissibles;

3° les travaux d'agrandissement donnant lieu à l'augmentation en hauteur de bâtiment, en aire de bâtiment ou en aire de plancher;

4° les travaux intérieurs visant la partie exclusivement non-résidentielle du bâtiment;

5° les travaux visant des parties de bâtiment construites ou transformées en contravention aux règlements municipaux, sauf si la situation est régularisée avant le versement de la subvention;

6° la portion des travaux admissibles ayant déjà fait l'objet d'une subvention à la rénovation dans le cadre du volet rénovation résidentielle du Programme Rénovation Québec (PRQ) ou d'une subvention municipale à la rénovation résidentielle au cours des 5 années depuis la date du paiement final d'une telle subvention antérieure;

7° les travaux exécutés avant que le requérant n'ait reçu l'approbation prévue à l'article 13, sauf les travaux admissibles suivants sur autorisation écrite du directeur :

a) les travaux devant être exécutés sans délai après le dépôt de la demande en raison du fait que le bâtiment présente une condition dangereuse pour la sécurité des occupants ou du public ou que les travaux sont nécessaires pour conserver le

bâtiment, ces travaux n'étant cependant pas considérés comme approuvés au sens de l'article 13;

b) des travaux de dégarnissage, de démolition ou de décontamination, des percées exploratoires ou des inspections intrusives devant être réalisés dans le but de déterminer ou de qualifier un désordre, s'ils sont réalisés après la date d'admissibilité indiquée dans l'avis transmis en vertu de l'article 10, ces travaux n'étant cependant pas considérés comme approuvés au sens de l'article 13.

SOUS- SECTION 3
FRAIS ADMISSIBLES

7. Aux fins du calcul du montant de la subvention, sont admissibles les frais suivants dans la mesure où ils sont engendrés après la date d'admissibilité prévue à l'article 10 :

1° les frais professionnels pour planifier et faire exécuter les travaux admissibles, notamment :

a) l'élaboration des plans et devis préliminaires, incluant les études préparatoires, dont des relevés, des recherches pour qualifier l'état du bâtiment ou de l'un de ses composants et l'analyse de solutions possibles;

b) la préparation de plans et devis définitifs, permettant notamment à un entrepreneur de soumettre un prix et d'exécuter les travaux;

c) l'estimation du coût des travaux et l'analyse des soumissions;

d) la révision des plans et devis, le cas échéant;

e) le suivi du chantier;

f) l'émission d'attestation à l'effet que les travaux admissibles ou qu'une portion de ceux-ci sont complétés aux fins de la recommandation des paiements;

g) tout autre service professionnel permettant d'atteindre la conformité aux exigences du présent règlement;

2° les frais d'expertise réalisée par un expert dans le domaine habilité par la loi spécifiquement pour déterminer ou qualifier un désordre affectant un composant visé par les travaux admissibles, notamment une expertise en ingénierie ou en matière de contamination fongique;

3° les frais découlant de la réalisation des travaux visés au sous-paragraphe e) du paragraphe 2° de l'article 10;

4° la portion des frais de permis relative aux travaux admissibles;

5° les frais d'occupation du domaine public pendant la réalisation des travaux admissibles.

SECTION III
DEMANDE DE SUBVENTION

8. Un requérant doit présenter une demande de subvention au moyen du formulaire fourni par la Ville dûment complété et se conformer aux conditions suivantes :

1° payer le montant exigible fixé au règlement annuel sur les tarifs pour l'étude de la demande de subvention, sauf si moins de 36 mois se sont écoulés entre la date d'admissibilité de la demande précédente et le dépôt de la nouvelle demande;

2° déposer auprès du directeur :

a) un document établissant qu'il est le propriétaire du bâtiment visé par la demande telle l'inscription au registre foncier, ou une offre d'achat acceptée;

b) un document établissant le mandat de toute personne agissant au nom du propriétaire, le cas échéant;

c) tous plans, analyses, devis ou soumissions disponibles au moment du dépôt de la demande;

d) une copie de tout bail en vigueur signé par le propriétaire et le locataire permettant de démontrer de l'atteinte du niveau d'abordabilité visé par le paragraphe 2° du premier alinéa de l'article 3 ou par l'article 24;

e) dans le cas d'une demande faite par un OBNL, le cas échéant, une lettre de son représentant autorisé indiquant qu'une demande à un programme d'aide gouvernementale a été ou sera déposée par l'OBNL et décrivant l'objet de la demande ou un document attestant du dépôt d'une telle demande;

f) le document intitulé Déclaration assermentée et engagements joint en annexe C quant au respect des conditions prévues au présent règlement signée par le requérant devant une personne habilitée par la loi;

g) lorsque le requérant n'est pas propriétaire, une autorisation signée du propriétaire du bâtiment permettant à la Ville de réaliser l'inspection prévue au présent règlement.

Le directeur peut exiger du requérant toute information complémentaire nécessaire pour permettre l'étude de la demande de subvention.

9. Lorsque les formalités prévues à l'article 8 sont remplies, le directeur déclare la demande de subvention recevable; dans le cas contraire, la demande est refusée. Le directeur informe le requérant, par écrit, de la recevabilité ou de la non-recevabilité de sa demande.

SECTION IV
ADMISSIBILITÉ DE LA DEMANDE

10. Le bâtiment visé par une demande jugée recevable par le directeur en vertu de l'article 9 doit faire l'objet d'une inspection par la Ville permettant d'établir son admissibilité. Une fois l'inspection terminée, le directeur informe le requérant, par écrit, de l'admissibilité ou de la non-admissibilité de sa demande.

Si la demande est admissible, cet avis indique la date de l'admissibilité et le programme de travail autorisé à la suite de l'inspection prévue au premier alinéa, lequel prévoit :

1° les travaux qui sont considérés admissibles;

2° les travaux, parmi les suivants, qui doivent obligatoirement être réalisés préalablement au versement de toute subvention :

a) le remplacement d'un système de chauffage au mazout par un système central ou individuel alimenté à l'électricité;

b) le remplacement de la partie privée d'une entrée de service d'eau si elle est en plomb;

c) les travaux liés à la santé et la sécurité, y compris les travaux de mise aux normes du système d'alarme incendie et les travaux visant à corriger les infractions signifiées par la Ville;

d) les travaux de réhabilitation en cas de désordre relatif à la contamination fongique;

e) l'élaboration d'un plan de gestion parasitaire, la réalisation d'une extermination et la rédaction d'un rapport d'intervention.

3° les façades, superficies, éléments, logements, chambres ou autres zones auxquels les travaux admissibles sont limités;

Le programme de travail est valide pour une durée de 36 mois, sauf lorsque le directeur établit qu'une nouvelle inspection est nécessaire en raison d'une nouvelle condition, notamment celle découlant d'une rénovation majeure ou d'une dégradation rapide du bâtiment.

SECTION V
APPROBATION DE LA DEMANDE

11. Une fois la demande déclarée admissible en vertu de l'article 10, le requérant doit, afin d'obtenir l'approbation de la subvention, déposer auprès du directeur :

1° une copie des plans et devis des travaux prévus pour les 18 mois suivants, y compris des travaux admissibles, réalisés par un expert dans le domaine habilité par la loi;

2° lorsque requis dans l'avis transmis en vertu de l'article 10, un plan de gestion parasitaire;

3° toute soumission distinguant les travaux admissibles des travaux non admissibles, le cas échéant;

4° les preuves de paiement des frais admissibles, notamment des factures et des pièces justificatives;

5° un document expliquant les mesures qui seront prises par le requérant pour limiter la relocalisation des locataires pendant la durée des travaux;

6° lorsque le requérant est un OBNL, le cas échéant, une lettre de son représentant autorisé indiquant qu'une demande à un programme d'aide gouvernementale est ou sera déposée par l'OBNL et décrivant l'objet de la demande ou un document attestant du dépôt d'une telle demande;

7° une copie du mandat en vertu duquel l'expert dans le domaine habilité par la loi est chargé du suivi et de la surveillance des travaux;

8° dans le cas de l'installation d'une membrane de toiture composée d'élastomère bicouche, d'éthylène-propylène-diène monomère (EPDM) ou de polyoléfine thermoplastique (TPO), une preuve que l'entrepreneur couvreur retenu pour exécuter les travaux est accrédité par le manufacturier pour l'installation de la membrane;

9° lorsque seule l'offre d'achat a été déposée avec la demande, un document établissant que le requérant est le propriétaire du bâtiment visé par la demande, telle l'inscription au registre foncier.

Le directeur peut exiger du requérant toute information complémentaire nécessaire pour permettre l'approbation de la demande de subvention, notamment des plans et devis révisés.

12. L'ensemble des documents demandés à l'article 11 doivent être remis dans un délai maximal de 90 jours calculés à partir de la date d'admissibilité, à défaut de quoi la demande est fermée sans préavis.

À la demande du requérant, le directeur peut accorder un délai supplémentaire d'une durée maximale de 90 jours. Le directeur doit confirmer par écrit la période de prolongation qu'il autorise et indiquer la date à laquelle les documents devront être remis.

13. Lorsque le requérant s'est conformé aux articles 8 à 12 et que la demande respecte les conditions prévues au présent règlement, le directeur approuve la demande; dans le cas contraire, la demande est refusée.

Le directeur informe le requérant, par écrit, de l'approbation ou du refus de sa demande. Si la demande est approuvée, l'avis doit indiquer la date d'approbation et, le cas échéant, si des travaux admissibles sont retirés ou ajoutés à ceux autorisés au programme de travail transmis en vertu de l'article 10.

SECTION VI
EXÉCUTION DES TRAVAUX

SOUS-SECTION I
DÉLAIS

14. L'approbation de la subvention en vertu de l'article 13 est nulle et sans effet quant aux travaux visés par la demande de subvention qui n'ont pas été réalisés dans les délais suivants, calculés à partir de la date d'approbation :

1° 6 mois lorsque les travaux sont visés aux sous-paragraphes c), d) et e) du paragraphe 2° du deuxième alinéa de l'article 10;

2° 18 mois pour les autres travaux.

Si le permis requis pour la réalisation des travaux est émis après l'approbation, les délais précisés au premier alinéa pour avoir droit à la subvention sont reportés d'autant de jours, jusqu'à un délai maximal de :

1° 12 mois de la date d'approbation lorsque les travaux sont visés aux sous-paragraphes c), d) et e) du paragraphe 2° du deuxième alinéa de l'article 10;

2° 24 mois de la date d'approbation pour les autres travaux.

La prolongation du délai selon les modalités du deuxième alinéa n'a pas pour effet de prolonger le délai inscrit au permis.

SOUS-SECTION II
CONDITIONS DE RÉALISATION DES TRAVAUX ADMISSIBLES

15. Le requérant doit accorder un contrat à un expert habilité par la loi pour :

1° produire des plans et devis permettant de planifier et faire exécuter les travaux admissibles;

2° émettre une attestation de fin des travaux lorsque les travaux sont reconnus conformes aux plans et devis.

16. Le requérant doit, préalablement à l'exécution de tous travaux, obtenir tout permis ou autorisation requis en vertu de toute loi ou règlement en vigueur au Québec.

17. Les travaux admissibles visés par la demande doivent respecter les lois et les règlements en vigueur au Québec.

18. Les travaux doivent être exécutés par un ou plusieurs entrepreneurs détenant une licence valide de la catégorie ou la sous-catégorie appropriée selon les travaux visés, émise par la Régie du bâtiment du Québec.

SOUS-SECTION III
EXIGENCES TECHNIQUES APPLICABLES AUX TRAVAUX

19. Lorsque les travaux visent l'un des composants ci-dessous, les exigences techniques suivantes doivent être respectées pour que les travaux soient considérés admissibles à la subvention, sauf si cette exigence est inconciliable avec une autre exigence réglementaire :

1° pour tout composant, les travaux doivent donner lieu à un composant sécuritaire, intègre et étanche;

2° aménagement extérieur :

a) la portion du terrain où des surfaces minéralisées ont été retirées doit être excavée et préparée en vue d'y installer :

i) une surface végétale;

ii) du pavé perméable;

iii) du pavé alvéolé;

iv) une combinaison des revêtements identifiés aux sous-paragraphes i) à iii);

3° toiture :

a) pour tout toit dont la pente est inférieure à 2 unités à la verticale dans 12 unités à l'horizontale (2 :12) ou à 16,7 %, à l'exception d'une partie du toit occupée par un équipement mécanique ou une terrasse, seuls les revêtements suivants doivent être utilisés :

i) toit végétalisé;

ii) un matériau de couleur blanche, un matériau peint de couleur blanche ou recouvert d'un enduit réfléchissant ou d'un ballast, de couleur blanche;

iii) un matériau dont l'indice de réflectance solaire (IRS) est d'au moins 78, attesté par les spécifications du fabricant ou par un avis d'un professionnel;

iv) une combinaison de revêtements identifiés aux sous-paragraphes i) à iii);

b) la nouvelle toiture doit être couverte par une garantie d'une durée de 10 ans de l'entrepreneur;

4° salle de bain :

a) des matériaux appropriés et du scellant doivent être utilisés de façon à assurer l'étanchéité à l'eau;

b) les robinets d'évier, les pommes de douche et les cabinets d'aisance de remplacement doivent être certifiés par EPA WaterSense;

c) lorsqu'un ventilateur est installé, il doit :

i) avoir une évacuation extérieure, directe et indépendante;

ii) avoir des conduits de type rigide, en tôle galvanisée ou l'équivalent;

iii) avoir une capacité nominale d'extraction d'au moins 43 L/s (90 pi^3/min);

iv) être homologué Energy Star;

v) être doté d'un dispositif de commande à minuterie ou d'un humidistat intégré;

vi) atteindre un niveau sonore maximal de 1 sone;

d) lorsque le revêtement mural est remplacé :

i) un fond d'ancrage doit être installé et fixé solidement à l'ossature entre 500 mm et 1750 mm du plancher derrière le cabinet d'aisance et aux trois murs de la baignoire ou de la douche, le cas échéant;

ii) une tuile de céramique doit être installée jusqu'au plafond en excédant les côtés de 150 mm sur les murs autour de la baignoire ou de la douche, le cas échéant;

5° ouvertures :

a) les fenêtres et des portes-fenêtres installées doivent être homologuées Energy Star en fonction de la performance énergétique requise pour la zone climatique où se trouve la Ville;

6° cuisine :

a) des matériaux appropriés et du scellant doivent être utilisés de façon à assurer une étanchéité à l'eau;

b) lorsqu'un ventilateur est installé pour la surface de cuisson, il doit :

i) avoir une évacuation directe extérieure et un conduit indépendant de tout autre appareil de ventilation;

ii) atteindre une capacité d'extraction d'au moins 118 L/s (250 pi^3/min);

iii) atteindre un niveau sonore maximal de 1,5 sone à basse vitesse;

iv) avoir des conduits de type rigide, fabriqués avec des matériaux incombustibles et résistants à la corrosion;

7° plomberie :

a) toute installation d'appareils de plomberie au-dessous du niveau du sol doit inclure la pose de clapets antiretour de type « normalement fermé » sur les branchements au collecteur principal desservant les appareils, ou sur leur bras de siphon, qui se retrouvent sous le niveau de la rue adjacente au bâtiment;

8° bâtiment accessoire :

a) lorsqu'un bâtiment accessoire est démoli, les travaux doivent inclure, le cas échéant :

i) la démolition des fondations ou de la dalle sur sol;

ii) la désaffectation des installations de plomberie et d'électricité;

iii) la réparation des composants du bâtiment principal touchés par la démolition;

iv) l'aménagement en surface du terrain affecté, y compris la réparation de la clôture et la pose d'un couvre-sol.

SECTION VII
MONTANT DE LA SUBVENTION

20. Sous réserve des articles 21 et 23, les travaux autorisés en vertu de l'article 13 sont remboursés sur la base de leur coût réel, incluant les taxes, et selon les pourcentages suivants :

1° pour tous les travaux admissibles relatifs aux composants suivants, à l'exception des travaux mentionnés au paragraphe 2°:

a) fondations, incluant mur de fondation, isolation, colonne de fondation, pieux, dalle sur sol, dalle et drainage de cour anglaise, imperméabilisation, réparation de fissures, drainage des fondations (drain français, caniveau), correction des pentes du terrain adjacent à la fondation : 40%;

b) structure, incluant, murs porteurs, colonnes, poutres et structure du plancher : 40%;

c) enveloppe du bâtiment, incluant revêtement extérieur, attaches et fourrures, mortier pour brique ou pierre, solins, linteaux et allèges si en maçonnerie, charpente, isolation, membranes pare-vapeur et pare-air, remise en état du revêtement intérieur en cas de travaux de réhabilitation visant le composant: 40%;

d) toiture, incluant couverture, ouvertures et percements de toit, parapets, solins, isolation, membrane pare-vapeur et pare-air, remise en état du revêtement intérieur en cas de travaux de réhabilitation visant le composant: 40%;

e) ouvertures, incluant portes, fenêtres, impostes, portes-patio, joints de scellant ou de calfeutrage, solins, seuils, allèges et linteaux si autre qu'en maçonnerie : 35%;

f) saillies, incluant balcons, coursives, escaliers, rampes d'accès, échelles et marquises, mains courantes et garde-corps : 35%;

g) chauffage, ventilation, conditionnement de l'air, incluant réseau de distribution, système de production de chaleur, système de climatisation, système de hotte d'évacuation et d'extracteur d'air, unités autonomes de chauffage et climatisation : 35%;

h) électricité, incluant système de distribution électrique, éclairage, prises électriques : 30%;

i) plomberie, incluant appareils (cabinet d'aisance, évier, lavabo, baignoire, douche, robinetterie), réseau d'eau domestique, chauffe-eau domestique, réseaux de drainage sanitaire et pluvial, partie privée d'une entrée de service d'eau : 30%;

j) mobilier intégré, incluant armoires et comptoirs de cuisine, vanités et comptoirs de salle de bain, casiers postaux intérieurs : 30%;

k) construction intérieure, incluant cloisons, plafonds, retombées, portes intérieures, séparation coupe-feu, trappe d'accès : 30%;

l) finition intérieure, incluant revêtement de plancher, revêtement mural et revêtement de plafond : 30%;

m) vide sanitaire, incluant nivellement, isolation, étanchéisation, ventilation et chauffage : 35%;

n) système de protection incendie, incluant système de gicleurs, système d'alarme incendie, éclairage d'urgence et signalisation, accessoires de protection incendie : 30%.

2° pour les travaux visés par le paragraphe 4° de l'article 5, à l'exception du sous-paragraphe c) du même article:

a) l'installation de dispositifs de protection contre les refoulements ou l'intégration de mesures de gestion des eaux de pluie : 30%;

b) le remplacement de surfaces minéralisées : 30%;

c) la démolition d'un bâtiment accessoire et la remise en état du terrain et du bâtiment : 30%;

d) l'aménagement d'une nouvelle aire de rangement, à l'exclusion du mobilier : 30%.

21. Malgré les articles 20 et 22 et sous réserve de l'article 23, la subvention pouvant être accordée en vertu du présent règlement est d'un montant maximal de :

1° 14 000 $ par logement;

2° 6 000 $ par chambre d'une maison de chambres;

3° 6 000 $ pour chaque place de lit d'un bâtiment occupé conformément au paragraphe 3° de la définition d'un bâtiment.

22. Sous réserve de l'article 23, les frais admissibles sont remboursés :

1° dans une proportion de 50 % de leur coût réel, incluant les taxes;

2° sans toutefois dépasser 20 % de la subvention accordée pour les travaux admissibles.

23. La subvention maximale accordée pour les travaux et les frais admissibles est de 500 000 $ par bâtiment, sauf lorsque ce montant est multiplié par le facteur décrit au paragraphe 2º de l'article 24.

24. Lorsqu'au moins 33% des logements ou des chambres du bâtiment sont loués à un loyer égal ou inférieur au loyer indiqué au tableau 2 de l'annexe A :

1° les pourcentages fixés à l'article 20 et au paragraphe 1° de l'article 22 sont majorés de 5 points de pourcentage;

2° les montants maximaux admissibles précisés aux articles 21 et 23 sont multipliés par un facteur de 1,15.

25. Lorsque les travaux admissibles sont réalisés en plusieurs étapes, ou si un même bâtiment est visé par plus d'une demande de subvention sur une période de 10 ans à partir

de la date d'approbation de la première demande, les montants maximaux de subvention prévus aux articles 21 et 23 sont réduits, lors de l'approbation des autres demandes, en proportion du montant de subvention déjà octroyé.

26. Les subventions provenant d'autres sources et visant les mêmes travaux doivent être déduites du montant de la subvention calculé conformément à la présente sous-section, sauf s'il s'agit d'une aide visant la promotion de l'efficacité énergétique du bâtiment, le remplacement ou la remise en état d'un système de chauffage autre que celui visé au sous-paragraphe a) du paragraphe 1° du troisième alinéa de l'article 10 ou si le requérant est un OBNL.

Malgré le premier alinéa, le cumul de la subvention et d'une aide gouvernementale reçue pour les travaux ou frais admissibles visés par la demande de subvention ne doit pas excéder 80% du coût réel des travaux et des frais établis conformément aux articles 22 à 24, auquel cas le montant maximal de la subvention est réduit jusqu'à atteindre ce pourcentage.

27. Lorsqu'un bâtiment a subi un sinistre, avant ou pendant l'exécution des travaux, le montant de toute indemnité versée ou à être versée en rapport avec ce sinistre en vertu d'un contrat d'assurance doit être déduit du coût réel des travaux et des frais admissibles pris en compte dans le calcul de la subvention.

28. Aucune subvention n'est octroyée pour les travaux qui ont été réalisés après le délai dont dispose le requérant en vertu de l'article 14.

SECTION VIII
VERSEMENT DE LA SUBVENTION

29. La subvention est payée par versement, au fur et à mesure de la réalisation des travaux admissibles visant chaque composant visé au paragraphe 1º de l'article 20 et chaque intervention visée au paragraphe 2º du même article, selon les conditions suivantes :

1° tous les travaux admissibles visant un même composant ont été réalisés, et ce, conformément au présent règlement;

2° tous les travaux obligatoires ont été réalisés conformément au présent règlement, le cas échéant;

3° le requérant dépose auprès du directeur :

a) l'attestation que les travaux sont conformes aux plans et devis;

b) une copie de toute pièce justificative, reçu ou facture finale distinguant les travaux et frais admissibles au sens du présent règlement de ceux non admissibles, le cas échéant, et précisant les numéros TPS, TVQ et Régie du bâtiment du Québec de l'entrepreneur, ainsi que la preuve de leur acquittement;

c) une preuve que les travaux ont été exécutés par un entrepreneur détenant une licence de la Régie du bâtiment du Québec, incluant la catégorie ou la sous-catégorie appropriée selon les travaux visés;

d) une copie de tout permis requis pour l'exécution des travaux;

e) un rapport d'intervention lié à l'extermination, lorsque requis dans l'avis transmis en vertu des articles 10 ou 13;

f) une preuve des garanties applicables, notamment une garantie de 10 ans pour la nouvelle toiture par l'entrepreneur couvreur.

Le directeur peut exiger du requérant toute information complémentaire nécessaire pour permettre le versement de la subvention.

30. Lorsqu'un bâtiment pour lequel une demande de subvention a été approuvée en vertu du présent règlement change de propriétaire avant que cette subvention ne soit versée ou à l'intérieur d'une période de 36 mois suivant le dernier versement de la subvention, le nouveau propriétaire peut succéder aux droits relatifs à cette subvention du propriétaire antérieur, à condition de se conformer aux exigences du présent règlement.

Aux fins du premier alinéa et sous réserve de toute autre exigence applicable du présent règlement, le nouvel acquéreur doit déclarer le transfert de propriété au directeur et lui fournir une copie de l'acte de vente notarié en minute du bâtiment.

31. En plus des exigences prévues aux articles 29 et 30, le directeur peut :

1° exiger que le requérant dépose, préalablement au versement de la subvention, une demande dans un programme d'aide gouvernementale lorsqu'il en existe un reconnaissant comme admissibles une partie ou l'ensemble des travaux ou frais visés par la demande de subvention;

2° retenir le versement d'une partie de la subvention jusqu'au versement d'une aide gouvernementale s'il considère que son cumul avec celle-ci peut excéder 80% du coût réel des travaux et des frais admissibles à la demande;

3° exiger, lorsque la subvention est déjà versée en totalité et que, dans les 36 mois qui suivent le dernier versement, son cumul à l'aide gouvernementale reçue excède 80% de la valeur des travaux et des frais admissibles de la demande, le remboursement du montant excédant ce pourcentage dans le délai qu'il lui indique.

Si une aide gouvernementale est versée au bénéficiaire après le versement de la subvention et que le cumul de cette aide et de la subvention excède 80 % de la valeur des travaux et des frais admissibles de la demande, celui-ci est tenu d'en informer le directeur et de lui rembourser le montant excédentaire dans le délai que ce dernier lui indique.

SECTION IX
VÉRIFICATION DU RESPECT DES CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ

32. La Ville peut, à tout moment jusqu'à 36 mois suivant le dernier versement de la subvention, faire une vérification du respect des conditions d'admissibilité prévues au présent règlement.

Aux fins de cette vérification, le requérant doit conserver tout document permettant de confirmer le respect des conditions d'admissibilité prévues au présent règlement.

33. Dans le cadre d'une vérification prévue à l'article 32, le directeur peut exiger du requérant tout document permettant de vérifier le respect des exigences prévues au présent règlement.

Tout document mentionné dans l'avis du directeur doit être fourni dans les 60 jours suivant la date de cet avis.

Les documents demandés peuvent porter sur toute condition mentionnée au présent règlement et peuvent viser, à titre d'exemple et sans limiter la portée de ce qui précède, l'ensemble des baux de l'immeuble.

SECTION IX
PERTE ET REMBOURSEMENT DE LA SUBVENTION

34. La survenance de l'une ou l'autre des situations suivantes, une fois la demande déposée, entraîne la perte du droit à la subvention :

1° le requérant ne donne pas suite à la demande de vérification effectuée conformément aux articles 32 et 33 dans les délais prescrits;

2° le bâtiment ou une partie du bâtiment visé par la subvention change de destination, selon l'une ou l'autre des situations suivantes :

   a) la transformation d'un logement ou d'une chambre d'une maison de chambres en espace non résidentiel;

   b) la transformation d'un logement en maison de chambres;

   c) la transformation d'une maison de chambres en logement;

   d) la transformation d'un logement locatif en copropriété divise ou indivise;

3° un logement ou une chambre visé par les travaux admissibles fait l'objet d'un agrandissement ou d'une subdivision;

4° l'aliénation totale ou partielle du bâtiment par un OBNL lorsque le nouveau propriétaire ne répond pas aux critères d'admissibilité ou la perte du statut d'OBNL par l'organisme;

5° le requérant fait l'objet d'un jugement final concluant qu'il a évincé ou repris un logement ou une chambre du bâtiment de façon illégale dans le cadre des travaux faisant l'objet de la subvention prévue au présent règlement;

6° plus de 50% des logements ou des chambres ne font pas l'objet d'un bail valide, sauf s'il s'agit d'un bâtiment occupé conformément au paragraphe 3° de la définition de « bâtiment » ou si la vacance est le résultat d'une évacuation décrétée par la Ville ou ordonnée par un tribunal;

7° toute fausse représentation, fraude, tentative de fraude ou autres manœuvres dolosives, notamment la présentation :

   a) de soumissions ou de factures présentant des coûts différents de ceux réellement prévus ou payés pour les travaux et les frais admissibles au sens de ce règlement;

b) de baux présentant des loyers différents que ceux réellement demandés ou correspondant à des loyers de faveur.

Lorsque l'une ou l'autre des situations mentionnées au premier alinéa survient dans les 36 mois suivant un versement déjà effectué de la subvention, le requérant a l'obligation de rembourser ce versement ainsi que tout autre versement reçu au cours de cette période, sauf s'il s'agit de la situation visée par les paragraphes 3° et 5°, où seuls les montants en lien avec les travaux admissibles visant chaque logement ou chambre concernée doivent être remboursés.

Le directeur avise le requérant de la perte de la subvention par écrit en lui indiquant, le cas échéant, le montant reçu en vertu du présent règlement qu'il doit rembourser dans un délai de 60 jours suivants la réception de cet avis.

Le requérant de la subvention et le nouveau propriétaire du bâtiment, le cas échéant, sont solidairement responsables de cette remise.

SECTION X
ORDONNANCES

35. Le comité exécutif peut, par ordonnance :

1° modifier la définition des mots suivants :

a) « contamination fongique »;

b) « gestionnaire parasitaire »;

c) « rapport d'intervention »;

2° remplacer ou modifier les annexes A, B et C;

3° modifier la cote de dégradation nécessaire à l'admissibilité prévue au paragraphe 1° du premier alinéa de l'article 3 et au paragraphe 2° de l'article 5;

4° modifier la proportion minimale de logements ou de chambres loués à un loyer abordable prévue au paragraphe 2° du premier alinéa de l'article 3;

5° modifier le pourcentage de logements ou chambres vacants mentionné au paragraphe 2° de l'article 4;

6° modifier les conditions de l'inoccupation prévues au paragraphe 2° de l'article 4;

7° modifier la liste des travaux admissibles prévue à l'article 5;

8° modifier la liste des documents requis pour la demande de subvention prévue au paragraphe 2° de l'article 8;

9° modifier la période au courant de laquelle le requérant est exempté de l'obligation de repayer des frais de dossiers conformément au paragraphe 1° du premier alinéa de l'article 8.

10° ajouter, modifier ou retirer des travaux obligatoires selon le paragraphe 2° du deuxième alinéa de l'article 10;

11° modifier les délais prévus à l'article 14;

12° modifier les exigences techniques prévues à la sous-section III de la section VI;

13° modifier les descriptions des composants prévues au paragraphe 1º de l'article 20 et des travaux prévus au paragraphe 2º de cet article ;

14° modifier la subvention maximale par logement, chambre ou place de lit prévue à l'article 21;

15° modifier les pourcentages prévus à l'article 22;

16° modifier le montant maximal que peut atteindre la subvention énoncée à l'article 23;

17° modifier la proportion minimale de logements ou de chambres loués à un loyer donnant accès à une bonification prévue à l'article 24;

18° modifier les facteurs de bonification de la subvention et du montant maximum admissible indiqués à l'article 24;

19° modifier le nombre d'années prescrit à l'article 25 devant s'écouler entre le versement d'une subvention et le dépôt d'une nouvelle demande d'aide financière avant de pouvoir accéder à la subvention maximale;

20° modifier le nombre de mois de la période de vérification selon l'article 32;

21° modifier la liste des situations entraînant la perte de la subvention de l'article 34;

22° établir ou modifier la date de fin du programme prévue à l'article 36;

23° établir, par catégorie d'immeuble ou de bénéficiaires, la portion ou le montant maximal des fonds dédiés au présent programme qui doit être consacrée aux subventions visant une telle catégorie.

SECTION X
DURÉE DU PROGRAMME DE SUBVENTION

36. Le programme de subvention établi au présent règlement prend fin lorsque les fonds qui y sont affectés sont épuisés ou à la date fixée par ordonnance du comité exécutif.

SECTION XI
ENTRÉE EN VIGUEUR

37. Le présent règlement entre en vigueur le 1er avril 2020.

ANNEXE A
LOYERS ABORDABLES ET LOYERS DONNANT ACCÈS À UNE BONIFICATION

ANNEXE B
CALCUL DE LA COTE DE DÉGRADATION

ANNEXE C
DÉCLARATION ASSERMENTÉE ET ENGAGEMENTS

Ce règlement a été promulgué par l'avis public affiché à l'hôtel de ville et publié dans *Le devoir* le XXXXXX.

GDD : 1198146003

ANNEXE A

LOYERS ABORDABLES ET LOYERS DONNANT ACCÈS À UNE BONIFICATION

1. Aux fins de la présente annexe, la typologie du logement est établie comme suit :

1° un logement de 46,5 m^2 et moins constitue un studio;

2° un logement de 46,6 m^2 à 65 m^2 constitue un 1 chambre;

3° un logement de 65,1 m^2 à 84 m^2 constitue un 2 chambres;

4° un logement de 84,1 m^2 ou plus constitue un 3 chambres et plus.

La superficie mentionnée au premier alinéa constitue la superficie du logement, excluant les parties communes, mesurée à partir de la face intérieure des murs formant le périmètre du logement.

TABLEAU 1

LOYER ABORDABLE (EN $) PAR ARRONDISSEMENT ET PAR TYPOLOGIE:

Arrondissement	Chambre	Studio	1 c.c.	2 c.c.	3 c.c. et plus
Ahuntsic-Cartierville	330	470	580	670	860
Anjou	310	440	610	670	780
Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	370	530	670	800	920
Lachine	340	480	570	630	670
LaSalle	370	530	670	760	840
Le Plateau-Mont-Royal	420	600	720	860	1330
Le Sud-Ouest	340	480	590	670	680
L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève	340	480	620	710	730
Mercier–Hochelaga-Maisonneuve	360	520	600	660	850
Montréal-Nord	350	500	560	600	680
Outremont	540	770	860	1140	1330
Pierrefonds-Roxboro	410	580	670	740	790
Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	320	460	560	630	730
Rosemont–La Petite-Patrie	360	510	600	720	1050
Saint-Laurent	370	530	650	740	780
Saint-Léonard	320	460	570	690	760
Verdun	340	480	670	700	940
Ville-Marie	410	580	720	730	950
Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	340	480	570	660	840

TABLEAU 2

LOYERS (EN $) DONNANT DROIT À UNE BONIFICATION DE LA SUBVENTION EN VERTU DE L'ARTICLE 24, PAR ARRONDISSEMENT ET PAR TYPOLOGIE:

Arrondissement	Chambres	Studio	1 c.c.	2 c.c.	3 c.c. et plus
Ahuntsic-Cartierville	280	400	490	560	720
Anjou	260	370	510	560	660
Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	310	440	560	680	780
Lachine	280	400	480	530	570
LaSalle	320	450	560	640	710
Le Plateau-Mont-Royal	350	500	600	720	1120
Le Sud-Ouest	280	400	500	570	570
L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève	280	400	520	600	620
Mercier–Hochelaga-Maisonneuve	310	440	500	550	720
Montréal-Nord	300	420	470	510	570
Outremont	460	650	720	960	1120
Pierrefonds-Roxboro	350	490	560	620	660
Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	270	390	470	540	620
Rosemont–La Petite-Patrie	300	430	510	600	880
Saint-Laurent	310	440	550	620	650
Saint-Léonard	270	380	480	580	640
Verdun	280	400	570	590	790
Ville-Marie	350	490	600	620	800
Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	280	400	480	560	700

TABLEAU 3

COÛTS DU OU DES SERVICES INCLUS AU BAIL ET EXCLUS DU CALCUL DU LOYER

Service	Chambres	Studio	1 c.c.	2 c.c.	3 c.c. et plus
Chauffage	35	40	45	60	75

ANNEXE B

CALCUL DE LA COTE DE DÉGRADATION

SECTION I
DESCRIPTION DE LA COTE DE DÉGRADATION

1. La cote de dégradation d'un composant et la cote de dégradation générale du bâtiment respectivement visées au paragraphe 1° du premier alinéa de l'article 3 et au paragraphe 2° de l'article 5 du présent règlement sont attribuées selon les paramètres décrits à la présente annexe.

Aux fins de l'attribution d'une cote de dégradation générale au bâtiment, la Ville effectue une inspection visuelle qui permet d'identifier les désordres affectant chacun des composants mentionnés au tableau 3 de l'article 7 de la présente annexe et de les évaluer selon les paramètres décrits aux articles 2 à 5 de cette annexe.

La cote de dégradation du composant correspond à la cote de 1 à 6 indiquée au tableau 1 de l'article 6 de la présente annexe suivant l'évaluation décrite au deuxième alinéa.

Lorsque chaque composant affecté d'un désordre s'est vu attribuer une cote conformément au tableau 1 de l'article 6, la Ville calcule la cote de dégradation générale du bâtiment selon les paramètres décrits à l'article 7.

SECTION II
INSPECTION DES DÉSORDRES ET ATTRIBUTION D'UNE COTE DE DÉGRADATION DU COMPOSANT

2. L'inspection visuelle du bâtiment permet d'identifier ses désordres et de les évaluer selon les trois paramètres suivants :

1° la sévérité;
2° le stade de développement;
3° l'étendue.

3. Le degré de sévérité est évalué, notamment, selon la gradation suivante :

1° désordres de sévérité mineure :
   a) surface fade, délavée;
   b) surface sale, présentant des coulisses, affectée par les intempéries;
   c) autres défauts secondaires;
   d) sous-éléments défectueux;

2° désordre de sévérité moyenne :
   a) écaillement, parties à nu;
   b) fléchissement d'un plancher ou d'une poutre;
   c) fissures non-structurelles;

d) rigidité ou stabilité insuffisante;

3° désordre sévère :
a) infiltration d'eau;
b) élément atteint par l'humidité ou la moisissure;
c) fissures structurelles;
d) défaut d'attache ou d'ancrage;
e) affaissement structurel;
f) corrosion ou pourriture;

4. Le stade de développement est évalué selon la gradation suivante :
1° Initial: présence superficielle, difficile à observer;
2° Avancé : relativement facile à observer, bien présente en surface;
3° Final : désordre évident, dégradation irréversible, peu de place à se dégrader davantage.

5. L'étendue quantifie la proportion du composant, selon la superficie ou le nombre d'éléments, sur lequel le désordre est constaté selon la gradation suivante :
1° Minime: moins de 2%;
2° Limité : 2 à 9%;
3° Modéré : 10 à 29%;
4° Considérable : 30 à 69%;
5° Généralisé : plus de 70%.

6. La cote de dégradation du composant correspond à la cote de 1 à 6 indiquée dans les colonnes du tableau ci-dessous en fonction de l'évaluation des paramètres de la sévérité, du stade de développement et de l'étendue.

À titre de référence, on attribue à un composant à l'état neuf une cote de 1, et à un composant en fin de vie une cote de 6.

Tableau 1. Cote de dégradation d'un composant

				Étendue		
Sévérité du désordre	**Stade de développement**	**Minime (moins de 2%)**	**Limitée (2 à 9%)**	**Modérée (10 à 29%)**	**Considérable (30 à 69%)**	**Généralisé (plus que 70%)**
Mineure	Initial	1	1	1	1	2
	Avancé	1	1	1	2	3
	Final	1	1	2	3	4
Moyenne	Initial	1	1	1	2	3
	Avancé	1	1	2	3	4
	Final	1	2	3	4	5
Sévère	Initial	1	1	2	3	4
	Avancé	1	2	3	4	5
	Final	2	3	4	5	6

SECTION III
COTE DE DÉGRADATION GÉNÉRALE DU BÂTIMENT

7. La cote de dégradation générale du bâtiment équivaut à la somme de la valeur pondérée de chaque composant du bâtiment, une fois que cette somme est ajustée selon la valeur numérique qui lui est attribuée au tableau 4.

On entend par valeur pondérée de chaque composant : la cote obtenue selon le tableau 1 pour ce composant ajustée selon la valeur numérique indiquée au tableau 2 multipliée par le pourcentage du tableau 3.

Tableau 2. Valeur numérique associée à la cote de dégradation

Cote	Valeur numérique ajustée
1	1
2	1,02
3	1,1
4	1,3
5	1,7
6	2

Tableau 3. Pondération pour chaque composant du bâtiment

Composants	Pondération
Fondations	14%
Structure	13%
Enveloppe	11%
Toiture	11%
Ouvertures	10%
Saillies	8%
Chauffage, Ventilation, Conditionnement de l'air (CVCA)	6%
Électricité	6%
Plomberie	8%
Mobilier intégré ou accessoires	5%
Construction intérieure	5%
Finition intérieure	3%
Total	**100%**

Tableau 4. Cote de dégradation générale du bâtiment selon la somme des valeurs pondérées de chaque composant

Limite supérieure de la valeur numérique pondérée	Cote correspondante
1,01	1
1,04	2
1,15	3
1,4	4
1,78	5
Plus de 1,78	6

Tableau 5. Exemple de calcul de la cote de dégradation générale d'un bâtiment

Composant	**Cote du composant selon l'inspection** (tableau 1)	**Valeur numérique ajustée de la cote (**tableau 2**)**	**Pondération (**tableau 3**)**	**Valeur pondérée** (valeur numérique x pondération)
Fondations	3	1,1	14%	0,154
Structure	3	1,1	13%	0,143
Enveloppe	5	1,7	11%	0,187
Toiture	3	1,1	11%	0,121
Ouvertures	2	1,02	10%	0,102
Saillies	2	1,02	8%	0,082
CVCA	1	1	6%	0,060
Électricité	4	1,3	6%	0,078
Plomberie	2	1,02	8%	0,082
Mobilier intégré ou accessoires	3	1,1	5%	0,055
Construction intérieur	1	1	5%	0,050
Finition intérieur	4	1,3	3%	0,039
			Total bâtiment	**1,152**
			Cote bâtiment (selon le tableau 4**)**	**4**

ANNEXE C

DÉCLARATION ASSERMENTÉE ET ENGAGEMENTS

Je soussigné.e, _____

Domicilié.e au _____

Adresse du bâtiment
visé par la demande _____

Déclare solennellement ce qui suit :

1. J'ai pris connaissance du Règlement sur le programme d'appui à la rénovation de bâtiments multilocatifs (20-XXX) (ci-après, le « Programme »).

2. J'ai connaissance du fait que la Ville ne rembourse pas les frais d'étude de ma demande, et ce, malgré le fait qu'elle pourrait établir que mon bâtiment n'est pas admissible à une subvention à la suite de l'inspection de qualification.

3. J'ai connaissance du fait que certains travaux sont obligatoires, et que, si je ne les réalise pas, je n'ai pas droit à la subvention.

4. Je m'engage à conserver jusqu'à 36 mois après le dernier versement de la subvention tout document permettant de confirmer que j'ai respecté les conditions d'admissibilité du Programme. Si la Ville de Montréal me demande ces documents par avis écrit, je dois les fournir dans un délai maximal de 60 jours de la date de l'avis, sans quoi je m'engage à rembourser le montant total de la subvention.

5. Je déclare que chaque bail que je remets à la Ville pour qu'elle évalue si ma demande est recevable représente le loyer réellement payé.

6. Je comprends que je perdrai mon droit à subvention et je m'engage à la rembourser si je fais une tentative de fraude ou autres manœuvres dolosives, par exemple si je remets des factures ne reflétant pas les coûts que j'ai réellement payés pour les travaux ou les frais admissibles.

7. J'ai connaissance que je dois informer la Ville de toute autre demande de subvention qui visent les mêmes travaux que je prévois déposer ou que j'ai déposée en date des présentes.

8. Je consens à ce que la Ville avise les locataires du bâtiment visé par la demande :

1° de la nature des travaux exécutés ou à exécuter;
2° de leur coût;
3° du montant estimé ou réel de la subvention;
4° du fait que le montant de la subvention sera exclu du calcul servant à fixer les loyers après la réalisation des travaux;
5° de leurs recours possibles en cas de désaccord sur le loyer.

Toutes les affirmations faisant l'objet de la présente déclaration sont vraies.

Et j'ai signé à _____, le _____jour du mois de _____ deux mille _____
_____

_____
Signature du requérant ou de la requérante

Déclaré sous serment devant moi, _____ à _____, ce, _____ jour du mois de _____ Deux mille _____

_____
Signature de la personne habilitée à recevoir la déclaration assermentée

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 41.04

2020/02/24
13:00

(1)

Dossier # : 1192968010

Unité administrative responsable :	Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction de la mobilité , Division de l'exploitation_innovation et gestion des déplacements
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 36 500 000 $ afin de financer l'achat et l'installation d'équipements pour le maintien et l'amélioration des feux de circulation et de la gestion de la circulation.

Il est recommandé d'adopter le Règlement autorisant un emprunt de 36 500 000 $ afin de financer l'achat et l'installation d'équipements pour le maintien et l'amélioration des feux de circulation et de la gestion de la circulation.

Signé par Isabelle CADRIN **Le** 2020-01-30 17:37

Signataire : Isabelle CADRIN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Mobilité et attractivité

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1192968010**

Unité administrative responsable :	Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction de la mobilité , Division de l'exploitation_innovation et gestion des déplacements
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 36 500 000 $ afin de financer l'achat et l'installation d'équipements pour le maintien et l'amélioration des feux de circulation et de la gestion de la circulation.

CONTENU

CONTEXTE

La Ville de Montréal a adopté, en 2019, son premier plan d'action Vizion Zéro visant à éliminer les décès et blessures graves dus aux collisions routières. La protection des piétons est un élément important de ce plan d'action. De plus, les normes, les pratiques et les besoins des divers usagers concernant les feux de circulation sont en constante évolution. Afin d'assurer un niveau optimal de la gestion des déplacements, tant au niveau de la sécurité, de la mobilité et du développement durable, il est nécessaire de procéder à une mise à jour constante des équipements de feux de circulation. Tel est la nature du programme « Maintien et amélioration de l'actif feux de circulation afin d'assurer des déplacements actifs et collectifs sécuritaires » dont les objectifs poursuivis sont d'assurer des déplacements sécuritaires, d'optimiser la mobilité et de favoriser le développement durable.
Ce programme comprend les interventions suivantes :

- la modernisation périodique des feux de circulation en fonction des normes et pratiques en constante évolution
- les mises à niveau périodiques en fonction de l'évolution des guides d'installation des feux de circulation pour vélos et pour bus, ainsi que le nouveau «Guide de conception des feux pour piétons»
- les modifications en lien avec la sécurisation des déplacements, notamment aux abords des écoles (Vision Zéro)
- l'amélioration des feux en fonction des nouveaux besoins et des requêtes d'arrondissements
- les modifications aux feux en lien avec les projets de réaménagement et le maintien des actifs
- la modernisation et l'harmonisation du mobilier dues au vieillissement des équipements

Il est important de souligner que le nouveau guide de conception des feux pour piétons inclut l'ajout systématique des têtes de feux pour piétons et une augmentation des temps de dégagements. Afin de revoir l'ensemble des feux de circulation, il faudra un minimum de 250 interventions par année, sur une période maximale de 8 ans, pour assurer des déplacements actifs et collectifs sécuritaires sur l'ensemble du territoire.

Pour répondre aux besoins du programme « Maintien et amélioration de l'actif de feux de circulation afin d'assurer des déplacements actifs et collectifs sécuritaires », des investissements sont nécessaires pour l'achat de feux de circulation, d'équipements de gestion de la circulation et autres aménagements du domaine public relevant de la compétence du conseil de Ville. Et, dans le but d'accélérer la mise à niveau des feux pour piétons, une augmentation des investissements de 5,5 M$ / an sur une période de 5 ans s'avère nécessaire. Ces investissements sont prévus au programme triennal d'immobilisations (PTI) 2020 - 2022 adopté le 11 décembre dernier. La Direction de la mobilité (DM) doit faire adopter un règlement d'emprunt d'un montant cumulatif de 36 500 000 $ afin de permettre de financer ces travaux de 2020 à 2022.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM19 1251 - 11 décembre 2019 - Adoption du Programme triennal d'immobilisations (PTI) 2020-2022 de la Ville de Montréal (volet ville centrale)
CM19 0098 - 28 janvier 2019 - Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 11 000 000 $ afin de financer l'achat et l'installation d'équipements pour le maintien et l'amélioration des feux de circulation et de la gestion de la circulation

CM16 0251 - 23 février 2016 - Adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 18 500 000 $ afin de financer l'achat de feux de circulation et d'équipements de gestion du trafic ».

DESCRIPTION

Le présent sommaire vise à adopter un règlement d'emprunt de 36 500 000$ afin de financer l'achat de feux de circulation, d'équipements de gestion de la circulation et autres aménagements du domaine public relevant de la compétence du conseil de Ville. Cet emprunt comprend les autres dépenses incidentes et imprévues s'y rapportant.
Le règlement d'emprunt servira à financer les interventions effectuées aux quelques 2300 feux de circulation. Les activités de la Division exploitation, innovation et gestion des déplacements, pour les 3 prochaines années, comprennent sans s'y limiter, ce qui suit :

- traiter les demandes des arrondissements relatives aux modifications au fonctionnement des feux de circulation.
- mettre en œuvre le nouveau «Guide de conception de feux pour piétons» par un minimum de 250 interventions par année, sur une période maximale de 8 ans.
- optimiser les feux de circulation en lien avec le réseau express vélo (REV).
- procéder à la modernisation et assurer la conformité des équipements.
- maximiser la synchronisation des feux par, entre autre, la détection véhiculaire, le phasage (modification de temps), etc.

JUSTIFICATION

La mise en vigueur du règlement d'emprunt permettra à la DM d'obtenir les crédits nécessaires pour effectuer les dépenses visant la réalisation des travaux aux intersections munies de feux de circulation.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ce règlement d'emprunt servira au financement, pour les années 2020, 2021 et 2022, du programme « Maintien et amélioration de l'actif feux de circulation afin d'assurer des déplacements actifs et collectifs sécuritaires » prévu au PTI 2020-2022.
La ventilation du montant budgétaire de 36 500 000 $ pour le volet de maintien et

amélioration, objet du présent dossier, apparaît dans le PTI 2020 - 2022 comme suit (en milliers de $) :

Programme	2020	2021	2022	TOTAL
59000	1 500	15 500	19 500	36 500

La période de financement de cet emprunt ne doit pas excéder 20 ans conformément à la politique de capitalisation et d'amortissement des dépenses en immobilisation datée du 1er janvier 2008 et approuvée par le conseil de la Ville par la résolution CM07 0841.

Les travaux financés par ce règlement constituent des dépenses en immobilisations.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'amélioration continue des feux de circulation s'inscrit dans une perspective de développement durable de différentes façons. En effet, les modifications apportées aux feux permettent d'améliorer les conditions de circulation et la mobilité des personnes et des biens en optimisant l'utilisation des infrastructures existantes, en intégrant de nouveaux paramètres favorables aux piétons et aux personnes à mobilité réduite, tout en permettant des déplacements plus sécuritaires pour les usagers des transports actifs. Enfin, en favorisant une mobilité plus efficace sur le réseau routier, notamment pour le transport collectif, l'amélioration continue des feux favorise le développement économique de Montréal tout en minimisant les émissions de gaz à effet de serre liées au domaine du transport. Le programme « Maintien et amélioration de l'actif feux de circulation afin d'assurer des déplacements actifs et collectifs sécuritaires » est en lien avec les priorités d'intervention du Plan Montréal durable 2016-2020.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La réalisation des projets inscrits dans le cadre du programme « Maintien et amélioration des feux de circulation et équipements de gestion de la circulation » repose sur la disponibilité de ressources financières et ce, à court, moyen et long termes. Sans ce règlement d'emprunt, la poursuite d'objectifs dont l'augmentation de la part modale des transports actifs et collectifs par la mise en place de mesures prévues au nouveau «Guide pour les feux pour piétons», serait compromise.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication en accord avec le Service de l'expérience citoyenne et des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Séance du conseil municipal de février 2020 : avis de motion;

1. Séance du conseil municipal de mars 2020 : adoption;
2. Approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'habitation (MAMH);
3. Prise d'effet à compter de la date de la publication du règlement;
4. Engagement des fonds: mai 2020

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Hugo PEPIN)

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Maryse CANUEL)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sylvain PROVOST
Agent technique principal - Systèmes de transport intelligent

Tél : 514 872-9019
Télécop. : 514 872-9458

ENDOSSÉ PAR Le : 2020-01-20

Hugues BESSETTE
Chef de Division ing.

Tél : 514 872-5798
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Valérie G GAGNON
Directrice
Tél : 514 868-3871
Approuvé le : 2020-01-30

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Luc GAGNON
Directeur de service
Tél : 514 872-5216
Approuvé le : 2020-01-30

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles

Dossier # : 1192968010

Unité administrative responsable :	Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction de la mobilité , Division de l'exploitation_innovation et gestion des déplacements
Objet :	Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 36 500 000 $ afin de financer l'achat et l'installation d'équipements pour le maintien et l'amélioration des feux de circulation et de la gestion de la circulation.

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

HP - 1192968010 - Circulation volet maintien.doc

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Hugo PEPIN
Avocat
Tél : 514-872-9382

ENDOSSÉ PAR Le : 2020-01-23

Hugo PEPIN
Avocat
Tél : 514-872-9382
Division : Droit fiscal, évaluation et transactions financières

VILLE DE MONTRÉAL
RÈGLEMENT
XX-XXX

RÈGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT DE 36 500 000 $ AFIN DE FINANCER L'ACHAT ET L'INSTALLATION D'ÉQUIPEMENTS POUR LE MAINTIEN ET L'AMÉLIORATION DES FEUX DE CIRCULATION ET DE LA GESTION DE LA CIRCULATION

Vu l'article 544 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19);

Attendu que l'emprunt prévu au présent règlement est décrété dans le but d'effectuer des dépenses en immobilisations prévues au programme triennal d'immobilisations de la Ville de Montréal;

À l'assemblée du _____, le conseil de la Ville de Montréal décrète :

1. Un emprunt de 36 500 000 $ est autorisé afin de financer l'achat et l'installation d'équipements pour le maintien et l'amélioration des feux de circulation et de la gestion de la circulation.

2. Cet emprunt comprend les autres dépenses incidentes et imprévues s'y rapportant.

3. Le terme total de cet emprunt et de ses refinancements ne doit pas excéder 20 ans.

4. Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement de capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est affecté annuellement à cette fin une portion suffisante des revenus généraux de la Ville de Montréal, conformément aux règles prévues par la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (RLRQ, chapitre E-20.001).

5. Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété au présent règlement toute contribution ou subvention qui pourrait être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

_____

GDD1192968010

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1192968010

Unité administrative responsable :	Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction de la mobilité , Division de l'exploitation_innovation et gestion des déplacements
Objet :	Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 36 500 000 $ afin de financer l'achat et l'installation d'équipements pour le maintien et l'amélioration des feux de circulation et de la gestion de la circulation.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

Intervention financière GDD 1192968010.xlsm

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Maryse CANUEL
Agent(e) comptable analyste
Tél : 514 868-8787

ENDOSSÉ PAR Le : 2020-01-27

Cédric AGO
Conseiller budgétaire
Tél : 514 872-1444
Division : Service des finances - Direction du conseil et du soutien financier - Pôle Brennan

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 41.05

2020/02/24
13:00

(1)

Dossier # : 1198146004

Unité administrative responsable :	Service de l'habitation , Direction , Division stratégies et produits résidentiels
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	Stratégie 12 000 logements
Objet :	Adopter le règlement modifiant le Règlement sur la subvention municipale à la rénovation et à la démolition-reconstruction résidentielles (14-036), afin de fermer le volet rénovation et réserver l'admissibilité au volet démolition-reconstruction aux organismes à but non-lucratif

Il est recommandé :
- d'adopter le règlement modifiant le Règlement sur la subvention municipale à la rénovation et à la démolition-reconstruction résidentielles (14-036), afin de fermer le volet rénovation et réserver l'admissibilité au volet démolition-reconstruction aux organismes à but non-lucratif.

Signé par Peggy BACHMAN **Le** 2020-02-03 09:48

Signataire : Peggy BACHMAN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1198146004**
Unité administrative responsable :	Service de l'habitation , Direction , Division stratégies et produits résidentiels
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	Stratégie 12 000 logements
Objet :	Adopter le règlement modifiant le Règlement sur la subvention municipale à la rénovation et à la démolition-reconstruction résidentielles (14-036), afin de fermer le volet rénovation et réserver l'admissibilité au volet démolition-reconstruction aux organismes à but non-lucratif

CONTENU

CONTEXTE

Le Service de l'habitation procède à une refonte majeure de son offre de programmes d'aide financière à la rénovation. L'adoption du programme *Réno logement abordable* (Règlement sur le programme d'appui à la rénovation de bâtiments multilocatifs, dossier décisionnel 1198146003) est un jalon important de cette refonte; il remplacera en tout ou en partie deux des programmes existants, soit :

- *Rénovation résidentielle majeure* (Règlement 14-036 sur la subvention municipale à la rénovation et à la démolition-reconstruction résidentielles), visé par le présent sommaire;
- *Rénovation à la carte* (Règlement 14-037 sur la subvention municipale à la rénovation résidentielle pour la réalisation de travaux ciblés), visé par le dossier décisionnel 1198146005.

L'introduction du nouveau programme doit aller de pair avec une modification des programmes existants afin d'éviter le recours simultané aux anciens et au nouveau programme pour un même immeuble.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM19 0782, 18 juin 2019 : Adopter le règlement modifiant le Règlement sur la subvention municipale à la rénovation et à la démolition-reconstruction résidentielles (14-036), afin de modifier l'admissibilité et les exigences de la subvention pour les organismes à but non-lucratif;
CM14 1044, 28 octobre 2014 : Adoption du Règlement sur la subvention municipale à la rénovation et à la démolition-reconstruction résidentielles (14-036).

DESCRIPTION

Le programme *Rénovation résidentielle majeure* comporte deux grandes volets, soit celui de la rénovation et celui de la démolition-reconstruction. Il est proposé :

- de fermer intégralement le volet « rénovation » de ce dernier;
- de maintenir en partie son volet « démolition-reconstruction » en le réservant aux organismes à but non-lucratif (OBNL).

JUSTIFICATION

Des modifications au programme existant *Rénovation résidentielle majeure* sont nécessaires afin d'assurer une transition cohérente vers le programme *Réno logement abordable* :

- Fermeture du volet « rénovation ». Les bâtiments visés par cette fermeture seront admissibles par ailleurs : soit au nouveau programme dans le cas des immeubles de 6 logements et plus, soit au programme *Rénovation à la carte* , pour les bâtiments de 1 à 5 logements.
- Réserver l'admissibilité au volet démolition-reconstruction aux OBNL. Il est proposé de maintenir ce volet uniquement pour des projets d'OBNL nécessitant une intervention de remise aux normes complète d'un bâtiment locatif, car le nouveau programme ne permettra pas de subventionner ce type de projet. Ce maintien s'inscrit dans la volonté continue de la Ville d'appuyer les OBNL en raison du caractère social de leur mission.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les modifications réglementaires n'auront pas d'incidence budgétaire car les enveloppes budgétaires globales dédiées au Programme Rénovation Québec (PRQ), demeurent les mêmes. La Société d'habitation du Québec (SHQ) rembourse habituellement 50 % des dépenses attribuables au PRQ. Ce dossier n'a aucun impact sur le cadre financier de la Ville. Le présent dossier concerne une compétence locale en matière d'habitation.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le nouveau programme (dossier décisionnel 1198146003) proposé en remplacement au programme *Rénovation résidentielle majeure* contient plusieurs mesures en faveur de la transition écologique.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Fermeture du programme *Rénovation résidentielle majeure* sauf pour des projets de démolition-reconstruction par des OBNL, à partir de l'entrée en vigueur du nouveau programme.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une opération de communication a été élaborée par le Service de l'expérience citoyenne et des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Avis de motion lors du conseil municipal du 24 février 2020.
Adoption au conseil municipal du 23 mars 2020.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Jean-Philippe GUAY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Alec DERGHAZARIAN
Conseiller en développement de l'habitation

Tél : 514 872-8086
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2020-01-14

Isabelle LUSSIER
Chef de division

Tél : 514-872-7909
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Marianne CLOUTIER
Directrice - Habitation
Tél : 514 872-3882
Approuvé le : 2020-02-03

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles

Dossier # : 1198146004

Unité administrative responsable :	Service de l'habitation , Direction , Division stratégies et produits résidentiels
Objet :	Adopter le règlement modifiant le Règlement sur la subvention municipale à la rénovation et à la démolition-reconstruction résidentielles (14-036), afin de fermer le volet rénovation et réserver l'admissibilité au volet démolition-reconstruction aux organismes à but non-lucratif

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

Voir pièce jointe.

FICHIERS JOINTS

2020-01-31- REGL - Modif. Règl. 14-036 _ (1).doc

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Jean-Philippe GUAY
Avocat
Tél : 514 872-6887

ENDOSSÉ PAR Le : 2020-01-31

Jean-Philippe GUAY
Avocat et Chef de division
Tél : 514 872-6887
Division : Droit public et législation

VILLE DE MONTRÉAL
RÈGLEMENT
14-036-XX

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LA SUBVENTION MUNICIPALE À LA RÉNOVATION ET À LA DÉMOLITION-RECONSTRUCTION RÉSIDENTIELLES (14-036)

Vu les articles 82 et 86 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, chapitre C-11.4);

À l'assemblée du..... 2020, le conseil de la Ville de Montréal décrète :

1. Le Règlement sur la subvention municipale à la rénovation et à la démolition-reconstruction résidentielles (14-036) est modifié par l'insertion, après le paragraphe 16° de l'article 44, du suivant :

> « 17° modifier les travaux admissibles mentionnés à l'article 47 et la date de leur admissibilité; ».

2. Ce règlement est modifié par l'ajout de l'article suivant :

« **47**. À partir du 31 mars 2020 :

1° les travaux visés par l'article 4 ne sont plus admissibles au présent règlement;
2° les travaux prévus à l'article 5 du présent règlement ne sont admissibles que dans la mesure où ils sont réalisés par un OBNL. ».

Ce règlement est promulgué par l'avis public affiché à l'hôtel de ville et publié dans le journal *Le Devoir* le XX 2020.

GDD : 1198146004

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 41.06

2020/02/24
13:00

(1)

Dossier # : 1198146005

Unité administrative responsable :	Service de l'habitation , Direction , Division stratégies et produits résidentiels
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	Stratégie 12 000 logements
Objet :	Adopter le règlement modifiant le Règlement sur la subvention municipale à la rénovation résidentielle pour la réalisation de travaux ciblés (14-037), afin de retirer l'admissibilité de certains types de bâtiments.

Il est recommandé :
- d'adopter le règlement modifiant le Règlement sur la subvention municipale à la rénovation résidentielle pour la réalisation de travaux ciblés (14-037), afin de retirer l'admissibilité de certains types de bâtiments.

Signé par Peggy BACHMAN **Le** 2020-02-03 09:48

Signataire : Peggy BACHMAN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1198146005**
Unité administrative responsable :	Service de l'habitation , Direction , Division stratégies et produits résidentiels
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	Stratégie 12 000 logements
Objet :	Adopter le règlement modifiant le Règlement sur la subvention municipale à la rénovation résidentielle pour la réalisation de travaux ciblés (14-037), afin de retirer l'admissibilité de certains types de bâtiments.

CONTENU

CONTEXTE

Le Service de l'habitation procède à une refonte majeure de son offre de programmes d'aide financière à la rénovation. L'adoption du programme *Réno logement abordable* (Règlement sur le programme d'appui à la rénovation de bâtiments multilocatifs, dossier décisionnel 1198146003) est un jalon important de cette refonte; il remplacera en tout ou en partie deux des programmes existants, soit :

- *Rénovation à la carte* (Règlement 14-037 sur la subvention municipale à la rénovation résidentielle pour la réalisation de travaux ciblés) visé par le présent sommaire;
- *Rénovation résidentielle majeure* (Règlement 14-036 sur la subvention municipale à la rénovation et à la démolition-reconstruction résidentielles), visé par le dossier décisionnel 1198146004.

L'introduction du nouveau programme doit aller de pair avec une modification des programmes existants afin d'éviter le recours simultané aux anciens et au nouveau programme pour un même immeuble.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM19 0783, 18 juin 2019 : Adoption du règlement modifiant le Règlement sur la subvention municipale à la rénovation résidentielle pour la réalisation de travaux ciblés (14-037), afin de modifier l'admissibilité et les exigences de la subvention pour les organismes à but non-lucratif.
CM14 1044, 28 octobre 2014 : Adoption du règlement 14-037 sur la subvention municipale à la rénovation résidentielle pour la réalisation de travaux ciblés.

DESCRIPTION

Le nouveau programme vise les bâtiments de 6 logements et plus, lesquels sont également visés par le programme existant *Rénovation à la carte* . Pour éviter qu'un même bâtiment ne soit admissible à la fois au nouveau programme et au programme *Rénovation à la carte* , il est proposé de fermer ce dernier aux bâtiments de 6 logements et plus.
Par ailleurs, les maisons de chambres et les organismes à but non lucratif (OBNL) offrant de

l'hébergement temporaire seront admissibles au nouveau programme *Réno logement abordable* , et par conséquent, leur admissibilité au programme existant doit aussi être retirée.

Il est prévu, dans le cadre de la refonte en cours, qu'un deuxième programme remplace à l'automne 2020 le volet restant du programme *Rénovation à la carte* (bâtiments de 1 à 5 logements).

JUSTIFICATION

Des modifications aux programmes de rénovation existants sont nécessaires afin d'assurer une transition cohérente vers le nouveau programme *Réno logement abordable* .

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les modifications réglementaires n'auront pas d'incidence budgétaire car, les enveloppes budgétaires globales dédiées au Programme Rénovation Québec (PRQ), demeurent les mêmes. La Société d'habitation du Québec (SHQ) rembourse habituellement 50% des dépenses attribuables au PRQ. Ce dossier n'a aucun impact sur le cadre financier de la Ville. Le présent dossier concerne une compétence locale en matière d'habitation.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le nouveau programme (dossier décisionnel 1198146003) contient plusieurs mesures en faveur de la transition écologique.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Fermeture du programme *Rénovation à la carte* pour les bâtiments de 6 logements et plus, aux maisons de chambres et aux OBNL offrant de l'hébergement temporaire à partir de l'entrée en vigueur du nouveau programme.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une opération de communication a été élaborée par le Service de l'expérience citoyenne et des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Avis de motion lors du conseil municipal du 24 février 2020.
Adoption au conseil municipal du 23 mars 2020.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Jean-Philippe GUAY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Alec DERGHAZARIAN
Conseiller en développement de l'habitation

Tél : 514 872-8086
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2020-01-29

Isabelle LUSSIER
Chef de division

Tél : 514-872-7909
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Marianne CLOUTIER
Directrice - Habitation
Tél : 514 872-3882
Approuvé le : 2020-02-03

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles

Dossier # : 1198146005

Unité administrative responsable :	Service de l'habitation , Direction , Division stratégies et produits résidentiels
Objet :	Adopter le règlement modifiant le Règlement sur la subvention municipale à la rénovation résidentielle pour la réalisation de travaux ciblés (14-037), afin de retirer l'admissibilité de certains types de bâtiments.

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

Voir pièce jointe.

FICHIERS JOINTS

ReglModificateur_14037_2020-01-31_FINAL.doc

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Jean-Philippe GUAY
Avocat
Tél : 514 872-6887

ENDOSSÉ PAR Le : 2020-01-31

Jean-Philippe GUAY
Avocat et Chef de division
Tél : 514 872-6887
Division : Droit public et législation

VILLE DE MONTRÉAL
RÈGLEMENT
14-037-XX

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LA SUBVENTION MUNICIPALE À LA RÉNOVATION RÉSIDENTIELLE POUR LA RÉALISATION DE TRAVAUX CIBLÉS (14-037)

Vu les articles 82 et 86 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, chapitre C-11.4);

À l'assemblée du..... 2020, le conseil de la Ville de Montréal décrète :

1. L'article 2 du Règlement sur la subvention municipale à la rénovation résidentielle pour la réalisation de travaux ciblés (14-037) est modifié par :

1° au premier alinéa:

a) la suppression des mots « Sous réserve du deuxième alinéa »;

b) l'abrogation des paragraphes 6°, 7°, 9° et 10°;

c) le remplacement, au paragraphe 8°, du numéro « 8 » par le numéro « 5 »;

d) au paragraphe 11°, l'insertion, après le mot « bâtiment», des mots « de 1 à 5 logements »;

2° la suppression du deuxième alinéa;

3° au quatrième alinéa, le remplacement du nombre « 9 » par le nombre « 8 »;

4° au cinquième alinéa, le remplacement du mot « quatrième » par le mot « troisième »;

5° au sixième alinéa, le remplacement des mots « 8° à 11° » par les mots « 8° et 11° »;

6° au huitième alinéa, le remplacement du mot « quatrième » par le mot « troisième ».

2. Le paragraphe 6° de l'article 6 de ce règlement est modifié par le remplacement des mots « cinquième et septième » par les mots « quatrième et sixième ».

3. Le présent règlement entre en vigueur le 1er avril 2020.

Ce règlement est promulgué par l'avis public affiché à l'hôtel de ville et publié dans le journal *Le Devoir* le XXXXXX.

GDD : 1198146005

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 41.07

2020/02/24
13:00

(1)

Dossier # : 1187400005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et de la mobilité , Division d'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Modifier le Plan d'urbanisme (hauteurs et densités) pour le site du 1920-1940, rue Sainte-Catherine Ouest et le secteur environnant / Adopter un règlement intitulé « Règlement de contrôle intérimaire limitant les hauteurs du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282) » / Adopter une résolution de contrôle intérimaire concernant les hauteurs maximales du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282)

Il est recommandé :
1- d'adopter un règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) » concernant la hauteur et la densité d'un secteur situé entre le boulevard de Maisonneuve, l'axe de la rue Tupper, la rue du Fort et la rue Guy;

2- de mandater l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) pour assurer la tenue de la consultation publique portant sur le projet de règlement,conformément à l'article 89.1 de la Charte de la Ville et prévue à l'article 109.2 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, conformément au paragraphe 2 du premier alinéa de l'article 83 de la Charte de la Ville. ;

3- d'adopter le règlement intitulé « Règlement de contrôle intérimaire limitant les hauteurs du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie »;

4- d'adopter une résolution de contrôle intérimaire visant à interdire toute construction et tout agrandissement d'un bâtiment dont la hauteur excède les limites prévues au plan intitulé « Plan des hauteurs et surhauteurs », joint à l'annexe A de la résolution.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2020-01-14 08:16

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Service aux citoyens

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION — Dossier # :1187400005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et de la mobilité , Division d'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Modifier le Plan d'urbanisme (hauteurs et densités) pour le site du 1920-1940, rue Sainte-Catherine Ouest et le secteur environnant / Adopter un règlement intitulé « Règlement de contrôle intérimaire limitant les hauteurs du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282) » / Adopter une résolution de contrôle intérimaire concernant les hauteurs maximales du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282)

CONTENU

CONTEXTE

Une demande a été déposée pour autoriser un projet immobilier nécessitant une augmentation de la hauteur maximale permise au Plan d'urbanisme, visant les immeubles situés au centre de la tête d'îlot de la rue Sainte-Catherine, entre les rues du Fort et Saint-Marc. Ce projet, ainsi que plusieurs demandes d'information récentes visant une densification dans le secteur de la rue Sainte-Catherine entre les rues Towers et Guy, ont amené la division de l'urbanisme à examiner plus finement le rapport entre les paramètres autorisés dans le Plan d'urbanisme et le bâti existant. C'est dans ce contexte, et en vue d'assurer un développement urbain en harmonie avec le cadre bâti d'intérêt de ce secteur du centre-ville, que s'inscrit la présente proposition de modification des cartes de hauteurs et de densités du Plan d'urbanisme.
En outre, le projet immobilier proposé pour le site du 1920-1940, rue Sainte-Catherine Ouest devra être soumis à l'adoption du conseil d'arrondissement via la procédure de projet particulier, advenant l'adoption de la modification proposée au Plan d'urbanisme.

Par ailleurs, afin de ne pas compromettre les nouvelles dispositions proposées pour le Plan d'urbanisme, le conseil municipal peut adopter une résolution et un règlement de contrôle intérimaire concernant les hauteurs maximales du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282). Les densités prévues au Règlement d'urbanisme reflètent déjà les densités que la présente modification du Plan propose, donc le contrôle intérimaire ne prévoit aucune disposition à cet égard.

Le projet fait l'objet d'une entente en vertu de la Stratégie d'inclusion de logements abordables, comprenant le versement d'une compensation financière pour le logement social d'un montant de 725 000 $ et l'inclusion de 27 logements abordables dans le projet.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM11 0765 - 27 septembre 2011 : Adoption, avec changements, du règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) » afin d'y intégrer le Programme particulier d'urbanisme du Quartier des grands jardins.

DESCRIPTION

Le site
Dans la zone d'étude, plus de la moitié des édifices ont été construits au 19ème siècle, plus précisément entre 1870 et 1895. La plupart de ces édifices sont situés sur la rue Sainte-Catherine et sur le boulevard de Maisonneuve, mais on en retrouve aussi sur les rues transversales, notamment sur les rues Saint-Marc et Pierce.

Ces bâtiments témoignent de la première vague de développement du secteur, alors que les Prêtres de Saint-Sulpice établissent un plan de lotissement pour une partie du Domaine de la Montagne, autour de 1859. Ils souhaitent ainsi subdiviser leur propriété, jusqu'alors occupée par une ferme, et vendre les lots à des fins résidentielles en vue de financer la construction de leur Séminaire, qui prendra place rue Sherbrooke. Le plan de lotissement est préparé par la firme d'architectes de John Ostell et Henri-Maurice Perrault. Il établit notamment le prolongement de plusieurs rues vers l'ouest, dont Sainte-Catherine et Sherbrooke.

Les premières zones à être construites sont la rue Sainte-Catherine entre Guy et du Fort, ainsi que les îlots situés entre les rues Guy et Saint-Mathieu. Puis c'est au tour du boulevard De Maisonneuve (alors rue Saint-Luc) d'être développé. Tous les terrains du secteur seront vendus puis construits entre 1861 et 1928. Le quartier sera alors constitué de maisons isolées, jumelées ou en rangées. Témoins notables de cette période, six maisons en rangée situées au 1419 - 1441, rue Pierce font l'objet d'une citation au niveau municipal (immeuble patrimonial cité). L'ancienne école Victoria et le Royal Montreal Curling Club, érigés vers 1890 sur le boulevard de Maisonneuve sont également d'intérêt.

Dans les années 1960 et 1970, ce secteur a été marqué par de nombreuses démolitions et par l'implantation plus ou moins aléatoire de plusieurs édifices de grande hauteur.

La proposition de modification du Plan d'urbanisme
La modification proposée des plafonds de hauteur du Plan d'urbanisme consiste à :

- agrandir la zone de hauteur de 45 m jusqu'à la rue Saint-Marc, du côté sud de la rue Sainte-Catherine. Cette zone passerait ainsi d'un maximum de 25 m à 45 m;
- agrandir la zone de hauteur de 16 m couvrant le village Shaughnessy (au sud de la rue Tupper) vers le nord jusqu'au boulevard de Maisonneuve, approximativement entre la rue Towers et les têtes d'îlot de la rue Guy. Cette zone passerait ainsi d'un maximum de 25 m à 16 m.

Concernant les plafonds de densité du Plan d'urbanisme et en cohérence avec les modifications de hauteurs, la modification proposée consiste à :

- Agrandir la zone de densité de 3 couvrant le village Shaughnessy vers le nord jusqu'au boulevard de Maisonneuve, approximativement entre la rue Towers et les têtes d'îlot de la rue Guy. Cette zone passerait ainsi d'une densité de 6 (axe Sainte-Catherine) et de 4 (axe De Maisonneuve) à une densité de 3.

Ces propositions de modification sont illustrées dans les annexes du Règlement modifiant le Plan d'urbanisme, jointes au présent dossier.

Le projet immobilier proposé pour le site du 1920 à 1940, rue Sainte-Catherine Ouest
Ce projet comprend la démolition de l'ensemble du bâti existant, à l'exception de la maison Young, qui serait restaurée et intégrée au nouveau complexe immobilier. Celui-ci comprend 200 logements et des locaux commerciaux au rez-de-chaussée. Il est composé d'un basilaire de trois étages, surmonté de deux volumes de 15 et 14 étages, côté Sainte-Catherine, et d'un volume de 7 étages, côté ruelle. La fragmentation des volumes en surhauteur permet l'aménagement de trois terrasses, aux niveaux 3 et 5, qui accueilleront des jardins.

Enfin, le Règlement et la résolution de contrôle intérimaire permettent de limiter la hauteur dans un secteur du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie où celle-ci devra être abaissée, en concordance avec les modifications au Plan d'urbanisme, jusqu'à l'adoption de la modification du Plan puis du Règlement d'urbanisme.

JUSTIFICATION

Modifications au Plan d'urbanisme
Agrandissement de la zone de 45 m
Cette modification consiste à agrandir la zone de hauteur de 45 m couvrant le tronçon ouest de la rue Sainte-Catherine depuis le square Cabot jusqu'à la rue Towers, incluant l'édifice adjacent au site (à l'est de la rue du Fort). Cette zone de 45 m dans l'axe de la rue Sainte-Catherine a été créée lors du PPU du Quartier des Grands Jardins (2011). Ce rehaussement de 25 m à 45 m entre les rues Lambert-Closse et Towers, visait à stimuler la revitalisation de la rue Sainte-Catherine, ainsi qu'à consolider le caractère résidentiel du quartier. Il s'agissait aussi d'appuyer l'objectif de densifier les abords des stations de métro et de revitaliser les abords du square Cabot et de l'ancien forum. Le fait que cette section de la rue comprenait majoritairement des bâtiments à faible valeur patrimoniale a également contribué à justifier le rehaussement des hauteurs permises. Cette modification des hauteurs dans le PPU était également accompagnée d'une orientation selon laquelle le basilaire des nouveaux édifices devait être à l'échelle du cadre bâti sur rue, et un volume de plus grande hauteur (surhauteur) devait être implanté en retrait du basilaire.

L'agrandissement de la zone de 45 m proposé aujourd'hui poursuit les mêmes objectifs qu'en 2011 et vient raffiner le découpage en intégrant le dernier édifice de grande hauteur (coin Saint-Marc) de cette section de la rue Sainte-Catherine. Dans le paysage de cette rue, la modification proposée permet de consolider une tête d'îlot avec un bâti à l'échelle des édifices de coin, offrant ainsi une meilleure intégration au milieu, notamment en faisant disparaître leurs immenses murs aveugles.

Dans la section visée par cette modification, la majorité des bâtiments présents sont dénués d'intérêt patrimonial, à l'exception de la maison Young, qui peut être intégralement préservée et intégrée à un projet immobilier, comme le démontre le projet proposé (1920-1940, Sainte-Catherine Ouest). Cette même approche de conservation et d'intégration pourrait également être retenue pour les maisons victoriennes situées plus à l'ouest, entre les rues Lambert-Closse et Chomedey, donc dans la zone actuelle de 45 m.

A noter qu'advenant l'adoption de cette modification, la carte des hauteurs et surhauteurs du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement sera modifiée en concordance. Rappelons que pour ce secteur de 45 mètres, le règlement prévoit que tout projet doit avoir une hauteur minimale de 11 mètres, une hauteur maximale de 14 mètres et une surhauteur de 45 mètres. Ainsi, la hauteur sur rue doit être de 14 mètres maximum. De plus, tout projet doit faire l'objet d'une approbation en vertu du titre VIII et est soumis aux critères relatifs aux surhauteurs et à ceux de l'unité de paysage « artère commerciale ». Ces critères visent notamment à assurer une animation des façades à l'échelle du basilaire (proportions

d’ouverture, rythme du parcellaire d’origine souligné dans la façade, etc.) et une prise en compte du bâti existant, que ce soit en termes d’échelle du basilaire ou de traitement architectural des façades.

À noter également que la tête d'îlot visée n'a pas d'équivalent ailleurs sur la rue Sainte-Catherine, à l'ouest de la rue Guy, en termes de petits bâtiments situés entre deux immeubles de plus grande hauteur. Cette modification n'est donc pas susceptible de constituer un précédent dans le secteur.

Agrandissement de la zone de 16 m et 3 de densité
Depuis le premier Plan d’urbanisme, adopté en 1992, une densité maximale de 6 est permise pour les têtes d’îlots de la rue Sainte-Catherine entre le square Cabot et la rue Guy, avec une hauteur maximale de 25 m. Par la suite, le PPU des Grands Jardins a augmenté la hauteur à 45 m pour la section à l'ouest de la rue Towers. De même, bien que le secteur au nord de l'axe Sainte-Catherine avait une densité de 3 et un plafond de 25 m depuis 1992, mais la densité a été augmentée à 4 par le Plan d'urbanisme de 2004. Enfin, au sud de l'axe Sainte-Catherine, les paramètres de densité et de hauteur du Village Shaughnessy, soit un COS de 3 et une hauteur 16 m, sont demeurés les mêmes depuis 1992.

Le règlement d’urbanisme de l'arrondissement, quant à lui, fixe pour les têtes d’îlot de la rue Sainte-Catherine une densité maximale de 6 à l'ouest de la rue Towers et de 3 à l'est. La densité maximale de 3 est aussi appliquée pour le Village Shaughnessy et le secteur aux abords de Maisonneuve.

L'analyse du territoire existant révèle que les plafonds de densité et de hauteur du Plan d’urbanisme sont nettement trop élevés pour assurer la conservation du bâti ancien dominant dans le secteur visé par la modification. Or, si la zone aux abords du square Cabot fait l'objet, depuis le PPU des Grands Jardins, d'une revitalisation, et comprend encore plusieurs propriétés à redévelopper, la section à l’est de la rue Towers est entièrement bâtie et comprend de nombreux édifices d’intérêt patrimonial à conserver. En somme, le principal enjeu urbanistique de cette dernière zone relève de la protection, de l'entretien et de la restauration de son patrimoine bâti.

Les nouveaux paramètres proposés visent donc à reconnaître davantage le bâti existant et ainsi, éviter d’entretenir la spéculation foncière en attribuant une valeur plus importante aux terrains qu’aux édifices existants. Ainsi, l’approche développée pour le Village Shaughnessy est étendue jusqu’au boulevard de Maisonneuve. Cela permet notamment d’inclure les maisons en rangée de la rue Pierce (immeuble patrimonial cité) et celle du boulevard de Maisonneuve (entre les rues du Fort et Saint-Marc), ainsi que l’école Victoria.

Le projet du 1920-1940, Sainte-Catherine Ouest
La démolition des trois bâtiments sur cet emplacement est justifiable en raison de leur faible valeur patrimoniale ou architecturale. L'augmentation de la hauteur de même que la fragmentation des volumes et leur disposition ont l'avantage de faire disparaître les murs aveugles des deux bâtiments aux coins de l'îlot, et de proposer une articulation architecturale mieux intégrée aux bâtiments adjacents. Il résulte de ce parti pris que le retrait du volume en surhauteur serait respecté seulement sur la moitié ouest du site, ce qui est acceptable en raison du contexte d'insertion. L'immeuble d'intérêt du site, la maison Young, est conservé, restauré et intégré au basilaire du nouvel immeuble. Le traitement architectural du basilaire en lien avec l'intégration de la maison Young est l'un des enjeux architecturaux du projet et celui-ci a été modifié pour y répondre davantage. L'un des deux volumes est plus bas d'un étage afin de permettre une vue vers le mont Royal depuis l'Esplanade Ernest-Cormier.

Avis des comités
Le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) de Ville-Marie et le Comité Mixte (Comité Jacques-

Viger et Conseil du patrimoine) ont émis des avis favorables avec conditions et recommandations pour le projet immobilier et les modifications au Plan d'urbanisme (voir avis ci-joints).

ASPECT(S) FINANCIER(S)

s.o.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

s.o.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

s.o

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

s.o

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

12 février 2020 : Conseil exécutif - Avis de motion et adoption du projet de règlement visant la modification du Plan d'urbanisme; Mandat de consultation par l'OCPM; Avis de motion et présentation du projet de règlement de contrôle intérimaire; Adoption de la résolution de contrôle intérimaire.

- 24 février 2020 : Conseil municipal - Adoption du règlement de contrôle intérimaire
- Mars 2020 - juin 2020 : consultation publique OCPM.
- 24 août 2020 : Conseil municipal - Adoption du règlement modifiant le Plan d'urbanisme.
- Septembre 2020 : Avis public annonçant la possibilité de demander à la Commission municipale du Québec un avis sur la conformité du règlement au Schéma d'aménagement.
- Septembre à novembre 2020 : Entrée en vigueur du règlement à l'expiration du délai pour faire une demande à la Commission municipale, si aucune demande n'a été reçue. Si une demande a été reçue, entrée en vigueur du règlement sur délivrance de l'attestation de conformité par la Commission municipale.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Sabrina GRANT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Comité consultatif d'urbanisme : / Avis favorable, avec conditions; Comité consultatif d'urbanisme : / Comité Mixte: Avis favorable

---

Parties prenantes

Caroline LÉPINE, Service de l'urbanisme et de la mobilité

Lecture :

Caroline LÉPINE, 17 décembre 2019

RESPONSABLE DU DOSSIER

Charlotte HORNY
conseillère en aménagement
Bruno COLLIN, chef d'équipe - conseiller en aménagement

Tél : 514 872-3844
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-07-16

Jean-François MORIN
Chef de division de l'urbanisme

Tél : 514 872-9545
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Marc LABELLE
Directeur
Tél : 514 872-2698
Approuvé le : 2018-08-28

ÎLOT STE-CATHERINE OUEST
1920-1946 rue Sainte-Catherine Ouest

Présentation pour demande de certificat d'autorisation de démolition
et demande d'approbation d'une construction en surhauteur
AVRIL 2018

REMERCIEMENTS

Cette étude a été réalisée par l'équipe de professionnels formée de ACDF architecture et Neuf Architectes. Nous souhaitons remercier notre client, placements Sergakis, pour la confiance qu'il nous a accordée. Nous souhaitons également souligner la précieuse collaboration des intervenants du service d'urbanisme de l'arrondissement Ville-Marie et remercier plus spécifiquement M. Bruno Collin pour sa guidance tout au long du processus de développement de cette esquisse.

L'étude ci-jointe donne suite au travail amorcé en 2015 par le groupe Sergakis et ses professionnels de l'époque, Fahey + associés, dans le cadre d'une première demande d'avis préliminaire. Il est important de noter que l'information présentée dans le document de Fahey, datant de Août 2015, a constitué une base à la rédaction cette présentation.

Placements Sergakis
7373 Rue Cordner
Lasalle (Québec) H8N 2R5
t: 514-937-6137
www.sergakis.com

630, Boul. René-Lévesque O.
32e étage
Montréal (Québec) H3B 1S6
t: 514-847-1117
f: 514-847-2287
www.neufarchitectes.com

5605, avenue de Gaspé, bur.304
Montréal (Québec) H2T 2A4
t: 514-456-1151
f: 514-288-0418
www.acdf.ca

ÎLOT STE-CATHERINE OUEST
1920-1946 rue Sainte-Catherine Ouest

1. INTRODUCTION **5**

1.1 Présentation du projet 7
1.2 Caractéristiques du site visé 7

2. CADRE RÉGLEMENTAIRE **9**

2.1 Schéma d'aménagement et de développement de l'Agglomération de Montréal 11
2.2 Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal 12
2.3 Programme particulier d'urbanisme du Quartier des grands jardins 14
2.4 Règlement de zonage 15

3. ÉTUDE PRÉLIMINAIRE SUR LE PATRIMOINE BÂTI DU SITE VISÉ **17**

3.1 Faits saillants de l'étude 18
3.2 Orientation quant à la conservation de certains éléments architecturaux 18
3.3 Élévation de l'existant 20
3.4 Relevé photographique du secteur 22

4. PROPOSITION ARCHITECTURALE **25**

4.1 Approche conceptuelle 26
4.2 Plans coupes élévations 31
4.3 Perspectives 54
4.4 Statistiques de projet 59

5. INTÉGRATION URBAINE **60**

5.1 Cône de vision 63
5.2 Étude d'ensoleillement 64

1. INTRODUCTION



Photo aérienne du contexte urbain et localisation du site.



Adresse	1920-1922, Ste-Catherine	1924-1928, Ste-Catherine	1934-1940, Ste-Catherine	1944-1946, Ste-Catherine	Total
Lot	1 064 643	1 064 642	1 064 641	1 064 638	
Propriétaire	Placements Sergakis	Weinstein Holdings Corp	Weinstein Holdings Corp	Placements Sergakis	
Occupants	Toyota Président L'École du Show-business Institut MATCI Collège Tyark Centre d'examen TOEFL, Prometric, VUE	Café Ciné-Express	Dollarama 4 unités résidentielles	Pub Cock`N Bull	
Mesure frontale du terrain (m)	23,04	7,62	15,59	7,85	54,1
Superficie du terrain (m)	1044,6	354,42	708,34	353,91	2461,27
Nombre d'étages	6	4	3	3	
Aire d'étages (m2)		1014,4	1105,6	221,7	2341,7
Nombre de logements	0	0	5	1	7
Nombre de locaux non résidentiels	6	4	1	2	13

1.1 PRÉSENTATION DU PROJET

Le présent document est déposé dans l'objectif d'obtenir un certificat d'autorisation de démolition et une approbation d'une construction en surhauteur dans l'arrondissement de Ville-Marie quant à l'esquisse proposée pour le projet résidentiel situé au 1920-1946, rue Sainte-Catherine Ouest.

Ce projet propose un nouveau bâtiment mixte qui s'intégrerait au côté sud de la rue Sainte-Catherine entre les immeubles au 1280, rue St-Marc et 1411, rue du Fort. À ce stade préliminaire, sont exposés une approche architecturale ainsi qu'un travail d'enveloppe détaillé, une estimation de son occupation et son intégration au cadre bâti. Un survol du cadre réglementaire en vigueur ainsi qu'une analyse préliminaire des caractéristiques patrimoniales des immeubles affectés sont également présentés.

Avec l'entrée en vigueur récente du Schéma d'aménagement et de développement de l'Agglomération de Montréal, le cadre réglementaire au niveau de la Ville de Montréal et des arrondissements sera modifié afin de le rendre conforme au Schéma. Les orientations du Schéma expriment clairement une volonté de faire du centre-ville de Montréal un lieu de calibre international avec une offre résidentielle et commerciale variée, tout en mettant en valeur le patrimoine bâti et le mont Royal. Le Schéma évoque notamment la densification comme vecteur de développement économique et durable. Le programme particulier d'urbanisme (PPU) du Quartier des grands jardins propose des orientations similaires adaptées au contexte de l'ouest du centre-ville.

Le promoteur propose un projet qui s'inspire de ces nouvelles orientations d'aménagement. Tout comme Le Seville, le S sur le Square et La Catherine, le bâtiment proposé contribuera au prolongement du rez-de-chaussée commercial et à la densification résidentielle d'un secteur en pleine effervescence. Il comportera un basilaire de 3 étages (correspondant à une hauteur de 12 m) sur la rue Sainte-Catherine Ouest et de 6 étages du côté de la ruelle, ainsi qu'un volume transversal fragmenté, respectant les alignements des constructions mitoyennes de 14 et 15 étages, soit en dessous du 45 mètres. Deux aires commerciales occuperont le rez-de-chaussée. L'ensemble du complexe abritera des logements locatifs pour une clientelle de 55 ans et plus.

De plus, étant à la fois propriétaire du bâtiment mitoyen situé au 1280 Rue Saint-Marc, groupe Sergakis s'engage, dans un futur imminent, à rénover la conciergerie existante afin d'y aménager des résidences étudiantes et de revitaliser le traitement architectural de sa base commerciale afin de mieux l'intégrer à la proposition ci-jointe.

Le projet s'inscrit dans le cadre de la revitalisation de la rue Sainte-Catherine Ouest et la dynamisation du centre-ville, telles que préconisées par le PPU du Quartier des grands jardins et par le Schéma. Comme les autres projets récents ou en cours dans ce secteur, le projet contribuera à la densification résidentielle du quartier tout en étant respectueux de l'échelle du piéton. Les aires commerciales proposées animeront davantage la rue Sainte-Catherine Ouest tout en augmentant l'offre commerciale de proximité. De plus, le projet soutiendra le développement des activités de l'Université Concordia en offrant aux futurs étudiants des logements à proximité du campus. En parallèle, des logements locatifs de superficies variables s'ajouteront à la diversité de l'offre résidentielle.

1.2 CARACTÉRISTIQUES DU SITE VISÉ

Le site visé regroupe quatre lots ayant une superficie combinée d'environ 2 641 m^2.

Le promoteur possède les bâtiments localisés au 1920-1922, au 1924-1928, au 1934-1940 et au 1944-1946, rue Sainte-Catherine Ouest. La vocation des bâtiments est principalement commerciale. Le bâtiment au 1934-1940, rue Sainte-Catherine Ouest comprend 5 logements aux étages supérieurs, dont 4 sont occupés à l'heure actuelle. Le 1944-1946, rue Sainte-Catherine Ouest compte deux logements à l'étage, mais aucun n'est occupé.

Les caractéristiques des lots et des bâtiments visés sont résumées au tableau ci-haut (informations tirées du rôle d'évaluation foncière en date du 31 Octobre 2017).

2. CADRE RÉGLEMENTAIRE

Le Schéma d'aménagement et de développement de l'Agglomération de Montréal est entré en vigueur le 1er avril 2015. Les orientations d'aménagement et de développement contenues dans ce document sont en conformité avec le Plan Métropolitain d'Aménagement et de Développement de la Communauté Métropolitaine de Montréal. Le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal ainsi que le règlement de zonage de tous les arrondissements devront être conformes au Schéma. Comme ces derniers présentent plusieurs dispositions ne concordant pas avec le Schéma, ils devraient être révisés prochainement.

2.1 SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DE L'AGGLOMÉRATION DE MONTRÉAL

Le Schéma d'aménagement de l'Agglomération de Montréal présente des orientations portant notamment sur la qualité du cadre de vie, le dynamisme de l'agglomération et des pôles d'activité, la mise en valeur des territoires d'intérêt, l'affectation du sol et la densité de son occupation. Parmi les orientations présentées au Schéma, notons les suivantes :

Favoriser un cadre de vie de qualité :

- Assurer une offre résidentielle diversifiée, sur le plan des coûts et des typologies, dans les quartiers existants et dans les secteurs à construire ou à transformer; (Schéma, p. 33)

- Préserver, consolider et diversifier l'activité commerciale dans une perspective de cadre de vie complet; (Schéma, p. 42)

- Favoriser l'aménagement d'un cadre de vie qui respecte les spécificités des milieux. (Schéma, p. 45)

Soutenir le dynamisme de l'agglomération et du centre de la métropole:

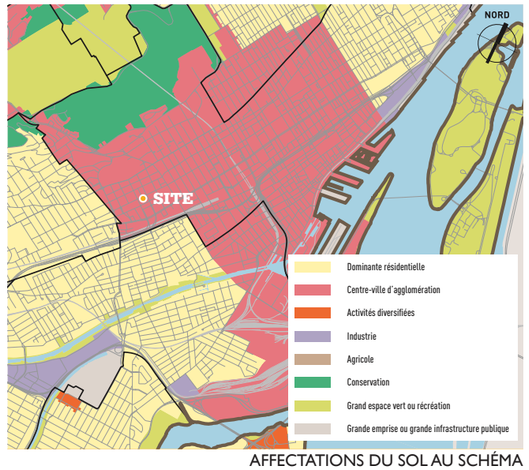
- Orientations pour le centre-ville de Montréal: (Schéma, p. 57)

  1.Accroître le rayonnement du centre-ville sur la scène internationale;
  2.Assurer la création de milieux de vie diversifiés, de qualité et distinctifs;
  3.Assurer l'accessibilité du centre-ville en tout temps.

Mettre en valeur les territoires d'intérêt :

- Protéger et mettre en valeur les secteurs de valeur patrimoniale sur la base de leur caractérisation et de leur intérêt; (Schéma, p.72 et 75)

- Assurer la pérennité du massif du mont Royal et de la silhouette du centre des affaires en tant que composantes emblématiques du paysage.

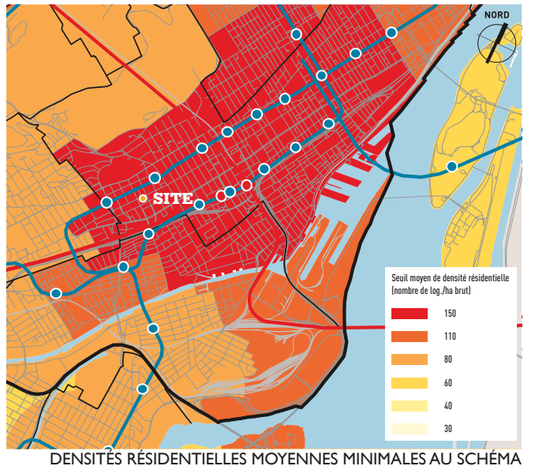


AFFECTATIONS DU SOL AU SCHÉMA
(EXTRAIT DE LA CARTE 20, P. 102)

LES GRANDES AFFECTATIONS DU TERRITOIRE

Le site est localisé à l'intérieur de la grande affectation « Centre-ville d'agglomération » (Schéma, carte 20, p. 102). L'aire d'affectation « Centre-ville d'agglomération » est une « aire mixte qui regroupe les grandes fonctions métropolitaines d'affaires et de finances, de services aux entreprises, de commerces, de culture et de récréotourisme, d'enseignement supérieur, de recherche, de savoir et de santé. » (Schéma, p. 106)

Les composantes autorisées sont :
- Habitation
- Commerce
- Bureau
- Industrie légère
- Équipement récréatif, culturel ou institutionnel



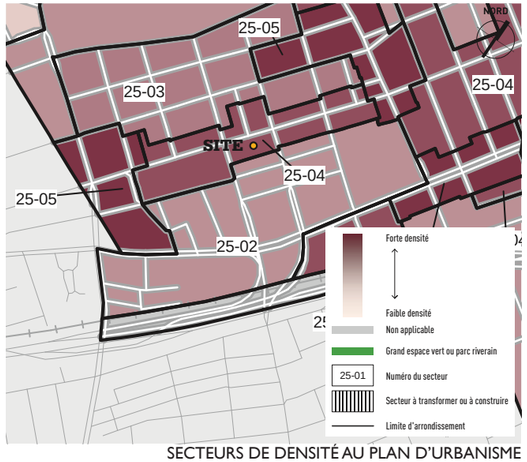
DENSITÉS RÉSIDENTIELLES MOYENNES MINIMALES AU SCHÉMA
(EXTRAIT DE LA CARTE 32, P. 134)

LA DENSITÉ D'OCCUPATION

Le schéma établit une modulation des aires TOD ainsi que des secteurs prioritaires de densification. Le site est localisé à l'intérieur du secteur prioritaire de densification « territoire central de l'agglomération » et à l'intérieur d'une aire de densité au seuil moyen de densité résidentielle de 150 logements par hectare (Schéma, carte 32, p. 134).

2.2 PLAN D'URBANISME DE LA VILLE DE MONTRÉAL

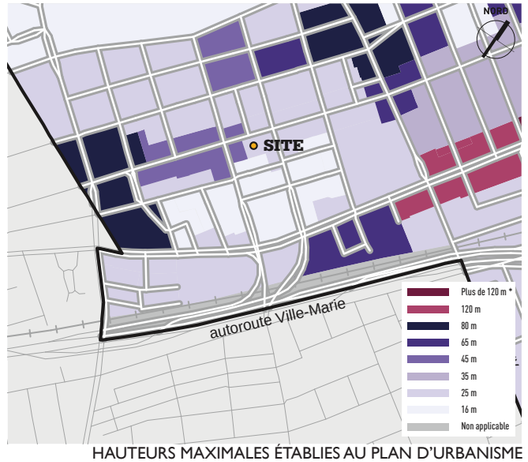
Entré en vigueur en 2004, le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal établit des grandes orientations d'aménagement de la ville. Celui-ci sera révisé pour assurer sa conformité avec le Schéma d'aménagement de l'Agglomération de Montréal. Ainsi, les paramètres présentés ci-joint sont appelés à changer prochainement



SECTEURS DE DENSITÉ AU PLAN D'URBANISME
(EXTRAIT DE LA CARTE À LA PARTIE II – VILLE-MARIE)

DENSITÉ

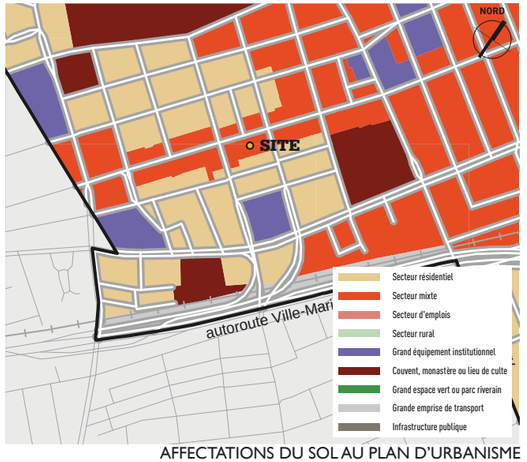
Situé dans le secteur 25-04, le site visé peut accueillir un bâtiment ayant un coefficient d'occupation du sol maximal de 6.0.



HAUTEURS MAXIMALES ÉTABLIES AU PLAN D'URBANISME
(EXTRAIT DE LA CARTE À LA PARTIE II – VILLE-MARIE)

HAUTEUR

La hauteur maximale prescrite est de 25 m. Cependant, des limites de hauteur plus imposantes s'appliquent aux secteurs avoisinants, notamment à partir de l'intersection de la rue Sainte-Catherine Ouest et de la rue du Fort vers l'ouest et de l'intersection de la rue Sainte-Catherine Ouest et de la rue Guy vers l'est. Ainsi, les hauteurs permises sont portées à 45 m et même à 65 m dans un rayon périphérique immédiat au site.

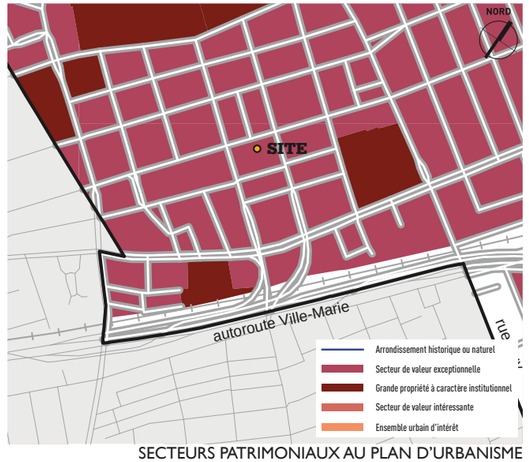


AFFECTATIONS DU SOL AU PLAN D'URBANISME
(EXTRAIT DE LA CARTE À LA PARTIE II – VILLE-MARIE)

AFFECTATION DU SOL

Le site est situé dans un secteur mixte dans lequel sont autorisés les usages suivants:

_Logements
_Commerces
_Immeubles à bureaux
_Immeubles comportant de l'industrie légère
_Équipements collectifs ou institutionnels



SECTEURS PATRIMONIAUX AU PLAN D'URBANISME
(EXTRAIT DE LA CARTE À LA PARTIE II – VILLE-MARIE)

PATRIMOINE

Le site est situé au sein d'un secteur de valeur exceptionnelle englobant la majorité du centre-ville de Montréal. Ainsi, le Plan d'urbanisme encadre la réglementation d'arrondissement de la manière suivante :

« La réglementation d'arrondissement doit prévoir par critères qu'un projet de construction (…) dans un secteur de valeur patrimoniale exceptionnelle (…) doit être réalisé de manière à assurer son intégration à son milieu d'insertion et au caractère d'ensemble du secteur, lorsqu'il est visible d'une voie publique bordant le terrain.

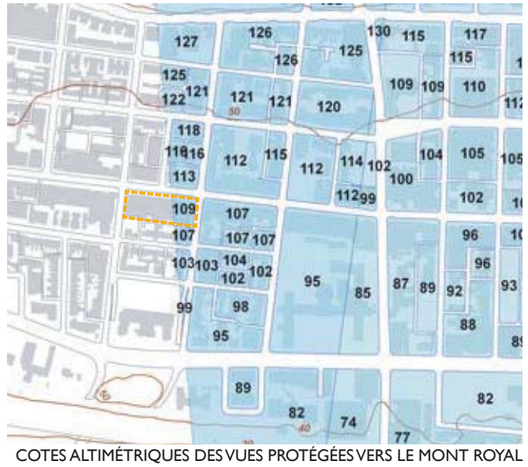
Un projet de construction doit :

Prendre en considération le caractère des constructions voisines: types de bâtiments, dimensions, mode et taux d'implantation, parements, formes de toits, couronnements, ouvertures, niveaux des accès et saillies;

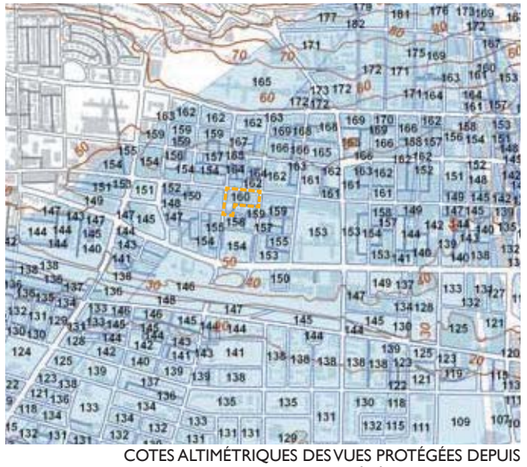
Respecter, mettre en valeur ou s'adapter aux qualités du terrain et au caractère d'ensemble du milieu ou y être compatible quant à la forme et aux matériaux, en accord avec la valeur et l'homogénéité du milieu;

Participer à la cohérence de l'îlot, de l'intersection, de la rue ou du milieu, en accord avec son emplacement, sa visibilité et sa signification dans la ville.

Dans le cas où les bâtiments du milieu n'ont pas de caractéristiques communes ou dans le cas où le caractère du milieu ne présente pas d'intérêt architectural ou urbain compatible avec le caractère des milieux voisins, le projet doit contribuer à atténuer les irrégularités du milieu en se basant sur les caractéristiques des bâtiments ayant le plus d'intérêt architectural ou urbain et les caractéristiques communes des milieux voisins, de manière à rehausser la valeur de l'ensemble. »



COTES ALTIMÉTRIQUES DES VUES PROTÉGÉES VERS LE MONT ROYAL
DEPUIS LE CANAL DE LACHINE – REDPATH



COTES ALTIMÉTRIQUES DES VUES PROTÉGÉES DEPUIS
LE MONT ROYAL – BELVÉDÈRE KONDIARONK

VUES PROTÉGÉES

Deux vues protégées touchent le site, dont une vers le mont Royal et une depuis ce dernier. Afin de protéger la **vue depuis le canal Lachine (Redpath) et vers le mont Royal**, aucun bâtiment sur le site visé ne doit avoir une hauteur supérieure à 109 m au-dessus du niveau de la mer (correspondant à une hauteur approximative de 63 mètres du niveau de la rue).

Pour conserver la **vue depuis le belvédère Kandiaronk du mont Royal**, la hauteur d'un bâtiment construit sur le même site ne doit pas excéder 160m au-dessus du niveau de la mer (correspondant à une hauteur approximative de 114 mètres du niveau de la rue).



VUE PROTÉGÉESVERS LE MONT ROYAL DEPUIS LE CANAL DE LACHINE – REDPATH



VUE PROTÉGÉES DEPUIS LE MONT ROYAL – BELVÉDÈRE KONDIARONK

2.3 PROGRAMME PARTICULIER D'URBANISME DU QUARTIER DES GRANDS JARDINS

Partie intégrante du Plan d'urbanisme, le PPU du Quartier des grands jardins propose les orientations suivantes, entre autres :

MISE EN VALEUR DU PATRIMOINE (PPU, P. 19)

_Protéger et mettre en valeur le caractère patrimonial des grandes institutions du quartier

_Révéler et valoriser les paysages urbains exceptionnels du quartier

_Préserver les bâtiments d'intérêt patrimonial

Il est important de noter que le site visé ne contient ni un immeuble de valeur patrimoniale exceptionnelle identifié par la Ville, ni un monument historique classé par le ministère de la Culture et des Communications. De plus, le site n'est aucunement affecté par les aires de protection établies par ce dernier, notamment pour la maison Shaughnessy, le Domaine des soeurs Grises de Montréal et les tours du fort des Messieurs de Saint-Sulpice.

LA QUALITÉ DES MILIEUX DE VIE (PPU, P. 26)

_Consolider le caractère résidentiel du quartier en améliorant la qualité de l'habitat et des services communautaires:

1.*Soutenir le développement d'une offre diversifiée de logements afin de répondre aux besoins des jeunes familles, des étudiants, des personnes âgées et des clientèles marginalisées;*

2.*Améliorer la qualité du design et de la construction des immeubles résidentiels en soumettant tout projet de construction à l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) en vertu d'un nouveau règlement à cet effet;*

3.*Adapter les milieux de vie à leurs clientèles, entre autres en offrant aux familles et aux personnes âgées des services et des équipements adaptés.*

_Implanter une stratégie locale de développement durable :

1.*Travailler à mettre en place un quartier vert où l'on accordera la priorité au transport collectif et actif, notamment par des mesures d'apaisement de la circulation et de sécurisation des déplacements piétonniers;*

2.*Accorder une valeur à l'intégration de composantes vertes dans l'évaluation des projets de construction;*

3.*Encourager les propriétaires d'immeubles privés et les institutions à mettre en oeuvre des initiatives vertes s'adressant à leurs usagers, par exemple en installant davantage de stationnements pour vélos;*

4.*Augmenter le couvert végétal dans le quartier afin de lutter contre les îlots de chaleur en supportant des* mesures de *verdissement à l'initiative des résidents et en instaurant des pratiques novatrices;*

5.*Planifier l'implantation du tramway en accordant une attention particulière à la qualité des aménagements.*

LE DYNAMISME ÉCONOMIQUE (PPU, P. 37)

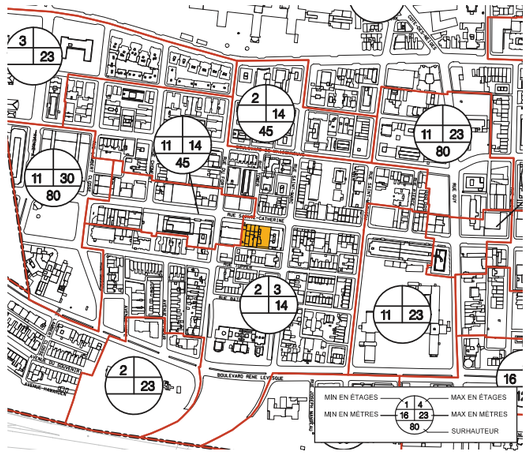
_Promouvoir la revitalisation de la rue Sainte-Catherine Ouest :

1.Encadrer la réhabilitation du cadre bâti en soumettant les projets de rénovation, de transformation, d'agrandissement et de construction à l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) en vertu d'un nouveau règlement à cet effet;

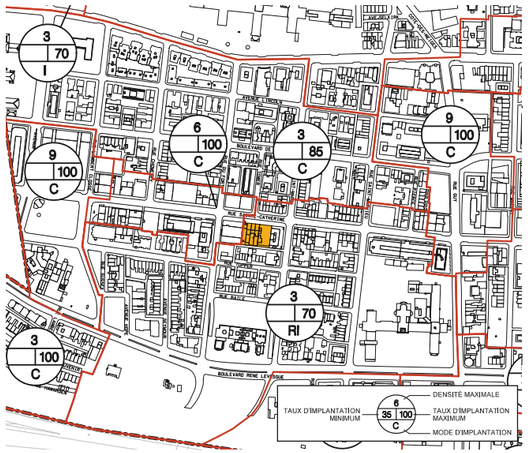
2. Privilégier une densification résidentielle des sites à redévelopper, en assurant toutefois un traitement architectural respectueux de l'échelle du piéton;

3.Promouvoir auprès des commerçants et des propriétaires les programmes existants de subvention à la rénovation.

_Soutenir le développement des activités du campus de l'Université Concordia et des autres institutions du quartier.



HAUTEURS ET SURHAUTEURS AU RÈGLEMENT DE ZONAGE
(EXTRAIT DU PLAN À L'ANNEXE A DU RÈGLEMENT)



DENSITÉS ET MODES D'IMPLANTATION AU RÈGLEMENT DE ZONAGE
(EXTRAIT DU PLAN À L'ANNEXE A DU RÈGLEMENT)



USAGES AUTORISÉS AU RÈGLEMENT DE ZONAGE
(EXTRAIT DU PLAN À L'ANNEXE A DU RÈGLEMENT)



UNITÉS DE PAYSAGE AU RÈGLEMENT DE ZONAGE
(EXTRAIT DU PLAN À L'ANNEXE A DU RÈGLEMENT)

2.4 RÈGLEMENT DE ZONAGE

Compte tenu du processus de révision du Plan d'urbanisme et des règlements municipaux enclenché par l'entrée en vigueur du Schéma d'aménagement de l'Agglomération de Montréal, le règlement de zonage de l'arrondissement de Ville-Marie subira des modifications. Ainsi, dans certains secteurs, il faut prévoir des changements au niveau des densités, des hauteurs permises et des usages.

HAUTEURS ET SURHAUTEURS

Sur un petit tronçon de la rue Sainte-Catherine Ouest, la hauteur d'un bâtiment est limitée à 3 étages et à 14 m. Dans le secteur immédiatement à l'ouest, le nombre maximal d'étages est de 14 et la hauteur maximale est de 45 m.

HAUTEUR EN ÉTAGES :
MIN : 2 ÉTAGES
MAX : 3 ÉTAGES

HAUTEUR EN MÈTRES :
MIN. : AUCUNE EXIGENCE
MAX : 14 M

DENSITÉ ET MODE D'IMPLANTATION

Bien qu'il ait front sur la rue Sainte-Catherine Ouest, le site est situé dans un secteur élargi regroupant grandes institutions, maisons unifamiliales, conciergeries et complexes hôteliers. Dans l'ensemble de ce secteur, le C.O.S. maximal est de 3,0 et le taux d'implantation ne doit pas excéder 70 %. Toutefois, les secteurs avoisinants comportent des densités et des taux d'implantation reflétant la continuité et le caractère artériel de la rue Sainte-Catherine. Notamment, le secteur situé immédiatement à l'ouest peut accueillir des bâtiments occupant la totalité d'un terrain et ayant un C.O.S. maximal de 6,0.

RAPPORT BÂTI/TERRAIN :
MIN. : AUCUNE EXIGENCE
MAX. : 70 %

RAPPORT PLANCHER/TERRAIN :
MIN. : AUCUNE EXIGENCE
MAX. : 3,0

USAGES AUTORISÉS

Le site est situé dans un secteur où sont permis les usages du groupe M.7C - Zone de mixité autorisant les commerces et les services de moyenne intensité, dont les suivants (art. 227, 228) :

_Usages résidentiels
_Usages commerciaux spécifiques (plusieurs)
_Usages industriels
_Usages équipements collectifs et institutionnels
_Usages conditionnels - équipements collectifs et institutionnels
_Autres usages conditionnels

Pour l'ensemble des usages autorisés ainsi que la spécification des usages, voir l'annexe A.

UNITÉ DE PAYSAGE

Le site est situé dans l'unité de paysage Artère commerciale (AC). Ainsi, les travaux de transformation, de construction ou d'agrandissement d'un bâtiment doivent tendre à respecter les caractéristiques suivantes :

_l'implantation à la limite d'emprise de la voie publique;
_une volumétrie cubique avec toiture plate;
_une composition architecturale tripartite, incluant un rez-déchaussée ayant une proportion d'ouverture supérieure à 50 %, un corps de bâtiment distinct et un couronnement à parapet;
_un entablement séparant le rez-de-chaussée des étages et supportant l'enseigne commerciale;
_des ouvertures aux proportions verticales d'un minimum de 20 % et d'un maximum de 40 % aux étages;
_des subdivisions verticales soulignant le rythme parcellaire régulier de la rue dans le cas de façades occupant plusieurs lots d'origine;
_des matériaux de revêtement de brique d'argile ou de pierre naturelle grise;
_une toiture aménagée avec des éléments végétaux, un matériau réfléchissant ou tout autre élément permettant de hausser le rendement énergétique du bâtiment;
_la réutilisation des bâtiments existants ou l'utilisation de matériaux recyclés;

3. ÉTUDE PRÉLIMINAIRE SUR LE PATRIMOINE BÂTI DU SITE VISÉ

3.1 FAITS SAILLANTS DE L'ÉTUDE DU PATRIMOINE BÂTI

La firme Brodeur Consultants a été mandatée afin de dresser un portrait factuel et préliminaire du patrimoine bâti sur le site (document disponible en annexe). Pour ce faire, des sources secondaires ont été examinées. En réponse à cette étude, une orientation quant à la conservation de certains éléments architecturaux est présentée par le promoteur.

CONTRÔLE PATRIMONIAL
Les quatre immeubles sont situés dans le secteur de valeur patrimoniale exceptionnelle 24. E. 8 : Rue Saint-Catherine Ouest (entre Guy et Atwater). Ainsi, ils sont tous assujettis à l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale tel qu'édicté par le PPU du Quartier des Grands Jardins.

3.2 ORIENTATION QUANT À LA CONSERVATION DE CERTAINS ÉLÉMENTS ARCHITECTURAUX

À l'exception du 1920-1922, rue Sainte-Catherine Ouest, qui a été construit suite à la démolition d'un bâtiment datant de 1928, les bâtiments actuellement sur le site sont le fruit de plusieurs modifications à la structure et à l'esthétique des bâtiments d'origine. Seule la façade du 1944-1946, rue Sainte-Catherine Ouest demeure essentiellement intacte.

En fonction des faits évoqués dans l'étude préliminaire de Brodeur Consultants et des discussions futures avec l'arrondissement, une approche au concept architectural du bâtiment pourrait être examinée afin d'intégrer certains éléments du bâtiment existant si jugé opportun. Toutefois, il est important de noter que la conservation de sa façade entraînerait une implantation dérogatoire du bâtiment. À cet effet, le règlement de zonage de l'arrondissement de Ville-Marie indique que l'implantation des bâtiments se trouvant dans l'unité de paysage « artère commerciale » doit tendre à coller la limite de l'emprise publique.





PLAN D'IMPLANTATION DES CONDITIONS EXISTANTES
(Les certificats de localisations des 4 lots distincts sont disponibles en annexe)

01

1920 – 1922, RUE SAINTE-CATHERINE OUEST

Année de construction	Vers 1988
Concepteur	Architecte inconnu (édifice de 1988)
Modifications importantes	Permis no 77, 12 janvier 1928 – Construction – magasin et logements – édifice démoli.
Description	L'édifice actuel a été érigé vers 1988 sur deux lots distincts. Un peu avant sa construction, se trouvait sur l'un des lots la maison de rapport Joseph Bithell (1922, rue Sainte-Catherine Ouest), construite en 1928 par l'architecte J. Rawson Gardiner. L'autre lot était alors utilisé comme terrain de stationnement

02

1926, RUE SAINTE-CATHERINE OUEST (Immeuble Alwin - dénomination de 1957)

Année de construction	1870 et 1957
Concepteur	M. J. Mendelssohn (interventions de 1957)
Modifications importantes	1957 (permis no 2906 – 28 mai 1957) – modifications intérieures, nouvelle façade Permis no M-5369 – 8 août 1985 – Relocaliser l'escalier monumental entre le rez-de-chaussée et le 2e étage – propriétaire : Weinstein Holding Corp.
Description	C'est par modifications et ajouts successifs apportés à la résidence de 1870 que l'édifice actuel a pris son apparence actuelle. La maison d'origine faisait partie d'une série de 5 résidences en rangée construites en 1870 selon les plans de l'architecte Alexander Cowper Hutchison. Pour le compte de Alwin Refrigeration & Appliances Co, l'architecte M. J. Mendelssohn conçoit en 1957 les plans des modifications intérieures importantes et d'une nouvelle façade.

03

1934 – 1940, RUE SAINTE-CATHERINE OUEST (Immeuble Midland Motor Sales – dénomination d'origine)

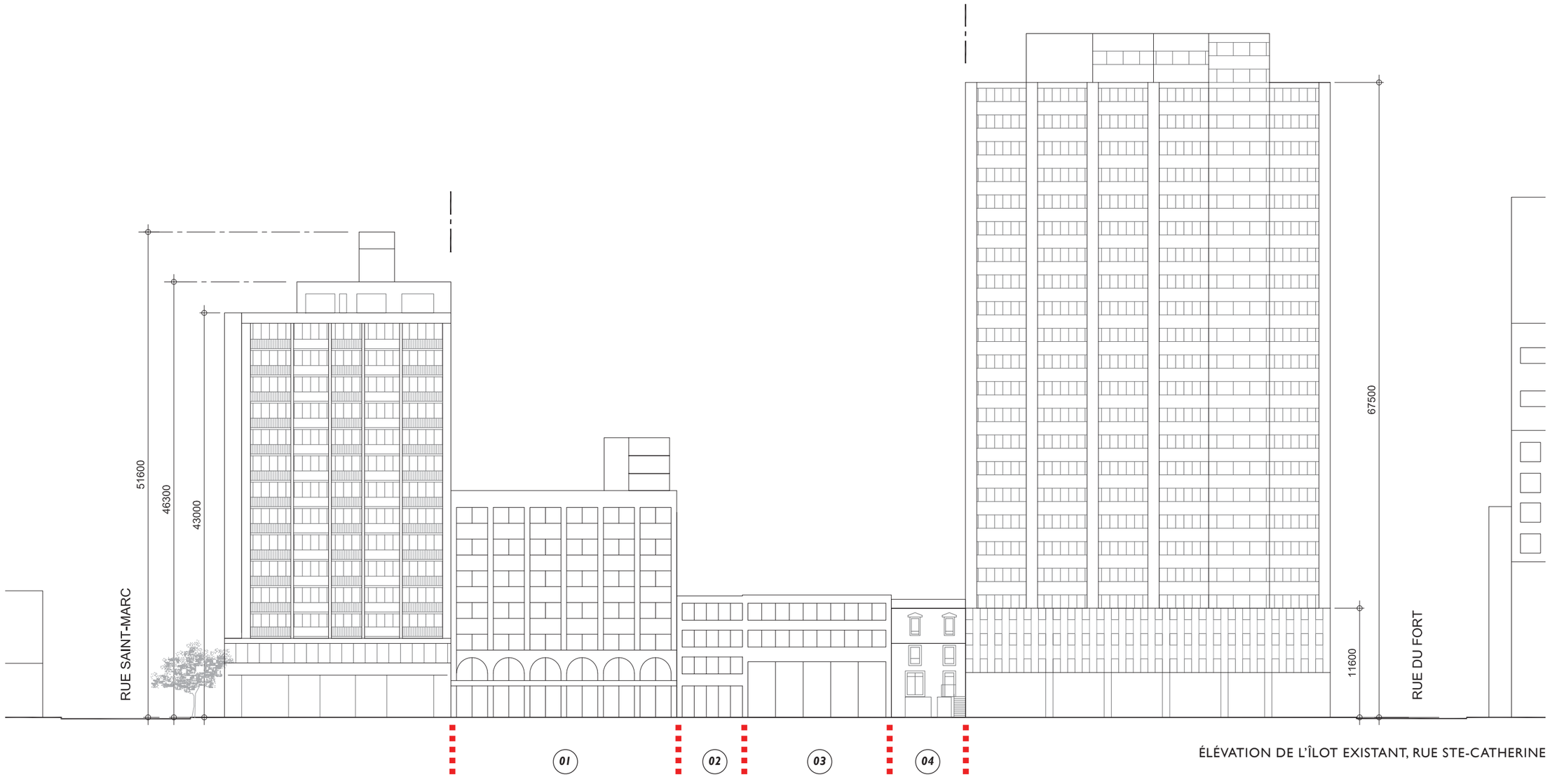
Année de construction	1870 et 1962
Concepteur	Architecte inconnu
Modifications importantes	1946 – permis no 1995 – 26 avril 1946 – 9 000 $ – Réparations à la façade et à l'intérieur du bâtiment 1962 – (permis no 4832 – 1er octobre 1962) – Extension sur le côté et en avant de l'édifice, remodeler façade
Description	C'est par modifications et ajouts successifs apportés à deux résidences de 1870 que l'édifice actuel a pris son apparence actuelle. Les maisons d'origine faisaient partie d'une série de 5 maisons en rangée construites en 1870 selon les plans de l'architecte Alexander Cowper Hutchison. En 1962, différents travaux à l'intérieur sont réalisés et on profite de l'occasion pour unifier les deux immeubles avec une nouvelle façade pour le compte de la Midland Motor Sales.

04

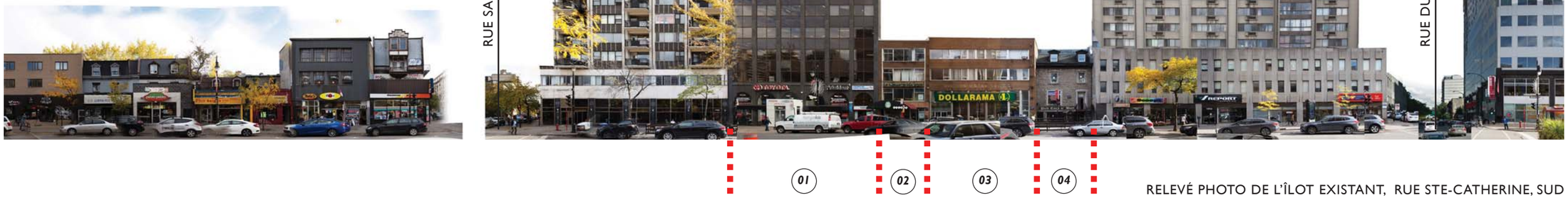
1944 – 1946, RUE SAINTE-CATHERINE OUEST (Résidence George Young)

Année de construction	1870
Concepteur	Alexander Cowper Hutchison
Modifications importantes	18 octobre 1963 – permis no M-5509 – modifications intérieures – propriétaire : George Mensworth 9 avril 1964 – permis no M-1276 – agrandissement à l'arrière de l'édifice et enlever divisions dans l'édifice – propriétaire : L. Schwartz 15 mars 1965 – permis no M-673 – addition à l'arrière de l'édifice – propriétaire : B. Barry 9 mai 1966 – permis no M-1240 – agrandissement à l'arrière de l'édifice – propriétaire : B. Barry
Description	Cette maison faisait partie d'une série de 5 résidences en rangée construites en 1870 selon les plans de l'architecte Alexander Cowper Hutchison. Les façades principales de l'ensemble étaient revêtues de pierre calcaire en bossage rustique et la pierre de taille était réservée pour le contour des ouvertures. Les autres maisons de cette série dont certaines composantes ont été conservées sont le 1926, 1934 et 1940 Sainte-Catherine Ouest. Un commerce (pub Cock N' Bull) occupe le rez-de-chaussée de l'édifice probablement depuis 1967.

3.3 ÉLÉVATIONS DES CONDITIONS EXITANTES



ÉLÉVATION DE L'ÎLOT EXISTANT, RUE STE-CATHERINE



RELEVÉ PHOTO DE L'ÎLOT EXISTANT, RUE STE-CATHERINE, SUD



RELEVÉ PHOTO DE L'EXISTANT, RUE STE-CATHERINE, NORD

3.4 RELEVÉ PHOTOGRAPHIQUE DU SECTEUR



















A LE SEVILLE | 1414 RUE CHOMEDEY, MONTRÉAL

B S SUR LE SQUARE| 2186 RUE SAINTE-CATHERINE, MONTRÉAL

C ONESSY | 1806 BOULEVARD RENÉ-LÉVESQUE O, MONTRÉAL

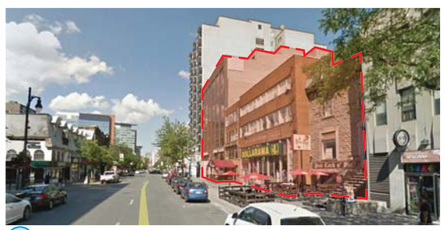
D YUL | 1400 BOULEVARD RENÉ-LÉVESQUE O, MONTRÉAL



1 RUE STE-CATHERINE| MAISONS PATRIMONIALES À 12M



2 RUE STE-CATHERINE| GABARI DU BASILAIRE À 12M



3 RUE STE-CATHERINE| ZONE D'INTERVENTION



4 RUE STE-CATHERINE| MAISON DE PIERRE À CONSERVER



5 RUE STE-CATHERINE VERS L'OUEST | GABARI BÂTI À 12M



6 RUE ST-MARC VERS LE SUD |



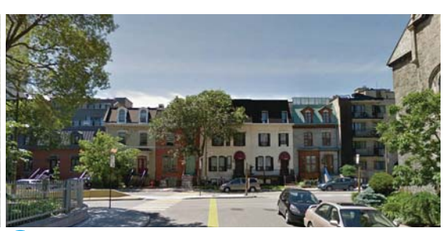
7 RUE ST-MARC VERS LE NORD |



8 RUE TOWER | CADRAGE VERS LE SUD



9 RUE DU FORT VERS LE NORD | GABARI BÂTI DU QUARTIER SHAWNESSY



10 RUE DU FORT VERS LE NORD | GABARI BÂTI DU QUARTIER SHAWNESSY

4. PROPOSITION ARCHITECTURALE

4.1 APPROCHE CONCEPTUELLE

LE 1920 SAINTE CATHERINE OUEST

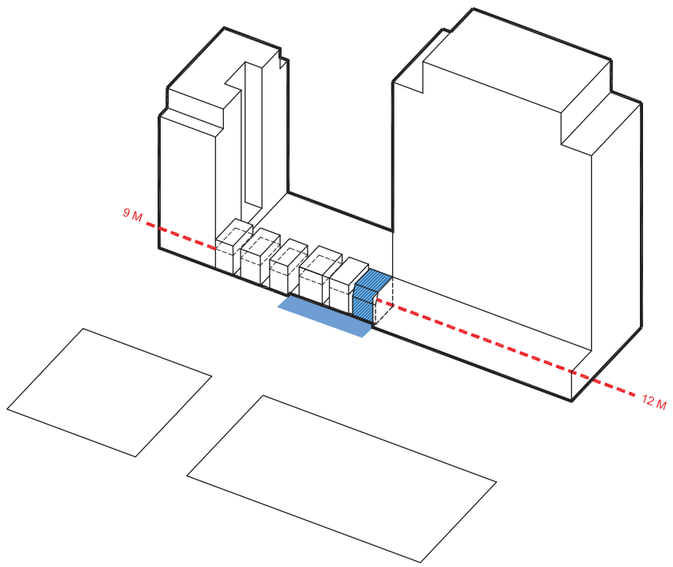
Ce projet de développement propose la construction d'un nouveau bâtiment à usages mixtes sur un site constitué de 4 propriétés distinctes situées du côté sud de la rue Sainte-Catherine, entre les rues St-Marc et du Fort. Principalement destiné à une clientèle de 55 ans et plus, ce complexe immobilier comportera +200 appartements locatifs, plusieurs espaces communs dont notamment une piscine intérieure, une salle d'entraînement, plusieurs terrasses et jardins, des stationnements à vélos accessibles depuis la ruelle, +94 cases de stationnement réparties sur 2 niveaux de sous-sol ainsi que des commerces au rez-de-chaussée. Nous proposons l'emploi d'une articulation volumétrique simple qui permettra une belle intégration au contexte bâti environnant.

La base du projet (12 premiers mètres) est composée d'un assemblage de volumes aux proportions similaires à la maison George-Young que nous souhaitons conserver et réhabiliter en y aménageant des fonctions commerciales en demi-sous-sol et au premier étage et une unité résidentielle au niveau supérieur. En complément de cet assemblage de volumes proportionnés, l'utilisation de la maçonnerie de pierre grise comme revêtement principal rappelant les gabarits des maisons historiques du secteur et contribuera indéniablement à une meilleure intégration de la maison George-Young au projet d'ensemble et une interface plus à l'échelle du piéton.

En recul par rapport au basilaire, les étages supérieurs se distinguent par l'emploi d'une composition architecturale tout autre, plus picturale, plus articulée. Composée de pliages géométriques (balcons et panneaux séparateurs) aux formes triangulées assemblés les uns aux autres, par un jeu de contrastes (noir et de blanc), cette cinquième façade saura contribuer de belle façon à l'animation de la rue. En guise d'assurer une meilleure intégration au contexte bâti, notamment aux bâtiments mitoyens à l'est et à l'ouest du site, le volume supérieur est scindé en deux parties qui s'alignent respectivement aux bâtiments qu'elles jouxtent. Cette approche permet ainsi de masquer en grande partie les murs mitoyens des bâtiments voisins et donc le paysage urbain du secteur. Le volume plus à l'est sera de 15 étages et ne dépassera pas la hauteur de 43 mètres correspondant à la hauteur du bâtiment adjacent. Il est important de noter que toutes les unités mécaniques seront intégrées et cachées à même le volume de 15 étages, contribuant ainsi à la silhouette du bâtiment à l'échelle du territoire. Le volume ouest, quant à lui, sera abaissé d'un étage pour permettre de minimiser l'impact sur les vues vers le mont Royal depuis le jardin du CCA.

Grâce à sa volumétrie simple et son traitement architectural distinctif, nous croyons que le projet s'intégrera avec justesse à son environnement en répondant aux principaux enjeux spécifiques à ce site tel que la conservation de la maison George-Young (basilaire), l'animation au niveau de la rue (articulation volumétrique, cinquième façade, etc.), l'interface avec les bâtiments en hauteur à l'est et à l'ouest du site ainsi que leurs murs mitoyens, les vues vers et depuis le mont Royal et la qualité de l'architecture recherchée pour ce secteur de la ville en pleine redéfinition.

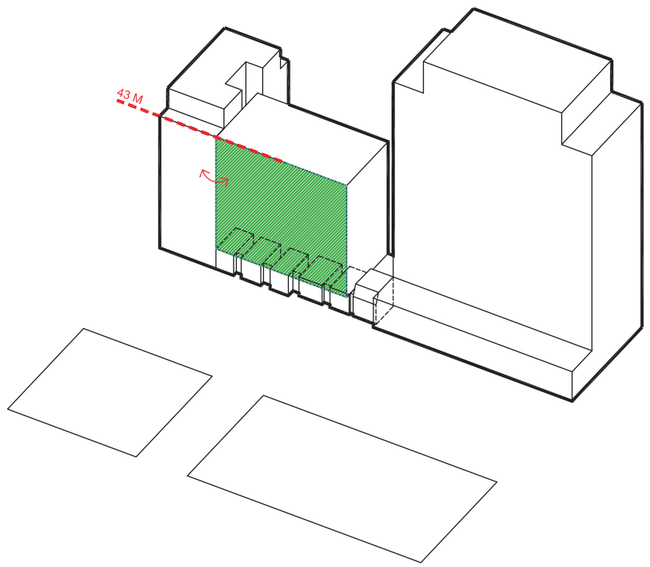
APPROCHE CONCEPTUELLE EN SCHÉMAS



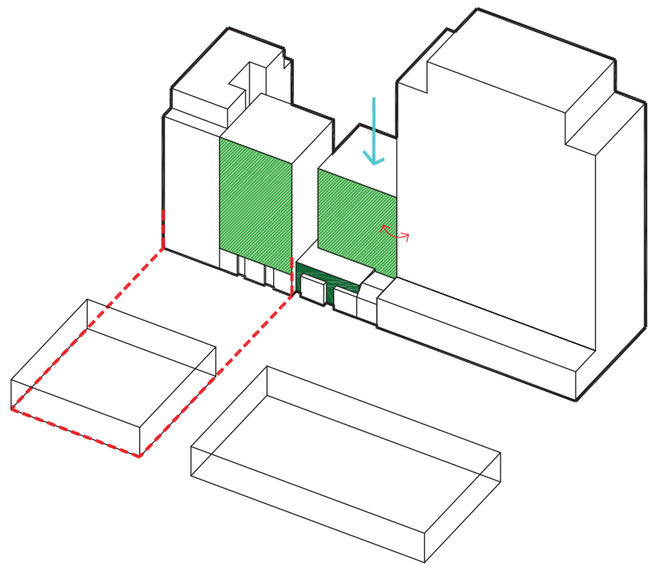
1. La base du projet (12 premiers mètres) est composée d'un assemblage de volumes aux proportions similaires à la maison George-Young.

En complément de cet assemblage de volumes proportionnés, l'utilisation de la maçonnerie de pierre grise comme revêtement principal rappelant les gabarits des maisons historiques du secteur et contribuera indéniablement à une meilleure intégration de la maison George-Young au projet d'ensemble et une interface plus à l'échelle du piéton.

Afin de magnifier l'intégration de la maison George-Young, déjà construite en recul par rapport à l'alignement de façade Sainte-Catherine, les 2 premiers volumes ouest seront implantés selon le même recul, définissant ainsi un espace publique potentiel.



2. Insertion d'un volume respectant les gabarits des conciergeries du secteur, définissant ainsi un canvas urbain fort, où le travail de la **"peau"** permettra de dynamiser la participation du bâtiment à son contexte.



3. Fragmentation du volume afin de créer un alignement des balcons avec les façades des édifices mitoyens, tout en valorisant le gabarit architectural d'origine du secteur (à 12m). Cette requalification de la tête d'îlot, coin Saint-Marc et Sainte-Catherine, permet de créer une meilleure intégration volumétrique avec la tête d'îlot définie par les rues Saint-Marc, Towers et Sainte-Catherine.

Le fragment ouest est ensuite rabaissé d'un étage permettant de libérer des vues de la montagne depuis le CCA.

Le plan fragmenté permet la création de différents jardins en toiture et ainsi maximiser les relations intérieur/extérieur pour les usagers.

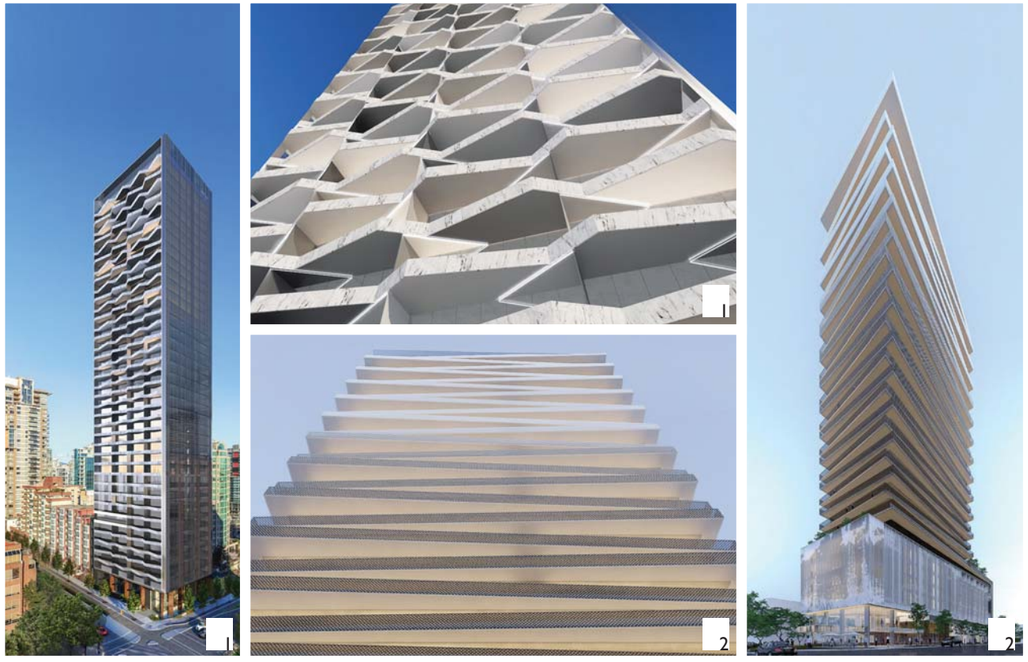
APPROCHE CONCEPTUELLE

LA CINQUIÈME FAÇADE

La construction d'un bâtiment de grande hauteur peut avoir un impact important sur son environnement et sur la qualité de l'espace urbain tant à l'échelle du territoire (skyline), à l'échelle du contexte immédiat qu'à l'échelle du piéton.

Bien trop souvent, l'échelle du piéton n'est pas suffisamment prise en compte dans la conception de bâtiments de grande hauteur. Dans le cadre de ce projet de la rue Ste-Catherine, nous proposons une intervention qui saura, nous en sommes convaincus, contribuer de belle façon à l'animation de la rue par le biais d'une composition volumétrique qui respecte l'échelle de la rue (basilaire) et un concept d'enveloppe qui exploite la notion de la **CINQUIÈME FAÇADE** au moyen de jeux de balcons et panneaux assemblés les uns aux autres de façons articulée et dynamique.

Nous croyons que cette composition architecturale saura capter le regard des passants et contribuera positivement à l'animation de ce secteur de la ville. Ci-dessous, vous trouverez quelques exemples de projets qui exploitent la notion de la cinquième façade, notamment nos deux plus récentes réalisations à Vancouver et Surrey ainsi que quelques photos des maquettes exploratoires que nous avons réalisées pour développer le concept tectonique des façades du projet que nous soumettons à votre analyse.



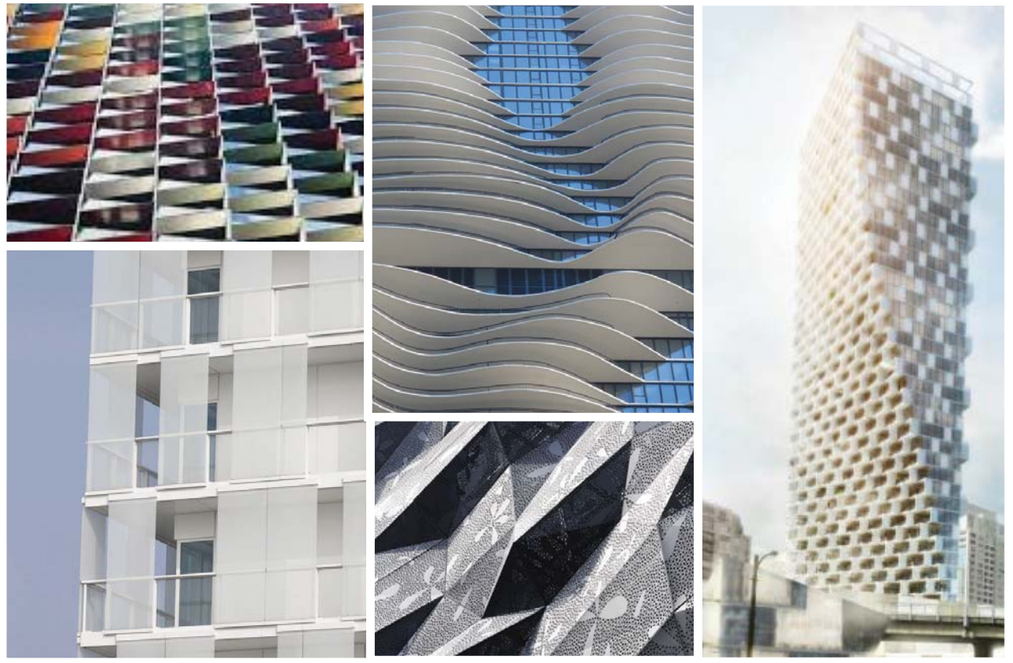
1- THE PACIFIC AT 1382 HORNBY STREET, VANCOUVER
2-THE AVANI CENTRE, SURREY

Le travail géométrique de l'enveloppe permet d'abstraire le balcon de la composition architecturale "résidentielle type". Nous misons plutôt sur le travail de la **"Peau" comme canvas urbain**, dynamisant l'architecture du bâtiment, en réponse à son contexte immédiat.

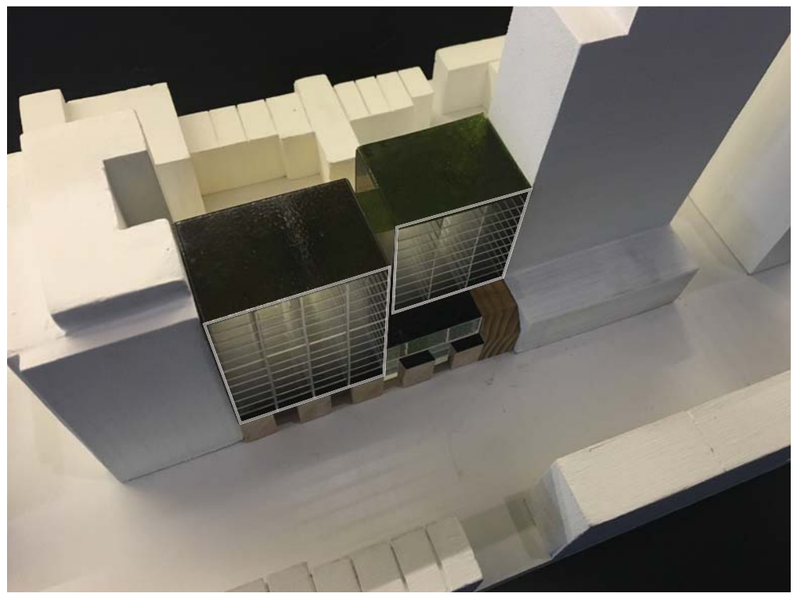
LA LOGGIA COMME TRAVAIL DE LA "PEAU"

La loggia est reconnue comme un espace extérieur souvent couvert ne débordant pas de la façade (enveloppe extérieure du bâtiment). Dans le cas qui nous concerne, le concept d'assemblage de loggias/patios angulés en alternance, tantôt orientés vers l'est, tantôt vers l'ouest, **dynamise les façades du projet et y confère un caractère unique et distinctif**.

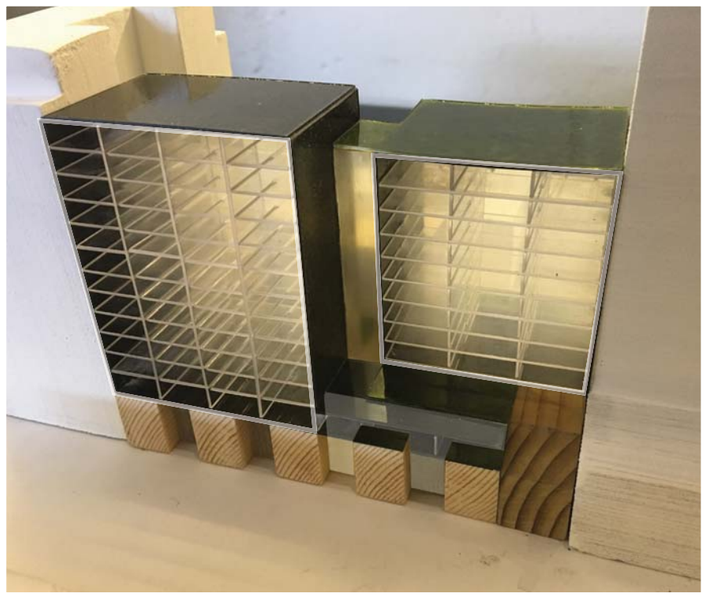
La création de ces loggias (balcons en retrait), situés sur toute la largeur des logements, **permet de prolonger l'espace intérieur vers l'extérieur et offre des vues impressionnantes sur la ville et la montagne**. Cette stratégie égaie également le tissu urbain par sa riche texture, sa répétition et ses jeux de profondeur. En ouvrant la paroi entre l'intérieur et la loggia, les occupants ont la possibilité de moduler l'espace selon leurs besoins ou selon les saisons. Cet espace tampon adoucit les frontières entre l'extérieur et l'intérieur (référence au jardin d'hiver), et donne l'impression de prolonger la vie de patio jusqu'à l'intérieur du logement et **crée ainsi une zone riche séparant la vie privée de la vie collective urbaine.**



APPROCHE CONCEPTUELLE EN MAQUETTES







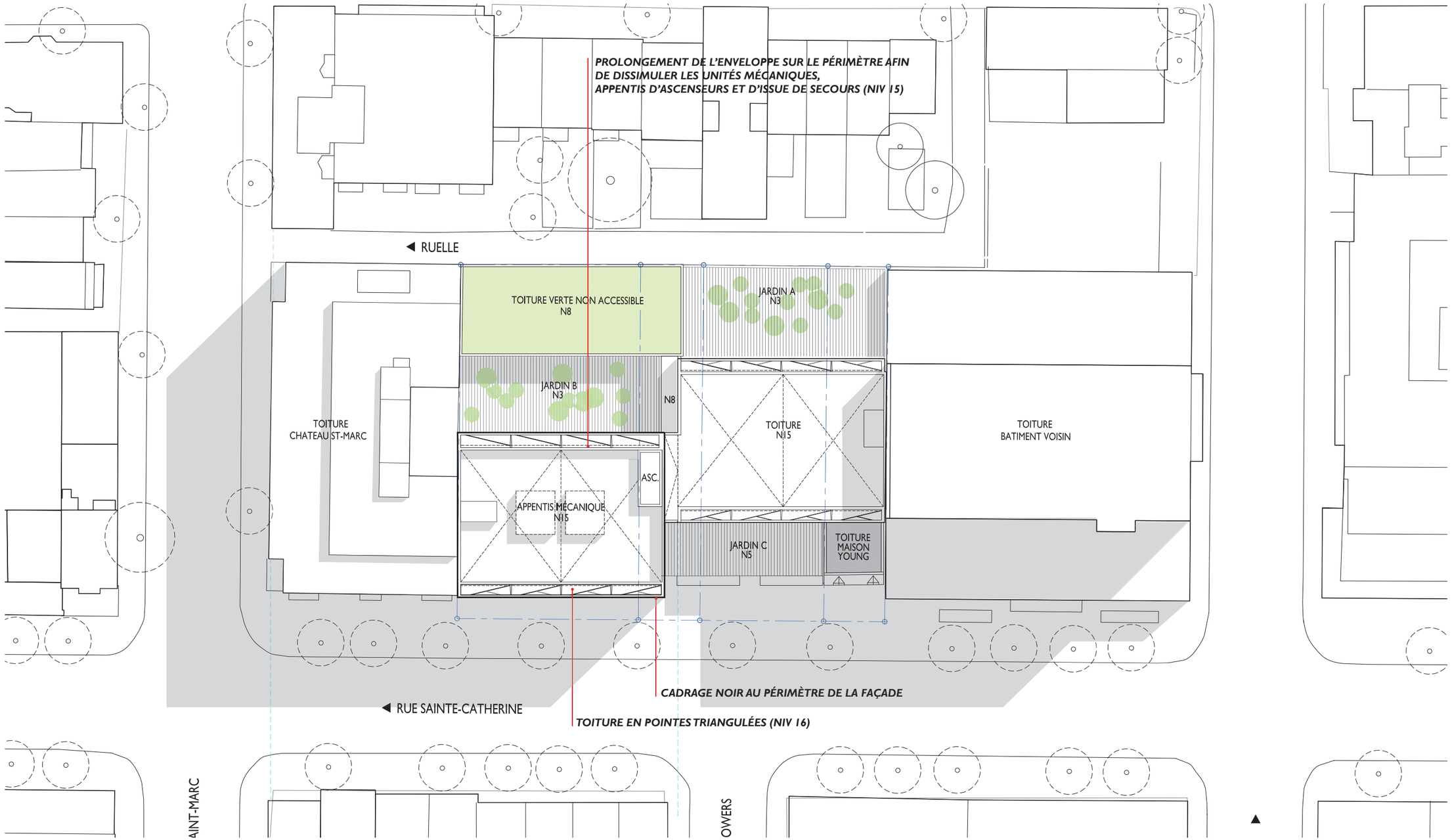






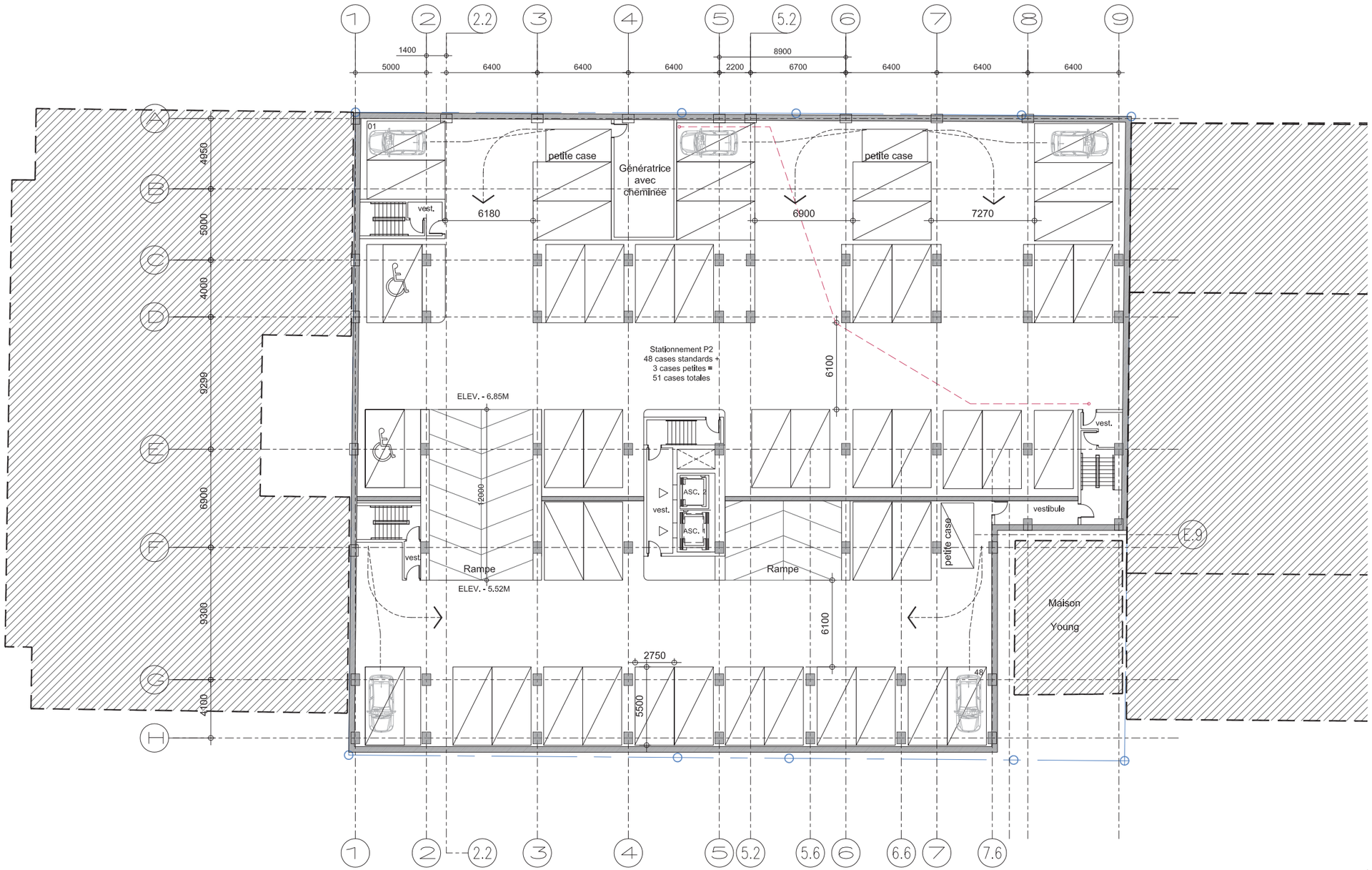
Travail exploratoire en maquettes portant sur le gabari architectural d'ensemble et sur le déploiement géométrique de la CINQUIÈME FAÇADE. Texture composée de pliages géométriques (balcons et panneaux séparateurs) aux formes triangulées assemblés les uns aux autres, par un jeu de contrastes (noir et de blanc).

4.2 PLANS COUPES ÉLÉVATIONS



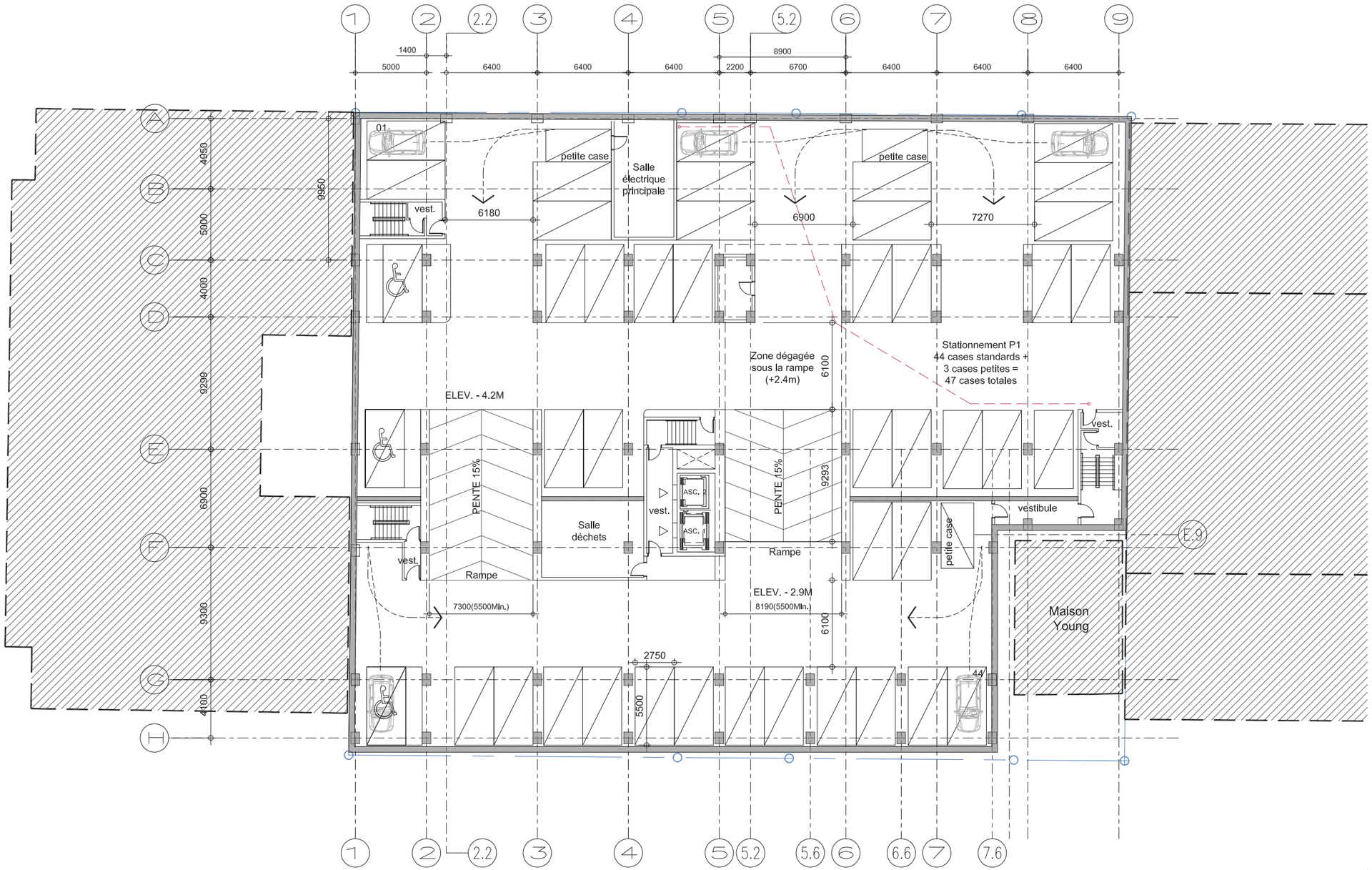
PLAN _ IMPLANTATION

1 : 500


1
2
2.2
3
4
5
5.2
6
7
8
9
1400
5000
6400
6400
6400
2200
8900
6700
6400
6400
6400
A
B
C
D
E
F
G
H
4950
5000
4000
9259
6900
9300
4100
01
petite case
Génératrice
avec
cheminée
petite case
vest.
6180
6900
7270
6100
Stationnement P2
48 cases standards +
3 cases petites =
51 cases totales
ELEV. - 6.85M
12000
ASC. 2
ASC. 1
vest.
vest.
vest.
Rampe
ELEV. - 5.52M
Rampe
petite case
vestibule
E.9
Maison
Young
6100
2750
5500
48
1
2
2.2
3
4
5
5.2
5.6
6
6.6
7
7.6

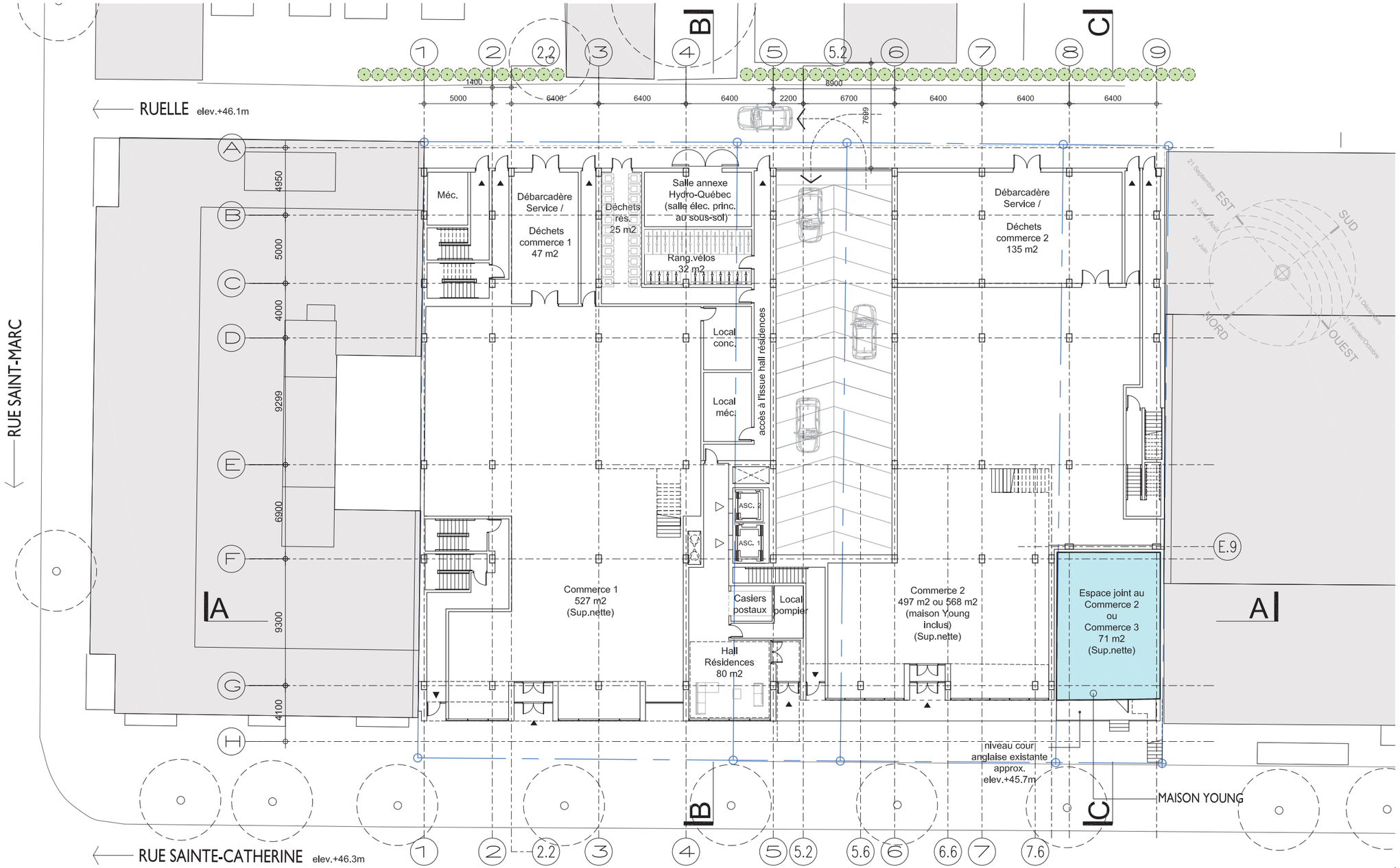
PLAN _ P2

1 : 300

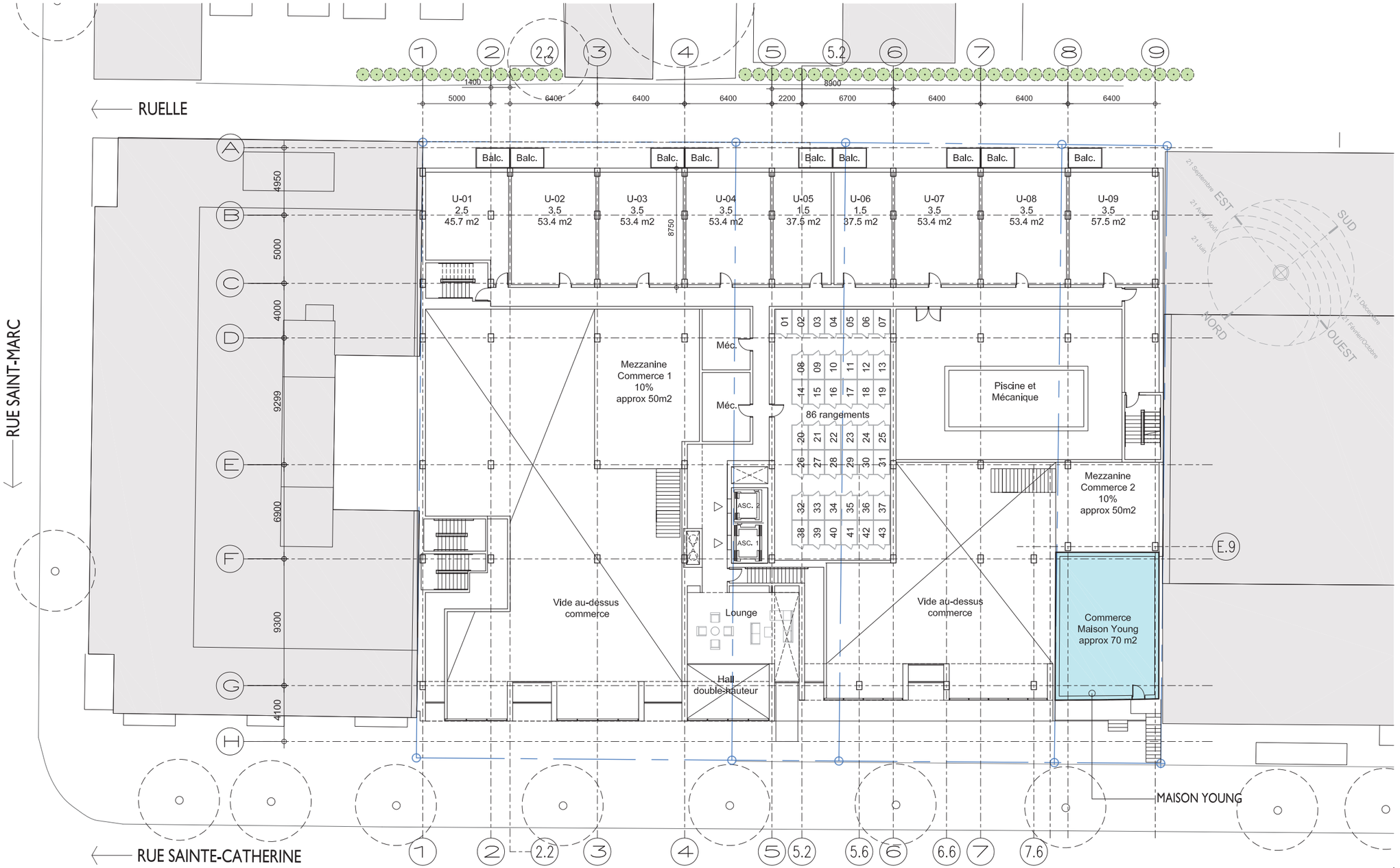

1
2
2.2
3
4
5
5.2
6
7
8
9
1400
5000
6400
6400
6400
2200
8900
6700
6400
6400
6400
A
B
C
D
E
F
G
H
4950
5000
4000
9250
6000
6000
4100
9950
01
petite case
Salle électrique principale
petite case
vest.
6180
6900
7270
Zone dégagée sous la rampe (+2.4m)
6100
Stationnement P1
44 cases standards +
3 cases petites =
47 cases totales
ELEV. - 4.2M
PENTE 15%
PENTE 15%
9293
vest.
ASC. 2
ASC. 1
vest.
Salle déchets
vestibule
petite case
E.9
vest.
Rampe
Rampe
ELEV. - 2.9M
8190(5500Min.)
7300(5500Min.)
6100
Maison Young
2750
5500
44
1
2
2.2
3
4
5
5.2
5.6
6
6.6
7
7.6

PLAN _ P1

1 : 300

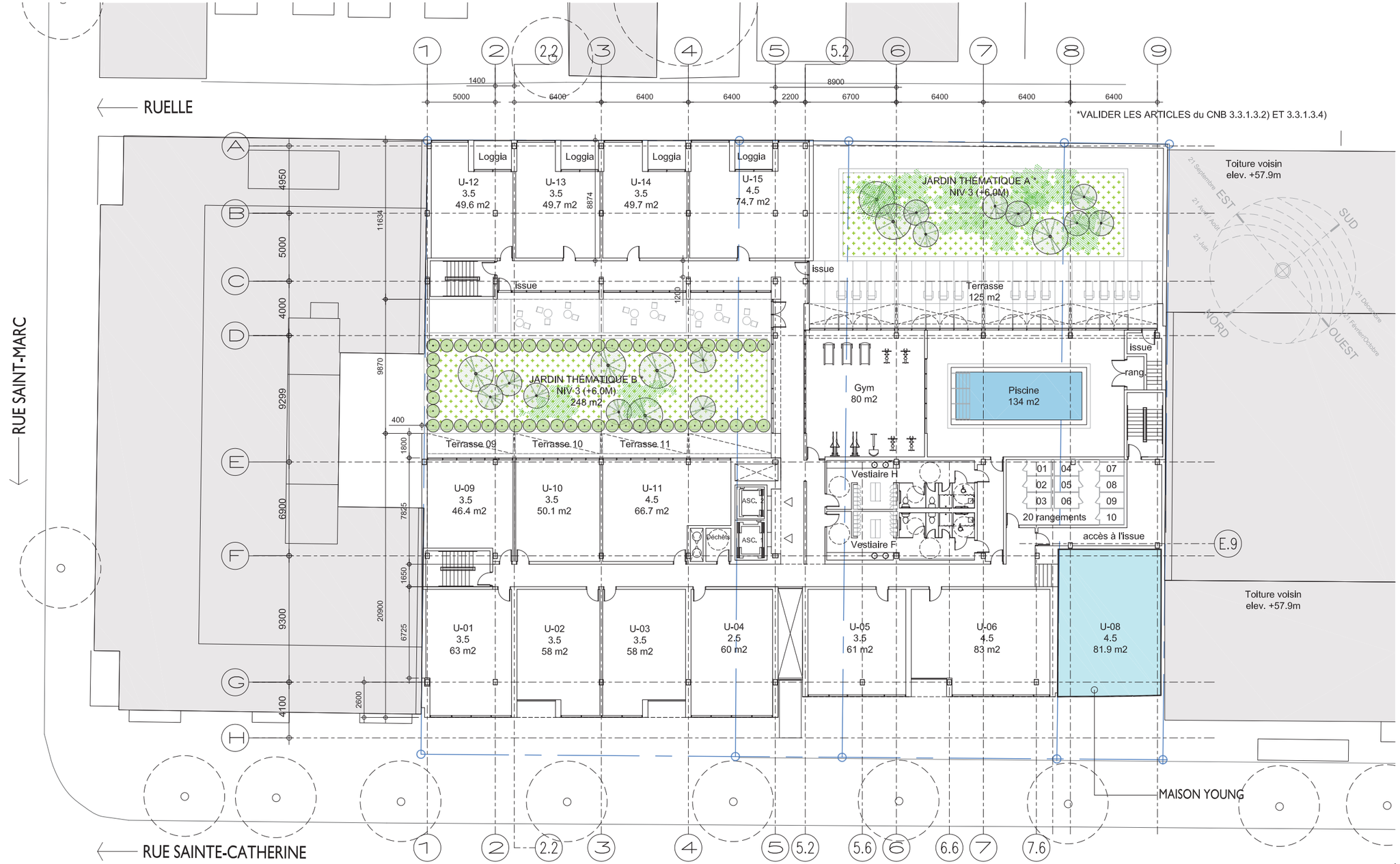

RUELLE elev.+46.1m
RUE SAINTE-CATHERINE elev.+46.3m
RUE SAINT-MARC
1
2
2.2
3
4
5
5.2
5.6
6
6.6
7
7.6
8
9
E.9
A
B
C
D
E
F
G
H
1400
5000
6400
6400
6400
2200
6700
8900
6400
6400
6400
7699
4950
5000
4000
9299
6900
9300
4100
Méc.
Débarcadère Service / Déchets commerce 1 47 m2
Déchets rés. 25 m2
Salle annexe Hydro-Québec (salle élec. princ. au sous-sol)
Rang.vélos 32 m2
Local conc.
Local méc.
accès à l'issue hall résidences
Débarcadère Service / Déchets commerce 2 135 m2
ASC. 2
ASC. 1
Commerce 1 527 m2 (Sup.nette)
Casiers postaux
Local pompier
Hall Résidences 80 m2
Commerce 2 497 m2 ou 568 m2 (maison Young inclus) (Sup.nette)
Espace joint au Commerce 2 ou Commerce 3 71 m2 (Sup.nette)
niveau cour anglaise existante approx. elev.+45.7m
MAISON YOUNG
21 Septembre
21 Avril / Août
21 Juin
21 Décembre
21 Février/Octobre
EST
SUD
NORD
OUEST

PLAN _ N1
1 : 300


RUELLE
RUE SAINT-MARC
RUE SAINTE-CATHERINE
MAISON YOUNG
1
2
2.2
3
4
5
5.2
5.6
6
6.6
7
7.6
8
9
A
B
C
D
E
F
G
H
1400
5000
6400
6400
6400
2200
8900
6700
6400
6400
6400
4950
5000
4000
9299
6900
9300
4100
8750
Balc.
U-01
2.5
45.7 m2
U-02
3.5
53.4 m2
U-03
3.5
53.4 m2
U-04
3.5
53.4 m2
U-05
1.5
37.5 m2
U-06
1.5
37.5 m2
U-07
3.5
53.4 m2
U-08
3.5
53.4 m2
U-09
3.5
57.5 m2
Mezzanine
Commerce 1
10%
approx 50m2
Méc.
Méc.
86 rangements
Piscine et
Mécanique
ASC. 2
ASC. 1
Vide au-dessus
commerce
Lounge
Hall
double-hauteur
Vide au-dessus
commerce
Mezzanine
Commerce 2
10%
approx 50m2
Commerce
Maison Young
approx 70 m2
E.9
21 Septembre
21 Avril / Août
21 Juin
EST
SUD
OUEST
NORD
21 Décembre
21 Février/Octobre

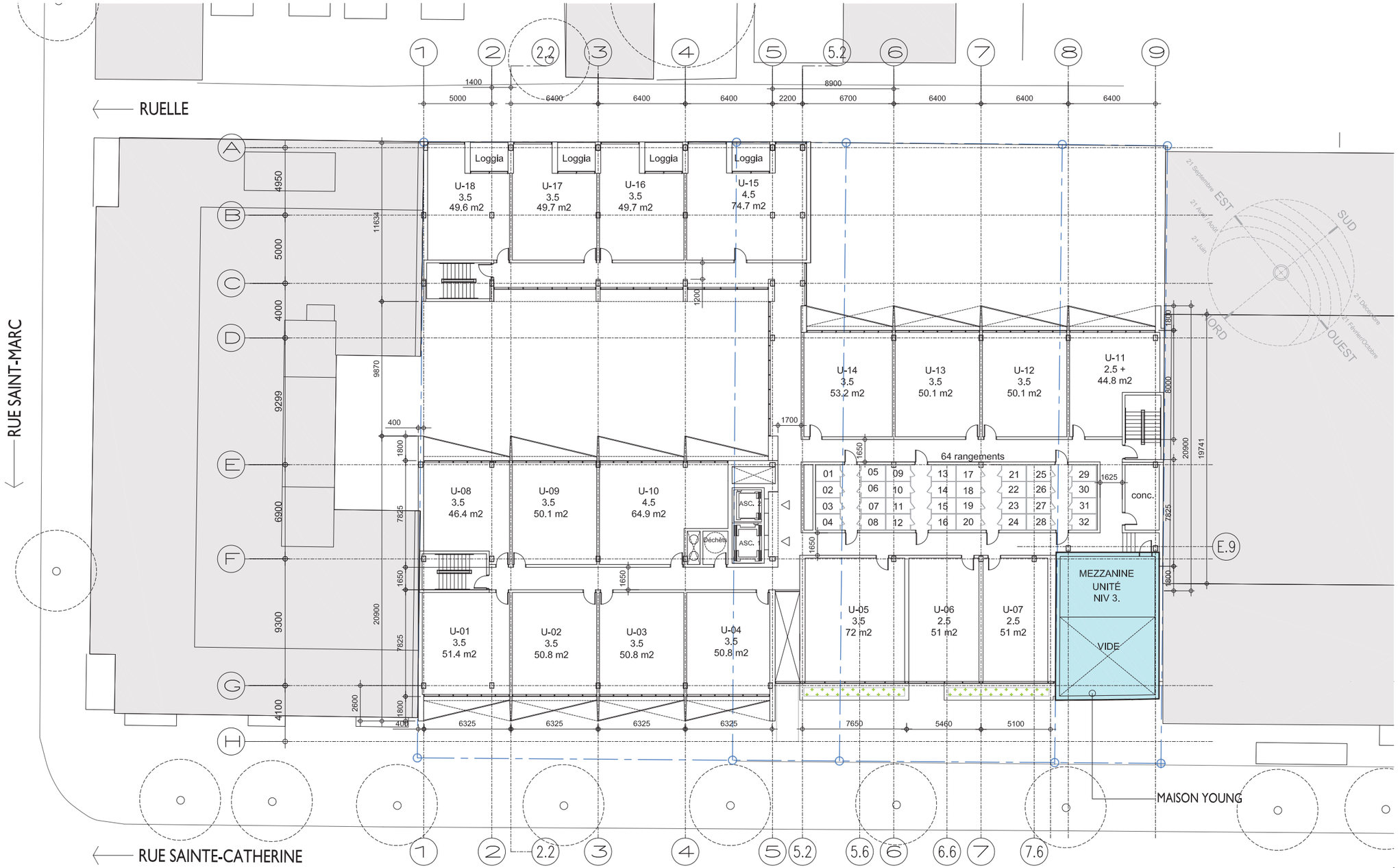
PLAN _ N2

1 : 300


RUELLE
RUE SAINT-MARC
RUE SAINTE-CATHERINE
*VALIDER LES ARTICLES du CNB 3.3.1.3.2) ET 3.3.1.3.4)
1 2 2.2 3 4 5 5.2 6 7 8 9
A B C D E F G H
1400
5000
6400
6400
6400
2200
8900
6700
6400
6400
6400
4950
5000
4000
6900
9300
4100
11634
8874
9870
9299
7825
20900
6725
2600
1200
1800
400
1650
Loggia
U-12
3.5
49.6 m2
U-13
3.5
49.7 m2
U-14
3.5
49.7 m2
U-15
4.5
74.7 m2
issue
JARDIN THÉMATIQUE A *
NIV 3 (+6.0M)
Terrasse
125 m2
JARDIN THÉMATIQUE B *
NIV 3 (+6.0M)
248 m2
Terrasse 09
Terrasse 10
Terrasse 11
U-09
3.5
46.4 m2
U-10
3.5
50.1 m2
U-11
4.5
66.7 m2
ASC.
ASC.
Déchets
Gym
80 m2
Piscine
134 m2
issue
rang
Vestiaire H
Vestiaire F
01 04 07
02 05 08
03 06 09
20 rangements 10
accès à l'issue
U-01
3.5
63 m2
U-02
3.5
58 m2
U-03
3.5
58 m2
U-04
2.5
60 m2
U-05
3.5
61 m2
U-06
4.5
83 m2
U-08
4.5
81.9 m2
Toiture voisin
elev. +57.9m
Toiture voisin
elev. +57.9m
21 Septembre
21 Avril / Août
21 Juin
EST
SUD
NORD
OUEST
21 Décembre
21 Février/Octobre
E.9
MAISON YOUNG

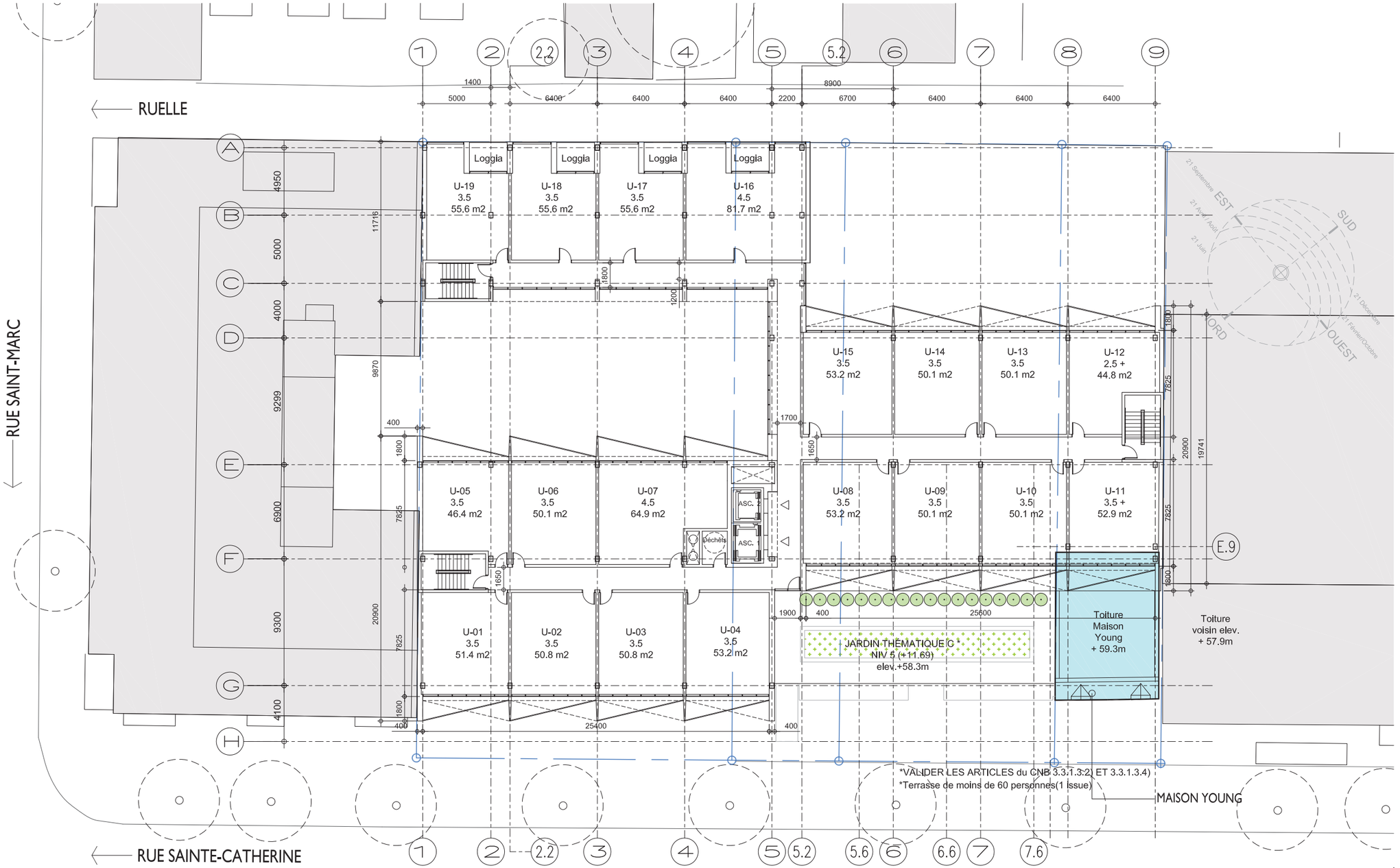
PLAN _ N3

1 : 300


RUELLE
RUE SAINT-MARC
RUE SAINTE-CATHERINE
MAISON YOUNG
Loggia
U-18 3.5 49.6 m2
U-17 3.5 49.7 m2
U-16 3.5 49.7 m2
U-15 4.5 74.7 m2
U-14 3.5 53.2 m2
U-13 3.5 50.1 m2
U-12 3.5 50.1 m2
U-11 2.5 + 44.8 m2
U-08 3.5 46.4 m2
U-09 3.5 50.1 m2
U-10 4.5 64.9 m2
U-01 3.5 51.4 m2
U-02 3.5 50.8 m2
U-03 3.5 50.8 m2
U-04 3.5 50.8 m2
U-05 3.5 72 m2
U-06 2.5 51 m2
U-07 2.5 51 m2
64 rangements
ASC. 2
ASC. 1
Déchets
conc.
MEZZANINE UNITÉ NIV 3.
VIDE
E.9
21 Septembre
21 Avril / Août
21 Juin
21 Décembre
21 Février/Octobre
EST
SUD
NORD
OUEST

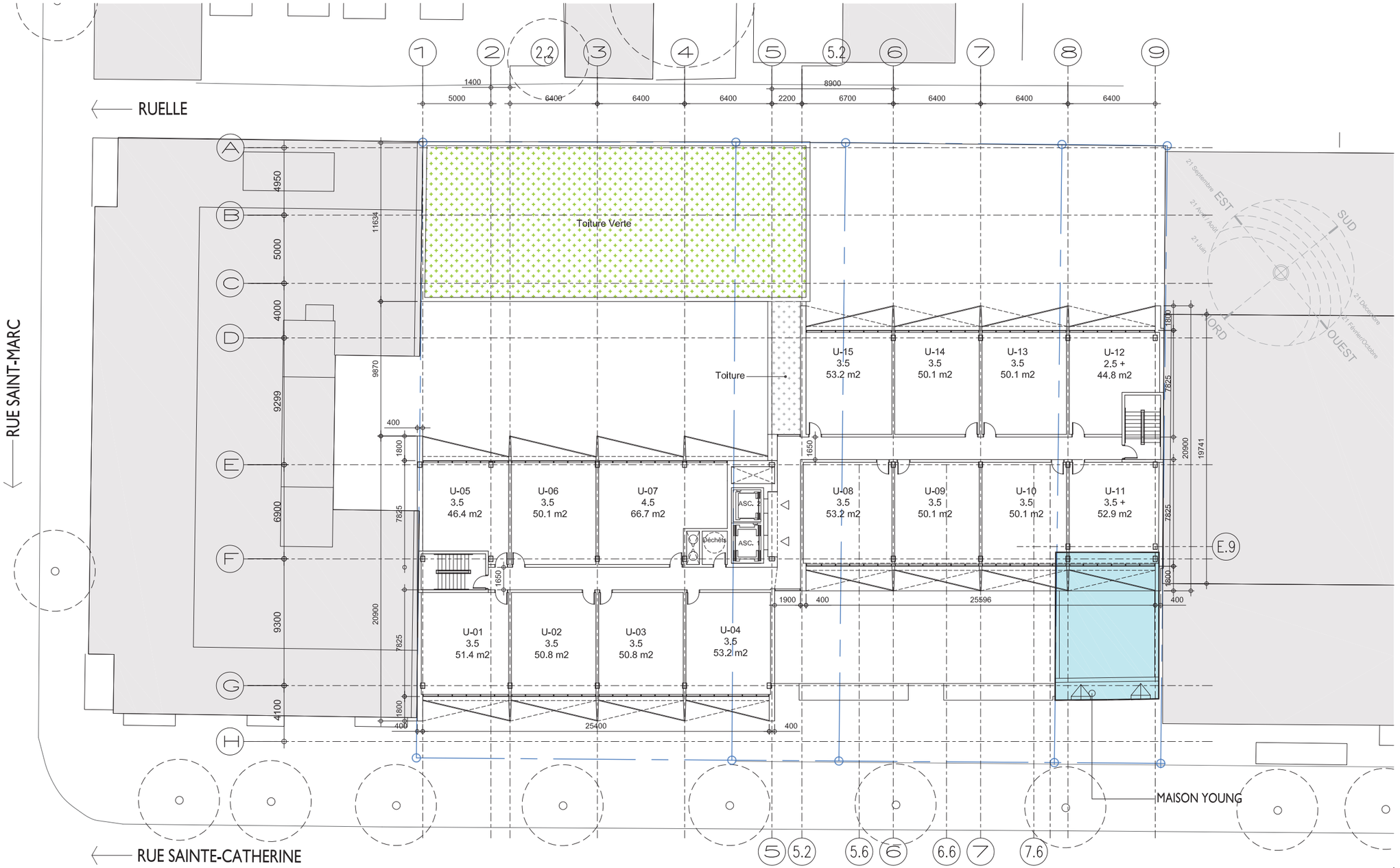
PLAN _ N4

1 : 300



PLAN N5 @ 7

1 : 300



PLAN _ N8 @ 14

1 : 300

CADRAGE NOIR CONTINU AU PÉRIMÈTRE DE LA FAÇADE

PERSIENNES VERTICALE, COULEURS NOIRES

PROLONGEMENT DE LA DALLE DE BÉTON

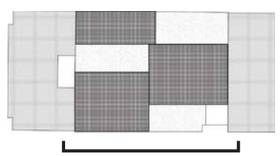
LIMITE DU LOT

1 2 3 4 5 5.2 6 7 8 9

51600
46300
43000

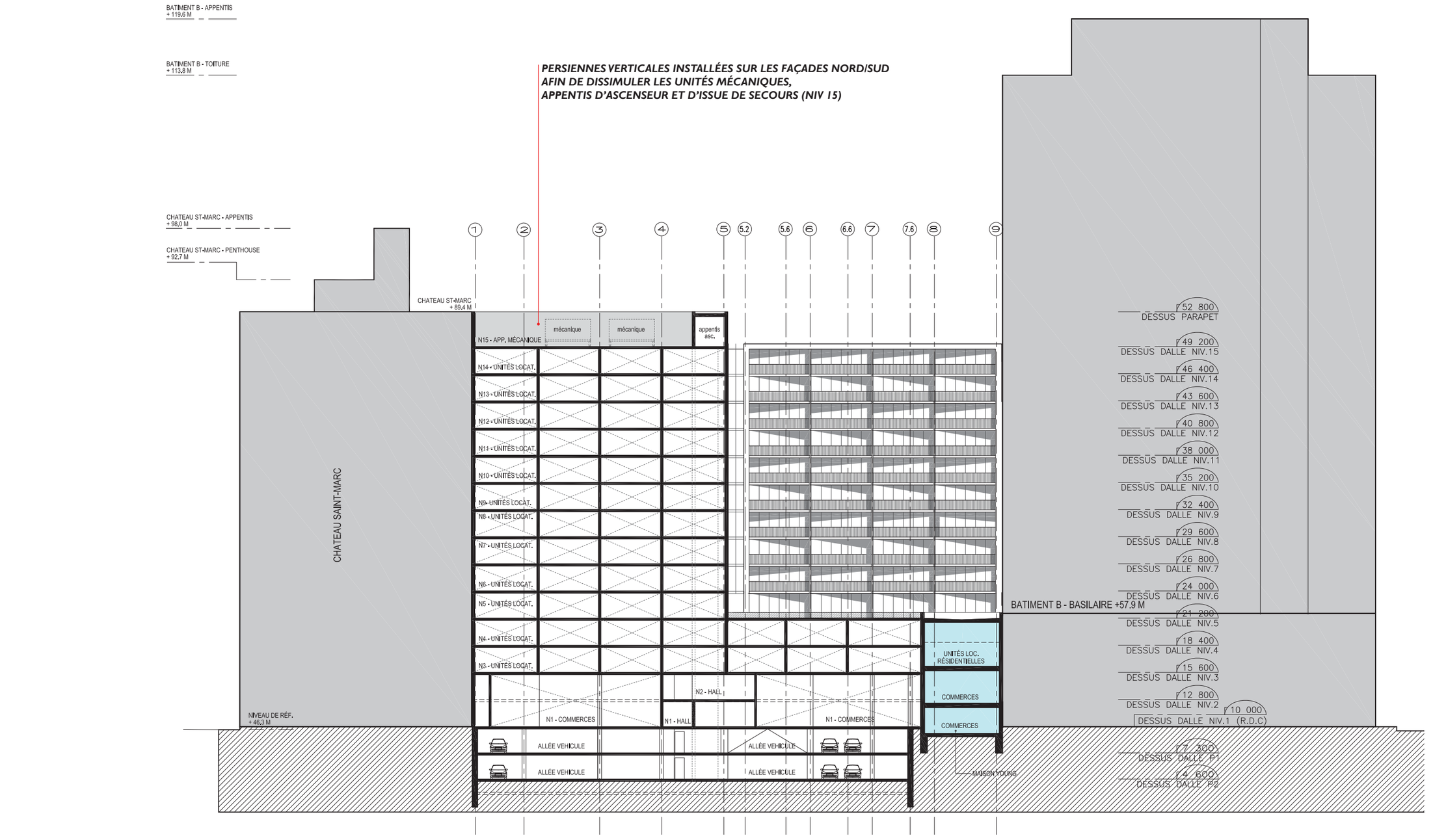
RUE SAINT-MARC

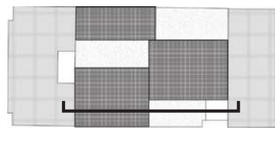
52 800 DESSUS PARAPET
49 200 DESSUS DALLE NIV.15
46 400 DESSUS DALLE NIV.14
43 600 DESSUS DALLE NIV.13
40 800 DESSUS DALLE NIV.12
38 000 DESSUS DALLE NIV.11
35 200 DESSUS DALLE NIV.10
32 400 DESSUS DALLE NIV.9
29 600 DESSUS DALLE NIV.8
26 800 DESSUS DALLE NIV.7
24 000 DESSUS DALLE NIV.6
21 200 DESSUS DALLE NIV.5
18 400 DESSUS DALLE NIV.4
15 600 DESSUS DALLE NIV.3
12 800 DESSUS DALLE NIV.2
10 000 DESSUS DALLE NIV.1 (R.D.C)
7 300 DESSUS DALLE P1
4 600 DESSUS DALLE P2



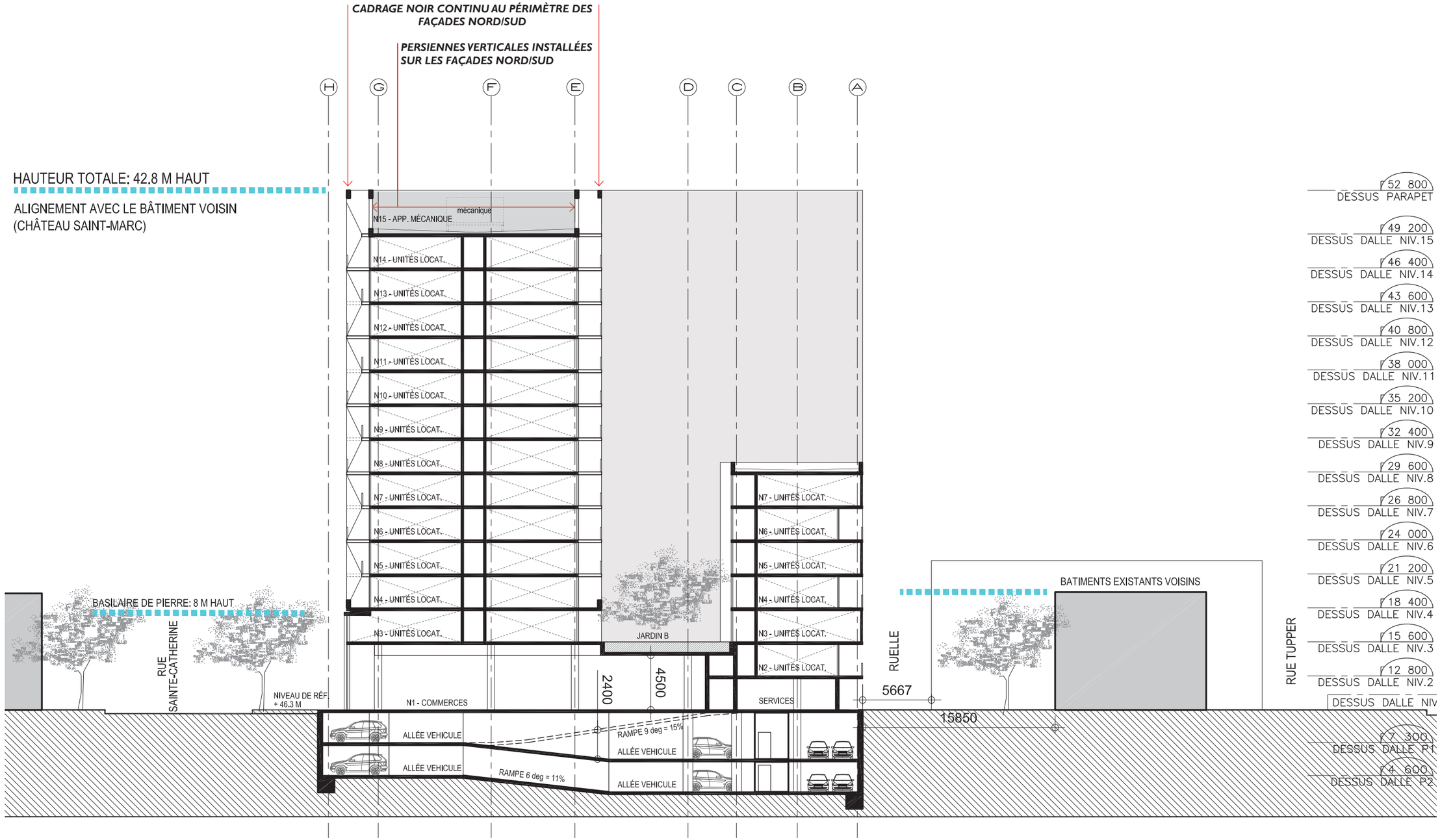
ÉLÉVATION SAINTE-CATHERINE

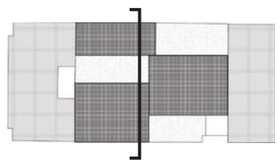
1 : 500


BATIMENT B - APPENTIS
+ 119,6 M
BATIMENT B - TOITURE
+ 113,8 M
CHATEAU ST-MARC - APPENTIS
+ 98,0 M
CHATEAU ST-MARC - PENTHOUSE
+ 92,7 M
PERSIENNES VERTICALES INSTALLÉES SUR LES FAÇADES NORD/SUD
AFIN DE DISSIMULER LES UNITÉS MÉCANIQUES,
APPENTIS D'ASCENSEUR ET D'ISSUE DE SECOURS (NIV 15)
1
2
3
4
5
5.2
5.6
6
6.6
7
7.6
8
9
CHATEAU ST-MARC
+ 89,4 M
mécanique
mécanique
appentis asc.
N15 - APP. MÉCANIQUE
N14 - UNITÉS LOCAT.
N13 - UNITÉS LOCAT.
N12 - UNITÉS LOCAT.
N11 - UNITÉS LOCAT.
N10 - UNITÉS LOCAT.
N9 - UNITÉS LOCAT.
N8 - UNITÉS LOCAT.
N7 - UNITÉS LOCAT.
N6 - UNITÉS LOCAT.
N5 - UNITÉS LOCAT.
N4 - UNITÉS LOCAT.
N3 - UNITÉS LOCAT.
CHATEAU SAINT-MARC
N2 - HALL
N1 - COMMERCES
N1 - HALL
N1 - COMMERCES
NIVEAU DE RÉF.
+ 46,3 M
ALLÉE VEHICULE
ALLÉE VEHICULE
ALLÉE VEHICULE
ALLÉE VEHICULE
UNITÉS LOC. RÉSIDENTIELLES
COMMERCES
COMMERCES
MAISON YOUNG
BATIMENT B - BASILAIRE +57,9 M
52 800
DESSUS PARAPET
49 200
DESSUS DALLE NIV.15
46 400
DESSUS DALLE NIV.14
43 600
DESSUS DALLE NIV.13
40 800
DESSUS DALLE NIV.12
38 000
DESSUS DALLE NIV.11
35 200
DESSUS DALLE NIV.10
32 400
DESSUS DALLE NIV.9
29 600
DESSUS DALLE NIV.8
26 800
DESSUS DALLE NIV.7
24 000
DESSUS DALLE NIV.6
21 200
DESSUS DALLE NIV.5
18 400
DESSUS DALLE NIV.4
15 600
DESSUS DALLE NIV.3
12 800
DESSUS DALLE NIV.2
10 000
DESSUS DALLE NIV.1 (R.D.C)
7 300
DESSUS DALLE P1
4 600
DESSUS DALLE P2

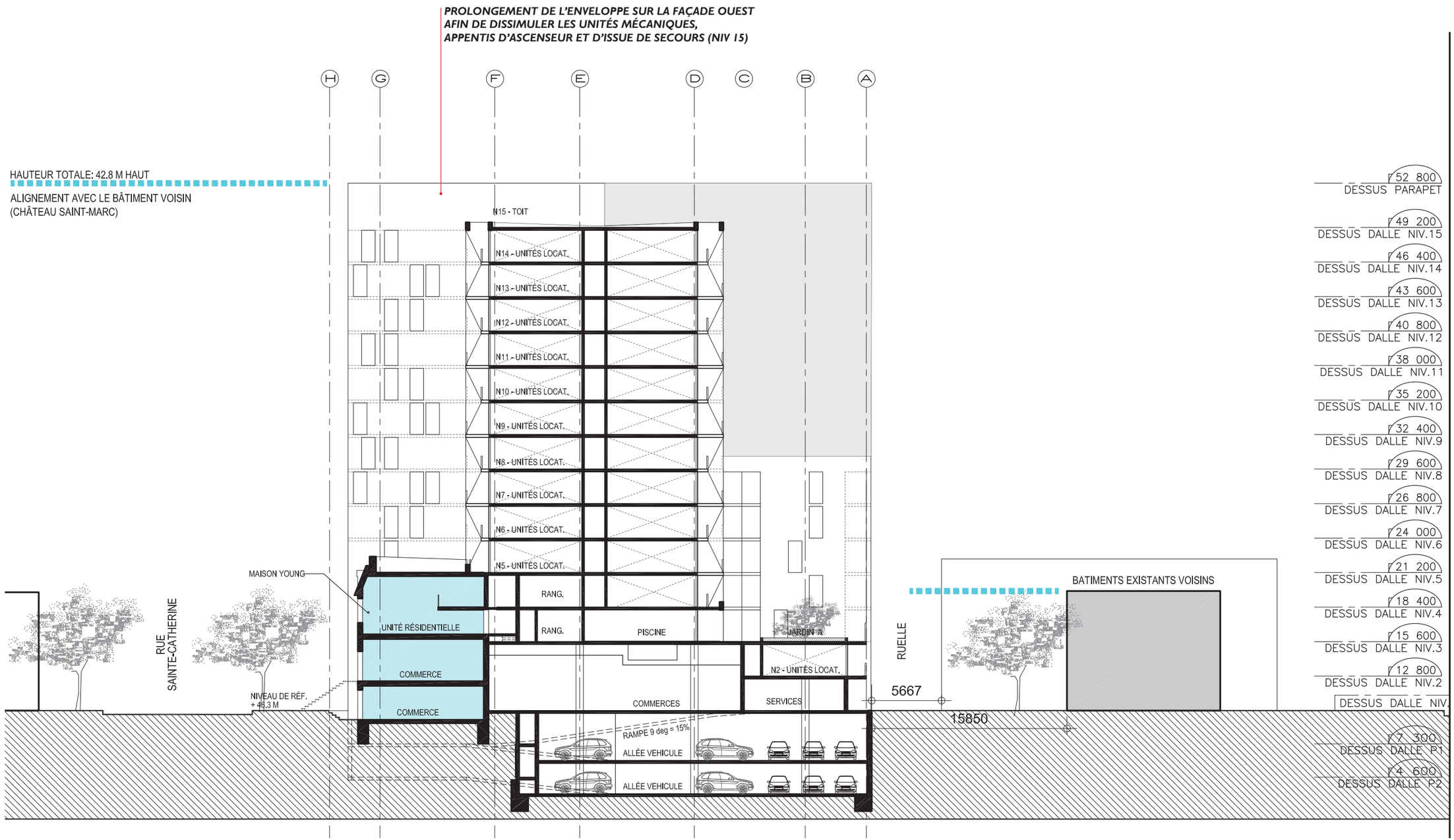


COUPE A
1 : 500


CADRAGE NOIR CONTINU AU PÉRIMÈTRE DES FAÇADES NORD/SUD
PERSIENNES VERTICALES INSTALLÉES SUR LES FAÇADES NORD/SUD
H
G
F
E
D
C
B
A
HAUTEUR TOTALE: 42.8 M HAUT
ALIGNEMENT AVEC LE BÂTIMENT VOISIN (CHÂTEAU SAINT-MARC)
mécanique
N15 - APP. MÉCANIQUE
N14 - UNITÉS LOCAT.
N13 - UNITÉS LOCAT.
N12 - UNITÉS LOCAT.
N11 - UNITÉS LOCAT.
N10 - UNITÉS LOCAT.
N9 - UNITÉS LOCAT.
N8 - UNITÉS LOCAT.
N7 - UNITÉS LOCAT.
N6 - UNITÉS LOCAT.
N5 - UNITÉS LOCAT.
N4 - UNITÉS LOCAT.
N3 - UNITÉS LOCAT.
N2 - UNITÉS LOCAT.
N1 - COMMERCES
SERVICES
JARDIN B
2400
4500
BASILAIRE DE PIERRE: 8 M HAUT
RUE SAINTE-CATHERINE
NIVEAU DE RÉF. + 46.3 M
ALLÉE VEHICULE
ALLÉE VEHICULE
ALLÉE VEHICULE
ALLÉE VEHICULE
RAMPE 9 deg = 15%
RAMPE 6 deg = 11%
RUELLE
5667
15850
BATIMENTS EXISTANTS VOISINS
RUE TUPPER
52 800 DESSUS PARAPET
49 200 DESSUS DALLE NIV.15
46 400 DESSUS DALLE NIV.14
43 600 DESSUS DALLE NIV.13
40 800 DESSUS DALLE NIV.12
38 000 DESSUS DALLE NIV.11
35 200 DESSUS DALLE NIV.10
32 400 DESSUS DALLE NIV.9
29 600 DESSUS DALLE NIV.8
26 800 DESSUS DALLE NIV.7
24 000 DESSUS DALLE NIV.6
21 200 DESSUS DALLE NIV.5
18 400 DESSUS DALLE NIV.4
15 600 DESSUS DALLE NIV.3
12 800 DESSUS DALLE NIV.2
DESSUS DALLE NIV
7 300 DESSUS DALLE P1
4 600 DESSUS DALLE P2

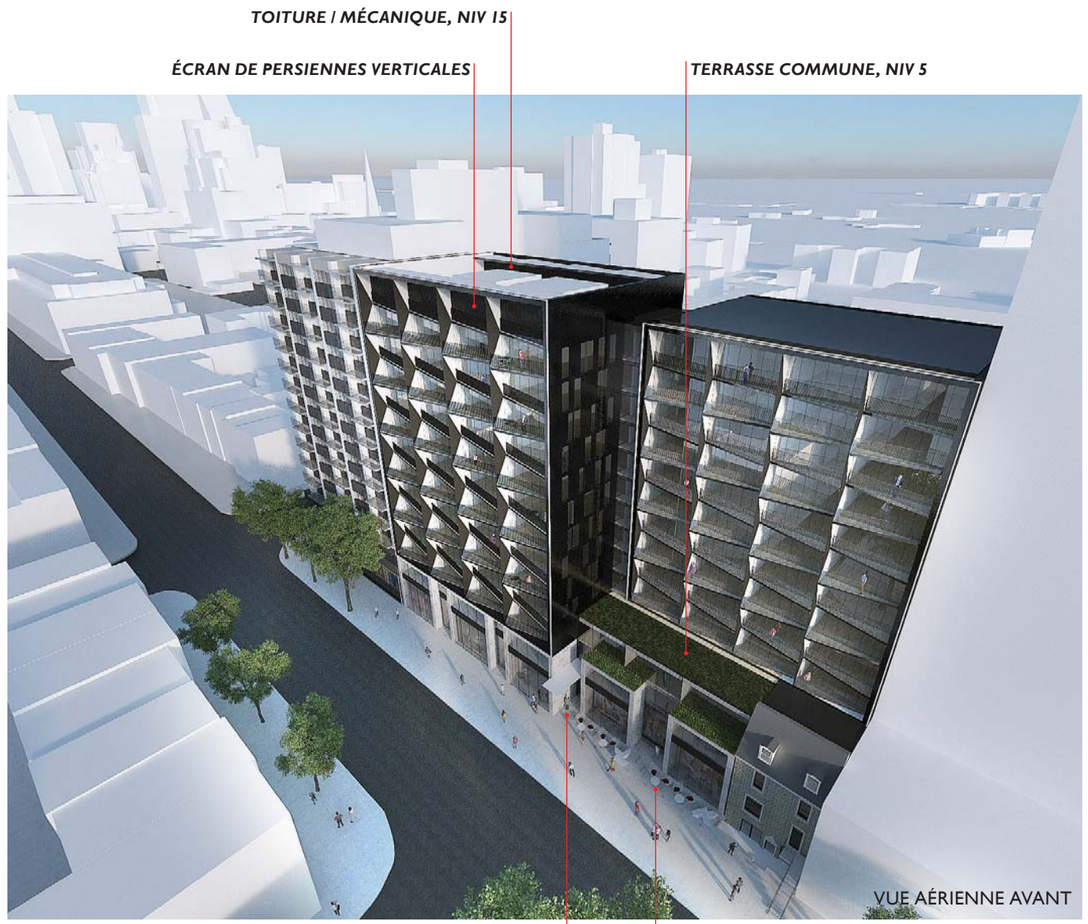


COUPE B
1 : 500


PROLONGEMENT DE L'ENVELOPPE SUR LA FAÇADE OUEST
AFIN DE DISSIMULER LES UNITÉS MÉCANIQUES,
APPENTIS D'ASCENSEUR ET D'ISSUE DE SECOURS (NIV 15)
H
G
F
E
D
C
B
A
HAUTEUR TOTALE: 42.8 M HAUT
ALIGNEMENT AVEC LE BÂTIMENT VOISIN
(CHÂTEAU SAINT-MARC)
N15 - TOIT
N14 - UNITÉS LOCAT.
N13 - UNITÉS LOCAT.
N12 - UNITÉS LOCAT.
N11 - UNITÉS LOCAT.
N10 - UNITÉS LOCAT.
N9 - UNITÉS LOCAT.
N8 - UNITÉS LOCAT.
N7 - UNITÉS LOCAT.
N6 - UNITÉS LOCAT.
N5 - UNITÉS LOCAT.
RANG.
RANG.
PISCINE
JARDIN A
N2 - UNITÉS LOCAT.
SERVICES
COMMERCES
UNITÉ RÉSIDENTIELLE
COMMERCE
COMMERCE
MAISON YOUNG
RUE SAINTE-CATHERINE
NIVEAU DE RÉF. + 46,3 M
RAMPE 9 deg = 15%
ALLÉE VEHICULE
ALLÉE VEHICULE
RUELLE
5667
15850
BATIMENTS EXISTANTS VOISINS
52 800 DESSUS PARAPET
49 200 DESSUS DALLE NIV.15
46 400 DESSUS DALLE NIV.14
43 600 DESSUS DALLE NIV.13
40 800 DESSUS DALLE NIV.12
38 000 DESSUS DALLE NIV.11
35 200 DESSUS DALLE NIV.10
32 400 DESSUS DALLE NIV.9
29 600 DESSUS DALLE NIV.8
26 800 DESSUS DALLE NIV.7
24 000 DESSUS DALLE NIV.6
21 200 DESSUS DALLE NIV.5
18 400 DESSUS DALLE NIV.4
15 600 DESSUS DALLE NIV.3
12 800 DESSUS DALLE NIV.2
DESSUS DALLE NIV.
7 300 DESSUS DALLE P1
4 600 DESSUS DALLE P2

COUPE C
1 : 500

4.3 PERSPECTIVES AÉRIENNES



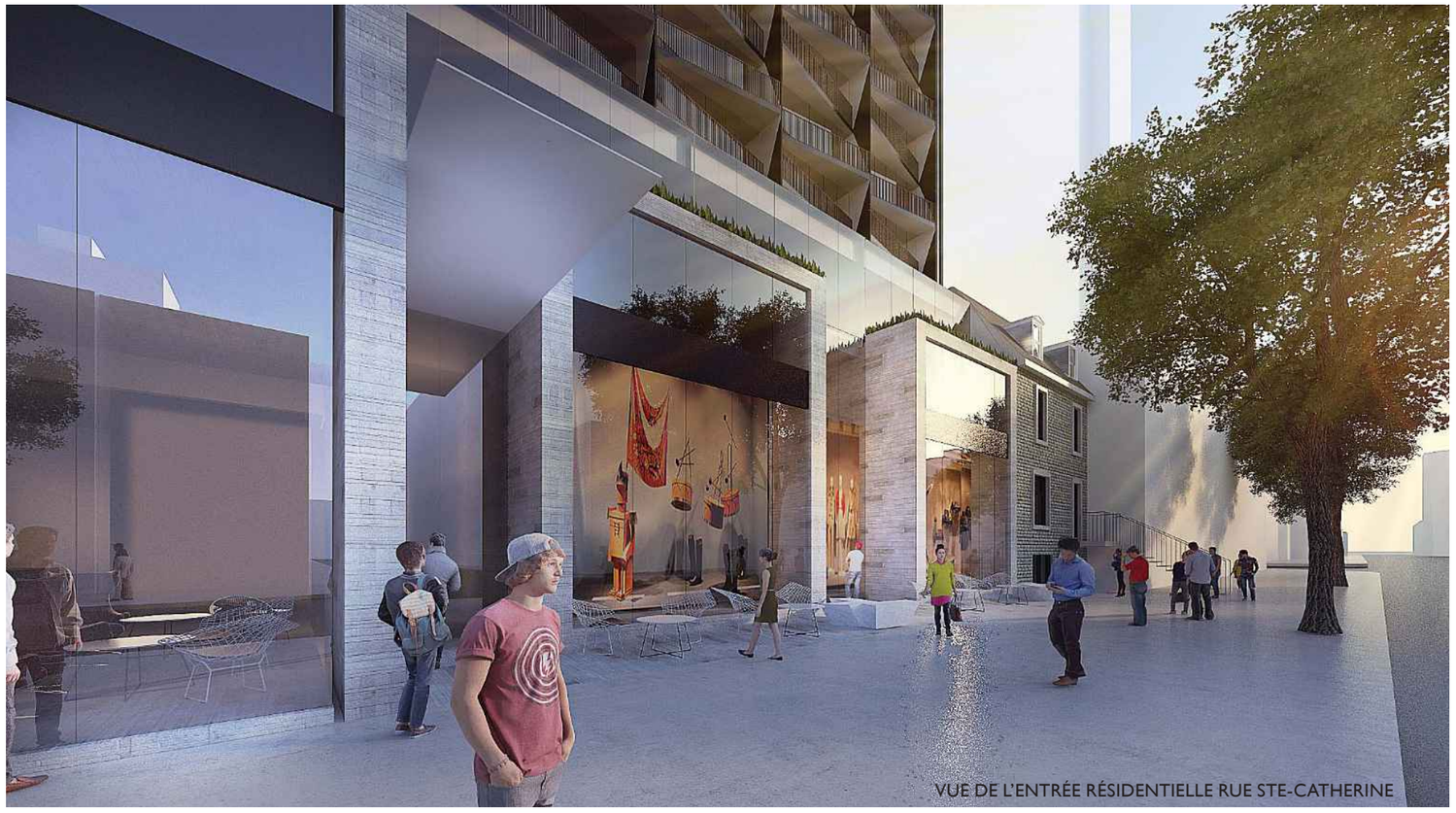
VUE AÉRIENNE AVANT



VUE AÉRIENNE ARRIÈRE



VUE À PARTIR DE LA RUE SAINTE-CATHERINE



VUE DE L'ENTRÉE RÉSIDENTIELLE RUE STE-CATHERINE



VUE À PARTIR DE LA RUE SAINTE-CATHERINE



VUE DU JARDIN CENTRAL

4.4 STATISTIQUES DE PROJET

NOMBRE D'UNITÉS RÉSIDENTIELLES **TOTAL : 202 UNITÉS**

NIVEAU 2:	1 ÉTAGE AU-DESSUS DES SERVICES	=	9 UNITÉS
NIVEAU 3:	1 ÉTAGE DE BASILAIRE DE 15 UNITÉS	=	13 UNITÉS
NIVEAU 4:	1 ÉTAGE DE BASILAIRE DE 18 UNITÉS	=	18 UNITÉS
NIVEAUX 5 @ 7:	3 ÉTAGES DE BASILAIRE DE 19 UNITÉS	=	57 UNITÉS
NIVEAUX 8 @ 14:	7 ÉTAGES DE TOUR DE 15 UNITÉS	=	105 UNITÉS

SUPERFICIE COMMERCIALE: **TOTAL : 1265 M²**

NIVEAU 1 : **1095 M²**
NIVEAU 2 (mez.) : **170 M²**

CALCUL COS

SUPERFICIE TERRAIN : 2461 M²
COS DU TERRAIN : 6

2461 M² X 6 = 14 766 M²

TOTAL POSSIBLE : 14766 M²

NIVEAU 1 : HALL ET AUTRES (EXCLUANT RAMPE ET COMMERCES) :
655 M²

NIVEAU 2 : 1 ÉTAGE AU-DESSUS DES SERVICES DE 9 UNITÉS :
1358 M²

NIVEAU 3 : 1 ÉTAGE DE BASILAIRE DE 15 UNITÉS ET ESPACES COMMUNS:
1 442 M²

NIVEAU 4 : 1 ÉTAGE DE BASILAIRE DE 18 UNITÉS :
1 347 M²

NIVEAU 5@7 : 3 ÉTAGES DE BASILAIRE DE 19 UNITÉS :
1144 M² X 3 =
3432.6 M²

NIVEAU 8@14 : 7 ÉTAGES DE TOUR DE 15 UNITÉS :
860 M² X 7 =
6021 M²

TOTAL PROPOSÉ : 14 256 M²

DESCRIPTION DU CALCUL DE DENSITÉ (COS) :

LA DENSITÉ S'EXPRIME PAR L'INDICE DE SUPERFICIE DE PLANCHER QUI SE CALCULE PAR LE RAPPORT ENTRE LA SUPERFICIE TOTALE DE PLANCHER D'UN BÂTIMENT ET LA SUPERFICIE DU TERRAIN SUR LEQUEL CE BÂTIMENT EST CONSTRUIT.

INCLUANT LES MEZZANINES ET UN PLANCHER EN SOUS-SOL, IL SE CALCULE À PARTIR DE LA FACE INTERNE DES MURS EXTÉRIEURS.

ÉLÉMENTS EXCLUS DU CALCUL :

- *AIRE DE STATIONNEMENT DES VÉHICULES EN SOUS-SOL*
- *AIRE DE CHARGEMENT DES MARCHANDISES EN SOUS-SOL*
- *RAMPES D'ACCÈS*
- *SUPERFICIES DES COMMERCES SUR STE-CATHERINE ENTRE ATWATER ET PAPINEAU*
- *AIRE POUR MÉCANIQUE, ESCALIER, ASCENSEUR, CANALISATION VERTICALE*
- *ESPACE SERVANT ACCÈS AU MÉTRO*
- *ÉTAGES DE TRANSFERT STRUCTURAL POUR MÉTRO ET AUTOROUTE*
- *ESPACES ENTREPOSAGE AU SOUS-SOL*

NOMBRE DE CASES DE STATIONNEMENT:

LOGEMENTS : **EXIGÉ : 93 CASES**

ARTICLE 605 ARRONDISSEMENT VILLE-MARIE :
1 CASE / 2 UNITÉS POUR LOGEMENT ≥ 50 M²
1 CASE / 4 UNITÉS POUR LOGEMENT ≤ 50 M²

170 UNITÉS ≥ 50 M² = 170/ 2 = 85
32 UNITÉS ≤ 50 M² = 32/ 4 = 8

COMMERCES : **EXIGÉ: 2 CASES**

ARTICLE 607 ARRONDISSEMENT VILLE-MARIE :
50% DU NOMBRE DE CASES SI MOINS DE 500 MÈTRES D'UNE STATION DE MÉTRO (CATÉGORIE AUTRE QUE RÉSIDENTIELLE)
SUPERFICIE COMMERCIALE : 1298 M²

1 CASE PAR 350 M² x 50% = 1265 M² / 350 M² x 50% = 2

TOTAL EXIGÉ: 95 CASES

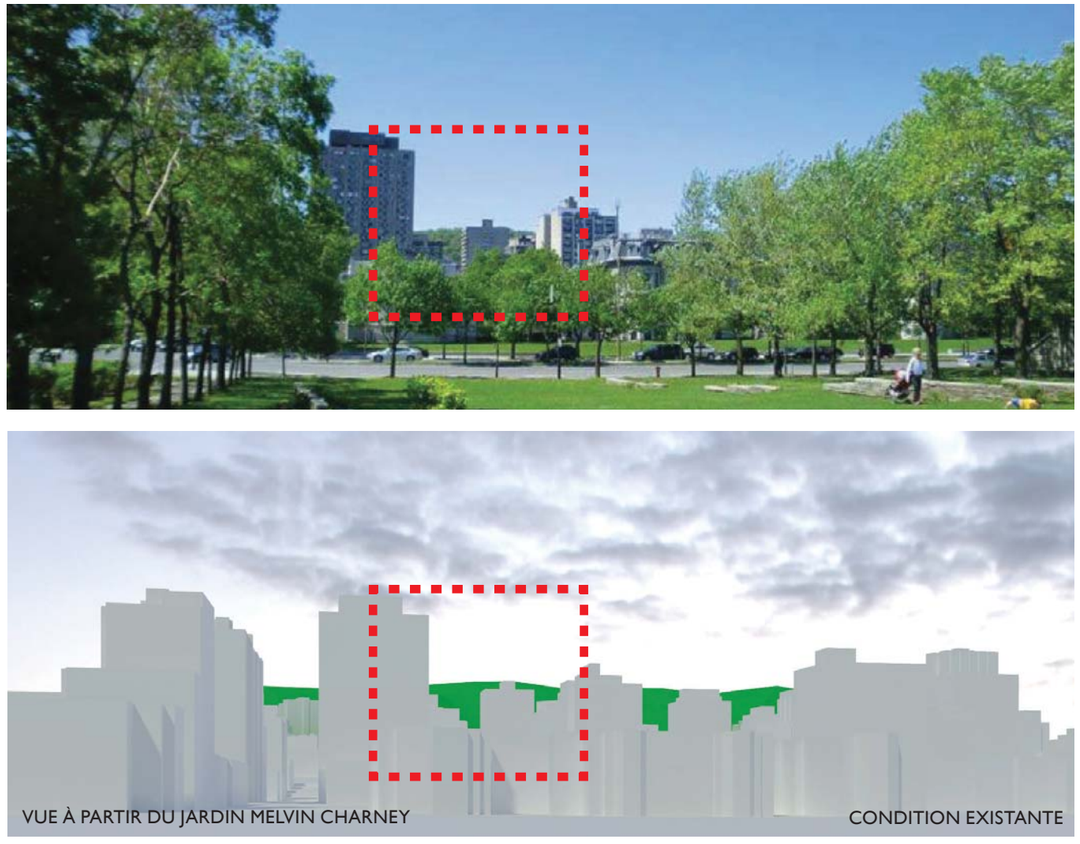
TOTAL PROPOSÉ: 98 CASES

5. INTÉGRATION URBAINE

5.1 CÔNE DE VISION

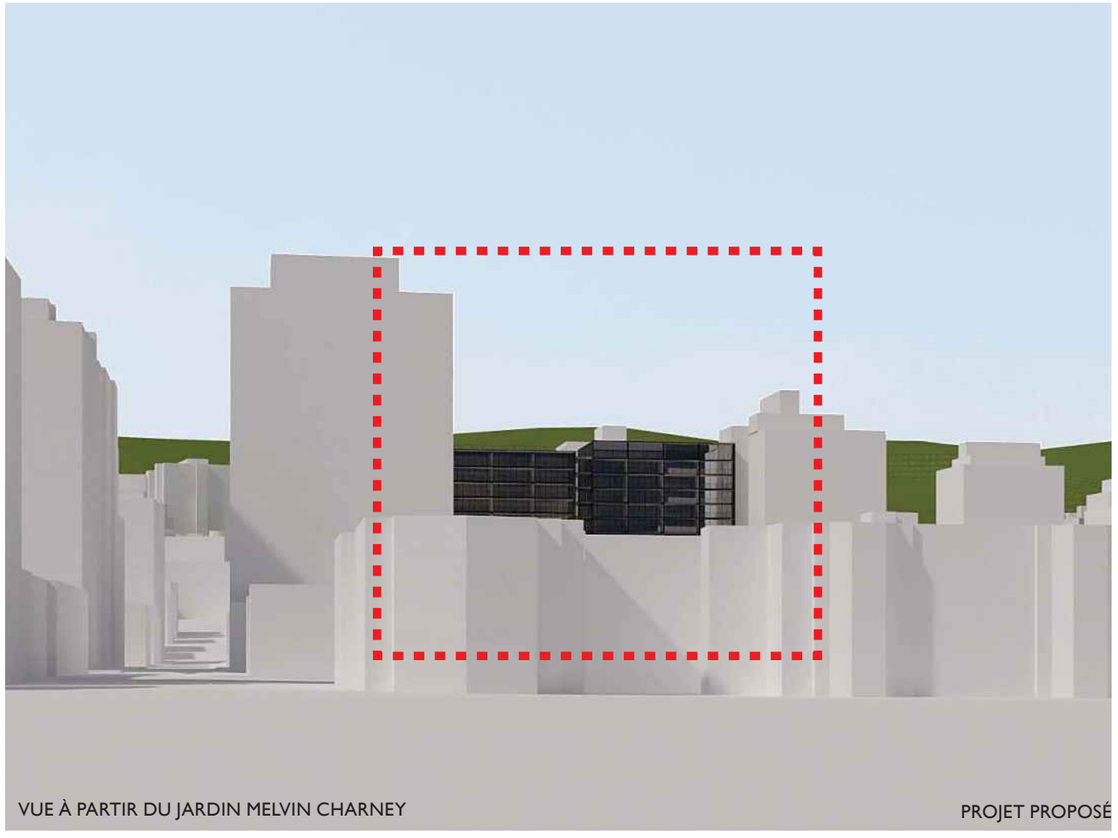
Le Quartier des grands jardins est caractérisé par son grand nombre de conciergeries et d'immeubles d'habitation de forte densité construits parmi des maisons et des grandes institutions du tournant du 20e siècle. Ainsi, le quartier présente une certaine hétérogénéité au niveau de la hauteur des bâtiments. Compte tenu de ce contexte, la Ville a intégré à sa réglementation d'urbanisme des dispositions visant à limiter les hauteurs et à protéger certaines vues marquantes.

Le projet Îlot Sainte-Catherine Ouest s'intègre au cadre bâti de manière respectueuse. La hauteur du bâtiment proposé est équivalente ou inférieure à celle des autres réalisations récentes dans le secteur. De plus, la vue à partir de l'esplanade Ernest-Cormier, devant le Centre Canadien d'Architecture, sera minimalement affectée compte tenu de la présence de l'immeuble au 2125, rue St-Marc dans le cône de visibilité vers le mont Royal. De ce fait, et compte tenu que la hauteur du bâtiment sera en dessous de la limite imposée par la cote altimétrique pour l'îlot, les vues sur le mont Royal seront maintenues.



VUE À PARTIR DU JARDIN MELVIN CHARNEY

CONDITION EXISTANTE



VUE À PARTIR DU JARDIN MELVIN CHARNEY

PROJET PROPOSÉ

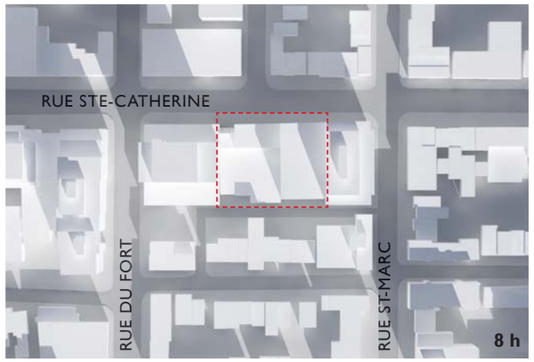
5.2 ÉTUDE D'ENSOLEILLEMENT

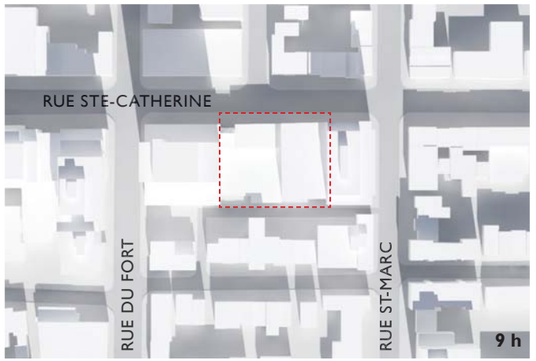
CONDITIONS EXISTANTES

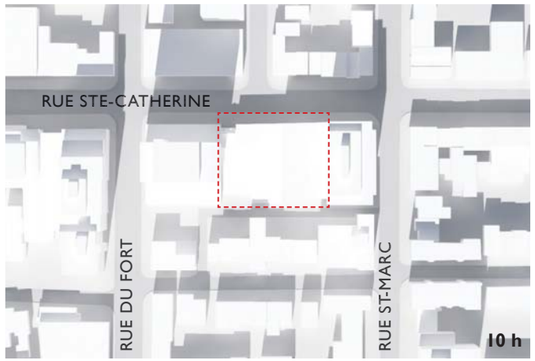
Ci-Joint l'étude d'ensoleillement des conditions existantes effectuée pour l'équinoxe, entre 8h et 18h.

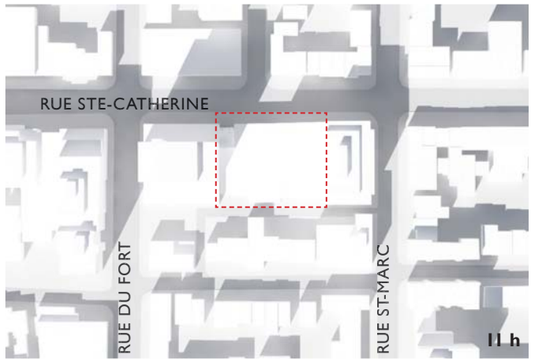
Selon l'article 38 du règlement de zonage en vigueur, un projet comportant une sur hauteur doit tendre à assurer une plage horaire d'ensoleillement minimale de 2 heures 30 minutes consécutives entre 12h et 15h.

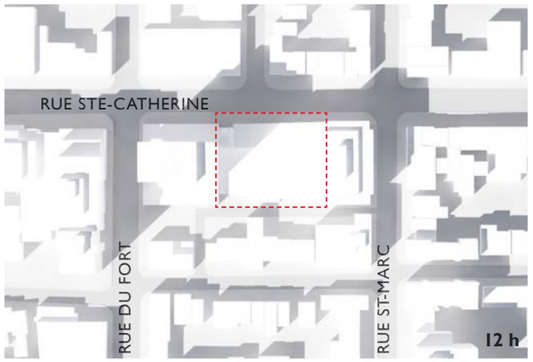
Selon la présente étude, nous constatons que le tronçon nord de la rue Sainte-Catherine, situé en face du site, répond à la réglementation entre 12 h 30 et 15 h tandis que le trottoir sud sera ensoleillé entre 14 h et 16 h 30.

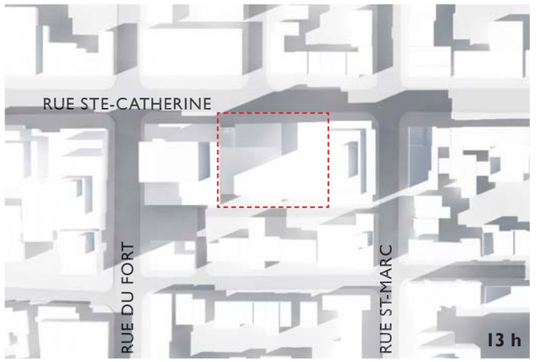


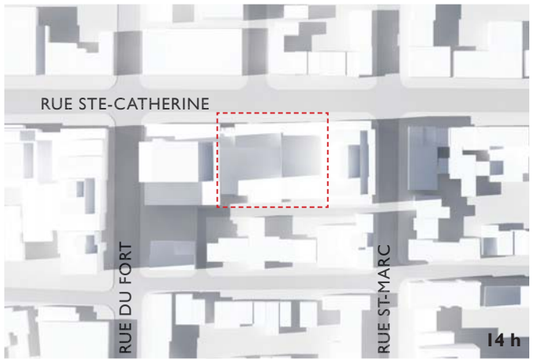


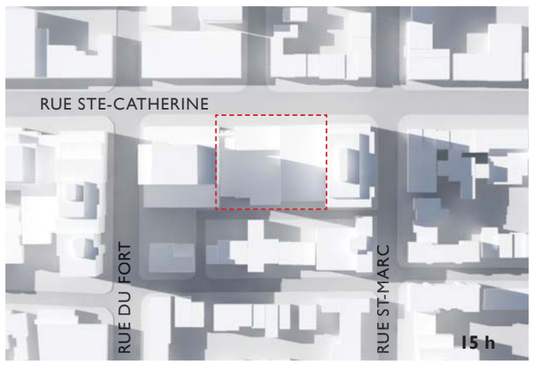


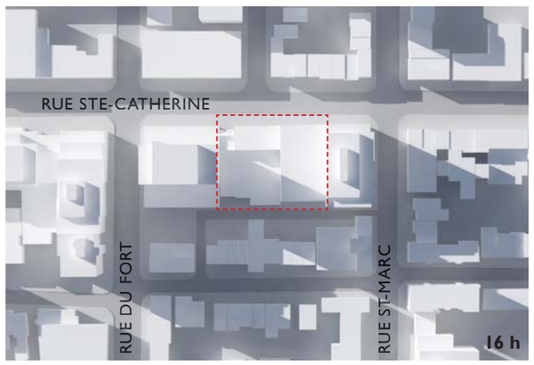
















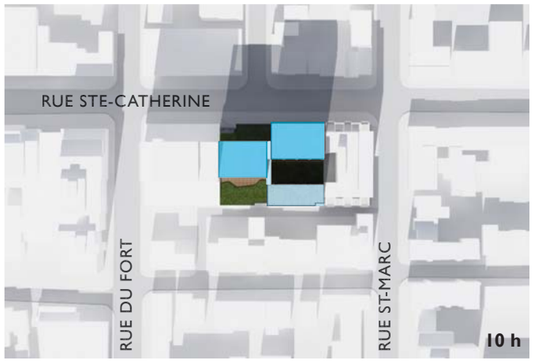
PROJET PROPOSÉ

L'étude d'ensoleillement effectuée pour l'équinoxe de printemps démontre que le bâtiment proposé aura peu d'effet sur l'ensoleillement de la rue. En effet, le bâtiment de la Place Du Fort crée déjà beaucoup d'ombre au niveau de la rue.

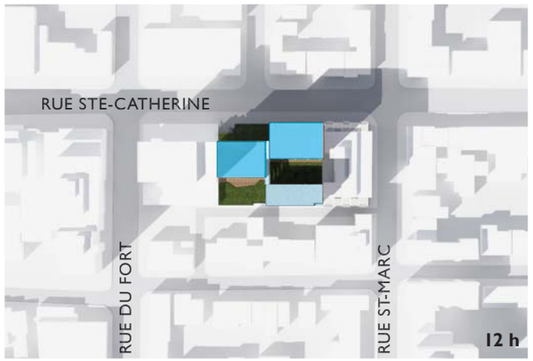
Selon la présente étude, le tronçon de la rue Sainte-Catherine devant le site visé demeurera presque entièrement ensoleillé suivant l'implantation du bâtiment projeté, soit entre 12 h 30 et 15 h sur le tronçon nord de la rue Sainte-Catherine et entre 14 h et 16 h 30 sur le tronçon sud.





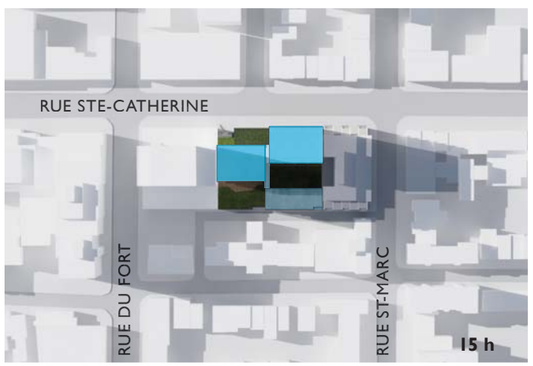


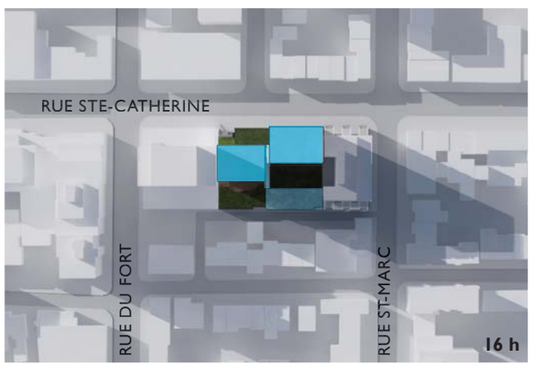
















PROPOSITION ARCHITECTURALE
RÉVISÉE SELON L'AVIS
DU COMITÉ MIXTE

Montréal

AVIS DU COMITÉ MIXTE (COMPOSÉ DES MEMBRES DU CONSEIL DU PATRIMOINE DE MONTRÉAL ET DU COMITÉ JACQUES-VIGER)
Suite à leur assemblée du 8 juin 2018

Les deux organismes sont des instances consultatives de la Ville de Montréal*.

Projet résidentiel et commercial
1920-1946 rue Sainte-Catherine Ouest

AC18-VM-02

Localisation :	1920-1946 rue Sainte-Catherine Ouest, arrondissement de Ville-Marie
Reconnaissance municipale :	Le site visé est inscrit au sein de secteurs de valeur exceptionnelle *La rue Sainte-Catherine entre Guy et Atwater*
Reconnaissance provinciale :	Aucune
Demandeur :	Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises Arrondissement de Ville-Marie

Le Conseil du patrimoine de Montréal (CPM) et le Comité Jacques-Viger (CJV) (ci-après le comité) émettent un avis à la demande de l'Arrondissement car la demande vise une modification au Plan d'urbanisme dans un territoire d'intérêt patrimonial[1].

LOCALISATION ET DESCRIPTION DU PROJET

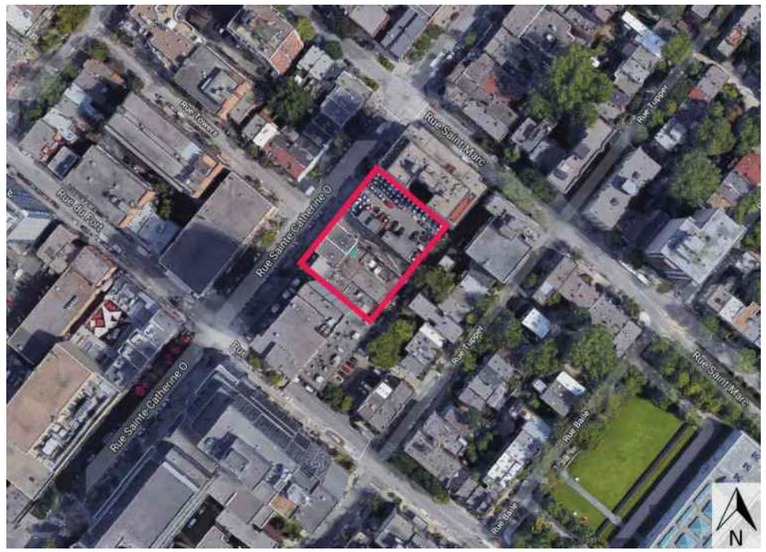
Le site du projet est situé du côté sud de la rue Sainte-Catherine, entre les rues Saint-Marc et du Fort. Le projet prévoit la démolition de 3 immeubles commerciaux présents sur le site et la conservation et la réhabilitation d'un quatrième immeuble, la maison George-Young[2]. Le projet occupe toute la surface du site. Il comprend environ 200 unités résidentielles locatives pour une clientèle de 55 ans et plus et 2 aires commerciales au rez-de-chaussée. Le bâtiment proposé présente un basilaire de 3 étages sur la rue Sainte-Catherine Ouest, surmonté de 2 volumes distincts de 14 et 15 étages, alignés sur les immeubles voisins. Du côté de la ruelle, le projet comprend un basilaire de 2 étages (mitoyen au 1411, rue du Fort) et un bâtiment de 7 étages (mitoyen au 1280, rue St-Marc). L'entrée du stationnement souterrain de 98 cases se fait par la ruelle. Plusieurs terrasses et jardins seront aménagés en toiture à différents niveaux du bâtiment.

Le projet requiert une modification des hauteurs maximales prescrites au Plan d'urbanisme, afin de passer de 25 m à 45 m. La densité du projet respecte la densité autorisée au Plan d'urbanisme, qui correspond à un coefficient d'occupation du sol (COS) de 6.

1 Le projet a reçu un avis favorable du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) de l'Arrondissement Ville-Marie en février 2016 et en mars 2018. Le projet fera l'objet d'une consultation menée par l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM).
2 Les immeubles qui seront démolis correspondent aux adresses suivantes : 1920-1922, 1926 et 1934-1940, rue Sainte-Catherine Ouest. L'immeuble qui sera intégré au projet est situé au 1944 — 1946, rue Sainte-Catherine Ouest.

*Règlement de la Ville de Montréal 02-136 et Règlement de la Ville de Montréal 12-022

Édifice Chaussegros-de-Léry
303, rue Notre-Dame Est, 6e étage
Montréal (Québec) H2Y 3Y8
514 872-4055
ville.montreal.qc.ca/cpm



Localisation du site visé par le projet. Source : Google Maps – 2018

ENJEUX ET ANALYSE DU PROJET À L'ÉTUDE

Le comité a reçu les représentants de l'Arrondissement de Ville-Marie, de la Direction de l'urbanisme, des firmes d'architecture mandatées et du propriétaire lors de sa séance du 8 juin 2018 pour la présentation du projet résidentiel et commercial situé au 1920-1946, rue Sainte-Catherine Ouest. Ce projet requiert une modification au Plan d'urbanisme, cet aspect a été présenté de façon distincte au comité et fait l'objet d'un autre avis (AC18-VM-01, daté du 22 juin 2018).

Volumétrie

Le comité souligne la qualité de la stratégie d'implantation et l'articulation volumétrique du projet, qui est bien adapté à son contexte d'insertion. Les bâtiments de 14 et 15 étages permettent de diminuer l'impact visuel sur la rue Sainte-Catherine des façades latérales aveugles des tours adjacentes. Il se questionne néanmoins sur l'application du principe de basilaire avec des étages en sur hauteur placés en retrait de la rue, tel qu'énoncé dans le PPU du Quartier des grands jardins. En effet, le bâtiment mitoyen du 1280, rue St-Marc ne présente pas de recul par rapport au basilaire, ses balcons se trouvant dans l'alignement zéro par rapport à la rue. Le comité recommande par ailleurs d'accorder une attention particulière au traitement de la façade latérale de ce bâtiment. Le revêtement lisse qui est proposé risque de créer un nouveau mur aveugle, ce qui est précisément ce que l'on souhaite éviter.

Le comité apprécie la conception des balcons, qui permet l'introduction d'un maximum de lumière à l'intérieur des logements. Il considère que la zone de circulation qui est insérée, telle une «faille», entre les deux tours est un élément très intéressant

du projet car elle permet d'introduire de la luminosité au cœur du projet. Dans cette perspective, le comité recommande d'accentuer ce jeu volumétrique en le prolongeant à l'arrière du bâtiment, jusqu'à la ruelle.

Traitement du socle et intégration de la maison George-Young

Le comité apprécie la volonté de l'architecte d'incorporer dans le projet la maison George-Young, témoin de la fonction résidentielle d'origine de la rue Sainte-Catherine, ce qui peut constituer un amalgame intéressant qui permet d'ancrer le projet dans son site. Néanmoins, malgré les efforts consentis pour favoriser son intégration, la maison telle qu'elle est insérée dans le projet, présente un caractère résiduel et anecdotique. En outre, le traitement des jonctions entre le basilaire et la maison représente un défi de taille quant à la réalisation des détails constructifs. Bien que la conservation de la maison constitue une opportunité, elle ne doit pas constituer un geste incohérent.

Cela étant dit, le comité est d'avis que l'inclusion de la maison au projet mérite d'être étudiée. Pour lui, la clé de son intégration réside dans sa programmation et dans le travail du socle du bâtiment. Il souhaite qu'il y ait une correspondance entre le volume extérieur de la maison Young et sa composition intérieure. Le comité encourage également à retravailler l'articulation des arches de pierre qui fragmentent le basilaire, afin de mieux exprimer le caractère mitoyen de la maison Young, caractéristique du cadre bâti de la rue Sainte-Catherine. Il recommande de conserver un maximum de transparence, nécessaire à la fonction commerciale, et d'implanter le plus possible de portes d'accès aux commerces afin de favoriser l'animation de la rue, tout en y réduisant au minimum les accès de service et grilles techniques.

Aménagements paysagers

Le comité s'interroge sur l'expérience qu'offrira l'ensemble des jardins. Il apprécie que la programmation soit variée et pensée en fonction de l'ensoleillement et des besoins des occupants. Il s'interroge toutefois sur le jardin thématique B, cette cour centrale étant très profonde. Il craint qu'il soit difficile d'assurer la pérennité des plantations, considérant le manque de lumière. Il recommande d'explorer plusieurs avenues d'aménagements, comme un jardin minéral ou des murs végétaux. Un ruissellement d'eau permettrait par ailleurs de compenser le bruit dû à l'effet de résonnance. En outre, le comité recommande de plutôt rendre accessible la toiture verte N8, côté ruelle, qui est bien orientée (sud-est) et qui offrirait une meilleure expérience aux usagers que la cour centrale. Il propose également de porter une attention particulière à la composition végétale en variant les stratégies d'implantation, de manière à améliorer l'expérience. Les toits-terrasses nécessitent des techniques de plantation particulières et un entretien soigné; la survie des plantes en dépend. Le comité se réjouit de l'intention des requérants d'ajouter un membre à leur équipe qui soit spécialiste en la matière.

Le comité est d'avis que l'aménagement de l'espace au rez-de-chaussée, le long de la rue Sainte-Catherine, est intéressant, mais devrait être conçu en vue de maintenir un couloir de déplacement continu le long des façades pour le déplacement des personnes mal voyantes.

Le comité recommande le dépôt d'un plan d'architecture de paysage pour tous les espaces extérieurs avant l'approbation finale du projet par l'Arrondissement

AVIS DU CONSEIL DU PATRIMOINE DE MONTRÉAL ET DU COMITÉ JACQUES-VIGER

Le comité mixte, composé du Conseil du patrimoine de Montréal et du Comité Jacques-Viger, émet un avis favorable au projet résidentiel et commercial situé au 1920-1946, rue Sainte-Catherine Ouest. Il apprécie la qualité de la volumétrie du projet, qui permet une insertion intéressante dans le contexte. Il félicite les requérants de vouloir conserver la maison George-Young, mais a des réserves quant à son traitement actuel. Il émet les recommandations suivantes :

- accorder une attention particulière au traitement des façades latérales des bâtiments en sur hauteur, afin d'éviter l'effet de «mur aveugle»;
- prolonger la zone de circulation implantée entre les deux bâtiments jusqu'à la ruelle, afin qu'elle traverse l'ensemble du projet et apporte un maximum de lumière;
- définir une programmation qui garantisse la mise en valeur de la maison George-Young;
- revoir le traitement du basilaire en vue de favoriser l'intégration de la maison George-Young, tout en garantissant la transparence du socle commercial;
- concevoir un aménagement adapté aux conditions difficiles du jardin thématique B et envisager plutôt de donner accès à la toiture verte N8, implantée du côté de la ruelle, qui est bien orientée et a le potentiel d'offrir une expérience d'intérêt aux usagers;
- concevoir l'aménagement du petit espace public dans l'alignement de la maison George-Young en vue de maintenir un couloir de déplacement continu le long des façades de la rue Sainte-Catherine.

Le président du CPM

ORIGINAL SIGNÉ

Peter Jacobs

Le 22 juin 2018

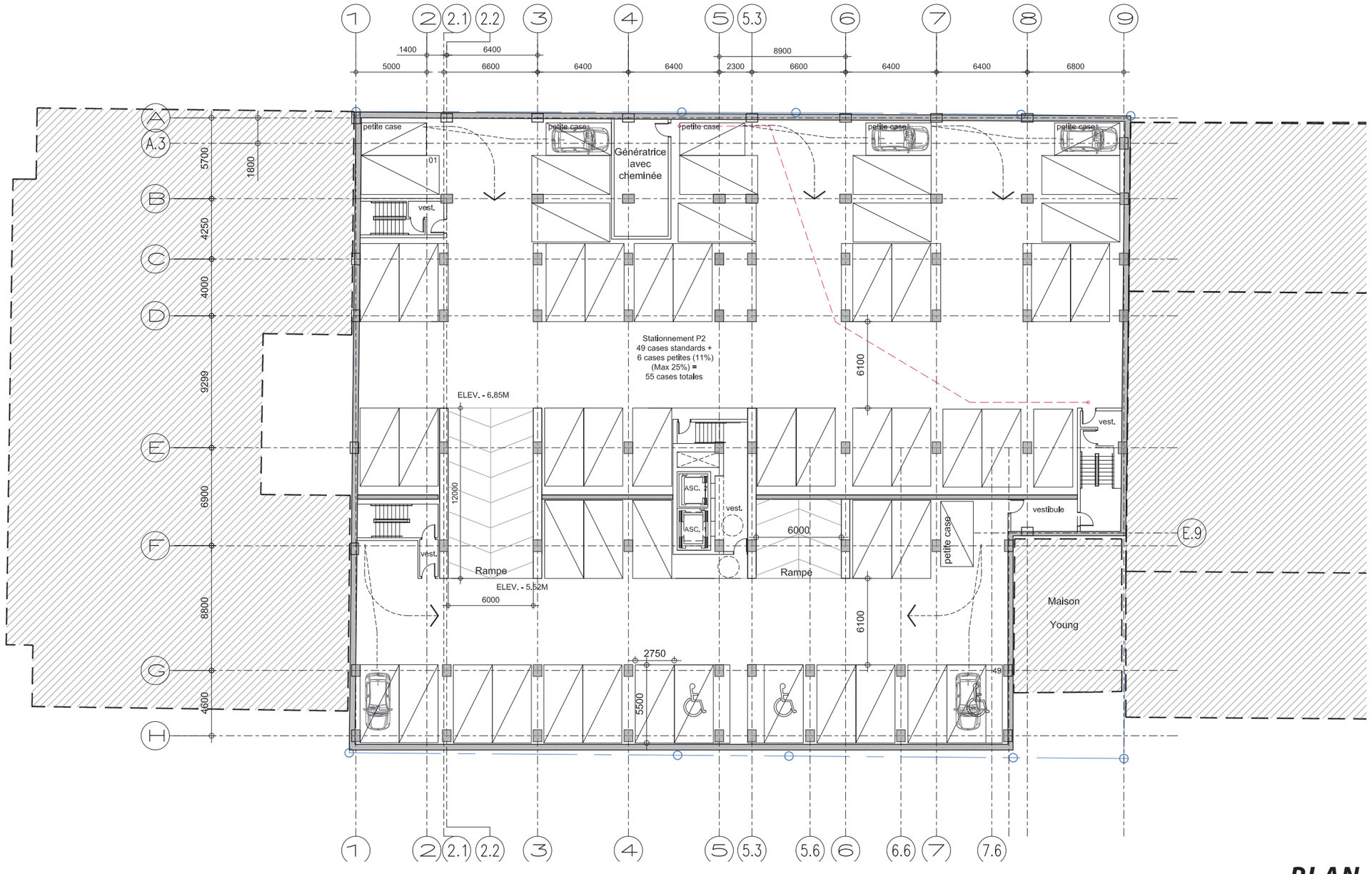
Membre du CJV

ORIGINAL SIGNÉ

Patrick Marmen

Le 22 juin 2018

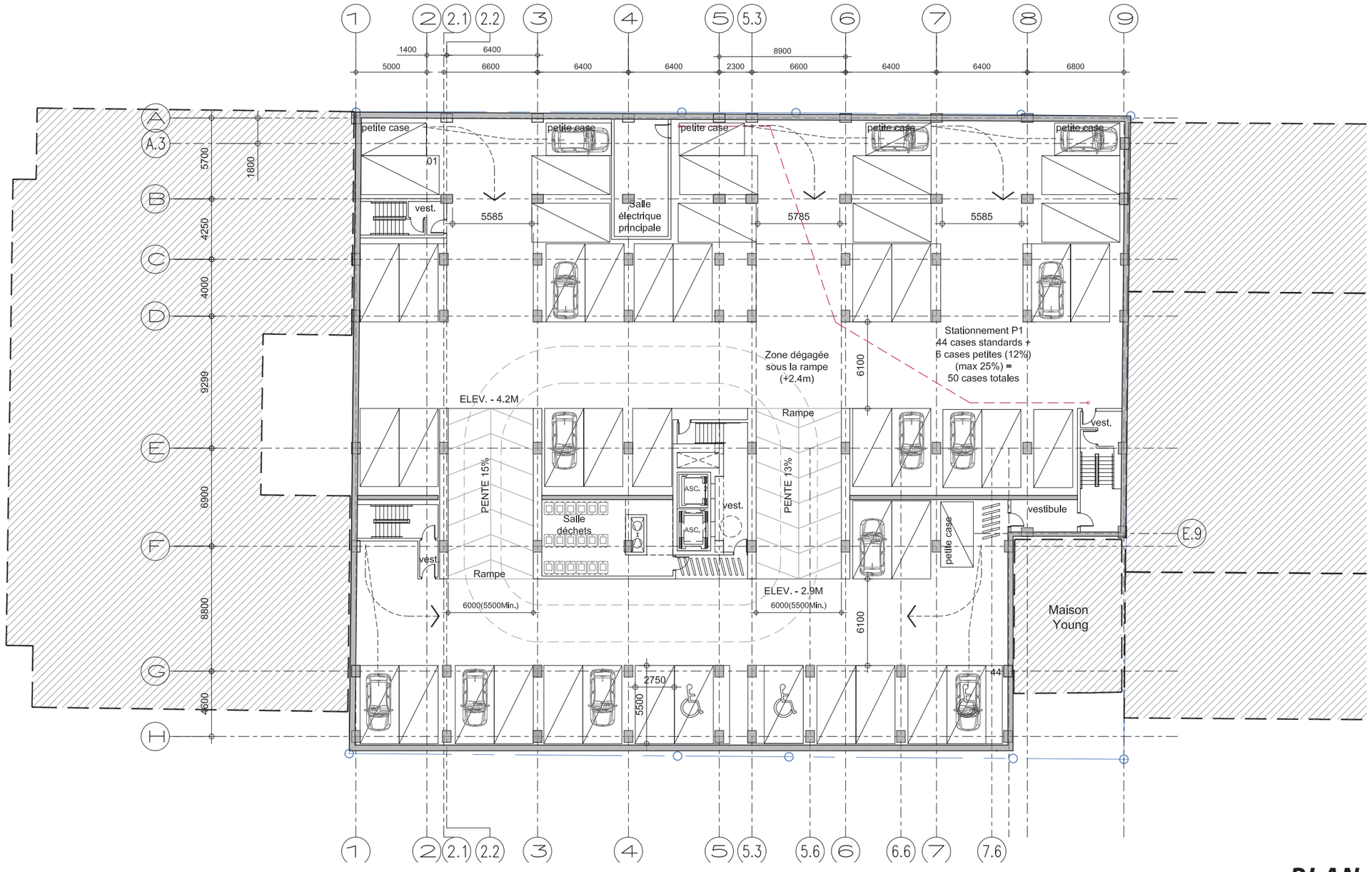
Il revient aux représentants de l'Arrondissement ou du service responsable du dossier de joindre cet avis au sommaire décisionnel et de le diffuser au requérant et aux consultants externes, le cas échéant.


1
2
2.1
2.2
3
4
5
5.3
6
7
8
9
1400
6400
5000
6600
6400
6400
8900
2300
6600
6400
6400
6800
A
A.3
B
C
D
E
F
G
H
5700
1800
4250
4000
9299
6900
8800
4600
petite case
01
vest.
Génératrice
avec
cheminée
Stationnement P2
49 cases standards +
6 cases petites (11%)
(Max 25%) =
55 cases totales
6100
ELEV. - 6,85M
12000
ASC.
ASC.
vest.
vestibule
6000
petite case
E.9
Rampe
ELEV. - 5,52M
6000
Rampe
Maison
Young
2750
5500
49
5.6
6.6
7.6

PLAN _ P2

1 : 300

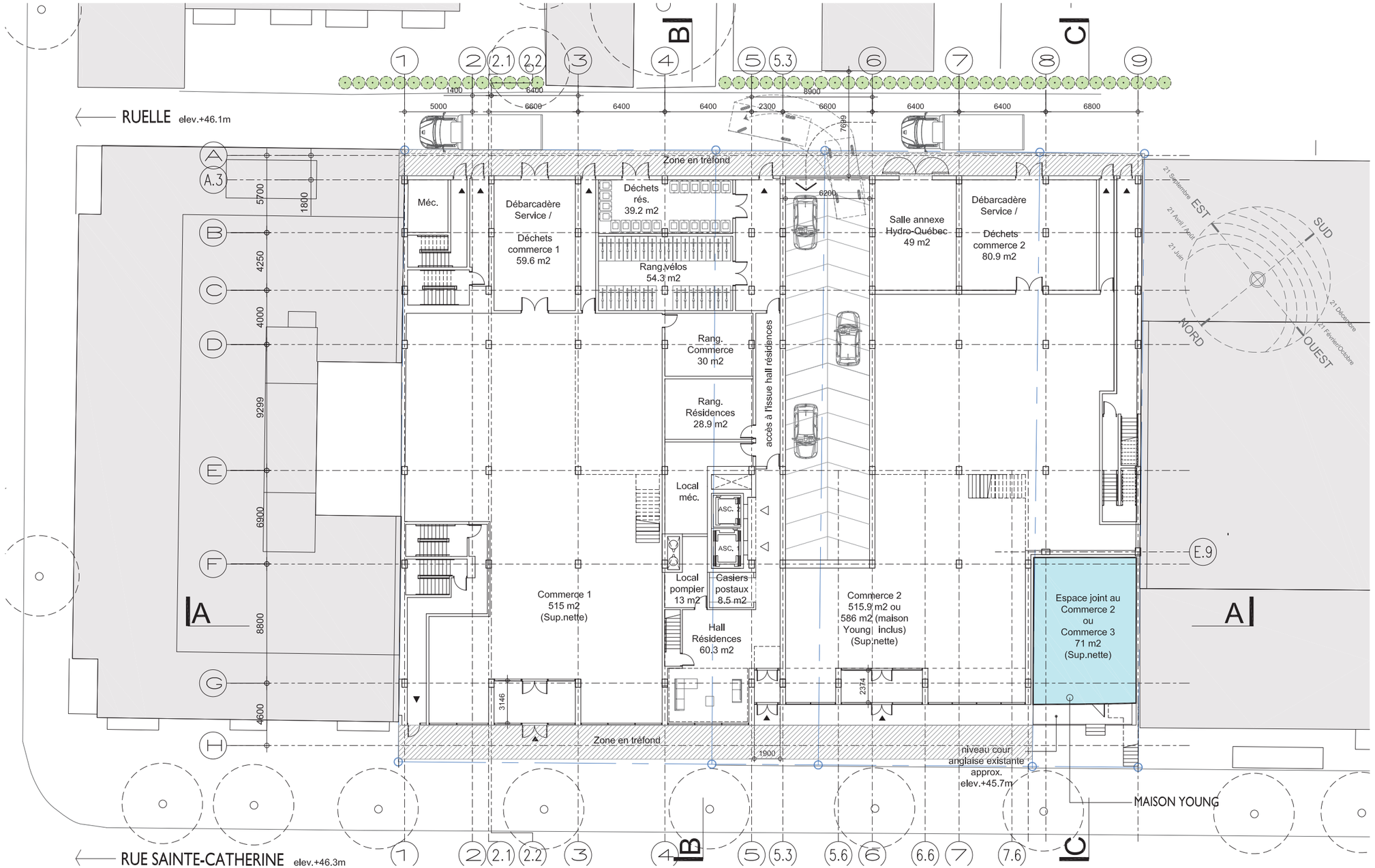
PROPOSITION AMÉLIORÉE



PLAN _ P1

1 : 300

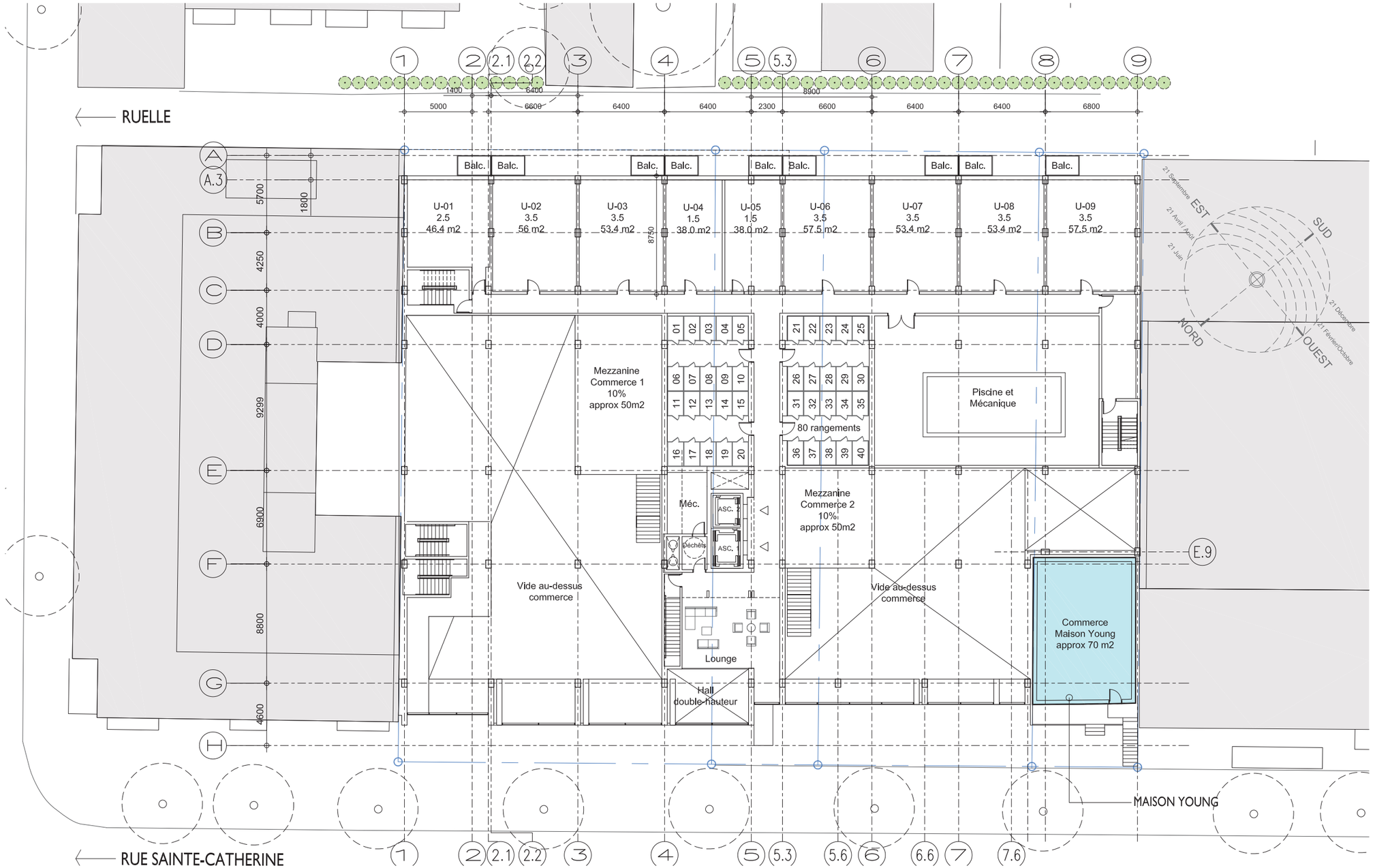
PROPOSITION AMÉLIORÉE



PLAN _ N1

1 : 300

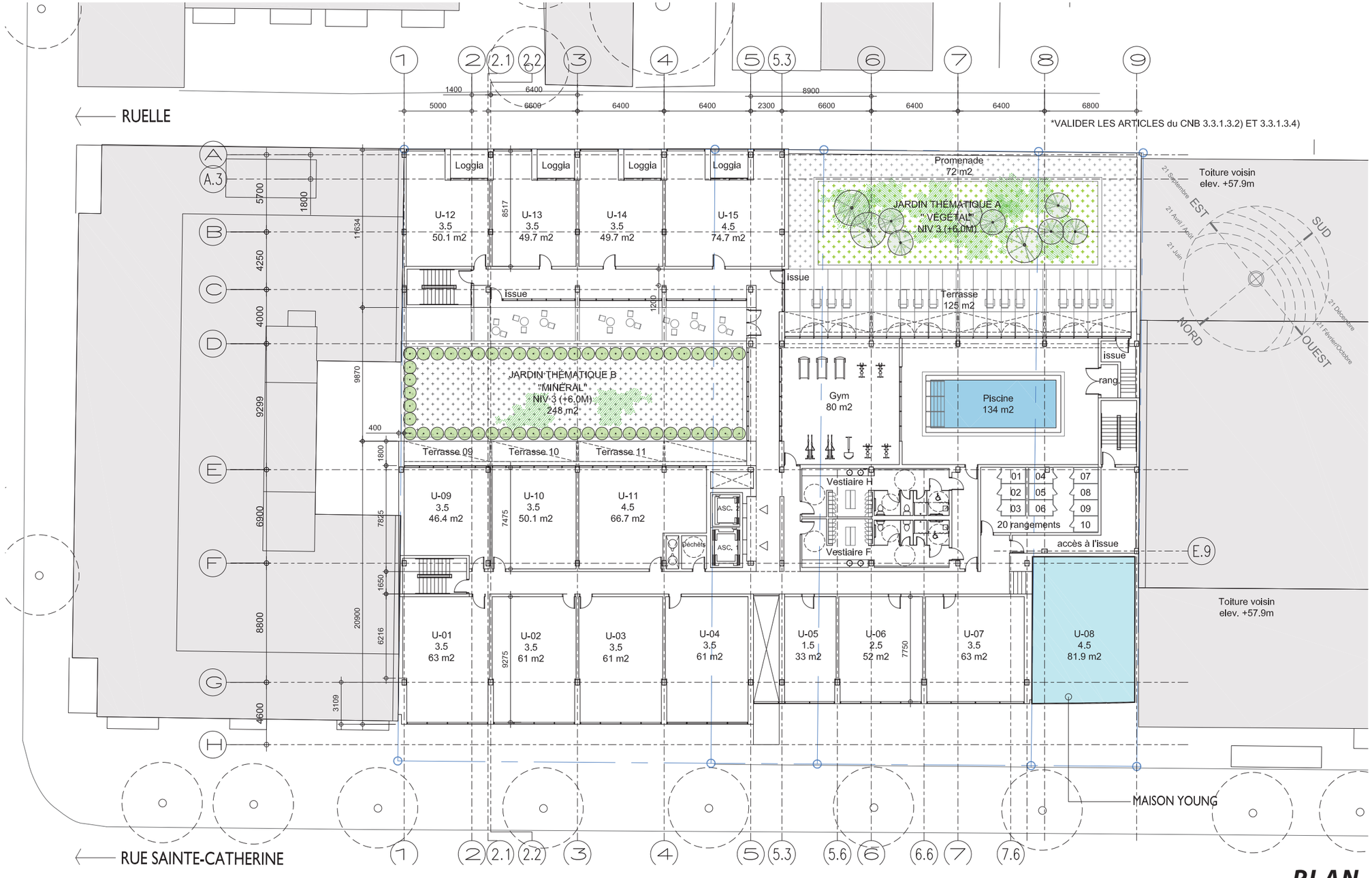
PROPOSITION AMÉLIORÉE



PLAN _ N2

1 : 300

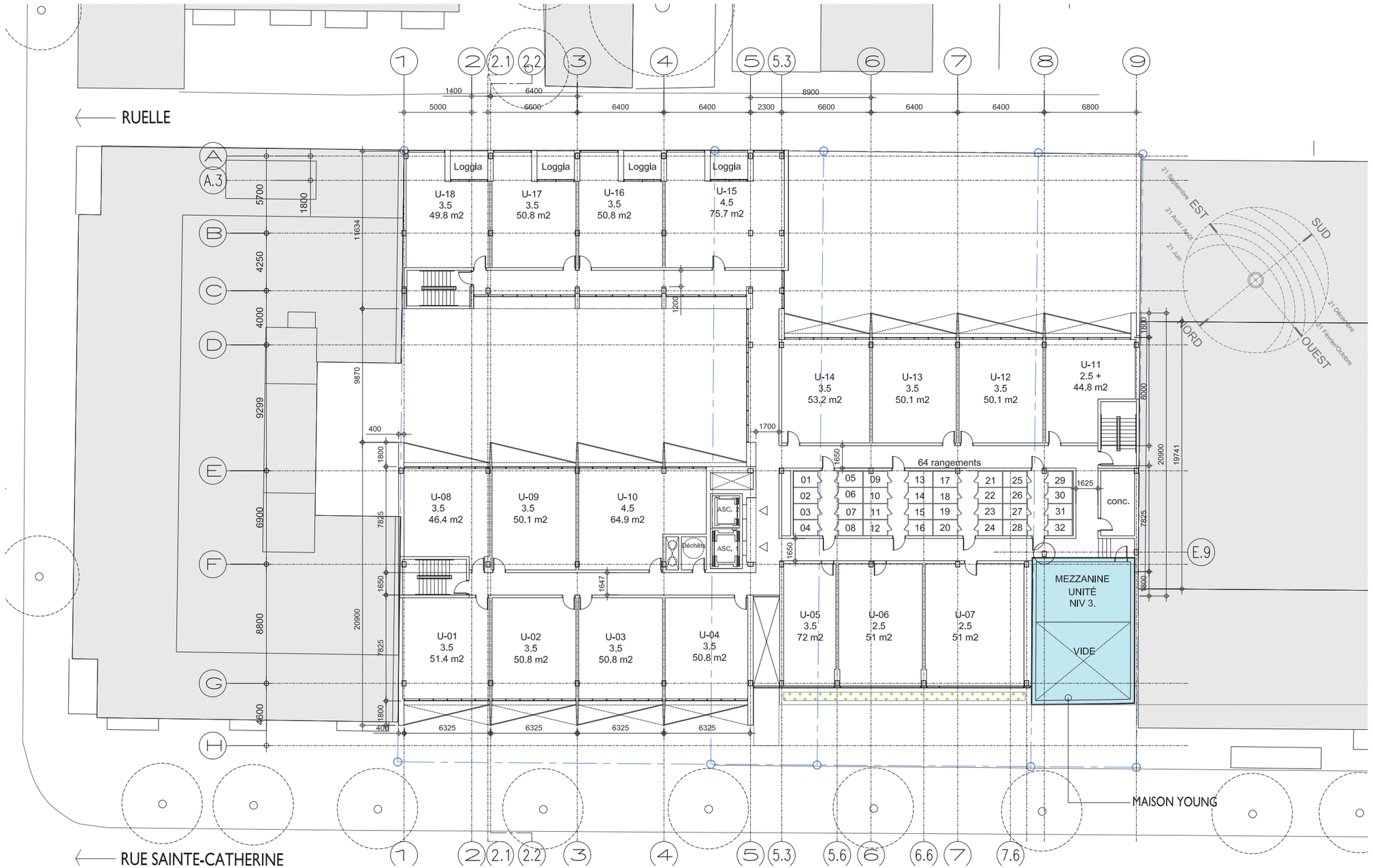
PROPOSITION AMÉLIORÉE



PLAN _ N3

1 : 300

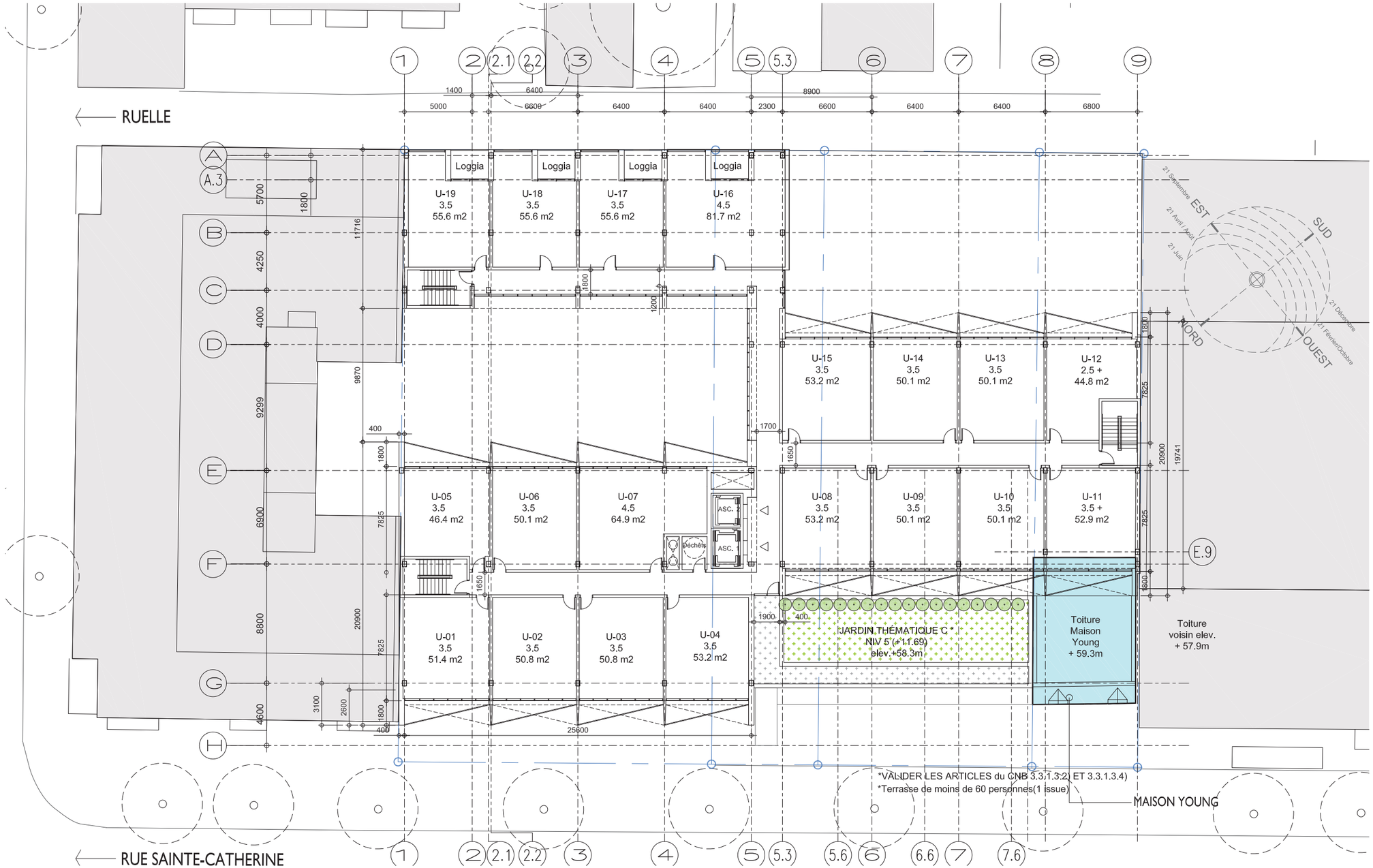
PROPOSITION AMÉLIORÉE



PLAN _ N4

1 : 300

PROPOSITION AMÉLIORÉE

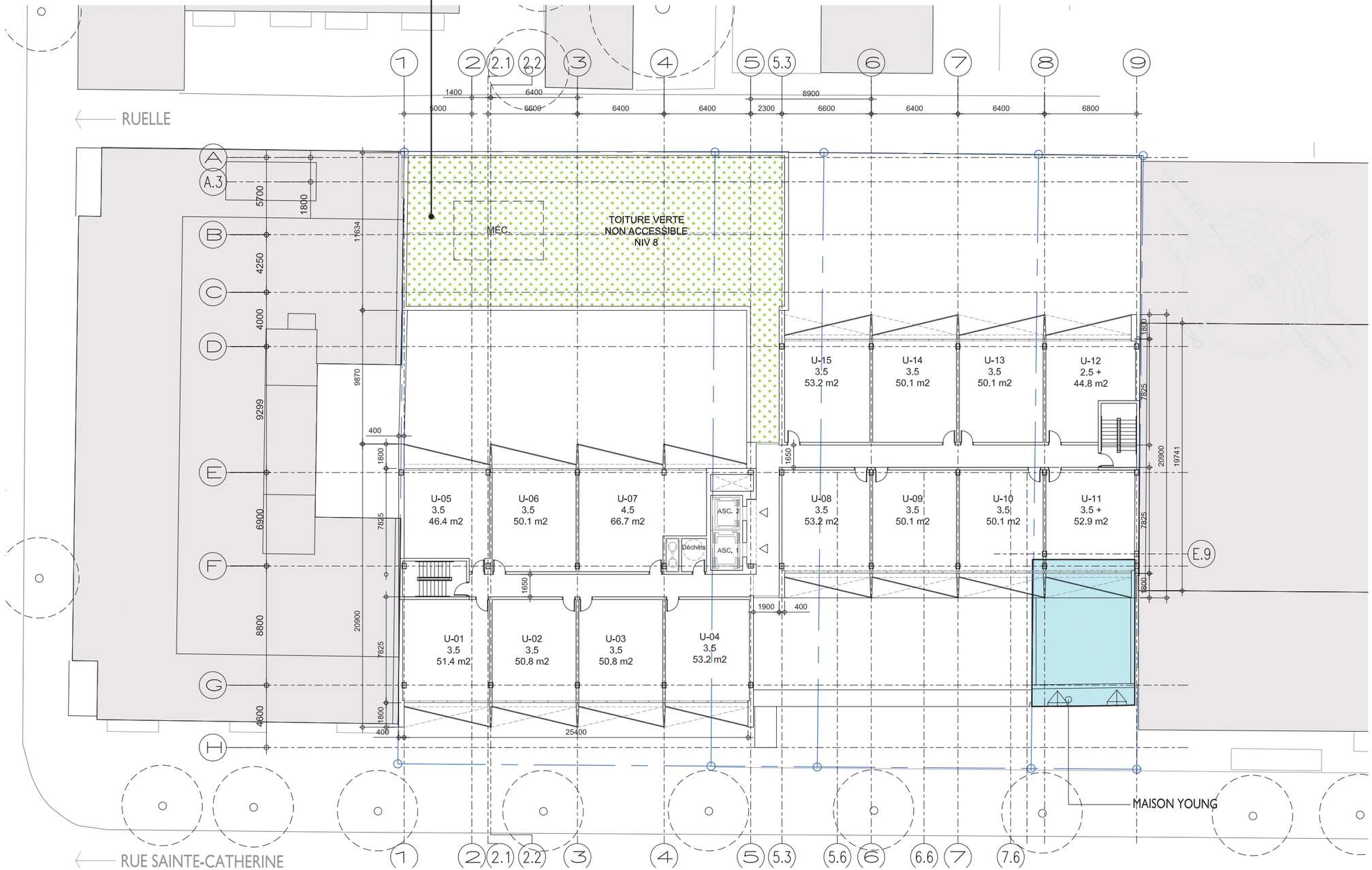


PLAN N5 @ 7

1 : 300

- Considérant les exigences du CNB, soit: les distances de parcours maximales pour atteindre un accès à l'issue ainsi que la superficie prescrite de terrasse accessible (pour une capacité maximale de 60 personnes pouvant évacuer par une seule issue), il a été convenu que la toiture du niveau 8 ne serait pas accessible aux résidents. Toutefois, il serait souhaité de conserver une toiture verte.

PROPOSITION AMÉLIORÉE



PLAN _ N8 @ 14

1 : 300



- Alignement avec les éléments existant de la maison;
- Réinterpretation des largeurs des arches de pierre espectant le gabarit de la maison Young afin de créer un rythme cohérent;
- Réinterprétation de la mitoyenneté des maisons de pierre du site, aujourd'hui démolies.
- Élimination des niveaux en demi sous-sol de la maison Young, afin de la rendre plus accessible et viable au niveau commercial. La modifications des ouvertures, au niveau de la rue, permettra de revaloriser le tout .
- Bandes horizontales pour affichage des commerces créent un une ligne forte en lien direct avec la maison.



VUE À PARTIR DE LA RUE SAINTE-CATHERINE

Ville-Marie
Montréal

COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME
11 février 2016
3001057141
4.8.1

Objet :	**AVIS PRÉLIMINAIRE – PROJET PARTICULIER**
Endroit :	1920-1946, rue Sainte-Catherine Ouest
Responsable :	Anne-Rose Gorroz
Description :	La demande vise la construction d'un bâtiment mixte de 15 étages (45 m) comportant un basilaire de 8 étages, des commerces en rez-de-chaussée, 236 logements aux étages ainsi que 91 unités de stationnement souterrain. Le programme prévoit la démolition des trois premiers bâtiments et la conservation de la façade et d'une petite partie du bâtiment résidentiel, du côté ouest du terrain visé. La ruelle sera aménagée et paysagée. Le projet déroge au *Règlement d'urbanisme 01-282* notamment à la densité qui serait à 6 au lieu de 3, à la hauteur du basilaire de 8 étages au lieu de 3 étages, la hauteur en mètres de 25 m au lieu de 14 m, à la surhauteur de 45 m puisqu'aucune surhauteur n'est prévue dans cette zone ainsi qu'au taux d'implantation de 93 % au lieu de 70 %. De plus, le projet déroge à la hauteur du Plan d'urbanisme avec 45 m au lieu de 25 m.
Élément particulier :	Aucun
Remarque importante :	Aucune
Considérant que :	La valeur patrimoniale exceptionnelle de la rue Sainte-Catherine en raison de la diversité de ces bâtiments et de son parcellaire d'origine.
Considérant que :	Le projet présente un basilaire de 8 étages très monolithique sur la rue Sainte-Catherine, ce qui ne prend pas en compte la hauteur de 3 étages des bâtiments typiques situés en face ni les critères de l'unité de paysage « Artère commerciale ».
Considérant que :	Le recul de la tour devrait être conséquent et équivalent à la profondeur du petit bâtiment résidentiel d'origine existant.
Considérant que :	La conservation de la façade et d'une partie de ce petit bâtiment résidentiel, existant du côté ouest du terrain visé, est donc insuffisante en terme de profondeur.

Considérant que : L'architecture devrait être soignée en considérant la trame fine, les ouvertures verticales, le rythme et la typologie d'origine des bâtiments protégés dans le secteur.

Considérant que : Le projet répond à certains objectifs du PPU Quartier des Grands Jardins.

Considérant que : La démolition de 3 bâtiments sur 4 est acceptable si l'on considère que ceux-ci ont une faible valeur patrimoniale et ne présentent pas de caractéristiques architecturales exceptionnelles;

Par conséquent, à l'unanimité, le comité consultatif d'urbanisme émet un AVIS FAVORABLE à l'égard de cette demande aux conditions suivantes :

- **Pour le basilaire, prévoir un recul prenant en compte la hauteur de 3 étages des bâtiments situés en face et permettant une mise en valeur du petit bâtiment à conserver.**
- **Pour la tour :**
  - **prévoir un recul conséquent et équivalent à la profondeur du petit bâtiment résidentiel d'origine existant;**
  - **opter pour un volume avec plus de finesse et prévoir des espaces de chaque côté, afin d'éviter l'effet de muraille est-ouest.**
- **Réduire le taux d'implantation de 93 % demandé, afin de dégager la ruelle et ne pas écraser les bâtiments résidentiels existant sur la rue Tupper.**
- **Trouver un équilibre entre volumétrie et architecture, afin de rendre le projet convaincant.**
- **Soumettre à nouveau la demande au comité consultatif d'urbanisme, lors d'une séance ultérieure.**

Karine Boivin-Roy
Présidente

Billy Chérubin
Secrétaire

Ville-Marie
Montréal

COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME
15 mars 2018
3001363846
4.2.2 et 4.3.1

Objet : **PROJET PARTICULIER ET MODIFICATION AU PLAN D'URBANISME**

Endroit : 1920, rue Sainte-Catherine Ouest

Responsables : Bruno Collin et Charlotte Horny

Description : La demande vise la construction d'un bâtiment résidentiel de 15 étages (45 m) avec rez-de-chaussée commercial. Le projet requiert une autorisation en vertu du règlement sur les projets particuliers car il déroge à la hauteur maximale permise (14 m), à la densité maximale de 3 et au taux d'implantation maximal de 70%. Le projet requiert également une modification du Plan d'urbanisme de Montréal (04-047)quant à la hauteur maximale permise, qui est actuellement de 25 m.

Situé du côté sud de la rue Sainte-Catherine, au cœur du territoire visé par le PPU du Quartier des grands jardins, l'emplacement est occupé par quatre bâtiments de trois à six étages. Le bâtiment de six étages a été construit en 1988 pour accueillir un concessionnaire Toyota. Les autres bâtiments ont été construits en1870 et ont été transformés de multiples fois, à l'exception du dernier à l'extrémité ouest du site, qui est identifié comme étant la maison Young. À noter enfin que le site est encadré de part et d'autre par des bâtiments de grande hauteur, soit un édifice de 15 étages (43 m) du côté est, et un autre de 22 étages (67 m) du côté ouest.

Le projet comprend la démolition de l'ensemble du bâti existant, à l'exception de la maison Young, qui sera restaurée et intégrée au nouveau complexe immobilier, lequel présente les caractéristiques suivantes :

- 200 logements de type locatif, dont la majorité a une superficie de 50 m², et cinq logements comptent entre 75 et 81 m²;
- deux locaux commerciaux au rez-de-chaussée;
- basilaire de trois étages (12 m);
- deux volumes principaux de 15 et 14 étages (45 m et 42 m);
- un troisième volume de 7 étages situé du côté de la ruelle, surmonté d'un toit vert;
- la fragmentation des volumes en surhauteur permet l'aménagement de trois terrasses, aux niveaux 3 et 5, qui accueilleront des jardins;
- 98 unités de stationnement sur deux niveaux souterrains, avec accès par la ruelle;
- aire de stationnement pour vélo (47 unités);
- densité de 6;
- taux d'implantation de 100 %.

La volumétrie s'articule autour des bâtiments existants. Le basilaire s'inscrit dans le gabarit de la maison Young et le volume en surhauteur situé à l'ouest est implanté en retrait de 9,6 m du basilaire, à la fois pour

dégager le volume de la maison Young et pour s'aligner avec le bâtiment adjacent. Le volume en surhauteur situé à l'est n'offre pas de retrait, de manière à s'aligner avec le bâtiment voisin. La hauteur plus faible du volume situé du côté ouest vise à préserver la vue vers le mont Royal depuis le jardin du Centre canadien d'architecture (CCA).

Élément particulier : Aucun

Remarque importante : À la séance du 11 février 2016, le Comité consultatif d'urbanisme a émis un avis favorable préliminaire.

Considérant que : La démolition des 3 bâtiments est justifiable en raison de leur faible valeur patrimoniale ou architecturale et de l'importance du projet de remplacement.

Considérant que : La maison Young est conservée et restaurée.

Considérant que : La plupart des recommandations émises par le CCU lors de l'avis préliminaire (2016) sont prises en compte dans la nouvelle mouture du projet.

Considérant que : L'augmentation de la hauteur apparaît intéressante sur le plan du paysage de la rue puisqu'un projet avoisinant les 45 mètres au centre de cet îlot viendrait donner une cohérence au front bâti et faire disparaître les murs aveugles des édifices en hauteur.

Considérant que : Le projet répond à plusieurs objectifs du PPU Quartier des Grands Jardins tels que la revitalisation de la rue Sainte-Catherine et l'accroissement de la population résidente au centre-ville.

Considérant que : Le concept architectural permet une bonne intégration du volume avec le bâti existant de cette tête d'îlot. Il permet aussi d'éviter l'effet massif à l'échelle du piéton grâce un large recul de la moitié du volume en hauteur.

Considérant que : Le traitement architectural et l'alignement de la partie ouest du basilaire devront être revus pour une meilleure articulation avec la maison Young.

Considérant que : La rue Sainte-Catherine, dans ce secteur, présente des façades à caractère commercial aux premiers étage, ce qui exclut les balcons.

Considérant que : Le traitement des dalles de balcons devra être précisé afin que la « cinquième façade » demeure intéressante à long terme.

Considérant que : La création de trois terrasses végétalisées et d'un toit vert est un apport à la lutte aux îlots de chaleur et contribue à retenir les eaux pluviales sur le site.

Considérant que : Le nombre d'unités de stationnement (98 unités) correspond au minimum exigé par le règlement (97 unités).

Par conséquent, à l'unanimité, le comité consultatif d'urbanisme émet un AVIS FAVORABLE aux conditions suivantes :

- **Revoir l'intégration de la maison Young au basilaire :**
  - **Aligner la partie ouest du basilaire avec la façade de la maison.**
  - **Revoir le traitement architectural du dernier niveau du basilaire (étage 4).**
- **Supprimer les loggias du basilaire (étages 3 et 4).**
- **Préciser le traitement des dalles de balcons afin que la « cinquième façade » demeure intéressante à long terme.**
- **Déposer un plan d'aménagement paysager, pour les jardins en terrasse, qui prend notamment en compte l'exposition au soleil pour le choix des végétaux.**

Le comité souligne que le projet est assujetti à la stratégie d'inclusion de logements abordables.

M. Antonin Labossière désire invoquer sa dissidence face au volume du bâtiment et l'effet massif de celui-ci.

Pour Sophie Mauzerolle
Présidente

Caroline Cantin
Secrétaire

Montréal

AVIS DU COMITÉ MIXTE (COMPOSÉ DES MEMBRES DU CONSEIL DU PATRIMOINE DE MONTRÉAL ET DU COMITÉ JACQUES-VIGER)
Suite à leur assemblée du 8 juin 2018

Les deux organismes sont des instances consultatives de la Ville de Montréal*.

Modification du Plan d'urbanisme rue Sainte-Catherine, entre les rues du Fort et Guy

AC18-VM-01

Localisation :	Secteur bordant la rue Sainte-Catherine, entre les rues du Fort et Guy, arrondissement de Ville-Marie
Reconnaissance municipale :	Le site visé est inscrit au sein de secteurs de valeur exceptionnelle *Le Village Lincoln*, *La rue Sainte-Catherine entre Guy et Atwater* et *Le Village Shaughnessy*
Reconnaissance provinciale :	Le site visé inclut l'immeuble patrimonial cité *1419 à 1441, rue Pierce*. Une petite partie du site visé est située dans l'aire de protection de la *Maison Shaughnessy* (immeuble patrimonial classé).
Demandeur :	Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises Arrondissement de Ville-Marie

Le Conseil du patrimoine de Montréal (CPM) et le Comité Jacques-Viger (CJV) (ci-après le comité) émettent un avis à la demande de l'Arrondissement car la demande vise une modification au Plan d'urbanisme dans un territoire d'intérêt patrimonial.

LOCALISATION ET CONTEXTE DE LA DEMANDE

Le secteur visé par la demande de modification au Plan d'urbanisme est situé de part et d'autre de la rue Sainte-Catherine, dans le Quartier des grands jardins. Il présente une concentration d'édifices d'intérêt patrimonial construits à la fin du 19e siècle. Le secteur comprend notamment l'ancienne école Victoria et le Royal Montreal Curling Club, ainsi que plusieurs ensembles de maisons en rangées du 19e siècle qui témoignent de la fonction résidentielle d'origine de la rue Sainte-Catherine. Ce secteur a été marqué dans les années 60 et 70 par de nombreuses démolitions et par la construction de plusieurs édifices de grande hauteur.

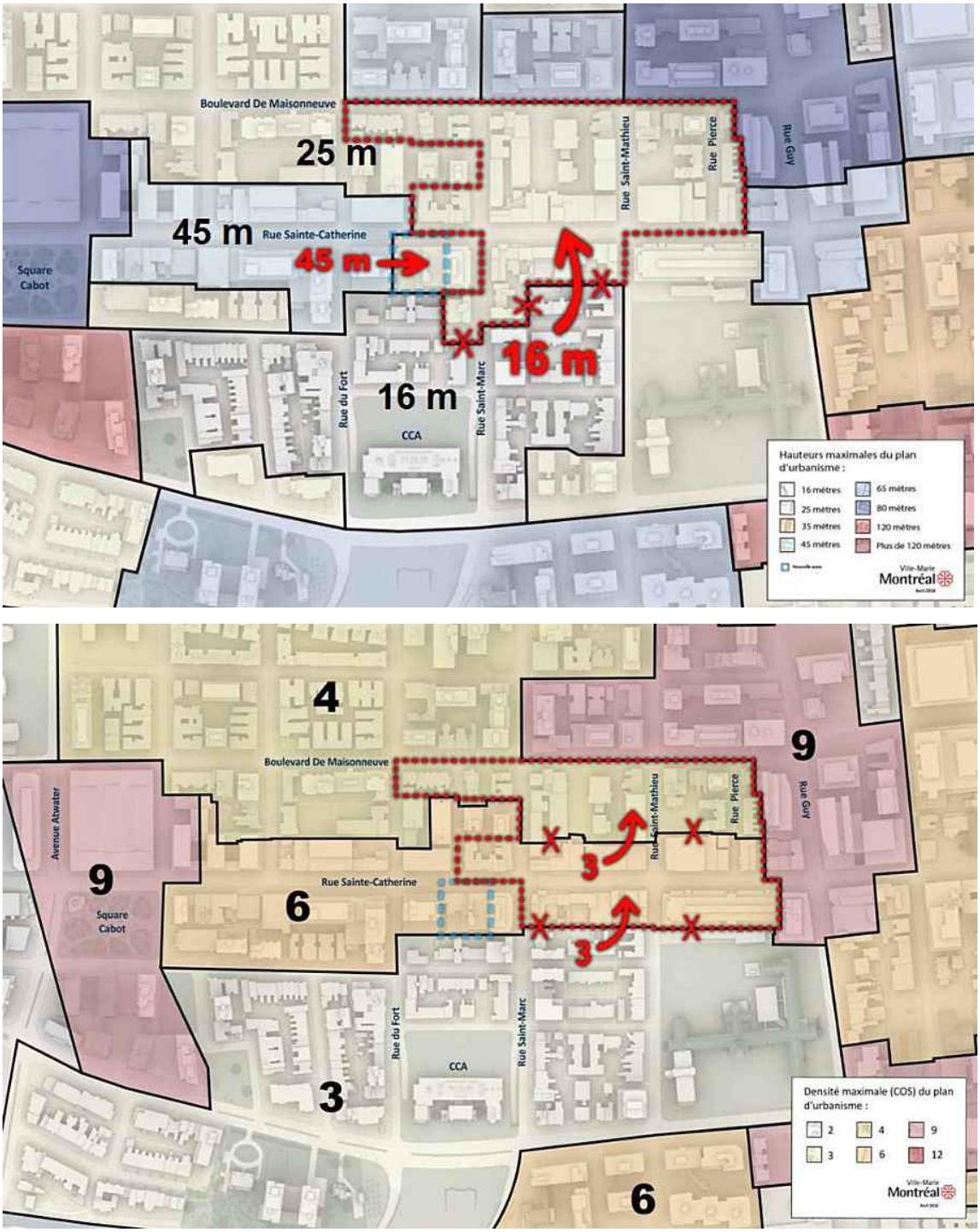
Il s'avère que les plafonds de densité et de hauteur prescrits au Plan d'urbanisme pour le secteur visé par la demande, sont nettement trop élevés pour assurer la conservation du bâti ancien dominant le secteur. L'Arrondissement de Ville-Marie propose donc de nouveaux paramètres qui visent à reconnaître davantage le bâti existant, et à éviter d'entretenir la spéculation foncière en attribuant une valeur plus importante aux terrains qu'aux bâtiments qui les occupent. La modification du Plan d'urbanisme prévoit de modifier les hauteurs et les densités (COS) prescrites pour le secteur visé, comme suit et comme représenté sur les schémas suivants :

- agrandir la zone de hauteur de 45 m jusqu'à la rue Saint-Marc, du côté sud de la rue Sainte-Catherine. La hauteur maximum permise dans cette zone serait ainsi augmentée de 25 m à 45 m;

*Règlement de la Ville de Montréal 02-136 et Règlement de la Ville de Montréal 12-022

Édifice Chaussegros-de-Léry
303, rue Notre-Dame Est, 6e étage
Montréal (Québec) H2Y 3Y8
514 872-4055
ville.montreal.qc.ca/cpm

- agrandir la zone de hauteur de 16 m couvrant le village Shaughnessy vers le nord jusqu'au boulevard de Maisonneuve. La hauteur maximum permise dans cette zone serait ainsi diminuée de 25 m à 16 m;
- agrandir la zone de densité de 3 couvrant le village Shaughnessy vers le nord jusqu'au boulevard de Maisonneuve. Cette zone passerait ainsi d'une densité de 6 et de 4 à une densité de 3.



Modification des hauteurs et de la densité maximales prescrites au Plan d'urbanisme. Source : Arrondissement de Ville-Marie

ENJEUX ET ANALYSE DE LA DEMANDE

Le comité a reçu les représentants de l'Arrondissement de Ville-Marie et de la Direction de l'urbanisme lors de sa séance du 8 juin 2018. L'Arrondissement a présenté le contexte de la demande, le secteur visé et les justifications de la proposition de modification au Plan d'urbanisme. La présente demande est réalisée dans le cadre d'un projet résidentiel et commercial nécessitant une augmentation de la hauteur permise pour les terrains situés au 1920-1946, rue Sainte-Catherine Ouest. Ce projet a été présenté de façon distincte au comité et fait l'objet d'un autre avis (AC18-VM-02, daté du 22 juin 2018).

Adaptation de la réglementation

Le comité est préoccupé de longue date par le devenir des bâtiments résidentiels d'origine qui subsistent dans le centre-ville. La valeur foncière des terrains qu'ils occupent, due à l'importance des hauteurs et des densités qui sont autorisées, ainsi que la raréfaction des terrains vacants, induisent une forte pression sur ces immeubles. Ces conditions rendent leur conservation et leur intégration au sein des projets de développement problématique. Le comité est donc en faveur des modifications proposées, qui permettront de diminuer la pression immobilière sur le bâti ancien de petit gabarit, témoin important du tissu urbain de ce secteur patrimonial exceptionnel.

Le comité est également soucieux de la réduction de l'ensoleillement et de l'impact de l'ombre induits par le développement de bâtiments de grande hauteur, que ce soit sur les immeubles de petit gabarit ou sur le domaine public. Dans ce cadre, il souligne la pertinence de la disposition inscrite du règlement de zonage visant la plage horaire d'ensoleillement minimale que doit assurer un projet en surhauteur.

En lien avec ce qui précède, le comité encourage l'Arrondissement à poursuivre la protection de la diversité des gabarits de ce secteur. Il recommande dans ce cadre d'envisager la diminution des hauteurs permises sur la frange nord de la rue Sainte-Catherine, entre les rues du Fort et Chomedey, qui présente des immeubles de deux à quatre étages. Ceci afin de maintenir une rythmique dans l'alternance des gabarits en bordure de la rue Sainte-Catherine et de préserver le cadre de vie des maisons en rangée de la rue Chomedey.

AVIS DU CONSEIL DU PATRIMOINE DE MONTRÉAL ET DU COMITÉ JACQUES-VIGER

Le comité mixte, composé du Conseil du patrimoine de Montréal et du Comité Jacques-Viger, émet un avis favorable à la demande de modification des hauteurs et des densités prescrites au Plan d'urbanisme pour un secteur situé en bordure de la rue Sainte-Catherine, entre les rues du Fort et Guy. Il appuie l'Arrondissement dans cette démarche, qui va permettre de diminuer la pression induite sur le bâti historique de faible gabarit qui subsiste dans le secteur. Dans la même perspective, il recommande d'envisager de réduire également les hauteurs permises sur la frange nord de la rue Sainte-Catherine, entre les rues du Fort et Chomedey.

Le président du CPM	Membre du CJV
ORIGINAL SIGNÉ	**ORIGINAL SIGNÉ**
Peter Jacobs	Patrick Marmen
Le 22 juin 2018	Le 22 juin 2018

Il revient aux représentants de l'Arrondissement ou du service responsable du dossier de joindre cet avis au sommaire décisionnel et de le diffuser au requérant et aux consultants externes, le cas échéant.

Montréal

AVIS DU COMITÉ MIXTE (COMPOSÉ DES MEMBRES DU CONSEIL DU PATRIMOINE DE MONTRÉAL ET DU COMITÉ JACQUES-VIGER)
Suite à leur assemblée du 8 juin 2018

Les deux organismes sont des instances consultatives de la Ville de Montréal*.

Projet résidentiel et commercial 1920-1946 rue Sainte-Catherine Ouest

AC18-VM-02

Localisation :	1920-1946 rue Sainte-Catherine Ouest, arrondissement de Ville-Marie
Reconnaissance municipale :	Le site visé est inscrit au sein de secteurs de valeur exceptionnelle *La rue Sainte-Catherine entre Guy et Atwater*
Reconnaissance provinciale :	Aucune
Demandeur :	Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises Arrondissement de Ville-Marie

Le Conseil du patrimoine de Montréal (CPM) et le Comité Jacques-Viger (CJV) (ci-après le comité) émettent un avis à la demande de l'Arrondissement car la demande vise une modification au Plan d'urbanisme dans un territoire d'intérêt patrimonial[1].

LOCALISATION ET DESCRIPTION DU PROJET

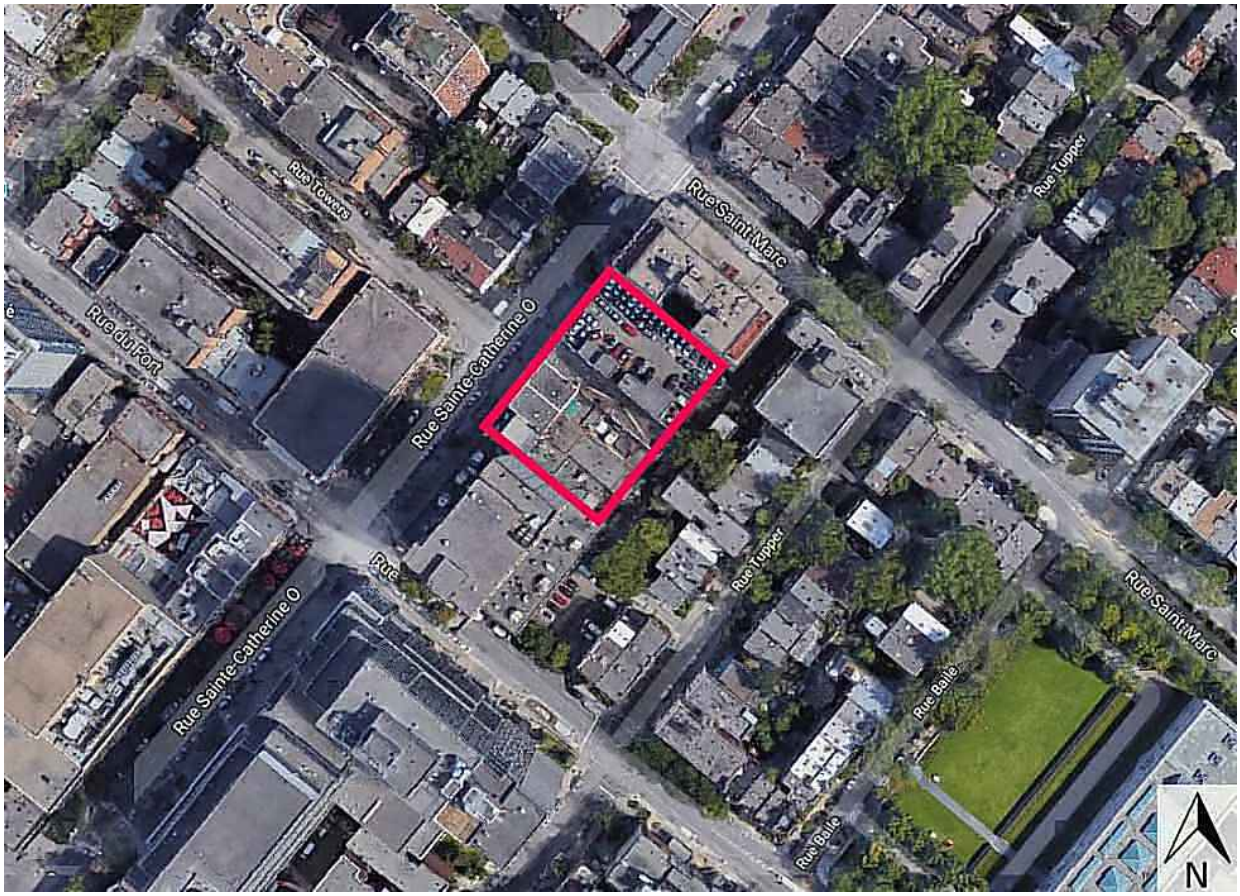
Le site du projet est situé du côté sud de la rue Sainte-Catherine, entre les rues Saint-Marc et du Fort. Le projet prévoit la démolition de 3 immeubles commerciaux présents sur le site et la conservation et la réhabilitation d'un quatrième immeuble, la maison George-Young[2]. Le projet occupe toute la surface du site. Il comprend environ 200 unités résidentielles locatives pour une clientèle de 55 ans et plus et 2 aires commerciales au rez-de-chaussée. Le bâtiment proposé présente un basilaire de 3 étages sur la rue Sainte-Catherine Ouest, surmonté de 2 volumes distincts de 14 et 15 étages, alignés sur les immeubles voisins. Du côté de la ruelle, le projet comprend un basilaire de 2 étages (mitoyen au 1411, rue du Fort) et un bâtiment de 7 étages (mitoyen au 1280, rue St-Marc). L'entrée du stationnement souterrain de 98 cases se fait par la ruelle. Plusieurs terrasses et jardins seront aménagés en toiture à différents niveaux du bâtiment.

Le projet requiert une modification des hauteurs maximales prescrites au Plan d'urbanisme, afin de passer de 25 m à 45 m. La densité du projet respecte la densité autorisée au Plan d'urbanisme, qui correspond à un coefficient d'occupation du sol (COS) de 6.

1 Le projet a reçu un avis favorable du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) de l'Arrondissement Ville-Marie en février 2016 et en mars 2018. Le projet fera l'objet d'une consultation menée par l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM).
2 Les immeubles qui seront démolis correspondent aux adresses suivantes : 1920-1922, 1926 et 1934-1940, rue Sainte-Catherine Ouest. L'immeuble qui sera intégré au projet est situé au 1944 — 1946, rue Sainte-Catherine Ouest.

*Règlement de la Ville de Montréal 02-136 et Règlement de la Ville de Montréal 12-022

Édifice Chaussegros-de-Léry
303, rue Notre-Dame Est, 6e étage
Montréal (Québec) H2Y 3Y8
514 872-4055
ville.montreal.qc.ca/cpm



Localisation du site visé par le projet. Source : Google Maps – 2018

ENJEUX ET ANALYSE DU PROJET À L'ÉTUDE

Le comité a reçu les représentants de l'Arrondissement de Ville-Marie, de la Direction de l'urbanisme, des firmes d'architecture mandatées et du propriétaire lors de sa séance du 8 juin 2018 pour la présentation du projet résidentiel et commercial situé au 1920-1946, rue Sainte-Catherine Ouest. Ce projet requiert une modification au Plan d'urbanisme, cet aspect a été présenté de façon distincte au comité et fait l'objet d'un autre avis (AC18-VM-01, daté du 22 juin 2018).

Volumétrie

Le comité souligne la qualité de la stratégie d'implantation et l'articulation volumétrique du projet, qui est bien adapté à son contexte d'insertion. Les bâtiments de 14 et 15 étages permettent de diminuer l'impact visuel sur la rue Sainte-Catherine des façades latérales aveugles des tours adjacentes. Il se questionne néanmoins sur l'application du principe de basilaire avec des étages en sur hauteur placés en retrait de la rue, tel qu'énoncé dans le PPU du Quartier des grands jardins. En effet, le bâtiment mitoyen du 1280, rue St-Marc ne présente pas de recul par rapport au basilaire, ses balcons se trouvant dans l'alignement zéro par rapport à la rue. Le comité recommande par ailleurs d'accorder une attention particulière au traitement de la façade latérale de ce bâtiment. Le revêtement lisse qui est proposé risque de créer un nouveau mur aveugle, ce qui est précisément ce que l'on souhaite éviter.

Le comité apprécie la conception des balcons, qui permet l'introduction d'un maximum de lumière à l'intérieur des logements. Il considère que la zone de circulation qui est insérée, telle une «faille», entre les deux tours est un élément très intéressant

du projet car elle permet d'introduire de la luminosité au cœur du projet. Dans cette perspective, le comité recommande d'accentuer ce jeu volumétrique en le prolongeant à l'arrière du bâtiment, jusqu'à la ruelle.

Traitement du socle et intégration de la maison George-Young

Le comité apprécie la volonté de l'architecte d'incorporer dans le projet la maison George-Young, témoin de la fonction résidentielle d'origine de la rue Sainte-Catherine, ce qui peut constituer un amalgame intéressant qui permet d'ancrer le projet dans son site. Néanmoins, malgré les efforts consentis pour favoriser son intégration, la maison telle qu'elle est insérée dans le projet, présente un caractère résiduel et anecdotique. En outre, le traitement des jonctions entre le basilaire et la maison représente un défi de taille quant à la réalisation des détails constructifs. Bien que la conservation de la maison constitue une opportunité, elle ne doit pas constituer un geste incohérent.

Cela étant dit, le comité est d'avis que l'inclusion de la maison au projet mérite d'être étudiée. Pour lui, la clé de son intégration réside dans sa programmation et dans le travail du socle du bâtiment. Il souhaite qu'il y ait une correspondance entre le volume extérieur de la maison Young et sa composition intérieure. Le comité encourage également à retravailler l'articulation des arches de pierre qui fragmentent le basilaire, afin de mieux exprimer le caractère mitoyen de la maison Young, caractéristique du cadre bâti de la rue Sainte-Catherine. Il recommande de conserver un maximum de transparence, nécessaire à la fonction commerciale, et d'implanter le plus possible de portes d'accès aux commerces afin de favoriser l'animation de la rue, tout en y réduisant au minimum les accès de service et grilles techniques.

Aménagements paysagers

Le comité s'interroge sur l'expérience qu'offrira l'ensemble des jardins. Il apprécie que la programmation soit variée et pensée en fonction de l'ensoleillement et des besoins des occupants. Il s'interroge toutefois sur le jardin thématique B, cette cour centrale étant très profonde. Il craint qu'il soit difficile d'assurer la pérennité des plantations, considérant le manque de lumière. Il recommande d'explorer plusieurs avenues d'aménagements, comme un jardin minéral ou des murs végétaux. Un ruissellement d'eau permettrait par ailleurs de compenser le bruit dû à l'effet de résonnance. En outre, le comité recommande de plutôt rendre accessible la toiture verte N8, côté ruelle, qui est bien orientée (sud-est) et qui offrirait une meilleure expérience aux usagers que la cour centrale. Il propose également de porter une attention particulière à la composition végétale en variant les stratégies d'implantation, de manière à améliorer l'expérience. Les toits-terrasses nécessitent des techniques de plantation particulières et un entretien soigné; la survie des plantes en dépend. Le comité se réjouit de l'intention des requérants d'ajouter un membre à leur équipe qui soit spécialiste en la matière.

Le comité est d'avis que l'aménagement de l'espace au rez-de-chaussée, le long de la rue Sainte-Catherine, est intéressant, mais devrait être conçu en vue de maintenir un couloir de déplacement continu le long des façades pour le déplacement des personnes mal voyantes.

Le comité recommande le dépôt d'un plan d'architecture de paysage pour tous les espaces extérieurs avant l'approbation finale du projet par l'Arrondissement

AVIS DU CONSEIL DU PATRIMOINE DE MONTRÉAL ET DU COMITÉ JACQUES-VIGER

Le comité mixte, composé du Conseil du patrimoine de Montréal et du Comité Jacques-Viger, émet un avis favorable au projet résidentiel et commercial situé au 1920-1946, rue Sainte-Catherine Ouest. Il apprécie la qualité de la volumétrie du projet, qui permet une insertion intéressante dans le contexte. Il félicite les requérants de vouloir conserver la maison George-Young, mais a des réserves quant à son traitement actuel. Il émet les recommandations suivantes :

- accorder une attention particulière au traitement des façades latérales des bâtiments en sur hauteur, afin d'éviter l'effet de «mur aveugle»;
- prolonger la zone de circulation implantée entre les deux bâtiments jusqu'à la ruelle, afin qu'elle traverse l'ensemble du projet et apporte un maximum de lumière;
- définir une programmation qui garantisse la mise en valeur de la maison George-Young;
- revoir le traitement du basilaire en vue de favoriser l'intégration de la maison George-Young, tout en garantissant la transparence du socle commercial;
- concevoir un aménagement adapté aux conditions difficiles du jardin thématique B et envisager plutôt de donner accès à la toiture verte N8, implantée du côté de la ruelle, qui est bien orientée et a le potentiel d'offrir une expérience d'intérêt aux usagers;
- concevoir l'aménagement du petit espace public dans l'alignement de la maison George-Young en vue de maintenir un couloir de déplacement continu le long des façades de la rue Sainte-Catherine.

Le président du CPM	Membre du CJV
ORIGINAL SIGNÉ	**ORIGINAL SIGNÉ**
Peter Jacobs	Patrick Marmen
Le 22 juin 2018	Le 22 juin 2018

Il revient aux représentants de l'Arrondissement ou du service responsable du dossier de joindre cet avis au sommaire décisionnel et de le diffuser au requérant et aux consultants externes, le cas échéant.

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles

Dossier # : 1187400005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et de la mobilité , Division d'urbanisme
Objet :	Modifier le Plan d'urbanisme (hauteurs et densités) pour le site du 1920-1940, rue Sainte-Catherine Ouest et le secteur environnant / Adopter un règlement intitulé « Règlement de contrôle intérimaire limitant les hauteurs du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282) » / Adopter une résolution de contrôle intérimaire concernant les hauteurs maximales du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282)

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

Voir documents ci-joints.

FICHIERS JOINTS

Règlement modification PU_final.doc
Annexe A_Modification des densités.pdf
Annexe B_Modification des hauteurs.pdf
Résolution contrôle intérimaire_final.doc
Annexe A - Plan hauteurs_et_surhauteurs.pdf
Règlement contrôle intérimaire_final.doc
Annexe A - Plan hauteurs_et_surhauteurs.pdf

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Sabrina GRANT
Avocate, droit public et législation
Tél : 514-872-6872

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-08-22

Véronique BELPAIRE
Avocate, Chef de division
Tél : 514-872-4222
Division : Droit public et législation

VILLE DE MONTRÉAL
RÈGLEMENT
XX-XXX

RÈGLEMENT MODIFIANT LE PLAN D'URBANISME DE LA VILLE DE MONTRÉAL (04-047)

Vu les articles 88 et 130.3 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, chapitre C-11.4);

Vu les articles 109 et 109.1 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, chapitre A-19.1);

À l'assemblée du..... 2018, le conseil de la Ville de Montréal décrète :

1. La carte 3.1.2 intitulée « La densité de construction » de la partie I du Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) est modifiée, à l'égard du territoire de l'arrondissement de Ville-Marie, tel qu'il est illustré sur la carte jointe en annexe A au présent règlement.

2. La carte intitulée « Les limites de hauteur » du chapitre 25 de la partie II de ce plan d'urbanisme est modifiée tel qu'il est illustré sur la carte jointe en annexe B au présent règlement.

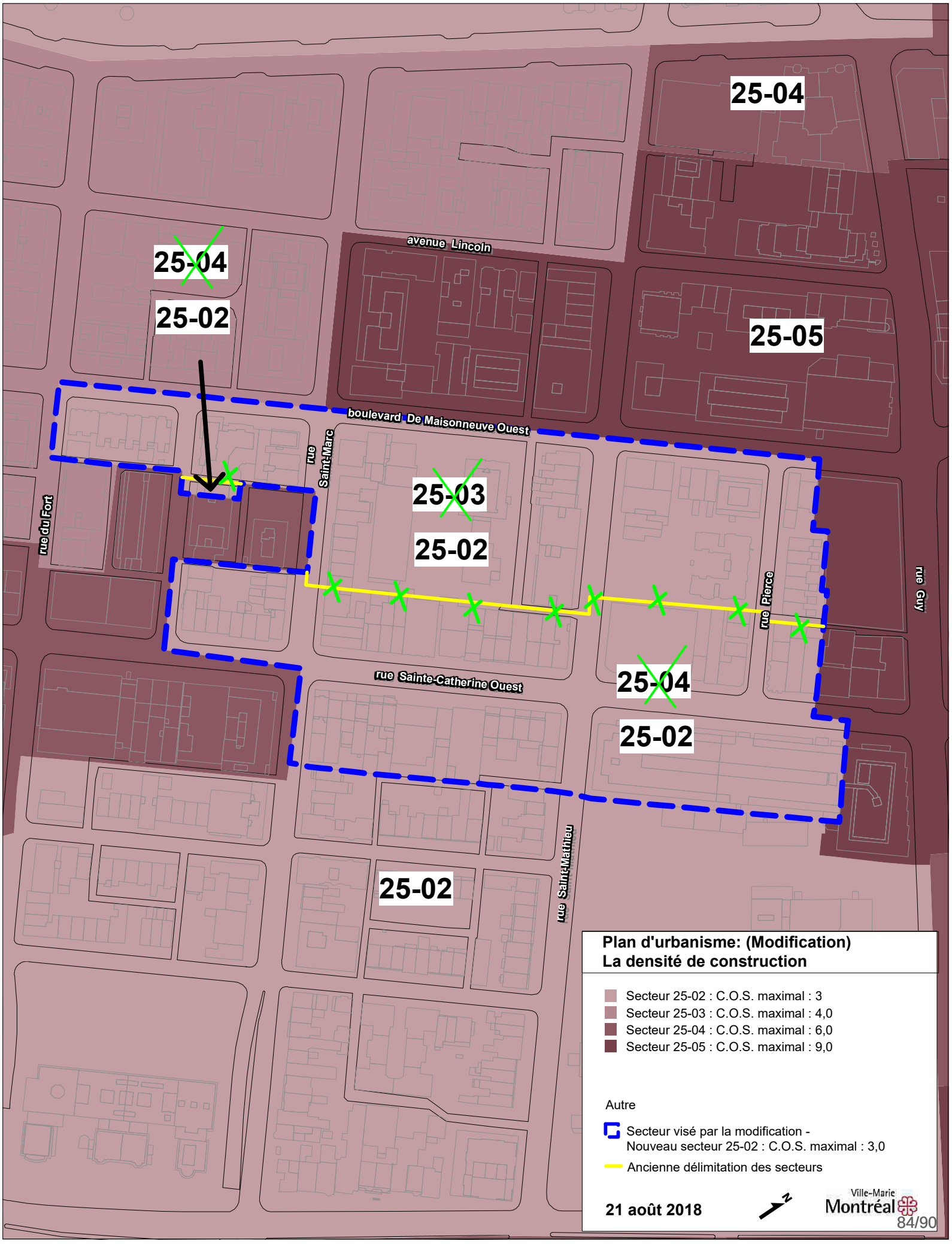
ANNEXE A
EXTRAIT DE LA CARTE 3.1.2 INTITULÉE « LA DENSITE DE CONSTRUCTION »

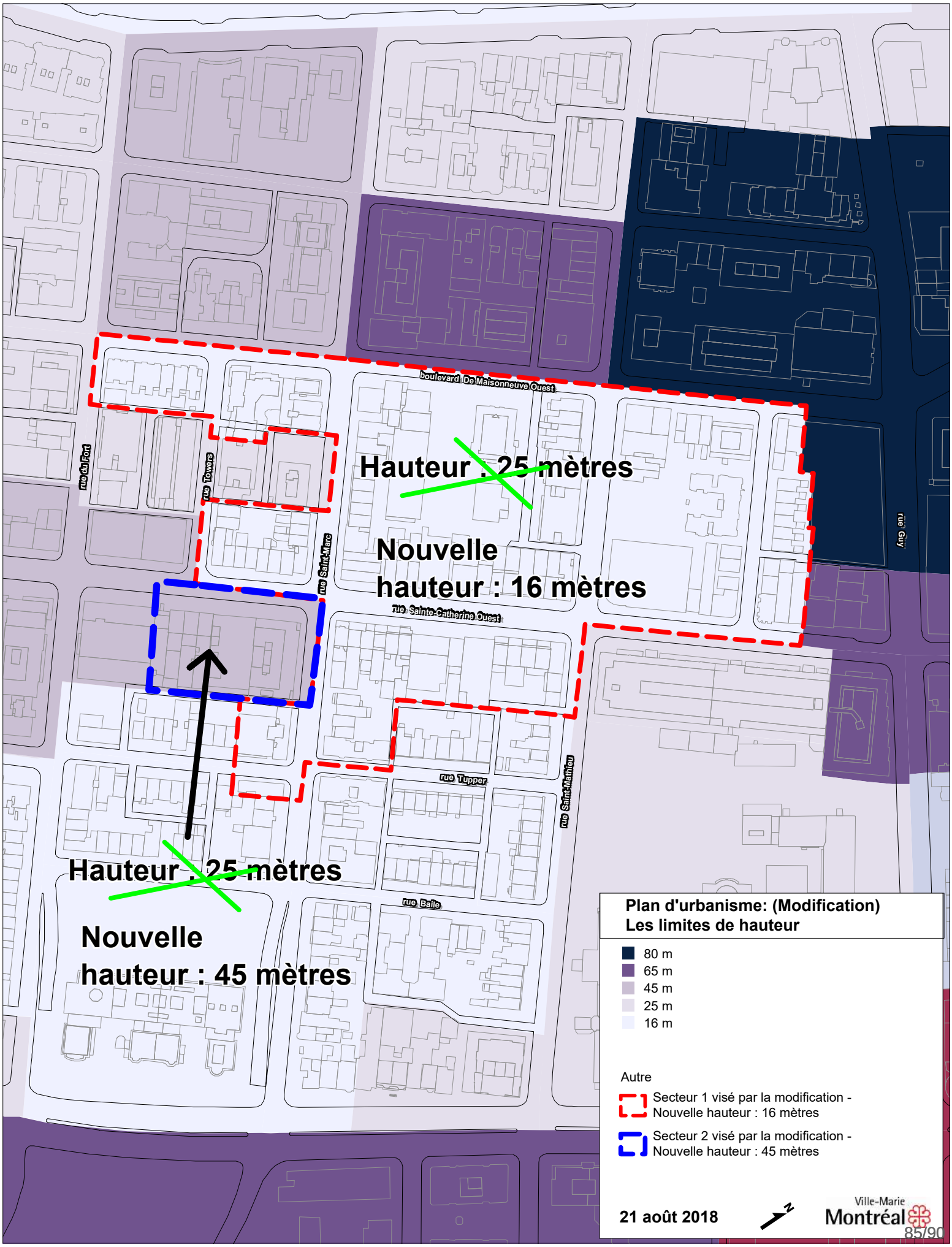
ANNEXE B
EXTRAIT DE LA CARTE INTITULÉE « LES LIMITES DE HAUTEUR »

À la suite de l'avis public affiché à l'hôtel de ville et publié dans le journal *Le Devoir* le XX 2018, et conformément aux articles 137.10 et suivants et 264.0.3 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1), ce règlement est réputé conforme au schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal à compter du XX 2018 et entre en vigueur à cette date.

L’avis public relatif à l’entrée en vigueur de ce règlement est affiché à l’hôtel de ville et publié dans *Le Devoir* le XX 2018.

GDD : 1187400005


25-04
avenue Lincoln
25-04
25-02
25-05
boulevard De Maisonneuve Ouest
rue Saint-Marc
rue du Fort
25-03
25-02
rue Pierce
rue Guy
rue Sainte-Catherine Ouest
25-04
25-02
rue Saint-Mathieu
25-02
Plan d'urbanisme: (Modification)
La densité de construction
Secteur 25-02 : C.O.S. maximal : 3
Secteur 25-03 : C.O.S. maximal : 4,0
Secteur 25-04 : C.O.S. maximal : 6,0
Secteur 25-05 : C.O.S. maximal : 9,0
Autre
Secteur visé par la modification -
Nouveau secteur 25-02 : C.O.S. maximal : 3,0
Ancienne délimitation des secteurs
21 août 2018
N
Ville-Marie
Montréal


boulevard De Maisonneuve Ouest
rue du Fort
rue Towers
rue Saint-Marc
rue Sainte-Catherine Ouest
rue Guy
rue Tupper
rue Saint-Mathieu
rue Baile
Hauteur : 25 mètres
Nouvelle hauteur : 16 mètres
Hauteur : 25 mètres
Nouvelle hauteur : 45 mètres
Plan d'urbanisme: (Modification)
Les limites de hauteur
80 m
65 m
45 m
25 m
16 m
Autre
Secteur 1 visé par la modification - Nouvelle hauteur : 16 mètres
Secteur 2 visé par la modification - Nouvelle hauteur : 45 mètres
21 août 2018
Ville-Marie
Montréal

VILLE DE MONTRÉAL
RÉSOLUTION DE CONTRÔLE INTÉRIMAIRE

ATTENDU QUE le conseil de la ville a déposé un avis de motion et adopté un projet de règlement enclenchant le processus de modification du Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) notamment en ce qui concerne les hauteurs maximales permises dans un secteur de l'arrondissement de Ville-Marie;

ATTENDU QUE le conseil de la ville a déposé un avis de motion en vue d'adopter un règlement de contrôle intérimaire limitant la hauteur des nouvelles constructions et des agrandissements de bâtiments;

ATTENDU QUE la réalisation d'un projet de construction conforme au règlement d'urbanisme en vigueur risque de compromettre les nouvelles dispositions de hauteurs du plan d'urbanisme;

ATTENDU QUE jusqu'à ce que le règlement de contrôle intérimaire entre en vigueur pour la période nécessaire à ce que la réglementation d'urbanisme applicable reflète les modifications proposées au plan d'urbanisme, une résolution de contrôle intérimaire peut être adoptée afin de restreindre temporairement les dispositions relatives aux nouvelles constructions et aux agrandissements de bâtiments visés par la présente résolution.

VU les articles 109 à 109.5, 110.4, 111, 112 et 112.1 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, chapitre A-19.1);

VU les articles 88 et 130.3 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, chapitre C-11.4);

Il est proposé par :

Appuyé par :

Et résolu :

1. d'adopter une résolution de contrôle intérimaire visant à interdire toute nouvelle construction et tout agrandissement d'un bâtiment sur le territoire de l'arrondissement de Ville-Marie;

2. de permettre, malgré ce qui précède, toute construction et tout agrandissement d'un bâtiment dont la hauteur n'excède pas celle indiquée sur la carte intitulée « Plan des hauteurs et surhauteurs », jointe en annexe A à la présente résolution;

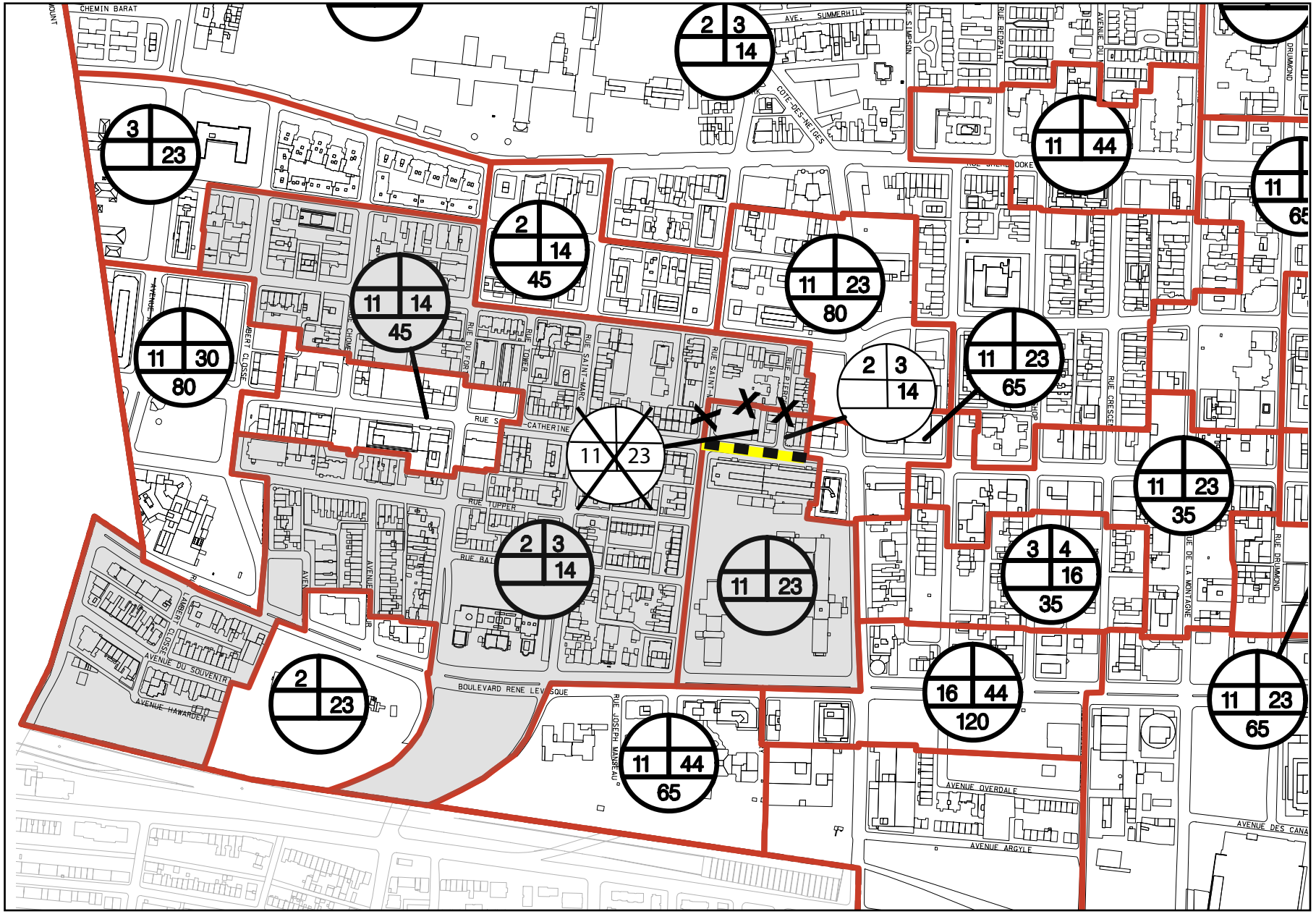
3. de prévoir que la présente résolution s'applique uniquement aux nouvelles constructions et aux agrandissements de bâtiments permis en vertu d'un règlement, d'une résolution ou de toute autre autorisation relevant du conseil d'arrondissement.

XX-XXX/1

ANNEXE A
PLAN DES HAUTEURS ET SURHAUTEURS

GDD : 1187400005

XX-XXX/2



Annexe A- Plan des hauteurs et surhauteurs

Nouvelle limite

Limite retirée

Ville-Marie Montréal

Dossier :1187400005

6 juillet 2018

VILLE DE MONTRÉAL
RÈGLEMENT
XX-XXX

RÈGLEMENT DE CONTRÔLE INTÉRIMAIRE LIMITANT LES HAUTEURS DANS L'ARRONDISSEMENT DE VILLE-MARIE

ATTENDU QUE le conseil de la ville a déposé un avis de motion et adopté un projet de règlement enclenchant le processus de modification du Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) notamment en ce qui concerne les hauteurs maximales permises dans un secteur de l'arrondissement de Ville-Marie;

ATTENDU QUE la réalisation d'un projet de construction conforme au règlement d'urbanisme en vigueur risque de compromettre les nouvelles dispositions de hauteurs du plan d'urbanisme;

ATTENDU QUE jusqu'à ce que la réglementation d'urbanisme applicable soit modifiée afin de refléter les modifications proposées au plan d'urbanisme, un règlement de contrôle intérimaire peut être adopté afin de restreindre temporairement les dispositions relatives aux nouvelles constructions et aux agrandissements de bâtiments visés par le présent règlement;

VU les articles 109 à 109.5, 110.4 et 111 à 112.8 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, chapitre A-19.1);

VU les articles 88 et 130.3 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, chapitre C-11.4);

À sa séance du _____2018, le conseil de la Ville de Montréal décrète :

1. Le présent règlement s'applique aux nouvelles constructions et aux agrandissements de bâtiments permis en vertu d'un règlement, d'une résolution ou de toute autre autorisation relevant du conseil d'arrondissement.

2. Malgré la réglementation applicable, les nouvelles constructions et les agrandissements de bâtiments doivent être conformes au présent règlement.

Toute autre disposition réglementaire non incompatible avec celles prévues au présent règlement continue de s'appliquer.

3. La hauteur d'un bâtiment faisant l'objet d'un projet de construction ou d'agrandissement doit être conforme à celle indiquée sur la carte intitulée « Plan des hauteurs et surhauteurs », jointe en annexe A au présent règlement.

ANNEXE A
PLAN DES HAUTEURS ET SURHAUTEURS

Ce règlement a été promulgué par l'avis public affiché à l'hôtel de ville et publié dans Le Devoir le XXXXXX.

GDD 1187400005

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 41.08

2020/02/24
13:00

(2)

Dossier # : 1196194003

Unité administrative responsable :	Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction de la mobilité , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 20 000 000 $ afin de financer les travaux prévus dans le cadre du projet de réaménagement de la rue Sainte-Catherine Ouest - phase 1.

Il est recommandé d'adopter le Règlement autorisant un emprunt de 20 000 000 $ afin de financer les travaux prévus dans le cadre du projet de réaménagement de la rue Sainte-Catherine Ouest - phase 1.

Signé par Isabelle CADRIN **Le** 2020-01-31 14:49

Signataire : Isabelle CADRIN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Mobilité et attractivité

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1196194003**

Unité administrative responsable :	Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction de la mobilité , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 20 000 000 $ afin de financer les travaux prévus dans le cadre du projet de réaménagement de la rue Sainte-Catherine Ouest - phase 1.

CONTENU

CONTEXTE

Le projet Sainte-Catherine Ouest comprend l'aménagement de la surface et le remplacement ou la réhabilitation des infrastructures souterraines de l'artère.
La phase 1 du projet porte sur la rue Sainte-Catherine Ouest, entre les rues Mansfield et De Bleury (lot 1) et inclut le square Phillips, la place du Frère-André et les rues adjacentes (lot 2). La phase 2 porte sur la rue Sainte-Catherine Ouest, entre la rue Mansfield et l'avenue Atwater.

Cette première phase est financée grâce à deux règlements d'emprunt. Un premier règlement d'emprunt d'agglomération a été obtenu en 2015 (95 000 000 $ - Règlement RCG 15-034). En 2017, un deuxième règlement d'emprunt corporatif a été adopté suite à une entente conclue entre la Ville et les villes reconstituées sur l'aménagement du centre-ville. À titre informatif, cette entente prévoyait qu'à partir de l'exercice financier de 2017, l'aménagement et le réaménagement du domaine public du centre-ville deviendraient une compétence municipale et qu'en contrepartie, les municipalités reconstituées verseraient à la Ville de Montréal une contribution indexée annuellement (réf. : Décret 1229-2005 concernant l'agglomération de Montréal, 8 décembre 2005). Le montant du règlement d'emprunt corporatif ainsi obtenu correspond au montant résiduel du règlement d'emprunt d'agglomération au moment de l'adoption en 2017, soit 94 234 414 $.

Dans le cadre du programme triennal d'immobilisation (PTI) 2020-2022, des investissements sont prévus pour financer le projet de la rue Sainte-Catherine Ouest - phase 1. Malgré un report de certains travaux après 2022 depuis l'adoption de ce programme, occasionnant une baisse des prévisions pour la période 2020-2022, les crédits disponibles au règlement d'emprunt corporatif sont insuffisants.

Le présent dossier porte sur l'adoption d'un règlement d'emprunt corporatif de 20 000 000 $ afin d'augmenter le montant total des crédits disponibles à 114 234 414 $. Ce montant additionnel servira à financer les investissements prévus jusqu'à la fin de l'année 2022.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM19 1251 – 11 décembre 2019 – Adoption du programme triennal d'immobilisations 2020-2022 de la Ville de Montréal.

CM17 0191 – 20 février 2017 – Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 94 234 414 $ afin de financer les travaux d'aménagement et de réaménagement du domaine public dans un secteur désigné comme le centre-ville relevant, avant le 7 décembre 2016, de la compétence du conseil d'agglomération et dont l'objet est visé par le règlement autorisant un emprunt de 95 000 000 $ afin de financer le projet de la rue Sainte-Catherine Ouest incluant, notamment la mise à niveau des infrastructures souterraines et l'aménagement urbain (RCG 15-034).

CG15 0207 – 26 mars 2015 – Adopter un règlement d'emprunt de 95 000 000 $ afin de financer le projet de la rue Sainte-Catherine Ouest - Phase 1 incluant notamment la mise à niveau des infrastructures souterraines et l'aménagement urbain.

DESCRIPTION

Le présent sommaire vise à adopter un règlement d'emprunt corporatif de 20 000 000 $ afin de financer, pour les années 2020, 2021 et 2022, les travaux de la phase 1 du projet de la rue Sainte-Catherine Ouest qui fait partie du PTI 2020-2022.
La phase 1 se réalise en plusieurs étapes :

Travaux déjà réalisés ou en cours :
- Réhabilitation de la conduite d'égout principale (égout collecteur) entre la rue De Bleury et le boulevard Robert-Bourassa (2018);
- Travaux de la CSEM entre la rue Mansfield et le boulevard Robert-Bourassa (2018);
- Lot 1A – Infrastructures souterraines entre la rue De Bleury et le boulevard Robert-Bourassa (2019);
- Lot 1A – Aménagement entre la rue De Bleury et le boulevard Robert-Bourassa (en cours jusqu'au mois de novembre 2020);
- Lot 2A – Décontamination des vespasiennes du square Phillips (2019).

Travaux à venir :
- Lot 1B – Infrastructures souterraines entre le boulevard Robert-Bourassa et la rue Mansfield (2020);
- Lot 1B – Aménagement entre le boulevard Robert-Bourassa et la rue Mansfield (2021);
- Lot 2D – Infrastructures souterraines et aménagement du square Phillips et de la rue Union (2020-2021);
- Lot 2E – Infrastructures souterraines et aménagement de la place du Frère-André, les rue Cathcart et Place Phillips ainsi que le réaménagement de l'intersection René-Lévesque / Côte du Beaver Hall (2024-2025).

L'obtention de crédits additionnels est maintenant requise pour être en mesure d'octroyer les contrats d'exécution des travaux pour les lots 1B – Aménagement et 2D, tel que prévu au PTI 2020-2022.

Les investissements prévus pour les années 2023-2025 feront l'objet d'une demande d'augmentation de crédits ultérieure (lot 2E) du règlement d'emprunt corporatif.

JUSTIFICATION

La mise en vigueur du règlement d'emprunt permettra au Service de l'urbanisme et de la mobilité (SUM) d'obtenir les crédits nécessaires pour effectuer les dépenses visant la réalisation des travaux d'aménagement et d'infrastructures souterraines.
Lors de l'annonce du projet en 2015, le budget établi pour réaliser la phase 1 était de 95 000 000 $. Depuis cette annonce, la Ville a dû réviser cette prévision budgétaire à la hausse en raison de plusieurs facteurs et ajustements qui ont eu un impact sur la planification initiale. Ceux-ci sont notamment liés à :

- la surchauffe du marché causée par la multitude des chantiers d'envergure en cours, tel que celui du REM et de la STM;
- l'annulation de deux appels d'offres (manque de soumissions ou réception de soumissions ne reflétant pas les coûts estimés des travaux);
- la hausse des coûts d'inflation liée au report de certains travaux suite à l'annulation d'appels d'offres;
- la complexité du projet et des conditions du chantier situé dans un secteur névralgique de la ville;
- la compression des délais de réalisation des travaux nécessitant un horaire de travail 24h/24, 7j/7.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ce règlement d'emprunt servira au financement du projet 75015 - Réaménagement - rue Sainte-Catherine Ouest - Phase 1 : De Bleury à Mansfield et Square Phillips prévu à la programmation du PTI 2020-2022. Les travaux financés par ce règlement constituent des dépenses en immobilisations. La période de financement de cet emprunt ne doit pas excéder 20 ans conformément à la Politique de capitalisation et amortissement des dépenses en immobilisations approuvée par le conseil de la Ville par la résolution CM07 0841.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les grands principes et engagements de la Ville, tel que détaillés dans le Plan Montréal durable 2016-2020, ont été pris en compte dans la planification des travaux.
Le règlement d'emprunt proposé rendra possible la réalisation de travaux visant, notamment :
- à optimiser la gestion de l'eau (action 7 du PMD);
- à augmenter le couvert végétal par la plantation d'un nombre important d'arbres sur rue (action 4 du PMD);
- ainsi qu'à favoriser les déplacements actifs, en accordant plus de place aux piétons (action 1 du PMD).

IMPACT(S) MAJEUR(S)

En l'absence de ce règlement d'emprunt, l'octroi des contrats d'exécution des travaux des lots 1B – Aménagement et 2D ne pourrait pas avoir lieu. Un report de l'adoption du règlement d'emprunt repousserait le début des travaux rendant difficile l'arrimage de ceux-ci avec les chantiers en cours au centre-ville tel que celui du REM, de la STM et de la tour Brivia. De plus, les tronçons de la rue Sainte-Catherine Ouest situés entre la rue Mansfield et le boulevard Robert-Bourrassa (lot 1B – Amenagement) ainsi que le square Phillips (lot 2D) devraient alors faire l'objet de travaux d'aménagement de surface temporaire dans l'attente de l'aménagement final. Enfin, ce report mettrait à risque la finalisation d'une grande partie des travaux dans les délais prévus pour la phase 1.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une stratégie de communication a été élaborée par le Service de l'expérience citoyenne et des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

1. Avis de motion : Conseil municipal du 24 février 2020
2. Adoption : Conseil municipal du 23 mars 2020
3. Approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation
4. Prise d'effet à compter de la date de la publication du règlement

5. Présentation du sommaire décisionnel pour l'octroi du contrat d'exécution des travaux du lot 2D : CE 10 juin 2020
6. Octroi du contrat pour l'exécution des travaux du lot 2D : CM 24 août 2020
7. Exécution des travaux du lot 2D : septembre 2020 à novembre 2021
8. Octroi du contrat pour l'exécution des travaux du lot 1B – Aménagement : CM 14 décembre 2020
9. Exécution des travaux du lot 1B – Aménagement : mars à novembre 2021

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, règlements et encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Ariane GAUDETTE TURYN)

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Maryse CANUEL)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Noémie BÉLANGER
Conseillère en aménagement

Tél : 514-872-8480
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2020-01-21

Christianne RAIL
Chef de section

Tél : 514 872-4854
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Valérie G GAGNON
Directrice
Tél : 514 868-3871
Approuvé le : 2020-01-31

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Luc GAGNON
Directeur de service
Tél : 514 872-5216
Approuvé le : 2020-01-31

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles

Dossier # : 1196194003

Unité administrative responsable :	Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction de la mobilité , Direction
Objet :	Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 20 000 000 $ afin de financer les travaux prévus dans le cadre du projet de réaménagement de la rue Sainte-Catherine Ouest - phase 1.

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

AGT - 1196194003 - Travaux Ste-Catherine.doc

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Ariane GAUDETTE TURYN
Avocate
Tél : 514-872-6877

ENDOSSÉ PAR Le : 2020-01-24

Ariane GAUDETTE TURYN
Avocate
Tél : 514-872-6877
Division : Droit fiscal, évaluation et transactions financières

VILLE DE MONTRÉAL
RÈGLEMENT
XX-XXX

RÈGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT DE 20 000 000 $ AFIN DE FINANCER LES TRAVAUX PRÉVUS DANS LE CADRE DU PROJET DE RÉAMÉNAGEMENT DE LA RUE SAINTE-CATHERINE OUEST

Vu l'article 544 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19);

Attendu que l'emprunt prévu au présent règlement est décrété dans le but d'effectuer des dépenses en immobilisations prévues au programme triennal d'immobilisations de la Ville de Montréal;

À l'assemblée du _____, le conseil de la Ville de Montréal décrète :

1. Un emprunt de 20 000 000 $ est autorisé afin de financer les travaux prévus dans le cadre du projet de réaménagement de la rue Sainte-Catherine Ouest incluant la mise à niveau d'infrastructures souterraines et l'aménagement urbain.

2. Cet emprunt comprend les frais et honoraires d'études et de conception, ceux relatifs à la confection des plans et devis et à la surveillance des travaux et les autres dépenses incidentes et imprévues s'y rapportant.

3. Le terme total de cet emprunt et de ses refinancements ne doit pas excéder 20 ans.

4. Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement de capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est affecté annuellement à cette fin une portion suffisante des revenus généraux de la Ville de Montréal conformément aux règles prévues par la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (RLRQ, chapitre E-20.001).

5. Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété au présent règlement toute contribution ou subvention qui pourrait être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense prévue par le présent règlement.

_____

GDD1196194003

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1196194003

Unité administrative responsable :	Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction de la mobilité , Direction
Objet :	Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 20 000 000 $ afin de financer les travaux prévus dans le cadre du projet de réaménagement de la rue Sainte-Catherine Ouest - phase 1.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

Intervention financière GDD 1196194003.xlsm

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Maryse CANUEL
Agent(e) comptable analyste

Tél : 514 868-8787

ENDOSSÉ PAR Le : 2020-01-30

Daniel D DESJARDINS
Conseiller en gestion des ressources financières
Tél : 514 872-5597
Division : Service des finances - Direction du conseil et du soutien financier - Pôle Brennan

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 41.09

2020/02/24
13:00

(2)

Dossier # : 1204184001

Unité administrative responsable :	Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles , Division du droit public et de la législation
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	1) Adopter le Règlement modifiant le Règlement du conseil de la ville sur la gestion contractuelle (18-038). 2) Adopter le Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil sur la délégation de pouvoirs au comité exécutif (03-009).

Il est recommandé:
1) d'adopter le Règlement modifiant le Règlement du conseil de la ville sur la gestion contractuelle (18-038);

2) d'adopter le Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil sur la délégation de pouvoirs au comité exécutif (03-009).

Signé par Serge LAMONTAGNE **Le** 2020-01-31 10:50

Signataire : Serge LAMONTAGNE

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1204184001**
Unité administrative responsable :	Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles , Division du droit public et de la législation
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	1) Adopter le Règlement modifiant le Règlement du conseil de la ville sur la gestion contractuelle (18-038). 2) Adopter le Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil sur la délégation de pouvoirs au comité exécutif (03-009).

CONTENU

CONTEXTE

Le 16 décembre 2010, la Ville de Montréal (ci-après la « Ville ») adopte sa première Politique de gestion contractuelle. L'adoption d'une telle politique est une exigence alors requise par la *Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant principalement le processus d'attribution des contrats des organismes municipaux* (LQ, 2010, c. 1), qui a introduit l'article 573.3.1.2 à la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ c C-19) (ci-après la « LCV »). En effet, cette dernière disposition oblige toutes les municipalités à se doter d'une politique de gestion contractuelle au plus tard le 1er janvier 2011.
Cette première Politique de gestion contractuelle subit plusieurs modifications dans les années suivant son adoption, notamment en 2011, 2012, 2013 et 2016. La dernière version de cette politique, datée du 23 août 2016, est devenue, le 1er janvier 2018, un règlement par le seul effet des articles 278 et 282 de la *Loi visant principalement à reconnaître que les municipalités sont des gouvernements de proximité et à augmenter à ce titre leur autonomie et leurs pouvoirs* (LQ 2017, c 13) (ci-après la « Loi 122 »).

Le 18 juin 2018, le conseil de la ville adopte, par sa résolution CM18 0859, le *Règlement du conseil de la ville sur la gestion contractuelle* (18-038) (ci-après le « Règlement 18-038 » ou le « Règlement »), qui vient remplacer la dernière version de la Politique de gestion contractuelle devenue règlement le 1er janvier 2018. Les modifications apportées au cadre réglementaire applicable par le biais de ce remplacement, motivées notamment par les effets de l'adoption de la Loi 122 et certaines recommandations de l'Inspecteur général de la Ville, concernent principalement l'octroi de contrat de gré à gré, les règles de rotation des éventuels contractants, l'encadrement de la gestion des modifications autorisées à un contrat, le prolongement de la période d'exclusion en cas de récidive, les avantages indus, les conflits d'intérêts et l'impossibilité pour une personne déclarée inadmissible de travailler ou avoir un quelconque intérêt dans le cadre de tout contrat et sous-contrat de la Ville.

Le Règlement 18-038, qui est actuellement en vigueur sur le territoire de la Ville de Montréal, s'applique aux arrondissements en vertu de la résolution CM18 1016 adoptée par le conseil de ville le 21 août 2018 en vertu de l'article 85.5 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ c. C-11.4) (ci-après la « Charte »). Pour ce qui est de l'agglomération, elle dispose de son propre *Règlement du conseil d'agglomération sur la gestion contractuelle* (RGC 18-024), adopté le 21 juin 2018 en remplacement de la version

du Règlement sur la gestion contractuelle qui était en vigueur depuis le 25 août 2016, dont le contenu est toutefois identique à celui du Règlement 18-038 du conseil de la ville.

Par ailleurs, certains pouvoirs prévus au Règlement 18-038, dont celui de déclarer une personne inadmissible, ont été délégués au comité exécutif en vertu du *Règlement intérieur du conseil sur la délégation de pouvoirs au comité exécutif* (03-009) (ci-après le « Règlement 03-009 »).

Le présent sommaire décisionnel propose donc, d'une part, l'adoption du *Règlement modifiant le Règlement du conseil de la ville sur la gestion contractuelle* (18-038) et, d'autre part, l'adoption du *Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil sur la délégation de pouvoirs au comité exécutif* (03-009).

1) Adoption du Règlement modifiant le Règlement du conseil de la ville sur la gestion contractuelle (18-038)

Le présent sommaire décisionnel recommande l'adoption du *Règlement modifiant le Règlement du conseil de la ville sur la gestion contractuelle* (18-038), dont l'un des principaux objectifs est de modifier le régime de sanctions qui est actuellement prévu au chapitre III du Règlement 18-038.

Actuellement, le Règlement 18-038 prévoit, à son chapitre II, plusieurs mesures de gestion contractuelle concernant, par exemple, la prévention des situations de conflit d'intérêts et le respect des lois applicables visant à lutter contre le truquage des offres. La contravention à ces mesures de gestion contractuelle occasionne l'imposition – automatique ou discrétionnaire – de sanctions prévues au chapitre III du Règlement, intitulé « Contraventions au Règlement ». Trois différentes sanctions sont actuellement prévues à ce chapitre du Règlement, lesquelles varient en fonction de la nature de la contravention : la déclaration d'inadmissibilité à contracter avec la Ville, le rejet d'une soumission et la qualification du cocontractant comme étant réputé en défaut d'exécuter le contrat.

Or, il y a lieu de modifier le régime de sanctions prévu actuellement au Règlement 18-038. D'une part, par souci de transparence, il apparaît souhaitable d'intégrer à même le texte du Règlement les règles d'équité procédurale devant être appliquées par la Ville préalablement à l'imposition d'une sanction en vertu du Règlement 18-038. D'autre part, le régime actuellement prévu au chapitre III du Règlement 18-038 présente une certaine rigidité ne donnant pas, à l'heure actuelle, toute la latitude souhaitée pour moduler les sanctions en fonction, notamment, de la gravité de la contravention commise par le contrevenant et des circonstances entourant cette contravention.

En conséquence, il est proposé de modifier ce régime de sanctions prévu au chapitre III du Règlement 18-038. Essentiellement, le nouveau régime de sanctions proposé identifiera les balises procédurales claires respectant, entre autres, les exigences relatives aux principes d'équité procédurale. De plus, le nouveau régime instaurera un mécanisme permettant à la Ville de déterminer, parmi un choix restreint de sanctions modulables et combinables, la sanction appropriée pour toute contravention au Règlement 18-038, et ce, en tenant compte de facteurs énumérés au projet de règlement.

En sus de cette réforme relative à l'imposition des sanctions en cas de contravention au Règlement 18-038, le présent *Règlement modifiant le Règlement du conseil de la ville sur la gestion contractuelle* (18-038) apportera plusieurs autres changements. De nouveaux concepts, comme ceux de « titulaire d'une charge publique » et « soumissionnaire », seront définis au Règlement, tandis que la définition de certaines notions déjà inscrites à l'article 1 du Règlement sera modifiée. Notons, parmi celles-ci, le concept de « personne liée », dont la définition sera considérablement élargie. Des références à cette notion de « personne liée » seront d'ailleurs ajoutées à certains articles du Règlement afin d'éviter qu'une telle

personne puisse agir comme prête-nom pour le compte d'une personne inadmissible ou ayant contrevenu au Règlement. En outre, l'article 6 du Règlement sera modifié, notamment à des fins de concordance avec certaines dispositions de la LCV. Les notions de « corruption, collusion et autres manœuvres frauduleuses » actuellement utilisées à la section IV des Règlements seront quant à elles remplacées par celles de « fraude et de manœuvres dolosives ». Enfin, certaines dispositions seront déplacées ou abrogées, tandis que d'autres seront reformulées par simple souci de clarté ou à des fins de concordance.

2) Adoption du Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil sur la délégation de pouvoirs au comité exécutif (03-009)

Tel que mentionné précédemment, certains pouvoirs de la Ville prévus au Règlement 18-038 ont été délégués au comité exécutif en vertu du Règlement 03-009, et ce, essentiellement dans un souci d'efficacité opérationnelle. Ces pouvoirs, inscrits au paragraphe 18° de l'article 1 du Règlement 03-009, sont les suivants :

a) le pouvoir de déclarer une personne inadmissible;
b) le pouvoir d'autoriser la conclusion ou la poursuite de l'exécution d'un sous-contrat avec une personne inadmissible;
c) le pouvoir d'autoriser qu'une personne inadmissible travaille ou ait un quelconque intérêt dans le cadre d'un contrat de la Ville ou de tout sous-contrat s'y rattachant directement ou indirectement.

Or, étant donné que certains des pouvoirs de la Ville prévus au Règlement 18-038 seront modifiés par le projet de règlement modificateur recommandé par le présent sommaire décisionnel, il devient par le fait même nécessaire de modifier le Règlement 03-009 de façon à ajuster les pouvoirs relatifs au Règlement 18-038 qui y sont délégués aux modifications apportées à ce règlement. Le présent sommaire décisionnel recommande donc d'adopter le Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil sur la délégation de pouvoirs au comité exécutif (03-009).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM18 0859 du 18 juin 2018 (1184990001) - 1) Remplacer la version du Règlement sur la gestion contractuelle adoptée par le conseil municipal le 23 août 2016 par le Règlement sur la gestion contractuelle joint au présent sommaire décisionnel. 2) Adopter le Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil sur la délégation de pouvoirs au comité exécutif (03-009) afin que soit délégué au comité exécutif l'exercice de certains pouvoirs liés à l'application du Règlement sur la gestion contractuelle avec la possibilité que le comité exécutif les sous-délègue à un fonctionnaire.
CG18 0387 du 21 juin 2018 (1184990002) - 1) Remplacer la version du Règlement sur la gestion contractuelle adoptée par le conseil d'agglomération le 25 août 2016 par le Règlement sur la gestion contractuelle joint au présent sommaire décisionnel. 2) Adopter le Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation de pouvoirs du conseil d'agglomération au comité exécutif en matière de gestion contractuelle afin que soit délégué au comité exécutif l'exercice de certains pouvoirs liés à l'application du Règlement sur la gestion contractuelle avec la possibilité que le comité exécutif les sous-délègue à un fonctionnaire.

CM16 0963 du 23 août 2016 et CG16 0507 du 25 août 2016 (1164990001) - Approuver les modifications à la Politique de gestion contractuelle pour tenir compte des développements qui ont pris place depuis l'approbation de la dernière politique en 2013; Déclarer, conformément à l'article 85.5 de la Charte de la Ville de Montréal, le conseil de la Ville compétent à l'égard de tous les arrondissements, afin d'adopter une PGC unique applicable à l'ensemble de ceux-ci.

CM13 0552 du 13 juin 2013 et CG13 0246 du 20 juin 2013 (1130088002) - Approuver les modifications à la politique de gestion contractuelle afin d'y ajouter l'article 2.4 visant certaines situations particulières.

CG12 0493 du 20 décembre 2012 (1124915003) - Approuver les modifications à la politique de gestion contractuelle.

CG11 0123 du 14 avril 2011 (1113631001) - Approuver une modification à la politique de gestion contractuelle afin de permettre la tenue de concours d'architecte et de design.

CG10 0458 du 16 décembre 2010 (1104915001) - Adoption de la politique de gestion contractuelle de la Ville de Montréal.

DESCRIPTION

1) Adoption du Règlement modifiant le Règlement du conseil de la ville sur la gestion contractuelle (18-038)
Une version du Règlement 18-038 illustrant l'ensemble des modifications apportées est jointe au présent sommaire décisionnel. Cela dit, les principales modifications qui seront apportées par le présent règlement modificateur sont les suivantes.

Définition de concepts
De nouveaux concepts seront définis dans le Règlement, comme la notion de « titulaire d'une charge publique » – qui désignera un élu, un membre du personnel de cabinet ainsi qu'un fonctionnaire ou employé de la Ville – ainsi que le terme « soumissionnaire », qui fera référence non seulement à la personne ayant déposé une soumission dans le cadre d'un appel d'offres, mais aussi à toute personne s'étant procuré les documents d'appel d'offres.

Certaines notions qui figuraient déjà à l'article 1 du Règlement verront quant à elles leur définition être modifiée par le présent règlement modificateur. Ainsi, le concept de « communications d'influence » visera toujours les activités de lobbyisme tel que définies à l'article 2 la *Loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbyisme* (RLRQ, chapitre T-11.011) (ci-après la « LTÉML »), mais prévoira désormais explicitement une série de situations ne devant pas être interprétées comme étant des communications d'influence, de façon à tenir compte des exceptions contenues à cet effet dans la LTÉML et ses règlements d'application. La notion de « personne liée » sera quant à elle élargie, puisque sa définition intégrera trois nouveaux « liens », soit : 1) le conjoint ou l'enfant au premier degré de la personne physique déclarée inadmissible; 2) la personne à laquelle la personne déclarée inadmissible est associée; 3) la personne morale ou la société en nom collectif, en commandite ou en participation qui est contrôlée par le conjoint ou les enfants au premier degré de la personne physique déclarée inadmissible.

Ajout d'une référence à la notion de « personne liée » dans plusieurs articles
Une référence à la notion de « personne liée » sera ajoutée à plusieurs articles du Règlement – plus précisément aux articles 5.1, 15 et 16 – dans le but d'éviter qu'une telle « personne liée » puisse agir comme prête-nom pour le compte d'une personne inadmissible ou ayant contrevenu au Règlement. Le nouvel article 5.1 imposera ainsi au soumissionnaire – et à chacun de ses administrateurs, dirigeants, associés ou actionnaires détenteurs d'actions leur conférant au moins 10 % des droits de vote – de déclarer l'existence de tout lien qu'il a avec une « personne liée » ayant contrevenu au Règlement, et ce, non seulement lors du dépôt de sa soumission, mais également en cours d'exécution de contrat. D'ailleurs, dans une telle situation, la Ville disposera de toute la discrétion que lui accordera le nouvel article 25.2 pour rejeter la soumission ou résilier le contrat, selon le cas. Les articles 15 et 16 seront également modifiés de façon à interdire expressément à une « personne liée » à des sous-traitants inadmissibles ou à toute autre personne inadmissible

de faire affaires avec la Ville, de travailler ou d'avoir un quelconque intérêt dans le cadre d'un contrat de la Ville et d'un sous-contrat s'y rattachant.

Communications des soumissionnaires
L'article 6 du Règlement qui interdit, durant la période de soumission d'un appel d'offres, au soumissionnaire de communiquer avec une autre personne que la personne responsable de cet appel d'offres au sujet de celui-ci sera aussi modifié, et ce, afin de permettre les communications dans le contexte de l'utilisation du mécanisme de discussions et négociations prévu aux articles 573.1.0.5, 573.1.0.6 et 573.1.0.10 de la LCV, qui impliquent inévitablement des communications entre un soumissionnaire et une personne autre que le responsable de l'appel d'offres. Il sera également précisé, à ce même article 6, que le soumissionnaire pourra non seulement communiquer avec le bureau de l'inspecteur général ou du contrôleur général au sujet du comportement de la personne responsable ou de l'intégrité du processus d'octroi du contrat, mais aussi avec la personne responsable du traitement et de l'examen des plaintes désignée conformément à l'article 573.3.1.3 de la LCV.

Remplacement des notions de « corruption, collusion et autres manœuvres frauduleuses »
Les notions de « corruption, collusion et autres manœuvres frauduleuses » actuellement utilisées à la section IV du Règlement seront remplacées par celles de « fraude et de manœuvres dolosives ». Cette modification vise essentiellement à ajuster les termes utilisés dans cette section du Règlement à ceux employés dans la *Loi visant principalement la récupération de sommes payées injustement à la suite de fraudes ou de manœuvres dolosives dans le cadre de contrats publics* (RLRQ c. R-2.2.0.0.3).

Contraventions au Règlement
Un tout nouveau mécanisme d'imposition de sanction en cas de contravention au Règlement serait instauré à l'article 24. Évacuant toute notion d'automatisme, ce mécanisme accordera à la Ville un pouvoir discrétionnaire balisé qui lui permettra de déterminer, en tenant compte de certains facteurs énumérés dans le Règlement, la sanction qu'elle jugera appropriée à imposer pour toute contravention au Règlement selon les circonstances de chaque cas d'espèce.

L'exercice de ce pouvoir discrétionnaire par la Ville consistera plus précisément à choisir parmi trois différentes sanctions définies dans le Règlement, sanctions qui seront par ailleurs modulables et combinables : 1) une déclaration d'inadmissibilité pour une période maximale de 5 ans; 2) l'imposition d'une pénalité monétaire contractuelle; 3) l'imposition de toute autre mesure particularisée de contrôle adaptée à la contravention commise. Tel que mentionné précédemment, la détermination de la sanction par la Ville doit tenir compte de certains facteurs dont ceux indiqués à l'article 24.2 du projet de règlement, soit : 1) les avantages tirés du fait de la commission de la contravention; 2) le degré de planification lié à la contravention et la période au cours de laquelle elle a été commise; 3) les conséquences de la contravention pour la Ville; 4) les contraventions et les sanctions antérieures pour des agissements similaires; 5) l'adoption de mesures en vue de réduire la probabilité de commission d'autres contraventions.

Pour pouvoir imposer une sanction, les conditions fixées à l'article 24.1 du projet de règlement devront être rencontrées. Ces conditions sont les suivantes : 1) la sanction doit faire suite au constat d'une contravention au Règlement; 2) le constat de la contravention et la sanction recommandée doivent être consignés par écrit, dont copie a été transmise au contrevenant; 3) un délai d'au moins 10 jours de la réception de la copie de l'écrit doit être accordé au contrevenant afin qu'il puisse transmettre, par écrit, tout commentaire à la personne désignée dans l'avis transmis par la Ville; 4) les commentaires transmis en vertu du paragraphe 3º doivent être examinés et considérés, le cas échéant.

Par ailleurs, pour certaines contraventions survenant dans le cadre d'un processus d'appel d'offres, le nouvel article 25.1 du Règlement 18-038 attribuera à la Ville le pouvoir de rejeter, à sa seule discrétion, une soumission déposée en réponse à cet appel d'offres. Dans les cas où ces mêmes contraventions sont découvertes en cours d'exécution de contrat, la Ville disposera plutôt d'une discrétion pour résilier ou non le contrat.

Registre
Pour sa part, le registre créé par l'article 31 du Règlement sera également modifié de façon à inclure non seulement les personnes inadmissibles à contracter avec la Ville, mais bien toute personne ayant contrevenu au Règlement. Cet élargissement du registre permettra à la Ville de bénéficier d'une banque d'informations relatives à toutes les contraventions au Règlement 18-038 qui sera utile à consulter lors du processus de détermination de la sanction appropriée pour un contrevenant.

Récidive
Enfin, l'article 32 du Règlement, qui concerne les cas de récidive, sera quant à lui modifié afin de tenir compte des changements apportés au régime de sanctions prévu au chapitre III. Plus précisément, cet article prévoira que lorsqu'une personne déjà inadmissible contrevient au Règlement et qu'une nouvelle sanction d'inadmissibilité lui est imposée en vertu de l'article 24 pour l'acte qui a été commis, la période d'inadmissibilité de cette personne est prolongée pour la durée déterminée en vertu de l'article 24 pour l'acte qui a été commis.

Conclusion de contrat ou sous-contrat avec une personne inadmissible
L'article 30 se voit rajouter un paragraphe permettant à la Ville de conclure un contrat de location immobilière avec une personne déclarée inadmissible, et ce, notamment afin de pallier aux problématiques pouvant découler de l'occupation par la Ville de locaux appartenant à une telle personne.

2) Adoption du Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil sur la délégation de pouvoirs au comité exécutif (03-009)

Le Règlement modifiant le Règlement 03-009 vient modifier le libellé du sous-paragraphe a) du paragraphe 18° de l'article 1 du Règlement 03-009, par lequel on délègue actuellement au comité exécutif le pouvoir de déclarer une personne inadmissible, de façon à tenir compte du nouveau mécanisme de détermination de sanctions qui sera établi à l'article 24 du Règlement 18-038, en vertu duquel la Ville disposera désormais d'un pouvoir discrétionnaire lui permettant d'imposer des sanctions autres que la seule inadmissibilité. Il est alors proposé de remplacer le pouvoir « de déclarer une personne inadmissible » qui y est présentement prévu par le pouvoir de « prévoir, en cas de contravention aux articles 5, 5.1, 6, 8, 9, 13, 14, 15 ou 16, l'une ou l'autre, ou une combinaison, des sanctions prévues à l'article 24 ».

Le Règlement modifiant le Règlement 03-009 vient également ajouter, aux sous-paragraphes b) et c) du paragraphe 18° de l'article 1 du Règlement 03-009, une référence à la personne liée au sens du paragraphe 9° de l'article 1 du Règlement 18-038. Cet ajout est justifié pour des fins de concordance, puisqu'une telle référence à la « personne liée » sera ajoutée aux articles correspondants dans le Règlement 18-038.

Enfin, au sous-paragraphe c) du paragraphe 18° de l'article 1 du Règlement 03-009, les mots « directement ou indirectement » seront supprimés à des seules fins de concordance avec le Règlement 18-038.

JUSTIFICATION

1) Adoption du Règlement modifiant le Règlement du conseil de la ville sur la gestion contractuelle (18-038)
L'adoption du présent règlement modifiant le Règlement 18-038 est nécessaire notamment pour les raisons suivantes :

- Dans un souci de transparence, il permet à la Ville de se doter, et ce, à même le texte du règlement, d'un véhicule procédural clair encadrant l'imposition de sanctions en cas de contravention au Règlement 18-038;

- Il permet, de par la discrétion balisée qu'il confère à la Ville, d'imposer, en cas de contravention au règlement, des sanctions modulées selon les circonstances de chaque cas d'espèce;

- Il permet à la Ville, de par la modification apportée au registre des personnes déclarées inadmissibles, de bénéficier d'une banque d'informations comprenant l'ensemble des cas de contraventions au Règlement et pour lesquels une sanction a été imposée, banque qui sera notamment utile lors de l'application d'une nouvelle sanction à un contrevenant récidiviste;

- L'ajout de la définition de la notion de « soumissionnaire », qui inclut tout preneur de cahier de charge, permettra de sanctionner une telle personne en cas de contravention au Règlement, et non pas seulement les personnes ayant déposé une soumission;

- L'élargissement de la notion de « personne liée » permettra notamment de répondre à l'une des recommandations du Bureau de l'inspecteur général dans son rapport du 23 mars 2017 intitulé « Résiliation et recommandations relativement à l'octroi de contrats visant la location de remorqueuses lors d'opérations de déneigement – vigie de la décision du 26 septembre 2016 »;

- L'ajout de la notion de « personne liée » à plusieurs dispositions permettra d'éviter qu'une telle personne puisse agir comme prête-nom pour le compte d'une personne inadmissible ou ayant contrevenu au Règlement 18-038;

- L'abrogation, le déplacement ou la modification de certains articles du Règlement permettra d'assurer une cohérence entre les différentes dispositions du Règlement, compte tenu notamment des modifications apportées au Règlement 18-038.

2) Adoption du Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil sur la délégation de pouvoirs au comité exécutif (03-009)

L'adoption du Règlement modifiant le Règlement 03-009 est nécessaire afin d'ajuster les pouvoirs relatifs au Règlement 18-038 qui y sont délégués en fonction des modifications qui seront apportées au Règlement 18-038 par le projet de règlement modificateur recommandé par le présent sommaire décisionnel.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

N/A

DÉVELOPPEMENT DURABLE

N/A

IMPACT(S) MAJEUR(S)

N/A

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucun enjeu de communication en accord avec la Direction des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

-Avis de motion: 24 février 2020
-Adoption des Règlements: 23 mars 2020

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Dean GAUTHIER, Service de l'approvisionnement

Lecture :

Dean GAUTHIER, 31 janvier 2020

RESPONSABLE DU DOSSIER

Renaud GOSSELIN
Avocat

Tél : 514 868-4132
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2020-01-30

Jean-Philippe GUAY
Chef de division - Droit public et législation

Tél : 514 872-6887
Télécop. : 514 872-2828

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Patrice GUAY
Directeur de service et avocat en chef de la Ville

Tél : 514 872-2919

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Patrice GUAY
Directeur de service et avocat en chef de la Ville

Tél : 514 872-2919

Approuvé le : 2020-01-31

Approuvé le : 2020-01-31

VILLE DE MONTRÉAL
RÈGLEMENT
18-038

RÈGLEMENT DU CONSEIL DE LA VILLE SUR LA GESTION CONTRACTUELLE

Vu les articles 573.3.1.2 et 573.3.4 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19);

À l'assemblée du , le conseil de la Ville de Montréal décrète :

CHAPITRE I
DISPOSITIONS PRÉLIMINAIRES

SECTION I
DÉFINITIONS

1. Dans le présent document, les expressions ou les mots suivants signifient :

1° « autorisation de contracter » : autorisation délivrée conformément au chapitre V.II de la Loi sur les contrats des organismes publics (RLRQ, chapitre C-65.1);

2° « communications d'influence » : les communications orales ou écrites avec un titulaire d'une charge publique en vue d'influencer ou pouvant raisonnablement être considérées comme étant susceptibles d'influencer la prise de décisions relativement à l'attribution ou l'adjudication d'un contrat, à l'exception des communications avec le Bureau de l'inspecteur général, le Bureau du contrôleur général et des suivantes :

a) les communications faites dans le cadre de procédures judiciaires ou juridictionnelles ou préalablement à de telles procédures;

b) les communications faites dans le cadre d'une séance publique de la Ville;

c) les communications faites par une personne ou un organisme énuméré aux articles 1 et 2 du Règlement relatif au champ d'application de la Loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbyisme (RLRQ, chapitre T-11.011, r. 1);

d) les communications faites, en dehors de tout processus d'attribution ou d'adjudication d'un contrat, dans le seul but de faire connaître l'existence et les caractéristiques d'un produit ou d'un service auprès d'un titulaire d'une charge publique;

e) les communications faites dans le cadre de la négociation, postérieure à son attribution ou à son adjudication, des conditions d'exécution d'un contrat;

f) les communications faites dans le cadre de la négociation d'un contrat individuel ou collectif de travail ou de la négociation d'une entente collective de services professionnels, notamment une entente visée par la Loi sur l'assurance maladie (chapitre A-29);

g) les communications faites, dans le cadre de leurs attributions, par les titulaires d'une charge publique;

h) les communications faites en réponse à une demande écrite d'un titulaire d'une charge publique;

i) les communications dont la divulgation risquerait vraisemblablement de nuire à la sécurité d'un titulaire d'une charge publique ou de toute autre personne;

j) les communications ayant pour seul objet de s'enquérir de la nature ou de la portée des droits ou obligations d'un client, d'une entreprise ou d'un groupement en application de la loi;

3° « conflit d'intérêts » : il y a conflit d'intérêts lorsqu'il existe un risque, aux yeux d'une personne raisonnablement informée, que l'intérêt personnel d'une des personnes suivantes ou ses devoirs envers un autre client que la Ville, un ancien client ou un tiers nuisent à ses devoirs envers la Ville et, notamment, lorsqu'une de ces personnes agit pour un client ayant des intérêts opposés à ceux de la Ville ou lorsqu'une de ces personnes agit pour un client dont les intérêts sont de nature telle qu'il peut être porté à préférer certains d'entre eux par rapport à ceux de la Ville ou que son jugement et sa loyauté peuvent en être défavorablement affectés : le soumissionnaire ou l'adjudicataire, un de ses dirigeants ou administrateurs, un de ses employés affecté à la réalisation du contrat visé, un sous-contractant ou un employé d'un sous-contractant affectés à la réalisation du contrat visé;

4° « contingence » : conformément à l'article 573.3.0.4 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19), toute modification à un contrat qui constitue un accessoire à celui-ci et qui n'en change pas la nature;

5° « contravention » : le fait de ne pas respecter une obligation ou une interdiction prévue au présent règlement ou de faire une déclaration ou une affirmation solennelle en vertu du présent règlement qui est incomplète ou inexacte de l'avis de la Ville;

6° « inadmissible » : s'entend de l'état d'une personne qui ne peut pas, pour la période déterminée en vertu de l'article 24 du présent règlement, présenter une soumission pour la conclusion d'un contrat avec la Ville ni conclure un tel contrat, un contrat de gré à gré ou un sous-contrat relié à de tels contrats;

7° « intervenant » : les soumissionnaires, les adjudicataires de contrats ou tout autre cocontractant de la Ville;

8° « période de soumission » : période entre le lancement d'un appel d'offres et l'octroi d'un contrat;

9° « personne liée » : désigne, selon le cas :

a) la personne morale pour laquelle la personne qui a contrevenu au présent règlement est administratrice, dirigeante ou détentrice, directement ou indirectement, d'actions du capital-actions qui lui confèrent au moins 10 % des droits de vote, pouvant être exercés en toutes circonstances et rattachés aux actions de la personne morale, et la société en nom collectif, en commandite ou en participation pour laquelle la personne qui a contrevenu au présent règlement est associée ou dirigeante;

b) le conjoint ou l'enfant au premier degré de la personne physique déclarée inadmissible;

c) la personne à laquelle la personne déclarée inadmissible est associée au sein d'une société en nom collectif, en commandite ou en participation;

d) la personne morale ou la société en nom collectif, en commandite ou en participation qui est contrôlée par le conjoint ou l'enfant au premier degré de la personne physique déclarée inadmissible;

10° « personne responsable de l'appel d'offres » : personne désignée à ce titre dans les documents d'appel d'offres;

11° « règlement » : le présent règlement sur la gestion contractuelle;

12° « situation conférant un avantage indu » : situation où une des personnes suivantes a été associée de quelque manière que ce soit à la préparation de l'appel d'offres ou a eu accès à des renseignements relatifs à l'appel d'offres qui ne sont pas rendus disponibles ou accessibles aux autres soumissionnaires et qui est de nature à conférer un avantage indu au soumissionnaire : i) le soumissionnaire, ii) un employé ou ancien employé du soumissionnaire, iii) un sous-contractant du soumissionnaire ou iv) un employé ou ancien employé d'un sous-contractant du soumissionnaire;

12.1° « soumissionnaire » : désigne, selon le cas, la personne qui s'est procuré les documents d'appel d'offres ou la personne qui a déposé une soumission dans le cadre de l'appel d'offres;

12.2° « titulaire d'une charge publique » : désigne un élu, un membre du personnel de cabinet ainsi qu'un fonctionnaire ou employé de la Ville;

13° « unité d'affaires » : un service de la Ville ou, lorsqu'il s'agit d'un arrondissement, l'arrondissement;

14° « variation des quantités » : une variation des quantités d'éléments prévus au contrat si une telle variation est permise en vertu de ce contrat;

15° «Ville » : la Ville de Montréal.

SECTION II
OBJET

2. Le présent règlement a pour objectif de répondre aux obligations prévues à l'article 573.3.1.2 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19).

SECTION III
CHAMP D'APPLICATION

3. Le présent règlement s'applique aux démarches visant la conclusion d'un contrat, à tous les contrats conclus par la Ville ainsi qu'à tous les sous-contrats reliés à de tels contrats, et ce, peu importe leur valeur. Il est réputé faire partie intégrante de tous ces contrats.

CHAPITRE II
MESURES VISÉES PAR L'ARTICLE 573.3.1.2. DE LA LOI SUR LES CITÉS ET VILLES

SECTION I
LIENS PERSONNELS OU D'AFFAIRES, CONFLIT D'INTÉRÊTS ET SITUATIONS CONFÉRANT UN AVANTAGE INDU

4. Dans le cadre d'un appel d'offres, tout membre d'un comité de sélection ou d'un comité technique a l'obligation de déclarer sans délai au secrétaire du comité de sélection ou technique les liens personnels ou d'affaires qu'il a :

1° avec un des soumissionnaires;

2° avec un des associés d'un soumissionnaire et, le cas échéant, un de ses dirigeants si le soumissionnaire est une société en nom collectif, en commandite ou en participation;

3° avec un des administrateurs d'un soumissionnaire et, le cas échéant, un de ses dirigeants de même qu'avec toute personne qui détient des actions de son capital-actions qui lui confèrent au moins 10 % des droits de vote, pouvant être exercés en toutes circonstances et rattachés aux actions de la personne morale si le soumissionnaire est une personne morale.

La Ville se réserve le droit de remplacer le membre visé par cette situation.

5. En déposant sa soumission, le soumissionnaire déclare ne pas être en situation de conflit d'intérêts ni dans une situation lui conférant un avantage indu. L'adjudicataire doit également déclarer toute situation susceptible de le placer en conflit d'intérêts si elle survient pendant l'exécution du contrat.

5.1. En déposant sa soumission, le soumissionnaire déclare tout lien, au sens du paragraphe 9° de l'article 1, que lui-même ou l'un de ses administrateurs, associés, dirigeants ou actionnaires détenteurs d'actions du capital-actions qui lui confèrent au moins 10 % des droits de vote peut avoir avec une personne qui a contrevenu au présent règlement. Il s'engage également à informer par écrit la Ville sans délai de l'existence de tout tel lien survenant en cours d'exécution de contrat.

SECTION II
COMMUNICATIONS

SOUS-SECTION 1
COMMUNICATIONS DES SOUMISSIONNAIRES

6. Durant la période de soumission d'un appel d'offres, il est interdit au soumissionnaire ou à toute personne qui agit aux fins de ce dernier de communiquer avec une autre personne que la personne responsable de cet appel d'offres au sujet de celui-ci, sauf lorsqu'il s'agit de discussions effectuées dans le cadre de l'utilisation d'un système de pondération et d'évaluation des offres conformément aux articles 573.1.0.5 et 573.1.0.6 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19) ou dans le cadre des négociations qui sont effectuées conformément à l'article 573.1.0.10 de la même loi.

Le soumissionnaire peut toutefois communiquer avec la personne responsable du traitement et de l'examen des plaintes désignée conformément à l'article 573.3.1.3 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19) ou avec le bureau de l'inspecteur général ou du contrôleur général au sujet du comportement de la personne responsable ou de l'intégrité du processus d'octroi du contrat.

7. *Abrogé*

SOUS-SECTION 2
LOBBYISME

8. Lorsque des communications d'influence ont eu lieu pour l'obtention d'un contrat de gré à gré, le cocontractant doit affirmer solennellement par écrit à la Ville, le cas échéant, que ces communications ont été effectuées conformément au présent règlement, à la Loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbyisme (RLRQ, chapitre T-11.011), au Code de déontologie des lobbyistes et aux avis du Commissaire au lobbyisme.

Le cocontractant doit également faire état par écrit, le cas échéant, des personnes par qui et avec qui les communications d'influence ont été effectuées en vue de l'obtention du contrat et affirmer solennellement que cette liste est complète.

9. Durant la période de soumission d'un appel d'offres, il est interdit à un soumissionnaire ou à toute personne qui agit aux fins de ce dernier d'effectuer une communication d'influence avec un titulaire d'une charge publique au sujet de cet appel d'offres, même par une personne inscrite au registre des lobbyistes.

En déposant une soumission, le soumissionnaire affirme solennellement qu'il n'y a pas eu et qu'il n'y aura pas de communication d'influence conformément au premier alinéa.

10. Tout titulaire d'une charge publique doit collaborer aux opérations de vérification et d'enquête du Commissaire au lobbyisme dans son mandat visant à assurer le respect de la Loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbyisme (RLRQ, chapitre T-11.011) et du Code de déontologie des lobbyistes.

11. Tout titulaire d'une charge publique qui est approché par une personne cherchant à influencer,

au sens du paragraphe 2° de l'article 1, une prise de décision sur un sujet visé par le présent règlement, doit demander à cette personne si elle est inscrite au registre des lobbyistes. Dans le cas contraire, le titulaire d'une charge publique doit l'informer de l'existence de la loi précitée et de l'obligation de s'inscrire au registre des lobbyistes avant de poursuivre sa démarche et en informer le Commissaire au lobbyisme.

SECTION III
CONFIDENTIALITÉ

12. La composition des comités de sélection et technique, les dossiers évalués, les délibérations et les recommandations formulées sont confidentiels.

Tous les documents relatifs à la tenue d'un comité de sélection, notamment les notes personnelles et l'évaluation individuelle de chacun de ses membres, doivent être obligatoirement conservés par la Ville pour la période requise pour ce type de documents en vertu du calendrier des délais de conservation des documents de la Ville, une telle période ne pouvant toutefois être inférieure à un an suivant la fin du contrat.

Le secrétaire et les membres du comité de sélection et technique doivent signer le formulaire intitulé Engagement solennel des membres joint en annexe au présent règlement.

Malgré le premier alinéa, dans le cadre des concours de design et d'architecture, la composition des comités de sélection et technique n'est pas confidentielle.

13. Tout intervenant ou titulaire d'une charge publique doit agir avec loyauté et respecter la confidentialité des informations dont il a connaissance dans l'exercice ou à l'occasion de ses fonctions ou, le cas échéant, de l'exécution de son contrat, à moins que la loi ou un tribunal n'en dispose autrement.

SECTION IV
PRÉVENTION DE LA FRAUDE ET DE MANŒUVRES DOLOSIVES

14. Nul ne peut, directement ou indirectement, dans le contexte de la préparation ou présentation d'une soumission ou dans le cadre de la conclusion d'un contrat de gré à gré ou de l'exécution de tout contrat de la Ville, effectuer ou tenter d'effectuer de la fraude, une manœuvre dolosive ou participer ou tenter de participer à un autre acte susceptible d'affecter l'intégrité du processus d'appels d'offres ou de sélection du cocontractant de gré à gré ou l'exécution de tout contrat.

SECTION V
SOUS-CONTRACTANT ET PERSONNE LIÉE

15. Le cocontractant de la Ville ne peut pas faire affaires avec des sous-contractants inadmissibles ou avec une personne qui leur est liée au sens du paragraphe 9° de l'article 1 dans le cadre de l'exécution du contrat sauf si la Ville l'autorise expressément en vertu du deuxième alinéa de l'article 28 ou des articles 29 ou 30.

Dès que le cocontractant a connaissance d'une violation, par son sous-contractant, au présent règlement, il doit en informer la Ville immédiatement.

16. Sauf si la Ville l'autorise expressément, une personne inadmissible ou une personne qui lui est liée au sens du paragraphe 9° de l'article 1, autre qu'un sous-contractant, ne peut travailler ou avoir un quelconque intérêt dans le cadre d'un contrat de la Ville et d'un sous-contrat s'y rattachant. Le cocontractant de la Ville ne peut pas permettre ni tolérer de telles situations.

SECTION VI
GESTION CONTRACTUELLE

17. Les actes de gestion contractuelle prévus au deuxième alinéa de l'article 18 et aux articles 19 et 20 peuvent être posés par le fonctionnaire responsable du contrat et désigné à cette fin par le directeur de l'unité d'affaires concernée, ou par son représentant désigné, et doivent être documentés.

Pour tout acte ne respectant pas les paramètres prévus à ces articles, l'autorisation de l'instance décisionnelle compétente de la Ville pour l'octroi du contrat est requise.

SOUS-SECTION 1
VARIATION DES QUANTITÉS

18. Dans les contrats à prix unitaire, la Ville peut autoriser un budget pour les variations des quantités.

Lorsqu'un tel budget est autorisé, chaque élément à prix unitaire prévu au contrat ne peut être augmenté d'un pourcentage supérieur à celui de ce budget.

SOUS-SECTION 2
UTILISATION DU BUDGET ALLOUÉ AUX CONTINGENCES

19. Le budget alloué aux contingences peut être augmenté de la somme correspondant à une variation des quantités à la baisse ou à un retrait d'éléments prévus au contrat dans la mesure où le montant total du budget de contingences n'excède pas 20 % du montant total du contrat, incluant les taxes applicables, dans le respect des limites ci-après énoncées :

1° pour un contrat d'une valeur inférieure à 10 000 000 $, incluant toutes les taxes applicables, le budget alloué aux contingences peut être augmenté d'une somme maximale de 500 000 $, incluant toutes les taxes applicables;

2° pour un contrat d'une valeur de 10 000 000 $ à 19 999 999,99 $, incluant toutes les taxes applicables, le budget alloué aux contingences peut être augmenté d'une somme maximale de 1 000 000 $, incluant toutes les taxes applicables;

3° pour un contrat d'une valeur de 20 000 000 $ à 50 000 000 $, incluant toutes les taxes applicables, le budget alloué aux contingences peut être augmenté d'une somme maximale de 2 500 000 $, incluant toutes les taxes applicables;

4° pour un contrat dont la valeur est supérieure à 50 0000 000 $, incluant toutes les taxes applicables, le budget alloué aux contingences peut être augmenté d'une somme

maximale de 5 000 000 $, incluant toutes les taxes applicables.

20. Le budget alloué aux contingences ne peut être utilisé que dans les cas suivants :

1° pour payer la dépense associée à une contingence;

2° pour payer la dépense associée à une variation des quantités lorsque qu'aucun autre budget n'est disponible à cette fin;

3° pour payer, conformément aux termes du contrat, la dépense associée à une augmentation d'honoraires rémunérés à pourcentage.

SECTION VII
COLLABORATION AVEC L'INSPECTEUR GÉNÉRAL

21. Conformément à l'article 57.1.9 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, chapitre C-11.4), les personnes visées à cet article et tous représentants de celles-ci doivent notamment permettre à l'inspecteur général ou à ses représentants d'examiner tout livre, registre ou dossier ou d'obtenir tout renseignement pertinent à la réalisation de son mandat. Elles doivent également permettre à l'inspecteur général et à ses représentants d'utiliser tout ordinateur, tout matériel ou toute autre chose se trouvant sur les lieux visités pour accéder à des données pertinentes à la réalisation de son mandat et contenues dans un appareil électronique, un système informatique ou un autre support ou pour vérifier, examiner, traiter, copier ou imprimer de telles données.

En outre, elles doivent également permettre à l'inspecteur général et à ses représentants de pénétrer, à toute heure raisonnable, dans un bâtiment ou sur un terrain pour procéder à l'examen prévu au premier alinéa et lui prêter toute aide raisonnable.

De plus, tout intervenant ou tout administrateur, dirigeant ou employé de celles-ci doit offrir une pleine et entière collaboration à l'inspecteur général et à ses représentants désignés dans le cadre de ses opérations de vérification et d'inspection liées à un contrat visé par le présent règlement. Il doit répondre de façon complète et véridique, dans les plus brefs délais, à toute demande provenant de l'inspecteur général ou de ses représentants désignés. Il doit notamment se présenter à l'heure et à l'endroit désignés par l'inspecteur général ou ses représentants afin de répondre aux demandes de renseignements de ceux-ci.

CHAPITRE III
CONTRAVENTIONS AU RÈGLEMENT

22. Tout titulaire d'une charge publique qui contrevient sciemment au présent règlement est passible des sanctions prévues par l'article 573.3.4 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19).

23. *Abrogé*

24. La Ville peut, en cas de contravention aux articles 5, 5.1, 6, 8, 9, 13, 14, 15 ou 16, à sa seule discrétion et suivant la réception d'une recommandation à cet effet, prévoir l'une ou l'autre, ou

une combinaison, des sanctions suivantes :

1° déclarer inadmissible le contrevenant pour une période maximale de 5 ans. Le cas échéant, devient également inadmissible toute personne liée, au sens du paragraphe 9° a) de l'article 1, à cette dernière ainsi que toute personne pour laquelle elle agissait lors de la contravention;

2° lorsque la contravention est commise en cours d'exécution de contrat, imposer au cocontractant toute pénalité monétaire ne pouvant excéder le montant le moins élevé entre 10% de la valeur du contrat au moment de l'octroi et :

a) 10 000 $, s'il s'agit d'un contrat dont la valeur est inférieure à 100 000 $;

b) 50 000 $, s'il s'agit d'un contrat dont la valeur est inférieure à 1 000 000 $;

c) 100 000 $, s'il s'agit d'un contrat dont la valeur est inférieure à 10 000 000 $;

d) 200 000 $, s'il s'agit d'un contrat dont la valeur est de 10 000 000 $ ou plus;

3° imposer toute mesure particularisée de contrôle adaptée à la contravention commise.

Aux fins du paragraphe 1° du premier alinéa, la durée de l'inadmissibilité aux contrats de la Ville et sous-contrats débute à la date de la décision de l'instance décisionnelle compétente de la Ville, sous réserve de l'article 32.

24.1 La Ville ne peut imposer une sanction prévue à l'article 24 que si les conditions suivantes sont remplies :

1° elle fait suite au constat d'une contravention à l'un ou l'autre des articles 5, 5.1, 6, 8, 9, 13, 14, 15 ou 16 du présent règlement;

2° le constat de la contravention et la sanction recommandée sont consignés par écrit dont copie a été transmise au contrevenant;

3° un délai d'au moins 10 jours de la réception de la copie de l'écrit visé au paragraphe 2° a été accordé au contrevenant afin qu'il puisse transmettre, par écrit, tout commentaire à la personne désignée dans l'avis transmis par la Ville;

4° les commentaires transmis en vertu du paragraphe 3° ont été examinés et considérés, le cas échéant.

La sanction devient définitive en étant approuvée par l'instance décisionnelle compétente de la Ville. Une copie de la décision est transmise au contrevenant.

24.2 La Ville détermine la sanction à imposer conformément à l'article 24 en tenant compte notamment des facteurs suivants :

1° les avantages tirés du fait de la commission de la contravention;

2° le degré de planification lié à la contravention et la période au cours de laquelle elle a été commise;

3° les conséquences de la contravention pour la Ville;

4° les contraventions et les sanctions antérieures pour des agissements similaires;

5° l'adoption de mesures en vue de réduire la probabilité de commission d'autres contraventions.

25. Lorsqu'une personne contrevient à l'article 5 dans le cadre d'un processus d'appel d'offres, sa soumission en réponse à cet appel d'offres est automatiquement rejetée. Si la Ville découvre une telle contravention en cours d'exécution de contrat, l'article 28 s'applique même si la Ville ne l'a pas déclarée inadmissible.

25.1. Lorsqu'une personne contrevient à l'article 5.1, 6 ou 21 dans le cadre d'un processus d'appel d'offres, la Ville peut, à sa seule discrétion, rejeter la soumission de cette personne en réponse à cet appel d'offres. Si la Ville découvre une telle contravention en cours d'exécution de contrat, l'article 28 s'applique même si la Ville ne l'a pas déclarée inadmissible.

25.2. Lorsqu'une personne déclare, conformément à l'article 5.1, avoir un lien avec une personne inadmissible, et qui lui est liée au sens du paragraphe 9° de l'article 1, la Ville peut, à sa seule discrétion, rejeter la soumission de cette personne en réponse à cet appel d'offres. Lorsqu'une telle déclaration survient en cours d'exécution de contrat, l'article 28 s'applique même si la Ville ne l'a pas déclarée inadmissible. Le cas échéant, l'article 24.1 s'applique en y faisant les adaptations nécessaires.

26. *Abrogé*

27. *Abrogé*

28. Pour tout contrat ou sous-contrat en cours d'exécution avec une personne inadmissible, le cocontractant est réputé en défaut d'exécuter son contrat.

Cependant, la Ville peut, à sa seule discrétion, permettre la poursuite de l'exécution du contrat ou du sous-contrat.

Dans tous les cas où une garantie d'exécution est encaissée par la Ville et qu'elle s'avère insuffisante, le cocontractant est responsable de payer à la Ville la différence en argent entre le montant de sa soumission pour la portion du contrat qui reste à réaliser à la date de la résiliation et le coût encouru par la Ville pour compléter l'exécution du contrat résilié en plus d'être tenu de payer à la Ville tous les dommages résultant de son défaut.

29. La Ville peut conclure un contrat et permettre la conclusion d'un sous-contrat avec une personne inadmissible lorsqu'elle est la seule en mesure :

1° de fournir une assurance, des matériaux, du matériel ou des services après que les

vérifications documentées et sérieuses ont été effectuées pour s'assurer de l'unicité de ce fournisseur dans l'ensemble des territoires visés par un accord intergouvernemental de libéralisation des marchés publics applicable à la Ville;

2° aux fins de l'utilisation d'un progiciel ou d'un logiciel :

a) d'assurer la compatibilité avec des systèmes, progiciels ou logiciels existants;

b) de protéger des droits exclusifs tels les droits d'auteur, les brevets ou les licences exclusives;

c) de faire de la recherche ou du développement;

d) de produire un prototype ou un concept original;

3° d'exécuter des travaux d'enlèvement, de déplacement ou de reconstruction de conduites ou d'installations d'aqueduc, d'égout, d'électricité, de gaz, de vapeur, de télécommunication, d'huile ou d'autre fluide, à titre de propriétaire des conduites ou des installations;

4° de faire l'entretien d'équipements spécialisés parce qu'elle les a fabriqués ou parce qu'elle a désigné un représentant pour ce faire;

5° d'exécuter des travaux sur l'emprise d'une voie ferrée exploitée comme telle, et ce, pour un prix qui correspond à celui qu'une entreprise exécutant généralement de tels travaux exige normalement pour ceux-ci;

6° de céder à la Ville un immeuble ou un droit réel, tel que, mais sans limitation, une servitude, dont la Ville a besoin pour toutes fins municipales.

30. La Ville peut conclure un contrat et permettre la conclusion d'un sous-contrat avec une personne inadmissible :

1° lorsque ses services professionnels sont nécessaires dans le cadre d'un recours devant un tribunal, un organisme ou une personne exerçant des fonctions judiciaires ou juridictionnelles, dans la mesure toutefois où tel contrat de services professionnels fait suite à un rapport ou à un document préparé par cette personne à la demande de la Ville;

2° pour lui permettre de développer un site dont elle est propriétaire ou pour lequel elle a un mandat exclusif de ce faire;

3° lorsqu'elle a conclu un premier contrat de services professionnels relatif à la conception de plans et devis à la suite d'une demande de soumissions afin que cette personne procède à l'adaptation ou à la modification de tels plans et devis pour la réalisation des travaux aux fins desquels ils ont été préparés ou afin qu'elle procède à la surveillance liée à une telle adaptation ou modification ou, dans le cadre d'un contrat à prix forfaitaire, à une prolongation de la durée des travaux;

4° lorsqu'elle détient son autorisation de contracter;

5° lorsqu'il s'agit d'un contrat de location immobilière.

31. La Ville tient un registre des personnes inadmissibles ou qui ont contrevenu au présent règlement.

CHAPITRE IV
RÉCIDIVE

32. Lorsqu'une personne déjà inadmissible contrevient au présent règlement, sa période d'inadmissibilité est prolongée, le cas échéant, pour la durée déterminée en vertu de l'article 24 pour l'acte qui a été commis. Cette période d'inadmissibilité est prolongée de la même manière pour toute personne qui lui est liée au sens du paragraphe 9° de l'article 1 déjà inadmissible ainsi que pour toute personne déjà inadmissible pour laquelle elle agissait lors de la contravention.

CHAPITRE V
GRÉ À GRÉ ET MESURES POUR FAVORISER LA ROTATION DES ÉVENTUELS COCONTRACTANTS

33. La Ville peut conclure de gré à gré tout contrat comportant une dépense d'au moins 25 000 $ mais inférieure au seuil de la dépense d'un contrat qui ne peut être adjugé qu'après demande de soumissions publique en vertu de l'article 573 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19).

34. La Ville ne peut conclure un contrat de gré à gré en vertu de l'article 33 avec une personne avec laquelle elle a conclu un contrat de gré à gré en vertu de cet article si ce contrat est en cours ou est terminé depuis moins de 90 jours et relève de la même unité d'affaires responsable du contrat visé.

Le premier alinéa du présent article ne s'applique pas dans l'une ou l'autre des situations suivantes :

1° si la personne soumet un prix inférieur à celui offert par 2 autres personnes en mesure de réaliser le contrat ou par la seule autre, le cas échéant, en mesure de réaliser le contrat qui a un établissement au Québec;

2° s'il s'agit d'un contrat qui peut être conclu de gré à gré en vertu de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19).

CHAPITRE VI
MESURES TRANSITOIRES ET FINALES

35. Le présent règlement remplace la politique de gestion contractuelle en vigueur après le 22 août 2016 devenue le Règlement sur la gestion contractuelle le 1er janvier 2018. Il s'applique à tout processus d'appel d'offres et à tout contrat, y compris ceux en cours au moment de son adoption.

Toutefois, cette politique devenue règlement le 1er janvier 2018, continue de s'appliquer à tout acte posé avant l'entrée en vigueur du présent règlement.

36. Toute personne inscrite au registre des personnes inadmissibles en vertu de l'application de la politique de gestion contractuelle en vigueur avant le 23 août 2016 qui n'a pas d'autorisation de contracter ainsi que toute personne inscrite audit registre en vertu de l'application de la politique de gestion contractuelle en vigueur après le 22 août 2016 devenue le Règlement sur la gestion contractuelle le 1er janvier 2018 demeure inscrite audit registre jusqu'à la date de fin de la période d'interdiction prévue.

ANNEXE 1
ENGAGEMENT SOLENNEL

_____

Ce règlement a été promulgué par l'avis public affiché à l'hôtel de ville et publié dans *Le Devoir* le

ANNEXE

Montréal

Engagement solennel

Unité d'affaires : _____

Mandat : Appel d'offres XX-XXXXX

(TITRE) _____

Nous, soussigné(e)s, nous engageons, en notre qualité de membres du présent comité de sélection [ou technique], à agir fidèlement et conformément au mandat qui nous a été confié, sans partialité, faveur ou considération, selon l'éthique. De plus, nous ne révélerons et ne ferons connaître, sans y être tenu(e)s, quoi que ce soit dont nous aurions eu connaissance dans l'exercice de nos fonctions, sauf aux membres du présent comité de sélection [ou technique] et à son secrétaire.

De plus, advenant le cas où l'un de nous apprendrait qu'une personne associée de l'un des fournisseurs ou actionnaire ou encore membre du conseil d'administration de l'un d'eux lui est apparentée ou entretient avec lui des liens personnels proches, il en avertirait sans délai le secrétaire du comité de sélection [ou technique].

Signature des membres du comité de sélection [ou technique]

Nom (lettres moulées)	Provenance (sigle)	Signature
_____	_____	
_____	_____	
_____	_____	
_____	_____	
_____	_____	

Signature du secrétaire du comité de sélection [ou technique]

_____

Signé à _____, le _____

VILLE DE MONTRÉAL
RÈGLEMENT
XX-XXX

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DU CONSEIL DE LA VILLE SUR LA GESTION CONTRACTUELLE (18-038)

Vu les articles 573.3.1.2 et 573.3.4 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19);

À l'assemblée du _____ 2020, le conseil de la Ville de Montréal décrète :

1. L'article 1 du Règlement du conseil de la ville sur la gestion contractuelle (18-038) est modifié par :

1° le remplacement du paragraphe 2° par le paragraphe suivant :

« 2° « communications d'influence » : les communications orales ou écrites avec un titulaire d'une charge publique en vue d'influencer ou pouvant raisonnablement être considérées comme étant susceptibles d'influencer la prise de décisions relativement à l'attribution ou l'adjudication d'un contrat, à l'exception des communications avec le Bureau de l'inspecteur général, le Bureau du contrôleur général et des suivantes :

a) les communications faites dans le cadre de procédures judiciaires ou juridictionnelles ou préalablement à de telles procédures;

b) les communications faites dans le cadre d'une séance publique de la Ville;

c) les communications faites par une personne ou un organisme énuméré aux articles 1 et 2 du Règlement relatif au champ d'application de la Loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbyisme (RLRQ, chapitre T-1.011, r. 1);

d) les communications faites, en dehors de tout processus d'attribution ou d'adjudication d'un contrat, dans le seul but de faire connaître l'existence et les caractéristiques d'un produit ou d'un service auprès d'un titulaire d'une charge publique;

e) les communications faites dans le cadre de la négociation, postérieure à son attribution ou à son adjudication, des conditions d'exécution d'un contrat;

f) les communications faites dans le cadre de la négociation d'un contrat individuel ou collectif de travail ou de la négociation d'une entente collective de services professionnels, notamment une entente visée par la

Loi sur l'assurance maladie (chapitre A-29);

g) les communications faites, dans le cadre de leurs attributions, par les titulaires d'une charge publique;

h) les communications faites en réponse à une demande écrite d'un titulaire d'une charge publique;

i) les communications dont la divulgation risquerait vraisemblablement de nuire à la sécurité d'un titulaire d'une charge publique ou de toute autre personne;

j) les communications ayant pour seul objet de s'enquérir de la nature ou de la portée des droits ou obligations d'un client, d'une entreprise ou d'un groupement en application de la loi; »;

2° l'ajout, au paragraphe 3°, après les mots « le soumissionnaire », des mots « ou l'adjudicataire »;

3° au paragraphe 6° :

a) le remplacement des mots « prévue à l'article 27 » par les mots « déterminée en vertu de l'article 24 »;

b) la suppression des mots « directement ou indirectement »;

4° le remplacement du paragraphe 9° par le paragraphe suivant :

« 9° « personne liée » : désigne, selon le cas :

a) la personne morale pour laquelle la personne qui a contrevenu au présent règlement est administratrice, dirigeante ou détentrice, directement ou indirectement, d'actions du capital-actions qui lui confèrent au moins 10 % des droits de vote, pouvant être exercés en toutes circonstances et rattachés aux actions de la personne morale, et la société en nom collectif, en commandite ou en participation pour laquelle la personne qui a contrevenu au présent règlement est associée ou dirigeante;

b) le conjoint ou l'enfant au premier degré de la personne physique déclarée inadmissible;

c) la personne à laquelle la personne déclarée inadmissible est associée au sein d'une société en nom collectif, en commandite ou en participation;

d) la personne morale ou la société en nom collectif, en commandite ou en participation qui est contrôlée par le conjoint ou l'enfant au premier

degré de la personne physique déclarée inadmissible; »;

5° l'insertion, après le paragraphe 12°, des paragraphes suivants :

« 12.1° « soumissionnaire » : désigne, selon le cas, la personne qui s'est procuré les documents d'appel d'offres ou la personne qui a déposé une soumission dans le cadre de l'appel d'offres;

12.2° « titulaire d'une charge publique » : désigne un élu, un membre du personnel de cabinet ainsi qu'un fonctionnaire ou employé de la Ville; ».

2. L'article 3 de ce règlement est modifié par :

1° le remplacement des mots « à tous les contrats conclus par la Ville et aux démarches en lien avec ceux-ci » par les mots « aux démarches visant la conclusion d'un contrat, à tous les contrats conclus par la Ville »;

2° la suppression des mots « directement ou indirectement »;

3° l'ajout, après les mots « peu importe leur valeur », du signe de ponctuation « . »;

4° le remplacement des mots « et est réputé en faire partie intégrante » par les mots « . Il est réputé faire partie intégrante de tous ces contrats ».

3. L'article 5 de ce règlement est modifié par le remplacement des mots « telle situation » par les mots « situation susceptible de le placer en conflit d'intérêts ».

4. Ce règlement est modifié par l'insertion, après l'article 5, de l'article suivant :

« **5.1.** En déposant sa soumission, le soumissionnaire déclare tout lien, au sens du paragraphe 9° de l'article 1, que lui-même ou l'un de ses administrateurs, associés, dirigeants ou actionnaires détenteurs d'actions du capital-actions qui lui confèrent au moins 10 % des droits de vote peut avoir avec une personne qui a contrevenu au présent règlement. Il s'engage également à informer par écrit la Ville sans délai de l'existence de tout tel lien survenant en cours d'exécution de contrat. ».

5. L'intitulé de la section II du chapitre II de ce règlement est modifié par la suppression des mots « D'INFLUENCES ».

6. L'intitulé de la sous-section 1 de la section II du chapitre II de ce règlement est modifié par la suppression des mots « AVEC UN REPRÉSENTANT DE LA VILLE ».

7. L'article 6 de ce règlement est modifié par :

1° l'ajout, au premier alinéa, après les mots « au sujet de celui-ci », des mots « sauf lorsqu'il s'agit de discussions effectuées dans le cadre de l'utilisation d'un système de pondération et d'évaluation des offres conformément aux articles

573.1.0.5 et 573.1.0.6 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19) ou dans le cadre des négociations qui sont effectuées conformément à l'article 573.1.0.10 de la même loi »;

2° l'ajout, au deuxième alinéa, après les mots « communiquer avec », des mots « la personne responsable du traitement et de l'examen des plaintes désignée conformément à l'article 573.3.1.3 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19) ou avec ».

8. L'article 7 de ce règlement est abrogé.

9. L'article 8 de ce règlement est modifié par :

1° le remplacement, au premier alinéa, des mots « l'ont été conformément » par les mots « ont été effectuées conformément au présent règlement, »;

2° le remplacement, au deuxième alinéa, du mot « à » par le mot « avec ».

10. L'article 9 de ce règlement est modifié par :

1° l'insertion, avant le premier alinéa, de l'alinéa suivant :

« Durant la période de soumission d'un appel d'offres, il est interdit à un soumissionnaire ou à toute personne qui agit aux fins de ce dernier d'effectuer une communication d'influence avec un titulaire d'une charge publique au sujet de cet appel d'offres, même par une personne inscrite au registre des lobbyistes. »;

2° le remplacement, au premier alinéa, des mots « , même par une personne inscrite au registre des lobbyistes, pendant la période de soumission » par les mots « conformément au premier alinéa ».

11. L'article 10 de ce règlement est modifié par le remplacement des mots « Tout élu, membre du personnel de cabinet et tout employé de la Ville » par les mots « Tout titulaire d'une charge publique ».

12. L'article 11 de ce règlement est modifié par :

1° le remplacement des mots « Tout élu, membre du personnel de cabinet et tout employé de la Ville » par les mots « Tout titulaire d'une charge publique »;

2° l'ajout, après les mots « cherchant à influencer », des mots « , au sens du paragraphe 2° de l'article 1, »;

3° le remplacement des mots « la Loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbyisme (RLRQ, chapitre T-11.011) » par les mots « le présent règlement »;

4° le remplacement des mots « l'élu, le membre du personnel de cabinet ou l'employé de la Ville » par les mots « le titulaire d'une charge publique ».

13. L'article 13 de ce règlement est modifié par le remplacement des mots « , employé, membre du personnel de cabinet ou élu » par les mots « ou titulaire d'une charge publique ».

14. L'intitulé de la section IV du chapitre II de ce règlement est modifié par le remplacement des mots « CORRUPTION, COLLUSION ET AUTRES MANŒUVRES FRAUDULEUSES » par les mots « FRAUDE ET DE MANŒUVRES DOLOSIVES ».

15. L'article 14 de ce règlement est modifié par :

1° le remplacement des mots « collusion, de la corruption » par le mot « fraude »;

2° le remplacement du mot « frauduleuse » par le mot « dolosive ».

16. L'intitulé de la section V du chapitre II de ce règlement est modifié par l'ajout, après le mot « SOUS-CONTRACTANT », des mots « ET PERSONNE LIÉE ».

17. L'article 15 de ce règlement est modifié par l'ajout, au premier alinéa, après les mots « des sous-contractants inadmissibles », des mots « ou avec une personne qui leur est liée au sens du paragraphe 9° de l'article 1 ».

18. L'article 16 de ce règlement est modifié par :

1° l'ajout, après les mots « une personne inadmissible », des mots « ou une personne qui lui est liée au sens du paragraphe 9° de l'article 1 »;

2° le remplacement des mots « directement ou indirectement et le » par le mot « . Le ».

19. L'article 17 de ce règlement est modifié par le remplacement, au premier aliéna, du mot « concerné » par le mot « concernée ».

20. L'article 21 de ce règlement est modifié par le remplacement, au deuxième alinéa, du mot « deuxième » par le mot « premier ».

21. L'article 22 de ce règlement est modifié par le remplacement des mots « membre d'un conseil, membre du personnel de cabinet ou employé de la Ville » par les mots « titulaire d'une charge publique ».

22. L'article 23 de ce règlement est abrogé.

23. L'article 24 de ce règlement est remplacé par l'article suivant :

« **24.** La Ville peut, en cas de contravention aux articles 5, 5.1, 6, 8, 9, 13, 14, 15 ou

16, à sa seule discrétion et suivant la réception d'une recommandation à cet effet, prévoir l'une ou l'autre, ou une combinaison, des sanctions suivantes :

1° déclarer inadmissible le contrevenant pour une période maximale de 5 ans. Le cas échéant, devient également inadmissible toute personne liée, au sens du paragraphe 9° a) de l'article 1, à cette dernière ainsi que toute personne pour laquelle elle agissait lors de la contravention;

2° lorsque la contravention est commise en cours d'exécution de contrat, imposer au cocontractant toute pénalité monétaire ne pouvant excéder le montant le moins élevé entre 10% de la valeur du contrat au moment de l'octroi et :

a) 10 000 $, s'il s'agit d'un contrat dont la valeur est inférieure à 100 000 $;

b) 50 000 $, s'il s'agit d'un contrat dont la valeur est inférieure à 1 000 000 $;

c) 100 000 $, s'il s'agit d'un contrat dont la valeur est inférieure à 10 000 000 $;

d) 200 000 $, s'il s'agit d'un contrat dont la valeur est de 10 000 000 $ ou plus;

3° imposer toute mesure particularisée de contrôle adaptée à la contravention commise.

Aux fins du paragraphe 1° du premier alinéa, la durée de l'inadmissibilité aux contrats de la Ville et sous-contrats débute à la date de la décision de l'instance décisionnelle compétente de la Ville, sous réserve de l'article 32. ».

24. Ce règlement est modifié par l'insertion, après l'article 24, des articles suivants :

« **24.1** La Ville ne peut imposer une sanction prévue à l'article 24 que si les conditions suivantes sont remplies :

1° elle fait suite au constat d'une contravention à l'un ou l'autre des articles 5, 5.1, 6, 8, 9, 13, 14, 15 ou 16 du présent règlement;

2° le constat de la contravention et la sanction recommandée sont consignés par écrit dont copie a été transmise au contrevenant;

3° un délai d'au moins 10 jours de la réception de la copie de l'écrit visé au paragraphe 2° a été accordé au contrevenant afin qu'il puisse transmettre, par écrit, tout commentaire à la personne désignée dans l'avis transmis par la Ville;

4° les commentaires transmis en vertu du paragraphe 3° ont été examinés et considérés, le cas échéant.

La sanction devient définitive en étant approuvée par l'instance décisionnelle compétente de la Ville. Une copie de la décision est transmise au contrevenant.

24.2 La Ville détermine la sanction à imposer conformément à l'article 24 en tenant compte notamment des facteurs suivants :

1° les avantages tirés du fait de la commission de la contravention;

2° le degré de planification lié à la contravention et la période au cours de laquelle elle a été commise;

3° les conséquences de la contravention pour la Ville;

4° les contraventions et les sanctions antérieures pour des agissements similaires;

5° l'adoption de mesures en vue de réduire la probabilité de commission d'autres contraventions. ».

25. Ce règlement est modifié par l'insertion, après l'article 25, des articles suivants :

« **25.1.** Lorsqu'une personne contrevient à l'article 5.1, 6 ou 21 dans le cadre d'un processus d'appel d'offres, la Ville peut, à sa seule discrétion, rejeter la soumission de cette personne en réponse à cet appel d'offres. Si la Ville découvre une telle contravention en cours d'exécution de contrat, l'article 28 s'applique même si la Ville ne l'a pas déclarée inadmissible.

25.2. Lorsqu'une personne déclare, conformément à l'article 5.1, avoir un lien avec une personne inadmissible et qui lui est liée au sens du paragraphe 9° de l'article 1, la Ville peut, à sa seule discrétion, rejeter la soumission de cette personne en réponse à cet appel d'offres. Lorsqu'une telle déclaration survient en cours d'exécution de contrat, l'article 28 s'applique même si la Ville ne l'a pas déclarée inadmissible. Le cas échéant, l'article 24.1 s'applique en y faisant les adaptations nécessaires. ».

26. Les articles 26 et 27 de ce règlement sont abrogés.

27. L'article 30 de ce règlement est modifié par :

1° le remplacement, au paragraphe 4°, du signe de ponctuation « . » par le signe de ponctuation « ; » ;

2° l'insertion, après le paragraphe 4°, du paragraphe suivant :

« 5° lorsqu'il s'agit d'un contrat de location immobilière. ».

28. L'article 31 de ce règlement est modifié par l'ajout, après les mots « personnes inadmissibles », des mots « ou qui ont contrevenu au présent règlement ».

29. L'article 32 de ce règlement est modifié par :

1° le remplacement du mot « exclusion » par le mot « inadmissibilité », partout où il se trouve;

2° le remplacement des mots « du nombre d'années prévu à l'article 27 » par les mots « , le cas échéant, pour la durée déterminée en vertu de l'article 24 »;

3° l'ajout, après les mots « qui lui est liée », des mots « au sens du paragraphe 9° de l'article 1 ».

30. L'intitulé du chapitre V de ce règlement est modifié par le remplacement du mot « ASSURER » par le mot « FAVORISER ».

31. L'article 34 de ce règlement est modifié par :

1° le remplacement du premier alinéa par le suivant:

« La Ville ne peut conclure un contrat de gré à gré en vertu de l'article 33 avec une personne avec laquelle elle a conclu un contrat de gré à gré en vertu de cet article si ce contrat est en cours ou est terminé depuis moins de 90 jours et relève de la même unité d'affaires responsable du contrat visé. ».

2° l'ajout, au paragraphe 1° du deuxième alinéa, après les mots « celui offert par 2 », du mot « autres ».

Ce règlement a été promulgué par l'avis public affiché à l'hôtel de ville et publié dans *Le Devoir* le _____ 2020.

GDD : 1204184001

VILLE DE MONTRÉAL
RÈGLEMENT
03-009-X

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU CONSEIL SUR LA DÉLÉGATION DE POUVOIRS AU COMITÉ EXÉCUTIF (03-009)

Vu l'article 34 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, chapitre C-11.4);

À l'assemblée du _____ 2020, le conseil de la Ville de Montréal décrète :

1. Le paragraphe 18 de l'article 1 du Règlement intérieur du conseil sur la délégation de pouvoirs au comité exécutif (03-009) est modifié par :

1° le remplacement du sous-paragraphe a) par le sous-paragraphe suivant;

« a) prévoir, en cas de contravention aux articles 5, 5.1, 6, 8, 9, 13, 14, 15 ou 16, l'une ou l'autre, ou une combinaison, des sanctions prévues à l'article 24; »;

2° l'ajout, au sous-paragraphe b), après les mots « personne admissible », des mots « ou avec une personne qui lui est liée au sens du paragraphe 9° de l'article 1 »;

3° au sous-paragraphe c) :

a) l'ajout, après les mots « personne admissible », des mots « , ou une personne qui lui est liée au sens du paragraphe 9° de l'article 1, »;

b) la suppression des mots « directement ou indirectement ».

_____

Ce règlement a été promulgué par l'avis public affiché à l'hôtel de ville et publié dans *Le Devoir* le _____.

GDD 1204184001

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 41.10

2020/02/24
13:00

(2)

Dossier # : 1208423001

Unité administrative responsable :	Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction , Bureau des plans et politiques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter un règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement relatif aux services de véhicules non immatriculés en libre-service sans ancrage (19-026) »

Il est recommandé
d'adopter un règlement intitulé "Règlement modifiant le règlement relatif aux services de véhicules non immatriculés en libre-service sans ancrage (19-026).

Signé par Isabelle CADRIN **Le** 2020-02-09 15:50

Signataire : Isabelle CADRIN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Mobilité et attractivité

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1208423001**
Unité administrative responsable :	Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction , Bureau des plans et politiques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter un règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement relatif aux services de véhicules non immatriculés en libre-service sans ancrage (19-026) »

CONTENU

CONTEXTE

Les services de véhicules non immatriculés en libre-service sans ancrage (VNILSSA) se développent de plus en plus dans différentes villes à travers le monde. Ces services proposent d'utiliser un vélo ou une trottinette, avec ou sans assistance électrique, pour effectuer un trajet, généralement tarifé à la minute ou à la demi-heure, puis de le stationner sur le domaine public sans ancrage ou en utilisant un support à vélo lorsque le véhicule est muni d'un dispositif d'attache intégré.

Cadre réglementaire

Deux démarches réglementaires ont été entamées en parallèle en 2019 afin d'encadrer l'exploitation d'un tel service :

- La Ville de Montréal a adopté, en avril 2019, le Règlement relatif aux services de véhicules non immatriculés en libre-service sans ancrage (19-026) afin d'encadrer les services de VNILSSA et l'occupation du domaine public qui en découle.
- Le ministère des Transports du Québec (MTQ) a adopté, le 19 juin 2019, son projet pilote autorisant la circulation des trottinettes électriques en location libre-service.

L'adoption du projet pilote du MTQ était requise pour permettre à une compagnie d'exploiter un service de location en libre-service de trottinettes électriques, et ce, à deux conditions :
1) que le territoire de la municipalité soit visé à l'annexe de ce projet pilote;
2) que la municipalité ait adopté un règlement encadrant cette activité.

Ainsi, sans règlement municipal encadrant cette activité ni projet pilote du MTQ, aucune trottinette offerte dans le cadre d'un service de location en libre-service ne pouvait circuler sur le territoire montréalais. Par contre, les vélos à assistance électrique (VAE) sont libres de circuler au Québec en suivant les règles particulières du Code de la sécurité routière.

L'administration municipale, par son règlement, a mis de l'avant trois principes directeurs pour répondre à l'arrivée de ces nouveaux services de mobilité :
1. Assurer une place pour ces nouveaux services dans l'offre de mobilité montréalaise;
2. Régir l'occupation du domaine public de manière à éviter son encombrement;
3. Responsabiliser les exploitants pour la gestion de leur parc de véhicules.

Services disponibles
À Montréal, les services de VNILSSA ont débuté le 26 juin 2019 avec l'arrivée de 1000 vélos électriques de la compagnie JUMP. Quant au projet pilote des trottinettes, celui-ci a débuté le 12 août 2019 avec l'arrivée d'un premier exploitant (LIME) disposant d'un parc de 430 véhicules. Un deuxième exploitant (BIRD) a également mis en service 250 trottinettes à la mi-septembre 2019. Initialement autorisés jusqu'au 15 novembre 2019, les véhicules ont été retirés du domaine public avant la première opération de déneigement, soit quelques jours en avance.

Bilan
Un bilan a été réalisé par le Service de l'urbanisme et de la mobilité en collaboration avec le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) afin de dresser un portrait et un diagnostic complet de la première année du projet pilote des trottinettes et du service de vélos en libre -service sans ancrage.

En termes d'occupation du domaine public, le règlement 19-026 a été très peu respecté par les exploitants et les usagers de trottinettes. D'après les données fournies par les exploitants et analysées par la Ville, seulement 20 % des trottinettes ont été stationnées dans l'une des 410 aires dédiées. Dans de nombreux cas, les véhicules ont été stationnés à même le mobilier urbain et les stations de BIXI. L'abandon des trottinettes sur l'ensemble du territoire démontre que les exploitants n'ont pas été en mesure de faire appliquer le règlement auprès de leurs usagers. Le stationnement des trottinettes sur l'ensemble du territoire montre également que les emplacements actuels ne répondent pas toujours aux besoins des usagers. Le nombre et la localisation des stationnements est à revoir. Les usagers semblent souvent respecter les règlements qu'ils ont connus dans les autres villes. Cette problématique a été moins présente pour les VAE, car ces derniers étaient équipés de cadenas intégrés et pouvaient donc être stationnés en les attachant à un support à vélos public.

Malgré les bénéfices reconnus pour la collectivité (offre de service supplémentaire et complémentaire à l'offre existante, option de mobilité sans émission de gaz à effet de serre, peu d'investissement pour la collectivité, service de mobilité innovant, capacité d'investissement et d'innovation des exploitants élevée), les différents risques établis en lien avec les VNILSSA (non-respect du code de la sécurité routière, encombrement du domaine public, problème de cohabitation avec les piétons) et certaines questions restant en suspens (véritable report modal, enjeux de sécurité, durabilité des véhicules) ont conduit la Ville de Montréal à réfléchir sur l'avenir des VNILSSA.

Modifications pour la saison 2020
Pour la saison 2020, la Ville de Montréal souhaite suspendre le projet pilote des trottinettes afin de se donner le temps, comme d'autres villes nord-américaines et européennes, de réfléchir sur la façon de mieux encadrer ce service et de limiter ses externalités négatives sur le domaine public. Toutefois, la Ville de Montréal souhaite conserver les services de vélos en libre-service sans ancrage.

Ainsi, afin mettre en suspens l'exploitation des services de trottinettes électriques, le présent dossier décisionnel vise à modifier le règlement 19-026 en abrogeant l'Annexe A pour retirer du règlement les zones de dégagements et les aires de stationnement dédiées aux trottinettes. En parallèle, le règlement est modifié pour mieux encadrer les services de vélos en libre-service sans ancrage.

Ce sommaire est étroitement lié à trois autres dossiers décisionnels qui cheminent en parallèle aux instances :

- Comité exécutif du 19 février 2020 - dossier 1207999002 : Édicter, en vertu du Règlement relatif aux services de véhicules non immatriculés en libre-service sans ancrage (19-026), une ordonnance modifiant le nombre maximal de véhicules autorisés par permis d'exploitation délivré par la Ville;
- Comité exécutif du 19 février 2020 - dossier 1207999001 : Édicter, en vertu de l'article 15 du Règlement sur les tarifs (exercice financier 2020) (19-057), une ordonnance relative aux services de véhicules non immatriculés en libre-service sans ancrage afin de déterminer le tarif des permis d'exploitation pour la période de validité débutant le 22 avril 2020;

- À la suite de l'adoption par le conseil municipal des modifications au règlement 19-026, un dossier décisionnel sera soumis au comité exécutif afin que soit modifiée par ordonnance la liste des données exigibles mentionnées à l'Annexe C de ce règlement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

- CM19 1146 - 22 octobre 2019 - Adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement 19-026 ».
- CE19 1582 - 9 octobre 2019 - Édicter, en vertu de l'article 3 du Règlement relatif aux services de véhicules non immatriculés en libre-service sans ancrage (19-026), l'ordonnance numéro 4 modifiant l'annexe A de ce règlement afin d'y ajouter des zones de dégagement et des aires de stationnement dédiées aux véhicules, dans l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve.
- CE19 1466 - 13 septembre 2019 - Édicter, en vertu de l'article 4 du Règlement relatif aux services de véhicules non immatriculés en libre-service sans ancrage (19-026), l'ordonnance numéro 3 pour modifier le nombre maximal de permis d'exploitation délivrés par la Ville.
- CE19 1464 - 13 septembre 2019 - Édicter, en vertu de l'article 3 du Règlement relatif aux services de véhicules non immatriculés en libre-service sans ancrage (19-026), l'ordonnance numéro 2 modifiant l'annexe A dudit règlement afin d'inclure les sites de stationnement de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie où lesdits véhicules peuvent être immobilisés.
- CE19 1188 - 31 juillet 2019 - Édicter, en vertu de l'article 3 du Règlement relatif aux services de véhicules non immatriculés en libre-service sans ancrage (19-026), l'ordonnance numéro 1 modifiant l'annexe A de ce règlement afin d'inclure les sites de stationnement des arrondissements de Ville-Marie, de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension et de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce où lesdits véhicules peuvent être immobilisés.
- CM19 0463 - 15 avril 2019 - Adopter le règlement intitulé « Règlement relatif aux services de véhicules non immatriculés en libre-service sans ancrage (19-026) » et le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2019) (18-070) ».
- CM19 0449 - 15 avril 2019 - Accepter l'offre de service du conseil d'arrondissement de Ville-Marie de prendre en charge la délivrance des permis d'exploitation d'un service de véhicules non immatriculés en libre-

service sans ancrage, conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* .
- CM19 0340 - 25 mars 2019 - Déclarer le conseil de la Ville compétent, pour une durée de deux ans, quant à l'occupation du domaine public à des fins d'exploitation d'un service de véhicules non immatriculés en libre-service sans ancrage, conformément à l'article 85.5 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec.*

DESCRIPTION

À la suite du bilan portant sur la première année du projet pilote du MTQ autorisant la circulation des trottinettes électriques en location libre-service sur son territoire, la Ville de Montréal désire mettre en suspens l'exploitation de ce service afin de s'accorder un temps de réflexion et revoir l'encadrement qui régit l'exploitation des vélos en libre-service sans ancrage qui sera maintenue.

Pour ce faire, la Ville doit modifier le Règlement relatif aux services de véhicules non immatriculés en libre-service sans ancrage (19-026) comme suit :

- abroger l'annexe A relative aux zones de dégagement et aires de stationnement dédiées aux véhicules (trottinettes);
- modifier certaines définitions qui sont en lien avec le service des trottinettes en libre-service;
- modifier les articles 3,19 et 21 et abroger l'article 20, qui font référence à l'Annexe A et qui viennent imposer aux fournisseurs de doter leurs véhicules d'un cadenas intégré pour permettre de les stationner aux supports à vélos;
- modifier l'article 5 par l'ajout d'un paragraphe, pour demander aux exploitants un plan de déploiement de leur parc de véhicules pour mieux encadrer le lancement du service;
- modifier l'article 7 par l'ajout d'un paragraphe qui vise à s'assurer que l'exploitant a respecté toutes les conditions d'exploitation prévues au règlement lors de la dernière période de validité de son permis;
- ajouter un article 10.1, pour imposer à l'exploitant un système de gardiennage virtuel afin de respecter des zones interdisant le stationnement et d'envoyer des messages instantanés à son utilisateur;
- modifier l'article 24, pour demander que le centre d'opérations de l'exploitant offre un service en français;
- modifier l'article 25, pour imposer aux exploitants une fonctionnalité dans leur application mobile permettant aux utilisateurs de leur communiquer tout problème lié au véhicule et au stationnement non conforme;
- modifier l'article 27, pour imposer de nouvelles modalités prévues à l'annexe C pour faciliter les échanges et le partage de données;
- ajouter l'article 27.1, pour obliger l'exploitant à fournir une API publique, afin de permettre l'intégration des données de son service dans différentes plates-formes;

JUSTIFICATION

En ce qui a trait à l'occupation du domaine public, le règlement 19-026 a été très peu respecté par les exploitants et les usagers des VNILSSA. L'abandon courant des trottinettes sur l'ensemble du territoire démontre que les exploitants n'ont pas été en mesure de faire appliquer le règlement par leurs usagers. Cette problématique a moins été présente pour

les vélos à assistance électrique, car ces derniers étaient dotés d'un cadenas intégré et pouvaient donc être stationnés à un support à vélos public. Ainsi, il a été décidé de suspendre le service de trottinettes électriques mais de maintenir celui des vélos sans ancrage en libre-service, à la condition que ces derniers disposent d'un cadenas intégré et qu'ils soient stationnés à des supports à vélos publics.

Dans le but d'éviter l'encombrement du domaine public pour une deuxième année, il est nécessaire d'abroger l'annexe A afin de supprimer les aires dédiées et d'obliger les VNILSSA à se stationner à des supports à vélos publics.

Plusieurs articles du règlement 19-026 ont également été modifiés afin de mieux encadrer les services maintenus pour la saison 2020 en favorisant un meilleur accès aux données et leur diffusion, l'accès aux informations concernant le déploiement des parcs de véhicules et l'amélioration des communications et des services des exploitants auprès de leur clientèle.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Sans objet

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les modifications proposées au règlement 19-026 favorisent le développement harmonieux des services de VNILSSA, tout en contribuant à réduire les émissions de gaz à effet de serre et en diminuant l'utilisation de la voiture personnelle.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'adoption des nouveaux tarifs est nécessaire pour permettre une organisation plus ordonnée du domaine public.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Des opérations de communications seront coordonnées de concert avec le Service de l'expérience citoyenne et des communications pour communiquer le bilan de la première année du service des VNILSSA ainsi que les modifications réglementaires qui seront apportées pour l'année 2020.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

- 19 février 2020 : comité exécutif
- 24 février 2020 : avis de motion du conseil municipal
- 23 mars 2020 : adoption par le conseil municipal
- 22 avril 2020 : début de la période de validé des permis d'exploitation

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Julie FORTIER)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Véronique DUFORT, Direction générale

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Thomas JASMIN
Conseiller en aménagement

Tél : 5148721878
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2020-01-31

Pascal LACASSE
Chef de division

Tél : 514-872-4192
Télécop. :

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles

Dossier # : 1208423001

Unité administrative responsable :	Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction , Bureau des plans et politiques
Objet :	Adopter un règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement relatif aux services de véhicules non immatriculés en libre-service sans ancrage (19-026) »

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

Voir pièce jointe

FICHIERS JOINTS

2020-02-06 REGL - Modif. Règl. 19-026_FINAL.docx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Julie FORTIER
Avocate
Tél : 514 872-6396

ENDOSSÉ PAR Le : 2020-02-06

Jean-Philippe GUAY
Avocat et Chef de division
Tél : 514 872-6887
Division : Droit public et législation

VILLE DE MONTRÉAL
RÈGLEMENT
19-026-2

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF AUX SERVICES DE VÉHICULES NON IMMATRICULÉS EN LIBRE-SERVICE SANS ANCRAGE (19-026)

Vu les articles 4, 6 et 10 (2°) de la Loi sur les compétences municipales (RLRQ, chapitre C-47.1);

Vu l'article 10 du Projet pilote relatif aux trottinettes électriques en location libre-service (RLRQ, C-24.2, r. 39.1.3);

Vu les articles 67 et 67.1 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, chapitre C-11.4);

À l'assemblée du..... 2020, le conseil de la Ville de Montréal décrète :

1. L'article 1 du Règlement relatif aux services de véhicules non immatriculés en libre-service sans ancrage (19-026) est modifié par :

1° la suppression de la définition de l'expression « aire de stationnement dédiée aux véhicules »;

2° la suppression de la définition du mot « trottinette électrique »;

3° le remplacement de la définition du mot « véhicule » par la suivante :

« « véhicule » : signifie un véhicule non immatriculé offert en location libre-service pouvant être stationné sans ancrage et muni d'un cadenas intégré, soit un vélo, un vélo électrique ou tout autre moyen de transport non motorisé ou mû par un moteur électrique de moins de 500 watts, à l'exception d'une trottinette électrique autorisée par le Code de la sécurité routière (RLRQ, chapitre C-24.2), notamment par arrêté ministériel; »;

4° la suppression de la définition du mot « zone de dégagement ».

2. L'article 3 de ce règlement est modifié par :

1° le remplacement partout où ils se trouvent, des mots « les annexes A et B » par les mots « l'annexe B »;

2° au paragraphe 3°, par la suppression des mots « L'annexe A peut être modifiée sur demande du conseil d'arrondissement. ».

3. L'article 5 du présent règlement est modifié par l'ajout du paragraphe suivant :

« 7° d'un plan de déploiement du parc de véhicules pour les 14 premiers jours de la période de validité du permis, indiquant minimalement les moments et les lieux où les véhicules seront initialement déposés par l'exploitant sur le domaine public. ».

4. L'article 7 de ce règlement est modifié par l'ajout du paragraphe suivant :

« 4° l'exploitant a, lors de la dernière période de validité de son permis, respecté toutes les conditions d'exploitation prévues au présent règlement. ».

5. Ce règlement est modifié par l'insertion, avant la sous-section 1 de la section IV intitulée « Conditions d'exploitation », de la sous-section et de l'article suivants :

« SOUS-SECTION 0.1
CONTRÔLE DU VÉHICULE

10.1. Chaque exploitant doit avoir un système de gardiennage virtuel qui permet :

1° de contrôler chaque véhicule en fonction de la zone géographique où il se trouve selon le système de localisation GPS en temps réel, notamment en empêchant le verrouillage de son cadenas;

2° d'envoyer des messages instantanés à son utilisateur.

Le comité exécutif peut, par ordonnance, déterminer :

1° toute zone où le gardiennage virtuel doit être appliqué par l'exploitant;

2° toute mesure de contrôle qui doit être appliquée sur le véhicule ou tout message qui doit être envoyé à l'utilisateur par l'exploitant en fonction de ces zones;

3° la période pendant laquelle les mesures de contrôle doivent être instaurées par l'exploitant. ».

6. L'article 19 de ce règlement est modifié :

1° au premier alinéa, par le remplacement des mots « aux annexes A et B » par les mots « à l'annexe B »;

2° par la suppression du deuxième alinéa.

7. L'article 20 de ce règlement est abrogé.

8. L'article 21 de ce règlement est modifié par le remplacement des mots « aux articles 19 et 20 » par les mots « à l'article 19 ».

9. L'article 24 de ce règlement est modifié par l'insertion, après les mots « centre d'opérations », des mots « offrant un service en français ».

10. L'article 25 de ce règlement est modifié par l'insertion, après les mots « les véhicules », des mots « et prévoir un lien pour que l'utilisateur puisse communiquer à l'exploitant tout problème lié au véhicule, notamment quant à son stationnement non conforme ou au fait qu'il est endommagé ».

11. L'article 27 de ce règlement est modifié par l'insertion :

1° au premier alinéa :

a) après le mot « relative », des mots « à son parc de véhicules, »

b) après les mots « à cette fin », des mots « et ce, selon les modalités prévues à cette annexe »;

2° après le premier alinéa, de l'alinéa suivant :

« L'exploitant doit rendre ces données disponibles à l'autorité compétente pour une période minimale de six mois après la fin de la période de validité du permis. »;

3° au deuxième alinéa, des mots « et des modalités de transmission de ces données » après les mots « données exigibles ».

12. Ce règlement est modifié par l'ajout, après l'article 27, de l'article suivant :

« **27.1**. L'exploitant doit fournir une interface de programmation d'application ouverte qui permet à l'autorité compétente d'accéder à une application logicielle par voie de programmation avec un flux de données en temps réel, conforme aux exigences précisées par ordonnance du comité exécutif.

L'exploitant ne peut modifier l'adresse web de l'interface de programmation d'application sans en informer au préalable l'autorité compétente, dans un délai d'au moins 30 jours. ».

13. L'article 28 de ce règlement est modifié par le remplacement des mots « aux articles 19 et 20» par les mots « à l'article 19 ».

14. L'article 30 de ce règlement est modifié par le remplacement des mots « aux articles 19 et 20 » par les mots « à l'article 19 ».

15. Ce règlement est modifié par l'abrogation de l'annexe A.

Ce règlement est promulgué par l'avis public affiché à l'hôtel de ville et publié dans le journal *Le Devoir* le XXXXXX.

GDD : 1208423001

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 41.11

2020/02/24
13:00

(2)

Dossier # : 1206705001

Unité administrative responsable :	Service de l'habitation , Direction , Division stratégies et produits résidentiels
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 c) considérer, dans la mise en œuvre des mesures relatives au logement, les besoins des populations vulnérables, notamment ceux des personnes et des familles à faible revenu et à revenu modeste
Projet :	Stratégie 12 000 logements
Objet :	Adopter le Règlement sur le programme d'adaptation de domicile de Montréal et modifier le Règlement 19-057 sur les tarifs (exercice financier 2020)

Il est proposé:
- d'adopter le Règlement sur le programme d'adaptation de domicile de Montréal et de modifier le Règlement 19-057 sur les tarifs (exercice financier 2020).

Signé par Peggy BACHMAN **Le** 2020-02-10 11:33

Signataire : Peggy BACHMAN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1206705001**
Unité administrative responsable :	Service de l'habitation , Direction , Division stratégies et produits résidentiels
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 c) considérer, dans la mise en œuvre des mesures relatives au logement, les besoins des populations vulnérables, notamment ceux des personnes et des familles à faible revenu et à revenu modeste
Projet :	Stratégie 12 000 logements
Objet :	Adopter le Règlement sur le programme d'adaptation de domicile de Montréal et modifier le Règlement 19-057 sur les tarifs (exercice financier 2020)

CONTENU

CONTEXTE

À titre de mandataire de la Société d'habitation du Québec (SHQ), la Ville de Montréal détient de longue date une expertise en matière de gestion d'un programme destiné à l'adaptation des logements occupés par des personnes en situation de handicap.
Dans la foulée de l'entente « Réflexe Montréal » sur le statut de métropole, la Ville a obtenu de la SHQ, en 2018, le transfert de pouvoirs et de budgets relatifs à trois programmes d'habitation, ce qui lui confère la capacité de revoir ces programmes selon les priorités et besoins montréalais. Concernant le programme d'adaptation de domicile (PAD), l'entente de transfert prévoit :

1) que Montréal reçoive, selon les années de l'entente, une part entre 36 % et 40 % des budgets de la SHQ alloués à l'adaptation de domicile;
2) que Montréal mette en œuvre un programme montréalais d'adaptation de domicile (PAD Montréal) au plus tard 24 mois après la signature de l'entente, soit le 1er avril 2020.

Au plan financier, l'entente de transfert accorde environ 8 M$ annuellement qui pourront être utilisés sur le territoire montréalais pour l'adaptation de domicile.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG18 0182 - 29 mars 2018 - Entente entre la Société d'habitation du Québec et la Ville de Montréal relativement au transfert des budgets et de la responsabilité en habitation, dans le cadre de la mise en œuvre de l'Entente-cadre Réflexe Montréal reconnaissant le statut particulier de la métropole (Sommaire 1180640001)
CM08 0019 - 28 janvier 2008- Modification à l'entente entre la Ville de Montréal et la

Société d'habitation du Québec concernant la gestion de programmes d'amélioration de l'habitat pour y intégrer le programme d'adaptation de domicile (PAD) (Sommaire 1070498010).

CM02 0462 20 juin 2002 - Entente entre la Ville de Montréal et la Société d'habitation du Québec sur l'administration du programme d'adaptation de domicile (PAD) couvrant tout le territoire de la Ville (Sommaire 1020498003).

DESCRIPTION

Le programme d'adaptation de domicile de Montréal (PAD Montréal) s'adresse aux personnes en situation de handicap résidant sur le territoire de la Ville de Montréal qui ont besoin de réaliser des travaux d'adaptation pour pouvoir accéder à leur domicile, y circuler et y mener leurs activités de la vie courante.
Toute personne handicapée au sens de la *Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et social* (RLRQ, chapitre E-20.1) est admissible au programme, quel que soit le type d'incapacité (incapacité motrice, visuelle, auditive, trouble du spectre de l'autisme, douleur chronique). Cette incapacité peut être de naissance, causée par une maladie ou un accident autre qu'un accident de la route ou du travail puisque d'autres programmes prennent déjà en charge les besoins découlant de ces situations.

La solution d'adaptation est déterminée par un.e chargé.e de subvention à partir des recommandations d'un.e ergothérapeute, œuvrant en CLSC ou dans le secteur privé en collaboration avec la personne en situation de handicap et, si elle est locataire, le ou la propriétaire du logement.

La subvention est allouée au propriétaire du logement, sur présentation de factures, et ne doit pas dépasser 35 000 $ par logement, toutes taxes incluses. Le montant maximal est majoré à 45 000 $ pour certaines ressources qui accueillent un plus grand nombre de résidents en situation de handicap (ressources de type familial telles que définies dans la *Loi sur les services de santé et les services sociaux* (RLRQ, c. S-4.2) et résidences pour personnes âgées de 9 personnes et moins).

Tel que décrit à la sous-section 9 du règlement, les montants maximums pour les travaux admissibles varient de 4 500 $ à 12 000 $ selon le type d'adaptation (aménagement de l'accès extérieur, réaménagement de pièces de vie, installation d'une douche sans seuil dans la salle de bain, adaptation de la cuisine).
Pour les équipements admissibles, les montants varient de 1 000 $ pour une gâche électrique à 30 000 $ pour une plate-forme élévatrice à gaine fermée.
Finalement, plusieurs frais inhérents peuvent faire l'objet d'un remboursement (honoraires d'ergothérapie dans le réseau privé, frais d'architecte, d'ingénieur, portion des frais de permis de transformation liée aux travaux d'adaptation du logement, frais d'occupation du domaine public pendant la réalisation des travaux).

Règlements complémentaires

- Le Règlement annuel sur les tarifs (exercice 2020) doit être modifié afin d'ajouter le PAD Montréal comme programme justifiant l'exclusion des frais de fourniture et d'installation, dans un bâtiment résidentiel, d'un appareil élévateur pour personnes handicapées de la valeur estimée des travaux (art. 4, paragraphe 2 du Règlement 19-057).

JUSTIFICATION

Les personnes en situation de handicap rencontrent divers obstacles dans l'accès à l'éducation, au travail, aux espaces et équipements publics ou encore dans l'accès au logement. La Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale a pour objectif de lever ces obstacles qui nuisent à leur participation sociale.
La Ville de Montréal s'est engagée en ce sens notamment en adoptant une politique en accessibilité universelle en 2011. Le programme d'adaptation de domicile est un outil qui s'inscrit dans cette orientation. Nous avons pris en considération plusieurs constats et recommandations formulés par le Conseil des Montréalaises dans son avis intitulé « Se loger à Montréal : Avis sur les discriminations des femmes en situation de handicap dans le logement » paru en novembre 2019.

De plus, différents partenaires institutionnels et communautaires ont été consultés au cours de cette démarche afin de compléter la compréhension des forces indéniables du programme actuel, mais aussi des difficultés rencontrées dans le contexte spécifique de Montréal. Au nombre des intervenants rencontrés, mentionnons des ergothérapeutes des Centres intégrés universitaires de santé et services sociaux (CIUSSS), des groupes de défense des droits des personnes en situation de handicap, ainsi que l'organisme Relais-Femmes pour l'analyse différenciée selon les sexes dans une perspective intersectionnelle (ADS+). En effet, le PAD Montréal est un des projets-pilotes retenus pour expérimenter l'implantation de cette approche dans l'administration municipale.

AInsi, l'élaboration du PAD Montréal s'est donc fait à la lumière des besoins spécifiques de la population montréalaise en situation de handicap, notamment les locataires. C'est dans cette perspective que le PAD Montréal se distingue en :

- bonifiant le montant maximal de subvention;
- rendant admissibles des travaux dans de nouvelles pièces du domicile dans la mesure où ces travaux répondent aux besoins spécifiés par un ergothérapeute et aux contraintes du bâtiment concerné;
- rendant admissibles toutes les personnes en situation de handicap, quel que soit le type d'incapacité ou le mode d'occupation du logement, comme c'est le cas actuellement, mais aussi quel que soit le statut d'immigration.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ce dossier n'a aucun impact sur le cadre financier de la Ville. Le présent dossier concerne une compétence locale en matière d'habitation. L'entente en habitation prévoit que la Ville recevra un pourcentage des budgets de la Société d'habitation du Québec alloués pour l'adaptation de domicile :

- 39 % en 2020-2021, soit 7,8 M$
- 40 % en 2021-2022, soit 8 M$

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le PAD Montréal répond aux défis de l'inclusion et de la lutte contre les inégalités énoncés dans le Plan Montréal durable 2016-2020. Il s'inscrit notamment dans l'action 12 visant à rendre les bâtiments accessibles universellement.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le Service de l'habitation prévoit de :

- traiter environ 400 dossiers par année (300 actuellement) dans un délai moyen de 12 mois (18 mois actuellement);
- approuver 65 % des demandes (48 % actuellement).

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une opération de communication a été élaborée par le Service de l'expérience citoyenne et des
communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Entrée en vigueur du PAD Montréal le 1er avril 2020
Entrée en vigueur de la section III - Réparation (Volet III) - à venir

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Julie FORTIER)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Cécile POIRIER
Conseiller en développement - habitation

Tél : 514-872-8910
Télécop. : 517-872-3883

ENDOSSÉ PAR Le : 2020-02-03

Isabelle LUSSIER
Chef de division

Tél : 514-872-7909
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Stéphanie AUGY
c/d soutien projets logement social et abordable
Tél : 514.872.2187
Approuvé le : 2020-02-10

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles

Dossier # : 1206705001

Unité administrative responsable :	Service de l'habitation , Direction , Division stratégies et produits résidentiels
Objet :	Adopter le Règlement sur le programme d'adaptation de domicile de Montréal et modifier le Règlement 19-057 sur les tarifs (exercice financier 2020)

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

Voir pièces jointes

FICHIERS JOINTS

Règlement_PADM_2020-02-10_FINAL_.docx Règlement Tarifs Ville 2020_FINAL.doc

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Julie FORTIER
Avocate
Tél : 514 872-6396

ENDOSSÉ PAR Le : 2020-02-10

Jean-Philippe GUAY
Avocat et Chef de division
Tél : 514 872-6887
Division : Droit public et législation

VILLE DE MONTRÉAL
RÈGLEMENT
20-XXX

RÈGLEMENT SUR LA SUBVENTION MUNICIPALE POUR L'ADAPTATION DE DOMICILE

Vu les articles 82 à 90 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, chapitre C-11.4);

À l'assemblée du 2020, le conseil de la Ville de Montréal décrète :

SECTION I
DÉFINITIONS

1. Dans le présent règlement, les mots suivants signifient :

« bâtiment résidentiel » : un bâtiment comportant un ou plusieurs logements ou une maison de chambres, ou une combinaison de ces deux types d'habitation;

« chalet » : propriété identifiée par le code « 1100 » ou par l'expression « maison de villégiature » au registre foncier de la municipalité;

« chambre d'une maison de chambres » : une pièce louée ou offerte en location dans une maison de chambres, servant ou destinée à servir de domicile et comportant au plus deux des trois équipements suivants : un cabinet d'aisance, une baignoire ou une douche, une cuisinette;

« demandeur » : personne handicapée pour qui l'adaptation est requise;

« directeur » : le directeur du Service de l'habitation ou une personne autorisée à le représenter;

« domicile » : lieu du principal établissement d'une personne, qu'il s'agisse d'une chambre ou d'un logement;

« logement » : une pièce ou une suite de pièces servant de domicile à une ou plusieurs personnes, où on peut préparer et consommer des repas et dormir, et comportant des installations sanitaires composées d'au moins un cabinet d'aisance, d'une baignoire ou d'une douche, d'un lavabo et d'un évier de cuisine;

« maison de chambres » : un immeuble ou une partie d'immeuble où sont louées au moins quatre (4) chambres et où des services peuvent être fournis aux personnes qui y ont domicile, tels les repas, l'entretien ou la surveillance;

« mandataire » : personne disposant d'un mandat pour pouvoir agir en lieu et place du demandeur ou du propriétaire;

« personne handicapée » : une personne handicapée telle que définie dans la Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale (RLRQ, chapitre E-20.1);

« professionnel de la santé » : expert habilité par la loi à attester d'une déficience selon le type d'incapacité notamment un médecin, un infirmier praticien spécialisé, un optométriste, un audiologiste, un orthophoniste, un ergothérapeute, un psychologue ou un physiothérapeute;

« résidence privée pour aîné (ci-après nommée RPA) » : tout ou partie d'un immeuble d'habitation collective qui répond aux conditions suivantes :

1° est occupé ou destiné à être occupé principalement par des personnes âgées de 65 ans et plus;
2° où sont offerts par l'exploitant de la résidence, outre la location de chambres ou de logements, différents services compris dans au moins deux des catégories de services suivantes : services de repas, services d'assistance personnelle, soins infirmiers, services d'aide domestique, services de sécurité ou services de loisirs;
3° dont l'exploitant détient un certificat de conformité ou une attestation temporaire de conformité émis par le ministère de la Santé et des Services sociaux;

« ressource de type familial (ci-après nommée RTF) » : famille d'accueil ou résidence d'accueil telles que définies aux articles 311 et 312 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (RLRQ, c. S-4.2) et ayant conclu une entente spécifique ou particulière avec un établissement conformément aux articles 65, 66 et 68 de la Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales (RLRQ, chapitre O-7.2);

« ressource intermédiaire (ci-après nommée RI) » : toute ressource exploitée par une personne physique comme travailleur autonome ou par une personne morale ou une société de personnes et qui est reconnue par un centre intégré de santé et de services sociaux ou un établissement non fusionné pour participer au maintien ou à l'intégration dans la communauté d'usagers par ailleurs inscrits aux services d'un établissement public en vertu de l'article 302 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (RLRQ, chapitre S-4.2,).

2. Le présent règlement établit, sur l'ensemble du territoire de la Ville de Montréal, un programme de subvention pour :

1° l'adaptation du domicile aux besoins de la personne admissible visée par la section II;

2° la réparation d'équipements visée par la section III;

3° le remplacement d'équipements visé par la section IV.

SECTION II
TRAVAUX D'ADAPTATION DU DOMICILE

SOUS-SECTION 1
BÂTIMENTS ADMISSIBLES

3. Peut seul faire l'objet de la subvention prévue au présent règlement un bâtiment résidentiel où est situé le domicile du demandeur.

Malgré le premier alinéa, deux domiciles sont admissibles au programme d'adaptation si le demandeur est un enfant âgé de 21 ans ou moins, au moment du dépôt de la demande, dont les parents se partagent la garde et qui occupe en alternance un deuxième domicile au moins 40% du temps.

4. Le programme ne s'applique pas à :

1° un chalet;

2° un bâtiment qui appartient ou qui est loué à un établissement public, à un établissement privé conventionné ou à un centre d'hébergement et de soins de longue durée privé tels que définis à la Loi sur les services de santé et les services sociaux (RLRQ, chapitre S-4.2);

3° une RPA qui héberge plus de neuf personnes;

4° un bâtiment où les logements ou les chambres sont accessoires à un usage institutionnel, notamment un presbytère, un séminaire, un noviciat, un couvent, un pensionnat, un établissement de détention ou une résidence étudiante;

5° un bâtiment comportant un usage exclusivement commercial desservant ou destiné à desservir une clientèle de passage, notamment un hôtel, un motel ou une maison de touristes ou tout logement offert en location pour 30 jours et moins, sauf s'il s'agit d'une maison de chambres;

6° un immeuble dont le déficit d'exploitation est assumé en tout ou en partie par la Société d'habitation du Québec (SHQ), notamment un immeuble d'habitation à loyer modique (HLM) ou une coopérative d'habitation;

7° un bâtiment qui est utilisé par une RI, incluant une unité locative d'une RPA qui fait l'objet d'une entente contractuelle de RI en vertu de l'article 108 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (RLRQ, chapitre S-4.2);

8° un bâtiment appartenant à la Couronne du chef du Canada ou du chef de la Province ou à l'un de leurs mandataires, ou pris à bail par la Couronne du chef du Canada ou du chef de la Province ou par l'un de leurs mandataires;

9° le domicile occupé par le conjoint, les enfants ou petits-enfants, les parents ou les membres de la fratrie d'une personne admissible qui réside de façon permanente dans un CHSLD, un foyer de groupe, une famille d'accueil ou toute autre résidence d'hébergement, conventionnée ou non, même si la personne admissible s'y rend de façon régulière, à moins que ce membre de la famille soit également une personne admissible au sens du présent règlement.

SOUS-SECTION 2
PERSONNES ADMISSIBLES

5. Est une personne admissible au programme pour l'adaptation de son domicile une personne handicapée :

1° dont la situation de handicap nécessite que des travaux d'adaptation soient faits à son domicile, incluant l'accès au bâtiment;

2° qui n'a pas bénéficié d'une subvention pour l'adaptation de son domicile au cours des 5 dernières années au moment du dépôt de la demande, sauf si elle présente une demande à la suite de l'un ou l'autre de ces événements :

a) un déménagement pour raisons professionnelles ou d'études à plein temps;

b) une éviction ou une reprise du logement effectuée conformément aux lois et règlements applicables ;

c) un déménagement à la suite d'un sinistre;

d) une séparation ou le décès du principal aidant;

e) une obligation légale (garde d'enfant de moins de 21 ans);

f) l'obtention d'un logement social dans un HLM, une coopérative d'habitation ou un OSBL d'habitation;

g) un changement d'ordre physique ou psychosocial dans la situation de la personne handicapée, qui :

i) entraîne un nouveau besoin en termes d'adaptation du domicile qui était imprévisible au moment de la première demande;

ii) a des incidences sur l'autonomie de la personne handicapée dans la réalisation de ses activités quotidiennes à domicile;

iii) fait l'objet d'une attestation du nouveau besoin d'adaptation par un expert habilité par la loi.

6. Le programme ne s'applique pas à :

1° une personne handicapée admissible qui a déjà fait l'objet d'une aide financière pour l'adaptation de son domicile dans le cadre d'un autre programme ou régime d'assurance ou d'indemnisation, public ou privé tel:

a) le régime d'assurance de la Société de l'assurance automobile du Québec;

b) un régime d'indemnisation de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST), y compris le Programme d'indemnisation des victimes d'actes criminels (IVAC);

c) le Programme de soins de santé (section Adaptation de domicile) du ministère des Anciens Combattants.

Malgré le premier alinéa, une personne handicapée peut être admissible au présent règlement si elle s'est vu refuser une adaptation par l'un des régimes prévus aux sous-paragraphes a) et b) du paragraphe 1° du fait que la cause de l'incapacité n'est pas reconnue par ce programme ou régime.

SOUS-SECTION 3
TRAVAUX ADMISSIBLES

7. Sont admissibles à la subvention prévue au présent règlement, lorsque nécessaires pour adapter le domicile de la personne admissible selon les besoins identifiés par un ergothérapeute ou, lorsque nécessaire, par un autre professionnel de la santé, les interventions visant :

1° l'amélioration de l'accès extérieur du domicile ou du bâtiment, incluant la préparation du bâtiment ou du terrain pour l'installation d'un équipement admissible;

2° l'adaptation complète ou partielle de la salle de bain et les travaux connexes que cela entraîne, notamment le remplacement complet de la céramique;

3° l'adaptation de la cuisine, avec ou sans installation de four encastré à ouverture latérale et d'une plaque de cuisson;

4° l'adaptation des pièces de vie, notamment le salon, la chambre et le bureau;

5° l'amélioration de la circulation à l'intérieur du domicile, incluant l'accès à la salle de bain et à la cuisine si aucune autre intervention n'y est nécessaire.

Malgré le premier alinéa, les travaux décrits aux paragraphes 1º et 3º ne sont pas admissibles si le bâtiment visé est une RPA ou une RTF.

8. Ne sont pas admissibles les travaux qui ont débuté avant la date à laquelle la demande de subvention est déclarée approuvée en vertu de l'article 17 ou qui ont été réalisés après le délai dont dispose le requérant en vertu de l'article 18.

SOUS-SECTION 4
ÉQUIPEMENTS ADMISSIBLES

9. Sont admissibles à la subvention prévue au présent règlement l'achat et l'installation des équipements fixés au bâtiment qui sont nécessaires pour permettre à la personne admissible d'accéder à son domicile, d'y circuler et d'y mener ses activités quotidiennes.

Le cas échéant, les équipements doivent être conformes aux normes reconnues par la Régie du bâtiment du Québec.

La Ville rembourse l'installation d'une seule plate-forme élévatrice extérieure par domicile, ou par bâtiment si le domicile est situé dans une maison de chambres, une RPA ou une RTF.

SOUS-SECTION 5
FRAIS ADMISSIBLES

10. Les frais suivants, inhérents à l'élaboration du dossier, sont remboursés, sur présentation de pièces justificatives et de la preuve de l'acquittement de ces frais :

1° les honoraires pour la rédaction d'un rapport d'ergothérapie;

2° la portion des frais de permis liée aux travaux admissibles;

3° les frais devant être acquittés pour l'occupation du domaine public pendant la réalisation des travaux;

4° la portion des frais d'expert habilité par la loi liée à la réalisation de plans et devis pour des travaux d'adaptation du domicile, lorsque requis pour l'émission du permis;

5° les honoraires pour la préparation d'un certificat de localisation, lorsque requis aux fins de l'obtention du permis de construction pour les travaux admissibles.

SOUS-SECTION 6
DEMANDE DE SUBVENTION

11. Le demandeur doit déposer auprès du directeur :

1° le formulaire de dépôt d'une demande fourni par la Ville à cette fin dûment complété;

2° au moins un des documents suivants :

a) une copie dûment remplie et signée du formulaire pour crédit d'impôt pour personnes handicapées de l'Agence du revenu du Canada;

b) une copie dûment remplie et signée du formulaire pour l'obtention du crédit d'impôt pour déficience grave et prolongée de Revenu Québec;

c) une copie dûment remplie et signée du document attestant d'une aide à la mobilité attribuée par la Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ) ou par le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS);

d) une copie dûment remplie et signée du formulaire de demande d'admission au transport adapté de la Société de transport de Montréal;

e) une lettre rédigée par un professionnel de la santé attestant que la personne a une déficience qui entraîne une incapacité significative et persistante;

3° un document établissant le mandat de toute personne agissant au nom du demandeur ou du propriétaire, le cas échéant;

4° dans le cas d'une RTF et d'une RPA, le document attestant de son statut et du nombre de places offertes et, s'il s'agit d'une RPA, un certificat de conformité ou une attestation temporaire de conformité émis par le ministère de la Santé et des Services sociaux, et ce, dès le dépôt de la demande;

5° si le demandeur n'habite pas encore le domicile visé par la demande, une copie d'un bail, d'un acte de vente ou une lettre de confirmation d'une ressource d'hébergement admissible;

6° lorsque le demandeur a déjà obtenu une subvention pour l'adaptation de son domicile dans les cinq années précédentes, les documents permettant d'établir la survenance de l'un ou l'autre des événements prévus au paragraphe 2° de l'article 5 lui permettant d'être admissible.

Le directeur peut exiger du demandeur ou du propriétaire toute information complémentaire nécessaire pour permettre l'étude de la demande de subvention.

12. Lorsque les formalités prévues à l'article 11 sont remplies, le directeur déclare la demande de subvention recevable; dans le cas contraire, la demande est refusée. Le directeur informe le demandeur, par écrit, de la recevabilité ou de la non-recevabilité de sa demande.

SOUS-SECTION 7
ADMISSIBILITÉ DE LA DEMANDE

13. Pour que sa demande soit admissible, le demandeur doit déposer auprès du directeur :

1° s'il n'est pas propriétaire du domicile, une autorisation écrite du propriétaire qui consent à ce que la Ville procède à une inspection du bâtiment;

2° un rapport d'ergothérapie établissant ses besoins en adaptation, notamment :

a) les besoins actuels à satisfaire pour que le demandeur puisse exercer ses activités essentielles;

b) les besoins futurs prévisibles et leur incidence sur le choix des adaptations à faire selon l'évolution de la condition;

c) tout contexte psychosocial pouvant influencer les besoins.

14. Malgré l'article 13, lorsque la demande porte exclusivement sur des travaux d'accès au domicile ou au bâtiment, que les besoins sont simples et que les ressources de la Ville le permettent, le directeur peut déterminer qu'un ergothérapeute de la Ville effectue une évaluation des besoins et recommande les travaux requis pour améliorer l'accès.

15. Lorsque les besoins ont été établis en vertu des articles 13 et 14, la Ville procède à l'inspection du domicile et valide la faisabilité et l'admissibilité des adaptations requises.

Une fois l'inspection terminée, le directeur informe le demandeur et, le cas échéant, le propriétaire, par écrit, de l'admissibilité ou de la non-admissibilité de sa demande. Si la demande est inadmissible, l'avis indique les motifs de refus, notamment quant à la faisabilité des adaptations requises. Si la demande est admissible, cet avis indique la date de l'admissibilité et le programme de travail autorisé à la suite de l'inspection prévue au premier alinéa, lequel prévoit :

1° la description détaillée des travaux considérés admissibles que devra réaliser l'entrepreneur général pour chaque pièce;

2° les équipements considérés admissibles et les spécifications d'installation à respecter pour l'entrepreneur spécialisé;

3° lorsque requis par la complexité ou l'ampleur des travaux, un croquis précisant notamment l'emplacement des équipements.

L'avis prévu au deuxième alinéa indique une estimation des montants maximums admissibles pour les travaux, les équipements pour la réalisation de l'adaptation et la liste des frais admissibles.

SOUS-SECTION 8
APPROBATION DE LA DEMANDE

16. Préalablement à l'approbation de la subvention, le propriétaire ou son mandataire, selon le cas, doit déposer auprès du directeur dans les 90 jours de l'avis d'admissibilité prévu à l'article 15 :

1° une soumission d'un entrepreneur général, distinguant les travaux admissibles au sens du présent règlement et les travaux non admissibles, le cas échéant;

2° une soumission d'un entrepreneur spécialisé pour l'installation d'un équipement spécialisé admissible le cas échéant.

Les soumissions doivent inclure le numéro de la licence d'entrepreneur requise de la Régie du bâtiment du Québec pour l'exécution des travaux et les numéros de taxes de TVQ et de TPS.

Le directeur peut exiger du requérant toute information complémentaire nécessaire pour permettre l'approbation de la demande de subvention, notamment des plans et devis révisés.

17. Lorsque le propriétaire s'est conformé aux exigences de l'article 16 et que l'étude de la demande permet d'établir que les travaux sont conformes aux exigences du présent règlement, le directeur approuve, par écrit, la demande de subvention. Dans le cas contraire, il la refuse. Si la demande de subvention est approuvée, cet avis indique la date de l'approbation de la demande et le montant prévu de la subvention.

18. L'approbation obtenue en application de l'article 17 est nulle et sans effet si les travaux visés par la demande de subvention n'ont pas été réalisés dans les 12 mois suivant la date d'approbation.

Si le permis requis pour la réalisation des travaux est délivré après l'approbation, le délai précisé au premier alinéa pour avoir droit à la subvention est reporté d'autant de jours, jusqu'à un délai maximal de 6 mois. Toutefois, la prolongation du délai selon les modalités du deuxième alinéa n'a pas pour effet de prolonger le délai inscrit au permis.

Le directeur peut accorder une prolongation additionnelle de 6 mois dans certaines situations exceptionnelles, par exemple lorsque l'état de santé du demandeur le justifie ou lorsque les travaux sont retardés pour une raison hors du contrôle du demandeur, dans la mesure où celui-ci en fait la demande à la Ville et présente des pièces justificatives, tel un billet du médecin.

SOUS-SECTION 9
SUBVENTION

19. La subvention accordée pour les travaux, les équipements et les frais admissibles est basée sur leur coût réel, incluant les taxes applicables, et ne doit pas dépasser 35 000 $ par logement ou par maison de chambres si le domicile est situé dans une maison de chambres ou 45 000 $ par bâtiment si le domicile est dans une RPA ou une RTF.

Lorsqu'une subvention est accordée à la suite d'une nouvelle demande dans les cas visés aux sous-paragraphes d) et g) du paragraphe 2° de l'article 5, et que cette demande porte sur

le même domicile, on doit déduire du montant maximal prévu au premier alinéa la subvention déjà versée au cours des cinq dernières années.

20. Sous réserve de l'article 19, les montants maximaux suivants, incluant les taxes applicables, les matériaux, les frais d'administration et la main-d'œuvre, s'appliquent au remboursement des travaux admissibles dans la mesure où ils sont liés aux besoins d'adaptation établis à l'article 13 :

1° 10 000 $ pour les travaux d'aménagement d'accès extérieur tels que l'installation d'une rampe d'accès, d'une main courante ou la préparation pour recevoir une plate-forme élévatrice;

2° 4 500 $ pour les travaux relatifs à la circulation à l'intérieur du domicile et dans le bâtiment et le réaménagement de pièces de vie tels que l'élargissement de portes, l'installation de mains courantes, de charnières à retrait, de poignées adaptées, l'élimination de seuils, l'installation de plans inclinés, le déplacement d'interrupteurs et de prises électriques.

Lorsque ces travaux sont exécutés dans la cuisine et la salle-de-bain, ce montant maximal ne s'applique que si aucune adaptation prévue aux paragraphes 3° et 4° du présent article n'est réalisée dans ces pièces;

3° 12 000 $ pour l'installation d'une douche sans seuil, incluant l'installation de barres d'appui, d'un banc rabattable, l'élargissement de la porte et le changement de céramique, le cas échéant;

4° 4 500 $ pour les autres adaptations de la salle de bain tel un changement de toilette, de lavabo, de vanité et de céramique et l'installation de barres d'appui en dehors de la douche;

5° 12 000 $ pour l'adaptation complète de la cuisine, telles la démolition des armoires et des comptoirs, l'installation d'armoires et de comptoir, d'évier et d'une plaque de cuisson et de four encastré avec ouverture latérale;

6° 5 500 $ pour l'adaptation partielle de la cuisine excluant tout électroménager, telles la modification partielle des armoires, l'installation de comptoir et d'évier.

21. Sous réserve de l'article 19, les montants maximaux suivants s'appliquent au remboursement des frais admissibles :

1° 2 500 $ pour un rapport d'ergothérapie dans le réseau privé, le cas échéant;

2° 450 $ pour la portion des frais de permis liée aux travaux d'adaptation du domicile;

3° 300 $ pour les frais d'occupation du domaine public pendant la réalisation des travaux;

4° 100 $ pour les frais de permis d'abattage d'arbre liés aux travaux d'adaptation du domicile;

5° 1 500 $ pour la portion des frais d'architecte ou de technicien en architecture liée aux travaux d'adaptation du domicile, lorsque requis pour l'émission du permis;

6° 2 000 $ pour la portion des frais d'ingénieur liée aux travaux d'adaptation du domicile, lorsque requis pour l'émission du permis;

7° 600 $ pour un certificat de localisation, lorsque requis par la réglementation aux fins de l'obtention d'un permis.

22. Sous réserve de l'article 19, les montants maximaux suivants, incluant les taxes applicables et les frais d'installation, s'appliquent au remboursement des équipements admissibles :

1° plate-forme élévatrice à gaine fermée : 30 000 $

2° plate-forme élévatrice à gaine non fermée :

a) 10 000 $, configuration 180° avec aidant;

b) 9 000 $, configuration 180° sans aidant;

c) 12 000 $, configuration 90° avec aidant;

d) 11 000 $, configuration 90° sans aidant;

e) 1 500 $ additionnel pour des options supplémentaires;

3° fauteuil d'escalier :

a) 4 000 $, sur rail droit;

b) 5 500 $, option rail rabattable;

c) 12 000 $, sur rail avec une courbe;

d) 15 000 $, sur rail avec deux courbes;

e) 17 000 $, sur rail avec trois courbes ou plus;

4° plate-forme oblique d'escalier :

a) 15 400 $, configuration 180°;

b) 17 600 $, configuration 90º;

5° lève-personne sur rail :

a) 8 000 $ pour un lève-personne sur rail fixe 4 fonctions, rails et toiles inclus;

b) 6 300 $ pour un lève-personne sur rail fixe 2 fonctions, rails et toiles inclus;

c) 10 500 $ pour un lève-personne sur rail fixe 4 fonctions, rails et toiles inclus, avec table tournante mécanique ou motorisée;

d) 9 900 $ pour un lève-personne sur rail fixe 4 fonctions, rails et toiles inclus, avec table tournante mécanique ou motorisée;

e) 7 800 $ pour un lève-personne sur rail portatif, rails et toiles inclus;

f) 6 800 $ pour un pont roulant fixe 4 fonctions, rails et toiles inclus;

g) 6 100 $ pour un pont roulant fixe 2 fonctions, rails et toiles inclus;

h) 800 $ par segment pour l'ajout de segment de rail courbe;

6° 3 000 $ pour un ouvre-porte automatique;

7° 1 200 $ pour un ouvre-porte de garage;

8° 1 500 $ pour des équipements de communication tel un intercom ou une sonnette stroboscopique;

9° 1 000 $ pour une gâche électrique.

SOUS-SECTION 10
VERSEMENT DE LA SUBVENTION

23. La subvention est versée au propriétaire :

1° à la fin des travaux permettant l'accès au bâtiment et au domicile;

2° à la fin des travaux effectués à l'intérieur du domicile.

24. Le versement est effectué si les conditions suivantes sont réunies :

1° les travaux sont jugés conformes au présent règlement et aux règlements en vigueur;

2° le propriétaire dépose auprès du directeur, pour ces travaux, les documents suivants :

a) l'attestation signée par l'entrepreneur et le propriétaire ou son représentant que les travaux sont conformes au programme de travail défini à l'article 15;

b) une copie de toute facture finale distinguant les travaux et frais admissibles au sens de ce règlement et les travaux et frais non admissibles, le cas échéant, et précisant les numéros TPS, TVQ et RBQ de l'entrepreneur;

c) pour les appareils élévateurs, le formulaire de déclaration de travaux exigé par la Régie du bâtiment du Québec signé par l'entrepreneur spécialisé.

25. Les honoraires d'ergothérapie sont versés au demandeur sur présentation des pièces justificatives, telles des factures et la preuve de leur acquittement.

26. Le directeur peut exiger du demandeur ou du propriétaire toute information complémentaire nécessaire pour permettre le versement.

27. Lorsqu'un bâtiment pour lequel une subvention a été approuvée en vertu du présent règlement change de propriétaire avant que cette subvention ne soit entièrement versée, le nouveau propriétaire peut succéder aux droits du propriétaire antérieur relatifs à cette subvention, à condition de se conformer aux exigences du présent règlement.

Aux fins du premier alinéa, et sous réserve de toute autre exigence applicable du présent règlement, le nouvel acquéreur doit déclarer le transfert de propriété au directeur et lui fournir une copie authentique du titre opérant ce transfert.

28. Dans le cas où un avis de non-conformité a été donné par la Ville au propriétaire relativement à une défectuosité constituant une menace pour la sécurité des occupants du bâtiment visé par la subvention, les travaux nécessaires pour corriger cette défectuosité doivent être complétés avant le versement de la subvention.

SECTION III
RÉPARATION DES ÉQUIPEMENTS

29. Est admissible à une subvention à la réparation un équipement ayant fait l'objet d'une subvention dans le cadre de la section II du présent règlement et du programme d'adaptation du domicile de la SHQ s'il est toujours utilisé par la personne pour laquelle il a été installé et que le bâtiment est toujours son domicile.

Malgré le premier alinéa, si l'occupant du domicile a changé depuis le versement de la subvention visant cet équipement, sa réparation peut également faire l'objet d'une subvention si la demande est présentée par une personne handicapée qui soumet un rapport d'un professionnel de la santé attestant que cet équipement est nécessaire pour l'adaptation de son domicile.

30. Sous réserve des articles 31 et 32, sont admissibles à la subvention à la réparation les équipements suivants :

1° un appareil élévateur pour personne handicapée telles qu'une plate-forme élévatrice et une chaise d'escalier;

2° un lève-personne sur rail;

3° un ouvre-porte électrique;

4° une rampe d'accès;

5° un système de communication par interphone jumelé à une gâche électrique;

6° un ouvre-barrière.

31. N'est pas admissible à la subvention à la réparation :

1° un appareil élévateur installé dans une RTF ou RPA;

2° un équipement dont la réparation est rendue nécessaire en raison d'un mauvais entretien ou d'un sinistre;

3° un équipement couvert par une garantie du fabricant ou de l'installateur;

4° un équipement qui ne répond plus aux normes reconnues par la Régie du bâtiment du Québec.

Dans la situation décrite au paragraphe 4°, une demande de remplacement peut être transmise à la Ville conformément à la section IV.

32. Le demandeur doit obtenir l'autorisation écrite du directeur avant de procéder à la réparation des équipements pour laquelle une subvention est demandée.

33. La subvention est versée à l'entrepreneur spécialisé lorsque la réparation est complétée et que celui-ci dépose auprès du directeur une copie de la ou des factures finales des travaux de réparation signées par le demandeur, ainsi que le numéro de la licence requise de la Régie du bâtiment du Québec pour l'exécution des travaux et les numéros de taxes de TVQ et de TPS.

SECTION IV
REMPLACEMENT DES ÉQUIPEMENTS

34. Est admissible à une subvention le remplacement d'un équipement installé dans le cadre de la section II du présent règlement ou du programme d'adaptation du domicile de la SHQ, s'il est utilisé par la personne pour laquelle il a été attribué et s'il s'agit toujours de son domicile.

Malgré le premier alinéa, si l'occupant du domicile a changé depuis le versement de la subvention visant cet équipement, son remplacement peut également faire l'objet d'une subvention si la demande est présentée par une personne handicapée qui soumet le rapport d'un professionnel de la santé attestant que cet équipement est nécessaire pour l'adaptation de son domicile.

Sont admissibles à la subvention les équipements suivants, sous réserve de l'article 35 :

1° un appareil élévateur pour personne handicapée telles qu'une plate-forme élévatrice et une chaise d'escalier;

2° un lève-personne sur rail;

3° un ouvre-porte électrique;

4° une rampe d'accès;

5° un système de communication par interphone jumelé à une gâche électrique;

6° un ouvre-barrière.

35. N'est pas admissible à un remplacement :

1° un appareil élévateur installé dans une RTF ou RPA;

2° un équipement dont le remplacement est rendu nécessaire en raison d'un mauvais entretien ou d'un sinistre;

3° un équipement couvert par une garantie du fabricant ou de l'installateur.

36. Le propriétaire doit déposer auprès du directeur :

1° le formulaire dûment complété de dépôt d'une demande fourni par la Ville à cette fin;

2° un document établissant le mandat de toute personne agissant au nom du demandeur ou du propriétaire, le cas échéant;

3° un avis d'un entrepreneur spécialisé indiquant que l'équipement est non sécuritaire, non conforme aux normes ou désuet ou qu'il ne peut être réparé parce que le coût de la réparation est trop élevé par rapport à celui d'un équipement neuf ou parce qu'il n'existe plus de pièces de rechange;

4° une soumission d'un entrepreneur spécialisé incluant le numéro de la licence requise de la Régie du bâtiment du Québec pour l'exécution des travaux et les numéros de taxes de TVQ et de TPS distinguant les travaux admissibles au sens de ce règlement et les travaux non admissibles, le cas échéant.

37. Le coût du remplacement des équipements est remboursé selon les dispositions de l'article 22, sauf si le remplacement est requis suite à un changement de normes, auquel cas les conditions suivantes s'appliquent :

1° la Ville rembourse la totalité du prix d'acquisition et d'installation du nouvel équipement;

2° le propriétaire doit soumettre auprès du directeur deux soumissions obtenues pour le remplacement de l'équipement;

3° la subvention ne peut dépasser le montant de la plus basse soumission.

38. Lorsque les formalités prévues à la présente section sont remplies et que l'étude de la demande permet d'établir que les travaux sont conformes aux exigences du présent règlement, le directeur approuve, par écrit, la demande de remplacement. Dans le cas contraire, il la refuse.

Si la demande de remplacement est approuvée, cet avis indique la date de l'approbation de la demande et le montant prévu de la subvention.

39. La subvention est versée au propriétaire à la fin des travaux de remplacement lorsqu'il dépose auprès du directeur l'attestation que les travaux sont complétés, signée par lui-même et l'entrepreneur spécialisé, ainsi qu'une copie de toute facture et de la preuve de leur acquittement.

Dans le cas du remplacement d'appareils élévateurs, une copie dûment remplie et signée du formulaire de déclaration de travaux exigé par la Régie du bâtiment du Québec doit également être fournie au directeur.

40. Le directeur peut exiger du demandeur ou du propriétaire toute information complémentaire nécessaire en vue de verser la subvention.

SECTION VI
ORDONNANCES

41. Le comité exécutif peut, par ordonnance :

1° modifier les montants maximums de subvention prévus aux articles 19, 20, 21 et 22;

2° exiger que les demandes de subvention soient accompagnées de tout autre document non prévu aux articles 11, 13, 16 et 36;

3° modifier les délais prévus au paragraphe 2° de l'article 5 et aux articles16 et 18;

4° modifier et ajouter des travaux, des équipements et des frais admissibles tels que décrits dans les articles 7, 9 et 10;

5° fixer la date de fin du programme ou d'une partie de celui-ci;

6° modifier les catégories de bénéficiaires telles que décrites aux articles 5 et 6;

7° déterminer la date d'entrée en vigueur de la section III du présent règlement conformément à l'article 43.

SECTION VII
DURÉE DU PROGRAMME

42. Le programme de subvention prend fin en entier ou pour l'une de ses catégories lorsque les fonds qui y sont affectés sont épuisés ou à la date fixée par ordonnance du comité exécutif. Aucune demande de subvention n'est recevable pour une catégorie pour laquelle le programme a pris fin ou après la date de fin du programme en entier.

SECTION V
ENTRÉE EN VIGUEUR

43. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi, à l'exception des articles 29 à 33 qui entrent en vigueur à la date déterminée par ordonnance du comité exécutif.

Ce règlement a été promulgué par l'avis public affiché à l'hôtel de ville et publié dans *Le Devoir* le XXXXXX.

GDD : 1206705001

VILLE DE MONTRÉAL
RÈGLEMENT
20-XXX

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES TARIFS (EXERCICE FINANCIER 2020)

Vu les articles 244.1 à 244.10 et 263.2 de la Loi sur la fiscalité municipale (RLRQ, chapitre F-2.1);

À l'assemblée du _____, le conseil de la Ville de Montréal décrète :

1. L'article 4 du Règlement sur les tarifs (exercice financier 2020) (19-057) est modifié par l'insertion, à son paragraphe 2°, des mots « ou du Règlement sur la subvention municipale pour l'adaptation de domicile (20-XXX) » après les mots « gouvernement du Québec ».

_____

Ce règlement a été promulgué par l'avis public affiché à l'hôtel de ville et publié dans *Le devoir* le XXXXXX.

GDD : 1206705001

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 42.01

2020/02/24
13:00

(1)

Dossier # : 1198480014

Unité administrative responsable :	Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction de l'urbanisme , Planification urbaine
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	Plan de transport
Objet :	Adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement fixant le montant des amendes à l'égard des infractions en matière de stationnement ou d'immobilisation des véhicules (18-020) »

Il est recommandé :
d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement fixant le montant des amendes à l'égard des infractions en matière de stationnement ou d'immobilisation des véhicules (18-020) ».

Signé par Isabelle CADRIN **Le** 2019-12-06 14:58

Signataire : Isabelle CADRIN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Mobilité et attractivité

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1198480014**

Unité administrative responsable :	Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction de l'urbanisme , Planification urbaine
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	Plan de transport
Objet :	Adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement fixant le montant des amendes à l'égard des infractions en matière de stationnement ou d'immobilisation des véhicules (18-020) »

CONTENU

CONTEXTE

La Ville de Montréal est compétente pour régir le stationnement des véhicules sur son territoire, tout comme elle peut déterminer le montant des amendes en fonction des infractions commises en vertu des dispositions réglementaires prévues à cet effet. Le pouvoir de réglementation du stationnement est partagé entre le conseil de la ville, sur le réseau artériel, et les conseils d'arrondissement, sur le réseau local.
En mars 2018, le conseil de la ville s'est déclaré compétent pour fixer le montant des amendes pour des infractions en matière de stationnement et d'immobilisation des véhicules sur le réseau local de voirie, conformément à l'article 85.5 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (CM18 0395), afin de réviser les montants des amendes pour les infractions relatives au stationnement sur le territoire de Montréal (inchangés depuis 2009, sauf quelques exceptions) et d'adopter une nouvelle grille d'amendes uniforme sur l'ensemble du réseau de voirie. Un nouveau règlement intitulé « Règlement fixant le montant des amendes à l'égard des infractions en matière de stationnement ou d'immobilisation des véhicules » (18-020) a été adopté à cet effet en avril 2018 (CM18 0543).

Par la suite, en avril 2019, le conseil municipal a adopté (CM19 0468) un règlement modifiant le « Règlement fixant le montant des amendes à l'égard des infractions en matière de stationnement ou d'immobilisation des véhicules » (18-020) afin d'ajuster les tarifs pour infraction générale en matière de stationnement (article 1) et celui concernant le stationnement ou l'immobilisation d'un véhicule dans une zone d'arrêt interdit située dans une voie réservée (article 5).

L'objectif du présent sommaire consiste à modifier le règlement 18-020 en recommandant une majoration du montant des amendes pour les infractions générales, ainsi que les infractions liées au stationnement ou l'immobilisation d'un véhicule dans une zone d'arrêt interdit située dans une voie réservée afin de contribuer à renforcer leur effet dissuasif et d'investir en mobilité.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM19 0468 - 15 avril 2019 : Adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement fixant le montant des amendes à l'égard des infractions en matière de

stationnement ou d'immobilisation des véhicules (18-020) »
CM18 0543 - 23 avril 2018 : Adopter le règlement fixant le montant des amendes à l'égard des infractions en matière de stationnement ou d'immobilisation des véhicules, sur le réseau municipal (local et artériel).

CM18 0395 - 26 mars 2018 : Déclarer, en vertu de l'article 85.5 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec, le conseil de ville compétent, pour une période de deux ans, afin de fixer le montant des amendes pour des infractions en matière de stationnement et d'immobilisation des véhicules sur le réseau local de voirie.

CM09 0879 - 21 septembre 2009 : Adopter un règlement fixant le montant des amendes à l'égard des infractions en matière de stationnement ou d'immobilisation des véhicules.

CM09 0679 - 24 août 2009 : Déclarer le conseil de ville compétent, pour une période de deux ans, conformément à l'article 85.5 de la Charte de la Ville de Montréal, afin de fixer le montant des amendes pour des infractions en matière de stationnement et d'immobilisation des véhicules sur le réseau local de voirie.

DESCRIPTION

Le présent sommaire vise à adopter un règlement modifiant le Règlement fixant le montant des amendes à l'égard des infractions en matière de stationnement ou d'immobilisation des véhicules (18-020) pour majorer , par indexation de 2 %, l'ensemble des amendes qui y sont prévues, en tenant compte de la modification réglementaire adoptée à cet égard en avril 2019 (CM19 0468).

Ainsi le montant des amendes est modifié comme suit :

- majorer de 1 $ le montant des amendes pour les infractions générales en matière de stationnement, faisant passer celles-ci de 50 $ à 51 $;
- majorer de 1 $ du montant des amendes pour les infractions liées au stationnement ou l'immobilisation d'un véhicule en double, le long d'un véhicule stationné, ou de manière à gêner ou obstruer la circulation, faisant passer celles -ci de 60 $ à 61 $;
- majorer de 5 $ du montant des amendes pour les infractions liées au stationnement ou l'immobilisation d'un véhicule dans une zone réservée aux personnes handicapées, faisant passer celles-ci de 229 $ à 234 $
- majorer de 1 $ le montant des amendes pour les infractions liées au stationnement ou l'immobilisation d'un véhicule dans une zone d'arrêt interdit, ailleurs que dans une voie réservée, faisant passer celles-ci de 60 $ à 61 $;
- majorer de 5 $ le montant des amendes pour les infractions liées au stationnement ou l'immobilisation d'un véhicule dans une voie réservée, faisant passer celles-ci de 229 $ à 234 $;

Le tableau en pièces jointes présente les scénarios actuel et projeté relativement aux amendes et frais associés à ces infractions. Il est à noter que les frais de greffe sont déterminés par le Gouvernement du Québec et qu'il sont progressifs en fonction des montants des amendes.

Des ajustements devront être apportés aux systèmes de la Cour municipale et du SPVM préalablement à l'entrée en vigueur du règlement, afin d'y intégrer cette modification.

JUSTIFICATION

En augmentant le tarif des amendes, la Ville de Montréal vise à modifier les comportements délinquants et problématiques des automobilistes, afin de renforcer la sécurité de tous les usagers sur le réseau, en cohérence avec le plan d'action Vision Zéro.
L'effet dissuasif des amendes en matière de stationnement et d'immobilisation des véhicules est essentiel afin de remédier aux multiples irritants persistants découlant du non respect de la réglementation en vigueur. Ces irritants comprennent :

- l'entrave à la sécurité des usagers (obstruction du champ de vision, obstruction du passage des véhicules d'entretien, etc.);
- l'entrave aux activités d'entretien, notamment le nettoyage de la voirie;
- la violation de la priorité et des droits des autres usagers (occupation d'aires de stationnement et d'arrêt réservées (personnes handicapées, résidents, livreurs, véhicules d'urgence, etc.) ou de voies ou espaces réservés (piétons, transport collectif et voies cyclables);
- l'entrave à la fluidité de la circulation (immobilisation ou stationnement en double file, obstruction de voies de circulation, d'accès ou d'intersections, obstruction de voies de dégagement en période de pointe).

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Selon une estimation du Service des finances, en considérant une hypothèse du maintien du volume d'infractions tel qu'observé en 2016, l'indexation de ces amendes à 2% généreront des revenus additionnel de l'ordre de 1,1 M$. Ce montant pourrait toutefois être moindre, compte tenu des changements de comportement visés pour les automobilistes grâce à ces mesures.
Les sommes supplémentaires perçues par les amendes liés à ces infractions permettront d'augmenter l'investissement dans diverses mesures de mobilité destinées à améliorer les déplacements des citoyens montréalais dont les mesures prévues au plan d'action Vision Zéro.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La révision du montant des amendes pour les infractions en matière de stationnement et d'immobilisation des véhicules contribuera à renforcer leur effet dissuasif et ainsi à promouvoir une utilisation des véhicules et du stationnement sur le domaine public cohérente avec les objectifs de mobilité durable.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ce règlement permettra à la Ville de Montréal d'atténuer les irritants découlant du stationnement illégal en plus d'appuyer les orientations de la Politique de stationnement voulant faire du stationnement un outil de gestion stratégique répondant aux orientations municipales en matière de mobilité durable, d'aménagement du territoire et de développement économique.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une stratégie de communication sera développée par le Service de l'expérience citoyenne et des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Conseil municipal du 27 janvier 2020: avis de motion du projet de règlement

Conseil municipal du 24 février 2020 : adoption du règlement

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Ghislain OUIMET)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Manon PAWLAS
Conseiller en aménagement

Tél : 5148727784
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-12-05

Pascal LACASSE
Chef de division

Tél : 514-872-4192
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Luc GAGNON
Directeur de service
Tél : 514 872-5216
Approuvé le : 2019-12-06

Infraction	ACTUEL			PROJETÉ		
	Amendes	Frais de greffe	Total	Amendes	Frais de greffe	Total
Stationnement interdit (général)	50	28	78	51	28	79
stationnement ou immobilisation d'un véhicule en double, le long d'un véhicule stationné, ou de manière à gêner ou obstruer la circulation	60	28	88	61	28	89
stationnement ou immobilisation d'un véhicule dans une zone réservée aux personnes handicapées	229	73	302	234	74	308
stationnement ou immobilisation d'un véhicule dans une zone d'arrêt interdit, ailleurs que dans une voie réservée	60	28	88	61	28	89
stationnement ou immobilisation d'un véhicule dans une voie réservée	229	73	302	234	74	308

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles

Dossier # : 1198480014

Unité administrative responsable :	Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction de l'urbanisme , Planification urbaine
Objet :	Adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement fixant le montant des amendes à l'égard des infractions en matière de stationnement ou d'immobilisation des véhicules (18-020) »

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

Voir le règlement ci-joint

FICHIERS JOINTS

2019-12-05 Règlement modifiant (final).doc

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Ghislain OUIMET
Avocat
Tél : 514 872-0267

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-12-06

Jean-Philippe GUAY
Avocat, Chef de division
Tél : 514 872-6887
Division : Service des affaires juridiques, division du droit public et de la législation

VILLE DE MONTRÉAL
RÈGLEMENT
XX-XXX

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT FIXANT LE MONTANT DES AMENDES À L'ÉGARD DES INFRACTIONS EN MATIÈRE DE STATIONNEMENT OU D'IMMOBILISATION DES VÉHICULES (18-020)

Vu la compétence du conseil de la ville sur le réseau de voirie artérielle;

Vu la résolution CM18 0395 à l'effet que le conseil de la ville se déclare compétent pour une période de deux ans afin de déterminer le montant de l'amende à imposer à quiconque stationne ou immobilise son véhicule contrairement à toutes normes réglementaires applicables sur le réseau de voirie locale;

À l'assemblée du _____, le conseil de la Ville de Montréal décrète :

1. L'article 1 du Règlement fixant le montant des amendes à l'égard des infractions en matière de stationnement ou d'immobilisation des véhicules (18-020) est modifié par le remplacement du montant de « 50$ » par le montant de « 51$ ».

2. L'article 2 de ce règlement est modifié par le remplacement du montant de « 60$ » par le montant de « 61$ ».

3. L'article 3 de ce règlement est modifié par le remplacement du montant de « 229$ » par le montant de « 234$ ».

4. L'article 4 de ce règlement est modifié par le remplacement du montant de « 60$ » par le montant de « 61$ ».

5. L'article 5 de ce règlement est modifié par :

1° le remplacement du montant de « 229$ » par le montant de « 234$ »;

2° la suppression des mots « dans une zone d'arrêt interdit située ».

_____

Ce règlement a été promulgué par l'avis public affiché à l'hôtel de ville et publié dans *Le Devoir* le XXXXXX.

GDD : 1198480014

XX-XXX/1

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 42.02

2020/02/24
13:00

(1)

Dossier # : 1186689004

Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports , Direction , Division stratégie et développement du Réseau
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 ff) préserver la biodiversité et favoriser son accroissement dans les parcs et les espaces verts
Projet :	-
Objet :	Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 7 062 000 $ afin de financer les acquisitions de terrains et les travaux d'aménagement relatifs à l'implantation du Réseau de corridors verts 2020-2022.

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 7 062 000 $ afin de financer les acquisitions de terrains et les travaux d'aménagement relatifs à l'implantation du Réseau de corridors verts.
Il est recommandé :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 7 062 000 $ afin de financer les acquisitions de terrains et les travaux d'aménagement relatifs à l'implantation du réseau de corridors verts » sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

Signé par Isabelle CADRIN **Le** 2019-12-18 06:45

Signataire : Isabelle CADRIN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Mobilité et attractivité

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1186689004**
Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports , Direction , Division stratégie et développement du Réseau
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 ff) préserver la biodiversité et favoriser son accroissement dans les parcs et les espaces verts
Projet :	-
Objet :	Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 7 062 000 $ afin de financer les acquisitions de terrains et les travaux d'aménagement relatifs à l'implantation du Réseau de corridors verts 2020-2022.

CONTENU

CONTEXTE

Le Programme triennal des immobilisations 2020-2022 du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports (SGPMRS) prévoit un emprunt de 7 062 000 $ pour effectuer la planification du *Programme du Réseau de corridors verts* .
Le *Programme du Réseau de corridors verts* vise à relier les écoterritoires, les parcs et les espaces verts. Les corridors verts constituent des liens continus qui rehaussent la valeur d'usage de l'espace public et qui favorisent l'accès à la nature pour tous. La mise en place du Réseau de corridors verts vise également à participer à la lutte aux changements climatiques pour contribuer à la santé des citoyens et vise, lorsque possible, l'atteinte de protection de 10 % du territoire montréalais. Plus spécifiquement, les objectifs du Programme sont de :

- Améliorer la qualité des déplacements et encourager la mobilité active ;
- Favoriser l'accès à la nature pour tous ;
- Rehausser les aménagements des espaces publics ;
- Connecter des paysages montréalais ;
- Aménager des lieux de transit pour assurer la continuité des déplacements.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Ne s'applique pas.

DESCRIPTION

Le règlement d'emprunt permettra au SGPMRS de :

• Faire l'acquisition de lots stratégiques pour assurer le déploiement et la continuité des tracés des corridors ;
• Octroyer les mandats nécessaires à la conception et à la production de plans et devis ;
• Bonifier et consolider le verdissement ;
• Implanter des sentiers multifonctionnels ;
• Réaliser du verdissement ;
• Installer du mobilier afin de proposer des lieux de pauses.

JUSTIFICATION

Le règlement d'emprunt permettra au SGPMRS d'obtenir les crédits nécessaires pour effectuer les dépenses visant les acquisitions et les travaux d'aménagement nécessaires à la mise en oeuvre du *Programme du Réseau de corridors verts* .

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ce règlement d'emprunt servira au financement du programme 36700 - Programme du Réseau des corridors verts prévu à la programmation du PTI 2020-2022.
La période de financement de cet emprunt ne doit pas excéder 20 ans.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le *Programme du Réseau de corridors verts* s'inscrit conformément aux orientations du Plan de développement durable de Montréal : *Montréal durable 2016-2020* :

• Réduire les émissions de GES et la dépendance aux énergies fossiles ;
• Verdir, augmenter la biodiversité et assurer la pérennité des ressources ;
• Assurer l'accès à des quartiers durables, à échelle humaine et en santé ;
• Faire la transition vers une économie verte, circulaire et responsable.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'adoption du règlement permettra de :

• Financer les interventions contribuant aux engagements de protection et de verdissement du territoire montréalais ;
• Accélérer les processus d'acquisitions, lesquels requièrent la disponibilité des crédits.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y aura pas d'opération de communications, en accord avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

1. Avis de motion : 27 janvier 2020
2. Adoption : 24 février 2020
3. Approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation
4. Prise d'effet à compter de la date de publication du règlement

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, la signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Maryse CANUEL)

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Ariane GAUDETTE TURYN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Julie BOUCHER
Conseillère en planification

Tél : 514 872-4490
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-02-20

Véronique ANGERS
C/d developpement stratégique et programmation

Tél : 514 872-6746
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Louise-Hélène LEFEBVRE
Directrice
Tél : 514 872-1456
Approuvé le : 2019-12-17

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles

Dossier # : 1186689004

Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports , Direction , Division stratégie et développement du Réseau
Objet :	Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 7 062 000 $ afin de financer les acquisitions de terrains et les travaux d'aménagement relatifs à l'implantation du Réseau de corridors verts 2020-2022.

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

AGT - 1186689004 - Corridors verts 18nov2019.doc

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Ariane GAUDETTE TURYN
Avocate
Tél : 514-872-6877

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-11-18

Ariane GAUDETTE TURYN
Avocate
Tél : 514-872-6877
Division : Droit fiscal, évaluation et transactions financières

VILLE DE MONTRÉAL
RÈGLEMENT
XX-XXX

RÈGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT DE 7 062 000 $ AFIN DE FINANCER LES ACQUISITIONS DE TERRAINS ET LES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT RELATIFS À L'IMPLANTATION DU RÉSEAU DE CORRIDORS VERTS

Vu l'article 544 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19);

Attendu que l'emprunt prévu au présent règlement est décrété dans le but d'effectuer des dépenses en immobilisations prévues au programme triennal d'immobilisations de la Ville de Montréal;

À l'assemblée du _____, le conseil de la Ville de Montréal décrète :

1. Un emprunt de 7 062 000 $ est autorisé afin de financer les acquisitions de terrains et les travaux d'aménagement relatifs à l'implantation du Réseau de corridors verts.

2. Cet emprunt comprend les honoraires professionnels, les frais et honoraires d'études, de conception et de surveillance des travaux, les frais d'acquisition de servitudes ainsi que les autres dépenses incidentes et imprévues s'y rapportant.

3. Le terme total de cet emprunt et de ses refinancements ne doit pas excéder 20 ans.

4. Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement de capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est affecté annuellement à cette fin une portion suffisante des revenus généraux de la Ville de Montréal conformément aux règles prévues par la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (RLRQ, chapitre E-20.001).

5. Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété au présent règlement toute contribution ou subvention qui pourrait être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

_____

GDD1186689004

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1186689004

Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports , Direction , Division stratégie et développement du Réseau
Objet :	Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 7 062 000 $ afin de financer les acquisitions de terrains et les travaux d'aménagement relatifs à l'implantation du Réseau de corridors verts 2020-2022.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

Virement de crédit GDD 1186689004.xls

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Maryse CANUEL
Agent(e) comptable analyste

Tél : 514 868-8787

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-11-18

Daniel D DESJARDINS
Conseiller en gestion des ressources financières
Tél : 514 872-5597
Division : Service des finances - Direction du conseil et du soutien financier
Point de service Brennan

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 43.01

2020/02/24
13:00

(1)

Dossier # : 1187400005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et de la mobilité , Division d'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Modifier le Plan d'urbanisme (hauteurs et densités) pour le site du 1920-1940, rue Sainte-Catherine Ouest et le secteur environnant / Adopter un règlement intitulé « Règlement de contrôle intérimaire limitant les hauteurs du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282) » / Adopter une résolution de contrôle intérimaire concernant les hauteurs maximales du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282)

Il est recommandé :
1- d'adopter un règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) » concernant la hauteur et la densité d'un secteur situé entre le boulevard de Maisonneuve, l'axe de la rue Tupper, la rue du Fort et la rue Guy;

2- de mandater l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) pour assurer la tenue de la consultation publique portant sur le projet de règlement,conformément à l'article 89.1 de la Charte de la Ville et prévue à l'article 109.2 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, conformément au paragraphe 2 du premier alinéa de l'article 83 de la Charte de la Ville. ;

3- d'adopter le règlement intitulé « Règlement de contrôle intérimaire limitant les hauteurs du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie »;

4- d'adopter une résolution de contrôle intérimaire visant à interdire toute construction et tout agrandissement d'un bâtiment dont la hauteur excède les limites prévues au plan intitulé « Plan des hauteurs et surhauteurs », joint à l'annexe A de la résolution.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2020-01-14 08:16

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Service aux citoyens

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1187400005**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et de la mobilité , Division d'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Modifier le Plan d'urbanisme (hauteurs et densités) pour le site du 1920-1940, rue Sainte-Catherine Ouest et le secteur environnant / Adopter un règlement intitulé « Règlement de contrôle intérimaire limitant les hauteurs du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282) » / Adopter une résolution de contrôle intérimaire concernant les hauteurs maximales du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282)

CONTENU

CONTEXTE

Une demande a été déposée pour autoriser un projet immobilier nécessitant une augmentation de la hauteur maximale permise au Plan d'urbanisme, visant les immeubles situés au centre de la tête d'îlot de la rue Sainte-Catherine, entre les rues du Fort et Saint-Marc. Ce projet, ainsi que plusieurs demandes d'information récentes visant une densification dans le secteur de la rue Sainte-Catherine entre les rues Towers et Guy, ont amené la division de l'urbanisme à examiner plus finement le rapport entre les paramètres autorisés dans le Plan d'urbanisme et le bâti existant. C'est dans ce contexte, et en vue d'assurer un développement urbain en harmonie avec le cadre bâti d'intérêt de ce secteur du centre-ville, que s'inscrit la présente proposition de modification des cartes de hauteurs et de densités du Plan d'urbanisme.
En outre, le projet immobilier proposé pour le site du 1920-1940, rue Sainte-Catherine Ouest devra être soumis à l'adoption du conseil d'arrondissement via la procédure de projet particulier, advenant l'adoption de la modification proposée au Plan d'urbanisme.

Par ailleurs, afin de ne pas compromettre les nouvelles dispositions proposées pour le Plan d'urbanisme, le conseil municipal peut adopter une résolution et un règlement de contrôle intérimaire concernant les hauteurs maximales du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282). Les densités prévues au Règlement d'urbanisme reflètent déjà les densités que la présente modification du Plan propose, donc le contrôle intérimaire ne prévoit aucune disposition à cet égard.

Le projet fait l'objet d'une entente en vertu de la Stratégie d'inclusion de logements abordables, comprenant le versement d'une compensation financière pour le logement social d'un montant de 725 000 $ et l'inclusion de 27 logements abordables dans le projet.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM11 0765 - 27 septembre 2011 : Adoption, avec changements, du règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) » afin d'y intégrer le Programme particulier d'urbanisme du Quartier des grands jardins.

DESCRIPTION

Le site
Dans la zone d'étude, plus de la moitié des édifices ont été construits au 19ème siècle, plus précisément entre 1870 et 1895. La plupart de ces édifices sont situés sur la rue Sainte-Catherine et sur le boulevard de Maisonneuve, mais on en retrouve aussi sur les rues transversales, notamment sur les rues Saint-Marc et Pierce.

Ces bâtiments témoignent de la première vague de développement du secteur, alors que les Prêtres de Saint-Sulpice établissent un plan de lotissement pour une partie du Domaine de la Montagne, autour de 1859. Ils souhaitent ainsi subdiviser leur propriété, jusqu'alors occupée par une ferme, et vendre les lots à des fins résidentielles en vue de financer la construction de leur Séminaire, qui prendra place rue Sherbrooke. Le plan de lotissement est préparé par la firme d'architectes de John Ostell et Henri-Maurice Perrault. Il établit notamment le prolongement de plusieurs rues vers l'ouest, dont Sainte-Catherine et Sherbrooke.

Les premières zones à être construites sont la rue Sainte-Catherine entre Guy et du Fort, ainsi que les îlots situés entre les rues Guy et Saint-Mathieu. Puis c'est au tour du boulevard De Maisonneuve (alors rue Saint-Luc) d'être développé. Tous les terrains du secteur seront vendus puis construits entre 1861 et 1928. Le quartier sera alors constitué de maisons isolées, jumelées ou en rangées. Témoins notables de cette période, six maisons en rangée situées au 1419 - 1441, rue Pierce font l'objet d'une citation au niveau municipal (immeuble patrimonial cité). L'ancienne école Victoria et le Royal Montreal Curling Club, érigés vers 1890 sur le boulevard de Maisonneuve sont également d'intérêt.

Dans les années 1960 et 1970, ce secteur a été marqué par de nombreuses démolitions et par l'implantation plus ou moins aléatoire de plusieurs édifices de grande hauteur.

La proposition de modification du Plan d'urbanisme
La modification proposée des plafonds de hauteur du Plan d'urbanisme consiste à :

- agrandir la zone de hauteur de 45 m jusqu'à la rue Saint-Marc, du côté sud de la rue Sainte-Catherine. Cette zone passerait ainsi d'un maximum de 25 m à 45 m;
- agrandir la zone de hauteur de 16 m couvrant le village Shaughnessy (au sud de la rue Tupper) vers le nord jusqu'au boulevard de Maisonneuve, approximativement entre la rue Towers et les têtes d'îlot de la rue Guy. Cette zone passerait ainsi d'un maximum de 25 m à 16 m.

Concernant les plafonds de densité du Plan d'urbanisme et en cohérence avec les modifications de hauteurs, la modification proposée consiste à :

- Agrandir la zone de densité de 3 couvrant le village Shaughnessy vers le nord jusqu'au boulevard de Maisonneuve, approximativement entre la rue Towers et les têtes d'îlot de la rue Guy. Cette zone passerait ainsi d'une densité de 6 (axe Sainte-Catherine) et de 4 (axe De Maisonneuve) à une densité de 3.

Ces propositions de modification sont illustrées dans les annexes du Règlement modifiant le Plan d'urbanisme, jointes au présent dossier.

Le projet immobilier proposé pour le site du 1920 à 1940, rue Sainte-Catherine Ouest
Ce projet comprend la démolition de l'ensemble du bâti existant, à l'exception de la maison Young, qui serait restaurée et intégrée au nouveau complexe immobilier. Celui-ci comprend 200 logements et des locaux commerciaux au rez-de-chaussée. Il est composé d'un basilaire de trois étages, surmonté de deux volumes de 15 et 14 étages, côté Sainte-Catherine, et d'un volume de 7 étages, côté ruelle. La fragmentation des volumes en surhauteur permet l'aménagement de trois terrasses, aux niveaux 3 et 5, qui accueilleront des jardins.

Enfin, le Règlement et la résolution de contrôle intérimaire permettent de limiter la hauteur dans un secteur du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie où celle-ci devra être abaissée, en concordance avec les modifications au Plan d'urbanisme, jusqu'à l'adoption de la modification du Plan puis du Règlement d'urbanisme.

JUSTIFICATION

Modifications au Plan d'urbanisme
Agrandissement de la zone de 45 m
Cette modification consiste à agrandir la zone de hauteur de 45 m couvrant le tronçon ouest de la rue Sainte-Catherine depuis le square Cabot jusqu'à la rue Towers, incluant l'édifice adjacent au site (à l'est de la rue du Fort). Cette zone de 45 m dans l'axe de la rue Sainte-Catherine a été créée lors du PPU du Quartier des Grands Jardins (2011). Ce rehaussement de 25 m à 45 m entre les rues Lambert-Closse et Towers, visait à stimuler la revitalisation de la rue Sainte-Catherine, ainsi qu'à consolider le caractère résidentiel du quartier. Il s'agissait aussi d'appuyer l'objectif de densifier les abords des stations de métro et de revitaliser les abords du square Cabot et de l'ancien forum. Le fait que cette section de la rue comprenait majoritairement des bâtiments à faible valeur patrimoniale a également contribué à justifier le rehaussement des hauteurs permises. Cette modification des hauteurs dans le PPU était également accompagnée d'une orientation selon laquelle le basilaire des nouveaux édifices devait être à l'échelle du cadre bâti sur rue, et un volume de plus grande hauteur (surhauteur) devait être implanté en retrait du basilaire.

L'agrandissement de la zone de 45 m proposé aujourd'hui poursuit les mêmes objectifs qu'en 2011 et vient raffiner le découpage en intégrant le dernier édifice de grande hauteur (coin Saint-Marc) de cette section de la rue Sainte-Catherine. Dans le paysage de cette rue, la modification proposée permet de consolider une tête d'îlot avec un bâti à l'échelle des édifices de coin, offrant ainsi une meilleure intégration au milieu, notamment en faisant disparaître leurs immenses murs aveugles.

Dans la section visée par cette modification, la majorité des bâtiments présents sont dénués d'intérêt patrimonial, à l'exception de la maison Young, qui peut être intégralement préservée et intégrée à un projet immobilier, comme le démontre le projet proposé (1920-1940, Sainte-Catherine Ouest). Cette même approche de conservation et d'intégration pourrait également être retenue pour les maisons victoriennes situées plus à l'ouest, entre les rues Lambert-Closse et Chomedey, donc dans la zone actuelle de 45 m.

A noter qu'advenant l'adoption de cette modification, la carte des hauteurs et surhauteurs du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement sera modifiée en concordance. Rappelons que pour ce secteur de 45 mètres, le règlement prévoit que tout projet doit avoir une hauteur minimale de 11 mètres, une hauteur maximale de 14 mètres et une surhauteur de 45 mètres. Ainsi, la hauteur sur rue doit être de 14 mètres maximum. De plus, tout projet doit faire l'objet d'une approbation en vertu du titre VIII et est soumis aux critères relatifs aux surhauteurs et à ceux de l'unité de paysage « artère commerciale ». Ces critères visent notamment à assurer une animation des façades à l'échelle du basilaire (proportions

d’ouverture, rythme du parcellaire d’origine souligné dans la façade, etc.) et une prise en compte du bâti existant, que ce soit en termes d’échelle du basilaire ou de traitement architectural des façades.

À noter également que la tête d'îlot visée n'a pas d'équivalent ailleurs sur la rue Sainte-Catherine, à l'ouest de la rue Guy, en termes de petits bâtiments situés entre deux immeubles de plus grande hauteur. Cette modification n'est donc pas susceptible de constituer un précédent dans le secteur.

Agrandissement de la zone de 16 m et 3 de densité
Depuis le premier Plan d’urbanisme, adopté en 1992, une densité maximale de 6 est permise pour les têtes d’îlots de la rue Sainte-Catherine entre le square Cabot et la rue Guy, avec une hauteur maximale de 25 m. Par la suite, le PPU des Grands Jardins a augmenté la hauteur à 45 m pour la section à l'ouest de la rue Towers. De même, bien que le secteur au nord de l'axe Sainte-Catherine avait une densité de 3 et un plafond de 25 m depuis 1992, mais la densité a été augmentée à 4 par le Plan d'urbanisme de 2004. Enfin, au sud de l'axe Sainte-Catherine, les paramètres de densité et de hauteur du Village Shaughnessy, soit un COS de 3 et une hauteur 16 m, sont demeurés les mêmes depuis 1992.

Le règlement d’urbanisme de l'arrondissement, quant à lui, fixe pour les têtes d’îlot de la rue Sainte-Catherine une densité maximale de 6 à l'ouest de la rue Towers et de 3 à l'est. La densité maximale de 3 est aussi appliquée pour le Village Shaughnessy et le secteur aux abords de Maisonneuve.

L'analyse du territoire existant révèle que les plafonds de densité et de hauteur du Plan d’urbanisme sont nettement trop élevés pour assurer la conservation du bâti ancien dominant dans le secteur visé par la modification. Or, si la zone aux abords du square Cabot fait l'objet, depuis le PPU des Grands Jardins, d'une revitalisation, et comprend encore plusieurs propriétés à redévelopper, la section à l’est de la rue Towers est entièrement bâtie et comprend de nombreux édifices d’intérêt patrimonial à conserver. En somme, le principal enjeu urbanistique de cette dernière zone relève de la protection, de l'entretien et de la restauration de son patrimoine bâti.

Les nouveaux paramètres proposés visent donc à reconnaître davantage le bâti existant et ainsi, éviter d’entretenir la spéculation foncière en attribuant une valeur plus importante aux terrains qu’aux édifices existants. Ainsi, l’approche développée pour le Village Shaughnessy est étendue jusqu’au boulevard de Maisonneuve. Cela permet notamment d’inclure les maisons en rangée de la rue Pierce (immeuble patrimonial cité) et celle du boulevard de Maisonneuve (entre les rues du Fort et Saint-Marc), ainsi que l’école Victoria.

Le projet du 1920-1940, Sainte-Catherine Ouest
La démolition des trois bâtiments sur cet emplacement est justifiable en raison de leur faible valeur patrimoniale ou architecturale. L'augmentation de la hauteur de même que la fragmentation des volumes et leur disposition ont l'avantage de faire disparaître les murs aveugles des deux bâtiments aux coins de l'îlot, et de proposer une articulation architecturale mieux intégrée aux bâtiments adjacents. Il résulte de ce parti pris que le retrait du volume en surhauteur serait respecté seulement sur la moitié ouest du site, ce qui est acceptable en raison du contexte d'insertion. L'immeuble d'intérêt du site, la maison Young, est conservé, restauré et intégré au basilaire du nouvel immeuble. Le traitement architectural du basilaire en lien avec l'intégration de la maison Young est l'un des enjeux architecturaux du projet et celui-ci a été modifié pour y répondre davantage. L'un des deux volumes est plus bas d'un étage afin de permettre une vue vers le mont Royal depuis l'Esplanade Ernest-Cormier.

Avis des comités
Le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) de Ville-Marie et le Comité Mixte (Comité Jacques-

Viger et Conseil du patrimoine) ont émis des avis favorables avec conditions et recommandations pour le projet immobilier et les modifications au Plan d'urbanisme (voir avis ci-joints).

ASPECT(S) FINANCIER(S)

s.o.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

s.o.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

s.o

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

s.o

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

12 février 2020 : Conseil exécutif - Avis de motion et adoption du projet de règlement visant la modification du Plan d'urbanisme; Mandat de consultation par l'OCPM; Avis de motion et présentation du projet de règlement de contrôle intérimaire; Adoption de la résolution de contrôle intérimaire.

- 24 février 2020 : Conseil municipal - Adoption du règlement de contrôle intérimaire
- Mars 2020 - juin 2020 : consultation publique OCPM.
- 24 août 2020 : Conseil municipal - Adoption du règlement modifiant le Plan d'urbanisme.
- Septembre 2020 : Avis public annonçant la possibilité de demander à la Commission municipale du Québec un avis sur la conformité du règlement au Schéma d'aménagement.
- Septembre à novembre 2020 : Entrée en vigueur du règlement à l'expiration du délai pour faire une demande à la Commission municipale, si aucune demande n'a été reçue. Si une demande a été reçue, entrée en vigueur du règlement sur délivrance de l'attestation de conformité par la Commission municipale.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Sabrina GRANT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Comité consultatif d'urbanisme : / Avis favorable, avec conditions; Comité consultatif d'urbanisme : / Comité Mixte: Avis favorable

---

Parties prenantes

Caroline LÉPINE, Service de l'urbanisme et de la mobilité

Lecture :

Caroline LÉPINE, 17 décembre 2019

RESPONSABLE DU DOSSIER

Charlotte HORNY
conseillère en aménagement
Bruno COLLIN, chef d'équipe - conseiller en aménagement

Tél : 514 872-3844
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-07-16

Jean-François MORIN
Chef de division de l'urbanisme

Tél : 514 872-9545
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Marc LABELLE
Directeur
Tél : 514 872-2698
Approuvé le : 2018-08-28

ÎLOT STE-CATHERINE OUEST
1920-1946 rue Sainte-Catherine Ouest

Présentation pour demande de certificat d'autorisation de démolition
et demande d'approbation d'une construction en surhauteur
AVRIL 2018

REMERCIEMENTS

Cette étude a été réalisée par l'équipe de professionnels formée de ACDF architecture et Neuf Architectes. Nous souhaitons remercier notre client, placements Sergakis, pour la confiance qu'il nous a accordée. Nous souhaitons également souligner la précieuse collaboration des intervenants du service d'urbanisme de l'arrondissement Ville-Marie et remercier plus spécifiquement M. Bruno Collin pour sa guidance tout au long du processus de développement de cette esquisse.

L'étude ci-jointe donne suite au travail amorcé en 2015 par le groupe Sergakis et ses professionnels de l'époque, Fahey + associés, dans le cadre d'une première demande d'avis préliminaire. Il est important de noter que l'information présentée dans le document de Fahey, datant de Août 2015, a constitué une base à la rédaction cette présentation.

Placements Sergakis
7373 Rue Cordner
Lasalle (Québec) H8N 2R5
t: 514-937-6137
www.sergakis.com

630, Boul. René-Lévesque O.
32e étage
Montréal (Québec) H3B 1S6
t: 514-847-1117
f: 514-847-2287
www.neufarchitectes.com

5605, avenue de Gaspé, bur.304
Montréal (Québec) H2T 2A4
t: 514-456-1151
f: 514-288-0418
www.acdf.ca

ÎLOT STE-CATHERINE OUEST
1920-1946 rue Sainte-Catherine Ouest

1. INTRODUCTION **5**

1.1 Présentation du projet 7
1.2 Caractéristiques du site visé 7

2. CADRE RÉGLEMENTAIRE **9**

2.1 Schéma d'aménagement et de développement de l'Agglomération de Montréal 11
2.2 Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal 12
2.3 Programme particulier d'urbanisme du Quartier des grands jardins 14
2.4 Règlement de zonage 15

3. ÉTUDE PRÉLIMINAIRE SUR LE PATRIMOINE BÂTI DU SITE VISÉ **17**

3.1 Faits saillants de l'étude 18
3.2 Orientation quant à la conservation de certains éléments architecturaux 18
3.3 Élévation de l'existant 20
3.4 Relevé photographique du secteur 22

4. PROPOSITION ARCHITECTURALE **25**

4.1 Approche conceptuelle 26
4.2 Plans coupes élévations 31
4.3 Perspectives 54
4.4 Statistiques de projet 59

5. INTÉGRATION URBAINE **60**

5.1 Cône de vision 63
5.2 Étude d'ensoleillement 64

1. INTRODUCTION



Photo aérienne du contexte urbain et localisation du site.



Adresse	1920-1922, Ste-Catherine	1924-1928, Ste-Catherine	1934-1940, Ste-Catherine	1944-1946, Ste-Catherine	Total
Lot	1 064 643	1 064 642	1 064 641	1 064 638	
Propriétaire	Placements Sergakis	Weinstein Holdings Corp	Weinstein Holdings Corp	Placements Sergakis	
Occupants	Toyota Président L'École du Show-business Institut MATCI Collège Tyark Centre d'examen TOEFL, Prometric, VUE	Café Ciné-Express	Dollarama 4 unités résidentielles	Pub Cock`N Bull	
Mesure frontale du terrain (m)	23,04	7,62	15,59	7,85	54,1
Superficie du terrain (m)	1044,6	354,42	708,34	353,91	2461,27
Nombre d'étages	6	4	3	3	
Aire d'étages (m2)		1014,4	1105,6	221,7	2341,7
Nombre de logements	0	0	5	1	7
Nombre de locaux non résidentiels	6	4	1	2	13

1.1 PRÉSENTATION DU PROJET

Le présent document est déposé dans l'objectif d'obtenir un certificat d'autorisation de démolition et une approbation d'une construction en surhauteur dans l'arrondissement de Ville-Marie quant à l'esquisse proposée pour le projet résidentiel situé au 1920-1946, rue Sainte-Catherine Ouest.

Ce projet propose un nouveau bâtiment mixte qui s'intégrerait au côté sud de la rue Sainte-Catherine entre les immeubles au 1280, rue St-Marc et 1411, rue du Fort. À ce stade préliminaire, sont exposés une approche architecturale ainsi qu'un travail d'enveloppe détaillé, une estimation de son occupation et son intégration au cadre bâti. Un survol du cadre réglementaire en vigueur ainsi qu'une analyse préliminaire des caractéristiques patrimoniales des immeubles affectés sont également présentés.

Avec l'entrée en vigueur récente du Schéma d'aménagement et de développement de l'Agglomération de Montréal, le cadre réglementaire au niveau de la Ville de Montréal et des arrondissements sera modifié afin de le rendre conforme au Schéma. Les orientations du Schéma expriment clairement une volonté de faire du centre-ville de Montréal un lieu de calibre international avec une offre résidentielle et commerciale variée, tout en mettant en valeur le patrimoine bâti et le mont Royal. Le Schéma évoque notamment la densification comme vecteur de développement économique et durable. Le programme particulier d'urbanisme (PPU) du Quartier des grands jardins propose des orientations similaires adaptées au contexte de l'ouest du centre-ville.

Le promoteur propose un projet qui s'inspire de ces nouvelles orientations d'aménagement. Tout comme Le Seville, le S sur le Square et La Catherine, le bâtiment proposé contribuera au prolongement du rez-de-chaussée commercial et à la densification résidentielle d'un secteur en pleine effervescence. Il comportera un basilaire de 3 étages (correspondant à une hauteur de 12 m) sur la rue Sainte-Catherine Ouest et de 6 étages du côté de la ruelle, ainsi qu'un volume transversal fragmenté, respectant les alignements des constructions mitoyennes de 14 et 15 étages, soit en dessous du 45 mètres. Deux aires commerciales occuperont le rez-de-chaussée. L'ensemble du complexe abritera des logements locatifs pour une clientelle de 55 ans et plus.

De plus, étant à la fois propriétaire du bâtiment mitoyen situé au 1280 Rue Saint-Marc, groupe Sergakis s'engage, dans un futur imminent, à rénover la conciergerie existante afin d'y aménager des résidences étudiantes et de revitaliser le traitement architectural de sa base commerciale afin de mieux l'intégrer à la proposition ci-jointe.

Le projet s'inscrit dans le cadre de la revitalisation de la rue Sainte-Catherine Ouest et la dynamisation du centre-ville, telles que préconisées par le PPU du Quartier des grands jardins et par le Schéma. Comme les autres projets récents ou en cours dans ce secteur, le projet contribuera à la densification résidentielle du quartier tout en étant respectueux de l'échelle du piéton. Les aires commerciales proposées animeront davantage la rue Sainte-Catherine Ouest tout en augmentant l'offre commerciale de proximité. De plus, le projet soutiendra le développement des activités de l'Université Concordia en offrant aux futurs étudiants des logements à proximité du campus. En parallèle, des logements locatifs de superficies variables s'ajouteront à la diversité de l'offre résidentielle.

1.2 CARACTÉRISTIQUES DU SITE VISÉ

Le site visé regroupe quatre lots ayant une superficie combinée d'environ 2 641 m^2.

Le promoteur possède les bâtiments localisés au 1920-1922, au 1924-1928, au 1934-1940 et au 1944-1946, rue Sainte-Catherine Ouest. La vocation des bâtiments est principalement commerciale. Le bâtiment au 1934-1940, rue Sainte-Catherine Ouest comprend 5 logements aux étages supérieurs, dont 4 sont occupés à l'heure actuelle. Le 1944-1946, rue Sainte-Catherine Ouest compte deux logements à l'étage, mais aucun n'est occupé.

Les caractéristiques des lots et des bâtiments visés sont résumées au tableau ci-haut (informations tirées du rôle d'évaluation foncière en date du 31 Octobre 2017).

2. CADRE RÉGLEMENTAIRE

Le Schéma d'aménagement et de développement de l'Agglomération de Montréal est entré en vigueur le 1er avril 2015. Les orientations d'aménagement et de développement contenues dans ce document sont en conformité avec le Plan Métropolitain d'Aménagement et de Développement de la Communauté Métropolitaine de Montréal. Le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal ainsi que le règlement de zonage de tous les arrondissements devront être conformes au Schéma. Comme ces derniers présentent plusieurs dispositions ne concordant pas avec le Schéma, ils devraient être révisés prochainement.

2.1 SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DE L'AGGLOMÉRATION DE MONTRÉAL

Le Schéma d'aménagement de l'Agglomération de Montréal présente des orientations portant notamment sur la qualité du cadre de vie, le dynamisme de l'agglomération et des pôles d'activité, la mise en valeur des territoires d'intérêt, l'affectation du sol et la densité de son occupation. Parmi les orientations présentées au Schéma, notons les suivantes :

Favoriser un cadre de vie de qualité :

- Assurer une offre résidentielle diversifiée, sur le plan des coûts et des typologies, dans les quartiers existants et dans les secteurs à construire ou à transformer; (Schéma, p. 33)

- Préserver, consolider et diversifier l'activité commerciale dans une perspective de cadre de vie complet; (Schéma, p. 42)

- Favoriser l'aménagement d'un cadre de vie qui respecte les spécificités des milieux. (Schéma, p. 45)

Soutenir le dynamisme de l'agglomération et du centre de la métropole:

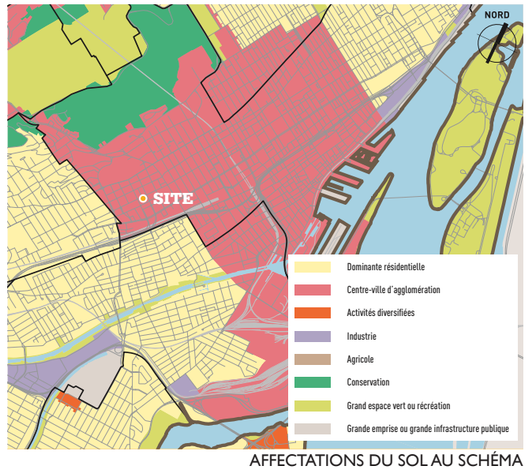
- Orientations pour le centre-ville de Montréal: (Schéma, p. 57)

  1.Accroître le rayonnement du centre-ville sur la scène internationale;
  2.Assurer la création de milieux de vie diversifiés, de qualité et distinctifs;
  3.Assurer l'accessibilité du centre-ville en tout temps.

Mettre en valeur les territoires d'intérêt :

- Protéger et mettre en valeur les secteurs de valeur patrimoniale sur la base de leur caractérisation et de leur intérêt; (Schéma, p.72 et 75)

- Assurer la pérennité du massif du mont Royal et de la silhouette du centre des affaires en tant que composantes emblématiques du paysage.

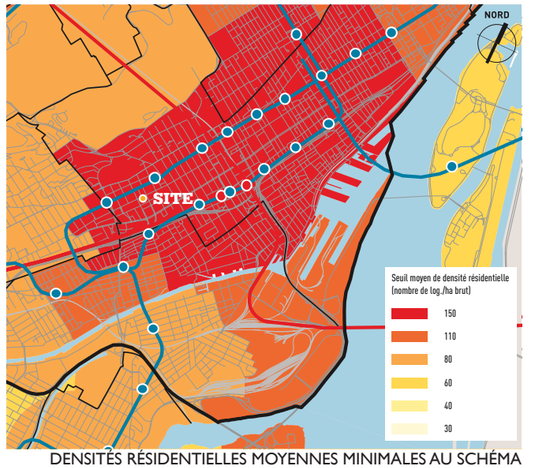


AFFECTATIONS DU SOL AU SCHÉMA
(EXTRAIT DE LA CARTE 20, P. 102)

LES GRANDES AFFECTATIONS DU TERRITOIRE

Le site est localisé à l'intérieur de la grande affectation « Centre-ville d'agglomération » (Schéma, carte 20, p. 102). L'aire d'affectation « Centre-ville d'agglomération » est une « aire mixte qui regroupe les grandes fonctions métropolitaines d'affaires et de finances, de services aux entreprises, de commerces, de culture et de récréotourisme, d'enseignement supérieur, de recherche, de savoir et de santé. » (Schéma, p. 106)

Les composantes autorisées sont :
- Habitation
- Commerce
- Bureau
- Industrie légère
- Équipement récréatif, culturel ou institutionnel



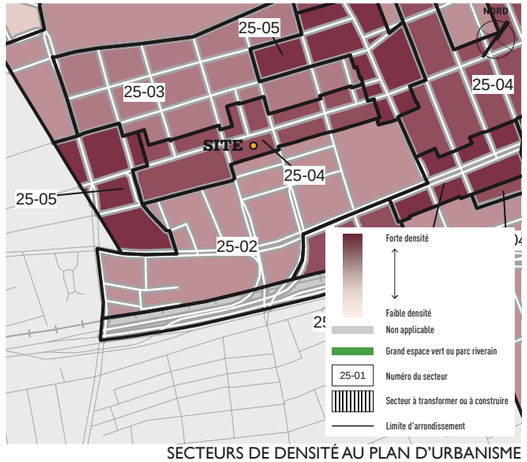
DENSITÉS RÉSIDENTIELLES MOYENNES MINIMALES AU SCHÉMA
(EXTRAIT DE LA CARTE 32, P. 134)

LA DENSITÉ D'OCCUPATION

Le schéma établit une modulation des aires TOD ainsi que des secteurs prioritaires de densification. Le site est localisé à l'intérieur du secteur prioritaire de densification « territoire central de l'agglomération » et à l'intérieur d'une aire de densité au seuil moyen de densité résidentielle de 150 logements par hectare (Schéma, carte 32, p. 134).

2.2 PLAN D'URBANISME DE LA VILLE DE MONTRÉAL

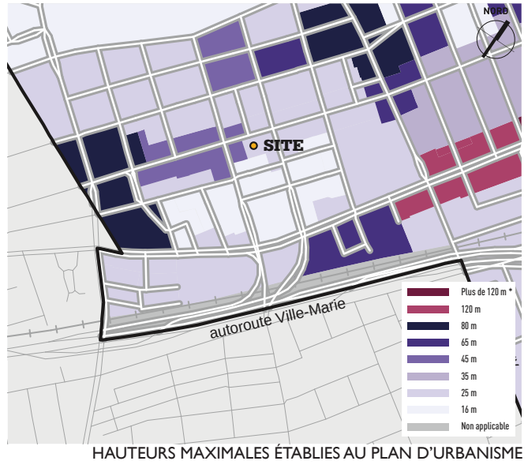
Entré en vigueur en 2004, le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal établit des grandes orientations d'aménagement de la ville. Celui-ci sera révisé pour assurer sa conformité avec le Schéma d'aménagement de l'Agglomération de Montréal. Ainsi, les paramètres présentés ci-joint sont appelés à changer prochainement



SECTEURS DE DENSITÉ AU PLAN D'URBANISME
(EXTRAIT DE LA CARTE À LA PARTIE II – VILLE-MARIE)

DENSITÉ

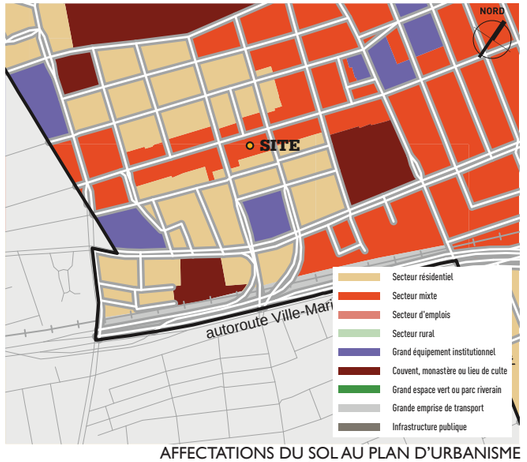
Situé dans le secteur 25-04, le site visé peut accueillir un bâtiment ayant un coefficient d'occupation du sol maximal de 6.0.



HAUTEURS MAXIMALES ÉTABLIES AU PLAN D'URBANISME
(EXTRAIT DE LA CARTE À LA PARTIE II – VILLE-MARIE)

HAUTEUR

La hauteur maximale prescrite est de 25 m. Cependant, des limites de hauteur plus imposantes s'appliquent aux secteurs avoisinants, notamment à partir de l'intersection de la rue Sainte-Catherine Ouest et de la rue du Fort vers l'ouest et de l'intersection de la rue Sainte-Catherine Ouest et de la rue Guy vers l'est. Ainsi, les hauteurs permises sont portées à 45 m et même à 65 m dans un rayon périphérique immédiat au site.

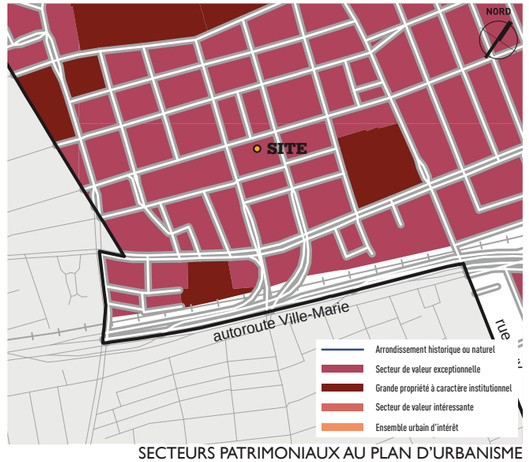


AFFECTATIONS DU SOL AU PLAN D'URBANISME
(EXTRAIT DE LA CARTE À LA PARTIE II – VILLE-MARIE)

AFFECTATION DU SOL

Le site est situé dans un secteur mixte dans lequel sont autorisés les usages suivants:

_Logements
_Commerces
_Immeubles à bureaux
_Immeubles comportant de l'industrie légère
_Équipements collectifs ou institutionnels



SECTEURS PATRIMONIAUX AU PLAN D'URBANISME
(EXTRAIT DE LA CARTE À LA PARTIE II – VILLE-MARIE)

PATRIMOINE

Le site est situé au sein d'un secteur de valeur exceptionnelle englobant la majorité du centre-ville de Montréal. Ainsi, le Plan d'urbanisme encadre la réglementation d'arrondissement de la manière suivante :

« La réglementation d'arrondissement doit prévoir par critères qu'un projet de construction (…) dans un secteur de valeur patrimoniale exceptionnelle (…) doit être réalisé de manière à assurer son intégration à son milieu d'insertion et au caractère d'ensemble du secteur, lorsqu'il est visible d'une voie publique bordant le terrain.

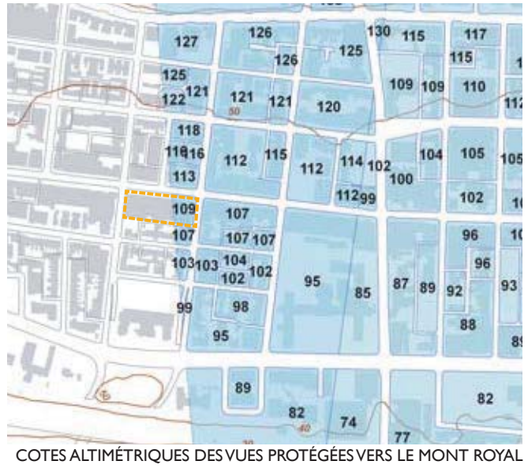
Un projet de construction doit :

Prendre en considération le caractère des constructions voisines: types de bâtiments, dimensions, mode et taux d'implantation, parements, formes de toits, couronnements, ouvertures, niveaux des accès et saillies;

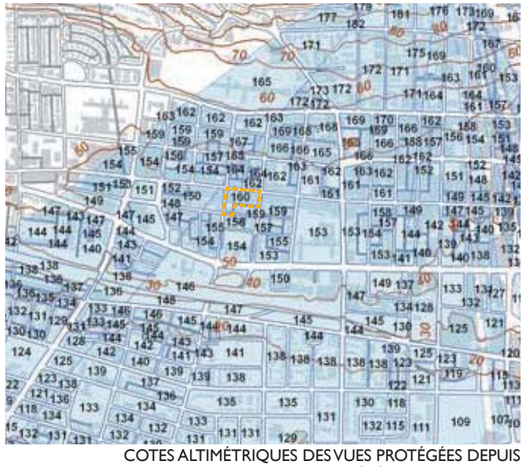
Respecter, mettre en valeur ou s'adapter aux qualités du terrain et au caractère d'ensemble du milieu ou y être compatible quant à la forme et aux matériaux, en accord avec la valeur et l'homogénéité du milieu;

Participer à la cohérence de l'îlot, de l'intersection, de la rue ou du milieu, en accord avec son emplacement, sa visibilité et sa signification dans la ville.

Dans le cas où les bâtiments du milieu n'ont pas de caractéristiques communes ou dans le cas où le caractère du milieu ne présente pas d'intérêt architectural ou urbain compatible avec le caractère des milieux voisins, le projet doit contribuer à atténuer les irrégularités du milieu en se basant sur les caractéristiques des bâtiments ayant le plus d'intérêt architectural ou urbain et les caractéristiques communes des milieux voisins, de manière à rehausser la valeur de l'ensemble. »



COTES ALTIMÉTRIQUES DES VUES PROTÉGÉES VERS LE MONT ROYAL
DEPUIS LE CANAL DE LACHINE – REDPATH



COTES ALTIMÉTRIQUES DES VUES PROTÉGÉES DEPUIS
LE MONT ROYAL – BELVÉDÈRE KONDIARONK

VUES PROTÉGÉES

Deux vues protégées touchent le site, dont une vers le mont Royal et une depuis ce dernier. Afin de protéger la **vue depuis le canal Lachine (Redpath) et vers le mont Royal**, aucun bâtiment sur le site visé ne doit avoir une hauteur supérieure à 109 m au-dessus du niveau de la mer (correspondant à une hauteur approximative de 63 mètres du niveau de la rue).

Pour conserver la **vue depuis le belvédère Kandiaronk du mont Royal**, la hauteur d'un bâtiment construit sur le même site ne doit pas excéder 160m au-dessus du niveau de la mer (correspondant à une hauteur approximative de 114 mètres du niveau de la rue).



VUE PROTÉGÉESVERS LE MONT ROYAL DEPUIS LE CANAL DE LACHINE – REDPATH



VUE PROTÉGÉES DEPUIS LE MONT ROYAL – BELVÉDÈRE KONDIARONK

2.3 PROGRAMME PARTICULIER D'URBANISME DU QUARTIER DES GRANDS JARDINS

Partie intégrante du Plan d'urbanisme, le PPU du Quartier des grands jardins propose les orientations suivantes, entre autres :

MISE EN VALEUR DU PATRIMOINE (PPU, P. 19)

_Protéger et mettre en valeur le caractère patrimonial des grandes institutions du quartier

_Révéler et valoriser les paysages urbains exceptionnels du quartier

_Préserver les bâtiments d'intérêt patrimonial

Il est important de noter que le site visé ne contient ni un immeuble de valeur patrimoniale exceptionnelle identifié par la Ville, ni un monument historique classé par le ministère de la Culture et des Communications. De plus, le site n'est aucunement affecté par les aires de protection établies par ce dernier, notamment pour la maison Shaughnessy, le Domaine des soeurs Grises de Montréal et les tours du fort des Messieurs de Saint-Sulpice.

LA QUALITÉ DES MILIEUX DE VIE (PPU, P. 26)

_Consolider le caractère résidentiel du quartier en améliorant la qualité de l'habitat et des services communautaires:

1.*Soutenir le développement d'une offre diversifiée de logements afin de répondre aux besoins des jeunes familles, des étudiants, des personnes âgées et des clientèles marginalisées;*

2.*Améliorer la qualité du design et de la construction des immeubles résidentiels en soumettant tout projet de construction à l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) en vertu d'un nouveau règlement à cet effet;*

3.*Adapter les milieux de vie à leurs clientèles, entre autres en offrant aux familles et aux personnes âgées des services et des équipements adaptés.*

_Implanter une stratégie locale de développement durable :

1.*Travailler à mettre en place un quartier vert où l'on accordera la priorité au transport collectif et actif, notamment par des mesures d'apaisement de la circulation et de sécurisation des déplacements piétonniers;*

2.*Accorder une valeur à l'intégration de composantes vertes dans l'évaluation des projets de construction;*

3.*Encourager les propriétaires d'immeubles privés et les institutions à mettre en oeuvre des initiatives vertes s'adressant à leurs usagers, par exemple en installant davantage de stationnements pour vélos;*

4.*Augmenter le couvert végétal dans le quartier afin de lutter contre les îlots de chaleur en supportant des* mesures de *verdissement à l'initiative des résidents et en instaurant des pratiques novatrices;*

5.*Planifier l'implantation du tramway en accordant une attention particulière à la qualité des aménagements.*

LE DYNAMISME ÉCONOMIQUE (PPU, P. 37)

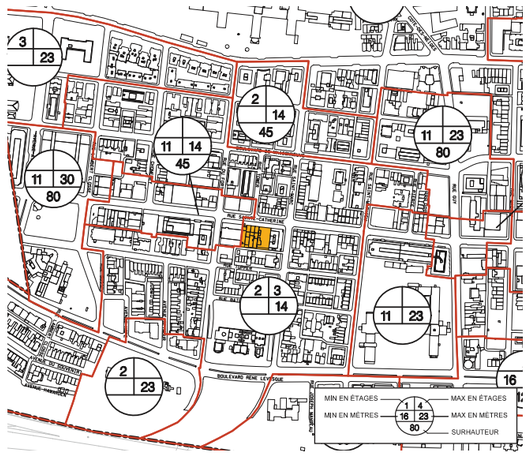
_Promouvoir la revitalisation de la rue Sainte-Catherine Ouest :

1.Encadrer la réhabilitation du cadre bâti en soumettant les projets de rénovation, de transformation, d'agrandissement et de construction à l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) en vertu d'un nouveau règlement à cet effet;

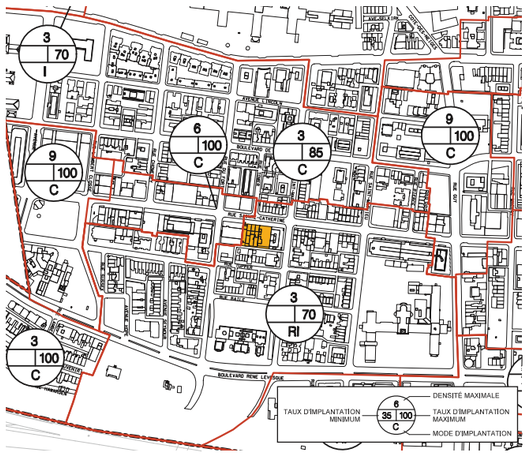
2. Privilégier une densification résidentielle des sites à redévelopper, en assurant toutefois un traitement architectural respectueux de l'échelle du piéton;

3.Promouvoir auprès des commerçants et des propriétaires les programmes existants de subvention à la rénovation.

_Soutenir le développement des activités du campus de l'Université Concordia et des autres institutions du quartier.



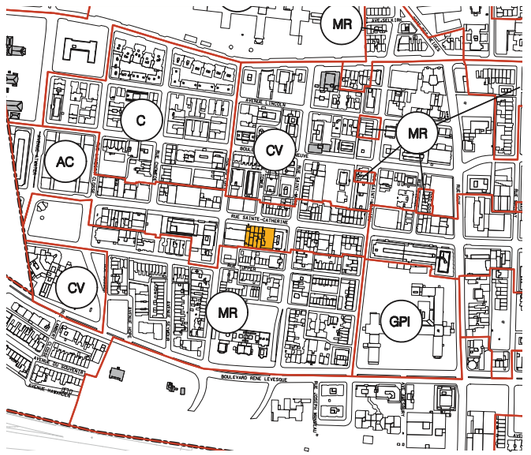
HAUTEURS ET SURHAUTEURS AU RÈGLEMENT DE ZONAGE
(EXTRAIT DU PLAN À L'ANNEXE A DU RÈGLEMENT)



DENSITÉS ET MODES D'IMPLANTATION AU RÈGLEMENT DE ZONAGE
(EXTRAIT DU PLAN À L'ANNEXE A DU RÈGLEMENT)



USAGES AUTORISÉS AU RÈGLEMENT DE ZONAGE
(EXTRAIT DU PLAN À L'ANNEXE A DU RÈGLEMENT)



UNITÉS DE PAYSAGE AU RÈGLEMENT DE ZONAGE
(EXTRAIT DU PLAN À L'ANNEXE A DU RÈGLEMENT)

2.4 RÈGLEMENT DE ZONAGE

Compte tenu du processus de révision du Plan d'urbanisme et des règlements municipaux enclenché par l'entrée en vigueur du Schéma d'aménagement de l'Agglomération de Montréal, le règlement de zonage de l'arrondissement de Ville-Marie subira des modifications. Ainsi, dans certains secteurs, il faut prévoir des changements au niveau des densités, des hauteurs permises et des usages.

HAUTEURS ET SURHAUTEURS

Sur un petit tronçon de la rue Sainte-Catherine Ouest, la hauteur d'un bâtiment est limitée à 3 étages et à 14 m. Dans le secteur immédiatement à l'ouest, le nombre maximal d'étages est de 14 et la hauteur maximale est de 45 m.

HAUTEUR EN ÉTAGES :
MIN : 2 ÉTAGES
MAX : 3 ÉTAGES

HAUTEUR EN MÈTRES :
MIN. : AUCUNE EXIGENCE
MAX : 14 M

DENSITÉ ET MODE D'IMPLANTATION

Bien qu'il ait front sur la rue Sainte-Catherine Ouest, le site est situé dans un secteur élargi regroupant grandes institutions, maisons unifamiliales, conciergeries et complexes hôteliers. Dans l'ensemble de ce secteur, le C.O.S. maximal est de 3,0 et le taux d'implantation ne doit pas excéder 70 %. Toutefois, les secteurs avoisinants comportent des densités et des taux d'implantation reflétant la continuité et le caractère artériel de la rue Sainte-Catherine. Notamment, le secteur situé immédiatement à l'ouest peut accueillir des bâtiments occupant la totalité d'un terrain et ayant un C.O.S. maximal de 6,0.

RAPPORT BÂTI/TERRAIN :
MIN. : AUCUNE EXIGENCE
MAX. : 70 %

RAPPORT PLANCHER/TERRAIN :
MIN. : AUCUNE EXIGENCE
MAX. : 3,0

USAGES AUTORISÉS

Le site est situé dans un secteur où sont permis les usages du groupe M.7C - Zone de mixité autorisant les commerces et les services de moyenne intensité, dont les suivants (art. 227, 228) :

_Usages résidentiels
_Usages commerciaux spécifiques (plusieurs)
_Usages industriels
_Usages équipements collectifs et institutionnels
_Usages conditionnels - équipements collectifs et institutionnels
_Autres usages conditionnels

Pour l'ensemble des usages autorisés ainsi que la spécification des usages, voir l'annexe A.

UNITÉ DE PAYSAGE

Le site est situé dans l'unité de paysage Artère commerciale (AC). Ainsi, les travaux de transformation, de construction ou d'agrandissement d'un bâtiment doivent tendre à respecter les caractéristiques suivantes :

_l'implantation à la limite d'emprise de la voie publique;
_une volumétrie cubique avec toiture plate;
_une composition architecturale tripartite, incluant un rez-déchaussée ayant une proportion d'ouverture supérieure à 50 %, un corps de bâtiment distinct et un couronnement à parapet;
_un entablement séparant le rez-de-chaussée des étages et supportant l'enseigne commerciale;
_des ouvertures aux proportions verticales d'un minimum de 20 % et d'un maximum de 40 % aux étages;
_des subdivisions verticales soulignant le rythme parcellaire régulier de la rue dans le cas de façades occupant plusieurs lots d'origine;
_des matériaux de revêtement de brique d'argile ou de pierre naturelle grise;
_une toiture aménagée avec des éléments végétaux, un matériau réfléchissant ou tout autre élément permettant de hausser le rendement énergétique du bâtiment;
_la réutilisation des bâtiments existants ou l'utilisation de matériaux recyclés;

3. ÉTUDE PRÉLIMINAIRE SUR LE PATRIMOINE BÂTI DU SITE VISÉ

3.1 FAITS SAILLANTS DE L'ÉTUDE DU PATRIMOINE BÂTI

La firme Brodeur Consultants a été mandatée afin de dresser un portrait factuel et préliminaire du patrimoine bâti sur le site (document disponible en annexe). Pour ce faire, des sources secondaires ont été examinées. En réponse à cette étude, une orientation quant à la conservation de certains éléments architecturaux est présentée par le promoteur.

CONTRÔLE PATRIMONIAL
Les quatre immeubles sont situés dans le secteur de valeur patrimoniale exceptionnelle 24. E. 8 : Rue Saint-Catherine Ouest (entre Guy et Atwater). Ainsi, ils sont tous assujettis à l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale tel qu'édicté par le PPU du Quartier des Grands Jardins.

3.2 ORIENTATION QUANT À LA CONSERVATION DE CERTAINS ÉLÉMENTS ARCHITECTURAUX

À l'exception du 1920-1922, rue Sainte-Catherine Ouest, qui a été construit suite à la démolition d'un bâtiment datant de 1928, les bâtiments actuellement sur le site sont le fruit de plusieurs modifications à la structure et à l'esthétique des bâtiments d'origine. Seule la façade du 1944-1946, rue Sainte-Catherine Ouest demeure essentiellement intacte.

En fonction des faits évoqués dans l'étude préliminaire de Brodeur Consultants et des discussions futures avec l'arrondissement, une approche au concept architectural du bâtiment pourrait être examinée afin d'intégrer certains éléments du bâtiment existant si jugé opportun. Toutefois, il est important de noter que la conservation de sa façade entraînerait une implantation dérogatoire du bâtiment. À cet effet, le règlement de zonage de l'arrondissement de Ville-Marie indique que l'implantation des bâtiments se trouvant dans l'unité de paysage « artère commerciale » doit tendre à coller la limite de l'emprise publique.





PLAN D'IMPLANTATION DES CONDITIONS EXISTANTES
(Les certificats de localisations des 4 lots distincts sont disponibles en annexe)

01

1920 – 1922, RUE SAINTE-CATHERINE OUEST

Année de construction	Vers 1988
Concepteur	Architecte inconnu (édifice de 1988)
Modifications importantes	Permis no 77, 12 janvier 1928 – Construction – magasin et logements – édifice démoli.
Description	L'édifice actuel a été érigé vers 1988 sur deux lots distincts. Un peu avant sa construction, se trouvait sur l'un des lots la maison de rapport Joseph Bithell (1922, rue Sainte-Catherine Ouest), construite en 1928 par l'architecte J. Rawson Gardiner. L'autre lot était alors utilisé comme terrain de stationnement

02

1926, RUE SAINTE-CATHERINE OUEST (Immeuble Alwin - dénomination de 1957)

Année de construction	1870 et 1957
Concepteur	M. J. Mendelssohn (interventions de 1957)
Modifications importantes	1957 (permis no 2906 – 28 mai 1957) – modifications intérieures, nouvelle façade Permis no M-5369 – 8 août 1985 – Relocaliser l'escalier monumental entre le rez-de-chaussée et le 2e étage – propriétaire : Weinstein Holding Corp.
Description	C'est par modifications et ajouts successifs apportés à la résidence de 1870 que l'édifice actuel a pris son apparence actuelle. La maison d'origine faisait partie d'une série de 5 résidences en rangée construites en 1870 selon les plans de l'architecte Alexander Cowper Hutchison. Pour le compte de Alwin Refrigeration & Appliances Co, l'architecte M. J. Mendelssohn conçoit en 1957 les plans des modifications intérieures importantes et d'une nouvelle façade.

03

1934 – 1940, RUE SAINTE-CATHERINE OUEST (Immeuble Midland Motor Sales – dénomination d'origine)

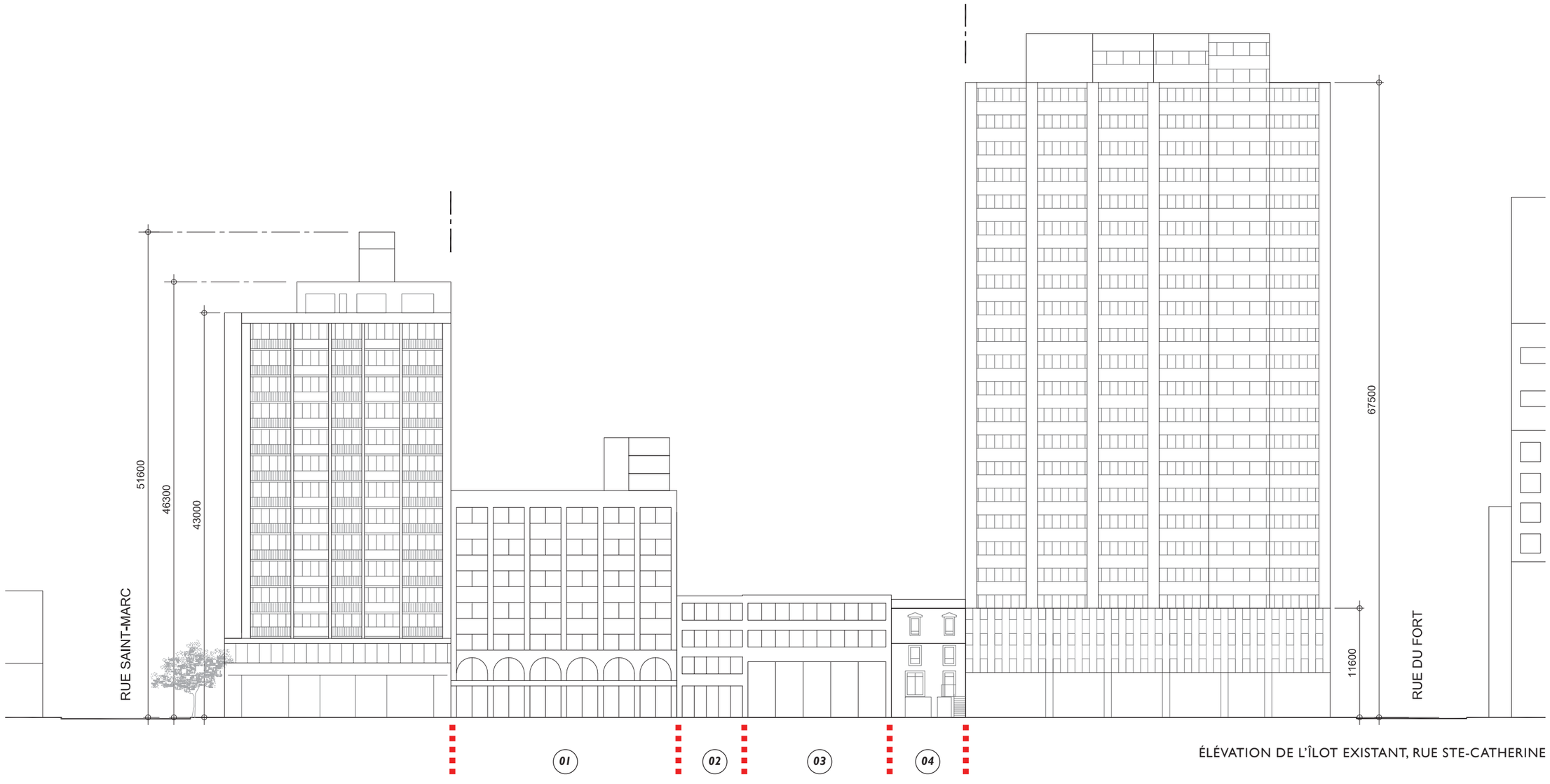
Année de construction	1870 et 1962
Concepteur	Architecte inconnu
Modifications importantes	1946 – permis no 1995 – 26 avril 1946 – 9 000 $ – Réparations à la façade et à l'intérieur du bâtiment 1962 – (permis no 4832 – 1er octobre 1962) – Extension sur le côté et en avant de l'édifice, remodeler façade
Description	C'est par modifications et ajouts successifs apportés à deux résidences de 1870 que l'édifice actuel a pris son apparence actuelle. Les maisons d'origine faisaient partie d'une série de 5 maisons en rangée construites en 1870 selon les plans de l'architecte Alexander Cowper Hutchison. En 1962, différents travaux à l'intérieur sont réalisés et on profite de l'occasion pour unifier les deux immeubles avec une nouvelle façade pour le compte de la Midland Motor Sales.

04

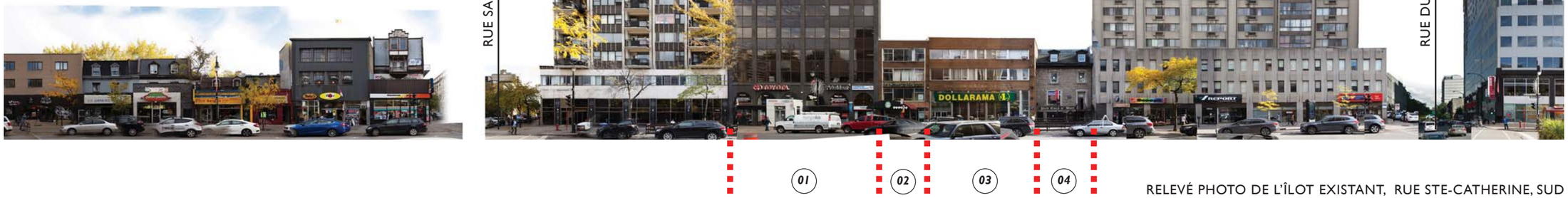
1944 – 1946, RUE SAINTE-CATHERINE OUEST (Résidence George Young)

Année de construction	1870
Concepteur	Alexander Cowper Hutchison
Modifications importantes	18 octobre 1963 – permis no M-5509 – modifications intérieures – propriétaire : George Mensworth 9 avril 1964 – permis no M-1276 – agrandissement à l'arrière de l'édifice et enlever divisions dans l'édifice – propriétaire : L. Schwartz 15 mars 1965 – permis no M-673 – addition à l'arrière de l'édifice – propriétaire : B. Barry 9 mai 1966 – permis no M-1240 – agrandissement à l'arrière de l'édifice – propriétaire : B. Barry
Description	Cette maison faisait partie d'une série de 5 résidences en rangée construites en 1870 selon les plans de l'architecte Alexander Cowper Hutchison. Les façades principales de l'ensemble étaient revêtues de pierre calcaire en bossage rustique et la pierre de taille était réservée pour le contour des ouvertures. Les autres maisons de cette série dont certaines composantes ont été conservées sont le 1926, 1934 et 1940 Sainte-Catherine Ouest. Un commerce (pub Cock N' Bull) occupe le rez-de-chaussée de l'édifice probablement depuis 1967.

3.3 ÉLÉVATIONS DES CONDITIONS EXITANTES



ÉLÉVATION DE L'ÎLOT EXISTANT, RUE STE-CATHERINE



RELEVÉ PHOTO DE L'ÎLOT EXISTANT, RUE STE-CATHERINE, SUD



RELEVÉ PHOTO DE L'EXISTANT, RUE STE-CATHERINE, NORD

3.4 RELEVÉ PHOTOGRAPHIQUE DU SECTEUR



















A LE SEVILLE | 1414 RUE CHOMEDEY, MONTRÉAL

B S SUR LE SQUARE| 2186 RUE SAINTE-CATHERINE, MONTRÉAL

C ONESSY | 1806 BOULEVARD RENÉ-LÉVESQUE O, MONTRÉAL

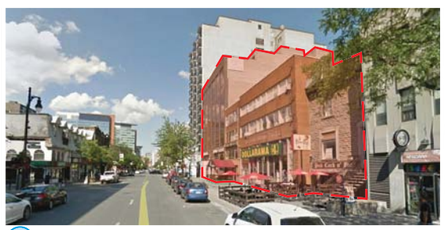
D YUL | 1400 BOULEVARD RENÉ-LÉVESQUE O, MONTRÉAL



1 RUE STE-CATHERINE| MAISONS PATRIMONIALES À 12M



2 RUE STE-CATHERINE| GABARI DU BASILAIRE À 12M



3 RUE STE-CATHERINE| ZONE D'INTERVENTION



4 RUE STE-CATHERINE| MAISON DE PIERRE À CONSERVER



5 RUE STE-CATHERINE VERS L'OUEST | GABARI BÂTI À 12M



6 RUE ST-MARC VERS LE SUD |



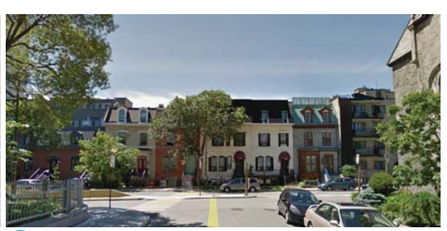
7 RUE ST-MARC VERS LE NORD |



8 RUE TOWER | CADRAGE VERS LE SUD



9 RUE DU FORT VERS LE NORD | GABARI BÂTI DU QUARTIER SHAWNESSY



10 RUE DU FORT VERS LE NORD | GABARI BÂTI DU QUARTIER SHAWNESSY

4. PROPOSITION ARCHITECTURALE

4.1 APPROCHE CONCEPTUELLE

LE 1920 SAINTE CATHERINE OUEST

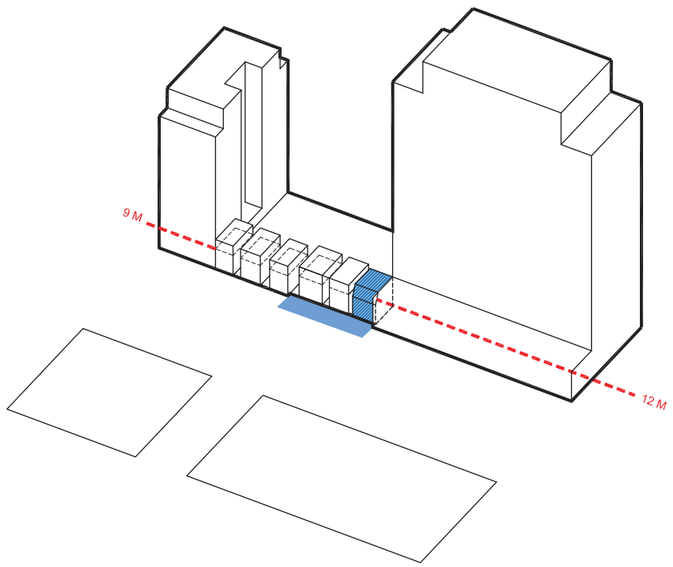
Ce projet de développement propose la construction d'un nouveau bâtiment à usages mixtes sur un site constitué de 4 propriétés distinctes situées du côté sud de la rue Sainte-Catherine, entre les rues St-Marc et du Fort. Principalement destiné à une clientèle de 55 ans et plus, ce complexe immobilier comportera +200 appartements locatifs, plusieurs espaces communs dont notamment une piscine intérieure, une salle d'entraînement, plusieurs terrasses et jardins, des stationnements à vélos accessibles depuis la ruelle, +94 cases de stationnement réparties sur 2 niveaux de sous-sol ainsi que des commerces au rez-de-chaussée. Nous proposons l'emploi d'une articulation volumétrique simple qui permettra une belle intégration au contexte bâti environnant.

La base du projet (12 premiers mètres) est composée d'un assemblage de volumes aux proportions similaires à la maison George-Young que nous souhaitons conserver et réhabiliter en y aménageant des fonctions commerciales en demi-sous-sol et au premier étage et une unité résidentielle au niveau supérieur. En complément de cet assemblage de volumes proportionnés, l'utilisation de la maçonnerie de pierre grise comme revêtement principal rappelant les gabarits des maisons historiques du secteur et contribuera indéniablement à une meilleure intégration de la maison George-Young au projet d'ensemble et une interface plus à l'échelle du piéton.

En recul par rapport au basilaire, les étages supérieurs se distinguent par l'emploi d'une composition architecturale tout autre, plus picturale, plus articulée. Composée de pliages géométriques (balcons et panneaux séparateurs) aux formes triangulées assemblés les uns aux autres, par un jeu de contrastes (noir et de blanc), cette cinquième façade saura contribuer de belle façon à l'animation de la rue. En guise d'assurer une meilleure intégration au contexte bâti, notamment aux bâtiments mitoyens à l'est et à l'ouest du site, le volume supérieur est scindé en deux parties qui s'alignent respectivement aux bâtiments qu'elles jouxtent. Cette approche permet ainsi de masquer en grande partie les murs mitoyens des bâtiments voisins et donc le paysage urbain du secteur. Le volume plus à l'est sera de 15 étages et ne dépassera pas la hauteur de 43 mètres correspondant à la hauteur du bâtiment adjacent. Il est important de noter que toutes les unités mécaniques seront intégrées et cachées à même le volume de 15 étages, contribuant ainsi à la silhouette du bâtiment à l'échelle du territoire. Le volume ouest, quant à lui, sera abaissé d'un étage pour permettre de minimiser l'impact sur les vues vers le mont Royal depuis le jardin du CCA.

Grâce à sa volumétrie simple et son traitement architectural distinctif, nous croyons que le projet s'intégrera avec justesse à son environnement en répondant aux principaux enjeux spécifiques à ce site tel que la conservation de la maison George-Young (basilaire), l'animation au niveau de la rue (articulation volumétrique, cinquième façade, etc.), l'interface avec les bâtiments en hauteur à l'est et à l'ouest du site ainsi que leurs murs mitoyens, les vues vers et depuis le mont Royal et la qualité de l'architecture recherchée pour ce secteur de la ville en pleine redéfinition.

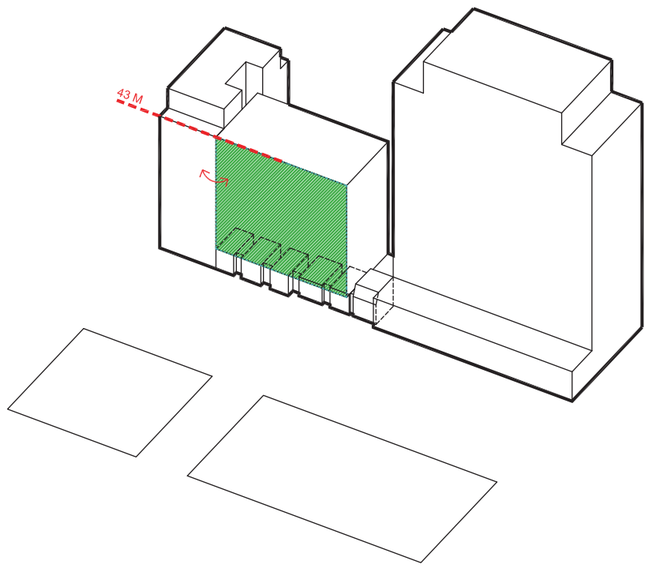
APPROCHE CONCEPTUELLE EN SCHÉMAS



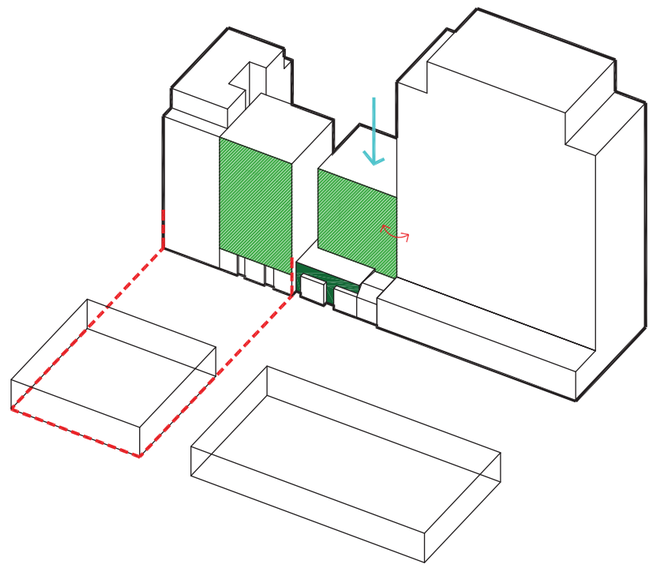
1. La base du projet (12 premiers mètres) est composée d'un assemblage de volumes aux proportions similaires à la maison George-Young.

En complément de cet assemblage de volumes proportionnés, l'utilisation de la maçonnerie de pierre grise comme revêtement principal rappelant les gabarits des maisons historiques du secteur et contribuera indéniablement à une meilleure intégration de la maison George-Young au projet d'ensemble et une interface plus à l'échelle du piéton.

Afin de magnifier l'intégration de la maison George-Young, déjà construite en recul par rapport à l'alignement de façade Sainte-Catherine, les 2 premiers volumes ouest seront implantés selon le même recul, définissant ainsi un espace publique potentiel.



2. Insertion d'un volume respectant les gabarits des conciergeries du secteur, définissant ainsi un canvas urbain fort, où le travail de la **"peau"** permettra de dynamiser la participation du bâtiment à son contexte.



3. Fragmentation du volume afin de créer un alignement des balcons avec les façades des édifices mitoyens, tout en valorisant le gabarit architectural d'origine du secteur (à 12m). Cette requalification de la tête d'îlot, coin Saint-Marc et Sainte-Catherine, permet de créer une meilleure intégration volumétrique avec la tête d'îlot définie par les rues Saint-Marc, Towers et Sainte-Catherine.

Le fragment ouest est ensuite rabaissé d'un étage permettant de libérer des vues de la montagne depuis le CCA.

Le plan fragmenté permet la création de différents jardins en toiture et ainsi maximiser les relations intérieur/extérieur pour les usagers.

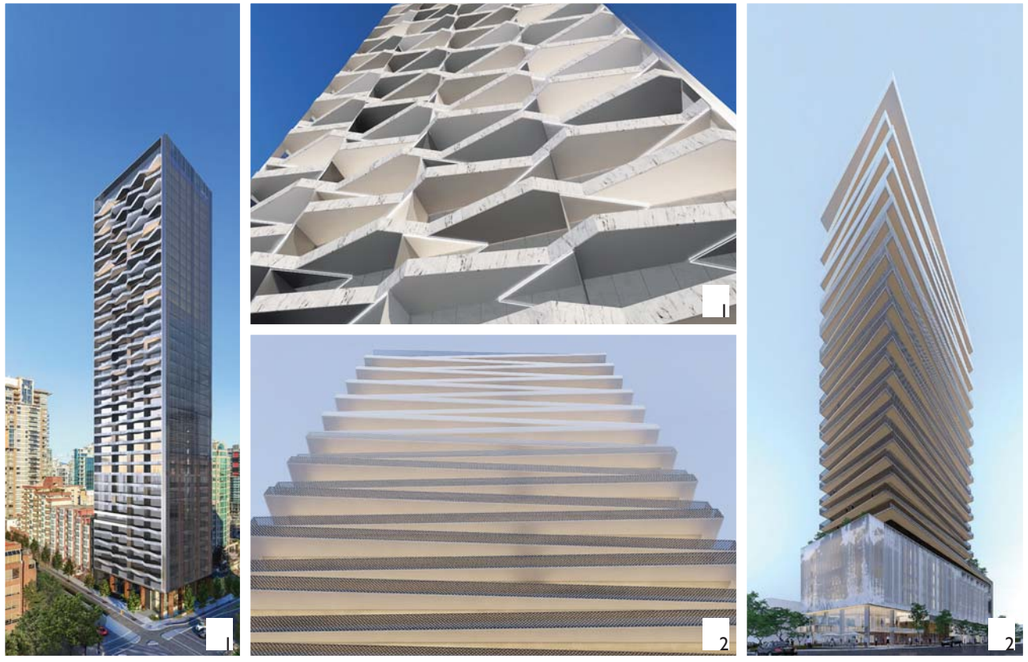
APPROCHE CONCEPTUELLE

LA CINQUIÈME FAÇADE

La construction d'un bâtiment de grande hauteur peut avoir un impact important sur son environnement et sur la qualité de l'espace urbain tant à l'échelle du territoire (skyline), à l'échelle du contexte immédiat qu'à l'échelle du piéton.

Bien trop souvent, l'échelle du piéton n'est pas suffisamment prise en compte dans la conception de bâtiments de grande hauteur. Dans le cadre de ce projet de la rue Ste-Catherine, nous proposons une intervention qui saura, nous en sommes convaincus, contribuer de belle façon à l'animation de la rue par le biais d'une composition volumétrique qui respecte l'échelle de la rue (basilaire) et un concept d'enveloppe qui exploite la notion de la **CINQUIÈME FAÇADE** au moyen de jeux de balcons et panneaux assemblés les uns aux autres de façons articulée et dynamique.

Nous croyons que cette composition architecturale saura capter le regard des passants et contribuera positivement à l'animation de ce secteur de la ville. Ci-dessous, vous trouverez quelques exemples de projets qui exploitent la notion de la cinquième façade, notamment nos deux plus récentes réalisations à Vancouver et Surrey ainsi que quelques photos des maquettes exploratoires que nous avons réalisées pour développer le concept tectonique des façades du projet que nous soumettons à votre analyse.



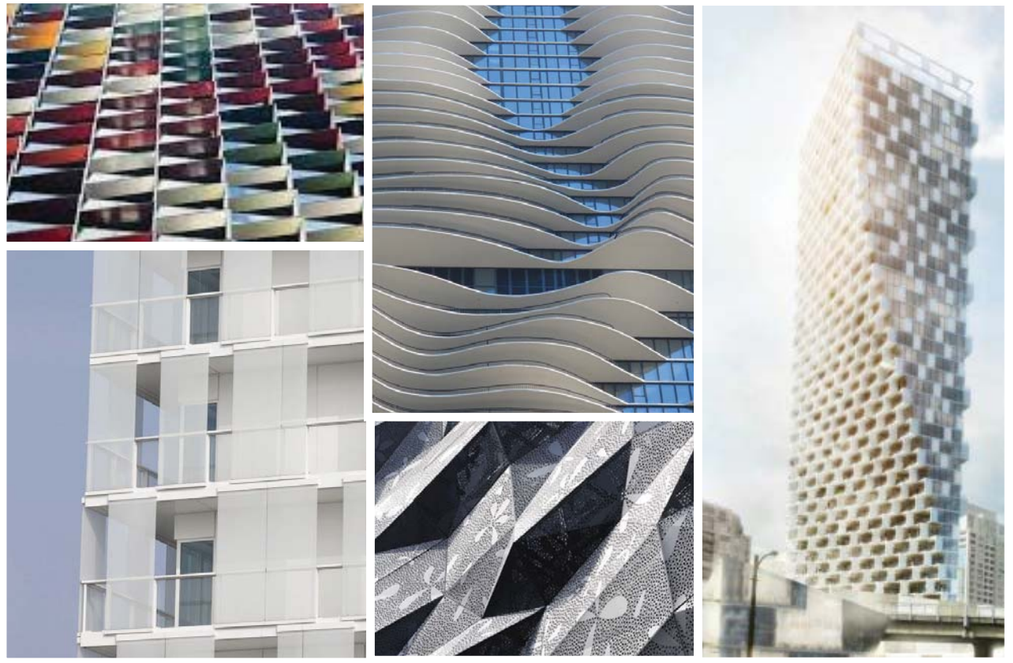
1- THE PACIFIC AT 1382 HORNBY STREET, VANCOUVER
2-THE AVANI CENTRE, SURREY

Le travail géométrique de l'enveloppe permet d'abstraire le balcon de la composition architecturale "résidentielle type". Nous misons plutôt sur le travail de la **"Peau" comme canvas urbain**, dynamisant l'architecture du bâtiment, en réponse à son contexte immédiat.

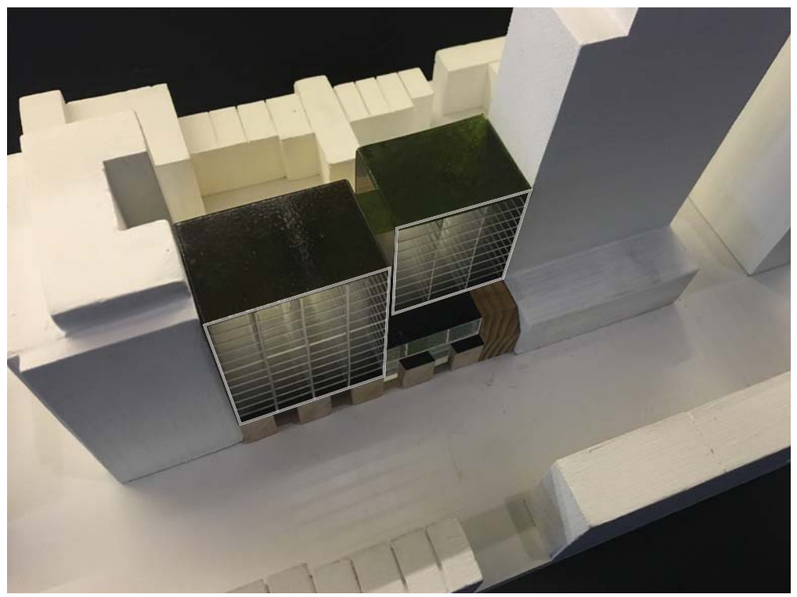
LA LOGGIA COMME TRAVAIL DE LA "PEAU"

La loggia est reconnue comme un espace extérieur souvent couvert ne débordant pas de la façade (enveloppe extérieure du bâtiment). Dans le cas qui nous concerne, le concept d'assemblage de loggias/patios angulés en alternance, tantôt orientés vers l'est, tantôt vers l'ouest, **dynamise les façades du projet et y confère un caractère unique et distinctif**.

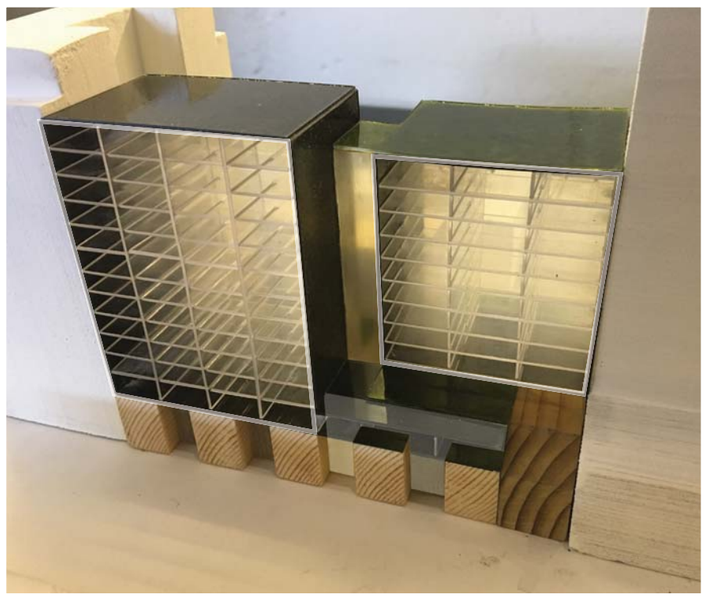
La création de ces loggias (balcons en retrait), situés sur toute la largeur des logements, **permet de prolonger l'espace intérieur vers l'extérieur et offre des vues impressionnantes sur la ville et la montagne**. Cette stratégie égaie également le tissu urbain par sa riche texture, sa répétition et ses jeux de profondeur. En ouvrant la paroi entre l'intérieur et la loggia, les occupants ont la possibilité de moduler l'espace selon leurs besoins ou selon les saisons. Cet espace tampon adoucit les frontières entre l'extérieur et l'intérieur (référence au jardin d'hiver), et donne l'impression de prolonger la vie de patio jusqu'à l'intérieur du logement et **crée ainsi une zone riche séparant la vie privée de la vie collective urbaine.**



APPROCHE CONCEPTUELLE EN MAQUETTES







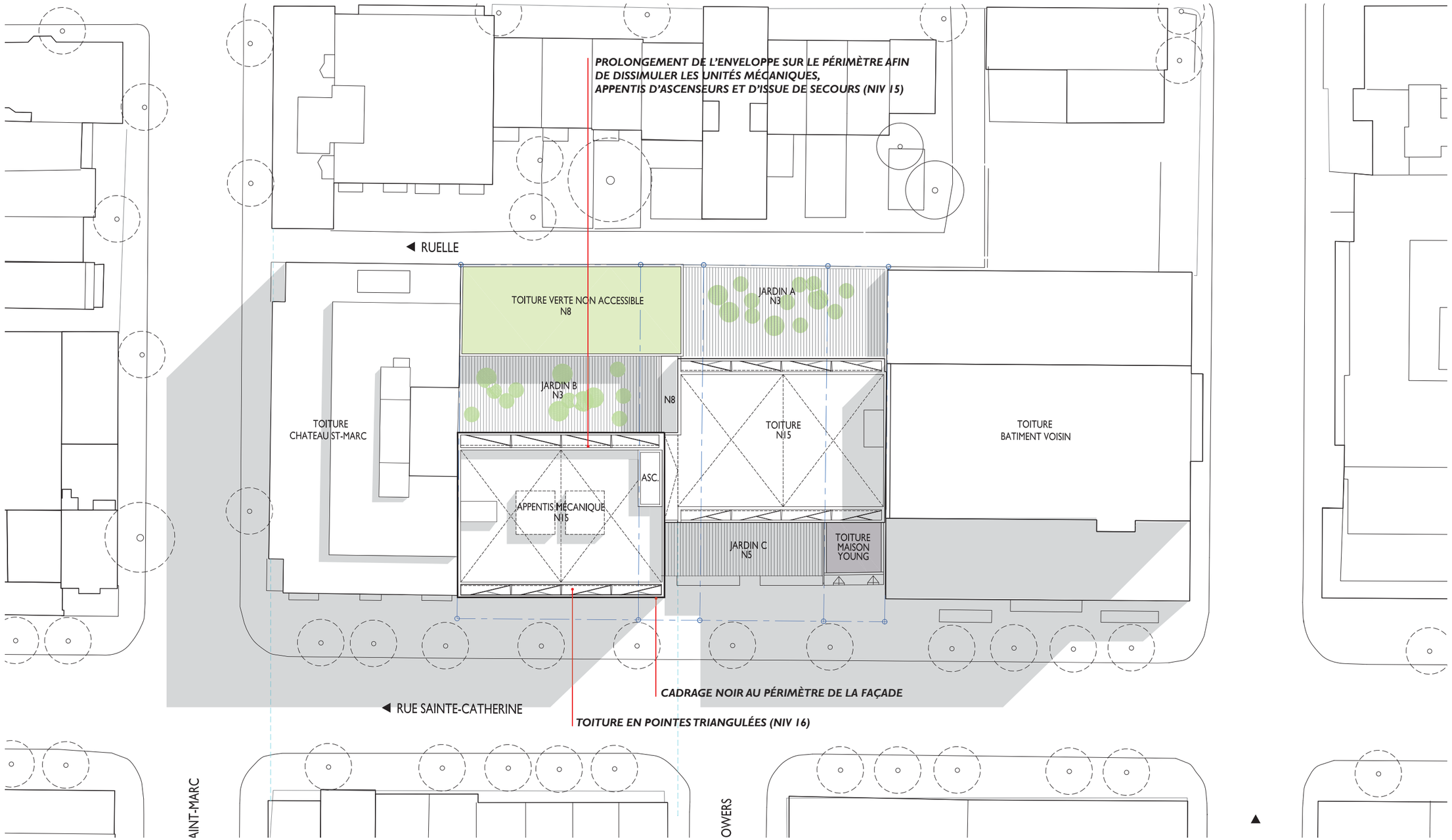






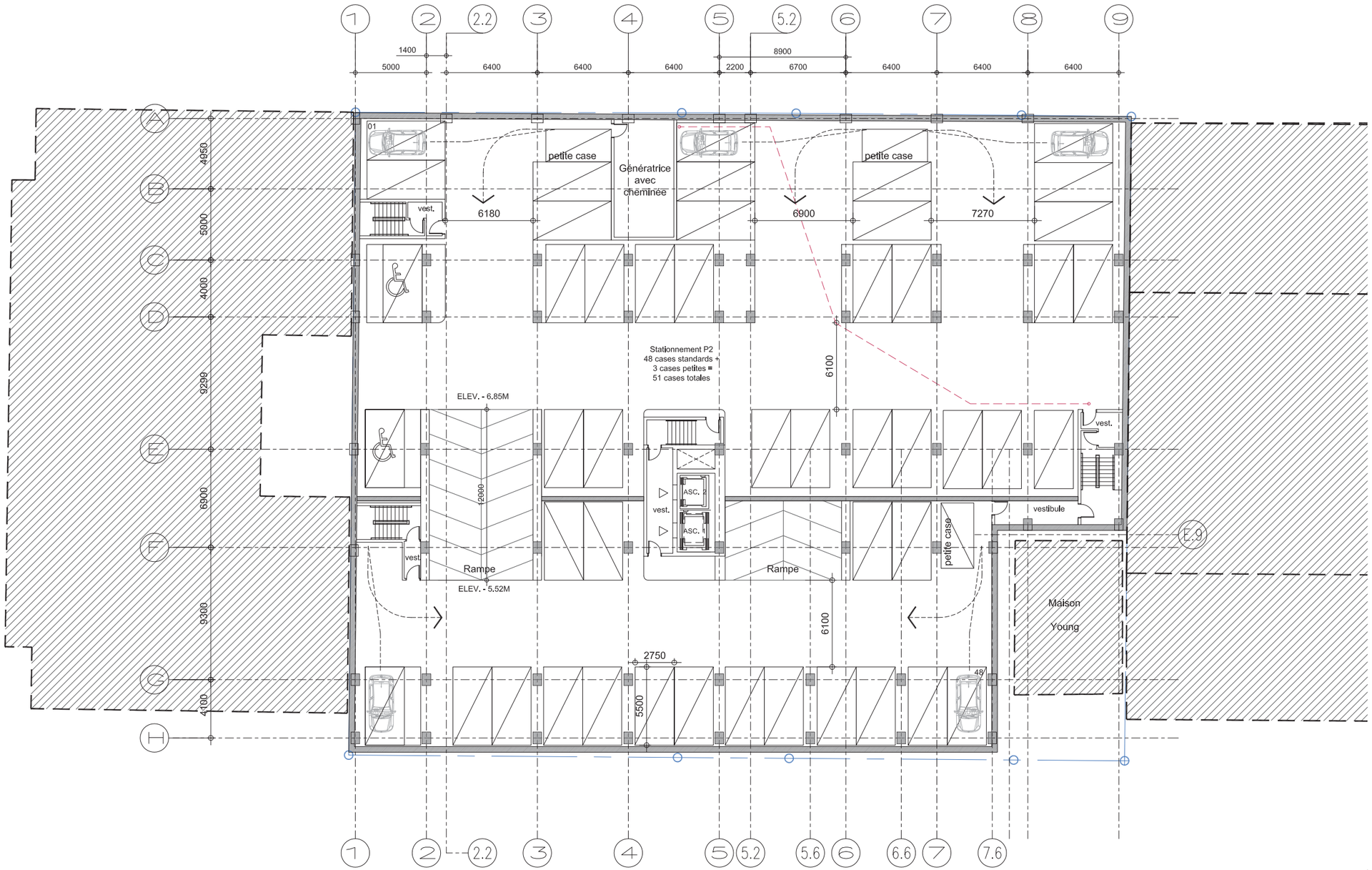
Travail exploratoire en maquettes portant sur le gabari architectural d'ensemble et sur le déploiement géométrique de la CINQUIÈME FAÇADE. Texture composée de pliages géométriques (balcons et panneaux séparateurs) aux formes triangulées assemblés les uns aux autres, par un jeu de contrastes (noir et de blanc).

4.2 PLANS COUPES ÉLÉVATIONS



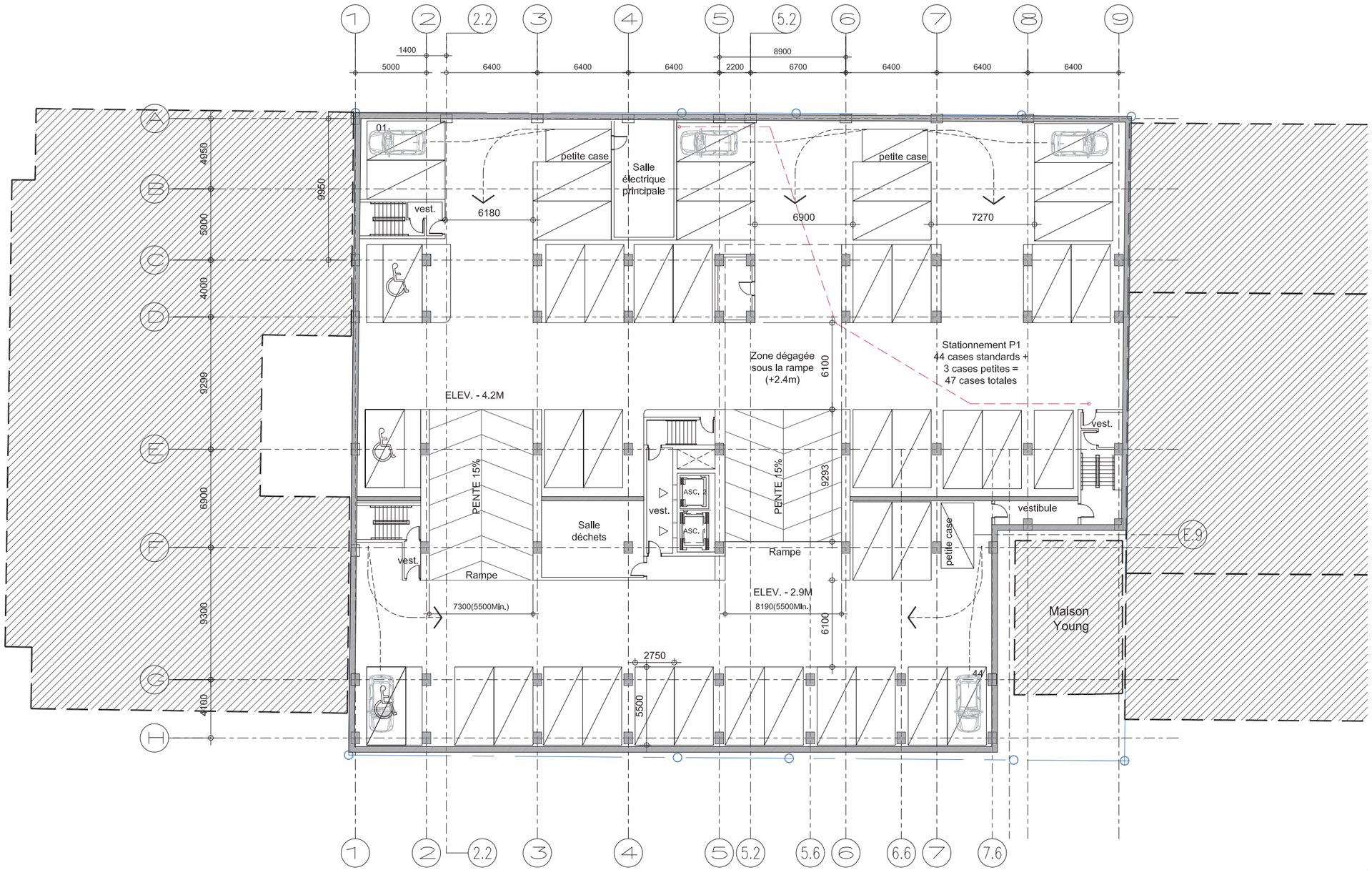
PLAN _ IMPLANTATION

1 : 500


1
2
2.2
3
4
5
5.2
6
7
8
9
1400
5000
6400
6400
6400
2200
8900
6700
6400
6400
6400
A
B
C
D
E
F
G
H
4950
5000
4000
9259
6900
9300
4100
01
petite case
Génératrice
avec
cheminée
petite case
vest.
6180
6900
7270
6100
Stationnement P2
48 cases standards +
3 cases petites =
51 cases totales
ELEV. - 6.85M
12000
ASC. 2
ASC. 1
vest.
vest.
vest.
Rampe
ELEV. - 5.52M
Rampe
petite case
vestibule
E.9
Maison
Young
6100
2750
5500
48
1
2
2.2
3
4
5
5.2
5.6
6
6.6
7
7.6

PLAN _ P2

1 : 300


1
2
2.2
3
4
5
5.2
6
7
8
9
1400
5000
6400
6400
6400
2200
8900
6700
6400
6400
6400
A
B
C
D
E
F
G
H
4950
5000
4000
6969
6900
6300
4100
9950
9293
01
petite case
Salle électrique principale
petite case
vest.
6180
6900
7270
Zone dégagée sous la rampe (+2.4m)
6100
Stationnement P1
44 cases standards +
3 cases petites =
47 cases totales
ELEV. - 4.2M
PENTE 15%
PENTE 15%
ASC. 2
ASC. 1
vest.
vest.
vestibule
Salle déchets
Rampe
Rampe
petite case
E.9
ELEV. - 2.9M
8190(5500Min.)
7300(5500Min.)
Maison Young
2750
5500
44
1
2
2.2
3
4
5
5.2
5.6
6
6.6
7
7.6

PLAN _ P1

1 : 300

RUELLE elev.+46.1m

RUE SAINT-MARC

RUE SAINTE-CATHERINE elev.+46.3m

MAISON YOUNG

Méc.

Débarcadère Service / Déchets commerce 1 47 m2

Déchets rés. 25 m2

Salle annexe Hydro-Québec (salle élec. princ. au sous-sol)

Rang.vélos 32 m2

Débarcadère Service / Déchets commerce 2 135 m2

Local conc.

Local méc.

accès à l'issue hall résidences

ASC. 2

ASC. 1

Commerce 1 527 m2 (Sup.nette)

Casiers postaux

Local pompier

Hall Résidences 80 m2

Commerce 2 497 m2 ou 568 m2 (maison Young inclus) (Sup.nette)

Espace joint au Commerce 2 ou Commerce 3 71 m2 (Sup.nette)

niveau cour anglaise existante approx. elev.+45.7m

21 Septembre EST

21 Avril / Août

21 Juin

SUD

21 Décembre

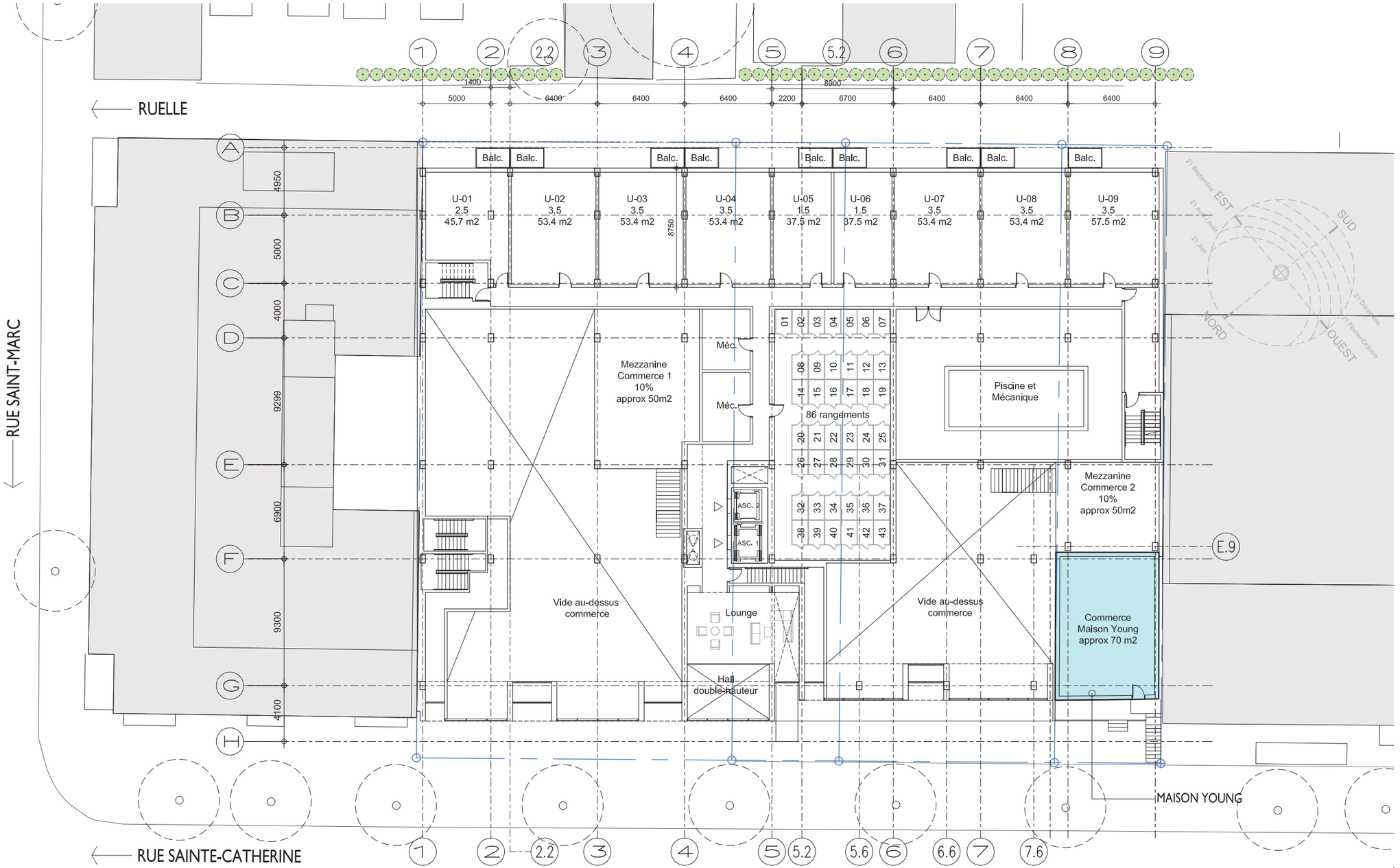
21 Février/Octobre

NORD

OUEST

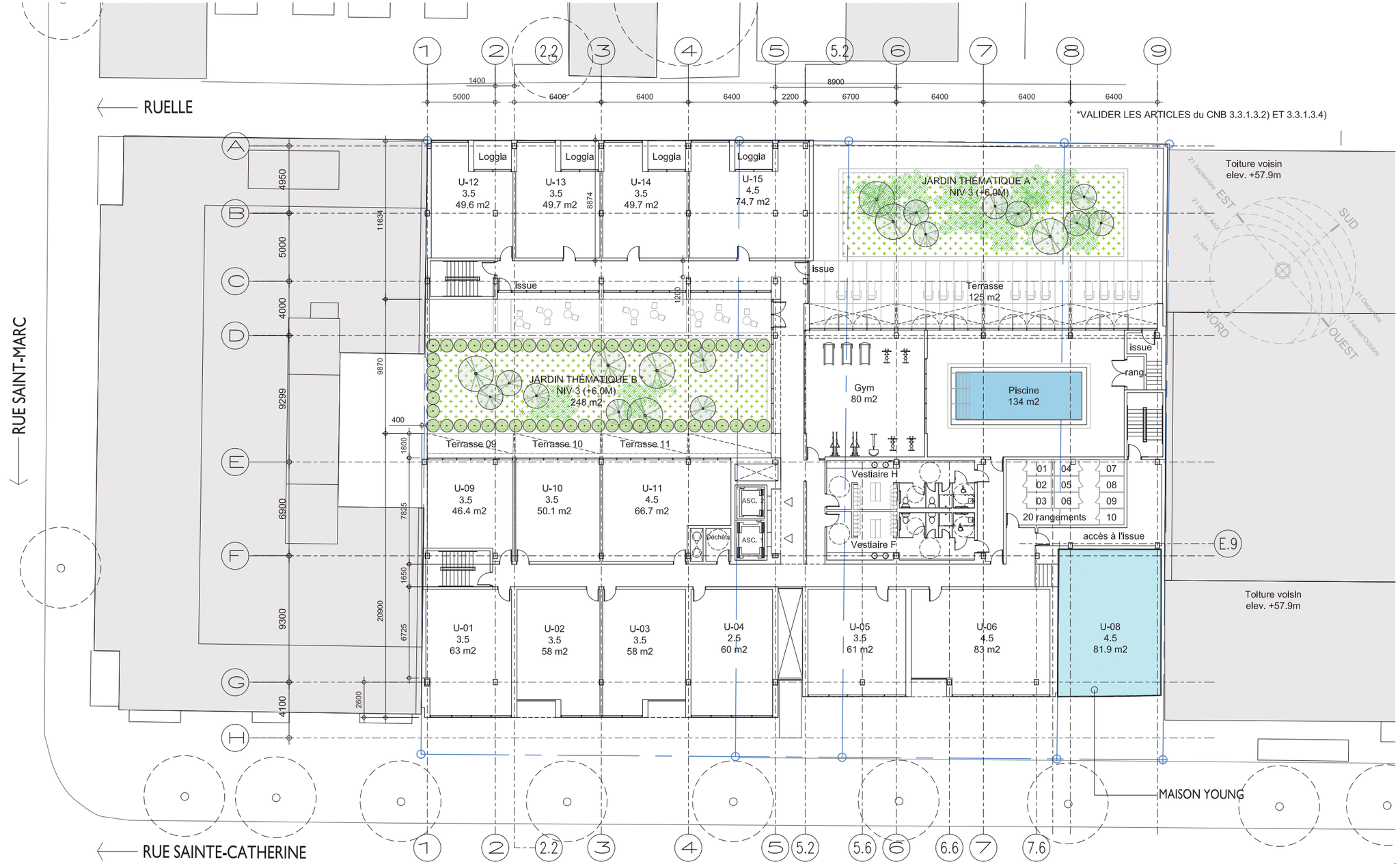
PLAN _ N1

1 : 300


RUELLE
RUE SAINT-MARC
RUE SAINTE-CATHERINE
MAISON YOUNG
1
2
2.2
3
4
5
5.2
5.6
6
6.6
7
7.6
8
9
A
B
C
D
E
F
G
H
1400
5000
6400
6400
6400
2200
8900
6700
6400
6400
6400
4950
5000
4000
9299
6900
9300
4100
8750
Balc.
U-01
2.5
45.7 m2
U-02
3.5
53.4 m2
U-03
3.5
53.4 m2
U-04
3.5
53.4 m2
U-05
1.5
37.5 m2
U-06
1.5
37.5 m2
U-07
3.5
53.4 m2
U-08
3.5
53.4 m2
U-09
3.5
57.5 m2
Mezzanine
Commerce 1
10%
approx 50m2
Méc.
Méc.
86 rangements
Piscine et
Mécanique
ASC. 2
ASC. 1
Vide au-dessus
commerce
Lounge
Hall
double-hauteur
Vide au-dessus
commerce
Mezzanine
Commerce 2
10%
approx 50m2
Commerce
Maison Young
approx 70 m2
E.9
21 Septembre
21 Avril / Août
21 Juin
EST
SUD
OUEST
NORD
21 Décembre
21 Février/Octobre

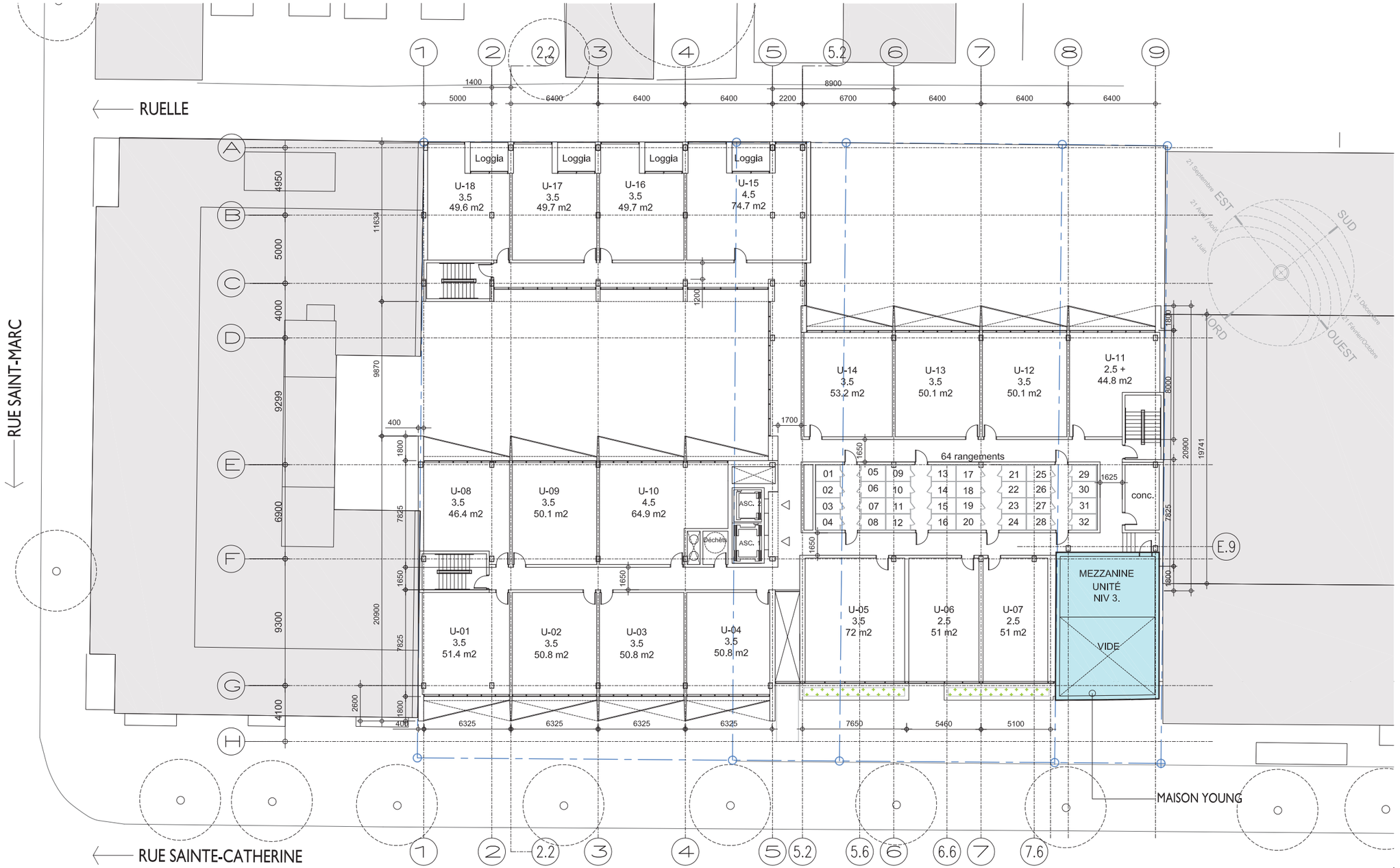
PLAN _ N2

1 : 300


RUELLE
RUE SAINT-MARC
RUE SAINTE-CATHERINE
*VALIDER LES ARTICLES du CNB 3.3.1.3.2) ET 3.3.1.3.4)
1 2 2.2 3 4 5 5.2 6 7 8 9
A B C D E F G H
1400
5000
6400
6400
6400
2200
8900
6700
6400
6400
6400
4950
5000
4000
6900
9300
4100
11634
8874
9870
9299
7825
20900
6725
2600
1200
1800
400
1650
Loggia
U-12
3.5
49.6 m2
U-13
3.5
49.7 m2
U-14
3.5
49.7 m2
U-15
4.5
74.7 m2
issue
JARDIN THÉMATIQUE A *
NIV 3 (+6.0M)
Terrasse
125 m2
JARDIN THÉMATIQUE B *
NIV 3 (+6.0M)
248 m2
Terrasse 09
Terrasse 10
Terrasse 11
Gym
80 m2
Piscine
134 m2
issue
rang.
Vestiaire H
Vestiaire F
ASC.
ASC.
Déchets
01 04 07
02 05 08
03 06 09
20 rangements 10
accès à l'issue
U-09
3.5
46.4 m2
U-10
3.5
50.1 m2
U-11
4.5
66.7 m2
U-01
3.5
63 m2
U-02
3.5
58 m2
U-03
3.5
58 m2
U-04
2.5
60 m2
U-05
3.5
61 m2
U-06
4.5
83 m2
U-08
4.5
81.9 m2
Toiture voisin
elev. +57.9m
Toiture voisin
elev. +57.9m
E.9
MAISON YOUNG
21 Septembre
21 Avril / Août
21 Juin
21 Décembre
21 Février/Octobre
EST
SUD
OUEST
NORD

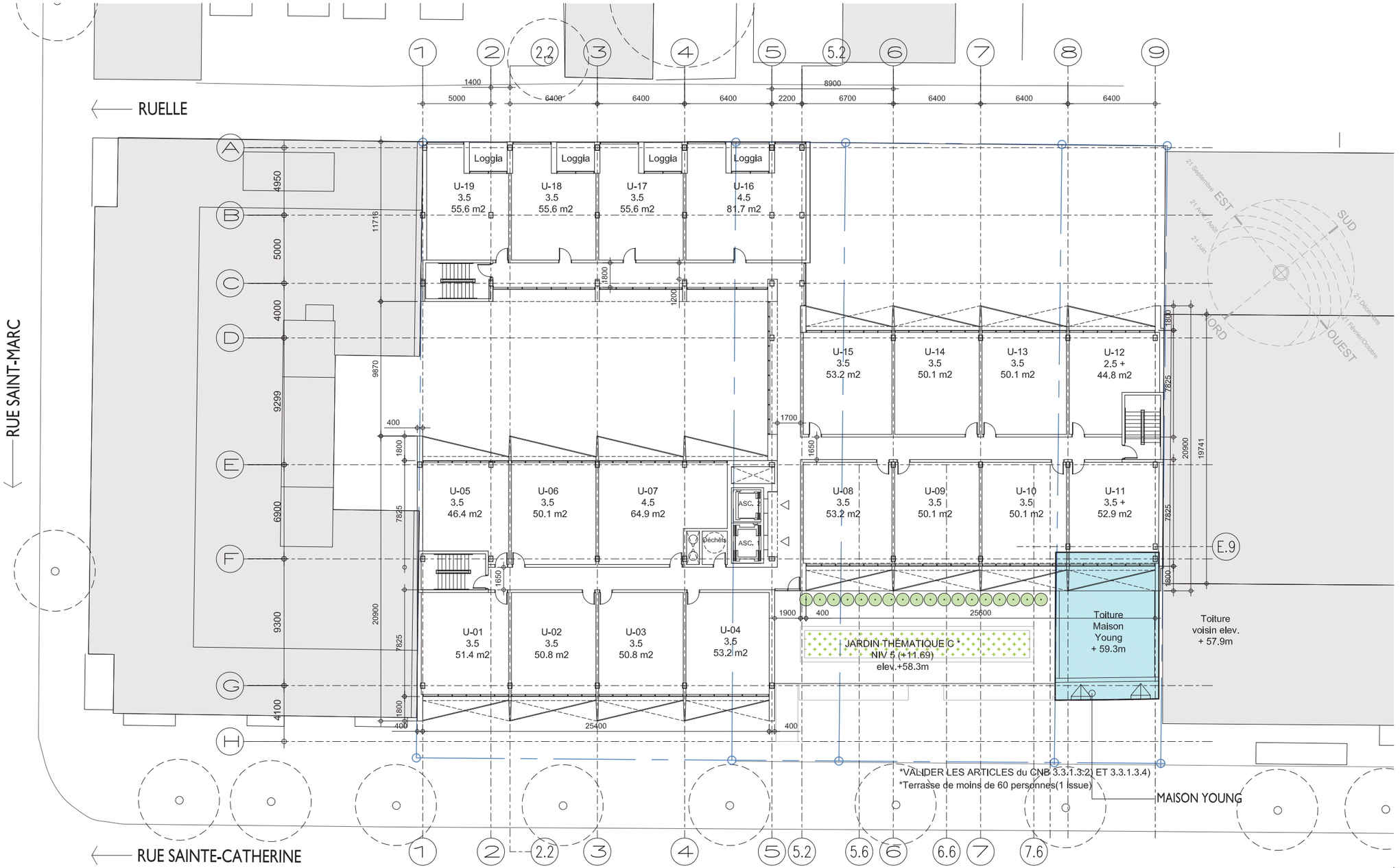
PLAN _ N3

1 : 300


RUELLE
RUE SAINT-MARC
RUE SAINTE-CATHERINE
MAISON YOUNG
Loggia
U-18 3.5 49.6 m2
U-17 3.5 49.7 m2
U-16 3.5 49.7 m2
U-15 4.5 74.7 m2
U-14 3.5 53.2 m2
U-13 3.5 50.1 m2
U-12 3.5 50.1 m2
U-11 2.5 + 44.8 m2
U-08 3.5 46.4 m2
U-09 3.5 50.1 m2
U-10 4.5 64.9 m2
U-01 3.5 51.4 m2
U-02 3.5 50.8 m2
U-03 3.5 50.8 m2
U-04 3.5 50.8 m2
U-05 3.5 72 m2
U-06 2.5 51 m2
U-07 2.5 51 m2
64 rangements
ASC. 2
ASC. 1
Déchets
conc.
MEZZANINE UNITÉ NIV 3.
VIDE
E.9
21 Septembre
21 Avril / Août
21 Juin
21 Décembre
21 Février/Octobre
EST
SUD
NORD
OUEST

PLAN _ N4

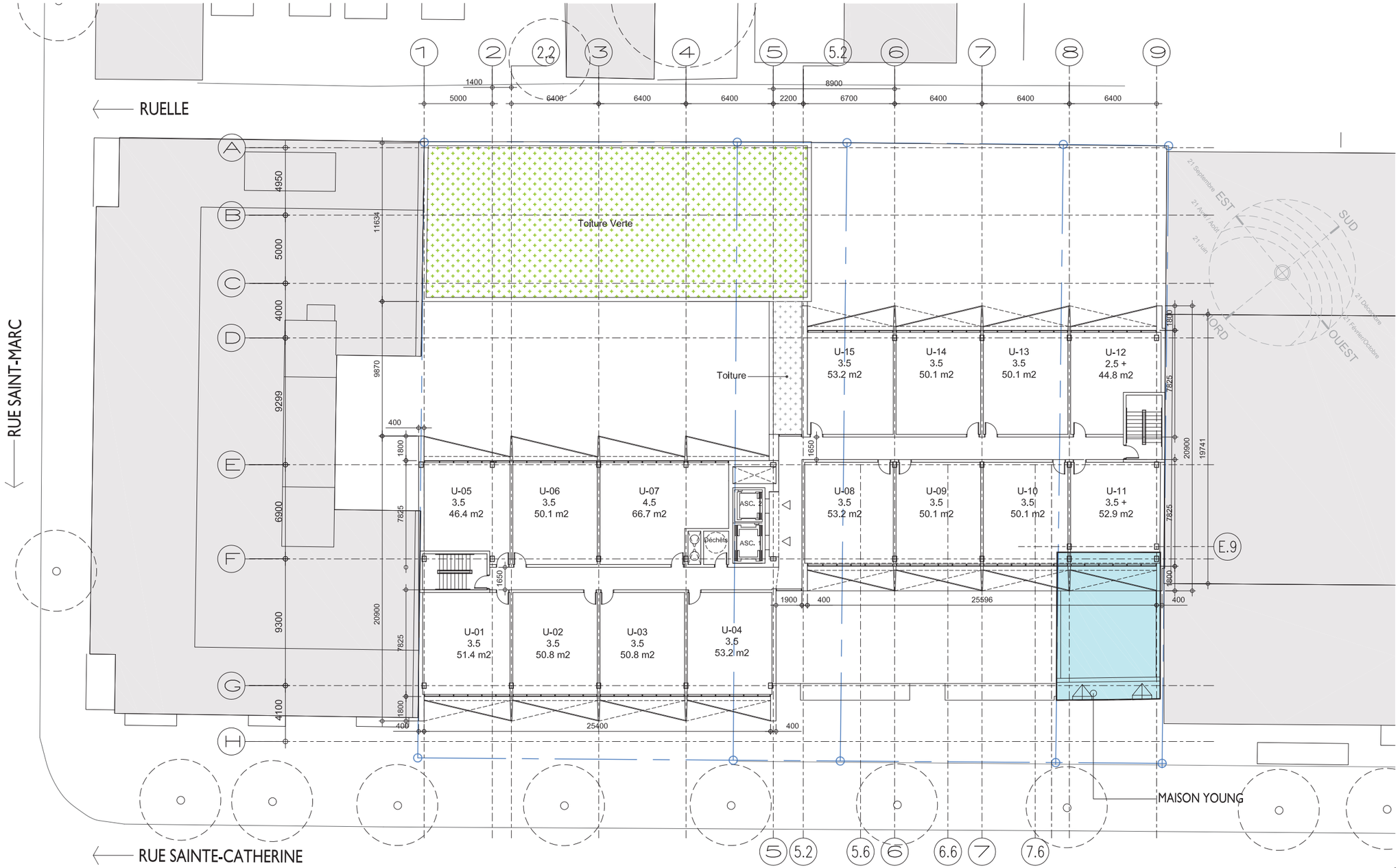
1 : 300



*VALIDER LES ARTICLES du CNB 3.3.1.3.2. ET 3.3.1.3.4)
*Terrasse de moins de 60 personnes(1 issue)

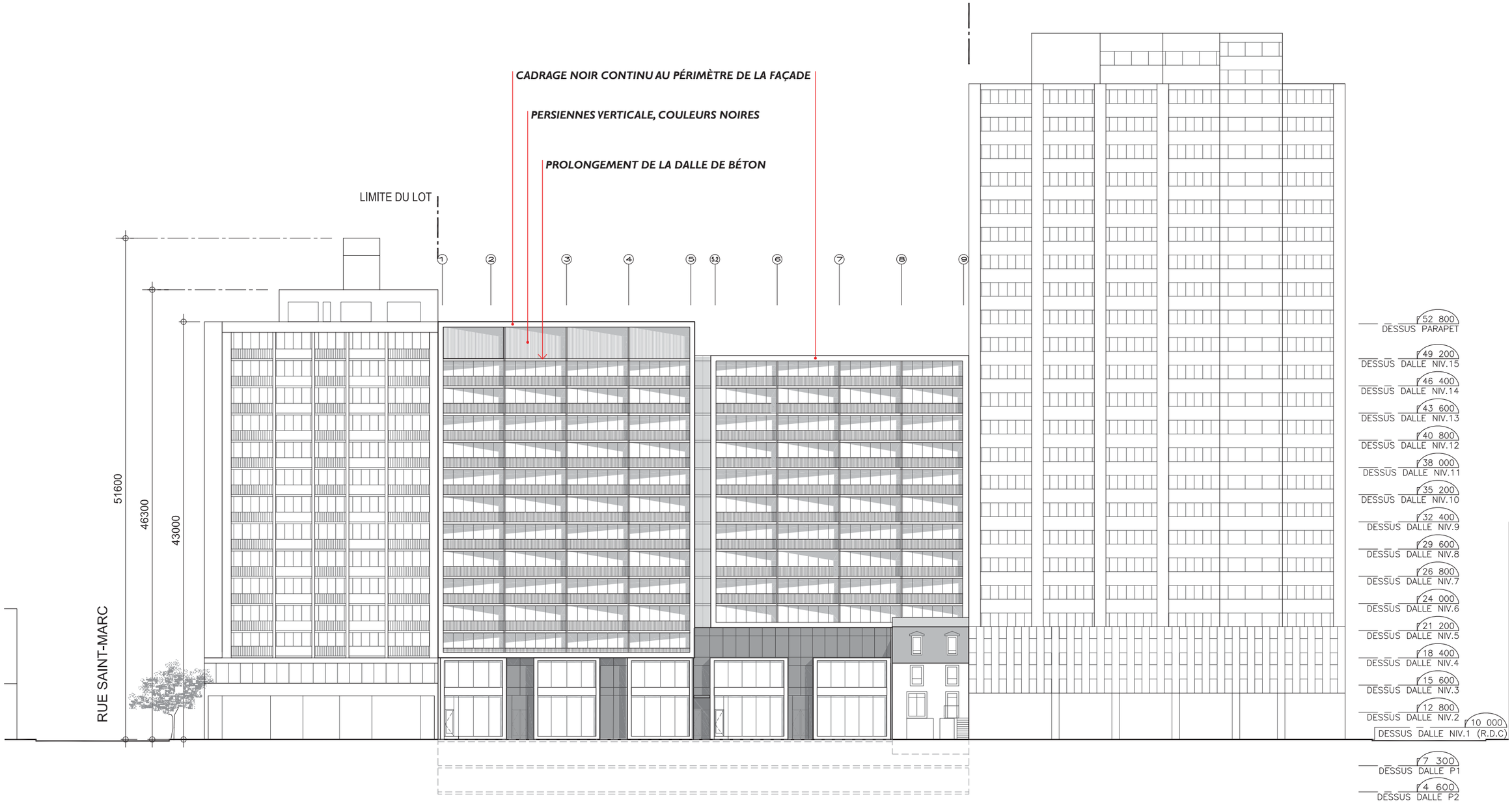
PLAN N5 @ 7

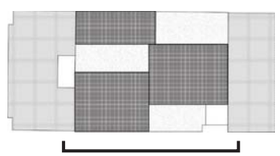
1 : 300



PLAN _ N8 @ 14

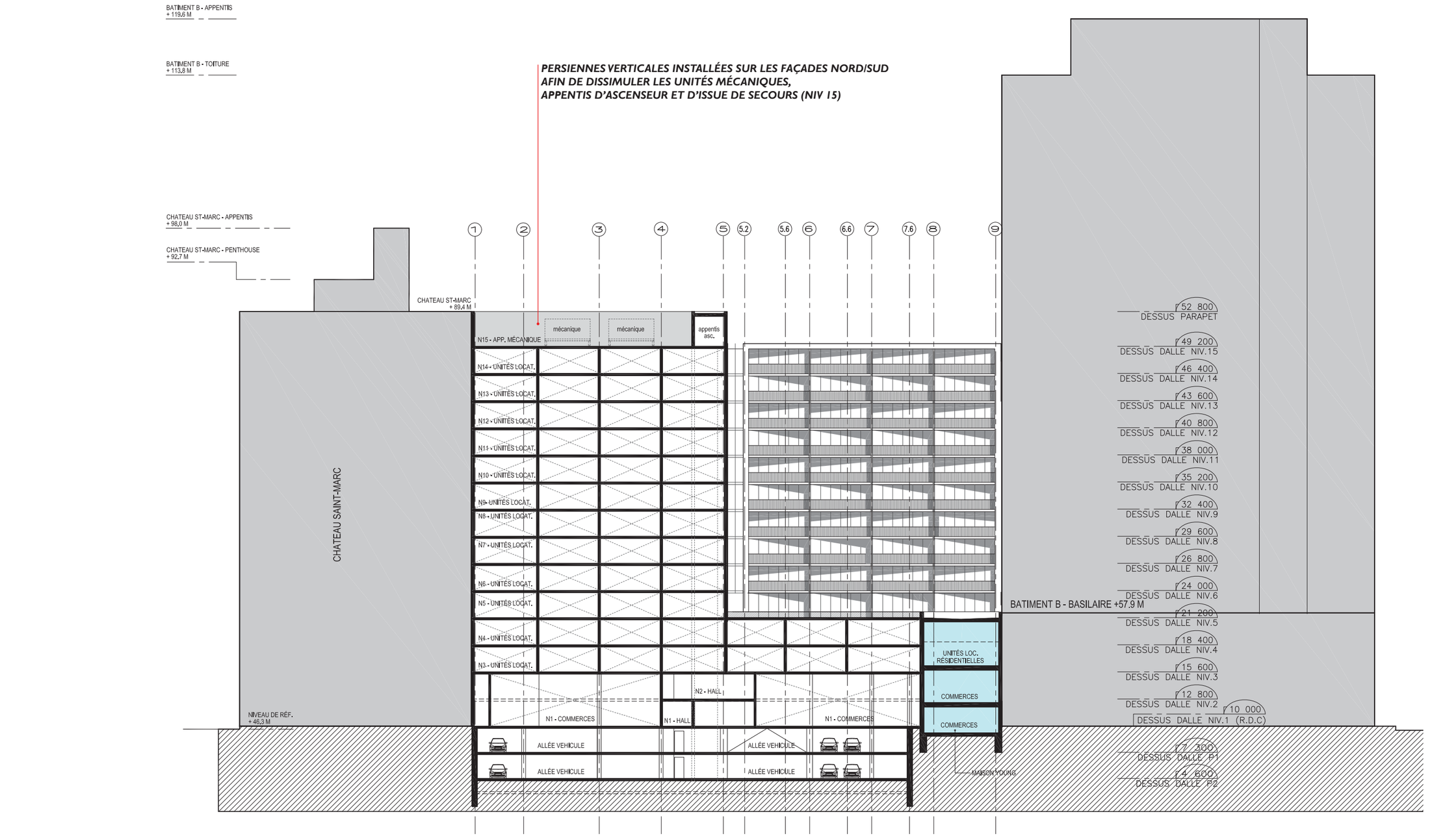
1 : 300

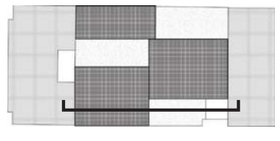




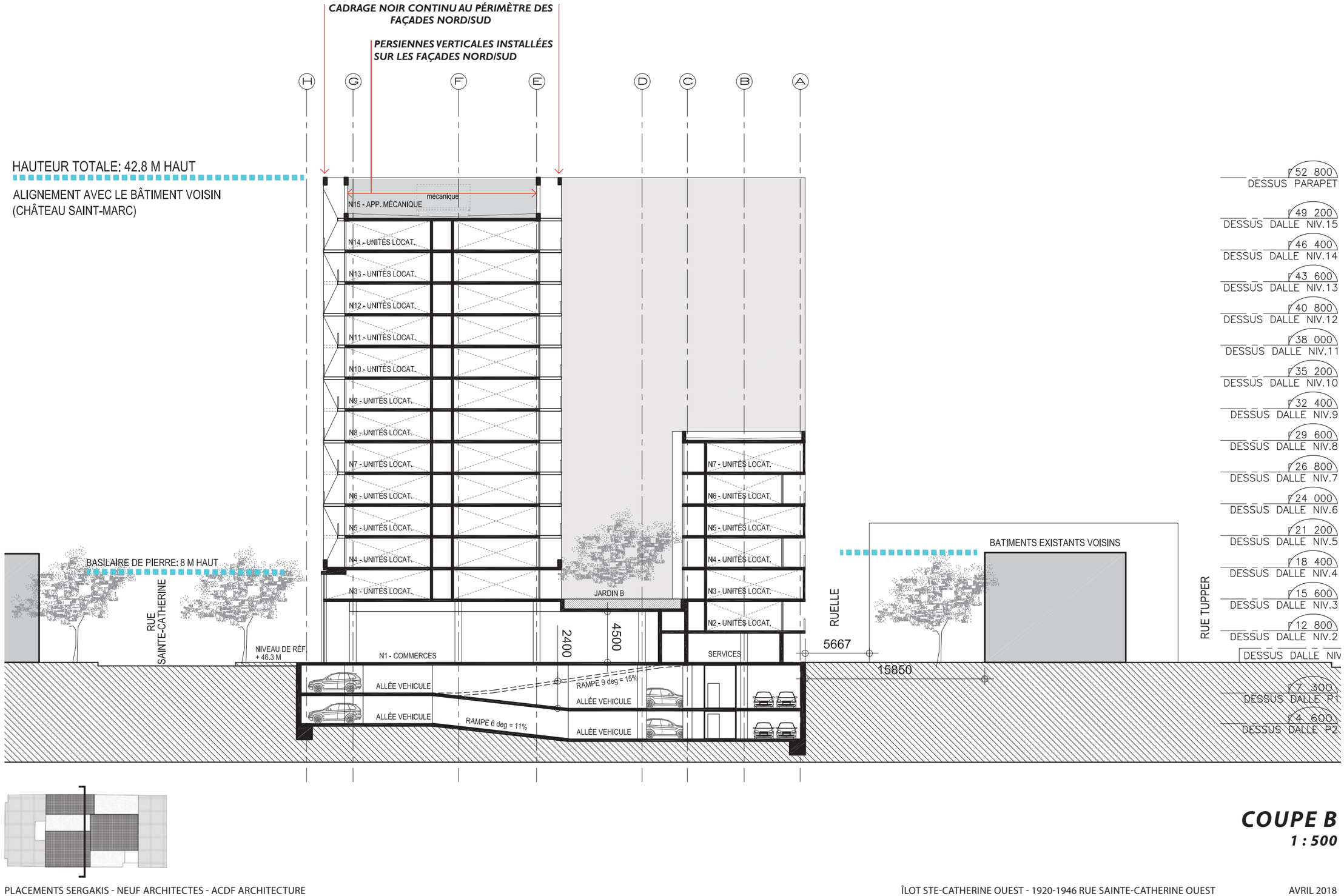
ÉLÉVATION SAINTE-CATHERINE

1 : 500

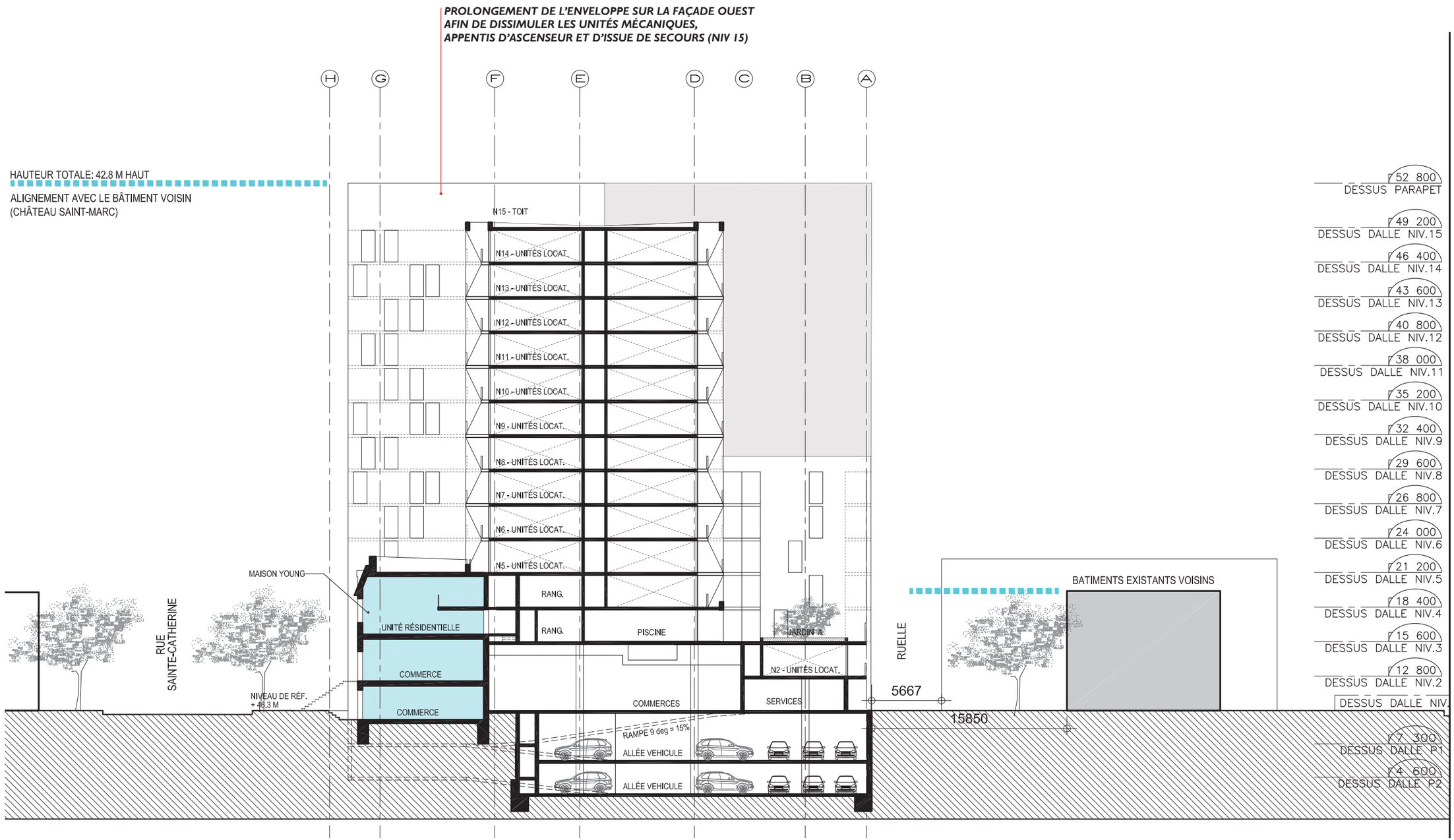

BATIMENT B - APPENTIS
+ 119,6 M
BATIMENT B - TOITURE
+ 113,8 M
CHATEAU ST-MARC - APPENTIS
+ 98,0 M
CHATEAU ST-MARC - PENTHOUSE
+ 92,7 M
PERSIENNES VERTICALES INSTALLÉES SUR LES FAÇADES NORD/SUD
AFIN DE DISSIMULER LES UNITÉS MÉCANIQUES,
APPENTIS D'ASCENSEUR ET D'ISSUE DE SECOURS (NIV 15)
1
2
3
4
5
5.2
5.6
6
6.6
7
7.6
8
9
CHATEAU ST-MARC
+ 89,4 M
mécanique
mécanique
appentis asc.
N15 - APP. MÉCANIQUE
N14 - UNITÉS LOCAT.
N13 - UNITÉS LOCAT.
N12 - UNITÉS LOCAT.
N11 - UNITÉS LOCAT.
N10 - UNITÉS LOCAT.
N9 - UNITÉS LOCAT.
N8 - UNITÉS LOCAT.
N7 - UNITÉS LOCAT.
N6 - UNITÉS LOCAT.
N5 - UNITÉS LOCAT.
N4 - UNITÉS LOCAT.
N3 - UNITÉS LOCAT.
CHATEAU SAINT-MARC
N2 - HALL
N1 - COMMERCES
N1 - HALL
N1 - COMMERCES
UNITÉS LOC. RÉSIDENTIELLES
COMMERCES
COMMERCES
NIVEAU DE RÉF.
+ 46,3 M
ALLÉE VEHICULE
ALLÉE VEHICULE
ALLÉE VEHICULE
ALLÉE VEHICULE
MAISON YOUNG
BATIMENT B - BASILAIRE +57,9 M
52 800
DESSUS PARAPET
49 200
DESSUS DALLE NIV.15
46 400
DESSUS DALLE NIV.14
43 600
DESSUS DALLE NIV.13
40 800
DESSUS DALLE NIV.12
38 000
DESSUS DALLE NIV.11
35 200
DESSUS DALLE NIV.10
32 400
DESSUS DALLE NIV.9
29 600
DESSUS DALLE NIV.8
26 800
DESSUS DALLE NIV.7
24 000
DESSUS DALLE NIV.6
21 200
DESSUS DALLE NIV.5
18 400
DESSUS DALLE NIV.4
15 600
DESSUS DALLE NIV.3
12 800
DESSUS DALLE NIV.2
10 000
DESSUS DALLE NIV.1 (R.D.C)
7 300
DESSUS DALLE P1
4 600
DESSUS DALLE P2



COUPE A
1 : 500

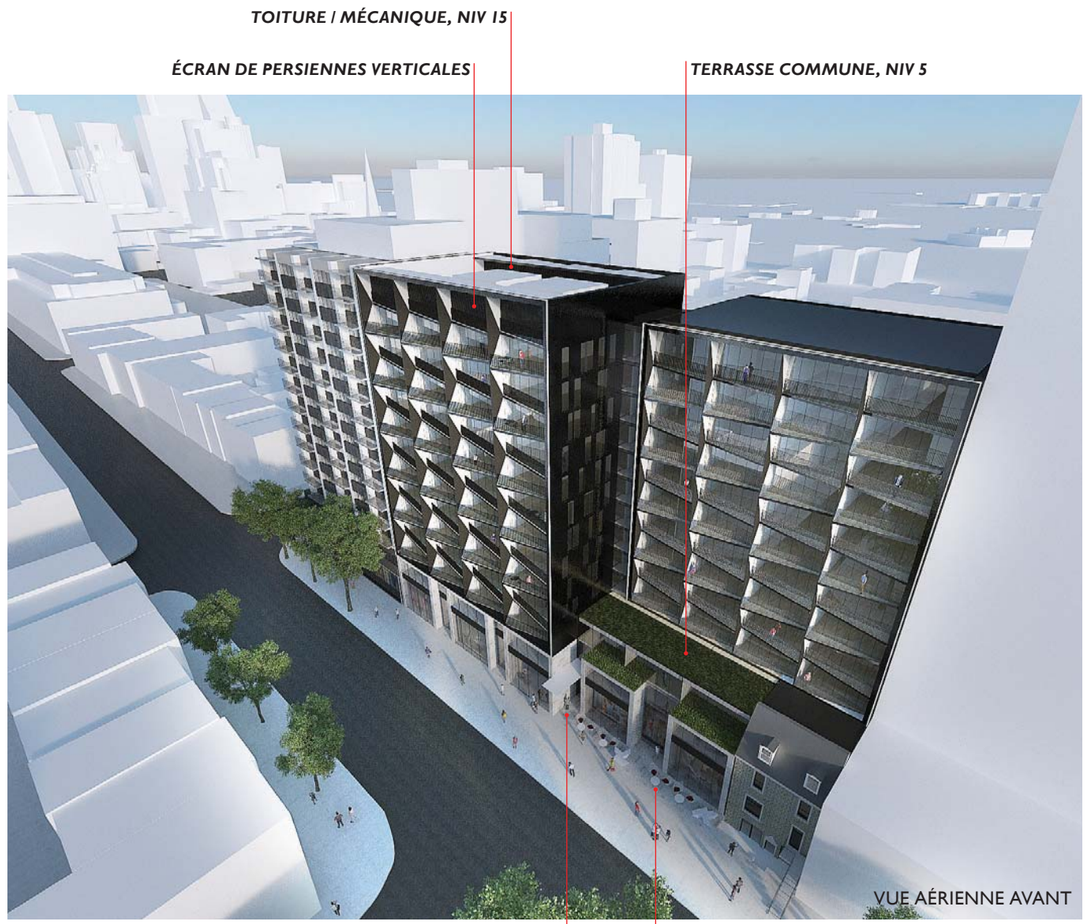

CADRAGE NOIR CONTINU AU PÉRIMÈTRE DES FAÇADES NORD/SUD
PERSIENNES VERTICALES INSTALLÉES SUR LES FAÇADES NORD/SUD
H
G
F
E
D
C
B
A
HAUTEUR TOTALE: 42.8 M HAUT
ALIGNEMENT AVEC LE BÂTIMENT VOISIN (CHÂTEAU SAINT-MARC)
mécanique
N15 - APP. MÉCANIQUE
N14 - UNITÉS LOCAT.
N13 - UNITÉS LOCAT.
N12 - UNITÉS LOCAT.
N11 - UNITÉS LOCAT.
N10 - UNITÉS LOCAT.
N9 - UNITÉS LOCAT.
N8 - UNITÉS LOCAT.
N7 - UNITÉS LOCAT.
N6 - UNITÉS LOCAT.
N5 - UNITÉS LOCAT.
N4 - UNITÉS LOCAT.
N3 - UNITÉS LOCAT.
N2 - UNITÉS LOCAT.
N1 - COMMERCES
SERVICES
JARDIN B
2400
4500
5667
15850
BASILAIRE DE PIERRE: 8 M HAUT
RUE SAINTE-CATHERINE
NIVEAU DE RÉF. + 46.3 M
ALLÉE VEHICULE
ALLÉE VEHICULE
ALLÉE VEHICULE
ALLÉE VEHICULE
RAMPE 9 deg = 15%
RAMPE 6 deg = 11%
RUELLE
BATIMENTS EXISTANTS VOISINS
RUE TUPPER
52 800 DESSUS PARAPET
49 200 DESSUS DALLE NIV.15
46 400 DESSUS DALLE NIV.14
43 600 DESSUS DALLE NIV.13
40 800 DESSUS DALLE NIV.12
38 000 DESSUS DALLE NIV.11
35 200 DESSUS DALLE NIV.10
32 400 DESSUS DALLE NIV.9
29 600 DESSUS DALLE NIV.8
26 800 DESSUS DALLE NIV.7
24 000 DESSUS DALLE NIV.6
21 200 DESSUS DALLE NIV.5
18 400 DESSUS DALLE NIV.4
15 600 DESSUS DALLE NIV.3
12 800 DESSUS DALLE NIV.2
DESSUS DALLE NIV
7 300 DESSUS DALLE P1
4 600 DESSUS DALLE P2

COUPE B
1 : 500


PROLONGEMENT DE L'ENVELOPPE SUR LA FAÇADE OUEST
AFIN DE DISSIMULER LES UNITÉS MÉCANIQUES,
APPENTIS D'ASCENSEUR ET D'ISSUE DE SECOURS (NIV 15)
H
G
F
E
D
C
B
A
HAUTEUR TOTALE: 42.8 M HAUT
ALIGNEMENT AVEC LE BÂTIMENT VOISIN
(CHÂTEAU SAINT-MARC)
N15 - TOIT
N14 - UNITÉS LOCAT.
N13 - UNITÉS LOCAT.
N12 - UNITÉS LOCAT.
N11 - UNITÉS LOCAT.
N10 - UNITÉS LOCAT.
N9 - UNITÉS LOCAT.
N8 - UNITÉS LOCAT.
N7 - UNITÉS LOCAT.
N6 - UNITÉS LOCAT.
N5 - UNITÉS LOCAT.
RANG.
RANG.
PISCINE
JARDIN A
N2 - UNITÉS LOCAT.
SERVICES
COMMERCES
UNITÉ RÉSIDENTIELLE
COMMERCE
COMMERCE
MAISON YOUNG
RUE SAINTE-CATHERINE
NIVEAU DE RÉF. + 46,3 M
RUELLE
5667
15850
BATIMENTS EXISTANTS VOISINS
RAMPE 9 deg = 15%
ALLÉE VEHICULE
ALLÉE VEHICULE
52 800 DESSUS PARAPET
49 200 DESSUS DALLE NIV.15
46 400 DESSUS DALLE NIV.14
43 600 DESSUS DALLE NIV.13
40 800 DESSUS DALLE NIV.12
38 000 DESSUS DALLE NIV.11
35 200 DESSUS DALLE NIV.10
32 400 DESSUS DALLE NIV.9
29 600 DESSUS DALLE NIV.8
26 800 DESSUS DALLE NIV.7
24 000 DESSUS DALLE NIV.6
21 200 DESSUS DALLE NIV.5
18 400 DESSUS DALLE NIV.4
15 600 DESSUS DALLE NIV.3
12 800 DESSUS DALLE NIV.2
DESSUS DALLE NIV.
7 300 DESSUS DALLE P1
4 600 DESSUS DALLE P2

COUPE C
1 : 500

4.3 PERSPECTIVES AÉRIENNES



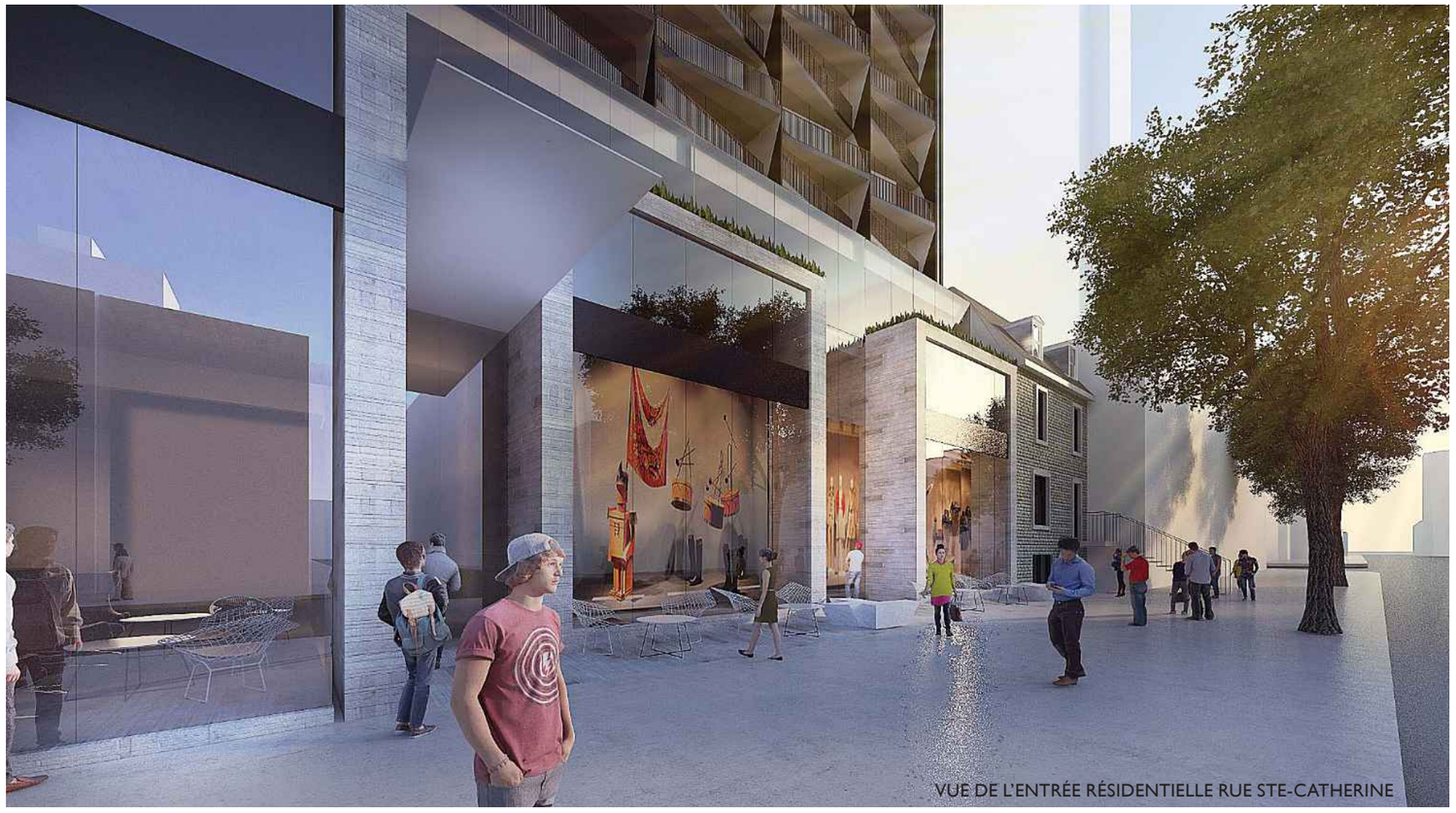
VUE AÉRIENNE AVANT



VUE AÉRIENNE ARRIÈRE



VUE À PARTIR DE LA RUE SAINTE-CATHERINE



VUE DE L'ENTRÉE RÉSIDENTIELLE RUE STE-CATHERINE



VUE À PARTIR DE LA RUE SAINTE-CATHERINE



VUE DU JARDIN CENTRAL

4.4 STATISTIQUES DE PROJET

NOMBRE D'UNITÉS RÉSIDENTIELLES **TOTAL : 202 UNITÉS**

NIVEAU 2:	1 ÉTAGE AU-DESSUS DES SERVICES	=	9 UNITÉS
NIVEAU 3:	1 ÉTAGE DE BASILAIRE DE 15 UNITÉS	=	13 UNITÉS
NIVEAU 4:	1 ÉTAGE DE BASILAIRE DE 18 UNITÉS	=	18 UNITÉS
NIVEAUX 5 @ 7:	3 ÉTAGES DE BASILAIRE DE 19 UNITÉS	=	57 UNITÉS
NIVEAUX 8 @ 14:	7 ÉTAGES DE TOUR DE 15 UNITÉS	=	105 UNITÉS

SUPERFICIE COMMERCIALE: **TOTAL : 1265 M²**

NIVEAU 1 : **1095 M²**
NIVEAU 2 (mez.) : **170 M²**

CALCUL COS

SUPERFICIE TERRAIN : 2461 M²
COS DU TERRAIN : 6

2461 M² X 6 = 14 766 M²

TOTAL POSSIBLE : 14766 M²

NIVEAU 1 : HALL ET AUTRES (EXCLUANT RAMPE ET COMMERCES) :
655 M²

NIVEAU 2 : 1 ÉTAGE AU-DESSUS DES SERVICES DE 9 UNITÉS :
1358 M²

NIVEAU 3 : 1 ÉTAGE DE BASILAIRE DE 15 UNITÉS ET ESPACES COMMUNS:
1 442 M²

NIVEAU 4 : 1 ÉTAGE DE BASILAIRE DE 18 UNITÉS :
1 347 M²

NIVEAU 5@7 : 3 ÉTAGES DE BASILAIRE DE 19 UNITÉS :
1144 M² X 3 =
3432.6 M²

NIVEAU 8@14 : 7 ÉTAGES DE TOUR DE 15 UNITÉS :
860 M² X 7 =
6021 M²

TOTAL PROPOSÉ : 14 256 M²

DESCRIPTION DU CALCUL DE DENSITÉ (COS) :

LA DENSITÉ S'EXPRIME PAR L'INDICE DE SUPERFICIE DE PLANCHER QUI SE CALCULE PAR LE RAPPORT ENTRE LA SUPERFICIE TOTALE DE PLANCHER D'UN BÂTIMENT ET LA SUPERFICIE DU TERRAIN SUR LEQUEL CE BÂTIMENT EST CONSTRUIT.

INCLUANT LES MEZZANINES ET UN PLANCHER EN SOUS-SOL, IL SE CALCULE À PARTIR DE LA FACE INTERNE DES MURS EXTÉRIEURS.

ÉLÉMENTS EXCLUS DU CALCUL :

- *AIRE DE STATIONNEMENT DES VÉHICULES EN SOUS-SOL*
- *AIRE DE CHARGEMENT DES MARCHANDISES EN SOUS-SOL*
- *RAMPES D'ACCÈS*
- *SUPERFICIES DES COMMERCES SUR STE-CATHERINE ENTRE ATWATER ET PAPINEAU*
- *AIRE POUR MÉCANIQUE, ESCALIER, ASCENSEUR, CANALISATION VERTICALE*
- *ESPACE SERVANT ACCÈS AU MÉTRO*
- *ÉTAGES DE TRANSFERT STRUCTURAL POUR MÉTRO ET AUTOROUTE*
- *ESPACES ENTREPOSAGE AU SOUS-SOL*

NOMBRE DE CASES DE STATIONNEMENT:

LOGEMENTS : **EXIGÉ : 93 CASES**

ARTICLE 605 ARRONDISSEMENT VILLE-MARIE :
1 CASE / 2 UNITÉS POUR LOGEMENT ≥ 50 M²
1 CASE / 4 UNITÉS POUR LOGEMENT ≤ 50 M²

170 UNITÉS ≥ 50 M² = 170/ 2 = 85
32 UNITÉS ≤ 50 M² = 32/ 4 = 8

COMMERCES : **EXIGÉ: 2 CASES**

ARTICLE 607 ARRONDISSEMENT VILLE-MARIE :
50% DU NOMBRE DE CASES SI MOINS DE 500 MÈTRES D'UNE STATION DE MÉTRO (CATÉGORIE AUTRE QUE RÉSIDENTIELLE)
SUPERFICIE COMMERCIALE : 1298 M²

1 CASE PAR 350 M² x 50% = 1265 M² / 350 M² x 50% = 2

TOTAL EXIGÉ: 95 CASES

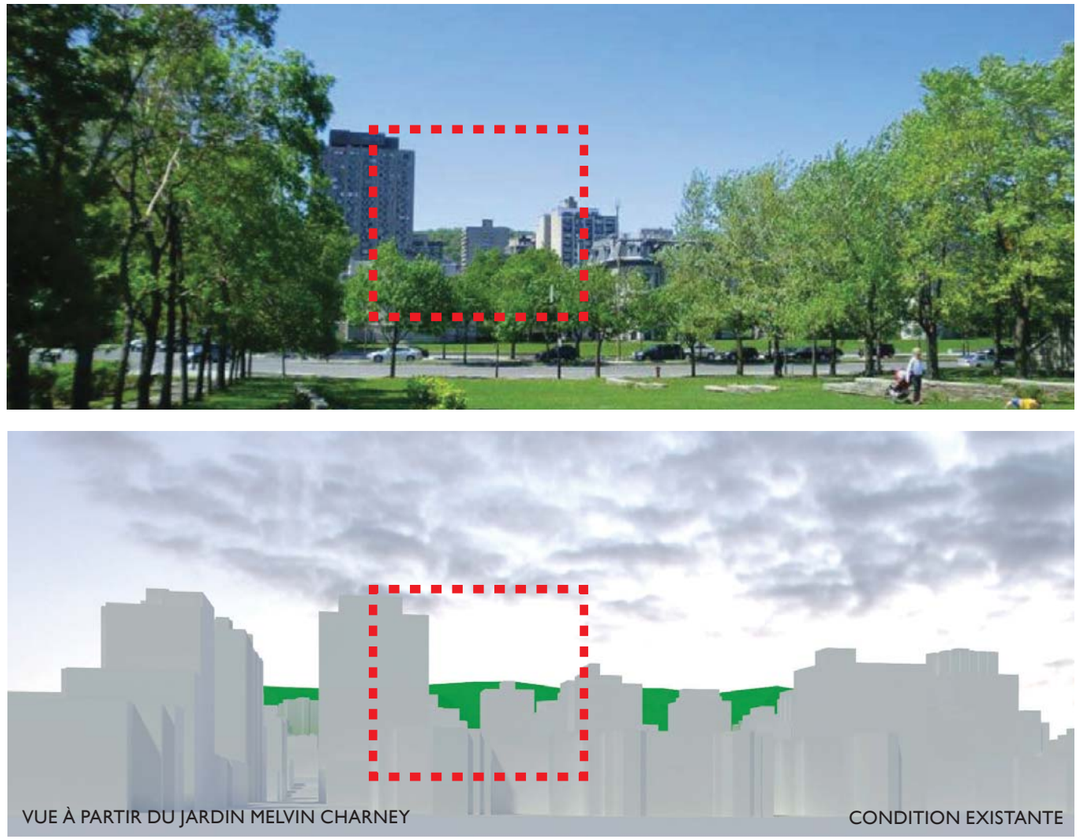
TOTAL PROPOSÉ: 98 CASES

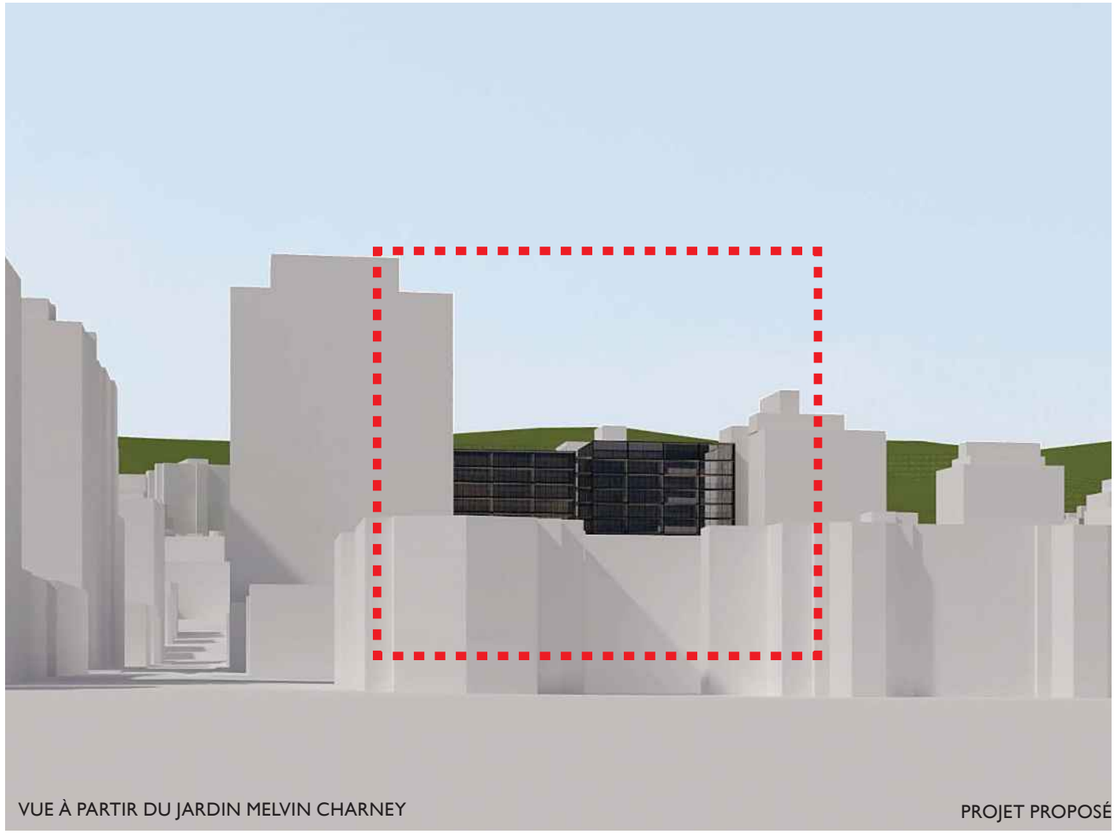
5. INTÉGRATION URBAINE

5.1 CÔNE DE VISION

Le Quartier des grands jardins est caractérisé par son grand nombre de conciergeries et d'immeubles d'habitation de forte densité construits parmi des maisons et des grandes institutions du tournant du 20e siècle. Ainsi, le quartier présente une certaine hétérogénéité au niveau de la hauteur des bâtiments. Compte tenu de ce contexte, la Ville a intégré à sa réglementation d'urbanisme des dispositions visant à limiter les hauteurs et à protéger certaines vues marquantes.

Le projet Îlot Sainte-Catherine Ouest s'intègre au cadre bâti de manière respectueuse. La hauteur du bâtiment proposé est équivalente ou inférieure à celle des autres réalisations récentes dans le secteur. De plus, la vue à partir de l'esplanade Ernest-Cormier, devant le Centre Canadien d'Architecture, sera minimalement affectée compte tenu de la présence de l'immeuble au 2125, rue St-Marc dans le cône de visibilité vers le mont Royal. De ce fait, et compte tenu que la hauteur du bâtiment sera en dessous de la limite imposée par la cote altimétrique pour l'îlot, les vues sur le mont Royal seront maintenues.





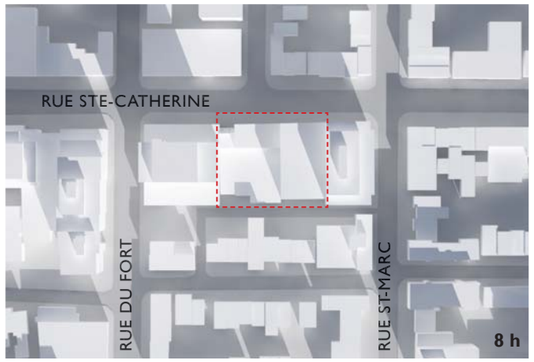
5.2 ÉTUDE D'ENSOLEILLEMENT

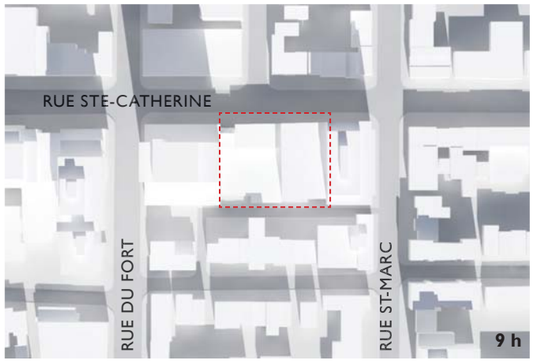
CONDITIONS EXISTANTES

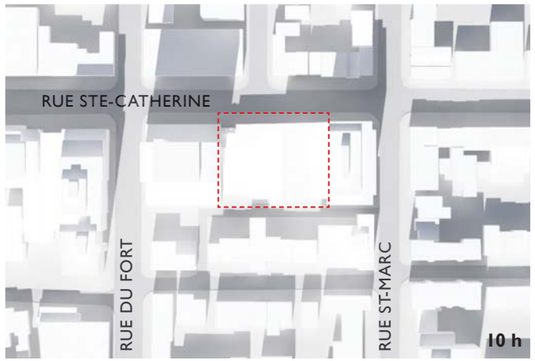
Ci-Joint l'étude d'ensoleillement des conditions existantes effectuée pour l'équinoxe, entre 8h et 18h.

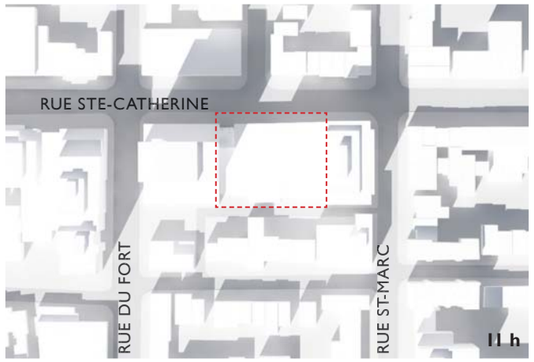
Selon l'article 38 du règlement de zonage en vigueur, un projet comportant une sur hauteur doit tendre à assurer une plage horaire d'ensoleillement minimale de 2 heures 30 minutes consécutives entre 12h et 15h.

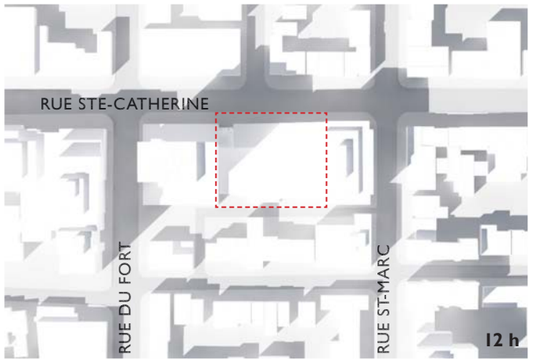
Selon la présente étude, nous constatons que le tronçon nord de la rue Sainte-Catherine, situé en face du site, répond à la réglementation entre 12 h 30 et 15 h tandis que le trottoir sud sera ensoleillé entre 14 h et 16 h 30.

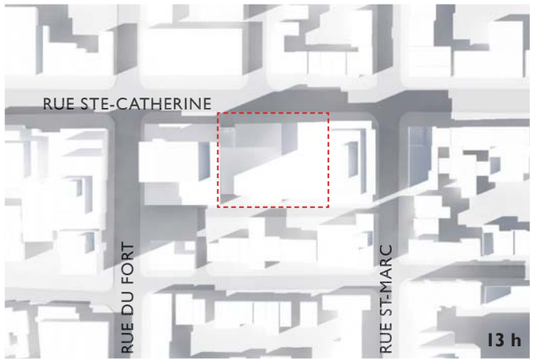


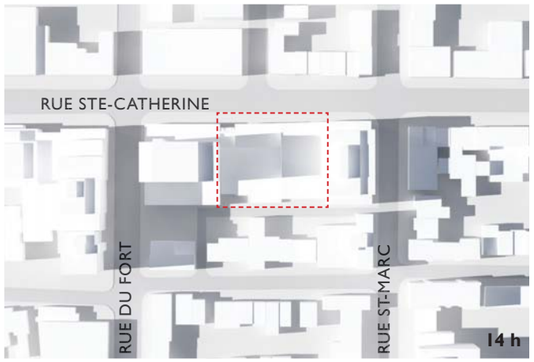


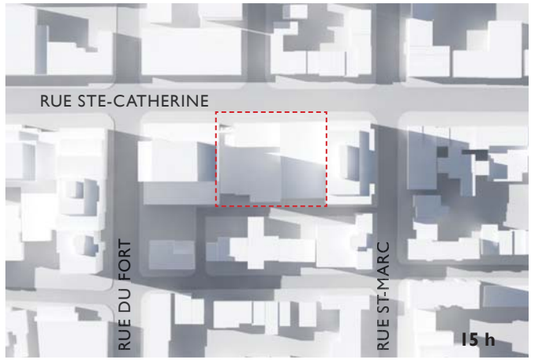


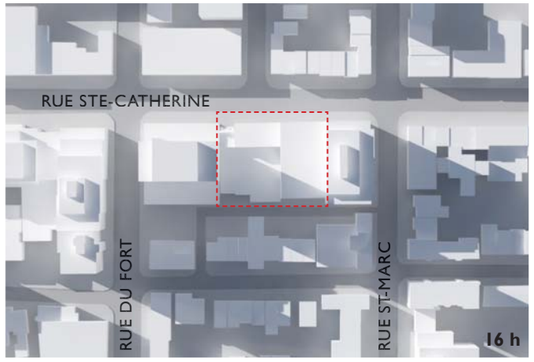


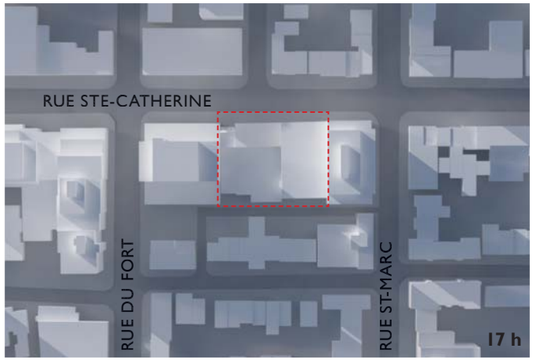














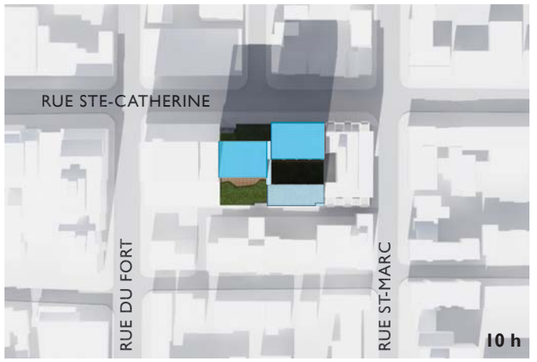
PROJET PROPOSÉ

L'étude d'ensoleillement effectuée pour l'équinoxe de printemps démontre que le bâtiment proposé aura peu d'effet sur l'ensoleillement de la rue. En effet, le bâtiment de la Place Du Fort crée déjà beaucoup d'ombre au niveau de la rue.

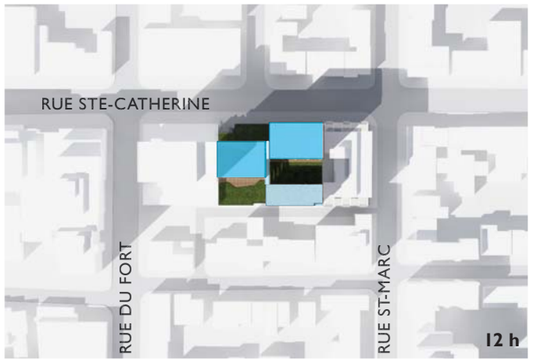
Selon la présente étude, le tronçon de la rue Sainte-Catherine devant le site visé demeurera presque entièrement ensoleillé suivant l'implantation du bâtiment projeté, soit entre 12 h 30 et 15 h sur le tronçon nord de la rue Sainte-Catherine et entre 14 h et 16 h 30 sur le tronçon sud.





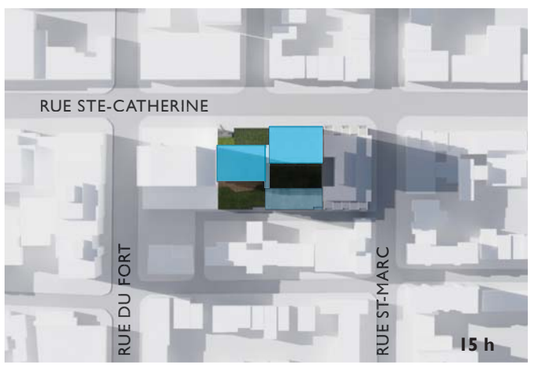


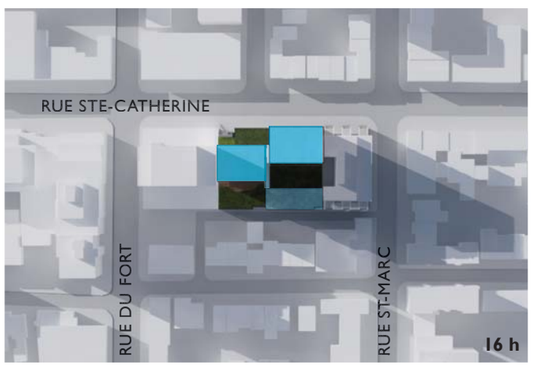
















PROPOSITION ARCHITECTURALE
RÉVISÉE SELON L'AVIS
DU COMITÉ MIXTE

Montréal

AVIS DU COMITÉ MIXTE (COMPOSÉ DES MEMBRES DU CONSEIL DU PATRIMOINE DE MONTRÉAL ET DU COMITÉ JACQUES-VIGER)
Suite à leur assemblée du 8 juin 2018

Les deux organismes sont des instances consultatives de la Ville de Montréal*.

Projet résidentiel et commercial
1920-1946 rue Sainte-Catherine Ouest

AC18-VM-02

Localisation :	1920-1946 rue Sainte-Catherine Ouest, arrondissement de Ville-Marie
Reconnaissance municipale :	Le site visé est inscrit au sein de secteurs de valeur exceptionnelle *La rue Sainte-Catherine entre Guy et Atwater*
Reconnaissance provinciale :	Aucune
Demandeur :	Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises Arrondissement de Ville-Marie

Le Conseil du patrimoine de Montréal (CPM) et le Comité Jacques-Viger (CJV) (ci-après le comité) émettent un avis à la demande de l'Arrondissement car la demande vise une modification au Plan d'urbanisme dans un territoire d'intérêt patrimonial[1].

LOCALISATION ET DESCRIPTION DU PROJET

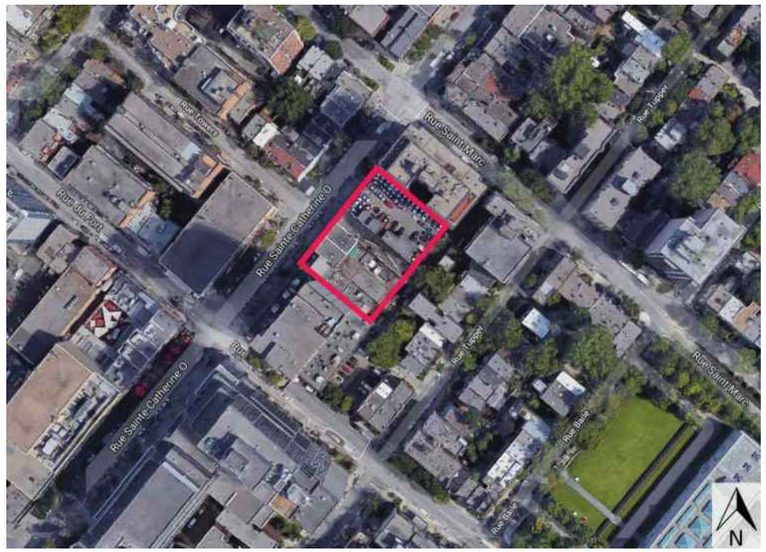
Le site du projet est situé du côté sud de la rue Sainte-Catherine, entre les rues Saint-Marc et du Fort. Le projet prévoit la démolition de 3 immeubles commerciaux présents sur le site et la conservation et la réhabilitation d'un quatrième immeuble, la maison George-Young[2]. Le projet occupe toute la surface du site. Il comprend environ 200 unités résidentielles locatives pour une clientèle de 55 ans et plus et 2 aires commerciales au rez-de-chaussée. Le bâtiment proposé présente un basilaire de 3 étages sur la rue Sainte-Catherine Ouest, surmonté de 2 volumes distincts de 14 et 15 étages, alignés sur les immeubles voisins. Du côté de la ruelle, le projet comprend un basilaire de 2 étages (mitoyen au 1411, rue du Fort) et un bâtiment de 7 étages (mitoyen au 1280, rue St-Marc). L'entrée du stationnement souterrain de 98 cases se fait par la ruelle. Plusieurs terrasses et jardins seront aménagés en toiture à différents niveaux du bâtiment.

Le projet requiert une modification des hauteurs maximales prescrites au Plan d'urbanisme, afin de passer de 25 m à 45 m. La densité du projet respecte la densité autorisée au Plan d'urbanisme, qui correspond à un coefficient d'occupation du sol (COS) de 6.

1 Le projet a reçu un avis favorable du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) de l'Arrondissement Ville-Marie en février 2016 et en mars 2018. Le projet fera l'objet d'une consultation menée par l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM).
2 Les immeubles qui seront démolis correspondent aux adresses suivantes : 1920-1922, 1926 et 1934-1940, rue Sainte-Catherine Ouest. L'immeuble qui sera intégré au projet est situé au 1944 — 1946, rue Sainte-Catherine Ouest.

*Règlement de la Ville de Montréal 02-136 et Règlement de la Ville de Montréal 12-022

Édifice Chaussegros-de-Léry
303, rue Notre-Dame Est, 6e étage
Montréal (Québec) H2Y 3Y8
514 872-4055
ville.montreal.qc.ca/cpm



Localisation du site visé par le projet. Source : Google Maps – 2018

ENJEUX ET ANALYSE DU PROJET À L'ÉTUDE

Le comité a reçu les représentants de l'Arrondissement de Ville-Marie, de la Direction de l'urbanisme, des firmes d'architecture mandatées et du propriétaire lors de sa séance du 8 juin 2018 pour la présentation du projet résidentiel et commercial situé au 1920-1946, rue Sainte-Catherine Ouest. Ce projet requiert une modification au Plan d'urbanisme, cet aspect a été présenté de façon distincte au comité et fait l'objet d'un autre avis (AC18-VM-01, daté du 22 juin 2018).

Volumétrie

Le comité souligne la qualité de la stratégie d'implantation et l'articulation volumétrique du projet, qui est bien adapté à son contexte d'insertion. Les bâtiments de 14 et 15 étages permettent de diminuer l'impact visuel sur la rue Sainte-Catherine des façades latérales aveugles des tours adjacentes. Il se questionne néanmoins sur l'application du principe de basilaire avec des étages en sur hauteur placés en retrait de la rue, tel qu'énoncé dans le PPU du Quartier des grands jardins. En effet, le bâtiment mitoyen du 1280, rue St-Marc ne présente pas de recul par rapport au basilaire, ses balcons se trouvant dans l'alignement zéro par rapport à la rue. Le comité recommande par ailleurs d'accorder une attention particulière au traitement de la façade latérale de ce bâtiment. Le revêtement lisse qui est proposé risque de créer un nouveau mur aveugle, ce qui est précisément ce que l'on souhaite éviter.

Le comité apprécie la conception des balcons, qui permet l'introduction d'un maximum de lumière à l'intérieur des logements. Il considère que la zone de circulation qui est insérée, telle une «faille», entre les deux tours est un élément très intéressant

du projet car elle permet d'introduire de la luminosité au cœur du projet. Dans cette perspective, le comité recommande d'accentuer ce jeu volumétrique en le prolongeant à l'arrière du bâtiment, jusqu'à la ruelle.

Traitement du socle et intégration de la maison George-Young

Le comité apprécie la volonté de l'architecte d'incorporer dans le projet la maison George-Young, témoin de la fonction résidentielle d'origine de la rue Sainte-Catherine, ce qui peut constituer un amalgame intéressant qui permet d'ancrer le projet dans son site. Néanmoins, malgré les efforts consentis pour favoriser son intégration, la maison telle qu'elle est insérée dans le projet, présente un caractère résiduel et anecdotique. En outre, le traitement des jonctions entre le basilaire et la maison représente un défi de taille quant à la réalisation des détails constructifs. Bien que la conservation de la maison constitue une opportunité, elle ne doit pas constituer un geste incohérent.

Cela étant dit, le comité est d'avis que l'inclusion de la maison au projet mérite d'être étudiée. Pour lui, la clé de son intégration réside dans sa programmation et dans le travail du socle du bâtiment. Il souhaite qu'il y ait une correspondance entre le volume extérieur de la maison Young et sa composition intérieure. Le comité encourage également à retravailler l'articulation des arches de pierre qui fragmentent le basilaire, afin de mieux exprimer le caractère mitoyen de la maison Young, caractéristique du cadre bâti de la rue Sainte-Catherine. Il recommande de conserver un maximum de transparence, nécessaire à la fonction commerciale, et d'implanter le plus possible de portes d'accès aux commerces afin de favoriser l'animation de la rue, tout en y réduisant au minimum les accès de service et grilles techniques.

Aménagements paysagers

Le comité s'interroge sur l'expérience qu'offrira l'ensemble des jardins. Il apprécie que la programmation soit variée et pensée en fonction de l'ensoleillement et des besoins des occupants. Il s'interroge toutefois sur le jardin thématique B, cette cour centrale étant très profonde. Il craint qu'il soit difficile d'assurer la pérennité des plantations, considérant le manque de lumière. Il recommande d'explorer plusieurs avenues d'aménagements, comme un jardin minéral ou des murs végétaux. Un ruissellement d'eau permettrait par ailleurs de compenser le bruit dû à l'effet de résonnance. En outre, le comité recommande de plutôt rendre accessible la toiture verte N8, côté ruelle, qui est bien orientée (sud-est) et qui offrirait une meilleure expérience aux usagers que la cour centrale. Il propose également de porter une attention particulière à la composition végétale en variant les stratégies d'implantation, de manière à améliorer l'expérience. Les toits-terrasses nécessitent des techniques de plantation particulières et un entretien soigné; la survie des plantes en dépend. Le comité se réjouit de l'intention des requérants d'ajouter un membre à leur équipe qui soit spécialiste en la matière.

Le comité est d'avis que l'aménagement de l'espace au rez-de-chaussée, le long de la rue Sainte-Catherine, est intéressant, mais devrait être conçu en vue de maintenir un couloir de déplacement continu le long des façades pour le déplacement des personnes mal voyantes.

Le comité recommande le dépôt d'un plan d'architecture de paysage pour tous les espaces extérieurs avant l'approbation finale du projet par l'Arrondissement

AVIS DU CONSEIL DU PATRIMOINE DE MONTRÉAL ET DU COMITÉ JACQUES-VIGER

Le comité mixte, composé du Conseil du patrimoine de Montréal et du Comité Jacques-Viger, émet un avis favorable au projet résidentiel et commercial situé au 1920-1946, rue Sainte-Catherine Ouest. Il apprécie la qualité de la volumétrie du projet, qui permet une insertion intéressante dans le contexte. Il félicite les requérants de vouloir conserver la maison George-Young, mais a des réserves quant à son traitement actuel. Il émet les recommandations suivantes :

- accorder une attention particulière au traitement des façades latérales des bâtiments en sur hauteur, afin d'éviter l'effet de «mur aveugle»;
- prolonger la zone de circulation implantée entre les deux bâtiments jusqu'à la ruelle, afin qu'elle traverse l'ensemble du projet et apporte un maximum de lumière;
- définir une programmation qui garantisse la mise en valeur de la maison George-Young;
- revoir le traitement du basilaire en vue de favoriser l'intégration de la maison George-Young, tout en garantissant la transparence du socle commercial;
- concevoir un aménagement adapté aux conditions difficiles du jardin thématique B et envisager plutôt de donner accès à la toiture verte N8, implantée du côté de la ruelle, qui est bien orientée et a le potentiel d'offrir une expérience d'intérêt aux usagers;
- concevoir l'aménagement du petit espace public dans l'alignement de la maison George-Young en vue de maintenir un couloir de déplacement continu le long des façades de la rue Sainte-Catherine.

Le président du CPM

ORIGINAL SIGNÉ

Peter Jacobs

Le 22 juin 2018

Membre du CJV

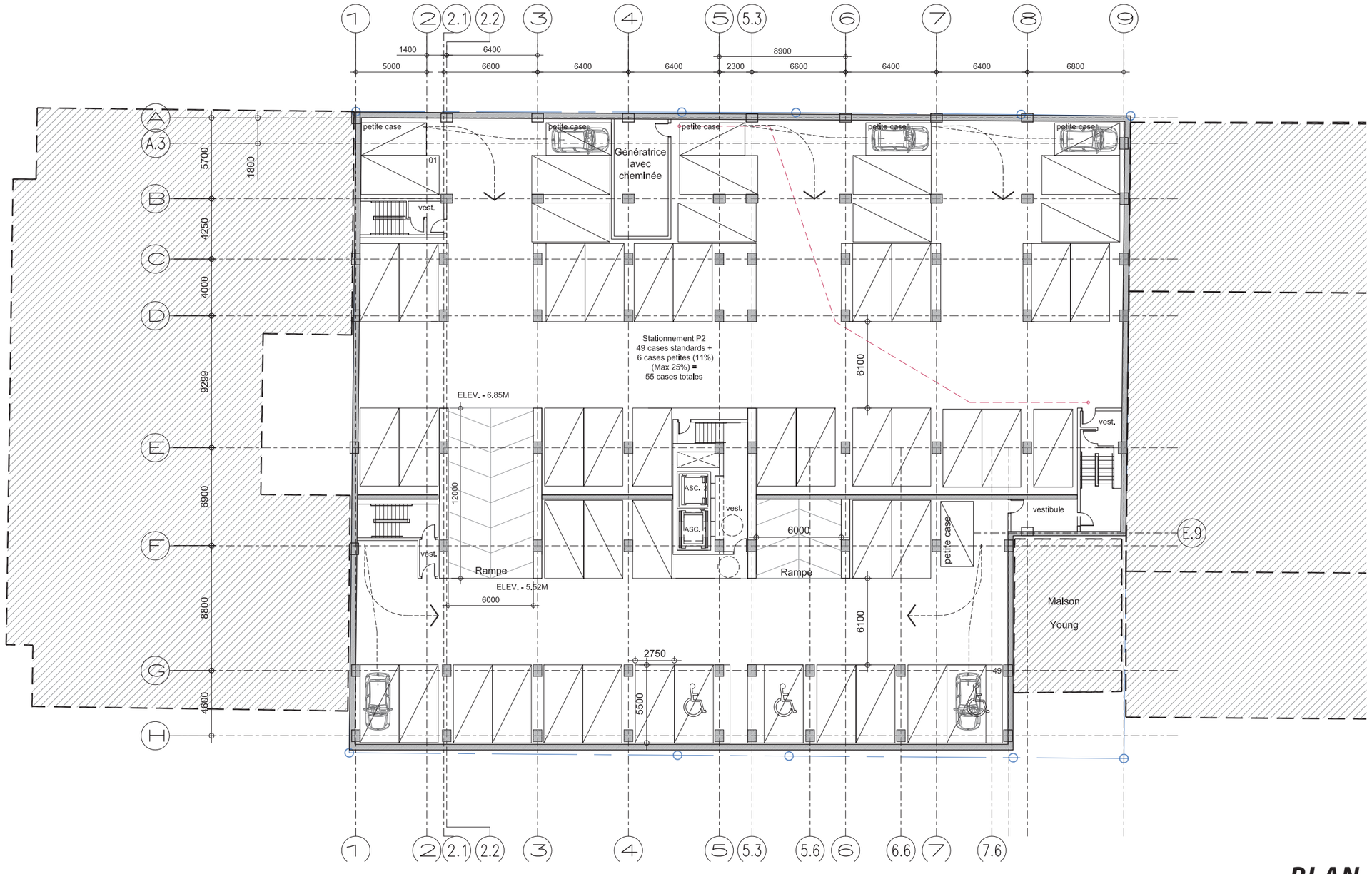
ORIGINAL SIGNÉ

Patrick Marmen

Le 22 juin 2018

Il revient aux représentants de l'Arrondissement ou du service responsable du dossier de joindre cet avis au sommaire décisionnel et de le diffuser au requérant et aux consultants externes, le cas échéant.

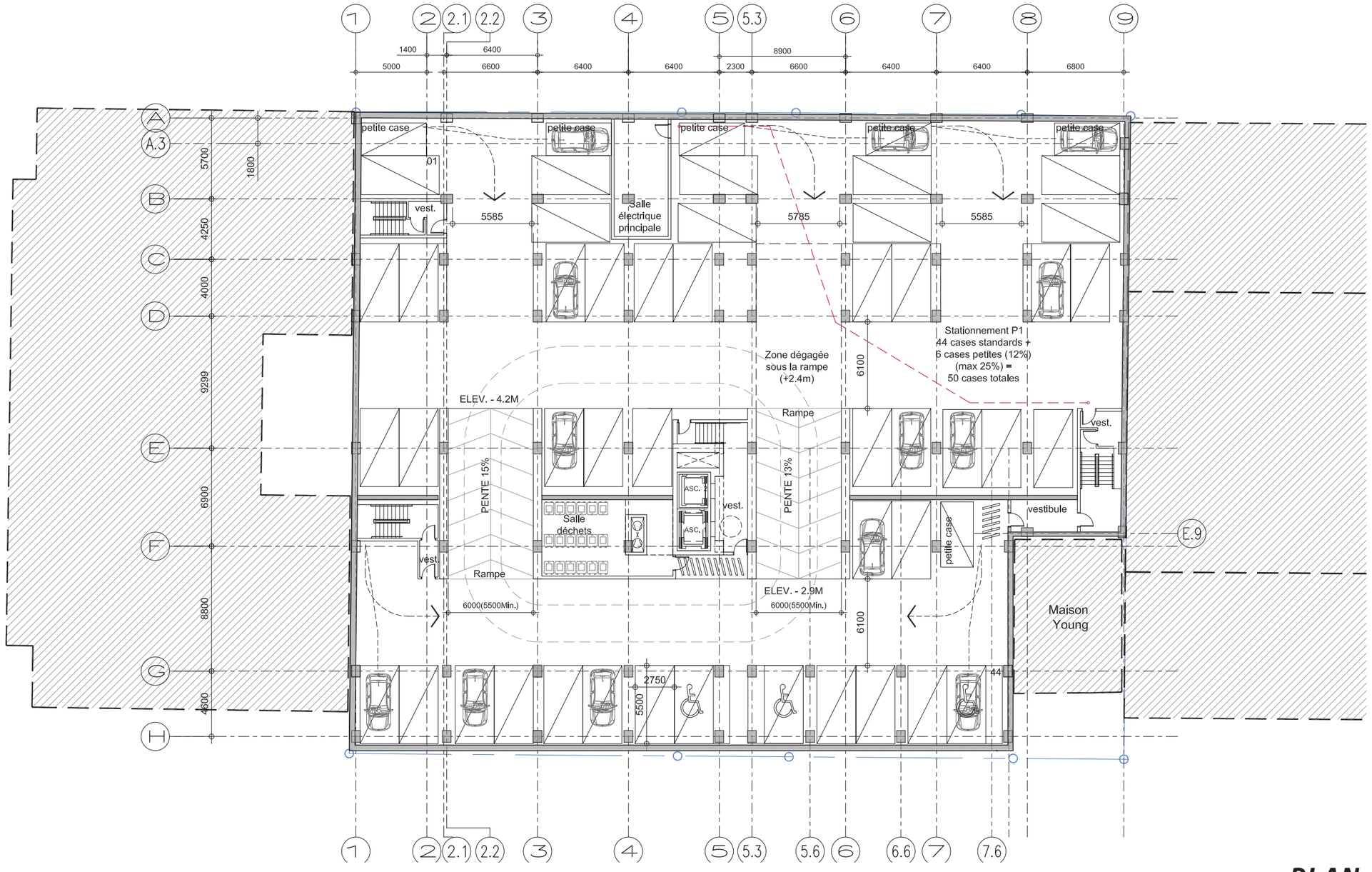
PROPOSITION AMÉLIORÉE



PLAN _ P2

1 : 300

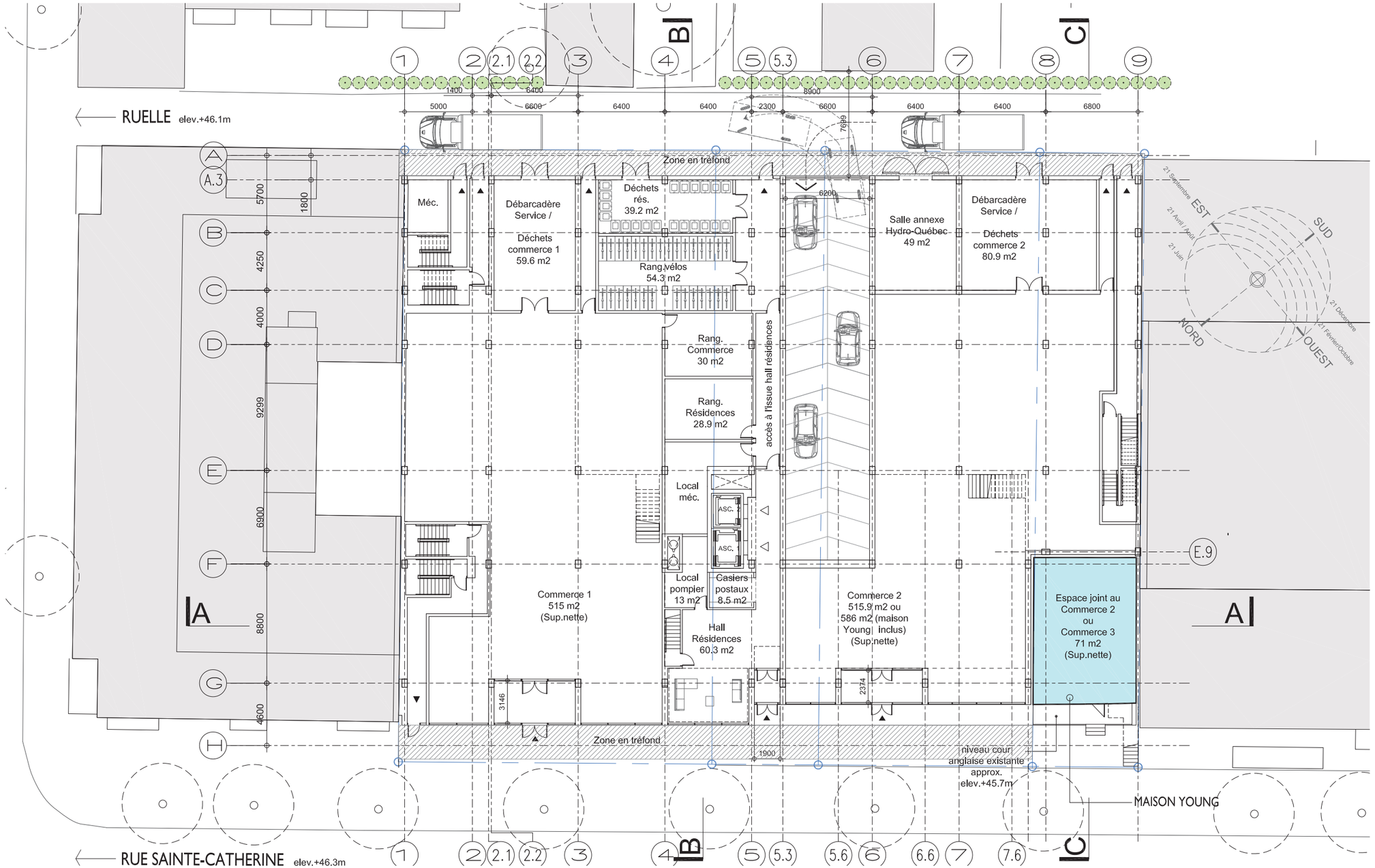
PROPOSITION AMÉLIORÉE



PLAN _ P1

1 : 300

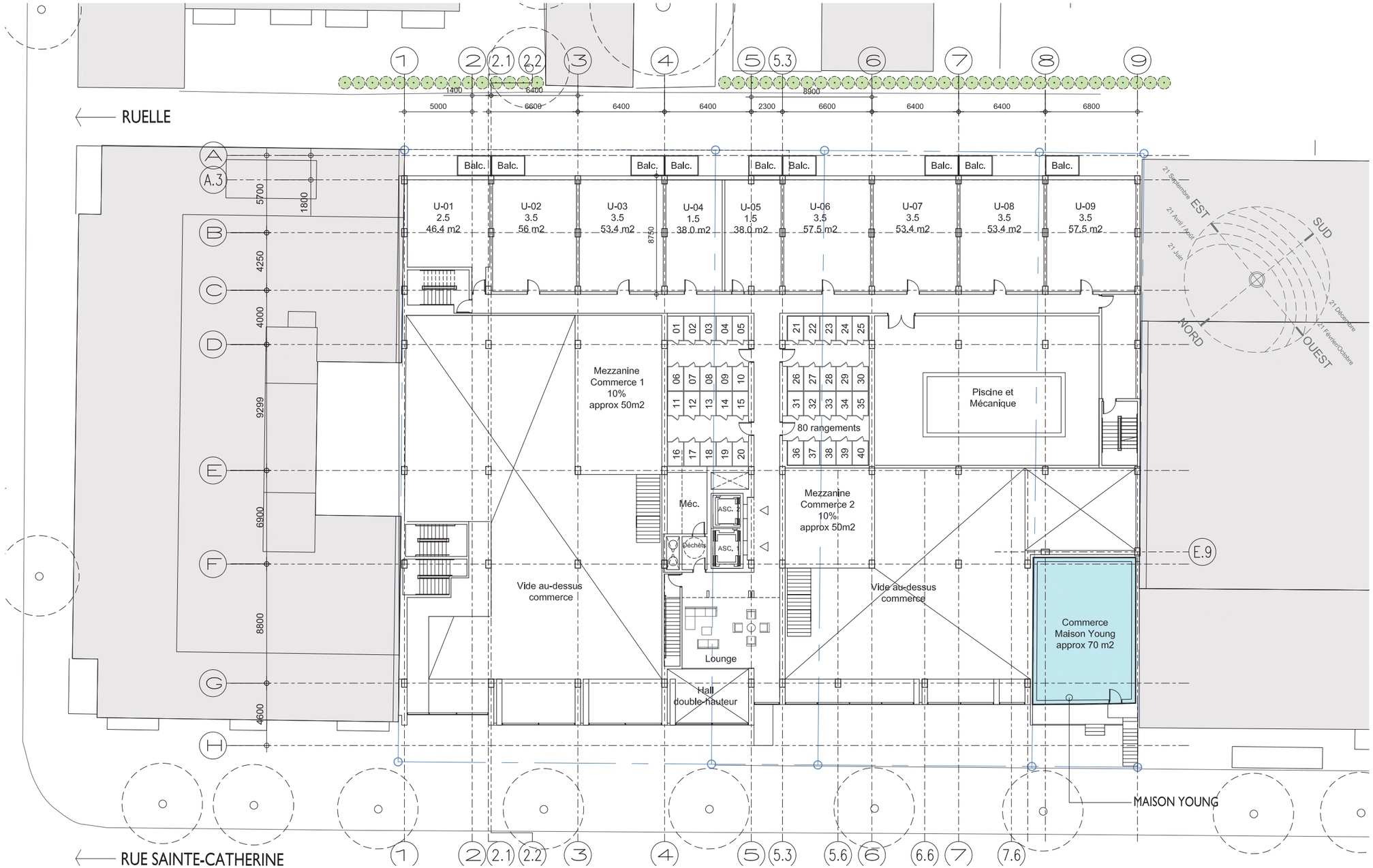
PROPOSITION AMÉLIORÉE



PLAN _ N1

1 : 300

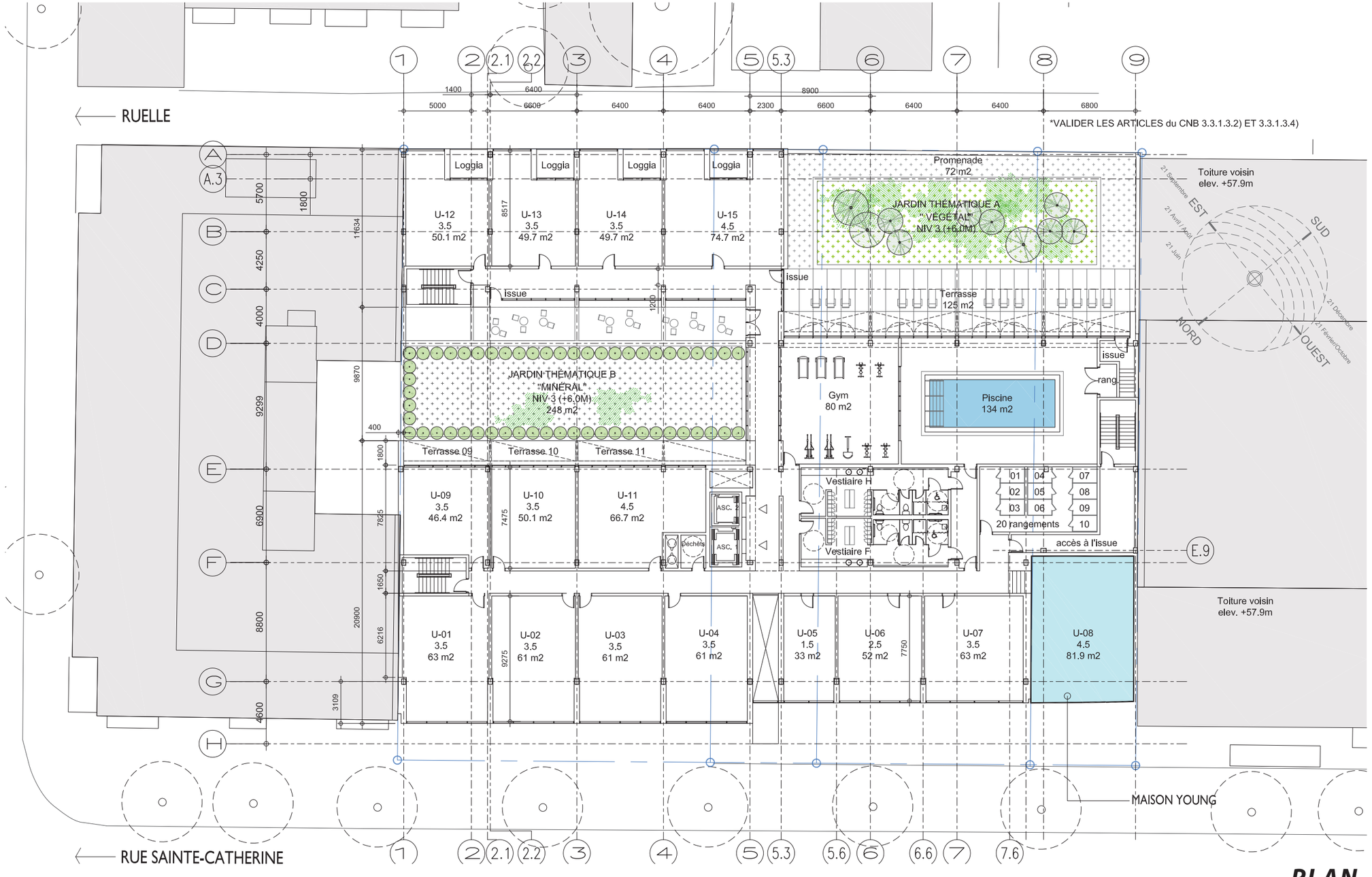
PROPOSITION AMÉLIORÉE



PLAN _ N2

1 : 300

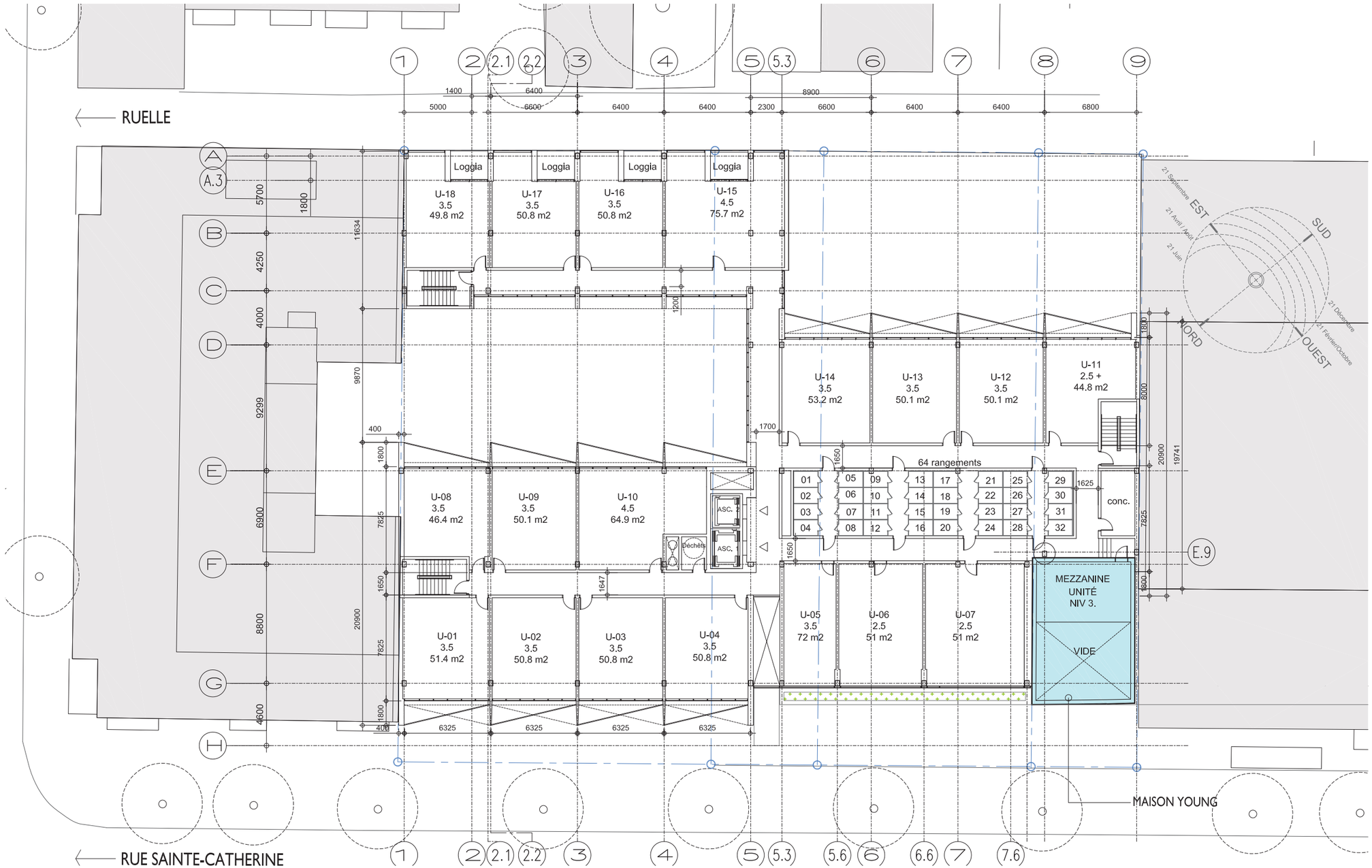
PROPOSITION AMÉLIORÉE



PLAN _ N3

1 : 300

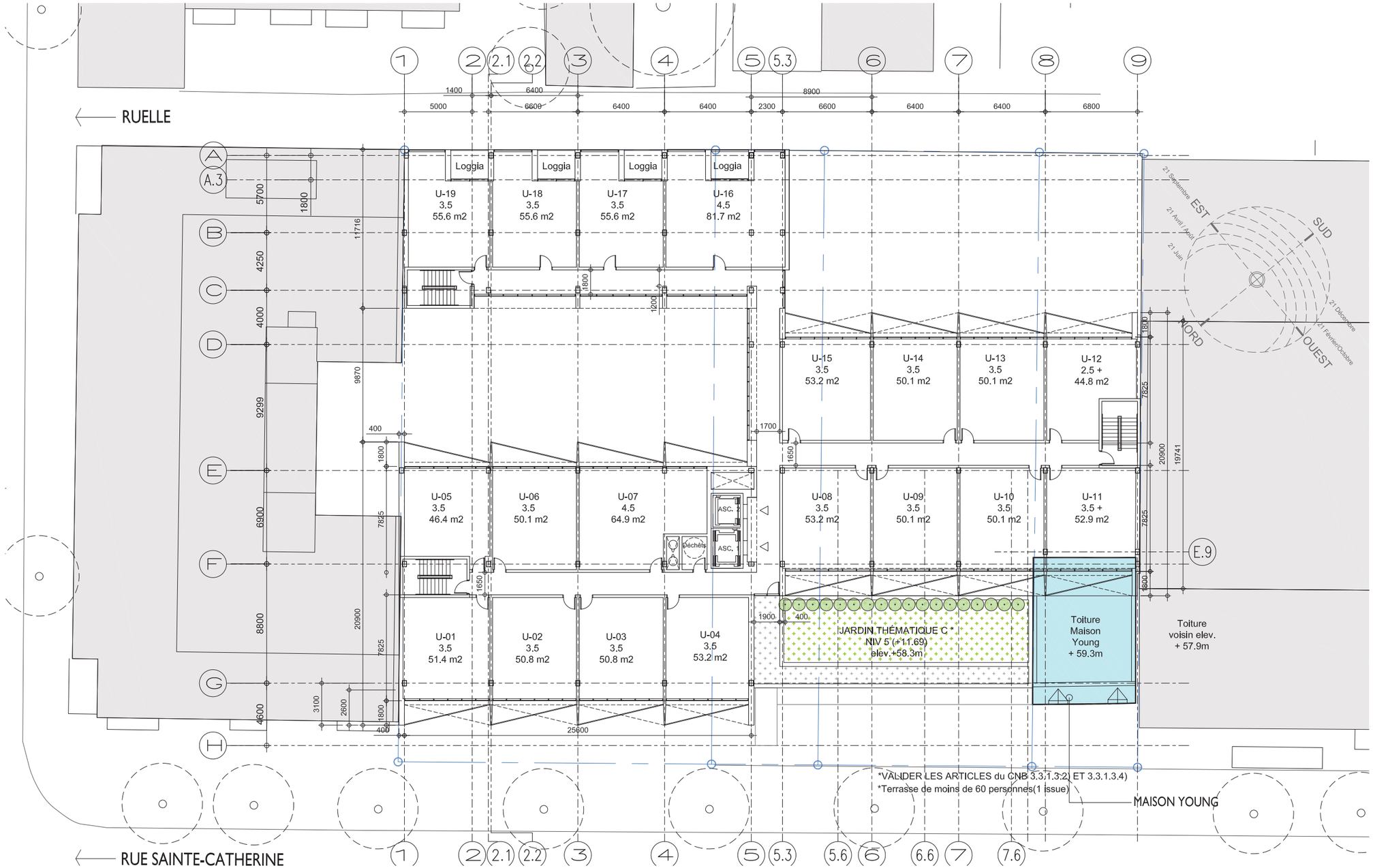
PROPOSITION AMÉLIORÉE



PLAN _ N4

1 : 300

PROPOSITION AMÉLIORÉE

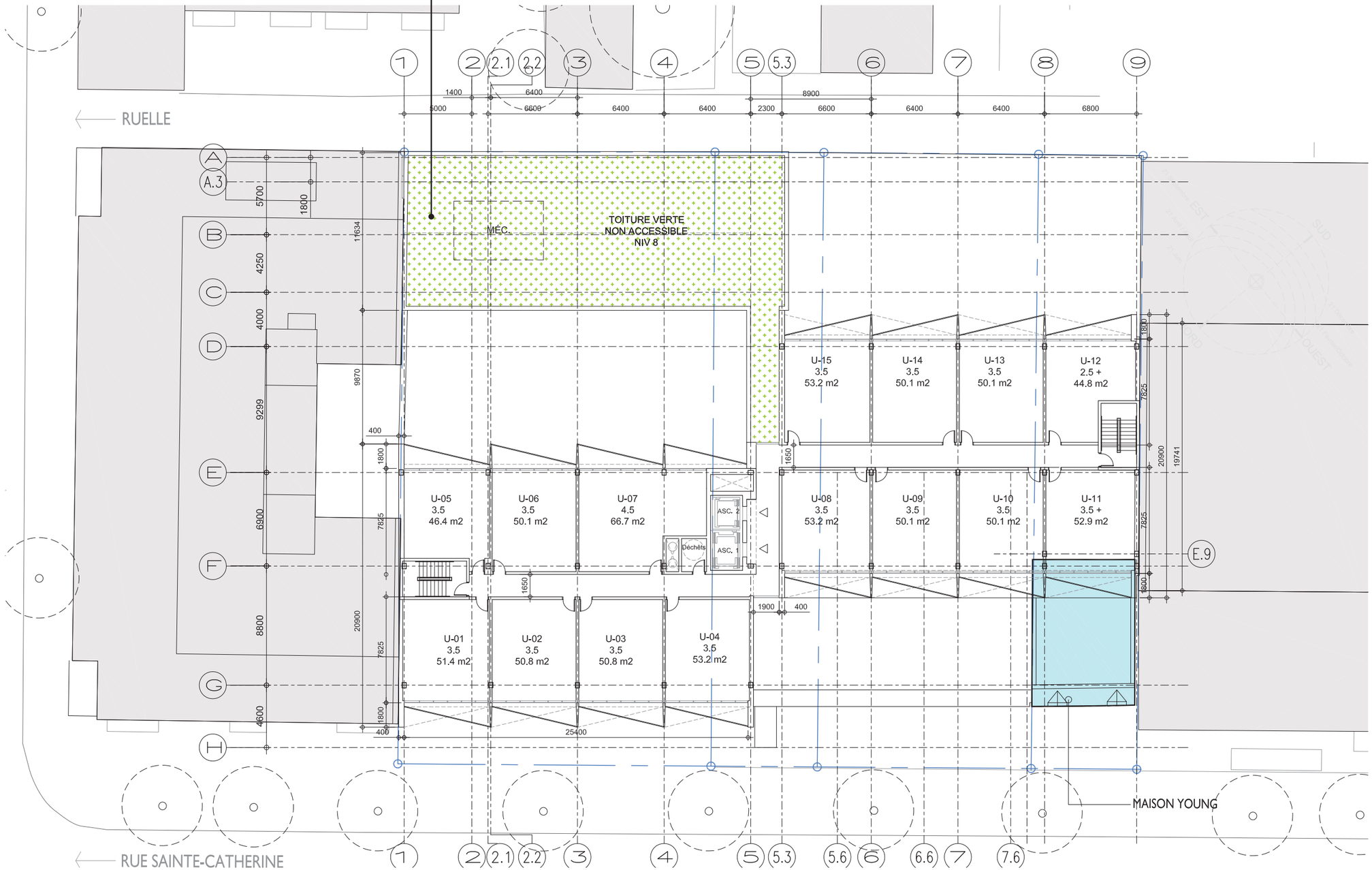


PLAN N5 @ 7

1 : 300

- Considérant les exigences du CNB, soit: les distances de parcours maximales pour atteindre un accès à l'issue ainsi que la superficie prescrite de terrasse accessible (pour une capacité maximale de 60 personnes pouvant évacuer par une seule issue), il a été convenu que la toiture du niveau 8 ne serait pas accessible aux résidents. Toutefois, il serait souhaité de conserver une toiture verte.

PROPOSITION AMÉLIORÉE



PLAN _ N8 @ 14

1 : 300



- Alignement avec les éléments existant de la maison;
- Réinterpretation des largeurs des arches de pierre espectant le gabarit de la maison Young afin de créer un rythme cohérent;
- Réinterprétation de la mitoyenneté des maisons de pierre du site, aujourd'hui démolies.
- Élimination des niveaux en demi sous-sol de la maison Young, afin de la rendre plus accessible et viable au niveau commercial. La modifications des ouvertures, au niveau de la rue, permettra de revaloriser le tout .
- Bandes horizontales pour affichage des commerces créent un une ligne forte en lien direct avec la maison.



VUE À PARTIR DE LA RUE SAINTE-CATHERINE

Ville-Marie
Montréal

COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME
11 février 2016
3001057141
4.8.1

Objet :	**AVIS PRÉLIMINAIRE – PROJET PARTICULIER**
Endroit :	1920-1946, rue Sainte-Catherine Ouest
Responsable :	Anne-Rose Gorroz
Description :	La demande vise la construction d'un bâtiment mixte de 15 étages (45 m) comportant un basilaire de 8 étages, des commerces en rez-de-chaussée, 236 logements aux étages ainsi que 91 unités de stationnement souterrain. Le programme prévoit la démolition des trois premiers bâtiments et la conservation de la façade et d'une petite partie du bâtiment résidentiel, du côté ouest du terrain visé. La ruelle sera aménagée et paysagée. Le projet déroge au *Règlement d'urbanisme 01-282* notamment à la densité qui serait à 6 au lieu de 3, à la hauteur du basilaire de 8 étages au lieu de 3 étages, la hauteur en mètres de 25 m au lieu de 14 m, à la surhauteur de 45 m puisqu'aucune surhauteur n'est prévue dans cette zone ainsi qu'au taux d'implantation de 93 % au lieu de 70 %. De plus, le projet déroge à la hauteur du Plan d'urbanisme avec 45 m au lieu de 25 m.
Élément particulier :	Aucun
Remarque importante :	Aucune
Considérant que :	La valeur patrimoniale exceptionnelle de la rue Sainte-Catherine en raison de la diversité de ces bâtiments et de son parcellaire d'origine.
Considérant que :	Le projet présente un basilaire de 8 étages très monolithique sur la rue Sainte-Catherine, ce qui ne prend pas en compte la hauteur de 3 étages des bâtiments typiques situés en face ni les critères de l'unité de paysage « Artère commerciale ».
Considérant que :	Le recul de la tour devrait être consèquent et équivalent à la profondeur du petit bâtiment résidentiel d'origine existant.
Considérant que :	La conservation de la façade et d'une partie de ce petit bâtiment résidentiel, existant du côté ouest du terrain visé, est donc insuffisante en terme de profondeur.

Considérant que : L'architecture devrait être soignée en considérant la trame fine, les ouvertures verticales, le rythme et la typologie d'origine des bâtiments protégés dans le secteur.

Considérant que : Le projet répond à certains objectifs du PPU Quartier des Grands Jardins.

Considérant que : La démolition de 3 bâtiments sur 4 est acceptable si l'on considère que ceux-ci ont une faible valeur patrimoniale et ne présentent pas de caractéristiques architecturales exceptionnelles;

Par conséquent, à l'unanimité, le comité consultatif d'urbanisme émet un AVIS FAVORABLE à l'égard de cette demande aux conditions suivantes :

- **Pour le basilaire, prévoir un recul prenant en compte la hauteur de 3 étages des bâtiments situés en face et permettant une mise en valeur du petit bâtiment à conserver.**
- **Pour la tour :**
  - **prévoir un recul conséquent et équivalent à la profondeur du petit bâtiment résidentiel d'origine existant;**
  - **opter pour un volume avec plus de finesse et prévoir des espaces de chaque côté, afin d'éviter l'effet de muraille est-ouest.**
- **Réduire le taux d'implantation de 93 % demandé, afin de dégager la ruelle et ne pas écraser les bâtiments résidentiels existant sur la rue Tupper.**
- **Trouver un équilibre entre volumétrie et architecture, afin de rendre le projet convaincant.**
- **Soumettre à nouveau la demande au comité consultatif d'urbanisme, lors d'une séance ultérieure.**

Karine Boivin-Roy
Présidente

Billy Chérubin
Secrétaire

Ville-Marie
Montréal

COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME
15 mars 2018
3001363846
4.2.2 et 4.3.1

Objet : **PROJET PARTICULIER ET MODIFICATION AU PLAN D'URBANISME**

Endroit : 1920, rue Sainte-Catherine Ouest

Responsables : Bruno Collin et Charlotte Horny

Description : La demande vise la construction d'un bâtiment résidentiel de 15 étages (45 m) avec rez-de-chaussée commercial. Le projet requiert une autorisation en vertu du règlement sur les projets particuliers car il déroge à la hauteur maximale permise (14 m), à la densité maximale de 3 et au taux d'implantation maximal de 70%. Le projet requiert également une modification du Plan d'urbanisme de Montréal (04-047)quant à la hauteur maximale permise, qui est actuellement de 25 m.

Situé du côté sud de la rue Sainte-Catherine, au cœur du territoire visé par le PPU du Quartier des grands jardins, l'emplacement est occupé par quatre bâtiments de trois à six étages. Le bâtiment de six étages a été construit en 1988 pour accueillir un concessionnaire Toyota. Les autres bâtiments ont été construits en1870 et ont été transformés de multiples fois, à l'exception du dernier à l'extrémité ouest du site, qui est identifié comme étant la maison Young. À noter enfin que le site est encadré de part et d'autre par des bâtiments de grande hauteur, soit un édifice de 15 étages (43 m) du côté est, et un autre de 22 étages (67 m) du côté ouest.

Le projet comprend la démolition de l'ensemble du bâti existant, à l'exception de la maison Young, qui sera restaurée et intégrée au nouveau complexe immobilier, lequel présente les caractéristiques suivantes :

- 200 logements de type locatif, dont la majorité a une superficie de 50 m², et cinq logements comptent entre 75 et 81 m²;
- deux locaux commerciaux au rez-de-chaussée;
- basilaire de trois étages (12 m);
- deux volumes principaux de 15 et 14 étages (45 m et 42 m);
- un troisième volume de 7 étages situé du côté de la ruelle, surmonté d'un toit vert;
- la fragmentation des volumes en surhauteur permet l'aménagement de trois terrasses, aux niveaux 3 et 5, qui accueilleront des jardins;
- 98 unités de stationnement sur deux niveaux souterrains, avec accès par la ruelle;
- aire de stationnement pour vélo (47 unités);
- densité de 6;
- taux d'implantation de 100 %.

La volumétrie s'articule autour des bâtiments existants. Le basilaire s'inscrit dans le gabarit de la maison Young et le volume en surhauteur situé à l'ouest est implanté en retrait de 9,6 m du basilaire, à la fois pour

dégager le volume de la maison Young et pour s'aligner avec le bâtiment adjacent. Le volume en surhauteur situé à l'est n'offre pas de retrait, de manière à s'aligner avec le bâtiment voisin. La hauteur plus faible du volume situé du côté ouest vise à préserver la vue vers le mont Royal depuis le jardin du Centre canadien d'architecture (CCA).

Élément particulier : Aucun

Remarque importante : À la séance du 11 février 2016, le Comité consultatif d'urbanisme a émis un avis favorable préliminaire.

Considérant que : La démolition des 3 bâtiments est justifiable en raison de leur faible valeur patrimoniale ou architecturale et de l'importance du projet de remplacement.

Considérant que : La maison Young est conservée et restaurée.

Considérant que : La plupart des recommandations émises par le CCU lors de l'avis préliminaire (2016) sont prises en compte dans la nouvelle mouture du projet.

Considérant que : L'augmentation de la hauteur apparaît intéressante sur le plan du paysage de la rue puisqu'un projet avoisinant les 45 mètres au centre de cet îlot viendrait donner une cohérence au front bâti et faire disparaître les murs aveugles des édifices en hauteur.

Considérant que : Le projet répond à plusieurs objectifs du PPU Quartier des Grands Jardins tels que la revitalisation de la rue Sainte-Catherine et l'accroissement de la population résidente au centre-ville.

Considérant que : Le concept architectural permet une bonne intégration du volume avec le bâti existant de cette tête d'îlot. Il permet aussi d'éviter l'effet massif à l'échelle du piéton grâce un large recul de la moitié du volume en hauteur.

Considérant que : Le traitement architectural et l'alignement de la partie ouest du basilaire devront être revus pour une meilleure articulation avec la maison Young.

Considérant que : La rue Sainte-Catherine, dans ce secteur, présente des façades à caractère commercial aux premiers étage, ce qui exclut les balcons.

Considérant que : Le traitement des dalles de balcons devra être précisé afin que la « cinquième façade » demeure intéressante à long terme.

Considérant que : La création de trois terrasses végétalisées et d'un toit vert est un apport à la lutte aux îlots de chaleur et contribue à retenir les eaux pluviales sur le site.

Considérant que : Le nombre d'unités de stationnement (98 unités) correspond au minimum exigé par le règlement (97 unités).

Par conséquent, à l'unanimité, le comité consultatif d'urbanisme émet un AVIS FAVORABLE aux conditions suivantes :

- **Revoir l'intégration de la maison Young au basilaire :**
  - **Aligner la partie ouest du basilaire avec la façade de la maison.**
  - **Revoir le traitement architectural du dernier niveau du basilaire (étage 4).**
- **Supprimer les loggias du basilaire (étages 3 et 4).**
- **Préciser le traitement des dalles de balcons afin que la « cinquième façade » demeure intéressante à long terme.**
- **Déposer un plan d'aménagement paysager, pour les jardins en terrasse, qui prend notamment en compte l'exposition au soleil pour le choix des végétaux.**

Le comité souligne que le projet est assujetti à la stratégie d'inclusion de logements abordables.

M. Antonin Labossière désire invoquer sa dissidence face au volume du bâtiment et l'effet massif de celui-ci.

Pour Sophie Mauzerolle
Présidente

Caroline Cantin
Secrétaire

Montréal

AVIS DU COMITÉ MIXTE (COMPOSÉ DES MEMBRES DU CONSEIL DU PATRIMOINE DE MONTRÉAL ET DU COMITÉ JACQUES-VIGER)
Suite à leur assemblée du 8 juin 2018

Les deux organismes sont des instances consultatives de la Ville de Montréal*.

Modification du Plan d'urbanisme rue Sainte-Catherine, entre les rues du Fort et Guy

AC18-VM-01

Localisation :	Secteur bordant la rue Sainte-Catherine, entre les rues du Fort et Guy, arrondissement de Ville-Marie
Reconnaissance municipale :	Le site visé est inscrit au sein de secteurs de valeur exceptionnelle *Le Village Lincoln*, *La rue Sainte-Catherine entre Guy et Atwater* et *Le Village Shaughnessy*
Reconnaissance provinciale :	Le site visé inclut l'immeuble patrimonial cité *1419 à 1441, rue Pierce*. Une petite partie du site visé est située dans l'aire de protection de la *Maison Shaughnessy* (immeuble patrimonial classé).
Demandeur :	Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises Arrondissement de Ville-Marie

Le Conseil du patrimoine de Montréal (CPM) et le Comité Jacques-Viger (CJV) (ci-après le comité) émettent un avis à la demande de l'Arrondissement car la demande vise une modification au Plan d'urbanisme dans un territoire d'intérêt patrimonial.

LOCALISATION ET CONTEXTE DE LA DEMANDE

Le secteur visé par la demande de modification au Plan d'urbanisme est situé de part et d'autre de la rue Sainte-Catherine, dans le Quartier des grands jardins. Il présente une concentration d'édifices d'intérêt patrimonial construits à la fin du 19e siècle. Le secteur comprend notamment l'ancienne école Victoria et le Royal Montreal Curling Club, ainsi que plusieurs ensembles de maisons en rangées du 19e siècle qui témoignent de la fonction résidentielle d'origine de la rue Sainte-Catherine. Ce secteur a été marqué dans les années 60 et 70 par de nombreuses démolitions et par la construction de plusieurs édifices de grande hauteur.

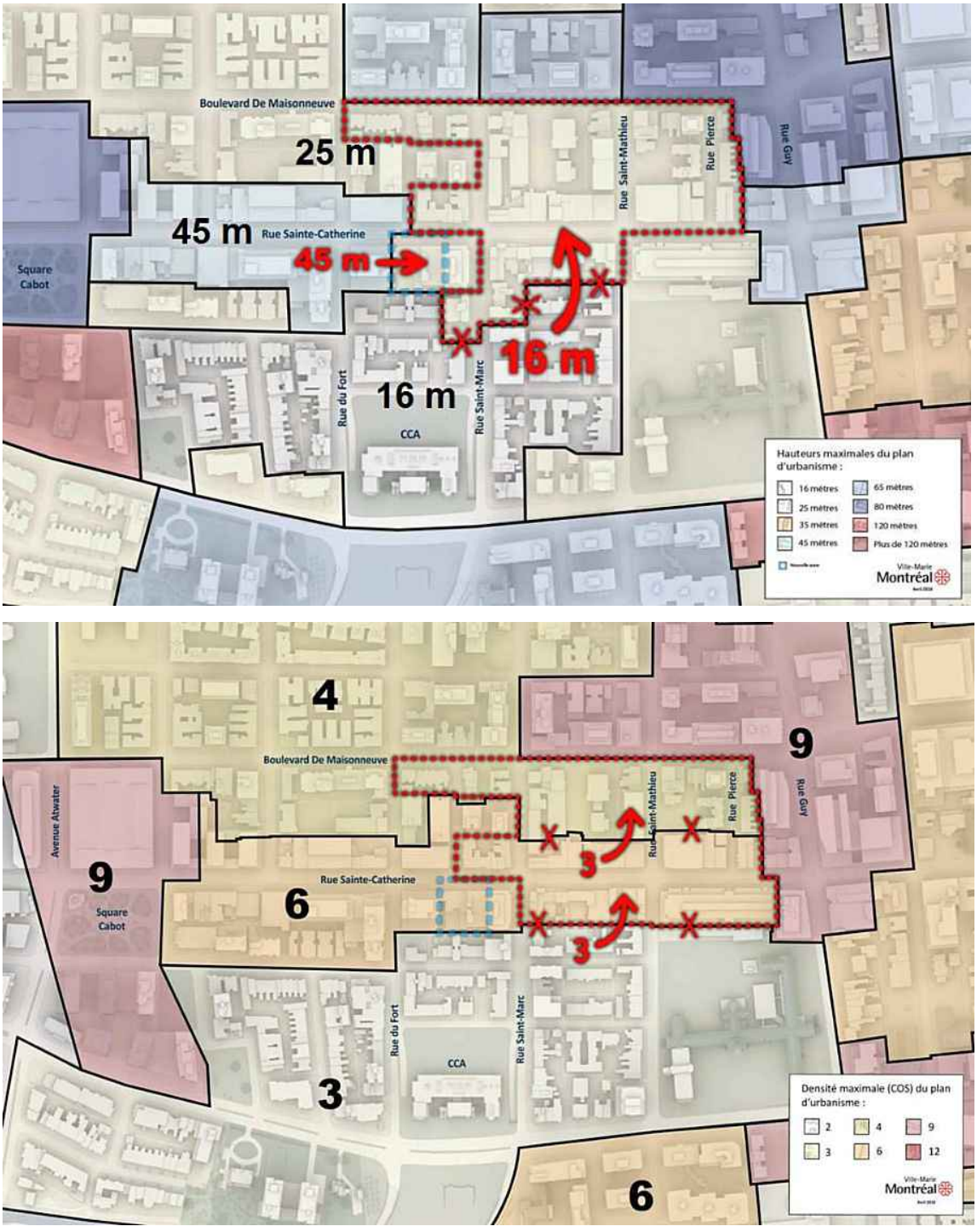
Il s'avère que les plafonds de densité et de hauteur prescrits au Plan d'urbanisme pour le secteur visé par la demande, sont nettement trop élevés pour assurer la conservation du bâti ancien dominant le secteur. L'Arrondissement de Ville-Marie propose donc de nouveaux paramètres qui visent à reconnaître davantage le bâti existant, et à éviter d'entretenir la spéculation foncière en attribuant une valeur plus importante aux terrains qu'aux bâtiments qui les occupent. La modification du Plan d'urbanisme prévoit de modifier les hauteurs et les densités (COS) prescrites pour le secteur visé, comme suit et comme représenté sur les schémas suivants :

- agrandir la zone de hauteur de 45 m jusqu'à la rue Saint-Marc, du côté sud de la rue Sainte-Catherine. La hauteur maximum permise dans cette zone serait ainsi augmentée de 25 m à 45 m;

*Règlement de la Ville de Montréal 02-136 et Règlement de la Ville de Montréal 12-022

Édifice Chaussegros-de-Léry
303, rue Notre-Dame Est, 6e étage
Montréal (Québec) H2Y 3Y8
514 872-4055
ville.montreal.qc.ca/cpm

- agrandir la zone de hauteur de 16 m couvrant le village Shaughnessy vers le nord jusqu'au boulevard de Maisonneuve. La hauteur maximum permise dans cette zone serait ainsi diminuée de 25 m à 16 m;
- agrandir la zone de densité de 3 couvrant le village Shaughnessy vers le nord jusqu'au boulevard de Maisonneuve. Cette zone passerait ainsi d'une densité de 6 et de 4 à une densité de 3.



Modification des hauteurs et de la densité maximales prescrites au Plan d'urbanisme. Source : Arrondissement de Ville-Marie

ENJEUX ET ANALYSE DE LA DEMANDE

Le comité a reçu les représentants de l'Arrondissement de Ville-Marie et de la Direction de l'urbanisme lors de sa séance du 8 juin 2018. L'Arrondissement a présenté le contexte de la demande, le secteur visé et les justifications de la proposition de modification au Plan d'urbanisme. La présente demande est réalisée dans le cadre d'un projet résidentiel et commercial nécessitant une augmentation de la hauteur permise pour les terrains situés au 1920-1946, rue Sainte-Catherine Ouest. Ce projet a été présenté de façon distincte au comité et fait l'objet d'un autre avis (AC18-VM-02, daté du 22 juin 2018).

Adaptation de la réglementation

Le comité est préoccupé de longue date par le devenir des bâtiments résidentiels d'origine qui subsistent dans le centre-ville. La valeur foncière des terrains qu'ils occupent, due à l'importance des hauteurs et des densités qui sont autorisées, ainsi que la raréfaction des terrains vacants, induisent une forte pression sur ces immeubles. Ces conditions rendent leur conservation et leur intégration au sein des projets de développement problématique. Le comité est donc en faveur des modifications proposées, qui permettront de diminuer la pression immobilière sur le bâti ancien de petit gabarit, témoin important du tissu urbain de ce secteur patrimonial exceptionnel.

Le comité est également soucieux de la réduction de l'ensoleillement et de l'impact de l'ombre induits par le développement de bâtiments de grande hauteur, que ce soit sur les immeubles de petit gabarit ou sur le domaine public. Dans ce cadre, il souligne la pertinence de la disposition inscrite du règlement de zonage visant la plage horaire d'ensoleillement minimale que doit assurer un projet en surhauteur.

En lien avec ce qui précède, le comité encourage l'Arrondissement à poursuivre la protection de la diversité des gabarits de ce secteur. Il recommande dans ce cadre d'envisager la diminution des hauteurs permises sur la frange nord de la rue Sainte-Catherine, entre les rues du Fort et Chomedey, qui présente des immeubles de deux à quatre étages. Ceci afin de maintenir une rythmique dans l'alternance des gabarits en bordure de la rue Sainte-Catherine et de préserver le cadre de vie des maisons en rangée de la rue Chomedey.

AVIS DU CONSEIL DU PATRIMOINE DE MONTRÉAL ET DU COMITÉ JACQUES-VIGER

Le comité mixte, composé du Conseil du patrimoine de Montréal et du Comité Jacques-Viger, émet un avis favorable à la demande de modification des hauteurs et des densités prescrites au Plan d'urbanisme pour un secteur situé en bordure de la rue Sainte-Catherine, entre les rues du Fort et Guy. Il appuie l'Arrondissement dans cette démarche, qui va permettre de diminuer la pression induite sur le bâti historique de faible gabarit qui subsiste dans le secteur. Dans la même perspective, il recommande d'envisager de réduire également les hauteurs permises sur la frange nord de la rue Sainte-Catherine, entre les rues du Fort et Chomedey.

Le président du CPM	Membre du CJV
ORIGINAL SIGNÉ	**ORIGINAL SIGNÉ**
Peter Jacobs	Patrick Marmen
Le 22 juin 2018	Le 22 juin 2018

Il revient aux représentants de l'Arrondissement ou du service responsable du dossier de joindre cet avis au sommaire décisionnel et de le diffuser au requérant et aux consultants externes, le cas échéant.

Montréal

AVIS DU COMITÉ MIXTE (COMPOSÉ DES MEMBRES DU CONSEIL DU PATRIMOINE DE MONTRÉAL ET DU COMITÉ JACQUES-VIGER)
Suite à leur assemblée du 8 juin 2018

Les deux organismes sont des instances consultatives de la Ville de Montréal*.

Projet résidentiel et commercial 1920-1946 rue Sainte-Catherine Ouest

AC18-VM-02

Localisation :	1920-1946 rue Sainte-Catherine Ouest, arrondissement de Ville-Marie
Reconnaissance municipale :	Le site visé est inscrit au sein de secteurs de valeur exceptionnelle *La rue Sainte-Catherine entre Guy et Atwater*
Reconnaissance provinciale :	Aucune
Demandeur :	Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises Arrondissement de Ville-Marie

Le Conseil du patrimoine de Montréal (CPM) et le Comité Jacques-Viger (CJV) (ci-après le comité) émettent un avis à la demande de l'Arrondissement car la demande vise une modification au Plan d'urbanisme dans un territoire d'intérêt patrimonial[1].

LOCALISATION ET DESCRIPTION DU PROJET

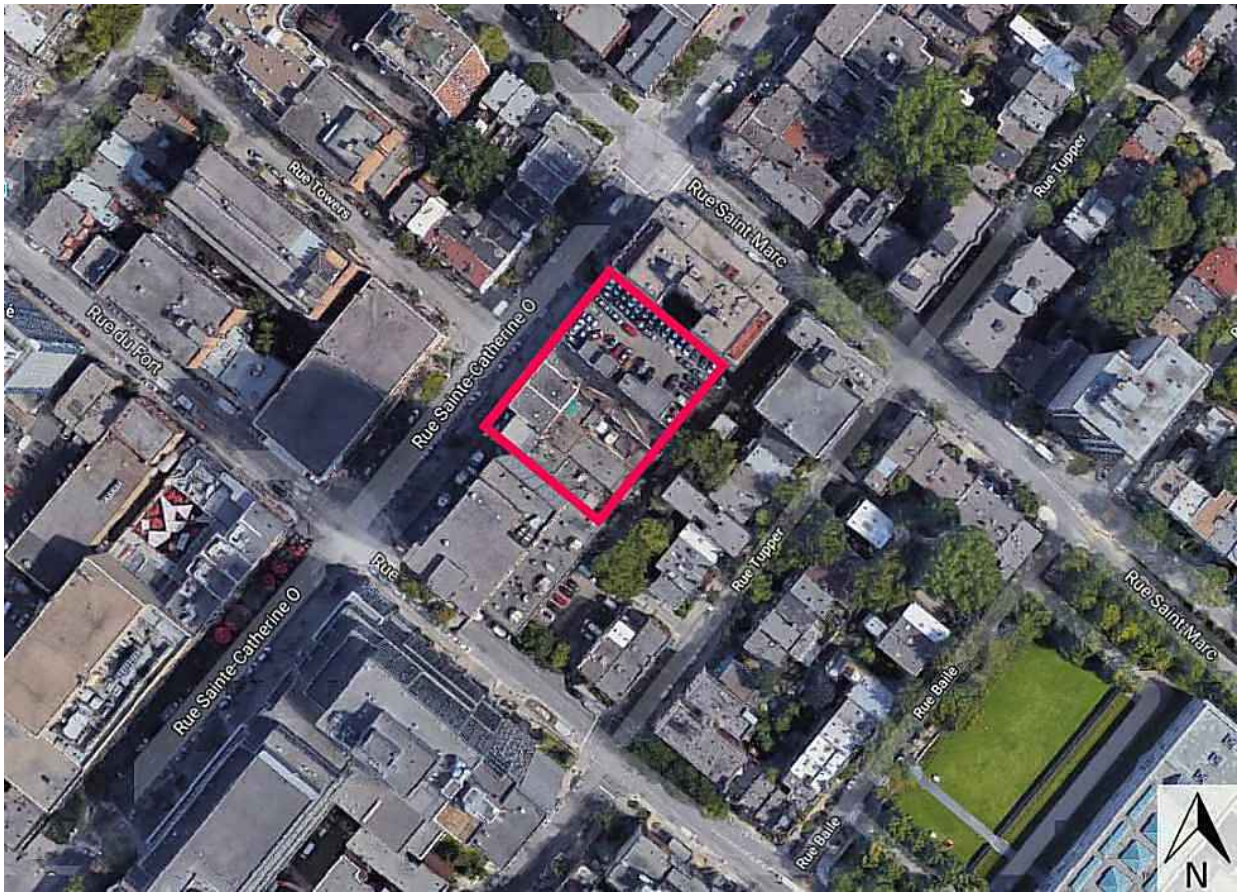
Le site du projet est situé du côté sud de la rue Sainte-Catherine, entre les rues Saint-Marc et du Fort. Le projet prévoit la démolition de 3 immeubles commerciaux présents sur le site et la conservation et la réhabilitation d'un quatrième immeuble, la maison George-Young[2]. Le projet occupe toute la surface du site. Il comprend environ 200 unités résidentielles locatives pour une clientèle de 55 ans et plus et 2 aires commerciales au rez-de-chaussée. Le bâtiment proposé présente un basilaire de 3 étages sur la rue Sainte-Catherine Ouest, surmonté de 2 volumes distincts de 14 et 15 étages, alignés sur les immeubles voisins. Du côté de la ruelle, le projet comprend un basilaire de 2 étages (mitoyen au 1411, rue du Fort) et un bâtiment de 7 étages (mitoyen au 1280, rue St-Marc). L'entrée du stationnement souterrain de 98 cases se fait par la ruelle. Plusieurs terrasses et jardins seront aménagés en toiture à différents niveaux du bâtiment.

Le projet requiert une modification des hauteurs maximales prescrites au Plan d'urbanisme, afin de passer de 25 m à 45 m. La densité du projet respecte la densité autorisée au Plan d'urbanisme, qui correspond à un coefficient d'occupation du sol (COS) de 6.

1 Le projet a reçu un avis favorable du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) de l'Arrondissement Ville-Marie en février 2016 et en mars 2018. Le projet fera l'objet d'une consultation menée par l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM).
2 Les immeubles qui seront démolis correspondent aux adresses suivantes : 1920-1922, 1926 et 1934-1940, rue Sainte-Catherine Ouest. L'immeuble qui sera intégré au projet est situé au 1944 — 1946, rue Sainte-Catherine Ouest.

*Règlement de la Ville de Montréal 02-136 et Règlement de la Ville de Montréal 12-022

Édifice Chaussegros-de-Léry
303, rue Notre-Dame Est, 6e étage
Montréal (Québec) H2Y 3Y8
514 872-4055
ville.montreal.qc.ca/cpm



Localisation du site visé par le projet. Source : Google Maps – 2018

ENJEUX ET ANALYSE DU PROJET À L'ÉTUDE

Le comité a reçu les représentants de l'Arrondissement de Ville-Marie, de la Direction de l'urbanisme, des firmes d'architecture mandatées et du propriétaire lors de sa séance du 8 juin 2018 pour la présentation du projet résidentiel et commercial situé au 1920-1946, rue Sainte-Catherine Ouest. Ce projet requiert une modification au Plan d'urbanisme, cet aspect a été présenté de façon distincte au comité et fait l'objet d'un autre avis (AC18-VM-01, daté du 22 juin 2018).

Volumétrie

Le comité souligne la qualité de la stratégie d'implantation et l'articulation volumétrique du projet, qui est bien adapté à son contexte d'insertion. Les bâtiments de 14 et 15 étages permettent de diminuer l'impact visuel sur la rue Sainte-Catherine des façades latérales aveugles des tours adjacentes. Il se questionne néanmoins sur l'application du principe de basilaire avec des étages en sur hauteur placés en retrait de la rue, tel qu'énoncé dans le PPU du Quartier des grands jardins. En effet, le bâtiment mitoyen du 1280, rue St-Marc ne présente pas de recul par rapport au basilaire, ses balcons se trouvant dans l'alignement zéro par rapport à la rue. Le comité recommande par ailleurs d'accorder une attention particulière au traitement de la façade latérale de ce bâtiment. Le revêtement lisse qui est proposé risque de créer un nouveau mur aveugle, ce qui est précisément ce que l'on souhaite éviter.

Le comité apprécie la conception des balcons, qui permet l'introduction d'un maximum de lumière à l'intérieur des logements. Il considère que la zone de circulation qui est insérée, telle une «faille», entre les deux tours est un élément très intéressant

du projet car elle permet d'introduire de la luminosité au cœur du projet. Dans cette perspective, le comité recommande d'accentuer ce jeu volumétrique en le prolongeant à l'arrière du bâtiment, jusqu'à la ruelle.

Traitement du socle et intégration de la maison George-Young

Le comité apprécie la volonté de l'architecte d'incorporer dans le projet la maison George-Young, témoin de la fonction résidentielle d'origine de la rue Sainte-Catherine, ce qui peut constituer un amalgame intéressant qui permet d'ancrer le projet dans son site. Néanmoins, malgré les efforts consentis pour favoriser son intégration, la maison telle qu'elle est insérée dans le projet, présente un caractère résiduel et anecdotique. En outre, le traitement des jonctions entre le basilaire et la maison représente un défi de taille quant à la réalisation des détails constructifs. Bien que la conservation de la maison constitue une opportunité, elle ne doit pas constituer un geste incohérent.

Cela étant dit, le comité est d'avis que l'inclusion de la maison au projet mérite d'être étudiée. Pour lui, la clé de son intégration réside dans sa programmation et dans le travail du socle du bâtiment. Il souhaite qu'il y ait une correspondance entre le volume extérieur de la maison Young et sa composition intérieure. Le comité encourage également à retravailler l'articulation des arches de pierre qui fragmentent le basilaire, afin de mieux exprimer le caractère mitoyen de la maison Young, caractéristique du cadre bâti de la rue Sainte-Catherine. Il recommande de conserver un maximum de transparence, nécessaire à la fonction commerciale, et d'implanter le plus possible de portes d'accès aux commerces afin de favoriser l'animation de la rue, tout en y réduisant au minimum les accès de service et grilles techniques.

Aménagements paysagers

Le comité s'interroge sur l'expérience qu'offrira l'ensemble des jardins. Il apprécie que la programmation soit variée et pensée en fonction de l'ensoleillement et des besoins des occupants. Il s'interroge toutefois sur le jardin thématique B, cette cour centrale étant très profonde. Il craint qu'il soit difficile d'assurer la pérennité des plantations, considérant le manque de lumière. Il recommande d'explorer plusieurs avenues d'aménagements, comme un jardin minéral ou des murs végétaux. Un ruissellement d'eau permettrait par ailleurs de compenser le bruit dû à l'effet de résonnance. En outre, le comité recommande de plutôt rendre accessible la toiture verte N8, côté ruelle, qui est bien orientée (sud-est) et qui offrirait une meilleure expérience aux usagers que la cour centrale. Il propose également de porter une attention particulière à la composition végétale en variant les stratégies d'implantation, de manière à améliorer l'expérience. Les toits-terrasses nécessitent des techniques de plantation particulières et un entretien soigné; la survie des plantes en dépend. Le comité se réjouit de l'intention des requérants d'ajouter un membre à leur équipe qui soit spécialiste en la matière.

Le comité est d'avis que l'aménagement de l'espace au rez-de-chaussée, le long de la rue Sainte-Catherine, est intéressant, mais devrait être conçu en vue de maintenir un couloir de déplacement continu le long des façades pour le déplacement des personnes mal voyantes.

Le comité recommande le dépôt d'un plan d'architecture de paysage pour tous les espaces extérieurs avant l'approbation finale du projet par l'Arrondissement

AVIS DU CONSEIL DU PATRIMOINE DE MONTRÉAL ET DU COMITÉ JACQUES-VIGER

Le comité mixte, composé du Conseil du patrimoine de Montréal et du Comité Jacques-Viger, émet un avis favorable au projet résidentiel et commercial situé au 1920-1946, rue Sainte-Catherine Ouest. Il apprécie la qualité de la volumétrie du projet, qui permet une insertion intéressante dans le contexte. Il félicite les requérants de vouloir conserver la maison George-Young, mais a des réserves quant à son traitement actuel. Il émet les recommandations suivantes :

- accorder une attention particulière au traitement des façades latérales des bâtiments en sur hauteur, afin d'éviter l'effet de «mur aveugle»;
- prolonger la zone de circulation implantée entre les deux bâtiments jusqu'à la ruelle, afin qu'elle traverse l'ensemble du projet et apporte un maximum de lumière;
- définir une programmation qui garantisse la mise en valeur de la maison George-Young;
- revoir le traitement du basilaire en vue de favoriser l'intégration de la maison George-Young, tout en garantissant la transparence du socle commercial;
- concevoir un aménagement adapté aux conditions difficiles du jardin thématique B et envisager plutôt de donner accès à la toiture verte N8, implantée du côté de la ruelle, qui est bien orientée et a le potentiel d'offrir une expérience d'intérêt aux usagers;
- concevoir l'aménagement du petit espace public dans l'alignement de la maison George-Young en vue de maintenir un couloir de déplacement continu le long des façades de la rue Sainte-Catherine.

Le président du CPM	Membre du CJV
ORIGINAL SIGNÉ	**ORIGINAL SIGNÉ**
Peter Jacobs	Patrick Marmen
Le 22 juin 2018	Le 22 juin 2018

Il revient aux représentants de l'Arrondissement ou du service responsable du dossier de joindre cet avis au sommaire décisionnel et de le diffuser au requérant et aux consultants externes, le cas échéant.

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles

Dossier # : 1187400005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et de la mobilité , Division d'urbanisme
Objet :	Modifier le Plan d'urbanisme (hauteurs et densités) pour le site du 1920-1940, rue Sainte-Catherine Ouest et le secteur environnant / Adopter un règlement intitulé « Règlement de contrôle intérimaire limitant les hauteurs du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282) » / Adopter une résolution de contrôle intérimaire concernant les hauteurs maximales du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282)

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

Voir documents ci-joints.

FICHIERS JOINTS

Règlement modification PU_final.doc
Annexe A_Modification des densités.pdf
Annexe B_Modification des hauteurs.pdf
Résolution contrôle intérimaire_final.doc
Annexe A - Plan hauteurs_et_surhauteurs.pdf
Règlement contrôle intérimaire_final.doc
Annexe A - Plan hauteurs_et_surhauteurs.pdf

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Sabrina GRANT
Avocate, droit public et législation
Tél : 514-872-6872

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-08-22

Véronique BELPAIRE
Avocate, Chef de division
Tél : 514-872-4222
Division : Droit public et législation

VILLE DE MONTRÉAL
RÈGLEMENT
XX-XXX

RÈGLEMENT MODIFIANT LE PLAN D'URBANISME DE LA VILLE DE MONTRÉAL (04-047)

Vu les articles 88 et 130.3 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, chapitre C-11.4);

Vu les articles 109 et 109.1 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, chapitre A-19.1);

À l'assemblée du..... 2018, le conseil de la Ville de Montréal décrète :

1. La carte 3.1.2 intitulée « La densité de construction » de la partie I du Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) est modifiée, à l'égard du territoire de l'arrondissement de Ville-Marie, tel qu'il est illustré sur la carte jointe en annexe A au présent règlement.

2. La carte intitulée « Les limites de hauteur » du chapitre 25 de la partie II de ce plan d'urbanisme est modifiée tel qu'il est illustré sur la carte jointe en annexe B au présent règlement.

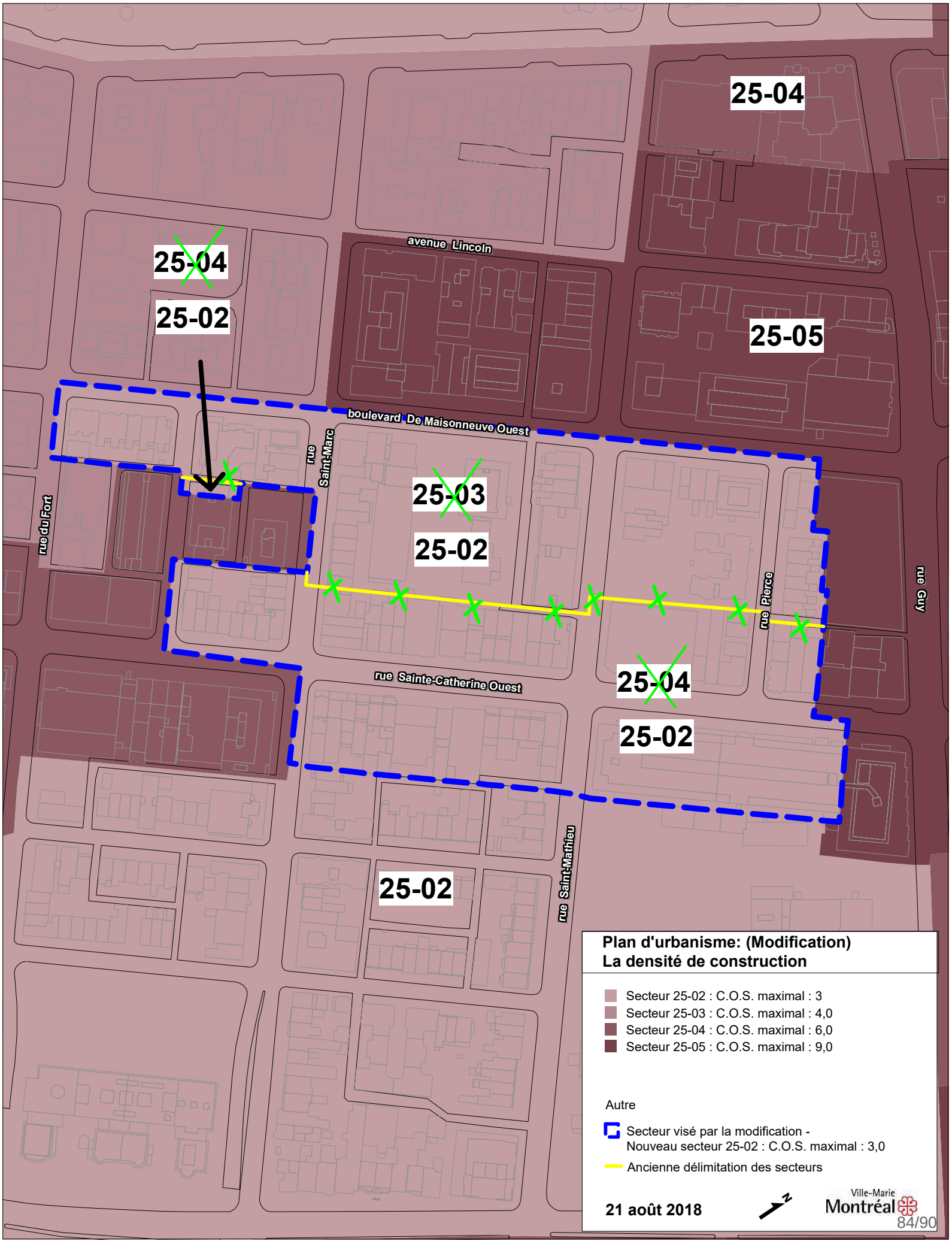
ANNEXE A
EXTRAIT DE LA CARTE 3.1.2 INTITULÉE « LA DENSITE DE CONSTRUCTION »

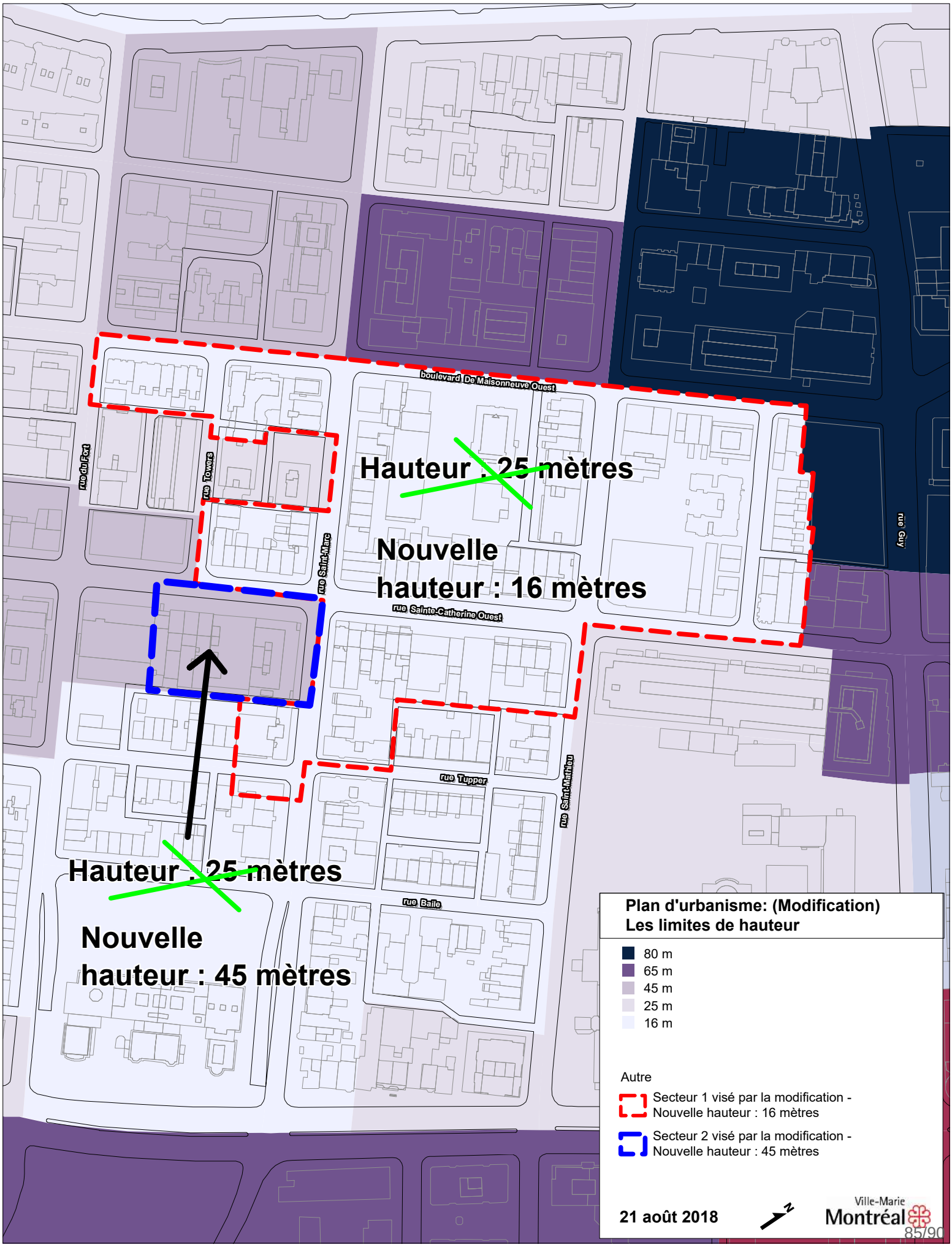
ANNEXE B
EXTRAIT DE LA CARTE INTITULÉE « LES LIMITES DE HAUTEUR »

À la suite de l'avis public affiché à l'hôtel de ville et publié dans le journal *Le Devoir* le XX 2018, et conformément aux articles 137.10 et suivants et 264.0.3 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1), ce règlement est réputé conforme au schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal à compter du XX 2018 et entre en vigueur à cette date.

L’avis public relatif à l’entrée en vigueur de ce règlement est affiché à l’hôtel de ville et publié dans *Le Devoir* le XX 2018.

GDD : 1187400005


25-04
avenue Lincoln
25-04
25-02
25-05
boulevard De Maisonneuve Ouest
rue Saint-Marc
rue du Fort
25-03
25-02
rue Pierce
rue Guy
rue Sainte-Catherine Ouest
25-04
25-02
rue Saint-Mathieu
25-02
Plan d'urbanisme: (Modification)
La densité de construction
Secteur 25-02 : C.O.S. maximal : 3
Secteur 25-03 : C.O.S. maximal : 4,0
Secteur 25-04 : C.O.S. maximal : 6,0
Secteur 25-05 : C.O.S. maximal : 9,0
Autre
Secteur visé par la modification -
Nouveau secteur 25-02 : C.O.S. maximal : 3,0
Ancienne délimitation des secteurs
21 août 2018
N
Ville-Marie
Montréal


boulevard De Maisonneuve Ouest
rue du Fort
rue Towers
rue Saint-Marc
rue Sainte-Catherine Ouest
rue Guy
rue Tupper
rue Saint-Mathieu
rue Baile
Hauteur : 25 mètres
Nouvelle hauteur : 16 mètres
Hauteur : 25 mètres
Nouvelle hauteur : 45 mètres
Plan d'urbanisme: (Modification)
Les limites de hauteur
80 m
65 m
45 m
25 m
16 m
Autre
Secteur 1 visé par la modification - Nouvelle hauteur : 16 mètres
Secteur 2 visé par la modification - Nouvelle hauteur : 45 mètres
21 août 2018
Ville-Marie
Montréal

VILLE DE MONTRÉAL
RÉSOLUTION DE CONTRÔLE INTÉRIMAIRE

ATTENDU QUE le conseil de la ville a déposé un avis de motion et adopté un projet de règlement enclenchant le processus de modification du Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) notamment en ce qui concerne les hauteurs maximales permises dans un secteur de l'arrondissement de Ville-Marie;

ATTENDU QUE le conseil de la ville a déposé un avis de motion en vue d'adopter un règlement de contrôle intérimaire limitant la hauteur des nouvelles constructions et des agrandissements de bâtiments;

ATTENDU QUE la réalisation d'un projet de construction conforme au règlement d'urbanisme en vigueur risque de compromettre les nouvelles dispositions de hauteurs du plan d'urbanisme;

ATTENDU QUE jusqu'à ce que le règlement de contrôle intérimaire entre en vigueur pour la période nécessaire à ce que la réglementation d'urbanisme applicable reflète les modifications proposées au plan d'urbanisme, une résolution de contrôle intérimaire peut être adoptée afin de restreindre temporairement les dispositions relatives aux nouvelles constructions et aux agrandissements de bâtiments visés par la présente résolution.

VU les articles 109 à 109.5, 110.4, 111, 112 et 112.1 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, chapitre A-19.1);

VU les articles 88 et 130.3 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, chapitre C-11.4);

Il est proposé par :

Appuyé par :

Et résolu :

1. d'adopter une résolution de contrôle intérimaire visant à interdire toute nouvelle construction et tout agrandissement d'un bâtiment sur le territoire de l'arrondissement de Ville-Marie;

2. de permettre, malgré ce qui précède, toute construction et tout agrandissement d'un bâtiment dont la hauteur n'excède pas celle indiquée sur la carte intitulée « Plan des hauteurs et surhauteurs », jointe en annexe A à la présente résolution;

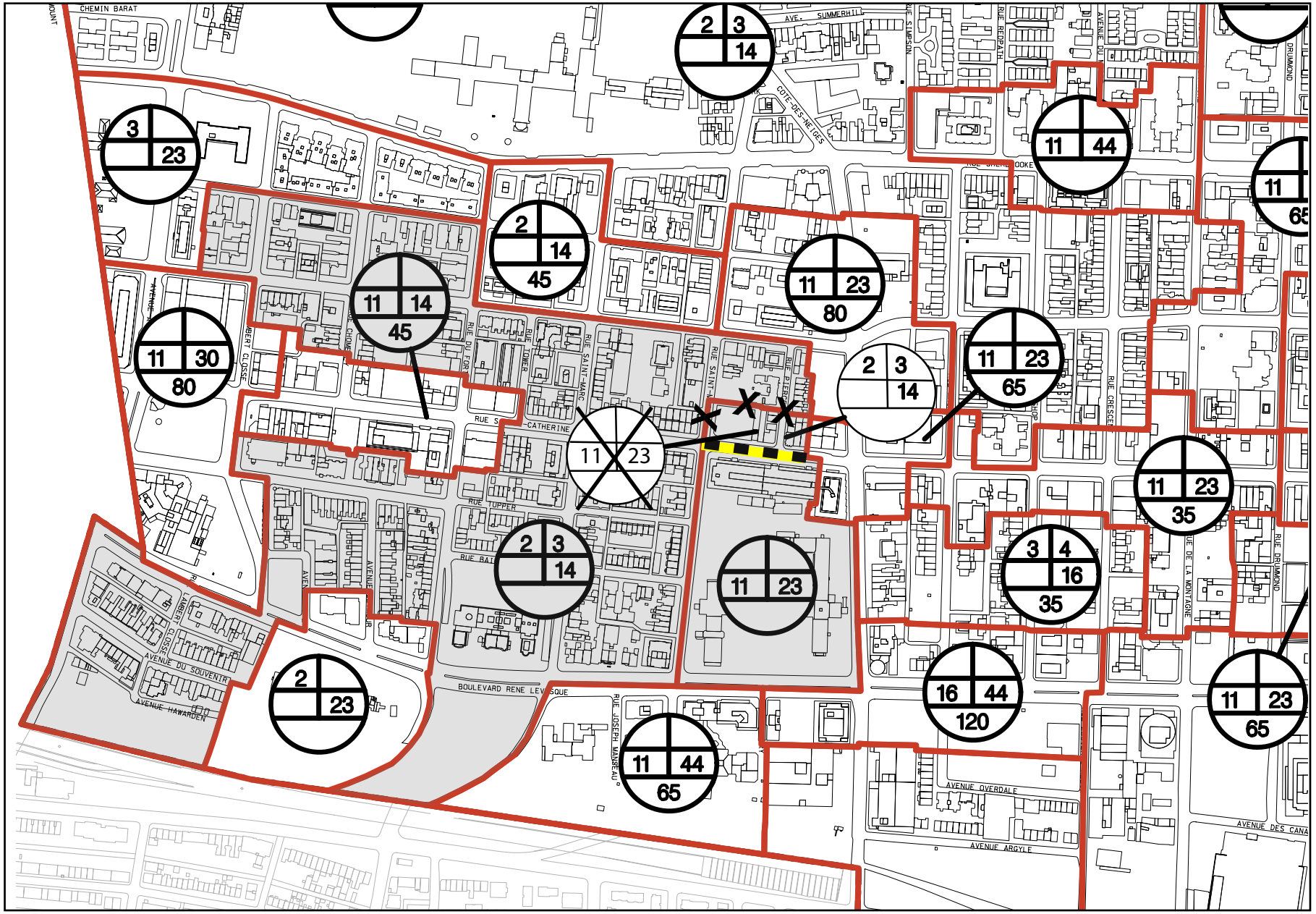
3. de prévoir que la présente résolution s'applique uniquement aux nouvelles constructions et aux agrandissements de bâtiments permis en vertu d'un règlement, d'une résolution ou de toute autre autorisation relevant du conseil d'arrondissement.

XX-XXX/1

ANNEXE A
PLAN DES HAUTEURS ET SURHAUTEURS

GDD : 1187400005

XX-XXX/2



Annexe A- Plan des hauteurs et surhauteurs

Nouvelle limite

Limite retirée

Ville-Marie Montréal

Dossier :1187400005

6 juillet 2018

VILLE DE MONTRÉAL
RÈGLEMENT
XX-XXX

RÈGLEMENT DE CONTRÔLE INTÉRIMAIRE LIMITANT LES HAUTEURS DANS L'ARRONDISSEMENT DE VILLE-MARIE

ATTENDU QUE le conseil de la ville a déposé un avis de motion et adopté un projet de règlement enclenchant le processus de modification du Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) notamment en ce qui concerne les hauteurs maximales permises dans un secteur de l'arrondissement de Ville-Marie;

ATTENDU QUE la réalisation d'un projet de construction conforme au règlement d'urbanisme en vigueur risque de compromettre les nouvelles dispositions de hauteurs du plan d'urbanisme;

ATTENDU QUE jusqu'à ce que la réglementation d'urbanisme applicable soit modifiée afin de refléter les modifications proposées au plan d'urbanisme, un règlement de contrôle intérimaire peut être adopté afin de restreindre temporairement les dispositions relatives aux nouvelles constructions et aux agrandissements de bâtiments visés par le présent règlement;

VU les articles 109 à 109.5, 110.4 et 111 à 112.8 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, chapitre A-19.1);

VU les articles 88 et 130.3 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, chapitre C-11.4);

À sa séance du _____2018, le conseil de la Ville de Montréal décrète :

1. Le présent règlement s'applique aux nouvelles constructions et aux agrandissements de bâtiments permis en vertu d'un règlement, d'une résolution ou de toute autre autorisation relevant du conseil d'arrondissement.

2. Malgré la réglementation applicable, les nouvelles constructions et les agrandissements de bâtiments doivent être conformes au présent règlement.

Toute autre disposition réglementaire non incompatible avec celles prévues au présent règlement continue de s'appliquer.

3. La hauteur d'un bâtiment faisant l'objet d'un projet de construction ou d'agrandissement doit être conforme à celle indiquée sur la carte intitulée « Plan des hauteurs et surhauteurs », jointe en annexe A au présent règlement.

ANNEXE A
PLAN DES HAUTEURS ET SURHAUTEURS

Ce règlement a été promulgué par l'avis public affiché à l'hôtel de ville et publié dans Le Devoir le XXXXXX.

GDD 1187400005

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION ADDENDA

CM : 44.01

2020/02/24 13:00

(1)

Dossier # : 1196255014

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et de la mobilité , Division d'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter, sans changement, le Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) visant à retirer un bâtiment de la section « Les lieux de culte » de la partie II (les documents d'arrondissement) et à l'intégrer à la section « Les habitations » de cette même liste, pour le bâtiment portant le numéro 2310, rue Sainte-Catherine Est (ancien presbytère Saint-Vincent-de-Paul)

D'adopter, sans changement, le projet de règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047), en retirant le bâtiment situé au 805, rue Fullum, lot 5 015 274 (ancien presbytère Saint-Vincent-de-Paul) de la section « les lieux de culte » de la liste « Bâtiments d'intérêt patrimonial et architectural hors secteurs de valeur exceptionnelle » incluse à la partie II des documents d'arrondissements du Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047), et en l'intégrant à la section « Les habitations » de cette même liste

Signé par Alain DUFORT **Le** 2020-01-30 15:58

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Service aux citoyens

Ville-Marie
Montréal

Extrait authentique du procès-verbal d'une séance du conseil d'arrondissement

Séance ordinaire du mardi 10 décembre 2019	Résolution: CA19 240588

Adopter le Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) visant à retirer un bâtiment de la section « Les lieux de culte » de la partie II (les documents d'arrondissement) et à l'intégrer à la section « Les habitations » de cette même liste, pour le bâtiment portant le numéro 2310, rue Sainte-Catherine Est (ancien presbytère Saint-Vincent-de-Paul) - 1er projet de règlement

Attendu que, à cette même séance, un avis de motion de l'adoption du règlement ci-dessous a été donné et qu'une copie à été déposée;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel :

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Cathy Wong

D'adopter le premier projet de règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047), en retirant le bâtiment situé au 805, rue Fullum, lot 5 015 274 (ancien presbytère Saint-Vincent-de-Paul) de la section « les lieux de culte » de la liste « Bâtiments d'intérêt patrimonial et architectural hors secteurs de valeur exceptionnelle » incluse à la partie II des documents d'arrondissements du Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047), et en l'intégrant à la section « Les habitations » de cette même liste.

Adoptée à l'unanimité.

40.26.1 1196255014

Domenico ZAMBITO

_____

Secrétaire d'arrondissement

Signée électroniquement le 12 décembre 2019

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 44.01

2020/02/24
13:00

(1)

Dossier # : 1196255014

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et de la mobilité , Division d'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adoption du Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) visant à retirer un bâtiment de la section « Les lieux de culte » de la partie II (les documents d'arrondissement) et à l'intégrer à la section « Les habitations » de cette même liste, pour le bâtiment portant le numéro 2310, rue Sainte-Catherine Est (ancien presbytère Saint-Vincent-de-Paul)

D'adopter le Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047), visant à retirer un bâtiment de la section « Les lieux de culte » de la liste en partie II (les documents d'arrondissement) et à l'intégrer à la section « Les habitations » de cette même liste - ancien presbytère Saint-Vincent-de-Paul, situé au 2310, rue Sainte-Catherine Est, lot 5 015 274.

Signé par Marc LABELLE **Le** 2019-10-30 15:05

Signataire : Marc LABELLE

Directeur d'arrondissement délégué
Ville-Marie , Direction d'arrondissement

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION — Dossier # :1196255014

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et de la mobilité , Division d'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adoption du Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) visant à retirer un bâtiment de la section « Les lieux de culte » de la partie II (les documents d'arrondissement) et à l'intégrer à la section « Les habitations » de cette même liste, pour le bâtiment portant le numéro 2310, rue Sainte-Catherine Est (ancien presbytère Saint-Vincent-de-Paul)

CONTENU

CONTEXTE

Une demande de projet particulier a été déposée en 2011 afin de restaurer, d'agrandir et de changer la vocation de l'ancien presbytère de l'église Saint-Vincent-de-Paul pour y accueillir des logements. La demande de projet particulier a été autorisée par l'adoption de la résolution lors de la séance du conseil d'arrondissement du 7 février 2012.
La modification au Plan d'urbanisme vise à autoriser un usage résidentiel dans un bâtiment ayant une affectation au sol « *Couvent, monastère et lieu de culte* » et identifié à la liste intitulée « *Bâtiments d'intérêt patrimonial et architectural hors secteurs de valeur exceptionnelle* » incluse à la partie II des documents d'arrondissements du Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA12 240057 - 7 février 2012 - Adopter une résolution autorisant, pour le lot 1 424 705, l'occupation et l'agrandissement d'un bâtiment culturel à des fins résidentielles pour l'ancien presbytère de l'église Saint-Vincent-de-Paul, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (GDD 1114400073);
CA17 240120 - 14 mars 2017 - Adopter une résolution modifiant le délai de réalisation pour les autorisations accordées par la résolution CA12 240057 pour le bâtiment situé au 2310, rue Sainte-Catherine Est et 805, rue Fullum (ancien presbytère de l'église Saint-Vincent-de-Paul), en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA-24-011) (GDD 1172931001).

DESCRIPTION

Le site
L'emplacement à l'étude, d'une superficie d'environ 1380 mètres carrés, est situé à l'intersection sud-est des rues Sainte-Catherine et Fullum, à l'est de l'église paroissiale à laquelle il était relié par un passage fermé. La fonction de presbytère est maintenue jusqu'à la vente, en 2006, de l'ensemble paroissial à une congrégation évangélique.

Le contexte immédiat du presbytère Saint-Vincent-de-Paul se démarque par l'importance des bâtiments à usage institutionnel et civique : l'ancienne église Saint-Vincent-de-Paul, l'ancienne maison mère des Soeurs de la Providence, l'ancien pensionnat Sainte-Catherine, le Centre d'hébergement Émilie-Gamelin, le bain Quintal et la Sureté du Québec. En plus de ces fonctions institutionnelles et publiques répandues, le secteur est aussi marqué par les usages résidentiel et commercial.

La construction du presbytère de l'église Saint-Vincent-de-Paul en 1878 est probablement attribuable à l'architecte Adolphe Lévesque également concepteur de l'église. Construit en deux parties, le presbytère est agrandi en 1906 d'après les plans de Joseph Venne architecte.

Le projet
Le projet consiste à restaurer et réhabiliter le presbytère pour y aménager des logements et construire, sur le terrain de stationnement adjacent, un bâtiment résidentiel également. Ce nouveau volume sera relié au presbytère uniquement au niveau du sous-sol.

Le nouveau volume de même gabarit que le presbytère reprend certains éléments distinctifs du volume original, à savoir les alignements, la hauteur et les accès. Un aménagement des espaces libres est prévu, comprenant une réorganisation des cours, l'aménagement de liens piétonniers, la préservation de la rangée arbres du côté sud et l'élimination du stationnement de surface. À l'étape de la demande de permis, des plans plus complets permettront de peaufiner le projet.

Afin de permettre la réalisation du projet, il faut retirer le bâtiment de la section « Les lieux de culte » de la liste en partie II (les documents d'arrondissement) des *Bâtiments d'intérêt patrimonial et architectural hors secteur de valeur exceptionnelle et intégrés à la catégorie « les lieux de culte »*. Ainsi, l'ancien presbytère devra se trouver dans la section « Les habitations » de cette même liste.

JUSTIFICATION

À la séance du 6 octobre 2011, le Comité consultatif d'urbanisme a émis un avis favorable à l'égard de la demande de projet particulier et de modification au Plan d'urbanisme et au projet de remplacement, sous certaines conditions.
Suite à une présentation au Comité Ad Hoc d'architecture et d'urbanisme et au Conseil du patrimoine, ceux-ci ont émis conjointement un avis favorable le 31 octobre 2011.

La Direction de l'urbanisme du Service de l'urbanisme et de la mobilité est favorable à la modification au Plan d'urbanisme.

En conséquence, la Direction de l'aménagement urbain et de la mobilité est d'avis que l'on devrait donner une suite favorable.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

S.O.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

S.O.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

S.O.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

S.O.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Avis de motion et adoption du projet de règlement - Conseil d'arrondissement
Assemblée publique de consultation par l'arrondissement
Recommandation - Comité exécutif
Adoption du règlement - Conseil municipal
Avis public annonçant la possibilité de demander à la Commission municipale du Québec un avis sur la conformité du règlement au Schéma d'aménagement
Entrée en vigueur du règlement à l'expiration du délai pour faire une demande à la Commission municipale, si aucune demande n'a été reçue. Si une demande a été reçue, entrée en vigueur du règlement sur délivrance de l'attestation de conformité par la Commission municipale.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Sabrina GRANT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Caroline LÉPINE, Service de l'urbanisme et de la mobilité

Lecture :

Caroline LÉPINE, 29 octobre 2019

RESPONSABLE DU DOSSIER

Gabrielle LECLERC-ANDRÉ
Conseillère en aménagement

Tél : 514 868-5827
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-10-28

Jean-François MORIN
Chef de division de l'urbanisme

Tél : 514 872-9545
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Sylvain VILLENEUVE
Directeur
Tél : 514-872-8692
Approuvé le : 2019-10-29

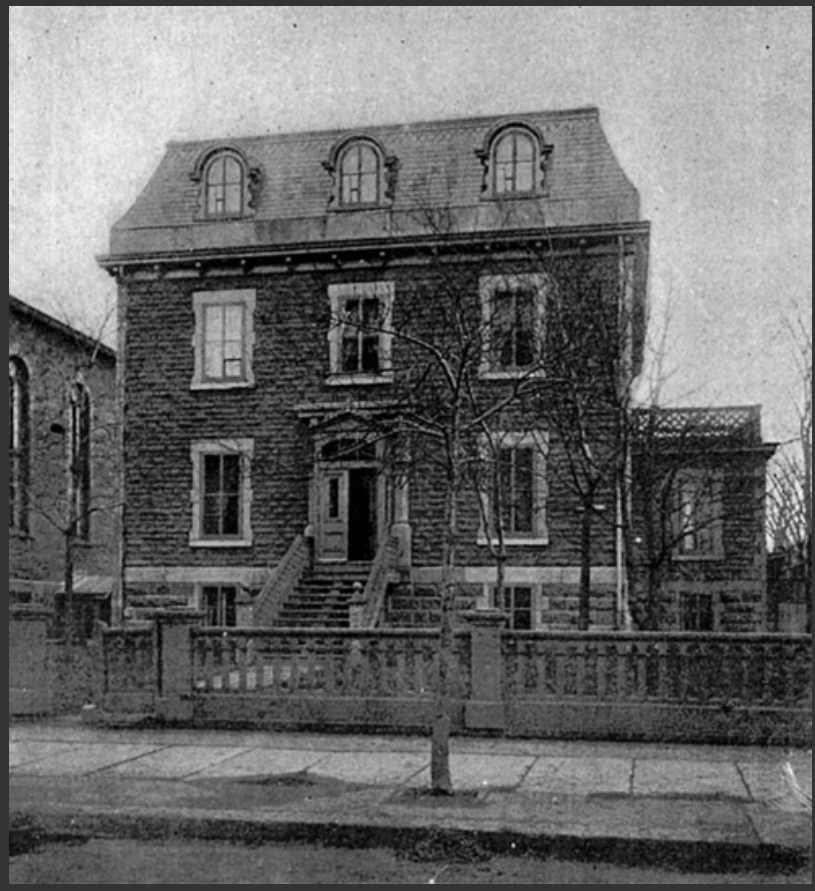
Presbytère de l'église Saint-Vincent-de-Paul

Comité consultatif d'urbanisme 6 octobre 2011

Ville-Marie Montréal

Programme de présentation

- L e site et son contexte
- La proposition
- Les dérogations sollicitées
- Les éléments d'analyse
- La recommandation



Le site et son contexte



Le site et son contexte



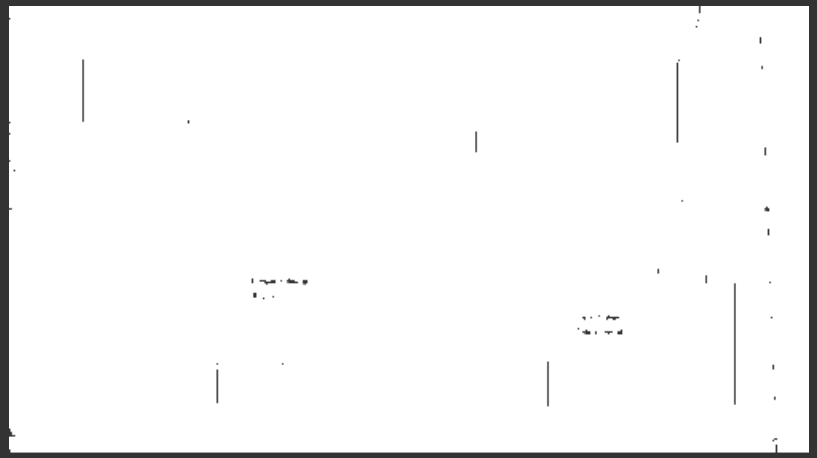
Le site et son contexte







La proposition



- Scinder les 2 propriétés
- Restaurer et réhabiliter le presbytère
- Construire un nouveau bâtiment relié au presbytère par le stationnement sous-terrain





La proposition



Les dérogations requises



Les dérogations requises



- Modification plan d'urbanisme
- Usage
- Proportion de façade à l'alignement
- Marges latérales et arrière
- Présence d'une saillie dans une marge
- Nombre minimal d'unités de stationnement

Les éléments d'analyse

- Intégration architecturale et urbaine respectueuse du contexte



Les éléments d'analyse

- Ouverture du bâtiment sur la communauté



Les éléments d'analyse

- Traitement contemporain et intégration architecturale et urbaine respectueuse du contexte



Les éléments d'analyse

- Restauration du presbytère







Les éléments d'analyse

- Pérenniser l'ensemble paroissial





Recommandation

- Pérenniser l'ensemble paroissial





AVIS CONJOINT DU CONSEIL DU PATRIMOINE DE MONTRÉAL ET DU COMITÉ AD HOC D'ARCHITECTURE ET D'URBANISME

Les deux organismes sont des instances consultatives de la Ville de Montréal.

Réhabilitation et construction – Presbytère de l'église Saint-Vincent-de-Paul

A11-VM-07

Localisation :	2310, rue Sainte-Catherine Est, arrondissement de Ville-Marie
Reconnaissance patrimoniale municipale :	Désignations au Plan d'urbanisme : – Secteur de valeur patrimoniale exceptionnelle Sainte-Catherine Est et Fullum – Bâtiment d'intérêt patrimonial et architectural (église Saint-Vincent-de-Paul) – Site d'intérêt archéologique Le Pied-du-Courant

Le Conseil du patrimoine de Montréal (CPM) et le Comité ad hoc d'architecture et d'urbanisme (CAU) émettent un avis à la demande de l'arrondissement de Ville-Marie.

Le CAU est consulté sur la modification au Plan d'urbanisme requise pour la réalisation du projet, soit le retrait du presbytère de la catégorie « lieux de culte » dans la liste des bâtiments d'intérêt patrimonial, tout en le laissant inclus dans le périmètre du secteur de valeur patrimoniale exceptionnelle Sainte-Catherine Est et Fullum. L'avis du CPM est sollicité à cause de l'intérêt patrimonial du presbytère.

NATURE DES TRAVAUX

Le projet consiste à réhabiliter le presbytère pour y aménager douze logements en copropriété, à démolir le corridor reliant le presbytère à l'église et à construire un immeuble de quatre étages abritant quatorze logements, aussi en copropriété, de même que six cases de stationnement en sous-sol sur le terrain de stationnement adjacent. Les deux immeubles seraient reliés au niveau du sous-sol.

AUTRES INSTANCES CONSULTÉES

Le comité consultatif d'urbanisme (CCU) de l'arrondissement doit également émettre un avis.

HISTORIQUE DES LIEUX[1]

Les Sulpiciens ont joué un rôle primordial dans l'établissement de la paroisse Saint-Vincent-de-Paul, une des premières paroisses qu'ils ont formées après le démembrement de la paroisse Notre-Dame. En 1858, avant même la formation officielle de la paroisse, ils ont érigé une chapelle sur le site actuel de l'ensemble paroissial pour desservir le quartier résidentiel ouvrier.

La paroisse de Saint-Vincent-de-Paul est formée en 1867. L'église et le presbytère sont construits entre 1875 et 1878.

Le presbytère est agrandi en 1906 et vraisemblablement relié à l'église par un passage couvert au même moment. Des dépendances situées à l'arrière de la propriété sont démolies après 1907. Après avoir été détruite partiellement par un incendie en 1919 et entièrement par un second incendie en 1924, l'église est reconstruite de 1925 à 1928.

La fonction de presbytère est maintenue jusqu'à la vente, en 2006, de l'ensemble paroissial à une congrégation évangélique, l'Église Parole de Vie. Cette congrégation souhaite s'en départir pour concentrer ses activités dans l'église.

DESCRIPTION ET INTÉRÊT PATRIMONIAL DU PRESBYTÈRE

Description du presbytère[2] :

Le presbytère est un bâtiment de trois étages sur sous-sol, construit en deux parties. La section d'origine aurait été conçue par l'architecte Adolphe Lévesque (ou Lévêque). Ayant front sur la rue Saint-Catherine Est, elle est constituée d'un volume cubique coiffé d'un toit plat dont le troisième niveau est en fait une fausse mansarde recouverte de tuiles d'ardoise et percée de lucarnes à pignon. Cette fausse mansarde est soulignée par une corniche de bois moulurée et de métal, soutenue par une série de consoles. La façade principale est caractérisée par une composition symétrique, articulée sur un axe central marqué par l'entrée principale monumentale. L'immeuble est revêtu de pierres grises bosselées et les fenêtres sont encadrées de pierres de taille. Un bandeau souligne le rez-de-chaussée et un petit volume rectangulaire d'un seul étage en plus d'un sous-sol prend la forme d'une annexe sur la façade latérale ouest.

La partie arrière, construite près de trente ans plus tard et probablement conçue par Joseph Venne, s'harmonise à la partie originale en raison des modifications qui ont été apportées à cette dernière, notamment au toit et aux lucarnes, probablement lors de l'agrandissement. La façade de l'agrandissement, ayant front sur la rue Fullum, est constituée de deux travées dont l'une, au centre du bâtiment, comporte des ouvertures différentes de l'ensemble ainsi qu'un accès, doté d'une porte moderne, à un garage situé au sous-sol. Les façades latérale est et arrière de l'agrandissement sont revêtues de brique d'argile rouge tandis que le soubassement est en pierre.

Gazonné à l'avant et sur le côté est, le parterre est ceinturé d'une clôture basse en fer ornemental qui a remplacé la clôture de pierre ou de bois d'origine et comporte quelques arbustes et arbres matures. Une allée pavée conduit de la

[1] Bouchard, Isabelle. *Recherche patrimoniale préalable. Ancien presbytère Saint-Vincent-de-Paul, 2310, rue Sainte-Catherine Est, Montréal.* Rapport final déposé à Les Développements Le Marco Inc., février 2011.
[2] Bouchard, Isabelle, 2011, voir note 1.

rue Sainte-Catherine Est à l'escalier de l'entrée principale. Le terrain situé à l'arrière du presbytère est aujourd'hui utilisé comme aire de stationnement. Un alignement d'arbres matures est localisé au fond de la propriété, perpendiculairement à la rue Fullum.

Intérêt patrimonial[3] :

« L'intérêt patrimonial du site du presbytère Saint-Vincent-de-Paul repose d'abord sur sa valeur paysagère urbaine, notamment son appartenance au noyau institutionnel développé autour de l'église, auquel il s'intègre harmonieusement tant au niveau des matériaux que de la composition architecturale et de la volumétrie. Avec les autres bâtiments institutionnels de cet ensemble, le presbytère joue un rôle de porte d'entrée de prestige du quartier Sainte-Marie, lorsqu'on circule d'ouest en est sur la rue Sainte-Catherine.

L'intérêt patrimonial du presbytère repose également sur sa valeur architecturale qui se traduit par la composition hiérarchisée des façades ainsi que la qualité des matériaux d'origine (notamment la pierre et l'ardoise) et des détails architecturaux.

Enfin, ce site présente une valeur historique par son association avec la paroisse Saint-Vincent-de-Paul et le développement du secteur, ainsi qu'une valeur sociale par son association avec la vie communautaire et paroissiale du quartier. »

ANALYSE DU PROJET

L'analyse porte sur le projet présenté conjointement au CAU et au CPM, le 17 octobre 2011, par les représentants de l'arrondissement et par le promoteur, les développements LEMARCO, et ses architectes, Archipel architecture. Les comités appuient la réhabilitation du presbytère et le redéveloppement du site à des fins résidentielles. Ils estiment que, de manière générale, les interventions proposées sur l'immeuble de l'ancien presbytère permettent de le pérenniser dans le respect de sa valeur patrimoniale. Ils sont aussi d'avis que, par son implantation, sa hauteur et sa composition, l'immeuble proposé sur le terrain de stationnement adjacent est attentif aux caractéristiques architecturales de son voisin. Le projet offre en outre de nouveaux logements tout en réduisant les superficies consacrées au stationnement à ciel ouvert. Les comités sont d'accord avec l'ensemble des dérogations demandées et souhaitent que les nouveaux paramètres définis pour le nouvel immeuble (hauteur et alignement sur la rue Fullum) guident l'implantation des bâtiments qui viendront s'implanter plus au sud. Ils estiment toutefois que le projet pourrait être amélioré à certains égards. Leurs commentaires à cet effet portent sur les aspects suivants : (1) les coursives, (2) la fenestration de l'ancien presbytère, (3) le mur aveugle entre les deux immeubles et (4) le traitement des façades du nouvel immeuble.

1. Les coursives

Les comités ne sont pas à l'aise avec la solution, imposée par la volonté de créer des logements traversants, d'accéder à une bonne partie de ceux-ci (10 sur 26) par des coursives situées sur la façade latérale est, entre le

[3] Ville de Montréal, Division de l'expertise en patrimoine et de la toponymie, *Énoncé de l'intérêt patrimonial Site du presbytère Saint-Vincent-de-Paul (2310, rue Sainte-Catherine Est),* 10 mai 2011, p. 1.

presbytère et l'église. D'abord, cette solution crée une ambigüité dans la lecture urbaine des lieux; les coursives sont en effet aménagées sur la façade arrière, où sont situées traditionnellement les issues de secours. Cette stratégie paraît particulièrement inappropriée dans le cas de l'ancien presbytère; en effet, le nouvel escalier sur la rue Sainte-Catherine et les coursives très visibles de cette rue nuisent à l'intégrité de la façade principale ainsi qu'à la qualité d'ensemble de l'église et du presbytère implantés côte-à-côte. Elle soulève également des enjeux de sécurité alors que l'unique accès de ces unités d'habitation se trouvera dans un espace restreint, éloigné de la vue des passants. Des questions d'intimité émergent aussi à l'idée de longer les fenêtres de certains unités afin d'accéder aux unités situées les plus au sud. Pour ces différentes raisons, les comités estiment préférable d'opter pour une autre solution, par exemple de localiser les entrées principales des logements sur une façade donnant sur la rue. En vue de minimiser les modifications dans les façades de l'ancien presbytère (voir à ce sujet le paragraphe suivant), ils préconisent l'utilisation de l'une ou l'autre des entrées existantes pour accéder à l'ensemble des logements créés dans cet immeuble et, à cette fin, l'exploration d'une autre organisation interne.

2. La fenestration de l'ancien presbytère

Rappelant que la valeur architecturale de l'ancien presbytère se traduit par la composition hiérarchisée des façades et par la qualité des matériaux d'origine et des détails architecturaux, les comités favorisent le respect de l'intégrité de ses façades. Aussi, ils estiment que les proportions d'origine des fenêtres doivent le plus possible être conservées. Ils signalent à cet égard que des erreurs se sont glissées dans les plans quant à la localisation et les dimensions de certaines ouvertures.

3. Le mur aveugle

Eu égard au mur aveugle proposé du côté nord du nouvel immeuble, les comités estiment qu'il faut éviter de créer ce genre de situation, tout particulièrement en vis-à-vis avec un mur comportant des fenêtres. Et si le mur existant doit lui aussi être aveugle pour éviter cette cohabitation, il leur apparaît plus avantageux de construire les deux immeubles en mitoyenneté.

4. Le traitement des façades du nouvel immeuble

Les comités estiment qu'il est difficile, à la lumière des dessins préliminaires fournis, de commenter le traitement architectural de l'agrandissement proposé. Ils considèrent que les rapports de masses et les matériaux doivent contribuer à mettre en valeur le presbytère, tout en créant un caractère d'ensemble. Ainsi, ils préconisent l'utilisation de la pierre grise pour les surfaces illustrées en gris foncé sur les dessins et appuient le prolongement, dans le nouvel immeuble, de la ligne de la corniche à la base de la mansarde de l'ancien presbytère. Par ailleurs, ils questionnent la deuxième corniche proposée au sommet du nouvel immeuble, laquelle alourdit la silhouette de l'ensemble.

Les comités appuient un traitement contemporain du nouvel immeuble, avec des ouvertures généreuses. Ils craignent par ailleurs que les très grandes ouvertures proposées aux derniers étages ne soient pas adaptées à l'échelle de l'environnement immédiat et qu'elles nuisent à l'intimité des résidents. Ils estiment que ce genre de fenestration est plus approprié pour des mezzanines situées en retrait de la rue.

AVIS DU CAU ET DU CPM

Le Comité ad hoc d'architecture et d'urbanisme et le Conseil du patrimoine de Montréal se réjouissent de la réhabilitation de l'ancien presbytère de l'église Saint-Vincent-de-Paul (2310, rue Sainte-Catherine Est) à des fins résidentielles, accompagnée de la construction d'un nouvel immeuble sur le terrain de stationnement adjacent. Le projet permet de pérenniser l'ancien presbytère dans le respect de sa valeur patrimoniale et offre de nouveaux logements tout en réduisant les superficies consacrées au stationnement de surface.

Les comités font quelques recommandations pour améliorer le projet :

- Éliminer les coursives à l'arrière des deux immeubles, imposées par la volonté de créer des logements traversants, et localiser l'ensemble des accès sur les façades principales (sur les rues Sainte-Catherine et Fullum). De plus, utiliser l'une ou l'autre des entrées existantes dans l'ancien presbytère pour accéder à l'ensemble des logements créés dans cet immeuble en vue de modifier les façades le moins possible et, à cette fin, explorer une autre organisation interne.
- Restaurer les proportions d'origine des fenêtres de l'ancien presbytère.
- Éliminer le mur aveugle sur la façade nord du nouvel immeuble.
- S'assurer que les matériaux et les rapports de masse proposés sur les façades du nouvel immeuble s'harmonisent avec ceux de l'ancien presbytère. Utiliser la pierre grise dans le cas des surfaces illustrées en gris foncé sur les dessins.
- Éliminer la deuxième corniche proposée au sommet du nouvel immeuble.
- Revoir la dimension des grandes baies vitrées des derniers étages de manière à assurer l'intimité des résidents et l'intégration générale du projet à l'échelle de l'environnement immédiat.
- S'assurer que l'alignement d'arbres matures situé au fond de la propriété est protégé adéquatement pendant le chantier de construction.

Le président du CAU,

Original signé

Adrien Sheppard
Le 31 octobre 2011

La présidente du CPM,

Original signé

Marie Lessard
Le 31 octobre 2011

Ville-Marie
Montréal

Direction de l'aménagement urbain
et des services aux entreprises

PROJET PARTICULIER (MODIFICATION)

905, rue Fullum (ancien presbytère de l'église St-Vincent-de-Paul)
District électoral : Sainte-Marie
Dossier à venir

Contexte

Une demande d'autorisation de projet particulier afin de prolonger le délai de réalisation, prévu à l'autorisation accordée par le Conseil d'arrondissement en février 2012, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble, le tout sur le lot 5 015 274, à l'intersection sud est des rues Fullum et Sainte-Catherine E.

Rappelons que les propriétaires avaient obtenu les autorisations réglementaires requises leur permettant d'autoriser l'agrandissement et le changement de vocation du presbytère de l'église Saint-Vincent-de-Paul actuellement vacant. Ces autorisations étaient accompagnées d'une disposition fixant un délai de 60 mois suivant l'entrée en vigueur de la résolution pour exécuter ces travaux. Considérant que les travaux en question n'ont toujours pas débuté et que le promoteur a toujours l'intention de faire les travaux, il est opportun de revoir cette condition.



Décisions antérieures

CA12 240057- 7 février 2012 - Adopter une résolution autorisant, pour le lot 1 424 705 (maintenant modifié pour 5 015 274), l'occupation et l'agrandissement d'un bâtiment culturel à des fins résidentielles pour l'ancien presbytère de l'église Saint-Vincent-de- Paul, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble.

Description

Le site

L'emplacement à l'étude, d'une superficie d'environ 1380 mètres carrés, est situé à l'intersection sud-est des rues Sainte-Catherine et Fullum, à l'est de l'église paroissiale à laquelle il était relié par un passage fermé. La fonction de presbytère est maintenue jusqu'à la vente, en 2006, de l'ensemble paroissial à une congrégation évangélique.

Le contexte immédiat du presbytère Saint-Vincent-de-Paul se démarque par l'importance des bâtiments à usage institutionnel et civique : évidemment l'ancienne église Saint-Vincent-de-Paul (maintenant utilisé par l'Église Parole de vie), la maison mère des Sœurs de la Providence, l'ancien pensionnat Sainte-Catherine, le Centre d'hébergement Émilie-Gamelin (autrefois propriété des Sœurs de la Providence), le bain Quintal et la Sureté du Québec à l'emplacement de l'ancien centre de détention Parthenais. En plus de ces fonctions institutionnelles et publiques répandues, le secteur est aussi marqué de nos jours par les usages résidentiel et commercial.

La construction du presbytère de l'église Saint-Vincent-de-Paul en 1878 est probablement attribuable à l'architecte Adolphe Lévesque également concepteur de l'église. Construit en deux parties, le presbytère est agrandit en 1906 d'après les plans de Joseph Venne architecte.

Le projet
Le projet consistait donc à restaurer et réhabiliter le presbytère pour y aménager 12 logements en copropriété et construire, sur le terrain de stationnement adjacent, un bâtiment de 14 logements. Ce nouveau volume est relié au presbytère uniquement au niveau du sous-sol qui compte six cases de stationnement.

Le nouveau volume de même gabarit que le presbytère, mais au traitement résolument contemporain, vient reprendre toutefois certains éléments distinctifs du volume original, à savoir les alignements, la hauteur et les accès. Enfin, un aménagement des espaces libres est prévu, comprenant une réorganisation des cours, l'aménagement de liens piétonniers, la préservation de la rangée arbres du côté sud et l'élimination du stationnement de surface.

L'autorisation demandée
La présente requête consiste à maintenir l'ensemble des autorisations, conditions et obligations prévues dans la résolution CA12 240057, tout en permettant une prolongation du délai de réalisation. Bref, il est proposé d'adopter une résolution spécifiant : « que les travaux de construction, visés par la résolution CA12 240057, doivent débuter dans les 36 mois suivant l'entrée en vigueur de la présente résolution ». En cas de non-respect de ce délai, l'autorisation prévue en 2009 devient nulle et sans effet.

Analyse et avis

- Au départ, il importe de noter que la résolution, autorisant le projet résidentiel, sera caduque à partir du 7 février 2017. De plus, la présente demande respecte les paramètres et les orientations du Plan d'urbanisme;
- Le lancement du projet en 2012 visait une clientèle spécifique, dans un marché très compétitif, pour un produit finalement pas très bien adapté aux attentes du milieu.

En conséquence, on estime que si les ajustements demandés permettent de faciliter la réalisation du projet, cela peut suffire à justifier l'autorisation demandée. En conclusion, la **Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises recommande de donner une suite favorable** à cette requête.

Stéphanie Turcotte
Responsable du dossier :
Conseillère en aménagement – chef d'équipe

Mise à jour :
13 janvier 2017

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles

Dossier # : 1196255014

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et de la mobilité , Division d'urbanisme
Objet :	Adoption du Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) visant à retirer un bâtiment de la section « Les lieux de culte » de la partie II (les documents d'arrondissement) et à l'intégrer à la section « Les habitations » de cette même liste, pour le bâtiment portant le numéro 2310, rue Sainte-Catherine Est (ancien presbytère Saint-Vincent-de-Paul)

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

Voir document ci-joint

FICHIERS JOINTS

2019-10-29 - REG - liste_bat_patrim_presbytere_.doc

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Sabrina GRANT
Avocate, droit public et législation
Tél : 514-872-6872

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-10-30

Sabrina GRANT
Avocate
Tél : 514-872-6872
Division : Droit public et législation

VILLE DE MONTRÉAL
RÈGLEMENT
XX-XXX

RÈGLEMENT MODIFIANT LE PLAN D'URBANISME DE LA VILLE DE MONTRÉAL (04-047)

Vu l'article 130.3 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, chapitre C-11.4);

Vu l'article 109 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, chapitre A-19.1);

À l'assemblée du..... 2019, le conseil de la Ville de Montréal décrète :

1. La liste des bâtiments d'intérêt patrimonial et architectural hors secteurs de valeur exceptionnelle du chapitre 25 de la partie II du Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) concernant l'arrondissement de Ville-Marie est modifiée par :

1° le remplacement, dans la catégorie « Les lieux de culte », du bâtiment « 2310, rue Sainte-Catherine Est (Église Saint-Vincent-de-Paul) » par le bâtiment suivant :

« 2340, rue Sainte-Catherine Est
(Église Saint-Vincent-de-Paul) »;

2° l'ajout, dans la catégorie « Les habitations », du bâtiment suivant :

« 2310, rue Sainte-Catherine Est
(Ancien presbytère Saint-Vincent-de-Paul) ».

À la suite de l'avis public affiché à l'hôtel de ville et publié dans le journal *Le Devoir* le XX 20XX, et conformément aux articles 137.10 et suivants et 264.0.3 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1), ce règlement est réputé conforme au schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal à compter du XX 20XX et entre en vigueur à cette date.

GDD : 1196255014

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 46.01

2020/02/24
13:00

(2)

Dossier # : 1204521002

Unité administrative responsable :	Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction de l'urbanisme , Division du patrimoine
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Renommer « rue des Petits-Chars » une partie du boulevard Henri-Bourassa Est, dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville

Il est recommandé :

de renommer « rue des Petits-Chars » la voie parallèle au boulevard Henri-Bourassa Est et portant le même nom, située entre l'avenue Millen et la rue Saint-Hubert, et se trouvant sur une partie des lots 1 998 941, 1 998 942 et 1 998 943 du cadastre du Québec, dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, comme indiqué sur le plan joint au dossier.

Signé par Isabelle CADRIN **Le** 2020-02-04 13:40

Signataire : Isabelle CADRIN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Mobilité et attractivité

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1204521002**
Unité administrative responsable :	Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction de l'urbanisme , Division du patrimoine
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Renommer « rue des Petits-Chars » une partie du boulevard Henri-Bourassa Est, dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville

CONTENU

CONTEXTE

L'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville souhaite renommer une partie du boulevard Henri-Bourassa Est dont la disposition porte à confusion.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Sans objet.

DESCRIPTION

Renommer « rue des Petits-Chars » la voie parallèle au boulevard Henri-Bourassa Est et portant le même nom, située entre l'avenue Millen et la rue Saint-Hubert, et se trouvant sur une partie des lots 1 998 941, 1 998 942 et 1 998 943 du cadastre du Québec, dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, comme indiqué sur le plan joint au dossier.

JUSTIFICATION

Un problème de repérage est à la base de cette recommandation. Une voie parallèle au boulevard Henri-Bourassa porte aussi ce nom, ce qui prête à confusion.

Rue des Petits-Chars

La trame urbaine est ainsi formée puisque le tramway passait autrefois à cet endroit. Les tramways étaient à l'époque appelés « petits chars » dans le langage populaire. Le fait de renommer cette voie « rue des Petits-Chars » rend hommage au patrimoine montréalais tout en s'inspirant de la trame urbaine.

Le comité consultatif local de patrimoine et de toponymie de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville a appuyé cette recommandation lors de sa séance du 1er octobre 2019.

Le comité de toponymie de la Ville de Montréal a appuyé cette recommandation lors de sa séance du 4 octobre 2019.

Environ 55 adresses municipales seront touchées par ce changement de dénomination.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Sans objet.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Cette action permet de mettre en valeur un espace public en rendant hommage au patrimoine populaire montréalais.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le changement de nom de ce tronçon du boulevard Henri-Bourassa Est aura un impact sur :

- Environ 55 adresses municipales;
- La signalisation et les plaques de nom de rue référant au boulevard Henri-Bourassa Est que l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville devra remplacer par un affichage du nouveau toponyme de la rue des Petits-Chars.

L'attribution officielle de noms aux lieux publics a pour objectif d'en assurer un repérage rapide et sécuritaire. Ce changement de toponyme contribuera à éviter la confusion.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une opération de communication sera élaborée par le Service de l'expérience citoyenne et des communications, en collaboration avec l'arrondissement.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

À la suite de l'adoption de la résolution par le conseil municipal :

- Transmission par le Service du greffe de la résolution aux services municipaux et aux services d'utilité publique (services d'urgence, Postes Canada, etc.), les informant du changement de nom et de la date à laquelle il sera en vigueur;
- Transmission de la résolution à la Commission de toponymie du Québec pour étude et officialisation du changement de nom;
- Diffusion d'un communiqué commun de la Ville de Montréal et de Postes Canada auprès des propriétaires et occupants directement visés par la décision pour les informer du changement de nom et de la procédure à suivre relativement au changement d'adresse;
- Confection et installation des nouvelles plaques de nom de rue pour la rue des Petits-Chars par l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville à la suite de l'officialisation du nouveau toponyme par la Commission de toponymie du Québec. Une période de double affichage débute alors pour informer les usagers du changement de nom de la rue. Les nouvelles plaques de nom de rue doivent ainsi cohabiter un certain temps avec les anciennes plaques. La pratique veut que les plaques indiquant l'ancien nom soient rayées d'une barre diagonale indiquant qu'il s'agit du nom qui est remplacé;
- Pour faciliter la transition, Postes Canada procède gratuitement au changement d'adresse et au réacheminement du courrier des destinataires qui n'auront pas encore

effectué leur changement d'adresse pendant une période de 12 mois suivant la prise d'effet du changement de nom. Ce délai vise notamment à permettre aux personnes physiques et morales dont l'adresse est affectée par un changement de nom de rue de compléter le changement d'adresse requis.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Michel BORDELEAU, Ahuntsic-Cartierville

Lecture :

Michel BORDELEAU, 30 janvier 2020

RESPONSABLE DU DOSSIER

Dominic DUFORD
Conseiller en aménagement

Tél : 514 872-5309
Télécop. : 514 872-0049

ENDOSSÉ PAR Le : 2020-01-24

Sonia VIBERT
Chef de division

Tél : 514-872-0352
Télécop. : 514 872-0049

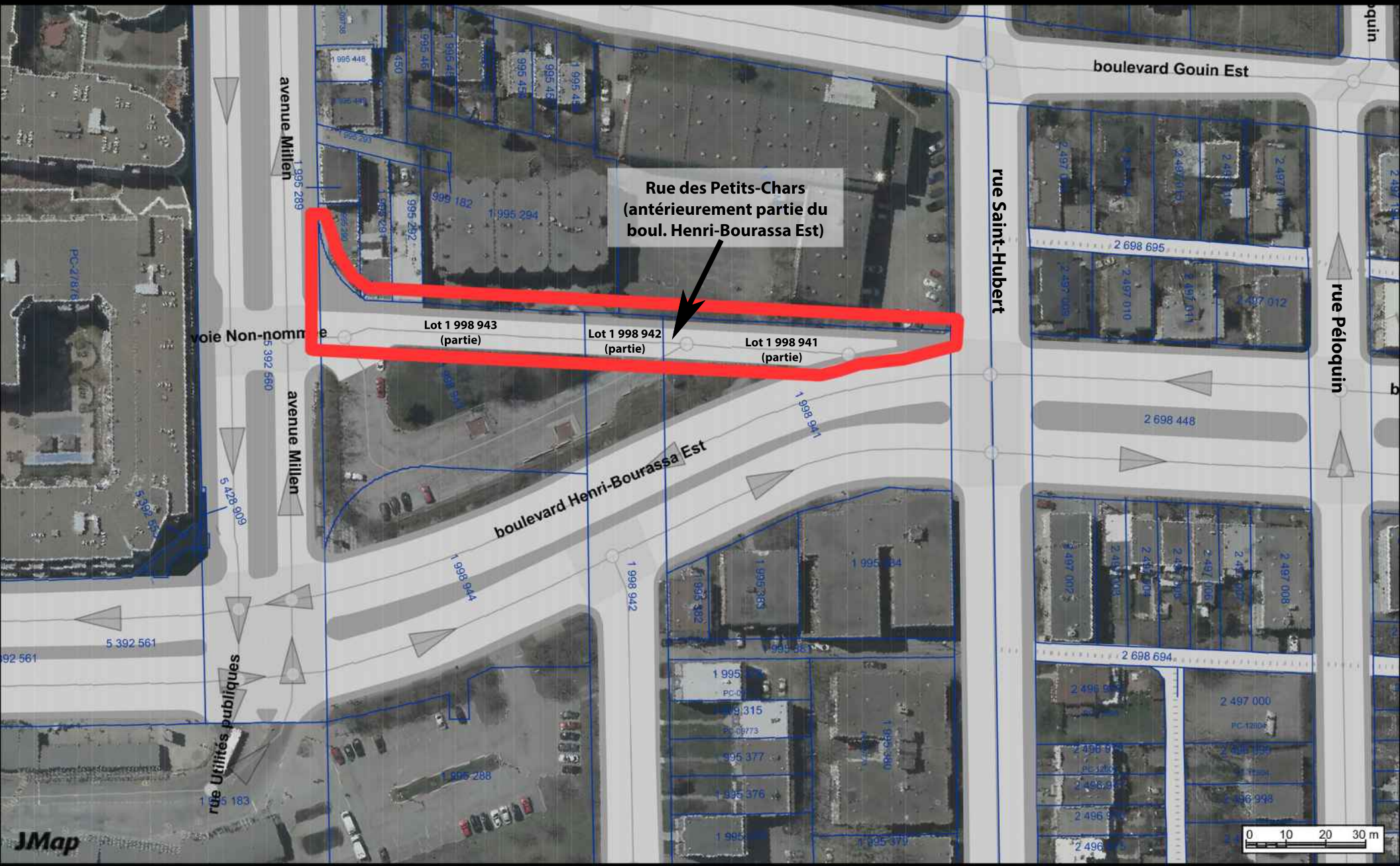
APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Monique TESSIER
Chef de division - Planification urbaine
Tél : 514 872-9688
Approuvé le : 2020-02-04

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Luc GAGNON
Directeur de service
Tél : 514 872-5216
Approuvé le : 2020-02-04

Renommer « rue des Petits-Chars » une partie du boulevard Henri-Bourassa Est, dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville
Dossier numéro 1204521002



Division du patrimoine, Direction de l'urbanisme, SUM
23 janvier 2020

Source : SIGS
Ville de Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 46.02

2020/02/24
13:00

(2)

Dossier # : 1204521001

Unité administrative responsable :	Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction de l'urbanisme , Division du patrimoine
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Nommer la rue Yvette-Brillon, renommer « rue Yvette-Brillon » une partie de la rue de Port-Royal Ouest et nommer le prolongement de la rue Elzéar-Soucy, dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville

Il est recommandé :

- de nommer « rue Yvette-Brillon » la rue formant une boucle au sud-ouest du boulevard de l'Acadie et constituée du lot numéro 1 490 519 et d'une partie du lot numéro 6 085 308 du cadastre du Québec;
- de renommer « rue Yvette-Brillon » la partie de la rue de Port-Royal Ouest située entre le boulevard de l'Acadie et la rue Birnam et constituée du lot numéro 2 422 626 du cadastre du Québec;
- de nommer le prolongement de la rue Elzéar-Soucy situé au sud-est de la rue Sauvé Ouest et constitué d'une partie du lot numéro 6 085 308 du cadastre du Québec.

Le tout comme indiqué sur le plan joint au dossier.

Signé par Isabelle CADRIN **Le** 2020-02-09 15:20

Signataire : Isabelle CADRIN

_____

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Mobilité et attractivité

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1204521001**
Unité administrative responsable :	Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction de l'urbanisme , Division du patrimoine
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Nommer la rue Yvette-Brillon, renommer « rue Yvette-Brillon » une partie de la rue de Port-Royal Ouest et nommer le prolongement de la rue Elzéar-Soucy, dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville

CONTENU

CONTEXTE

L'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville doit nommer une nouvelle rue dans le projet résidentiel Voltige, dans le secteur bordé par la rue Sauvé Ouest et le boulevard de l'Acadie. La nouvelle rue se trouvant dans la continuité d'une partie isolée de la rue de Port-Royal Ouest, il est souhaité que le nouveau nom remplace celui de la rue de Port-Royal Ouest au sud-ouest de la rue Birnam.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Sans objet

DESCRIPTION

Le présent sommaire vise à :

- nommer « rue Yvette-Brillon » la rue formant une boucle au sud-ouest du boulevard de l'Acadie et constituée du lot numéro 1 490 519 et d'une partie du lot numéro 6 085 308 du cadastre du Québec;
- renommer « rue Yvette-Brillon » la partie de la rue de Port-Royal Ouest située entre le boulevard de l'Acadie et la rue Birnam et constituée du lot numéro 2 422 626 du cadastre du Québec;
- nommer le prolongement de la rue Elzéar-Soucy situé au sud-est de la rue Sauvé Ouest et constitué d'une partie du lot numéro 6 085 308 du cadastre du Québec.

Le tout comme indiqué sur le plan joint au dossier.

JUSTIFICATION

Yvette Brillon (1907-1996)

Modiste et chapelière montréalaise, elle est considérée par plusieurs comme étant la plus grande chapelière de l'histoire de la mode au Canada. En 1933, elle ouvre un premier atelier sur la rue Saint-Denis et démarre ainsi son entreprise qui emploiera jusqu'à 60 ouvrières et deviendra l'une des plus prestigieuses entreprises de mode en Amérique qui soient dirigées par une femme. Elle se retire dans les années 1970, mais continuera à servir une clientèle choisie à son domicile de la Rive-Sud jusqu'à l'âge de 75 ans.

Le choix de ce toponyme s'appuie sur la proximité de la nouvelle rue avec le Quartier de la mode. Il s'agit également d'un nom présent dans la banque Toponym'Elles.

Elzéar Soucy (1876-1970)

Sculpteur montréalais ayant notamment enseigné à l'École du meuble. On peut voir quelques-unes de ses œuvres à l'Assemblée nationale et au Musée du Québec. Spécialisé dans la sculpture décorative, il réalise des motifs pour la résidence de Sir Rodolphe Forget (3685, avenue du Musée) et pour le Musée des beaux-arts de Montréal.

Rue de Port-Royal Ouest

La partie de la rue de Port-Royal Ouest visée par le changement de nom est le segment discontinu situé le plus à l'ouest de la rue de Port-Royal Ouest. Depuis 1912, la rue de Port-Royal rappelle la ville de Port-Royal (aujourd'hui Annapolis-Royal) en Nouvelle-Écosse, fondée par Pierre Dugua de Mons assisté de Samuel de Champlain en 1605. Outre le segment situé au sud-ouest de la rue Birnam, la rue de Port-Royal conserve son nom.

Sources :

- ASSOCIATION DES TRUTEAU D'AMÉRIQUE. « Chapeau, Yvette Brillon! », *Le Tambour Battant* , [En ligne], [truteau.org/chapeau--yvette-brillon--_ws170288.wsbl] (Consulté le 21 janvier 2020).
- VILLE DE MONTRÉAL. « Rue Elzéar-Soucy », *Répertoire historique des toponymes montréalais* , [En ligne], [ville.montreal.qc.ca/toponymie] (Consulté le 22 janvier 2020).
- VILLE DE MONTRÉAL. « Rue de Port-Royal Ouest », *Répertoire historique des toponymes montréalais* , [En ligne], [ville.montreal.qc.ca/toponymie] (Consulté le 4 février 2020).

Le comité consultatif local de patrimoine et de toponymie de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville a appuyé cette recommandation lors de sa séance du 1er octobre 2019.

Le comité de toponymie de la Ville de Montréal a appuyé cette recommandation lors de sa séance du 4 octobre 2019.

La famille de madame Yvette Brillon a été informée du projet de dénomination de la Ville de Montréal et l'appuie avec enthousiasme.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Sans objet

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Cette action permet de mettre en valeur un espace public en faisant connaître aux usagers une femme ayant marqué l'histoire de la mode canadienne.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'attribution officielle de noms aux lieux publics a pour objectif d'en assurer un repérage rapide et sécuritaire.

Le changement de nom du tronçon de la rue de Port-Royal Ouest situé au sud-ouest de la rue Birnam vise à éviter la confusion et aura un impact sur :

- Une adresse municipale commerciale;
- La signalisation et les plaques de nom de rue référant à la rue de Port-Royal Ouest que l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville devra remplacer.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une opération de communication sera élaborée par le Service de l'expérience citoyenne et des communications, en collaboration avec l'arrondissement.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

À la suite de l'adoption de la résolution par le conseil municipal :

- Transmission par le Service du greffe de la résolution aux services municipaux et aux services d'utilité publique (services d'urgence, Postes Canada, etc.), les informant du nouveau toponyme, du changement de nom du segment de la rue de Port-Royal Ouest et de la date à laquelle ce changement prendra effet;
- Transmission de la résolution à la Commission de toponymie du Québec pour étude et officialisation du nouveau nom;
- Diffusion d'un communiqué commun de la Ville de Montréal et de Postes Canada auprès des propriétaires et occupants directement visés par la décision pour les informer du changement de nom du segment de la rue de Port-Royal Ouest et de la procédure à suivre relativement au changement d'adresse;
- Confection et installation des plaques de nom de rue pour la rue Yvette-Brillon par l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville à la suite de l'officialisation du nouveau toponyme par la Commission de toponymie du Québec. Une période de double affichage débute alors pour informer les usagers du changement de nom du segment de la rue de Port-Royal Ouest. Les nouvelles plaques de nom de rue doivent ainsi cohabiter un certain temps avec les anciennes plaques. La pratique veut que les plaques indiquant l'ancien nom soient rayées d'une barre diagonale indiquant qu'il s'agit du nom qui est remplacé;
- Pour faciliter la transition, Postes Canada procède gratuitement au changement d'adresse et au réacheminement du courrier des destinataires qui n'auront pas encore effectué leur changement d'adresse pendant une période de 12 mois suivant la prise d'effet du changement de nom. Ce délai vise notamment à permettre aux personnes physiques et morales dont l'adresse est affectée par un changement de nom de rue de compléter le changement d'adresse requis.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Michel BORDELEAU, Ahuntsic-Cartierville

Lecture :

Michel BORDELEAU, 30 janvier 2020

RESPONSABLE DU DOSSIER

Dominic DUFORD
Conseiller en aménagement

Tél : 514 872-5309
Télécop. : 514 872-0049

ENDOSSÉ PAR Le : 2020-01-24

Sonia VIBERT
Chef de division

Tél : 514-872-0352
Télécop. : 514 872-0049

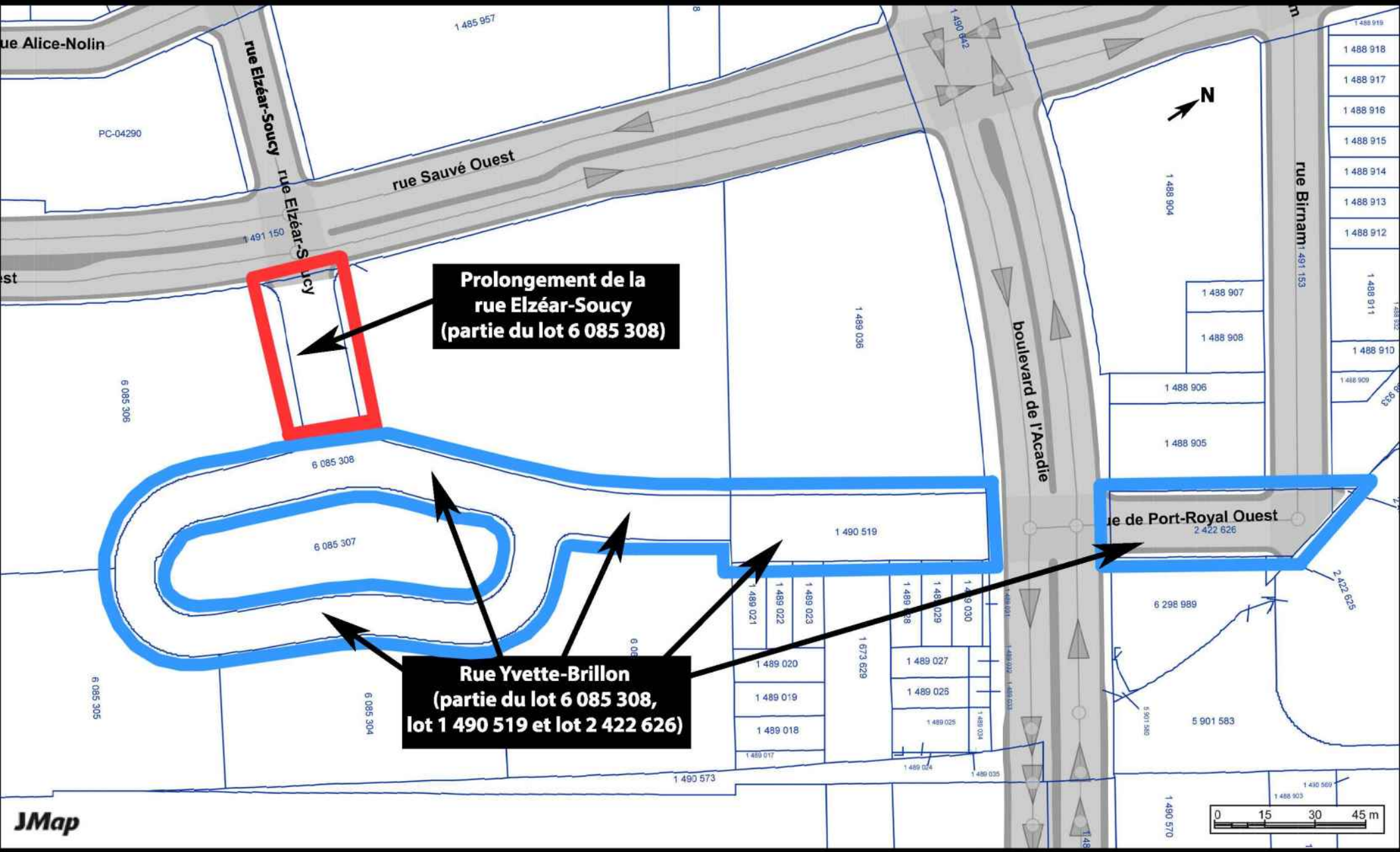
APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Lise BERNIER
Division de l'aménagement et du design urbain
Tél : 514 872-9688
Approuvé le : 2020-02-05

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

David THERRIEN
Directeur
Tél : 514 872-7092
Approuvé le : 2020-02-06

Nommer la rue Yvette-Brillon, renommer « rue Yvette-Brillon » une partie de la rue de Port-Royal Ouest et nommer le prolongement de la rue Elzéar-Soucy, dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville
Dossier numéro 1204521001



Division du patrimoine, Direction de l'urbanisme, SUM
4 février 2020

Source : SIGS
Ville de Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 51.01

2020/02/24
13:00

(1)

Dossier # : 1200132001

Unité administrative responsable :	Service du greffe , Direction , Conseil du patrimoine de Montréal et Comité Jacques-Viger
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Approuver la nomination de madame Audrey Monty, architecte spécialisée en développement durable, à titre de membre du Conseil du patrimoine de Montréal, jusqu'au 24 septembre 2021 / Désigner madame Cécile Baird, architecte et designer urbain, à titre de vice-présidente du Conseil du patrimoine de Montréal, pour une période de 3 ans / Remercier madame Alena Prochazka pour sa contribution au Conseil du patrimoine de Montréal

Il est recommandé :
1 - de nommer madame Audrey Monty, architecte spécialisée en développement durable, à titre de membre du Conseil du patrimoine de Montréal, jusqu'au 24 septembre 2021;

2 - de désigner madame Cécile Baird, architecte et designer urbain, à titre de vice-présidente du Conseil du patrimoine de Montréal, pour une période de 3 ans;

3 - et de remercier madame Alena Prochazka pour sa contribution au Conseil du patrimoine de Montréal.

Signé par Diane DRH BOUCHARD **Le** 2020-01-21 11:28

Signataire : Diane DRH BOUCHARD

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1200132001**
Unité administrative responsable :	Service du greffe , Direction , Conseil du patrimoine de Montréal et Comité Jacques-Viger
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Approuver la nomination de madame Audrey Monty, architecte spécialisée en développement durable, à titre de membre du Conseil du patrimoine de Montréal, jusqu'au 24 septembre 2021 / Désigner madame Cécile Baird, architecte et designer urbain, à titre de vice-présidente du Conseil du patrimoine de Montréal, pour une période de 3 ans / Remercier madame Alena Prochazka pour sa contribution au Conseil du patrimoine de Montréal

CONTENU

CONTEXTE

Le Conseil du patrimoine de Montréal (CPM) est l'instance consultative de la Ville de Montréal en matière de patrimoine. Une part importante de son mandat consiste à rendre des avis et émettre des commentaires et des recommandations dans le but d'améliorer la compréhension, la conservation et la mise en valeur du patrimoine dans le cadre des plans, projets et politiques qui lui sont soumis.
Les personnes membres du CPM sont nommées par le conseil municipal, qui peut, par règlement, déterminer leurs fonctions, devoirs et pouvoirs. Elles sont choisies en fonction de leur intérêt et de leur expérience à l'égard du patrimoine.

En vertu du *Règlement sur le Conseil du patrimoine de Montréal (02-136),* le conseil est constitué de 9 personnes membres, dont une personne à la présidence et 2 personnes à la vice-présidence. Les mandats sont d'une durée de trois (3) ans et ne peuvent être renouvelés de façon consécutive qu'une seule fois. À la fin de leur mandat, les personnes membres demeurent en fonction jusqu'à ce qu'elles soient remplacées ou nommées de nouveau, le cas échéant.

L'article 4.1 de ce règlement prévoit que dans le cas où le conseil de Ville désigne à la présidence, à la vice-présidence ou à la deuxième vice-présidence une personne membre dont le mandat a déjà été renouvelé, le mandat de celle-ci est prolongé, pour lui permettre d'assumer cette nouvelle fonction pour une durée de trois (3) ans.

Par ailleurs, en vertu de l'article 2.1 du règlement, le conseil de la Ville nomme 2 à 5 personnes à titre de membre suppléant pouvant remplacer les personnes membres du CPM absentes ou dans l'impossibilité d'agir.

Le présent dossier vise le remplacement d'une personne membre du CPM et la désignation d'une personne à la vice-présidence.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM18 1173 - 18 septembre 2018 - Nomination de membres, de membres suppléants et d'un deuxième vice-président au Conseil du patrimoine de Montréal. (Premier mandat de 3 ans d'Audrey Monty)
CM18 1047 - 21 août 2018 - Renouvellement de mandats au Conseil du patrimoine de Montréal. (Second mandat de 3 ans de Cécile Baird débutant le 18 juin 2018)

CM17 0200 - 20 février 2017 - Nomination de madame Alena Prochazka à titre de vice-présidente et de madame Nicole Valois, à titre de deuxième vice-présidente au Conseil du patrimoine de Montréal.

CM15 0835 - 16 juin 2015 - Nomination de six (6) nouveaux membres et renouvellement des mandats de madame Alena Prochazka et monsieur Bernard Vallée, à titre de membres du Conseil du patrimoine de Montréal, pour une durée de trois ans. (Premier mandat de 3 ans de Cécile Baird)

CM12 0758 - 20 août 2012 - Nomination de madame Alena Prochazka et monsieur Bernard Vallée, à titre de membres du Conseil du patrimoine de Montréal pour un premier mandat, pour une durée de deux ans, à compter du 1er septembre 2012.

DESCRIPTION

Le deuxième mandat de madame Alena Prochazka, vice-présidente du Conseil du patrimoine de Montréal se termine le 20 février 2020.
Il y a donc lieu de procéder à son remplacement à titre de personne membre et également de désigner une personne à la vice-présidence.

JUSTIFICATION

À l'assemblée du conseil municipal du 17 septembre 2018, le Règlement sur le Conseil du patrimoine de Montréal (02-136) a été modifié afin de prévoir la nomination de 2 à 5 personnes membres suppléants pouvant remplacer les personnes membres du conseil absentes ou dans l'impossibilité d'agir.
Ainsi, les quatre (4) personnes ci-dessous ont été désignées à titre de membres suppléants du CPM, pour un premier mandat de trois (3) ans à compter du 24 septembre 2018, date d'entrée en vigueur du règlement modificateur :

- madame Cornelia Garbe, experte en écologie forestière;
- madame Audrey Monty, architecte spécialisée en développement durable;
- monsieur Christian Gates St-Pierre, archéologue;
- monsieur Daniel Durand, architecte spécialisé en patrimoine.

Monsieur Peter Jacobs, président du Conseil du patrimoine de Montréal recommande la nomination de madame Audrey Monty en remplacement de madame Prochazka à titre de personne membre. Son premier mandat se poursuivra jusqu'au 24 septembre 2021 tel que prévu.

Par ailleurs, le président recommande également la nomination de madame Cécile Baird pour agir à titre de vice-présidente du Conseil du patrimoine de Montréal.

Les curriculum vitae des personnes recommandées sont joints au présent dossier.

En complément d'information, le Conseil du patrimoine est actuellement composé de 5 hommes et de 8 femmes, incluant les personnes membres suppléants. Compte tenu que le remplacement de madame Prochazka, membre sortante du CPM, se fait parmi les

personnes membres suppléants, la représentation homme/femme sera de 5 hommes et 7 femmes.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les crédits requis pour couvrir la rémunération des personnes membres du Conseil du patrimoine de Montréal sont prévus au budget du Service du greffe (centre de responsabilité 101371).

DÉVELOPPEMENT DURABLE

n/a

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Aucun.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est prévue.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

n/a

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER	**ENDOSSÉ PAR**	Le : 2020-01-21
Nancy SINCLAIR	Nancy SINCLAIR	

Chef de division - Soutien au greffe et adjointe au directeur

Tél : 514 872-2636
Télécop. : 514 872-5655

Chef de division - Soutien au greffe et adjointe au directeur

Tél : 514 872-2636
Télécop. : 514 872-5655

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Yves SAINDON
Greffier et directeur
Tél : 514 872-3007
Approuvé le : 2020-01-21

CÉCILE BAIRD, architecte et designer urbain, OAQ (1990), ADUQ (2012)

Formation

Maîtrise en histoire de l'architecture
History & Theory Graduate Diploma
Architectural Association London
Avec l'École d'architecture Paris - Villemin 1986-1987

Baccalauréat en architecture, Université de Montréal, 1980-1984

Expérience

Cécile Baird, architecte et designer urbain (depuis juin 2014)

- ***Société Immobilière du Québec*** : Recherche documentaire et estimation des coûts de remplacement du revêtement extérieur d'un pavillon de l'ancien Institut des Sourdes et Muettes, 3740, rue Berri, été 2014
- ***Ministère de la Culture et des Communications***, Direction du patrimoine : Révision du Plan de conservation du site historique de Montréal, hiver 2015
- ***Ville de Montréal, Direction de l'urbanisme*** : Synthèse de la caractérisation du milieu : Secteur Champs-de-Mars, projet en cours

Atelier B.R.I.C. architectes et urbaniste, associée fondatrice (2001 - 2014)

Patrimoine

- Recherche documentaire, Auditorium de Verdun, 2013
- Guide d'insertion urbaine, Le quartier Valois à Pointe-Claire, (bilingue) 2012
- Étude de valeur patrimoniale, métro Angrignon STM 2012
- Recherche documentaire, nouveau campus de l'UdeM à Outremont, 2012
- Étude sur la caractérisation et la piétonisation de la rue Saint-Paul, Mtl, 2012
- Analyse historique, Îlot Saint-Pierre, Centre St-Pierre, 2011
- Plan de conservation, maison mère des Sœurs-Grises de Montréal, MCCCF, 2011
- Plan de conservation de l'arrondissement historique de Montréal, MCCCF, 2010
- Documentation, Auditorium de Verdun, Verdun, 2013
- Analyse cadre bâti du boul. St-Laurent, Plateau, 2009
- Étude patrimoniale, 730 rue Rose-de-Lima, 2008
- Principes d'intervention pour Griffintown, Montréal, 2007
- Fiches de secteurs patrimoniaux, Montréal, 2004-2006
- Protection secteurs d'intérêt patrimonial, LaSalle, 2006
- Caractérisation architecturale, Greenfield Park, 2006
- Caractérisation du patrimoine, Ville de Longueuil, 2005
- Étude patrimoniale, 801 rue Sherbrooke Est, 2005
- Caractérisation secteur Centre-Ouest, Montréal, 2004
- Caractérisation boulevard Saint-Laurent, Montréal, 2003

Urbanisme

- PIIA du Quartier des Grands jardins, Ville-Marie, 2011
- PIIA des quartiers résidentiels du centre, Gatineau, 2009
- Réglementation terrasses, Plateau-Mont-Royal, 2007
- PPU, Quartier ouest du centre-ville de Montréal, 2006
- Mise en valeur des parcours riverains, LaSalle, 2006
- PIIA, secteurs résidentiels, Plateau Mont-Royal, 2004

- PU, chapitre d'arrondissement de LaSalle, 2003
- PU, chapitre d'arrond. Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, 2003
- PIIA, Cité du Havre, Ville-Marie, 2002
- PPU, hôpital Louis-H.-Lafontaine, H.-Maisonneuve, 2002
- PIIA, secteurs résidentiels, Ville Mont-Royal, 2001
- PPU, secteur central, Ville Mont-Royal, 2001

Design urbain et développement durable

- Vision d'aménagement : Place Gérald-Godin, 2014
- Nouveau quartier durable les Salines, Saint-Hyacinthe, 2013
- Intervention en mobilité durable, Bois-Franc, STM, 2012
- Vision d'aménagement du sud-ouest, Westmount, 2012
- Atelier design urbain, ancien hippodrome, Montréal, 2011
- Concours d'aménagement métro Champ-de-mars, 2010
- Pram - Le P'tit Beaubien, Rosemont-Petite-Patrie, 2010
- Pram - rue Chabanel Ouest, Ahuntsic-Cartierville, 2010
- Pram - rue Sainte-Catherine Ouest, Ville-Marie, 2010
- Pram - rue Notre-Dame, Lachine, 2009
- Pram - rue Wellington, Verdun, 2009
- Pram et PIIA, rue Fleury, Ahuntsic-Cartierville, 2009
- Pram – rues Sainte-Catherine et Ontario Est, Hochelaga-Maisonneuve, 2008
- Quartier Saint-Henri Ouest, étude de design urbain, 2008
- Développement du secteur ouest de Pierrefonds, 2008
- Charrette "Dialogues de Griffintown", Sud-Ouest, 2006
- Étude de volumétrie Boul. Gaétan-Laberge, Verdun, 2006
- Aménagement gare Chabanel, Montréal, 2006
- Aménagement place Bourget à Joliette (2^{e} prix), 2004
- Aménagement place Connaught Est, Mont-Royal, 2003
- Concours quartier de la Bourse, Winnipeg, 2002
- Étude de vocation du secteur William, Montréal, 2001

Architecture

- 36 logements Saint-Grégoire, Plateau Mont-Royal, 2004
- Bâtiment mixte, 4030 rue Wellington, Verdun, 2005
- Café gourmet Dupond & Dupont, Mont-Royal, 2003

Ville de LaSalle / CDEL, (2000-2001) PPU et projets de revitalisation urbaine

Daniel Arbour & Ass., urbanistes, (1997 - 2000) Études d'implantation, plans directeurs, PPU

Melvin Charney, architecte, Montréal (1999) Études urbaines et dessins

Cardinal & **Hardy,** architectes & urbanistes, (1989) Études et plans d'aménagement

Michael Graves Architect, Princeton, NJ, USA (1990-93) Musée Michael C. Carlos à Atlanta

Henry Horowitz & Ass., Architects, Princeton, NJ, 1990

Paul Dumas, architecte, Montréal, 1988

La Société immobilière du Canada Limitée, 1986

La fondation Héritage Montréal, 1985

Publications

La genèse d'une forme urbaine : le secteur ouest de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro à Montréal, publié dans la revue ARQ, numéro 147, mai 2009, p.26-31

L'étude des formes urbaines comme outil de design : l'exemple de Ville Mont-Royal, article publié dans la revue de l'OUQ intitulé Urbanité, vol.2, no.1, mars 2003, p.46-48 ;

Montréal en projet : Dix années d'architecture urbaine". Centre de design UQAM, 1992

Mind over Matter : Jeremy Bentham's Panopticon and the 18th Century Reform of Public Institutions. Mémoire rédigé pour l'obtention du AA Graduate Diploma, 1988.

Aménagement des îles Notre-Dame et Sainte-Hélène, AMARC / Mark London, 1988.

Guide technique no. 4 : Revêtements traditionnels, Héritage Montréal, MAC, Mtl, 1986, 64p.

Enseignement

École d'architecture de l'Université de Montréal
2008-11, Chargée de cours "Histoire des formes urbaines"
2007-14, Direction de l'Atelier 1, Maîtrise en design urbain
2008-14, Cfp. Atelier de design 3, Baccalauréat en architecture

École d'architecture de l'Université McGill, Montréal
1997-2006 : Professeur adj., Ateliers de 2e, 3e, 4e années

École d'architecture de Carleton University, Ottawa
1995 : Professeur invité, atelier de 4e année

Académie Internationale de Design à Montréal
1994-97 : Professeur de dessin et de construction

Bourses

Conseil des arts du Québec : Bourse pour l'organisation d'une exposition d'architecture, 1997 ;

Ministère de la culture du Québec pour la participation à un concours international tenu à Atlanta en Georgie, 1994.

F.C.A.R. : Bourse d'études de maîtrise à Paris et à Londres, 1986-1988 ;

Association Québec-Wallonie-Bruxelles : Bourse du séminaire *Intervention dans la ville,* Bruxelles, 1985.

Expositions

Charrette du CCA, présidente du jury, 2006
"**Montréal en projet : Dix années d'architecture urbaine**". Centre de design UQAM, 1992, catalogue *Ville, Métaphores, Projets: l'architecture urbaine à Montréal 1980-1990,* Méridien, Montréal 1992, 125p. Projets exposés à New-York et Paris.
"**Métro-d'Art**" Projet organisé par la galerie Powerhouse. Installation dans la station Lionel-Groulx (2-12-89 au 14-01-90)
"**Assemblages**" Conseil des arts, Montréal, sept. à fév.'87.
"**Lieux et figures. Montréal : 9 projets d'architecture**" Galerie d'art Optica, Montréal, septembre 1984.
"**International Exhibition of Undergraduate Architecture Students' Work**" Avery Hall, Columbia University, NY, 1984.
"**Women's Cultural Building Competition**" Artculture Resource Center, Toronto, Ont. 1983

Comités

Comité consultatif d'urbanisme / Arrondissement Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce
Membre régulier de 2002 à 2004



AUDREY MONTY

ARCHITECTE ASSOCIÉE, PA LEED BD+C

ÉDUCATION

ÉCOLE D'ARCHITECTURE DU LANGUEDOC ROUSSILLON, MONTPELLIER, FRANCE, 2001
- DIPLÔME D'ARCHITECTE DPLG

ÉCOLE D'ARCHITECTURE DE L'UNIVERSITÉ LAVAL, QUÉBEC, 2000
- BACCALAURÉAT EN ARCHITECTURE

UNIVERSITÉ MONTPELLIER I, FACULTÉ DE MÉDECINE, MONTPELLIER, FRANCE, 1999
- DIPLÔME D'UNIVERSITÉ DE « APPROCHE DE LA RELATION ENVIRONNEMENT ET SANTÉ »

NOMBRE D'ANNÉES D'EXPÉRIENCE : 18
NOMBRE D'ANNÉES AVEC LA FIRME : 2

ASSOCIATIONS PROFESSIONNELLES
- ORDRE DES ARCHITECTES DU QUÉBEC (#A-4337), 2008
- CONSEIL DU BÂTIMENT DURABLE DU CANADA, 2004

PRIX ET MENTIONS

EUROPANDOM
- CITATION AU CONCOURS INTERNATIONAL, 2000

AÉROPORT INTERNATIONAL JEAN LESAGE
- SECOND PRIX DU CONCOURS D'IDÉES AÉROPORT JEAN-LESAGE, 1998

CENTRE D'INTERPRÉTATION DE LA VILLE DE QUÉBEC
- PREMIER PRIX DU CONCOURS D'IDÉES «LA GLISSOIRE DE BAILLARGÉ», 1998

IMPLICATION
- DIRECTRICE DU COITÉ GALA EXCELLENCE DE CREW M, 2018
- MEMBRE CREW M, DEPUIS 2013

FORMATION CONTINUE
- REVIT, 2011
- NOVOCLIMAT, 2006

CONFÉRENCES
- FORMATRICE POUR LE MODULE 4 DE LA FORMATION : LA CONCEPTION INTÉGRÉE ET LE BÂTIMENT DURABLE, EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE POUR LE CONFORT DE L'OCCUPANT DU CENTRE DE FORMATION EN DÉVELOPPEMENT DURABLE DE L'UNIVERSITÉ LAVAL, 2015
- PARTICIPATION COMME PANELISTE COLLOQUE «MATÉRIAUX DURABLES». ORGANISÉ PAR LE CHAPITRE DU QUEBEC DU CBDCA, 2015
- COLLOQUE «SORTIR DU BOIS, RENTRER LE DESIGN». CONFÉRENCE SUR LE BOIS DANS LE DESIGN, 2012

ARCHITECTURE

Audrey Monty est architecte diplômée en France et au Canada, elle possède une expertise de conception d'architecture durable acquise sur des projets d'architecture réalisés dans des contextes et climats variés, allant du Grand Nord aux Caraïbes. Sa capacité de compréhension des contextes environnementaux, des enjeux de projets, d'analyse des paramètres et d'organisation ont été mis à contribution dans la gestion de projets atypiques. Son expertise est en conception et développement de stratégies durables, en recherche et développement et en gestion de projets dans le domaine des équipements collectifs, édifices commerciaux, logements sociaux, et bureaux administratifs. Elle est reconnue dans le domaine de l'architecture durable par son engagement, sa participation comme conférencière et paneliste à plusieurs évènements.

EXPÉRIENCE CHEZ PROVENCHER_ROY

2020 **Pavillon Hall - rénovation des étages 4 et 6 - Université Concordia**
Projet de rénovation majeure de 2 étages pour accueillir divers groupes dont IITS et des services aux étudiants. Ajout de salles d'apprentissage actif.
Chargée de projet

2019 **Nouvel Hôtel - le groupe JESTA / Gestion Sherbrooke Inc.** **37 M$**
Réalisation d'un nouvel hôtel de 270 chambres réparties sur 22 étages (18 000 m²), situé à l'intersection des rues Sherbrooke et de Bleury, sur un terrain bâti à 90% comprenant 5 édifices à caractère patrimonial. La conception du projet reprend les principales caractéristiques de l'architecture existante pour mettre en valeur et intégrer les volumes des 5 bâtiments.
Chargée de projet

2019 **Accessibilité universelle - Stations Jean-Talon et Jean-Drapeau** **3,7 M$**
Société de transport de Montréal
Ajout d'un ascenseur à la station Jean-talon, ajout de 2 ascenseurs à la station patrimoniale Jean-Drapeau.
Chargée de projet

2019 **Pavillons Roger-Gaudry et Marie-Victorin - Université de Montréal - PFT** **270 M$**
Réalisation du programme fonctionnel et technique et des plans et devis préliminaires pour la réaffactation des espaces libérés suite à la construction du campus MIL des pavillons de l'Université de Montréal. Développement d'un guide conceptuel pour le pavillon Roger-Gaudry permettant de définir les principes d'aménagements dans l'édifice patrimonial.
Responsable programmation
Consortium : Provencher_Roy (33 1/3%) / BBBL Architectes (33 1/3%) / Jodoin Lamarre Pratte et associés architectes (33 1/3%)

2018 **Air Transat - Agrandissement siège social - Aéroports de Montréal - étude** **70 M$**
Étude pour l'ajout d'un hangar connexe à l'existant pouvant accueillir 2 avions A-330, des locaux de services et l'ajout de bureaux (14 000 m²) pour créer un campus sur le site sis au 5959 boulevard de la Cote-Vertu.
Chargée de projet

2018 **Blocs sanitaires - Aéroports de Montréal - étude**
Aéroport international Montréal-Trudeau
Révision des standards des blocs sanitaires à l'aéroport et élaboration d'un nouveau concept de préfabrication de ceux-ci. Projet BIM architecture.
Architecte associée

2018 **Pavillons A B C D - Réparation enveloppe de maçonnerie** **0,3 M$**
Collège de Maisonneuve
Rénovation des façades des pavillons B, C et D incluant divers travaux de maçonnerie et expertise de panneaux de béton préfabriqués.
Chargée de projet

AUDREY MONTY

ARCHITECTE ASSOCIÉE, PA LEED BD+C
(SUITE)

CONFÉRENCES (SUITE)

- JOURNÉE DE SENSIBILISATION SUR LE BÉTON ET SES TECHNOLOGIES INNOVANTES ORGANISÉE PAR L'ACI. «BÉTON ET BÂTIMENTS DURABLES», 2012
- COLLOQUE ACI - BÉTON ET ARCHITECTURE DURABLE, 2011
- PARTICIPATION À LA CONFÉRENCE DES MARDI VERTS DE L'OAQ : TOITS VERTS, 2007
- PARTICIPATION À LA CONFÉRENCE DES MARDI VERTS DE L'OAQ : L'AÉROGARE DE KUUJJUAQ, 2007
- RENCONTRE FRANCO-CANADIENNE DE LA GESTION TECHNIQUE IMMOBILIÈRE, ¨LA CONSTRUCTION LEED¨, 2006
- «ARCHITECTURE ET DÉVELOPPEMENT DURABLE : ÉTUDES DE CAS : LEÇONS ET OUTILS», SÉMINAIRE ORGANISÉ PAR LA SCHL EN COLLABORATION AVEC L'OAQ ET LE CEBQ, 2006
- CONFÉRENCE CEBQ «ARCHITECTURE ET DÉVELOPPEMENT DURABLE...COMMENT CONVAINCRE UN CLIENT», 2005
- «ARCHITECTURE ET DÉVELOPPEMENT DURABLE : LEÇONS À TIRER DES ÉTUDES DE CAS », SÉMINAIRE ORGANISÉ PAR LA SCHL EN COLLABORATION AVEC L'OAQ ET LE CEBQ, 2005

PUBLICATIONS

- ÉDITORIAL CONNEXION , MARS 2014
- IMMOBILIER COMMERCIAL, DÉCEMBRE 2010
- ESQUISSE, DÉCEMBRE 2010
- MAGAZINE INTÉRIEURS, « LE CHAPITEAU DES ARTS », 2005
- ESQUISSES, « LE 740 BEL- AIR, PROJET DE DESIGN INTÉGRÉ «, AVRIL 2006
- ESQUISSES, « INITIATIVES GOUVERNEMENTALES EN EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE. L'ÉVOLUTION DE LA RÉGLEMENTATION ARTS », JANVIER 2007
- ESQUISSES, « L'AÉROGARE DE KUUJJUAQ », JUIN 2007

EMPLOYEURS

- PROVENCHER ROY, SEPT. 2015 À CE JOUR
- AEDIFICA, 2000-2015

2018 **Pavillon Hall - Centre de réussite des élèves - Université Concordia** **7,7 M$**
Projet de rénovation majeure de 2 étages du Pavillon Hall pour accueillir le nouveau Centre de réussite des étudiants, 2 cuisines de production, des bureaux adminsitratifs et des salles de formation, ainsi que 3 nouvelles salles d'apprentissage actif, totalisant 2 600 m^2. Le projet est réalisé en phase, dans un bâtiment occupé à temps plein par les étudiants. Les aménagements intérieurs incluant le mobilier font partie de ce mandat.
Chargée de projet et de la coordination multidisciplinaire

2018 **Théâtre Maisonneuve - rénovation des théâtres - Phase 4** **1 M$**
Société de la Place des Arts de Montréal
Rénovation des locaux périphériques de la scène du théâtre Maisonneuve situés au 8e étage incluant notamment la réfection du hall des artistes à proximité de l'ascenseur, le réaménagement de la salle de répétition C, des locaux annexes et des corridors.
Chargée de conception et plan de blocage

2018 **Théâtre Maisonneuve - rénovation des théâtres - Phase 3** **3 M$**
Société de la Place des Arts de Montréal
Rénovation des locaux périphériques de la scène du théâtre Maisonneuve situés aux 6e et 7e étages incluant notamment le réaménagement du hall d'accueil des artistes, la réfection des loges, des salles d'eau, des pièces techniques et d'entreposage et la création d'un salon vert.
Chargée de conception

2017 **Centre de service pour locations d'autos - Aéroports de Montréal** **80 M$**
Aéroport international Montréal-Trudeau
Construction de 3 bâtiments, de stationnements ainsi que les services nécessaires à l'exploitation de 3 locateurs d'autos présents sur le site aéroportuaire. Le site du projet est situé dans la zone aéroportuaire et le projet doit répondre aux exigences particulières d'Aéroports de Montréal.
Chargée de projet

2017 **Blocs sanitaires publics - Aéroports de Montréal - étude** **3 M$**
Aéroport international Montréal-Trudeau
Étude de faisabilité pour la rénovation de 4 blocs sanitaires.
Chargée de projet

2016 **Agrandissement Palais de justice de Saint-Jérôme** **23 M$**
Devis de performance pour la construction d'un édifice administratif d'environ 8 500 m^2 répartis sur 6 étages avec 2 passerelles qui relient ce nouveau bâtiment au palais de justice existant.
Chargée de projet adjointe

2016 **Comptoir d'information II - Aéroports de Montréal** **0,65 M$**
Aéroport international Montréal-Trudeau
Aménagement d'un nouveau pôle d'information dans des locaux existants, regroupant le comptoir d'information et le mur d'écrans FIDS et multimédia.
Chargée de projet

2016 **Arrivées domestiques - réfection du bloc sanitaire - Aéroports de Montréal** **0,6 M$**
Aéroport international Montréal-Trudeau
Rénovation, reconstruction et agrandissement de la zone de toilette pour y ajouter une salle d'allaitement et fournir un espace technique pour la plomberie respectant les exigences de l'ADM.
Chargée de projet

2016 **Salon VIP secteur de la jetée domestique - Aéroports de Montréal** **4,3 M$**
Aéroport international Montréal-Trudeau
Étude technique (concept et préliminaire) pour identifier les contraintes associées et de faire ressortir les coûts des interventions nécessaires à l'implantation future d'un salon VIP de 950 m^2 dans la zone d'entrée de la jetée domestique.
Chargée de projet

AUDREY MONTY

ARCHITECTE ASSOCIÉE, PA LEED BD+C
(SUITE)

2016 **Aménagement sortie du point de fouille - Aéroports de Montréal - étude** **8,74 M$**
Aéroports international Montréal-Trudeau
L'étude a pour but de vérifier les options possibles pour le réaménagement du corridor de liaison entre le point de fouille A et la jetée domestique, incluant la porte #1 et la relocalisation des locaux de services d'Air Canada, l'aménagement d'un local en vue du futur projet du VIP, la construction de services (bloc sanitaire, salles électriques, salles télécom) en remplacement de ceux impactés par le projet de réaménagement du corridor, et la rénovation des finis de plancher et plafonds dans tous les secteurs d'intervention.
Chargée de projet

2016 **Jetée domestique - portes B47 et 48 - Aéroports de Montréal - étude**
Aéroport international Montréal-Trudeau
Étude de faisabilité (concept et préliminaire) pour l'aménagement des 2 portes.
Chargée de projet

2016 **Entrée de la jetée domestique - bloc sanitaire - Aéroports de Montréal**
Aéroport international Montréal-Trudeau
Étude et concept pour l'aménagement d'un nouveau bloc sanitaire, réaménagement de la zone des bagages hors-normes et du point de contrôle CNP pour le passage en zone sécurisée.
Chargée de projet

2016 **Insertech - étude - Société en commandite Locoshop Angus** **0,2 M$**
Étude de faisabilité pour le réaménagement d'un local du bâtiment industriel de 2 étages sis au 4800 rue Molson, dans le technopôle Angus, pour accueillir les nouveaux locaux d'Insertech.
Chargée de projet

2015 **Aménagement des quais de livraison - Aéroports de Montréal - étude** **0,3 M$**
Aéroport international Montréal-Trudeau
Aménagement du local d'entreposage des marchandises composé d'une chambre froide et d'un entreposage grillagé avec palletiers, attenant aux quais de chargement.
Chargée de projet

2015 **Agence des services frontaliers Canada – phase I - Aéroports de Montréal** **0,64 M$**
Aéroport international Montréal-Trudeau
Réaménagements partiels de fonctions administratives de l'agence des services frontaliers du Canada, notamment au niveau de la perception du service "storefront", de salles à vocation opérationnelle (armement, renseignement,...).
Chargée de la surveillance des travaux

2015 **Local de serveurs T3575 - Aéroports de Montréal** **0,3 M$**
Aéroport international Montréal-Trudeau
Aménagement d'une salle de serveur de 7 m² pour l'Agence des services frontaliers du Canada dans la zone sécurisée de l'aéroport.
Chargée de projet

2015 **École Marie-Leneuf - Commission scolaire du Chemin-du-Roy** **12 M$**
Programme fonctionnel et technique ainsi que scénarios d'agrandissement d'une école pour élèves atteints de déficience intellectuelle et troubles associés.

2015 **Ambassade de France à Port-au-Prince, Haiti,** **8,5 M$**
Nouveau bâtiment de 2 étages. Le projet consistait en l'adaptation de l'esquisse réalisée par des bureaux d'études français en document de construction pour l'entrepreneur canadien et à réaliser l'assistance au chantier de construction.
Chargée de projet pour le développement des documents d'éxécution

2015 **Campus Sir Georges William - Université Concordia, Montréal** **3,5 M$**
Multiples projets de rénovation et réaménagements dans ces pavillons, incluant des travaux de façade, des aménagements intérieurs et des relocalisation de clients.
Conception, exécution et gestion de chantier

AUDREY MONTY

ARCHITECTE ASSOCIÉE, PA LEED BD+C
(SUITE)

2015 **Édifice Sunlife, Montréal**
Analyse des conditions de conformité à la certification LEED-EBOM d'un bâtiment patrimonial de 139 400 m².

Candidat à la certification LEED® Canada-EBOM Certifié

Chargée de projet à la certification: coordination des sous-traitants, de l'équipe de gestion, des ingénieurs

2013-2015 **Révisions de dossiers de certification LEED pour le Conseil Canadien du Bâtiment durable**

2014 **White Villas,Îles Turquoises** **2 M$**
Conception de 3 villas locatives sur les iles Turquoises, situées sur un terrain proche de la mer. Les villas étaient conçues de façon modulaire afin d'être construites en séquences.

2014 **Coopérative d'habitation Bassins du Nouveau Havre de Montréal, phase 3**
Planification de l'îlot urbain et conception de 300 unités de logements abordables et condos répartis dans 4 bâtiments du site du Bassin du Nouveau Havre.

2014 **Les condos «le Liguori» à Montréal**
projet de 8 étages et 211 unités de condos, situés en milieu urbain à Montréal.

Candidat à la certification LEED® Canada-NC

2013 **Bassins du nouveau Havre de Montréal**
Le mandat a été de conseiller le client dans l'écriture des appels d'offres pour intégrer les exigences de développement durable dans le développement des lots, puis de procéder à la certification "Stage 2" du site.

Candidat à la certification LEED® Canada-ND Argent

Chargée de projet à la certification

2013 **Bâtiment commerciaux Phases 1 et 2 îlot Sud du Technopôle Angus** **5 M$**
Conception de 2 batiments en structure de bois massif, pour des locataires commerciaux. Projet non réalisé.

Conception, développement des dessins préliminaires

2013 **Atrium du groupe Dynamique, Montréal,** **2,5 M$**
Construction d'un atrium vitré avec une structure de bois massive, de 929 m², reliant 2 bâtiments existant.

Chargée de projet pour la conception et developpement des documents d'exécution

2013 **Bâtiment T, Centropolis Laval** **10 M$**
Édifice locatif de 11 150 m² situé dans le quartier commercial Centropolis à Laval. Le bâtiment est un édifice de classe A, conçu pour maximiser le confort des futurs occupants. Pour ce projet, un guide du locataire écologique a été développé afin de poursuivre les efforts du base-building dans les aménagements. L'aménagement du site répond à des exigences très fortes pour la gestion des eaux sur place par infiltration.

Candidat à la certification LEED® Canada-CS Argent

Chargée de projet à la certification

2012 **Coopérative d'habitation station #1 (117 unités de logements), Montréal**
Esquisses et développement du concept menant à la réalisation de ce projet certifié LEED NC réalisé en mode clés-en-main de 117 unités de logements.

Candidat à la certification LEED® Canada-NC Certifié

2012 **Scène Ouverte - PFT, Montréal**
Réalisation du programme fonctionnel et technique de Scène ouverte, organisme regroupant 12 groupes du monde du théâtre et de l'animation, en vue d'un déménagement dans un nouvel édifice ou d'un agrandissement d'un édifice.

2012 **Édifice à bureaux D'Estimauville, Québec**

Candidat à la certification LEED® Canada-NC Or

Chargée de projet à la certification

AUDREY MONTY

ARCHITECTE ASSOCIÉE, PA LEED BD+C
(SUITE)

2012 **Siège Social d'Air Transat, Montréal**
Certification LEED-EBOM du siège social de cette compagnie aérienne. Le bâtiment est composé de bureaux (32 520 m²) et d'un hangar de réparation d'avion. L'analyse et les audits de performances du bâtiment, ainsi que l'accompagnement du client dans cette démarche ont permis de mettre sur place des pratiques de gestion durable qui ont menées à la certification niveau Platine, une première au Canada.

Candidat à la certification LEED® Canada-EBOM Platine.
Chargée de projet à la certification

2011 **l'Adresse des Métiers d'art, Montréal**
Programme fonctionnel et technique des 4 Écoles atelier (ébénisterie d'art, lutherie, joaillerie et centre de textile) regroupées dans un seul bâtiment, de 4 étages.

2011 **Stade IGA - Phase III - Tennis Canada** **13,9 M$**
Réalisation d'un ensemble couvert pour 4 terrains de tennis en terre battue, reconfiguration complète de la Galerie de presse du Stade central, amélioration des salons aériens du stade central, réalisation d'une fosse de photographes dans l'enceinte de l'espace de jeu du stade central, création de nouveaux vestiaires, de nouveaux espaces à bureaux, d'aires d'entreposage et d'aires gazonnées.
Adjointe au chargé de projet : développement des dessins préliminaires
Consortium : Provencher_Roy (50%) / Aedifica (50%)

2010 **Le 2-22 Ste-Catherine, Montréal** **8 M$**
Conception et développement des stratégies durables menant à la certification LEED, pour ce bâtiment abritant des organismes artistiques et culturels, situés au coin des rues St-LAurent et Ste-catherine à Montréal.

Projet certifié LEED® Canada-NC Argent

2010 **Maison de l'OACI, Montréal**
Siège social de l'Organisation de l'aviation civile internationale, une agence des Nations Unies. Édifice de 40 000 m², répartis dans 2 immeubles reliés par un atrium. L'un loge les bureaux du secrétariat et des délégations de l'organisme, sur 16 étages, l'autre, qui s'élève sur 5 niveaux, regroupe un centre de conférences.

Candidat à la certification LEED® Canada-EBOM Or
Chargée de projet à la certification

2009 **Recyc-Québec - Université du Québec à Montréal**
Aménagement de Recyc-Québec dans le pavillon des Sciences biologiques de l'UQAM.
Candidat à la certification LEED® Canada-CI
Chargée de projet à la certification

2009 **Futur Shop, Edmonton**
Construction d'un édifice commercial.
Candidat à la certification LEED® Canada-NC
Chargée de projet à la certification

2009 **Nouveau Planétarium de Montréal** **30 M$**
Développement des stratégies écologiques dans le cadre de ce projet, pour l'obtention de la certification LEED-NC niveau Platine. Coordination des stratégies avec les intervenants pendant la phase éxécution.

Projet certifié LEED® Canada-NC Platine

2008 **Coopérative d'habitation Bellechasse**
Transformation d'un bâtiment existant - l'hôpital Bellechasse - en un immeuble à logement (69 unités), ainsi que la construction d'un nouvel immeuble sur ce site de 23 logements sociaux, certifiés Novoclimat.

Candidat à la certification LEED-Homes
Chargée de projet conception et stratégies écologique

AUDREY MONTY

ARCHITECTE ASSOCIÉE, PA LEED BD+C
(SUITE)

2008 **Édifice Multilocatif, phase 7, Technopôle Angus, Montréal** **8 M$**
Immeuble multilocatif de 4 500 m², sur 4 étages conçu selon les exigences LEED pour obtenir un niveau de certification LEED Or. Le projet présente plusieurs innovations: mur solaire, enveloppe en panneaux isolants, système de recyclage des eaux de pluie.

Projet certifié LEED® Canada-NC Or

Adjointe au chargé de projet conception et développement des stratégies écologiques menant à la certification LEED du projet

2008 **Technopôle Angus, Montréal**
Application de la version pilote de LEED Neighbourhood développement au site du Technopôle.

Candidat à la certification LEED® Canada-ND (version pilote) Or

Chargée de projet à la certification

2008 **Le 4100 Molson, Technopôle Angus, Montréal**
Immeuble multilocatif de 4 500 m² répartis sur 4 étages conçu selon les exigences de LEED.

Candidat à la certification LEED® Canada-CS, niveau OR

Chargée de projet projet conception et stratégies écologiques

2008 **CLSC Lucille-Teasdale - Technopôle Angus, Montréal**
Élaboration du concept préliminaire et des stratégies écologiques sur les terrains du Locochop Angus.

Projet certifié LEED® Canada-NC niveau Argent

Chargée de conception

2006 **Aérogare de Kuujjuaq** **6 M$**
Réalisation des études pour l'intégration de stratégies de développement durable pour le futur projet de la nouvelle aérogare. Cette étude s'est concrétisée avec le mandat qui consistait à appuyer l'équipe d'architectes dans l'intégration concrète de ces stratégies dans le bâtiment qui comporte, entre autres, un mur de préchauffage solaire et photovoltanique, un système de refroidissement passif du pergélisol. Certification LEED dans le contexte particulier (Grand Nord Québécois) donne lieu à des interprétations et adaptations de certains crédits LEED.

Projet certifié LEED® Canada-NC Argent

Chargée de projet à la certification

2005 **Édifice de bureaux « Molson Rachel », Technopôle Angus, Montréal** **8 M$**
Société de développement Angus
Édifice de 3 étages situé au croisement des rues Molson et Rachel. Cet édifice est la porte d'entrée du site du Technopôle et son architecture doit refléter les valeurs de la Société de Développement Angus: développement durable, innovation et création d'emplois.

Adjointe au chargé de projet

2005 **La TOHU, salle de spectacle, Montréal**
Ce mandat consiste à réaliser le dossier de certification LEED 2.1. Il s'agit d'une nouvelle salle de spectacle et des bureaux accueillant la TOHU dans le site du complexe Saint-Michel.

Projet certifié LEED® Canada-NC, niveau OR

2003-2005 **Chapiteau des arts du cirques, Montréal**
Ce mandat consiste à réaliser le dossier de certification LEED, 2.1. Il s'agit d'une nouvelle salle de spectacle et des bureaux accueillant la TOHU, dans le site du complexe Saint Michel.

Projet certifié LEED® Canada-NC

Chargée de projet à la certification

2003 **L'Édifice des Biotechnologies Angus, Technopôle Angus, Montréal** **16 M$**
Bâtiment de 4 étages de 8 400 m², conçu pour les entreprises spécialisées en biotechnologies comme première phase d'un ensemble de projet dédié aux biotechnologies sur l'îlot sud du Technopôle Angus.

Adjointe au chargé de projet

AUDREY MONTY

ARCHITECTE ASSOCIÉE, PA LEED BD+C
(SUITE)

2001 **Le 4101 rue Molson, Technopôle Angus, Montréal** **10 M$**

Bâtiment de 11 150 m^2 d'espaces à bureaux accueillant des entreprises de recherche et développement dans le domaine des nouvelles technologies. Différentes stratégies architecturales pour réduire les charges climatiques dans les espaces locatifs et pour développer différents types d'écrans et de brise soleil ont été implantées.

Adjointe au chargé de projet étape conception

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 51.02

2020/02/24 13:00

(1)

Dossier # : 1207968001

Unité administrative responsable :	Service du greffe , Bureau de la présidence du conseil
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 16 f) favoriser la représentation des femmes de toutes les origines, des autochtones, des minorités visibles, des membres des communautés ethnoculturelles et des jeunes au sein des instances décisionnelles et consultatives
Projet :	-
Objet :	Approuver les nominations de Mme Idil Issa et M. Rémy-Paulin Twahirwa à titre de membres du Conseil interculturel de Montréal pour un mandat de 3 ans, de février 2020 à février 2023.

Il est recommandé :

- d'approuver les nominations de :
  - Madame Idil Issa, en remplacement de Madame Wafa Al-Hamed, et
  - Monsieur Rémy-Paulin Twahirwa, en remplacement de Monsieur Frédéric Dejean,

  à titre de membres du Conseil interculturel de Montréal pour un mandat de 3 ans, de février 2020 se terminant en février 2023.

Signé par Diane DRH BOUCHARD **Le** 2020-01-30 12:57

Signataire : Diane DRH BOUCHARD

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1207968001**

Unité administrative responsable :	Service du greffe , Bureau de la présidence du conseil
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 16 f) favoriser la représentation des femmes de toutes les origines, des autochtones, des minorités visibles, des membres des communautés ethnoculturelles et des jeunes au sein des instances décisionnelles et consultatives
Projet :	-
Objet :	Approuver les nominations de Mme Idil Issa et M. Rémy-Paulin Twahirwa à titre de membres du Conseil interculturel de Montréal pour un mandat de 3 ans, de février 2020 à février 2023.

CONTENU

CONTEXTE

Le règlement sur le Conseil des Montréalaises, le Conseil interculturel de Montréal et le Conseil jeunesse de Montréal (19-051) encadre le fonctionnement du Conseil, notamment le nombre de membres constituant le Conseil et leurs qualifications. Ce règlement prévoit que le Conseil est composé de 15 membres, dont une personne siégeant à la présidence et deux personnes siégeant à la vice-présidence (article 3). Lorsqu'il y a des départs ou des fins de mandat, les postes devenus vacants doivent être comblés dans les six mois (article 11).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM19 1043 - 17 septembre 2019 - Approuver le Règlement sur le Conseil des Montréalaises, le Conseil Interculturel de Montréal et le Conseil jeunesse de Montréal.
CM18 1487 - 17 décembre 2018 - Approuver la nomination de deux membres du Conseil interculturel de Montréal (CIM), pour un mandat de trois ans, de décembre 2018 à décembre 2021, soit M. Frédéric Dejean et M. Juste Rajaonson.
CM18 0107 - 22 janvier 2018 - Approuver la nomination de cinq membres du Conseil interculturel de Montréal (CIM), pour un mandat de trois ans, de janvier 2018 à janvier 2021, soit Mme Wafa Al Hamed, M. Stendolph Ismael, M. Rafael Benitez, Mme Marie-Christine Jeanty et Mme Cécile Deschamps. Approuver le renouvellement pour un deuxième mandat la nomination de deux membres soit Mme Fanny Guérin et Mme Angela Sierra jusqu'au 23 mars 2021. Désigner M. Moussa Sène à la présidence et Mme Sabine Monpierre à la première vice-présidence jusqu'au terme de leurs mandats respectifs (1176467002).
CM02 0137 - 25 mars 2002 - Adoption du règlement sur la constitution du Conseil interculturel de Montréal (1020960001).

DESCRIPTION

Nomination des membres et processus de sélection :
Un processus d'appel de candidatures a eu lieu à l'automne 2018 au terme duquel le Service des ressources humaines a reçu 81 candidatures. De ce nombre, 22 candidat(e)s ont été reçu(e)s en entrevue par un comité de sélection. Le comité de sélection était formé d'un représentant(e) de deux formations politiques et d'une personne représentant le Service de la diversité et de l'inclusion sociale - Division des relations interculturelles et lutte aux discriminations (SDIS). De même, la secrétaire-recherchiste du Conseil interculturel de Montréal participait également aux entrevues en tant qu'observatrice.

Les entrevues se sont déroulées pendant la période du 29 octobre au 9 novembre 2018.

Les élu(e)s faisant partie du comité de sélection étaient :
Madame Joséfina Blanco (Projet Montréal), remplacé par Monsieur Younes Boukala (Projet Montréal) pour une séance;
Madame Effie Giannou (Ensemble Montréal);
Le représentant du Service de la diversité et de l'inclusion sociale (SDIS) était :
Monsieur Alain Lavoie, conseiller en développement communautaire, Division des relations interculturelles et lutte aux discriminations;
Madame Marie-Claude Haince secrétaire-recherchiste du Conseil interculturel de Montréal agissait comme observatrice.

Une même grille d'entrevue a été utilisée lors des rencontres avec les candidats et une note a été attribuée à chacun d'eux. Au terme des 22 entrevues, 16 candidates et candidats ont été inscrits sur une liste de réserve pour des besoins de comblement de postes éventuels et six candidat(e)s n'ont pas été retenu(e)s.

Le 4 novembre 2019 une deuxième séance d'entrevue s'est déroulée pour bonifier la liste de réserve. Lors de cette séance, 6 candidat(e)s ont été reçu(e)s en entrevue par un comité de sélection. Le comité de sélection était formé d'un représentant(e) de deux formations politiques et d'une personne représentant le Service de la diversité et de l'inclusion sociale - Division des relations interculturelles et lutte aux discriminations (SDIS) et d'une personne gestionnaire de la Division du soutien aux commissions permanentes, aux conseil consultatifs et au Bureau de la présidence du conseil du Service du greffe. De même, la secrétaire-recherchiste du Conseil interculturel de Montréal participait également aux entrevues en tant qu'observatrice.

Les élu(e)s faisant partie du comité de sélection étaient :
Madame Joséfina Blanco (Projet Montréal),;
Monsieur Josué Corvil (Ensemble Montréal);
Le représentant du Service de la diversité et de l'inclusion sociale (SDIS) était :
Monsieur Mehdi Lekeha, conseiller en planification, Division des relations interculturelles et lutte aux discriminations;
La gestionnaire du Service du greffe était :
Madame Marie-Eve Bonneau, cheffe de division, Division du soutien aux commissions permanentes, aux conseil consultatifs et au Bureau de la présidence du conseil
Madame Marie-Claude Haince secrétaire-recherchiste du Conseil interculturel de Montréal agissait comme observatrice.

Une même grille d'entrevue a été utilisée lors des rencontres avec les candidats et une note a été attribuée à chacun d'eux. Au terme des 6 entrevues, 5 candidates et candidats ont été inscrits sur une liste de réserve pour des besoins de comblement de postes éventuels et une candidature n'a pas été retenu.

Les candidat(e)s retenus répondent aux critères énoncés à l'article 5 du règlement sur le Conseil des Montréalaises, le Conseil interculturel de Montréal et le Conseil jeunesse de Montréal (19-051) :

« 5. Les personnes membres du Conseil interculturel de Montréal sont choisies parmi la population montréalaise provenant de divers secteurs d'activité. Ce choix doit refléter la diversité ethnoculturelle, linguistique, sociale et géographique de Montréal, ainsi que la représentativité hommes/femmes et intergénérationnelle.

Pour devenir membre du Conseil interculturel de Montréal, chaque personne doit :
1 ° résider sur le territoire de la Ville de Montréal;
2 ° manifester de l'intérêt et posséder de l'expérience et de l'expertise en matière de relations interculturelles;
3 ° avoir une connaissance des enjeux municipaux;
4 ° avoir participé de façon active à un ou plusieurs secteurs suivants de la vie montréalaise : économique, culturel, scientifique, communautaire ou éducationnel;
5 ° faire preuve de disponibilité afin de participer aux assemblées du conseil et aux réunions de ses comités spéciaux chargés d'étudier des questions particulières;
6 ° ne pas être à l'emploi de la Ville de Montréal ou d'un parti politique oeuvrant en politique municipale montréalaise;
7 ° ne pas avoir, directement ou indirectement, par elle-même ou par un associé, un contrat avec la Ville de Montréal ou avec un parti politique oeuvrant en politique municipale montréalaise, sous réserve des exceptions prévues à l'acticle 116 de la Loi sur les cités et ville (RLRQ, chapitre C-19).»

Ainsi, à la suite du départ de trois membres, il est recommandé de procéder à :

- la nomination de Madame Idil Issa pour un mandat de trois ans, soit de février 2020 à février 2023, en remplacement de Madame Wafa Al-Hamed;
- la nomination de Monsieur Rémy-Paulin Twahirwa pour un mandat de trois ans, soit de février 2020 à février 2023, en remplacement de Monsieur Frédéric Dejean;

Ainsi, afin de pouvoir respecter la représentativité hommes/femmes (article 5), la nomination d'une femme et d'un homme est souhaitable. En effet, à la suite de ces nominations, le Conseil interculturel de Montréal serait alors composé de huit femmes et de sept hommes.

JUSTIFICATION

Le règlement sur le Conseil des Montréalaises, le Conseil interculturel de Montréal et le Conseil jeunesse de Montréal (19-051) prévoit que toute vacance au sein du Conseil doit être comblée dans les six mois où elle survient (article 11).
Les membres du conseil sont nommés par le conseil de la ville pour un mandat d'une durée de trois ans, sur recommandation du comité de sélection. Un mandat est renouvelable pour la même période de façon consécutive une fois (article 7).

ASPECT(S) FINANCIER(S)

N/A

DÉVELOPPEMENT DURABLE

N/A

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Par la production d'avis et la tenue d'activités traitant de la question des relations interculturelles, le Conseil vise à informer l'Administration municipale des principaux enjeux en matière de relations interculturelles à Montréal et à formuler diverses recommandations visant à favoriser un mieux vivre ensemble. La nominations de membres est donc essentielle au bon déroulement des activités et travaux du Conseil interculturel de Montréal.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Un communiqué de presse sera émis et l'annonce sera également fait sur les médias sociaux.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

24 février 2020 : date visée pour l’approbation au conseil de ville.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Claude HAINCE
Secrétaire-recherchiste

Tél : 514-868-4490
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2020-01-30

Marie-Eve BONNEAU
Cheffe de division

Tél : 514 872-6276
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Yves SAINDON
Greffier et directeur
Tél : 514 872-3007
Approuvé le : 2020-01-30

IDIL ISSA

Overview

Citizenship: Canadian.
Skills: Communications, Business Development, Policy Analysis, Research, Project Management, Event Planning, Writing, and Editing.
Languages: Fluency in **French** and **English**.
Education: B.A. in Philosophy and Political Science; focus Political theory, Political Economy and International Relations.
Availability: Immediate.

Professional Profile

Brand Ambassador — Oct 2018 – Present
Grand Medina Resorts Head Offices, Montreal, Quebec

- Representing Grand Medina Resorts publicly, helping to boost sales of resort properties in the Dominican Republic.
- Supporting the construction of the first Muslim-focused resort development project in the Americas, scheduled to break ground in early 2019.

Immigration Assistant — Nov 2017 – May 2018
Immigration, Refugees, and Citizenship Canada, Montreal, Quebec

- Tasked with asylum seeker intake, walking clients through the asylum claim process, and assisting them with the initial steps.
- Travelled to the US-Canada border to assist asylum seekers in completing and submitting their claims.
- Worked on the ground with nonprofit organizations, including the YMCA, in sensitizing asylum seeker populations on the services available to them (i.e. how to apply for work permits, which doctors will provide health care free of charge, which nonprofits have volunteers able to help them in filling out forms, etc.)
- Thrived in an environment requiring tact in dealing with vulnerable populations, adaptability, and team work.

Communications Manager — May 2015 – November 2016
African Leadership Network (ALN), South Africa, Morocco, & Mauritius

- Managed social media, PR, and content for the African Leadership Network, an organization dedicated to pan-African prosperity.
- Coordinated annual conferences in Marrakech & Mauritius.
- Was a member of the team that launched the African Leadership University's School of Business.

Advertising Coordinator — February 2015 – June 2015
Canadian Automobile Association (CAA), Ottawa, Canada

- Coordinated French-language advertisements for CAA's print collateral.

- Updated AAA/CAA tour books for states and provinces including Québec, Ontario, the Atlantic Provinces, Virginia, Maryland, and New York.
- Managed the progress of several advertising account managers and their sales relationships with existing and prospective advertisers.

Business Development Manager August 2013 – July 2014
Canada Place, Kuala Lumpur, Malaysia

- In charge of forging key partnerships in developing the Canada Place project in Kuala Lumpur, with the High Commission of Canada to Malaysia (HCC), the Malaysia Canada Business Council (MCBC), and the Canadian Association of Malaysia (CAM).
- In charge of Food & Beverage (HTC in Asia), Immigration (Lowe & Company), Tourism (Sedunia Travel Sdn. Bhd.), Events, and Business (Malaysia Canada Business Council) portfolios.
- Actively secured and managed high profile international events at Canada Place, including the annual Oil and Gas Year launch: http://vimeo.com/87853086.
- Developed marketing collateral to promote and advertise the event hosting capabilities of Canada Place within the wider community.

Communications Consultant July 2012 – July 2013
Kuala Lumpur, Malaysia

- Consulted for various companies in Malaysia with regard to communications, strategy, and development work. These include Social Enterprise Alliance Malaysia, StartupMalaysia.org, and Scope Group Asia.

Writer & Publications Coordinator January 2012 - June 2012
Georgetown University School of Foreign Service in Qatar (SFS-Q), Doha, Qatar

- Responsible for all press releases, official brochures and other collateral emerging from Georgetown University School of Foreign Service in Qatar.
- Attended a variety of events related to SFS-Q, interviewed many visiting dignitaries and scholars, and subsequently created compelling written material in order to showcase SFS-Q and its achievements.
- Used media relations and networking skills to leverage positive stories emerging from SFS-Q through spin-off coverage in secondary media sources and web outlets.

Writer/Editor February 2009 – Present
Ottawa, Amman, Montréal, Doha, Kuala Lumpur

- I have excellent spelling, grammar and stylistic sensibilities, which have allowed me to publish with a number of different types of publications including COLORS magazine, Maisonneuve, and Esquire Malaysia, among others.
- I have edited articles for publication in international academic journals in both the sciences and the humanities, research proposals submitted to the government by law professors and legal experts, and Ph.D. theses.
- I have been able to rely on my background as an award-winning science student to grasp technical jargon.

Policy Analyst and Communications Officer February 2009 - June 2009
Office of Consumer Affairs, Industry Canada, Ottawa, Ontario

- Employed as both a Policy Analyst and Communications Officer within the federal division of the Office of Consumer Affairs.

- Drafted a policy proposal on the moving industry which was adopted for implementation by two provinces and the federal government.
- Drafted an internal report analyzing policy options for the adoption of research ethics guidelines under the OCA's Contributions program.
- Analyzed and evaluated research on consumer bankruptcies in Canada.
- Provided analytical, writing, and research support on the current recession from the perspective of consumers.
- Edited the newest editions of both the French and English Consumer Handbooks.

Academic Profile

Bachelor of Arts: Philosophy and Political Science 2003 - 2008
McGill University, Montréal, Québec

Academic Awards and Distinctions

- The Millennium National Excellence Award ($ 20 000)
- Top Public Speaker, 2005 McMaster Pro-Am Debating Tournament
- SSMU's Best Service Award 2004/2005: Black Students' Network
- Valedictorian for the Class of 2002/2003
- Optima Cup Winner for 2002/2003
- The Arthur C. Morris Chemistry Award
- Oakwood's 20th Anniversary Afro-Can Award
- The Elijah McCoy Science and Technology Award
- The Spire Scholarship
- The John Brooks Alumni Association's Achievement Award

Conferences

- Organizer, African Leadership Network Annual Gathering: The Art of Leading, Mauritius, 2016.
- Organizer, African Leadership Network Annual Gathering: Borders, Defend, Define, Defy, Morocco, 2015.
- Organizer, Veiled Constellations: The Veil, Critical Theory, Politics, and Society, University of Toronto and York University, Toronto, 2010.
- United Nation's Sixth Annual Global Forum On fighting Corruption and Safeguarding Integrity, a meeting of the world's Attorney Generals, Doha, 2009.
- Organizer, Darfur: McGill University, Montréal, 2009.
- Millennium Laureate conferences, Ottawa, 2003 – 2007.

Interests & Hobbies

- Lifeguard & Swim Instructor
- Pianist & Double-Bass Player
- Piano Teacher

- I enjoy the cinema, theatre, dance, and other cultural activities.

RÉMY PAULIN TWAHIRWA

COMPÉTENCESCLÉS

- Capacité à conduire des projets de recherche scientifique et à rédiger des rapports de recherche
- Excellentes habiletés rédactionnelles et communicationnelles
- Habilité à travailler simultanément sur sur plusieurs dossiers complexes
- Sens de l'initiative, autonomie et créativité

PRIX, MENTIONS ET BOURSES

Bourses d'excellence de l'UQAM pour les cycles supérieurs (FARE), 2015
Université du Québec à Montréal

Bourse d'implication étudiante, 2015
Association étudiante des cycles supérieures de science politique à l'UQAM

LANGUES

- Anglais (Avancé)
- Français (Avancé)

FORMATION

London School of Economics, 2023
MPhil/PhD Sociology
Université du Québec à Montréal, 2017
Maîtrise ès science politique (Relations internationales)
Scuola Normale Superiore/ECPR-COSMOS, 2015
Certificate Summer School on Methods for the Study of Political Participation and Mobilisation
Université Laval, 2012
Baccalauréat ès études internationales et langues modernes

EXPÉRIENCES PROFESSIONNELLES PERTINENTES

Organisateur communautaire
Le Dépôt alimentaire, sept. 2019 - à en cours

- Offrir du soutien individuel aux membres de la communauté et les diriger vers les programmes du Dépôt ainsi que d'autres ressources et programmes disponibles pour la communauté
- Planifier et animer des activités, ateliers et événements qui encouragent l'engagement communautaire et l'éducation populaire et soutiennent la justice sociale
- Établir des liens avec la communauté élargie et faire de la représentation aux près des partenaires
- Travailler en collaboration avec les participantes dans le but d'identifier leurs priorités quant aux changements qu'elles et qu'ils veulent voir au sein de leur communauté

Chercheur associé
Institut de recherche et d'information socioéconomiques, mai 2019 - à en cours

- Effectuer une veille informationnelle sur les enjeux touchant les travaux de l'IRIS;
- Collaborer à la révision d'articles, de fiches et de notes socioéconomiques;
- Rédiger des documents de recherche (billets, notes, fiches, rapports de rechercher, etc.);
- Agir à titre d'expert auprès de médias et de la communauté (entrevues, conférences, etc.)

IMPLICATIONS SOCIALES

Fondateur/Membre

Lectures Radicales Montréal/Radical Readings Montreal, octobre 2018 à en cours

- Planifier, organiser et participer aux rencontres du club de lecture
- Animer et coordonner les soirées de lecture LIRE FANON (hiver – printemps 2018)
- Recrutement de nouveaux membres
- Toutes autres tâches connexes

Rédacteur en chef

Journal des Alternatives, octobre 2018 à en cours

- Suggestion et rédaction d'articles, de dossiers et de chroniques,
- Révision des articles soumis
- Recruter des collaborateurs·trices
- Convoquer et animer les réunions mensuelles
- Fixer un calendrier de publication et faire le suivi auprès des collaborateurs·trices
- Supporter l'agente aux communications dans divers tâches connexes

AUTRES EXPÉRIENCES PROFESSIONNELLES

Agent de liaison - Diversité, inclusion et mobilisation

Projet Montréal, avril 2018 - janvier 2019

- Planifier et gérer des projets qui visent à améliorer les pratiques et politiques actuelles en matière de diversité et d'inclusion (rédaction de politiques, etc.)
- Identifier des champs d'action et identifier des solutions potentielles pour répondre aux besoins identifiés
- Consulter les parties prenantes sur les solutions potentielles
- Coordonner et animer le travail des comités et sous-comités de la diversité
- Participer à l'organisation d'événements, d'activités et/ou de formations pour encourager et faciliter la mise en œuvre du plan d'action
- Développer et entretenir des relations avec des personnes, communautés ou groupes d'intérêts pour les encourager à se joindre à Projet Montréal
- Travailler en collaboration avec les élu.es

Conseiller junior en politiques et programmes

Ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion, mai 2016 - janvier 2018

- Rédiger des notes d'information et d'analyse sur la participation et l'inclusion des communautés ethnoculturelles
- Étalonnage sur les politiques publiques et les programmes gouvernementaux en matière d'immigration, de participation et d'inclusion
- Rédiger des communications ministérielles
- Collaborer à l'élaboration de politiques et programmes en matière de relations interculturelles et de vivre-ensemble

PUBLICATIONSSCIENTIFIQUES(SÉLECTION)

- Twahirwa, R-P. & Hébert, G. (À venir) *Regard sur les coopératives au Québec* (titre provisoire). Institut de recherche et d'information socioéconomiques.
- Hébert, G. & Twahirwa, R-P. (2019). *Regards sur la CAQ #6 - Quels seront les effets de la libéralisation de l'industrie du taxi ?* Note socioéconomique. IRIS. Repéré à https://cdn.iris-recherche.qc.ca/uploads/publication/file/FicheCAQ-6-taxis_web.pdf
- Twahirwa, R-P. (2018). Robyn Maynard, Policing Black Lives: State Violence in Canada from Slavery to the Present (Halifax: Fernwood Publishing, 2017), *Canadian Journal of Women and Law*, 30 (2), https://doi.org/10.3138/cjwl.30.3.012
- Axtra - Alliance des centre-conseils en emploi. (2019). *Projet NIKA. Revue de littérature. En ligne*. Repéré à http://axtra.ca/wp-content/uploads/2019/01/NIKA_Revue-de-litterature_2019.pdf
- Twahirwa, Rémy-Paulin (2017). *Un débat national sur la valeur des vies : le cadrage des « vies noires », des « vies blanches » et de « toutes les vies » sur #blacklivesmatter, #whitelivesmatter et #alllivesmatter.* Mémoire. Montréal (Québec, Canada), Université du Québec à Montréal, Maîtrise en science politique. Repéré à https://archipel.uqam.ca/10465/
- Twahirwa, Rémy-Paulin. (2017). *Régulation et numérique : Le cas de la télévision canadienne à l'ère d'Internet.* Notes de recherche. Centre d'études sur l'intégration et la mondialisation. Université du Québec à Montréal. Repéré à http://www.ieim.uqam.ca/IMG/pdf/parlons_tele_vf_reseaux.pdf

COMMUNICATIONS

- Twahirwa, R-P & Graziani, C. (21 juin 2019). The struggle for sanctuary cities: the campaign against Canada new immigrant detention center in Lava, Quebec. Présentation lors du Conférence multi-villes du Planners Network Conference à Montreal, 21-22 juin 2019.
- Twahirwa, R-P., Brunet, P. & Mehreen, R. (17 février 2019). Considering self and collective: care in pressing times. Atelier dans le cadre de PowerShift Canada.
- Twahirwa, R.-P. (28 sept. 2016). Representation and Identity in Video Games: Whose stories are told through gaming? Animation d'une rencontre publique dans le cadre du programme « University of the Streets Café ».
- Twahirwa, R.-P. (mai 2016). L'« hashtagvisme » du mouvement #BlackLivesMatter : Twitter comme espace de luttes. Communication dans le cadre du 84e congrès de l'ACFAS.
- Twahirwa, R-P. (24 sept. 2015). Mobilizing the network : Media coverage of social movement at the age of social networking sites. Communication dans le cadre du Summer School on methods of study of political participation and mobilization. Scuola Normale Superiore.

ENTREVUES

- QUB Radio. (28 août 2019). La discrimination positive. [Audio, segment à 1:05min]. Repéré à https://www.qub.radio/balado?id=54ba9c91-b4ab-4691-ab10-aa1d016e1e0e&episode=a18640f8-a6e7-4b0d-82c0-aab700fa26df
- ICI Première Québec. (30 juillet 2019). Pourquoi les programmes de médecine comptent peu de diversité ? Repéré à https://ici.radio-canada.ca/premiere/emissions/c-est-encore- mieux-l-apres-midi/segments/entrevue/126868/medecins-manque-diversite-globe-mail Weksej, A. (10
- juillet 2019). Québec's New Immigration Law Sparks Backlash. New Canadian Media. Repéré https://newcanadianmedia.ca/quebecs-new-immigration-law-sparks- critique-for-its-approach/
- Hébert, V. (17 juin 2019). Immigration: le nouveau système de gestion des demandes est lancé. Journal Métro. Repéré à https://journalmetro.com/actualites/2341667/immigration-le-nouveau-systeme-de-gestion-des-demandes-est-lance/
- NeoQuébec. (21 juin 2019). Vers une privatisation de l'immigration au Québec ? [Audio] Repéré à http://neoquebec.com/podcasts/remy-paulin-twahirwa-chercheur-a-liris-vers-la-privatisation-de-limmigration-au-quebec/
- TVA Nouvelles. (15 mai 2019). L'IRIS préconise de taxer Uber. Repéré

à https://www.tvanouvelles.ca/2019/05/15/liris-preconise-de-taxer-uber

CONSEIL INTERCULTUREL – TABLEAU DES FINS DE MANDATS DES MEMBRES – Novembre 2019

NOM	Arrondissement	1er mandat Membre	2e mandat Membre	1er mandat Pr / VP	2e mandat Pr / VP
Fanny Guérin	Ville-Marie	**Mars 2015-Mars 2018** GDD 1142714004 CM15 0269 du 23-03-2015	**Mars 2018 – Mars 2021** GDD 1176467002 CM18 0107 du 22-01-2018		
Angela Sierra Vice-présidente	Anjou	**Mars 2015-Mars 2018** GDD 1142714004 CM15 0269 du 23-03-2015	**Mars 2018 – Mars 2021** GDD 1176467002 CM18 0107 du 22-01-2018	**Janv. 2020 – Mars 2021** GDD 1197968005 CM19 1358 du 16-12-2019	
Souleymane Guissé Président	Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension	**Nov. 2016 – nov. 2019** GDD 1162714002 CM16 1228 du 21-11-2016	**Nov. 2019 – nov. 2022** GDD 1197968004 CM19 1209 du 18-11-2019	**Janv. 2020 – Janv. 2022** GDD 1197968005 CM19 1358 du 16-12-2019	
François Fournier	Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce	**Nov. 2016 – Nov. 2019** GDD 1162714002 CM16 1228 du 21-11-2016	**Nov. 2019 – nov. 2022** GDD 1197968005 CM19 1358 du 16-12-2019	**Nov. 2016 – Nov. 2019** GDD 1162714002 CM16 1228 du 21-11-2016	
Wafa Al-Hamed	Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce	**Janv. 2018 – Janv. 2021** GDD 1176467002 CM18 0107 du 22-01-2018			
Rafael Benitez	Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce	**Janv. 2018 – Janv. 2021** GDD 1176467002 CM18 0107 du 22-01-2018			
Cécile Deschamps	Ville-Marie	**Janv. 2018 – Janv. 2021** GDD 1176467002 CM18 0107 du 22-01-2018			
Stendolph Ismael	Anjou	**Janv. 2018 – Janv. 2021** GDD 1176467002 CM18 0107 du 22-01-2018			
Marie-Christine Jeanty Vice-présidente	Rosemont-La-Petite-Patrie	**Janv. 2018 – Janv. 2021** GDD 1176467002 CM18 0107 du 22-01-2018		**Janv. 2020 – Janv. 2021** GDD 1197968005 CM19 1358 du 16-12-2019	
		Déc. 2018 – Déc. 2021			

2020-02-13

Frédéric Dejean	Verdun	GDD 1187968004 CM18 1489 du 17-12-2018			
Juste Rajaonson	Rosemont-La-Petite-Patrie	**Déc. 2018 – Déc. 2021** GDD 1187968004 CM18 1489 du 17-12-2018			
Aranzazu Recalde	Rosemont-La-Petite-Patrie	**Fév. 2019 – Fév. 2022** GDD 1197968001 CM du 25-02-2019			
Sonia Djelidi	Ville-Marie	**Nov. 2019 – nov. 2022** GDD 1197968004 CM19 1209 du 18-11-2019			
Bertrand Lavoie	Verdun	**Nov. 2019 – nov. 2022** GDD 1197968004 CM19 1209 du 18-11-2019			
Catherine Limperis	Saint-Laurent	**Nov. 2019 – nov. 2022** GDD 1197968004 CM19 1209 du 18-11-2019			

Article 51.03

Nomination aux commissions permanentes

Aucun document ne sera livré.

Motion de l'Opposition officielle **65.01**

Séance du conseil municipal du 24 février 2020

Motion pour empêcher la prolifération des trottinettes à Montréal et privilégier BIXI dans toute nouvelle offre de système de vélo électrique

Attendu que le 19 juin 2019, le ministre des Transports du Québec a adopté l'arrêté ministériel numéro 2019-12 qui autorise, sur le territoire des villes de Montréal et Westmount, la mise en œuvre du projet-pilote relatif aux trottinettes électriques en location libre-service pour une période de trois ans;

Attendu qu'en prévision de l'arrivée des trottinettes en libre-service sur son territoire, la Ville de Montréal a adopté, au printemps 2019, le *Règlement sur les véhicules non immatriculés en libre-service sans ancrage* (19-026-1), « un des plus sévères au monde », selon l'administration, pour encadrer leur utilisation;

Attendu que devant les nombreux débordements qui ont suivi l'arrivée des trottinettes en libre-service en août 2019, la Ville de Montréal a dû réviser et durcir son règlement;

Attendu que les règles concernant le stationnement des trottinettes n'ont pas été suivies, tel que l'a rappelé en septembre 2019 le responsable de la mobilité au comité exécutif, et que les trottinettes ont proliféré dans l'espace public au point où certains engins ont été retrouvés dans le métro et dans le canal de Lachine;

Attendu que les vélos et les trottinettes sans ancrage posent un problème de sécurité publique à travers le monde et ont été la cause d'accidents avec morts ou blessés dans certaines villes;

Attendu que, malgré l'obligation en vertu du *Code de la sécurité routière* de porter un casque lors de l'utilisation de vélos et trottinettes électriques, plusieurs utilisateurs n'en portent pas;

Attendu que plus de 1 700 utilisateurs de vélos JUMP ont reçu des avertissements directement de l'entreprise pour les avoir mal verrouillés suite à l'utilisation;

Attendu que la fabrication des trottinettes et leur transport ont un impact environnemental certain, que leur durée de vie est très faible et donc qu'elles ne constituent en rien un ajout écologique à nos modes de transport;

Attendu que les déplacements en trottinettes se substituent majoritairement au transport à vélo, à pied et au transport en commun et que le trajet moyen en trottinette est de 1,5 km;

Attendu que Montréal offre déjà un réseau de vélos en libre-service, BIXI MONTRÉAL (« BIXI »), qui a connu une hausse de 70 % du nombre de déplacements en quatre ans, en plus d'une augmentation significative de ses abonnements et de ses membres actifs d'année en année;

Attendu que BIXI a mis en place un projet pilote de BIXI électrique du 26 août au 15 novembre 2019 et que le déploiement de ce service s'accélérera dans les prochaines années;

Attendu qu'en 2019, une entente de gestion prévoyant un financement de 46 M$ sur 10 ans a été signée entre la Ville de Montréal et BIXI;

Attendu que ladite entente de gestion reconnaît l'expertise acquise par BIXI dans la gestion d'un système de transport libre-service et identifie BIXI comme un partenaire privilégié dans le domaine de la bicyclette électrique;

Attendu que BIXI est une entreprise locale, contrairement aux autres fournisseurs de vélos et trottinettes en libre-service que sont Lime, Jump ou Bird, et qu'il est dans l'intérêt de tous les Montréalais que la Ville favorise les entreprises locales;

Attendu que plusieurs villes et états ont interdit la location de trottinettes et/ou de vélos électriques en libre-service, tel que l'État de New York, Milwaukee, Bordeaux ou San Francisco;

Il est proposé par **Alan DeSousa, maire de l'arrondissement de Saint-Laurent;**
Appuyé par **Benoit Langevin, conseiller de la Ville du district de Bois-de-Liesse;**

Que la Ville de Montréal ne donne pas suite au projet pilote de 2019 autorisant les trottinettes électriques à circuler sur les chemins publics;

Que la Ville de Montréal modifie ses règlements afin d'interdire l'utilisation de véhicules non immatriculés en libre-service sans ancrage;

Que la Ville de Montréal privilégie BIXI en matière d'offre de service dans le domaine du vélo, incluant la bicyclette électrique, gyropode ou tout autre moyen de transport de ce type;

Que la Ville de Montréal offre sa pleine collaboration à BIXI pour l'aider à élargir son offre de services avec les vélos électriques.

Motion de l'Opposition officielle **65.02**

Séance du conseil municipal du 24 février 2020

Motion visant le déploiement graduel et permanent des caméras portatives au SPVM

Attendu que, dans une optique d'imputabilité, de responsabilité, de transparence et de renforcement de la confiance du public envers leur service de police, des villes comme New York, Chicago, Los Angeles, Albuquerque, Fort Worth, Oakland et Calgary ont choisi d'implanter les caméras portatives;

Attendu que plusieurs études aux États-Unis font état d'une diminution significative de l'usage de la force dans les interpellations policières et des plaintes associées lorsque les policiers portent des caméras corporelles;

Attendu que le nombre d'interpellations effectuées par le Service de police de la Ville de Montréal (SVPM) a grimpé de 143 % entre 2014 et 2017, alors qu'il n'y a pas eu de hausse notable du nombre d'incidents criminels sur le territoire montréalais;

Attendu que depuis 2010, des rapports sur les pratiques de profilage et d'interpellation ainsi que des plans stratégiques pour contrer le profilage racial se sont succédés au sein du SPVM sans pour autant donner des résultats concluants;

Attendu qu'entre mai 2016 et avril 2017, le SPVM a mis en place un projet pilote visant à équiper ses policiers de caméras portatives;

Attendu que lors du projet pilote, les enquêteurs ont utilisé les enregistrements vidéo pour améliorer les pratiques policières tel que le rapporte le document du SPVM;

Attendu que les résultats du projet pilote montrent que 69 % des patrouilleurs du SPVM reconnaissent que les caméras portatives peuvent être utiles notamment pour renforcer leur témoignage à la cour;

Attendu que le sondage post-projet pilote, présenté dans le rapport du SPVM, a révélé que les citoyens étaient généralement plus satisfaits du service des policiers munis de caméras portatives;

Attendu que le rapport 2019 du projet pilote du SPVM sur les caméras portatives recommandait de ne pas aller de l'avant avec un déploiement, citant entre autres des coûts trop élevés;

Attendu que le rapport 2019 du SPVM a grandement surestimé les coûts de l'implémentation des caméras portatives, notamment sur la question des salaires;

Attendu que l'administration montréalaise s'est basée sur les conclusions du rapport 2019 du SPVM pour ne pas déployer les caméras portatives;

Attendu que depuis la fin du projet pilote du SPVM, la technologie des caméras corporelles et du stockage des données s'est améliorée;

Attendu que les vidéos agissent comme un outil supplémentaire pour compléter les rapports d'événements des policiers, facilitent le partage de la preuve avec les procureurs de la Couronne, améliorent la perception du public sur le rôle des policiers et diminuent les recours vexatoires ou non fondés contre les policiers;

Attendu que les captations vidéo complètes d'une interpellation ou intervention policière permettront non seulement d'aider les citoyens, les policiers, les instances disciplinaires, déontologiques et judiciaires à éclaircir les circonstances d'une interpellation ou d'une intervention, mais aussi d'inciter les victimes d'abus à porter plainte et à remettre en question un comportement discriminatoire d'un policier;

Attendu que le déploiement à grande échelle des caméras portatives permettra de mettre en place une mesure concrète pour contrer le profilage racial au SPVM et rehausser la confiance du public envers le travail des policiers montréalais;

Attendu que le Commissaire à la vie privée du Canada recommande dans un rapport que les organisations qui utilisent les caméras corporelles se dotent de politiques et procédures identifiants les rôles et responsabilités des intervenants, d'un guide de procédures, en plus d'exiger pour l'autorité publique de garder tout contrôle sur les enregistrements afin que la vie privée et les renseignements personnels des citoyens soient respectés;

Il est proposé par **Abdelhaq Sari**, Conseiller de la Ville du district de Marie-Clarac;
Appuyé par **Mary Deros,** Conseillère de la Ville du district de Parc-Extension;
Josué Corvil, Conseiller de la Ville du district de Saint-Michel;
Marvin Rotrand, Conseiller de la Ville du district de Snowdon;

Que la Ville de Montréal implante graduellement et de façon permanente les caméras portatives au SPVM à partir du 1er janvier 2021;

Que la Ville de Montréal adopte une réglementation stricte sur l'utilisation des caméras portatives afin d'assurer le respect à la vie privée et la protection des renseignements personnels des individus.

Motion de l'Opposition officielle **65.03**
Séance du conseil municipal du 24 février 2020

Motion dénonçant les intrusions illégales dans des établissements commerciaux situés sur le territoire montréalais

Attendu que les établissements commerciaux de Montréal sont de plus en plus la cible d'intrusions illégales;

Attendu que le groupe Extinction Rebellion s'est introduit au Salon de l'auto en janvier 2020 et dans divers magasins lors du Vendredi fou 2019 pour manifester;

Attendu que le restaurant Joe Beef et que le détaillant Costco du Marché central ont été la cible de militants végans radicaux s'étant introduits illégalement dans leurs établissements pour troubler le bon fonctionnement;

Attendu que les restaurants Manitoba et Vin Mon Lapin ont été la cible de militants végans radicaux qui ont vandalisé les installations et intimidé les propriétaires au moyen d'une lettre menaçante;

Attendu que la consommation de viande est un choix individuel;

Attendu que l'industrie de la viande et volaille emploie plus de 12 800 travailleurs et travailleuses au Québec et génère 4,6 milliards de dollars de revenus;

Attendu que le rôle des élus du conseil municipal de la Ville de Montréal est de défendre les lois et règlements promulgués par les institutions légitimes et démocratiques;

Attendu que le droit de manifester est protégé par l'article 2 de la *Charte canadienne des droits et libertés de la personne*;

Attendu que le droit de manifester ne peut justifier des actions illégales telles que se « trouver une propriété privée sans le consentement de son propriétaire » ou le vandalisme;

Attendu que l'Assemblée nationale du Québec a dénoncé à l'unanimité les intrusions il légales et le vandalisme commis par des militants sur la propriété privée de producteurs agricoles et de restaurateurs;

Il est proposé par Lionel Perez, conseiller de la Ville du district de Darlington et chef de l'Opposition officielle

et appuyé par Chantal Rossi, conseillère de la Ville du district d'Ovide-Clermont

Que la Ville de Montréal réaffirme le droit de manifester librement dans l'espace public;

Que la Ville de Montréal dénonce les intrusions illégales et le vandalisme commis par des militants sur la propriété privée de restaurateurs et de détaillants montréalais.

Montréal

ASSEMBLÉE ORDINAIRE
DU CONSEIL MUNICIPAL

80 – Conseil d'agglomération - Dossiers pour orientation

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 20.01

2020/02/27
17:00

(1)

Dossier # : 1197157014

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction - Optimisation_sécurité et propreté , Division propreté
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Exercer la première option de prolongation prévue dans le cadre du contrat accordé à Entretien Avangardiste (9119-5867 Québec inc.)(CE17 0499), pour une période de 12 mois, et autoriser une dépense additionnelle de 145 372,13 $, taxes incluses, pour le grand ménage annuel et le lavage des garages de divers bâtiments du Service de sécurité incendie de Montréal, majorant ainsi le montant total du contrat de 403 440,15 $ à 548 812,28 $, taxes incluses

Il est recommandé :
1. d'exercer la première option de prolongation prévue dans le cadre du contrat accordé à Entretien Avangardiste (9119-5867 Québec inc.) (CE17 0499), pour une période de 12 mois, et d'autoriser une dépense additionnelle de 145 372,13 $, taxes incluses, pour le grand ménage annuel et le lavage des garages de divers bâtiments du Service de sécurité incendie de Montréal, majorant ainsi le montant total du contrat de 403 440,15 $ à 548 812,28 $, taxes incluses

2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. La dépense sera assumée par l'agglomération.

Signé par Diane DRH BOUCHARD **Le** 2020-01-15 15:05

Signataire : Diane DRH BOUCHARD

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1197157014**

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction - Optimisation_sécurité et propreté , Division propreté
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Exercer la première option de prolongation prévue dans le cadre du contrat accordé à Entretien Avangardiste (9119-5867 Québec inc.)(CE17 0499), pour une période de 12 mois, et autoriser une dépense additionnelle de 145 372,13 $, taxes incluses, pour le grand ménage annuel et le lavage des garages de divers bâtiments du Service de sécurité incendie de Montréal, majorant ainsi le montant total du contrat de 403 440,15 $ à 548 812,28 $, taxes incluses

CONTENU

CONTEXTE

Le parc immobilier du Service de sécurité incendie de Montréal (SIM) compte plus de 80 bâtiments, dont 66 casernes de même que des immeubles administratifs. L'entretien ménager des 66 casernes visées par le présent contrat n'est pas pris en charge par les cols bleus et, bien que l'entretien ménager régulier des casernes soit effectué par les pompiers, le grand ménage annuel est quant à lui réalisé à contrat.
Le contrat d'entretien pour le grand ménage des casernes ainsi que lavage des garages de celles-ci, est en vigueur depuis le 1er avril 2017, et prendra fin le 31 mars 2020. Le présent dossier vise à exercer la première année d'option de la prolongation inscrite au devis, afin de poursuivre les travaux du grand ménage annuel.

Les casernes sont considérées comme étant des bâtiments de grande importance stratégique dont le grand ménage annuel et le lavage des garages est effectué par l'entreprise privée et encadré par le personnel de la Direction de l'optimisation, de la sécurité et de la propreté du Service de la gestion et de la planification immobilière (SGPI).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE17 0499 -12 avril 2017- Accorder deux contrats à Services d'entretien Alphanet inc. et 9119-5867 Québec inc. pour l'entretien sanitaire de divers bâtiments du Service de sécurité incendie de Montréal et le grand ménage des casernes, pour une période de 36 mois avec deux années d'option de renouvellement - Dépense totale de 843 247,57 $, taxes incluses - Appel d'offres public 17-15625 - (5 soumissionnaires)
CE14 0020 - 15 janvier 2014 -Accorder deux contrats à Services d'entretien Alphanet inc. et au Centre de transition le Sextant inc. pour l'entretien sanitaire de divers bâtiments du Service de sécurité incendie de Montréal et le grand ménage des casernes, pour une période

de 36 mois - Dépense totale de 669 401,86 $, taxes incluses - Appel d'offres public 13-12944 - (4 soumissionnaires).

DESCRIPTION

Le présent contrat vise à exercer la première année d'option de prolongation du contrat d'entretien pour le grand ménage des casernes ainsi que lavage des garages de celles-ci. Cette prolongation d'une durée de 12 mois s'étend du 1er avril 2020 au 31 mars 2021. Une clause de prolongation inscrite au devis permet ainsi deux prolongations consécutives à raison d'une année à la fois.

JUSTIFICATION

Ce contrat en vigueur depuis le 1er avril 2017 ne présente pas de problématique particulière et les services rendus par le fournisseur sont satisfaisants. Le SGPI recommande de recourir à la première année d'option de prolongation du contrat en cours.
La prolongation de ce contrat permettra d'assurer la poursuite de cette activité pour 12 mois supplémentaires, soit du 1er avril 2020 au 31 mars 2021 pour un coût total de 145 372,13 $, taxes incluses. Cette prolongation couvre l'un des deux lots qui était effectué par Avangardiste (9119-5867 Québec Inc) dans le contrat (CE17 0499). Ce fournisseur a accepté la prolongation, d'où le présent sommaire décsionnel. Par contre, Alphanet qui était le fournisseur de l'autre lot - entretien ménager des centres administratifs du SIM - a refusé la prolongation. Il y a actuellement un appel d'offres public en cours (#20-17878) pour la fourniture de ce service.

L'entreprise adjudicataire de ce contrat ne fait pas partie de la liste des entreprises à licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec (RBQ), ni de celle du Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics du Secrétariat du Conseil du trésor.

Le Registre des entreprises du Québec ne fait mention d'aucune irrégularité affectant ce contractant et celui-ci n'est pas visé par la liste des personnes à déclarer non conformes selon la mise en application du Règlement sur la gestion contractuelle de la Ville, ni par la liste des firmes à rendement insatisfaisant.

L'entreprise adjudicataire de ce contrat de service est dans le registre des entreprises autorisées à contracter avec un organisme public. Ce registre étant sous la responsabilité de l'Autorité des marchés financiers (AMF).

L'appel d'offres public n°17-15625 a été réalisé en 2017 par le Service de l'approvisionnement.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense brute calculée sur la prolongation de ce contrat (incluant les taxes), totalise la somme de 145 372,13 $ et est répartie ainsi :

	2020 (9 mois)	2021 (3 mois)	Total
TOTAL	126 410,53 $	18 961,60 $	145 372,13 $

Le coût total de ce contrat est entièrement financé par le budget de fonctionnement de la Direction de l'optimisation, de la sécurité et de la propreté du SGPI. Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Conformément aux clauses du devis technique, l'adjudicataire a mis en place et maintiendra des méthodes d'entretien à faible impact environnemental se traduisant par l'utilisation de produits respectueux de l'environnement.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ce contrat est requis pour assurer la salubrité des édifices et le support aux opérations. Le grand ménage des casernes et le lavage des garages ont toujours été confiés à l'entreprise privée. Un report d'octroi, une interruption de service ou un refus d'octroyer la prolongation du contrat compromettrait la salubrité des lieux.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est prévue.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Début de la prolongation : 1er avril 2020
Fin de la prolongation : 31 mars 2021

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Pierre LACOSTE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Bruno SIMARD
Conseiller analyse - controle de gestion

Tél : 514 872-5084
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2020-01-10

Carole GUÉRIN
Chef de division propreté

Tél : 514 872-8196
Télécop. : 514 868-1082

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Louise BRADETTE
Directrice

Tél : 514-872-8484
Approuvé le : 2020-01-15

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Johanne ROUILLARD
Directrice- Gestion immobilière et exploitation
Tél : 514 872-9097
Approuvé le : 2020-01-15

Montréal

Service de l'approvisionnement
Direction générale adjointe – Services institutionnels
255, boulevard Crémazie Est, 4e étage, bureau 400
Montréal (Québec) H2M 1L5

PAR COURRIEL

Le 30 septembre 2019

Monsieur Jose Luis Ribeiro
Directeur des comptes
9119-5867 Québec inc.
657 avenue mELOCHE
Dorval Québec H9P 2T1

Courriel : jl.ribeiro@entavangardiste.com

Objet : Renouvellement de contrat
Appel d'offres n° 17-15625
Entretien sanitaire de divers bâtiments du Service de sécurité incendie de Montréal et grand ménage des casernes

Monsieur,

Par la présente, la Ville de Montréal vous signifie son intention de recommander le renouvellement du contrat ci-haut mentionné.

Sous réserve des autorisations relevant des autorités compétentes, le renouvellement du contrat serait effectif du 28 avril 2020 au 27 avril 2021 et ce, selon les termes et conditions du contrat.

Nous vous serions gré de bien vouloir nous signifier vos intentions par courriel à be.sakhi@ville.montreal.qc.ca **au plus tard le 7 octobre 2019** afin que nous puissions compléter les processus administratifs confirmant le renouvellement du contrat.

Si des informations additionnelles s'avéraient nécessaires, n'hésitez pas à communiquer avec le soussigné.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

J'accepte le renouvellement : José Luis Ribeiro 2019/10/07
Nom en majuscules et signature — Date

En acceptant la prolongation de ce contrat, je m'engage à fournir, dans les trente (30) jours qui précèdent la fin du contrat régulier, si initialement exigé dans l'appel d'offres, une garantie d'exécution sous forme de mandat-poste, chèque certifié, traite bancaire ou de cautionnement au montant de 13 449,00 $.

Je refuse le renouvellement :

Nom en majuscules et signature — Date

Badre Eddine Sakhi
Agent d'approvisionnement II
Courriel : be.sakhi@ville.montreal.qc.ca

LN91Fbssp

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1197157014

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction - Optimisation_sécurité et propreté , Division propreté
Objet :	Exercer la première option de prolongation prévue dans le cadre du contrat accordé à Entretien Avangardiste (9119-5867 Québec inc.)(CE17 0499), pour une période de 12 mois, et autoriser une dépense additionnelle de 145 372,13 $, taxes incluses, pour le grand ménage annuel et le lavage des garages de divers bâtiments du Service de sécurité incendie de Montréal, majorant ainsi le montant total du contrat de 403 440,15 $ à 548 812,28 $, taxes incluses

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

GDD 1197157014 - Entretien Avangardiste.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Pierre LACOSTE
Préposé au budget
Tél : 514 872-4065

ENDOSSÉ PAR Le : 2020-01-14

Diane NGUYEN
Conseillère budgétaire
Tél : 514-872-0549
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 20.02

2020/02/27 17:00

(1)

Dossier # : 1197675001

Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports , Direction gestion des parcs et biodiversité , Biodiversité urbaine
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 f) favoriser la protection et la mise en valeur des milieux naturels et de la forêt urbaine
Compétence d'agglomération :	Ancienne compétence de la Communauté urbaine de Montréal
Projet :	-
Objet :	Exercer l'option de prolongation de 12 mois, soit du 1er avril 2020 au 31 mars 2021 et autoriser une dépense additionnelle de 215 095,23 $, taxes incluses, pour des travaux arboricoles d'entretien et d'urgence dans les grands parcs de la Ville de Montréal sous la responsabilité du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports, dans le cadre du contrat accordé à 9195-7001 Québec inc. (Arborescence) (CE18 1571), majorant ainsi le montant total du contrat de 322 642,85 $ à 537 738,08 $, taxes incluses.

Il est recommandé :

1- d'exercer l'option de prolongation de 12 mois, soit du 1er avril 2020 au 31 mars 2021 et d'autoriser une dépense additionnelle de 215 095,23 $, taxes incluses, pour des travaux arboricoles d'entretien et d'urgence dans les grands parcs de la Ville de Montréal sous la responsabilité du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports, dans le cadre du contrat accordé à 9195-7001 Québec inc. (Arborescence) (CE18 1571), majorant ainsi le montant total du contrat de 322 642,85 $ à 537 738,08 $, taxes incluses;

2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Isabelle CADRIN **Le** 2020-01-20 11:04

Signataire : Isabelle CADRIN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Mobilité et attractivité

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1197675001**
Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports , Direction gestion des parcs et biodiversité , Biodiversité urbaine
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 f) favoriser la protection et la mise en valeur des milieux naturels et de la forêt urbaine
Compétence d'agglomération :	Ancienne compétence de la Communauté urbaine de Montréal
Projet :	-
Objet :	Exercer l'option de prolongation de 12 mois, soit du 1er avril 2020 au 31 mars 2021 et autoriser une dépense additionnelle de 215 095,23 $, taxes incluses, pour des travaux arboricoles d'entretien et d'urgence dans les grands parcs de la Ville de Montréal sous la responsabilité du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports, dans le cadre du contrat accordé à 9195-7001 Québec inc. (Arborescence) (CE18 1571), majorant ainsi le montant total du contrat de 322 642,85 $ à 537 738,08 $, taxes incluses.

CONTENU

CONTEXTE

Dans les parcs-nature, les travaux d'entretien des sites et des infrastructures sont exécutés par une entreprise privée. Les contrats de service d'entretien et d'opération sont requis pour assurer une utilisation sécuritaire des aménagements des parcs-nature par le public.
La présente prolongation de contrat prévoit les travaux arboricoles d'entretien et d'urgence relativement à la gestion des risques liés à la présence d'arbres à proximité des infrastructures et aménagements fréquentés par les usagers et les employés de ces parcs.

Il s'inscrit en complément des contrats d'abattage de frênes dans le cadre de la stratégie de lutte contre l'agrile du frêne en vigueur dans différents grands parcs de la Ville.

L'entente actuelle conclue à la suite de l'appel d'offres public 18-17095 avec 9195-7001 Québec inc. (Arborescence) viendra à échéance le 31 mars 2020.

Comme le rendement de l'adjudicataire est satisfaisant, le Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports aimerait prolonger le contrat de 12 mois tel que prévu à l'article 15.02 " Renouvellement" de la section contrat de l'appel d'offres 18-17095 préparé par le Service de l'approvisionnement. Un avis écrit a été transmis à 9195-7001 Québec inc. (Arborescence), au minimum 30 jours avant la date d'expiration du contrat initial, par le

Service de l'approvisionnement afin de l'informer des intentions de la Ville et respecter les termes de l'appel d'offres.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE18 1571 – 26 septembre 2018 – Accorder à 9195-7001 Québec inc. (Arborescence), plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour des travaux arboricoles d'entretien et d'urgence dans les grands parcs de la Ville de Montréal, pour une période de dix-huit mois, soit d'octobre 2018 à mars 2020 inclusivement, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 322 642,85 $, taxes et contingences incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-17095 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel.
BC1262247 – 15 mars 2018 – Accorder un contrat de services techniques à 9195-7001 Québec inc. (Arborescence), pour des travaux arboricoles d'entretien et d'urgence dans les grands parcs de la Ville de Montréal, pour une somme maximale de 41 319,14 $, taxes et contingences incluses – Appel d'offres publics (18-16695) - (5 soumissionnaires).

CM16 0858 – 22 août 2016 – Autoriser une dépense additionnelle de 1 946 180,68 $, taxes incluses, pour exercer la deuxième prolongation du contrat pour la fourniture de services d'entretien et d'opération (temps et matériel) pour les secteurs administratifs Est, Centre et Ouest des parcs-nature et pour la pépinière municipale, pour une période de douze mois, soit du 1er avril 2017 au 31 mars 2018, dans le cadre du contrat accordé à Opsis Gestion d'infrastructures inc. (CG12 0480), majorant ainsi le montant total du contrat de 7 784 722,69 $ à 9 730 903,37 $, taxes incluses.

CG15 0455 – 20 août 2015 Autoriser une dépense additionnelle de 1 946 180,68 $, taxes incluses, pour exercer l'option de prolongation pour la fourniture de services d'entretien et d'opération (temps et matériel) pour les secteurs administratifs Est, Centre et Ouest des parcs-nature et pour la pépinière municipale, pour la période du 1er avril 2016 au 31 mars 2017, dans le cadre du contrat à Opsis Gestion d'infrastructures inc. (CG12 0480), majorant ainsi le montant total du contrat de 5 838 542,01 $ à 7 784 722,69 $, taxes incluses.

DESCRIPTION

Le présent sommaire a pour objectif d'autoriser la prolongation du contrat et d'autoriser la dépense à cette fin.
Le présent contrat consiste à effectuer principalement des travaux arboricoles (élagage et abattage) d'entretien et d'urgence en tant que gestionnaire des parcs-nature et du parc Frédéric-Back. Il s'agit principalement d'arbres dangereux, morts ou fortement dépérissants ou d'arbres sains dont un défaut structurel est constaté et doit être corrigé.

Ces travaux se retrouveront dans les parcs suivants :

1. Parc-nature de l'Anse-à-l'Orme;
2. Parc-nature du Bois-d'Anjou;
3. Parc-nature du Bois-de-l'Île-Bizard;
4. Parc agricole du Bois-de-la-Roche;
5. Parc-nature du Bois-de-Liesse;
6. Parc-nature du Bois-de-Saraguay;
7. Parc-nature du Cap-Saint-Jacques;
8. Parc-nature de l'Île-de-la-Visitation;
9. Parc-nature de la Pointe-aux-Prairies;
10. Parc-nature des Rapides-du-Cheval-Blanc;
11. Parc-nature du Ruisseau-De Montigny;
12. Parc Frédéric-Back.

JUSTIFICATION

La prolongation de contrat prévoit une quantité d'abattages et d'élagages basée sur la moyenne des dernières années et n'inclut pas les travaux pouvant résulter d'événements climatiques majeurs.
De plus, la protection du patrimoine naturel, les multiples usages et la fréquentation de ces parcs-nature en font des milieux sensibles pour ce type d'opérations. Le contrat prévoit des conditions afin de planifier et réaliser les travaux arboricoles de manière à réduire au minimum les impacts sur le milieu. Les équipes de travail dédiées aux opérations sont conscientes de ces enjeux.

Pour toutes ces raisons, il serait donc requis de conserver et de prolonger ce contrat afin d'assurer la réalisation des services techniques pour des travaux arboricoles d'entretien et d'urgence, et ce, sans interruption dans le temps.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Pour la prolongation de 12 mois, le coût maximal du contrat est de 179 246,03 $ et les contingences de 35 849,20 $ incluant les taxes. Le tout sera assumé comme suit : un montant maximal de 196 410,62 $ net de ristourne qui sera financé par le règlement d'emprunt de compétence d'agglomération RCG 17-024 - Plan de gestion de la forêt urbaine.
Cette dépense serait assumée à 100 % par l'agglomération.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'abattage des arbres morts et l'élagage des arbres sains constituent des opérations favorisant la qualité des milieux naturels présents au sein des parcs-nature de la Ville.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La gestion des risques liés à la présence d'arbres dans les parcs-nature ainsi qu'au parc Frédéric-Back est essentielle afin d'assurer la sécurité des usagers. De plus, l'abattage d'arbres morts et dépérissants diminue le nombre de bris et blessures sur les arbres à proximité, notamment lors de la chute de branches mortes ou d'arbres morts renversés par le vent. Enfin, l'abattage de frênes dépérissants ou morts récemment constitue une des stratégies de lutte déployées pour garder le contrôle sur la mortalité des frênes selon l'approche SLAM (*SLow Ash Mortality*). Cette opération permet de réduire les populations d'agrile et ainsi diminuer la pression de l'insecte sur les frênes toujours sur pied.
Le contrat en vigueur se terminera au 31 mars 2020. La prolongation de contrat doit donc être octroyée de manière à ce qu'elle puisse débuter au plus tard le 1er avril 2020 afin de ne pas engendrer d'arrêt de services, advenant des urgences durant cette période.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune communication n'est prévue dans le cadre de ce dossier.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

27 février 2020 : Approbation par le conseil d'agglomération
31 mars 2020 : fin du contrat initial.

1er avril 2020 : début de la prolongation de contrat d'une durée de 12 mois.

31 mars 2021 : fin de la prolongation de contrat.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, la signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Fanny LALONDE-GOSSELIN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Ghislaine LACHAPELLE, Service de l'approvisionnement

Lecture :

Ghislaine LACHAPELLE, 14 janvier 2020

RESPONSABLE DU DOSSIER

Guillaume COUTURE
Ingénieur forestier

Tél : 514 872-1418
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2020-01-08

Johanne FRADETTE
Chef de division - Biodiversité urbaine

Tél : 514 872-7147
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Jean-Philippe DÉTOLLE
Directeur - Gestion des parcs et biodiversité

Tél : 514 872-1712
Approuvé le : 2020-01-16

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Louise-Hélène LEFEBVRE
Directrice - Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports
Tél : 514 872-1456
Approuvé le : 2020-01-20

Montréal

Service de l'approvisionnement
Direction générale adjointe – Services institutionnels
255, boulevard Crémazie Est, 4e étage, bureau 400
Montréal (Québec) H2M 1L5

PAR COURRIEL

Le 20 décembre 2019

Monsieur Yorik Janvier
Président
Arborescence
2072 chemin de Val Des Lacs
Sainte Sophie (Quebec) J5J 2S8

Courriel : arborescence@live.ca

Objet : Renouvellement de contrat
Appel d'offres n° 18-17095
Travaux arboricoles et forestiers dans les grands parcs de la Ville de Montréal

Monsieur,

Par la présente, la Ville de Montréal vous signifie son intention de recommander le renouvellement du contrat ci-haut mentionné.

Sous réserve des autorisations relevant des autorités compétentes, le renouvellement du contrat serait effectif du 1er avril 2020 au 31 mars 2021 et ce, selon les termes et conditions du Contrat.

En acceptant la prolongation de ce contrat, je m'engage à fournir, dans les trente (30) jours qui précèdent la fin du contrat, un cautionnement d'exécution au montant de 17 924.6 $, selon les exigences prévues au Contrat, poste 4.00.

Nous vous serions gré de bien vouloir nous signifier vos intentions par courriel à myriem.laklalech@montreal.ca **au plus tard le 15 janvier 2020** afin que nous puissions compléter les processus administratifs confirmant le renouvellement du contrat.

Si des informations additionnelles s'avéraient nécessaires, n'hésitez pas à communiquer avec la soussignée.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

Yorik Janvier
23 Janvier 2020

Myriem Laklalech
Agente d'approvisionnement II
Courriel : myriem.laklalech@montreal.ca

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1197675001

Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports , Direction gestion des parcs et biodiversité , Biodiversité urbaine
Objet :	Exercer l'option de prolongation de 12 mois, soit du 1er avril 2020 au 31 mars 2021 et autoriser une dépense additionnelle de 215 095,23 $, taxes incluses, pour des travaux arboricoles d'entretien et d'urgence dans les grands parcs de la Ville de Montréal sous la responsabilité du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports, dans le cadre du contrat accordé à 9195-7001 Québec inc. (Arborescence) (CE18 1571), majorant ainsi le montant total du contrat de 322 642,85 $ à 537 738,08 $, taxes incluses.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

GDD1197675001.xlsm

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Fanny LALONDE-GOSSELIN
Préposée au Budget
Tél : (514) 872-8914

ENDOSSÉ PAR Le : 2020-01-10

Alpha OKAKESEMA
Conseiller budgétaire
Tél : 514-872-5872
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 20.03

2020/02/27
17:00

(1)

Dossier # : 1197953001

Unité administrative responsable :	Service du développement économique , Direction Entrepreneuriat
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Aide destinée spécifiquement à une entreprise
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution financière maximale de 500 000 $ au printemps numérique pour la mise en place de leur Semaine numérique en 2020 et 2021 ainsi que pour la réalisation de deux événements Intersection par année pour les mêmes périodes/ Approuver un projet de convention à cet effet

Il est recommandé :
1. d' accorder une contribution financière maximale de 500 000 $ au printemps numérique pour la mise en place de leur Semaine numérique en 2020 et 2021 ainsi que pour la réalisation de deux événements *Intersection* par année pour les mêmes périodes;

2. d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;

3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel; cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Peggy BACHMAN **Le** 2020-01-27 10:37

Signataire : Peggy BACHMAN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1197953001**

Unité administrative responsable :	Service du développement économique , Direction Entrepreneuriat
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Aide destinée spécifiquement à une entreprise
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution financière maximale de 500 000 $ au printemps numérique pour la mise en place de leur Semaine numérique en 2020 et 2021 ainsi que pour la réalisation de deux événements Intersection par année pour les mêmes périodes/ Approuver un projet de convention à cet effet

CONTENU

CONTEXTE

La Direction de l'Entrepreneuriat (DEN) du Service du Développement économique (SDÉ) a reçu, le 8 novembre 2019, une demande de soutien financier d'un montant de 500 000$ du Printemps Numérique (PN) pour un projet échelonné sur une période de deux ans (2020-2021). Cette demande survient suite à l'échéance de l'entente entre la Ville de Montréal et le PN survenu le 30 août dernier. Elle concerne la mise en œuvre par l'OBNL de son événement annuel, lequel se tiendra dorénavant sous forme de semaine numérique du 19 au 24 mai 2020, axée sur la pollinisation croisée des savoirs. Le montant demandé inclut également la série d'événements *Intersections* à hauteur de 20 000 $ par année.
Le Printemps numérique est un organisme à but non lucratif dont la mission est de dynamiser la créativité numérique à Montréal. L'événement principal de l'organisme, intitulé également « Printemps numérique » constituait jusqu'à l'année dernière une saison d'activités allant du 21 mars au 21 juin à Montréal.

La suivante analyse est basée sur l'hypothèse d'une contribution financière maximale de la Ville de 500 000 $ sur deux exercices financiers, conformément aux limites budgétaires fixées par la DEN pour un éventuel renouvellement de l'entente avec le PN. Le montant couvre la Semaine numérique ainsi que les événements Intersection.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM19 0156 - 26 février 2019 - Accorder un soutien financier maximal de 250 000 $ au Printemps numérique afin de soutenir son repositionnement et la mise en place de la Semaine numérique de Montréal en 2019
CM17 0272 - 28 mars 2017 - Accorder un soutien financier non récurrent de 475 000 $ à Printemps numérique pour la mise en œuvre de sa programmation annuelle 2017 et 2018, financé par le budget du Service du développement économique et par l'Entente de 175 M$ avec le gouvernement du Québec

CM16 0103 - 25 janvier 2016 - Accorder un soutien financier non récurrent de 250 000 $ à

Printemps numérique pour la réalisation de la programmation 2016, dans le cadre de l'entente de 175 M$ avec le Gouvernement du Québec

DESCRIPTION

En 2019, le Printemps numérique a opéré une réorientation stratégique de son événement annuel menant à la création d'une Semaine de l'intelligence numérique, MTL Connecte. Depuis, l'événement se décline sur 6 jours en deux volets : Professionnels (conférences, ateliers, rencontres d'affaires, vitrines d'entreprises, etc.) et grands publics ainsi qu'à travers 5 nouveaux pavillons thématiques qui évoluent chaque année. C'est toujours sous le chapeau de l'intelligence numérique que se déroulera l'événement.
Les cinq nouveaux pavillons thématiques seront : Ville du Futur ; IA IoT et 4.0; Cybersécurité et Identité numérique ; FinTech et Créativié.

Le volet professionnel accueillera quant à lui cette année un forum international sur la transformation numérique en lien avec les arts et la créativité, ISEA.

Si la première édition visait à implanter une vision transversale du numérique par la mise en place de pavillon thématique, la seconde édition visera à attirer des délégations internationales et à élargir sa programmation internationale avec l'accueil d'ISEA2020 comme pavillon de la créativité.

Les prochaines éditions viseront également à favoriser les échanges entre les participants, l'expérimentation et l'hybridation disciplinaire et sectorielle afin de valoriser la mise en commun des idées et développer des partenariats innovants.

Objectifs généraux

1. Le transfert d'expertise, l'encouragement de la fertilisation croisée des savoirs et l'émergence de l'innovation
2. Le rayonnement de Montréal, capitale mondiale du numérique
3. La démocratisation des contenus et des enjeux du numérique auprès de publics élargis.

Objectifs spécifiques

1. Renforcer le modèle d'affaire du PN avec l'Accroissement du nombre de participants
2. Élargir la programmation et la participation internationale
3. Effectuer un rapprochement entre les établissements d'enseignement et les entreprises
4. Obtenir une meilleure contribution de l'écosystème à la programmation de l'événement et à la curation de contenu
5. Avoir un meilleur taux de participations chez les jeunes, et les femmes qui sont encore largement sous-représentées dans les métiers du numérique.
6. Mettre en place d'un comité de programmation distinct pour l'accueil des événements internationaux annuels intégrant les différents bailleurs de fonds et intervenants culturels montréalais.
7. Déployer un plan d'échange et de visibilité à l'échelle internationale

Résultats attendus

En 2020, les objectifs d'achalandage sont de 2 800 entrées pour le volet professionnel et de 55 500 visiteurs pour le volet grand public. L'année prochaine, il est prévu d'accroître la fréquentation à 3 900 pour le volet professionnel et à 60 000 pour le volet grand public.

Le Printemps numérique sera responsable de la promotion et de la mise en marché de l'ensemble des activités de la Semaine numérique, comprenant celles réalisées par les organismes partenaires.

Pour les pavillons thématiques, le Printemps numérique mettra en place une billetterie centralisée, ce qui lui permettra de générer des revenus autonomes.

Par ailleurs, deux activités annuelles de l'organisme font partie de la demande financière (20 000 $), soit les forums *Intersections* portant sur les transformations numériques dans plusieurs secteurs d'activité culturelle, sociale et économique. Celles-ci sont cohérentes avec le mandat de la Semaine numérique et permettent de consolider la clientèle professionnelle de ce futur événement.

Dans le budget présenté, l'apport des fonds publics est de 400 000 $, soit 31 % des revenus totaux pour l'année 2020 et 27 % pour l'année 2021. Les démarches auprès des gouvernements du Québec et du Canada sont en cours. Mentionnons que la Ville de Montréal est le principal partenaire de l'organisme depuis 2016. Le soutien financier total de 250 000 annuellement qui serait attribué au Printemps Numérique pour la réalisation de sa semaine numérique et la mise en place de deux événements Intersections représente 20% du montant global en 2020 et 17 % en 2021.

	2020	**2021**
Contribution de la Ville	250 000$	250 000 $
Autres revenus	360 000 $	410 000 $
Revenus autonomes	492 750 $	666 300 $
Gouvernement du Québec	150 000 $	150 000 $
Total des revenus	1 252 750 $	1 476 300 $

Le "Plan d'affaires" et le budget fourni par l'Organisme son en pièce jointe au présent sommaire décisionnel.

JUSTIFICATION

La demande déposée ainsi que le projet que le PN souhaite développer, viennent concourir aux orientations suivantes de la Ville :
- La Stratégie de développement économique Accélérer Montréal qui a identifié comme principaux défis : l'attraction et la rétention des talents, l'internationalisation des entreprises ainsi que la commercialisation des innovations.

- Le Plan d'action en Entrepreneuriat qui a identifié le soutien à la commercialisation et l'accès au maillage et au réseautage comme des actions prioritaires dans l'Axe 2 Propulser l'entrepreneuriat.

- Ce projet s'inscrit également dans la *Politique de développement culturel 2017-2022* qui stipule que l'une des priorités est de confirmer d'ici 2020 le positionnement de Montréal comme l'un des leaders mondiaux de la créativité numérique.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Pour donner suite au présent dossier, il y a lieu d'autoriser une dépense totale de 500 000 $.
Les crédits requis sont prévus au budget 2020 et 2021 du Service du développement économique, Direction Entrepreneuriat (Entente 150 M$).

Le présent dossier concerne une compétence d'agglomération en matière de développement économique, tel que prévu au Règlement du conseil d'agglomération sur la définition de l'aide à l'entreprise (RCG 06-019).

Ce dossier de compétence d'agglomération n'a aucun impact sur le cadre financier de la Ville.

RÉPARTITION BUDGÉTAIRE

Printemps numérique	**2020**	**2021**
Service du développement économique : Direction de l'entrepreneuriat	Premier versement : 200 000 $ Deuxième versement : 25 000 $ Troisième versement: 25 000 $	Quatrième versement : 200 000 $ Cinquième versement : 25 000 $ Sixième versement : 25 000 $
Total :	**250 000 $**	**250 000 $**

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Cet événement consolide Montréal comme métropole du numérique et de la créativité en Amérique du Nord. Il permet de faire rayonner Montréal à l'échelle internationale et facilite l'attraction des talents, en plus d'encourager la transition numérique des entreprises et et de stimuler des projets de recherche.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

L'entente de contribution inclut un protocole de visibilité, approuvé par le Service des communications, qui doit être appliqué par l'organisme.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Événement se déroulant sur 6 jours, du 19 au 24 mai 2020.
À déterminer pour 2021

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Flavia SALAJAN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER		**ENDOSSÉ PAR**	Le : 2019-11-20
Catherine C LAREAU Commissaire au développement économique		Géraldine MARTIN Directrice	
Tél :	514 868 7673	**Tél :**	514 872-2248
Télécop. :	514 872 6414	**Télécop. :**	514 872 6414

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Véronique DOUCET
Directrice
Tél : 514 872-3116
Approuvé le : 2020-01-09

PRINTEMPS NUMÉRIQUE

Budget MTL connecte 2020 (Sans ISEA2020)

Qté	Poste budgétaire	Hres / Jrs	Taux	Total
Gestion de projet				
1	Direction de programmation et des partenariats	*1100*	50.00	55 000.00
1	Direction de production	*840*	50.00	42 000.00
1	Direction des communications	*840*	50.00	42 000.00
1	Adjoint(e) à l'administration	*840*	30.00	25 200.00
1	Chargé(e) de communication	*840*	30.00	25 200.00
1	Adjoint(e) à la logistique	*420*	30.00	12 600.00
Total	**Gestion du dossier**			**202 000.00**
Aménagement et scénographie				
4	Mobilier	*1*	3 000.00	12 000.00
4	Éclairage	*1*	2 500.00	10 000.00
4	Sonorisation	*1*	3 500.00	14 000.00
1	Mobilier <ZONE> connecte	1	5 000.00	5 000.00
4	Accessoires et décors	*1*	2 500.00	10 000.00
4	Aménagement	*1*	1 500.00	6 000.00
Total	**Aménagement et scénographie**			**57 000.00**
Matériaux, outils et équipements				
4	Matériaux de construction et quincaillerie	*1*	500.00	2 000.00
4	Outils et équipements	*1*	1 000.00	4 000.00
Total	**Matériaux, outils et équipements**			**6 000.00**
Frais de transport				
1	Frais de livraison	*1*	5 000.00	5 000.00
Total	**Frais de transport**			**5 000.00**
Ressources humaines				
1	Architecte / Scénographe	*50*	60.00	3 000.00
8	Personnel d'acceuil	*45*	30.00	10 800.00
1	Directeur technique (jour)	*60*	80.00	4 800.00
1	Directeur technique (nuit)	*40*	100.00	4 000.00
1	Chef LX	*60*	60.00	3 600.00
1	Chef sonorisation	*60*	60.00	3 600.00
1	Chef vidéo	*60*	60.00	3 600.00
1	Machiniste	*60*	40.00	2 400.00
1	Régisseur	*60*	50.00	3 000.00
2	Ménage	*40*	30.00	2 400.00
10	Agent de sécurité	*80*	30.00	24 000.00
Total	**Ressources humaines**			**65 200.00**
	Communication / RP			
1	Identité visuelle	1	3 500.00	3 500.00
1	Design (outils com, création programme, création publicité...)	1	5 000.00	5 000.00
1	Impressions (flyers, cartes, badges papiers, programmes, bannieres expo, sticker sol, etc.)	1	12 000.00	12 000.00
1	Publicité vidéo	*1*	5 000.00	5 000.00
1	Cahier du bénévole	1	250.00	250.00
1	Prises de vue, photos, video	9	600.00	5 400.00
1	Prestation agence RP (revue presse + presse tour)	1	15 000.00	15 000.00

1	Photo booth	4	750.00	3 000.00
1	Achat de visibilité et espaces publicitaires	1	20 000.00	20 000.00
1	Questionnaire de satisfaction [pro + grand public]	2	250.00	500.00
Total	**Communication / RP**			69 650.00
	Communication sur site et signalétique			
1	Sacs	1000	5.00	5 000.00
1	Impression et signalitique	*1*	8 500.00	8 500.00
1	Matériel promotionnel	*1*	15 000.00	15 000.00
1	T-shirt bénévole	100	12.00	1 200.00
1	Porte badge (x2000)	1	500.00	500.00
1	Tours de cou	1	1 500.00	1 500.00
1	Autres dépenses Comm (Drapeaux, Bracelets, etc...)	1	3 000.00	3 000.00
Total	***Communication sur site et signalétique***			34 700.00
	Site Internet			
1	Site Web	1	5 000.00	5 000.00
1	Rédaction	1	5 000.00	5 000.00
1	Traduction	1	5 000.00	5 000.00
1	Frais plateforme de billeterie	1	3 000.00	3 000.00
1	Référencement site/campagne adword	1	3 000.00	3 000.00
Total	***Site Internet***			21 000.00
	Location des espaces			
4	Pavillon	1	5 000.00	20 000.00
4	Salles de conférence	1	3 500.00	14 000.00
4	Salles d'appoint	1	1 500.00	6 000.00
4	Wifi	1	350.00	1 400.00
Total	**Location des espaces**			41 400.00
	Contenu			
1	Prise en charge des déplacements des intervenants et journalistes	1	9 000.00	9 000.00
4	Conférenciers	5	2 000.00	40 000.00
4	Transport conférenciers	5	1 200.00	24 000.00
20	Hébergement (80 nuités)	4	300.00	24 000.00
4	Projets spéciaux	1	5 000.00	20 000.00
1	Divers	1	5 000.00	5 000.00
Total	**Cout contenu**			122 000.00
	Réception			
4	Pauses café	2.00	450	3 600.00
4	Petit déjeuner	1.00	350	1 400.00
4	Déjeuner	1.00	6000	24 000.00
4	5 à 7	1.00	3500	14 000.00
1	Cocktail ouverture	1.00	6500	6 500.00
1	Soirée fermeture	1.00	15000	15 000.00
6	Permis d'alcool	1.00	80	480.00
Total	**Réception**			64 980.00
Total				**688 930.00**
Frais administratifs				
1.5%	Frais administratifs		688 930.00	10 333.95
0.5%	Assurances		688 930.00	3 444.65
Total	**Frais administratifs**			**13 778.60**
Grand total				**702 708.60**

	PN 2020			PN 2021		
	Unité	**Montant**	**Total**	**Unité**	**Montant**	**Total**
REVENUS						
Ville de Montréal	1	250 000	250 000	1	250 000	250 000
Gouvernement du Québec	1	150 000	150 000	1	150 000	150 000
Autres revenus	1	360 000	360 000	1	410 000	410 000
Revenus autonomes	1	20 000	20 000	1	25 000	25 000
REVENUS ÉVÉNEMENT #INTERSECTION						
BILLETERIE						
Passe Semaine	200	600	120 000	300	600	180 000
Passe 1 jour	700	180	126 000	900	180	162 000
Passe 1 session	150	65	9 750	200	65	13 000
Billet cérémonie d'ouverture	300	25	7 500	300	25	7 500
COMMANDITE ÉVÉNEMENT						
Platine	1	35 000	35 000	1	40 000	40 000
Or	1	20 000	20 000	1	25 000	25 000
Argent	1	12 000	12 000	1	15 000	15 000
Bronze	1	7 000	7 000	1	10 000	10 000
COMMANDITE PAVILLON						
Commanditaire Unique	4	8 000	32 000	4	12 000	48 000
ÉVÉNEMENT RÉSEAUTAGE						
Commandite exclusive cérémonie d'ouverture	1	12 000	12 000	1	15 000	15 000
Commandite exclusive soirée fermeture	1	15 000	15 000	1	18 000	18 000
Commandite petit déjeuner (4 disponibles)	4	2 000	8 000	4	2 500	10 000
Commandite pause café (8 disponibles)	8	1 000	8 000	8	1 500	12 000
Commandite lunch (4 disponibles)	4	5 000	20 000	4	8 000	32 000
Commandite 5@7 (4 disponibles)	4	1 500	6 000	4	2 000	8 000
OBJETS PROMOTIONNELS						0
Bouteille d'eau réutilisables	150	10	1 500	200	10	2 000
Contenus dans le sac promo	10	500	5 000	10	800	8 000
CONFÉRENCES						0
Commandite keynotes (4 disponibles)	4	1 500	6 000	4	1 800	7 200
Commandites session (8 disponibles)	8	1 000	8 000	8	1 200	9 600
PUBLICITÉ IMPRIMÉS (production non incluses)						0
Pleine page dans le programme	2	3 000	6 000	2	3 500	7 000
Autres	4	2 000	8 000	4	3 000	12 000
TOTAL REVENUS <MTL> connecte			**472 750**			641 300
FINANCEMENT GOUVERNEMENTAL			**400 000**			400 000
TOTAL REVENUS			**1 252 750**			**1 476 300**

		PN 2019			PN 2020	
DÉPENSES						
Ressources humaines	1	160 000	160 000	1	170 000	170 000
Honoraires professionnels	1	85 041	85 041	1	90 000	90 000
Promotion et relations de presse	1	250 000	250 000	1	280 000	280 000
#intersection (x2)	2	10 000	20 000	2	12 000	24 000
Production <MTL> connecte **(réfère à Total dans <MTL> connecte)**	1	702 709	702 709	1	867 300	867 300
Contingence	1	35 000	35 000	1	45 000	45 000
TOTAL DÉPENSES			1 252 750			1 476 300

PRINTEMPS NUMÉRIQUE

Budget MTL connecte 2020 (Sans ISEA2020)

Qté	Poste budgétaire	Hres / Jrs	Taux	Total
Gestion de projet				
1	Direction de programmation et des partenariats	*1100*	50.00	55 000.00
1	Direction de production	*840*	50.00	42 000.00
1	Direction des communications	*840*	50.00	42 000.00
1	Adjoint(e) à l'administration	*840*	30.00	25 200.00
1	Chargé(e) de communication	*840*	30.00	25 200.00
1	Adjoint(e) à la logistique	*420*	30.00	12 600.00
Total	**Gestion du dossier**			**202 000.00**
Aménagement et scénographie				
4	Mobilier	*1*	3 000.00	12 000.00
4	Éclairage	*1*	2 500.00	10 000.00
4	Sonorisation	*1*	3 500.00	14 000.00
1	Mobilier <ZONE> connecte	1	5 000.00	5 000.00
4	Accessoires et décors	*1*	2 500.00	10 000.00
4	Aménagement	*1*	1 500.00	6 000.00
Total	**Aménagement et scénographie**			**57 000.00**
Matériaux, outils et équipements				
4	Matériaux de construction et quincaillerie	*1*	500.00	2 000.00
4	Outils et équipements	*1*	1 000.00	4 000.00
Total	**Matériaux, outils et équipements**			**6 000.00**
Frais de transport				
1	Frais de livraison	*1*	5 000.00	5 000.00
Total	**Frais de transport**			**5 000.00**
Ressources humaines				
1	Architecte / Scénographe	*50*	60.00	3 000.00
8	Personnel d'acceuil	*45*	30.00	10 800.00
1	Directeur technique (jour)	*60*	80.00	4 800.00
1	Directeur technique (nuit)	*40*	100.00	4 000.00
1	Chef LX	*60*	60.00	3 600.00
1	Chef sonorisation	*60*	60.00	3 600.00
1	Chef vidéo	*60*	60.00	3 600.00
1	Machiniste	*60*	40.00	2 400.00
1	Régisseur	*60*	50.00	3 000.00
2	Ménage	*40*	30.00	2 400.00
10	Agent de sécurité	*80*	30.00	24 000.00
Total	**Ressources humaines**			**65 200.00**
	Communication / RP			
1	Identité visuelle	1	3 500.00	3 500.00
1	Design (outils com, création programme, création publicité...)	1	5 000.00	5 000.00
1	Impressions (flyers, cartes, badges papiers, programmes, bannieres expo, sticker sol, etc.)	1	12 000.00	12 000.00
1	Publicité vidéo	*1*	5 000.00	5 000.00
1	Cahier du bénévole	1	250.00	250.00
1	Prises de vue, photos, video	9	600.00	5 400.00
1	Prestation agence RP (revue presse + presse tour)	1	15 000.00	15 000.00

1	Photo booth	4	750.00	3 000.00
1	Achat de visibilité et espaces publicitaires	1	20 000.00	20 000.00
1	Questionnaire de satisfaction [pro + grand public]	2	250.00	500.00
Total	**Communication / RP**			69 650.00
	Communication sur site et signalétique			
1	Sacs	1000	5.00	5 000.00
1	Impression et signalitique	*1*	8 500.00	8 500.00
1	Matériel promotionnel	*1*	15 000.00	15 000.00
1	T-shirt bénévole	100	12.00	1 200.00
1	Porte badge (x2000)	1	500.00	500.00
1	Tours de cou	1	1 500.00	1 500.00
1	Autres dépenses Comm (Drapeaux, Bracelets, etc...)	1	3 000.00	3 000.00
Total	***Communication sur site et signalétique***			34 700.00
	Site Internet			
1	Site Web	1	5 000.00	5 000.00
1	Rédaction	1	5 000.00	5 000.00
1	Traduction	1	5 000.00	5 000.00
1	Frais plateforme de billeterie	1	3 000.00	3 000.00
1	Référencement site/campagne adword	1	3 000.00	3 000.00
Total	***Site Internet***			21 000.00
	Location des espaces			
4	Pavillon	1	5 000.00	20 000.00
4	Salles de conférence	1	3 500.00	14 000.00
4	Salles d'appoint	1	1 500.00	6 000.00
4	Wifi	1	350.00	1 400.00
Total	**Location des espaces**			41 400.00
	Contenu			
1	Prise en charge des déplacements des intervenants et journalistes	1	9 000.00	9 000.00
4	Conférenciers	5	2 000.00	40 000.00
4	Transport conférenciers	5	1 200.00	24 000.00
20	Hébergement (80 nuités)	4	300.00	24 000.00
4	Projets spéciaux	1	5 000.00	20 000.00
1	Divers	1	5 000.00	5 000.00
Total	**Cout contenu**			122 000.00
	Réception			
4	Pauses café	2.00	450	3 600.00
4	Petit déjeuner	1.00	350	1 400.00
4	Déjeuner	1.00	6000	24 000.00
4	5 à 7	1.00	3500	14 000.00
1	Cocktail ouverture	1.00	6500	6 500.00
1	Soirée fermeture	1.00	15000	15 000.00
6	Permis d'alcool	1.00	80	480.00
Total	**Réception**			64 980.00
Total				**688 930.00**
Frais administratifs				
1.5%	Frais administratifs		688 930.00	10 333.95
0.5%	Assurances		688 930.00	3 444.65
Total	**Frais administratifs**			**13 778.60**
Grand total				**702 708.60**

	PN 2020			PN 2021		
	Unité	**Montant**	**Total**	**Unité**	**Montant**	**Total**
REVENUS						
Ville de Montréal	1	250 000	250 000	1	250 000	250 000
Gouvernement du Québec	1	150 000	150 000	1	150 000	150 000
Autres, privé	1	360 000	360 000	1	410 000	410 000
Revenus autonomes	1	492 750	492 750	1	666 300	666 300
TOTAL REVENUS			**1 252 750**			**1 476 300**
		PN 2019			**PN 2020**	
DÉPENSES						
Ressources humaines	1	160 000	160 000	1	170 000	170 000
Honoraires professionnels	1	85 041	85 041	1	90 000	90 000
Promotion et relations de presse	1	250 000	250 000	1	280 000	280 000
#intersection (x2)	2	10 000	20 000	2	12 000	24 000
Production <MTL> connecte **(réfère à Total dans <MTL> connecte)**	1	702 709	702 709	1	867 300	867 300
Contingence	1	35 000	35 000	1	45 000	45 000
TOTAL DÉPENSES			**1 252 750**			**1 476 300**

<MTL> CONNECTE

La Semaine de l'intelligence numérique



Plan d'affaires
2020-2022

PRINTEMPS NUMÉRIQUE

26 août 2019

Sommaire exécutif, 3

Description du projet, 5

Contexte, 5

Objectifs et retombées, 10

Programmation et contenus, 12

Partenaires et publics, 26

Gouvernance, 29

Étapes de réalisation, 30

Évaluation, 34

Activités annuelles, 36

Communication, 39

Financement, 40

Annexes, 30

I. Liste des membres du conseil d'administration

II. Consultation publique : principaux constats et personnes participantes

III. Dépenses prévisionnelles de <MTL> connecte 2020

IV. Projection budgétaire du Printemps numérique sur trois ans (2020-2022)

V. Bilan <MTL> connecte 2019

VI. Rapport d'activités Printemps numérique 2019

VII. Plan stratégique 2016-2020

La Semaine numérique de Montréal

Sommaire exécutif

En 2019, le Printemps numérique a opéré une réorientation stratégique de son événement annuel, lequel se tiendra dorénavant sous forme de semaine internationale à la fin de mois de mai, **axée sur la pollinisation croisée des savoirs.** Ce plan d'affaires vise à soutenir le développement de **<MTL> connecte**, la Semaine de l'intelligence numérique, un nouvel événement phare pour la métropole.

Le numérique appelle une vision plus intégrée des acteurs et des enjeux pour mieux comprendre le monde d'aujourd'hui et anticiper les tendances à venir. En élargissant la portée de son événement avec une formule qui se distingue des événements existants, et en mettant à contribution son vaste réseau, le Printemps numérique profitera d'un fort momentum pour **positionner Montréal, capitale mondiale du numérique**, **accompagner la transformation numérique des organisations**, **stimuler les partenariats** et **attirer des délégations internationales**.

Célébrer l'intelligence numérique montréalaise

Le Printemps numérique (PN) est fier de la refonte de son rendez-vous annuel, dont la première édition s'est tenue du 25 mai au 2 juin 2019, en déployant 5 pavillons thématiques. C'est sous le chapeau de **l'intelligence numérique** que l'organisme repositionne son événement pour mieux valoriser les innovations numériques de la métropole à l'échelle locale comme internationale et accompagner la transformation numérique des organisations.

Avec la collaboration de 83 organisations partenaires pour sa 1e édition, le Printemps numérique étend sa portée en **abordant le champ numérique de façon transversale**, à travers ses impacts économiques, sociaux, culturels, et environnementaux dans les divers secteurs d'activité. **La seconde édition de <MTL> connecte, la Semaine de l'intelligence numérique, aura lieu du 19 au 24 mai 2020.**

Accompagner les innovations et la transformation des entreprises et des communautés

Depuis son lancement, le Printemps numérique a grandement contribué au positionnement de Montréal comme pôle majeur de l'intelligence numérique. En effet, le PN a déployé des forums sur les transformations numériques réunissant une panoplie d'acteurs d'ici et de l'international ; des études et de nombreux projets collaboratifs réunissant les milieux des arts, des industries et des savoirs. Son projet Jeunesse QC 2030, déployé dans plusieurs régions du Québec, contribue au développement des compétences en littératie numérique des jeunes. Sa saison printanière, déployée du 21 mars au 21 juin, connaît un important succès depuis sa création en 2014 avec 750 000 participants en 2018. Le Printemps numérique a tissé des liens avec de nombreuses villes dans le monde, à l'exemple de Nantes, Bruxelles et Munich.

Fort de cette expérience qui l'a mené à la rencontre de différents écosystèmes, de la culture à la santé, de l'urbanisation à la mobilité, le Printemps numérique oriente maintenant son action autour d'une vision transversale du champ numérique.

Un nouvel événement phare pour Montréal

Le champ numérique appelle assurément une vision plus intégrée des acteurs et des enjeux pour mieux comprendre le monde d'aujourd'hui et anticiper les tendances à venir. En élargissant la portée de son événement phare et la mise à contribution de son riche réseau, le Printemps numérique profite d'un fort momentum pour positionner Montréal, capitale mondiale du numérique, accompagner la transformation numérique des organisations, stimuler les partenariats et attirer des délégations internationales.

<MTL> connecte, la Semaine de l'intelligence numérique porte la vision d'un monde nouveau, pensé sous le signe de l'audace, favorisant la qualité et la mixité des contenus et portant la vision d'une métropole audacieuse, innovante, avant-gardiste et humaine.

En 2020, la programmation s'articulera autour de cinq pavillons thématiques: **Ville du futur ; IA, IoT et 4.0 ; Cybersécurité et Identité numérique ; FinTech et Créativité**. Chaque pavillon présente des conférences, des vitrines professionnelles et des zones de découvertes. L'événement offre un **volet grand public** (parcours extérieurs, spectacles, activités familiales, etc.) et un **volet professionnel** (conférences, ateliers, rencontres d'affaires, vitrines d'entreprises, etc.).

Menés conjointement, ces deux volets visent à outiller les entrepreneurs, professionnels et acteurs du développement économique, attirer des délégations internationales, tout en offrant aux publics d'ici une occasion de mieux apprécier et comprendre l'étendue du numérique dans leur quotidien. La programmation développée par le Printemps numérique sera augmentée par des activités (colloques, spectacles, etc.) propulsées par des organisations partenaires. Le modèle d'affaires repose sur un apport diversifié de fonds publics, privés et de revenus de billetterie. Le PN mise sur **un budget 2020 de 1,8 million** de dollars. Voir Projection budgétaire en annexe.

En résumé :

- Un volet professionnel, avec un forum international sur la transformation numérique
- 6 journées dédiées aux milieux professionnels
- 5 pavillons thématiques : Ville du futur ; IA, IoT et 4.0 ; Cybersécurité et Identité numérique ; FinTech et Créativité
- Un volet grand public, avec une programmation développée avec des partenaires
- Le modèle repose sur un réseau d'acteurs intersectoriels, privilégie les transferts d'expertises, encourage la fertilisation croisée des savoirs et l'émergence de l'innovation

Une montée en charge progressive, pour garantir le succès et la pérennité de l'événement

Cette formule enrichie du PN se modèle graduellement **sur une période de trois ans**. La première édition a permis l'implantation d'une vision transversale du numérique et la mise en place du concept de pavillons thématiques. La 2e année verra l'élargissement de la programmation internationale, avec l'acceuil d'**ISEA2020** (International Symposium of Electronic Arts) comme pavillon de la créativité. La 3e année se consacrera au renforcement et l'accroissement des échanges sur le plan international.

La Semaine numérique de Montréal se présente comme l'événement métropolitain qui rassemblera les forces vives d'un grand nombre de secteurs en pleines transformations pour un plus grand rayonnement local, national et international.

Description du projet

1. Contexte

Le Printemps numérique, créé en 2013 au sein de la Conférence régionale des élus de Montréal, est devenu en 2015 une organisation indépendante à but non lucratif. Sa mission première était de dynamiser la créativité numérique montréalaise à travers des activités de production d'événements, de communication, de veille et de médiation pour différents publics. L'organisme contribue également à la mise en réseau et à la concertation entre les milieux professionnels des arts, des industries et des savoirs, à travers diverses plateformes collaboratives. De plus, le PN est au cœur d'échanges avec plusieurs villes du monde partageant une vision concertée de Semaines du numérique.

Un organisme catalyseur et fédérateur

L'organisation a célébré la 5e édition de sa saison en 2018, laquelle a attiré plus de 750 000 personnes. Depuis sa création, le PN a démontré sa capacité à rassembler autour de ses activités un écosystème riche et diversifié de créateurs, d'entrepreneurs et de chercheurs s'intéressant aux technologies numériques et à leurs impacts dans la société. Les réalisations annuelles du PN englobent :

- la **saison printanière** caractérisée par une programmation de plus de 300 rendez-vous numériques propulsés via une campagne de communication de grande envergure, locale et internationale;
- les **forums #intersections** portant sur les transformations numériques dans plusieurs secteurs d'activité culturelle, sociale et économique;
- un **laboratoire mobile sur l'intelligence artificielle**, *Lab IA/PME*, au service des petites et moyennes entreprises;
- *Jeunesse QC 2030*, un **chantier thématique sur la littératie numérique des jeunes** en situation de vulnérabilité à travers différentes régions du Québec;
- des **activités continues de veille et de recherche**, dont la réalisation d'une première étude sur l'écosystème numérique créatif montréalais;
- de nombreux **projets collaboratifs**, tels des hackathons, réunissant les milieux des arts, des industries et des savoirs.

Toutes ces actions ont largement contribué au maillage des acteurs, à la promotion des milieux et à la valorisation de Montréal comme pôle majeur de la créativité numérique à la fois sur la scène locale et internationale.

Le PN a tissé des liens avec de nombreuses villes dans le monde. En témoignent, à titre d'exemple : l'association avec la Région de Bruxelles-Capitale pour l'organisation d'un forum sur la gouvernance algorithmique, tenu en mars 2018 dans le cadre de la visite d'État des souverains belges au Canada ; la collaboration PN - Gouvernement de la région de Bruxelles-Capitale pour la tenue d'un premier Printemps numérique à Bruxelles en mars 2019 ; et le partenariat avec Nantes Métropole pour la présentation d'un prix des femmes dans le numérique Nantes - MTL. Des ententes ont depuis été signées avec les villes de Bruxelles et de Nantes, notamment pour initier un réseau international de Semaines numériques.

Modèle

La révolution numérique impose une transition mondiale bouleversée par les technologies disruptives (CRSH, 2018). On assiste à une transversalité numérique qui accompagne le développement de modèles d'affaires innovants et d'activités de R-D et une porosité des frontières entre les secteurs industriels (ex. ed-tech, e-santé, fin-tech, etc.).

On retrouve dans ces innovations technologiques et numériques un processus de convergence, qu'on appelle aussi « *multiplay* » : un même produit (ex. le smartphone) va se substituer à d'autres produits, utiliser plusieurs canaux et terminaux (Tcheng et al., 2005). Cette convergence questionne le fonctionnement même des entreprises, de leur chaine de valeurs et de leurs frontières. Ce qui pousse les acteurs économiques à multiplier des partenariats stratégiques pour se procurer des compétences additionnelles externes (Tcheng et al., 2005) afin de palier à la complexité des nouveaux modèles d'affaires à l'ère du numérique.

Avec l'essor de l'Industrie 4.0, on va s'intéresser davantage aux écosystèmes d'affaires (Moore, 1996 ; Daidj, 2011) et d'innovation, c'est le cas de la supergrappe des technologies numériques créée au Canada en 2018. Ces modèles suivent les orientations d'une **« économie de la pollinisation »**, soit une culture de partage, de collaboration, de mise en commun de solutions innovantes qui répond aux défis de la société numérique (Moulier-Boutang, 2013). **Ces modèles reposent sur un réseau d'acteurs intersectoriels de type melting pot, privilégient des transferts d'expertises, encouragent la fertilisation croisée des savoirs et l'émergence de l'innovation** (Yagoubi, Tremblay, 2017).

Toutefois même si l'ampleur grandissante des transformations représente un réel défi (WEF, 2018), c'est l'occasion pour les pays de saisir des opportunités d'affaires, d'investir dans des stratégies de développement d'idées novatrices pour moderniser des services et créer de nouveaux produits (Berman, 2012). La gestion des grands enjeux de la transition mondiale (CRSH, 2018), l'adaptation à la 4e révolution industrielle de plus en plus automatisée, concurrentielle, demande de détenir un bassin de compétences et de visions diversifiées, flexibles et proactives (Berman, 2012). Ce qui nécessite par la même occasion de réfléchir collectivement aux enjeux éthiques, sociaux et juridiques, et ce, quelque soit le modèle d'affaire concerné par la cybersécurité, protection des données et de la vie privée (CRSH, 2018).

<MTL> connecte, la Semaine de l'intelligence numérique, propulsé par le Printemps numérique, entend mettre en œuvre ce type de dynamique melting pot en invitant les participants à expérimenter l'hybridation disciplinaire et sectorielle, pour leur permettre de partager, collaborer et mettre en commun leurs idées, projets et de développer des partenariats innovants.

Le modèle de la Semaine numérique de Montréal repose sur un réseau d'acteurs intersectoriels, privilégie les transferts d'expertises, encourage la fertilisation croisée des savoirs et l'émergence de l'innovation.

Références bibliographiques

- **Tcheng, Henri, Isabelle Denervaud, et Jean-Michel Huet. 2005**. « Le retour de la convergence », L'Expansion Management Review, vol. 116, no. 1, pp. 76-83.
- **Daidj, N. 2011**. « Les écosystèmes d'affaires : une nouvelle forme d'organisation en réseau ? », Management & Avenir, vol. 46, no. 6, pp. 105-130.
- **Saul J. Berman. 2012.** "Digital transformation: opportunities to create new business models", Strategy & Leadership, Vol. 40 Issue: 2, pp.16-24.
- **Moulier-Boutang, Y. 2013**. « La consommation dans une économie de pollinisation », Après-demain, vol. n ° 25, nf, no. 1, pp. 33-35.
- **Jesús Rojas, M. ; Yuste, E. ; Riaza, M. and al. 2016**. How the new model business models in digital age. Dosdoce report, Vorpal editorial, pp. 1-137 (source : dosdoce.com).
- **Yagoubi, A. et D.-G. Tremblay. 2017.** « L'innovation numérique et technologique dans le secteur vêtement-mode : les politiques publiques en soutien à la création d'un écosystème d'affaires intersectoriel », Innovations, vol. 53, no. 2, pp. 153-193.
- **Gossart, C., Jullien, N., Massé, D., et al. 2018**. Panorama des innovations sociales numériques. Terminal. Technologie de l'information, culture & société, no 122.
- **World Economic Forum. 2018.** The futur of job. Insight report, Centre for the New Economy and Society, p. 1-135.
- **Horizons de politiques Canada. 2018 (19 Octobre).** La prochaine génération d'enjeux mondiaux émergents. Perspective 2030 d'horizons sur les possibilités de recherche préparé pour le Conseil de recherche en sciences humaines, Rapport, pp. 1-116.

Enrichir la réflexion sur le numérique

Au cours des six dernières années, le PN a enrichi la réflexion sur le numérique comme champ de transformations culturelles, sociales et économiques. L'organisme s'inspire **du champ de recherche des humanités numériques**, qui combine les disciplines de l'informatique, des arts, des sciences humaines et sociales pour mieux prendre en compte les nouveaux contenus numériques et leur impact dans la société.

Si chaque écosystème comporte ses spécificités en matière de recherche et de commercialisation, plusieurs enjeux de développement communs ont déjà été identifiés pour nombre d'entreprises et d'organisations. Ceux de la main-d'œuvre et de la formation en sont des exemples types. Les nouvelles entreprises qui se sont installées à Montréal ces dernières années, notamment autour de la créativité numérique (jeu vidéo, effets visuels) et de l'intelligence artificielle, ont des besoins massifs de recrutement de personnel et d'accès à de la main-d'œuvre qualifiée. La formation offerte dans les écoles n'est pas toujours adaptée au développement rapide des industries.

Voici **un dossier où la plateforme du Printemps numérique peut soutenir un rapprochement entre les établissements d'enseignement et les entreprises**, tout en contribuant à faire connaître les nouvelles perspectives d'emploi aux jeunes et particulièrement aux jeunes femmes, encore largement sous-représentées dans les métiers du numérique.

La concurrence à l'international et l'intérêt de mutualiser des ressources et des savoirs autour de l'exportation et de la commercialisation sont d'autres chantiers communs à nombre d'entreprises. Dans ce contexte, le Printemps numérique prend en compte les enjeux d'éducation et d'accessibilité visant le grand public, tout comme ceux s'adressant au ressourcement des milieux professionnels.

Plusieurs enjeux de développement communs ont déjà été identifiés pour nombre d'entreprises et d'organisations. Ceux de la main-d'œuvre et de la formation en sont des exemples types.

Accélérer Montréal

Ces orientations vont de pair avec la « Stratégie de développement économique 2018-2022 » de la Ville de Montréal qui identifie comme principaux défis : **l'attraction et la rétention des talents, l'Internationalisation des entreprises ainsi que la commercialisation des innovations**.[1] L'avancée des technologies est nettement nommée comme une des tendances mondiales qui aura un impact important sur le développement économique de la métropole.

Cinq secteurs stratégiques sont ciblés pour renforcer le virage numérique de Montréal :

1. Industries culturelles et créatives
2. Sciences de la vie et technologies de la santé
3. Transport et mobilité
4. Industrie numérique
5. Technologies propres

Ces secteurs, à développement transversal, sont identifiés à haut potentiel, car leur soutien permettra également de renforcer d'autres créneaux porteurs, tel le manufacturier avancé dans le cas des industries créatives. Il s'agit d'écosystèmes que le Printemps numérique connaît bien pour avoir mis en œuvre plusieurs événements thématiques explorant leurs enjeux. Rappelons que depuis l'automne 2016, l'organisme a initié onze forums *#intersections* portant sur :

- la ville et le numérique ;
- l'intelligence artificielle (deux éditions) ;
- immersion et nouvelles écritures ;
- l'impact social de la créativité numérique ;
- le manufacturier 4.0 ;
- le bâtiment intelligent et durable ;
- la gouvernance algorithmique ;
- la blockchain : des promesses aux applications ;
- l'IA peut-elle engendrer des artistes authentiques ?
- comment réinventer l'expérience utilisateur avec la technologie ?

1 Voir le document en ligne : http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/PAGE/AFFAIRES_FR/MEDIA/DOCUMENTS/ACCELERER_MONTREAL.PDF

Une réflexion stratégique

Tout au long de 2018, le PN a mené une réflexion stratégique pour consolider sa mission en pérennisant ses activités annuelles et en développant de nouvelles avenues de collaboration autour du nouvel événement phare. Cette réflexion, portée au sein du conseil d'administration, en étroite collaboration avec le Service du développement économique de la Ville de Montréal, s'est prolongée à l'automne 2018 avec une activité de consultation des différents milieux visés.

Quelque 40 représentants de divers secteurs socioéconomiques concernés par les transformations numériques ont été réunis autour de quatre rencontres professionnelles.

La réflexion conjointe a permis de prioriser certains contenus liés aux transformations numériques, à imaginer les façons dont ils pourraient se déployer à travers la saison du Printemps numérique, et à valider la formule enrichie d'une Semaine numérique déployée sur une dizaine de jours. Voir en annexe la liste des participant.e.s et le résumé des constats.

Le constat est que les différents milieux socioéconomiques sont prêts à une nouvelle étape d'action pour mieux fusionner les forces et propulser les acquis pour un majeur rayonnement dans cette ère de transformations numériques. **<MTL> connecte, la Semaine de l'intelligence numérique,** a profité d'une impulsion, venant de ces partenaires traditionnels et ceux activés lors de la réalisation de la première édition en 2019, pour valoriser les innovations, outiller les acteurs, amplifier les échanges, stimuler les alliances et attirer des délégations internationales.

2. Objectifs et retombées

Faire de Montréal un rendez-vous phare du numérique

Avec **<MTL> connecte, la Semaine de l'intelligence numérique**, le PN renforce sa valeur ajoutée comme organisme fédérateur et événement catalyseur permettant d'éclairer et de partager au plus grand nombre les enjeux de la culture numérique d'aujourd'hui. Fort d'une reconnaissance à l'international, l'organisme fait le pari de mettre en valeur les industries numériques de la métropole dans le cadre d'un événement d'envergure concentré sur une semaine.

Cette évolution dans le positionnement de l'événement du Printemps numérique vise à consolider à son tour la position de Montréal, capitale mondiale du numérique.

Déjà reconnue comme l'une des villes les plus dynamiques sur le plan de la créativité et du numérique, la métropole figure parmi les leaders mondiaux dans les domaines de l'intelligence artificielle, du jeu vidéo et du manufacturier innovant et robotique.

Les finalités de <MTL> connecte, la Semaine de l'intelligence numérique se déclinent ainsi autour de trois grands axes, avec des objectifs déclinés dans un plan d'action développé sur trois ans.

1. **Le transfert d'expertises, l'encouragement de la fertilisation croisée des savoirs et l'émergence de l'innovation.**
2. **Le rayonnement de Montréal, capitale mondiale du numérique.**
3. **La démocratisation des contenus et des enjeux du numérique auprès de publics élargis.**

Objectifs et résultats attendus

Finalités	Objectifs	Moyens	Résultats attendus
DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE **1. Privilégier les transferts d'expertises, encourager la fertilisation croisée des savoirs et l'émergence de l'innovation**	Répondre au défi de la transition numérique des organisations et accroître le transfert de connaissances et stimuler l'innovation	• Développer une programmation diversifiée permettant d'accompagner le virage numérique des organisations • Générer une forte attraction sur une période stratégique de six jours • Organiser des activités professionnelles de réseautage et d'affaires	• Émergence et consolidation de créneaux d'excellence autour de l'intelligence numérique appliquée dans les divers secteurs d'activités • Accroissement des collaborations et des partenariats entre acteurs d'écosystèmes différents
RAYONNEMENT **2. Mettre en avant la compétitivité économique de Montréal, métropole numérique**	Accroître les échanges entre les milieux de la création, de la recherche et de l'industrie, d'ici et d'ailleurs	• Mobiliser et fédérer les écosystèmes concernés par les transformations numériques • Attirer des partenaires, des investisseurs et des délégations d'ici et d'ailleurs • Proposer des outils pour augmenter les capacités d'exportation et de commercialisation • Stimuler les échanges bilatéraux entre différentes villes et régions du monde	• Exportation, commercialisation et circulation accrues des produits, services et talents • Projection locale, nationale et internationale des acteurs et des réalisations
ACCESSIBILITÉ ET ÉDUCATION **3. Favoriser la démocratisation du numérique**	Développer l'accessibilité aux diverses formes d'innovations numériques	• Sensibiliser et susciter l'intérêt des publics aux cultures numériques par des activités d'éducation et de médiation • Organiser des activités pour accroître la découvrabilité des industries numériques • Tenir des portes ouvertes en entreprise pour faire connaître aux plus jeunes les emplois de ces domaines • Poursuivre les activités de recherche et de documentation des transformations numériques au sein de divers écosystèmes et leur diffusion	• Augmentation de l'intérêt public pour les acteurs, les productions, les impacts et les enjeux du numérique • Accroissement de l'emploi dans les métiers du numérique auprès des plus jeunes, incluant les femmes

3. Programmation et contenus

Une programmation élaborée en concertation

La programmation de **<MTL> connecte, la Semaine de l'intelligence numérique** est chapeautée par un comité permanent du PN. Elle se fait en étroite collaboration avec les organisations partenaires, ainsi qu'avec les événements déjà présents à cette période de l'année, tels le Gala des PRIX NUMIX organisé par XN Québec, PlayTest organisé par GamePlay Space, AURA Basilique présenté à la Basilique Notre-Dame de Montréal, 21 Balançoires du Quartier des spectacles, HackerNest Montreal Tech Social organisé par HackerNest Tech et le Symposium IX de la SAT. Les activités et les conférences se tiennent dans différentes institutions culturelles, universitaires et industrielles, ainsi qu'à travers le réseau des bibliothèques publiques de Montréal. Les thèmes sont développés en lien avec les lieux de présentation et leurs publics respectifs. Un dialogue est également en cours avec différentes grappes industrielles au cœur des transformations numériques.

Les contenus se développent de trois façons :

1. une programmation conçue et dirigée par l'équipe éditoriale du PN ;

2. des invitations à des organisations oeuvrant au cœur des écosystèmes visés pour qu'elles développent et inscrivent des projets spécifiques dans les pavillons ;

3. l'attraction d'événements internationaux, afin de développer rapidement la notoriété de <MTL> connnecte et amplifier ses retombées. La 2e édition verra l'acceuil d'**ISEA2020**.

Comités de programmation

Deux comités sont impliqués dans l'élaboration et la validation de la programmation de la Semaine : 1) le comité de programmation permanent du PN; et 2) le comité de programmation de l'événement.

Le comité de programmation permanent du PN est composé de Philippe Beaudoin, Marine Lelièvre, Vincent Lauzon et Raff Paquin, membres du conseil d'administration du PN. Ce comité voit à l'orientation générale de l'événement et adopte la programmation finale.

Le comité de programmation de la Semaine de l'intelligence numérique est un comité élargi qui inclut les membres du comité permanent et 5 autres membres, experts des thèmes couverts par les pavillons thématiques. Son rôle principal est d'identifier et de proposer les enjeux communs qui seront abordés lors de l'événement.

Les activités et les conférences se tiendront dans différentes institutions culturelles, universitaires et industrielles principalement dans le rayon du centre-ville de Montréal.

Contenus

Le déploiement de la programmation de la Semaine numérique comprend les volets suivants, lesquels seront mis en place et consolidés à travers les partenariats au cours du plan d'affaires sur trois ans :

A. Volet professionnel
(du mardi 19 mai au dimanche 24 mai)

Cinq pavillons thématiques :

1. ***Ville du futur :*** design, construction et ingénierie - valorisations sociales, économiques et environnementales dans la ville intelligente.
2. ***IA, IoT et 4.0 :*** état de la recherche, transformation des emplois et des modèles d'affaires.
3. ***Cybersécurité et Identité numérique :*** élément central de tout service en ligne, le développement, la gestion et la protection de l'identité numérique sont des enjeux majeurs de la transformation numérique.
4. ***FinTech :*** tirer parti du numérique pour réinventer et améliorer les services financiers et bancaires.
5. ***Créativité : ISEA2020 -*** Le Printemps numérique sera l'organisation hôte d'ISEA2020 (International Symposium of Electronic Arts) dans le cadre de <MTL> connecte. Aujourd'hui, alors que de plus en plus de décisions «sans émotion» sont déterminées par des algorithmes et des données, quelle est la valeur de l'instinct et des émotions humaines ? Telle est la thématique de ce pavillon, SENTIENCE : La capacité de sentir et de percevoir.

B - Volet grand public
(du mardi 19 mai au dimanche 24 mai)

- Cérémonie d'ouverture
- Soirée de clôture
- Parcours d'événements numériques produits par des partenaires contributeurs : Basilique Notre-Dame de Montréal, Centre des sciences de Montréal, Espace OSM, Espace pour la vie, GamePlay Space, Le Vivier, Lune Rouge, Montréal en Histoires, Pointe-à-Callière, Quartier des spectacles, SAT, etc
- Installations d'art numérique issues de la programmation d'ISEA2020 (International Symposium of Electronic Arts), organisé par le PN dans le cadre de <MTL> connecte

Au cours de la 2e et 3e année, se déploiera une programmation extérieure sur la place publique, en collaboration avec **Destination Centre-Ville** et le **Partenariat du Quartier des spectacles**.
Aussi, <MTL> connecte : la Semaine de l'intelligence numérique, s'étendra dans diverses zones de la métropole avec la collaboration d'organismes contributeurs externes.

Chacun des pavillons présente un ou plusieurs de ces contenus type :

- **Présentations** avec invité(s) locaux, nationaux et internationaux. Formats divers : grandes conférences ; tables rondes ; études de cas, etc.
- **Visites d'entreprises** avec des parcours au sein d'entreprises montréalaises innovantes. Ces visites ont été un élément fort de la programmation, l'activité favorite des participants de <MTL> connecte 2019. Le parcours crée un moment inédit, une discussion intimiste entre participants et entreprises, qui leur ouvre les portes de nouvelles collaborations.
- **Ateliers collaboratifs** avec des espaces dédiés à la cocréation favorisant l'apprentissage par les pairs et le développement d'une action commune, pour mieux anticiper le monde et les économies de demain.
- **<ZONE> Tech** avec des espace d'exposition de solutions technologiques innovantes visant des partenaires et acheteurs locaux et étrangers, provenant notamment de Belgique, de France et d'Allemagne pour l'édition 2020.
- **<ZONE> Connecte** avec des espace de réseautage et de rencontres d'affaires
- **Compétition Game Jam Battle** de création de jeux vidéo en 48 h en collaboration avec les universités et écoles spécialisées : Cégep de Limoilou, Cégep de Matane, Cégep du Vieux Montréal, Collège Dawson, ÉTS, INIS, Institut supérieur d'informatique, ISART digital Montréal, Le campus ADN, TAG Research Center, Université de Concordia, Université de Montréal, Université de Sherbrooke, Université du Québec à Chicoutimi, Université du Québec en Abitibi-Temiscamingue.

ISEA 2020

ISEA (International Symposium of Electronic Arts) est l'un des événements internationaux les plus importants sur l'art et la technologie dans le monde. Il réunit des domaines académiques, artistiques et scientifiques dans une discussion interdisciplinaire et présente des productions créatives utilisant les nouvelles technologies en matière d'art électronique, d'interactivité et de médias numériques.

En 2020, le Printemps numérique aura l'honneur d'accueillir ISEA2020 dans le cadre de <MTL> connecte : La Semaine de l'intelligence numérique, du 19 au 24 mai 2020.

La passation de la "Lumière éternelle" s'est déroulée lors de la cérémonie de clôture d'ISEA2019 tenue à Gwangju - Corée du Sud, en juin 2019.

À une époque où de plus en plus de décisions sont prises par des algorithmes, sans émotion, ISEA2020 abordera le thème de la SENTIENCE : La capacité de ressentir et de percevoir.

Voir plan et budget ISEA2020 pour plus d'information.

La transversalité du numérique est au cœur de la Semaine numérique de Montréal. Au cours de l'implantation de la Semaine, un des mandats forts du Printemps numérique sera d'attirer et de générer des activités portées par des organisations partenaires.

	Matrice Programmation 2020 - <MTL> connecte, la Semaine de l'intelligence numérique				
	mardi 19 mai	**mercredi 20 mai**	**jeudi 21 mai**	**vendredi 22 mai**	**du 19 au 24 mai**
Lieux	Les 7 Doigts	Mile-ex	Centre Canadien d'Architecture	NAD	Concordia - NAD - UQAM
Pavillons / Enjeux	Cybersécurité et Identité numérique	IA, IoT et 4.0	Ville du futur	FinTech	Créativité // ISEA2020
Développement durable	✓	✓	✓	✓	✓
Intelligence artificielle	✓	✓	✓	✓	✓
Acquisition et rétention de talents	✓	✓	✓	✓	✓
Innovation	✓	✓	✓	✓	✓
Modèle d'affaires	✓	✓	✓	✓	✓
Protection et Sécurité	✓	✓	✓	✓	✓
Éthique	✓	✓	✓	✓	✓

Pavillon Cybersécurité et Identité numérique - mardi 19 mai 2020								
Horaire / Salle	**Amphithéatre**	**Intersections**	**Auditorium**	**Showroom**	**Connexion**		**Visite d'entreprise**	
9h00					<ZONE> connecte	Espaces de co-working	Entreprise 1 - 2	Entreprise 3 - 4
9h30								
10h00								
10h30								
11h00								
11h30						Déjeuner réseautage		
12h00				<ZONE> Tech				
12h30	Conférence principale : **L'identité à l'heure du tout numérique**							
13h00						<Mentorat> EXPRESS		
13h30								
14h00	TENDANCES Les nouveautés en matière de cybersécurité	**MTL Inspire**	Atelier 1			Atelier 3		
14h30		Panel : **Authentification biométrique :** une solution qui a de l'avenir ?						
15h00	Conférence : **IA et cybersécurité : une alliance stratégique**							
15h30								
16h00		**MTL Inspire**	Atelier 2			<Démo> Tech		
16h30	Faits saillants	Panel : **Menaces sur l'IoT :** comment diminuer les vulnérabilités ?						
17h00								
17h30					Cocktails de réseautage - Divertissement			
18h00								
18h30								
19h00								

Pavillon Cybersécurité et Identité numérique - Légende			
Catégorie	**Description**	**Audience**	**Public-cible**
Conférence	4 intervenants	220 pers.	Professionnels, entreprises du numérique, juristes, grappes industrielles et industries technologiques associées, milieux du savoir, milieux entrepreneuriaux, clientèle d'affaires internationale, instances municipales et gouvernementales, étudiants et finissants.
Panel de discussion	Discussion avec 3-4 panélistes	150 pers.	Professionnels, entreprises du numérique, juristes, grappes industrielles et industries technologiques associées, milieux du savoir, milieux entrepreneuriaux, clientèle d'affaires internationale, instances municipales et gouvernementales, étudiants et finissants.
<Mentorat> EXPRESS	Les panélistes et conférenciers prennent 10min\pers - Inscription préalable avec l'application	50 pers.	Start-up, professionnels, étudiants
MTL Inspire	Une histoire à succès d'un entrepreneur ou d'un personnage inspirant	70 pers.	Start-up, professionnels, étudiants
<ZONE> Tech	Les entreprises pourront exposer leur savoir-faire au grand public	300 pers.	B2B & B2C
<ZONE> connecte	Les participants pourront se prendre un rendez-vous d'affaires - Inscription préalable avec l'application	100 pers.	Professionnels, entreprises du numérique, juristes, grappes industrielles et industries technologiques associées, milieux du savoir, milieux entrepreneuriaux, clientèle d'affaires internationale, instances municipales et gouvernementales, étudiants et finissants.
<Démo> Tech	Une entreprise dirigera un atelier pratique pour former les participants à utiliser leur solution	30 pers.	Entreprises, start-up, professionnels, étudiants
Divertissement	Activité ou performance démontrant le savoir-faire Montréalais	300 pers	B2B & B2C

Pavillon IA, IoT et 4.0 - mercredi 20 mai 2020

Horaire / Salle	Amphithéatre	Intersections	Auditorium	Showroom	Connexion		Visite d'entreprise	
9h00					<ZONE> connecte	Espaces de co-working	Entreprise 5 - 6	Entreprise 7 - 8
9h30								
10h00								
10h30								
11h00								
11h30						Déjeuner réseautage		
12h00				<ZONE> Tech				
12h30	Conférence principale : **L'éthique au chevet de la révolution numérique**							
13h00						<Mentorat> EXPRESS		
13h30								
14h00	TENDANCES Les nouveautés en matière d'IA, IoT et 4.0	**MTL Inspire**	Atelier 1			Atelier 3		
14h30		Panel : **Industrie du futur :** comment réussir l'intégration de l'IA et l'IoT?						
15h00	Conférence : **Les bugs de l'intelligence artificielle**							
15h30								
16h00		**MTL Inspire**	Atelier 2			<Démo> Tech		
16h30	Faits saillants	Panel : **Les métiers de l'industrie 4.0**						
17h00								
17h30					Cocktails de réseautage - Divertissement			
18h00								
18h30								
19h00								

Pavillon IA, IoT et 4.0 - Légende			
Catégorie	**Description**	**Audience**	**Public-cible**
Conférence	4 intervenants	220 pers.	Ingénieurs, chercheurs, entreprises, universités, investisseurs, techniciens, développeurs, informaticiens, start-up, entrepreneurs, finissants
Panel de discussion	Discussion avec 3-4 panélistes	150 pers.	Ingénieurs, chercheurs, entreprises, universités, investisseurs, techniciens, développeurs, informaticiens, start-up, entrepreneurs, finissants
<Mentorat> EXPRESS	Les panélistes et conférenciers prennent 10min\pers - Inscription préalable avec l'application	50 pers.	Start-up, professionnels, étudiants
MTL Inspire	Une histoire à succès d'un entrepreneur ou d'un personnage inspirant	70 pers.	Start-up, professionnels, étudiants
<ZONE> Tech	Les entreprises pourront exposer leur savoir-faire au grand public	300 pers.	B2B & B2C
<ZONE> connecte	Les participants pourront se prendre un rendez-vous d'affaires - Inscription préalable avec l'application	100 pers.	Ingénieurs, chercheurs, entreprises, universités, investisseurs, techniciens, développeurs, informaticiens, start-up, entrepreneurs, finissants
<Démo> Tech	Une entreprise dirigera un atelier pratique pour former les participants à utiliser leur solution	30 pers.	Entreprises, start-up, professionnels, étudiants
Divertissement	Activité ou performance démontrant le savoir-faire Montréalais	300 pers	B2B & B2C

Pavillon Ville du futur - jeudi 21 mai 2020								
Horaire / Salle	**Amphithéatre**	**Intersections**	**Auditorium**	**Showroom**	**Connexion**		**Visite d'entreprise**	
9h00					<ZONE> connecte	Espaces de co-working	Entreprise 9 - 10	Entreprise 11 - 12
9h30								
10h00								
10h30								
11h00								
11h30						Déjeuner réseautage		
12h00				<ZONE> Tech				
12h30	Conférence principale : **La ville du futur, durable et connectée**							
13h00						<Mentorat> EXPRESS		
13h30								
14h00	TENDANCES Les nouveautés en matière de villes intelligentes	**MTL Inspire**	Atelier 1			Atelier 3		
14h30		Panel : **Numérique et cônes oranges**						
15h00	Conférence : **Des données intelligentes pour une ville intelligente**							
15h30								
16h00		**MTL Inspire**	Atelier 2			<Démo> Tech		
16h30	Faits saillants	Panel : **L'innovation verte**						
17h00								
17h30					Cocktails de réseautage - Divertissement			
18h00								
18h30								
19h00								

Pavillon Ville du futur - Légende			
Catégorie	**Description**	**Audience**	**Public-cible**
Conférence	4 intervenants	220 pers.	Ingénieurs, architectes, designers, instances municipales et gouvernementales, services publics, investisseurs, fabricants, entreprises, agents immobiliers, urbanistes, techniciens, développeurs, informaticiens, start-up, entrepreneurs.
Panel de discussion	Discussion avec 3-4 panélistes	150 pers.	Ingénieurs, architectes, designers, instances municipales et gouvernementales, services publics, investisseurs, fabricants, entreprises, agents immobiliers, urbanistes, techniciens, développeurs, informaticiens, start-up, entrepreneurs.
<Mentorat> EXPRESS	Les panélistes et conférenciers prennent 10min\pers - Inscription préalable avec l'application	50 pers.	Start-up, professionnels, étudiants
MTL Inspire	Une histoire à succès d'un entrepreneur ou d'un personnage inspirant	70 pers.	Start-up, professionnels, étudiants
<ZONE> Tech	Les entreprises pourront exposer leur savoir-faire au grand public	300 pers.	B2B & B2C
<ZONE> connecte	Les participants pourront se prendre un rendez-vous d'affaires - Inscription préalable avec l'application	100 pers.	Ingénieurs, architectes, designers, instances municipales et gouvernementales, services publics, investisseurs, fabricants, entreprises, agents immobiliers, urbanistes, techniciens, développeurs, informaticiens, start-up, entrepreneurs.
<Démo> Tech	Une entreprise dirigera un atelier pratique pour former les participants à utiliser leur solution	30 pers.	Entreprises, start-up, professionnels, étudiants
Divertissement	Activité ou performance démontrant le savoir-faire Montréalais	300 pers	B2B & B2C

Pavillon FinTech - vendredi 22 mai 2020								
Horaire / Salle	**Amphithéatre**	**Intersections**	**Auditorium**	**Showroom**	**Connexion**		**Visite d'entreprise**	
9h00					<ZONE> connecte	Espaces de co-working	Entreprise 13 - 14	Entreprise 15 - 16
9h30								
10h00								
10h30								
11h00								
11h30						Déjeuner réseautage		
12h00				<ZONE> Tech				
12h30	Conférence principale : **La guerre des identités**							
13h00						<Mentorat> EXPRESS		
13h30								
14h00	TENDANCES Les nouveautés en matière de FinTech	**MTL Inspire**	Atelier 1			Atelier 3		
14h30		Panel : **L'avenir de la finance : Nouvelles opportunités, nouveaux risques, nouveaux défis**						
15h00	Conférence : **AI en finance : la fin du début**							
15h30								
16h00		**MTL Inspire**	Atelier 2			<Démo> Tech		
16h30	Faits saillants	Panel : **Blockchain et crypto-monnaie : l'état de l'union**						
17h00								
17h30					Cocktails de réseautage - Divertissement			
18h00								
18h30								
19h00								

Pavillon FinTech - Légende			
Catégorie	**Description**	**Audience**	**Public-cible**
Conférence	4 intervenants	220 pers.	Banques, professionnels, entreprises du numérique, juristes, milieux entrepreneuriaux, clientèle d'affaires internationale, instances municipales et gouvernementales, investisseurs, développeurs, informaticiens, start-up.
Panel de discussion	Discussion avec 3-4 panélistes	150 pers.	Banques, professionnels, entreprises du numérique, juristes, milieux entrepreneuriaux, clientèle d'affaires internationale, instances municipales et gouvernementales, investisseurs, développeurs, informaticiens, start-up.
<Mentorat> EXPRESS	Les panélistes et conférenciers prennent 10min\pers - Inscription préalable avec l'application	50 pers.	Start-up, professionnels, étudiants
MTL Inspire	Une histoire à succès d'un entrepreneur ou d'un personnage inspirant	70 pers.	Start-up, professionnels, étudiants
<ZONE> Tech	Les entreprises pourront exposer leur savoir-faire au grand public	300 pers.	B2B & B2C
<ZONE> connecte	Les participants pourront se prendre un rendez-vous d'affaires - Inscription préalable avec l'application	100 pers.	Banques, professionnels, entreprises du numérique, juristes, milieux entrepreneuriaux, clientèle d'affaires internationale, instances municipales et gouvernementales, investisseurs, développeurs, informaticiens, start-up.
<Démo> Tech	Une entreprise dirigera un atelier pratique pour former les participants à utiliser leur solution	30 pers.	Entreprises, start-up, professionnels, étudiants
Divertissement	Activité ou performance démontrant le savoir-faire Montréalais	300 pers	B2B & B2C

Pavillon Créativité - ISEA2020 - du 19 au 22 mai 2020

APERÇU DE PROGRAMMATION

<table>
<tr><th>SYMPOSIUM ACADÉMIQUE</th><th>PROGRAMMES ARTISTIQUES</th><th>PROGRAMMES ENGAGEMENT LOCAL</th><th>ÉVÉNEMENTS</th></tr>
<tr><td>Keynotes principales</td><td>Expositions
- Expositions avec jury
- Expositions spéciales</td><td>Ateliers et expositions
(Institut Milieux pour les arts, la culture et la technologie, Concordia - Réseau de recherche numérique, Université du Québec à Montréal et plusieurs centres indépendants)</td><td>Cérémonie d’ouverture <MTL> connecte</td></tr>
<tr><td>Sessions extraordinaires</td><td>Projections</td><td>AI NATIVE
(avec le Centre d’amitié autochtone de Montréal)</td><td>Cérémonie d’ouverture ISEA2020</td></tr>
<tr><td>Ateliers / Tutoriels</td><td>Performances
- Performances avec jury
- Performances invitées</td><td rowspan="4">AI VALLEY Tour</td><td>Cérémonie de clôture ISEA2020</td></tr>
<tr><td>Conférences / Panels</td><td>Résidences</td><td rowspan="3">Activités de réseautage <MTL> connecte</td></tr>
<tr><td>Posters</td><td rowspan="2">Conférences d’artistes</td></tr>
<tr><td>Présentations institutionnelles</td></tr>
</table>

Événements partenaires - Programmation <MTL> connecte Volet grand public - 19 au 24 mai 2020	
Organisation	**Nom de l'évènement**
Centre Phi	Jardin de la réalité virtuelle
Le Vivier	Le Viver / Calibrating
Eastern Bloc	Programmation en cours
Espace pour la vie	• Les secrets de la gravitation • Continium • À bord du SSE-4801 • Capsules Astro • Ciel de nuit • Polaris • Planète 9 • EXO, sur les traces de la vie dans l'Univers
Femme Alpha	NUEVA 2020
Pointe-à-Callière	• Génération MTL • Les bâtisseurs de Montréal • Collecteur de mémoire
GamePlay Space	May Playtesting
Lune Rouge	PY1
Basilique Notre-Dame de Montréal	AURA Basilique
Montréal en histoires	Cité Mémoire
Partenariat du Quartier des spectacles	Programmation en cours
Piknic Élecktronik	Piknic Électronik
Place des Arts	Programmation en cours
Société des Arts technologiques	Symposium IX Programmation en cours
Studio XX	Programmation en cours
Centre des sciences de Montréal	• Pandas 3D • Volcan 3D

4. Partenaires et publics

Groupes visés

L'événement se distingue en proposant **un volet grand public** et un **volet professionnel** (conférences, rencontres d'affaires, vitrines d'entreprises et de projets). Menés conjointement, ces deux axes permettront d'attirer une clientèle de professionnels et de spécialistes à l'international, tout en offrant aux publics montréalais et québécois de connaître, apprécier et comprendre davantage l'étendue du numérique dans leur quotidien.

Les grandes thématiques sont développées en concertation avec des organisations clés dans différents secteurs de la ville, incluant les institutions industrielles, culturelles et éducatives.

Les groupes visés comprennent les acteurs suivants :

- les entreprises de la créativité numérique (studios de productions interactives, de jeux vidéo, de réalité virtuelle, d'intelligence artificielle);
- les grappes industrielles et les industries technologiques associées (logistique et transport, sciences de la vie et technologies de la santé, mode, TIC);
- les artistes, les designers et les professionnels de la créativité numérique;
- les institutions culturelles dédiées à la diffusion de la culture numérique (Société des arts technologiques/SAT, Centre PHI, Partenariat du Quartier des spectacles, etc.);
- les milieux du savoir (écoles, universités, laboratoires et groupes de recherche);
- les milieux entrepreneuriaux liés à l'incubation et au financement de risque;
- la clientèle d'affaires internationale motivée par l'usage du numérique au sein de diverses industries;
- les instances municipales et gouvernementales liées au développement du numérique.

En lien avec la participation croissante du public au cours des six années précédentes (750 000 personnes du 21 mars au 21 juin 2018), la projection de l'auditoire pour les trois prochaines éditions de la Semaine numérique de Montréal se lit comme suit :

Assistance	Volet professionnel	Volet grand public
2019	**2 292 personnes**	**50 474 personnes**
2020	2 800 personnes	55 500 personnes
2021	3 900 personnes	60 000 personnes

Partenaires

Depuis sa création il y a six ans, le Printemps numérique agit, au printemps, comme une bannière pour mettre en valeur les nombreuses initiatives qui ont lieu dans la métropole. Sa saison et les activités annuelles de réflexion, de veille, d'échange et de création, ont mis l'organisme au cœur d'un réseau de partenaires, riche et diversifié. Ce réseau constitue son élément distinctif, sa plus-value et le capital qui permettront de propulser la nouvelle mouture de <MTL> connecte.

En sus des partenaires mentionnés plus haut, issus tant des milieux de la créativité numérique que des industries technologiques et des établissements de recherche et d'enseignement, d'ici et d'ailleurs, le PN compte sur l'engagement de grands partenaires de réalisation.

24 partenaires commanditaires ont choisi de collaborer à <MTL> connecte 2019. Ils ont aussi joué un rôle actif dans le développement et la qualité de la programmation proposée.

Partenaire engagé depuis plusieurs années auprès du Printemps numérique, le Journal Métro a présenté la première édition de <MTL> connecte.

La plateforme de visibilité de <MTL> connecte a permis :

- Le parrainage de sections et pavillons : Tendances PWC; Atelier ENCQOR; <ZONE> Connecte LJT Avocats; Pavillon Architecture | Groupe BIM du Québec; Pavillon Créativité | SYNTHÈSE — Pôle Image Québec.

- Le soutien aux opérations et à la programmation, notamment avec PME MTL pour les visites d'entreprises et Destination Centre-Ville pour l'activité de réseautage VIP.

- La Mobilisation des réseaux, à l'image du Groupe BIM du Québec et de PME MTL qui ont aussi mis en avant leurs collaborateurs à travers différentes propositions (visites, programmation de contenu, etc).

Parmi les nouveaux partenaires financiers pressentis, notons : Montréal International, BNC et CGI. Plusieurs partenaires institutionnels s'ajouteront pour la seconde édition. Mentionnons l'École Bensadoun de l'Université McGill, ainsi que l'ONF et l'École NAD-UQAT qui s'installeront dans l'Ilôt Balmoral au cours de l'automne 2019. Des discussions sont déjà en cours pour l'acceuil d'ISEA2020.

Un réseau international

Le Printemps numérique tisse un réseau international, surtout avec des pays européens, dont la Belgique, la France et l'Allemagne. Dans le premier cas, de fructueux échanges ont eu lieu avec les régions de Flandre, de Wallonie et de Bruxelles-Capitale, ainsi qu'avec Digitalwallonia.be. Ces représentations ont mené, notamment, à la tenue d'un forum sur la gouvernance algorithmique, en mars 2018, dans le cadre de la visite d'État des souverains belges au Canada accompagnés d'une délégation de 200 personnes. Le forum, organisé avec la collaboration de Hub.Brussels et Brussels International, a présenté des experts belges des milieux de la recherche et de l'industrie, ainsi qu'une exposition d'œuvres numériques.

Ces circulations ont aujourd'hui comme résultat concret la création, par le gouvernement de Bruxelles-Capitale, du « Printemps numérique de Bruxelles » inspirée de l'expérience montréalaise. Le Printemps numérique agit comme parrain de cette initiative dont la première édition a eu lieu les 22, 23 et 24 mars 2019. L'événement a pris ses quartiers à KANAL - Centre Pompidou, en accueillant près de 5 000 visiteurs. À cette occasion, le Printemps numérique a organisé une mission d'entreprises montréalaises : Element AI, UNLTD, Imagine 360 et 4elements.

Le PN développe également des échanges avec le Consulat de France au Québec, Aquitaine Culture, The Camp (Aix-en-Provence), Chroniques • Biennale des Imaginaires Numériques (Aix-en-Provence et Marseille) et Nantes Métropole.

En juin 2019, le PN a initié des collaborations avec Séoul et son Centre d'Art Nabi en marge de l'accueil d'ISEA2020 (International Symposium of Electronic Arts) dans le cadre de <MTL> connecte : la Semaine de l'intelligence numérique, du 19 au 24 mai 2020.

L'organisme a reçu à Montréal en 2018 l'adjoint au maire de Nantes ainsi que le directeur de La Cantine. La collaboration avec cet organisme fédérateur du numérique nantais et Nantes Métropole, organisateur de la Nantes Digital Week, a mené à l'élaboration d'un concours pour les femmes dans le numérique. Le prix a été accordé pour la première, lors de cette semaine numérique à Nantes en septembre 2018 à laquelle a participé le directeur du PN. Les lauréates ont été par la suite accueillies en mission d'échange à Montréal, en mai 2019, à l'occasion de <MTL> connecte : la Semaine de l'intelligence numérique.

Une relation s'est établie également depuis 2017 avec la Représentation de l'État de Bavière au Québec, ayant favorisé la venue à Montréal du président fondateur du Zentrum Digitalisierung. Bayern, une plateforme de coordination entre la science et l'industrie dédiée à soutenir la transition numérique en Bavière.

Leader d'un réseau de Semaines numériques

Pour son nouvel événement, le PN compte consolider sa relation avec ces différentes villes et régions et accueillir des délégations pour le volet Vitrine professionnelle d'expériences numériques. En faisant venir des investisseurs étrangers, il s'agit aussi de mettre en place des réseaux bilatéraux permettant l'échange des meilleures pratiques et la circulation des réalisations, des technologies et des idées.

À terme, l'ambition est d'inspirer, **de connecter et de fédérer une série d'événements internationaux** de même nature : un Réseau de Semaines numériques partageant une vision transversale des transformations numériques au cœur de divers écosystèmes connectés.

5. Gouvernance

Comité de pilotage

Le redéploiement du Printemps numérique se fait en étroite collaboration avec la Ville de Montréal et l'accompagnement d'un comité issu du conseil d'administration, responsable d'assurer la validation et la mise en œuvre des nouvelles orientations. La consultation qui s'est tenue à l'automne 2018 sous forme de tables sectorielles a permis de préciser les axes de contenus et de légitimer la démarche en y associant un plus grand nombre de personnes.

La programmation, dans ses orientations et contenus thématiques, est chapeautée, comme mentionné précédemment, par le comité permanent de programmation du PN. Il s'agit à cet effet de resserrer l'offre avec une ligne éditoriale et des propositions thématisées. En affirmant la singularité et l'identité de cette Semaine numérique, et en favorisant la collaboration des milieux à la programmation, cela permettra : d'accroître la visibilité des acteurs et la fréquentation des activités; d'augmenter les échanges entre les milieux de la création, de la recherche et de l'industrie, d'ici et d'ailleurs; et de développer l'accessibilité aux diverses formes d'innovations numériques.

Équipe de réalisation

L'équipe principale pour mettre en œuvre la Semaine numérique est composée d'une direction de programmation et des partenariats, d'une direction de production et d'une direction des communications, les trois soutenues par des personnes adjointes à l'administration, à la logistique et à la communication. Il est à souligner le savoir-faire et l'expérience de l'équipe actuelle, notamment en matière de communications, d'organisation évènementielle et de développement de partenariats.

La composition du conseil d'administration du PN reflète sa volonté assumée de maillage entre les industries, les arts et la recherche. Voir en annexe la liste des membres du conseil.

Depuis sa création, le Printemps numérique a développé un important réseau de partenaires issus de différents domaines liés à la créativité numérique, rassemblant à la fois des organismes artistiques, des entreprises, des institutions et des centres de recherche. L'équipe compte également des collaborateurs et collaboratrices aux compétences diversifiées qui travaillent à la réalisation des différentes activités : stratèges en relations médias, en marketing numérique, en éducatif numérique, en développement d'affaires, en logistique évènementielle, en médias interactifs, et en recherche.

6. Étapes de réalisation

Le développement sur trois ans

La réorganisation stratégique du Printemps numérique avec <MTL> connecte se déploie sur un horizon de trois ans marqué par les étapes suivantes. Il est à noter que 2019 était une année de transition où la Semaine de l'intelligence numérique a vu le jour au cœur de la saison régulière du Printemps. L'organisation continuera à propulser un calendrier d'activités, maintenant automatisé et ne nécessitant pas de ressources dédiées autres que celles liées à la validation des contenus publiés sur la plateforme. Les quelques 90 membres de l'organisme inscrivent en effet leurs propres activités et celles de leurs partenaires de façon autonome.

La réorganisation stratégique du Printemps numérique avec <MTL> connecte : la Semaine de l'intelligence numérique, se déploie sur un horizon de trois ans marqué par les étapes suivantes.

Avancées de développement sur trois ans		
2019	• Implantation d'une vision transversale du numérique par la mise en place du concept de pavillons thématiques : un pavillon par jour • Développement d'initiatives d'échanges et de visibilité avec différentes villes et régions du monde	• **5 Pavillons thématiques** : Transports et mobilité ; Santé ; Industries culturelles et créatives ; Architecture et bâtiment et Intelligence artificielle • Conférenciers d'envergure internationale • Panels sur des enjeux de transformation numérique • Ateliers collaboratifs • Zones technologiques • Compétition Game Jam battle • Visites d'entreprises • Forum sur les collaborations internationales des industries créatives et culturelles • Programmation externe de partenaires contributeurs

Avancées de développement sur trois ans		
2020	• Renforcement du modèle d'affaire avec l'affinement des thématiques et l'accroissement du nombre des participants • Élargissement de la programmation internationale, avec l'acceuil d'un événement international dans un des pavillons de <MTL> connecte • Déploiement d'un plan d'échanges et de visibilité à l'échelle internationale	• **5 Pavillons thématiques** : Ville du futur ; IA, IoT et 4.0 ; Cybersécurité et Identité numérique ; FinTech et Créativité • Conférenciers d'envergure internationale • Panels sur des enjeux de transformation numérique • Ateliers collaboratifs • Zones technologiques • Compétition Game Jam battle • Visites d'entreprises • **Acceuil d'ISEA2020 comme pavillon de la créativité** • Programmation externe de partenaires contributeurs • Activités grand public extérieures • Parcours bibliothèques et activités familiales
2021	• Délégation de la mise en œuvre des pavillons thématiques à des partenaires venant des écosystèmes ciblés. Le Printemps numérique assurera la cohérence et la pertinence des contenus, ainsi que le déploiement des plans de communication et de commercialisation • Renforcement et accroissement des échanges sur le plan international	• **7 Pavillons thématiques** : Ville du futur ; IA, IoT et 4.0 ; Cybersécurité et Identité numérique ; FinTech et Créativité ; **eCommerce et le Pavillon International (une vitrine des innovations internationales)** • Conférenciers d'envergure internationale • Panels sur des enjeux de transformation numérique • Ateliers collaboratifs • Zones technologiques • Compétition Game Jam battle • Visites d'entreprises • Acceuil d'un événement international dans un des pavillons de <MTL> connecte • Programmation externe de partenaires contributeurs • Activités grand public extérieures • Parcours bibliothèques et activités familiales

Le développement des contenus, des partenariats et des financements se fait en continu sur le cycle.

Plan d'action de l'édition 2020 de <MTL> connecte

Grandes activités 2019-2020	juillet -août - sept. 19	oct -nov - déc 19	janvier - février - mars 20	avril - mai - juin 20	juillet -août - sept. 20	oct - nov - déc 20
Développement et partenariats : Rencontres et ententes avec les divers partenaires de réalisation et de contenu						
Entente d'acceuil d'un événement international dans le cadre de MTL connect // ISEA2020						
Rencontres et ententes avec diverses instances privées et publiques de financement						
Dépôt des demandes de soutien et de financement						
Développement des partenariats internationaux						
Direction des contenus : Mise sur pied du comité de programmation						
Lancement de l'appel à projets						
Élaboration des axes et contenus thématiques de la programmation						

Plan d'action de l'édition 2020 du Printemps numérique

Grandes activités 2019-2020	juillet -août - sept. 19	oct -nov - déc 19	janvier - février - mars 20	avril - mai - juin 20	juillet -août - sept. 20	oct - nov - déc 20
Communication : Rédaction du plan stratégique						
Établissement des ententes de partenariats						
Conception et production des outils de communication						
Administration et gouvernance : Mise sur pied du comité de pilotage						
Mise sur pied des comités ISEA 2020						
Embauche des principales ressources humaines						
Évaluation : Conception des outils d'évaluation pour les diverses activités						
Administration des questionnaires						
Compilation, analyse et rapports						

7. Évaluation

Indicateurs et mesures

L'évaluation comprend une collecte de données sur l'achalandage de l'événement tirées d'un décompte systématique (billetterie ou inscriptions) dont les données sont vérifiables dès l'année 1 et d'une étude indépendante dès l'année 2.

Résultats prévus	Indicateurs clés	Mesure du rendement
1. Émergence et consolidation de créneaux d'excellence autour de l'intelligence numérique appliquée dans les divers secteurs d'activité	• Nombre de créateurs, d'entrepreneurs, de chercheurs et de gestionnaires participant aux activités professionnelles du PN • Nombre de maillages réalisés • Nombre de technologies présentées dans la ZoneTech • Nombre de participants / visiteurs aux activités grand public • Taux de satisfaction des participants et des partenaires aux différentes activités • Nombre de partenaires de financement publics et privés • Nombre de partenaires de production et de diffusion • Taux de satisfaction, qualité et pertinence des partenariats • Nombre d'utilisateurs des plateformes électroniques	• Tenue des activités - Événements d'ouverture et de clôture - Parcours extérieur - Journées portes ouvertes des entreprises - Vitrine professionnelle / DémoTech - Activités et conférences thématiques - Compétition Game Jam Battle • Décompte des technologies présentées • Décompte des participants • Signatures d'ententes • Questionnaires d'appréciation • Récolte des mentions médiatiques • Outils statistiques • Outils de communication

Indicateurs et mesures

Résultats prévus	Indicateurs clés	Mesure du rendement
2. Exportation, commercialisation et circulation locale, nationale et internationale des innovations et des talents	• Nombre de partenaires nationaux et internationaux présents aux activités • Nombre d'ententes conclues entre acteurs locaux et internationaux • Nombre d'invitations (conférences, présentations) hors Québec • Nombre de reconnaissances locales, nationales et internationales pour le PN, les acteurs et des entreprises	• Participation aux activités et événements • Nouveaux partenariats et accords de contribution • Invitations, lettres d'entente et contrats signés • Sources de financement et de documentation des réalisations exportées • Mentions médiatiques et reconnaissances
3. Augmentation de l'intérêt public pour le numérique	• Nombre de visiteurs • Nombre de maillages réalisés • Nombre d'interactions générées avec les citoyens et les visiteurs • Diversification des populations rejointes • Taux d'appréciation des productions	• Décompte et documentations • Sondages d'opinion • Plateformes numériques

8. Les activités annuelles

Depuis sa création, le Printemps numérique a démontré sa capacité à rassembler autour de ses activités un écosystème riche et diversifié de créateurs, d'entrepreneurs et d'universitaires s'intéressant aux technologies et à leurs impacts sur la société.

Le Printemps numérique a développé au fil des ans une connaissance fine des enjeux et des besoins du secteur du numérique à Montréal et au Québec, tout en tissant des liens étroits avec des acteurs du domaine à l'échelle internationale.

L'organisme a ainsi identifié une série d'actions pour remplir sa mission de soutien et d'accompagnement des acteurs, mais aussi pour contribuer à l'émergence d'une réflexion commune sur le numérique. En 2020, le PN poursuivera la consolidation de son mandat premier, la pérennisation de ses activités annuelles et le développement d'actions structurantes auprès de divers milieux. Voici le rappel des activités annuelles.

Voici le rappel des activités récurrentes pour l'année 2020 :

1. les forums thématiques **#intersections** pour des publics professionnels ciblés.
2. le chantier sur la littératie numérique de la jeunesse, **Jeunesse QC 2030**.
3. les actions en continu de veille, de documentation et de réseautage.

8.1 #intersections

Trois nouvelles éditions des forums thématiques sont prévues au cours de la prochaine année. Chaque volet combine un panel d'experts et une zone de découvertes et d'expériences.

- VOL. 11 : *Comment réinventer l'expérience utilisateur avec la technologie ?*
- VOL. 12 : *Développement durable* : faire converger les transitions écologiques et numériques
- VOL. 13 : *Cobotique* : la robotique collaborative au cœur de la nouvelle révolution industrielle

Calendrier

Activités	Échéances
Dévoilement #intersections VOL. 11	Juillet 2019
#intersections VOL. 11	23 octobre 2019
Appel à projets #intersections VOL. 12	Janvier 2020
#intersections VOL. 12	17 mars 2020
Appel à projets #intersections VOL. 13	Juillet 2020
#intersections VOL. 13	27 octobre 2020

Évaluation

<u>Quantitative</u> Nombre de :	• Volumes #intersections organisés • Participant.e.s • Entreprises et organismes artistiques associés • Partenaires impliqués • Retombées médiatiques
<u>Qualitative</u> Collecte :	• Retours des participant.e.s • Commentaires de la presse spécialisée

8.2 Jeunesse QC 2030

Lancé en fin d'année 2017, le projet Jeunesse QC 2030, initialement intitulé « Exploration du potentiel de la technologie pour les jeunes vulnérables », s'inscrit dans le cadre de la Stratégie d'action jeunesse 2016-2021 du Secrétariat à la jeunesse du Québec.

Ce projet d'envergure, destiné principalement aux jeunes âgés entre 13 et 29 ans, veut contribuer à établir une égalité des chances face au numérique. L'objectif est donc de développer les compétences en littératie numérique des jeunes, afin de réduire la fracture numérique constatée entre différents types de populations.

En effet, les jeunes Québécois restent encore très inégaux dans leur appropriation des codes du numérique, et leur acquisition de compétences en littératie numérique. Selon leur niveau économique, leur connaissance du français, leur localisation géographique (en secteur urbain ou rural), leur sexe, leur milieu socioculturel, et autres, certains jeunes peuvent être plus vulnérables que d'autres face au numérique.

À la fin de la première année de déploiement (2018), **8 104 jeunes** ont participé à des activités et des cafés numériques tenus dans 6 régions du Québec. En février 2019 au DigiHub de Shawinigan, le PN a organisé **CODE Avenir**, un grand laboratoire de cocréation destiné à des jeunes intéressés par les technologies et ayant développé certaines compétences en littératie numérique. Les apprentissages et propositions d'actions ont été mises en œuvre dès juin 2019. Elles ont pour but d'offrir des solutions concrètes et structurantes pour aider les jeunes à devenir des citoyens numériques éclairés, créatifs et critiques.

Concertation collaboration et recherche

En accord avec la mission de concertation du Printemps numérique, le projet Jeunesse QC 2030 est enrichi par la mise en place d'un réseau : **Table de concertation intersectoriel et interrégional en littératie numérique au Québec**. Ce réseau rassemble des acteurs issus des milieux de la recherche, des arts, des institutions publiques et de l'industrie, intéressés par les questions de la fracture et des inégalités numériques ; de la littératie numérique ; de la culture et citoyenneté numérique.

Au niveau des activités de recherche, un partenariat est mis en place avec l'Université du Québec à Montréal, la Chaire de recherche du Canada sur les enjeux socioculturels du numérique en éducation et l'organisme MITACS. Ce partenariat permet de financer un projet de recherche-action postdoctorale dont le titre est « **Culture et inégalités numériques : La question des usages chez les jeunes en situation de vulnérabilité au Québec** ». D'un point de vue empirique, à la suite de l'obtention d'un certificat éthique de l'UQAM, la recherche procède à la collecte et l'analyse de données quantitatives et qualitatives lors des activités du PN. De plus, la recherche porte sur une observation fine de l'écosystème des acteurs privés et publics s'intéressant à la médiation culturelle et numérique. La recherche déjà entamée est en voie d'être enrichie d'un partenariat avec le Fonds de recherche du Québec - société et culture (FRQSC), visant la collaboration avec des doctorant.e.s et de jeunes chercheur.e.s venant d'autres universités et régions administratives (hors Montréal). Ce partenariat permettra d'enrichir la collecte des données, provenant de la quasi-totalité du territoire du Québec.

9. Communications

Déploiement massif

<MTL> connecte peut bénéficier de l'importante structure de communication construite par le Printemps numérique depuis plusieurs années et testé lors de sa première édition. À cet effet, des stratégies sont mises en œuvre afin d'accroître la notoriété de Montréal comme pôle mondial. La campagne de promotion est massive et se déploie de façon multiplateforme. La stratégie de communication s'articule sur 3 axes :

1. **Campagne promotionnelle en mix média** [supports numériques et imprimés] :
   - Médias de masse
   - Réseaux sectoriels
   - Espace public
   - Médias spécialisés
2. **Campagne de relations de presse** : La campagne de relations de presse permet de sensibiliser différents publics aux transformations numériques, en mettant de l'avant différents acteurs des écosystèmes ciblés.
3. **Campagne sur les médias sociaux** : La stratégie développée pour les médias sociaux appuie fortement la campagne de communication, en utilisant Facebook pour atteindre le grand public, LinkedIn pour les professionels et Twitter pour les influenceurs et journalistes.

(Voir en annexe le bilan de la campagne de promotion 2019)

- **Avec son site Internet bilingue**, le Printemps numérique propose un calendrier des activités de l'ensemble des organisations participantes. Il génère également de nombreux contenus (articles dans les médias partenaires, capsules audio, capsules vidéo, billets de blogues, etc.) en lien avec la créativité numérique.
- **L'espace de la ville** est investi avec une promotion imprimée comportant 10 000 affiches, 50 oriflammes et 40 colonnes Astral.
- Les **vidéos promotionnelles** de <MTL> connecte et du Printemps numérique sont diffusées à répétition sur les 71 écrans de Métrovision et Azur, écrans publicitaires des voitures et des quais du métro.
- La programmation a également été intégrée sur **plusieurs écrans médiatiques** : HOTELS TV, les écrans du Palais des congrès et ceux du réseau de la santé Check 6 média.
- En tant que partenaire principal, le **journal Métro** déploie une grande campagne promotionnelle, avec des publications spécialisées et du contenu exclusif. D'autres campagnes se déploient avec Le Lien Multimédia, Magazine CONVERGENCE, Montréal Centre-Ville, Les Affaires.
- Une collaboration avec **Tourisme Montréal** permet d'effectuer des campagnes à l'extérieur du Québec notamment à travers des bannières et des articles commandités.

10. Financement

Modèle d'affaires

Le modèle d'affaires du Printemps numérique repose sur un apport diversifié de fonds publics, privés et de revenus de billetterie. Le PN mise sur un budget d'exploitation de près de 1,8 million de dollars. L'objectif est d'atteindre le plein potentiel du projet sur un horizon de trois ans.

Les sources prévues de revenus pour la Semaine du numérique sont les services de développement économique de la Ville de Montréal (300 000 $), du Gouvernement du Québec (300 000 $) et d'autres partenaires institutionnels pour le volet ISEA2020. Il est à noter que les commandites et les revenus propres représentent plus de 1,5 M $ du budget. Tel que mentionné plus haut, parmi les nouveaux partenaires pressentis, notons : Montréal International, BNC, CGI, les organismes diffuseurs et d'autres organisations.

Les revenus autonomes se concrétisent sous forme d'un passeport donnant accès au volet professionnel du forum, à la journée ou pour l'ensemble de la semaine. À noter que la professionnalisation de l'événement ne se fait pas au détriment de l'accessibilité. Le PN est conscient de l'importance de mobiliser la relève aux enjeux de demain et les étudiant.e.s bénéficieront de programmes d'accès.

Budget

Le budget de l'événement se trouve en annexe. Il est composé d'un relevé des dépenses prévisionnelles pour <MTL> connecte ainsi que d'une projection budgétaire du Printemps numérique sur trois ans (2020-2022).

Annexes

I. Liste des membres du conseil d'administration

II. Consultation publique : principaux constats et personnes participantes

III. Dépenses prévisionnelles de <MTL> connecte

IV. Projection budgétaire du Printemps numérique sur trois ans (2020-2022)

V. Bilan <MTL> connecte 2019

VI. Rapport d'activités Printemps numérique 2019

VII. Plan stratégique 2016-2020

I. Liste des membres du conseil d'administration

1. **Suzanne Gouin - Présidente du C.A.**
   MBA, IAS, gestionnaire et administratrice de sociétés

   Présidente du Conseil de direction de l'Agence du revenu du Canada

   Membre du conseil d'administration et du comité exécutif d'Hydro-Québec

   Membre du conseil d'administration du Fonds Bell

2. **Julie-Anne Archambault - Secrétaire**
   Avocate en droit commercial des arts, du multimédia et de la technologie

   Cabinet d'avocats Legault Joly Thiffault

3. **Anne-Marie Desloges, CPA, CA - Trésorière**
   Associée, BDO Canada s.r.l./S.E.N.C.R.L./LLP

4. **Guillaume Aniorté**
   Conseiller exécutif, LVL Studio - Investisseur

5. **Philippe Beaudoin**
   Premier VP Recherche, Element AI

6. **Catalina Briceño**
   Professeure invitée, École des médias, Université du Québec à Montréal

7. **Claire Buffet**
   Chef de création et associée, Turbulent

8. **Sébastien Ebacher**
   Président, arnoovo

9. **Vincent Lauzon**
   Spécialiste Innovation | Loto-Québec

10. **Marine Lelièvre**
    Vice-présidente marketing et relations publiques, Visual Effects society

11. **Raff Paquin**
    Cofondateur, Return Magic - Shopify

II. Consultation publique

Principaux constats et liste des personnes participantes

Dans le cadre de cette réorientation stratégique, le Printemps numérique a réalisé une consultation auprès d'acteurs clés des divers écosystèmes de la métropole liés aux transformations numériques. L'exercice a réuni quelque 40 personnes autour de 4 tables intersectorielles pour mieux comprendre leurs besoins et enjeux, et ainsi peaufiner le nouveau format de la Semaine numérique de Montréal.

Résumé des principaux constats

La Semaine numérique de Montréal

Les consultations ont permis de constater un accueil très favorable à la démarche du Printemps numérique visant à déployer son événement sur une dizaine de jours pour mettre davantage en lumière l'intelligence numérique montréalaise et ses impacts transversaux sur des secteurs comme la vie citoyenne, la mobilité, la culture, la santé, le manufacturier, etc.

Pavillons des écosystèmes

La majorité des personnes participantes a jugé opportune la création de pavillons (ou maisons) thématiques propres à un écosystème. Face à la rapidité des avancées technologiques, il se dégage un fort consensus pour engendrer des contextes et des activités qui permettent de mieux appréhender les innovations technologiques transversales et accélérer la prise de solutions concrètes aux enjeux sectoriels. Plusieurs ont vu comme grand bénéfice la possibilité d'exposer leurs innovations, productions et œuvres dans un souhait d'accélérer leur mise en marché ici et à l'international.

Concret et pour tous : PME ET GE

C'est quoi le numérique ? Pour plusieurs entreprises, le numérique se résume en leur site web. Pour assurer un virage plus fort vers le numérique, les intervenant.e.s demandent d'illustrer, d'exposer le numérique dans les pratiques, d'inclure une vitrine des innovations technologiques. De plus, l'inclusion de thématiques, d'enjeux communs qui répondent à des besoins identifiés, concrets et actuels, faciliterait la compréhension et l'acceptation de la transformation numérique requise dans l'entreprise.

L'inclusion de petites et grandes entreprises et organisations a été mentionnée comme importante. D'une part, la mixité permet d'accroître le maillage entre les différentes industries, indépendamment de leur taille; d'autre part, elle permet de s'inspirer de solutions concrètes de startups plus agiles venant d'autres horizons, ouvrant ainsi la porte à un transfert de connaissances par contamination.

Ressources humaines

Au-delà de la technologie, l'aspect humain a été au cœur des discussions. La pénurie de main-d'œuvre qualifiée a été formulée comme un fait généralisé et un frein au développement économique des entreprises. Cet aspect renforce le besoin d'intégrer un volet de mobilisation de la jeunesse dans les diverses activités grand public qui seront déployées lors de l'événement.

Durée de l'événement

La durée de l'événement a été maintes fois soulignée comme un obstacle important à la participation, le chevauchement sur deux semaines semblant problématique pour assurer une grande participation chez les professionnels avec des agendas de plus en plus chargés. Cette constatation a permis de mieux préciser l'offre, en se basant aussi sur l'expérience de la première édition de <MTL> connecte. La seconde édition sera déployée sur six jours du 19 au 24 mai 2020. La programmation du weekend misera sur le volet grand public, alors que durant la semaine, la programmation ciblera beaucoup plus les professionnels des différents écosystèmes.

Audace

Toutes les personnes participantes s'entendent à l'effet que cet événement doit être différent et porter la vision d'un « nouveau monde ». Pour cela il doit être audacieux, humain à l'image de la métropole, innovant, avant-gardiste et favorisant la qualité et la mixité des idées. La Semaine numérique de Montréal : un événement qui célèbre l'intelligence numérique partout, pour tous.

Liste des personnes et organisations ayant participé aux consultations

1. Thomas Adams | Ville de Montréal, Bureau du développement durable
2. Félicia Balzano | Groupe sensation mode / Festival mode et design
3. Philippe Beaudoin | Element AI
4. Pierre Bellerose | Tourisme Montréal
5. Lionel Bertorello | e2mqc
6. Francis Bissonnette | Batimatech
7. Lev Bratishenko | Centre Canadien d'Architecture
8. Guillaume Chicoisne | Ivado
9. Marcel Choquette | Hub Mtl
10. Rodolphe Coiscaud
11. Sophie Couture | Centre Canadien d'Architecture
12. Simon Décary | Ville de Montréal
13. Stéphane Dubé | Institut du Nouveau Monde
14. Jérôme Dufour | ONF
15. Félix Lavoie | Impak Finance
16. Valérie Forget | Osmo Montréal
17. Jozef Fleury | Quartier des Spectacles
18. Laurence Fouquette | MTL International
19. Martin Gibert | Université de Montréal
20. Laurent Grenier-Labrecque | Spiria (développement de solutions numériques)
21. Jean-Michel Guay Dagenais | Loto-Québec, Casino
22. Marie-Pierre Gauthier | ONF
23. Pascale Grignon | Musée McCord
24. Samuel Halo | Musée McCord
25. Collin D Henry | Spotev
26. Raphael Jauvin | Telus santé
27. Bruno Jobin | Montréal en mouvement
28. François Labonté | Centre de Recherche Informatique de Montréal
29. Olivier Lalonde | Alliance Music Motion
30. Martin Lessard | MT Lab
31. Tania Morency | Concertation Mtl
32. Samuel Nadeau-Piuze | Maxen Technologie
33. Christine Pelletier | Stefanka
34. Caroline Pernelle | Consultante IA
35. Marie-France Robitaille | Le Conseil d'économie sociale de l'île de Montréal
36. Monique Savoie | Société des Arts Technologiques
37. Alexandre Simionescu | Float4
38. Jenny Thibault | Xn Québec
39. Debbie Zakaib | La Grappe métropolitaine de la mode

IV. Dépenses prévisionnelles de <MTL> connecte 2020 [hors budget ISEA2020]

Qté	Poste budgétaire	Hres / Jrs	Taux	Total
Gestion de projet				
1	Direction de programmation et des partenariats	1100	50.00	55,000.00
1	Direction de production	840	50.00	42,000.00
1	Direction des communications	840	50.00	42,000.00
1	Adjoint(e) à l'administration	840	30.00	25,200.00
1	Chargé(e) de communication	840	30.00	25,200.00
1	Adjoint(e) à la logistique	420	30.00	12,600.00
Total	**Gestion du dossier**			**202,000.00**

Aménagement et scénographie				
4	Mobilier	1	3,000.00	12,000.00
4	Éclairage	1	2,500.00	10,000.00
4	Sonorisation	1	3,500.00	14,000.00
1	Mobilier <ZONE> Connecte	1	5,000.00	5,000.00
4	Accessoires et décors	1	2,500.00	10,000.00
4	Aménagement	1	1,500.00	6,000.00
Total	**Aménagement et scénographie**			**57,000.00**

Qté	Poste budgétaire	Hres / Jrs	Taux	Total
Matériaux, outils et équipements				
4	Matériaux de construction et quincaillerie	1	500.00	2,000.00
4	Outils et équipements	1	1,000.00	4,000.00
Total	**Matériaux, outils et équipements**			**6,000.00**
Frais de transport				
1	Frais de livraison	1	5,000.00	5,000.00
Total	**Frais de transport**			**5,000.00**
Ressources humaines				
1	Architecte / Scénographe	50	60.00	3,000.00
8	Personnel d'acceuil	45	30.00	10,800.00
1	Directeur technique (jour)	60	80.00	4,800.00
1	Directeur technique (nuit)	40	100.00	4,000.00
1	Chef LX	60	60.00	3,600.00
1	Chef sonorisation	60	60.00	3,600.00
1	Chef vidéo	60	60.00	3,600.00
1	Machiniste	60	40.00	2,400.00
1	Régisseur	60	50.00	3,000.00
2	Ménage	40	30.00	2,400.00
10	Agent de sécurité	80	30.00	24,000.00
Total	**Ressources humaines**			**65,200.00**

Qté	Poste budgétaire	Hres / Jrs	Taux	Total
Communication / RP				
1	Identité visuelle	1	3,500.00	3,500.00
1	Design (outils com, création programme, création publicité...)	1	5,000.00	5,000.00
1	Impressions (flyers, cartes, badges papiers, programmes, bannieres expo, sticker sol, etc.)	1	12,000.00	12,000.00
1	Publicité vidéo	1	5,000.00	5,000.00
1	Cahier du bénévole	1	250.00	250.00
1	Prises de vue, photos, video	9	600.00	5,400.00
1	Prestation agence RP (revue presse + presse tour)	1	15,000.00	15,000.00
1	Photo booth	4	750.00	3,000.00
1	Achat de visibilité et espaces publicitaires	1	20,000.00	20,000.00
1	Questionnaire de satisfaction [pro + grand public]	2	250.00	500.00
Total	**Communication / RP**			**69,650.00**

Communication sur site et signalétique				
1	Sacs	1000	5.00	5,000.00
1	Impression et signalitique	1	8,500.00	8,500.00
1	Matériel promotionnel	1	15,000.00	15,000.00
1	T-shirt bénévole	100	12.00	1,200.00
1	Porte badge (x2000)	1	500.00	500.00
1	Tours de cou	1	1,500.00	1,500.00
1	Autres dépenses Comm (Drapeaux, Bracelets, etc...)	1	3,000.00	3,000.00
Total	**Communication sur site et signalétique**			**34,700.00**

Qté	Poste budgétaire	Hres / Jrs	Taux	Total
Site Internet				
1	Site Web	1	5,000.00	5,000.00
1	Rédaction	1	5,000.00	5,000.00
1	Traduction	1	5,000.00	5,000.00
1	Frais plateforme de billeterie	1	3,000.00	3,000.00
1	Référencement site/campagne AdWords	1	3,000.00	3,000.00
Total	**Site Internet**			**21,000.00**
Location des espaces				
4	Pavillon	1	5,000.00	20,000.00
4	Salles de conférence	1	3,500.00	14,000.00
4	Salles d'appoint	1	1,500.00	6,000.00
4	Wifi	1	350.00	1,400.00
Total	**Location des espaces**			**41,000.00**
Contenu				
1	Prise en charge des déplacements des intervenants et journalistes	1	9,000.00	9,000.00
4	Conférenciers	5	2,000.00	40,000.00
4	Transport conférenciers	5	1,000.00	24,000.00
20	Hébergement (80 nuités)	4	300.00	24,000.00
4	Projets spéciaux	1	5,000.00	20,000.00
1	Divers	1	5,000.00	5,000.00
Total	**Cout contenu**			**122,000.00**

Qté	Poste budgétaire	Hres / Jrs	Taux	Total
Réception				
4	Pause café	2.00	450	3,600.00
4	Déjeuner	1.00	350	1,400.00
4	Dîner	1.00	6000	24,000.00
4	5@7	1.00	3500	14,000.00
1	Cocktail d'ouverture	1.00	6500	3,500.00
1	Soirée de clôture	1.00	15000	15,000.00
6	Permis d'alcool	1.00	80	480.00
Total	**Réception**			**64,980.00**

Total	**688,930.00**

Frais administratifs			
1.5%	**Frais administratifs**	**688,930,00**	**10,333.95**
0.5%	**Assurances**	**688,930,00**	**3,444.65**
Total	**Frais administratifs**		**13,778.60**

Grand total	**702,708.60**

V. Projection budgétaire du Printemps numérique sur trois ans (2020-2022)

	PN 2020			PN 2021			PN 2022		
	Unité	Montant	Total	Unité	Montant	Total	Unité	Montant	Total
Revenus									
Ville de Montréal	1	300,000	300,000	1	300,000	300,000	1	300,000	300,000
Gouvernement du Québec	1	300,000	300,000	1	300,000	300,000	1	300,000	300,000
Événement international (ISEA pour 2020 - Voir budget détaillé ISEA2020)	1	1,558,400	1,558,400	1	1,600,000	1,600,000	1	1,700,000	1,700,000
Secrétariat à la jeunesse	1	150,000	150,000	1	150,000	150,000	1	150,000	150,000
Tourisme Montréal	1	30,000	30,000	1	30,000	30,000	1	30,000	30,000
MITACS	1	30,000	30,000	1	30,000	30,000	1	30,000	30,000
Partenaires privés	1	350,000	350,000	1	400,000	400,000	1	450,000	450,000
Autres revenus d'activités	1	20,000	20,000	1	25,000	25,000	1	30,000	30,000
Revenus <MTL> connecte									
Billeterie									
Passe Semaine	200	600	120,000	300	600	180,000	400	600	240,000
Passe 1 jour	700	180	126,000	900	180	162,000	1,200	180	216,000
Passe 1 session	150	65	9,750	200	65	13,000	250	65	16,250
Billet cérémonie d'ouverture	300	25	7,500	300	25	7,500	400	25	10,000

	PN 2019			PN 2020			PN 2021		
	Unité	Montant	Total	Unité	Montant	Total	Unité	Montant	Total
Revenus <MTL> connecte									
Commandite événement									
Platine	1	35000	35,000	1	40,000	40,000	1	45,000	45,000
Or	1	20,000	20,000	1	25,000	25,000	1	30,000	30,000
Argent	1	12,000	12,000	1	15,000	15,000	1	18,000	18,000
Bronze	1	7,000	7,000	1	10,000	10,000	1	12,000	12,000
Commandite pavillon									
Commanditaire Unique	4	8,000	32,000	4	8,000	48,000	4	16,000	64,000
Événement réseautage									
Commandite exclusive cérémonie d'ouverture	1	12,000	12,000	1	15,000	15,000	1	20,000	20,000
Commandite exclusive soirée de clôture	1	15,000	15,000	1	18,000	18,000	1	24,000	24,000
Commandite déjeuner (4 disponibles)	4	2,000	8,000	4	2,500	10,000	4	3,000	12,000
Commandite pause café (8 disponibles)	8	1,000	8,000	8	1,500	12,000	8	2,000	16,000
Commandite dîner (4 disponibles)	4	5,000	20,000	4	8,000	32,000	4	10,000	40,000
Commandite 5@7 (4 disponibles)	4	1,500	6,000	4	2,000	8,000	4	2,500	10,000
Objets promotionnels									
Bouteilles d'eau réutilisables	150	10	1,500	200	10	2,000	400	10	4,000
Contenus dans le sac promo	10	500	5,000	10	800	8,000	10	1,600	16,000

	PN 2019			PN 2020			PN 2021		
	Unité	Montant	Total	Unité	Montant	Total	Unité	Montant	Total
Revenus <MTL> connecte									
Conférences									
Commandite keynotes (5 disponibles)	4	1,500	6,000	4	1,800	7,000	4	3,000	12,000
Commandite session (10 disponibles)	8	1,000	8,000	8	1,200	9,600	8	2,000	16,000
Publicités imprimées (productions non incluses)									
Pleine page dans le programme	2	3,000	6,000	2	3,500	7,000	2	4,000	8,000
Autres	4	2,000	8,000	4	3,000	12,000	4	6,000	24,000
Total revenus <MTL> connecte			**472,750**			**641,300**			**853,250**
Total revenus			**3,211,150**			**3,476,300**			**3,843,250**
Dépenses									
Administration et ressources humaines	1	270,000	270,000	1	280,000	280,000	1	290,000	290,000
Honoraires professionnels	1	85,041	85,041	1	90,000	90,000	1	100,000	100,000
Promotion et relations de presse	1	250,000	250,000	1	280,000	280,000	1	280,000	280,000
Programmation	1	90,000	90,000	1	90,000	90,000	1	90,000	90,000
Projet Jeunesse QC 2030	1	200,000	200,000	1	200,000	200,000	1	200,000	200,000
#intersections (x2)	2	10,000	20,000	2	12,000	24,000	2	14,000	28,000
Événement international (ISEA pour 2020 - Voir budget détaillé ISEA2020)	1	1,558,400	1,558,400	1	1,600,000	1,600,000	1	1,700,000	1,700,000
<MTL> connecte (réfère à Grand total page 50)	1	702,709	702,709	1	867,300	867,300	1	1,095,250	1,095,250
Contingence	1	35,000	35,000	1	45,000	45,000	1	60,000	60,000
Total dépenses			**3,211,150**			**3,476,300**			**3,843,250**

PRINTEMPS NUMÉRIQUE
Montreal Digital Spring

425 de Maisonneuve Ouest, bureau 1100,
Montréal (Québec) H3A 3G5
T.514.842.2400

Montréal, le 8 novembre 2019

Madame Véronique Doucet, B.A.A, M.A.P
Directrice
Service du développement économique
Ville de Montréal
700, rue De La Gauchetière Ouest, 28e étage
Bureau 28-342
Montréal (Québec) H3B 5M2

Objet : Demande de financement 2020-2021

Madame Doucet,

En 2019, le Printemps numérique a opéré une réorientation stratégique de son événement annuel, lequel se tiendra dorénavant sous forme de **semaine à la fin de mois de mai, axée sur la pollinisation croisée des savoirs**. Le Printemps numérique profite d'un fort momentum pour positionner **Montréal, capitale mondiale** du numérique, **démocratiser** la transformation numérique des organisations, **outiller** les entrepreneurs, professionnels et acteurs du développement économique, **stimuler** les rencontres d'affaires, mettre de l'avant l'expertise des entreprises montréalaises, **attirer** des délégations internationales, tout en offrant aux publics d'ici une occasion de mieux apprécier et comprendre l'étendue des transformations numériques dans leur quotidien.

Par la présente, nous déposons une **demande de financement sur 2 ans à hauteur de 300 000 $ par année**. Ce financement appuiera la mission de l'organisme en soutenant, en 2020 et 2021, le développement et la réalisation de **<MTL> connecte, la Semaine de l'intelligence numérique**, à hauteur de 280 000 $ par année. Ce financement servira également au déploiement de **la série #intersections** à hauteur de 20 000 $ par année.

Le financement de la Ville sera affecté aux ressources humaines de la Semaine numérique et de la série #intersections, ainsi qu'au développement des contenus et la logistique de le Semaine numérique.

Depuis son lancement, le Printemps numérique a **grandement contribué au positionnement de Montréal comme pôle majeur du numérique**. Sa saison printanière, déployée du 21 mars au 21 juin, connaît un important succès depuis sa création en 2014 avec 750 000 participants en 2018. **En 2019**, **<MTL> connecte, la Semaine de l'intelligence numérique**, a attiré 2 292 participants à son volet professionnel et 50 474 personnes à son volet grand public.

Aussi, le Printemps numérique a déployé des forums sur les transformations numériques réunissant une panoplie d'acteurs d'ici et de l'international ; des études et de nombreux projets collaboratifs réunissant les milieux des arts, des industries et des savoirs. Son projet Jeunesse QC 2030, déployé à Montréal et dans plusieurs régions du Québec, contribue au développement des compétences en littératie numérique des jeunes et la préparation de

la relève pour nos différentes industries numériques. Le déploiement de nos Cafés numériques dans les communautés Atikamekw a été souligné à l'Assemblée nationale du Québec par une motion, adoptée à l'unanimité, présentée par Éric Caire, ministre délégué à la Transformation numérique gouvernementale, Vice-président du Conseil du trésor et Leader parlementaire adjoint du gouvernement, en collaboration avec Sylvie D'Amours - Députée de Mirabel, ministre responsable des Affaires autochtones et conjointement avec le député de D'Arcy-McGee, le député de Rosemont, le député de René-Lévesque et le député de Chomedey.

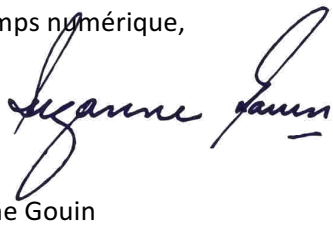
À l'échelle internationale, le Printemps numérique a tissé des liens avec de nombreuses villes dans le monde, à l'exemple de Nantes, Bruxelles et Munich. Cela a permis notamment l'organisation d'un Printemps numérique à Bruxelles, avec la participation de 5 000 personnes, en mars 2019 et l'organisation d'une mission économique à Nantes en septembre 2019. Ces partenariats contribuent à la notoriété de Montréal comme capitale mondiale du numérique, à la vigueur économique de l'activité touristique montréalaise et l'accompagnement des entreprises montréalaises dans de nouveaux marchés.

Le Printemps numérique a également généré plusieurs maillages entre arts, industries et institutions d'enseignement, réalisant notre engagement public lors de *Je vois Mtl* en 2014. Le Printemps numérique a ainsi expérimenté avec succès plusieurs projets comme le DigiCamp, Hackcité, les DigiLabs, les Vendredis numériques, les Lab IA/PME, les Démotechs et la série #intersections qui ont fédéré les acteurs de la créativité numérique montréalaise. Les événements de maillage entre étudiants et professionnels de l'industrie comme le DigiCamp et le *GameJam Battle* ont permis à plusieurs étudiants de trouver des stages et premiers emplois en étant au contact direct de professionnels du milieu.

Le numérique est un moteur de développement pour Montréal. Nous sommes donc très heureux de l'intérêt que vous y portez et vous pouvez être assuré de notre entière collaboration avec le service du Développement économique de la Ville de Montréal.

Je vous prie d'agréer, Madame Doucet, l'expression de nos sentiments les plus distingués.

La Présidente du Conseil d'administration du Printemps numérique,



Suzanne Gouin

Le Directeur général du Printemps numérique,



Mehdi Benboubakeur

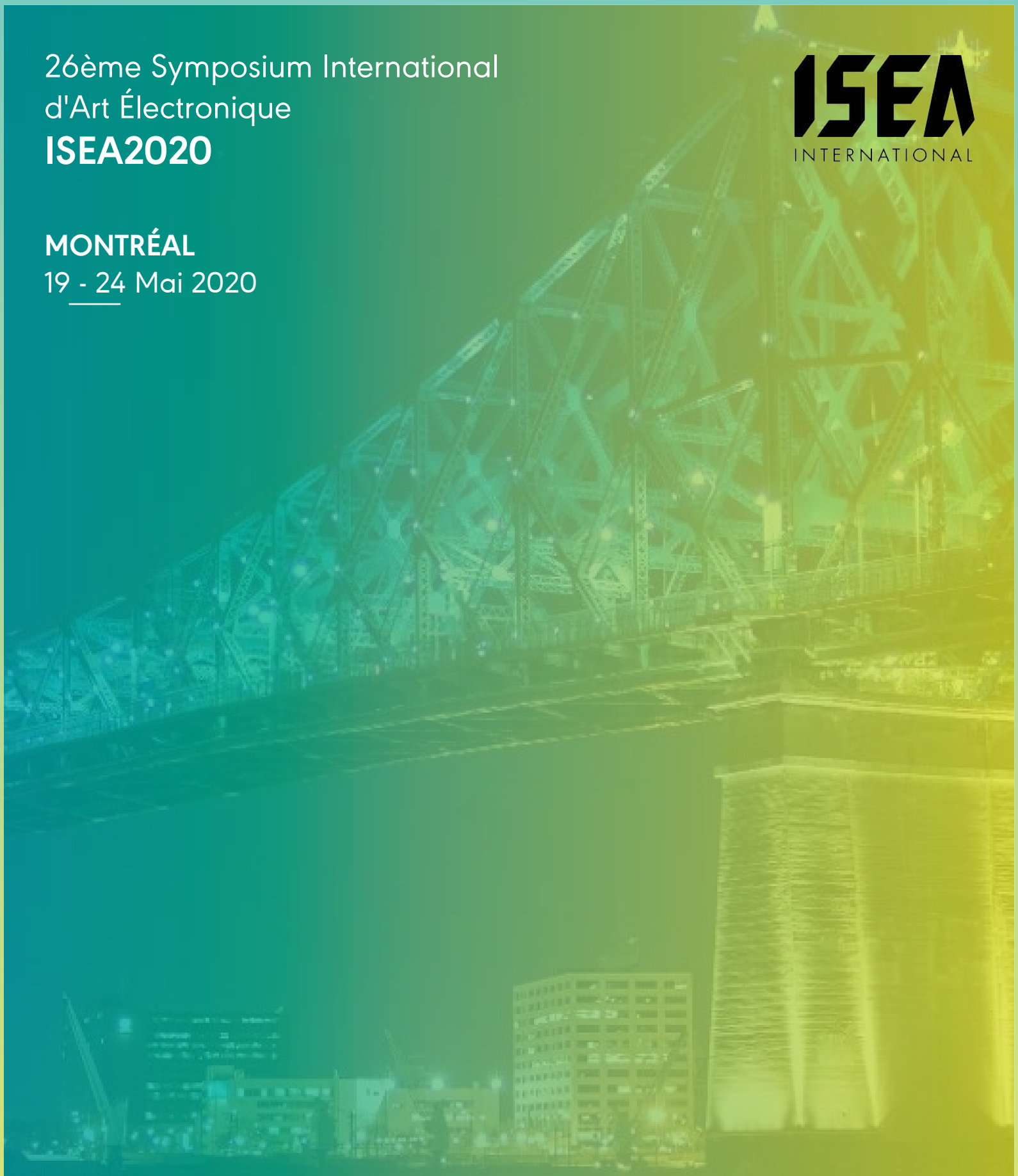
p. j. Plan d'Affaires <MTL> connecte, la Semaine de l'intelligence numérique, Bilan 2019 <MTL> connecte, revue de presse 2019, Budget d'ISEA2020, Présentation ISEA2020 et États financiers audités PN 2018.
c.c. Géraldine Martin, Directrice de l'entrepreneuriat au Service du développement économique ; Mourtala Salha, Chef d'équipe - Direction de l'Entrepreneuriat ; Catherine Lareau, Commissaire au développement économique.

26ème Symposium International
d'Art Électronique

ISEA2020

ISEA INTERNATIONAL

MONTRÉAL
19 - 24 Mai 2020



Produit par

PRINTEMPS NUMÉRIQUE

Avec le soutien de

Montréal

TOURISME / MONTRÉAL

C | MTL

LA VITRINE .COM

Québec

CONTEXTE

EN 2020, LE PRINTEMPS NUMÉRIQUE AURA L'HONNEUR DE PRÉSENTER À MONTRÉAL LA 26e ÉDITION D'ISEA, DU 19 AU 24 MAI, DANS LE CADRE DE MTL CONNECTE : LA SEMAINE DE L'INTELLIGENCE NUMÉRIQUE.

Fondée aux Pays-Bas en 1990, ISEA International est une organisation internationale à but non lucratif qui encourage le discours académique interdisciplinaire et les échanges entre des organisations et des individus de diverses cultures travaillant dans les domaines des arts, des sciences et des technologies. ISEA est l'un des événements les plus importants sur l'art et la technologie dans le monde. Il réunit des domaines académiques, artistiques et scientifiques dans une discussion interdisciplinaire et présente des productions créatives utilisant les nouvelles technologies dans les domaines de l'art, de l'interactivité et des médias électroniques et numériques.

L'attribution de la prochaine édition d'ISEA (International Symposium on Electronic Arts) a eu lieu lors de la cérémonie de clôture d'ISEA2019 tenue à Gwangju - Corée du Sud - en juin 2019. Mme Soh Yeong Roh, Directrice du Centre d'art Nabi à Séoul, a remis la Lumière éternelle à M. Mehdi Benboubakeur, Directeur général du Printemps numérique de Montréal, pour officialiser la passation.

Les objectifs principaux visés par la tenue d'un symposium ISEA sont les suivants :

1. Promouvoir les échanges entre des organisations et individus actifs dans le domaine des arts électroniques et expérimentaux ;
2. Créer une structure méthodique à l'égard des enjeux et potentiels des arts électroniques et des arts émergeants ;
3. Promouvoir les échanges interdisciplinaires et interculturels ;
4. Présenter et propulser la carrière d'artistes canadiens et québécois (artistes établis, en milieu de carrière, et les artistes émergents les plus prometteurs) sur la scène internationale.

ISEA sera de retour à Montréal 25 ans après son organisation en 1995, qui a eu rôle majeur sur le développement de notre écosystème numérique.

ISEA95 a vu l'émergence de la SAT, suivi par des événements et organismes majeurs en art numérique, tels que la Fondation Daniel Langlois, ELEKTRA, MUTEK, aujourd'hui des piliers de la diffusion artistique à travers le monde.

Depuis, ISEA a permis l'émergence de nouveaux projets, de collaborations, d'opportunités d'échanges et a propulsé la carrière de nombreux artistes.



PROGRAMMATION

THÈME

ISEA2020 - WHY SENTIENCE?

ISEA2020 sera entièrement consacré à l'examen de la résurgence de la *sentience* – ressentir-sentir-créer du sens – dans l'art et le design récents, les études médiatiques, les études scientifiques et technologiques, la philosophie, l'anthropologie, l'histoire des sciences et le monde des sciences naturelles. Nous demandons : **pourquoi la sentience ? Pourquoi et comment la sentience est-elle importante ?** Pourquoi les artistes et les universitaires s'intéressent-ils à l'exploration du ressenti au-delà, avec et autour du corps humain ? Pourquoi cette notion a-t-elle été mise en avant dans un éventail de disciplines au 21ème siècle ? ISEA2020 invite les artistes, designers, universitaires, chercheurs, innovateurs et créateurs à contribuer à cette discussion grandissante sur notre monde *sentient.*

STRUCTURE

La programmation d'ISEA comprend un volet artistique et un volet académique. La structure de l'événement est constituée selon le cahier des charges du comité d'organisation ISEA international. L'un des fondements d'ISEA est de promouvoir les échanges interculturels et interdisciplinaires entre organisations et individus du monde entier, de diverses cultures et sans distinctions ; aussi, la majorité de la programmation est constituée à la suite d'appels à candidatures. Les dossiers reçus sont examinés à l'aveugle par des comités constitués d'experts et d'artistes renommés.

Une autre partie de la programmation est constituée par l'organisme d'accueil à travers des événements spéciaux (cérémonies de clôture et d'ouverture, sessions spéciales, ateliers, résidences, etc.), afin de valoriser la scène artistique et culturelle de la ville d'accueil.

Pour ISEA2020, l'objectif sera de présenter le travail d'artistes canadiens de différentes provinces, en mettant l'accent sur les artistes de Montréal et du Québec. De plus, le Printemps numérique planifie de collaborer avec les membres du comité académique situés à Vancouver (Université Simon Fraser) et à Toronto (Université York) afin d'initier des échanges entre ces villes.

Pendant plusieurs jours, l'ensemble de la communauté canadienne pourra découvrir de multiples activités à travers toute l'île de Montréal. Nombreuses d'entre elles seront gratuites et accessibles au grand public.



LE VOLET ARTISTIQUE

Un appel à candidatures sera lancé à l'automne 2019 afin de recevoir toutes les propositions en lien avec les activités proposées par la programmation :

- Concerts, performances et installations artistiques numériques
- Expositions d'artistes émergents (artistes locaux, étudiants)
  Événements et installations dans l'espace public
- Programme de résidences artistiques
- Présentations d'artistes face à des assemblées de diffuseurs et experts.

Les artistes du Canada et du monde entier pourront répondre aux appels à candidature. La sélection préservera l'anonymat des artistes afin de privilégier la qualité artistique des projets.

Les résidences d'artistes :

Des discussions ont été initiées avec Perte de Signal, la SAT ou encore Oboro afin d'offrir des lieux privilégiés aux artistes dans le cadre des résidences.

Ateliers :

Le Printemps numérique collabore avec la Nation Atikamekw et leur grand chef Constant Awashish, afin de mettre en place un atelier unique « Native AI » avec Indigenous Future de l'Université Concordia. Nous appellerons les Premières Nations et l'ensemble des communautés autochtones du Canada et d'ailleurs à participer à cette initiative. L'objectif de donner un rôle central aux artistes et aux oeuvres des communautés autochtones se retrouve au centre même du comité artistique : il comprend parmi ses membres Skawennati Fragnito, artiste et membre de l'Initiative for Indigenous Futures de l'Université Concordia.

Événements spéciaux :

La scène artistique montréalaise est unique en son genre par la diversité de son offre ; l'éclectisme des propositions artistiques ; et par ses connexions avec les sciences humaines et sociales. Le Printemps numérique saura profiter de l'accueil d'ISEA pour offrir une vitrine à la création artistique locale au sein de la programmation internationale. La programmation des événements spéciaux mettra de l'avant les artistes de la relève et des communautés excentrées : les artistes de la diversité (tels que Deanna Bowen), du mouvement queer (Michael Person Clark) et tout spécifiquement, les artistes autochtones (Scott Benesiinaabandan) et les artistes canadiens pionniers en art numérique. L'objectif de cette initiative est d'offrir un contexte de diffusion inégalable aux talents de demain, en profitant de l'influence internationale d'ISEA.

Parmi les **artistes montréalais et canadiens** pressentis pour les événements spéciaux, nous souhaitons proposer au public d'ISEA de découvrir :

- Les oeuvres de Rafael Lozano Hemmer, artiste montréalais, né au Mexique, reconnu dans le monde entier pour ses installations technologiques participatives. Il apporte des réflexions humaines sur notre époque avec une approche scientifique.
- Nous rendrons hommage aux artistes féminines, telle que Char Davies, artiste canadienne (BC) pionnière de la réalité virtuelle dans le monde (dans les années 1990). Elle a créé, en 1995, OSMOSE, une référence clé dans l'histoire de la réalité virtuelle et en relation avec notre thématique SENTIENCE. OSMOSE offre une expérience immersive où le souffle et les mouvements de l'utilisateur lui permettent de naviguer dans l'expérience de réalité virtuelle.
- Bill Vorn, artiste québécois de renommée internationale, présentera également une nouvelle performance, réalisée pour la cérémonie d'ouverture d'ISEA2020.

La cérémonie d'ouverture aura lieu le 19 mai 2020 au Quartier des spectacles, en plein coeur de Montréal. Le Printemps numérique présentera également, en collaboration avec le Quartier des spectacles, une performance inédite pour l'ouverture d'ISEA2020, mêlant projection et performance sur la bibliothèque de l'UQAM.

La programmation des événements spéciaux sera élaborée conjointement avec les partenaires du Printemps numérique, avec qui nous collaborons régulièrement *(voir sections "lieux d'accueil" et "partenaires")*

LE VOLET ACADÉMIQUE

Le volet académique amènera un ensemble de réflexions sur l'usage de l'Intelligence artificielle et des nouvelles technologies de notre quotidien, en termes économiques, sociaux, culturels, et environnementaux.

De nombreux intervenants internationaux issus des secteurs académiques, de la recherche, des industries et également des organisations culturelles, viendront témoigner et partager leurs expertises. Ils seront sélectionnés à la suite des appels à candidatures pour participer aux activités suivantes :

- Conférences
- Panels et tables rondes sur des thématiques d'actualité
- Sessions d'affiches / démonstrations de sujets de recherche scientifiques et académiques
- Ateliers
- Présentations institutionnelles
- Sessions spéciales sur des sujets divers sélectionnés par le comité organisationnel.



STRUCTURE ORGANISATIONNELLE

Les comités sont composés d'experts issus des secteurs artistiques, numériques et de la recherche, qui garantiront la qualité et le caractère innovant de la programmation. Ils travailleront conjointement pour sélectionner les propositions les plus avant-gardistes.

Le comité local organisateur de l'événement sera composé de :



Claude Landry -

Producteur / Directeur de la programmation

Entrepreneur, expert et producteur exécutif avec plus de 20 ans d'expérience. Expertise sonore dans les nouveaux médias, avec de nombreux tournages dans l'Arctique, le Maroc et la Chine. Directeur de la programmation de la première édition de MTL connecte avec plus de 1 050 participants sur 5 jours, 5 lieux, et 5 pavillons thématiques. Un événement réunissant 158 intervenants, 35 conférences, 22 ateliers, 12 panels et 110 participants internationaux.



Mehdi Benboubakeur - Directeur général

Spécialiste en communication, stratège numérique, cinéaste, photographe et directeur artistique avec expérience dans le Web, les effets visuels et l'impression. Depuis 2014, il est directeur général du Printemps numérique, une organisation qui travaille à consolider Montréal comme capitale mondiale de la créativité numérique.



Erandy Vergara - Coordination ISEA2020

Commissaire et chercheure, elle a obtenu une maîtrise en art à l'Université Concordia et un doctorat en histoire de l'art à l'Université McGill. Elle a organisé et produit un certain nombre d'expositions dans des institutions diverses allant des musées en art médiatique (Laboratorio Arte Alameda, Mexique) aux centres d'artistes autogérés et autres espaces à but non lucratif (Manchester Digital Laboratory, Royaume-Uni). Elle a été coordonnatrice à la programmation du Studio XX de 2015 à 2017 et directrice artistique d'Eastern Bloc de 2017 à 2018.

Le comité artistique sera composé des personnes suivantes :

Co-Chairs

Caroline Andrieux – Fonderie Darling (Montréal, Canada)
Alice Jim – Université Concordia (Montréal, Canada)
Erandy Vergara – Printemps numérique (Montréal, Canada)

Membres

Sofian Audry – Clarkson University (N.Y., U.S.A.)
Skawennati Fragnito – Université Concordia (Montréal, Canada)
Bertrand Gervais – UQAM (Montréal, Canada)
Christiane Paul – The New School (N.Y., U.S.A.)
Cheryl Sim – Fondation Phi (Montréal, Canada)
Tamar Tembeck – OBORO (Montréal, Canada)
Irma Vila – Open University of Catalunya UOC (Barcelone, Espagne)
Soh Yeong Roh – The Art Center Nabi (Séoul, Corée du Sud)

Le comité académique sera composé des personnes suivantes :

Co-Chairs

Christine Ross – Université McGill (Montréal, Canada)
Chris Salter – Université Concordia/Hexagram (Montréal, Canada)

Membres

Pau Alsina – Open University of Catalunya UOC (Barcelone, Espagne)
Joel Ong – York University (Toronto, Canada)
Philippe Pasquier – Simon Fraser University (Vancouver, Canada)
Louise Poissant – UQAM & Fonds de recherche du Québec Société et culture (Montréal, Canada
Bart Simon – Université Concordia (Montréal, Canada)
Christa Somerer – University of Art and Design (Linz, Austria)
Jonathan Sterne – Université McGill (Montréal, Canada)
Marcelo Wanderley – Université McGill (Montréal, Canada)



LIEUX D'ACCUEIL

ISEA2020 sera organisé en plein cœur de la vie culturelle de Montréal, en lien étroit avec les collaborateurs culturels suivants.

Les lieux d'accueil principaux :

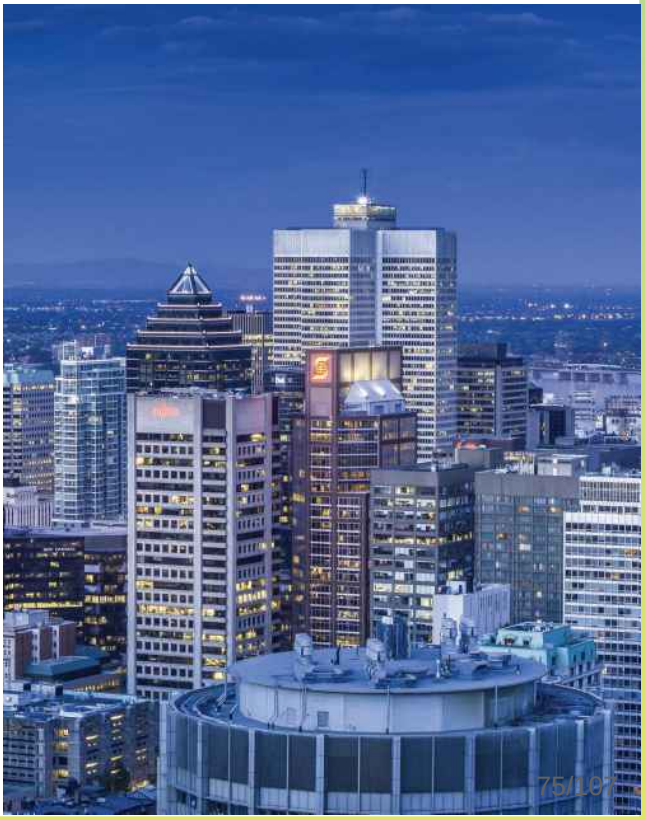
- Le Quartier des spectacles : il couvre un espace d'1km2, englobant 8 espaces publics avec des activités tout au long de l'année, quelques 40 salles de spectacles accueillant des performances, avec une capacité de places assises de plus de 28 000 personnes, et approximativement 40 espaces d'exposition et cinémas ;
- Le NAD - École des arts numériques, de l'animation et du design : haut lieu du savoir en matière d'imagerie de synthèse situé en plein coeur de la place des arts depuis 2019. Partenaire de l'événement, le NAD mettra l'ensemble de ses espaces à disposition d'ISEA.
- Square Dorchester : situé en plein centre-ville de Montréal, le Square Dorchester accueillera la principale exposition de la programmation et présentera gratuitement de nombreuses installations artistiques.
- La SAT et le dôme à 360 : unique en Amérique du Nord, permettant de projeter des expériences artistiques immersives issues de créations parfois in-situ ;
- Les 7 doigts : ouvert depuis 2018, cet espace de création de la compagnie artistique accueille des artistes professionnels et des événements au sein de leurs nombreuses salles équipées ;
- Université Concordia, en partenariat avec l'institut Milieux : détenant un réseau interdisciplinaire national et international bien établi autour de la recherche et la création dans les arts numériques. Les étudiants de l'Université Concordia produisent des oeuvres qui défient notre compréhension de l'art numérique. L'Université détient plusieurs espaces équipés qui permettent d'accueillir des expositions et performances artistiques numériques dans des conditions exceptionnelles, au sein d'un centre de recherche reconnu à travers le monde.

Les lieux secondaires d'accueil de l'événement :

- Le Centre Canadien d'Architecture : lieu prestigieux à Montréal qui a déjà accueilli à maintes reprises des installations artistiques numériques dans le cadre d'événements produits par le Printemps numérique ;
- Le Musée McCord : depuis plusieurs année, le Printemps numérique collabore avec le Musée McCord à l'occasion de soirées immersives 5@9 qui accueillent des installations et performances artistiques numériques et variées.

Nous travaillons également à développer des collaborations avec les organismes de diffusion suivants :

- Agence Topo
- Galerie ELLEPHANT
- OBORO
- SAT
- Eastern Bloc
- Centre Phi
- Musée des beaux-arts
- Réseau accès culture pour collaborer avec les maisons de la culture



PARTENAIRES

PARTENAIRES LOCAUX

Les partenaires du Printemps numérique sont des collaborateurs qui travaillent conjointement à la réalisation, au financement et à la visibilité des événements produits. Le PN joue un rôle fédérateur entre des organisations de différents secteurs.
En cinq ans, le Printemps numérique a su rejoindre plus de 300 partenaires, issus tant des milieux de la créativité numérique que des industries technologiques et des établissements de recherche et d'enseignement, d'ici et d'ailleurs.
En plus des lieux d'accueil, le PN pourra compter sur l'engagement de grands partenaires pour la réalisation d'ISEA2020 et de la deuxième édition de MTL connecte.

Partenaires qui ont confirmé leur soutien :

- NAD - UQAC
- Tourisme Montréal
- Université Concordia

Nouveaux partenaires financiers pressentis :

- Banque Royale
- BNC
- CGI
- Destination Centre-Ville
- Loto Québec
- Montréal International

Partenaires publics pressentis pour ISEA2020 :

- Conseil des arts du Canada
- Conseil des arts et des lettres du Québec (CALQ)
- Conseil des arts de Montréal
- Développement économique Canada
- Ministère de la culture et des communications
- Ministère du tourisme
- Patrimoine Canadien
- Secrétariat à la région métropolitaine - FIRM

Les commanditaires de MTL connecte pourront appuyer l'organisation d'ISEA :

- Desjardins Lab
- ISART Digital
- Journal Métro
- Lavery Avocats
- OVH
- PwC
- Vortex solutions
- Zorabots



Parmi les premiers collaborateurs pressentis pour ISEA2020 :

- Alliance numérique
- Art souterrain
- Centre Phi
- Chromatic
- CMTL - Concertation Montréal
- Commission numérique de Culture Montréal
- Consulat général de France à Montréal
- CQAM - Conseil québécois des arts médiatiques
- Culture pour tous
- D-BOX
- Destination centre-ville Montréal
- Eastern Bloc Montréal
- ELEKTRA
- Element AI
- Galerie ELLEPHANT
- Goethe-Institut
- Hexagram
- IVADO – The Institute for Data Valorization
- L'Organisation internationale de la Francophonie
- La Vitrine culturelle
- Les 7 doigts
- Lune Rouge
- MILA (Institut québécois d'intelligence artificielle)
- MUTEK
- Musée McCord
- NAD - UQAC
- Nantes Digital Week
- Nantes Métropole
- OBORO
- ONF - Office national du film du Canada
- Perte de signal
- Piknic Électronik Montréal
- Quartier des spectacles
- Société des Arts Technologiques (SAT)
- TOPO – Laboratory for digital writings
- Université Concordia – Milieux Institute
- XN Québec



D'autres partenariats sont également susceptibles d'être reconduits pour la 2e édition de MTL connecte et l'accueil d'ISEA2020. Ces partenaires ont contribué à la réalisation de la première édition en 2019 :

- ABB
- Bioastra
- Bixi
- Bonjour Startup Montréal
- CCA
- Centech
- CHUM
- Convergence
- Corporate Stays
- Corstem Ai
- Dataperformers
- Dental Wings
- Destination Centre-Ville Montréal
- DPOsolutions
- E2M - ZoraBots
- Ecotuned Automobile
- ENCQOR
- Epic Games
- Femmes Alpha
- GamePlay Space
- GenieLab
- Groupe BIM du Québec
- Hitachi Systems Security
- Hôtel Monville
- Hub Studio
- IMAGINE360
- Iregular
- IVADO
- Le Lien Multimédia
- LJT avocats
- Magil Construction
- Maison Manuvie
- Marelle Communications
- Maxen Technology
- Mistronix
- Monarque
- Montréal Newtech
- Movin'On Summit
- Musée McCord
- Musée Pointe-à-Callière
- Myelin
- Neomed
- Nodily
- Optech
- Optina
- Paris Design Summit
- PixMob
- PME MTL
- Pomerleau
- Reflector Entertainment
- Residence Inn Marriott centre-ville Montréal
- Secrétariat de la stratégie-cadre mondiale sur le design durable
- SmartHalo Technologies Inc.
- Stradigi Ai
- SYNTHÈSE – Pôle Image Québec
- Technoparc Montréal
- Thales
- Théâtre de la LNI
- Travelodge centre-ville Montréal
- Triotech
- Ubisoft
- WDO

PARTENAIRES INTERNATIONAUX

Le Printemps numérique a tissé des liens avec de nombreuses villes dans le monde. Ces partenaires agiront à titre de fédérateur d'ISEA2020 et permettront de concrétiser l'accueil de délégations internationales provenant notamment de Belgique, de France, d'Allemagne et d'Asie. Commissaires, diffuseurs, artistes, professionnels du numérique et des technologies, chercheurs, entrepreneurs et créateurs constitueront les délégations internationales, afin de favoriser la découverte de l'écosystème montréalais et de générer des opportunités d'échanges à l'international.

- **La Belgique** : les régions de Flandre, de Wallonie et de Bruxelles-Capitale, ainsi qu'avec Digitalwallonia.be, Hub.Brussels et Brussels International, le « Printemps numérique de Bruxelles » (initiative inspirée de l'expérience montréalaise et parrainé par le Printemps numérique de Montréal).
- **La France** : le Consulat de France au Québec, Aquitaine Culture, The Camp (Aix-en-Provence), Chroniques • Biennale des Imaginaires Numériques (Aix-en-Provence et Marseille) et Nantes Métropole. Des discussions sont également en cours avec la ville de Marseille afin de construire un partenariat et d'accueillir une importante délégation.
- **L'Allemagne** : une relation s'est établie également depuis 2017 avec la Représentation de l'État de Bavière au Québec.
- **L'Asie** : en juin 2019, le PN a initié des collaborations avec Séoul et le Centre d'Art Nabi en marge de l'accueil d'ISEA2020 (International Symposium of Electronic Arts), afin de prévoir la venue de commissaires, diffuseurs et artistes coréens en 2020.

Le Printemps numérique collaborera également avec ELEKTRA dans le cadre de la tenue d'ISEA2020 et de la 5e Biennale internationale d'art numérique (BIAN). Avec l'Asie à l'honneur de la nouvelle BIAN, ISEA2020 pourra accueillir la venue d'une importante délégation asiatique provenant de Corée du Sud, du Japon et de Chine.

Passation de la lumière éternelle sous le thème Lux Aeterna lors d'ISEA2019 en juin en Corée du Sud entre Mme Soh Yeong Roh, directrice du Centre d'art Nabi à Séoul, et M. Mehdi Benboubakeur, directeur général du Printemps numérique de Montréal.



PHOTO: KIM JUNG HO, OH NA YE ©2019. ISEA2019, COURTESY OF THE ARTIST. ALL RIGHTS RESERVED.

OBJECTIFS ATTENDUS

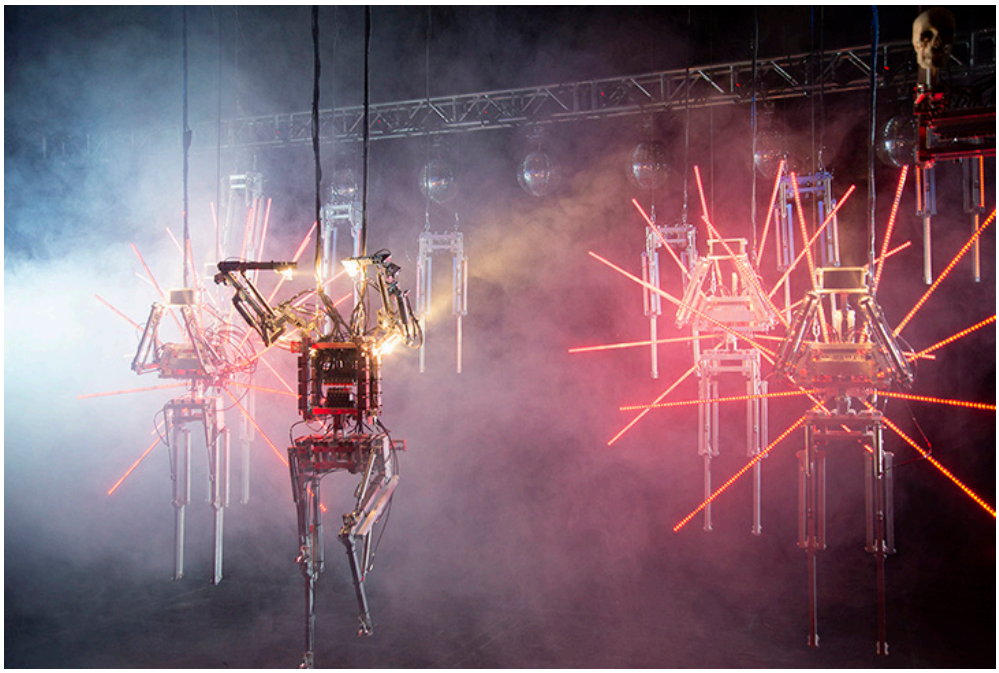
À travers ses six précédentes éditions et la tenue de son nouvel événement en 2019 : MTL connecte, la semaine de l'intelligence numérique, le PN a démontré sa capacité à rassembler des écosystèmes riches et diversifiés, constitués de créateurs, d'entrepreneurs et de chercheurs s'intéressant aux technologies numériques et à leurs impacts dans la société. ISEA2020 viendra profiter de l'expérience du PN et de ses nombreux collaborateurs qui participeront de près à la programmation.

Les principaux objectifs attendus par le projet sont les suivants :

- Offrir des opportunités de collaborations, de promotion et de diffusion uniques pour les artistes et les organismes en arts numériques d'ici, qui contribueront à la reconnaissance des talents locaux et à l'émergence de nouvelles initiatives ;
- Promouvoir l'intelligence numérique de Montréal, ses innovations et sa scène culturelle à travers ses impacts sur les secteurs culturels, sociaux, économiques et environnementaux ;
- Mobiliser et unifier les écosystèmes artistique, académiques et technologiques concernés par les enjeux du numérique dans le but de soutenir et stimuler le dynamisme, la croissance et l'influence de Montréal ;
- Créer des maillages entre le milieu de l'art et de la créativité numérique, avec les autres secteurs présentés par l'entremise de MTL connecte : Ville du futur; IA, IoT & 4.0 ; Cybersécurité et Identité numérique ; FinTech. Cela permettra de générer des collaborations innovantes, dans un objectif de pollinisation croisée des savoirs ;
- Générer une importante animation sur une période stratégique afin de créer un fort momentum pour l'avenir, avec la participation d'audiences locales et internationales (impliquant les parties prenantes du dynamisme numérique : professionnels, artistes, programmateurs, académiciens, etc).

L'organisation d'ISEA à Montréal en 2020 aura un impact majeur pour l'ensemble de la communauté artistique, culturelle, académique et numérique de Montréal et du Québec, sur plusieurs aspects :

- Les artistes d'ici auront une occasion unique pour présenter leur travail et étendre leur réseau avec les artistes, académiciens et commissaires les plus influents dans le domaine des arts médiatiques au monde.
- Les audiences internationales présentes à l'événement profiteront de leur séjour pour découvrir les infrastructures montréalaises (centres d'artistes, universités, centres de recherche, etc), qui oeuvrent à la production, la diffusion et à la réflexion des arts médiatiques.
- Montréal appuiera son influence dans les secteurs du numérique. Les publics de l'international pourront faire l'expérience de son caractère unique et de la richesse des perspectives liées à la production médiatique et aux innovations en intelligence artificielle.
- Le grand public pourra accéder aux meilleures productions artistiques numériques et technologiques qui se font dans le monde.



Copacabana Machine Sex (2018), B Vorn, Photo: B Vorn

IMPACTS POUR LE RAYONNEMENT

Pour ISEA2020, Montréal accueillera des artistes, professionnels, experts, diffuseurs, programmateurs de renommée mondiale. Son image forte, conjointe à la renommée du Printemps numérique, permettra de rejoindre une clientèle mondiale, à l'affût des dernières tendances.

L'offre plurielle du Québec et de Montréal, au cœur de la sphère numérique, en fait une destination de premier choix pour des délégations internationales. Chaque année, des professionnels, artistes et experts se rendent à Montréal pour des événements professionnels, artistiques, pour des opportunités d'affaires ou des collaborations artistiques. La tenue d'un événement majeur tel qu'ISEA, en collaboration avec les parties prenantes, contribuera à concentrer la clientèle internationale en une semaine riche. **Nous attendons un minimum de 1 500 personnes de l'international pour ISEA seulement.**

Montréal est également un pôle attractif par sa situation géographique : aux portes de l'Amérique du Nord, en face de l'Europe et accessible depuis l'Asie (par des vols directs depuis la Chine et le Japon).

Grâce au soutien de Tourisme Montréal, des services d'accueil à l'aéroport seront mis en place pour les délégués à leur arrivée à Montréal. Deux kiosques d'information seront à leur disposition, l'un aux arrivées internationales (incluant les États-Unis) et l'autre aux arrivées nationales (intra-Canada). Les kiosques afficheront le logo de la conférence et Tourisme Montréal affectera du personnel sur place pour s'assurer que les délégués reçoivent toute l'information pertinente à leur arrivée.



IMPACTS POUR L'ÉCOSYSTÈME ARTISTIQUE

L'organisation d'ISEA à Montréal en 1995 a marqué durablement l'écosystème numérique tel qu'on le connaît aujourd'hui. En témoigne **Monique Savoie**, Directrice générale de la **SAT** qui a organisé **ISEA95** :

« Celui-ci est au numérique montréalais ce qu'Expo 67 a été à la société québécoise. C'était énorme, et je pense qu'on en a mal mesuré l'impact et même peut-être manqué un certain momentum, à l'époque, regrette-t-elle. En 1995, on a reçu ici les 1200 chefs de file mondiaux dans le domaine du numérique. Pour tous les gens qu'on rencontre, encore aujourd'hui, ça demeure une date marquante, une date du début de ce mouvement de la culture numérique. »

Fort de ses 25 précédentes éditions à travers plusieurs villes du monde, **ISEA a eu une influence majeure dans l'histoire des arts numériques, sur la reconnaissance d'artistes, de disciplines et d'institutions.** L'événement offre une plateforme de rencontres qui aboutissent à la création de projets collaboratifs, la concrétisation d'ententes et qui propulse la carrière de

nombreux artistes émergents sur la scène internationale. Elle offre une plateforme de rencontres, de promotions, de collaborations interdisciplinaires et intersectorielles majeures, qui engendre de multiples répercussions sur les écosystèmes (émergence ou reconnaissance de nouvelles formes d'art, création de projets collaboratifs, concrétisation d'ententes, reconnaissance de la scène artistique et culturelle de la ville d'accueil, etc).

En 25 ans, Montréal a assis son influence à travers le monde, étant l'une des villes les plus dynamiques et influente en matière artistique et culturelle. La métropole figure également parmi les leaders mondiaux dans les domaines de l'intelligence artificielle, du jeu vidéo et du manufacturier innovant et robotique ; dont les thématiques et les procédés sont similaires à ceux des artistes. Le Printemps numérique, au coeur de ces réseaux, profitera de cette vague numérique pour renforcer les liens entre les artistes et le milieu des affaires à travers ISEA : de nombreuses opportunités seront offertes pour créer des temps de rencontres, de travail et d'échanges. Les publics internationaux pourront également découvrir le dynamisme de Montréal dans ces domaines et échanger avec les acteurs des écosystèmes. Il est certain que la tenue d'une nouvelle édition d'ISEA en 2020 offrira un fort momentum historique pour l'ensemble de la discipline.

D'autre part, ISEA offrira aux publics d'ici et de l'international les meilleures créations artistiques, qui ont **le potentiel de marquer l'histoire des arts numériques par leur caractère innovant et fédérateur.**



STRATÉGIES DE COMMUNICATION

L'un des objectifs principaux du PN est de faire connaître et de rendre accessible le vaste univers artistique et de la culture numérique au grand public. À cet effet, des stratégies sont mises en œuvre afin d'accroître la notoriété de Montréal, du Québec, et plus largement du Canada, comme pôle mondial. ISEA, en plus de son image forte à travers le monde, bénéficiera de la campagne de promotion massive déployée par le Printemps numérique depuis plusieurs années.

La stratégie de communication s'articulera sur 3 axes :

1- Campagne promotionnelle en mix média [supports numériques et imprimés]

• Médias de masse : En tant que partenaire principal du PN, le Journal Métro déploie une grande campagne promotionnelle, avec des publications spécialisées et du contenu exclusif. D'autres campagnes se déploient avec Le Lien Multimédia, le Magazine CONVERGENCE, Destination Centre-Ville, Les Affaires.

• Réseaux sectoriels : La programmation est également diffusée sur les agendas culturels et les écrans de diverses organisations telles : La Vitrine, Hotels.TV, Palais des congrès, Check 6 média, Journal 24 heures.

• Espaces publics : Une campagne promotionnelle de trois mois est diffusée sur les 71 écrans du métro de Montréal, ainsi que sur ceux d'Aéroports de Montréal. En collaboration avec la Ville de Montréal, une quarantaine d'oriflammes sont installées dans les grands axes de la ville pendant trois mois, du 21 mars au 21 juin.

• Médias spécialisés : une grande campagne sera développée afin de rejoindre les différents publics visés par ISEA, avec : Rhizome ; Leonardo Network News ; MIT Technology Review ; Import AI Newsletter ; Brain Pickings, etc.

• Une collaboration avec Tourisme Montréal permettra d'effectuer des campagnes à l'extérieur du Québec notamment à travers des bannières et des articles commandités.

2- Campagne de relations de presse

Une campagne de relations de presse permettra de sensibiliser les différents publics aux arts numériques et électroniques, en mettant de l'avant des artistes, acteurs et experts dans le domaine.

3- Campagne sur les médias sociaux

- La stratégie développée pour les médias sociaux appuie fortement la campagne numérique, lancée par le Printemps numérique, pour toucher la population montréalaise et internationale. En 2019, le compte Facebook du Printemps numérique a atteint une population de 234 794 personnes différentes sur toute la durée de la campagne (21 mars - 21 juin) avec 7.702.102 impressions de publication sur les fils d'actualités.
- Avec son site Internet bilingue anglais et français, le Printemps numérique propose un calendrier des activités de l'ensemble des organisations participantes. Il génère également de nombreux contenus (articles dans les médias partenaires, capsules audio, capsules vidéo, billets de blogues, etc.) en lien avec la création numérique.

L'accueil d'ISEA en 2020 verra la mise en place de nouvelles stratégies afin de construire un plan de mise en marché dont le rayonnement sera international. Des collaborations avec de nouveaux partenaires et médias internationaux permettront d'intensifier la visibilité de l'événement.

MODÈLE D'AFFAIRE

Le modèle d'affaires du Printemps numérique repose sur un apport diversifié de fonds publics, privés et de revenus de billetterie. **Avec l'organisation d'ISEA2020 et de MTL connecte, le PN mise sur un budget d'exploitation de près de 1,8 million de dollars canadiens.**

Les revenus autonomes se concrétisent sous forme de deux passeports :

- Un passeport MTL connecte donnant accès au volet professionnel de la programmation, à la journée ou pour l'ensemble de la semaine. La passe MTL connecte donnera accès à l'ensemble des activités d'ISEA2020 afin de favoriser la rencontre entre les industries avec les milieux de la création et de l'éducation, dans un objectif de pollinisation croisée des savoirs.
- Un passeport ISEA2020 qui donnera accès à l'ensemble des événements programmés, à la journée ou à la semaine. Des activités gratuites seront également offertes au grand public.

Plusieurs tarifs préférentiels seront offerts :

- Pour les étudiants et les jeunes artistes ;
- Une tarification « early bird » soit lève-tôt, ainsi qu'une tarification réduite avant l'événement. Le tarif plein se fera sur place, soit du 19 au 24 mai 2020.

Des installations et événements seront offerts gratuitement au grand public, notamment grâce à notre partenariat avec le Quartier des spectacles et la présentation d'une grande exposition au Square Dorchester.



ÉCHÉANCIER

	AOUT	SEPT	OCT	NOV	DEC	JANV	FEV	MARS	AVRIL	MAI	JUIN
PROGRAMMATION											
Recherche de conférenciers et artistes pour les projets spéciaux											
Déploiement des comités académiques et artistiques											
Lancement des appels à candidatures											
Ouverture des soumissions (projets artistiques, les présentations d'artistes, ateliers, travaux en cours, présentations institutionnelles, les articles, panels, affiches-démo, tutoriels).											
Recherche d'artistes et développement de collaborations pour les projets spéciaux (ateliers, activités grand public, médiation, résidences artistiques)											
Fermeture de l'appel à soumissions											
Notification d'acceptation											
FINANCEMENTS											
Recherche de financements (privés, publics)											
Élaboration du plan d'affaire et du budget											
Élaboration des dossiers de financements											
Élaboration des rapports des financements											
PRODUCTION / LOGISTIQUE											
Recherche de lieux d'accueil											
Développement de collaborations et partenariats au Canada et à l'international											
Évaluation des besoins techniques											
Constitution de l'équipe technique											
Déploiement logistique et technique pour l'accueil artistique											
Déploiement logistique pour l'accueil des intervenants, conférenciers et des délégations											
Recrutement de bénévoles											
COMMUNICATIONS											
Lancement du site internet ISEA2020											
1er communiqué de lancement											
Lancement billetterie											
Campagne de promotion, infolettre, médias sociaux											
Relations médias											
Dévoilement de la programmation finale											
Campagne de publicités											

ISEA2020 <MTL> CONNECT · MONTREAL · CANADA

ISEA INTERNATIONAL

University of Brighton

ÉCOLE NAD UQAC

CONVENTION DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE

ENTRE : **VILLE DE MONTRÉAL**, personne morale de droit public ayant son hôtel de ville au 275, rue Notre-Dame Est, Montréal, Québec H2Y 1C6, agissant et représentée par Me Yves Saindon, greffier, dûment autorisé aux fins des présentes en vertu de la résolution **CG06 0006**;

Numéro d'inscription TPS : 121364749
Numéro d'inscription TVQ : 1006001374

Ci-après appelée la « **Ville** »

ET : **PRINTEMPS NUMÉRIQUE** personne morale sous l'autorité de la troisième partie de la *loi* sur les compagnies, dont l'adresse principale est le 425, boulevard de Maisonneuve Ouest, bureau 1100, Montréal, Québec H3A 3G5, agissant et représentée par madame Suzanne Gouin, présidente du conseil d'administration, dûment autorisé(e) aux fins des présentes tel qu'elle le déclare;

Numéro d'inscription T.P.S. : 77961 8123 RT0001
Numéro d'inscription T.V.Q. : 1222845188

Ci-après appelée l'« **Organisme** »

L'Organisme et la Ville sont également individuellement ou collectivement désignés dans la présente convention comme une « **Partie** » ou les « **Parties** ».

ATTENDU QUE l'Organisme agit comme promoteur de l'événement « semaine numérique de Montréal », MTL Connect, une semaine d'activités dédiée à l'intelligence numérique, notamment à travers la transversalité des technologies dans la métropole.

ATTENDU QUE l'Organisme sollicite la participation financière de la Ville pour la réalisation du Projet, tel que ce terme est défini à l'article 2 de la présente convention;

ATTENDU QUE la Ville désire encourager l'Organisme à réaliser son Projet en l'aidant financièrement;

ATTENDU QUE les Parties désirent, dans le cadre de la présente convention de contribution financière, prévoir les conditions qui s'y rattachent (ci-après la « **Convention** »);

ATTENDU QUE l'Organisme a pris connaissance de l'article 573.3.5 de la *Loi sur les cités et villes*, auquel il pourrait être assujetti à la conclusion de la présente Convention ou en cours d'exécution de celle-ci;

ATTENDU QUE la Ville a adopté le *Règlement sur la gestion contractuelle* en vertu de l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* et qu'elle a remis une copie de ce règlement à l'Organisme;

LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1
INTERPRÉTATION

Le préambule et les annexes font partie intégrante de la présente Convention. En cas de difficulté d'interprétation, le texte de la Convention a préséance sur celui des annexes qui pourrait être inconciliable avec celui-ci.

ARTICLE 2
DÉFINITIONS

Dans la présente Convention, à moins que le contexte n'indique un sens différent, les mots suivants signifient :

2.1 « Annexe 1 » : la description du Projet;

2.2 « Annexe 2 » : le protocole de visibilité mentionné à l'article 4.4 de la présente Convention, le cas échéant;

2.3 « Projet » : le projet de l'Organisme pour la réalisation duquel la Ville lui fournit la contribution prévue à l'article 5.1 de la présente Convention, lequel est plus amplement décrit à l'Annexe 1;

2.4 « Rapport annuel » : document présentant le profil de l'Organisme, le nom de ses administrateurs et dirigeants, un bilan de ses activités et accomplissements pour chaque année de la présente Convention;

2.5 « Reddition de compte » : les rapports d'activités, les rapports d'étape ou final, le cas échéant, la liste des interventions ou activités effectuées, les sommes qui ont été utilisées à même la contribution financière reçue de la Ville ainsi que les fins pour lesquelles elles ont été employées de même que les sommes consacrées aux frais de gestion, le niveau d'atteinte des objectifs mesurables ou tout autre document exigé par le Responsable dans le cadre du Projet;

2.6 « Responsable » : La directrice de l'entrepreneuriat de l'Unité administrative ou son représentant dûment autorisé;

2.7 « Unité administrative » : Service du développement économique de la Ville.

ARTICLE 3
OBJET

La présente Convention a pour objet de définir les modalités et conditions des versements de la contribution financière de la Ville à l'Organisme afin que ce dernier puisse réaliser le Projet.

ARTICLE 4
OBLIGATIONS DE L'ORGANISME

En considération des sommes versées par la Ville, l'Organisme s'engage à :

4.1 Réalisation du Projet

4.1.1 utiliser la contribution financière de la Ville exclusivement aux fins de la réalisation du Projet. En aucun cas, la contribution financière ne pourra servir à appuyer des activités se déroulant à l'extérieur de Montréal, ni à réaliser des spectacles et autres activités culturelles.

4.1.2 assumer tous les coûts et risques associés à la réalisation du Projet et à assumer tout dépassement des coûts requis pour sa réalisation, étant entendu que la participation de la Ville ne sera en aucun cas supérieure à la somme prévue à l'article 5.1 de la présente Convention;

4.2 Autorisations et permis

4.2.1 obtenir à ses frais toutes les autorisations et tous les permis requis avant d'entreprendre une activité dans le cadre de la présente Convention;

4.2.2 payer directement aux organismes qui les imposent, tous les impôts, les taxes, les permis et les droits exigés en lien avec le Projet et les activités qui y sont reliées;

4.3 Respect des lois

se conformer en tout temps aux lois et règlements fédéraux, provinciaux et municipaux en vigueur, aux instructions, directives et autres recommandations d'usage provenant de la Ville;

4.4 Promotion et publicité

4.4.1 faire état de la participation financière de la Ville, conformément au protocole de visibilité (ci-après le « **Protocole de visibilité** ») joint, le cas échéant, à la présente Convention à l'Annexe 2, dans tout document, communication, activité, publicité, affichage, rapport de recherche ou document d'information, quel qu'en soit le support, relatif à l'objet de la présente Convention (ci-après la « **Publication** ») et faire en sorte que la Publication reflète, de façon équitable, l'importance de l'aide accordée par la Ville par rapport aux autres personnes qui auraient contribué au Projet. La Publication doit être préalablement approuvée par écrit par le Responsable;

4.4.2 associer et inviter la Ville aux différents événements en relation avec le Projet;

4.5 Aspects financiers

4.5.1 déposer la Reddition de compte auprès du Responsable. Cette Reddition de compte doit être faite selon la forme et les paramètres que le Responsable lui communiquera, étant entendu que cette forme et ces paramètres pourront être modifiés en tout temps sur simple avis du Responsable.

Cette Reddition de compte doit lui être remise au plus tard le 30 juillet de chaque année et doit couvrir la période comprise entre la signature de la présente Convention et le 30 mai pour la première année et la période du 1ier septembre 2020 au 30 mai de l'année suivante pour les années subséquentes.

Nonobstant l'alinéa 2 ci-dessus, au moment de la terminaison de la présente Convention, que celle-ci soit due à la résiliation ou à l'arrivée de son terme (ci-après la « **Date de terminaison** »), la Reddition de compte doit être transmise au Responsable dans les trente (30) jours de la Date de terminaison;

4.5.2 tenir une comptabilité distincte de celle concernant les autres secteurs d'activités de l'Organisme pour les sommes versées par la Ville aux fins de la présente Convention et faisant état des fins pour lesquelles ces sommes ont été utilisées et joindre ces informations financières dans ses états financiers annuels;

4.5.3 autoriser le Contrôleur général de la Ville ou son représentant, à examiner en tout temps durant les heures régulières d'ouverture de bureau, tout document concernant les affaires et les comptes de l'Organisme, notamment, les livres et registres comptables ainsi que les pièces justificatives. De plus, l'Organisme accepte de collaborer et de mettre du personnel à la disposition de la Ville, durant les heures normales de bureau, pour répondre à ses questions et lui fournir une copie, sur simple demande et sans frais additionnels, de ces livres et registres comptables et de toutes pièces justificatives lui permettant de s'assurer de la bonne exécution de la présente Convention;

4.5.4 déposer auprès du Responsable son Rapport annuel dans les quatre-vingt-dix (90) jours de la clôture de son exercice financier;

4.5.5 dans la mesure où le cumul de toutes contributions financières que la Ville verse à l'Organisme au cours d'une même année civile est d'une valeur de cent mille dollars (100 000 $) et plus, et ce, peu importe que telle contribution soit versée par le conseil municipal, le conseil d'agglomération, un conseil d'arrondissement ou le comité exécutif, transmettre pour chaque année de la présente Convention au Vérificateur général de la Ville (1550, rue Metcalfe, bureau 1201, Montréal, Québec, H3A 3P1), ses états financiers vérifiés conformément à l'article 107.9 de la *Loi sur les cités et villes*, et transmettre, pour chaque année de la présente Convention, au Responsable, copie desdits états financiers vérifiés, le tout au plus tard quatre-vingt-dix (90) jours après la fin de son exercice financier;

4.5.6 dans la mesure où le cumul de toutes contributions financières que la Ville verse à l'Organisme au cours d'une même année civile est d'une valeur de moins de cent mille dollars (100 000 $), et ce, peu importe que telle contribution soit versée par le conseil municipal, le conseil d'agglomération, un conseil d'arrondissement ou le comité exécutif, transmettre pour chaque année de la

présente Convention au Responsable ses états financiers au plus tard quatre-vingt-dix (90) jours après la fin de son exercice financier;

4.5.7 à la Date de terminaison, remettre à la Ville, dans les cinq (5) jours d'une demande écrite du Responsable, toute somme non engagée à cette date dans la réalisation du Projet;

4.6 Conseil d'administration

4.6.1 si ces documents n'ont pas déjà été remis, remettre au Responsable dans les trente (30) jours de la signature de la présente Convention, une copie des règlements généraux de l'Organisme ainsi qu'une copie de ses lettres patentes;

4.6.2 à la demande de la Ville, permettre à un représentant de la Ville d'assister, à titre d'observateur seulement, aux assemblées générales et aux réunions du conseil d'administration de l'Organisme et à cette fin, lui faire parvenir un avis de convocation dans les délais prévus dans les règlements généraux de l'Organisme;

4.7 Responsabilité

4.7.1 garantir et tenir la Ville indemne de toutes réclamations, demandes, recours et de tous dommages de quelque nature que ce soit en raison de la présente Convention. L'Organisme s'engage également à prendre fait et cause pour la Ville, ses employés, représentants et mandataires dans toute réclamation, demande, recours ou poursuite intentée contre cette dernière par des tiers en raison de la présente Convention et sans limiter la généralité de ce qui précède, en raison de la licence concédée à l'article 11 de la présente Convention, et la tient indemne en capital, frais et intérêts de tout jugement, toute condamnation ou de toute décision qui pourrait être prononcés contre elle et de toute somme qu'elle aura déboursée avant ou après jugement en raison de ce qui précède;

4.7.2 assumer seule toute la responsabilité à l'égard des tiers et à assumer seule la responsabilité de toute action, réclamation ou demande que peut occasionner l'exécution de la présente Convention;

4.8 Séance du conseil municipal ou du comité exécutif

lorsque la contribution financière est accordée par le conseil municipal ou le comité exécutif, qu'elle est d'une valeur de cent mille dollars (100 000 $) et plus, et dans la mesure où le Responsable en fait la demande, être présent, par l'intermédiaire de ses dirigeants, lors d'une séance du conseil municipal ou du comité exécutif, selon le règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne de ces instances et répondre aux questions posées par ses membres relativement à la présente Convention.

ARTICLE 5
OBLIGATIONS DE LA VILLE

5.1 Contribution financière

En considération de l'exécution par l'Organisme de toutes et chacune des obligations contenues à la présente Convention, la Ville convient de lui verser la somme maximale de CINQ CENT MILLE dollars (500 000 $), incluant toutes les taxes applicables, le cas échéant, devant être affectée à la réalisation du Projet.

5.2 Versements

5.2.1 Pour l'année **2020 :**

5.2.1.1 une somme maximale de DEUX CENT MILLE dollars (200 000 $) dans les trente (30) jours suivants la signature de la présente Convention;

5.2.1.2 une somme maximale de VINQ-CINQ MILLE (25 000 $) dans les trente (30) jours de la présentation du bilan de la semaine numérique de Montréal;

5.2.1.3 une somme maximale de VINQ-CINQ MILLE dollars (25 000 $) dans les trente (30) jours de la présentation du rapport annuel des activités 2020, comprenant la Semaine du numérique de Montréal et les forums *Intersections*, ainsi que l'étude des retombées économiques du Printemps Numérique indépendante de l'OBNL et au choix du professionnel du SDÉ.

5.2.2 Pour l'année 2021 :

5.2.2.1 une somme maximale de DEUX CENT MILLE dollars (200 000 $) dans les trente (30) jours suivants la signature de la présente Convention;

5.2.2.2 une somme maximale de VINQ-CINQ MILLE (25 000 $) dans les trente (30) jours de la présentation du bilan de la semaine numérique de Montréal;

5.2.2.3 une somme maximale de VINQ-CINQ MILLE dollars (25 000 $) dans les trente (30) jours de la présentation du rapport annuel des activités 2021, comprenant la Semaine du numérique de Montréal et les forums *Intersections.*

Chaque versement est conditionnel à ce que l'Organisme ait respecté les termes et conditions de la présente Convention. De plus, tous les versements prévus ci-dessus incluent toutes les taxes applicables, le cas échéant.

5.3 Ajustement de la contribution financière

Le Responsable peut exiger la remise par l'Organisme de toute somme n'ayant pas servi à la réalisation du Projet. De plus, le Responsable pourra réduire le montant de la contribution financière si la réalisation du Projet ne requiert plus la somme maximale.

5.4 Aucun intérêt

L'Organisme ne pourra en aucun cas réclamer de la Ville des intérêts pour versements effectués en retard.

ARTICLE 6
GOUVERNANCE ET ÉTHIQUE

6.1 L'Organisme doit, dans la réalisation des activités et du Projet prévus à la présente Convention, agir selon les règles de conduite d'une personne avisée et prudente, de manière à ne porter aucun préjudice à la Ville ou à des tiers.

6.2 L'Organisme doit prendre toutes les mesures requises pour éviter des conflits d'intérêts et doit se conformer aux directives émises par le Responsable à cet égard.

L'Organisme doit notamment informer le Responsable, par écrit, de tout contrat devant être conclu par l'un des membres de son conseil d'administration avec la Ville ou avec l'Organisme.

6.3 L'Organisme doit utiliser la contribution financière octroyée dans le cadre de la présente Convention aux fins qui y sont prévues, cette contribution ne pouvant en aucun cas servir à payer le salaire d'un employé ou les honoraires de tout tiers qui fait du démarchage pour le compte de l'Organisme.

ARTICLE 7
DÉFAUT

7.1 Il y a défaut :

7.1.1 si l'Organisme n'observe pas quelque engagement pris aux termes de la présente Convention;

7.1.2 si l'Organisme fait une cession de biens, est réputé avoir fait une cession de biens ou fait l'objet d'une ordonnance de séquestre;

7.1.3 si l'administration de l'Organisme passe entre les mains de tiers, qu'il s'agisse de fiduciaires ou autres, en vertu d'un acte consenti par l'Organisme pour garantir l'exécution de ses obligations ou de celles de tiers;

7.1.4 si l'Organisme perd son statut d'organisme sans but lucratif ou cesse d'être reconnu comme tel par les autorités fiscales.

7.2 Dans les cas prévus au sous-paragraphe 7.1.1, le Responsable avise par écrit l'Organisme du défaut et lui demande d'y remédier dans le délai qu'il détermine. Le

Responsable peut retenir tout versement tant que l'Organisme n'a pas remédié au défaut. Si malgré cet avis, l'Organisme refuse ou néglige de remédier à tel défaut dans le délai imparti, la présente Convention sera résiliée de plein droit, sous réserve de tout recours pouvant être exercé par la Ville pour les dommages occasionnés par ce défaut.

7.3 Dans les cas prévus aux sous-paragraphes 7.1.2, 7.1.3 et 7.1.4, la présente Convention est résiliée de plein droit sans avis ni délai, dès la survenance de l'événement.

7.4 S'il est mis fin à la présente Convention en application des articles 7.2 ou 7.3, toute somme non versée à l'Organisme cesse de lui être due, ce dernier devant également remettre à la Ville toute somme non encore engagée dans le Projet reçue de celle-ci. La Ville peut aussi exiger le remboursement de tout ou partie des sommes déjà versées à l'Organisme.

ARTICLE 8
RÉSILIATION

8.1 La Ville peut, à sa discrétion, mettre fin en tout temps à la présente Convention, sans indemnité pour quelque dommage que ce soit subi par l'Organisme, sur préavis écrit de trente (30) jours, en acquittant le coût des activités déjà réalisées dans le cadre du Projet.

8.2 L'Organisme convient expressément de n'exercer aucun recours contre la Ville en raison de la résiliation de la présente Convention.

8.3 Toute somme non versée à l'Organisme cesse de lui être due. Ce dernier doit également remettre à la Ville toute somme non encore engagée dans le Projet reçue de celle-ci.

ARTICLE 9
DURÉE

La présente Convention prend effet à sa signature par les Parties et se termine, sous réserve des articles 7 et 8, lorsque les Parties ont rempli leurs obligations, mais au plus tard 30 juillet 2021.

Nonobstant la fin de la présente Convention prévue ci-haut, il est entendu que les articles 4.5.1, 4.5.3, 4.5.4, 4.5.5, 4.5.6, 4.5.7, 4.7, 4.8 et 11 continueront à produire leurs effets entre les Parties.

ARTICLE 10
ASSURANCES

10.1 L'Organisme doit souscrire, à ses frais, et maintenir en vigueur pendant toute la durée de la présente Convention, un contrat d'assurance responsabilité civile accordant par accident ou événement une protection minimale de deux millions de dollars (2 000 000 $) pour les blessures corporelles, pour les dommages matériels et pour les préjudices et dans laquelle la Ville est désignée comme coassurée.

10.2 De plus, le contrat d'assurance doit contenir un avenant stipulant que l'assureur doit donner à la Ville, par courrier recommandé ou poste certifiée, un avis écrit de trente (30) jours en cas de modification ou de résiliation du contrat d'assurance par l'Organisme ou l'assureur. Aucune franchise stipulée dans le contrat d'assurance ne sera applicable à la Ville.

10.3 L'Organisme s'engage à remettre au Responsable, dans les dix (10) jours de la signature de la présente Convention, une copie de la police d'assurance ou du certificat de la police. L'Organisme doit fournir, à chaque année, le certificat de renouvellement de la police d'assurance, au moins quinze (15) jours avant son échéance.

ARTICLE 11
LICENCE

L'Organisme concède à la Ville, à titre gratuit, une licence non exclusive, pour la durée maximale du droit d'auteur prévue par la loi, sans limite territoriale, pour son propre usage et irrévocable, lui permettant notamment de reproduire, de traduire, de publier et de communiquer au public, par quelque moyen que ce soit, en totalité ou en partie, les renseignements liés aux travaux ou documents en lien avec le Projet réalisé par l'Organisme, ses employés ou ses sous-traitants. La Ville n'utilisera ces renseignements et ces documents qu'à des fins municipales.

ARTICLE 12
DÉCLARATIONS ET GARANTIES

12.1 L'Organisme déclare et garantit :

12.1.1 qu'il a le pouvoir de conclure la présente Convention et d'exécuter toutes et chacune des obligations qui lui sont imposées en vertu de celle-ci;

12.1.2 que les droits de propriété intellectuelle pour tout document, travail écrit, représentation ou activité ayant lieu sous son contrôle en lien avec le Projet ont été dûment acquittés et que ces représentations ou activités peuvent valablement avoir lieu;

12.1.3 qu'il détient et a acquis de tout tiers, le cas échéant, tous les droits lui permettant de réaliser la présente Convention et notamment ceux lui permettant de consentir la licence prévue à l'article 11 de la présente Convention;

12.1.4 que toutes et chacune des obligations qu'il assume en vertu de la présente Convention constituent des considérations essentielles sans lesquelles la Ville n'aurait pas signée celle-ci.

ARTICLE 13
DISPOSITIONS GÉNÉRALES

13.1 Entente complète

La présente Convention constitue la totalité et l'intégralité de l'entente intervenue entre les Parties.

13.2 Divisibilité

Une disposition de la présente Convention jugée invalide par un tribunal n'affecte en rien la validité des autres dispositions qui conservent leur plein effet et force exécutoire.

13.3 Absence de renonciation

Le silence de l'une ou l'autre des Parties ou son retard à exercer un droit ou un recours ne doit jamais être interprété comme une renonciation de sa part à tel droit ou recours.

13.4 Représentations de l'Organisme

L'Organisme n'est pas le mandataire de la Ville et ne peut, par ses actes ou omissions, engager la responsabilité de cette dernière ou la lier de toute autre façon.

13.5 Modification à la présente Convention

Aucune modification aux termes de la présente Convention n'est valide si elle est effectuée sans l'accord écrit préalable des deux (2) Parties.

13.6 Lois applicables et juridiction

La présente Convention est régie par les lois du Québec et toute procédure judiciaire s'y rapportant doit être intentée dans le district judiciaire de Montréal.

13.7 Ayants droit liés

La présente Convention lie les Parties aux présentes de même que leurs successeurs et ayants droit respectifs.

13.8 Cession

Les droits et obligations de l'une ou l'autre des Parties ne peuvent être cédés qu'avec l'accord écrit préalable de l'autre Partie.

L'Organisme ne peut consentir une hypothèque ou donner en garantie à un tiers les sommes qui lui sont versées par la Ville en vertu de la présente Convention.

13.9 Avis et élection de domicile

Tout avis ou document à être donné ou transmis relativement à la présente Convention est suffisant s'il est consigné dans un écrit et expédié par un mode de communication qui permet à la Partie expéditrice de prouver sa livraison au destinataire.

Élection de domicile de l'Organisme

L'Organisme fait élection de domicile au 425, boulevard de Maisonneuve Ouest, bureau 1100, Montréal, Québec, H3A 3G5 et tout avis doit être adressé à l'attention de la présidente du conseil d'administration. Pour le cas où il changerait d'adresse sans dénoncer par écrit à la Ville sa nouvelle adresse, l'Organisme fait élection de domicile au bureau du greffier de la Cour supérieure pour le district de Montréal, chambre civile.

Élection de domicile de la Ville

La Ville fait élection de domicile au 700, rue De la Gauchetière Ouest 28ième étage, Montréal, Québec H3B 5M2 et tout avis doit être adressé à l'attention du Responsable.

13.10 Exemplaire ayant valeur d'original

La présente Convention peut être signée séparément à même un nombre infini d'exemplaires distincts qui sont tous des originaux mais qui, pris collectivement, ne forment qu'un seul et même document. Chaque exemplaire peut être transmis par télécopieur ou courriel et la copie ainsi transmise a le même effet qu'un original.

EN FOI DE QUOI, LES PARTIES ONT SIGNÉ EN DEUX (2) EXEMPLAIRES, À MONTRÉAL, À LA DATE INDIQUÉE EN REGARD DE LEUR SIGNATURE RESPECTIVE.

Le .....e jour de ..... 20__

VILLE DE MONTRÉAL

Par : _____
Yves Saindon, greffier

Le .....e jour de ..... 20__

Printemps Numérique

Par : _____
Suzanne Gouin, présidente du conseil d'administration

Cette convention a été approuvée par le ..... de la Ville de Montréal, le .....e jour de ..... 20__ (Résolution .....)

ANNEXE 1

PROJET

En 2019, le Printemps numérique a opéré une réorientation stratégique de son événement annuel menant à la création d'une Semaine de l'intelligence numérique, *MTL Connecte*. À travers cette édition, l'événement s'est décliné en deux volets : Professionnels et les Événements grands publics.

C'est donc sous le chapeau de l'intelligence numérique que l'organisme a repositionné son événement pour mieux valoriser les innovations numériques et accompagner la transformation numérique des organisations.

Une fois de plus, la seconde édition de MTL Connecte vise à accompagner les innovations et la transformation des entreprises et des communautés. Elle désire orienter son action autour d'une vision transversale du champ numérique.

En 2020, la programmation s'articulera autour de cinq nouveaux pavillons thématiques : Ville du Futur, Intelligence artificielle, Internet des objets et 4.0, Cybersécurité et Identité numérique, FinTech et Créativié.

L'événement offrira également un volet grand public (parcours extérieurs, spectacles, activités familiales, etc.) et un volet professionnel (conférences, ateliers, rencontres d'affaires, vitrines d'entreprises, etc.). Le volet professionnel du MTL Connect accueillera cette année un forum international sur la transformation numérique en lien avec les arts et la créativité, ISEA.

Si la première édition visait à implanter une vision transversale du numérique par la mise en place de pavillon thématique, la seconde édition visera à attirer des délégations internationales et à élargir sa programmation internationale avec l'accueil d'ISEA2020 comme pavillon de la créativité.

Les prochaines éditions viseront également à favoriser les échanges entre les participants, l'expérimentation et l'hybridation disciplinaire et sectorielle afin de valoriser la mise en commun des idées et développer des partenariats innovants.

Objectifs généraux

- Le transfert d'expertise, l'encouragement de la fertilisation croisée des savoirs et l'émergence de l'innovation;
- Le rayonnement de Montréal, capitale mondiale du numérique;
- La démocratisation des contenus et des enjeux du numérique auprès de publics élargis.

Objectifs spécifiques

1. Renforcer le modèle d'affaire du PN avec l'Accroissement du nombre de participants
2. Élargir la programmation et la participation internationale
3. Effectuer un rapprochement entre les établissements d'enseignement et les entreprises
4. Obtenir une meilleure contribution de l'écosystème à la programmation de l'événement et à la curation de contenu

5. Avoir un meilleur taux de participations chez les jeunes, et les femmes qui sont encore largement sous-représentées dans les métiers du numérique.
6. Mettre en place un comité de programmation distinct pour l'accueil des événements internationaux annuels intégrant les différents bailleurs de fonds et intervenants culturels montréalais.
7. Déployer un plan d'échange et de visibilité à l'échelle internationale
8. En 2020, les objectifs d'achalandage sont de 2 800 entrées pour le volet professionnel et de 55 500 visiteurs pour le volet grand public. L'année prochaine, il est prévu d'accroître la fréquentation à 3 900 pour le volet professionnel et à 60 000 pour le volet grand public.

Objectifs et résultats attendus

Finalités	Objectifs	Moyens	Résultats attendus
DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE **1. Privilégier les transferts d'expertises, encourager la fertilisation croisée des savoirs et l'émergence de l'innovation**	Répondre au défi de la transition numérique des organisations et accroître le transfert de connaissances et stimuler l'innovation	• Développer une programmation diversifiée permettant d'accompagner le virage numérique des organisations • Générer une forte attraction sur une période stratégique de six jours • Organiser des activités professionnelles de réseautage et d'affaires	• Émergence et consolidation de créneaux d'excellence autour de l'intelligence numérique appliquée dans les divers secteurs d'activités • Accroissement des collaborations et des partenariats entre acteurs d'écosystèmes différents
RAYONNEMENT **2. Mettre en avant la compétitivité économique de Montréal, métropole numérique**	Accroître les échanges entre les milieux de la création, de la recherche et de l'industrie, d'ici et d'ailleurs	• Mobiliser et fédérer les écosystèmes concernés par les transformations numériques • Attirer des partenaires, des investisseurs et des délégations d'ici et d'ailleurs • Proposer des outils pour augmenter les capacités d'exportation et de commercialisation • Stimuler les échanges bilatéraux entre différentes villes et régions du monde	• Exportation, commercialisation et circulation accrues des produits, services et talents • Projection locale, nationale et internationale des acteurs et des réalisations
ACCESSIBILITÉ ET ÉDUCATION **3. Favoriser la démocratisation du numérique**	Développer l'accessibilité aux diverses formes d'innovations numériques	• Sensibiliser et susciter l'intérêt des publics aux cultures numériques par des activités d'éducation et de médiation • Organiser des activités pour accroître la découvrabilité des industries numériques • Tenir des portes ouvertes en entreprise pour faire connaître aux plus jeunes les emplois de ces domaines • Poursuivre les activités de recherche et de documentation des transformations numériques au sein de divers écosystèmes et leur diffusion	• Augmentation de l'intérêt public pour les acteurs, les productions, les impacts et les enjeux du numérique • Accroissement de l'emploi dans les métiers du numérique auprès des plus jeunes, incluant les femmes

Budget récapitulatif

Le tableau récapitulatif suivant présente le sommaire des contributions que le PN prévoit pour la période 2020-2021 :

	2020	2021
Contribution de la Ville	250 000$	250 000 $
Autres revenus	360 000 $	410 000 $
Revenus autonomes	492 750 $	666 300 $
Gouvernement du Québec	150 000 $	150 000 $
Total des revenus	1 252 750 $	1 476 300

Par ailleurs, afin d'atteindre ces objectifs, l'Organisme devra :

— Déployer une stratégie de marketing et de promotion avec des objectifs clairs, précis afin de mieux faire connaître l'événement et générer davantage de revenus autonomes;

— Proposer un plan de transition de la structure de son financement de sorte que l'apport du financement public et plus spécifiquement celui de la Ville de Montréal soient annuellement régressifs. Le porteur de projet devra exposer clairement comment il vise diversifier ses revenus et aller cherche d'avantage de revenus du privé;

De plus, compte tenu des objectifs de résultats qu'entend se fixer le SDÉ dans le projet, contribution financière à l'organisme pour la seconde année sera conditionnelle à :

— Une reddition de compte de l'édition de 2020 accompagnée d'une étude externe (sur approbation du SDÉ) de l'impact qualitatif et des retombées économiques de la Semaine du Numérique. Des indicateurs clairs et réalistes devront être préétablis avec le porteur de projet afin de mesurer à la fois des données liées à la campagne marketing, à l'achalandage et la billetterie, mais également sur la contribution de la Semaine du Numérique à l'écosystème entrepreneurial montréalais, le réseau d'acteurs concernés, le transfert d'expertises et l'émergence de l'innovation;

— Le PN devra confirmer qu'il accueillera un nouvel événement international en lien avec les thématiques des pavillons à l'instar d'ISEA

— Le PN devra démontrer qu'il a atteint les résultats liés aux indicateurs de performance ciblés dans la convention. Les indicateurs de performance devront être distincts de l'événement ISEA (voir annexe de l'analyse du SDÉ).

ÉVALUATION ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

L'évaluation de l'événement reposera en partie sur une collecte de données sur l'achalandage de l'événement tirées d'un décompte systémique dont les données sont vérifiables dès l'année 1 et d'une étude indépendante en 2020 (fournisseur de service au choix du SDÉ).

Il tient lieu de mentionner, que chaque indicateur devra être articulé autour des événements qui sont strictement liés à la Semaine du numérique et ventilé par pavillon. Le porteur de projet devra ventiler les statistiques de chaque pavillon et isoler les statistiques de ISEA afin que l'on puisse évaluer la pertinence d'accueillir un forum international dans le cadre de la semaine numérique.

Les événements grands publics externes ou partenaires ne devront pas figurer dans les statistiques d'achalandage de MTL connecte, car il n'en n'est pas responsable et que la contribution financière de la Ville ne doit pas couvrir le calendrier du Printemps numérique.

Le Profil statistique des participants devra également être granulé par secteurs d'activité, âge et sexe.

Voici les résultats prévus, les indicateurs clés et les mesures de rendement en lien, identifiés par le PN.

Résultats prévus	Indicateurs clés	Mesure du rendement
1. Émergence et consolidation de créneaux d'excellence autour de l'intelligence numérique appliquée dans les divers secteurs d'activité	• Nombre de créateurs, d'entrepreneurs, de chercheurs et de gestionnaires participant aux activités professionnelles du PN • Nombre de maillages réalisés • Nombre de technologies présentées dans la ZoneTech • Nombre de participants / visiteurs aux activités grand public • Taux de satisfaction des participants et des partenaires aux différentes activités • Nombre de partenaires de financement publics et privés • Nombre de partenaires de production et de diffusion • Taux de satisfaction, qualité et pertinence des partenariats • Nombre d'utilisateurs des plateformes électroniques	• Tenue des activités - Événements d'ouverture et de clôture - Parcours extérieur - Journées portes ouvertes des entreprises - Vitrine professionnelle / DémoTech - Activités et conférences thématiques - Compétition Game Jam Battle • Décompte des technologies présentées • Décompte des participants • Signatures d'ententes • Questionnaires d'appréciation • Récolte des mentions médiatiques • Outils statistiques • Outils de communication

ÉVALUATION ET INDICATEURS DE PERFORMANCE SUPPLÉMENTAIRES

LE SDE a quant à lui raffiné certains indicateurs de performance à mesurer afin d'analyser le rendement réel de l'événement. Le SDÉ a également identifié de nouveaux indicateurs afin de permettre à l'OBNL de structurer la commercialisation de son événement, avoir une lecture plus fine de sa performance et s'assurer qu'il remplisse ces objectifs.

BILLETTERIE

Nombre de billets vendus

Nombre de billets de faveur

Nombre d'acheteurs uniques

Nombre de nouveaux clients

Panier moyen

Provenance des acheteurs (local, national, international %)

Activité les plus populaires (%)

MARKETING

Bien identifier les objectifs marketings (améliorer l'adhésion, renforcer la motivation, fidéliser, inciter à l'achat)

Est-ce que les actions répondent à l'objectif visé ?

Ex :

Vous faire connaître à plus grande échelle

Promouvoir vos actions sur le terrain

Mesurer l'engagement de vos participants

Revenu généré par la promotion marketing
Nombre de vues sur les réseaux sociaux
Nombre de visiteurs sur votre page web avant et pendant la semaine numérique
Taux de conversion durant avant et pendant la semaine numérique (nombre de visite vs nombre d'acheteurs
% de visiteurs connus VS nouveaux (google Analytics)
Notoriété obtenu
Récurrence
Rendement (profitabilité) de la campagne Marketing
Nombre de publications sur chaque réseau
Réactions aux publications (Promoteurs, détracteurs, passifs)
Quels types de contenus sont appréciés et relayés par vos invités ? (Ont-ils cité des conférenciers ?
Ont-ils publié des photos d'eux ?

Coût d'acquisition (budget de la campagne/nombre de clients ou ventes effectués)

INFOLETTRE

Courriels d'invitation envoyés
Courriels d'invitation ouverts
Clics sur le courriel d'invitation
Conversion sur votre site internet

Inscriptions

Billets réels vendus _ Billets totaux

SITE INTERNET

Nombre de visiteurs

Taux de conversion de leads à clients

Croissance du nombre de leads

Objectif hebdomadaire par canal depuis le début du mois

Taux de conversion par canal

Pourcentage de leads payés et de leads naturels

Leads générés par l'offre

Taux de nouveaux leads par page de destination

Taux de clic des call-to-action

Mots-clés apportant du trafic

Livrables attendus

Il est donc attendu que le bilan et le rapport de reddition de compte présentent les résultats obtenus par rapport aux objectifs ci-haut mentionnés en incluant les indicateurs de performance sélectionnés.

Le bilan 2020 de la semaine numérique de Montréal sera à remettre au plus tard le 31 juillet 2020 pour la première année, et le 31 juillet 2021 la seconde année et comprendra;

- Le programme réalisé comprenant la liste des événements du volet grand public et du volet professionnel;
- La programmation détaillée des pavillons thématiques comprenant le nombre de conférenciers, le nombre et la nature des activités tenues et la liste des partenaires pour la réalisation des activités.
- La liste et le nombre d'activités inédites en économie numérique suscitées par la Semaine numérique;
- La stratégie de mise en marché réalisée ainsi que les démarches de promotion effectuées auprès des clientèles cibles;
- Une étude d'achalandage, par volet et par pavillon, tirée d'un décompte systématique dont les données sont vérifiables ainsi que le nombre d'entreprises qui ont participé à l'édition, ventilées par catégorie et par provenance, par sexe et par âge
- La composition du comité de programmation et les mécanismes mis en place pour assurer la qualité et la cohérence de l'événement;
- Les statistiques de fréquentation du site web du Printemps numérique par mois;
- La revue de presse de l'édition 2020-2021.

- Le rapport de reddition de comptes final sera à remettre au plus tard le 31 décembre 2020 pour la première année et le 31 décembre 2021 pour la seconde année et comprendra :
  - Un bilan de la Semaine numérique, une description des forums #intersection et le rapport de billetterie s'y rapportant;
  - Les États financiers vérifiés comprenant les états des résultats du projet.
  - Une étude indépendante sur les retombées économiques de la semaine numérique, au choix du professionnel du SDÉ en 2020.

ANNEXE 2

PROTOCOLE DE VISIBILITÉ

Ce protocole de visibilité précise les principes et les modalités de communication qui guideront l'organisme subventionné dans la mise en œuvre du protocole d'entente préalablement convenu.

1. Visibilité

L'Organisme doit :

1.1. Développer, présenter, faire approuver et réaliser une stratégie ou des actions de communication répondant aux exigences du Protocole de visibilité.

1.2. S'assurer que tous les sous-traitants engagés par l'Organisme respectent les obligations en matière de communication, de normes de visibilité et respectent la Charte de la langue française.

2. Communications

L'Organisme doit :

2.1. Reconnaissance de la contribution de la Ville de Montréal

- Faire état de la contribution de la Ville et souligner le partenariat dans toutes les communications relatives au Projet.

- Sur les médias sociaux, souligner le partenariat et remercier la Ville pour son soutien.
- Mentionner verbalement la participation financière de la Ville lors des activités publiques organisées dans le cadre du projet et lors du bilan.

- Apposer les logos de la Ville sur tous ses outils de communication imprimés et électroniques, notamment les affiches, les dépliants, les journaux, le site Internet, les bandeaux web, les infolettres, les communiqués de presse, les lettres de remerciement, les certificats de participation, etc. Les logos de Montréal devront également figurer sur toutes les publicités, et ce, peu importe le format, le support ou le véhicule. Dans le cas où l'insertion des logos de la Ville n'est pas possible, l'organisme doit ajouter le libellé suivant : ***Fier partenaire de la Ville de Montréal***

- Soumettre pour approbation (visibilite@ville.montreal.qc.ca) tous les textes soulignant la contribution financière de la Ville et tous les documents où figurent les logos de la Ville, au moins **10 jours ouvrables** avant leur diffusion.

- S'il y a lieu, ajouter les logos de la Ville en clôture de toute publicité télé ou web. Les logos de Montréal peuvent faire partie d'un regroupement de partenaires. Par contre, à titre de partenaire principal, il devra être mis en évidence.

- Ajouter les logos de la Ville sur tous les panneaux remerciant les collaborateurs.

2.2. Relations publiques et médias

- Assurer l'accréditation média des représentants de la Ville (incluant les blogueurs, photographes, caméramans ou autres professionnels qu'ils ont mandatés) et prendre en charge la gestion des droits des artistes quant aux photos, vidéos et autres contenus diffusés sur les plateformes de la Ville, à des fins strictement promotionnelles et non commerciales.

- Lors d'une annonce importante impliquant la Ville:
    - Inviter par écrit la mairesse à participer aux conférences de presse et aux événements médiatiques liés au Projet ou à l'activité, un minimum de **20 jours ouvrables** à l'avance;
    - Soumettre pour approbation au cabinet de la mairesse et du comité exécutif le scénario du déroulement, l'avis média et le communiqué concernant le projet;
    - Offrir au cabinet de la mairesse et du comité exécutif la possibilité d'insérer une citation du représentant politique dans le communiqué, un minimum de **20 jours ouvrables** à l'avance.

Note : Pour adresser une demande au cabinet de la mairesse et du comité exécutif, veuillez utiliser le courriel suivant : mairesse@ville.montreal.qc.ca.

2.3. Normes graphiques et linguistiques

- Respecter la mise en application des normes et règles d'utilisation du logotype de la Ville et ses normes d'utilisation (disponible sur le site Internet à l'adresse suivante : ville.montreal.qc.ca/logo).

- Respecter l'ordre convenu pour le positionnement du logo de la Ville et des signatures des autres partenaires sur tous les outils promotionnels (communiqués, lettres, bannières, panneaux, etc.).

- Respecter les lois et la réglementation applicables au Québec, notamment les dispositions de la Charte de la langue française (L.R.Q., c. C-11).

2.4. Publicité et promotion

- Convenir et remettre des photographies et/ou des vidéos officielles à la Ville et, libres de droits, qui pourront être utilisées pour la promotion de Montréal, sur Internet ou sur tout autre support média. Les dites photos ou vidéos devront être fournies au moment de l'amorce de la campagne promotionnelle. Une série de photographies post-événement devront également être remises.

- Ajouter un hyperlien vers le site de la Ville sur le site Internet du Projet ou de l'événement.

- Faire approuver les outils publicitaires et promotionnels par la Ville (visibilite@ville.montreal.qc.ca) avant leur impression et leur diffusion.
- Fournir un espace publicitaire d'une demi-page dans le programme de l'événement, si applicable. La publicité sera fournie par la Ville.

- Offrir d'inclure un mot officiel de la Ville dans le programme de l'événement. La demande doit être faite par écrit, un minimum de 30 jours ouvrables à l'avance. Pour adresser une demande, veuillez utiliser les mêmes coordonnées que celles apparaissant dans l'encadré du présent Protocole de visibilité.

- Permettre à la Ville d'installer des bannières promotionnelles (ou autres supports à être déterminés) sur le ou les sites de l'activité ou lors d'interventions publiques.

- Permettre à la Ville de s'annoncer gratuitement sur les différents véhicules publicitaires ou de diffusion sur le ou les sites de l'activité ou de l'événement (ex. : écrans numériques géants).

- Offrir à la Ville la possibilité d'adresser un message promotionnel aux participants lorsqu'il y a présence d'un animateur sur le site d'une activité. Un message sera préparé à cet effet par la Ville.

Lors de la tenue de l'événement (ou d'une activité) et si le contexte s'y prête, offrir à la Ville un emplacement gratuit pouvant aller jusqu'à 10 pi x 20 pi afin d'y installer un kiosque d'exposition ou toute autre structure permettant une interaction avec le public. Cet emplacement devra être situé dans un secteur fréquenté et être alimenté en électricité.

S'assurer de la présence du logo de la Ville dans le champ de vision d'au moins une caméra lorsqu'il y a une captation de l'événement par une chaîne de télévision ou lors d'une webdiffusion.

2.5. Événements publics

- Inviter la mairesse à participer aux événements publics organisés dans le cadre du projet. La demande doit être faite par écrit, un minimum de **20 jours ouvrables** à l'avance.

- Coordonner et effectuer le suivi des événements avec le cabinet de la mairesse.

- Valider les règles protocolaires du cabinet en matière d'événements publics.

Pour joindre le cabinet politique pour la tenue d'événements publics, veuillez utiliser les mêmes coordonnées que celles apparaissant dans l'encadré plus haut, en précisant que le projet ou l'activité est subventionné(e) par la Ville de Montréal.

Si vous avez des questions concernant le protocole de visibilité, vous pouvez joindre le Service des communications de la Ville de Montréal à l'adresse courriel suivante : visibilite@ville.montreal.qc.ca

À noter : les organismes subventionnés doivent communiquer avec le cabinet de la mairesse pour une invitation ou encore pour une citation dans un communiqué. La demande faite à la mairesse doit être envoyée à l'adresse suivante : mairesse@ville.montreal.qc.ca.

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1197953001

Unité administrative responsable :	Service du développement économique , Direction Entrepreneuriat
Objet :	Accorder une contribution financière maximale de 500 000 $ au printemps numérique pour la mise en place de leur Semaine numérique en 2020 et 2021 ainsi que pour la réalisation de deux événements Intersection par année pour les mêmes périodes/ Approuver un projet de convention à cet effet

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

1197952001 Semaine numérique 2020-2021.xls

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Flavia SALAJAN
Préposée au Budget
Tél : (514) 868-8754

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-11-22

Sabiha FRANCIS
Conseillère budgétaire
Tél : 514-872-9366
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 20.04

2020/02/27 17:00

(1)

Dossier # : 1195008002

Unité administrative responsable :	Service du développement économique , Direction Entrepreneuriat
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Aide destinée spécifiquement à une entreprise
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution financière non récurrente de 515 000 $ à Réseau COOP pour une durée de trois ans (2020-2022) afin d'assurer son fonctionnement et la mise en valeur de 3 volets de son plan d'action / Approuver un projet de convention à cet effet

Il est recommandé :

1. d'accorder un soutien financier de 515 000 $ à Réseau COOP afin d'assurer son fonctionnement et la mise en valeur de 3 volets de son plan d'action pour les années 2020 à 2022 ;
2. d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier pour une période de 3 ans, se terminant le 31 décembre 2022;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 100 % par l'agglomération.

Signé par Peggy BACHMAN **Le** 2020-01-27 10:43

Signataire : Peggy BACHMAN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1195008002**
Unité administrative responsable :	Service du développement économique , Direction Entrepreneuriat
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Aide destinée spécifiquement à une entreprise
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution financière non récurrente de 515 000 $ à Réseau COOP pour une durée de trois ans (2020-2022) afin d'assurer son fonctionnement et la mise en valeur de 3 volets de son plan d'action / Approuver un projet de convention à cet effet

CONTENU

CONTEXTE

Réseau COOP est un organisme de soutien à l'entrepreneuriat collectif qui offre des programmes d'accompagnement, des outils et des réseaux formant un écosystème pour aider les entrepreneurs de la communauté à développer leurs projets, leurs organisations et ultimement, à accroître leur impact social. Il dessert une très large communauté d'entrepreneurs collectifs motivés par le modèle coopératif.
Dès sa création en 2007, Réseau COOP a offert des programmes de développement de compétences managériales aux porteurs de projets coopératifs. Depuis 2 ans il a ouvert un de ses parcours de formation aux organismes à but non lucratif du secteur de l'économie sociale (voir le volet 3 Développez). Il contribue aussi à animer l'écosystème entrepreneurial montréalais par la réalisation chaque année de plusieurs événements de promotion comme par exemple la remise des bourses Parcours Coop aux projets d'affaires coopératifs se distinguant par leur grande qualité.

Réseau COOP est une coopérative de solidarité reconnu fiscalement par le Ministère du Revenu comme organisme à but non lucratif (en pièce jointe). Il est inscrit au registraire des entreprises du Québec sous la désignation Réseau de la coopération du travail du Québec, Coopérative de solidarité. NEQ 1164280613.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

s/o

DESCRIPTION

Le présent sommaire décisionnel porte sur le soutien au fonctionnement de l'organisme et à trois volets de son plan d'action. L'organisme sollicite un soutien financier de 515 000 $ sur trois ans pour réaliser les actions qui lui permettront de rejoindre une plus grande audience, d'augmenter la visibilité du modèle coopératif et accroître la participation à ses activités afin de desservir encore plus d'entrepreneurs montréalais. L'objectif du projet est d'assurer la croissance du continuum de services créé par Réseau COOP qui va de la sensibilisation au

soutien aux coopératives gérées par les travailleurs en opération à Montréal.
Le projet comprend les trois volets suivants :

1) Découvrez
Ce volet consisterait dans un premier temps en la validation du profil de l'entrepreneur et de l'exploration des différentes formes juridiques. La Boussole entrepreneuriale est l'outil privilégié. Dans un second temps, pour mieux comprendre le modèle de la coopérative gérée par ses travailleurs Réseau COOP offrirait une formation d'initiation : « C'est quoi une COOP? ». Il organiserait aussi l'événement Développez Montréal : Pensez COOP, qui réunirait 200 personnes lors d'une journée de sensibilisation et de perfectionnement au modèle coopératif.

Le soutien de la Ville permettrait de mettre à jour la Boussole entrepreneuriale en vue de doubler le nombre de profils complétés, soit augmenter à 7 000 profils par an; de rejoindre davantage la communauté anglophone de Montréal en adaptant La Boussole; d'en diversifier le financement par des commanditaires (5 000 $ par an); et de créer 20 nouveaux partenariats pour sa diffusion (60 plateformes réfèrent actuellement leur clientèle à La Boussole). Le soutien permettrait à la formation « C'est quoi une COOP? » de passer de 100 à 160 participants et d'être offerte 2 fois par année en anglais à une clientèle anglophone en croissance. Il serait aussi rendu possible de mettre en place un formule Webinaire afin de rejoindre 20 personnes de plus par formation et enfin d'offrir une formation de perfectionnement aux conseillers sur une base annuelle. Le soutien de la Ville permettrait de tenir l'événement Développez Montréal : Pensez COOP qui réunirait 150 à 200 participants (futurs entrepreneurs, centres d'entrepreneuriat, universités, incubateurs, École des entrepreneurs, PME MTL, etc.). Cet événement viserait à former 50 conseillers en entrepreneuriat privé et collectif, à sensibiliser 100 futurs entrepreneurs et à formaliser des ententes de formation avec au moins 10 organisations en entrepreneuriat afin d'avoir un impact à plus long terme.

2) Démarrez
Ce volet consiste à accompagner les participants dans la planification d'une coopérative et la rédaction d'un plan d'affaires à l'intérieur d'un parcours de 14 ateliers et 20 heures de coaching offerts à chaque participant dans le but d'augmenter la qualité des projets d'affaires déposés.

Le soutien de la Ville permettrait de doubler le nombre d'entrepreneurs rejoints par année (atteindre 70 participants); de rejoindre plus efficacement les communautés anglophone et immigrante de Montréal avec une cible de 25% des participants issus de ces communautés; et d'augmenter le nombre de finissants à environ 24 entrepreneurs. Enfin, une demi-journée d'introduction serait offerte aux entrepreneurs hésitants à se joindre à la démarche afin de les intéresser à bonifier leur projet d'affaires en approfondissant leur connaissance.

3) Développez
Ce volet consisterait à développer les coopératives et les autres entreprises d'économie sociale par des activités de perfectionnement. Le Parcours Plus + comprend 9 ateliers d'une journée et approfondi les fonctions critiques en entreprise que sont la gestion des ressources humaines, le marketing et développement des affaires et la gestion financière.

Le soutien de la Ville permettrait à Réseau COOP d'offrir 6 ateliers de perfectionnement par an à un minimum de 30 organisations; de bonifier le programme de formation par l'ajout de nouvelles thématiques managériales; et de développer des partenariats pour donner accès à des services-conseils à moindre coût.

Le montage financier de la programmation complète (volets 1, 2, et 3) apparaît au tableau suivant :

	2020	2021	2022	2020-2022	%
Commanditaires	27 000 $	57 000 $	50 000 $	134 000 $	*17*
Apport du promoteur	32 480 $	50 820 $	70 540 $	153 840 $	*19*
Ville de Montréal	181 823 $	204 710 $	128 467 $	515 000 $	*64*
TOTAL	**241 303 $**	**312 530 $**	**249 007 $**	**802 840 $**	*100*

JUSTIFICATION

Selon le Portrait du dynamisme entrepreneurial de Montréal 2017 le taux d'intention de la population montréalaise est de 25,7% mais diminue à 11,7 % pour les réelles démarches de création ou de reprise d'une entreprise. Pour le groupe d'âge 18-34 ans qui constitue une clientèle importante de Réseau Coop on trouve un taux d'intention élevé à 46,6% mais le taux de démarche est de seulement 17,6%. Le projet de Réseau COOP vise à répondre à cet enjeu entrepreneurial reconnu par le Service du développement économique, soit le passage de l'intention d'entreprendre à l'action concrète.
Le projet participe aux objectifs de la Stratégie de développement économique 2018-2022 de la Ville de Montréal et plus précisément à son plan d'action en innovation sociale Tisser Montréal à l'axe « Créer les conditions d'émergence des innovations sociales ». L'action 1 : Renforcement de l'écosystème de soutien de l'innovation sociale à Montréal vise à soutenir directement les projets entrepreneuriaux à impact et d'intérêt métropolitain. Le projet entre également en synergie avec d'autres objectifs stratégiques du Service de développement économique, notamment ceux prévus aux plans d'action Entreprendre, Bâtir, Maximiser et Vivre de la Stratégie de développement économique Accélérer Montréal.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Pour donner suite au présent dossier, il y a lieu d'autoriser une dépense totale de 515 000 $. Les versements sont prévus selon le calendrier suivant :

2020	2021	2022	2023	2020-2023
121 216 $	162 962 $	196 588 $	34 234 $	515 000 $

Les crédits requis sont prévus au budget du Service du développement économique, Direction Entrepreneuriat (Entente 150 M$).

Le présent dossier concerne une compétence d'agglomération en matière de développement économique, tel que prévu au Règlement du conseil d'agglomération sur la définition de l'aide à l'entreprise (RCG 06-019), puisqu'il s'agit d'une contribution à des organismes pour appuyer des projets qui viennent compléter les actions en développement économique local offerts par les municipalités liées et les organismes PME MTL.

Ce dossier de compétence d'agglomération n'a aucun impact sur le cadre financier de la Ville.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le projet s'inscrit dans les principes du développement durable en ce qu'il participe à atteindre les objectifs suivants :
a) contribuer à une croissance économique durable en soutenant l'innovation et le savoir;
b) participer au développement et à la promotion de l'économie locale.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Réseau COOP est un partenaire de premier plan voué au développement de l'entrepreneuriat collectif, un secteur d'intérêt stratégique pour Montréal. La contribution

financière de la Ville à ce dernier permettra d'assurer la continuité et la croissance de ses activités ainsi que l'émergence et la mise en œuvre de nouveaux projets structurants en matière de soutien à l'entrepreneuriat collectif.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Un protocole de visibilité est annexé au projet de convention et doit être appliqué par l'organisme partenaire.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Réalisation de la programmation et des activités du plan d'action au cours des années 2020, 2021 et 2022;
Dépôt des documents relatifs à la reddition de compte annuelle pour les années 2020, 2021 et 2022 ainsi qu'un bilan final pour les années 2020 à 2022.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Flavia SALAJAN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Johanne L LAVOIE
Commissaire a l'économie sociale

Tél : 514 872-9434
Télécop. : 514 872-6249

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-12-10

Géraldine MARTIN
Directrice

Tél : 514 872-2248
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Véronique DOUCET
Directrice
Tél : 514 872-3116
Approuvé le : 2019-12-18

Continuum de services à Montréal destiné aux coopératives de travailleurs et de solidarité

Projet déposé à la Ville de Montréal
12 août 2019

Réseau COOP
La Fédération des coopératives gérées par les travailleurs

Présentation du Réseau COOP

Le Réseau COOP a pour mission de favoriser le développement du plus grand nombre possible de coopératives gérées par les travailleurs (travail – solidarité – producteurs – CTA), notamment par la promotion du modèle et le soutien aux coopératives.

Le Réseau COOP développe différentes stratégies pour promouvoir la coopération du travail, représenter les coopératives et fournir aux membres de coopératives les outils nécessaires pour bien gérer et développer leur entreprise collective.

Nos axes d'intervention



Mise en contexte de la demande

Le Réseau COOP a développé plusieurs projets dans les dernières années ayant obtenu des résultats concrets impressionnants (Boussole entrepreneuriale, Parcours COOP et Parcours Plus). En 2018, le Réseau COOP a réalisé une planification stratégique où les différents services ont été évalués. Il en est ressorti un fort taux d'appréciation des services tant de la part des participants que de nos partenaires. Notre expertise unique en matière de gestion collective des entreprises par les travailleurs est maintenant reconnue par l'écosystème entrepreneurial.

Toutefois, faute d'un financement adéquat, les projets réalisés ne peuvent prendre l'essor souhaité. Avec davantage de ressources humaines et financières, nous pourrions consolider nos services et atteindre un public beaucoup plus large. Un financement supplémentaire nous permettrait de passer à un second niveau.

Au terme de ce financement, nous visons

- Doubler le nombre de profil complété sur le site www.boussoleentrepreneuriale.com
- Accroître de 50 % le nombre de participants s'initiant à la coopérative gérée par les travailleurs
- Augmenter de 75 % le nombre d'entrepreneurs formés
- Offrir du perfectionnement et coaching à 25 % de plus d'entreprises collectives

Dans cette demande, nous vous présentons les actions qui seront réalisées pour augmenter la notoriété du Réseau COOP, développer nos services et rejoindre une plus grand audience afin de desservir encore plus d'entrepreneurs à Montréal.

Objectif du projet

La mise en place d'un continuum de services allant de la sensibilisation au soutient aux coopératives en opération gérées par les travailleurs à Montréal.

Sous-objectifs:

- Favoriser l'émergence d'un plus grand nombre de coopératives
- Accélérer le démarrage de coopératives
- Assurer la pérennité des coopératives démarrées et existantes

Le projet comprend les volets suivants :

Découvrez

Valider son profil et explorer les différentes formes juridiques

- Boussole entrepreneuriale

Mieux comprendre le modèle de la coopérative gérée par ses travailleurs.

- Formation d'initiation « C'est quoi une coop? »

Se sensibiliser et se perfectionner au modèle coop

- Événement « Développez Montréal : Pensez COOP »

Démarrez

Planifier le démarrage de la coop et rédiger le plan d'affaires

- Parcours COOP

Développez

Développer les organisations collectives par du perfectionnement

- Parcours Plus +

Valider son profil et explorer les différentes formes juridiques

Clientèle cible:

Futurs entrepreneurs

Découvrez

Présentation

La Boussole entrepreneuriale est un outil Web qui permet d'amorcer une première réflexion sur le modèle d'entreprise correspondant le mieux aux valeurs, aux façons de faire et aux aspirations des promoteurs.

Grâce à 14 questions diagnostiques, l'entrepreneur est dirigé vers son profil principal et secondaire (OBNL, Coop, SENC, Inc., etc.).

Le site offre aussi la possibilité de laisser ses coordonnées pour recevoir les informations liées aux profils obtenus de la part des acteurs du milieu.

Résultats depuis 2013:

- + de 15 000 personnes ont complété le diagnostic
- 3 000 coordonnées d'entrepreneurs sur le territoire montréalais recueillies
- Partagé sur une soixantaine de sites Web dont celui de la Banque nationale
- Utilisée par des organisations de tous horizons (autant privées que collectives, scolaires collégiales et universitaires)

Objectifs visés d'ici 2022

- Doubler le nombre de diagnostics complétés – soit 7000/an
- Diversifier notre financement par la recherche de commanditaires (5 000 $ à 10 000 $ / an)
- Créer des partenariats pour augmenter la diffusion – soit 20 nouveaux hyperliens sur les sites de partenaires menant vers la Boussole entrepreneuriale

Nouvelles stratégies 2020-2022

- Actualisation du site - 2020
  - Mettre à jour du visuel, du contenu et de la liste des ressources de soutien
  - Traduire l'outil à l'anglais pour atteindre d'autres publics
- Promotion active du site – 2020-2022
  - Faire connaître le site à l'ensemble des organismes de soutien à l'entrepreneuriat de Montréal
  - Assurer son référencement sur les sites web de ces organismes
  - Assurer une visibilité de la Boussole lors d'événements sur l'entrepreneuriat
  - Approcher des commanditaires

Formation d'initiation

C'est quoi une COOP?

Mieux comprendre le modèle de la coopérative gérée par ses travailleurs

Clientèle cible:

Entrepreneurs

Intervenants socio-économique

Découvrez

Présentation

La formation d'initiation au modèle coopératif est dédiée aux entrepreneurs désirant démarrer un projet collectif et aux intervenants en développement économique.

Cette formation est d'une durée de 2 heures et demie et couvre les sujets suivant:

- Mode de propriété
- Prise de décision
- Structure organisationnelle
- Répartition des profits
- Capitalisation

Résultats

- Plus de 350 personnes ont assisté à ces séances depuis 2016
- 80 personnes ont signalé un intérêt à être accompagné suite à une formation depuis 2016

Objectifs visés d'ici 2022

- Augmenter le nombres de participants à la formation d'initiation *C'est quoi une coop* de 50 %
- Faire traduire et offrir la formation en anglais au moins 2 fois par année pour rejoindre une quarantaine d'entrepreneurs anglophones
- Organiser des webinaires pour rejoindre les personnes avec des horaires plus difficiles à concilier

Nouvelles stratégies 2020-2022

- Augmenter de 50 à 70 participants par an
  - Grâce à une promotion active et ciblée, nous serons en mesure d'augmenter le nombre de participants
- Offrir la formation en anglais
  - Compte tenu du pourcentage d'entrepreneurs anglophones sur l'île de Montréal (18-24% selon les études) et le manque de soutien adapté en économie sociale pour cette clientèle, nous offrirons la formation 2 fois par an en anglais. Pour ce faire, nous développerons de nouveaux partenariats qui assureront le référencement.
- Offrir la formation en format Webinaire
  - Les formations se donnent typiquement les mardis matins, or cet horaire ne convient pas à toutes les personnes intéressées. Le format en Webinaire nous permettra d'atteindre 20 personnes de plus à chaque séance virtuelle.
- **Offrir une formation de perfectionnement aux conseillers**
  - Offrir une formation adaptée aux conseillers des PMT MTL sur une base annuelle

Se sensibiliser et se perfectionner au modèle coop

Clientèle cible:

Entrepreneurs
Intervenants socio-économiques

Rendez-vous montréalais

Pensez COOP

Découvrez

Présentation

Face au constat de la faible présence des coopératives à Montréal (en comparaison du nombre d'OBNL), des partenaires de l'économie sociale ont organisé en 2009 le Rendez-vous « Développez Montréal, Pensez COOP ». Les organisateurs de l'événement étaient la CDR Montréal-Laval, la CRE de Montréal, le Chantier de l'économie sociale et le Réseau COOP. L'événement a aussi reçu l'appui de nombreux partenaires: MDEIE, Desjardins, CQCM, Caisse d'économie solidaire Desjardins, La Fiducie du Chantier de l'économie sociale, Investissement Québec et MCE Conseils.

Résultats 2009:

- Tenue de 3 groupes de discussions sur les freins au développement coop à Montréal
- Présence d'une cinquantaine de participants au Rendez-vous
- Désire des participants d'en faire un événement annuel

Objectifs visés d'ici 2022

- Réunir entre 150 et 200 participants lors d'un Rendez-vous montréalais « Pensez COOP »
- Former une cinquantaine de conseillers en entrepreneuriat privé et collectif (uniformiser le niveau de connaissance des agents rattachés aux structures d'accompagnement)
- Sensibiliser une centaine de futurs entrepreneurs montréalais au modèle coop.

Nouvelle stratégie 2020-2022

- Organiser la 2e édition de l'événement « Développez Montréal, Pensez COOP » (2021)
  - Conception des outils promotionnels (micro site, encarts et affiches)
  - Élaboration du contenu
  - Logistique de l'événement
  - Mobilisation des partenaires
  - Promotion ciblée auprès de l'ensemble de l'écosystème entrepreneurial (universités, centres d'entrepreneuriat, incubateurs, École des entrepreneurs du Québec, cours Lancement d'entreprise, PME MTL, etc.)

Démarrez

Présentation

Le Parcours COOP est un programme complet d'accompagnement pour les entrepreneurs collectifs.

Deux cohortes sont offertes chaque année. Chaque session comprend 14 ateliers de formation sous forme de coaching de groupe et 20 heures de coaching individualisé.

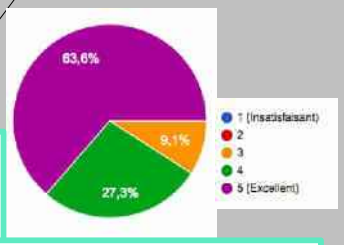
Les points forts du Parcours COOP (selon les participants) :

- Rédaction du plan d'affaires adapté au modèle coop (A à Z)
- Accompagnement personnalisé
- Formation abordable (prix pour le groupe vs par individu)
- Formateurs compétents et spécialisés

Planifier le démarrage de la coop et rédiger le plan d'affaires

Résultats depuis 2012 (voir ANNEXE 1)

- 43 coop créées
- 133 emplois créés



Taux de survie après 5 ans
Moyenne nationale: 46 %
Parcours COOP: 70 %

De 2012 à 2018
162 coopératives de travail créées au Québec
43 coop ont fait le Parcours COOP
Cela représente donc 26,5% des coops de travail au Québec*

Clientèle cible:

Promoteurs de projets collectifs

ParcoursCOOP

Objectifs visés d'ici 2022

- Former 70 entrepreneurs par année (une augmentation de 50 %)
- Rejoindre davantage la communauté anglophone et immigrante de Montréal (environ 25 % des participants)
- Passer de 6 à 9 coopératives finissants par cohorte
- Augmenter la qualité des projets inscrits au Parcours COOP
- Faire passer le taux de création de coopératives de 75% à 80% par cohorte

* Les chiffres pour la création de coopératives de travail dans la région de Montréal seulement ne sont pas disponibles sur le site du gouvernement.

Démarrez

Planifier le démarrage de la coop et rédiger le plan d'affaires

Clientèle cible:

Promoteurs de projets collectifs

ParcoursCOOP

Nouvelles stratégies 2020-2022

- Former 70 entrepreneurs par année
  - Afin d'attirer plus d'entrepreneurs au Parcours COOP nous nous appuierons sur diverses stratégies. Beaucoup d'énergies seront déployer pour développer et maintenir des partenariats avec des acteurs de l'entrepreneuriat qui assureront le référencement au programme. Mais nous souhaitons aussi instaurer des nouveautés pour rendre le programme plus visible et attractif.
  - Accroître la promotion du programme par une tournée régulière des centres d'entrepreneuriat et autres événements réunissant des entrepreneurs (actuellement le Réseau COOP n'a aucune ressource dédiée aux communications et aux partenariats)
    - Renforcement des liens avec nos partenaires actuels
    - Développement de 5 nouveaux liens avec des partenaires stratégiques pour le recrutement de nouveaux projets
    - Augmentation de notre présence à des événements en entrepreneuriat et autres thèmes connexes
    - Démarchage auprès de nouveaux secteurs d'activités coopératifs (santé, architecture, ingénierie…)
  - *Nouveauté !!* Une demi-journée « Découverte » du Parcours COOP sera offerte à compter de l'automne 2019 pour permettra aux entrepreneurs indécis d'obtenir plus de détails sur notre programme et rencontrer les partenaires du Parcours COOP (PME MTL, RISQ et la Caisse d'économie solidaire).
- Augmenter la qualité des projets inscrits au Parcours COOP et le taux de conversion en coopérative
  - *Nouveauté !!* Un Pré-Parcours COOP sera offert pour permettre la création d'une section « propédeutique ». Le Pré-Parcours sera ouvert à tout entrepreneur désirant s'initier au démarrage d'une coop, qu'il soit seul ou en équipe, avec un projet clair ou une idée d'affaires à préciser. Cette « propédeutique » vise deux objectifs: former un plus grand nombre d'entrepreneurs et sélectionner les projets les plus murs pour entreprendre le Parcours COOP. Cette formation permettra de pré-qualifier les projets à titre de futurs coopératives pour suivre le Parcours COOP. Les projets retenus devront avoir une idée d'affaires clair et une équipe entrepreneuriale complémentaire. Le prix sera fixe pour cette section et un crédit sera accordé aux projets qui poursuivent avec la suite du Parcours COOP. Grâce au Pré-Parcours nous parviendrons à augmenter la qualité des projets inscrits au Parcours COOP et ainsi augmenter le taux de création de coopératives.
  - Dans une optique d'amélioration continue et pour bonifier les standard du Parcours COOP, une révision des outils d'animation et des méthodes pédagogiques serait effectuée. Le design des outils pédagogiques sera renouvelé pour bonifier l'expérience.
- Rejoindre davantage la communauté anglophone et immigrante de Montréal (environ 25 % des participants)
  - Traduire les outils d'accompagnement en anglais dont les capsules web « C'est quoi une coop ? »

Développer les organisations collectives par du perfectionnement

Clientèle cible:

Gestionnaires et dirigeants d'entreprises collectives

ParcoursPLUS+

Développez

Présentation

Le Parcours Plus + est un tout nouveau programme de formation continue. Il a été offert pour la première fois en 2018. Nous en sommes à sa 2e édition. Le Programme comprend 9 ateliers d'une journée et il est offert une fois par année. Ce programme est ouvert à toute organisation (coop ou OBNL) gérée principalement par les travailleurs.

Trois thématiques sont couvertes:

- Gestion des ressources humaines
- Marketing et développement des affaires
- Gestion financières

Éléments appréciés des participants:

- Travail personnalisé fait en classe
- Atelier pratique et interactif plus qu'une formation magistrale
- Apprentissages applicables directement aux entreprises des participants

Le Parcours Plus + est une réponse à un besoin pour de la formation post démarrage adaptée au contexte collectif.

Résultats de l'expérience pilote (2018)

(voir ANNEXE 2)

- 12 entreprises y ont participé
- Partenariat avec le CESIM pour le pilote – Bourse de 6 000 $ offert aux participants pour financer les services-conseils du Réseau COOP
  - La bourse de 6 000 $ a permis à deux coopératives d'obtenir une intervention conseil d'une valeur totale de 17 510 $, grâce au support complémentaire d'une entente CQCM-MEI

- Appréciation globale : 84 %
  - Réponses à des questions auxquelles je n'avais pas de réponse
  - Ça répond à toutes les questions qu'on se pose
  - Formation très pertinente

Commentaires des participants 2018

Développez

Développer les organisations collectives par du perfectionnement

Clientèle cible:

Gestionnaires et dirigeants d'entreprises collectives

ParcoursPLUS+

Objectifs visés d'ici 2022

- Pérenniser le programme de formation
- Offrir 18 formations
- Rejoindre 30 entreprises collectives
- Renforcer les entreprises formées

Nouvelles stratégies 2020-2022

- Pérenniser le programme de formation
  - Bonifier le contenu et les outils de formation pour améliorer l'expérience des participants (vu la nouveauté du programme, le contenu est encore dans une phase de rodage)
- Former 30 entreprises collectives
  - Faire connaître le programme auprès de l'écosystème de soutien aux entreprises et du réseau PME MTL afin qu'il puisse nous référencer plus d'organisations et ainsi augmenter le nombre d'inscriptions
- Renforcer les entreprises formées
  - Développer des partenariats pour donner accès à une banque d'heures de coaching post formation

Résultats escomptés d'ici 2022

Découvrez

Boussole entrepreneuriale

- Passer de 15 000 à **30 000 diagnostics complétés**
- **3 000 coordonnées d'entrepreneurs** montréalais supplémentaires transmis au réseau d'accompagnement

Formation d'initiation « C'est quoi une coop? »

- **Augmenter de 50%** le nombre de participants aux formations, soit initier près de **500 personnes**
- Rejoindre la communauté anglophone en offrant des formations en anglais deux fois par année initiant **100 entrepreneurs anglophones**
- Développer une offre de formation sous forme de webinaire et rejoindre **200 entrepreneurs** additionnels
- **Au total**, 600 personnes initiées à la coopération d'ici 2022

Rendez-vous montréalais « Pensez COOP »

- Former **50 conseillers** à l'entrepreneuriat collectif
- Sensibiliser **150 à 200 participants**

Démarrez

Parcours COOP

- **200 entrepreneurs** formés (soit une **augmentation de 50 %**)
- Créer **50 nouvelles coopératives**

Développez

- **Parcours Plus +**
- Accompagner à la croissance et au développement **30 entreprises collectives**

Échéancier 2020-2022

Échéancier 2020-2022

Continuum de services pour les coopératives de travailleurs et de solidarité à Montréal

Tâches	2020	2021	2022
Découvrez – Boussole entrepreneuriale			
Actualisation du site	Janvier	Janvier	Janvier
Traduction du site	Février		
Diffusion auprès des organismes de soutien à l'entrepreneuriat à Montréal	En continu	En continu	En continu
Partenariat avec des commanditaires	En continu	En continu	En continu
Développement d'outils marketing (encarts, affiches, bannière)	Mars		
Découvrez – Formation C'est quoi une coop ?			
Promotion des formations	En continu	En continu	En continu
Traduction de la formation	Janvier		
Sélection et essais de la plateforme Webinaire	Février		
Adapter la formation pour les intervenants	Février		
Découvrez - Rendez-vous montréalais « Pensez COOP »			
Mobilisation des partenaires pour organiser le Rendez-vous		Janvier	
Élaboration de la programmation préliminaire		Février	
Développement des outils marketing (encarts, affiches, micro site) (incluant la traduction)		Mars	
Promotion de l'événement		Avril à novembre	
Élaboration du contenu final et logistique entourant l'événement (conférenciers, salle etc.)		Septembre à novembre	
Tenu du Rendez-vous		Novembre	
Développement d'une formation adaptée aux besoins des conseillers		Décembre	



Échéancier 2020-2022

Continuum de services pour les coopératives de travailleurs et de solidarité à Montréal

Échéancier 2020-2022 (suite)

Tâches	2020	2021	2022
Démarrez			
Conceptions de nouveaux outils	Janvier		
Révision des outils et ajustements des contenus		Janvier	Janvier
Traduction des outils	Février		
Conception d'outils marketing (encarts, affiches, bannières)	Mars		
Promotion, recrutement et mobilisation des partenaires (Parcours COOP)	En continu	En continu	En continu
Demi-journée Découverte du Parcours COOP	Mai / Octobre	Mai / Octobre	Mai / Octobre
Formation Pré-Parcours COOP – 6 cours/an	Mai / Octobre	Mai / Octobre	Mai / Octobre
Formation Parcours COOP – 22 cours/an	Mai – août / Octobre – avril	Mai – août / Octobre – avril	Mai – août / Octobre – avril
Accompagnement sur mesure (20 heures par projet – Hypothèse de 16-18 projets/an)	En continu	En continu	En continu
Organisation de la remise des bourses du Parcours COOP (2 fois/an)	Avril / Octobre	Avril / Octobre	Avril / Octobre
Développez			
Conception d'outils marketing (encart, bannière)	Janvier		
Promotion, recrutement et mobilisation des partenaires (Parcours Plus +)	En continu	En continu	En continu
Inscription et suivi administratif	En continu	En continu	En continu
Formation Parcours Plus + (6 cours/an)	Mai / Septembre	Mai / Septembre	Mai / Septembre
Coaching Parcours Plus + (6 heures par entreprise)	En continu	En continu	En continu

Budget 2020-2022

Budget 2020-2022

Continuum de services à Montréal
destiné aux coopératives de travailleurs et de solidarité

Postes de dépenses	**2020**	**2021**	**2022**
Découvrez			
Actualisation et promotion active du site Boussoleentrepreneuriale.com	29 982 $	25 146 $	24 217 $
Formation C'est quoi une coop ?	25 032 $	24 946 $	26 168 $
Organisation de la 2e édition du Rendez-vous montréalais « Pensez COOP »		83 218 $	
Développement et offre d'une formation adaptée aux besoins des conseillers		4 459 $	14 416 $
Démarrez			
Parcours COOP	108 707 $	96 242 $	100 967 $
Développez			
Parcours Plus +	51 084 $	52 269 $	55 702 $
Espaces de bureaux et salles de rencontres équipées pour les participants	26 500 $	26 250$	27 563 $
Coût total du projet	**241 303 $**	**312 530 $**	**249 032 $**
Contribution de la Ville de Montréal (80 %)	181 823 $	204 710 $	128 492 $
		515 025 $	



Le budget détaillé se trouve en Annexe 1

CONVENTION DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE

ENTRE : **VILLE DE MONTRÉAL**, personne morale de droit public dont l'adresse principale est au 275, rue Notre-Dame Est, Montréal, Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée par Yves Saindon, greffier, dûment autorisé aux fins des présentes en vertu de la résolution CG06**]**;

Numéro d'inscription TPS : 121364749
Numéro d'inscription TVQ : 1006001374

Ci-après appelée la « **Ville** »

ET : **RÉSEAU DE LA COOPÉRATION DU TRAVAIL DU QUÉBEC, COOPÉRATIVE DE SOLIDARITÉ**, personne morale, constituée sous l'autorité de la *Loi sur les coopératives* (RLRQ, c. C-67.2), dont l'adresse principale est le 1431 rue Fullum, bureau 206, Montréal, Québec, H2K 0B5 agissant et représentée par Isabel Faubert Mailloux, dûment autorisée aux fins des présentes tel qu'elle le déclare;

Numéro d'inscription T.P.S. : 843858192
Numéro d'inscription T.V.Q. : 1212884029
Numéro de fournisseur : 235817

Ci-après appelée l'« **Organisme** »

L'Organisme et la Ville sont également individuellement ou collectivement désignés dans la présente convention comme une « **Partie** » ou les « **Parties** ».

ATTENDU QUE l'Organisme agit comme organisme de soutien à l'entrepreneuriat collectif qui offre des programmes d'accompagnement et des outils pour aider les entrepreneurs collectifs;

ATTENDU QUE l'Organisme sollicite la participation financière de la Ville pour la réalisation du Projet, tel que ce terme est défini à l'article 2 de la présente convention;

ATTENDU QUE la Ville désire encourager l'Organisme à réaliser son Projet en l'aidant financièrement;

ATTENDU QUE les Parties désirent, dans le cadre de la présente convention de contribution financière, prévoir les conditions qui s'y rattachent (ci-après la « **Convention** »);

ATTENDU QUE l'Organisme a pris connaissance de l'article 573.3.5 de la *Loi sur les cités et villes*, auquel il pourrait être assujetti à la conclusion de la présente Convention ou en cours d'exécution de celle-ci;

ATTENDU QUE la Ville a adopté le *Règlement sur la gestion contractuelle* en vertu de l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* et qu'elle a remis une copie de ce règlement à l'Organisme;

LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1
INTERPRÉTATION

Le préambule et les annexes font partie intégrante de la présente Convention. En cas de difficulté d'interprétation, le texte de la Convention a préséance sur celui des annexes qui pourrait être inconciliable avec celui-ci.

ARTICLE 2
DÉFINITIONS

Dans la présente Convention, à moins que le contexte n'indique un sens différent, les mots suivants signifient :

2.1 « Annexe 1 » : la description du Projet;

2.2 « Annexe 2 » : le protocole de visibilité mentionné à l'article 4.4 de la présente Convention, le cas échéant;

2.3 « Projet » : le projet de l'Organisme pour la réalisation duquel la Ville lui fournit la contribution prévue à l'article 5.1 de la présente Convention, lequel est plus amplement décrit à l'Annexe 1;

2.4 « Rapport annuel » : document présentant le profil de l'Organisme, le nom de ses administrateurs et dirigeants, un bilan de ses activités et accomplissements pour chaque année de la présente Convention;

2.5 « Reddition de compte » : les rapports d'activités, les rapports d'étape ou final, le cas échéant, la liste des interventions ou activités effectuées, les sommes qui ont été utilisées à même la contribution financière reçue de la Ville ainsi que les fins pour lesquelles elles ont été employées de même que les sommes consacrées aux frais de gestion, le niveau d'atteinte des objectifs mesurables ou tout autre document exigé par le Responsable dans le cadre du Projet;

2.6 « Responsable » : La directrice de l'Unité administrative ou son représentant dûment autorisé;

2.7 « Unité administrative » : le service du Développement économique de la Ville.

ARTICLE 3
OBJET

La présente Convention a pour objet de définir les modalités et conditions des versements de la contribution financière de la Ville à l'Organisme afin que ce dernier puisse réaliser le Projet.

ARTICLE 4
OBLIGATIONS DE L'ORGANISME

En considération des sommes versées par la Ville, l'Organisme s'engage à :

4.1 Réalisation du Projet

4.1.1 utiliser la contribution financière de la Ville exclusivement aux fins de la réalisation du Projet. En aucun cas, la contribution financière ne pourra servir à appuyer la mission globale de l'Organisme;

4.1.2 assumer tous les coûts et risques associés à la réalisation du Projet et à assumer tout dépassement des coûts requis pour sa réalisation, étant entendu que la participation de la Ville ne sera en aucun cas supérieure à la somme prévue à l'article 5.1 de la présente Convention;

4.2 Autorisations et permis

4.2.1 obtenir à ses frais toutes les autorisations et tous les permis requis avant d'entreprendre une activité dans le cadre de la présente Convention;

4.2.2 payer directement aux organismes qui les imposent, tous les impôts, les taxes, les permis et les droits exigés en lien avec le Projet et les activités qui y sont reliées;

4.3 Respect des lois

se conformer en tout temps aux lois et règlements fédéraux, provinciaux et municipaux en vigueur, aux instructions, directives et autres recommandations d'usage provenant de la Ville;

4.4 Promotion et publicité

4.4.1 faire état de la participation financière de la Ville, conformément au protocole de visibilité (ci-après le « **Protocole de visibilité** ») joint, le cas échéant, à la présente Convention à l'Annexe 2, dans tout document, communication, activité, publicité, affichage, rapport de recherche ou document d'information, quel qu'en soit le support, relatif à l'objet de la présente Convention (ci-après la « **Publication** ») et faire en sorte que la Publication reflète, de façon équitable, l'importance de l'aide accordée par la Ville par rapport aux autres personnes qui

auraient contribué au Projet. La Publication doit être préalablement approuvée par écrit par le Responsable;

4.4.2 associer et inviter la Ville aux différents événements en relation avec le Projet;

4.5 Aspects financiers

4.5.1 déposer la Reddition de compte auprès du Responsable. Cette Reddition de compte doit être faite selon la forme et les paramètres que le Responsable lui communiquera, étant entendu que cette forme et ces paramètres pourront être modifiés en tout temps sur simple avis du Responsable.

Cette Reddition de compte doit lui être remise selon ce qui est spécifié à l'Annexe 1 des présentes;

Nonobstant l'alinéa 2 ci-dessus, au moment de la terminaison de la présente Convention, que celle-ci soit due à la résiliation ou à l'arrivée de son terme (ci-après la « **Date de terminaison** »), la Reddition de compte doit être transmise au Responsable dans les trente (30) jours de la Date de terminaison;

4.5.2 tenir une comptabilité distincte de celle concernant les autres secteurs d'activités de l'Organisme pour les sommes versées par la Ville aux fins de la présente Convention et faisant état des fins pour lesquelles ces sommes ont été utilisées et joindre ces informations financières dans ses états financiers annuels;

4.5.3 autoriser le Contrôleur général de la Ville ou son représentant, à examiner en tout temps durant les heures régulières d'ouverture de bureau, tout document concernant les affaires et les comptes de l'Organisme, notamment, les livres et registres comptables ainsi que les pièces justificatives. De plus, l'Organisme accepte de collaborer et de mettre du personnel à la disposition de la Ville, durant les heures normales de bureau, pour répondre à ses questions et lui fournir une copie, sur simple demande et sans frais additionnels, de ces livres et registres comptables et de toutes pièces justificatives lui permettant de s'assurer de la bonne exécution de la présente Convention;

4.5.4 déposer auprès du Responsable son Rapport annuel dans les quatre-vingt-dix (90) jours de la clôture de son exercice financier;

4.5.5 dans la mesure où le cumul de toutes contributions financières que la Ville verse à l'Organisme au cours d'une même année civile est d'une valeur de cent mille dollars (100 000 $) et plus, et ce, peu importe que telle contribution soit versée par le conseil municipal, le conseil d'agglomération, un conseil d'arrondissement ou le comité exécutif, transmettre pour chaque année de la présente Convention au Vérificateur général de la Ville (1550, rue Metcalfe, bureau 1201, Montréal, Québec, H3A 3P1), ses états financiers vérifiés conformément à l'article 107.9 de la *Loi sur les cités et villes*, et transmettre, pour chaque année de la présente Convention, au Responsable, copie desdits états financiers vérifiés, le tout au plus tard quatre-vingt-dix (90) jours après la fin de son exercice financier;

4.5.6 à la Date de terminaison, remettre à la Ville, dans les cinq (5) jours d'une demande écrite du Responsable, toute somme non engagée à cette date dans la réalisation du Projet;

4.6 Conseil d'administration

4.6.1 si ces documents n'ont pas déjà été remis, remettre au Responsable dans les trente (30) jours de la signature de la présente Convention, une copie des règlements généraux de l'Organisme ainsi qu'une copie de ses lettres patentes;

4.6.2 à la demande de la Ville, permettre à un représentant de la Ville d'assister, à titre d'observateur seulement, aux assemblées générales et aux réunions du conseil d'administration de l'Organisme et à cette fin, lui faire parvenir un avis de convocation dans les délais prévus dans les règlements généraux de l'Organisme;

le représentant de la Ville peut au besoin demander à rencontrer le CA pour discuter du projet financé par la Ville

4.7 Responsabilité

4.7.1 garantir et tenir la Ville indemne de toutes réclamations, demandes, recours et de tous dommages de quelque nature que ce soit en raison de la présente Convention. L'Organisme s'engage également à prendre fait et cause pour la Ville, ses employés, représentants et mandataires dans toute réclamation, demande, recours ou poursuite intentée contre cette dernière par des tiers en raison de la présente Convention et sans limiter la généralité de ce qui précède, en raison de la licence concédée à l'article 11 de la présente Convention, et la tient indemne en capital, frais et intérêts de tout jugement, toute condamnation ou de toute décision qui pourrait être prononcés contre elle et de toute somme qu'elle aura déboursée avant ou après jugement en raison de ce qui précède;

4.7.2 assumer seule toute la responsabilité à l'égard des tiers et à assumer seule la responsabilité de toute action, réclamation ou demande que peut occasionner l'exécution de la présente Convention;

4.8 Séance du conseil municipal ou du comité exécutif

lorsque la contribution financière est accordée par le conseil municipal ou le comité exécutif, qu'elle est d'une valeur de cent mille dollars (100 000 $) et plus, et dans la mesure où le Responsable en fait la demande, être présent, par l'intermédiaire de ses dirigeants, lors d'une séance du conseil municipal ou du comité exécutif, selon le règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne de ces instances et répondre aux questions posées par ses membres relativement à la présente Convention.

ARTICLE 5
OBLIGATIONS DE LA VILLE

5.1 Contribution financière

En considération de l'exécution par l'Organisme de toutes et chacune des obligations contenues à la présente Convention, la Ville convient de lui verser la somme maximale de cinq cent quinze mille dollars (515 000 $), incluant toutes les taxes applicables, le cas échéant, devant être affectée à la réalisation du Projet.

5.2 Versements

5.2.1 Pour l'année 2020

5.2.1.1 un somme maximale de soixante mille six cent huit dollars (60 608,00$) dans les trente jours de la signature de la convention;

5.2.1.2 une somme maximale de soixante mille six cent huit dollars (60 608,00$) à la remise de la reddition de compte de mi-année de l'année 2020 à la satisfaction du Responsable;

5.2.2 Pour l'année 2021

5.2.2.1 une somme maximale de soixante mille six cent sept dollars (60 607,00$) à la remise de la reddition de compte de l'année 2020 à la satisfaction du Responsable;

5.2.2.2 une somme maximale de cent deux mille trois cent cinquante-cinq dollars (102 355 $) à la remise de la reddition de compte de mi-année de l'année 2021 à la satisfaction du Responsable;

5.2.3 Pour l'année 2022

5.2.3.1 une somme maximale de cent deux mille trois cent cinquante-cinq dollars (102 355 $) à la remise de la reddition de compte de l'année 2021 à la satisfaction du Responsable;

5.2.3.2 une somme maximale de quatre vingt quatorze mille deux cent trente-trois dollars (94 233 $) à la remise de la reddition de compte de mi-année de l'année 2022 à la satisfaction du Responsable;

5.2.4 Pour l'année 2023

5.2.4.1 une somme maximale de trente quatre mille deux cent trente-quatre dollars (34 234 $) à la remise de la reddition de compte de l'année 2022 et de la reddition de compte 2020-2022 à la satisfaction du Responsable;

Chaque versement est conditionnel à ce que l'Organisme ait respecté les termes et conditions de la présente Convention. De plus, tous les versements prévus ci-dessus incluent toutes les taxes applicables, le cas échéant.

5.3 Ajustement de la contribution financière

Le Responsable peut exiger la remise par l'Organisme de toute somme n'ayant pas servi à la réalisation du Projet. De plus, le Responsable pourra réduire le montant de la contribution financière si la réalisation du Projet ne requiert plus la somme maximale.

5.4 Aucun intérêt

L'Organisme ne pourra en aucun cas réclamer de la Ville des intérêts pour versements effectués en retard.

ARTICLE 6
GOUVERNANCE ET ÉTHIQUE

6.1 L'Organisme doit, dans la réalisation des activités et du Projet prévus à la présente Convention, agir selon les règles de conduite d'une personne avisée et prudente, de manière à ne porter aucun préjudice à la Ville ou à des tiers.

6.2 L'Organisme doit prendre toutes les mesures requises pour éviter des conflits d'intérêts et doit se conformer aux directives émises par le Responsable à cet égard.

L'Organisme doit notamment informer le Responsable, par écrit, de tout contrat devant être conclu par l'un des membres de son conseil d'administration avec la Ville ou avec l'Organisme.

6.3 L'Organisme doit utiliser la contribution financière octroyée dans le cadre de la présente Convention aux fins qui y sont prévues, cette contribution ne pouvant en aucun cas servir à payer le salaire d'un employé ou les honoraires de tout tiers qui fait du démarchage pour le compte de l'Organisme.

ARTICLE 7
DÉFAUT

7.1 Il y a défaut :

7.1.1 si l'Organisme n'observe pas quelque engagement pris aux termes de la présente Convention;

7.1.2 si l'Organisme fait une cession de biens, est réputé avoir fait une cession de biens ou fait l'objet d'une ordonnance de séquestre;

7.1.3 si l'administration de l'Organisme passe entre les mains de tiers, qu'il s'agisse de fiduciaires ou autres, en vertu d'un acte consenti par l'Organisme pour garantir l'exécution de ses obligations ou de celles de tiers;

7.1.4 si l'Organisme perd son statut d'organisme sans but lucratif ou cesse d'être reconnu comme tel par les autorités fiscales.

7.2 Dans les cas prévus au sous-paragraphe 7.1.1, le Responsable avise par écrit l'Organisme du défaut et lui demande d'y remédier dans le délai qu'il détermine. Le Responsable peut retenir tout versement tant que l'Organisme n'a pas remédié au défaut. Si malgré cet avis, l'Organisme refuse ou néglige de remédier à tel défaut dans le délai imparti, la présente Convention sera résiliée de plein droit, sous réserve de tout recours pouvant être exercé par la Ville pour les dommages occasionnés par ce défaut.

7.3 Dans les cas prévus aux sous-paragraphes 7.1.2, 7.1.3 et 7.1.4, la présente Convention est résiliée de plein droit sans avis ni délai, dès la survenance de l'événement.

7.4 S'il est mis fin à la présente Convention en application des articles 7.2 ou 7.3, toute somme non versée à l'Organisme cesse de lui être due, ce dernier devant également remettre à la Ville toute somme non encore engagée dans le Projet reçue de celle-ci. La Ville peut aussi exiger le remboursement de tout ou partie des sommes déjà versées à l'Organisme.

ARTICLE 8
RÉSILIATION

8.1 La Ville peut, à sa discrétion, mettre fin en tout temps à la présente Convention, sans indemnité pour quelque dommage que ce soit subi par l'Organisme, sur préavis écrit de trente (30) jours, en acquittant le coût des activités déjà réalisées dans le cadre du Projet.

8.2 L'Organisme convient expressément de n'exercer aucun recours contre la Ville en raison de la résiliation de la présente Convention.

8.3 Toute somme non versée à l'Organisme cesse de lui être due. Ce dernier doit également remettre à la Ville toute somme non encore engagée dans le Projet reçue de celle-ci.

ARTICLE 9
DURÉE

La présente Convention prend effet à sa signature par les Parties et se termine, sous réserve des articles 7 et 8, lorsque les Parties ont rempli leurs obligations, mais au plus tard le 30 octobre 2022.

Nonobstant la fin de la présente Convention prévue ci-haut, il est entendu que les articles 4.5.1, 4.5.3, 4.5.4, 4.5.5, 4.5.6, 4.5.7, 4.7, 4.8 et 11 continueront à produire leurs effets entre les Parties.

ARTICLE 10
ASSURANCES

10.1 L'Organisme n'est pas tenu de souscrire un contrat d'assurance spécifique pour le Projet.

ARTICLE 11
LICENCE

L'Organisme concède à la Ville, à titre gratuit, une licence non exclusive, pour la durée maximale du droit d'auteur prévue par la loi, sans limite territoriale, pour son propre usage et irrévocable, lui permettant notamment de reproduire, de traduire, de publier et de communiquer au public, par quelque moyen que ce soit, en totalité ou en partie, les renseignements liés aux travaux ou documents en lien avec le Projet réalisé par l'Organisme, ses employés ou ses sous-traitants. La Ville n'utilisera ces renseignements et ces documents qu'à des fins municipales.

ARTICLE 12
DÉCLARATIONS ET GARANTIES

12.1 L'Organisme déclare et garantit :

12.1.1 qu'il a le pouvoir de conclure la présente Convention et d'exécuter toutes et chacune des obligations qui lui sont imposées en vertu de celle-ci;

12.1.2 que les droits de propriété intellectuelle pour tout document, travail écrit, représentation ou activité ayant lieu sous son contrôle en lien avec le Projet ont été dûment acquittés et que ces représentations ou activités peuvent valablement avoir lieu;

12.1.3 qu'il détient et a acquis de tout tiers, le cas échéant, tous les droits lui permettant de réaliser la présente Convention et notamment ceux lui permettant de consentir la licence prévue à l'article 11 de la présente Convention;

12.1.4 que toutes et chacune des obligations qu'il assume en vertu de la présente Convention constituent des considérations essentielles sans lesquelles la Ville n'aurait pas signée celle-ci.

ARTICLE 13
DISPOSITIONS GÉNÉRALES

13.1 Entente complète

La présente Convention constitue la totalité et l'intégralité de l'entente intervenue entre les Parties.

13.2 Divisibilité

Une disposition de la présente Convention jugée invalide par un tribunal n'affecte en rien la validité des autres dispositions qui conservent leur plein effet et force exécutoire.

13.3 Absence de renonciation

Le silence de l'une ou l'autre des Parties ou son retard à exercer un droit ou un recours ne doit jamais être interprété comme une renonciation de sa part à tel droit ou recours.

13.4 Représentations de l'Organisme

L'Organisme n'est pas le mandataire de la Ville et ne peut, par ses actes ou omissions, engager la responsabilité de cette dernière ou la lier de toute autre façon.

13.5 Modification à la présente Convention

Aucune modification aux termes de la présente Convention n'est valide si elle est effectuée sans l'accord écrit préalable des deux (2) Parties.

13.6 Lois applicables et juridiction

La présente Convention est régie par les lois du Québec et toute procédure judiciaire s'y rapportant doit être intentée dans le district judiciaire de Montréal.

13.7 Ayants droit liés

La présente Convention lie les Parties aux présentes de même que leurs successeurs et ayants droit respectifs.

13.8 Cession

Les droits et obligations de l'une ou l'autre des Parties ne peuvent être cédés qu'avec l'accord écrit préalable de l'autre Partie.

L'Organisme ne peut consentir une hypothèque ou donner en garantie à un tiers les sommes qui lui sont versées par la Ville en vertu de la présente Convention.

13.9 Avis et élection de domicile

Tout avis ou document à être donné ou transmis relativement à la présente Convention est suffisant s'il est consigné dans un écrit et expédié par un mode de communication qui permet à la Partie expéditrice de prouver sa livraison au destinataire.

Élection de domicile de l'Organisme
L'Organisme fait élection de domicile au 1431 rue Fullum, bureau 206, Montréal, Québec, H2K 0B5, et tout avis doit être adressé à l'attention de la directrice. Pour le cas où il changerait d'adresse sans dénoncer par écrit à la Ville sa nouvelle adresse, l'Organisme fait élection de domicile au bureau du greffier de la Cour supérieure pour le district de Montréal, chambre civile.

Élection de domicile de la Ville
La Ville fait élection de domicile au 700 rue De La Gauchetière Ouest, 28e étage, Montréal, Québec, H3B 5M2, et tout avis doit être adressé à l'attention du Responsable.

13.10 Exemplaire ayant valeur d'original

La présente Convention peut être signée séparément à même un nombre infini d'exemplaires distincts qui sont tous des originaux mais qui, pris collectivement, ne forment qu'un seul et même document. Chaque exemplaire peut être transmis par télécopieur ou courriel et la copie ainsi transmise a le même effet qu'un original.

EN FOI DE QUOI, LES PARTIES ONT SIGNÉ EN DEUX (2) EXEMPLAIRES, À MONTRÉAL, À LA DATE INDIQUÉE EN REGARD DE LEUR SIGNATURE RESPECTIVE.

Le .....e jour de 2020

VILLE DE MONTRÉAL

Par : _____
Yves Saindon, greffier

Le .....e jour de 2020

RÉSEAU DE LA COOPÉRATION DU TRAVAIL DU QUÉBEC, COOPÉRATIVE DE SOLIDARITÉ

Par : _____
Isabel Faubert Mailloux, directrice

Cette convention a été approuvée par le conseil d'agglomération de la Ville de Montréal, le e jour de ..... 2020 (Résolution CG .....).

ANNEXE 1

PROJET

PROJET – en pièces jointes
- Document : Proposition de collaboration au Service de développement économique – 4 juillet 2018

REDDITION DE COMPTE
Documents et délais de transmission

Pour l'année 2020
- Un bilan mi-année faisant état de réalisations du Projet pour la période écoulée (6 mois) et un bilan de visibilité accordée au Projet – au plus tard le 31 août 2020 ;
- Un bilan annuel faisant état de réalisations du Projet pour l'année écoulée, un bilan de visibilité accordée au Projet et une reddition de compte (art. 4.5) – au plus tard le 28 février 2021 ;

Pour l'année 2021
- Un bilan mi-année faisant état de réalisations du Projet pour la période écoulée (6 mois) et un bilan de visibilité accordée au Projet – au plus tard le 31 août 2021 ;
- Un bilan annuel faisant état de réalisations du Projet pour l'année écoulée, un bilan de visibilité accordée au Projet et une reddition de compte (art. 4.5) – au plus tard le 28 février 2022 ;

Pour l'année 2022
- Un bilan mi-année faisant état de réalisations du Projet pour la période écoulée (6 mois) et un bilan de visibilité accordée au Projet – au plus tard le 31 août 2022 ;
- Un bilan annuel faisant état de réalisations du Projet pour l'année écoulée, un bilan de visibilité accordée au Projet et une reddition de compte (art. 4.5) – au plus tard le 28 février 2023

Pour l'année 2023
- Un bilan final avec analyse et constats, faisant état des retombées des réalisations des trois années visées par la Convention (2020 à 2022) et une reddition de compte 2020-2022 (art. 4.5) – au plus tard le 28 février 2023.

INDICATEURS

Le bilan des réalisations doit comprendre les bénéfices ou retombées obtenus en lien avec les indicateurs suivants :

Découvrez
a) pour la Boussole :
Nombre de profils Boussole entrepreneuriale complétés
Nombre de clients issus des communautés anglophones (communautés culturelles incluses)
Diversification du financement de la Boussole (nombre de donateur et valeur)
Nombre de partenariat pour la Boussole
Nombre de participants à la formation C'est quoi une COOP?
Nombre de séance de formation C'est quoi une COOP? offerte à la communauté anglophone

Nombre participants au webinaire C'est quoi une COOP ?
Nombre de participants (conseillers) et de séance de perfectionnement

b) pour l'événement Développez Mtl – Pensez COOP
Nombre de participants à l'événement Développez Mtl – Pensez COOP
Nombre de conseillers formés
Nombre de futurs entrepreneurs sensibilisés
Nombre et type d'entente de formation avec les organismes en entrepreneuriat

Démarrez
Nombre de cohortes / année
Nombre de participants / cohorte
Nombre d'entreprises / cohorte
Nombre d'heures de coaching / entreprise
Pourcentage de communautés anglophones et culturelles rejoint
Nombre de participants à la demi-journée de sensibilisation

Développez
Nombre d'ateliers / an
Nombre de participants / atelier
Thématiques abordées / atelier
Volume d'affaires nouveau généré par les participants à ces ateliers

* Règle générale, indiquez la hausse ou la diminution par rapport à l'année précédente.

ANNEXE 2

PROTOCOLE DE VISIBILITÉ

1. Visibilité

L'Organisme doit :

1.1. Développer, présenter, faire approuver et réaliser une stratégie ou des actions de communication répondant aux exigences du Protocole de visibilité.

1.2. S'assurer que tous les sous-traitants engagés par l'Organisme respectent les obligations en matière de communication, de normes de visibilité et respectent la Charte de la langue française.

2. Communications

L'Organisme doit :

2.1. Reconnaissance de la contribution de la Ville de Montréal

- Faire état de la contribution de la Ville et souligner le partenariat dans toutes les communications relatives au Projet.
- Sur les médias sociaux, souligner le partenariat et remercier la Ville pour son soutien.
- Mentionner verbalement la participation financière de la Ville lors des activités publiques organisées dans le cadre du projet et lors du bilan.
- Apposer les logos de la Ville sur tous ses outils de communication imprimés et électroniques, notamment les affiches, les dépliants, les journaux, le site Internet, les bandeaux web, les infolettres, les communiqués de presse, les lettres de remerciement, les certificats de participation, etc. Les logos de Montréal devront également figurer sur toutes les publicités, et ce, peu importe le format, le support ou le véhicule. Dans le cas où l'insertion des logos de la Ville n'est pas possible, l'organisme doit ajouter le libellé suivant : Fier partenaire de la Ville de Montréal
- Soumettre pour approbation (visibilite@ville.montreal.qc.ca) tous les textes soulignant la contribution financière de la Ville et tous les documents où figurent les logos de la Ville, au moins 10 jours ouvrables avant leur diffusion.
- S'il y a lieu, ajouter les logos de la Ville en clôture de toute publicité télé ou web. Les logos de Montréal peuvent faire partie d'un regroupement de partenaires. Par contre, à titre de partenaire principal, il devra être mis en évidence.
- Ajouter les logos de la Ville sur tous les panneaux remerciant les collaborateurs.

2.2. Relations publiques et médias

- Assurer l'accréditation média des représentants de la Ville (incluant les blogueurs, photographes, caméramans ou autres professionnels qu'ils ont mandatés) et prendre en charge la gestion des droits des artistes quant aux photos, vidéos et autres contenus diffusés sur les plateformes de la Ville, à des fins strictement promotionnelles et non commerciales.
- Lors d'une annonce importante impliquant la Ville:

- Inviter par écrit la mairesse à participer aux conférences de presse et aux événements médiatiques liés au Projet ou à l'activité, un minimum de 20 jours ouvrables à l'avance;
- Soumettre pour approbation au cabinet de la mairesse et du comité exécutif le scénario du déroulement, l'avis média et le communiqué concernant le projet;
- Offrir au cabinet de la mairesse et du comité exécutif la possibilité d'insérer une citation du représentant politique dans le communiqué, un minimum de 20 jours ouvrables à l'avance.

Note : Pour adresser une demande au cabinet de la mairesse et du comité exécutif, veuillez utiliser le courriel suivant : mairesse@ville.montreal.qc.ca.

2.3. Normes graphiques et linguistiques

- Respecter la mise en application des normes et règles d'utilisation du logotype de la Ville et ses normes d'utilisation (disponible sur le site Internet à l'adresse suivante : ville.montreal.qc.ca/logo).
- Respecter l'ordre convenu pour le positionnement du logo de la Ville et des signatures des autres partenaires sur tous les outils promotionnels (communiqués, lettres, bannières, panneaux, etc.).
- Respecter les lois et la réglementation applicables au Québec, notamment les dispositions de la Charte de la langue française (L.R.Q., c. C-11).

2.4. Publicité et promotion

- Convenir et remettre des photographies et/ou des vidéos officielles à la Ville et, libres de droits, qui pourront être utilisées pour la promotion de Montréal, sur Internet ou sur tout autre support média. Les dites photos ou vidéos devront être fournies au moment de l'amorce de la campagne promotionnelle. Une série de photographies post-événement devront également être remises.
- Ajouter un hyperlien vers le site de la Ville sur le site Internet du Projet ou de l'événement.
- Faire approuver les outils publicitaires et promotionnels par la Ville (visibilite@ville.montreal.qc.ca) avant leur impression et leur diffusion.
- Fournir un espace publicitaire d'une demi-page dans le programme de l'événement, si applicable. La publicité sera fournie par la Ville.
- Offrir d'inclure un mot officiel de la Ville dans le programme de l'événement. La demande doit être faite par écrit, un minimum de 30 jours ouvrables à l'avance. Pour adresser une demande, veuillez utiliser les mêmes coordonnées que celles apparaissant dans l'encadré du présent Protocole de visibilité.
- Permettre à la Ville d'installer des bannières promotionnelles (ou autres supports à être déterminés) sur le ou les sites de l'activité ou lors d'interventions publiques.

- Permettre à la Ville de s'annoncer gratuitement sur les différents véhicules publicitaires ou de diffusion sur le ou les sites de l'activité ou de l'événement (ex. : écrans numériques géants).
- Offrir à la Ville la possibilité d'adresser un message promotionnel aux participants lorsqu'il y a présence d'un animateur sur le site d'une activité. Un message sera préparé à cet effet par la Ville.
- Lors de la tenue de l'événement (ou d'une activité) et si le contexte s'y prête, offrir à la Ville un emplacement gratuit pouvant aller jusqu'à 10 pi x 20 pi afin d'y installer un kiosque d'exposition ou toute autre structure permettant une interaction avec le public. Cet emplacement devra être situé dans un secteur fréquenté et être alimenté en électricité.
- S'assurer de la présence du logo de la Ville dans le champ de vision d'au moins une caméra lorsqu'il y a une captation de l'événement par une chaîne de télévision ou lors d'une webdiffusion.

2.5. Événements publics

- Inviter la mairesse à participer aux événements publics organisés dans le cadre du projet. La demande doit être faite par écrit, un minimum de 20 jours ouvrables à l'avance.
- Coordonner et effectuer le suivi des événements avec le cabinet de la mairesse.
- Valider les règles protocolaires du cabinet en matière d'événements publics.

Pour joindre le cabinet politique pour la tenue d'événements publics, veuillez utiliser les mêmes coordonnées que celles apparaissant dans l'encadré plus haut, en précisant que le projet ou l'activité est subventionné(e) par la Ville de Montréal.

Si vous avez des questions concernant le protocole de visibilité, vous pouvez joindre le Service des communications de la Ville de Montréal à l'adresse courriel suivante : visibilite@ville.montreal.qc.ca

À noter : les organismes subventionnés doivent communiquer avec le cabinet de la mairesse pour une invitation ou encore pour une citation dans un communiqué. La demande faite à la mairesse doit être envoyée à l'adresse suivante : mairesse@ville.montreal.qc.ca.

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1195008002

Unité administrative responsable :	Service du développement économique , Direction Entrepreneuriat
Objet :	Accorder une contribution financière non récurrente de 515 000 $ à Réseau COOP pour une durée de trois ans (2020-2022) afin d'assurer son fonctionnement et la mise en valeur de 3 volets de son plan d'action / Approuver un projet de convention à cet effet

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

1195008002 Réseau COOP.xls

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Flavia SALAJAN
Préposé au budget
Tél : 514 872-7801

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-12-12

Sabiha FRANCIS
conseiller(ere) budgetaire
Tél : 5148729366
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 20.05

2020/02/27
17:00

(1)

Dossier # : 1198502002

Unité administrative responsable :	Service de l'environnement , Direction de la gestion des matières résiduelles , Division collecte_transport et traitement des matières résiduelles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Élimination et la valorisation des matières résiduelles
Projet :	-
Objet :	Accorder un (1) contrat à la firme BAUVAL CMM au montant de 948 170 $ pour la réception et le traitement du roc, béton et asphalte en provenance des sept (7) écocentres pour une durée de soixante (60) mois. Dépense totale de 948 170 $ taxes incluses. Appel d'offres public numéro 19-17873. Quatre (4) soumissionnaires.

Il est recommandé au Conseil d'agglomération :
1 - d'accorder à la firme Bauval CMM, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la réception et le traitement du roc, béton, asphalte en provenances des sept (7) écocentres, aux prix de sa soumission soit pour une somme maximale de 948 170 $ taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 19-17873;

Firme	Lots	Montant (taxes et indexations incluses)
Bauval CMM	1	80 990 $
Bauval CMM	2	90 889 $
Bauval CMM	3	141 403 $
Bauval CMM	4	114 177 $
Bauval CMM	5	188 830 $
Bauval CMM	6	131 204 $
Bauval CMM	7	200 676 $
TOTAL		**948 170 $**

2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Peggy BACHMAN **Le** 2020-01-27 10:47

Signataire : Peggy BACHMAN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION — Dossier # :1198502002

Unité administrative responsable :	Service de l'environnement , Direction de la gestion des matières résiduelles , Division collecte_transport et traitement des matières résiduelles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Élimination et la valorisation des matières résiduelles
Projet :	-
Objet :	Accorder un (1) contrat à la firme BAUVAL CMM au montant de 948 170 $ pour la réception et le traitement du roc, béton et asphalte en provenance des sept (7) écocentres pour une durée de soixante (60) mois. Dépense totale de 948 170 $ taxes incluses. Appel d'offres public numéro 19-17873. Quatre (4) soumissionnaires.

CONTENU

CONTEXTE

En vertu de l'article 16 et du paragraphe 6 de l'article 19 de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (L.R.Q.;chapitre E-20. 001, Loi 75), l'élimination et la valorisation des matières résiduelles sont des compétences d'agglomération. En vertu de l'article 17 de la loi précitée, la municipalité centrale peut agir à l'égard des matières résiduelles constituant les compétences d'agglomération non seulement sur son territoire, mais aussi sur celui de toute autre municipalité liée. Le Service de l'environnement assume cette responsabilité pour l'agglomération.
La Ville de Montréal exploite un réseau d'écocentres dont les principales activités consistent à recevoir des matières et les transférer dans des sites de traitement afin qu'elles soient recyclées ou valorisées. Dans cette perspective, le Service de l'environnement doit attribuer des contrats auprès de firmes spécialisées pour assurer, dans le cas présent de cet appel d'offres, le traitement et la valorisation du roc, béton et asphalte.

Le contrat précédant s'échelonnait sur 36 mois et disposait d'une option de prolongation d'un (1) an, pour un maximum de deux (2) prolongations. Un des deux (2) fournisseurs de service retenus dans le cadre de ce contrat a cependant refusé la prolongation. Cela a obligé le Service de l'environnement à octroyer un contrat de type gré à gré, afin de combler le besoin de service pour une année supplémentaire. Cette action a permis d'arrimer les dates de fin des contrats et ainsi lancer un appel d'offres global pour l'ensemble des écocentres, le 16 octobre 2019.

Une sollicitation du marché auprès de firmes a été effectuée par le Service de l'approvisionnement suite à la publication d'un appel d'offres.

Le processus d'appel d'offres s'est déroulé comme suit :

· L'appel d’offres public N° 19-17873 a été lancé le mercredi 16 octobre 2019.
· L'appel d'offres a été publié dans le SEAO ainsi que dans le journal La Presse et les soumissionnaires ont eu plus de trois (3) semaines pour préparer leur dossier.
· Les soumissions ont été ouvertes le mardi 12 novembre 2019.
· Les soumissions ont un délai de validité de cent quatre-vingt (180) jours calendrier.
· Aucun addenda n'a été produit dans ce dossier.
· Il y a eu cinq (5) preneurs de cahier de charges dont quatre (4) ont déposé une soumission.
· Toutes les soumissions ont été jugées conformes et aucune soumission n'a été rejetée

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG19 0005 - 31 janvier 2019 Autoriser la prolongation, pour une période de douze mois, sans dépense additionnelle, du contrat accordé à Bauval CMM (CG16 0128), pour le traitement de roc, béton et asphalte en provenance des écocentres

CG16 0128 - 25 février 2016 - Accorder un contrat à Bauval CMM inc. pour le traitement de roc, béton et asphalte en provenance des écocentres Acadie, Côte-des-Neiges, LaSalle, La Petite-Patrie, Saint-Michel et Saint-Laurent, pour une durée de 36 mois comprenant deux options de renouvellement d'une année chacune, pour une somme maximale de 557 386,20 $, taxes incluses - Appel d'offres public 15-14634 (4 soum.)

CE16 0246 - 17 février 2016 d'accorder à Recyclage Notre-Dame inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour le service de réception et de traitement de roc, béton et asphalte en provenance de l'écocentre Rivière-des-Prairies, aux prix de sa soumission, soit pour la somme maximale de 330 871,33 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-14634 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel;

DESCRIPTION

Les écocentres de la Ville de Montréal ont pour mission première de permettre aux citoyens de venir déposer, dans des espaces dédiés et sécuritaires, diverses matières dans le but d'être réutilisées, recyclées ou valorisées afin d'éviter leur élimination. Les écocentres agissent aussi comme des lieux de sensibilisation citoyenne pour une gestion plus efficiente des matières résiduelles produites.
L'octroi du contrat qui fait l'objet du présent sommaire décisionnel permettra le recyclage et la réutilisation du roc, béton et asphalte apportés dans les écocentres par les citoyens et les petits entrepreneurs en construction, rénovation et démolition de l'agglomération montréalaise. Les matériaux ne sont pas remis à la ville. Plus précisément, les résidus de roc, béton et asphalte seront réutilisés comme remblais et/ou recyclés dans la production d'agrégats qui seront revendus sur le marché. Cette pratique représente un bon exemple d'économie circulaire.

JUSTIFICATION

Le présent sommaire concerne l’octroi du contrat pour le traitement du roc, béton et asphalte en provenance des sept (7) écocentres. L'information détaillée des différentes soumissions obtenues se trouve dans la pièce jointe : « Formulaire normalisé ».
Les prix soumis couvrent une période de 60 mois.

En vertu du numéral 7.1 de l'art. 7 du Devis de l'appel d'offres 19-17873, «Advenant qu'un même adjudicataire remporte plusieurs contrats (lots), la Ville se réserve le droit de regrouper les contrats pour constituer un seul et même contrat pour cet adjudicataire. »

Soumissionnaire	Écocentres						
	Acadie	Côte-des-Neiges	LaSalle	La Petite-Patrie	Rivière-des-Prairies	Saint-Laurent	Saint-Michel
	Prix soumissionné (taxes incluses)	Prix soumissionné (taxes incluses)	Prix soumissionné (taxes incluses)	Prix soumissionné (taxes incluses)	Prix soumissionné (taxes incluses)	Prix soumissionné (taxes incluses)	Prix soumissionné (taxes incluses)
Bauval CMM	77 556 $	87 035 $	135 408 $	109 335 $	180 824 $	125 641 $	192 167 $
Loiselle Inc.	93 130 $	104 512 $	166 599 $	134 521 $	222 477 $	150 870 $	230 755 $
Recyclage Notre-Dame	230 496 $	258 668 $	412 332 $	332 939 $	550 630 $		
Tria écoénergie	237 377 $	266 390 $	424 642 $	319 337 $	528 135 $	358 149 $	547 786 $
Estimation du professionnel interne ($)	87 956 $	98 706 $	157 343 $	127 047 $	210 117 $	142 489 $	217 935 $
Écart entre l'estimation des professionnels ($) et la plus basse conforme (la plus basse conforme - estimation)	-10 400 $	-11 671 $	-21 935 $	-17 712 $	-29 293 $	-16 848 $	-25 768 $
Écart entre l'estimation des professionnels et la plus basse conforme (%) ((la plus basse - l'estimation) / estimation x 100)	-11,82%	-11,82%	-13,94%	-13,94%	-13,94%	-11,82%	-11,82%

L'entreprise Bauval CMM a présenté les prix les plus bas comparativement aux autres firmes. Elle connaît déjà la qualité de la matière en provenance des écocentres puisqu'elle reçoit cette matière depuis quelques années.

Également, étant spécialisée spécifiquement dans le recyclage de roc, béton et asphalte, cela pourrait expliquer en partie les prix présentés par Bauval CMM.

Bien que le montant de la plus basse soumission soit de moins de 1 000 000 $ et que la firme ayant présenté ce prix soit retenue dans le présent sommaire décisionnel, des vérifications ont été faites pour ce qui concerne la Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics et les entreprises ont démontré qu'elles disposent de l'attestation de l'Autorité des marchés publics (AMP).

Aucune des entreprises concernées ne se retrouve au Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA).

Aucune des entreprises concernées ne se retrouve sur la liste des entreprises à rendement insatisfaisant.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La somme requise pour l'ensemble du contrat est évaluée à 948 170 $ incluant les taxes et les indexations annuelles au coût de la vie. Ces sommes sont réparties sur une période de six (6) années financières et se présentent comme suit :

Soumissionnaire	2020	2021	2022	2023	2024	2025	Total
Bauval CMM	151 328 $	182 225 $	188 930 $	192 709 $	196 563 $	33 416 $	948 170 $

Cette dépense sera imputée au budget de fonctionnement de la Direction de la gestion des matières résiduelles du Service de l'environnement, au poste budgétaire Services techniques - gestion des matières résiduelles, et sera assumée entièrement par l'agglomération. Pour plus de détails sur les calculs, voir la pièce jointe « Aspect financier ».

Le montant soumissionné par l'entreprise Bauval CMM demeure stable depuis l'octroi du dernier contrat en 2015.

Cette dépense est prévue au budget du Service de l'environnement en 2020.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le recyclage des matières en provenance des écocentres s'inscrit dans le Plan Montréal durable 2016-2020 pour lequel la Ville s'est engagée à atteindre les objectifs gouvernementaux de valorisation des matières recyclables (70 %) et des matières organiques (60 %) d'ici 2020. La Ville s'est également inscrite dans le cadre du C40 Cities à atteindre un taux de détournement de l'enfouissement de 70 % d'ici 2030. Ces priorités sont réitérées dans le projet de Plan directeur de gestion des matières résiduelles 2020-2025, dont le processus de consultation publique a été lancé en novembre 2019.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le contrat permettra de poursuivre la valorisation du roc, béton et asphalte apporté par les citoyens et les petits entrepreneurs aux écocentres pour les cinq (5) prochaines années. Autrement, les matériaux pourraient être dirigés vers des sites d'enfouissement.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est prévue en accord avec le Service de l'expérience citoyenne et des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Comité exécutif : 12 février 2020
Conseil d'agglomération : 27 février 2020
Début du contrat : 1er mars 2020

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction acquisition (Myriem LAKLALECH)

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Marleen SIDNEY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Mathieu ST-PIERRE
agent(e) de recherche

Tél : 514 872-9232
Télécop. : 514 872-8146

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-11-26

Paula URRA
Chef de Division collecte transport et traitement MR

Tél : 000-0000
Télécop. : 000-0000

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Arnaud BUDKA
Directeur de la gestion des matières résiduelles
Tél : 514 868-8765
Approuvé le : 2020-01-22

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Roger LACHANCE
Directeur
Tél : 514 872-7540
Approuvé le : 2020-01-27

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service de l'approvisionnement , Direction acquisition

Dossier # : 1198502002

Unité administrative responsable :	Service de l'environnement , Direction de la gestion des matières résiduelles , Division collecte_transport et traitement des matières résiduelles
Objet :	Accorder un (1) contrat à la firme BAUVAL CMM au montant de 948 170 $ pour la réception et le traitement du roc, béton et asphalte en provenance des sept (7) écocentres pour une durée de soixante (60) mois. Dépense totale de 948 170 $ taxes incluses. Appel d'offres public numéro 19-17873. Quatre (4) soumissionnaires.

SENS DE L'INTERVENTION

Validation du processus d'approvisionnement

FICHIERS JOINTS

19-17873 Intervention.pdf 19-17873 TCP.pdf 19-17873 Ajustement distance.pdf

19-17873 SEAO _ Liste des commandes.pdf 19-17873 pv.pdf

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Myriem LAKLALECH
Agente d'approvisionnement
Tél : 514-872-1998

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-12-09

Lina PICHÉ
C/S app.strat.en biens
Tél : 514-868-5740
Division : Acquisition

APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES
ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres : 19-17873 — No du GDD : 1198502002

Titre de l'appel d'offres : Valorisation du roc, béton et asphalte en provenance des écocentres de l'agglomération de Montréal

Type d'adjudication : Au plus bas soumissionnaire conforme - analyse de conformité par le SAppro

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : 16 - 10 - 2019

Ouverture originalement prévue le : 16 - 10 - 2019

Ouverture faite le : 12 - 11 - 2019

Date du comité de sélection : - -

Nombre d'addenda émis durant la période : 0

Date du dernier addenda émis : - -

Délai total accordé aux soumissionnaires : 26 jrs

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs : 5

Nbre de soumissions reçues : 4

Nbre de soumissions rejetées : 0

% de réponses : 80

% de rejets : 0

Durée de la validité initiale de la soumission : 180 jrs

Prolongation de la validité de la soumission de : 0 jrs

Date d'échéance initiale : 10 - 5 - 2020

Date d'échéance révisée : 10 - 5 - 2020

Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi

Le(s) contrat(s) est (sont) octroyé(s) aux firmes cochées √ et les lots indiqués si traité par groupes ou contrats multiples

Nom des firmes	Montant soumis (TTI)	√	# Lot
Bauval CMM	77 556,38 $	√	1
Recyclage Notre Dame	230 496,13 $		1
Loiselle inc.	93 129,75 $		1
Tria Écoénergie	237 377,39 $		1
Bauval CMM	87 035,51 $	√	2
Recyclage Notre Dame	258 667,88 $		2
Loiselle inc.	104 512,28 $		2
Tria Écoénergie	266 390,18 $		2
Bauval CMM	135 407,77 $	√	3
Recyclage Notre Dame	412 331,97 $		3
Loiselle inc.	166 598,78 $		3
Tria Écoénergie	424 641,77 $		3
Bauval CMM	109 335,48 $	√	4
Recyclage Notre Dame	332 938,86 $		4
Loiselle inc.	134 520,75 $		4
Tria Écoénergie	319 337,31 $		4

Bauval CMM	180 824,06 $	√	5
Recyclage Notre Dame	550 629,65 $		5
Loiselle inc.	222 476,63 $		5
Tria Écoénergie	528 134,79 $		5
Bauval CMM	125 641,34 $	√	6
Loiselle inc.	150 870,20 $		6
Tria Écoénergie	358 149,08 $		6
Bauval CMM	192 167,49 $	√	7
Loiselle inc.	230 754,83 $		7
Tria Écoénergie	547 786,32 $		7

Information additionnelle

Nous avons eu cinq (5) preneurs de cahier de charges, sur les cinq (5) un (1) seul n'a pas soumissionné, il ne trouvait pas de compagnie de transport, mais le transport n'est pas nécessaire s'il se fait livrer sur son site de valorisation.

Préparé par : Myriem Laklalech Le 6 - 12 - 2019

Service de l'approvisionnement
Direction générale adjointe – Services institutionnels
255, boulevard Crémazie Est, 4e étage, bureau 400
Montréal (Québec) H2M 1L5

Montréal

Tableau comparatif des prix

No de l'appel d'offres
19-17873

Agent d'approvisionnement
Myriam Laklalech

Conformité	Oui

									Données	
Num. du Lot	Descreption du lot	Soumissionnaires	Num. d'Item	Description d'item	Qté par période	Unité de mesure	Nombre de périodes	Prix unitaires	Montant sans taxes	Montant taxes incluses
LOT1	Écocentre Acadie	Bauval CMM	0	Réception et traitement de roc béton et asphalte	4500	tonnes métriques	1	14,99 $	67 455,00 $	77 556,39 $
		Total (Bauval CMM)							**67 455,00 $**	**77 556,39 $**
		Loiselle inc	0	Réception et traitement de roc béton et asphalte	4500	tonnes métriques	1	18,00 $	81 000,00 $	93 129,75 $
		Total (Loiselle inc)							**81 000,00 $**	**93 129,75 $**
		Recyclage Notre Dame	0	Réception et traitement de roc béton et asphalte	4500	tonnes métriques	1	44,55 $	200 475,00 $	230 496,13 $
		Total (Recyclage Notre Dame)							**200 475,00 $**	**230 496,13 $**
		TRIA Écoénergie	0	Réception et traitement de roc béton et asphalte	4500	tonnes métriques	1	45,88 $	206 460,00 $	237 377,39 $
		Total (TRIA Écoénergie)							**206 460,00 $**	**237 377,39 $**
LOT2	Écocentre Côte des Neiges	Bauval CMM	0	Réception et traitement de roc béton et asphalte	5050	tonnes métriques	1	14,99 $	75 699,50 $	87 035,50 $
		Total (Bauval CMM)							**75 699,50 $**	**87 035,50 $**
		Loiselle inc	0	Réception et traitement de roc béton et asphalte	5050	tonnes métriques	1	18,00 $	90 900,00 $	104 512,28 $
		Total (Loiselle inc)							**90 900,00 $**	**104 512,28 $**
		Recyclage Notre Dame	0	Réception et traitement de roc béton et asphalte	5050	tonnes métriques	1	44,55 $	224 977,50 $	258 667,88 $
		Total (Recyclage Notre Dame)							**224 977,50 $**	**258 667,88 $**
		TRIA Écoénergie	0	Réception et traitement de roc béton et asphalte	5050	tonnes métriques	1	45,88 $	231 694,00 $	266 390,18 $
		Total (TRIA Écoénergie)							**231 694,00 $**	**266 390,18 $**

Service de l'approvisionnement
Direction générale adjointe – Services institutionnels
255, boulevard Crémazie Est, 4e étage, bureau 400
Montréal (Québec) H2M 1L5

Montréal

Tableau comparatif des prix

No de l'appel d'offres
19-17873

Agent d'approvisionnement
Myriam Laklalech

Conformité	Oui

									Données	
Num. du Lot	Descreption du lot	Soumissionnaires	Num. d'Item	Description d'item	Qté par période	Unité de mesure	Nombre de périodes	Prix unitaires	Montant sans taxes	Montant taxes incluses
LOT3	Écocentre LaSalle	Bauval CMM	0	Réception et traitement de roc béton et asphalte	8050	tonnes métriques	1	14,63 $	117 771,50 $	135 407,78 $
		Total (Bauval CMM)							**117 771,50 $**	**135 407,78 $**
		Loiselle inc	0	Réception et traitement de roc béton et asphalte	8050	tonnes métriques	1	18,00 $	144 900,00 $	166 598,78 $
		Total (Loiselle inc)							**144 900,00 $**	**166 598,78 $**
		Recyclage Notre Dame	0	Réception et traitement de roc béton et asphalte	8050	tonnes métriques	1	44,55 $	358 627,50 $	412 331,97 $
		Total (Recyclage Notre Dame)							**358 627,50 $**	**412 331,97 $**
		TRIA Écoénergie	0	Réception et traitement de roc béton et asphalte	8050	tonnes métriques	1	45,88 $	369 334,00 $	424 641,77 $
		Total (TRIA Écoénergie)							**369 334,00 $**	**424 641,77 $**
LOT4	Écocentre Petite Patrie	Bauval CMM	0	Réception et traitement de roc béton et asphalte	6500	tonnes métriques	1	14,63 $	95 095,00 $	109 335,48 $
		Total (Bauval CMM)							**95 095,00 $**	**109 335,48 $**
		Loiselle inc	0	Réception et traitement de roc béton et asphalte	6500	tonnes métriques	1	18,00 $	117 000,00 $	134 520,75 $
		Total (Loiselle inc)							**117 000,00 $**	**134 520,75 $**
		TRIA Écoénergie	0	Réception et traitement de roc béton et asphalte	6500	tonnes métriques	1	42,73 $	277 745,00 $	319 337,31 $
		Total (TRIA Écoénergie)							**277 745,00 $**	**319 337,31 $**
		Recyclage Notre Dame	0	Réception et traitement de roc béton et asphalte	6500	tonnes métriques	1	44,55 $	289 575,00 $	332 938,86 $
		Total (Recyclage Notre Dame)							**289 575,00 $**	**332 938,86 $**

Service de l'approvisionnement
Direction générale adjointe – Services institutionnels
255, boulevard Crémazie Est, 4e étage, bureau 400
Montréal (Québec) H2M 1L5

Montréal

Tableau comparatif des prix

No de l'appel d'offres
19-17873

Agent d'approvisionnement
Myriem Laklalech

Conformité	Oui

									Données	
Num. du Lot	Descreption du lot	Soumissionnaires	Num. d'Item	Description d'item	Qté par période	Unité de mesure	Nombre de périodes	Prix unitaires	Montant sans taxes	Montant taxes incluses
LOT5	Écocentre Rivière des Prairies	Bauval CMM	0	Réception et traitement de roc béton et asphalte	10750	tonnes métriques	1	14,63 $	157 272,50 $	180 824,06 $
		Total (Bauval CMM)							**157 272,50 $**	**180 824,06 $**
		Loiselle inc	0	Réception et traitement de roc béton et asphalte	10750	tonnes métriques	1	18,00 $	193 500,00 $	222 476,63 $
		Total (Loiselle inc)							**193 500,00 $**	**222 476,63 $**
		TRIA Écoénergie	0	Réception et traitement de roc béton et asphalte	10750	tonnes métriques	1	42,73 $	459 347,50 $	528 134,79 $
		Total (TRIA Écoénergie)							**459 347,50 $**	**528 134,79 $**
		Recyclage Notre Dame	0	Réception et traitement de roc béton et asphalte	10750	tonnes métriques	1	44,55 $	478 912,50 $	550 629,65 $
		Total (Recyclage Notre Dame)							**478 912,50 $**	**550 629,65 $**
LOT6	Écocentre St-Lauret	Bauval CMM	0	Réception et traitement de roc béton et asphalte	7290	tonnes métriques	1	14,99 $	109 277,10 $	125 641,35 $
		Total (Bauval CMM)							**109 277,10 $**	**125 641,35 $**
		Loiselle inc	0	Réception et traitement de roc béton et asphalte	7290	tonnes métriques	1	18,00 $	131 220,00 $	150 870,20 $
		Total (Loiselle inc)							**131 220,00 $**	**150 870,20 $**
		TRIA Écoénergie	0	Réception et traitement de roc béton et asphalte	7290	tonnes métriques	1	42,73 $	311 501,70 $	358 149,08 $
		Total (TRIA Écoénergie)							**311 501,70 $**	**358 149,08 $**
LOT7	Écocentre St-Michel	Bauval CMM	0	Réception et traitement de roc béton et asphalte	11150	tonnes métriques	1	14,99 $	167 138,50 $	192 167,49 $
		Total (Bauval CMM)							**167 138,50 $**	**192 167,49 $**

Service de l'approvisionnement
Direction générale adjointe – Services institutionnels
255, boulevard Crémazie Est, 4e étage, bureau 400
Montréal (Québec) H2M 1L5

Montréal

Tableau comparatif des prix

No de l'appel d'offres
19-17873

Agent d'approvisionnement
Myriem Laklalech

Conformité	Oui

									Données	
Num. du Lot	Descreption du lot	Soumissionnaires	Num. d'Item	Description d'item	Qté par période	Unité de mesure	Nombre de périodes	Prix unitaires	Montant sans taxes	Montant taxes incluses
LOT7	**Écocentre St-Michel**	Loiselle inc	**0**	Réception et traitement de roc béton et asphalte	**11150**	tonnes métriques	**1**	18,00 $	200 700,00 $	230 754,83 $
		Total (Loiselle inc)							**200 700,00 $**	**230 754,83 $**
		TRIA Écoénergie	**0**	Réception et traitement de roc béton et asphalte	**11150**	tonnes métriques	**1**	42,73 $	476 439,50 $	547 786,32 $
		Total (TRIA Écoénergie)							**476 439,50 $**	**547 786,32 $**

AO 19-17873 Valorisation du roc, béton et asphalte en provenance des écocentres de l'agglomération de Montréal

Tableau d'ajustement du prix à la distance

Lot 1 Écocentre Acadie (1200 Henri Bourassa)	**Bauval CMM** (8080 boul Cavendish)	**Recyclage Notre Dame** (9000 Avenue Marien)	**TRIA Écoénergie** (1985 Jean Marie Langlois)	**Loiselle inc.** (2535 1er rue, sainte Sophie)
PRIX UNITAIRE SOUMIS	14,99 $	44,55 $	45,88 $	18,00 $
Prix total soumis ttc	**77 556,39 $**	**230 496,13 $**	**237 377,39 $**	**93 129,75 $**
FA	0,31	0,31	0,31	0,31
D (A+R)	20,00	41,20	64,40	87,8
Tonnage	4 500,00	4 500,00	4 500,00	4 500,00
C1 = P*T	67 455,00	200 475,00	206 460,00	81 000,00
C2 = T*D*0,31	27 900,00	57 474,00	89 838,00	122 481,00
C = C1 + C2	**95 355,00 $**	**257 949,00 $**	**296 298,00 $**	**203 481,00 $**
TPS	4 767,75 $	12 897,45 $	14 814,90 $	10 174,05 $
TVQ	9 511,66	25 730,41	29 555,73	20 297,23
Coût global ttc	**109 634,41 $**	**296 576,86 $**	**340 668,63 $**	**233 952,28 $**

Lot 2 Écocentre Côte des Neiges (6925, Chemin de la Côte-des-Neiges, Montréal, H3S 2B6)	**Bauval CMM** (8080 boul Cavendish)	**Recyclage Notre Dame** (9000 Avenue Marien)	**TRIA Écoénergie** (1985 Jean Marie Langlois)	**Loiselle inc.** (2535 1er rue, sainte Sophie)
PRIX UNITAIRE SOUMIS	14,99 $	44,55 $	45,88 $	18,00 $
Prix total soumis ttc	**87 035,50 $**	**258 667,88 $**	**266 390,18 $**	**104 512,28 $**
FA	0,31	0,31	0,31	0,31
D (A+R)	13,00	43,00	52,90	100
Tonnage	5 050,00	5 050,00	5 050,00	5 050,00
C1 = P*T	75 699,50	224 977,50	231 694,00	90 900,00
C2 = T*D*0,31	20 351,50	67 316,50	82 814,95	156 550,00
C = C1 + C2	**96 051,00 $**	**292 294,00 $**	**314 508,95 $**	**247 450,00 $**
TPS	4 802,55 $	14 614,70 $	15 725,45 $	12 372,50 $
TVQ	9 581,09	29 156,33	31 372,27	24 683,14
Coût global ttc	**110 434,64 $**	**336 065,03 $**	**361 606,67 $**	**284 505,64 $**

Lot 3 Écocentre LaSalle (7272 rue St Patrick)	**Bauval CMM** (8080 boul Cavendish)	**Recyclage Notre Dame** (9000 Avenue Marien)	**TRIA Écoénergie** (1985 Jean Marie Langlois)	**Loiselle inc.** (2535 1er rue, sainte Sophie)
PRIX UNITAIRE SOUMIS	14,63 $	44,55 $	45,88 $	18,00 $
Prix total soumis ttc	**135 407,78 $**	**412 331,97 $**	**424 641,77 $**	**166 598,78 $**
FA	0,31	0,31	0,31	0,31
D (A+R)	29,30	61,20	47,60	116
Tonnage	8 050,00	8 050,00	8 050,00	8 050,00
C1 = P*T	117 771,50	358 627,50	369 334,00	144 900,00
C2 = T*D*0,31	73 118,15	152 724,60	118 785,80	289 478,00
C = C1 + C2	**190 889,65 $**	**511 352,10 $**	**488 119,80 $**	**434 378,00 $**
TPS	9 544,48 $	25 567,61 $	24 405,99 $	21 718,90 $
TVQ	19 041,24	51 007,37	48 689,95	43 329,21
Coût global ttc	**219 475,38 $**	**587 927,08 $**	**561 215,74 $**	**499 426,11 $**

Lot 4 Écocentre Petite Patrie (1100 rue des Carrières)	**Bauval CMM** (8080 boul Cavendish)	**Recyclage Notre Dame** (9000 Avenue Marien)	**TRIA Écoénergie** (1985 Jean Marie Langlois)	**Loiselle inc.** (2535 1er rue, sainte Sophie)
PRIX UNITAIRE SOUMIS	14,63 $	44,55 $	42,73 $	18,00 $
Prix total soumis ttc	**109 335,48 $**	**332 938,86 $**	**319 337,31 $**	**134 520,75 $**
FA	0,31	0,31	0,31	0,31
D (A+R)	26,20	32,30	50,20	104
Tonnage	6 500,00	6 500,00	6 500,00	6 500,00
C1 = P*T	95 095,00	289 575,00	277 745,00	117 000,00
C2 = T*D*0,31	52 793,00	65 084,50	101 153,00	209 560,00
C = C1 + C2	**147 888,00 $**	**354 659,50 $**	**378 898,00 $**	**326 560,00 $**
TPS	7 394,40 $	17 732,98 $	18 944,90 $	16 328,00 $
TVQ	14 751,83	35 377,29	37 795,08	32 574,36
Coût global ttc	**170 034,23 $**	**407 769,76 $**	**435 637,98 $**	**375 462,36 $**

Lot 5 Écocentre Rivière des Prairies (11400 rue Léopold-Christin)	**Bauval CMM** (8080 boul Cavendish)	**Recyclage Notre Dame** (9000 Avenue Marien)	**TRIA Écoénergie** (1985 Jean Marie Langlois)	**Loiselle inc.** (2535 1er rue, sainte Sophie)
PRIX UNITAIRE SOUMIS	14,63 $	44,55 $	42,73 $	18,00 $
Prix total soumis ttc	**180 824,06 $**	**550 629,65 $**	**528 134,79 $**	**222 476,63 $**
FA	0,31	0,31	0,31	0,31
D (A+R)	49,00	4,80	76,90	105
Tonnage	10 750,00	10 750,00	10 750,00	10 750,00
C1 = P*T	157 272,50	478 912,50	459 347,50	193 500,00
C2 = T*D*0,31	163 292,50	15 996,00	256 269,25	349 912,50
C = C1 + C2	**320 565,00 $**	**494 908,50 $**	**715 616,75 $**	**543 412,50 $**
TPS	16 028,25 $	24 745,43 $	35 780,84 $	27 170,63 $
TVQ	31 976,36	49 367,12	71 382,77	54 205,40
Coût global ttc	**368 569,61 $**	**569 021,05 $**	**822 780,36 $**	**624 788,52 $**

Lot 6 Écocentre St-Laurent (3535 Sartelon)	**Bauval CMM** (8080 boul Cavendish)	**TRIA Écoénergie** (1985 Jean Marie Langlois)	**Loiselle inc.** (2535 1er rue, sainte Sophie)
PRIX UNITAIRE SOUMIS	14,99 $	42,73 $	18,00 $
Prix total soumis ttc	**125 641,34 $**	**358 149,08 $**	**150 870,20 $**
FA	0,31	0,31	0,31
D (A+R)	12,20	66,70	91,00
Tonnage	7 290,00	7 290,00	7 290,00
C1 = P*T	109 277,10	311 501,70	131 220,00
C2 = T*D*0,31	27 570,78	150 735,33	205 650,90
C = C1 + C2	**136 847,88 $**	**462 237,03 $**	**336 870,90 $**
TPS	6 842,39 $	23 111,85 $	16 843,55 $
TVQ	13 650,58	46 108,14	33 602,87
Coût global ttc	**157 340,85 $**	**531 457,03 $**	**387 317,32 $**

Lot 7 Écocentre St-Michel (2475 rue des Regrattiers)	**Bauval CMM** (8080 boul Cavendish)	**TRIA Écoénergie** (1985 Jean Marie Langlois)	**Loiselle inc.** (2535 1er rue, sainte Sophie)
PRIX UNITAIRE SOUMIS	14,99 $	42,73 $	18,00 $
Prix total soumis ttc	**192 167,49 $**	**547 786,32 $**	**230 754,83 $**
FA	0,31	0,31	0,31
D (A+R)	22,80	76,20	100,00
Tonnage	11 150,00	11 150,00	11 150,00
C1 = P*T	167 138,50	476 439,50	200 700,00
C2 = T*D*0,31	78 808,20	263 385,30	345 650,00
C = C1 + C2	**245 946,70 $**	**739 824,80 $**	**546 350,00 $**
TPS	12 297,34 $	36 991,24 $	27 317,50 $
TVQ	24 533,18	73 797,52	54 498,41
Coût global ttc	**282 777,22 $**	**850 613,56 $**	**628 165,91 $**

LE SYSTÈME ÉLECTRONIQUE D'APPEL D'OFFRES DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Exploité par CGI en partenariat avec Constructo pour le Secrétariat du Conseil du trésor du Québec.

Liste des commandes

Numéro : 19-17873
Numéro de référence : 1312513
Statut : En attente des résultats d'ouverture
Titre : Valorisation du roc, béton et asphalte en provenance des écocentres de l'agglomération de Montréal

Organisation	Contact	Date et heure de commande	Addenda envoyé
BauVal Inc. 2006-210 boul de Montarville Boucherville, QC, J4B 6T3 http://www.bauval.com NEQ : 1161846663	Madame Priscilla Renaud Téléphone : 450 377-4544 Télécopieur : 450 377-3309	**Commande : (1654633)** 2019-10-20 11 h 35 **Transmission :** 2019-10-20 11 h 35	Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Loiselle inc. 280 boul Pie XII Salaberry-de-Valleyfield, QC, J6S 6P7 http://www.loiselle.ca NEQ : 1142482703	Monsieur Olivier Gaignard Téléphone : 450 373-4274 Télécopieur : 450 373-5631	**Commande : (1660906)** 2019-11-05 10 h 12 **Transmission :** 2019-11-05 10 h 12	Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Recy-Béton inc 10575 Henri-Bourassa Est, Montréal, QC, H1C 1G6 http://www.recybeton.com NEQ : 1146028767	Monsieur Donato Venafro Téléphone : 514 881-8002 Télécopieur : 514 881-2742	**Commande : (1653988)** 2019-10-17 15 h 29 **Transmission :** 2019-10-17 15 h 29	Mode privilégié (devis) : Télécopieur Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
recyclage notre-dame inc 8155 rue larrey Montréal, QC, h1j2l5 NEQ : 1146231148	Monsieur Maxim Sylvestre Téléphone : 514 645-5200 Télécopieur : 514 645-4422	**Commande : (1653950)** 2019-10-17 14 h 58 **Transmission :** 2019-10-17 14 h 58	Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Tria Écoénergie inc. 1985 Jean-Marie Langlois La Prairie, QC, j5r5z8 NEQ : 1170074406	Monsieur Roger Tisseur Téléphone : 450 659-9333 Télécopieur : 450 659-2454	**Commande : (1653848)** 2019-10-17 13 h 28 **Transmission :** 2019-10-17 13 h 28	Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

Fournisseur ayant demandé de ne pas être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
Fournisseur ayant demandé d'être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
Organisme public.

© 2003-2019 Tous droits réservés

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1198502002

Unité administrative responsable :	Service de l'environnement , Direction de la gestion des matières résiduelles , Division collecte_transport et traitement des matières résiduelles
Objet :	Accorder un (1) contrat à la firme BAUVAL CMM au montant de 948 170 $ pour la réception et le traitement du roc, béton et asphalte en provenance des sept (7) écocentres pour une durée de soixante (60) mois. Dépense totale de 948 170 $ taxes incluses. Appel d'offres public numéro 19-17873. Quatre (4) soumissionnaires.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

Info_comptable ENV 1198502002.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Marleen SIDNEY
Préposée au budget
Tél : (514) 872-0893

co-auteur:
Jean-Francois Ballard
514-872-5916

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-12-19

Marie-Claude JOLY
Conseillère budgetaire
Tél : 514-872-6052

Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 20.06

2020/02/27
17:00

(1)

Dossier # : 1198023004

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction des réseaux d'eau , Division Expertise d'entretien
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Élimination et la valorisation des matières résiduelles
Projet :	-
Objet :	Conclure des ententes-cadres avec Englobe Corp. (162 804,60 $), Loiselle inc. (2 158 187,45 $) et Sanexen services environnementaux inc. (703 647,00 $), pour une période de 24 mois, avec une possibilité de prolongation de 12 mois, pour la fourniture de sites pour la valorisation, le traitement et l'élimination de sols contaminés ainsi que des matières résiduelles présentes dans les sols provenant des arrondissements et des services centraux - Appel d'offres public 19-17924 - (Montant estimé des ententes : 3 478 334,91 $, taxes incluses (Contrats : 3 024 639,05 $ + variations de quantités : 453 695,86 $ - (6 soumissionnaires)

Il est recommandé :
1. de conclure une entente-cadre d'une durée de **24 mois** par laquelle Englobe Corp., plus bas soumissionnaire conforme, s'engage à fournir à la Ville, sur demande, des sites pour la valorisation, le traitement et l'élimination de sols contaminés ainsi que des matières résiduelles présentes dans les sols provenant des arrondissements et des services centraux, pour une somme maximale de 162 804,60 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public **19-17924** ;

2. d'autoriser une dépense de 24 420,69 $ taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités;

3. d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services centraux; et ce, au rythme des besoins à combler.

4. de recommander au conseil d'agglomération :

de conclure des ententes-cadres avec les firmes ci-après désignées, plus bas soumissionnaires conformes, pour une durée de **24 mois**, lesquelles s'engagent à fournir à la Ville, sur demande, la fourniture de sites pour la valorisation, le traitement et l'élimination de sols contaminés ainsi que des matières résiduelles présentes dans les sols provenant des arrondissements et des services centraux , pour les sommes maximales indiquées en regard de chacune d'elles, conformément aux documents de l'appel d'offres

public **19-17924** ;

Firmes	Montant (taxes incluses)
Loiselle Inc. (7 contrats)	2 158 187,45 $
Sanexen services environnementaux Inc.(1 contrat)	703 647,00 $

5. d'autoriser une dépense de 429 275,17 $, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités;

6. d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services centraux, et ce, au rythme des besoins à combler.

Signé par Isabelle CADRIN **Le** 2020-02-04 09:30

Signataire : Isabelle CADRIN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Mobilité et attractivité

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1198023004**
Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction des réseaux d'eau , Division Expertise d'entretien
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Élimination et la valorisation des matières résiduelles
Projet :	-
Objet :	Conclure des ententes-cadres avec Englobe Corp. (162 804,60 $), Loiselle inc. (2 158 187,45 $) et Sanexen services environnementaux inc. (703 647,00 $), pour une période de 24 mois, avec une possibilité de prolongation de 12 mois, pour la fourniture de sites pour la valorisation, le traitement et l'élimination de sols contaminés ainsi que des matières résiduelles présentes dans les sols provenant des arrondissements et des services centraux - Appel d'offres public 19-17924 - (Montant estimé des ententes : 3 478 334,91 $, taxes incluses (Contrats : 3 024 639,05 $ + variations de quantités : 453 695,86 $ - (6 soumissionnaires)

CONTENU

CONTEXTE

Le présent dossier a pour objet la conclusion d'ententes-cadres pour le traitement et l'élimination de sols contaminés découlant des travaux d'entretien des infrastructures pour l'ensemble des arrondissements. Ces ententes-cadres seront disponibles pour les 19 arrondissements de la Ville ainsi que pour les services centraux.
En octobre 2017, les contrats pour la fourniture de sites, la valorisation, le traitement, l'élimination de sols contaminés ainsi que des matières résiduelles présentes dans les sols provenant des arrondissements et des services centraux ont été octroyés conformément aux documents d'appel d'offres 17-16180. L'octroi a été effectué par zone et par type de sol aux plus bas soumissionnaires conformes en fonction de leurs prix unitaires, à la tonne ajustée avec le facteur d'ajustement de la distance, soit les firmes suivantes : Recyclage Notre-Dame inc., pour un montant de 4 510 251,49$, Englobe Corp, pour un montant de 1 976 688,14 $, et Northex Environnement inc., pour un montant de 835 580,81 $, incluant les taxes. Ces ententes-cadres étaient valides pour une période de quatorze (14) mois se terminant le 31 décembre 2018, avec une option de prolongation de douze (12) mois qui a été utilisée et donc a prolongé les ententes-cadres jusqu'au 31 décembre 2019. En octobre 2019, le Service de l'eau en collaboration avec le Service de l'environnement et du Service de l'approvisionnement a procédé au lancement d'un appel d'offres afin de combler ce service.

L'appel d'offres 19-17924 a été publié sur le Système électronique d'appel d'offres (SEAO) ainsi que dans le Journal de Montréal. La publication a eu lieu durant une période de 75 jours calendriers, soit du 23 octobre 2019 au 07 janvier 2020. Les soumissions reçues sont valides pour une période de 180 jours calendrier.

Six addendas ont été émis:
Addenda 1 - le 28 octobre 2019 pour des modifications au bordereau de soumissions et à l'annexe 1,
Addenda 2 - le 8 novembre 2019 pour un déplacement de date de dépôt des soumissions,
Addenda 3 - le 13 novembre 2019 pour répondre à des questions,
Addenda 4 - le 4 décembre 2019 pour un déplacement de date de dépôt de soumissions,
Addenda 5 - le 12 décembre 2019 pour des modifications à l'ensemble des documents de l'appel d'offres et répondre à une question,
Addenda 6 - le 18 décembre 2019 pour le déplacement de la date d'ouverture des soumissions au mardi 7 janvier 2020, découlant d'une recommandation du Bureau de l'inspecteur général de la Ville de Montréal (BIG) afin de respecter le temps d'affichage de l'appel d'offres suivant la publication de l'addenda #5 du 12 décembre 20019.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG17 0487 – 28 septembre 2017 - Conclure des ententes-cadres collectives avec Recyclage Notre-Dame inc. (4 510 251,49 $, taxes incluses, excluant la livraison), Englobe Corp (1 976 688,14 $, taxes incluses, excluant la livraison), et Northex Environnement inc., (835 580,81 $, taxes incluses, excluant la livraison) pour une période de 14 mois avec une possibilité de prolongation de 12 mois, pour la fourniture de sites pour la valorisation, le traitement et l'élimination de sols contaminés ainsi que des matières résiduelles présentes dans les sols provenant des arrondissements et des services centraux - Appel d'offres public 17-16180 (3 soum.) (Montant total estimé des ententes-cadres: 7 322 520,44 $, incluant les taxes).
CG16 0575 - 27 octobre 2016 - Conclure avec les firmes Recyclage Notre-Dame inc., Sanexen Services Environnementaux inc et Solution Eau, Air, Sol, trois (3) ententes-cadres d'une période de 12 mois avec deux options de renouvellement de 12 mois pour la fourniture de services de sites pour la valorisation, le traitement et l'élimination de sols contaminés provenant des arrondissements - Appel d'offres public 17-15528 - (3 soum.) (Montant total estimé des ententes-cadres : 1 871 288,55 $, incluant les taxes.).

CG13 0302 - 29 août 2013 - Conclure une entente-cadre collective pour 36 mois avec la firme Recyclage Notre-Dame inc., pour la fourniture sur demande de sites pour la disposition, le traitement et l'élimination de sols contaminés. Appel d'offres public 13-12772. (3 soum.) (Montant total estimé de l'entente-cadre : 596 436,26 $ $, incluant les taxes.

DESCRIPTION

Les présentes ententes-cadres visent la mise à disposition de sites de traitement et d'élimination de sols contaminés et de matières résiduelles découlant des travaux d'entretien des infrastructures pour quatorze (14) des dix-neuf (19) arrondissements de la Ville ainsi que pour les services corporatifs, conformément aux lois et règlements en vigueur. Les cinq (5) autres arrondissements seront desservis dans une autre entente traitée dans un autre dossier.
Les entreprises recommandées doivent recevoir, traiter et éliminer les sols contaminés et les matières résiduelles selon leurs caractérisations, le tout conformément aux exigences du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) ou des autorités locales compétentes si les sites de réception, de traitement et d'élimination des sols contaminés et des matières résiduelles sont situés à l'extérieur du Québec.

Les quantités inscrites au bordereau de soumission sont fournies à titre indicatif seulement. Elles sont basées sur les quantités consommées lors des dernières ententes-cadres de l'appel d'offres 17-16180, mais n'engagent aucunement la Ville à consommer la totalité.

Les prix sont fermes pour toute la durée des ententes-cadres.

La formule de prix applicable pour le présent appel d'offres est l'option de prix unitaire ajusté. Le soumissionnaire n'est pas tenu de soumissionner pour le traitement de tous les types de sols et de matières résiduelles. Cependant, toute entreprise qui propose un prix pour le traitement d'un type de sol doit soumettre ce même prix pour chaque zone indiquée au bordereau de soumission. Le prix par type de sol ou de matière résiduelle doit donc être unique et doit être proposé pour l'ensemble des arrondissements. Le nombre de kilomètres entre le centroïde de la zone et le lieu de livraison proposé par le soumissionnaire sera calculé par la Ville pour chaque type de sols et de matières résiduelles soumissionnés et pour chaque zone. Il sera obtenu en utilisant l'application de Google; Google Map, pour obtenir un itinéraire avec la circulation en temps réel. Cette distance permet de calculer le prix ajusté pour chaque zone, qui sera utilisé pour déterminer les soumissions les plus avantageuses pour la Ville.

L'octroi est effectué par zone (8 zones) et par type de sol et de matières résiduelles (6), pour un total de quarante-huit (48) contrats, aux plus bas soumissionnaires conformes en fonction de leurs prix unitaires à la tonne ajustée avec le facteur d'ajustement de la distance. Un facteur d'ajustement de la distance a été appliqué pour tenir compte du coût internet de transport puisque les prix soumissionnés excluent la livraison.

Le présent dossier concerne neuf (9) des quarante-huit (48) contrats pour six (6) des huit (8) zones. Les trente-neuf (39) autres contrats font l'objet d'un autre dossier en vertu des règles d'octrois de contrats.

Puisqu'il s'agit de services provenant d'un secteur de marché à risque modéré, le service de l'approvisionnement a exigé une garantie de soumission de 20 000 $ pour chaque zone soumissionnée et une garantie d'exécution de 10 % par zone du montant total du contrat, qui devra être fourni par l'adjudicataire recommandé.

JUSTIFICATION

La conclusion des ententes-cadres permettra d'assurer la disposition des sols contaminés et des matières résiduelles présentes dans les sols de façon à assurer le respect des normes environnementales et des lois en vigueur.
Dans le cadre de l'appel d'offres 19-17924, il y a eu 21 preneurs du cahier des charges, dont un (1) bureau d'avocat et trois (3) instances municipales :

Nous avons reçu 6 soumissions de la part de :

- Recyclage Notre-Dame inc.
- Englobe Corp.
- GFL Environmental inc.
- Loiselle inc.
- Sanexen services environnementaux inc.
- Solum Environnement (2010) inc.

Quelques firmes ont expliqué leurs motifs de refus :

- Considèrent que le cautionnement de soumission et d'exécution exigé sera supérieur aux revenus potentiels
- Considèrent que leurs engagements dans d'autres projets ne leur permettent pas d'effectuer le travail dans le délai requis
- Affirment que leur carnet de commandes est complet
- Elles ont soumissionnés avec leur filiale Solum environnement (2010) inc.

- Ne sont pas intéressés suite à la lecture des documents
- Ne fournissent pas le service demandé
- N'ont pas d'intérêt pour le type de sol
- Visualisation des documents en raison d'une plainte sur l'appel d'offres

À la suite de l'analyse administrative et technique, Solum Environnement n'a pas été déclaré conforme, car elle n'a pas déposé une garantie de soumission de 20 000 $ par lot soumissionné, Recyclage Notre-Dame n'a pas été déclarée conforme pour avoir omis de fournir leur certificat d'autorisation du centre de transfert de matières résiduelles et le certificat d'autorisation valide du lieu de stockage des sols, GFL environnement n'a pas été déclaré conforme puisque l'attestation ne certifie pas que le lieu de livraison est autorisé à recevoir les sols pour chacune des catégories de sols contaminés, inconditionnellement.

Le tableau 19-17924_TCP4 résume les prix soumissionnés avec ajustement et sans ajustement du facteur de distance ainsi que les écarts de prix.

L'écart entre les prix soumissionnés s'explique par l'ouverture des marchés grâce aux modifications réglementaires autorisant certaines carrières à recevoir les sols AB. La baisse de prix dans les sols AB pourrait s'expliquer par un plus grand intérêt des soumissionnaires pour cette catégorie puisque la totalité des soumissionnaires a affiché un prix. Pour les autres catégories, une hausse des prix peut être causée par un moins grand nombre de joueurs intéressés puisque ce n'est pas la totalité des soumissionnaires qui ont affiché un prix pour ces catégories. De plus, la moitié des soumissionnaires a été déclarée non conforme.

Pour l’attribution de ce contrat, la Ville s’est assurée de la conformité de la soumission et octroi le contrat par article et par zone au plus bas soumissionnaire conforme en fonction de son prix unitaire à la tonne ajustée avec le facteur de la distance.

Avant d’entamer l’analyse proprement dite des soumissions, le service de l'approvisionnement a procédé aux vérifications d’usage liées à une éventuelle inscription de l’un des soumissionnaires sur l’une des listes qui nous obligerait à considérer le rejet ou la restriction pour certaines des soumissions reçues :

- Aucun des soumissionnaires dans ce dossier n’est inscrit au Registre des entreprises non admissibles (RENA).
- Le présent dossier d’appel d’offres requérant la présentation de l’attestation de l’Autorité des marchés publics, celle-ci a bien été jointe à chacune des soumissions.
- Les adjudicataires recommandés, par leurs soumissions, affirment s’être conformés en tout point au Règlement de gestion contractuelle de la Ville.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Il s'agit d'une entente-cadre sans imputation budgétaire. Les achats seront effectués sur demande, au fur et à mesure des besoins des utilisateurs. Chaque bon de commande devra faire l'objet d'une approbation de crédit.

Le tableau 19-17924_TCP3 illustre les adjudicataires pour chaque type de sol de chaque zone.

L'estimation réalisée par le Service de l'environnement pour les neuf (9) contrats de ce dossier, selon les quantités indiquées au bordereau et pour une période de vingt-quatre (24) mois, est de :

3 053 241,60 $ + taxes 457 222,93 $ = 3 510 464,53 $

Les montants à octroyer par fournisseur pour les présentes ententes sont de:

Entreprises	Coût taxes incluses	Variation de quantité (15 %)	Total
Sanexen Services Environnementaux inc.	703 647,00 $	105 547,05 $	809 194,05 $
Loiselle inc.	2 158 187,45 $	323 728,12 $	2 481 915,57 $
Englobe Corp.	162 804,60 $	24 420,69 $	187 225,29 $
Total	3 024 639,05 $	453 695,86 $	3 478 334,91 $

Ce qui représente une variation globale à la baisse de -13,84 % de l'estimation réalisée à l'interne.

Un montant équivalent à quinze (15) % du montant total octroyé, soit 453 695,86 $, incluant les taxes, a été ajouté en prévision des variations de quantités possibles au contrat.

Aucune contingence n'est prévue au contrat.

Le contrat prévoit des modalités de prolongation de douze (12) mois au terme des présentes ententes. La valeur de cette prolongation, s'il y a lieu, sera estimée selon les besoins requis et fera l'objet d'un autre dossier décisionnel.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les soumissionnaires s’engagent à se conformer aux lois, règlements et normes environnementales en vigueur, et ce, dans tous les aspects de leurs activités;

L'ajustement des prix effectués à l'aide du facteur de transport contribue à renforcer une des 4 priorités d'interventions inscrites dans le plan Montréal durable 2016-2020, soit de réduire les émissions de GES et la dépendance aux énergies fossiles. Le facteur contribue à favoriser les lieux de livraison situés les moins loin de la ville afin de minimiser la distance de transport pour minimiser les coûts internes puisque la livraison n'est pas incluse dans les prix soumissionnés.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'absence d'ententes-cadres alourdirait le processus d'approvisionnement pour les arrondissements et les services centraux en obligeant la négociation à la pièce en plus de faire perdre à la Ville la possibilité d'économies de volume. De plus, l'absence d'ententes-cadres causerait d'importants problèmes aux opérations de la Ville.
L'entente-cadre passée est échue depuis le 31 décembre dernier. Afin de maintenir le service, il est important de rétablir des ententes-cadres puisque le Service de l'environnement a réalisé des ententes gré à gré avec certains fournisseurs valides jusqu'au 31 mars 2020.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une communication sous la forme d'un bulletin info-achats sera transmise aux utilisateurs afin de les informer de la conclusion des ententes-cadres ainsi que des modalités convenues.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Émission des ententes-cadres collectives :

- Comité exécutif : le 12 février 2020
- Conseil municipal : le 24 février 2020
- Conseil d'agglomération : le 27 février 2020
- Début du contrat prévu : le 1er avril 2020
- Fin du contrat : le 31 mars 2022

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction acquisition (Michael SAOUMAA)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Nathalie PLOUFFE, Service de l'expérience citoyenne et des communications
Claire MERCKAERT, Service de l'environnement

Lecture :

Claire MERCKAERT, 21 janvier 2020

RESPONSABLE DU DOSSIER

Maxime LEBEL
Ingénieur jr. - Environnement

Tél : 514-868-4669
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2020-01-20

Rémi LACROIX
Chef de section Intervention

Tél : 872-3973
Télécop. : 514 872-8827

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Dominique DEVEAU
Directrice des réseaux d'eau
Tél : 514 872-4023
Approuvé le : 2020-02-03

Chantal MORISSETTE
Directrice
Tél : 514 280-4260
Approuvé le : 2020-02-04

AUTORITÉ
DES MARCHÉS
FINANCIERS

Le 5 avril 2017

SANEXEN SERVICES ENVIRONNEMENTAUX INC.
A/S MONSIEUR RÉJEAN LOISELLE
9935, RUE DE CHÂTEAUNEUF
ENTRÉE 1, BUREAU 200
BROSSARD (QC) J4Z 3V4

N° de décision : 2017-CPSM-1021694
N° de client : 2700007373

Objet : Renouvellement de l'autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public

Monsieur,

Par la présente, l'Autorité des marchés financiers (l' « **Autorité** ») accorde à l'entreprise ci-haut mentionnée, faisant également affaires sous :

- EXCAVA-TECH
- EXCAVA-TECH DÉNEIGEMENT
- REGENERATION
- REGÉNÉRATION
- SANEXEN
- SANEXEN ENVIRONMENTAL SERVICES INC.

le renouvellement de son autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public, conformément à la *Loi sur les contrats des organismes publics*, RLRQ, c. C-65.1 (la « **LCOP** »). SANEXEN SERVICES ENVIRONNEMENTAUX INC. demeure donc inscrite au registre des entreprises autorisées à contracter ou à sous-contracter tenu par l'Autorité.

Cette nouvelle autorisation est valide pour une durée de trois ans, soit jusqu'au **14 juillet 2019** et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et sa réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'Autorité de toute modification aux renseignements déjà transmis lors de la demande de renouvellement de l'autorisation.

Pour de plus amples informations sur vos obligations ou pour consulter le registre des entreprises autorisées, veuillez-vous référer à la section « Contrats publics » du site web de l'Autorité au www.lautorite.qc.ca.

Québec
Place de la Cité, tour Cominar
2640, boulevard Laurier, bureau 400
Québec, (Québec) G1V 5C1
Téléphone : 418 525-0337
Télécopieur : 418 525-9512
Numéro sans frais : 1 877 525-0337

Montréal
800, square Victoria, 22e étage
C.P. 246, tour de la Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1G3
Téléphone : 514 395-0337
Télécopieur : 514 873-3090

www.lautorite.qc.ca

AUTORITÉ
DES MARCHÉS
FINANCIERS

Le 20 mars 2017

EXCAVATION LOISELLE INC.
A/S MONSIEUR SÉBASTIEN CLAVEAU
280, BOUL PIE-XII
SALABERRY-DE-VALLEYFIELD (QC) J6S 6P7

N° de décision : 2017-CPSM-1017905
N° de client : 2700004312

Objet : Renouvellement de l'autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public

Monsieur,

Par la présente, l'Autorité des marchés financiers (l' « **Autorité** ») accorde à l'entreprise ci-haut mentionnée, faisant également affaires sous :

- EXCAVATION LOISELLE ET FRÈRES, DIVISION DE EXCAVATION LOISELLE INC.
- LOISELLE ENVIRONNEMENT, DIVISION DE EXCAVATION LOISELLE INC.
- LOISELLE EXCAVATION, DIVISION DE EXCAVATION LOISELLE INC.
- LOISELLE EXPLOITATION ET ENTRETIEN ROUTIER, DIVISION DE EXCAVATION LOISELLE INC.
- LOISELLE FORAGE, DIVISION DE EXCAVATION LOISELLE INC.
- LOISELLE OUVRAGES D'ART, DIVISION DE EXCAVATION LOISELLE INC.

le renouvellement de son autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public, conformément à la *Loi sur les contrats des organismes publics*, RLRQ, c. C-65.1 (la « **LCOP** »). EXCAVATION LOISELLE INC. demeure donc inscrite au registre des entreprises autorisées à contracter ou à sous-contracter tenu par l'Autorité.

Cette nouvelle autorisation est valide pour une durée de trois ans, soit jusqu'au **15 décembre 2019** et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et sa réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'Autorité de toute modification aux renseignements déjà transmis lors de la demande de renouvellement de l'autorisation.

Pour de plus amples informations sur vos obligations ou pour consulter le registre des entreprises autorisées, veuillez-vous référer à la section « Contrats publics » du site web de l'Autorité au www.lautorite.qc.ca.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur, nos salutations distinguées.



Louis Letellier
Directeur des contrats publics et des entreprises de services monétaires

AUTORITÉ
DES MARCHÉS
FINANCIERS

Le 1er mars 2017

ENGLOBE CORP.
A/S MADAME LINDA BEAUDIN
4495, BOUL WILFRID-HAMEL, BUREAU 100
QUÉBEC (QC) G1P 2J7

N° de décision : 2017-CPSM-1012565
N° de client : 2700022980

Objet : Renouvellement de l'autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public

Madame,

Par la présente, l'Autorité des marchés financiers (l' « **Autorité** ») accorde à l'entreprise ci-haut mentionnée, faisant également affaires sous :

- COENTREPRISE LVM-INSPEC-SOL
- COENTREPRISE LVM-QUALITAS
- COENTREPRISE LVM-TECHNILSOL/QUALITAS
- COENTREPRISE LVM-TECHNISOL/QUALITAS, UNE DIVIISON DE ENGLOBE CORP.
- CONSORTIUM AQUA-TERRA
- CONSORTIUM AQUA-TERRA, UNE DIVSION DE ENGLOBE CORP.
- CONSORTIUM LVM-SHERMONT
- EG
- ENGLOBE
- LVM/TECHNO REM
- STANTEC/ENGLOBE
- TANKNOLOGIE
- TANKNOLOGY
- TANKNOLOGIE, UNE DIVISION D'ENGLOBE CORP.
- TANKNOLOGY, A DIVISION OF ENGLOGE CORP.

le renouvellement de son autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public, conformément à la *Loi sur les contrats des organismes publics*, RLRQ, c. C-65.1 (la « **LCOP** »). ENGLOBE CORP. demeure donc inscrite au registre des entreprises autorisées à contracter ou à sous-contracter tenu par l'Autorité.

Québec
Place de la Cité, tour Cominar
2640, boulevard Laurier, bureau 400
Québec (Québec) G1V 5C1
Téléphone : 418 525-0337
Télécopieur : 418 525-9512
Numéro sans frais : 1 877 525-0337

Montréal
800, square Victoria, 22e étage
C.P. 246, tour de la Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1G3
Téléphone : 514 395-0337
Télécopieur : 514 873-3090

www.lautorite.qc.ca

Cette nouvelle autorisation est valide pour une durée de trois ans, soit jusqu'au **19 décembre 2019** et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et sa réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'Autorité de toute modification aux renseignements déjà transmis lors de la demande de renouvellement de l'autorisation.

Pour de plus amples informations sur vos obligations ou pour consulter le registre des entreprises autorisées, veuillez-vous référer à la section « Contrats publics » du site web de l'Autorité au www.lautorite.qc.ca.

Nous vous prions de recevoir, Madame, nos salutations distinguées.



Louis Letellier
Directeur des contrats publics et des entreprises de services monétaires

Autorité des marchés publics
Québec
525, boul. René-Lévesque Est
Rez-de-chaussée, bureau RC.30
Québec (Québec) G1R 5S9
Téléphone (sans frais) : 1 888 335-5550
Télécopieur (sans frais) : 1 888 885-0223
www.amp.gouv.qc.ca

Le 20 novembre 2019

ENGLOBE CORP.
505, BOUL DU PARC-TECHNOLOGIQUE
BUREAU 200
QUÉBEC QC G1P 4S9

Objet : Accusé de réception - Demande de renouvellement de l'autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public

Nous avons bien reçu votre formulaire de « Demande de renouvellement de l'autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public ». Vous trouverez ci-dessous les renseignements importants concernant cette demande :

N° de client :	2700022980
N° de demande :	1900010281
N° de confirmation de paiement :	020802

Si vous avez accès aux services en ligne de l'Autorité des marchés publics et que vous êtes l'initiateur de cette demande, vous pouvez en consulter l'état à la section « Suivi des demandes » dans le menu « Dossier client ».

Pour toute question relative à votre demande, vous pouvez communiquer avec un agent de notre Centre d'information au 1 888 335-5550.

Nous vous prions de recevoir nos salutations distinguées.

L'Autorité des marchés publics

Numéro de client : 2700004312

Autorité des marchés publics Québec

Demande de renouvellement de l'autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public

Identification

Information du client

N° client	2700004312		
Nom de l'entreprise	LOISELLE INC.		

Adresse de correspondance

N° d'immeuble / Case postale	280	Bureau / App. / Unité	
Rue / Installation de livraison	BOUL PIE-XII		
Municipalité	SALABERRY-DE-VALLEYFIELD	Province / État	QC
Pays	CANADA	Code postal / Zip code	J6S 6P7

Autres informations

Veuillez nous informer de votre intention de procéder au renouvellement ou au non-renouvellement de votre autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public en remplissant la section appropriée.

Non-renouvellement

☐ **Je ne désire pas** renouveler mon autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public.

Veuillez prendre note que votre demande de non-renouvellement sera traitée immédiatement par l'Autorité des marchés publics, mais que votre droit d'exercice demeurera valide jusqu'à la date de fin prévue de votre autorisation.

Renouvellement

☑ **Je désire** procéder au renouvellement de mon autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public.

Veuillez-vous assurer que l'information figurant sur cette page correspond à l'information se trouvant actuellement au registre du Registraire des entreprises du Québec (REQ). Si des modifications sont nécessaires, veuillez les effectuer directement dans l'espace approprié ci-dessous. Si l'information au REQ n'est pas à jour, veuillez effectuer une demande de modification au REQ et nous soumettre une copie de la mise à jour afin que nous puissions apporter les modifications nécessaires à votre dossier.

Information du client

Nombre total d'actionnaires (actions votantes) ou d'associés pour cette entité	1

Au cours des cinq dernières années, votre entreprise a-t-elle eu un ou des noms commerciaux autres que celui indiqué à la section précédente?

Autres Noms (en vigueur)	EXCAVATION LOISELLE EXCAVATION LOISELLE ET FRÈRES, DIVISION DE EXCAVATION LOISELLE INC.
Noms antérieurs	EXCAVATION LOISELLE INC. EXCAVATION LOISELLE & FRÈRES INC.

Information sur le contrat (si applicable)

Numéro de l'appel d'offre	
Titre de l'appel d'offre	
Valeur estimée du contrat cu du sous-contrat	
Date limite pour le dépôt des soumissions ou, selon la plus éloignée, celle prévue à l'appel d'offres concernant l'autorisation requise	
Si l'entreprise fait partie d'un consortium, veuillez en indiquer le nom	

Déclaration

1. * Au cours des cinq dernières années, l'entreprise a-t-elle été poursuivie ou déclarée coupable d'une infraction prévue à l'annexe I de la *Loi sur les contrats des organismes publics*? ○ Oui ◉ Non

2. * Au cours des cinq dernières années, l'entreprise a-t-elle été poursuivie ou déclarée coupable de toute autre infraction de nature criminelle ou pénale dans le cours de ses affaires? ◉ Oui ○ Non

* Article et nom de la loi qui a été enfreinte: Voir annexe ci-jointe

* Numéro de dossier de cour: Voir annexe ci-jointe

* Détails sur l'infraction (ex : faits et circonstances entourant l'infraction)

Voir annexe ci-jointe

3. * Au cours des cinq dernières années, l'entreprise a-t-elle été déclarée coupable par un tribunal étranger, d'une infraction qui, si elle avait été commise au Canada, aurait pu faire l'objet d'une poursuite criminelle ou pénale en vertu d'une infraction prévue à l'annexe I de la *Loi sur les contrats des organismes publics*? ○ Oui ◉ Non

4. * Au cours des deux dernières années, l'entreprise a-t-elle fait l'objet d'une décision de suspension de travaux exécutoire en vertu de l'article 7.8 de la *Loi sur les relations de travail, la formation professionnelle et la gestion de la main-d'œuvre dans l'industrie de la construction* (chapitre R-20)? ○ Oui ◉ Non

5. * Au cours des deux années précédentes, l'entreprise a-t-elle été condamnée par un jugement final à payer une réclamation fondée sur le paragraphe c.2 du premier alinéa de l'article 81 de la *Loi sur les relations de travail, la formation professionnelle et la gestion de la main-d'œuvre dans l'industrie de la construction* (chapitre R-20)? ○ Oui ◉ Non

6. * Existe-t-il une information que vous aimeriez transmettre et qui serait susceptible d'intéresser l'Autorité des marchés publics pour la présente demande? ○ Oui ◉ Non

7. * Êtes-vous une entreprise qui n'est pas constituée en vertu d'une loi du Québec et n'y a pas son siège ni d'établissement où elle exerce principalement ses activités? ○ Oui ◉ Non

Pièces justificatives à fournir

Autres documents

0 Document(s) requis

☑ Autre document - Mesures de gouvernance ou de contrôle	○ Papier ◉ Électronique	Template Code de conduite et Annexes (Loiselle).pdf
☑ Autre document no 01	○ Papier ◉ Électronique	Plumitif de Loiselle inc.pdf

Documents de l'entreprise

3 Document(s) requis

☑ Attestation de Revenu Québec	○ Papier ◉ Électronique	Attestation de Revenu Québec 2019-09-03 (3).pdf
☑ États financiers du dernier exercice	○ Papier ◉ Électronique	EF vérifiés_Loiselle_2018.pdf
☑ Organigramme indiquant la structure de l'entreprise	○ Papier ◉ Électronique	Organigramme_2019-09.pdf

Frais exigibles

Période de facturation du 2019-12-16 au 2022-12-15

Description des frais	Montant à payer
Droits exigibles d'une entreprise pour une demande de renouvellement de l'autorisation	437,00 $

Commentaires

Les frais applicables à cette demande ne sont pas remboursables.

Paiement

Total à payer: 437,00 $ Mode de paiement: Carte de crédit

Déclaration aux renseignements fournis

☑ Je déclare que les renseignements contenus dans la présente demande sont véridiques.

Date de création : 9 septembre 2019 13:21

Autorité
des marchés publics
Québec

Numéro de client : 2700007373

Demande de renouvellement de l'autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public

Confirmation de transmission

Nous confirmons avoir reçu votre demande.

Un accusé de réception sera déposé dans la section « Communications sécurisées ». Si vous devez nous transmettre des pièces justificatives en format papier, un bon de numérisation à joindre avec chacun de ces documents se trouve à la fin de l'accusé de réception.

Veuillez utiliser le numéro ci-dessous pour toute communication avec nous en lien avec cette demande.

N° client: 2700007373

N° de demande: 1900000981

Date de création : 15 avril 2019 08:36

APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES
ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres : 19-17924 — No du GDD : 1198023004

Titre de l'appel d'offres : Élimination et traitement de sols contaminés et des matières résiduelles - Entente corporative

Type d'adjudication : Au plus bas soumissionnaire conforme - analyse de conformité technique par l'unité cliente

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : 23 - 10 - 2019

Ouverture originalement prévue le : 26 - 11 - 2019

Ouverture faite le : 7 - 1 - 2020

Date du comité de sélection : - -

Nombre d'addenda émis durant la période : 6

Date du dernier addenda émis : 18 - 12 - 2019

Délai total accordé aux soumissionnaires : 75 jrs

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs : 21

Nbre de soumissions reçues : 6

% de réponses : 28,57

Nbre de soumissions rejetées : 3

% de rejets : 50

Soumission(s) rejetée(s) (nom)	Motif de rejet: administratif et / ou technique
Solum Environnement (2010) Inc.	administratif
GFL Environmental inc.	technique
Recyclage Notre-Dame	technique

Durée de la validité initiale de la soumission : 180 jrs

Date d'échéance initiale : 10 - 2 - 2020

Prolongation de la validité de la soumission de : jrs

Date d'échéance révisée : 23 - 3 - 2020

Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi

Le(s) contrat(s) est (sont) octroyé(s) aux firmes cochées √ et les lots indiqués si traité par groupes ou contrats multiples

Nom des firmes	Montant soumis (TTI)	√	# Lot
Loiselle Inc	302580	√	Zone 1 AB
Englobe Corp	472320		
Sanexen Services Environnmentaux Inc	221400		

Information additionnelle

Vingt-un (21) commandes du cahier des charges ont été fait sur le site SEAO par dix-huit (18) firmes, un (1) bureau d'avocat et deux (2) fois par la Ville de Montréal. Les commandes par le bureau d'avocat BCF et par la Ville de Montréal concernaient une plainte envoyé au bureau du contrôleur général. Pour ce qui est de preneurs de cahiers de charges n'ayant pas soumissionnés, voici les raisons évoquées : cautionnement de soumission trop élevé, carnet de travail trop plein, pas d'intérêt et ne traite pas des types de sols en question. L'adjudication à Loiselle Inc, Sanaxen Services Environnementaux Inc. et Englobe Corp a été effectué en calculant le prix par type de sol pour chacune des zones en fonction des distances entre les lieux de livraisons des centroïdes de chacune des zones et d'un facteur d'ajustement.

Préparé par : Michael Saoumaa — Le 22 - 1 - 2020

APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES
ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres : 19-17924 — No du GDD : 1198023004

Titre de l'appel d'offres : Élimination et traitement de sols contaminés et des matières résiduelles - Entente corporative

Type d'adjudication : Au plus bas soumissionnaire conforme - analyse de conformité technique par l'unité cliente

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : 23 - 10 - 2019

Ouverture originalement prévue le : 26 - 11 - 2019

Ouverture faite le : 7 - 1 - 2020

Date du comité de sélection : - -

Nombre d'addenda émis durant la période : 6

Date du dernier addenda émis : 18 - 12 - 2019

Délai total accordé aux soumissionnaires : 75 jrs

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs : 21

Nbre de soumissions reçues : 6

% de réponses : 28,57

Nbre de soumissions rejetées : 3

% de rejets : 50

Soumission(s) rejetée(s) (nom)	Motif de rejet: administratif et / ou technique
Solum Environnement (2010) Inc.	administratif
GFL Environmental inc.	technique
Recyclage Notre-Dame	technique

Durée de la validité initiale de la soumission : 180 jrs

Date d'échéance initiale : 10 - 2 - 2020

Prolongation de la validité de la soumission de : jrs

Date d'échéance révisée : 23 - 3 - 2020

Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi

Le(s) contrat(s) est (sont) octroyé(s) aux firmes cochées √ et les lots indiqués si traité par groupes ou contrats multiples

Nom des firmes	Montant soumis (TTI)	√	# Lot
Loiselle Inc	298852,8	√	Zone 1 BC sans odeur
Englobe Corp	325680		

Information additionnelle

Vingt-un (21) commandes du cahier des charges ont été fait sur le site SEAO par dix-huit (18) firmes, un (1) bureau d'avocat et deux (2) fois par la Ville de Montréal. Les commandes par le bureau d'avocat BCF et par la Ville de Montréal concernaient une plainte envoyé au bureau du contrôleur général. Pour ce qui est de preneurs de cahiers de charges n'ayant pas soumissionnés, voici les raisons évoquées : cautionnement de soumission trop élevé, carnet de travail trop plein, pas d'intérêt et ne traite pas des types de sols en question. L'adjudication à Loiselle Inc, Sanaxen Services Environnementaux Inc. et Englobe Corp a été effectué en calculant le prix par type de sol pour chacune des zones en fonction des distances entre les lieux de livraisons des centroïdes de chacune des zones et d'un facteur d'ajustement.

Préparé par : Michael Saoumaa — Le 22 - 1 - 2020

APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES
ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres : 19-17924 — No du GDD : 1198023004

Titre de l'appel d'offres : Élimination et traitement de sols contaminés et des matières résiduelles - Entente corporative

Type d'adjudication : Au plus bas soumissionnaire conforme - analyse de conformité technique par l'unité cliente

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : 23 - 10 - 2019

Ouverture originalement prévue le : 26 - 11 - 2019

Ouverture faite le : 7 - 1 - 2020

Date du comité de sélection : - -

Nombre d'addenda émis durant la période : 6

Date du dernier addenda émis : 18 - 12 - 2019

Délai total accordé aux soumissionnaires : 75 jrs

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs : 21

Nbre de soumissions reçues : 6

% de réponses : 28,57

Nbre de soumissions rejetées : 3

% de rejets : 50

Soumission(s) rejetée(s) (nom)	Motif de rejet: administratif et / ou technique
Solum Environnement (2010) Inc.	administratif
GFL Environmental inc.	technique
Recyclage Notre-Dame	technique

Durée de la validité initiale de la soumission : 180 jrs

Date d'échéance initiale : 10 - 2 - 2020

Prolongation de la validité de la soumission de : jrs

Date d'échéance révisée : 23 - 3 - 2020

Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi

Le(s) contrat(s) est (sont) octroyé(s) aux firmes cochées √ et les lots indiqués si traité par groupes ou contrats multiples

Nom des firmes	Montant soumis (TTI)	√	# Lot
Loiselle Inc	410820	√	Zone 3 AB
Englobe Corp.	641280		
Sanexen Services Environnementaux Inc	300600		

Information additionnelle

Vingt-un (21) commandes du cahier des charges ont été fait sur le site SEAO par dix-huit (18) firmes, un (1) bureau d'avocat et deux (2) fois par la Ville de Montréal. Les commandes par le bureau d'avocat BCF et par la Ville de Montréal concernaient une plainte envoyé au bureau du contrôleur général. Pour ce qui est de preneurs de cahiers de charges n'ayant pas soumissionnés, voici les raisons évoquées : cautionnement de soumission trop élevé, carnet de travail trop plein, pas d'intérêt et ne traite pas des types de sols en question. L'adjudication à Loiselle Inc, Sanaxen Services Environnementaux Inc. et Englobe Corp a été effectué en calculant le prix par type de sol pour chacune des zones en fonction des distances entre les lieux de livraisons des centroïdes de chacune des zones et d'un facteur d'ajustement.

Préparé par : Michael Saoumaa — Le 22 - 1 - 2020

APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES
ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres : 19-17924 — No du GDD : 1198023004

Titre de l'appel d'offres : Élimination et traitement de sols contaminés et des matières résiduelles - Entente corporative

Type d'adjudication : Au plus bas soumissionnaire conforme - analyse de conformité technique par l'unité cliente

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : 23 - 10 - 2019

Ouverture originalement prévue le : 26 - 11 - 2019

Ouverture faite le : 7 - 1 - 2020

Date du comité de sélection : - -

Nombre d'addenda émis durant la période : 6

Date du dernier addenda émis : 18 - 12 - 2019

Délai total accordé aux soumissionnaires : 75 jrs

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs : 21

Nbre de soumissions reçues : 6

% de réponses : 28,57

Nbre de soumissions rejetées : 3

% de rejets : 50

Soumission(s) rejetée(s) (nom)	Motif de rejet: administratif et / ou technique
Solum Environnement (2010) Inc.	administratif
GFL Environmental inc.	technique
Recyclage Notre-Dame	technique

Durée de la validité initiale de la soumission : 180 jrs

Date d'échéance initiale : 10 - 2 - 2020

Prolongation de la validité de la soumission de : jrs

Date d'échéance révisée : 23 - 3 - 2020

Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi

Le(s) contrat(s) est (sont) octroyé(s) aux firmes cochées √ et les lots indiqués si traité par groupes ou contrats multiples

Nom des firmes	Montant soumis (TTI)	√	# Lot
Loiselle Inc	129936		Zone 3 BS sans odeur
Englobe Corp.	141600	√	

Information additionnelle

Vingt-un (21) commandes du cahier des charges ont été fait sur le site SEAO par dix-huit (18) firmes, un (1) bureau d'avocat et deux (2) fois par la Ville de Montréal. Les commandes par le bureau d'avocat BCF et par la Ville de Montréal concernaient une plainte envoyé au bureau du contrôleur général. Pour ce qui est de preneurs de cahiers de charges n'ayant pas soumissionnés, voici les raisons évoquées : cautionnement de soumission trop élevé, carnet de travail trop plein, pas d'intérêt et ne traite pas des types de sols en question. L'adjudication à Loiselle Inc, Sanaxen Services Environnementaux Inc. et Englobe Corp a été effectué en calculant le prix par type de sol pour chacune des zones en fonction des distances entre les lieux de livraisons des centroïdes de chacune des zones et d'un facteur d'ajustement.

Préparé par : Michael Saoumaa — Le 22 - 1 - 2020

APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES
ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres : 19-17924 — No du GDD : 1198023004

Titre de l'appel d'offres : Élimination et traitement de sols contaminés et des matières résiduelles - Entente corporative

Type d'adjudication : Au plus bas soumissionnaire conforme - analyse de conformité technique par l'unité cliente

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : 23 - 10 - 2019

Ouverture originalement prévue le : 26 - 11 - 2019

Ouverture faite le : 7 - 1 - 2020

Date du comité de sélection : - -

Nombre d'addenda émis durant la période : 6

Date du dernier addenda émis : 18 - 12 - 2019

Délai total accordé aux soumissionnaires : 75 jrs

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs : 21

Nbre de soumissions reçues : 6

% de réponses : 28,57

Nbre de soumissions rejetées : 3

% de rejets : 50

Soumission(s) rejetée(s) (nom)	Motif de rejet: administratif et / ou technique
Solum Environnement (2010) Inc.	administratif
GFL Environmental inc.	technique
Recyclage Notre-Dame	technique

Durée de la validité initiale de la soumission : 180 jrs

Date d'échéance initiale : 10 - 2 - 2020

Prolongation de la validité de la soumission de : jrs

Date d'échéance révisée : 23 - 3 - 2020

Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi

Le(s) contrat(s) est (sont) octroyé(s) aux firmes cochées √ et les lots indiqués si traité par groupes ou contrats multiples

Nom des firmes	Montant soumis (TTI)	√	# Lot
Loiselle Inc	238620	√	Zone 4 AB
Englobe Corp.	372480		
Sanexen Services Environnementaux Inc	174600		

Information additionnelle

Vingt-un (21) commandes du cahier des charges ont été fait sur le site SEAO par dix-huit (18) firmes, un (1) bureau d'avocat et deux (2) fois par la Ville de Montréal. Les commandes par le bureau d'avocat BCF et par la Ville de Montréal concernaient une plainte envoyé au bureau du contrôleur général. Pour ce qui est de preneurs de cahiers de charges n'ayant pas soumissionnés, voici les raisons évoquées : cautionnement de soumission trop élevé, carnet de travail trop plein, pas d'intérêt et ne traite pas des types de sols en question. L'adjudication à Loiselle Inc, Sanaxen Services Environnementaux Inc. et Englobe Corp a été effectué en calculant le prix par type de sol pour chacune des zones en fonction des distances entre les lieux de livraisons des centroïdes de chacune des zones et d'un facteur d'ajustement.

Préparé par : Michael Saoumaa — Le 22 - 1 - 2020

APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES
ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres : 19-17924 — No du GDD : 1198023004

Titre de l'appel d'offres : Élimination et traitement de sols contaminés et des matières résiduelles - Entente corporative

Type d'adjudication : Au plus bas soumissionnaire conforme - analyse de conformité technique par l'unité cliente

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : 23 - 10 - 2019

Ouverture originalement prévue le : 26 - 11 - 2019

Ouverture faite le : 7 - 1 - 2020

Date du comité de sélection : - -

Nombre d'addenda émis durant la période : 6

Date du dernier addenda émis : 18 - 12 - 2019

Délai total accordé aux soumissionnaires : 75 jrs

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs : 21

Nbre de soumissions reçues : 6

% de réponses : 28,57

Nbre de soumissions rejetées : 3

% de rejets : 50

Soumission(s) rejetée(s) (nom)	Motif de rejet: administratif et / ou technique
Solum Environnement (2010) Inc.	administratif
GFL Environmental inc.	technique
Recyclage Notre-Dame	technique

Durée de la validité initiale de la soumission : 180 jrs

Date d'échéance initiale : 10 - 2 - 2020

Prolongation de la validité de la soumission de : jrs

Date d'échéance révisée : 23 - 3 - 2020

Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi

Le(s) contrat(s) est (sont) octroyé(s) aux firmes cochées √ et les lots indiqués si traité par groupes ou contrats multiples

Nom des firmes	Montant soumis (TTI)	√	# Lot
Loiselle Inc	319800	√	Zone 5 AB
Englobe Corp.	499200		
Sanexen Services Environnementaux Inc	234000		

Information additionnelle

Vingt-un (21) commandes du cahier des charges ont été fait sur le site SEAO par dix-huit (18) firmes, un (1) bureau d'avocat et deux (2) fois par la Ville de Montréal. Les commandes par le bureau d'avocat BCF et par la Ville de Montréal concernaient une plainte envoyé au bureau du contrôleur général. Pour ce qui est de preneurs de cahiers de charges n'ayant pas soumissionnés, voici les raisons évoquées : cautionnement de soumission trop élevé, carnet de travail trop plein, pas d'intérêt et ne traite pas des types de sols en question. L'adjudication à Loiselle Inc, Sanaxen Services Environnementaux Inc. et Englobe Corp a été effectué en calculant le prix par type de sol pour chacune des zones en fonction des distances entre les lieux de livraisons des centroïdes de chacune des zones et d'un facteur d'ajustement.

Préparé par : Michael Saoumaa — Le 22 - 1 - 2020

APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES
ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres : 19-17924 — No du GDD : 1198023004

Titre de l'appel d'offres : Élimination et traitement de sols contaminés et des matières résiduelles - Entente corporative

Type d'adjudication : Au plus bas soumissionnaire conforme - analyse de conformité technique par l'unité cliente

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : 23 - 10 - 2019

Ouverture originalement prévue le : 26 - 11 - 2019

Ouverture faite le : 7 - 1 - 2020

Date du comité de sélection : - -

Nombre d'addenda émis durant la période : 6

Date du dernier addenda émis : 18 - 12 - 2019

Délai total accordé aux soumissionnaires : 75 jrs

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs : 21

Nbre de soumissions reçues : 6

% de réponses : 28,57

Nbre de soumissions rejetées : 3

% de rejets : 50

Soumission(s) rejetée(s) (nom)	Motif de rejet: administratif et / ou technique
Solum Environnement (2010) Inc.	administratif
GFL Environmental inc.	technique
Recyclage Notre-Dame	technique

Durée de la validité initiale de la soumission : 180 jrs

Date d'échéance initiale : 10 - 2 - 2020

Prolongation de la validité de la soumission de : jrs

Date d'échéance révisée : 23 - 3 - 2020

Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi

Le(s) contrat(s) est (sont) octroyé(s) aux firmes cochées √ et les lots indiqués si traité par groupes ou contrats multiples

Nom des firmes	Montant soumis (TTI)	√	# Lot
Loiselle Inc	836400		Zone 7 AB
Englobe Corp	1305600		
Sanexen Services Environnmentaux Inc	612000	√	

Information additionnelle

Vingt-un (21) commandes du cahier des charges ont été fait sur le site SEAO par dix-huit (18) firmes, un (1) bureau d'avocat et deux (2) fois par la Ville de Montréal. Les commandes par le bureau d'avocat BCF et par la Ville de Montréal concernaient une plainte envoyé au bureau du contrôleur général. Pour ce qui est de preneurs de cahiers de charges n'ayant pas soumissionnés, voici les raisons évoquées : cautionnement de soumission trop élevé, carnet de travail trop plein, pas d'intérêt et ne traite pas des types de sols en question. L'adjudication à Loiselle Inc, Sanaxen Services Environnementaux Inc. et Englobe Corp a été effectué en calculant le prix par type de sol pour chacune des zones en fonction des distances entre les lieux de livraisons des centroïdes de chacune des zones et d'un facteur d'ajustement.

Préparé par : Michael Saoumaa — Le 22 - 1 - 2020

APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES
ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres : 19-17924 — No du GDD : 1198023004

Titre de l'appel d'offres : Élimination et traitement de sols contaminés et des matières résiduelles - Entente corporative

Type d'adjudication : Au plus bas soumissionnaire conforme - analyse de conformité technique par l'unité cliente

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : 23 - 10 - 2019

Ouverture originalement prévue le : 26 - 11 - 2019

Ouverture faite le : 7 - 1 - 2020

Date du comité de sélection : - -

Nombre d'addenda émis durant la période : 6

Date du dernier addenda émis : 18 - 12 - 2019

Délai total accordé aux soumissionnaires : 75 jrs

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs : 21

Nbre de soumissions reçues : 6

% de réponses : 28,57

Nbre de soumissions rejetées : 3

% de rejets : 50

Soumission(s) rejetée(s) (nom)	Motif de rejet: administratif et / ou technique
Solum Environnement (2010) Inc.	administratif
GFL Environmental inc.	technique
Recyclage Notre-Dame	technique

Durée de la validité initiale de la soumission : 180 jrs

Date d'échéance initiale : 10 - 2 - 2020

Prolongation de la validité de la soumission de : jrs

Date d'échéance révisée : 23 - 3 - 2020

Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi

Le(s) contrat(s) est (sont) octroyé(s) aux firmes cochées √ et les lots indiqués si traité par groupes ou contrats multiples

Nom des firmes	Montant soumis (TTI)	√	# Lot
Loiselle Inc	144000	√	Zone 6 BC sans odeur
GFL Environmental inc.	132318		

Information additionnelle

Vingt-un (21) commandes du cahier des charges ont été fait sur le site SEAO par dix-huit (18) firmes, un (1) bureau d'avocat et deux (2) fois par la Ville de Montréal. Les commandes par le bureau d'avocat BCF et par la Ville de Montréal concernaient une plainte envoyé au bureau du contrôleur général. Pour ce qui est de preneurs de cahiers de charges n'ayant pas soumissionnés, voici les raisons évoquées : cautionnement de soumission trop élevé, carnet de travail trop plein, pas d'intérêt et ne traite pas des types de sols en question. L'adjudication à Loiselle Inc, Sanaxen Services Environnementaux Inc. et Englobe Corp a été effectué en calculant le prix par type de sol pour chacune des zones en fonction des distances entre les lieux de livraisons des centroïdes de chacune des zones et d'un facteur d'ajustement.

Préparé par : Michael Saoumaa — Le 22 - 1 - 2020

APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES
ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres : 19-17924 — No du GDD : 1198023004

Titre de l'appel d'offres : Élimination et traitement de sols contaminés et des matières résiduelles - Entente corporative

Type d'adjudication : Au plus bas soumissionnaire conforme - analyse de conformité technique par l'unité cliente

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : 23 - 10 - 2019

Ouverture originalement prévue le : 26 - 11 - 2019

Ouverture faite le : 7 - 1 - 2020

Date du comité de sélection : - -

Nombre d'addenda émis durant la période : 6

Date du dernier addenda émis : 18 - 12 - 2019

Délai total accordé aux soumissionnaires : 75 jrs

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs : 21

Nbre de soumissions reçues : 6

% de réponses : 28,57

Nbre de soumissions rejetées : 3

% de rejets : 50

Soumission(s) rejetée(s) (nom)	Motif de rejet: administratif et / ou technique
Solum Environnement (2010) Inc.	administratif
GFL Environmental inc.	technique
Recyclage Notre-Dame	technique

Durée de la validité initiale de la soumission : 180 jrs

Date d'échéance initiale : 10 - 2 - 2020

Prolongation de la validité de la soumission de : jrs

Date d'échéance révisée : 23 - 3 - 2020

Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi

Le(s) contrat(s) est (sont) octroyé(s) aux firmes cochées √ et les lots indiqués si traité par groupes ou contrats multiples

Nom des firmes	Montant soumis (TTI)	√	# Lot
Loiselle Inc	144000	√	Zone 7 Matière rés.
GFL Environmental inc.	132318		

Information additionnelle

Vingt-un (21) commandes du cahier des charges ont été fait sur le site SEAO par dix-huit (18) firmes, un (1) bureau d'avocat et deux (2) fois par la Ville de Montréal. Les commandes par le bureau d'avocat BCF et par la Ville de Montréal concernaient une plainte envoyé au bureau du contrôleur général. Pour ce qui est de preneurs de cahiers de charges n'ayant pas soumissionnés, voici les raisons évoquées : cautionnement de soumission trop élevé, carnet de travail trop plein, pas d'intérêt et ne traite pas des types de sols en question. L'adjudication à Loiselle Inc, Sanaxen Services Environnementaux Inc. et Englobe Corp a été effectué en calculant le prix par type de sol pour chacune des zones en fonction des distances entre les lieux de livraisons des centroïdes de chacune des zones et d'un facteur d'ajustement.

Préparé par : Michael Saoumaa — Le 22 - 1 - 2020

Sommaire +150 000$

Zone	Type de Sol	Adjudicataire	Montant ajusté pour octroi (sans tx)	Montant total (sans tx)	Montant total (incluant tx)
ZONE 1	AB	Loiselle	574 164,00 $	302 580,00 $	347 891,36 $
	BC sans odeur	Loiselle	747 783,36 $	298 852,80 $	343 606,01 $
ZONE 3	AB	Loiselle	501 160,32 $	410 820,00 $	472 340,30 $
	BC sans odeur	Englobe	292 185,60 $	141 600,00 $	162 804,60 $
ZONE 4	AB	Loiselle	312 510,72 $	238 620,00 $	274 353,35 $
ZONE 5	AB	Loiselle	616 886,40 $	319 800,00 $	367 690,05 $
ZONE 6	BC sans odeur	Loiselle	459 396,00 $	162 420,00 $	186 742,40 $
ZONE 7	AB	Sanexen	1 524 124,80 $	612 000,00 $	703 647,00 $
	Mat. Résiduelle	Loiselle	238 888,80 $	144 000,00 $	165 564,00 $

Adjudication par fournisseur		
Adjudicataire	Montant total (sans tx)	Montant total (avec tx)
Sanexen	612 000,00 $	703 647,00 $
Loiselle	1 877 092,80 $	2 158 187,45 $
EnGlobe	141 600,00 $	162 804,60 $

TCP2

Firmes soumissionnaires	Zone 1 AB	Zone 1 BC sans odeur	Zone 3 AB	Zone 3 BC sans odeur	Sone 4 AB	Zone 5 AB	Zone 6 BC sans odeur	Zone 7 AB	Zone 7 Mat. Rés.
Loiselle Prix Total Soumissionné	302 580,00 $	298 852,80 $	410 820,00 $	129 936,00 $	238 620,00 $	319 800,00 $	162 420,00 $	836 400,00 $	144 000,00 $
Loiselle Prix Total Ajusté	574 164,00 $	747 783,36 $	501 160,32 $	325 564,80 $	312 510,72 $	616 886,40 $	459 396,00 $	1 605 888,00 $	238 888,80 $
Sanexen Prix Total Soumissionné	221 400,00 $	-	300 600,00 $	-	174 600,00 $	234 000,00 $	-	612 000,00 $	-
Sanexen Prix total Ajusté	669 513,60 $	-	702 522,24 $	-	344 869,92 $	677 476,80 $	-	1 524 124,80 $	-
Englobe Prix Total Soumissionné	472 320,00 $	325 680,00 $	641 280,00 $	141 600,00 $	372 480,00 $	499 200,00 $	177 000,00 $	1 305 600,00 $	-
Englobe Prix Total Ajusté	798 220,80 $	809 143,68 $	678 153,60 $	292 185,60 $	489 205,92 $	853 694,40 $	501 024,00 $	2 225 232,00 $	-
GFL Prix Total Soumissionné	191 880,00 $	-	-	-	151 320,00 $	202 800,00 $	-	530 400,00 $	132 318,00 $
GFL Prix Total Ajusté	1 437 092,64 $	-	-	-	950 196,48 $	1 494 480,00 $	-	3 518 265,60 $	264 135,60 $
Dernière estimation réalisée prix unitaire	360 734,40 $	220 800,00 $	489 777,60 $	96 000,00 $	284 481,60 $	381 264,00 $	120 000,00 $	997 152,00 $	103 032,00 $
Coût moyen des soumissions conformes Soumissionné	297 045,00 $	312 266,40 $	450 900,00 $	135 768,00 $	234 255,00 $	313 950,00 $	169 710,00 $	821 100,00 $	138 159,00 $
Coût moyen des soumissions conformes Ajusté	869 747,76 $	778 463,52 $	627 278,72 $	308 875,20 $	524 195,76 $	910 634,40 $	480 210,00 $	2 218 377,60 $	251 512,20 $
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) Soumissionné	54,81 %	4,49 %	50,00 %	4,49 %	54,81 %	54,81 %	4,49 %	54,81 %	4,41 %
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) Ajusté	51,48 %	4,10 %	25,17 %	5,71 %	67,74 %	47,62 %	4,53 %	45,55 %	5,28 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes ($) Soumissionné	280 440,00 $	26 827,20 $	340 680,00 $	11 664,00 $	221 160,00 $	296 400,00 $	14 580,00 $	775 200,00 $	11 682,00 $
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes ($) Ajusté	862 928,64 $	61 360,32 $	201 361,92 $	33 379,20 $	637 685,76 $	877 593,60 $	41 628,00 $	1 994 140,80 $	25 246,80 $
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) Soumissionné	146,15 %	8,98 %	113,33 %	8,98 %	146,15 %	146,15 %	8,98 %	146,15 %	8,83 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) Ajusté	150,29 %	8 %	40,18 %	11,42 %	204 %	142 %	9 %	131 %	10,57 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation ($) Soumissionné	-168 854,40 $	78 052,80 $	-189 177,60 $	33 936,00 $	-133 161,60 $	-178 464,00 $	42 420,00 $	-466 752,00 $	29 286,00 $
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation ($) Ajusté	213 429,60 $	526 983,36 $	11 382,72 $	196 185,60 $	28 029,12 $	235 622,40 $	339 396,00 $	526 972,80 $	40 968,00 $
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) Soumissionné	-46,81 %	35,35 %	-38,63 %	35,35 %	-46,81 %	-46,81 %	35,35 %	-46,81 %	28,42 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) Ajusté	59,17 %	238,67 %	2,32 %	204,36 %	9,85 %	61,80 %	282,83 %	52,85 %	39,76 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse ($) Soumissionné	29 520,00 $	26 827,20 $	110 220,00 $	11 664,00 $	23 280,00 $	31 200,00 $	14 580,00 $	81 600,00 $	11 682,00 $
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse ($) Ajusté	95 349,60 $	61 360,32 $	176 993,28 $	33 379,20 $	32 359,20 $	60 590,40 $	41 628,00 $	81 763,20 $	25 246,80 $
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) Soumissionné	15,38 %	8,98 %	26,83 %	8,98 %	15,38 %	15,38 %	8,98 %	15,38 %	8,83 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) Ajusté	16,61 %	8,21 %	35,32 %	11,42 %	10,35 %	9,82 %	9,06 %	5,36 %	10,57 %
Écart entre montant total adjugé et la dernière estimation ($)	-58 154,40 $	78 052,80 $	-78 957,60 $	45 600,00 $	-45 861,60 $	-61 464,00 $	42 420,00 $	-385 152,00 $	40 968,00 $
Écart entre montant total adjugé et la dernière estimation (%)	-16,12%	35,35%	-16,12%	47,50%	-16,12%	-16,12%	35,35%	-38,63%	39,76%

Liste des commandes

Numéro : 19-17924
Numéro de référence : 1314348
Statut : En attente des résultats d'ouverture
Titre : Élimination et traitement de sols contaminés et des matières résiduelles

Organisation	Contact	Date et heure de commande	Addenda envoyé
BCF, Avocats d'affaires 1100, boul. René-Lévesque Ouest Bureau 2500 Montréal, QC, H3B 5C9 NEQ : 3341089111	Madame Anne-Frédérique Bourret Téléphone : 514 397-6726 Télécopieur :	**Commande : (1659459)** 2019-10-31 15 h 01 **Transmission :** 2019-10-31 15 h 01	3203970 - 19-17924_Addenda numéro 01 (devis) 2019-10-31 15 h 01 - Téléchargement 3203971 - 19-17924_Addenda numéro 01 (bordereau) 2019-10-31 15 h 01 - Téléchargement 3209693 - 19-17924_Addenda numéro 02 2019-11-08 15 h 09 - Courriel 3211198 - 19-17924_Addenda numéro 03 2019-11-13 12 h 48 - Courriel 3220434 - 19-17924_Addenda 04 / Report de Date 2019-12-04 13 h 39 - Courriel 3223692 - 19-17924_Addenda 05 2019-12-11 15 h 39 - Courriel 3226737 - 19-17924-Addenda 06- Report de Date 2019-12-18 14 h 57 - Courriel

				Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	Complexe Enviro Connexions Ltée 3779, chemin des Quarante-Arpents Terrebonne, QC, J6V9T6 http://www.bficanada-quebec.com NEQ : 1149425598	Madame Sylvie Lesieur Téléphone : 450 434-2684 Télécopieur : 450 474-1871	**Commande : (1657372)** 2019-10-28 8 h 31 **Transmission :** 2019-10-28 8 h 31	3203970 - 19-17924_Addenda numéro 01 (devis) 2019-10-28 14 h 07 - Courriel 3203971 - 19-17924_Addenda numéro 01 (bordereau) 2019-10-28 14 h 07 - Téléchargement 3209693 - 19-17924_Addenda numéro 02 2019-11-08 15 h 09 - Courriel 3211198 - 19-17924_Addenda numéro 03 2019-11-13 12 h 48 - Courriel 3220434 - 19-17924_Addenda 04 / Report de Date 2019-12-04 13 h 39 - Courriel 3223692 - 19-17924_Addenda 05 2019-12-11 15 h 39 - Courriel 3226737 - 19-17924-Addenda 06- Report de Date 2019-12-18 14 h 57 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	Construction Morival 181 boul Newman Montréal, QC, H8R 3E6 NEQ : 1142801506	Monsieur Alvaro Pedicelli Téléphone : 514 595-6656 Télécopieur : 514 595-6657	**Commande : (1657209)** 2019-10-25 16 h 14 **Transmission :** 2019-10-25 16 h 52	3203970 - 19-17924_Addenda numéro 01 (devis) 2019-10-28 14 h 15 - Messagerie 3203971 - 19-17924_Addenda numéro 01 (bordereau) 2019-10-28 14 h 07 - Téléchargement

				3209693 - 19-17924_Addenda numéro 02 2019-11-08 15 h 09 - Télécopie 3211198 - 19-17924_Addenda numéro 03 2019-11-13 12 h 49 - Télécopie 3220434 - 19-17924_Addenda 04 / Report de Date 2019-12-04 13 h 39 - Télécopie 3223692 - 19-17924_Addenda 05 2019-12-11 15 h 39 - Télécopie 3226737 - 19-17924-Addenda 06- Report de Date 2019-12-18 14 h 58 - Télécopie Mode privilégié (devis) : Télécopieur Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
☐	Englobe 8365, Ave Broadway Nord Montréal-Est, QC, H1B 5X7 http://www.englobecorp.com NEQ : 1167280206	Madame Isabelle Langlois Téléphone : 514 281-5173 Télécopieur : 450 668-5532	**Commande : (1656743)** 2019-10-24 16 h 29 **Transmission :** 2019-10-24 16 h 29	3203970 - 19-17924_Addenda numéro 01 (devis) 2019-10-28 14 h 07 - Courriel 3203971 - 19-17924_Addenda numéro 01 (bordereau) 2019-10-28 14 h 07 - Téléchargement 3209693 - 19-17924_Addenda numéro 02 2019-11-08 15 h 09 - Courriel 3211198 - 19-17924_Addenda numéro 03 2019-11-13 12 h 48 - Courriel 3220434 - 19-17924_Addenda 04 / Report de Date 2019-12-04 13 h 39 - Courriel

				3223692 - 19-17924_Addenda 05 2019-12-11 15 h 39 - Courriel 3226737 - 19-17924-Addenda 06- Report de Date 2019-12-18 14 h 57 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
	Environnement Routier NRJ Inc . 23 av Milton Lachine Montréal, QC, H8R 1K6 http://www.nrj.ca NEQ : 1142611939	Madame Cynthia Nadeau Téléphone : 514 481-0451 Télécopieur : 514 481-2899	**Commande : (1656560)** 2019-10-24 13 h 29 **Transmission :** 2019-10-24 13 h 29	3203970 - 19-17924_Addenda numéro 01 (devis) 2019-10-28 14 h 07 - Courriel 3203971 - 19-17924_Addenda numéro 01 (bordereau) 2019-10-28 14 h 07 - Téléchargement 3209693 - 19-17924_Addenda numéro 02 2019-11-08 15 h 09 - Courriel 3211198 - 19-17924_Addenda numéro 03 2019-11-13 12 h 48 - Courriel 3220434 - 19-17924_Addenda 04 / Report de Date 2019-12-04 13 h 39 - Courriel 3223692 - 19-17924_Addenda 05 2019-12-11 15 h 39 - Courriel 3226737 - 19-17924-Addenda 06- Report de Date 2019-12-18 14 h 57 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

Géninovation 1560 rue louvain O., suite 200 Montréal, QC, H4N3B3 http://www.geninovation.com NEQ : 1162801865	Monsieur Jean francois Séguin Téléphone : 438 794-4749 Télécopieur : 514 381-9502	**Commande : (1667686)** 2019-11-22 15 h 04 **Transmission :** 2019-11-22 15 h 04	3203970 - 19-17924_Addenda numéro 01 (devis) 2019-11-22 15 h 04 - Téléchargement 3203971 - 19-17924_Addenda numéro 01 (bordereau) 2019-11-22 15 h 04 - Téléchargement 3209693 - 19-17924_Addenda numéro 02 2019-11-22 15 h 04 - Téléchargement 3211198 - 19-17924_Addenda numéro 03 2019-11-22 15 h 04 - Téléchargement 3220434 - 19-17924_Addenda 04 / Report de Date 2019-12-04 13 h 39 - Courriel 3223692 - 19-17924_Addenda 05 2019-12-11 15 h 39 - Courriel 3226737 - 19-17924-Addenda 06- Report de Date 2019-12-18 14 h 57 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
GFL Environmental Inc.. 4 Chemin du Tremblay Boucherville, QC, J4B 6Z5 NEQ : 1169671758	Madame Ginette Brouillard Téléphone : 450 645-3182 Télécopieur : 450 641-4458	**Commande : (1656612)** 2019-10-24 14 h 16 **Transmission :** 2019-10-24 14 h 16	3203970 - 19-17924_Addenda numéro 01 (devis) 2019-10-28 14 h 07 - Courriel 3203971 - 19-17924_Addenda numéro 01 (bordereau) 2019-10-28 14 h 07 - Téléchargement 3209693 - 19-17924_Addenda numéro 02 2019-11-08 15 h 09 - Courriel

				3211198 - 19-17924_Addenda numéro 03 2019-11-13 12 h 48 - Courriel 3220434 - 19-17924_Addenda 04 / Report de Date 2019-12-04 13 h 39 - Courriel 3223692 - 19-17924_Addenda 05 2019-12-11 15 h 39 - Courriel 3226737 - 19-17924-Addenda 06- Report de Date 2019-12-18 14 h 57 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	Groupe ABS 17, rue de l'Industrie Saint-Rémi, QC, J0L 2L0 NEQ : 1165977969	Monsieur Jean Elie Joseph (Appels d'offres) Téléphone : 450 435-9900 Télécopieur : 450 435-5548	**Commande : (1656511)** 2019-10-24 12 h 13 **Transmission :** 2019-10-24 12 h 13	3203970 - 19-17924_Addenda numéro 01 (devis) 2019-10-28 14 h 07 - Courriel 3203971 - 19-17924_Addenda numéro 01 (bordereau) 2019-10-28 14 h 07 - Téléchargement 3209693 - 19-17924_Addenda numéro 02 2019-11-08 15 h 09 - Courriel 3211198 - 19-17924_Addenda numéro 03 2019-11-13 12 h 48 - Courriel 3220434 - 19-17924_Addenda 04 / Report de Date 2019-12-04 13 h 39 - Courriel 3223692 - 19-17924_Addenda 05 2019-12-11 15 h 39 - Courriel

				3226737 - 19-17924- Addenda 06- Report de Date 2019-12-18 14 h 57 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	Groupe C. Laganière (1995) inc. 35 avenue Laganière Montréal-Est, QC, H1B 5T1 NEQ : 1145062783	Madame Valérie Laganière Téléphone : 514 640-0840 Télécopieur : 514 645-8319	**Commande : (1656467)** 2019-10-24 11 h 37 **Transmission :** 2019-10-24 11 h 37	3203970 - 19-17924_Addenda numéro 01 (devis) 2019-10-28 14 h 07 - Courriel 3203971 - 19-17924_Addenda numéro 01 (bordereau) 2019-10-28 14 h 07 - Téléchargement 3209693 - 19-17924_Addenda numéro 02 2019-11-08 15 h 09 - Courriel 3211198 - 19-17924_Addenda numéro 03 2019-11-13 12 h 48 - Courriel 3220434 - 19-17924_Addenda 04 / Report de Date 2019-12-04 13 h 39 - Courriel 3223692 - 19-17924_Addenda 05 2019-12-11 15 h 39 - Courriel 3226737 - 19-17924- Addenda 06- Report de Date 2019-12-18 14 h 57 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	L.A. Hébert Ltée 9700 Place Jade Brossard, QC, J4Y 3C1 NEQ : 1143421148	Madame Louise Brisson Téléphone : 450 444-4847	**Commande : (1656491)** 2019-10-24 11 h 52 **Transmission**	3203970 - 19-17924_Addenda numéro 01 (devis) 2019-10-28 14 h 07 - Courriel

		Télécopieur : 450 444-3578	: 2019-10-24 11 h 52	3203971 - 19-17924_Addenda numéro 01 (bordereau) 2019-10-28 14 h 07 - Téléchargement 3209693 - 19-17924_Addenda numéro 02 2019-11-08 15 h 09 - Courriel 3211198 - 19-17924_Addenda numéro 03 2019-11-13 12 h 48 - Courriel 3220434 - 19-17924_Addenda 04 / Report de Date 2019-12-04 13 h 39 - Courriel 3223692 - 19-17924_Addenda 05 2019-12-11 15 h 39 - Courriel 3226737 - 19-17924-Addenda 06- Report de Date 2019-12-18 14 h 57 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	Les Entreprises K.L. Mainville 12350 Service A2 Mirabel, QC, J7N1G5 NEQ : 1162059548	Monsieur Serge Mainville Téléphone : 450 476-0945 Télécopieur : 450 476-0946	**Commande : (1661411)** 2019-11-06 10 h 45 **Transmission :** 2019-11-06 10 h 45	3203970 - 19-17924_Addenda numéro 01 (devis) 2019-11-06 10 h 45 - Téléchargement 3203971 - 19-17924_Addenda numéro 01 (bordereau) 2019-11-06 10 h 45 - Téléchargement 3209693 - 19-17924_Addenda numéro 02 2019-11-08 15 h 09 - Courriel 3211198 - 19-17924_Addenda numéro 03 2019-11-13 12 h 48 - Courriel

				3220434 - 19-17924_Addenda 04 / Report de Date 2019-12-04 13 h 39 - Courriel 3223692 - 19-17924_Addenda 05 2019-12-11 15 h 39 - Courriel 3226737 - 19-17924-Addenda 06- Report de Date 2019-12-18 14 h 57 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	Loiselle inc. 280 boul Pie XII Salaberry-de-Valleyfield, QC, J6S 6P7 http://www.loiselle.ca NEQ : 1142482703	Monsieur Olivier Gaignard Téléphone : 450 373-4274 Télécopieur : 450 373-5631	**Commande : (1658340)** 2019-10-29 13 h 57 **Transmission :** 2019-10-29 13 h 57	3203970 - 19-17924_Addenda numéro 01 (devis) 2019-10-29 13 h 57 - Téléchargement 3203971 - 19-17924_Addenda numéro 01 (bordereau) 2019-10-29 13 h 57 - Téléchargement 3209693 - 19-17924_Addenda numéro 02 2019-11-08 15 h 09 - Courriel 3211198 - 19-17924_Addenda numéro 03 2019-11-13 12 h 48 - Courriel 3220434 - 19-17924_Addenda 04 / Report de Date 2019-12-04 13 h 39 - Courriel 3223692 - 19-17924_Addenda 05 2019-12-11 15 h 39 - Courriel 3226737 - 19-17924-Addenda 06- Report de Date 2019-12-18 14 h 57 - Courriel

				Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	Northex Environnement Inc 699 Montée de la Pomme d'Or Contrecoeur, QC, J0L1C0 NEQ : 1147114749	Monsieur Vincent Le Pabic Téléphone : 450 587-8877 Télécopieur :	**Commande : (1672209)** 2019-12-06 11 h 08 **Transmission :** 2019-12-06 11 h 28	3203970 - 19-17924_Addenda numéro 01 (devis) 2019-12-06 11 h 08 - Aucun 3203971 - 19-17924_Addenda numéro 01 (bordereau) 2019-12-06 11 h 08 - Aucun 3209693 - 19-17924_Addenda numéro 02 2019-12-06 11 h 08 - Aucun 3211198 - 19-17924_Addenda numéro 03 2019-12-06 11 h 08 - Aucun 3220434 - 19-17924_Addenda 04 / Report de Date 2019-12-06 11 h 08 - Aucun Mode privilégié : Ne pas recevoir
☐	R.C.I. Environnement une division de WM Québec 9501 Boul. Ray Lawson Montréal, QC, H1J 1L4 NEQ : 1146435301	Madame Geneviève Roy Téléphone : 514 352-2020 Télécopieur : 514 352-7557	**Commande : (1656541)** 2019-10-24 13 h 16 **Transmission :** 2019-10-24 13 h 16	3203970 - 19-17924_Addenda numéro 01 (devis) 2019-10-28 14 h 07 - Courriel 3203971 - 19-17924_Addenda numéro 01 (bordereau) 2019-10-28 14 h 07 - Téléchargement 3209693 - 19-17924_Addenda numéro 02 2019-11-08 15 h 09 - Courriel 3211198 - 19-17924_Addenda numéro 03 2019-11-13 12 h 48 - Courriel 3220434 - 19-17924_Addenda 04 / Report de Date 2019-12-04 13 h 39 - Courriel

				3223692 - 19-17924_Addenda 05 2019-12-11 15 h 39 - Courriel 3226737 - 19-17924-Addenda 06- Report de Date 2019-12-18 14 h 57 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
☐	recyclage notre-dame inc 8155 rue larrey Montréal, QC, h1j2l5 NEQ : 1146231148	Monsieur Maxim Sylvestre Téléphone : 514 645-5200 Télécopieur : 514 645-4422	**Commande : (1656495)** 2019-10-24 11 h 55 **Transmission :** 2019-10-24 11 h 55	3203970 - 19-17924_Addenda numéro 01 (devis) 2019-10-28 14 h 07 - Courriel 3203971 - 19-17924_Addenda numéro 01 (bordereau) 2019-10-28 14 h 07 - Téléchargement 3209693 - 19-17924_Addenda numéro 02 2019-11-08 15 h 09 - Courriel 3211198 - 19-17924_Addenda numéro 03 2019-11-13 12 h 48 - Courriel 3220434 - 19-17924_Addenda 04 / Report de Date 2019-12-04 13 h 39 - Courriel 3223692 - 19-17924_Addenda 05 2019-12-11 15 h 39 - Courriel 3226737 - 19-17924-Addenda 06- Report de Date 2019-12-18 14 h 57 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
	Sanexen Services Environnementaux	Madame Andrée	**Commande**	3203970 - 19-

	inc.. 9935, rue de Châteauneuf, entrée 1 - bureau 200 Brossard, QC, j4z3v4 http://www.sanexen.com NEQ : 1172408883	Houle Téléphone : 450 466-2123 Télécopieur : 450 466-2240	**: (1661318)** 2019-11-06 9 h 17 **Transmission :** 2019-11-06 9 h 17	17924_Addenda numéro 01 (devis) 2019-11-06 9 h 17 - Téléchargement 3203971 - 19-17924_Addenda numéro 01 (bordereau) 2019-11-06 9 h 17 - Téléchargement 3209693 - 19-17924_Addenda numéro 02 2019-11-08 15 h 09 - Courriel 3211198 - 19-17924_Addenda numéro 03 2019-11-13 12 h 48 - Courriel 3220434 - 19-17924_Addenda 04 / Report de Date 2019-12-04 13 h 39 - Courriel 3223692 - 19-17924_Addenda 05 2019-12-11 15 h 39 - Courriel 3226737 - 19-17924-Addenda 06- Report de Date 2019-12-18 14 h 57 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
	SNC-Lavalin GEM Québec inc.- Projet 125046 3420 boul. Saint-Joseph Est Montréal, QC, H1X 1W6 http://www.snclavalin.com/fr/environment-geosciences NEQ : 1166291337	Monsieur Mohamed El Salahi Téléphone : 514 393-8000 Télécopieur :	**Commande : (1657582)** 2019-10-28 11 h 20 **Transmission :** 2019-10-28 11 h 20	3203970 - 19-17924_Addenda numéro 01 (devis) 2019-10-28 14 h 07 - Courriel 3203971 - 19-17924_Addenda numéro 01 (bordereau) 2019-10-28 14 h 07 - Téléchargement 3209693 - 19-17924_Addenda numéro 02 2019-11-08 15 h 09 - Courriel

				3211198 - 19-17924_Addenda numéro 03 2019-11-13 12 h 48 - Courriel 3220434 - 19-17924_Addenda 04 / Report de Date 2019-12-04 13 h 39 - Courriel 3223692 - 19-17924_Addenda 05 2019-12-11 15 h 39 - Courriel 3226737 - 19-17924-Addenda 06- Report de Date 2019-12-18 14 h 57 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	Solum Environnement (2010) inc. 17, rue de l'Industrie Saint-Rémi, QC, J0L 2L0 NEQ : 1173968968	Monsieur Daniel Pelneault Téléphone : 450 454-5644 Télécopieur : 450 454-5645	**Commande : (1672793)** 2019-12-09 15 h 37 **Transmission :** 2019-12-09 15 h 37	3203970 - 19-17924_Addenda numéro 01 (devis) 2019-12-09 15 h 37 - Téléchargement 3203971 - 19-17924_Addenda numéro 01 (bordereau) 2019-12-09 15 h 37 - Téléchargement 3209693 - 19-17924_Addenda numéro 02 2019-12-09 15 h 37 - Téléchargement 3211198 - 19-17924_Addenda numéro 03 2019-12-09 15 h 37 - Téléchargement 3220434 - 19-17924_Addenda 04 / Report de Date 2019-12-09 15 h 37 - Téléchargement 3223692 - 19-17924_Addenda 05 2019-12-11 15 h 39 - Courriel

				3226737 - 19-17924- Addenda 06- Report de Date 2019-12-18 14 h 57 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	Ville de Montréal 255 boulevard Crémazie Est 4e étage, bureau 400 Montréal, QC, H2M 1M2 NEQ :	Madame Catherine Aubin Téléphone : 514 872-1881 Télécopieur : 514 872-9619	**Commande : (1665337)** 2019-11-18 10 h 37 **Transmission :** 2019-11-18 10 h 37	3203970 - 19-17924_Addenda numéro 01 (devis) 2019-11-18 10 h 37 - Téléchargement 3203971 - 19-17924_Addenda numéro 01 (bordereau) 2019-11-18 10 h 37 - Téléchargement 3209693 - 19-17924_Addenda numéro 02 2019-11-18 10 h 37 - Téléchargement 3211198 - 19-17924_Addenda numéro 03 2019-11-18 10 h 37 - Téléchargement Mode privilégié : Ne pas recevoir
☐	Ville de Montréal 255 boulevard Crémazie Est 4e étage, bureau 400 Montréal, QC, H2M 1M2 NEQ :	Madame Catherine Aubin Téléphone : 514 872-1881 Télécopieur : 514 872-9619	**Commande : (1673815)** 2019-12-11 15 h 49 **Transmission :** 2019-12-11 15 h 49	3203970 - 19-17924_Addenda numéro 01 (devis) 2019-12-11 15 h 49 - Téléchargement 3203971 - 19-17924_Addenda numéro 01 (bordereau) 2019-12-11 15 h 49 - Téléchargement 3209693 - 19-17924_Addenda numéro 02 2019-12-11 15 h 49 - Téléchargement 3211198 - 19-17924_Addenda numéro 03 2019-12-11 15 h 49 - Téléchargement

				3220434 - 19-17924_Addenda 04 / Report de Date 2019-12-11 15 h 49 - Téléchargement 3223692 - 19-17924_Addenda 05 2019-12-11 15 h 49 - Téléchargement Mode privilégié : Ne pas recevoir
☐	Ville de Montréal - Bureau du contrôleur général 1555 Peel, 14e étage Montréal, QC, H3A3l8 NEQ :	Madame Desislava Cekova Téléphone : 514 872-7030 Télécopieur : 514 872-9619	**Commande : (1659248)** 2019-10-31 10 h 56 **Transmission :** 2019-10-31 10 h 56	3203970 - 19-17924_Addenda numéro 01 (devis) 2019-10-31 10 h 56 - Téléchargement 3203971 - 19-17924_Addenda numéro 01 (bordereau) 2019-10-31 10 h 56 - Téléchargement Mode privilégié : Ne pas recevoir

☐ Fournisseur ayant demandé de ne pas être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
☐ Fournisseur ayant demandé d'être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
☐ Organisme public.

© 2003-2020 Tous droits réservés

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 20.07

2020/02/27
17:00

(1)

Dossier # : 1204087002

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Division de l'ingénierie , Ingénierie d'usine
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 f) fournir aux citoyennes et aux citoyens de la ville l'accès à une eau potable de qualité et en quantité suffisante
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	Gestion de l'eau
Objet :	Conclure une entente-cadre avec Toromont CAT Québec pour la location de génératrices mobiles et de commutateurs de transfert automatique incluant leurs équipements connexes, pour une période de 60 mois (montant estimé de l'entente 1 999 198,52 $, taxes incluses (contrat : 1 738 433,50 $ + contingences : 260 765,02 $))- Appel d'offres public no 19-17957 - (3 soumissionnaires)

Il est recommandé :

1. de conclure une entente-cadre, d'une durée de 60 mois par laquelle Toromont CAT Québec, plus bas soumissionnaire conforme, s'engage à fournir à la Ville, sur demande, la location de génératrices mobiles et de commutateurs de transfert automatique incluant leurs équipements connexes, pour une somme maximale de 1 738 433,50 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public (19-17957) ;

2. d'autoriser une dépense de 260 765,02 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Isabelle CADRIN **Le** 2020-01-30 12:52

Signataire : Isabelle CADRIN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Mobilité et attractivité

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1204087002**
Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Division de l'ingénierie , Ingénierie d'usine
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 f) fournir aux citoyennes et aux citoyens de la ville l'accès à une eau potable de qualité et en quantité suffisante
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	Gestion de l'eau
Objet :	Conclure une entente-cadre avec Toromont CAT Québec pour la location de génératrices mobiles et de commutateurs de transfert automatique incluant leurs équipements connexes, pour une période de 60 mois (montant estimé de l'entente 1 999 198,52 $, taxes incluses (contrat : 1 738 433,50 $ + contingences : 260 765,02 $))- Appel d'offres public no 19-17957 - (3 soumissionnaires)

CONTENU

CONTEXTE

Les réservoirs ainsi que les stations de pompage de la Direction de l'eau potable (DEP) du Service de l'eau, à l'exception des usines de production d'eau potable Atwater, Charles-J.-Des Baillets et du réservoir McTavish, sont dotés de génératrices de secours destinées à assurer en tout temps le traitement et la distribution de l'eau potable d'excellente qualité et en quantité suffisante aux citoyens et au Service de sécurité incendie de Montréal advenant des perturbations ou des pannes électriques prolongées sur le réseau industriel d'Hydro-Québec.
Une partie de la flotte des génératrices de la DEP, incluant leurs équipements connexes, est âgée. Par conséquent, le personnel d'entretien rencontre régulièrement des problèmes d'approvisionnement de certaines pièces de rechange en raison de leur discontinuité.

La fabrication et l'installation de groupes électrogènes requièrent des délais de 12 à 18 mois. Considérant les longs délais précités et en attendant la mise à niveau ou le remplacement complet des sources de relèves désuètes, cette entente-cadre permet à la DEP d'accéder en tout temps et dans un délai raisonnable à une flotte de groupes électrogènes mobiles dans l'éventualité où une génératrice tombe en panne. La DEP pourrait également utiliser ces génératrices de location lors des sorties périodiques pour maintenance (norme CSA 282), lors de la réalisation des travaux majeurs de réfection des équipements des usines, des réservoirs et des stations de pompage ou en cas de forces majeures. De ce fait, cette entente-cadre contribue à assurer en tout temps la sécurité d'alimentation en énergie électrique des installations d'eau potable.

Un premier appel d'offres (no 19-17801) a eu lieu en septembre 2019, mais une durée d'affichage insuffisante a mené à l'annulation de l'appel d'offres.

La sollicitation du marché s'est réalisée par un appel d'offres public no 19-17957 par le Service de l'approvisionnement. L'appel d'offres a été publié dans le *Journal de Montréal* et sur le site du Système électronique d'appel d'offres (SÉAO) le 13 novembre 2019. L'ouverture des soumissions a eu lieu le 17 décembre 2019. La durée de l'appel d'offres a été de trente-quatre (34) jours.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG14 0421 - 18 septembre 2014 : Conclure une entente-cadre d'une durée de 60 mois avec Hewitt Equipement Limitée pour la location sur demande de génératrices 50 kW-2 MW, 600 V-2400 V, sous abris insonorisés et équipements connexes, incluant le transport, la mise en service, l'entretien et les accessoires requis pour leur installation - Appel d'offres public 14-13343 (2 soum.)

DESCRIPTION

Le présent dossier vise l'octroi d'un contrat pour la location des génératrices mobiles pour une durée de 60 mois, incluant leurs accessoires connexes selon les besoins de la DEP. Les services et les biens fournis dans l'entente-cadre sont sommairement décrits ci-dessous :

1. La location, l'installation, les essais et la mise en service des génératrices mobiles de 50 kW à 2 MW, incluant leurs équipements connexes;
2. La location, l'installation, les essais et la mise en service des câbles mobiles;
3. La location, l'installation, les essais et la mise en service des commutateurs de transfert automatique (ATS) de 100 A à 2400 A;
4. La maintenance périodique des équipements de location selon la plus récente norme CSA 282.

JUSTIFICATION

À la suite de l'appel d'offres public no 19-17957, il y a eu cinq (5) preneurs du Cahier des charges sur le site SÉAO. La liste des preneurs du Cahier des charges est annexée au dossier. Trois (3) d'entre eux ont déposé une soumission.
Les motifs de désistements des deux (2) firmes sont les suivants :

- Une firme a indiqué que les services sollicités ne se situent pas dans leur secteur d'activité;
- Une firme n'a donné aucun motif.

L'analyse de conformité des offres réalisée par la DEP et le Service de l'approvisionnement a permis de constater que les trois (3) soumissions déposées sont conformes.

Soumissions conformes	Prix soumis (taxes incluses)	Contingences (taxes incluses)	Total (taxes incluses)
Toromont CAT Québec	1 738 433,50 $	260 765,02 $	1 999 198,52 $
United Rentals of Canada inc.	1 936 052,53 $	290 407,88 $	2 226 460,41 $
Les Produits Énergétiques GAL inc.	1 979 007,19 $	296 851,08 $	2 275 858,27 $
Dernière estimation réalisée à l'interne	1 825 306,31 $	273 795,95 $	2 099102,26 $

Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation ($) (la plus basse conforme – estimation)	(86 872,81) $		(99 903.73) $
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) ((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100	(4,75 %)		(4,75 %)
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse ($) (la deuxième plus basse – la plus basse)	197 619,03 $		227 261,88 $
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) ((la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse) x 100	11,36 %		11,36 %

L’analyse des soumissions a permis de constater que le plus bas soumissionnaire conforme a présenté une soumission avec un écart favorable de 4,75 %, soit 86 872,81 $, taxes incluses, par rapport à l’estimation réalisée à l'interne.

Le deuxième plus bas soumissionnaire conforme, United Rentals of Canada inc., a présenté une soumission avec un écart défavorable de 11,36 %, soit 197 619,03 $, taxes incluses, par rapport à l’offre du plus bas soumissionnaire conforme Toromont CAT Québec.

De ce fait, nous recommandons d'accorder le contrat à Toromont CAT Québec, plus bas soumissionnaire conforme.

Des dépenses contingentes de 15 % du coût du contrat, soit 260 765,02 $, taxes incluses, ont été prévues pour défrayer les coûts de la consommation du carburant et pour couvrir les travaux de modification des installations existantes afin de permettre le raccordement des génératrices mobiles incluant leurs équipements connexes d’une façon rapide, sécuritaire et conforme.

Les validations requises indiquant que le soumissionnaire recommandé, Toromont CAT Québec, ne fait pas partie de la liste du Registre des entreprises non admissibles (RENA) ont été faites. De plus, le soumissionnaire recommandé est conforme en vertu du Règlement sur la gestion contractuelle de la Ville de Montréal et n'est pas inscrit sur la liste des firmes à rendement insatisfaisant de la Ville de Montréal.

Ce contrat est visé par la Loi sur l'intégrité en matière des contrats publics (AMP).

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total du contrat à octroyer à Toromont CAT Québec est d'un montant de 1 738 433,50 $, taxes incluses pour les biens et services. Un montant de 260 765,02 $, taxes incluses, est prévu pour les contingences.
La dépense totale de 1 999 198,52 $, taxes et contingences incluses, représente un coût net de 1 825 534,72 $, lorsque diminué des ristournes fédérales et provinciales.

Les montants prévus au budget de fonctionnement pour chaque année sont les suivants :

2020 : 399 839,70 $, taxes incluses;
2021 : 399 839,70 $, taxes incluses;
2022 : 399 839,70 $, taxes incluses;
2023 : 399 839,70 $, taxes incluses;

2024 : 399 839,70 $, taxes incluses.

Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération puisqu'elle concerne la production de l'eau potable qui est une compétence d'agglomération en vertu de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les génératrices de location seront certifiées EPA et, par conséquent, elles émettent moins de gaz à effet de serre dans l'environnement.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Cette entente contribue à assurer la qualité de la production ou la distribution de l'eau potable.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication en accord avec le Service de l'expérience citoyenne et des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Conseil d'agglomération : Février 2020
Réunion de démarrage : Mars 2020
Fin de de l'entente-cadre : Décembre 2024

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction acquisition (Hassen EL-HOCINE)

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Marleen SIDNEY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds : / Validation du processus d'approvisionnement : ; Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Marleen SIDNEY) / Service de l'approvisionnement , Direction acquisition (Hassen El-Hocine)

Parties prenantes

Jean-François BEAUDET, Service de l'eau

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Khaled BAHARI
INGÉNIEUR EN ÉLECTRICITÉ

Tél : 514 872-2628
Télécop. : 514 872- 2898

ENDOSSÉ PAR Le : 2020-01-21

Christian MARCOUX
Chef de division Ingénierie

Tél : 514 872-3483
Télécop. : 514 872-8146

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Alain LARRIVÉE
Direction de l'eau potable
Tél : 514 872-5090
Approuvé le : 2020-01-28

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Chantal MORISSETTE
Directrice
Tél : 514 280-4260
Approuvé le : 2020-01-30

Registre des entreprises autorisées à contracter ou à sous-contracter (REA)

Nom	Autres noms d'affaires	Numéro d'entreprise du Québec (NEQ)	Numéro de client à l'AMP	Adresse du siège social	Ville	Province/ État	Code postal	Pays
INDUSTRIES TOROMONT LTÉE	BATTLEFIED RENTAL BATTLEFIELD CENTRE DE LOCATION D'ÉQUIPEMENT BATTLEFIELD EQUIPMENT RENTALS BATTLEFIELD THE CAT RENTAL STORE CENTRE DE LOCATION BATTLEFIELD CAT CIMCO RÉFRIGÉRATION DIESEL DISTRIBUTION DISTRIBUTION DIESEL LES SYSTÈMES D'ALIMENTATION TOROMONT LOCATION BATTLEFIELD LOCATION BATTLEFIELD QM LOCATION D'ÉQUIPEMENT BATTLEFIELD LOCATION D'ÉQUIPEMENT BATTLEFIELD (QM) MANUTENTION TOROMONT MANUTENTION TOROMONT (QUÉBEC) MONTRÉAL HYDRAULIC MONTRÉAL HYDRAULIQUE PERKINS QM SITECH QM TOROMONT TOROMONT CAT TOROMONT CAT (QUÉBEC) TOROMONT ÉNERGIE TOROMONT ENERGY TOROMONT INDUSTRIES LTD TOROMONT MATERIAL HANDLING TOROMONT MATERIAL HANDLING (QUÉBEC)	1144694263	3000486996	3131, HIGHWAY 7 WEST, P.O. BOX 5511	CONCORD	ON	L4K 1B7	CANADA

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service de l'approvisionnement , Direction acquisition

Dossier # : 1204087002

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Division de l'ingénierie , Ingénierie d'usine
Objet :	Conclure une entente-cadre avec Toromont CAT Québec pour la location de génératrices mobiles et de commutateurs de transfert automatique incluant leurs équipements connexes, pour une période de 60 mois (montant estimé de l'entente 1 999 198,52 $, taxes incluses (contrat : 1 738 433,50 $ + contingences : 260 765,02 $))- Appel d'offres public no 19-17957 - (3 soumissionnaires)

SENS DE L'INTERVENTION

Validation du processus d'approvisionnement

FICHIERS JOINTS

19-17957 pv.pdf19-17957 Detcah.pdf19-17957 INTERVENTION.pdf

19-17957 TCP FINAL.pdf

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Hassen EL-HOCINE
Agent d,approvisionnement
Tél : 514280-2958

ENDOSSÉ PAR Le : 2020-01-22

Denis LECLERC
Chef de section
Tél : 514-872-5241
Division : Service de l'approvisionnement

APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES
ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres : 19-17957

No du GDD : 1204087002

Titre de l'appel d'offres : Service de Location de génératrices mobiles et de commutateurs de transfert automatique incluant leurs équipements connexes - 60 mois

Type d'adjudication : Au plus bas soumissionnaire conforme - analyse de conformité par le SAppro

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : 13 - 11 - 2019

Ouverture originalement prévue le : 17 - 12 - 2019

Ouverture faite le : 17 - 12 - 2019

Date du comité de sélection : - -

Nombre d'addenda émis durant la période : 0

Date du dernier addenda émis : - -

Délai total accordé aux soumissionnaires : 34 jrs

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs : 5

Nbre de soumissions reçues : 3

Nbre de soumissions rejetées : 0

% de réponses : 60

% de rejets : 0

Durée de la validité initiale de la soumission : 180 jrs

Prolongation de la validité de la soumission de : 0 jrs

Date d'échéance initiale : 14 - 6 - 2020

Date d'échéance révisée : 14 - 6 - 2020

Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi

Le(s) contrat(s) est (sont) octroyé(s) aux firmes cochées √ et les lots indiqués si traité par groupes ou contrats multiples

Nom des firmes	Montant soumis (TTI)	√
TOROMONT CAT QUÉBEC	**1 738 433,50**	√
United Rentals of Canada inc	1 936 052,53	
Les produits énergétiques GAL INC	1 979 007,19	

Information additionnelle

Au moment de l'intervention, deux (2) firmes n'ont pas déposés des soumissions pour les motifs suivants : Une (1) firme a mentionné qu'elle ne pouvait pas respecter les spécifications du devis technique . Une (1) firme n'a pas répondu à ma demande

Préparé par : Hassen El-Hocine

Le 21 - 1 - 2020

Numéro de l'appel d'offres : 19-17957
Titre : Service de location de génératrices mobiles et de commutateurs de transfert automatique incluant leurs équipements connexes - 60 mois

Date d'ouverture des soumissions : 17 décembre 2019 à 13h30

Numéro de l'appel d'offres : 19-17957	TOROMONT CAT QUÉBEC	United Rentals of Canada inc	Les produits énergétiques GAL INC
NEQ	1144694263	1149049992	1146046280

Description	Quantité	Prix unitaire	Montant total	Prix unitaire	Montant total	Prix unitaire	Montant total
Groupes électrogènes mobiles							
Location d'un groupe électrogène mobile 25 KW, 31,25 KVA, 120/208 V, conformément aux clauses techniques spéciales	15	190,00 $	2 850,00 $	136,00 $	2 040,00 $	175,00 $	2 625,00 $
Location d'un groupe électrogène mobile 25 KW, 31,25 KVA, 120/208 V, conformément aux clauses techniques spéciales	4	380,00 $	1 520,00 $	320,00 $	1 280,00 $	350,00 $	1 400,00 $
Location d'un groupe électrogène mobile 25 KW, 31,25 KVA, 120/208 V, conformément aux clauses techniques spéciales	3	1 140,00 $	3 420,00 $	950,00 $	2 850,00 $	1 050,00 $	3 150,00 $
Transport aller-retour GE 25 KW-31.25 KVA-120/208 V, préparation, mobilisation et démobilisation, clôtures, câbles portatifs et pour services auxiliaires, protection mécanique des câbles, mains-d'œuvre, assistance, essais, mise en service et démantèlement et disposition des équipements à la fin de la période de location	12	800,00 $	9 600,00 $	800,00 $	9 600,00 $	750,00 $	9 000,00 $
Location d'un groupe électrogène mobile 30 KW, 37,5 KVA, 600/347, conformément aux clauses techniques spéciales	15	285,00 $	4 275,00 $	136,00 $	2 040,00 $	250,00 $	3 750,00 $
Location d'un groupe électrogène mobile 30 KW, 37,5 KVA, 600/347, conformément aux clauses techniques spéciales	4	570,00 $	2 280,00 $	320,00 $	1 280,00 $	500,00 $	2 000,00 $
Location d'un groupe électrogène mobile 30 KW, 37,5 KVA, 600/347 V, conformément aux clauses techniques spéciales	3	1 710,00 $	5 130,00 $	950,00 $	2 850,00 $	1 500,00 $	4 500,00 $
Transport aller-retour GE 30 KW-37.5 KVA-600/347 V, préparation, mobilisation et démobilisation, clôtures, câbles portatifs et pour services auxiliaires, protection mécanique des câbles, mains-d'œuvre, assistance, essais, mise en service et démantèlement et disposition des équipements à la fin de la période de location	12	800,00 $	9 600,00 $	800,00 $	9 600,00 $	750,00 $	9 000,00 $
Location d'un groupe électrogène mobile 50 KW, 62,5 KVA, 600/347, conformément aux clauses techniques spéciales	15	304,00 $	4 560,00 $	175,00 $	2 625,00 $	225,00 $	3 375,00 $
Location d'un groupe électrogène mobile 50 KW, 62,5 KVA, 600/347, conformément aux clauses techniques spéciales	4	608,00 $	2 432,00 $	425,00 $	1 700,00 $	550,00 $	2 200,00 $
Location d'un groupe électrogène mobile 50 KW, 62,5 KVA, 600/347, conformément aux clauses techniques spéciales	3	1 824,00 $	5 472,00 $	1 250,00 $	3 750,00 $	1 650,00 $	4 950,00 $

Transport aller-retour GE 50 KW-62.5 KVA-600/347, préparation, mobilisation et démobilisation, clôtures, câbles portatifs et pour services auxiliaires, protection mécanique des câbles, mains-d'œuvre, assistance, essais, mise en service et démantèlement et disposition des équipements à la fin de la période de location	12	800,00 $	9 600,00 $	800,00 $	9 600,00 $	750,00 $	9 000,00 $
Location d'un groupe électrogène mobile 80 KW, 100 KVA, 600/347 V, conformément aux clauses techniques spéciales	15	380,00 $	5 700,00 $	200,00 $	3 000,00 $	350,00 $	5 250,00 $
Location d'un groupe électrogène mobile 80 KW, 100 KVA, 600/347 V, conformément aux clauses techniques spéciales	4	760,00 $	3 040,00 $	480,00 $	1 920,00 $	700,00 $	2 800,00 $
Location d'un groupe électrogène mobile 80 KW, 100 KVA, 600/347 V, conformément aux clauses techniques spéciales	3	2 280,00 $	6 840,00 $	1 400,00 $	4 200,00 $	2 100,00 $	6 300,00 $
Transport aller-retour GE 80 KW-100 KVA-600/347 V, préparation, mobilisation et démobilisation, clôtures, câbles portatifs et pour services auxiliaires, protection mécanique des câbles, mains-d'œuvre, assistance, essais, mise en service et démantèlement et disposition des équipements à la fin de la période de location	12	900,00 $	10 800,00 $	800,00 $	9 600,00 $	750,00 $	9 000,00 $
Location d'un groupe électrogène mobile 125 KW, 156.25 KVA, 600/347, conformément aux clauses techniques spéciales	15	280,00 $	4 200,00 $	245,00 $	3 675,00 $	450,00 $	6 750,00 $
Location d'un groupe électrogène mobile 125 KW, 156.25 KVA, 600/347, conformément aux clauses techniques spéciales	4	836,00 $	3 344,00 $	575,00 $	2 300,00 $	900,00 $	3 600,00 $
Location d'un groupe électrogène mobile 125 KW, 156.25 KVA, 600/347 V, conformément aux clauses techniques spéciales	3	2 508,00 $	7 524,00 $	1 700,00 $	5 100,00 $	2 700,00 $	8 100,00 $
Transport aller-retour GE 125 KW-156.25 KVA-600/347 V, préparation, mobilisation et démobilisation, clôtures, câbles portatifs et pour services auxiliaires, protection mécanique des câbles, mains-d'œuvre, assistance, essais, mise en service et démantèlement et disposition des équipements à la fin de la période de location	12	900,00 $	10 800,00 $	800,00 $	9 600,00 $	750,00 $	9 000,00 $
Location d'un groupe électrogène mobile 200 KW, 250 KVA, 600/347, conformément aux clauses techniques spéciales	15	532,00 $	7 980,00 $	390,00 $	5 850,00 $	625,00 $	9 375,00 $
Location d'un groupe électrogène mobile 200 KW, 250 KVA, 600/347 V, conformément aux clauses techniques spéciales	4	1 064,00 $	4 256,00 $	870,00 $	3 480,00 $	1 250,00 $	5 000,00 $
Location d'un groupe électrogène mobile 200 KW, 250 KVA, 600/347 V, conformément aux clauses techniques spéciales	3	3 192,00 $	9 576,00 $	2 700,00 $	8 100,00 $	3 750,00 $	11 250,00 $
Transport aller-retour GE 200 KW-250 KVA-600/347 V, préparation, mobilisation et démobilisation, clôtures, câbles portatifs et pour services auxiliaires, protection mécanique des câbles, mains-d'œuvre, assistance, essais, mise en service et démantèlement et disposition des équipements à la fin de la période de location	12	900,00 $	10 800,00 $	800,00 $	9 600,00 $	750,00 $	9 000,00 $
Location d'un groupe électrogène mobile 300 KW, 375 KVA, 600/347 V, conformément aux clauses techniques spéciales	15	570,00 $	8 550,00 $	550,00 $	8 250,00 $	940,00 $	14 100,00 $
Location d'un groupe électrogène mobile 300 KW, 375 KVA, 600/347 V, conformément aux clauses techniques spéciales	4	1 140,00 $	4 560,00 $	1 300,00 $	5 200,00 $	1 880,00 $	7 520,00 $
Location d'un groupe électrogène mobile 300 KW, 375 KVA, 600/347, conformément aux clauses techniques spéciales	3	3 420,00 $	10 260,00 $	3 900,00 $	11 700,00 $	5 640,00 $	16 920,00 $

Transport aller-retour GE 300 KW-375 KVA-600/347 V, préparation, mobilisation et démobilisation, clôtures, câbles portatifs et pour services auxiliaires, protection mécanique des câbles, mains-d'œuvre, assistance, essais, mise en service et démantèlement et disposition des équipements à la fin de la période de location	12	1 800,00 $	21 600,00 $	995,00 $	11 940,00 $	1 140,00 $	13 680,00 $
Location d'un groupe électrogène mobile 400 KW, 500 KVA, 600/347, conformément aux clauses techniques spéciales	15	495,00 $	7 425,00 $	715,00 $	10 725,00 $	1 050,00 $	15 750,00 $
Location d'un groupe électrogène mobile 400 KW, 500 KVA, 600/347, conformément aux clauses techniques spéciales	4	1 482,00 $	5 928,00 $	1 700,00 $	6 800,00 $	2 100,00 $	8 400,00 $
Location d'un groupe électrogène mobile 400 KW, 500 KVA, 600/347 V, conformément aux clauses techniques spéciales	3	4 446,00 $	13 338,00 $	5 100,00 $	15 300,00 $	6 300,00 $	18 900,00 $
Transport aller-retour GE 400 KW-500 KVA-600/347 V, préparation, mobilisation et démobilisation, clôtures, câbles portatifs et pour services auxiliaires, protection mécanique des câbles, mains-d'œuvre, assistance, essais, mise en service et démantèlement et disposition des équipements à la fin de la période de location	12	1 800,00 $	21 600,00 $	1 100,00 $	13 200,00 $	1 140,00 $	13 680,00 $
Location d'un groupe électrogène mobile 500 KW, 625 KVA, 600/347 V, conformément aux clauses techniques spéciales	15	560,00 $	8 400,00 $	900,00 $	13 500,00 $	1 250,00 $	18 750,00 $
Location d'un groupe électrogène mobile 500 KW, 625 KVA, 600/347, conformément aux clauses techniques spéciales	4	1 672,00 $	6 688,00 $	2 100,00 $	8 400,00 $	2 500,00 $	10 000,00 $
Location d'un groupe électrogène mobile 500 KW, 625 KVA, 600/347, conformément aux clauses techniques spéciales	3	5 016,00 $	15 048,00 $	6 375,00 $	19 125,00 $	7 500,00 $	22 500,00 $
Transport aller-retour GE 500 KW-625 KVA-600/347, préparation, mobilisation et démobilisation, clôtures, câbles portatifs et pour services auxiliaires, protection mécanique des câbles, mains-d'œuvre, assistance, essais, mise en service et démantèlement et disposition des équipements à la fin de la période de location	12	1 800,00 $	21 600,00 $	1 100,00 $	13 200,00 $	1 200,00 $	14 400,00 $
Location d'un groupe électrogène mobile 600 KW, 750 KVA, 600/347 V, conformément aux clauses techniques spéciales	15	660,00 $	9 900,00 $	1 075,00 $	16 125,00 $	1 375,00 $	20 625,00 $
Location d'un groupe électrogène mobile 600 KW, 750 KVA, 600/347 V, conformément aux clauses techniques spéciales	4	1 976,00 $	7 904,00 $	2 545,00 $	10 180,00 $	2 750,00 $	11 000,00 $
Location d'un groupe électrogène mobile 600 KW, 750 KVA, 600/347, conformément aux clauses techniques spéciales	3	5 928,00 $	17 784,00 $	7 645,00 $	22 935,00 $	8 250,00 $	24 750,00 $
Transport aller-retour GE 600 KW-750 KVA-600/347 V, préparation, mobilisation et démobilisation, clôtures, câbles portatifs et pour services auxiliaires, protection mécanique des câbles, mains-d'œuvre, assistance, essais, mise en service et démantèlement et disposition des équipements à la fin de la période de location	12	1 800,00 $	21 600,00 $	1 200,00 $	14 400,00 $	1 200,00 $	14 400,00 $
Location d'un groupe électrogène mobile 800 KW, 1000 KVA, 600/347, conformément aux clauses techniques spéciales	15	860,00 $	12 900,00 $	1 310,00 $	19 650,00 $	1 750,00 $	26 250,00 $
Location d'un groupe électrogène mobile 800 KW, 1000 KVA, 600/347, conformément aux clauses techniques spéciales	4	2 584,00 $	10 336,00 $	3 100,00 $	12 400,00 $	3 500,00 $	14 000,00 $
Location d'un groupe électrogène mobile 800 KW, 1000 KVA, 600/347 V, conformément aux clauses techniques spéciales	3	7 752,00 $	23 256,00 $	9 345,00 $	28 035,00 $	10 500,00 $	31 500,00 $

Transport aller-retour GE 800 KW-1000 KVA-600/347 V, préparation, mobilisation et démobilisation, clôtures, câbles portatifs et pour services auxiliaires, protection mécanique des câbles, mains-d'œuvre, assistance, essais, mise en service et démantèlement et disposition des équipements à la fin de la période de location	12	2 200,00 $	26 400,00 $	1 200,00 $	14 400,00 $	1 200,00 $	14 400,00 $
Location d'un groupe électrogène mobile 800 KW, 1000 KVA, 4160/2400, conformément aux clauses techniques spéciales	15	1 025,00 $	15 375,00 $	2 145,00 $	32 175,00 $	1 750,00 $	26 250,00 $
Location d'un groupe électrogène mobile 800 KW, 1000 KVA, 4160/2400 V, conformément aux clauses techniques spéciales	4	3 064,00 $	12 256,00 $	5 155,00 $	20 620,00 $	3 500,00 $	14 000,00 $
Location d'un groupe électrogène mobile 800 KW, 1000 KVA, 4160/2400 V, conformément aux clauses techniques spéciales	3	9 192,00 $	27 576,00 $	14 345,00 $	43 035,00 $	10 500,00 $	31 500,00 $
Transport aller-retour GE 800 KW-1000 KVA-4160/2400, préparation, mobilisation et démobilisation, clôtures, câbles portatifs et pour services auxiliaires, protection mécanique des câbles, mains-d'œuvre, assistance, essais, mise en service et démantèlement et disposition des équipements à la fin de la période de location	12	3 000,00 $	36 000,00 $	6 800,00 $	81 600,00 $	2 400,00 $	28 800,00 $
Location d'un groupe électrogène mobile 1000 KW, 1250 KVA, 4160/2400 V, conformément aux clauses techniques spéciales	15	1 215,00 $	18 225,00 $	2 300,00 $	34 500,00 $	1 900,00 $	28 500,00 $
Location d'un groupe électrogène mobile 1000 KW, 1250 KVA, 4160/2400 V, conformément aux clauses techniques spéciales	4	3 640,00 $	14 560,00 $	5 990,00 $	23 960,00 $	3 800,00 $	15 200,00 $
Location d'un groupe électrogène mobile 1000 KW, 1250 KVA, 4160/2400 V, conformément aux clauses techniques spéciales	3	10 920,00 $	32 760,00 $	18 500,00 $	55 500,00 $	11 400,00 $	34 200,00 $
Transport aller-retour GE 1000 KW-1250 KVA-4160/2400 V, préparation, mobilisation et démobilisation, clôtures, câbles portatifs et pour services auxiliaires, protection mécanique des câbles, mains-d'œuvre, assistance, essais, mise en service et démantèlement et disposition des équipements à la fin de la période de location	12	3 000,00 $	36 000,00 $	6 800,00 $	81 600,00 $	2 400,00 $	28 800,00 $
Location d'un groupe électrogène mobile 1000 KW, 1250 KVA, 600/347 V, conformément aux clauses techniques spéciales	15	1 015,00 $	15 225,00 $	1 280,00 $	19 200,00 $	1 900,00 $	28 500,00 $
Location d'un groupe électrogène mobile 1000 KW, 1250 KVA, 600/347, conformément aux clauses techniques spéciales	4	3 040,00 $	12 160,00 $	3 840,00 $	15 360,00 $	3 800,00 $	15 200,00 $
Location d'un groupe électrogène mobile 1000 KW, 1250 KVA, 600/347, conformément aux clauses techniques spéciales	3	9 120,00 $	27 360,00 $	12 000,00 $	36 000,00 $	11 400,00 $	34 200,00 $
Transport aller-retour GE 1000 KW-1250 KVA-600/347 V, préparation, mobilisation et démobilisation, clôtures, câbles portatifs et pour services auxiliaires, protection mécanique des câbles, mains-d'œuvre, assistance, essais, mise en service et démantèlement et disposition des équipements à la fin de la période de location	12	2 200,00 $	26 400,00 $	1 800,00 $	21 600,00 $	1 200,00 $	14 400,00 $
Location d'un groupe électrogène mobile 1250 KW, 1562.5 KVA, 600/347 V, conformément aux clauses techniques spéciales	15	1 305,00 $	19 575,00 $	1 350,00 $	20 250,00 $	2 375,00 $	35 625,00 $
Location d'un groupe électrogène mobile 1250 KW, 1562.5 KVA, 600/347 V, conformément aux clauses techniques spéciales	4	3 914,00 $	15 656,00 $	4 600,00 $	18 400,00 $	4 750,00 $	19 000,00 $
Location d'un groupe électrogène mobile 1250 KW, 1562.5 KVA, 600/347 V, conformément aux clauses techniques spéciales	3	11 742,00 $	35 226,00 $	13 750,00 $	41 250,00 $	14 250,00 $	42 750,00 $

Transport aller-retour GE 1250 KW-1562.5 KVA-600/347, préparation, mobilisation et démobilisation, clôtures, câbles portatifs et pour services auxiliaires, protection mécanique des câbles, mains-d'œuvre, assistance, essais, mise en service et démantèlement et disposition des équipements à la fin de la période de location	12	2 800,00 $	33 600,00 $	1 800,00 $	21 600,00 $	1 200,00 $	14 400,00 $
Location d'un groupe électrogène mobile 1500 KW, 1875 KVA, 600/347 V, conformément aux clauses techniques spéciales	15	1 470,00 $	22 050,00 $	1 500,00 $	22 500,00 $	3 335,00 $	50 025,00 $
Location d'un groupe électrogène mobile 1500 KW, 1875 KVA, 600/347 V, conformément aux clauses techniques spéciales	4	4 408,00 $	17 632,00 $	5 590,00 $	22 360,00 $	6 670,00 $	26 680,00 $
Location d'un groupe électrogène mobile 1500 KW, 1875 KVA, 600/347 V, conformément aux clauses techniques spéciales	3	13 224,00 $	39 672,00 $	16 775,00 $	50 325,00 $	20 010,00 $	60 030,00 $
Transport aller-retour GE 1500 KW-1875 KVA-600/347 V, préparation, mobilisation et démobilisation, clôtures, câbles portatifs et pour services auxiliaires, protection mécanique des câbles, mains-d'œuvre, assistance, essais, mise en service et démantèlement et disposition des équipements à la fin de la période de location	12	3 500,00 $	42 000,00 $	2 000,00 $	24 000,00 $	1 200,00 $	14 400,00 $
Location d'un groupe électrogène mobile 2000 KW, 2500 KVA, 600/347, conformément aux clauses techniques spéciales	15	1 925,00 $	28 875,00 $	1 800,00 $	27 000,00 $	2 925,00 $	43 875,00 $
Location d'un groupe électrogène mobile 2000 KW, 2500 KVA, 600/347, conformément aux clauses techniques spéciales	4	5 776,00 $	23 104,00 $	6 650,00 $	26 600,00 $	5 850,00 $	23 400,00 $
Location d'un groupe électrogène mobile 2000 KW, 2500 KVA, 600/347, conformément aux clauses techniques spéciales	3	17 328,00 $	51 984,00 $	19 950,00 $	59 850,00 $	17 550,00 $	52 650,00 $
Transport aller-retour GE 2000 KW-2500 KVA-600/347 V, préparation, mobilisation et démobilisation, clôtures, câbles portatifs et pour services auxiliaires, protection mécanique des câbles, mains-d'œuvre, assistance, essais, mise en service et démantèlement et disposition des équipements à la fin de la période de location	12	3 800,00 $	45 600,00 $	2 000,00 $	24 000,00 $	1 200,00 $	14 400,00 $
Location d'un groupe électrogène mobile 2000 KW, 2500 KVA, 4160/2400 V , conformément aux clauses techniques spéciales	15	2 325,00 $	34 875,00 $	3 300,00 $	49 500,00 $	2 925,00 $	43 875,00 $
Location d'un groupe électrogène mobile 2000 KW, 2500 KVA, 4160/2400 V , conformément aux clauses techniques spéciales	4	6 976,00 $	27 904,00 $	8 500,00 $	34 000,00 $	5 850,00 $	23 400,00 $
Location d'un groupe électrogène mobile 2000 KW, 2500 KVA, 4160/2400 V , conformément aux clauses techniques spéciales	3	20 928,00 $	62 784,00 $	26 250,00 $	78 750,00 $	17 550,00 $	52 650,00 $
Transport aller-retour GE 2000 KW-2500 KVA-4160/2400 V, préparation, mobilisation et démobilisation, clôtures, câbles portatifs et pour services auxiliaires, protection mécanique des câbles, mains-d'œuvre, assistance, essais, mise en service et démantèlement et disposition des équipements à la fin de la période de location	12	3 800,00 $	45 600,00 $	7 000,00 $	84 000,00 $	2 400,00 $	28 800,00 $
Commutateur de transfert automatique (ATS)					- $		- $
Location d'un commutateur de transfert automatique, d'un calibre de 100A - 347/600V, conformément aux clauses techniques spéciales	15	50,00 $	750,00 $	100,00 $	1 500,00 $	100,00 $	1 500,00 $
Location d'un commutateur de transfert automatique, d'un calibre de 100A - 347/600V, conformément aux clauses techniques spéciales	4	100,00 $	400,00 $	200,00 $	800,00 $	300,00 $	1 200,00 $

Location d'un commutateur de transfert automatique, d'un calibre de 100A - 347/600V, conformément aux clauses techniques spéciales	3	300,00 $	900,00 $	400,00 $	1 200,00 $	900,00 $	2 700,00 $
Transport aller-retour ATS de 100 A-600/347 V, préparation, mobilisation et démobilisation, mains-d'œuvre, assistance, essais, mise en service et démantèlement et disposition de l'équipement à la fin de la période de location	12	600,00 $	7 200,00 $	300,00 $	3 600,00 $	700,00 $	8 400,00 $
Location d'un commutateur de transfert automatique, d'un calibre de 200A - 347/600V, conformément aux clauses techniques spéciales	15	100,00 $	1 500,00 $	100,00 $	1 500,00 $	120,00 $	1 800,00 $
Location d'un commutateur de transfert automatique, d'un calibre de 200A - 347/600V, conformément aux clauses techniques spéciales	4	200,00 $	800,00 $	200,00 $	800,00 $	360,00 $	1 440,00 $
Location d'un commutateur de transfert automatique, d'un calibre de 200A - 347/600V, conformément aux clauses techniques spéciales	3	600,00 $	1 800,00 $	400,00 $	1 200,00 $	1 080,00 $	3 240,00 $
Transport aller-retour ATS de 200 A-600/347 V, préparation, mobilisation et démobilisation, mains-d'œuvre, assistance, essais, mise en service et démantèlement et disposition de l'équipement à la fin de la période de location	12	600,00 $	7 200,00 $	300,00 $	3 600,00 $	700,00 $	8 400,00 $
Location d'un commutateur de transfert automatique, d'un calibre de 400A - 347/600V, conformément aux clauses techniques spéciales	15	150,00 $	2 250,00 $	200,00 $	3 000,00 $	150,00 $	2 250,00 $
Location d'un commutateur de transfert automatique, d'un calibre de 400A - 347/600V, conformément aux clauses techniques spéciales	4	300,00 $	1 200,00 $	400,00 $	1 600,00 $	450,00 $	1 800,00 $
Location d'un commutateur de transfert automatique, d'un calibre de 400A - 347/600V, conformément aux clauses techniques spéciales	3	900,00 $	2 700,00 $	800,00 $	2 400,00 $	1 350,00 $	4 050,00 $
Transport aller-retour ATS de 400 A-600/347 V, préparation, mobilisation et démobilisation, mains-d'œuvre, assistance, essais, mise en service et démantèlement et disposition de l'équipement à la fin de la période de location	12	1 000,00 $	12 000,00 $	300,00 $	3 600,00 $	700,00 $	8 400,00 $
Location d'un commutateur de transfert automatique, d'un calibre de 600A - 347/600V, conformément aux clauses techniques spéciales	15	150,00 $	2 250,00 $	300,00 $	4 500,00 $	250,00 $	3 750,00 $
Location d'un commutateur de transfert automatique, d'un calibre de 600A - 347/600V, conformément aux clauses techniques spéciales	4	450,00 $	1 800,00 $	600,00 $	2 400,00 $	750,00 $	3 000,00 $
Location d'un commutateur de transfert automatique, d'un calibre de 600A - 347/600V, conformément aux clauses techniques spéciales	3	1 350,00 $	4 050,00 $	1 200,00 $	3 600,00 $	2 250,00 $	6 750,00 $
Transport aller-retour ATS de 600 A-600/347 V, préparation, mobilisation et démobilisation, mains-d'œuvre, assistance, essais, mise en service et démantèlement et disposition de l'équipement à la fin de la période de location	12	1 000,00 $	12 000,00 $	400,00 $	4 800,00 $	700,00 $	8 400,00 $
Location d'un commutateur de transfert automatique, d'un calibre de 800A - 347/600V conformément aux clauses techniques spéciales	15	200,00 $	3 000,00 $	400,00 $	6 000,00 $	450,00 $	6 750,00 $
Location d'un commutateur de transfert automatique, d'un calibre de 800A - 347/600V conformément aux clauses techniques spéciales	4	600,00 $	2 400,00 $	800,00 $	3 200,00 $	1 350,00 $	5 400,00 $
Location d'un commutateur de transfert automatique, d'un calibre de 800A - 347/600V conformément aux clauses techniques spéciales	3	1 800,00 $	5 400,00 $	1 600,00 $	4 800,00 $	4 050,00 $	12 150,00 $

Transport aller-retour ATS de 800 A-600/347 V, préparation, mobilisation et démobilisation, mains-d'œuvre, assistance, essais, mise en service et démantèlement et disposition de l'équipement à la fin de la période de location	12	1 000,00 $	12 000,00 $	400,00 $	4 800,00 $	700,00 $	8 400,00 $
Location d'un commutateur de transfert automatique, d'un calibre de 1000A - 347/600V, conformément aux clauses techniques spéciales	15	250,00 $	3 750,00 $	500,00 $	7 500,00 $	540,00 $	8 100,00 $
Location d'un commutateur de transfert automatique, d'un calibre de 1000A - 347/600V, conformément aux clauses techniques spéciales	4	750,00 $	3 000,00 $	1 000,00 $	4 000,00 $	1 620,00 $	6 480,00 $
Location d'un commutateur de transfert automatique, d'un calibre de 1000A - 347/600V, conformément aux clauses techniques spéciales	3	2 250,00 $	6 750,00 $	2 000,00 $	6 000,00 $	4 860,00 $	14 580,00 $
Transport aller-retour ATS de 1000 A-600/347 V, préparation, mobilisation et démobilisation, mains-d'œuvre, assistance, essais, mise en service et démantèlement et disposition de l'équipement à la fin de la période de location	12	1 000,00 $	12 000,00 $	500,00 $	6 000,00 $	700,00 $	8 400,00 $
Location d'un commutateur de transfert automatique, d'un calibre de 1200A - 347/600V, conformément aux clauses techniques spéciales	15	300,00 $	4 500,00 $	500,00 $	7 500,00 $	650,00 $	9 750,00 $
Location d'un commutateur de transfert automatique, d'un calibre de 1200A - 347/600V, conformément aux clauses techniques spéciales	4	900,00 $	3 600,00 $	1 000,00 $	4 000,00 $	1 950,00 $	7 800,00 $
Location d'un commutateur de transfert automatique, d'un calibre de 1200A - 347/600V, conformément aux clauses techniques spéciales	3	2 700,00 $	8 100,00 $	2 000,00 $	6 000,00 $	5 850,00 $	17 550,00 $
Transport aller-retour ATS de 1200 A-600/347 V, préparation, mobilisation et démobilisation, mains-d'œuvre, assistance, essais, mise en service et démantèlement et disposition de l'équipement à la fin de la période de location	12	1 000,00 $	12 000,00 $	500,00 $	6 000,00 $	700,00 $	8 400,00 $
Location d'un commutateur de transfert automatique, d'un calibre de 1600A - 347/600V, conformément aux clauses techniques spéciales	15	400,00 $	6 000,00 $	800,00 $	12 000,00 $	750,00 $	11 250,00 $
Location d'un commutateur de transfert automatique, d'un calibre de 1600A - 347/600V, conformément aux clauses techniques spéciales	4	1 200,00 $	4 800,00 $	1 600,00 $	6 400,00 $	2 250,00 $	9 000,00 $
Location d'un commutateur de transfert automatique, d'un calibre de 1600A - 347/600V, conformément aux clauses techniques spéciales	3	3 600,00 $	10 800,00 $	3 200,00 $	9 600,00 $	6 750,00 $	20 250,00 $
Transport aller-retour ATS de 1600 A-600/347 V, préparation, mobilisation et démobilisation, mains-d'œuvre, assistance, essais, mise en service et démantèlement et disposition de l'équipement à la fin de la période de location	12	1 250,00 $	15 000,00 $	600,00 $	7 200,00 $	1 250,00 $	15 000,00 $
Location d'un commutateur de transfert automatique, d'un calibre de 2000A - 347/600V, conformément aux clauses techniques spéciales	15	500,00 $	7 500,00 $	800,00 $	12 000,00 $	1 000,00 $	15 000,00 $
Location d'un commutateur de transfert automatique, d'un calibre de 2000A - 347/600V, conformément aux clauses techniques spéciales	4	1 500,00 $	6 000,00 $	1 600,00 $	6 400,00 $	3 000,00 $	12 000,00 $
Location d'un commutateur de transfert automatique, d'un calibre de 2000A - 347/600V, conformément aux clauses techniques spéciales	3	4 500,00 $	13 500,00 $	3 200,00 $	9 600,00 $	9 000,00 $	27 000,00 $

Transport aller-retour ATS de 2000 A-600/347 V, préparation, mobilisation et démobilisation, mains-d'œuvre, assistance, essais, mise en service et démantèlement et disposition de l'équipement à la fin de la période de location	12	1 250,00 $	15 000,00 $	600,00 $	7 200,00 $	1 500,00 $	18 000,00 $
Location d'un commutateur de transfert automatique, d'un calibre de 2400A - 347/600V, conformément aux clauses techniques spéciales	15	600,00 $	9 000,00 $	1 200,00 $	18 000,00 $	1 250,00 $	18 750,00 $
Location d'un commutateur de transfert automatique, d'un calibre de 2400A - 347/600V, conformément aux clauses techniques spéciales	4	1 800,00 $	7 200,00 $	2 400,00 $	9 600,00 $	3 750,00 $	15 000,00 $
Location d'un commutateur de transfert automatique, d'un calibre de 2400A - 347/600V, conformément aux clauses techniques spéciales	3	5 400,00 $	16 200,00 $	2 800,00 $	8 400,00 $	11 250,00 $	33 750,00 $
Transport aller-retour ATS de 2400 A-600/347 V, préparation, mobilisation et démobilisation, mains-d'œuvre, assistance, essais, mise en service et démantèlement et disposition de l'équipement à la fin de la période de location	12	1 250,00 $	15 000,00 $	600,00 $	7 200,00 $	1 500,00 $	18 000,00 $
Heures de fonctionnement					- $		- $
Heures de fonctionnement, conformément aux clauses administratives spéciales	1 250	8,00 $	10 000,00 $	3,00 $	3 750,00 $	8,00 $	10 000,00 $

Total avant taxes	- $	- $	1 512 010,00 $	- $	1 683 890,00 $	- $	1 721 250,00 $
TPS 5 %	- $		75 600,50 $		84 194,50 $		86 062,50 $
TVQ 9,975 %	- $		150 823,00 $		167 968,03 $		171 694,69 $
Montant total	- $		**1 738 433,50 $**		**1 936 052,53 $**		**1 979 007,19 $**
Signature							
Achat SEAO		OUI		OUI		OUI	
Numéro TPS/TVQ							
Numéro de fournisseur VDM		**454896**		**287401**		**116950**	
Numéro NEQ		OUI		OUI		OUI	
Vérification REQ		OUI		OUI		OUI	
RENA		OUI		OUI		OUI	
Registre des personnes inadmissibles et LNPC		OUI		OUI		OUI	
Liste des firmes à rendement insatisfaisant		OUI		OUI		OUI	
Garantie		10		10		10	
Lettre d'engagement		N/A		N/A		N/A	
CNESST		OUI		OUI		OUI	
AMP		OUI		OUI		OUI	
Liste des sous-contractants		OUI		OUI		OUI	
Cv du chargé du projet		NON		OUI		OUI	
Bordereau de prix		OUI		OUI		OUI	
Formulaire de soumission signé		OUI		OUI		OUI	
Liste des contrats similaire		OUI		OUI		OUI	
CONFORME		**CONFORME**		**CONFORME**		**CONFORME**	

2020-01-07

LE SYSTÈME ÉLECTRONIQUE D'APPEL D'OFFRES DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Exploité par CGI en partenariat avec Constructo pour le Secrétariat du Conseil du trésor du Québec.

Liste des commandes

Numéro : 19-17957
Numéro de référence : 1319324
Statut : En attente des résultats d'ouverture
Titre : Service de location de génératrices mobiles et de commutateurs de transfert automatique incluant leurs équipements connexes - 60 mois

Organisation	Contact	Date et heure de commande	Addenda envoyé
Entreprises Larry 4200, St-Patrick Montréal, QC, H4E 1A5 NEQ : 1163874689	Monsieur Tibor Kocsis Téléphone : 514 767-5363 Télécopieur :	**Commande : (1665608)** 2019-11-18 15 h 03 **Transmission :** 2019-11-18 15 h 03	Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Gémitech Inc. 500, rue du Platine Québec, QC, G2N 2G6 NEQ : 1144342889	Madame Mélissa Poitras Téléphone : 418 841-1010 Télécopieur :	**Commande : (1664714)** 2019-11-15 8 h 41 **Transmission :** 2019-11-15 8 h 41	Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Les Produits Énergétiques GAL inc. 124 Huot L'Ile-Perrot, QC, J7V 7Z8 http://www.galpower.com NEQ : 1146046280	Monsieur Patrick Cyr Téléphone : 514 816-6066 Télécopieur :	**Commande : (1674195)** 2019-12-12 12 h 36 **Transmission :** 2019-12-12 12 h 36	Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Toromont Cat (Québec) - Division Énergie 5001 Aut Transcanadienne Pointe-Claire, QC, H9R 1B8 http://www.toromontcatqc.com NEQ : 1144694263	Monsieur Johnny Medeiros Téléphone : 514 426-7726 Télécopieur :	**Commande : (1665140)** 2019-11-18 7 h 14 **Transmission :** 2019-11-18 7 h 14	Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
United Rentals of Canada, Inc. 3185 Boul Pitfield Montréal, QC, H4S1H6 http://www.unitedrentals.com NEQ : 1149049992	Madame Sylvie Lafleur Téléphone : 833 468-4226 Télécopieur : 888 733-5997	**Commande : (1664327)** 2019-11-14 10 h 54 **Transmission :** 2019-11-14 10 h 54	Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

☐ Fournisseur ayant demandé de ne pas être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
☐ Fournisseur ayant demandé d'être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
☐ Organisme public.

© 2003-2020 Tous droits réservés

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1204087002

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Division de l'ingénierie , Ingénierie d'usine
Objet :	Conclure une entente-cadre avec Toromont CAT Québec pour la location de génératrices mobiles et de commutateurs de transfert automatique incluant leurs équipements connexes, pour une période de 60 mois (montant estimé de l'entente 1 999 198,52 $, taxes incluses (contrat : 1 738 433,50 $ + contingences : 260 765,02 $))- Appel d'offres public no 19-17957 - (3 soumissionnaires)

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

Information_comptable_DEP1204087002.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Marleen SIDNEY
Agente de gestion des ressources financieres
Tél : (514) 872-0893

ENDOSSÉ PAR Le : 2020-01-23

Yves BRISSON
Conseiller budgetaire
Tél : (514) 280-6736
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 20.08

2020/02/27
17:00

(1)

Dossier # : 1206871001

Unité administrative responsable :	Service des technologies de l'information , Direction Centre d'expertise - plateformes et infrastructure , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de gré à gré à IBM Canada ltée pour le renouvellement des droits d'utilisation des logiciels pour l'ordinateur central consolidé, pour une période maximale d'un an, soit du 1er mai 2020 au 30 avril 2021, pour une somme maximale de 696 842,64 $, taxes incluses (fournisseur unique)

Il est recommandé :

1. d'accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à IBM Canada ltée pour le renouvellement des droits d'utilisation des logiciels pour l'ordinateur central consolidé, pour une période maximale d'un an, soit du 1er mai 2020 au 30 avril 2021, pour une somme maximale de 696 842,64 $, taxes incluses (fournisseur exclusif);
2. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Les crédits budgétaires requis au financement de cette dépense ont été considérés dans l'établissement du taux de dépenses mixtes d'administration générale imputées au budget de l'agglomération.
3. d'autoriser le directeur Centre Expertise Plateformes et Infrastructures à signer tous documents relatifs, pour et au nom de la Ville.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2020-01-31 16:06

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Service aux citoyens

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1206871001**

Unité administrative responsable :	Service des technologies de l'information , Direction Centre d'expertise - plateformes et infrastructure , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de gré à gré à IBM Canada ltée pour le renouvellement des droits d'utilisation des logiciels pour l'ordinateur central consolidé, pour une période maximale d'un an, soit du 1er mai 2020 au 30 avril 2021, pour une somme maximale de 696 842,64 $, taxes incluses (fournisseur unique)

CONTENU

CONTEXTE

La vision du Service des TI consiste à utiliser la technologie comme levier de la performance de la Ville. Son rôle est d'assurer le maintien et le soutien de la modernisation des services technologiques clés de la Ville. Pour ce faire, le Service des TI offre un appui aux unités de la Ville au niveau des initiatives citoyennes ainsi qu'aux projets de transformation organisationnelle.
Le Service des TI exploite un ordinateur central consolidé, communément appelé «mainframe», pour héberger plusieurs applications corporatives nécessaires au fonctionnement des différentes unités administratives de la Ville. L'ordinateur central utilise un système d'exploitation et des logiciels offerts exclusivement par le manufacturier IBM Canada ltée (IBM). Le renouvellement de ce contrat est nécessaire pour permettre l'exploitation et l'utilisation des logiciels pour l'ordinateur central IBM étant donné que le mode de leur acquisition et de leur utilisation, soit basé sur la location et sera facturé selon les paramètres d'utilisation mensuelle (MLC : Monthly License Charge). Cette utilisation varie selon la puissance utilisée lors des différents traitements applicatifs.

En 2018, le Service des TI a lancé un processus de demande d'information visant l'externalisation de l'ordinateur central de la Ville (incluant les composantes matérielles, logicielles, le soutien et l'administration). L'analyse des résultats suite à ce processus, a permis de constater que les coûts d'exploitation de l'ordinateur central en régie interne à la Ville sont moins élevés de 50% que le marché et comparativement à d'autres organismes publics de taille comparable.

Plusieurs projets en cours visent à remplacer progressivement des applications hébergées sur l'ordinateur central. Toutefois, ces projets seront déployés de façon modulaire afin de permettre l'optimisation de la gestion de changement auprès des employés et de garantir la stabilité des systèmes et la continuité des opérations. Par conséquent, l'ordinateur central IBM doit est maintenu pour une période évaluée à 7 ans.

Projet	Applications à délester
74250- Programme Transfo RH Système de gestion des ressources humaines	Assiduité des pompiers (APSPIM) Avantages sociaux (AVSOC) Bottin téléphonique (BOTTIN) Gestion des données de temps (GTEMPS) Gestion des menus personnalisés (MENPERS) Système de paie (PAIE) Registre des postes (POSTES) Registre des dossiers (REGDOS) Système interrogation PAIE/PERS (SIPP) Système unifie. PAIE RESS. HUM (SUPERH)
73100- Système de performance budgétaire	Système d'investissement (INVESTI) Système de messages finances (MEFI) Gestion des recettes (RECET) Système budget automatisé (SBA)
70025- Cour municipale et numérique	Gestion cour municipale (GESCOUR) Système offenses pénales (STOP+) Convocation à la cour (COUR)
74551- Système de taxation et d'évaluation foncière	Système de taxation (OASIS)
Autres projets	Carte accès Montréal (CAM) Gestion des encaissements (ENCAISM) Gestion Lots/Encaism (ENCAIST)

Le présent dossier vise donc à accorder un contrat de gré à gré à IBM Canada ltée pour le renouvellement des droits d'utilisation des logiciels pour l'ordinateur central consolidé, pour une période du 1er mai 2020 au 30 avril 2021, pour une somme maximale de 696 842,64 $, taxes incluses.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG18 0166 - 29 mars 2018 - Accorder un contrat de gré à gré à IBM Canada ltée pour l'acquisition mensuelle de droits d'utilisation des logiciels pour l'ordinateur central consolidé, pour une période maximale d'un an, soit du 1er mai 2018 au 30 avril 2019, pour une somme maximale de 642 980,58 $, taxes incluses (fournisseur unique).
CG17 0072 - 30 mars 2017 - Accorder un contrat de gré à gré à IBM Canada Ltée pour l'acquisition mensuelle de droits d'utilisation des logiciels pour l'ordinateur central consolidé, pour une période maximale d'un an, soit du 1er mai 2017 au 30 avril 2018, pour une somme maximale de 773 034,26 $, taxes incluses (fournisseur unique).

CG16 0127 - 25 février 2016 - Accorder un contrat de gré à gré à IBM Canada Ltée (fournisseur unique) pour l'acquisition mensuelle de droits d'utilisation des logiciels pour l'ordinateur central consolidé, pour une période maximale d'un an, soit du 1er mai 2016 au 30 avril 2017, pour une somme maximale de 739 636,41$, taxes incluses.

CG15 0229 - 30 avril 2015 - Accorder un contrat de gré à gré à IBM Canada Ltée pour l'acquisition mensuelle de droits d'utilisation des logiciels pour l'ordinateur central consolidé, pour une période maximale d'un an, soit du 1er mai 2015 au 30 avril 2016, pour une somme maximale de 715 010,95 $, taxes incluses (fournisseur unique).

CG14 0140 - 27 mars 2014 - Accorder un contrat de gré à gré à IBM Canada Ltée pour l'acquisition mensuelle de droits d'utilisation des logiciels pour l'ordinateur central consolidé, pour une période maximale d'un an, pour une somme maximale de 680 685,11 $, taxes incluses.

CG13 0115 - 25 avril 2013 - Accorder un contrat de gré à gré à IBM Canada Ltée, pour l'acquisition mensuelle de droits d'utilisation des logiciels pour l'ordinateur central consolidé, pour une période maximale d'un an, pour une somme maximale de 718 058,43 $, taxes incluses.

CG12 0391 - 25 octobre 2012 - Accorder un contrat à Novipro inc. pour la fourniture d'un système d'ordinateur central, pour une somme maximale de 1 805 107,50 $, taxes incluses - Appel d'offres public 12-12351 (2 soum.)

CG10 0443 - 16 décembre 2010 - Octroyer un contrat de gré à gré à IBM Canada Ltée. d'une durée de 3 ans pour le remplacement de l'ordinateur central du SPVM, incluant les logiciels IBM, la location et l'entretien de l'ordinateur central, aux prix de sa soumission, soit au prix total approximatif de 1 083 091,12 $ taxes incluses.

CG07 0435 - 29 novembre 2007 - Accorder à IBM Canada Ltée. le contrat pour l'hébergement du centre informatique de la Ville de Montréal, pour une durée de 5 ans, pour une somme maximale de 18 597 899 $ taxes incluses, conformément à l'appel d'offres 07-10409.

DESCRIPTION

Actuellement, l'ordinateur central héberge plus de 29 applications critiques de la Ville dont la pérennité nécessite ce renouvellement. Ces applications servent principalement pour:

- La production de 1 357 800 paies, 550 000 comptes de taxes et 65 000 formulaires T4;
- Le bottin téléphonique utilisé par tous les employés;
- Le système de gestion des activités administratives décentralisées (GAAD) utilisé par plus de 5000 policiers;
- Le système intégré de gestion des effectifs policiers (SIGEP) utilisé par plus de 5 000 employés;
- Le système de convocation à la cour utilisé par plus de 5000 policiers;
- Le système de taxation (OASIS) utilisé par plus de 1 200 employés;
- Le registre des postes utilisé par plus de 1 000 employés;
- Le système de traitement des offenses pénales (STOP+) utilisé par plus de 900 employés;
- Le système de gestion de la cour municipale (GESCOUR) utilisé par plus de 900 employés.

L'entente d'utilisation des logiciels IBM permet :

- D'utiliser les logiciels IBM installés sur l'ordinateur central;
- D'obtenir le support de spécialistes techniques d'IBM en tout temps en respectant un niveau de service selon l'urgence des incidents;
- D'accéder à la banque de connaissances techniques IBM;
- D'obtenir les correctifs et évolutions des logiciels.

JUSTIFICATION

IBM détient tous les droits reliés aux logiciels IBM de l'ordinateur central et ceux-ci sont indispensables pour permettre l'exploitation de l'ordinateur central et, par conséquent, de nombreux systèmes informatiques de la Ville. Pour assurer la compatibilité avec les systèmes existants et maintenir l'opération de l'ordinateur central, un contrat de gré à gré est requis avec IBM, qui est l'unique fournisseur.

La Ville peut octroyer, de gré à gré à IBM Canada Ltée, le contrat qui fait l'objet du présent sommaire décisionnel, puisqu'il s'agit d'un contrat dont l'objet découle de l'utilisation d'un logiciel et vise la protection de droits exclusifs tels que les licences exclusives, conformément à l'article 573.3 (6) b) de la Loi sur les cités et villes.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Cette dépense, d'un montant maximal de 696 842,64 $, taxes incluses répartie sur une période d'un an et payable mensuellement, sera imputée au budget de fonctionnement 2020 et 2021 du Service des TI, pour la période du 1er mai 2020 au 30 avril 2021.
Le tableau suivant représente une estimation des coûts annuels des logiciels IBM, basée sur une utilisation potentiellement maximale, pour la durée du contrat:

	2020 (8 mois)	2021 (4 mois)	**Total**
Montants estimés pour l'utilisation des logiciels IBM (taxes incluses)	458 449,11 $	238 393,53 $	696 842,64 $

La dépense de 696 842,64 $ $ taxes incluses (636 310,21 $ net de taxes) sera imputée au budget de fonctionnement du Service des technologies de l'information. Les crédits budgétaires requis au financement de cette dépense ont été considérés dans l'établissement du taux des dépenses mixtes d'administration générale imputée au budget d'agglomération.

Cette dépense concerne, entre autre, des systèmes tels que STOP+ et GESCOUR, utilisés par la cour municipale ou GAAD et SIGEP utilisés par le SPVM, qui sont de compétence d'agglomération.

Pour plus de détails concernant la soumission mensuelle des coûts des logiciels IBM ainsi que les coûts annuels 2020 et 2021, se référer aux pièces jointes du présent sommaire. Les services sont facturés en fonction de la puissance mensuelle utilisée pour les traitements.

Tableau comparatif des années antérieures (coûts des droits d'utilisation):

Périodes	**Montants (Taxes incluses)**	**Écart $**	**Écart %**
2014-2015	680 685,11 $	N/A	N/A
2015-2016	715 010,95 $	34 325,84 $	5,0 %
2016-2017	739 636,41 $	24 625,46 $	3,4 %
2017-2018	773 034,26 $	33 397,85 $	4,5 %
2018-2019	642 980,58 $	(130 053,68) $	(17 %)
2019-2020	668 702,19 $	25 721,61 $	4 %
2020-2021	696 842,64 $	28 140,45 $	4.21 %

L'augmentation de 4,21 % pour la période 2020-2021 est expliquée par une majoration annuelle statutaire du fournisseur à ses clients mondiaux.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le renouvellement de cette entente permettra de continuer à offrir le service aux utilisateurs des applications corporatives de la Ville et du SPVM.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Le calendrier des étapes subséquentes se résume comme suit :

- Présentation du dossier au CE : 2020-02-12;
- Présentation du dossier au CM : 2020-02-24;
- Présentation du dossier au CG : 2020-02-27.
- Début du contrat : 2020-05-01

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Hui LI)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Redouane BLAL
Conseiller en analyse et contrôle de gestion

Tél : 514 452-2584
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2020-01-23

Robert VANDELAC
Chef de division - Infrastructures technologiques

Tél : 514 868-5066
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Martin PAGÉ
Directeur - Centre Expertise Plateformes et Infrastructures
Tél : 514 280-3456
Approuvé le : 2020-01-27

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Richard GRENIER
Directeur du service des technologies de l'information
Tél : 438-998-2829
Approuvé le : 2020-01-30

IBM Canada Ltée.
1 Place Ville Marie, 22e étage
Montréal (Québec) H3B 2B6

Montréal, le 23 janvier 2020

Martin Pagé
Directeur Ti - Centre d'Expertise Plateformes et Infrastructures
Service des technologies de l'information
Ville de Montréal
801 rue Brennan, Bureau 10108
Montréal, Canada
H3C 0G4

Objet : Fournisseur unique des droits d'utilisation mensuels pour les logiciels z/OS de l'ordinateur central

IBM Canada Ltée., confirme par la présente que nous sommes le seul vendeur autorisé des droits d'utilisation mensuels de z /OS pour l'ordinateur central.

Nous demeurons disponibles pour toutes précisions additionnelles.

Veuillez agréer l'expression de nos salutations les meilleures,

Mark Menard
Directeur de comptes principal, secteur public
IBM Canada ltée

438-931-0481

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1206871001

Unité administrative responsable :	Service des technologies de l'information , Direction Centre d'expertise - plateformes et infrastructure , Direction
Objet :	Accorder un contrat de gré à gré à IBM Canada ltée pour le renouvellement des droits d'utilisation des logiciels pour l'ordinateur central consolidé, pour une période maximale d'un an, soit du 1er mai 2020 au 30 avril 2021, pour une somme maximale de 696 842,64 $, taxes incluses (fournisseur unique)

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

Certification des fonds - GDD 1206871001.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Hui LI
Préposée au budget
Tél : 514 872-3580

ENDOSSÉ PAR Le : 2020-01-30

Gilles BOUCHARD
Conseillère budgétaire
Tél : 514-872-0962
Division : Service des finances , Direction des revenus

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 20.09

2020/02/27 17:00

(1)

Dossier # : 1198410004

Unité administrative responsable :	Service des technologies de l'information , Direction Centre d'expertise - plateformes et infrastructure , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de gré à gré à La Compagnie CA du Canada, par l'entremise de son entente avec le Centre de services partagés du Québec (CSPQ), pour l'entretien et le support de logiciels informatiques, pour la période du 31 mars 2020 au 30 mars 2021, pour une somme maximale de 415 512,22 $, taxes incluses (fournisseur unique)

Il est recommandé :

1. d'accorder un contrat de gré à gré à La Compagnie CA du Canada, par l'entremise de son entente avec le Centre de services partagés du Québec (CSPQ), pour l'entretien et le support de logiciels informatiques, pour la période du 31 mars 2020 au 30 mars 2021, pour une somme maximale de 415 512,22 $, taxes incluses (fournisseur unique);
2. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Les crédits budgétaires requis au financement de cette dépense ont été considérés dans l'établissement du taux de dépenses mixtes d'administration générale imputées au budget de l'agglomération.
3. d'autoriser le directeur Centre d'expertise, plateformes et infrastructures à signer tous documents relatifs, pour et au nom de la Ville.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2020-01-31 16:08

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Service aux citoyens

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1198410004**

Unité administrative responsable :	Service des technologies de l'information , Direction Centre d'expertise - plateformes et infrastructure , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de gré à gré à La Compagnie CA du Canada, par l'entremise de son entente avec le Centre de services partagés du Québec (CSPQ), pour l'entretien et le support de logiciels informatiques, pour la période du 31 mars 2020 au 30 mars 2021, pour une somme maximale de 415 512,22 $, taxes incluses (fournisseur unique)

CONTENU

CONTEXTE

La vision du Service des TI consiste à utiliser la technologie comme levier de la performance de la Ville. Son rôle est d'assurer le maintien et le soutien de la modernisation des services technologiques clés de la Ville. Pour ce faire, le Service des TI offre un appui aux unités de la Ville au niveau des initiatives citoyennes ainsi que les projets de transformation organisationnelle.
La Ville utilise plusieurs produits de la Compagnie CA du Canada (CA) incluant des des bases de données et logiciels spécialisés de l'ordinateur central ainsi que des outilsde déploiement des postes de travail et de gestion du centre de service des TI. Les produits CA font partie des composantes essentielles pour le fonctionnement de systèmes informatiques critiques offrant des services au sein de l'organisation de la Ville de Montréal et aux citoyens. Les principales applications qui utilisent ces produits sont:

- Le système de gestion des demandes de changements et des incidents au centre de services informatiques;
- Le système de gestion et de déploiement automatisé des postes de travail;
- Système de paie des policiers (GAAD);
- Gestion des effectifs policiers (SIGEP);
- Convocation à la cour municipale (COUR).

L'acquisition des licences CA a été répartie dans le temps depuis les années 1990 et les contrats d'entretien ont été renouvelés annuellement par la suite. La Compagnie CA du Canada est propriétaire du code source de ses produits et est la seule firme responsable de leur entretien. Ces logiciels sont indispensables à l'exploitation des systèmes informatiques de la Ville.

Le Centre de services partagés du Québec (CSPQ) offre maintenant un contrat à commandes pour les produits CA à l'ensemble des organismes publics.

Le présent dossier vise donc à accorder un contrat de gré à gré à La Compagnie CA du Canada, par l'entremise de son entente avec le Centre de services partagés du Québec (CSPQ), pour l'entretien et le support de logiciels informatiques, pour la période du 31 mars 2020 au 30 mars 2021, pour une somme maximale de 415 512,22 $, taxes incluses.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG18 0120 - 22 février 2018 - Autoriser une dépense additionnelle de 813 778,17 $, taxes incluses, afin d'exercer l'option de prolongation du contrat pour l'utilisation, l'entretien et le support de logiciels informatiques, pour une période de deux ans, soit du 31 mars 2018 au 30 mars 2020, dans le cadre du contrat accordé à la Compagnie CA du Canada (CG15 0140), majorant ainsi le montant total du contrat de 1 180 367,58 $ à 1 994 145,75 $, taxes incluses / Approuver un projet de modification au bon de commande à cette fin BC1096225 - 13 janvier 2016 - Autoriser une dépense de 4 746.30$ (toutes taxes incluses) pour acquérir l'utilisation et l'entretien de la licence « CA Spool Print management, option for VPI » et ce jusqu'au 30 mars 2018 (modification 1).

CG15 0140 - 26 mars 2015 - Accorder un contrat de gré à gré à La Compagnie CA du Canada pour l'entretien et le support de logiciels informatiques, pour la période du 31 mars 2015 au 30 mars 2018, pour une somme maximale de 1 180 367,58 $, taxes incluses (fournisseur unique) / Approuver un projet de convention à cette fin

CG12 0390 - 25 octobre 2012 - Autoriser une dépense additionnelle de 249 960,97 $ taxes incluses, dans le cadre d'une entente avec le Centre de Services partagés du Québec (CSPQ) pour l'acquisition et l'entretien de logiciels accordé à La Compagnie CA du Canada (CG11 0433), pour la période du 1er novembre 2012 au 30 mars 2015, majorant ainsi le montant total du contrat de 986 321,76 $ à 1 236 282,73 $, taxes incluses.

CG11 0433 - 22 décembre 2011 - Accorder un contrat gré à gré à La Compagnie CA du Canada (CA), pour l'acquisition et l'entretien de licences logicielles, pour la période du 30 décembre 2011 au 30 mars 2015 au prix total approximatif de 591 685,44 $ taxes incluses (fournisseur exclusif) / Conclure une entente avec le Centre de services partagés du Québec (CSPQ) pour l'acquisition et l'entretien de diverses licences logicielles auprès de CA, pour la période du 31 mars 2011 au 30 mars 2015, au prix total approximatif de 986 321,76 $ taxes incluses / Autoriser une dépense approximative de 4000 $ taxes incluses pour des frais d'administration du CSPQ liés à l'entente.

CG08 0294 - 19 juin 2008 - Accorder à la compagnie Computer Associates (C.A.), fournisseur exclusif, via le Centre de services partagés du Québec (CSPQ), le contrat de renouvellement des services de support et d'entretien et l'achat de licences d'utilisation des produits de Computer Associates inc. (C.A.), pour la période du 1er avril 2008 au 31 mars 2011, au montant de 1 897 140,92 $, taxes incluses.

DESCRIPTION

Le contrat d'acquisition et d'entretien de logiciels CA, pour la période du 31 mars 2020 au 30 mars 2021, inclut les items suivants :

- Conserver le droit d'utilisation des logiciels sous licence de La Compagnie CA du Canada;
- Obtenir le support de spécialistes techniques de La Compagnie CA du Canada, 24 heures par jour et 365 jours par année, avec un niveau de service adapté selon l'urgence;

- Accéder à la banque de connaissances techniques de La Compagnie CA du Canada;
- Obtenir les correctifs et les mises à jour des logiciels, dont La Compagnie CA du Canada est l'éditeur exclusif;
- Obtenir des analyses personnalisées des logiciels installés à la Ville, incluant un rapport de recommandations afin de maximiser l'utilisation des logiciels.

JUSTIFICATION

Les logiciels sous licences CA sont déjà installés et utilisés pour répondre à différents besoins d'affaires de la Ville. Le contrat d'entretien des logiciels CA permettra :

- d'assurer la stabilité de plusieurs applications corporatives critiques, minimiser les risques de pannes majeures et de maintenir la continuité opérationnelle des services de la Ville;
- d'obtenir le soutien de CA lors d'incidents et d'anomalies des logiciels;
- de maintenir la conformité lors des vérifications annuelles des infrastructures essentielles à la production des états financiers et autres dossiers de vérification.

La Compagnie CA du Canada détient les droits exclusifs sur le code source de ses logiciels.

Le CSPQ a signé une entente avec La Compagnie CA du Canada pour la fourniture des licences des produits CA, valide pour l'ensemble des organismes du gouvernement du Québec et pour les municipalités du Québec. En vertu de l'article 573.3.2 de la Loi sur les cités et villes, une municipalité peut se procurer tout bien meuble ou tout service auprès du CSPQ ou par l'entremise de celui-ci.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Cette dépense de 415 512,22 $, taxes incluses, sera imputée au budget de fonctionnement 2020 du Service des TI. Des frais de service seront facturés et payés directement au CSPQ.

Description	31 mars 2020 au 30 mars 2021
Support et entretien (BF)	406 889,09 $
Frais de service du CSPQ (BF)	8 623,13 $
Total	415 512,22 $

La dépense de 415 512,22 $ taxes incluses (379 418,04 $ net de taxes) sera imputée au budget de fonctionnement du Service des technologies de l'information. Les crédits budgétaires requis au financement de cette dépense ont été considérés dans l'établissement du taux des dépenses mixtes d'administration générale imputé au budget d'agglomération.

Cette dépense concerne, entre autre, des systèmes corporatifs sur l'ordinateur central tels que GAAD, COUR et SIGEP utilisés par le SPVM qui est de compétence d'agglomération.

Tableau comparatif des coûts d'entretien:

Périodes	Coût total de l'entente d'entretien	Coût moyen annuel d'entretien	Écart en $	Écart en %
2015-2018 (36 mois)	1 180 367,58 $	393 455,86 $	N/A	N/A
2018-2020 (24 mois)	813 778,17 $	406 889,08 $	13 433,22 $	3 %

2020-2021 (12 mois)	415 512,22 $	415 512,22 $	8 623,13 $	2 %

Dans le présent dossier, la Ville bénéficie d'une clause prévue au contrat pour exercer une option de renouvellement pour année supplémentaire sans incidence financière.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Étant donné que la suite des logiciels CA est requise pour le fonctionnement optimal des systèmes critiques de l'ordinateur central, qui offrent des services essentiels à l'organisation et aux citoyens, il est impératif que l'ensemble des outils soit opérationnel, 24 heures par jour et 365 jours par année.
Ce contrat permet à la Ville d'accéder aux correctifs et de bénéficier d'un support des outils nécessaires au bon fonctionnement de ces applications.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Le calendrier des étapes subséquentes se résume comme suit :

- Présentation du dossier au comité exécutif : 12 février 2020;
- Présentation du dossier au conseil municipal : 24 février 2020;
- Présentation du dossier au conseil d'agglomération : 27 février 2020.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Jerry BARTHELEMY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Redouane BLAL
Conseiller en analyse et contrôle de gestion

Tél : 514 452-2584
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2020-01-23

Robert VANDELAC
Chef de division - Infrastructures technologiques

Tél : 514 868-5066
Télécop. : 000-0000

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Martin PAGÉ
Directeur - Centre Expertise Plateformes et Infrastructures
Tél : 514 280-3456
Approuvé le : 2020-01-27

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Richard GRENIER
Directeur

Tél : 514 868-5942
Approuvé le : 2020-01-30

DocuSign Envelope ID: 4BFF6BEC-9407-4E02-A95A-4A59684E44BE

A Broadcom Company
technologies

1320 Ridder Park Drive
San Jose, CA 95131
Tel. +1 408-433-8000
broadcom.com

January 8, 2020

Via Electronic Mail

Ville de Montreal

801, rue Brennan,

Montréal (Québec)

Canada, H3C 0G4

Attention: Redouane Blal. Msc

Conseiller, CE - Plateformes & Infrastructure Service des technologies de l'information

RE: Sourcing Information for CA Technologies Products

Dear Mr. Blal:

CA, Inc. (CA) is the owner or licensee of the proprietary mainframe and distributed software products indicated below. While the products and technical support/maintenance may be purchased from CA or its authorized resellers, new releases and enhancements for the products are developed exclusively by CA employees, its licensors and contractors. Only CA employees, its licensors and contractors have access to the source code of these proprietary products (other than typical industry source code escrow arrangements). Typically, resellers do not have access to the CA source code.

SKUs and Product names:

IDMCOP002 CA IDMS/DB for z/OS Plus
SPLBAP002 CA Spool Print Management Plus
CA1BSM002 CA 1 TAPE MANAGEMENT MIPS
ACFBSM002 CA ACF2 for z/OS MIPS
ENPROM002 CA Endevor Software Change Manager Extended Processors
ENACMM002 CA Endevor Software Change Manager Automated Configuration MIPS
ENDPLS002 CA Endevor Software Change Manager Plus
SLACZM002 CA SOLVE:Access Session Management for z/OS MIPS
PVLA3A002 CA OPS/MVS Event Management & Automation for JES3 Plus
VTPBAS002 CA Vtape Virtual Tape System
SMSDMP990 CA Service Management Service Desk Manager Package
CCACCA990 CA Client Automation

DocuSign Envelope ID: 4BFF6BEC-9407-4E02-A95A-4A59684E44BE

If you have any further questions regarding the above please contact the Global Service Center at 1-800-CALL-CAI option 4.

Thank you for your inquiry.

Sincerely,

DocuSigned by:
Lisa Kiefer
21602DA0353A464...

Lisa A. Kiefer
Finance Analyst, Sales Accounting
CA Technologies, a BROADCOM Company

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1198410004

Unité administrative responsable :	Service des technologies de l'information , Direction Centre d'expertise - plateformes et infrastructure , Direction
Objet :	Accorder un contrat de gré à gré à La Compagnie CA du Canada, par l'entremise de son entente avec le Centre de services partagés du Québec (CSPQ), pour l'entretien et le support de logiciels informatiques, pour la période du 31 mars 2020 au 30 mars 2021, pour une somme maximale de 415 512,22 $, taxes incluses (fournisseur unique)

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

GDD 1198410004 Contr Entretien .xls

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Jerry BARTHELEMY
Préposé au budget
Tél : (514) 872-5066

ENDOSSÉ PAR Le : 2020-01-30

Gilles BOUCHARD
Conseiller budgétaire
Tél : 514-872-0962
Division : Service des finances , Direction du Conseil et soutien financier

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 20.10

2020/02/27 17:00

(1)

Dossier # : 1204922001

Unité administrative responsable :	Service du matériel roulant et des ateliers , Direction , Division de la planification et du soutien aux opérations
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Conclure avec les firmes « Fortier Auto Montréal ltée » (lot 1), « Le Relais Chevrolet Cadillac Buick GMC ltée » (lot 2) et « Pie IX Dodge Chrysler 2000 inc. » (lot 3) des ententes-cadres, d'une durée de 60 mois, pour la fourniture de pièces de véhicules authentiques de marque Ford, GM et Chrysler – Appel d'offres 18-17086 (lot 1 et 3 : 2 soum. et lot 2 : un seul soumissionnaire) – Montant estimé des ententes : 1 121 006,25 $ pour le lot 1, 367 920,00 $ pour le lot 2 et 747 337,50 $ pour le lot 3, taxes incluses.

Il est recommandé :
1. de conclure des ententes-cadres, d'une durée de 5 ans, pour la fourniture sur demande de pièces de véhicules authentiques de de marque Ford, GM et Chrysler.

2. d'accorder aux firmes ci-après désignées, plus bas soumissionnaires conformes aux lots 1 et 3 et seul soumissionnaire au lot 2, le contrat à cette fin aux prix unitaires de leur soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-17086 et aux tableaux de prix reçus joint au rapport du directeur ;

Firme	Description	Montant (taxes incluses)
Fortier Auto Montréal ltée	Lot 1 Pièces de véhicules authentiques de marque Ford	1 121 006,25 $
Le Relais Chevrolet Cadillac Buick GMC ltée	Lot 2 Pièces de véhicules authentiques de marque GM	367 920,00 $
Pie IX Dodge Chrysler 2000 inc.	Lot 3 Pièces de véhicules authentiques de marque Chrysler	747 337,50 $

3. d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets du Service du matériel roulant et des ateliers (SMRA), et ce au rythme des besoins à combler.

Signé par	Diane DRH BOUCHARD	**Le** 2020-01-30 13:55

Signataire : Diane DRH BOUCHARD

_____

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1204922001**
Unité administrative responsable :	Service du matériel roulant et des ateliers , Direction , Division de la planification et du soutien aux opérations
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Conclure avec les firmes « Fortier Auto Montréal ltée » (lot 1), « Le Relais Chevrolet Cadillac Buick GMC ltée » (lot 2) et « Pie IX Dodge Chrysler 2000 inc. » (lot 3) des ententes-cadres, d'une durée de 60 mois, pour la fourniture de pièces de véhicules authentiques de marque Ford, GM et Chrysler – Appel d'offres 18-17086 (lot 1 et 3 : 2 soum. et lot 2 : un seul soumissionnaire) – Montant estimé des ententes : 1 121 006,25 $ pour le lot 1, 367 920,00 $ pour le lot 2 et 747 337,50 $ pour le lot 3, taxes incluses.

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre de l'entretien du parc de véhicules de la Ville par ses ateliers, certaines pièces de remplacement ne sont pas disponibles sur le marché des détaillants de pièces de véhicules généralistes. Ces pièces dites authentiques sont disponibles uniquement par le biais des concessionnaires associés à leurs marques.
C'est dans le but d'assurer un approvisionnement continu et profiter du volume d'achats généré par le regroupement des acquisitions de pièces de véhicules authentiques que l'appel d'offres public 18-17086 s'est tenu du 10 décembre 2018 au 24 janvier 2019. Cet appel d'offres visait la fourniture sur demande de pièces authentiques de marque Ford, GM et Chrysler, ce qui constitue l'essentiel du parc de véhicules légers de la Ville.

L'appel d'offres a été publié le 10 décembre 2018 dans le quotidien Le Devoir ainsi que dans le système électronique SÉAO. Le délai de réception des soumissions a été de 45 jours incluant les dates de publication et d'ouverture des soumissions. La période de validité des soumissions indiquée à l'appel d'offres était de 120 jours civils suivant la date fixée pour l'ouverture des soumissions. A la demande de la Ville, le délai de validité du prix des soumissions a été prolongé jusqu'au 31 mars 2020. Deux addendas ont été émis durant la période de sollicitation :

- Addenda no 1 émis le 21 janvier 2019 : pour répondre aux questions des preneurs du cahier des charges; et
- Addenda no 2 émis le 23 janvier 2019 : pour annuler la clause 4 des « renseignements complémentaires » qui concernait la livraison ou la cueillette d'urgence.

La règle d'adjudication utilisée dans le cadre de l'appel d'offres 18-17086 est celle d'un octroi de contrat au plus bas soumissionnaire conforme.

Les récentes responsabilités du SMRA à l'égard du contrat d'approvisionnement de pièces de véhicules authentiques sont à l'origine du long délai à produire le sommaire décisionnel. Ce contexte a conduit à solliciter des demandes de prolongation de validité des soumissions.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG13 0151 – 30 mai 2013 : Conclure avec les firmes Boulevard Dodge Chrysler Jeep 2000 inc., Chartrand Ford (Ventes) Inc. et Le Relais Chevrolet Cadillac Buick GMC Ltée,des ententes-cadres d'une durée de cinq (5) ans pour la fourniture de pièces de véhicules authentiques de marque Chrysler, Ford et GMC, suite à l'appel d'offre 12-12268 (9 soum.) pour un montant total estimé à 4 493 366,72 $.

DESCRIPTION

Ce dossier vise la conclusion de trois ententes-cadres, d'une durée de 5 ans, pour la fourniture sur demande de pièces de véhicules authentiques de marque Ford, GM et Chrysler. Les pièces authentiques seront sous garantie selon les modalités prévues par chacun des fabricants.

Lot	Adjudicataire	Marque visée	Prix soumission (taxes incluses)
1	Fortier Auto Montréal ltée	Ford	1 121 006,25 $
2	Relais Chevrolet Cadillac Buick GMC ltée	Chrysler	367 920,00 $
3	Pie IX Dodge Chrysler 2000 inc.	GM	747 337,50 $

Les prix soumis ont été élaborés à partir deux composantes, soit le prix de détail suggéré par le fabricant (PDSF) de pièces auquel s'applique un escompte. Le taux d'escompte accordé par chacun des adjudicataires est fixe pour la durée du contrat. Toutefois, les adjudicataires pourront modifier leur taux d'escompte à la hausse afin de stimuler la demande de consommation pour leur ligne de produits ou encore faire bénéficier à la Ville d'un taux d'escompte supplémentaire offert par le fabricant de pièces d'origine.

Les quantités prévisionnelles contenues dans les documents de l'appel d'offres ont été fournies à titre indicatif seulement. Ces quantités sont utilisées aux fins d'un scénario permettant de déterminer les meilleures propositions en vue de la conclusion d'une entente contractuelle. Pour des considérations administratives, financières ou autres, la Ville pourrait décider de modifier les quantités décrites au bordereau de soumission sans toutefois dépasser le seuil monétaire des ententes.

Les délais de livraison exigés à l'appel d'offres sont de quelques heures pour les commandes régulières et d'urgence et de 7 jours pour les commandes pour inventaire.

JUSTIFICATION

La conclusion d'une entente-cadre permet d'assurer la facilité d'approvisionnement tout en réduisant les délais et les coûts rattachés aux appels d'offres répétitifs.
Les tableaux ci-dessous présentent les résultats de l'appel d'offres public 18-17086 pour lequel il y a eu 12 preneurs du cahier des charges.

Lot 1 : Pièces authentiques de marque Ford

SOUMISSIONS CONFORMES	PRIX SOUMIS (taxes incluses)	AUTRES (Contingences +	TOTAL (taxes incluses)

		variation de quantités) (taxes incluses)	
Fortier Auto Montréal ltée	1 117 557,00 $	0.00 $	1 117 557,00 $
Chartrand Ford (Ventes) inc.	1 121 006,25 $	0.00 $	1 121 006,25 $
Dernière estimation réalisée ($) par le Service de l'approvisionnement	1 615 503,20 $	0.00 $	1 615 503,20 $
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation ($) *(la plus basse conforme – estimation)* Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) *((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100*			- 497 946,20 $ - 30,82 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse ($) *(la deuxième plus basse – la plus basse)* Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) *((la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse) x 100*			3 449,25 $ 0,31 %

Lot 2: Pièces authentiques de marque GM

SOUMISSIONS CONFORMES	**PRIX SOUMIS** (taxes incluses)	**AUTRES** (Contingences + variation de quantités) (taxes incluses)	**TOTAL** (taxes incluses)
Le Relais Chevrolet Cadillac Buick GMC ltée	367 920,00 $	0,00 $	367 920,00 $
Dernière estimation réalisée ($) par le Service de l'approvisionnement	568 417,79 $	0,00 $	568 417,79 $
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation ($) *(la plus basse conforme – estimation)* Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) *((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100*			- 200 497,79 $ - 35,27 %

Lot 3: Pièces authentiques de marque Chrysler

SOUMISSIONS CONFORMES	**PRIX SOUMIS** (taxes incluses)	**AUTRES** (Contingences + variation de quantités) (taxes incluses)	**TOTAL** (taxes incluses)
Pie IX Dodge Chrysler 2000 inc.	747 337,50 $	0,00 $	747 337,50 $
Trois Diamants Auto (1987)	779 530,50 $	0,00 $	779 530,50 $
Dernière estimation réalisée ($) par le Service de l'approvisionnement	1 136 835,58 $	0,00 $	1 136 835,58 $
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation ($) *(la plus basse conforme – estimation)* Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) *((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100*			- 389 498,08 $ - 34,26 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse ($) *(la deuxième plus basse – la plus basse)*			32 193,00 $

Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) *((la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse) x 100*	4,13 %

L’estimation du coût de chacune des ententes a été réalisée par un représentant du Service de l’approvisionnement. La méthode d’estimation a été basée sur un prix unitaire de référence différent de celui utilisé au présent appel d’offres en plus d’utiliser un taux escompte en deçà de la pratique actuelle chez les détaillants de pièces automobiles. Ces deux éléments viennent expliquer les écarts négatifs de 30,82 % (lot 1), 35,27 % (lot 2) et 34,26 % (lot 3) entre la soumission la plus basse et l’estimation monétaire des ententes. L’écart de 0,31 % (lot 1) et de 4,13 % (lot 2) entre les deux plus basses soumissions reçues confirme que les prix des adjudicataires sont compétitifs.

Deux preneurs du cahier des charges ont présenté une offre à la Ville aux lots 1 et 3 alors que la Ville n’a reçu qu’une seule proposition pour le lot 2. Un des preneurs du cahier n’a pas présenté d’offres à la Ville car il n’était pas en mesure de respecter les délais de livraison exigés à l’appel d’offres. Les autres preneurs n’ont pas soumis de motif pour ne pas avoir soumissionné.

Aucune soumission n’a été rejetée pour des raisons administratives ou de non-conformités techniques.

La Ville n’a exigé aucune garantie de soumission et d’exécution dans le cadre de cet appel d’offres.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total estimé des trois ententes-cadres est de 2 236 263,75 $, taxes incluses.
Il s’agit d’une entente-cadre sans imputation budgétaire pour la fourniture sur demande de pièces de véhicules authentiques de marque Ford, GM et Chrysler lesquelles sont requises pour l’entretien et la réparation des véhicules légers mis à la disposition de l’ensemble des unités d’affaires de la Ville. Des dépenses d’agglomération sont donc possibles.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ne pas conclure une entente-cadre alourdirait le processus d’approvisionnement en obligeant la négociation à la pièce en plus de faire perdre à la Ville des économies de volume.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

- Début de l’entente : février 2020
- Fin de l’entente : février 2025

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction acquisition (Eliane CLAVETTE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Patrick VEILLETTE, Service du matériel roulant et des ateliers

Lecture :

Patrick VEILLETTE, 24 janvier 2020

RESPONSABLE DU DOSSIER

Lucie MC CUTCHEON
Agent(e) de recherche

Tél : 514 868-3620
Télécop. : 514 8721912

ENDOSSÉ PAR Le : 2020-01-23

Philippe SAINT-VIL
c/d planification et soutien aux operations (mra)

Tél : 514 872-1080
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Paul MASSÉ
Directeur - Ateliers mécaniques et de proximité
Tél : 514 872-9003
Approuvé le : 2020-01-27

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Claude SAVAGE
Directeur
Tél : 514 872-1076
Approuvé le : 2020-01-28

Montréal

Service de l'approvisionnement
Direction générale adjointe – Services institutionnels
255, boulevard Crémazie Est, 4e étage, bureau 400
Montréal (Québec) H2M 1L5

PAR COURRIEL

Le 16 décembre 2019

Monsieur David Gosselin
Trois Diamants Auto (1987)
3035, chemin Gascon
Mascouche (Québec) J7L 3X7

Courriel: dgosselin@3dchrysler.com

Objet : Prolongation de la durée validité de soumission, deuxième demande
Appel d'offres n° 18-17086
Fourniture de pièces de véhicules authentique de marque Ford, GM et Chrysler, 5 ans

---

Monsieur,

Le délai initial de validité des soumissions reçues dans le cadre de l'appel d'offres ci-haut mentionné, est insuffisant.

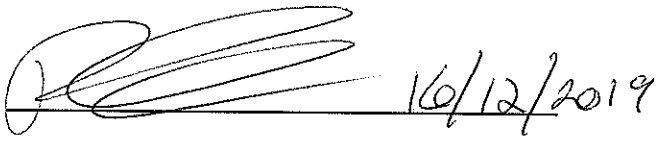
À cet effet, la Ville de Montréal vous invite à prolonger la durée de validité de votre soumission pour un délai supplémentaire, soit jusqu'au 31 mars 2020.

Les étapes nécessaires à l'obtention de la résolution d'octroi de contrat seront poursuivies suivant la réception d'une réponse affirmative de la part des soumissionnaires conformes, identifiés lors de l'analyse des offres reçues.

Merci de nous retourner votre réponse par courriel **avant le** 19 décembre 2019.

Nous vous remercions de votre collaboration, et veuillez recevoir, Monsieur, l'assurance de nos sentiments les meilleurs.

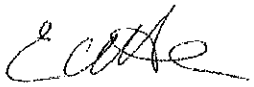
J'accepte le délai de prolongation



Signature Date

Je refuse le délai de prolongation

Signature Date



Éliane Clavette
Agente d'approvisionnement II
Courriel: eliane.clavette@ville.montreal.qc.ca
Tél. : 514 872-1858

LN86Fbssp

Montréal

Service de l'approvisionnement
Direction générale adjointe – Services institutionnels
255, boulevard Crémazie Est, 4e étage, bureau 400
Montréal (Québec) H2M 1L5

PAR COURRIEL

Le 26 août 2019

Monsieur Christian Notte
Fortier Auto Montréal ltée
7000, BOUL. Louis-H-Lafontaine
Anjou (Québec) H1M 2X3

Courriel: christian.notte@fortierauto.com

Objet : Prolongation de la durée validité de soumission
Appel d'offres n° 18-17086
Fourniture de pièces de véhicules authentique de marque Ford, GM et Chrysler, 5 ans

Monsieur,

Le délai initial de validité des soumissions reçues dans le cadre de l'appel d'offres ci-haut mentionné, est insuffisant.

À cet effet, la Ville de Montréal vous invite à prolonger la durée de validité de votre soumission pour un délai supplémentaire, soit jusqu'au 31 mars 2020.

Les étapes nécessaires à l'obtention de la résolution d'octroi de contrat seront poursuivies suivant la réception d'une réponse affirmative de la part des soumissionnaires conformes, identifiés lors de l'analyse des offres reçues.

Merci de nous retourner votre réponse par courriel **avant le** 19 décembre 2019.

Nous vous remercions de votre collaboration, et veuillez recevoir, Monsieur, l'assurance de nos sentiments les meilleurs.

J'accepte le délai de prolongation — Christian Notte — 17 dec 2019

Signature — Date

Je refuse le délai de prolongation

Signature — Date

Éliane Clavette
Agente d'approvisionnement II
Courriel: eliane.clavette@ville.montreal.qc.ca
Tél. : 514 872-1858

LN86Fbssp

Montréal

Service de l'approvisionnement
Direction générale adjointe – Services institutionnels
255, boulevard Crémazie Est, 4e étage, bureau 400
Montréal (Québec) H2M 1L5

PAR COURRIEL

Le 16 décembre 2019

Monsieur Marc Champagne
Pie IX Dodge Chrysler 2000 inc.
9350, boulevard Pie IX
Montréal (Québec) H1Z 4WE9

Courriel: mchampagne@pie9.com

Objet : **Prolongation de la durée validité de soumission, deuxième demande**
Appel d'offres n° 18-17086
Fourniture de pièces de véhicules authentique de marque Ford, GM et Chrysler, 5 ans

Monsieur,

Le délai initial de validité des soumissions reçues dans le cadre de l'appel d'offres ci-haut mentionné, est insuffisant.

À cet effet, la Ville de Montréal vous invite à prolonger la durée de validité de votre soumission pour un délai supplémentaire, soit jusqu'au 31 mars 2020.

Les étapes nécessaires à l'obtention de la résolution d'octroi de contrat seront poursuivies suivant la réception d'une réponse affirmative de la part des soumissionnaires conformes, identifiés lors de l'analyse des offres reçues.

Merci de nous retourner votre réponse par courriel **avant le** 19 décembre 2019.

Nous vous remercions de votre collaboration, et veuillez recevoir, Monsieur, l'assurance de nos sentiments les meilleurs.

J'accepte le délai de prolongation

Signature Date 17 dec. 2019

Je refuse le délai de prolongation

Signature Date

Éliane Clavette
Agente d'approvisionnement II
Courriel: eliane.clavette@ville.montreal.qc.ca
Tél. : 514 872-1858

LN86Fbssp

Service de l'approvisionnement
Direction générale adjointe – Services institutionnels
255, boulevard Crémazie Est, 4e étage, bureau 400
Montréal (Québec) H2M 1L5

PAR COURRIEL

Le 16 décembre 2019

Monsieur André Falardeau
Chartrand Ford (Ventes) inc.
1610, boul. Saint-Martin
Laval (Québec) J7G 4W6

Courriel: afalardeau@chartrandford.com

Objet : Prolongation de la durée validité de soumission, deuxième demande
Appel d'offres no 18-17086
Fourniture de pièces de véhicules authentique de marque Ford, GM et Chrysler, 5 ans

---

Monsieur,

Le délai initial de validité des soumissions reçues dans le cadre de l'appel d'offres ci-haut mentionné, est insuffisant.

À cet effet, la Ville de Montréal vous invite à prolonger la durée de validité de votre soumission pour un délai supplémentaire, soit jusqu'au 31 mars 2020.

Les étapes nécessaires à l'obtention de la résolution d'octroi de contrat seront poursuivies suivant la réception d'une réponse affirmative de la part des soumissionnaires conformes, identifiés lors de l'analyse des offres reçues.

Merci de nous retourner votre réponse par courriel **avant le** 19 décembre 2019**.**

Nous vous remercions de votre collaboration, et veuillez recevoir, Monsieur, l'assurance de nos sentiments les meilleurs.

J'accepte le délai de prolongation — andré falardeau — 16 décembre 2019

Signature — Date

Je refuse le délai de prolongation

Signature — Date

Éliane Clavette
Agente d'approvisionnement II
Courriel: eliane.clavette@ville.montreal.qc.ca
Tél. : 514 872-1858

LN86Fbssp

Montréal

Service de l'approvisionnement
Direction générale adjointe – Services institutionnels
255, boulevard Crémazie Est, 4e étage, bureau 400
Montréal (Québec) H2M 1L5

PAR COURRIEL

Le 16 décembre 2019

Monsieur Benoit Laniel
Le Relais Chevrolet Cadillac Buick GMC ltée
9411 avenue Papineau
Montréal, (Québec) H2M 2G5

Courriel: blaniel@lerelaischevrolet.com

Objet : **Prolongation de la durée validité de soumission, deuxième demande**
Appel d'offres n° 18-17086
Fourniture de pièces de véhicules authentique de marque Ford, GM et Chrysler, 5 ans

Monsieur,

Le délai initial de validité des soumissions reçues dans le cadre de l'appel d'offres ci-haut mentionné, est insuffisant.

À cet effet, la Ville de Montréal vous invite à prolonger la durée de validité de votre soumission pour un délai supplémentaire, soit jusqu'au 31 mars 2020.

Les étapes nécessaires à l'obtention de la résolution d'octroi de contrat seront poursuivies suivant la réception d'une réponse affirmative de la part des soumissionnaires conformes, identifiés lors de l'analyse des offres reçues.

Merci de nous retourner votre réponse par courriel **avant le** 19 décembre 2019.

Nous vous remercions de votre collaboration, et veuillez recevoir, Monsieur, l'assurance de nos sentiments les meilleurs.

J'accepte le délai de prolongation

2019 12 16

Signature Date

Je refuse le délai de prolongation

Signature Date

Éliane Clavette
Agente d'approvisionnement II
Courriel: eliane.clavette@ville.montreal.qc.ca
Tél. : 514 872-1858

LN86Fbssp

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service de l'approvisionnement , Direction acquisition

Dossier # : 1204922001

Unité administrative responsable :	Service du matériel roulant et des ateliers , Direction , Division de la planification et du soutien aux opérations
Objet :	Conclure avec les firmes « Fortier Auto Montréal ltée » (lot 1), « Le Relais Chevrolet Cadillac Buick GMC ltée » (lot 2) et « Pie IX Dodge Chrysler 2000 inc. » (lot 3) des ententes-cadres, d'une durée de 60 mois, pour la fourniture de pièces de véhicules authentiques de marque Ford, GM et Chrysler – Appel d'offres 18 -17086 (lot 1 et 3 : 2 soum. et lot 2 : un seul soumissionnaire) – Montant estimé des ententes : 1 121 006,25 $ pour le lot 1, 367 920,00 $ pour le lot 2 et 747 337,50 $ pour le lot 3, taxes incluses.

SENS DE L'INTERVENTION

Validation du processus d'approvisionnement

FICHIERS JOINTS

18-17086_SEAO_Liste des commandes.pdf
18-17086 PV.pdf
18-17086_Tableau de vérification_lot 1, Ford.pdf
18-17086_Intervention approvisionnement, lot 1.pdf
18-17086_Tableau de vérification_lot 2, GM.pdf
18-17086_Intervention approvisionnement, lot 2.pdf
18-17086_Tableau de vérification_lot 3, Chrysler.pdf
18-17086_Intervention approvisionnement, lot 3.pdf

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Eliane CLAVETTE

ENDOSSÉ PAR Le : 2020-01-27

Denis LECLERC

Agente d'approvisionnement, 2
Tél : 514-872-1858

Chef de section app. strat. en biens
Tél : 514-872-5241
Division : Service de l'approvisionnement , Direction acquisition

APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES
ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres : 18-17086 — No du GDD : 1204922001

Titre de l'appel d'offres : Fourniture de pièces de véhicules authentique de marque Ford, GM et Chrysler, 5 ans

Type d'adjudication : Au plus bas soumissionnaire conforme - analyse de conformité technique par l'unité cliente

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : 10 - 12 - 2018

Ouverture originalement prévue le : 24 - 1 - 2019

Ouverture faite le : 24 - 1 - 2019

Date du comité de sélection : - -

Nombre d'addenda émis durant la période : 2

Date du dernier addenda émis : 23 - 1 - 2019

Délai total accordé aux soumissionnaires : 45 jrs

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs : 12

Nbre de soumissions reçues : 2

Nbre de soumissions rejetées : 0

% de réponses : 17%

% de rejets : 0

Durée de la validité initiale de la soumission : 120 jrs

Prolongation de la validité de la soumission de : 312 jrs

Date d'échéance initiale : 24 - 5 - 2019

Date d'échéance révisée : 31 - 3 - 2020

Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi

Le(s) contrat(s) est (sont) octroyé(s) aux firmes cochées √ et les lots indiqués si traité par groupes ou contrats multiples

Nom des firmes pour le lot 1, Fourniture de pièces de véhicules authentique de marque Ford	Montant soumis (TTI)	√	# Lot
Chartrand Ford (Ventes) inc.	1 121 006,25 $		
Fortier Auto Montréal ltée	1 117 557,00 $	√	1

Information additionnelle

Le présent appel d'offres regroupe les besoins par marque de pièce OEM divisés en 3 lots. Tel que stipulé à la clause 1.11.01 du Régie, le DONNEUR D'ORDRE adjuge le Contrat à un ou plusieurs SOUMISSIONNAIRES conformes, en fonction du plus bas prix par lot, donc, il est possible de soumissionner sur un ou plusieurs lots. Par conséquent, 3 des 5 soumissions reçues ne comportaient aucune offre pour l'article du Lot 1, Fourniture de pièces de véhicules authentique de marque Ford. Un (1) preneur dit qu'ils ne pouvaient respecter les délais de livraison demandés et six (6) preneurs sans réponse à notre demande.

Préparé par : Éliane Clavette — Le 21 - 1 - 2020

Numéro de l'appel d'offres : 18-17086
Titre : Fourniture de pièces de véhicules authentique de marque Ford, GM et Chrysler, 5 ans
Date d'ouverture des soumissions : 24 janvier 2019

Addenda 1 : 21 janvier 2019, question / réponse
Addenda 1 : 23 janvier 2019, clarification administrative

Article		Quantité	Fortier Auto Montréal ltée		Chartrand Ford (Ventes) inc.	
			Pourcentage d'escompte	Montant total	Pourcentage d'escompte	Montant total
Lot 1	Fourniture de pièces de véhicules authentique de marque Ford	1 500 000,00 $	35,20%	972 000,00 $	35,00%	975 000,00 $
Total avant taxes				972 000,00 $		975 000,00 $
TPS 5 %				48 600,00 $		48 750,00 $
TVQ 9,9975 %				96 957,00 $		97 256,25 $
Montant total				1 117 557,00 $		1 121 006,25 $
Signature			Conforme		Conforme	
Numéro TPS/TVQ			Conforme		Conforme	
Numéro de fournisseur VDM			115893		122331	
Lettre preuve mandataire, clause E.02.02			Manquante (mineur)		Conforme	
Garantie			Non requis		Non requis	
AMF			Non requis		Non requis	
Numéro NEQ			1140587461		1141781436	
Vérification REQ			Conforme		Conforme	
Registre des entreprises autorisés à exercer (REA)			Non inscrit		Inscrit # fiche 3000055234, conforme	
Registre des entreprises non autorisés à exercer (RENA)			Non inscrit, conforme		Conforme	
Liste des personnes écartées			Non inscrit, conforme		Non inscrit, conforme	
Liste des firmes à rendement insatisfaisant			Non inscrit, conforme		Non inscrit, conforme	
SEAO			Conforme		Conforme	

Remarque :
Non-conforme
Correction - Erreur de calcul
Plus bas soumissionnaire conforme

Vérifié par : Élaine Clavette **Date : 8 février 2019**

APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES
ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres : 18-17086 — No du GDD : 1204922001

Titre de l'appel d'offres : Fourniture de pièces de véhicules authentique de marque Ford, GM et Chrysler, 5 ans

Type d'adjudication : Au plus bas soumissionnaire conforme - analyse de conformité technique par l'unité cliente

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : 10 - 12 - 2018

Ouverture originalement prévue le : 24 - 1 - 2019

Ouverture faite le : 24 - 1 - 2019

Date du comité de sélection : - -

Nombre d'addenda émis durant la période : 2

Date du dernier addenda émis : 23 - 1 - 2019

Délai total accordé aux soumissionnaires : 45 jrs

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs : 12

Nbre de soumissions reçues : 1

Nbre de soumissions rejetées : 0

% de réponses : 8%

% de rejets : 0

Durée de la validité initiale de la soumission : 120 jrs

Prolongation de la validité de la soumission de : 312 jrs

Date d'échéance initiale : 24 - 5 - 2019

Date d'échéance révisée : 31 - 3 - 2020

Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi

Le(s) contrat(s) est (sont) octroyé(s) aux firmes cochées √ et les lots indiqués si traité par groupes ou contrats multiples

Nom des firmes pour le lot 2, Fourniture de pièces de véhicules authentique de marque GM	Montant soumis (TTI)	√	# Lot
Le Relais Chevrolet Cadillac Buick GMC ltée	367 920,00 $	√	2

Information additionnelle

Le présent appel d'offres regroupe les besoins par marque de pièce OEM divisés en 3 lots. Tel que stipulé à la clause 1.11.01 du Régie, le DONNEUR D'ORDRE adjuge le Contrat à un ou plusieurs SOUMISSIONNAIRES conformes, en fonction du plus bas prix par lot, donc, il est possible de soumissionner sur un ou plusieurs lots. Par conséquent, 4 des 5 soumissions reçues ne comportaient aucune offre pour l'article du lot 2, Fourniture de pièces de véhicules authentique de marque GM. Un (1) preneur dit qu'ils ne pouvaient respecter les délais de livraison demandés et sept (7) preneurs sans réponse à notre demande.

Préparé par : Éliane Clavette — Le 21 - 1 - 2020

Numéro de l'appel d'offres : 18-17086
Titre : Fourniture de pièces de véhicules authentique de marque Ford, GM et Chrysler, 5 ans
Date d'ouverture des soumissions : 24 janvier 2019

Addenda 1 : 21 janvier 2019, question / réponse
Addenda 1 : 23 janvier 2019, clarification administrative

Article		Quantité	Le Relais Chevrolet Cadillac Buick GMC ltée	
			Pourcentage d'escompte	Montant total
Lot 2	Fourniture de pièces de véhicules authentique de marque GM	500 000,00 $	36,00%	320 000,00 $
		Total avant taxes		320 000,00 $
		TPS 5 %		16 000,00 $
		TVQ 9,9975 %		31 920,00 $
		Montant total		367 920,00 $
		Signature	Conforme	
		Numéro TPS/TVQ	Conforme	
		Numéro de fournisseur VDM	15735	
		Lettre preuve mandataire, clause E.02.02 (mineur)	Manquante (mineur)	
		Garantie	Non requis	
		AMF	Non requis	
		Numéro NEQ	1142935155	
		Vérification REQ	Conforme	
		Registre des entreprises autorisés à exercer (REA)	Non inscrit	
		Registre des entreprises non autorisés à exercer (RENA)	Non inscrit, conforme	
		Liste des personnes écartées	Non inscrit, conforme	
		Liste des firmes à rendement insatisfaisant	Non inscrit, conforme	
		SEAO	Conforme	

Remarque :
Non-conforme
Correction - Erreur de calcul
Plus bas soumissionnaire conforme

Vérifié par : Élaine Clavette **Date : 8 février 2019**

APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES
ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres : 18-17086 — No du GDD : 1204922001

Titre de l'appel d'offres : Fourniture de pièces de véhicules authentique de marque Ford, GM et Chrysler, 5 ans

Type d'adjudication : Au plus bas soumissionnaire conforme - analyse de conformité technique par l'unité cliente

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : 10 - 12 - 2018

Ouverture originalement prévue le : 24 - 1 - 2019

Ouverture faite le : 24 - 1 - 2019

Date du comité de sélection : - -

Nombre d'addenda émis durant la période : 2

Date du dernier addenda émis : 23 - 1 - 2019

Délai total accordé aux soumissionnaires : 45 jrs

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs : 12

Nbre de soumissions reçues : 2

Nbre de soumissions rejetées : 0

% de réponses : 17%

% de rejets : 0

Durée de la validité initiale de la soumission : 120 jrs

Prolongation de la validité de la soumission de : 312 jrs

Date d'échéance initiale : 24 - 5 - 2019

Date d'échéance révisée : 31 - 3 - 2020

Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi

Le(s) contrat(s) est (sont) octroyé(s) aux firmes cochées √ et les lots indiqués si traité par groupes ou contrats multiples

Nom des firmes pour le lot 3, Fourniture de pièces de véhicules authentique de marque Chrysler	Montant soumis (TTI)	√	# Lot
Pie IX Dodge Chrysler 2000 inc.	747 337,50 $	√	3
Trois Diamants Auto (1987)	779 530,50 $		

Information additionnelle

Le présent appel d'offres regroupe les besoins par marque de pièce OEM divisés en 3 lots. Tel que stipulé à la clause 1.11.01 du Régie, le DONNEUR D'ORDRE adjuge le Contrat à un ou plusieurs SOUMISSIONNAIRES conformes, en fonction du plus bas prix par lot, donc, il est possible de soumissionner sur un ou plusieurs lots. Par conséquent, 3 des 5 soumissions reçues ne comportaient aucune offre pour l'article du lot 3, Fourniture de pièces de véhicules authentique de marque Chrysler. Un (1) preneur dit qu'ils ne pouvaient respecter les délais de livraison demandés et six (6) preneurs sans réponse à notre demande.

Préparé par : Éliane Clavette — Le 21 - 1 - 2020

Numéro de l'appel d'offres : 18-17086
Titre : Fourniture de pièces de véhicules authentique de marque Ford, GM et Chrysler, 5 ans
Date d'ouverture des soumissions : 24 janvier 2019

Addenda 1 : 21 janvier 2019, question / réponse
Addenda 1 : 23 janvier 2019, clarification administrative

Article		Quantité	Pie IX Dodge Chrysler 2000 inc.		Trois Diamants Auto (1987)	
			Pourcentage d'escompte	Montant total	Pourcentage d'escompte	Montant total
Lot 3	Fourniture de pièces de véhicules authentique de marque Chrysler	1 000 000,00 $	35,00%	650 000,00 $	32,20%	678 000,00 $
		Total avant taxes		650 000,00 $		678 000,00 $
		TPS 5 %		32 500,00 $		33 900,00 $
		TVQ 9,9975 %		64 837,50 $		67 630,50 $
		Montant total		747 337,50 $		779 530,50 $
		Signature	Conforme		Conforme	
		Numéro TPS/TVQ	Conforme		Conforme	
		Numéro de fournisseur VDM	498688		497467	
		Lettre preuve mandataire, clause E.02.02 (mineur)	Manquante (mineur)		Manquante (mineur)	
		Garantie	Non requis		Non requis	
		AMF	Non requis		Non requis	
		Numéro NEQ	1148020895		1144086940	
		Vérification REQ	Conforme		Conforme	
		Registre des entreprises autorisés à exercer (REA)	Non inscrit		Non inscrit	
		Registre des entreprises non autorisés à exercer (RENA)	Non inscrit, conforme		Non inscrit, conforme	
		Liste des personnes écartées	Non inscrit, conforme		Non inscrit, conforme	
		Liste des firmes à rendement insatisfaisant	Non inscrit, conforme		Non inscrit, conforme	
		SEAO	Conforme		Conforme	

Remarque :
- Non-conforme
- Correction - Erreur de calcul
- Plus bas soumissionnaire conforme

Vérifié par : Élaine Clavette **Date : 8 février 2019**

LE SYSTÈME ÉLECTRONIQUE D'APPEL D'OFFRES DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Exploité par CGI en partenariat avec Constructo pour le Secrétariat du Conseil du trésor du Québec.

Rechercher un avis

Mes avis

Saisir un avis

- Information
- Description
- Classification
- Conditions
- Documents
- Modalités
- Résumé
- Addenda
- Liste des commandes
- Résultats d'ouverture
- Contrat conclu

Liste des commandes

Numéro : 18-17086
Numéro de référence : 1221255
Statut : En attente des résultats d'ouverture
Titre : Ville de Montréal - Fourniture de pièces de véhicules authentique de marque Ford, GM et Chrysler, 5 ans

Organisation	Contact	Date et heure de commande	Addenda envoyé
Boulevard Dodge Chrysler Jeep 2000 Inc 2955 Cote de Liesse Montréal, QC, H4N 2N3 NEQ : 1144468106	Monsieur Claude Desjardins Téléphone : 514 748-2955 Télécopieur :	**Commande : (1529389)** 2019-01-15 15 h 17 **Transmission :** 2019-01-15 15 h 17	3050163 - Ville de Montréal - 18-17086 Addenda 1, Question-réponse 2019-01-21 11 h 18 - Courriel 3051962 - Ville de Montréal - 18-17086 Addenda 2, Clarification 2019-01-23 14 h 53 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Chartrand Ford Ventes Inc. 1610 Boulevard St-Martin Est Laval, QC, H7g 4W6 http://www.chartrandford.com NEQ : 1141781436	Monsieur Andre Falardeau Téléphone : 450 669-6110 Télécopieur : 450 669-5416	**Commande : (1520618)** 2018-12-11 9 h 13 **Transmission :** 2018-12-11 9 h 13	3050163 - Ville de Montréal - 18-17086 Addenda 1, Question-réponse 2019-01-21 11 h 18 - Courriel 3051962 - Ville de Montréal - 18-17086 Addenda 2, Clarification 2019-01-23 14 h 53 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique

				Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	Circuit Ford Lincoln Ltée 6300 Henri-Bourassa Est Montréal, QC, H1G5W9 NEQ : 1163735666	Monsieur Rui Travassos Téléphone : 514 325-4701 Télécopieur : 514 325-9872	**Commande : (1529370)** 2019-01-15 15 h 01 **Transmission :** 2019-01-15 15 h 01	3050163 - Ville de Montréal - 18-17086 Addenda 1, Question-réponse 2019-01-21 11 h 18 - Courriel 3051962 - Ville de Montréal - 18-17086 Addenda 2, Clarification 2019-01-23 14 h 53 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
☐	Fortier Auto (Montréal) Ltée 7000, boul. Louis-H. Lafontaine Montréal, QC, H1M 2X3 http://www.fortierauto.com NEQ : 1140587461	Monsieur Yannick Bastien Téléphone : 514 353-9821 Télécopieur : 514 353-4556	**Commande : (1520843)** 2018-12-11 14 h 03 **Transmission :** 2018-12-11 14 h 03	3050163 - Ville de Montréal - 18-17086 Addenda 1, Question-réponse 2019-01-21 11 h 18 - Courriel 3051962 - Ville de Montréal - 18-17086 Addenda 2, Clarification 2019-01-23 14 h 53 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	Gestion M.Classe Affaires 235 Rue Longtin, Suite#8 La Prairie, QC, J5R 5E2 NEQ :	Monsieur Gilles Barbe Téléphone : 514 588-3128 Télécopieur : 450 619-2369	**Commande : (1521136)** 2018-12-12 10 h 57 **Transmission :** 2018-12-12 10 h 57	3050163 - Ville de Montréal - 18-17086 Addenda 1, Question-réponse 2019-01-21 11 h 18 - Courriel 3051962 - Ville de Montréal - 18-17086 Addenda 2, Clarification 2019-01-23 14 h 53 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	Hamel Chevrolet Buick GMC Ltée 9455, Lacordaire Saint-Léonard Montréal, QC, H1R 3E8 NEQ : 1143643220	Madame Jocelyne Girard Téléphone : 514 327-3540	**Commande : (1529353)** 2019-01-15 14 h 50 **Transmission :**	3050163 - Ville de Montréal - 18-17086 Addenda 1, Question-réponse 2019-01-21 11 h 18 - Courriel

		Télécopieur : 514 327-2545	2019-01-15 14 h 50	3051962 - Ville de Montréal - 18-17086 Addenda 2, Clarification 2019-01-23 14 h 53 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	Joliette Dodge Chrysler 305 Curé Majeau Joliette, QC, J6E 8S9 NEQ : 1160500907	Monsieur Éric Lapointe Téléphone : 450 759-7600 Télécopieur : 450 759-7106	**Commande : (1520731)** 2018-12-11 11 h 20 **Transmission :** 2018-12-11 11 h 20	3050163 - Ville de Montréal - 18-17086 Addenda 1, Question-réponse 2019-01-21 11 h 18 - Courriel 3051962 - Ville de Montréal - 18-17086 Addenda 2, Clarification 2019-01-23 14 h 53 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	Le Relais Chevrolet 9411 Papineau Montréal, QC, H2M 2G5 NEQ : 1142935155	Monsieur Robert Poulin Téléphone : 514 384-6380 Télécopieur : 514 384-2732	**Commande : (1522682)** 2018-12-17 14 h 43 **Transmission :** 2018-12-17 14 h 43	3050163 - Ville de Montréal - 18-17086 Addenda 1, Question-réponse 2019-01-21 11 h 18 - Courriel 3051962 - Ville de Montréal - 18-17086 Addenda 2, Clarification 2019-01-23 14 h 53 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
☐	LONGUE POINTE CHRYSLER DODGE 6200 METROPOLITAIN EST Montréal, QC, H1A 1A9 NEQ : 1141933805	Monsieur LUC THERIAULT Téléphone : 514 256-0203 Télécopieur : 514 256-6760	**Commande : (1522768)** 2018-12-17 16 h 28 **Transmission :** 2018-12-17 16 h 28	3050163 - Ville de Montréal - 18-17086 Addenda 1, Question-réponse 2019-01-21 11 h 18 - Courriel 3051962 - Ville de Montréal - 18-17086 Addenda 2, Clarification 2019-01-23 14 h 53 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) :

				Courrier électronique
☐	P.E.Boisvert auto ltee (Boisvert Ford) 2 boul. Marie-Victorin Boucherville, QC, J4B1V5 NEQ : 1141849233	Monsieur Aldo Santos Téléphone : 450 655-1301 Télécopieur : 450 655-1118	**Commande : (1528953)** 2019-01-15 9 h 11 **Transmission :** 2019-01-15 9 h 11	3050163 - Ville de Montréal - 18-17086 Addenda 1, Question-réponse 2019-01-21 11 h 18 - Courriel 3051962 - Ville de Montréal - 18-17086 Addenda 2, Clarification 2019-01-23 14 h 53 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	Pie IX Dodge Chrysler 2000 Inc 9350 Boul. Pie IX Montréal, QC, H1Z 4E9 NEQ : 1148020895	Madame Claire Cousineau. Téléphone : 514 327-9000 Télécopieur : 514 327-8645	**Commande : (1521989)** 2018-12-14 10 h 36 **Transmission :** 2018-12-14 10 h 36	3050163 - Ville de Montréal - 18-17086 Addenda 1, Question-réponse 2019-01-21 11 h 19 - Télécopie 3051962 - Ville de Montréal - 18-17086 Addenda 2, Clarification 2019-01-23 14 h 54 - Télécopie Mode privilégié (devis) : Télécopieur Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
☐	Société de transport de Montréal 8845, boul. St-Laurent 4e Montréal, QC, H2N 1M3 http://www.stm.info NEQ :	Monsieur Mikael Guillon. Téléphone : 514 280-4921 Télécopieur : 514 280-4935	**Commande : (1522113)** 2018-12-14 13 h 35 **Transmission :** 2018-12-14 13 h 35	Mode privilégié : Ne pas recevoir
☐	Trois Diamants Autos (1987) Ltée 3035, Chemin Gascon Mascouche, QC, j7l3x7 NEQ : 1144086940	Madame Maryse Lessard. Téléphone : 450 477-6348 Télécopieur : 450 477-6962	**Commande : (1524610)** 2018-12-21 14 h 33 **Transmission :** 2018-12-21 14 h 33	3050163 - Ville de Montréal - 18-17086 Addenda 1, Question-réponse 2019-01-21 11 h 18 - Courriel 3051962 - Ville de Montréal - 18-17086 Addenda 2, Clarification 2019-01-23 14 h 53 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique

				Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	Ville de Westmount 1 BETHUNE WESTMOUNT, QC, H3Z 2L2 http://www.westmount.org NEQ :	Madame Elisa Gaetano Téléphone : 514 989-5313 Télécopieur : 514 989-5488	**Commande : (1520671)** 2018-12-11 10 h 03 **Transmission :** 2018-12-11 10 h 03	Mode privilégié : Ne pas recevoir

Sélectionner Annuler

Le site officiel des appels d'offres du Gouvernement du Québec.

Les avis publiés sur le site proviennent des ministères et organismes publics, des municipalités, des organisations des réseaux de la santé et des services sociaux ainsi que de l'éducation.

Besoin d'aide?

Aide en ligne
Formation en ligne
Glossaire
Plan du site
Accessibilité
UPAC-Signaler un acte répréhensible

Service clientèle

Grille des tarifs
Contactez-nous
Nouvelles
Marchés publics hors Québec
Registre des entreprises non admissibles
Autorité des marchés financiers

À propos

À propos de SEAO
Info sur Constructo
Conditions d'utilisation
Polices supportées

Partenaires

Secrétariat du Conseil du trésor Québec
CGI
tc media

© 2003-2019 Tous droits réservés

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 20.11

2020/02/27
17:00

(1)

Dossier # : 1195243005

Unité administrative responsable :	Service des technologies de l'information , Direction Centre d'expertise - espace de travail , Division Connectivité dorsale
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Conclure une entente-cadre pour la fourniture de services cellulaires du Centre de Services Partagés du Québec (CSPQ) pour une durée de deux (2) ans, soit du 1er avril 2020 au 30 mars 2022, avec option de renouvellement, le tout conformément au contrat du CSPQ - Montant estimé de l'entente: 9 369 370,10 $, taxes incluses

Il est recommandé :
1. de conclure une entente, d'une durée de deux (2) ans, pour la fourniture sur demande de services cellulaires (voix et transmission de données), pour un montant estimé à 9 369 370,10 $, taxes incluses;

2. d'accorder, conformément aux dispositions de la loi, au Centre de services partagés du Québec (CSPQ), un contrat de gré à gré, conformément à son offre de services en date du 14 janvier 2015 ;

3. d'autoriser le Directeur du service du Centre d'expertise, Espace de travail à signer tous les documents reliés à cette entente ;

4. d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des unités administrative et ce, au rythme des besoins à combler.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2020-01-31 16:09

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Service aux citoyens

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1195243005**
Unité administrative responsable :	Service des technologies de l'information , Direction Centre d'expertise - espace de travail , Division Connectivité dorsale
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Conclure une entente-cadre pour la fourniture de services cellulaires du Centre de Services Partagés du Québec (CSPQ) pour une durée de deux (2) ans, soit du 1er avril 2020 au 30 mars 2022, avec option de renouvellement, le tout conformément au contrat du CSPQ - Montant estimé de l'entente: 9 369 370,10 $, taxes incluses

CONTENU

CONTEXTE

En juin 2015, le CSPQ a lancé un appel d'offres pour l'acquisition de services de mobilité cellulaires pour la période 2015-2025 sous le no. 999106936. À l'issue du processus d'appel d'offres, le CSPQ a mis en place un contrat à exécution sur demande avec deux prestataires de services admissibles et conformes, en leur attribuant un rang basé sur le montant total de leur soumission. Le prestataire de services ayant présenté la plus basse soumission conforme occupe le premier rang et celui ayant présenté la deuxième plus basse soumission occupe le deuxième rang.
Le contrat est d'une durée maximale de dix (ans) et prévoit trois (3) mises en concurrence (actualisation des tarifs) des prestataires de services:

Les années de référence sont les suivantes :

2015 – Mise en place du contrat avec les prestataires de premier et de deuxième rang
2019 – Mise en concurrence
2021 – Mise en concurrence
2023 – Mise en concurrence - dernière période avant la fin du contrat en 2025

En février 2016, le Service des technologies de l'information (Service TI), en tant que gestionnaire des services cellulaires, recommandait à la Ville d'adhérer, à partir du 1er avril 2016, au regroupement d'achats pour la fourniture de services cellulaires (appareils, accessoires et services de mobilité cellulaires) pour la première période de l'entente (4 premières années).

À l'automne 2019, suite au premier exercice d'actualisation des tarifs prévu à l'appel

d’offres, le CSPQ annonce aux membres du regroupement d’achats le changement de rang des prestataires et la date d’entrée en vigueur de la nouvelle tarification au 21 octobre 2019.

Le présent dossier vise à autoriser le renouvellement d’adhésion au regroupement d’achats pour la fourniture de services cellulaires du Centre de Services Partagés du Québec (CSPQ) pour une durée de deux (2) ans, soit du 1er avril 2020 au 30 mars 2022, avec option de renouvellement, le tout conformément au contrat du CSPQ.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG16 0175 - 24 mars 2016 - Conclure une entente avec le Centre de Services Partagés du Québec (CSPQ) afin d'adhérer au regroupement d'achats pour la fourniture de services cellulaires (voix et transmission de données), pour une durée de quatre (4) ans, soit du 1er avril 2016 au 31 mars 2020, avec options de renouvellement.
CG15 0254 - 30 avril 2015 - Autoriser la prolongation de l'entente-cadre avec le Centre de services partagés du Québec (CSPQ) pour la fourniture de services cellulaires (voix et transmission de données), pour une période maximale de 2 ans, soit du 1er juin 2015 au 31 mai 2017.

CG12 0269 - 23 août 2012 - Conclure une entente cadre de gré à gré avec le Centre de services partagés du Québec (CSPQ) pour la fourniture de services cellulaires (voix et transmission de données) pour la période du 1er septembre 2012 au 31 août 2015.

DESCRIPTION

En décembre 2019, la Ville de Montréal dénombrait 11 584 abonnements au CSPQ. Voici la répartition des abonnements par type de forfait:

	Voix seulement	**Données seulement**	**Voix + Données**	**Total**
Subventionné (forfait avec un appareil financé par le prestataire pendant deux (2) ans)	1 697	540	6 047	8 284
Non-subventionné (forfait avec un appareil non-financé par le prestataire)	1 000	2 128	172	3 300
TOTAL	**2 697**	**2 668**	**6 219**	**11 584**

L’offre du prestataire de service de premier rang comprend :

les services suivants :

- Services cellulaires pour la voix (téléphone de base ou intelligent subventionnés et non subventionnés) ;
- Services cellulaires pour la transmission de données et l’accès sans fil à l’internet (subventionnés et non subventionnés) ;
- Services de cellulaires pour la transmission de données et l’accès sans fil à l’internet flexibles.

les appareils et accessoires suivants :

- à coût zéro : les mêmes téléphones de base et intelligents que ceux offerts sur son site web grand public ou affaires pour chacun des systèmes d'exploitation Android et iOS (Apple) ;
- à coût non-nul : des téléphones de base et intelligents qui peuvent être acquis avec dérogation, des cartes SIM, clés USB, modems ;
- à un prix escompté de 60% sur les accessoires: étuis, chargeurs de base et chargeurs pour véhicule.

Suite à l'actualisation des tarifs, voici les nouveaux forfaits:

	Tarif mensuel en vigueur (jusqu'au 20 octobre 2019)	**Nouveau tarif mensuel (à partir du 21 octobre 2019)**	**Variation**
Services cellulaires pour la voix - subventionné	9,20 $	10,45 $	Hausse de 13%
Services cellulaires pour la voix - non-subventionné	9,20 $	6,70 $	Baisse de 27%
Services de transmission de données - subventionné	24,70 $	21,45 $	Baisse de 13%
Services de transmission de données - non-subventionné	18,70 $	11,20 $	Baisse de 40%
Services de transmission de données flexibles (exemple: consommation = 5,0 Go)	28,70 $	21,70 $	Baisse de 24%

JUSTIFICATION

Le présent renouvellement sur deux (2) ans de l'adhésion à l'entente du CSPQ, assure la continuité des opérations des unités d'affaires de la Ville et permet la Ville de profiter de tarifs très concurrentiels (économie d'échelle) tout en respectant les modalités du contrat octroyé par le CSPQ suite à l'appel d'offres public 999106936.
Consommation de l'entente Cadre avec le CSPQ portion cellulaire et les montants initialement alloué au GDD.

Années	Total Consommé	GDD	Balance
2016	954 060,56 $	3 301 626,00 $	2 347 565,44 $
2017	2 592 049,18 $	3 631 789,00 $	1 039 739,82 $
2018	3 490 589,40 $	3 994 968,00 $	504 378,60 $
2019	3 223 987,35 $	4 394 464,00 $	1 170 476,65 $
	10 260 686,49 $	15 322 847,00 $	5 062 160,51 $

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La valeur estimée de la consommation au contrat du CSPQ, pour les deux (2) prochaines années, est de 9 369 370,10 $, incluant les taxes, considérant

- Le nombre d'abonnements en date de décembre 2019 qui sert de point de référence dans le calcul des projections des dépenses ;
- Un calcul sur 12 mois en 2020 et 12 mois en 2021 même si le CSPQ prévoit une mise en concurrence en octobre 2021 ;
- Un pourcentage de 5% sur les dépenses annuelles est appliqué en vue des frais variables (options supplémentaires, frais d'utilisation et autres) ;
- Le taux de croissance est estimé à 10% pour chaque année selon l'historique et tient compte de la progression des besoins en transmission de données.

	2020 - 2021	**2021 - 2022**	**TOTAL**
Voix seulement	337 111,07 $	337 111,07 $	674 222,14 $
Données seulement	796 923,00 $	796 923,00 $	1 593 846,00 $
Voix et données	2 728 827,23 $	2 728 827,23 $	5 457 654,46 $
Options et autres - frais variables (5%)	193 143,07 $	193 143,07 $	386 286,14 $
Croissance de 10%	**-**	405 600,44 $	405 600,44 $
TOTAL (taxes incluses)	**4 056 004,37 $**	**4 461 604,81 $**	**8 517 609,18 $**
2020 - 2021 (+10%)	405 600,44 $		405 600,44 $
2021 - 2022 (+10%)		446 160,48 $	446 160,48 $
TOTAL - 2020 à 2022	**4 461 604,81 $**	**4 907 765,29 $**	**9 369 370,10 $**

Les achats effectués auprès du prestataire de services se feront au rythme de l'expression des besoins des diverses unités administratives et selon leurs disponibilités budgétaires. Les coûts des services seront entièrement assumés par les unités administratives ou organismes à même leurs budgets de fonctionnement et pourraient encourir des dépenses d'agglomération.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La stratégie d'actualisation des tarifs prévue au contrat du CSPQ permet à la Ville de profiter non seulement de meilleurs tarifs sur la majorité des services offerts mais aussi de

répondre adéquatement aux besoins croissants de sa clientèle en matière de mobilité cellulaire.
En mettant régulièrement en concurrence les prestataires de services, le CSPQ met à la disposition de ses membres une offre de services évolutive qui permet à la Ville de faire face aux nouveaux besoins (transmissions de données, mobilité, productivité, gestion des actifs, etc) qui s'inscrivent dans le cadre de la Ville intelligente.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Communication aux unités administratives et services

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Approbation du dossier au CE - 2020-02-12
Approbation du dossier au CM - 2020-02-24
Approbation du dossier au CG - 2020-02-27

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sylvie BOISVERT
Conseiller(ere), Analyse et contrôle

Tél : 514 872-4189
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2020-01-24

Demis NUNES
chef division reseaux de telecommunications

Tél : 514-887-9047
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Gianina MOCANU
Directrice Centre d'Expertise - Espace de Travail

Tél :
Approuvé le : 2020-01-24

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Richard GRENIER
Directeur du service des technologies de l'information

Tél : 438-998-2829
Approuvé le : 2020-01-30

LE CENTRE DE SERVICES PARTAGÉS DU QUÉBEC | UN ALLIÉ DE CHOIX

DIRECTION DE L'EXPLOITATION DE L'INFRASTRUCTURE BUREAUTIQUE | SERVICE DE SOUTIEN ET DE GESTION DES OUTILS BUREAUTIQUES | DIVISION DES SERVICES DE

Survol des modalités contractuelles

Services cellulaires 2015-2025

Effectif dès le 21 octobre 2019

Version 1.16

Québec

TABLE DES MATIÈRES

1 INTRODUCTION 3
1.1 Avertissement 3
1.2 Durée du contrat avec les prestataires de services 3
1.3 Actualisation des tarifs 3
1.4 Commandes et facturation 3
2 TARIFS 4
2.1 Tarification des services pour la voix 4
2.2 Tarification des services de transmission de données 6
3 ACQUISITION DES APPAREILS ET ACCESSOIRES 10
3.1 Acquisition d'appareils à coût nul (0 $) 10
3.2 Acquisition d'appareils à coût non nul (> 0 $) 10
3.3 Acquisition d'accessoires 10
3.4 Commandes chez ROGERS 11
3.5 Durée des engagements sur les appareils 11
3.6 Déverrouillage des appareils 11
3.7 Programme d'inscription des appareils (PIA) d'Apple 11
3.8 Acquisition de carte SIM sans abonnement 11
4 MODALITÉS D'APPLICATION 12
4.1 Groupe de partage 12
4.2 Itinérance aux États-Unis et à l'internationale 13
4.3 Transfert de responsabilité d'une ligne 14
4.4 Rapport trimestriel 15
4.5 Niveaux de service 15
4.6 Amélioration de la couverture à l'intérieur des bâtiments 16
5 COORDONNÉES DES PRESTATAIRES DE SERVICES 16

1 INTRODUCTION

À la suite du processus d'actualisation des tarifs qui a eu lieu à l'été 2019, TELUS est maintenant le prestataire de services de premier rang.

Pour toutes questions concernant la migration obligatoire des abonnements vers TELUS, le CSPQ vous recommande de consulter le site Web suivant :

https://www.cspq.gouv.qc.ca/actualisation-des-tarifs-au-contrat-de-services-en-mobilite-cellulaire-2015-2025/

1.1 AVERTISSEMENT

Ce document présente un survol des modalités qui sont offertes aux membres du regroupement d'achats.

Les données et l'information contenues dans le présent document sont fournies à titre indicatif seulement et peuvent être modifiées sans préavis.

En cas de disparité, les informations contenues de façon non exhaustive dans ce document et les autres documents, ceux-ci auront priorité dans l'ordre suivant :

- Le contrat découlant du document d'appel d'offres numéro 999106936;
- Le document d'appel d'offres ci-haut;
- Le catalogue de services du CSPQ;
- Le document Survol des modalités contractuelles.

1.2 DURÉE DU CONTRAT AVEC LES PRESTATAIRES DE SERVICES

La fin du contrat a été portée au 20 octobre 2021 par l'exercice de la première option de renouvellement de deux (2) ans par le CSPQ. Une seconde option de renouvellement de deux (2) ans pourrait être exercée, portant la fin du contrat au 20 octobre 2023. Une migration à la sortie de deux (2) ans succèdera la dernière option de renouvellement exercée.

1.3 ACTUALISATION DES TARIFS

Le CSPQ, s'il exerce la seconde option de renouvellement, mettra de nouveau en concurrence (actualisation des tarifs) les prestataires de services retenus à deux (2) reprises, soit à la sixième (6^{e}) et à la huitième (8^{e}) année de ce contrat.

1.4 COMMANDES ET FACTURATION

Les commandes de services, d'appareils et d'accessoires seront effectuées par les membres du regroupement d'achats directement chez le prestataire. Le prestataire est aussi responsable de la facturation aux organismes membres du regroupement d'achats pour tous les services de mobilité cellulaires.

2 TARIFS

Cette section présente les tarifs des services qui peuvent être acquis par les membres du regroupement d'achats. Pour les services de la transmission de la voix et des données, les membres du regroupement d'achats disposent de deux (2) tarifs selon que l'appareil relié à l'abonnement soit subventionné ou non par le prestataire de services.

2.1 TARIFICATION DES SERVICES POUR LA VOIX

Services cellulaires pour la voix Forfait fixe partageable *Téléphone de base ou intelligent*				
TELUS (1er rang) Appareil subventionné : 10,45 $ / mois Appareil non-subventionné : 6,70 $ / mois			**ROGERS (2e rang)** Appareil subventionné : 9,20 $ / mois Appareil non-subventionné : 9,20 $ / mois	
Service de base incluant : • 200 minutes sortantes partageables entre tous les utilisateurs des membres du regroupement d'achats abonnés au même prestataire, calculées à la seconde en tout temps au Canada. • Appels entrants illimités au Canada. • Appels illimités entre tous les utilisateurs des membres du regroupement d'achats abonnés au même prestataire de services. • Messages texte, photo et vidéo illimités au Canada. • Service de messagerie vocale évoluée *(jusqu'à 25 messages de 5 minutes, sauvegarde 14 jours)*. • Affichage du numéro et nom de l'appelant (*si disponible sur l'appareil*). • Appels manqués (*si disponible sur l'appareil*). • Mise en attente, renvoi d'appels et conférence téléphonique à trois ou plus. • Facturation détaillée, frais de mise en service et d'accès au réseau et taxe 911. • Modification de forfaits ou d'options et changement de numéro de téléphone.				
Services optionnels ($ / mois)	**TELUS**		**ROGERS**	
Messagerie texte à téléphone fixe	N/D[1]		0,15 $ / mess.	
Messagerie texte à partir d'une adresse courriel	0,00 $		5,00 $	
Messagerie vocale visuelle	5,00 $		10,00 $	
Service Appuyer-pour-parler	5,00 $		N/D[1]	
Localisation pour appareil mobile (*Track It*)	15,00 $		N/D[1]	
Appels illimités du Canada vers les États-Unis	10,00 $		15,00 $	
Textos et MMS illimités du Canada vers les États-Unis	5,00 $		5,00 $	
Messagerie photo et vidéo (MMS) à l'unité en itinérance,aux États-Unis et l'international	0,50 $ / mess.		0,75 $ / mess.	
Appels ($ / min.) et textos du Canada vers :	Voix[2]	Texto	Voix[2]	Texto
Les États-Unis *(48 États continentaux, Alaska, Hawaii, Porto Rico, Îles Vierges)*	0,04 $	0,04 $	0,05 $	1,00 $
Mexique	0,20 $	0,10 $	0,15 $	0,25 $
L'Amérique centrale, septentrionale et du Sud	0,20 $	0,10 $	0,15 $	0,25 $
Les Caraïbes	0,20 $	0,10 $	0,15 $	0,25 $
L'Asie	0,20 $	0,10 $	0,15 $	0,25 $
L'Afrique	0,20 $	0,10 $	0,15 $	0,25 $
L'Europe	0,20 $	0,15 $	0,15 $	1,00 $
L'Océanie	0,20 $	0,10 $	0,15 $	0,25 $

1) *Fonctionnalité non-offerte par le prestataire de services et ne peut être facturé par ce dernier.*
2) *Sur demande de l'organisme, le prestataire de services peut bloquer la fonctionnalité.*

Services cellulaires pour la voix (suite) Forfait fixe partageable *Téléphone de base ou intelligent*				
TELUS (1er rang) Appareil subventionné : 10,45 $ / mois Appareil non-subventionné : 6,70 $ / mois		**ROGERS (2e rang)** Appareil subventionné : 9,20 $ / mois Appareil non-subventionné : 9,20 $ / mois		
	TELUS		**ROGERS**	
Itinérance[3] sans forfait de voyage	Voix[4]	Texto	Voix[4]	Texto
Aux États-Unis (*48 États continentaux, Alaska, Hawaii, Porto Rico, Îles Vierges*) *Excluant les navires de croisière et services en vol*	0,04 $	0,05 $	0,05 $	0,05 $
Mexique	0,20 $	0,15 $	0,10 $	0,15 $
L'Amérique centrale, septentrionale et du Sud	0,20 $	0,15 $	0,10 $	0,15 $
Les Caraïbes	0,20 $	0,15 $	0,10 $	0,15 $
L'Asie	0,20 $	0,15 $	0,10 $	0,15 $
L'Afrique	0,20 $	0,15 $	0,10 $	0,15 $
L'Europe	0,10 $	0,15 $	0,10 $	0,15 $
L'Océanie	0,20 $	0,15 $	0,10 $	0,15 $
Navires de croisière et services en vol	7,00 $	0,60 $	7,00 $	0,75 $
Frais d'appel au service 411 ($ / appel)	2,50 $		1,00 $	
Suspension temporaire	15,00 $		15,00 $	
Dépassement du groupe de partage *(voir section 4.1)*	0,01 $ / Min.		0,02 $ / Min.	

1) *Fonctionnalité non-offerte par le prestataire de services et ne peut être facturé par ce dernier.*
2) *Sur demande de l'organisme, le prestataire de services peut bloquer la fonctionnalité.*
3) *Le prestataire TELUS bloque automatiquement l'itinérance. L'organisme doit faire une demande pour lever la restriction. Sur demande de l'organisme, le prestataire Rogers peut bloquer la fonctionnalité. Voir section Itinérance aux États-Unis et à l'internationale.*
4) *En itinérance, les appels entrants et sortants sont facturables à la minute.*

2.2 TARIFICATION DES SERVICES DE TRANSMISSION DE DONNÉES

Services cellulaires pour la transmission de données et l'accès sans-fil à l'Internet Forfait fixe partageable *Téléphone intelligent* *Carte, clé USB, modem, point d'accès mobile, tablette (consommation inférieure à X[1] Go par mois)*		
TELUS (1er rang)		**ROGERS (2e rang)**
Service de base incluant : • X[1] gigaoctet (Go) au Canada partageable entre tous les utilisateurs des organismes membres du regroupement d'achats abonnés au même prestataire adhérent au même forfait de données (même capacité), calculé au kilooctet (Ko). • Facturation détaillée, frais de mise en service et d'accès au réseau. • Modification de forfaits ou d'options et changement de numéro de téléphone.		
	TELUS	**ROGERS**
Forfait de données partageable subventionné[1]		
1 Go	21,45 $	24,70 $
2 Go	23,20 $	32,20 $
3 Go	24,95 $	39,70 $
Forfait de données partageable non-subventionné[1]		
1 Go	11,20 $	18,70 $
2 Go	12,95 $	26,20 $
3 Go	14,70 $	35,70 $
Services optionnels ($ / mois)		
Adresse IP publique fixe	0,00 $	0,00 $
Adresse IP publique dynamique	3,00 $	5,00 $
Adresse IP privée fixe	3,00 $	5,00 $
Adresse IP privée dynamique	3,00 $	5,00 $
Suspension temporaire	15,00 $	15,00 $
Itinérance[2] sans forfait de voyage *(excluant les modems)*		
Aux États-Unis (*48 États continentaux, Alaska, Hawaii, Porto Rico, Îles Vierges*) *Excluant les navires de croisière et services en vol*	0,10 $ / Mo	0,10 $ / Mo
Mexique	0,50 $ / Mo	0,02 $ / Mo
L'Amérique centrale, septentrionale et du Sud	0,50 $ / Mo	0,02 $ / Mo
Les Caraïbes	0,50 $ / Mo	0,02 $ / Mo
L'Asie	0,50 $ / Mo	0,02 $ / Mo
L'Afrique	0,50 $ / Mo	0,02 $ / Mo
L'Europe	0,50 $ / Mo	0,10 $ / Mo
L'Océanie	0,50 $ / Mo	0,02 $ / Mo
Navires de croisière et services en vol	1 536,00 $ / Go	1 536,00 $ / Go
Dépassement du groupe de partage *(voir section 4.1)*	1 $ / Go	10,24 $ / Go

1) *Le CSPQ va déterminer la capacité des forfaits de données partageable en Go qui seront disponible chez les 2 prestataires.*
2) *Sur demande de l'organisme, le prestataire Rogers peut bloquer la fonctionnalité. Le prestataire TELUS bloque automatiquement l'itinérance. L'organisme doit faire une demande pour lever la restriction. Voir section Itinérance aux États-Unis et à l'internationale.*

Services cellulaires pour la transmission de données et l'accès sans-fil à l'Internet Forfait flexible non partageable *Borne Wi-Fi* *Téléphone intelligent, Carte, clé USB, modem, point d'accès mobile, tablette*		
TELUS (1er rang) Appareil non-subventionné : 5,70 $ / mois		**ROGERS (2e rang)** Appareil non-subventionné : 8,70 $ / mois
Service de base incluant : • Jusqu'à 0,05 gigaoctet (Go) au Canada, calculé au kilooctet (Ko). • Facturation détaillée, frais de mise en service et d'accès au réseau. • Modification de forfaits ou d'options et changement de numéro de téléphone.		
Tarif selon la consommation	**TELUS**	**ROGERS**
Jusqu'à 0,05 Go	5,70 $	8,70 $
De 0,05 Go jusqu'à 0,10 Go	7,70 $	8,70 $
De 0,10 Go jusqu'à 0,250 Go	8,70 $	13,70 $
De 0,250 jusqu'à 0,500 Go	9,70 $	13,70 $
De 0,500 Go jusqu'à 1 Go	11,70 $	18,70 $
De 1,0 Go jusqu'à 5,0 Go	21,70 $	28,70 $
De 5,0 Go jusqu'à 10,0 Go	38,70 $	43,70 $
De 10,0 Go jusqu'à 15,0 Go	48,70 $	58,70 $
De 15,0 Go jusqu'à 25,0 Go	58,70 $	73,70 $
De 25,0 Go jusqu'à 50,0 Go	68,70 $	88,70 $
De 50,0 Go jusqu'à 100,0 Go	78,70 $	103,70 $
De 100,0 Go jusqu'à 150 Go	103,70 $	153,70 $
De 150,0 Go jusqu'à 200 Go	128,70 $	279, 70 $
De 200,0 Go jusqu'à 300 Go	153,70 $	404,70 $
De 300,0 Go jusqu'à 400 Go	178,70 $	529,70 $
De 400,0 Go jusqu'à 500 Go	203,70 $	654,70 $
De 500,0 Go jusqu'à 750 Go	253,70 $	967,20 $
De 750,0 Go jusqu'à 1 000 Go	303,70 $	1 279,70 $
De 1 000 Go jusqu'à 1 500 Go	353,70 $	3 003,70 $
De 1 500 Go jusqu'à 2 000 Go	353,70 $	4 003,70 $
De 2 000 Go jusqu'à 2 500 Go	353,70 $	5 003,70 $
De 2 500 Go jusqu'à 3 000 Go	353,70 $	6 003,70 $
De 3 000 Go jusqu'à 3 500 Go	353,70 $	7 003,70 $
De 3 500 Go jusqu'à 4 000 Go	353,70 $	8 003,70 $
De 4 000 Go jusqu'à 4 500 Go	353,70 $	9 003, 70 $
De 4 500 Go jusqu'à 5 000 Go	353,70 $	10 003,70 $
De 5 000 Go jusqu'à 6 000 Go	353,70 $	12 003,70 $
De 6 000 Go jusqu'à 7 000 Go	353,70 $	14 003,70 $
De 7 000 Go jusqu'à 8 000 Go	353,70 $	16 003,70 $
De 8 000 Go jusqu'à 9 000 Go	353,70 $	18 003,70 $
De 9 000 Go jusqu'à 10 000 Go	353,70 $	20 003,70 $
Excédent de 10 000 Go	1,00 $ / Go	10,24 $ / Go
Services optionnels ($ / mois)		
Adresse IP publique fixe	0,00 $	0,00 $
Adresse IP publique dynamique	3,00 $	5,00 $
Adresse IP privée fixe	3,00 $	5,00 $
Adresse IP privée dynamique	3,00 $	5,00 $
Suspension temporaire	15,00 $	15,00 $

Services cellulaires pour la transmission de données et l'accès sans-fil aux intranets gouvernementaux Forfait fixe partageable *Téléphone intelligent* *Carte, clé USB, modem, point d'accès mobile et tablette (consommation inférieure à X[1] Go par mois)*		
TELUS (1er rang)		**ROGERS (2e rang)**
Service de base incluant : • X[1] gigaoctet (Go) au Canada partageable entre tous les utilisateurs des organismes membres du regroupement d'achats abonnés au même prestataire adhérent au même forfait de données (même capacité), calculé au kilooctet (Ko). • Facturation détaillée, frais de mise en service et d'accès au réseau. • Modification de forfaits ou d'options et changement de numéro de téléphone.		
	TELUS	**ROGERS**
Forfait de données partageable subventionné[1]		
1 Go	24,45 $	24,70 $
2 Go	26,20 $	32,20 $
3 Go	27,95 $	39,70 $
Forfait de données partageable non-subventionné[1]		
1 Go	14,20 $	18,70 $
2 Go	15,95 $	26,20 $
3 Go	17,70 $	35,70 $
Itinérance[2] sans forfait de voyage (excluant les modems)		
Aux États-Unis (*48 États continentaux, Alaska, Hawaii, Porto Rico, Îles Vierges*) *Excluant les navires de croisière et services en vol*	0,10 $ / Mo	0,10 $ / Mo
Mexique	0,50 $ / Mo	0,02 $ / Mo
L'Amérique centrale, septentrionale et du Sud	0,50 $ / Mo	0,02 $ / Mo
Les Caraïbes	0,50 $ / Mo	0,02 $ / Mo
L'Asie	0,50 $ / Mo	0,02 $ / Mo
L'Afrique	0,50 $ / Mo	0,02 $ / Mo
L'Europe	0,50 $ / Mo	0,10 $ / Mo
L'Océanie	0,50 $ / Mo	0,02 $ / Mo
Navires de croisière et services en vol	1 536,00 $ / Go	1 536,00 $ / Go
Suspension temporaire	15,00 $	15,00 $
Dépassement du groupe de partage *(voir section 4.1)*	1,00 $ / Go	10,24 $ / Go
Services optionnels ($ / mois)		
Adresse IP publique fixe	0,00 $	0,00 $
Adresse IP publique dynamique	3,00 $	5,00 $
Adresse IP privée fixe	3,00 $	5,00 $
Adresse IP privée dynamique	3,00 $	5,00 $

1) *Le CSPQ va déterminer la capacité des forfaits de données partageable en Go qui seront disponible chez les 2 prestataires.*
2) *Sur demande de l'organisme, le prestataire Rogers peut bloquer la fonctionnalité. Le prestataire TELUS bloque automatiquement l'itinérance. L'organisme doit faire une demande pour lever la restriction. Voir section Itinérance aux États-Unis et à l'internationale.*

Services cellulaires pour la transmission de données et l'accès sans-fil aux intranets gouvernementaux Forfait flexible non partageable *Borne Wi-Fi* *Téléphone intelligent, Carte, clé USB, modem, point d'accès mobile, tablette*		
TELUS (1er rang) Appareil non-subventionné : 5,70 $ / mois		**ROGERS (2e rang)** Appareil non-subventionné : 8,70 $ / mois
Service de base incluant : • Jusqu'à 0,05 gigaoctet (Go) au Canada, calculé au kilooctet (Ko). • Facturation détaillée, frais de mise en service et d'accès au réseau. • Modification de forfaits ou d'options et changement de numéro de téléphone.		
Tarif selon la consommation	**TELUS**	**ROGERS**
Jusqu'à 0,05 Go	5,70 $	8,70 $
De 0,05 Go jusqu'à 0,10 Go	7,70 $	8,70 $
De 0,10 Go jusqu'à 0,250 Go	8,70 $	13,70 $
De 0,250 jusqu'à 0,500 Go	9,70 $	13,70 $
De 0,500 Go jusqu'à 1 Go	11,70 $	18,70 $
De 1,0 Go jusqu'à 5,0 Go	21,70 $	28,70 $
De 5,0 Go jusqu'à 10,0 Go	38,70 $	43,70 $
De 10,0 Go jusqu'à 15,0 Go	48,70 $	58,70 $
De 15,0 Go jusqu'à 25,0 Go	58,70 $	73,70 $
De 25,0 Go jusqu'à 50,0 Go	68,70 $	88,70 $
De 50,0 Go jusqu'à 100,0 Go	78,70 $	103,70 $
De 100,0 Go jusqu'à 150 Go	103,70 $	153,70 $
De 150,0 Go jusqu'à 200 Go	128,70 $	279, 70 $
De 200,0 Go jusqu'à 300 Go	153,70 $	404,70 $
De 300,0 Go jusqu'à 400 Go	178,70 $	529,70 $
De 400,0 Go jusqu'à 500 Go	203,70 $	654,70 $
De 500,0 Go jusqu'à 750 Go	253,70 $	967,20 $
De 750,0 Go jusqu'à 1 000 Go	303,70 $	1 279,70 $
De 1 000 Go jusqu'à 1 500 Go	353,70 $	3 003,70 $
De 1 500 Go jusqu'à 2 000 Go	353,70 $	4 003,70 $
De 2 000 Go jusqu'à 2 500 Go	353,70 $	5 003,70 $
De 2 500 Go jusqu'à 3 000 Go	353,70 $	6 003,70 $
De 3 000 Go jusqu'à 3 500 Go	353,70 $	7 003,70 $
De 3 500 Go jusqu'à 4 000 Go	353,70 $	8 003,70 $
De 4 000 Go jusqu'à 4 500 Go	353,70 $	9 003, 70 $
De 4 500 Go jusqu'à 5 000 Go	353,70 $	10 003,70 $
De 5 000 Go jusqu'à 6 000 Go	353,70 $	12 003,70 $
De 6 000 Go jusqu'à 7 000 Go	353,70 $	14 003,70 $
De 7 000 Go jusqu'à 8 000 Go	353,70 $	16 003,70 $
De 8 000 Go jusqu'à 9 000 Go	353,70 $	18 003,70 $
De 9 000 Go jusqu'à 10 000 Go	353,70 $	20 003,70 $
Excédent de 10 000 Go	1,00 $ / Go	10,24 $ / Go
Services optionnels ($ / mois)		
Adresse IP publique fixe	0,00 $	0,00 $
Adresse IP publique dynamique	3,00 $	5,00 $
Adresse IP privée fixe	3,00 $	5,00 $
Adresse IP privée dynamique	3,00 $	5,00 $
Suspension temporaire	15,00 $	15,00 $

3 ACQUISITION DES APPAREILS ET ACCESSOIRES

Les demandes concernant les forfaits, options, appareils et accessoires doivent être transmises directement au prestataire de service via son portail.

Portail d'acquisition des prestataires de services	
Prestataire	URL
TELUS	https://portailtelus.cimpl.com
ROGERS	https://secure.rogersdirect.ca

Les membres du regroupement seront facturés directement par le prestataire pour les services, appareils et accessoires.

Les appareils doivent comprendre minimalement, sans frais supplémentaires, les éléments suivants :

a. La pile si l'appareil le requiert.
b. Un dispositif d'alimentation (USB, secteur ou autre).
c. La carte SIM (de l'anglais Subscriber Identity Module).
d. Le livret d'instruction ou un lien URL permettant de le consulter ou le télécharger.

3.1 ACQUISITION D'APPAREILS À COÛT NUL (0 $)

Le prestataire de services doit minimalement offrir les mêmes téléphones de base et intelligents que ceux qu'il offre sur ses sites web grand public ou affaires. Les organismes membres du regroupement d'achats peuvent obtenir des téléphones de base et intelligents à coût nul (0 $) pour chacun des systèmes d'exploitation suivants:

a. Android;
b. iOS (Apple).

3.2 ACQUISITION D'APPAREILS À COÛT NON NUL (> 0 $)

Des téléphones de base et intelligents dont le coût n'est pas nul peuvent être acquis avec dérogation. Le demandeur doit compléter le formulaire « Demande d'autorisation d'appareil mobile à coût non nul » et le faire signer par le responsable de l'organisme membre inscrit au contrat ou son délégué et le joindre à sa commande.

Les acquisitions de tous les autres appareils, notamment des cartes, clés USB, modems, bornes Wi-Fi et accessoires, ne nécessitent pas de formulaire d'autorisation.

3.3 ACQUISITION D'ACCESSOIRES

Les accessoires pour appareils de mobilité qui peuvent être acquis auprès du prestataire sont les étuis, chargeurs de base et chargeurs pour véhicule.

Les membres du regroupement bénéficient des escomptes suivants sur les accessoires :

Escompte sur accessoires	
Prestataire	Pourcentage
TELUS	60 %
ROGERS	70 %

3.4 COMMANDES CHEZ ROGERS

L'organisme membre du regroupement d'achats qui souhaite obtenir une dérogation pour non-couverture de réseau ou non disponibilité d'une technologie chez le prestataire de services de premier rang doit compléter le formulaire de dérogation. Le document est disponible à la section « Demande de dérogation – Réseau et technologie » du site Web du CSPQ. Le formulaire doit être signé par le responsable de l'organisme membre inscrit au contrat ou son délégué et le joindre à sa commande et ensuite transmis au CSPQ pour approbation.

3.5 DURÉE DES ENGAGEMENTS SUR LES APPAREILS

Lors de l'acquisition d'un appareil subventionné chez le prestataire, les membres du regroupement doivent choisir un engagement de 24 mois.

L'annulation d'un tel engagement entraîne les frais ci-dessous lorsque l'engagement de 24 mois n'est pas terminé.

Frais de résiliation anticipée		
Type d'appareil	Frais mensuel par mois restant	Frais maximal sur 24 mois
Appareil abonné à un forfait pour la voix	6,00 $	144,00 $
Appareil abonné à un forfait pour la transmission de données	8,00 $	192,00 $

3.6 DÉVERROUILLAGE DES APPAREILS

Les prestataires de services offrent un service sans frais de déverrouillage des appareils. Chaque prestataire déverrouille seulement les appareils qu'il a déjà fournis aux organismes.

Un appareil peut faire l'objet d'une demande de déverrouillage sans délai après son activation. Il existe certaines restrictions concernant le déverrouillage et il est possible qu'un prestataire soit dans l'impossibilité de procéder au déverrouillage. Dans ce cas, le prestataire doit fournir une preuve écrite à l'organisme demandeur.

3.7 PROGRAMME D'INSCRIPTION DES APPAREILS (PIA) D'APPLE

Ce service permet de préconfigurer les réglages de l'appareil, notamment pour les applications et les services internes auxquels chaque appareil est autorisé à accéder. Il permet également d'en paramétrer l'enregistrement automatique dans l'outil de gestion des appareils mobiles d'Apple.

Vous pouvez obtenir plus de détails techniques en vous référant au prestataire de services.

Frais pour inscription au service PIA de Apple	
Prestataire	Montant
TELUS	20,00 $
Rogers	20,00 $

3.8 ACQUISITION DE CARTE SIM SANS ABONNEMENT

Le prestataire de services offre l'achat de carte SIM sans abonnement.

Frais unitaire par carte SIM	
Prestataire	Montant
TELUS	5,00 $
Rogers	9,99 $

4 MODALITÉS D'APPLICATION

4.1 GROUPE DE PARTAGE

Afin de simplifier la facturation et la gestion des membres du regroupement, le CSPQ a introduit la notion de groupe de partage. Un groupe de partage regroupe toutes les minutes ou tous les gigaoctets (pour un même forfait de données partageable) de tous les membres du regroupement chez un même prestataire.

L'offre de service cellulaire gouvernemental du CSPQ comprend deux (2) types de groupe de partage :

- Groupe de partage pour les appels sortants au Canada (voix).
- Groupe de partage pour les données au Canada (transmission de données et accès à Internet).

Exemple avec un forfait partageable de données de 1 Go :

Un groupe de partage est constitué du total des minutes (200 minutes) au Canada par abonnement ou des gigaoctets (1 Go par abonnement) chez un même prestataire. Le CSPQ dispose actuellement de huit (8) groupes de partage :

1. Groupe de partage pour les appels sortants au Canada – ROGERS
2. Groupe de partage pour les appels sortants au Canada – TELUS
3. Groupe de partage pour la transmission de données au Canada (1 Go) – TELUS
4. Groupe de partage pour la transmission de données au Canada (2 Go) – TELUS
5. Groupe de partage pour la transmission de données au Canada (3 Go) – TELUS
6. Groupe de partage pour la transmission de données au Canada (1 Go) – ROGERS
7. Groupe de partage pour la transmission de données au Canada (2 Go) – ROGERS
8. Groupe de partage pour la transmission de données au Canada (3 Go) – ROGERS

Dans le cas du dépassement de la capacité d'un groupe de partage en particulier, les membres du regroupement qui ont contribué à ce dépassement seront refacturés au prorata de leur contribution à ce dépassement.

Le prestataire va établir un groupe de partage virtuel par client (nombre d'abonnements x 200 minutes OU nombre d'abonnement x *X Go*) afin d'identifier les clients qui ont dépassé leur limite prévue et ainsi déterminer la proportion du montant du dépassement à refacturer.

4.2 ITINÉRANCE AUX ÉTATS-UNIS ET À L'INTERNATIONALE

L'itinérance désigne une activité sans-fil sur un appareil mobile, pratiquée à l'occasion de voyages à l'extérieur du Canada. Lors d'un voyage à l'extérieur du Canada, la transmission de voix et de données et l'accès à l'Internet s'effectuent sur le réseau d'un prestataire étranger qui a conclu une entente avec notre prestataire et **n'est pas incluse** dans vos frais mensuels courants.

Afin de limiter les frais d'itinérance à l'extérieur du Canada, les prestataires de services utilisent les fonctionnalités suivantes :

TELUS

Le prestataire bloque systématiquement l'itinérance hors Canada sur toutes les lignes des membres du regroupement. Dans l'éventualité où l'organisme désire que certains de ses utilisateurs aient accès aux fonctions relatives à l'itinérance internationale, l'organisme doit compléter le formulaire « *Formulaire 2 6 4 2_Autorisation_Itinérance internationale* » en y indiquant les numéros de téléphone concernés. Ce formulaire est fourni par le prestataire lors de l'activation de la ligne. Il est possible de le télécharger via le portail TELUS dédié au CSPQ dans la section « liens utiles ».

Une fois la fonction relative à l'itinérance internationale débloquée sur la ligne de l'utilisateur, voici un exemple d'alertes que ce dernier pourrait recevoir lors de ses déplacements à l'étranger :

Une première alerte texto et le blocage automatique des appels, des textos et de la consommation de données sur l'appareil surviendra lorsque l'utilisateur aura atteint 100,00 $ d'utilisation. Par la suite, la même alerte (ainsi que le blocage automatique) se manifestera pour chaque tranche subséquente de 200,00 $ d'utilisation franchie (soit à 300,00 $, à 500,00 $, à 700,00 $, etc.) sans limite maximum.

Une fois l'alerte texto reçue, il sera possible de débloquer l'appareil. Pour ce faire, l'utilisateur devra répondre « OUI » à chacune des alertes texto lui demandant l'autorisation. Sans cette approbation de l'utilisateur, l'appareil demeurera bloqué en itinérance internationale.

En répondant aux différentes alertes reçues à chaque blocage de l'itinérance, l'utilisateur engage son organisme a accepté la responsabilité de la facturation liée à son utilisation en itinérance.

ROGERS

Lorsque la dépense en itinérance hors Canada atteint :

- 100,00 $: Blocage de l'itinérance et envoie d'une alerte texto. L'utilisateur peut alors débloquer l'itinérance en répondant au texto ou en appelant le service la clientèle.
- 500,00 $ et 750,00 $: L'utilisateur reçoit une alerte par texto mais l'itinérance n'est pas bloquée.
- 1 000,00 $: Blocage définitif de l'itinérance et envoi d'une alerte texto. L'utilisateur ne peut pas débloquer l'itinérance puisque le prestataire Rogers ne peut facturer plus de 1 000,00 $ par numéro par période de facturation.

Le responsable de l'organisme peut transmettre une demande écrite au service à la clientèle de Rogers afin de faire lever de manière permanente les blocages et les alertes mentionnés ci-haut pour un abonnement.

En plus des tarifs d'itinérance pour la voix, les textos et les données à l'utilisation, il est possible d'activer divers forfaits (trousses) de voyage chez le prestataire Rogers. Le prestataire TELUS a décidé de ne pas offrir de forfait pour l'itinérance hors Canada.

Messagerie photo et vidéo (MMS) à l'unité en itinérance, aux États-Unis et l'international *	
Prestataire	Tarification
TELUS	50¢ par message
ROGERS	75¢ par message
** Des frais d'utilisation de données en itinérance selon la tarification prévue au contrat peuvent s'appliquer.*	

4.3 TRANSFERT DE RESPONSABILITÉ D'UNE LIGNE

Le transfert de responsabilité désigne le processus servant à faire passer la responsabilité d'un numéro de sans-fil d'un organisme membre du regroupement d'achat vers un autre membre ou vers un compte personnel (par exemple un employé d'un organisme membre).

Transfert de la responsabilité d'une ligne cellulaire entre membres du regroupement

Pour effectuer un transfert de responsabilité entre membres chez TELUS, les représentants cellulaires (demandeurs) ainsi que les administrateurs (interlocuteurs) d'organisation peuvent effectuer ce type de transaction via le portail de TELUS. Veuillez-vous référer à la documentation qui est disponible dans l'onglet « Liens utiles » du portail TELUS dédié au CSPQ.

Chez Rogers, vous devez contacter le service à la clientèle du prestataire par courriel pour obtenir la procédure à suivre.

Dès que le transfert de responsabilité est complété, l'organisme qui a cédé la ligne cesse d'assumer les frais de service qui sont alors facturés au compte de l'organisme qui a accepté la responsabilité.

Le transfert de responsabilité n'a aucun impact sur la durée du contrat lié à la subvention d'un appareil. L'organisme qui prend la responsabilité de la ligne doit honorer l'engagement découlant de l'acquisition de l'appareil subventionné.

Lors du transfert de compte, il n'y a pas de coupure de service mis à part la réinitialisation complète de la boîte vocale ainsi que du mot de passe.

Transfert de la responsabilité d'une ligne cellulaire d'un organisme membre vers un compte personnel

Pour effectuer un transfert de responsabilité vers un compte personnel, l'administrateur (interlocuteur) d'organisation doit transmettre un courriel au service à la clientèle du prestataire de services qui facture présentement le numéro de téléphone cellulaire en question. Ce courriel doit inclure le numéro de téléphone cellulaire ainsi que le nom de l'abonné.

Par la suite, la demande va être prise en charge par le prestataire de services et l'administrateur (interlocuteur) d'organisation recevra la démarche à suivre pour compléter ce transfert vers un compte personnel.

4.4 RAPPORT TRIMESTRIEL

Les prestataires de services ont l'obligation de produire un rapport trimestriel pour chaque membre du regroupement d'achats. Les prestataires de services doivent leur rendre disponibles ces rapports, au plus tard 15 jours ouvrables suivant la fin d'un trimestre.

4.5 NIVEAUX DE SERVICE

En vertu du contrat, voici un survol des principaux niveaux de service ainsi que les pénalités que le client peut appliquer auprès du prestataire de services :

Services offerts par le prestataire	Pénalités en cas de non-respect du niveau de service
Rapports ayant un niveau de service	Maximum de 1 000,00 $ par organisme à chaque mois • 200,00 $ si non-disponibles dans les délais • plus 50,00 $ par jour de retard supplémentaire
Erreurs de facturation Si la même erreur se répète trois (3) fois consécutives pour le même utilisateur	Pour chaque utilisateur visé, deux (2) fois le montant de l'erreur pour chaque erreur
Délai de livraison des appareils[1] Trois (3) jours ouvrables la majorité du territoire québécois et sept (7) jours ouvrables pour : a. Île d'Anticosti. b. Îles-de-la-Madeleine. c. Municipalités situées au nord du 50e parallèle, à l'exception de Sept-Îles. d. Tout autre endroit non accessible par véhicule automobile. Aux fins de calcul de ces délais, un jour ouvrable est une journée comprise dans la semaine de travail du lundi au vendredi, et qui n'est pas fériée ou chômée. La livraison des produits doit être effectuée sur l'ensemble du territoire québécois à l'adresse indiquée sur le formulaire de demande d'exécution (commande), sans frais.	Maximum de 100 $ par appareil
Accusé réception d'une plainte écrite 2 jours ouvrables ou moins	100,00$ par jour de dépassement pour chaque plainte

Services offerts par le prestataire	Pénalités en cas de non-respect du niveau de service
Traitement d'une plainte écrite 5 jours ouvrables ou moins	100,00$ par jour de dépassement pour chaque plainte

[1] *Le délai est calculé à partir de début du jour ouvrable suivant la commande (00:00:01). Si par exemple la commande est transmise un mercredi, la livraison doit être effectuée le lundi suivant avant 23:59:59.*

4.6 AMÉLIORATION DE LA COUVERTURE À L'INTÉRIEUR DES BÂTIMENTS

Des organismes membres du regroupement d'achats pourront requérir les services du prestataire de services afin de rendre disponible ou d'améliorer les services de mobilité cellulaire à l'intérieur de leurs bâtiments :

Escompte	
Prestataire	Pourcentage
TELUS	10 %
ROGERS	0 %

5 COORDONNÉES DES PRESTATAIRES DE SERVICES

Pour toute question relatives	TELUS	ROGERS
Aux commandes	**Service à la clientèle** 1-855-330-CSPQ (2777) (Option 1 suivie de l'option 1) cspq.contratmobilite@telus.com	**Rogers Direct** 1-844-288-2777 (Option 3) cspq@rogersdirect.ca
Aux problèmes liés à vos appareils (bris, garantie et autres)	**Services techniques** 1-855-330-CSPQ (2777) (Option 1 suivie de l'option 1) cspq.contratmobilite@telus.com	**Services techniques** 1-844-288-2777 (Option 1) cspqsoutientech@rci.rogers.com
À la facturation et aux rapports	**Service à la clientèle** 1-855-330-CSPQ (2777) (Option 1 suivie de l'option 1) cspq.contratmobilite@telus.com	**Service à la clientèle** 1-844-288-2777 (Option 2) bsgest1@rci.rogers.com
Au support technique 24/7 (personnes autorisées ou utilisateurs)	**Services techniques** 1-855-330-CSPQ (2777) (Option 1 suivie de l'option 2) cspq.contratmobilite@telus.com	**Services techniques** 1-844-288-2777 (Option 1) cspqsoutientech@rci.rogers.com
Aux plaintes	cspq.plaintes@telus.com	bsgest1@rci.rogers.com

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 20.12

2020/02/27
17:00

(1)

Dossier # : 1197631001

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Division projets réseau principal , Section projets de construction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Résilier le contrat accordé à Roxboro Excavation inc., pour la construction d'une conduite principale d'eau de 400 mm entre le chemin Lakeshore et l'autoroute 40 à Sainte-Anne-de-Bellevue (CG17 0268) / Autoriser le paiement d'une somme maximale de 462 996,83 $, taxes incluses, à titre de compensation des coûts engagés.

Il est recommandé :

1- de résilier le contrat accordé à Roxboro Excavation inc., pour la construction d'une conduite principale d'eau de 400 mm entre le chemin Lakeshore et l'autoroute 40 à Sainte -Anne-de-Bellevue (CG17 0268);

2- d'autoriser le paiement d'une somme maximale de 462 996,83 $, taxes incluses, à Roxboro Excavation inc., pour couvrir les coûts relatifs au biens acquis, aux travaux réalisés ainsi que pour les dommages et intérêts relatifs à la résiliation complète du contrat, tel que déterminé en fonction du solde contractuel conformément à l'article 4.5.2.2. du cahier des clauses administratives générales du contrat;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Isabelle CADRIN **Le** 2020-01-24 15:06

Signataire : Isabelle CADRIN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Mobilité et attractivité

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1197631001**

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Division projets réseau principal , Section projets de construction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Résilier le contrat accordé à Roxboro Excavation inc., pour la construction d'une conduite principale d'eau de 400 mm entre le chemin Lakeshore et l'autoroute 40 à Sainte-Anne-de-Bellevue (CG17 0268) / Autoriser le paiement d'une somme maximale de 462 996,83 $, taxes incluses, à titre de compensation des coûts engagés.

CONTENU

CONTEXTE

La réalisation du contrat A-338 - Construction d'une conduite d'eau de 400 mm entre le chemin Lakeshore et l'autoroute 40 à Sainte-Anne-de-Bellevue est nécessaire afin d'améliorer la capacité hydraulique du réseau principal d'agglomération qui dessert le territoire de la ville de Sainte-Anne-de-Bellevue.

Pour permettre le passage de la nouvelle conduite de 400 mm, plusieurs ententes étaient nécessaires :

· Une entente de passage entre la Ville de Montréal et l'Université McGill afin d'accorder une servitude permanente à la Ville de Montréal une fois les travaux complétés;
· Des ententes de passage avec les partenaires et propriétaires de terrains suivants :

1. La paroisse de Sainte-Anne-de-Bellevue;
2. Hydro-Québec;
3. Le Canadian Pacifique;
4. Le Canadian National;
5. Le Ministère des Transports;
6. CPTAQ.

Avant le lancement du processus d'appel d'offres, toutes les ententes avaient été conclues. Le 15 juin 2017, le contrat A-338 est octroyé à l'entrepreneur Roxboro Excavation inc. Cependant, en mars 2018, la paroisse de Sainte-Anne-de-Bellevue (SAB) contacte la Ville de Montréal pour l'informer être propriétaire des lots sur lesquels le tracé de la nouvelle conduite de 400 mm est prévu de passer. Pourtant, durant la période de conception, tous les intervenants et parties avaient été informés du tracé et les différents lots avaient été identifiés comme étant la propriété de l'Université McGill par les personnes compétentes, en fonction des documents fonciers officiels en leur possession. À ce stade il apert que la

Paroisse SAB a identifié qu'un terrain prétendument appartenant à l'Université McGill était propriété de la Fabrique. C'est alors que malgré l'entente de passage initiale, la paroisse SAB, par le biais de son avocat, a donc exigé de conclure une nouvelle entente avec la Ville de Montréal pour permettre le passage de la conduite projetée de 400 mm sur son terrain. Dans ce contexte, plusieurs tentatives de négociation avec la paroisse SAB de mars 2018 à septembre 2018, aucun terrain d'entente juste et équitable n'a été trouvé.

La Ville de Montréal s'est donc tournée vers l'Université McGill afin de modifier le tracé de la conduite pour que celui-ci passe complètement sur leur propriété. Les deux parties se sont entendues sur un tracé alternatif au printemps 2019.
Cependant, les changements au contrat initial sont tels que le contrat ne peut être réalisé selon la soumission reçue et tel qu'octroyé.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG17 0268 - 15 juin 2017 - Accorder un contrat à Roxboro Excavation inc. pour des travaux de construction d'une conduite principale d'eau de 400 mm entre le chemin Lakeshore et l'autoroute 40 à Sainte-Anne-de-Bellevue, ainsi que pour les travaux associés à ce projet - Dépense totale de 7 110 478,52 $, taxes incluses - Appel d'offres public 10216 - (4 soumissionnaires).

DESCRIPTION

Le présent dossier vise la résiliation du contrat A-338 - Construction d'une conduite d'eau de 400 mm entre le chemin Lakeshore et l'autoroute 40 à Sainte-Anne-de-Bellevue, octroyé à l'entrepreneur Roxboro Excavation inc., afin de repartir en appel d'offres pour la réalisation du projet avec une nouvelle conception en raison de la modification significative du tracé de la conduite projetée.

JUSTIFICATION

Considérant que l'exécution du contrat octroyé à Roxboro Excavation inc. n'est plus possible telle qu'elle avait été envisagée;
Considérant que seulement 32 % du tracé initial de la conduite pourra être maintenu, ce qui constitue une modification significative de la portée des travaux et qui dénature le contrat octroyé par un processus d'appel d'offres réalisé en 2017;
Considérant que le contrat a déjà été accordé il y a deux ans à l'entrepreneur Roxboro Excavation inc., soit le 15 juin 2017, sur la base des prix alors soumis;
Considérant que les ententes de passage entre les différents partenaires sont à refaire en raison de la modification du tracé;
Considérant que même si la Direction de l'eau potable poursuivait les travaux partiellement avec l'entrepreneur Roxboro Excavation inc., des frais de résiliation partielle seraient à payer à celui-ci étant donné de la réduction d'envergure du projet;
Considérant qu'en cas de résiliation partielle, les interfaces entre les différents projets ne sont pas clairement définies;
Considérant que les frais payables par la Ville de Montréal en cas de résiliation complète du contrat sont clairement définis par le contrat;
La Direction de l'eau potable recommande donc la résiliation complète du contrat A-338 - Construction d'une conduite d'eau de 400 mm entre le chemin Lakeshore et l'autoroute 40 à Sainte-Anne-de-Bellevue avec l'entrepreneur Roxboro Excavation inc.
Le projet est pour l'instant reporté en 2023 pour des raisons budgétaires. Entre temps, de nouvelles ententes devront être négociées avec les parties prenantes concernées.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant prévu pour la résiliation du contrat s'élève à 462 996,83 $, taxes incluses.

Portion budget de fonctionnement :
Un montant de 265 566,12 $, taxes incluses, sera financé par le budget de fonctionnement de la Direction de l'eau potable.

Portion budget PTI :
Un montant de 197 430,71 $, taxes incluses sera financé par l'emprunt à la charge de l'agglomération.

Il est à noter qu'un montant de 48 314,23 $ a déjà été payé au décompte n° 1 pour le mois de novembre 2017.

Le détail du calcul du montant maximal payable à l'entrepreneur est en pièce jointe au présent dossier et le détail des informations financières dans l'intervention du Service des finances

La dépense est entièrement assumée par l'agglomération puisqu'elle concerne la production de l'eau potable qui est une compétence d'agglomération en vertu de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

n/a

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Dans le cas où la résiliation complète du contrat ne serait pas mise en application, les frais suivants seraient à payer pour la résiliation partielle du contrat, étant donné la modification de l'envergure du projet:

Frais pour l'annulation d'items du bordereau des quantités : 14 315,90 $
Frais pour l'augmentation des coûts de la main-d'oeuvre, des matériaux et des équipements entre réaliser les travaux en 2017 et réaliser les travaux en 2019 : 36 545,75 $

Frais supplémentaires demandés par l'Entrepreneur puisque le montant de 32 % payable à l'item 1.0 Organisation de chantier du bordereau des quantités selon le total des travaux réalisés partiellement, ne couvraient pas les coûts réels engagés : 123 285,86 $

Frais supplémentaire demandés par l'Entrepreneur puisque le montant indiqué à l'item 1.0 Organisation de chantier du bordereau des quantités était limité à 8 % de la valeur des travaux excluant contingences et taxes, mais que ce montant ne couvrait pas les frais réels à encourir. Selon l'article 2.1 du Cahier des clauses techniques spéciales, les coûts excédants le montant de l'item 1.0 devaient être répartis proportionnellement à d'autres items du bordereau : 66 120,34 $

Frais pour les dommages-intérêts en application de l'article 4.5.2.2 du Cahier des clauses générales pour la résiliation partielle : 181 967,64 $

Total de : 422 235, 49 $**.**

Ce total est toutefois relatif aux éléments connus en cas de résiliation partielle. Considérant que le projet est significativement modifié, d'autres coûts, alors inconnus, pourraient s'ajouter.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune intervention de communication n'est requise selon le Service de l'expérience citoyenne et des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Comité exécutif : 12 février 2020
Conseil d'agglomération : 27 février 2020

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Marleen SIDNEY)

Validation juridique avec commentaire :
Service des affaires juridiques , Direction des services judiciaires (Philippe EL OUARDI)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Pier SIMARD
Ingenieur(e)

Tél : 514-872-4612

Romain Bonifay
Chef de section

Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-12-09

Jean-François DUBUC
C/d Division Infrastructures réseau principal

Tél : 514-872-4647

Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Alain LARRIVÉE
Direction de l'eau potable
Tél : 514 872-5090
Approuvé le : 2020-01-22

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Chantal MORISSETTE
Directrice
Tél : 514 280-4260
Approuvé le : 2020-01-23

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des affaires juridiques , Direction des services judiciaires

Dossier # : 1197631001

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Division projets réseau principal , Section projets de construction
Objet :	Résilier le contrat accordé à Roxboro Excavation inc., pour la construction d'une conduite principale d'eau de 400 mm entre le chemin Lakeshore et l'autoroute 40 à Sainte-Anne-de-Bellevue (CG17 0268) / Autoriser le paiement d'une somme maximale de 462 996,83 $, taxes incluses, à titre de compensation des coûts engagés.

SENS DE L'INTERVENTION

Validation juridique avec commentaire

COMMENTAIRES

La Ville est en droit de résilier le contrat en vertu de la clause 4.5.2.2 du Cahier des clauses administratives générales.

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Philippe EL OUARDI
Avocat
Tél : 514-868-4137

ENDOSSÉ PAR Le : 2020-01-08

Isabelle BUREAU
Avocate et chef de division
Tél : 514-872-2639
Division : Litige contractuel

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1197631001

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Division projets réseau principal , Section projets de construction
Objet :	Résilier le contrat accordé à Roxboro Excavation inc., pour la construction d'une conduite principale d'eau de 400 mm entre le chemin Lakeshore et l'autoroute 40 à Sainte-Anne-de-Bellevue (CG17 0268) / Autoriser le paiement d'une somme maximale de 462 996,83 $, taxes incluses, à titre de compensation des coûts engagés.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

Information_comptable_DEP_1197631001.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Marleen SIDNEY
Préposée au budget
Tél : (514) 872-0893

ENDOSSÉ PAR Le : 2020-01-13

Leilatou DANKASSOUA
Conseillère budgétaire
Tél : (514) 872-2648
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 20.13

2020/02/27
17:00

(1)

Dossier # : 1197952003

Unité administrative responsable :	Service du développement économique , Direction Entrepreneuriat
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Aide destinée spécifiquement à une entreprise
Projet :	-
Objet :	Approuver l'addenda numéro 1 à la convention entre la Ville de Montréal et le Pôle innovation MTL (Bonjour Startup Montréal) et accorder une contribution financière maximale d'une somme de 860 000 $, majorant ainsi le montant total de 400 000 $ à 1 260 000 $ pour la période 2018-2022, afin de mettre en place un nouveau pôle d'innovation à Montréal dédié aux startups

Il est recommandé :
1. d'approuver l'addenda numéro 1 à la convention entre la Ville de Montréal et le Pôle innovation MTL (Bonjour Startup Montréal) et accorder une contribution financière maximale d'une somme de 860 000 $, majorant ainsi le montant total de 400 000 $ à 1 260 000 $ pour la période 2018-2022, afin de mettre en place un nouveau pôle d'innovation à Montréal dédié aux startups ;

2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel; cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Peggy BACHMAN **Le** 2020-01-10 13:59

Signataire : Peggy BACHMAN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1197952003**
Unité administrative responsable :	Service du développement économique , Direction Entrepreneuriat
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Aide destinée spécifiquement à une entreprise
Projet :	-
Objet :	Approuver l'addenda numéro 1 à la convention entre la Ville de Montréal et le Pôle innovation MTL (Bonjour Startup Montréal) et accorder une contribution financière maximale d'une somme de 860 000 $, majorant ainsi le montant total de 400 000 $ à 1 260 000 $ pour la période 2018-2022, afin de mettre en place un nouveau pôle d'innovation à Montréal dédié aux startups

CONTENU

CONTEXTE

En août 2019, l'organisme Bonjour Startup Montréal (à l'origine inscrit sous l'appellation Pôle innovation MTL au Registre des entreprises du Québec) a sollicité une aide financière supplémentaire au Service de développement économique de la Ville pour poursuivre la mise en place d'un pôle d'innovation dédié aux startups à Montréal. Cette demande est en pièce jointe. L'aide supplémentaire recommandée est de 860 000 $ pour un soutien total de 1 260 000 $.
La demande intervient dans le contexte du regroupement des activités de la Fondation Montréal inc. et la Fondation OSMO sous l'appellation Bonjour Startup Montréal, référant à une entité créée en 2018 par les deux fondations.

Le projet de regroupement des activités vise la mutualisation des ressources sous une même structure de gouvernance afin de doter la métropole d'une nouvelle institution « phare » en entrepreneuriat visant les startups. De la sorte, Bonjour Startup Montréal regroupera plusieurs services complémentaires : bourses, mentorat et autres services aux entrepreneurs, programme d'innovation ouverte, services de conciergerie et de positionnement de l'écosystème montréalais et location d'espaces à la Maison Notman.

La mission de Bonjour Startup Montréal est de faire de Montréal un des écosystèmes de startups les plus audacieux et performants au monde en offrant aux fondateurs de startups un environnement où ils peuvent naître et croître à la mesure de leurs ambitions.

Les besoins financiers de Bonjour Startup Montréal s'expliquent par le fait de la nouveauté de l'organisme et de l'ampleur de ses actions souhaitées par différents partenaires économiques de Montréal. Issu de la collaboration entre la Fondation Montréal inc. et la Fondation OSMO, Bonjour Startup Montréal a pris forme en automne 2018 et a officiellement lancé ses activités en janvier 2019, grâce au soutien de la Ville de Montréal et du ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI). Rapidement, l'initiative a rallié les acteurs de l'écosystème startups montréalais. Dans la dernière année, trois consultations

ont été menées auprès des fondateurs de startup, des investisseurs et des organismes d'aide à l'entrepreneuriat. Cet exercice a permis de raffiner la compréhension des besoins et des actions à déployer. Des fonds additionnels viseraient à déployer les ressources nécessaires à la réalisation de nouvelles actions et, dans d'autres cas, d'actions prévues initialement, mais se révélant plus coûteuses.

Soulignons qu'une demande de soutien additionnel de 500 000 $ par année pour un total de 900 000 $ annuellement a également été déposée au MEI.

Le tableau ci-dessous présente les principales contributions de la Ville consenties antérieurement.

• 400 000 $ au Pôle innovation MTL pour le démarrage de l'organisme (CG18 0547 - 25 octobre 2018)
• 35 000 $ à la Fondation Montréal inc. pour un projet d'entrepreneuriat féminin (CE18 1499 - 5 septembre 2018)
• 461 788 $ à la Fondation OSMO pour la rénovation et la restauration des bâtiments de la Maison Notman et de l'ancien hôpital St. Margaret (CG12 0253 - 23 août 2012)

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Pour Bonjour Startup Montréal (Pôle innovation MTL)

- CG18 0547 - 25 octobre 2018 - Accorder un soutien financier maximal de 400 000 $ au Pôle innovation MTL afin de mettre en place un nouveau pôle d'innovation à Montréal dédié aux startups.

Pour la Fondation Montréal inc.

- CE18 1499 - 5 septembre 2018 - Accorder un soutien financier non récurrent à cinq organismes représentant une somme maximale totale de 125 000 $, pour la période et le montant indiqué en regard de chacun d'eux, suite au Dépôt de projets 2018, Entreprendre Montréal (35 000 $ à la Fondation Montréal inc. pour un projet d'entrepreneuriat féminin).
- CG17 0305 - le 24 août 2017 - Approuver le projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue des Immeubles Centurian Peel/Metcalfe inc. pour une période de 5 ans, à compter du 1er mai 2021, des espaces aux 6e, 8e, 12e et 14e étages, d'une superficie d'environ 4 910,39 m² situés dans les immeubles sis au 1555, rue Peel et 1550, rue Metcalfe, à des fins administratives, moyennant un loyer total de 8 375 525,76 $, taxes incluses.
- Autres décisions antérieures concernant le bail de la Fondation Montréal inc. : CG17 0205 - le 18 mai 2017; CG17 0205 - le 18 mai 2017; CE16 2102 - le 21 décembre 2016; CG16 0254 - le 21 avril 2016; CG15 0543 – 24 septembre 2015; CM15 0504 - le 27 avril 2015; CM14 0250 - le 24 mars 2014; CG12 0213 - le 21 juin 2012.

Pour la Fondation OSMO

- CG12 0253 - 23 août 2012 - Accorder un soutien financier de 461 788 $ à la Fondation OSMO pour la rénovation et la restauration des bâtiments de la Maison Notman et de l'ancien hôpital St. Margaret, à même l'enveloppe de 140

M$ de l'Entente avec le gouvernement du Québec / Approuver un projet de protocole d'entente à cet effet.
- Autres décisions antérieures concernant les travaux du projet Notman : CG14 0290 - le 19 juin 2014 - CG13 0034 - 28 février 2013.

DESCRIPTION

À Montréal, plusieurs partenaires se sont mobilisés pour faire émerger Bonjour Startup Montréal, comme organisme fédérateur de l'écosystème des startups.
À la suite d'un exercice de concertation au cours de la dernière année, l'organisme a élaboré un plan stratégique relativement au volet écosystème pour raffiner son offre de services. Celle-ci sera complémentaire à celle du réseau PME MTL.

L'aide supplémentaire recommandée de 860 000 $ correspond aux hausses annuelles suivantes :

- 90 000 $ pour la période du 1er novembre 2018 au 31 mars 2020, soit une augmentation de la contribution municipale de 170 000 $ à 260 000 $;
- 367 000 $ en 2020-2021, soit une augmentation de la contribution municipale de 133 000 $ à 500 000 $;
- 403 000 $ en 2021-2022, soit une augmentation de la contribution municipale de 97 000 $ à 500 000 $.

Les actions visées par la contribution financière de la Ville sont les suivantes :

- Lancer une plateforme numérique regroupant les ressources relativement à l'écosystème de la métropole afin de simplifier et d'augmenter la clarté du parcours entrepreneurial à Montréal. La plateforme vise également à positionner Montréal comme lieu privilégié pour le développement de startups, s'associant à cet effet à une nouvelle image de marque;
- Créer un répertoire des startups montréalaises et le mettre à la disposition de la communauté en fonction d'un protocole d'utilisation et de partage des données. Le répertoire permettra à la fois de mesurer le milieu des startups à Montréal et de servir d'outil de repérage efficace pour le maillage entre les startups et les différents partenaires (investisseurs, grandes entreprises, etc.);
- Élaborer un portrait annuel de l'écosystème des startups de Montréal avec le milieu universitaire, tout en collaborant au projet national québécois de collecte de données sur ce thème. Le portrait documentera notamment le nombre d'entreprises en démarrage, le taux de succès, le parcours entrepreneurial et les secteurs économiques émergents du territoire;
- Coordonner les contributions des différents organismes économiques montréalais à une étude de positionnement international du territoire montréalais et proposer des solutions aux enjeux en regard des meilleurs pratiques à l'étranger. Un événement annuel visera à présenter les résultats aux acteurs de développement économique de la métropole ainsi que diverses activités visant l'implantation de nouvelles pratiques;
- Développer une offre d'activités de maillage entre les startups montréalaises et les grands groupes en déplacement à Montréal ainsi que proposer en collaboration avec la Ville de Montréal un service d'accueil pour les délégations internationales issues du milieu des startups. L'accueil de délégations accordera la priorité à certains marchés ou à certains moments de l'année, lors de grands événements d'affaires dans la métropole;
- Développer et maintenir un réseautage ciblé avec les acteurs clés des plus importants écosystèmes de startups mondiaux ainsi que bâtir un calendrier des missions et des autres activités visant l'internationalisation des startups avec le soutien des autres partenaires montréalais et québécois. Bonjour Startup Montréal tissera notamment sa

toile de connexions internationales avec les grands groupes montréalais, québécois ou canadiens ayant des filiales à l'étranger;
- Coordonner un projet visant la rétention des étudiants internationaux par l'entrepreneuriat par le biais d'outils, d'activités, de formations et de mises en contact avec l'écosystème entrepreneurial; Sous la forme d'un passeport, il permettra aux étudiants internationaux entrepreneurs sélectionnés de découvrir le milieu des affaires montréalais et ainsi accroître la rétention du talent entrepreneurial à Montréal.

La contribution financière additionnelle de 860 000 $ porterait l'aide totale de la Ville à 1 260 000 $ à Bonjour Startup Montréal. Cette aide représente 11 % du budget prévisionnel de l'organisme correspondant au volet sur le renforcement de l'écosystème (11 510 101 $) et 29 % du budget associé aux actions spécifiques (4 414 765 $).

Revenus	**2018 - 2020 (17 mois)**	**2020-2021**	**2021-2022**	**TOTAL**
Fonctionnement général				
Gouvernement du Québec	400 000	400 000	400 000	1 200 000
Partenaires privés	1 115 888	2 695 490	3 326 435	7 126 101
Actions spécifiques				
Gouvernement du Québec	280 000	500 000	500 000	1 280 000
Ville de Montréal	260 000	500 000	500 000	1 260 000
Partenaires privés	58 000	170 000	416 000	644 000
TOTAL	**2 113 888**	**4 265 490**	**5 130 725**	**11 510 101**

Dépenses	**2018 - 2020 (17 mois)**	**2020-2021**	**2021-2022**	**TOTAL**
Fonctionnement général				
Rémunération	409 604	1 402 933	1 736 965	3 549 502
Frais externe (communication, événements et honoraires professionnels)	408 750	504 912	809 985	1 723 647
Loyer, fournitures, déplacement et autres frais administratifs	286 032	777 971	769 896	1 833 899
Actions spécifiques				
Plateforme web – Parcours entrepreneurial	262 500	266 000	271 810	800 310
Répertoire des startups montréalaises – gestion des données	173 680	383 150	386 300	943 130
Vigie – Portrait annuel de l'écosystème montréalais	114 750	141 688	143 336	399 774
Vigie – Écosystèmes internationaux	47 500	101 568	135 270	284 338
Maillage et accueil de délégations étrangères	83 000	214 770	247 240	545 010
Toile de promotion et de connexion internationale / Calendrier de missions	47 500	142 275	214 100	403 875
Étudiants internationaux entrepreneurs	25 000	55 000	55 000	135 000

Programme Scaleup (non financé par la Ville)	214 000	205 000	290 600	709 600
Frais administratifs	41 572	70 223	81 933	193 728
TOTAL	**2 113 888**	**4 265 490**	**5 142 435**	**11 510 101**

Mentionnons que le fonctionnement général de l'organisme portant sur le renforcement de l'écosystème couvre d'autres projets en développement : talent, entrepreneuriat féminin, santé mental des entrepreneurs, relations publiques, événements, mobilisation des partenaires, *scouting* de startups et activités de connexions.

JUSTIFICATION

Les startups constituent l'un des tissus d'entrepreneuriat prioritaires de la Stratégie de développement économique 2018-2022 de la Ville de Montréal, en raison des innovations qu'elles proposent et leur effet d'entraînement sur les différentes industries.
Un cadre d'intervention du Service de développement économique (SDÉ) pour l'écosystème des startups de la métropole a été rédigé afin de renforcer la cohérence et la complémentarité des actions de la Ville dans cet écosystème. La présentation du cadre d'intervention ainsi qu'une étude réalisée par PwC sur les hubs technologiques figurent dans les notes additionnelles.

Startup Genome produit un classement annuel des principaux écosystèmes de startups au monde. Seuls Toronto (13e) et Vancouver (24e) figurent dans le top 30 mondial au Canada. Montréal a glissé du 20e rang en 2016 au 44e rang du classement en 2018. Elle est aujourd'hui classée comme « Challenger City », c'est-à-dire une ville qui a le potentiel d'entrer dans le top 30 dans un futur proche Global Startup Ecosystem Report 2019, Startup Genome.

À Montréal, on remarque une fragmentation de l'écosystème, notamment en raison d'un manque de leadership. La faible visibilité du parcours-client pour les startups montréalaises, le manque d'interconnexions entre les acteurs de l'écosystème, la participation trop faible des grandes entreprises ainsi que le sous-développement des liens avec les écosystèmes internationaux sont tous des lacunes faisant en sorte que Montréal a des difficultés à faire grandir les startups et en faire des entreprises en croissance (scaleups).
Pour renforcer l'écosystème montréalais des startups, les objectifs du SDÉ sont :

- Améliorer le taux de succès des startups et accroître le nombre de scaleups;
- Hausser la qualité des programmes d'accompagnement;
- Accroître la collaboration et la performance de l'écosystème.

Pour ce faire, une série de 6 mesures ont été élaborées :

1. Consolider Bonjour Startup Montréal en tant qu'organisme fédérateur de l'écosystème des startups;
2. Favoriser l'émergence d'un centre dédié à l'écosystème des startups;
3. Mettre en place un programme d'aide aux incubateurs et accélérateurs viserait la création et la croissance de startups dans les industries à fort potentiel de la métropole;
4. Documenter les conditions de succès d'un programme de jumelage industriel pour les startups, visant la phase de précommercialisation d'innovations et encourageant la collaboration avec la grande entreprise;
5. Commander une étude sur les pratiques innovantes relativement à un fonds d'investissement pour les startups;
6. Élaborer une stratégie de locaux abordables pour les jeunes entreprises innovantes en croissance.

Ainsi, deux des six mesures proposées dans le cadre d'intervention du SDÉ pour les startups concernent Bonjour Startup Montréal, à savoir les mesures 1 et 2. La subvention recommandée vise la première mesure portant sur la consolidation d'un organisme fédérateur. Tandis que la deuxième mesure n'est pas accompagnée d'une aide financière.

Le projet financé dans le cadre de Bonjour Startup Montréal s'inscrit dans la mise en œuvre de l'action « Soutenir le développement d'une marque pour le secteur des startups de Montréal et le déploiement d'une plateforme, qui réunira les projets et les données de l'écosystème startup de Montréal » de l'axe 5 « Stimuler les cibles prioritaires » du plan d'action en entrepreneuriat.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Pour donner suite au présent dossier, il y a lieu d'autoriser une dépense totale de 860 000 $.
Les versements sont prévus selon le calendrier suivant :

2020	2021	2022	**TOTAL**
415 000 $	325 000 $	120 000 $	**860 000 $**

Avec la contribution déjà approuvée, les versements totaliseront 1 260 000 $:

2018	2019	2020	2021	2022	**TOTAL**
85 000 $	85 000 $	515 000 $	425 000 $	150 000 $	**1 260 000 $**

Les crédits requis sont prévus au budget du Service du développement économique, Direction de l'entrepreneuriat. (Entente 150 M$ - Réflexe Montréal).

Le présent dossier concerne une compétence d'agglomération en matière de développement économique, tel que prévu au Règlement du conseil d'agglomération sur la définition de l'aide à l'entreprise (RCG 06-019).

Cette dépense n'a aucun impact sur le cadre financier de la Ville.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les activités de Bonjour Startup Montréal permettrait de doter la métropole d'une nouvelle institution « phare » en entrepreneuriat.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

L'entente de contribution inclut un protocole de visibilité, approuvé par le Service des communications, qui doit être appliqué par l'organisme.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Février 2020 : Mise en oeuvre de la convention financière.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Hui LI)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Simon DÉCARY
Commissaire au développement économique

Tél : 514 868-7674
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-12-11

Géraldine MARTIN
Directrice

Tél : 514 872-2248
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Véronique DOUCET
Directrice
Tél : 514 872-3116
Approuvé le : 2020-01-09

ADDENDA N^{O} 1

MODIFIANT LA CONVENTION DE CONTRIBUTION À UN ORGANISME AFIN DE METTRE EN PLACE UN NOUVEAU PÔLE D'INNOVATION À MONTRÉAL DÉDIÉ AUX STARTUPS

ENTRE : **VILLE DE MONTRÉAL**, personne morale de droit public ayant son hôtel de ville au 275, rue Notre-Dame Est, Montréal, Québec H2Y 1C6, agissant et représentée par Me Yves Saindon, greffier, dûment autorisé aux fins des présentes en vertu de la résolution CG06 0006;

Ci-après appelée la « **Ville** »

ET : **PÔLE INNOVATION MTL**, personne morale, constituée sous l'autorité de la partie III de la *Loi sur les compagnies* (RLRQ, c. C-38), dont l'adresse principale est le 603-1550, rue Metcalfe, Montréal, Québec H3A 3P1, agissant et représentée par M^{me} Liette Lamonde, secrétaire du conseil d'administration, dûment autorisée aux fins des présentes tel qu'elle le déclare;

Ci-après appelée l'« **Organisme** »

L'Organisme et la Ville sont également individuellement ou collectivement désignés dans la présente convention comme une « **Partie** » ou les « **Parties** ».

ATTENDU QUE le 25 octobre 2018, la Ville a approuvé, par résolution CG18 0547, la conclusion d'une convention de contribution à l'Organisme afin de mettre en place un nouveau pôle d'innovation à Montréal dédié aux startups (ci-après « Convention initiale »);

ATTENDU QUE selon la Convention initiale, la Ville doit verser à l'Organisme une somme maximale de quatre cent mille dollars (400 000 $);

ATTENDU QUE l'Organisme a effectué au cours de la dernière année un exercice de consultation pour raffiner la compréhension des besoins et des actions à déployer pour renforcer l'écosystème des startups;

ATTENDU QUE l'Organisme a présenté à la Ville et au gouvernement du Québec une demande d'aide financière additionnelle pour réaliser plusieurs actions de son nouveau plan stratégique;

ATTENDU QUE les actions présentées l'Organisme contribuent de façon significative à la Stratégie de développement économique de la Ville de Montréal et à son Plan d'action en entrepreneuriat;

ATTENDU QUE la Convention initiale prévoit une Reddition de comptes du projet calquée sur l'année civile alors que le gouvernement du Québec prévoit une Reddition de comptes du projet suivant la période allant du 1er avril au 31 mars et que cette situation alourdit les exigences administratives de l'organisme;

LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

1. L'article 5 de la Convention initiale est remplacé par le suivant :

5.1 Contribution financière

En considération de l'exécution par l'Organisme de toutes et chacune des obligations contenues à la présente Convention, la Ville convient de lui verser la somme maximale d'UN MILLION DEUX CENT SOIXANTE MILLE dollars (1 260 000 $), incluant toutes les taxes applicables, le cas échéant, devant être affectée à la réalisation du Projet.

5.2 Versements

5.2.1 Pour l'année 2018 **:**

une somme maximale de QUATRE-VINGT-CINQ MILLE dollars (85 000 $) dans les trente (30) jours suivant la signature de la présente Convention et qui sera conditionnelle à la conclusion d'une entente financière avec le gouvernement du Québec relativement au projet;

5.2.2 Pour l'année 2019 :

une somme maximale de QUATRE-VINGT-CINQ MILLE dollars (85 000 $) dans les trente (30) jours de la présentation d'un bilan des réalisations effectuées entre le 1er novembre 2018 et le 31 mars 2019;

5.2.3 Pour l'année 2020 :

une somme maximale de QUATRE-VINGT-DIX MILLE dollars (90 000 $) dans les trente (30) jours suivant la signature de l'addenda modifiant la présente Convention;

une somme maximale de CENT MILLE dollars (100 000 $) dans les trente (30) jours suivant la transmission de la planification des visites et des missions hors Québec, avant le 1er avril, à la satisfaction de la Ville;

une somme maximale de TROIS CENT VINGT-CINQ MILLE dollars (325 000 $) dans les trente (30) jours suivant la remise de la Reddition de comptes de la période allant du 1er avril 2019 au 31 mars 2020 du projet, à la satisfaction de la Ville;

5.2.4 Pour l'année 2021 :

une somme maximale de CENT MILLE dollars (100 000 $) dans les trente (30) jours suivant la transmission de la planification des visites et des missions hors Québec, avant le 1er avril, à la satisfaction de la Ville;

une somme maximale de TROIS CENT VINGT-CINQ MILLE dollars (325 000 $) dans les trente (30) jours suivant la remise de la Reddition de comptes de la

période allant du 1er avril 2020 au 31 mars 2021 et la mise à jour du plan de réalisation du projet, à la satisfaction de la Ville;

5.2.5 Pour l'année 2022 :

une somme maximale de CENT CINQUANTE MILLE dollars (150 000 $) dans les trente (30) jours suivant la remise de la Reddition de comptes de la période allant du 1er avril 2021 au 31 mars 2022 du projet.

Chaque versement est conditionnel à ce que l'Organisme ait respecté les termes et conditions de la présente Convention. De plus, tous les versements prévus ci-dessus incluent toutes les taxes applicables, le cas échéant.

2. L'article 9 de la Convention initiale est remplacé par le suivant :

La présente Convention prend effet à sa signature par les Parties et se termine, sous réserve des articles 7 et 8, lorsque les Parties ont rempli leurs obligations, mais au plus tard le 30 juin 2023.

Nonobstant la fin de la présente Convention prévue ci-haut, il est entendu que les articles 4.5.1, 4.5.3, 4.5.4, 4.5.5, 4.5.6, 4.5.7, 4.7, 4.8 et 11 continueront à produire leurs effets entre les Parties.

3. L'annexe 1 de la Convention initiale est remplacée par l'annexe 1 du présent addenda, faisant état de la description du Projet;

4. Tous les autres termes et conditions de la Convention initiale demeurent inchangés.

EN FOI DE QUOI, LES PARTIES ONT SIGNÉ EN DEUX (2) EXEMPLAIRES, À MONTRÉAL, À LA DATE INDIQUÉE EN REGARD DE LEUR SIGNATURE RESPECTIVE.

Le .....e jour de 2019

VILLE DE MONTRÉAL

Par : _____
Yves Saindon, greffier

Le .....e jour de 2019

PÔLE INNOVATION MTL

Par : _____
Liette Lamonde, secrétaire du
conseil d'administration

Cet addenda a été approuvée par le ..... de la Ville de Montréal, le ..... e jour du mois de ..... 2019 (Résolution CG).

ANNEXE 1

PROJET

Bonjour Startup Montréal a pour mission de faire de Montréal un des écosystèmes de startups les plus audacieux et performants au monde en offrant aux fondateurs de startups un environnement où ils peuvent naître et croître à la mesure de leurs ambitions.

À l'échelle internationale, il est démontré que la mise en place d'un organisme fédérateur visant la représentation d'un l'écosystème génère un impact positif, permettant d'augmenter les connexions constructives au bénéfice des startups.

À Montréal, plusieurs partenaires se sont mobilisés pour faire émerger Bonjour Startup Montréal, comme organisme fédérateur de l'écosystème des startups. Sélectionné comme pôle d'innovation par le gouvernement du Québec, Bonjour Startup Montréal est une initiative issue de la collaboration entre la Fondation Montréal inc. et la Fondation OSMO. À cet effet, un projet de fusion des organismes est en cours afin de doter la métropole d'un organisme phare dans le domaine de l'entrepreneuriat où plusieurs ressources et services y seront mutualisés : bourses, mentorat, programmes d'innovation ouverte avec les grandes entreprises, location d'espaces à la Maison Notman et soutien à l'écosystème.

À la suite d'un exercice de concertation au cours de la dernière année, l'organisme a élaboré un plan stratégique relativement au volet écosystème pour raffiner son offre de services. Celui-ci sera complémentaire à PME MTL.

Les actions couvertes par la contribution financière de la Ville sont les suivantes :

1. Plateforme web – Parcours entrepreneurial;
2. Répertoire des startups montréalaises – gestion des données;
3. Vigie – Portrait annuel de l'écosystème montréalais;
4. Vigie – Écosystèmes internationaux;
5. Maillage et accueil de délégations étrangères;
6. Accompagnement enrichi des startups à l'international;
7. Étudiants internationaux entrepreneurs.

Objectifs, description des actions et renseignement à fournir pour la reddition de comptes

1. Plateforme web – Parcours entrepreneurial

Objectif
Lancer une plateforme numérique regroupant les ressources relativement à l'écosystème de la métropole et veiller à la mise à jour des informations et des contenus.

Description
Associée à une nouvelle image de marque pour l'écosystème des startups, cette plateforme web deviendra à terme la vitrine principale de l'écosystème startup de Montréal pour les entrepreneurs et les membres de la communauté locale et internationale. Elle a pour objectif d'orienter les entrepreneurs dans leurs démarches, de la création à la croissance de leur startup. En partenariat avec les organismes de l'écosystème, elle vise la mise en valeur des ressources à la disposition des startups afin de simplifier et d'augmenter la clarté du parcours

entrepreneurial à Montréal. La plateforme vise également à positionner Montréal comme lieu privilégié pour le développement de startups. Les principales composantes de la plateforme sont les suivantes :

- un répertoire et une cartographie des organismes de soutien aux startups (accélérateurs, incubateurs, espaces de coworking, fonds de capital de risque et investisseurs) ainsi que des cartographies des programmes et des différents acteurs selon les industries;
- la liste des ressources gouvernementales et institutionnelles en collaboration avec Info-Entrepreneur ainsi qu'une section dédiée aux appels à candidature;
- un calendrier des événements de l'écosystème (réseautage, formation, concours et compétitions);
- un canal de communication collaboratif pour échanger et faire la promotion des opportunités par les différents acteurs;
- une section sur les actualités comportant notamment des articles de blogue;
- un glossaire sur le vocabulaire lié aux startups;
- une cartographie des programmes offerts selon les industries;
- un onglet sur les talents concentrant les offres d'emploi proposées par les startups;
- des sessions d'informations en ligne.

À cette plateforme, l'opportunité de fournir un service de conciergerie aux startups d'ici et de l'étranger sera étudiée.

Renseignements à fournir pour la reddition de comptes

- Composantes de la plateforme numérique mise en ligne;
- Partenariats réalisés pour nourrir les contenus et les données de la plateforme;
- Stratégie éditoriale avec des partenaires pour diffuser de l'information sur l'écosystème (exemple, appel à candidature et événements affichés);
- Mécanismes mis en place pour la mise à jour des informations;
- Statistique sur la fréquentation de la plateforme (nombre de visites et visiteurs uniques);
- Nombre de sessions d'information en ligne et nombre de startups rejointes;
- Analyse sur l'opportunité d'offrir un service de conciergerie à partir de 2021.

2. Répertoire des startups montréalaises – gestion des données

Objectif

Créer un répertoire des startups montréalaises et le mettre à la disposition de la communauté en fonction d'un protocole d'utilisation et de partage des données.

Description

En collaboration avec les dépositaires de données sur les entreprises en démarrage, une base de données sera développée en fonction des informations requis par les investisseurs et les entrepreneurs pour faciliter la croissance de leurs activités. La base de données comprendrait notamment des informations sur les entreprises, les fondateurs, les investissements réalisés (montants et industries) et éventuellement les programmes d'incubation et d'accélération suivis. Les données permettraient à la fois de documenter l'ampleur et la performance de Montréal concernant les startups ainsi que de fournir un outil de repérage efficace pour le maillage entre les startups et les différents partenaires. La protection des données est un enjeu majeur pour le succès du projet. Une équipe légale sera mise sur pied pour assurer le respect de la loi sur la protection de la donnée ainsi que d'un comité de gouvernance de la donnée.

Renseignements à fournir pour la reddition de comptes

- Catégories de renseignements disponibles sur les startups;
- Nombre de startups présentées dans le répertoire;
- Mécanismes pour la validation de la qualité et de l'authenticité de la donnée;
- Liste des partenaires fournissant des données sur les startups;
- Protocole d'utilisation et de partage de donnée;
- Statistiques sur les utilisateurs;
- Description sur l'usage des données en vue de documenter l'écosystème et de réaliser des activités de maillages.

3. Vigie – Portrait annuel de l'écosystème montréalais

Objectif

Élaborer un portrait annuel de l'écosystème des startups de Montréal avec le milieu universitaire, tout en collaborant au projet national québécois de collecte de données sur ce thème.

Description

À partir de renseignements collectées par sondage et de statistiques provenant de différentes bases de données, un portrait de l'écosystème des startups serait dressé annuellement, permettant notamment d'observer le nombre d'entreprises en démarrage sur le territoire, le taux de succès, le parcours entrepreneurial et les secteurs économiques émergents à Montréal. Bénéficiant de l'apport méthodologique et analytique du milieu universitaire, le portrait poserait également un regard sur les forces et les faiblesses de l'écosystème.

Renseignements à fournir pour la reddition de comptes

- Portrait annuel publié sur l'écosystème des startups à Montréal;
- Cadre méthodologique déployé, organisations contributrices d'information et partenaires financiers du secteur privé;
- Renseignements sur le nombre d'entreprises en démarrage sur le territoire, le taux de succès, le parcours entrepreneurial et les secteurs économiques émergents à Montréal notamment;
- Nombre de téléchargements du portrait annuel;
- Partenariat établi et mutualisation des ressources convenues avec le Mouvement des accélérateurs d'innovation du Québec pour contribuer à la recherche sur ce thème à l'échelle québécois.

4. Vigie – Écosystèmes internationaux

Objectif

Coordonner les contributions des différents organismes économiques montréalais (ex. Real Venture et Centech) à une étude de positionnement international du territoire montréalais et proposer des solutions aux enjeux en regard des meilleurs pratiques à l'étranger.

Description

Bonjour Startup Montréal coordonnera le membership de Montréal au Startup Genome, comprenant l'adhésion de la Ville, relativement au rapport annuel de positionnement des écosystèmes de startups à travers le monde et y coordonnera également la cueillette des informations nécessaires au rapport. Des recherches supplémentaires seront menées pour identifier et mettre en place les meilleures pratiques ainsi que pour suivre les autres initiatives

de classement et d'évaluation des écosystèmes de startups, notamment dans le cadre de l'Union européenne. Un événement annuel visera à présenter les résultats aux acteurs de développement économique de la métropole ainsi que diverses activités visant l'implantation de nouvelles pratiques.

Renseignements à fournir pour la reddition de comptes

- Partenaires financiers et activités de coordination mis en place à Montréal pour contribuer à la publication annuelle d'un rapport de positionnement international;
- Participation à deux rencontres annuelles d'échange avec les membres internationaux du Startup Genome;
- Analyse des autres classements internationaux de positionnement des écosystèmes de startups et validation de l'initiative ou des initiatives les plus porteuses pour la contribution statistique de Montréal;
- Rapports de mission de reconnaissance des écosystèmes similaires les plus performants dont la majeure partie sera jumelée à des initiatives de déplacement existantes;
- Tenue et nombre de participants à l'événement annuel présentant les résultats de la vigie des écosystèmes internationaux;
- Stratégie d'action pour pallier aux lacunes de Montréal et liste des pratiques innovantes potentielles à implanter à Montréal;
- Mise en place d'un réseau d'innovateurs engagés montréalais pour implanter de nouvelles pratiques et initiatives;
- Nombre de nouvelles pratiques et d'initiatives implantées à Montréal.

5. Maillage et accueil de délégations étrangères liées aux écosystèmes de startups

Objectif

Développer une offre d'activités de maillage entre les startups montréalaises et les grands groupes en déplacement à Montréal ainsi que proposer en collaboration avec la Ville de Montréal un service d'accueil pour les délégations internationales issues du milieu des startups en accordant la priorité à certains marchés ou à certains moments de l'année, lors de grands événements d'affaires dans la métropole.

Description

En collaboration avec le Service de développement économique et les institutions œuvrant dans le domaine de l'attraction des investissements, Bonjour Startup Montréal organisera annuellement des activités de maillage et des rencontres B2B entre les grands groupes de passage à Montréal et des jeunes entreprises prometteuses repérées grâce au répertoire des startups de Montréal. De plus, en complémentarité avec les acteurs qui accueillent régulièrement des délégations étrangères (Ville de Montréal, Gouvernement du Québec, Montréal international et Investissement Québec, etc.) ou à la demande de la Ville de Montréal, un nouveau service sera déployé pour améliorer l'accueil de délégations étrangères issues du milieu des startups et leur faire découvrir les principales stratégies, pratiques et institutions de la métropole (incubateurs, accélérateurs et autres centres d'expertise en innovation), en particulier lors de grands événements d'affaires à Montréal. Une attention particulière sera portée sur les marchés prioritaires identifiés dans la planification annuelle.

Renseignements à fournir pour la reddition de comptes

- Partenariats établies avec les organisations œuvrant dans l'attraction de grandes entreprises, tel que Montréal international, afin de réaliser des activités de maillages et des rencontres B2B avec des startups;
- Nombre et nature des activités de maillage entre les startups montréalaises et les entreprises étrangères de passage à Montréal ainsi que le nombre de rencontres B2B;
- Nombre de startups montréalaises ayant bénéficié d'activités de maillage et des rencontres B2B avec les grandes entreprises de l'international ainsi que les ventes ou investissements découlant de ces activités;
- Nombre et données sur la composition de délégations étrangères accueillies, selon les marchés ciblés ou les événements d'affaires priorisés;
- Structure de la tarification mise en place pour l'accueil de délégations, le cas échéant.

6. Toile de promotion et de connexion internationale / Calendrier de missions et des autres activités visant l'internationalisation des startups

Objectif

Développer et maintenir un réseautage ciblé avec les acteurs clés des plus importants écosystèmes de startups mondiaux ainsi que bâtir un calendrier des missions et des autres activités visant l'internationalisation des startups avec le soutien des autres partenaires montréalais et québécois.

Description

Les interlocuteurs clés des écosystèmes du top 20 mondial (de Startup Genome) sont extrêmement sollicités. Ceux-ci sont des organismes fédérateurs comme Bonjour Startup Montréal dans les grandes villes, des investisseurs en capital de risque, des dirigeants de startups, de petites ou de grandes entreprises, des chercheurs de haut niveau ou des facilitateurs. Ces personnes peuvent, par leur propre réseau, contribuer significativement à la croissance des startups montréalaises. Or, les startups montréalaises qui cherchent à entrer en contact avec eux ont peu de chance de réussir. Bonjour Startup Montréal, en tant que représentant désigné de l'écosystème montréalais peut établir un canal de communications plus efficace avec les acteurs clés. Bonjour Startup Montréal travaillera ainsi à tisser une toile de connexions internationales de haut niveau avec ces joueurs dans une dizaine de villes sélectionnées en accord avec la Ville de Montréal, dans les secteurs prioritaires pour l'économie de Montréal, dans le but d'aider les startups montréalaises, susciter des partenariats et accueillir à Montréal des délégations à l'occasion de grands événements (C2MTL, Startupfest, etc.). Bonjour Startup Montréal tissera également sa toile internationale avec les grands groupes montréalais, québécois ou canadiens privés ou institutionnels ayant des filiales à l'étranger (par ex. : Caisse de dépôt et placement du Québec).

De plus, un calendrier des missions et autres actions visant l'internationalisation des startups sera conçu en collaboration avec les partenaires montréalais. En lien, Bonjour Startup Montréal fera la promotion des missions internationales menées par les acteurs de l'écosystème, dont la Ville de Montréal, dans le but de faciliter le recrutement, assurer une meilleure préparation des startups en amont et un meilleur suivi en aval. Avec la Ville, des vitrines présentant l'écosystème pourront être réalisées dans les événements internationaux d'ici et d'ailleurs.

Renseignements à fournir pour la reddition de comptes

Toile de promotion et de connexion internationale :

- Méthodologie utilisée pour identifier les écosystèmes prioritaires et les profils type des interlocuteurs clés visées en fonction des secteurs prioritaires de Montréal;
- Planification des activités de promotion et de rayonnement à l'étranger, deux mois avant le début de l'année civile suivante;
- Liste des interlocuteurs clés/ciblés;
- Actions mises en place pour maintenir et élargir ce réseau de contacts;
- Nombre de grands groupes montréalais contribuant à la toile de connexion internationale constituée à partir de leurs filiales établies à l'étranger;
- Nombre de startups ayant eu recours à la « toile » de connexion internationale;
- Nombre de délégations attirées à Montréal grâce aux actions de Bonjour Startup Montréal lors de grands événements;

Calendrier de missions et des autres activités visant l'internationalisation des startups :

- Calendrier des missions et autres activités visant l'internationalisation des startups, élaboré avec le Service de développement économique et les différents partenaires (une mise à jour sera également transmise à l'automne de chaque année);
- Nombre et nature des activités visant les missions internationales (promotion, recrutement, formation, etc.);
- Nombre de vitrines en collaboration avec la Ville présentant l'écosystème de Montréal dans les événements d'affaires.

7. Étudiants internationaux entrepreneurs

Objectif

Coordonner un projet visant la rétention des étudiants internationaux par l'entrepreneuriat par le biais d'outils, d'activités, de formations et de mises en contact avec l'écosystème entrepreneurial.

Description

En collaboration avec la Ville de Montréal, Bonjour Startup Montréal souhaite coordonner un projet visant les étudiants internationaux entrepreneurs. Sous la forme d'un passeport, il permettra d'offrir à des étudiants internationaux entrepreneurs sélectionnés des formations et différentes entrées dans des événements afin qu'ils puissent découvrir le milieu des affaires montréalais et ainsi accroître la rétention du talent entrepreneurial à Montréal. Plusieurs activités seront prévues dans les universités de Montréal pour présenter le projet. L'organisme coordonnera également un comité de sélection des candidats et effectuera le suivi des cohortes d'étudiants internationaux bénéficiant d'un passeport mis en place et géré par Bonjour Startup Montréal. Plus spécifiquement, le projet se déclinerait en 4 volets soient :

- Guider les étudiants internationaux entrepreneurs par la mise à disposition et la promotion d'outils.
- (In)former les accompagnateurs en universités (clubs entrepreneuriaux et associations étudiantes) afin qu'ils puissent mieux orienter les étudiants internationaux désirant entreprendre et ceux en démarches entrepreneuriales.
- Collaborer et participer à 5 activités universitaires soutenues par la Ville de Montréal qui vise à faire découvrir l'entrepreneuriat aux étudiants internationaux.

- Accompagner chaque année une cohorte d'étudiants internationaux entrepreneurs qui auront accès à un passeport entrepreneurial leur donnant accès à l'écosystème entrepreneurial (formation, activités, etc.) et à des services afin de faciliter leurs succès et leur développement à Montréal.

Renseignements à fournir pour la reddition de comptes

Volet Guider :
- Mécanismes et stratégies mis en place pour la mise à jour et la diffusion des informations s'adressant directement aux étudiants internationaux;
- Statistique sur le nombre d'étudiants internationaux rejoints (à partir de 2020-2021);

Volet Informer :
- Nombre d'organismes et de personnes accompagnateurs formées dans les universités;

Volet Faire découvrir
- Présences dans les activités liées à l'action;

Volet Accompagner :
- Nombre de personnes et de projets entrepreneuriaux par cohorte;
- Nombre d'activités offertes dans le cadre du passeport;
- Progression des étudiants étrangers dans leur projet d'entreprise et dans leur décision de s'installer au Québec.

Reddition de comptes et délai de transmission

Document et délai de transmission

- Un bilan des réalisations du 1er novembre 2018 au 31 mars 2019 – au plus tard le 30 juin 2019.
  - Liste et description des démarches de mise en place du pôle d'innovation, comprenant la composition des comités relativement à la gouvernance et les dates des séances tenues ainsi que les embauches effectuées;
  - Devis de la plateforme numérique et toutes autres démarches pour son lancement;
  - Activités réalisées pour la création d'une image de marque;
  - Activités réalisées pour mettre en place une stratégie de promotion et de communication de la plateforme et de l'image de marque;
  - Tenue de rassemblement(s) de l'écosystème montréalais, le programme des activités visant le partage des meilleures pratiques et de contenus pédagogiques ainsi que l'identification de solutions et d'opportunités pour l'écosystème; la liste des acteurs de l'écosystème invités établie en partenariat avec la Ville de Montréal, le nombre de participants selon le type d'organisme.

  Le bilan financier du projet (état des résultats) – au plus tard le 30 juin 2019.

- Le rapport de Reddition de comptes du projet du 1er avril 2019 au 31 mars 2020 – au plus tard le 30 juin 2020
  - Résultats obtenus en regard des objectifs et renseignements ci-haut mentionnés pour chacune des actions;
  - Structure de gouvernance de l'organisme, composition des groupes de travail et les dates des séances tenues;
  - Nombre d'employés dédiés à la réalisation des actions ci-haut mentionnées;
  - Dépenses liés aux déplacements;
  - Tout autre renseignement permettant l'appréciation du renforcement de l'écosystème.

Un bilan financier du projet doit être joint au rapport de Reddition de comptes, en plus des obligations financières prévues à l'article 4.5.3 de la convention.

- Le rapport de Reddition de comptes du projet du 1er avril 2020 au 31 mars 2021 – au plus tard le 30 juin 2021
    - Résultats obtenus en regard des objectifs et renseignements ci-haut mentionnés pour chacune des actions;
    - Structure de gouvernance de l'organisme, composition des groupes de travail et les dates des séances tenues;
    - Nombre d'employés dédiés à la réalisation des actions ci-haut mentionnées;
    - Dépenses liés aux déplacements;
    - Tout autre renseignement permettant l'appréciation du renforcement de l'écosystème.

  Un bilan financier du projet doit être joint au rapport de Reddition de comptes, en plus des obligations financières prévues à l'article 4.5.3 de la convention. De plus, la mise à jour du plan de réalisation doit être jointe à ce rapport de Reddition de comptes.

- Le rapport de Reddition de comptes du projet du 1er avril 2021 au 31 mars 2022 – au plus tard le 30 juin 2022
    - Résultats obtenus en regard des objectifs et renseignements ci-haut mentionnés pour chacune des actions;
    - Structure de gouvernance de l'organisme, composition des groupes de travail et les dates des séances tenues;
    - Nombre d'employés dédiés à la réalisation des actions ci-haut mentionnées;
    - Dépenses liés aux déplacements;
    - Tout autre renseignement permettant l'appréciation du renforcement de l'écosystème.

  Un bilan financier du projet doit être joint au rapport de Reddition de comptes, en plus des obligations financières prévues à l'article 4.5.3 de la convention.

Retombées

- Une étude sur le taux de satisfaction des organismes de soutien de l'écosystème des startups à Montréal à propos de la qualité de la collaboration avec Bonjour Startup Montréal ainsi que la pertinence de son offre de services – au plus tard le 1er décembre 2021;
- Compilation des facteurs qui favorisent et découragent la rétention des étudiants étrangers bénéficiant du passeport et évaluation de l'impact du passeport sur la rétention – au plus tard le 30 juin 2022.

Budget – Volet Écosystème

Revenus (K$)	2018 - 2020 (17 mois)	2020-2021	2021-2022	TOTAL
Fonctionnement général[1]				
Gouvernement du Québec	400 000	400 000	400 000	1 200 000
Partenaires privés	1 115 888	2 695 490	3 326 435	7 126 101
Actions spécifiques				
Gouvernement du Québec	280 000	500 000	500 000	1 280 000
Ville de Montréal	260 000	500 000	500 000	1 260 000
Partenaires privés	58 000	170 000	416 000	644 000
TOTAL	**2 113 888**	**4 265 490**	**5 130 725**	**11 510 101**

[1] Le fonctionnement général de l'organisme portant sur le renforcement de l'écosystème couvre d'autres projets en développement : talent, entrepreneuriat féminin, santé mental des entrepreneurs, relations publiques, événements, mobilisation des partenaires, scouting de startups et activités de connexions.

Dépenses (K$)	2018 - 2020 (17 mois)	2020-2021	2021-2022	TOTAL
Fonctionnement général				
Rémunération	409 604	1 402 933	1 736 965	3 549 502
Frais externe (communication, événements et honoraires professionnels)	408 750	504 912	809 985	1 723 647
Loyer, fournitures, déplacement et autres frais administratifs	286 032	777 971	769 896	1 833 899
Actions spécifiques				
Plateforme web – Parcours entrepreneurial	262 500	266 000	271 810	800 310
Répertoire des startups montréalaises – gestion des données	173 680	383 150	386 300	943 130
Vigie – Portrait annuel de l'écosystème montréalais	114 750	141 688	143 336	399 774
Vigie – Écosystèmes internationaux	47 500	101 568	135 270	284 338
Maillage et accueil de délégations étrangères	83 000	214 770	247 240	545 010
Toile de promotion et de connexion internationale / Calendrier de missions	47 500	142 275	214 100	403 875
Étudiants internationaux entrepreneurs	25 000	55 000	55 000	135 000
Programme Scaleup (non financé par la Ville)	214 000	205 000	290 600	709 600
Frais administratifs	41 572	70 223	81 933	193 728
TOTAL	**2 113 888**	**4 265 490**	**5 142 435**	**11 510 101**

Accélérer Montréal

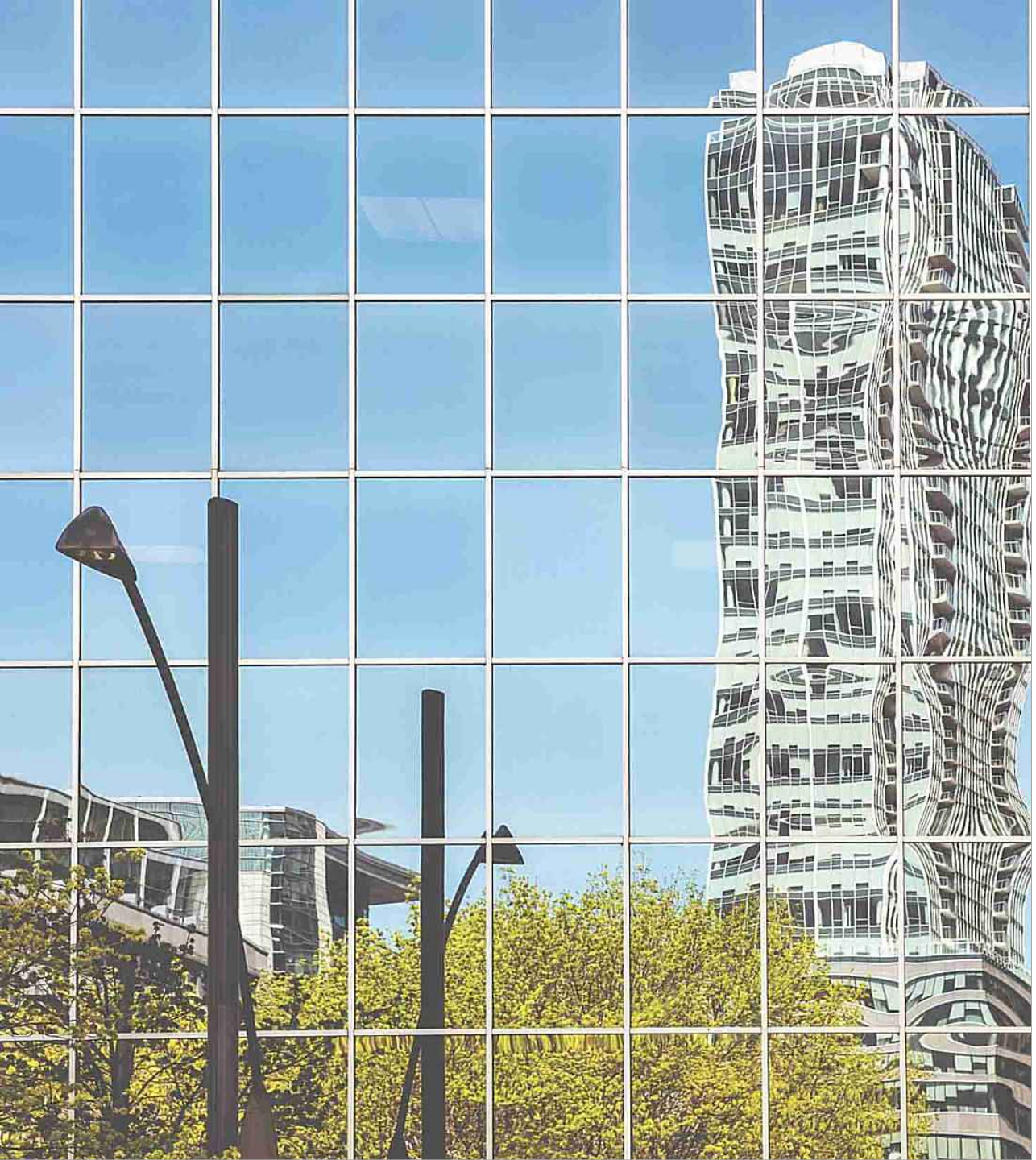
Montréal

Cadre d'intervention de l'écosystème des startups

Direction de l'entrepreneuriat

Service du développement économique

Janvier 2020



Stratégie de Développement économique 2018-2022

Plan d'action « Entreprendre Montréal » | Axe 5

Les startups, l'un des tissus d'entrepreneuriat prioritaires en raison des innovations qu'elles proposent et leur effet d'entraînement sur les différentes industries.

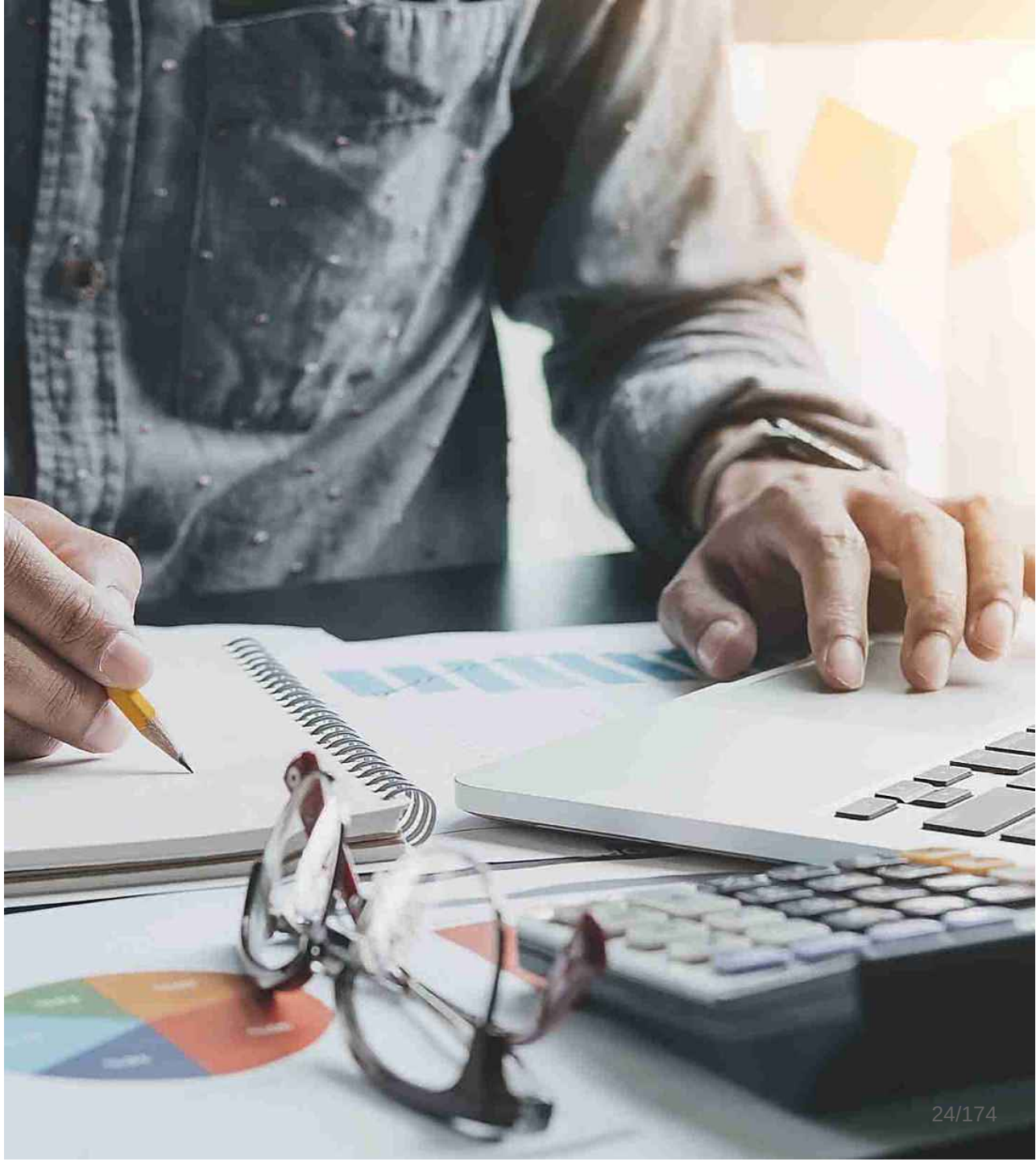
Consultation du milieu et références

Ville de Montréal

- Deux séances de collaboration avec l'écosystème (déc. 2017 et juin 2018)
- Étude commandée à PwC (juillet 2019)

Autres

- Startup Genome Global Report (éditions 2017, 2018 et 2019)
- Documents de consultation de l'écosystème par Bonjour Startup Montréal (hiver-printemps 2019)
- Portrait de l'écosystème startup montréalais par CREDO (2016)



Les défis

- Au Canada, seuls Toronto (13e) et Vancouver (24e) figurent dans le top 30 mondial des écosystèmes de startups. Montréal y est identifié comme une ville ayant le potentiel d'entrer dans ce classement. Source : Startup Genome 2019

- L'écosystème montréalais a fait beaucoup de progrès depuis 10 ans, mais est aujourd'hui à un **stade de maturité faible** comparativement à des écosystèmes de taille similaire mais développé depuis longtemps comme Stockhholm, Toronto/Waterloo, Tel-Aviv ou Amsterdam.

- Principales lacunes à Montréal : faible visibilité du parcours-client et fragmentation de l'offre de soutien, manque de connectivité locale et globale, participation encore limitée des grandes entreprises dans l'écosystème, difficulté à faire grandir les startups et en faire des entreprises en croissance (scaleups).

Les défis

- **À Montréal, on compte 2 000 startups et 90 organismes d'aide aux startups***
- **Montréal démontre toutefois une faiblesse relative pour la valeur de l'écosystème (valeur cumulée des startups et des sorties), l'ouverture au marché global et la capacité d'attraction.**

Source : Startup Genome

* Portrait Écosystème montréalais 2016, actualisé avec de nouvelles données du Mouvement des accélérateurs d'innovation du Québec

Comparaison des performances de Vancouver, Toronto/Waterloo et Montréal

	Vancouver	Toronto/Waterloo	Montreal
Performance			
Ecosystem Value ($bn)	9,0	7,2	4,1
Nb of Startup (k)	0,8-1,1	2,1-2,7	0,8-1,4
Growth Index	4,3	4,7	5,8
Funding			
ES Funding per Startup ($k)	334	443	123
ES funding growth index	4,9	4,5	4,4
Experienced VC firm index	7,6	8,1	8,0
Market reach			
Foreign customers	57%	42%	24%
Global connections index	7,9	6,1	5,8
Talent			
Experienced Software engineers	70%	68%	59%
Software engineer salary ($k)	55	56	49
Experienced growth employees	59%	54%	49%
Visa success rate	69%	30%	58%
Startup experience			
Startup experience index	5,6	4,9	4,7
Founders demographics			
Women founders	12%	19%	12%
Immigrant founders	30%	23%	33%
Resource attraction			
Entrepreneurs attraction index	165	350	170
Startup attraction index	14	17	11

Source : Startup Genome Global Report 2017

Amterdam, Stockholm, Tel Aviv, Berlin, Toronto, Boston et Paris

MEILLEURES PRATIQUES

- Importance du leadership public et privé
- Déploiement d'un organisme fédérateur
- Développement d'un lieu d'accueil pour les entrepreneurs et les délégations étrangères issues du milieu startup
- Apport des grandes entreprises à la commercialisation des startups
- Segmentation et spécialisation des programmes d'incubation et d'accélération par secteur d'activité
- Incitatifs financiers pour attirer les sociétés de capital-risque

Intervention municipale

Objectifs

- **Améliorer le taux de succès des startups et accroître le nombre de scaleups**
- **Hausser la qualité des programmes d’accompagnement**
- **Accroître la collaboration et la performance de l’écosystème**

Projets réalisés

- Lancement de Bonjour Startup Montréal
- Appel à projets Accélérer l’entrepreneuriat – Cible startup
- Missions hors-Québec
- Fonds de PME MTL
- Appui à de grands événements annuels



Nouvelles propositions

6 mesures pour renforcer l’écosystème des startups

Mesure 1. Consolider Bonjour Startup Montréal en tant qu'organisme fédérateur de l'écosystème startup

ACTIONS SOUTENUES PAR LA VILLE

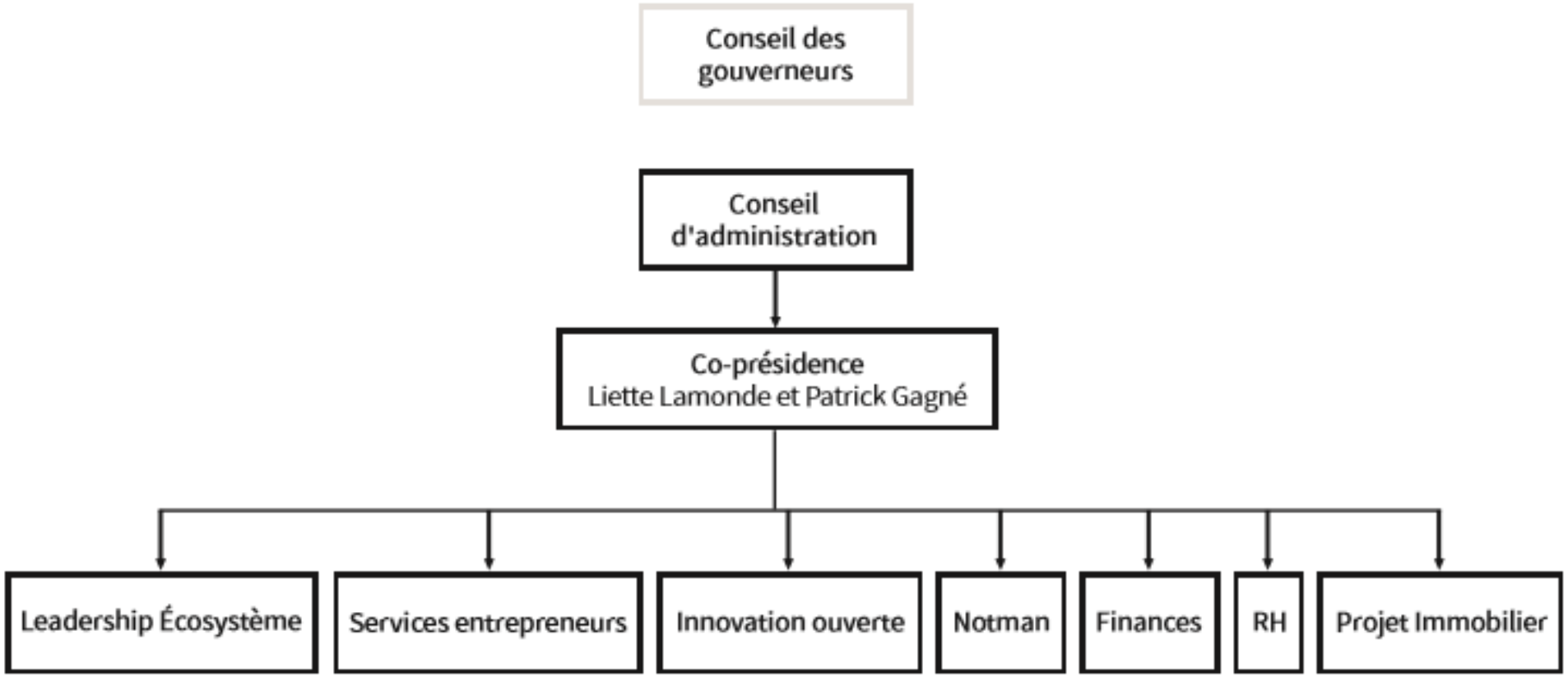
1. Plateforme web – Parcours entrepreneurial
2. Répertoire des startups montréalaises – gestion des données
3. Portrait annuel de l'écosystème montréalais
4. Vigie des écosystèmes internationaux
5. Maillage et accueil de délégations étrangères / grands groupes
6. Accompagnement enrichi des startups à l'international
7. Étudiants internationaux entrepreneurs

Mesure 2. Favoriser l'émergence d'un centre dédié à l'écosystème des startups

ÉVOLUTION DE LA MAISON NOTMAN

- En 2014, inauguration de la Maison Notman
  - *Contribution de 544k$ de la Ville depuis l'acquisition de l'immeuble en 2011*
- À partir de 2020, futur siège de Bonjour Startup Montréal
- Projet complémentaire : Développement avec le secteur privé d'autres bâtiments autour de la Maison Notman pour servir de parc à startups
- Rôle d'influence de la Ville pour rallier les acteurs
- Aucun financement supplémentaire, sauf si admissible aux programmes de la Ville du type Bâtiments industriels durables

Organigramme de Bonjour Startup Montréal



Mesure 3. Mettre en place un programme d'aide aux incubateurs et accélérateurs

AIDE FINANCIÈRE

- Consolider des services d'accompagnement aux startups dans les industries à fort potentiel de la métropole
- Combinée à l'appui au fonctionnement des incubateurs et accélérateurs de Startup Québec (MEI) et s'inscrivant dans un mécanisme d'appel annuel de propositions conjoint
- Sélection des organismes en regard de la Stratégie de développement économique de la Ville de Montréal et des priorités de la Ville. Un pointage additionnel sera prévu pour des projets favorisant la transition écologique.

Mesure 4. Documenter les conditions de succès d'un programme de jumelage industriel pour les startups

PROGRAMME NORMÉ – SOUTIEN DIRECT À LA STARTUP

- Viser la phase de précommercialisation des innovations et la collaboration avec la grande entreprise
- Protéger la propriété intellectuelle de la startup collaborant avec la grande entreprise
- Analyser la pertinence d'inclure les projets de startups au sein des opérations de la Ville de Montréal, à l'instar de la Ville de Québec
- Être complémentaire aux aides publiques disponibles, notamment de Startup Québec (MEI)

Mesure 5. Commander une étude sur les pratiques innovantes relativement à un fonds d'investissement

FONDS D'INVESTISSEMENT INNOVANT

- Viser l'attraction de nouveaux capitaux
- Prévoir un système de retour sur l'investissement en fonction de la performance des startups soutenues
- Valider l'intérêt de constituer ce type de fonds avec d'autres partenaires publics ou privés
- Nourrir la réflexion entourant la création et l'adaptation des fonds municipaux d'aide aux entreprises

Mesure 6. Élaborer une stratégie de locaux abordables pour les jeunes entreprises innovantes en croissance

STRATÉGIE VISANT NOTAMMENT LES STARTUPS

- Documenter les besoins et les enjeux liés au marché immobilier pour les jeunes entreprises en croissance (ex. durée des baux, coût, superficie, modulabilité des espaces et localisation géographique)*
- Effectuer une analyse comparative des meilleures pratiques, évaluer la pertinence de développer des lieux physiques regroupant des espaces à loyers abordables et identifier des zones propices à leur établissement
- Cibler des pistes de solution et évaluer la pertinence d'un programme de soutien

** Projet dans le cadre d'une étude plus large sur l'évolution du marché immobilier relativement aux espaces commerciaux, industriels et de bureau.*

Calendrier – Mise en place des mesures



Février 2020

Bonjour Startup Montréal et Maison Notman

Avril 2020

Programme incubateurs / accélérateurs

Octobre 2020

Programme startups / grandes entreprises

Mars 2021

Étude Fonds innovant

Novembre 2021

Stratégie Locaux abordables

Montréal

ville.montreal.qc.ca/affaires



Étude sur la pertinence de la création d'un nouveau hub technologique à Montréal

pwc

Strictement confidentiel

Table des matières

1) Introduction 6

2) Profil de l'écosystème la ville de Montréal 14

3) Étalonnage de hubs technologiques performants dans différentes villes du monde 21

4) Recommandations et scénarios pour le développement d'un hub technologique 44

5) Annexes 60

Sommaire exécutif

Contexte

Le marché mondial des *startups* est en plein essor, avec une valeur ajoutée estimée à 2,8 milliards de dollars US entre 2016 et 2018. Les *startups* pionnières des années 1990 et 2000, telles que Google, Amazon et Facebook, figurent maintenant en tête de la liste Fortune 500 des plus grandes entreprises du monde.

Au Canada, le marché le plus important pour les investissements de capital-risque dans les *startups* est à Toronto, qui a levé 1,3 milliard de dollars en 2018 dans près de 160 opérations. Montréal se classe au deuxième rang en termes de valeur avec 861 millions de dollars, mais derrière Vancouver en termes de nombre de transactions. On estime que la ville de Montréal compte entre 1 800 et 2 600 *startups* fondées par environ 4 000 à 6 000 entrepreneurs.

À Montréal, les trois principaux secteurs à forte concentration de *startups* sont le centre-ville, le Mile-End et le Vieux-Port. La communauté des *startups* est en croissance constante, on estime qu'il y a 45 000 membres répartis 125 groupes de réseautage qui rassemblent des individus ayant des intérêts similaires pour discuter de sujets reliés à la technologie, aux *startups* et à l'entrepreneuriat à Montréal.

De nombreuses entreprises établies s'intéressent à l'écosystème des *startups*. Ils veulent faire partie des changements apportés par ces jeunes entreprises de haute technologie. On estime à 350 le nombre de grandes entreprises présentes dans l'écosystème des *startups* qui travaillent avec des entreprises émergentes pour mettre au point de nouvelles technologies et de nouveaux procédés, investir des capitaux propres ou pour recruter.

Portée du travail

PricewaterhouseCoopers, s.r.l. (" PwC ", " nous " ou " notre ") a été retenue par la Ville de Montréal (" la Ville ") pour évaluer la possibilité de développer un nouveau " pôle technologique " destiné à soutenir, incuber et améliorer la croissance des entreprises en démarrage dans le secteur technologique. Un hub servirait de point de convergence pour la communauté de *startups* de Montréal.

Dans ce contexte, les objectifs de l'évaluation étaient de résumer le paysage actuel des entreprises en démarrage à Montréal, d'évaluer d'autres grands écosystèmes de *startups* pour en tirer des leçons et élaborer des scénarios sur la façon dont un pôle technologique pourrait être développé à Montréal.

Pour préparer cette étude, nous avons mené 30 entrevues avec des experts de l'écosystème des entreprises en démarrage, obtenu des documents de la Ville de Montréal, recueilli de l'information publique au moyen d'une analyse documentaire et utilisé des publications de PwC et des experts des marchés du capital de démarrage et du capital de risque. La liste complète des documents et des sources que nous avons examinés figure dans la bibliographie du présent rapport.

Il est important de considérer que compte tenu du nombre limité d'entrevues que nous avons réalisées, nous ne pouvons affirmer que celles-ci couvrent de manière exhaustive tous les aspects liés à l'étude d'un écosystème, ici l'écosystème des *startups*. De plus, une grande partie de nos analyses reposent sur des jugements et interventions d'experts locaux et internationaux. Aussi, tel que décrit dans la proposition d'appel d'offre, nous n'avons ni vérifié ni audité l'intégralité des données de tierces parties. Enfin, la considération des sites futures potentiels des hubs technologiques a été réalisé à haut niveau sans avoir fait des analyses en profondeur de la qualité des sites (par ex. inspection des sites). D'autres analyses permettraient de valider la qualité de ses sites.

Principales recommandations

En nous fondant sur l'information que nous avons obtenue dans le cadre d'entrevues, de recherches et d'analyses comparatives, nous avons élaboré 18 recommandations de base à partir de cette étude. Ces recommandations ont, de par leur nature, mis l'accent sur la façon de remédier aux faiblesses de l'écosystème, nous devrions également souligner les nombreuses forces exprimées au cours de notre recherche, y compris la forte interconnexion existante entre les universités et la communauté des jeunes entreprises, la forte culture de l'entrepreneuriat chez les résidents de Montréal et le système de visa d'entrepreneur.

Problème 1: Cohérence de la politique gouvernementale

Une des questions qui ressort clairement de la recherche est l'importance du leadership du gouvernement et d'une politique cohérente, en particulier lorsqu'on essaie de créer des communautés de *startups*. Cela a été joué de plusieurs manières, notamment:

- L'unique ministère responsable de l'innovation en Israël (The Israel Innovation Authority)
- La stratégie claire mise en place par le gouvernement municipal de Toronto (City Government of Toronto), y compris un mandat précisant ses façons de s'engager auprès de la communauté.

Bien que le niveau général de soutien gouvernemental à Montréal ait été jugé élevé par les personnes interrogées, presque toutes ont relevé un manque de cohérence et un manque de clarté de la stratégie appliquée dans leurs interactions avec le gouvernement en raison de l'existence de multiples ministères et programmes impliqués.

Recommandation 1: La ville devrait mettre en place une direction au sein de la Ville de Montréal exclusivement responsable de l'innovation et des *startups*. Cet organisme serait aussi responsable de la coordination des différentes sources de financement, tant provinciales que fédérales.

Recommandation 2: La Ville de Montréal devrait rédiger et publier un document de stratégie de démarrage en exposant sa vision, ses méthodes de travail ainsi que ses programmes et investissements clés (par exemple, sur un hub) pour les 5 à 10 prochaines années. Ce document doit être développé en collaboration avec la communauté des *startups*. Ce document répondrait à tous les besoins des acteurs en termes de communication. De plus, il accroîtrait la transparence dans les actions menés par les acteurs de l'écosystème.

Recommandation 3: L'un des principaux enseignements tirés du modèle de Tel-Aviv est que la stratégie doit différencier les technologiques de démarrage matures et immatures et faire varier le niveau d'intervention en conséquence. Par exemple, le gouvernement peut adopter une approche de laisser-faire, c'est à dire laisser les forces économiques s'exprimer sans agir, en ce qui concerne les technologies matures (par exemple, GSoft) car l'écosystème est déjà puissant. Mais pour les technologies immatures, il pourrait adopter une approche interventionniste, par exemple en co-finançant des fonds d'investissement de capital-risque ciblés avec des entreprises privées.

Recommandation 4: Les différents acteurs de l'écosystème *startup* nous ont manifesté leur méconnaissance vis-à-vis des organisation publiques déployées notamment par la Ville de Montréal. En ce sens, Bonjour Startup Montréal devrait être connu de tous les acteurs présents dans l'écosystème.

Problème 2: L'accès à l'information pour les startups

L'autre problème majeur mis en évidence par la communauté des *startups* était le manque de clarté sur le moyen d'obtenir du soutien et des conseils auprès d'organismes tels que les incubateurs, les entreprises de capital- risque, les universités et le gouvernement. Cela constitue un obstacle à la création et au développement des entreprises.

Cela constitue particulièrement un problème dans les nouveaux domaines technologiques où il n'est pas toujours facile de trouver encore aujourd'hui des incubateurs et des réseaux de communautés. Comme évoqué ci-dessus, les organisations existantes telles que Bonjour Startup Montréal ne sont pas encore matures sur ce plan.

Recommandation 5: Une solution à ce problème consisterait à créer un hub, inspiré du modèle MaRs (Toronto) ou du modèle Station F (Paris). Ce centre pourrait servir de premier point d'arrivée pour tous les entrepreneurs, les aidant ainsi à les mettre en contact avec des incubateurs, des programmes gouvernementaux, des groupes de mise en réseau, des universités, des grandes entreprises et des investisseurs en capital de risque. De plus, de même manière qu'à Station F, les *startups* pourraient être engagés dans les processus d'amélioration des organisations publiques lors de séances de *cothinking* avec les services publics. Cela créerait une attractivité autour de Montréal et ses entrepreneurs qui potentiellement attirerait les investisseurs internationaux. Une alternative supplémentaire à faible coût à la solution de hub pourrait consister à étendre le rôle de Bonjour Startup Montréal afin de suivre les modèles de La French Tech (Gouvernement français) et de Startup Nation Central (Tel Aviv). Ces organisations sont profondément enracinées dans les écosystèmes locaux et jouent un rôle important dans la transmission d'informations. Par exemple, la carte écosystémique interactive de Startup Nation Central fournit des informations en temps réel sur le nom, la spécialité et les coordonnées de chaque *startup*, entreprise de capital-risque, incubateur et accélérateur en Israël.

Problème 3: Reconnaissance et collaboration internationale

De nombreuses personnes interrogées ont déclaré que Montréal avait un retard considérable par rapport aux autres grands hubs internationaux dans le développement du commerce international et des investissement d'entreprises de capital-risque. Comme le montre la section 2, consacrée à Montréal, de nombreuses sociétés multinationales sont actives sur le marché des *startups*, mais beaucoup ont estimé qu'il était possible de faire davantage pour faciliter cela dans des domaines technologiques moins matures, avec une référence particulière au modèle israélien. De plus, l'écosystème de Boston nous a appris que l'appui direct et persistant des multinationales accélère considérablement la croissance des *startups*, et ensuite des *scaleups* pour enfin former des multinationales. Les grandes entreprises locales ont donc la possibilité d'implanter et de valider les modèles d'affaires des *startups*, mais comptent aussi sur d'importants réseaux internationaux qui pourraient servir de tremplin important vers le *scaling* de *startups*.

Recommandation 6: Les gouvernements provinciaux et municipaux devraient encourager activement les bureaux internationaux de capital-risque à s'installer à Montréal, en utilisant éventuellement un incitatif financier inspiré du programme Yozma (cofinancement des fonds de capital-risque, avec notamment un potentiel élevé pour les entreprises privées qui ont été en mesure de racheter la participation de l'État au prix coûtant).[1]

Recommandation 7: Montréal devrait établir ou attribuer une responsabilité explicite à un organisme existant (par exemple, Bonjour Startup Montréal) afin d'assurer un service de jumelage aux entreprises multinationales. Le conciliateur aurait pour rôle d'identifier de manière exhaustive toutes les nouvelles entreprises et les entrepreneurs (surtout dans les technologies immatures que Montréal cherche à développer), d'identifier les synergies possibles avec les multinationales et d'amener les délégations des multinationales à Montréal.

Recommandation 8: En lien avec le problème de l'internationalisation, attirer des entreprises de pointe et sophistiquées peut fournir des « tests de marché » supplémentaires aux entrepreneurs. Les personnes interrogées à Paris ont souligné le fait qu'il était parfois trop facile d'obtenir un financement public et que l'absence d'un contrôle minutieux était telle que certains modèles d'affaires étaient mal préparés pour le marché.

Recommandation 9: La ville devrait supporter davantage des initiatives visant à accroître les capacités de commercialisation des *startups*. Nous avons compris à travers différentes entrevues que la EDC (Export et Développement Canada) travaillait activement au développement d'un programme ayant pour objectif d'accompagner certaines startups dans le développement de capacité de commercialisation à l'international. Nous recommandons à la ville de prendre connaissance de ce programme et de l'implanter dans ses nouvelles initiatives. Jumelé avec l'ouverture du réseau international des entreprises mondiales déjà présentes localement, nous croyons que ses mesures permettraient aux *startups* d'accélérer leur croissance et ultimement à l'écosystème de produire régulièrement des entreprises d'envergure mondiales. Le « Masschallenge » développé initialement à Boston est un programme qui intègre bien ses éléments.

Recommandation 10: En plus de créer un organisme responsable des *startups*, la Ville de Montréal devrait mettre sur pied un conseil consultatif composé de personnes expérimentées et connaissant l'écosystème. Dans les entrevues que nous avons menées, certains ont suggéré qu'il devrait s'agir d'entrepreneurs qui ont déjà eu une entreprise dans le passé ou qui en dirigent une actuellement. Ce comité consultatif peut agir en parallèle avec d'autres organismes gouvernementaux afin de suggérer et de guider le processus qui profite aux *startups*.

Recommandations pour le développement du pôle technologique

Nous reconnaissons que la création d'un hub central technologique peut avoir des effets bénéfiques majeurs sur l'écosystème technologique tels que la cohésion et l'uniformité des initiatives en support à l'écosystème, la synergie entre les startups et les entreprises et un contact direct avec les centres de recherches et développement. Voici nos recommandations en lien avec la construction d'un hub technologique.

Nous avons structuré les recommandations sur le développement d'un nouveau pôle technologique dans les deux catégories suivantes:

1. Construction et opérations du hub;
2. Localisation du hub.

[1] Veuillez vous référer à la section sur la ville de Tel Aviv pour plus d'information au sujet du programme Yozma.

Construction et opérations du hub

Caractère iconique du bâtiment

Les *startups* sont dirigées par des entrepreneurs mobiles à l'échelle internationale, eux-mêmes situées sur une marketplace globale et sans limites, accompagnées par des sociétés de capital-risque et des entreprises multinationales ayant une portée et une vision mondiale. En ce sens, les différents hubs technologiques sont en concurrence avec les autres villes internationales pour attirer des entrepreneurs de premier plan. Une partie du succès de la Station F à Paris peut être attribuée au caractère emblématique et unique du bâtiment (situé dans une ancienne gare ferroviaire), conçu par un architecte de renom. D'autres centres comme MaRs ont également investi dans des bâtiments emblématiques.

Recommandation 11: Par les cas étudiés précédemment, nous en déduisons qu'un hub doit produire de la créativité architecturale tout en mettant en avant un design avant-gardiste et la culture authentique de Montréal.[2] La Station F, un bâtiment phare de Paris, a aussi réservé des espaces afin qu'ils soient ouverts au public (par ex. un restaurant). Cela a aidé à favoriser les interactions avec la population du quartier et est l'un des éléments clés qui fait du hub un succès autant mondial que local. Dans une volonté de la Ville d'aider la population à s'approprier et consommer plus de culture, nous voyons ici une synergie importante entre les différents objectifs de la Ville de Montréal. La combinaison de ces facteurs apportera tout naturellement l'attention des entrepreneurs de premier plan et les encouragera à venir à Montréal.

Rôle des institutions éducatives

L'importance des organisations éducatives, qui constituent une force de Montréal, est un facteur de succès commun à tous les hubs et les écosystèmes *startups*. L'exemple de Boston nous montre l'importance des universités puisque le MIT a été l'un des principaux fondateurs de Kendall Square et il continue d'ailleurs de participer à son exploitation par des investissements dans de nouvelles installations. Plusieurs autres incubateurs appartenant à des universités opèrent également sur le site.

Recommandation 12: Les universités doivent jouer un rôle central dans l'établissement et le fonctionnement d'un hub. Elles devraient être représentées au sein de comités de planification ou de groupes directeurs, encouragées à investir dans des incubateurs ou des bureaux de transfert de technologie existants ou à les implanter au sein du hub. Tout cela, en assurant une relation étroite entre les acteurs.

Financement du capital et des frais de fonctionnement

Dans les cas où un financement public ou philanthropique important est nécessaire pour établir un hub, le montant du financement varierait en fonction de l'échelle du hub technologique. Par exemple, Xavier Niel a fortement contribué au développement de la station F avec un investissement de plus de 250 millions d'euros. La majorité des hubs semblent également compter sur un soutien gouvernemental ou philanthropique continu pour leurs dépenses de fonctionnement.

Recommandation 13: Pour s'assurer que le hub technologique puisse être durable, il est important d'être clair sur le soutien requis du gouvernement ou d'autres sources en matière de capital et de budget de fonctionnement et de s'assurer que les engagements sont pris à l'avance. Les partenaires philanthropiques et des FMN (Firmes Multi-Nationales) devraient être consultés au début du processus d'élaboration pour déterminer s'ils peuvent fournir des lettres d'engagement relatives au financement.

Planification de la réussite

Quelques exemple comme Boston montre que le succès durable des hubs peuvent causer des problèmes d'espaces pour les incubateurs, accélérateurs et les *startups* voulant s'implanter à proximité du hub.

Recommandation 14: Lors de la planification et de l'aménagement du hub, il faut tenir compte de l'espace d'expansion disponible à proximité, ce qui permettra à un plus grand nombre de *startups*, d'incubateurs, d'accélérateurs, d'entreprises de

[2] Le design particulier de Montréal est en effet déjà reconnu mondialement. En 2006, l'UNESCO a officiellement reconnu Montréal comme une Ville de design.

capital-risque et de bureaux de transferts de technologie de se déplacer à proximité. Un enjeu clé sera donc la flexibilité du terrain ou le hub sera développé.

Connectivité

Dans tous les cas les entrepreneurs cités ont mentionné la connectivité avec les transports publics et l'aéroport international comme un facteur important. Cela reflète de manière générale la nature des *startups* qui cherchent sans cesse à se connecter physiquement aux entreprises internationales.

Recommandation 15: La connectivité avec les aéroports et les transports publics doit être un facteur dans le processus de sélection du site. En ce sens, un site près d'une station de métro ou du futur Réseau express métropolitain (REM) est essentiel.

Modèle de gouvernance

Malgré la nécessité d'une forte participation du gouvernement, tous les hubs ont tendance à résider sous une entité juridique non gouvernementale distincte. Afin d'assurer des liens solides avec les partenaires, ils devront avoir une forte représentation du gouvernement, du milieu universitaire, des multinationales ainsi que des moyennes entreprises et d'autres acteurs. D'autres liens peuvent être établis à différents niveaux, par exemple par le biais de détachements.

Recommandation 16: L'entité juridique distincte semble être le modèle de gouvernance dominant pour les hubs, indépendant du gouvernement, mais avec une forte représentation de ses acteurs clés au conseil d'administration.

Spécialisation technologique

Il ne semble pas y avoir de modèle unique en ce qui concerne l'orientation technologique (en référence aux 12 types de technologies de l'annexe 1. MaRs, étant donné son emplacement à proximité de plusieurs grands hôpitaux, se prête bien aux Life Sciences Tech et Health Tech. C'est aussi des spécialités que l'on retrouve à Place Kendall, cela dû à la taille du hub qui fait que de nombreuses autres technologies y sont présentes. La politique de la station F est clairement axée sur la technologie croisée, de sorte que la pollinisation croisée a davantage d'opportunités de se produire.

Recommandation 17: Montréal possède déjà une réelle avancée en termes d'intelligence artificielle et de robotique. Cela dit, les acteurs majeurs montréalais s'accordent sur le fait qu'il faut encourager l'entrepreneuriat de manière horizontale et non pas de manière verticale. L'objectif principal étant de stimuler l'écosystème en général.

Localisation du hub

Sur la base des critères mentionnés ci-dessus, nous avons évalué 8 localisations potentielles pour le développement d'un pôle technologique. La Maison Notman par la Fondation OSMO et le Marché Bonsecours se classent au premier rang pour la proximité des établissements d'enseignement, étant respectivement situés dans les arrondissements Plateau-Mont-Royal et Ville Marie, et sont facilement accessibles par les transports en commun. Ces deux établissements sont situés à moins de 6 minutes à pied du métro le plus proche. Le Marché Bonsecours dispose déjà de l'infrastructure nécessaire. Il ne nécessite pas d'investissements aussi conséquents que les autres zones évaluées. Le Marché Bonsecours est également situé dans le Vieux-Montréal, un point névralgique pour les *startups*, les entreprises et les investisseurs.

Présence d'espaces de coworking dans le hub

Montréal possède déjà un grand réseau d'espaces de *coworking.* En effet, nos analyses géographiques ainsi que nos entrevues nous démontrent que le réseau d'espaces de travail collaboratifs est non seulement bien répandu sur le territoire mais qu'il répond pleinement à la demande du marché. De plus, le modèle de MaRS démontre qu'il est possible de développer un hub technologique vivant et intégral de son écosystème sans avoir comme focus d'offrir physiquement des espaces de bureau aux *startups* participantes.

Recommandation 18: En ce sens, nous ne croyons pas qu'il soit nécessaire que le nouveau hub ait des espaces de *coworking* qui ne seraient pas accompagnés de programmes d'incubation puisque le marché du *coworking* est déjà bien desservi.

1. Introduction

1.1 Contexte de l'étude

PricewaterhouseCoopers, LLP ("PwC", "we" or "us") a été retenu par la Ville de Montréal pour évaluer le potentiel de développement d'un nouveau " pôle technologique " destiné à soutenir, incuber et favoriser la croissance des *startups* dans le secteur technologique. Dans ce contexte, les objectifs de l'étude étaient :

1. De dresser le paysage actuel des *startups* à Montréal ;
2. Évaluer cinq autres villes (Boston, Paris, Tel-Aviv, Berlin et Toronto) afin d'examiner leur approche pour améliorer l'écosystème technologique et de voir quelles leçons on peut en tirer pour Montréal ;
3. D'étudier cinq autres villes (Boston, Paris, Tel-Aviv, Berlin et Toronto) afin d'examiner leur approche pour améliorer l'écosystème technologique et d'en tirer les enseignements pour Montréal ;
4. D'élaborer des scénarios sur la création dont un hub technologique pourrait être développé à Montréal.

Dans le cadre de la préparation de cette étude, nous avons mené 30 entrevues avec des experts de l'écosystème des *startups*, obtenu des documents de la Ville de Montréal, recueilli de l'information publique au moyen d'une analyse documentaire et évalué les publications de PwC sur les marchés des *startups* et du capital de risque. Une liste complète des documents et des sources que nous avons examinés figure dans la bibliographie du présent rapport.

Notre rapport est structuré comme suit :

- Le reste de l'introduction fournit une description du contexte ;
- Chapitre 2 décrit l'écosystème de *startup* actuel à Montréal ;
- Chapitre 3 passe en revue les leçons tirées de notre évaluation d'autres villes ;
- Chapitre 4 résume les recommandations et les leçons tirées de cette étude ainsi que les scénarios possibles pour le développement d'un hub technologique à Montréal.

Une série d'annexes donne plus de détails sur notre analyse et notre approche.

1.2 Définition d'une startup

Aux fins de la présente étude, nous avons défini une *startup* comme suit *« Une entreprise fondée il y a moins de 5 ans dont la technologie digitale et l'innovation sont au coeur d'un modèle d'affaire à fort potentiel de croissance »*[3], nous l'avons exposé en parallèle avec d'autres définitions clés figurant dans l'encadré 1 ci-dessous:

Encadré 1: Sommaire des définitions clés

***Startup*:** Une entreprise fondée il y a moins de 5 ans dont la technologie digitale et l'innovation sont au coeur d'un modèle d'affaire à fort potentiel de croissance

Incubateur: Un incubateur est typiquement une organisation qui offre des services de mentorat, un espace de travail et d'autres ressources qui aident une *startup* nouvellement formée à croître. Malgré le fait qu'un incubateur supporte les *startups* dans leurs efforts de financement, ils n'offrent normalement pas de capital d'investissement. Les programmes offerts par les incubateurs sont souvent ouverts, de plus longue durée et relativement peu structurés.

Accélérateurs: Les accélérateurs sont similaires aux incubateurs, mais contrairement à ces derniers, ils tendent à prendre position dans les *startups* qu'ils accueillent, en échange de capital d'investissement. Les accélérateurs ont souvent des programmes structurés de trois à six mois, au terme desquels les *startups* graduent.

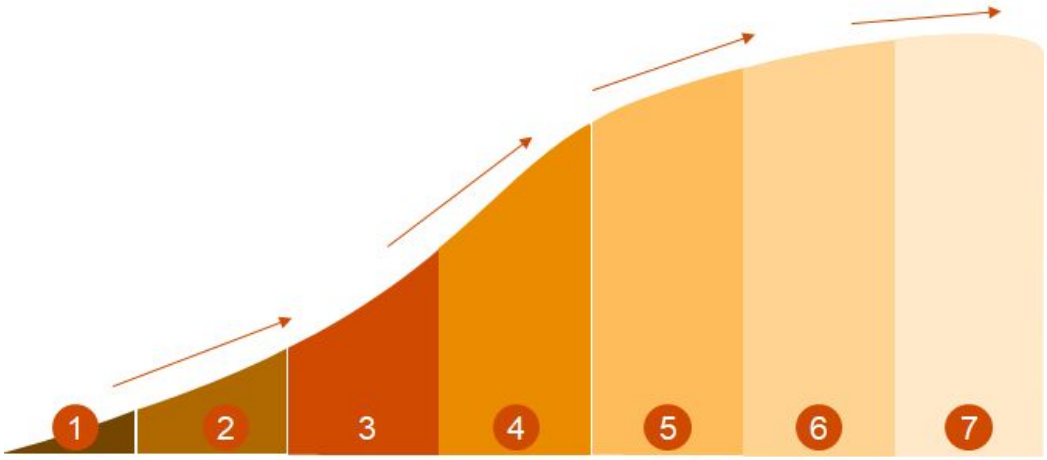
Hub: Un hub technologique est un lieu physique (zone spécifique, bâtiment ou groupement de bâtiments, ville, quartier, suite de bureaux, etc.) regroupant des acteurs de développement économique d'un même secteur et de plusieurs

[3] Portrait de l'écosystème Montréalais 2016

domaines d'expertise (incubateurs, accélérateurs, grandes entreprises, investisseurs, firmes-conseil, gouvernement, etc.) dans le but d'aider les *startups* durant leur démarrage et les *scaleups* à se développer par le biais d'échange et le partage d'information, de savoir-faire, de connaissances, de l'aide au financement, etc.

Tout au long de son évolution, une *startup* typique doit généralement passer par les sept phases principales, comme illustré ci-dessous.

Illustration 1: Étapes typiques d'un démarrage



Source: Global Startup Ecosystem Report 2019, Startup Genome.

1. **L'idéation:** Le fondement d'un *startup* repose sur l'idée du créateur. Dans cette phase, il s'assure que son concept répond à un réel problème, et que son idée peut apporter la solution.
2. **La validation:** Avant la mise en marche, il faut confirmer que le produits à des consommateurs qui sont prêts à acheter le bien ou le service. Ces mesures sont prises à l'aide d'outils qualitatifs et quantitatifs.
3. **La croissance:** Après être entré sur le marché, la *startup* s'apprête à devenir une *scaleup*. Pour cela, la croissance est est indispensable pour générer du revenu et se préparer à l'expansion long terme. Toute l'organisation de base est adapté, du modèle économique à la culture, mais aussi bien évidemment les plans de financement.
4. **Le développement:** Tous les efforts établis auparavant vont porter leurs fruits durant cette phase. Toute l'organisation se met à niveau pour évoluer de *startup* en *scaleup*.
5. **L'expansion:** Après avoir opéré un changement organisationnel lui permettant de se développer, la *scaleup* s'étend à l'international avec une forte croissance. Cette période demande beaucoup plus de recherches, de besoins de financement mais aussi d'organisation que les précédentes phases.
6. **Le maturité:** Cette phase signifie que l'entreprise a réussi à atteindre son potentiel maximum au vu du marché. Elle doit maintenant maintenir ses efforts pour conserver sa part de marché par le biais de promotion et surtout de la satisfaction de ses clients.
7. **La sortie:** Deux fins sont possibles pour les *startups*: Le rachat ou l'introduction en bourse. Cette phase est un choix important pour les entrepreneurs.

Les sous-secteurs de startups

La classification des startups se fait selon le degré de technologie utilisée mais aussi selon le domaine d'activité qu'elle impacte. De nos jours, on compte deux degrés de technologie utilisée regroupant chacun six secteurs d'activités. L'ensemble des douze secteurs d'activités représente les expertises développées par le paysage entrepreneurial mondial. Les deux degrés de technologie sont les suivants:

- **Deep Tech:** Caractérisé par la création de produits et services de rupture qui intègrent une forte intensité technologique. Par exemple,on peut retrouver des *startups* comme Deep Genomics, une *startup* qui a levé plus de

16 millions en 2017, utilise l'intelligence artificielle pour créer un nouvel univers de thérapies génétiques permettant de sauver des vies. Mais aussi, des plus grands joueurs comme Tesla sont considérées comme des entreprises de Deep Tech.

- **Tech:** Regroupe les secteurs d'activités qui ont un degré d'innovation inférieurs à celui de la Deep Tech, bien que ceux-ci résultent d'une innovation technologique. Les exemples sont nombreux, on peut citer des *startups* comme Lidya en France ou encore PoweredByGrow, au Canada en FinTech.

Tableau 1: Classification sectorielle des startups par secteur technologique

Deep Tech	Tech
Intelligence Artificielle, Big Data & Analytique	FinTech(Finance)
Blockchain	Cybersécurité
Life Sciences (Sciences de la vie)	EdTech(Education)
Manufacture Tech & Robotique	Jeux vidéos
AgTech(Agriculture) & New Food	AdTech (Publicitaire)
CleanTech	Media numérique

Source: Analyse PwC. Une description plus détaillée de ces types de technologies figure à l'annexe 1.

1.3 Contextualisation des *startups*

Le marché mondial des *startups* est en plein essor ; on estime que les *startups* ont généré plus de 2,8 milliards de dollars US de valeur ajoutée entre 2016 et 2018. Les premières *startups* apparus dans les années 1990 et 2000, telles que Google, Amazon et Facebook, figurent maintenant en tête de la liste Fortune 500 des plus grandes entreprises du monde.

Le financement mondial des firmes de capital-risque a enregistré une augmentation de 80% au cours des cinq dernières années. Selon le rapport de PwC Money Tree de 2018, 207 milliards de dollars américains ont été investis dans 14 247 entreprises dans le monde en 2018, soit 22 % de plus qu'en 2017.

Le marché du démarrage d'entreprise au Canada a également connu une croissance rapide, les sociétés canadiennes de capital de risque ayant levé 3,5 milliards de dollars américains dans le cadre de 471 opérations en 2018, en hausse de 35 % par rapport à 2017. Les secteurs de l'intelligence artificielle, de la Fintech et de la santé numérique ont connu une croissance importante. Toutefois, le Canada accuse toujours un retard par rapport à de nombreux autres pays en ce qui concerne des mesures comme l'intensité du capital de risque (définie comme le financement du capital de risque en pourcentage du PIB), qui est inférieure de plus de la moitié à celle des États-Unis.

Une autre mesure du succès des *startups* dans un pays donné est la mesure dans laquelle les anciennes *startups* sont représentées parmi les plus grandes entreprises. Comme on peut le voir ci-dessous, toutes les plus grandes entreprises au Canada proviennent d'industries " traditionnelles " comme les banques, les ressources et le transport. En revanche, les plus grandes sociétés cotées en bourse aux États-Unis comprennent Facebook, Amazon et Google (Alphabet), toutes créées depuis 1990, et des sociétés de haute technologie comme Microsoft et Apple.

Tableau 2: Les plus grandes sociétés cotées en bourse par capitalisation boursière, les sociétés de technologie et les startups sont les plus présentes

Rang	TSX	Rang	S&P 500
1	Royal Bank of Canada	1	Microsoft
2	Toronto Dominion Bank	2	Apple
3	Bank of Nova Scotia	3	Amazon.com
4	Enbridge inc	4	Facebook
5	Suncor Energy	5	Berkshire Hathaway
6	Canadian National Railway Company	6	Johnson & Johnson
7	Bank of Montreal	7	JP Morgan Chase & Co
8	Canadian Imperial Bank of Commerce	8	Alphabet Inc C
9	Canadian Natural Resources Limited	9	Alphabet Inc A
10	Manulife Financial Corporation	10	Exxon Mobil Corporation

Source: TSX - Juin 2019, S&P 500 - Juin 2019.

Au Canada, le marché le plus important pour les investissements en capital de risque est celui de Toronto, où 1,3 milliard de dollars de capital de risque en faveur des *startups* ont été levés en 2018 dans plus de 160 transactions. Montréal était au deuxième rang en termes de valeur avec 861 millions de dollars, mais se classait derrière Vancouver en termes de nombre de transactions.

Illustration 2: Levée de fonds de capital-risque au Canada



Source: Rapport PwC Money Tree, 2018

“Startup Genome” produit un classement annuel des principales grappes de *startup* au monde. Seuls Toronto et Vancouver figurent dans le top 30 mondial. Montréal est classée comme " Challenger City”, c’est-à-dire une ville qui a le potentiel d'entrer dans le top 30 dans un futur proche.

Tableau 3: Classement mondial des écosystèmes startup

Rang	Ville	Rang	Ville
1	Silicon Valley	16	Austin
2	New York City	17	Chicago
3	Londres	18	Bangalore
4	Beijing	19	Washington, D.C.
5	Boston	20	San Diego
6	Tel Aviv	21	Denver-Boulder
7	Los Angeles	22	Lausanne-Bern-Genève
8	Shanghai	23	Sydney
9	Paris	24	Vancouver
10	Berlin	25	Hong Kong
11	Stockholm	26	Atlanta
12	Seattle	27	Barcelone
13	Toronto-Waterloo	28	Dublin
14	Singapour	29	Miami
15	Amsterdam-Startup Delta	30	Munich

Source: Global Startup Ecosystem Report 2019, Startup Genome.

1.4 Le rôle des incubateurs/accélérateurs, des hubs et d'autres formes de soutien aux startups

Les incubateurs et les accélérateurs sont tous deux conçus pour soutenir le développement des *startups*, les premiers travaillent avec les startups en phase de création et les seconds auront tendance à travailler avec des *startups* en phase plus avancées. Ces organisations offrent généralement des espaces de travail abordables, aident les entrepreneurs à entrer en contact avec des investisseurs et d'autres sources de soutien, organisent des événements, des concours et des programmes de qualité pour le développement des entrepreneurs.

Ces organismes s'accompagnent souvent de systèmes de soutien supplémentaires tels que des cabinets d'avocats, des conseils en certification-brevets, des experts en réglementation et des services financiers pour les *startups* en phase initiale. Ces services sont souvent rendus à titre gracieux ou à un prix réduit. L'équipe fondatrice a également l'occasion d'interagir avec d'autres *startups* de la cohorte et d'apprendre d'elles, faisant face à des défis qui sont communs à l'industrie et à la géographie. Souvent, le premier client payant prêt à faire la démonstration d'un produit d'une *startup* provient d'une introduction faite en douceur par un mentor ou un membre de l’organisateur.

La plupart des programmes d’accélérateurs se terminent par une “Démo Day", au cours de laquelle les *startups* participantes proposent des investissements de suivi de la part de Venture Capital locaux ou mondiaux. Le processus aide l'équipe

fondatrice à construire la première itération de son entreprise. Les *startups* construisent souvent une version de la solution qu'au moins un client est prêt à payer, ce qu'on appelle le produit minimum viable (PMV).

Hubs technologiques

Comme indiqué dans la définition ci-dessus, un pôle technologique rassemble une diversité d'acteurs dans un petit espace, par l'intermédiaire d'un groupe d'incubateurs, d'accélérateurs, d'universités et de sociétés de capital-risque. Il aura souvent un seul grand point focal servant d'ancre. Le hub comprend souvent une zone entière dans laquelle des *startups* sont regroupées, comme le quartier de Kendall Square à Boston ou le quartier de MaRs Discovery à Toronto. Mais il y aura souvent un seul grand bâtiment central servant d'ancre, tel que la station F à Paris.

Les recherches suggèrent que pour que le pôle technologique soit le plus efficace possible, il doit suivre les huit principes de base suivants.

Illustration 3: Facteurs de succès d'un hub technologique



Source: 'Hubs & labs: Sociological approaches to researching entrepreneurial spaces and collectivities', Research Group on Collaborative Spaces (RGCS), King's College, London University, 23 October 2015.

- **La fluidité et la diversité:** La diversité va permettre la pollinisation croisée entre les différents acteurs présents, que ce soit dans les différents secteurs ou dans les différents domaines d'expertise qui sont présents au sein du hub. Ce maillage va faciliter la fluidité des échanges. De plus, les mouvements d'entrants/sortants facilités favorisent le changement continuel de l'écosystème.
- **L'adaptabilité:** Comme ses acteurs, un hub se doit flexible et adaptable. C'est une élément important qui doit se retrouver tant dans son organisation que ses locaux.
- **L'impact:** La pollinisation croisée qu'apporte un hub technologique créé un important flux de personnes se mobilisant autour d'une mission. C'est cet impact là que les acteurs recherchent principalement, avant même la croissance.
- **La sérendipité:** C'est une des valeurs phares du hub, elle repose sur le regroupement d'acteurs divers. L'organisation de groupes hétérogènes favorise les rencontres accidentelles à travers des événements formelles ou informelles. Cela s'allie parfaitement avec le processus de création qui se repose sur l'association d'idées qui n'ont parfois aucun lien.
- **Le sentiment communautaire:** Un hub rassemble des acteurs ayant un objectif commun, des valeurs communes et même plus. Ce seul sentiment suffit à créer un sentiment d'appartenance à une communauté. De plus, cela favorise la confiance des entrepreneurs, réduit la peur de l'échec et accroît le partage d'informations.

- **L’innovation ouverte:** Les locaux ouverts et modulables aident au partage d’outils technologiques et méthodologiques. Tous les moyens sont mis en oeuvre pour collaborer, le “*design thinking*” et le “*crowdfunding*” résulte de cette innovation ouverte.
- **Dynamiseur d’innovation:** L’idéation est une phase cruciale dans le cycle des vie des *startups*. C’est pourquoi les hubs supportent cette idée en la stimulant par le biais d’événement collaboratifs ou encore de compétitions d’idées qui permettent d’accroître la visibilité et la dynamique du hub.
- **Ne pas forcer l’innovation:** Bien que l’innovation soit importante, l’accompagnement doit certaines fois laisser place à l’autonomie. Le hub doit permettre une liberté à ces acteurs en prônant l’agilité lors de prises de décisions importantes.

2) Profil des Hubs de la ville de Montréal

L'écosystème des startups de Montréal

On estime que la ville de Montréal héberge actuellement entre 1 800 et 2 600 *startups* fondées par 4 000 et 6 000 entrepreneurs.[4] Les trois principaux secteurs à forte concentration de jeunes entreprises sont situés dans le centre-ville, le Mile-End et le Vieux-Port. La communauté la plus large des *startups* comprend également environ 125 groupes de réseautage avec 45 000 membres qui se concentrent sur des sujets tels que la technologie, les *startups* et l'entrepreneuriat.[5]

L'écosystème montréalais abrite également environ 350 grandes entreprises[6] qui collaborent avec de nouvelles entreprises pour développer de nouvelles technologies et de nouveaux processus, investir dans des actions ou recruter de nouveaux employés. Les *startups* montréalaises ont collecté 861 millions de dollars en 2018, soit une augmentation de 29% depuis 2017.[7] Plusieurs levées de fonds telles que Lightspeed, Milestone et Hopper ont permis de collecter plus de 100 millions de dollars via des PAPEs et des investissements publics ou privés. Le tableau ci-dessous présente quelques entreprises montréalaises qui ont eu du succès:

Tableau 4: Importante activité de financement récente de startups

Entreprise	Catégorie	Capital levé	Produits	Investisseurs
Dialogue (2018)	• Soins de santé • Hôpital • Bien-être	$56 millions, 3 tours de financement.	Une clinique virtuelle dotée de tout le personnel qui aide vos employés. L'équipe actuelle compte plus de 100 professionnels de la santé canadiens.	• Caisse de Dépôt et Placement du Québec • HV Holtzbrinck Ventures • White Star Capital
Lightspeed POS (2012)	• Nuage • Commerce électronique • Mobile • Paiements mobiles • Points de vente • Restaurants • Vente au détail • Technologie de vente au détail	$166 millions, 4 tours de financement. $55 millions, offre publique initiale. .	Lightspeed propose des solutions de point de vente aux petites et moyennes entreprises de vente au détail et de restauration.	• CIBC • Caisse de Dépôt et Placement du Québec • Investissement Québec • Inovia Capital
Element AI (2017)	• Intelligence artificielle • Consulting • Apprentissage machine	$107 millions, 3 tours de financement.	Les produits IA améliorent la prise de décision pour les rôles dans les organisations: Assurance, marchés financiers, banque et gestion de patrimoine, fabrication, vente au détail, cybersécurité, transport et logistique.	• Gouvernement Canadien • Data Collective DCVC
Milestone Pharmaceuticals (2011)	• Biotechnologie • Santé • Thérapeutique	$165 millions, 4 tours de financement. $82.5 millions, offre publique initiale.	Société biopharmaceutique dédiée à l'apport d'étripamil aux patients atteints de Tachycardie Paroxystique Supraventriculaire (TPSV) ou d'autres maladies cardiovasculaires	• RTW Investors • Venrock Healthcare Capital Partners • BDC Capital • Fonds de solidarité FTQ

[4] "Portrait de l'Écosystème Startup Montréalais", CREDO, 2016
[5] Idem
[6] Idem
[7] "MoneyTree Canada Report", PwC Canada, 2018

			épisodiques.	
Hopper (2007,2011)	• Apps, • Big Data • Commerce électronique • Analyse prédictive • Voyage • Agence de voyage	$183.4 millions, 6 tours de financement.	Recherche de billet d'avion, spécialise en “Data Science”, ingénierie, croissance, opérations, expérience de voyageur.	• OMERS • Caisse de Dépôt et Placement du Québec

Source: Analyse PwC

Système d'incubateurs existants

Montréal manque d'un hub unique majeur pour les nouvelles entreprises technologiques, mais héberge une gamme d'incubateurs /accélérateurs qui fournissent des installations et un soutien. Par exemple, la Caisse de dépôt et placement du Québec (CDPQ), un investisseur institutionnel qui gère plusieurs régimes publics de retraite et d’assurance au Québec, a créé un espace de travail[8] appelé « L’Espace CDPQ » qui soutient 1250 entreprises. L’objectif de CDPQ est de combiner le réseaux d’experts et aussi combiner le réseau d’expertise afin de faciliter l'accès aux moyens financiers au gain des *startups* du Québec. Les autres grands incubateurs incluent CenTech, MILA et Notman House, comme le résume le tableau ci-dessous. Un grand nombre de ces incubateurs sont formés en partenariat avec d’autres entreprises canadiennes et internationales.

Tableau 5: Résumé des hubs technologiques existants à Montréal

Hubs	Offres	Spécialisation/ Focus Technologique	Rapports/Partenaires	Avantages
CenTech	• Programme d'accélération • Programme de propulsion • Programme de collision	Technologie de l'énergie	• BCF Avocats D’affaires • BRANDBOURG • Deloitte • takdesign • National Bank • Fundica • futurpreneur Canada • Wurth Elektronik • Mathworks • PlanningMedia • OVHcloud	• Coaching et mentorat • Réseau d'experts • Espaces De Travail • Équipement • Laboratoires • Cohorte Med Tech • Bureau meublé avec service postal, réception, salles de réunion, atelier de fabrication et outils de bureautique
MILA	• Recherche et développement en apprentissage en profondeur et renforcement	Modélisation du langage Traduction automatique Reconnaissance d’objets et des modèles génératifs	• Ubisoft • Facebook • Google • IBM • Nuance • D-Wave • Microsoft • McGill • Samsung • Panasonic • CDPQ • Druide • Nvidia • Hydro Quebec • Logibec • Element AI • Stradigi AI • Imagia • Algolux	• Milieu de recherche intellectuellement très stimulant • Stages • Invitation à participer aux conférences • Recherche financée • 90 000 pieds carrés • 13 laboratoires d'entreprise incluant Facebook, IBM, Samsung

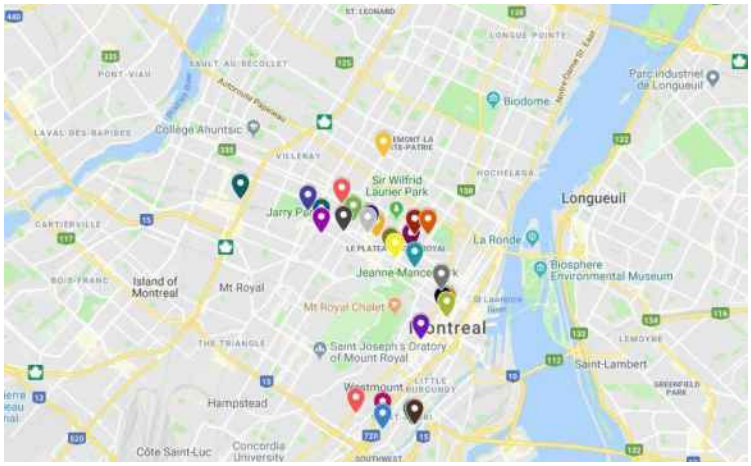
[8] Espace CDPQ, 2019

Espace CDPQ	• Réunit des entreprises • Rassemble des partenaires et collaborateurs	Hub d'investissement et d'accompagnement	• Amplitude Ventures • Anges Quebec • Brightspark • Clearspring • First Ascent Ventures • Fonds Espace CDPQ • HarbourVest • École d'Entrepreneurship de Beauce • inovia • Luge • Rlo • REAL • Lumira Ventures	• Quinze investisseurs dans le hub d'investissement • Six organisations dédiées au développement et à l'accompagnement • Un réseau de plus de 1250 entreprises de toutes les tailles et de tous les secteurs • Des ponts vers plus de 170 pays
Notman House	• Bureaux • événements • Espaces communs pour les *startups*, les investisseurs, les partenaires technologiques et les *groupes* communautaires	Hub d'investissement et d'accompagnement	• Vidéotron • National Bank • Hydro Quebec • Inno • BDC • EY • Distech • Fasken • Fonds de Solidarité FTQ • LG2 • Real Ventures	• Soutient et développe l'écosystème des startups montréalaises • Campus ouvert • Réseau d'experts • Espaces De Travail • Collaboration et échange de connaissances entre tous les membres de la communauté • Petit espace (4-5 personnes) • Grand espace (8-10 personnes) • Espace partagé

Source: Analyse PwC

Environnements de *coworking* existants

La ville de Montréal abrite de nombreux espaces de *coworking* où les particuliers peuvent louer des bureaux à court terme comme à long terme. Ces espaces de travail sont généralement partagés avec d'autres personnes ne nécessitant pas d'établissement permanent. Ils fournissent des installations telles que des salles de réunion, un accès Internet et des salles de réception. Ces installations peuvent être louées à l'heure, à la semaine ou au mois. Le *coworking* est idéal pour les petites entreprises pour recevoir des clients et organiser des réunions. La carte ci-dessous montre quelques espaces de *coworking* à Montréal.



Initiatives gouvernementales

La Ville de Montréal et le gouvernement provincial gèrent plusieurs programmes visant à soutenir les entrepreneurs, notamment:

- La conférence et les événements de réseautage du “Startupfest”, au cours desquels 1,35 million de dollars ont été investis au cours des trois dernières années. Au total, 6 400 participants ont assisté à 180 de ces événements en 2018.[9]
- Bonjour Startup Montreal a lancé une initiative d'innovation appuyée par le gouvernement du Québec, par la Fondation OSMO et par la Fondation Montréal Inc. La fondation Montréal Inc. supporte les *startups* en apportant des fonds. La Ville de Montréal a appuyé cette initiative en offrant 400 000 $ sur trois ans et le MÉI, 1,2 million de dollars.[10]

Les initiatives lancées sont récentes et nécessitent du temps avant d'être matures. L’impact des instances gouvernementales gagnera donc en ampleur à travers les années. On compte deux organisations majeures, la première est davantage centrée sur le développement de l’écosystème sur le plan national quand la deuxième est plus à vocation internationale.

1) Bonjour Startup Montréal

Lancée le 23 janvier 2019, Bonjour Startup Montréal est une communauté qui a comme mission de faciliter la création, la croissance et le rayonnement des *startups* pour positionner Montréal dans le top 20 mondial des écosystèmes les plus dynamiques. Bonjour Startup Montréal constitue la marque associée à l’écosystème montréalais. L’organisation s’emploie progressivement à l’échelle nationale et internationale. L’envoi d’une délégation de 145 acteurs clés pour représenter l’écosystème startup montréalais à Collision 2019 à Toronto montre l’ambition et le désir d’être un acteur mondial important.[11]

2) Montréal International

Montréal international est une agence économique qui aide et guide les entrepreneurs et *startups* étrangères dans leur implantation à Montréal. Elle est le lien entre les entrepreneurs étrangers et les acteurs économiques de Montréal tels que les accélérateurs, incubateurs, institutions bancaires, organisation gouvernementales sans oublier les investisseurs.Montréal International offre des services personnalisés, gratuits et confidentiels. L’organisation compte une équipe de 80 spécialistes en charge d'implanter au coeur de Montréal les investisseurs, les entrepreneurs, les organisations internationales, les talents et les étudiants du monde entier. Les entreprises locales peuvent aussi être appuyées dans le recrutement de leurs travailleurs internationaux.

Soutien gouvernemental au démarrage d'entreprises par le biais d'impôts et de financement

En plus des programmes énumérés ci-dessus, un soutien financier est offert aux entreprises en démarrage grâce à une série de subventions et d'allégements fiscaux. D'autres allégements fiscaux sont également offerts aux entreprises établies qui se spécialisent dans la technologie et qui investissent dans la R&D.[12]

Voici quelques-uns des principaux programmes:

- Subventions et prêts pour soutenir l'expansion commerciale
- Subventions et prêts pour soutenir la recherche et le développement
- Financement du gouvernement à titre de capital de démarrage ou pour poursuivre les activités.
- Appui du gouvernement provincial à l'embauche et à la formation

L'annexe 2 présente une description détaillée des mécanismes de soutien offerts aux entrepreneurs.

Montréal possède un solide écosystème d'universités de premier plan, notamment McGill, Concordia et l'Université de Montréal. Bon nombre de ces établissements s'associent à d'importants incubateurs pour accélérer l'innovation. Ces partenariats facilitent la communication et l'accès à toutes les parties concernées. Par exemple, la Faculté de médecine de l'Université McGill s'est associée au CenTech, l'incubateur de démarrage de l'École de Technologie Supérieure, afin de travailler ensemble pour accélérer le démarrage des *startups* de technologie médicale à Montréal.

La ville de Montréal compte 7 universités et 23 cégeps, qui sont les établissements qui offrent des certifications ou une formation continue qui les situent entre le secondaire et l'universitaire. Toutes les universités de Montréal ont leur propre

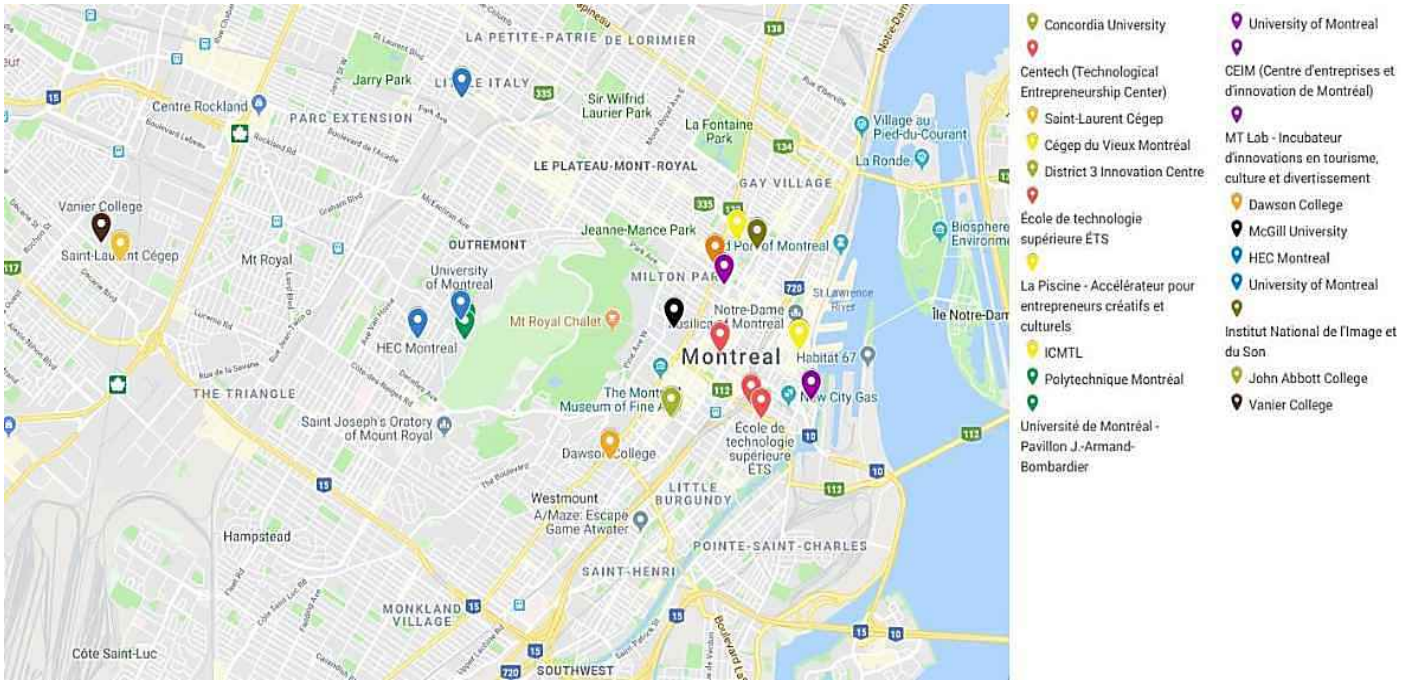
[9] “Écosystème des startups”, Synthèse de l’intervention municipale, 2019
[10] “Écosystème des startups”, Synthèse de l’intervention municipale, 2019
[11] Entrevue avec Cédric Tawil - Montréal International, 2019
[12] “Portrait de l'écosystème Startup Montréalais”, CREDO, 2016

incubateur ou ont des partenariats avec des incubateurs existants. Certains cégeps ont combiné leurs ressources pour créer leurs propres incubateurs, tandis que d'autres se sont associés à des incubateurs établis comme le District 3 de Concordia. Le tableau suivant indique les établissements qui ont établi un partenariat ou qui ont établi leurs propres incubateurs seulement. Sur 30 institutions, 13 soutiennent ou participent à l'écosystème de *startups*.

Tableau 6: Principaux programmes universitaires et collégiaux

Universités / Cégeps	Programmes	Universités / Cégeps	Programmes
1. Concordia University	District 3	**8.** McGill University	Centech, McGill X-1 Accelerator, McGill Dobson Centre, CHASM
2. École de technologie supérieure	Centech	**9.** Université de Montréal	J.-Armand-Bombardier Incubator
3. Cégep de Saint-Laurent	Artenso	**10.** HEC Montréal	EntrePrism
4. Cégep du Vieux Montréal	LaPiscine, IC Montreal	**11.** Institut national de l'image et du son	Interactive Project Lab (IPL)
5. Polytechnique Montréal	J.-Armand-Bombardier Incubator	**12.** John Abbott College	Sandbox
6. Université du Québec à Montréal	CEIM, MT Lab	**13.** Vanier College	LaunchBox
7. Dawson College	LaPiscine, IC Montreal		

Source: Analyse PwC



Encadré 2: Make it Run

Le concept

"Make it run" a été fondée par trois jeunes français qui avaient l'envie d'entreprendre. Ils ont croisé leur passion, la course à pied, et leur envie pour créer une Marketplace qui fait le lien entre les coureurs et les courses à pied. Après s'être accordés sur les responsabilités de chacun, CFO, CTO et CMO, ils lancent "Make it run".

S'apercevant que les organisateurs de courses à pied manquaient de coureurs, et que les coureurs avaient des difficultés à trouver des courses qui leur correspondaient, ils ont décidé de mettre en place une plateforme qui rassemblerait l'offre et la demande. Leur marketplace a été bâtie autour d'un algorithme d'intelligence artificielle qui apprenait de chaque coureur disposant d'un profil sur leur plateforme de leur communauté et leur proposait des courses correspondantes à leurs besoins..

La création

Ils se sont orientés vers les organismes d'aide aux *startups* grâce à leurs réseaux de contact. Plusieurs programmes débutaient au même moment où ils voulaient lancer le processus de création. Ils ont donc postulé auprès de l'incubateur district 3 de Concordia et le programme BNC au sein de HEC. Après avoir envoyé leur vidéo, ils ont finalement passé l'épreuve du pitch chez District 3 avant d'intégrer le programme. Antoine Aimond, un des fondateurs, avoue tout de même qu'il était difficile de se retrouver au milieu de tous ces programmes différents, les spécialités des programmes proposés ne sont pas toujours très claires. Dans leur quête de développement, les trois amis ont rencontré des acteurs majeurs de l'écosystème montréalais comme PME MTL, Montréal International, Maison Notman, Real Ventures mais aussi d'autres *startups*.

Les différentes difficultés rencontrées avec les acteurs de l'écosystème

- **Des programmes pas assez clairs :** On ne comprend pas tout à fait comment les incubateurs ou accélérateurs vont nous aider. Les consignes, instructions pour intégrer les programmes sont claires, mais les programmes et les accompagnements restent flous.
- **Un écosystème trop éparpillé :** Les entrepreneurs se sont retrouvés dans un écosystème ou il y avait beaucoup d'acteurs disposant de structures qui sont trop peu organisés pour accueillir de manière convenable des entrepreneurs. Beaucoup d'acteurs « passagers clandestins » sont présents dans l'écosystème, ils existent grâce aux financements *publics mais n'ont pas de réels impacts pour les entrepreneurs*
- **Une approche pas assez *« business »* :** Le manque du côté *business* s'est fait ressentir dans les échanges et l'accompagnement reçu lors des multiples rencontres avec les incubateurs et accélérateurs de l'écosystème. Les événements *startups* sont orientés « networking » et pas relations commerciales.
- **L'ouverture à l'international trop restreinte :** Les organismes d'aide ne sont pas assez tournés vers l'expansion international, ils restreignent leurs aides au territoire national, ce qui peut manquer d'ambition pour des entrepreneurs qui ont une envie de s'internationaliser. De plus, l'aspect digital des *startups* est une particularité qui permet de s'internationaliser sans même devoir s'exporter.

Les difficultés rencontrées lors de l'immigration au Canada

Ayant le statut d'immigrant au Québec, les entrepreneurs ont dû faire face à de nombreuses difficultés, un challenge de plus pour ces trois amis qui étaient venus s'installer au Canada pour fonder leur entreprise.

- **Obtenir de l'aide des organisations publiques :** Les entrepreneurs ont essayé de bénéficier de l'aide de PME Montréal, mais ils n'y ont pas eu le droit car ces aides sont accordées aux *startups* ayant au moins des 50% des actionnaires qui disposent d'une résidence permanente au Québec.
- **Obtenir la résidence permanente :** En tant qu'actionnaire dans une entreprise au Canada, le CSQ, document essentiel afin d'obtenir la résidence permanente au Québec, ne peut pas être délivré. Les entrepreneurs se sont donc retrouvés dans l'impossibilité de faire une demande de résidence permanente afin de s'installer au Québec.
- **Des informations qui ne sont pas faciles à trouver :** Dans la quête de visa et autorisations, les fondateurs ont eu des difficultés à obtenir des informations. Les avocats d'immigration, souvent très coûteux, se sont avérés être les seuls acteurs disponibles pour répondre à leurs questions.
- **Une politique d'immigration qui diffère selon les provinces :** Les démarches d'immigration comportent une difficulté supplémentaire puisqu'elles sont différentes entre le Québec et le reste du Canada, ce qui peut pousser les entrepreneurs à s'installer ailleurs.

Avantages du Québec

Malgré les nombreuses difficultés en termes d'installation, le Québec présente des avantages pour les entrepreneurs.

- **Le choix et le coût des incubateurs :** Les incubateurs ne manquent pas au sein de Montréal, ce qui laisse le choix d'intégrer l'organisme que l'on veut mais aussi quand l'on veut, car plus il y a d'acteurs présents, plus le nombre de cohortes est élevé. Avantage supplémentaire, beaucoup de ces organismes sont gratuits, ce qui est différents des autres pays où le coût est excessivement cher.
- **Le coût de la vie :** Le coût avantageux de Montréal a été un des motifs principaux dans le choix de s'installer à Montréal.
- **La francophonie :** L'aspect francophone de Montréal et plus particulièrement du Québec lui confère un avantage attractif. De nombreux français n'hésitent pas à venir s'installer au Québec du fait de la langue.

Aides financières

La *startup* n'a pas bénéficié d'aides financières pour le développement de son activité mais a connaissance de nombreuses aides comme la bourse Milos, visant le développement à l'international. La majorité des aides étant fermées aux non-résidents, ils n'en ont donc pas bénéficié.

3) Benchmarking de hubs technologiques performants dans différentes villes du monde

Dans cette section, nous discutons des leçons que Montréal peut tirer d'autres villes qui ont développé avec succès une forte culture entrepreneuriale et un secteur *startup*. Notre description de l'écosystème montréalais dans le chapitre précédent a montré qu'il existe déjà une base solide et importante à l'intérieur de la ville, de sorte que l'objectif de ces comparaisons est de développer des idées qui peuvent l'aider à élever sa performance au niveau supérieur.

Nous avons choisi cinq villes de comparaison en fonction des discussions avec notre client, du fait qu'elles se classent actuellement toutes au-dessus de Montréal dans le classement mondial 2019 de Startup Genome et parce qu'elles sont similaires à Montréal en termes de population ou de PIB par habitant. La ville de Paris a aussi été inclus en raison de la proximité culturelle de Montréal et du développement intéressant retrouvé à la Station F. Nous n'avons pas inclus ces villes au tout premier rang du classement de Startup Genome (Silicon Valley, New York, Londres, Beijing), car nous considérons que ces villes ont moins de similitudes avec Montréal et peuvent donc offrir moins de leçons.

Le tableau 7: ci-dessous donne un résumé de haut niveau des villes de comparaison et le reste de la présente section les décrit tour à tour.

Tableau 7: Aperçu des villes comprises dans l'étalonnage

	Montréal	Toronto	Tel Aviv	Paris	Boston	Berlin
Population (métropolitaine)	4,1 M	5,9 M	3,9 M	12,5 M	4,6 M	6,0 M
PIB par habitant	47 415 $US	45 771 $US	42 614 $US	64 488 $US	78 465 $US	44 919 $US
Nombre de startup	~1 800-2 600	~2 100-4 100	~1 500	~3 000	~3 700-4 500	~1 550 (Allemagne)
Valeur de l'écosystème (Médiane mondiale: 5 G $US)	3,4 G $US	17,0 G $US	30,0 G $US	19,0 G $US	42,0 G $US	23,0 G $US

Sources: Voir annexe 3 pour l'ensemble des sources de données

Bien qu'il y ait plusieurs similitudes entre ces écosystèmes, Montréal demeure très en retard par rapport aux villes comparées en ce qui concerne la valeur totale des entreprises qui s'y trouvent, tel qu'illustré ci-dessous. La relative grande capacité de Montréal de générer des *startups* comparativement à sa faible valeur de l'écosystème montre l'incapacité pour l'écosystème montréalais à produire de grandes entreprises mondiales rapidement.

Boston

Principaux points à retenir pour Montréal pour la création d'un hub technologique

- Plusieurs multinationales en biotechnologie sont pleinement impliquées dans l'écosystème, et ce, à travers toutes les étapes et initiatives. Cela génère une importante synergie et un effet de levier pour les *startups*.
- Le MIT était un investisseur principal dans la mise en place du hub Kendall Square. D'autres universités possèdent et gèrent également des incubateurs pour assurer une coordination solide.
- Le développement d'un accès à un réseau de transport public efficace et diversifié est primordial pour assurer la connectivité de Kendall Square au reste de l'écosystème de Boston.
- Kendall Square souffre actuellement d'un manque d'espace, ce qui met en évidence la nécessité pour les hubs de disposer d'une stratégie d'expansion planifiée pour les 10 à 20 prochaines années.
- Le hub a une spécialisation reconnue dans le secteur de la biotechnologie avancée.
- Le hub offre des espaces de travail hautement subventionnés à 400 USD par mois.

Principaux points à retenir pour Montréal pour le succès de l'écosystème

- La proximité d'universités de grande qualité permet un accès important à de la main d'oeuvre jeune et qualifiée en plus de garder un focus direct sur les avancés scientifiques.
- Le partenariat entre la ville de Cambridge, les universités et les organisations à travers toutes les étapes de développement urbain a permis de garder le contrôle sur la planification et les alignements du quartier tout en assurant un développement stratégique pour l'écosystème.
- Le gouvernement municipal est un partenaire directement investi dans le développement de l'écosystème.
- Le coût de la vie très élevé est un défi majeur du développement de l'écosystème.
- Nos entretiens ont démontré que la combinaison du soutien municipal et gouvernemental jumelé à l'importante implication de grandes multinationales dans l'écosystème est l'une des raisons pour laquelle l'écosystème de Boston parvient à produire de grandes entreprises.

Profil de la ville

Boston est l'une des plus grandes métropoles du Nord-Est de l'Amérique de Nord. Environ 4,7 millions de personnes vivent dans la région métropolitaine de la ville. Le coût de la vie y est approximativement 50 % plus élevé comparativement au reste des États-Unis[13] alors que le PIB/habitant s'élève à 78 465 US$ pour Boston contre 59 531 US$ pour l'ensemble du pays. Aussi, le taux de chômage est aujourd'hui à un creux historique à 2,2 %, suivant la tendance des dernières années de l'économie des États-Unis.[14]

Les infrastructures de Boston permettent de supporter ses industries efficacement. Tout d'abord les infrastructure de transports et de mobilité sont bien développés. La ville peut compter sur un aéroport international en plus d'un réseau de trains national qui sont tous les deux largement connecté avec d'autres grandes métropoles du pays et globalement. Le réseau de transport en commun est aussi assez bien développé et comprend bus, métro et aussi traversiers afin d'assurer les déplacements efficaces à travers la ville. Les infrastructure technologiques sont aussi très développés, profitant à l'écosystème des meilleures technologies disponibles sur le marché comme par exemple des usines intelligentes (utilisation de capteurs, données massives, tableaux interactifs, etc.) ou des chaînes d'approvisionnements automatisées.

L'important réseau d'environ 35 universités et collèges, comprenant entre autres Harvard, le Massachusett Institute of Technology (MIT), la Northeastern University, la Boston University ou Boston College, en fait l'une des villes les plus

[13] U.S. Census Bureau, 2018
[14] Bureau of Labor Statistics, 2019

réputées globalement en éducation. Cette importante concentration d'université fait en sorte que l'écosystème technologique peut compter sur un important bassin d'étudiants: une composante critique dans le succès du développement d'un hub technologique. 46 % de la population âgée entre 25 et 64 ans sont diplômés d'études post-secondaires.[15] Cette reconnaissance mondiale a aussi un effet d'attraction d'étudiants mondiaux, faisant de Boston l'une des villes les plus multiculturelles des États-Unis.

Écosystème Startup

Selon le Startup Genome 2019, la ville de Boston se classe 2e dans le monde pour son expertise en technologies avancées de robotiques et manufacturières. On retrouve également une importante masse critique de *startups* (entre 3 700 et 4 500). Ce nombre élevé de *startup* façonne la vie de la ville à travers par exemple des espaces de *coworking* gratuits ou encore des dizaines d'événements de réseautage présentés par plusieurs différents groupes. De plus, grâce à l'importante relation entre les universités et l'écosystème Startup, Startup Genome caractérise Boston comme étant l'une des villes offrant les meilleurs programmes pour les *startups*. En effet, plus de 50 accélérateurs et incubateurs tel que MassChallenge, un accélérateur ayant un programme international, opèrent dans la ville.

L'impressionnant réseau d'éducation de la région métropolitaine a permis l'effervescence de plus plusieurs hubs technologiques spécialisés dans la digitalisation, la robotique, l'apprentissage machine et les technologies d'information nuagiques. En effet, des milliers d'étudiants en technologie graduent annuellement dans la région. De plus, le réseau de 15 universités s'assurent de contribuer aussi au développement de l'écosystème en impliquant ses étudiants à travers 39 programmes.Par exemple, en voici quelques unes:[16]

- Center for Entrepreneurship at Suffolk University: Le centre de l'université Suffolk permet à son réseau d'étudiants et de gradués d'accéder à différents ateliers de travail, session de mentorat, différents supports pour les *startups* et d'autres services.
- DESx: «DESx est un programme sans précédent visant à accélérer l'innovation entrepreneuriale dans le domaine du design de l'industrie de la construction. Installé dans la MIT School of Architecture + Planning (SA + P), DESx accélère les projets des étudiants par la formation, l'investissement, le mentorat, les réseaux institutionnels et mondiaux et l'accès aux ressources internes et externes du MIT. La mission de DESx est de permettre aux étudiants et aux professeurs de SA + P de développer leur créativité en lançant de nouveaux projets et produits qui transformeront la vie dans les zones urbaines, rendant les villes plus durables, intelligentes et à l'écoute de leurs habitants.» (Martin Trust Center for MIT Entrepreneurship, 2019)
- Harvard Life Lab: «Le Harvard Life Lab s'appuie sur le succès du Harvard i-lab, du Harvard Launch Lab et de la mission One Harvard en connectant des étudiants de Harvard et des anciens élèves intéressés par les biotechnologies, le secteur pharmaceutique et d'autres domaines des sciences de la vie avec un laboratoire et les ressources dont ils ont besoin pour passer à la prochaine étape du développement. Notre communauté organisée favorisera les liens entre les parties prenantes de l'industrie, des investisseurs, du gouvernement et du monde universitaire. Le Life Lab contribuera activement à l'écosystème de Harvard Innovation Labs et au district en plein essor d'Allston Innovation.» (Harvard innovation labs, 2019)
- Northeastern University Center for Entrepreneurship Education: «Le Centre for Entrepreneurship Education est une ressource universitaire qui intègre des cours sur l'entrepreneuriat et l'innovation, des coopératives d'entreprises dans les *startups*, une incubation de projets via notre accélérateur de projets sur campus et des ressources de financement et de lancement de projets en aidant notre réseau d'entrepreneurs auprès d'anges locaux et de la communauté de capital de risque.» (Northeastern University Center for Entrepreneurship Education, 2019)

La ville de Boston et l'état du Massachusetts reconnaissent depuis déjà très longtemps l'importance de la contribution économique de l'écosystème technologique.

[15] American Community Survey, 2017. https://www.towncharts.com/Massachusetts/Education/Boston-city-MA-Education-data.html
[16] Pour une description complète de tous les programmes, veuillez vous référer au lien suivant: http://starthub.org/resource-type/educational-institutional-resources

Combinés ensemble, les programmes offerts par la ville de Boston et l'état du Massachusetts assurent une fondation solide de l'écosystème et une opportunité de croissance réelle. En voici quelques uns:

- **Ville de Boston:**
    - Boston Local Development Corporation: La Boston Local Development Corporation (BLDC) offre des prêts à des petites et moyennes entreprises dans l'optique de croître les opportunités d'emploi dans la région de Boston.
    - Kirstein Business Library & Innovation Center: Le centre rassemble tous les acteurs de l'écosystème dans ses installations couvrant au total 465 m² et offrent des espaces de travail flexibles en plus de rendre accessible des technologies de pointe pour la recherche et développement.
    - City of Boston Economic Development: En septembre 2014, le maire de Boston a fondé le *Neighborhood Innovation District Committee*. En ciblant les politiques publiques, meilleures pratiques et infrastructures essentielles à la réussite du développement de l'écosystème des *startups* de Boston.
    - Women Entrepreneurs Boston (WE BOS): L'organisme fait la promotion de l'entrepreneuriat auprès des femmes en fournissant les compétences, soutiens techniques et opportunités de réseautage afin d'aider ses femmes à créer et grossir leur entreprise.
- **État du Massachusetts:**
    - The Massachusetts Clean Energy Center (MassCEC) : Le centre est une agence publique financée par l'état du Massachusetts ayant pour mission d'accélérer la croissance d'entreprises développant des technologies propres ou projets d'énergies renouvelables dans l'état.Se faisant, ils offrent plusieurs différentes opportunités de financement pour les entrepreneurs.
    - MassDevelopment: L'organisme est partenaire de différentes banques d'investissement et offre ainsi plusieurs solutions de financement en plus de services conseils liés à l'immobilier.
    - MassTech Collaborative: L'organisme participe et encadre plusieurs programmes visant l'élaboration de stratégies efficaces ainsi que de supporter les *startups*.

Focus sur un hub : Kendall Square

Kendall Square est l'un des plus iconiques et prestigieux hubs technologiques au monde. Développé comme un quartier de l'innovation à Cambridge, en bordure de Boston, par le MIT dans les années 60, le quartier d'environ 42 acres est maintenant reconnu mondialement. Selon la Kendall Square Association, 66 000 personnes habitent et travaillent le quartier. Il comprend plusieurs espaces de travail collaboratifs, des tours à logement, restaurants, magasins, parcs, marchés et autres. Plus qu'un hub, il est devenu une communauté d'innovation technologique. On peut aujourd'hui y retrouver la plupart des grandes entreprises technologiques comme Apple, Amazon, Google et Microsoft mais aussi plusieurs compagnies reconnues en biotechnologie comme Genzyme et Biogen.[17] Malgré la forte renommée du hub en tant que leader général technologique, l'expertise du quartier est réellement le développement de biotechnologies. En effet, 13 des 20 plus grandes entreprises en pharmaceutiques y sont basées.[18]

Le MIT est toujours aussi impliqué dans le développement du quartier. Par exemple, en octobre 2017, la ville de Cambridge a accordé au MIT les droits de construire un nouveau bâtiment fédéral estimé à 750 M USD$ dans un endroit du quartier en revitalisation, le site Volpe. Cet important projet sera aussi accompagné d'amélioration de la mobilité du quartier ainsi que d'une résidence pour étudiant de 500 chambres.[19] Similairement, le quartier est segmenté en plusieurs espaces consacrés à l'innovation et l'incubation. On y retrouve notamment les espaces suivants:

- Cambridge Innovation Center (CIC): « Ils offrent des espaces de bureau et de *coworking* flexibles et de haute qualité ainsi que des cuisines communautaires approvisionnées, un accès illimité à des salles de conférence, des services Internet de qualité professionnelle, des services d'impression et de copie, des téléphones, du mobilier haut de gamme, un support technique et opérationnel, des avantages et offres de bien-être, et bien plus encore. Les clients ont accès à des centaines d'entrepreneurs, de fournisseurs de services, d'investisseurs et de mentors, tandis

[17] https://www.bostonusa.com/about-boston/cambridge-squares/kendall-square/
[18] https://www.kendallsq.org/history/
[19] http://news.mit.edu/2019/john-volpe-transportations-systems-design-0205

que les événements soutenus par CIC attirent des milliers d'innovateurs de la communauté mondiale des *startups* vers CIC. » (CIC, 2019)

- Cogo Labs: « En analysant des pétaoctets de données et en identifiant les opportunités de marché, Cogo Labs aide les sociétés en incubation à se concentrer sur les éléments critiques de leur marché et ainsi atteindre une rentabilité plus rapidement. » (Cogo Labs, 2019)
- MIT's the Engine: « Lancé par le MIT, The Engine comble l'écart entre la découverte et la commercialisation en permettant aux technologies de rupture de disposer du capital, des connaissances, des connexions réseau et des équipements et laboratoires spécialisés à long terme dont ils ont besoin pour prospérer. Les sociétés de technologies éprouvées ont toujours été sous-desservies et sous-financées, laissant de nombreuses inventions révolutionnaires bloquées à l'intérieur du laboratoire. C'est pourquoi ils se concentrent exclusivement sur des technologies pionnières, dotée de la capacité réelle de transformer la planète. » (The Engine, 2019)
- WeWork: « En poussant la communauté WeWork Boston de l'autre côté de la rivière, WeWork Mass Ave est un espace de bureau à Cambridge. Au lieu d'un gratte-ciel d'entreprise, cet espace de *coworking* s'est installé dans un bâtiment classique en briques de trois étages, à quelques pas de la gare de Central Square. Peu importe que vous soyez en finance ou en technologie, si vous avez besoin d'un bureau unique ou d'un étage entier, vous profiterez de la commodité de ce quartier où il est possible de se promener. Que vos déjeuners soient davantage des hamburgers ou des bars à jus, que vos happy hour soient davantage un bar à cocktails ou un pub irlandais, tous les penseurs profonds et les grandes idées sont les bienvenus à WeWork Mass Ave. » (WeWork Mass Ave, 2019) On y retrouve des espaces de bureau allant de simple poste de travail (400 $ par mois) à bureau privé (1400 $ par mois).

La ville est très impliquée dans la planification urbaine du quartier. L'organisme Cambridge Redevelopment Authority (CRA) en est responsable.[20] De coeur avec le MIT et plusieurs autres parties prenantes de l'écosystème, ils ont élaboré un plan d'urbanisme afin de supporter l'essor de la communauté d'innovation.[21] De plus, la ville de Cambridge supporte grandement le développement du quartier à travers d'autres initiatives que l'approbation de développement de projet. En partenariat avec le MIT et Harvard, elle a cosigné le Cambridge Sustainability Compact, une initiative promouvant le développement durable de la ville, y compris Kendall Square.

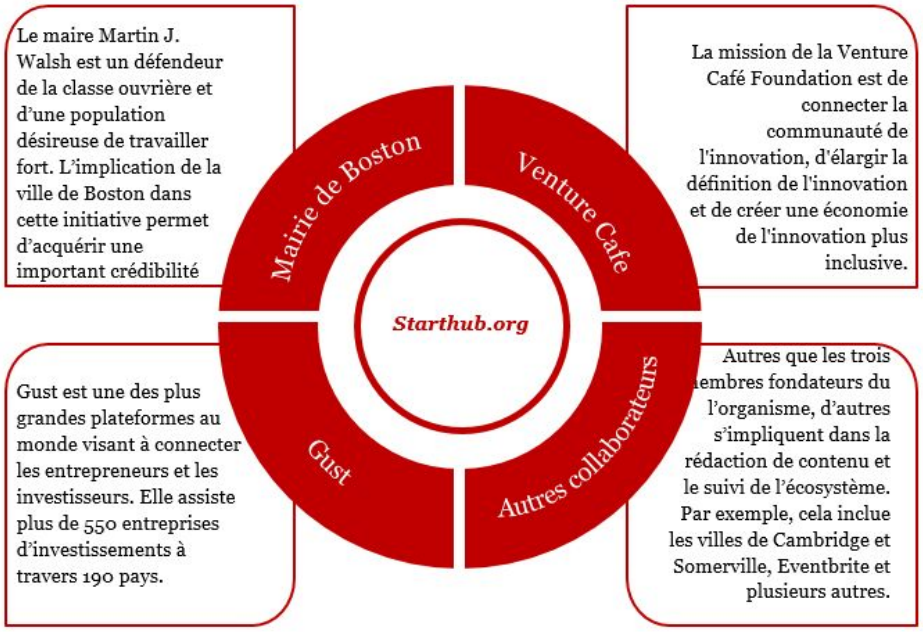
Afin de parcourir les différents programmes, événements, offres de service et autres activités de support à l'écosystème, la ville de Boston, en partenariat avec différents joueurs du secteur privé, a mis sur pied une plateforme centralisée similaire à Bonjour Startup Montréal, appelée Starthub.org:

Encadré 3 : Starthub.org

Afin de parcourir les différents programmes de financement, événements, offres de service et autres activités de support à l'écosystème, la ville de Boston, en partenariat avec différents joueurs du secteur privé, a mis sur pied une plateforme centralisée similaire à Bonjour Startup Montréal, appelée Starthub.org:

> «StartHub.org est une plateforme en ligne complète et centralisée conçue pour connecter, soutenir et développer la technologie de pointe du Greater Boston et sa communauté en phase de démarrage. Développé dans le cadre d'un partenariat public-privé entre la ville de Boston, Venture Café, Gust et un grand nombre de partenaires de la communauté des *startups* de Boston, StartHub servira de page d'accueil pour le grand écosystème de la grande région de Boston.»[22]

[20] https://www.cambridgeredevelopment.org/
[21] https://www.cambridgema.gov/CDD/Projects/Planning/~/media/3BCE5EEFF387426AAAD2DAD89ACADBE7.ashx
[22] http://starthub.org/about, 2019



Une série d'initiatives précises est disponibles pour tous les stages de développement d'une entreprise que ce soit l'idéation, la fondation, le démarrage ou la croissance. L'organisme aussi plus de 3 600 *startups* présentent dans l'écosystème.

La centralisation de toute cette information est souvent soulignée comme élément fondamental de la facilitation de développer une entreprise dans la région.

L'importante concentration d'académiques, de centres de recherches, d'incubateurs, de *startups* et d'entreprises fait de Kendall Square un écosystème des plus forts mondialement mais procurent d'importants défis pour les instances publiques. Le réseau de transport public est souvent cité comme étant un important irritant pour les joueurs de l'écosystème. De plus, la présence de dizaines de milliers d'individus hautement qualifiés amène un pression soutenu sur le marché de l'immobilier. Ainsi, les loyers sont parmis les plus chers au pays. La ville tente d'amoindrir ce défi en offrant des options de logements préférentielles pour les citoyens étant directement impliqués dans l'innovation. Enfin, comme plusieurs autres endroits dans le monde, un important défi d'un écosystème aussi vibrant que Kendall Square est l'offre d'espace de travail. La demande étant mondiale, les espaces de *coworking* ou de bureau sont très rares dans le quartier. Enfin, le coût de la vie très élevé est un défi majeur du développement de l'écosystème.

Toronto

Principaux points à retenir pour Montréal pour la création d'un hub technologique

- La position géographique de MaRS est l'un des principaux facteurs de succès de l'écosystème. Sa proximité avec les centres de recherches, les universités, les hôpitaux et le centre-ville et sa connectivité central au réseau de transport public ont permis au complexe de croître rapidement et de garder un alignement avec le reste de l'écosystème de la ville.
- Les dépenses d'opérations de MaRS s'élève à 50 M$ par année. Ces fonds requis pour réaliser les activités et l'ampleur d'un hub tel que MaRS ne proviennent pas significativement de revenus commerciaux
- Depuis la fondation du hub, le gouvernement a investi 650 M$ au total
- Gouvernance: la ville de Toronto n'est pas impliquée dans la gestion directe ou dans le conseil d'administration. Ce dernier est composé d'académiques, de philanthropes et de gens d'affaires du secteur des technologies.
- Le principal défi est de créer et entretenir un modèle d'affaires soutenable à long terme
- Le modèle d'affaires opérationnel est surtout axé sur l'immobilier, si bien que peu de startups sont physiquement présentes dans le hub.
- Le focus principal et ciblé aux technologies dans lesquelles l'écosystème avait une expertise particulière à permis à MaRS de ne pas trop s'éparpiller et de devenir une référence mondialement reconnue.
- L'une des forces de MaRS est l'importante contribution de ses employés. Les valeurs de l'entreprise tournent autour de l'entrepreneuriat. Plusieurs employés sont d'anciens entrepreneurs eux-mêmes, ce qui ajoute beaucoup de crédibilité dans l'offre de service du hub.
- La diversité du financement a permi à MaRS d'acquérir une flexibilité et une liberté dans l'élaboration de ses alignements stratégiques qu'il a considéré comme les plus importants.

Principaux points à retenir pour Montréal pour le succès de l'écosystème

- La ville a une stratégie et un rôle clairs quant à la manière de soutenir l'écosystème de démarrage, entre autres par le biais de financement.
- Malgré l'implication directe de la ville dans des programmes soutenant l'écosystème, celui-ci ne parvient pas à produire une quantité suffisante d'entreprise d'envergure mondiale pouvant lever plusieurs milliards de dollars en financement.

Profil de la ville

Toronto est la plus grande métropole du Canada en terme de population et de PIB.[23] Depuis 2009, elle connaît une croissance économique plus élevée que la moyenne canadienne (2.4 % vs 1.8 %).

L'importante croissance économique et démographique a eu de nombreux impacts sur la société de Toronto. Le coût de la vie est aujourd'hui le plus élevé au Canada[24], en grande partie en raison de l'important boom immobilier que connaît la ville depuis plusieurs années. En effet, alors que le salaire médian a crû de 30 % entre 2006 et 2018, le prix moyen des maisons a bondi de 131 %.[25] Néanmoins, l'importante croissance démographique, propulsée par l'immigration, a aussi fait en sorte de créer une ville très diversifiée. On y parle environ 180 langues, un sommet dans le monde. Enfin, l'important réseau

[23] https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/12-581-x/2018000/pop-eng.htm
[24] https://www.mercer.ca/en/newsroom/cost-of-living-2018.html
[25] https://www.toronto.ca/legdocs/mmis/2019/ph/bgrd/backgroundfile-124480.pdf

académique, composé de 4 universités, 4 collèges et 128 centres de recherches spécialisées, attire aussi des étudiants de partout dans le monde.

Startup Écosystème

La diversité des habitants, l'important réseau d'universités et de centres de recherches jumelés à un réseau de transport public efficace et un appuie du secteur public ont tous contribué à Toronto de devenir un important écosystème technologique. En 2015, le conseil municipal de Toronto a adopté à l'unanimité différentes mesures visant à permettre à la ville d'acquérir une reconnaissance globale de son écosystème de *startups*[26]. En adoptant d'une part la stratégie *From Concept to Commercialization: A Startup Ecosystem Strategy for the City of Toronto*, le conseil a aussi annoncé deux financements de 500 000$ afin de supporter deux initiatives : *Toronto Food Business Incubator* et le *Business Incubator Grant Fund*. La stratégie définit aussi clairement le rôle de la ville de Toronto dans le développement de son écosystème. Les trois rôles de la ville sont:

- « Catalyseur: En tant que catalyseur, la ville joue un rôle de leadership important. Ce rôle de leadership peut prendre la forme d'initiation, de convocation et de direction de projets d'écosystème collaboratifs dans lesquels la Ville pourrait financer, administrer et gérer des projets depuis le début jusqu'à la mise en œuvre. Cela peut également prendre la forme d'un fort soutien politique et d'une implication dans les activités et les programmes de l'écosystème.
- Collaborateur: En tant que collaborateur, la Ville agira comme un connecteur et un soutien pour les partenaires des écosystèmes. Cela pourrait prendre la forme de réunions, de présentations introduites entre les acteurs de l'écosystème et de l'identification des ressources nécessaires pour faire avancer un projet.
- Fondateur: En tant que fondateur, la Ville pourrait jouer un rôle actif dans l'avancement d'un projet grâce à divers types de financement (subventions, commandites) et de programmes incitatifs. À ce titre, la Ville pourrait également convoquer divers partenaires de l'écosystème pour cofinancer des opportunités. »[27]

Aujourd'hui, l'écosystème technologique de la ville est mature. Selon le plus récent rapport du Startup Genome, l'écosystème Toronto-Waterloo se classe au 13e rang mondial, en hausse de 3 places depuis l'an dernier. En comptant sur une des meilleures expertises au monde dans les sciences de la vie et dans l'intelligence artificielle, plusieurs entreprises y ont relocalisé leur centre de recherche. Par exemple, Google et Uber ont tous deux ouvert leur centre de recherche sur l'intelligence artificielle. Deux grands hubs technologiques sont au coeur de l'écosystème, soit Communitech et MaRS.

De plus, StartUp HERE Toronto, une initiative collaborative entre différents partenaires privés et publics, tel que MaRS, la ville de Toronto, le gouvernement de l'Ontario et l'Université de Toronto, permet à l'écosystème de facilement accéder à différentes ressources afin de démarrer, implanter ou faire croître une entreprise. En effet, il met en relation les entrepreneurs avec des entreprises de *coworking*, d'investissements en capital de risque, ainsi qu'avec des incubateurs et accélérateurs.Le site comprend aussi une importante liste comprenant 216 programmes de financement disponibles ainsi que des dizaines d'événements et d'ateliers de travail offerts à l'écosystème.[28]

Focus sur un hub : MaRS Discovery District

En 2005, MaRS est fondé sur la prémisse qu'il y un besoin fondamental de commercialiser les recherches et technologies développées dans les science de santé. Aujourd'hui, il est l'un des complexes technologiques les plus grands au monde. Offrant 1.5 millions de pieds carrés d'espace de travail collaboratif, de bureau, de laboratoire, de salles de réunion et autres, MaRS attire autant des multinationales que des *startups*. Au total, 150 entreprises y sont physiquement présentes, regroupant plus de 6 000 employés chaque jour.[29] Ces entreprises sont soigneusement sélectionnées afin d'assurer une cohérence avec le position stratégique du hub.

---

[26] http://app.toronto.ca/tmmis/viewAgendaItemHistory.do?item=2015.ED3.6
[27] Pour plus d'informations sur cette stratégie, veuillez vous référer aux liens suivant: https://www.toronto.ca/legdocs/mmis/2015/ed/bgrd/backgroundfile-78748.pdf et https://www.toronto.ca/legdocs/mmis/2015/ed/bgrd/backgroundfile-78822.pdf
[28] Pour plus de détails, veuillez vous référer au lien suivant: https://startupheretoronto.com/
[29] http://placematters.marsdd.com/

Le district est situé dans le centre-ville de Toronto. Il est connecté directement au réseau de transport public à travers la station de métro Queen's Park et est voisin à l'Université de Toronto, à l'*University Health Network* et à l'hôpital général de Toronto. Sa position géographique est en grande partie dûe au besoin de développer l'industrie des sciences de la santé. MaRS a donc développé à travers les années une expertise mondialement reconnue dans ce domaine.

Aujourd'hui, il accueil aussi des entreprises technologiques dans les domaines des *clean techs, fintechs*, pharmaceutiques et logiciels pour entreprises. Ils offrent plusieurs services. Tout d'abord, ils offrent des espaces locatifs ou de *coworking* pour les entreprises désireuses de se rapprocher de l'écosystème technologique de MaRS. Ainsi, plusieurs grandes entreprises technologiques, telles que Facebook, Samsung, Siemens, IBM et plusieurs autres, louent mensuellement des espaces dans l'un de leurs quatre bâtiments. Quelques entreprises de financement ne sont pas directement présentes dans le hub, mais l'objectif principal de MaRS est de centralisé physiquement toutes les entreprises contributrices de l'écosystème.

La source principale de revenus commerciaux de MaRS provient donc en grande partie des revenus locatifs des entreprises présentes dans le district. Il tire aussi du financement des institutions publiques comme la Ville de Toronto, le gouvernement provincial et fédéral ainsi qu'à travers des dons philanthropiques. Par exemple, la croissance de MaRS fut facilitée par la contribution importante de 650 M$ de la part du gouvernement de l'Ontario, et ce, depuis 2002.[30]

Deux éléments importants sont à retenir. Tout d'abord, la majeure partie des revenus de MaRS est tirée de subventions et de bourses de la part des instances publiques. Aussi, les activités financées par MaRS sont rattachées à des charges opérationnelles substantielles. Selon les états financiers de MaRS pour l'année 2018, les coûts d'opérations s'élevaient à 48 M$. Le tableau suivant présente en détail les revenus et dépenses de MaRS pour l'année 2018:

Tableau 8: Détail les revenus et dépenses de MaRS pour l'année 2018

	2018	2017 (note 19)
Revenues		
Restricted provincial grants (note 12)	$15,742	$16,809
Restricted federal grants (note 12)	2,642	2,091
Restricted other grants and donations (note 12)	2,964	3,172
Sponsorship and partnership revenue	2,965	2,591
Professional fees	2,611	1,810
Events fees	1,904	1,987
Other income	1,402	1,617
Related party revenue (note 5)	902	791
Rental revenue (note 7)	-	8,795
Amortization of deferred capital contributions (notes 7 and 14)	-	2,336
	31,132	41,999
Partner payments (note 12)	14,123	8,456
	$45,255	**$50,455**
Expenses		
Employees and contractors	$20,601	$18,326
Program operating	5,812	6,375
Rent expense (note 5)	2,383	447
Outsourced services	3,063	3,218
Supplies	1,158	1,596
Administration and governance	672	555
Amortization	532	3,914
Property operating (note 7)	-	5,148
Interest (notes 7 and 11)	-	456
	34,221	40,035
Partner payments (note 12)	14,123	8,456
	$48,344	**$48,491**
	($3,089)	$1,964

Source: États financiers 2018 de MaRS Discovery District.

Plus récemment, le 16 avril 2019, le gouvernement fédéral a annoncé un financement de 52,4 M$ étalé sur 5 ans dans la création de la *ScaleUp Platform,* un programme visant à supporter la croissance de 30 entreprises du sud de l'Ontario afin

[30] https://news.ontario.ca/medg/en/2017/09/statement-from-minister-of-research-innovation-and-science-on-mars-discovery-districts-new-ceo.html

d'atteindre des revenues annuels de plus de 100 M$ d'ici 2024. Le financement est divisé à travers les trois grands hub technologiques de la région: Invest Ottawa (16,9 M$), Communitech (18 M$) et MaRS Discovery District (17,5 M$).[31]

Les instances publiques jouent par la suite un rôle de superviseur afin de s'assurer que les financements soient utilisés adéquatement, mais ne s'impliquent pas directement dans la gouvernance du hub. En effet, la gestion de MaRS est assurée par un conseil d'administration indépendant composé de gens d'affaires d'expérience et de représentants du secteur académique.

Ensuite, les *startups* ne sont pas physiquement présentes dans le district, mais sont plutôt intégrées dans l'écosystème à travers des ateliers de travail, programmes de formation, événement de réseautage et autres. MaRS ne prend pas d'équité dans les *startups* qui sont intégrées dans le hub. Les services offerts varient grandement d'une *startup* à une autre, selon les besoins de celle-ci. Au total, c'est plus de 1 200 *startups* qui sont soutenues par le hub.[32] Ils se divisent en trois catégories:

- « Démarrage: Conseil aux *startups* pour créer des entreprises de revenus rapides, attirer des capitaux d'amorçage ainsi que favoriser la constitution d'une équipe solide.
- Croissance: Aide aux entreprises émergentes pour augmenter leurs revenus, acquérir de nouveaux clients, recruter des talents et lever des fonds pour financer leur capital de série A.
- Mise à l'échelle: Offre de services sur mesure pour les entreprises générant des revenus annuels de plus de 5 millions de dollars et visant à accélérer la croissance de ces dernières grâce à des connexions avec des réseaux de capitaux, de talents et de clients. »[33]

MaRS offre aussi l'opportunité aux entreprises de louer des salles de réunion ou conférences selon les besoins de l'événement. Plusieurs autres services connexes sont aussi disponibles tels que la nourriture, l'audiovisuel, communications ainsi que des accès à des tarifs préférentiels auprès d'hôtels à proximité du complexe. Néanmoins, les coûts reliés à ses services sont assez élevés, voir annexe 4. En effet, la location d'une salle de conférence pour une journée tourne autour de 1 000$.[34]
Les espaces de bureaux permanents sont offerts selon les prix actuels de marché et ont donc fortement évolué durant les dernières années, suivant le marché de l'immobilier de Toronto. Les baux sont fixes et renouvelés annuellement. En raison de ces éléments, très peu de *startups* sont physiquement présentes dans l'écosystème. Ce sont plutôt les grandes entreprises qui louent des bureaux dans le complexe, afin de garder une proximité avec l'écosystème. MaRS n'est donc pas un incubateur, mais un complexe immobilier central servant d'ancre à l'écosystème des *startups* de Toronto.

[31] https://www.investottawa.ca/blog/new-growth-and-innovation-network-to-support-scale-ups-in-ontario/
[32] https://www.marsdd.com/?utm_medium=cpc&utm_source=google&utm_campaign=awareness&utm_content=OntarioMaRSSearch&gclid=EAIaIQobChMI4b-5r5T74gIVdv_jBx1dsgYFEAAYASAAEgJvr_D_BwE
[33] https://www.marsdd.com/startup-services/
[34] Pour plus d'informations quant à la structure de coûts des services offerts par MaRS, veuillez vous référer à l'annexe 4.

Berlin

Principaux points à retenir pour Montréal pour la création d'un hub technologique

- Le développement du hub et sa gestion sont mandatés de la ville de Berlin
- Le mauvais accès aux transports en commun et au centre-ville est un obstacle majeur
- La distance des autres incubateurs a fragmenté l'écosystème
- Fort engagement des entreprises privées et partenariats à long terme
- Un focus précis sur des créneaux de marché établis a permis de propulser la croissance de l'écosystème
- Une ressource centralisée permettant aux membres du hub de naviguer à travers les offres de services, membres et autres augmente l'efficacité du hub

Principaux points à retenir pour Montréal pour le succès de l'écosystème

- L'écosystème est situé dans un quartier à faible coût à Berlin-Est
- Attrayant pour les talents internationaux en raison de la facilité à obtenir un visa
- Malgré l'implication directe de la ville dans des programmes soutenant l'écosystème, celui-ci ne parvient pas à produire une quantité suffisante d'entreprise d'envergure mondiale pouvant lever plusieurs milliards de dollars en financement.

Profil de la ville

Capitale politique, démographique et culturelle de l'Allemagne, la ville de Berlin compte sur une population de 3,6 M de personnes, en hausse de près de 10 % depuis le dernier recensement de 2011. La forte majorité d'entre eux (82,8%) sont natifs du pays, le reste provenant de l'Europe (11,2%) et du reste du monde (6,0%).[35] Berlin connaît aussi une forte croissance du point de vue économique. En 2017, le PIB de la ville s'élevait à 136,6 G€ (201,1 G$), en hausse de 4,7 % depuis l'année précédente.[36]

Un élément qui a fortement contribué au développement de la métropole au cours des dernières années est le relativement faible coût de la vie comparativement aux autres grandes métropoles développées en Europe et dans le monde. Aujourd'hui, des entrepreneurs de partout dans le monde migrent vers la capitale allemande pour y démarrer leur entreprise. Les milléniaux sont particulièrement attiré vers Berlin. En effet, elle a été récemment cité comme la ville la plus accueillante au monde pour cette génération.[37]

Écosystème des hubs technologiques

Berlin compte sur un écosystème des plus vivants globalement. Le plus récent rapport de Startup Genome classe l'écosystème berlinois au 10e rang mondial, en grande partie en raison de sa grande capacité à atteindre différents marchés à travers le monde et pour sa forte connectivité globale. Les deux secteurs pour lesquels il est principalement reconnu est la fintech et l'analyse de données, y compris l'intelligence artificielle. Le gouvernement appuie particulièrement cette dernière industrie, ayant annoncé des investissements de 3,4 G$ en recherche et développement, et ce, ventilés au cours des 6 prochaines années.

Bien que comptant sur un écosystème des plus vivants, Berlin a régressé de 3 places depuis l'an dernier dans l'indice de Startup Genome, et ce en raison du manque de création d'entreprises d'envergure mondiales étant capable de lever plusieurs milliards de financement. En effet, le manque de fonds locaux de capital de risque d'envergure mondial freine la croissance de l'écosystème relativement aux autres villes mondiales. Contrairement à plusieurs écosystèmes majeurs dans le monde, celui de Berlin compte en effet une partie relativement plus élevée de fonds VC étrangers (environ 40%).[38]

[35] Statistisches Bundesamt Deutschland, 2018
[36] https://www.ceicdata.com/en/germany/esa-2010-gdp-by-region/gdp-berlin
[37] Nestpick, 2018
[38] https://www.businesslocationcenter.de/en/business-location/business-location/start-up-capital/

Néanmoins, l'écosystème reste tout de même les plus actifs au monde. Il est estimé que 40 000 nouvelles inscriptions au registre des entreprises sont faites annuellement. De plus, l'écosystème compte environ 2 500 *startups*, avec des entrepreneurs venant de partout dans le monde. Tel que décrit plus haut, une particularité de Berlin est qu'une bonne partie des entrepreneurs sont d'origine ou de parcours très différents et variés les uns des autres. Tel que le décrit Udo Schloemer, fondateur de Factory Berlin, un important hub technologique de Berlin: « Vous n'avez pas besoin d'un passeport allemand ou d'un diplôme de l'Ivy League pour réussir ici: la scène des *startups* berlinoises est ouverte aux entreprises et accueille des fondateurs et des talents de partout.».

Le gouvernement participe activement dans l'attraction de talents internationaux et à l'ouverture vers le monde. En effet, il offre des visas de résidence, appelé le German Freelance Visa, selon un programme ciblant directement les entrepreneurs. En ayant des informations sur le modèle d'affaire de l'entreprise, les états financiers, les assurances et autres documents d'affaires, les entrepreneurs peuvent appliqués pour ses visas. Comparativement aux autres pays, l'Allemagne est particulière souple dans son processus d'accréditation de visas. Par exemple, aucun des pays faisant parti de l'Euro ou de la région économique de l'Euro n'ont besoin de faire application pour ce visa. Les citoyens de ses pays peuvent donc s'établir en Allemagne très facilement. Enfin, la chambre de commerce de Berlin, la IHK Berlin, offre plusieurs ressources gratuites afin de remplir compléter le processus.

Focus sur un hub : Science and Technology Park

Retrouvé au coeur de la *Berlin Adlershof Science City*, l'un des sites les plus grand et reconnu en Allemagne pour son développement scientifique, le *Science and Technology Park* est un quartier qui comprend 537 compagnies et centres de recherche indépendants, 50 de plus que l'année précédente, et où 7 400 employés y travaillent.[39] On retrouve aussi six départements de l'université Humboldt de Berlin, ce qui crée une proximité directe avec l'écosystème.

Le parc est en plus muni d'un accélérateur, d'un laboratoire, d'espaces de *coworking* et d'un centre de services répondant à des besoins très variés allant du financement, à l'approbation de visas et jusqu'à l'inscription dans des programmes de réseautage et de mentorat.

Le parc est géré par la société WISTA Management GmbH, une société crée par la ville de Berlin au début des années 90. La ville avait alors déclaré le site de 424 hectares comme une zone de développement urbain. Le Fonds européen de développement régional (FEDER) avait aussi participé au financement du développement du projet. Aujourd'hui, la ville s'implique toujours dans la gestion de la société. En effet, plusieurs représentants de la ville siègent sur le conseil d'administration de l'organisation. À ceux-ci s'ajoutent aussi des gens d'affaires issues du secteur privé ainsi que des représentants d'importants centres de recherche privés et universitaires.

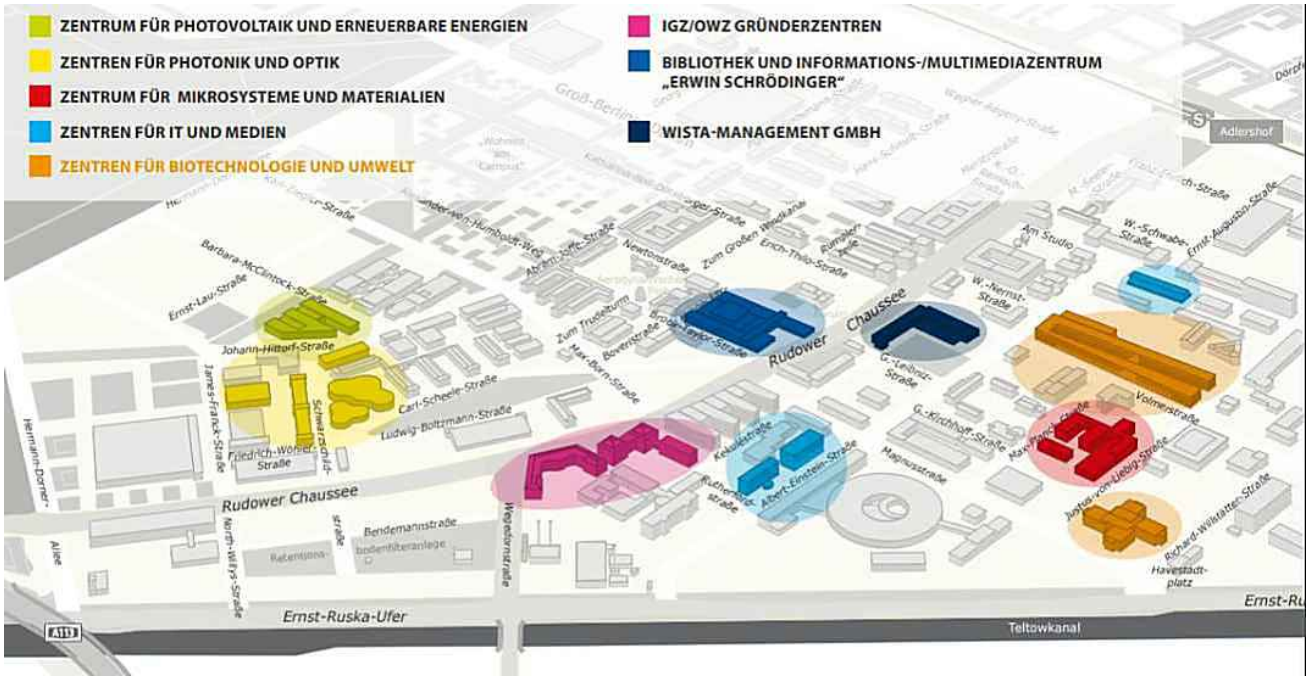
Le site du parc est vaste. La rapide expansion que connaît l'écosystème de Berlin en général a permis au *Science and Technology Park* de tirer profit de son grand territoire, qui reste encore aujourd'hui assez grand pour répondre à une forte croissance de la demande anticipée. Cette croissance s'est reflétée dans les revenues du parc, passant de 840,1 M€ à 904,1 M€, soit une croissance de 7,6 %.[40]

Encadré 4 : Complexe immobilier du Adlershof Science and Technology Park

Les centaines d'entreprises et centres de recherche se spécialisent dans des cinq créneaux industries bien précis: la photonique et optique, les énergies renouvelables et la photovoltaïque, les microsystèmes et matériaux, les technologies de l'information et médias ainsi que les biotechnologies et autres technologies liées à l'environnement. Cela a fait en sorte de développer des expertises fortes et aujourd'hui exportables internationalement. Chaque créneau est supporté par son propre complexe. Pour chacun des complexes, tous les maillons de la chaînes de production sont représentés dans l'écosystème, soit de la recherche expérimentale, aux équipementiers en passant par de grandes entreprises technologiques.

[39] WISTA Management GmbH, Décembre 2018
[40] https://www.adlershof.de/fileadmin/user_upload/downloads/jahresberichte/WISTA_Annual-Report_2017.pdf

La carte suivante présente les différents complexes rattachés aux cinq secteurs présentés plus haut:



Des espaces de *coworking*, d'ateliers de travail ou encore d'événements sont disponibles dans chacun des différents complexes et permettent ainsi d'évoluer dans un écosystème propre à l'industrie dans lequel la *startup* ou l'entreprise évolue.De plus, la proximité entre les différents complexes facilite grandement la création, le maintien et la synergie des relations entre les différents joueurs. De nombreux espaces locatifs sont disponibles au Adlershof Science and Technology Park, voir annexe 5.

Le parc est aussi situé près du nouvel aéroport international Brandenburg de Berlin qui ouvrira en 2020. Par contre, le parc est assez éloigné du centre de Berlin, soit à environ au moins 30 minutes de déplacement. Nos recherches et entretiens nous ont souligné que cela était un frein majeur à l'épanouissement du complexe d'Adlershof et que la distance rendait ardure la connexion du site avec le reste de l'écosystème berlinois.

Paris

Principaux points à retenir pour Montréal pour la création d'un hub technologique

- Spécialisation du hub dans un secteur précis: Station F prouve que la spécialisation dans un secteur ou sous-secteur n'est pas primordiale. En effet, le campus regroupe une diversité de spécialités. L'innovation technologique résulte de la pollinisation croisée. L'objectif principal de Paris, partagée par Sylvain Carle, associé de Real Ventures et acteur important de l'écosystème montréalais, est d'inciter l'entrepreneuriat et l'innovation technologique et non de propulser un secteur technologique en particulier.
- Renommée internationale: L'écosystème parisien se porte bien mieux depuis que Station F a fait surface. Lieu emblématique, élu plus grand campus de *startups* au monde, c'est naturellement que la renommée s'est faite rapidement.
- Un important financement public ou philanthropique est nécessaire pour établir des centres de cette ampleur. Xavier Niel a fortement contribué à l'essor de station F avec un investissement de plus de 250 millions d'euros.
- Le mode de sélection de Station F par pitch ouvre des portes à la diversité avec notamment un programme gratuit proposé aux personnes n'ayant pas les moyens de payer des bureaux au sein du campus.
- Station F complète son offre de services avec l'apport de logements adaptés à chacun des occupants de l'organisation.
- L'objectif premier de Station F n'est pas d'être rentable mais de générer le maximum de création d'entreprises performantes.

Principaux points à retenir pour Montréal pour le succès d'un écosystème

- Diversité: en juin 2019, Xavier Niel affirme que 45 % des *startups* présentes dans les différents programmes sont fondées par des femmes
- Immigration: Les politiques d'immigration comme déployées à Paris à travers le "Passeport Talent" constituent de réelles avantages compétitifs internationaux vis-à-vis des autres hubs technologiques
- Rôle des organisations publiques: A l'instar de la ville de Paris, avec French Tech, ou encore Paris&Co, les organismes publiques s'investissent largement dans le processus d'innovation technologique de l'écosystème.
- Multiplicité des acteurs présents dans l'écosystème: Les acteurs ne sont pas concurrents mais partenaires. Comme nous le disait, Aymeric Penven manager du programme FoodTech de ShakeUp Factory chez Station F, les *startups* sont encouragés à bénéficier des différentes aides des multiples acteurs de l'écosystème. Tous les conseils et programmes divers constituent une plus-value pour les entrepreneurs. Le seul enjeu résulte du suivi de ces entrepreneurs à travers les différents processus qu'ils traversent.
- Financement: Comme nous l'expliquait Axel Gunaltun, chargé de projets pour l'INSEAD au sein de Station F, l'offre de financement excède la demande, les *startups* n'ont donc pas de réelles difficultés à se financer. Cela est en grande partie due à la forte présence du secteur financier dans le paysage économique de la ville, ce qui provoque une forte concentration de fonds d'investissement et venture capital. Cela se répercute aussi sur l'écosystème des *startups*. En effet, la FinTech est un des secteurs phares de l'écosystème et cela en raison de la proximité avec des joueurs clés de l'industrie.

Profil de la ville

Capitale française, Paris est considérée comme la capitale de l'art, la mode et la gastronomie. Cette ville, ornée de monuments historiques, est située en Ile-de-France département qui compte 12,1 millions d'habitants, soit 18% de la population métropolitaine alors qu'elle représente seulement 2% du territoire national. L'agglomération de Paris est la plus peuplée d'Europe, et la 25 ème au monde. Ce territoire est marqué par une forte disparité en termes de densité, plus de 20 0000 habitants au km² dans Paris intra-muros quand on retrouve des niveaux bien plus inférieurs en périphérie de la ville. Cette particularité laisse à la ville une future possibilité de développement de l'agglomération. La reconnaissance académique de Paris fait de la ville la cinquième meilleure ville étudiante au monde, selon le QS best student cities 2O18[41], et par conséquent un vivier de talents convoités par des entreprises internationales. HEC, Polytechnique, l'INSEAD constituent des acteurs majeurs internationaux par leur présence dans le haut des classements mondiaux, sans compter les 18 universités présentes au sein de la métropole telles que La Sorbonne ou encore Dauphine. Le niveau de performance de ces universités font de la métropole parisienne une cible convoitée d'une part, par les étudiants en quête d'excellence, et d'autre part, par les entreprises à la recherche de talents. Paris concentre plus de 678 159 étudiants, soit près de 26,4% des étudiants français. Cette excellence se traduit par un niveau d'instruction élevé puisque 34,9 % de la population adulte parisienne avait au moins un niveau bachelor en 2016. L'attractivité internationale a apporté une diversité à laquelle Paris a dû s'adapter en incorporant de nombreux programmes bilingues, plus de 143 langues y sont représentées[42].

Cette excellence académique se retrouve dans la recherche et le développement. Avec près de 162 000 chercheurs, Paris a les armes pour se propulser sur le devant de la scène internationale et défendre sa position. Environ près de 34 milliards de dollars canadien sont dépensés en recherche et développement par l'agglomération.

En outre, Paris cherche aussi à se donner les moyens de réussir. Avec la création du «Passeport Talent» lancé en 2016, l'agglomération a simplifié l'installation des étrangers et leur réussite à travers l'écosystème. Ce visa permet d'obtenir un permis de résidence accéléré pour une installation en France d'une durée de quatre ans au maximum. L'avantage principal est l'inclusion d'un ticket French Tech qui donnera accès à un petit montant de financement et des services d'accélération et d'incubation pendant une durée de un an.[43]

Les infrastructures technologiques se sont récemment développées de manière considérable par le déploiement de la stratégie de ville intelligente et durable[44]. Elle s'articule autour de quatre points centraux: «Paris Ville connectée», «Paris Ville ingénieuse», «Paris Ville Ouverte», «Paris Wi-Fi».

Écosystème Startup

Grâce à son fort potentiel dans le secteur de l'éducation, Paris compte plus de 3 000 *startups* à la fine pointe de la technologie. La reconnaissance internationale de Paris dans le domaine des services financiers a fortement contribué à l'essor de hubs technologiques en FinTech, les *startups* dans ce secteur comptent d'ailleurs pour 36% du nombre total de *startups* dans l'écosystème parisien. La présence de six entreprises parisiennes dans le Top 500 des fortunes et dont les revenus combinés dépassent les 500 milliards de dollars[45] n'a fait que conforter la place de Paris dans ce sous-secteur. Des *startups* comme Qonto ou encore Lydia ont levé respectivement levé des sommes de 30 et 22 millions de dollars canadien. L'aspect financement n'est pas le seul point fort de l'écosystème dans le domaine, chaque année, Le Paris FinTec Forum rassemble plus de 220 PDG et 2600 participants venant de plus de 60 pays pour affirmer sa position en FinTech.

[41] QS Best student cities, 2018
[42] Paris Region Key Figures, 2018
[43] Site web France-Visas, 2019
[44] Site web de la mairie de Paris, 2019
[45] Global Startup Ecosystem Report 2019, Startup Genome.

Focus sur un hub : Station F



Station F est devenu l'acteur majeur de l'écosystème français. Il regroupe une multitude d'acteurs, Facebook, en passant par HEC Paris, ou encore Amazon, sans oublier les fonds d'investissements. On retrouve aussi des acteurs inattendus tels que les services de régulation de la concurrence, la douane qui doivent leur présence à la FrenchTech, icône de l'écosystème français.

La création

Station F a été lancé sous l'initiative de Xavier Niel, fondateur de l'opérateur mobile français Free. L'initiative est d'abord lancée par le secteur privé mais elle se fondera par un apport majeur du secteur public. En effet, l'idée était de s'implanter au sein du Halle Freyssinet, ancienne gare désaffectée. La Ville de Paris a acheté le site à la SNCF, propriétaire de la gare pour ensuite le revendre à Xavier Niel pour près de 70 millions d'euros. Les travaux de rénovation d'une valeur de 60 millions d'euros sont opérés par la ministre déléguée à l'économie numérique, Fleur Pellerin.[46] Malgré une implication du secteur public, Xavier Niel investit près de 250 millions d'euros dans le projet. Le début des travaux lancée par le dépôt de la première pierre par François Hollande en 2014 marquera deux années de rénovation par l'architecte Jean-Michel Wilmotte. Enfin Station F est inaugurée le 29 Juin 2017 par Roxanne Varza, directrice de Station F, Emmanuel Macron, président de la République et Anne Hidalgo, maire de Paris. En termes d'emplacement, le campus est à proximité de la Gare de Lyon et des stations de métro ce qui le rend facilement accessible.

Les coûts de fonctionnement

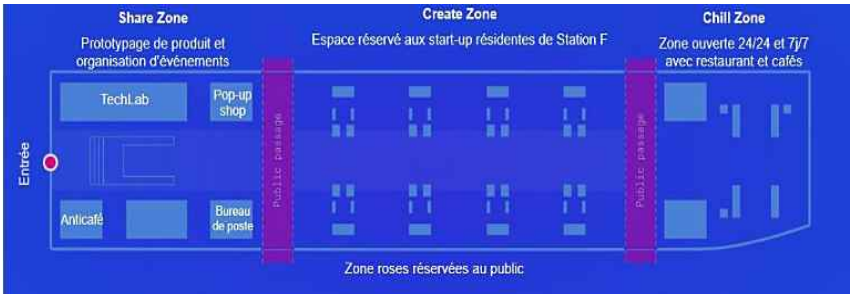
Etre opérationnel dans un lieu d'une telle envergure nécessite une quantité de ressources non négligeables. Les coûts de fonctionnement sont évalués à plus de 10 à 11 millions de dollars canadien selon Xavier Niel, fondateur de Station F[47]. Ces coûts comprennent la sécurité, le chauffage, la climatisation et le personnel d'accueil.

L'organisation des lieux

Forte de son architecture différenciante, Station F compte plus de 3000 stations de travail, 60 salles de réunions, 8 espaces événementiels, 1 bureau de poste, 1 pop-up shop, ainsi qu'un Master Stage dans une surface de 34 000 mètre carrés. Restaurant, cuisines, café, bar y sont ouverts 24H/24 et 7j/7. Fin juin 2019, c'est même un hôtel de trois tours, Flatmates, qui a été inauguré. Station F y proposera plus de 100 logements, soit une capacité d'hébergement de 600 entrepreneurs en colocation. En ce qui concerne l'organisation des lieux, Station F a gardé son allure de hall. La cartographie des lieux qui suit le démontre[48]. Station F s'organise en trois zone:

- **Share Zone:** Endroit qui dispose d'un TechLab pour le prototypage et pour des événements.
- **Create Zone:** Espace réservé principalement aux *startups* et aux entreprises disposant de bureaux.
- **Chill Zone:** Station F est imprégné de l'ADN de *startup*, d'une part par les présences des GAFA, mais aussi par l'organisation du lieu. Tout naturellement, la présence de la Chill Zone était nécessaire. De plus, une partie de cette zone est ouverte au public, permettant ainsi l'inclusion du quartier dans le développement du hub technologique. En effet, le restaurant Felicità offre 1 000 places assises disponibles à tous.

[46] De la halle Freyssinet à Station F, 2018
[47] Xavier Niel - Assemblée Générale EBG, 2019
[48] Idem



Les acteurs présents

Le campus regroupe une diversité importante d'acteurs qui représentent les quatre domaines suivants:

- **Les acteurs de support de l'écosystème technologique:** Pour garder son efficacité, Station F doit fournir des services de qualité à ses occupants. Nettoyage, techniciens ou encore services administratifs constituent l'ensemble de ces acteurs. On peut aussi notamment y retrouver un restaurant ouvert autant aux acteurs du hub qu'au public.
- **Les investisseurs:** Le financement est une problématique majeure pour les *startups,* c'est pour cela que Station F les a directement implanté au sein du hub. On retrouve ainsi par exemple Daphni, Venture Capital qui accompagne les entreprises de la création au stade de maturité ou encore KIMA qui se concentre davantage sur les premiers cycles de vie des *startups*.
- **Les services publics:** Il y a plus d'une trentaine de services publics présents au sein du plus grand campus de *startups* au monde. On y retrouve les services de douanes, les services de régulation ou encore de régulation. Cette particularité a été apportée par la French Tech qui s'implique au sein de Station F. En étant acteur du hub, les organisations publiques bénéficient même gratuitement de sessions d'open innovation avec les *startups*.
- **Les principaux acteurs proposant des programmes**: Les entreprises technologiques phares telles que les GAFA, mais aussi les entreprises leaders dans leurs secteurs comme Thalès ou L'Oréal qui n'hésitent pas à lancer des programmes dans leurs domaines d'expertise. Les écoles telles que L'INSEAD, L'EDHEC disposent elles aussi d'espaces et par conséquent de programmes.

L'offre de services

Il existe deux chemins possibles pour un entrepreneur dans le plus grand campus du monde. Le premier se constitue à travers les services de Station F et le second à travers les organisations présentes au sein de Station et qui proposent elles-même leurs programmes. Le tableau ci-dessous détaille l'offre de services de chacun d'eux.

1) Programmes proposées par Station F

Le campus propose ces programmes de façon libre. Le taux d'entreprise sélectionnées par rapport aux demande est faible mais ce chiffre est faussé par de nombreuses candidatures de *startup* ou projets de *startup* qui ne sont pas assez développés et construit. Les différentes interviews menées

Tableau 9: Programmes proposés par Station F

Programme	*Founders Program*	*Fighters Program*
Détails	Programme ouvert aux *startups* early-stage et ambitieuses. Il comprend un bureau à temps plein sur le campus, au sein de notre communauté d'entrepreneurs triés sur le volet. Le Founders Program est dédié aux entrepreneurs et fournit uniquement des ressources validées par les entrepreneurs.	Programme pour les entrepreneurs qui ne sont pas partis avec les mêmes chances, (issu(e)s de milieux sociaux moins privilégiés, immigration avec difficulté à s'intégrer, réfugié(e)s, etc).
Ressources mises à disposition	● Un réseau unique d'entrepreneurs sélectionnés ● Restaurants, bars, cafés sur site ● Evénements exclusifs et des rencontres de *startupers* ● Wifi illimité, VLAN personnel	

	● Des avantages sur les meilleurs services et logiciels ● Accès aux imprimantes, salles de réunion, café, snacks ● Emplacement dans un bâtiment classé au patrimoine, accessible à toute heure	
Conditions d'accès	- Destiné aux personnes aux moyens financiers restreints - Fondateur/rice d'une *startup* early-stage, dédié(e) à temps plein à votre projet - Au stade de concept avec quelques KPIs à montrer - Envie de travailler à Pari	- Même conditions que le Founders Program, seulement pour être accepté dans le Fighters Program, il faut prouver que vous ne disposez pas de moyens financiers suffisants dû à votre situation.
Durée	Pas de durée limite	1 an
Prix	195 € par mois par poste de travail	Gratuit

2) Programmes proposés par les organisations présentes à Station F

Les programmes suivants ont, pour la grande majorité, la particularité d'être proposés gratuitement, mais les conditions d'accès sont difficiles en raison de la forte sélectivité et du nombre importants de candidatures. Les périodes de sélection sont définies selon les organisations. De manière générale, les conditions dépendent du secteur auxquels les *startups* font partie et de la pertinence des projets..Au total, c'est 29 programmes différents proposés par 29 organisations différentes qui ciblent des créneaux et type de *startups* bien précis qui sont offerts dans le hub. Chacun d'eux ont des critères de sélection propres à leurs organisation et un jury qui approuve l'intégration des entrepreneurs aux programmes. Voici quelques exemples de ses programmes en Annexe 6.

Tel Aviv

Principaux points pour Montréal pour la création d'un hub technologique

- Tel Aviv a réussi sans le développement d'un centre technologique reconnu, mais elle dispose de plusieurs organismes qui offrent certaines des fonctions d'un tel centre. Par exemple, Startup Nation Central recherche constamment et activement des entrepreneurs et des startups pour les mettre en relation avec des incubateurs et amène des délégations d'entreprises multinationales en Israël pour les rencontrer.

Principaux points pour Montréal pour le succès de l'écosystème

- L'évolution historique d'Israël montre l'importance du Gouvernement dans la création d'industries naissantes. Le programme Yozma est largement crédité pour avoir implanté la culture startup et amené des investisseurs étrangers en capital-risque en Israël.
- Le ciblage actif des multinationales a été un élément clé du succès du modèle. Ces entreprises apportent le financement, l'expertise et un accès aux marchés mondiaux.
- Le talent a été perçu comme une faiblesse par certains en raison de l'accès limité aux réserves internationales de talents, mais cela a été surmonté par les autres aspects du modèle, en particulier la flexibilité et la rapidité avec lesquelles les universités mettent sur le marché des cours techniques et entrepreneuriaux.
- Il existe un service gouvernemental spécialisé (l'Autorité israélienne de l'innovation) spécialement chargé de stimuler la R&D et les *startups* avec un dirigeant responsable sous la forme du Bureau de l'expert scientifique en chef.
- Plusieurs caractéristiques de l'écosystème sont difficiles ou impossibles à imiter, comme l'importance du service militaire pour exposer les jeunes à la technologie de pointe et former des réseaux, et l'afflux d'immigrants qualifiés de l'ex-Union soviétique dans les années 1990.

Profil de la ville

Israël est devenu l'un des principaux moteurs des *startups* technologiques en créant le nom de " Silicon Wadi ". Elle a le plus haut niveau d'investissement en capital-risque par habitant de tous les pays du monde et dispose d'une concentration de *startups* plus de 14 fois supérieure à l'Europe. En 2018, les *startups* en Israël ont obtenu deux fois plus de financement de capital-risque que celles du Canada, bien que le pays ne compte que le quart de la population du Canada.

Tel-Aviv est le centre économique et technologique d'Israël. Sa population n'est que de 440 000 habitants, mais elle est située dans la grande agglomération de Gush Dan, qui se trouve sur la côte méditerranéenne et compte près de 4 millions d'habitants. Tel-Aviv est largement considérée comme la capitale israélienne de la création d'entreprise et abrite environ 1500 jeunes entreprises employant environ 270 000 personnes. L'écosystème est classé au sixième rang mondial dans le classement Global Startup Ecosystem.

Pour parvenir à cette position, Israël a poursuivi plusieurs stratégies différentes qui ont évolué au fur et à mesure que la maturité de l'écosystème s'est développée. Dans les années 70, le gouvernement a adopté une approche fortement interventionniste et a créé et exploité directement plusieurs incubateurs. Cela a contribué à la création de l'industrie de la technologie, mais n'a pas conduit à des succès commerciaux majeurs. L'interventionnisme s'est poursuivi tout au long des années 1980. Dans les années 1990, le programme Yozma a été mis en œuvre, en partie pour créer des emplois pour près d'un million d'immigrants de l'ancienne Union soviétique, dont de nombreux scientifiques et ingénieurs. Le programme a été établi grâce à un investissement initial du gouvernement de 100 millions de dollars américains qui a été divisé en 80 millions de dollars répartis entre 10 fonds qui comprenaient des fonds du secteur privé et 20 millions de dollars dans un fonds purement gouvernemental qui a investi dans des entreprises en démarrage. Yozma a été conçu pour combler le déficit de fonds propres à un stade précoce et le manque d'actifs et de compétences complémentaires dans les entreprises entrepreneuriales. Pour s'associer à l'un des dix fonds publics/privés, le secteur privé a dû réunir environ 12 millions de dollars de capitaux privés et s'associer à un Israélien local qui allait devenir partenaire du fonds de capital-risque. L'un des

principaux impacts de Yozma et du financement gouvernemental a été d'attirer des investisseurs internationaux en capital-risque en Israël. Au total, les fonds de Yozma ont permis de lever 263 millions de dollars US.

Le programme compte au moins trois caractéristiques qui ont contribué à son succès. D'abord, il a appuyé de nombreux petits fonds (même en 1992, 20 millions de dollars représentaient un fonds de capital-risque minoritaire.) Deuxièmement, il n'a pas essayé de choisir de gagnants. Troisièmement, elle a favorisé les relations entre les investisseurs de capital-risque israéliens et internationaux. Le programme comprenait 24 incubateurs qui ont été créés pour fournir du capital, de l'infrastructure et du soutien à la gestion pour le développement de produits technologiques novateurs. La structure a également permis aux investisseurs privés en capital-risque de profiter d'une hausse importante grâce à la possibilité d'acheter la part du fonds détenue par le gouvernement au prix coûtant après cinq ans. Yozma a été entièrement privatisée en 1998 (le gouvernement a obtenu un rendement de 50 % sur son investissement initial) et, depuis, le gouvernement a adopté une approche beaucoup moins directe à l'égard du secteur des *startups* technologiques.

Écosystème Startup

Aujourd'hui, en Israël, lorsque le gouvernement finance un incubateur ou un accélérateur, il ne participe qu'à la mise en place de la structure initiale et non au fonctionnement quotidien. Les incubateurs travaillent souvent sur un modèle de franchise, où ils sont licenciés à des investisseurs en capital-risque ou à une société multinationale pour des périodes de trois ans durant lesquelles ils fourniront des conseils de gestion, du financement et un soutien aux entreprises. À la fin de la période de trois ans, le Bureau de l'expert scientifique en chef déterminera s'il y a lieu de prolonger la licence ou d'apporter un changement à la gestion. Ce processus a récemment fait l'objet d'un appel d'offres concurrentiel.

Les services offerts par les incubateurs technologiques comprennent habituellement : espace gratuit, accès aux données de l'entreprise multinationale ou du partenaire universitaire, financement, marketing, conférences, événement ou encore présentations. La multinationale qui dirige le centre peut acheter certains de ses membres, investir en eux, en faire une division ou en faire des fournisseurs. Un incubateur est généralement composé d'une équipe de 3 à 5 personnes, dont un directeur général, un éclaireur chargé de générer un flux d'affaires, un expert technique et un associé en investissement.

Un élément inhabituel du modèle d'incubateur que l'on retrouve particulièrement à Tel-Aviv est le mélange d'entreprises matures et d'entreprises en phase de démarrage précoce pour générer des enseignements.

Exemples des incubateurs

Bridge	Entreprises: Coca-Cola, Mercedes, Turner, Walmart Les programmes sont proposés aux *startups* de la phase initiale à la phase de croissance. Ils offrent des solutions logicielles prêtes à être commercialisées et qui correspondent à l'un des six thèmes principaux : Engagement des consommateurs, vente au détail, chaîne d'approvisionnement, innovation marketing, infrastructure TI et santé et mieux-être Le programme dure sept mois et fournit des conseils commerciaux. Pour ce faire, elle offre aux jeunes entreprises une formation approfondie en marketing, l'accès à des mentors d'affaires expérimentés et des liens avec les commanditaires commerciaux de Coca-Cola // Turner // Mercede-Benz. Le processus de commercialisation comprend une opportunité de piloter au sein de Coca-Cola // Turner // Mercedes-Benz et une opportunité d'obtenir des licences les produits de la *startup* aux entreprises et/ou à ses partenaires. Le programme n'exige pas de participation, ni de propriété intellectuelle de la part des *startups*.
CityBank	Le centre technique de la Citi Bank se concentre sur les domaines qui présentent un intérêt pour la banque directement ainsi que pour ses principaux clients. Dans le cadre du modèle de centre technologique de la Citi Bank, la Banque finance le centre et fournit des présentations aux entreprises, mais n'investit pas dans ces dernières. L'avantage pour la Banque est la connaissance des dernières technologies qu'elle peut adopter et/ou servir à ses clients en les initiant aux entreprises et à leurs technologies. Ce centre technologique accepte les entreprises qui ont au moins bénéficié d'une première ronde de financement et qui ont un concept assez mature. En revanche, les multinationales qui investissent dans leur pôle technologique ont tendance à attirer des entreprises en phase de démarrage.

Le gouvernement israélien offre un soutien substantiel au secteur des *startups*, à la fois en termes d'incitations financières et par l'intermédiaire d'une autorité spécialisée chargée d'améliorer les performances des *startups*, l'Autorité israélienne pour l'innovation. Maintenant que l'écosystème est mûr, le niveau d'intervention directe du gouvernement (c'est-à-dire en gérant leurs propres fonds dans le cadre de Yozma) a été réduit et le gouvernement joue davantage le rôle de facilitateur, en fournissant des subventions aux multinationales, aux *startups* et incubateurs, mais aussi en assurant la gouvernance pour garantir que les incubateurs sont gérés efficacement. Le tableau 10présente un résumé des principales initiatives.

Tableau 10: Sommaire des principales initiatives gouvernementales

Catéégories	**Nom**	**Description**
Programmes d'incitation à la R&D des entreprises	Fonds de R&D de l'Autorité israélienne de l'innovation	• Subventions de 20 à 50 % des dépenses de R&D approuvées disponibles • Opérations dans des régions en développement favorable éligibles à 10-25% des fonds supplémentaires • Réduction de l'impôt sur les sociétés pour les sociétés de 25% à 6-12% selon la nature de l'entreprise
	Coopération en matière de R&D dans le cadre d'actions bilatérales	• Schéma bilatéral pour initier des projets communs entre les équipes des multinationales dans différentes zones géographiques. • Fournit un financement local de la R&D et identifie des partenaires stratégiques étrangers
Programmes de collaboration industrie-université	MAGNET	• Appuie les projets de R&D en phase de démarrage dirigés par des multinationales sur une période d'exploitation de trois ans. • Ce programme encourage les consortiums d'entreprises et d'instituts de recherche locaux internationaux à développer la propriété intellectuelle en finançant jusqu'à 66 % de la R&D de démarrage pour les entreprises et jusqu'à 100 % pour un établissement de recherche.
	MAGNETON	• Appuie le transfert de technologie du milieu universitaire aux entreprises qui peuvent à leur tour la mettre en œuvre la technologie. • Accorder des subventions de recherche pouvant atteindre 66 % du budget.
	NOFAR	• Recherche préliminaire (avant l'admissibilité à MAGNETON) avec des subventions pouvant atteindre 90 % du budget. • Conçu pour les collaborations dirigées par le RNM
Programmes de collaboration au démarrage de MNC	Innovation lab	• les jeunes entreprises en phase de démarrage avec les multinationales dans l'incubateur. • L'IIA finance les incubateurs jusqu'à hauteur de 4,0 M$US ponctuellement et ensuite jusqu'à 0,5 M$US pour les frais d'exploitation annuels. • Modèle inhabituel de partenariat entre les secteurs public et privé, les pépinières d'entreprises appartiennent généralement à des universités, des municipalités ou des organismes de recherche,

		fournissant des installations à faible coût et des ressources partagées (laboratoires, équipement et services de bureau), des sociétés de placement en actions expérimentées qui octroient des licences aux incubateurs du gouvernement et fournissent un soutien de gestion aux entreprises.
	Incubator	● Modèle d'incubateur où FMN prennent 20 à 50 % du capital des entreprises incubées en échange de 15 % des coûts. ● L'IIA finance les 85 % restants de la R-D sans apport de fonds propres

Source: PwC and Startup Nation Central “The State of Innovation”, April 2019

Il est important de noter, comme l'a fait remarquer une personne interrogée de Tel-Aviv, que l'IIA se donne une marge de manœuvre dans l'application de ces programmes et qu'il ne refusera pas de soutenir une opportunité intéressante même si elle ne remplit pas précisément les conditions d'admissibilité.

Le rôle des institutions académiques a été souligné dans plusieurs entretiens comme étant d'une importance cruciale pour la performance de Tel Aviv. Parmi les principaux aspects de leur rôle, mentionnons:

1. **La force des bureaux de transfert de technologie (BTT) des universités :** chacune des neuf universités publiques possède un BTT à but lucratif appartenant à l'université. Les BTT ont réussi à conclure de gros contrats avec de grandes firmes multinationales, comme par exemple l'achat de Mobileye par Intel pour 15,3 milliards de dollars en 2017, cité à plusieurs reprises. Dans le cadre de l'accord, Intel a transféré son unité automobile en Israël, assurant ainsi la poursuite de la R&D dans ce domaine.
2. **Les universités ont rapidement répondu aux besoins des entreprises en démarrage :** Six programmes universitaires de cybersécurité sont proposés, premier pays à offrir un doctorat en cybersécurité, l'université IDC Herzliya a lancé un BA en entrepreneuriat en 2017 et gère le programme Zell Entrepreneurship où les étudiants créent une entreprise en dernière année.

Une autre caractéristique citée comme étant très importante est le modèle de collaboration multinationale et le système d'innovation ouverte. Une étude récente de PwC a identifié 536 entreprises multinationales de 35 pays travaillant avec des *startups* en Israël. Parmi ces entreprises, 89 % sont à la recherche d'innovations qu'elles peuvent utiliser pour améliorer leurs capacités de base. Les avantages de l'innovation pour ces multinationales proviennent à la fois de l'ajout de capacités et de caractéristiques aux nouveaux produits et de la possibilité d'un changement radical dans leur position sur le marché.

Le modèle décentralisé attire de nombreuses multinationales. Ils l'apprécient parce qu'il leur donne des options et leur permet de se concentrer sur leurs idées. Les technologies dominantes à Tel-Aviv sont la cybersécurité, les technologies de l'information, la santé, l'assurance, l'armée, l'automobile et les dispositifs de connectivité (Internet des objets).

D'une manière générale, l'objectif des multinationales peut se résumer en trois "identités d'innovation" distinctes:

1. Axée sur la R&D: sociétés ayant d'importantes activités de recherche et développement basées en Israël, souvent développées par l'acquisition d'entreprises locales, qui bénéficient du vivier local d'ingénieurs en logiciels et de spécialistes des données pour diriger l'idéation et le développement de nouveaux produits
2. Axée sur l’investissement: Entreprises mondiales se concentrent principalement sur l'investissement dans des *startups* locales à des fins stratégiques (telles que la synergie en matière de propriété intellectuelle ou l'acquisition de talents), ou sur le rendement financier (par le biais d'introductions en bourse d'acquisitions en phase finale), ou les deux. Les investissements sont ainsi utilisés par les multinationales comme un moyen de se prémunir contre les perturbations.
3. Axée sur le partenariat: Les FMN qui développent une ou plusieurs activités d'interface avec des acteurs de l'innovation extérieurs à l'entreprise (*startups*, clients, institutions académiques, pouvoirs publics, etc.) à travers des accords commerciaux, le co-développement de produits, le sponsoring d'événements et autres moyens.

Hubs technologiques

Tel-Aviv ne dispose pas d'un seul hub technologique, mais plutôt d'une concentration d'une quarantaine d'incubateurs, de 50 centres de R&D et de 50 bureaux d'investisseurs regroupés dans une petite zone de sous-développement de Tel-Aviv. Il n'y a donc pas un seul grand campus, mais l'ensemble de la zone fait office de "pôle technologique". Le fonctionnement de l'écosystème est favorisé par des organisations qui jouent un rôle de coordination et de liaison, dont l'une, StartUp Nation Central, que nous décrivons ci-dessous, car leurs activités peuvent fournir des leçons précieuses à Montréal.

Certains hubs sont gérés par des entreprises individuelles et d'autres par le biais de partenariats qui peuvent inclure des entreprises, le secteur privé et le milieu universitaire ou gouvernemental. Les centres sont généralement organisés autour d'un thème (par exemple, la cybersécurité). D'une manière générale, la plupart des pôles technologiques sont orientés vers les entreprises en phase de démarrage et disposent de modèles de gouvernance allégés, gérés par seulement 3 à 5 ETP.

Bon nombre des hubs sont exploités par des entreprises dont les services sont retenus par les bailleurs de fonds. Ces entreprises ont une certaine expertise qui est requise par le hub en raison de sa finalité et de sa nature. Ils peuvent avoir de l'expertise dans des industries (verticales), ou ils peuvent avoir de l'expertise dans l'organisation d'événements et le rassemblement de divers intervenants. Exemple : Un centre technique qui s'appelle: Passerelle. Il est composé de 5 multinationales qui travaillent ensemble et le financent, mais une firme d'experts le dirige. Leur expertise consiste à trouver des entreprises jumelées qui se complèteront les unes les autres.

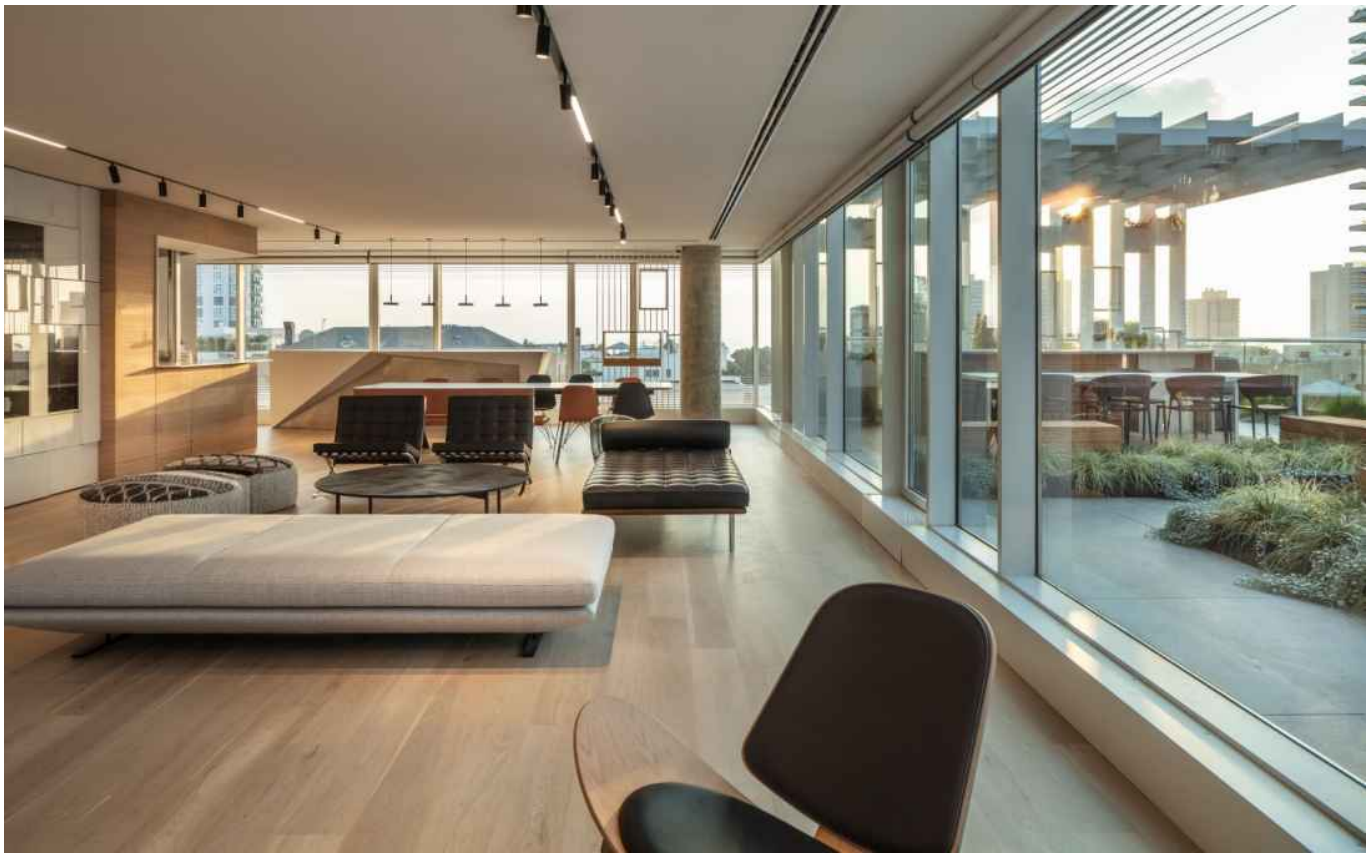
Encadré 5: Startup Nation Central

Startup Nation Central ("SUNC ") est une organisation indépendante à but non lucratif qui a pour but de " bâtir des ponts " pour l'innovation israélienne en reliant les entrepreneurs avec les investisseurs et les partenaires. L'organisation a été créée il y a 10 ans par les auteurs du livre "Startup Nation", Dan Senor et Saul Singer, qui décrivait le "miracle" technologique israélien.

Opérations

Basée dans le centre-ville de Tel-Aviv, SUNC compte environ 75 employés et fonctionne comme une entreprise à but non lucratif. Ils sont financés par un philanthrope américain et sont donc totalement indépendants du gouvernement et des entreprises et n'ont pas de conflits ou d'agendas externes autres. Leur unique mission est de renforcer l'écosystème. SUNC n'accueille pas de *startups* sur place et n'agit pas sous la forme d'un incubateur traditionnel, bien qu'elle travaille en étroite collaboration avec un certain nombre d'autres organisations telles que Israel Innovation Authority et d'autres incubateurs spécialisés.

Bureaux de SUNC Tel Aviv



Le bâtiment a été conçu par Kimmel Eshkolot Architects. A l'intérieur d'un bâtiment indépendant de six étages, 2 900 mètres carrés d'espaces de travail, de salles de conférence, d'étages d'accueil et d'espaces d'exposition ont été créés.

Principales activités

SUNC entreprend trois activités principales pour soutenir l'écosystème technologique :

1. **Leur activité principale est d'amener des délégations internationales en Israël pour rencontrer des *startups* :** L'activité principale de l'organisation est d'accueillir des délégations d'entreprises multinationales, de gouvernements, de capital-risque et d'ONG (généralement 75-80 par an) et de les présenter aux jeunes entreprises concernées. Le personnel de SUNC fait beaucoup de travail préparatoire pour assurer le succès de ces délégations, travaillant généralement avec elles pendant 2-3 mois avant la visite pour comprendre les besoins de l'organisation et les adapter efficacement à la communauté. La plupart des délégations sont liées à un besoin professionnel spécifique et identifié (par opposition à des "voyages d'inspiration" plus ouverts). Nombre d'entre eux se traduisent par des investissements dans le cadre d'un modèle d'innovation ouverte. Aujourd'hui, plusieurs entreprises qui auraient été auparavant portées à s'installer dans la Silicon Valley décident de s'établir en Israël. Plus récemment, ce sont des entreprises traditionnelles qui ont poussé l'innovation ouverte (les FMN apportent 3 à 5 personnes). Après la délégation, SUNC est généralement relié à un incubateur comme le Bridge.
2. **Développer les connaissances pour être davantage perspicace :** Le deuxième rôle clé consiste à créer un répertoire de toutes les *startups*, incubateurs et bailleurs de fonds opérant en Israël. Il s'agit d'une ressource précieuse à utiliser dans le travail de délégation, mais les données recueillies sont partagées en ligne grâce à un outil de cartographie qui permet à tous de se connecter à d'autres organisations. L'outil de cartographie reçoit plus de 100 000 visiteurs par mois, dont 80 % d'outre-mer, et a été exporté vers des organisations d'autres pays, dont la Nouvelle-Zélande et les États-Unis. Le récent projet de recherche de SUNC a aidé le complexe à identifier le besoin d'une plate-forme en ligne pour faire correspondre efficacement des centaines de demandeurs d'emploi avec les lieux d'emploi SUNC a formé cette plate-forme en partenariat avec ICV ; une plate-forme de " jumelage " d'emploi basée sur

les compétences.

3. **Appuyer les collectivités stratégiques :** La dernière activité clé est d'aider les entreprises israéliennes à se connecter aux marchés mondiaux dans des secteurs spécifiques moins matures où un soutien accru est nécessaire, comme l'intelligence artificielle, la cybersécurité et l'industrie 4.0. Dans ces secteurs, SUNC jouera un rôle plus actif en organisant des programmes éducatifs et des conférences à l'intention des groupes d'étudiants, en publiant des recherches sur l'écosystème et en faisant de la recherche plus approfondie.

Source: Analyse PwC basée sur les entrevues.

4) Recommandation et scénarios pour le développement d'un hub technologique

Analyse FFOM de l'écosystèmes montréalais

Les éléments analytiques recueillis au cours de nos analyses et entrevues avec les acteurs de l'écosystème montréalais nous ont permis d'agréger une importante quantité d'informations. Basé sur ces informations, nous avons analysé l'écosystème montréalais à travers un FFOM.

Forces	Faiblesses

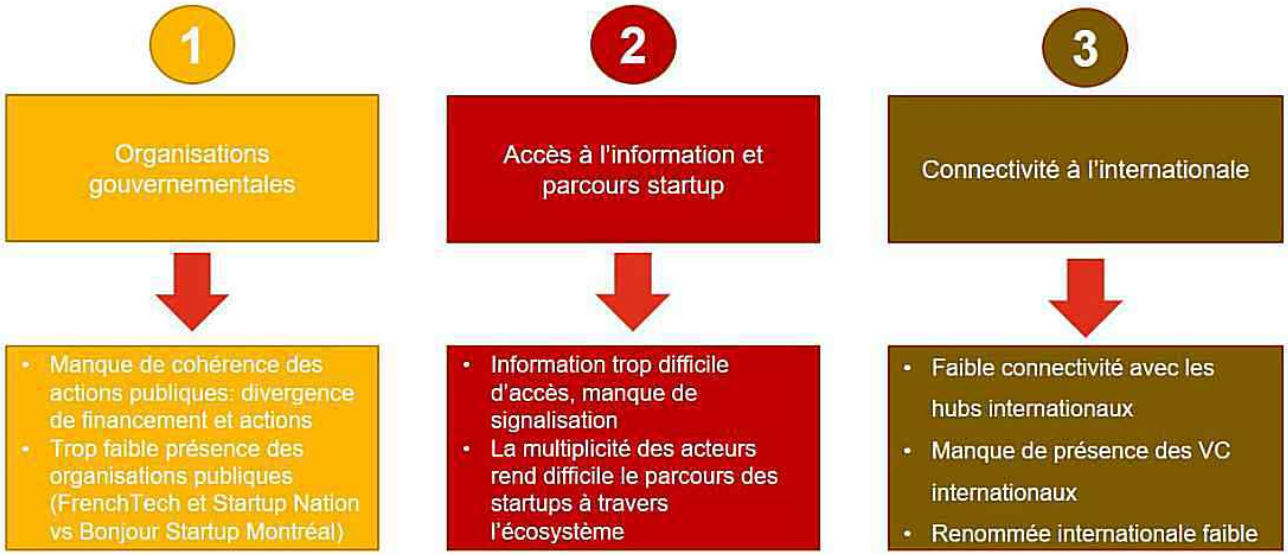
• **Talents**
  ○ Grand intérêt pour l'entrepreneuriat des étudiants montréalais.
  ○ Bassin de talents qui se démarque par sa créativité
  ○ Universités dotées d'une reconnaissance sur le plan international.
  ○ "Visa entrepreneur" facilitateur pour l'immigration des entrepreneurs au Québec, favorisant les francophones.[49]
• **Acteurs de l'écosystème**
  ○ Les universités sont des réelles forces dans l'écosystème par l'apport de talents.
• **Cycle de vie des *startups***
  ○ Il y a un réel potentiel des *startups* montréalaises dans les cycles de création et de développement de technologies.
• **Spécialisation**
  ○ L'intelligence artificielle ainsi que la robotique constituent les deux secteurs forts de développement technologique montréalais.
• **Internationalisation**
  ○ Les organismes provinciaux et fédéraux se développent de plus en plus pour accélérer le développement des *startups* au Canada mais aussi à l'international, notamment via des connexions et du networking.
• **Francophonie**
  ○ La pratique du français encourage de nombreux entrepreneurs français à venir s'installer à Montréal et au Québec.
• **Coût des incubateurs**
  ○ Les incubateurs basés à Montréal sont majoritairement gratuits.
• **Profil de la ville**
	• **Acteurs de l'écosystème**
	  ○ Les entreprises privées sont trop peu présentes et impliquées dans l'écosystème.
	  ○ Les acteurs de l'écosystème(gouvernement, entreprises, bailleurs de fonds) ne sont pas assez interconnectés entre eux.
	  ○ La pollinisation croisée,facteur essentiel au développement des échanges, n'est pas assez présente dans l'écosystème ce qui restreint les potentielles rencontres entre les acteurs.
	  ○ La communauté d'alumni n'est pas assez présente et représentée auprès des *startups.*
	• **Cohérence dans le secteur public**
	  ○ Il y a un manque de cohérence entre les diverses actions publiques menées. Les financements massifs doivent laisser la place à la maturation des initiatives développées.
	  ○ Les organisations publiques telles que Bonjour Startup Montréal doivent renforcer leur présence dans l'écosystème, de même que FrenchTech dans l'écosystème parisien.
	• **Performance de l'écosystème**
	  ○ Le parcours client est trop difficilement identifiable pour les *startups.*
	  ○ Le manque de collecte de données ne donne pas assez de visibilité sur la performance de l'écosystème.
	• **Financement**
	  ○ Les firmes locales de capital de risque n'ont pas assez de capital, et ce, pour tous les stades de développement d'entreprises.
	  ○ Les fonds d'investissement (autres que fonds de capital de risque) ainsi que les grandes entreprises sont trop averses au risque et ne soutiennent que très peu l'écosystème *startups*.
	• **Internationalisation:**
	  ○ L'absence de liens avec les écosystèmes internationaux affaiblit la reconnaissance de Montréal à l'étranger

[49] Un quota de 25 personnes par an est établi pour les personnes non-francophones alors qu'aucun quota n'est établi pour les francophones.

○ Le coûts de la vie à Montréal est inférieur à d'autres villes comparables. ○ Montréal est une destination privilégiée pour les entrepreneurs en quête d'un environnement multiculturel.	○ Montréal est trop peu reconnue sur la scène internationale. Toronto représente le plus souvent le seul acteur canadien connu par les acteurs majeurs internationaux. ● **Immigration** ○ Processus d'immigration pour les étudiants étrangers désireux de devenir entrepreneurs ici trop complexe et ne permettant pas l'obtention d'une résidence permanente au Québec et l'obtention d'aides au démarrage de leurs activités professionnelles. ● **Cycle de vie des *startups*** ○ La phase de scaling est trop peu atteinte par les *startups* montréalaises. ○ Le stade de commercialisation est une étape difficilement atteignable pour les *startups*, celles qui y parviennent observent des faiblesses dans leurs performances.
Opportunités	**Menaces**
● **Performance de l'écosystème** ○ La proximité géographique avec Boston, New York ou encore Toronto est idéale pour favoriser les échanges. ● **Potentielle récession** ○ L'économie mondiale est en fin de cycle économique, ce qui laisse présager une récession économique. La consolidation d'activités commerciales permettra à plusieurs joueurs créatifs de sortir d'une potentielle récession en tant qu'entrepreneur à succès. Bâtir un écosystème prêt à propulser ses joueurs est donc un élément essentiel. ● **Gouvernance de l'écosystème** ○ Aucune organisation ne s'est proclamé porte-parole ou tête de file de l'écosystème ce qui laisse les acteurs de l'écosystème sans réel régulateur. L'implantation récente de Bonjour Startup Montréal pourra changer la donne à ce sujet.	● **Talents** ○ Les entrepreneurs ont du mal à trouver de la main d'oeuvre au sein du bassin montréalais. ○ Il devient difficile de retenir des talents: les futurs entrepreneurs ont le choix entre fonder leur *startup* et se confronter aux difficultés ou intégrer une grande entreprise et avoir une situation stable. ○ Inflation des salaires. ● **Compétitivité de l'écosystème** ○ Les *startups* ont la possibilité de se relocaliser dans des écosystèmes concurrents plus matures pour croître plus rapidement. ● **Potentielle récession** ○ La chaîne de commercialisation va probablement se refermer. Les investisseurs, craintifs, vont se rétracter par peur du risque.

Résumé des thèmes clés

Nous allons nous concentrer sur les trois principaux domaines d'intervention qui présentent des améliorations nécessaire pour le développement de l'écosystème technologique. Ils s'articulent autour de trois actions:



Source: Analyse PwC

Principales recommandations

En nous fondant sur l'information que nous avons obtenue dans le cadre d'entrevues, de recherches et d'analyses comparatives, nous avons élaboré 18 recommandations de base à partir de cette étude. Ces recommandations ont, de par leur nature, mis l'accent sur la façon de remédier aux faiblesses de l'écosystème, nous devrions également souligner les nombreuses forces exprimées au cours de notre recherche, y compris la forte interconnexion existante entre les universités et la communauté des jeunes entreprises, la forte culture de l'entrepreneuriat chez les résidents de Montréal et le système de visa d'entrepreneur.

Problème 1: Cohérence de la politique gouvernementale

Une des questions qui ressort clairement de la recherche est l'importance du leadership du gouvernement et d'une politique cohérente, en particulier lorsqu'on essaie de créer des communautés de *startups*. Cela a été joué de plusieurs manières, notamment:

- L'unique ministère responsable de l'innovation en Israël (The Israel Innovation Authority)
- La stratégie claire mise en place par le gouvernement municipal de Toronto (City Government of Toronto), y compris un mandat précisant ses façons de s'engager auprès de la communauté.

Bien que le niveau général de soutien gouvernemental à Montréal ait été jugé élevé par les personnes interrogées, presque toutes ont relevé un manque de cohérence et un manque de clarté de la stratégie appliquée dans leurs interactions avec le gouvernement en raison de l'existence de multiples ministères et programmes impliqués.

Recommandation 1: La ville devrait mettre en place une direction au sein de la Ville de Montréal exclusivement responsable de l'innovation et des *startups*. Cet organisme serait aussi responsable de la coordination des différentes sources de financement, tant provinciales que fédérales.

Recommandation 2: La Ville de Montréal devrait rédiger et publier un document de stratégie de démarrage en exposant sa vision, ses méthodes de travail ainsi que ses programmes et investissements clés (par exemple, sur un hub) pour les 5 à 10 prochaines années. Ce document doit être développé en collaboration avec la communauté des *startups*. Ce document répondrait à tous les besoins des acteurs en termes de communication. De plus, il accroîtrait la transparence dans les actions menés par les acteurs de l'écosystème.

Recommandation 3: L'un des principaux enseignements tirés du modèle de Tel-Aviv est que la stratégie doit différencier les technologiques de démarrage matures et immatures et faire varier le niveau d'intervention en conséquence. Par exemple, le gouvernement peut adopter une approche de laisser-faire, c'est à dire laisser les forces économiques s'exprimer sans agir, en ce qui concerne les technologies matures (par exemple, GSoft) car l'écosystème est déjà puissant. Mais pour les technologies immatures, il pourrait adopter une approche interventionniste, par exemple en co-finançant des fonds d'investissement de capital-risque ciblés avec des entreprises privées.

Recommandation 4: Les différents acteurs de l'écosystème *startup* nous ont manifesté leur méconnaissance vis-à-vis des organisation publiques déployées notamment par la Ville de Montréal. En ce sens, Bonjour Startup Montréal devrait être connu de tous les acteurs présents dans l'écosystème.

Problème 2: L'accès à l'information pour les startups

L'autre problème majeur mis en évidence par la communauté des *startups* était le manque de clarté sur le moyen d'obtenir du soutien et des conseils auprès d'organismes tels que les incubateurs, les entreprises de capital- risque, les universités et le gouvernement. Cela constitue un obstacle à la création et au développement des entreprises.

Cela constitue particulièrement un problème dans les nouveaux domaines technologiques où il n'est pas toujours facile de trouver encore aujourd'hui des incubateurs et des réseaux de communautés. Comme évoqué ci-dessus, les organisations existantes telles que Bonjour Startup Montréal ne sont pas encore matures sur ce plan.

Recommandation 5: Une solution à ce problème consisterait à créer un hub, inspiré du modèle MaRs (Toronto) ou du modèle Station F (Paris). Ce centre pourrait servir de premier point d'arrivée pour tous les entrepreneurs, les aidant ainsi à les mettre en contact avec des incubateurs, des programmes gouvernementaux, des groupes de mise en réseau, des universités, des grandes entreprises et des investisseurs en capital de risque. De plus, de même manière qu'à Station F, les *startups* pourraient être engagés dans les processus d'amélioration des organisations publiques lors de séances de *cothinking* avec les services publics. Cela créerait une attractivité autour de Montréal et ses entrepreneurs qui potentiellement attirerait les investisseurs internationaux. Une alternative supplémentaire à faible coût à la solution de hub pourrait consister à étendre le rôle de Bonjour Startup Montréal afin de suivre les modèles de La French Tech (Gouvernement français) et de Startup Nation Central (Tel Aviv). Ces organisations sont profondément enracinées dans les écosystèmes locaux et jouent un rôle important dans la transmission d'informations. Par exemple, la carte écosystémique interactive de Startup Nation Central fournit des informations en temps réel sur le nom, la spécialité et les coordonnées de chaque *startup*, entreprise de capital-risque, incubateur et accélérateur en Israël.

Problème 3: Reconnaissance et collaboration internationale

De nombreuses personnes interrogées ont déclaré que Montréal avait un retard considérable par rapport aux autres grands hubs internationaux dans le développement du commerce international et des investissement d'entreprises de capital-risque. Comme le montre la section 2, consacrée à Montréal, de nombreuses sociétés multinationales sont actives sur le marché des *startups*, mais beaucoup ont estimé qu'il était possible de faire davantage pour faciliter cela dans des domaines technologiques moins matures, avec une référence particulière au modèle israélien. De plus, l'écosystème de Boston nous a appris que l'appui direct et persistant des multinationales accélère considérablement la croissance des *startups*, et ensuite des *scaleups* pour enfin former des multinationales. Les grandes entreprises locales ont donc la possibilité d'implanter et de valider les modèles d'affaires des *startups*, mais comptent aussi sur d'importants réseaux internationaux qui pourraient servir de tremplin important vers le *scaling* de *startups*.

Recommandation 6: Les gouvernements provinciaux et municipaux devraient encourager activement les bureaux internationaux de capital-risque à s'installer à Montréal, en utilisant éventuellement un incitatif financier inspiré du programme Yozma (cofinancement des fonds de capital-risque, avec notamment un potentiel élevé pour les entreprises privées qui ont été en mesure de racheter la participation de l'État au prix coûtant).[50]

Recommandation 7: Montréal devrait établir ou attribuer une responsabilité explicite à un organisme existant (par exemple, Bonjour Startup Montréal) afin d'assurer un service de jumelage aux entreprises multinationales. Le conciliateur aurait pour rôle d'identifier de manière exhaustive toutes les nouvelles entreprises et les entrepreneurs (surtout dans les technologies

[50] Veuillez vous référer à la section sur la ville de Tel Aviv pour plus d'information au sujet du programme Yozma.

immatures que Montréal cherche à développer), d'identifier les synergies possibles avec les multinationales et d'amener les délégations des multinationales à Montréal.

Recommandation 8: En lien avec le problème de l'internationalisation, attirer des entreprises de pointe et sophistiquées peut fournir des « tests de marché » supplémentaires aux entrepreneurs. Les personnes interrogées à Paris ont souligné le fait qu'il était parfois trop facile d'obtenir un financement public et que l'absence d'un contrôle minutieux était telle que certains modèles d'affaires étaient mal préparés pour le marché.

Recommandation 9: La ville devrait supporter davantage des initiatives visant à accroître les capacités de commercialisation des *startups*. Nous avons compris à travers différentes entrevues que la EDC (Export et Développement Canada) travaillait activement au développement d'un programme ayant pour objectif d'accompagner certaines startups dans le développement de capacité de commercialisation à l'international. Nous recommandons à la ville de prendre connaissance de ce programme et de l'implanter dans ses nouvelles initiatives. Jumelé avec l'ouverture du réseau international des entreprises mondiales déjà présentes localement, nous croyons que ses mesures permettraient aux *startups* d'accélérer leur croissance et ultimement à l'écosystème de produire régulièrement des entreprises d'envergure mondiales. Le « Masschallenge » développé initialement à Boston est un programme qui intègre bien ses éléments.

Recommandation 10: En plus de créer un organisme responsable des *startups*, la Ville de Montréal devrait mettre sur pied un conseil consultatif composé de personnes expérimentées et connaissant l'écosystème. Dans les entrevues que nous avons menées, certains ont suggéré qu'il devrait s'agir d'entrepreneurs qui ont déjà eu une entreprise dans le passé ou qui en dirigent une actuellement. Ce comité consultatif peut agir en parallèle avec d'autres organismes gouvernementaux afin de suggérer et de guider le processus qui profite aux *startups*.

Recommandations pour le développement du pôle technologique

Nous reconnaissons que la création d'un hub central technologique peut avoir des effets bénéfiques majeurs sur l'écosystème technologique tels que la cohésion et l'uniformité des initiatives en support à l'écosystème, la synergie entre les startups et les entreprises et un contact direct avec les centres de recherches et développement. Voici nos recommandations en lien avec la construction d'un hub technologique.

Nous avons structuré les recommandations sur le développement d'un nouveau pôle technologique dans les deux catégories suivantes:

3. Construction et opérations du hub;
4. Localisation du hub.

Construction et opérations du hub

Caractère iconique du bâtiment

Les *startups* sont dirigées par des entrepreneurs mobiles à l'échelle internationale, eux-mêmes situées sur une marketplace globale et sans limites, accompagnées par des sociétés de capital-risque et des entreprises multinationales ayant une portée et une vision mondiale. En ce sens, les différents hubs technologiques sont en concurrence avec les autres villes internationales pour attirer des entrepreneurs de premier plan. Une partie du succès de la Station F à Paris peut être attribuée au caractère emblématique et unique du bâtiment (situé dans une ancienne gare ferroviaire), conçu par un architecte de renom. D'autres centres comme MaRs ont également investi dans des bâtiments emblématiques.

Recommandation 11: Par les cas étudiés précédemment, nous en déduisons qu'un hub doit produire de la créativité architecturale tout en mettant en avant un design avant-gardiste et la culture authentique de Montréal.[51] La Station F, un bâtiment phare de Paris, a aussi réservé des espaces afin qu'ils soient ouverts au public (par ex. un restaurant). Cela a aidé à favoriser les interactions avec la population du quartier et est l'un des éléments clés qui fait du hub un succès autant mondial que local. Dans une volonté de la Ville d'aider la population à s'approprier et consommer plus de culture, nous voyons ici une synergie importante entre les différents objectifs de la Ville de Montréal. La combinaison de ces facteurs apportera tout naturellement l'attention des entrepreneurs de premier plan et les encouragera à venir à Montréal.

[51] Le design particulier de Montréal est en effet déjà reconnu mondialement. En 2006, l'UNESCO a officiellement reconnu Montréal comme une Ville de design.

Rôle des institutions éducatives

L'importance des organisations éducatives, qui constituent une force de Montréal, est un facteur de succès commun à tous les hubs et les écosystèmes *startups*. L'exemple de Boston nous montre l'importance des universités puisque le MIT a été l'un des principaux fondateurs de Kendall Square et il continue d'ailleurs de participer à son exploitation par des investissements dans de nouvelles installations. Plusieurs autres incubateurs appartenant à des universités opèrent également sur le site.

Recommandation 12: Les universités doivent jouer un rôle central dans l'établissement et le fonctionnement d'un hub. Elles devraient être représentées au sein de comités de planification ou de groupes directeurs, encouragées à investir dans des incubateurs ou des bureaux de transfert de technologie existants ou à les implanter au sein du hub. Tout cela, en assurant une relation étroite entre les acteurs.

Financement du capital et des frais de fonctionnement

Dans les cas où un financement public ou philanthropique important est nécessaire pour établir un hub, le montant du financement varierait en fonction de l'échelle du hub technologique. Par exemple, Xavier Niel a fortement contribué au développement de la station F avec un investissement de plus de 250 millions d'euros. La majorité des hubs semblent également compter sur un soutien gouvernemental ou philanthropique continu pour leurs dépenses de fonctionnement.

Recommandation 13: Pour s'assurer que le hub technologique puisse être durable, il est important d'être clair sur le soutien requis du gouvernement ou d'autres sources en matière de capital et de budget de fonctionnement et de s'assurer que les engagements sont pris à l'avance. Les partenaires philanthropiques et des FMN (Firmes Multi-Nationales) devraient être consultés au début du processus d'élaboration pour déterminer s'ils peuvent fournir des lettres d'engagement relatives au financement.

Planification de la réussite

Quelques exemple comme Boston montre que le succès durable des hubs peuvent causer des problèmes d'espaces pour les incubateurs, accélérateurs et les *startups* voulant s'implanter à proximité du hub.

Recommandation 14: Lors de la planification et de l'aménagement du hub, il faut tenir compte de l'espace d'expansion disponible à proximité, ce qui permettra à un plus grand nombre de *startups*, d'incubateurs, d'accélérateurs, d'entreprises de capital-risque et de bureaux de transferts de technologie de se déplacer à proximité. Un enjeu clé sera donc la flexibilité du terrain ou le hub sera développé.

Connectivité

Dans tous les cas les entrepreneurs cités ont mentionné la connectivité avec les transports publics et l'aéroport international comme un facteur important. Cela reflète de manière générale la nature des *startups* qui cherchent sans cesse à se connecter physiquement aux entreprises internationales.

Recommandation 15: La connectivité avec les aéroports et les transports publics doit être un facteur dans le processus de sélection du site. En ce sens, un site près d'une station de métro ou du futur Réseau express métropolitain (REM) est essentiel.

Modèle de gouvernance

Malgré la nécessité d'une forte participation du gouvernement, tous les hubs ont tendance à résider sous une entité juridique non gouvernementale distincte. Afin d'assurer des liens solides avec les partenaires, ils devront avoir une forte représentation du gouvernement, du milieu universitaire, des multinationales ainsi que des moyennes entreprises et d'autres acteurs. D'autres liens peuvent être établis à différents niveaux, par exemple par le biais de détachements.

Recommandation 16: L'entité juridique distincte semble être le modèle de gouvernance dominant pour les hubs, indépendant du gouvernement, mais avec une forte représentation de ses acteurs clés au conseil d'administration.

Spécialisation technologique

Il ne semble pas y avoir de modèle unique en ce qui concerne l'orientation technologique (en référence aux 12 types de technologies de l'annexe 1. MaRs, étant donné son emplacement à proximité de plusieurs grands hôpitaux, se prête bien aux

Life Sciences Tech et Health Tech. C'est aussi des spécialités que l'on retrouve à Place Kendall, cela dû à la taille du hub qui fait que de nombreuses autres technologies y sont présentes. La politique de la station F est clairement axée sur la technologie croisée, de sorte que la pollinisation croisée a davantage d'opportunités de se produire.

Recommandation 17: Montréal possède déjà une réelle avancée en termes d'intelligence artificielle et de robotique. Cela dit, les acteurs majeurs montréalais s'accordent sur le fait qu'il faut encourager l'entrepreneuriat de manière horizontale et non pas de manière verticale. L'objectif principal étant de stimuler l'écosystème en général.

Localisation du hub

Sur la base des critères mentionnés ci-dessus, nous avons évalué 8 localisations potentielles pour le développement d'un pôle technologique. La Maison Notman par la Fondation OSMO et le Marché Bonsecours se classent au premier rang pour la proximité des établissements d'enseignement, étant respectivement situés dans les arrondissements Plateau-Mont-Royal et Ville Marie, et sont facilement accessibles par les transports en commun. Ces deux établissements sont situés à moins de 6 minutes à pied du métro le plus proche. Le Marché Bonsecours dispose déjà de l'infrastructure nécessaire. Il ne nécessite pas d'investissements aussi conséquents que les autres zones évaluées. Le Marché Bonsecours est également situé dans le Vieux-Montréal, un point névralgique pour les *startups*, les entreprises et les investisseurs.

Présence d'espaces de coworking dans le hub

Montréal possède déjà un grand réseau d'espaces de *coworking.* En effet, nos analyses géographiques ainsi que nos entrevues nous démontrent que le réseau d'espaces de travail collaboratifs est non seulement bien répandu sur le territoire mais qu'il répond pleinement à la demande du marché. De plus, le modèle de MaRS démontre qu'il est possible de développer un hub technologique vivant et intégral de son écosystème sans avoir comme focus d'offrir physiquement des espaces de bureau aux *startups* participantes.

Recommandation 18: En ce sens, nous ne croyons pas qu'il soit nécessaire que le nouveau hub ait des espaces de *coworking* qui ne seraient pas accompagnés de programmes d'incubation puisque le marché du *coworking* est déjà bien desservi.

Critères pour recommander l'emplacement du hub

Lors de nos entrevues avec les experts de l'écosystème *startup* de Montréal, nous leur avons demandé de nous faire part de leurs recommandations quant à l'emplacement d'un hub à Montréal. Avec les suggestions de la Ville, nous avons dressé une liste restreinte de huit localisations à prendre en considération. Les entrevues, nos recherches et nos recommandations nous ont donné un aperçu des facteurs qui sont importants pour l'emplacement du hub technologique ; nous avons donc évalué chacun des sites en fonction des neuf critères ci-dessous.

Les critères suivants ont été utilisés pour évaluer les options pour l'emplacement possible d'un hub.

1. **Proximité d'institutions:** Les institutions telles que les écoles, universités ou cégep sont les premiers fournisseurs d'entrepreneurs. Il est donc essentiel d'avoir cette matière première brute à proximité d'un potentiel nouveau hub technologique
2. **Infrastructure présentes:** Le hub technologique doit être interconnecté de toutes parts, pour cela il est primordial qu'il soit accessible par transports en commun. Les accès par métro, bus ou encore station de Bixi doivent être assurés en un minimum de temps. La proximité de la gare et mais aussi des aéroports est important pour assurer une connexion avec l'international rapide.
3. **Budget requis:** Selon les secteurs suggérés, nous avons pris en considération si l'infrastructure était déjà construite, si l'immeuble était déjà construit et prêt à être occupé avec des rénovations mineures ou des changements de plan ou s'il avait besoin d'un gros investissement en capital pour construire l'établissement.
4. **Proximité d'infrastructures financières:** Le financement est une problématique constamment présente dans la tête des entrepreneurs. C'est pour cela que les banques et institutions financières pouvant les supporter dans leur développement telles que les entreprises de capital-risque doivent être à proximité.
5. **Proximité des incubateurs et accélérateurs technologiques:** Les incubateurs et accélérateurs constituent les premiers organismes d'accueil des entrepreneurs, c'est tout naturellement qu'ils doivent être placés dans un secteur proche du nouveau hub technologique.
6. **Conditions du marché immobilier:** Un nouveau hub technologique requiert un espace assez conséquent, ce qui

n’est pas sans coût. Celui-ci doit être mesuré puisque les *startups* devront avoir les ressources nécessaires pour s’implanter, ou louer des espaces à proximité de celui-ci. C’est pour cela que le prix au m², mais aussi la disponibilité de locaux dans le secteur va être observée.

7. **Vitalité économique du quartier:** Un hub technologique rassemble une multitude d’acteurs dans un épicentre. Les hôtels, restaurants ou encore zones commerciales doivent alimenter la vie économique de la zone dans laquelle le hub est présent. De plus, le taux de chômage du quartier d’implantation est une déterminante importante dans le cadre de développement du quartier.
8. **Qualité de vie du quartier:** Ce critère est basé sur le nombre d'activités sociales organisées dans la région. Qu'il y ait des attractions touristiques qui attirent les gens et la qualité générale des emplois dans la région, ainsi que des restaurants et des cafés pour des réunions sociales ou des réunions.
9. **Potentiel de grandeur et adaptabilité du hub:** Un hub technologique doit pouvoir bénéficier d’espace suffisant pour accueillir des stations de travail collaboratives, des salles d’événements, des salles de rencontre et même des espaces de restauration. Pour ce faire, il est indispensable de bénéficier d’espaces suffisant et flexible. Les *startups* étant des organisations en constante mutation, les lieux doivent représenter cette particularité.

Notre classement basé sur ces critères est présenté ci-dessous.

Tableau 11: Classement des options d'emplacement choisies

Critères de décisions	Sud-ouest près du 4000 St Patrick	Près du prolongement de la ligne bleue: Anjou & Saint-Leonard	Anciens bâtiments du Royal Victoria	La Maison Notman par la Fondation OSMO	l'îlot voyageur au métro Berri-UQAM	Marché Bonsecours	Bassin Peel	Zone Radio-Canada et Molson près du Pont Jacques-Cartier
Proximité d’institutions								
Infrastructures présentes								
Budget requis								
Proximité institutions financières								
Proximité des accélérateurs et incubateurs technologiques								

Conditions du marché de l'immobilier								
Vitalité économique du quartier								
Qualité de vie du quartier								
Potentiel de grandeur du hub								
Légende	**Meilleure score**			**Pire score**				

Source: Analyse PwC

Sur la base des critères mentionnés ci-dessus, nous avons évalué 8 localisations potentielles pour le développement d'un pôle technologique. La Maison Notman par la Fondation OSMO et le Marché Bonsecours se classent au premier rang pour la proximité des établissements d'enseignement, étant respectivement situés dans les arrondissements Plateau-Mont-Royal et Ville Marie, et sont facilement accessibles par les transports en commun. Ces deux établissements sont situés à moins de 6 minutes à pied du métro le plus proche. De plus, le Marché Bonsecours dispose déjà de l'infrastructure nécessaire et ne nécessite pas d'investissements aussi conséquents que les autres zones évaluées. Le Marché Bonsecours est également situé dans le Vieux-Montréal, un point névralgique pour les *startups*, les entreprises et les investisseurs.

Analyse détaillée de certains critères économiques

Cette section présente une analyse détaillée de certains critères économiques plus complexes.

Budget requis: Le critère du budget requis pour développer à son plein potentiel le site étudié est évalué en fonction de la condition actuelle du site. Par exemple, le développement du site de la zone Radio-Canada-Molson présenterait de nombreux défis en terme de développement immobilier et urbain. Le site doit être réaménagé en profondeur et requiert d'importants investissements afin qu'il soit conforme à l'implantation d'un hub technologique. En contrepartie, le Marché Bonsecours dispose déjà de plusieurs infrastructures clés pour l'aménagement d'un hub technologique. De plus, considérant sa superficie relativement idéale pour ce type de projet. Nous estimons alors que les investissements requis pour ce site seraient beaucoup moins élevés que celui de la zone Radio-Canada-Molson.

Conditions du marché immobilier: Pour ce critère, la note a été attribuée sur la base des prix et de la disponibilité des bâtiments ou des espaces pour en construire de nouveaux. Plus la note est basse, plus les prix des terrains disponibles sont élevés et l'espace disponible est relativement inférieur à celui des autres quartiers de la ville. La disponibilité de terrains vides a également été prise en compte. Par exemple, le Marché Bonsecours est situé dans le Vieux-Port, les prix y sont relativement élevés pour acheter un bâtiment et il y a moins de terrains vides parmi lesquels choisir pour reconstruire.

Vitalité économique du quartier: Pour ce critère, nous avons examiné l'activité économique de chaque zone. Nous avons tenu compte du nombre de bureaux, des entreprises et de la proximité globale avec d'autres entreprises et institutions financières, ainsi que de l'infrastructure disponible. Par exemple, le Marché Bonsecours est très proche d'autres entreprises, en particulier à d'autres *startups* et des espaces de *coworking*.

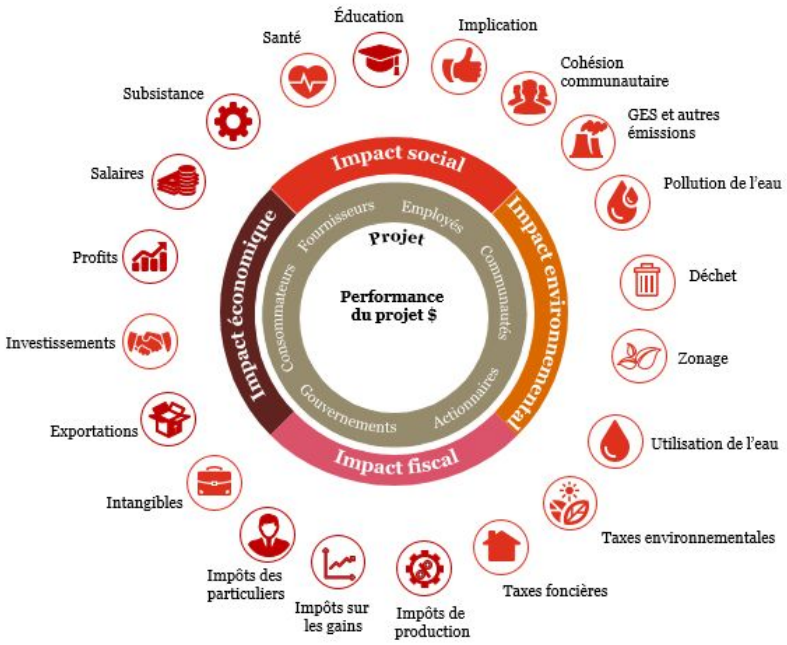
Qualité de vie du quartier: Pour ce critère, nous avons examiné plusieurs facteurs qui influent sur la qualité de la vie, tels que les événements, les attractions touristiques, les magasins, les restaurants et les lieux de réunion. Les bâtiments potentiels tels que La Maison Notman, l'Îlot du voyageur Berri-UQAM et le Marché Bonsecours sont situés dans des zones où il y a de nombreuses attractions touristiques et de restaurants et sont à proximité des infrastructures et beaucoup d'activités extérieures.

Potentiel de grandeur et adaptabilité du hub: Ce critère tient compte de l'infrastructure disponible du bâtiment et de son potentiel en tant que technopole, ainsi que de la taille du bâtiment. Par exemple, si le bâtiment disponible est potentiellement suffisamment grand pour héberger un hub technologique, il obtiendra une note plus élevée, ainsi que la capacité du bâtiment disponible à s'adapter aux besoins futurs d'un hub technologique en croissance.

Évaluation des impacts de la création d'un hub majeur à Montréal

Si la Ville décide d'investir dans la création d'un hub technologique, cela aura potentiellement des impacts majeurs. PwC utilise généralement le cadre d'évaluation TIMM (*Total Impact Measurement and Management*), un outil permettant l'analyse complète des impacts d'un projet ou d'une entreprise sur la société. Nous segmentons généralement cette analyse en quatre catégories d'impacts: économiques, fiscaux, sociaux et environnementaux.

Illustration 4: Impacts retrouvés dans le cadre d'évaluation TIMM développé par PwC



La majorité des impacts proviendraient des opérations du hub en tant que tel, lorsqu'il serait pleinement opérationnel. Néanmoins, la construction de telles infrastructures nécessite des investissements importants, il y aurait également des impacts liés à la première phase de développement et de construction du projet. Le tableau suivant présente brièvement les différents impacts liés au développement et à l'exploitation d'un pôle technologique majeur à Montréal qui pourraient potentiellement être mesurés lors d'une phase ultérieure des travaux.

Tableau 12: Résumé des paramètres d'impact possibles

Catégories	Impacts	Descriptions
Économiques	Construction du hub	• Emplois générés pendant la construction du hub • Contrats importants pour les fournisseurs de biens et services en lien avec la construction du hub

	Opération du hub	● Revenus du propriétaire du hub ● Dépenses des salaires et autres bénéfices des employés du hub ● Dépenses d'opération
	Opérations des *startups*	● Potentiel augmentation des revenus des *startups* ● Création d'emplois ● Potentiel augmentation des investissements dans les *startups* ● Potentiel croissance des exportations
	Opérations des incubateurs et autres acteurs	● Hausse des dépenses liés à l'implication dans le hub ● Investissements
Fiscaux	Taxes payées par le hub	● Taxes foncières ● Taxes d'entreprise ● Taxes environnementales ● Impôts des particuliers
	Taxes payées par les *startups* et autres acteurs	● Taxes d'entreprise ● Impôts des particuliers
Sociaux	Création d'emplois de grandes qualités	● Cohésion sociale ● Fierté de travailler dans un hub global ● Qualité de vie du quartier
Environnementaux	Émissions de GES et autres impacts environnementaux liés à la construction	● Émissions de GES et autres gazs ● Pollution de l'eau ● Production de déchets ● Utilisation du territoire ● Utilisation de l'eau
	Émissions de GES et autres impacts environnementaux liés aux opérations	● Émissions de GES et autres gazs ● Pollution de l'eau ● Production de déchets ● Utilisation du territoire ● Utilisation de l'eau

Source: PwC

Bibliographie

Adlershof (2019). *Adlershof in numbers*, https://www.adlershof.de/en/adlershof-in-numbers/

Canadian Center for Economic Analysis (2019). *Toronto Housing Market Analysis,* https://www.toronto.ca/legdocs/mmis/2019/ph/bgrd/backgroundfile-124480.pdf

CIC (2019). *About us,* https://cic.com/about-us#whatwedo

Cogo Labs (2019). *The Cogo Method*, https://www.cogolabs.com/about

Commonwealth of Massachusetts (2019). Massachusetts Office of Business Development, https://www.mass.gov/orgs/massachusetts-office-of-business-development/services

Engine (2019). *Our mission,* https://www.engine.xyz/about-us/our-mission/

Espace CDPQ (2019). https://www.espacecdpq.com/en

France-Visas (2019). https://france-visas.gouv.fr/

Gouvernement de l'Ontario (2017). *Statement from Minister of Research, Innovation and Science on MaRS Discovery District's New CEO,* https://news.ontario.ca/medg/en/2017/09/statement-from-minister-of-research-innovation-and-science-on-mars-discovery-districts-new-ceo.html

Grand Paris (2018). http://www.grand-paris.jll.fr/fr/paris/demographie/

Greater Boston Convention & Visitors Bureau (2019). *Kendall Square*, https://www.bostonusa.com/about-boston/cambridge-squares/kendall-square/

Harvard (2019). *Harvard i-lab*, https://innovationlabs.harvard.edu/harvard-i-lab/

IAU Ile- de-France (2018). *Paris Region Key Figures* https://www.iau-idf.fr/fileadmin/NewEtudes/Etude_1437/KEY_FIGURES_2018-HD.pdf

Invest Ottawa (2019). *New Growth and Innovation Network to Support Scale Ups in Ontario*, https://www.investottawa.ca/blog/new-growth-and-innovation-network-to-support-scale-ups-in-ontario/

Mairie de Paris (2019) https://www.paris.fr/

MaRS Discovery District (2019). *We help innovators change the world*, https://www.marsdd.com/?utm_medium=cpc&utm_source=google&utm_campaign=awareness&utm_content=OntarioMaRSSearch&gclid=EAIaIQobChMI4b-5r5T74gIVdv_jBx1dsgYFEAAYASAAEgJvr_D_BwE

Martin Trust Center for MIT Entrepreneurship (2019), *Additional Resources*, http://entrepreneurship.mit.edu/additional-resources/

Massachusetts Clean Energy Center (2019). *Innovate Clean Energy,* https://www.masscec.com/innovate-clean-energy/funding-opportunities

Massachusetts Technology Collaborative (2019). *Programs: Accelerating Innovation for the Commonwealth*, http://masstech.org/masstech/programs-accelerating-innovation-commonwealth

Mercer (2018). *Toronto jumps ten spots (109) to join Vancouver as the most expensive cities in the canadian ranking,* https://www.mercer.ca/en/newsroom/cost-of-living-2018.html

Niel Xavier - Assemblée Générale EBG, 2019

Northeastern University (2019). *Center for Entrepreneurship Education*, https://entrepreneurship.northeastern.edu/

PwC Canada (2018). *MoneyTree Canada Report,*

https://www.pwc.com/ca/en/technology/publications/pwc-cb-insights-moneytree-canada-q4-18-full-year-2018.pdf

Portrait de L'Écosystème Startup Montréalais (2016). *Perspective Digitale et Technologique*, http://jbourbonnais.org/wp-content/uploads/2016/11/Portrait-de-l%C3%A9cosyst%C3%A8me-startup-montr%C3%A9alais.pdf

Startup Genome (2019). *Global Startup Ecosystem Report*

StartUp HERE Toronto (2019). *Succeed Here*, https://startupheretoronto.com/

Statistique Canada (2016). *Population,* https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/12-581-x/2018000/pop-eng.htm

Top universities (2018) ,*QS Best student cities Ranking*, https://www.topuniversities.com/city-rankings/2018

Ville de Toronto (2015). *Startup Ecosystem Engagement: What we've heard,* https://www.toronto.ca/legdocs/mmis/2015/ed/bgrd/backgroundfile-78822.pdf

Ville de Toronto (2015). *From Concept to Commercialization,* *https://www.toronto.ca/legdocs/mmis/2015/ed/bgrd/backgroundfile-78748.pdf*

Ville de Toronto (2015). *Startup Toronto Business Incubation Strategy: Establishing Toronto as a Global Startup Community,* http://app.toronto.ca/tmmis/viewAgendaItemHistory.do?item=2015.ED3.6

Ville de Toronto (2019). *Toronto's Economy,* https://www.toronto.ca/city-government/council/2018-council-issue-notes/torontos-economy/strengthening-torontos-economy/

WeWork (2019). *625 Massachusetts Ave Boston,* https://www.wework.com/fr-CA/buildings/625-massachusetts-ave--boston--MA

Wilmotte Jean-Michel (2018). *De la halle Freyssinet à Station F*, 192 p.

Annexe 1. Principales classifications technologiques pour les *startups*

La Deep Tech incorpore 6 sous-secteurs d'innovation de forte intensité technologique:

- **Intelligence Artificielle, Big Data & Analytique:** L'intelligence artificielle constitue l'ensemble des techniques et théories utilisées dans le but de simuler le comportement intelligent par des systèmes informatiques. Le Big Data & Analytique est introduit dans ce sous groupe car il est aussi une étape dans le processus de simulation d'intelligence. Le recueil de données est devenu indispensable pour les entreprises, les entrepreneurs ont compris la demande, ils s'efforcent d'innover sans cesse en ce sens et de nourrir aussi les besoins de l'intelligence artificielle par la même occasion.
- **Blockchain:** La blockchain est une technologie de stockage et de transmission de données transparente, sécurisée par cryptographie et décentralisée (sans organe central de contrôle). Les blockchain sont devenues plus communes avec l'apparition des crypto monnaies. Une blockchain publique est en quelque sorte un grand livre comptable ouvert à tous dans lequel les données sont infalsifiables et anonymes. De plus en plus d'entrepreneurs fondent leurs société sur cette technologie décentralisée et totalement cryptée.
- **Life Sciences (Sciences de la vie):** Ce sous secteur comprend toutes les pratiques liées au domaine de la santé, que ce soit la MedTech, la BioTech ou encore la PharmaTech. Toutes ces pratiques se concentrent sur le développement de nouvelles technologies ou techniques concernant le diagnostic, le traitement ou la gestion des maladies et infections.
- **Manufacture avancée & Robotique:** La fabrication de pointe requiert une technologie de haute intensité pour sans cesse innover dans le processus de fabrication de produits mais aussi dans son processus.
- **AgTech(Agriculture) & New Food:** Ce sous secteur comprend l'agriculture, l'horticulture et l'aquaculture. Les innovations se concentrent autour de la surveillance et la collecte de données relatives aux conditions météorologiques, les organismes nuisibles, la température de l'eau ou encore de l'air. "
- **Clean Tech:** Les technologies propres se concentrent principalement sur des solutions durables dans les domaines de l'énergie, de l'eau, des transports, de l'agriculture et de la fabrication, y compris des matériaux avancés, des réseaux intelligents, le traitement de l'eau, le stockage efficace de l'énergie et les systèmes d'énergie distribuée.

Le secteur de la Tech concentre quant lui regroupe 6 sous-secteurs:

- **Fintech:** Les technologies de la finance ont pour objectif de développer des logiciels et technologies modernes pour améliorer l'offre de services et les processus dans le secteur des services financiers et assurance.
- **Cybersécurité:** Cette pratique se concentre sur la production de technologies, processus et pratiques qui assurent la protection des réseaux, ordinateurs, programmes contre les attaques, les dommages ou les accès non autorisés.
- **EdTech:** Les technologies éducatives sont consacrés au développement et à l'application d'outils (logiciels, matériels et processus compris) qui visent à améliorer les procédés actuels éducatifs.
- **Gaming:** Ce sous-secteur comprend le développement, la commercialisation et la monétisation des jeux vidéos mais aussi leurs services associés.
- **AdTech (Advertising):** La AdTech développe différents types d'analyses et d'outils numériques dans le contexte de la publicité et du marketing. L'objectif est de diriger, transmettre ou surveiller des publicités à des publics de toutes tailles et de toutes tailles.
- **Digital Media:** Ce sous-secteur comprend l'électronique grand public destiné à un usage quotidien, y compris des dispositifs intelligents utilisés pour le divertissement, les communications et les activités à domicile.

Annexe 2. Principaux programmes d'aides gouvernementales offerts à Montréal

Support à l'expansion commerciale

Expansion commerciale	Avantages
Canadian International Innovation Program (CIIP)	• Support pour les projets de recherche et développement collaboratifs menant à la commercialisation de nouveaux produits, services ou processus • Support pour les entreprises canadiennes avec des partenaires internationaux au Brésil, en Chine, en Inde, en Israël et en Corée du Sud pour obtenir des avantages synergiques. • Jusqu'à 50%, jusqu'à un maximum de $600 000. • Offre des bourses pour R & D
Canada Small Business Financing Program (CSBFP)	• Jusqu'à 1 M $ pour les activités d'expansion commerciale, y compris l'acquisition d'un bâtiment, les améliorations locatives, l'achat d'équipements neufs ou usagés et les composants logiciels. • Support pour la croissance de l'entreprise
Fondation Montréal Inc - grant	• Subventions pour faciliter le démarrage de nouvelles entreprises à Montréal. • A investi plus de 5,8 millions de dollars en subventions dans 817 nouvelles entreprises générant plus de 2 468 emplois. • Offre des bourses pour R&D
Strategic Innovation Fund (SIF)	• Soutien au développement technologique et aux projets visant à accroître la productivité • Fait la promotion des investissements à grande échelle au Canada, tout en encourageant le transfert de technologie et le développement / la commercialisation de produits et services perturbateurs. • Réduit les coûts de projet éligibles jusqu'à 50%

Support R&D

Bourses de recherche et développement	Avantages
Canada Media Fund: Experimental Stream	• Support conceptualisation de logiciels, prototypage, production et commercialisation de projets. • Les développeurs de logiciels peuvent transformer des idées en produits fonctionnels et rembourser les coûts du projet une fois que les résultats du projet peuvent être commercialisés. • Jusqu'à 15 000 à 1,5 million de dollars par phase de projet pour développer des innovations logicielles du concept à la commercialisation.
IRAP Accelerated Review Process (ARP)	• Offre des fonds pour effectuer les recherches techniques nécessaires à la résolution d'un problème d'innovation interne. • Soutient la mise en œuvre de logiciels, l'amélioration de la productivité, et les projets de conception ou de commercialisation production

	● Subvention non remboursable de 50 000 dollars avec 80% de main-d'œuvre directe et 50% de sous-traitants
IRAP Mid-Size Projects	● Subventions de recherche aux entreprises canadiennes spécifiquement pour le développement et l'amélioration internes de technologies, produits et processus innovants. ● Jusqu'à 65-80% des coûts de main-d'œuvre technique internes éligibles.
Innovation for Defence Excellence and Security (IDEaS)	● Le programme recherche des technologies militaires et de défense pré-commerciales susceptibles de répondre aux défis auxquels font face les forces armées du Canada ● Jusqu'à 1,2 million $ dans les marchés publics pour les composantes de recherche et développement initial du programme. Le succès, des solutions entièrement développées peuvent également accéder jusqu'à 20 millions $ dans le cadre d'un programme d'achat similaire une fois IDÉES deux premiers composants ont été réalisés
Innovative Solutions Canada (ISC)	● Initiative qui fournit des subventions et des marchés publics pour stimuler la recherche, le développement et la commercialisation de technologies ● Jusqu'à 150 000 dollars pour les projets de validation technique, jusqu'à 1 million de dollars pour le développement de prototypes et peut également se voir attribuer un contrat avec le gouvernement pour financer le premier achat de l'innovation.
MITACS Accelerate	● Associe des entreprises avec des stagiaires en master, doctorat et PDF pour relever les défis de l'innovation. Les stagiaires effectuent des recherches et développent des outils, des modèles, des technologies ou des solutions pour répondre aux défis de l'entreprise hôte. ● Fonds de contrepartie provenant de Mitacs jusqu'à 7 500 $ par unité de stage de 4 à 6 mois. Le flux de grappes est disponible pour un soutien financier supplémentaire si l'entreprise exploite plus de 6 périodes de stage de 3 stagiaires ou plus. Le financement comprend l'allocation de stage et les frais de recherche.
MITACS-Accelerate PhD Fellowship	● Programme de 3 ans qui relie les leaders de l'industrie aux doctorants en projets de R&D. ● Subvention maximale de 90 000 $ sur trois ans; une contribution de l'entreprise de 36 000 dollars est requise.
MITACS Elevate	● Fournit un soutien aux partenariats industrie / université pour résoudre les problèmes critiques de l'industrie par des moyens innovants ● Budget du projet de 55 000 $ / an sur 2 ans: subvention de 25 000 $ + contribution de 30 000 $ de la société.
NSERC Engage (4-6 mth) & NSERC CRD (1-5 yrs)	● Aide les entreprises en partenariat avec un professeur d'université à développer des produits et des processus innovants ● subventions du gouvernement canadien pouvant atteindre 25 000 $ pour soutenir des projets de recherche et développement à court terme. ● Les projets sont généralement financés à hauteur de 200 000 dollars par an pendant cinq ans.
Strategic Innovation Fund (SIF)	● Soutien au développement technologique et aux projets visant à accroître la productivité ● Fait la promotion des investissements à grande échelle au Canada, tout en encourageant le transfert de technologie et le développement / la commercialisation de

	produits et services perturbateurs. ● Réduit les coûts de projet éligibles jusqu'à 50% ● Offre des investissements en capital

Financement du gouvernement du Québec pour des investissements en capital

Financement du gouvernement du Québec pour des investissements en capital	**Avantages**
E-business tax credits – Investissement Québec	● Visant à consolider le développement des technologies de l'information (TI) partout au Québec. ● Un crédit d'impôt d'un maximum de 25 000 $ par année par employé admissible.
SD Tech Fund	● Subventionne les dépenses liées aux stratégies de développement tardif ou de pré-commercialisation des technologies propres. Couvre le coût des immobilisations, des biens et services, ainsi que les coûts de main d'œuvre, d'amortissement. Prépare les entreprises au financement en aval ● Une contribution de 33%. TDDC paiera une étape de financement à l'avance. ● Offre des bourses pour R & D

Subventions aux entreprises québécoises pour l'embauche et la formation

Subventions aux entreprises québécoises pour l'embauche et la formation	**Avantages**
Apprenticeship Job Creation Tax Credit	● Offre un crédit d'impôt de 10% pour couvrir les salaires et traitements versés à la formation de nouveaux apprentis dans tous les métiers au Canada ● Jusqu'à 10% des salaires et traitements admissibles versés aux apprentis après le 1er mai 2006, jusqu'à concurrence de 2 000 $ / an / apprenti.
Connect Canada Internship	● Soutien l'embauche d'un stagiaire dans n'importe quel domaine de recherche, y compris les sciences naturelles, l'ingénierie, l'économie, les sciences sociales, la santé, l'environnement et l'éthique. L'entreprise utilisera les compétences du stagiaire pour résoudre un problème de R & D sur un projet de 4 à 6 mois. ● 5 000 $ de la société partenaire, 5 000 $ de Connect Canada
Mitacs Accelerate	● Associe des entreprises avec des stagiaires en master, doctorat et PDF pour surmonter les défis de l'innovation ● Fonds de contrepartie provenant de Mitacs jusqu'à 7 500 $ par unité de stage de 4 à 6 mois. Le flux de grappes est disponible pour un soutien financier supplémentaire si l'entreprise exploite plus de 6 périodes de stage de 3 stagiaires ou plus. Le financement comprend l'allocation de stage et les frais de recherche.

NSERC Engage R&D	● Projet de recherche ou de développement à court terme visant à résoudre un problème spécifique à une entreprise pouvant être prolongé jusqu'à 6 mois. Connecte les entreprises aux chercheurs universitaires pour de nouveaux partenariats de R&D ● jusqu'à 25 000 $ (aucune somme en espèces de la part de la compagnie
Youth Employment Program (IRAP YEP)	● Aider au financement de l'embauche de jeunes diplômés canadiens du postsecondaire ● Fournit jusqu'à 30 000 $ par diplômé (jusqu'à deux) pour une période de 6 à 12 mois.

Annexe 3. Sources du tableau comparatif des villes observées

	Montréal	Toronto	Tel Aviv	Paris	Boston	Berlin
Population	Institut statistiques du Québec 2018	Toronto services Canada 2018	Israel Center Bureau de statistiques 2017	Grand Paris 2018	United States census bureau 2018	Office statistiques de Berlin Brandeburg
PIB / Habitant	Institut da la statistique Québec 2016	Brooking Institute 2018	"Global city GDP 2014". Brookings Institution	Paris region key figures 2018	Bureau of Labor Statistics, 2019	Federal statistics office Germany
Nombre de startups	"Portrait de l'écosystème Startup Montréalais", CREDO, 2016	Toronto Angel website	Mapped in Israel website - Israel hi-tech industry map	Tracxn 2019 - FinTech Startups In Paris	Tech crunch website	German Startup Monitor 2018
Valeur de l'écosystème	Startup Genome 2019	Startup Genome 2019	Startup Genome 2019	Startup Genome 2019	Startup Genome 2019	Startup Genome 2019

Annexe 4. Structure de coûts pour les services de location de MaRS

Le tableau suivant montre en détail la structure de coûts de location de ces installations:

MARS RATE CHART - ROOM COST AND GUEST CAPACITY								
ROOM	COST			SET-UP STYLE AND GUEST CAPACITY				ROOM AREA
	Partial day	Full day	Full day + Evening	Reception	Boardroom	Theatre	Rounds	Square feet /square metres
CR1	$380	$480	--	--	10	--	--	312/28
CR2	$900	$1,100	$1,600	80	20	55	48	880/81
CR3	$1,100	$1,400	$2,000	100	24	80	72	1,114/103
CR4	$380	$480	--	--	12	--	--	290/26
Cafe	$600	$800	$1,200	80	20	55	48	1,015/94
Atrium - Heritage*	$3,000 (evening only)	--	--	--	--	--	--	8,411/781
Atrium - West*	$3,000 (evening only)	--	--	--	--	--	--	4,825/448
Auditorium	$3,500	$5,000	$7,500	400+	--	350	250	4,561/423
Green Room (in conjunction with Auditorium only)	$500	$500	$500	--	10	32	32	590/54
Auditorium Concourse (in conjunction with Auditorium only)	$500	$750	$1,000	350	--	--	--	2,160/200

*Certain conditions may apply when booking the Atrium spaces.

Source: MaRS, 2019.

Annexe 5. Liste des bâtiments locatifs disponibles au Adlershof Science and Technology Park

Le tableau suivant présente une liste des bâtiments actuellement ouvert à la location:

Bâtiments	Loyer (€/m²)	Superficie disponible totale (m²)
Zentrum für Materialie und Mikrosysteme 	8,50	7 500
K-Tower 	16,00	2 000
K-Tower Gebäudekomplex 	11,00	585
Moderne Büroflächen im attraktiven Gebäude 	nd.	682
"Am Oktogon" - Ihr eigenes Bürogebäude mit LEED Gold Zertifikat (B3/B4)	11,90	2 220

		
Zentrum für IT und Medien 3 	6,20	5 800
Zentrum Biotechnologie und Umwelt 	8,50	7 200
Zentrum für IT und Medien 2 	6,50	5 200
Mietflächen im neuen Wahrzeichen von Adlershof 	18,00	380
Provisionsfreie Gewerbe- und Büroflächen	nd.	4 629

Annexe 6. Liste détaillée des programmes disponibles à la Station F

Organisation	Programmes	Ressources mises à disposition	Durée du programme	*Startups* à succès
Facebook	Startup Garage est un programme centré sur le développement des *startups* qui font de l'usage des données personnelles leur élément majeur.	Mentorat de Facebook, compétences entrepreneuriales et développement, conseil d'experts sur l'approche "Privacy by Design", accès à une communauté innovante	6 mois	
Microsoft	Microsoft IA Program est dédié à l'intelligence artificielle en partenariat avec l'INRIA. Ce programme concentrera des *startups* IA, des chercheurs ainsi que des grands groupes.	Mentoring resserré, hébergement au sein de l'espace Microsoft de Station F, soutien des chercheurs de Microsoft et Inri, accès au programme BizSpark Plus, conseils en matière de promotion et commercialisation, *co-marketing* et *co-selling*.	Non disponible	
Ubisoft	Le programme Gaming & Entertainment vise à encourager la création de contenus originaux et mémorables.	Chaque *startup* participant au programme travaille avec Ubisoft pour définir leurs objectifs et régulièrement rencontrer des experts pour mesurer leurs progrès.	6 mois	
iPEPS-ICM	Programme MedTech est le premier accélérateur d'innovations dédié aux maladies du cerveau en France.	Mentoring privilégie, accès privilégié à 17 plates-formes technologiques de pointe, accès à l'incubateur principal qui dispose de relation avec les partenaires	Non disponible	
Adidas	Le programme "Platform A" a pour ambition d'identifier et d'accélérer les *startups* de la sport-tech pour de nouveaux projets stratégiques.	Mentorat avec des experts du sport pour développer de nouveaux produits et modèles commerciaux innovants et passionnants pour le sport.	Non disponible	
LVMH	La maison des *startups* accueille 50 *startups* internationales chaque année pour réinventer le futur du luxe.	Suivi quotidien, pitch sessions, workshops, moments de convivialité, learning au contact des experts des Maisons du Groupe, coaching business par une équipe dédiée, networking qualifié avec des l'écosystème LVMH et des pairs entrepreneurs.	1 an	

Shakeup Factory	Première plateforme combinant un accélérateur de *startup* et un lab d'open innovation dédié FoodTech qui aide les entrepreneurs de devenir des leaders du marché alimentaire.	Accompagnement dans développement de la proposition de valeur et les alliances commerciales nécessaires pour faire évoluer les *startups* sans perdre de temps à chercher à attirer les liquidités et les investisseurs professionnels nécessaires.	6 mois	
Entrepreneur First	Premier investisseur de talents du monde.	EF investit du temps et de l'argent sur les individus les plus motivés et talentueux en les aidant à trouver un cofondateur, une idée et à démarrer leur *startup*.	6 mois	
BNP Paribas	Le Programme Plug and Play a pour objectif d'accélérer la transformation digitale de BNP Paribas en sourçant des *startups* FinTech, Insurtech & Regtech.	Les startups sélectionnées mènent un POC avec un métier et bénéficieront du large écosystème BNP Paribas pour rencontrer d'autres métiers et business potentiels. L'accompagnement se fait du MVP au POC pour finir par l'industrialisation des solutions, tout ça avec un accompagnement de qualité.	12 semaines	
L'Oréal	Beauty Tech Atelier offre aux *startups* early stage spécialisées dans la beauté. Deux sessions de recrutement sont organisées par an.	Le programme propose des sessions de mentirait et des opportunités avec des acteurs clés de l'industrie. En participant au programme, les *startups* ont accès à des workshops et reçoivent un monitorat de la part d'expert de l'industrie.	Non disponible	
TF1	Media Lab est un programme d'accélération, qui a pour objectif, d'expérimenter et d'industrialiser des solutions et des services innovants, en phase avec les nouveaux usages du marché et l'évolution des métiers.	TF1 propose un coaching personnalisé avec des experts du secteur. De plus, les moyens fournis sont de tous types: budgets, ressources technique et accès au data, accès aux réseaux de clients.	6 mois	
Chain Accelerator	Chain Accelerator est l'incubateur leader entièrement dédié à l'amélioration des technologies de la blockchain. Il l'écosystème dans sa	Le Chain accelerator fait bénéficier de son savoir-faire et de son réseau en termes de: levée de fonds technologique, développement des affaires, accès	Non disponible	

	mutation, des *startups*, protocoles, formations, entreprises, développeurs à la communauté de hackers.	aux réseaux d'entreprises, commercialisation.		
Havas Group	Programme qui aide les *startups* à construire et faire croître leur business dans le domaine de la publicité.	Havas fournit des sessions de coaching personnalisées avec des experts, des ateliers, conférences et événements perspicaces, des connexions Co-travailler avec d'autres *startups*, des connexions au réseau mondial de 20 000 collaborateurs. De plus, les entrepreneurs feront partie de la communauté exclusive d'innovation de Havas Group dans le monde entier	6 à 9 mois	

Source: Pour une vue complète des programmes, veuillez vous référer à l'adresse suivante: https://stationf.co/fr/programmes-startup/

Agir avec intégrité

Faire une différence

Être attentif aux autres

Travailler ensemble

Réinventer le possible

Nos valeurs

Les valeurs fondamentales de PwC sont une garantie de l'engagement de notre cabinet à offrir des services de très grande qualité. En tant qu'équipe axée sur la collaboration, nous avons pour mission d'inspirer la confiance et de résoudre des problèmes importants pour nos clients.

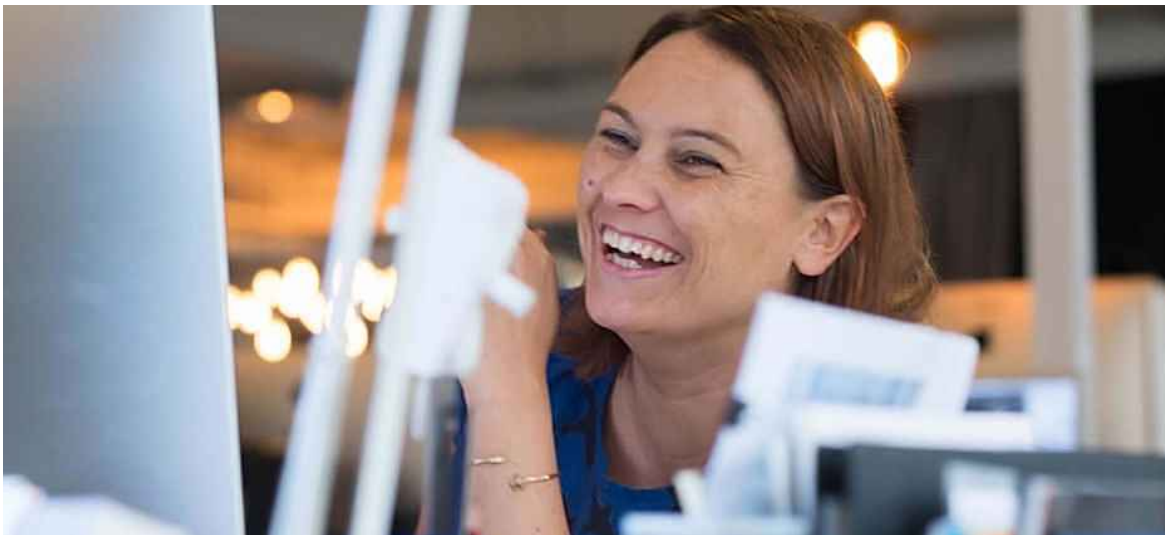
L'accent sur vous

Nous nous spécialisons dans quatre domaines : services de certification, services de fiscalité, services-conseils et services de transactions. Cependant, nous sommes d'avis que les produits et les services standards ne sont pas toujours les plus appropriés. L'utilisation que nous faisons de nos connaissances et de notre expérience dépend de vos objectifs.

PwC Canada compte plus de 6 800 associés et employés au pays. Que vous soyez l'un de nos clients ou un membre de notre équipe, nous cherchons à approfondir notre relation avec vous et à générer de la valeur dans tout ce que nous faisons.

Commençons donc par faire connaissance. Nous vous écouterons parler avec intérêt. Ce que vous nous direz déterminera comment nous utiliserons notre réseau mondial composé de plus de 250 000 personnes dans 158 pays — ainsi que leurs relations, leurs contacts et leur savoir-faire **— pour vous aider à obtenir la valeur que vous recherchez**.

Visitez www.pwc.com/ca/fr pour plus d'information.



BONJOUR STARTUP MONTRÉAL

Avec l'appui financier de :

bdc | FONDS de solidarité FTQ | TC

PLAN STRATÉGIQUE 2019

Par : **Liette Lamonde**, DG de Montréal inc. et **Patrick Gagné**, PDG d'OSMO

Ce plan stratégique est le résultat d'un travail d'équipe dirigé par :
Gilles Duruflé, Ph.D., CFA

Ont également participé à cet effort :
Alexandra Bonnefoy, BDC Capital et **Andrée Lemay**, Espace CDPQ

VERSION 3



SOMMAIRE EXÉCUTIF

LE DÉFI

Montréal a glissé du 20e rang en 2016 au 44e rang du classement de Startup Genome en 2018. Il est maintenant impératif de rendre plus efficient l'écosystème startup montréalais pour remonter la pente et gagner à nouveau le top 20 mondial. L'écosystème montréalais a fait beaucoup de progrès depuis 10 ans, mais est aujourd'hui à un stade de maturité faible comparativement à des écosystèmes de taille similaire mais qui ont été développés depuis plus longtemps tels que Stockholm, Toronto/Waterloo, Tel-Aviv ou Amsterdam. À titre d'exemple, Communitech à Waterloo existe et est organisé depuis 22 ans, opérant avec un budget de 21M$ par année, financé dans une proportion de 50% par le secteur privé et 50% par des fonds publics.

Le projet de constitution de Bonjour Startup Montréal (BSM) s'appuie sur les constats suivants :

- Les écosystèmes d'innovation et de startups technologiques sont des déterminants essentiels des gains de productivité, de la croissance économique et de la création d'emplois dans les économies modernes. Le dynamisme de ces écosystèmes est devenu un différentiateur important entre les métropoles qui se font concurrence pour développer et attirer les talents, les startups et les grandes entreprises ;

- L'écosystème montréalais a de nombreux atouts (métropole culturelle, dynamisme entrepreneurial, chaîne de financement, excellence en intelligence artificielle, développement de hubs physiques) et pourtant il tire de l'arrière par rapport à ses concurrents canadiens et internationaux ;

- Les principales lacunes identifiées par les divers rapports et classements internationaux sont : la fragmentation de l'écosystème, l'absence de leadership, la faible connectivité locale et globale, les difficultés à faire grandir les startups et à en faire des entreprises en croissance (scaleups) ;

- Montréal inc. et la Fondation OSMO ont été parmi les principaux artisans de l'essor de l'entrepreneuriat technologique à Montréal. Ils partagent un ADN commun, centré sur l'entrepreneur, le *peer-to-peer learning* et le développement de collaborations au sein de l'écosystème. Les deux organisations et ses dirigeants sont complémentaires.

Le projet de Bonjour Startup Montréal (BSM) est né de la réponse de la Fondation OSMO (OSMO) et de Montréal inc. (Mtl inc.) à l'appel de projets du gouvernement du Québec pour créer un pôle régional d'innovation pour la région de Montréal. Il a rapidement évolué au-delà de ce contexte initial.

L'équipe de BSM a réalisé des avancées significatives depuis l'automne 2018 :

1. Effort de mobilisation des acteurs-clés sans précédent dans l'écosystème (plus de 100 personnes ont été consultées entre septembre 2018 et avril 2019) ;

2. Développement d'un plan stratégique pour Bonjour Startup Montréal (appuyé financièrement par BDC Capital, Fonds de solidarité FTQ et Teralys Capital) ;

3. Création du branding de l'écosystème (Bonjour Startup Montréal) ;

4. Lancement d'une première version de la plateforme web, incluant un répertoire des événements et activités de l'écosystème montréalais, un guide des ressources pour entrepreneurs et une section faisant la promotion des appels à projets et autres opportunités offertes par les organismes partenaires (**www.bonjourstartupmtl.ca**) ;

5. Démarrage de la collecte de données pour Startup Genome et pour le Portrait de l'écosystème ;

6. Mise en place de délégations montréalaises de startups à Collision (Toronto) et Vivatech (Paris) avec la Ville de Montréal renforçant la présence montréalaise dans les événements à envergure internationale ;

7. Création d'un espace de travail Slack dédié à la communauté startup de Montréal afin de faciliter les échanges et la collaboration entre organismes partenaires, entrepreneurs et autres acteurs clés de la scène startup.

LA FUSION D'OSMO ET DE MTL INC. POUR CRÉER BONJOUR STARTUP MONTRÉAL

OSMO et Mtl inc. ont amorcé un processus de fusion au sein de BSM, ce qui en fera une entité avec la masse critique et la capacité d'impact nécessaires pour permettre d'accroître et optimiser les retombées économiques de l'écosystème montréalais.

Les deux organisations voient Bonjour Startup Montréal comme une plateforme d'innovation pour soutenir le développement des startups. La nouvelle entité sera dotée d'un conseil d'administration qui aura pour responsabilités de définir la mission et les orientations de BSM, d'approuver le plan d'action et de superviser la gestion. Un conseil des gouverneurs sera également mis en place et regroupera les leaders de l'écosystème avec pour mandat de prioriser les enjeux, s'impliquer dans le lancement et la mise en œuvre d'initiatives et mettre à contribution leurs réseaux.

LA VISION DE BSM

BSM veut créer un écosystème entrepreneurial durable et de calibre mondial qui alimente un pipeline d'entreprises à forte croissance, pour aider Montréal à être compétitive à l'échelle internationale.

LES ACTIONS PRIORITAIRES DE BSM POUR L'ÉCOSYSTÈME ET LES CONDITIONS DE SUCCÈS

De façon à bâtir son plan stratégique, BSM s'est appuyé sur (i) une revue systématique de la littérature et des meilleures pratiques internationales et la comparaison avec des écosystèmes performants internationaux, (ii) des consultations élargies auprès de plus de 100 leaders de l'écosystème (entrepreneurs, investisseurs, accélérateurs et organismes de soutien, universités) et (iii) l'expérience acquise par OSMO et Mtl inc. et la vision de leurs dirigeants et de ceux qui les appuient. Ces efforts ont permis de dégager les actions prioritaires suivantes pour l'écosystème :

1. Renforcer les fonctions d'*Ecosystem Leadership* : agrégation de l'information sur les ressources de l'écosystème, coordination, gestion et collecte de données pour mesurer la performance de l'écosystème, représentation auprès des gouvernements, vitrine commune, visibilité à l'interne et à l'externe, soutien à la collaboration entre les parties prenantes, vigie stratégique ;

2. Faciliter l'accès au talent, tant technique que managérial : formation, attraction, rétention ;

3. Compléter l'offre de service aux startups et à l'écosystème en portant une attention particulière à l'indicateur de connectivité locale et globale ;

4. Renforcer les services de soutien aux scaleups en s'inspirant des meilleures pratiques, au Canada (QG100, Lazaridis Institute) et à l'international (Future Fifty à Londres) ;

5. Développer des programmes d'innovation ouverte pour les grandes entreprises et les impliquer davantage dans l'écosystème et ce, en complémentarité avec l'offre existante dans l'écosystème ;

6. Renforcer la collaboration entre les diverses parties prenantes pour tirer le meilleur parti des hubs physiques qui se développent à Montréal et amplifier la connectivité locale et le sens de la communauté.

Trois conditions essentielles au succès du projet ont également été mises en lumière à travers cet exercice :

- ☐ Se donner une perspective de long terme et faire preuve de persévérance ;
- ☐ Se doter de moyens suffisants : financement, séniorité des équipes, appui des leaders des secteurs public et privé ;
- ☐ Se doter d'indicateurs de performance adéquats et rigoureux.

Ces priorités et le projet de BSM sont appuyés par de nombreux partenaires au sein de l'écosystème qui estiment que le temps est venu pour Montréal de faire preuve de leadership et de se donner les moyens de reconquérir son rang parmi les 20 écosystèmes les plus performants au monde.

PLAN D'ACTION DE BSM

En ligne avec les actions prioritaires identifiées, l'offre de service de BSM s'organisera autour de quatre axes principaux :

1. Leadership de l'écosystème : information, coordination, vigie, représentation ;

2. Soutien aux entrepreneurs : approfondissement des services rendus par OSMO et Mtl inc. ; réponse à des besoins non comblés, dont, notamment, le support aux scaleups ;

3. Innovation ouverte avec les grandes entreprises : programmes locaux et internationaux ;

4. Gestion et expansion du campus d'innovation au centre-ville (Maison Notman) : approfondissement des services rendus par la Maison Notman, projet d'expansion.

BSM organisera ses actions autour des principes suivants :

- ☐ Agréger, mutualiser les ressources et faire collaborer les membres de l'écosystème ;
- ☐ Identifier et combler, en direct ou en collaboration, les lacunes dans l'écosystème ;
- ☐ Être inclusif et veiller à intégrer les acteurs de tous les sous-secteurs et de tous les quartiers géographiques de l'écosystème startup de Montréal ;
- ☐ Réduire les chevauchements et maintenir une neutralité par rapport aux intérêts des acteurs de l'écosystème.

RÉSULTATS ATTENDUS ET MESURES DE SUCCÈS

- ☐ Regagner le top 20 des écosystèmes de startups ;
- ☐ Générer des retombées économiques mesurables : nombre de startups faisant partie de la communauté BSM, nombre de scaleups, valeur des entreprises supportées (acquisitions, IPOs, entreprises privées indépendantes), nombre d'emplois créés, sorties par des fondateurs équivalant à 5 milliars de dollars d'ici 5 à 10 ans ;
- ☐ Accroissement du nombre et du niveau d'implication de grandes entreprises dans l'écosystème ;
- ☐ Accroissement des retombées du campus d'innovation centre-ville (Maison Notman).



INTRODUCTION

Au début de 2018, le gouvernement du Québec a lancé un appel à projets pour la création de pôles régionaux d'innovation. OSMO et Mtl inc. se sont mises ensemble pour préparer une proposition pour la région de Montréal. La vision proposée était celle « d'un pôle d'innovation au service de l'écosystème qui place les startups et l'entrepreneur au centre de l'équation », dont le succès repose « sur la capacité à mobiliser les startups, les organismes de l'écosystème, la communauté d'affaires et la force d'être branchée sur l'international. »[1]

Leur proposition, qui avait reçu l'appui de nombreux partenaires dans l'écosystème, a été retenue et le projet de pôle d'innovation pour la région de Montréal a pris le nom de Bonjour Startup Montréal.

Le document qui suit est le premier plan stratégique de Bonjour Startup Montréal. Il s'appuie sur (i) une revue systématique de la littérature et des meilleures pratiques internationales, (ii) des consultations élargies[2] auprès des principales parties prenantes de l'écosystème afin de les mobiliser et de dégager un consensus sur les forces et faiblesses de l'écosystème et les actions à retenir de façon prioritaire et (iii) l'expérience acquise par OSOMO et Mtl inc. et la vision de leurs dirigeants et de ceux qui les appuient.

Il est organisé de la façon suivante :

- Le chapitre 2 présente les principales conclusions de la revue de la littérature et des meilleures pratiques internationales ;
- Les chapitres 3 et 4 présentent la synthèse des consultations : forces sur lesquelles bâtir, défis à relever, actions à prioriser ;
- Le chapitre 5 présente les acquis d'OSMO et de Mtl inc. et la création de BSM ;
- Les chapitres 6 à 10 détaillent les ambitions de BSM :
  - Son positionnement dans l'écosystème,
  - Son plan d'action (l'offre de service),
  - Les grands éléments du budget,
  - La gouvernance,
  - Les mesures de succès (KPIs).



[1] Source : Document de proposition, p.2
[2] Voir en annexe 10 la liste des personnes rencontrées

CONTEXTE GÉNÉRAL

2.1 IMPORTANCE DES ÉCOSYSTÈMES D'INNOVATION ET DE STARTUPS

- L'innovation est un des déterminants principaux des gains de productivité et de la croissance économique dans les économies modernes [3], en particulier dans un contexte de vieillissement de la population. C'est également devenu une source potentielle de déstabilisation majeure des entreprises établies dans un nombre croissant de secteurs ;

- Alors que les grandes entreprises étaient autrefois les principales sources de l'innovation, les jeunes entreprises innovantes - plus agiles et plus flexibles - jouent un rôle de plus en plus important dans le développement de nouveaux produits, modèles commerciaux et marchés [4] :

  - Les coûts de démarrage de nouvelles entreprises dans le secteur des technologies ont fortement diminué au cours de la dernière décennie : généralisation du modèle « Lean Startup » et des modèles d'accélérateur ;

  - La numérisation déstabilise les entreprises en place dans l'ensemble de l'économie (« software is eating the world ») ;

  - Les grandes entreprises se tournent de plus en plus vers des modèles d'innovation ouverte ;

  - La promotion de l'entrepreneuriat devient une nouvelle dimension de la mission des universités ;

  - Les gouvernements développent des agendas d'innovation dans le monde entier.

- Les écosystèmes d'innovation technologique fondés sur une interaction intense entre grandes entreprises, universités, investisseurs et organisations de soutien à l'écosystème, autour de l'émergence d'un nombre croissant d'entrepreneurs technologiques expérimentés sont devenus des moteurs de l'innovation (voir graphique 1) et un facteur de différenciation important entre les régions. Les écarts les plus significatifs ne se font pas entre pays mais entre métropoles (écosystèmes) [5].

- Les facteurs clés de succès de ces écosystèmes sont le talent, la densité et la masse critique, les interactions, la connectivité locale et globale (clients mondiaux) et le capital « intelligent » (capital + expertise et réseaux).

- Les écosystèmes les plus dynamiques et connectés attirent talents, entrepreneurs et ressources menant à un puissant processus de concentration. Il est urgent de se positionner dans la course pour ne pas être laissé pour compte.

[3] Pour une discussion des liens entre innovation, gains de productivité et croissance économique, voir le Rapport Jenkins, « Innovation Canada: a Call to Action », chapitre 2

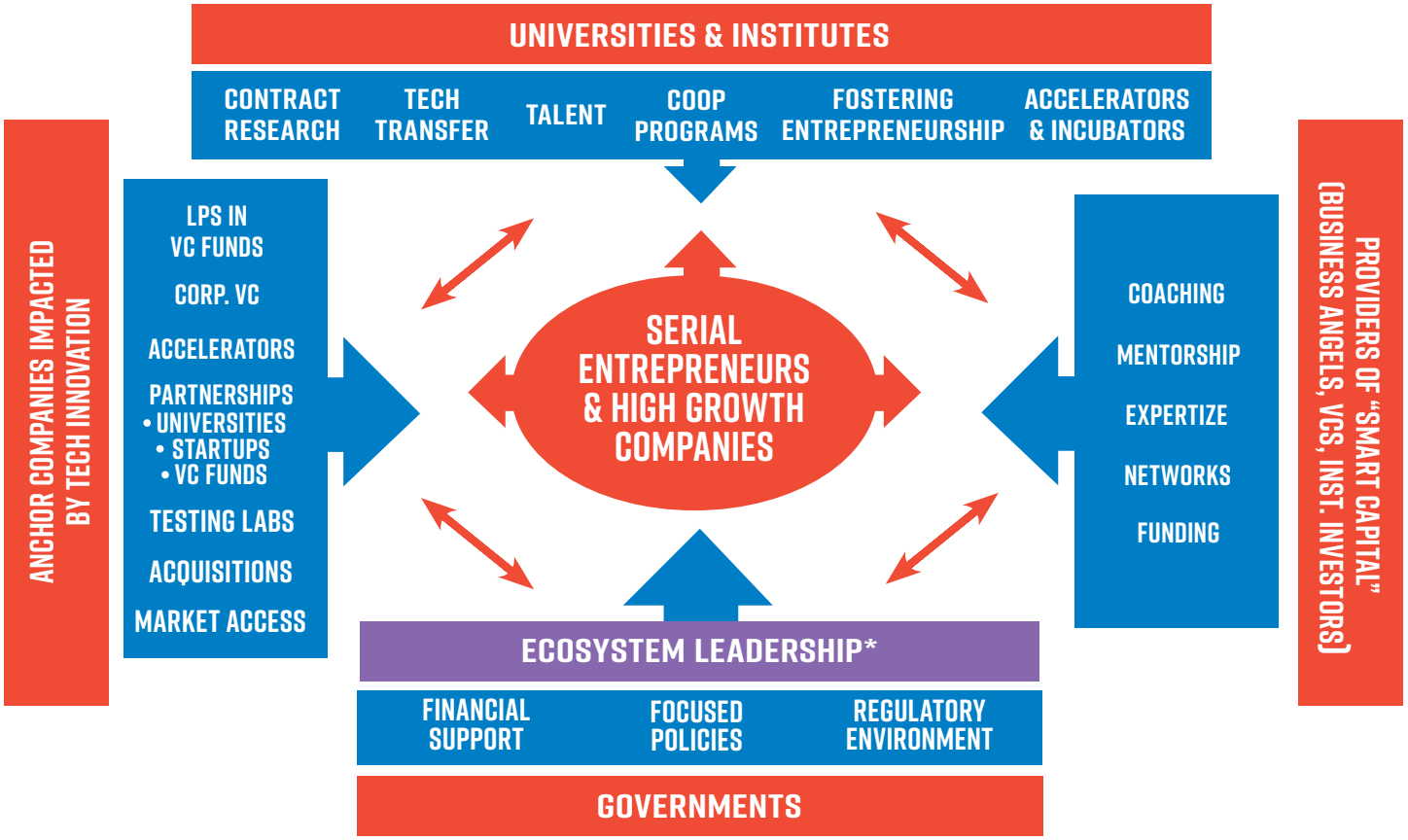
[4] Josh Lerner, « The Architecture of Innovation – The Economics of Creative Organizations », Harvard Business Review Press, 2012, chapitre 3, « The changing Face of Corporate R&D »

[5] Pour une analyse approfondie de l'importance des écosytèmes d'innovation technologique et de leurs diverses phases de développement, voir Startup Genome, « Global Startup Ecosystem Report 2017 », p. 9-27



Graphique 1

Les composantes des écosystèmes d'innovation technologique [6]

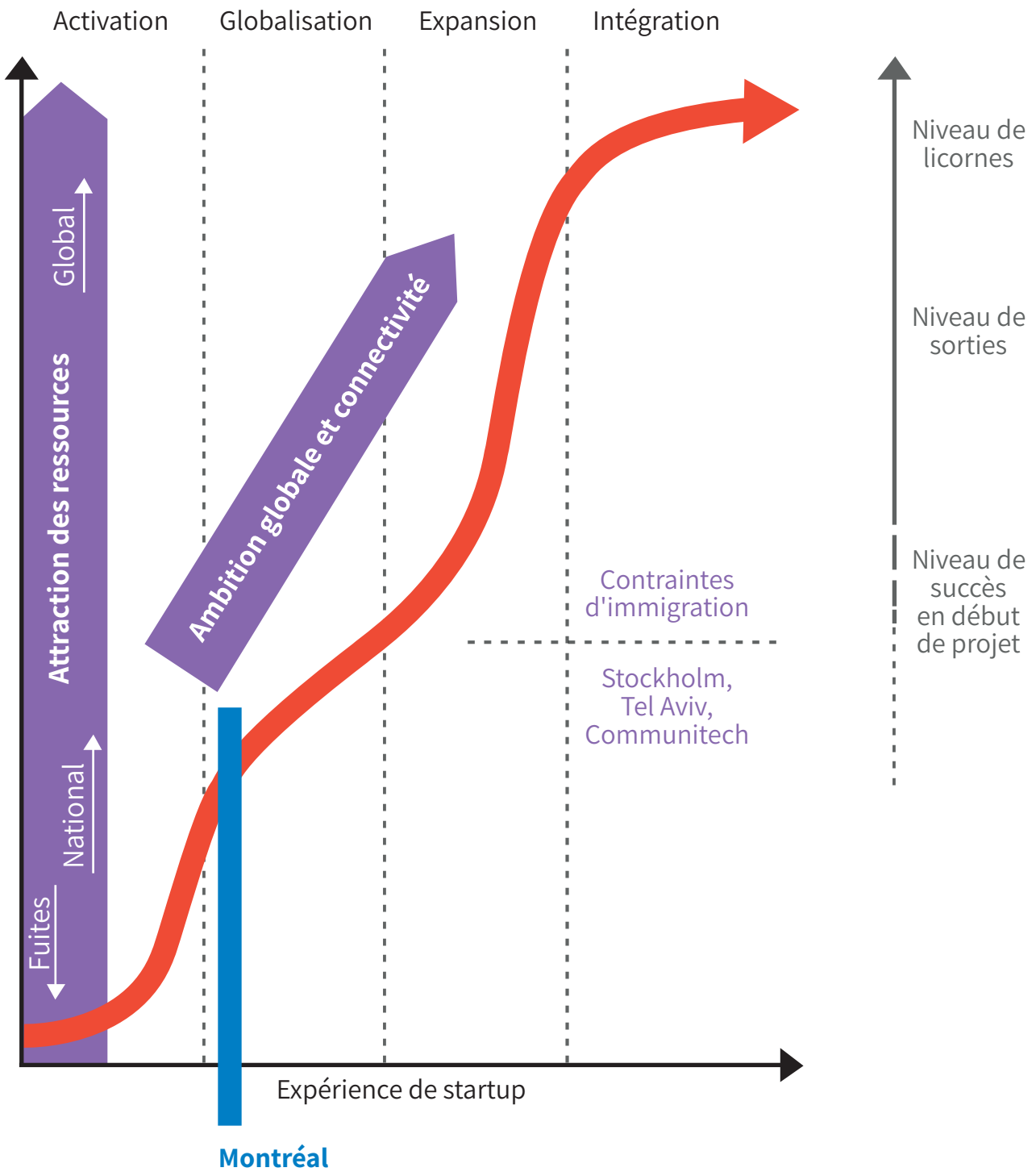


Les écosystèmes de startups se développent par phases. Au cours de la phase initiale, la phase d'activation, les objectifs à privilégier sont de soutenir l'esprit d'entreprise, de renforcer les liens locaux et la communauté d'entrepreneurs, de développer la densité, de fournir un financement de démarrage et de série A et de se connecter aux savoirs, aux réseaux et aux sources de financement mondiaux [7]. Dans la phase ultérieure de globalisation, la connexion avec les leaders mondiaux devient une des principales priorités tandis que se développe la capacité d'attraction de ressources extérieures.

Montréal en est au début de la phase de globalisation [8].

[6] Source : Tech Innovation Platform (TIP), « Executive Summary, 2016 »
[7] Ibid, p. 14-19
[8] Startup Genome, « Montreal Ecosystem Analysis », 2017

Les phases de développement des écosystèmes et le positionnement de Montréal



- Après de premières vagues de développement technologique dominées par les grandes plateformes web horizontales telles Google et Facebook, la « troisième vague », telle que baptisée par Steve Case, repose davantage sur du deep tech et des verticaux. Elle fait davantage de place aux savoirs des entreprises établies et à des fondateurs plus âgés et qui ont des niveaux de formation plus élevés (2e et 3e cycles universitaires)[9].

[9] Startup Genome, « Global Startup Ecosystem Report 2018 », p. 8-12

2.2 ENJEUX PARTICULIERS AU CANADA, AU QUÉBEC ET À MONTRÉAL

Alors qu'il figure parmi les premiers pays de l'OCDE pour la R&D publique et les publications de recherche, le Canada tire de l'arrière pour les autres indices d'innovation : R&D privée, collaborations universités-entreprises, brevets et développement de produits et la situation s'est sensiblement dégradée depuis dix ans. Parallèlement, les écarts de productivité entre le Canada et les États-Unis ne cessent de se creuser (voir annexe 1).

La situation est encore plus préoccupante au Québec puisqu'entre 1997 et 2016, les gains de productivité au Québec mesurés en $ par heure travaillée ont été de 25% inférieurs à ceux de l'Ontario (6,34 vs. 8,56) et que cette différence est totalement due, et au-delà, à l'écart de gains de productivité multifactorielle qui ont été plus de trois fois supérieurs en Ontario (3,59 vs. 1,14). Or la productivité multifactorielle est la composante de la productivité qui est directement liée à l'innovation (voir annexe 1, dernier graphique[10]).

Ces constatations ne rendent que plus urgent le renforcement des écosystèmes entrepreneuriaux d'innovation au Canada. Il est intéressant de noter que le Canada figure parmi les meilleurs pour ce qui est de l'ambition entrepreneuriale (annexe 1, premier graphique). C'est un terreau favorable sur lequel bâtir.

Du côté du Québec, le rapport du Global Entrepreneurship Monitor sur la « Situation de l'activité entrepreneuriale québécoise »[11] montre que le Québec et le Canada figurent dans le peloton de tête (les quatre premières) des économies comparables pour (i) la proportion d'entrepreneurs dans la population totale et (ii) la proportion d'investisseurs informels (famille, amis et anges investisseurs) dans la population totale et (iii) l'orientation vers l'international.

Toutefois, la situation est moins favorable si on regarde la proportion d'entrepreneurs dont l'entreprise est dans un secteur de moyenne ou haute intensité technologique : le reste du Canada est respectivement en positions 6 et 7 pour les entrepreneurs établis et émergents et le Québec en positions 15 et 18.

Ces données sont pour le Québec dans son ensemble. Elles montrent qu'il y a une bonne base entrepreneuriale sur laquelle bâtir mais que des enjeux demeurent du côté de l'entrepreneuriat technologique.

L'écosystème montréalais de l'entrepreneuriat est très différent et beaucoup plus développé que dans le reste du Québec. Au cours des dernières années, une offre de soutien abondante s'est mise en place (financement, services de soutien, activités) tant par des acteurs publics que privés, que dans le cadre d'initiatives structurées ou informelles. La communauté d'affaires montréalaise s'est récemment mobilisée autour des startups en particulier, offrant un appui financier, du coaching, du mentorat et des connexions de grande valeur. Cette collaboration naissante doit être soutenue avec finesse. L'écosystème montréalais s'est aussi spécialisé, avec des acteurs nichés dans des secteurs d'activités de pointe (ville intelligente, fintech, intelligence artificielle, tourisme, culture, divertissement, impact social, etc.).

L'écosystème montréalais a fait beaucoup de progrès depuis 10 ans (voir ci-haut schéma « Les phases de développement des écosystèmes et le positionnement de Montréal »), mais est aujourd'hui à un stade de maturité faible comparativement à des écosystèmes de taille similaire mais qui ont été développés depuis plus longtemps tels que Stockholm, Toronto/Waterloo, Tel-Aviv ou Amsterdam.

De fait, Montréal a glissé du 20e rang en 2016 au 44e rang du classement de Startup Genome en 2018[12]. Cet état de la situation s'explique principalement, mais pas seulement, par l'entrée de nouvelles villes dans le classement entre 2016 et 2018 (voir tableau du top 20 en 2018 de Startup Genome en annexe 2).

[10] Source : HEC Montréal, Centre de la productivité et de la prospérité, « Productivité et prospérité au Québec – Bilan 2018 »
[11] Global Entrepreneurship Monitor, « Situation de l'activité entrepreneuriale québécoise », 2017
[12] Global Startup Ecosystem Report 2018

2.3 MEILLEURES PRATIQUES INTERNATIONALES POUR DÉVELOPPER LES ÉCOSYSTÈMES D'INNOVATION ET DE STARTUPS

L'urgence d'entrer dans la course pour bâtir des écosystèmes performants a été très largement perçue à travers le monde et un grand nombre de métropoles ont entrepris des démarches particulières, sous leadership du public et du privé, de façon à soutenir le développement de leur écosystème d'innovation technologique.

De façon à en tirer des leçons, nous avons passé en revue des écosystèmes de taille comparable à Montréal et au Québec qui figurent parmi les top 20 de Startup Genome et ont eu tendance à progresser : Amsterdam, Stockholm, Tel Aviv/Israël et Toronto/Waterloo. Nous avons également regardé les expériences de Londres (Tech City) et Paris (French Tech).

Les leçons apprises à la lecture de ces expériences ont été rassemblées en trois têtes de chapitre : la démarche, les actions priorisées et l'ampleur de l'effort.

2.3.1 LA DÉMARCHE

Les situations diffèrent assez largement en raison des contextes historiques et de culture administrative, toutefois les traits communs suivants se dégagent[13]:

- L'importance du **leadership public et privé** pour démarrer le processus : à Amsterdam, le maire d'Amsterdam et des leaders du secteur privé ont donné la première impulsion. On se souvient du rôle de David Cameron pour positionner Londres comme la Tech City ou de celui d'Emmanuel Macron pour lancer la French Tech. Communitech a démarré sous le leadership des CEO d'OpenText, RIM et Christie Digital. MaRS a été lancé par des leaders du secteur privé à Toronto ;

- Un large processus de **mobilisation** des diverses parties prenantes de l'écosystème de façon à dégager une adhésion autour des objectifs poursuivis, puis des priorités retenues ;

- Une démarche structurée basée sur une analyse des forces, des faiblesses de l'écosystème et sur les ambitions et objectifs poursuivis pour **dégager des priorités et établir un programme d'actions.** L'inventaire des ressources de l'écosystème et un benchmarking rigoureux par rapport à des écosystèmes comparables jouent un rôle important pour amorcer cette étape ;

- **Un mode de fonctionnement entrepreneurial et une gouvernance légère et efficace :** recruter une équipe capable de fonctionner comme une startup, capable d'expérimenter et de s'adapter aux besoins de l'écosystème, sans perdre de vue les objectifs et la nécessité de mesurer les résultats ; avoir des mécanismes de supervision (gouvernance) qui regroupent le leadership des secteurs public et privé et prodiguent de façon efficace les appuis, les orientations et le feedback dont l'équipe de gestion a besoin ;

[13] Les deux principaux architectes de Startup Amsterdam ont ramassé l'ensemble de leur démarche dans un livre : Bas Beekman et Ruben Nieuwenhuis « The rôle of local government in entrepreneurial ecosystems », octobre 2017. Ce paragraphe s'en inspire, tout en faisant des rapprochements avec les autres écosystèmes

- **Des métriques de performance adaptées :** de bonnes métriques de performance (KPI) sont essentielles pour soutenir la dimension entrepreneuriale et pour justifier les soutiens. Les objectifs ultimes sont la création de richesse et la croissance économique et de l'emploi. Les objectifs intermédiaires correspondant au renforcement de l'écosystème, l'intensification des collaborations, etc. sont plus difficiles à cerner et mesurer. Un travail constant doit être fait pour définir et continuellement adapter les métriques qui leur correspondent.

2.3.2 LES RÉSULTATS

On trouvera en annexe 2 une synthèse des actions prioritaires retenues par Amsterdam (Startup Amsterdam), Londres (TechCity), Paris (la French Tech), Israël (Startup Nation Central), Communitech et MaRS Discovery District.

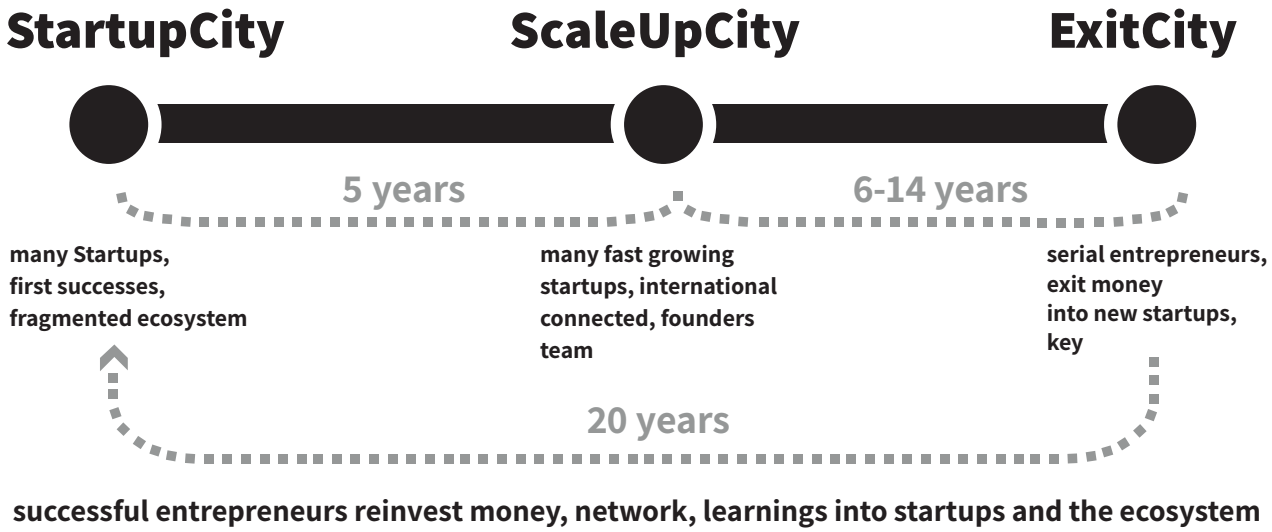
Ils diffèrent les uns des autres, mais, à des degrés divers, ont en commun de mettre en avant les dimensions suivantes :

- L'accès à l'information sur l'écosystème pour les entrepreneurs et toutes les ressources internes et externes ;
- La promotion internationale de l'écosystème, le branding et l'accès aux marchés mondiaux ;
- L'élargissement de la base de talents ;
- Un ou plusieurs hubs physiques pour concentrer les activités et soutenir la collaboration entre les diverses parties prenantes de l'écosystème : startups, grandes entreprises, investisseurs, universités et gouvernements ;
- Un rôle de vigie et de représentation auprès des gouvernements.

En outre, en fonction des besoins de l'écosystème et des situations de complémentarité avec d'autres organismes, chaque organisme s'est concentré sur des services spécifiques à rendre aux entrepreneurs :

- Startups, scaleups (Future Fifty) et Fintech à Londres ;
- Accès au financement et transformation des institutions publiques pour les rapprocher des startups à Paris ;
- Connectivité locale et interfaces avec les grandes entreprises et les gouvernements comme acheteurs à Amsterdam ;
- Services aux entrepreneurs et hubs physiques pour attirer les grandes entreprises à Communitech et à MaRS.

Pour tous, l'objectif final est de susciter un nombre croissant d'entrepreneurs à succès qui réinvestiront richesse, réseaux et savoir-faire dans l'écosystème comme l'indique le schéma suivant :



Source : Beekman et Nieuwenhuis, op. cit. p. 162

2.3.3 LES DIMENSIONS DE L'EFFORT

Coût annuel des programmes

Les coûts annuels des programmes passés en revue et pour lesquels nous avons pu avoir des informations s'étalent de 7 M$ pour Tech Nation à 40 M$ pour MaRS à Toronto en passant par 15 M$ pour Melbourne, 21 M$ pour Communitech et 28 M$ pour Barcelone.

Contrairement aux autres, Tech Nation n'a pas de hubs physiques (il existe déjà de nombreux hubs physiques à Londres) et se concentre sur des services de représentation et de promotion et trois programmes très ciblés pour les startups et les scaleups (Future Fifty).

Dans les autres écosystèmes dont les dimensions et les stades de développement sont plus comparables à ceux de Montréal, les hubs physiques jouent un rôle important et la gamme des services offerts est plus large.

Coût annuel des programmes (en dollars canadiens)

Tech City (2016) [14]	4 M£ par an = 7 M$
Melbourne (2019) [15]	15 MAUD = 15 M$
Communitech (2017) [16]	21 M$
Barcelone [17]	28 M$
MaRS Discovery District (2017) [18]	40 M$

[14]Source : « Tech City UK Impact Evaluation Final Report to the Department for Digital, Culture, Media & Sport » October 2017. En 2017, Tech City est devenu Tech Nation et offre à présent des services à d'autres régions du RU au-delà de la région de Londres
[15]Source : SU Genome | [16]Source : Rapport annuel | [17]Source : SU Genome | [18]Source : États financiers

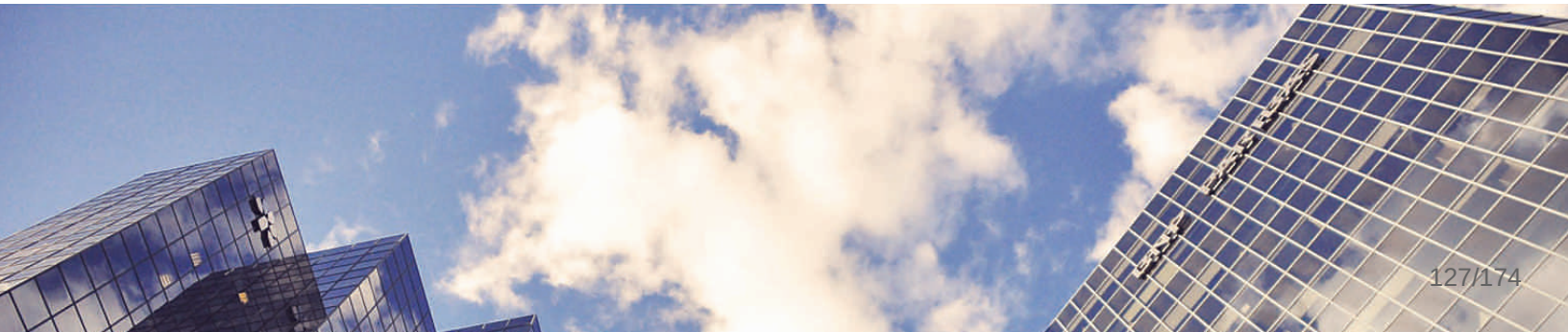
Profil des équipes de direction

Un élément important à souligner est la relative séniorité des équipes de direction comme l'illustrent les profils des dirigeants de Communitech et de MaRS résumés dans les tableaux qui suivent et leurs niveaux de salaire (annexe 3).

Les membres de ces équipes ont en général occupé par le passé des positions seniors dans des entreprises privées, des fonds de capital de risque ou des organismes de développement économique.

Profils de l'équipe de direction de Communitech (2019)

Position à Communitech	Expérience préalable
Iain Klugman President and CEO (20014-present)	Executive Director, Communications CBC, 2003-2006 CEO & President, Ontario Tourism (2001-2003) Director Global Branding and Advertising, Nortel (1996-2001)
Glenn Smith Vice President, Corporate Innovation and Client Success (2017-present) VP Enterprises Services (2014-2017) Business driven commercialization (2010-2014)	Business Development, Ontario Center of Excellence Business Development, Institut National d'optique (2001-2009) Director Sales and Marketing, Huron Technologies (2003-2007) North America Sales and Marketing Managers, Ansys Inc. (1999-2003)
Steve Currie Chief Innovation Officer (2014-present) VP Venture Services (2010-2013)	VP Marketing, Miovision Tech (2013-2014) Director marketing, Open Text (2007-2009) Director Product Mgmt & Strategic planning, Reynolds&R (2005-2007) VP Product Mgmt & Bus Dev, Handshake VR (2002-2005)
Avvey Peters Chief Strategy Officer (2018 – Present) Vice President, Partnerships (2017-2018) VP External Relations (2010-2016) Executive Director Comm & Gov Relations (2007-2010)	Senior Director Gov relations, U of Waterloo (2005-2007) Associate Director Comm & Marketing U of Waterloo
Kevin Tuer Vice President Strategic Initiatives (2014-present) Managing Director Canada's Open Data Exchange (2014-present) VP Digital Media (2009-2014)	Director of Engineering, Novint Technologies (2007-2008) CTO & Co founder, Handshake VR (2001-2007) President, Alliance Technologies (1999-2000) VP Engineering, Control Advancement (1995-1999)
Rick Coccimiglio CFO (2014-present)	Director of Finance, Lone Wolf Real Estate Technologies (2009-2014) Account Manager, Technology Group, RBC (2004-2009)





Profils de l'équipe de direction de MaRS Discovery District (2019)

Position à MaRS Discovery District	Expérience préalable
Yung Wu CEO (2017-present)	Chairman NFQ Ventures Chairman&CEO Casteck Software (1990-2008) Board member: OMERS, Antibe Therapeutics, Greenshield Canada
Salim Teja President Venture Services (2013-2019)	VP Corp Dev Digital, Indigo (2013) Managing Partner, Decode Ventures (2011-2013) COO CX Digital Media (2009-2011) COO b5media (2007-2009) Partner Brightspark (2003-2007)
Grace Lee Reynolds COO & CFO (2011-present)	Director Finance, University Health Network (2006-2011) Director Finance SickKids Foundation (1998-2006)
Ronald Dizy SVP Partnerships & Managing Director, Advanced Energy (2014-present)	President & CEO, Enbala Power Network (2007-2014) Partner, Celtic House Venture Partners (2000-2007) Portfolio Manager, OTPP (1998-2000) Founder, Partner, Altera System Corp (1992-1998)
Ilse Treurnicht CEO (2005-2017)	CEO, Primaxis Technology Ventures (1999-2005)
Joanne Thomsen VP Talent (2011-present) Director Human Resources (2009-2011)	VP Human Resources, Mash Media (2007-2009) Senior Human Resource Business Partner BMO (1999-2006)
Usha Srinivasan VP Venture & Talent programs (2008-present)	Research Manager, Frost and Sullivan (2003-2008) President Sustainable Development solutions (2001-2003)
Jonathan Dogterom Managing Director, Cleantech and Physical Sciences Venture (2010-present)	Director of Business Development, Hydrogenics (2002-2010)

LE CONTEXTE MONTRÉALAIS

Comme ce fut le cas dans d'autres métropoles comme Amsterdam, la démarche suivie pour élaborer ce plan stratégique avait un double objectif de mobiliser les principaux acteurs de l'écosystème, de bâtir un consensus autour de la lecture des forces et des défis de Montréal et des actions à sélectionner en priorité et du rôle que devrait jouer BSM pour contribuer à leur mise en œuvre.

Pour ce faire, nous nous sommes appuyés sur une lecture approfondie des rapports existants sur l'écosystème québécois et montréalais, sur la revue des meilleures pratiques internationales et sur une consultation des principaux acteurs de l'écosystème soit en groupes de discussion (accélérateurs et incubateurs, investisseurs, entrepreneurs), soit par des rencontres individuelles avec les principales organisations que l'on trouvera dans le graphique sur le positionnement de BSM dans l'écosystème.

Les paragraphes qui suivent (atouts, défis, actions prioritaires) sont les résultats de cette démarche.

3.1 LES ATOUTS DE DÉPART DE MONTRÉAL ET LE CHEMIN PARCOURU DEPUIS 10 ANS

- Montréal est une grande métropole culturelle, ouverte et diverse dont le rayonnement international est avéré. C'est une métropole économique et c'est la grande ville la plus abordable en Amérique du Nord [19]. C'est également une grande ville universitaire avec quatre grandes universités francophones et anglophones au centre-ville. En 2017, elle a été reconnue comme la meilleure ville étudiante au monde [20].

- Au cours de la dernière décennie, elle a connu un grand essor entrepreneurial : accélérateurs, développement de communautés entrepreneuriales, densité de startups, ces activités étant majoritairement situées au centre-ville. On se doit de mentionner certaines initiatives porteuses, menées par des individus engagés, qui ont jeté les bases de ce développement comme la Maison Notman (créée par OSMO), le Startupfest qui a attiré l'attention sur Montréal, Montréal Newtech et de nombreux autres bâtisseurs de communautés. En 2016, le Rapport Startup Genome plaçait Montréal parmi les 20 premiers écosystèmes de startups au monde [21].

- Parallèlement, sous l'impulsion des politiques publiques et des investisseurs institutionnels de la place, la chaîne de financement pour les entreprises technologiques en démarrage s'est renouvelée et renforcée avec une forte participation de fonds privés indépendants locaux et internationaux et d'anges investisseurs. Le Québec, qui représente 20% du PIB canadien a attiré 30% des montants investis en capital de risque au Canada en 2016, 38% en 2017 et 30% en 2018 [22].

[19] Source : Montréal International, Rapport KPMG 2013
[20] Classement QS Best Student Cities 2017
[21] Source : Startup Genome Global Report 2016
[22] Source : CVCA

- Le Canada et plus particulièrement le Québec et Montréal sont la scène, depuis quelques années, d'une effervescence jamais vue dans le secteur de l'intelligence artificielle (IA) d'abord au niveau de la recherche et de l'investissement par les gouvernements, puis au niveau de l'attraction de grandes entreprises et de la création de startups. Selon des rapports internationaux, Montréal compte la plus grande concentration de chercheurs en IA [23]. Cet essor confère à l'écosystème montréalais une notoriété et une visibilité internationales de premier plan [24].

- Enfin, Montréal a vu ces dernières années la mise en place de plusieurs hubs physiques centrés sur l'innovation, le développement de communautés entrepreneuriales et l'attraction de grandes entreprises. La plupart de ces projets sont en cours de développement et tous sont situés au centre-ville ou dans le sud-ouest autour de l'ÉTS, ce qui achève de donner au centre-ville de Montréal une densité culturelle, universitaire, entrepreneuriale et d'innovation de premier plan (voir carte en annexe 4) :

    - Dans le Mile-Ex autour de l'intelligence artificielle ;

    - Au centre-ville : la Maison Notman, la place Ville-Marie autour de l'Espace CDPQ, de l'espace de la BDC et de la Station Fintech, plus récemment Zù (Lune Rouge) dans le Complexe de la Maison Alcan ;

    - Dans le sud-ouest autour de l'ETS : le Centech et les projets de hub Cleantech autour du bassin Peel et de la Piscine dans l'édifice Rodier.

3.2 LES DÉFIS

Malgré ces atouts incontestables, l'écosystème montréalais d'innovation et de startups technologiques fait face aux défis suivants qui ont été confirmés lors des consultations menées pour rédiger ce plan stratégique :

- L'écosystème est éclaté et manque de visibilité tant à l'interne qu'à l'externe. Il est difficile tant pour les entrepreneurs locaux que pour les ressources qui pourraient venir de l'extérieur (startups, talent) de s'y retrouver.

    - Les écosystèmes les plus performants offrent une gamme étendue de services structurés aux entrepreneurs et l'information est le plus souvent accessible via une même plateforme [25]. Rien de tel n'existe à Montréal et il est difficile d'avoir une vue d'ensemble de ce qui existe et de ce qui manque.

    - Il y a un grand besoin d'agrégation des informations, de coordination, de promotion à l'international, de vigie stratégique pour identifier les besoins changeants de l'écosystème et de représentation de l'écosystème auprès des gouvernements [26].

    - Il y a un besoin de partage d'information et d'éducation, au sein de l'écosystème, pour dégager des aspirations communes.

[23] Source: « Stratégie pour l'essor de l'écosystème québécois en intelligence artificielle », mai 2018

[24] Cette visibilité vient à nouveau d'être rehaussée par l'attribution du Prix Turing à Yoshua Bengio, Geoffrey Hinton et Yann Le Cun

[25] Voir en annexe 6 la liste des services aux entrepreneurs offerts par Communitech (Kitchener-Waterloo)

[26] Les consultations ont fait ressortir l'importance de représentations qui soient liées à l'ensemble de l'écosystème et qui ne soient pas liées à des groupes d'intérêt particuliers

- Comme tous les écosystèmes en expansion, Montréal fait face à un défi d'accès au talent tant technique que managérial : défis de formation, d'attraction et de rétention.

- Montréal qui figurait parmi les 20 écosystèmes les plus performants du Startup Genome Global Report 2016 est tombé à la 44e place dans le rapport de 2018 [27]. Ce rapport a identifié deux grands facteurs de succès pour lesquels Montréal sous-performe par rapport à des écosystèmes comparables (voir annexe 5)[28]:

  - La connectivité locale, c'est-à-dire le sens de communauté et le niveau de support réciproque que les entrepreneurs, les investisseurs et autres experts de l'écosystème sont en mesure de s'apporter. Ces éléments résultent de l'intensité des interactions et du sens de la communauté qui prévalent dans l'écosystème et aussi de la densité de relations plus spécifiques entre les participants, que ce soit des relations un à un ou au sein de groupes organisés de services aux entrepreneurs (peer-to-peer learning structuré) ;

  - La connectivité globale, c'est-à-dire l'intensité des relations avec les écosystèmes globaux. Celle-ci résulte de l'intensité des connexions des entrepreneurs locaux avec ces écosystèmes et de la capacité d'attirer des entrepreneurs globaux. La connectivité globale est intimement liée à l'accès aux marchés globaux, au taux de croissance des entreprises et à la taille des sorties [29].

- L'effervescence entrepreneuriale et la densité de startups se sont fortement accrues à Montréal ces dernières années. En revanche, peu de grandes sorties et peu de grandes entreprises technologiques indépendantes en ont encore résulté. Comme de nombreux autres écosystèmes, Montréal fait face au défi de faire grandir un nombre croissant d'entreprises émergentes (scaleups).

- Après des phases d'expansion technologique dominées par les grandes plateformes basées sur le web, la phase actuelle ou troisième vague selon les termes de Steve Case est davantage basée sur des écosystèmes verticaux où le savoir des grandes entreprises établies et leurs connexions avec l'écosystème des startups prennent plus d'importance. Or, Montréal compte relativement peu de grandes entreprises et celles-ci sont encore relativement peu impliquées dans l'écosystème.

- Les expériences de certains des écosystèmes les plus performants (plusieurs sites à New York, Station F à Paris, Communitech, MaRS) montrent l'importance des hubs physiques pour attirer startups, scaleups et grandes entreprises établies, intensifier les collaborations et dynamiser l'écosystème. Un des défis de Montréal est de s'organiser pour soutenir le développement de ses hubs physiques et en tirer le meilleur parti.

- Profiter pleinement de la richesse de la diversité montréalaise et dépasser la dualité francophone/anglophone demeure un défi. La surmonter contribuerait à accroître la connectivité locale et globale.

[27] Cette chute brutale est partiellement due à l'ajout de nouveaux critères et à la prise en compte d'un nombre plus important de concurrents Toutefois, dans les mêmes conditions, Toronto et Vancouver sont restés dans les 20 premiers et ont même légèrement progressé

[28] Source : Startup Genome, « Montreal Ecosystem Assessment », Mai 2018

[29] Voir Startup Genome, « Global Startup Report 2018 », p. 20-28

Le tableau suivant fait la synthèse des performances de Vancouver, Toronto et Montréal pour chacune des métriques utilisées par Startup Genome dans son Global Report 2017.

Comparaison des performances de Vancouver, Toronto/Waterloo et Montréal

	Vancouver	Toronto/Waterloo	Montreal
Performance			
Ecosystem Value ($bn)	9,0	7,2	4,1
Nb of Startup (k)	0,8-1,1	2,1-2,7	0,8-1,4
Growth Index	4,3	4,7	5,8
Funding			
ES Funding per Startup ($k)	334	443	123
ES funding growth index	4,9	4,5	4,4
Experienced VC firm index	7,6	8,1	8,0
Market reach			
Foreign customers	57%	42%	24%
Global connections index	7,9	6,1	5,8
Talent			
Experienced Software engineers	70%	68%	59%
Software engineer salary ($k)	55	56	49
Experienced growth employees	59%	54%	49%
Visa success rate	69%	30%	58%
Startup experience			
Startup experience index	5,6	4,9	4,7
Founders demographics			
Women founders	12%	19%	12%
Immigrant founders	30%	23%	33%
Resource attraction			
Entrepreneurs attraction index	165	350	170
Startup attraction index	14	17	11

Source : Startup Genome Global Report 2017

On y note la faiblesse relative de Montréal pour la valeur de l'écosystème (valeur cumulée des startups et des sorties), le global market reach et la capacité d'attraction. Ces dimensions ont été approfondies dans le rapport 2018 avec l'ajout des métriques de connectivité locale et globale (voir annexe 5).

LES ACTIONS PRIORITAIRES POUR L'ÉCOSYSTÈME

De cette lecture du contexte et des meilleures pratiques internationales et des consultations menées au sein de l'écosystème résultent les actions prioritaires suivantes pour dynamiser l'écosystème montréalais :

1. Renforcer les fonctions d'*Ecosystem Leadership* : agrégation de l'information sur les ressources de l'écosystème, coordination, représentation auprès des gouvernements, vitrine commune, visibilité à l'interne et à l'externe, soutien à la collaboration entre les parties prenantes, vigie stratégique ;

2. Faciliter l'accès au talent, tant technique que managérial : formation, attraction, rétention ;

3. Compléter l'offre de service aux startups et à l'écosystème en portant une attention particulière aux dimensions de local connectedness et de global connectedness ;

4. Renforcer les services de soutien aux scaleups en s'inspirant des meilleures pratiques, au Canada (QG100, Lazaridis Institute) et à l'international (Future Fifty à Londres) ;

5. Développer des programmes d'innovation ouverte de façon à impliquer davantage les grandes entreprises dans l'écosystème ;

6. Renforcer la collaboration entre les diverses parties prenantes pour tirer le meilleur parti des hubs physiques qui se développent à Montréal et amplifier la connectivité locale et le sens de la communauté.

Ce n'est pas la première fois que des consultations sont menées pour déterminer quelles devraient être les actions à mener en priorité. Par le passé, la plupart de ces exercices de table ronde ont été suivis de peu de résultats. Pourquoi en serait-il autrement cette fois-ci ?

La question a été soulevée explicitement à plusieurs reprises lors des consultations et a conduit aux recommandations suivantes :

- ☐ Ces actions prennent du temps. Il est important de se donner une vision à long terme et de faire preuve de persévérance ;

- ☐ Les écosystèmes qui sont les plus performants ont su mettre les moyens pour assurer les fonctions d'ecoystem leadership : financement, séniorité des équipes, appui des leaders des secteurs privés et publics[30]. Il est important qu'il en soit de même à Montréal ;

- ☐ Il est important de se doter des métriques (KPI) appropriées et d'outils collecte de données adéquats pour suivre la progression et mettre les efforts au bon endroit.

[30] Voir ci-dessus au paragraphe 2.3.3 la liste et les salaires des cadres de Communitech et de MaRS DD

ACQUIS DE LA FONDATION OSMO ET DE MTL INC. POUR CRÉER BSM

La création de BSM s'appuie sur les acquis de OSMO et de Mtl inc. En plus des réalisations et de l'ancrage des organisations dans la communauté startups, ce regroupement permet à BSM de bénéficier des compétences et expériences complémentaires de deux gestionnaires aguerris : Patrick Gagné, PDG d'OSMO et Liette Lamonde, directrice générale de Mtl inc.

Patrick Gagné : entrepreneur engagé, leader du secteur technologique, il possède un vaste réseau dans le secteur de la technologie et des startups et une attitude de générateur d'opportunités.

Liette Lamonde : impliquée depuis 20 ans auprès des entrepreneurs, opératrice qui gère une organisation philanthropique reconnue pour la qualité et la pertinence de ses services, elle possède un vaste réseau dans le Québec inc. et une attitude de collaboration qui inspire confiance.

5.1 LA FONDATION OSMO

Fondée en 2009, la Fondation OSMO a toujours cru que le développement d'écosystèmes startups devait passer par l'ouverture et la collaboration et qu'il pouvait bénéficier d'un certain chaos ; d'où l'origine du nom OSMO, de l'osmose. En créant la Maison Notman, OSMO ouvrait 30 000 pieds carrés à la communauté startup montréalaise, fournissant ainsi une infrastructure pour les entrepreneurs et l'écosystème.

OSMO s'est donné la mission de soutenir et enrichir l'écosystème des entreprises en démarrage en mettant à la disposition des membres de la communauté un campus dynamique et inclusif, où la collaboration et le partage de connaissances sont mis de l'avant pour assurer un futur économique diversifié et prospère à Montréal.

OSMO a eu un impact majeur sur l'enrichissement des connaissances et le développement des écosystèmes startups montréalais et québécois depuis son lancement en 2009.

Les réalisations de OSMO pertinentes pour BSM incluent les dimensions suivantes :

Au cours des 5 dernières années, la Maison Notman :

- A reçu plus de 70 000 visiteurs, dont 25 000 par année depuis 2017 ; ce nombre représente 56% des 45 000 membres de groupes Meetup par an sur l'ensemble de l'écosystème ;
- A tenu plus de 1 000 activités de formation en entrepreneuriat et hackathons ;
- Est devenue un des deux partenaires de Google for Entrepreneurs au Canada ;

- A donné naissance à Startupfest, Open House MTL, TechAide pour Centraide, au Cercle de jeunes fondateurs ainsi qu'aux Montreal Community Startup Awards ;

- A contribué au démarrage de plus de 150 startups, dont PasswordBox, Sonder, Bus.com, TransitApp et Element AI, qui ont attiré des financements de plus de 350 millions $ et créé plus de 1000 nouveaux emplois.

- En même temps qu'elle livrait tous ces services aux entrepreneurs et aux startups, OSMO a entrepris la mise en place de programmes d'innovation ouverte pour les grandes entreprises dont la Banque Nationale du Canada, Agropur, Cascades et L'Oréal.

5.2 LA FONDATION MTL INC.

La Fondation Mtl inc. a pour mission de propulser vers le succès les jeunes entrepreneurs montréalais les plus prometteurs par des bourses, l'accès à un réseau d'affaires de haut niveau et l'expertise de gens d'affaires chevronnés.

Les acquis de Mtl inc. pertinents pour BSM incluent :

- Un programme de financement pre-seed des startups sous forme de bourses, sans prise de participation ;

- Un groupe de 400 femmes et hommes d'affaires bénévoles pour le coaching de startups ou la participation à des comités aviseurs ;

- Une capacité à mener des campagnes de financement philanthropique auprès des grandes entreprises (85% du financement de Mtl inc. est privé) ;

- La connexion des startups avec les grandes entreprises et PME ;

- Des programmes de peer-to-peer learning éprouvés (coaching de groupe, formations, co-développement) ;

- Des activités et événements de connexion entre startups ainsi qu'avec la communauté d'affaires ;

- Un programme pour faciliter l'accès au financement pour les startups ;

- Un programme d'entrepreneuriat féminin.

LE POSITIONNEMENT DE BSM AU SEIN DE L'ÉCOSYSTÈME MONTRÉALAIS

Bâtissant sur les acquis qui précèdent et compte tenu des recommandations qui lui ont été faites durant la phase de consultation sur les actions à prioriser au niveau de l'écosystème des startups technologiques, BSM a pour ambition :

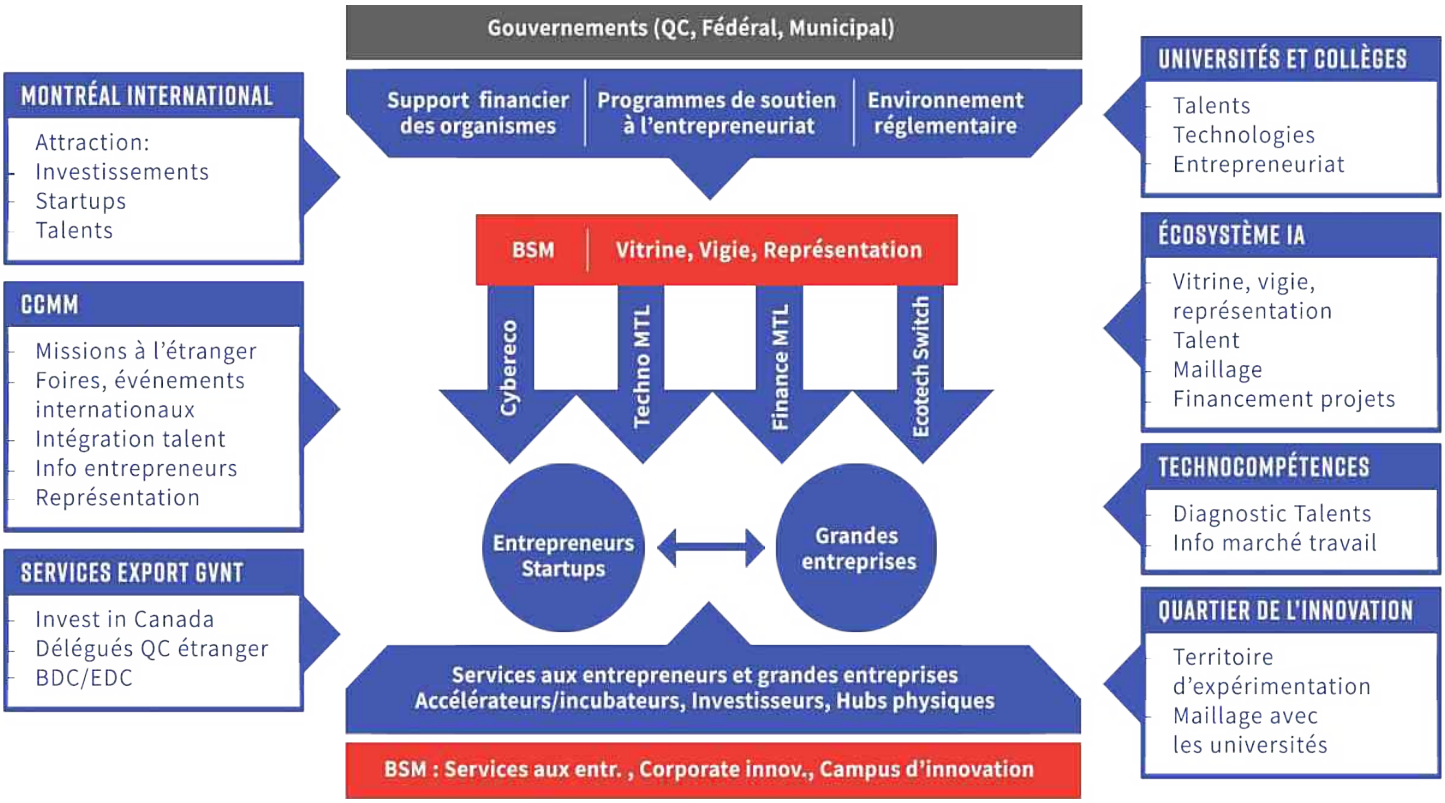
- ☐ D'assumer le rôle d'*Ecosystem Leadership* ;
- ☐ De continuer à offrir des services ciblés aux entrepreneurs et à en déployer de nouveaux en direct ou en collaboration avec d'autres organismes pour répondre à des lacunes identifiées ;
- ☐ D'offrir des services d'innovation ouverte aux grandes entreprises ;
- ☐ De donner de l'expansion à son hub physique de façon à attirer startups, scaleups et grandes entreprises et stimuler la collaboration.

6.1 LES FONCTIONS DE LEADERSHIP DE L'ÉCOSYSTÈME

Au niveau de l'écosystème, conformément aux valeurs exposées ci-dessus, BSM a pour ambition de jouer un rôle fédérateur en collaboration avec les organismes qui assument déjà des fonctions transversales ou verticales au niveau de l'écosystème.



Le graphique ci-dessous illustre le positionnement visé par BSM par rapport à ces divers organismes.



Au niveau transversal, un rôle particulier est joué par l'écosystème de l'intelligence artificielle (IA) étant donné que l'IA recouvre un ensemble de technologies qui peuvent être utilisées par un grand nombre de startups, de scaleups et de grandes entreprises.

Les avenues de complémentarité et de collaboration entre BSM et cet écosystème se situent à deux niveaux.

Au niveau de l'organisation du leadership et de la visibilité de l'écosystème, les analyses faites par la « Stratégie pour l'essor de l'écosystème québécois en intelligence artificielle » sur les forces et faiblesses de l'écosystème québécois d'intelligence artificielle et sur les besoins à combler sont très voisines de celles qui ont été faites ci-dessus et sont ressorties de nos consultations [31]. Aussi, et sans surprise, cette stratégie recommande la mise en place d'un nouvel organisme appelé Forum AI Québec dont deux des trois objectifs principaux sont très semblables à ceux que veut retenir BSM au niveau de l'écosystème :

- Jouer un rôle de vigie et faciliter la coordination des acteurs de l'écosystème québécois en IA ;
- Faciliter l'accès à l'information sur les ressources disponibles pour les acteurs de l'écosystème en IA et favoriser leur mise en relation par l'entremise d'une vitrine commune.

On doit toutefois noter deux différences importantes : Forum IA Québec a pour champ d'intervention le Québec dans son ensemble et pas seulement Montréal et il se concentre sur l'écosystème d'intelligence artificielle tandis que BSM dessert l'ensemble de l'écosystème des startups.

[31] « Stratégie pour l'essor de l'écosystème québécois en intelligence artificielle », mai 2018, recommandations 11 et 12 pages 73-76

Malgré ces différences, les champs d'intervention des deux organismes se recoupent très largement et une collaboration rapprochée est hautement souhaitable, notamment sur la vitrine commune, le rôle de vigie et la coordination entre les acteurs.

L'écosystème IA s'est également doté d'organismes tels que le MILA et IVADO qui ont notamment pour mission d'intensifier les interactions entre les milieux de la recherche, les grandes entreprises et les PME et startups dans le domaine de l'IA et de financer des projets de collaboration. Une interface efficace avec l'écosystème montréalais des startups technologiques est donc éminemment souhaitable pour toutes les parties.

Il en est de même des possibilités de collaboration avec SCALE AI, la super grappe d'intelligence artificielle (IA) du Canada, vouée à bâtir la prochaine génération de chaînes d'approvisionnement et à propulser la performance industrielle. Son principal rôle en est un de maillage (matching) entre centres de recherche, grandes entreprises et PME, incluant startups et scaleups, et de financement de projets.

Une bonne collaboration entre BSM et ces divers organismes pourrait également aider à « soutenir les entreprises québécoises conceptrices de solutions d'IA, notamment les startups pour qu'elles se développent, croissent et demeurent au Québec », ce qui est une des recommandations de la stratégie IA [32].

Les autres organismes actifs au niveau transversal et avec lesquels BSM devra collaborer sont :

- Montréal International, qui joue un rôle central au niveau de l'attraction d'investissements, de startups et de talents ;

- La Chambre de Commerce du Montréal Métropolitain (CCMM) qui a des fonctions de lead pour les missions à l'étranger et la participation à des foires et des événements internationaux, a mis en place, en partenariat avec le Gouvernement du Québec un programme pour l'intégration de talents étrangers (Interconnexion) qui pourrait être étendu à l'intégration d'étudiants étrangers et développé un guide en ligne de tous les programmes gouvernementaux de soutien aux entrepreneurs (Info entrepreneurs). La CCMM joue également un rôle de représentation important auprès des gouvernements pour l'ensemble des acteurs économiques de Montréal ;

- TECHNOCompétences dont la mission est de soutenir et de promouvoir le développement de la main-d'œuvre et de l'emploi dans les technologies de l'information et des communications, en concertation avec les partenaires de l'industrie ;

- Le Quartier de l'innovation qui offre un territoire d'expérimentation technologique pour startups, grandes entreprises et le milieu académique.

Ces organismes ont été rencontrés et les bases d'une collaboration ont été jetées.

On doit noter en outre le rôle joué au niveau canadien par des organismes tels que Affaires mondiales Canada, Invest Canada, les délégations du Québec à l'étranger, la BDC et EDC pour soutenir les entreprises dans leur expansion internationale, attirer des investissements et prodiguer des conseils aux PME. Il sera important pour BSM de contribuer à relier les entreprises de l'écosystème à ces ressources.

[32] Ibid., recommendation 6, p. 45

Au niveau vertical, les principaux organismes actifs dans l'écosystème sont les quatre grappes qui œuvrent dans le champ des technologies : TechnoMontréal, Finance-Montréal, CyberÉco, la grappe cleantech (Écotech, l'alliance Switch) et SCALE AI, la super grappe sur les chaînes d'approvisionnement soutenues par l'intelligence artificielle.

- TechnoMontréal est la grappe des technologies du Grand Montréal. Elle rassemble les acteurs des technologies du Grand Montréal autour de projets structurants, pilotés par l'industrie ;
    - TechnoMontréal a notamment donné naissance à Technopolys qui est le mouvement de promotion de l'industrie des technologies du Québec.
- Finance-Montréal est la grappe financière du Québec. Sa mission est de développer et promouvoir l'industrie des services financiers du Québec ;
    - Finance-Montréal est actuellement en train de mettre en place La Station FinTech Montréal, un espace physique situé au cœur de Montréal au 4 Place Ville-Marie et qui aura pour mission de contribuer à la croissance de jeunes entreprises du secteur de la « FinTech », à l'accélération de la transformation numérique des grandes institutions financières, à la création d'opportunités d'investissement et à l'augmentation des retombées économiques de l'écosystème FinTech.
- CyberÉco est la nouvelle grappe en cybersécurité. Son premier objectif est de faire du Québec et du Canada un collectif de talent et d'expertise en cybersécurité ;
- Écotech est la grappe des technologies propres, qui se concentre sur le développement, la commercialisation et l'utilisation des technologies propres innovantes en mobilisant tous les acteurs de l'écosystème.

Chacune de ces grappes a été rencontrée. L'objectif de BSM est de collaborer avec elles pour nourrir les fonctions de vitrine et de vigie, donner plus de visibilité à leurs activités tant à l'interne qu'au niveau international et mettre de façon efficace les startups en relation avec les services qu'elles sont en mesure d'offrir.

Enfin, les universités et collèges sont des partenaires incontournables tant comme sources de talents, de technologie et d'entrepreneuriat que comme pôles d'attraction internationaux. Tous les accélérateurs universitaires ont fait partie des consultations menées auprès des accélérateurs.

6.2 LES AUTRES SERVICES OFFERTS PAR BSM

Les paragraphes qui suivent détaillent les autres services que vise à offrir BSM (services aux entrepreneurs, services d'innovation ouverte pour les grandes entreprises, services offerts au sein du hub physique de la Maison Notman) et les principes d'action qui sous-tendront sa collaboration avec les autres organismes actifs dans l'écosystème.

LE PLAN D'ACTION DE BSM

7.1 VISION ET PRINCIPES D'ACTION

La vision de BSM est de créer un écosystème entrepreneurial durable et de calibre mondial, qui soutient l'économie du savoir et qui alimente un pipeline d'entreprises à forte croissance, pour aider Montréal à être compétitive à l'échelle internationale.

Cette vision est celle d'un organisme au service de l'écosystème qui place les startups et l'entrepreneur au centre de façon à favoriser leur accès aux ressources de cet écosystème et qui vise les objectifs que l'on trouvera ci-dessous.

Pour atteindre le succès, notre modèle doit tenir compte des organisations qui font partie de l'écosystème. Leur mobilisation ne se fera que si BSM :

- ☐ **Agrège, mutualise** les ressources et **fait collaborer** les membres de l'écosystème ;
- ☐ Apporte des **solutions pertinentes et concrètes** à certains des enjeux des acteurs de l'écosystème ;
- ☐ **Identifie et comble, en direct ou en collaboration avec d'autres acteurs les lacunes** dans l'écosystème ;
- ☐ Est **inclusif** et veille à intégrer les acteurs de tous les sous-secteurs et de tous les quartiers géographiques de l'écosystème startup de Montréal. Un effort particulier sera fait pour intégrer la diversité montréalaise et, **tout spécialement, la dualité francophone/anglophone.** À cet effet, BSM pourra s'appuyer sur le fort ancrage du tandem OSMO/Mtl inc. dans les deux communautés ;
- ☐ **Réduit les chevauchements ;**
- ☐ Maintient une **neutralité** par rapport aux intérêts des acteurs de l'écosystème.



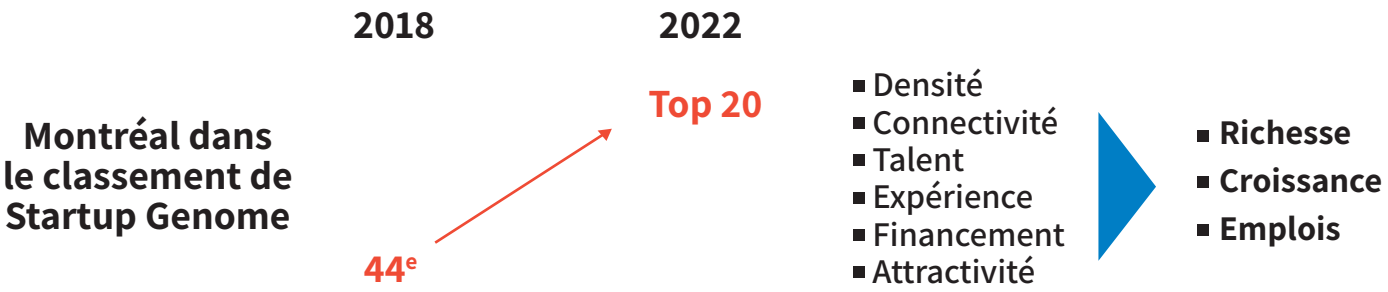
7.2 OBJECTIFS

Les grands objectifs de BSM sont les suivants :

- Créer un écosystème de calibre mondial qui atteigne le top 20 du Startup Genome et génère pour Montréal des résultats significatifs en termes d'innovation, de richesse, de croissance et d'emplois. Les principaux critères du classement de Startup Genome sont :
  - La densité (nombre de startups) et la valeur totale (valeur des entreprises + valeur des sorties) de l'écosystème ;
  - La connectivité locale et globale de l'écosystème ;
  - La disponibilité de talent expérimenté et l'expérience des fondateurs et des entreprises ;
  - La disponibilité de financement ;
  - L'attractivité.

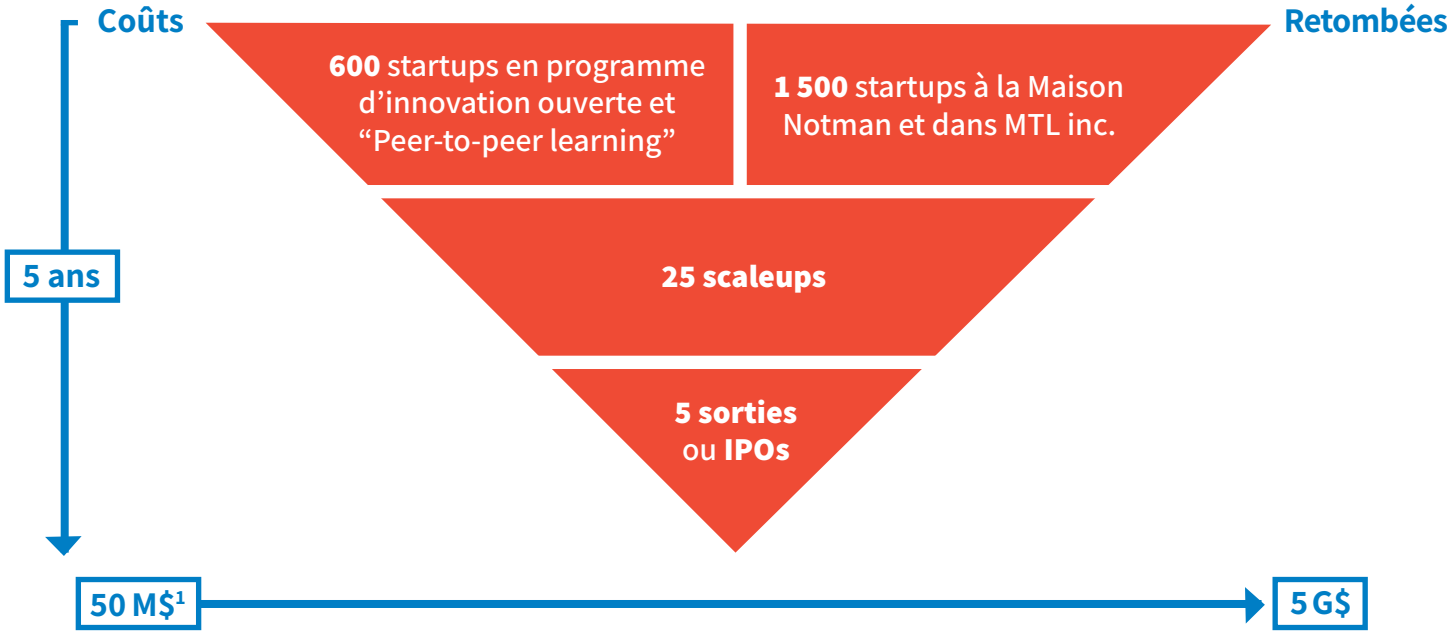
Les recherches de Startup Genome montrent que ces variables sont intimement liées à la croissance des entreprises, la création de richesse et l'emploi.

Les ambitions de BSM pour l'écosystème montréalais



- Attirer un nombre croissant d'entreprises établies à s'impliquer dans l'écosystème et accroître leur participation à son financement ;
- Générer des retombées économiques mesurables en termes de valeur de l'écosystème, de croissance économique et d'emplois. Celles-ci résulteront d'une part de la plus grande visibilité, de la meilleure collaboration et du meilleur fonctionnement de l'écosystème auxquels contribuera BSM et d'autre part de l'impact des services directement rendus par BSM aux startups et aux grandes entreprises.

Retombées économiques des services rendus par BSM aux startups et aux grandes entreprises : Horizon 2022



[1] Représente un estimé du coût total d'opération Bonjour Startup Montréal sur 5 ans

7.3 L'OFFRE DE SERVICE

L'offre de service de BSM comprend quatre grands volets :

1. Développement et représentation de l'écosystème (« Ecosystem Leadership ») ;
2. Soutien aux entrepreneurs ;
3. Innovation ouverte avec les grandes entreprises ;
4. Gestion et expansion du hub physique d'innovation centre-ville.



7.3.1 DÉVELOPPEMENT ET REPRÉSENTATION DE L'ÉCOSYSTÈME (« ECOSYSTEM LEADERSHIP »)

Cette dimension d'*Ecosystem Leadership* est la première priorité identifiée lors des consultations, tant elle manque actuellement à Montréal (voir paragraphe 4). C'est aussi celle qui a été mise de l'avant dans la réponse à l'appel de projets du gouvernement.

L'objectif poursuivi par BSM sera de jouer un rôle de **rassembleur** pour **fédérer les ressources** de l'écosystème et améliorer les facteurs de succès de l'écosystème identifiés ci-dessus : densité de startups et croissance des scaleups, connectivité locale et internationale, disponibilité de talents, accès au financement, visibilité internationale et capacité d'attraction (« mettre Montréal sur la carte »).

Pour ce faire, BSM travaillera en collaboration avec les principaux partenaires de l'écosystème à :

- **Favoriser la collaboration** entre les diverses parties prenantes de l'écosystème : entrepreneurs, investisseurs, grandes entreprises, universités et collèges, ressources gouvernementales ;
- **Faciliter l'accès** aux ressources de l'écosystème et, si les besoins en sont identifiés, contribuer à les compléter ;
- Rendre l'écosystème, ses ressources et ses résultats **plus visibles** localement et internationalement. S'assurer de la **collecte des données** et de **la mesure de la performance** sera une des dimensions importantes de l'action de BSM ;
- Prendre une **position de leadership** pour identifier les besoins changeants de l'écosystème, trouver les moyens de leur apporter des réponses et faire des représentations auprès des gouvernements.

Les rôles assumés par BSM seront les suivants :

- Animer l'écosystème, l'aider à réagir avec rapidité et souplesse aux changements en réalisant des activités de vigie, réflexion stratégique, concertation et promotion ;
- Travailler avec les leaders de la communauté et les divers organismes de l'écosystème pour identifier les besoins non satisfaits, bâtir des projets qui y répondent et mobiliser les ressources pour les exécuter ;
- S'assurer que les données et informations pertinentes sur l'écosystème soient collectées et rendues accessibles. Pour ce faire, BSM, en collaboration avec les partenaires pertinents de l'écosystème :
  - Réalisera un **inventaire structuré des ressources de l'écosystème ;**

- Participera aux ***exercices d'étalonnage internationaux*** (Startup Genome), produira le ***Portrait annuel de l'écosystème*** startup montréalais et mesurera la performance de l'écosystème ;

- Développera ***une plateforme web*** qui donnera un accès centralisé et structuré aux informations pertinentes (inventaire des ressources et des entreprises de l'écosystème, répertoires en ligne, calendrier des événements) et orientera les visiteurs ;

- En s'appuyant sur cette plateforme, construira ***une vitrine de l'écosystème*** qui aidera tous ceux qui, tant de l'interne que de l'externe, s'intéressent à l'écosystème montréalais, à s'orienter : entrepreneurs, talent, investisseurs, grandes entreprises, gouvernements, visiteurs ;

- Développer les actions pertinentes pour ***assurer la visibilité internationale*** de l'écosystème montréalais, ***développer des ponts*** avec les meilleurs écosystèmes internationaux et donner le maximum de ***visibilité et de rayonnement aux événements montréalais et à la présence montréalaise*** dans des événements internationaux ;

- Être la **voix de l'écosystème** et **faire des représentations auprès des gouvernements.**

Ces rôles ne dupliqueront pas ce qui existe déjà, mais au contraire le mettra en valeur en établissant des liens et en accroissant la visibilité des autres organisations.

7.3.2 SOUTIEN AUX ENTREPRENEURS

Au travers des fonctions d'*Ecosystem Leadership*, BSM visera à coordonner et mettre en valeur les services aux entrepreneurs qui existent déjà, identifier les manques et s'assurer qu'ils soient comblés.

En outre, BSM poursuivra et approfondira les services aux entrepreneurs que OSMO et Mtl inc. offrent déjà et qui ont été décrits au paragraphe 5. Il leur donnera également une dimension nouvelle grâce aux éléments suivants :

- Ouvrir à davantage de startups (et non plus seulement celles de Mtl inc.), en partenariat avec les organismes d'appui de l'écosystème, les programmes suivants :

  - Le programme de financement pre-seed sous forme de bourses sans prise de participation (l'enveloppe annuelle passera de 600 000$ à 1 M$ et le nombre d'entreprises en bénéficiant de 50 à 80) ;

  - Les connexions des startups avec les grandes entreprises et PME afin de favoriser une validation de marché, un projet pilote, la cocréation ou une première vente significative (le nombre de connexions passera de 150 par année à 500) ;

  - Des programmes de peer-to-peer learning pour les fondateurs de startups et les membres clé de leur équipe (coaching de groupe, formations, codéveloppement) (de 335 à 500 entrepreneurs en bénéficiant par année) ;

- La gestion, le recrutement, la mobilisation et fidélisation d'un groupe de bénévoles au profit des entrepreneurs (coaching, comité aviseur). La mobilisation des fondateurs de startups afin de les convertir en donateurs et coachs bénévoles (de 400 à 650 bénévoles incluant un minimum de 100 fondateurs de startups) ;

- Des activités et événements de connexion entre startups ainsi qu'avec la communauté d'affaires (BSM poursuivra les événements de Mtl inc. tout en offrant un service de connexion au cœur des événements des organismes de l'écosystème, faisant passer le nombre de connexion de 1500 par année à 5000) ;

- Un programme d'accès au financement pour les startups (de 60 startups par année à 200) ;

- Un programme d'entrepreneuriat féminin de l'idée à l'action (de 60 femmes par année à 100).

- Les programmes d'innovation ouverte pour les grandes entreprises ouvriront de nouvelles possibilités pour les startups (voir paragraphe suivant).

- L'agrandissement de la Maison Notman d'ici 2021 créera un lieu plus grand de rassemblement et permettra de créer un hub physique qui multipliera les collisions et occasions de collaboration entre startups, scaleups et grandes entreprises.

De plus, à partir de l'inventaire des ressources de l'écosystème, BSM travaillera avec les principaux partenaires dans l'écosystème pour (i) mutualiser les ressources lorsque ceci permettra d'améliorer l'offre ou de faciliter sa livraison, (ii) identifier les lacunes et (iii) élargir l'offre de services aux entrepreneurs de façon à combler ces lacunes lorsque cela s'impose, en particulier en ce qui a trait à l'offre aux scaleups. Ces nouvelles initiatives pourront être déployées soit directement par BSM, soit avec ou par d'autres partenaires qui seront mieux placés pour le faire.

S'appuyant sur les meilleures pratiques, les grands axes de services aux entrepreneurs à considérer lors de cet exercice sont [33] :

- La formation de base des entrepreneurs – Démarrer son entreprise

- Les diverses formes de mentorat et coaching pour les entrepreneurs

- Les incubateurs et accélérateurs

- Les formations techniques

- Intelligence de marché

- Comment bâtir sa carrière

- Comment développer ses réseaux

[33] Voir en annexe 6 les services rendus par Communitech

- [ ] Comment recruter
- [ ] La vente et le marketing
- [ ] L'accès aux marchés
- [ ] L'accès au financement
- [ ] L'accès aux grandes entreprises

Dans les écosystèmes les plus performants, ces services sont rendus sous forme d'événements ou d'ateliers pratiques, par l'accès à des ressources techniques (experts) soit individuellement soit en groupes ou encore au sein de groupes de peer-to-peer learning structurés.

Les consultations ont déjà permis d'identifier un besoin important non comblé, soit celui de l'appui aux entreprises en croissance (scaleups). Des avancées importantes ont été faites ces dernières années du côté du financement avec la mise en place de fonds de croissance par Georgian Capital et iNovia et de programmes de co-investissement par les investisseurs institutionnels (CDPQ, IQ, BDC). En revanche, des besoins demeurent en termes de programmes d'accompagnement pour aider les chefs d'entreprise et leur équipe de direction à faire croître les différentes fonctions de leur organisation et accéder aux marchés internationaux.

Future Fifty à Londres [34] est un bon exemple d'un tel programme, largement basé sur la sélectivité, le peer-to-peer learning, l'effet de réseau et de signal. Le Lazaridis Institute Scale-up Program à Waterloo a adopté un modèle similaire. Au Québec, le modèle QG 100 est également un modèle basé sur la sélectivité, le peer-to-peer learning et l'effet de réseau. Il s'adresse à des entreprises d'une certaine taille (au moins 25 M$ de revenus) et de tous les secteurs et se concentre sur la dynamique de croissance internationale.

BSM a comme projet de s'appuyer sur ces divers savoir-faire pour proposer un programme du même type à Montréal. L'équipe originale de QG100 a été consultée et un appui technique de sa part est envisagé. Cette équipe a conseillé l'Ontario pour la mise en place d'OG100, un organisme ontarien similaire à QG100.

[34] « Tech Nation Future Fifty is a leading programme that enables the UK's most successful late-stage tech companies to come together, build a powerful and supportive network, and problem-solve with peers

With the help of the tech community, the programme supports these companies in achieving their global ambitions, creating jobs and opportunities across the UK, and inspiring the next generation in our tech ecosystem. It's free to join, and we don't take an equity stake in your business either

Companies selected to join the Future Fifty programme will receive :

- Recognition as one of the UK's most successful digital businesses
- Intimate, quarterly roundtables for your c-suite
- Highly-curated optional workshops led by global experts
- Access to government through sessions with key officials »

Source: https://technation.io/programmes/future-fifty/

7.3.3 INNOVATION OUVERTE AVEC LES GRANDES ENTREPRISES

Bâtissant sur les programmes d'innovation ouverte que OSMO a déjà commencé à développer, BSM poursuivra les objectifs suivants :

- Attirer un nombre croissant de grandes entreprises pour qu'elles s'impliquent dans l'écosystème et bénéficient de la culture d'innovation des startups et de nouvelles technologies qui pourraient répondre à leurs besoins ;
- Sélectionner des verticaux qui n'ont pas été couverts à date dans l'écosystème montréalais (i.e. Agropur et L'Oréal) ;
- Préparer les startups à échanger avec les grandes entreprises afin qu'elles puissent bénéficier de leurs ressources et de leur accès aux marchés ;
- Préparer les grandes entreprises à interfacer avec les startups afin qu'elles puissent établir une collaboration viable.

Pour ce faire, BSM intensifiera les programmes d'innovation ouverte suivants :

- Missions d'identification et de sélection (scouting) de startup, collisions, hackathons, venture fest ;
- Programmes d'innovation ouverte individualisés semblables à ceux qui ont déjà été mis en place avec Agropur et L'Oréal (voir offre en annexe 8).

Poussant un cran plus loin, BSM travaillera en partenariat avec Startup Genome pour intégrer des entreprises montréalaises à des programmes d'innovation ouverte internationaux (détails en annexe 9).

Ces programmes d'innovation ouverte impliquent un travail important pour repérer les startups pertinentes et les mettre en relation avec les grandes entreprises. Pour ce faire, BSM constituera une base de données de startups locales et internationales, en lien avec la base de données de la plateforme web de BSM. BSM aura à travailler avec d'autres organismes dans l'écosystème et pourra les faire participer, y compris financièrement, aux programmes mis en place.



7.3.4 GESTION ET EXPANSION DU HUB PHYSIQUE D'INNOVATION CENTRE-VILLE

En une décennie, la Maison Notman est devenue le lieu entrepreneurial par excellence à Montréal où se crée une communauté d'entrepreneurs technologiques en démarrage. Les services qui y sont actuellement offerts sont :

- Lieu de rencontres pour entrepreneurs, développeurs, et autres groupes ;
- Espaces de location de bureaux temporaires pour startups (6 à 9 mois) ;
- Espaces de location pour grandes entreprises (Desjardins, L'Oréal, Agropur) ;
- Lieu d'événements en tous genres ;
- Lieu de formation en tous genres.

Toutefois, avec ses 30 000 pieds carrés, la Maison Notman atteint déjà sa pleine capacité. Sachant que la plupart des hubs de startup dans les écosystèmes comparables (Tel Aviv, Stockholm, Helsinki et Communitech à Waterloo) sont concentrés dans des complexes ayant en moyenne 200 000 pieds carrés, BSM a l'ambition de développer sur un site avoisinant un nouveau projet immobilier de 150 000 pieds carrés qui deviendra un lieu de rassemblement d'envergure internationale pour l'écosystème startup québécois (incluant les scaleups) et génèrera également un impact économique et social positif pour le quartier avoisinant, en augmentant la fréquentation du secteur par les occupants du nouveau bâtiment (potentiellement de 800 à 1 000 personnes par jour).

En construisant ce nouveau bâtiment, il sera possible de concentrer à la Maison Notman les activités reliées aux besoins spécifiques des startups et de migrer les autres activités vers le nouveau bâtiment (espaces pour entreprises, formation).

Outre la prolongation des activités existantes, BSM se fixe pour la Maison Notman les objectifs suivants :

- Augmenter le nombre de rencontres de « peer learning » et aider les organisateurs à mieux encadrer leurs activités ;
- Augmenter le nombre d'activités de soutien aux entrepreneurs (journées thématiques animées par des experts dans divers champs comme la propriété intellectuelle, le recrutement, l'exportation, etc) ;
- De façon générale, rendre optimale l'expérience entrepreneur sur le campus Notman.

Les objectifs du projet d'expansion sont les suivants :

- ☐ Créer un lieu de travail adapté aux startups/scaleup ;
- ☐ Participer à la croissance et l'accélération des startups en facilitant l'accès à une densité d'activités et de rencontres ;
- ☐ Créer un réseau concentré de soutien aux entrepreneurs (par des pairs, par des investisseurs et par des experts) ;
- ☐ Attirer une masse critique d'acteurs de l'écosystèmes startup (ex. École des entrepreneurs, Fondation MTL Inc., investisseurs etc.) ;
- ☐ Attirer une masse critique de corporations et de fournisseurs de services aux startups dans des espaces locatifs du complexe pour leurs équipes internes ;
- ☐ Accueillir des événements et conférences dédiés à l'écosystème ;
- ☐ Ouvrir les frontières de l'écosystème sur les citoyens et les gens de l'extérieur ;
- ☐ Avoir un fort impact économique tant au niveau de l'écosystème startup et entrepreneurial, qu'au niveau des commerces du quartier St-Laurent/Sherbrooke.

L'offre de services dans le nouveau bâtiment complémentera celle de la Maison Notman actuelle :

- ☐ Location d'espace dans le hub :

    i. Commerce de détail
    ii. Espaces de bureaux pour startups
    iii. Espaces de bureaux pour scaleups
    iv. Espaces lab pour Corpos
    v. Espaces pour formations spécifiques
    vi. Espaces de bureau pour organismes de soutien de l'écosystème startup
    vii. Espaces pour accélérateurs/incubateurs
    viii. Hôtel pour les acteurs d'autres écosystèmes

- ☐ De plus, le hub permettra l'accès à d'autres espaces offerts par :

    - Les partenaires de l'écosystème à Montréal
    - Les partenaires de Google for Startups à travers le monde
    - Les hubs partenaires de BSM à travers le monde

Le projet a suscité l'intérêt de plusieurs partenaires et investisseurs institutionnels. Le financement pourrait être bouclé et la décision de procéder pourrait être prise avant la fin de 2019, permettant une ouverture dans le courant de 2021.

BUDGET

Le budget préliminaire est présenté ci-dessous.

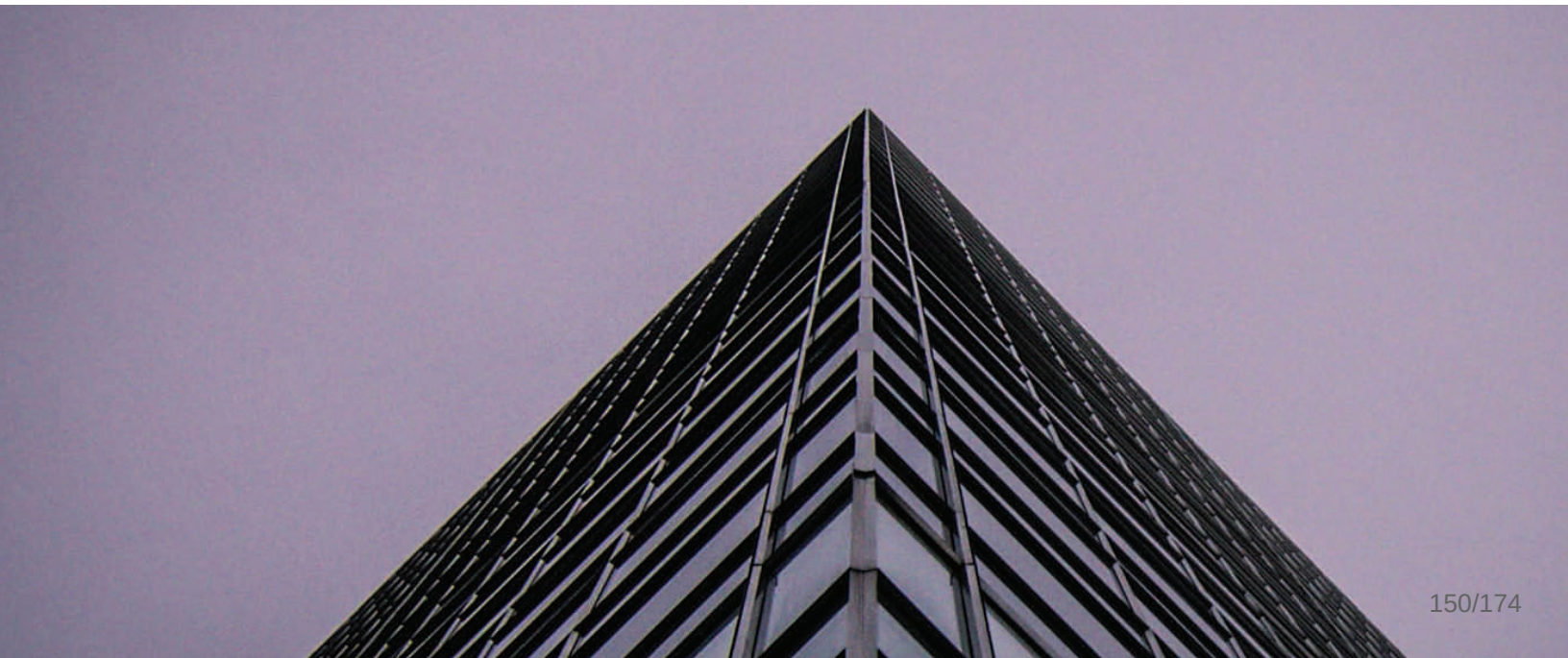
Les principales hypothèses sont les suivantes :

REVENUS

- Financement provenant à 50% du public et 50% du privé, reflétant le financement d'organismes similaires comme Communitech ;
- Appui du gouvernement du Québec représentant 1$ pour chaque dollar confirmé du privé par BSM.

CHARGES

- 30% des efforts visent à assurer le leadership de l'écosystème, une fonction stratégique demandée par les partenaires consultés ;
- 30% des efforts consistent à poursuivre l'offre de services actuelle d'OSMO et de Mtl inc. et de la rendre disponible à un plus grand nombre d'entrepreneurs ;
- 20% est consacré aux programmes d'innovation ouverte avec les grandes entreprises, un volet servant les objectifs d'engager davantage les grandes entreprises dans la communauté startups et de faciliter la croissance des startups ;
- 20% est utilisé pour les frais d'administration, ce qui inclut les dépenses de communication et le marketing, lesquelles représentent 5%.



BONJOUR STARTUP MONTRÉAL

BUDGET SOMMAIRE 2019-2024 EN ANNÉE DE GOUVERNEMENT (1ER AVRIL AU 31 MARS)	BUDGET COMBINÉ 2019	PROPOSITION 31/03/2020	2021	2022	2023	2024	TOTAL	
REVENUS								
REVENUS PRIVÉS	3 262 000	3 500 000	4 250 000	4 500 000	5 000 000	5 250 000	22 500 000	
SOUS-TOTAL REVENUS PRIVÉS	3 262 000	3 500 000	4 250 000	4 500 000	5 000 000	5 250 000	22 500 000	50%
REVENUS PUBLICS								
VILLE DE MONTRÉAL	150 000	250 000	250 000	250 000	250 000	250 000	1 250 000	
GOUVERNEMENT DU QUÉBEC	640 000	1 600 000	2 500 000	3 750 000	4 750 000	5 400 000	18 000 000	
GOUVERNEMENT DU CANADA	230 000	250 000	750 000	750 000	750 000	750 000	3 250 000	
SOUS-TOTAL REVENUS PUBLICS	1 020 000	2 100 000	3 500 000	4 750 000	5 750 000	6 400 000	22 500 000	50%
TOTAL REVENUS	4 282 000	5 600 000	7 750 000	9 250 000	10 750 000	11 650 000	45 000 000	
DÉPENSES								
LEADERSHIP DE L'ÉCOSYSTÈME	470 000	1 250 000	2 250 000	2 800 000	3 550 000	3 650 000	13 500 000	30%
SERVICES AUX ENTREPRENEURS	1 520 000	1 700 000	2 000 000	2 700 000	3 300 000	3 500 000	13 400 000	30%
INNOVATION OUVERTE	830 000	1 000 000	1 600 000	1 850 000	2 000 000	2 550 000	9 000 000	20%
ADMINISTRATION	1 462 000	1 650 000	1 700 000	1 900 000	1 900 000	1 950 000	9 100 000	20%
TOTAL DÉPENSES	4 282 000	5 600 000	7 750 000	9 250 000	10 750 000	11 650 000	45 000 000	
CROISSANCE ANNUELLE		31%	38%	19%	16%	8%		



GOUVERNANCE

Il est proposé de mettre en place :

- ☐ Un conseil des gouverneurs qui se réunissent une à deux fois par an et qui ont pour responsabilité de :
  - ☐ Fournir le leadership
  - ☐ Prioriser les enjeux
  - ☐ S'impliquer dans le lancement et la mise en œuvre d'initiatives
  - ☐ Mettre à contribution leur réseau
- ☐ Un conseil d'administration qui se réunit plus régulièrement et qui a pour responsabilité de :
  - ☐ Définir la mission et les orientations de BSM
  - ☐ Approuver le plan d'action
  - ☐ Superviser la gestion
  - ☐ Se prononcer sur les projets particuliers

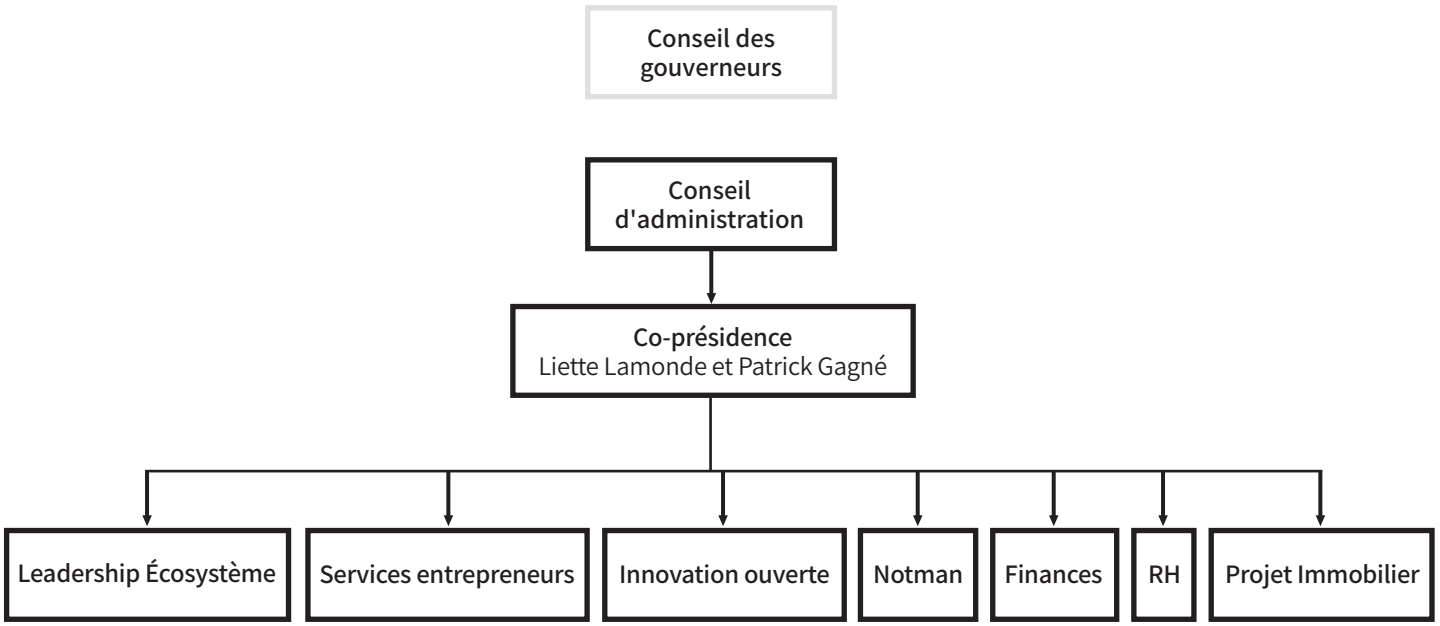
Composition du conseil des gouverneurs

- ☐ 2-4 fondateurs de startups
- ☐ 2-4 investisseurs
- ☐ 2-4 accélérateurs
- ☐ 2-4 grandes entreprises engagées dans l'écosystème
- ☐ 2-4 influenceurs stratégiques de la communauté d'affaires
- ☐ 2 universités
- ☐ 2 représentants stratégiques gouvernementaux
- ☐ 1 représentant de Startup Genome

Une attention particulière doit être portée à la présence de leaders de la communauté anglophone.

ORGANIGRAMME

La structure de base est présentée dans l'organigramme. Elle prévoit une équipe de 48 personnes en 2019, de 65 en 2020, de 69 en 2021 et de 77 en 2022.





RÉSULTATS ATTENDUS (INDICATEURS DE PERFORMANCE)

PRINCIPAUX INDICATEURS DE PERFORMANCE (5 ANS)	INDICATEURS
Développement et représentation de l'écosystème	
Rang de Montréal dans le Global Startup Ecosystem Report (palmarès mondial établi par Startup Genome)	De 44e à 20e
Multiplicateur d'un dollar investi par le public (22,5 M$ pour 5 G$ de retombées)	222 fois
Nb de passerelles activées et utilisées au profit des entrepreneurs avec d'autres écosystèmes internationaux parmi les plus performants	20
Services aux entrepreneurs	
Nb de startups rejointes par les activités et programmes	2000
Nb de scaleups ayant reçu des rondes de 50 M$+	25
Nb de sorties ou d'entrées en bourse	5
Engagement des grandes entreprises	
Nb de grandes entreprises engagées dans l'écosystème montréalais par des actions concrètes (maillages avec startups et innovation ouverte)	75
Engagement des grandes entreprises dans l'écosystème montréalais en argent	18,5 M$
Campus d'innovation pour entrepreneurs au centre-ville (Notman)	
Nb de futures scaleups hébergées	15



ANNEXES

1. Enjeux canadiens et québécois en termes d'innovation et de gains de productivité

Classement du Canada en termes d'innovation (source CNRC)

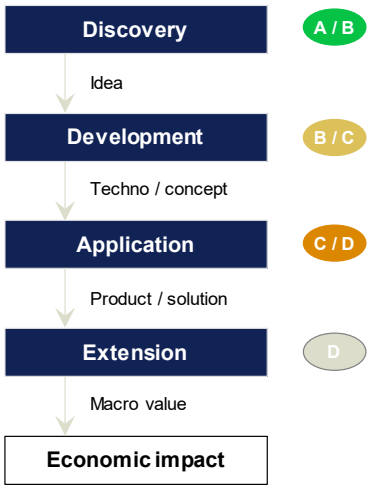
Canada down 3 ranks for innovation

1	Sweden	A
2	Switzerland	A
3	Denmark	A
4	U.S.	A
5	Finland	B
6	Austria	B
7	Ont.	B
8	Netherlands	B
9	Que.	C
10	Belgium	C
11	Japan	C
12	Norway	C
13	Australia	C
14	**Canada**	C
15	Germany	C

A number of gaps identified

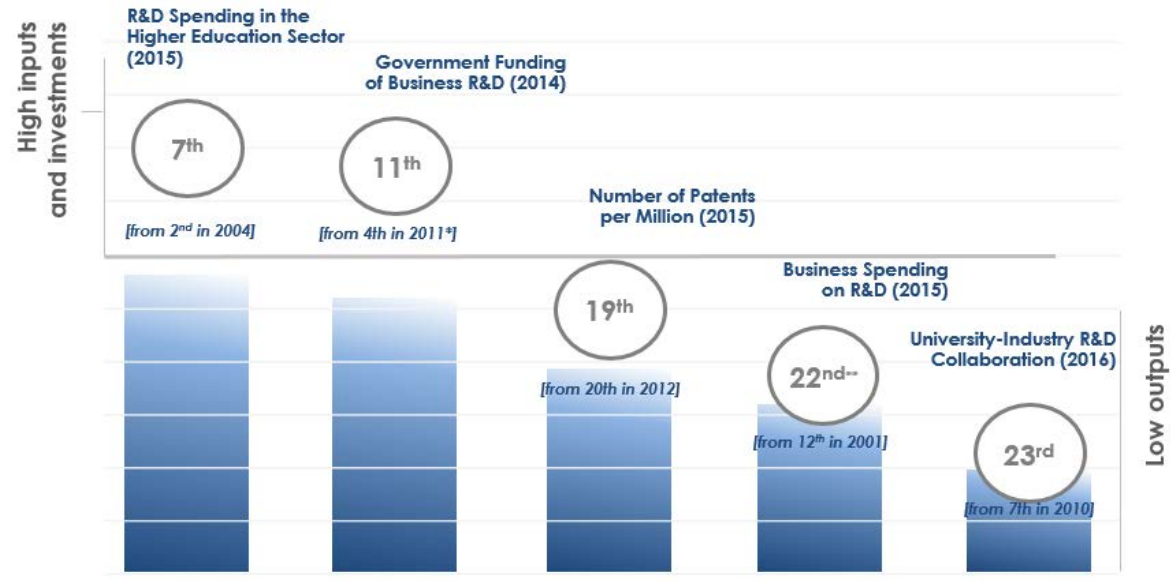
	Canada	Que.	Ont.
Public R&D	B	A	A
Researchers	D	C	C
Scientific articles	C	C	B
Entrepreneurial ambition	A	A	A+
Venture capital	C	B	C
Business R&D	D	C	D
ICT investment	C	D	C
Patents	D	D	D
Enterprise entry	n.a.	D	B
Labour productivity	D	D	D

Mostly downstream the innovation cycle



Source: Conference Board of Canada

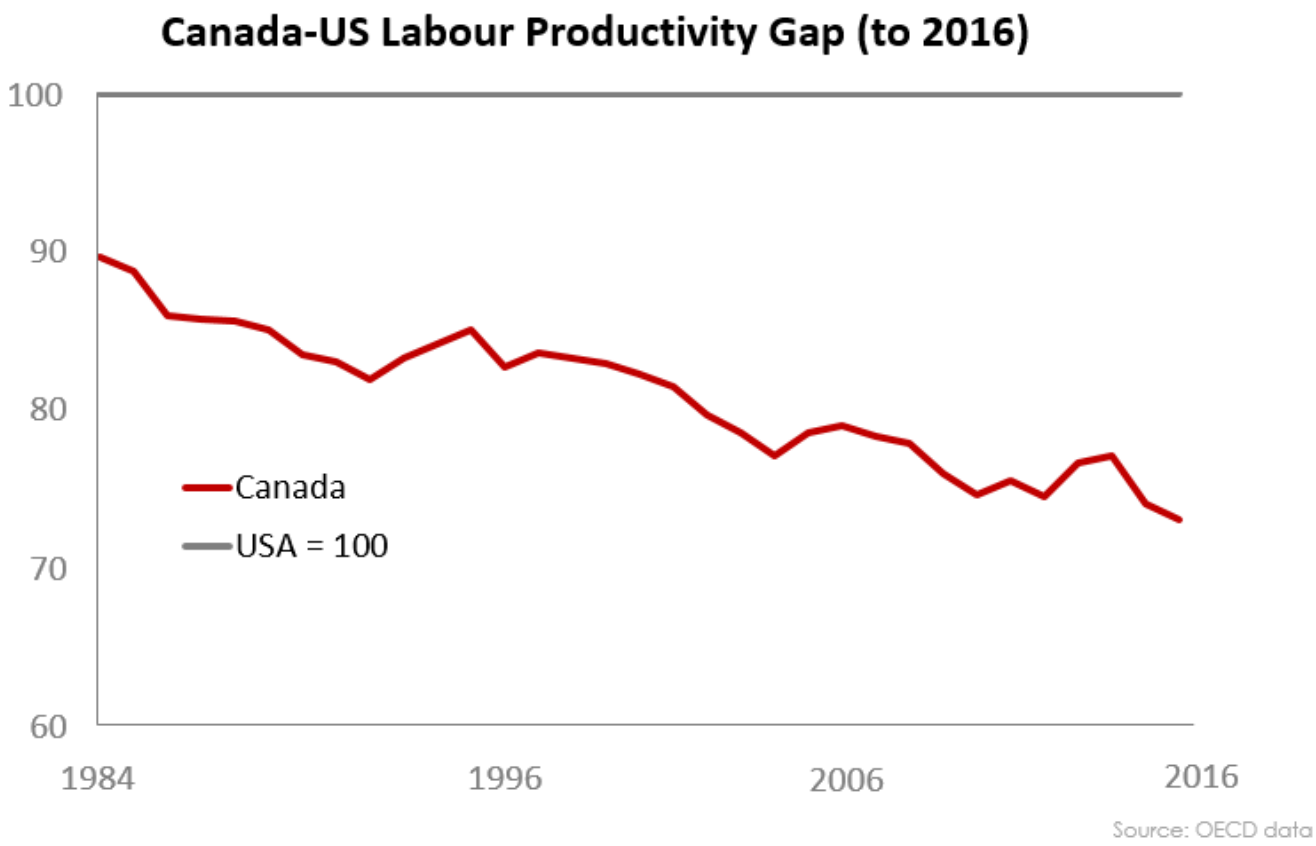
Indicateurs d'innovation au Canada (source CNRC)

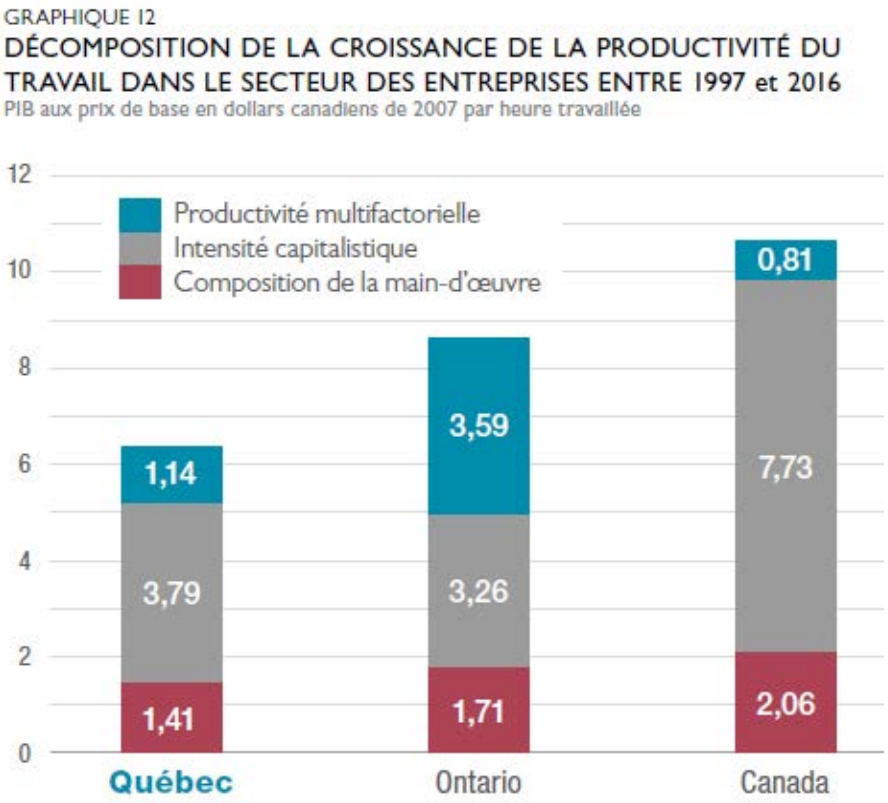


* Includes direct and indirect funding. Data only available back to 2011.
** Based on WEF Global Competitiveness Report, which includes non-OECD countries

Source: OECD Main Science and Technology Indicators; OECD Science, Technology and Industry Scoreboard 2015; World Economic Forum, Global Competitiveness Report 2016.

35 Source : présentation de Iain Stewart à la conférence des partenaires de Scale AI, 11 septembre 2018





Source : HEC Montréal, Centre de la productivité et de la prospérité, « Productivité et prospérité au Québec – Bilan 2018 »

2. Classement du top 20 de Startup Genome en 2018

1. Silicon Valley (unchanged)
2. New York City (unchanged)
3. London (up from #6)
4. Beijing (new entry)
5. Boston (down from #4)
6. Tel Aviv (down from #5)
7. Berlin (up from #9)
8. Shanghai (new entry)
9. Los Angeles (down from #3)
10. Seattle (down from #8)
11. Paris (unchanged)
12. Singapore (down from #10)
13. Austin (up from #14)
14. Stockholm (new entry)
15. Vancouver (up from #18)
16. Toronto – greater Waterloo area (up from #17)
17. Sydney (down from #16)
18. Chicago (down from #7)
19. Amsterdam (unchanged)
20. Bangalore (down from #15)

3. Exemples d'initiatives pour soutenir le développement d'écosystèmes de startups technologiques : Amsterdam, Tech Nation (Londres), la French Tech, Startup Nation Central (Israël), Communitech et MaRS Discovery District [36]

Les initiatives retenues (directes ou en partenariat)

Un exemple: celui d'Amsterdam

ASPECT: Talent—an abundance of startup and tech talent available in the ecosystem

- TechConnect Amsterdam, working together with large tech companies, we redirect overflow of talent to other startups
- B.Startup School Amsterdam, educating unemployed youth in five startup and coding modules, giving them work experience at startups
- Growth Hacking Minor, the first growth hacking minor in Europe, in cooperation with the four universities and academic institutions in Amsterdam
- CodePower, educating teachers on how to teach code to kids
- CodeUur Amsterdam, playful coding lessons in 70+ schools around Amsterdam

ASPECT: Clients—easy access to potential launching customers, corporate partners and first users

- Corporate Partner Programme, involving corporates in our startup ecosystem, activating them to join in on the initiatives of Startup-Amsterdam
- Startup In Residence, local government incubator; seven startups tackling social challenges in the City of Amsterdam

ASPECT: Content—create Europe's richest startup event calendar and mentoring pools

- Talks@StartupAmsterdam, a channel full of information video's and high quality workshops given in Amsterdam this year
- StartupAmsterdam Portal, to find all you want to know about what happens in Amsterdam's startup ecosystem and how you can be a part of it
- Launchpad network & Meetups, creating a network of launching customers who host Launchpad Meetups
- Founders Network, mentor network where experts and CEOs mentor startup founders

ASPECT: Capital—sufficient growth capital is available for promising startups

- Amsterdam Capital Week, connecting capital and startups in 25+ events

ASPECT: Environment—stimulate and offer a true startup ecosystem

- Startup Exchange Programme, in collaboration with the City of New York, startup bootcamps introduce startups from New York to the Amsterdam startup ecosystem and vice versa

Tech City/Tech Nation

"The best place to start and grow a digital business"

Targeted programs

- Does your company have a live product in the market, with some customer traction, and have you raised less than £2m of investment? ***Rising stars*** *and* ***Founders' Network***
- Have you raised a Series A funding round, or are you bootstrapped with £500k revenue per year and high month-on-month growth?: ***Upscale***
- Have you raised a Series B+ funding round and/or £5m revenue per year? And are you growing 50% year-on-year?: ***Future Fifty***
- Fintech: ***UK fintech, global leadership***
- International tech talent: ***Tech Nation Visa***

Bringing tech entrepreneurs and policymakers together to harmonize regulations

- Our research informs startups, corporates and policymakers on the challenges and opportunities in the UK's thriving tech sector and underpins the data-driven approach to the work we do: ***Tech Nation Report + other reports***
- ***Fintech Delivery Panel***: The FDP, set up at the request of HM Treasury, develops collaborative initiatives to positively impact domestic fintech startups and accelerate their time to market.

Effective promotion

- TCUK's marketing activities uses a wide range of 'tools' (e.g. social media, roadshows, online and print press, and events) to further amplify and develop the capabilities of the UK's digital tech sector nationally and internationally. This involves, but is not limited to:
  - developing and managing the TCUK brand within the wider ecosystem
  - PR and communications for thought leadership content • active dissemination through digital channels
  - influencing policy areas, partnerships and events
- London Tech Week (en partenariat avec d'autres organismes et Informa)

[36] Sources : sites webs

La French Tech (I)

"Faire de la France l'un des meilleurs endroits au monde pour démarrer, faire grandir et développer des leaders mondiaux de la tech, vecteur de progress et porteurs de valeurs"

Développer l'un des réservoirs de TALENTS pour les scale-ups les plus riches au monde

• Attirer et conserver des cadres dirigeants confirmés, des spécialistes du développement international et des ingénieurs seniors

• Augmenter le nombre de diplômés de MBA et d'ingénieurs dans les start-ups

KPI clés à suivre : % d'augmentation du nombre de French Tech Visas délivrés, performance de la campagne French Tech pour les talents (% de conversion), % d'augmentation du nombre de diplômés des grandes écoles de commerce et d'ingénieurs qui rejoignent les startups

Initiatives clés

Simplification drastique du *French Tech Visa for Employees*

Campagne internationale de marketing sur les talents (2019)

Site internet et guichet *Welcome to La French Tech* (avec Business France)

Résoudre les failles de marché du CAPITAL-RISQUE

• Attirer les capitaux disponibles pour la croissance de nos startups de série B et audelà,

et renforcer le soutien aux startups deep-tech, au stade de l'amorçage et audelà.

KPI clés à suivre : % d'augmentation des levées en série C levés chaque année

Initiatives clés

« *VC Tour* » à destination des VCs et les LPs (avec Bpifrance et Business France)

Fonds French Tech Seed de co-investissement dans la tech

La French Tech (II)

"Faire de la France l'un des meilleurs endroits au monde pour démarrer, faire grandir et développer des leaders mondiaux de la tech, vecteur de progress et porteurs de valeurs"

Accélérer la transformation des INSTITUTIONS publiques françaises pour qu'elles deviennent des partenaires des start-ups

• Anticiper et mieux communiquer sur la réglementation et les politiques affectant directement la croissance des start-ups

• Aider les services publics clés à simplifier et à améliorer leurs interactions avec les start-ups

• Rendre plus visible et lisible le soutien offert par les institutions publiques aux start-ups (financement, programmes dédiés, etc.)

KPI clés à suivre : nombre de startups suivies à French Tech Central, nombre d'employés des services publics qui reçoivent une formation pour travailler pour/avec des startups, % d'augmentation des marchés publics passés par les entreprises lauréates du Pass French Tech

Initiatives clés

French Tech Central v2

Correspondants ministériels French Tech

Ateliers pour les responsables des achats au sein des services publics sur la passation de marchés avec des startups

Initiative French Tech Blockchain (avec l'AMF et la DGTrésor)

Améliorer l'accès aux MARCHES mondiaux pour les scale-ups

• Améliorer le niveau des relations commerciales start-ups/grands groupes

• S'appuyer sur les Communautés et les Capitales French Tech pour faciliter l'accès

à des nouveaux marchés

KPI clés à suivre : taux de conversion moyen avec les grands groupes (pour les entreprises lauréates du Pass French Tech B2B), % de baisse moyenne de la durée du cycle de vente avec les grands groupes (pour les entreprises lauréates du Pass French Tech B2B), achèvement des guides d'expansion de la communauté à l'international

Initiatives clés

French Tech Corporate Partner Program

FAQ réalisées par les Communautés French Tech à destination des start-ups cherchant à

s'implanter dans de nouveaux marchés à l'international

La French Tech (III)

"Faire de la France l'un des meilleurs endroits au monde pour démarrer, faire grandir et développer des leaders mondiaux de la tech, vecteur de progress et porteurs de valeurs"

Renforcer notre écosystème tech grâce à plus de DIVERSITÉ
• Abaisser la barrière à l'entrée pour les populations sous-représentées dans la tech.
• Promouvoir les bonnes pratiques de la diversité au sein des start-ups de la French Tech

KPI clés à suivre : Nombre de lauréats de la deuxième version du programme French Tech
Diversité qui créent ou rejoignent une start-up

Initiatives clés
French Tech Diversity v2

Mettre les technologies au service des défis de notre SOCIETE
• Devenir un pôle mondial d'attraction pour les start-ups qui veulent résoudre les grands défis sociétaux
• Encourager les chercheurs et universitaires à créer ou à rejoindre ces start-ups, avec pour ambition de transformer ces entreprises

KPI clés à suivre : nombre de start-ups deep-tech internationales qui s'installent en France, augmentation du nombre de startups deep-tech en phase d'amorçage financées

Initiatives clés
French Tech Ticket v2

Startup Nation Central (Israel)

"Your partner for Israeli innovation"

- Start-Up Nation Central is an independent non-profit that builds bridges for Israeli innovation.
- We connect business, government, and NGO leaders from around the world with Israeli innovation, offering Israeli innovators access to high-potential and previously inaccessible markets, through highly customized business engagements, and through Start-Up Nation Finder – an easy to use, up-to-date, free online platform for discovering and connecting with the thousands of relevant innovators.
- We identify technological sectors with high growth potential, helping them to mature. We currently focus on the Digital Health, AgriFoodtech and Industry 4.0 sectors, exposing them to global audiences, helping them develop practical tools, attracting investors, and establishing and nurturing tech communities to increase collaboration, knowledge-sharing, and skill expansion.
- We accumulate knowledge and generate in-depth insights about Israel's innovation sector, sharing these with our clients and partners. We produce reports and additional assets at regular intervals throughout the year, regarding specific sectors and the ecosystem as a whole.

Communitech

"Communitech helps tech companies start, grow and succeed. That's our mission, our mantra, our reason for being. Everything we do ties back to collaboration and helping—values that run deep in our organization."

Communitech helps tech companies start, grow and succeed in three distinct ways:

- Communitech is a place – the centre of gravity for entrepreneurs and innovators. A clubhouse for building cool shit and great companies.
- Communitech delivers programs – helping companies at all stages with access to capital, customers and talent. We are here to help them grow and innovate.
- Communitech partners in building a world-leading ecosystem – making sure we have all the ingredients (and the brand) to go from a small startup to a global giant.

MaRS Discovery District

"MaRS brings together the innovation community to grow the economy and make an impact"

- From advisory services to connections to talent, capital, customers and more, MaRS offers a range of high-value services that help high-growth companies succeed.
- We also provide access to the MaRS ecosystem, a curated community of entrepreneurs, investors, corporates, academics and government partners.

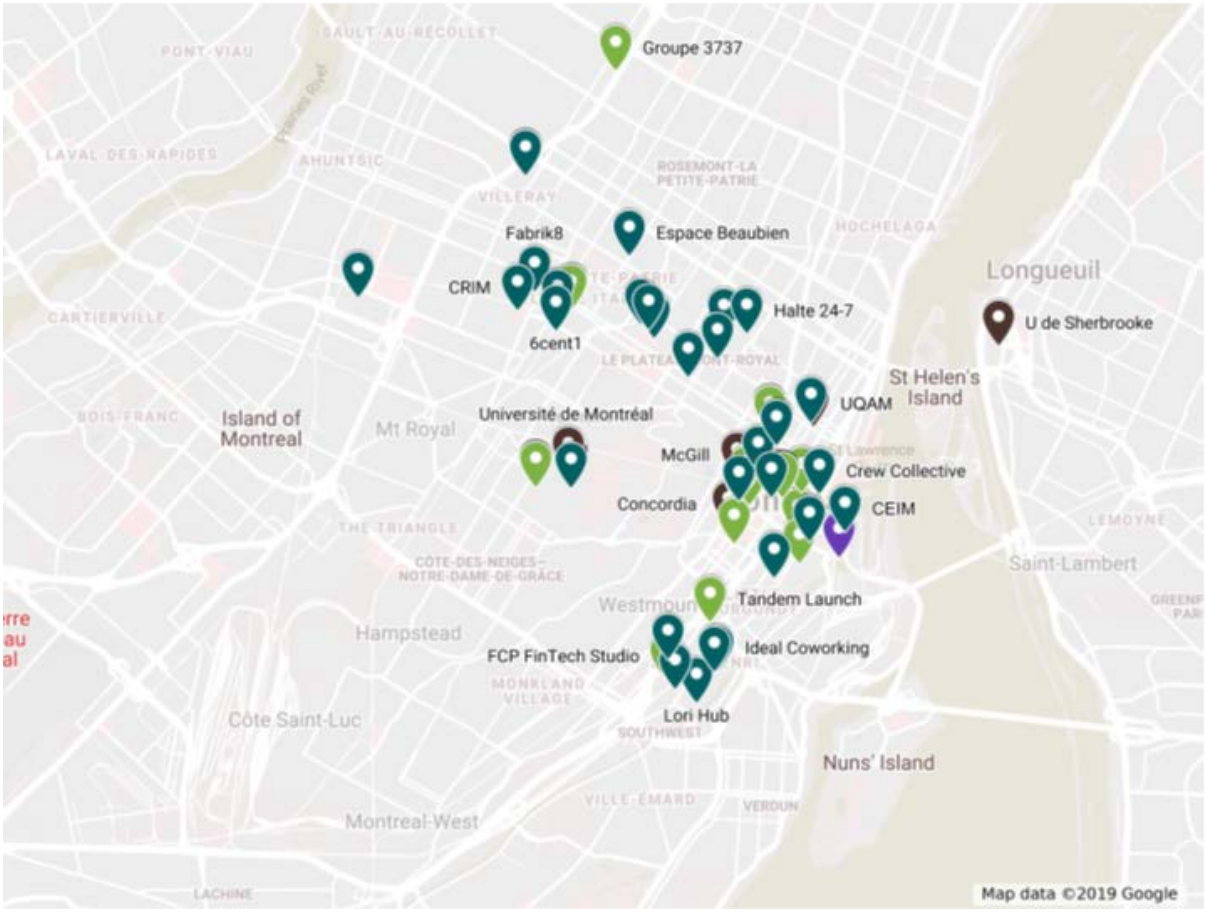
4. Salaires des équipes dirigeantes de Communitech et de MaRS Discovery District

2018 Highest Earners from Same Employer EMPLOYER: Communitech Corporation			
#	NAME	POSITION	SALARY
1	IAIN KLUGMAN	Chief Executive Officer	$333,450
2	GLENN SMITH	Vice President Corporate Innovation and Client Success	$226,243
3	STEVE CURRIE	Chief Innovation Officer	$210,369
4	AVONWY PETERS	Chief Strategy Officer	$210,369
5	KEVIN TUER	Vice President Strategic Initiatives	$208,735
6	RICK COCCIMIGLIO	Chief Financial Officer	$205,238
7	GREG BARRETT	Vice President Strategic Growth Team	$205,238
8	CHRIS PLUNKETT	Vice President External Relations	$201,565
9	JODI-LYNN MARNER	Head of Diversity and Talent Initiatives	$177,544
10	JANELLE HRAIKI	Head of Business Development	$144,092

2018 Highest Earners from Same Employer EMPLOYER: MaRS Discovery District			
NAME	POSITION	POSITION	SALARY
1	SALIM TEJA	President, Venture Services	$422,500
2	YUNG WU	Chief Executive Officer	$421,875
3	GRACE LEE REYNOLDS	Chief Operating Officer and Chief Financial Officer	$340,250
4	RONALD DIZY	Senior Vice President, Partnerships and Managing Director Advanced Energy Centre	$282,500
5	ILSE TREURNICHT	Chief Executive Officer	$270,625
6	JOANNE THOMSEN	Vice President, Talent	$266,250
7	USHA SRINIVASAN	Vice President, Venture and Talent Programs	$262,500
8	JONATHAN DOGTEROM	Managing Director, Cleantech Venture Services	$229,250
9	YING TAM	Managing Director, Health Venture Services	$225,750
10	KRISTA JONES	Managing Director, Work and Learning	$225,287

Source : Ontariolistsunshine.com. Yung Wu a remplacé Ilse Treurnicht encours d'année.

5. Carte de l'écosystème montréalais



FINANCEMENT

- Anges Québec
- BDC Capital
- Brightspark Capital
- Cycle Capital
- Desjardins Capital
- Fondaction CSN
- Fonds de solidarité FTQ
- FrontRow Venture
- iNovia
- Investissement Québec
- Luge Capital
- Panache Venture
- Portag3
- Real Venture
- Teralys

ORGANISMES DE SOUTIEN

- CEIM
- CRIM
- École des entrepreneurs du Québec
- Finance Montréal
- Futurpreneur
- Inno-Centre Montreal Inc.
- Montréal International
- PME Montréal
- Service de développement économique de la Ville de Montréal

HUBS PHYSIQUES

- Centech
- Espace CDPQ
- Le Rodier
- Lune Rouge
- Mile-Ex
- Notman House

ESPACES COLLABORATIFS

- Crew Collective
- Esplanade
- La Gare
- Montreal Cowork
- MT Lab
- Spaces
- WeWork

BONJOUR STARTUP MONTRÉAL

LABS CORPORATIFS

- Inno Accel
- Lab Cosette
- Lab Innovation FTQ / Quartier de l'innovation
- LabVi
- Startup en Résidence



ACCÉLÉRATEURS

- Accélérateur Banque Nationale HEC Montréal
- Centech
- Creative Destruction Lab Montreal
- Ecofuel
- Fintech Cadence
- Founder Institute
- Founderfuel
- Holt Accelerator
- impact 8
- La Piscine
- McGill X-1
- MT Lab
- Next AI
- Techstars AI

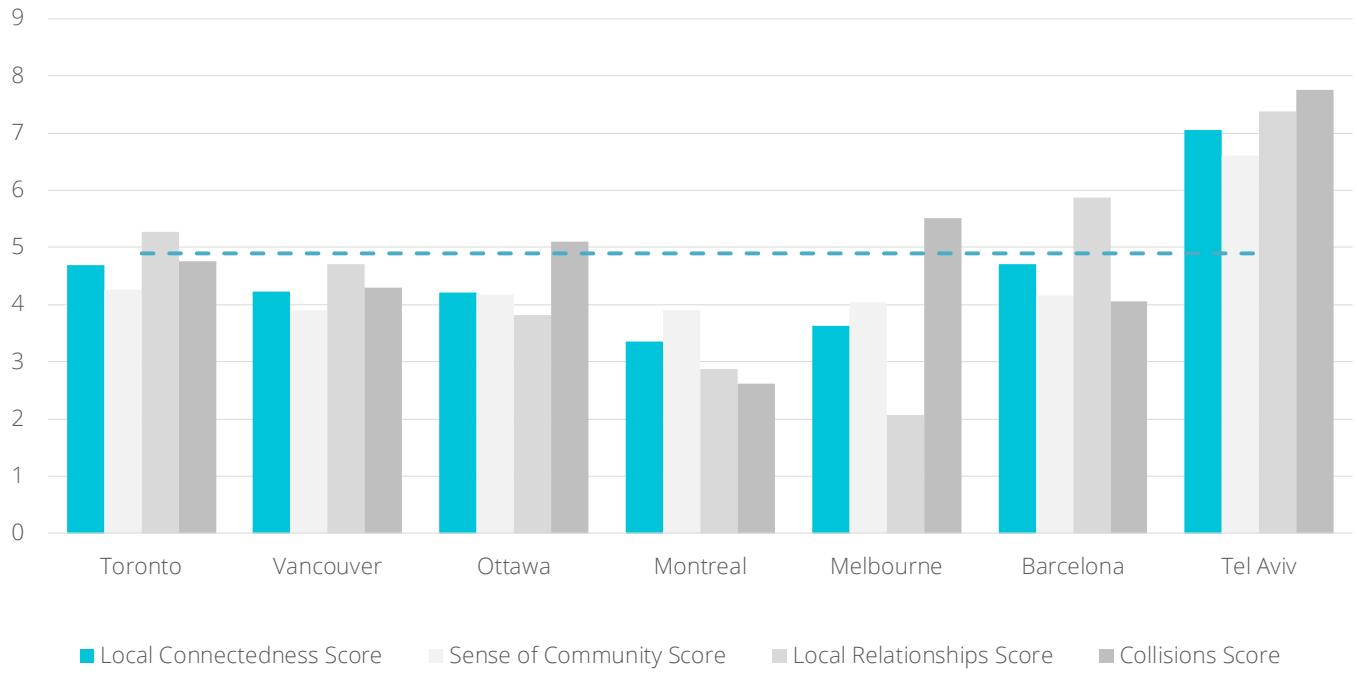
INCUBATEURS

- CEIM
- Centech
- Diagram
- District 3
- FCP FinTech Studio
- Groupe 3737
- HEC: Entreprism
- HEC: Parcours entrepreneurial Rémi-Marcoux
- impact 8
- La Piscine
- MT Lab
- Tandem Launch
- Zù

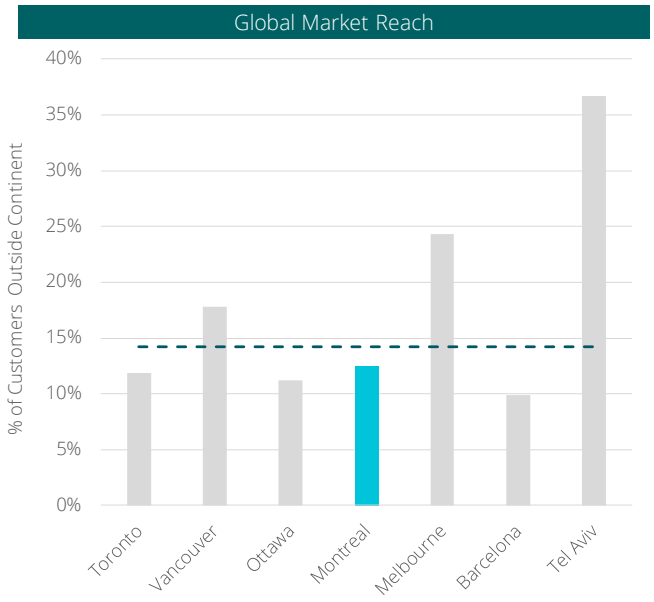


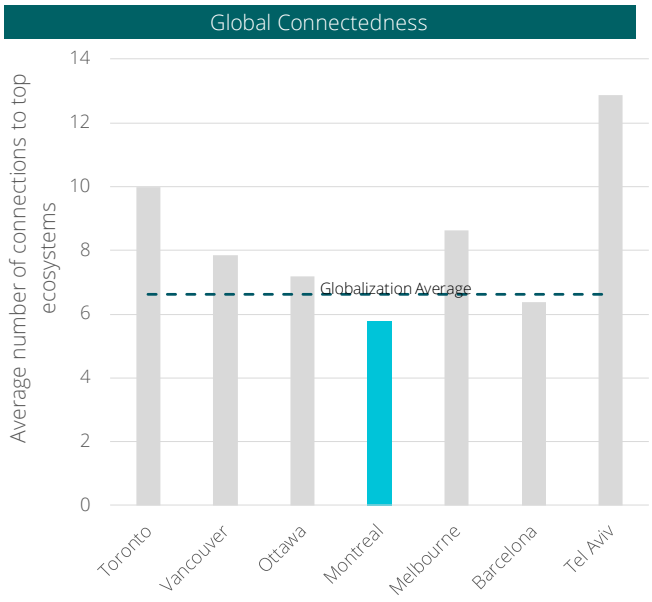
6. Performance de Montréal relative à la connectivité locale et globale

Montreal is lower than global average and its peers on Local Connectedness



Montreal Global Market Reach is slightly lower than global average, but more importantly, its **Global Connectedness is lower than all its peers**





7. Liste des services offerts aux entrepreneurs par Communitech (Kitchener-Waterloo)

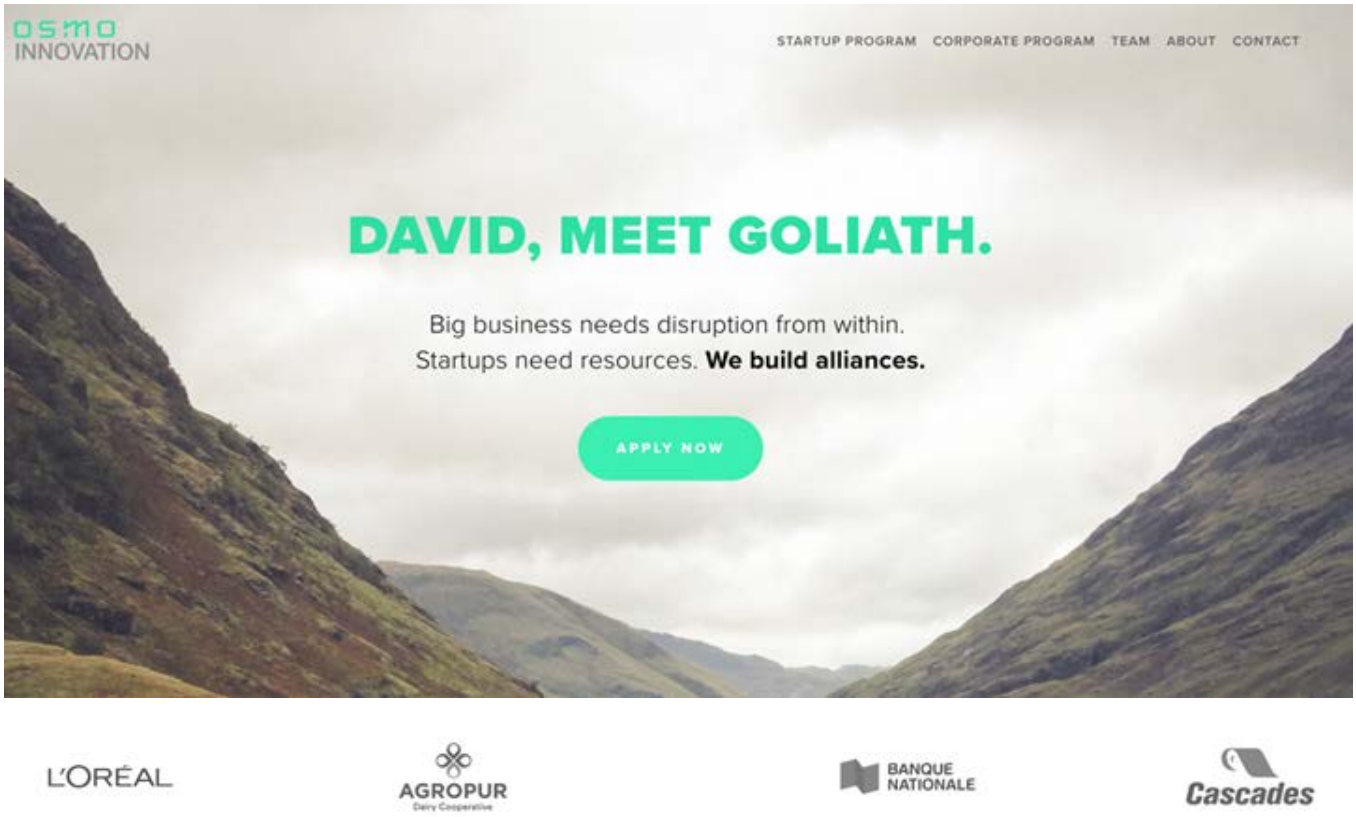
Service Category	Programs	Best for
Communitech Academy (bootcamps, training sessions)	Leaders of tomorrow (3)	
	Advance your craft (6)	
	Future of work (2)	
Hire and keep the best	Code/Design to win	Post-secondry students
	Students/Campus	Post-secondry students
	Talent Resource Centre	Communitech Tech Cies
	Tech Jam Events	Communitech Tech Cies
	Tech Life Benefits	Communitech Tech Cies
	W Tech Salary Survey	Communitech Tech Cies
	Why Waterloo	Everyone
	WorkinTech.ca	Communitech Tech Cies
Corporate Innovation	Innovation readiness assessment	Corporate Partners
	Innovation integration	Corporate Partners
	Corporate intrapreneurship	Corporate Partners
	Innovation outpost	Corporate Partners
Hand-on support for startups	Business fundamentals	Early-stage startups
	Communitech Edge (Acc.)	Early-stage startups
	Communitech Rev (Acc.)	Late-stage SUs and mid-size cies
	Fierce Founders (Acc.)	Early & Mid-stage Sus
	Google for SUs	All SUs and mid-size cies
	Market Intelligence	All Startups
	Mentorship	All Startups
	Pro Squad (Business Support)	All Startups
Do more with data	Learn	
	Build Test Deploy	
	Join the Community	
	Communitech Data Hub	
Get you in front of customers	Enterprise collision days	SU, mid, Enterprise
	Outbound Soft Landing Program	Su, Mid
	Revenue University: Sales 101	Startups
Get you in front of money	Grants and Funding	SU, mid
	Investor Collisions	Startups
	Investors	SU, mid
	Loans	Communitech Tech Cies
	Scaleup Vouchers	Scaling companies
Expand sales into new markets	Canadian Digital Media Network	Communitech member companies
	Google for SUs	All SUs and mid-size cies
	International co-working space	SU, mid
	Ontario Network of Entrepreneurs	Communitech Tech Cies
	Outbound Soft Landing Program	Su, Mid
Build your carreer and professional Network	Find a job	Everyone
	Peer2peer Network (30+ groups)	Everyone
Source: Communitech web site		

8. Exemples de communications par BSM

Budget provincial 2019: Quelles retombées pour l'écosystème startup montréalais?



9. Programme d’innovation ouverte OSMO



L’ORÉAL AGROPUR Dairy Cooperative BANQUE NATIONALE Cascades

ACCELERATING EVOLUTION

We are a **nonprofit program created by former startup founders** that understand the importance of relationships in the growth trajectory of a business.

Corporations work with us to find partnership and strategic investment opportunities to expand their horizons. **We navigate the global startup ecosystem** to vet potential partners and make connections. You might call us Business Development Angels.

Our motivation is simple:
build win-win relationships to accelerate evolution.

ABOUT OSMO



BUSINESS DEVELOPMENT

We connect startups with our large corporate partners for collaboration opportunities. We bridge the cultural divide and help startups navigate the sales process.



CORPORATE ACCELERATORS

We design and manage corporate innovation and accelerator programs and actively scout for startups best suited to each.



COACHING

We work closely with startups to help them succeed in a program, and guide them on how to leverage the experience for continued growth.



STRATEGIC INVESTORS

We match startups with corporate partners that may be a better fit than VCs.



NETWORKING & MENTORSHIP

We offer access to a global network of peers, mentors, funding sources and potential customers to accelerate growth.



PROFESSIONAL SERVICES

We support startups in our network with a range of professional services, including legal, marketing, insurance, banking, recruitment, accounting, and financial.

10. Programme d'innovation ouverte pour scaleups avec Tech Public

Key Pillars

of a successful corporate + startup innovation program

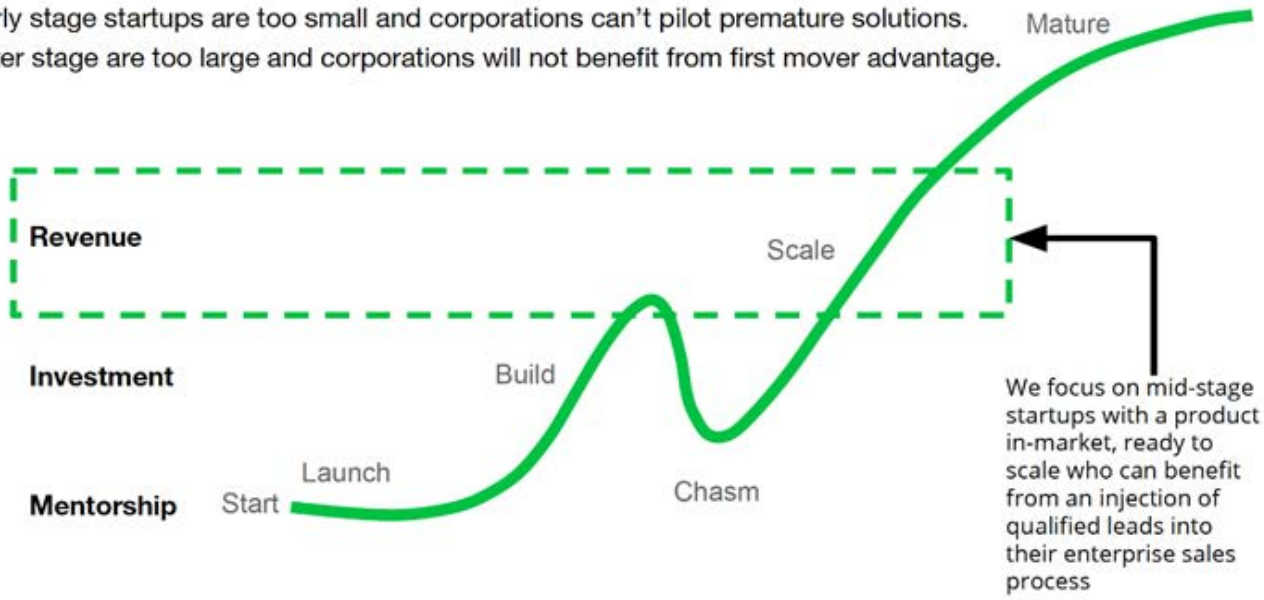
1. Connectivity to core business problems
2. Global mid-stage startups (immediate impact)
3. Coaching of startups and corporate teams to progress commercial deals (not stopping at matchmaking)
4. Exchange of global knowledge, connections, and talent
5. Quality mentorship from industry experts

Outcomes →

- Commercial agreements with startups
  - Engage existing customers in new ways
  - Engage new customers
  - Drive internal efficiencies
- Nurture a new internal capability of working with startups
- Pipeline for future investment and acquisition
- Employee engagement - cultural impact
- Local reputation & increased ability to retain and attract talent who values innovation
- Advance Calgary's reputation as a place for growing B2B startups (virtuous cycle)

With Mid-Stage Startups

Early stage startups are too small and corporations can't pilot premature solutions.
Later stage are too large and corporations will not benefit from first mover advantage.



Program Comparison

	Techstars	Startup Foundry	Plug 'n' Play	Techpublic
Startup stage	Early	Mid	Early	Mid
Horizon 1, 2 or 3	2-3	2-3	2-3	1-2
Investment in startups	Required	Not included	Not included	Optional
"Push" vs. "Pull" approach	Both	Pull	Push	Pull
Deal support/coaching	No	No		Yes
Culture change	Some	No	No	Yes
Peer-learning		Mixers	Mixers	Experiential
Program location?	City-based	SV only	SV heavy	City/Region-based
Shared cost	No	No	No	Yes
Cost per corporation	$3M / 3 years	$300k - $500k/year	$250k-330k/year (3 year minimum)	$125k/year

Program for Montreal

Focus

Advanced Manufacturing & Robotics, Supply Chain and Logistics, and/or AI (TBD)

Corporations

Year 1: Initial group of 5 corporations
Year 2+: Grow to 10 corporations.

Startups

10-15 startups/year (min 5 local)

Startup exchange with other TECHPUBLIC programs

- California (AgTech)
- Taipei (Adv Mfg + Robotics)
- Calgary (Ag+Logistics)
- Atlanta (Supply Chain and Logistics)

11. Liste des personnes rencontrées

Rencontres individuelles

Organisme	Noms
Ange investisseur et coach	Jean-David Bégin
BDC	Jérôme Nycz, Karl Reckzieckel
Business Accelerators and Incubators (ISED)	Jim Valerio
CEIM	Serge Bourassa
Chambre de commerce du Montréal métropolitain (CCMM)	Michel Leblanc, Charles Létourneau, Jean-Denis Charest
CyberEco	Stéphane Demers, Béatrice Couture
Cycle Capital, Écofuel, Switch	Andrée-Lise Méthot, Richard Cloutier, Catherine Bérubé
École de Technologie Supérieure (ETS)	Jean-René Halde, Pierre Dumouchel
École des entrepreneurs	Tracey-Ann Power et Michel Fortin
Écosystème Intelligence artificielle	Pierre Boivin
Forum IA Québec	Réjean Roy, Gilles Noël
Montréal international	Hubert Bolduc, Mark McLean, Cédric Tawil
Novacap	Étienne Veilleux
QG100 (anciennement)	Alain Dudoit
Quartier de l'innovation	Damien Silès
Réseau Capital	François Laflamme, Antoine Michaud
Scale AI	Julien Billot, Art Mesher, Étienne Dudley
Startup Fest	Philippe Telio, Alistair Croll
TechnoCompétences	Josée Lanoue
Technopolys	Stéphane Ricoul
Teralys	Jacques Bernier
Ville de Montréal	Robert Beaudry, Géraldine Martin

Entrepreneurs

Entreprise	Nom
Automat AI	Andy Mauro
BonLook	Louis-Félix Boulanger
Breathe Life & MontrealnTech (Founder)	Ian Jeffrey
bus.com	Kyle Boulay
Carebook	Pascale Audette
Chic Marie	Marie-Philippe Simard
Christian Mathieu Partners	Christian Mathieu
Connect&Go	Dominic Gagnon
Delvelabs	Gabriel Tremblay
Dfuse (founder, ex co-founder of Password Box)	Marc-Antoine Ross
Flinks	Éric Morin
Impak Finance	Tima Gros
Lightspeed	Bradley Grill
Local Logic	Gabriel Damant-Sirois
LocketGo	Gabrielle Larue
Nest Ready	Mauro Repacci
Netlift	Marc-Antoine Ducas
Potloc	Rodolphe Barrère
Transit App	Sam Vermette
Unsplash	Mikael Cho
Various	Raff Paquin
Vention	Étienne Lacroix
Workland	Julie Hubert

Accélérateurs, incubateurs et autres organismes partenaires

Compagnie	Nom
CEIM	Elsa Lebey
Centech	Richard Chénier
Centre d'entrepreneuriat ESG UQAM	Michel Grenier
Centre d'entrepreneuriat Poly-UdeM	Christelle Chalono
Desjardins Lab	Éric Morin
Diagram	Amelie Foz-Couture
District 3	Xavier Henri Hervé
Ecofuel	Olivier Gagnon-Gordillo
Groupe 3737	Louis-Edgar Jean-François
La Piscine	David Santelli
Montréal International	Cédric Tawil
MTLab	Martin Lessard
Orbit	Sylvain Carle
Startup Fest	Phil Telio
Station Fintech	Mathieu Cardinal
Tandem Launch	Emilie Butros
Zù	Noor El Dawab

Investisseurs

Organisme	Noms
Anges Québec Capital,	Geneviève Morin
BDC Capital	Jérôme Nycz, Alexandra Bonnefoy
Brighspark ventures	Sophie Forest
CM CIC Investissement	Ludovic André
CycleCapital	Andrée -Lise Méthot, Catherine Bérubé
Distinction Capital	Philippe Nadeau
iNovia	Chris Arsenault
Luge Capital	Laviva Mazhar
Montets Capital	Antoine Michaud
Novacap Techno	Étienne Antoine Veilleux
Panache Ventures & CDL	David Dufresne
Real Ventures	Sylvain Carle
Teralys	Jacques Bernier

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1197952003

Unité administrative responsable :	Service du développement économique , Direction Entrepreneuriat
Objet :	Approuver l'addenda numéro 1 à la convention entre la Ville de Montréal et le Pôle innovation MTL (Bonjour Startup Montréal) et accorder une contribution financière maximale d'une somme de 860 000 $, majorant ainsi le montant total de 400 000 $ à 1 260 000 $ pour la période 2018-2022, afin de mettre en place un nouveau pôle d'innovation à Montréal dédié aux startups

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS



Certification des fonds - GDD 1197952003.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Hui LI
Préposée au budget
Tél : 514 872-3580

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-12-18

Sabiha FRANCIS
Conseillère budgétaire
Tél : 514 872-9366
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 20.14

2020/02/27
17:00

(1)

Dossier # : 1197896007

Unité administrative responsable :	Service du développement économique , Direction Entrepreneuriat
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Aide destinée spécifiquement à une entreprise
Projet :	-
Objet :	Autoriser le versement d'une contribution financière, non récurrente, d'un montant de 200 000 $ à l'organisme La Pépinière Espaces collectifs pour le développement de son guichet d'initiatives pour la période 2020-2023 / Approuver un projet de convention à cet effet

Il est recommandé :

- d'accorder un soutien financier non récurrent de 200 000 $ à l'organisme La Pépinière Espaces collectifs pour le développement de son guichet d'initiatives pour la période 2020-2023 ;
- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 100% par l'agglomération.

Signé par Peggy BACHMAN **Le** 2020-01-31 09:01

Signataire : Peggy BACHMAN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1197896007**
Unité administrative responsable :	Service du développement économique , Direction Entrepreneuriat
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Aide destinée spécifiquement à une entreprise
Projet :	-
Objet :	Autoriser le versement d'une contribution financière, non récurrente, d'un montant de 200 000 $ à l'organisme La Pépinière Espaces collectifs pour le développement de son guichet d'initiatives pour la période 2020-2023 / Approuver un projet de convention à cet effet

CONTENU

CONTEXTE

Créé en 2014 à Montréal, la Pépinière est un organisme à but non lucratif qui vise à développer des espaces collectifs en se fondant sur les besoins des communautés et en impliquant les acteurs locaux, pour proposer aux résidents des lieux d'innovation et d'initiative. L'organisme développe son offre de service autour de trois fonctions :

1. la réalisation de projets en direct, par exemple le Village au pied du courant;
2. l'accompagnement de municipalités ou institutions pour des projets d'espaces collectifs, à travers des mandats conseil ou la proposition de projets clé en main;
3. plus récemment, la mise en place de services d'accompagnement pour des porteurs d'initiatives.

Pour mettre en oeuvre ses deux premières fonctions dans l'agglomération, l'organisme s'est vu octroyer divers contrats par la Ville, pour un montant total de 2 722 675 $ (détails dans le document "Pépinière-Recap-Simon" en pièce jointe):

- 2 357 959,79$ en contrats de services professionnels, octroyés par 3 services centraux, 6 arrondissements et l'OCPM;
- 324 715,26$ en contribution financière, octroyés par 3 services centraux et 5 arrondissements;
- 40 000$ en achat de fournitures.

Pour appuyer le développement de la troisième fonction, l'organisme a présenté une demande de contribution financière d'un montant de 200 000 $ pour la période 2020-2022, au titre de l'Axe 1, action 3 du plan d'action en Innovation sociale, un des 8 plans d'actions de la Stratégie de développement économique Accélérer Montréal. Cette action prévoit de soutenir financièrement la consolidation d'organismes qui outillent les projets citoyens dans la réalisation d'innovations territoriales.

Le présent sommaire décisionnel a donc pour objet de proposer une contribution financière

non récurrente de 200 000 $ à l'organisme La Pépinière pour le développement de son guichet d'initiatives.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE18 0916 - 23 mai 2018 - Approuver le Plan d'action en Innovation sociale 2018-2022
CG18 0245 – 26 avril 2018 – Approuver la Stratégie de développement économique 2018-2022
CE18 0491 – 28 mars 2018 – Approuver le plan économique conjoint Ville de Montréal - Ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation (MESI) du Québec / Approuver le projet de convention d'aide financière de 150 M$ entre le MESI et la Ville.

Pour les décisions hors plan d'action en Innovation sociale, voir document "Pépinière-Recap-Simon" en pièce jointe.

DESCRIPTION

S'inspirant du modèle de *participatory city* développé au Royaume Uni, l'organisme propose la mise en place d'un guichet d'accueil d'initiatives, fixe et volant, pour renforcer l'accompagnement proposé aux promoteurs d'espaces collectifs porteurs d'innovation sociales. Les promoteurs peuvent être des organisations, des institutions, des collectifs ou des individus.
Le projet visera à accompagner 45 porteurs de projets sur la période, grâce à trois axes de travail:

- Renforcer le maillage avec le milieu : identifier et développer les complémentarités avec l'écosystème de soutien entrepreneurial, communautaire et d'innovation sociale;
- Diffuser les connaissances à travers une programmation de conférences, discussions et ateliers ;
- Supporter les promoteurs en apportant un accompagnement technique et organisationnel:
    - guichet fixe : mettre à disposition une personne ressource pour offrir un service d'accompagnement personnalisé aux porteurs d'initiatives, du référencement vers les ressources internes et externes disponibles. Le lieu visé pour le guichet fixe sera les locaux de la Pépinière, situé au 3081 rue Ontario Est, présentement en attente d'un permis de l'arrondissement pour une transformation en café ouvert au public. En offrant des services d'accompagnement dans un café, l'objectif est de proposer un lieu accueillant et non intimidant pour des promoteurs qui ne sont pas au départ dans une dynamique entrepreneuriale, afin de les amener progressivement à endosser cette dynamique et développer leurs compétences.
    - guichet volant dans les milieux: concevoir et proposer un court accompagnement adapté aux secteurs plus éloignés de Montréal.

Le projet s'étend sur trois ans, avec une première année d'expérimentation et deux années de développement construites sur des boucles de rétroaction.
L'année 1 permettra notamment de tester et mesurer plusieurs outils, afin de mieux juger ceux qui seront pertinents à mettre à l'échelle pour les années à suivre:

- appel à projets pour communiquer sur l'ouverture du guichet, documenter les besoins et les territoires couverts et positionner le café de la Pépinière dans le milieu;
- test des modèles de revenus autonomes (billetterie, formation professionnelle…) et recherche de financements complémentaires;

- mesure d'impact.

Le soutien de la Ville permettrait de :

- créer un poste de responsable de guichet d'initiatives;
- chaque année:
    - organiser 10 activations (ateliers, conférences et événements);
    - proposer un accompagnement léger à 35 projets ;
    - accompagner 15 projets;
    - appuyer la concrétisation de 4 à 5 projets ;
- les projets accompagnés seront situées sur 10 à 15 territoires différents.

La demande présentée fait état d'un budget global de 688 950$, dont 595 024$ sont éligibles à la subvention. Le soutien demandé à la Ville de Montréal s'élève à 200 000 $, soit 33,61%.
Les sources de financement attendues sont les suivantes :

	2020	**2021**	**2022**	**Total**	**%**
Service de Développement Économique (Tisser Montréal)	$60 000	$70 000	$70 000	**$200 000**	33,61%
Fonds d'initiative et de rayonnement de la métropole (FIRM)	$25 000	$0	$0	**$25 000**	4,20%
Subventions philanthropique (PIC)	$50 000	$50 000	$50 000	**$150 000**	25,21%
Commandites	$5 000	$25 000	$40 000	**$70 000**	11,76%
Revenus autonomes : lancements, conférences, programmation du guichet	$19 075	$27 092	$28 858	**$75 024**	12,61%
Locations d'espaces	$5 000	$10 000	$10 000	**$25 000**	4,20%
Formations pour professionnels	$10 000	$20 000	$20 000	**$50 000**	8,40%
TOTAL	**$174 075**	**$202 092**	**$218 858**	**$595 024**	100,00%

Ce soutien financier serait financé par l'Entente Réflexe au titre du Plan d'action en Innovation sociale, axe 1, action 3. Les crédits sont disponibles.

JUSTIFICATION

Le développement d'espaces collectifs et de tiers lieux éphémères visant à renforcer le lien social est en plein essor à Montréal. Ces projets sont porteurs d'innovations sociales mais l'accompagnement, notamment sur la vision entrepreneuriale et la réflexion sur un modèle économique permettant d'atteindre viabilité et impact, manque parfois pour pérenniser leur projet.
Le projet de l'organisme vise à répondre à ce besoin, en s'appuyant sur sa propre expérience de développement d'espaces collectifs. Il a développé une expertise spécifique dans la mise en oeuvre d'espaces collectifs générateurs de lien social et cette expertise est très en demande, mais doit être accompagnée d'une dimension entrepreneuriale et organisationnelle pour être pleinement efficace. Il apparaît pertinent d'appuyer l'organisme dans sa démarche de renforcement de sa méthode d'accompagnement et de développement partenarial avec des experts.
Le projet est cohérent avec les objectifs d'innovation sociale du Service du développement économique, mais appuie également les autres objectifs stratégiques de la ville, notamment la transition écologique et la participation citoyenne, en proposant des milieux de vie qui ne soient pas orientés vers la consommation mais vers la création de lien social.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Pour donner suite au présent dossier, il y a lieu d'autoriser une dépense totale de 200 000 $. Les versements sont prévus selon le calendrier suivant :

2020	2021	2022	2023	2020-2023
60 000$	70 000 $	50 000 $	20 000 $	200 000 $

Les crédits requis sont prévus au budget du Service du développement économique, Direction Entrepreneuriat (Entente 150 M$).

Le présent dossier concerne une compétence d'agglomération en matière de développement économique, tel que prévu au Règlement du conseil d'agglomération sur la définition de l'aide à l'entreprise (RCG 06-019), puisqu'il s'agit d'une contribution à des organismes pour appuyer des projets qui viennent compléter les actions en développement économique local offerts par les municipalités liées et les organismes PME MTL.

Ce dossier de compétence d'agglomération n'a aucun impact sur le cadre financier de la Ville.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le projet s'inscrit dans les principes du développement durable en ce qu'il participe à atteindre les objectifs suivants :

- l'amélioration de la qualité de vie par la mixité des fonctions urbaines,
- une croissance économique durable par l'innovation et la promotion de l'économie locale.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le soutien de la Ville au projet permettra de renforcer la pérennité des projets d'espaces collectifs et d'innovation sociale en accompagnant leur dimension entrepreneuriale.
Les projets d'espaces collectifs étant soumis à une forte saisonnalité, il importe de soutenir l'organisme dès l'hiver afin de lui permettre d'être prêt pour le lancement de la première expérimentation au printemps.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Un protocole de visibilité est annexé au projet de convention et doit être appliqué par l'organisme partenaire.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

2020 : Expérimentation

- recrutement du responsable de projet
- expérimentation et approfondissement de la méthodologie d'accompagnement
- rétroaction et amélioration du programme en année 2

2021 et 2022:

- perfectionnement de la méthodologie d'accompagnement
- accompagnement de 15 organismes par an
- rétroaction et amélioration du programme pour l'année suivante

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Mohamed OUALI)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Gabriel CHAINEY, Mercier - Hochelaga-Maisonneuve
Pierre-Paul SAVIGNAC, Mercier - Hochelaga-Maisonneuve

Lecture :

Gabriel CHAINEY, 22 janvier 2020

RESPONSABLE DU DOSSIER

Cécile VERGIER
Commissaire au développement économique, Innovation sociale

Tél : 514 868 7675
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2020-01-21

Géraldine MARTIN
Directrice

Tél : 514 872 2248
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Véronique DOUCET
Directrice
Tél : 514 872-3116
Approuvé le : 2020-01-30

PÉPINIERE ESPACES COLLECTIFS - CONTRATS OCTROYÉS PAR LA VILLE

Source: SIMON, relevé des bons de commande en date du 16-12-19

année	Numéro	Service / Arrondissement	n*GDD	Description	Montant
	Contrats de services professionnels				
2015	1073694	3084-ARR MTN-ADM RESS MAT	**1151959004**	DA 402495-Concept d'aménagement temporaire entourant l'inauguration de l'œuvre « La Vélocité des Lieux » par la firme PÉPINIÈRE & CO, CRÉATEURS D'ESPACES	40 000,00
	1078706	0410-SDO-DIR GRANDS PARCS ET NATURE EN VILLE		Contrat 15-1545 - Conception d'installations interactives dans le cadre du projet de Promenade urbaine «Fleuve-Montagne»	17 930,00
2016	1130770	3084-ARR MTN-ADM RESS MAT	**1160217003**	DA 441096 Contrat de services professionnels à Pépinière & Co,	16 412,50
	1134272	3084-ARR MTN-ADM RESS MAT	**1160217010**	Services professionnels d'aménagement et d'animation par Pépinière & Co pour le projet de piétonisation de la rue Dijon	76 183,00
	1135185	3084-ARR MTN-ADM RESS MAT	**1160217010**	DA 446910 - Services professionnels d'aménagement et d'animation par Pépinière	42 848,54
	1155759	3084-ARR MTN-ADM RESS MAT	**1160630020**	Da-462022, Payement de facture 213, Vigie, entretien et matériaux sur le site de la rue de Dijon par la firme Pépinière pour la fête des récoltes	1 698,65
	1178749	3084-ARR MTN-ADM RESS MAT	**1160217015**	DA-476050 et 479393,contrat pour la continuation du projet « Piétonisation de la rue Dijon », volet II dans le cadre du projet urbain « Corridor vert »	-
	1182742	3084-ARR MTN-ADM RESS MAT	**1160217015**	DA 482025 - Octroyer un contrat à Pépinière & Collaborateurs « Piétonisation de la rue Dijon »,	166 000,00
	1115506	3109-ARR SLT-COMMUNICATIONS	**nd**	SLT-COMM, - Conseiller en relations publiques dans le cadre du 375e de Montréal	21 680,00
	1130258	3084-ARR MTN-ADM RESS MAT	**nd**	Travaux DIJON: Projet piétonisation de la rue Dijon	3 262,82
2017	1195023	8163-ARR MHM-ETUDES TECHNIQUES	**1176223006**	Services de gestion, d'aménagement et d'animation pour le projet de piétonnisation du secteur Notre-Dame-des-Victoires,	162 500,00
	1198449	8124-ARR SUD-MAIRIE	**nd**	SERVICE PROFESSIONNELLE , RÉALISATION D'UNE DÉMARCHE DE CONCERTATION DU MILIEU POUR LE PROJET ATWATER - STE AMBROISE	19 800,00
	1198467	8124-ARR SUD-MAIRIE	**1177010003**	CONTRAT À OSBL , APPROBATION DE LA CONVENTION DE SERVICES PROFESSIONNELS POUR LA RÉALISATION DU MANDAT D,OCCUPATION TRANSITOIRE DU PROJET DE PIÉTONISATION PARTIELLE DE LA RUE STE-AMBROISE DOSSIRE 1177010003	125 823,00
	1207198	8163-ARR MHM-ETUDES TECHNIQUES	**nd**	Recrutement, gestion, coordination et formation d'un(e) employé(e) pour le projet de piétonnisation Notre-Dame-des-Victoires,	15 965,00
	1230665	8619-ARR RPP-ADMINISTRATION	**1171663001**	Conception, réalisation et animation de " La fabrique des fêtes" un événement célébrant le temps des fêtes sur l'Avenue Shamrock de l'arrondissement Rosemont-La-Petite-Patrie	21 700,00
	1113979	0410-SITE-TRANSPORT-PLANIFICATION-GRA	**1177326001**	Projet Sainte-Catherine Ouest_Aménagement pour la piétonnisation temporaire de la rue du Square-Phillips CONTIGENCES, CG17 0050	31 389,60
	1211251	0410-SDO-DIR GRANDS PARCS ET NATURE E	**nd**	Animation d'une bibliothèque au parc Rutherford_Contrat 17-1807	86 666,00
2018	1230304	3084-ARR MTN-ADM RESS MAT	**nd**	DA 518751:Services de conception et d'animation projet piétonisation de la rue Dijon	939,00
	1267941	3109-ARR SLT-AMENAGEMENT URBAIN,SER\	**1187907001**	SLT-DAUSE - Projet de la rue Decelles GDD1187907001 CA18 080208	171 929,95
	1273384	0000-Voir plus bas	**1183515001**	Services professionnels de gestion, d'aménagement et d'animation pour la secteur piétonnier Notre-Dame-des-Victoires,	123 000,00
	1278765	8619-ARR RPP-ADMINISTRATION	**1180963002**	Contrat clé en main à l'organisme "La Pépinière Espaces collectifs" pour services professionnels de gestion, de conception et d'activation de sites sur deux tronçons de la rue Masson dans le cadre du programme implantation de rue piétonnes	171 444,99
	1279393	0410-SDO-DIR GRANDS PARCS ET NATURE E	**1186688009**	Accorder un contrat à La Pépinière \ Espace collectif pour la réalisation d'un programme d'aménagement et d'animation dans le cadre du projet pilote de retrait de la circulation de transit sur l'axe Camilien-Houde /Remembrance 18-1941	243 934,24
	1280951	8124-ARR SUD-MAIRIE	**CA18220128**	CONVENTION DE SERVICE PROFESSIONNEL POUR PIÉTONISATION DE LA PLACE DU MARCHÉ	85 917,00
	1297498	3084-ARR MTN-ADM RESS MAT	**nd**	#DA 565567-571563: Ajout de ligne au BC 1297498 pour l'avenant au contrat pour l'évaluation de l'acceptation sociale du nouveau pavillon du parc Henri-Bourassa,	
	1297559	3084-ARR MTN-ADM RESS MAT	**nd**	DA 566740 :ces professionnels de consultation et concertation citoyenne pour le terrain de l'Archevêque,	21 199,50
	1314779	3241-OCPM	**nd**	Factures #171928 et #171929-LA PEPINIERE - Fourniture et gestion d'équipements lors du lancement du projet de consultation publique pour le réaménagement de l'Avenue McCollege,	29 680,00
	1315334	3206-ARR LAC-MAISON DU BRASSEUR	**1187125002**	GDD - 1187125002 / Services professionnels de mobilisation du milieu, d'occupation et d'activation hivernale / Butte du parc Grovehill,	33 106,50
	1321233	3206-ARR LAC-MAISON DU BRASSEUR	**1187125002**	GDD-1187125002 / Services professionnels de mobilisation du milieu, d'occupation et d'activation / Butte du parc Grovehill,	33 106,50
	1261559	3084-ARR MTN-ADM RESS MAT	**1180217005**	DA 541709, Octroyer à La Pépinière | Espaces collectifs, au montant maximal de 257 400 $, plus taxes	257 400,00
	1237884	0410-SDO-DIR GRANDS PARCS ET NATURE E	**nd**	Prolongation du mandat pour l'opération et l'animation de la bibliothèque au parc Rutherford 17-1807	10 280,00
	1268599	8124-ARR SUD-MAIRIE	**nd**	Convention de services professionnels - Concertation et mobilisation du milieu, pour la deuxième édition du projet de la Place du Marché, pour la deuxième édition du projet de la Place du Marché	19 600,00
	1274363	0410-SDO-DIR GRANDS PARCS ET NATURE E	**nd**	Accorder un contrat de services a La Pépinière pour la réalisation des esquisses, d'un moodboard, d'un canevas de programmation préliminaire de la réalisation de dessins techniques et des frais de gestion pour lancer le projet pilote CHR	37 050,00
2019	1332199	3469-ARR SLD-URBANISME	**1194871006**	SLD-BCR-DAUSE-URBANISME 2019-SERVICE PROFESSIONNEL POU PLAN ET DEVIS D'UN CORSO TEMPORAIRE	44 639,00
	1338907	3084-ARR MTN-ADM RESS MAT	**1190217008**	DA 593844 :Mandat à Pépinière - Espaces collectifs - projet « Piétonnisation de la rue Dijon »	69 280,00
	1339375	0000-Voir plus bas	**1196223003**	GDD 1196223003, Convention de service pour les services de gestion, d'aménagement et d'animation dans le cadre du projet de piétonnisation du secteur Notre-Dame-des-Victoires pour l'année 2019	126 100,00
	1356187	3469-ARR SLD-URBANISME	**nd**	SLD-BCR-DAUSE-URBANISME 2019 SERVICES PROFESSIONNELS POUR L'ANIMATION D'UN CORSO TEMPORAIRE, SUR LA RUE JEAN-TALON, ENTRE LES RUES DE FONTENELLE ET MAINVILLE	21,700,00
	1384526	3206-ARR LAC-MAISON DU BRASSEUR	**1196759014**	GDD 1196759014 / Service d'aménagement et d'activation hivernale de la butte du parc Grovehill	29 494,00
	Total Contrats de services professionnels				**2 357 959,79**

PÉPINIERE ESPACES COLLECTIFS - CONTRATS OCTROYÉS PAR LA VILLE

Source: SIMON, relevé des bons de commande en date du 16-12-19

année	Numéro	Service / Arrondissement	n*GDD	Description	Montant
	Contributions financières				
2015	1071708	8062-ARR VMA-ADMINISTRATION	**1152840011**	Contribution CA15 240218 d1152840011	3 600,00
2016	1117334	8062-ARR VMA-ADMINISTRATION	**1162624001**	D:1162624001/ CA16 240170/ Contribution pour l'année 2016, pour un montant maximum de $ 18 000, sans taxes, dans le cadre du Programme de soutien financier aux initiatives culturelles 2016	18 000,00
	1130058	8163-ARR MHM-RDC-RESSOURCES FINANCI	**1165298006**	Contribution financière à l'organisme - la Pépinière & co,	500,00
	1143191	3084-ARR MTN-ADM RESS MAT	**1162577026**	DA 453098 Contribution financière de 20 400 $ à Pépinière et Collaborateurs pour la gestion, l'opération et l'entretien du Marché du Nord - secteur rue de Charleroi	20 400,00
	1160983	8061-ARR PMR-ADMINISTRATION	**1166616007**	Contribution financière avec l'organisme Pépinière & Collaborateurs pour la réalisation d'une programmation d'activités hivernales dans le cadre du projet La petite Floride, au Plateau-Mont-Royal, GDD 1166616007	25 000,00
2017	1199133	8062-ARR VMA-ADMINISTRATION	**1172624006**	D:1172624006 / CA17 240241 / CA18 240019/Contribution en 2017-2018, au montant total de $ 22 742,72, sans taxes, pour le Village au Pied-du-Courant,	22 742,72
	1228668	0001-DG-CABINET DIRECTEUR	**nd**	Aide financière pour l'organisation de la journée des nouveaux arrivants aux Jardineries selon la facture 161782,	1 000,00
2018	1267827	8062-ARR VMA-CSLDS	**1186673010**	Contribution 2018 Village au Pied-du-Courant - D1186673010	35 000,00
	1286982	8124-ARR SUD-MAIRIE	**nd**	PIÉTONNISATION PARTIELLE DES RUES ST-AMBROISE ET ATWATER	8 697,54
	1281510	0410-SDO-DEV CULTUREL	**1185877004**	GDD Soutien financier pour la réalisation de 39 projets dans le cadre du Programme de soutien à la diversité des expressions culturelles - Festivals et événements 2018,	3 000,00
2019	1339441	8062-ARR VMA-CSLDS	**1195125006**	Contribution 2019 - Fonds de soutien aux organismes culturels	35 000,00
	1353772	8619-ARR RPP-ADMINISTRATION	**1197219002**	Contribution financière à l'Organisme La Pépinière Espaces Collectifs afin de le soutenir dans la réalisation du projet "Biquette à l'Oasis" GDD 1197219002 CA19 26 0188	20 000,00
	1354192	8124-ARR SUD-MAIRIE	**1197683001**	Contribution financière non récurrente 2019 pour la tenue de la Buvette sociale sur la Place du Marché Atwater - GDD 1197683001 - CA19 22 0161	35 000,00
	1355716	0410-SDO-CULTURE	**1195877002**	Frais - Contribution à des organismes**GDD 1195877002 Accorder un soutien financier totalisant la somme de 254 500 $ aux 41 organismes ci-après désignés pour la réalisation de 42 projets dans le cadre du programme PSDEC 2019 **	10 000,00
	1344348	0410-SDO-DIR GRANDS PARCS ET NATURE E	**nd**	Réalisation du programme d'aménagements temporaires et d'animation d'un café-terrasse au belvédère Camillien-Houde 19-1019	86 775,00
	Total Contributions financières				**324 715,26**
	Achats				
2017	1207786	0000-DIVERS ENDROIT	**1177010003**	Autorisation d'une dépense maximale de 45 990$ pour l'achat de mobilier urbain à l'organisme sans but lucratif Pépinière & Collaborateurs, dans le cadre du projet de piétonisation partielle de la rue Saint-Ambroise GDD 1177010003 CA17 22019	40 000,00
	Total Achats				**40 000,00**

LA PÉPINIÈRE
ESPACES COLLECTIFS

GUICHET D'INITIATIVES - LA PÉPINIÈRE COMME ORGANISME INTERMÉDIAIRE POUR SOUTENIR L'INNOVATION SOCIALE

LA PÉPINIÈRE

La Pépinière | Espaces Collectifs est un organisme à but non lucratif voué à réinventer le coeur des communautés et à développer des villes plus participatives. Né en 2014 d'une initiative citoyenne, l'organisme est aujourd'hui le chef de file du mouvement du placemaking au Québec, avec plus de 30 projets réalisés. Forte de son expertise, La Pépinière met en œuvre des programmes pour soutenir la démultiplication du nombre d'espaces collectifs et le nombre d'acteurs en capacité de les porter. Espaces à vocation publique portés par des acteurs locaux (citoyen.nes, organismes, entrepreneur.es sociaux), les espaces collectifs permettent de renforcer le coeur des communautés et le vivre ensemble.

La Pépinière | Espaces Collectifs développe des espaces collectifs en se basant sur les besoins des communautés et en impliquant les acteurs locaux. Les espaces collectifs visent à transformer par l'engagement collectif les milieux de vie et les communautés. Leur démultiplication renforce le pouvoir d'influence des communautés et affirme leur capacité d'action. En opposition à une approche fonctionnaliste et consumériste du milieu urbain, les espaces collectifs instaurent des espaces d'initiatives, d'innovation et de liberté. En offrant un espace aux possibles, ils permettent l'implication personnelle et collective dans les milieux, favorisant le développement du sentiment d'appartenance.

Nos espaces collectifs se sont déclinés autour de trois piliers d'intervention :

- Laboratoire d'initiatives urbaines (exemples : Village au Pied-du-Courant, les Jardineries) : des projets emblématiques qui réinventent l'espace public et ouvrent le champ des possibles, où sont testés des idées et des modèles d'affaires par la voie de l'expérimentation;
- Milieux de vie (ex : Rue de Dijon à Montréal-Nord, le carré NDV dans Mercier-Ouest, la Place du Marché Atwater, la Marina-St-Roch à Québec) : accompagner les municipalités, arrondissements et institutions dans la réalisation clé en main de projets d'espaces au cœur des quartiers ou dans le cadre de mandats-conseils;

- Soutien aux initiatives : mandats conseils, programmes (comme Vivace) et développement du guichet d'initiatives : des actions qui permettent de démultiplier notre impacts et accélérer le mouvement de transformation sociale.

Ensemble, ces trois champs d'intervention nous permettent d'aborder une diversité d'enjeux propres à notre mission: expérimenter et inspirer la pratique, accompagner les villes et soutenir les communautés dans la matérialisation de leurs projets.

NOTRE IMPACT

La Pépinière mène une stratégie d'impact local et durable, moteur d'un changement global de la société. La force de La Pépinière réside dans sa capacité à matérialiser des projets concrets sur le terrain, qui ont un impact direct sur la vie des gens. Nos projets parviennent à répondre à travers des aménagements, une programmation et des mécanismes d'engagement aux besoins exprimés par les communautés. Ceux-ci sont une manifestation très visible pour le grand public – mais aussi pour les institutions – des potentiels de l'innovation sociale appliquée à nos villes.



Figure 1. Notre méthodologie pour matérialiser et pérenniser les espaces collectifs

La transformation des espaces collectifs a un fort impact sur la qualité de vie des quartiers, le vivre ensemble, le sentiment d'appartenance et la fierté de leurs résidents. Cet impact est corroboré par nos observations sur le terrain, une première mesure d'impact effectuée en 2018 et par plusieurs de nos partenaires, qui reconnaissent la portée sociale de nos projets. En démocratisant l'aménagement urbain et en permettant à chacun de s'impliquer, nos projets contribuent à renforcer le pouvoir d'action des résidents ainsi que le tissu social, permettant de bâtir une société plus soudée et résiliente.

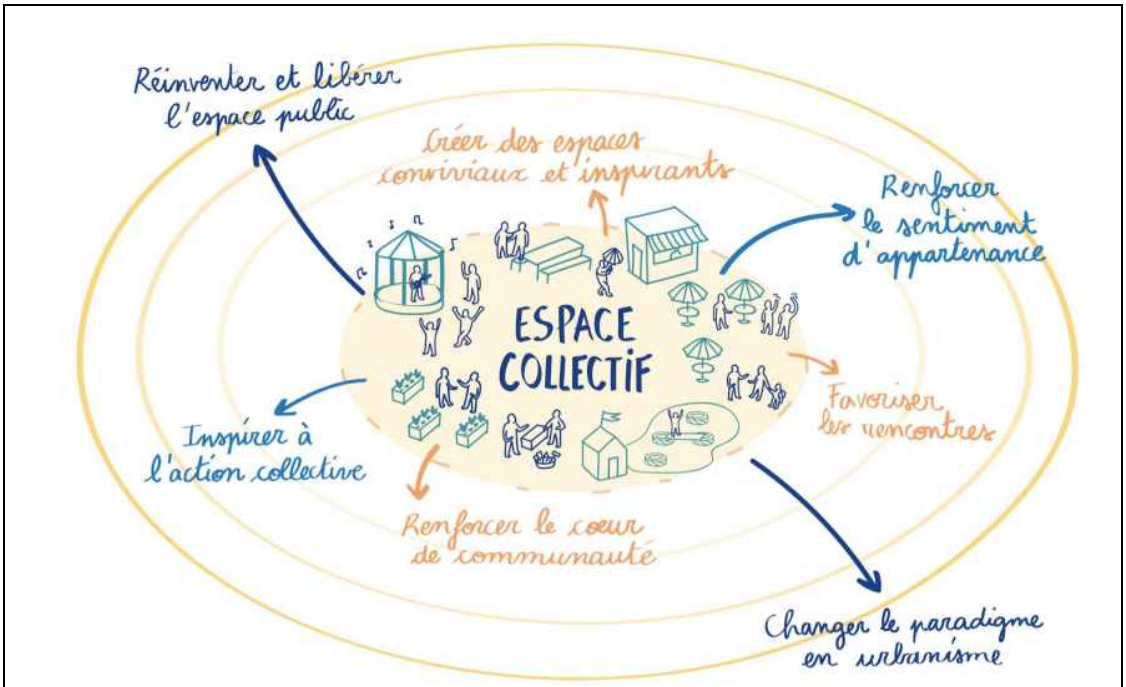


Figure 2. Schéma synthèse de notre mesure d'impact effectuée en 2018 sous forme de sondage et entretiens semi-dirigés

OUTILS POUR AUGMENTER NOTRE IMPACT

Pour concrétiser notre vision de transformation sociale, nous souhaitons inspirer les gens et les accompagner dans leurs premières initiatives, diminuer les freins à l'initiatives et développer davantage de structures de supports pour les matérialiser. Le lancement du programme Vivace en 2019 est une première action concrète qui va dans ce sens. Le pertinence de ce programme et le plaisir partagé par notre équipe et les porteurs de projets nous poussent à développer davantage cette expertise à la Pépinière.

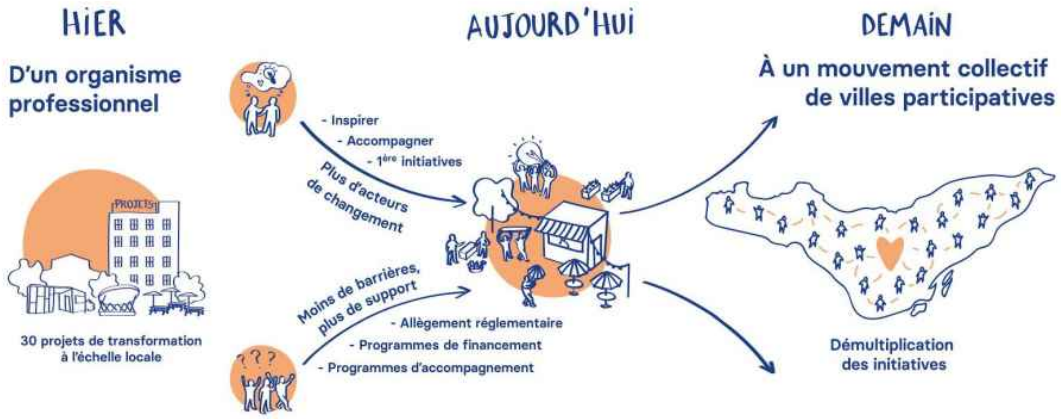


Figure 3. Schéma de transformation sociale synthétisé de La Pépinière

CAFÉ-BISTRO : VOCATIONS MULTIPLES

Conçu et aménagé comme un lieu flexible, le café-bistro est un espace modulable aux multiples fonctions:

- **Cuisine et aire de restauration**
  La 1ère fonction du café est la pré-production alimentaire en support à l'offre en nourriture des Laboratoires (ex: Les Jardineries et le Village au Pied-du-Courant) et des Milieux de vie (ex: le Café suspendu de la voie Camilien-Houde) opérés par La Pépinière. Situé dans un désert alimentaire, le café-bistro offrira ensuite un service de restauration abordable et sain pour les employés de La Pépinière, les locataires des Studios Giovanelli, les travailleurs du quartier (150 à 300 personnes) et les résidents.

Des fonctions additionnelles sont progressivement activées au café afin de donner à La Pépinière les moyens de remplir des volets complémentaires à sa mission :

- **Lieu de diffusion de la pratique**

La 2e fonction du café-bistro, celle de diffusion de la pratique du *placemaking*, vise à offrir un lieu de rassemblement, d'échange et de discussion entre les équipes de La Pépinière, les acteurs locaux, les chercheurs et organismes interpellés par la participation citoyenne, l'innovation sociale et le *placemaking*. Une programmation diversifiée, soutenue par des équipements audio-visuels adéquats, offrira un bouquet d'activités (conférences, débats, projection de films, lancements de livres, formations, etc.) élaborée en collaboration et selon les besoins des acteurs locaux.

- **Guichet d'initiatives**
  La 3e fonction du café-bistro, centrale à l'actualisation de la mission de La Pépinière et à la démultiplication de ses retombées sur la société, est celle de guichet d'initiatives. Vu comme un point d'entrée permanent afin d'accueillir les idées et les initiatives des acteurs locaux, le guichet favorise l'émergence d'idées, la conception, l'élaboration et la planification de projets, les soirées de socio-financement (soupe locale), les cuisines collectives, les hackathons, les ateliers de réparation, les formations, etc.

LE GUICHET D'INITIATIVES POUR ACCOMPAGNER L'ENVIE D'ENTREPRENDRE

Le café/guichet de La Pépinière se veut ouvert, humain, accueillant, et non intimidant. Agissant comme point d'accès pour le grand public, le café est pensé comme un guichet d'accueil pour écouter, discuter et orienter les porteurs d'idées, et créer ainsi un maillage avec le milieu. Le guichet sera un espace physique facilement identifiable, conçu pour susciter des projets collectifs créateurs de liens sociaux et de prospérité économique.

La création du café-guichet est un véhicule clé pour démultiplier notre impact et donner pour la première fois pignon sur rue à La Pépinière. Les objectifs de ce nouveau projet sont de :

Inspirer

- Créer un lieu de convergence pour les organismes, citoyens et la communauté locale souhaitant s'impliquer dans leurs milieux de vie ;
- Offrir une vitrine vivante de l'expertise pour recevoir ses clients, partenaires et collaborateurs;

Diffuser

- Permettre le transfert d'expertise via la création d'une série d'ateliers et de conférences en lien avec notre pratique ;
- Créer des partenariats avec une diversité d'organismes de l'innovation sociale et du quartier afin de s'établir comme un lieu de référence en matière de diffusion de contenu en lien avec l'amélioration des milieux de vies;

Supporter

- Créer des programmes pour supporter les initiatives citoyennes par le biais de bourses, de matériel, de transfert d'expertises, et d'espaces locatifs ;
- Être un guichet facilement accessible pour offrir des conseils aux personnes souhaitant partir des initiatives;
- Créer un modèle perméable de soutien du type "clinique conseil sans rendez-vous", et grâce au liens humains qui se tissent naturellement dans ce lieu s'inscrivant dans le quotidien des gens;
- Orienter les porteurs de projets vers les bonnes ressources pour aider le développement de leur projets;
- Offrir la possibilité de tester les idées à travers le réseau de sites et de partenaires de La Pépinière pour rejoindre rapidement le grand public et accélérer les initiatives ou la mise en marché.

Il contribuera à positionner La Pépinière comme un partenaire d'action pour le plan d'action Tisser Montréal, notamment en écho aux quatre axes du plan d'action en innovation sociale qui s'articulent parfaitement avec des éléments de notre pratique. Nous facilitons la fabrique des milieux de vie par la mobilisation collective. À l'échelle de la ville, la stratégie de La Pépinière est de créer un lieu de convergence qui vise à devenir un pôle favorisant l'innovation sociale et urbaine. Tout comme la ville de Montréal, nos actions facilitent, inspirent et soutiennent les initiatives des entrepreneurs, investisseurs et d'autres acteurs locaux.





Se lancer en affaires peut être perçu comme intimidant, risqué, inconnu et complexe et souvent les gens ne savent pas vraiment où commencer, où s'adresser. L'objectif du guichet est de mettre toute l'expertise des professionnels de l'organisation au service des membres de la communauté locale. Le guichet d'initiative est un lieu ouvert, proche des gens, qui peut occuper un positionnement pré-PME MTL, s'adressant à des personnes qui ne savent même pas qu'il existe des structures de soutien, ou ne savent pas que leur idée peut devenir un projet entrepreneurial. Le guichet d'initiatives est un service à visage humain pour recevoir et guider

les initiatives des acteurs locaux, même ceux issues de personnes plus en marge. Accueillante et éventuellement ouverte sur des heures atypiques, le guichet est une véritable porte d'entrée vers une diversité de programmes et d'échelles de soutien de La Pépinière (figure 2) et de partenaires.

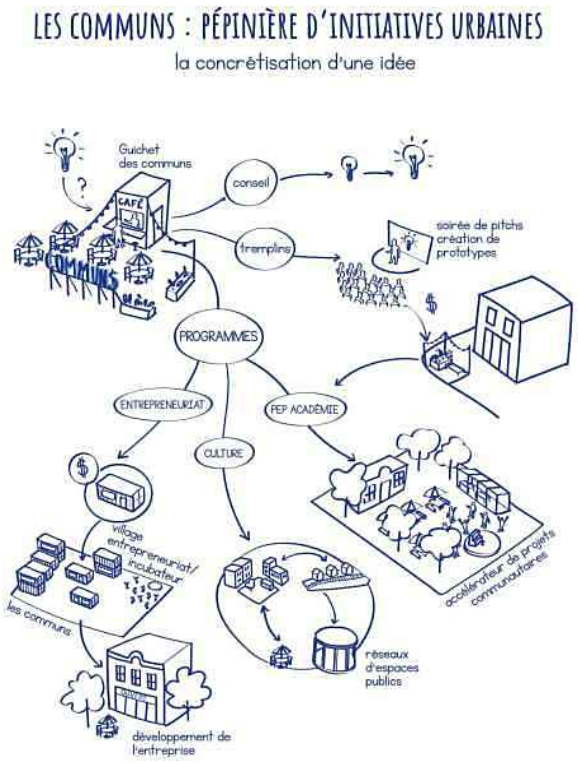


Figure 4. Une diversité de programmes et d'échelles de soutien pour démultiplier les occasions de lancer son initiative

PRÉCÉDENTS ET INSPIRATIONS:

- Participatory city : projet d'expérimentation à grandeur d'un quartier de Londres, afin de démontrer les impacts positifs de la participation et du développement de projets communs sur le vivre ensemble et le tissu social. L'aspect inspirant que nous retenons de cette initiative sont les "front shops", qui sont de véritables **guichets** d'initiatives pour

favoriser l'implication citoyenne et renforcer le sentiment d'appartenance et de réalisation de soi.

- E for All (Boston, E-U): c'est un projet qui a développé un accélérateur innovant de petites entreprises / organisations à but non lucratif afin de favoriser la croissance des entreprises dans les communautés qu'il desserve. C'est un projet qui supporte les initiatives entrepreneuriales dans les villes de taille moyenne.
- Evergreen Brick Works (Toronto, Ontario) : centre environnemental communautaire qui est un lieu dynamique pour explorer des idées et des technologies vertes de pointe, et un espace public dynamique où les visiteurs peuvent participer à une vaste gamme de programmes environnementaux pratiques.
- Pop Brixton (Brixton, Angleterre) : projet original qui soutient les emplois, la formation et l'entreprise locaux. C'est une initiative communautaire qui a transformé une parcelle désaffectée en un espace pionnier mettant en valeur les entreprises indépendantes les plus excitantes de Brixton et Lambeth, en leur fournissant une nouvelle destination qui les aide à ouvrir une boutique et à partager espaces, compétences et idées.
- CSI (Toronto, Ontario) : projet d'innovation sociale qui offre des services de coworking, de communauté et d'accélération aux personnes qui changent le monde. L'innovation sociale fait référence à la création, au développement, à l'adoption et à l'intégration de systèmes de concepts nouveaux et renouvelés, ainsi que de pratiques qui mettent les personnes et la planète au premier plan.
- Café de Ceuvel (Amsterdam, Pays-Bas) : laboratoire vivant où de vieilles péniches sont transformées en espaces de travail durables sur des terres précédemment utilisées pour la construction navale. Café de Ceuvel est un café respectueux de l'environnement qui est aussi un lieu de rencontre génial. C'est aussi un café écologique sur la propriété qui est aussi un lieu de rencontre génial. Le café s'efforce de servir la nourriture et les boissons les plus locales et les plus durables.

OBJET DE LA DEMANDE

L'objectif de cette demande est de soutenir les activités relatives au guichet d'initiatives. Il s'agit d'engager une ressource qui répondra à 3 objectifs :

- **Renforcer notre maillage avec le milieu** :
    - Pour développer la complémentarité de nos structures de support et celles déjà existantes, et développer une programmation de conférences, discussions et ateliers sur la pratique.
- **Guichet fixe - offrir du support dans le Café Pépinière** :

- Cette personne cherche à offrir un service d'accompagnement personnalisé aux différents porteurs d'initiatives et les référer aux différents services de l'organisme. Il.elle est en charge de l'activation du café et programme une série d'activités de sensibilisation et de mobilisation de la communauté locale en collaboration avec les organismes partenaires.
- La personne sera également le premier point de contact de l'organisation sur le quartier. Elle a pour mandat de mobiliser la communauté, de rencontrer les acteurs locaux intéressés par le guichet d'initiatives, les accompagner dans la clarification de leur projet et les aiguiller vers les ressources internes et externes disponibles. Notamment :
  - Participer au développement de l'écosystème du café et du guichet d'initiative avec les acteurs communautaires et sociaux du quartier ;
  - Initier et développer les démarches de mobilisation de la communauté locale et des organismes du quartier ;
  - Représenter le café et le guichet à la table de quartier ;

- **Guichet volant - offrir du support dans les milieux** :
  - En complément de son ancrage territorial, nous souhaitant expérimenter l'impact d'un modèle de support "volant", se déplaçant là où le besoin de présente.
  - La Pépinière est souvent sollicité par des acteurs de tous secteurs de Montréal, et n'a pas toujours les moyens d'offrir un accompagnement au delà d'une rencontre. Il est courant que des organismes ou citoyens portant des projets très pertinents n'aient pas les moyens de se payer des services de conseil de notre organisme. Nous voyons pourtant que même grâce à de court accompagnement, nous pouvons grandement aiguiller les porteurs de projets, leur donner confiance et les bons réflexes pour bien présenter leurs initiatives et aux bonnes personnes.
  - Grâce au volet "volant" du guichet, nous visons donc être à disposition d'acteurs sollicitant le support de la Pépinière dans des secteurs plus éloignés de Montréal, et leur offrir un accompagnement dans leur milieu et les aiguiller vers les ressources disponibles.

UNE PREMIÈRE ANNÉE TEST

À noter que dans la mise en oeuvre du programme Vivace, nous avons déjà testé une formule s'apparentant à ce modèle de guichet conseil. En effet, Vivace a reçu 50 candidatures au début 2019, provenant de partout à Montréal, sur lesquelles 10 ont été retenues comme finalistes. 4 projets ont été sélectionnés au final, mais nous avons souhaité faire un suivi avec les 6 projets

finalistes non retenus. Chaque porteur de projet a alors été invité à nous rencontrer à notre café. Cependant, ce n'était pas naturel pour plusieurs porteurs de projets excentrés de revenir une multitude de fois à nos locaux. Nous avons donc alterné entre un modèle de conseil sur place, et sur le terrain. Cependant, notre manque de capacité à ce moment là nous a empêché de suivre autant que désiré les projets dans leurs milieux.

Ainsi, allier le guichet fixe au guichet volant nous permettra de traiter les besoins avec une plus grande agilité. Nous souhaitons profiter de la première année de déploiement du guichet pour tester de manière équivalente notre apport sur place et sur le terrain. Nous pourrons ainsi juger de quel est l'impact le plus fort que nous pouvons avoir : en étant un lieu ancré territorialement qui fait émerger un grand nombre d'initiatives dans un rayon donné, ou en étant pan-montréalais et en allant soutenir là où des initiatives sont en émergence.

La rétroaction de la première année nous permettra d'approfondir le modèle afin d'augmenter notre impact, et de revoir les objectifs, le cas échéant, de concert avec la Ville de Montréal. Il se peut que l'année 2 mène à la création d'un programme structuré, avec appel à projets, qui aura été renseigné par l'expérience de la première année et une compréhension affiné des besoins et habitudes des porteurs d'initiatives.

RETOMBÉES DU GUICHET D'INITIATIVE

L'opérationnalisation du guichet d'initiative aura les retombées suivantes:

- Une porte ouverte vers l'écosystème de l'entrepreneuriat : faciliter l'accès à des ressources en ayant un guichet d'initiative avec pignon sur rue;
- Faire rayonner l'entrepreneuriat social visant l'amélioration des villes;
- Rendre l'entrepreneuriat plus accessibles aux populations plus marginalisées ou éloignées du marché de l'emploi : jeunes, personnes isolées ou en manque de confiance, femmes, nouveaux arrivants;
- Donner un cadre concret et davantage de temps à la Pépinière pour renforcer ses liens avec les organismes du milieu de l'innovation sociale et du quartier;
- Être un levier pour renforcer notre capacité à diffuser publiquement le contenu que nous développons;
- Les activités réalisées constituent un levier pour la création du programme Terreau, qui pourra être déployé en seconde phase;
- Évaluation de la première année afin de vérifier plus concrètement les besoins, et de comparer l'impact de l'accompagnement sur place au café, ou dans les milieux;
- Aux 6 premiers mois, disposer d'un bilan des acteurs intermédiaires comme La Pépinière, Bâtiment 7 et Solon.

MODÈLE D'AFFAIRE

Le modèle d'affaire du guichet est celui du café / espace de diffusion, générant des revenus autonomes et des locations pour l'organisation d'évènements. Le guichet d'initiatives vise à créer une multitude de programmes et structures de support pour faciliter le passage de l'idée à l'action à différentes échelles et que ce soit pour : soutenir les premières initiatives (déclencheur d'entrepreneuriat), offrir un premier lieu de travail, avoir accès à du financement et des premiers contrats, accélérer le déploiement et réduire ses coûts. Le guichet sera ainsi une porte d'entrée vers une multitude de programmes de la Pépinière ou de partenaires, existants ou à venir.

Le soutien de Tisser MTL permettra de développer le volet "support" du café Pépinière, qui ensemble constitueront le guichet d'initiatives. Sur le long terme, nous visons financer nos structures de support via des levées de fonds auprès de fondations, commanditaires privées ainsi que programmes auxquels nous seront éligibles.

BUDGET

Le budget triennal du projet est estimé à **688 950$** (voir budget annexé). À travers la présente demande, nous cherchons un financement de **200 000 $ sur 3 ans** de Tisser Montréal afin de permettre à La Pépinière d'embaucher une ressource pour la réalisation des activités prévues dans le cadre du guichet d'initiatives.

CONVENTION DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE

ENTRE : **VILLE DE MONTRÉAL**, personne morale de droit public dont l'adresse principale est au 275, rue Notre-Dame Est, Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée par Me Yves Saindon, Greffier, dûment autorisé aux fins des présentes en vertu de la résolution CG06 0006,
Numéro d'inscription TPS : 121364749
Numéro d'inscription TVQ : 1006001374

Ci après appelée la « **Ville** »

ET : **La Pépinière | Espaces Collectifs**, personne morale, constituée sous l'autorité de la partie III de la *Loi sur les compagnies* (RLRQ, c. C38), dont l'adresse principale est le 101- 3081 Ontario Est Montréal Québec, H1W 1N7, agissant et représentée par Mr Jérôme Glad, Codirecteur général, dûment autorisé aux fins des présentes tel qu'il le déclare;

Numéro d'inscription T.P.S. : 807717574RT0001)
Numéro d'inscription T.V.Q. : 1221156290TQ0001
Numéro d'entreprise du Québec : 1169825495.

Ci après appelée l'« **Organisme** »

L'Organisme et la Ville sont également individuellement ou collectivement désignés dans la présente convention comme une « **Partie** » ou les « **Parties** ».

ATTENDU QUE l'Organisme vise à développer des espaces collectifs en se fondant sur les besoins des communautés et en impliquant les acteurs locaux, pour proposer aux résidents des lieux d'innovation et d'initiative;

ATTENDU QUE l'Organisme sollicite la participation financière de la Ville pour la réalisation du Projet, tel que ce terme est défini à l'article 2 de la présente convention;

ATTENDU QUE la Ville désire encourager l'Organisme à réaliser son Projet en l'aidant financièrement;

ATTENDU QUE les Parties désirent, dans le cadre de la présente convention de contribution financière, prévoir les conditions qui s'y rattachent (ci-après la « **Convention** »);

ATTENDU QUE l'Organisme a pris connaissance de l'article 573.3.5 de la *Loi sur les cités et villes*, auquel il pourrait être assujetti à la conclusion de la présente Convention ou en cours d'exécution de celle-ci;

ATTENDU QUE la Ville a adopté le *Règlement sur la gestion contractuelle* en vertu de l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* et qu'elle a remis une copie de ce règlement à l'Organisme;

LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1
INTERPRÉTATION

Le préambule et les annexes font partie intégrante de la présente Convention. En cas de difficulté d'interprétation, le texte de la Convention a préséance sur celui des annexes qui pourrait être inconciliable avec celui-ci.

ARTICLE 2
DÉFINITIONS

Dans la présente Convention, à moins que le contexte n'indique un sens différent, les mots suivants signifient :

2.1 « **Annexe 1** » : la description du Projet;

2.2 « **Annexe 2** » : le protocole de visibilité mentionné à l'article 4.4 de la présente Convention, le cas échéant;

2.3 « **Projet** » : le projet de l'Organisme pour la réalisation duquel la Ville lui fournit la contribution prévue à l'article 5.1 de la présente Convention, lequel est plus amplement décrit à l'Annexe 1;

2.4 « **Rapport annuel** » : document présentant le profil de l'Organisme, le nom de ses administrateurs et dirigeants, un bilan de ses activités et accomplissements pour chaque année de la présente Convention;

2.5 « **Reddition de compte** » : les rapports d'activités, les rapports d'étape ou final, le cas échéant, la liste des interventions ou activités effectuées, les sommes qui ont été utilisées à même la contribution financière reçue de la Ville ainsi que les fins pour lesquelles elles ont été employées de même que les sommes consacrées aux frais de gestion, le niveau d'atteinte des objectifs mesurables ou tout autre document exigé par le Responsable dans le cadre du Projet;

2.6 « **Responsable** » : Directrice de l'Entrepreneuriat de l'Unité administrative ou son représentant dûment autorisé;

2.7 « **Unité administrative** » : Service du Développement économique

ARTICLE 3
OBJET

La présente Convention a pour objet de définir les modalités et conditions des versements de la contribution financière de la Ville à l'Organisme afin que ce dernier puisse réaliser le Projet.

ARTICLE 4
OBLIGATIONS DE L'ORGANISME

En considération des sommes versées par la Ville, l'Organisme s'engage à :

4.1 **Réalisation du Projet**

4.1.1 utiliser la contribution financière de la Ville exclusivement aux fins de la réalisation du Projet.

4.1.2 assumer tous les coûts et risques associés à la réalisation du Projet et à assumer tout dépassement des coûts requis pour sa réalisation, étant entendu que la participation de la Ville ne sera en aucun cas supérieure à la somme prévue à l'article 5.1 de la présente Convention;

4.2 Autorisations et permis

4.2.1 obtenir à ses frais toutes les autorisations et tous les permis requis avant d'entreprendre une activité dans le cadre de la présente Convention;

4.2.2 payer directement aux organismes qui les imposent, tous les impôts, les taxes, les permis et les droits exigés en lien avec le Projet et les activités qui y sont reliées;

4.3 Respect des lois

se conformer en tout temps aux lois et règlements fédéraux, provinciaux et municipaux en vigueur, aux instructions, directives et autres recommandations d'usage provenant de la Ville;

4.4 Promotion et publicité

4.4.1 faire état de la participation financière de la Ville, conformément au protocole de visibilité (ci-après le « **Protocole de visibilité** ») joint, le cas échéant, à la présente Convention à l'Annexe 2, dans tout document, communication, activité, publicité, affichage, rapport de recherche ou document d'information, quel qu'en soit le support, relatif à l'objet de la présente Convention (ci-après la

« **Publication** ») et faire en sorte que la Publication reflète, de façon équitable, l'importance de l'aide accordée par la Ville par rapport aux autres personnes qui auraient contribué au Projet. La Publication doit être préalablement approuvée par écrit par le Responsable;

4.4.2 associer et inviter la Ville aux différents événements en relation avec le Projet;

4.5 **Aspects financiers**

4.5.1 déposer la Reddition de compte auprès du Responsable. Cette Reddition de compte doit être faite selon la forme et les paramètres que le Responsable lui communiquera, étant entendu que cette forme et ces paramètres pourront être modifiés en tout temps sur simple avis du Responsable.

Cette Reddition de compte doit lui être remise au plus tard le 1er mars de chaque année et doit couvrir la période comprise entre la signature de la présente Convention et le 31 décembre 2020 pour la première année et la période du 1er janvier au 31 décembre pour les années subséquentes.

Nonobstant l'alinéa 2 ci-dessus, au moment de la terminaison de la présente Convention, que celle-ci soit due à la résiliation ou à l'arrivée de son terme (ci-après la « **Date de terminaison** »), la Reddition de compte doit être transmise au Responsable dans les trente (30) jours de la Date de terminaison;

4.5.2 tenir une comptabilité distincte de celle concernant les autres secteurs d'activités de l'Organisme pour les sommes versées par la Ville aux fins de la présente Convention et faisant état des fins pour lesquelles ces sommes ont été utilisées et joindre ces informations financières dans ses états financiers annuels;

4.5.3 autoriser le Contrôleur général de la Ville ou son représentant, à examiner en tout temps durant les heures régulières d'ouverture de bureau, tout document concernant les affaires et les comptes de l'Organisme, notamment, les livres et registres comptables ainsi que les pièces justificatives. De plus, l'Organisme accepte de collaborer et de mettre du personnel à la disposition de la Ville, durant les heures normales de bureau, pour répondre à ses questions et lui fournir une copie, sur simple demande et sans frais additionnels, de ces livres et registres comptables et de toutes pièces justificatives lui permettant de s'assurer de la bonne exécution de la présente Convention;

4.5.4 déposer auprès du Responsable son Rapport annuel dans les cent-vingt (120) jours de la clôture de son exercice financier;

4.5.5 dans la mesure où le cumul de toutes contributions financières que la Ville verse à l'Organisme au cours d'une même année civile est d'une valeur de cent mille dollars (100 000 $) et plus, et ce, peu importe que telle contribution soit versée par le conseil municipal, le conseil d'agglomération, un conseil d'arrondissement ou le comité exécutif, transmettre pour chaque année de la présente Convention au Vérificateur général de la Ville (1550, rue Metcalfe, bureau 1201, Montréal,

Québec, H3A 3P1), ses états financiers vérifiés conformément à l'article 107.9 de la *Loi sur les cités et villes*, et transmettre, pour chaque année de la présente Convention, au Responsable, copie desdits états financiers vérifiés, le tout au plus tard les cent-vingt (120) jours après la fin de son exercice financier;

4.5.6 dans la mesure où le cumul de toutes contributions financières que la Ville verse à l'Organisme au cours d'une même année civile est d'une valeur de moins de cent mille dollars (100 000 $), et ce, peu importe que telle contribution soit versée par le conseil municipal, le conseil d'agglomération, un conseil d'arrondissement ou le comité exécutif, transmettre pour chaque année de la présente Convention au Responsable ses états financiers au plus tard les cent-vingt (120) jours après la fin de son exercice financier;

4.5.7 à la Date de terminaison, remettre à la Ville, dans les cinq (5) jours d'une demande écrite du Responsable, toute somme non engagée à cette date dans la réalisation du Projet;

4.6 **Conseil d'administration**

4.6.1 si ces documents n'ont pas déjà été remis, remettre au Responsable dans les trente (30) jours de la signature de la présente Convention, une copie des règlements généraux de l'Organisme ainsi qu'une copie de ses lettres patentes;

4.6.2 à la demande de la Ville, permettre à un représentant de la Ville d'assister, à titre d'observateur seulement, aux assemblées générales et aux réunions du conseil d'administration de l'Organisme et à cette fin, lui faire parvenir un avis de convocation dans les délais prévus dans les règlements généraux de l'Organisme;

4.7 Responsabilité

4.7.1 garantir et tenir la Ville indemne de toutes réclamations, demandes, recours et de tous dommages de quelque nature que ce soit en raison de la présente Convention. L'Organisme s'engage également à prendre fait et cause pour la Ville, ses employés, représentants et mandataires dans toute réclamation, demande, recours ou poursuite intentée contre cette dernière par des tiers en raison de la présente Convention et sans limiter la généralité de ce qui précède, en raison de la licence concédée à l'article 11 de la présente Convention, et la tient indemne en capital, frais et intérêts de tout jugement, toute condamnation ou de toute décision qui pourrait être prononcés contre elle et de toute somme qu'elle aura déboursée avant ou après jugement en raison de ce qui précède;

4.7.2 assumer seule toute la responsabilité à l'égard des tiers et à assumer seule la responsabilité de toute action, réclamation ou demande que peut occasionner l'exécution de la présente Convention;

4.8 **Séance du conseil municipal ou du comité exécutif**

lorsque la contribution financière est accordée par le conseil municipal ou le comité exécutif, qu'elle est d'une valeur de cent mille dollars (100 000 $) et plus, et dans la mesure où le Responsable en fait la demande, être présent, par l'intermédiaire de ses dirigeants, lors d'une séance du conseil municipal ou du comité exécutif, selon le règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne de ces instances et répondre aux questions posées par ses membres relativement à la présente.

ARTICLE 5
OBLIGATIONS DE LA VILLE

5.1 **Contribution financière**

En considération de l'exécution par l'Organisme de toutes et chacune des obligations contenues à la présente Convention, la Ville convient de lui verser la somme maximale de deux cent mille dollars (200 000 $), incluant toutes les taxes applicables, le cas échéant, devant être affectée à la réalisation du Projet.

5.2 **Versements**

5.2.1 Pour l'année 2020 :

5.2.1.1 une somme maximale de soixante mille dollars (60 000$)dans les trente jours suivant la signature de la présente convention;

5.2.2 Pour l'année 2021:

5.2.2.1 une somme maximale de soixante-dix mille dollars (70 000$) à. la remise d'un rapport d'étape à la satisfaction du Responsable;

5.2.3 Pour l'année 2022 :

5.2.3.1 une somme maximale de cinquante mille dollars (50 000 $) à la remise d'un rapport d'étape à la satisfaction du Responsable;

5.2.3 Pour l'année 2023 :

5.2.3.1 une somme maximale de vingt mille dollars (20 000 $) à la remise du rapport final à la satisfaction du Responsable.

Chaque versement est conditionnel à ce que l'Organisme ait respecté les termes et conditions de la présente Convention. De plus, tous les versements prévus ci-dessus incluent toutes les taxes applicables, le cas échéant.

5.3 **Ajustement de la contribution financière**

Le Responsable peut exiger la remise par l'Organisme de toute somme n'ayant pas servi à la réalisation du Projet. De plus, le Responsable pourra réduire le montant de la contribution financière si la réalisation du Projet ne requiert plus la somme maximale.

5.4 **Aucun intérêt**

L'Organisme ne pourra en aucun cas réclamer de la Ville des intérêts pour versements effectués en retard.

ARTICLE 6
GOUVERNANCE ET ÉTHIQUE

6.1 L'Organisme doit, dans la réalisation des activités et du Projet prévus à la présente Convention, agir selon les règles de conduite d'une personne avisée et prudente, de manière à ne porter aucun préjudice à la Ville ou à des tiers.

6.2 L'Organisme doit prendre toutes les mesures requises pour éviter des conflits d'intérêts et doit se conformer aux directives émises par le Responsable à cet égard.

L'Organisme doit notamment informer le Responsable, par écrit, de tout contrat devant être conclu par l'un des membres de son conseil d'administration avec la Ville ou avec l'Organisme.

6.3 L'Organisme doit utiliser la contribution financière octroyée dans le cadre de la présente Convention aux fins qui y sont prévues, cette contribution ne pouvant en aucun cas servir à payer le salaire d'un employé ou les honoraires de tout tiers qui fait du démarchage pour le compte de l'Organisme.

ARTICLE 7
DÉFAUT

7.1 Il y a défaut :

7.1.1 si l'Organisme n'observe pas quelque engagement pris aux termes de la présente Convention;

7.1.2 si l'Organisme fait une cession de biens, est réputé avoir fait une cession de biens ou fait l'objet d'une ordonnance de séquestre;

7.1.3 si l'administration de l'Organisme passe entre les mains de tiers, qu'il s'agisse de fiduciaires ou autres, en vertu d'un acte consenti par l'Organisme pour garantir l'exécution de ses obligations ou de celles de tiers;

7.1.4 si l'Organisme perd son statut d'organisme sans but lucratif ou cesse d'être reconnu comme tel par les autorités fiscales.

7.2 Dans les cas prévus au sous-paragraphe 7.1.1, le Responsable avise par écrit l'Organisme du défaut et lui demande d'y remédier dans le délai qu'il détermine. Le Responsable peut retenir tout versement tant que l'Organisme n'a pas remédié au défaut. Si malgré cet avis, l'Organisme refuse ou néglige de remédier à tel défaut dans le délai imparti, la présente Convention sera résiliée de plein droit, sous réserve de tout recours pouvant être exercé par la Ville pour les dommages occasionnés par ce défaut.

7.3 Dans les cas prévus aux sous-paragraphes 7.1.2, 7.1.3 et 7.1.4, la présente Convention est résiliée de plein droit sans avis ni délai, dès la survenance de l'événement.

7.4 S'il est mis fin à la présente Convention en application des articles 7.2 ou 7.3, toute somme non versée à l'Organisme cesse de lui être due, ce dernier devant également remettre à la Ville toute somme non encore engagée dans le Projet reçue de celle-ci. La Ville peut aussi exiger le remboursement de tout ou partie des sommes déjà versées à l'Organisme.

ARTICLE 8
RÉSILIATION

8.1 La Ville peut, à sa discrétion, mettre fin en tout temps à la présente Convention, sans indemnité pour quelque dommage que ce soit subi par l'Organisme, sur préavis écrit de trente (30) jours, en acquittant le coût des activités déjà réalisées dans le cadre du Projet.

8.2 L'Organisme convient expressément de n'exercer aucun recours contre la Ville en raison de la résiliation de la présente Convention.

8.3 Toute somme non versée à l'Organisme cesse de lui être due. Ce dernier doit également remettre à la Ville toute somme non encore engagée dans le Projet reçue de celle-ci.

ARTICLE 9
DURÉE

La présente Convention prend effet à sa signature par les Parties et se termine, sous réserve des articles 7 et 8, lorsque les Parties ont rempli leurs obligations, mais au plus tard le 30 juin 2023.

Nonobstant la fin de la présente Convention prévue ci-haut, il est entendu que les articles 4.5.1, 4.5.3, 4.5.4, 4.5.5, 4.5.6, 4.5.7, 4.7, 4.8 et 11 continueront à produire leurs effets entre les Parties.

ARTICLE 10
ASSURANCES

10.1 L'Organisme doit souscrire, à ses frais, et maintenir en vigueur pendant toute la durée de la présente Convention, un contrat d'assurance responsabilité civile accordant par accident ou événement une protection minimale de deux millions de dollars (2 000 000 $) pour les blessures corporelles, pour les dommages matériels et pour les préjudices et dans laquelle la Ville est désignée comme coassurée.

10.2 De plus, le contrat d'assurance doit contenir un avenant stipulant que l'assureur doit donner à la Ville, par courrier recommandé ou poste certifiée, un avis écrit de trente (30) jours en cas de modification ou de résiliation du contrat d'assurance par l'Organisme ou l'assureur. Aucune franchise stipulée dans le contrat d'assurance ne sera applicable à la Ville.

10.3 L'Organisme s'engage à remettre au Responsable, dans les dix (10) jours de la signature de la présente Convention, une copie de la police d'assurance ou du certificat de la police. L'Organisme doit fournir, à chaque année, le certificat de renouvellement de la police d'assurance, au moins quinze (15) jours avant son échéance.

ARTICLE 11
LICENCE

L'Organisme concède à la Ville, à titre gratuit, une licence non exclusive, pour la durée maximale du droit d'auteur prévue par la loi, sans limite territoriale, pour son propre usage et irrévocable, lui permettant notamment de reproduire, de traduire, de publier et de communiquer au public, par quelque moyen que ce soit, en totalité ou en partie, les renseignements liés aux travaux ou documents en lien avec le Projet réalisé par l'Organisme, ses employés ou ses sous-traitants. La Ville n'utilisera ces renseignements et ces documents qu'à des fins municipales.

ARTICLE 12
DÉCLARATIONS ET GARANTIES

12.1 L'Organisme déclare et garantit :

12.1.1 qu'il a le pouvoir de conclure la présente Convention et d'exécuter toutes et chacune des obligations qui lui sont imposées en vertu de celle-ci;

12.1.2 que les droits de propriété intellectuelle pour tout document, travail écrit, représentation ou activité ayant lieu sous son contrôle en lien avec le Projet ont été dûment acquittés et que ces représentations ou activités peuvent valablement avoir lieu;

12.1.3 qu'il détient et a acquis de tout tiers, le cas échéant, tous les droits lui permettant de réaliser la présente Convention et notamment ceux lui permettant de consentir la licence prévue à l'article 11 de la présente Convention;

12.1.4 que toutes et chacune des obligations qu'il assume en vertu de la présente Convention constituent des considérations essentielles sans lesquelles la Ville n'aurait pas signée celle-ci.

ARTICLE 13
DISPOSITIONS GÉNÉRALES

13.1 Entente complète

La présente Convention constitue la totalité et l'intégralité de l'entente intervenue entre les Parties.

13.2 Divisibilité

Une disposition de la présente Convention jugée invalide par un tribunal n'affecte en rien la validité des autres dispositions qui conservent leur plein effet et force exécutoire.

13.3 Absence de renonciation

Le silence de l'une ou l'autre des Parties ou son retard à exercer un droit ou un recours ne doit jamais être interprété comme une renonciation de sa part à tel droit ou recours.

13.4 Représentations de l'Organisme

L'Organisme n'est pas le mandataire de la Ville et ne peut, par ses actes ou omissions, engager la responsabilité de cette dernière ou la lier de toute autre façon.

13.5 Modification à la présente Convention

Aucune modification aux termes de la présente Convention n'est valide si elle est effectuée sans l'accord écrit préalable des deux (2) Parties.

13.6 Lois applicables et juridiction

La présente Convention est régie par les lois du Québec et toute procédure judiciaire s'y rapportant doit être intentée dans le district judiciaire de Montréal.

13.7 Ayants droit liés

La présente Convention lie les Parties aux présentes de même que leurs successeurs et ayants droit respectifs.

13.8 Cession

Les droits et obligations de l'une ou l'autre des Parties ne peuvent être cédés qu'avec l'accord écrit préalable de l'autre Partie.

L'Organisme ne peut consentir une hypothèque ou donner en garantie à un tiers les sommes qui lui sont versées par la Ville en vertu de la présente Convention.

13.9 Avis et élection de domicile

Tout avis ou document à être donné ou transmis relativement à la présente Convention est suffisant s'il est consigné dans un écrit et expédié par un mode de communication qui permet à la Partie expéditrice de prouver sa livraison au destinataire.

Élection de domicile de l'Organisme

L'Organisme fait élection de domicile au 101- 3081 Ontario Est Montréal Québec, H1W 1N7, et tout avis doit être adressé à l'attention du co-directeur général. Pour le cas où il changerait d'adresse sans dénoncer par écrit à la Ville sa nouvelle adresse, l'Organisme fait élection de domicile au bureau du greffier de la Cour supérieure pour le district de Montréal, chambre civile.

Élection de domicile de la Ville

La Ville fait élection de domicile au 700 rue la Gauchetière Ouest, Montréal, Québec, H3B 5M2, et tout avis doit être adressé à l'attention du Responsable.

13.10 Exemplaire ayant valeur d'original

La présente Convention peut être signée séparément à même un nombre infini d'exemplaires distincts qui sont tous des originaux mais qui, pris collectivement, ne forment qu'un seul et même document. Chaque exemplaire peut être transmis par télécopieur ou courriel et la copie ainsi transmise a le même effet qu'un original.

EN FOI DE QUOI, LES PARTIES ONT SIGNÉ EN DEUX (2) EXEMPLAIRES, À MONTRÉAL, À LA DATE INDIQUÉE EN REGARD DE LEUR SIGNATURE RESPECTIVE.

Le .....e jour de ..... 20__

VILLE DE MONTRÉAL

Par : _____
Me Yves Saindon, Greffier

Le 21e jour de janvier 20 20

PÉPINIÈRE ESPACES COLLECTIFS

Par : _____
Jérôme Glad, co-directeur général

Cette convention a été approuvée par le Conseil d'agglomération de la Ville de Montréal, le e jour de ..... 2020 (Résolution .....).

ANNEXE 1

PROJET

Pour plus de détail voir en pièce jointe: *Demande de contribution financière de l'organisme - les éléments de la présente annexe prévalent sur la demande de contribution*

Objectif
S'inspirant du modèle de *participatory city* mis en place au Royaume Uni, l'organisme propose de renforcer l'accompagnement proposé aux porteurs d'initiatives à travers la mise en place d'un 'guichet d'initiatives' fixe et volant.
Situé pour son volet fixe dans le futur café de la Pépinière, au 3081 rue Ontario Est, le projet poursuit les objectifs suivants:

- **Renforcer le maillage avec le milieu** : identifier et développer les complémentarités avec l'écosystème de soutien entrepreneurial, communautaire et d'innovation sociale
- **Diffuser**: développer une programmation de conférences, discussions et ateliers
- **Supporter :** apporter un accompagnement technique et organisationnel
    - **un guichet fixe** : personne ressource dans le futur café de la Pépinière pour offrir un service d'accompagnement personnalisé aux porteurs d'initiatives, du référencement vers les ressources internes et externes disponibles.
    - **un guichet volant dans les milieux** : concevoir et proposer un court accompagnement adapté aux secteurs plus éloignés de Montréal pour développer les bons réflexes et bien présenter leurs initiatives et aux bonnes personnes

Objectif de l'année 1
Nous visons profiter de la première année du guichet pour tester et mesurer une diversité d'actions et d'outils, afin de mieux juger ceux qui seront pertinents à mettre à l'échelle pour les années à suivre. Exemple : efficacité du guichet fixe vs. guichet volant, l'appel à projet, la sollicitation dans le quartier d'implantation vs. dans tout Montréal, etc. Tester différents formats d'accompagnement permettra de nous ajuster aux besoins des porteurs de projets et des projets. Cette adaptabilité lors de la première année assurera la construction d'une démarche pertinente dans les deux prochaines années.

L'appel à projet qui sera lancé à l'hiver 2020 sera pour nous une manière de communiquer en grand sur l'ouverture du guichet de support aux initiatives, et donc positionner le café de la Pépinière dans le milieu. À l'image de l'appel à projet qui avait été fait pour Vivace en 2019, nous nous attendons à recevoir un grand nombre de propositions (50 pour Vivace en 2019), qui permettront de documenter les besoins et les territoires couverts. Au delà du délai de l'appel à projets, le fait de le lancer enverra le message au milieu que La Pépinière se positionne comme un organisme intermédiaire de soutien, et contribuera ainsi en continu à emmener des clients/porteurs de projets à franchir la porte de notre café. Nous l'avons expérimenté avec Vivace, appel à projet suite auquel nous avons reçu de nombreuses demandes de soutien de partout au Québec (alors que Vivace ne couvrait que Montréal).

Nous allons également ouvrir une diversité de pistes de développement et financement, comme les commandites (pour exemple, le programme Vivace avait reçu 250 000$ de Desjardins en

2018-2019), ou la philanthropie (piste actuelle avec le fond d'innovation du PIC de Centraide). À la fin de la première année, nous aurons une vision plus claire des composantes qui participeront à la résilience du modèle d'affaire.

Nous pourrons également mesurer la capacité des revenus autonomes à contribuer au modèle du guichet. Pour exemple, si les événements de diffusion organisés apportent de bons revenus, le volet programmation du guichet pourra s'autofinancer grâce à ces revenus. Ou encore, les revenus générés par les formations professionnelles mise en place pourraient contribuer à offrir des formations gratuites au milieu des OBNL et aux citoyens.

La mesure des impacts et indicateurs de succès de la première année donnera un élan pour le développement et la consolidation du projet les années suivantes.

Objectif de l'année 2 et 3
Les années 2 et 3 viseront le perfectionnement et la consolidation du modèle. Une fois le modèle et le public établi dans le café de La Pépinière, nous envisageons collaborer à l'implantation du modèle dans d'autres secteurs, soit par notre initiative, soit par le biais d'autres organismes.

Nous allons continuer à investir en développement, notamment dans l'optique de pérenniser et autonomiser le modèle pour qu'il puisse continuer après l'investissement initial de la Ville de Montréal.

Cible
Le projet s'adresse aux porteurs d'initiatives visant l'amélioration de nos milieux de vie et la création de lien social dans les quartiers, notamment par le biais des espaces publics. Ces porteurs peuvent être des organisations, institutions, collectifs, citoyens ou organisme en démarrage. Le projet ciblera particulièrement les organisations et institutions.

Méthodologie
L'organisme a établi une première proposition de méthodologie qui sera retravaillée après le recrutement du responsable du projet, et testée lors de la première année d'implémentation.
Sur la base de la première expérience d'accompagnement réalisée avec le programme Vivace, l'organisme propose un processus fondé sur une série de 5 rencontres individuelles, avec des objectifs à remplir entre chaque rencontre.
Le besoin d'accompagnement sera évalué à travers une fiche d'intention en amont de la première rencontre, qui servira à valider le diagnostic. Si un même besoin ressort de plusieurs projets lors de la phase diagnostic, des outils collectifs d'accompagnement pourront être proposés.
L'organisme s'appuiera sur ses compétences internes (responsable du projet, équipe innovation, équipe technique de la Pépinière) et externes (développement de partenariats ad hoc ou au long cours).

Les étapes de la méthodologie consistera principalement à poser un diagnostic sur les besoins et sur le projet dans un premier temps. Par la suite des ''devoirs'' seront demandés aux porteurs de projets (remplir des demandes de subventions déterminés au préalable lors de rencontre, contacter des commanditaires de proximité, chercher des partenaires...etc.)

Les prochaines étapes seront la formation, les ateliers et un suivi sur les devoirs. La transmission des savoirs et l'accompagnement se feront tout au long du processus en établissant un calendrier du travail avec les porteurs de projets.

L'organisme envisage de lancer un appel à expérimentation la première année, afin de suivre une cohorte "test", de 15 organisations.

Pour plus de détail voir en pièce jointe: Demande de contribution financière de l'organisme - les éléments de la présente annexe prévalent sur la demande de contribution

CALENDRIER

2020 :

Hiver:

- Recrutement du responsable de projet
- Approfondissement de la méthodologie d'accompagnement
- Conception et réalisation du contenu de l'accompagnement
- Approche et confirmation des partenaires et identification des collaborations
- Conception du premier appel à candidatures (test)
- Organisation de la soirée de lancement du Guichet
- Ouverture du café Pépinière prévu pour début mars ou avril 2020: l'échéancier de l'ouverture dépend de l'installation de la ventilation par le propriétaire prévue fin janvier 2020, l'arrondissement délivrera le permis d'occupation par la suite, ils sont au fait de la situation et en attente de l'installation de la ventilation)

Printemps/été/automne

- Prototypage des deux approches guichet fixe et volant pendant la première année
- Organisation de minimum 8 conférences, discussions et ateliers ouvert à tous
- Accompagnement au développement organisationnel de 15 organismes (en démarrage ou non)
- Accompagnement à la matérialisation de 4 à 5 projets
- Rencontre de 35 personnes pour des accompagnements mineurs

Fin d'automne/hiver:

- Rétroaction et bilan de l'année
- Organisation d'une soirée d'exposition et présentation des projets accompagnés
- Constat et rétroaction sur les deux types de guichets et sur un appel à projet
- Développement du programme en année 2 avec des réajustements

2021 :

Hiver:

- Perfectionnement de la méthodologie d'accompagnement au vu de l'année 1
- Approfondissement et perfectionnement du contenu de l'accompagnement
- Approche et confirmation de nouveaux partenaires
- Appel à candidatures (si son utilité a été validée)
- Organisation de la soirée de lancement du Guichet 2

Printemps/été/automne

- Accompagnement de 15 organismes en démarrage
- Organisation de minimum 8 conférences, discussions et ateliers ouvert à tous
- Offre d'atelier pour les professionnels
- Accompagnement à la matérialisation de 4 à 5 projets
- Rencontres de 35 personnes pour des accompagnements mineurs

Fin d'automne/hiver:

- Rétroaction et bilan de l'année 2
- Organisation d'une soirée d'exposition et présentation des projets accompagnés
- Constat et rétroaction sur la méthodologie de l'année
- Développement du programme en année 3 avec des réajustements et perfectionnement

2022

Hiver:

- Perfectionnement de la méthodologie d'accompagnement au vu des 2 premières années
- Approfondissement du contenu de l'accompagnement
- Approche et confirmation de nouveaux partenaires
- Appel à candidatures (si son utilité a été validée)
- Organisation de la soirée de lancement du Guichet 3

Printemps/été/automne

- Accompagnement de 15 organismes en démarrage
- Organisation de 8 ateliers thématiques ouvert à tous
- Accompagnement à la matérialisation de 4 à 5 projets
- Offre d'atelier pour les professionnels
- Rencontres de 35 personnes pour des accompagnements mineurs

Fin d'automne/hiver:

- Rétroaction et bilan de l'année des 3 années
- Organisation d'une soirée d'exposition et présentation des projets accompagnés
- Développement du programme en année 4 avec l'expertise des 3 années

REDDITION DE COMPTE

Pour l'année 2020

- Un bilan annuel conformément à la demande du responsable, faisant état de réalisations et apprentissages du Projet pour l'année écoulée et un bilan financier du projet – au plus tard le 1er mars 2021;

Pour l'année 2021

- Un bilan annuel faisant état de réalisations et apprentissages du Projet pour l'année écoulée et un bilan financier du projet – au plus tard le 1er mars 2022;

Pour l'année 2022

- Un bilan final avec analyse et constats, faisant état des retombées des réalisations des trois années visées par la Convention (2019 à 2022) – au plus tard le 1er mars 2023

INDICATEURS

Le bilan des réalisations doit comprendre notamment les bénéfices ou retombées obtenus en lien avec les indicateurs suivants :

Renforcer le maillage avec le milieu (par année): 5 partenaires impliqués dans l'accompagnement / la diffusion

Diffuser (par année)

- 10 ateliers et conférences, dont 3 événements d'ampleur
- 10 partenaires participant à la programmation: d'innovation sociale et du quartier
- 30 à 50 participants aux ateliers
- 100 à 120 pour les événements de grande ampleur
- provenance des participants : milieu de l'innovation sociale, milieu communautaire, citoyens engagés

Supporter (par année)

- 35 personnes rencontrées pour un accompagnement mineur (diagnostic de leur milieu, de leurs besoins et partage de pistes préliminaire pour trouver un support adéquat à leur projet et courriel récapitulatif.)
- 15 accompagnements réalisés
    - dont 10 projets accompagnés dans leurs recherches de financements - cible évaluée en année 2. Nous allons cataloguer les montants qui auront été cherchés
    - dont 4 à 5 projets matérialisés

Typologie des porteurs de projets accompagnés :

- organismes en démarrage, organisations, institutions, collectifs, individus, -
- provenant de 10 à 15 territoires (quartiers) différents

Retombées

- 10/15 territoires (quartiers) par année recourant aux services de l'organisation
- 30% à 50% de revenus autonomes (ventes, commandites, contrats) dans le modèle économique des initiatives accompagnées
- 150 membres et utilisateurs du guichet d'initiatives: membres qui se seront impliqués dans les projets accompagnés (porteurs de projets, bénévoles sur les sites, acteurs communautaires impliqués : toutes personnes qui se sera investi dans le projet)

Ces indicateurs sont fixés de façon globale mais feront apparaître les résultats respectifs du guichet fixe et du guichet volant par année.
Par ailleurs, la clientèle bénéficiaire des programmes doit être ventilée selon les catégories suivantes (porteurs de projets et visiteurs des espaces)

- Femmes
- Personnes issues de la diversité (immigrants, minorités visibles, communautés culturelles)
- Résidents temporaires (ex. étudiants internationaux, travailleurs temporaires)
- Âge (enfants, adolescents et aînés à travers des projets intergénérationnel)

Indicateurs qualitatifs

- Amélioration et clarification du rôle de la Pépinière auprès des acteurs du communautaire : tables de quartier, tables de concertation et organismes communautaires
- Diversité de personnes rejoints à travers les organismes communautaires et l'accessibilité des lieux
- Sondage de satisfaction sur la qualité et sur la diversité des expertises et des ressources offert aux bénéficiaires du guichet

CHANTIER D'APPRENTISSAGES

L'organisme s'engage en outre à participer aux travaux du Chantier d'apprentissages mis en place par la Ville de Montréal.

ANNEXE 2

PROTOCOLE DE VISIBILITÉ

Ce protocole de visibilité précise les principes et les modalités de communication qui guideront l'organisme subventionné dans la mise en œuvre du protocole d'entente préalablement convenu.

1. Visibilité

L'Organisme doit :

1.1. Développer, présenter, faire approuver et réaliser une stratégie ou des actions de communication répondant aux exigences du Protocole de visibilité.
1.2. S'assurer que tous les sous-traitants engagés par l'Organisme respectent les obligations en matière de communication, de normes de visibilité et respectent la Charte de la langue française.

2. Communications

L'Organisme doit :

2.1. Reconnaissance de la contribution de la Ville de Montréal

- Faire état de la contribution de la Ville et souligner le partenariat dans toutes les communications relatives au Projet.
- Sur les médias sociaux, souligner le partenariat et remercier la Ville pour son soutien.
- Mentionner verbalement la participation financière de la Ville lors des activités publiques organisées dans le cadre du projet et lors du bilan.
- Apposer les logos de la Ville sur tous ses outils de communication imprimés et électroniques, notamment les affiches, les dépliants, les journaux, le site Internet, les bandeaux web, les infolettres, les communiqués de presse, les lettres de remerciement, les certificats de participation, etc.
- Les logos de Montréal devront également figurer sur toutes les publicités, et ce, peu importe le format, le support ou le véhicule. Dans le cas où l'insertion des logos de la

Ville n'est pas possible, l'organisme doit ajouter le libellé suivant : ***Fier partenaire de la Ville de Montréal***

- Soumettre pour approbation (visibilite@ville.montreal.qc.ca) tous les textes soulignant la contribution financière de la Ville et tous les documents où figurent les logos de la Ville, au moins **10 jours ouvrables** avant leur diffusion.
- S'il y a lieu, ajouter les logos de la Ville en clôture de toute publicité télé ou web. Les logos de Montréal peuvent faire partie d'un regroupement de partenaires. Par contre, à titre de partenaire principal, il devra être mis en évidence.
- Ajouter les logos de la Ville sur tous les panneaux remerciant les collaborateurs.

2.2. Relations publiques et médias

- Assurer l'accréditation média des représentants de la Ville (incluant les blogueurs, photographes, caméramans ou autres professionnels qu'ils ont mandatés) et prendre en charge la gestion des droits des artistes quant aux photos, vidéos et autres contenus diffusés sur les plateformes de la Ville, à des fins strictement promotionnelles et non commerciales.
- Lors d'une annonce importante impliquant la Ville:
    - Inviter par écrit la mairesse à participer aux conférences de presse et aux événements médiatiques liés au Projet ou à l'activité, un minimum de 20 jours ouvrables à l'avance;
    - Soumettre pour approbation au cabinet de la mairesse et du comité exécutif le scénario du déroulement, l'avis média et le communiqué concernant le Projet;
    - Offrir au cabinet de la mairesse et du comité exécutif la possibilité d'insérer une citation du représentant politique dans le communiqué, un minimum de 20 jours ouvrables à l'avance.

Note : Pour adresser une demande au cabinet de la mairesse et du comité exécutif, veuillez utiliser le courriel suivant : mairesse@ville.montreal.qc.ca

2.3. Normes graphiques et linguistiques

- Respecter la mise en application des normes et règles d'utilisation du logotype de la Ville et ses normes d'utilisation (disponible sur le site Internet à l'adresse suivante : ville.montreal.qc.ca/logo).
- Respecter l'ordre convenu pour le positionnement du logo de la Ville et des signatures des autres partenaires sur tous les outils promotionnels (communiqués, lettres, bannières, panneaux, etc.).
- Respecter les lois et la réglementation applicables au Québec, notamment les dispositions de la Charte de la langue française (L.R.Q., c. C-11).

2.4. Publicité et promotion

- Convenir et remettre des photographies et/ou des vidéos officielles à la Ville et, libres de droits, qui pourront être utilisées pour la promotion de Montréal, sur Internet ou sur tout autre support média. Les dites photos ou vidéos devront être fournies au moment de l'amorce de la campagne promotionnelle. Une série de photographies post-événement devront également être remises.
- Ajouter un hyperlien vers le site de la Ville sur le site Internet du Projet ou de l'événement.
- Faire approuver les outils publicitaires et promotionnels par la Ville (visibilite@ville.montreal.qc.ca) avant leur impression et leur diffusion.
- Fournir un espace publicitaire d'une demi-page dans le programme de l'événement, si applicable. La publicité sera fournie par la Ville.
- Offrir d'inclure un mot officiel de la Ville dans le programme de l'événement. La demande doit être faite par écrit, un minimum de 30 jours ouvrables à l'avance. Pour adresser une demande, veuillez utiliser les mêmes coordonnées que celles apparaissant dans l'encadré du présent Protocole de visibilité.
- Permettre à la Ville d'installer des bannières promotionnelles (ou autres supports à être déterminés) sur le ou les sites de l'activité ou lors d'interventions publiques.
- Permettre à la Ville de s'annoncer gratuitement sur les différents véhicules publicitaires ou de diffusion sur le ou les sites de l'activité ou de l'événement (ex. : écrans numériques géants).
- Offrir à la Ville la possibilité d'adresser un message promotionnel aux participants lorsqu'il y a présence d'un animateur sur le site d'une activité. Un message sera préparé à cet effet par la Ville.
- Lors de la tenue de l'événement (ou d'une activité) et si le contexte s'y prête, offrir à la Ville un emplacement gratuit pouvant aller jusqu'à 10 pi x 20 pi afin d'y installer un

kiosque d'exposition ou toute autre structure permettant une interaction avec le public. Cet emplacement devra être situé dans un secteur fréquenté et être alimenté en électricité.

- S'assurer de la présence du logo de la Ville dans le champ de vision d'au moins une caméra lorsqu'il y a une captation de l'événement par une chaîne de télévision ou lors d'une webdiffusion.

2.5. Événements publics

- Inviter la mairesse à participer aux événements publics organisés dans le cadre du Projet. La demande doit être faite par écrit, un minimum de **20 jours ouvrables** à l'avance.
- Coordonner et effectuer le suivi des événements avec le cabinet de la mairesse.
- Valider les règles protocolaires du cabinet en matière d'événements publics.

Pour joindre le cabinet politique pour la tenue d'événements publics, veuillez utiliser les mêmes coordonnées que celles apparaissant dans l'encadré plus haut, en précisant que le projet ou l'activité est subventionné(e) par la Ville de Montréal.

Si vous avez des questions concernant le protocole de visibilité, vous pouvez joindre la Ville de Montréal à l'adresse courriel suivante : visibilite@ville.montreal.qc.ca

À noter : les organismes subventionnés doivent communiquer avec le cabinet de la mairesse pour une invitation ou encore pour une citation dans un communiqué. La demande faite à la mairesse doit être envoyée à l'adresse suivante : mairesse@ville.montreal.qc.ca.

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1197896007

Unité administrative responsable :	Service du développement économique , Direction Entrepreneuriat
Objet :	Autoriser le versement d'une contribution financière, non récurrente, d'un montant de 200 000 $ à l'organisme La Pépinière Espaces collectifs pour le développement de son guichet d'initiatives pour la période 2020-2023 / Approuver un projet de convention à cet effet

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

1197896007 - Pépinière Espaces.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Mohamed OUALI
Préposé au budget
Tél : (514) 872-4254

ENDOSSÉ PAR Le : 2020-01-29

Sabiha FRANCIS
Conseillère budgétaire
Tél : 514 872-9366
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 20.15

2020/02/27 17:00

(2)

Dossier # : 1193855003

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures du réseau routier , Direction des infrastructures , Division expertise et soutien technique
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Conclure des ententes-cadres de services professionnels, pour une durée de 48 mois, avec les deux (2) firmes suivantes : Englobe Corp. (2 547 735,62 $) et SNC-Lavalin GEM Québec inc. (2 215 644,13 $) totalisant une somme maximale de 4 763 379,75 $ (taxes incluses) pour réaliser des études et expertises géotechniques et des caractérisations environnementales dans le cadre de la réalisation des projets d'infrastructures des services corporatifs et des arrondissements de la Ville. Appel d'offres public no 19-17816 - Sept (7) soumissionnaires

Il est recommandé :
1. de conclure des ententes-cadres, d'une durée de 48 mois, avec les firmes ci-après désignées pour chacun des lots, ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, lesquelles s'engagent à fournir à la Ville, sur demande, des services professionnels pour réaliser des études et expertises géotechniques et des caractérisations environnementales, pour les sommes maximales indiquées en regard de chacune d'elles, conformément aux documents de l'appel d'offres public no 19-17816 :

Firme	Somme maximale	Contrat (Lot)
Englobe Corp.	2 547 735,62 $	1
SNC-Lavalin GEM Québec inc.	2 215 644,13 $	2

2. d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services corporatifs, et ce, au rythme des besoins à combler.

Signé par Isabelle CADRIN **Le** 2020-01-26 21:14

Signataire : Isabelle CADRIN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Mobilité et attractivité

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1193855003**

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures du réseau routier , Direction des infrastructures , Division expertise et soutien technique
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Conclure des ententes-cadres de services professionnels, pour une durée de 48 mois, avec les deux (2) firmes suivantes : Englobe Corp. (2 547 735,62 $) et SNC-Lavalin GEM Québec inc. (2 215 644,13 $) totalisant une somme maximale de 4 763 379,75 $ (taxes incluses) pour réaliser des études et expertises géotechniques et des caractérisations environnementales dans le cadre de la réalisation des projets d'infrastructures des services corporatifs et des arrondissements de la Ville. Appel d'offres public no 19-17816 - Sept (7) soumissionnaires

CONTENU

CONTEXTE

La *Division de l'expertise et du soutien technique* (DEST) au sein de la *Direction des infrastructures* fournit des études et expertises géotechniques pour les projets réalisés par divers services corporatifs et arrondissements de la Ville. Le volet de la caractérisation environnementale des sols fait également partie intégrante de ces études. La réalisation de travaux de construction et de rénovation d'infrastructures municipales, incluant les conduites d'eau et d'égout, les bassins de rétention d'eau pluviale et les structures routières requiert ces études en vue de produire les plans et devis. Des études géotechniques peuvent également être nécessaires pour les travaux d'aménagement ou de mise en valeur de sites par les différents services et arrondissements de la Ville. Les études peuvent inclure des expertises pour des fondations, des excavations, du contrôle et du suivi en cours de travaux, etc.
En raison de l'ampleur des demandes adressées à la *Division de l'expertise et du soutien technique,* cette dernière doit faire appel à des firmes spécialisées en géotechnique afin de répondre aux besoins. Plusieurs projets se réalisent concurremment et la majorité des études doivent être réalisées en amont, afin d'intégrer les résultats aux devis de construction ou d'aménagement. Par ailleurs, le processus d'appel d'offres et d'octroi d'un contrat ponctuel à un consultant spécialisé ne peut être complété à l'intérieur de courts délais imposés entre le moment où les crédits deviennent disponibles et le démarrage d'un projet. Cette situation occasionnerait des retards au démarrage des travaux de construction et pourrait même parfois les reporter d'une (1) saison, d'où l'importance d'avoir des ententes-cadre opérationnelles.

Les enveloppes budgétaires des ententes-cadre conclues en 2018 (CG18 0364) sont presque totalement engagées suite à une très forte demande des requérants conséquente aux investissements importants de la Ville dans le domaine des infrastructures de même

qu'à une complexité accrue de la nature des projets. Pour pallier à cette problématique, il a été décidé de procéder à un appel d'offres public permettant de retenir les services de quatre (4) firmes, sélectionnées sur la base de leur pointage technique et de leur enveloppe de prix. Il s'agit donc d'une sélection de firmes qui, selon les besoins, auront à réaliser, à la demande et sous le contrôle de la *Division de l'expertise et du soutien technique,* différents mandats d'études et d'expertises géotechniques ainsi que de caractérisations environnementales. L'ensemble des mandats ne pourra excéder les enveloppes maximales autorisées.

L'appel d'offres no 19-17816 a été publié sur le site électronique SEAO ainsi que dans le journal papier Le Journal de Montréal. Le détail du processus est décrit à l'intervention du *Service de l'approvisionnement.*

Addenda no 1 (8 novembre 2019)
Addenda no 2 (12 novembre 2019)
Addenda no 3 (14 novembre 2019)

Trois (3) addendas ont été publiés entre les 8 et 14 novembre 2019 afin de répondre aux questions des soumissionnaires et d'aviser l'ensemble des preneurs du cahier des charges de certaines précisions apportées aux documents d'appel d'offres. Les questions soulevées par les soumissionnaires n'avaient pas d'impact sur le prix des soumissions.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG18 0364 - 21 juin 2018 - Conclure des ententes-cadres de services professionnels avec les firmes Englobe Corp. (1 731 740,80 $), Les Consultants S.M. inc. (1 511 685,21 $), SNC -Lavalin GEM Québec inc. (1 332 052,06 $) et Golder Associés ltée (1 102 391,80 $) totalisant une somme maximale de 5 677 869,87 $, taxes incluses, pour réaliser des études et expertises géotechniques et des caractérisations environnementales, dans le cadre de la réalisation des projets d'infrastructures des services corporatifs et des arrondissements de la Ville - Appel d'offres public 18-16859 - Neuf (9) soumissionnaires - 1183855001;
CG17 0207 - 18 mai 2017 - Conclure des ententes-cadres de services professionnels avec les trois (3) firmes suivantes : GHD Consultants Ltée (1 521 665,96 $), WSP Canada inc. (1 364 187,57 $) et SNC-Lavalin GEM Québec inc. (1 177 180,74 $) totalisant une somme maximale de 4 063 034,27 $ (taxes incluses) pour réaliser des études et expertises géotechniques et de caractérisation environnementale dans le cadre de la réalisation des projets d'infrastructures des services corporatifs et des arrondissements de la Ville - Appel d'offres public no 17-15901 - Sept (7) soumissionnaires - 1173855001;

CG14 0593 - 18 décembre 2014 - Conclure des ententes-cadres de services professionnels avec les trois (3) firmes suivantes : Inspec-Sol inc. (1 383 275,72$), LVM une Division d'EnGlobe Corp. (1 234 754,35$) et Groupe Qualitas inc. (1 096 615,45$) totalisant une somme maximale de 3 714 645,52$ (taxes incluses) pour réaliser des études et expertises géotechniques dans le cadre de la réalisation des projets d'infrastructures des services corporatifs et des arrondissements de la Ville - Appel d'offres public 14-13536 - Six (6) soumissionnaires - 1143855007;

CG13 0130 - 25 avril 2013 - Conclure des ententes-cadres de services professionnels avec les quatre (4) firmes suivantes : Inspec-Sol inc. (3 054 155,66$), Les Consultants S.M. inc. (2 347 628,54$), LVM inc. (1 626 853,71$) et Groupe Qualitas inc. (903 979,44$) totalisant une somme maximale de 7 932 614,35$ (taxes incluses) afin de réaliser des études géotechniques et de caractérisation environnementale, de préparer des plans et devis de réhabilitation et d'effectuer la surveillance environnementale de travaux de décontamination de sites qui seront requis par les services corporatifs ou les arrondissements - Appel d'offres public 12-12250 - Dix (10) soumissionnaires - 1133855002.

DESCRIPTION

La Ville désire retenir les services professionnels de consultants spécialisés en géotechnique. Les services professionnels demandés sont, sans s'y limiter, les suivants :

- la réalisation d'études géotechniques;
- la réalisation d'expertises géotechniques;
- le soutien technique en cours de construction.

Le volet environnemental complémentaire à ces études et expertises géotechniques comprend les éléments suivants :

- la réalisation d'études de caractérisation environnementale;
- la préparation de plans de réhabilitation environnementale, de demandes de permis et de certificat d'autorisation à déposer au Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC);
- la surveillance de travaux de réhabilitation environnementale et de gestion des sols.

Suite à l'analyse des soumissions reçues dans le cadre de l'appel d'offres public no 19-17816, il est recommandé de retenir les services des deux (2) firmes suivantes :

CONTRAT (Lot) 1 : Englobe Corp.	2 547 735,62 $ (taxes incluses)
CONTRAT (Lot) 2 : SNC-Lavalin GEM Québec inc.	2 215 644,13 $ (taxes incluses)
Total :	**4 763 379,75 $ (taxes incluses)**

À la lumière du rapport SMCE125309007 de la *Commission permanente sur l'examen des contrats,* le montant maximal des enveloppes budgétaires de ces ententes-cadres a été établi au prix des soumissions des adjudicataires recommandés.

JUSTIFICATION

La réalisation de projets de construction et de rénovation d'infrastructures municipales, d'aménagement de divers sites par la *Direction des infrastructures* ainsi que par les services corporatifs et les arrondissements de la Ville, nécessite des études et des expertises géotechniques. La DEST doit fournir ces services dans le cadre de sa mission, mais ne dispose pas des ressources humaines et matérielles nécessaires pour répondre à la demande. Afin d'être en mesure de remplir les mandats qui lui sont confiés, la DEST de la Ville doit donc constituer une réserve de firmes auxquelles elle fait appel, selon des tarifs fixes soumissionnés et concurrentiels. Les enveloppes budgétaires des ententes-cadres en vigueur (octroyées en 2018) sont presque totalement engagées sur des projets en cours. Il est donc requis de conclure le plus tôt possible de nouvelles ententes-cadre afin d'assurer la réalisation des études et expertises géotechniques, incluant la caractérisation environnementale au besoin.

Documents d'appel d'offres

Les documents d'appel d'offres ont été préparés de façon à ce que quatre (4) contrats (lots) soient attribués par ordre décroissant de leur valeur aux soumissionnaires qui auront obtenu le meilleur pointage final suite à l'évaluation des propositions. Un pointage intérimaire a été établi suite à l'évaluation qualitative de l'offre de services et la note finale a ensuite été établie à l'aide d'une formule impliquant le pointage intérimaire et le prix. Dans les bordereaux des prix, les honoraires professionnels sont établis par les soumissionnaires d'une part à taux horaire par catégorie d'employés, tandis que les

dépenses sont admissibles selon des taux unitaires pour la réalisation des travaux de sondages, les analyses chimiques et les essais de laboratoire.

Estimations

Les estimations internes préparées au moment de lancer l'appel d'offres ont été établies en fonction des heures prévisionnelles inscrites aux bordereaux de soumission. Le nombre d'heures indiquées pour chacune des ententes-cadres pour chacune des catégories d'employés est basé sur les besoins estimés et est utilisé aux fins d'un scénario de comparaison des soumissions. Pour les estimations, une analyse basée sur le juste prix de services similaires a été faite.

Analyse des soumissions

Un total de sept (7) soumissions ont été reçues dans le cadre de l'appel d'offres. Elles ont toutes été jugées recevables. Les sept (7) soumissions jugées recevables ont été soumises au comité de sélection, formé de cinq (5) personnes, pour évaluation. Les soumissions répondent à tous les critères établis par le *Service de l'approvisionnement* et ont été évaluées en fonction de la grille de pointage applicable aux contrats de services professionnels.

Le comité de sélection s'est rencontré le mercredi, 18 décembre 2019, à 10 h 00 au 255, boulevard Crémazie Est, 4e étage.

L'appel d'offres prévoit que l'attribution des contrats soit faite aux soumissionnaires qui ont obtenu le meilleur pointage final suite à l'évaluation qualitative des propositions et du prix soumis. Un pointage intérimaire a été établi suite à l'évaluation qualitative de l'offre de services et la note finale a ensuite été établie à l'aide d'une formule impliquant le pointage intérimaire et le prix. La Ville procède à l'octroi de chaque contrat à la firme qui obtient le plus haut pointage final.

Les offres de services des firmes Les Services exp inc., FNX-INNOV inc. et Solmatech inc. ont été jugées non conformes, le pointage intérimaire de 70% n'ayant pas été obtenu par ces firmes.

Par ailleurs, tel que spécifié aux conditions de l'appel d'offres, pour une même firme, si la soumission présentée est retenue pour un des lots, elle est automatiquement rejetée pour les lots suivants et toutes les offres financières (enveloppes B) déposées pour ces autres lots sont retournées au soumissionnaire sans être ouvertes. Les contrats sont octroyés par ordre décroissant de leur valeur. La Ville procède à l'octroi de chaque contrat à l'équipe qui obtient le plus haut pointage final. Les sept (7) soumissionnaires n'ont présenté qu'une (1) seule équipe.

Contrat (Lot) 1 :

Soumissions conformes	Note intérimaire	Note finale	Total de la soumission (taxes incluses)
Englobe Corp.	**75,7**	**0,493**	**2 547 735,62 $**
SNC-Lavalin GEM Québec inc.	71,0	0,486	2 487 689,93 $
Groupe ABS inc.	70,3	0,421	2 857 251,77 $

WSP Canada inc.	75,0	0,355	3 516 829,55 $
Dernière estimation réalisée à l'interne			2 259 532,39 $
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation ($) (l'adjudicataire – estimation) Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%) *((l'adjudicataire – estimation) / estimation) x 10 0*			288 203,23 $ 12,7 %
Écart entre la 2ème meilleure note finale et l'adjudicataire ($) *(2 ème meilleure note finale – adjudicataire)* Écart entre la 2ème meilleure note finale et l'adjudicataire (%) *((2 ème meilleure note finale – adjudicataire) / adjudicataire) x 100*			-60 045,69 $ -2,4 %

Contrat (Lot) 2 :

Soumissions conformes	Note intérimaire	Note finale	Total de la soumission (taxes incluses)
SNC-Lavalin GEM Québec inc.	**71,0**	**0,546**	**2 215 644,13 $**
Groupe ABS inc.	70,3	0,473	2 543 067,06 $
WSP Canada inc.	75,0	0,399	3 136 010,10 $
Englobe Corp.	Non conforme : Soumission retenue pour le Lot 1		
Dernière estimation réalisée à l'interne			2 012 101,59 $
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation ($) *(l'adjudicataire – estimation)* Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%) *((l'adjudicataire – estimation) / estimation) x 100*			203 542,54 $ 10,1 %
Écart entre la 2ème meilleure note finale et l'adjudicataire ($) *(2 ème meilleure note finale – adjudicataire)* Écart entre la 2ème meilleure note finale et l'adjudicataire (%)			327 422,93 $ 14,8 %

((2 ème meilleure note finale – adjudicataire) / adjudicataire) x 100	

Contrat (Lot) 3 : ANNULÉ

Soumissions conformes	Note intérimaire	Note finale	Total de la soumission (taxes incluses)
Groupe ABS inc.	**70,3**	**0,541**	**2 223 643,52 $**
WSP Canada inc.	75,0	0,462	2 705 570,77 $
Englobe Corp.	Non conforme : Soumission retenue pour le Lot 1		
SNC-Lavalin GEM Québec inc.	Non conforme : Soumission retenue pour le Lot 2		
Dernière estimation réalisée à l'interne			1 758 754,18 $
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation ($) *(l'adjudicataire – estimation)* Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%) *((l'adjudicataire – estimation) / estimation) x 100*			464 889,34 $ 26,4 %
Écart entre la 2ème meilleure note finale et l'adjudicataire ($) *(2 ème meilleure note finale – adjudicataire)* Écart entre la 2ème meilleure note finale et l'adjudicataire (%) *((2 ème meilleure note finale – adjudicataire) / adjudicataire) x 100*			481 927,25 $ 21,7 %

Contrat (Lot) 4 : ANNULÉ

Soumissions conformes	Note intérimaire	Note finale	Total de la soumission (taxes incluses)
WSP Canada inc.	**75,0**	**0,541**	**2 308 706,39 $**
Englobe Corp.	Non conforme : Soumission retenue pour le Lot 1		
SNC-Lavalin GEM Québec inc.	Non conforme : Soumission retenue pour le Lot 2		
Groupe ABS inc.	Non conforme : Soumission retenue pour le Lot 3		

Dernière estimation réalisée à l'interne			1 503 152,11 $
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation ($) *(l'adjudicataire – estimation)* Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%) *((l'adjudicataire – estimation) / estimation) x 100*			805 554,28 $ 53,6 %
Écart entre la 2ème meilleure note finale et l'adjudicataire ($) *(2 ème meilleure note finale – adjudicataire)* Écart entre la 2ème meilleure note finale et l'adjudicataire (%) *((2 ème meilleure note finale – adjudicataire) / adjudicataire) x 100*			Non applicable Non applicable

Le détail de l'évaluation des soumissions est présenté à l'intervention du *Service de l'approvisionnement.*

Écarts avec les estimations

Les écarts entre les soumissionnaires ayant obtenu les meilleurs pointages finaux et les estimations internes sont présentés ci-après.

Contrat (Lot)	Écart ($)	Écart (%)
1	288 203,23	12,7
2	203 542,54	10,1
3	464 889,34	26,4
4	805 554,28	53,6

Les quatre (4) soumissions se situent à plus de 10 % des estimations réalisées. Deux (2) se situent au-delà de 25 % de l'estimation (Contrat (Lot) 3 avec Groupe ABS inc. et Contrat (Lot) 4 avec WSP Canada inc.).

De façon générale, les raisons justifiant les écarts observés pour les Contrats (Lots) 1 et 2 sont les suivantes :

- Les firmes étant très sollicitées, une augmentation des taux horaires du personnel a été constatée;
- Les adjudicataires n'étant pas propriétaires des équipements dédiés à la signalisation et à l'exécution des sondages, ils doivent avoir recours à des sous-traitants. Cependant, la quantité importante de chantiers de construction à Montréal monopolise les ressources des sous-traitants.

Pour ces raisons, les écarts de prix obtenus pour les Contrats (Lots) 1 et 2 sont jugés acceptables. Les soumissions des firmes Englobe Corp. et SNC-Lavalin GEM Québec inc. sont retenues pour les Contrats (Lots) 1 et 2.

Pour ce qui est de l'écart de 26,4 % observé pour le contrat (Lot) 3, une hausse marquée

du taux horaire pour l'item «Technicien» a été observée. Cette hausse de taux combinée à l'ajout de l'item «Assistant au chargé de projet», pour lequel un taux identique a été soumis, fait en sorte qu'il y a peu de différence avec le taux soumis pour le Chargé de projet. Cette situation n'est pas souhaitable ni représentative des taux usuels observés sur le marché. De plus, le taux unitaire pour le mètre de forage dans les sols semble également élevé par rapport au prix du marché et contribue à expliquer en partie l'écart.

Dans le cas du contrat (Lot) 4, un important écart de 53,6 % a été calculé par rapport à l'estimation réalisée pour ce contrat. En analysant les prix soumis au bordereau, des taux horaires plus élevés que les taux du marché sont remarqués pour l'ensemble des professionnels. De plus, les prix unitaires pour les forages dans le sol et dans le roc sont très élevés également. Par ailleurs, les prix journaliers pour mettre en place les planches de signalisation sont respectivement 4 et 3 fois plus élevés que l'estimation pour les articles 25 et 26 du bordereau des prix.

Pour ces raisons, les écarts de prix obtenus pour les Contrats (Lots) 3 et 4 n'apparaissent pas acceptables. En conséquence, les soumissions des firmes Groupe ABS inc. et WSP Canada inc. ne sont pas retenues.

Le présent dossier donne suite à un appel d'offres assujetti à la *Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics* (Loi 1) conformément au décret no 795-2014 adopté le 24 septembre 2014. Les adjudicataires recommandés détiennent leur attestation de *l'Autorité des marchés publics (AMP) .* Englobe Corp. a obtenu le renouvellement de son attestation le 9 janvier 2020 et SNC-Lavalin GEM Québec inc., le 8 août 2019. Une copie de chaque attestation se retrouve en pièces jointes au dossier.

Les adjudicataires recommandés ne sont pas inscrits au Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA) et sont conformes en vertu du Règlement de gestion contractuelle de la Ville de Montréal.

Le présent dossier répond à l'un des critères et à l'une des conditions préalables à sa présentation devant la *Commission permanente sur l'examen des contrats.* Selon les dépenses prévisionnelles, les Contrats (Lots) 1 et 2 de services professionnels des firmes Englobe Corp. et SNC-Lavalin GEM Québec inc. sont supérieurs à 1 000 000 $ et un des adjudicataires (SNC-Lavalin GEM Québec inc., anciennement Groupe Qualitas inc.) en est à son cinquième octroi de contrat consécutif pour un contrat récurrent.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Chaque entente-cadre attribuée permettra de couvrir les mandats d'études et expertises géotechniques et de caractérisation environnementale de plusieurs projets. Ces mandats feront l'objet d'une autorisation de dépense en conformité avec les règles prévues aux différents articles du règlement de délégation de pouvoir en matière d'ententes-cadres et seront confiés à l'aide de «bons de commande» dont les crédits proviendront des budgets déjà affectés aux différents projets identifiés par chacun des requérants (services centraux et/ou arrondissements).
Ces ententes pourraient donc se traduire par des dépenses d'agglomération dans le cadre de travaux réalisés sur le réseau cyclable pan-montréalais ou de travaux réalisés sur les conduites principales d'égout et d'aqueduc.

La *Division de l'expertise et du soutien technique* s'assurera de la disponibilité des crédits et du suivi des enveloppes.

La dépense maximale de 4 763 379,75 $, taxes incluses, pour les deux (2) ententes-cadres, représente un coût total maximal de 4 349 600,62 $ lorsque diminuée des ristournes fédérale et provinciale.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les ententes-cadre permettront une gestion responsable des sols contaminés. En effet, le volet de caractérisation environnementale des sols permettra de s'assurer que les exigences réglementaires en matière de gestion des sols contaminés soient rencontrées.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'impact majeur de cette décision sera d'assurer, par le biais de ces services professionnels, la réalisation d'études et d'expertises géotechniques, incluant la caractérisation environnementale des sols, nécessaires à la rédaction des plans et devis des travaux de construction des infrastructures.
Dans l'éventualité où un refus d'octroyer les contrats est obtenu, la DEST ne sera plus en mesure d'assumer sa mission qui est d'offrir des services d'expertises auprès de ses requérants (services corporatifs et arrondissements).

D'autre part, dans l'éventualité où un retard est observé dans l'octroi des contrats, la DEST devra, pour des mandats inférieurs à 101 100 $ (taxes incluses), procéder via des mandats gré à gré, ce qui nécessite un traitement administratif supplémentaire et un délai ne permettant pas de répondre aux besoins des requérants dans les délais fixés.

Advenant le cas où l'octroi du contrat est reporté à une date ultérieure au 31 mai 2020, soit la date de la validité de la soumission, les soumissionnaires ayant obtenu le plus haut pointage final pourraient alors retirer leur soumission. Il faudrait donc procéder à un autre processus d'appel d'offres et défrayer les frais associés.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Commission permanente sur l'examen des contrats : février 2020
Octroi des contrats : suite à l'adoption du présent dossier
Début des services : mars 2020
Fin des services : quarante-huit (48) mois à partir de la date d’envoi de l’avis d’adjudication aux adjudicataires ou jusqu’à épuisement du montant maximal du contrat.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction acquisition (Eddy DUTELLY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Ève DUFOUR
Ingénieure

Tél : 514 872-3548
Télécop. : 514 872-0708

ENDOSSÉ PAR Le : 2020-01-16

Sylvain ROY
C/d Expertise et soutien technique

Tél : 514 872-3921
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Martin BOULIANNE
Directeur des infrastructures
Tél : 514-872-4101
Approuvé le : 2020-01-24

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Benoit CHAMPAGNE
Directeur
Tél : 514 872-9485
Approuvé le : 2020-01-24

Le 9 janvier 2020

ENGLOBE CORP.
A/S MONSIEUR ALAIN ROBICHAUD
505, BOUL DU PARC-TECHNOLOGIQUE
BUREAU 200
QUÉBEC (QC) G1P 4S9

Nº de décision : 2020-DAMP-1015
Nº de client : 2700022980

Objet : Renouvellement de l'autorisation de contracter ou de sous-contracter avec un organisme public

Monsieur,

Par la présente, l'Autorité des marchés publics (l'« **AMP** ») accorde à l'entreprise mentionnée ci-dessus, laquelle fait également affaire sous :

COENTREPRISE ENGLOBE/FNX-INNOV
COENTREPRISE LVM-INSPEC-SOL
COENTREPRISE LVM-QUALITAS
COENTREPRISE LVM-TECHNILSOL/QUALITAS
COENTREPRISE LVM-TECHNISOL/QUALITAS, UNE DIVIISON DE ENGLOBE CORP.
COENTREPRISE WIINIBEK/ENGLOBE
CONSORTIUM AQUA-TERRA
CONSORTIUM AQUA-TERRA, UNE DIVSION DE ENGLOBE CORP.
CONSORTIUM LVM-SHERMONT
CRANDALL, A DIVISION OF ENGLOBE COP.
CRANDALL, UNE DIVISION D'ENGLOBE CORP.
DST CONSULTING, A DIVISION OF ENGLOBE CORP.
EG
ENGLOBE
ENGLOBE-LAMONT
EXCAVATION RENÉ ST-PIERRE INC, ENGLOBE CORP. EN CO-ENTREPRISE,OPÉRANT SOUS LE NOM DE KATHRYN SPIRIT DJV
GROUPEMENT ENGLOBE - GCNN
LES CONSULTANTS DST,UNE DIVISION D'ENGLOBE CORP.
LVM/TECHNO REM
NUNATECH-ENGLOBE PARTNERSHIP
PARTENARIAT NUNATECH-ENGLOBE
STANTEC/ENGLOBE
TANKNOLOGIE
TANKNOLOGIE, UNE DIVISION D'ENGLOBE CORP.
TANKNOLOGY
TANKNOLOGY, A DIVISION OF ENGLOGE CORP.

le renouvellement de son autorisation de contracter ou de sous-contracter avec un organisme public, conformément à la Loi sur les contrats des organismes publics (la « **LCOP** »), RLRQ, c. C-65.1. ENGLOBE CORP. demeure donc inscrite au Registre des entreprises autorisées à contracter ou à sous-contracter (le « **REA** ») tenu par l'AMP.

L'autorisation est valide jusqu'au **8 janvier 2023**, et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la suspension ou la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et sa réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'AMP de toute modification aux renseignements déjà transmis lors de la demande de renouvellement de l'autorisation.

Pour plus de détails sur vos obligations ou pour consulter le REA, consultez le site Web de l'AMP au www.amp.gouv.qc.ca.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur, nos salutations distinguées.

La directrice de l'admissibilité aux marchés publics



Chantal Hamel

Autorité
des marchés publics
Québec

Le 8 août 2019

SNC-LAVALIN GEM QUÉBEC INC.
A/S MADAME ARDEN FURLOTTE
455, BOUL RENÉ-LÉVESQUE O
MONTRÉAL (QC) H2Z 1Z3

No de décision : 2019-DAMP-0659
N° de client : 3000197288

Objet : Renouvellement de votre autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public

Madame,

Par la présente, l'Autorité des marchés publics (l'« **AMP** ») accorde à l'entreprise ci-haut mentionnée, faisant également affaires sous GROUPE QUALITAS et LABORATOIRE D'INSPECTION DE COUVERTURES L.J.C., UNE DIVISION DE GROUPE QUALITAS INC., le renouvellement de son autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public, conformément à la *Loi sur les contrats des organismes publics*, RLRQ, c. C-65.1 (la « **LCOP** »). SNC-LAVALIN GEM QUÉBEC INC. demeure donc inscrite au registre des entreprises autorisées à contracter ou à sous-contracter tenu par l'AMP.

Cette autorisation est valide jusqu'au **7 août 2022** et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la suspension ou la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et sa réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'AMP de toute modification aux renseignements déjà transmis lors de la demande d'autorisation.

Pour de plus amples informations sur vos obligations ou pour consulter le registre des entreprises autorisées, veuillez-vous référer au site Web de l'AMP au www.amp.gouv.qc.ca.

Nous vous prions de recevoir, Madame, nos salutations distinguées.

Chantal Hamel
Directrice de l'admissibilité aux marchés publics

525 René-Lévesque Est,
Rez-de-chaussée, bureau RC.30
Québec (Québec) G1R 5S9
Téléphone sans frais : 1 888 335-5550
Télécopieur sans frais : 1 888 885-0223
www.amp.gouv.qc.ca

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service de l'approvisionnement , Direction acquisition

Dossier # : 1193855003

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures du réseau routier , Direction des infrastructures , Division expertise et soutien technique
Objet :	Conclure des ententes-cadres de services professionnels, pour une durée de 48 mois, avec les deux (2) firmes suivantes : Englobe Corp. (2 547 735,62 $) et SNC-Lavalin GEM Québec inc. (2 215 644,13 $) totalisant une somme maximale de 4 763 379,75 $ (taxes incluses) pour réaliser des études et expertises géotechniques et des caractérisations environnementales dans le cadre de la réalisation des projets d'infrastructures des services corporatifs et des arrondissements de la Ville. Appel d'offres public no 19-17816 - Sept (7) soumissionnaires

SENS DE L'INTERVENTION

Validation du processus d'approvisionnement

FICHIERS JOINTS

19-17816 PV.pdfSEAO _ Liste des commandes.pdf

19-17816 Tableau Résultat Global Final Contrat1 Englobe.pdf

19-17816 Tableau Résultat Global Final Contrat2 SNC REV.pdf

19-17816 Intervention suite à un Appel D'offres C1.pdf

19-17816 Intervention suite à un Appel D'offres C2.pdf

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Eddy DUTELLY
Agent d'approvisionnement, niv 2
Tél : 514 872-5253

ENDOSSÉ PAR Le : 2020-01-22

Denis LECLERC
Chef de Section, division acquisition
Tél : 514 872-5241
Division : Acquisition

19-17816 - Services professionnels pour des études et expertises géotechniques et caractérisations environnementales pour les services centraux et les arrondissements

FIRME	Présentation de l'offre 5%	Compréhension du mandat et de la problématique 10%	Approche proposée 30%	Capacité de production et échéancier 20%	Expérience et expertise de la firme dans des travaux semblables 10%	Expérience et expertise du chargé de projet et de son équipe 25%	Pointage intérimaire total 100%	Prix $	Pointage final	Rang
Groupe ABS Inc.	3,20	6,40	19,00	15,20	8,20	18,30	70,3	2 857 251,770 $	0,421	3
Englobe Corp	3,70	8,00	21,00	15,40	8,40	19,20	75,7	2 547 735,62 $	0,493	1
Les Services EXP Inc.	4,00	7,20	15,80	13,40	7,80	16,80	65,0			Non conforme
FNX-INNOV Inc.	3,70	6,40	16,00	13,20	8,00	18,80	66,1			Non conforme
SNC-Lavalin GEM Québec Inc.	3,80	9,00	22,20	7,20	8,80	20,00	71,0	2 487 689,93 $	0,486	2
SOLMATECH Inc.	3,30	7,00	17,00	15,20	7,40	17,80	67,7			Non conforme
WSP Canada Inc.	3,40	7,00	20,20	16,00	8,00	20,40	75,0	3 516 829,55 $	0,355	4
0							-			#VALEUR!
0							-		-	
0							-		-	
Agent d'approvisionnement	**Eddy Dutelly**									

Comité	CONTRAT 1
Date	mercredi 18-12-2019
Heure	10 h 00
Lieu	Service de l'Approvisionnement, 255 boulevard Crémazie Est, 4e

Multiplicateur d'ajustement
10000

APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES
ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres : 19-17816

No du GDD : 1193855003

Titre de l'appel d'offres : Services professionnels pour des études et expertises géotechniques et caractérisations environnementales pour les services centraux et les

Type d'adjudication : Système de pondération excluant le prix (à deux enveloppes)

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : 30 - 10 - 2019

Ouverture originalement prévue le : 3 - 12 - 2019

Ouverture faite le : 3 - 12 - 2019

Date du comité de sélection : 18 - 12 - 2019

Nombre d'addenda émis durant la période : 3

Date du dernier addenda émis : 14 - 11 - 2019

Délai total accordé aux soumissionnaires : 33 jrs

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs : 15

Nbre de soumissions reçues : 7

% de réponses : 46,67

Nbre de soumissions rejetées : 3

% de rejets : 42,86

Soumission(s) rejetée(s) (nom)	Motif de rejet: administratif et / ou technique
Les Services EXP Inc.	Note de passage inférieur à 70 %
FNX-INNOV Inc.	Note de passage inférieur à 70 %
Solmatech Inc.	Note de passage inférieur à 70 %

Durée de la validité initiale de la soumission : 180 jrs

Date d'échéance initiale : 31 - 5 - 2020

Prolongation de la validité de la soumission de : 0 jrs

Date d'échéance révisée : 31 - 5 - 2020

Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi

Le(s) contrat(s) est (sont) octroyé(s) aux firmes cochées √ et les lots indiqués si traité par groupes ou contrats multiples

Nom des firmes	Montant soumis (TTI)	√	# Lot
Groupe ABS Inc.	2 857 251,77 $		
Englobe Corp	2 547 735,62 $	√	1
SNC-Lavalin GEM Québec Inc.	2 487 689,93 $		
WSP Canada Inc.	3 516 829,55 $		

Information additionnelle

Il est recommandé d'octroyer le contrat 1 à la firme : Englobe Corp ayant obtenu le plus haut pointage. Des huits (8) autres firmes détentrices du cahier des charges, 4 n'avaient pas la capacité, le temps ou trouvaient certaines exigences restrictives. Quatre (4) firmes n'ont pas répondu.

Préparé par : Eddy DUTELLY Le 20 - 1 - 2020

19-17816 - Services professionnels pour des études et expertises géotechniques et caractérisations environnementales pour les services centraux et les arrondissements

FIRME	Présentation de l'offre 5%	Compréhension du mandat et de la problématique 10%	Approche proposée 30%	Capacité de production et échéancier 20%	Expérience et expertise de la firme dans des travaux semblables 10%	Expérience et expertise du chargé de projet et de son équipe 25%	Pointage intérimaire total 100%	Prix $	Pointage final	Rang
Groupe ABS Inc.	3,20	6,40	19,00	15,20	8,20	18,30	70,3	2 543 067,06 $	0,47	2
Englobe Corp	3,70	8,00	21,00	15,40	8,40	19,20	75,7		-	Non conforme
Les Services EXP Inc.	4,00	7,20	15,80	13,40	7,80	16,80	65,0			Non conforme
FNX-INNOV Inc.	3,70	6,40	16,00	13,20	8,00	18,80	66,1			Non conforme
SNC-Lavalin GEM Québec Inc.	3,80	9,00	22,20	7,20	8,80	20,00	71,0	2 215 644,13 $	0,55	1
SOLMATECH Inc.	3,30	7,00	17,00	15,20	7,40	17,80	67,7			Non conforme
WSP Canada Inc.	3,40	7,00	20,20	16,00	8,00	20,40	75,0	3 136 010,10 $	0,40	3
0							-		-	
0							-		-	
0							-		-	

Agent d'approvisionnement	Eddy Dutelly

Comité	CONTRAT 2
Date	mercredi 18-12-2019
Heure	10 h 00
Lieu	Service de l'Approvisionnement, 255 boulevard Crémazie Est, 4e

Multiplicateur d'ajustement
10000

APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES
ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres : 19-17816 — No du GDD : 1193855003

Titre de l'appel d'offres : Services professionnels pour des études et expertises géotechniques et caractérisations environnementales pour les services centraux et les

Type d'adjudication : Système de pondération excluant le prix (à deux enveloppes)

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : 30 - 10 - 2019

Ouverture originalement prévue le : 3 - 12 - 2019

Ouverture faite le : 3 - 12 - 2019

Date du comité de sélection : 18 - 12 - 2019

Nombre d'addenda émis durant la période : 3

Date du dernier addenda émis : 14 - 11 - 2019

Délai total accordé aux soumissionnaires : 33 jrs

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs : 15

Nbre de soumissions reçues : 7

Nbre de soumissions rejetées : 4

% de réponses : 46,67

% de rejets : 57,14

Soumission(s) rejetée(s) (nom)	Motif de rejet: administratif et / ou technique
Englobe Corp	Non Conforme - Adjudicataire Contrat 1
Les Services EXP Inc.	Note de passage inférieure à 70 %
FNX-INNOV Inc.	Note de passage inférieure à 70 %
SOLMATECH Inc.	Note de passage inférieure à 70 %

Durée de la validité initiale de la soumission : 180 jrs

Prolongation de la validité de la soumission de : 0 jrs

Date d'échéance initiale : 31 - 5 - 2020

Date d'échéance révisée : 31 - 5 - 2020

Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi

Le(s) contrat(s) est (sont) octroyé(s) aux firmes cochées √ et les lots indiqués si traité par groupes ou contrats multiples

Nom des firmes	Montant soumis (TTI)	√	# Lot
Groupe ABS Inc.	2 543 067,06 $		
SNC-Lavalin GEM Québec Inc.	2 215 644,13	√	2
WSP Canada Inc.	3 136 010,10 $		

Information additionnelle

Il est recommandé d'octroyer le contrat 2 à la firme : SNC-Lavalin GEM Québec Inc. ayant obtenu le plus haut pointage. Des huits (8) autres firmes détentrices du cahier des charges, 4 n'avaient pas la capacité, le temps ou trouvaient certaines exigences restrictives. Quatre (4) firmes n'ont pas répondu.

Préparé par : Eddy DUTELLY Le 20 - 1 - 2020

LE SYSTÈME ÉLECTRONIQUE D'APPEL D'OFFRES DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Exploité par CGI en partenariat avec Constructo pour le Secrétariat du Conseil du trésor du Québec.

Rechercher un avis

Mes avis

Saisir un avis

- Information
- Description
- Classification
- Conditions
- Documents
- Modalités
- Résumé
- Addenda
- Plaintes
- Liste des commandes
- Résultats d'ouverture
- Contrat conclu

Liste des commandes

Numéro : 19-17816
Numéro de référence : 1316388
Statut : En attente des résultats d'ouverture
Titre : Services professionnels pour des études et expertises géotechniques et caractérisations environnementales pour les services centraux et les arrondissements

Organisation	Contact	Date et heure de commande	Addenda envoyé
SNC-Lavalin GEM Québec inc.- Projet 125046 455, boul. René-Lévesque Ouest Montréal, QC, H2Z 1Z3 http://www.snclavalin.com/fr/environment-geosciences NEQ : 1166291337	Monsieur Mohamed El Salahi Téléphone : 514 393-8000 Télécopieur :	**Commande : (1659218)** 2019-10-31 10 h 22 **Transmission :** 2019-10-31 10 h 22	3209684 - 19-17816_Add 1_2019-11-08 2019-11-08 15 h 16 - Courriel 3210679 - 19-17816_Add 2_2019-11-12 2019-11-12 15 h 56 - Courriel 3211908 - 19-17816_Add 3_2019-11-14 2019-11-14 13 h 06 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Solmatech Inc. 97 rue de la Couronne Repentigny, QC, J5Z 0B3 NEQ : 1145544798	Madame Catherine Fortin Téléphone : 450 585-8592	**Commande : (1659020)** 2019-10-30 17 h 33 **Transmission :**	3209684 - 19-17816_Add 1_2019-11-08 2019-11-08 15 h 16 - Courriel 3210679 - 19-

		Télécopieur : 450 585-5500	2019-10-30 17 h 33	17816_Add 2_2019-11-12 2019-11-12 15 h 56 - Courriel 3211908 - 19-17816_Add 3_2019-11-14 2019-11-14 13 h 06 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	Stantec Experts-conseils ltée 100 Boul. Alexis-Nihon suite 110 Montréal, QC, H4M 2N6 NEQ : 1170241336	Madame Claudine Talbot . Téléphone : 418 626-2054 Télécopieur : 418 626-5464	**Commande : (1658875)** 2019-10-30 14 h 21 **Transmission :** 2019-10-30 14 h 21	3209684 - 19-17816_Add 1_2019-11-08 2019-11-08 15 h 16 - Courriel 3210679 - 19-17816_Add 2_2019-11-12 2019-11-12 15 h 56 - Courriel 3211908 - 19-17816_Add 3_2019-11-14 2019-11-14 13 h 07 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	WSP Canada Inc. (Pour AO sur invitation pour tout le Québec) 1135, boulevard Lebourgneuf Québec Québec, QC, G2K 0M5 http://www.wspgroup.com NEQ : 1148357057	Madame Martine Gagnon . Téléphone : 418 623-2254 Télécopieur : 418 624-1857	**Commande : (1658766)** 2019-10-30 11 h 31 **Transmission :** 2019-10-30 11 h 31	3209684 - 19-17816_Add 1_2019-11-08 2019-11-08 15 h 16 - Courriel 3210679 - 19-17816_Add 2_2019-11-12 2019-11-12 15 h 56 - Courriel 3211908 - 19-17816_Add 3_2019-11-14 2019-11-14 13 h 06 - Courriel Mode privilégié

				(devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	Cima+s.e.n.c. 3400, boul. du souvenir bureau 600 Laval, QC, H7V 3Z2 http://www.cima.ca NEQ : 3340563140	Madame Hélène Chouinard Téléphone : 514 337-2462 Télécopieur : 450 682-1013	**Commande : (1658733)** 2019-10-30 11 h **Transmission :** 2019-10-30 11 h	3209684 - 19-17816_Add 1_2019-11-08 2019-11-08 15 h 16 - Courriel 3210679 - 19-17816_Add 2_2019-11-12 2019-11-12 15 h 56 - Courriel 3211908 - 19-17816_Add 3_2019-11-14 2019-11-14 13 h 07 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	DEC INC 149B, rue Principale Saint-Sauveur, QC, J0R 1R6 http://www.decenviro.com NEQ : 1162082581	Monsieur Guillaume Dumais Téléphone : 450 222-76177 Télécopieur : 450 227-5377	**Commande : (1659184)** 2019-10-31 9 h 52 **Transmission :** 2019-10-31 9 h 52	3209684 - 19-17816_Add 1_2019-11-08 2019-11-08 15 h 16 - Courriel 3210679 - 19-17816_Add 2_2019-11-12 2019-11-12 15 h 56 - Courriel 3211908 - 19-17816_Add 3_2019-11-14 2019-11-14 13 h 06 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	Englobe 1200, boul. Saint-Martin Ouest, bureau 400 Laval, QC, H7S2E4	Madame Isabelle Langlois Téléphone	**Commande : (1659506)** 2019-10-31 15 h 59	3209684 - 19-17816_Add 1_2019-11-08 2019-11-08 15

	http://www.englobecorp.com NEQ : 1167280206	: 514 281-5173 Télécopieur : 450 668-5532	**Transmission :** 2019-10-31 15 h 59	h 16 - Courriel 3210679 - 19-17816_Add 2_2019-11-12 2019-11-12 15 h 56 - Courriel 3211908 - 19-17816_Add 3_2019-11-14 2019-11-14 13 h 06 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	Experts Geoconseils 1250, boul. René-Lévesque Ouest, Suite 2200 Montréal, QC, H3B 4W8 http://expertsgeoconseils.com NEQ : 1166516261	Madame Nouha Cherif Téléphone : 514 968-8564 Télécopieur : 514 934-4640	**Commande : (1660367)** 2019-11-04 11 h 24 **Transmission :** 2019-11-04 11 h 24	3209684 - 19-17816_Add 1_2019-11-08 2019-11-08 15 h 16 - Courriel 3210679 - 19-17816_Add 2_2019-11-12 2019-11-12 15 h 56 - Courriel 3211908 - 19-17816_Add 3_2019-11-14 2019-11-14 13 h 07 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
☐	FNX-INNOV inc. 433, rue Chabanel Ouest, 12e étage Montréal, QC, H2N 2J8 http://www.fnx-innov.com NEQ : 1174002437	Madame Sophie Pelletier Téléphone : 450 686-6008 Télécopieur : 450 686-9662	**Commande : (1659008)** 2019-10-30 16 h 51 **Transmission :** 2019-10-30 16 h 51	3209684 - 19-17816_Add 1_2019-11-08 2019-11-08 15 h 16 - Courriel 3210679 - 19-17816_Add 2_2019-11-12 2019-11-12 15 h 56 - Courriel 3211908 - 19-17816_Add 3_2019-11-14

				2019-11-14 13 h 07 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	Géninovation 1560 rue louvain O., suite 200 Montréal, QC, H4N3B3 http://www.geninovation.com NEQ : 1162801865	Monsieur Jean françois Séguin Téléphone : 438 794-4749 Télécopieur : 514 381-9502	**Commande : (1665899)** 2019-11-19 9 h 50 **Transmission :** 2019-11-19 9 h 50	3209684 - 19-17816_Add 1_2019-11-08 2019-11-19 9 h 50 - Téléchargement 3210679 - 19-17816_Add 2_2019-11-12 2019-11-19 9 h 50 - Téléchargement 3211908 - 19-17816_Add 3_2019-11-14 2019-11-19 9 h 50 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	GHD Consultants Limitée 4600 boul de la Côte-Vertu Montréal, QC, H4S 1C7 http://www.ghd.com NEQ : 1171077796	Monsieur Philippe Savoie Téléphone : 514 333-5151 Télécopieur : 514 333-4674	**Commande : (1662815)** 2019-11-11 9 h 07 **Transmission :** 2019-11-11 9 h 07	3209684 - 19-17816_Add 1_2019-11-08 2019-11-11 9 h 07 - Téléchargement 3210679 - 19-17816_Add 2_2019-11-12 2019-11-12 15 h 56 - Courriel 3211908 - 19-17816_Add 3_2019-11-14 2019-11-14 13 h 06 - Courriel

				Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	Golder Associates Ltd. 7250, rue du Mile End, , 3e étage Montréal, QC, H2R 3A4 NEQ : 1145916293	Madame Lillian Borgal Téléphone : 905 567-4444 Télécopieur :	**Commande : (1659183)** 2019-10-31 9 h 52 **Transmission :** 2019-10-31 9 h 52	3209684 - 19-17816_Add 1_2019-11-08 2019-11-08 15 h 16 - Courriel 3210679 - 19-17816_Add 2_2019-11-12 2019-11-12 15 h 56 - Courriel 3211908 - 19-17816_Add 3_2019-11-14 2019-11-14 13 h 06 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	Groupe ABS 17, rue de l'Industrie Saint-Rémi, QC, J0L 2L0 NEQ : 1165977969	Monsieur Jean Elie Joseph (Appels d'offres) Téléphone : 450 435-9900 Télécopieur : 450 435-5548	**Commande : (1659003)** 2019-10-30 16 h 39 **Transmission :** 2019-10-30 16 h 39	3209684 - 19-17816_Add 1_2019-11-08 2019-11-08 15 h 16 - Courriel 3210679 - 19-17816_Add 2_2019-11-12 2019-11-12 15 h 56 - Courriel 3211908 - 19-17816_Add 3_2019-11-14 2019-11-14 13 h 06 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	Le Groupe Solroc Inc. 4000, rue Griffith Montréal, QC, H4T 1A8	Monsieur Patrice Bedu	**Commande : (1659049)** 2019-10-31 7	3209684 - 19-17816_Add 1_2019-11-08

	NEQ : 1144077725	Téléphone : 514 737-6541 Télécopieur : 514 342-5855	h 11 **Transmission :** 2019-10-31 7 h 11	2019-11-08 15 h 16 - Courriel 3210679 - 19-17816_Add 2_2019-11-12 2019-11-12 15 h 56 - Courriel 3211908 - 19-17816_Add 3_2019-11-14 2019-11-14 13 h 07 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	Les Services EXP Inc 8487, Avenue Albert-Louis-Van-Houtte Montréal, QC, H1Z 4J2 NEQ : 1167268128	Madame Ginette Laplante Téléphone : 819 478-8191 Télécopieur : 819 478-2994	**Commande : (1659849)** 2019-11-01 12 h 19 **Transmission :** 2019-11-01 12 h 19	3209684 - 19-17816_Add 1_2019-11-08 2019-11-08 15 h 16 - Courriel 3210679 - 19-17816_Add 2_2019-11-12 2019-11-12 15 h 56 - Courriel 3211908 - 19-17816_Add 3_2019-11-14 2019-11-14 13 h 07 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

☐ Fournisseur ayant demandé de ne pas être diffusé publiquement dans la liste des commandes.

☐ Fournisseur ayant demandé d'être diffusé publiquement dans la liste des commandes.

☐ Organisme public.

Sélectionner Annuler

Le site officiel des appels d'offres du Gouvernement du Québec.

Les avis publiés sur le site proviennent des ministères et organismes publics, des municipalités, des organisations des réseaux de la santé et des services sociaux ainsi que de l'éducation.

Besoin d'aide?

Aide en ligne
Formation en ligne
Glossaire
Plan du site
Accessibilité
UPAC-Signaler un acte répréhensible

Service clientèle

Grille des tarifs
Contactez-nous
Nouvelles
Marchés publics hors Québec
Registre des entreprises non admissibles
Autorité des marchés publics
Autorité des marchés financiers

À propos

À propos de SEAO
Info et publicité sur Constructo
Conditions d'utilisation
Polices supportées

Partenaires

Secrétariat du Conseil du trésor Québec
CGI
tc media

© 2003-2019 Tous droits réservés

Système de gestion des décisions des instances
RAPPORT DE LA COMMISSION SUR L'EXAMEN DES CONTRATS

CG : 20.15

2020/02/27 17:00

(2)

Dossier # : 1193855003

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures du réseau routier , Direction des infrastructures , Division expertise et soutien technique
Objet :	Conclure des ententes-cadres de services professionnels, pour une durée de 48 mois, avec les deux (2) firmes suivantes : Englobe Corp. (2 547 735,62 $) et SNC-Lavalin GEM Québec inc. (2 215 644,13 $) totalisant une somme maximale de 4 763 379,75 $ (taxes incluses) pour réaliser des études et expertises géotechniques et des caractérisations environnementales dans le cadre de la réalisation des projets d'infrastructures des services corporatifs et des arrondissements de la Ville. Appel d'offres public no 19-17816 - Sept (7) soumissionnaires

Rapport - mandat1193855003.pdf

Dossier # :1193855003

Ville de Montréal
Service du greffe
Division du soutien aux commissions permanentes,
aux conseils consultatifs et au Bureau de la présidence du conseil
155, rue Notre-Dame Est, rez-de-chaussée
Montréal (Québec) H2Y 1B5
Téléphone : 514 872-3770
www.ville.montreal.qc.ca/commissions

Commission permanente sur l'examen des contrats

La Commission :

Présidence

Mme Karine Boivin Roy
Arrondissement de Mercier – Hochelaga-Maisonneuve

Vice-présidences

M. Christian Arseneault
Arrondissement de Côte-des-Neiges – Notre-dame-de-Grâce

Mme Julie Brisebois
Village de Senneville

Membres

M. Luc Gagnon
Arrondissement de Verdun

Mme Paola Hawa
Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue

M. Christian Larocque
Arrondissement de L'Île-Bizard – Sainte-Geneviève

M. Jocelyn Pauzé
Arrondissement de Rosemont – La Petite-Patrie

M. Giovanni Rapanà
Arrondissement de Rivière-des-Prairies – Pointe-aux-Trembles

Mme Micheline Rouleau
Arrondissement de Lachine

M. Robert Samoszewski
Arrondissement de L'Île-Bizard – Sainte-Geneviève

Mme Lili-Anne Tremblay
Arrondissement de Saint-Léonard

Le 27 février 2020

Rapport d'examen de la conformité du processus d'appel d'offres - Mandat SMCE193855003

Conclure des ententes-cadres de services professionnels, pour une durée de 48 mois, avec les deux (2) firmes suivantes : Englobe Corp. (2 547 735,62 $) et SNC-Lavalin GEM Québec inc. (2 215 644,13 $) totalisant une somme maximale de 4 763 379,75 $ (taxes incluses) pour réaliser des études et expertises géotechniques et des caractérisations environnementales dans le cadre de la réalisation des projets d'infrastructures des services corporatifs et des arrondissements de la Ville. Appel d'offres public no 19-17816 - Sept (7) soumissionnaires.

Karine Boivin Roy
Présidente

Linda Lajeunesse
Secrétaire recherchiste

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette Commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la Commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la Commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

Mandat SMCE193855003

Conclure des ententes-cadres de services professionnels, pour une durée de 48 mois, avec les deux (2) firmes suivantes : Englobe Corp. (2 547 735,62 $) et SNC-Lavalin GEM Québec inc. (2 215 644,13 $) totalisant une somme maximale de 4 763 379,75 $ (taxes incluses) pour réaliser des études et expertises géotechniques et des caractérisations environnementales dans le cadre de la réalisation des projets d'infrastructures des services corporatifs et des arrondissements de la Ville. Appel d'offres public no 19-17816 - Sept (7) soumissionnaires.

À sa séance du 5 février 2020, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats pour étudier le présent contrat, qui répondait au critère suivant :

- *Contrat de services professionnels (lots 1 et 2) d'une valeur de plus de 1 M$, dont :*
  - *l'un des adjudicataires (SNC-Lavalin GEM Québec inc., anciennement Groupe Qualitas inc.) en est à son cinquième octroi de contrat consécutif pour un contrat récurrent.*

Le 12 février dernier, les membres de la Commission ont étudié la conformité du processus d'octroi relatif à ce mandat dans le cadre d'une séance de travail à huis clos. Au cours de cette séance, les responsables du Service des infrastructures du réseau routier ont pu présenter les différentes étapes franchies dans ce dossier, et ce, en plus de répondre à toutes les questions des commissaires.

La Commission retient que quatre soumissions sur sept étaient conformes et que toutes les entreprises soumissionnaires ont déposé des prix supérieurs à l'estimé. L'adjudicataire est celui qui a soumis le meilleur prix, et ce, fort probablement en raison de son expérience. Le Service a expliqué que l'écart de 10% était dû à l'extrême sollicitation du marché en ce moment, ce qui s'observe par l'augmentation des taux dans le cadre de plusieurs projets. Le Service a également expliqué que les équipes des différentes firmes sont en déficit de main-d'œuvre, et ce, en raison de nombreux départs à la retraite parmi les chargés de projet séniors. Le Service constate également un vide de diplômés ces 10 dernières années en ingénierie géotechnique, d'où l'idée d'offrir des stages à la Ville de Montréal.

D'autre part, la Commission salue la stratégie du Service qui a opté pour l'annulation de l'octroi des lots 3 et 4 en raison des soumissions trop élevées. En effet, les

commissaires voient d'un très bon œil le fait de ne pas avoir eu à retourner en appel d'offres dans le contexte actuel. Le grand nombre de mandats confiés aux entreprises sous ententes-cadres fait en sorte d'épuiser rapidement les banques d'heures qui y sont prévues, devançant ainsi l'échéance des ententes. Étant donné que quatre ententes-cadres en vigueur depuis 2018 viendront à échéance en 2020, il est possible d'espérer un contexte plus favorable pour lancer un nouvel appel d'offres en vue d'obtenir de meilleurs prix pour ces services professionnels au cours des années à venir.

Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les ressources du Service des infrastructures du réseau routier pour leurs interventions au cours de la séance de travail et adresse la conclusion suivante au conseil d'agglomération :

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil d'agglomération, à savoir :

- *Contrat de services professionnels (lots 1 et 2) d'une valeur de plus de 1 M$, dont :*
  - *l'un des adjudicataires (SNC-Lavalin GEM Québec inc., anciennement Groupe Qualitas inc.) en est à son cinquième octroi de contrat consécutif pour un contrat récurrent.*

Considérant les renseignements soumis aux commissaires ;

Considérant les nombreuses questions adressées aux responsables du dossier ;

Considérant l'analyse approfondie par la Commission des différents aspects liés à ce dossier ;

À l'égard du mandat SMCE193855003 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 20.16

2020/02/27
17:00

(2)

Dossier # : 1197976002

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Division projets réseau principal , Section projets de construction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 f) fournir aux citoyennes et aux citoyens de la ville l'accès à une eau potable de qualité et en quantité suffisante
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	Gestion de l'eau
Objet :	Accorder un contrat à Les Entreprises Michaudville inc. pour des travaux de conduites d'eau principales et secondaires, d'égout et de voirie dans les rues Saint-Urbain, Clark, Legendre Ouest, boul. Saint-Laurent et rue de Port-Royal Ouest, entre les rues de Liège Ouest et Prieur Ouest, dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville et de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension. Dépense totale de 56 376 000 $, taxes incluses (contrat : 48 600 000,00 $; contingences : 4 860 000,00 $; incidences : 2 916 000,00 $) - Appel d'offres public no 10247 - 3 soumissionnaires

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 56 376 000,00 $, taxes incluses, pour des travaux de conduites d'eau principales et secondaires, d'égout, de voirie dans les rue Saint-Urbain, Clark, Legendre Ouest, boul. Saint-Laurent et rue de Port-Royal Ouest, entre les rue de Liège Ouest et Prieur Ouest, incluant contingences et frais incidents;

2. d'accorder à Les Entreprises Michaudville inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme de 48 600 000,00 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 10 247;

3. d'autoriser un montant de 4 860 000,00 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

4. d'autoriser un montant de 2 916 000,00 $, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;

5. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 64.05 % par l'agglomération et à 35,95% pour la ville centre.

Signé par Isabelle CADRIN **Le** 2020-01-24 12:20

Signataire : Isabelle CADRIN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Mobilité et attractivité

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1197976002**
Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Division projets réseau principal , Section projets de construction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 f) fournir aux citoyennes et aux citoyens de la ville l'accès à une eau potable de qualité et en quantité suffisante
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	Gestion de l'eau
Objet :	Accorder un contrat à Les Entreprises Michaudville inc. pour des travaux de conduites d'eau principales et secondaires, d'égout et de voirie dans les rues Saint-Urbain, Clark, Legendre Ouest, boul. Saint-Laurent et rue de Port-Royal Ouest, entre les rues de Liège Ouest et Prieur Ouest, dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville et de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension. Dépense totale de 56 376 000 $, taxes incluses (contrat : 48 600 000,00 $; contingences : 4 860 000,00 $; incidences : 2 916 000,00 $) - Appel d'offres public no 10247 - 3 soumissionnaires

CONTENU

CONTEXTE

La direction de l'eau potable (DEP) du Service de l'eau agit en tant qu'exécutant du projet, tel que décrit au présent sommaire. Ce projet comprend des travaux propres à la DEP, mais également des demandes d'intégration pour des travaux de la Direction des réseau d'eau (DRE), des arrondissements Ahuntsic-Cartierville et Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension et de la Division de la gestion d'actifs routiers et cyclables.
Les travaux concernés par ce contrat sont liés à la construction d'une conduite d'eau principale de 1050 mm de diamètre dont le tracé, d'une longueur approximative de 2,6 km, emprunte les rues Saint-Urbain (au nord de la rue de Liège Ouest), Clark, Legendre Ouest, boulevard Saint-Laurent, de Port-Royal Ouest et Clark, entre les rues de Liège Ouest et Prieur Ouest, et permettant ainsi de relier une conduite d'eau principale existante de 2135 mm de diamètre à la conduite d'eau existante de 900 mm de diamètre sous la rue Prieur Ouest. Une partie des travaux sera réalisée en tunnel, soit la portion du tracé située sous l'autoroute Métropolitaine.

Les arrondissements d'Ahuntsic-Cartierville et de Montréal-Nord sont alimentés en eau potable par la zone de distribution 6 du réseau des usines Atwater et Charles-J.-Des Baillets. L'alimentation du centre et de l'ouest de la zone 6, de l'extrémité ouest de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville jusqu'à l'avenue Papineau, est dépendante de la conduite d'eau principale de 900 mm de diamètre sous l'autoroute des Laurentides, au nord

du boulevard Métropolitain.

En effet, cette conduite ne peut être fermée sans entraîner des baisses significatives de la pression et des débits de protection incendie disponibles dans ce secteur. Lors de la fermeture de la conduite de 900 mm de diamètre sous l'autoroute des Laurentides, la pression du secteur chute sous 20 lb/po² (voir croquis du secteur en pièce jointe). Considérant qu'une pression minimale de 40 lb/po² est recommandée pour assurer une alimentation en eau potable et une protection incendie adéquate, les analyses hydrauliques ont démontré que pour assurer la flexibilité du réseau d'aqueduc dans le secteur de la zone de distribution 6, la construction d'un nouveau lien est requise. La construction de cette conduite d'eau créera un nouveau point d'alimentation pour l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville et permettra d'alimenter la conduite de 900 mm de diamètre sous la rue Prieur Ouest, et donc l'ouest de l'arrondissement, de manière plus directe et en minimisant les pertes de charge.

La DRE profite des travaux d'infrastructures souterraines de la DEP pour remplacer des conduites secondaires dans la zone des travaux. Sur la rue Clark, entre le boulevard Crémazie et la rue Legendre Ouest, la DRE remplace la conduite d'égout ovoïde en briques qui est très endommagée et remplace également la conduite d'eau potable secondaire. La DRE a également pris la décision de remplacer la conduite d'eau secondaire sur le restant du tracé puisqu'il s'agit de conduites d'eau en fonte grise datant de différentes époques et qui sont jugées fragiles avec un risque élevé d'occurrence de fuites d'eau en raison des travaux majeurs qui seront effectués.

En raison de la présence de travaux majeurs de reconstruction d'infrastructures souterraines dans les rues Legendre Ouest et de Port-Royal Ouest, la Direction de la mobilité du Service de l'urbanisme et de la mobilité (SUM) poursuit, via son *Programme de réfection du réseau routier artériel,* sa mission de planifier les activités de réhabilitation sur le réseau routier, et ce, aux fins d'en préserver le niveau de service établi tout au long du cycle de vie des différents actifs. Les investissements alloués à la protection du réseau routier artériel témoignent de l'engagement de la Ville de Montréal à améliorer tant le confort et la sécurité des usagers de la route, la qualité de vie des citoyens, que l'efficacité des déplacements des personnes et des marchandises. Ces investissements viennent donc contribuer au développement et à la croissance de Montréal, atténuer le problème de dégradation des infrastructures routières et améliorer l'état global des chaussées par l'application de meilleures techniques d'intervention, le tout en fonction de l'état de la chaussée et des contraintes de circulation.

L'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville profite également de la présence des travaux majeurs de reconstruction d'infrastructures souterraines dans la rue Clark pour revoir l'aménagement des banquettes existantes entre le boulevard Crémazie et la rue de Beauharnois Ouest. Ainsi, il est prévu de verdir les banquettes existantes en enlevant le revêtement asphalté en place et en le remplaçant par un semis. Des saillies de trottoir avec fosses de plantation sont également ajoutées à diverses intersections le long de la rue Clark. Ces saillies de trottoir favorisent la visibilité des piétons et réduisent la largeur de la traversée. L'arrondissement de Villeray-Sainte-Michel-Parc-Extension fait de même en ajoutant des saillies de trottoir sur la rue Saint-Urbain, dans le tronçon de rue compris entre les rues de Liège Ouest et le boulevard Crémazie.

La DRE, la Direction de la mobilité ainsi que les arrondissements Ahuntsic-Cartierville et Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension ont mandaté la DEP pour concevoir ces ouvrages et les intégrer au projet de construction de la conduite d'eau principale de 1050 mm.

La DEP agissant en tant qu'exécutant du projet, tiendra les différents intervenants informés de l'avancement des travaux et veillera au respect de l'enveloppe budgétaire allouée par chacun. À la fin des travaux, les plans *Tels que construits* seront fournis conformément à

l'encadrement administratif C-OG-DG-D-12-011.

L'appel d'offres a été publié dans le quotidien *Le Journal de Montréal* ainsi que sur le système électronique d'appel d'offres (SEAO) le 5 septembre 2019. L'ouverture des soumissions a eu lieu le 31 octobre 2019. La durée initiale de publication était de 31 jours calendaires, mais cette durée a été prolongée à 54 jours calendaires à la suite du report de la date d'ouverture à deux reprises en raison de la complexité et de l'envergure de ce projet.

Huit addendas ont été émis afin d'aviser l'ensemble des preneurs du Cahier des charges de modifications faites aux documents d'appel d'offres.

Addenda	Date	Objets
# 1	9 septembre 2019	Modifications au Cahier des clauses administratives spéciales (CCAS).
# 2	18 septembre 2019	Report de la date d'ouverture des soumissions au 22 octobre 2019.
# 3	4 octobre 2019	Modifications aux Instructions aux soumissionnaires (IAS); Modifications au Cahier des clauses administratives spéciales (CCAS); Modifications au formulaire de soumission; Modifications au devis technique : • Égout et conduites d'eau secondaires; • Travaux de réhabilitation de conduites d'égout par la technique de chemisage • Voirie Réémission des plans de voirie 18A04TR01/V-8 et V-27; Réponses aux questions des soumissionnaires.
# 4	7 octobre 2019	Report de la date d'ouverture des soumissions au 31 octobre 2019.
# 5	11 octobre 2019	Modifications au Cahier des clauses administratives spéciales (CCAS); Réponses aux questions des soumissionnaires.
# 6	23 octobre 2019	Modifications au formulaire de soumission; Révision apportée au plan de tuyauterie 18A04TR01-03; Réponses aux questions des soumissionnaires.

# 7	25 octobre 2019	Réponses aux questions des soumissionnaires.
# 8	29 octobre 2019	Réponses aux questions des soumissionnaires.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Sans objet

DESCRIPTION

Les travaux de conduites d'eau principales et secondaires, d'égout et de voirie se situent en majeure partie dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville sur les rues Clark (entre le boulevard Crémazie et la rue Legendre Ouest), Legendre Ouest (entre la rue Clark et le boulevard Sainte-Laurent), le boulevard Sainte-Laurent (entre les rues Legendre Ouest et de Port-Royal Ouest), de Port-Royal Ouest (entre le boulevard Saint-Laurent et la rue Clark) et la rue Clark (entre de Port-Royal Ouest et Prieur Ouest), et dans l'arrondissement de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension, les travaux se situent sur la rue Saint-Urbain, entre la rue de Liège Ouest et le boulevard Crémazie.
Essentiellement, le projet consiste, sans s'y limiter, à réaliser les travaux suivants :

- la construction de conduites principales d’eau potable de 900 mm et 1050 mm de diamètre (± 2 695 m.lin);

- la construction de la conduite 1050 mm, d’une longueur approximative de 165 mètres, par la technique de tunnelier (TBM), incluant la construction de deux puits d'accès;

- la construction de six chambres de vannes 900 mm de diamètre coulées en place;

- la construction d’une chambre de vannes 1200 mm de diamètre coulée en place;

- le remplacement de conduites secondaires d'eau potable de 200 mm (± 1 935 m.lin) et 300 mm (± 960 m.lin);

- la construction de dix-huit chambres de vannes secondaires;

- le remplacement de poteaux incendie (± 19);

- la réhabilitation par chemisage structural de conduites d'égout existantes 600 x 900 mm en briques (± 910 m.lin);

- le remplacement de conduites d’égout existantes 600 x 900 mm par des conduites de 750 mm (± 205 m.lin) et 900 mm (± 255 m.lin) sur la rue Clark, entre le boulevard Crémazie et la rue Legendre Ouest;

- le remplacement de regards d’égout;

- le remplacement de sections de cheminées de regards d’égout;

- le remplacement des branchements d’eau (± 245 unités) et d’égout (± 265);

- la reconstruction complète de la chaussée (± 19 950 m²), incluant la reconstruction des trottoirs (± 6 330 m²), sur les rues Saint-Urbain, Clark, Legendre Ouest et de Port-Royal Ouest;

- la construction de saillies avec fosses de plantation à divers intersections le long de la rue Clark et de la rue Saint-Urbain;

- la réfection de coupe (± 6 500 m²) (réfection de la chaussée au-dessus de la tranchée) sur le boulevard Saint-Laurent.

Le plan de localisation se trouve en pièce jointe au présent sommaire décisionnel. Le délai de réalisation alloué pour l'exécution de l'ensemble des travaux est de 900 jours calendaires avec un début de travaux planifié pour le deuxième trimestre de l'année 2020.

Dans notre démarche d'intégration, les travaux de ce projet ont été coordonnés avec les parties prenantes avant le lancement de l'appel d'offres. Des demandes de commentaires ont été transmises aux arrondissement et aux requérants lors de l'élaboration des plans et devis, aux différentes étapes d'avancement et les commentaires formulés ont été pris en compte.

Ces travaux nécessitent l'obtention d'une autorisation du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) en vertu de l'article 32 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (la demande a été reçue le 11 décembre 2019 par le ministère), une permission de voirie du ministère des Transports du Québec (MTQ) pour les travaux qui seront réalisés en tunnel, sous l'autoroute Métropolitaine et finalement, l'autorisation du Canadien National (CN) pour les travaux réalisés sous le pont ferroviaire, boulevard Saint-Laurent.

Les dispositions contractuelles liées au retard dans l'exécution des travaux sont décrites à l'article 5.1.14.3 du Cahier des clauses administratives générales (CCAG) du présent appel d'offres. Pour chaque jour de retard à terminer les travaux, l'Entrepreneur doit payer à la Ville une pénalité de 0,1% du prix du Contrat, excluant la taxe fédérale sur les produits et services (TPS), la taxe de vente du Québec (TVQ). Cette pénalité n'est jamais inférieure à 1 000 $ par jour de retard. Aucun boni n'est prévu dans ce Contrat.

JUSTIFICATION

À la suite de l'appel d'offres public n^{o} 10247, il y a eu 17 preneurs du Cahier des charges sur le site SÉAO et trois soumissions ont été déposées. La liste des preneurs du Cahier des charges se trouve en pièce jointe au dossier.
Les motifs de désistement des 14 preneurs du Cahier des charges sont les suivants :

- deux preneurs sont des fournisseurs:

- trois sont des sous-traitants;

- un preneur est la firme d'estimateurs en construction mandatée par la DEP pour réaliser l'estimation du coût des travaux;

- un preneur a indiqué ne pas avoir la disponibilité nécessaire;

- un preneur a indiqué que le délai de réalisation est trop restrictif et que les pénalités pour non respect du délai d'exécution ne sont pas plafonnées;

- six preneurs n'ont fourni aucun motif de désistement.

Après analyse des soumissions, il s'avère que Les Entreprises Michaudville inc. a présenté la

plus basse soumission conforme.

Firmes soumissionnaires	Prix soumis
Les Entreprises Michaudville inc.	48 600 000,00 $
Construction Bau-val inc.	55 745 000,00 $
Roxboro Excavation inc.	69 541 741,57 $
Dernière estimation interne avant le dépôt des soumissions	45 644 505,87 $
Coût moyen des soumissions conformes ($) *(total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)*	57 962 247,19 $
Écart entre la moyenne et la plus basse soumission conforme (%) *[(coût moyen des soumissions conformes - la plus basse soumission) / la plus basse soumission)]x 100*	19%
Écart entre la plus haute soumission et la plus basse soumission conforme ($) *(plus haute soumission conforme - la plus basse soumission conforme)*	20 941 741,57 $
Écart entre la plus haute et la plus basse soumission conforme (%) *[(soumission la plus haute - soumission la plus basse soumission) / la plus basse soumission)]x 100*	43%
Écart entre la plus basse soumission conforme et la dernière estimation ($) *(plus basse soumission conforme - estimation)*	2 955 494,13 $
Écart entre la plus basse soumission conforme et la dernière estimation (%) *(plus basse soumission conforme - estimation) / estimation] x 100*	6%
Écart entre la 2e plus basse soumission conforme et la plus basse ($) *(2e plus basse soumission conforme -plus basse)*	7 145 000,00 $
Écart entre la 2e plus basse soumission conforme et la plus basse (%) *[(2e plus basse soumission conforme - plus basse) /plus basse] x 100*	15%

La plus basse soumission conforme est supérieure de 6 % par rapport à la dernière estimation interne (écart défavorable).

Concernant l'écart global de 15 % entre la deuxième soumission et la plus basse soumission conforme, les écarts sont répartis sur l'ensemble du bordereau. Par contre, les principaux écarts se situent au niveau du coût des conduites d'égout et de la réhabilitation d'égout qui sont plus élevés alors que les coûts pour les travaux de chaussées et de trottoirs sont moins élevés. Au global, cela donne un écart de 15%.

Les validations requises indiquant que l'adjudicataire ne fait pas partie de la liste des entreprises à licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec et de celle du Registre des entreprises non admissibles (RENA) ont été faites. Une attestation valide délivrée par Revenu Québec fut déposée avec sa soumission, laquelle sera validée de nouveau au moment de l'octroi du contrat.

Le présent dossier donne suite à un appel d'offres public assujetti à la Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics conformément au décret 1049-2013 adopté le 23 octobre 2013. L'adjudicataire recommandé, les Entreprises Michaudville inc., détient une attestation de contracter délivrée par l'Autorité des marchés publics (AMP), laquelle est valide jusqu'au 9 avril 2019 et a reçu l'accusé de réception de sa demande de renouvellement le 18 décembre

2018, soit plus de 90 jours avant la date d'échéance. Une copie de cette attestation se trouve en pièce jointe au dossier, ainsi que l'accusé de réception.

Le soumissionnaire recommandé est conforme en vertu de la Politique de gestion contractuelle de la Ville de Montréal et n'est pas inscrit sur la liste des firmes à rendement insatisfaisant de la Ville.

Compte tenu qu'il s'agit d'un contrat de plus de 10M$, il sera présenté à la Commission permanente d'examen des contrats.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense totale pour ce projet est de 56 376 000,00 $, taxes incluses, soit 51 478 802,35 $ lorsque diminué des ristournes fédérale et provinciale et comprend :

- Le contrat avec Les Entreprises Michaudville inc. pour un montant de 48 600 000,00 $, taxes incluses;
- Les dépenses pour des travaux contingents (10 % du coût du contrat) de 4 860 000,00 $, taxes incluses;
- Les dépenses incidentes (6 % du coût du contrat) de 2 916 000,00 $, taxes incluses.

Cette dépenses est répartie entre les différents programmes triennaux d'immobilisation (PTI) des unités d'affaires impliquées dans le projet de la façon suivante :

Au budget d'agglomération - DEP :

64,05 % au PTI de la DEP, pour un montant de 36 110 619,34 $, taxes incluses, soit un coût net de 32 973 808,64 $ lorsque diminué des ristourne fédérale et provinciale.

Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération puisqu'elle concerne la production de l'eau potable qui est une compétence d'agglomération en vertu de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* .

Cette dépense pourrait être admissible à une subvention estimée à 25 509 951,95 $ au programme TECQ dans le cadre de la programmation 2020. L'emprunt net de 7 463 856,69 $ est à la charge spécifique des villes reconstituées.

Au budget de la DRE :

25,3 % au PTI de la DRE, pour un montant de 14 259 223,49 $, taxes incluses, comprenant un montant de 10 997 156,46 $, taxes incluses, pour les conduites d'eau du réseau secondaire et 3 262 067,03 $, taxes incluses, pour l'égout. Le montant assumé par la DRE représente un coût net de 13 020 571,66 $ lorsque diminué des ristournes fédérale et provinciale.

La DRE a examiné le dossier et n'a pas d'objection à l'octroi du contrat. Elle recommande au Conseil d'agglomération la dépense et de voter les crédits tels que décrits dans le présent sommaire décisionnel.

Au budget de Division des actifs routiers et cyclables (SUM)

10,65 % au PTI de la Division des actifs routiers et cyclables, pour un montant de 6 006

157,17 $, taxes incluses, sera assumé comme suit :

Un montant maximal de 3 419 079,59 $ net de ristourne sera financé par le règlement d'emprunt de compétence corpo 18-044 Programme de réfection du réseau routier local.

Un montant maximal de 2 065 342,47 $ net de ristourne sera financé par le règlement d'emprunt de compétence corpo 18-045 Programme de réfection d'artères.

Le budget net requis pour donner suite à ce dossier est prévu PTI 2020-2022 au projet 55855 - Programme de réfection des rues locales (PRR local) et au projet 55845 - Programme de réfection d'artères pour l'octroi de ce contrat et est réparti comme suit pour chacune des années :

Projet	2020	2021	2022	Ultérieur	Total
55855 - Programme de réfection des rues locales (PRR local)	1 423	-	1 996	-	3 419
55845 - Programme de réfection d'artères	1 553	-	512	-	2 065
	2 976	-	2 508	-	5 484

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La gestion des infrastructures de production de l'eau potable répond à l'une des priorités du *Plan d'action Montréal durable 2016-2020 : "Optimiser la gestion de l'eau"* .

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Advenant le cas où le contrat ne serait pas octroyé, la sécurisation de l'alimentation en eau potable du centre et de l'ouest de la zone de distribution 6 ne serait pas assurée. Par ailleurs, les travaux de remplacement des conduites secondaires d'eau et d'égout sur la rue Clark, entre la rue Legendre Ouest et le boulevard Crémazie, sont évalués comme prioritaires, car ce tronçon possède une classe d'intervention intégrée D, qui nécessite une attention immédiate.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une stratégie de communication a été élaborée par le Service de l'expérience citoyenne et des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Commission permanente sur l'examen des contrats : 12 février 2020

- Octroi de contrat : 27 février 2020
- Mobilisation en chantier : mai 2020
- Délai contractuel : 900 jours calendaires
- Fin des travaux : octobre 2022

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérification effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Marleen SIDNEY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Karine CÔTÉ, Service de l'expérience citoyenne et des communications
Jean CARRIER, Service de l'urbanisme et de la mobilité
Michel BORDELEAU, Ahuntsic-Cartierville
Genny PAQUETTE, Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension
Kathy DAVID, Service de l'eau
Hermine Nicole NGO TCHA, Service de l'eau

Lecture :

Hermine Nicole NGO TCHA, 19 décembre 2019
Karine CÔTÉ, 12 décembre 2019
Jean CARRIER, 12 décembre 2019

RESPONSABLE DU DOSSIER

Nathalie LABERGE
ingenieure

Tél : 514-872-3986

Romain Bonifay
Chef de section

Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-12-11

Jean-François DUBUC
C/d

Tél : 514 872-4647

Télécop. : 514 872-8146

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

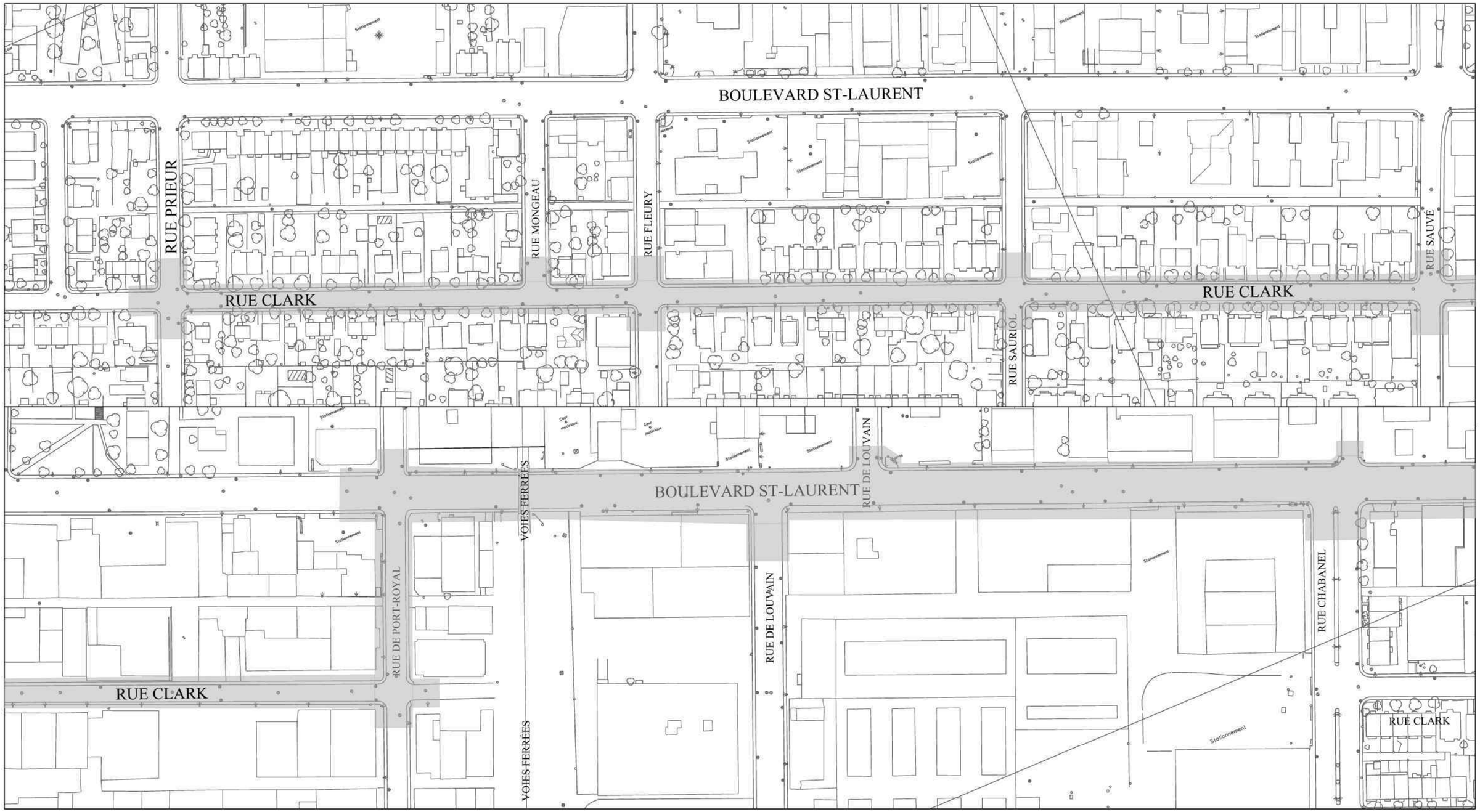
Alain LARRIVÉE

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Chantal MORISSETTE

Direction de l'eau potable
Tél : 514 872-5090
Approuvé le : 2020-01-20

Directrice
Tél : 514 280-4260
Approuvé le : 2020-01-23



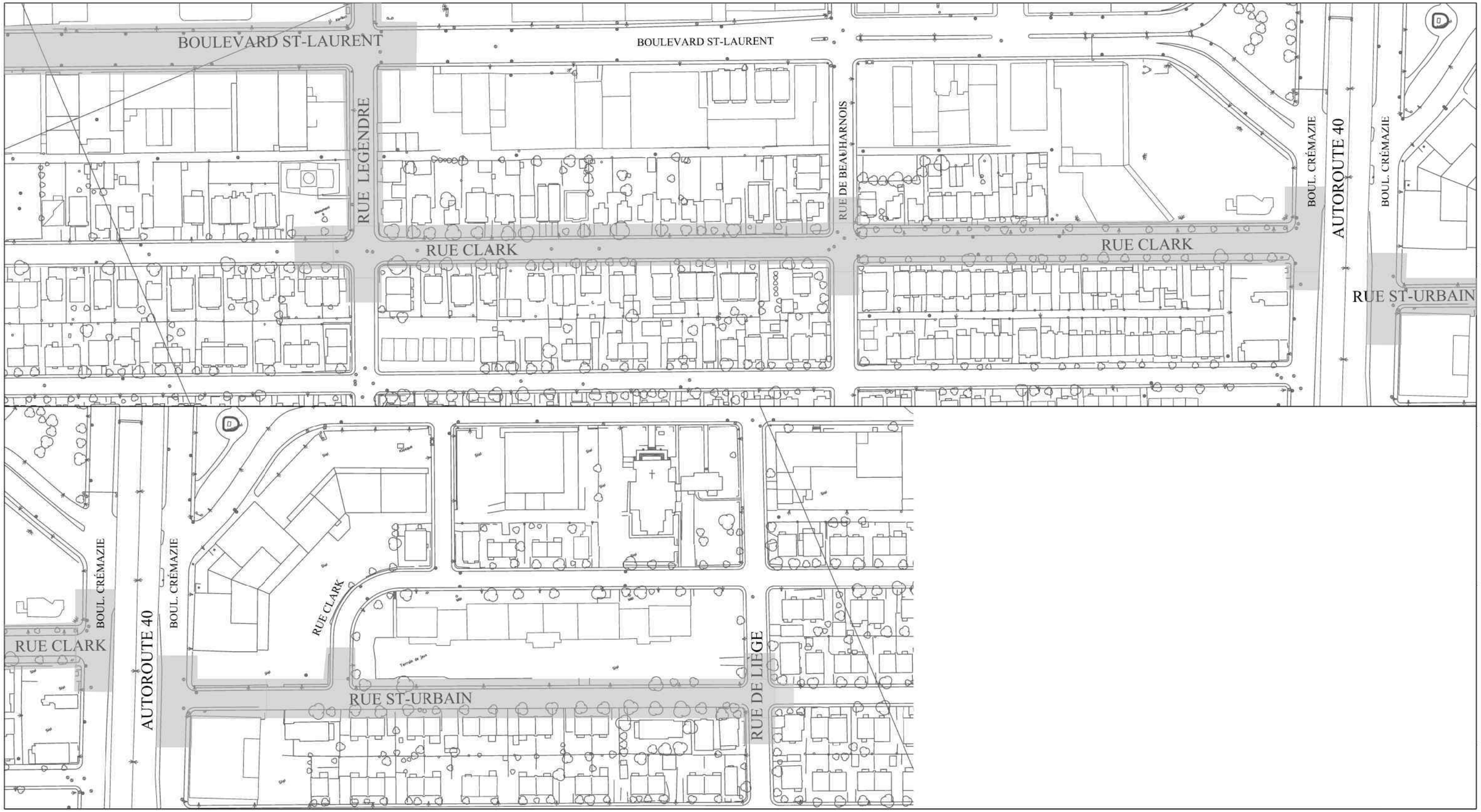
Montréal

Service de l'eau
Direction de l'eau potable
Division projets réseau principal
Section projets de construction

Préparé par:	Chargée de projet:	Orientation	Titre:	Projet
Sylvain Dumouchel, Ag. Tech.	Nathalie Laberge, Ing	N	PLAN DE LOCALISATION	FLEXIBILITÉ D'ALIMENTATION EN EAU DE LA ZONE 6

Date	No. service professionnel	Contrat	Dessin No	Échelle	Format	Révision
10 DÉCEMBRE 2019	S / O	18A04TR01	18A04TR01 / LOC-01	1:2000	LEDGER	---

Plan de localisation.dgn 2019-12-10 10:43:42 “CHEMIN=S:\ProjConstruction\13.02_AqueducEgout\01_ConstructionAmenagement\Contrats\18A04_St-Laurent_A-390\6. Plans\6.1-Avant soumission\ServiceProVoirie\”



Montréal Service de l'eau Direction de l'eau potable Division projets réseau principal Section projets de construction	Préparé par: Sylvain Dumouchel, Ag. Tech.	Chargée de projet: Nathalie Laberge, Ing	Orientation	Titre: PLAN DE LOCALISATION	Projet FLEXIBILITÉ D'ALIMENTATION EN EAU DE LA ZONE 6			
	Date 10 DÉCEMBRE 2019	No. service professionnel S / O	Contrat 18A04TR01		Dessin No 18A04TR01 / LOC-02	Échelle 1:2000	Format LEDGER	Révision ---

Plan de localisation.dgn 2019-12-10 10:45:07 "CHEMIN=S:\ProjConstruction\13.02_AqueducEgout\01_ConstructionAmenagement\Contrats\18A04_St-Laurent_A-390\6. Plans\6.1-Avant soumission\ServiceProVoirie\"

Flexibilité de l'alimentation du centre de l'ouest de la zone 6 par la conduite de 36 po de l'autoroute des Laurentides

Les arrondissements Ahuntsic-Cartierville et Montréal-Nord sont alimentés en eau potable par la zone de distribution 6 du réseau des usines Atwater et Charles-J.-des-Baillets. L'alimentation du centre et de l'ouest de la zone 6, de l'extrémité ouest de l'arrondissement Ahuntsic-Cartierville jusqu'à l'avenue Papineau, est dépendante de la conduite principale de 900 mm sous l'autoroute des Laurentides, au nord du boulevard Métropolitain.

En effet, cette conduite ne peut être fermée sans entraîner des baisses significatives de la pression et des débits incendie disponibles dans ce secteur. Lors de la fermeture de la conduite de 900 mm sous l'autoroute des Laurentides, entre la rue de Beauharnois et le boulevard Côte-Vertu, la pression du secteur (secteur à risque 16) chute sous 20 lb/po². Considérant qu'une pression minimale de 40 lb/po² est recommandée pour assurer une alimentation en eau potable et une protection incendie adéquates, la construction d'un nouveau lien est requise.

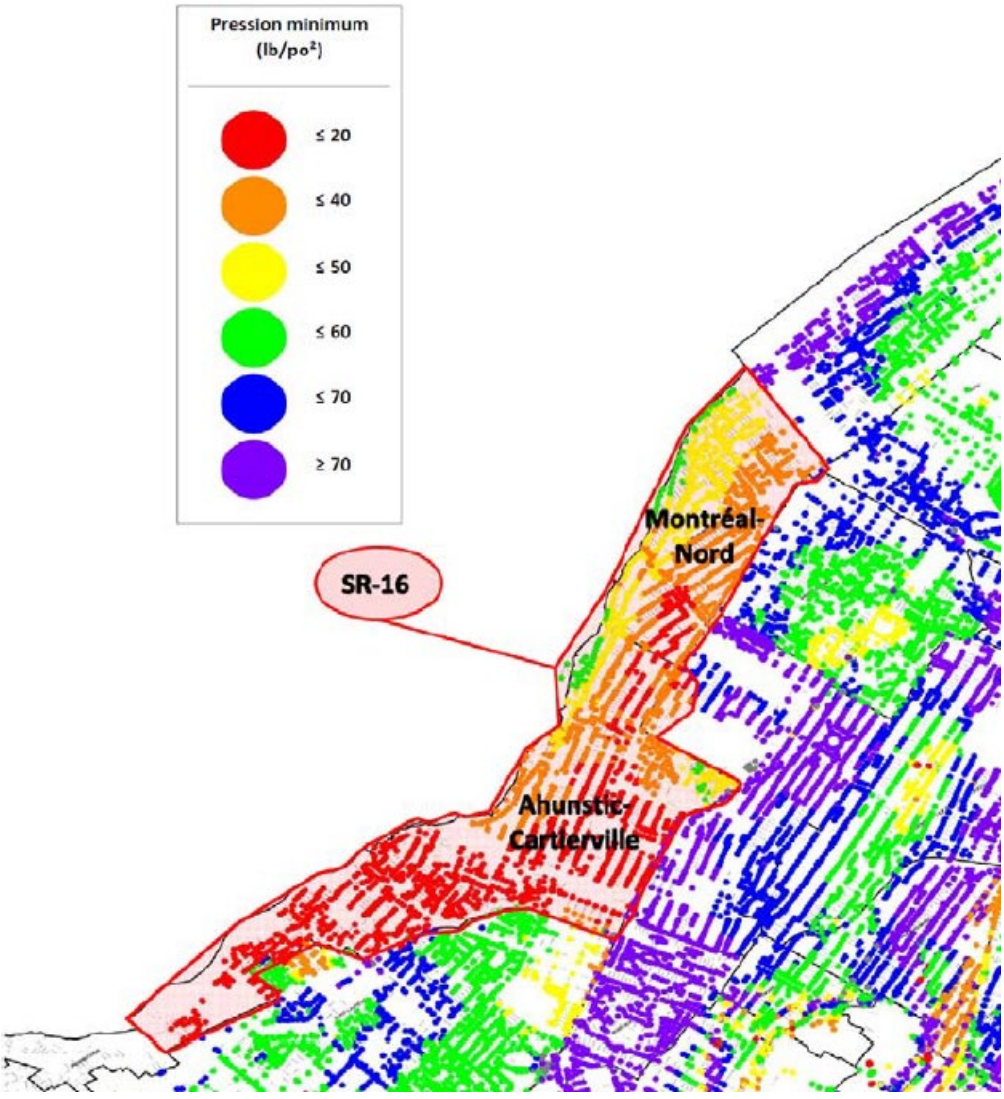


Figure 1 : secteur à risque 16

18A04TR01 - Montants des travaux par payeur

GDD 1197976002

Répartition Incidences et contingences

	Dépense Totale	DEP	DRE-AQ	DRE-ÉG.	DGAV - local	DGAV - artériel	
Pourcentage coût des travaux	100,0%	64,05%	19,51%	5,79%	6,64%	4,01%	
Dépense avant taxes et contingences	42 270 058,71 $	27 075 315,73 $	8 245 537,98 $	2 445 859,32 $	2 807 460,31 $	1 695 885,37 $	42 270 058,71 $
Total avec taxes	48 600 000,00 $	31 129 844,26 $	9 480 307,29 $	2 812 126,75 $	3 227 877,49 $	1 949 844,20 $	48 600 000,00 $
Numéro de sous-projet		à compléter	à compléter	à compléter	à compléter	à compléter	
Numéro Simon		à compléter	à compléter	à compléter	à compléter	à compléter	
Total avec contingences	**53 460 000,00 $**	34 242 828,69 $	10 428 338,02 $	3 093 339,43 $	3 550 665,24 $	2 144 828,62 $	53 460 000,00 $
Contingences: 10,0%	**4 860 000,00 $**	3 112 984,43 $	948 030,73 $	281 212,68 $	322 787,75 $	194 984,42 $	4 860 000,00 $
Incidences: 6,0%	**2 916 000,00 $**	1 867 790,66 $	568 818,44 $	168 727,61 $	193 672,65 $	116 990,65 $	2 916 000,00 $
Grand Total (taxes, contingences et incidences incluses)	**56 376 000,00 $**	**36 110 619,34 $**	**10 997 156,46 $**	**3 262 067,03 $**	**3 744 337,89 $**	**2 261 819,28 $**	56 376 000,00 $
Net de ristournes :	51 478 802,35 $	32 973 808,64 $	10 041 869,66 $	2 978 702,00 $	3 419 079,58 $	2 065 342,48 $	

	DGAV - local		DGAV - Artériel	
Pourcentage coût des travaux	6,64%		4,01%	
	Chaussée	Trottoirs	Chaussée	Trottoirs
Dépense avant taxes et contingences	623 885,60 $	2 183 574,71 $	1 059 466,08 $	636 419,29 $
Total avec taxes	717 312,47 $	2 510 565,02 $	1 218 121,13 $	731 723,08 $
Numéro de sous-projet	à compléter	à compléter	à compléter	à compléter
Numéro Simon	à compléter	à compléter	à compléter	à compléter
Total avec contingences	789 043,72 $	2 761 621,53 $	1 339 933,24 $	804 895,39 $
Contingences: 10,0%	71 731,25 $	251 056,50 $	121 812,11 $	73 172,31 $
Incidences: 6,0%	43 038,75 $	150 633,90 $	73 087,27 $	43 903,38 $
Grand Total (taxes, contingences et incidences incluses)	**832 082,46 $**	**2 912 255,43 $**	**1 413 020,51 $**	**848 798,77 $**
Net de ristournes :	759 802,20 $	2 659 277,38 $	1 290 276,06 $	775 066,41 $

		2020	2021	2022	Total (sans taxes)	Total avec taxes
DGAV Local Chaussée	Dépense avant taxes et contingences	288 181,48 $	- $	335 704,12 $	623 885,60 $	717 312,47 $
	Contingences	28 818,15 $	- $	33 570,41 $	62 388,56 $	71 731,25 $
	Incidences	17 290,89 $	- $	20 142,25 $	37 433,14 $	43 038,75 $
Total (taxes incl.)		384 350,52 $		447 731,94 $		
DGAV Local Trottoirs	Dépense avant taxes et contingences	879 997,34 $	- $	1 303 577,38 $	2 183 574,71 $	2 510 565,03 $
	Contingences	87 999,73 $	- $	130 357,74 $	218 357,47 $	251 056,50 $
	Incidences	52 799,84 $	- $	78 214,64 $	131 014,48 $	150 633,90 $
Total (taxes incl.)		1 173 661,25 $		1 738 594,18 $		
DGAV Artériel Chaussée	Dépense avant taxes et contingences	760 708,17 $	- $	298 757,91 $	1 059 466,08 $	1 218 121,12 $
	Contingences	76 070,82 $	- $	29 875,79 $	105 946,61 $	121 812,11 $
	Incidences	45 642,49 $	- $	17 925,47 $	63 567,96 $	73 087,27 $
Total (taxes incl.)		1 014 564,09 $		398 456,41 $		
DGAV Artériel Trottoirs	Dépense avant taxes et contingences	514 860,04 $	- $	121 559,25 $	636 419,29 $	731 723,08 $
	Contingences	51 486,00 $	- $	12 155,92 $	63 641,93 $	73 172,31 $
	Incidences	30 891,60 $	- $	7 293,55 $	38 185,16 $	43 903,38 $
Total (taxes incl.)		686 673,99 $		162 124,79 $		

Montréal

Soumission : 10247

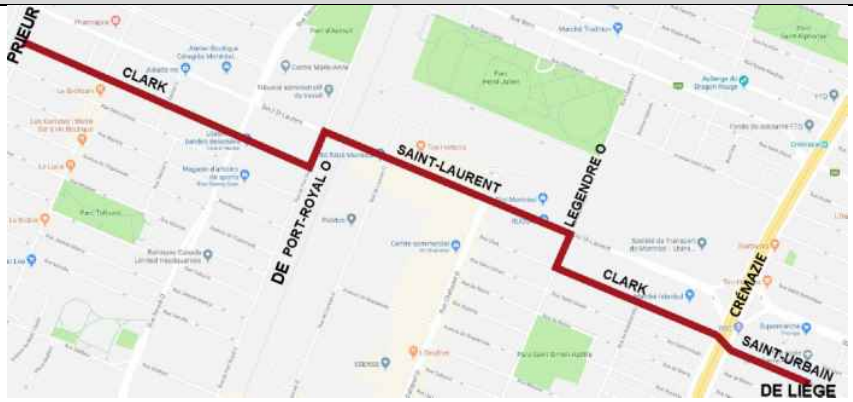
Contrat 18A04TR01

Service de l'eau
Direction de l'eau potable
Division projets réseau principal

Travaux de conduites d'eau principales et secondaires, d'égout et de voirie dans les rues Saint-Urbain, Clark, Legendre, boul. Saint-Laurent et rue de Port-Royal, entre les rues de Liège et Prieur.

Arrondissements : Ahuntsic-Cartierville etVilleray-Saint-Michel-Parc Extension

Secteur et résumé des mesures de mitigation en maintien et gestion de la mobilité



Mesures générales pour tous les tronçons

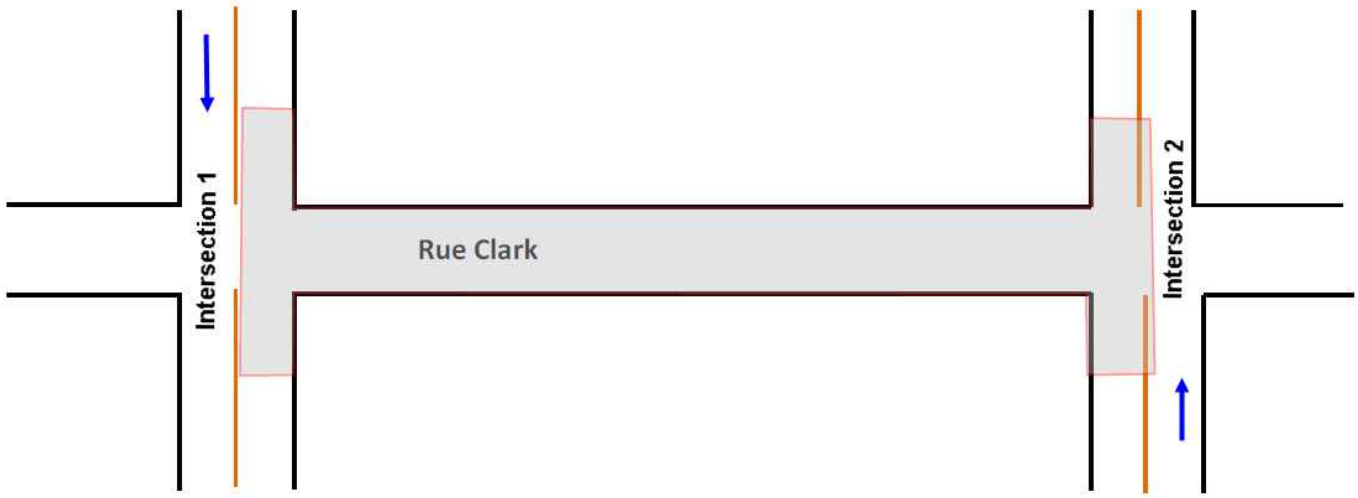
- Installer des panneaux à messages variables mobiles et des panneaux d'information pour informer les usagers de la route des travaux et entraves à venir ou en cours;
- Permettre l'accès des véhicules d'urgence aux immeubles situés sur tous les tronçons;
- Ne pas garder de tranchée ouverte sur une longueur de plus de 40 mètres ;
- Prévoir des plaques d'acier et des passerelles pour faciliter les accès aux riverains, aux institutions, aux industries et aux commerces ;
- Aucune fermeture de lien piéton n'est prévue. Lors des fermetures du trottoir, un passage piétonnier sera aménagé;
- Se conformer en tout point aux exigences en circulation des arrondissements concernés ;
- Enlever les entraves et redonner les voies de circulation dès la fin des travaux dans un secteur ;
- Libérer le plus rapidement possible les stationnements, les zones de livraison et de débarcadères entravés par les travaux ;
- Effectuer la coordination requise avec les différentes parties prenantes (arrondissements, STM, SIM, SPVM, BIXI, garderies, commerces et entreprises, etc.) selon les délais requis par les documents contractuels;
- Protéger les aires de travail, les excavations et les aires d'entreposage à l'aide de clôtures autoportantes temporaires au pourtour de l'aire de travail afin d'éviter l'intrusion des piétons/cyclistes, le tout selon les exigences des documents contractuels ;
- Prévoir des signaleurs pour la gestion des accès au chantier et de la circulation aux approches des entraves;
- Permettre aux commerces et entreprises la poursuite des activités dans les différents secteurs des travaux.

Secteur et
résumé des mesures de mitigation en maintien et gestion de la mobilité

Rue Clark

- entre la rue Prieur O. et la rue de Port royal O (3 tronçons);
- entre la rue Legendre et le boulevard Crémazie (2 tronçons).

- Fermeture complète de certaines intersections de fin de semaine : une intersection à la fois ;
- Pour la réalisation des travaux sur Clark, des fermetures complètes sont requises, seulement sur le tronçon en travaux, avec des chemins de détour pendant toute la durée de l'entrave via les rues avoisinantes ;
- Fermeture d'une direction des rues transversales avoisinantes au secteur en travaux avec des chemins de détour;
- Permettre la circulation locale aux approches des fermetures complètes.
- En plus de la rue Clark, différents liens est-ouest feront l'objet d'entrave aux approches de la rue Clark (2 rues à la fois aux extrémités du tronçon en travaux et une rue locale au besoin) selon la configuration type ci-dessous.



Rue de Port Royal

- entre la rue Clark et le boulevard Saint-Laurent

- Installer des panneaux d'informations générales en vue d'informer les usagers de la période des travaux ;
- Fermeture complète de De Port Royal entre Saint-Laurent et Saint-Urbain ;
- Maintenir les accès à la « Garderie Éducative Ahuntsic », aux quais de chargement, et aviser les employés des édifices administratifs « Complexe Port Royal RODIMAX » de la fermeture de la rue et de l'interdiction de stationner dans la zone prévue pour les travaux;
- Mise en place de chemin de détour par les rues avoisinantes : vers l'est par Saint-Urbain / Sauvé / Saint-Laurent et vers l'ouest via Saint-Laurent / Sauvé / Waverly.

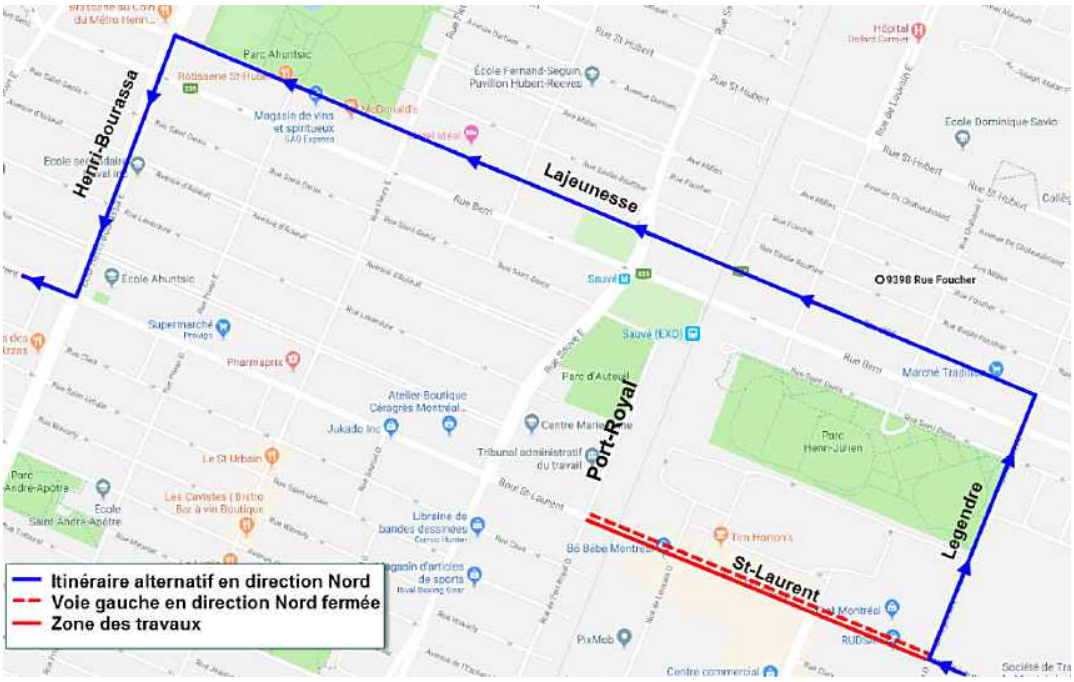
Secteur et
résumé des mesures de mitigation en maintien et gestion de la mobilité

Boulevard Saint-Laurent

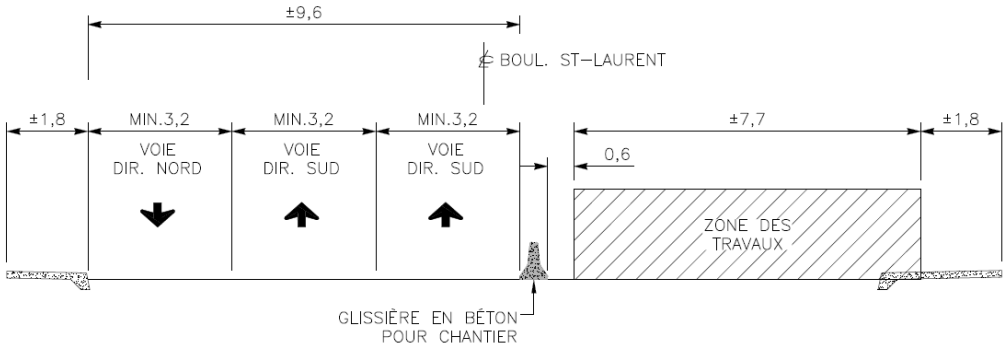
- entre De Port Royal à Legendre

  - De Port Royal à De Louvain / Intersection de De Louvain / De Louvain à Chabanel (2 tronçons) / Intersection Chabanel / De Chabanel à Legendre (2 tronçons) / Intersection Legendre

- Installer des panneaux à message variable :
  - à la hauteur de l'intersection Henri-Bourassa pour la direction sud ;
  - au niveau de l'A-40 pour la direction nord
- Implanter l'itinéraire alternatif pour la direction nord par Legendre / Lajeunesse / Henri-Bourassa ;



- Installer des panneaux d'informations générales sur Saint-Laurent à Sauvé, à Legendre et Chabanel;
- Fermeture de nuit de Chabanel Est avec la mise au clignotant des feux de l'intersection Saint-Laurent / Chabanel ;
- Maintenir pendant la durée des travaux sur Saint-Laurent deux (2) voies de circulation en direction sud et une (1) voie de circulation en direction nord, sauf aux intersections De Port Royal, De Louvain lorsque ces intersections sont en travaux;
- Réaliser les travaux dans Saint-Laurent un tronçon à la fois selon les plans de maintien et gestion de la mobilité;
- Maintenir en tout temps deux accès fonctionnels pour le Centre de transport Legendre de la STM;
- Gérer les feux de circulation (changement à la programmation) pour améliorer la fluidifier la circulation en direction de pointe, soit en direction sud entre 6h et 9h30, en direction nord entre 14h et 19h;
- Mettre en place la configuration type ci-dessous sur Saint-Laurent.

Secteur et résumé des mesures de mitigation en maintien et gestion de la mobilité

Rue Legendre - entre la rue Clark et le boulevard Saint-Laurent - Installer des panneaux d'informations générales en vue d'informer les usagers de la période des travaux ; - Fermeture complète de Legendre entre Saint-Laurent et Saint-Urbain avec circulation locale entre Saint-Urbain et Clark ; - Maintenir une circulation locale sur Clark de Chabanel à Legendre et de Beauharnois à Legendre - Mise en place de chemin de détour par les rues avoisinantes : vers l'est par Saint-Urbain / Chabanel / Saint-Laurent et vers l'ouest via Saint-Laurent / Beauharnois / Saint-Urbain.
Partie en tunnel sous l'A-40 - entre la rue Clark et le boulevard Saint-Laurent - Coordonner avec le MTQ et autres parties prenantes ; - Fermer complètement Clark au niveau de Bellarmin et de Saint-Urbain; - Implanter le chemin de détour pour accéder aux stationnements étagés via Clark / De Liège / De l'Esplanade / Crémazie / Saint-Urbain.
Rue Saint-Urbain - De Crémazie à de Liège - Installer des panneaux d'informations générales en vue d'informer les usagers de la période des travaux ; - Fermeture complète de Saint-Urbain entre De Liège et Clark; - Maintenir la circulation locale sur ce tronçon; - Mise en place de chemin de détour par les rues avoisinantes : vers le nord par Saint-Laurent / Bellarmin / Clark ou via Waverly / Crémazie.

AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS

Québec
Place de la Cité, tour Cominar
2640, boulevard Laurier, bureau 400
Québec (Québec) G1V 5C1
Téléphone : 418 525-0337
Télécopieur : 418 525-9512
www.lautorite.qc.ca

Montréal
800, square Victoria, 22e étage
C.P. 246, tour de la Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1G3
Téléphone : 514 395-0337
Télécopieur : 514 873-3090

Le 18 décembre 2018

LES ENTREPRISES MICHAUDVILLE INC.
270, RUE BRUNET
MONT-SAINT-HILAIRE QC J3H 0M6

Objet : Accusé de réception - Demande de renouvellement de l'autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public

Nous avons bien reçu votre formulaire de « Demande de renouvellement de l'autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public ». Vous trouverez ci-dessous les renseignements importants concernant cette demande :

N° de client :	2700000245
N° de demande :	1831961728
N° de confirmation de paiement :	000247424243

Si vous avez accès aux services en ligne de l'Autorité et que vous êtes l'initiateur de cette demande, vous pouvez en consulter l'état à la section « Suivi des demandes » dans le menu « Dossier client ».

Pour toute question relative à votre demande, vous pouvez communiquer avec un agent de notre Centre d'information au 1 877 525-0337.

Nous vous prions de recevoir nos salutations distinguées.

L'Autorité des marchés financiers

Nouvelle recherche

Dernière mise à jour : **lundi, 04 novembre 2019 à 19:30**

Fiche de l'entreprise

Nom : LES ENTREPRISES MICHAUDVILLE INC.
Adresse du siège social : 270, RUE BRUNET, , MONT-SAINT-HILAIRE, QC, J3H 0M6, CANADA

Numéro de client à l'AMP : 2700000245
Numéro d'entreprise du Québec (NEQ) : 1142707943

Autres noms d'affaires
• Aucun

Nouvelle recherche

Si vous avez des commentaires ou des questions concernant ce registre, nous vous invitons à le faire par le biais de la demande d'information.

LE SYSTÈME ÉLECTRONIQUE D'APPEL D'OFFRES DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Exploité par CGI en partenariat avec Constructo pour le Secrétariat du Conseil du trésor du Québec.

Liste des commandes

Numéro : 10247
Numéro de référence : 1296333
Statut : En attente des résultats d'ouverture
Titre : Travaux de conduite d'eau principales et secondaires, d'égout et de voirie dans les rues Saint-Urbain, Clark, Legendre, boul. Saint-Laurent et rue de Port-Royal, entre les rues de Liège et Prieur

Organisation	Contact	Date et heure de commande	Addenda envoyé
Ali Excavation Inc. 760 boul des Érables Salaberry-de-Valleyfield, QC, J6T 6G4 http://www.aliexcavation.com NEQ : 1143616580	Madame Karine Ross Téléphone : 450 373-2010 Télécopieur : 450 373-0114	**Commande : (1637334)** 2019-09-05 14 h 17 **Transmission :** 2019-09-05 14 h 27	3181224 - Addenda no 1 - Délai - Soumission 10247 2019-09-09 10 h 11 - Courriel 3185488 - Report de date_Addenda no 2_Soumission 10247 2019-09-18 7 h 18 - Courriel 3193470 - Addenda_3_Annexe 4_RE_Soumission_10247 2019-10-04 13 h 38 - Messagerie 3193474 - Addenda_3_Devis_RE_Soumission_10247 2019-10-04 13 h 31 - Courriel 3193477 - Addenda_3_SECTION I_IAS_Soumission 10247 2019-10-04 13 h 31 - Courriel 3194105 - 18A04TR01_Addenda_03_Soumission 10247 2019-10-04 16 h 47 - Courriel 3194106 - SECTION III_CCAS_Addenda 3 2019-10-04 13 h 34 - Courriel 3194107 - SECTION IV_Bordereau_Addenda _3 (devis) 2019-10-04 13 h 37 - Courriel 3194108 - SECTION IV_Bordereau_Addenda _3 (bordereau) 2019-10-04 13 h 37 - Téléchargement 3194109 - PLANS_Voirie_18A04TR01_V-8_Addenda_3 2019-10-04 14 h 30 - Messagerie 3194115 - PLANS_Voirie_18A04TR01_V-27_Addenda _3 2019-10-04 14 h 45 - Messagerie 3194935 - Report de date no 2_Addenda no 4_Soumission no 10247 2019-10-07 18 h 03 - Courriel 3197451 - SECTION III_CCAS_Addenda_5_Soumission 10247 2019-10-11 13 h 09 - Courriel

				3197453 - 18A04TR01_Addenda_05_Soumission 10247 2019-10-11 13 h 11 - Courriel 3202024 - Addenda no 6_Devis_Soumission_10247 (devis) 2019-10-23 15 h 22 - Courriel 3202025 - Addenda no 6_Devis_Soumission_10247 (bordereau) 2019-10-23 15 h 22 - Téléchargement 3203267 - 18A04TR01_Addenda_07_Soumission 10247 2019-10-25 12 h 46 - Courriel 3204422 - 18A04TR01_Addenda_08_Soumission 10247 2019-10-29 11 h 15 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
☐	Armatures Bois-Francs Inc (ABF) 249 boul de la Bonaventure Victoriaville, QC, G6T 1V5 http://www.abf-inc.com NEQ : 1143798842	Madame Erika Lynn Johnson Téléphone : 819 758-7501 Télécopieur : 819 758-7629	**Commande : (1641427)** 2019-09-17 9 h 04 **Transmission :** 2019-09-17 9 h 04	3181224 - Addenda no 1 - Délai - Soumission 10247 2019-09-17 9 h 04 - Téléchargement 3185488 - Report de date_Addenda no 2_Soumission 10247 2019-09-18 7 h 18 - Courriel 3193470 - Addenda_3_Annexe 4_RE_Soumission_10247 2019-10-04 13 h 35 - Messagerie 3193474 - Addenda_3_Devis_RE_Soumission_10247 2019-10-04 13 h 31 - Courriel 3193477 - Addenda_3_SECTION I_IAS_Soumission 10247 2019-10-04 13 h 31 - Courriel 3194105 - 18A04TR01_Addenda_03_Soumission 10247 2019-10-04 16 h 47 - Courriel 3194106 - SECTION III_CCAS_Addenda 3 2019-10-04 13 h 34 - Courriel 3194107 - SECTION IV_Bordereau_Addenda _3 (devis) 2019-10-04 13 h 36 - Courriel 3194108 - SECTION IV_Bordereau_Addenda _3 (bordereau) 2019-10-04 13 h 36 - Téléchargement 3194109 - PLANS_Voirie_18A04TR01_V-8_Addenda_3 2019-10-04 14 h 15 - Courriel 3194115 - PLANS_Voirie_18A04TR01_V-27_Addenda _3 2019-10-04 14 h 18 - Courriel 3194935 - Report de date no 2_Addenda no 4_Soumission no 10247 2019-10-07 18 h 03 - Courriel 3197451 - SECTION III_CCAS_Addenda_5_Soumission 10247 2019-10-11 13 h 09 - Courriel

				3197453 - 18A04TR01_Addenda_05_Soumission 10247 2019-10-11 13 h 11 - Courriel 3202024 - Addenda no 6_Devis_Soumission_10247 (devis) 2019-10-23 15 h 22 - Courriel 3202025 - Addenda no 6_Devis_Soumission_10247 (bordereau) 2019-10-23 15 h 22 - Téléchargement 3203267 - 18A04TR01_Addenda_07_Soumission 10247 2019-10-25 12 h 46 - Courriel 3204422 - 18A04TR01_Addenda_08_Soumission 10247 2019-10-29 11 h 15 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	Construction Bau-Val Inc. 87 Emilien Marcoux, Suite#202 Blainville, QC, J7C 0B4 http://www.bauval.com NEQ : 1143718063	Madame Johanne Vallée Téléphone : 514 788-4660 Télécopieur :	**Commande : (1636986)** 2019-09-05 8 h 30 **Transmission :** 2019-09-05 8 h 31	3181224 - Addenda no 1 - Délai - Soumission 10247 2019-09-09 10 h 11 - Courriel 3185488 - Report de date_Addenda no 2_Soumission 10247 2019-09-18 7 h 18 - Courriel 3193470 - Addenda_3_Annexe 4_RE_Soumission_10247 2019-10-04 13 h 35 - Messagerie 3193474 - Addenda_3_Devis_RE_Soumission_10247 2019-10-04 13 h 31 - Courriel 3193477 - Addenda_3_SECTION I_IAS_Soumission 10247 2019-10-04 13 h 31 - Courriel 3194105 - 18A04TR01_Addenda_03_Soumission 10247 2019-10-04 16 h 47 - Courriel 3194106 - SECTION III_CCAS_Addenda 3 2019-10-04 13 h 34 - Courriel 3194107 - SECTION IV_Bordereau_Addenda _3 (devis) 2019-10-04 13 h 36 - Courriel 3194108 - SECTION IV_Bordereau_Addenda _3 (bordereau) 2019-10-04 13 h 36 - Téléchargement 3194109 - PLANS_Voirie_18A04TR01_V-8_Addenda_3 2019-10-04 14 h 29 - Messagerie 3194115 - PLANS_Voirie_18A04TR01_V-27_Addenda _3 2019-10-04 14 h 43 - Messagerie 3194935 - Report de date no 2_Addenda no 4_Soumission no 10247 2019-10-07 18 h 03 - Courriel 3197451 - SECTION III_CCAS_Addenda_5_Soumission 10247 2019-10-11 13 h 09 - Courriel

				3197453 - 18A04TR01_Addenda_05_Soumission 10247 2019-10-11 13 h 11 - Courriel 3202024 - Addenda no 6_Devis_Soumission_10247 (devis) 2019-10-23 15 h 22 - Courriel 3202025 - Addenda no 6_Devis_Soumission_10247 (bordereau) 2019-10-23 15 h 22 - Téléchargement 3203267 - 18A04TR01_Addenda_07_Soumission 10247 2019-10-25 12 h 46 - Courriel 3204422 - 18A04TR01_Addenda_08_Soumission 10247 2019-10-29 11 h 15 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
☐	Demix Construction, une division de CRH Canada inc. 26 rue Saulnier Laval, QC, H7M 1S8 http://www.crhcanada.com NEQ : 1171462923	Monsieur Benoit Lalonde Téléphone : 450 629-3533 Télécopieur : 450 629-3549	**Commande : (1637766)** 2019-09-06 13 h **Transmission :** 2019-09-06 13 h 03	3181224 - Addenda no 1 - Délai - Soumission 10247 2019-09-09 10 h 11 - Courriel 3185488 - Report de date_Addenda no 2_Soumission 10247 2019-09-18 7 h 18 - Courriel 3193470 - Addenda_3_Annexe 4_RE_Soumission_10247 2019-10-04 13 h 39 - Messagerie 3193474 - Addenda_3_Devis_RE_Soumission_10247 2019-10-04 13 h 31 - Courriel 3193477 - Addenda_3_SECTION I_IAS_Soumission 10247 2019-10-04 13 h 31 - Courriel 3194105 - 18A04TR01_Addenda_03_Soumission 10247 2019-10-04 16 h 47 - Courriel 3194106 - SECTION III_CCAS_Addenda 3 2019-10-04 13 h 34 - Courriel 3194107 - SECTION IV_Bordereau_Addenda _3 (devis) 2019-10-04 13 h 37 - Courriel 3194108 - SECTION IV_Bordereau_Addenda _3 (bordereau) 2019-10-04 13 h 37 - Téléchargement 3194109 - PLANS_Voirie_18A04TR01_V-8_Addenda_3 2019-10-04 14 h 32 - Messagerie 3194115 - PLANS_Voirie_18A04TR01_V-27_Addenda _3 2019-10-04 14 h 46 - Messagerie 3194935 - Report de date no 2_Addenda no 4_Soumission no 10247 2019-10-07 18 h 03 - Courriel 3197451 - SECTION III_CCAS_Addenda_5_Soumission 10247 2019-10-11 13 h 10 - Courriel

				3197453 - 18A04TR01_Addenda_05_Soumission 10247 2019-10-11 13 h 11 - Courriel 3202024 - Addenda no 6_Devis_Soumission_10247 (devis) 2019-10-23 15 h 22 - Courriel 3202025 - Addenda no 6_Devis_Soumission_10247 (bordereau) 2019-10-23 15 h 22 - Téléchargement 3203267 - 18A04TR01_Addenda_07_Soumission 10247 2019-10-25 12 h 46 - Courriel 3204422 - 18A04TR01_Addenda_08_Soumission 10247 2019-10-29 11 h 15 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
☐	EBC Inc. 3900 rue Isabelle Brossard, QC, J4Y 2R3 NEQ : 1140169609	Madame Nathalie Leo Téléphone : 450 444-9333 Télécopieur : 450 444-9330	**Commande : (1645483)** 2019-09-26 11 h 53 **Transmission :** 2019-09-26 11 h 53	3181224 - Addenda no 1 - Délai - Soumission 10247 2019-09-26 11 h 53 - Téléchargement 3185488 - Report de date_Addenda no 2_Soumission 10247 2019-09-26 11 h 53 - Téléchargement 3193470 - Addenda_3_Annexe 4_RE_Soumission_10247 2019-10-04 13 h 41 - Messagerie 3193474 - Addenda_3_Devis_RE_Soumission_10247 2019-10-04 13 h 31 - Courriel 3193477 - Addenda_3_SECTION I_IAS_Soumission 10247 2019-10-04 13 h 31 - Courriel 3194105 - 18A04TR01_Addenda_03_Soumission 10247 2019-10-04 16 h 47 - Courriel 3194106 - SECTION III_CCAS_Addenda 3 2019-10-04 13 h 34 - Courriel 3194107 - SECTION IV_Bordereau_Addenda _3 (devis) 2019-10-04 13 h 37 - Courriel 3194108 - SECTION IV_Bordereau_Addenda _3 (bordereau) 2019-10-04 13 h 37 - Téléchargement 3194109 - PLANS_Voirie_18A04TR01_V-8_Addenda_3 2019-10-04 14 h 15 - Courriel 3194115 - PLANS_Voirie_18A04TR01_V-27_Addenda _3 2019-10-04 14 h 18 - Courriel 3194935 - Report de date no 2_Addenda no 4_Soumission no 10247 2019-10-07 18 h 03 - Courriel 3197451 - SECTION III_CCAS_Addenda_5_Soumission 10247 2019-10-11 13 h 10 - Courriel

				3197453 - 18A04TR01_Addenda_05_Soumission 10247 2019-10-11 13 h 11 - Courriel 3202024 - Addenda no 6_Devis_Soumission_10247 (devis) 2019-10-23 15 h 22 - Courriel 3202025 - Addenda no 6_Devis_Soumission_10247 (bordereau) 2019-10-23 15 h 22 - Téléchargement 3203267 - 18A04TR01_Addenda_07_Soumission 10247 2019-10-25 12 h 46 - Courriel 3204422 - 18A04TR01_Addenda_08_Soumission 10247 2019-10-29 11 h 15 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	Eurovia Québec Grands Projets (Laval) 4085 St-Elzéar Est Laval, QC, H7E 4P2 NEQ : 1169491801	Madame Line Proulx Téléphone : 450 431-7887 Télécopieur :	**Commande : (1637058)** 2019-09-05 9 h 26 **Transmission :** 2019-09-05 9 h 51	3181224 - Addenda no 1 - Délai - Soumission 10247 2019-09-09 10 h 11 - Courriel 3185488 - Report de date_Addenda no 2_Soumission 10247 2019-09-18 7 h 18 - Courriel 3193470 - Addenda_3_Annexe 4_RE_Soumission_10247 2019-10-04 13 h 39 - Messagerie 3193474 - Addenda_3_Devis_RE_Soumission_10247 2019-10-04 13 h 31 - Courriel 3193477 - Addenda_3_SECTION I_IAS_Soumission 10247 2019-10-04 13 h 31 - Courriel 3194105 - 18A04TR01_Addenda_03_Soumission 10247 2019-10-04 16 h 47 - Courriel 3194106 - SECTION III_CCAS_Addenda 3 2019-10-04 13 h 34 - Courriel 3194107 - SECTION IV_Bordereau_Addenda _3 (devis) 2019-10-04 13 h 37 - Courriel 3194108 - SECTION IV_Bordereau_Addenda _3 (bordereau) 2019-10-04 13 h 37 - Téléchargement 3194109 - PLANS_Voirie_18A04TR01_V-8_Addenda_3 2019-10-04 14 h 31 - Messagerie 3194115 - PLANS_Voirie_18A04TR01_V-27_Addenda _3 2019-10-04 14 h 46 - Messagerie 3194935 - Report de date no 2_Addenda no 4_Soumission no 10247 2019-10-07 18 h 03 - Courriel 3197451 - SECTION III_CCAS_Addenda_5_Soumission 10247 2019-10-11 13 h 09 - Courriel

				3197453 - 18A04TR01_Addenda_05_Soumission 10247 2019-10-11 13 h 11 - Courriel 3202024 - Addenda no 6_Devis_Soumission_10247 (devis) 2019-10-23 15 h 22 - Courriel 3202025 - Addenda no 6_Devis_Soumission_10247 (bordereau) 2019-10-23 15 h 22 - Téléchargement 3203267 - 18A04TR01_Addenda_07_Soumission 10247 2019-10-25 12 h 46 - Courriel 3204422 - 18A04TR01_Addenda_08_Soumission 10247 2019-10-29 11 h 15 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
☐	Forterra - St-Eustache, Québec 699 blvd Industriel Saint-Eustache, QC, J7R 6C3 NEQ : 1164877749	Madame Carole Haley Téléphone : 450 623-2200 Télécopieur : 450 623-3308	**Commande : (1639336)** 2019-09-11 12 h 45 **Transmission :** 2019-09-11 12 h 45	3181224 - Addenda no 1 - Délai - Soumission 10247 2019-09-11 12 h 45 - Téléchargement 3185488 - Report de date_Addenda no 2_Soumission 10247 2019-09-18 7 h 18 - Courriel 3193470 - Addenda_3_Annexe 4_RE_Soumission_10247 2019-10-04 13 h 36 - Messagerie 3193474 - Addenda_3_Devis_RE_Soumission_10247 2019-10-04 13 h 31 - Courriel 3193477 - Addenda_3_SECTION I_IAS_Soumission 10247 2019-10-04 13 h 31 - Courriel 3194105 - 18A04TR01_Addenda_03_Soumission 10247 2019-10-04 16 h 47 - Courriel 3194106 - SECTION III_CCAS_Addenda 3 2019-10-04 13 h 34 - Courriel 3194107 - SECTION IV_Bordereau_Addenda _3 (devis) 2019-10-04 13 h 37 - Courriel 3194108 - SECTION IV_Bordereau_Addenda _3 (bordereau) 2019-10-04 13 h 37 - Téléchargement 3194109 - PLANS_Voirie_18A04TR01_V-8_Addenda_3 2019-10-04 14 h 15 - Courriel 3194115 - PLANS_Voirie_18A04TR01_V-27_Addenda _3 2019-10-04 14 h 18 - Courriel 3194935 - Report de date no 2_Addenda no 4_Soumission no 10247 2019-10-07 18 h 03 - Courriel 3197451 - SECTION III_CCAS_Addenda_5_Soumission 10247 2019-10-11 13 h 09 - Courriel

				3197453 - 18A04TR01_Addenda_05_Soumission 10247 2019-10-11 13 h 11 - Courriel 3202024 - Addenda no 6_Devis_Soumission_10247 (devis) 2019-10-23 15 h 22 - Courriel 3202025 - Addenda no 6_Devis_Soumission_10247 (bordereau) 2019-10-23 15 h 22 - Téléchargement 3203267 - 18A04TR01_Addenda_07_Soumission 10247 2019-10-25 12 h 46 - Courriel 3204422 - 18A04TR01_Addenda_08_Soumission 10247 2019-10-29 11 h 15 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	GLT+ inc. 100-550, Chemin Chambly Longueuil, QC, J4H 3L8 http://www.glt.ca NEQ : 1143331396	Monsieur Simon Vallée Téléphone : 450 679-7500 Télécopieur :	**Commande : (1637696)** 2019-09-06 11 h 15 **Transmission :** 2019-09-06 11 h 15	3181224 - Addenda no 1 - Délai - Soumission 10247 2019-09-09 10 h 11 - Courriel 3185488 - Report de date_Addenda no 2_Soumission 10247 2019-09-18 7 h 18 - Courriel 3193470 - Addenda_3_Annexe 4_RE_Soumission_10247 2019-10-04 13 h 39 - Messagerie 3193474 - Addenda_3_Devis_RE_Soumission_10247 2019-10-04 13 h 31 - Courriel 3193477 - Addenda_3_SECTION I_IAS_Soumission 10247 2019-10-04 13 h 31 - Courriel 3194105 - 18A04TR01_Addenda_03_Soumission 10247 2019-10-04 16 h 47 - Courriel 3194106 - SECTION III_CCAS_Addenda 3 2019-10-04 13 h 34 - Courriel 3194107 - SECTION IV_Bordereau_Addenda _3 (devis) 2019-10-04 13 h 37 - Courriel 3194108 - SECTION IV_Bordereau_Addenda _3 (bordereau) 2019-10-04 13 h 37 - Téléchargement 3194109 - PLANS_Voirie_18A04TR01_V-8_Addenda_3 2019-10-04 14 h 15 - Courriel 3194115 - PLANS_Voirie_18A04TR01_V-27_Addenda _3 2019-10-04 14 h 18 - Courriel 3194935 - Report de date no 2_Addenda no 4_Soumission no 10247 2019-10-07 18 h 03 - Courriel 3197451 - SECTION III_CCAS_Addenda_5_Soumission 10247 2019-10-11 13 h 09 - Courriel

				3197453 - 18A04TR01_Addenda_05_Soumission 10247 2019-10-11 13 h 11 - Courriel 3202024 - Addenda no 6_Devis_Soumission_10247 (devis) 2019-10-23 15 h 22 - Courriel 3202025 - Addenda no 6_Devis_Soumission_10247 (bordereau) 2019-10-23 15 h 22 - Téléchargement 3203267 - 18A04TR01_Addenda_07_Soumission 10247 2019-10-25 12 h 46 - Courriel 3204422 - 18A04TR01_Addenda_08_Soumission 10247 2019-10-29 11 h 15 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	Insituform Technologies Limited 139 rue Barr Montréal, QC, H4T 1W6 http://www.insituform.com NEQ : 1144751931	Monsieur Nicolas Sauvé Téléphone : 514 739-9999 Télécopieur : 514 739-9988	**Commande : (1636836)** 2019-09-04 15 h 18 **Transmission :** 2019-09-04 15 h 18	3181224 - Addenda no 1 - Délai - Soumission 10247 2019-09-09 10 h 11 - Courriel 3185488 - Report de date_Addenda no 2_Soumission 10247 2019-09-18 7 h 18 - Courriel 3193470 - Addenda_3_Annexe 4_RE_Soumission_10247 2019-10-04 13 h 38 - Messagerie 3193474 - Addenda_3_Devis_RE_Soumission_10247 2019-10-04 13 h 31 - Courriel 3193477 - Addenda_3_SECTION I_IAS_Soumission 10247 2019-10-04 13 h 31 - Courriel 3194105 - 18A04TR01_Addenda_03_Soumission 10247 2019-10-04 16 h 47 - Courriel 3194106 - SECTION III_CCAS_Addenda 3 2019-10-04 13 h 34 - Courriel 3194107 - SECTION IV_Bordereau_Addenda _3 (devis) 2019-10-04 13 h 37 - Courriel 3194108 - SECTION IV_Bordereau_Addenda _3 (bordereau) 2019-10-04 13 h 37 - Téléchargement 3194109 - PLANS_Voirie_18A04TR01_V-8_Addenda_3 2019-10-04 14 h 15 - Courriel 3194115 - PLANS_Voirie_18A04TR01_V-27_Addenda _3 2019-10-04 14 h 18 - Courriel 3194935 - Report de date no 2_Addenda no 4_Soumission no 10247 2019-10-07 18 h 03 - Courriel 3197451 - SECTION III_CCAS_Addenda_5_Soumission 10247 2019-10-11 13 h 09 - Courriel

				3197453 - 18A04TR01_Addenda_05_Soumission 10247 2019-10-11 13 h 11 - Courriel 3202024 - Addenda no 6_Devis_Soumission_10247 (devis) 2019-10-23 15 h 22 - Courriel 3202025 - Addenda no 6_Devis_Soumission_10247 (bordereau) 2019-10-23 15 h 22 - Téléchargement 3203267 - 18A04TR01_Addenda_07_Soumission 10247 2019-10-25 12 h 46 - Courriel 3204422 - 18A04TR01_Addenda_08_Soumission 10247 2019-10-29 11 h 15 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	LE GROUPE LÉCUYER LTÉE. 17 Du Moulin Saint-Rémi, QC, J0L 2L0 http://www.lecuyerbeton.com NEQ : 1145052461	Monsieur David Guay Téléphone : 450 454-3928 Télécopieur : 450 454-7254	**Commande : (1637075)** 2019-09-05 9 h 43 **Transmission :** 2019-09-05 9 h 43	3181224 - Addenda no 1 - Délai - Soumission 10247 2019-09-09 10 h 11 - Courriel 3185488 - Report de date_Addenda no 2_Soumission 10247 2019-09-18 7 h 18 - Courriel 3193470 - Addenda_3_Annexe 4_RE_Soumission_10247 2019-10-04 13 h 35 - Messagerie 3193474 - Addenda_3_Devis_RE_Soumission_10247 2019-10-04 13 h 31 - Courriel 3193477 - Addenda_3_SECTION I_IAS_Soumission 10247 2019-10-04 13 h 31 - Courriel 3194105 - 18A04TR01_Addenda_03_Soumission 10247 2019-10-04 16 h 47 - Courriel 3194106 - SECTION III_CCAS_Addenda 3 2019-10-04 13 h 34 - Courriel 3194107 - SECTION IV_Bordereau_Addenda _3 (devis) 2019-10-04 13 h 36 - Courriel 3194108 - SECTION IV_Bordereau_Addenda _3 (bordereau) 2019-10-04 13 h 36 - Téléchargement 3194109 - PLANS_Voirie_18A04TR01_V-8_Addenda_3 2019-10-04 14 h 15 - Courriel 3194115 - PLANS_Voirie_18A04TR01_V-27_Addenda _3 2019-10-04 14 h 18 - Courriel 3194935 - Report de date no 2_Addenda no 4_Soumission no 10247 2019-10-07 18 h 03 - Courriel 3197451 - SECTION III_CCAS_Addenda_5_Soumission 10247 2019-10-11 13 h 09 - Courriel

				3197453 - 18A04TR01_Addenda_05_Soumission 10247 2019-10-11 13 h 11 - Courriel 3202024 - Addenda no 6_Devis_Soumission_10247 (devis) 2019-10-23 15 h 22 - Courriel 3202025 - Addenda no 6_Devis_Soumission_10247 (bordereau) 2019-10-23 15 h 22 - Téléchargement 3203267 - 18A04TR01_Addenda_07_Soumission 10247 2019-10-25 12 h 45 - Courriel 3204422 - 18A04TR01_Addenda_08_Soumission 10247 2019-10-29 11 h 15 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	Les Entreprises Canbec Construction inc. 145 rue Richer (Lachine) Montréal, QC, H8R 1R4 NEQ : 1142106435	Monsieur Pino Mulé Téléphone : 514 481-1226 Télécopieur : 514 481-0508	**Commande : (1637106)** 2019-09-05 10 h 05 **Transmission :** 2019-09-05 10 h 05	3181224 - Addenda no 1 - Délai - Soumission 10247 2019-09-09 10 h 11 - Courriel 3185488 - Report de date_Addenda no 2_Soumission 10247 2019-09-18 7 h 18 - Courriel 3193470 - Addenda_3_Annexe 4_RE_Soumission_10247 2019-10-04 13 h 40 - Messagerie 3193474 - Addenda_3_Devis_RE_Soumission_10247 2019-10-04 13 h 31 - Courriel 3193477 - Addenda_3_SECTION I_IAS_Soumission 10247 2019-10-04 13 h 31 - Courriel 3194105 - 18A04TR01_Addenda_03_Soumission 10247 2019-10-04 16 h 47 - Courriel 3194106 - SECTION III_CCAS_Addenda 3 2019-10-04 13 h 34 - Courriel 3194107 - SECTION IV_Bordereau_Addenda _3 (devis) 2019-10-04 13 h 37 - Courriel 3194108 - SECTION IV_Bordereau_Addenda _3 (bordereau) 2019-10-04 13 h 37 - Téléchargement 3194109 - PLANS_Voirie_18A04TR01_V-8_Addenda_3 2019-10-04 14 h 15 - Courriel 3194115 - PLANS_Voirie_18A04TR01_V-27_Addenda _3 2019-10-04 14 h 18 - Courriel 3194935 - Report de date no 2_Addenda no 4_Soumission no 10247 2019-10-07 18 h 03 - Courriel 3197451 - SECTION III_CCAS_Addenda_5_Soumission 10247 2019-10-11 13 h 10 - Courriel

				3197453 - 18A04TR01_Addenda_05_Soumission 10247 2019-10-11 13 h 11 - Courriel 3202024 - Addenda no 6_Devis_Soumission_10247 (devis) 2019-10-23 15 h 22 - Courriel 3202025 - Addenda no 6_Devis_Soumission_10247 (bordereau) 2019-10-23 15 h 22 - Téléchargement 3203267 - 18A04TR01_Addenda_07_Soumission 10247 2019-10-25 12 h 46 - Courriel 3204422 - 18A04TR01_Addenda_08_Soumission 10247 2019-10-29 11 h 15 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	Les Entreprises Michaudville Inc. 270 rue Brunet Mont-Saint-Hilaire, QC, J3G 4S6 http://www.michaudville.com NEQ : 1142707943	Monsieur Sylvain Phaneuf Téléphone : 450 446-9933 Télécopieur : 450 446-1933	**Commande : (1637098)** 2019-09-05 10 h **Transmission :** 2019-09-05 10 h	3181224 - Addenda no 1 - Délai - Soumission 10247 2019-09-09 10 h 11 - Courriel 3185488 - Report de date_Addenda no 2_Soumission 10247 2019-09-18 7 h 18 - Courriel 3193470 - Addenda_3_Annexe 4_RE_Soumission_10247 2019-10-04 13 h 41 - Messagerie 3193474 - Addenda_3_Devis_RE_Soumission_10247 2019-10-04 13 h 31 - Courriel 3193477 - Addenda_3_SECTION I_IAS_Soumission 10247 2019-10-04 13 h 31 - Courriel 3194105 - 18A04TR01_Addenda_03_Soumission 10247 2019-10-04 16 h 47 - Courriel 3194106 - SECTION III_CCAS_Addenda 3 2019-10-04 13 h 34 - Courriel 3194107 - SECTION IV_Bordereau_Addenda _3 (devis) 2019-10-04 13 h 36 - Courriel 3194108 - SECTION IV_Bordereau_Addenda _3 (bordereau) 2019-10-04 13 h 36 - Téléchargement 3194109 - PLANS_Voirie_18A04TR01_V-8_Addenda_3 2019-10-04 14 h 15 - Courriel 3194115 - PLANS_Voirie_18A04TR01_V-27_Addenda _3 2019-10-04 14 h 18 - Courriel 3194935 - Report de date no 2_Addenda no 4_Soumission no 10247 2019-10-07 18 h 03 - Courriel 3197451 - SECTION III_CCAS_Addenda_5_Soumission 10247 2019-10-11 13 h 09 - Courriel

				3197453 - 18A04TR01_Addenda_05_Soumission 10247 2019-10-11 13 h 11 - Courriel 3202024 - Addenda no 6_Devis_Soumission_10247 (devis) 2019-10-23 15 h 22 - Courriel 3202025 - Addenda no 6_Devis_Soumission_10247 (bordereau) 2019-10-23 15 h 22 - Téléchargement 3203267 - 18A04TR01_Addenda_07_Soumission 10247 2019-10-25 12 h 45 - Courriel 3204422 - 18A04TR01_Addenda_08_Soumission 10247 2019-10-29 11 h 15 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	LES EXCAVATIONS LAFONTAINE INC. 872, rue Archimède Lévis, QC, G6V 7M5 http://www.excavationslafontaine.com NEQ : 1143662378	Madame Amélie Robitaille Téléphone : 418 838-2121 Télécopieur : 418 835-9223	**Commande : (1637345)** 2019-09-05 14 h 37 **Transmission :** 2019-09-05 16 h 53	3181224 - Addenda no 1 - Délai - Soumission 10247 2019-09-09 10 h 12 - Télécopie 3185488 - Report de date_Addenda no 2_Soumission 10247 2019-09-18 7 h 19 - Télécopie 3193470 - Addenda_3_Annexe 4_RE_Soumission_10247 2019-10-04 13 h 34 - Messagerie 3193474 - Addenda_3_Devis_RE_Soumission_10247 2019-10-04 14 h 03 - Télécopie 3193477 - Addenda_3_SECTION I_IAS_Soumission 10247 2019-10-04 13 h 32 - Télécopie 3194105 - 18A04TR01_Addenda_03_Soumission 10247 2019-10-04 16 h 48 - Télécopie 3194106 - SECTION III_CCAS_Addenda 3 2019-10-04 13 h 49 - Messagerie 3194107 - SECTION IV_Bordereau_Addenda _3 (devis) 2019-10-04 13 h 38 - Télécopie 3194108 - SECTION IV_Bordereau_Addenda _3 (bordereau) 2019-10-04 13 h 36 - Téléchargement 3194109 - PLANS_Voirie_18A04TR01_V-8_Addenda_3 2019-10-04 14 h 28 - Messagerie 3194115 - PLANS_Voirie_18A04TR01_V-27_Addenda _3 2019-10-04 14 h 43 - Messagerie 3194935 - Report de date no 2_Addenda no 4_Soumission no 10247 2019-10-07 18 h 04 - Télécopie 3197451 - SECTION III_CCAS_Addenda_5_Soumission 10247 2019-10-11 13 h 20 - Messagerie

				3197453 - 18A04TR01_Addenda_05_Soumission 10247 2019-10-11 13 h 22 - Messagerie 3202024 - Addenda no 6_Devis_Soumission_10247 (devis) 2019-10-23 15 h 29 - Messagerie 3202025 - Addenda no 6_Devis_Soumission_10247 (bordereau) 2019-10-23 15 h 22 - Téléchargement 3203267 - 18A04TR01_Addenda_07_Soumission 10247 2019-10-25 13 h 18 - Messagerie 3204422 - 18A04TR01_Addenda_08_Soumission 10247 2019-10-29 11 h 16 - Télécopie Mode privilégié (devis) : Télécopieur Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
☐	Loiselle inc. 280 boul Pie XII Salaberry-de-Valleyfield, QC, J6S 6P7 http://www.loiselle.ca NEQ : 1142482703	Monsieur Olivier Gaignard Téléphone : 450 373-4274 Télécopieur : 450 373-5631	**Commande : (1638359)** 2019-09-09 14 h 06 **Transmission :** 2019-09-09 14 h 06	3181224 - Addenda no 1 - Délai - Soumission 10247 2019-09-09 14 h 06 - Téléchargement 3185488 - Report de date_Addenda no 2_Soumission 10247 2019-09-18 7 h 18 - Courriel 3193470 - Addenda_3_Annexe 4_RE_Soumission_10247 2019-10-04 13 h 38 - Messagerie 3193474 - Addenda_3_Devis_RE_Soumission_10247 2019-10-04 13 h 31 - Courriel 3193477 - Addenda_3_SECTION I_IAS_Soumission 10247 2019-10-04 13 h 31 - Courriel 3194105 - 18A04TR01_Addenda_03_Soumission 10247 2019-10-04 16 h 47 - Courriel 3194106 - SECTION III_CCAS_Addenda 3 2019-10-04 13 h 34 - Courriel 3194107 - SECTION IV_Bordereau_Addenda _3 (devis) 2019-10-04 13 h 37 - Courriel 3194108 - SECTION IV_Bordereau_Addenda _3 (bordereau) 2019-10-04 13 h 37 - Téléchargement 3194109 - PLANS_Voirie_18A04TR01_V-8_Addenda_3 2019-10-04 14 h 15 - Courriel 3194115 - PLANS_Voirie_18A04TR01_V-27_Addenda _3 2019-10-04 14 h 18 - Courriel 3194935 - Report de date no 2_Addenda no 4_Soumission no 10247 2019-10-07 18 h 03 - Courriel 3197451 - SECTION III_CCAS_Addenda_5_Soumission 10247 2019-10-11 13 h 09 - Courriel

				3197453 - 18A04TR01_Addenda_05_Soumission 10247 2019-10-11 13 h 11 - Courriel 3202024 - Addenda no 6_Devis_Soumission_10247 (devis) 2019-10-23 15 h 22 - Courriel 3202025 - Addenda no 6_Devis_Soumission_10247 (bordereau) 2019-10-23 15 h 22 - Téléchargement 3203267 - 18A04TR01_Addenda_07_Soumission 10247 2019-10-25 12 h 46 - Courriel 3204422 - 18A04TR01_Addenda_08_Soumission 10247 2019-10-29 11 h 15 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	Roxboro Excavation INC.. 1620 Croissant Newman Dorval, QC, H9P 2R8 NEQ : 1142760280	Monsieur Yvon Théoret Téléphone : 514 631-1888 Télécopieur : 514 631-1055	**Commande : (1637083)** 2019-09-05 9 h 52 **Transmission :** 2019-09-05 9 h 52	3181224 - Addenda no 1 - Délai - Soumission 10247 2019-09-09 10 h 11 - Courriel 3185488 - Report de date_Addenda no 2_Soumission 10247 2019-09-18 7 h 18 - Courriel 3193470 - Addenda_3_Annexe 4_RE_Soumission_10247 2019-10-04 13 h 40 - Messagerie 3193474 - Addenda_3_Devis_RE_Soumission_10247 2019-10-04 13 h 31 - Courriel 3193477 - Addenda_3_SECTION I_IAS_Soumission 10247 2019-10-04 13 h 31 - Courriel 3194105 - 18A04TR01_Addenda_03_Soumission 10247 2019-10-04 16 h 47 - Courriel 3194106 - SECTION III_CCAS_Addenda 3 2019-10-04 13 h 34 - Courriel 3194107 - SECTION IV_Bordereau_Addenda _3 (devis) 2019-10-04 13 h 37 - Courriel 3194108 - SECTION IV_Bordereau_Addenda _3 (bordereau) 2019-10-04 13 h 37 - Téléchargement 3194109 - PLANS_Voirie_18A04TR01_V-8_Addenda_3 2019-10-04 14 h 15 - Courriel 3194115 - PLANS_Voirie_18A04TR01_V-27_Addenda _3 2019-10-04 14 h 18 - Courriel 3194935 - Report de date no 2_Addenda no 4_Soumission no 10247 2019-10-07 18 h 03 - Courriel 3197451 - SECTION III_CCAS_Addenda_5_Soumission 10247 2019-10-11 13 h 10 - Courriel

				3197453 - 18A04TR01_Addenda_05_Soumission 10247 2019-10-11 13 h 11 - Courriel 3202024 - Addenda no 6_Devis_Soumission_10247 (devis) 2019-10-23 15 h 22 - Courriel 3202025 - Addenda no 6_Devis_Soumission_10247 (bordereau) 2019-10-23 15 h 22 - Téléchargement 3203267 - 18A04TR01_Addenda_07_Soumission 10247 2019-10-25 12 h 46 - Courriel 3204422 - 18A04TR01_Addenda_08_Soumission 10247 2019-10-29 11 h 15 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	Sanexen Services Environnementaux inc.. 9935, rue de Châteauneuf, entrée 1 - bureau 200 Brossard, QC, j4z3v4 http://www.sanexen.com NEQ : 1172408883	Madame Andrée Houle Téléphone : 450 466-2123 Télécopieur : 450 466-2240	**Commande : (1636900)** 2019-09-04 17 h 32 **Transmission :** 2019-09-04 17 h 36	3181224 - Addenda no 1 - Délai - Soumission 10247 2019-09-09 10 h 11 - Courriel 3185488 - Report de date_Addenda no 2_Soumission 10247 2019-09-18 7 h 18 - Courriel 3193470 - Addenda_3_Annexe 4_RE_Soumission_10247 2019-10-04 13 h 36 - Messagerie 3193474 - Addenda_3_Devis_RE_Soumission_10247 2019-10-04 13 h 31 - Courriel 3193477 - Addenda_3_SECTION I_IAS_Soumission 10247 2019-10-04 13 h 31 - Courriel 3194105 - 18A04TR01_Addenda_03_Soumission 10247 2019-10-04 16 h 47 - Courriel 3194106 - SECTION III_CCAS_Addenda 3 2019-10-04 13 h 34 - Courriel 3194107 - SECTION IV_Bordereau_Addenda _3 (devis) 2019-10-04 13 h 37 - Courriel 3194108 - SECTION IV_Bordereau_Addenda _3 (bordereau) 2019-10-04 13 h 37 - Téléchargement 3194109 - PLANS_Voirie_18A04TR01_V-8_Addenda_3 2019-10-04 14 h 29 - Messagerie 3194115 - PLANS_Voirie_18A04TR01_V-27_Addenda _3 2019-10-04 14 h 44 - Messagerie 3194935 - Report de date no 2_Addenda no 4_Soumission no 10247 2019-10-07 18 h 03 - Courriel 3197451 - SECTION III_CCAS_Addenda_5_Soumission 10247 2019-10-11 13 h 09 - Courriel

				3197453 - 18A04TR01_Addenda_05_Soumission 10247 2019-10-11 13 h 11 - Courriel 3202024 - Addenda no 6_Devis_Soumission_10247 (devis) 2019-10-23 15 h 22 - Courriel 3202025 - Addenda no 6_Devis_Soumission_10247 (bordereau) 2019-10-23 15 h 22 - Téléchargement 3203267 - 18A04TR01_Addenda_07_Soumission 10247 2019-10-25 12 h 46 - Courriel 3204422 - 18A04TR01_Addenda_08_Soumission 10247 2019-10-29 11 h 15 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
☐	Somerville Dragon inc 1700 Boul. Hymus Dorval, QC, H9P2N6 NEQ : 1172461288	Monsieur Yves Beauchamp Téléphone : 450 682-9444 Télécopieur : 450 681-9444	**Commande : (1637319)** 2019-09-05 13 h 44 **Transmission :** 2019-09-05 13 h 46	3181224 - Addenda no 1 - Délai - Soumission 10247 2019-09-09 10 h 11 - Courriel 3185488 - Report de date_Addenda no 2_Soumission 10247 2019-09-18 7 h 18 - Courriel 3193470 - Addenda_3_Annexe 4_RE_Soumission_10247 2019-10-04 13 h 41 - Messagerie 3193474 - Addenda_3_Devis_RE_Soumission_10247 2019-10-04 13 h 31 - Courriel 3193477 - Addenda_3_SECTION I_IAS_Soumission 10247 2019-10-04 13 h 31 - Courriel 3194105 - 18A04TR01_Addenda_03_Soumission 10247 2019-10-04 16 h 47 - Courriel 3194106 - SECTION III_CCAS_Addenda 3 2019-10-04 13 h 34 - Courriel 3194107 - SECTION IV_Bordereau_Addenda _3 (devis) 2019-10-04 13 h 37 - Courriel 3194108 - SECTION IV_Bordereau_Addenda _3 (bordereau) 2019-10-04 13 h 37 - Téléchargement 3194109 - PLANS_Voirie_18A04TR01_V-8_Addenda_3 2019-10-04 14 h 32 - Messagerie 3194115 - PLANS_Voirie_18A04TR01_V-27_Addenda _3 2019-10-04 14 h 47 - Messagerie 3194935 - Report de date no 2_Addenda no 4_Soumission no 10247 2019-10-07 18 h 03 - Courriel 3197451 - SECTION III_CCAS_Addenda_5_Soumission 10247 2019-10-11 13 h 10 - Courriel

3197453 - 18A04TR01_Addenda_05_Soumission 10247 2019-10-11 13 h 11 - Courriel

3202024 - Addenda no 6_Devis_Soumission_10247 (devis) 2019-10-23 15 h 22 - Courriel

3202025 - Addenda no 6_Devis_Soumission_10247 (bordereau) 2019-10-23 15 h 22 - Téléchargement

3203267 - 18A04TR01_Addenda_07_Soumission 10247 2019-10-25 12 h 46 - Courriel

3204422 - 18A04TR01_Addenda_08_Soumission 10247 2019-10-29 11 h 15 - Courriel

Mode privilégié (devis) : Courrier électronique
Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)

☐ Fournisseur ayant demandé de ne pas être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
☐ Fournisseur ayant demandé d'être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
☐ Organisme public.

© 2003-2019 Tous droits réservés

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1197976002

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Division projets réseau principal , Section projets de construction
Objet :	Accorder un contrat à Les Entreprises Michaudville inc. pour des travaux de conduites d'eau principales et secondaires, d'égout et de voirie dans les rues Saint-Urbain, Clark, Legendre Ouest, boul. Saint-Laurent et rue de Port-Royal Ouest, entre les rues de Liège Ouest et Prieur Ouest, dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville et de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension. Dépense totale de 56 376 000 $, taxes incluses (contrat : 48 600 000,00 $; contingences : 4 860 000,00 $; incidences : 2 916 000,00 $) - Appel d'offres public no 10247 - 3 soumissionnaires

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

Info_comptable_DRE 1197976002.xlsx

Information_comptable_DEP_1197976002.xlsx

1197976002 PRR divs rues - Michaudville.xls

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Marleen SIDNEY
Préposée au budget
Tél : (514) 872-0893

Co-auteur
Jean-François Ballard
Préposé au budget
514-872-5916

ENDOSSÉ PAR Le : 2020-01-16

Leilatou DANKASSOUA
Conseillère budgétaire
Tél : 514-872-2648

Co-auteur
Daniel Desjardins
Conseiller budgétaire
Service des finances Direction du conseil et

du soutien financier
514-872-5597

Co-auteur
Flavia Salajan
Préposée au budget
514-872-7801

Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Système de gestion des décisions des instances
RAPPORT DE LA COMMISSION SUR L'EXAMEN DES CONTRATS

CG : 20.16

2020/02/27 17:00

(2)

Dossier # : 1197976002

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Division projets réseau principal , Section projets de construction
Objet :	Accorder un contrat à Les Entreprises Michaudville inc. pour des travaux de conduites d'eau principales et secondaires, d'égout et de voirie dans les rues Saint-Urbain, Clark, Legendre Ouest, boul. Saint-Laurent et rue de Port-Royal Ouest, entre les rues de Liège Ouest et Prieur Ouest, dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville et de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension. Dépense totale de 56 376 000 $, taxes incluses (contrat : 48 600 000,00 $; contingences : 4 860 000,00 $; incidences : 2 916 000,00 $) - Appel d'offres public no 10247 - 3 soumissionnaires

Rapport - mandat1197976002.pdf

Dossier # :1197976002

Ville de Montréal
Service du greffe
Division du soutien aux commissions permanentes,
aux conseils consultatifs et au Bureau de la présidence du conseil
155, rue Notre-Dame Est, rez-de-chaussée
Montréal (Québec) H2Y 1B5
Téléphone : 514 872-3770
www.ville.montreal.qc.ca/commissions

Commission permanente sur l'examen des contrats

La Commission :

Présidence

Mme Karine Boivin Roy
Arrondissement de Mercier – Hochelaga-Maisonneuve

Vice-présidences

M. Christian Arseneault
Arrondissement de Côte-des-Neiges – Notre-dame-de-Grâce

Mme Julie Brisebois
Village de Senneville

Membres

M. Luc Gagnon
Arrondissement de Verdun

Mme Paola Hawa
Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue

M. Christian Larocque
Arrondissement de L'Île-Bizard – Sainte-Geneviève

M. Jocelyn Pauzé
Arrondissement de Rosemont – La Petite-Patrie

M. Giovanni Rapanà
Arrondissement de Rivière-des-Prairies – Pointe-aux-Trembles

Mme Micheline Rouleau
Arrondissement de Lachine

M. Robert Samoszewski
Arrondissement de L'Île-Bizard – Sainte-Geneviève

Mme Lili-Anne Tremblay
Arrondissement de Saint-Léonard

Le 27 février 2020

Rapport d'examen de la conformité du processus d'appel d'offres - Mandat SMCE197976002

Accorder un contrat à Les Entreprises Michaudville inc. pour des travaux de conduites d'eau principales et secondaires, d'égout et de voirie dans les rues Saint-Urbain, Clark, Legendre Ouest, boul. Saint-Laurent et rue de Port-Royal Ouest, entre les rues de Liège Ouest et Prieur Ouest, dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville et de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension. Dépense totale de 56 376 000 $, taxes incluses (contrat : 48 600 000,00 $; contingences : 4 860 000,00 $; incidences : 2 916 000,00 $) - Appel d'offres public no 10247 - 3 soumissionnaires.

Karine Boivin Roy
Présidente

Linda Lajeunesse
Secrétaire recherchiste

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette Commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la Commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la Commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

Mandat SMCE197976002

Accorder un contrat à Les Entreprises Michaudville inc. pour des travaux de conduites d'eau principales et secondaires, d'égout et de voirie dans les rues Saint-Urbain, Clark, Legendre Ouest, boul. Saint-Laurent et rue de Port-Royal Ouest, entre les rues de Liège Ouest et Prieur Ouest, dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville et de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension. Dépense totale de 56 376 000 $, taxes incluses (contrat : 48 600 000,00 $; contingences : 4 860 000,00 $; incidences : 2 916 000,00 $) - Appel d'offres public no 10247 - 3 soumissionnaires.

À sa séance du 5 février 2020, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats pour étudier le présent contrat, qui répondait au critère suivant :

- *Contrat de plus de 10 M$.*

Le 12 février dernier, les membres de la Commission ont étudié la conformité du processus d'octroi relatif à ce mandat dans le cadre d'une séance de travail à huis clos. Au cours de cette séance, les responsables du Service de l'eau ont pu présenter les différentes étapes franchies dans ce dossier, et ce, en plus de répondre à toutes les questions des commissaires.

La Commission souligne l'excellent travail de préparation des ressources du Service de l'eau qui ont su apporter toutes les réponses aux nombreuses questions des commissaires, notamment en ce qui a trait aux différents addendas et aux travaux visés, dont le remplacement d'une conduite principale en-dessous de l'autoroute Métropolitaine. Les explications fournies ont été plus que satisfaisantes. En outre, les commissaires tiennent à saluer le processus de concertation mené en amont de la production du devis de l'appel d'offres auprès des deux arrondissements concernés. Ceci est un excellent exemple de partenariat intégré. Finalement, la Commission note, avec satisfaction, la pénalité systématique de 0,1% quotidiennement applicable et apprécie l'absence de prime de performance en l'absence d'enjeux municipaux relativement à l'échéance de réalisation.

Néanmoins, la Commission demande à ce que des précisions relatives à la portion imputable au budget de l'agglomération, après subvention, soient apportées au sommaire décisionnel.

Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les ressources du Service de l'eau pour leurs interventions au cours de la séance de travail et adresse la conclusion suivante au conseil d'agglomération :

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil d'agglomération, à savoir :

- *Contrat de plus de 10 M$.*

Considérant les renseignements soumis aux commissaires ;

Considérant les nombreuses questions adressées aux responsables du dossier ;

Considérant l'analyse approfondie par la Commission des différents aspects liés à ce dossier ;

À l'égard du mandat SMCE197976002 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 20.17

2020/02/27
17:00

(2)

Dossier # : 1197231074

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures du réseau routier , Direction des infrastructures , Division des grands projets
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 c) favoriser l'amélioration constante de la qualité des eaux riveraines, des sols de la ville et de l'air et promouvoir des mesures afin d'augmenter les îlots de fraîcheur
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Loiselle inc., pour des travaux d'égout, de voirie, d'éclairage et de feux de circulation dans la rue Peel, de la rue Smith à la rue Notre-Dame. Dépense totale de 25 895 606,80 $ (contrat: 20 563 542,96 $ + contingences: 2 169 404,05 $ + incidences: 3 162 659,78 $), taxes incluses. Appel d'offres public 412410 - 5 soumissionnaires. Autoriser un budget additionnel de revenus et dépenses de 136 731,32 $, taxes incluses (contrat entente : 124 301,20 $ + contingences : 12 430,12 $), pour les travaux de Bell intégrés dans le projet de la Ville et qui sont remboursables par Bell en vertu de l'entente. Autoriser un budget additionnel de revenus et dépenses de 3 982,62 $, taxes incluses (contrat entente : 3 620,56 $ + contingences : 362,06 $), pour les travaux d'Énergir intégrés dans le projet de la Ville et qui sont remboursables par Énergir en vertu de l'entente.

Il est recommandé :
1. d'accorder à Loiselle inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des Travaux d'égout, de voirie, d'éclairage et de feux de circulation dans la rue Peel, de la rue Smith à la rue Notre-Dame, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 20 563 542,96 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 412410 ;

2. d'autoriser une dépense de 2 169 404,04 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

3. d'autoriser une dépense de 3 162 659,78 $, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;

4. d'autoriser un budget additionnel de revenus et dépenses de 136 731,32 $, taxes

incluses (contrat entente : 124 301,20 $ + contingences : 12 430,12 $), pour les travaux de Bell intégrés dans le projet de la Ville et qui sont remboursables par Bell en vertu de l'entente;

5. d'autoriser un budget additionnel de revenus et dépenses de 3 982,62 $, taxes incluses (contrat entente : 3 620,56 $ + contingences : 362,06 $), pour les travaux d'Énergir intégrés dans le projet de la Ville et qui sont remboursables par Énergir en vertu de l'entente;

6. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Les crédits ont été réservés par l'engagement de gestion no. CC97231074. Cette dépense sera assumée à 6,98 % par l'agglomération pour un montant de 1 810 449,05 $.

Signé par Isabelle CADRIN **Le** 2019-12-20 15:30

Signataire : Isabelle CADRIN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Mobilité et attractivité

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1197231074**
Unité administrative responsable :	Service des infrastructures du réseau routier , Direction des infrastructures , Division des grands projets
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 c) favoriser l'amélioration constante de la qualité des eaux riveraines, des sols de la ville et de l'air et promouvoir des mesures afin d'augmenter les îlots de fraîcheur
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Loiselle inc., pour des travaux d'égout, de voirie, d'éclairage et de feux de circulation dans la rue Peel, de la rue Smith à la rue Notre-Dame. Dépense totale de 25 895 606,80 $ (contrat: 20 563 542,96 $ + contingences: 2 169 404,05 $ + incidences: 3 162 659,78 $), taxes incluses. Appel d'offres public 412410 - 5 soumissionnaires. Autoriser un budget additionnel de revenus et dépenses de 136 731,32 $, taxes incluses (contrat entente : 124 301,20 $ + contingences : 12 430,12 $), pour les travaux de Bell intégrés dans le projet de la Ville et qui sont remboursables par Bell en vertu de l'entente. Autoriser un budget additionnel de revenus et dépenses de 3 982,62 $, taxes incluses (contrat entente : 3 620,56 $ + contingences : 362,06 $), pour les travaux d'Énergir intégrés dans le projet de la Ville et qui sont remboursables par Énergir en vertu de l'entente.

CONTENU

CONTEXTE

Une réalité urbaine en évolution
Axe historique, la rue Peel est l'un des seuls axes continus entre le fleuve et la montagne. Bien que l'intensité commerciale et le cadre bâti varient selon le segment, la rue est caractérisée par l'alternance des fonctions majoritairement commerciales avec des activités institutionnelles de deux universités (l'École de technologie supérieure et l'Université McGill). D'importants investissements immobiliers privés ont été faits et sont annoncés le long de cette rue et dans les quartiers adjacents, apportant un achalandage important à la rue par de nouveaux usagers et résidents.

La rue Peel traverse plusieurs territoires visés par des documents de planification urbaine :
- la Stratégie Centre-Ville;
- le programme particulier d'urbanisme de Griffintown, au sud de la rue Notre-Dame;
- le programme particulier d'urbanisme du Quartier des gares entre la rue Notre-Dame et le

boulevard René-Lévesque.
De plus, la section de la rue Peel au nord de la rue Docteur-Penfield est comprise dans l'arrondissement historique et naturel du mont Royal.

Des infrastructures à remplacer : une opportunité pour redéfinir l'aménagement urbain
Les infrastructures d'aqueduc et d'égout sont à remplacer sous plusieurs segments de la rue Peel, et ce à très court terme. Des travaux de reconstruction des conduites d'eau et d'égouts sous la rue Peel entre Smith et Notre-Dame ont été complétés en 2017 (CG17 0013). Des travaux entre les rues Notre-Dame et René-Lévesque sont également annoncés dans le cadre de la mise en oeuvre du PPU du Quartier des Gares.
Ceci donne à la Ville de Montréal l'opportunité unique de réaménager le domaine public sur l'un des uniques axes de la ville qui part du canal Lachine et mène jusqu'au mont Royal, tout en intégrant les objectifs des deux PPUs de façon complémentaire.

Découvertes archéologiques sous l'intersection des rues Peel et Sherbrooke
Les interventions archéologiques effectuées dans le cadre du réaménagement de la chaussée sur la rue Sherbrooke en 2016 et 2017 ont permis de mettre au jour les vestiges d'une occupation villageoise iroquoienne précédant de peu l'arrivée des Européens dans la vallée du Saint-Laurent et associée aux Iroquoiens du Saint-Laurent, dont une partie importante étaient concentrés sous l'intersection des rues Peel et Sherbrooke. Extension du site Dawson découvert en 1852, cette découverte serait l'une des plus importantes depuis.

Le projet de la rue Peel - projet en plusieurs lots
Étant donné la longueur de la rue et l'urgence des interventions sur certains tronçons, il est proposé de réaliser ce projet en plusieurs lots, décrits ci-après :
· Lot A – entre les rues Smith et Notre-Dame, représentant un segment de 590 mètres;
· Lot B – entre la rue Notre-Dame et le boulevard René-Lévesque, représentant un segment de 680 mètres;
· Lot C – entre le boulevard René-Lévesque et la rue Sherbrooke, représentant des segments de 580 mètres, sachant que la Ville n'interviendra pas là où des travaux ont été complétés récemment;
· Lot D – entre les rues Sherbrooke et des Pins, représentant un segment de 516 mètres.

La première phase du projet Peel (lot D) est en cours de réalisation suite à l'octroi du contrat de l'appel d'offres public 316201 (CM18 0821). Le présent projet est la deuxième phase (lot A) du réaménagement de la rue Peel, la troisième phase (lot B) est en phase conception (plans et devis) et la quatrième phase (lot C) est en avant projet au SUM.

Ce projet vise à consolider la vie de quartier et à dynamiser la vie commerciale en favorisant la convivialité de la rue et en renouvelant le caractère urbain de ce secteur. Le projet permettra un nouveau partage de l'espace public de la rue Peel par l'élargissement des trottoirs, une diminution des voies de circulation, l'ajout de fosses d'arbres, l'amélioration de la sécurité aux intersections, la mise en place d'un nouvel éclairage de rue et d'un nouveau mobilier urbain. De plus, bâtissant sur la collaboration établie lors des fouilles archéologiques sous la rue Sherbrooke, et selon les principes de la Réconciliation mis en œuvre par la Ville invitant à collaborer avec les communautés autochtones pour mettre en valeur l'histoire autochtone de l'île, le concept d'aménagement a pu être bonifié pour intégrer des éléments commémorant la présence iroquoienne.

Le projet de la rue Peel traversant plusieurs sites protégés en vertu de statuts municipaux, provinciaux et fédéraux, dont le site patrimonial du mont-Royal, qui s'étend jusqu'à l'avenue du Docteur Penfield, le concept d'aménagement pour la future rue Peel a fait l'objet de présentations au Conseil du Patrimoine en septembre 2017 et le 6 avril 2018.

La Division des grands projets de la Direction des infrastructures a été mandaté par le

Service de l'urbanisme et de la mobilité afin de préparer les documents requis au lancement de l'appel d'offres et de réaliser les travaux mentionnés à l'objet du présent dossier.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

SMCE198074004 - 9 janvier 2019 - Mandat d'exécution - Projet de la rue Peel. Lots A & B : entre Smith et René-Lévesque (GDD 1198074004)

CE18 2071 - 12 décembre 2018 - Autoriser un budget de fonctionnement additionnel de revenus et dépenses de 164 830,66 $ incluant les taxes (contrat entente: 149 846,06$ + contingences: 14 984,61$) pour des travaux qui seront remboursables par Bell en vertu de l'entente, dans le cadre des travaux du projet de la rue Peel entre la rue Sherbrooke et l'avenue des Pins. Autoriser un budget de fonctionnement additionnel de revenus non récurrents de 11 652,95 $ incluant les taxes à la fin de projet (1186086004);

CM18 0982 - le 21 août 2018 - Autoriser la cession du contrat de réalisation des travaux de construction d'aqueduc, d'égout, de massifs électriques et de télécommunications, d'aménagement de trottoirs en pavés de béton avec fosses d'arbres et bordures de granite, et d'éclairage urbain pour la rue Peel entre la rue Sherbrooke et l'avenue des Pins du cocontractant actuel, Groupe TNT Inc., à Eurovia Québec Grands Projets Inc suite à une acquisition d'actifs (1186086003);

CM18 0821 - le 19 juin 2018 - Accorder un contrat à Groupe TNT Inc pour la réalisation des travaux de construction d'aqueduc, d'égout, de massifs électriques et de télécommunications, d'aménagement de trottoirs en pavés de béton avec fosses d'arbres et bordures de granite, et d'éclairage urbain pour la rue Peel entre la rue Sherbrooke et l'avenue des Pins - Arrondissement de Ville-Marie - Dépense totale de 14 650 128,52 $ (contrat: 12 528 825,21 $ + incidences : 2 121 303,31 $), taxes incluses. Appel d'offres public 316201 - (2 soumissionnaires, 1 seul conforme) (1186086001);

CG17 0013 - le 26 janvier 2017 - Accorder un contrat à Groupe TNT inc., pour des travaux d'égout, de conduites d'eau principale et secondaire dans la rue Peel, de la rue Smith à la rue Notre-Dame. Dépense totale de 9 547 036,72 $ (contrat: 8 846 846,00 $ et incidences: 765 200,00 $), taxes incluses. Appel d'offres public 290101 - 5 soumissionnaires (1167231057).

DESCRIPTION

Les travaux intégrés d'égout, de voirie, d'éclairage et de feux de circulation dans la rue Peel, de la rue Smith à la rue Notre-Dame consistent en :
- la reconstruction d'environ 20 mètres d'égout unitaire de diamètre variant entre 375 mm et 450 mm;
- la reconstruction complète de la chaussée (± 9350 mètres carrés);
- la reconstruction d'environ 4500 mètres carrés de trottoirs en pavé de béton préfabriqués;
- la fourniture et mise en place de 1245 mètres linéaires de bordure de granite de 300 mm;
- l'ajout de piste cyclable réseau REV (± 2620 mètres carrés);
- la reconstruction et mise aux normes du réseau d'éclairage de rue;
- la reconstruction et mise aux normes des feux de circulation;
- des travaux de mise à niveau du réseau de la Commission des services électriques de Montréal (CSEM).

Les travaux visés par le contrat du lot A du projet de la rue Peel, faisant l'objet de ce dossier, visent bien l'aménagement permanent de la surface de la chaussée et des trottoirs. Ces travaux viennent donc compléter l'ouvrage de reconstruction d'aqueduc et d'égout de 2017. Les travaux d'égout sont mentionnés en premier dans le titre de l'appel d'offres par

convention, bien qu'ils ne constituent qu'une partie très mineure des travaux: il s'agit uniquement du déplacement d'une conduite d'égout et d'un regard sur une distance de 17 mètres dans le segment de la rue Peel au sud de la rue Wellington. L'égout dans ce segment de rue n'avait pas été touché lors des travaux en 2017. Ce déplacement est actuellement nécessaire pour éviter que le regard ne soit localisé en conflit avec la bordure de la piste cyclable surélevée. Les seules autres interventions touchant au réseau d'égout sont des travaux de relocalisation de puisards, rendus nécessaires par la nouvelle géométrie de la rue.

Travaux de Bell Canada
Des travaux d'amélioration sont requis pour la reconstruction de certaines infrastructures de Bell Canada. Les deux (2) parties se sont mises d'accord pour intégrer ces travaux dans les documents d'appels d'offres, chacun visant un objectif d'économie sur les coûts et le temps reliés à la gestion du chantier. La totalité des coûts de construction pour répondre à la demande de Bell Canada est prévue au bordereau de soumission dans le sous-projet intitulé « Travaux Bell Canada ». Le montant total de ce sous-projet est de 205 581,39 $, taxes incluses, soit environ 1 % du coût total du contrat. Ces travaux seront exécutés par le sous-traitant de l'entrepreneur adjudicataire recommandé qui est accrédité par Bell Canada. Selon la lettre d'entente jointe au présent dossier, Bell Canada s'engage à assumer le coût réel, pour sa portion des travaux réalisés, jusqu'à un montant maximum de 124 301,20 $, taxes incluses.

Travaux d'Énergir :
La modification de cinq (5) bornes d'essais souterraines et le renouvellement d'un branchement d'immeuble seront réalisés par Énergir dans le cadre du présent contrat. Les travaux sur le réseau gazier seront exécutés et payés par Énergir. Les travaux gaziers seront coordonnés à l'intérieur du chantier de la ville de Montréal dans les mêmes délais d'exécution prévus. Des travaux d'excavation supplémentaire requis pour l'installation d'une nouvelle conduite de gaz de 42,2 mètres seront exécutés par l'entrepreneur adjudicataire. Les travaux d'excavation supplémentaire pour les travaux gaziers sont prévues au bordereau de soumission dans le sous-projet intitulé « Travaux d'Énergir ». Le montant total de ce sous-projet est de 3 620,56 $, taxes incluses. Selon la lettre d'entente jointe au présent dossier, Énergir s'engage à assumer le coût réel, pour sa portion des travaux réalisés.

Le plan de localisation du projet ainsi que le plan des travaux de surface se trouvent en pièces jointes.

Dans notre démarche de concertation, les travaux de ce projet ont été coordonnés avec les différentes parties prenantes avant le lancement de l'appel d'offres. Des demandes de commentaires ont été transmises à l'arrondissement et aux requérants lors de l'élaboration des plans et devis, aux différentes étapes d'avancement, lesquels ont été pris en compte.

Dans le présent dossier, l'enveloppe de contingences est déterminée à 2 169 404,05 $, taxes incluses, soit une moyenne pondérée de 10,5 % du coût des travaux du contrat.

Les dépenses incidentes au présent dossier comprennent des dépenses en matière d'utilités publiques, de gestion des impacts, de signalisation écrite, de frais de raccordement (travaux d'éclairage de rue et de feux de circulation), d'achats de mobiliers pour feux de circulation et de mobiliers urbains, ainsi que des frais de laboratoire et de services professionnels pour le contrôle qualitatif des matériaux et la gestion des sols excavés. Le détail de l'enveloppe d'incidences applicables au présent projet apparaît au document «Répartition des coûts du contrat, des contingences et des incidences» en pièce jointe.

Les dispositions contractuelles liées aux échéanciers concernent principalement les pénalités pour retard et sont décrites à l'article 18 du cahier des clauses administratives spéciales

(CCAS) du présent appel d'offres. Pour chaque jour de retard à terminer les travaux, l'entrepreneur doit payer à la Ville par tronçon de rue une pénalité de 5 000 $ par jour, excluant les taxes. Cette pénalité est sans plafond. Un boni à la performance de 150 000 $ est prévu dans les documents d'appel d'offres à l'article 17 du CCAS.

JUSTIFICATION

Le tableau des résultats d'ouverture de soumission présenté dans le formulaire Annexe résume la liste des soumissionnaires et des prix soumis, l'écart de prix entre la plus basse soumission conforme et l'estimation des professionnels et l'écart de prix entre la seconde plus basse soumission conforme et la plus basse.
La liste des preneurs du cahier des charges est en pièce jointe.

L'estimation de soumission est établie à partir des documents d'appel d'offres, durant la publication de l'appel d'offres par Legico-CHP inc., firme mandatée par l'équipe de l'économie de la construction (ÉÉC) de la Division de la gestion de projets et de l'économie de la construction (DGPÉC). Cette estimation est basée sur les prix et taux (matériaux, vrac, main d'œuvre, équipements et sous-traitants) du marché actuel.

La DGPEC appuie la recommandation de l'octroi du contrat.

Le présent dossier répond à un (1) des critères préalables à sa présentation devant la Commission permanente sur l'examen des contrats. En effet, le contrat comporte une dépense de plus de 10 M$.

Le soumissionnaire recommandé est conforme en vertu de la Politique de gestion contractuelle de la Ville.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense totale maximale relative à ce contrat est de 25 895 606,80 $, taxes incluses et comprend :
- un contrat avec Loiselle in. pour un montant de 20 563 542,96 $ taxes incluses;
- plus des contingences de 2 169 404,05 $ taxes incluses;
- plus des incidences de 3 162 659,78 $ taxes incluses.

Un montant maximal de 23 568 850,87 $ net ristournes sera assumé comme suit :

Direction de la mobilité :

Un montant maximal de 18 736 994,80 $ sera financé par le règlement d'emprunt de compétence locale 19-023 Programme aménagement des rues du réseau artériel

Un montant maximal de 1 653 181,29 $ sera financé par le règlement d'emprunt de compétence d'agglomération RCG 18-028 Développement Réseau cyclable

Le budget net requis pour donner suite à ce dossier a été priorisé à même l'enveloppe reçue pour le PTI 2020-2022 au projet 59070 - Programme d'aménagement des rues - artériels et au projet 45000 - Programme Réseau express vélo et développement du réseau cyclable pour l'octroi de ce contrat et est réparti comme suit pour chacune des années :

Projet	2020	2021	2022	Ultérieur	Total
59070 - Programme d'aménagement des rues - artériels	13 115	5 622	-	-	18 737

45000 - Programme Réseau express vélo et développement du réseau cyclable	1 157	496	-	-	1 653
	14 272	6 118	-	-	20 390

Commission des services électriques (CSEM) :

Un montant de 3 050 184,25 $ sera financé par le règlement d'emprunt de compétence locale 19-033 conduits souterrains/enfouissement fils aériens

Portion Énergir

La Ville de Montréal financera les travaux civils d'Énergir pour ensuite facturer, en fin de projet, les coûts réels des travaux effectués. Le montant maximum prévu à cet effet est estimé à 3 982,62 $, taxes incluses (contrat entente : 3 620,56 $ + contingences : 362,06 $), ce qui représente un montant de 3 636,66 $ net de ristournes.

Sur le plan budgétaire, cette dépense n'a aucune incidence sur le cadre financier de la ville compte tenu des budgets additionnels équivalents en revenus et dépenses.

Portion Bell Canada

La Ville de Montréal financera une partie des travaux de reconstruction d'infrastructures de Bell Canada pour ensuite facturer, en fin de projet, les coûts réels des travaux effectués. Le montant maximum prévu à cet effet est estimé à 136 731,32 $ taxes incluses (contrat entente : 124 301,20 $ + contingences : 12 430,12 $), ce qui représente un montant de 124 853,92 $ net de ristournes.

Sur le plan budgétaire, cette dépense n'a aucune incidence sur le cadre financier de la ville compte tenu des budgets additionnels équivalents en revenus et dépenses.

La dépense totale est assumée à 6,98 % par l'agglomération et à 93,02 % par la ville centrale.

La répartition des coûts du contrat, des contingences et des incidences est présentée en pièce jointe.

Le détail des informations financières se retrouve dans l'intervention du Service des finances.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Action 5 du plan d'action Montréal durable 2016-2020 : « Accroître le verdissement du cadre bâti »
Le Lot A du projet de la rue Peel permettra à la Ville d'accomplir plusieurs actions qui répondent à des objectifs de développement durable, autant environnementaux que sociaux :
Limitation des îlots de chaleur par la protection de la canopée
· Amélioration des conditions de survie des arbres, qui bénéficieront de fosses agrandies grâce à la construction des trottoirs avec un système de cellules d'enracinement structural, permettant une meilleure croissance des systèmes racinaires
· plantation de nouveaux arbres;
· Mesures de protection supplémentaires des arbres exigées aux plans et devis du contrat.
Promotion des modes de transport actifs

· Augmentation du confort des piétons par l'élargissement des trottoirs et l'ajout d'arbres;
· Ajout de pistes cyclables surélevées par rapport à la chaussée (intégré au réseau REV).

Mise en valeur du patrimoine culturel et historique

· Processus de médiation culturelle mis en place pour intégrer à l'aménagement des éléments commémorant la présence autochtone, selon les efforts de réconciliation entrepris par la Ville.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Une décision tardive dans le présent dossier compromettrait l'échéancier global de la réalisation du projet.
Également, advenant le cas où l'octroi du contrat est reporté à une date ultérieure au 6 mars 2020 soit la date d'échéance de la validité de la soumission, le plus bas soumissionnaire conforme pourrait alors retirer sa soumission. Le cas échéant, il faudrait procéder à un autre processus d'appel d'offres et défrayer les frais afférents.

L'impact sur la circulation est décrit dans le document fourni en pièce jointe « Principes de gestion de la circulation».

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication pour le présent dossier, en accord avec le Service de l'expérience citoyenne et des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Commission permanente sur l'examen des contrats : 15 janvier 2020
Octroi du contrat : à la suite de l'adoption du présent dossier par les instances décisionnelles visées
Début des travaux : février 2020
Fin des travaux : août 2021

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Jorge PALMA-GONZALES)

Certification de fonds :
Commission des services électriques , Bureau du Président de la commission (Serge A BOILEAU)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Marc-André - Ext BAILLARGEON, Commission des services électriques
Pierre SAINTE-MARIE, Service de l'urbanisme et de la mobilité
Katie TREMBLAY, Service de l'urbanisme et de la mobilité
Lysanne AUDET, Le Sud-Ouest
Sylvain FELTON, Service de l'urbanisme et de la mobilité
Jean CARRIER, Service de l'urbanisme et de la mobilité
Hugues BESSETTE, Service de l'urbanisme et de la mobilité
Kathy DAVID, Service de l'eau

Lecture :

Kathy DAVID, 16 décembre 2019
Sylvie - Ext DAGENAIS, 16 décembre 2019
Pierre SAINTE-MARIE, 16 décembre 2019

RESPONSABLE DU DOSSIER

Adiaratou KANTE
ingenieur(e)

Tél : 514-872-2195
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-12-13

Jean-Pierre BOSSÉ
Chef de division

Tél : 514-280-2342
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Martin BOULIANNE
Directeur des infrastructures
Tél : 514-872-4101
Approuvé le : 2019-12-19

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Claude CARETTE
Directeur
Tél : 514 872-6855
Approuvé le : 2019-12-19

ANNEXE - CONTRAT DE CONSTRUCTION

INFORMATIONS RELATIVES AU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET À SON RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres : 412410 — No du GDD : 1197231074

Titre de l'appel d'offres : Travaux d'égout, de voirie, d'éclairage et de feux de circulation dans la rue Peel, de la rue Smith à la rue Notre-Dame.

Type d'adjudication : Au plus bas soumissionnaire conforme

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : 23 / 9 / 2019 — Ouverture originalement prévue le : 24 / 10 / 2019

Ouverture faite le : 7 / 11 / 2019 — Délai total accordé aux soumissionnaires : 44 jrs

Addenda émis

Nombre d'addenda émis durant l'appel d'offres : 5 — ***Si addenda, détailler ci-après***

Date de l'addenda	Description sommaire de l'addenda	Impact sur le coût estimé du contrat ($)
1 / 10 / 2019	Annulation de la clause de l'expérience du soumissionnaire et report de date d'ouverture au 31 octobre 2019	-
10 / 10 / 2019	Plusieurs modifications apportées au cahier des charges, au bordereau de soumission, au devis techniques, au cahier B et aux plans.	10 000.00
21 / 10 / 2019	Plusieurs modifications apportées au cahier des charges, au bordereau de soumission, au devis techniques, au cahier B et aux plans.	15 000.00
28 / 10 / 2019	Addenda tableau questions réponses	-
29 / 10 / 2019	Report de date d'ouverture au 7 novembre 2019	-

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs 19 — Nbre de soumissions reçues 5 — % de réponses 26

Nbre de soumissions rejetées 0 — % de rejets 0.0

Soumissions rejetées (nom) — Motif(s) de rejet: administratif et / ou technique

Durée de la validité initiale de la soumission : 120 jrs — Date d'échéance initiale : 6 / 3 / 2020

Prolongation de la validité de la soumission de : jrs — Date d'échéance révisée : JJ - MM - AAAA

Résultats de l'appel d'offres

Soumissions conformes (Les prix de soumission et l'AMP ont été vérifiés pour l'ensemble des soumissions. Cependant, seuls les autres documents fournis avec les 2 plus basses soumissions ont été vérifiés)	Prix soumis incluant les taxes (et corrections le cas échéant) Total
LOISELLE INC.	20 563 542.96
EUROVIA QUEBEC CONSTRUCTION INC.	22 789 986.83
CONSTRUCTION BAU-VAL INC.	23 745 000.00
L.A. HEBERT LTEE	26 437 250.29
LES CONSTRUCTIONS H2D INC.	28 197 939.65
Estimation — **externe**	20 214 507.80

Écart entre la plus basse soumission et l'estimation **1.7%**

Écart entre la seconde plus basse soumission conforme et la plus basse **10.8%**

Dossier à être étudié par la CEC : **Oui** X — **NON**

Validation du droit de contracter du soumissionnaire recommandé (cocher la case appropriée)

	N.A.	OK		N.A.	OK	
RBQ		x	AMP		x	***Joindre l'attestation de l'AMP, le cas échéant***
RENA		x	Revenu Qc		x	

Recommandation

Nom du soumissionnaire : LOISELLE INC.

Montant du contrat (incluant les taxes) ($) : 20 563 542.96

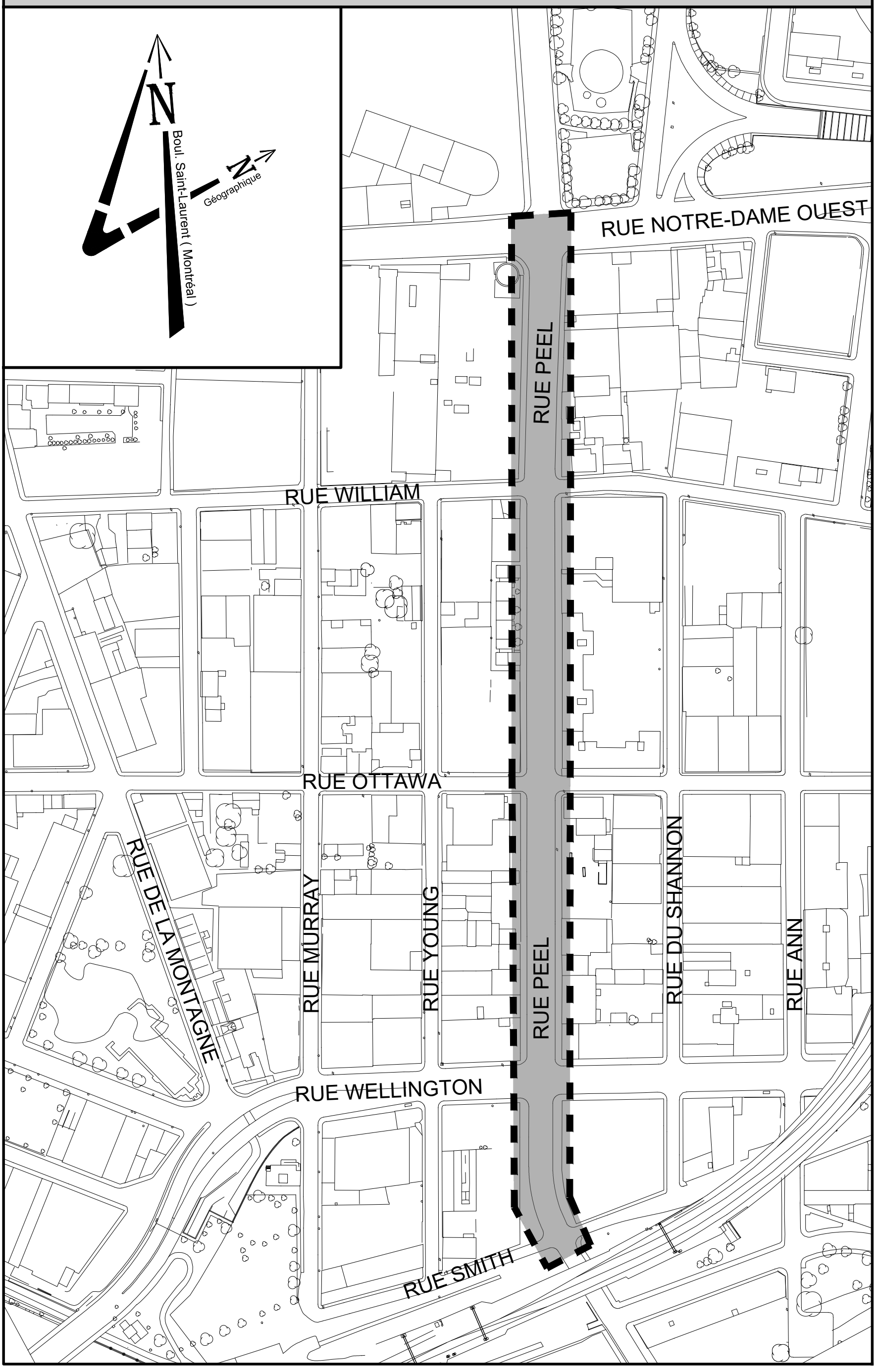
Montant des contingences ($) : 2 169 404.05

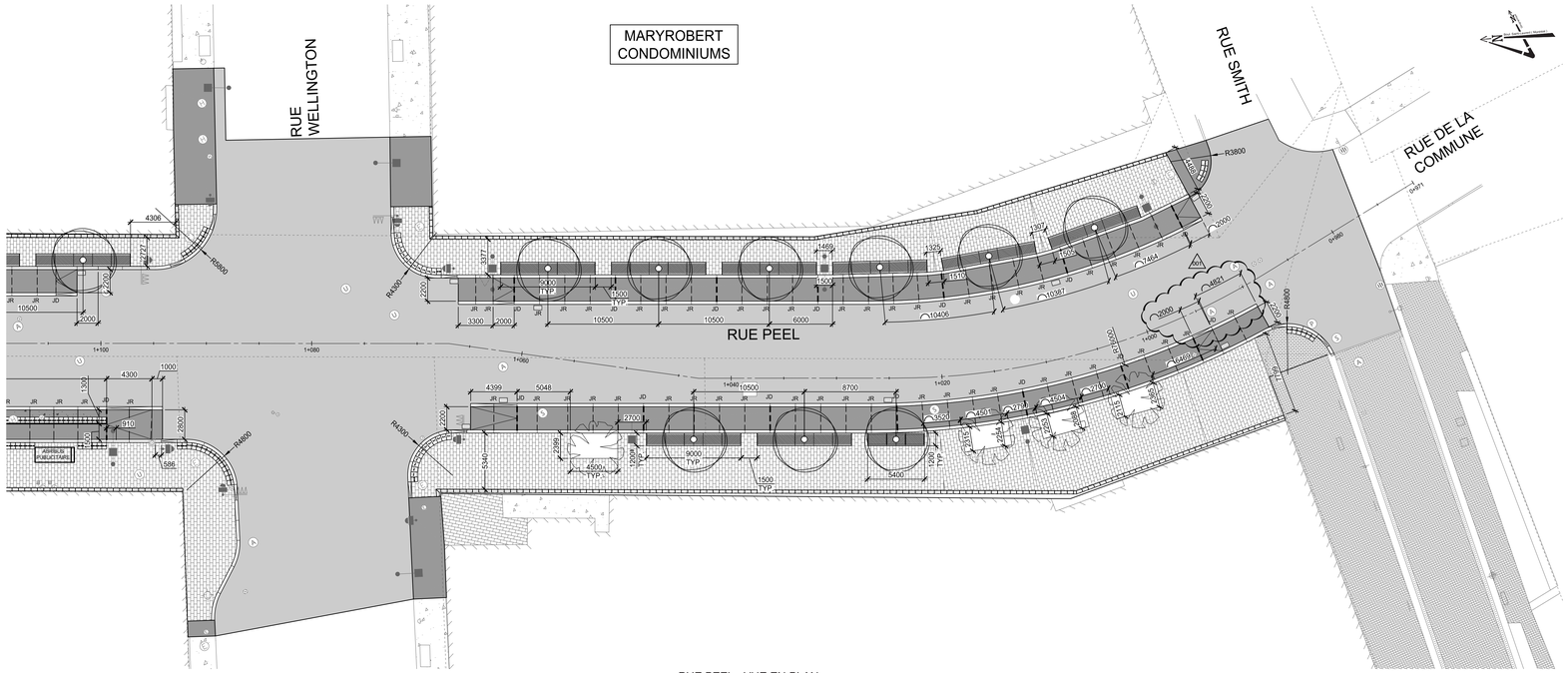
Montant des incidences ($) : 3 162 659.78

Date prévue de début des travaux : 24 / 2 / 2020 — Date prévue de fin des travaux : 31 / 8 / 2021

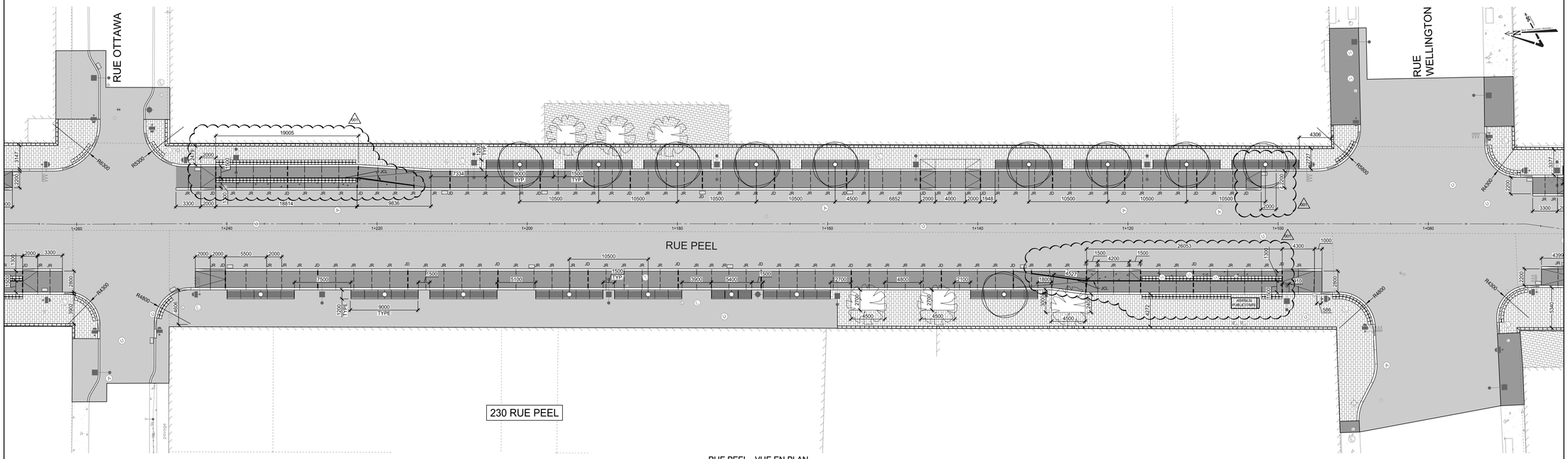
Plan de localisation

412410





RUE PEEL - VUE EN PLAN
DE LA RUE SMITH À LA RUE WELLINGTON
ÉCHELLE 1 : 200



RUE PEEL - VUE EN PLAN
DE LA RUE WELLINGTON À LA RUE OTTAWA
ÉCHELLE 1 : 200

ARBRE EXIST. À CONSERVER ET À PROTÉGER
ARBRE PROPOSÉ
GRILLE D'ARBRE PROPOSÉE
FOSSE DE PLANTATION OUVERTE PROPOSÉE
PAVÉ EXIST. À CONSERVER
PAVÉ DE BÉTON PRÉFABRIQUÉ PROPOSÉ 300x600x100
CHAUSSÉE PROPOSÉ
DÉBARCADÈRE D'AUTOBUS EN BÉTON À GRANULATS EXPOSÉS PROPOSÉ
PISTE CYCLABLE EN BÉTON PROPOSÉE
TROTTOIR DE BÉTON PROPOSÉ
TROTTOIR DE BÉTON EXIST. À CONSERVER
GAZON EXIST. À CONSERVER
GAZON EN PLAQUE
PLAQUES PODODACTILES
JR - JOINT DE RETRAIT (VOIR DÉTAIL)
JD - JOINT DE DILATATION (VOIR DÉTAIL)
JCL - JOINT DE CONSTRUCTION LONGITUDINAL (VOIR DTNI-3A)

Orientation

REPÈRE GÉODÉSIQUE: 67KM247
RUE DE LA CATHÉDRALE / RUE DE LA GAUCHETIÈRE OUEST
ALTITUDE: 27,686 m
LES COORDONNÉES SONT POSITIONNÉES SELON LE SYSTÈME NAD83 (SCRS)

Plan de localisation



Note(s) :

1. AUX DÉBARCADÈRES, LES TRAITS DE SCIE DOIVENT COÏNCIDER AVEC LES JOINTS DES PLAQUES PODOTACTILES.

Légende - symbologie graphique

Émission(s)

Em.	DATE	DESCRIPTION	Préparé par	Vérifié par
001	2019-10-09	ÉMIS POUR ADDENDA 2	M.D.	É.B.
000	2019-09-17	ÉMIS POUR SOUMISSION	M.D.	É.B.
D	2019-08-06	ÉMIS POUR 98%	M.D.	É.B.
C	2019-05-24	ÉMIS POUR 90%	M.D.	É.B.
B	2019-05-10	ÉMIS POUR 70% - RÉVISION 2	M.D.	É.B.
A	2019-05-08	ÉMIS POUR 70% - RÉVISION 1	M.D.	É.B.

Montréal
Service des infrastructures du réseau routier
Direction des infrastructures
Division des grands projets

LES SERVICES EXP Inc.
t.: +1.514.931.1080 | f.: +1.514.935.1645
1001, Boul. De Maisonneuve Ouest, Bureau 800-B
Montréal, QC H3A 3C8
CANADA
www.exp.com

Intervenants

Relevé de terrain : Éric Torresan, a.g. et Nicholas Cyr, T.P. 2018-12-17
Dessiné par : Frédéric Verpaelst, tech. 2019-03-01
Préparé par : Mathieu Dufault, ing. 2019-03-01
Responsable du projet (ville de Montréal) : Adiaratou Kanté, ing.
Responsable du projet (consultant) : Éric Bélanger, ing.
Ingénieur(e) : Mathieu Dufault, ing. Éric Bélanger, ing.
Sceau de l'ingénieur(e) : Original signé le : 2019-10-09

PROJET :

RUE PEEL
DE LA RUE SMITH À LA RUE NOTRE-DAME OUEST

ARRONDISSEMENT(S) : LE SUD-OUEST

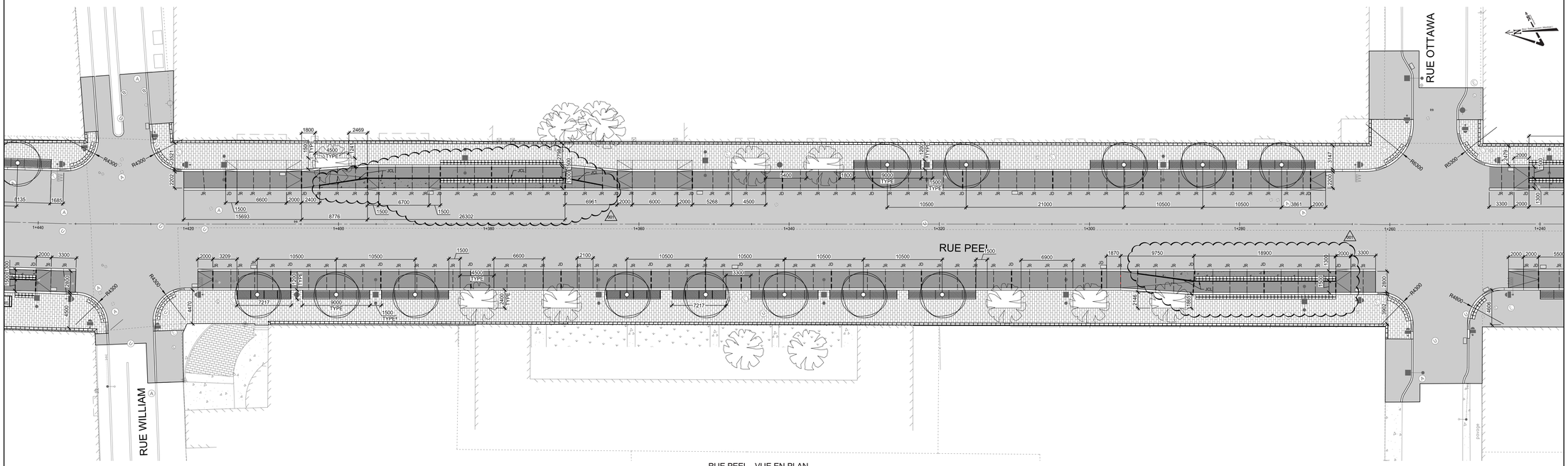
NATURE DES TRAVAUX :
TRAVAUX D'ÉGOUT, DE VOIRIE, D'ÉCLAIRAGE ET DE FEUX DE CIRCULATION

TITRE DU PLAN :
GÉOMÉTRIE
OUVRAGES EN SURFACE
DE LA RUE SMITH À LA RUE OTTAWA

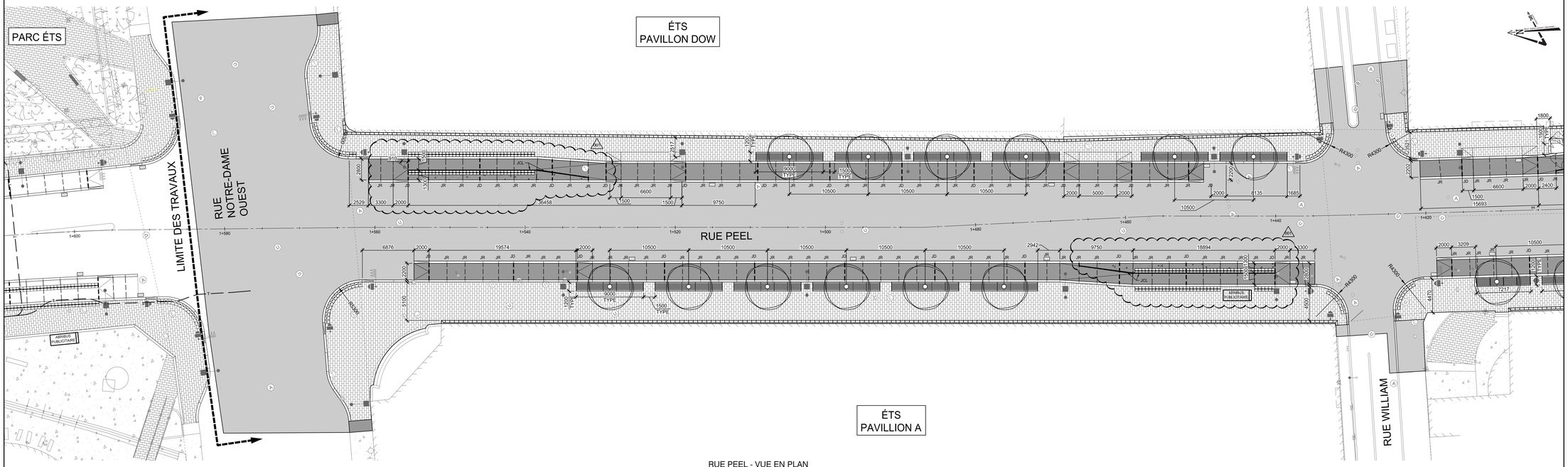
(SI) DIMENSIONS EN MÈTRES, SAUF INDICATION CONTRAIRE
Échelle : HOR. 1:200 (mètre)

AO:	No. de plan:	Feuillet:	Émission:	Page:
412410	PL-VO-01	05/35	001	05

Entourche révisé le : 2015-11-13



RUE PEEL - VUE EN PLAN
DE LA RUE OTTAWA À LA RUE WILLIAM
ÉCHELLE 1 : 200



RUE PEEL - VUE EN PLAN
DE LA RUE WILLIAM À LA RUE NOTRE-DAME OUEST
ÉCHELLE 1 : 200

ARBRE EXIST. À CONSERVER ET À PROTÉGER
ARBRE PROPOSÉ
GRILLE D'ARBRE PROPOSÉE
FOSSE DE PLANTATION OUVERTE PROPOSÉE
PAVÉ EXIST. À CONSERVER
PAVÉ DE BÉTON PRÉFABRIQUÉ PROPOSÉ 300x600x100
CHAUSSÉE PROPOSÉ
DÉBARCADÈRE D'AUTOBUS EN BÉTON À GRANULATS EXPOSÉS PROPOSÉ
PISTE CYCLABLE EN BÉTON PROPOSÉE
TROTTOIR DE BÉTON PROPOSÉ
TROTTOIR DE BÉTON EXIST. À CONSERVER
GAZON EXIST. À CONSERVER
GAZON EN PLAQUE
PLAQUES PODODACTILES
JR - JOINT DE RETRAIT (VOIR DÉTAIL)
JD - JOINT DE DILATATION (VOIR DÉTAIL)
JCL - JOINT DE CONSTRUCTION LONGITUDINAL (VOIR DTNI-3A)

Orientation

REPÈRE GÉODÉSIQUE: 67KM247
RUE DE LA CATHÉDRALE / RUE DE LA GAUCHETIÈRE OUEST
ALTITUDE: 27,686 m
LES COORDONNÉES SONT POSITIONNÉES SELON LE SYSTÈME NAD83 (SCRS)

Plan de localisation



Note(s) :

1. AUX DÉBARCADÈRES, LES TRAITS DE SCIE DOIVENT COÏNCIDER AVEC LES JOINTS DES PLAQUES PODOTACTILES.

Légende - symbologie graphique

Émission(s)

En.	DATE	DESCRIPTION	Préparé par	Vérifié par
000	2019-09-17	ÉMIS POUR SOUMISSION	M.D.	É.B.
000	2019-09-17	ÉMIS POUR SOUMISSION	M.D.	É.B.
D	2019-08-06	ÉMIS POUR 98%	M.D.	É.B.
C	2019-05-24	ÉMIS POUR 90%	M.D.	É.B.
B	2019-05-10	ÉMIS POUR 70% - RÉVISION 2	M.D.	É.B.
A	2019-05-08	ÉMIS POUR 70% - RÉVISION 1	M.D.	É.B.

Montréal
Service des infrastructures du réseau routier
Direction des infrastructures
Division des grands projets

LES SERVICES EXP Inc.
t.: +1.514.931.1080 | f.: +1.514.935.1645
1001, Boul. De Maisonneuve Ouest, Bureau 800-B
Montréal, QC H3A 3C8
CANADA
www.exp.com

Intervenants

Relevé de terrain : Éric Torresan, a.g. et Nicholas Cyr, T.P. 2018-12-17
Dessiné par : Frédéric Verpaelst, tech. 2019-03-01
Préparé par : Mathieu Dufault, ing. 2019-03-01
Responsable du projet (ville de Montréal) : Adiaratou Kanté, ing.
Responsable du projet (consultant) : Éric Bélanger, ing.
Ingénieur(e) : Mathieu Dufault, ing. Éric Bélanger, ing.
Sceau de l'ingénieur(e) : Ordre des ingénieurs du Québec — Mathieu Dufault — 5037642 — Original signé le : 2019-10-09

PROJET :

RUE PEEL
DE LA RUE SMITH À LA RUE NOTRE-DAME OUEST

ARRONDISSEMENT(S) : LE SUD-OUEST

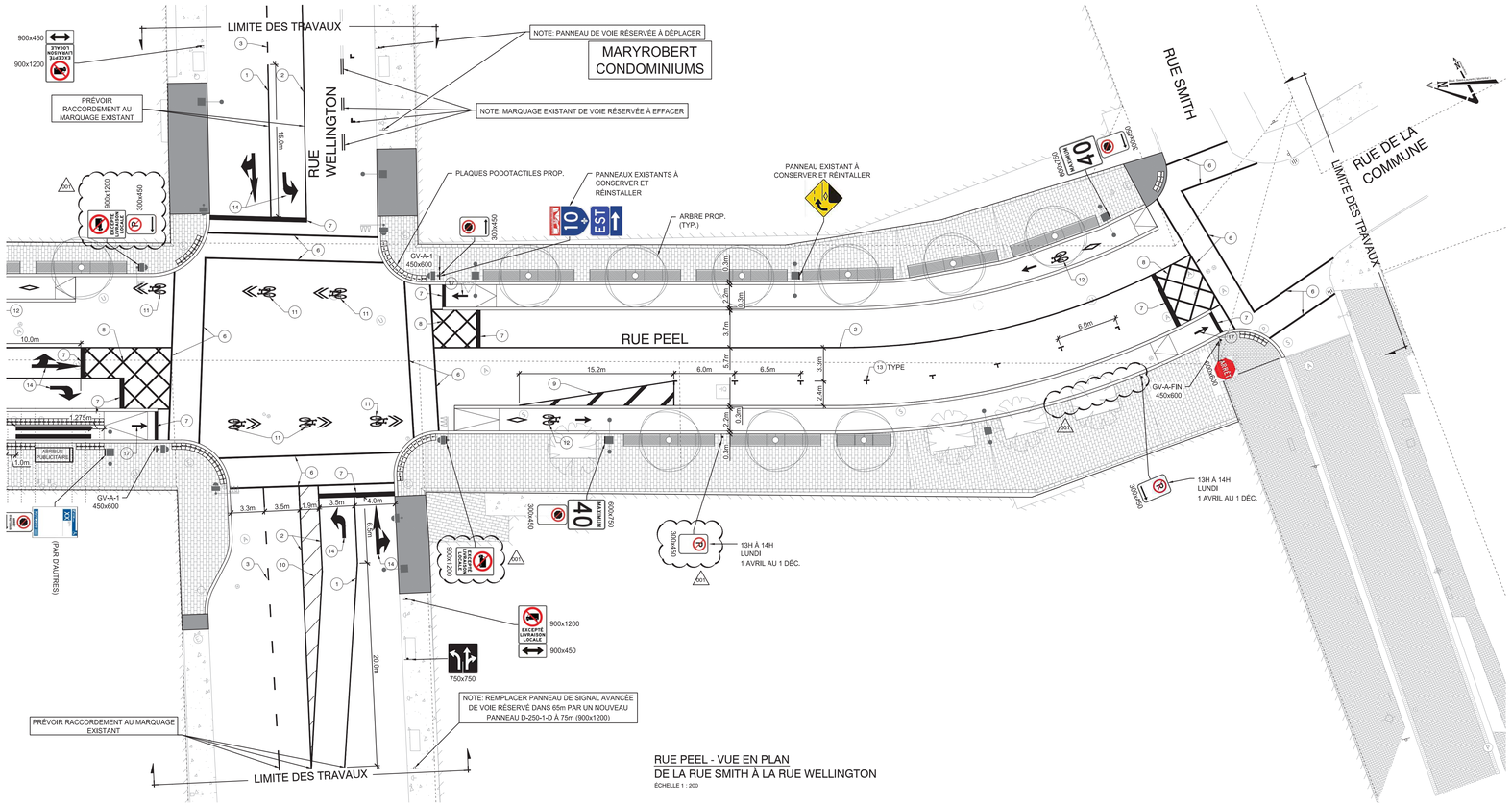
NATURE DES TRAVAUX :
TRAVAUX D'ÉGOUT, DE VOIRIE, D'ÉCLAIRAGE ET DE FEUX DE CIRCULATION

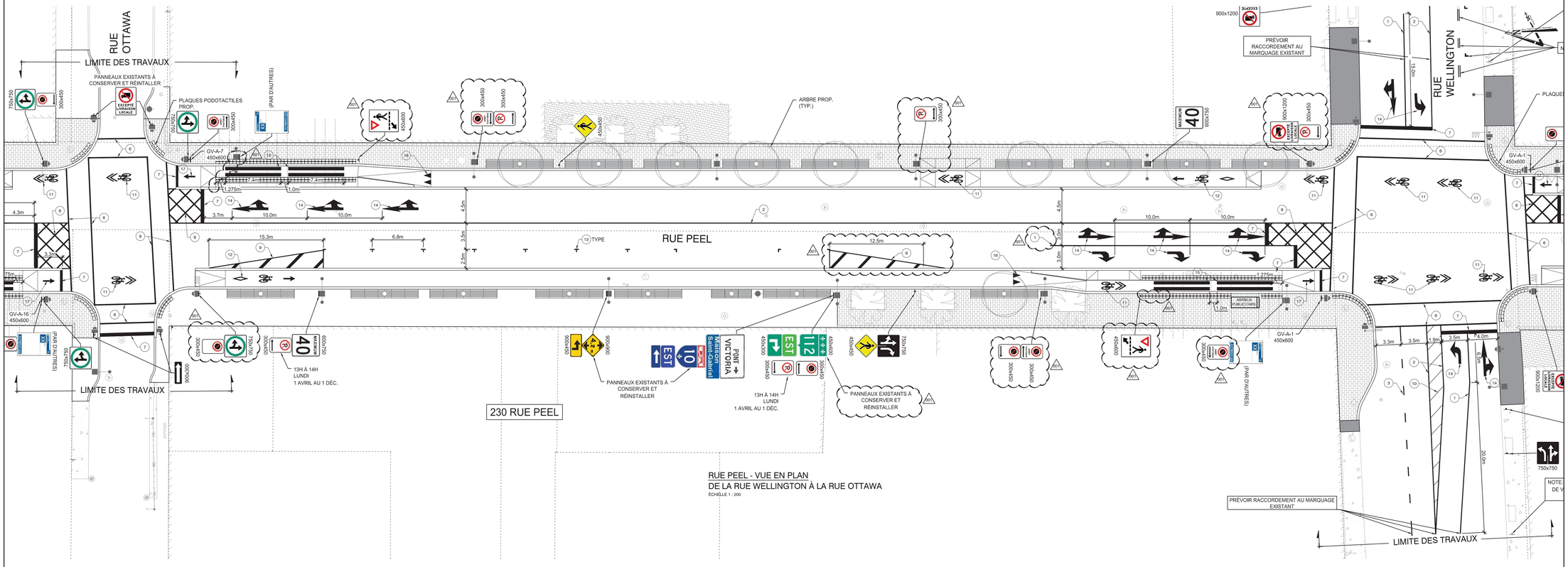
TITRE DU PLAN :
GÉOMÉTRIE
OUVRAGES EN SURFACE
DE LA RUE OTTAWA À LA RUE NOTRE-DAME OUEST

(SI) DIMENSIONS EN MÈTRES, SAUF INDICATION CONTRAIRE
Échelle : HOR. 1:200 (mètre)

AO:	No. de plan:	Feuillet:	Émission:	Page:
412410	PL-VO-01	06/35	001	06

Entrouvre trivisé le : 2015-11-3





Orientation

REPÈRE GÉODÉSIQUE: 67KM247

RUE DE LA CATHÉDRALE / RUE DE LA GAUCHETIÈRE OUEST

ALTITUDE: 27,686 m

LES COORDONNÉES SONT POSITIONNÉES SELON LE SYSTÈME NAD83 (SCRS)

Plan de localisation



Légende - marquage

1. Ligne continue blanche (105 mm)
2. Ligne continue jaune (105 mm)
3. Ligne discontinue blanche (105 mm) — 3m / 6m
4. Ligne de continuité blanche (105 mm) — 1m / 3m — 60°
4a. Ligne de continuité blanche (105 mm) — 500mm / 500mm
4b. Ligne de continuité blanche (105 mm) — 1500mm / 1500mm
5. Ligne continue double jaune (2x105 mm)
6. Ligne pour passage piétons blanche (150 mm)
7. Ligne d'arrêt blanche (450 mm) (voie cyclable 300 mm)
8. Boîte de jonction (VOIR PLAN NM–125) — Blanc, Jaune, Ligne d'arrêt, Ligne blanche peinte à 45° de la bordure du trottoir
9. Hachures blanches
10. Hachures jaunes
11. Bande cyclable : marie avec bicyclette et chevron
12. Bande cyclable : marie avec bicyclette et direction — OU
13. Stationnement sur rue:
14. Flèches de direction blanches (voie de circulation)
15. Bloc de traverses jaunes (voies cyclables) — 7.40
16. Blocs de montée blancs
17. Flèches de direction blanches (voie cyclable)
19. Blocs de traverses blanc (voies de circulation) — 2.50
20. Bande de passage pour piéton jaune — 4.20

Émission(s)

Em.	DATE	DESCRIPTION	Préparé par	Vérifié par
001	2019-10-09	ÉMIS POUR ADDENDA 2	J.-F.D.	S.A.
000	2019-09-17	ÉMIS POUR SOUMISSION	J.-F.D.	É.B.
E	2019-08-06	ÉMIS POUR 98%	J.-F.D.	É.B.
D	2019-05-24	ÉMIS POUR 90%	J.-F.D.	É.B.
C	2019-05-10	ÉMIS POUR 70% - RÉVISION 2	J.-F.D.	É.B.
B	2019-05-08	ÉMIS POUR 70% - RÉVISION 1	J.-F.D.	É.B.
A	2019-03-22	ÉMIS POUR 70%	J.-F.D.	É.B.

Montréal

Service des infrastructures du réseau routier
Direction des infrastructures
Division des grands projets

exp.
LES SERVICES EXP Inc.
t : +1.514.931.1080 | f : +1.514.935.1645
1001, Boul. De Maisonneuve Ouest, Bureau 800-B
Montréal, QC H3A 3C8
CANADA
www.exp.com

Intervenants

Relevé de terrain : Éric Torresan, a.g. et Nicholas Cyr, T.P. — 2018-12-17
Dessiné par : Ronald Lacasse, dess.
Préparé par : Jean-François Duquette, ing.
Responsable du projet (ville de Montréal) : Adiaratou Kanté, ing.
Responsable du projet (consultant) : Éric Bélanger, ing.
Ingénieur(e) : Stéphane Arsenault, ing.
Sceau de l'ingénieur(e) : Stéphane Arsenault, 119752, Ingénieur — Original signé le 2019-10-09

PROJET :

RUE PEEL
DE LA RUE SMITH À LA RUE NOTRE-DAME OUEST

ARRONDISSEMENT(S) : LE SUD-OUEST

NATURE DES TRAVAUX :

TRAVAUX D'ÉGOUT, DE VOIRIE, D'ÉCLAIRAGE ET DE FEUX DE CIRCULATION

TITRE DU PLAN :

MARQUAGES ET SIGNALISATIONS DE LA RUE SMITH À LA RUE OTTAWA

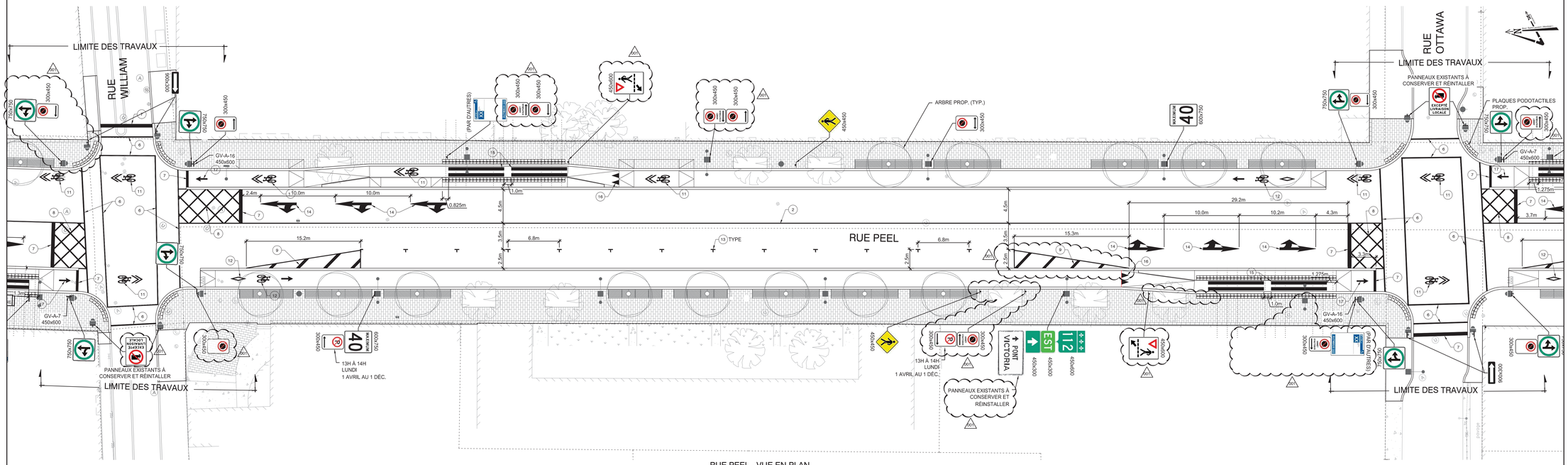
(SI) DIMENSIONS EN MÈTRES, SAUF INDICATION CONTRAIRE

Échelle : HOR.: 1:200 — 5 2,5 0 5 10 (mètre)

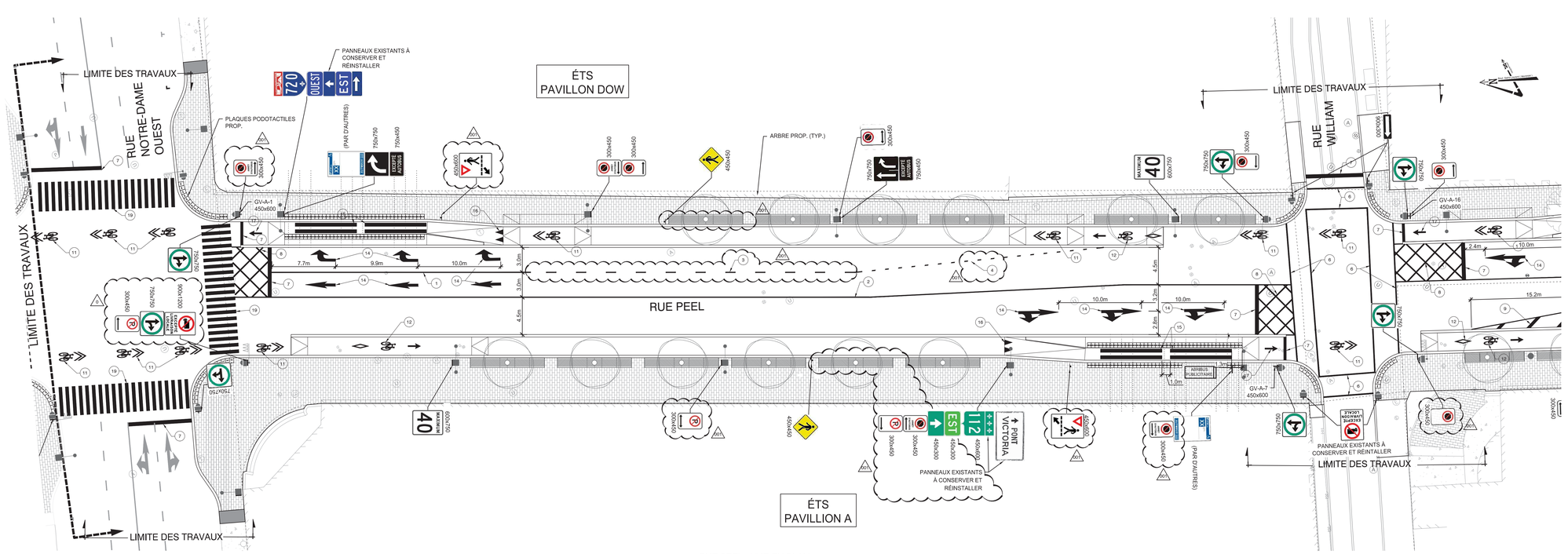
AO:	No. de plan:	Feuillet:	Émission:	Page:
412410	PL-VO-01	22/35	001	22

Cartouche révisé le : 2015-11-13

L'ORIGINAL DE CE DOCUMENT A ÉTÉ ÉMIS ET AUTHENTIFIÉ NUMÉRIQUEMENT. CETTE COPIE PAPIER NE DOIT PAS ÊTRE CONSIDÉRÉE COMME UN DOCUMENT ORIGINAL. L'ORIGINAL N'EST AUTHENTIFIÉ QUE POUR LA FINALITÉ POUR LEQUEL IL A ÉTÉ ÉMIS TEL QUE DÉCRIT DANS LE CARTOUCHE. IL NE PEUT ÊTRE UTILISÉ AUX FINS DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION OU DE FABRICATION VISÉS PAR LES LOIS APPLICABLES.



RUE PEEL - VUE EN PLAN
DE LA RUE OTTAWA À LA RUE WILLIAM
ÉCHELLE 1 : 200



RUE PEEL - VUE EN PLAN
DE LA RUE WILLIAM À LA RUE NOTRE-DAME OUEST
ÉCHELLE 1 : 200

L'ORIGINAL DE CE DOCUMENT A ÉTÉ ÉMIS ET AUTHENTIFIÉ NUMÉRIQUEMENT. CETTE COPIE PAPIER NE DOIT PAS ÊTRE CONSIDÉRÉE COMME UN DOCUMENT ORIGINAL. L'ORIGINAL N'EST AUTHENTIFIÉ QUE POUR LA FINALITÉ POUR LEQUEL IL A ÉTÉ ÉMIS TEL QUIDENTIFIÉ DANS LE CARTOUCHE. IL NE PEUT ÊTRE UTILISÉ AUX FINS DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION OU DE FABRICATION VISÉS PAR LES LOIS APPLICABLES.

Orientation

REPÈRE GÉODÉSIQUE: 67KM247
RUE DE LA CATHÉDRALE / RUE DE LA GAUCHETIÈRE OUEST
ALTITUDE: 27,686 m
LES COORDONNÉES SONT POSITIONNÉES SELON LE SYSTÈME NAD83 (SCRS)

Plan de localisation



Légende - marquage

1. Ligne continue blanche (105 mm)
2. Ligne continue jaune (105 mm)
3. Ligne discontinue blanche (105 mm) — 3m / 6m
4. Ligne de continuité blanche (105 mm) — 1m / 3m — AO1
4a. Ligne de continuité blanche (450 mm) — 500mm / 500mm
4b. Ligne de continuité blanche (105 mm) — 1500mm / 1500mm
5. Ligne continue double jaune (2x105 mm)
6. Ligne pour passage piétons blanches (150 mm)
7. Ligne d'arrêt (450 mm) (voie cyclable 300 mm)
8. Boîte de jonction (VOIR PLAN NM–125) — Blanc / Jaune / Ligne d'arrêt — Ligne blanche peinte à 45° de la bordure du trottoir
9. Hachures blanches
10. Hachures jaunes
11. Bande cyclable : marie avec bicyclette et chevron
12. Bande cyclable : marie avec bicyclette et direction — OU
13. Stationnement sur rue:
14. Flèches de direction blanches (voie de circulation)
15. Bloc de traverses jaunes (voies cyclables) — 7.40
16. Blocs de montée blancs
17. Flèches de direction blanches (voie cyclable)
19. Blocs de traverses blanc (voies de circulation) — ≥2.50m — 0.40 / 0.40
20. Bande de passage pour piéton jaune — ≥2.40m — 0.40 / 0.40

Émission(s)

001	2019-10-09	ÉMIS POUR ADDENDA 2	J.-F.D. S.A.
000	2019-09-17	ÉMIS POUR SOUMISSON	J.-F.D. É.B.
E	2019-08-06	ÉMIS POUR 98%	J.-F.D. É.B.
D	2019-05-24	ÉMIS POUR 90%	J.-F.D. É.B.
C	2019-05-10	ÉMIS POUR 70% - RÉVISION 2	J.-F.D. É.B.
B	2019-05-08	ÉMIS POUR 70% - RÉVISION 1	J.-F.D. É.B.
A	2019-03-22	ÉMIS POUR 70%	J.-F.D. É.B.

Ém. | DATE | DESCRIPTION | Préparé par | Vérifié par

Montréal
Service des infrastructures du réseau routier
Direction des infrastructures
Division des grands projets

exp.
LES SERVICES EXP Inc.
t : +1.514.931.1080 | f : +1.514.935.1645
1001, Boul. De Maisonneuve Ouest, Bureau 800-B
Montréal, QC H3A 3C8
CANADA
www.exp.com

Intervenants

Relevé de terrain : Éric Torresan, a.g. et Nicholas Cyr, T.P. 2018-12-17
Dessiné par : Ronald Lacasse, dess.
Préparé par : Jean-François Duquette, ing.
Responsable du projet (ville de Montréal) : Adiaratou Kanté, ing.
Responsable du projet (consultant) : Éric Bélanger, ing.
Ingénieur(e) : Stéphane Arsenault, ing.
Sceau de l'ingénieur(e) : Ordre des ingénieurs du Québec — Stéphane Arsenault — 119752
Original signé le 2019-10-09

PROJET :

RUE PEEL
DE LA RUE SMITH À LA RUE NOTRE-DAME OUEST

ARRONDISSEMENT(S) : LE SUD-OUEST

NATURE DES TRAVAUX :
TRAVAUX D'ÉGOUT, DE VOIRIE, D'ÉCLAIRAGE ET DE FEUX DE CIRCULATION

TITRE DU PLAN :
MARQUAGES ET SIGNALISATIONS DE LA RUE OTTAWA À LA RUE NOTRE-DAME OUEST

(SI) DIMENSIONS EN MÈTRES, SAUF INDICATION CONTRAIRE
Échelle : HOR. : 1:200 — -5 -2,5 0 5 10 (mètre)

AO:	No. de plan:	Feuillet:	Émission:	Page:
412410	PL-VO-01	23/35	001	23

Cartouche révisé le : 2015-11-3

Montréal

Répartition des coûts du contrat, des contingences et des incidences

SOMMAIRE PAR SOUS-PROJETS (PROJETS SIMON)		SOUMISSION:	412410	DATE:
#GDD:	1197231074	DRM:	4124	2018/12/13
RESPONSABLE:	Adiaratou Kanté, ing.			
INTITULÉ DU PROJET:	Travaux d'égout, de voirie, d'éclairage et de feux de circulation dans la rue Peel de la rue Smith à la rue Notre-Dame			

PROJET INVESTI: 59070 Desc et client-payeur: **Direction de la Mobilité - Aménagement et grands projets**

			Taxes incluses			
Sous-projet	Projet SIMON	Crédits	Contrat	Contingences	Incidences	Agglo (A) /Corpo (C)
1959070022	181255	3 353 471.13 $	3 338 625.54 $	333 862.55 $	0.00 $	C
1959070031	181458	873 805.81 $	869 937.53 $	86 993.75 $	0.00 $	C
1959070018	181251	2 614 247.46 $	2 602 674.36 $	260 267.44 $	0.00 $	C
1959070017	181250	3 351 467.34 $	3 336 630.61 $	333 663.06 $	0.00 $	C
1959070023	181256	2 839 036.82 $	2 826 468.60 $	282 646.86 $	0.00 $	C
1959070015	181248	533 975.38 $	531 611.51 $	53 161.15 $	0.00 $	C
1959070020	181253	2 265 755.08 $	2 157 649.75 $	323 647.46 $	0.00 $	C
1959070021	181254	454 856.85 $	433 154.40 $	64 973.16 $	0.00 $	C
1959070016	181249	208 519.78 $	207 596.68 $	20 759.67 $	0.00 $	C
1959070024	181257	2 241 859.10 $	0.00 $	0.00 $	2 455 128.00 $	C
0	0	0.00 $	0.00 $	0.00 $	0.00 $	C
SOUS-TOTAL		**18 736 994.75 $**	**16 304 348.98 $**	**1 759 975.10 $**	**2 455 128.00 $**	

PROJET INVESTI: 45000 Desc et client-payeur: **Direction de la mobilité - Aménagement des voies cyclables**

Sous-projet	Projet SIMON	Crédits	Contrat	Contingences	Incidences	Agglo (A) /Corpo (C)
1945000013	181261	1 602 958.96 $	1 595 862.77 $	159 586.28 $	0.00 $	A
1945000014	181262	50 222.33 $	0.00 $	0.00 $	55 000.00 $	A
SOUS-TOTAL		**1 653 181.29 $**	**1 595 862.77 $**	**159 586.28 $**	**55 000.00 $**	

PROJET INVESTI: 69097 Desc et client-payeur: **Travaux de la Commission des services électriques de Montréal "CSEM"**

Sous-projet	Projet SIMON	Crédits	Contrat	Contingences	Incidences	Agglo (A) /Corpo (C)
1969154100	177516	2 675 600.22 $	2 535 409.46 $	237 050.49 $	277 947.75 $	C
1969154101	182103	374 584.03 $	0.00 $	0.00 $	374 584.03 $	C
SOUS-TOTAL		**3 050 184.25 $**	**2 535 409.46 $**	**237 050.49 $**	**652 531.78 $**	

PROJET INVESTI: Desc et client-payeur: **Énergir**

Sous-projet	Projet SIMON	Crédits	Contrat	Contingences	Incidences	Agglo (A) /Corpo (C)
1959070025	181258	3 636.66 $	3 620.56 $	362.06 $	0.00 $	
SOUS-TOTAL		**3 636.66 $**	**3 620.56 $**	**362.06 $**	**0.00 $**	

PROJET INVESTI: Desc et client-payeur: **Bell Canada**

Sous-projet	Projet SIMON	Crédits	Contrat	Contingences	Incidences	Agglo (A) /Corpo (C)
1959070027	181260	124 853.92 $	124 301.20 $	12 430.12 $	0.00 $	
SOUS-TOTAL		**124 853.92 $**	**124 301.20 $**	**12 430.12 $**	**0.00 $**	

TOTAL	**23 568 850.87 $**	**20 563 542.97 $**	**2 169 404.05 $**	**3 162 659.78 $**
Dépense autorisée			**25 895 606.80 $**	

Montréal

Répartition des coûts du contrat, des contingences et des incidences

NUMÉRO DE SOUS-PROJET:	**GRAND TOTAL**	**SOUMISSION:** 412410	**DATE:**
NUMÉRO DE PROJET SIMON:			**13/12/2018**
INTITULÉ DU PROJET:	**Travaux d'égout, de voirie, d'éclairage et de feux de circulation dans la rue Peel de la rue Smith à la rue Notre-Dame**		

MONTANT DE LA SOUMISSION APPLICABLE AU PROJET			20 563 542.97 $
TRAVAUX CONTINGENTS			2 169 404.05 $
DÉPENSES INCIDENTES EXTERNES:			
Utilités publiques (Bell, HQ, CSEM et Énergir)		500 000.00 $	
Surveillance environnementale et archéologie		608 018.67 $	
Laboratoire, contrôle qualitatif		329 009.33 $	
Mobilier urbain et signalisation écrite		105 000.00 $	
Gestion des impacts et agent de liaison		340 000.00 $	
Achat de mobilier de feux de circulation au centre de distributio		165 000.00 $	
Frais de raccordement travaux d'éclairage et de feux de circula		124 238.09 $	
CSEM		991 393.69 $	
	TOTAL À REPORTER	3 162 659.78	3 162 659.78 $
Dépenses à autoriser - GRAND TOTAL			25 895 606.80 $
Imputation (crédits)			23 568 850.87 $
Montant de dépôt			

TAXES:		TPS 5%	TVQ 9,975%
À payer avant ristournes (100%)		1 126 140.76	2 246 650.82
Ristournes TPS et TVQ à 50%		2 249 466.17	

PLAN NUMÉRO:		CALCULÉ PAR ›	#REF!

Montréal

Répartition des coûts du contrat, des contingences et des incidences

NUMÉRO DE SOUS-PROJET:	**1959070022**	**SOUMISSION:**	**#REF!**	**DATE:**
NUMÉRO DE PROJET SIMON:	**181255**	**DRM SPÉCIFIQUE:**		**13/12/2018**
INTITULÉ DU SOUS-PROJET:	**Maintien de la circulation et gestion des impacts**			
ENTREPRENEUR ▸	**Loiselle inc.**			

MONTANT DE LA SOUMISSION APPLICABLE AU PROJET			3 338 625.54 $
TRAVAUX CONTINGENTS DE	10.00%		333 862.55 $

DÉPENSES INCIDENTES EXTERNES:

Utilités publiques		
Reproduction de plans, matériel informatique, divers, etc.		
Laboratoire, contrôle qualitatif		
Division de la voirie - Marquage et signalisation		
Gestion des impacts		
TOTAL À REPORTER	0.00	0.00 $

Dépenses totales à autoriser	3 672 488.09 $
Imputation (crédits)	3 353 471.13 $
Montant de dépôt	

TAXES:	TPS 5%	TVQ 9,975%
À payer avant ristournes (100%)	159 708.11	318 617.69
Ristournes TPS et TVQ à 50%	319 016.96	

PLAN NUMÉRO:		CALCULÉ PAR ▸	#REF!

Montréal

Répartition des coûts du contrat, des contingences et des incidences

NUMÉRO DE SOUS-PROJET:	**1959070031**	**SOUMISSION:**	**#REF!**	**DATE:**
NUMÉRO DE PROJET SIMON:	**181458**	**DRM SPÉCIFIQUE:**		**13/12/2018**
INTITULÉ DU SOUS-PROJET:	**Reconstruction d'égout**			
ENTREPRENEUR	**Loiselle inc.**			

MONTANT DE LA SOUMISSION APPLICABLE AU PROJET			869 937.53 $
TRAVAUX CONTINGENTS DE	10.00%		86 993.75 $
DÉPENSES INCIDENTES EXTERNES:			
Utilités publiques			
Reproduction de plans, matériel informatique, divers, etc.			
Laboratoire, contrôle qualitatif			
Division de la voirie - Marquage et signalisation			
Gestion des impacts			
	TOTAL À REPORTER	0.00	0.00 $
Dépenses totales à autoriser			956 931.28 $
Imputation (crédits)			873 805.81 $
Montant de dépôt			

	TPS 5%	TVQ 9,975%
TAXES:		
À payer avant ristournes (100%)	41 614.75	83 021.44
Ristournes TPS et TVQ à 50%	83 125.47	

PLAN NUMÉRO:		CALCULÉ PAR	#REF!

Montréal

Répartition des coûts du contrat, des contingences et des incidences

NUMÉRO DE SOUS-PROJET:	**1959070018**	**SOUMISSION:**	**#REF!**	**DATE:**
NUMÉRO DE PROJET SIMON:	**181251**	**DRM SPÉCIFIQUE:**		**13/12/2018**
INTITULÉ DU SOUS-PROJET:	**Reconstruction de chaussée**			
ENTREPRENEUR ▸	**Loiselle inc.**			

MONTANT DE LA SOUMISSION APPLICABLE AU PROJET			2 602 674.36 $
TRAVAUX CONTINGENTS DE	10.00%		260 267.44 $
DÉPENSES INCIDENTES EXTERNES:			
Utilités publiques			
Reproduction de plans, matériel informatique, divers, etc.			
Laboratoire, contrôle qualitatif			
Division de la voirie - Marquage et signalisation			
Gestion des impacts			
	TOTAL À REPORTER	0.00	0.00 $
Dépenses totales à autoriser			2 862 941.80 $
Imputation (crédits)			2 614 247.46 $
Montant de dépôt			

TAXES:	TPS 5%	TVQ 9,975%
À payer avant ristournes (100%)	124 502.80	248 383.08
Ristournes TPS et TVQ à 50%	248 694.34	

PLAN NUMÉRO:		CALCULÉ PAR ▸	#REF!

Montréal

Répartition des coûts du contrat, des contingences et des incidences

NUMÉRO DE SOUS-PROJET:	**1959070017**	**SOUMISSION:**	**#REF!**	**DATE:**
NUMÉRO DE PROJET SIMON:	**181250**	**DRM SPÉCIFIQUE:**		**13/12/2018**
INTITULÉ DU SOUS-PROJET:	**Reconstruction de trottoirs et bordures**			
ENTREPRENEUR	**Loiselle inc.**			

MONTANT DE LA SOUMISSION APPLICABLE AU PROJET			3 336 630.61 $
TRAVAUX CONTINGENTS DE	10.00%		333 663.06 $

DÉPENSES INCIDENTES EXTERNES:

Utilités publiques		
Reproduction de plans, matériel informatique, divers, etc.		
Laboratoire, contrôle qualitatif		
Division de la voirie - Marquage et signalisation		
Gestion des impacts		
TOTAL À REPORTER	0.00	0.00 $

Dépenses totales à autoriser	3 670 293.67 $
Imputation (crédits)	3 351 467.34 $
Montant de dépôt	

TAXES:	TPS 5%	TVQ 9,975%
À payer avant ristournes (100%)	159 612.68	318 427.30
Ristournes TPS et TVQ à 50%	318 826.33	

PLAN NUMÉRO:		CALCULÉ PAR	#REF!

Montréal

Répartition des coûts du contrat, des contingences et des incidences

NUMÉRO DE SOUS-PROJET:	**1959070023**	**SOUMISSION:**	**#REF!**	**DATE:**
NUMÉRO DE PROJET SIMON:	**181256**	**DRM SPÉCIFIQUE:**		**13/12/2018**
INTITULÉ DU SOUS-PROJET:	**Travaux de plantation et aménagements de surface**			
ENTREPRENEUR ▸	**Loiselle inc.**			

MONTANT DE LA SOUMISSION APPLICABLE AU PROJET			2 826 468.60 $
TRAVAUX CONTINGENTS DE	10.00%		282 646.86 $
DÉPENSES INCIDENTES EXTERNES:			
Utilités publiques			
Reproduction de plans, matériel informatique, divers, etc.			
Laboratoire, contrôle qualitatif			
Division de la voirie - Marquage et signalisation			
Gestion des impacts			
	TOTAL À REPORTER	0.00	0.00 $
Dépenses totales à autoriser			3 109 115.46 $
Imputation (crédits)			2 839 036.82 $
Montant de dépôt			

TAXES:	TPS 5%	TVQ 9,975%
À payer avant ristournes (100%)	135 208.33	269 740.61
Ristournes TPS et TVQ à 50%	270 078.64	

PLAN NUMÉRO:		CALCULÉ PAR ▸	#REF!

Montréal

Répartition des coûts du contrat, des contingences et des incidences

NUMÉRO DE SOUS-PROJET:	**1959070015**	**SOUMISSION:**	**#REF!**	**DATE:**
NUMÉRO DE PROJET SIMON:	**181248**	**DRM SPÉCIFIQUE:**		**13/12/2018**
INTITULÉ DU SOUS-PROJET:	**Gestions des sols contaminés**			
ENTREPRENEUR	**Loiselle inc.**			

MONTANT DE LA SOUMISSION APPLICABLE AU PROJET			531 611.51 $
Ce montant correspond au montant du sp 181248, soit 450 331,32 $ additionné d'un montant de 81 280,19 $ qui provient du sp 181260.			
TRAVAUX CONTINGENTS DE	10.00%		53 161.15 $

DÉPENSES INCIDENTES EXTERNES:

Utilités publiques		
Reproduction de plans, matériel informatique, divers, etc.		
Laboratoire, contrôle qualitatif		
Division de la voirie - Marquage et signalisation		
Gestion des impacts		
TOTAL À REPORTER	0.00	0.00 $

Dépenses totales à autoriser		584 772.66 $
Imputation (crédits)		533 975.38 $
Montant de dépôt		

TAXES:	TPS 5%	TVQ 9,975%
À payer avant ristournes (100%)	25 430.43	50 733.70
Ristournes TPS et TVQ à 50%	50 797.28	

PLAN NUMÉRO:		CALCULÉ PAR	#REF!

Montréal

Répartition des coûts du contrat, des contingences et des incidences

NUMÉRO DE SOUS-PROJET:	**1959070020**	**SOUMISSION:**	**#REF!**	**DATE:**
NUMÉRO DE PROJET SIMON:	**181253**	**DRM SPÉCIFIQUE:**		**13/12/2018**
INTITULÉ DU SOUS-PROJET:	**Travaux d'éclairage**			
ENTREPRENEUR ▸	**Loiselle inc.**			

MONTANT DE LA SOUMISSION APPLICABLE AU PROJET			2 157 649.75 $
Ce montant correspond au montant du sp 181253, soit 430 174,94 $ additionné d'un montant de 1 727 474, 81$ qui provient du sp 181259.			
TRAVAUX CONTINGENTS DE	15.00%		323 647.46 $

DÉPENSES INCIDENTES EXTERNES:

Utilités publiques		
Reproduction de plans, matériel informatique, divers, etc.		
Laboratoire, contrôle qualitatif		
Division de la voirie - Marquage et signalisation		
Gestion des impacts		
TOTAL À REPORTER	0.00	0.00 $

Dépenses totales à autoriser		2 481 297.21 $
Imputation (crédits)		2 265 755.08 $
Montant de dépôt		

TAXES:	TPS 5%	TVQ 9,975%
À payer avant ristournes (100%)	107 905.95	215 272.36
Ristournes TPS et TVQ à 50%	215 542.13	

PLAN NUMÉRO:		CALCULÉ PAR ▸	#REF!

Montréal

Répartition des coûts du contrat, des contingences et des incidences

NUMÉRO DE SOUS-PROJET:	**1959070021**	**SOUMISSION:**	**#REF!**	**DATE:**
NUMÉRO DE PROJET SIMON:	**181254**	**DRM SPÉCIFIQUE:**		**13/12/2018**
INTITULÉ DU SOUS-PROJET:	**Travaux de feux de circulation et STI**			
ENTREPRENEUR ▸	**Loiselle inc.**			

MONTANT DE LA SOUMISSION APPLICABLE AU PROJET			433 154.40 $
TRAVAUX CONTINGENTS DE	15.00%		64 973.16 $
DÉPENSES INCIDENTES EXTERNES:			
Utilités publiques			
Reproduction de plans, matériel informatique, divers, etc.			
Laboratoire, contrôle qualitatif			
Division de la voirie - Marquage et signalisation			
Gestion des impacts			
	TOTAL À REPORTER	0.00	0.00 $
Dépenses totales à autoriser			498 127.56 $
Imputation (crédits)			454 856.85 $
Montant de dépôt			

TAXES:	TPS 5%	TVQ 9,975%
À payer avant ristournes (100%)	21 662.43	43 216.55
Ristournes TPS et TVQ à 50%	43 270.71	

PLAN NUMÉRO:		CALCULÉ PAR ▸	#REF!

Montréal

Répartition des coûts du contrat, des contingences et des incidences

NUMÉRO DE SOUS-PROJET:	**1959070016**	**SOUMISSION:**	**#REF!**	**DATE:**
NUMÉRO DE PROJET SIMON:	**181249**	**DRM SPÉCIFIQUE:**		**13/12/2018**
INTITULÉ DU SOUS-PROJET:	**Plan de localisation**			
ENTREPRENEUR ›	**Loiselle inc.**			

MONTANT DE LA SOUMISSION APPLICABLE AU PROJET			207 596.68 $
TRAVAUX CONTINGENTS DE	10.00%		20 759.67 $
DÉPENSES INCIDENTES EXTERNES:			
Utilités publiques			
Reproduction de plans, matériel informatique, divers, etc.			
Laboratoire, contrôle qualitatif			
Division de la voirie - Marquage et signalisation			
Gestion des impacts			
	TOTAL À REPORTER	0.00	0.00 $
Dépenses totales à autoriser			228 356.35 $
Imputation (crédits)			208 519.78 $
Montant de dépôt			

	TPS 5%	TVQ 9,975%
TAXES:		
À payer avant ristournes (100%)	9 930.70	19 811.74
Ristournes TPS et TVQ à 50%	19 836.57	

PLAN NUMÉRO:		CALCULÉ PAR ›	#REF!

Montréal

Répartition des coûts du contrat, des contingences et des incidences

NUMÉRO DE SOUS-PROJET:	**1959070024**	**SOUMISSION:**	**#REF!**	**DATE:**
NUMÉRO DE PROJET SIMON:	**181257**	**DRM SPÉCIFIQUE:**		**13/12/2018**
INTITULÉ DU SOUS-PROJET:	**Travaux d'égout, de voirie, d'éclairage et de feux de circulation dans la rue Peel de la rue Smith à la rue Notre-Dame**			
ENTREPRENEUR ▸	**Incidences techniques et professionnelles**			

MONTANT DE LA SOUMISSION APPLICABLE AU PROJET			
TRAVAUX CONTINGENTS DE	0.00%		0.00 $

DÉPENSES INCIDENTES EXTERNES:

Utilités publiques (Bell, HQ, CSEM et Énergir)	500 000.00 $	
Surveillance environnementale et archéologie	600 000.00 $	
Laboratoire, contrôle qualitatif	325 000.00 $	
Mobilier urbain et signalisation écrite	105 000.00 $	
Ce montant est réservé pour les items suivants : bancs, corbeilles et la signalisation écrite.		
Gestion des impacts et agent de liaison	340 000.00 $	
Achat de mobilier de feux de circulation au centre de distributio	110 000.00 $	
Frais de raccordement travaux d'éclairage et de feux de circula	40 000.00 $	
CSEM	435 128.00 $	
Ce montant est réservé pour les items suivants de la CSEM : surveillance environnementale 3 249$, laboratoire 1 625$, surveillance externe 34 130$, autres dépenses 73 610$ conception et/c		
TOTAL À REPORTER	2 455 128.00	2 455 128.00 $

Dépenses totales à autoriser	2 455 128.00 $
Imputation (crédits)	2 241 859.10 $
Montant de dépôt	

TAXES:	TPS 5%	TVQ 9,975%
À payer avant ristournes (100%)	106 767.91	213 001.97
Ristournes TPS et TVQ à 50%	213 268.90	

PLAN NUMÉRO:		CALCULÉ PAR ▸	#REF!

Montréal

Répartition des coûts du contrat, des contingences et des incidences

NUMÉRO DE SOUS-PROJET:		**SOUMISSION:**	**#REF!**	**DATE:**
NUMÉRO DE PROJET SIMON:		**DRM SPÉCIFIQUE:**		**13/12/2018**
INTITULÉ DU SOUS-PROJET:				
ENTREPRENEUR				

MONTANT DE LA SOUMISSION APPLICABLE AU PROJET			
TRAVAUX CONTINGENTS DE	0.00%		0.00 $

DÉPENSES INCIDENTES EXTERNES:

Utilités publiques		
Reproduction de plans, matériel informatique, divers, etc.		
Laboratoire, contrôle qualitatif		
Division de la voirie - Marquage et signalisation		
Gestion des impacts		
TOTAL À REPORTER	0.00	0.00 $

Dépenses totales à autoriser	0.00 $
Imputation (crédits)	0.00 $
Montant de dépôt	

TAXES:	TPS 5%	TVQ 9,975%
À payer avant ristournes (100%)	0.00	0.00
Ristournes TPS et TVQ à 50%	0.00	

PLAN NUMÉRO:		CALCULÉ PAR	#REF!

Montréal

Répartition des coûts du contrat, des contingences et des incidences

NUMÉRO DE SOUS-PROJET:	**1945000013**	**SOUMISSION:**	**#REF!**	**DATE:**
NUMÉRO DE PROJET SIMON:	**181261**	**DRM SPÉCIFIQUE:**		**13/12/2018**
INTITULÉ DU SOUS-PROJET:	**Construction de piste cyclable**			
ENTREPRENEUR	**Loiselle inc.**			

MONTANT DE LA SOUMISSION APPLICABLE AU PROJET			1 595 862.77 $
TRAVAUX CONTINGENTS DE	10.00%		159 586.28 $
DÉPENSES INCIDENTES EXTERNES:			
Utilités publiques			
Reproduction de plans, matériel informatique, divers, etc.			
Laboratoire, contrôle qualitatif			
Division de la voirie - Marquage et signalisation			
Gestion des impacts			
	TOTAL À REPORTER	0.00	0.00 $
Dépenses totales à autoriser			1 755 449.05 $
Imputation (crédits)			1 602 958.96 $
Montant de dépôt			

TAXES:	TPS 5%	TVQ 9,975%
À payer avant ristournes (100%)	76 340.47	152 299.23
Ristournes TPS et TVQ à 50%	152 490.09	

PLAN NUMÉRO:		CALCULÉ PAR	#REF!

Montréal

Répartition des coûts du contrat, des contingences et des incidences

NUMÉRO DE SOUS-PROJET:	**1945000014**	**SOUMISSION:**	**#REF!**	**DATE:**
NUMÉRO DE PROJET SIMON:	**181262**	**DRM SPÉCIFIQUE:**		**13/12/2018**
INTITULÉ DU SOUS-PROJET:	**Construction de piste cyclable**			
ENTREPRENEUR ›	**Incidences techniques et professionnelles (piste cyclable)**			

MONTANT DE LA SOUMISSION APPLICABLE AU PROJET			
TRAVAUX CONTINGENTS DE	0.00%		0.00 $
DÉPENSES INCIDENTES EXTERNES:			
Utilités publiques			
Reproduction de plans, matériel informatique, divers, etc.			
Laboratoire, contrôle qualitatif			
Division de la voirie - Marquage et signalisation			
Gestion des impacts			
Achat de mobilier REV		55 000.00 $	
Ce montant est réservé pour les items suivants : 1 Éco-display-classic + 1 halte vélo + 1 caméra Citix 3			
	TOTAL À REPORTER	55 000.00	55 000.00 $
Dépenses totales à autoriser			55 000.00 $
Imputation (crédits)			50 222.33 $
Montant de dépôt			

TAXES:		TPS 5%	TVQ 9,975%
À payer avant ristournes (100%)		2 391.82	4 771.69
Ristournes TPS et TVQ à 50%		4 777.67	

PLAN NUMÉRO:		CALCULÉ PAR ›	#REF!

Montréal

Répartition des coûts du contrat, des contingences et des incidences

NUMÉRO DE SOUS-PROJET:	**1969154100**	**SOUMISSION:**	**#REF!**	**DATE:**
NUMÉRO DE PROJET SIMON:	**177516**	**DRM SPÉCIFIQUE:**		**13/12/2018**
INTITULÉ DU SOUS-PROJET:	**Travaux de la Commission des services électriques de Montréal (CSEM)**			
ENTREPRENEUR ▸	**Loiselle inc.**			

MONTANT DE LA SOUMISSION APPLICABLE AU PROJET			2 535 409.46 $
Ce montant correspond au montant du sp 181259, soit 4 262 884.27 $ diminué d'un montant de 1 727 474, 81$ qui sera transféré au sp 181253			
TRAVAUX CONTINGENTS DE	9.35%		237 050.49 $
DÉPENSES INCIDENTES EXTERNES:			
Utilités publiques (Bell, HQ, CSEM et Énergir)			
Surveillance environnementale et archéologie		8 018.67 $	
Laboratoire, contrôle qualitatif		4 009.33 $	
Division de la voirie - Marquage et signalisation			
Gestion des impacts			
Surveillance externe		84 238.09 $	
Autres dépenses		181 681.66 $	
	TOTAL À REPORTER	277 947.75	277 947.75 $
Dépenses totales à autoriser			3 050 407.70 $
Imputation (crédits)			2 675 600.22 $
Montant de dépôt			

		TPS 5%	TVQ 9,975%
TAXES:			
À payer avant ristournes (100%)		132 655.26	264 647.24
Ristournes TPS et TVQ à 91,5%		374 807.48	

PLAN NUMÉRO:		CALCULÉ PAR ▸	#REF!

Montréal

Répartition des coûts du contrat, des contingences et des incidences

NUMÉRO DE SOUS-PROJET:	**1969154101**	**SOUMISSION:**	**#REF!**	**DATE:**
NUMÉRO DE PROJET SIMON:	**182103**	**DRM SPÉCIFIQUE:**		**13/12/2018**
INTITULÉ DU SOUS-PROJET:	**Travaux de la Commission des services électriques de Montréal (CSEM)**			
ENTREPRENEUR	**Conception et/ou frais généraux**			

MONTANT DE LA SOUMISSION APPLICABLE AU PROJET			
TRAVAUX CONTINGENTS DE	0.00%		0.00 $

DÉPENSES INCIDENTES EXTERNES:

Utilités publiques			
Reproduction de plans, matériel informatique, divers, etc.			
Laboratoire, contrôle qualitatif			
Division de la voirie - Marquage et signalisation			
Gestion des impacts			
Conception et/ou frais généraux		374 584.03 $	Non taxable
	TOTAL À REPORTER	374 584.03	374 584.03 $

Dépenses totales à autoriser	374 584.03 $
Imputation (crédits)	374 584.03 $
Montant de dépôt	

	TPS 5%	TVQ 9,975%
TAXES: À payer avant ristournes (100%)	0.00	0.00
	0.00	

PLAN NUMÉRO:		CALCULÉ PAR	#REF!

Montréal

Répartition des coûts du contrat, des contingences et des incidences

NUMÉRO DE SOUS-PROJET:	**1959070025**	**SOUMISSION:**	**#REF!**	**DATE:**
NUMÉRO DE PROJET SIMON:	**181258**	**DRM SPÉCIFIQUE:**		**13/12/2018**
INTITULÉ DU SOUS-PROJET:	**Travaux d'Énergir**			
ENTREPRENEUR ▸	**Loiselle inc.**			

MONTANT DE LA SOUMISSION APPLICABLE AU PROJET			3 620.56 $
TRAVAUX CONTINGENTS DE	10.00%		362.06 $
DÉPENSES INCIDENTES EXTERNES:			
Utilités publiques			
Reproduction de plans, matériel informatique, divers, etc.			
Laboratoire, contrôle qualitatif			
Division de la voirie - Marquage et signalisation			
Gestion des impacts			
	TOTAL À REPORTER	0.00	0.00 $
Dépenses totales à autoriser			3 982.62 $
Imputation (crédits)			3 636.66 $
Montant de dépôt			

TAXES:	TPS 5%	TVQ 9,975%
À payer avant ristournes (100%)	173.20	345.52
Ristournes TPS et TVQ à 50%	345.96	

PLAN NUMÉRO:		CALCULÉ PAR ▸	#REF!

Montréal

Répartition des coûts du contrat, des contingences et des incidences

NUMÉRO DE SOUS-PROJET:	**1959070027**	**SOUMISSION:**	**#REF!**	**DATE:**
NUMÉRO DE PROJET SIMON:	**181260**	**DRM SPÉCIFIQUE:**		**13/12/2018**
INTITULÉ DU SOUS-PROJET:	**Travaux de Bell Canada**			
ENTREPRENEUR ▸	**Loiselle inc.**			

MONTANT DE LA SOUMISSION APPLICABLE AU PROJET			124 301.20 $
Ce montant correspond au montant du sp 181260, soit 205 581,39$ diminué d'un montant de 81 280,19 $ qui sera transféré au sp 181248.			
TRAVAUX CONTINGENTS DE	10.00%		12 430.12 $

DÉPENSES INCIDENTES EXTERNES:

Utilités publiques		
Reproduction de plans, matériel informatique, divers, etc.		
Laboratoire, contrôle qualitatif		
Division de la voirie - Marquage et signalisation		
Gestion des impacts		
TOTAL À REPORTER	0.00	0.00 $

Dépenses totales à autoriser		136 731.32 $
Imputation (crédits)		124 853.92 $
Montant de dépôt		

TAXES:	TPS 5%	TVQ 9,975%
À payer avant ristournes (100%)	5 946.13	11 862.53
Ristournes TPS et TVQ à 50%	11 877.40	

PLAN NUMÉRO:		CALCULÉ PAR ▸	#REF!

Montréal

BUDGET REQUIS

Dossier n°

119 7231074

Service des infrastructures du réseau routier (SIRR)

SERVICE REQUERANT : 34-06
SERVICE EXECUTANT : 30-03

PROJET : 4124
Soumission: 412410

INTITULE : Travaux d'égout, de voirie, d'éclairage et de feux de circulation dans la rue Peel de la rue Smith à la rue Notre-Dame

Projet: 59070

Sous-projet : 1959070022		2020	2021	2022	Ult.	Total
REQUIS	INVESTI NET	2347.1	1 006	0	0	3 353
	SUBVENTION	0	0	0	0	0
	EMPRUNT NET	2347.1	1005.9	0	0	3 353

Sous-projet : 1959070031		2020	2021	2022	Ult.	Total
REQUIS	INVESTI NET	611.8	262	0	0	874
	SUBVENTION	0	0	0	0	0
	EMPRUNT NET	611.8	262.2	0	0	874

Sous-projet : 1959070018		2020	2021	2022	Ult.	Total
REQUIS	INVESTI NET	1829.8	784	0	0	2 614
	SUBVENTION	0	0	0	0	0
	EMPRUNT NET	1829.8	784.2	0	0	2 614

Sous-projet : 1959070017		2020	2021	2022	Ult.	Total
REQUIS	INVESTI NET	2345.7	1 005	0	0	3 351
	SUBVENTION	0	0	0	0	0
	EMPRUNT NET	2345.7	1005.3	0	0	3 351

Sous-projet : 1959070023		2020	2021	2022	Ult.	Total
REQUIS	INVESTI NET	1987.3	852	0	0	2 839
	SUBVENTION	0	0	0	0	0
	EMPRUNT NET	1987.3	851.7	0	0	2 839

Sous-projet : 1959070015		2020	2021	2022	Ult.	Total
REQUIS	INVESTI NET	373.8	160	0	0	534
	SUBVENTION	0	0	0	0	0
	EMPRUNT NET	373.8	160.2	0	0	534

Sous-projet : 1959070020		2020	2021	2022	Ult.	Total
REQUIS	INVESTI NET	1586.2	680	0	0	2 266
	SUBVENTION	0	0	0	0	0
	EMPRUNT NET	1586.2	679.8	0	0	2 266

Signature	Nom en majuscules	Téléphone	Date	Page
	Adiaratou Kanté, ing.	514-872-2195	20 févr. 2020	1 de 2

Montréal

BUDGET REQUIS

Dossier n°

119 7231074

Service des infrastructures, de la Voirie et des Transports

SERVICE REQUERANT : 34-06
SERVICE EXECUTANT : 30-03

PROJET : 4124
Soumission: 412410

INTITULE : Travaux d'égout, de voirie, d'éclairage et de feux de circulation dans la rue Peel de la rue Smith à la rue Notre-Dame

Projet: 59070

Sous-projet : 1959070021		2020	2021	2022	Ult.	Total
REQUIS	INVESTI NET	318.5	137	0	0	455
	SUBVENTION	0	0	0	0	0
	EMPRUNT NET	318.5	137	0	0	455

Sous-projet : 1959070016		2020	2021	2022	Ult.	Total
REQUIS	INVESTI NET	145.6	62	0	0	208
	SUBVENTION	0	0	0	0	0
	EMPRUNT NET	145.6	62.4	0	0	208

Sous-projet : 1959070024		2020	2021	2022	Ult.	Total
REQUIS	INVESTI NET	1569.4	673	0	0	2 242
	SUBVENTION	0	0	0	0	0
	EMPRUNT NET	1569.4	673	0	0	2 242

Projet: 45000

Sous-projet : 1945000013		2020	2021	2022	Ult.	Total
REQUIS	INVESTI NET	1122.1	481	0	0	1 603
	SUBVENTION	0	0	0	0	0
	EMPRUNT NET	1122.1	480.9	0	0	1 603

Sous-projet : 1945000014		2020	2021	2022	Ult.	Total
REQUIS	INVESTI NET	35	15	0	0	50
	SUBVENTION	0	0	0	0	0
	EMPRUNT NET	35	15	0	0	50

Projet: 69067

Sous-projet : 1969154100		2020	2021	2022	Ult.	Total
REQUIS	INVESTI NET	1873.2	803	0	0	2 676
	SUBVENTION	0	0	0	0	0
	EMPRUNT NET	1873.2	803	0	0	2 676

Sous-projet : 1969154101		2020	2021	2022	Ult.	Total
REQUIS	INVESTI NET	262.5	113	0	0	375
	SUBVENTION	0	0	0	0	0
	EMPRUNT NET	262.5	112.5	0	0	375

Signature	Nom en majuscules	Téléphone	Date	Page
	Adiaratou Kanté, ing.	514-872-2195	20 févr. 2020	2 de 3

Montréal

BUDGET REQUIS

Dossier n°

119 7231074

Service des infrastructures, de la Voirie et des Transports

SERVICE REQUERANT : 34-06
SERVICE EXECUTANT : 30-03

PROJET : 4124
Soumission: 412410

INTITULE : Travaux d'égout, de voirie, d'éclairage et de feux de circulation dans la rue Peel de la rue Smith à la rue Notre-Dame

Projet: BELL
Sous-projet : 1959070027

		2020	2021	2022	Ult.	Total
REQUIS	INVESTI NET	87.5	38	0	0	125
	SUBVENTION	0	0	0	0	0
	EMPRUNT NET	87.5	38	0	0	125

Projet: Énergir
Sous-projet : 1959070025

		2020	2021	2022	Ult.	Total
REQUIS	INVESTI NET	2.8	1	0	0	4
	SUBVENTION	0	0	0	0	0
	EMPRUNT NET	2.8	1.2	0	0	4

Projet:
Sous-projet :

		2020	2021	2022	Ult.	Total
REQUIS	INVESTI NET	0	0	0	0	0
	SUBVENTION	0	0	0	0	0
	EMPRUNT NET	0	0	0	0	0

TOTAL

		2020	2021	2022	Ult.	Total
REQUIS	INVESTI NET	16498.3	7 071	0	0	23569
	SUBVENTION	0	0	0	0	0
	EMPRUNT NET	16498.3	7 071	0	0	23 569

Signature	Nom en majuscules	Téléphone	Date	Page
	Adiaratou Kanté, ing.	514-872-2195	20 févr. 2020	3 de 3

Montréal

Service des infrastructures, du réseau routier

Direction des Infrastructures
Division des Grands Projets

801, rue Brennan 10e étage
Montréal (Québec) H3C 0G4

Le 13 décembre 2019

Monsieur Dominic Chénier
Spécialiste PRR et Structures souterraines
Bell Canada
600 rue Jean-Talon, 8e étage
Montréal (Québec) H2R 3A8

Objet : Travaux d'égout, de voirie, d'éclairage et de feux de circulation dans la rue Peel, de la rue Smith à la rue Notre-Dame

Soumission : 412410

Monsieur,

Dans le cadre des travaux d'égout, de voirie, d'éclairage et de feux de circulation dans la rue Peel, de la rue Smith à la rue Notre-Dame, Bell Canada a décidé de faire les interventions suivantes à leurs actifs :

- Reconstruction de massifs de conduits;
- Travaux d'ajustement de cheminée.

Comme convenu, ces travaux seront exécutés par un entrepreneur mandaté par la Ville et par un sous-traitant accrédité par Bell Canada. La Ville a procédé à un appel d'offres et l'adjudicataire recommandé pour octroi est :

- Entrepreneur général : Loiselle Inc.
- Sous-traitant accrédité par Bell Canada : G-Tek (8246408 Canada Inc.).

Le coût des travaux de Bell est évalué à **205 581,39 $ (taxes incluses)**. À cet effet, vous trouverez, annexé à la présente, le bordereau du sous-projet associé à votre portion des travaux soumis par l'adjudicataire recommandé. La Ville de Montréal assume 39,54 % du coût des travaux. Le montant des travaux payé par Bell Canada est évalué alors à **136 731,32 $** (taxes incluses). Ce montant comprend la portion des travaux payés par Bell soit un montant de 124 301,20 $ représentant 60,46 % du coût des travaux additionné d'un montant de 12 430,12 $ qui représente l'enveloppe des contingences soit 10 % du coût.

Lors de l'exécution des travaux, si l'entrepreneur devait rencontrer certains imprévus (sols contaminés, élévation de roc, etc.) et liés à sa portion des travaux, les coûts réels engendrés par ces contraintes seraient l'objet d'un avis de changement préparé et signé par le surveillant de Bell Canada et pourraient être facturés en sus de l'estimation initiale si le montant prévu en contingence était insuffisant.

...2

Montréal

Par la signature de la présente, Bell Canada s'engage à assurer la surveillance des travaux de sa portion du projet et à assumer le coût réel des travaux, sur présentation des factures et pièces justificatives de l'entrepreneur général ci-haut mentionné.

Pour de plus amples informations, n'hésitez pas à communiquer avec madame Adiaratou Kanté ingénieure chargée de projet au 514-872-2195.

Prière de nous retourner cette lettre dûment signée par une personne autorisée par Bell Canada avant le 17 décembre afin que notre Direction puisse transmettre le dossier aux instances décisionnelles de la Ville pour octroi du contrat.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Jean-Pierre Bossé, ing.
Chef de division des Grands Projets

J'ai lu, je comprends et j'accepte les modalités qui précèdent et je souhaite que la Ville de Montréal procède à l'octroi du contrat et à la réalisation des travaux du projet 1197231074.

J'ai ~~signé~~ le 19 décembre 2019, à Montréal.

Frederic Boucher, Gest. Principal - Bell Canada
Nom du signataire (en lettres moulées)

p. j. Bordereau de la portion du projet de Bell Canada de la soumission 412410

Montréal

Service des infrastructures, du réseau routier

Direction des Infrastructures
Division des Grands Projets

801, rue Brennan 10e étage
Montréal (Québec) H3C 0G4

Le 16 décembre 2019

Madame Marianne Gagnon
Chargée de projets
Construction – Amélioration du réseau
Énergir (le nouveau gaz métro)
1717 rue du Havre
Montréal (Québec) H2K 2X3

Objet : Travaux d'égout, de voirie, d'éclairage et de feux de circulation dans la rue Peel, de la rue Smith à la rue Notre-Dame

Soumission : 412410

Madame,

Dans le cadre des travaux d'égout, de voirie, d'éclairage et de feux de circulation dans la rue Peel, de la rue Smith à la rue Notre-Dame, Énergir a décidé de faire les interventions suivantes à leurs actifs :

- Modification de 5 bornes d'essais souterraines;
- Renouvellement d'un branchement d'immeuble.

Comme convenu, ces travaux seront exécutés par l'Entrepreneur général mandaté par la Ville. La Ville a procédé à un appel d'offres et l'adjudicataire recommandé pour octroi est :

- Entrepreneur général : Loiselle inc.

Le coût des travaux d'excavation supplémentaire pour les travaux gaziers est évalué à **3 620,56 $ (taxes incluses)**. À cet effet, vous trouverez, annexé à la présente, le bordereau du sous-projet associé à votre portion des travaux soumis par l'adjudicataire recommandé. Le montant des travaux payé par Énergir est évalué alors à **3 982,62 $** (taxes incluses). Ce montant comprend la portion des travaux payés par Énergir soit un montant de 3 620,56 $ additionné d'un montant de 362,06 $ qui représente l'enveloppe des contingences soit 10% du coût.

Lors de l'exécution des travaux, si l'entrepreneur devait rencontrer certains imprévus (sols contaminés, élévation de roc, etc.) et liés à la portion des travaux d'excavation supplémentaire, les coûts réels engendrés par ces contraintes seraient l'objet d'un avis de changement préparé et signé par le surveillant de chantier de la ville et pourraient être facturés en sus de l'estimation initiale si le montant prévu en contingence était insuffisant.

...2

Par la signature de la présente, Énergir s'engage à assurer la surveillance des travaux de sa portion du projet et à assumer le coût réel des travaux, sur présentation des factures et pièces justificatives de l'entrepreneur général ci-haut mentionné.

Pour de plus amples informations, n'hésitez pas à communiquer avec madame Adiaratou Kanté ingénieure chargée de projet au 514-872-2195.

Prière de nous retourner cette lettre dûment signée par une personne autorisée par Énergir avant le 17 décembre afin que notre Direction puisse transmettre le dossier aux instances décisionnelles de la Ville pour octroi du contrat.

Veuillez agréer, Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Jean-Pierre Bossé, ing.
Chef de division des Grands Projets

J'ai lu, je comprends et j'accepte les modalités qui précèdent et souhaite que la Ville de Montréal procède à l'octroi du contrat et à la réalisation des travaux du projet 1197231074.

J'ai signé le 2019-12-17 2019, à Montréal .

MARIANNE GAGNON Marianne Gagnon, ing.
Nom du signataire (en lettres moulées)

p. j. Bordereau de la portion du projet « Travaux d'Énergir » de la soumission 412410

Montréal

SOUMISSION 412410 - PRINCIPES DE GESTION DE LA MOBILITÉ

Secteur	Travaux d'égout, de conduite d'eau et de voirie dans la rue Peel
	Les travaux sont principalement situés sur la rue Peel entre les rues Notre-Dame O. et Wellington et sont répartis en neuf (9) phases distinctes. **Durée des travaux** : 505 jours avec fin en septembre 2021. **Horaire de travail** : Lundi au vendredi 7h à 19h. **Horaire de travail hors pointe** : Lundi au vendredi 9h30 à 15h30. **Horaire de travail de fin de semaine** : Vendredi 12h00 à lundi 5h00 **PHASE 0:** Travaux de la CSEM sur la rue Peel entre les rues Smith et Notre-Dame O. - Entrave partielle de la voie de droite sur la rue Peel entre la rue Smith et la rue Notre-Dame O. en tout temps avec maintien d'une voie de 3,2m dans la direction des travaux en dehors de l'heure de pointe; - Les travaux du côté est et ouest sur la rue Peel ne peuvent se faire simultanément. **PHASE 1A :** Travaux de conduite d'égout sur la rue Peel entre les rues Smith et Wellington; - Fermeture complète de la rue Peel entre les rues Smith et Wellington avec aucune entrave sur la rue Smith et Wellington; - Aménagement à double sens de la rue Shannon entre les rues Wellington et Smith. **PHASE 1B :** Travaux de voirie et d'aménagement paysager sur la rue Peel entre les rues Smith et Wellington; - Aménagement de la rue Shannon entre Wellington et Smith à double sens; **PHASE 2 :** Travaux de voirie et d'aménagement paysager dans l'intersection de la rue Peel et Wellington; - Les travaux du côté nord et sud de la rue Wellington ne peuvent pas être réalisés simultanément afin de maintenir en tout temps une voie par direction sur la rue Wellington. **PHASE 3A :** Travaux de voirie et d'aménagement paysager sur la rue Peel en direction nord entre les rues Wellington et William; - Entrave de la voie de droite (stationnement) sur la rue Wellington en direction ouest sur une distance de 20m (entre la rue Peel et la rue Young); - Fermeture complète de la rue Ottawa entre les rues Peel et Shannon avec maintien de la circulation locale lors des travaux dans l'intersection; - Aménager la circulation locale sur la rue Ottawa entre les rues Peel et Shannon à double sens. **PHASE 3B :** Travaux de voirie et d'aménagement paysager sur la rue Peel en direction sud entre les rues Wellington et William; - Fermeture complète de la rue Ottawa entre les rues Peel et Young avec maintien de la circulation locale lors des travaux dans l'intersection; - Aménager la circulation locale sur la rue Ottawa entre les rues Peel et Young à double sens. **PHASE 4A :** Travaux de voirie et d'aménagement paysager sur la rue Peel en direction nord entre les rues William et Notre-Dame Ouest; - Fermeture complète de la rue William entre les rues Peel et Ann avec maintien de la circulation locale lors des travaux dans l'intersection; - Aménager la circulation locale sur la rue William entre les rues Peel et Ann à double sens. **PHASE 4B :** Travaux de voirie et d'aménagement paysager sur la rue Peel en direction sud entre les rues William et Notre-Dame Ouest; - Fermeture complète de la rue William entre les rues Peel et Young.

Secteur	Travaux d'égout, de conduite d'eau et de voirie dans la rue Peel
Mesures de gestion des impacts applicables	Lors des travaux sur les tronçons en direction nord de la rue Peel : fermeture complète du côté est de la rue Peel et aménagement d'un contresens du côté ouest; Lors des travaux de voirie et d'aménagement paysager sur les tronçons en direction sud de la rue Peel : fermeture complète du côté ouest de la rue Peel et maintien de la direction nord du côté est; Lors des travaux aux intersections de semaine : fermeture complète de la direction sud de la rue Peel à la hauteur de la rue Notre-Dame O. avec maintien de la direction nord de la rue Peel entre Wellington et William; Lors des travaux aux intersections de fin de semaine : fermeture complète avec maintien de la circulation locale sur la rue Peel entre la rue Wellington et la rue Notre-Dame Ouest; Lors des travaux aux intersections, installer des panneaux d'interdiction d'arrêt des deux côtés de la rue Peel aux approches de l'aire de travail de l'Entrepreneur afin de permettre le virage en U. Ces panneaux doivent être installés sur une longueur de 20 mètres; Délimitation de l'aire de travail des voies de circulation par des glissières de sécurité en béton pour chantier sur la rue Peel; Assurer une coordination avec la STM pour déplacer/annuler les différents arrêts; Un corridor piéton doit être accessible en tout temps sur la rue Peel afin de permettre l'accès aux différents commerces. Si le trottoir n'est pas accessible, un passage pour piéton temporaire doit être aménagé tel que spécifié à l'article 5.13 du DTNI-8A; Maintenir en tout temps les différents accès aux commerces et aux quais de livraison; Relocaliser les SRRR, les stationnements réservés aux différents hôtels et aux motos, ainsi que les stations Bixi; En référence à l'article 5.12, Installer des repères visuels de type T-RV-7 ou des glissières de béton pour séparer les voies de circulation de la zone des travaux selon les croquis et les conditions du terrain; En référence à l'article 5.12, paver les rues Wellington, Peel et Notre-Dame Ouest avant leur réouverture à la circulation; En référence à l'article 6.8 du DTNI-8A, installer un (1) PMVM sur la rue Peel, en amont de la rue Notre-Dame Ouest pour la direction sud pour la durée des travaux ainsi qu'un (1) PMVM sur la rue Wellington, en amont de la rue de la Montagne pour la direction est dix (10) jours de calendrier avant le début des travaux; Le pavage final sur la rue Peel entre les rues Smith et Notre-Dame Ouest doit être réalisé à la toute fin des travaux de l'année 2021. Les travaux devront être réalisés durant les fins de semaine et les intersections Peel/Notre-Dame Ouest et Peel/Wellington ne peuvent pas être réalisées simultanément. L'Entrepreneur doit cibler les entraves dans ces intersections la nuit; Les travaux dans les intersections adjacentes de la rue Peel ne peuvent être réalisés simultanément afin de maintenir une traverse pour les piétons en tout temps; Même si plusieurs phases de travaux peuvent être combinées, les travaux sur la rue Peel doivent être exécutés d'un seul côté à la fois; Les phases 1 et 2 doivent être réalisées en 2021 afin de réduire l'impact avec les autres chantiers.

AUTORITÉ
DES MARCHÉS
FINANCIERS

Le 20 mars 2017

EXCAVATION LOISELLE INC.
A/S MONSIEUR SÉBASTIEN CLAVEAU
280, BOUL PIE-XII
SALABERRY-DE-VALLEYFIELD (QC) J6S 6P7

N° de décision : 2017-CPSM-1017905
N° de client : 2700004312

Objet : Renouvellement de l'autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public

Monsieur,

Par la présente, l'Autorité des marchés financiers (l' « **Autorité** ») accorde à l'entreprise ci-haut mentionnée, faisant également affaires sous :

- EXCAVATION LOISELLE ET FRÈRES, DIVISION DE EXCAVATION LOISELLE INC.
- LOISELLE ENVIRONNEMENT, DIVISION DE EXCAVATION LOISELLE INC.
- LOISELLE EXCAVATION, DIVISION DE EXCAVATION LOISELLE INC.
- LOISELLE EXPLOITATION ET ENTRETIEN ROUTIER, DIVISION DE EXCAVATION LOISELLE INC.
- LOISELLE FORAGE, DIVISION DE EXCAVATION LOISELLE INC.
- LOISELLE OUVRAGES D'ART, DIVISION DE EXCAVATION LOISELLE INC.

le renouvellement de son autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public, conformément à la *Loi sur les contrats des organismes publics*, RLRQ, c. C-65.1 (la « **LCOP** »). EXCAVATION LOISELLE INC. demeure donc inscrite au registre des entreprises autorisées à contracter ou à sous-contracter tenu par l'Autorité.

Cette nouvelle autorisation est valide pour une durée de trois ans, soit jusqu'au **15 décembre 2019** et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et sa réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'Autorité de toute modification aux renseignements déjà transmis lors de la demande de renouvellement de l'autorisation.

Québec
Place de la Cité, tour Cominar
2640, boulevard Laurier, bureau 400
Québec (Québec) G1V 5C1
Téléphone : 418 525-0337
Télécopieur : 418 525-9512
Numéro sans frais : 1 877 525-0337

Montréal
800, square Victoria, 22e étage
C.P. 246, tour de la Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1G3
Téléphone : 514 395-0337
Télécopieur : 514 873-3090

www.lautorite.qc.ca

Autorité
des marchés publics
Québec

525, boul. René-Lévesque Est
Rez-de-chaussée, bureau RC.30
Québec (Québec) G1R 5S9
Téléphone (sans frais) : 1 888 335-5550
Télécopieur (sans frais) : 1 888 885-0223
www.amp.gouv.qc.ca

Le 9 septembre 2019

LOISELLE INC.
280, BOUL PIE-XII
SALABERRY-DE-VALLEYFIELD QC J6S 6P7

Objet : Accusé de réception - Demande de renouvellement de l'autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public

Nous avons bien reçu votre formulaire de « Demande de renouvellement de l'autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public ». Vous trouverez ci-dessous les renseignements importants concernant cette demande :

N° de client :	2700004312
N° de demande :	1900010123
N° de confirmation de paiement :	000266148972

Si vous avez accès aux services en ligne de l'Autorité des marchés publics et que vous êtes l'initiateur de cette demande, vous pouvez en consulter l'état à la section « Suivi des demandes » dans le menu « Dossier client ».

Pour toute question relative à votre demande, vous pouvez communiquer avec un agent de notre Centre d'information au 1 888 335-5550.

Nous vous prions de recevoir nos salutations distinguées.

L'Autorité des marchés publics

Montréal

Service des infrastructures du réseau routier
Direction des infrastructures
801 Brennan, 7e étage
Montréal (Québec) H3C 0G4

RÉSULTATS DE L'APPEL D'OFFRES # **412410**

Date de publication : **2019-09-23**
Date d'ouverture : **2019-11-07**

	PRENEURS DU CAHIER DES CHARGES
1	Aménagement Coté Jardin inc.
2	Bau-Québec Ltée
3	Bordures Polycor inc.
4	Construction Bau-Val inc.
5	Construction NRC inc.
6	Environnement Routier NRJ inc .
7	Eurovia Québec Construction inc.
8	Eurovia Québec Grands Projets (Laval)
9	L.A. Hébert Ltée
10	Le Groupe Lécuyer Ltée
11	Legico CHP Consultants
12	Les Constructions H2D inc.
13	Les Entrepreneurs Bucaro inc.
14	Les Entreprises Michaudville inc.
15	Les Excavations Payette Ltée
16	Loiselle inc.
17	Neolect inc.
18	Pomerleau inc.
19	Systèmes Urbains inc.

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Commission des services électriques , Bureau du Président de la commission

Dossier # : 1197231074

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures du réseau routier , Direction des infrastructures , Division des grands projets
Objet :	Accorder un contrat à Loiselle inc., pour des travaux d'égout, de voirie, d'éclairage et de feux de circulation dans la rue Peel, de la rue Smith à la rue Notre-Dame. Dépense totale de 25 895 606,80 $ (contrat: 20 563 542,96 $ + contingences: 2 169 404,05 $ + incidences: 3 162 659,78 $), taxes incluses. Appel d'offres public 412410 - 5 soumissionnaires. Autoriser un budget additionnel de revenus et dépenses de 136 731,32 $, taxes incluses (contrat entente : 124 301,20 $ + contingences : 12 430,12 $), pour les travaux de Bell intégrés dans le projet de la Ville et qui sont remboursables par Bell en vertu de l'entente. Autoriser un budget additionnel de revenus et dépenses de 3 982,62 $, taxes incluses (contrat entente : 3 620,56 $ + contingences : 362,06 $), pour les travaux d'Énergir intégrés dans le projet de la Ville et qui sont remboursables par Énergir en vertu de l'entente.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

1541 Intervention et Répartition des coûts- GDD1197231074.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Serge A BOILEAU
Président
Tél : 514-384-6840 poste 242

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-12-19

Serge A BOILEAU
Président
Tél : 514-384-6840 poste 242
Division :

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1197231074

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures du réseau routier , Direction des infrastructures , Division des grands projets
Objet :	Accorder un contrat à Loiselle inc., pour des travaux d'égout, de voirie, d'éclairage et de feux de circulation dans la rue Peel, de la rue Smith à la rue Notre-Dame. Dépense totale de 25 895 606,80 $ (contrat: 20 563 542,96 $ + contingences: 2 169 404,05 $ + incidences: 3 162 659,78 $), taxes incluses. Appel d'offres public 412410 - 5 soumissionnaires. Autoriser un budget additionnel de revenus et dépenses de 136 731,32 $, taxes incluses (contrat entente : 124 301,20 $ + contingences : 12 430,12 $), pour les travaux de Bell intégrés dans le projet de la Ville et qui sont remboursables par Bell en vertu de l'entente. Autoriser un budget additionnel de revenus et dépenses de 3 982,62 $, taxes incluses (contrat entente : 3 620,56 $ + contingences : 362,06 $), pour les travaux d'Énergir intégrés dans le projet de la Ville et qui sont remboursables par Énergir en vertu de l'entente.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

1197231074 Peel Smith NDame - Loiselle.xls

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Jorge PALMA-GONZALES
Préposée au budget
Tél : (514) 872-0893

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-12-19

Daniel D DESJARDINS
Conseillère budgetaire
Tél : 514-872-5597
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Système de gestion des décisions des instances
RAPPORT DE LA COMMISSION SUR L'EXAMEN DES CONTRATS

CG : 20.17

2020/02/27 17:00

(2)

Dossier # : 1197231074

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures du réseau routier , Direction des infrastructures , Division des grands projets
Objet :	Accorder un contrat à Loiselle inc., pour des travaux d'égout, de voirie, d'éclairage et de feux de circulation dans la rue Peel, de la rue Smith à la rue Notre-Dame. Dépense totale de 25 895 606,80 $ (contrat: 20 563 542,96 $ + contingences: 2 169 404,05 $ + incidences: 3 162 659,78 $), taxes incluses. Appel d'offres public 412410 - 5 soumissionnaires. Autoriser un budget additionnel de revenus et dépenses de 136 731,32 $, taxes incluses (contrat entente : 124 301,20 $ + contingences : 12 430,12 $), pour les travaux de Bell intégrés dans le projet de la Ville et qui sont remboursables par Bell en vertu de l'entente. Autoriser un budget additionnel de revenus et dépenses de 3 982,62 $, taxes incluses (contrat entente : 3 620,56 $ + contingences : 362,06 $), pour les travaux d'Énergir intégrés dans le projet de la Ville et qui sont remboursables par Énergir en vertu de l'entente.

Rapport_mandat_SMCE197231074.pdf

Dossier # :1197231074

Ville de Montréal
Service du greffe
Division du soutien aux commissions permanentes,
aux conseils consultatifs et au Bureau de la présidence du conseil
155, rue Notre-Dame Est, rez-de-chaussée
Montréal (Québec) H2Y 1B5
Téléphone : 514 872-3770
www.ville.montreal.qc.ca/commissions

Commission permanente sur l'examen des contrats

La Commission :

Présidence

Mme Karine Boivin Roy
Arrondissement de Mercier – Hochelaga-Maisonneuve

Vice-présidences

M. Christian Arseneault
Arrondissement de Côte-des-Neiges – Notre-dame-de-Grâce

Mme Paola Hawa
Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue

Membres

Mme Julie Brisebois
Village de Senneville

M. Luc Gagnon
Arrondissement de Verdun

M. Christian Larocque
Arrondissement de L'Île-Bizard – Sainte-Geneviève

M. Jocelyn Pauzé
Arrondissement de Rosemont – La Petite-Patrie

M. Giovanni Rapanà
Arrondissement de Rivière-des-Prairies – Pointe-aux-Trembles

Mme Micheline Rouleau
Arrondissement de Lachine

M. Robert Samoszewski
Arrondissement de L'Île-Bizard – Sainte-Geneviève

Mme Lili-Anne Tremblay

Le 30 janvier 2020

Rapport d'examen de la conformité du processus d'appel d'offres - Mandat SMCE197231074

Accorder un contrat à Loiselle inc., pour des travaux d'égout, de voirie, d'éclairage et de feux de circulation dans la rue Peel, de la rue Smith à la rue Notre-Dame. Dépense totale de 25 895 606,80 $ (contrat: 20 563 542,96 $ + contingences : 2 169 404,05 $ + incidences: 3 162 659,78 $), taxes incluses. Appel d'offres public 412410 – 5 soumissionnaires. Autoriser un budget additionnel de revenus et dépenses de 136 731,32 $, taxes incluses (contrat entente : 124 301,20 $ + contingences : 12 430,12 $), pour les travaux de Bell intégrés dans le projet de la Ville et qui sont remboursables par Bell en vertu de l'entente. Autoriser un budget additionnel de revenus et dépenses de 3 982,62 $, taxes incluses (contrat entente : 3 620,56 $ + contingences : 362,06 $), pour les travaux d'Énergir intégrés dans le projet de la Ville et qui sont remboursables par Énergir en vertu de l'entente.

Karine Boivin Roy
Présidente

Linda Lajeunesse
Secrétaire recherchiste

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette Commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la Commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la Commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

Mandat SMCE197231074

Accorder un contrat à Loiselle inc., pour des travaux d'égout, de voirie, d'éclairage et de feux de circulation dans la rue Peel, de la rue Smith à la rue Notre-Dame. Dépense totale de 25 895 606,80 $ (contrat: 20 563 542,96 $ + contingences: 2 169 404,05 $ + incidences: 3 162 659,78 $), taxes incluses. Appel d'offres public 412410 – 5 soumissionnaires. Autoriser un budget additionnel de revenus et dépenses de 136731,32 $, taxes incluses (contrat entente : 124 301,20 $ + contingences : 12 430,12 $), pour les travaux de Bell intégrés dans le projet de la Ville et qui sont remboursables par Bell en vertu de l'entente. Autoriser un budget additionnel de revenus et dépenses de 3 982,62 $, taxes incluses (contrat entente : 3 620,56 $ + contingences : 362,06 $), pour les travaux d'Énergir intégrés dans le projet de la Ville et qui sont remboursables par Énergir en vertu de l'entente.

À sa séance du 8 janvier 2020, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats pour étudier le présent contrat, qui répondait au critère suivant :

- *Contrat de plus de 10 M$.*

Le 15 janvier 2020, les membres de la Commission ont étudié la conformité du processus d'octroi relatif à ce mandat dans le cadre d'une séance de travail à huis clos. Au cours de cette séance, les responsables du dossier du Service des infrastructures du réseau routier ont pu présenter les différentes étapes franchies dans ce dossier, et ce, en plus de répondre à toutes les questions des commissaires.

Les réponses obtenues ont permis aux commissaires d'obtenir toutes les réponses à leurs questions concernant ce contrat d'envergure. D'une part, la Commission félicite le Service des infrastructures du réseau routier pour avoir décidé de retirer la clause d'expérience de cet appel d'offres. Cette décision, judicieuse et nuancée, a eu pour effet d'ouvrir le marché à l'avantage de l'agglomération de Montréal, plutôt que de le restreindre indûment. Ainsi, cette clause, qui présentait les mêmes exigences en termes d'expérience que ce soit pour les travaux d'égout, d'aqueduc que de surface, n'avait pas lieu d'être en l'espèce en raison du caractère habituel des travaux de voirie.

En conclusion, les membres de la Commission ont apprécié les explications concernant les pénalités imposées en cas de retard et à la prime de rendement octroyée en fonction de l'avancement des travaux prévus en fonction des délais prévus au contrat. La

Commission est particulièrement satisfaite d'apprendre que les pénalités sont systématiquement prévues, alors que les primes de rendement ne le sont pas. Les commissaires ont pu apprendre que les primes de rendement ne sont prévues que lorsque le contexte particulier et le caractère urgent d'un projet le justifient. Dans ce cas-ci, la Commission salue l'initiative d'ajouter une pénalité spécifique sur chaque tronçon de rue à réaliser, et non pas simplement sur l'ensemble du projet, ce qui permet de resserrer grandement le suivi des échéances de réalisation de ce projet.

Conclusion
À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les ressources du Service des infrastructures du réseau routier pour leurs interventions au cours de la séance de travail et adresse la conclusion suivante au conseil d'agglomération :

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil d'agglomération, à savoir :

- *Contrat de plus de 10 M$.*

Considérant les renseignements qui ont été soumis aux commissaires ;

Considérant les nombreuses questions adressées aux responsables du dossier ;

Considérant l'analyse approfondie faite par la Commission des différents aspects liés à ce dossier ;

À l'égard du mandat SMCE197231074 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 20.18

2020/02/27
17:00

(2)

Dossier # : 1198148001

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Division de l'ingénierie , Bureau projets 2
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 f) fournir aux citoyennes et aux citoyens de la ville l'accès à une eau potable de qualité et en quantité suffisante
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	Gestion de l'eau
Objet :	Accorder un contrat à Loiselle inc. pour les travaux prérequis à la mise à niveau de la station de pompage McTavish - Dépense totale de 51 536 400 $, taxes incluses (contrat : 42 947 000,00 $ + contingences : 6 442 050,00 $ + incidences 2 147 350,00 $)- Appel d'offres public no 10274 (2 soumissionnaires conformes)

Il est recommandé :

1. d'accorder à Loiselle inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux prérequis à la mise à niveau de la station de pompage McTavish, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 42 947 000 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public no 10274;
2. d'autoriser une dépense de 6 442 050,00 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
3. d'autoriser une dépense de 2 147 350,00 $, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
4. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 97,54% par l'agglomération, pour un montant de 50 266 098,71 $.

Signé par Isabelle CADRIN **Le** 2020-01-24 15:12

Signataire : Isabelle CADRIN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Mobilité et attractivité

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1198148001**
Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Division de l'ingénierie , Bureau projets 2
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 f) fournir aux citoyennes et aux citoyens de la ville l'accès à une eau potable de qualité et en quantité suffisante
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	Gestion de l'eau
Objet :	Accorder un contrat à Loiselle inc. pour les travaux prérequis à la mise à niveau de la station de pompage McTavish - Dépense totale de 51 536 400 $, taxes incluses (contrat : 42 947 000,00 $ + contingences : 6 442 050,00 $ + incidences 2 147 350,00 $)- Appel d'offres public no 10274 (2 soumissionnaires conformes)

CONTENU

CONTEXTE

Le réservoir McTavish est un ouvrage clé du réseau de distribution de la Ville de Montréal (VDM), il alimente directement et indirectement plus de 1,25 millions de citoyens sur l'île de Montréal. Construite entre 1928 et 1949, la station de pompage présente des déficiences devant être corrigées autant au niveau des équipements que de sa conception d'époque. Depuis plus de 10 ans, plusieurs projets ont été réalisés pour sécuriser le réseau autour de cette infrastructure névralgique qui sera fortement sollicité pendant les travaux de mise à niveau de la station de pompage. Notamment, la mise à niveau de la station de pompage Closse et la reconstruction de la station de pompage Rosemont font partie des travaux préparatoires ayant comme objectif d'intervenir sur la station McTavish.
Le projet de mise à niveau de la station de pompage McTavish consiste à remplacer tous les équipements de mécanique de procédés ainsi que les équipements connexes en fin de vie utile, liés à la distribution de l'eau, tout en améliorant la flexibilité d'opération de la station et sa pérennité.

Le projet de mise à niveau de la station de pompage McTavish se réalisera en deux (2) phases de construction, soit la phase 1 : les travaux prérequis et la phase 2 : les travaux principaux.

Le présent contrat vise la réalisation des travaux de la phase 1.

L'appel d'offres public no 10274 a été publié dans le quotidien *Le Journal de Montréal* et *Le Devoir,* ainsi que sur le système électronique d'appel d'offres (SÉAO) le 1er avril 2019. Les

offres dûment reçues ont été ouvertes dans les locaux du Service du greffe à l'hôtel de ville le 5 novembre 2019. La durée initiale de publication était de cinquante-sept (57) jours. Cependant, elle fût prolongée de cent soixante et un (161) jours, pour une durée réelle de deux cent dix-huit (218) jours afin de tenir compte des demandes du marché et des modifications apportées au projet par addenda. Les soumissions sont valides pendant les cent vingt (120) jours qui suivent la date d'ouverture, soit jusqu'au 4 mars 2020.

Vingt (20) addendas ont été émis pendant la période de soumission afin d'apporter des précisions sur le projet et de répondre aux différentes questions des preneurs du cahier des charges (voir tableau ci-dessous). L'estimation initiale a été révisée afin de tenir compte des impacts financiers liés aux addendas.

Calendrier d'émission des addendas		
Add.	Date	Détails
#1	8 avril 2019	• Transmission de documents de référence pour appel d’offres et de documents révisés
#2	16 avril 2019	• Réponses à 12 questions des soumissionnaires
#3	24 avril 2019	• Réponse à 1 question des soumissionnaires • Transmission de documents révisés (formation, formulaire de soumission, travaux à proximité du réseau de la CSEM, devis travaux civils, tuyauterie, sommaire des travaux, robinets manuels, installation de chantier) • Ajout de l’inspection des réservoirs hydropneumatiques
#4	10 mai 2019	• Réponse à 15 questions des soumissionnaires
#5	16 mai 2019	• Réponse à 13 questions des soumissionnaires • Transmission de documents révisés (tuyauterie, instrumentation et contrôle, échéancier) • Report de la date d'ouverture des soumissions au 9 Juillet 2019 • Avis de modification majeure du tracé de la conduite C • Prolongation de la date limite de visite des lieux
#6	24 mai 2019	• Réponse à 15 questions des soumissionnaires • Transmission de nouveaux documents pour appel d’offres (protection, préservation et abattage des arbres, divers travaux de structure)
#7	10 juin 2019	• Réponse à 20 questions des soumissionnaires • Transmission de documents révisés Devis (bordereau de soumission, travaux en condition d’amiante, documents requis du fournisseur, formation, description des articles du bordereau de soumission, restrictions visant les travaux, tuyauterie, mécanique de procédé, vannes murales, travaux civils, échéancier) • Transmission de nouveaux documents Devis (étanchéisation des conduites d’égout par chemisage, nettoyage et inspection du système de drainage, tuyauterie, architecture, structure)

		• Ajout d’un document de référence en électricité
#8	13 juin 2019	• Réponse à 1 question des soumissionnaires • Transmission de documents révisés (description des articles du bordereau de soumission)
#9	19 juin 2019	• Réponse à 1 question des soumissionnaires • Transmission de documents révisés (civil, structure, architecture, tuyauterie, électricité, instrumentation & contrôles, bordereau de soumission) • Prolongation de la période de question jusqu'au 28 juin 2019 • Transmission des documents du tracé de la conduite C • Transmission de documents de référence en électricité
#10	28 juin 2019	• Réponse à 13 questions des soumissionnaires • Modification des documents (description bordereau de soumission, civil) • Report de la date d'ouverture des soumissions au 18 Juillet 2019 • Ajout d’un document de référence en électricité
#11	05 Juillet 2019	• Réponse à 23 questions des soumissionnaires
	17 Juillet 2019	• Report de la date d'ouverture des soumissions au 20 août 2019
#12	18 Juillet 2019	• Report de la date des questions au 7 août 2019
#13	24 Juillet 2019	• Réponse à 23 questions des soumissionnaires • Transmission de documents révisés (description des articles au bordereau de soumission)
#14	1 Aôut 2019	• Réponse à 2 questions des soumissionnaires
#15	7 Aôut 2019	• Report de la date d'ouverture des soumissions au 27 août 2019 pour revoir le séquencement des travaux à la suite de l’annonce des travaux urgents sur la conduite 84’’ (Contrat 19A19TR02 / AO10334 / résolution numéro CG19 0453 adoptée à la séance tenue le 16 octobre 2019) • Réponse à 1 question des soumissionnaires
#16	16 Aôut 2019	• Report de la date d'ouverture des soumissions au 17 septembre 2019 • Réponse à 2 questions des soumissionnaires
	9 Septembre 2019	• Report de la date d'ouverture des soumissions au 5 novembre 2019
#17	19 Septembre 2019	• Réponse à 5 questions des soumissionnaires

		• Transmission de documents révisés (électricité et instrumentation et contrôles)
#18	09 Octobre 2019	• Transmission de documents révisés (clauses administratives spéciales, échéancier, civil, électricité, bordereau des prix, l'inspection des réservoirs hydropneumatiques)
#19	23 Octobre 2019	• Réponse à 4 questions des soumissionnaires • Transmission de documents révisés (électricité)
#20	30 Octobre 2019	• Réponse à 2 questions des soumissionnaires

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG19 0283 - 20 juin 2019: Accorder un contrat à Hydro-Québec, fournisseur unique, pour le déplacement d'une ligne d'alimentation électrique 12 kV à la station de pompage McTavish, dépense totale de 261 849,12 $, taxes incluses.
DA188148001 - 13 mars 2019 : Accorder un contrat à ISE Metal., pour la fourniture d'une vanne murale pour la station de pompage McTavish - Dépense totale de 98 875,63 $, taxes incluses.
CG19 0056 - 28 février 2019 : Accorder un contrat à D.M.VALVE ET CONTROLES INC., pour la fourniture de six (6) débitmètres pour la station de pompage McTavish - Dépense totale de 336 182,88 $, taxes incluses.
CE19 0133 - 23 janvier 2019 : Accorder un contrat à Les Contrôles Provan Associés inc., pour la fourniture d'une (1) vanne modulante et de trois (3) vannes motorisées pour la station de pompage McTavish - Dépense totale de 267 406,55 $, taxes incluses.

DESCRIPTION

Le présent dossier vise à accorder un contrat à Loiselle inc. pour la réalisation des travaux prérequis (phase 1) dans le cadre du projet de mise à niveau de la station de pompage McTavish.
Les principaux éléments du présent contrat sont :

- Installation d'une vanne modulante et d'un débitmètre sur une conduite de 60 pouces;
- Travaux électriques pour le transfert de la ligne 12 kV de l'aile Est à l'aile Ouest;
- Travaux de recouvrement du collecteur d'égout sur la rue Sherbrooke;
- Travaux de tuyauterie et chemisage de la conduite de vidange des cellules du réservoir;
- Installation d'une (1) nouvelle conduite entre les chambres de vannes O-1-11 et O-1-12;
- Vidange, nettoyage et inspection du béton pour les cellules 2 et 3;
- Agrandissement du corridor périphérique du réservoir devant les cellules 4 et 5 et construction de la chambre de vannes O-1-12;
- Déplacement, installation et raccordement en séquence des conduites 900mm A, B et C;
- Installation de la conduite et des vannes de contournement dans le secteur Est;
- Reconstruction d'un mur de soutènement au sud de l'avenue du Docteur-Penfield;
- Aménagement de deux (2) conduites de distribution de 54'';
- Aménagement de deux (2) conduites de distribution de 36'' en prolongation des conduites de 54";
- Remplacement et réaménagement d'une conduite de 36'';

- Aménagement de trois (3) vannes murales à l'intérieur du réservoir;
- Aménagement d'une (1) nouvelle trappe d'accès sur le toit du réservoir pour permettre l'installation de la troisième vanne murale.

Des dépenses contingentes de 15 % du coût de base des biens et services, soit 6 442 050 $, taxes incluses, sont ajoutées afin de couvrir les imprévus qui pourraient survenir durant la réalisation du contrat.

Des frais d'incidences de 2 147 350 $, taxes incluses, représentant 5 % de la valeur du contrat, ont aussi été planifiés pour couvrir, sans s'y limiter, les coûts associés aux activités suivantes :

- Contrôle qualitatif des matériaux;
- Activités de communications associées au projet;
- Raccordements aux utilités publiques;
- Service de gardiens de sécurité;
- Autres services spécialisés pour suivre et compléter le projet.

L'entrepreneur est tenu d'avoir complété l'ensemble de ces travaux dans un délai de huit cent soixante et onze (871) jours suivant la date de l'ordre de débuter les travaux. Tout retard peut entraîner une pénalité de 0,1 % du prix du contrat accordé, par jour de retard.

JUSTIFICATION

À la suite de l'appel d'offres public no 10274, il y a eu treize (13) preneurs du cahier des charges sur le site SÉAO et deux (2) soumissions ont été déposées.
Les motifs de désistement des onze (11) autres preneurs du cahier de charges sont les suivants :

- Neuf (9) preneurs du cahier des charges ont acheté les documents à titre de sous-traitants ou fournisseurs dont deux (2) preneurs ont indiqué qu'ils manquaient de temps pour soumissionner;

- Un (1) preneur n'a pas soumissionné, à cause du déroulement de ses chantiers en cours avec la Ville de Montréal.

- Un (1) preneur a soumis un avis que les pénalités sont trop importantes et qu'il y a une grande part de travaux de sous-traitance.

L'analyse de la conformité administrative a été réalisée par la Direction de l'eau potable (DEP).

Après analyse des soumissions, il s'avère que les deux (2) soumissions sont conformes et que l'entreprise Loiselle inc. présente la soumission conforme la plus basse.

Le tableau ci-dessous présente les écarts de prix entre les différentes soumissions conformes et la dernière estimation :

SOUMISSIONS CONFORMES	PRIX SOUMIS (TAXES INCLUSES)	AUTRES (Contigences + variation de quantités) (TAXES INLCUSES)	TOTAL (TAXES INCLUSES)
Loiselle inc.	42 947 000,00 $	6 442 050,00 $	49 389 050,00 $
Construction Bau Val inc.	47 445 000,00 $	7 116 750,00 $	54 561 750,00 $
Dernière estimation réalisée	35 332 097,04 $	5 299 814,56 $	40 631 911,60 $
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation ($) VOICI LA FORMULE : (la plus basse conforme – estimation)			8 757 138,40 $
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) VOICI LA FORMULE : [(la plus basse conforme – estimation)/estimation) x 100]			21,55%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse ($)			5 172 700,00 $
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%)			10,47%

L'analyse des soumissions a permis de constater que le plus bas soumissionnaire conforme a présenté une soumission avec un écart défavorable de 21,55 % (7 614 902,96 $, taxes incluses, contingences exclusses) par rapport à l'estimation réalisée par le consultant. Cet écart est dû principalement aux articles suivants du bordereau de soumission :

- Travaux de tuyauterie: Écart de 3 006 826 $, soit 114 % par rapport à l'estimé du consultant.
- Travaux de procédé: Écart de 2 005 868 $, soit 157 % par rapport à l'estimé du consultant.
- Travaux d'électricité: Écart de 1 200 066 $, soit 203 % par rapport à l'estimé du consultant.
- Travaux de structure: Écart de 828 935 $, soit 30 % par rapport à l'estimé du consultant.

L’analyse des soumissions a permis d'identifier plusieurs éléments pouvant expliquer ces écarts :

- Le nombre restreint de soumissionnaires indique une réticence des entrepreneurs et des sous-traitants à exécuter un projet complexe à haut risque. De plus, l’effervescence du marché actuel génère une pénurie de la main-d'œuvre dans plusieurs corps de métiers, qui se répercute au niveau des prix.

- Une faible compétition au niveau des prix sous-traités. Certains sous-traitants ayant fourni un prix sont des soumissionnaires uniques dans leur discipline (armature (travaux de structure) et mécanique de procédés (travaux de tuyauterie et travaux de procédés)).

- Le projet se fait dans un contexte particulier impliquant des coûts élevés de transport :

  - Chantier en plein centre-ville avec des difficultés d’accès et de circulation;
  - Espace très limité de stockage sur site;
  - Surprime des coûts de transport des matériaux de construction;
  - Accès très restreint au chantier avec impossibilité de circulation des équipements sur le toit du réservoir. Ceci implique des séquences longues et complexes des travaux.

- L’emplacement du projet dans un voisinage dense : Université McGill, la promenade Fleuve-Montagne, stade, hôpitaux, etc. Le tout requiert des moyens importants de communication, de gestion de la circulation, des vibrations et du bruit.

- Les travaux sont réalisés dans des ouvrages existants vétustes tout en gardant la station pleinement fonctionnelle. L'accès requis aux employés VDM en tout temps. Ce sont donc des travaux à haut risque.

Ces facteurs (le manque de compétition, le contexte du marché et le contexte urbain) se sont traduits par une forte augmentation des marges de profits principalement dans les spécialités en sous-traitance.

Malgré l'écart défavorable, nous recommandons l'octroi du contrat pour entreprendre les travaux de mise à niveau de la station de la station de pompage McTavish permettant d'assurer la sécurité et la fiabilité des installations. Un retour en appel d'offres au premier trimestre n'aurait pas pour effet de modifier les facteurs ayant causé une augmentation des prix de sous-traitants.

Les validations requises ont été faites indiquant que le soumissionnaire recommandé ne fait pas partie de la liste des entreprises à licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec ni de celle du registre des entreprises non admissibles (RENA). La compagnie a également fourni l'attestation de Revenu Québec en date du 13 août 2019 avec sa soumission, laquelle sera validée de nouveau au moment de l'octroi du contrat.

Le soumissionnaire recommandé, soit Loiselle inc., a fourni son attestation de Revenu Québec délivrée le 13 août 2019.

Le présent dossier donne suite à un appel d’offres assujetti à la Loi sur l’intégrité en matière de contrats publics (Loi 1) conformément au décret 796-2014 adopté le 24 octobre 2014. Le soumissionnaire recommandé, l'entreprise Loiselle inc. détient une attestation de contracter délivrée par l'Autorité des marchés publics (AMP), laquelle est en vigueur depuis le 20 mars 2017 et valide jusqu'au 15 décembre 2019. Une copie de cette attestation se trouve en pièce jointe au dossier.

En vertu du Règlement sur la commission permanente du conseil d'agglomération sur l'examen des contrats (RCG 11-008), le dossier sera soumis à ladite commission pour étude puisque la valeur du contrat est de plus de 10 M$ et il y a un écart de prix de plus de 20 % entre l'estimation effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût du contrat à octroyer à Loiselle inc. est de 42 947 000,00 $ taxes incluses pour les travaux. Un montant de 6 442 050,00 $ taxes incluses est prévu pour les contingences. De plus, un montant de 2 147 350,00 $ taxes incluses est prévu pour les incidences.

La dépense de 51 536 400,00 $ taxes incluses, représente un coût net de 47 059 602,48 $ lorsque diminuée des ristournes fédérales et provinciales.

Cette dépense est répartie entre le Service de l'eau et le Service de l'urbanisme et de la mobilité de la façon suivante:

Au budget du Service de l'eau - Direction de l'eau potable:

97,54 % au programme triennal d'immobilisation (PTI) de la DEP, pour un montant de 50

266 098,71 $, taxes incluses, soit un coût net de 45 899 648,08 $ lorsque diminué des ristournes fédérale et provinciale.

Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération puisqu'elle concerne la production de l'eau potable qui est une compétence d'agglomération en vertu de la « Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations ».

Cette dépense est admissible à une subvention estimée à 36 719 718,47 $ au Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ). L'emprunt net de 9 179 929,61 $ est à la charge des villes reconstituées.

Au budget du Service de l'urbanisme et de la mobilité (SUM):

2,46 % au PTI du SUM, pour un montant de 1 270 301,29 $, taxes incluses, soit un coût net de 1 159 954,40 $ lorsque diminué des ristournes fédérale et provinciale. Ce montant servira au remplacement du mur de soutènement de l'avenue du Docteur-Penfield, lequel est financé par le règlement d'emprunt 19-008 Travaux, réfection, remplacement et réaménagement de structures routières.

Cette portion de la dépense sera assumée par la ville centre.

Le budget net requis pour donner suite à ce dossier est prévu pour le PTI 2020-2022 au projet 46000 - Programme de réfection des structures routières :

Projet	2020	2021	2022	Ultérieur	Total
46000 - Programme de réfection des structures routières	-	-	1 159 954	-	1 159 954
Total	**-**	**-**	**1 159 954**	**-**	**1 159 954**

L'octroi de ce contrat aura un impact sur le budget de fonctionnement de la DEP correspondant aux frais d'entretien des nouveaux équipements et à leur exploitation. Ainsi, un ajustement à la base budgétaire sera demandé ultérieurement à la phase 2 des travaux.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La gestion des infrastructures de production de l'eau potable répond à l'une des priorités du *Plan d'action Montréal durable 2016-2020 : « Optimiser la gestion de l'eau ».*

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les équipements du réservoir et de la station de pompage ont atteint leur fin de vie utile. Certains équipements sont d'origine et datent des années 1932.
Un retard de l'exécution des travaux aura pour effet de :

- Retarder la réalisation des travaux de la phase 1 et de la phase 2 à McTavish;

- Retarder la mise en service complète du réservoir Rosemont prévue en juillet 2020;

- Augmenter le risque de défaillance de la station qui approvisionne une population de 1,25 million de citoyens;

- Occasionner des coûts importants de réparation et une possible perte de redondance en cas de bris;

- Retarder le projet de mise à niveau phase 2 du réservoir Vincent-d'Indy prévue en 2029.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une stratégie de communication est élaborée par le Service de l'expérience citoyenne et des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

- Commission permanente sur l'examen des contrats : 12 Février 2020;
- Octroi de contrat : 27 Février 2020;
- Mobilisation du chantier : Avril 2020;
- Délai contractuel : 871 jours de calendrier;
- Fin des travaux : Septembre 2022.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Marleen SIDNEY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Nathalie PLOUFFE, Service de l'expérience citoyenne et des communications
Mathieu PAYETTE-HAMELIN, Service de l'urbanisme et de la mobilité
Isabelle BESSETTE, Service de l'urbanisme et de la mobilité
Jean CARRIER, Service de l'urbanisme et de la mobilité

Lecture :

Isabelle BESSETTE, 16 janvier 2020
Jean CARRIER, 15 janvier 2020
Mathieu PAYETTE-HAMELIN, 14 janvier 2020
Nathalie PLOUFFE, 14 janvier 2020

RESPONSABLE DU DOSSIER

Mohammed LOUKILI
Ingénieur

ENDOSSÉ PAR Le : 2020-01-10

Christian MARCOUX
Chef de division - Infrastructure Usines & Réservoirs

Tél : 514-868-5549
Télécop. :

Tél : 514 872-3483
Télécop. : 514 872-8146

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Alain LARRIVÉE
Direction de l'eau potable
Tél : 514 872-5090
Approuvé le : 2020-01-24

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Chantal MORISSETTE
Directrice
Tél : 514 280-4260
Approuvé le : 2020-01-24

AUTORITÉ
DES MARCHÉS
FINANCIERS

Le 20 mars 2017

EXCAVATION LOISELLE INC.
A/S MONSIEUR SÉBASTIEN CLAVEAU
280, BOUL PIE-XII
SALABERRY-DE-VALLEYFIELD (QC) J6S 6P7

N° de décision : 2017-CPSM-1017905
N° de client : 2700004312

Objet : Renouvellement de l'autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public

Monsieur,

Par la présente, l'Autorité des marchés financiers (l' « **Autorité** ») accorde à l'entreprise ci-haut mentionnée, faisant également affaires sous :

- EXCAVATION LOISELLE ET FRÈRES, DIVISION DE EXCAVATION LOISELLE INC.
- LOISELLE ENVIRONNEMENT, DIVISION DE EXCAVATION LOISELLE INC.
- LOISELLE EXCAVATION, DIVISION DE EXCAVATION LOISELLE INC.
- LOISELLE EXPLOITATION ET ENTRETIEN ROUTIER, DIVISION DE EXCAVATION LOISELLE INC.
- LOISELLE FORAGE, DIVISION DE EXCAVATION LOISELLE INC.
- LOISELLE OUVRAGES D'ART, DIVISION DE EXCAVATION LOISELLE INC.

le renouvellement de son autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public, conformément à la *Loi sur les contrats des organismes publics*, RLRQ, c. C-65.1 (la « **LCOP** »). EXCAVATION LOISELLE INC. demeure donc inscrite au registre des entreprises autorisées à contracter ou à sous-contracter tenu par l'Autorité.

Cette nouvelle autorisation est valide pour une durée de trois ans, soit jusqu'au **15 décembre 2019** et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et sa réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'Autorité de toute modification aux renseignements déjà transmis lors de la demande de renouvellement de l'autorisation.

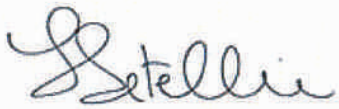
Québec
Place de la Cité, tour Cominar
2640, boulevard Laurier, bureau 400
Québec (Québec) G1V 5C1
Téléphone : 418 525-0337
Télécopieur : 418 525-9512
Numéro sans frais : 1 877 525-0337

Montréal
800, square Victoria, 22e étage
C.P. 246, tour de la Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1G3
Téléphone : 514 395-0337
Télécopieur : 514 873-3090

www.lautorite.qc.ca

Pour de plus amples informations sur vos obligations ou pour consulter le registre des entreprises autorisées, veuillez-vous référer à la section « Contrats publics » du site web de l'Autorité au www.lautorite.qc.ca.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur, nos salutations distinguées.



Louis Letellier
Directeur des contrats publics et des entreprises de services monétaires

Registre des entreprises autorisées à contracter ou à sous-contracter (REA)

Dernière mise à jour : **jeudi, 23 janvier 2020 à 19:30**

Fiche de l'entreprise

Nom : LOISELLE INC.
Adresse du siège social : 280, BOUL PIE-XII, , SALABERRY-DE-VALLEYFIELD, QC, J6S 6P7, CANADA

Numéro de client à l'AMP : 2700004312
Numéro d'entreprise du Québec (NEQ) : 1142482703

Autres noms d'affaires

- EXCAVATION LOISELLE
-
- EXCAVATION LOISELLE ET FRÈRES, DIVISION DE EXCAVATION LOISELLE INC.
-
- LOISELLE ENVIRONNEMENT, DIVISION DE EXCAVATION LOISELLE INC.
-
- LOISELLE EXCAVATION, DIVISION DE EXCAVATION LOISELLE INC.
-
- LOISELLE EXPLOITATION ET ENTRETIEN ROUTIER, DIVISION DE EXCAVATION LOISELLE INC.
-
- LOISELLE FORAGE, DIVISION DE EXCAVATION LOISELLE INC.
-
- LOISELLE OUVRAGES D'ART, DIVISION DE EXCAVATION LOISELLE INC.

Nouvelle recherche

Si vous avez des commentaires ou des questions concernant ce registre, nous vous invitons à le faire par le biais de la demande d'information.

© Autorité des marchés publics, 2020

Autorité des marchés publics
Québec
525, boul. René-Lévesque Est
Rez-de-chaussée, bureau RC.30
Québec (Québec) G1R 5S9
Téléphone (sans frais) : 1 888 335-5550
Télécopieur (sans frais) : 1 888 885-0223
www.amp.gouv.qc.ca

Le 9 septembre 2019

LOISELLE INC.
280, BOUL PIE-XII
SALABERRY-DE-VALLEYFIELD QC J6S 6P7

Objet : Accusé de réception - Demande de renouvellement de l'autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public

Nous avons bien reçu votre formulaire de « Demande de renouvellement de l'autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public ». Vous trouverez ci-dessous les renseignements importants concernant cette demande :

N° de client :	2700004312
N° de demande :	1900010123
N° de confirmation de paiement :	000266148972

Si vous avez accès aux services en ligne de l'Autorité des marchés publics et que vous êtes l'initiateur de cette demande, vous pouvez en consulter l'état à la section « Suivi des demandes » dans le menu « Dossier client ».

Pour toute question relative à votre demande, vous pouvez communiquer avec un agent de notre Centre d'information au 1 888 335-5550.

Nous vous prions de recevoir nos salutations distinguées.

L'Autorité des marchés publics

Autorité des marchés publics
Québec

Le 19 juillet 2019

LOISELLE INC.
A/S MONSIEUR SÉBASTIEN CLAVEAU
280, BOUL PIE-XII
SALABERRY-DE-VALLEYFIELD (QC) J6S 6P7

N° de client : 2700004312

Objet : Renouvellement de votre autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public

Monsieur,

Par la présente, nous désirons vous fournir de l'information concernant le renouvellement de l'autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public de LOISELLE INC. pour laquelle vous êtes le répondant.

L'autorisation de votre entreprise est valide jusqu'au **15 décembre 2019** et devra être renouvelée si vous souhaitez la conserver.

Renouvellement de votre autorisation

Afin de poursuivre l'exécution de vos contrats publics en cours, vous devez présenter à l'Autorité des marchés publics (l'« AMP ») une demande de renouvellement de votre autorisation au moins 90 jours avant la date de son expiration[1], c'est-à-dire le ou avant le **17 septembre 2019**.

- Si nous recevons votre demande avant cette date, l'autorisation de votre entreprise demeure valide, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant sa révocation, jusqu'à ce que l'AMP procède à son renouvellement. Vous serez donc autorisé à poursuivre l'exécution de vos contrats publics en cours durant la période d'analyse de votre demande, de même qu'à conclure de nouveaux contrats ou sous-contrats publics.

  Afin d'être en mesure de déposer votre demande de renouvellement dans les délais requis, nous vous suggérons d'effectuer cette transaction par le biais des services en ligne de l'AMP. Vous trouverez en annexe les étapes à suivre pour soumettre votre demande.

[1] Article 21.41 de la *Loi sur les contrats des organismes publics* (RLRQ, c. C-65.1).

525 René-Lévesque Est,
Rez-de-chaussée, bureau RC.30
Québec (Québec) G1R 5S9
Téléphone sans frais : 1 888 335-5550
Télécopieur sans frais : 1 888 885-0223
www.amp.gouv.qc.ca

- Si nous ne recevons pas votre demande dans les délais requis, **le nom de votre entreprise sera retiré du registre des entreprises autorisées** (le « REA ») à la date d'expiration de votre autorisation. **Votre entreprise ne sera donc plus en mesure de conclure de nouveaux contrats/sous-contrats publics visés par les seuils applicables à partir de cette date.** Cependant, vous pourrez poursuivre vos contrats/sous-contrats publics en cours d'exécution jusqu'à ce que l'AMP statue sur votre demande de renouvellement.

Non-renouvellement de votre autorisation

Si vous ne souhaitez pas renouveler votre autorisation, vous trouverez en annexe les étapes à suivre pour soumettre une demande de non-renouvellement à l'aide des services en ligne de l'AMP.

Il est important de noter que même si vous soumettez une demande de non-renouvellement avant la date anniversaire de votre autorisation, votre droit d'exercice **demeurera valide jusqu'à la date d'expiration prévue.**

Notez que si vous exécutez un contrat/sous-contrat public en tant que contractant/sous-contractant et que votre autorisation est expirée, vous serez réputé en défaut d'exécuter ce contrat/sous-contrat public au terme d'un délai de 60 jours suivant la date d'expiration de l'autorisation[2].

Renouvellement/non-renouvellement d'une autorisation par une entreprise étrangère

Si votre entreprise est considérée comme étrangère, nous vous invitons à consulter le site Web de l'AMP au www.amp.gouv.qc.ca. Vous y trouverez plus d'information sur la façon de soumettre votre demande de renouvellement ou de non-renouvellement de votre autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public.

Pour toute question concernant votre dossier, veuillez communiquer avec la Direction de l'admissibilité aux marchés publics au 1 888 335-5550 ou par courriel au DirectionLCOP@amp.gouv.qc.ca.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur, nos salutations distinguées.

Direction de l'admissibilité aux marchés publics

p.j. Annexe - Étapes à suivre pour soumettre une demande de renouvellement ou une demande de non-renouvellement

[2] Ibid.; article 21.41.1

Annexe – Renouvellement / Non-renouvellement de la demande d'autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public par le biais des services en ligne

ÉTAPES À SUIVRE AFIN DE SOUMETTRE UNE DEMANDE DE RENOUVELLEMENT

1. Accédez à votre compte client des services en ligne de l'AMP. Puis, sélectionnez l'onglet **Dossier client – Gestion des liens d'affaires**. Validez et mettez à jour les liens d'affaires de votre entreprise.

2. Une fois la mise à jour effectuée, validez vos liens d'affaires en cliquant sur le bouton **« Valider »**.

3. Si vous obtenez des messages d'erreur, corrigez l'information demandée. Lorsqu'il n'y aura plus de messages d'erreur, soumettez la mise à jour de vos liens en cliquant sur le bouton « **Prochaine étape** ».

4. Une fois la mise à jour de vos liens transmise, vous pourrez maintenant soumettre votre demande de renouvellement, accompagnée des pièces justificatives et du paiement requis. Cette demande est accessible à partir de l'onglet **Contrats publics – Renouvellement/Non-renouvellement**. Soumettre votre demande de renouvellement est la dernière étape à faire de votre part.

5. La mise à jour de vos liens ainsi que votre demande de renouvellement seront traités par l'agent assigné à votre dossier.

ÉTAPES À SUIVRE AFIN DE SOUMETTRE UNE DEMANDE DE NON-RENOUVELLEMENT

1. Accéder à votre compte client des services en ligne de l'AMP et sélectionnez la demande de non-renouvellement disponible à l'onglet **Contrats publics – Renouvellement/Non-renouvellement**.

2. À l'étape 2 du formulaire, sélectionnez l'option **Je ne désire pas renouveler mon autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public**.

3. Par la suite, complétez les étapes suivantes, puis soumettez la demande.

4. Une fois reçue, votre demande de non-renouvellement sera traitée par l'agent assigné à votre dossier.

Registre des entreprises autorisées à contracter ou à sous-contracter (REA)

Nouvelle recherche

Dernière mise à jour : **mardi, 11 février 2020 à 19:30**

Fiche de l'entreprise

Nom : LOISELLE INC.
Adresse du siège social : 280, BOUL PIE-XII, , SALABERRY-DE-VALLEYFIELD, QC, J6S 6P7, CANADA

Numéro de client à l'AMP : 2700004312
Numéro d'entreprise du Québec (NEQ) : 1142482703

Autres noms d'affaires

- EXCAVATION LOISELLE
-
- EXCAVATION LOISELLE ET FRÈRES, DIVISION DE EXCAVATION LOISELLE INC.
-
- LOISELLE ENVIRONNEMENT, DIVISION DE EXCAVATION LOISELLE INC.
-
- LOISELLE EXCAVATION, DIVISION DE EXCAVATION LOISELLE INC.
-
- LOISELLE EXPLOITATION ET ENTRETIEN ROUTIER, DIVISION DE EXCAVATION LOISELLE INC.
-
- LOISELLE FORAGE, DIVISION DE EXCAVATION LOISELLE INC.
-
- LOISELLE OUVRAGES D'ART, DIVISION DE EXCAVATION LOISELLE INC.

Nouvelle recherche

Si vous avez des commentaires ou des questions concernant ce registre, nous vous invitons à le faire par le biais de la demande d'information.

© Autorité des marchés publics, 2020

LE SYSTÈME ÉLECTRONIQUE D'APPEL D'OFFRES DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Exploité par CGI en partenariat avec Constructo pour le Secrétariat du Conseil du trésor du Québec.

Liste des commandes

Numéro : 10274
Numéro de référence : 1251719
Statut : En attente des résultats d'ouverture
Titre : Mise à niveau de la station de pompage McTavish

Organisation	Contact	Date et heure de commande	Addenda envoyé
Allen Entrepreneur Général Inc. 118 de la Gare Saint-Henri, QC, G0R 3E0 http://www.allen-entrepreneurgeneral.com NEQ : 1142398784	Madame Adjointe Soumissions Téléphone : 418 882-2277 Télécopieur : 418 882-2721	**Commande : (1570006)** 2019-03-29 12 h 59 **Transmission :** 2019-03-29 12 h 59	3102344 - Addenda 1 - Plans A0 2019-04-08 13 h 44 - Courriel 3103218 - Addenda 1 (Devis) 2019-04-08 13 h 52 - Messagerie 3103226 - Addenda 1 (Annexe) 2019-04-08 13 h 44 - Courriel 3109781 - AO_10274_addenda_2 2019-04-16 16 h 35 - Courriel 3113973 - Addenda #3 (devis) 2019-04-24 15 h 47 - Courriel 3113974 - Addenda #3 (plan) 2019-04-24 18 h 09 - Messagerie 3113975 - Addenda #3 (bordereau) 2019-04-24 15 h 47 - Téléchargement 3125671 - 650149-A000-52BN-I-0001_02 (devis) 2019-05-13 10 h 25 - Courriel 3125672 - 650149-A000-52BN-I-0001_02 (plan) 2019-05-13 10 h 25 - Courriel 3129368 - 5 650149-A000-52BN-I-0001_03.pdf (devis) 2019-05-17 15 h 31 - Courriel 3129369 - 5 650149-A000-52BN-I-0001_03.pdf (plan) 2019-05-17 16 h 02 - Messagerie 3133929 - addenda 6 650149-A000-52BN-I-0001_04.pdf (devis) 2019-05-27 10 h 46 - Courriel 3133930 - addenda 6 650149-A000-52BN-I-0001_04.pdf (plan) 2019-05-27 10 h 46 - Courriel 3141696 - 7_650149-A000-52BN-I-0001_05 (devis) 2019-06-11 11 h 06 - Messagerie 3141697 - 7_650149-A000-52BN-I-0001_05 (plan) 2019-06-11 11 h 06 - Messagerie 3141698 - 7_650149-A000-52BN-I-0001_05 (bordereau) 2019-06-11 11 h 05 - Téléchargement 3143169 - Addenda 8_650149-A000-52BN-I-0001_06.pdf 2019-06-13 13 h 36 - Courriel 3145839 - Addenda 9_650149-A000-52BN-I-0001_07 (devis) 2019-06-19 14 h 21 - Courriel

3145840 - Addenda 9_650149-A000-52BN-I-0001_07 (plan)
2019-06-19 14 h 24 - Messagerie

3145983 - Addenda 9_650149-10274-D16-0001_Sub01
2019-06-21 9 h 12 - Messagerie

3150353 - Addenda #10 (devis)
2019-06-28 11 h 32 - Courriel

3150354 - Addenda #10 (plan)
2019-06-28 11 h 32 - Courriel

3153027 - Addenda #11
2019-07-05 12 h 51 - Courriel

3158536 - Report_date_.pdf
2019-07-17 16 h 05 - Courriel

3159033 - Addenda #12
2019-07-18 13 h 25 - Courriel

3161282 - Addenda_13_650149-A000-52BN-I-0001_11 (devis)
2019-07-24 12 h 28 - Courriel

3161283 - Addenda_13_650149-A000-52BN-I-0001_11 (bordereau)
2019-07-24 12 h 28 - Téléchargement

3164434 - 650149-A000-52BN-I-0001_12
2019-08-01 9 h 23 - Courriel

3167358 - Addenda #15 (report de date)
2019-08-08 8 h 07 - Courriel

3171717 - Addenda_16_650149-A000-52BN-I-0001_14
2019-08-16 13 h 27 - Courriel

3181247 - Report_date10274
2019-09-09 10 h 26 - Courriel

3187115 - 650149-A000-52BN-I-0001_15 Addenda 17 (devis)
2019-09-20 13 h 13 - Courriel

3187116 - 650149-A000-52BN-I-0001_15 Addenda 17 (plan)
2019-09-20 13 h 13 - Courriel

3196069 - Addenda_18_AO#10274_ (devis)
2019-10-09 14 h 32 - Messagerie

3196070 - Addenda_18_AO#10274_ (bordereau)
2019-10-09 14 h 22 - Téléchargement

3201989 - Addenda no. 19 (devis)
2019-10-23 14 h 43 - Courriel

3201990 - Addenda no. 19 (plan)
2019-10-23 14 h 43 - Courriel

3205079 - 650149-A000-52BN-I-0001_18
2019-10-30 10 h 10 - Courriel

Mode privilégié (devis) : Courrier électronique
Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

Armatures Bois-Francs Inc (ABF)
249 boul de la Bonaventure
Victoriaville, QC, G6T 1V5
http://www.abf-inc.com NEQ : 1143798842

Madame Erika Lynn Johnson
Téléphone : 819 758-7501
Télécopieur : 819 758-7629

Commande : (1570031)
2019-03-29 13 h 21
Transmission :
2019-03-29 13 h 21

3102344 - Addenda 1 - Plans A0
2019-04-08 13 h 44 - Courriel

3103218 - Addenda 1 (Devis)
2019-04-08 13 h 54 - Messagerie

3103226 - Addenda 1 (Annexe)
2019-04-08 13 h 44 - Courriel

3109781 - AO_10274_addenda_2
2019-04-16 16 h 35 - Courriel

3113973 - Addenda #3 (devis)
2019-04-24 15 h 47 - Courriel

3113974 - Addenda #3 (plan)
2019-04-24 18 h 14 - Messagerie

3113975 - Addenda #3 (bordereau)
2019-04-24 15 h 47 - Téléchargement

3125671 - 650149-A000-52BN-I-0001_02 (devis)
2019-05-13 10 h 25 - Courriel

3125672 - 650149-A000-52BN-I-0001_02 (plan)
2019-05-13 10 h 25 - Courriel

3129368 - 5 650149-A000-52BN-I-0001_03.pdf (devis)
2019-05-17 15 h 31 - Courriel

3129369 - 5 650149-A000-52BN-I-0001_03.pdf (plan)
2019-05-17 16 h 07 - Messagerie

3133929 - addenda 6 650149-A000-52BN-I-0001_04.pdf (devis)
2019-05-27 10 h 46 - Courriel

3133930 - addenda 6 650149-A000-52BN-I-0001_04.pdf (plan)
2019-05-27 10 h 46 - Courriel

3141696 - 7_650149-A000-52BN-I-0001_05 (devis)
2019-06-11 11 h 07 - Messagerie

3141697 - 7_650149-A000-52BN-I-0001_05 (plan)
2019-06-11 11 h 07 - Messagerie

3141698 - 7_650149-A000-52BN-I-0001_05 (bordereau)
2019-06-11 11 h 05 - Téléchargement

3143169 - Addenda 8_650149-A000-52BN-I-0001_06.pdf
2019-06-13 13 h 36 - Courriel

3145839 - Addenda 9_650149-A000-52BN-I-0001_07 (devis)
2019-06-19 14 h 21 - Courriel

3145840 - Addenda 9_650149-A000-52BN-I-0001_07 (plan)
2019-06-19 14 h 25 - Messagerie

3145983 - Addenda 9_650149-10274-D16-0001_Sub01
2019-06-21 9 h 13 - Messagerie

3150353 - Addenda #10 (devis)
2019-06-28 11 h 32 - Courriel

3150354 - Addenda #10 (plan)
2019-06-28 11 h 32 - Courriel

3153027 - Addenda #11
2019-07-05 12 h 51 - Courriel

3158536 - Report_date_.pdf
2019-07-17 16 h 05 - Courriel

3159033 - Addenda #12
2019-07-18 13 h 25 - Courriel

3161282 - Addenda_13_650149-A000-52BN-I-0001_11 (devis)
2019-07-24 12 h 28 - Courriel

3161283 - Addenda_13_650149-A000-52BN-I-0001_11 (bordereau)
2019-07-24 12 h 28 - Téléchargement

3164434 - 650149-A000-52BN-I-0001_12
2019-08-01 9 h 23 - Courriel

3167358 - Addenda #15 (report de date)
2019-08-08 8 h 07 - Courriel

				3171717 - Addenda_16_650149-A000-52BN-I-0001_14 2019-08-16 13 h 27 - Courriel 3181247 - Report_date10274 2019-09-09 10 h 26 - Courriel 3187115 - 650149-A000-52BN-I-0001_15 Addenda 17 (devis) 2019-09-20 13 h 13 - Courriel 3187116 - 650149-A000-52BN-I-0001_15 Addenda 17 (plan) 2019-09-20 13 h 13 - Courriel 3196069 - Addenda_18_AO#10274_ (devis) 2019-10-09 14 h 33 - Messagerie 3196070 - Addenda_18_AO#10274_ (bordereau) 2019-10-09 14 h 22 - Téléchargement 3201989 - Addenda no. 19 (devis) 2019-10-23 14 h 43 - Courriel 3201990 - Addenda no. 19 (plan) 2019-10-23 14 h 43 - Courriel 3205079 - 650149-A000-52BN-I-0001_18 2019-10-30 10 h 10 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	Coffrage Alliance Ltée, Entrepreneur Général 2000 rue De Lierre Laval, QC, H7G 4Y4 http://www.coffrage-alliance.ca NEQ : 1161836276	Madame Louise Genest Téléphone : 514 326-5200 Télécopieur : 450 668-5989	**Commande : (1576788)** 2019-04-10 11 h 02 **Transmission :** 2019-04-10 11 h 02	3102344 - Addenda 1 - Plans A0 2019-04-10 11 h 02 - Téléchargement 3103218 - Addenda 1 (Devis) 2019-04-10 11 h 02 - Téléchargement 3103226 - Addenda 1 (Annexe) 2019-04-10 11 h 02 - Téléchargement 3109781 - AO_10274_addenda_2 2019-04-16 16 h 35 - Courriel 3113973 - Addenda #3 (devis) 2019-04-24 15 h 47 - Courriel 3113974 - Addenda #3 (plan) 2019-04-24 18 h 17 - Messagerie 3113975 - Addenda #3 (bordereau) 2019-04-24 15 h 47 - Téléchargement 3125671 - 650149-A000-52BN-I-0001_02 (devis) 2019-05-13 10 h 25 - Courriel 3125672 - 650149-A000-52BN-I-0001_02 (plan) 2019-05-13 10 h 25 - Courriel 3129368 - 5 650149-A000-52BN-I-0001_03.pdf (devis) 2019-05-17 15 h 31 - Courriel 3129369 - 5 650149-A000-52BN-I-0001_03.pdf (plan) 2019-05-17 16 h 09 - Messagerie 3133929 - addenda 6 650149-A000-52BN-I-0001_04.pdf (devis) 2019-05-27 10 h 46 - Courriel 3133930 - addenda 6 650149-A000-52BN-I-0001_04.pdf (plan) 2019-05-27 10 h 46 - Courriel 3141696 - 7_650149-A000-52BN-I-0001_05 (devis) 2019-06-11 11 h 18 - Messagerie 3141697 - 7_650149-A000-52BN-I-0001_05 (plan) 2019-06-11 11 h 18 - Messagerie

3141698 - 7_650149-A000-52BN-I-0001_05 (bordereau)
2019-06-11 11 h 05 - Téléchargement

3143169 - Addenda 8_650149-A000-52BN-I-0001_06.pdf
2019-06-13 13 h 36 - Courriel

3145839 - Addenda 9_650149-A000-52BN-I-0001_07 (devis)
2019-06-19 14 h 21 - Courriel

3145840 - Addenda 9_650149-A000-52BN-I-0001_07 (plan)
2019-06-19 14 h 26 - Messagerie

3145983 - Addenda 9_650149-10274-D16-0001_Sub01
2019-06-21 9 h 14 - Messagerie

3150353 - Addenda #10 (devis)
2019-06-28 11 h 32 - Courriel

3150354 - Addenda #10 (plan)
2019-06-28 11 h 32 - Courriel

3153027 - Addenda #11
2019-07-05 12 h 51 - Courriel

3158536 - Report_date_.pdf
2019-07-17 16 h 05 - Courriel

3159033 - Addenda #12
2019-07-18 13 h 25 - Courriel

3161282 - Addenda_13_650149-A000-52BN-I-0001_11 (devis)
2019-07-24 12 h 28 - Courriel

3161283 - Addenda_13_650149-A000-52BN-I-0001_11 (bordereau)
2019-07-24 12 h 28 - Téléchargement

3164434 - 650149-A000-52BN-I-0001_12
2019-08-01 9 h 23 - Courriel

3167358 - Addenda #15 (report de date)
2019-08-08 8 h 07 - Courriel

3171717 - Addenda_16_650149-A000-52BN-I-0001_14
2019-08-16 13 h 27 - Courriel

3181247 - Report_date10274
2019-09-09 10 h 26 - Courriel

3187115 - 650149-A000-52BN-I-0001_15 Addenda 17 (devis)
2019-09-20 13 h 13 - Courriel

3187116 - 650149-A000-52BN-I-0001_15 Addenda 17 (plan)
2019-09-20 13 h 13 - Courriel

3196069 - Addenda_18_AO#10274_ (devis)
2019-10-09 14 h 34 - Messagerie

3196070 - Addenda_18_AO#10274_ (bordereau)
2019-10-09 14 h 22 - Téléchargement

3201989 - Addenda no. 19 (devis)
2019-10-23 14 h 43 - Courriel

3201990 - Addenda no. 19 (plan)
2019-10-23 14 h 43 - Courriel

3205079 - 650149-A000-52BN-I-0001_18
2019-10-30 10 h 10 - Courriel

Mode privilégié (devis) : Courrier électronique
Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

☐	Construction Bau-Val Inc. 87, rue Émilien-Marcoux Suite 101	Madame France Laverdure Téléphone : 514 636-	**Commande : (1579171)** 2019-04-15 11 h 49	3102344 - Addenda 1 - Plans A0 2019-04-15 11 h 49 - Messagerie

Blainville, QC, J7C 0B4 http://www.bauval.com NEQ : 1143718063	4400 Télécopieur : 514 636-9937	**Transmission :** 2019-04-15 14 h 49	3103218 - Addenda 1 (Devis) 2019-04-15 11 h 49 - Téléchargement 3103226 - Addenda 1 (Annexe) 2019-04-15 11 h 49 - Téléchargement 3109781 - AO_10274_addenda_2 2019-04-16 16 h 35 - Courriel 3113973 - Addenda #3 (devis) 2019-04-24 15 h 47 - Courriel 3113974 - Addenda #3 (plan) 2019-04-24 18 h 19 - Messagerie 3113975 - Addenda #3 (bordereau) 2019-04-24 15 h 47 - Téléchargement 3125671 - 650149-A000-52BN-I-0001_02 (devis) 2019-05-13 10 h 25 - Courriel 3125672 - 650149-A000-52BN-I-0001_02 (plan) 2019-05-13 10 h 43 - Messagerie 3129368 - 5 650149-A000-52BN-I-0001_03.pdf (devis) 2019-05-17 15 h 31 - Courriel 3129369 - 5 650149-A000-52BN-I-0001_03.pdf (plan) 2019-05-17 16 h 12 - Messagerie 3133929 - addenda 6 650149-A000-52BN-I-0001_04.pdf (devis) 2019-05-27 10 h 46 - Courriel 3133930 - addenda 6 650149-A000-52BN-I-0001_04.pdf (plan) 2019-05-27 10 h 58 - Messagerie 3141696 - 7_650149-A000-52BN-I-0001_05 (devis) 2019-06-11 11 h 20 - Messagerie 3141697 - 7_650149-A000-52BN-I-0001_05 (plan) 2019-06-11 11 h 20 - Messagerie 3141698 - 7_650149-A000-52BN-I-0001_05 (bordereau) 2019-06-11 11 h 05 - Téléchargement 3143169 - Addenda 8_650149-A000-52BN-I-0001_06.pdf 2019-06-13 13 h 36 - Courriel 3145839 - Addenda 9_650149-A000-52BN-I-0001_07 (devis) 2019-06-19 14 h 22 - Courriel 3145840 - Addenda 9_650149-A000-52BN-I-0001_07 (plan) 2019-06-19 14 h 27 - Messagerie 3145983 - Addenda 9_650149-10274-D16-0001_Sub01 2019-06-21 9 h 15 - Messagerie 3150353 - Addenda #10 (devis) 2019-06-28 11 h 32 - Courriel 3150354 - Addenda #10 (plan) 2019-06-28 11 h 39 - Messagerie 3153027 - Addenda #11 2019-07-05 12 h 51 - Courriel 3158536 - Report_date_.pdf 2019-07-17 16 h 05 - Courriel 3159033 - Addenda #12 2019-07-18 13 h 25 - Courriel 3161282 - Addenda_13_650149-A000-52BN-I-0001_11 (devis) 2019-07-24 12 h 28 - Courriel

				3161283 - Addenda_13_650149-A000-52BN-I-0001_11 (bordereau) 2019-07-24 12 h 28 - Téléchargement 3164434 - 650149-A000-52BN-I-0001_12 2019-08-01 9 h 23 - Courriel 3167358 - Addenda #15 (report de date) 2019-08-08 8 h 07 - Courriel 3171717 - Addenda_16_650149-A000-52BN-I-0001_14 2019-08-16 13 h 27 - Courriel 3181247 - Report_date10274 2019-09-09 10 h 26 - Courriel 3187115 - 650149-A000-52BN-I-0001_15 Addenda 17 (devis) 2019-09-20 13 h 13 - Courriel 3187116 - 650149-A000-52BN-I-0001_15 Addenda 17 (plan) 2019-09-20 14 h 04 - Messagerie 3196069 - Addenda_18_AO#10274_ (devis) 2019-10-09 14 h 42 - Messagerie 3196070 - Addenda_18_AO#10274_ (bordereau) 2019-10-09 14 h 22 - Téléchargement 3201989 - Addenda no. 19 (devis) 2019-10-23 14 h 43 - Courriel 3201990 - Addenda no. 19 (plan) 2019-10-23 14 h 49 - Messagerie 3205079 - 650149-A000-52BN-I-0001_18 2019-10-30 10 h 10 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
☐	Construction Bau-Val Inc. 87, rue Émilien-Marcoux Suite 101 Blainville, QC, J7C 0B4 http://www.bauval.com NEQ : 1143718063	Madame France Laverdure Téléphone : 514 636-4400 Télécopieur : 514 636-9937	**Commande : (1587621)** 2019-05-01 14 h 02 **Transmission :** 2019-05-01 14 h 02	3102344 - Addenda 1 - Plans A0 2019-05-01 14 h 02 - Aucun 3103218 - Addenda 1 (Devis) 2019-05-01 14 h 02 - Aucun 3103226 - Addenda 1 (Annexe) 2019-05-01 14 h 02 - Aucun 3109781 - AO_10274_addenda_2 2019-05-01 14 h 02 - Aucun 3113973 - Addenda #3 (devis) 2019-05-01 14 h 02 - Aucun 3113974 - Addenda #3 (plan) 2019-05-01 14 h 02 - Aucun 3113975 - Addenda #3 (bordereau) 2019-05-01 14 h 02 - Aucun 3125671 - 650149-A000-52BN-I-0001_02 (devis) 2019-05-13 10 h 25 - Courriel 3125672 - 650149-A000-52BN-I-0001_02 (plan) 2019-05-13 10 h 43 - Messagerie 3129368 - 5 650149-A000-52BN-I-0001_03.pdf (devis) 2019-05-17 15 h 31 - Courriel 3129369 - 5 650149-A000-52BN-I-0001_03.pdf (plan) 2019-05-17 16 h 12 - Messagerie 3133929 - addenda 6 650149-A000-52BN-I-0001_04.pdf (devis) 2019-05-27 10 h 46 - Courriel 3133930 - addenda 6 650149-A000-52BN-I-0001_04.pdf (plan)

2019-05-27 10 h 59 - Messagerie

3141696 - 7_650149-A000-52BN-I-0001_05 (devis)
2019-06-11 11 h 20 - Messagerie

3141697 - 7_650149-A000-52BN-I-0001_05 (plan)
2019-06-11 11 h 20 - Messagerie

3141698 - 7_650149-A000-52BN-I-0001_05 (bordereau)
2019-06-11 11 h 05 - Téléchargement

3143169 - Addenda 8_650149-A000-52BN-I-0001_06.pdf
2019-06-13 13 h 36 - Courriel

3145839 - Addenda 9_650149-A000-52BN-I-0001_07 (devis)
2019-06-19 14 h 22 - Courriel

3145840 - Addenda 9_650149-A000-52BN-I-0001_07 (plan)
2019-06-19 14 h 27 - Messagerie

3145983 - Addenda 9_650149-10274-D16-0001_Sub01
2019-06-21 9 h 16 - Messagerie

3150353 - Addenda #10 (devis)
2019-06-28 11 h 32 - Courriel

3150354 - Addenda #10 (plan)
2019-06-28 11 h 39 - Messagerie

3153027 - Addenda #11
2019-07-05 12 h 51 - Courriel

3158536 - Report_date_.pdf
2019-07-17 16 h 05 - Courriel

3159033 - Addenda #12
2019-07-18 13 h 25 - Courriel

3161282 - Addenda_13_650149-A000-52BN-I-0001_11 (devis)
2019-07-24 12 h 28 - Courriel

3161283 - Addenda_13_650149-A000-52BN-I-0001_11 (bordereau)
2019-07-24 12 h 28 - Téléchargement

3164434 - 650149-A000-52BN-I-0001_12
2019-08-01 9 h 23 - Courriel

3167358 - Addenda #15 (report de date)
2019-08-08 8 h 07 - Courriel

3171717 - Addenda_16_650149-A000-52BN-I-0001_14
2019-08-16 13 h 27 - Courriel

3181247 - Report_date10274
2019-09-09 10 h 26 - Courriel

3187115 - 650149-A000-52BN-I-0001_15 Addenda 17 (devis)
2019-09-20 13 h 13 - Courriel

3187116 - 650149-A000-52BN-I-0001_15 Addenda 17 (plan)
2019-09-20 14 h 09 - Messagerie

3196069 - Addenda_18_AO#10274_ (devis)
2019-10-09 14 h 43 - Messagerie

3196070 - Addenda_18_AO#10274_ (bordereau)
2019-10-09 14 h 22 - Téléchargement

3201989 - Addenda no. 19 (devis)
2019-10-23 14 h 43 - Courriel

3201990 - Addenda no. 19 (plan)
2019-10-23 14 h 49 - Messagerie

			3205079 - 650149-A000-52BN-I-0001_18 2019-10-30 10 h 10 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Construction Deric Inc 5145, rue Rideau Québec, QC, G2E5H5 http://www.groupederic.ca NEQ : 1169078178	Monsieur Alexandre Coulombe Téléphone : 418 781-2228 Télécopieur : 418 522-9758	**Commande : (1570066)** 2019-03-29 13 h 58 **Transmission :** 2019-03-29 13 h 58	3102344 - Addenda 1 - Plans A0 2019-04-08 18 h - Messagerie 3103218 - Addenda 1 (Devis) 2019-04-08 13 h 54 - Messagerie 3103226 - Addenda 1 (Annexe) 2019-04-08 13 h 44 - Courriel 3109781 - AO_10274_addenda_2 2019-04-16 16 h 35 - Courriel 3113973 - Addenda #3 (devis) 2019-04-24 15 h 47 - Courriel 3113974 - Addenda #3 (plan) 2019-04-24 18 h 15 - Messagerie 3113975 - Addenda #3 (bordereau) 2019-04-24 15 h 47 - Téléchargement 3125671 - 650149-A000-52BN-I-0001_02 (devis) 2019-05-13 10 h 25 - Courriel 3125672 - 650149-A000-52BN-I-0001_02 (plan) 2019-05-13 10 h 42 - Messagerie 3129368 - 5 650149-A000-52BN-I-0001_03.pdf (devis) 2019-05-17 15 h 31 - Courriel 3129369 - 5 650149-A000-52BN-I-0001_03.pdf (plan) 2019-05-17 16 h 08 - Messagerie 3133929 - addenda 6 650149-A000-52BN-I-0001_04.pdf (devis) 2019-05-27 10 h 46 - Courriel 3133930 - addenda 6 650149-A000-52BN-I-0001_04.pdf (plan) 2019-05-27 10 h 57 - Messagerie 3141696 - 7_650149-A000-52BN-I-0001_05 (devis) 2019-06-11 11 h 07 - Messagerie 3141697 - 7_650149-A000-52BN-I-0001_05 (plan) 2019-06-11 11 h 07 - Messagerie 3141698 - 7_650149-A000-52BN-I-0001_05 (bordereau) 2019-06-11 11 h 05 - Téléchargement 3143169 - Addenda 8_650149-A000-52BN-I-0001_06.pdf 2019-06-13 13 h 36 - Courriel 3145839 - Addenda 9_650149-A000-52BN-I-0001_07 (devis) 2019-06-19 14 h 21 - Courriel 3145840 - Addenda 9_650149-A000-52BN-I-0001_07 (plan) 2019-06-19 14 h 25 - Messagerie 3145983 - Addenda 9_650149-10274-D16-0001_Sub01 2019-06-21 9 h 14 - Messagerie 3150353 - Addenda #10 (devis) 2019-06-28 11 h 32 - Courriel 3150354 - Addenda #10 (plan) 2019-06-28 11 h 37 - Messagerie 3153027 - Addenda #11 2019-07-05 12 h 51 - Courriel

				3158536 - Report_date_.pdf 2019-07-17 16 h 05 - Courriel 3159033 - Addenda #12 2019-07-18 13 h 25 - Courriel 3161282 - Addenda_13_650149-A000-52BN-I-0001_11 (devis) 2019-07-24 12 h 28 - Courriel 3161283 - Addenda_13_650149-A000-52BN-I-0001_11 (bordereau) 2019-07-24 12 h 28 - Téléchargement 3164434 - 650149-A000-52BN-I-0001_12 2019-08-01 9 h 23 - Courriel 3167358 - Addenda #15 (report de date) 2019-08-08 8 h 07 - Courriel 3171717 - Addenda_16_650149-A000-52BN-I-0001_14 2019-08-16 13 h 27 - Courriel 3181247 - Report_date10274 2019-09-09 10 h 26 - Courriel 3187115 - 650149-A000-52BN-I-0001_15 Addenda 17 (devis) 2019-09-20 13 h 13 - Courriel 3187116 - 650149-A000-52BN-I-0001_15 Addenda 17 (plan) 2019-09-20 14 h 02 - Messagerie 3196069 - Addenda_18_AO#10274_ (devis) 2019-10-09 14 h 34 - Messagerie 3196070 - Addenda_18_AO#10274_ (bordereau) 2019-10-09 14 h 22 - Téléchargement 3201989 - Addenda no. 19 (devis) 2019-10-23 14 h 43 - Courriel 3201990 - Addenda no. 19 (plan) 2019-10-23 14 h 47 - Messagerie 3205079 - 650149-A000-52BN-I-0001_18 2019-10-30 10 h 10 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
☐	Eurovia Québec Grands Projets (Laval) 4085 St-Elzéar Est Laval, QC, H7E 4P2 NEQ : 1169491801	Madame Line Proulx Téléphone : 450 431-7887 Télécopieur :	**Commande : (1570706)** 2019-04-01 10 h 14 **Transmission :** 2019-04-01 16 h 27	3102344 - Addenda 1 - Plans A0 2019-04-08 17 h 59 - Messagerie 3103218 - Addenda 1 (Devis) 2019-04-08 13 h 53 - Messagerie 3103226 - Addenda 1 (Annexe) 2019-04-08 13 h 44 - Courriel 3109781 - AO_10274_addenda_2 2019-04-16 16 h 35 - Courriel 3113973 - Addenda #3 (devis) 2019-04-24 15 h 47 - Courriel 3113974 - Addenda #3 (plan) 2019-04-24 18 h 10 - Messagerie 3113975 - Addenda #3 (bordereau) 2019-04-24 15 h 47 - Téléchargement 3125671 - 650149-A000-52BN-I-0001_02 (devis) 2019-05-13 10 h 25 - Courriel 3125672 - 650149-A000-52BN-I-0001_02 (plan) 2019-05-13 10 h 41 - Messagerie 3129368 - 5 650149-A000-52BN-I-0001_03.pdf (devis) 2019-05-17 15 h 31 - Courriel

3129369 - 5 650149-A000-52BN-I-0001_03.pdf (plan)
2019-05-17 16 h 03 - Messagerie

3133929 - addenda 6 650149-A000-52BN-I-0001_04.pdf (devis)
2019-05-27 10 h 46 - Courriel

3133930 - addenda 6 650149-A000-52BN-I-0001_04.pdf (plan)
2019-05-27 10 h 56 - Messagerie

3141696 - 7_650149-A000-52BN-I-0001_05 (devis)
2019-06-11 11 h 06 - Messagerie

3141697 - 7_650149-A000-52BN-I-0001_05 (plan)
2019-06-11 11 h 06 - Messagerie

3141698 - 7_650149-A000-52BN-I-0001_05 (bordereau)
2019-06-11 11 h 05 - Téléchargement

3143169 - Addenda 8_650149-A000-52BN-I-0001_06.pdf
2019-06-13 13 h 36 - Courriel

3145839 - Addenda 9_650149-A000-52BN-I-0001_07 (devis)
2019-06-19 14 h 21 - Courriel

3145840 - Addenda 9_650149-A000-52BN-I-0001_07 (plan)
2019-06-19 14 h 24 - Messagerie

3145983 - Addenda 9_650149-10274-D16-0001_Sub01
2019-06-21 9 h 13 - Messagerie

3150353 - Addenda #10 (devis)
2019-06-28 11 h 32 - Courriel

3150354 - Addenda #10 (plan)
2019-06-28 11 h 37 - Messagerie

3153027 - Addenda #11
2019-07-05 12 h 51 - Courriel

3158536 - Report_date_.pdf
2019-07-17 16 h 05 - Courriel

3159033 - Addenda #12
2019-07-18 13 h 25 - Courriel

3161282 - Addenda_13_650149-A000-52BN-I-0001_11 (devis)
2019-07-24 12 h 28 - Courriel

3161283 - Addenda_13_650149-A000-52BN-I-0001_11 (bordereau)
2019-07-24 12 h 28 - Téléchargement

3164434 - 650149-A000-52BN-I-0001_12
2019-08-01 9 h 23 - Courriel

3167358 - Addenda #15 (report de date)
2019-08-08 8 h 07 - Courriel

3171717 - Addenda_16_650149-A000-52BN-I-0001_14
2019-08-16 13 h 27 - Courriel

3181247 - Report_date10274
2019-09-09 10 h 26 - Courriel

3187115 - 650149-A000-52BN-I-0001_15 Addenda 17 (devis)
2019-09-20 13 h 13 - Courriel

3187116 - 650149-A000-52BN-I-0001_15 Addenda 17 (plan)
2019-09-20 14 h 02 - Messagerie

3196069 - Addenda_18_AO#10274_ (devis)
2019-10-09 14 h 33 - Messagerie

				3196070 - Addenda_18_AO#10274_ (bordereau) 2019-10-09 14 h 22 - Téléchargement 3201989 - Addenda no. 19 (devis) 2019-10-23 14 h 43 - Courriel 3201990 - Addenda no. 19 (plan) 2019-10-23 14 h 46 - Messagerie 3205079 - 650149-A000-52BN-I-0001_18 2019-10-30 10 h 10 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
☐	Filtrum Inc. 430 rue des Entrepreneurs Québec, QC, G1M 1B3 http://www.filtrum.qc.ca NEQ : 1166806464	Madame Christine Gauthier Téléphone : 418 687-0628 Télécopieur : 418 687-3687	**Commande : (1570172)** 2019-03-29 15 h 24 **Transmission :** 2019-03-29 17 h 43	3102344 - Addenda 1 - Plans A0 2019-04-08 18 h - Messagerie 3103218 - Addenda 1 (Devis) 2019-04-08 13 h 55 - Messagerie 3103226 - Addenda 1 (Annexe) 2019-04-08 13 h 44 - Courriel 3109781 - AO_10274_addenda_2 2019-04-16 16 h 35 - Courriel 3113973 - Addenda #3 (devis) 2019-04-24 15 h 47 - Courriel 3113974 - Addenda #3 (plan) 2019-04-24 18 h 18 - Messagerie 3113975 - Addenda #3 (bordereau) 2019-04-24 15 h 47 - Téléchargement 3125671 - 650149-A000-52BN-I-0001_02 (devis) 2019-05-13 10 h 25 - Courriel 3125672 - 650149-A000-52BN-I-0001_02 (plan) 2019-05-13 10 h 42 - Messagerie 3129368 - 5 650149-A000-52BN-I-0001_03.pdf (devis) 2019-05-17 15 h 31 - Courriel 3129369 - 5 650149-A000-52BN-I-0001_03.pdf (plan) 2019-05-17 16 h 11 - Messagerie 3133929 - addenda 6 650149-A000-52BN-I-0001_04.pdf (devis) 2019-05-27 10 h 46 - Courriel 3133930 - addenda 6 650149-A000-52BN-I-0001_04.pdf (plan) 2019-05-27 10 h 58 - Messagerie 3141696 - 7_650149-A000-52BN-I-0001_05 (devis) 2019-06-11 11 h 19 - Messagerie 3141697 - 7_650149-A000-52BN-I-0001_05 (plan) 2019-06-11 11 h 19 - Messagerie 3141698 - 7_650149-A000-52BN-I-0001_05 (bordereau) 2019-06-11 11 h 05 - Téléchargement 3143169 - Addenda 8_650149-A000-52BN-I-0001_06.pdf 2019-06-13 13 h 36 - Courriel 3145839 - Addenda 9_650149-A000-52BN-I-0001_07 (devis) 2019-06-19 14 h 22 - Courriel 3145840 - Addenda 9_650149-A000-52BN-I-0001_07 (plan) 2019-06-19 14 h 27 - Messagerie 3145983 - Addenda 9_650149-10274-D16-0001_Sub01

2019-06-21 9 h 15 - Messagerie

3150353 - Addenda #10 (devis)
2019-06-28 11 h 32 - Courriel

3150354 - Addenda #10 (plan)
2019-06-28 11 h 38 - Messagerie

3153027 - Addenda #11
2019-07-05 12 h 51 - Courriel

3158536 - Report_date_.pdf
2019-07-17 16 h 05 - Courriel

3159033 - Addenda #12
2019-07-18 13 h 25 - Courriel

3161282 - Addenda_13_650149-A000-52BN-I-0001_11 (devis)
2019-07-24 12 h 28 - Courriel

3161283 - Addenda_13_650149-A000-52BN-I-0001_11 (bordereau)
2019-07-24 12 h 28 - Téléchargement

3164434 - 650149-A000-52BN-I-0001_12
2019-08-01 9 h 23 - Courriel

3167358 - Addenda #15 (report de date)
2019-08-08 8 h 07 - Courriel

3171717 - Addenda_16_650149-A000-52BN-I-0001_14
2019-08-16 13 h 27 - Courriel

3181247 - Report_date10274
2019-09-09 10 h 26 - Courriel

3187115 - 650149-A000-52BN-I-0001_15 Addenda 17 (devis)
2019-09-20 13 h 13 - Courriel

3187116 - 650149-A000-52BN-I-0001_15 Addenda 17 (plan)
2019-09-20 14 h 03 - Messagerie

3196069 - Addenda_18_AO#10274_ (devis)
2019-10-09 14 h 42 - Messagerie

3196070 - Addenda_18_AO#10274_ (bordereau)
2019-10-09 14 h 22 - Téléchargement

3201989 - Addenda no. 19 (devis)
2019-10-23 14 h 43 - Courriel

3201990 - Addenda no. 19 (plan)
2019-10-23 14 h 48 - Messagerie

3205079 - 650149-A000-52BN-I-0001_18
2019-10-30 10 h 10 - Courriel

Mode privilégié (devis) : Courrier électronique
Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)

Forterra - St-Eustache, Québec
699 blvd Industriel
Saint-Eustache, QC, J7R 6C3
NEQ : 1164877749

Madame Carole Haley
Téléphone : 450 623-2200
Télécopieur : 450 623-3308

Commande : (1570614)
2019-04-01 9 h 37
Transmission :
2019-04-01 9 h 37

3102344 - Addenda 1 - Plans A0
2019-04-08 13 h 44 - Courriel

3103218 - Addenda 1 (Devis)
2019-04-08 13 h 55 - Messagerie

3103226 - Addenda 1 (Annexe)
2019-04-08 13 h 44 - Courriel

3109781 - AO_10274_addenda_2
2019-04-16 16 h 35 - Courriel

3113973 - Addenda #3 (devis)
2019-04-24 15 h 47 - Courriel

3113974 - Addenda #3 (plan)
2019-04-24 18 h 19 - Messagerie

3113975 - Addenda #3 (bordereau)
2019-04-24 15 h 47 - Téléchargement

3125671 - 650149-A000-52BN-I-0001_02 (devis)

2019-05-13 10 h 25 - Courriel

3125672 - 650149-A000-52BN-I-0001_02 (plan)
2019-05-13 10 h 25 - Courriel

3129368 - 5 650149-A000-52BN-I-0001_03.pdf (devis)
2019-05-17 15 h 31 - Courriel

3129369 - 5 650149-A000-52BN-I-0001_03.pdf (plan)
2019-05-17 16 h 13 - Messagerie

3133929 - addenda 6 650149-A000-52BN-I-0001_04.pdf (devis)
2019-05-27 10 h 46 - Courriel

3133930 - addenda 6 650149-A000-52BN-I-0001_04.pdf (plan)
2019-05-27 10 h 46 - Courriel

3141696 - 7_650149-A000-52BN-I-0001_05 (devis)
2019-06-11 11 h 20 - Messagerie

3141697 - 7_650149-A000-52BN-I-0001_05 (plan)
2019-06-11 11 h 20 - Messagerie

3141698 - 7_650149-A000-52BN-I-0001_05 (bordereau)
2019-06-11 11 h 05 - Téléchargement

3143169 - Addenda 8_650149-A000-52BN-I-0001_06.pdf
2019-06-13 13 h 36 - Courriel

3145839 - Addenda 9_650149-A000-52BN-I-0001_07 (devis)
2019-06-19 14 h 22 - Courriel

3145840 - Addenda 9_650149-A000-52BN-I-0001_07 (plan)
2019-06-19 14 h 28 - Messagerie

3145983 - Addenda 9_650149-10274-D16-0001_Sub01
2019-06-21 9 h 16 - Messagerie

3150353 - Addenda #10 (devis)
2019-06-28 11 h 32 - Courriel

3150354 - Addenda #10 (plan)
2019-06-28 11 h 32 - Courriel

3153027 - Addenda #11
2019-07-05 12 h 51 - Courriel

3158536 - Report_date_.pdf
2019-07-17 16 h 05 - Courriel

3159033 - Addenda #12
2019-07-18 13 h 25 - Courriel

3161282 - Addenda_13_650149-A000-52BN-I-0001_11 (devis)
2019-07-24 12 h 28 - Courriel

3161283 - Addenda_13_650149-A000-52BN-I-0001_11 (bordereau)
2019-07-24 12 h 28 - Téléchargement

3164434 - 650149-A000-52BN-I-0001_12
2019-08-01 9 h 23 - Courriel

3167358 - Addenda #15 (report de date)
2019-08-08 8 h 07 - Courriel

3171717 - Addenda_16_650149-A000-52BN-I-0001_14
2019-08-16 13 h 27 - Courriel

3181247 - Report_date10274
2019-09-09 10 h 26 - Courriel

3187115 - 650149-A000-52BN-I-0001_15 Addenda 17 (devis)

				2019-09-20 13 h 13 - Courriel 3187116 - 650149-A000-52BN-I-0001_15 Addenda 17 (plan) 2019-09-20 13 h 13 - Courriel 3196069 - Addenda_18_AO#10274_ (devis) 2019-10-09 14 h 43 - Messagerie 3196070 - Addenda_18_AO#10274_ (bordereau) 2019-10-09 14 h 22 - Téléchargement 3201989 - Addenda no. 19 (devis) 2019-10-23 14 h 43 - Courriel 3201990 - Addenda no. 19 (plan) 2019-10-23 14 h 43 - Courriel 3205079 - 650149-A000-52BN-I-0001_18 2019-10-30 10 h 10 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	Forterra - St-Eustache, Québec 699 blvd Industriel Saint-Eustache, QC, J7R 6C3 NEQ : 1164877749	Madame Carole Haley_ Téléphone : 450 623-2200 Télécopieur : 450 623-3308	**Commande : (1577235)** 2019-04-11 7 h 29 **Transmission :** 2019-04-11 7 h 47	3102344 - Addenda 1 - Plans A0 2019-04-11 7 h 29 - Messagerie 3103218 - Addenda 1 (Devis) 2019-04-11 7 h 29 - Messagerie 3103226 - Addenda 1 (Annexe) 2019-04-11 7 h 29 - Messagerie 3109781 - AO_10274_addenda_2 2019-04-16 16 h 35 - Courriel 3113973 - Addenda #3 (devis) 2019-04-24 15 h 47 - Courriel 3113974 - Addenda #3 (plan) 2019-04-24 18 h 21 - Messagerie 3113975 - Addenda #3 (bordereau) 2019-04-24 15 h 47 - Téléchargement 3125671 - 650149-A000-52BN-I-0001_02 (devis) 2019-05-13 10 h 25 - Courriel 3125672 - 650149-A000-52BN-I-0001_02 (plan) 2019-05-13 10 h 41 - Messagerie 3129368 - 5 650149-A000-52BN-I-0001_03.pdf (devis) 2019-05-17 15 h 31 - Courriel 3129369 - 5 650149-A000-52BN-I-0001_03.pdf (plan) 2019-05-17 16 h 15 - Messagerie 3133929 - addenda 6 650149-A000-52BN-I-0001_04.pdf (devis) 2019-05-27 10 h 46 - Courriel 3133930 - addenda 6 650149-A000-52BN-I-0001_04.pdf (plan) 2019-05-27 10 h 53 - Messagerie 3141696 - 7_650149-A000-52BN-I-0001_05 (devis) 2019-06-11 11 h 05 - Messagerie 3141697 - 7_650149-A000-52BN-I-0001_05 (plan) 2019-06-11 11 h 05 - Messagerie 3141698 - 7_650149-A000-52BN-I-0001_05 (bordereau) 2019-06-11 11 h 04 - Téléchargement 3143169 - Addenda 8_650149-A000-52BN-I-0001_06.pdf 2019-06-13 13 h 36 - Courriel 3145839 - Addenda 9_650149-A000-52BN-I-0001_07 (devis)

2019-06-19 14 h 21 - Courriel

3145840 - Addenda 9_650149-A000-52BN-I-0001_07 (plan)
2019-06-19 14 h 24 - Messagerie

3145983 - Addenda 9_650149-10274-D16-0001_Sub01
2019-06-21 9 h 12 - Messagerie

3150353 - Addenda #10 (devis)
2019-06-28 11 h 32 - Courriel

3150354 - Addenda #10 (plan)
2019-06-28 11 h 40 - Messagerie

3153027 - Addenda #11
2019-07-05 12 h 51 - Courriel

3158536 - Report_date_.pdf
2019-07-17 16 h 05 - Courriel

3159033 - Addenda #12
2019-07-18 13 h 25 - Courriel

3161282 - Addenda_13_650149-A000-52BN-I-0001_11 (devis)
2019-07-24 12 h 28 - Courriel

3161283 - Addenda_13_650149-A000-52BN-I-0001_11 (bordereau)
2019-07-24 12 h 28 - Téléchargement

3164434 - 650149-A000-52BN-I-0001_12
2019-08-01 9 h 23 - Courriel

3167358 - Addenda #15 (report de date)
2019-08-08 8 h 07 - Courriel

3171717 - Addenda_16_650149-A000-52BN-I-0001_14
2019-08-16 13 h 27 - Courriel

3181247 - Report_date10274
2019-09-09 10 h 26 - Courriel

3187115 - 650149-A000-52BN-I-0001_15 Addenda 17 (devis)
2019-09-20 13 h 13 - Courriel

3187116 - 650149-A000-52BN-I-0001_15 Addenda 17 (plan)
2019-09-20 14 h 01 - Messagerie

3196069 - Addenda_18_AO#10274_ (devis)
2019-10-09 14 h 44 - Messagerie

3196070 - Addenda_18_AO#10274_ (bordereau)
2019-10-09 14 h 22 - Téléchargement

3201989 - Addenda no. 19 (devis)
2019-10-23 14 h 43 - Courriel

3201990 - Addenda no. 19 (plan)
2019-10-23 14 h 45 - Messagerie

3205079 - 650149-A000-52BN-I-0001_18
2019-10-30 10 h 10 - Courriel

Mode privilégié (devis) : Courrier électronique
Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)

Gastier M.P. Inc.
10400 boul du Golf
Montréal, QC, H1J 2Y7
http://www.gastier.com NEQ : 1168999176

Madame Kristina Bérubé
Téléphone : 514 325-4220
Télécopieur : 514 325-3822

Commande : (1570659)
2019-04-01 9 h 52
Transmission :
2019-04-01 9 h 52

3102344 - Addenda 1 - Plans A0
2019-04-08 13 h 44 - Courriel

3103218 - Addenda 1 (Devis)
2019-04-08 13 h 54 - Messagerie

3103226 - Addenda 1 (Annexe)
2019-04-08 13 h 44 - Courriel

3109781 - AO_10274_addenda_2
2019-04-16 16 h 35 - Courriel

3113973 - Addenda #3 (devis)
2019-04-24 15 h 47 - Courriel

3113974 - Addenda #3 (plan)
2019-04-24 18 h 16 - Messagerie

3113975 - Addenda #3 (bordereau)
2019-04-24 15 h 47 - Téléchargement

3125671 - 650149-A000-52BN-I-0001_02 (devis)
2019-05-13 10 h 25 - Courriel

3125672 - 650149-A000-52BN-I-0001_02 (plan)
2019-05-13 10 h 25 - Courriel

3129368 - 5 650149-A000-52BN-I-0001_03.pdf (devis)
2019-05-17 15 h 31 - Courriel

3129369 - 5 650149-A000-52BN-I-0001_03.pdf (plan)
2019-05-17 16 h 08 - Messagerie

3133929 - addenda 6 650149-A000-52BN-I-0001_04.pdf (devis)
2019-05-27 10 h 46 - Courriel

3133930 - addenda 6 650149-A000-52BN-I-0001_04.pdf (plan)
2019-05-27 10 h 46 - Courriel

3141696 - 7_650149-A000-52BN-I-0001_05 (devis)
2019-06-11 11 h 18 - Messagerie

3141697 - 7_650149-A000-52BN-I-0001_05 (plan)
2019-06-11 11 h 18 - Messagerie

3141698 - 7_650149-A000-52BN-I-0001_05 (bordereau)
2019-06-11 11 h 05 - Téléchargement

3143169 - Addenda 8_650149-A000-52BN-I-0001_06.pdf
2019-06-13 13 h 36 - Courriel

3145839 - Addenda 9_650149-A000-52BN-I-0001_07 (devis)
2019-06-19 14 h 21 - Courriel

3145840 - Addenda 9_650149-A000-52BN-I-0001_07 (plan)
2019-06-19 14 h 25 - Messagerie

3145983 - Addenda 9_650149-10274-D16-0001_Sub01
2019-06-21 9 h 14 - Messagerie

3150353 - Addenda #10 (devis)
2019-06-28 11 h 32 - Courriel

3150354 - Addenda #10 (plan)
2019-06-28 11 h 32 - Courriel

3153027 - Addenda #11
2019-07-05 12 h 51 - Courriel

3158536 - Report_date_.pdf
2019-07-17 16 h 05 - Courriel

3159033 - Addenda #12
2019-07-18 13 h 25 - Courriel

3161282 - Addenda_13_650149-A000-52BN-I-0001_11 (devis)
2019-07-24 12 h 28 - Courriel

3161283 - Addenda_13_650149-A000-52BN-I-0001_11 (bordereau)
2019-07-24 12 h 28 - Téléchargement

3164434 - 650149-A000-52BN-I-0001_12
2019-08-01 9 h 23 - Courriel

3167358 - Addenda #15 (report de date)
2019-08-08 8 h 07 - Courriel

				3171717 - Addenda_16_650149-A000-52BN-I-0001_14 2019-08-16 13 h 27 - Courriel 3181247 - Report_date10274 2019-09-09 10 h 26 - Courriel 3187115 - 650149-A000-52BN-I-0001_15 Addenda 17 (devis) 2019-09-20 13 h 13 - Courriel 3187116 - 650149-A000-52BN-I-0001_15 Addenda 17 (plan) 2019-09-20 13 h 13 - Courriel 3196069 - Addenda_18_AO#10274_ (devis) 2019-10-09 14 h 34 - Messagerie 3196070 - Addenda_18_AO#10274_ (bordereau) 2019-10-09 14 h 22 - Téléchargement 3201989 - Addenda no. 19 (devis) 2019-10-23 14 h 43 - Courriel 3201990 - Addenda no. 19 (plan) 2019-10-23 14 h 43 - Courriel 3205079 - 650149-A000-52BN-I-0001_18 2019-10-30 10 h 10 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
	GROUPE PROMEC INC. 1300, rue Saguenay Rouyn-Noranda, QC, J9X 7C3 NEQ : 1147308788	Madame Caroline Forget Téléphone : 514 901-7500 Télécopieur : 514 901-7501	**Commande : (1578544)** 2019-04-12 15 h 08 **Transmission :** 2019-04-12 15 h 08	3102344 - Addenda 1 - Plans A0 2019-04-12 15 h 08 - Téléchargement 3103218 - Addenda 1 (Devis) 2019-04-12 15 h 08 - Téléchargement 3103226 - Addenda 1 (Annexe) 2019-04-12 15 h 08 - Téléchargement 3109781 - AO_10274_addenda_2 2019-04-16 16 h 35 - Courriel 3113973 - Addenda #3 (devis) 2019-04-24 15 h 47 - Courriel 3113974 - Addenda #3 (plan) 2019-04-24 18 h 17 - Messagerie 3113975 - Addenda #3 (bordereau) 2019-04-24 15 h 47 - Téléchargement 3125671 - 650149-A000-52BN-I-0001_02 (devis) 2019-05-13 10 h 25 - Courriel 3125672 - 650149-A000-52BN-I-0001_02 (plan) 2019-05-13 10 h 25 - Courriel 3129368 - 5 650149-A000-52BN-I-0001_03.pdf (devis) 2019-05-17 15 h 31 - Courriel 3129369 - 5 650149-A000-52BN-I-0001_03.pdf (plan) 2019-05-17 16 h 10 - Messagerie 3133929 - addenda 6 650149-A000-52BN-I-0001_04.pdf (devis) 2019-05-27 10 h 46 - Courriel 3133930 - addenda 6 650149-A000-52BN-I-0001_04.pdf (plan) 2019-05-27 10 h 46 - Courriel 3141696 - 7_650149-A000-52BN-I-0001_05 (devis) 2019-06-11 11 h 19 - Messagerie 3141697 - 7_650149-A000-52BN-I-0001_05 (plan) 2019-06-11 11 h 19 - Messagerie

3141698 - 7_650149-A000-52BN-I-0001_05 (bordereau)
2019-06-11 11 h 05 - Téléchargement

3143169 - Addenda 8_650149-A000-52BN-I-0001_06.pdf
2019-06-13 13 h 36 - Courriel

3145839 - Addenda 9_650149-A000-52BN-I-0001_07 (devis)
2019-06-19 14 h 21 - Courriel

3145840 - Addenda 9_650149-A000-52BN-I-0001_07 (plan)
2019-06-19 14 h 27 - Messagerie

3145983 - Addenda 9_650149-10274-D16-0001_Sub01
2019-06-21 9 h 14 - Messagerie

3150353 - Addenda #10 (devis)
2019-06-28 11 h 32 - Courriel

3150354 - Addenda #10 (plan)
2019-06-28 11 h 32 - Courriel

3153027 - Addenda #11
2019-07-05 12 h 51 - Courriel

3158536 - Report_date_.pdf
2019-07-17 16 h 05 - Courriel

3159033 - Addenda #12
2019-07-18 13 h 25 - Courriel

3161282 - Addenda_13_650149-A000-52BN-I-0001_11 (devis)
2019-07-24 12 h 28 - Courriel

3161283 - Addenda_13_650149-A000-52BN-I-0001_11 (bordereau)
2019-07-24 12 h 28 - Téléchargement

3164434 - 650149-A000-52BN-I-0001_12
2019-08-01 9 h 23 - Courriel

3167358 - Addenda #15 (report de date)
2019-08-08 8 h 07 - Courriel

3171717 - Addenda_16_650149-A000-52BN-I-0001_14
2019-08-16 13 h 27 - Courriel

3181247 - Report_date10274
2019-09-09 10 h 26 - Courriel

3187115 - 650149-A000-52BN-I-0001_15 Addenda 17 (devis)
2019-09-20 13 h 13 - Courriel

3187116 - 650149-A000-52BN-I-0001_15 Addenda 17 (plan)
2019-09-20 13 h 13 - Courriel

3196069 - Addenda_18_AO#10274_ (devis)
2019-10-09 14 h 36 - Messagerie

3196070 - Addenda_18_AO#10274_ (bordereau)
2019-10-09 14 h 22 - Téléchargement

3201989 - Addenda no. 19 (devis)
2019-10-23 14 h 43 - Courriel

3201990 - Addenda no. 19 (plan)
2019-10-23 14 h 43 - Courriel

3205079 - 650149-A000-52BN-I-0001_18
2019-10-30 10 h 10 - Courriel

Mode privilégié (devis) : Courrier électronique
Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

☐	Loiselle inc. 280 boul Pie XII	Monsieur Olivier Gaignard Téléphone : 450 373-	**Commande : (1570209)** 2019-03-29 15 h 59	3102344 - Addenda 1 - Plans A0 2019-04-08 13 h 44 - Courriel

Salaberry-de-Valleyfield, QC, J6S 6P7 http://www.loiselle.ca NEQ : 1142482703	4274 Télécopieur : 450 373-5631	**Transmission :** 2019-03-29 15 h 59	3103218 - Addenda 1 (Devis) 2019-04-08 14 h 01 - Messagerie 3103226 - Addenda 1 (Annexe) 2019-04-08 13 h 44 - Courriel 3109781 - AO_10274_addenda_2 2019-04-16 16 h 35 - Courriel 3113973 - Addenda #3 (devis) 2019-04-24 15 h 47 - Courriel 3113974 - Addenda #3 (plan) 2019-04-24 18 h 20 - Messagerie 3113975 - Addenda #3 (bordereau) 2019-04-24 15 h 47 - Téléchargement 3125671 - 650149-A000-52BN-I-0001_02 (devis) 2019-05-13 10 h 25 - Courriel 3125672 - 650149-A000-52BN-I-0001_02 (plan) 2019-05-13 10 h 25 - Courriel 3129368 - 5 650149-A000-52BN-I-0001_03.pdf (devis) 2019-05-17 15 h 31 - Courriel 3129369 - 5 650149-A000-52BN-I-0001_03.pdf (plan) 2019-05-17 16 h 14 - Messagerie 3133929 - addenda 6 650149-A000-52BN-I-0001_04.pdf (devis) 2019-05-27 10 h 46 - Courriel 3133930 - addenda 6 650149-A000-52BN-I-0001_04.pdf (plan) 2019-05-27 10 h 46 - Courriel 3141696 - 7_650149-A000-52BN-I-0001_05 (devis) 2019-06-11 11 h 20 - Messagerie 3141697 - 7_650149-A000-52BN-I-0001_05 (plan) 2019-06-11 11 h 20 - Messagerie 3141698 - 7_650149-A000-52BN-I-0001_05 (bordereau) 2019-06-11 11 h 05 - Téléchargement 3143169 - Addenda 8_650149-A000-52BN-I-0001_06.pdf 2019-06-13 13 h 36 - Courriel 3145839 - Addenda 9_650149-A000-52BN-I-0001_07 (devis) 2019-06-19 14 h 22 - Courriel 3145840 - Addenda 9_650149-A000-52BN-I-0001_07 (plan) 2019-06-19 14 h 28 - Messagerie 3145983 - Addenda 9_650149-10274-D16-0001_Sub01 2019-06-21 9 h 16 - Messagerie 3150353 - Addenda #10 (devis) 2019-06-28 11 h 33 - Courriel 3150354 - Addenda #10 (plan) 2019-06-28 11 h 33 - Courriel 3153027 - Addenda #11 2019-07-05 12 h 51 - Courriel 3158536 - Report_date_.pdf 2019-07-17 16 h 05 - Courriel 3159033 - Addenda #12 2019-07-18 13 h 25 - Courriel 3161282 - Addenda_13_650149-A000-52BN-I-0001_11 (devis) 2019-07-24 12 h 28 - Courriel

3161283 - Addenda_13_650149-A000-52BN-I-0001_11 (bordereau)
2019-07-24 12 h 28 - Téléchargement

3164434 - 650149-A000-52BN-I-0001_12
2019-08-01 9 h 23 - Courriel

3167358 - Addenda #15 (report de date)
2019-08-08 8 h 07 - Courriel

3171717 - Addenda_16_650149-A000-52BN-I-0001_14
2019-08-16 13 h 27 - Courriel

3181247 - Report_date10274
2019-09-09 10 h 26 - Courriel

3187115 - 650149-A000-52BN-I-0001_15 Addenda 17 (devis)
2019-09-20 13 h 13 - Courriel

3187116 - 650149-A000-52BN-I-0001_15 Addenda 17 (plan)
2019-09-20 13 h 13 - Courriel

3196069 - Addenda_18_AO#10274_ (devis)
2019-10-09 14 h 43 - Messagerie

3196070 - Addenda_18_AO#10274_ (bordereau)
2019-10-09 14 h 22 - Téléchargement

3201989 - Addenda no. 19 (devis)
2019-10-23 14 h 43 - Courriel

3201990 - Addenda no. 19 (plan)
2019-10-23 14 h 43 - Courriel

3205079 - 650149-A000-52BN-I-0001_18
2019-10-30 10 h 10 - Courriel

Mode privilégié (devis) : Courrier électronique
Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

Nordmec Construction inc.
390, rue Siméon, local 3
Mont-Tremblant, QC, J8E 2R2
NEQ : 1164575657

Monsieur Yanick Gougeon
Téléphone : 819 429-5555
Télécopieur : 819 429-6555

Commande : (1571848)
2019-04-02 12 h 01
Transmission :
2019-04-02 13 h 47

3102344 - Addenda 1 - Plans A0
2019-04-08 18 h - Messagerie

3103218 - Addenda 1 (Devis)
2019-04-08 13 h 55 - Messagerie

3103226 - Addenda 1 (Annexe)
2019-04-08 13 h 44 - Courriel

3109781 - AO_10274_addenda_2
2019-04-16 16 h 35 - Courriel

3113973 - Addenda #3 (devis)
2019-04-24 15 h 47 - Courriel

3113974 - Addenda #3 (plan)
2019-04-24 18 h 18 - Messagerie

3113975 - Addenda #3 (bordereau)
2019-04-24 15 h 47 - Téléchargement

3125671 - 650149-A000-52BN-I-0001_02 (devis)
2019-05-13 10 h 25 - Courriel

3125672 - 650149-A000-52BN-I-0001_02 (plan)
2019-05-13 10 h 42 - Messagerie

3129368 - 5 650149-A000-52BN-I-0001_03.pdf (devis)
2019-05-17 15 h 31 - Courriel

3129369 - 5 650149-A000-52BN-I-0001_03.pdf (plan)
2019-05-17 16 h 11 - Messagerie

3133929 - addenda 6 650149-A000-52BN-I-0001_04.pdf (devis)
2019-05-27 10 h 46 - Courriel

3133930 - addenda 6 650149-A000-52BN-I-0001_04.pdf (plan)

2019-05-27 10 h 57 - Messagerie

3141696 - 7_650149-A000-52BN-I-0001_05 (devis)
2019-06-11 11 h 19 - Messagerie

3141697 - 7_650149-A000-52BN-I-0001_05 (plan)
2019-06-11 11 h 19 - Messagerie

3141698 - 7_650149-A000-52BN-I-0001_05 (bordereau)
2019-06-11 11 h 05 - Téléchargement

3143169 - Addenda 8_650149-A000-52BN-I-0001_06.pdf
2019-06-13 13 h 36 - Courriel

3145839 - Addenda 9_650149-A000-52BN-I-0001_07 (devis)
2019-06-19 14 h 21 - Courriel

3145840 - Addenda 9_650149-A000-52BN-I-0001_07 (plan)
2019-06-19 14 h 27 - Messagerie

3145983 - Addenda 9_650149-10274-D16-0001_Sub01
2019-06-21 9 h 15 - Messagerie

3150353 - Addenda #10 (devis)
2019-06-28 11 h 32 - Courriel

3150354 - Addenda #10 (plan)
2019-06-28 11 h 38 - Messagerie

3153027 - Addenda #11
2019-07-05 12 h 51 - Courriel

3158536 - Report_date_.pdf
2019-07-17 16 h 05 - Courriel

3159033 - Addenda #12
2019-07-18 13 h 25 - Courriel

3161282 - Addenda_13_650149-A000-52BN-I-0001_11 (devis)
2019-07-24 12 h 28 - Courriel

3161283 - Addenda_13_650149-A000-52BN-I-0001_11 (bordereau)
2019-07-24 12 h 28 - Téléchargement

3164434 - 650149-A000-52BN-I-0001_12
2019-08-01 9 h 23 - Courriel

3167358 - Addenda #15 (report de date)
2019-08-08 8 h 07 - Courriel

3171717 - Addenda_16_650149-A000-52BN-I-0001_14
2019-08-16 13 h 27 - Courriel

3181247 - Report_date10274
2019-09-09 10 h 26 - Courriel

3187115 - 650149-A000-52BN-I-0001_15 Addenda 17 (devis)
2019-09-20 13 h 13 - Courriel

3187116 - 650149-A000-52BN-I-0001_15 Addenda 17 (plan)
2019-09-20 14 h 03 - Messagerie

3196069 - Addenda_18_AO#10274_ (devis)
2019-10-09 14 h 41 - Messagerie

3196070 - Addenda_18_AO#10274_ (bordereau)
2019-10-09 14 h 22 - Téléchargement

3201989 - Addenda no. 19 (devis)
2019-10-23 14 h 43 - Courriel

3201990 - Addenda no. 19 (plan)
2019-10-23 14 h 47 - Messagerie

			3205079 - 650149-A000-52BN-I-0001_18 2019-10-30 10 h 10 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Pomerleau Inc... 500 rue St-Jacques O. Suite 900 Montréal, QC, H2Y 0A2 NEQ : 1142005934	Madame Nancy Lazure Téléphone : 514 789-2728 Télécopieur : 514 789-2288	**Commande : (1570651)** 2019-04-01 9 h 49 **Transmission :** 2019-04-01 9 h 49	3102344 - Addenda 1 - Plans A0 2019-04-08 13 h 44 - Courriel 3103218 - Addenda 1 (Devis) 2019-04-08 13 h 53 - Messagerie 3103226 - Addenda 1 (Annexe) 2019-04-08 13 h 44 - Courriel 3109781 - AO_10274_addenda_2 2019-04-16 16 h 35 - Courriel 3113973 - Addenda #3 (devis) 2019-04-24 15 h 47 - Courriel 3113974 - Addenda #3 (plan) 2019-04-24 18 h 12 - Messagerie 3113975 - Addenda #3 (bordereau) 2019-04-24 15 h 47 - Téléchargement 3125671 - 650149-A000-52BN-I-0001_02 (devis) 2019-05-13 10 h 25 - Courriel 3125672 - 650149-A000-52BN-I-0001_02 (plan) 2019-05-13 10 h 25 - Courriel 3129368 - 5 650149-A000-52BN-I-0001_03.pdf (devis) 2019-05-17 15 h 31 - Courriel 3129369 - 5 650149-A000-52BN-I-0001_03.pdf (plan) 2019-05-17 16 h 04 - Messagerie 3133929 - addenda 6 650149-A000-52BN-I-0001_04.pdf (devis) 2019-05-27 10 h 46 - Courriel 3133930 - addenda 6 650149-A000-52BN-I-0001_04.pdf (plan) 2019-05-27 10 h 46 - Courriel 3141696 - 7_650149-A000-52BN-I-0001_05 (devis) 2019-06-11 11 h 06 - Messagerie 3141697 - 7_650149-A000-52BN-I-0001_05 (plan) 2019-06-11 11 h 06 - Messagerie 3141698 - 7_650149-A000-52BN-I-0001_05 (bordereau) 2019-06-11 11 h 05 - Téléchargement 3143169 - Addenda 8_650149-A000-52BN-I-0001_06.pdf 2019-06-13 13 h 36 - Courriel 3145839 - Addenda 9_650149-A000-52BN-I-0001_07 (devis) 2019-06-19 14 h 21 - Courriel 3145840 - Addenda 9_650149-A000-52BN-I-0001_07 (plan) 2019-06-19 14 h 24 - Messagerie 3145983 - Addenda 9_650149-10274-D16-0001_Sub01 2019-06-21 9 h 13 - Messagerie 3150353 - Addenda #10 (devis) 2019-06-28 11 h 32 - Courriel 3150354 - Addenda #10 (plan) 2019-06-28 11 h 32 - Courriel 3153027 - Addenda #11 2019-07-05 12 h 51 - Courriel

3158536 - Report_date_.pdf
2019-07-17 16 h 05 - Courriel

3159033 - Addenda #12
2019-07-18 13 h 25 - Courriel

3161282 - Addenda_13_650149-A000-52BN-I-0001_11 (devis)
2019-07-24 12 h 28 - Courriel

3161283 - Addenda_13_650149-A000-52BN-I-0001_11 (bordereau)
2019-07-24 12 h 28 - Téléchargement

3164434 - 650149-A000-52BN-I-0001_12
2019-08-01 9 h 23 - Courriel

3167358 - Addenda #15 (report de date)
2019-08-08 8 h 07 - Courriel

3171717 - Addenda_16_650149-A000-52BN-I-0001_14
2019-08-16 13 h 27 - Courriel

3181247 - Report_date10274
2019-09-09 10 h 26 - Courriel

3187115 - 650149-A000-52BN-I-0001_15 Addenda 17 (devis)
2019-09-20 13 h 13 - Courriel

3187116 - 650149-A000-52BN-I-0001_15 Addenda 17 (plan)
2019-09-20 13 h 13 - Courriel

3196069 - Addenda_18_AO#10274_ (devis)
2019-10-09 14 h 33 - Messagerie

3196070 - Addenda_18_AO#10274_ (bordereau)
2019-10-09 14 h 22 - Téléchargement

3201989 - Addenda no. 19 (devis)
2019-10-23 14 h 43 - Courriel

3201990 - Addenda no. 19 (plan)
2019-10-23 14 h 43 - Courriel

3205079 - 650149-A000-52BN-I-0001_18
2019-10-30 10 h 10 - Courriel

Mode privilégié (devis) : Courrier électronique
Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

☐ Fournisseur ayant demandé de ne pas être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
☐ Fournisseur ayant demandé d'être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
☐ Organisme public.

© 2003-2019 Tous droits réservés

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1198148001

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Division de l'ingénierie , Bureau projets 2
Objet :	Accorder un contrat à Loiselle inc. pour les travaux prérequis à la mise à niveau de la station de pompage McTavish - Dépense totale de 51 536 400 $, taxes incluses (contrat : 42 947 000,00 $ + contingences : 6 442 050,00 $ + incidences 2 147 350,00 $)- Appel d'offres public no 10274 (2 soumissionnaires conformes)

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

1198148001SUM.xls Information_comptable_DEP_1198148001.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Marleen SIDNEY
Agente de gestion des ressources financieres
Tél : (514) 872-0893

Co-auteure
Fanny Lalonde-Gosselin
Preposée au budget
514-872-8914

ENDOSSÉ PAR Le : 2020-01-23

Leilatou DANKASSOUA
Conseillère budgetaire
Tél : (514) 872-2648

Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Système de gestion des décisions des instances
RAPPORT DE LA COMMISSION SUR L'EXAMEN DES CONTRATS

CG : 20.18

2020/02/27 17:00

(2)

Dossier # : 1198148001

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Division de l'ingénierie , Bureau projets 2
Objet :	Accorder un contrat à Loiselle inc. pour les travaux prérequis à la mise à niveau de la station de pompage McTavish - Dépense totale de 51 536 400 $, taxes incluses (contrat : 42 947 000,00 $ + contingences : 6 442 050,00 $ + incidences 2 147 350,00 $)- Appel d'offres public no 10274 (2 soumissionnaires conformes)

Rapport - mandat1198148001.pdf

Dossier # :1198148001

Ville de Montréal
Service du greffe
Division du soutien aux commissions permanentes,
aux conseils consultatifs et au Bureau de la présidence du conseil
155, rue Notre-Dame Est, rez-de-chaussée
Montréal (Québec) H2Y 1B5
Téléphone : 514 872-3770
www.ville.montreal.qc.ca/commissions

Commission permanente sur l'examen des contrats

La Commission :

Présidence

Mme Karine Boivin Roy
Arrondissement de Mercier – Hochelaga-Maisonneuve

Vice-présidences

M. Christian Arseneault
Arrondissement de Côte-des-Neiges – Notre-dame-de-Grâce

Mme Julie Brisebois
Village de Senneville

Membres

M. Luc Gagnon
Arrondissement de Verdun

Mme Paola Hawa
Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue

M. Christian Larocque
Arrondissement de L'Île-Bizard – Sainte-Geneviève

M. Jocelyn Pauzé
Arrondissement de Rosemont – La Petite-Patrie

M. Giovanni Rapanà
Arrondissement de Rivière-des-Prairies – Pointe-aux-Trembles

Mme Micheline Rouleau
Arrondissement de Lachine

M. Robert Samoszewski
Arrondissement de L'Île-Bizard – Sainte-Geneviève

Mme Lili-Anne Tremblay
Arrondissement de Saint-Léonard

Le 27 février 2020

Rapport d'examen de la conformité du processus d'appel d'offres - Mandat SMCE198148001

Accorder un contrat à Loiselle inc. pour les travaux prérequis à la mise à niveau de la station de pompage McTavish – Dépense totale de 51 536 400 $, taxes incluses (contrat : 42 947 000,00 $ + contingences : 6 442 050,00 $ + incidences 2 147 350,00 $) - Appel d'offres public no 10274 (2 soumissionnaires conformes).

Karine Boivin Roy
Présidente

Linda Lajeunesse
Secrétaire recherchiste

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette Commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la Commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la Commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

Mandat SMCE198148001

Accorder un contrat à Loiselle inc. pour les travaux prérequis à la mise à niveau de la station de pompage McTavish – Dépense totale de 51 536 400 $, taxes incluses (contrat : 42 947 000,00 $ + contingences : 6 442 050,00 $ + incidences 2 147 350,00 $) - Appel d'offres public no 10274 (2 soumissionnaires conformes).

À sa séance du 5 février 2020, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats pour étudier le présent contrat, qui répondait au critère suivant :

- *Contrat de plus de 10 M$;*
- *Contrat d'exécution de travaux d'une valeur de plus de 2 M$, pour lequel on observe :*
  - *un écart de prix de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire.*

Le 12 février dernier, les membres de la Commission ont étudié la conformité du processus d'octroi relatif à ce mandat dans le cadre d'une séance de travail à huis clos. Au cours de cette séance, les responsables du Service de l'eau, dont sa directrice, ont pu présenter les différentes étapes franchies dans ce dossier, et ce, en plus de répondre à toutes les questions des commissaires.

Ce contrat, qui vise la réfection d'une très grosse conduite, représente la première partie d'un projet qui se réalisera en deux phases. Les travaux d'auscultation préalable ont montré un niveau inquiétant de désuétude de la conduite principale de 84″, construite vers 1850, qui permet de desservir 1,2 million de personnes dans ce secteur de l'île de Montréal. La Commission comprend que seulement deux entreprises ont soumissionné en raison du difficile contexte de ces travaux, précisément en ce qui a trait au risque élevé de ce projet sur des infrastructures ayant un historique de bris et en lien avec l'obligation de maintenir, sans interruption, l'alimentation en eau potable. En outre, il est d'autant plus complexe d'y intéresser une main-d'œuvre qualifiée, et ce, en raison de l'importante durée des travaux et de leur localisation au centre-ville. Les commissaires ont porté leur attention sur le nombre particulièrement élevé de questions posées par les entreprises intéressées. La Commission retient que l'avis du patrimoine ayant mené à la révision du tracé a compté pour un grand nombre de ces questions en plus d'avoir eu pour effet de prolonger la durée du processus d'appel d'offres. À cet effet, la

Commission souhaiterait que la configuration de surface soit davantage prise en compte lors de la conception des prochains projets, bien en amont des appels d'offres.

En ce qui a trait à l'écart de prix, la Commission retient que c'est essentiellement le coût des travaux d'électricité qui s'avère beaucoup plus élevé que ce qui avait été prévu à l'estimé de contrôle.

La Commission demande cependant l'ajout au dossier décisionnel de la preuve de demande de la compagnie Loiselle inc. auprès de l'Autorité des marchés publics (AMP) en vue du renouvellement de l'autorisation de contracter avec un organisme public. Par conséquent, les documents suivants seront ajoutés au sommaire décisionnel : 1) la lettre de l'AMP mentionnant que l'autorisation demeure valide si la demande de renouvellement est envoyée avant le 17 septembre 2019; 2) l'accusé de réception daté du 9 septembre 2019 mentionnant que la demande de renouvellement a été effectuée et 3) le document imprimé le 11 février 2020 sur le site de l'AMP mentionnant que Loiselle inc. est autorisée à contracter avec un organisme public.

En conclusion, la Commission ne peut que saluer la fine connaissance de l'état global du réseau développée par le Service au cours des dernières années. Les commissaires comprennent bien l'intérêt et la nécessité de cette planification, bien chiffrée, pour assurer le rattrapage de l'important retard en infrastructures de l'eau qu'accuse l'agglomération en raison du sous investissement chronique dans le réseau depuis plusieurs années.

Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les ressources du Service de l'eau, dont sa directrice, pour leurs interventions au cours de la séance de travail et adresse la conclusion suivante au conseil d'agglomération :

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil d'agglomération, à savoir :

- *Contrat de plus de 10 M$;*
- *Contrat d'exécution de travaux d'une valeur de plus de 2 M$, pour lequel on observe :*
  - *un écart de prix de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire.*

Considérant les renseignements soumis aux commissaires ;

Considérant les nombreuses questions adressées aux responsables du dossier ;

Considérant l'analyse approfondie par la Commission des différents aspects liés à ce dossier ;

À l'égard du mandat SMCE198148001 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 20.19

2020/02/27 17:00

(2)

Dossier # : 1196019001

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Division de l'ingénierie , Bureau projets 2
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 f) fournir aux citoyennes et aux citoyens de la ville l'accès à une eau potable de qualité et en quantité suffisante
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	Gestion de l'eau
Objet :	Accorder un contrat à Construction Deric inc. pour les travaux phase 1 de la mise à niveau de la station de pompage Vincent-d'Indy - Dépense totale de 4 851 222,61 $, taxes incluses (contrat : 3 912 276,30 $, taxes incluses; contingences : 704 209,73 $, taxes incluses; incidence : 234 736,58 $, taxes incluses) - Appel d'offres public no 10329 - 4 soumissionnaires conformes

Il est recommandé :

1. d'accorder à Construction Deric inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux pour la mise à niveau phase 1 de la station de pompage Vincent d'Indy, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 3 912 276,30 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public n° 10329;

2. d'autoriser une dépense de 704 209,73 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

3. d'autoriser une dépense de 234 736,58 $, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
4. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 100% par l'agglomération.

Signé par Isabelle CADRIN **Le** 2020-01-24 12:10

Signataire : Isabelle CADRIN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Mobilité et attractivité

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1196019001**
Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Division de l'ingénierie , Bureau projets 2
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 f) fournir aux citoyennes et aux citoyens de la ville l'accès à une eau potable de qualité et en quantité suffisante
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	Gestion de l'eau
Objet :	Accorder un contrat à Construction Deric inc. pour les travaux phase 1 de la mise à niveau de la station de pompage Vincent-d'Indy - Dépense totale de 4 851 222,61 $, taxes incluses (contrat : 3 912 276,30 $, taxes incluses; contingences : 704 209,73 $, taxes incluses; incidence : 234 736,58 $, taxes incluses) - Appel d'offres public no 10329 - 4 soumissionnaires conformes

CONTENU

CONTEXTE

Le présent dossier vise la mise à niveau de la station de pompage Vincent-d'Indy située dans l'arrondissement d'Outremont. Cette station, construite en 1963, a bénéficié de quelques modifications de 1969 à 2009 comme un agrandissement, une restauration électromécanique et un remplacement de la toiture.
Cette station sert de relève à la station de pompage McTavish pour l'alimentation en eau du réservoir Côte-des-Neiges et permet d'effectuer de la surpression dans le réseau pour le secteur du Mont-Royal. La station de pompage Vincent-d'Indy sera utilisée en continu durant les travaux de mise à niveau phase 2 de la station de pompage McTavish. Il est prévu que les travaux de la station de pompage McTavish commencent à compter de 2023. Durant cette période, le seul moyen d'alimenter la station de pompage Côte-des-Neiges, les réservoirs Sommet et Montagne sera avec la station de pompage Vincent-d'Indy. Les travaux du présent contrat visent à fiabiliser l'installation de la station Vincent-d'Indy pour cette période critique.

L'appel d'offres public no 10329 a été publié dans le quotidien *Le Journal de Montréal* et le système électronique d'appel d'offres (SÉAO) le 16 octobre 2019. L'ouverture des soumissions a eu lieu le 14 novembre 2019 dans les locaux de la Direction du greffe à l'Hôtel de Ville. La durée de la publication a été de trente (30) jours. La validité des soumissions est de cent vingt (120) jours suivant la date fixée pour l'ouverture des soumissions, soit jusqu'au 13 mars 2020.

Cinq (5) addendas ont été publiés afin d'apporter certaines précisions sur l'appel d'offres.

Calendrier d'émission des addendas		
Add.	Date	Détails
#1	28 octobre 2019	• À la section 17 10 00 : remplacement de l'article 1.3.1.9 concernant les systèmes de surpression, éliminer l'article 2.3.2 à 2.3.7 et ajouter l'article 2.3.1 pour le panneau de contrôle, ajouter l'article 3.5.5.9 pour la mise en service et différents indicateurs • À la section 17 10 00 : remplacement du tableau de référence des vannes • Réponse à 14 questions des soumissionnaires
#2	28 octobre 2019	• Précision sur la date et l'heure du dépôt des soumissions • Précision sur l'adresse de dépôt des soumissions • Précision sur l'adresse civique de la Direction de l'eau potable
#3	1 novembre 2019	• Report de la date d'ouverture des soumissions au 14 novembre 2019
#4	6 novembre 2019	• Réponse à 6 questions des soumissionnaires
#5	7 novembre 2019	• Correction de la section 26 32 13 du devis en précisant que la génératrice ne sera pas montée sur une remorque, seulement sur base d'acier avec anneaux pour déplacement avec grue • Réponse à 3 questions des soumissionnaires

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG14 0356 - 21 août 2014 - Accorder un contrat à Les Services exp inc. pour les services professionnels d'ingénierie relatifs aux infrastructures municipales et aux équipements connexes de la Direction de l'eau potable, pour une somme maximale de 7 460 722,32 $, taxes incluses - Appel d'offres public 14-13413 (6 soumissionnaires) / Approuver un projet de convention à cette fin.

DESCRIPTION

Le présent dossier vise à accorder un contrat de construction à Construction Deric inc., pour une période de 425 jours, pour la réalisation des travaux nécessaires à la mise à niveau de la station de pompage Vincent-d'Indy.
La durée du contrat est régie par une contrainte opérationnelle du réseau de distribution qui requiert la disponibilité en tout temps de la station Vincent-d'Indy.

Les travaux sont sommairement décrits ci-dessous :

- En structure : modification des systèmes de levage permettant la manipulation des composantes des pompes. Réparation de la dalle au rez-de-chaussée;
- En mécanique de procédé : changer le moteur d'une pompe de 1000HP et fourniture et installation de nouveau système de surpression (4 pompes de 40 HP);

- En mécanique du bâtiment : nouveau système de ventilation et réfrigération pour l'ensemble de la station de pompage afin d'assurer une température adéquate pour le bon fonctionnement de tous les équipements;
- En électricité de puissance : des nouvelles armoires de 25 kV, trois (3) nouveaux transformateurs et une (1) nouvelle distribution électrique 600 V et 120/208 V;
- En instrumentation et contrôle : ajout de nouveaux panneaux de contrôle.

Une enveloppe budgétaire pour des travaux contingents de 704 209,73 $, taxes incluses, soit 18 % du coût des travaux, a été prévue afin de couvrir les frais imputables à des imprévus qui peuvent survenir en cours de chantier. Nous justifions ce montant dû à des travaux qui se réaliseront dans un bâtiment existant de plus de 55 ans, situé en partie au-dessus du réservoir d'eau potable.

Des frais incidents de 234 736,58 $, taxes incluses, représentant 6 % du coût total des travaux, ont aussi été planifiés pour couvrir les coûts associés, entre autres, aux activités suivantes :

- Le contrôle qualitatif des matériaux, des sols et des travaux;
- Les activités de communications associées au projet;
- Les services spécialisés pour suivre et compléter le projet;
- La surveillance au chantier.

L'entrepreneur est tenu d'avoir complété l'ensemble de ces travaux dans un délai de quatre cent vingt cinq (425) jours suivant la date de l'ordre de débuter les travaux. Tout retard peut entraîner une pénalité de 0,1% du prix du contrat accordé, par jour de retard.

JUSTIFICATION

À la suite de l'appel d'offres public no 10329, il y a eu huit (8) preneurs du cahier des charges sur le site SÉAO et quatre (4) soumissions ont été déposées. La liste des preneurs du cahier des charges se trouve en pièce jointe au présent dossier.
Les motifs de désistement des quatre (4) preneurs sont les suivants :

- Deux (2) preneurs du cahier des charges ont acheté les documents à titre de sous-traitants ou fournisseurs
- Un (1) preneur n'a pas soumissionné, à cause du déroulement de ses chantiers en cours avec la Ville de Montréal
- Un (1) preneur n'a pas fourni de réponse

Après analyse des soumissions par la DEP, il s'avère que quatre (4) soumissions sont conformes. L'entreprise Deric Construction Inc. présente la soumission la plus basse conforme.

SOUMISSIONS CONFORMES	PRIX SOUMIS (TAXES INCLUSES)	AUTRES (Contigences + variation de quantités) (TAXES INLCUSES)	TOTAL (TAXES INCLUSES)
Construction Deric inc.	3 556 614,81 $	355 661,49 $	3 912 276,30 $
Filtrum inc.	3 599 637,30 $	359 963,73 $	3 959 601,03 $
Nordmec Construction inc.	3 901 933,03 $	390 193,31 $	4 292 126,34 $
Allen Entrepreneur général inc.	4 563 990,11 $	456 399,01 $	5 020 389,12 $
Dernière estimation réalisée	4 839 504,71 $	483 950,47 $	5 323 455,18 $
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation ($)			-1 411 178,88 $
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%)			-26,51%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse ($)			47 324,73 $
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%)			1,20%

L'analyse des soumissions a permis de constater que le plus bas soumissionnaire conforme a présenté une soumission avec un écart favorable de 26,51 % (- 1 411 178,88 $, taxes et contingences incluses), par rapport à l'estimation réalisée par la firme Les Services Exp inc. Cet écart est dû principalement aux articles suivants du bordereau de soumission :

- L'item *Généralités* écart de - 212 052,14 $, taxes incluses, soit - 47,96 % par rapport à l'estimé
- L'item *Structure* écart de - 224 836,74 $, taxes incluses, soit - 52,43 % par rapport à l'estimé
- L'item *Mécanique de procédé* écart de - 311 049,16 $, taxes incluses, soit - 33,48 % par rapport à l'estimé

À la suite des analyses, nous avons rencontré les responsables de la plus basse soumission conforme pour qu'il nous confirme qu'ils sont en mesure d'effectuer les travaux malgré leur prix de 26,5 % plus bas que l'estimation de référence. Les représentants de Construction Deric inc. nous ont confirmé que l'entreprise a des prix très concurrentiels puisqu'elle détient son propre atelier de métaux œuvré pour les travaux de structure ainsi que des employés dans diverses spécialités ce qui diminue ses frais de sous-traitance.

Les validations requises ont été faites à l'effet que le soumissionnaire recommandé ne fait pas partie de la liste des entreprises à licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec et de celle du registre des entreprises non admissibles (RENA). La compagnie a également fourni l'attestation de Revenu Québec en date du 14 novembre 2019 avec sa soumission, laquelle sera validée de nouveau au moment de l'octroi du contrat.

Le présent dossier donne suite à un appel d'offres assujetti à la Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics, conformément au décret 796-2014 adopté le 10 septembre 2014. Le soumissionnaire recommandé, Construction Deric inc. détient une autorisation de contracter délivrée par l'Autorité des marchés financiers (AMF), laquelle est en vigueur jusqu'au 20 juillet 2020, bien que le prix de sa soumission soit inférieur à 5M$. Une copie de cette attestation se trouve en pièce jointe au dossier.

En vertu du Règlement sur la commission permanente du conseil d'agglomération sur l'examen des contrats (RCG 11-008), le dossier sera soumis à ladite commission pour étude, puisqu'il s'agit d'un contrat d'exécution de travaux qui est d'une valeur de plus de 2 M$ et qui

présente un écart de prix de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total du contrat à octroyer est de 3 912 276,30 $, taxes incluses pour les travaux et un montant de 704 209,73 $, taxes incluses pour les contingences, soit 18 % du coût des travaux. La dépense totale de 4 851 222,61 $, taxes incluses comprend le coût total du contrat, les contingences, ainsi qu'un montant de 234 736,58 $, taxes incluses, pour les incidences.
La dépense totale de 4 851 222,61 $, taxes incluses, représente un coût net de 4 429 812,86 $ lorsque diminuée des ristournes fédérales et provinciales.

Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération puisqu'elle concerne la production de l'eau potable qui est une compétence d'agglomération en vertu de la « *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations ».*

Cette dépense sera financée par l'emprunt à la charge de l'agglomération.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La mise à niveau de la station de pompage Vincent-d'Indy vise à assurer une distribution fiable en eau potable de qualité exemplaire, en quantité suffisante et au meilleur coût financier et environnemental possible pour le mieux-être des citoyens de l'agglomération de Montréal.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Un retard dans l'octroi du présent dossier influencera l'échéancier des travaux de mise à niveau de la station de pompage McTavish phase 2. En effet l'arrêt des pompes de l'aile Est de la station de pompage McTavish, n'est pas possible tant que les présents travaux ne sont pas exécutés à la station de pompage Vincent-d'Indy.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une stratégie de communication est élaborée par le Service de l’Expérience Citoyenne et des Communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi du contrat : février 2020
Début du contrat : mars 2020
Fin du contrat : mai 2021

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Marleen SIDNEY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Stéphane O OUELLET
Ingénieur

Tél : 514-868-3587
Télécop. : 514-872-2898

ENDOSSÉ PAR Le : 2020-01-15

Christian MARCOUX
Chef de division - Infrastructures Usines & Réservoirs

Tél : 514 872-3483
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Alain LARRIVÉE
Direction de l'eau potable
Tél : 514 872-5090
Approuvé le : 2020-01-22

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Chantal MORISSETTE
Directrice
Tél : 514 280-4260
Approuvé le : 2020-01-23

AUTORITÉ
DES MARCHÉS
FINANCIERS

Le 4 juillet 2017

CONSTRUCTION DERIC INC.
A/S MONSIEUR ÉRIC DESBIENS
5145, RUE RIDEAU
QUÉBEC (QC) G2E 5H5

N° de décision : 2017-CPSM-1037840
N° de client : 3000350548

Objet : Renouvellement de l'autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public

Monsieur,

Par la présente, l'Autorité des marchés financiers (l' « **Autorité** ») accorde à l'entreprise ci-haut mentionnée, faisant également affaires sous DERIC CONSTRUCTION INC., le renouvellement de son autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public, conformément à la *Loi sur les contrats des organismes publics*, RLRQ, c. C-65.1 (la « **LCOP** »). CONSTRUCTION DERIC INC. demeure donc inscrite au registre des entreprises autorisées à contracter ou à sous-contracter tenu par l'Autorité.

Cette nouvelle autorisation est valide pour une durée de trois ans, soit jusqu'au **29 juillet 2020** et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et sa réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'Autorité de toute modification aux renseignements déjà transmis lors de la demande de renouvellement de l'autorisation.

Pour de plus amples informations sur vos obligations ou pour consulter le registre des entreprises autorisées, veuillez-vous référer à la section « Autres mandats de l'Autorité / Contrats publics » du site web de l'Autorité au www.lautorite.qc.ca.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur, nos salutations distinguées.

Louis Letellier
Directeur des contrats publics et des entreprises de services monétaires

Québec
Place de la Cité, tour Cominar
2640, boulevard Laurier, bureau 400
Québec (Québec) G1V 5C1
Téléphone : 418 525-0337
Télécopieur : 418 525-9512
Numéro sans frais : 1 877 525-0337

Montréal
800, square Victoria, 22e étage
C.P. 246, tour de la Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1G3
Téléphone : 514 395-0337
Télécopieur : 514 873-3090

www.lautorite.qc.ca

LE SYSTÈME ÉLECTRONIQUE D'APPEL D'OFFRES DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Exploité par CGI en partenariat avec Constructo pour le Secrétariat du Conseil du trésor du Québec.

Liste des commandes

Numéro : 10329
Numéro de référence : 1312512
Statut : En attente des résultats d'ouverture
Titre : Mise à niveau de la station de pompage Vincent d'Indy

Organisation	Contact	Date et heure de commande	Addenda envoyé
Allen Entrepreneur Général Inc. 118 de la Gare Saint-Henri, QC, G0R 3E0 http://www.allen-entrepreneurgeneral.com NEQ : 1142398784	Madame Sophy Duquette Téléphone : 418 882-2277 Télécopieur : 418 882-2721	**Commande : (1653343)** 2019-10-16 14 h 27 **Transmission :** 2019-10-16 14 h 35	3204580 - ADD(01)-VAU389669 (19-10-28) 2019-10-29 14 h 27 - Courriel 3205074 - ADD(02)-VAU389781 (19-10-29) 2019-10-30 10 h 07 - Courriel 3206652 - ADD(03)-VAU389781 (19-11-01) 2019-11-01 14 h 01 - Courriel 3208421 - Addenda 04 2019-11-06 15 h 36 - Courriel 3208903 - ADD(05)-VAU390356 (19-11-07) 2019-11-07 12 h 19 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Construction Deric Inc 5145 rue Rideau Québec, QC, G2E5H5 http://www.groupederic.ca NEQ : 1169078178	Monsieur Alexandre Coulombe Téléphone : 418 781-2228 Télécopieur : 418 522-9758	**Commande : (1653598)** 2019-10-17 9 h 01 **Transmission :** 2019-10-17 9 h 01	3204580 - ADD(01)-VAU389669 (19-10-28) 2019-10-29 14 h 27 - Courriel 3205074 - ADD(02)-VAU389781 (19-10-29) 2019-10-30 10 h 07 - Courriel 3206652 - ADD(03)-VAU389781 (19-11-01) 2019-11-01 14 h 01 - Courriel 3208421 - Addenda 04 2019-11-06 15 h 36 - Courriel 3208903 - ADD(05)-VAU390356 (19-11-07) 2019-11-07 12 h 19 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Construction Deric Inc 5145 rue Rideau Québec, QC, G2E5H5 http://www.groupederic.ca NEQ : 1169078178	Monsieur Alexandre Coulombe Téléphone : 418 781-2228 Télécopieur : 418 522-9758	**Commande : (1656848)** 2019-10-25 8 h 54 **Transmission :** 2019-10-25 8 h 54	Mode privilégié : Ne pas recevoir
Filtrum Inc. 430 rue des Entrepreneurs	Madame Christine Gauthier Téléphone : 418 687-	**Commande : (1653602)** 2019-10-17 9 h 02	3204580 - ADD(01)-VAU389669 (19-10-28) 2019-10-29 14 h 27 - Courriel

	Québec, QC, G1M 1B3 http://www.filtrum.qc.ca NEQ : 1166806464	0628 Télécopieur : 418 687-3687	**Transmission :** 2019-10-17 9 h 52	3205074 - ADD(02)-VAU389781 (19-10-29) 2019-10-30 10 h 07 - Courriel 3206652 - ADD(03)-VAU389781 (19-11-01) 2019-11-01 14 h 01 - Courriel 3208421 - Addenda 04 2019-11-06 15 h 36 - Courriel 3208903 - ADD(05)-VAU390356 (19-11-07) 2019-11-07 12 h 19 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
☐	Le Groupe LML Ltée 360 boul du Séminaire Nord Bureau 22 Saint-Jean-sur-Richelieu, QC, J3B 5L1 http://www.groupelml.ca NEQ : 1169018786	Madame Nancy Ross Téléphone : 450 347-1996 Télécopieur : 450 347-8509	**Commande : (1654092)** 2019-10-18 6 h 41 **Transmission :** 2019-10-18 6 h 41	3204580 - ADD(01)-VAU389669 (19-10-28) 2019-10-29 14 h 27 - Courriel 3205074 - ADD(02)-VAU389781 (19-10-29) 2019-10-30 10 h 07 - Courriel 3206652 - ADD(03)-VAU389781 (19-11-01) 2019-11-01 14 h 01 - Courriel 3208421 - Addenda 04 2019-11-06 15 h 36 - Courriel 3208903 - ADD(05)-VAU390356 (19-11-07) 2019-11-07 12 h 19 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	Nordmec Construction inc. 390, rue Siméon, local 3 Mont-Tremblant, QC, J8E 2R2 NEQ : 1164575657	Monsieur Yanick Gougeon Téléphone : 819 429-5555 Télécopieur : 819 429-6555	**Commande : (1653581)** 2019-10-17 8 h 53 **Transmission :** 2019-10-17 9 h 13	3204580 - ADD(01)-VAU389669 (19-10-28) 2019-10-29 14 h 27 - Courriel 3205074 - ADD(02)-VAU389781 (19-10-29) 2019-10-30 10 h 07 - Courriel 3206652 - ADD(03)-VAU389781 (19-11-01) 2019-11-01 14 h 01 - Courriel 3208421 - Addenda 04 2019-11-06 15 h 36 - Courriel 3208903 - ADD(05)-VAU390356 (19-11-07) 2019-11-07 12 h 19 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
☐	Pomerleau Inc... 500 rue St-Jacques O. Suite 900 Montréal, QC, H2Y 0A2 NEQ : 1142005934	Madame Vanessa Abou-Merhi Téléphone : 514 789-2728 Télécopieur :	**Commande : (1653846)** 2019-10-17 13 h 26 **Transmission :** 2019-10-17 13 h 26	3204580 - ADD(01)-VAU389669 (19-10-28) 2019-10-29 14 h 27 - Courriel 3205074 - ADD(02)-VAU389781 (19-10-29) 2019-10-30 10 h 07 - Courriel 3206652 - ADD(03)-VAU389781 (19-11-01) 2019-11-01 14 h 01 - Courriel

				3208421 - Addenda 04 2019-11-06 15 h 36 - Courriel 3208903 - ADD(05)-VAU390356 (19-11-07) 2019-11-07 12 h 19 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	Quantum Électrique inc. 1421 rue Michelin Laval, QC, h7l 4s2 http://www.quantumelectrique.com NEQ : 1172558943	Monsieur stagiaire Stagiaire Téléphone : 450 667-1421 Télécopieur :	**Commande : (1659795)** 2019-11-01 11 h 21 **Transmission :** 2019-11-01 11 h 21	3204580 - ADD(01)-VAU389669 (19-10-28) 2019-11-01 11 h 21 - Téléchargement 3205074 - ADD(02)-VAU389781 (19-10-29) 2019-11-01 11 h 21 - Téléchargement 3206652 - ADD(03)-VAU389781 (19-11-01) 2019-11-01 14 h 01 - Courriel 3208421 - Addenda 04 2019-11-06 15 h 36 - Courriel 3208903 - ADD(05)-VAU390356 (19-11-07) 2019-11-07 12 h 19 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	TechniservA.G. Inc. 3420 1ère Rue, Parc Industriel Gérard Leclerc Saint-Hubert, QC, j3y8y5 http://techniserv.ca NEQ : 1172274004	Monsieur William Lortie Téléphone : 514 708-6527 Télécopieur :	**Commande : (1654790)** 2019-10-21 9 h 42 **Transmission :** 2019-10-21 9 h 42	3204580 - ADD(01)-VAU389669 (19-10-28) 2019-10-29 14 h 27 - Courriel 3205074 - ADD(02)-VAU389781 (19-10-29) 2019-10-30 10 h 07 - Courriel 3206652 - ADD(03)-VAU389781 (19-11-01) 2019-11-01 14 h 01 - Courriel 3208421 - Addenda 04 2019-11-06 15 h 36 - Courriel 3208903 - ADD(05)-VAU390356 (19-11-07) 2019-11-07 12 h 19 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

☐ Fournisseur ayant demandé de ne pas être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
☐ Fournisseur ayant demandé d'être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
☐ Organisme public.

© 2003-2019 Tous droits réservés

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1196019001

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Division de l'ingénierie , Bureau projets 2
Objet :	Accorder un contrat à Construction Deric inc. pour les travaux phase 1 de la mise à niveau de la station de pompage Vincent-d'Indy - Dépense totale de 4 851 222,61 $, taxes incluses (contrat : 3 912 276,30 $, taxes incluses; contingences : 704 209,73 $, taxes incluses; incidence : 234 736,58 $, taxes incluses) - Appel d'offres public no 10329 - 4 soumissionnaires conformes

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

Information_comptable_DEP_1196019001.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Marleen SIDNEY
Agente de gestion des ressources financieres
Tél : (514) 872-0893

ENDOSSÉ PAR Le : 2020-01-17

Leilatou DANKASSOUA
Conseillère budgetaire
Tél : 514-872-2648
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1196019001

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Division de l'ingénierie , Bureau projets 2
Objet :	Accorder un contrat à Construction Deric inc. pour les travaux phase 1 de la mise à niveau de la station de pompage Vincent-d'Indy - Dépense totale de 4 851 222,61 $, taxes incluses (contrat : 3 912 276,30 $, taxes incluses; contingences : 704 209,73 $, taxes incluses; incidence : 234 736,58 $, taxes incluses) - Appel d'offres public no 10329 - 4 soumissionnaires conformes

Rapport - mandat1196019001.pdf

Commentaires CEC - 1196019001.pdf

Dossier # :1196019001

Ville de Montréal
Service du greffe
Division du soutien aux commissions permanentes,
aux conseils consultatifs et au Bureau de la présidence du conseil
155, rue Notre-Dame Est, rez-de-chaussée
Montréal (Québec) H2Y 1B5
Téléphone : 514 872-3770
www.ville.montreal.qc.ca/commissions

Commission permanente sur l'examen des contrats

La Commission :

Présidence

Mme Karine Boivin Roy
Arrondissement de Mercier – Hochelaga-Maisonneuve

Vice-présidences

M. Christian Arseneault
Arrondissement de Côte-des-Neiges – Notre-dame-de-Grâce

Mme Julie Brisebois
Village de Senneville

Membres

M. Luc Gagnon
Arrondissement de Verdun

Mme Paola Hawa
Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue

M. Christian Larocque
Arrondissement de L'Île-Bizard – Sainte-Geneviève

M. Jocelyn Pauzé
Arrondissement de Rosemont – La Petite-Patrie

M. Giovanni Rapanà
Arrondissement de Rivière-des-Prairies – Pointe-aux-Trembles

Mme Micheline Rouleau
Arrondissement de Lachine

M. Robert Samoszewski
Arrondissement de L'Île-Bizard – Sainte-Geneviève

Mme Lili-Anne Tremblay
Arrondissement de Saint-Léonard

Le 27 février 2020

Rapport d'examen de la conformité du processus d'appel d'offres - Mandat SMCE196019001

Accorder un contrat à Construction Deric inc. pour les travaux phase 1 de la mise à niveau de la station de pompage Vincent-d'Indy - Dépense totale de 4 851 222,61 $, taxes incluses (contrat : 3 912 276,30 $, taxes incluses; contingences : 704 209,73 $, taxes incluses; incidence : 234 736,58 $, taxes incluses) - Appel d'offres public no 10329 - 4 soumissionnaires conformes.

Karine Boivin Roy
Présidente

Linda Lajeunesse
Secrétaire recherchiste

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette Commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la Commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la Commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

Mandat SMCE196019001

Accorder un contrat à Construction Deric inc. pour les travaux phase 1 de la mise à niveau de la station de pompage Vincent-d'Indy - Dépense totale de 4 851 222,61 $, taxes incluses (contrat : 3 912 276,30 $, taxes incluses; contingences : 704 209,73 $, taxes incluses; incidence : 234 736,58 $, taxes incluses) - Appel d'offres public no 10329 - 4 soumissionnaires conformes.

À sa séance du 5 février 2020, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats pour étudier le présent contrat, qui répondait au critère suivant :

- *Contrat d'exécution de travaux d'une valeur de plus de 2 M$, pour lequel on observe :*
    - *un écart de prix de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire.*

Le 12 février dernier, les membres de la Commission ont étudié la conformité du processus d'octroi relatif à ce mandat dans le cadre d'une séance de travail à huis clos. Au cours de cette séance, les responsables du Service de l'eau ont pu présenter les différentes étapes franchies dans ce dossier, et ce, en plus de répondre à toutes les questions des commissaires.

Dans ce dossier, pour lequel quatre entreprises ont soumissionné parmi les huit preneurs des documents de l'appel d'offres, la Commission retient que les coûts indirects qui figurent à l'estimé de contrôle sont trop élevés. La firme de consultants qui a préparé l'estimé s'est basée sur des prix de liste, alors que les entreprises ont soumis des prix basés sur leurs coûts réels. En définitive, le calcul de la moyenne des quatre soumissions reçues produit le résultat de 4 M$, ce qui est en adéquation avec le prix de la soumission de l'adjudicataire. En outre, il apparaît que la firme Deric inc. a pu soumettre un prix des plus compétitifs en raison des équipements qu'elle détient et de la disponibilité de sa main-d'œuvre. En somme, bien que l'écart de 26% favorable à la Ville de Montréal s'explique essentiellement par une surestimation des coûts à l'estimé de contrôle, la Commission ne peut que souligner, avec satisfaction, l'obtention d'un prix avantageux pour la Ville dans ce dossier.

Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les ressources du Service de l'eau pour leurs interventions au cours de la séance de travail et adresse la conclusion suivante au conseil d'agglomération :

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil d'agglomération, à savoir :

- *Contrat d'exécution de travaux d'une valeur de plus de 2 M$, pour lequel on observe :*
  - *un écart de prix de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire.*

Considérant les renseignements soumis aux commissaires ;

Considérant les nombreuses questions adressées aux responsables du dossier ;

Considérant l'analyse approfondie par la Commission des différents aspects liés à ce dossier ;

À l'égard du mandat SMCE196019001 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.

Lors de sa séance d'aujourd'hui, la Commission a constaté à l'unanimité la conformité du processus dans le dossier ci-dessous :

Note : La Commission demande cependant au Service de l'eau l'ajout d'une mention relative à la clause de pénalité prévue au contrat.

Dossier 1196019001

Accorder un contrat à Construction Deric inc. pour les travaux phase 1 de la mise à niveau de la station de pompage Vincent-d'Indy - Dépense totale de 4 851 222,61 $, taxes incluses (contrat : 3 912 276,30 $; contingences : 704 209,73 $; incidence : 234 736,58 $) - Appel d'offres public 10329 (4 soumissionnaires)

Division des élections, du soutien aux commissions et de la réglementation

Service du greffe

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 20.20

2020/02/27
17:00

(2)

Dossier # : 1197231078

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures du réseau routier , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Loiselle inc., pour des travaux d'égout, de conduite d'eau principale et secondaire, de voirie, d'éclairage et de feux de circulation dans la rue Sainte-Catherine, de la rue Mansfield au boulevard Robert-Bourassa. Dépense totale de 23 176 848,45 $ (contrat: 18 867 999,97 $ + contingences: 2 512 266,47 $ + incidences: 1 796 582,01 $), taxes incluses. Appel d'offres public 452820 - 4 soumissionnaires. Autoriser un budget additionnel de revenus et dépenses de 924 485,47 $, taxes incluses (contrat entente : 840 441,34 $ + contingences : 84 044,13 $), pour les travaux de Bell intégrés dans le projet de la Ville et qui sont remboursables par Bell en vertu de l'entente. Autoriser un budget additionnel de revenus et dépenses de 365 882,09 $, taxes incluses (contrat entente : 320 146,57 $ + contingences : 45 735,52 $), pour les travaux d'Énergir intégrés dans le projet de la Ville et qui sont remboursables par Énergir en vertu de l'entente.

Il est recommandé :

1. d'accorder à Loiselle inc., soumissionnaire ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, le contrat pour l'exécution des travaux d'égout, de conduites d'eau principale et secondaire, de voirie, d'éclairage et de feux de circulation dans la rue Sainte-Catherine, de la rue Mansfield au boulevard Robert-Bourassa, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 18 867 999,97 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 452820;

2. d'autoriser une dépense de 2 512 266,47 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

3. d'autoriser une dépense de 1 796 582,01 $, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;

4. d'autoriser un budget additionnel de revenus et dépenses de 924 485,47 $, taxes incluses (contrat entente : 840 441,34 $ + contingences : 84 044,13 $), pour les travaux de Bell intégrés dans le projet de la Ville et qui sont remboursables par Bell en vertu de l'entente;

5. d'autoriser un budget additionnel de revenus et dépenses de 365 882,09 $, taxes incluses (contrat entente : 320 146,57 $ + contingences : 45 735,52 $), pour les travaux d'Énergir intégrés dans le projet de la Ville et qui sont remboursables par Énergir en vertu de l'entente;

6. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Les crédits ont été réservés par l'engagement de gestion no. CC97231078. Cette dépense sera assumée à 8,63 % par l'agglomération pour un montant de 1 999 691,38 $.

Signé par Isabelle CADRIN **Le** 2020-01-31 15:44

Signataire : Isabelle CADRIN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Mobilité et attractivité

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1197231078**
Unité administrative responsable :	Service des infrastructures du réseau routier , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Loiselle inc., pour des travaux d'égout, de conduite d'eau principale et secondaire, de voirie, d'éclairage et de feux de circulation dans la rue Sainte-Catherine, de la rue Mansfield au boulevard Robert-Bourassa. Dépense totale de 23 176 848,45 $ (contrat: 18 867 999,97 $ + contingences: 2 512 266,47 $ + incidences: 1 796 582,01 $), taxes incluses. Appel d'offres public 452820 - 4 soumissionnaires. Autoriser un budget additionnel de revenus et dépenses de 924 485,47 $, taxes incluses (contrat entente : 840 441,34 $ + contingences : 84 044,13 $), pour les travaux de Bell intégrés dans le projet de la Ville et qui sont remboursables par Bell en vertu de l'entente. Autoriser un budget additionnel de revenus et dépenses de 365 882,09 $, taxes incluses (contrat entente : 320 146,57 $ + contingences : 45 735,52 $), pour les travaux d'Énergir intégrés dans le projet de la Ville et qui sont remboursables par Énergir en vertu de l'entente.

CONTENU

CONTEXTE

Les infrastructures souterraines de la rue Sainte-Catherine Ouest ont atteint et même dépassé leur durée de vie utile. Des travaux importants sont requis afin de remplacer et de réhabiliter l'ensemble des infrastructures souterraines, en coordination avec les travaux d'utilités publiques.

Ce présent contrat fait partie intégrante de la Phase 1 du projet de la rue Sainte-Catherine Ouest, soit entre la rue De Bleury et la rue Mansfield et inclut le square Philips, la place du Frère-André et les rues adjacentes. La Phase 2 porte sur la rue Sainte-Catherine, entre la rue Mansfield et la rue Atwater.

La rue Sainte-Catherine est la rue commerciale de Montréal par excellence. On y trouve la plus importante concentration de magasins au Canada et le plus grand regroupement de

boutiques de mode et de prêt-à-porter au pays. Elle s'étend sur plus de 10 km et compte près de 1200 magasins, dont environ 450 avec façade sur rue.

La Ville de Montréal souhaite saisir l'opportunité qu'offrent ces travaux pour repenser cette artère montréalaise emblématique et réaliser des aménagements qui soutiendront son développement. Tout en reflétant son caractère unique et historique, le nouvel aménagement de la rue Sainte-Catherine Ouest devra lui permettre de relever les défis des prochaines décennies.

Les travaux sur les infrastructures souterraines du lot 1B sont nécessaires. En effet, suite à différentes analyses et inspections télévisées et considérant leur âge avancé et leur état de dégradation structurale, la conduite d'égout unitaire en brique (installée en 1876 et en 1920) ainsi que la conduite d'eau secondaire de basse et de haute pression en fonte grise (installées en 1869 et 1908 respectivement) de la rue Sainte-Catherine Ouest, entre la rue Mansfield et le boulevard Robert-Bourassa, ont été identifiées par la Direction des réseaux d'eau (DRE) du Service de l'eau comme prioritaire pour ce qui est de leur remplacement. Ces tronçons n'ont pas été retenus dans le programme d'intervention avec la technique de réhabilitation.

Du côté des conduites d'aqueduc principales, la Direction de l'eau potable (DEP) du Service de l'eau a identifié comme prioritaire pour ce qui est du remplacement, la conduite du côté sud qui avait été installée en 1966 et abandonne celle du côté nord qui avait été installée en 1862, en considérant pour les deux conduites, leur âge avancé et leur état de dégradation structurale.

Le grand projet se réalise en plusieurs phases.

Phase 1 - Travaux déjà réalisés

- Réhabilitation de la conduite d'égout principale (égout collecteur) entre le boulevard Robert-Bourassa et la rue De Bleury (2018)
- Travaux de la CSEM entre la rue Mansfield et le boulevard Robert-Bourassa (2018)
- Lot 1A – Infrastructures souterraines : Rue Sainte-Catherine du boulevard Robert-Bourassa à la rue Bleury (2019)
- Lot 2 – Décontamination des vespasiennes situées sous le square Phillips (2019*)

Phase 1 – Travaux en cours

- Lot 1A – Aménagement : Travaux d'aménagement entre le boulevard Robert-Bourassa et la rue De Bleury (entre juillet 2019 et novembre 2020)

Phase 1 - Travaux à venir

- Lot 1B – Infrastructures souterraines et aménagement entre la rue Mansfield et le boulevard Robert-Bourassa - présent dossier (2020)
- Lot 2 – Square Phillips et place du Frère- André : Aménagement (à partir de 2020*)
- Lot 2 – Rues adjacentes : Travaux d'infrastructures souterraines et d'aménagement (à partir de 2021*)

Phase 2 : Travaux d'infrastructures souterraines et d'aménagement entre la rue Mansfield et la rue Atwater (à partir de 2022*)

* L'échéancier des travaux est sujet à changement afin d'assurer la coordination entre tous les travaux réalisés dans un même secteur par différents intervenants.

La Direction des réseaux d'eau, la Direction de l'eau potable, la Direction de la mobilité ainsi que la Commission des services électriques de Montréal (CSEM) ont mandaté la Direction des infrastructures afin de préparer les documents requis au lancement de l'appel d'offres et de réaliser les travaux mentionnés à l'objet du présent dossier.

L'appel d'offres 452820 a été publié afin de réaliser ces travaux. Cet appel d'offres fait suite aux appels d'offres 333902 (+70,6%) et 333903 (+73,3%) qui ont été annulés en raison d'un écart défavorable élevé entre les plus basses soumissions conformes reçues et les estimations effectuées. Les résultats d'ouverture de ces appels d'offres sont en pièces jointes au dossier.

Malgré les similitudes, les appels d'offres 333902 et 333903 diffèrent de la portée des travaux du présent appel d'offres. En effet, l'appel d'offres 333902 impliquait des travaux d'infrastructure de la même nature que le présent appel d'offres, toutefois avec une intervention supplémentaire dans l'intersection Robert-Bourassa et Sainte-Catherine O, travaux qui ont été réalisés dans le contrat 333904 et complétés à l'automne 2019. L'appel d'offres 333903, quant à lui, comportait une portée des travaux réduite au tronçon situé entre la rue Mansfield et l'avenue McGill College.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM19 0441 - 15 avril 2019 - Accorder un contrat à Aménagement côté jardin inc. pour des travaux de construction de caniveaux, d'aménagement de la chaussée et des trottoirs en pavés de béton sur dalle structurale, de fosses de plantations, d'éclairage, de feux de circulation et de mobilier urbain dans la rue Sainte-Catherine Ouest, du boulevard Robert-Bourassa à la rue de Bleury (GDD 1197231021).
CG18 0680 - 20 décembre 2018 - Accorder un contrat à Eurovia Québec Grands Projets inc. pour des travaux de reconstruction d'un égout unitaire, d'une conduite d'eau secondaire, d'une conduite d'eau haute-pression et d'une conduite d'eau principale et construction d'une chaussée et des trottoirs temporaires en revêtement bitumineux dans la rue Sainte-Catherine Ouest, du boulevard Robert-Bourassa à la rue De Bleury - Dépense totale de 41 576 385,02 $, taxes, contingences, variation de quantités et incidences incluses (GDD 1187595001);

CE18 1252 - 1er août 2018 - Autoriser la formation de consortium pour la réalisation de travaux inhérents à l'appel d'offres 333904 pour le projet Sainte-Catherine Ouest (GDD 1183820001);

CG17 0490 - 28 septembre 2017 - Accorder un contrat à Insituform Technologies limited pour des travaux de réhabilitation par chemisage du collecteur 1500 mm dans la rue Sainte-Catherine Ouest, du boulevard Robert-Bourassa à la rue De Bleury - Dépense totale de 9 160 013,46 $, taxes incluses (GDD 1177595002);

CG17 0096 - 30 mars 2017 - Octroyer un contrat pour les services professionnels d'ingénierie, d'aménagement urbain et d'architecture aux firmes CIMA+ S.E.N.C.et Provencher Roy Urbanisme Inc. pour la conception et la surveillance des travaux du projet de la rue Sainte-Catherine Ouest (phase 1) pour une somme maximale de 12 897 697,35 $ taxes incluses (GDD 1175921001);

CG16 0538 - 29 septembre 2016 - Octroyer un contrat de services professionnels en design à Kanva architecture inc., lauréat du concours «Vivre le chantier Sainte-Cath!», pour concevoir, élaborer des plans et devis et effectuer le suivi de la fabrication et de l'implantation du projet d'atténuation des impacts et de mise en valeur du chantier de la rue Sainte-Catherine Ouest pour une somme maximale de 800 000,00$, taxes et contingences incluses (GDD 1166086001);

CE16 0402 - 16 mars 2016 - Approuver le règlement du concours pluridisciplinaire en deux étapes visant l'atténuation des impacts par la mise en valeur du chantier de la rue Sainte-Catherine Ouest; Autoriser le lancement du concours (GDD 1157064001);

CG15 0207 - 26 mars 2015 - Adopter un règlement d'emprunt de 95 000 000$ afin de financer le projet de la rue Sainte-Catherine Ouest (phase 1) incluant notamment la mise à niveau des infrastructures souterraines et l'aménagement urbain, sujet à approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (GDD 1156707001);

CE15 0345 - 4 mars 2015 - Adopter une résolution demandant au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire une dérogation à l'application de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., chap. C-19), en vertu de l'article 573.3.1 de celle-ci afin d'octroyer un contrat au lauréat du concours d'atténuation des impacts et de mise en valeur du chantier de la rue Sainte-Catherine Ouest (GGD 1156086001).

DESCRIPTION

Les travaux d'égout, de conduites d'eau principale et secondaire, de voirie, d'éclairage et de feux de circulation se dérouleront dans la rue Sainte-Catherine, de la rue Mansfield au boulevard Robert-Bourassa. Ces travaux consistent en :
- la reconstruction de ± 337 mètres d'égout unitaire de diamètre variant entre 300 mm et 900 mm;
- la reconstruction de ± 1 258 mètres de conduites d'eau secondaire de diamètre variant entre 100 mm et 300 mm;
- la reconstruction de ± 260 mètres de conduites d'eau principale de 600 mm de diamètre;
- la reconstruction complète d'une chaussée temporaire (± 3 800 m^2);
- la reconstruction complète des trottoirs de façon temporaire (± 1 936 m^2);
- démantèlement du système d'éclairage et maintien d'éclairage temporaire;
- maintien de feux de circulation temporaire;
- la reconstruction de massifs bétonnés, de câblages et de puits d'accès de la CSEM.

Travaux de Bell Canada
Des travaux d'amélioration sont requis pour la reconstruction de certaines infrastructures de Bell Canada. Les deux (2) parties se sont mises d'accord pour intégrer ces travaux dans les documents de l'appel d'offres, chacune visant un objectif d'économie sur les frais et le temps relié à la gestion du chantier. La totalité des coûts de construction pour répondre à la demande de Bell Canada est prévue au bordereau de soumission dans le sous-projet intitulé «Travaux de Bell Canada dans la rue Sainte-Catherine, entre la rue Mansfield et le boulevard Henri-Bourassa». Le montant total de ce sous-projet est de 871 361,03 $ taxes incluses et représente 4,62 % du prix du contrat. Ces travaux seront exécutés par le sous-traitant de l'entrepreneur adjudicataire recommandé qui est accrédité par Bell Canada. Selon la lettre d'entente jointe au présent dossier, Bell Canada assume 81 % du coût de ces travaux, plus 10 % en dépenses contingentes. De plus, Bell s'est engagé à assumer un montant additionnel de 148 102,79 $ taxes incluses, soit 3,57 % du coût réel des travaux de maintien et gestion de la mobilité, de plans TQC, ainsi que de frais généraux.

Travaux d'Énergir :
La réhabilitation du réseau gazier et le renouvellement d'un branchement d'immeuble seront réalisés par Énergir dans le cadre du présent contrat. Les travaux sur le réseau gazier seront exécutés et payés par Énergir. Les travaux gaziers seront coordonnés à l'intérieur du chantier de la ville de Montréal dans les mêmes délais d'exécution prévus. Des travaux d'excavation supplémentaire requis pour la réhabilitation de la conduite de gaz existante seront exécutés par l'entrepreneur adjudicataire. un montant de 109 768,93 $, contingences et taxes incluses pour ces travaux. Selon la lettre d'entente jointe au présent dossier, Énergir s'engage à assumer le coût réel, pour sa portion des travaux réalisés. De plus, Énergir s'est engagé à assumer un montant additionnel de 256 113,16

$ taxes incluses, soit 5,78 % du coût réel des travaux de maintien et gestion de la mobilité, de plans TQC, ainsi que de frais généraux.

Le plan de localisation du projet ainsi que le plan des travaux de surface se trouvent en pièces jointes.

Dans notre démarche de concertation, les travaux de ce projet ont été coordonnés avec les parties prenantes avant le lancement de l'appel d'offres. Des demandes de commentaires ont été transmises à l'arrondissement et aux requérants lors de l'élaboration des plans et devis, aux différentes étapes d'avancement, lesquels ont été pris en compte.

Dans le présent dossier, l'enveloppe de contingences est déterminée à 2 512 266,47 $, taxes incluses, soit une moyenne pondérée de 13,3 % du coût des travaux assumés par la ville.

Les dépenses incidentes au présent dossier comprennent des dépenses en matière d'utilités publiques, de permis et concessions (CSEM et HQ), de chloration des conduites d'eau existantes, ainsi de gestion des impacts. Des frais sont également prévus pour la surveillance des travaux de la Commission des services électriques de Montréal (CSEM) ainsi que des frais de laboratoire et de services professionnels pour le contrôle qualitatif des matériaux, la surveillance environnementale et pour la tenue du comité de bon voisinage. Le détail de l'enveloppe d'incidences applicables au présent projet apparaît au document «Répartition des coûts du contrat, des contingences et des incidences» en pièce jointe.

Une pénalité pour retard dans la réalisation des travaux est prévue à l'article 3.3 du cahier des clauses administratives spéciales (CCAS) et modifiée par l'émission de l'addenda #3 du présent appel d'offres. L’entrepreneur doit respecter rigoureusement le délai d’exécution fourni dans sa soumission. À défaut de respecter ces délais, l’entrepreneur doit payer par phase d’exécution une pénalité comme suit :
- 0,1% du prix du Contrat pour chaque jour de calendrier de retard, et ce, pour les dix (10) premiers jours de retard;
- 0,2% du Contrat pour chaque jour de calendrier de retard additionnel.
Cette pénalité est sans plafond.

De plus, à l'article 3.2 du CCAS, un boni de 20 000 $ par jour est prévu jusqu'à concurrence d'un montant maximal de 100 000 $, pour l'ensemble du contrat si les travaux sont terminés avant le délai d'exécution des travaux.

Considérant les annulations les appels d’offres 333902 et 333903 en 2019, la Direction des infrastructures a revu sa stratégie de sollicitation du marché. Un mode d’octroi alternatif à celui du plus bas soumissionnaire conforme est utilisé. La recommandation d’octroi est donnée en fonction d’un système de pondération et d’évaluation des offres avec comité de sélection (1 enveloppe) conformément à l’article 573.1.0.1 de la Loi sur les cités et villes. Ce système de pondération tient compte, en plus du prix soumis, des délais de réalisation des travaux. L'évaluation des offres est prévue à l'article 19 du cahier des clauses administratives spéciales (CCAS) du présent appel d'offres. Pour qu’une Soumission soit déclarée conforme, le Soumissionnaire devait notamment déposer, avec le Formulaire de Soumission dûment rempli, un échéancier complet des travaux.

Ce mode d’octroi alternatif avec système de pondération et d’évaluation des offres avec comité de sélection (1 enveloppe) ainsi que la clause d’expérience du Soumissionnaire ont tous deux fait l'objet d’une approbation par la Direction générale. Le libellé de la clause d'expérience de l’article 19,2 du CCAS a été réalisé en collaboration avec le Service des affaires juridiques.

JUSTIFICATION

Le tableau des résultats d'ouverture de soumission présenté dans le formulaire Annexe résume la liste des soumissionnaires, le prix soumis et les délais de réalisation des travaux, le pointage obtenu par critère, l'écart de prix entre la soumission ayant le plus haut pointage et l'estimation des professionnels et l'écart de prix entre les deux plus basses soumissions.
Pour les fins du présent contrat, un système de pondération et d'évaluation des offres avec comité de sélection (1 enveloppe) a été retenu sur la base de trois (3) critères, soit: le prix (40 points), l'échéancier des travaux (30 points) et l'expérience du soumissionnaire (30 points). La liste des preneurs du cahier des charges est en pièce jointe.

Conformément aux prescriptions prévues à la Loi sur les cités et villes, un comité de sélection a été formé et ce dernier a procédé à la validation de l'exactitude du résultat de calcul obtenu pour les trois soumissionnaires conformes. La rencontre du comité de sélection s'est tenue le mercredi 18 décembre 2019 à 10 heures et a été présidée par le chef d'équipe Sollicitation des marchés et conformité de la Direction des infrastructures. Suivant l'analyse réalisée par ce comité et l'application des différentes valeurs dans la formule du calcul, le comité de sélection confirme que la firme soumissionnaire Loiselle Inc. a obtenu une note finale de 95,6; soit le plus haut pointage.

Le comité recommande l'octroi du contrat à Loiselle Inc. au montant de sa soumission, de 18 867 999,97 $ taxes incluses.

L'estimation de soumission est établie durant la période d'appel d'offres par l'équipe de l'économie de la construction (ÉÉC) de la Division de la gestion de projets et de l'économie de la construction (DGPÉC). Cette estimation est basée sur les prix et taux (matériaux, vrac, main d'œuvre, équipements et sous-traitants) du marché actuel.

L'ÉÉC a procédé à l'analyse des trois (3) soumissions conformes reçues pour l'appel d'offres. Un écart défavorable de 30.49 % a été constaté entre la soumission ayant obtenu le plus haut pointage et l'estimation de soumission. La majorité de cet écart est concentrée dans les articles suivants:

- 4.21 % dans les articles de démantèlement et remise en place de l'abri, chambre de vanne coulée en place pour une conduite proposée - 600 mm de diamètre, et bordure en béton de 200 mm de largeur. Les prix soumis par Loiselle inc. sont trop élevés et non justifiables;
- 12.35 % dans les articles de conduite d'égout 900 mm, conduite d'aqueduc 300 mm, conduite d'aqueduc 600 mm, bris et reconstruction de conduit de CESM;
- 2.72 % dans l'article du maintien de la mobilité et de la sécurité routière;
- 2.09 % se trouvent dans l'article d'assurances, garanties et frais généraux de chantier;
- 9.12 % sont répartis dans les autres articles de la soumission;

L'estimation de soumission est établie sur la base d'un délai de réalisation des travaux de 245 jours. Le prix soumis par Loiselle inc. est établi sur la base de délai de réalisation des travaux de 215 jours;

Certaines hypothèses ont été ajustées dans l'estimation de soumission afin de tenir compte d'un délai de réalisation accéléré de 215 jours. Suite à ces ajustements l'écart devient 23.44 % défavorable à la Ville de Montréal;

La grande partie de cet écart, soit 11.03 % se trouvent dans les articles de conduite d'égout 900 mm, conduite d'aqueduc 300 mm, conduite d'aqueduc 600 mm, bris et reconstruction de conduit de CESM.

Plusieurs facteurs justifient la réalisation de ce projet à court terme; dans un premier temps, l'état de dégradation avancé des infrastructures existantes ne permet pas des interventions sans tranchée afin de prolonger leurs vies utiles, donc une intervention à courte ou moyenne échéance est plus que probable dans ce secteur, de plus les travaux des lots de travaux amorcés en 2019 se poursuivront en 2020. Il est souhaitable que ce projet se poursuive afin de ne pas interrompre la planification initiale des phases ultérieures ainsi que la planification déjà réalisée avec les différents riverains qui ont coordonné leurs travaux avec ceux de la Ville pour minimiser les impacts sur leurs activités commerciales.

Suite à cette analyse, la Direction de la mobilité du Service de l'urbanisme et de la mobilité (SUM) appuie la recommandation de l'octroi du contrat.

La DRE aussi a examiné le dossier et est d'accord pour recommander au conseil municipal et d'agglomération la dépense en lien avec les infrastructures d'eau secondaire et de voter les crédits tels que décrits dans le sommaire décisionnel. Il est convenu avec le Service de l'Urbanisme et de la Mobilité (SUM) que la Direction des Réseaux d'Eau (DRE) n'assumera aucune dépense dans le cadre de ce contrat.

Pour le sous-projet des travaux de Bell Canada, le pourcentage d'écart de prix entre celui de la soumission ayant obtenu le plus haut pointage Loiselle inc. et celui de l'estimation de la DGPEC est de 41,67%.

De plus, le montant de l'estimation initiale de Bell et celui de l'estimation de la DGPEC pour ces travaux sont très similaires. Il est donc constaté que le prix soumis par l'entrepreneur pour les travaux de Bell est défavorable à ce partenaire.

Il a été entendu avec notre partenaire qu'il assumerait la valeur de son estimation initiale majorée de 15%, soit un montant de 776 382,68 $ taxes et contingences incluses. La Division gestion d'actifs de voirie de la Direction des transports assumera l'autre portion de ce sous-projet, soit un montant de 182 114,45 $ taxes et contingences incluses, tel que détaillé dans le document en pièce jointe

Le présent dossier répond à deux (2) des critères préalables à sa présentation devant la Commission permanente sur l'examen des contrats. En effet, le contrat comporte une dépense de plus de 10 M et il y a un écart de plus de 20% entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense totale maximale relative à ce contrat est de 23 176 848,45 $, taxes incluses et comprend :
- un contrat avec Loiselle inc. pour un montant de 18 867 999,97 $ taxes incluses;
- plus des contingences 2 512 266,47 $ taxes incluses;
- plus des incidences de 1 796 582,01 $ taxes incluses.

Cette dépense de 21 163 551,88 $ net de ristourne sera assumée comme suit :

Portion Service urbanisme et mobilité

Un montant maximal de 1 825 984,77 $ pour la reconstruction de la conduite d'eau principale sera financé par le règlement d'emprunt de compétence d'agglomération RCG 15-034 Projet de la rue Ste-Catherine Ouest.

Un montant maximal de 15 636 486,28 $ sera financé par le règlement d'emprunt de

compétence local 17-025 Amén., réamén. rue Ste-Catherine Ouest.

Cette dépense sera donc assumée à 8,63% par l'agglomération et à 91,37 % par la ville centre

Le budget net requis pour donner suite à ce dossier est prévu et disponible à même l'enveloppe reçue pour le PTI 2020-2022 au projet 75015 - Programme Réaménagement rue Ste-Catherine Ouest.

Projet	2020	2021	2022	Ultérieur	Total
75015 - Programme Réaménagement rue Ste-Catherine Ouest	17 462				17 462
	17 462				17 462

Portion CSEM
Un montant de 2 460 456,88 $ net de ristournes sera financé par le règlement d'emprunt de compétence locale 19-033 conduits souterrains/enfouissement fils aériens

Portion Bell Canada
La Ville de Montréal financera une partie des travaux de reconstruction d'infrastructures de Bell Canada pour ensuite facturer, en fin de projet, les coûts réels des travaux effectués. Le montant maximum prévu à cet effet est estimé à 924 485,47 $ taxes incluses (contrat entente : 840 441,34 $ + contingences : 84 044,13 $), ce qui représente un montant de 844 178,46 $ net de ristournes.

Sur le plan budgétaire, cette dépense n'a aucune incidence sur le cadre financier de la ville compte tenu des budgets additionnels équivalents en revenus et dépenses.

Portion Énergir
La Ville de Montréal financera les travaux civils d'Énergir pour ensuite facturer, en fin de projet, les coûts réels des travaux effectués. Le montant maximum prévu à cet effet est estimé à 365 882,09 $, taxes incluses (contrat entente : 320 146,57$ + contingences : 45 735,52 $), ce qui représente un montant de 334 099,11 $ net de ristournes.

Sur le plan budgétaire, cette dépense n'a aucune incidence sur le cadre financier de la ville compte tenu des budgets additionnels équivalents en revenus et dépenses.

La répartition des coûts du contrat, des contingences et des incidences est présentée en pièce jointe.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Action 7 du plan d'action *Montréal durable 2016-2020* : "Optimiser la gestion de l'eau

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Advenant le cas où l'octroi du contrat est refusé, le SUM nous informe que le fait de ne pas procéder aux travaux dans un délai relativement rapproché, implique une détérioration accrue des infrastructures existantes, ainsi qu'un retard dans toutes les phases subséquentes dans la rue Sainte-Catherine.
Également, advenant le cas où l'octroi du contrat est reporté à une date ultérieure au 10 avril 2020 soit la date d'échéance de la validité de la soumission, le soumissionnaire ayant obtenu le plus haut pointage pourrait alors retirer sa soumission. Le cas échéant, il faudrait

procéder à un autre processus d'appel d'offres et défrayer les frais afférents.

L'impact sur la circulation est décrit dans le document fourni en pièce jointe « Principes de gestion de la circulation.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une stratégie de communication est prévue en accord avec le Service de l'expérience citoyenne et des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

DATES VISÉES :
Commission permanente sur l'examen des contrats : 12 février 2020
Octroi du contrat : à la suite de l'adoption du présent dossier par les instances décisionnelles visées
Début des travaux : Mars 2020
Fin des travaux : Novembre 2020

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Jerry BARTHELEMY)

Certification de fonds :
Commission des services électriques , Bureau du Président de la commission (Serge A BOILEAU)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Candy Yu WU, Commission des services électriques
Christianne RAIL, Service de l'urbanisme et de la mobilité
Alain DUFRESNE, Ville-Marie
Romain BONIFAY, Service de l'eau
Kathy DAVID, Service de l'eau

Lecture :

Romain BONIFAY, 28 janvier 2020

Kathy DAVID, 28 janvier 2020
Alain DUFRESNE, 23 janvier 2020
Christianne RAIL, 22 janvier 2020

RESPONSABLE DU DOSSIER

Benjamin RODRIGUEZ
Ingénieur

Tél : 514 872-5156
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2020-01-22

Yvan PÉLOQUIN
Chef de division - Conception des travaux

Tél : 514 872-7816
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Martin BOULIANNE
Directeur des infrastructures
Tél : 514-872-4101
Approuvé le : 2020-01-31

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Benoit CHAMPAGNE
Directeur
Tél : 514 872-9485
Approuvé le : 2020-01-31

ANNEXE - CONTRAT DE CONSTRUCTION

INFORMATIONS RELATIVES AU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET À SON RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres : 452820 — No du GDD : 1197231078

Titre de l'appel d'offres : Travaux d'égout, de conduites d'eau principale et secondaire, de voirie, d'éclairage et de feux de circulation dans la rue Sainte-Catherine, de la rue Mansfield au boulevard Robert-Bourassa

Type d'adjudication : Système de pondération et d'évaluation des offres avec comité de sélection (1 enveloppe)

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : 21 - 10 - 2019 — Ouverture originalement prévue le : 21 - 11 - 2019

Ouverture faite le : 12 - 12 - 2019 — Délai total accordé aux soumissionnaires : 51 jrs

Addenda émis

Nombre d'addenda émis durant l'appel d'offres : 5 — ***Si addenda, détailler ci-après***

Date de l'addenda			Description sommaire de l'addenda	Impact sur le coût estimé du contrat ($)
4	11	2019	Report de la date d'ouverture, ajout de démantèlement et remise d'abri pour disposition temporaire des sols, modification aux plans voirie, modification aux descriptifs des articles d'archéologie dans le CCAS.	330 k$
7	11	2019	Report de la date d'ouverture, modification de l'article Conditions d'admisibilité, enlevement de massifs à briser et à reconstruire, précisions techniques dans le DTSI-M et DTSI-O.	(6 k$)
18	11	2019	Modification aux articles de délais de réalisation, Boni, écheancier, réception provisoire des travaux, ajout des items à l'abri pour disposition temporaire des sols, précisions techniques dans le DTSI-M pour la séquance de réalisation et DTSI-O pour la démolition et contruction des massifs.	50 k$
20	11	2019	Modification de l'article d'expérience du soumissionaire du CCAS et ajout des détails aux plans de Bell.	S/O
29	11	2019	Dans la formule de soumission: enlevement du choix de matériaux des branchements d'égout, ajustement des quantités des branchements d'eau et précisions techniques dans le DTSI-O pour le choix de matériaux des branchements d'égout.	(150 k$)

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs : 18 — Nbre de soumissions reçues : 4 — % de réponses : 22

Nbre de soumissions rejetées : 1 — % de rejets : 25.0

Soumission rejetée (nom)	Motif(s) de rejet: administratif et / ou technique
Duroking Construction (9200-2088 Québec inc.)	Le délai de réalisation soumis est supérieur au délai maximal permis de 245 jours

Durée de la validité initiale de la soumission : 120 jrs — Date d'échéance initiale : 10 - 4 - 2020

Prolongation de la validité de la soumission de : jrs — Date d'échéance révisée : JJ - MM - AAAA

Résultats de l'appel d'offres

Soumissions conformes

(Les prix de soumission et l'AMP ont été vérifiés pour l'ensemble des soumissions. Cependant, seuls les autres documents fournis avec les 2 plus basses soumissions ont été vérifiés)

Rang	Nom du soumissionnaire	Délais (jrs/phase) 1 + 2	3	TOTAL	Pointage expérience (max 30)	Pointage échéancier (max 30)	Pointage prix (max 40)	Pointage total	Prix soumis incluant les taxes (et corrections le cas échéant) Total
1	Loiselle inc.	145	70	**215**	30.0	30.0	35.6	**95.6**	18 867 999.97 $
2	Construction Bau-Val inc.	165	80	**245**	21.0	26.3	40.0	**87.3**	16 785 000.00 $
3	Eurovia Québec Grands Projets inc.	155	70	**225**	30.0	28.9	23.9	**82.8**	28 084 000.00 $
	Estimation interne	165	80	**245**					14 459 309.25

Écart entre la soumission ayant le plus haut pointage et l'estimation : **30.5%**

Écart entre les deux plus basses soumissions : **12.4%**

Dossier à être étudié par la CEC : **Oui** X — **NON**

Validation du droit de contracter du soumissionnaire recommandé (cocher la case appropriée)

	N.A.	OK		N.A.	OK	
RBQ		X	AMF		X	***Joindre l'attestation de l'AMF, le cas échéant***
RENA		X	Revenu Qc		X	

Recommandation

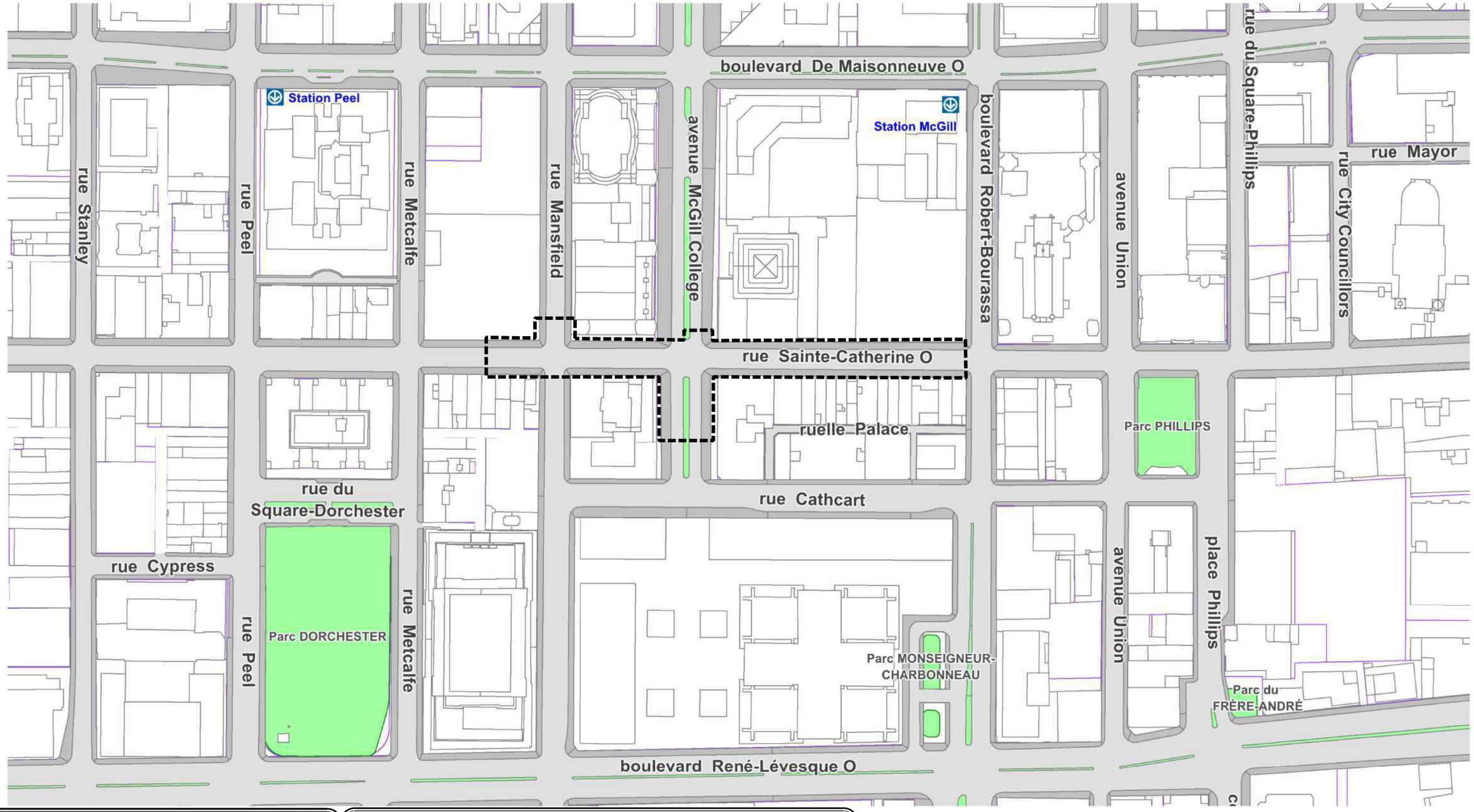
Nom du soumissionnaire : Loiselle inc.

Montant du contrat (incluant les taxes) ($) : 18 867 999.97 $

Montant des contingences ($) : 2 512 266.47 $

Montant des incidences ($) : 1 796 582.01 $

Date prévue de début des travaux : 23 - 3 - 2020 — Date prévue de fin des travaux : 6 - 11 - 2020



Montréal

Service des infrastructures du réseau routier
Direction des infrastructures
Division de la conception des travaux

PROJET:
RUE SAINTE-CATHERINE
DE LA RUE MANSFIELD AU BOULEVARD ROBERT-BOURASSA

NATURE DES TRAVAUX:
TRAVAUX D'ÉGOUT, DE CONDUITES D'EAU PRINCIPALE ET SECONDAIRE, DE VOIRIE, D'ÉCLAIRAGE ET DE FEUX DE CIRCULATION

TITRE DU PLAN:
PLAN DE LOCALISATION DES TRAVAUX

SOUMISSION : 452820

ARRONDISSEMENT : VILLE-MARIE

PRÉPARÉ PAR :
M.O. LECOURS, AG. TECH.

APPROUVÉ PAR :
BENJAMIN RODRIGUEZ, ING.

DATE :
14 JANVIER 2020

ÉCHELLE :
AUCUNE

NOTE :

1. **TECHNIQUE DE CONSTRUCTION DE LA CHAUSSÉE PROPOSÉE**

RUE SAINTE-CATHERINE OUEST (du Boulevard Robert Bourassa à la rue Mansfield, excluant l'intersection avec l'avenue McGill College)

CONSTRUCTION DE CHAUSSÉ SOUPLE (TEMPORAIRE)

- Fondation en pierre concassée MG-20 sur 550mm d'épaisseur composé en couches homogènes de 300 mm d'épaisseur maximum et compactées à 95% du PM;
- Couche unique d'un enrobé bitumineux de type ESG-14, 3b, 2, PG 65S-28 sur 60mm d'épaisseur;

AVENUE MCGILL COLLEGE et **RUE SAINTE-CATHERINE OUEST** (430 mètres à l'ouest de la rue Mansfield)

CONSTRUCTION DE CHAUSSÉ SOUPLE (PERMANENTE)

- Fondation en pierre concassée MG-20 sur 960mm d'épaisseur composé en couches homogènes de 300 mm d'épaisseur maximum et compactées à 95% du PM;
- Couche de base d'un enrobé de type GB-20, 2b, 2, PG 64S-28 de 80 mm d'épaisseur;
- Pose d'un liant d'accrochage (émulsion de bitume) de type CRS-1h au taux résiduel de 0,2 l/m2;
- Couche intermédiaire d'un enrobé de type ESG-14, 2S, 2, PG 64S-28 de 60 mm d'épaisseur;
- Pose d'un liant d'accrochage (émulsion de bitume) de type CRS-1h au taux résiduel de 0,2 l/m2;
- Couche de surface d'un enrobé de type ESG-10, 1A, 1, PG 64E-28T (Jnv,s ≤ 0,15 kPa*j)* de 60 mm d'épaisseur;

Les travaux de pose en œuvre de l'enrobé de type ESG-10, 1A, 1, PG 64E-28T (Jnv,s ≤ 0,15 kPa·j) devraient être réalisés avant le 30 septembre, la température de pose recommandée pour ce type d'enrobé est 135°C ± 7° maximum à 170°C. Si les travaux de pose en œuvre des enrobés doivent être réalisés après cette date, il est recommandé d'utiliser un enrobé de type ESG-10, 1A, 1, PG 64E-28.

TROTTOIR TEMPORAIRE EN ENROBÉ

POUR LA RECONSTRUCTION DES TROTTOIRS TEMPORAIRES EN ENROBÉ L'ENTREPRENEUR DOIT TENIR EN COMPTE LA STRUCTURE SUIVANTE :

- Bordure en béton conventionnelle (DNI-3A-200)
- Fondation en pierre concassée MG-20 sur 600mm d'épaisseur et compacté à 95% du PM;
- Couche unique d'enrobé bitumineux de type ESG-10, 3b, 2, PG 65S-28 sur 50 mm d'épaisseur

2. **ZONE DE RESTRICTION « R »**

AU ZONES INDIQUÉES AUX PLANS AVEC LA LETTRE « R », L'ENTREPRENEUR DOIT TENIR EN COMPTE QUE:

- le cylindrage dynamique strictement interdit;
- la démolition de la chaussée et/ou du trottoir existant, doit être réalisée par sciage en carrelage. L'utilisation d'un marteau piqueur pneumatique de 20kg ou moins est permise;
- l'utilisation d'une pelle mécanique (ou rétro-caveuse) avec marteau piqueur e TRAMACK x est strictement interdite.
- le compactage de la fondation en pierre concassée MG-20 doit être exécuté par couches de 150mm.

3. **RÉSEAU DE GAZ (ÉNERGIR)**

Il y a de la présence d'un réseau de gaz dans l'emprise des travaux, l'Entrepreneur doit porter une attention particulière lors qu'il réalise ces travaux à proximité de ce réseau. Les cavités de surface de gaz et les valves ne sont pas représentées dans ce plan. l'Entrepreneur à la responsabilité de valider la présence de ces éléments et assurer leur protection pendant l'exécution des travaux.

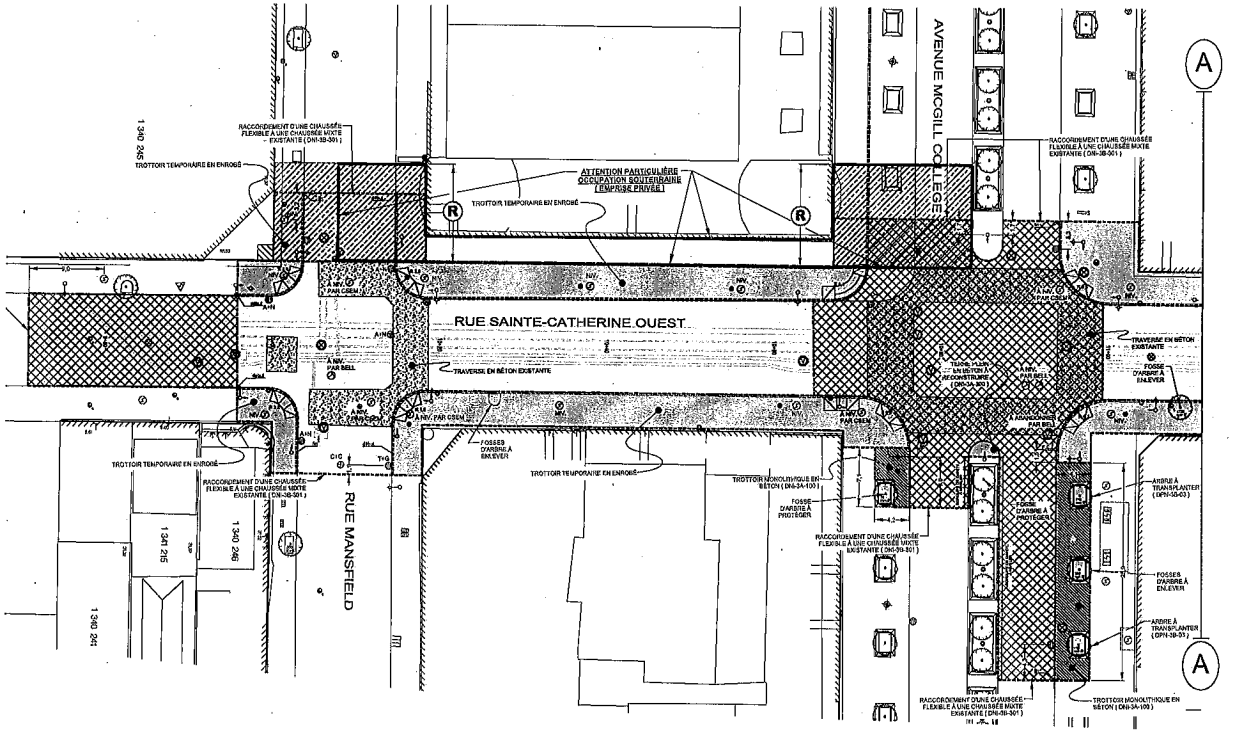
4. **OCCUPATION SOUTERRAINE DU DOMAINE PUBLIC ET EMPRISES PRIVÉES SOUTERRAINES (MISE EN GARDE)**

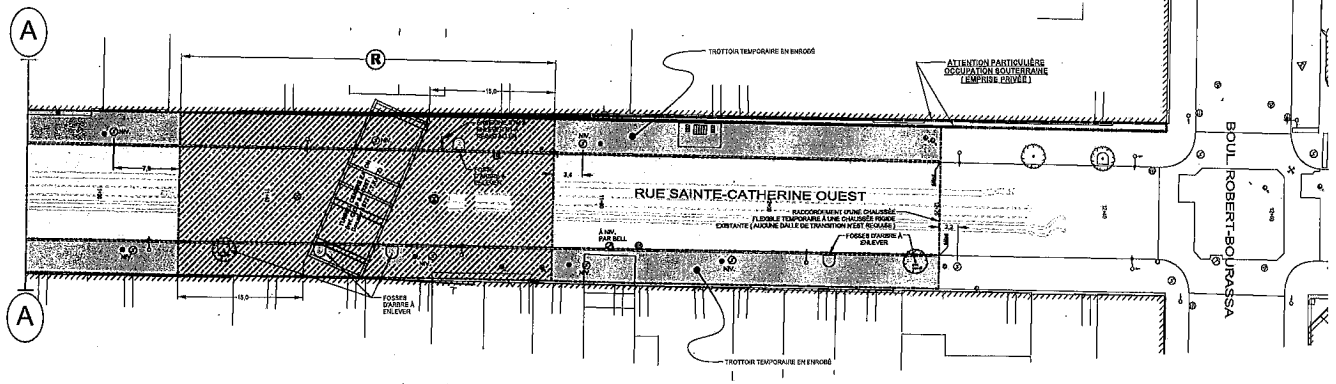
L'Entrepreneur doit tenir en compte que dans l'emprise des travaux il y a la présence d'es structures souterraines (base-sols, tunnels de service, etc.). Ces structures se trouvent en partie, en dessous du trottoir et de la chaussée.

L'Empresseur doit porter une attention particulière lors qu'il effectue des travaux à proximité de ces éléments.

Place Montréal Trust

Selon l'information disponible une partie du trottoir existant est assis sur un structures en appuyé dessus de la dalle de dessus du niveau 1-1 (niveau 2), son élévation théorique est de 58,69m. Cette dalle occupe une partie de la chaussée sous la rue Mansfield et sous l'avenue McGill College et une partie sous le trottoir nord de la rue Sainte-Catherine Ouest entre la rue Mansfield et l'avenue McGill College.





Légende

Puisard à désaffecter lors de la construction d'un projet			
PDa	Puisard	PDI	Trottoir
Puisard à déplacer lors de la construction d'un projet			
Dp	Puisard	DI	Trottoir
Nouveau puisard lors de la construction d'un projet			
NPp	Puisard	NPI	Trottoir
Puisard			
TYC	Tête et couvercle à changer (puisard de trottoir)	TYG	Tête et grille à changer
TYGREP	Tête et grille à changer (+ réparation)	AHN	Ajustable à réviser
		AHC	Ajustable à changer
Égout / Aqueduc			
CHC	Centre et couvercle à changer	AHN	Ajustable à réviser
CHCREP	Centre et couvercle à changer (+ réparation)	AHC	Ajustable à changer
TBVHN	Tête de boîte de vanne à réviser	TBVHD	Tête de boîte de vanne à changer
Divers			
NIV	À réviser	RPH	Rampe pour handicapés

Émission

No.	Date	Description	Dessiné par
00	2019/10/10	Émis pour appel d'offre	JLM

Intervenants

Dessiné par: Alfonso Blanco, Ing.

Vérifié par: Patrick Collins, dess.

Scceau de l'ingénieur(e):

2019-10-03
Québec Montréal inc

Montréal

Service des infrastructures du réseau routier
Direction des infrastructures
Division de la conception des travaux
801, rue Brennan, 7e étage, Montréal (Québec) H3C0G4

Projet: **Rue Sainte-Catherine**
De la rue Mansfield
au boul. Robert-Bourassa

Arrondissement(s): Ville-Marie

Nature des travaux: **Travaux d'égout, de conduites d'eau principale et secondaire, de voirie, d'éclairage et de feux de circulation.**

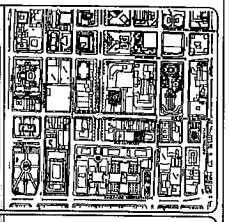
Titre de plan: **Plan de reconstruction des éléments de voirie. Ch. 9+70 @ 12+20**

(G) DIMENSIONS EN MÈTRES, SAUF INDICATION CONTRAIRE

Échelle: 1:500

Dossier	No. de plan	Feuillet	Émission	Pages
452820	PL-VO-01	-	000	XX

Plan de localisation



Références

Plan d'ensemble:	XXX
Plan LOAt:	XXX
Plan BCI:	XXX
Plan géométrie:	XXX

Orientation

REPÈRE GÉODÉSIQUE: XXXMXXX
RUE / RUE
ALTITUDE: XX,XXX m
LES COORDONNÉES SONT PORTIONNÉES SELON LE SYSTÈME RAD83.

Eau :

EC	Conduite d'eau		Regard d'eau
	Bouche à clé		Vanne entrée d'eau
	Boîte de vanne		Poteau d'incendie
	Vanne de poteau d'incendie		
	Vanne de gicleur		

Égout :

EG	Conduite d'égout unitaire ou sanitaire		Puisard non-modifié
AEGAL	Conduite d'égout pluvial		
	Regard d'égout		
	Puisard de rue/ruelle		
	Puisard décalqué		

Utilités publiques :

	UP Bell		Câble téléphonique		Regard Hydro-Québec		Lampadaire simple
GAZ	UP Gaz		Regard de Bell		Regard électrique		Feux de circulation simple
	UP Hydro-Québec		Grille sous-sol		Vanne Énergir (Gaz Métro)		Feux de circulation double
	UP CSEM		Regard électrique		Regard gazonduc		Haubans
	Regard Bell		Voute transformateur		Évents de gaz		

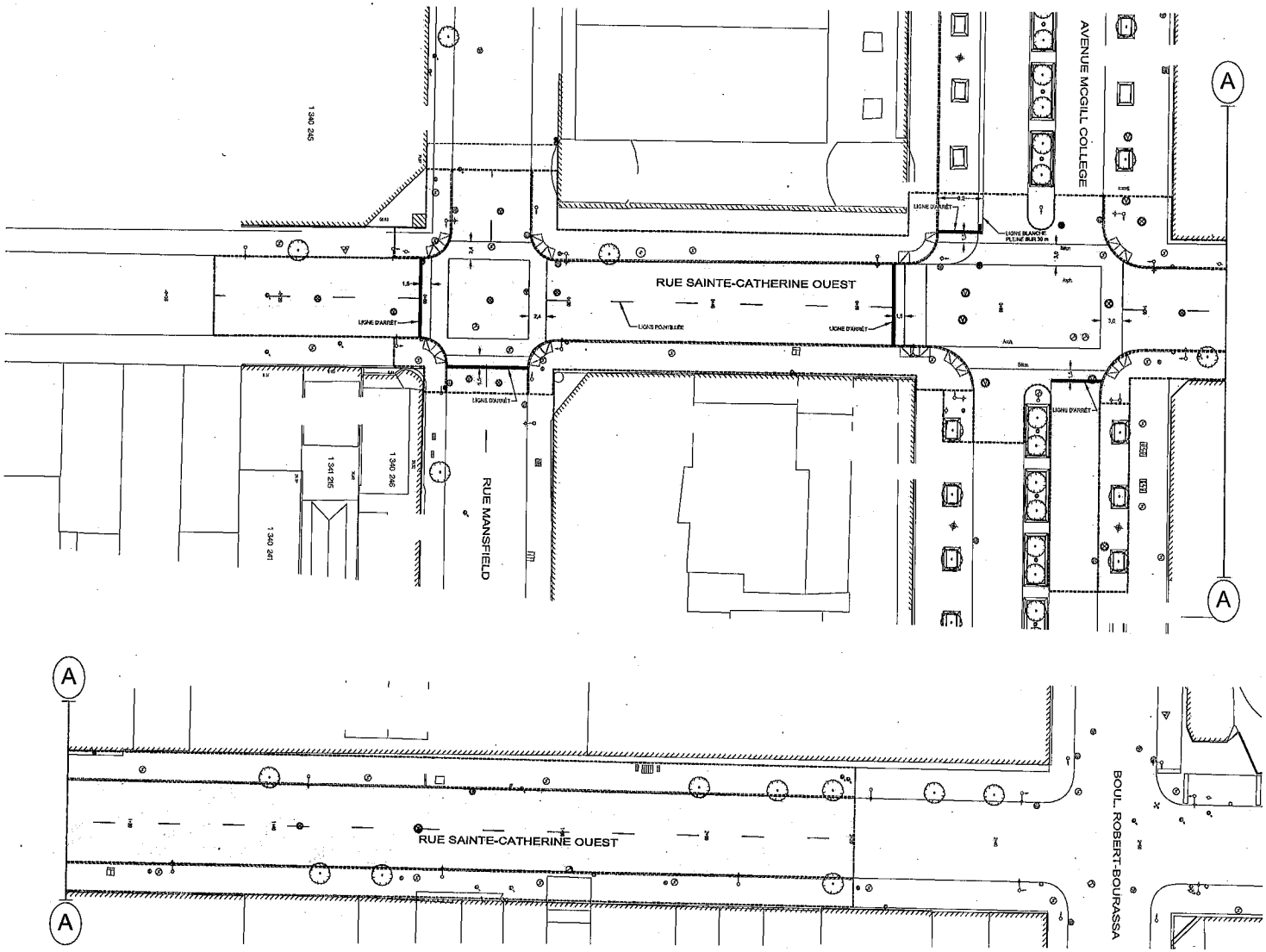
Aménagement :

	Arbre		Bollard		Muret
	Entrée de cave		Poteau		Bâtiment
	Entrée de garage		Fossé		Voie
	Marche		Voie ferrée		Glissière
	Escalier		Mat et bras de saillie		Sondage/Forage

	Nouveau puisard de rue		Structure à enlever		Vanne de gaz
	Puisard de rue		Regard chambre H.Q.		Regard chambre de la CSEM
	Puisard décalé		Regard chambre d'égout		Chambre d'aqueduc
	Grille carrée		Regard chambre de Bell		Regard chambre d'aqueduc
	Puisard de trottoir		Borne-fontaine		Manchon de percombre
	Repère géodésique		Boîte de vanne	GM	Manchon

Enclave d'un transformateur
Chambres de transformateur (Hydro-Québec)
Chambres de transformateur (Hydro-Québec)

	Sondage / forage		Base à déliser et à reconstruire au même emplacement
F.C.	Fils de courbe		Base à construire
	Symboles gravés pour plan de const.		Base existante
	Fosse d'arbre		Base à déliser ou à enlever
	Chambre/puisard à construire		



Orientation

REPÈRE GÉODÉSIQUE: XXXMXXX
RUE / RUE
ALTITUDE: XX,XXX m
LES COORDONNÉES SONT POSITIONNÉES SELON LE SYSTÈME NAD83.

Plan de localisation

Références

Plan d'arpentage:	XXX
Plan EGA:	XXX
Plan BQ:	XXX
Plan géométrie:	XXX

Légende

Puisard à désactiver lors de la construction d'un projet

PDb	Pavage	PDt	Trottoir

Puisard à déplacer lors de la construction d'un projet

Dp	Pavage	Dt	Trottoir

Nouveau puisard lors de la construction d'un projet

NPp	Pavage	NPt	Trottoir

Puisard

T+G	Tête et couvercle à changer (puisard de bordure)	TrG	Tête et grille à changer
T+G+REP	Tête et grille à changer (+ réparation)	AvN	Ajustable à réviser
		AvC	Ajustable à changer

Égout / Aqueduc

CvC	Cadre et couvercle à changer	AvN	Ajustable à réviser
CvC+REP	Cadre et couvercle à changer (+ réparation)	AvC	Ajustable à changer
TBVN	Tête de boîte de vanne à réviser	TBV-C	Tête de boîte de vanne à changer

Divers

NIV	À niveler	RPH	Rampe pour handicapés

Émission

No.	Date	Description	Échelle / Puisard plan
00	2019/07/26	Émis pour appel d'offre	1/500 / Puisard plan

Montréal

Service des infrastructures du réseau routier
Direction des infrastructures
Division de la conception des travaux
801, rue Brennan, 7e étage, Montréal (Québec) H3C 0G4

Intervenants

Dessiné par: AAAA / MM / JJ

Patrick Collins, dess. 2019/08/19

Vérifié par: AAAA / MM / JJ

Professionnel: Alfonso Suarez, Ing.

Bureau de l'ingénieur(e)

Projet

Rue Sainte-Catherine
De la rue Mansfield
au boul. Robert-Bourassa

Arrondissement(s): Ville-Marie

Nature des travaux

Travaux d'égout, de conduites d'eau principale et secondaire, de voirie, d'éclairage et de feux de circulation.

Titre du plan

Plan de marquage de la chaussée
(De la rue Mansfield au boul. Robert-Bourassa)

(SI) DIMENSIONS EN MÈTRES, SAUF INDICATION CONTRAIRE

Échelle: 1:200

No. de projet	Feuillet	Émission	Page
452820	PL-VO-02	000	-

Égout :
Conduite d'eau; Boucle à clé; Boîte de vanne; Vanne de poteau d'incendie; Vanne de gicleur; Regard d'eau; Vanne arrêt de l'eau; Poteau d'incendie
Conduite d'égout unitaire ou secondaire; Conduite d'égout pluvial; Regard d'égout; Puisard de bordure; Puisard circulaire; Puisard rectangulaire

Utilités publiques :
UP Bell; UP Gaz; UP Hydro-Québec; UP CSEM; Regard Bell; Cadre Hydrographe; Regard de la STM; Grille voute fibre; Regard électrique; Voute transformateur; Regard Hydro-Québec; Regard électrique; Vanne Énergir (Gaz Métro); Regard gazonbec; Entrée de gaz; Lampadaire simple; Feux de circulation simple; Feux de circulation double; Hanban

Aménagement :
Arbre; Entrée de porte; Entrée de garage; Marche; Escalier; Bollard; Poteau; Poteau; Voie ferrée; Haut et bas de talus; Mortier; Pavé; Asphalte; Dalle; Gazon; Sondage/Forage

Nouveau puisard de rue; Puisard de rue; Puisard double; Grille caniveau; Puisard de bordure; Regard géodésique; Structure à enlever; Regard chambre H.O.; Regard chambre d'égout; Regard chambre de Bell; Borne-fontaine; Boîte de vanne; Vanne de gaz; Regard chambre de la CSEM; Chambre d'aqueduc; Regard chambre d'aqueduc; Manchon de paroscmère; OM Manchon; Ancienne chambre de transformateur (Hydro-Québec); Chambre de transformateur; Chambre de transformateur (Hydro-Québec); Sondage / forage; P.C. Fin de course; Symboles grossis pour fins de clarté.

Base à enlever et à reconstruire au même emplacement; Base à construire; Base existante; Base à enlever ou à enlever

Montréal

Répartition des coûts du contrat, des contingences et des incidences

SOMMAIRE PAR SOUS-PROJETS (PROJETS SIMON)		SOUMISSION:	452820	DATE:
#GDD:	1197231078	DRM:		2020/01/15
RESPONSABLE:	Benjamin Rodriguez, ing.			
INTITULÉ DU PROJET:	Travaux d'égout, de conduites d'eau principale et secondaire, de voirie, d'éclairage et de feux de circulation dans la rue Sainte-Catherine, de la rue Mansfield au boulevard Robert-Bourassa			

PROJET INVESTI: 75015 Desc et client-payeur: **Réaménagement rue Ste-Catherine ouest - Phase 1 - Direction de la mobilité**

			Taxes incluses			
Sous-projet	Projet SIMON	Crédits	Contrat	Contingences	Incidences	Agglo (A) /Corpo (C)
1975015038	182009	4 655 010.44 $	4 551 645.83 $	546 197.50 $	0.00 $	C
1975015039	182010	3 085 127.40 $	3 016 622.07 $	361 994.65 $	0.00 $	C
1975015040	182011	2 785 299.57 $	2 723 451.92 $	326 814.23 $	0.00 $	C
1975015041	182012	1 825 984.76 $	1 785 438.73 $	214 252.65 $	0.00 $	A
1975015042	182013	650 644.49 $	636 196.92 $	76 343.63 $	0.00 $	C
1975015043	182014	1 121 557.62 $	1 096 653.40 $	131 598.41 $	0.00 $	C
1975015044	182015	1 932 270.11 $	1 763 406.41 $	352 681.28 $	0.00 $	C
1975015046	182017	83 667.37 $	79 675.38 $	11 951.31 $	0.00 $	C
1975015047	182018	109 355.08 $	104 137.46 $	15 620.62 $	0.00 $	C
2075015001	182270	1 213 554.14 $	0.00 $	0.00 $	1 329 000.00 $	C
0	0	0.00 $	0.00 $	0.00 $	0.00 $	C
SOUS-TOTAL		**17 462 470.98 $**	**15 757 228.12 $**	**2 037 454.28 $**	**1 329 000.00 $**	

PROJET INVESTI: 69097 Desc et client-payeur: **Programme de construction et de modification de conduits souterrains - CSEM**

Sous-projet	Projet SIMON	Crédits	Contrat	Contingences	Incidences	Agglo (A) /Corpo (C)
2069155300	182124	2 158 295.51 $	1 950 183.96 $	345 032.54 $	165 420.64 $	
0	0	302 161.37 $	0.00 $	0.00 $	302 161.37 $	
SOUS-TOTAL		**2 460 456.88 $**	**1 950 183.96 $**	**345 032.54 $**	**467 582.01 $**	

PROJET INVESTI: Desc et client-payeur: **Bell**

Sous-projet	Projet SIMON	Crédits	Contrat	Contingences	Incidences	Agglo (A) /Corpo (C)
1975015045	182016	844 178.46 $	840 441.34 $	84 044.13 $	0.00 $	
SOUS-TOTAL		**844 178.46 $**	**840 441.34 $**	**84 044.13 $**	**0.00 $**	

PROJET INVESTI: Desc et client-payeur: **Énergir**

Sous-projet	Projet SIMON	Crédits	Contrat	Contingences	Incidences	Agglo (A) /Corpo (C)
À VENIR	0	334 099.11 $	320 146.57 $	45 735.52 $	0.00 $	
SOUS-TOTAL		**334 099.11 $**	**320 146.57 $**	**45 735.52 $**	**0.00 $**	

TOTAL	**21 101 205.43 $**	**18 867 999.99 $**	**2 512 266.47 $**	**1 796 582.01 $**
TOTAL (Contrat + Contingences + Incidences)			**23 176 848.47 $**	

Montréal

Répartition des coûts du contrat, des contingences et des incidences

NUMÉRO DE SOUS-PROJET:	**GRAND TOTAL**	**SOUMISSION:** 452820	**DATE:**
NUMÉRO DE PROJET SIMON:			**15/01/2020**
INTITULÉ DU PROJET:	**Travaux d'égout, de conduites d'eau principale et secondaire, de voirie, d'éclairage et de feux de circulation dans la rue Sainte-Catherine, de la rue Mansfield au boulevard Robert-Bourassa**		

MONTANT DE LA SOUMISSION APPLICABLE AU PROJET			18 867 999.99 $
TRAVAUX CONTINGENTS			2 512 266.47 $
DÉPENSES INCIDENTES EXTERNES:			
Utilités publiques		400 000.00 $	
Surveillance des travaux CSEM et frais généraux		723 910.29 $	
Laboratoire, contrôle qualitatif		336 671.72 $	
Division de la voirie - Marquage et signalisation		31 000.00 $	
Gestion des impacts		100 000.00 $	
Chloration conduites d'eau existantes		15 000.00 $	
Surveillance environnementale		175 000.00 $	
Comité du bon voisinage		15 000.00 $	
	TOTAL À REPORTER	1 796 582.01	1 796 582.01 $
Dépenses à autoriser - GRAND TOTAL			23 176 848.47 $
Imputation (crédits)			21 101 205.43 $
Montant de dépôt			

TAXES:		TPS 5%	TVQ 9,975%
À payer avant ristournes (100%)		1 007 908.17	2 010 776.81
Ristournes TPS et TVQ à 50%		2 013 296.58	

PLAN NUMÉRO:		CALCULÉ PAR ›	Benjamin Rodriguez, ing.

Montréal

Répartition des coûts du contrat, des contingences et des incidences

NUMÉRO DE SOUS-PROJET:	**1975015038**	**SOUMISSION:**	**452820**	**DATE:**
NUMÉRO DE PROJET SIMON:	**182009**	**DRM SPÉCIFIQUE:**		**15/01/2020**
INTITULÉ DU SOUS-PROJET:	**Items généraux dans la rue Sainte-Catherine, entre la rue Mansfield et le boulevard Robert-Bourassa**			
ENTREPRENEUR ›	**Loiselle inc.**			

MONTANT DE LA SOUMISSION APPLICABLE AU PROJET — 4 551 645.83 $

Ce montant représente la valeur des travaux du sous-projet 1975015038 de 4 974 419,82 $
- un montant de 228 672,46 $ payé dans le sous-projet (numéro à venir) pour le l'excavation supplémentaire pour conduite de gaz
- un montant de 134 638,91 $ payé dans le sous-projet 1975015045 pour pour Mobilité, TQC et frais généraux
+ un montant de 165 558,60 $ du sous-projet 1975015045 pour la valeur au délà du 115% de soumission Bell payée par la Ville
- un montant de 225 021,22 $ payé dans le sous-projet 1975015044 pour la portion Mobilité

TRAVAUX CONTINGENTS DE 12.00% — 546 197.50 $

DÉPENSES INCIDENTES EXTERNES:

Utilités publiques		
Surveillance des travaux CSEM et frais généraux		
Laboratoire, contrôle qualitatif		
Division de la voirie - Marquage et signalisation		
Gestion des impacts		
XXX		
XXX		
XXX		
TOTAL À REPORTER	0.00	0.00 $

Dépenses totales à autoriser	5 097 843.33 $
Imputation (crédits)	4 655 010.44 $
Montant de dépôt	

TAXES:	TPS 5%	TVQ 9,975%
À payer avant ristournes (100%)	221 693.56	442 278.65
Ristournes TPS et TVQ à 50%	442 832.89	

PLAN NUMÉRO:		CALCULÉ PAR ›	Benjamin Rodriguez, ing.

Montréal

Répartition des coûts du contrat, des contingences et des incidences

NUMÉRO DE SOUS-PROJET:	**1975015039**	**SOUMISSION:**	**452820**	**DATE:**
NUMÉRO DE PROJET SIMON:	**182010**	**DRM SPÉCIFIQUE:**		**15/01/2020**
INTITULÉ DU SOUS-PROJET:	**Reconstruction d'un égout unitaire dans la rue Sainte-Catherine, entre la rue Mansfield et le boulevard Robert-Bourassa**			
ENTREPRENEUR ▸	**Loiselle inc.**			

MONTANT DE LA SOUMISSION APPLICABLE AU PROJET Ce montant représente la valeur des travaux du sous-projet 1975015039 de 3 108 096,18 $ - un montant de 91 474,11 $ payé dans le sous-projet (numéro à venir) pour le l'excavation supplémentaire pour conduite de gaz				3 016 622.07 $
TRAVAUX CONTINGENTS DE	12.00%			361 994.65 $
DÉPENSES INCIDENTES EXTERNES:				
Utilités publiques				
Surveillance des travaux CSEM et frais généraux				
Laboratoire, contrôle qualitatif				
Division de la voirie - Marquage et signalisation				
Gestion des impacts				
XXX				
XXX				
XXX				
		TOTAL À REPORTER	0.00	0.00 $
Dépenses totales à autoriser				3 378 616.72 $
Imputation (crédits)				3 085 127.40 $
Montant de dépôt				

TAXES:		TPS 5%	TVQ 9,975%
À payer avant ristournes (100%)		146 928.32	293 122.00
Ristournes TPS et TVQ à 50%		293 489.32	

PLAN NUMÉRO:		CALCULÉ PAR ▸	Benjamin Rodriguez, ing.

Montréal

Répartition des coûts du contrat, des contingences et des incidences

NUMÉRO DE SOUS-PROJET:	**1975015040**	**SOUMISSION:**	**452820**	**DATE:**
NUMÉRO DE PROJET SIMON:	**182011**	**DRM SPÉCIFIQUE:**		**15/01/2020**
INTITULÉ DU SOUS-PROJET:	**Reconstruction de conduites d'eau secondaires dans la rue Sainte-Catherine, entre la rue Mansfield et le boulevard Robert-Bourassa**			
ENTREPRENEUR ▸	**Loiselle inc.**			

MONTANT DE LA SOUMISSION APPLICABLE AU PROJET			2 723 451.92 $
TRAVAUX CONTINGENTS DE	12.00%		326 814.23 $
DÉPENSES INCIDENTES EXTERNES:			
Utilités publiques			
Surveillance des travaux CSEM et frais généraux			
Laboratoire, contrôle qualitatif			
Division de la voirie - Marquage et signalisation			
Gestion des impacts			
XXX			
XXX			
XXX			
	TOTAL À REPORTER	0.00	0.00 $
Dépenses totales à autoriser			3 050 266.15 $
Imputation (crédits)			2 785 299.57 $
Montant de dépôt			

TAXES:	TPS 5%	TVQ 9,975%
À payer avant ristournes (100%)	132 649.10	264 634.96
Ristournes TPS et TVQ à 50%	264 966.58	

PLAN NUMÉRO:		CALCULÉ PAR ▸	Benjamin Rodriguez, ing.

Montréal

Répartition des coûts du contrat, des contingences et des incidences

NUMÉRO DE SOUS-PROJET:	**1975015041**	**SOUMISSION:**	**452820**	**DATE:**
NUMÉRO DE PROJET SIMON:	**182012**	**DRM SPÉCIFIQUE:**		**15/01/2020**
INTITULÉ DU SOUS-PROJET:	**Reconstruction d'une conduite d'eau principale de 600 mm dans la rue Sainte-Catherine, entre la rue Mansfield et le boulevard Robert-Bourassa**			
ENTREPRENEUR ▸	**Loiselle inc.**			

MONTANT DE LA SOUMISSION APPLICABLE AU PROJET			1 785 438.73 $
TRAVAUX CONTINGENTS DE	12.00%		214 252.65 $
DÉPENSES INCIDENTES EXTERNES:			
Utilités publiques			
Surveillance des travaux CSEM et frais généraux			
Laboratoire, contrôle qualitatif			
Division de la voirie - Marquage et signalisation			
Gestion des impacts			
XXX			
XXX			
XXX			
	TOTAL À REPORTER	0.00	0.00 $
Dépenses totales à autoriser			1 999 691.38 $
Imputation (crédits)			1 825 984.76 $
Montant de dépôt			

TAXES:	TPS 5%	TVQ 9,975%
À payer avant ristournes (100%)	86 962.01	173 489.21
Ristournes TPS et TVQ à 50%	173 706.62	

PLAN NUMÉRO:		CALCULÉ PAR ▸	Benjamin Rodriguez, ing.

Montréal

Répartition des coûts du contrat, des contingences et des incidences

NUMÉRO DE SOUS-PROJET:	**1975015042**	**SOUMISSION:**	**452820**	**DATE:**
NUMÉRO DE PROJET SIMON:	**182013**	**DRM SPÉCIFIQUE:**		**15/01/2020**
INTITULÉ DU SOUS-PROJET:	**Travaux de trottoirs dans la rue Sainte-Catherine, entre la rue Mansfield et le boulevard Robert-Bourassa**			
ENTREPRENEUR ▸	**Loiselle inc.**			

MONTANT DE LA SOUMISSION APPLICABLE AU PROJET			636 196.92 $
TRAVAUX CONTINGENTS DE	12.00%		76 343.63 $
DÉPENSES INCIDENTES EXTERNES:			
Utilités publiques			
Surveillance des travaux CSEM et frais généraux			
Laboratoire, contrôle qualitatif			
Division de la voirie - Marquage et signalisation			
Gestion des impacts			
XXX			
XXX			
XXX			
	TOTAL À REPORTER	0.00	0.00 $
Dépenses totales à autoriser			712 540.55 $
Imputation (crédits)			650 644.49 $
Montant de dépôt			

TAXES:	TPS 5%	TVQ 9,975%
À payer avant ristournes (100%)	30 986.76	61 818.59
Ristournes TPS et TVQ à 50%	61 896.06	

PLAN NUMÉRO:		CALCULÉ PAR ▸	Benjamin Rodriguez, ing.

Montréal

Répartition des coûts du contrat, des contingences et des incidences

NUMÉRO DE SOUS-PROJET:	**1975015043**	**SOUMISSION:**	**452820**	**DATE:**
NUMÉRO DE PROJET SIMON:	**182014**	**DRM SPÉCIFIQUE:**		**15/01/2020**
INTITULÉ DU SOUS-PROJET:	**Travaux de chaussée dans la rue Sainte-Catherine, entre la rue Mansfield et le boulevard Robert-Bourassa**			
ENTREPRENEUR ▸	**Loiselle inc.**			

MONTANT DE LA SOUMISSION APPLICABLE AU PROJET			1 096 653.40 $
TRAVAUX CONTINGENTS DE	12.00%		131 598.41 $
DÉPENSES INCIDENTES EXTERNES:			
Utilités publiques			
Surveillance des travaux CSEM et frais généraux			
Laboratoire, contrôle qualitatif			
Division de la voirie - Marquage et signalisation			
Gestion des impacts			
XXX			
XXX			
XXX			
	TOTAL À REPORTER	0.00	0.00 $
Dépenses totales à autoriser			1 228 251.81 $
Imputation (crédits)			1 121 557.62 $
Montant de dépôt			

TAXES:	TPS 5%	TVQ 9,975%
À payer avant ristournes (100%)	53 413.86	106 560.66
Ristournes TPS et TVQ à 50%	106 694.19	

PLAN NUMÉRO:		CALCULÉ PAR ▸	Benjamin Rodriguez, ing.

Montréal

Répartition des coûts du contrat, des contingences et des incidences

NUMÉRO DE SOUS-PROJET:	**1975015044**	**SOUMISSION:**	**452820**	**DATE:**
NUMÉRO DE PROJET SIMON:	**182015**	**DRM SPÉCIFIQUE:**		**15/01/2020**
INTITULÉ DU SOUS-PROJET:	**Travaux de la Commission des Services Électriques de Montréal (CSEM) dans la rue Sainte-Catherine, entre la rue Mansfield et le boulevard Robert-Bourassa (Portion Ville)**			
ENTREPRENEUR ▸	**Loiselle inc.**			

MONTANT DE LA SOUMISSION APPLICABLE AU PROJET ---------- 1 763 406.41 $
Ce montant représente la valeur des travaux du sous-projet 1975015044 de 3 488 569,15 $
- un montant de1 725 162,74 $ payé dans le sous-projet (2069455300) pour 115% de l'estimation CSEM

TRAVAUX CONTINGENTS DE 20.00% ---------- 352 681.28 $

DÉPENSES INCIDENTES EXTERNES:

Utilités publiques		
Surveillance des travaux CSEM et frais généraux		
Laboratoire, contrôle qualitatif		
Division de la voirie - Marquage et signalisation		
Gestion des impacts		
XXX		
XXX		
XXX		
TOTAL À REPORTER	0.00	0.00 $

Dépenses totales à autoriser ---------- 2 116 087.69 $

Imputation (crédits) ---------- 1 932 270.11 $

Montant de dépôt ----------

TAXES:	TPS 5%	TVQ 9,975%
À payer avant ristournes (100%)	92 023.82	183 587.52
Ristournes TPS et TVQ à 50%	183 817.58	

PLAN NUMÉRO:		CALCULÉ PAR ▸	Benjamin Rodriguez, ing.

Montréal

Répartition des coûts du contrat, des contingences et des incidences

NUMÉRO DE SOUS-PROJET:	**1975015046**	**SOUMISSION:**	**452820**	**DATE:**
NUMÉRO DE PROJET SIMON:	**182017**	**DRM SPÉCIFIQUE:**		**15/01/2020**
INTITULÉ DU SOUS-PROJET:	**Travaux d'éclairage de rue dans la rue Sainte-Catherine, entre la rue Mansfield et le boulevard Robert-Bourassa**			
ENTREPRENEUR ▸	**Loiselle inc.**			

MONTANT DE LA SOUMISSION APPLICABLE AU PROJET			79 675.38 $
TRAVAUX CONTINGENTS DE	15.00%		11 951.31 $
DÉPENSES INCIDENTES EXTERNES:			
Utilités publiques			
Surveillance des travaux CSEM et frais généraux			
Laboratoire, contrôle qualitatif			
Division de la voirie - Marquage et signalisation			
Gestion des impacts			
XXX			
XXX			
XXX			
	TOTAL À REPORTER	0.00	0.00 $
Dépenses totales à autoriser			91 626.69 $
Imputation (crédits)			83 667.37 $
Montant de dépôt			

TAXES:		TPS 5%	TVQ 9,975%
À payer avant ristournes (100%)		3 984.64	7 949.35
Ristournes TPS et TVQ à 50%		7 959.32	

PLAN NUMÉRO:		CALCULÉ PAR ▸	Benjamin Rodriguez, ing.

Montréal

Répartition des coûts du contrat, des contingences et des incidences

NUMÉRO DE SOUS-PROJET:	**1975015047**	**SOUMISSION:**	**452820**	**DATE:**
NUMÉRO DE PROJET SIMON:	**182018**	**DRM SPÉCIFIQUE:**		**15/01/2020**
INTITULÉ DU SOUS-PROJET:	**Travaux de feux de circulation dans la rue Sainte-Catherine, entre la rue Mansfield et le boulevard Robert-Bourassa**			
ENTREPRENEUR ▸	**Loiselle inc.**			

MONTANT DE LA SOUMISSION APPLICABLE AU PROJET			104 137.46 $
TRAVAUX CONTINGENTS DE	15.00%		15 620.62 $
DÉPENSES INCIDENTES EXTERNES:			
Utilités publiques			
Surveillance des travaux CSEM et frais généraux			
Laboratoire, contrôle qualitatif			
Division de la voirie - Marquage et signalisation			
Gestion des impacts			
XXX			
XXX			
XXX			
	TOTAL À REPORTER	0.00	0.00 $
Dépenses totales à autoriser			119 758.08 $
Imputation (crédits)			109 355.08 $
Montant de dépôt			

TAXES:	TPS 5%	TVQ 9,975%
À payer avant ristournes (100%)	5 208.01	10 389.97
Ristournes TPS et TVQ à 50%	10 403.00	

PLAN NUMÉRO:		CALCULÉ PAR ▸	Benjamin Rodriguez, ing.

Montréal

Répartition des coûts du contrat, des contingences et des incidences

NUMÉRO DE SOUS-PROJET:	**2075015001**	**SOUMISSION:**	**452820**	**DATE:**
NUMÉRO DE PROJET SIMON:	**182270**	**DRM SPÉCIFIQUE:**		**15/01/2020**
INTITULÉ DU SOUS-PROJET:	**Travaux d'égout, de conduites d'eau principale et secondaire, de voirie, d'éclairage et de feux de circulation dans la rue Sainte-Catherine, de la rue Mansfield au boulevard Robert-Bourassa**			
ENTREPRENEUR ▸	**Services techniques et professionnels**			

MONTANT DE LA SOUMISSION APPLICABLE AU PROJET			
TRAVAUX CONTINGENTS DE	10.00%		0.00 $
DÉPENSES INCIDENTES EXTERNES:			
Utilités publiques		400 000.00 $	
Surveillance des travaux CSEM et frais généraux		283 000.00 $	
Laboratoire, contrôle qualitatif		310 000.00 $	
Division de la voirie - Marquage et signalisation		31 000.00 $	
Gestion des impacts		100 000.00 $	
Chloration conduites d'eau existantes		15 000.00 $	
Surveillance environnementale		175 000.00 $	
Comité du bon voisinage		15 000.00 $	
	TOTAL À REPORTER	1 329 000.00	1 329 000.00 $
Dépenses totales à autoriser			1 329 000.00 $
Imputation (crédits)			1 213 554.14 $
Montant de dépôt			

	TPS 5%	TVQ 9,975%
TAXES:		
À payer avant ristournes (100%)	57 795.17	115 301.37
Ristournes TPS et TVQ à 50%	115 445.86	

PLAN NUMÉRO:		CALCULÉ PAR ▸	Benjamin Rodriguez, ing.

Montréal

Répartition des coûts du contrat, des contingences et des incidences

NUMÉRO DE SOUS-PROJET:		**SOUMISSION:** 452820	**DATE:**
NUMÉRO DE PROJET SIMON:		**DRM SPÉCIFIQUE:**	**15/01/2020**
INTITULÉ DU SOUS-PROJET:	**Travaux d'égout, de conduites d'eau principale et secondaire, de voirie, d'éclairage et de feux de circulation dans la rue Sainte-Catherine, de la rue Mansfield au boulevard Robert-Bourassa**		
ENTREPRENEUR ▸	**Incidences techniques**		

MONTANT DE LA SOUMISSION APPLICABLE AU PROJET			
TRAVAUX CONTINGENTS DE	10.00%		0.00 $
DÉPENSES INCIDENTES EXTERNES:			
Utilités publiques			
Surveillance des travaux CSEM et frais généraux			
Laboratoire, contrôle qualitatif			
Division de la voirie - Marquage et signalisation			
Gestion des impacts			
XXX			
XXX			
XXX			
	TOTAL À REPORTER	0.00	0.00 $
Dépenses totales à autoriser			0.00 $
Imputation (crédits)			0.00 $
Montant de dépôt			

TAXES:		TPS 5%	TVQ 9,975%
À payer avant ristournes (100%)		0.00	0.00
Ristournes TPS et TVQ à 50%		0.00	

PLAN NUMÉRO:		CALCULÉ PAR ▸	Benjamin Rodriguez, ing.

Montréal

Répartition des coûts du contrat, des contingences et des incidences

NUMÉRO DE SOUS-PROJET:	**2069155300**	**SOUMISSION:**	**452820**	**DATE:**
NUMÉRO DE PROJET SIMON:	**182124**	**DRM SPÉCIFIQUE:**		**15/01/2020**
INTITULÉ DU SOUS-PROJET:	**Travaux de la Commission des Services Électriques de Montréal (CSEM) dans la rue Sainte-Catherine, entre la rue Mansfield et le boulevard Robert-Bourassa (Portion CSEM)**			
ENTREPRENEUR ▸	**Loiselle inc.**			

MONTANT DE LA SOUMISSION APPLICABLE AU PROJET + un montant de 225 021,22 $ du sous-projet 1975015038 pour la portion Mobilité + un montant de 1 7125 162,74 $ du sous-projet 1975015044 pour 115% de l'estimation CSEM			1 950 183.96 $
TRAVAUX CONTINGENTS DE	17.69%		345 032.54 $
DÉPENSES INCIDENTES EXTERNES:			
Utilités publiques			
Surveillance des travaux CSEM et frais généraux		138 748.92 $	
Laboratoire, contrôle qualitatif		26 671.72 $	
Division de la voirie - Marquage et signalisation			
Gestion des impacts			
XXX			
XXX			
XXX			
	TOTAL À REPORTER	165 420.64	165 420.64 $
Dépenses totales à autoriser			2 460 637.14 $
Imputation (crédits)			2 158 295.51 $
Montant de dépôt			

TAXES:		TPS 5%	TVQ 9,975%
À payer avant ristournes (100%)		107 007.49	213 479.93
Ristournes TPS et TVQ à 91,5%		302 341.63	

PLAN NUMÉRO:		CALCULÉ PAR ▸	Benjamin Rodriguez, ing.

Montréal

Répartition des coûts du contrat, des contingences et des incidences

NUMÉRO DE SOUS-PROJET:		**SOUMISSION:** 452820	**DATE:**
NUMÉRO DE PROJET SIMON:		**DRM SPÉCIFIQUE:**	**15/01/2020**
INTITULÉ DU SOUS-PROJET:	**Travaux de la Commission des Services Électriques de Montréal (CSEM) dans la rue Sainte-Catherine, entre la rue Mansfield et le boulevard Robert-Bourassa**		
ENTREPRENEUR ›	**Dépenses incidentes et frais généraux CSEM**		

MONTANT DE LA SOUMISSION APPLICABLE AU PROJET			
TRAVAUX CONTINGENTS DE	10.00%		0.00 $
DÉPENSES INCIDENTES EXTERNES:			
Utilités publiques			
Conception et/ou frais généraux		302 161.37 $	Non taxable
Laboratoire, contrôle qualitatif			
Division de la voirie - Marquage et signalisation			
Gestion des impacts			
XXX			
XXX			
XXX			
	TOTAL À REPORTER	302 161.37	302 161.37 $
Dépenses totales à autoriser			302 161.37 $
Imputation (crédits)			302 161.37 $
Montant de dépôt			

TAXES:		TPS 5%	TVQ 9,975%
À payer avant ristournes (100%)		0.00	0.00
Ristournes TPS et TVQ à 91,5%		0.00	

PLAN NUMÉRO:		CALCULÉ PAR ›	Benjamin Rodriguez, ing.

Montréal

Répartition des coûts du contrat, des contingences et des incidences

NUMÉRO DE SOUS-PROJET:	**1975015045**	**SOUMISSION:**	**452820**	**DATE:**
NUMÉRO DE PROJET SIMON:	**182016**	**DRM SPÉCIFIQUE:**		**15/01/2020**
INTITULÉ DU SOUS-PROJET:	**Travaux de Bell Canada dans la rue Sainte-Catherine, entre la rue Mansfield et le boulevard Robert-Bourassa**			
ENTREPRENEUR ▸	**Loiselle inc.**			

MONTANT DE LA SOUMISSION APPLICABLE AU PROJET			840 441.34 $
Ce montant représente la valeur des travaux du sous-projet 1975015045 de 871 361,03 $			
+ un montant de 134 638,91 $ du sous-projet 1975015038 pour Mobilité, TQC et frais généraux			
- un montant de 165 558,60 $ payé dans le sous-projet 1975015038 pour la valeur au délà du 115% de soumission			
Bell payée par la Ville			
TRAVAUX CONTINGENTS DE	10.00%		84 044.13 $
DÉPENSES INCIDENTES EXTERNES:			
Utilités publiques			
Surveillance des travaux CSEM et frais généraux			
Laboratoire, contrôle qualitatif			
Division de la voirie - Marquage et signalisation			
Gestion des impacts			
XXX			
XXX			
XXX			
	TOTAL À REPORTER	0.00	0.00 $
Dépenses totales à autoriser			924 485.47 $
Imputation (crédits)			844 178.46 $
Montant de dépôt			

	TPS 5%	TVQ 9,975%
TAXES:		
À payer avant ristournes (100%)	40 203.76	80 206.50
Ristournes TPS et TVQ à 50%	80 307.01	

PLAN NUMÉRO:		CALCULÉ PAR ▸	Benjamin Rodriguez, ing.

Montréal

Répartition des coûts du contrat, des contingences et des incidences

NUMÉRO DE SOUS-PROJET:	**À VENIR**	**SOUMISSION:**	**452820**	**DATE:**
NUMÉRO DE PROJET SIMON:		**DRM SPÉCIFIQUE:**		**15/01/2020**
INTITULÉ DU SOUS-PROJET:	**Travaux d'excavation supplémentaire pour la conduite de gaz d'Énergir**			
ENTREPRENEUR	**Loiselle inc.**			

MONTANT DE LA SOUMISSION APPLICABLE AU PROJET + un montant de 228 672,46 $ du sous-projet 1975015038 pour Mobilité, TQC et frais généraux + un montant de 91 474,11 $ payé dans le sous-projet 1975015039 pour le l'excavation supplémentaire pour conduite de gaz			320 146.57 $
TRAVAUX CONTINGENTS DE	14.29%		45 735.52 $
DÉPENSES INCIDENTES EXTERNES:			
Utilités publiques			
Surveillance des travaux CSEM et frais généraux			
Laboratoire, contrôle qualitatif			
Division de la voirie - Marquage et signalisation			
Gestion des impacts			
XXX			
XXX			
XXX			
	TOTAL À REPORTER	0.00	0.00 $
Dépenses totales à autoriser			365 882.09 $
Imputation (crédits)			334 099.11 $
Montant de dépôt			

TAXES:	TPS 5%	TVQ 9,975%
À payer avant ristournes (100%)	15 911.38	31 743.20
Ristournes TPS et TVQ à 50%	31 782.98	

PLAN NUMÉRO:		CALCULÉ PAR	Benjamin Rodriguez, ing.

LE SYSTÈME ÉLECTRONIQUE D'APPEL D'OFFRES DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Exploité par CGI en partenariat avec Constructo pour le Secrétariat du Conseil du trésor du Québec.

Résultats d'ouverture

Numéro : 333902
Numéro de référence : 1132387
Statut : Annulé (Archivé)
Titre : Travaux de reconstruction dans la rue Sainte-Catherine Ouest, de la rue Mansfield au boulevard Robert-Bourassa. Projet rue Sainte-Catherine Ouest Lot 1A. (Arrondissement Ville-Marie)

Raison de l'annulation

Aucune soumission retenue

Informations sur l'avis

Titre de l'avis :	Travaux de reconstruction dans la rue Sainte-Catherine Ouest, de la rue Mansfield au boulevard Robert-Bourassa. Projet rue Sainte-Catherine Ouest Lot 1A. (Arrondissement Ville-Marie)
Date de fermeture de l'avis :	2018-02-28 Avant 10h30, Heure légale du Québec
Date de publication des résultats d'ouverture :	2018-03-09 12 h 24
Organisme :	**Ville de Montréal** **Ville de Montréal / SITE - Direction des infrastructures**

Soumissionnaires

Prendre note que tous les montants saisis incluent les taxes.

Soumissionnaire	NEQ	Contact	Prix soumis
Construction Bau-Val Inc. 87 Emilien Marcoux, Suite#101 Blainville, (QC) CAN J7C 0B4 http://www.bauval.com	1143718063	Madame Johanne Vallée Téléphone : 514 788-4660	18 945 000,00 $
Groupe TNT Inc. 4085 Rang St-Elzéar Est Laval, (QC) CAN H7E 4P2 http://www.groupetnt.com	1160480704	Madame Line Proulx Téléphone : 450 431-7887 Télécopieur : 450 664-6478	19 900 000,23 $
Roxboro Excavation INC.. 1620 Croissant Newman Dorval, (QC) CAN H9P 2R8	1142760280	Monsieur Yvon Théoret Téléphone : 514 631-1888 Télécopieur : 514 631-1055	21 789 997,96 $

© 2003-2020 Tous droits réservés

LE SYSTÈME ÉLECTRONIQUE D'APPEL D'OFFRES DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Exploité par CGI en partenariat avec Constructo pour le Secrétariat du Conseil du trésor du Québec.

Résultats d'ouverture

Numéro : 333903
Numéro de référence : 1150047
Statut : Annulé (Archivé)
Titre : Travaux de reconstruction d'un égout unitaire, de conduite d'eau, de chaussée et des trottoirs dans la rue Sainte-Catherine Ouest Lot 1A

Raison de l'annulation

Aucune soumission retenue

Informations sur l'avis

Titre de l'avis :	Travaux de reconstruction d'un égout unitaire, de conduite d'eau, de chaussée et des trottoirs dans la rue Sainte-Catherine Ouest Lot 1A
Date de fermeture de l'avis :	2018-04-19 Avant 13h30, Heure légale du Québec
Date de publication des résultats d'ouverture :	2018-04-25 12 h 47
Organisme :	**Ville de Montréal** **Ville de Montréal / SITE - Direction des infrastructures**

Soumissionnaires

Prendre note que tous les montants saisis incluent les taxes.

Soumissionnaire	NEQ	Contact	Prix soumis
Construction Bau-Val Inc. 87 Emilien Marcoux, Suite#101 Blainville, (QC) CAN J7C 0B4 http://www.bauval.com	1143718063	Madame Johanne Vallée Téléphone : 514 788-4660	14 195 000,00 $

© 2003-2020 Tous droits réservés

Montréal

SOUMISSION 452820 - PRINCIPES DE GESTION DE LA MOBILITÉ

Secteur	Travaux d'égout, de conduites d'eau principale et secondaire, de voirie, d'éclairage et de feux de circulation dans la rue Sainte-Catherine, de la rue Mansfield au boulevard Robert-Bourassa
Rue Sainte-Catherine, de la rue Mansfield au boulevard Robert-Bourassa	Les travaux sont répartis en 3 phases et une phase préparatoire. **Délai** : 245 jours - 2020 **PHASE 0 (préparatoire) :** Réalisation de puits d'exploration sur la rue Sainte-Catherine Ouest **Horaire de travail** : Samedi 0h00 au lundi 5h00 **Maintien de la mobilité** : L'Entrepreneur est autorisé à : - Fermer complètement la rue Sainte-Catherine Ouest entre la rue Metcalfe et le boulevard Robert-Bourassa; - Fermer complètement la travée est de l'avenue McGill College entre la rue Cathcart er la rue Sainte-Catherine avec maintien d'une circulation à contresens sur la travée ouest; - Fermer complètement la rue Mansfield entre la rue Cathcart et le boulevard Maisonneuve avec maintien des accès aux stationnement souterrain et quais de livraison. **PHASE 1** : Travaux d'égout, de conduite d'eau principale et secondaire, de voirie, de Bell, de la CSEM, d'Énergir et d'éclairage dans la rue Sainte-Catherine Ouest entre l'avenue McGill et le boulevard Robert-Bourassa. **Horaire de travail :** En tout temps **Maintien de la mobilité :** L'Entrepreneur est autorisé à : - Fermer complètement la rue Sainte-Catherine Ouest entre l'avenue McGill College et le boulevard Robert-Bourassa; - Maintenir une voie de circulation en direction nord dans la travée est de la rue McGill College entre les rues Cathcart et Sainte-Catherine; **PHASE 2A** : Travaux d'égout, de conduite d'eau principale et secondaire, de voirie, de Bell, de la CSEM, d'Énergir, d'éclairage et de feux de circulation dans l'intersection de la rue Sainte-Catherine Ouest et la travée est de l'avenue McGill College. **Horaire de travail** : En tout temps **Maintien de la mobilité** : L'Entrepreneur est autorisé à : - Fermer complètement la rue Sainte-Catherine Ouest entre le boulevard Robert-Bourassa et le terre-plein central de l'avenue McGill College; - Maintenir un contresens dans la travée ouest de l'avenue McGill College entre la rue Cathcart et le boulevard de Maisonneuve; **PHASE 2B** : Travaux d'égout, de conduite d'eau principale et secondaire, de voirie, de Bell, de la CSEM, d'Énergir, d'éclairage et de feux de circulation dans l'intersection de la rue Sainte-Catherine Ouest et de l'avenue McGill College. **Horaire de travail** : En tout temps **Maintien de la mobilité** : L'Entrepreneur est autorisé à : - Fermer complètement la rue Sainte-Catherine Ouest entre le boulevard Robert-Bourassa et la rue Mansfield; - Fermer complètement l'avenue McGill College entre la rue Cathcart et le boulevard de Maisonneuve avec maintien de l'accès au stationnement souterrain (Centre Eaton).

	PHASE 3A : Travaux d'égout, de conduites d'eau principale et secondaire, de voirie, de Bell, de la CSEM, d'Énergir et d'éclairage dans la rue Sainte-Catherine Ouest entre la rue Mansfield et l'avenue McGill College. **Horaire de travail** : En tout temps **Maintien de la mobilité**: L'Entrepreneur est autorisé à : - Fermer complètement la rue Sainte-Catherine Ouest entre la rue Mansfield et l'avenue McGill College. Le tronçon entre l'avenue McGill College et le boulevard Robert-Bourassa peut demeurer fermé pour les besoins de coordination avec les chantiers avoisinants; - Maintenir la configuration de l'avenue McGill College tel que mis en place à la phase 1. **PHASE 3B** : Travaux d'égout, de conduites d'eau principale et secondaire, de voirie, de Bell, de la CSEM, d'Énergir, d'éclairage et de feux de circulation dans l'intersection de la rue Sainte-Catherine Ouest et la rue Mansfield. **Horaire de travail** : En tout temps **Maintien de la mobilité**: L'Entrepreneur est autorisé à - Fermer complètement la rue Sainte-Catherine Ouest entre la rue Metcalfe et l'avenue McGill College. Le tronçon entre l'avenue McGill College et le boulevard Robert-Bourassa peut demeurer fermé pour les besoins de coordination avec les chantiers avoisinants; - Fermer complètement la rue Mansfield entre la rue Cathcart et le boulevard Maisonneuve avec maintien des accès aux stationnement souterrain et quais de livraison.
Mesures de gestion des impacts applicables	- Installation, à l'approche du chantier de construction, de panneaux d'information générale ainsi que des PMVM pour informer les usagers, à l'avance, que des travaux auront lieu; - Mise d'un habillage et d'une signalétique de chantier propre aux chantiers de la Ville; - Présence de signaleurs pour assurer la sécurité des usagers de la route (incluant les piétons et cyclistes) aux abords du chantier lors des accès chantier (entrée ou sortie), lors des manœuvres des véhicules de l'Entrepreneur dans les voies de circulation, ou à la demande du Directeur; - Lors des travaux d'excavation, l'Entrepreneur est autorisé à travailler sur des tronçons de 30 mètres maximum; - Utilisation de repères visuels T-RV-10 pour délimiter les voies de circulation à contresens, lorsque requis; - Utilisation des glissières de sécurité en acier surmontées d'une clôture ou de clôtures autoportantes pour séparer les corridors piétons de la zone de travaux. Maintien de deux corridors piétons en tout temps; - L'accès aux commerces doit être maintenu en tout temps. Les travaux entravant un accès doivent être réalisés en dehors des heures d'ouverture du commerce, sauf si entente préalable. Utilisation de plaques en acier avec revêtement antidérapant permise pour redonner accès aux commerces riverains; - Maintenir la mobilité, l'accessibilité universelle et la protection des travailleurs et des usagers de la route; - Maintenir/aménager et sécuriser les passages piétonniers et les accès aux propriétés, le cas échéant aux abords de l'aire des travaux; - L'Entrepreneur doit avertir le Directeur avant de réaliser des travaux pouvant affecter les opérations de la STM ainsi que les entreprises du secteur; - L'Entrepreneur doit installer des chemins de détour lors des travaux pour chaque fermeture de rue ou direction. Ces chemins de détours sont illustrés au DTSI-M.

Montréal

Service des infrastructures du réseau routier

Direction des infrastructures
Division de la conception des travaux

801, rue Brennan 7e étage
Montréal (Québec) H3C 0G4

Le 16 janvier 2020

Monsieur Frédéric Boucher
Directeur provincial travaux civils
Bell Canada
600 rue Jean-Talon, 8e étage
Montréal (Québec) H2R 3A8

Objet : Travaux d'égout, de conduites d'eau principale et secondaire, de voirie, d'éclairage et de feux de circulation dans la rue Sainte-Catherine, de la rue Mansfield au boulevard Robert-Bourassa

Soumission : 452820

Monsieur,

En prévision des travaux de construction d'égout et de conduites d'eau secondaire et principale, de voirie, d'éclairage et de feux de circulation dans la rue Sainte-Catherine, Bell Canada a décidé de faire les interventions suivantes à leurs actifs :

- reconstruction de massifs et de puits d'accès;

Tel que convenu, ces travaux seront exécutés par un entrepreneur mandaté par la Ville et par un sous-traitant accrédité par Bell Canada. La Ville a procédé à un appel d'offres et l'adjudicataire recommandé pour octroi est :

- Entrepreneur général : Excavation Loiselle Inc.
- Sous-traitant accrédité par Bell Canada : Transelec / Common inc.

Le coût des travaux de Bell est évalué à 958 497,14 $ (contingences et taxes incluses). À cet effet vous trouverez, annexé à la présente, le bordereau du sous-projet associé aux travaux soumis par l'adjudicataire recommandé. La Ville de Montréal assume 19% du coût des travaux. Le montant des travaux payé par Bell Canada est évalué alors à **776 382,68 $ (contingences et taxes incluses)**, participation qui représente 81% du coût des travaux. Toutefois, les pourcentages de participation seront appliqués aux quantités réellement exécutées.

De plus, selon l'entente Bell s'engage à payer la portion des services conjoints (Mobilité, relevé – plans et les frais généraux) de **148 102,79 $ (Contingences taxes incluses)**. Cette valeur est calculée au prorata des travaux du réseau Bell et ventilée dans le tableau en annexe.

Le montant total à payer par Bell est donc de : **924 485,47 $ (Contingences taxes incluses).**

Par la signature de la présente, Bell Canada s'engage à assurer la surveillance des travaux de sa portion du projet et à assumer le coût réel des travaux, sur présentation des factures et pièces justificatives de l'entrepreneur général ci-haut mentionné. L'entrepreneur sera payé entièrement par la Ville et Bell Canada sera facturé par la Ville selon la portion à sa charge.

Pour de plus amples informations, n'hésitez pas à communiquer avec Benjamin Rodriguez ing., chargé de projets au 514-872-5156.

S.V.P., veuillez nous retourner cette lettre dûment signée par une personne autorisée par Bell Canada avant le (5 jours ouvrables) afin que notre Direction puisse transmettre le dossier aux instances décisionnelles de la Ville pour octroi du contrat.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Yvan Péloquin, ing.
Chef de division conception des travaux

J'ai lu, je comprends et j'accepte les modalités qui précèdent et souhaite que la Ville de Montréal procède à l'octroi du contrat et à la réalisation des travaux du sous-projet 2806004146.

J'ai signé le 17 janvier 2020, à Montréal.

Fredric Boucher

Nom du signataire (en lettres moulées)
Frederic Boucher

p.j. Bordereau de la portion du projet de Bell Canada de la soumission 452820
Tableau de distribution de coûts

c.c. Benjamin Rodriguez ing., chargée de projets – Division de la conception des travaux

Montréal

Service des infrastructures, de la voirie et des transports

Direction des infrastructures
Division de la conception des travaux

801, rue Brennan 7e étage
Montréal (Québec) H3C 0G4

Le 16 janvier 2020

Monsieur Stéphane Santerre
Vice-président Exploitation
Amélioration Réseau, Énergir
1717 rue du Havre
Montréal (Québec) H2K 2X3

Objet : Travaux d'égout, de conduites d'eau principale et secondaire, de voirie, d'éclairage et de feux de circulation dans la rue Sainte-Catherine, de la rue Mansfield au boulevard Robert-Bourassa

Soumission : 452820

Monsieur,

En prévision des travaux de construction d'égout et de conduites d'eau secondaire et principale, de voirie, d'éclairage et de feux de circulation dans la rue Sainte-Catherine, Énergir a décidé de faire les interventions suivantes à leurs actifs :

- Travaux de renouvellent du revêtement du réseau gazier;
- Renouvellement des branchements de service de gaz;
- Installation d'une vanne de sectorisation.

Ces travaux seront exécutés par un entrepreneur spécialisé en travaux gaziers, mandaté et surveillé par Énergir.

L'entrepreneur général mandaté et surveillé par la Ville exécutera l'entièreté des travaux de ses infrastructures incluant les travaux de préparation du site pour les diverses interventions de l'entrepreneur spécialisé en travaux gaziers. Énergir s'engage à payer le 100% des coûts réels pour les travaux d'excavation et remblayage excédentaire, ainsi qu'une portion de mobilié, relevés - plans et frais généraux de la soumission globale du projet.

La Ville a procédé à un appel d'offres et l'adjudicataire recommandé pour octroi est :

- Entrepreneur général : Excavation Loiselle Inc.

Le coût des travaux pour les interventions dans le réseau gazier est évalué à **109 768,93 $ (contingences et taxes incluses)**. À cet effet, vous trouverez annexé à la présente, le bordereau du sous-projet associé aux travaux soumis par l'adjudicataire recommandé.

De plus, Énergir s'engage à payer la portion du maintien à la circulation et les frais généraux de **256 113,16 $ (taxes incluses)**. Le tableau avec le calcul de distribution de coûts est fourni en annexe de la présente lettre.

...2

Le montant total à payer par Énergir est donc de : **365 882,09 $ (taxes incluses).**

Lors de l'exécution des travaux, si l'entrepreneur devait rencontrer certains imprévus (sols contaminés, élévation de roc, etc.) et liés à sa portion des travaux, les coûts réels engendrés par ces contraintes seraient l'objet d'un avis de changement préparé et signé par le surveillant d'Énergir et pourraient être facturés en sus de l'estimation initiale si le montant prévu en contingence était insuffisant.

Par la signature de la présente, Énergir s'engage à assurer la surveillance des travaux de sa portion du projet et à assumer le coût réel des travaux, sur présentation des factures et pièces justificatives de l'entrepreneur général ci-haut mentionné. L'entrepreneur sera payé entièrement par la Ville et Énergir sera facturé par la Ville selon la portion à sa charge.

Pour de plus amples informations, n'hésitez pas à communiquer avec Benjamin Rodriguez ing., chargé de projets au 514-872-5156.

S.V.P., veuillez nous retourner cette lettre dûment signée avant le 20 janvier 2020 afin que notre Direction puisse transmettre le dossier aux instances décisionnelles de la Ville pour octroi du contrat.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Yvan Péloquin, ing.
Chef de division conception des travaux

J'ai lu, je comprends et j'accepte les modalités qui précèdent et souhaite que la Ville de Montréal procède à l'octroi du contrat et à la réalisation des travaux du projet 452820.

J'ai signé le 21 janvier 2020, à Montréal .

énergir

Initiales

Nom du signataire (en lettres moulées)
Stéphane Santerre, Vice-président Exploitation

513-1405
no. Dossier

p.j. Tableau de distribution de coûts
Bordereau de la portion du projet d'Énergir de la soumission 452820
Croquis G3 avec des équivalences d'unité

c.c. Benjamin Rodriguez ing., chargée de projets – Division de la conception des travaux

19. Évaluation des offres

Pour que sa Soumission soit déclarée conforme, le Soumissionnaire doit notamment déposer avec le Formulaire de Soumission dûment rempli, un échéancier complet des travaux.

L'échéancier soumis doit démontrer clairement la séparation du projet en trois phases (1, 2 et 3) et la durée de chacun de ces lots. De plus, l'échéancier doit être conforme aux exigences de l'article « Échéancier contractuel des travaux à réaliser par l'Entrepreneur » du présent cahier.

Les phases de réalisation 1 et 2 seront traitées comme un délai de réalisation commun au fin de l'évaluation des propositions des Soumissionnaires et de l'application des articles « Boni » et « Pénalité »

19.1 Système de pondération des offres

Exceptionnellement, dans le cadre du présent Contrat, le mode d'octroi tient compte des délais de réalisations des travaux. Le Contrat sera octroyé en fonction d'un système de pondération et d'évaluation des offres avec comité de sélection (une (1) enveloppe) conformément à l'article 573.1.0.1 de la Loi sur les cités et villes- LCV.

Ce système comportera trois (3) critères totalisant 100 points. L'octroi du contrat au Soumissionnaire dont la Soumission a obtenu le plus haut pointage sera recommandé aux instances. Les pointages tiendront compte de :

- l'expérience du Soumissionnaire dans des projets comparables;
- l'échéancier soumis par le Soumissionnaire;
- le prix de la Soumission.

Ainsi, les soumissions seront évaluées selon la grille suivante, sur un total de 100 points.

Critères	Points
Expérience du soumissionnaire	30
Échéancier du soumissionnaire	30
Prix de la soumission	40
Total	**100**

19.2 Expérience du soumissionnaire dans la réalisation de projets comparables (30 points)

Le Soumissionnaire doit démontrer qu'il possède l'expertise et le savoir-faire dans la réalisation de projets comparables.

Pour démontrer son expérience, le Soumissionnaire doit faire la présentation de deux (2) projets comparables avec le projet faisant l'objet du présent appel d'offres. Ces projets

doivent avoir été réalisés au cours des huit (8) dernières années ou être en cours de réalisation. La date de la réception provisoire totale servira à déterminer l'année de finalisation des projets soumis par le Soumissionnaire.

Les travaux inhérents à chacun des deux projets soumis par le soumissionnaire peuvent avoir été réalisés entièrement par le soumissionnaire ou par une combinaison de travaux par le soumissionnaire et de travaux réalisés en sous-traitance. Dans un cas comme dans l'autre, le soumissionnaire doit avoir été responsable de la réalisation pleine et entière de chacun des projets soumis.

Un projet est comparable en nature lorsque les travaux réalisés par l'entrepreneur correspondent aux domaines d'expertise suivants (par ordre d'importance) :

- réalisation de travaux sur un réseau d'aqueduc primaire d'un minimum de 400 mm de diamètre; ces travaux devant comprendre le remplacement d'un minimum de 200 m linéaires de conduite et la construction d'une chambre de vannes pour aqueduc primaire;
- réalisation de travaux intégrés comprenant la gestion des interventions sur les réseaux techniques urbains (RTU), dont la Commission des services électriques;
- réalisation de travaux dans un centre urbain ou un contexte urbain similaire en densité, complexité et achalandage, tels qu'une ville/arrondissement de plus de 100 000 habitants et ayant comporté la gestion du maintien de la circulation, des entraves et des chemins de détour;
- réalisation de travaux sur des réseaux d'aqueduc secondaires (basse ou haute pression) d'un minimum de 200 mm de diamètre; ces travaux devant comprendre le remplacement d'un minimum de 200 m linéaires de conduite, le remplacement de branchements de services et la construction de vannes pour aqueduc secondaire;
- Mise en place de lampadaires et de feux de circulation temporaires et permanents
- Plus un projet soumis est comparable avec le projet qui fait l'objet du présent appel d'offres, plus la note sera élevée;
- L'expérience dans la réalisation de travaux de remplacement d'aqueduc primaire (incluant chambre de vannes) est importante à la réalisation de ce projet. C'est pourquoi un projet ne comportant pas le minimum de 200 m linéaire pour ce type de travaux ou qui ne comporterait pas la construction d'une chambre de vanne pour ce type de réseau se verra automatiquement attribuer une note « médiocre ».

À l'aide du formulaire de l'annexe « Expérience du soumissionnaire », le Soumissionnaire doit présenter, pour chaque projet cité :

- une description du projet précisant quels travaux il a réalisés parmi ceux énumérés ci- dessus, incluant notamment :
  - la description de ces travaux et leur superficie;
  - le déroulement, le calendrier et le respect du budget alloué;
  - l'expertise pratique acquise dans la gestion des contraintes d'accès aux nombreux bâtiments riverains;

- l'année de réalisation;
- la description des parties prenantes et leurs implications dans le projet;
- la valeur du contrat;
- le nom du professionnel (ingénieur, architecte, architecte paysagiste ou urbaniste) responsable de la surveillance des travaux et ses coordonnées;
- le nom du donneur d'ouvrage et les coordonnées d'une personne-ressource ayant travaillé étroitement avec le Soumissionnaire sur ce projet;
- des photos ou illustrations.

Par ailleurs, pour chacun des deux (2) projets, le Soumissionnaire doit joindre la dernière facture cumulative des travaux exécutés (décompte progressif) ou toute autre facture ou preuve (décompte d'avancement progressif approuvé par le surveillant des travaux) qui permet de confirmer la réalisation des domaines d'expertise ou le degré d'avancement du projet.

Les personnes-ressources identifiées par le Soumissionnaire pourraient être contactées par le responsable de l'appel d'offres de la Ville de Montréal afin de valider la véracité des informations fournies.

19.2.1 Échelle d'attribution des notes pour les projets comparables

Lors de l'évaluation des soumissions, la pondération pour le critère « Expérience du soumissionnaire dans la réalisation de projets comparables » est attribuée selon l'échelle d'attribution des notes suivantes.

Échelle d'attribution des notes du critère sur 30 points	
Appréciation du projet # 1 (15 points)	
Excellente (90 % à 100 %) – Le projet comprend les cinq (5) domaines d'expertise recherchés pour cet appel d'offres; dont la construction d'un minimum de 200 m linéaire de conduite d'aqueduc primaire d'un diamètre minimal de 400 mm et la construction d'au moins une chambre de vannes.	13,5 à 15
Plus que satisfaisante (71 à 89 %) – Le projet comprend trois (3) à quatre (4) domaines d'expertise recherchés pour cet appel d'offres, dont les trois premiers domaines, incluant la construction d'un minimum de 200 m linéaire de conduite d'aqueduc primaire d'un diamètre minimal de 400 mm et la construction d'au moins une chambre de vannes.	11 à 13,4
Satisfaisante (70 %) – Le projet comprend seulement trois (3) domaines d'expertise recherchés pour cet appel d'offres, dont les deux premiers, incluant la construction d'un minimum de 200 m linéaire de conduite d'aqueduc primaire d'un diamètre minimal de 400 mm et la construction d'au moins une chambre de vannes.	10,5
Insatisfaisante (40 % à 69 %) Le projet comprend deux (2) domaines d'expertise recherchés pour cet appel d'offres, dont le premier, incluant la construction d'un minimum de 200 m linéaire de conduite d'aqueduc primaire d'un diamètre minimal de 400 mm et la construction d'au moins une chambre de vannes.	7 à 10
Médiocre (< 40%) – Le projet ne comprend pas le domaine d'expertise no 1.	1 à 6
Nulle (0 %) - Aucune information dans le projet permettant de démontrer les domaines d'expertise recherchés.	0
Appréciation du projet # 2 (15 points)	

Excellente (90 % à 100 %) – Le projet comprend les cinq (5) domaines d'expertise recherchés pour cet appel d'offres; dont la construction d'un minimum de 200 m linéaire de conduite d'aqueduc primaire d'un diamètre minimal de 400 mm et la construction d'au moins une chambre de vannes.	13,5 à 15
Plus que satisfaisante (71 à 89 %) – Le projet comprend trois (3) à quatre (4) domaines d'expertise recherchés pour cet appel d'offres, dont les trois premiers domaines, incluant la construction d'un minimum de 200 m linéaire de conduite d'aqueduc primaire d'un diamètre minimal de 400 mm et la construction d'au moins une chambre de vannes.	11 à 13,4
Satisfaisante (70 %) – Le projet comprend seulement trois (3) domaines d'expertise recherchés pour cet appel d'offres, dont les deux premiers, incluant la construction d'un minimum de 200 m linéaire de conduite d'aqueduc primaire d'un diamètre minimal de 400 mm et la construction d'au moins une chambre de vannes.	10,5
Insatisfaisante (40 % à 69 %) Le projet comprend deux (2) domaines d'expertise recherchés pour cet appel d'offres, dont le premier, incluant la construction d'un minimum de 200 m linéaire de conduite d'aqueduc primaire d'un diamètre minimal de 400 mm et la construction d'au moins une chambre de vannes.	7 à 10
Médiocre (< 40%) – Le projet ne comprend pas le domaine d'expertise no 1.	1 à 6
Nulle (0 %) - Aucune information dans le projet permettant de démontrer les domaines d'expertise recherchés.	0
TOTAL DU NOMBRE DE POINTS (maximum de 30 points)	

19.3 Échéancier du soumissionnaire (30 points)

Le Soumissionnaire doit déposer un échéancier de réalisation compris entre 193 et 240 jours calendrier, détaillé selon les étapes d'exécution du projet en précisant la durée de chacune d'elle, tout en respectant les exigences des articles « Échéancier des travaux » et « Délais de réalisation des travaux » du présent cahier.

L'échéancier du Soumissionnaire sera évalué à l'aide de la formule qui suit afin de déterminer le pointage de ce critère.

N(1)= Délai le plus court (Phases 1 et 2) parmi toutes les soumissions conformes
Délai de la soumission conforme en analyse (Phases 1 et 2)

N(2)= Délai le plus court (Phase 3) parmi toutes les soumissions conformes
Délai de la soumission conforme en analyse (Phase 3)

N= (N(1) + N(2))*30/2

N(1)= nombre de point pour le délai des phases 1 et 2
N(2)= nombre de point pour le délai de la phase 3
N= nombre total de point de la rubrique

Le comité de sélection validera l'exactitude du calcul obtenu.

19.4 Le prix de la Soumission (40 points)

Le pointage de cette rubrique sera calculé comme suit :

$$N = \frac{\text{Le prix le plus bas soumis dans toutes les soumissions conformes}}{\text{Prix de la soumission conforme en évaluation}} \times 40$$

N= nombre de point de la rubrique

Le comité de sélection validera l'exactitude du calcul obtenu.

20. Récupération des équipements municipaux

Lors des travaux d'excavation, l'Entrepreneur aura, entre autres, à enlever des regards, puisards, vannes et poteaux incendie. Si l'arrondissement désire récupérer certaines pièces, l'Entrepreneur devra les mettre de côté, et les transporter à ses frais au garage municipal de l'arrondissement. Autrement, l'Entrepreneur doit en disposer à ses frais selon les clauses du devis.

21. Alignement et niveau

L'Entrepreneur doit prendre note que l'article 5.1.3 « Alignement et niveaux » du cahier des clauses administratives générales est remplacé par celui-ci :

21.1 Tous les ouvrages doivent être réalisés de telle sorte que, à leur achèvement, les alignements et niveaux montrés sur les plans émis pour construction ou sur ceux modifiés par la suite sur l'ordre du Directeur soient parfaitement respectés.

21.2 La Ville implantera, au terrain, des stations d'arpentage aux abords de la zone des travaux et des élévations seront fournies pour ces points afin d'aider l'Entrepreneur dans la réalisation des travaux. Si des interventions nécessitent le déplacement des stations implantées par la Ville, ces dernières seront exécutées entièrement par l'Entrepreneur et à ses frais.

21.3 La Ville fournit les alignements et niveaux dans l'annexe du présent cahier, nécessaires à la réparation des cours d'eau et à la construction des trottoirs, chaussée, puisards, etc.

21.4 L'Entrepreneur doit lui-même, à ses frais, implanter les ouvrages projetés en plaçant des repères sur le Chantier. Il doit conserver les repères d'implantation jusqu'à ce que les ouvrages soient entièrement achevés à la satisfaction du Directeur.

21.5 Si l'Entrepreneur, au cours de l'exécution de ses travaux, constate une anomalie dans les repères d'implantation qu'il a fournis, il doit en aviser immédiatement le Directeur.

21.6 Le Directeur se réserve le droit de vérifier, en tout temps, l'implantation effectuée par l'Entrepreneur.

Montréal

Service des infrastructures, de la voirie et des transports
Direction des infrastructures
Division de la conception des travaux
801, rue Brennan 7e étage
Montréal (Québec) H3C 0G4

AVIS AU SOUMISSIONNAIRE
ADDENDA NO. 2

Le 7 novembre 2019

Objet : Travaux d'égout, de conduites d'eau principale et secondaire, de voirie, d'éclairage et de feux de circulation dans la rue Sainte-Catherine, de la rue Mansfield au boulevard Robert-Bourassa.

Soumission : 452820

Veuillez prendre note que des modifications ont été apportées au Cahier des charges, au Formulaire de soumission, au Devis technique spécial infrastructures maintien et gestion de la mobilité (DTSI-M) ainsi qu'au Devis technique spécial infrastructures égout et eau potable (DTSI-O). De plus, la date d'ouverture de la soumission citée en objet a été reportée au 12 décembre 2019.

Cahier des charges

À la page ii, l'avis de d'appel d'offres a été modifié :

Date d'ouverture : Jeudi le ~~28~~ 12 ~~novembre~~ décembre 2019

À la page III-9 de III-31, l'article 12. « Conditions d'admissibilité » a été modifié comme suit :

~~Pour les Sous-traitants qui effectuent les travaux de Bell et/ou de la CSEM, le Soumissionnaire doit en plus de ce qui est spécifié à l'article 2.10 « Conditions d'admissibilité » des instructions aux soumissionnaires et à l'article 4.3.3 « Sous-traitance » du cahier des clauses administratives générales, respecter ce qui suit :~~

Comme complément à l'article 2.10 « Conditions d'admissibilité » de l'IAS, les exigences suivantes sont ajoutées :

De plus des documents requis aux articles 2.10.1 à 2.10.5, la soumission doit inclure les éléments suivants :

- Le formulaire fourni à l'annexe 3 – «Expérience du soumissionnaire» doit être rempli et fourni, tel que décrit à l'article 19.2 du présent cahier.
- L'échéancier du soumissionnaire doit être fourni tout en respectant les exigences décrites aux articles 6 et 19.3 du présent cahier.
- Déclaration d'entente ferme

À la page III-14 de III-31, l'article 19.1 «Système de pondération des offres» a été modifié comme suit :

~~Exceptionnellement, dans le cadre du présent Contrat, le mode d'octroi tient compte des délais de réalisations des travaux. Le Contrat sera octroyé en fonction d'un système de pondération et d'évaluation des offres avec comité de sélection (une (1) enveloppe) conformément à l'article 573.1.0.1 de la Loi sur les cités et villes- LCV.~~

...2

Le point b) de l'article 6. «Analyse de soumissions» d'IAS est remplacé par l'article suivant :

Sous réserve de l'article 3.1.1, le Contrat sera adjugé au Soumissionnaire ayant obtenu le plus haut pointage.

À la page III-27 de III-31, l'article 27. « Travaux dans les infrastructures souterraines de Bell » la phrase suivante a été ajoutée :

Pour les travaux de Bell et de la CSEM, il est exigé que l'Entrepreneur ait un seul sous-traitant et doit s'assurer qu'il est accrédité par les deux établissements (Bell et CSEM).

Formulaire de soumission

La page IV-1 de IV-21 a été modifiée :

La nouvelle date d'ouverture est : ~~28~~ 12 ~~11~~ 12 2019

À la page IV-8 de IV-21, les articles 78, 79, 80 et 81 ont été retirés :

Seq	No. Item	Nom de l'item	Quantité Probable	Unité	Prix	Montant
		~~MASSIF D'UTILITES PUBLIQUES A BRISER ET A RECONSTRUIRE (VOIR ART. 10.7 DU DTSI-O)~~				
~~78~~	~~II-TS-1005~~	~~2 CONDUITS~~	~~30~~	~~M-LIN~~		
~~79~~	~~II-TS-1006~~	~~4 A 6 CONDUITS~~	~~20~~	~~M-LIN~~		
~~80~~	~~II-TS-1007~~	~~8 A 12 CONDUITS~~	~~10~~	~~M-LIN~~		
~~81~~	~~II-TS-1008~~	~~13 A 16 CONDUITS~~	~~50~~	~~M-LIN~~		

Annexe 3. Expérience du Soumissionnaire

À la page VI-9 de VI-69, l'annexe 3. Le formulaire d'Expérience du Soumissionnaire a été remplacé.

Devis technique spécial infrastructures maintien et gestion de la mobilité - (DTSI-M)

À la page M-3 de M-28, l'article 1. Objet a été modifié comme suit :

Le devis technique spécial infrastructures « Maintien et gestion de la mobilité » (DTSI-M) définit les clauses spécifiques au présent contrat pour lesquelles l'Entrepreneur doit se conformer, notamment les grandes phases et le séquencement des travaux à réaliser.

~~L'Entrepreneur doit également se conformer en tout point aux exigences du document technique normalisé infrastructures « Maintien et gestion de la mobilité », édition du 6 mai 2019, ci-après appelé DTNI-8A disponible dans la section V « Documents normalisés » du Cahier des charges.~~

À la page M-12 de M-28, l'article 5.6 a été modifié comme suit :

En référence à l'article 5.13.3 du DTNI-8A, l'Entrepreneur :

- doit baliser le détour piéton avec des panneaux illustrant la silhouette piétonne, le mot DÉTOUR et une flèche directionnelle (signalisation orange de chantier 600mm x 600mm), seulement au niveau des axes où la circulation automobile est maintenue. À l'intérieur d'un tronçon complètement fermé à la circulation automobile, l'Entrepreneur doit utiliser les panneaux de « Parcours piétons » tel que représentés à l'annexe ~~MX~~ M3.

...3

À la page M-28 de M-28, l'article 8.2 a été modifié comme suit :

> Tout défaut de l'Entrepreneur à se conformer aux exigences en lien avec l'habillage et la signalétique de chantier tel que présenté ~~l~~ aux annexes M~~X~~3 et M4 est passible d'une pénalité selon les modalités « Autre non-conformité » du Tableau 1 du DTNI-8A. Toute pénalité sera applicable selon un axe de type 2, même si la non-conformité est constatée sur un axe de type 1

L'annexe M4 – « Dessins techniques » a été modifié et remplacé. Voir les précisions en rouge.

Devis technique spécial infrastructures égout et eau potable - (DTSI-O)

La Table des matières a été modifiée comme suit :

> O2- Étude caractérisation CSEM, et anciens forages et forages de l'étude future disponibles

À la page O-6 de O-21, l'article 7.3. « Gestion des déblais » a été modifié de la façon suivante :

> À titre informatif et pour connaitre les caractéristiques des sols plus profonds que les forages de l'étude mentionnée ci-haut, d'anciens forages ainsi qu'une étude de caractérisation de sols produite pour la CSEM sont fournis en annexe du présent devis. Une étude de caractérisation environnementale et géotechnique supplémentaire sera fournie par le Directeur à l'Entrepreneur avant le début des travaux pour la gestion des sols; les forages de cette future étude sont fournis aussi dans l'annexe O2 du présent cahier.

À la page O-15 de O-21, l'article 9.1 « Désinfection » l'information suivante a été ajoutée :

> **Modifications au MODI-1A-1 du DTNI-1A**
>
> Les articles II. Chapitre 9 et QQQ. Nouvel annexe – Procédure et directive ne s'appliquent pas au présent projet. Or, l'article 9.1.6 du DTNI-1A fait partie intégrante du présent appel d'offres.
>
> L'article RRR. Nouvel Annexe – Règlement 17-078, n'est pas applicable au présent appel d'offres.

Vous trouverez en annexe les pages modifiées du document. Vous êtes priés d'en tenir compte lors de la préparation de votre soumission et d'effectuer les corrections nécessaires. Le présent addenda fait partie intégrante des documents d'appel d'offres.

Benjamin Rodriguez, ing.
Chargé de projet

BR/fl

Montréal

Service des infrastructures, de la voirie et des transports
Direction des infrastructures
Division de la conception des travaux
801, rue Brennan 7e étage
Montréal (Québec) H3C 0G4

AVIS AU SOUMISSIONNAIRE
ADDENDA NO. 3

Le 18 novembre 2019

Objet : Travaux d'égout, de conduites d'eau principale et secondaire, de voirie, d'éclairage et de feux de circulation dans la rue Sainte-Catherine, de la rue Mansfield au boulevard Robert-Bourassa.

Soumission : 452820

Veuillez prendre note que des modifications ont été apportées au Cahier des charges, au Formulaire de soumission, au Devis technique spécial infrastructures électricité et éclairage de rues (DTSI-E), au Devis technique spécial infrastructures maintien et gestion de la mobilité (DTSI-M) ainsi qu'au Devis technique spécial infrastructures égout et eau potable (DTSI-O).

Cahier des charges

À la page III-4 de III-31, l'article 3.1 « Délai de réalisation des travaux » a été modifié comme suit :

De façon générale, les travaux sont prévus être réalisés en trois (3) phases :

La Phase -1, rue Sainte-Catherine entre le boulevard Robert-Bourassa et l'avenue McGill College (Reconstruction du puits d'accès de la CSEM au coin Nord – Est de l'intersection Sainte-Catherine et McGill College).

La Phase 2, intersection de la rue Sainte-Catherine et l'avenue McGill College (excluant la reconstruction du puits d'accès de la CSEM au coin Nord – Est de l'intersection Sainte-Catherine et McGill College).

La Phase 3, rue Sainte-Catherine entre l'avenue McGill College et un point à l'ouest de la rue Mansfield.

Phase	Délai de réalisation (jours calendrier)	
	Minimal	Maximal
1	80	90
~~1 et~~ 2	~~135~~ 65	~~165~~ 75
3	~~65~~ 70	80
Total délai	~~200~~ 215	245

À la page III-4 de III-31, l'article 3.2 « Boni », a été modifié de la façon suivante :

Un boni est prévu pour le présent projet dans le cas où les travaux sont terminés avant chacun des ~~deux~~ trois délais (~~phase 1 – 2, et phase 3~~ phases 1, 2 et 3) d'exécution fourni par l'Entrepreneur dans la section A du Formulaire de soumission et selon l'article «Délai de réalisation des travaux» du présent Cahier.

...2

À la page III-5 de III-31, l'article 3.3 « Pénalités » a été modifié comme suit :

- ~~0,4%~~ 0,2 % du Contrat pour chaque jour de calendrier de retard additionnel.

La pénalité est applicable pour chacun des ~~deux~~ trois délais fournis par l'Entrepreneur (~~phases 1 – 2 et phase 3~~ phases 1, 2 et 3)

À la page III-14 de III-31, le dernier paragraphe de l'article 19. « Évaluation des offres » a été soustrait :

~~Les phases de réalisation 1 et 2 seront traitées comme un délai de réalisation commun aux fins de l'évaluation des propositions des Soumissionnaires et de l'application des articles «Boni» et «Pénalité».~~

À la page III-17 de III-31, l'article 19.3 « Échéancier du soumissionnaire (30 points) » a été modifié de la façon suivante

Le Soumissionnaire doit déposer un échéancier de réalisation compris entre ~~200~~ 215 et 245 jours calendrier, détaillé selon les étapes d'exécution du projet en précisant la durée de chacune d'elle, tout en respectant les exigences des articles « Échéancier des travaux » et « Délais de réalisation des travaux » du présent cahier.

N(1)= Délai le plus court (Phase 1 ~~et 2~~) parmi toutes les soumissions conformes
Délai de la soumission conforme en analyse (Phase 1 ~~et 2~~)

N(2)= Délai le plus court (Phase 2 ~~3~~) parmi toutes les soumissions conformes
Délai de la soumission conforme en analyse (Phase 2 ~~3~~)

N(3)= Délai le plus court (Phase 3) parmi toutes les soumissions conformes
Délai de la soumission conforme en analyse (Phase 3)

~~N=(N(1) +N(2))*30/2~~ (N(1)+N(2)+N(3))*30/3

N(1)= nombre de point pour le délai ~~des~~ de la phase 1 ~~et 2~~
N(2)= nombre de point pour le délai de la phase 2 ~~3~~
N(3)= nombre de point pour la phase 3
N= nombre total de point de la rubrique

À la page III-20 de III-31, les paragraphes suivants ont été ajoutés à l'article 23. « Réception provisoire des travaux et prise de possession » et les pages 20 A et 20 B ont été jointes :

Pour que le Directeur considère les travaux complets et prêts à recevoir la réception provisoire partielle des phases 1, 2 et 3 et d'arrêter les délais contractuels de chacune des phases, les travaux suivants devront avoir été complétés :

Phase 1

Secteur : Entre un point à l'ouest du boulevard Robert-Bourassa (chaînage approximatif 7+65) à la fin du rayon de l'intersection Ste-Catherine / McGill College côté est de l'intersection (chaînage approximatif 6+20).

Égout :

- Mise en place de l'égout unitaire et essais complétés;
- Puisard de rue sur conduite proposée;
- Reconstruction des massifs d'utilités publiques;
- Travaux sur conduite de gaz par Énergir complété et testé;
- Branchement de service complété.

...3

Aqueduc :

- Mise en place de l'aqueduc du réseau secondaire (haute et basse pression) et conduite du réseau primaire, essais et chloration complétés;
- Branchement de service complété entre un point à l'ouest du boulevard Robert-Bourassa à la fin du rayon de l'intersection Ste-Catherine / McGill College côté est de l'intersection;
- Mise en place des chambres de vannes et quincaillerie complète.

Voirie :

- Trottoirs en béton et temporaires en enrobé complété;
- Bordure de béton de 200 mm complété;
- Abattage des arbres et essouchage;
- Fondation granulaire de la chaussée et mise en place du pavage temporaire sur la chaussée.

RTU (Bell et CSEM)

- Reconstruction du puits d'accès complétés (coin nord-est intersection McGill College / Ste-Catherine – structure 104).

Phase 2

Secteur : Entre limites ouest de l'intersection Ste-Catherine / McGill College (chaînage approximatif 6+20) et côté est de l'intersection (chaînage approximatif 5+95).

Égout :

- Mise en place de l'égout unitaire et essais complétés;
- Puisard de rue sur conduite proposée;
- Travaux sur conduite de gaz par Énergir complété et testé;
- Branchement de service complété.

Aqueduc :

- Mise en place de l'aqueduc du réseau secondaire (haute et basse pression) et conduit du réseau primaire, essais et chloration complétés;
- Branchement de service complété entre un point à l'ouest du boulevard Robert-Bourassa à la fin du rayon de l'intersection Ste-Catherine / McGill College côté est de l'intersection;
- Mise en place des chambres de vannes et quincaillerie complète.

Voirie :

- Trottoirs en béton et temporaires en enrobé complété;
- Bordure de béton de 200 mm complété;
- Abattage des arbres et essouchage;
- Fondation granulaire de la chaussée et mise en place du pavage temporaire sur la chaussée.

RTU (Bell et CSEM)

- Reconstruction des massifs de conduits et puits d'accès complété (à l'exception du puits d'accès coin nord-est intersection McGill College / Ste-Catherine).

Phase 3

Secteur : Entre limite ouest de l'intersection Mansfield (chaînage approximatif 5+00)et côté ouest de l'intersection Ste-Catherine / McGill College (chaînage approximatif 5+95) et sur Mansfield du chaînage approximatif 20+15 au chaînage 20+45.

...4

Égout :

- Mise en place de l'égout unitaire et essais complétés;
- Puisard de rue sur conduite proposée;
- Travaux sur conduite de gaz par Énergir complété et testé;
- Branchement de service complété.

Aqueduc :

- Mise en place de l'aqueduc du réseau secondaire (haute et basse pression) et conduit du réseau primaire (600 mm diamètre), essais et chloration complétés;
- Branchement de service complété;
- Mise en place des chambres de vannes et quincaillerie complète.

Voirie :

- Trottoirs en béton et temporaires en enrobé complété;
- Bordure de béton de 200 mm complété;
- Abattage des arbres et essouchage;
- Fondation granulaire de la chaussée et mise en place du pavage temporaire sur la chaussée.

RTU (Bell et CSEM)

- Reconstruction des massifs de conduits et puits d'accès complété.

À la page III-27 de III-31, l'article 27. « Travaux dans les infrastructures souterraines de Bell » a été modifié comme suit :

L'Entrepreneur doit être accrédité par Bell Canada. À cet effet, le Soumissionnaire doit joindre à sa Soumission, une lettre officielle signée confirmant le nom de son Sous-traitant autorisé et accrédité par Bell Canada (selon la liste à la section ~~B~~ A du DTSI-B) qui exécutera ces travaux.

Formulaire de soumission

À la page IV-3 de IV-21, les articles 4.3 et 4.4 ont été ajoutés :

Seq	No. Item	Nom de l'item	Quantité Probable	Unité	Prix	Montant
		ABRI POUR DISPOSITION TEMPORAIRE DES SOLS (DTSI-O ART 10.11)				
4.1	II-TS-1017	DÉMANTÈLEMENT ET REMISE EN PLACE DE L'ABRI		GLOBAL		
4.2	II-TS-1018	REMPLACEMENT DE BLOCS DE BÉTON		GLOBAL		5000.00
4.3	II-TS-1019	CLÔTURE À MAILLE DE CHAÎNE GALVANISÉE, HAUTEUR DE 1800 MM	350	M		
4.4	II-TS-1020	BARRIÈRE PIVOTANTE DOUBLE POUR VÉHICULE À DEUX BATTANTS POUR VÉHICULE	2	UNITÉ		

À la page IV-11 de IV-21, l'article 104 a été soustrait :

Seq	No. Item	Nom de l'item	Quantité Probable	Unité	Prix	Montant
104	II-1A-18301	ISOLANT THERMIQUE	~~25~~ 400	M CA.		

Devis technique spécial infrastructures électricité – éclairage de rues - (DTSI-E)

À la page E-8 de E-8, l'article 10. point 11 a été modifié de la façon suivante :

11. le démantèlement d'éclairage temporaire, là où requis;

...5

Devis technique spécial infrastructures maintien et gestion de la mobilité - (DTSI-M)

À la page M-12 de M-28, l'article 5.6 « Maintien et gestion de la mobilité piétonne » a été modifié comme suit :

En référence à l'article 5.13.4 du DTNI-8A, l'Entrepreneur :

- doit prévoir, sauf indication contraire, aménager un corridor temporaire d'une largeur minimale de 2,2 mètres lorsqu'un trottoir est complètement entravé. Le corridor temporaire doit obligatoirement être aménagé sur une surface pavée existante ou aménagée temporairement sur une fondation en pierre avec une couche d'enrobé d'épaisseur suffisante afin d'avoir une surface plane. L'Entrepreneur doit également prévoir aménager des pentes sécuritaires pour les besoins d'accessibilité universelle.

À la page M-14 de M-28, l'article 5.10 « Séquence de réalisation et description des travaux » a été modifié comme suit :

Le Tableau B, situé à la section 5.11, détaille les concepts de maintien et gestion de la mobilité pour chaque phase de travaux, selon la séquence suivante :

- **PHASE 0 (préparatoire)** : Réalisation de puits d'exploration sur la rue Sainte-Catherine Ouest;
- **PHASE 1** : Travaux d'égout, de conduites d'eau principale et secondaire, de voirie, de Bell, de la CSEM, d'Énergir et d'éclairage dans la rue Sainte-Catherine Ouest ~~entre~~ de l'avenue McGill College au boulevard Robert-Bourassa et travaux de reconstruction du puits d'accès de la CSEM au coin nord-est de l'intersection de la rue Sainte-Catherine Ouest et de l'avenue McGill College;
- **PHASE 2A :** Travaux d'égout, de conduites d'eau principale et secondaire, de voirie, de Bell, ~~de la CSEM,~~ d'Énergir, d'éclairage, ~~et~~ de feux de circulation et de la CSEM excluant les travaux de reconstruction du puits d'accès au coin nord-est dans l'intersection de la rue Sainte-Catherine Ouest et la travée est de l'avenue McGill College;

À la page M-15 de M-28, l'article 5.10 « Séquence de réalisation et description des travaux » a été modifié comme suit :

- **PHASE 2B** : Travaux d'égout, de conduites d'eau principale et secondaire, de voirie, de Bell, d'Énergir, ~~de la CSEM, d'Énergir,~~ d'éclairage, ~~et~~ de feux de circulation et de la CSEM excluant les travaux de reconstruction du puits d'accès au coin nord-est dans l'intersection de la rue Sainte-Catherine Ouest et de l'avenue McGill College;

À la page M-18 de M-28, la colonne « N° Phase et description des travaux » du tableau a été modifiée comme suit :

Travaux d'égout, de conduites d'eau principale et secondaire, de voirie, de Bell, de la CSEM, d'Énergir et d'éclairage dans la rue Sainte-Catherine Ouest ~~entre~~ de l'avenue McGill College au boulevard Robert-Bourassa et travaux de reconstruction du puits d'accès de la CSEM au coin nord-est de l'intersection de la rue Sainte-Catherine Ouest et de l'avenue McGill College

À la page M-19 de M-28, la colonne « N° Phase et description des travaux » du tableau a été modifiée comme suit :

Travaux d'égout, de conduites d'eau principale et secondaire, de voirie, de Bell, ~~de la CSEM,~~ d'Énergir, d'éclairage, ~~et~~ de feux de circulation et de la CSEM excluant les travaux de reconstruction du puits d'accès au coin nord-est dans l'intersection de la rue Sainte-Catherine Ouest et la travée est de l'avenue McGill College;

...6

À la page M-20 de M-28, la colonne « N° Phase et description des travaux » du tableau a été modifiée comme suit :

Travaux d'égout, de conduites d'eau principale et secondaire, de voirie, de Bell, d'Énergir, ~~de la CSEM, d'Énergir,~~ d'éclairage, ~~et~~ de feux de circulation et de la CSEM excluant les travaux de reconstruction du puits d'accès au coin nord-est dans l'intersection de la rue Sainte-Catherine Ouest et de l'avenue McGill College;

À l'annexe M1 les feuilles No. 1, 2 et 3 de 5 ont été modifiées :

Devis technique spécial infrastructures égout et eau potable - (DTSI-O)

À la page O-9 de O-21, l'article 7.7. « Installation de bouchons temporaires – conduites d'eau » a été modifié comme suit :

~~À l'est de la rue Mansfield~~ : À l'ouest du boulevard Robert-Bourassa

À la page O-10 de O-21, l'article 7.11. « Raccordement du regard proposé à la conduite d'égout existante » a été modifié de la façon suivante :

Tel que montré aux plans, la conduite d'égout existante à conserver ~~en dessous~~ au-dessus du tunnel du Centre Eaton est en béton acier de 900 mm qualité eau potable sans joint entre les deux (2) regards existants.

À la page O-15 de O-21, l'article 9.1. « Désinfection » a été modifié comme suit :

~~En général, un délai de deux (2) semaines est requis pour les opérations de désinfections des conduites principales par la Ville. L'Entrepreneur doit prendre en considération ce délai lors de l'élaboration de son programme de travaux.~~

À la page O-19 de O-21, l'article 10.7. « Travaux à proximité des infrastructures de Bell Canada et de la CSEM » a été modifié comme suit :

~~Le prix au mètre linéaire de l'item *Massif d'utilités publiques à briser et à reconstruire,* comprend :~~

- ~~l'enlèvement des déblais en place de la ligne d'infrastructure de l'élément de surface jusqu'à l'élévation du fond de l'excavation;~~
- ~~la démolition, le chargement, le transport et la disposition du massif de conduits, incluant les boîtes de tirage;~~
- ~~le soutènement et la protection des câbles;~~
- ~~l'installation et l'enlèvement des coffrages, lorsque requis;~~
- ~~l'installation des séparateurs de conduits;~~
- ~~l'installation des conduits, incluant les coudes et les raccordements aux structures;~~
- ~~la mise en place du béton, incluant la cure et les plaques de protection en acier, lorsque requises;~~
- ~~la mise en place et le compactage des matériaux requis pour effectuer l'enrobage et le remblayage jusqu'à la ligne d'infrastructure de l'élément de surface, incluant l'installation du ruban indicateur.~~

~~II-TS-1005 2 Conduits.~~
~~II-TS-1006 4 à 6 Conduits.~~
~~II-TS-1007 9 à 12 Conduits.~~
~~II-TS-1008 13 à 16 Conduits.~~

La démolition des massifs non supportables, sous l'autorisation du Directeur, sera payée aux prix unitaires du bordereau de bases et conduites de la CSEM.

...7

À la page O-21 de O-21, l'article 10.11. « Abri pour la disposition temporaire des sols » la phrase suivante à été ajoutée :

Les articles II-TS-1019 et II-TS-1020 pour une clôture ainsi que pour une barrière pivotant ont été ajoutés dans le bordereau.

Vous trouverez en annexe les pages modifiées du document. Vous êtes priés d'en tenir compte lors de la préparation de votre soumission et d'effectuer les corrections nécessaires. Le présent addenda fait partie intégrante des documents d'appel d'offres.



2019-11-18
Benjamin Rodriguez, ing.
Chargé de projet



2019-11-18
Vincent Descôteaux, ing.
Chargé de projet

BR/VD/fl

Montréal

Service des infrastructures, de la voirie et des transports
Direction des infrastructures
Division de la conception des travaux
801, rue Brennan 7e étage
Montréal (Québec) H3C 0G4

AVIS AU SOUMISSIONNAIRE
ADDENDA NO. 4

Le 20 novembre 2019

Objet : Travaux d'égout, de conduites d'eau principale et secondaire, de voirie, d'éclairage et de feux de circulation dans la rue Sainte-Catherine, de la rue Mansfield au boulevard Robert-Bourassa.

Soumission : 452820

Veuillez prendre note que des modifications ont été apportées au Cahier des charges et aux plans.

Cahier des charges

À la page III-15 de III-31, l'article 19.2 « Expérience du soumissionnaire dans la réalisation de projets comparables (30 points) » a été modifié comme suit :

Un projet est comparable en nature lorsque les travaux réalisés par l'Entrepreneur correspondent aux domaines d'expertise suivants (par ordre d'importance) :

- réalisation de travaux de construction ou reconstruction d'une conduite d'aqueduc primaire d'un minimum de 400 mm de diamètre. ~~sur un réseau d'aqueduc primaire d'un minimum de 400 mm de diamètre;~~ Ces travaux devant comprendre le remplacement d'un minimum de 100 m ~~200 m~~ linéaires de conduite et la construction d'une chambre de vannes pour aqueduc primaire;
- réalisation de travaux intégrés comprenant la gestion des interventions sur les réseaux techniques urbains (RTU), dont la Commission des services électriques;
- réalisation de travaux dans un centre urbain ou un contexte urbain similaire en densité, complexité et achalandage, tels qu'une ville/arrondissement de plus de 100 000 habitants et ayant comporté la gestion du maintien de la circulation, des entraves et des chemins de détour;
- réalisation de travaux de construction ou reconstruction des conduites d'aqueduc et d'égout secondaires ~~sur des réseaux d'aqueduc secondaires (basse ou haute pression) d'un minimum de 200 mm de diamètre; ces travaux devant comprendre le remplacement d'un minimum de 200 m linéaires de conduite,~~ avec le remplacement de branchements de services. ~~et la construction de vannes pour aqueduc secondaire~~;
- mise en place de lampadaires et de feux de circulation temporaires et permanents

Si le soumissionnaire n'est pas en mesure de présenter deux projets rencontrant les cinq (5) domaines d'expertises énumérés dans le présent article, ce dernier est autorisé à présenter un (1) projet complémentaire qui permet de rencontrer le ou les critères manquants pour l'appréciation du projet #1 et également, un second projet complémentaire qui permet également de rencontrer le ou les critères manquant pour l'appréciation du projet # 2. L'objectif est que le soumissionnaire puisse démontrer son expérience pour l'ensemble des domaines identifiés dans le présent article.

Plus un projet soumis est comparable avec le projet qui fait l'objet du présent appel d'offres, plus la note sera élevée.

L'expérience dans la réalisation de travaux de remplacement d'aqueduc primaire (incluant chambre de vannes) est importante à la réalisation de ce projet. C'est pourquoi un projet ne comportant pas le minimum de 100 m ~~200 m~~ linéaire pour ce type de travaux ou qui ne comporterait pas la construction d'une chambre de vanne pour ce type de réseau se verra automatiquement attribuer une note « médiocre ».

...2

À la page III-16 de III-31, l'article 19.2 « Expérience du soumissionnaire dans la réalisation de projets comparables (30 points) » a été modifié de la façon suivante :

Par ailleurs, pour chacun des deux (2) projets, avec les projets complémentaires, le cas échéant, le Soumissionnaire doit joindre la dernière facture cumulative des travaux exécutés (décompte progressif) ou toute autre facture ou preuve (décompte d'avancement progressif approuvé par le surveillant des travaux) qui permet de confirmer la réalisation des domaines d'expertise ou le degré d'avancement du projet.

À la page III-16 et III-17 de III-31, l'article 19.2.1 « Échelle d'attribution des notes pour les projets comparables » a été modifié de la façon suivante :

Échelle d'attribution des notes du critère sur 30 points	
Appréciation du projet # 1 (15 points)	
Excellente (90 % à 100 %) – Le projet comprend les cinq (5) domaines d'expertise recherchés pour cet appel d'offres; dont la construction ou reconstruction d'un minimum de 100 m ~~200 m~~ linéaire de conduite d'aqueduc primaire d'un diamètre minimal de 400 mm et la construction d'au moins une chambre de vannes.	13,5 à 15
Plus que satisfaisante (71 à 89 %) – Le projet comprend trois (3) à quatre (4) domaines d'expertise recherchés pour cet appel d'offres, dont les trois premiers domaines, incluant la construction ou reconstruction d'un minimum de 100 m ~~200 m~~ linéaire de conduite d'aqueduc primaire d'un diamètre minimal de 400 mm. et la construction d'au moins une chambre de vannes.	11 à 13,4
Satisfaisante (70 %) – Le projet comprend seulement trois (3) domaines d'expertise recherchés pour cet appel d'offres, dont les deux premiers, incluant la construction ou reconstruction d'un minimum de 100 m ~~200 m~~ linéaire de conduite d'aqueduc primaire d'un diamètre minimal de 400 mm et la construction d'au moins une chambre de vannes.	10,5
Insatisfaisante (40 % à 69 %) Le projet comprend deux (2) domaines d'expertise recherchés pour cet appel d'offres, dont le premier, incluant la construction ou reconstruction d'un minimum de 100 m ~~200 m~~ linéaire de conduite d'aqueduc primaire d'un diamètre minimal de 400 mm et la construction d'au moins une chambre de vannes.	7 à 10

Appréciation du projet # 2 (15 points)	
Excellente (90 % à 100 %) – Le projet comprend les cinq (5) domaines d'expertise recherchés pour cet appel d'offres; dont la construction ou reconstruction d'un minimum de 100 m ~~200 m~~ linéaire de conduite d'aqueduc primaire d'un diamètre minimal de 400 mm et la construction d'au moins une chambre de vannes.	13,5 à 15
Plus que satisfaisante (71 à 89 %) – Le projet comprend trois (3) à quatre (4) domaines d'expertise recherchés pour cet appel d'offres, dont les trois premiers domaines, incluant la construction ou reconstruction d'un minimum de 100 m ~~200 m~~ linéaire de conduite d'aqueduc primaire d'un diamètre minimal de 400 mm. et la construction d'au moins une chambre de vannes.	11 à 13,4
Satisfaisante (70 %) – Le projet comprend seulement trois (3) domaines d'expertise recherchés pour cet appel d'offres, dont les deux premiers, incluant la construction ou reconstruction d'un minimum de 100 m ~~200 m~~ linéaire de conduite d'aqueduc primaire d'un diamètre minimal de 400 mm et la construction d'au moins une chambre de vannes.	10,5
Insatisfaisante (40 % à 69 %) Le projet comprend deux (2) domaines d'expertise recherchés pour cet appel d'offres, dont le premier, incluant la construction ou reconstruction d'un minimum de 100 m ~~200 m~~ linéaire de conduite d'aqueduc primaire d'un diamètre minimal de 400 mm et la construction d'au moins une chambre de vannes.	7 à 10

À la page III-17 de III-31, l'article 19.3 « Échéancier du soumissionnaire (30 points) » a été modifié de la façon suivante :

N(1)= nombre de point pour le délai de la phases 1

Plans

Les plans H96603-701 et 702 ont été modifiés.

...3

Vous trouverez en annexe les pages modifiées du document. Vous êtes priés d'en tenir compte lors de la préparation de votre soumission et d'effectuer les corrections nécessaires. Le présent addenda fait partie intégrante des documents d'appel d'offres.



Benjamin Rodriguez, ing.
Chargé de projet

BR/aa

AUTORITÉ
DES MARCHÉS
FINANCIERS

Le 20 mars 2017

EXCAVATION LOISELLE INC.
A/S MONSIEUR SÉBASTIEN CLAVEAU
280, BOUL PIE-XII
SALABERRY-DE-VALLEYFIELD (QC) J6S 6P7

N° de décision : 2017-CPSM-1017905
N° de client : 2700004312

Objet : Renouvellement de l'autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public

Monsieur,

Par la présente, l'Autorité des marchés financiers (l' « **Autorité** ») accorde à l'entreprise ci-haut mentionnée, faisant également affaires sous :

- EXCAVATION LOISELLE ET FRÈRES, DIVISION DE EXCAVATION LOISELLE INC.
- LOISELLE ENVIRONNEMENT, DIVISION DE EXCAVATION LOISELLE INC.
- LOISELLE EXCAVATION, DIVISION DE EXCAVATION LOISELLE INC.
- LOISELLE EXPLOITATION ET ENTRETIEN ROUTIER, DIVISION DE EXCAVATION LOISELLE INC.
- LOISELLE FORAGE, DIVISION DE EXCAVATION LOISELLE INC.
- LOISELLE OUVRAGES D'ART, DIVISION DE EXCAVATION LOISELLE INC.

le renouvellement de son autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public, conformément à la *Loi sur les contrats des organismes publics*, RLRQ, c. C-65.1 (la « **LCOP** »). EXCAVATION LOISELLE INC. demeure donc inscrite au registre des entreprises autorisées à contracter ou à sous-contracter tenu par l'Autorité.

Cette nouvelle autorisation est valide pour une durée de trois ans, soit jusqu'au **15 décembre 2019** et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et sa réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'Autorité de toute modification aux renseignements déjà transmis lors de la demande de renouvellement de l'autorisation.

Québec
Place de la Cité, tour Cominar
2640, boulevard Laurier, bureau 400
Québec (Québec) G1V 5C1
Téléphone : 418 525-0337
Télécopieur : 418 525-9512
Numéro sans frais : 1 877 525-0337

Montréal
800, square Victoria, 22e étage
C.P. 246, tour de la Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1G3
Téléphone : 514 395-0337
Télécopieur : 514 873-3090

www.lautorite.qc.ca

Nouvelle recherche

Dernière mise à jour : **mardi, 28 janvier 2020 à 19:30**

Fiche de l'entreprise

Nom : LOISELLE INC.
Adresse du siège social : 280, BOUL PIE-XII, , SALABERRY-DE-VALLEYFIELD, QC, J6S 6P7, CANADA

Numéro de client à l'AMP : 2700004312
Numéro d'entreprise du Québec (NEQ) : 1142482703

Autres noms d'affaires

- EXCAVATION LOISELLE
- EXCAVATION LOISELLE ET FRÈRES, DIVISION DE EXCAVATION LOISELLE INC.
- LOISELLE ENVIRONNEMENT, DIVISION DE EXCAVATION LOISELLE INC.
- LOISELLE EXCAVATION, DIVISION DE EXCAVATION LOISELLE INC.
- LOISELLE EXPLOITATION ET ENTRETIEN ROUTIER, DIVISION DE EXCAVATION LOISELLE INC.
- LOISELLE FORAGE, DIVISION DE EXCAVATION LOISELLE INC.
- LOISELLE OUVRAGES D'ART, DIVISION DE EXCAVATION LOISELLE INC.

Nouvelle recherche

Si vous avez des commentaires ou des questions concernant ce registre, nous vous invitons à le faire par le biais de la demande d'information.

Autorité
des marchés publics
Québec

525, boul. René-Lévesque Est
Rez-de-chaussée, bureau RC.30
Québec (Québec) G1R 5S9
Téléphone (sans frais) : 1 888 335-5550
Télécopieur (sans frais) : 1 888 885-0223
www.amp.gouv.qc.ca

Le 9 septembre 2019

LOISELLE INC.
280, BOUL PIE-XII
SALABERRY-DE-VALLEYFIELD QC J6S 6P7

Objet : Accusé de réception - Demande de renouvellement de l'autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public

Nous avons bien reçu votre formulaire de « Demande de renouvellement de l'autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public ». Vous trouverez ci-dessous les renseignements importants concernant cette demande :

N° de client :	2700004312
N° de demande :	1900010123
N° de confirmation de paiement :	000266148972

Si vous avez accès aux services en ligne de l'Autorité des marchés publics et que vous êtes l'initiateur de cette demande, vous pouvez en consulter l'état à la section « Suivi des demandes » dans le menu « Dossier client ».

Pour toute question relative à votre demande, vous pouvez communiquer avec un agent de notre Centre d'information au 1 888 335-5550.

Nous vous prions de recevoir nos salutations distinguées.

L'Autorité des marchés publics

Service des infrastructures du réseau routier
Direction des infrastructures
801 Brennan, 7e étage
Montréal (Québec) H3C 0G4

RÉSULTATS DE L'APPEL D'OFFRES # 452820

Date de publication : 2019-10-21
Date d'ouverture : 2019-12-12

Liste des preneurs des cahiers des charges

	PRENEURS DU CAHIER DES CHARGES
1	Advanced Drainage Systems
2	Ali Excavation inc.
3	Construction Bau-Val inc.
4	Construction NRC inc.
5	DUROKING Construction / 9200 2088 Québec inc.
6	Environnement Routier NRJ inc .
7	Eurovia Québec Grands Projets (Laval)
8	Forterra - St-Eustache, Québec
9	L.A. Hébert Ltée
10	Le Groupe Lécuyer Ltée
11	Les Entreprises Michaudville inc.
12	Loiselle inc.
13	Neolect inc.
14	Pierre Brossard 1981 Ltée
15	Pomerleau inc.
16	Réhabilitation Du O inc.
17	Roxboro Excavation inc.
18	Ville de Brossard

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Commission des services électriques , Bureau du Président de la commission

Dossier # : 1197231078

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures du réseau routier , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux
Objet :	Accorder un contrat à Loiselle inc., pour des travaux d'égout, de conduite d'eau principale et secondaire, de voirie, d'éclairage et de feux de circulation dans la rue Sainte-Catherine, de la rue Mansfield au boulevard Robert-Bourassa. Dépense totale de 23 176 848,45 $ (contrat: 18 867 999,97 $ + contingences: 2 512 266,47 $ + incidences: 1 796 582,01 $), taxes incluses. Appel d'offres public 452820 - 4 soumissionnaires. Autoriser un budget additionnel de revenus et dépenses de 924 485,47 $, taxes incluses (contrat entente : 840 441,34 $ + contingences : 84 044,13 $), pour les travaux de Bell intégrés dans le projet de la Ville et qui sont remboursables par Bell en vertu de l'entente. Autoriser un budget additionnel de revenus et dépenses de 365 882,09 $, taxes incluses (contrat entente : 320 146,57 $ + contingences : 45 735,52 $), pour les travaux d'Énergir intégrés dans le projet de la Ville et qui sont remboursables par Énergir en vertu de l'entente.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

C1553-Répartition CSEM-VM- 28 janv.xls

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Serge A BOILEAU
Président
Tél : 514-384-6840 poste 242

ENDOSSÉ PAR Le : 2020-01-28

Serge A BOILEAU
Président
Tél : 514-384-6840 poste 242
Division :

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1197231078

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures du réseau routier , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux
Objet :	Accorder un contrat à Loiselle inc., pour des travaux d'égout, de conduite d'eau principale et secondaire, de voirie, d'éclairage et de feux de circulation dans la rue Sainte-Catherine, de la rue Mansfield au boulevard Robert-Bourassa. Dépense totale de 23 176 848,45 $ (contrat: 18 867 999,97 $ + contingences: 2 512 266,47 $ + incidences: 1 796 582,01 $), taxes incluses. Appel d'offres public 452820 - 4 soumissionnaires. Autoriser un budget additionnel de revenus et dépenses de 924 485,47 $, taxes incluses (contrat entente : 840 441,34 $ + contingences : 84 044,13 $), pour les travaux de Bell intégrés dans le projet de la Ville et qui sont remboursables par Bell en vertu de l'entente. Autoriser un budget additionnel de revenus et dépenses de 365 882,09 $, taxes incluses (contrat entente : 320 146,57 $ + contingences : 45 735,52 $), pour les travaux d'Énergir intégrés dans le projet de la Ville et qui sont remboursables par Énergir en vertu de l'entente.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

1197231078 Trav Egout rue Ste Catherine.xls

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Jerry BARTHELEMY
Préposé au budget
Tél : (514) 872-5066

ENDOSSÉ PAR Le : 2020-01-30

Daniel D DESJARDINS
Conseiller budgétaire
Tél : 514-872-5597
Division : Service des finances , Direction du Conseil et soutien financier

Système de gestion des décisions des instances
RAPPORT DE LA COMMISSION SUR L'EXAMEN DES CONTRATS

CG : 20.20

2020/02/27 17:00

(2)

Dossier # : 1197231078

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures du réseau routier , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux
Objet :	Accorder un contrat à Loiselle inc., pour des travaux d'égout, de conduite d'eau principale et secondaire, de voirie, d'éclairage et de feux de circulation dans la rue Sainte-Catherine, de la rue Mansfield au boulevard Robert-Bourassa. Dépense totale de 23 176 848,45 $ (contrat: 18 867 999,97 $ + contingences: 2 512 266,47 $ + incidences: 1 796 582,01 $), taxes incluses. Appel d'offres public 452820 - 4 soumissionnaires. Autoriser un budget additionnel de revenus et dépenses de 924 485,47 $, taxes incluses (contrat entente : 840 441,34 $ + contingences : 84 044,13 $), pour les travaux de Bell intégrés dans le projet de la Ville et qui sont remboursables par Bell en vertu de l'entente. Autoriser un budget additionnel de revenus et dépenses de 365 882,09 $, taxes incluses (contrat entente : 320 146,57 $ + contingences : 45 735,52 $), pour les travaux d'Énergir intégrés dans le projet de la Ville et qui sont remboursables par Énergir en vertu de l'entente.

Rapport - mandat1197231078.pdf

Commentaires CEC - 1197231078.pdf

Dossier # :1197231078

Ville de Montréal
Service du greffe
Division du soutien aux commissions permanentes,
aux conseils consultatifs et au Bureau de la présidence du conseil
155, rue Notre-Dame Est, rez-de-chaussée
Montréal (Québec) H2Y 1B5
Téléphone : 514 872-3770
www.ville.montreal.qc.ca/commissions

Commission permanente sur l'examen des contrats

La Commission :

Présidence

Mme Karine Boivin Roy
Arrondissement de Mercier – Hochelaga-Maisonneuve

Vice-présidences

M. Christian Arseneault
Arrondissement de Côte-des-Neiges – Notre-dame-de-Grâce

Mme Julie Brisebois
Village de Senneville

Membres

M. Luc Gagnon
Arrondissement de Verdun

Mme Paola Hawa
Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue

M. Christian Larocque
Arrondissement de L'Île-Bizard – Sainte-Geneviève

M. Jocelyn Pauzé
Arrondissement de Rosemont – La Petite-Patrie

M. Giovanni Rapanà
Arrondissement de Rivière-des-Prairies – Pointe-aux-Trembles

Mme Micheline Rouleau
Arrondissement de Lachine

M. Robert Samoszewski
Arrondissement de L'Île-Bizard – Sainte-Geneviève

Mme Lili-Anne Tremblay
Arrondissement de Saint-Léonard

Le 27 février 2020

Rapport d'examen de la conformité du processus d'appel d'offres - Mandat SMCE197231078

Accorder un contrat à Loiselle inc., pour des travaux d'égout, de conduite d'eau principale et secondaire, de voirie, d'éclairage et de feux de circulation dans la rue Sainte-Catherine, de la rue Mansfield au boulevard Robert-Bourassa. Dépense totale de 23 176 848,45 $ (contrat: 18 867 999,97 $ + contingences: 2 512 266,47 $ + incidences: 1 796 582,01 $), taxes incluses. Appel d'offres public 452820 - 4 soumissionnaires. Autoriser un budget additionnel de revenus et dépenses de 924 485,47 $, taxes incluses (contrat entente : 840 441,34 $ + contingences : 84 044,13 $), pour les travaux de Bell intégrés dans le projet de la Ville et qui sont remboursables par Bell en vertu de l'entente. Autoriser un budget additionnel de revenus et dépenses de 365 882,09 $, taxes incluses (contrat entente : 320 146,57 $ + contingences : 45 735,52 $), pour les travaux d'Énergir intégrés dans le projet de la Ville et qui sont remboursables par Énergir en vertu de l'entente.

Karine Boivin Roy
Présidente

Linda Lajeunesse
Secrétaire recherchiste

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette Commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la Commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la Commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

Mandat SMCE197231078

Accorder un contrat à Loiselle inc., pour des travaux d'égout, de conduite d'eau principale et secondaire, de voirie, d'éclairage et de feux de circulation dans la rue Sainte-Catherine, de la rue Mansfield au boulevard Robert-Bourassa. Dépense totale de 23 176 848,45 $ (contrat: 18 867 999,97 $ + contingences: 2 512 266,47 $ + incidences: 1 796 582,01 $), taxes incluses. Appel d'offres public 452820 - 4 soumissionnaires. Autoriser un budget additionnel de revenus et dépenses de 924 485,47 $, taxes incluses (contrat entente : 840 441,34 $ + contingences : 84 044,13 $), pour les travaux de Bell intégrés dans le projet de la Ville et qui sont remboursables par Bell en vertu de l'entente. Autoriser un budget additionnel de revenus et dépenses de 365 882,09 $, taxes incluses (contrat entente : 320 146,57 $ + contingences : 45 735,52 $), pour les travaux d'Énergir intégrés dans le projet de la Ville et qui sont remboursables par Énergir en vertu de l'entente.

À sa séance du 5 février 2020, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats pour étudier le présent contrat, qui répondait au critère suivant :

- *Contrat de plus de 10 M$*
- *Contrat d'exécution de travaux d'une valeur de plus de 2 M$, pour lequel on observe :*
  - *un écart de prix de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire.*

Le 12 février dernier, les membres de la Commission ont étudié la conformité du processus d'octroi relatif à ce mandat dans le cadre d'une séance de travail à huis clos. Au cours de cette séance, les responsables du Service des infrastructures du réseau routier ont pu présenter les différentes étapes franchies dans ce dossier, et ce, en plus de répondre à toutes les questions des commissaires.

La Commission remercie le Service pour toutes les réponses apportées aux nombreuses questions des commissaires concernant ces travaux prévus dans l'un des secteurs les plus névralgiques de Montréal. Le Service a expliqué que les infrastructures visées sont particulièrement désuètes et rendent donc ces travaux plus que nécessaires. Considérant que la plupart des chantiers de ce type accusent du retard, la Commission apprécie particulièrement la stratégie d'appel d'offres retenue puisqu'elle a permis aux entreprises de soumissionner selon deux options d'échéancier de travaux, plus ou moins accéléré. De l'avis des commissaires, ceci démontre une réflexion

poussée quant à l'utilisation des clauses de pénalité de retard et de prime de performance en la présence de délais de réalisation particulièrement serrés et cruciaux. En effet, une seule semaine d'avance ou de retard peut faire une énorme différence pour le commerce de détail du centre-ville en période de magasinage du temps des Fêtes, notamment en lien avec le défilé du Père Noël qui a lieu vers la fin du mois de novembre.

La Commission comprend que la coordination de ce chantier sera des plus complexes et que la nature des travaux justifie amplement l'application du critère d'expérience de travail avec les partenaires habituels, notamment pour coordonner les travaux avec la Commission des services électriques de Montréal. Qui plus est, il se trouve que les contrats qui impliquent des travaux au centre-ville ne sont pas courus par les entrepreneurs en raison des nombreuses contraintes qu'ils présentent.

En ce qui concerne l'écart de prix par rapport à l'estimé, les membres comprennent qu'il est passablement réduit par rapport au résultat du premier appel d'offres qui montrait un écart par rapport à l'estimé de l'ordre de 70%, d'où son annulation. En outre, l'écart relativisé en regard des délais de réalisation plus courts choisis par l'adjudicataire est de l'ordre de 23% plutôt que 30%. En conclusion, les commissaires retiennent que le report de l'appel d'offres en raison des soumissions beaucoup trop élevées obtenues la première fois a eu un impact positif puisque ceci a permis une révision du tracé favorable à la Ville.

Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les ressources du Service des infrastructures du réseau routier pour leurs interventions au cours de la séance de travail et adresse la conclusion suivante au conseil d'agglomération :

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil d'agglomération, à savoir :

- *Contrat de plus de 10 M$*
- *Contrat d'exécution de travaux d'une valeur de plus de 2 M$, pour lequel on observe :*
  - *un écart de prix de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire.*

Considérant les renseignements soumis aux commissaires ;

Considérant les nombreuses questions adressées aux responsables du dossier ;

Considérant l'analyse approfondie par la Commission des différents aspects liés à ce dossier ;

À l'égard du mandat SMCE197231078 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.

Lors de sa séance d'aujourd'hui, la Commission a constaté à l'unanimité la conformité du processus dans le dossier ci-dessous :

Note : La Commission demande cependant au Service des infrastructures du réseau routier de rectifier la section justification, dernier paragraphe, pour ajouter la mention du second critère d'examen de la CEC pour lequel ce contrat lui a été soumis (écart par rapport à l'estimé).

Dossier 1197231078

Accorder un contrat à Loiselle inc., pour des travaux d'égout, de conduite d'eau principale et secondaire, de voirie, d'éclairage et de feux de circulation dans la rue Sainte-Catherine, de la rue Mansfield au boulevard Robert-Bourassa. Dépense totale de 23 176 848,45 $ (contrat: 18 867 999,97 $ + contingences: 2 512 266,47 $ + incidences: 1 796 582,01 $), taxes incluses / Appel d'offres public 452820 (4 soumissionnaires) / Autoriser un budget additionnel de revenus et dépenses de 924 485,47 $, taxes incluses (contrat entente : 840 441,34 $ + contingences : 84 044,13 $), pour les travaux de Bell intégrés dans le projet de la Ville et qui sont remboursables par Bell en vertu de l'entente / Autoriser un budget additionnel de revenus et dépenses de 365 882,09 $, taxes incluses (contrat entente : 320 146,57 $ + contingences : 45 735,52 $), pour les travaux d'Énergir intégrés dans le projet de la Ville et qui sont remboursables par Énergir en vertu de l'entente

Division des élections, du soutien aux commissions et de la réglementation

Service du greffe

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 20.21

2020/02/27 17:00

(2)

Dossier # : 1208174001

Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports , Direction gestion des parcs et biodiversité , Forêt urbaine
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 f) favoriser la protection et la mise en valeur des milieux naturels et de la forêt urbaine
Projet :	Plan stratégique de développement durable
Objet :	Accorder à Entrepreneur paysagiste Strathmore (1997) Ltée les contrats pour les lots 1 et 2 pour la fourniture, la plantation, l'arrosage et l'entretien des arbres 2020-2023; montant total de 2 039 574,59 $ taxes, contingences et variation de quantité incluses - Appel d'offres public 19-17976 – deux (2) soumissionnaires.

Il est recommandé:
1- d'accorder à la firme ci-dessous, désignée plus bas soumissionnaire conforme pour les lots 1 et 2, les contrats pour la fourniture, la plantation, l'arrosage et l'entretien d'arbres pour la période 2020-2023, aux prix de ses soumissions, soit pour les sommes maximales indiquées en regard de chacun des lots, conformément aux documents de l'appel d'offres public 19-17976;

Soumissionnaire	Somme maximale taxes incluses	Période	Nombre d'arbres	Lot #
Entrepreneur paysagiste Strathmore (1997) Ltée	689 315,37 $	2020-2023	584	1
Entrepreneur paysagiste Strathmore (1997) Ltée	942 344,30 $	2020-2023	867	2

2- d'autoriser un montant de 163 165,97 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

3- d'autoriser un montant de 244 748,95 $, taxes incluses, à titre de variation de quantité;

4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 96,49 % par la ville centre et à 3,51 % par l'agglomération.

Signé par Isabelle CADRIN **Le** 2020-01-30 17:30

Signataire : Isabelle CADRIN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Mobilité et attractivité

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1208174001**
Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports , Direction gestion des parcs et biodiversité , Forêt urbaine
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 f) favoriser la protection et la mise en valeur des milieux naturels et de la forêt urbaine
Projet :	Plan stratégique de développement durable
Objet :	Accorder à Entrepreneur paysagiste Strathmore (1997) Ltée les contrats pour les lots 1 et 2 pour la fourniture, la plantation, l'arrosage et l'entretien des arbres 2020-2023; montant total de 2 039 574,59 $ taxes, contingences et variation de quantité incluses - Appel d'offres public 19-17976 – deux (2) soumissionnaires.

CONTENU

CONTEXTE

Depuis 2012, le Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports (Service des grands parcs) coordonne un plan intensif de plantation d'arbres sur le domaine public, qui s'ajoute aux efforts de plantation déjà entrepris par les arrondissements. Ce plan de gestion de la forêt urbaine vise à augmenter la canopée et à enrichir la biodiversité. Les arrondissements souhaitant participer à ce plan déposent une liste de sites prêts à recevoir un arbre, en y précisant l'essence sélectionnée en plus des autres informations demandées par le Service des grands parcs. Ce dernier analyse les listes reçues et sélectionne les arrondissements qui ont fourni les informations requises.
Pour 2020, l'objectif étant de maximiser le nombre d'arbres à planter, tous les sites soumis par les arrondissements ont été retenus. Ces 3 198 sites de plantation ont été inclus dans l'appel d'offres public 19-17805 publié à l'automne 2019. Au terme de ce premier processus d'appel d'offres, deux lots sur un total de cinq ont été octroyés, les prix soumis pour les trois autres lots ayant été jugés non avantageux pour la Ville. Suivant une réorganisation des lots de plantations, un nouvel appel d'offres a été lancé en décembre 2019 visant la plantation de 1 451 arbres et permettant ainsi de couvrir l'ensemble des sites de plantation soumis par les arrondissements pour 2020.

Cet appel d'offres inclut les sites de plantations soumis par les arrondissements suivants :

· L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève (327);
· Pierrefonds-Roxboro (353);
· Lachine (419);
· LaSalle (111);
· Le Sud-Ouest (181).

De plus, une liste de 60 sites de plantation dans les parterres arborés du parc du Mont-Royal a été déposée afin de remplacer certains frênes abattus dans le cadre de la stratégie de lutte contre l'agrile du frêne.

La plantation de ces 1 451 arbres doit être réalisée par des entreprises privées au terme du processus d'appel d'offres public 19-17976 lancé par le Service de l'approvisionnement. La stratégie de sollicitation du marché compte deux lots, dont l'un vise les plantations du printemps 2020 et l'autre vise les plantations de l'automne 2020. L'octroi des contrats se fera par lot au plus bas soumissionnaire conforme. Cette façon de procéder assure à la Ville de Montréal l'obtention du meilleur prix pour chacun des lots.

L'appel d'offres a été publié le 4 décembre 2019 dans le quotidien Le Journal de Montréal et dans le système électronique d'appel d'offres (SÉAO) en plus d'être affiché sur le portail officiel de la Ville de Montréal. La durée de la publication dans le SÉAO a été de 43 jours. L'ouverture des soumissions s'est déroulée le 16 janvier 2020. Les soumissions déposées sont valides pour 180 jours suivant la date d'ouverture des soumissions. Un addenda a été émis le 10 décembre 2020 afin de reporter la date d'ouverture de 2 jours.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM19 1345 – 16 décembre 2019 - Accorder deux contrats à Pépinière Jardin 2000 inc. pour la fourniture, la plantation, l'arrosage et l'entretien des arbres, pour la période 2020-2023 - Dépense totale de 2 731 407,19 $ taxes, contingences et variation des quantités incluses - Appel d'offres public 19-17805 (lots 2 et 4) (5 soum.).
CM19 0711- 17 juin 2019 - Accorder des contrats à 9190-8673 Québec inc. pour le lot 1, à Pépinière Jardin 2000 inc. pour les lots 2 et 4 et à Entrepreneur paysagiste Strathmore (1997) ltée pour le lot 3, pour la fourniture, la plantation, l'entretien et l'arrosage d'arbres - Dépense totale de 4 456 587,50 $, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public 19-17517 (7 soum.).

CM18 0973 - 22 août 2018 - Accorder à 9190-8673 Québec inc. le contrat pour le lot 1, à Entrepreneur paysagiste Strathmore (1997) Ltée les contrats pour les lots 2 et 3, et à Pépinière Jardin 2000 inc. le contrat pour le lot 4, pour la fourniture, la plantation, l'entretien et l'arrosage d'arbres - Dépense totale de 2 855 887,61 $, taxes incluses - Appel d'offres public 18-16830 (6 soum.).

CE18 1287 - 8 août 2018 - Accorder à Les Entreprises Daniel Robert inc. le contrat pour le lot 5, pour la fourniture, la plantation, l'entretien et l'arrosage d'arbres; montant total de 122 871,20 $, taxes incluses - Appel d'offres public 18-16830 - six (6) soumissionnaires.

CG17 0396 - 24 août 2017 - Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 4 500 000 $ pour le financement de la mise en oeuvre du plan d'action contre l'agrile du frêne dans les bois et les grands parcs relevant de la compétence du conseil d'agglomération.

CM17 1046 - 22 août 2017 - Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 42 000 000 $ afin de financer la réalisation du Plan de gestion de la forêt urbaine.

DESCRIPTION

L'appel d'offres faisant l'objet du présent dossier couvre les activités suivantes :
· la fourniture d'arbres de calibre (printemps et automne 2020);
· les préparatifs préalables à la plantation (printemps et automne 2020);
· la plantation et l'arrosage d'arbres sur le domaine public (printemps et automne 2020);
· l'arrosage et l'entretien de tous les arbres plantés en 2020 pour les trois années subséquentes (2021 à 2023);
· l'arrosage des arbres remplacés en 2021 dans le cadre de la garantie (2021 à 2023);

· l'arrosage des arbres remplacés en 2022 dans le cadre de la garantie (2022 à 2024);
· l'arrosage des arbres remplacés en 2023 dans le cadre de la garantie (2023 à 2025).

Les travaux seront réalisés en étroite collaboration avec les intervenants des arrondissements concernés.

Un montant représentant 10 % de la valeur des contrats est prévu pour les contingences et un montant représentant 15 % de la valeur des contrats est prévu pour les variations de quantités.

L'arrosage et les travaux d'entretien commenceront dès la plantation au printemps 2020 et se poursuivront jusqu'à la fin de la période de garantie, soit à la fin de l'automne 2023. Cependant, si pendant la période de garantie un arbre devait être remplacé, la période d'entretien et d'arrosage pourrait alors se prolonger au-delà de 2023.

JUSTIFICATION

Il y a eu six preneurs de cahier des charges. Deux entreprises ont déposé une soumission, soit 33 % des preneurs.

Soumissionnaires conformes	Lot 1 Prix soumis (taxes incluses)	Lot 2 Prix soumis (taxes incluses)	TOTAL (taxes incluses)
Entrepreneur paysagiste Strathmore (1997) Ltée	689 315,37 $	942 344,30 $	1 631 659,67 $
9190-8673 Québec inc. (Les Entreprises Roseneige inc.)	930 859,45 $	1 266 778,45 $	2 197 637,90 $
Dernière estimation réalisée ($)	762 530,02 $	1 132 043,71 $	1 894 573,73 $
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation ($) (la plus basse conforme – estimation)	-73 214,65 $	-189 699,41 $	(262 914,06) $
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) ((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100	-9,60 %	-16,76 %	-13,88 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse ($) (la deuxième plus basse – la plus basse)	241 544,08 $	324 434,15 $	N/A
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) ((la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse) x 100	35,04 %	34,43 %	N/A
PRIX SOUMIS (taxes incluses)	689 315,37 $	942 344,30 $	1 631 659,67 $
AUTRES (Contingences + variations de quantités) (taxes incluses)	172 328,84 $	235 586,08 $	407 914,92 $
MONTANT TOTAL	861 644,21 $	1 177 930,38 $	2 039 574,59 $

À la suite de l'analyse des soumissions, l'entrepreneur suivant est déclaré être le plus bas soumissionnaire conforme pour le lot indiqué :

· lot 1, plantations du printemps 2020 (L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève, Pierrefonds-Roxboro, LaSalle, Le Sud-Ouest, Parc du Mont-Royal), 584 arbres : Entrepreneur paysagiste Strathmore (1997) Ltée;
· lot 2, plantations de l'automne 2020 (L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève, Pierrefonds-Roxboro, Lachine), 867 arbres : Entrepreneur paysagiste Strathmore (1997) Ltée.

En date du 17 janvier 2020, cette entreprise n'était pas :

· sur la Liste des firmes à rendement insatisfaisant;
· inscrite au Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA);
· rendue non conforme en vertu du Règlement de gestion contractuelle.

Cette entreprise détient une licence d'entrepreneur avec la sous-catégorie 2.5 excavation et terrassement émise par la Régie du bâtiment du Québec.

Par ailleurs, sur la base de l'expérience des années antérieures, il est prudent de croire que certains imprévus devront être gérés dans le cadre des présents contrats. Ainsi, une contingence représentant
10 % de la valeur totale doit être prévue et le montant de celle-ci s'élève à 163 165,97 $. Des crédits alloués à la variation des quantités, représentant 15 % de la valeur totale des plus basses soumissions conformes, devraient également être prévus et le montant s'élève à 244 748,95 $.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total brut des contrats à octroyer est de 2 039 574,59 $ incluant les taxes.
Montant des contingences : 163 165,97 $.
Montant pour la variation des quantités : 244 748,95 $.

Un montant maximal de 1 862 403,45 $ (net de ristourne) sera financé comme suit :

· un montant maximal de 1 797 099,91 $ par le règlement d'emprunt de compétence locale # 17-072 - Plan de gestion de la forêt urbaine.
· un montant maximal de 65 303,54 $ sera financé par le règlement d'emprunt de compétence d'agglomération RCG 19-024 - Plan de gestion de la forêt urbaine;
· cette dépense sera assumée à 96,49 % par la Ville centre. Le solde restant, de 3,51 %, sera assumé par l'agglomération. Le pourcentage de la dépense assumée par l'agglomération a été établi en proportion de la valeur des plantations au parc du Mont-Royal du contrat pour le lot 1 (65 303,54 $) par rapport à la valeur totale du montant à octroyer pour les deux lots (1 862 403,45 $);
· la partie de la dépense assumée par l'agglomération concerne le parc du Mont-Royal qui est d'intérêt collectif tel que décrit à l'annexe du décret 1229-2005 et qui est de compétence d'agglomération en vertu de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations.

La répartition de la dépense (net de ristourne) par année se fera comme suit :

Projet	**2020**	**2021**	**2022**	**2023**
17-072 - Contrat	1 201 099,00 $	78 860,31 $	78 860,31 $	78 860,31 $
17-072 - Contingences	120 109,90 $	7 886,03 $	7 886,03 $	7 886,03 $
17-072 - Variation quantité	180 164,85 $	11 829,05 $	11 829,05 $	11 829,05 $
17-072 - Dépense totale	**1 501 373,74 $**	**98 575,39 $**	**98 575,39 $**	**98 575,39 $**
RCG 19-024 - Contrat	42 038,04 $	3 401,60 $	3 401,60 $	3 401,60 $
RCG 19-024 - Contingences	4 203,80 $	340,16 $	340,16 $	340,16 $
RCG 19-024 - Variation quantité	6 305,71 $	510,24 $	510,24 $	510,24 $
RCG 19-024 - Dépense totale	**52 547,56 $**	**4 251,99 $**	**4 251,99 $**	**4 251,99 $**

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les contrats visant la plantation de 1 451 arbres permettront l'intensification du volet canopée du plan de gestion de la forêt urbaine sur le domaine public municipal. Ces plantations sont une réponse directe à la cible collective du plan *Montréal Durable 2016-2020* « d'augmenter l'indice de canopée de 20 à 25 % d'ici 2025 ». La forêt urbaine contribue notamment à améliorer la qualité de l'air, à favoriser le captage des eaux de pluie et à lutter contre la formation d'îlots de chaleur.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'octroi de ces contrats s'avère nécessaire à la réalisation du volet de renforcement de la canopée sur le domaine public du plan de gestion de la forêt urbaine pour l'année 2020. Sans cet octroi de contrats, la Ville de Montréal prendra du retard dans son engagement de hausser la canopée pris dans le cadre du plan *Montréal Durable 2016-2020* .
L'octroi de ces contrats à la séance du conseil municipal du 24 février 2020 offrira aux adjudicataires un délai minimal pour engager le processus d'approvisionnement en arbres et planifier les travaux en vue des plantations du printemps 2020. L'ajournement d'une décision compromettrait la saison de plantation du printemps 2020, ce qui pourrait, à terme, avoir des répercussions sur l'atteinte de l'objectif d'augmentation de la canopée. Les plantations du printemps permettent d'augmenter la biodiversité puisque la plantation printanière est recommandée pour certaines espèces d'arbres. L'ajout de la saison de plantation printanière s'avère également essentiel pour réduire la pression sur la réalisation des travaux à l'automne et permettra d'augmenter la cadence en vue d'atteindre les objectifs.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Pour les plantations en milieu résidentiel, les propriétaires riverains recevront une lettre les informant de la plantation imminente d'un arbre.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Séance visée pour approbation par le comité exécutif : 19 février 2020;
Séance visée pour approbation par le conseil municipal : 24 février 2020;
Période visée pour la réalisation des travaux de plantation : entre le 13 avril et le 19 juin 2020 pour les plantations du printemps et entre le 13 octobre et le 27 novembre 2020 pour les plantations d'automne;
Période visée pour la réalisation des travaux d'entretien et d'arrosage : à partir du printemps 2020, jusqu'à l'automne 2023 et jusqu'à 2025 pour les arbres remplacés sous garantie;
Fin des travaux : normalement vers le 30 novembre 2023. Cependant, l'arrosage des arbres remplacés sous garantie pourrait se poursuivre jusqu'au 15 novembre 2025.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, la signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction acquisition (Daniel LÉGER)

Certification de fonds :
Service des finances , Direction des revenus (Annie LANEUVILLE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Lyne ARBOUR
Conseillère en planification

Tél : 514-872-9858
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2020-01-20

Daniel BÉDARD
Chef de division

Tél : 514 872-1642
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Jean-Philippe DÉTOLLE
Directeur
Tél : 514 872-1712
Approuvé le : 2020-01-30

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Louise-Hélène LEFEBVRE
directeur(trice)
Tél : 514.872.1456
Approuvé le : 2020-01-30

Montréal

LISTE DES PRENEURS DU CAHIER DES CHARGES

Nom du service : Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports
Nom de la division : Forêt urbaine

RÉSULTATS DE L'APPEL D'OFFRES 19-17976
Date de publication : 4 décembre 2019
Date d'ouverture : 16 janvier 2020

PRENEURS DU CAHIER DES CHARGES	
1	Les entreprises Rose Neige
2	Les Entreprises Ventec Inc
3	Par françois pour Joseph Labelle Paysagiste inc.
4	Pavages Inter-Pavé
5	Strathmore Landscape
6	Terrazzo Inc

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service de l'approvisionnement , Direction acquisition

Dossier # : 1208174001

Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports , Direction gestion des parcs et biodiversité , Forêt urbaine
Objet :	Accorder à Entrepreneur paysagiste Strathmore (1997) Ltée les contrats pour les lots 1 et 2 pour la fourniture, la plantation, l'arrosage et l'entretien des arbres 2020-2023; montant total de 2 039 574,59 $ taxes, contingences et variation de quantité incluses - Appel d'offres public 19-17976 – deux (2) soumissionnaires.

SENS DE L'INTERVENTION

Validation du processus d'approvisionnement

FICHIERS JOINTS

Nouvelle Appel D'offres.pdf19-17976 pv.pdf19-17976 Liste des commandes.pdf

19-17976 vf TCP (14) 20200124.pdf

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Daniel LÉGER
Agent d'approvisionnement II
Tél : 514 872-1059

ENDOSSÉ PAR Le : 2020-01-24

Denis LECLERC
Chef de section
Tél : 514 868-5740
Division : Acquisition

APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES
ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres : 19-17976 — No du GDD : 1208174001

Titre de l'appel d'offres : Fourniture, plantation et arrosage d'arbres - Service des grands parcs - 2020-2023

Type d'adjudication : Au plus bas soumissionnaire conforme - analyse de conformité technique par l'unité cliente

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : 4 - 12 - 2019

Ouverture originalement prévue le : 14 - 1 - 2020

Ouverture faite le : 16 - 1 - 2020

Date du comité de sélection : - -

Nombre d'addenda émis durant la période : 1

Date du dernier addenda émis : 10 - 12 - 2019

Délai total accordé aux soumissionnaires : 42 jrs

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs : 6

Nbre de soumissions reçues : 2

% de réponses : 33,3

Nbre de soumissions rejetées : 0

% de rejets : 0

Durée de la validité initiale de la soumission : 180 jrs

Date d'échéance initiale : 14 - 7 - 2020

Prolongation de la validité de la soumission de : 0 jrs

Date d'échéance révisée : 14 - 7 - 2020

Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi

Le soumissionnaire coché √ est recommandé pour l'octroi de contrat pour les lots indiqués en caractère gras et soulignés.

Nom des firmes	Montant soumis (TTI)	√	# Lots
Entrepreneurs paysagiste Strathmore (1997) ltée : **Lot 1** **Lot 2**	689 315.37$ 942 344.30$	√	1 et 2
9190-8673 Qc inc / Les entreprises Rose Neige : Lot 1 Lot 2	930 859.45$ 1 266 778.45$		

Information additionnelle

Le soumissionnaire recommandé dans le présent sommaire décisionnel n'est pas inscrit au RENA (Registre des entreprises non admissibles), n'est pas rendus non conforme en vertu de la Politique de gestion contractuelle de la Ville et détient l'autorisation de contractée délivrée par l'AMP. Des erreurs de formules du fichier Excel ont occasionnées des erreurs de calcul pour le lot 1 du bordereau, la correction des montants a été effectuée pour ce lot sur chacune des soumissions déposées. Des preneurs de documents ont mentionnés qu'ils n'ont pas eu le temps d'étudier l'appel d'offres et de préparer une soumission à l'intérieur du délai accordé de 42 jours.

Préparé par : Daniel Léger — Le 23 - 1 - 2020

Service de l'approvisionnement
Direction générale adjointe – Services institutionnels
255, boulevard Crémazie Est, 4e étage, bureau 400
Montréal (Québec) H2M 1L5

Montréal

Tableau comparatif des prix

No de l'appel d'offres
19-17976

Agent d'approvisionnement
Daniel léger

Conformité	Oui

									Données	
Num. du Lot	Descreption du lot	Soumissionnaires	Num. d'Item	Description d'item	Qté par période	Unité de mesure	Nombre de périodes	Prix unitaires	Montant sans taxes	Montant taxes incluses
LOT 1	Printemps 2020	Entrepreneur Paysagistes Strathmore (1997) ltée	1	Arbres	2	Unité	1	400,00 $	800,00 $	919,80 $
			2	Arbres	3	Unité	1	400,00 $	1 200,00 $	1 379,70 $
			3	Arbres	10	Unité	1	400,00 $	4 000,00 $	4 599,00 $
			4	Arbres	2	Unité	1	400,00 $	800,00 $	919,80 $
			5	Arbres	2	Unité	1	400,00 $	800,00 $	919,80 $
			6	Arbres	1	Unité	1	400,00 $	400,00 $	459,90 $
			7	Arbres	12	Unité	1	400,00 $	4 800,00 $	5 518,80 $
			8	Arbres	6	Unité	1	400,00 $	2 400,00 $	2 759,40 $
			9	Arbres	3	Unité	1	400,00 $	1 200,00 $	1 379,70 $
			10	Arbres	10	Unité	1	400,00 $	4 000,00 $	4 599,00 $
			11	Arbres	9	Unité	1	400,00 $	3 600,00 $	4 139,10 $
			12	Arbres	5	Unité	1	400,00 $	2 000,00 $	2 299,50 $
			13	Arbres	3	Unité	1	400,00 $	1 200,00 $	1 379,70 $
			14	Arbres	4	Unité	1	400,00 $	1 600,00 $	1 839,60 $
			15	Arbres	9	Unité	1	400,00 $	3 600,00 $	4 139,10 $
			16	Arbres	17	Unité	1	400,00 $	6 800,00 $	7 818,30 $
			17	Arbres	14	Unité	1	400,00 $	5 600,00 $	6 438,60 $
			18	Arbres	9	Unité	1	400,00 $	3 600,00 $	4 139,10 $
			19	Arbres	7	Unité	1	400,00 $	2 800,00 $	3 219,30 $
			20	Arbres	4	Unité	1	400,00 $	1 600,00 $	1 839,60 $
			21	Arbres	6	Unité	1	400,00 $	2 400,00 $	2 759,40 $
			22	Arbres	7	Unité	1	400,00 $	2 800,00 $	3 219,30 $
			23	Arbres	4	Unité	1	400,00 $	1 600,00 $	1 839,60 $
			24	Arbres	12	Unité	1	400,00 $	4 800,00 $	5 518,80 $
			25	Arbres	20	Unité	1	400,00 $	8 000,00 $	9 198,00 $
			26	Arbres	4	Unité	1	400,00 $	1 600,00 $	1 839,60 $
			27	Arbres	13	Unité	1	400,00 $	5 200,00 $	5 978,70 $
			28	Arbres	15	Unité	1	400,00 $	6 000,00 $	6 898,50 $
			29	Arbres	8	Unité	1	400,00 $	3 200,00 $	3 679,20 $
			30	Arbres	22	Unité	1	400,00 $	8 800,00 $	10 117,80 $
			31	Arbres	3	Unité	1	400,00 $	1 200,00 $	1 379,70 $
			32	Arbres	1	Unité	1	400,00 $	400,00 $	459,90 $

Service de l'approvisionnement
Direction générale adjointe – Services institutionnels
255, boulevard Crémazie Est, 4e étage, bureau 400
Montréal (Québec) H2M 1L5

Montréal

Tableau comparatif des prix

No de l'appel d'offres
19-17976

Agent d'approvisionnement
Daniel léger

Conformité	Oui

									Données	
Num. du Lot	Descreption du lot	Soumissionnaires	Num. d'Item	Description d'item	Qté par période	Unité de mesure	Nombre de périodes	Prix unitaires	Montant sans taxes	Montant taxes incluses
LOT 1	Printemps 2020	Entrepreneur Paysagistes	33	Arbres	7	Unité	1	400,00 $	2 800,00 $	3 219,30 $
			34	Arbres	5	Unité	1	400,00 $	2 000,00 $	2 299,50 $
			35	Arbres	10	Unité	1	400,00 $	4 000,00 $	4 599,00 $
			36	Arbres	26	Unité	1	400,00 $	10 400,00 $	11 957,40 $
			37	Arbres	6	Unité	1	400,00 $	2 400,00 $	2 759,40 $
			38	Arbres	2	Unité	1	400,00 $	800,00 $	919,80 $
			39	Arbres	5	Unité	1	400,00 $	2 000,00 $	2 299,50 $
			40	Arbres	6	Unité	1	400,00 $	2 400,00 $	2 759,40 $
			41	Arbres	2	Unité	1	400,00 $	800,00 $	919,80 $
			42	Arbres	2	Unité	1	400,00 $	800,00 $	919,80 $
			43	Arbres	9	Unité	1	400,00 $	3 600,00 $	4 139,10 $
			44	Arbres	5	Unité	1	400,00 $	2 000,00 $	2 299,50 $
			45	Arbres	4	Unité	1	400,00 $	1 600,00 $	1 839,60 $
			46	Arbres	2	Unité	1	400,00 $	800,00 $	919,80 $
			47	Arbres	2	Unité	1	400,00 $	800,00 $	919,80 $
			48	Arbres	5	Unité	1	400,00 $	2 000,00 $	2 299,50 $
			49	Arbres	3	Unité	1	400,00 $	1 200,00 $	1 379,70 $
			50	Arbres	32	Unité	1	400,00 $	12 800,00 $	14 716,80 $
			51	Arbres	5	Unité	1	400,00 $	2 000,00 $	2 299,50 $
			52	Arbres	10	Unité	1	400,00 $	4 000,00 $	4 599,00 $
			53	Arbres	4	Unité	1	400,00 $	1 600,00 $	1 839,60 $
			54	Arbres	2	Unité	1	400,00 $	800,00 $	919,80 $
			55	Arbres	3	Unité	1	400,00 $	1 200,00 $	1 379,70 $
			56	Arbres	4	Unité	1	400,00 $	1 600,00 $	1 839,60 $
			57	Arbres	3	Unité	1	400,00 $	1 200,00 $	1 379,70 $
			58	Arbres	2	Unité	1	400,00 $	800,00 $	919,80 $
			59	Arbres	3	Unité	1	400,00 $	1 200,00 $	1 379,70 $
			60	Arbres	1	Unité	1	400,00 $	400,00 $	459,90 $
			61	Arbres	9	Unité	1	400,00 $	3 600,00 $	4 139,10 $
			62	Arbres	7	Unité	1	400,00 $	2 800,00 $	3 219,30 $
			63	Arbres	4	Unité	1	400,00 $	1 600,00 $	1 839,60 $
			64	Arbres	9	Unité	1	400,00 $	3 600,00 $	4 139,10 $
			65	Arbres	7	Unité	1	400,00 $	2 800,00 $	3 219,30 $

Service de l'approvisionnement
Direction générale adjointe – Services institutionnels
255, boulevard Crémazie Est, 4e étage, bureau 400
Montréal (Québec) H2M 1L5

Montréal

Tableau comparatif des prix

No de l'appel d'offres
19-17976

Agent d'approvisionnement
Daniel léger

Conformité	Oui

									Données	
Num. du Lot	Descreption du lot	Soumissionnaires	Num. d'Item	Description d'item	Qté par période	Unité de mesure	Nombre de périodes	Prix unitaires	Montant sans taxes	Montant taxes incluses
LOT 1	Printemps 2020	Entrepreneur Paysagistes	66	Arbres	22	Unité	1	400,00 $	8 800,00 $	10 117,80 $
			67	Arbres	27	Unité	1	400,00 $	10 800,00 $	12 417,30 $
			68	Arbres	6	Unité	1	400,00 $	2 400,00 $	2 759,40 $
			69	Arbres	1	Unité	1	400,00 $	400,00 $	459,90 $
			70	Arbres	1	Unité	1	400,00 $	400,00 $	459,90 $
			71	Arbres	1	Unité	1	400,00 $	400,00 $	459,90 $
			72	Arbres	5	Unité	1	400,00 $	2 000,00 $	2 299,50 $
			73	Arbres	4	Unité	1	400,00 $	1 600,00 $	1 839,60 $
			74	Arbres	1	Unité	1	400,00 $	400,00 $	459,90 $
			75	Arbres	3	Unité	1	400,00 $	1 200,00 $	1 379,70 $
			76	Arbres	8	Unité	1	400,00 $	3 200,00 $	3 679,20 $
			77	Arbres	4	Unité	1	400,00 $	1 600,00 $	1 839,60 $
			78	Arbres	6	Unité	1	400,00 $	2 400,00 $	2 759,40 $
			79	Arbres	8	Unité	1	400,00 $	3 200,00 $	3 679,20 $
			80	Arbres	3	Unité	1	400,00 $	1 200,00 $	1 379,70 $
			81	Plantation	391	Unité	1	380,00 $	148 580,00 $	170 829,86 $
			82	Plantation	193	Unité	1	400,00 $	77 200,00 $	88 760,70 $
			83	Grille	4	Unité	1	75,00 $	300,00 $	344,93 $
			84	Redressement arbres	15	Unité	1	10,00 $	150,00 $	172,46 $
			85	Tuteur	128	Unité	1	15,00 $	1 920,00 $	2 207,52 $
			86	Redressement tuteur	13	Unité	1	10,00 $	130,00 $	149,47 $
			87	Ouvrage haubanage	19	Unité	1	15,00 $	285,00 $	327,68 $
			88	Redressement haub.	5	Unité	1	10,00 $	50,00 $	57,49 $
			89	Protecteurs	250	Unité	1	8,00 $	2 000,00 $	2 299,50 $
			90	Arrosage 2020	11904	Unité	1	3,00 $	35 712,00 $	41 059,87 $
			91	Arrosage 2021 à 2025	31536	Unité	1	3,00 $	94 608,00 $	108 775,55 $
			92	Cuvette d'arosage	584	Unité	1	10,00 $	5 840,00 $	6 714,54 $
			93	Paillis	90	mètre cube	1	50,00 $	4 500,00 $	5 173,88 $
			94	Arrachage souche	7	Unité	1	25,00 $	175,00 $	201,21 $
			95	Arrachage souche	16	Unité	1	25,00 $	400,00 $	459,90 $
			96	Arrachage racines	16	Unité	1	25,00 $	400,00 $	459,90 $
			97	Arrachage arbres	16	Unité	1	25,00 $	400,00 $	459,90 $

Service de l'approvisionnement
Direction générale adjointe – Services institutionnels
255, boulevard Crémazie Est, 4e étage, bureau 400
Montréal (Québec) H2M 1L5

Montréal

Tableau comparatif des prix

No de l'appel d'offres
19-17976

Agent d'approvisionnement
Daniel léger

Conformité	Oui

									Données	
Num. du Lot	Descreption du lot	Soumissionnaires	Num. d'Item	Description d'item	Qté par période	Unité de mesure	Nombre de périodes	Prix unitaires	Montant sans taxes	Montant taxes incluses
LOT 1	Printemps 2020	Entrepreneur Paysagistes	98	Transport excédent	35	Unité	1	25,00 $	875,00 $	1 006,03 $
			99	Transport excédent	800	km	1	2,00 $	1 600,00 $	1 839,60 $
			100	Raccordement tuyau	35	Unité	1	25,00 $	875,00 $	1 006,03 $
			101	Lettres	292	Unité	1	5,00 $	1 460,00 $	1 678,64 $
			102	Jauge hivernale	35	Unité	1	25,00 $	875,00 $	1 006,03 $
		Total (Entrepreneur Paysagistes Strathmore (1997) ltée)							**599 535,00 $**	**689 315,37 $**
		9190-8673 Québec inc (Les Entreprises Roseneige)	1	Arbres	2	Unité	1	205,00 $	410,00 $	471,40 $
			2	Arbres	3	Unité	1	255,00 $	765,00 $	879,56 $
			3	Arbres	10	Unité	1	255,00 $	2 550,00 $	2 931,86 $
			4	Arbres	2	Unité	1	255,00 $	510,00 $	586,37 $
			5	Arbres	2	Unité	1	255,00 $	510,00 $	586,37 $
			6	Arbres	1	Unité	1	255,00 $	255,00 $	293,19 $
			7	Arbres	12	Unité	1	255,00 $	3 060,00 $	3 518,24 $
			8	Arbres	6	Unité	1	205,00 $	1 230,00 $	1 414,19 $
			9	Arbres	3	Unité	1	300,00 $	900,00 $	1 034,78 $
			10	Arbres	10	Unité	1	265,00 $	2 650,00 $	3 046,84 $
			11	Arbres	9	Unité	1	265,00 $	2 385,00 $	2 742,15 $
			12	Arbres	5	Unité	1	265,00 $	1 325,00 $	1 523,42 $
			13	Arbres	3	Unité	1	265,00 $	795,00 $	914,05 $
			14	Arbres	4	Unité	1	265,00 $	1 060,00 $	1 218,74 $
			15	Arbres	9	Unité	1	265,00 $	2 385,00 $	2 742,15 $
			16	Arbres	17	Unité	1	225,00 $	3 825,00 $	4 397,79 $
			17	Arbres	14	Unité	1	265,00 $	3 710,00 $	4 265,57 $
			18	Arbres	9	Unité	1	320,00 $	2 880,00 $	3 311,28 $
			19	Arbres	7	Unité	1	265,00 $	1 855,00 $	2 132,79 $
			20	Arbres	4	Unité	1	215,00 $	860,00 $	988,79 $
			21	Arbres	6	Unité	1	215,00 $	1 290,00 $	1 483,18 $
			22	Arbres	7	Unité	1	280,00 $	1 960,00 $	2 253,51 $
			23	Arbres	4	Unité	1	335,00 $	1 340,00 $	1 540,67 $
			24	Arbres	12	Unité	1	275,00 $	3 300,00 $	3 794,18 $
			25	Arbres	20	Unité	1	365,00 $	7 300,00 $	8 393,18 $
			26	Arbres	4	Unité	1	365,00 $	1 460,00 $	1 678,64 $

Service de l'approvisionnement
Direction générale adjointe – Services institutionnels
255, boulevard Crémazie Est, 4e étage, bureau 400
Montréal (Québec) H2M 1L5

Montréal

Tableau comparatif des prix

No de l'appel d'offres
19-17976

Agent d'approvisionnement
Daniel léger

Conformité	Oui

									Données	
Num. du Lot	Descreption du lot	Soumissionnaires	Num. d'Item	Description d'item	Qté par période	Unité de mesure	Nombre de périodes	Prix unitaires	Montant sans taxes	Montant taxes incluses
LOT 1	Printemps 2020	9190-8673 Québec inc (Les	27	Arbres	13	Unité	1	365,00 $	4 745,00 $	5 455,56 $
			28	Arbres	15	Unité	1	365,00 $	5 475,00 $	6 294,88 $
			29	Arbres	8	Unité	1	365,00 $	2 920,00 $	3 357,27 $
			30	Arbres	22	Unité	1	365,00 $	8 030,00 $	9 232,49 $
			31	Arbres	3	Unité	1	215,00 $	645,00 $	741,59 $
			32	Arbres	1	Unité	1	245,00 $	245,00 $	281,69 $
			33	Arbres	7	Unité	1	245,00 $	1 715,00 $	1 971,82 $
			34	Arbres	5	Unité	1	245,00 $	1 225,00 $	1 408,44 $
			35	Arbres	10	Unité	1	245,00 $	2 450,00 $	2 816,89 $
			36	Arbres	26	Unité	1	265,00 $	6 890,00 $	7 921,78 $
			37	Arbres	6	Unité	1	265,00 $	1 590,00 $	1 828,10 $
			38	Arbres	2	Unité	1	265,00 $	530,00 $	609,37 $
			39	Arbres	5	Unité	1	255,00 $	1 275,00 $	1 465,93 $
			40	Arbres	6	Unité	1	225,00 $	1 350,00 $	1 552,16 $
			41	Arbres	2	Unité	1	395,00 $	790,00 $	908,30 $
			42	Arbres	2	Unité	1	395,00 $	790,00 $	908,30 $
			43	Arbres	9	Unité	1	215,00 $	1 935,00 $	2 224,77 $
			44	Arbres	5	Unité	1	215,00 $	1 075,00 $	1 235,98 $
			45	Arbres	4	Unité	1	215,00 $	860,00 $	988,79 $
			46	Arbres	2	Unité	1	215,00 $	430,00 $	494,39 $
			47	Arbres	2	Unité	1	215,00 $	430,00 $	494,39 $
			48	Arbres	5	Unité	1	215,00 $	1 075,00 $	1 235,98 $
			49	Arbres	3	Unité	1	215,00 $	645,00 $	741,59 $
			50	Arbres	32	Unité	1	300,00 $	9 600,00 $	11 037,60 $
			51	Arbres	5	Unité	1	300,00 $	1 500,00 $	1 724,63 $
			52	Arbres	10	Unité	1	300,00 $	3 000,00 $	3 449,25 $
			53	Arbres	4	Unité	1	185,00 $	740,00 $	850,82 $
			54	Arbres	2	Unité	1	200,00 $	400,00 $	459,90 $
			55	Arbres	3	Unité	1	200,00 $	600,00 $	689,85 $
			56	Arbres	4	Unité	1	265,00 $	1 060,00 $	1 218,74 $
			57	Arbres	3	Unité	1	265,00 $	795,00 $	914,05 $
			58	Arbres	2	Unité	1	265,00 $	530,00 $	609,37 $
			59	Arbres	3	Unité	1	285,00 $	855,00 $	983,04 $

Service de l'approvisionnement
Direction générale adjointe – Services institutionnels
255, boulevard Crémazie Est, 4e étage, bureau 400
Montréal (Québec) H2M 1L5

Montréal

Tableau comparatif des prix

No de l'appel d'offres
19-17976

Agent d'approvisionnement
Daniel léger

Conformité	Oui

									Données	
Num. du Lot	Descreption du lot	Soumissionnaires	Num. d'Item	Description d'item	Qté par période	Unité de mesure	Nombre de périodes	Prix unitaires	Montant sans taxes	Montant taxes incluses
LOT 1	Printemps 2020	9190-8673 Québec inc (Les	60	Arbres	1	Unité	1	290,00 $	290,00 $	333,43 $
			61	Arbres	9	Unité	1	280,00 $	2 520,00 $	2 897,37 $
			62	Arbres	7	Unité	1	255,00 $	1 785,00 $	2 052,30 $
			63	Arbres	4	Unité	1	255,00 $	1 020,00 $	1 172,75 $
			64	Arbres	9	Unité	1	295,00 $	2 655,00 $	3 052,59 $
			65	Arbres	7	Unité	1	295,00 $	2 065,00 $	2 374,23 $
			66	Arbres	22	Unité	1	295,00 $	6 490,00 $	7 461,88 $
			67	Arbres	27	Unité	1	295,00 $	7 965,00 $	9 157,76 $
			68	Arbres	6	Unité	1	295,00 $	1 770,00 $	2 035,06 $
			69	Arbres	1	Unité	1	255,00 $	255,00 $	293,19 $
			70	Arbres	1	Unité	1	245,00 $	245,00 $	281,69 $
			71	Arbres	1	Unité	1	245,00 $	245,00 $	281,69 $
			72	Arbres	5	Unité	1	245,00 $	1 225,00 $	1 408,44 $
			73	Arbres	4	Unité	1	245,00 $	980,00 $	1 126,76 $
			74	Arbres	1	Unité	1	245,00 $	245,00 $	281,69 $
			75	Arbres	3	Unité	1	265,00 $	795,00 $	914,05 $
			76	Arbres	8	Unité	1	275,00 $	2 200,00 $	2 529,45 $
			77	Arbres	4	Unité	1	275,00 $	1 100,00 $	1 264,73 $
			78	Arbres	6	Unité	1	275,00 $	1 650,00 $	1 897,09 $
			79	Arbres	8	Unité	1	275,00 $	2 200,00 $	2 529,45 $
			80	Arbres	3	Unité	1	275,00 $	825,00 $	948,54 $
			81	Plantation	391	Unité	1	475,00 $	185 725,00 $	213 537,32 $
			82	Plantation	193	Unité	1	450,00 $	86 850,00 $	99 855,79 $
			83	Grille	4	Unité	1	75,00 $	300,00 $	344,93 $
			84	Redressement arbres	15	Unité	1	100,00 $	1 500,00 $	1 724,63 $
			85	Tuteur	128	Unité	1	35,00 $	4 480,00 $	5 150,88 $
			86	Redressement tuteur	13	Unité	1	20,00 $	260,00 $	298,94 $
			87	Ouvrage haubanage	19	Unité	1	50,00 $	950,00 $	1 092,26 $
			88	Redressement haub.	5	Unité	1	30,00 $	150,00 $	172,46 $
			89	Protecteurs	250	Unité	1	15,00 $	3 750,00 $	4 311,56 $
			90	Arrosage 2020	11904	Unité	1	8,00 $	95 232,00 $	109 492,99 $
			91	Arrosage 2021 à 2025	31536	Unité	1	8,00 $	252 288,00 $	290 068,13 $
			92	Cuvette d'arosage	584	Unité	1	15,00 $	8 760,00 $	10 071,81 $

Service de l'approvisionnement
Direction générale adjointe – Services institutionnels
255, boulevard Crémazie Est, 4e étage, bureau 400
Montréal (Québec) H2M 1L5

Montréal

Tableau comparatif des prix

No de l'appel d'offres
19-17976

Agent d'approvisionnement
Daniel léger

Conformité	Oui

									Données	
Num. du Lot	Descreption du lot	Soumissionnaires	Num. d'Item	Description d'item	Qté par période	Unité de mesure	Nombre de périodes	Prix unitaires	Montant sans taxes	Montant taxes incluses
LOT 1	Printemps 2020	9190-8673 Québec inc (Les Entreprises Roseneige)	93	Paillis	90	mètre cube	1	50,00 $	4 500,00 $	5 173,88 $
			94	Arrachage souche	7	Unité	1	50,00 $	350,00 $	402,41 $
			95	Arrachage souche	16	Unité	1	50,00 $	800,00 $	919,80 $
			96	Arrachage racines	16	Unité	1	50,00 $	800,00 $	919,80 $
			97	Arrachage arbres	16	Unité	1	100,00 $	1 600,00 $	1 839,60 $
			98	Transport excédent	35	Unité	1	10,00 $	350,00 $	402,41 $
			99	Transport excédent	800	km	1	2,00 $	1 600,00 $	1 839,60 $
			100	Raccordement tuyau	35	Unité	1	50,00 $	1 750,00 $	2 012,06 $
			101	Lettres	292	Unité	1	2,00 $	584,00 $	671,45 $
			102	Jauge hivernale	35	Unité	1	50,00 $	1 750,00 $	2 012,06 $
		Total (9190-8673 Québec inc (Les Entreprises Roseneige))							**809 619,00 $**	**930 859,45 $**
LOT 2	Automne 2020	Entrepreneur Paysagistes Strathmore (1997) ltée	103	Arbres	3	Unité	1	390,00 $	1 170,00 $	1 345,21 $
			104	Arbres	30	Unité	1	390,00 $	11 700,00 $	13 452,08 $
			105	Arbres	2	Unité	1	390,00 $	780,00 $	896,81 $
			106	Arbres	26	Unité	1	390,00 $	10 140,00 $	11 658,47 $
			107	Arbres	34	Unité	1	390,00 $	13 260,00 $	15 245,69 $
			108	Arbres	8	Unité	1	390,00 $	3 120,00 $	3 587,22 $
			109	Arbres	13	Unité	1	390,00 $	5 070,00 $	5 829,23 $
			110	Arbres	23	Unité	1	390,00 $	8 970,00 $	10 313,26 $
			111	Arbres	2	Unité	1	390,00 $	780,00 $	896,81 $

Service de l'approvisionnement
Direction générale adjointe – Services institutionnels
255, boulevard Crémazie Est, 4e étage, bureau 400
Montréal (Québec) H2M 1L5

Montréal

Tableau comparatif des prix

No de l'appel d'offres
19-17976

Agent d'approvisionnement
Daniel léger

Conformité	Oui

									Données	
Num. du Lot	Descreption du lot	Soumissionnaires	Num. d'Item	Description d'item	Qté par période	Unité de mesure	Nombre de périodes	Prix unitaires	Montant sans taxes	Montant taxes incluses
LOT 2	Automne 2020	Entrepreneur Paysagistes Strathmore (1997) ltée	112	Arbres	13	Unité	1	390,00 $	5 070,00 $	5 829,23 $
			113	Arbres	7	Unité	1	390,00 $	2 730,00 $	3 138,82 $
			114	Arbres	7	Unité	1	390,00 $	2 730,00 $	3 138,82 $
			115	Arbres	73	Unité	1	390,00 $	28 470,00 $	32 733,38 $
			116	Arbres	8	Unité	1	390,00 $	3 120,00 $	3 587,22 $
			117	Arbres	17	Unité	1	390,00 $	6 630,00 $	7 622,84 $
			118	Arbres	8	Unité	1	390,00 $	3 120,00 $	3 587,22 $
			119	Arbres	46	Unité	1	390,00 $	17 940,00 $	20 626,52 $
			120	Arbres	10	Unité	1	390,00 $	3 900,00 $	4 484,03 $
			121	Arbres	14	Unité	1	390,00 $	5 460,00 $	6 277,64 $
			122	Arbres	18	Unité	1	390,00 $	7 020,00 $	8 071,25 $
			123	Arbres	14	Unité	1	390,00 $	5 460,00 $	6 277,64 $
			124	Arbres	23	Unité	1	390,00 $	8 970,00 $	10 313,26 $
			125	Arbres	17	Unité	1	390,00 $	6 630,00 $	7 622,84 $
			126	Arbres	3	Unité	1	390,00 $	1 170,00 $	1 345,21 $
			127	Arbres	38	Unité	1	390,00 $	14 820,00 $	17 039,30 $

Service de l'approvisionnement
Direction générale adjointe – Services institutionnels
255, boulevard Crémazie Est, 4e étage, bureau 400
Montréal (Québec) H2M 1L5

Montréal

Tableau comparatif des prix

No de l'appel d'offres
19-17976

Agent d'approvisionnement
Daniel léger

Conformité	Oui

									Données	
Num. du Lot	Descreption du lot	Soumissionnaires	Num. d'Item	Description d'item	Qté par période	Unité de mesure	Nombre de périodes	Prix unitaires	Montant sans taxes	Montant taxes incluses
LOT 2	Automne 2020	Entrepreneur Paysagistes Strathmore (1997) ltée	128	Arbres	25	Unité	1	390,00 $	9 750,00 $	11 210,06 $
			129	Arbres	12	Unité	1	390,00 $	4 680,00 $	5 380,83 $
			130	Arbres	32	Unité	1	390,00 $	12 480,00 $	14 348,88 $
			131	Arbres	3	Unité	1	390,00 $	1 170,00 $	1 345,21 $
			132	Arbres	10	Unité	1	390,00 $	3 900,00 $	4 484,03 $
			133	Arbres	6	Unité	1	390,00 $	2 340,00 $	2 690,42 $
			134	Arbres	20	Unité	1	390,00 $	7 800,00 $	8 968,05 $
			135	Arbres	3	Unité	1	390,00 $	1 170,00 $	1 345,21 $
			136	Arbres	8	Unité	1	390,00 $	3 120,00 $	3 587,22 $
			137	Arbres	1	Unité	1	390,00 $	390,00 $	448,40 $
			138	Arbres	6	Unité	1	390,00 $	2 340,00 $	2 690,42 $
			139	Arbres	6	Unité	1	390,00 $	2 340,00 $	2 690,42 $
			140	Arbres	18	Unité	1	390,00 $	7 020,00 $	8 071,25 $
			141	Arbres	36	Unité	1	390,00 $	14 040,00 $	16 142,49 $
			142	Arbres	8	Unité	1	390,00 $	3 120,00 $	3 587,22 $
			143	Arbres	5	Unité	1	390,00 $	1 950,00 $	2 242,01 $

Service de l'approvisionnement
Direction générale adjointe – Services institutionnels
255, boulevard Crémazie Est, 4e étage, bureau 400
Montréal (Québec) H2M 1L5

Montréal

Tableau comparatif des prix

No de l'appel d'offres
19-17976

Agent d'approvisionnement
Daniel léger

Conformité	Oui

									Données	
Num. du Lot	Descreption du lot	Soumissionnaires	Num. d'Item	Description d'item	Qté par période	Unité de mesure	Nombre de périodes	Prix unitaires	Montant sans taxes	Montant taxes incluses
LOT 2	Automne 2020	Entrepreneur Paysagistes Strathmore (1997) ltée	144	Arbres	2	Unité	1	390,00 $	780,00 $	896,81 $
			145	Arbres	3	Unité	1	390,00 $	1 170,00 $	1 345,21 $
			146	Arbres	3	Unité	1	390,00 $	1 170,00 $	1 345,21 $
			147	Arbres	12	Unité	1	390,00 $	4 680,00 $	5 380,83 $
			148	Arbres	6	Unité	1	390,00 $	2 340,00 $	2 690,42 $
			149	Arbres	9	Unité	1	390,00 $	3 510,00 $	4 035,62 $
			150	Arbres	5	Unité	1	390,00 $	1 950,00 $	2 242,01 $
			151	Arbres	6	Unité	1	390,00 $	2 340,00 $	2 690,42 $
			152	Arbres	1	Unité	1	390,00 $	390,00 $	448,40 $
			153	Arbres	5	Unité	1	390,00 $	1 950,00 $	2 242,01 $
			154	Arbres	21	Unité	1	390,00 $	8 190,00 $	9 416,45 $
			155	Arbres	8	Unité	1	390,00 $	3 120,00 $	3 587,22 $
			156	Arbres	8	Unité	1	390,00 $	3 120,00 $	3 587,22 $
			157	Arbres	13	Unité	1	390,00 $	5 070,00 $	5 829,23 $
			158	Arbres	6	Unité	1	390,00 $	2 340,00 $	2 690,42 $
			159	Arbres	3	Unité	1	390,00 $	1 170,00 $	1 345,21 $

Service de l'approvisionnement
Direction générale adjointe – Services institutionnels
255, boulevard Crémazie Est, 4e étage, bureau 400
Montréal (Québec) H2M 1L5

Montréal

Tableau comparatif des prix

No de l'appel d'offres
19-17976

Agent d'approvisionnement
Daniel léger

Conformité	Oui

									Données	
Num. du Lot	Descreption du lot	Soumissionnaires	Num. d'Item	Description d'item	Qté par période	Unité de mesure	Nombre de périodes	Prix unitaires	Montant sans taxes	Montant taxes incluses
LOT 2	Automne 2020	Entrepreneur Paysagistes Strathmore (1997) ltée	160	Arbres	20	Unité	1	390,00 $	7 800,00 $	8 968,05 $
			161	Arbres	10	Unité	1	390,00 $	3 900,00 $	4 484,03 $
			162	Arbres	16	Unité	1	390,00 $	6 240,00 $	7 174,44 $
			163	Arbres	33	Unité	1	390,00 $	12 870,00 $	14 797,28 $
			164	Arbres	5	Unité	1	390,00 $	1 950,00 $	2 242,01 $
			165	Arbres	5	Unité	1	390,00 $	1 950,00 $	2 242,01 $
			166	Arbres	11	Unité	1	390,00 $	4 290,00 $	4 932,43 $
			167	Plantation	743	Unité	1	340,00 $	252 620,00 $	290 449,85 $
			168	Plantation	124	Unité	1	355,00 $	44 020,00 $	50 612,00 $
			169	Grille	3	Unité	1	10,00 $	30,00 $	34,49 $
			170	Redressement arbres	18	Unité	1	10,00 $	180,00 $	206,96 $
			171	Tuteur	580	Unité	1	15,00 $	8 700,00 $	10 002,83 $
			172	Redressement tuteur	58	Unité	1	10,00 $	580,00 $	666,86 $
			173	Ouvrage haubanage	12	Unité	1	15,00 $	180,00 $	206,96 $
			174	Redressement haub.	3	Unité	1	10,00 $	30,00 $	34,49 $
			175	Protecteurs	657	Unité	1	8,00 $	5 256,00 $	6 043,09 $

Service de l'approvisionnement
Direction générale adjointe – Services institutionnels
255, boulevard Crémazie Est, 4e étage, bureau 400
Montréal (Québec) H2M 1L5

Montréal

Tableau comparatif des prix

No de l'appel d'offres
19-17976

Agent d'approvisionnement
Daniel léger

Conformité	Oui

									Données	
Num. du Lot	Descreption du lot	Soumissionnaires	Num. d'Item	Description d'item	Qté par période	Unité de mesure	Nombre de périodes	Prix unitaires	Montant sans taxes	Montant taxes incluses
LOT 2	Automne 2020	Entrepreneur Paysagistes Strathmore (1997) ltée	176	Arrosage 2020	2601	Unité	1	3,00 $	7 803,00 $	8 971,50 $
			177	Arrosage 2021 à 2025	46818	Unité	1	3,00 $	140 454,00 $	161 486,99 $
			178	Cuvette d'arosage	867	Unité	1	10,00 $	8 670,00 $	9 968,33 $
			179	Paillis	125	mètre cube	1	50,00 $	6 250,00 $	7 185,94 $
			180	Arrachage souche	10	Unité	1	25,00 $	250,00 $	287,44 $
			181	Arrachage souche	21	Unité	1	25,00 $	525,00 $	603,62 $
			182	Arrachage racines	21	Unité	1	25,00 $	525,00 $	603,62 $
			183	Arrachage arbres	21	Unité	1	20,00 $	420,00 $	482,90 $
			184	Transport excédent	45	Unité	1	20,00 $	900,00 $	1 034,78 $
			185	Transport excédent	375	km	1	1,00 $	375,00 $	431,16 $
			186	Raccordement tuyau	45	Unité	1	20,00 $	900,00 $	1 034,78 $
			187	Lettres	382	Unité	1	5,00 $	1 910,00 $	2 196,02 $
			188	Jauge hivernale	45	Unité	1	20,00 $	900,00 $	1 034,78 $
		Total (Entrepreneur Paysagistes Strathmore (1997) ltée)							**819 608,00 $**	**942 344,30 $**
		9190-8673 Québec inc (Les Entreprises Roseneige)	103	Arbres	3	Unité	1	205,00 $	615,00 $	707,10 $
			104	Arbres	30	Unité	1	255,00 $	7 650,00 $	8 795,59 $

Service de l'approvisionnement
Direction générale adjointe – Services institutionnels
255, boulevard Crémazie Est, 4e étage, bureau 400
Montréal (Québec) H2M 1L5

Montréal

Tableau comparatif des prix

No de l'appel d'offres
19-17976

Agent d'approvisionnement
Daniel léger

Conformité	Oui

									Données	
Num. du Lot	Descreption du lot	Soumissionnaires	Num. d'Item	Description d'item	Qté par période	Unité de mesure	Nombre de périodes	Prix unitaires	Montant sans taxes	Montant taxes incluses
LOT 2	Automne 2020	9190-8673 Québec inc (Les Entreprises Roseneige)	105	Arbres	2	Unité	1	255,00 $	510,00 $	586,37 $
			106	Arbres	26	Unité	1	255,00 $	6 630,00 $	7 622,84 $
			107	Arbres	34	Unité	1	205,00 $	6 970,00 $	8 013,76 $
			108	Arbres	8	Unité	1	205,00 $	1 640,00 $	1 885,59 $
			109	Arbres	13	Unité	1	265,00 $	3 445,00 $	3 960,89 $
			110	Arbres	23	Unité	1	265,00 $	6 095,00 $	7 007,73 $
			111	Arbres	2	Unité	1	265,00 $	530,00 $	609,37 $
			112	Arbres	13	Unité	1	265,00 $	3 445,00 $	3 960,89 $
			113	Arbres	7	Unité	1	265,00 $	1 855,00 $	2 132,79 $
			114	Arbres	7	Unité	1	290,00 $	2 030,00 $	2 333,99 $
			115	Arbres	73	Unité	1	215,00 $	15 695,00 $	18 045,33 $
			116	Arbres	8	Unité	1	365,00 $	2 920,00 $	3 357,27 $
			117	Arbres	17	Unité	1	280,00 $	4 760,00 $	5 472,81 $
			118	Arbres	8	Unité	1	335,00 $	2 680,00 $	3 081,33 $
			119	Arbres	46	Unité	1	335,00 $	15 410,00 $	17 717,65 $
			120	Arbres	10	Unité	1	365,00 $	3 650,00 $	4 196,59 $

Service de l'approvisionnement
Direction générale adjointe – Services institutionnels
255, boulevard Crémazie Est, 4e étage, bureau 400
Montréal (Québec) H2M 1L5

Montréal

Tableau comparatif des prix

No de l'appel d'offres
19-17976

Agent d'approvisionnement
Daniel léger

Conformité	Oui

									Données	
Num. du Lot	Descreption du lot	Soumissionnaires	Num. d'Item	Description d'item	Qté par période	Unité de mesure	Nombre de périodes	Prix unitaires	Montant sans taxes	Montant taxes incluses
LOT 2	Automne 2020	9190-8673 Québec inc (Les Entreprises Roseneige)	121	Arbres	14	Unité	1	365,00 $	5 110,00 $	5 875,22 $
			122	Arbres	18	Unité	1	215,00 $	3 870,00 $	4 449,53 $
			123	Arbres	14	Unité	1	245,00 $	3 430,00 $	3 943,64 $
			124	Arbres	23	Unité	1	245,00 $	5 635,00 $	6 478,84 $
			125	Arbres	17	Unité	1	245,00 $	4 165,00 $	4 788,71 $
			126	Arbres	3	Unité	1	245,00 $	735,00 $	845,07 $
			127	Arbres	38	Unité	1	265,00 $	10 070,00 $	11 577,98 $
			128	Arbres	25	Unité	1	265,00 $	6 625,00 $	7 617,09 $
			129	Arbres	12	Unité	1	225,00 $	2 700,00 $	3 104,33 $
			130	Arbres	32	Unité	1	315,00 $	10 080,00 $	11 589,48 $
			131	Arbres	3	Unité	1	395,00 $	1 185,00 $	1 362,45 $
			132	Arbres	10	Unité	1	395,00 $	3 950,00 $	4 541,51 $
			133	Arbres	6	Unité	1	215,00 $	1 290,00 $	1 483,18 $
			134	Arbres	20	Unité	1	215,00 $	4 300,00 $	4 943,93 $
			135	Arbres	3	Unité	1	215,00 $	645,00 $	741,59 $
			136	Arbres	8	Unité	1	215,00 $	1 720,00 $	1 977,57 $

Service de l'approvisionnement
Direction générale adjointe – Services institutionnels
255, boulevard Crémazie Est, 4e étage, bureau 400
Montréal (Québec) H2M 1L5

Montréal

Tableau comparatif des prix

No de l'appel d'offres
19-17976

Agent d'approvisionnement
Daniel léger

Conformité	Oui

									Données	
Num. du Lot	Descreption du lot	Soumissionnaires	Num. d'Item	Description d'item	Qté par période	Unité de mesure	Nombre de périodes	Prix unitaires	Montant sans taxes	Montant taxes incluses
LOT 2	Automne 2020	9190-8673 Québec inc (Les Entreprises Roseneige)	137	Arbres	1	Unité	1	215,00 $	215,00 $	247,20 $
			138	Arbres	6	Unité	1	215,00 $	1 290,00 $	1 483,18 $
			139	Arbres	6	Unité	1	215,00 $	1 290,00 $	1 483,18 $
			140	Arbres	18	Unité	1	300,00 $	5 400,00 $	6 208,65 $
			141	Arbres	36	Unité	1	300,00 $	10 800,00 $	12 417,30 $
			142	Arbres	8	Unité	1	200,00 $	1 600,00 $	1 839,60 $
			143	Arbres	5	Unité	1	200,00 $	1 000,00 $	1 149,75 $
			144	Arbres	2	Unité	1	265,00 $	530,00 $	609,37 $
			145	Arbres	3	Unité	1	200,00 $	600,00 $	689,85 $
			146	Arbres	3	Unité	1	265,00 $	795,00 $	914,05 $
			147	Arbres	12	Unité	1	265,00 $	3 180,00 $	3 656,21 $
			148	Arbres	6	Unité	1	265,00 $	1 590,00 $	1 828,10 $
			149	Arbres	9	Unité	1	285,00 $	2 565,00 $	2 949,11 $
			150	Arbres	5	Unité	1	290,00 $	1 450,00 $	1 667,14 $
			151	Arbres	6	Unité	1	255,00 $	1 530,00 $	1 759,12 $
			152	Arbres	1	Unité	1	255,00 $	255,00 $	293,19 $

Service de l'approvisionnement
Direction générale adjointe – Services institutionnels
255, boulevard Crémazie Est, 4e étage, bureau 400
Montréal (Québec) H2M 1L5

Montréal

Tableau comparatif des prix

No de l'appel d'offres
19-17976

Agent d'approvisionnement
Daniel léger

Conformité	Oui

									Données	
Num. du Lot	Descreption du lot	Soumissionnaires	Num. d'Item	Description d'item	Qté par période	Unité de mesure	Nombre de périodes	Prix unitaires	Montant sans taxes	Montant taxes incluses
LOT 2	Automne 2020	9190-8673 Québec inc (Les Entreprises Roseneige)	153	Arbres	5	Unité	1	255,00 $	1 275,00 $	1 465,93 $
			154	Arbres	21	Unité	1	255,00 $	5 355,00 $	6 156,91 $
			155	Arbres	8	Unité	1	215,00 $	1 720,00 $	1 977,57 $
			156	Arbres	8	Unité	1	245,00 $	1 960,00 $	2 253,51 $
			157	Arbres	13	Unité	1	245,00 $	3 185,00 $	3 661,95 $
			158	Arbres	6	Unité	1	265,00 $	1 590,00 $	1 828,10 $
			159	Arbres	3	Unité	1	275,00 $	825,00 $	948,54 $
			160	Arbres	20	Unité	1	275,00 $	5 500,00 $	6 323,63 $
			161	Arbres	10	Unité	1	275,00 $	2 750,00 $	3 161,81 $
			162	Arbres	16	Unité	1	275,00 $	4 400,00 $	5 058,90 $
			163	Arbres	33	Unité	1	275,00 $	9 075,00 $	10 433,98 $
			164	Arbres	5	Unité	1	275,00 $	1 375,00 $	1 580,91 $
			165	Arbres	5	Unité	1	275,00 $	1 375,00 $	1 580,91 $
			166	Arbres	11	Unité	1	275,00 $	3 025,00 $	3 477,99 $
			167	Plantation	743	Unité	1	475,00 $	352 925,00 $	405 775,52 $
			168	Plantation	124	Unité	1	480,00 $	59 520,00 $	68 433,12 $

Service de l'approvisionnement
Direction générale adjointe – Services institutionnels
255, boulevard Crémazie Est, 4e étage, bureau 400
Montréal (Québec) H2M 1L5

Montréal

Tableau comparatif des prix

No de l'appel d'offres
19-17976

Agent d'approvisionnement
Daniel léger

Conformité	Oui

									Données	
Num. du Lot	Descreption du lot	Soumissionnaires	Num. d'Item	Description d'item	Qté par période	Unité de mesure	Nombre de périodes	Prix unitaires	Montant sans taxes	Montant taxes incluses
LOT 2	Automne 2020	9190-8673 Québec inc (Les Entreprises Roseneige)	169	Grille	3	Unité	1	75,00 $	225,00 $	258,69 $
			170	Redressement arbres	18	Unité	1	100,00 $	1 800,00 $	2 069,55 $
			171	Tuteur	580	Unité	1	35,00 $	20 300,00 $	23 339,93 $
			172	Redressement tuteur	58	Unité	1	20,00 $	1 160,00 $	1 333,71 $
			173	Ouvrage haubanage	12	Unité	1	50,00 $	600,00 $	689,85 $
			174	Redressement haub.	3	Unité	1	30,00 $	90,00 $	103,48 $
			175	Protecteurs	657	Unité	1	15,00 $	9 855,00 $	11 330,79 $
			176	Arrosage 2020	2601	Unité	1	8,00 $	20 808,00 $	23 924,00 $
			177	Arrosage 2021 à 2025	46818	Unité	1	8,00 $	374 544,00 $	430 631,96 $
			178	Cuvette d'arosage	867	Unité	1	15,00 $	13 005,00 $	14 952,50 $
			179	Paillis	125	mètre cube	1	50,00 $	6 250,00 $	7 185,94 $
			180	Arrachage souche	10	Unité	1	50,00 $	500,00 $	574,88 $
			181	Arrachage souche	21	Unité	1	50,00 $	1 050,00 $	1 207,24 $
			182	Arrachage racines	21	Unité	1	50,00 $	1 050,00 $	1 207,24 $
			183	Arrachage arbres	21	Unité	1	100,00 $	2 100,00 $	2 414,48 $
			184	Transport excédent	45	Unité	1	10,00 $	450,00 $	517,39 $

Service de l'approvisionnement
Direction générale adjointe – Services institutionnels
255, boulevard Crémazie Est, 4e étage, bureau 400
Montréal (Québec) H2M 1L5

Montréal

Tableau comparatif des prix

No de l'appel d'offres
19-17976

Agent d'approvisionnement
Daniel léger

Conformité	Oui

									Données	
Num. du Lot	Descreption du lot	Soumissionnaires	Num. d'Item	Description d'item	Qté par période	Unité de mesure	Nombre de périodes	Prix unitaires	Montant sans taxes	Montant taxes incluses
LOT 2	Automne 2020	9190-8673 Québec inc (Les Entreprises Roseneige)	185	Transport excédent	375	km	1	2,00 $	750,00 $	862,31 $
			186	Raccordement tuyau	45	Unité	1	50,00 $	2 250,00 $	2 586,94 $
			187	Lettres	382	Unité	1	2,00 $	764,00 $	878,41 $
			188	Jauge hivernale	45	Unité	1	50,00 $	2 250,00 $	2 586,94 $
		Total (9190-8673 Québec inc (Les Entreprises Roseneige))							**1 101 786,00 $**	**1 266 778,45 $**

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 20.22

2020/02/27 17:00

(2)

Dossier # : 1206810001

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division projets corporatifs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Ascenseurs Maxi inc. pour la réalisation des travaux de construction du lot L1401 « Ascenseurs et monte-charges » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 2 539 751,76 $, taxes incluses (contrat : 1 763 716.50 $ + contingences : 352 743.30 $ + incidences: 423 291.96 $) - Appel d'offres public IMM-15506 - (3 soumissionnaires)

Il est recommandé :

1. d'accorder un contrat à Ascenseurs Maxi inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour la réalisation des travaux de construction du lot L1401 « Ascenseurs et monte-charges » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville, au prix de sa soumission, soit pour une somme de 1 763 716,50 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public IMM-15506;
2. d'autoriser une dépense de 352 743,30 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
3. d'autoriser une dépense de 423 291,96 $, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
4. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Diane DRH BOUCHARD **Le** 2020-02-06 15:18

Signataire : Diane DRH BOUCHARD

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1206810001**
Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division projets corporatifs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Ascenseurs Maxi inc. pour la réalisation des travaux de construction du lot L1401 « Ascenseurs et monte -charges » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 2 539 751,76 $, taxes incluses (contrat : 1 763 716.50 $ + contingences : 352 743.30 $ + incidences: 423 291.96 $) - Appel d'offres public IMM-15506 - (3 soumissionnaires)

CONTENU

CONTEXTE

L'hôtel de ville est le bâtiment phare de l'administration municipale et la maison des citoyens de Montréal. L'hôtel de ville est situé au cœur de la *« Cité administrative historique »* de Montréal. Le bâtiment est protégé en vertu de la *Loi sur le patrimoine culture* .

Le présent projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville englobe les travaux qui visent à maintenir ou à rétablir l'état physique du bâtiment afin d'assurer la santé et la sécurité des personnes, de poursuivre son utilisation et ce, tout en réduisant l'indice de vétusté et les risques de défaillances techniques. Le projet porte sur :

- La mise en valeur et la restauration patrimoniale de l'édifice hôtel de ville;

- La mise aux normes du bâtiment, notamment des systèmes électromécaniques et de sécurité incendie;

- L'amélioration de l’accessibilité à la maison des citoyennes et des citoyens, ainsi que de l’accessibilité universelle, de la flexibilité des aménagements et de l'optimisation de l'allocation des espaces.

La portée détaillée du programme de travaux a été établie selon les besoins prioritaires qui répondent aux objectifs du projet dans le respect des paramètres (budget, échéancier, portée).

Le projet est réalisé selon le mode *« Gérance de construction »* : les phases de conception et de construction sont ainsi réalisées en lots et l’exécution des travaux est scindée en plus de 35 lots de travaux, incluant le présent lot L1401 « Ascenseurs et monte charges », s’effectuant successivement ou concurremment et donnant lieu à des contrats distincts que la Ville contracte directement avec des entrepreneurs spécialisés.

L'appel d'offres public IMM-15506, publié le 17 octobre 2019 dans le *Journal de Montréal,* ainsi que sur le Système Électronique d'Appel d'Offres (SEAO) du gouvernement du Québec, a procuré aux soumissionnaires un délai de quatre-vingt-dix-neuf (99) jours pour obtenir les documents nécessaires auprès du SEAO et déposer leur soumission. Les soumissions demeurent valides pour une période de cent vingt (120) jours suivant la date d'ouverture des soumissions, soit le 23 janvier 2020.

Cinq (5) addenda ont été publiés :

Addenda n° 1 (7 novembre 2019) : Prolongation de la période de visite supervisée jusqu'au 15 novembre 2019 - Date de dépôt des soumissions reportée au 21 novembre 2019.

Addenda n° 2 (18 novembre 2019) : Prolongation de la période de visite supervisée jusqu'au 6 décembre 2019 - Date de dépôt des soumissions reportée au 12 décembre 2019.

Addenda n° 3 (3 décembre 2019) : Prolongation de la période de visite supervisée jusqu'au 19 décembre 2019 - Date de dépôt des soumissions reportée au 14 janvier 2020.

Addenda n° 4 (16 décembre 2019) : Remise de la révision de l'article n° 3.9 « Contrat à prix forfaitaire » des Instructions aux soumissionnaires - Ajout d'articles à la rubrique « Assurances, cautionnements, frais généraux de chantier incluant les frais d'administration et profits » du Cahier des clauses administratives spéciales - Remise de la révision de l'article n° 10 « Assurances » du Cahier des clauses administratives spéciales - Remise du formulaire de soumission modifié (Révision 01).

Addenda n° 5 (10 janvier 2020) : Prolongation de la période de visite supervisée jusqu'au 21 janvier 2020 - Date de dépôt des soumissions reportée au 23 janvier 2020.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG19 0384 - 22 août 2019 - Accorder un contrat de construction à St-Denis Thompson Inc. pour réaliser les travaux de construction du lot L0803 « Nouvelles fenêtres de bois » faisant partie du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville – Dépense totale de 1 374 919,34 $ taxes incluses - Appel d'offres public IMM-15431 (1 soum.).
DA197619001 - 31 juillet 2019 - Accorder un contrat de construction à Site Intégration Plus Inc. / Groupe SIP pour réaliser les travaux de construction du lot L2602 « Paratonnerre et démontage électrique extérieur » faisant partie du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville - Dépense totale de 103 727,57 $, taxes et contingences incluses / Appel d'offres public IMM-15430 - 2 soumissionnaires.

CE19 1056 - 26 juin 2019 - Accorder un contrat de construction à l'entrepreneur « Dumoulin et Associés Réparation de Béton Ltée » pour la réalisation des travaux de construction du lot L0302 « Réparation de béton » faisant partie du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville - Dépense totale de 219 802,29 $ (contrat de 191 132,43 $ + contingences de 28 669,86 $) taxes incluses - Appel d'offres public IMM-15428 (7 soumissionnaires).

CG19 0324 - 20 juin 2019 - Accorder à St-Denis Thompson Inc. le contrat pour la réalisation des travaux de construction du lot L0401 « Maçonnerie » faisant partie du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville – Dépense totale de 8 301 133,20 $, taxes incluses | Appel d'offres public IMM-15429 (4 soum.).

CG19 0240 - 16 mai 2019 - Accorder un contrat de construction à l'entrepreneur 9130-9989 Québec Inc. (Groupe Prodem) pour la réalisation des travaux de construction du lot L0201 « Démolition et décontamination » faisant partie du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville - Dépense totale de 3 543 401,23 $ (contrat de 2 834 720,98 $ + contingences de 708 680,25 $) taxes incluses - Appel d'offres public IMM-15427 (3 soumissionnaires).

CG19 0184 - 18 avril 2019 - Accorder un contrat à St-Denis Thompson inc. pour réaliser les travaux de construction du lot L3101 « Excavation, remblais, soutènement et imperméabilisation » faisant partie du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville - Dépense totale de 4 696 657,85 $, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public IMM-15426 (3 soum.).

CG18 0606 - 22 novembre 2018 - Autoriser une dépense additionnelle de 1 270 565,32 $, taxes incluses, soit 1 052 228,01 $, taxes incluses, pour les services de base en architecture et ingénierie, 157 834,20 $, taxes incluses, pour les contingences (15 %) et 60 503,11 $, taxes incluses, pour les incidences (5 %), dans le cadre du contrat des services professionnels en architecture et en ingénierie (électromécanique, charpente et civil) au projet de restauration patrimoniale, mise aux normes et certification LEED de l'hôtel de ville accordé aux firmes *Beaupré Michaud et Associés, Architectes, NCK inc. et Martin Roy et Associés* (CG17 0372), majorant ainsi le montant total du contrat de 7 344 658,32 $ à 8 615 223,64 $, taxes, contingences et incidences incluses.

CG18 0555 - 25 octobre 2018 - Autoriser une dépense de 12 675 350,34 $, taxes, contingences et incidences incluses, pour les services professionnels en gérance de construction liés au projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville / Approuver le contrat par lequel *Pomerleau inc.,* firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 12 071 762,23 $, taxes et contingences incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-16961.

CG17 0372 - 24 août 2017 - Autoriser une dépense de 7 344 658,32 $, taxes incluses, pour des services professionnels en architecture, en ingénierie (électromécanique, charpente et civil) ainsi que pour des services professionnels de divers consultants afin de réaliser les plans et devis ainsi que la surveillance de travaux liés à la mise aux normes et à la certification LEED de l'hôtel de ville - Contrat 15193 - Restauration patrimoniale et mise aux normes de l'hôtel de ville, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant / Approuver un projet de convention par lequel *Beaupré Michaud et Associés, Architectes, NCK inc. et Martin Roy et Associés,* équipe ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engagent à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 6 994 912,69 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-16188 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention.

CG17 0354 - 24 août 2017 - Autoriser une dépense de 152 715,55 $, taxes incluses, pour les services professionnels d'animation du processus de conception intégrée (PCI), dans le cadre du projet de restauration et de mise aux normes de l'hôtel de ville, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant / Approuver un projet de convention par lequel *Aedifica inc.,* seule firme ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 145 443,38 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-16254 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention.

CG17 0312 - 24 août 2017 - Autoriser une dépense de 577 681,25 $, taxes incluses, pour les services professionnels d'expertise en enveloppe du bâtiment dans le cadre du projet de restauration et mise aux normes de l'hôtel de ville, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant / Approuver un projet de convention par lequel la seule firme soumissionnaire, *CLEB* consultant inc., firme ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 550 172,62 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-16077 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention.

DESCRIPTION

Les travaux du lot L1401 « Ascenseurs et monte charges » consistent principalement à fournir la main d'œuvre, les matériaux, les équipements, le matériel et les services nécessaires pour effectuer la mise aux normes des ascenseurs et monte charges, tels que décrits dans les documents d'appel d'offres.

JUSTIFICATION

Il a eu cinq (5) preneurs du cahier des charges pour ce lot, parmi lesquels trois (3) ont déposé une soumission. Un preneur a acheté les documents à titre informatif, car il s'agit de l'Association de la construction du Québec (ACQ). Un suivi a été effectué auprès du preneur du cahier des charges qui n'a pas déposé de soumission. L'entreprise a mentionné que son carnet de commandes est complet présentement et qu'elle fait également face à une pénurie de main-d'oeuvre.Un des preneurs est un organisme

Les trois (3) soumissions, jugées conformes en vertu des dispositions des documents d'appel d'offres, ont été remises par :

- Ascenseurs Maxi inc.

- Ascenseur Néoservices inc.

- Services d'ascenseurs Adams inc.

SOUMISSIONS CONFORMES	COÛT DE BASE (TAXES INCLUSES)	CONTINGENCES (20%) (TAXES INCLUSES)	TOTAL (TAXES INCLUSES)
Ascenseurs Maxi inc.	1 763 716,50 $	352 743,30 $	2 116 459,80 $
Ascenseur Néoservices inc.	1 778 973,68 $	355 794,74 $	2 134 768,42 $
Services d'ascenseur Adams inc.	2 273 860,58 $	454 772,12 $	2 728 632,70 $
Dernière estimation réalisée ($)	1 622 182,28 $	324 436,46 $	1 946 618,74 $
Coût moyen des soumissions conformes reçues ($) VOICI LA FORMULE : total du coût des soumissions conformes reçues/nombre de soumissions			2 326 620,30 $
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) VOICI LA FORMULE : [(coût moyen des soumissions conformes - la plus basse)/la plus basse] x 100			9,9%
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes ($) VOICI LA FORMULE : (la plus haute conforme - la plus basse conforme)			612 172,90 $
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) VOICI LA FORMULE : [(la plus haute conforme - la plus basse conforme)/la plus basse] x 100			28,9%
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation ($) VOICI LA FORMULE : (la plus basse conforme - estimation)			169 841,06 $
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) VOICI LA FORMULE : [(la plus basse conforme - estimation)/estimation] x 100			8,7%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse ($) VOICI LA FORMULE : (la deuxième plus basse - la plus basse)			18 308,62 $
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse(%) VOICI LA FORMULE : [(la deuxième plus basse conforme - la plus basse)/la plus basse] x 100			0,9%

Les montants inscrits dans le présent tableau comprennent les taxes applicables au moment de la date d'ouverture des soumissions.

Analyse du résultat de l'appel d'offres

Suite à l'analyse du résultat de l'appel d'offres, l'architecte Beaupré Michaud et associés a recommandé l'octroi du contrat au plus bas soumissionnaire conforme Ascenseurs Maxi inc.

L'écart de 8,7 % entre la soumission du plus bas soumissionnaire conforme Ascenseurs Maxi inc. et la dernière estimation des professionnels peut s'expliquer notamment par :

- un prix plus élevé au poste *Frais généraux de chantier incluant l'administration et profit,* ce qui peut être le reflet de la conjoncture actuelle où l'on observe une hausse dans l'ensemble de l'industrie de la construction.

Toutefois, la proposition du plus bas soumissionnaire se compare au deuxième plus bas soumissionnaire avec très peu d'écart (< 1 %), ce qui permet de croire que le processus d'appel d'offres a permis d'obtenir des prix compétitifs et représentatifs de l'état du marché.

L'autorisation de l'AMP n'est pas requise dans le cadre de cet appel d'offres. La firme ne figure pas au Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA) au moment de la rédaction du présent dossier. Pareillement, le Registre des entreprises ne fait état d'aucune irrégularité et les contractants ne sont pas visés par la Liste des personnes

déclarées non conformes en application du Règlement de gestion contractuelle de la Ville, ni par la liste des firmes à rendement insatisfaisant.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le plus bas soumissionnaire conforme Ascenseurs Maxi inc. s'engage à réaliser la totalité du mandat pour un montant de 1 763 716,50 $, incluant les taxes.
La provision pour contingences de 20 %, soit 352 743,30 $, incluant taxes, servira à couvrir des imprévus qui pourraient survenir au cours de l'exécution des travaux puisque l'ensemble des conditions pour la mise aux normes des ascenseurs n'est pas connu à ce jour.

Une provision, égale à 20 % du contrat total incluant les contingences, soit 423 291,96 $ incluant les taxes, est aussi recommandée pour couvrir des honoraires ou services hors contrat supplémentaires, dans l'éventualité où ceux-ci seraient requis en cours de réalisation des travaux. Ce montant n'est pas inclus au contrat du fournisseur.

La dépense totale à autoriser est donc de 2 539 751,76 $, incluant les taxes, les contingences et les incidences, avant ristourne.

La part du projet # 66034 *« Restauration patrimoniale et mise aux normes de l'hôtel de ville »* de 2 539 751,76 $ (taxes incluses), est financée comme suit :

Service de la gestion et de la planification immobilière (SGPI) :

- un montant de 1 436 229,62 $, taxes incluses, sera financé par le règlement d'emprunt de compétence municipale 19-036 - Travaux de rénovation de l'hôtel de ville;

- un montant de 1 103 522,14 $, taxes incluses, sera financé par le règlement d'emprunt de compétence d'agglomération RCG 19-019 - Travaux de protection d'immeubles.

Le taux de répartition de la dépense entre la Ville centre et l'agglomération pour ce contrat est établi sur la base du pourcentage d'occupation des espaces dans l'édifice de l'hôtel de ville. La répartition de l'hôtel de ville en 2020 est de 43,45 % agglo et de 56,55 % corpo, selon les taux d'occupation qui évoluent dans le temps.

Elle est répartie de la façon suivante : 50 % en 2020, 50 % en 2021.

Le tableau des coûts est inclus dans la section des pièces jointes du présent sommaire décisionnel.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'édifice hôtel de ville de Montréal se doit d'être un modèle de développement durable pour l'ensemble du parc immobilier de la Ville et pour tous les citoyens. Le projet s'inscrit dans les grandes orientations de la Politique de développement durable de la Ville de Montréal adopté en 2009. L'objectif d'obtenir la certification *« LEED V4 Exploitation et entretien des bâtiments existants »* de niveau Or fait partie intégrante du projet.
Pour encadrer et assurer le contrôle de la qualité de la démarche de conception et de certification, le SGPI a mandaté une équipe de développement durable comprenant un accompagnateur LEED, un agent de mise en service et un modélisateur énergétique.
L'équipe de conception est constituée de consultants « professionnels agréés LEED » dans chaque discipline. En outre, les services d'un animateur de processus de conception intégré (PCI) permettent une meilleure intégration des éléments de développement durable dans le contexte d'un bâtiment patrimonial.

D'une façon générale, les professionnels doivent concevoir le projet en appliquant les principes de développement durable suivants :

- L'amélioration de la qualité de l'air et la diminution des émissions de gaz à effet de serre par la réduction de l'utilisation du mazout et du gaz naturel dans le chauffage des bâtiments et la sélection d'équipements éco énergétiques;

- La gestion responsable des ressources par la réduction des fuites d'eau et l'amélioration de l'efficacité d'usage de l'eau potable, la récupération des matières recyclables et organiques, le recyclage des produits, des équipements et des déchets de construction;

- L'adoption de bonnes pratiques de développement durable, telles que l'apport des technologies vertes et l'adoption d'un système de gestion intégrant des notions de développement durable;

- L'interdiction d'utiliser les produits qu'on retrouve sur la « liste rouge » comprise dans les certifications Living Building Challenge (LBC) et WELL.

De plus, en tant que premier projet municipal montréalais certifié dans cette catégorie (bâtiment existant, entretien et exploitation), l'hôtel de ville deviendra assurément un modèle de développement durable. Cette certification nécessitera une révision des politiques d'achat, d'entretien et d'exploitation des bâtiments de la Ville. L'ensemble des mesures sera comptabilisé afin d'illustrer les avantages de l'investissement dans le développement durable. Cette première certification facilitera également les démarches ultérieures afin que d'autres bâtiments municipaux puissent être certifiés.

Le projet s'inscrit dans une démarche globale liée au développement durable par la protection et la mise en valeur du patrimoine.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Selon le calendrier prévisionnel, les travaux du présent lot L1401 « Ascenseurs et monte charges » doivent débuter dans les meilleurs délais et se terminer à l'automne 2021, de manière à ne pas retarder la livraison du bâtiment à l'été 2022.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n’est prévue.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Décision d’accorder le contrat par le conseil d’agglomération 27 février 2020

Début du mandat de l’adjudicataire (approximation) 9 mars 2020

Période de travaux Mars 2020 à décembre 2021

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Sur la base des vérifications, le signataire de la présente recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Pierre-Luc STÉBEN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Maxime LAMONTAGNE
Gestionnaire immobilier

Tél : 514 872-2407
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2020-01-28

Jean CAPPELLI
Chef de division - Projets corporatifs

Tél : 514-868-7854
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Michel SOULIÈRES
Directeur - gestion de projets immobiliers
Tél : 514-872-2619
Approuvé le : 2020-02-03

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Sophie LALONDE
Directrice
Tél : 514-872-1049
Approuvé le : 2020-02-06

SGPI

Division de la gestion immobilière
Section Corporatif

Lot 1401: Ascenseurs et monte-charges
Description : Restauration patrimoniale et mise aux normes de l'hôtel de ville
Contrat: 15506

Ascenseurs Maxi inc.

				Tps 5,0%	Tvq 9,975%	Total
Contrat:	**Montants pour travaux forfaitaires**	**%**	**$**			
	Conditions générales (incluant admin. & profit)	13,3%	203 600,00	10 180,00	20 309,10	**234 089,10**
	Ascenseurs no.46 & 47	34,2%	524 550,00	26 227,50	52 323,86	**603 101,36**
	Ascenseurs no.48 & 49	30,9%	473 600,00	23 680,00	47 241,60	**544 521,60**
	Monte-charges 4 niveaux (asc. no.51 type hydrolique)	17,3%	265 550,00	13 277,50	26 488,61	**305 316,11**
	Monte-livres (petit monte-charge)	3,9%	59 200,00	2 960,00	5 905,20	**68 065,20**
	Montants pour items à prix unitaires					
	Prolongement de 6 mois de la période de garantie	0,5%	7 500,00	375,00	748,13	**8 623,13**
	Sous-total :	100,0%	**1 534 000,00**	**76 700,00**	**153 016,50**	**1 763 716,50**
	Contingences	20,0%	306 800,00	15 340,00	30 603,30	352 743,30
	Total - Contrat :		**1 840 800,00**	**92 040,00**	**183 619,80**	**2 116 459,80**
Incidences:	Dépenses générales					
	Dépenses spécifiques					
	Total - Incidences :	20,0%	**368 160,00**	**18 408,00**	**36 723,96**	**423 291,96**
	Coût des travaux (Montant à autoriser)		**2 208 960,00**	**110 448,00**	**220 343,76**	**2 539 751,76**
Ristournes:	Tps 100,00%			110 448,00		110 448,00
	Tvq 50,0%				110 171,88	110 171,88
	Coût après rist. (Montant à emprunter)		**2 208 960,00**	**0,00**	**110 171,88**	**2 319 131,88**

constructo.ca

Des services à valeur ajoutée au SEAO

Liste des commandes

Numéro : IMM-15506
Numéro de référence : 1311873
Statut : En attente des résultats d'ouverture
Titre : PROJET RESTAURATION ET MISE AUX NORMES DE L'HÔTEL DE VILLE DE MONTRÉAL - LOT 1401 – ASCENSEURS ET MONTE-CHARGES

Organisation	Contact	Date et heure de commande	Addenda envoyé
ACQ - Provinciale 9200 boul Metropolitain est Montréal, QC, H1K4L2 http://modulec.ca NEQ :	Madame Jo Annie De Nobile Téléphone : 514 354-8249 Télécopieur :	**Commande : (1654199)** 2019-10-18 9 h 39 **Transmission :** 2019-10-18 9 h 39	3208847 - Addenda 1 Report de date et ajout de visite 2019-11-07 11 h 56 - Courriel 3213791 - Addenda 2 - Report de date et ajout date de visite 2019-11-19 8 h 56 - Courriel 3219971 - Addenda 3 - Report de date et ajout date de visite 2019-12-03 14 h 55 - Courriel 3225424 - Addenda 4 (devis) 2019-12-16 14 h 25 - Courriel 3225425 - Addenda 4 (bordereau) 2019-12-16 14 h 25 - Téléchargement 3233280 - Addenda 5 - Report de date et ajout de date de visite 2020-01-13 8 h 42 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Ascenseur Adams Elevator Services Inc. 2595 Cote de Liesse Montréal, QC, h4n 2m9 NEQ : 1143275213	Madame Joyce Oughourlian Téléphone : 514 745-4455 Télécopieur : 514 745-6613	**Commande : (1654097)** 2019-10-18 7 h 28 **Transmission :** 2019-10-18 7 h 31	3208847 - Addenda 1 Report de date et ajout de visite 2019-11-07 11 h 56 - Courriel 3213791 - Addenda 2 - Report de date et ajout date de visite 2019-11-19 8 h 56 - Courriel 3219971 - Addenda 3 - Report de date et ajout date de visite 2019-12-03 14 h 55 - Courriel 3225424 - Addenda 4 (devis) 2019-12-16 14 h 25 - Courriel 3225425 - Addenda 4 (bordereau) 2019-12-16 14 h 25 - Téléchargement 3233280 - Addenda 5 - Report de date et ajout de date de visite 2020-01-13 8 h 42 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Ascenseurs maxi.inc 1600, rue Provinciale, suite 100 Québec, QC, G1N4A2 NEQ : 1166888629	Monsieur Élie Gingras Téléphone : 418 683-1070 Télécopieur :	**Commande : (1681111)** 2020-01-10 14 h 04 **Transmission :** 2020-01-10 14 h 04	3208847 - Addenda 1 Report de date et ajout de visite 2020-01-10 14 h 04 - Téléchargement 3213791 - Addenda 2 - Report de date et ajout date de visite 2020-01-10 14 h 04 - Téléchargement 3219971 - Addenda 3 - Report de date et ajout date de visite 2020-01-10 14 h 04 - Téléchargement 3225424 - Addenda 4 (devis) 2020-01-10 14 h 04 - Téléchargement 3225425 - Addenda 4 (bordereau) 2020-01-10 14 h 04 - Téléchargement 3233280 - Addenda 5 - Report de date et ajout de date de visite 2020-01-13 8 h 42 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Ascenseurs Néoservices 601 boul. Iberville suite 111 Repentigny, QC, J6A 2C2 NEQ : 1163551600	Monsieur Pierre-Luc Miron Téléphone : 514 772-6367 Télécopieur :	**Commande : (1669524)** 2019-11-28 11 h 16 **Transmission :** 2019-11-28 11 h 16	3208847 - Addenda 1 Report de date et ajout de visite 2019-11-28 11 h 16 - Téléchargement 3213791 - Addenda 2 - Report de date et ajout date de visite 2019-11-28 11 h 16 - Téléchargement 3219971 - Addenda 3 - Report de date et ajout date de visite 2019-12-03 14 h 55 - Courriel 3225424 - Addenda 4 (devis) 2019-12-16 14 h 25 - Courriel 3225425 - Addenda 4 (bordereau) 2019-12-16 14 h 25 - Téléchargement 3233280 - Addenda 5 - Report de date et ajout de date de visite 2020-01-13 8 h 42 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Ascenseurs Vertec 1770, rue Cunard Laval, QC, H7S 2B2 http://www.ascenseurs-vertec.com NEQ : 1149394703	Monsieur Richard Delisle Téléphone : 450 688-7222 Télécopieur :	**Commande : (1669868)** 2019-11-29 8 h 51 **Transmission :** 2019-11-29 8 h 51	3208847 - Addenda 1 Report de date et ajout de visite 2019-11-29 8 h 51 - Téléchargement 3213791 - Addenda 2 - Report de date et ajout date de visite 2019-11-29 8 h 51 - Téléchargement 3219971 - Addenda 3 - Report de date et ajout date de visite 2019-12-03 14 h 55 - Courriel 3225424 - Addenda 4 (devis) 2019-12-16 14 h 25 - Courriel 3225425 - Addenda 4 (bordereau) 2019-12-16 14 h 25 - Téléchargement 3233280 - Addenda 5 - Report de date et ajout de date de visite 2020-01-13 8 h 42 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

Fournisseur ayant demandé de ne pas être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
Fournisseur ayant demandé d'être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
Organisme public.

© 2003-2020 Tous droits réservés

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1206810001

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division projets corporatifs
Objet :	Accorder un contrat à Ascenseurs Maxi inc. pour la réalisation des travaux de construction du lot L1401 « Ascenseurs et monte-charges » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 2 539 751,76 $, taxes incluses (contrat : 1 763 716.50 $ + contingences : 352 743.30 $ + incidences: 423 291.96 $) - Appel d'offres public IMM-15506 - (3 soumissionnaires)

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

GDD 1206810001 - Travaux de construction lot L1401 Hôtel-de-Ville.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Pierre-Luc STÉBEN
Préposé au budget - Service des finances - Point de service HDV
Tél : 514 872-1021

ENDOSSÉ PAR Le : 2020-01-29

Françoise TURGEON
Conseillère budgétaire

Tél : 514 872-0946
Division : Service des finances - Point de service HDV

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 20.23

2020/02/27 17:00

(2)

Dossier # : 1207598001

Unité administrative responsable :	Direction générale , Laboratoire d'innovation urbaine , Division stratégie d'affaires et partenariats
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 d) favoriser les modes de transport collectif et actif ainsi que les autres modes de transport ayant pour effet de limiter l'usage de la voiture en milieu urbain en vue de réduire la pollution atmosphérique et les émissions de gaz à effet de serre
Compétence d'agglomération :	Transport collectif des personnes
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution financière maximale de 500 000 $ à l'ARTM (Autorité régionale de transport métropolitain), pour initier le projet de mobilité intégrée qui s'inscrit dans le cadre du Défi des villes intelligentes du Canada. Approuver le projet de convention de contribution à cet effet.

Il est recommandé :
- d'accorder une contribution financière maximale de 500 000 $ à l'ARTM (Autorité régionale de transport métropolitain), pour initier le projet de mobilité intégrée qui s'inscrit dans le cadre du Défi des villes intelligentes du Canada;

- d'approuver le projet de convention de contribution à cet effet.

Signé par Serge LAMONTAGNE **Le** 2020-02-14 14:57

Signataire : Serge LAMONTAGNE

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1207598001**
Unité administrative responsable :	Direction générale , Laboratoire d'innovation urbaine , Division stratégie d'affaires et partenariats
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 d) favoriser les modes de transport collectif et actif ainsi que les autres modes de transport ayant pour effet de limiter l'usage de la voiture en milieu urbain en vue de réduire la pollution atmosphérique et les émissions de gaz à effet de serre
Compétence d'agglomération :	Transport collectif des personnes
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution financière maximale de 500 000 $ à l'ARTM (Autorité régionale de transport métropolitain), pour initier le projet de mobilité intégrée qui s'inscrit dans le cadre du Défi des villes intelligentes du Canada. Approuver le projet de convention de contribution à cet effet.

CONTENU

CONTEXTE

Le 14 mai 2019, Montréal gagnait le grand prix de 50 000 000$ au Défi des villes intelligentes du Canada. Il s'agit d'un appel à candidatures du ministère des Infrastructures et des Collectivités du Canada visant à financer des projets municipaux et encourageant les collectivités à adopter une approche axée sur les villes intelligentes pour améliorer la qualité de vie de leurs résidents grâce à l'innovation, aux données et aux technologies connectées. La candidature de Montréal porte sur la mobilité et l'accès à l'alimentation dans les quartiers. Notamment, des solutions en termes de mobilité de quartier sont proposées afin de rendre les déplacements plus efficaces et réduire l'utilisation de l'auto solo dans la grande région de Montréal.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE 190176 - 6 février 2019 - Approuver une Charte de partenariat entre la Ville de Montréal, la Société de transport de Montréal (STM) et l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM) pour la mobilité intégrée dans la région métropolitaine de Montréal.
CE 191701 - 6 novembre 2019 - Autoriser un budget de dépenses additionnel équivalent aux revenus de subvention de 50 000 000$ (incluant les taxes). La subvention de 50 000 000 $ du gouvernement fédéral (Infrastructure Canada) sera versée dans le cadre de la compétition pancanadienne des villes intelligentes du Canada pour la réalisation des projets soumis dans la proposition gagnante de la Ville de Montréal.

DESCRIPTION

La contribution financière visée par le présent dossier décisionnel porte sur le soutien à l'agence gouvernementale ARTM pour lui permettre de raffiner la proposition de projet faite lors du dépôt de la candidature de la Ville de Montréal au Défi des villes intelligentes, ainsi que de mobiliser des ressources dédiées au projet. Par l'octroi de cette contribution financière, l'ARTM pourra ainsi développer un dossier de projet détaillé reflétant ses engagements en lien avec la candidature de la Ville de Montréal au Défi des villes intelligentes du Canada. Le dossier de projet vise à définir la planification globale des premiers volets de l'initiative (comprenant entre autres: l'analyse des besoins, définition de la portée de ce qui sera réalisé, les coûts associés aux différentes étapes de réalisation, les requis en ressources humaines et matérielles, l'établissement d'indicateurs de performance et de mesures d'impact citoyenne) s'appuyant sur une réflexion couvrant une feuille de route sur une durée de 5 ans.
Le volet mobilité intégrée vient enrichir l'offre de la candidature montréalaise au Défi des villes
intelligentes, en facilitant les déplacements en transport en commun, et en offrant des solutions de mobilité adaptées aux réalités des usagers. L'intention du volet mobilité intégrée est multiple :

• amener une approche novatrice dans la résolution des enjeux de mobilité des Montréalais;
• favoriser l'autonomie des usagers;
• fluidifier la mobilité en combinant plusieurs modes de transports disponibles;

Le caractère innovant de ce volet peut se décrire plus précisément par plusieurs lignes de force :

• Développer une plateforme numérique ouverte en mesure d'accepter toute offre de transport
• Développer une approche de tarification simplifiée
• Mettre en place un compte mobilité unique lié à une identité citoyenne partagée
• Offrir un outil de planification de projet intermodal

Ce projet est réalisé par l'Autorité régionale de transport métropolitain en collaboration avec la STM. Cette collaboration permettra d'envisager un déploiement régional de la mobilité intégrée grâce à une infrastructure reproductible facilitant l'intégration des autres opérateurs de transport de la région du Grand Montréal et desservant ainsi plus de 4 millions d'usagers.

JUSTIFICATION

La présente demande vise à raffiner la proposition faite par le partenaire lors du dépôt de sa fiche projet pour la mise en candidature de la Ville de Montréal au Défi des villes intelligentes du Canada et est la première étape en vue de lui octroyer une subvention ultérieure pour la réalisation de son initiative.
Le dossier de projet produit à l'issue du présent projet indiquera :

• les raisons pour lesquelles le projet doit être entrepris dans le cadre du programme de Villes
intelligentes;
• les besoins auxquels le projet répond;
• les résultats escomptés et comment ils seront mesurés;
• la définition de ce qui sera livré, et de comment ce devrait être livré;
• la planification de la prochaine phase (qui, quand, quoi, comment et combien pour la phase de
planification).

Il s’agira de la base de référence pour partager une vision commune de l’initiative de l'ARTM, et des raisons pour lesquelles cette initiative devrait être financée dans le cadre du programme des villes intelligentes.

Également, un rapport de phase sera produit et présentera:

• un résumé de ce qui a été fait pour développer le dossier de projet et des résultats obtenus;
• les leçons apprises pertinentes pour les suites du projet ou pour d’autres partenaires complétant le même genre de document.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Pour donner suite au présent dossier, il y a lieu d'autoriser une contribution financière maximale de 500 000 $ à l'agence gouvernementale ARTM, pour la mise en oeuvre du Projet ainsi que la production de rapports et de documents aux fins de reddition de compte mentionnés en Annexe 1 de la convention de contribution financière.
Cette somme est prévue au budget approuvé de 50 000 000$ du Laboratoire d'innovation urbaine pour le programme des villes intelligentes.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Toutes les activités des projets en lien avec le volet de mobilité intégrée de la candidature de la Ville de Montréal ont pour caractéristique commune de soutenir les principes de développement durable, en facilitant l’utilisation de transports collectifs. À cet effet, il est prévu de développer des métriques ayant un impact sur le développement durable, plus particulièrement sur le volet environnemental.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Dans l’éventualité où la contribution financière ne serait pas accordée à l’Organisme, ce dernier ne serait pas en mesure de poursuivre ses activités pour la réalisation du dossier de Projet et par la suite poursuivre dans une phase ultérieure la mise en oeuvre de l'initiative sur le volet de la mobilité intégrée, tel que défini dans le dossier de candidature de la Ville de Montréal au Défi des villes intelligentes du Canada. Ce qui aurait également pour conséquence de compromettre le développement des initiatives associées décrites dans la candidature et potentiellement créer un impact sur le respect de l'engagement de la Ville de Montréal auprès d'Infrastructure Canada qui a fixé à 5 ans le délai maximum de réalisation des initiatives du défi des villes intelligentes.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Dans l'attente d'une clarification des attentes fédérales en termes de communication et dans une optique de collaboration entière et de valorisation des actions liées au Défi des villes intelligentes, l’ARTM suivra le protocole de visibilité instauré par la Ville de Montréal.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

En continu : La réalisation des activités planifiées du Projet jusqu'au 27 novembre 2020, ainsi que le dépôt des documents relatifs à la reddition de compte pour cette période.

- Avant le 30 octobre 2020 : Production du dossier de Projet
- Avant le 27 novembre 2020: Production du rapport de phase

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Judith BOISCLAIR)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Aldo RIZZI
Chef de division - stratégie d'affaires et partenatiats

Tél : 514-872-9609
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2020-02-13

Aldo RIZZI
Chef de division - stratégie d'affaires et partenatiats

Tél : 514-872-9609
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Stéphane GUIDOIN
Directeur- Laboratoire d'innovation urbaine
Tél : 514-872-7482
Approuvé le : 2020-02-13

CONVENTION DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE

ENTRE : **VILLE DE MONTRÉAL**, personne morale de droit public, dont l'hôtel de ville est situé au 275, rue Notre Dame Est, à Montréal, Québec représentée aux présentes par Me Yves Saindon, greffier, dûment autorisé aux fins des présentes en vertu de la résolution CG060006;

Numéro d'inscription TPS : 121364749
Numéro d'inscription TVQ : 1006001374

Ci-après appelée la « **Ville** »

ET : **L'AUTORITÉ RÉGIONALE DE TRANSPORT MÉTROPOLITAIN,** personne morale de droit public instituée en vertu de la Loi sur l'Autorité régionale de transport métropolitain, dont l'adresse est le 700 De La Gauchetière ouest, 4e étage, Montréal, Québec, H3B 5M2, agissant et représentée par Benoît Gendron, directeur général, dûment autorisé aux fins des présentes tel qu'il le déclare;

Numéro d'inscription TPS : 717 787 097 RT 0001
Numéro d'inscription TVQ : 1224 701 736 TQ 001

Ci-après appelée l'« **Organisme** » ou l'« Autorité »

L'Organisme et la Ville sont également individuellement ou collectivement désignés dans la présente convention comme une « **Partie** » ou les « **Parties** ».

ATTENDU QUE l'Organisme a pour mission de planifier, soutenir, développer et promouvoir le transport collectif sur l'ensemble de son territoire;

ATTENDU QU'en 2019, la Ville a participé au *Défi des villes intelligentes* (le « Défi »), une compétition pancanadienne ouvertes aux municipalités et lancé par Infrastructure Canada, le Défi visant à permettre aux municipalités d'adopter une approche de ville intelligente pour améliorer la vie de leurs résidents grâce à l'innovation, aux données et aux technologies connectées;

ATTENDU QUE le 15 mai 2019, la Ville remportait le premier prix du Défi des villes intelligentes avec un prix de 50M$, dont une partie est affecté aux initiatives qui englobent la mise en place d'un dispositif pour faciliter la mobilité intégrée dans une perspective métropolitaine

ATTENDU QUE l'Autorité a collaboré notamment avec la Ville pour déposer le volet de la mobilité intégrée du transport, au sein de la candidature de la Ville pour le Défi, et qu'il est convenu que l'Autorité réalise les livrables contenus au volet mobilité du Défi;

ATTENDU QUE les Parties désirent, dans le cadre de la présente convention de contribution financière, prévoir entre elles les modalités qui se rattachent à la première étape du volet de mobilité intégrée (ci-après la « Convention »);

ATTENDU QUE les Parties conviennent de signer une convention ultérieure à la Convention pour les étapes suivantes du volet de mobilité intégrée;

ATTENDU QUE la Ville a adopté le *Règlement sur la gestion contractuelle* en vertu de l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* et qu'elle a remis une copie de ce règlement à l'Organisme;

LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1
INTERPRÉTATION

Le préambule et les annexes font partie intégrante de la présente Convention. En cas de difficulté d'interprétation, le texte de la Convention a préséance sur celui des annexes qui pourrait être inconciliable avec celui-ci.

ARTICLE 2
DÉFINITIONS

Dans la présente Convention, à moins que le contexte n'indique un sens différent, les mots suivants signifient :

2.1 « **Annexe 1** » : la description du Projet;

2.2 « Annexe 2 » : le protocole de visibilité mentionné à l'article 4.4 de la présente Convention, le cas échéant

2.3 « **Projet** » : la 1ère étape du projet de l'Organisme, soit le processus d'approvisionnement dont l'objet est le volet de mobilité intégrée, pour la réalisation duquel la Ville lui fournit la contribution prévue à l'article 5.1 de la présente Convention, lequel est plus amplement décrit à l'Annexe 1;

2.4 « **Rapport annuel** » : document présentant le profil de l'Organisme, le nom de ses administrateurs et dirigeants, un bilan de ses activités et accomplissements pour chaque année. Le Rapport annuel de l'Autorité est publié sur son site web.

2.5 « **Reddition de compte** » : les requis mentionnés à l'article 4.5 de la Convention;

2.6 « **Responsable** » : Le directeur du programme du Défi des villes intelligentes ou son représentant dûment autorisé;

2.7 « **Unité administrative** » : Laboratoire d'Innovation urbaine, direction générale.

ARTICLE 3
OBJET

La présente Convention a pour objet de définir les modalités et conditions des versements de la contribution financière de la Ville à l'Organisme afin que ce dernier puisse réaliser le Projet.

ARTICLE 4
OBLIGATIONS DE L'ORGANISME

En considération des sommes versées par la Ville, l'Organisme s'engage à :

4.1 Réalisation du Projet

4.1.1 utiliser la contribution financière de la Ville exclusivement aux fins de la réalisation du Projet. En aucun cas, la contribution financière ne pourra servir à appuyer la mission globale de l'Organisme.

4.1.2 assumer tous les coûts et risques associés à la réalisation du Projet et à assumer tout dépassement des coûts requis pour sa réalisation, étant entendu que la participation de la Ville ne sera en aucun cas supérieure à la somme prévue à l'article 5.1 de la présente Convention;

4.2 Autorisations et permis

4.2.1 obtenir à ses frais toutes les autorisations et tous les permis requis avant d'entreprendre une activité dans le cadre de la présente Convention;

4.2.2 payer directement aux organismes qui les imposent, tous les impôts, les taxes, les permis et les droits exigés en lien avec le Projet et les activités qui y sont reliées;

4.3 Respect des lois

se conformer en tout temps aux lois et règlements fédéraux, provinciaux et municipaux en vigueur, aux instructions, directives et autres recommandations d'usage provenant de la Ville, compatible avec la poursuite du Projet;

4.4 Promotion et publicité

4.4.1 faire état de la participation financière de la Ville, conformément au protocole de visibilité (ci-après le « **Protocole de visibilité** ») joint, le cas échéant, à la présente Convention à l'Annexe 2, dans tout document, communication, activité, publicité, affichage, rapport de recherche ou document d'information, quel qu'en soit le support, relatif à l'objet de la présente Convention (ci-après la « Publication ») et faire en sorte que la Publication reflète, de façon équitable, l'importance de l'aide accordée par la Ville par rapport aux autres personnes qui auraient contribué au Projet. La Publication doit être préalablement approuvée par écrit par le Responsable;

4.4.2 associer et inviter la Ville aux différents événements en relation avec le Projet;

4.5 Aspects financiers

4.5.1 déposer la Reddition de compte auprès du Responsable. Cette Reddition de compte est plus amplement décrite dans l'Annexe 1 puisqu'elle fait référence au Projet.
Au moment de la terminaison de la présente Convention, que celle-ci soit due à la résiliation ou à l'arrivée de son terme (ci-après la « **Date de terminaison** »), la Reddition de compte doit être transmise au Responsable dans les trente (30) jours de la Date de terminaison;

4.5.2 tenir une comptabilité distincte de celle concernant les autres secteurs d'activités de l'Organisme pour les sommes versées par la Ville aux fins de la présente Convention et faisant état des fins pour lesquelles ces sommes ont été utilisées;

4.5.3 autoriser le Contrôleur général de la Ville ou son représentant, à examiner en tout temps durant les heures régulières d'ouverture de bureau, tout document concernant les affaires et les comptes de l'Organisme, notamment, les livres et registres comptables ainsi que les pièces justificatives en lien avec le Projet. De plus, l'Organisme accepte de collaborer et de mettre du personnel à la disposition de la Ville, durant les heures normales de bureau, pour répondre à ses questions et lui fournir une copie, sur simple demande et sans frais additionnels, de ces livres et registres comptables et de toutes pièces justificatives en lien avec le Projet, lui permettant de s'assurer de la bonne exécution de la présente Convention;

4.5.4 à la Date de terminaison, remettre à la Ville, dans les trente (30) jours d'une demande écrite du Responsable, toute somme non engagée à cette date dans la réalisation du Projet;

4.6 Responsabilité

4.6.1 garantir et tenir la Ville indemne de toutes réclamations, demandes, recours et de tous dommages de quelque nature que ce soit en raison de la présente Convention. L'Organisme s'engage également à prendre fait et cause pour la Ville, ses employés, représentants et mandataires dans toute réclamation, demande, recours ou poursuite intentée contre cette dernière par des tiers en raison de la présente Convention et sans limiter la généralité de ce qui précède, en raison de la licence concédée à l'article 11 de la présente Convention, et la tient indemne en capital, frais et intérêts de tout jugement, toute condamnation ou de toute décision qui pourrait être prononcés contre elle et de toute somme qu'elle aura déboursée avant ou après jugement en raison de ce qui précède;

4.6.2 assumer seule toute la responsabilité à l'égard des tiers et à assumer seule la responsabilité de toute action, réclamation ou demande que peut occasionner l'exécution de la présente Convention;

4.7 Séance du conseil municipal ou du comité exécutif

lorsque la contribution financière est accordée par le conseil municipal ou le comité exécutif, qu'elle est d'une valeur de cent mille dollars (100 000 $) et plus, et dans la mesure où le Responsable en fait la demande, être présent, par l'intermédiaire de ses dirigeants, lors d'une séance du conseil municipal ou du comité exécutif, selon le règlement sur la procédure

d'assemblée et les règles de régie interne de ces instances et répondre aux questions posées par ses membres relativement à la présente Convention.

4.8 L'Organisme est un organisme assujetti à la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*;

ARTICLE 5
OBLIGATIONS DE LA VILLE

5.1 Contribution financière

En considération de l'exécution par l'Organisme de toutes et chacune des obligations contenues à la présente Convention, la Ville convient de verser à l'Autorité la somme maximale de cinq cent mille dollars (500 000 $), incluant toutes les taxes applicables, cette somme représentant la 1ere étape du Projet, soit le processus d'approvisionnement décrit aux présentes, le cas échéant, devant être affectée à la réalisation du Projet.

5.2 Versements

La somme sera remise à l'Organisme en 2 versements :

- un premier versement au montant de quatre cent cinquante mille dollars (450 000 $) dans les trente (30) jours de la signature de la présente Convention;

- un deuxième versement au montant maximum de cinquante mille dollars (50 000 $) au plus tard le 27 novembre 2020 et conditionnellement à la réception du rapport de phase et à ce que le montant du premier versement ait été entièrement utilisé.

Chaque versement est conditionnel à ce que l'Organisme ait respecté les termes et conditions de la présente Convention.

5.3 Ajustement de la contribution financière

Le Responsable peut exiger la remise par l'Organisme de toute somme n'ayant pas servi à la réalisation du Projet. De plus, le Responsable pourra réduire le montant de la contribution financière si la réalisation du Projet ne requiert plus la somme maximale.

5.4 Aucun intérêt

L'Organisme ne pourra en aucun cas réclamer de la Ville des intérêts pour versements effectués en retard.

ARTICLE 6
GOUVERNANCE ET ÉTHIQUE

6.1 L'Organisme doit, dans la réalisation des activités et du Projet prévus à la présente Convention, agir selon les règles de conduite d'une personne avisée et prudente, de manière à ne porter aucun préjudice à la Ville ou à des tiers.

6.2 L'Organisme doit prendre toutes les mesures requises pour éviter des conflits d'intérêts et doit se conformer aux directives émises par le Responsable à cet égard.

6.3 L'Organisme doit utiliser la contribution financière octroyée dans le cadre de la présente Convention aux fins qui y sont prévues, tel que mentionné en annexe 1.

ARTICLE 7
DÉFAUT

7.1 Il y a défaut :

7.1.1 si l'Organisme n'observe pas quelque engagement pris aux termes de la présente Convention;

7.1.2 si l'Organisme fait une cession de biens, est réputé avoir fait une cession de biens ou fait l'objet d'une ordonnance de séquestre, sauf si une telle cession est prévu par la loi;

7.1.3 si l'administration de l'Organisme passe entre les mains de tiers, qu'il s'agisse de fiduciaires ou autres, en vertu d'un acte consenti par l'Organisme pour garantir l'exécution de ses obligations ou de celles de tiers, sauf si un tel acte est prévu par la loi;

7.2 Dans les cas prévus au sous-paragraphe 7.1.1, le Responsable avise par écrit l'Organisme du défaut et lui demande d'y remédier dans le délai qu'il détermine. Le Responsable peut retenir tout versement tant que l'Organisme n'a pas remédié au défaut. Si malgré cet avis, l'Organisme refuse ou néglige de remédier à tel défaut dans le délai imparti, la présente Convention sera résiliée de plein droit, sous réserve de tout recours pouvant être exercé par la Ville pour les dommages occasionnés par ce défaut.

7.3 Dans les cas prévus aux sous-paragraphes 7.1.2 et 7.1.3, la présente Convention est résiliée de plein droit sans avis ni délai, dès la survenance de l'événement.

7.4 S'il est mis fin à la présente Convention en application des articles 7.2 ou 7.3, toute somme non versée à l'Organisme cesse de lui être due, ce dernier devant également remettre à la Ville toute somme non encore engagée dans le Projet reçue de celle-ci. La Ville peut aussi exiger le remboursement de tout ou partie des sommes déjà versées à l'Organisme.

ARTICLE 8
RÉSILIATION

8.1 La Ville peut, à sa discrétion, mettre fin en tout temps à la présente Convention, sans indemnité pour quelque dommage que ce soit subi par l'Organisme, sur préavis écrit de trente (30) jours, en acquittant le coût des activités déjà réalisées dans le cadre du Projet.

8.2 L'Organisme convient expressément de n'exercer aucun recours contre la Ville en raison de la résiliation de la présente Convention.

8.3 Toute somme non versée à l'Organisme cesse de lui être due. Ce dernier doit également remettre à la Ville toute somme non encore engagée dans le Projet reçue de celle-ci.

ARTICLE 9
DURÉE

La présente Convention prend effet à sa signature par les Parties et se termine, sous réserve des articles 7 et 8, lorsque les Parties ont rempli leurs obligations, mais au plus tard le 11 décembre 2020.

Nonobstant la fin de la présente Convention prévue ci-haut, il est entendu que les articles 4.5.1, 4.5.3, 4.5.4, 4.7, 4.8 et 11 continueront à produire leurs effets entre les Parties.

ARTICLE 10
ASSURANCES

10.1 L'Organisme doit souscrire, à ses frais, et maintenir en vigueur pendant toute la durée de la présente Convention, un contrat d'assurance responsabilité civile accordant par accident ou événement une protection minimale de deux millions de dollars (2 000 000 $) pour les blessures corporelles, pour les dommages matériels et pour les préjudices et dans laquelle la Ville est désignée comme co-assurée.

10.2 De plus, le contrat d'assurance doit contenir un avenant stipulant que l'assureur doit donner à la Ville, par courrier recommandé ou poste certifiée, un avis écrit de trente (30) jours en cas de modification ou de résiliation du contrat d'assurance par l'Organisme ou l'assureur. Aucune franchise stipulée dans le contrat d'assurance ne sera applicable à la Ville.

10.3 L'Organisme s'engage à remettre au Responsable, dans les dix (10) jours de la signature de la présente Convention, une copie de la police d'assurance ou du certificat de la police. L'Organisme doit fournir, à chaque année, le certificat de renouvellement de la police d'assurance, au moins quinze (15) jours avant son échéance.

ARTICLE 11
LICENCE

L'Organisme concède à la Ville, à titre gratuit, une licence non exclusive, pour la durée maximale du droit d'auteur prévue par la loi, sans limite territoriale, pour son propre usage et irrévocable, lui permettant notamment de reproduire, de traduire, de publier et de communiquer au public, par quelque moyen que ce soit, en totalité ou en partie, les éléments de reddition de compte mentionné à l'annexe 1 et réalisé par l'Organisme, ses employés ou ses sous-traitants. La Ville n'utilisera ces renseignements et ces documents qu'à des fins municipales :

ARTICLE 12
DÉCLARATIONS ET GARANTIES

12.1 L'Organisme déclare et garantit :

12.1.1 qu'il a le pouvoir de conclure la présente Convention et d'exécuter toutes et chacune des obligations qui lui sont imposées en vertu de celle-ci;

12.1.2 que les droits de propriété intellectuelle pour tout document, travail écrit, représentation ou activité ayant lieu sous son contrôle en lien avec le Projet ont été dûment acquittés et que ces représentations ou activités peuvent valablement avoir lieu;

12.1.3 qu'il détient et a acquis de tout tiers, le cas échéant, tous les droits lui permettant de réaliser la présente Convention et notamment ceux lui permettant de consentir la licence prévue à l'article 11 de la présente Convention;

12.1.4 que toutes et chacune des obligations qu'il assume en vertu de la présente Convention constituent des considérations essentielles sans lesquelles la Ville n'aurait pas signée celle-ci.

ARTICLE 13
DISPOSITIONS GÉNÉRALES

13.1 Entente complète

La présente Convention constitue la totalité et l'intégralité de l'entente intervenue entre les Parties.

13.2 Divisibilité

Une disposition de la présente Convention jugée invalide par un tribunal n'affecte en rien la validité des autres dispositions qui conservent leur plein effet et force exécutoire.

13.3 Absence de renonciation

Le silence de l'une ou l'autre des Parties ou son retard à exercer un droit ou un recours ne doit jamais être interprété comme une renonciation de sa part à tel droit ou recours.

13.4 Représentations de l'Organisme

L'Organisme n'est pas le mandataire de la Ville et ne peut, par ses actes ou omissions, engager la responsabilité de cette dernière ou la lier de toute autre façon.

13.5 Modification à la présente Convention

Aucune modification aux termes de la présente Convention n'est valide si elle est effectuée sans l'accord écrit préalable des deux (2) Parties.

13.6 Lois applicables et juridiction

La présente Convention est régie par les lois du Québec et toute procédure judiciaire s'y rapportant doit être intentée dans le district judiciaire de Montréal.

13.7 Ayants droit liés

La présente Convention lie les Parties aux présentes de même que leurs successeurs et ayants droit respectifs.

13.8 Cession

Les droits et obligations de l'une ou l'autre des Parties ne peuvent être cédés qu'avec l'accord écrit préalable de l'autre Partie, sauf si une telle cession découle de la loi.

L'Organisme ne peut consentir une hypothèque ou donner en garantie à un tiers les sommes qui lui sont versées par la Ville en vertu de la présente Convention.

13.9 Avis et élection de domicile

Tout avis ou document à être donné ou transmis relativement à la présente Convention est suffisant s'il est consigné dans un écrit et expédié par un mode de communication qui permet à la Partie expéditrice de prouver sa livraison au destinataire.

Élection de domicile de l'Organisme

L'Organisme fait élection de domicile au 700 De La Gauchetière ouest, 4^{e} étage, Montréal, Québec, H3B 5M2 et tout avis doit être adressé à l'attention du directeur général.

Élection de domicile de la Ville

La Ville fait élection de domicile au 801, rue Brennan, Montréal, QC, H3C 0G4, et tout avis doit être adressé à l'attention du Responsable.

13.10 Exemplaire ayant valeur d'original

La présente Convention peut être signée séparément à même un nombre infini d'exemplaires distincts qui sont tous des originaux mais qui, pris collectivement, ne forment qu'un seul et même document. Chaque exemplaire peut être transmis par télécopieur ou courriel et la copie ainsi transmise a le même effet qu'un original.

EN FOI DE QUOI, LES PARTIES ONT SIGNÉ EN DEUX (2) EXEMPLAIRES, À MONTRÉAL, À LA DATE INDIQUÉE EN REGARD DE LEUR SIGNATURE RESPECTIVE.

Le .....e jour de 2020

VILLE DE MONTRÉAL

Par : _____
Me Yves Saindon , greffier

Le .....e jour de 2020

AUTORITÉ RÉGIONALE DE TRANSPORT MÉTROPOLITAIN

Par : _____
Benoît Gendron
Directeur général

Cette convention a été approuvée par le conseil municipal de la Ville de Montréal, le e jour de 2020 (Résolution CM).

ANNEXE 1

PROJET
(Description du Projet – étape du processus d'approvisionnement)

Titre	**Dossier de projet**
Description et Utilité	Ce Projet vise à raffiner la proposition faite par l'Organisme lors du dépôt de sa fiche projet pour la mise en candidature de la Ville de Montréal au Défi des villes intelligentes et de mettre en place les ressources humaines et matérielles pour assurer sa capacité de réalisation pour les prochaines étapes. Le présent Projet est donc la première étape en vue de lui octroyer des subventions subséquentes pour la réalisation de son initiative. La mobilité intégrée est une approche qui vise à répondre à l'ensemble des besoins de mobilité des personnes en simplifiant l'accès aux services de mobilité durable : le transport collectif, les taxis, l'autopartage, le vélopartage, les autos en libre-service, les stationnements, etc. Se renforçant mutuellement la mobilité intégrée et la mobilité de quartier, s'inscrivent dans une démarche cohérente et complète, explorant de nouvelles formes d'usage du territoire et façonnant un nouveau visage à la mobilité montréalaise. L'Autorité souhaite développer une mobilité intégrée métropolitaine, pour créer un service de transport collectif relié à tous les modes de transport, et offrir au client un point d'accès unique à l'ensemble des services de mobilité pour la région métropolitaine. Porte d'entrée au guichet unique de mobilité, le compte mobilité reposera sur une intégration avec l'identité citoyenne entre les partenaires du défi, offrant ainsi une expérience unifiée aux citoyens de la grande région métropolitaine. Description des trois rapports et documents qui seront produits : (1) Le **dossier de projet** produit à l'issu du présent Projet indiquera : ● Les raisons pour lesquelles l'initiative doit être entreprise dans le cadre du Défi des villes intelligentes; ● Les besoins auxquels l'initiative répond, et son arrimage avec le dossier citoyen; ● Les résultats de la recommandation de la solution pour la mise en place du compte mobilité; ● La définition de ce qui sera livré, et de comment ce devrait être livré; ● La planification de la prochaine phase (qui, quand, quoi, comment et combien pour la phase); ● La vision à haut niveau pour les phases du compte mobilité financées dans le cadre du Défi. Il s'agira de la base de référence pour partager une vision commune de l'initiative de l'Autorité, et des raisons pour lesquelles cette initiative devrait

	être financée pour sa réalisation dans le cadre du Défi des villes intelligentes. (2) Le **rapport de phase** sur ce qui a été produit présentera: ● Un résumé de ce qui a été fait pour développer le dossier de projet et des résultats obtenus; ● Les leçons apprises pertinentes pour les suites du projet ou pour d'autres partenaires complétant le même genre de document. Il s'agira de la base de référence pour le 2e versement du montant prévu dans cette convention de contribution financière. (3) Le **rapport de reddition de compte** qui présentera, selon l'usage, l'utilisation faite de la subvention accordée pour la réalisation du projet et l'état d'avancement : ● Salaires ● Services professionnels externes ● Promotion et publicité ● Matériel et équipements ● Logiciels ● Location de locaux La fréquence de la reddition de compte sera à définir en début de projet entre le partenaire et le responsable du projet.
Composition	**Dossier de projet:** ● La raison d'être et les objectifs de l'initiative; ● La description de ce qui sera produit dans le cadre de l'initiative; ● La description de comment l'initiative sera réalisée et reflète les engagements en lien avec la candidature de la Ville de Montréal au Défi des villes intelligentes du Canada; ● Planification globale de l'initiative; ● Évaluation des coûts en lien avec l'initiative; ● Gouvernance propre à la réalisation de l'initiative; ● Plan pour la phase suivante. **Rapport de phase:** ● Revue de ce qui a été livré; ● Présentation des résultats; ● Coûts et échéancier par livrable; ● Risques et enjeux qui se sont présentés; ● Leçons apprises;

	● Recommandations sur les prochaines étapes en lien avec l'initiative. R**apport de reddition de compte** : ● Salaires ● Services professionnels externes ● Promotion et publicité ● Matériel et équipements ● Logiciels ● Location de locaux
Éléments requis pour la production du dossier de projet	● Analyse des besoins, arrimage avec ceux des partenaires du défi; ● Analyse des parties prenantes; ● Tout autre document permettant d'enrichir ce qui est présenté dans le **dossier du projet** et le **Rapport de phase**.
Format et présentation	L'Autorité utilisera les gabarits fournis par l'équipe du programme du Défi des villes intelligentes de l'Unité administrative (dans la bibliothèque de références sur le disque partagé dans Google Drive) et imprimer la version finale en PDF.
Responsabilités	● Réalisation du document : l'Organisme recevant la subvention ● Suivi périodique : Le Responsable du dossier ou son représentant dûment autorisé de l'Unité administrative; ● Acceptation : Le comité de direction du Défi des villes intelligentes de l'Unité administrative.
Échéancier (reddition de compte)	● Remise du **dossier de projet** au plus tard le 30 octobre 2020; ● Remise du **rapport de phase** au plus tard le 27 novembre 2020; ● Remise du **rapport de reddition de compte** selon la fréquence qui sera déterminée entre le Responsable et l'Autorité.
Principaux critères de qualité à respecter à la satisfaction du Responsable	● Alignement et respect des engagements énoncés dans la candidature; ● Les informations présentées dans le document doivent être appuyés sur des faits ou des informations vérifiables. Si ce n'est pas possible, des hypothèses documentées peuvent aussi être acceptées; ● Le **dossier de projet** démontre clairement la capacité de l'Autorité à mener le Projet.

ANNEXE 2

PROTOCOLE DE VISIBILITÉ

Ce protocole de visibilité précise les principes et les modalités de communication qui guideront l'organisme subventionné dans la mise en œuvre du protocole d'entente préalablement convenu.

1. Visibilité

L'Organisme doit :

1.1. Développer, présenter, faire approuver et réaliser une stratégie ou des actions de communication répondant aux exigences du Protocole de visibilité.

1.2. S'assurer que tous les sous-traitants engagés par l'Organisme respectent les obligations en matière de communication, de normes de visibilité et respectent la Charte de la langue française.

2. Communications

L'Organisme doit :

2.1. Reconnaissance de la contribution de la Ville de Montréal

- Faire état de la contribution de la Ville et souligner le partenariat dans toutes les communications relatives au Projet.
- Sur les médias sociaux, souligner le partenariat et remercier la Ville pour son soutien.
- Mentionner verbalement la participation financière de la Ville lors des activités publiques organisées dans le cadre du projet et lors du bilan.
- Apposer les logos de la Ville sur tous ses outils de communication imprimés et électroniques, notamment les affiches, les dépliants, les journaux, le site Internet, les bandeaux web, les infolettres, les communiqués de presse, les lettres de remerciement, les certificats de participation, etc.

Les logos de Montréal devront également figurer sur toutes les publicités, et ce, peu importe le format, le support ou le véhicule. Dans le cas où l'insertion des logos de la Ville n'est pas possible, l'organisme doit ajouter le libellé suivant : ***Fier partenaire de la Ville de Montréal***

- Soumettre pour approbation (visibilite@ville.montreal.qc.ca) tous les textes soulignant la contribution financière de la Ville et tous les documents où figurent les logos de la Ville, au moins **10 jours ouvrables** avant leur diffusion.
- S'il y a lieu, ajouter les logos de la Ville en clôture de toute publicité télé ou web. Les logos de Montréal peuvent faire partie d'un regroupement de partenaires. Par contre, à titre de partenaire principal, il devra être mis en évidence.
- Ajouter les logos de la Ville sur tous les panneaux remerciant les collaborateurs.

2.2. Relations publiques et médias

Assurer l'accréditation média des représentants de la Ville (incluant les blogueurs, photographes, caméramans ou autres professionnels qu'ils ont mandatés) et prendre en charge la gestion des droits des artistes quant aux photos, vidéos et autres contenus diffusés sur les plateformes de la Ville, à des fins strictement promotionnelles et non commerciales.

- Lors d'une annonce importante impliquant la Ville:
  - Inviter par écrit la mairesse à participer aux conférences de presse et aux événements médiatiques liés au Projet ou à l'activité, un minimum de 20 jours ouvrables à l'avance;
  - Soumettre pour approbation au cabinet de la mairesse et du comité exécutif le scénario du déroulement, l'avis média et le communiqué concernant le Projet;
  - Offrir au cabinet de la mairesse et du comité exécutif la possibilité d'insérer une citation du représentant politique dans le communiqué, un minimum de 20 jours ouvrables à l'avance.

Note : Pour adresser une demande au cabinet de la mairesse et du comité exécutif, veuillez utiliser le courriel suivant : mairesse@ville.montreal.qc.ca

2.3. Normes graphiques et linguistiques

- Respecter la mise en application des normes et règles d'utilisation du logotype de la Ville et ses normes d'utilisation (disponible sur le site Internet à l'adresse suivante : ville.montreal.qc.ca/logo).
- Respecter l'ordre convenu pour le positionnement du logo de la Ville et des signatures des autres partenaires sur tous les outils promotionnels (communiqués, lettres, bannières, panneaux, etc.).
- Respecter les lois et la réglementation applicables au Québec, notamment les dispositions de la Charte de la langue française (L.R.Q., c. C-11).

2.4. Publicité et promotion

- Convenir et remettre des photographies et/ou des vidéos officielles à la Ville et, libres de droits, qui pourront être utilisées pour la promotion de Montréal, sur Internet ou sur tout autre support média. Les dites photos ou vidéos devront être fournies au moment de l'amorce de la campagne promotionnelle. Une série de photographies post-événement devront également être remises.
- Ajouter un hyperlien vers le site de la Ville sur le site Internet du Projet ou de l'événement.
- Faire approuver les outils publicitaires et promotionnels par la Ville (visibilite@ville.montreal.qc.ca) avant leur impression et leur diffusion.
- Fournir un espace publicitaire d'une demi-page dans le programme de l'événement, si applicable. La publicité sera fournie par la Ville.
- Offrir d'inclure un mot officiel de la Ville dans le programme de l'événement. La demande doit être faite par écrit, un minimum de 30 jours ouvrables à l'avance. Pour adresser une demande, veuillez utiliser les mêmes coordonnées que celles apparaissant dans l'encadré du présent Protocole de visibilité.
- Permettre à la Ville d'installer des bannières promotionnelles (ou autres supports à être déterminés) sur le ou les sites de l'activité ou lors d'interventions publiques.
- Permettre à la Ville de s'annoncer gratuitement sur les différents véhicules publicitaires ou de diffusion sur le ou les sites de l'activité ou de l'événement (ex. : écrans numériques géants).
- Offrir à la Ville la possibilité d'adresser un message promotionnel aux participants lorsqu'il y a présence d'un animateur sur le site d'une activité. Un message sera préparé à cet effet par la Ville.
- Lors de la tenue de l'événement (ou d'une activité) et si le contexte s'y prête, offrir à la Ville un emplacement gratuit pouvant aller jusqu'à 10 pi x 20 pi afin d'y installer un

kiosque d’exposition ou toute autre structure permettant une interaction avec le public. Cet emplacement devra être situé dans un secteur fréquenté et être alimenté en électricité.
- S’assurer de la présence du logo de la Ville dans le champ de vision d’au moins une caméra lorsqu’il y a une captation de l’événement par une chaîne de télévision ou lors d’une webdiffusion.

2.5. Événements publics

- Inviter la mairesse à participer aux événements publics organisés dans le cadre du Projet. La demande doit être faite par écrit, un minimum de **20 jours ouvrables** à l’avance.
- Coordonner et effectuer le suivi des événements avec le cabinet de la mairesse.
- Valider les règles protocolaires du cabinet en matière d’événements publics.

> Pour joindre le cabinet politique pour la tenue d’événements publics, veuillez utiliser les mêmes coordonnées que celles apparaissant dans l’encadré plus haut, en précisant que le projet ou l’activité est subventionné(e) par la Ville de Montréal.

Si vous avez des questions concernant le protocole de visibilité, vous pouvez joindre la Ville de Montréal à l’adresse courriel suivante : visibilite@ville.montreal.qc.ca

À noter : les organismes subventionnés doivent communiquer avec le cabinet de la mairesse pour une invitation ou encore pour une citation dans un communiqué. La demande faite à la mairesse doit être envoyée à l'adresse suivante : mairesse@ville.montreal.qc.ca.

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1207598001

Unité administrative responsable :	Direction générale , Laboratoire d'innovation urbaine , Division stratégie d'affaires et partenariats
Objet :	Accorder une contribution financière maximale de 500 000 $ à l'ARTM (Autorité régionale de transport métropolitain), pour initier le projet de mobilité intégrée qui s'inscrit dans le cadre du Défi des villes intelligentes du Canada. Approuver le projet de convention de contribution à cet effet.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

GDD 1207598001 ARTM.xlsm

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Judith BOISCLAIR
Préposée au budget
Tél : 514 872-2598

ENDOSSÉ PAR Le : 2020-02-13

Arianne ALLARD
Conseillère budgétaire
Tél : 514 872-4785
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 30.01

2020/02/27
17:00

(1)

Dossier # : 1198199005

Unité administrative responsable :	Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction de l'urbanisme , Planification urbaine
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Ancienne compétence de la Communauté urbaine de Montréal
Projet :	-
Objet :	Approuver la conformité au Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal du projet d'Hydro-Québec visant la reconstruction à 315 kV de deux lignes souterraines reliant les postes Bélanger et Rosemont sur le territoire de la Ville de Montréal

Il est recommandé :

1. d'approuver la conformité aux objectifs du Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal du projet d'Hydro-Québec visant la reconstruction à 315 kV de deux lignes souterraines reliant les postes Bélanger et Rosemont sur le territoire de la Ville de Montréal soumis par Hydro-Québec;
2. d'autoriser le greffier à transmettre l'avis à cet effet à la sous-ministre du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles en vertu de l'article 152 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, et à titre d'information à la répondante d'Hydro-Québec.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2020-01-09 14:13

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Service aux citoyens

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1198199005**
Unité administrative responsable :	Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction de l'urbanisme , Planification urbaine
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Ancienne compétence de la Communauté urbaine de Montréal
Projet :	-
Objet :	Approuver la conformité au Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal du projet d'Hydro-Québec visant la reconstruction à 315 kV de deux lignes souterraines reliant les postes Bélanger et Rosemont sur le territoire de la Ville de Montréal

CONTENU

CONTEXTE

Conformément aux dispositions de l'article 151 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU), le 18 novembre 2019, le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN) a signifié par une lettre adressée à la mairesse de la Ville de Montréal un avis d'intervention au conseil d'agglomération concernant un projet d'Hydro-Québec (H-Q).
Une fiche technique accompagne l'avis d'intervention décrivant la nature de l'intervention projetée et les motifs sous-jacents.

L'avis que doit émettre l'agglomération n'est pas un avis d'opportunité et ne constitue ni une approbation ni une caution du projet. L'avis doit porter sur la conformité de l'intervention projetée aux objectifs du Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal (Schéma).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Sans objet.

DESCRIPTION

Le projet d'H-Q consiste à la reconstruction de deux lignes souterraines de 120 kV à une tension à 315 kV traversant les arrondissements de Rosemont—La Petite-Patrie et de Saint-Léonard. La première ligne débute au poste de Rosemont, rejoint le boulevard Rosemont par la rue Fullum, bifurque sur la rue de Bellechasse, longe la 29e Avenue et rejoint le poste Bélanger par la 31e Avenue. La deuxième ligne débute au poste de Rosemont, rejoint la rue Holt par l'avenue des Érables, bifurque sur la rue des Écores, longe la rue de Bellechasse, rejoint la rue Beaubien Est par la 3e Avenue, tourne sur la 27e Avenue et rejoint le poste Bélanger par la rue Bélanger et la 30e Avenue. Il est à noter que ces lignes remplaceront deux lignes existantes passant par d'autres trajets, lesquelles seront démantelées (voir la fiche technique et la carte qui accompagnent l'avis d'intervention).

Selon H-Q, ce projet est requis puisque les lignes souterraines existantes à 120 kV (circuits 1467 et 1295-1296) ne subviennent pas aux besoins croissants en matière d'électricité sur l'île de Montréal et elles arrivent à la fin de leur vie utile.

Les travaux seront exécutés entièrement dans l'emprise des voies publiques. Aucun bâtiment ni aucun arbre ne sera touché par les travaux et aucun ouvrage hors sol n'est prévu dans le cadre du projet.

La carte produite par H-Q jointe au présent sommaire décisionnel illustre le tracé des lignes souterraines susmentionnées.

JUSTIFICATION

L'analyse de conformité du projet d'H-Q s'effectue à partir des prescriptions du Schéma en vigueur depuis le 1er avril 2015.

Vision stratégique

Le projet d'H-Q ne compromet pas la vision stratégique du Schéma, laquelle prend forme par trois grandes orientations qui visent à favoriser un cadre de vie de qualité, à soutenir le dynamisme de l'agglomération et du centre de la métropole et à mettre en valeur les territoires d'intérêt.

Grandes affectations du territoire

Le tracé projeté se situe à l'intérieur des grandes affectations du territoire « Dominante résidentielle » et « Activités diversifiées ». Selon les prescriptions applicables à ces affectations, les infrastructures publiques de cette nature y sont autorisées.

Densité d'occupation

En matière de densité d'occupation, le Schéma prévoit des prescriptions minimales de densité résidentielle. Les travaux en question ne sont pas assujettis à cet égard.

Transport d'énergie électrique

La carte 30 du Schéma portant sur le transport d'énergie électrique n'indique pas spécifiquement le projet d'H-Q, ce qui n'empêche nullement la réalisation du projet envisagé. Le Schéma détermine en termes d'orientations une intégration harmonieuse des réseaux électriques en milieu urbain. Les objectifs qui y sont associés ne sont pas visés, puisque l'ensemble du projet s'effectue de manière souterraine.

Autres volets du Schéma

Les lignes souterraines projetées ne passent pas à l'intérieur d'un secteur d'intérêt archéologique.

Conclusion

Compte tenu de ce qui précède, l'ensemble du projet, tel que soumis par H-Q, est jugé conforme aux objectifs du Schéma.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

L'investissement approximatif pour l'ensemble du projet n'est pas déterminé par H-Q.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Sans objet.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Sur la base des documents reçus, Hydro-Québec envisage que la construction des lignes puisse débuter au printemps 2020, et ce, dans l'optique d'une mise en service à l'automne 2020. Par conséquent, la transmission de l'avis de conformité du conseil d'agglomération dans les meilleurs délais pourrait accélérer l'avancement du traitement du dossier selon l'échéancier prévu par H-Q.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est associée à cette décision.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Transmission par le greffier de l'avis à la sous-ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles, et à titre d'information à la répondante d'H-Q.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER	**ENDOSSÉ PAR** Le : 2019-12-20
Charles-Éden GODBOUT Conseiller en aménagement	Caroline LÉPINE Chef de division par intérim. - Planification urbaine
Tél : 514-872-0226 **Télécop. :**	**Tél :** 514 872-3163 **Télécop. :** 000-0000

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION	**APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Lucie CAREAU
directrice de l'urbanisme
Tél : 514 872-7978
Approuvé le : 2020-01-09

Luc GAGNON
Directeur de service
Tél : 514 872-5216
Approuvé le : 2020-01-09

Ministère de l'Énergie
et des Ressources
naturelles
Québec

La sous-ministre

Québec, le 18 novembre 2019

Madame Valérie Plante
Présidente du conseil
Agglomération de Montréal
275, rue Notre-Dame Est, bureau 1.100
Montréal (Québec) H2Y 1C6

Madame la Présidente,

Hydro-Québec souhaite effectuer la reconstruction à 315 kV, des lignes souterraines Bélanger-Rosemont, afin d'assurer la pérennité des équipements et la qualité des services d'alimentation électrique offerts par le réseau de transport de l'île de Montréal. Ce projet est situé sur le territoire de l'agglomération de Montréal.

Le schéma d'aménagement et de développement sur le territoire de l'agglomération de Montréal étant en vigueur, je vous transmets, conformément à l'article 151 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (chapitre A-19.1), un avis d'intervention pour ce projet. À cet effet, je joins à la présente une copie de la fiche technique.

Votre collaboration est sollicitée afin de m'acheminer un avis de conformité de ce projet aux dispositions du schéma d'aménagement et de développement sur le territoire de l'agglomération de Montréal, dans les meilleurs délais.

Veuillez agréer, Madame la Présidente, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Dominique Savoie

p. j. Fiche technique

5700, 4e Avenue Ouest, A-301
Québec (Québec) G1H 6R1
Téléphone : 418 627-6370
Télécopieur : 418 643-1443

FICHE TECHNIQUE

Loi sur l'aménagement et l'urbanisme
Avis d'intervention (art. 151)

1. Identification

Noms des organismes touchés :	Agglomération de Montréal et la Communauté métropolitaine de Montréal
Ministère ou mandataire :	Hydro-Québec
Nom du projet :	Reconstruction à 315 kV des lignes souterraines Bélanger-Rosemont

2. Description

Nature de l'intervention projetée :	Le projet consiste en la reconstruction de lignes souterraines à 120 kV par de nouvelles à 315 kV.
Justification :	Deux lignes souterraines à 120 kV reliant les postes Rosemont et Bélanger présentant des signes de vétusté, doivent être reconstruites afin d'assurer la pérennité des équipements et la qualité des services offerte. Hydro-Québec projette donc de construire deux lignes souterraines à 315 kV, temporairement exploitées à 120 kV, à l'intérieur de nouvelles canalisations dans le but de remplacer les lignes souterraines actuelles.
Échéancier sommaire :	Autorisations gouvernementales : Hiver 2020 Travaux : Printemps 2020 Mise en service : Automne 2020
Localisation envisagée :	Sur le territoire de l'agglomération de Montréal Voir carte dans le bulletin d'information générale – Automne 2018
Document disponible :	Bulletin d'information générale – Automne 2018

3. Répondants du ministère on du mandataire

Noms :	Marie-Josée Gosselin Gérante de projets – Lignes de transport
Adresse :	855, rue Sainte-Catherine Est, 18e étage
Téléphone :	514 840-3000, poste 3415

Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles
Québec

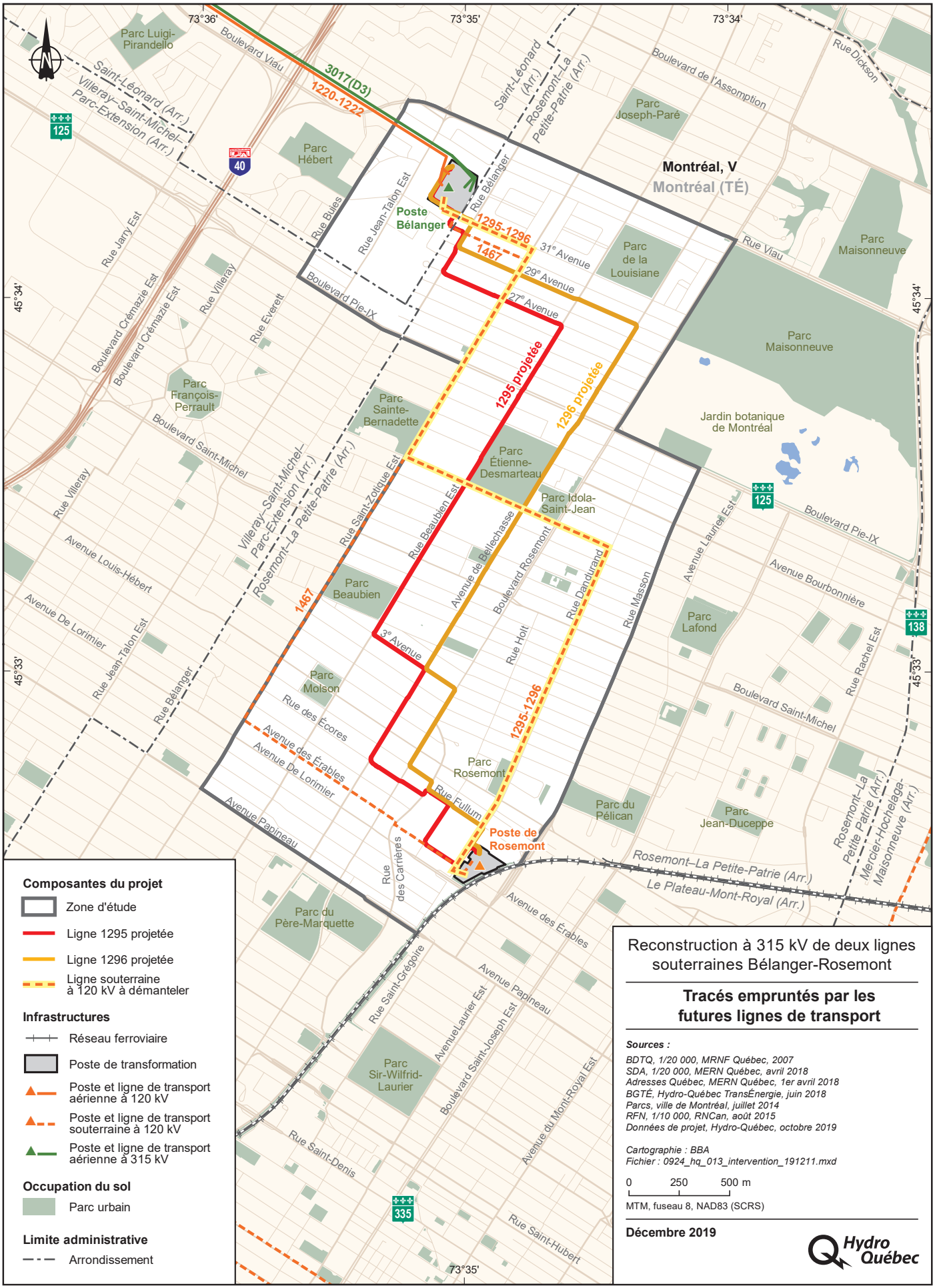
Bureau de la sous-ministre et secrétariat général
5700, 4e Avenue Ouest, A 301
Québec (Québec) G1H 6R1



CANADA POSTES
POST CANADA
00.87
G1M 2K3 2019.11.20

CABINET DE LA MAIRESSE
ET DU COMITÉ EXÉCUTIF
REÇU LE
22 NOV. 2019

Madame Valérie Plante
Présidente du conseil
Agglomération de Montréal
275, rue Notre-Dame Est, bureau 1.100
Montréal (Québec) H2Y 1C6



Reconstruction à 315 kV de deux lignes souterraines Bélanger-Rosemont

Tracés empruntés par les futures lignes de transport

Sources :

BDTQ, 1/20 000, MRNF Québec, 2007
SDA, 1/20 000, MERN Québec, avril 2018
Adresses Québec, MERN Québec, 1er avril 2018
BGTÉ, Hydro-Québec TransÉnergie, juin 2018
Parcs, ville de Montréal, juillet 2014
RFN, 1/10 000, RNCan, août 2015
Données de projet, Hydro-Québec, octobre 2019

Cartographie : BBA
Fichier : 0924_hq_013_intervention_191211.mxd

0 250 500 m

MTM, fuseau 8, NAD83 (SCRS)

Décembre 2019

Hydro Québec

Document d'information destiné aux publics concernés par le projet. Pour tout autre usage, communiquer avec : Géomatique, Hydro-Québec Innovation, équipement et services partagés.

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 30.02

2020/02/27 17:00

(1)

Dossier # : 1190029006

Unité administrative responsable :	Service des finances , Direction de la comptabilité et des informations financières , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Projet :	-
Objet :	Autoriser le report du dépôt des états financiers 2019 au bureau du greffier, du 31 mars au 30 avril 2020, au plus tard.

Il est recommandé:
D'autoriser le report du dépôt des états financiers 2019 au bureau du greffier, du 31 mars au 30 avril 2020, au plus tard.

Signé par Serge LAMONTAGNE **Le** 2020-01-30 12:49

Signataire : Serge LAMONTAGNE

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1190029006**

Unité administrative responsable :	Service des finances , Direction de la comptabilité et des informations financières , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Projet :	-
Objet :	Autoriser le report du dépôt des états financiers 2019 au bureau du greffier, du 31 mars au 30 avril 2020, au plus tard.

CONTENU

CONTEXTE

L'article 91 de l'annexe C de la charte de la Ville, en regard des obligations du trésorier, indique ce qui suit : « Il doit déposer ces états financiers et rapports au bureau du greffier au plus tard le 31 mars à moins que, sur rapport du comité exécutif, le conseil ne lui accorde un délai additionnel qui ne doit pas excéder un mois.»

Bien que l'ensemble des travaux permettant de dresser les états financiers 2019 seront complétés tel que l'échéancier accepté par les auditeurs et le comité de vérification, le Service des finances désire reporter la publication officielle des états financiers 2019 du 31 mars au 30 avril 2020, au plus tard, afin de lui permettre de publier simultanément le document intitulé « Reddition de comptes financière 2019 ».

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG19 0032 - 31 janvier 2019 - Report du dépôt des états financiers 2018 au bureau du greffier, du 31 mars au 30 avril 2019, au plus tard.
CG18 0127 - 22 février 2018 - Report du dépôt des états financiers 2017 au bureau du greffier, du 31 mars au 23 avril 2018, au plus tard.

CG17 0100 - 30 mars 2017 - Report du dépôt des états financiers 2016 au bureau du greffier, du 31 mars au 24 avril 2017, au plus tard.

CG16 0138 - 25 février 2016 - Report du dépôt des états financiers 2015 au bureau du greffier, du 31 mars au 18 avril 2016, au plus tard.

CG15 0166 - 26 mars 2015 - Report du dépôt des états financiers 2014 au bureau du greffier, du 31 mars au 27 avril 2015, au plus tard.

DESCRIPTION

Afin de permettre une reddition de comptes financière plus détaillée que celle présentée au rapport financier, le Service des finances produit à partir de l'année financière 2014 un document intitulé « Reddition de comptes financière ». Ce document permet de mettre en lumière l'utilisation qui est faite des sommes mises à la disposition des différentes unités d'affaires, tout cela en donnant une perspective de ces dépenses au fil des dernières années.

Afin de permettre la production simultanée de ce document avec la production du rapport financier 2019, le Service des finances après analyse des délais et de la charge de travail imposée par ce document, demande de reporter la date du dépôt du rapport financier au bureau du greffier de la Ville du 31 mars au 30 avril 2020, au plus tard.

Ce changement ne modifie en rien les dates de dépôt du rapport financier 2019 au conseil municipal et au conseil d'agglomération qui demeurent respectivement les 20 et 23 avril 2020.

Afin d'éviter de reporter annuellement la date du dépôt du rapport financier annuel à une date autre que le 31 mars, et ce tel qu'exigé par la Charte de la Ville de Montréal, une démarche a été effectuée en 2018 auprès du Service du contentieux pour inclure dans les prochains amendements à la Charte, la modification concernant la date du dépôt du rapport financier mais à ce jour aucun amendement à la charte de la Ville n'a été effectué.

JUSTIFICATION

Afin de permettre la production simultanée du document « Reddition de comptes financière 2019 » avec la production du rapport financier 2019, le Service des finances après analyse des délais et de la charge de travail imposée par ce document, demande de reporter la date du dépôt du rapport financier au bureau du greffier de la Ville du 31 mars au 30 avril 2020, au plus tard.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Aucun.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

N/A

IMPACT(S) MAJEUR(S)

N/A

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Conseil d'agglomération : 27 février 2020

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Raoul CYR
Directeur - Comptabilité et informations financières

Tél : 514 872-2436
Télécop. : 514 872-8647

ENDOSSÉ PAR Le : 2020-01-28

Raoul CYR
Directeur - Comptabilité et informations financières

Tél : 514 872-2436
Télécop. : 514 872-8647

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Raoul CYR
Directeur - Comptabilité et informations financières
Tél : 514 872-2436
Approuvé le : 2020-01-28

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Yves COURCHESNE
DIRECTEUR DU SERVICE DES FINANCES

Tél : 514 872-6630
Approuvé le : 2020-01-29

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 30.03

2020/02/27 17:00

(1)

Dossier # : 1207839001

Unité administrative responsable :	Service des ressources humaines , Direction des relations de travail , Division Rt - Sécurité Publique
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Entériner le paiement de 3 776 025,54 $ suite à la décision de Me Marcel Morin dans le dossier de grief 02-13-2017 déposé par l'Association des pompiers de Montréal Inc.

D'entériner le paiement de 3 776 025,54 $ suite à la décision de Me Marcel Morin dans le dossier de grief 02-13-2017 déposé par l'Association des pompiers de Montréal Inc

Signé par Serge LAMONTAGNE **Le** 2020-01-23 17:21

Signataire : Serge LAMONTAGNE

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1207839001**
Unité administrative responsable :	Service des ressources humaines , Direction des relations de travail , Division Rt - Sécurité Publique
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Entériner le paiement de 3 776 025,54 $ suite à la décision de Me Marcel Morin dans le dossier de grief 02-13-2017 déposé par l'Association des pompiers de Montréal Inc.

CONTENU

CONTEXTE

Le 3 septembre 2018, Me Marcel Morin rend une décision finale concernant le grief numéro 02-13-2017 de l'Association des pompiers de Montréal Inc. (APM).
Par cette décision, l'arbitre tranche que le retrait permanent de deux (2) camions d'intervention doit être calculé dans le nombre maximal de camions que le Service de sécurité incendie de Montréal (SIM) peut retirer du service quotidiennement en vertu de l'art. 13.03 de la convention collective liant le SIM et l'APM. La période couverte par cette décision est du 12 février 2017 au 12 septembre 2018, date à laquelle le SIM a modifié ses façons de faire pour se conformer à la décision de Me Morin**.**

L'arbitre prévoit dans sa sentence que l'Employeur «paie à chacun des employés pompiers qui ont subi une perte en raison de ces réductions tout le salaire au taux applicable dont ils ont été privés en relation avec la violation de la convention collective, le tout avec intérêts, et ce, tant que durera la violation (…)». Me Morin a réservé sa compétence pour fixer les sommes dues en vertu de sa sentence si l'une des parties en fait la demande.

La décision arbitrale est finale et sans appel. Elle ne souffre pas d'erreur de droit ou de juridiction permettant l'ouverture d'une révision judiciaire par la Cour.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE19 1988 - 11 décembre 2019 - D'entériner le paiement d'un montant de 392 000 $ à la suite de la décision de Me Marcel Morin dans le dossier de grief 02-13-2017 déposé par l'Association des pompiers de Montréal inc.

DESCRIPTION

s/o

JUSTIFICATION

Le 3 septembre 2018, Me Marcel Morin rend une décision finale concernant le grief numéro 02-13-2017 de l'Association des pompiers de Montréal Inc.
L'identification de chacun des ayant droit pour chacun des quarts de travail visés par la décision s'est avérée impossible. Une évaluation exhaustive du nombre d'heures de travail à payer fut réalisée et une méthode de distribution des montants fut proposée par la Direction de la rémunération globale et système d'information RH.

Les parties se sont entendues au sujet du quantum et de la méthode à utiliser pour effectuer la distribution des sommes payables.

L'évaluation des heures de temps supplémentaires à payer a nécessité un exercice complexe de révision des feuilles de répartition pour chacun des quarts de travail pour toute la période visée par la décision arbitrale.

Un total de 39 988 heures de temps supplémentaire pour les pompiers et un total de 20 426 heures pour les lieutenants (ou les éligibles au grade de lieutenant) doivent être payés en vertu de cette décision.

La distribution des montants à chaque pompier a été faite selon une proportion du temps travaillé par chacun des pompiers sur l'ensemble du temps travaillé par grade (pompiers et lieutenants ainsi que les éligibles à lieutenant).

Le taux d'intérêt utilisé est le taux d'intérêt légal prévu en pareilles circonstances.

Les parties se sont entendues au sujet des montants dus et de la méthode à utiliser pour effectuer la distribution des sommes payables. La lettre d'entente reflète le contenu des discussions et nous permet de venir à une conclusion dans ce dossier sans retourner devant l'arbitre ce qui aurait été plus long et fastidieux.

Au total, les heures à payer sont :

- 39 988 heures en temps supplémentaire pour les pompiers
- 20 426 heures en temps supplémentaires pour les lieutenants ou les pompiers éligibles à ce grade. Les pompiers éligibles durant cette période ont été sollicités à travailler comme lieutenant.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût associé au paiement suite à la décision arbitrale est de :

§ Pour les pompiers : 2 070 338,48 $

§ Pour les lieutenants et éligibles : 1 246 987,81 $

Pour un total de **3 317 326,73 $**.

À cette somme, les intérêts encourus sont de **458 699,81 $** si le montant est payé le ou vers le 31 décembre 2019. Pour un grand total de **3 776 025.54 $**

La Ville devra enregistrer une dépense additionnelle pour les charges sociales associées à cette rémunération, soit 160 858,69 $. Ce qui portera le montant total de la dépense à 3 936 884,23 $.

Au 31/12/18, 90 % de la dépense a été enregistrée en provision au système comptable. Par conséquent, l'impact réel de la dépense à enregistrer pour l'année 2019 sera de 392 000,00 $.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

s/o

IMPACT(S) MAJEUR(S)

s/o

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

s/o

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

s/o

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Guy AUCOIN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Bruno LACHANCE, Service de sécurité incendie de Montréal
Sylvain L'HOSTIE, Service de sécurité incendie de Montréal

Lecture :

Sylvain L'HOSTIE, 16 janvier 2020
Bruno LACHANCE, 15 janvier 2020

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jean-Yan GAGNON
Directeur des relations de travail

Tél : 514 872-4655
Télécop. : 000-0000

ENDOSSÉ PAR Le : 2020-01-14

Jean-Yan GAGNON
Directeur des relations de travail

Tél : 514 872-4655
Télécop. : 000-0000

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Jean-Yan GAGNON
Directeur des relations de travail
Tél : 514 872-4655
Approuvé le : 2020-01-14

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Josée LAPOINTE
Directrice
Tél : 514 872-5849
Approuvé le : 2020-01-15

TRIBUNAL D'ARBITRAGE

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC

N^{o} de dépôt :

Date : 3 septembre 2018

DEVANT L'ARBITRE : M^{e} MARCEL MORIN

L'ASSOCIATION DES POMPIERS DE MONTRÉAL INC.

Ci-après appelée « l'Association »

ET

VILLE DE MONTRÉAL

Ci-après appelée « l'Employeur »

Plaignante : L'Association

Grief : N^{o} du Syndicat : L'Association : 02-13-2017

Nature du grief : absence et retrait de véhicules, article 13.03

Convention collective : 2010-2017

SENTENCE ARBITRALE
(Art. 100 Code du Travail L.R.Q. c.C-27)

MARCEL MORIN
Arbitre

[01] Les parties ont saisi le présent Tribunal du grief de l'Association des pompiers de Montréal Inc. contestant l'application que fait la Ville de l'alinéa 13.03 de la convention collective. Dès le début de l'audience, les parties ont procédé aux admissions d'usage sous réserve d'une objection de l'Employeur soulevant la prescription du grief.

DISPOSITIONS PERTINENTES DE LA CONVENTION COLLECTIVE

[02] Les principales dispositions pertinentes de la convention collective aux fins de ce grief sont les suivantes :

> **« 6.04**
>
> **a) Le personnel de tout appareil servant exclusivement au combat des incendies ou aux appels de premiers répondants est dirigé par un officier.**
>
> **b) Par caserne et par groupe de travail, un officier agit comme capitaine; en son absence, il peut être remplacé par un officier éligible à cette fonction au taux normal ou par un capitaine.**
>
> **Toutefois, de manière exceptionnelle, lorsqu'après avoir complété la procédure prévue à la DA « ASS », si aucun capitaine ni éligible à cette fonction n'est disponible, le SIM n'est pas tenu à cette obligation. Le SIM s'assure toutefois qu'il y a toujours un officier ou un éligible à la fonction d'officier en caserne. Le lieutenant ou l'éligible à la fonction de lieutenant est alors assigné à un véhicule, mais n'assume aucune responsabilité du capitaine et doit référer toute situation particulière à un chef aux opérations.**
>
> **Nonobstant l'alinéa précédent, cette disposition ne peut s'appliquer dans une caserne à un seul appareil. Dans ce cas précis, seul un capitaine, un lieutenant éligible à la fonction de capitaine ou un lieutenant peut être en service.**
>
> **c) Les sorties pour appel d'urgence du camion citerne (unités 6000) sont accompagnées d'une autre unité en surplus de l'acheminement initial.**
>
> **[...]**
>
> **13-03 Absence et retrait de véhicule**
>
> **a) Le SIM peut retirer du service jusqu'à un maximum de six (6) véhicules d'intervention par quart de travail pour des raisons mécaniques ou administratives pendant la période comprise**

entre le 15 mai et le 30 septembre de chaque année. Ce nombre est réduit à quatre (4) véhicules d'intervention du 1er octobre au 14 mai inclusivement.

b) Lorsque dans une caserne, le directeur ou son représentant constate un manque d'effectifs en service et qu'aucun employé pompier d'une autre caserne ne peut le remplacer en vertu du sous-paragraphe 23.03 e), un véhicule d'intervention de la caserne peut être retiré du service pour des raisons administratives, et ce, jusqu'à concurrence des nombres prévus au sous-paragraphe précédent. Les employés pompiers absents pour formation, en mission spéciale et en remplacement sur le 935 sont considérés être en service.

c) Lorsque le territoire est à découvert, le SIM peut redéployer les véhicules d'intervention du service pour équilibrer la protection du territoire.

d) Un véhicule hors service non remplacé pour des raisons mécaniques, et qui retourne en caserne après 14h ou minuit, ou un véhicule retiré du service après ces heures, n'a pas pour effet de rappel en temps supplémentaire ni d'annulation de temps supplémentaire. Ce véhicule sera en service au prochain quart de travail. Le véhicule doit être armé pour être en service au prochain quart de travail autant que faire se peut.

e) Lorsqu'un véhicule est retourné en caserne sans être en service, ce dernier devra être remis en service si, entre temps, un autre véhicule du SIM est mis hors service pour un bris mécanique ou une raison administrative et que le nombre dépasse ce qui est prévu au paragraphe 13.03 a) de la convention collective. Le remplacement des employés pompiers d'une caserne à une autre peut, dès lors, devenir nécessaire.

13.04 Effectifs et étude conjointe

a) Un comité composé de deux (2) représentants du SIM et de deux (2) représentants de l'Association est formé et a pour mandat de procéder à une étude conjointe afin d'évaluer les effectifs, les équipements, la localisation des casernes, la force de frappe et le temps de réponse aux appels, et ce, en tenant compte des normes généralement utilisées dans des services de sécurité incendie de même taille en Amérique du Nord.

Si, au terme de cette étude et d'une recommandation conjointe du comité mentionné au paragraphe précédent, la Ville décide de réduire le nombre d'employés pompiers, elle devra retourner aux employés pompiers les économies générées par cette réduction d'effectifs, sans toutefois excéder la valeur des économies établies au tableau illustré à l'annexe E pour maintenir le cadre financier à onze et sept dixième pour cent (11,7 %) en dollars constants.

b) Le cadre financier qui a amené la Ville et l'Association au règlement de la convention collective précédente est établi à

onze et sept dixième pour cent (11,7 %), conformément au tableau illustré à l'annexe E et est basé sur un effectif de 2300 employés pompiers réguliers permanents réparti comme suit :

i) besoins de base : mille huit cent quatre-vingt-huit (1888) employés pompiers;

ii) besoins pour combler l'absentéisme : trois cent cinquante et un (351) employés pompiers;

iii) besoins dans les unités de soutien : soixante et un (61) employés pompiers. »

LE GRIEF

[03] Le 12 mai 2017, l'Association a déposé un grief se lisant ainsi (S-2) :

« L'Association des Pompiers de Montréal Inc. dépose le présent grief contre la Ville de Montréal.

En vertu de l'alinéa 13.03 a) de la convention collective, le Service de sécurité incendie de Montréal ne peut retirer du service qu'un maximum de quatre véhicules d'intervention par quart de travail pour la période comprise entre le 1er octobre et le 14 mai inclusivement, que ce soit pour des raisons mécaniques ou administratives. Le nombre maximum de véhicules d'intervention que le Service de sécurité incendie de Montréal peut ainsi retirer augmente à six pour la période comprise entre le 15 mai et le 30 septembre.

Depuis le 9 janvier 2017, à chaque quart de travail, le Service de sécurité incendie de Montréal retire continuellement du service plus de quatre véhicules d'intervention, et ce, en contravention de la convention collective. L'Association demande qu'il soit déclaré que la Ville de Montréal et le Service de sécurité incendie de Montréal violent la convention collective à chaque quart de travail où ils retirent du service plus de quatre ou six véhicules d'intervention, selon la période de l'année.

L'Association demande qu'il soit ordonné à la Ville de Montréal et au Service de sécurité incendie de Montréal de ne jamais retirer du service, selon la période de l'année, plus de quatre ou six véhicules d'intervention.

Étant donné que la réduction du nombre de véhicules a un impact direct sur le nombre d'employés pompiers maintenus en devoir, l'Association demande qu'il soit ordonné à la Ville de Montréal et au Service de sécurité incendie de Montréal de payer à chacun des employés pompiers qui subit une perte en raison de ces réductions tout le salaire, au taux applicable, et les avantages dont ils ont été

privés en relation avec la violation de la convention collective, le tout avec intérêts, et ce, tant que durera la violation.

Espérant une rencontre dans le délai prévu, veuillez agréer, Monsieur, nos salutations distinguées. »

LA PREUVE

[04] Assumant le fardeau de preuve, l'Association a fait entendre Monsieur Réjean Hubert, pompier et directeur syndical à l'APM alors que la Ville a fait entendre Monsieur Frédéric Paquette, assistant-directeur aux opérations, Madame Anne Poirier, chef de division, conseil soutien financier au Service des finances, pôle de service : sécurité publique (pompiers et policiers) et Monsieur Gordon Routley, chef de division, conseiller au Directeur du Service des incendies.

[05] Monsieur Hubert est l'un des 12 directeurs syndicaux de l'Association depuis juin 2010. À ce titre, un directeur fait le lien entre l'exécutif et les membres. Il siège sur le Comité de griefs depuis 2010 et il a participé aux négociations pour le renouvellement de la dernière convention collective qui a été signée le 26 mars 2012.

[06] Lors de la signature de la convention collective, le Rapport des activités du Service des incendies 2012 (S-3) permet de constater que l'on retrouve 65 casernes à la Ville et que les ressources humaines totalisaient le 1er février 2012 2839 personnes dont 2392 pompiers membres de l'APM. Le Rapport des activités 2016 du même service (S-4) dénombre 2411 pompiers répartis dans 67 casernes.

[07] Pour assurer le service, la Ville compte sur des véhicules d'intervention. Ce sont des véhicules qui répondent aux appels d'urgence d'incendie, de premier répondant, d'accident de voiture, d'appels concernant les matières

dangereuses, répondent aux appels de l'équipe spécialisée en sauvetage nautique, aérien ainsi que les espaces clos.

[08] L'on retrouve plusieurs types de véhicules parmi les véhicules d'intervention. Dans chaque caserne, il y a au minimum une autopompe et d'autres véhicules selon les risques associés à ce territoire. L'on ne retrouve pas de véhicule d'élévation dans chaque caserne. Chaque type de véhicules porte un numéro et une caserne d'attache :

- Autopompe : 200 - numéro de caserne
- Autopompe : 235 -
- Échelle : 400 -
- Véhicule d'intervention rapide : 500 -
- Unité spécialisée : 600 -
- Nacelle d'élévation : 700 -
- Poste de commandement mobile : 1000 -
- Véhicule de ravitaillement en air : 1600 -
- Unité spécialisée en matière dangereuse : 1500 -
- Camion-citerne : 6000 -
- Camion 2^{e} pompe dans une caserne : 2000
- Les camionnettes pour transporter du matériel d'une caserne à l'autre : 8000
- Les autobus pour accueillir des sinistrés : 1400
- Les véhicules des enquêteurs : 900

[09] L'on retrouve également des véhicules de soutien à l'intervention. Les membres de l'état-major conduisent des VUS.

[10] Quant à la dotation en personnel, chaque véhicule est une équipe et chaque équipe comprend un officier et un pompier. Le nombre de pompiers varie selon le type d'appareil. Par officier, on entend un capitaine ou un lieutenant.

MARCEL MORIN
Arbitre

[11] Sur une autopompe, l'on retrouve un officier, un chauffeur de véhicule et deux pompiers : un porte lance et un fontainier.

[12] Une unité d'intervention est composée d'un officier, d'un chauffeur et d'un pompier servant. Pour un véhicule d'intervention rapide (500), on retrouve un officier, un chauffeur et deux pompiers. Il en est de même pour une unité spécialisée (600). Pour le véhicule de ravitaillement en air (1600), l'on retrouve un officier et un chauffeur. Le poste de commandement mobile est commandé par un officier accompagné de deux pompiers. Pour la nacelle d'élévation (700), l'équipe est composée d'un officier, d'un chauffeur et de deux pompiers. Le camion-citerne (6000) n'est conduit que par un pompier. Cette pièce d'équipement est jumelée à une unité dans laquelle il y a un officier.

[13] Chaque officier est responsable de son intervention et il se rapporte à son officier supérieur. Ainsi, le paragraphe 6.04 a) de la convention collective prévoit qu'il doit y avoir un officier par unité et un capitaine par caserne. S'il doit y avoir une équipe dans une caserne, elle est dirigée par un capitaine. Si elle comprend deux véhicules, elle est dirigée par un capitaine et un lieutenant. Si l'on y retrouve trois véhicules, elle est dirigée par un capitaine accompagné de deux lieutenants.

[14] Les véhicules de soutien n'ont pas d'officier à bord, car ils ne répondent pas à des appels d'urgence.

[15] Ces véhicules doivent être en service en tout temps. Le travail est réparti sur quatre équipes en rotation sur un horaire de 168 heures par mois par équipe sur des quarts de jour de dix heures (7h00 à 17h00) et de soir de quatorze heures (17h00 à 7h00). Le quart de travail du dimanche est de 24 heures débutant le dimanche à 7h00.

MARCEL MORIN
Arbitre

[16] Les bris mécaniques sont l'exception à la règle voulant que les véhicules doivent être en service en tout temps. Les paragraphes 13.03 et 13.04 prévoient qu'il est possible de retirer des véhicules du service pour des raisons mécaniques ou administratives. Pour la période comprise entre le 15 mai le 30 septembre de chaque année il est possible de retirer jusqu'à un maximum de six véhicules d'intervention par quart de travail et un nombre de quatre véhicules d'intervention du 1er octobre au 14 mai inclusivement. Sur le plan des effectifs, la différence entre ces deux périodes : les vacances.

[17] Des clauses de même nature que 13.03 et 13.04 existaient depuis avril 1998 pour la Ville de Montréal avant les fusions de 2002. Ainsi l'entente CC-94-96-59 du 29 avril 1998 prévoyait à son article 8 :

> **« 8. La Ville maintient à l'aide d'employé permanent, jusqu'à la date d'expiration de la convention collective, des effectifs de mille cinq cent cinquante-sept (1557) employés pompiers ainsi que quatre-vingt-onze (91) véhicules en service (à l'exception des bris mécanique *(sic)* lorsqu'il n'y a plus de véhicule pour les remplacer), tel qu'apparaissant au plan de main-d'œuvre ci-joint. »**

[18] Une entente est intervenue entre l'Association des pompiers de Montréal et le Comité de transition de Montréal (S-6) de sorte qu'à compter du 1er janvier 2002, l'effectif a augmenté d'environ 900 pompiers et le nombre de véhicules a également augmenté.

[19] La convention collective 2002-2006 (S-7) à ses paragraphes 13.03 et 13.04 prévoit des règles similaires à celles que l'on retrouve dans la convention collective actuelle bien que des ajustements aient été apportés à la 13.03 b), d) et e). En pratique, c'est toujours le nombre de véhicules prévus à la convention collective qui sont retirés du service. Il y a une certaine période de l'année pendant laquelle la Ville va couper moins de quatre ou de six véhicules et c'est surtout lorsque la Ville a la possibilité d'en couper quatre. La seule exception est lorsque la Ville fait un rappel et qu'elle n'est pas en mesure d'avoir le personnel

pour maintenir en service un véhicule d'intervention. L'Association ne fait alors pas de grief, car elle ne tient pas le service responsable de la coupure d'équipement.

[20] En juin 2011, l'Association a déposé un grief (S-8) reprochant à la Ville d'avoir retiré huit véhicules le 26 juin 2011 et sept véhicules le 27 juin. Le service des incendies de Montréal a fait droit au grief par l'entente n° 21 (S-9).

[21] Ce qui a donné naissance au présent grief est le fait que lors du dépôt du budget 2017, l'Association a appris que le Service des incendies de Montréal avait l'intention de retirer du service les véhicules 2044 et 439 par un encadrement administratif émis le 30 novembre 2016 avec date de prise d'effet au 8 janvier 2017 (S-10). Des mutations de personnel ont été faites à compter du 9 janvier 2017 d'une caserne à l'autre à cause du retrait de ces véhicules.

[22] Tous les jours, la Direction du service publie un document de répartition. Le 8 janvier 2017, la répartition (S-11) donne le portrait de la situation en début de quart. La répartition du 9 janvier 2017 (S-12) devrait normalement constater une coupure de quatre véhicules, mais c'est plutôt une coupure de six véhicules qui a eu lieu. Depuis la répartition du 10 janvier 2017 (S-13), les deux véhicules d'intervention ne sont plus réapparus aux casernes 39 et 44 de façon permanente. Par la suite, le Service des incendies a continué à couper quatre ou six véhicules selon la période.

[23] Contre interrogé, Monsieur Hubert précise qu'après avoir coupé quatre véhicules, s'il y a un véhicule d'intervention sur lequel il manque un pompier, le Service des incendies devrait faire un rappel en heures supplémentaires même si le Service ne croit pas en avoir besoin ce jour-là, car tous les véhicules sont en service en tout temps.

MARCEL MORIN
Arbitre

[24] L'Association a appris l'intention de l'Employeur lors du dépôt du budget, mais cette intention s'est concrétisée par sa mise en application le 9 janvier 2017. La procureure patronale exhibe un communiqué du 30 novembre 2016 (E-1) annonçant ce retrait des deux véhicules d'intervention soit la deuxième autopompe (2044) de la caserne 44 et le camion d'élévation (439) de la caserne 39. Monsieur Hubert précise qu'il est possible que l'Association ait reçu ce communiqué, mais il n'en avait pas pris connaissance.

[25] Quant à l'encadrement administratif du 22 décembre 2016 (S-10), il ne peut dire si cet encadrement avait été discuté avec l'Association. La convention collective prévoit deux périodes pour les mutations soit en mars et en septembre. Il est toutefois possible qu'il y ait eu une entente pour que des mutations soient faites entre ces deux périodes.

[26] Monsieur Frédéric Paquet était en 2016-2017 Chef de division à la division 3, Ville Saint-Laurent, Ahuntsic, Cartierville. À ce titre, ses principales tâches et responsabilités sont les ressources humaines, les ressources administratives, les ressources matérielles et informationnelles. Il fait également le pont entre le Service et les élus. Comme assistant-directeur aux opérations, il supervise la gestion des 67 casernes dans les mêmes ressources, participe à la sélection des objectifs du Service.

[27] Monsieur Paquet dépose la Synthèse du schéma de couverture de risques en sécurité incendie pour l'agglomération de Montréal (E-2). Il s'agit d'un document de consultation de mars 2008. Il précise qu'en 2002, la Loi sur la sécurité incendie a exigé des villes des schémas de couverture de risques tenant compte des risques d'incendie présents sur le territoire en vue d'une meilleure intervention. Il s'agit d'un portrait de la Ville au moment de la rédaction du document avec des objectifs pour le futur. Il s'agit de la dernière version du document présentée à la Ville et par la suite au ministère de la Sécurité publique pour approbation.

MARCEL MORIN
Arbitre

[28] Le tableau des effectifs actuels (E-3) permet de constater qu'il y a 168 véhicules en service sur le territoire (E-4). Il existe plusieurs critères pour déterminer le nombre de casernes et le nombre de véhicules qui y sont assignés. Ainsi, au centre-ville l'on retrouve plus d'appareils de levage en tenant compte du patrimoine bâti, de la densité de la population, des particularités territoriales et du nombre d'appels. Parmi les indicateurs de performance l'on retrouve le temps de réponse.

[29] Des véhicules sont en réserve, prêts à être utilisés. C'est le cas de 27 autopompes, d'environ 15 véhicules d'élévation, deux véhicules de type 500, deux véhicules de type 700. L'on tient également compte des véhicules disponibles dans les zones contiguës.

[30] Les photos d'un véhicule autopompe 200 (E-5) et d'une échelle aérienne de 100 pieds - 400 (E-6) sont déposées. Lorsque le territoire comporte des besoins particuliers, il peut y avoir deux autopompes à la même caserne comme c'est le cas à la caserne 63 près de l'aéroport. De fait, quatre casernes ont deux autopompes. De même, si dans une caserne il n'y a pas d'échelle aérienne, on pourra recourir à la caserne qui en a une dans une zone limitrophe.

[31] Monsieur Paquet précise que la répartition du personnel est faite deux fois par jour sauf le dimanche où il n'y a qu'une seule répartition. Le matin, deux chefs aux opérations sont mandatés pour faire la répartition. Ils se séparent la Ville en deux. Ils valident l'effectif disponible pour toutes les casernes. Ils communiquent ensuite entre eux pour vérifier les qualifications et le nombre de pompiers dans le but de combler les besoins. Ils vérifient à quel endroit il y a un manque de personnel et ils retirent les quatre véhicules de la caserne où le nombre de pompiers manquants est le plus élevé. C'est en communication avec la centrale que l'on décide de retirer tel ou tel véhicule pour la journée.

MARCEL MORIN
Arbitre

[32] Lorsque l'on parle de « raisons mécaniques » à la clause 13.03 de la convention collective, il s'agit de bris et de maintenance. Par « raisons administratives », il s'agit des besoins de la journée, de la couverture territoriale et des besoins de formation ce jour-là.

[33] Lorsqu'un appareil est retiré, la personne sera affectée dans une autre caserne où il y a un besoin. Lorsqu'une autopompe est brisée et qu'il n'y en a pas d'autres dans cette caserne, elle est remplacée par une autopompe en réserve.

[34] Si, après le retrait des quatre véhicules l'on se retrouve avec un véhicule pour lequel il manque un pompier sur quatre, l'on comble les postes vacants par des heures supplémentaires.

[35] Pour le retrait des deux véhicules aux casernes 39 et 44, Monsieur Paquet n'y a pas été impliqué. La conséquence du retrait de ces deux véhicules pour les pompiers est qu'ils sont déployés dans d'autres casernes où il y a des postes disponibles et ce après consultation avec l'APM. La mutation se fait alors dans des postes vacants.

[36] Le communiqué interne (E-1) a été envoyé à tous les pompiers qui ont accès à Lotus Notes et à tous les officiers.

[37] Contre interrogé, Monsieur Paquet précise au sujet de l'encadrement administratif (S-10), que c'est le choix du service d'affecter Monsieur Alexis Lambert à la caserne 18. Toutefois, le pompier peut choisir parmi les postes vacants, mais il conserve tous ses droits lors d'une prochaine période de mutation. Dans ce document la lettre D indique qu'il s'agit d'une demande du pompier.

MARCEL MORIN
Arbitre

[38] Enfin, Monsieur Paquet précise que l'on coupe un véhicule là où il y a moins d'effectifs.

[39] Madame Anne Poirier, après avoir résumé son CV faisant état de sa vaste expérience, précise qu'elle est depuis 2014 au Service des finances de la Ville. Elle travaille à la préparation budgétaire du Service des incendies, au montage financier et l'analyse de nouveaux projets. Il s'agit de l'analyse par l'intégration des priorités de la direction en vue de l'élaboration du budget. Elle voit à détecter les dépassements et à fournir des outils d'analyse aux gestionnaires. Elle propose des solutions à des problèmes budgétaires, au respect des normes fixées et des encadrements. Elle fait également le contrôle interne des cartes de crédit.

[40] La masse salariale représente environ 85 % de la dépense lors de la préparation du budget du Service des incendies de sorte que c'est là qu'il faut trouver des sources d'économies. La préparation du budget pour l'année 2017 commence en mars 2016. L'inventaire des besoins est réalisé lors des rencontres avec la direction générale pour capter leur intention pour mieux les chiffrer. En juin 2016, un projet de budget a été envoyé à la direction du service. Par la suite, le trésorier de la Ville a fait parvenir l'enveloppe budgétaire au directeur du Service des incendies ce qui a amené Madame Poirier à travailler à divers scénarios avec la direction du Service. Le directeur du Service a rencontré ensuite le Directeur général de la Ville pour présenter son projet de budget. Ce projet de budget est transmis la Commission de la sécurité publique qui l'étudie et l'approuve.

[41] Madame Poirier dépose une note du 22 juin 2016 du trésorier de la Ville adressée au directeur du Service des incendies (E-7) lui transmettant l'enveloppe budgétaire attribuée au Service des incendies, enveloppe qui présentait des coupures de plus de 5 000 000 $. Des scénarios sont analysés et entre autres, la possibilité de retrait de véhicules. Le directeur du service avait l'été pour faire ses

choix et transmettre ses décisions finales à la fin de l'été. Le directeur général a approuvé les propositions qu'elle lui a soumises. Le sommaire du budget 2017 (E-8) a été préparé par son équipe pour rencontrer le Directeur général de la Ville.

[42] Contre interrogée, Madame Poirier dira que, lorsqu'on utilise le verbe « optimiser », c'est un synonyme du verbe « réduire ». Dans son exercice d'optimisation, elle précise avoir appliqué les paramètres de la convention collective, mais sans tenir compte des paramètres de la clause 13.03.

[43] Monsieur Gordon Routley travaille au Service des incendies de Montréal depuis 2009 après une longue carrière de consultant auprès de différents services d'incendie tant américains que canadiens.

[44] Il a été appelé à analyser les niveaux de services offerts avec le mandat d'indiquer à la direction, s'il fallait couper, lesquels pourraient l'être!

[45] Pour ce qui est de la deuxième autopompe de la caserne 44, l'on retrouve cinq casernes avec deux autopompes. Les statistiques ont été analysées et la caserne 44 était celle avec un des plus bas taux d'appel. Il y avait une deuxième caserne avec le même profil, car la plus proche était loin dans une zone isolée, mais dont la population augmentait rapidement.

[46] Depuis 1980, beaucoup de changements sont apparus dont l'annexion de Pointe-aux-Trembles. Par rapport à la situation de la caserne 44, la caserne 14 a été construite à l'ouest, la caserne 38 à l'est et la caserne 32 construite en 2012-2013 encore plus à l'est au bout de l'ile. Avec les fusions de 2002, d'autres casernes se sont ajoutées de sorte que la nécessité d'avoir deux autopompes à la caserne 44 était remise en question. Cette deuxième autopompe, non essentielle, est devenue une unité de réserve pour remplacer dans d'autres casernes.

MARCEL MORIN
Arbitre

[47] Quant à l'échelle aérienne 400 de la caserne 39, la situation se présente de façon semblable à la deuxième autopompe de la caserne 44. Avant les fusions, la caserne 39 était l'avant-dernière caserne à l'est. Avec les fusions, d'autres casernes se sont ajoutées. La caserne 39 devait être déplacée vers le nord-est. La caserne 28 est dans la direction de la caserne 39, un peu plus au nord-est. L'on retrouve plusieurs camions échelle dans ce secteur soit une situation identique pour l'autopompe de la caserne 44. Ce camion échelle sert au remplacement dans d'autres territoires.

[48] Le retrait de ces deux véhicules d'intervention permettait de balancer les valeurs pour avoir le moins d'impact négatif.

[49] Contre-interrogé, Monsieur Routley précise que les casernes 17 et 18 étaient à Montréal-Nord avant les fusions alors que les casernes 21 et 22 étaient à Ville Saint-Léonard. La caserne 40 était dans la Ville de Montréal avant les fusions alors que la caserne 28 était située à Ville d'Anjou à la même époque. La caserne 8 est sur le territoire de Montréal-Est alors que la caserne 14 a été construite en 2007. Elle a remplacé une caserne temporaire qui existait dans les années 80. Enfin, la caserne 38 a été ajoutée vers 1975 dans une ville indépendante à l'époque et qui a été annexée avec les grandes fusions de 2002.

ARGUMENTATION DES PARTIES

A) SYNDICALE

[50] À la fin de 2016, la Ville a décidé aux fins d'économie budgétaire (optimisation) de retirer deux véhicules d'intervention de façon permanente, décision entrée en vigueur le 8 janvier 2017. Or, la convention collective en vigueur à la clause 13.03 a) prévoit pour une période du 1er octobre au 14 mai la

possibilité de retirer un maximum de quatre véhicules d'intervention pour des raisons mécaniques ou administratives.

[51] De fait, le 9 janvier 2017, le Service des incendies a retiré les véhicules d'intervention 2044 et 439, et ce, sur chaque quart de travail. Ces deux véhicules n'apparaissent plus dans les tableaux de sorte que du 15 mai aux 30 septembre le Service des incendies a retiré six véhicules d'intervention en plus des véhicules d'intervention 2044 et 439 portant ainsi le nombre de retraits à huit véhicules. Pour la période du 1er octobre au 14 mai, quatre véhicules d'intervention ont été retirés ainsi que les véhicules 2044 et 439. C'est ce qui a amené l'Association à déposer le grief S-2.

[52] Quel est le sens de la clause 13.03 a) ? Cette clause constitue une limitation des droits de la direction à retirer plus de véhicules d'intervention que ce que la clause mentionne pour chaque quart de travail. Les parties ont choisi de ne pas faire de différence entre un retrait temporaire ou permanent.

[53] Les véhicules d'intervention 2044 et 439 n'ont pas été retirés pour raisons mécaniques. Lorsqu'il ne s'agit pas de véhicules d'intervention, les droits de la direction ne sont pas limités.

[54] Différents types de raisons peuvent être convenues entre les parties. C'est ainsi que l'entente de CC-94-96-59 du 29 avril 1998 (S-5) prévoit à son article 8 un plancher de véhicules en service avec comme exception des bris mécaniques lorsqu'il n'y a plus de véhicules pour les remplacer. D'ailleurs, l'Association a déposé un grief en 1998 pour le non-maintien en service d'un total de 91 véhicules. Dans une sentence du 25 janvier 1999, Me François Hamelin a fait droit au grief syndical en déclarant que le service avait contrevenu à l'article 8 de cette entente.

MARCEL MORIN
Arbitre

[55] L'article 8 de cette entente CC-94-96-59 a été reproduit au paragraphe 17 de la présente sentence.

[56] L'arbitre Hamelin énonce à la p.18 :

> **« B) <u>Le principe prévu à l'article 8</u>**
>
> **Par cette disposition, comme on l'a déjà vu, la Ville s'engage à maintenir « à l'aide d'employés permanents, (...) des effectifs de (...) (1557) employés pompiers ainsi que (...) (91) véhicules en service (à l'exception des bris mécaniques lorsqu'il n'y a plus de véhicules pour les remplacer) ». Les parties s'entendent sur le fait que par cette clause, elles ont voulu instaurer un plancher d'emploi permanent et maintenir un parc minimal de véhicules en service : voilà le principe qui se dégage de l'article 8.**
>
> **Ce principe est sans conteste très important pour les deux parties, puisqu'il est au cœur des disposions pécuniaires de la nouvelle convention collective dont ont convenu les parties. La notoriété du sujet dans le lieu des relations de travail en général, et dans le présent dossier en particulier, en témoigne éloquemment. Il faut donc présumer que les parties connaissaient bien la nature de leur engagement en convenant de ce principe et qu'elles étaient naturellement conscientes de toutes les conséquences normalement prévisibles qui devaient logiquement en résulter.**
>
> **Le principe établi à l'article 8 voulait dire, et ne pouvait signifier autre chose, qu'en tout temps jusqu'à l'expiration de la convention collective, prévue le 31 décembre 2000, la Ville s'engageait à maintenir un effectif de 1 557 pompiers permanents et un parc minimal de 91 véhicules en service. Voilà le sens normal et habituel qu'il faut donner à un tel principe. Pour y déroger, les parties devaient prévoir des exceptions, sans quoi le principe demeurait toujours pleinement applicable.**
>
> **C) <u>Le sens et la portée de l'exception prévue à l'article 8</u>**
>
> **Or, en l'espèce, les parties ont effectivement prévu une exception à ce principe, en édictant, à l'article 8, que la Ville devait maintenir 91 véhicules en service « à l'exception des bris mécaniques lorsqu'il n'y a plus de véhicules pour les remplacer », il s'agit là de la seule exception dont les parties ont convenu. Comme dans tous les cas du genre, une telle exception doit par ailleurs recevoir une interprétation restrictive, de telle sorte qu'en cas de doute, afin de respecter l'intention des parties, ce sera le principe général qui prévaudra, et non l'exception. »**

[57] L'arbitre Claude Lauzon, dans une sentence du 25 février 2000 entre les mêmes parties, énonce à la p. 28 et à la p. 32 :

MARCEL MORIN
Arbitre

> **« Pour reprendre une expression chère à certains syndicats, la Ville s'est engagée ici à respecter un « plancher d'emplois » qu'elle a convenu de chiffrer à 1557, « nonobstant (« malgré, sans égard à ») toute disposition contraire de la convention collective ». Les parties ont donc éliminé l'exception de l'article 13.01, et la Ville n'est plus admise à se retrancher derrière ce moyen du minimum de vingt postes vacants. »**
>
> **[...]**
>
> **Dans le cas sous étude, la preuve administrée, tel qu'indiqué plus haut, ne m'a pas permis de conclure que la Ville pouvait se libérer de son obligation en plaidant l'impossibilité d'agir suivant les critères propres à ce moyen de défense, c'est-à-dire « l'extériorité, l'imprévisibilité, l'irrésistibilité et l'impossibilité absolue d'exécution (décision de l'arbitre Tremblay, précitée, page 20). »**

[58] L'arbitre Me Claude H. Foisy dans une sentence du 18 mai 2001 entre les mêmes parties va dans le même sens.

[59] Une entente est intervenue entre le Comité de transition et l'Association le 17 septembre 2001 (S-6) après les fusions. La nouvelle Ville fusionnée regroupait plus de 1 557 pompiers et plus de 91 véhicules en service. L'Annexe C de cette entente constitue une transaction sur l'entente CC 94-96-59.

[60] La première convention collective de la nouvelle Ville de Montréal et de l'Association des pompiers de Montréal Inc. a été signée le 25 septembre 2003 (S-7). On y prévoit la même disposition (13.03 a) dans la convention collective actuelle. La raison mécanique s'est élargie tout comme la raison administrative. Toutefois, les parties ont circonscrit le nombre de véhicules retirés du service par quart de travail. Ainsi, les parties ont continué à restreindre les droits de la direction et les économies que le Service des incendies peut effectuer. Le Service des incendies se soumet à cette évaluation à chaque quart de travail.

[61] Dans la convention collective actuelle, les clauses 13.03 et 13.04 sont encore là et aucune distinction n'est faite entre un retrait temporaire ou permanent.

MARCEL MORIN
Arbitre

[62] Le Service des incendies, lorsqu'il retire un véhicule d'intervention, doit le compter dans le nombre prévu à la convention collective. Il s'agit d'une obligation de résultat pour le Service des incendies. Le libellé de la clause 13.03 est très clair et rédigé en termes impératifs ce qui se reflète dans l'évolution de la jurisprudence arbitrale depuis 1998.

[63] La pratique des parties depuis 2003 a toujours été respectée. La seule exception est lorsqu'il manque de pompiers pour accepter de rentrer au travail. Dans ce seul cas, l'Association n'a pas déposé de grief. L'Association a déposé en septembre 2011 un grief (S-8) pour contravention à la clause 13.03 a), grief qui a été réglé par l'entente n° 21 (S-9).

[64] La clause 6.04 de la convention collective traite, entre autres, des officiers qui dirigent le personnel de tout appareil servant au combat. Ce peut-être un ou deux officiers, capitaine ou lieutenant. Me Jean Denis Gagnon dans une sentence du 8 mai 2008, entre les mêmes parties, a eu à traiter de la nature de l'obligation, de moyen ou de résultat, imposée au Service des incendies aux termes de l'article 6.04 de la convention collective. Dans cette sentence, l'arbitre Gagnon précise comment le débiteur d'une obligation de résultat peut s'en dégager aux paragraphes 58 et suivant :

> **« [58] Pour déterminer la nature d'une obligation imposée à une partie signataire d'un contrat – et il en va de même lorsqu'il s'agit d'une convention collective - -le texte de la disposition à laquelle l'on se réfère revêt une importance déterminante. Les obligations de moyens et de résultat sont bien différentes. Les auteurs D. Lluelles et B. Moore les définissent comme suit dans leur ouvrage intitulé *Droit des obligations* :**
>
> > ***L'obligation de moyens (aussi appelée obligation de diligence) est la moins contraignante des obligations, en ce qui concerne le débiteur; elle consiste à prendre les moyens requis pour parvenir à un résultat. Elle n'implique aucune obligation de parvenir au résultat lui-même.***
>
> **Et les mêmes auteurs définissent comme suit l'obligation de résultat :**
>
> > ***Par obligation de résultat, le débiteur s'engage à plus qu'à prendre les moyens pour y parvenir; il promet d'y parvenir. C'est le résultat qui est au cœur de l'engagement. L'obligation de résultat peut être l'objet d'une stipulation***

MARCEL MORIN
Arbitre

> ***claire et sans équivoque. En ce cas, il suffit de donner suite à l'intention des parties.***

[59] Ces auteurs précisent en ces termes, la nature de la preuve que doit fournir le débiteur d'une obligation, pour échapper à toute responsabilité, laquelle diffère, suivant qu'il s'agit d'une obligation de moyens ou de résultat. Ils écrivent :

> ***Le créancier d'une obligation de moyens ne doit pas se contenter de prouver l'inexistence du résultat; il doit, de plus établir que le débiteur n'a pas utilisé les moyens qu'un autre débiteur, placé dans les mêmes circonstances, aurait employés – ou qu'il les a mal employés. Il faut donc prouver la faute du débiteur...***
> ***Le débiteur, quant à lui peut mettre en preuve le fait qu'il a effectivement pris les moyens requis, mais que ces derniers se sont révélés inutiles...***

[60] Le point de vue des auteurs D. Lluelles et B. Moore, dans les passages de leur ouvrage qui ont été cités ci-dessus, concernant la preuve différente que doit produire le débiteur d'une obligation de moyens ou de résultat, afin de se dégager de toute responsabilité, n'est guère différent de celui qu'exposaient les auteurs Baudouin et Jobin dans leur ouvrage intitulé *Les obligations* auquel l'avocat de l'Association a fait référence, dans le cadre de sa plaidoirie.

[61] Qu'en est-il dans le présent cas ? Rappelons que la nature de l'obligation imposée à la Ville, suivant l'article 6.04 de la convention liant les parties, de même qu'en vertu de l'article 2.06 d'une entente antérieure, a déjà été précisée dans une décision rendue par l'arbitre Jean-Pierre Lussier, le 8 juillet 1994 et dans celle plus récente du soussigné. L'arbitre Lussier écrivait dans la première de ces décisions :

> ***Quoiqu'il en soit, la clause 2.06 b) semble constituer une obligation de faire. Il ne s'agit pas d'une déclaration d'intention dont on pourrait inférer une simple obligation de moyens.***

Et il ajoutait plus loin :

> ***J'en conclus donc que la clause 2.06 b) confère à la Ville l'obligation de désigner un officier pour agir comme capitaine par caserne et par groupe de travail. En l'absence d'un capitaine, elle assume l'obligation de désigner un lieutenant pour agir comme capitaine. Cette obligation s'apparente à une obligation de résultat. Mais même s'il s'agissait d'une simple obligation de moyens, la Ville ne saurait s'en dégager sans faire la démonstration qu'elle a pris tous les moyens à sa disposition pour satisfaire à son obligation.***

[62] Le soussigné adoptait un point de vue semblable dans sa décision du 17 janvier 2007. Le passage suivant de cette décision est pertinent à cet égard :

MARCEL MORIN
Arbitre

> ***Ayant analysé ces décisions, je partage les conclusions de leurs auteurs. Aux termes des dispositions qui recevaient alors application, la Direction devait de toute évidence s'assurer qu'un capitaine, ou un lieutenant éligible à ce grade, soit présent en tout temps dans toute caserne. L'obligation imposée au Service à cet égard était une obligation de résultat; et il manquait à cette obligation, lorsqu'aucun capitaine, ou lieutenant éligible à ce grade, n'était présent dans une caserne, pendant un horaire de travail.***
>
> **[63] Et le soussigné considérait que l'obligation à laquelle la Direction est tenue, en vertu de la convention collective maintenant en vigueur entre les parties, n'a aucunement été modifiée. Tout comme auparavant, aux termes des ententes collectives antérieures, l'obligation à laquelle elle est tenue, suivant la convention actuelle, en est une de résultat.**
>
> **(Références omises) »**

[65] Cette sentence de l'arbitre Gagnon a été portée par la Ville en révision judiciaire devant la Cour supérieure qui a fait droit à la requête de la Ville. L'Association s'est pourvue en appel devant la Cour d'appel. Le 1er avril 2011, la Cour d'appel a accueilli l'appel et cassé le jugement de la Cour supérieure.

[66] Est-ce qu'il y a eu un événement étranger au débiteur qui l'empêche de respecter son obligation de résultat ? Aucunement. L'inexécution n'est pas étrangère au débiteur. C'est la Ville qui a décidé de faire des économies. À titre d'exemple, dans la sentence Gouvernement du Québec et Syndicat des professionnelles et professionnels du Gouvernement du Québec, sentence de Me Diane Fortier du 19 août 1994, le Gouvernement ne réattribuait pas les espaces de stationnement subventionné après qu'ils aient été libérés. L'arbitre Fortier énonce à la p. 12 de sa sentence :

> **« Le procureur patronal a soumis que les économies engendrées par cette décision du 25 février 1992 pouvaient être reliées à des considérations d'affaires légitimes. Ce souci d'économie toutefois ne peut mettre de côté les paragraphes 4) et 5) de l'annexe "A". En vertu de ce même argument, on pourrait diminuer les salaires unilatéralement donc, violer les dispositions de la convention collective en arguant que cette violation est fondée sur une considération d'affaires légitimes, soit d'économiser.**

MARCEL MORIN
Arbitre

> **Bien sûr que rien dans la politique de stationnement comme dans la convention collective confère à un ou plusieurs salariés un droit personnel à l'obtention d'un espace subventionné et le Tribunal ne croit pas qu'il a devant lui ce type de demande. Ce qui est recherché c'est l'application de la politique d'attribution des espaces dans l'esprit et la lettre des paragraphes 4) et 5) de l'annexe "A", c'est-à-dire qu'à l'intérieur du nombre total qui était fixé pour chaque ministère ou organisme on continue d'attribuer ces espaces conformément à la politique d'attribution déterminée par le sous-ministre et selon la liste de priorités établie par ce même sous-ministre. »**

[67] C'est par la négociation que les parties peuvent régler un problème et non par l'agir unilatéral, et ce, d'autant plus que cette clause a été respectée par les parties depuis plus de 20 ans.

[68] En conclusion, le Tribunal devrait décider que la Ville pouvait retirer les deux véhicules d'intervention 2044 et 439, mais uniquement dans le nombre prévu à la clause 13.03 a), accueillir le grief et réserver compétence quant à la détermination des dommages.

B) PATRONALE

[69] Est-ce que la clause 13.03 a) empêche la Ville de retirer de façon permanente des véhicules d'intervention ? Si le retrait doit être fait selon le nombre prévu à la clause 13.03 a), cette clause n'est pas claire et ne vise pas les retraits permanents. Si la Ville avait convenu d'un plancher de véhicules explicite, elle aurait dû le respecter. Toutefois, ce n'est pas le cas de la clause 13.03 a).

[70] L'arbitre Me Marc Gravel dans une sentence du 6 août 1997 entre les mêmes parties concernant l'abolition de 16 postes et du retrait permanent d'une unité d'intervention (435), alors que la clause 13.03 n'existait pas, était chargé d'entendre un grief fondé sur les clauses 13.01 et 13.02 qui sont libellées de façon analogue dans la convention collective actuelle. L'arbitre énonce à la p. 21 de sa sentence :

MARCEL MORIN
Arbitre

> **« Rien dans cette convention collective ne permet à l'arbitre de discuter la décision de la Ville de retirer du Service l'unité 435. L'arbitre n'est pas le garant de la sécurité des citoyens de la Ville de Montréal et ce n'est pas à lui de décider d'un niveau adéquat ou idéal de protection contre les incendies. La dotation du SPIM en équipement de combat ne peut faire l'objet de révision par un arbitre. C'est un droit de la direction d'utiliser ses équipements selon le nombre et la variété qu'elle juge suffisants. »**

[71] Cette sentence de 1997 a été contestée jusqu'en Cour d'appel et elle a été maintenue (AZ-50099779). Entre-temps, les parties ont signé la lettre d'entente S-5 dont l'article 8 est très clair quant au nombre de pompiers et de véhicules. Après cette entente, le portrait de la Ville a changé avec les fusions. L'entente d'intégration S-6, à son Annexe C, a mis fin à l'article 8 de la lettre d'entente S-5 et elles se sont ensuite entendues pour que cet article n'ait plus d'effet.

[72] La convention collective S-7 est la première de la Ville fusionnée. Les parties savent qu'elles doivent être le plus claires possible sur un plancher de véhicules. Or, les parties n'ont pas convenu d'un plancher de véhicules. Il s'agit d'un texte complètement différent. Si les parties avaient voulu avoir un plancher de véhicules, elles pouvaient reproduire l'article 8 de la lettre d'entente S-5 avec modifications, ce qu'elles n'ont pas fait. La clause 13.03 de la convention collective actuelle est un compromis entre les parties. C'est l'engagement de garder un certain nombre de véhicules par quart de travail d'où une réduction temporaire de véhicules d'intervention (4 ou 6) visée par la clause 13.03.

[73] Le Service des incendies ne s'est jamais engagé à garder un nombre X de véhicules d'intervention dans sa flotte permanente. Les raisons de cette clause sont révélatrices de son caractère temporaire : retrait pour raisons mécaniques ou administratives. Par raisons administratives, il est question d'un manque d'effectifs. Le libellé de la clause 13.03 b) permet de le constater. Les absences sont trop nombreuses. La notion de quart de travail implique le caractère temporaire des raisons des retraits.

MARCEL MORIN
Arbitre

[74] Commentant le dépôt du grief S-8 et du règlement S-9, il s'agit de retraits temporaires en raison d'un nombre trop élevé de véhicules et c'est la raison pour laquelle l'Employeur a fait droit au grief. Il s'agit d'un cas bien différent de celui que le Tribunal a à trancher.

[75] Il appartient au Service des incendies de décider du nombre de véhicules d'intervention en service. C'est son pouvoir discrétionnaire qui n'est limité par aucun plancher de véhicules.

[76] Les conséquences de l'application de la clause 13.03 a) est le rappel de pompiers en heures supplémentaires si l'on ne peut retirer plus de 4 ou 6 véhicules selon la période concernée.

[77] La clause 13.03 est une façon d'enlever des véhicules par quart de travail, mais elle ne veut pas dire que si les besoins changent de façon permanente le Service des incendies ne peut pas se départir de véhicules dont il n'a plus besoin. La population varie selon les arrondissements et les besoins changent. Le Service des incendies a besoin de la discrétion de retirer du service des véhicules d'intervention.

[78] Sur la notion de plancher d'emploi, la sentence de Me Jean Guy Ménard dans Travailleuses et travailleurs unis de l'alimentation et du commerce, section locale 503 et Super C., division de Métro-Richelieu Inc. (établissement de Trois-Rivières), du 5 février 2004, AZ-502281238, est déposée. On y trouve une assez bonne description de ce qu'est un plancher d'emploi que le Tribunal citera plus loin dans la sentence.

[79] L'on réfère également le Tribunal sur la notion de plancher d'emploi à la sentence de Me Joëlle L'Heureux dans Syndicat national de l'automobile, de l'aérospatiale, du transport et des autres travailleuses et travailleurs du Canada,

MARCEL MORIN
Arbitre

section locale 698 (TCA-Québec) et Pretium Canada, sentence du 18 avril 2011, AZ-50744875.

[80] Il ressort de ces autorités que pour conclure à l'existence d'un plancher d'emploi le texte doit être très clair.

[81] Le Service des incendies a fait un retrait permanent une seule fois il y a 20 ans. Dans le cas à l'étude, les deux véhicules sont disparus de la répartition. Il appartient fondamentalement à l'Employeur de déterminer ses besoins.

[82] Quant à l'objection préliminaire soulevant la prescription, la preuve a fait ressortir que le retrait de ces véhicules d'intervention a été effectif le 9 janvier 2017. Le communiqué interne du 30 novembre 2016 (E-1) a informé l'Association de l'intention du Service des incendies de procéder au retrait de ces deux véhicules. Des négociations ont été entreprises entre les parties à la suite de cette décision. Or, ce n'est que le 12 mai 2017 que l'Association a déposé un grief. Il s'agit d'une décision unique de l'Employeur, mais effective le 9 janvier 2017 de sorte que le grief a été déposé hors du délai de 90 jours de la date de l'événement qui a donné naissance au grief ou de la connaissance du fait dont le grief découle (17.04 b).

[83] Subsidiairement, si le Tribunal ne retenait pas l'argument voulant que le grief soit prescrit, il ne pourrait pas remonter à plus de 90 jours de la date du dépôt du grief soit le 12 février 2017. Pour tous ces motifs, le Tribunal devrait rejeter le grief.

C) RÉPLIQUE

[84] Quant à l'argument de prescription, l'on réfère le Tribunal à la sentence précitée de Me Claude Lauzon entre les mêmes parties aux pages 18 et 19 puisqu'il s'agit d'un grief de nature continue :

MARCEL MORIN
Arbitre

« 2) <u>La prescription</u>

Cet argument ne saurait être valablement invoqué à l'encontre d'un grief continu, c'est-à-dire un grief s'en prenant à une situation qui est elle-même continue ou répétitive. Dans ce cas, l'Association est toujours en droit d'exiger que la Ville s'acquitte de son obligation, et ce droit subsiste tant et aussi longtemps qu'il n'a pas été satisfait à cette obligation de faire.

Voir, sur ce sujet :

- **Alcan Ltée et Syndicat national des employés de l'aluminium d'Arvida, décision non rapportée(?) de l'arbitre Roland Tremblay, le 23 mai 1986, grief de groupe 50-68-H :**

> **page 14 : « Ce que les plaignants contestent, c'est l'omission de l'employeur d'avoir respecté les dispositions de l'article 5.9B après la reprise des opérations et cette omission constitue une violation chaque jour que l'affichage n'est pas effectué après la reprise des opérations...**
>
> **...Mais s'il n'y a pas de décision, d'acte ou d'omission bien circonscrite dans le temps et que par son fait l'employeur refait l'acte ou l'omission de façon répétitive violant ainsi la convention collective de façon répétitive, alors le grief auquel cette situation donne naissance est un grief de nature continue. »**
>
> **page 20 : «L'employeur a violé la convention collective par omission et cette violation est un acte répétitif de chaque jour.**
>
> **Le grief peut être logé en aucun temps, tant que dure la violation, sans devenir inarbitrable *(sic)*, seule la réclamation des bénéfices, privilèges et avantages est soumise à la prescription...».**

- **Aluminerie de Bécancour Inc. Et Syndicat des employés de l'Aluminerie de Bécancour, arbitre André Bergeron, décision non publiée du 1er octobre 1998, grief syndical no 707586 :**

> **page 20 : « Si l'employeur a une obligation de faire en vertu de la convention collective, il doit s'y plier sans que le syndicat n'ait à le lui demander et ce n'est pas parce que le syndicat le lui demande que la nature de l'obligation change... Ce que le syndicat conteste, c'est le défaut de l'employeur d'afficher certains postes et cette omission continue à produire ses effets tant et aussi longtemps que l'obligation subsiste...**
>
> **... Il s'agit donc d'une obligation qui perdure dans le temps et l'employeur contrevient à la convention collective tant qu'il n'affiche pas les postes en question, en autant, évidemment, que la convention collective lui confère une telle obligation. » »**

MARCEL MORIN
Arbitre

[85] La prescription doit être appréciée en fonction de la nature de la violation qui est à chaque quart de travail. Le Service des incendies a droit de retirer des véhicules de façon permanente, mais c'est à chaque quart de travail que cela précise la violation de la convention collective. Ce moyen de droit devrait être rejeté.

[86] Sur le fond du litige, la clause 13.03 est un plancher journalier de véhicules selon la procureure patronale. Un plancher est le niveau en bas duquel l'Employeur ne peut aller. Que ce plancher s'apprécie à chaque quart de travail ou chaque jour importe peu, car la question véritable est de se demander s'il y a ou non un tel plancher de véhicules d'intervention ?

[87] Dans la sentence précitée de Me Marc Gravel, la clause de la convention collective en litige permet de constater que l'on n'est pas en présence d'un plancher d'emploi. Dans le cas à l'étude, ce sont les parties qui ont décidé du nombre d'employés et de véhicules.

[88] En 2003, les parties n'ont pas utilisé les mêmes mots, mais il n'y a pas un seul chemin pour arriver au même résultat. On avait déjà dépassé le nombre de 1 557 employés et de 91 de véhicules d'intervention. La lettre d'entente d'avril 1998 (S-5) prévoit à son article 11 le remboursement par la Ville à l'Association d'un certain pourcentage. Il s'agit d'un chemin semblable et un incitatif à ne pas aller en bas d'un nombre déterminé. Somme toute, il s'agit d'un plancher d'emploi rédigé différemment. Quant au nombre de véhicules, la même lettre d'entente de 1998 prévoit 91 véhicules en service sauf s'il survient des bris mécaniques. Il s'agit d'un plancher de véhicules. Dans la convention collective 2002-2006 (S-7) le service des incendies peut retirer jusqu'à un maximum de quatre ou six véhicules ce qui est une façon différente de voir les mêmes choses. La convention collective va chercher les mêmes limites, mais avec des termes différents. Même pour l'Employeur c'est un plancher journalier.

MARCEL MORIN
Arbitre

[89] Enfin, il n'y a pas de preuve que ces retraits étaient pour la protection de la population. La raison est uniquement budgétaire : couper là où cela faisait le moins mal.

MOTIFS ET DÉCISION

[90] Le Service des incendies a-t-il contrevenu à la convention collective et particulièrement à la clause 13.03 a) en retirant du service à compter du 9 janvier 2017 deux véhicules de plus que ce qu'il est autorisé à retirer pour des raisons mécaniques ou administratives ? Préalablement, le Tribunal doit se demander si le grief déposé le 12 mai 2017 l'a été tardivement.

[91] La convention collective précise que le grief doit être déposé dans les 90 jours de calendrier de la date de l'événement qui a donné naissance au grief ou dans le même délai de la connaissance du fait dont le grief découle. Il ne fait aucun doute que le délai de 90 jours a été dépassé que l'on prenne comme point de départ le communiqué du 30 novembre 2016 ou la date de prise d'effet de cette décision le 9 janvier 2017.

[92] Ce que conteste l'Association, bien que la décision du 30 novembre 2016 ait pris effet le 9 janvier 2017, c'est la répétition journalière de ce qu'elle considère une violation de la clause 13.03 a) de la convention collective. De fait, la décision du Service des incendies de retirer du service les deux véhicules d'intervention 2044 et 439 s'est répétée jour après jour jusqu'à maintenant de sorte que la procureure patronale a même dit qu'il s'agissait d'un retrait permanent. Indépendamment de l'issue du litige sur le fond, le Tribunal est d'avis que la situation factuelle s'inscrit parfaitement dans ce que l'on peut qualifier de grief de nature continue. Les auteurs Fernand Morin et Rodrigue Blouin avec la collaboration de Jean-Yves Brière et Jean-Pierre Villaggi font un énoncé très

MARCEL MORIN
Arbitre

clair dans Droit de l'arbitrage de grief, 6e édition, Éditions Yvon Blais, au numéro V. 55 :

> **« V.55 – En certains cas, la prescription peut opérer seulement pour le passé et non pour l'avenir. Il s'agit du grief continu. Il en est ainsi lorsqu'on réclame les bénéfices de la convention collective dans un contexte où la prestation de travail qui sous-tend cette réclamation en est une à exécution successive et où la violation de la convention collective est récurrente ou répétitive (III.49). Si l'on préfère, l'événement qui donne lieu au grief se répète de façon épisodique. Au fait passé, mais vise plutôt une pratique actuelle de l'employeur. Ainsi, le fait que le plaignant n'ait pas réclamé dans le passé ne peut lui être reproché pour l'avenir : la prescription n'opère en semblable situation, que de façon quotidienne ou périodique. L'exemple le plus classique est le cas de la réclamation salariale rétroactive. L'employeur allègue alors prescription pour le motif que le grief aurait dû être présenté, par exemple, dans les 15 jours suivant la première paie où l'avantage réclamé n'aurait pas été versé. Si le grief a été soumis en temps utile après la seconde paie, il n'y aurait prescription que pour la période antérieure initiale et non au sujet du deuxième versement lacunaire et pour l'avenir. En l'absence de dispositions pertinentes à la convention collective, les réclamations peuvent rétroagir jusqu'à six mois avant le dépôt du grief. C'est à titre exceptionnel et en raison de la nature répétitive de l'acte (exemple : l'erreur de calcul de la paie mensuelle) que l'effet extinctif de la prescription peut ne porter que sur le montant alors dû, le conséquent, et non pas sur le droit substantif entendu que l'erreur peut se répéter de mois en mois. La jurisprudence arbitrale n'est pas unanime à ce sujet, aussi est-il prudent de s'assurer, en chaque cas, qu'il s'agit bien d'un acte répétitif.**
>
> **(Références omises) »**

[93] Le Tribunal est tout à fait d'accord avec cet énoncé et le fait sien aux fins de cette sentence. Par conséquence, ce moyen de droit est rejeté.

[94] La clause 13.03 a) de la convention collective est au cœur de la contestation de l'Association qui prétend que cette clause est de la nature d'un plancher de véhicules en bas duquel le Service des incendies ne peut descendre.

[95] Dans une convention collective, hormis les obligations que l'Employeur y a contractées, les droits de la direction lui confèrent une large discrétion dans l'administration de son entreprise, qu'elle soit publique ou privée. Par contre,

MARCEL MORIN
Arbitre

lorsqu'un employeur prend une obligation, celle-ci doit être exprimée de façon claire et ne laisser place à aucune autre interprétation pour qu'un Tribunal d'arbitrage soit en mesure de la sanctionner en obligeant son débiteur à l'honorer.

[96] Dans la sentence précitée de Me Jean Guy Ménard, il a eu l'occasion de définir ce qu'est un plancher d'emploi. Il s'exprimait ainsi à la p. 12 de sa sentence :

> **« Parler plancher d'emploi, c'est parler d'une condition de travail qui s'avère particulière tant par son caractère contraignant et son importance que par sa dimension inhabituelle. Spécialement dans le milieu du commerce en alimentation, il s'agit-là d'un avantage qu'on rencontre moins fréquemment, précisément parce que les fluctuations des marchés et la fragilité des opérations obligent à la prudence en ces matières où l'on se contraint irrémédiablement pour toute la durée d'une convention collective. Cela dit, il importe de rappeler que l'instauration d'un plancher d'emploi, suppose, par définition, la manifestation d'une volonté de maintenir un nombre de postes donné ou l'identification d'un point limite au-dessus duquel il faut tenir l'emploi et l'expression d'une obligation de procéder à une remise à niveau par l'addition de postes au cas de contravention. »**

[97] Cette description permet de faire des analogies avec un plancher de véhicules d'intervention.

[98] Bien que la clause 13.03 a) ne précise aucunement le nombre de véhicules d'intervention en service, le Service des incendies a contracté l'obligation de ne retirer qu'un maximum de quatre ou six véhicules d'intervention par quart de travail selon que l'on soit dans l'une ou l'autre des deux périodes de l'année mentionnées à la clause. Avec la clause telle que rédigée, le Service peut retirer jusqu'à un maximum de quatre ou six véhicules d'intervention ce qui lui laisse quand même une certaine latitude, car il pourrait n'en retirer aucun ou un nombre inférieur à quatre ou à six. Toutefois, la preuve a révélé que systématiquement le Service des incendies retire selon la période concernée quatre ou six véhicules d'intervention en plus des deux autres véhicules dont fait mention le grief.

MARCEL MORIN
Arbitre

[99] Le Service des incendies prétend qu'outre les retraits prévus à la clause 13.03 a), retraits qu'il qualifie de temporaires, il peut retirer de façon permanente un certain nombre de véhicules comme c'est le cas pour l'autopompe 2044 et le camion d'élévation 439. Or, la clause 13.03 a) est totalement muette sur le caractère temporaire ou permanent du retrait. Comme ces véhicules n'ont pas été retirés pour des raisons mécaniques, ils ont donc été retirés pour des raisons administratives. Mais dans ce cas-ci, les raisons administratives sont d'optimiser le service impliquant une réduction de budget. La preuve a révélé que l'on avait décidé de couper là où cela ferait le moins mal. Administrativement parlant, la décision se justifiait pleinement. Le témoignage de Monsieur Routley n'a pas été contredit. Mais comme en a témoigné Madame Poirier, les paramètres de la clause 13.03 a) de la convention collective n'ont pas été pris en considération.

[100] L'Association ne conteste pas le droit du Service des incendies de retirer ces deux véhicules d'intervention, mais il doit les comptabiliser dans les quatre ou les six véhicules d'intervention par quart de travail. Le Tribunal est d'avis que l'on ne peut faire de distinction là où les parties n'en ont pas fait. En effet, bien que l'on ne puisse affirmer catégoriquement que cette clause constitue un plancher de véhicules d'intervention, le libellé de la clause s'en rapproche sensiblement. Le fait que la clause ou que la convention collective n'indique pas le nombre de véhicules d'intervention importe peu. Lors de la signature de la convention collective les véhicules d'intervention sont connus et bien identifiés par les parties. D'ailleurs, Monsieur Réjean Hubert en a fait une définition et une énumération. Il s'agit de véhicules qui répondent à un appel d'urgence d'incendie, de premier répondant, d'accident de voiture, d'appel en matière dangereuse, dans une équipe spécialisée en sauvetage nautique, aérien ou en espace clos. Ces véhicules peuvent être appelés à changer de caserne, mais ils sont toujours en service. À partir du moment où l'on commence à retirer des véhicules, les règles de la convention collective font en sorte que des pompiers peuvent ne plus être affectés à un véhicule d'intervention ce qui a un impact

MARCEL MORIN
Arbitre

direct sur les heures de travail qui, comme l'a mentionné Madame Poirier, constituent 85 % du budget du Service des incendies.

[101] Le Tribunal est très sensible à ce que les administrations publiques soient gérées le plus efficacement possible, car ce sont les citoyens qui paient par leurs taxes et leurs impôts. Toutefois, un engagement clair pris dans une convention collective ne peut être mis de côté en raison du coût qu'il peut représenter. Ce n'est pas à un Tribunal d'arbitrage d'arbitrer ce genre de débat, mais aux parties elles-mêmes.

POUR TOUS CES MOTIFS, LE TRIBUNAL :

FAIT DROIT au grief;

ORDONNE à la Ville de Montréal et au Service de sécurité incendie de payer à chacun des employés pompiers qui subit une perte en raison de ces réductions tout le salaire, au taux applicable, les avantages dont ils ont été privés en relation avec la violation de la convention collective, le tout avec intérêts, et ce, tant que durera la violation, à compter du 12 janvier 2017;

RESERVE COMPÉTENCE pour fixer toute somme due en vertu de la présente sentence si demande lui en est faite par l'une ou l'autre des parties.

Me Marcel Morin
Arbitre de griefs C.a.Q.

MARCEL MORIN
Arbitre

Pour le Syndicat : Me Bernard Philion

Pour l'Employeur : Me France Legault

Dates d'audience : 25 mai et 26 juin 2018

MARCEL MORIN
Arbitre

ENTENTE ET TRANSACTION

ENTRE : LA VILLE DE MONTRÉAL
Ci-après « l'Employeur »

ET : L'ASSOCIATION DES POMPIERS DE MONTRÉAL INC.
Ci-après « le Syndicat »

Ci-après collectivement « les Parties »

Objet : Sentence arbitrale concernant le grief no. 02-13-2017

ATTENDU QUE le 12 mai 2017, Syndicat a déposé le grief no. 02-13-2017, contestant l'application que fait l'Employeur de l'alinéa 13.03 de la convention collective;

ATTENDU QUE L'arbitre Me Marcel Morin a rendu une décision le 3 septembre 2018 en faveur du Syndicat;

ATTENDU QUE Les parties désirent régler les modalités de remboursement des sommes dues en vertu de la décision mentionnée ci-dessus à l'amiable, prévenir tout litige ou recours et favoriser de bonnes relations de travail.

LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT:

1. Le préambule fait partie intégrante de la présente entente (ci-après l'Entente), mais ses articles priment aux fins de son interprétation;

2. Les parties conviennent que la décision arbitrale mentionnée ci-haut signifie un total d'heures en temps supplémentaire à compenser suivant :
   a. Pour les pompiers : 39 988 heures
   b. Pour les lieutenants (et pompiers éligibles à lieutenant) : 20 426 heures

3. L'Employeur versera les montants bruts, moins les déductions applicables à tous les employés en règlement final et global du grief no. 02-13-2017, de la façon suivante :
   i. Pour les pompiers : 2 070 338,48 $
   ii. Pour les lieutenants et éligibles : 1 246 987,25 $
   Total de 3 317 325,73 $.

   À cette somme, les intérêts encourus sont de 458 699,81 $.

4. En considération de ce qui précède, le Syndicat donne quittance complète, définitive et finale à l'Employeur, ses élus, ses officiers, ses employés, ses mandataires et ses ayants-droit et renoncent également à tout recours, grief, plainte, réclamation ou demande qu'elle qu'en soit la nature, devant tout tribunal

judiciaire, quasi-judiciaire ou administratif, qu'ils pouvaient peuvent ou pourraient avoir en lien avec les faits ayant mené à la présente Entente ainsi qu'aux griefs s'y afférents;

5. Les Parties reconnaissent que la présente Entente constitue une transaction au sens des articles 2631 et suivants du *Code civil du Québec*;

6. Les parties reconnaissent que la présente Entente constitue un règlement total et final du grief 02-13-2019, le tout au sens des dispositions du Code du travail, dont notamment l'article 100.0.2;

7. Les Parties reconnaissent que la présente Entente est conditionnelle à son approbation par l'autorité compétente au sein de la Ville et qu'elle entre en vigueur à compter de cette approbation.

EN FOI DE QUOI LE SYNDICAT ET L'EMPLOYEUR ONT SIGNÉ À MONTRÉAL LE _____ NOVEMBRE 2019

Pour **L'Association des pompiers de Montréal**

_____
Chris Ross
Président

_____
Luc Boisvert
Secrétaire

Pour la **Ville de Montréal**

_____
Serge Lamontagne
Directeur général
Ville de Montréal

_____
Bruno Lachance
Directeur-adjoint, Service de sécurité incendie de la Ville de Montréal

_____
Jean-Yan Gagnon
Directeur et négociateur en chef
Division Relations de travail
Service des ressources humaines

Matricule	Nom de l'employé	Pompier Montant TS	Pompier Intérêt [1,2]	Pompier Total	Lieutenant Montant TS	Lieutenant Intérêt [1,2]	Lieutenant Total	Combiné Montant TS	Combiné Intérêt [1,2]	Combiné Total
005172290	Frereault,Andre	1 394,02 $	192,76 $	1 586,78 $				1 394,02 $	192,76 $	1 586,78 $
005293400	Vilceus,Gardi	1 393,38 $	192,67 $	1 586,04 $				1 393,38 $	192,67 $	1 586,04 $
005301150	Demers,Steve	786,04 $	108,69 $	894,73 $				786,04 $	108,69 $	894,73 $
005407640	Demers,Patrick	1 262,39 $	174,56 $	1 436,95 $				1 262,39 $	174,56 $	1 436,95 $
018049520	Vachon,Yannick	1 357,45 $	187,70 $	1 545,15 $				1 357,45 $	187,70 $	1 545,15 $
018059950	Proietti,Jimmy	1 395,80 $	193,00 $	1 588,81 $				1 395,80 $	193,00 $	1 588,81 $
018205060	Desfosses,Martin	1 394,91 $	192,88 $	1 587,79 $				1 394,91 $	192,88 $	1 587,79 $
018344100	Milli,Mario				3 963,26 $	548,02 $	4 511,27 $	3 963,26 $	548,02 $	4 511,27 $
018569210	Page,Jean-Sebastien	1 394,92 $	192,88 $	1 587,80 $				1 394,92 $	192,88 $	1 587,80 $
018773100	Gauthier,Louis Eric	554,56 $	76,68 $	631,25 $				554,56 $	76,68 $	631,25 $
018848100	Beaudoin,Francois	1 394,11 $	192,77 $	1 586,88 $				1 394,11 $	192,77 $	1 586,88 $
018870060	Morel,Alain	1 393,94 $	192,75 $	1 586,69 $				1 393,94 $	192,75 $	1 586,69 $
018902150	Leroux,Richard	1 394,91 $	192,88 $	1 587,79 $				1 394,91 $	192,88 $	1 587,79 $
019772320	Martineau,Ian	1 395,80 $	193,00 $	1 588,81 $				1 395,80 $	193,00 $	1 588,81 $
019966300	St-Amand,Jocelyn	1 317,95 $	182,24 $	1 500,19 $				1 317,95 $	182,24 $	1 500,19 $
019984320	Desy,Luc	427,44 $	59,10 $	486,54 $				427,44 $	59,10 $	486,54 $
020262270	Auger,Martin	1 394,65 $	192,84 $	1 587,49 $				1 394,65 $	192,84 $	1 587,49 $
100000235	Brunelle,Francois	783,29 $	108,31 $	891,60 $				783,29 $	108,31 $	891,60 $
100000290	Tougas,Olivier	950,08 $	131,37 $	1 081,45 $				950,08 $	131,37 $	1 081,45 $
100000312	Robitaille,Simon	297,31 $	41,11 $	338,41 $				297,31 $	41,11 $	338,41 $
100001074	Bardier,Benoit	1 393,13 $	192,63 $	1 585,77 $				1 393,13 $	192,63 $	1 585,77 $
100001097	Legault,Pierre	1 393,13 $	192,63 $	1 585,77 $				1 393,13 $	192,63 $	1 585,77 $
100001098	Pilon,Normand	1 393,13 $	192,63 $	1 585,77 $				1 393,13 $	192,63 $	1 585,77 $
100001195	Kovacevic,Michel	1 000,88 $	138,40 $	1 139,27 $				1 000,88 $	138,40 $	1 139,27 $
100001236	Jean,Eric	929,93 $	128,59 $	1 058,52 $				929,93 $	128,59 $	1 058,52 $
100001928	Viens,Dominique	621,34 $	85,91 $	707,25 $				621,34 $	85,91 $	707,25 $
100001929	Simoneau,Keven				3 957,47 $	547,22 $	4 504,69 $	3 957,47 $	547,22 $	4 504,69 $
100001930	Nadeau,Pierre-Marc	1 393,13 $	192,63 $	1 585,77 $				1 393,13 $	192,63 $	1 585,77 $
100001931	Guillemette,David	1 393,13 $	192,63 $	1 585,77 $				1 393,13 $	192,63 $	1 585,77 $
100001932	Hebert,Christian				3 957,47 $	547,22 $	4 504,69 $	3 957,47 $	547,22 $	4 504,69 $
100001933	Malo,Frederic	1 308,77 $	180,97 $	1 489,74 $				1 308,77 $	180,97 $	1 489,74 $
100001934	Bazinet,Martin	1 393,13 $	192,63 $	1 585,77 $				1 393,13 $	192,63 $	1 585,77 $
100001936	Archambault,Philippe				1 300,90 $	179,88 $	1 480,78 $	1 300,90 $	179,88 $	1 480,78 $
100001938	Boulais,Maxime	1 308,77 $	180,97 $	1 489,74 $				1 308,77 $	180,97 $	1 489,74 $
100001939	Brien,Simon				3 957,47 $	547,22 $	4 504,69 $	3 957,47 $	547,22 $	4 504,69 $
100001940	Camden,Jonathan				3 758,92 $	519,76 $	4 278,68 $	3 758,92 $	519,76 $	4 278,68 $
100001947	Cloutier,Jean-Francois	1 393,13 $	192,63 $	1 585,77 $				1 393,13 $	192,63 $	1 585,77 $
100001949	Faucher,David				3 957,48 $	547,22 $	4 504,69 $	3 957,48 $	547,22 $	4 504,69 $
100001952	Cyr,Olivier				2 827,75 $	391,00 $	3 218,75 $	2 827,75 $	391,00 $	3 218,75 $
100001953	Beaudry,Jean-Francois	1 089,44 $	150,64 $	1 240,08 $				1 089,44 $	150,64 $	1 240,08 $
100001954	Cloutier,Laurent	1 308,77 $	180,97 $	1 489,74 $				1 308,77 $	180,97 $	1 489,74 $
100001955	Belanger Sabourin,Vincent				3 957,47 $	547,22 $	4 504,69 $	3 957,47 $	547,22 $	4 504,69 $
100001956	Belanger,Jean-Francois				3 957,48 $	547,22 $	4 504,69 $	3 957,48 $	547,22 $	4 504,69 $
100001958	Dessureault,Tom	1 393,13 $	192,63 $	1 585,77 $				1 393,13 $	192,63 $	1 585,77 $
100001960	Dubreuil,Francis				3 957,47 $	547,22 $	4 504,69 $	3 957,47 $	547,22 $	4 504,69 $

Matricule	Nom de l'employé	Pompier Montant TS	Pompier Intérêt [1,2]	Pompier Total	Lieutenant Montant TS	Lieutenant Intérêt [1,2]	Lieutenant Total	Combiné Montant TS	Combiné Intérêt [1,2]	Combiné Total
100001961	Daigneault,Luc	1 342,52 $	185,64 $	1 528,15 $				1 342,52 $	185,64 $	1 528,15 $
100001964	Girard,Sylvain	1 234,06 $	170,64 $	1 404,69 $				1 234,06 $	170,64 $	1 404,69 $
100001965	Le Gresley,Francis Ludovic				3 957,48 $	547,22 $	4 504,69 $	3 957,48 $	547,22 $	4 504,69 $
100001966	Fredette,Jeremie	515,80 $	71,32 $	587,12 $				515,80 $	71,32 $	587,12 $
100001967	Gauthier,Marc	1 355,22 $	187,39 $	1 542,61 $				1 355,22 $	187,39 $	1 542,61 $
100001969	Labrosse,Sebastien	1 393,13 $	192,63 $	1 585,77 $				1 393,13 $	192,63 $	1 585,77 $
100001970	Turcotte,Eric	1 308,77 $	180,97 $	1 489,74 $				1 308,77 $	180,97 $	1 489,74 $
100001971	Robitaille,Carl-Eric				3 957,48 $	547,22 $	4 504,69 $	3 957,48 $	547,22 $	4 504,69 $
100001972	Latour,Yannick	1 308,77 $	180,97 $	1 489,74 $				1 308,77 $	180,97 $	1 489,74 $
100001973	Therrien,Jean-Francois	1 393,13 $	192,63 $	1 585,77 $				1 393,13 $	192,63 $	1 585,77 $
100001975	Chartrand,Carl				3 385,81 $	468,17 $	3 853,98 $	3 385,81 $	468,17 $	3 853,98 $
100001979	Marin,Frederick	1 393,13 $	192,63 $	1 585,77 $				1 393,13 $	192,63 $	1 585,77 $
100001980	Robillard,Yannick				136,94 $	18,93 $	155,87 $	136,94 $	18,93 $	155,87 $
100001982	Robitaille,Pascal	1 393,13 $	192,63 $	1 585,77 $				1 393,13 $	192,63 $	1 585,77 $
100001983	Labbe,Simon	1 393,13 $	192,63 $	1 585,77 $				1 393,13 $	192,63 $	1 585,77 $
100001985	Goyette,Simon	1 393,13 $	192,63 $	1 585,77 $				1 393,13 $	192,63 $	1 585,77 $
100001986	Goyette,Jean-Sebastien	1 393,13 $	192,63 $	1 585,77 $				1 393,13 $	192,63 $	1 585,77 $
100001987	Tremblay,Eric	1 308,77 $	180,97 $	1 489,74 $				1 308,77 $	180,97 $	1 489,74 $
100001988	Savoie-Cabana,Jean-Philippe	1 393,13 $	192,63 $	1 585,77 $				1 393,13 $	192,63 $	1 585,77 $
100002078	De Seve,Richard	1 393,13 $	192,63 $	1 585,77 $				1 393,13 $	192,63 $	1 585,77 $
100002079	Duval,Sylvain				3 957,47 $	547,22 $	4 504,69 $	3 957,47 $	547,22 $	4 504,69 $
100002080	Emond,Daniel	833,95 $	115,31 $	949,27 $				833,95 $	115,31 $	949,27 $
100002083	Bergeron,Robin				3 957,48 $	547,22 $	4 504,69 $	3 957,48 $	547,22 $	4 504,69 $
100002084	Mercier,Jonathan	1 355,22 $	187,39 $	1 542,61 $				1 355,22 $	187,39 $	1 542,61 $
100002085	Major,Jean-Francois	1 255,75 $	173,64 $	1 429,39 $				1 255,75 $	173,64 $	1 429,39 $
100002087	Cliche,Andre	1 356,98 $	187,63 $	1 544,61 $				1 356,98 $	187,63 $	1 544,61 $
100002265	Harvey,Sebastien				3 957,47 $	547,22 $	4 504,69 $	3 957,47 $	547,22 $	4 504,69 $
100002894	Larose,Mathieu	988,12 $	136,63 $	1 124,75 $				988,12 $	136,63 $	1 124,75 $
100003150	Villeneuve,Jason	1 392,24 $	192,51 $	1 584,75 $				1 392,24 $	192,51 $	1 584,75 $
100003192	Leblanc,Patrick	1 307,93 $	180,85 $	1 488,79 $				1 307,93 $	180,85 $	1 488,79 $
100003954	Lanthier,Stephane	782,97 $	108,26 $	891,24 $				782,97 $	108,26 $	891,24 $
100003979	Bala,Adrian				3 957,48 $	547,22 $	4 504,69 $	3 957,48 $	547,22 $	4 504,69 $
100004809	Bellemare,Alexandre	1 393,13 $	192,63 $	1 585,77 $				1 393,13 $	192,63 $	1 585,77 $
100004810	Bergeron,Philippe	1 393,13 $	192,63 $	1 585,77 $				1 393,13 $	192,63 $	1 585,77 $
100004811	Bouchard,Patrice	1 393,13 $	192,63 $	1 585,77 $				1 393,13 $	192,63 $	1 585,77 $
100004812	Corbeil,Pierre-Yves	1 393,13 $	192,63 $	1 585,77 $				1 393,13 $	192,63 $	1 585,77 $
100004813	Coulombe-Minville,Jean-Michel	1 369,03 $	189,30 $	1 558,33 $				1 369,03 $	189,30 $	1 558,33 $
100004814	Desaulniers,Richard	1 393,13 $	192,63 $	1 585,77 $				1 393,13 $	192,63 $	1 585,77 $
100004816	Desjourdy,Benoit				3 957,47 $	547,22 $	4 504,69 $	3 957,47 $	547,22 $	4 504,69 $
100004817	Drainville,Etienne	684,51 $	94,65 $	779,17 $	2 012,97 $	278,34 $	2 291,31 $	2 697,49 $	372,99 $	3 070,48 $
100004818	Gelinas,Alexandre				1 403,60 $	194,08 $	1 597,68 $	1 403,60 $	194,08 $	1 597,68 $
100004827	Forest,Raphael	1 393,13 $	192,63 $	1 585,77 $				1 393,13 $	192,63 $	1 585,77 $
100004828	Lau,Yatming	1 393,13 $	192,63 $	1 585,77 $				1 393,13 $	192,63 $	1 585,77 $
100004829	Laprairie,Jonathan				3 717,83 $	514,08 $	4 231,91 $	3 717,83 $	514,08 $	4 231,91 $
100004830	Martin,Francois	1 393,13 $	192,63 $	1 585,77 $				1 393,13 $	192,63 $	1 585,77 $

Matricule	Nom de l'employé	Pompier Montant TS	Pompier Intérêt [1,2]	Pompier Total	Lieutenant Montant TS	Lieutenant Intérêt [1,2]	Lieutenant Total	Combiné Montant TS	Combiné Intérêt [1,2]	Combiné Total
100004831	Michaud,Jonathan				3 957,48 $	547,22 $	4 504,70 $	3 957,48 $	547,22 $	4 504,70 $
100004832	Mimeault,Benoit	1 393,13 $	192,63 $	1 585,77 $				1 393,13 $	192,63 $	1 585,77 $
100004833	Morin,Etienne	1 361,80 $	188,30 $	1 550,10 $				1 361,80 $	188,30 $	1 550,10 $
100004844	Guillette,Sylvain	908,67 $	125,65 $	1 034,32 $				908,67 $	125,65 $	1 034,32 $
100004845	Halde,Christian	1 366,62 $	188,97 $	1 555,59 $				1 366,62 $	188,97 $	1 555,59 $
100004846	Lapointe,Pierre-Andre	1 393,13 $	192,63 $	1 585,77 $				1 393,13 $	192,63 $	1 585,77 $
100004847	Morneau,Stephane	1 393,13 $	192,63 $	1 585,77 $				1 393,13 $	192,63 $	1 585,77 $
100004848	Paquette,Cedric	1 393,13 $	192,63 $	1 585,77 $				1 393,13 $	192,63 $	1 585,77 $
100004849	Pichette,Ludovic	1 308,77 $	180,97 $	1 489,74 $				1 308,77 $	180,97 $	1 489,74 $
100004850	Rillart,Steve				150,63 $	20,83 $	171,46 $	150,63 $	20,83 $	171,46 $
100004851	Sabourin,Iann	1 393,13 $	192,63 $	1 585,77 $				1 393,13 $	192,63 $	1 585,77 $
100004852	Tremblay,Eric	1 168,91 $	161,63 $	1 330,54 $				1 168,91 $	161,63 $	1 330,54 $
100004853	Whelan-Bolduc,Francis	1 393,13 $	192,63 $	1 585,77 $				1 393,13 $	192,63 $	1 585,77 $
100004855	Gagnon,David	1 214,77 $	167,97 $	1 382,75 $				1 214,77 $	167,97 $	1 382,75 $
100004856	Jette,Francois	1 393,13 $	192,63 $	1 585,77 $				1 393,13 $	192,63 $	1 585,77 $
100004927	Boilard,Daniel				3 957,47 $	547,22 $	4 504,69 $	3 957,47 $	547,22 $	4 504,69 $
100004936	Gamache,Steve	1 393,13 $	192,63 $	1 585,77 $				1 393,13 $	192,63 $	1 585,77 $
100004981	Martel,Eric	1 393,13 $	192,63 $	1 585,77 $				1 393,13 $	192,63 $	1 585,77 $
100006355	Meriot,Tristan	950,08 $	131,37 $	1 081,45 $				950,08 $	131,37 $	1 081,45 $
100006516	Pellerin,Philippe	1 393,05 $	192,62 $	1 585,67 $				1 393,05 $	192,62 $	1 585,67 $
100006517	Tougas,Vincent	1 393,05 $	192,62 $	1 585,67 $				1 393,05 $	192,62 $	1 585,67 $
100006518	Beaurivage,Gael	1 393,05 $	192,62 $	1 585,67 $				1 393,05 $	192,62 $	1 585,67 $
100006519	Di Croce,Richard	1 393,05 $	192,62 $	1 585,67 $				1 393,05 $	192,62 $	1 585,67 $
100006520	Dionne,Keaven	1 267,72 $	175,29 $	1 443,01 $				1 267,72 $	175,29 $	1 443,01 $
100006521	Lachance,Erik	1 393,05 $	192,62 $	1 585,67 $				1 393,05 $	192,62 $	1 585,67 $
100006523	Belisle,Remi-Marc	1 393,05 $	192,62 $	1 585,67 $				1 393,05 $	192,62 $	1 585,67 $
100006524	Lambert,Nicolas	1 393,05 $	192,62 $	1 585,67 $				1 393,05 $	192,62 $	1 585,67 $
100006542	Dumont-Berger,Jonathan	1 393,05 $	192,62 $	1 585,67 $				1 393,05 $	192,62 $	1 585,67 $
100006548	Drouin,Dominic	1 393,05 $	192,62 $	1 585,67 $				1 393,05 $	192,62 $	1 585,67 $
100006551	Villeneuve,Hugo	1 200,24 $	165,96 $	1 366,20 $				1 200,24 $	165,96 $	1 366,20 $
100006554	Thouin,Maxime	1 393,05 $	192,62 $	1 585,67 $				1 393,05 $	192,62 $	1 585,67 $
100006555	Gregoire,Francis	1 355,13 $	187,38 $	1 542,51 $				1 355,13 $	187,38 $	1 542,51 $
100006558	Leblanc,Francois	1 313,51 $	181,62 $	1 495,14 $				1 313,51 $	181,62 $	1 495,14 $
100006559	Letellier De St-Just,Marc-Andr	1 364,13 $	188,62 $	1 552,75 $				1 364,13 $	188,62 $	1 552,75 $
100006560	Girard,Patrick	1 393,05 $	192,62 $	1 585,67 $				1 393,05 $	192,62 $	1 585,67 $
100007189	Lebrun,Frederic	1 119,56 $	154,81 $	1 274,36 $				1 119,56 $	154,81 $	1 274,36 $
100007221	Sambeau,Kevin	1 383,45 $	191,30 $	1 574,75 $				1 383,45 $	191,30 $	1 574,75 $
100007298	Archambault,Alexandre	796,96 $	110,20 $	907,16 $				796,96 $	110,20 $	907,16 $
100007671	Beausejour,Simon	867,58 $	119,96 $	987,55 $				867,58 $	119,96 $	987,55 $
100007672	Bellerose,Yves	1 392,95 $	192,61 $	1 585,56 $				1 392,95 $	192,61 $	1 585,56 $
100007673	Berube,Nicolas				3 957,00 $	547,15 $	4 504,16 $	3 957,00 $	547,15 $	4 504,16 $
100007674	Bessette,Yan				3 936,47 $	544,31 $	4 480,78 $	3 936,47 $	544,31 $	4 480,78 $
100007675	Blondeau,Marc-Andre				3 957,00 $	547,15 $	4 504,15 $	3 957,00 $	547,15 $	4 504,15 $
100007676	Boulais,Nicolas	1 036,28 $	143,29 $	1 179,57 $				1 036,28 $	143,29 $	1 179,57 $
100007677	Boulay,Steve	1 392,95 $	192,61 $	1 585,56 $				1 392,95 $	192,61 $	1 585,56 $

Matricule	Nom de l'employé	Pompier Montant TS	Pompier Intérêt [1,2]	Pompier Total	Lieutenant Montant TS	Lieutenant Intérêt [1,2]	Lieutenant Total	Combiné Montant TS	Combiné Intérêt [1,2]	Combiné Total
100007678	Boulet,Bruno				3 717,39 $	514,02 $	4 231,41 $	3 717,39 $	514,02 $	4 231,41 $
100007681	Caron,Dominic	1 392,95 $	192,61 $	1 585,56 $				1 392,95 $	192,61 $	1 585,56 $
100007682	Champoux,Jonathan	1 392,95 $	192,61 $	1 585,56 $				1 392,95 $	192,61 $	1 585,56 $
100007683	Chaput,Jean-Philippe	684,33 $	94,63 $	778,96 $	2 012,98 $	278,34 $	2 291,32 $	2 697,31 $	372,97 $	3 070,28 $
100007684	Chartrand,Stephane	1 392,95 $	192,61 $	1 585,56 $				1 392,95 $	192,61 $	1 585,56 $
100007685	Comeau,Anthony	1 392,95 $	192,61 $	1 585,56 $				1 392,95 $	192,61 $	1 585,56 $
100007687	Couture-Gagnon,Fernand	1 392,95 $	192,61 $	1 585,56 $				1 392,95 $	192,61 $	1 585,56 $
100007689	Delorme,Carl				3 957,00 $	547,15 $	4 504,15 $	3 957,00 $	547,15 $	4 504,15 $
100007694	Drainville,Melanie				3 957,00 $	547,15 $	4 504,16 $	3 957,00 $	547,15 $	4 504,16 $
100007695	Dufort,Jean-Philippe	1 392,95 $	192,61 $	1 585,56 $				1 392,95 $	192,61 $	1 585,56 $
100007696	Dupuis-Lemieux,Gabriel	1 392,95 $	192,61 $	1 585,56 $				1 392,95 $	192,61 $	1 585,56 $
100007697	Fortin,Alexandre	1 355,04 $	187,37 $	1 542,40 $				1 355,04 $	187,37 $	1 542,40 $
100007699	Gagne,Mychel	1 142,32 $	157,95 $	1 300,27 $				1 142,32 $	157,95 $	1 300,27 $
100007700	Galarneau,Christian	1 392,95 $	192,61 $	1 585,56 $				1 392,95 $	192,61 $	1 585,56 $
100007702	Giroux,Jean-Francois	1 392,95 $	192,61 $	1 585,56 $				1 392,95 $	192,61 $	1 585,56 $
100007703	Gravel,Marc	1 392,95 $	192,61 $	1 585,56 $				1 392,95 $	192,61 $	1 585,56 $
100007705	Guay,Germain	1 098,94 $	151,95 $	1 250,89 $				1 098,94 $	151,95 $	1 250,89 $
100007707	Lachance,Tomy				3 957,00 $	547,15 $	4 504,15 $	3 957,00 $	547,15 $	4 504,15 $
100007708	Ladouceur,Danny	1 392,95 $	192,61 $	1 585,56 $				1 392,95 $	192,61 $	1 585,56 $
100007709	Laflamme,Steve	1 392,95 $	192,61 $	1 585,56 $				1 392,95 $	192,61 $	1 585,56 $
100007710	Laframboise,Vincent	785,64 $	108,63 $	894,28 $				785,64 $	108,63 $	894,28 $
100007712	Lapierre,Sebastien	1 392,95 $	192,61 $	1 585,56 $				1 392,95 $	192,61 $	1 585,56 $
100007713	Lefebvre,Eric				3 957,01 $	547,15 $	4 504,16 $	3 957,01 $	547,15 $	4 504,16 $
100007714	Lessard,Patrick				3 957,00 $	547,15 $	4 504,15 $	3 957,00 $	547,15 $	4 504,15 $
100007715	Lessard,Patrick	484,40 $	66,98 $	551,38 $				484,40 $	66,98 $	551,38 $
100007717	Jean-Marie,Mathieu				931,06 $	128,74 $	1 059,80 $	931,06 $	128,74 $	1 059,80 $
100007718	Montpetit,Nicolas				3 957,01 $	547,15 $	4 504,16 $	3 957,01 $	547,15 $	4 504,16 $
100007719	Pellerin,Frederic	1 344,75 $	185,94 $	1 530,70 $				1 344,75 $	185,94 $	1 530,70 $
100007720	Poirier Dube,Marie-Eve	1 392,95 $	192,61 $	1 585,56 $				1 392,95 $	192,61 $	1 585,56 $
100007721	Racine,Amelie	1 366,44 $	188,94 $	1 555,39 $				1 366,44 $	188,94 $	1 555,39 $
100007723	Riberdy,Eric	1 392,95 $	192,61 $	1 585,56 $				1 392,95 $	192,61 $	1 585,56 $
100007725	Rose,Christian	1 339,93 $	185,28 $	1 525,21 $				1 339,93 $	185,28 $	1 525,21 $
100007726	Sauve,Dominic				800,95 $	110,75 $	911,70 $	800,95 $	110,75 $	911,70 $
100007727	Sevigny,Hugo	1 392,95 $	192,61 $	1 585,56 $				1 392,95 $	192,61 $	1 585,56 $
100007729	Tambosso,Francois-Alexandre	1 392,95 $	192,61 $	1 585,56 $				1 392,95 $	192,61 $	1 585,56 $
100007732	Theriault,Steeve				3 717,39 $	514,02 $	4 231,41 $	3 717,39 $	514,02 $	4 231,41 $
100007733	Tougas,Jean-Luc				3 957,00 $	547,15 $	4 504,15 $	3 957,00 $	547,15 $	4 504,15 $
100007734	Tremblay,Marc	1 392,95 $	192,61 $	1 585,56 $				1 392,95 $	192,61 $	1 585,56 $
100007735	Vanbrugghe,Simon	1 079,66 $	149,29 $	1 228,95 $				1 079,66 $	149,29 $	1 228,95 $
100007772	Leveille,Mathieu	1 373,67 $	189,94 $	1 563,62 $				1 373,67 $	189,94 $	1 563,62 $
100007773	Roy,Jean-Sebastien	1 065,20 $	147,29 $	1 212,49 $				1 065,20 $	147,29 $	1 212,49 $
100007774	Bourassa,Pier-Jean	1 392,95 $	192,61 $	1 585,56 $				1 392,95 $	192,61 $	1 585,56 $
100007775	Marquis,Patrick	496,38 $	68,64 $	565,02 $	2 012,98 $	278,34 $	2 291,32 $	2 509,36 $	346,98 $	2 856,34 $
100007777	Toniolo,Ryan	1 392,95 $	192,61 $	1 585,56 $				1 392,95 $	192,61 $	1 585,56 $
100007854	Blanchard,Julien				3 957,01 $	547,15 $	4 504,16 $	3 957,01 $	547,15 $	4 504,16 $

Matricule	Nom de l'employé	Pompier Montant TS	Pompier Intérêt [1,2]	Pompier Total	Lieutenant Montant TS	Lieutenant Intérêt [1,2]	Lieutenant Total	Combiné Montant TS	Combiné Intérêt [1,2]	Combiné Total
100008017	Thifault,Mario	1 332,02 $	184,18 $	1 516,21 $				1 332,02 $	184,18 $	1 516,21 $
100008115	Clement,Yann	800,87 $	110,74 $	911,61 $				800,87 $	110,74 $	911,61 $
100008513	Mercier,Jean-Sebastien	1 041,70 $	144,04 $	1 185,74 $				1 041,70 $	144,04 $	1 185,74 $
100008820	Morel,Patrick	1 392,79 $	192,59 $	1 585,37 $				1 392,79 $	192,59 $	1 585,37 $
100008821	Goeury,Vania	23,44 $	3,24 $	26,68 $				23,44 $	3,24 $	26,68 $
100008822	Gaudry,Nicolas	1 392,79 $	192,59 $	1 585,37 $				1 392,79 $	192,59 $	1 585,37 $
100008823	Martel,Denis	1 392,79 $	192,59 $	1 585,37 $				1 392,79 $	192,59 $	1 585,37 $
100008824	Belleville,Francois	1 392,79 $	192,59 $	1 585,37 $				1 392,79 $	192,59 $	1 585,37 $
100008825	Bachellerie,Yan	1 392,79 $	192,59 $	1 585,37 $				1 392,79 $	192,59 $	1 585,37 $
100008826	Fortier,Marc-Andre	1 392,79 $	192,59 $	1 585,37 $				1 392,79 $	192,59 $	1 585,37 $
100008827	Cote-Desjardins,Jean-Sebastien	1 392,79 $	192,59 $	1 585,37 $				1 392,79 $	192,59 $	1 585,37 $
100008828	Brunet,Jean-Francois	1 296,40 $	179,26 $	1 475,66 $				1 296,40 $	179,26 $	1 475,66 $
100008829	Coulombe,Martin	1 392,79 $	192,59 $	1 585,37 $				1 392,79 $	192,59 $	1 585,37 $
100008830	Hetu,Antoine	1 392,79 $	192,59 $	1 585,37 $				1 392,79 $	192,59 $	1 585,37 $
100008831	Rioux,Francois	1 392,79 $	192,59 $	1 585,37 $				1 392,79 $	192,59 $	1 585,37 $
100008832	Roy,Jonathan				3 956,58 $	547,09 $	4 503,67 $	3 956,58 $	547,09 $	4 503,67 $
100008833	Chartrand,Martin	426,45 $	58,97 $	485,41 $				426,45 $	58,97 $	485,41 $
100008834	Daigle,Patrice	1 392,79 $	192,59 $	1 585,37 $				1 392,79 $	192,59 $	1 585,37 $
100008835	Hamel,Danny	1 392,79 $	192,59 $	1 585,37 $				1 392,79 $	192,59 $	1 585,37 $
100008836	Roy,Louis-Charles	1 392,79 $	192,59 $	1 585,37 $				1 392,79 $	192,59 $	1 585,37 $
100008837	Lalonde,Etienne	1 308,45 $	180,92 $	1 489,37 $				1 308,45 $	180,92 $	1 489,37 $
100008838	Daze,Jonathan	1 392,79 $	192,59 $	1 585,37 $				1 392,79 $	192,59 $	1 585,37 $
100008839	Chomyn,Jean-Francois	1 072,30 $	148,27 $	1 220,57 $				1 072,30 $	148,27 $	1 220,57 $
100008840	Legault,Carl	1 392,79 $	192,59 $	1 585,37 $				1 392,79 $	192,59 $	1 585,37 $
100008841	Racicot,Maxime	1 392,79 $	192,59 $	1 585,37 $				1 392,79 $	192,59 $	1 585,37 $
100008842	Turmel,Ludovic	1 392,79 $	192,59 $	1 585,37 $				1 392,79 $	192,59 $	1 585,37 $
100008843	Charland,Frederic	1 392,79 $	192,59 $	1 585,37 $				1 392,79 $	192,59 $	1 585,37 $
100008844	Berube-Thrasybule,Simon	1 392,79 $	192,59 $	1 585,37 $				1 392,79 $	192,59 $	1 585,37 $
100008845	Thibert,Gabriel	1 308,45 $	180,92 $	1 489,37 $				1 308,45 $	180,92 $	1 489,37 $
100009404	Berthiaume,David	684,17 $	94,60 $	778,77 $	2 012,98 $	278,34 $	2 291,32 $	2 697,15 $	372,95 $	3 070,09 $
100009405	Desnoyers,Mathieu	1 245,80 $	172,26 $	1 418,06 $				1 245,80 $	172,26 $	1 418,06 $
100009459	Forest,Marc-Andre	1 392,79 $	192,59 $	1 585,37 $				1 392,79 $	192,59 $	1 585,37 $
100009818	Desjardins,Alex	1 262,20 $	174,53 $	1 436,73 $				1 262,20 $	174,53 $	1 436,73 $
100010509	Cazalis,Sebastien	1 392,49 $	192,54 $	1 585,03 $				1 392,49 $	192,54 $	1 585,03 $
100010510	Bordeleau,Christian	1 392,49 $	192,54 $	1 585,03 $				1 392,49 $	192,54 $	1 585,03 $
100010511	Prairie,Charles	1 216,62 $	168,23 $	1 384,84 $				1 216,62 $	168,23 $	1 384,84 $
100010512	Larouche,Guillaume	1 392,49 $	192,54 $	1 585,03 $				1 392,49 $	192,54 $	1 585,03 $
100010513	Boudreau,David	1 262,39 $	174,56 $	1 436,95 $				1 262,39 $	174,56 $	1 436,95 $
100010514	Lavoie,Daniel				3 716,26 $	513,86 $	4 230,12 $	3 716,26 $	513,86 $	4 230,12 $
100010517	Hearson,Francis	1 392,49 $	192,54 $	1 585,03 $				1 392,49 $	192,54 $	1 585,03 $
100010518	Greene,James Patrick	1 392,49 $	192,54 $	1 585,03 $				1 392,49 $	192,54 $	1 585,03 $
100010519	Lafontaine,Nicolas P.	1 281,67 $	177,22 $	1 458,89 $				1 281,67 $	177,22 $	1 458,89 $
100010520	Lareau,Bruno				3 955,80 $	546,98 $	4 502,79 $	3 955,80 $	546,98 $	4 502,79 $
100010522	D'Auteuil-Lepage,Vincent	1 392,49 $	192,54 $	1 585,03 $				1 392,49 $	192,54 $	1 585,03 $
100010524	Malo,Patrick	684,08 $	94,59 $	778,67 $	2 012,43 $	278,27 $	2 290,70 $	2 696,51 $	372,86 $	3 069,37 $

Matricule	Nom de l'employé	Montant TS	Pompier Intérêt [1,2]	Total	Montant TS	Lieutenant Intérêt [1,2]	Total	Montant TS	Combiné Intérêt [1,2]	Total
100010525	Poirier,Remi	1 274,44 $	176,22 $	1 450,66 $				1 274,44 $	176,22 $	1 450,66 $
100010527	Bazinet,Patrick				3 955,80 $	546,98 $	4 502,78 $	3 955,80 $	546,98 $	4 502,78 $
100010528	Tzoumakis,Christopher	1 308,17 $	180,89 $	1 489,05 $				1 308,17 $	180,89 $	1 489,05 $
100010529	Carriere,Sylvain	1 378,03 $	190,55 $	1 568,58 $				1 378,03 $	190,55 $	1 568,58 $
100010530	Barrette,Eric				3 955,80 $	546,98 $	4 502,79 $	3 955,80 $	546,98 $	4 502,79 $
100010531	Vincent,Maxime	1 392,49 $	192,54 $	1 585,03 $				1 392,49 $	192,54 $	1 585,03 $
100010532	Chouinard,Eric	1 392,49 $	192,54 $	1 585,03 $				1 392,49 $	192,54 $	1 585,03 $
100010533	Gervais,Hugues	1 392,49 $	192,54 $	1 585,03 $				1 392,49 $	192,54 $	1 585,03 $
100010534	Bleau,Alexandre	1 392,49 $	192,54 $	1 585,03 $				1 392,49 $	192,54 $	1 585,03 $
100010535	Levesque,Hugo	1 392,49 $	192,54 $	1 585,03 $				1 392,49 $	192,54 $	1 585,03 $
100010536	Daigneault,Mathieu				3 853,14 $	532,79 $	4 385,93 $	3 853,14 $	532,79 $	4 385,93 $
100010537	Allard,Maxime	1 392,49 $	192,54 $	1 585,03 $				1 392,49 $	192,54 $	1 585,03 $
100010538	Baribeau,Yanick				3 955,80 $	546,98 $	4 502,78 $	3 955,80 $	546,98 $	4 502,78 $
100010539	Dauphinais-Chartier,Nicolas	1 392,49 $	192,54 $	1 585,03 $				1 392,49 $	192,54 $	1 585,03 $
100010540	Tremblay-Boyer,Jean-Philippe	1 178,07 $	162,90 $	1 340,97 $				1 178,07 $	162,90 $	1 340,97 $
100010541	Bouchard,Guillaume	1 392,49 $	192,54 $	1 585,03 $				1 392,49 $	192,54 $	1 585,03 $
100010542	Lebel-Chartrand,Jean-Francois	684,08 $	94,59 $	778,67 $	1 902,91 $	263,12 $	2 166,04 $	2 586,99 $	357,71 $	2 944,70 $
100010543	Verville,Marc-Andre	1 392,49 $	192,54 $	1 585,03 $				1 392,49 $	192,54 $	1 585,03 $
100010544	Gravel,Nicolas	1 392,49 $	192,54 $	1 585,03 $				1 392,49 $	192,54 $	1 585,03 $
100010545	Gladu,Jonathan	1 308,17 $	180,89 $	1 489,05 $				1 308,17 $	180,89 $	1 489,05 $
100010546	Masse,Marc	1 308,17 $	180,89 $	1 489,05 $				1 308,17 $	180,89 $	1 489,05 $
100010548	Demers,Jean-Francois	1 382,85 $	191,21 $	1 574,06 $				1 382,85 $	191,21 $	1 574,06 $
100010549	Dupuis,Jean-Francois	1 392,49 $	192,54 $	1 585,03 $				1 392,49 $	192,54 $	1 585,03 $
100010550	Simoneau,Martin	1 392,49 $	192,54 $	1 585,03 $				1 392,49 $	192,54 $	1 585,03 $
100010551	Provencher,Martin	1 354,57 $	187,30 $	1 541,87 $				1 354,57 $	187,30 $	1 541,87 $
100010552	Trudel,Philippe	1 375,62 $	190,21 $	1 565,83 $				1 375,62 $	190,21 $	1 565,83 $
100010553	Longpre,Alexandre	1 392,49 $	192,54 $	1 585,03 $				1 392,49 $	192,54 $	1 585,03 $
100010554	Fortin,Jonathan	1 161,21 $	160,56 $	1 321,77 $				1 161,21 $	160,56 $	1 321,77 $
100010649	Roy,Jean-Sebastien	1 035,93 $	143,24 $	1 179,18 $				1 035,93 $	143,24 $	1 179,18 $
100011319	Lapointe-Massicotte,Louis	866,87 $	119,87 $	986,74 $				866,87 $	119,87 $	986,74 $
100011743	Archambault,Julien	1 392,34 $	192,53 $	1 584,87 $				1 392,34 $	192,53 $	1 584,87 $
100011745	Beauchamp,Mathieu	1 392,34 $	192,53 $	1 584,87 $				1 392,34 $	192,53 $	1 584,87 $
100011747	Belanger,Stephane	1 392,34 $	192,53 $	1 584,87 $				1 392,34 $	192,53 $	1 584,87 $
100011748	Benoit-Tetreault,Louis-Philipp	1 112,91 $	153,89 $	1 266,80 $				1 112,91 $	153,89 $	1 266,80 $
100011752	Berube,Jean-Sebastien	1 308,03 $	180,87 $	1 488,90 $				1 308,03 $	180,87 $	1 488,90 $
100011754	Berube,Maxime	1 392,34 $	192,53 $	1 584,87 $				1 392,34 $	192,53 $	1 584,87 $
100011757	Biello,Pierre-Luc	684,08 $	94,59 $	778,67 $	1 799,91 $	248,88 $	2 048,79 $	2 483,99 $	343,47 $	2 827,46 $
100011759	Boileau,Olivier	1 392,34 $	192,53 $	1 584,87 $				1 392,34 $	192,53 $	1 584,87 $
100011763	Bonneau,Pierre-Yves	1 392,34 $	192,53 $	1 584,87 $				1 392,34 $	192,53 $	1 584,87 $
100011764	Charbonneau,Dominic				3 955,43 $	546,93 $	4 502,37 $	3 955,43 $	546,93 $	4 502,37 $
100011770	Charpentier,Vincent	1 392,34 $	192,53 $	1 584,87 $				1 392,34 $	192,53 $	1 584,87 $
100011771	Chartrand,Eric	1 392,34 $	192,53 $	1 584,87 $				1 392,34 $	192,53 $	1 584,87 $
100011777	Cote,Philippe	684,08 $	94,59 $	778,67 $	2 012,07 $	278,22 $	2 290,28 $	2 696,14 $	372,81 $	3 068,95 $
100011779	Couture,Jean-Philippe	1 392,34 $	192,53 $	1 584,87 $				1 392,34 $	192,53 $	1 584,87 $
100011780	Cyr,Stephane	929,84 $	128,57 $	1 058,41 $				929,84 $	128,57 $	1 058,41 $

Matricule	Nom de l'employé	Montant TS	Pompier Intérêt [1,2]	Total	Montant TS	Lieutenant Intérêt [1,2]	Total	Montant TS	Combiné Intérêt [1,2]	Total
100011787	Demers,Pascal	1 298,40 $	179,53 $	1 477,93 $				1 298,40 $	179,53 $	1 477,93 $
100011788	Denis,Stephane				3 955,43 $	546,93 $	4 502,37 $	3 955,43 $	546,93 $	4 502,37 $
100011790	Desjardins-Pilon,Yves	1 380,30 $	190,86 $	1 571,16 $				1 380,30 $	190,86 $	1 571,16 $
100011792	Drainville,Michel	1 392,34 $	192,53 $	1 584,87 $				1 392,34 $	192,53 $	1 584,87 $
100011796	Faucher,Mathieu	1 392,24 $	192,51 $	1 584,75 $				1 392,24 $	192,51 $	1 584,75 $
100011797	Fournier,Simon	1 317,67 $	182,20 $	1 499,87 $				1 317,67 $	182,20 $	1 499,87 $
100011799	Gravel,Gino	1 392,34 $	192,53 $	1 584,87 $				1 392,34 $	192,53 $	1 584,87 $
100011801	Henri,Guillaume	684,08 $	94,59 $	778,67 $	1 847,82 $	255,51 $	2 103,32 $	2 531,89 $	350,09 $	2 881,99 $
100011804	Hooper,Jean-Claude				3 955,44 $	546,93 $	4 502,37 $	3 955,44 $	546,93 $	4 502,37 $
100011814	Khao,Tat Chi	684,08 $	94,59 $	778,67 $	2 012,07 $	278,22 $	2 290,28 $	2 696,14 $	372,81 $	3 068,95 $
100011816	Labbe,Francis	1 392,34 $	192,53 $	1 584,87 $				1 392,34 $	192,53 $	1 584,87 $
100011825	Laurendeau,Jimmy	1 392,34 $	192,53 $	1 584,87 $				1 392,34 $	192,53 $	1 584,87 $
100011829	Paquette,Julien	1 310,44 $	181,20 $	1 491,64 $				1 310,44 $	181,20 $	1 491,64 $
100011832	Rayes,Francois	1 392,34 $	192,53 $	1 584,87 $				1 392,34 $	192,53 $	1 584,87 $
100011835	Rochette,Alain	1 081,60 $	149,56 $	1 231,15 $				1 081,60 $	149,56 $	1 231,15 $
100011840	Tremblay,Remi	1 392,34 $	192,53 $	1 584,87 $				1 392,34 $	192,53 $	1 584,87 $
100011842	White,Kevin	1 392,34 $	192,53 $	1 584,87 $				1 392,34 $	192,53 $	1 584,87 $
100011845	Zaghbani Cloutier,Karim	1 233,36 $	170,54 $	1 403,90 $				1 233,36 $	170,54 $	1 403,90 $
100011848	Cote-Lemaire,Michael	1 392,24 $	192,51 $	1 584,75 $				1 392,24 $	192,51 $	1 584,75 $
100011946	Chabot,Francois	1 392,24 $	192,51 $	1 584,75 $				1 392,24 $	192,51 $	1 584,75 $
100011964	Gauthier,Patrice	1 392,34 $	192,53 $	1 584,87 $				1 392,34 $	192,53 $	1 584,87 $
100012194	Boisvert-Girard,David	1 274,31 $	176,20 $	1 450,51 $				1 274,31 $	176,20 $	1 450,51 $
100012732	St-Louis,Simon	1 364,33 $	188,65 $	1 552,98 $				1 364,33 $	188,65 $	1 552,98 $
100012770	Bernier-Brodeur,Jeremie	1 307,93 $	180,85 $	1 488,79 $				1 307,93 $	180,85 $	1 488,79 $
100012771	Chartier,Pierre	1 199,54 $	165,87 $	1 365,41 $				1 199,54 $	165,87 $	1 365,41 $
100012772	Boutin,Jimmy	1 392,24 $	192,51 $	1 584,75 $				1 392,24 $	192,51 $	1 584,75 $
100012774	Fontaine,Marc	1 392,24 $	192,51 $	1 584,75 $				1 392,24 $	192,51 $	1 584,75 $
100012777	Teasdale,Mathieu	1 110,64 $	153,57 $	1 264,21 $				1 110,64 $	153,57 $	1 264,21 $
100012778	Magowan,Sean	1 392,24 $	192,51 $	1 584,75 $				1 392,24 $	192,51 $	1 584,75 $
100012779	Boucher-Proulx,Gabriel	684,08 $	94,59 $	778,67 $	1 772,29 $	245,06 $	2 017,36 $	2 456,37 $	339,65 $	2 796,02 $
100012780	Lemire,Hugo				3 955,16 $	546,90 $	4 502,06 $	3 955,16 $	546,90 $	4 502,06 $
100012781	Proulx,Simon	1 344,06 $	185,85 $	1 529,91 $				1 344,06 $	185,85 $	1 529,91 $
100012782	Rainville,Etienne				3 955,16 $	546,90 $	4 502,06 $	3 955,16 $	546,90 $	4 502,06 $
100012783	Brigandi,Marc	1 392,24 $	192,51 $	1 584,75 $				1 392,24 $	192,51 $	1 584,75 $
100012784	Laurin,Jean-Philippe	1 392,24 $	192,51 $	1 584,75 $				1 392,24 $	192,51 $	1 584,75 $
100012785	Bujold,Dominic	1 307,93 $	180,85 $	1 488,79 $				1 307,93 $	180,85 $	1 488,79 $
100013596	Bilodeau,Patrick	1 135,50 $	157,01 $	1 292,51 $				1 135,50 $	157,01 $	1 292,51 $
100014216	Fitzgibbons-Bourque,Olivier	1 358,52 $	187,85 $	1 546,36 $				1 358,52 $	187,85 $	1 546,36 $
100014217	Daoust,Eric	1 341,66 $	185,52 $	1 527,17 $				1 341,66 $	185,52 $	1 527,17 $
100014224	Berube,Simon	1 288,66 $	178,19 $	1 466,85 $				1 288,66 $	178,19 $	1 466,85 $
100014225	St-Pierre,Daniel	1 242,90 $	171,86 $	1 414,76 $				1 242,90 $	171,86 $	1 414,76 $
100014227	Gaul,Guillaume	1 392,24 $	192,51 $	1 584,75 $				1 392,24 $	192,51 $	1 584,75 $
100014228	Normandeau,Patrick	1 392,24 $	192,51 $	1 584,75 $				1 392,24 $	192,51 $	1 584,75 $
100014229	Resendes,Andrew	700,94 $	96,92 $	797,86 $				700,94 $	96,92 $	797,86 $
100014230	Tessier,Guillaume	1 392,24 $	192,51 $	1 584,75 $				1 392,24 $	192,51 $	1 584,75 $

Matricule	Nom de l'employé	Pompier Montant TS	Pompier Intérêt [1,2]	Pompier Total	Lieutenant Montant TS	Lieutenant Intérêt [1,2]	Lieutenant Total	Combiné Montant TS	Combiné Intérêt [1,2]	Combiné Total
100014231	Comitini,Patrick	1 392,24 $	192,51 $	1 584,75 $				1 392,24 $	192,51 $	1 584,75 $
100014232	Raby,Philippe	1 392,24 $	192,51 $	1 584,75 $				1 392,24 $	192,51 $	1 584,75 $
100014233	Guertin,Vincent	1 392,24 $	192,51 $	1 584,75 $				1 392,24 $	192,51 $	1 584,75 $
100014235	Perron-Dumais,Vincent	1 254,95 $	173,53 $	1 428,47 $				1 254,95 $	173,53 $	1 428,47 $
100014240	Montplaisir,Marc-Andre	1 368,15 $	189,18 $	1 557,33 $				1 368,15 $	189,18 $	1 557,33 $
100014241	Lemay-Cadieux,Jean-Daniel				3 715,66 $	513,78 $	4 229,44 $	3 715,66 $	513,78 $	4 229,44 $
100014244	Beland,Maxime	1 392,24 $	192,51 $	1 584,75 $				1 392,24 $	192,51 $	1 584,75 $
100014245	Michaud-Jacob,Ian				3 900,42 $	539,33 $	4 439,74 $	3 900,42 $	539,33 $	4 439,74 $
100014246	Noubani,Philippe	1 392,24 $	192,51 $	1 584,75 $				1 392,24 $	192,51 $	1 584,75 $
100014247	Dube,Louis-Philippe	1 392,24 $	192,51 $	1 584,75 $				1 392,24 $	192,51 $	1 584,75 $
100014248	St-Onge,Patrick	1 339,25 $	185,18 $	1 524,43 $				1 339,25 $	185,18 $	1 524,43 $
100014249	Lecoeur,Frederic	1 392,24 $	192,51 $	1 584,75 $				1 392,24 $	192,51 $	1 584,75 $
100014250	Moquin,Nicolas	1 392,24 $	192,51 $	1 584,75 $				1 392,24 $	192,51 $	1 584,75 $
100014251	Galarneau,Marc	1 392,24 $	192,51 $	1 584,75 $				1 392,24 $	192,51 $	1 584,75 $
100014252	Johnson,Martin-Pierre	1 392,24 $	192,51 $	1 584,75 $				1 392,24 $	192,51 $	1 584,75 $
100014263	Joly,Louis-Simon	1 392,24 $	192,51 $	1 584,75 $				1 392,24 $	192,51 $	1 584,75 $
100014264	Letourneau,Benoit				3 811,46 $	527,03 $	4 338,49 $	3 811,46 $	527,03 $	4 338,49 $
100014265	Choquette,Philippe	1 392,24 $	192,51 $	1 584,75 $				1 392,24 $	192,51 $	1 584,75 $
100014266	Miville,Dominic	1 392,24 $	192,51 $	1 584,75 $				1 392,24 $	192,51 $	1 584,75 $
100014267	Pilotte,Marie-Eve	1 392,24 $	192,51 $	1 584,75 $				1 392,24 $	192,51 $	1 584,75 $
100014268	Roy,Jonathan	1 392,24 $	192,51 $	1 584,75 $				1 392,24 $	192,51 $	1 584,75 $
100014269	Poitras,Jonathan				3 955,16 $	546,90 $	4 502,06 $	3 955,16 $	546,90 $	4 502,06 $
100014270	Presseau,Alexandre	1 303,12 $	180,19 $	1 483,30 $				1 303,12 $	180,19 $	1 483,30 $
100014637	Duchesne,Jonathan	915,56 $	126,60 $	1 042,16 $				915,56 $	126,60 $	1 042,16 $
100014645	Perreault,Ianic	782,83 $	108,25 $	891,08 $				782,83 $	108,25 $	891,08 $
100014821	Plourde,Jonathan	1 392,24 $	192,51 $	1 584,75 $				1 392,24 $	192,51 $	1 584,75 $
100014824	Bibeau,Guy	1 329,61 $	183,85 $	1 513,46 $				1 329,61 $	183,85 $	1 513,46 $
100014825	Bouchard,Pierre-Luc				3 715,66 $	513,78 $	4 229,44 $	3 715,66 $	513,78 $	4 229,44 $
100014827	St-Jacques,Miguel	1 392,24 $	192,51 $	1 584,75 $				1 392,24 $	192,51 $	1 584,75 $
100014828	Jauvin,Mathieu	1 392,24 $	192,51 $	1 584,75 $				1 392,24 $	192,51 $	1 584,75 $
100014829	Dumont,Remi	828,60 $	114,57 $	943,17 $				828,60 $	114,57 $	943,17 $
100014830	Demers,Martin	859,91 $	118,90 $	978,82 $				859,91 $	118,90 $	978,82 $
100014831	Dube,Martin	1 392,24 $	192,51 $	1 584,75 $				1 392,24 $	192,51 $	1 584,75 $
100014832	Belanger,Denis	1 392,24 $	192,51 $	1 584,75 $				1 392,24 $	192,51 $	1 584,75 $
100014833	Mc Duff,Francis	1 392,24 $	192,51 $	1 584,75 $				1 392,24 $	192,51 $	1 584,75 $
100014835	Deblois,Frederik	684,08 $	94,59 $	778,67 $	2 011,79 $	278,18 $	2 289,97 $	2 695,87 $	372,77 $	3 068,64 $
100014836	Tessier,Guillaume	1 392,24 $	192,51 $	1 584,75 $				1 392,24 $	192,51 $	1 584,75 $
100014837	Landry-Dube,Alexis	1 392,24 $	192,51 $	1 584,75 $				1 392,24 $	192,51 $	1 584,75 $
100014839	Lalande,Benoit	1 392,24 $	192,51 $	1 584,75 $				1 392,24 $	192,51 $	1 584,75 $
100014840	Turgeon,Alexandre	1 392,24 $	192,51 $	1 584,75 $				1 392,24 $	192,51 $	1 584,75 $
100014841	Johnson,Sebastien	1 392,24 $	192,51 $	1 584,75 $				1 392,24 $	192,51 $	1 584,75 $
100014842	Blouin-Sirois,Mathieu	1 392,24 $	192,51 $	1 584,75 $				1 392,24 $	192,51 $	1 584,75 $
100014844	Pinard,Mathieu-Luc	1 392,24 $	192,51 $	1 584,75 $				1 392,24 $	192,51 $	1 584,75 $
100014845	Fournier,Simon	903,27 $	124,90 $	1 028,17 $				903,27 $	124,90 $	1 028,17 $
100014849	Savard,Frederic	1 392,24 $	192,51 $	1 584,75 $				1 392,24 $	192,51 $	1 584,75 $

Matricule	Nom de l'employé	Pompier Montant TS	Pompier Intérêt [1,2]	Pompier Total	Lieutenant Montant TS	Lieutenant Intérêt [1,2]	Lieutenant Total	Combiné Montant TS	Combiné Intérêt [1,2]	Combiné Total
100014864	Menard,Remy	1 218,81 $	168,53 $	1 387,34 $				1 218,81 $	168,53 $	1 387,34 $
100014867	Levesque,Eric	1 392,24 $	192,51 $	1 584,75 $				1 392,24 $	192,51 $	1 584,75 $
100014868	Boivin,Jean-Francois	1 392,24 $	192,51 $	1 584,75 $				1 392,24 $	192,51 $	1 584,75 $
100014871	Lafleur,Yannick	1 392,24 $	192,51 $	1 584,75 $				1 392,24 $	192,51 $	1 584,75 $
100014872	Larocque Geneau,Frederic	1 392,24 $	192,51 $	1 584,75 $				1 392,24 $	192,51 $	1 584,75 $
100014873	Payette,Stephane	1 392,24 $	192,51 $	1 584,75 $				1 392,24 $	192,51 $	1 584,75 $
100014874	Bourassa,Michel				3 811,46 $	527,03 $	4 338,49 $	3 811,46 $	527,03 $	4 338,49 $
100014876	Tourangeau,Pascal	1 173,05 $	162,20 $	1 335,25 $				1 173,05 $	162,20 $	1 335,25 $
100014878	Cote,Gilbert	1 392,24 $	192,51 $	1 584,75 $				1 392,24 $	192,51 $	1 584,75 $
100014894	Lepine,Martin	1 283,85 $	177,52 $	1 461,37 $				1 283,85 $	177,52 $	1 461,37 $
100014911	Bourgoin,Paul-Andre	1 392,24 $	192,51 $	1 584,75 $				1 392,24 $	192,51 $	1 584,75 $
100015222	Paolucci,Ianito	850,93 $	117,66 $	968,59 $				850,93 $	117,66 $	968,59 $
100015229	Brouillette,Maxime	1 392,24 $	192,51 $	1 584,75 $				1 392,24 $	192,51 $	1 584,75 $
100015406	Denis-Kieffert,Etienne	988,12 $	136,63 $	1 124,75 $				988,12 $	136,63 $	1 124,75 $
100015485	Dussault,Francois	179,86 $	24,87 $	204,73 $				179,86 $	24,87 $	204,73 $
100015580	Savoie St-Gelais,Etienne	994,73 $	137,54 $	1 132,27 $				994,73 $	137,54 $	1 132,27 $
100017247	Lalanne Camirand,Simon	1 371,58 $	189,65 $	1 561,23 $				1 371,58 $	189,65 $	1 561,23 $
100017436	Bertrand,Michel	951,44 $	131,56 $	1 083,00 $				951,44 $	131,56 $	1 083,00 $
100017646	Petitclerc,Alexandre	1 392,24 $	192,51 $	1 584,75 $				1 392,24 $	192,51 $	1 584,75 $
100017647	Senecal,Yannick	1 307,93 $	180,85 $	1 488,79 $				1 307,93 $	180,85 $	1 488,79 $
100017648	Brouillet,Alexandre	1 354,32 $	187,27 $	1 541,59 $				1 354,32 $	187,27 $	1 541,59 $
100017685	Marchand,Etienne	1 392,24 $	192,51 $	1 584,75 $				1 392,24 $	192,51 $	1 584,75 $
100017691	Faubert,Jean-Philippe				3 955,16 $	546,90 $	4 502,06 $	3 955,16 $	546,90 $	4 502,06 $
100017695	Bourgeois,Pascal	1 392,24 $	192,51 $	1 584,75 $				1 392,24 $	192,51 $	1 584,75 $
100017696	Page Chenier,Francis	1 307,93 $	180,85 $	1 488,79 $				1 307,93 $	180,85 $	1 488,79 $
100017697	Therrien,Frederic	1 392,24 $	192,51 $	1 584,75 $				1 392,24 $	192,51 $	1 584,75 $
100017798	Tremblay,Guillaume	1 392,24 $	192,51 $	1 584,75 $				1 392,24 $	192,51 $	1 584,75 $
100017799	Forget,Philippe	1 392,24 $	192,51 $	1 584,75 $				1 392,24 $	192,51 $	1 584,75 $
100017800	Rioux,Marc-Antoine	857,50 $	118,57 $	976,07 $				857,50 $	118,57 $	976,07 $
100017801	Gauthier,Marc-Andre	1 375,38 $	190,18 $	1 565,56 $				1 375,38 $	190,18 $	1 565,56 $
100017804	Secchi,Mathieu	1 035,75 $	143,22 $	1 178,97 $				1 035,75 $	143,22 $	1 178,97 $
100017807	Dufour,Sebastien	607,32 $	83,98 $	691,29 $				607,32 $	83,98 $	691,29 $
100017809	Chaperon,Martin	1 392,24 $	192,51 $	1 584,75 $				1 392,24 $	192,51 $	1 584,75 $
100017810	Holmes D'Anjou,Francois	1 390,93 $	192,33 $	1 583,26 $				1 390,93 $	192,33 $	1 583,26 $
100017811	Lapointe,Julien	1 392,24 $	192,51 $	1 584,75 $				1 392,24 $	192,51 $	1 584,75 $
100017813	Desjardins,Eric	1 392,24 $	192,51 $	1 584,75 $				1 392,24 $	192,51 $	1 584,75 $
100017815	Barrette,Martial	1 365,74 $	188,85 $	1 554,59 $				1 365,74 $	188,85 $	1 554,59 $
100017817	Corriveau,Carl	1 307,93 $	180,85 $	1 488,79 $				1 307,93 $	180,85 $	1 488,79 $
100017818	Breton,Marc-Andre				3 852,52 $	532,70 $	4 385,22 $	3 852,52 $	532,70 $	4 385,22 $
100017820	Cote,Etienne	1 235,67 $	170,86 $	1 406,53 $				1 235,67 $	170,86 $	1 406,53 $
100017821	Amyot,Louis-Simon	1 392,24 $	192,51 $	1 584,75 $				1 392,24 $	192,51 $	1 584,75 $
100017822	Ducas,Sebastien	1 392,24 $	192,51 $	1 584,75 $				1 392,24 $	192,51 $	1 584,75 $
100017825	Maurice,Philippe	1 392,24 $	192,51 $	1 584,75 $				1 392,24 $	192,51 $	1 584,75 $
100017827	Boucher,Maxime	1 047,79 $	144,88 $	1 192,67 $				1 047,79 $	144,88 $	1 192,67 $
100017830	Levesque,Stephane	1 139,32 $	157,54 $	1 296,86 $				1 139,32 $	157,54 $	1 296,86 $

Matricule	Nom de l'employé	Montant TS	Pompier Intérêt [1,2]	Total	Montant TS	Lieutenant Intérêt [1,2]	Total	Montant TS	Combiné Intérêt [1,2]	Total
100017831	Guindon,Dominic	1 392,24 $	192,51 $	1 584,75 $				1 392,24 $	192,51 $	1 584,75 $
100017832	Petit,Maxime	1 354,32 $	187,27 $	1 541,59 $				1 354,32 $	187,27 $	1 541,59 $
100017835	Gauthier,Dany	1 283,85 $	177,52 $	1 461,37 $				1 283,85 $	177,52 $	1 461,37 $
100017836	Pilotte,Olivier	1 392,24 $	192,51 $	1 584,75 $				1 392,24 $	192,51 $	1 584,75 $
100017837	Tiernan,Carl	1 392,24 $	192,51 $	1 584,75 $				1 392,24 $	192,51 $	1 584,75 $
100017838	Desmarais,Sebastien	1 392,24 $	192,51 $	1 584,75 $				1 392,24 $	192,51 $	1 584,75 $
100017839	Melancon,Sebastien	920,13 $	127,23 $	1 047,36 $				920,13 $	127,23 $	1 047,36 $
100017840	Simonot,Jean-Michel				3 955,16 $	546,90 $	4 502,06 $	3 955,16 $	546,90 $	4 502,06 $
100017841	Beaumont,Keven	515,47 $	71,28 $	586,74 $				515,47 $	71,28 $	586,74 $
100017877	Rancourt,William	1 392,24 $	192,51 $	1 584,75 $				1 392,24 $	192,51 $	1 584,75 $
100017879	Labarre-Gagnon,Sebastien	1 269,39 $	175,52 $	1 444,92 $				1 269,39 $	175,52 $	1 444,92 $
100017889	Desgagne,Yoan	684,08 $	94,59 $	778,67 $	2 011,79 $	278,18 $	2 289,97 $	2 695,87 $	372,77 $	3 068,64 $
100017892	Hainault,Antoine-Pierre	1 392,24 $	192,51 $	1 584,75 $				1 392,24 $	192,51 $	1 584,75 $
100017896	Waked,David	1 392,24 $	192,51 $	1 584,75 $				1 392,24 $	192,51 $	1 584,75 $
100017898	L'Allier,Jean-Christophe	1 392,24 $	192,51 $	1 584,75 $				1 392,24 $	192,51 $	1 584,75 $
100017901	St-Laurent,Emmanuel	1 348,88 $	186,52 $	1 535,40 $				1 348,88 $	186,52 $	1 535,40 $
100017904	Paille-Begin,Jonathan	1 392,24 $	192,51 $	1 584,75 $				1 392,24 $	192,51 $	1 584,75 $
100017919	Racine,Abel	1 392,24 $	192,51 $	1 584,75 $				1 392,24 $	192,51 $	1 584,75 $
100017920	Kirady,John	1 206,71 $	166,86 $	1 373,56 $				1 206,71 $	166,86 $	1 373,56 $
100017922	Bonneau,David	1 307,93 $	180,85 $	1 488,79 $				1 307,93 $	180,85 $	1 488,79 $
100017924	Maheu,Jean-Sebastien	1 307,93 $	180,85 $	1 488,79 $				1 307,93 $	180,85 $	1 488,79 $
100017936	Fontaine,Alex	1 226,04 $	169,53 $	1 395,57 $				1 226,04 $	169,53 $	1 395,57 $
100017939	Dontigny,Xavier	1 377,79 $	190,51 $	1 568,30 $				1 377,79 $	190,51 $	1 568,30 $
100017940	Brissette,Mathieu	1 240,49 $	171,53 $	1 412,02 $				1 240,49 $	171,53 $	1 412,02 $
100017943	Gauthier Moore,Alexandre	1 392,24 $	192,51 $	1 584,75 $				1 392,24 $	192,51 $	1 584,75 $
100017965	Vigneau,Alexandre	1 392,24 $	192,51 $	1 584,75 $				1 392,24 $	192,51 $	1 584,75 $
100017970	Rolland,Francis				3 955,16 $	546,90 $	4 502,06 $	3 955,16 $	546,90 $	4 502,06 $
100017971	Vezina,Richard	1 356,11 $	187,51 $	1 543,62 $				1 356,11 $	187,51 $	1 543,62 $
100017972	Pellerin,Martin-Pierre	1 392,24 $	192,51 $	1 584,75 $				1 392,24 $	192,51 $	1 584,75 $
100018829	Santerre,Maxime	1 392,24 $	192,51 $	1 584,75 $				1 392,24 $	192,51 $	1 584,75 $
100018831	Lepine-Bedard,Alex	905,68 $	125,23 $	1 030,91 $				905,68 $	125,23 $	1 030,91 $
100018856	Chartier,Etienne	1 291,07 $	178,52 $	1 469,59 $				1 291,07 $	178,52 $	1 469,59 $
100018857	Lacasse,Patrick	1 392,24 $	192,51 $	1 584,75 $				1 392,24 $	192,51 $	1 584,75 $
100018858	Nguyen,Steve	599,77 $	82,93 $	682,70 $	2 011,79 $	278,18 $	2 289,97 $	2 611,56 $	361,11 $	2 972,68 $
100018863	Pilon,Alexandre	909,03 $	125,70 $	1 034,73 $				909,03 $	125,70 $	1 034,73 $
100018866	Bourdon,Jean-Frederic	1 211,59 $	167,53 $	1 379,12 $				1 211,59 $	167,53 $	1 379,12 $
100018869	Lamontagne,Julien	953,85 $	131,89 $	1 085,75 $				953,85 $	131,89 $	1 085,75 $
100018875	Brien,Gabriel	1 392,24 $	192,51 $	1 584,75 $				1 392,24 $	192,51 $	1 584,75 $
100018877	Henri,Maxime	1 392,24 $	192,51 $	1 584,75 $				1 392,24 $	192,51 $	1 584,75 $
100018882	D'Amours,Patrick	1 272,31 $	175,93 $	1 448,24 $				1 272,31 $	175,93 $	1 448,24 $
100018885	Tailleur,Luc	1 230,85 $	170,20 $	1 401,05 $				1 230,85 $	170,20 $	1 401,05 $
100018887	Gingras,Frederick	1 392,24 $	192,51 $	1 584,75 $				1 392,24 $	192,51 $	1 584,75 $
100018890	Paulo,Maxime	1 375,38 $	190,18 $	1 565,56 $				1 375,38 $	190,18 $	1 565,56 $
100018891	Turmel,Carl	1 392,24 $	192,51 $	1 584,75 $				1 392,24 $	192,51 $	1 584,75 $
100018892	Leduc,Guillaume	1 307,93 $	180,85 $	1 488,79 $				1 307,93 $	180,85 $	1 488,79 $

Matricule	Nom de l'employé	Pompier Montant TS	Pompier Intérêt [1,2]	Pompier Total	Lieutenant Montant TS	Lieutenant Intérêt [1,2]	Lieutenant Total	Combiné Montant TS	Combiné Intérêt [1,2]	Combiné Total
100018899	Chartrand,Marcel	1 392,24 $	192,51 $	1 584,75 $				1 392,24 $	192,51 $	1 584,75 $
100018900	Plourde,Dave	1 098,38 $	151,88 $	1 250,25 $				1 098,38 $	151,88 $	1 250,25 $
100018901	Hamel,Guy	1 392,24 $	192,51 $	1 584,75 $				1 392,24 $	192,51 $	1 584,75 $
100018902	Latreille,Mathieu	1 365,74 $	188,85 $	1 554,59 $				1 365,74 $	188,85 $	1 554,59 $
100018903	Andre,Martin	1 392,24 $	192,51 $	1 584,75 $				1 392,24 $	192,51 $	1 584,75 $
100018905	Boivin,Thierry	1 307,93 $	180,85 $	1 488,79 $				1 307,93 $	180,85 $	1 488,79 $
100018906	Castilloux,Hugo	1 307,93 $	180,85 $	1 488,79 $				1 307,93 $	180,85 $	1 488,79 $
100018907	Nadeau,Marc-Antoine	455,25 $	62,95 $	518,20 $				455,25 $	62,95 $	518,20 $
100018910	Berneche,Maxime	1 156,18 $	159,87 $	1 316,05 $				1 156,18 $	159,87 $	1 316,05 $
100018911	Sohy,Dannick	684,08 $	94,59 $	778,67 $	1 833,88 $	253,58 $	2 087,46 $	2 517,96 $	348,17 $	2 866,12 $
100018912	Boisvert,Michael	1 392,24 $	192,51 $	1 584,75 $				1 392,24 $	192,51 $	1 584,75 $
100018913	Levesque,Francois	1 143,44 $	158,11 $	1 301,55 $				1 143,44 $	158,11 $	1 301,55 $
100018914	Ducharme,Mathieu	1 392,24 $	192,51 $	1 584,75 $				1 392,24 $	192,51 $	1 584,75 $
100018917	Legault-Hubert,Guillaume	1 353,52 $	187,16 $	1 540,68 $				1 353,52 $	187,16 $	1 540,68 $
100018918	Gosselin,Marc-Andre				3 955,16 $	546,90 $	4 502,06 $	3 955,16 $	546,90 $	4 502,06 $
100018919	Marleau,Jean-Sebastien	1 257,35 $	173,86 $	1 431,21 $				1 257,35 $	173,86 $	1 431,21 $
100018920	Lavoie,Alexandre	1 307,93 $	180,85 $	1 488,79 $				1 307,93 $	180,85 $	1 488,79 $
100018921	Cameau,Jean-Alain	1 389,83 $	192,18 $	1 582,01 $				1 389,83 $	192,18 $	1 582,01 $
100018922	Belhumeur,Marc	1 307,93 $	180,85 $	1 488,79 $				1 307,93 $	180,85 $	1 488,79 $
100018923	Carey,Kevin-John	1 339,25 $	185,18 $	1 524,43 $				1 339,25 $	185,18 $	1 524,43 $
100018924	Bilodeau,Philippe	1 392,24 $	192,51 $	1 584,75 $				1 392,24 $	192,51 $	1 584,75 $
100018925	Ducharme Huneault,Justin	1 161,00 $	160,54 $	1 321,54 $				1 161,00 $	160,54 $	1 321,54 $
100018927	Savoie,Francois	1 392,24 $	192,51 $	1 584,75 $				1 392,24 $	192,51 $	1 584,75 $
100018928	Lamothe-Ethier,Francis	1 327,20 $	183,52 $	1 510,72 $				1 327,20 $	183,52 $	1 510,72 $
100018929	Teletchea,Martin	1 252,53 $	173,19 $	1 425,73 $				1 252,53 $	173,19 $	1 425,73 $
100018930	Carriere,Jean-Francois	1 392,24 $	192,51 $	1 584,75 $				1 392,24 $	192,51 $	1 584,75 $
100018931	Searle,Frederic	1 392,24 $	192,51 $	1 584,75 $				1 392,24 $	192,51 $	1 584,75 $
100018932	Laberge,Carl	1 392,24 $	192,51 $	1 584,75 $				1 392,24 $	192,51 $	1 584,75 $
100018934	St-Jean,Nicolas	1 341,66 $	185,52 $	1 527,18 $				1 341,66 $	185,52 $	1 527,18 $
100018935	Levesque,Jean-Philippe	1 307,93 $	180,85 $	1 488,79 $				1 307,93 $	180,85 $	1 488,79 $
100018936	Charlebois,Jonathan	1 392,24 $	192,51 $	1 584,75 $				1 392,24 $	192,51 $	1 584,75 $
100018938	Dextraze,Maxime	1 392,24 $	192,51 $	1 584,75 $				1 392,24 $	192,51 $	1 584,75 $
100018940	Tessier,Sylvain	1 392,24 $	192,51 $	1 584,75 $				1 392,24 $	192,51 $	1 584,75 $
100018941	Matton,Nicolas	1 310,34 $	181,19 $	1 491,53 $				1 310,34 $	181,19 $	1 491,53 $
100018942	La Madeleine,Alexandre	1 307,94 $	180,85 $	1 488,79 $				1 307,94 $	180,85 $	1 488,79 $
100018944	Garneau,Alexandre	1 389,62 $	192,15 $	1 581,77 $				1 389,62 $	192,15 $	1 581,77 $
100018947	Julien,Maxime	1 392,24 $	192,51 $	1 584,75 $				1 392,24 $	192,51 $	1 584,75 $
100018985	Vallee,Charles	1 392,24 $	192,51 $	1 584,75 $				1 392,24 $	192,51 $	1 584,75 $
100018987	Morin,Francois-Xavier	1 392,24 $	192,51 $	1 584,75 $				1 392,24 $	192,51 $	1 584,75 $
100019881	Couture-Conan,Simon	1 151,37 $	159,20 $	1 310,57 $				1 151,37 $	159,20 $	1 310,57 $
100019920	Martin,Alexandre	1 066,74 $	147,50 $	1 214,25 $				1 066,74 $	147,50 $	1 214,25 $
100020838	Groleau,Dominic	1 380,20 $	190,85 $	1 571,04 $				1 380,20 $	190,85 $	1 571,04 $
100021330	Habel,Pierre-Luc	1 247,72 $	172,53 $	1 420,24 $				1 247,72 $	172,53 $	1 420,24 $
100022194	Cuerrier,Martin	1 392,24 $	192,51 $	1 584,75 $				1 392,24 $	192,51 $	1 584,75 $
100022241	Kontogiannis,George	1 371,64 $	189,66 $	1 561,31 $				1 371,64 $	189,66 $	1 561,31 $

Matricule	Nom de l'employé	Pompier Montant TS	Pompier Intérêt [1,2]	Pompier Total	Lieutenant Montant TS	Lieutenant Intérêt [1,2]	Lieutenant Total	Combiné Montant TS	Combiné Intérêt [1,2]	Combiné Total
100022504	Brodeur,Alexandre	1 379,71 $	190,78 $	1 570,49 $				1 379,71 $	190,78 $	1 570,49 $
100022580	Paquette,Maxime	359,57 $	49,72 $	409,29 $	1 916,00 $	264,93 $	2 180,93 $	2 275,57 $	314,65 $	2 590,22 $
100023160	Latreille,Maxim	1 307,93 $	180,85 $	1 488,79 $				1 307,93 $	180,85 $	1 488,79 $
100023933	Giroux,Marc-Andre	1 119,56 $	154,81 $	1 274,36 $				1 119,56 $	154,81 $	1 274,36 $
100024115	Chenier,Mathieu	1 262,20 $	174,53 $	1 436,73 $				1 262,20 $	174,53 $	1 436,73 $
100024118	Rouleau,Jean-Christoph	1 119,56 $	154,81 $	1 274,36 $				1 119,56 $	154,81 $	1 274,36 $
100024669	Savard,Sebastien	1 392,24 $	192,51 $	1 584,75 $				1 392,24 $	192,51 $	1 584,75 $
100024672	Leduc,Julien	835,83 $	115,57 $	951,40 $				835,83 $	115,57 $	951,40 $
100024674	Lagace-Lacoste,Simon	1 006,85 $	139,22 $	1 146,07 $				1 006,85 $	139,22 $	1 146,07 $
100024677	Roulin,Patrick	1 392,24 $	192,51 $	1 584,75 $				1 392,24 $	192,51 $	1 584,75 $
100024682	Racine,Sebastien	1 392,24 $	192,51 $	1 584,75 $				1 392,24 $	192,51 $	1 584,75 $
100024691	Bedard,Jean-Philippe	1 392,24 $	192,51 $	1 584,75 $				1 392,24 $	192,51 $	1 584,75 $
100024693	Laroche,Dominic	1 392,24 $	192,51 $	1 584,75 $				1 392,24 $	192,51 $	1 584,75 $
100024696	Doggett,Nicolas	1 158,60 $	160,20 $	1 318,80 $				1 158,60 $	160,20 $	1 318,80 $
100024699	Danis-Forget,Benoit	1 284,45 $	177,61 $	1 462,05 $				1 284,45 $	177,61 $	1 462,05 $
100024701	Larin,Maxime	1 095,97 $	151,54 $	1 247,51 $				1 095,97 $	151,54 $	1 247,51 $
100024704	Lauriault,Mathieu	1 392,24 $	192,51 $	1 584,75 $				1 392,24 $	192,51 $	1 584,75 $
100024706	Hetu,Nicolas	1 210,74 $	167,41 $	1 378,15 $				1 210,74 $	167,41 $	1 378,15 $
100024709	Ethier,Maxime	1 385,75 $	191,61 $	1 577,36 $				1 385,75 $	191,61 $	1 577,36 $
100024710	Barry,Maxime	1 384,57 $	191,45 $	1 576,02 $				1 384,57 $	191,45 $	1 576,02 $
100024711	Foisy,Simon	1 387,78 $	191,89 $	1 579,68 $				1 387,78 $	191,89 $	1 579,68 $
100024728	Rivest,Olivier	1 392,24 $	192,51 $	1 584,75 $				1 392,24 $	192,51 $	1 584,75 $
100024732	Chenard,Patrick	1 322,19 $	182,82 $	1 505,01 $				1 322,19 $	182,82 $	1 505,01 $
100024733	Choquette,Pierre-Luc	1 385,03 $	191,51 $	1 576,54 $				1 385,03 $	191,51 $	1 576,54 $
100024734	Lareault,Maxime	1 390,41 $	192,26 $	1 582,66 $				1 390,41 $	192,26 $	1 582,66 $
100024735	Levesque,Sebastien	1 392,24 $	192,51 $	1 584,75 $				1 392,24 $	192,51 $	1 584,75 $
100024738	Croteau,David	1 385,03 $	191,51 $	1 576,54 $				1 385,03 $	191,51 $	1 576,54 $
100024740	Tremblay,Pierre-Olivier	1 380,20 $	190,85 $	1 571,04 $				1 380,20 $	190,85 $	1 571,04 $
100024741	Veillette,Guillaume	1 392,24 $	192,51 $	1 584,75 $				1 392,24 $	192,51 $	1 584,75 $
100024743	Gendron,Maxime	1 363,34 $	188,51 $	1 551,85 $				1 363,34 $	188,51 $	1 551,85 $
100024744	Lafleur,Maxime	903,27 $	124,90 $	1 028,17 $				903,27 $	124,90 $	1 028,17 $
100024747	Lanoue,David	1 392,24 $	192,51 $	1 584,75 $				1 392,24 $	192,51 $	1 584,75 $
100024748	Lacasse-Julien,Gael	1 392,24 $	192,51 $	1 584,75 $				1 392,24 $	192,51 $	1 584,75 $
100024755	Marois,Steven	1 307,94 $	180,85 $	1 488,79 $				1 307,94 $	180,85 $	1 488,79 $
100024800	Nadon,Phillip	959,19 $	132,63 $	1 091,82 $				959,19 $	132,63 $	1 091,82 $
100025170	Guenette,Sonny	228,31 $	31,57 $	259,88 $				228,31 $	31,57 $	259,88 $
100025175	Therrien,Michael	809,84 $	111,98 $	921,81 $				809,84 $	111,98 $	921,81 $
100025193	Villemure,Francois	1 185,77 $	163,96 $	1 349,73 $				1 185,77 $	163,96 $	1 349,73 $
100025195	Senecal,Guillaume	694,87 $	96,08 $	790,96 $				694,87 $	96,08 $	790,96 $
100025196	Pham,Thanh Tuan	824,88 $	114,06 $	938,94 $				824,88 $	114,06 $	938,94 $
100025200	Leger Griglio,Maxime	1 128,99 $	156,11 $	1 285,10 $				1 128,99 $	156,11 $	1 285,10 $
100025425	Peccia,Antonio	1 185,67 $	163,95 $	1 349,61 $				1 185,67 $	163,95 $	1 349,61 $
100027196	Turenne,Simon	1 392,24 $	192,51 $	1 584,75 $				1 392,24 $	192,51 $	1 584,75 $
100027197	Falardeau,Sebastien	1 392,24 $	192,51 $	1 584,75 $				1 392,24 $	192,51 $	1 584,75 $
100027444	Lamarre,Justin	645,70 $	89,28 $	734,98 $				645,70 $	89,28 $	734,98 $

Matricule	Nom de l'employé	Pompier Montant TS	Pompier Intérêt [1,2]	Pompier Total	Lieutenant Montant TS	Lieutenant Intérêt [1,2]	Lieutenant Total	Combiné Montant TS	Combiné Intérêt [1,2]	Combiné Total
100027795	Patriarco,Carl	1 294,99 $	179,06 $	1 474,05 $				1 294,99 $	179,06 $	1 474,05 $
100029597	Eng,Jason Michael	1 371,42 $	189,63 $	1 561,05 $				1 371,42 $	189,63 $	1 561,05 $
100030713	Carriere-Chiasson,Frederic	1 245,03 $	172,16 $	1 417,19 $				1 245,03 $	172,16 $	1 417,19 $
100030717	Arnault,Gabriel	1 307,93 $	180,85 $	1 488,79 $				1 307,93 $	180,85 $	1 488,79 $
100030720	Anstett,Nicolas	1 250,12 $	172,86 $	1 422,98 $				1 250,12 $	172,86 $	1 422,98 $
100030725	Arcand,David				3 955,16 $	546,90 $	4 502,06 $	3 955,16 $	546,90 $	4 502,06 $
100030730	Argyropoulos,George	1 376,10 $	190,28 $	1 566,38 $				1 376,10 $	190,28 $	1 566,38 $
100030734	Baribeau,Felix	1 392,24 $	192,51 $	1 584,75 $				1 392,24 $	192,51 $	1 584,75 $
100030735	Barnabe,Hugo				3 558,27 $	492,02 $	4 050,29 $	3 558,27 $	492,02 $	4 050,29 $
100030738	Beaudet,Carl	1 392,24 $	192,51 $	1 584,75 $				1 392,24 $	192,51 $	1 584,75 $
100030741	Bedard,Maxime	262,55 $	36,30 $	298,85 $				262,55 $	36,30 $	298,85 $
100030743	Belanger,Jean-Philippe	684,08 $	94,59 $	778,67 $	2 011,79 $	278,18 $	2 289,97 $	2 695,87 $	372,77 $	3 068,64 $
100030744	Beliveau-Courchesne,Hugo	1 392,24 $	192,51 $	1 584,75 $				1 392,24 $	192,51 $	1 584,75 $
100030746	Berthelet,Paul-Etienne	1 392,24 $	192,51 $	1 584,75 $				1 392,24 $	192,51 $	1 584,75 $
100030747	Berube,Philippe	1 213,99 $	167,86 $	1 381,86 $				1 213,99 $	167,86 $	1 381,86 $
100030756	Bouchard,Marc-Andre	1 293,48 $	178,85 $	1 472,34 $				1 293,48 $	178,85 $	1 472,34 $
100030757	Bouchat,Vincent	1 392,24 $	192,51 $	1 584,75 $				1 392,24 $	192,51 $	1 584,75 $
100030761	Brebant,Andre	1 355,44 $	187,42 $	1 542,86 $				1 355,44 $	187,42 $	1 542,86 $
100030763	Brind'Amour,Thierry	1 392,24 $	192,51 $	1 584,75 $				1 392,24 $	192,51 $	1 584,75 $
100030784	Calve,Yannick	1 307,93 $	180,85 $	1 488,79 $				1 307,93 $	180,85 $	1 488,79 $
100030838	Chagnon,Jason	293,86 $	40,63 $	334,50 $				293,86 $	40,63 $	334,50 $
100030839	Chalifoux,Francois	1 110,42 $	153,54 $	1 263,96 $				1 110,42 $	153,54 $	1 263,96 $
100030843	Charrier,Bertrand	1 307,93 $	180,85 $	1 488,79 $				1 307,93 $	180,85 $	1 488,79 $
100030844	Charland,David	1 250,79 $	172,95 $	1 423,75 $				1 250,79 $	172,95 $	1 423,75 $
100030848	Christie,Matthew	667,94 $	92,36 $	760,30 $	2 011,80 $	278,18 $	2 289,98 $	2 679,74 $	370,54 $	3 050,28 $
100030850	Ciavaglia,Marco	1 383,65 $	191,32 $	1 574,97 $				1 383,65 $	191,32 $	1 574,97 $
100030852	Codsi,Olivier	806,92 $	111,58 $	918,50 $				806,92 $	111,58 $	918,50 $
100030853	Cote-Poirier,Steven	1 392,24 $	192,51 $	1 584,75 $				1 392,24 $	192,51 $	1 584,75 $
100030854	Cousineau,Mathieu	1 392,24 $	192,51 $	1 584,75 $				1 392,24 $	192,51 $	1 584,75 $
100030863	Daigle,Guillaume	1 377,61 $	190,49 $	1 568,10 $				1 377,61 $	190,49 $	1 568,10 $
100030873	Denis,Maxime	1 384,11 $	191,39 $	1 575,49 $				1 384,11 $	191,39 $	1 575,49 $
100030881	Desrosiers,Luc	1 392,24 $	192,51 $	1 584,75 $				1 392,24 $	192,51 $	1 584,75 $
100030885	Donohue,David	1 392,24 $	192,51 $	1 584,75 $				1 392,24 $	192,51 $	1 584,75 $
100030889	Drapeau,Matthieu	915,31 $	126,56 $	1 041,88 $				915,31 $	126,56 $	1 041,88 $
100030894	Dumont,Danique	1 392,24 $	192,51 $	1 584,75 $				1 392,24 $	192,51 $	1 584,75 $
100030919	Ferreira,Daniel	1 240,49 $	171,53 $	1 412,02 $				1 240,49 $	171,53 $	1 412,02 $
100030921	Fiola Dufour,Simon	1 307,93 $	180,85 $	1 488,79 $				1 307,93 $	180,85 $	1 488,79 $
100030926	Fournier,Jean-Philippe	1 388,96 $	192,06 $	1 581,02 $				1 388,96 $	192,06 $	1 581,02 $
100030929	Cloutier,Mathieu	1 378,60 $	190,62 $	1 569,22 $				1 378,60 $	190,62 $	1 569,22 $
100030933	Suarez,Mathieu	1 392,24 $	192,51 $	1 584,75 $				1 392,24 $	192,51 $	1 584,75 $
100030934	Gagnon-Plamondon,Jeremie	1 392,24 $	192,51 $	1 584,75 $				1 392,24 $	192,51 $	1 584,75 $
100030940	Gagne,Marc-Olivier	1 218,22 $	168,45 $	1 386,66 $				1 218,22 $	168,45 $	1 386,66 $
100030944	Guerin,Veronique	1 329,61 $	183,85 $	1 513,46 $				1 329,61 $	183,85 $	1 513,46 $
100030957	Gaulin,Louis-Philippe	1 392,24 $	192,51 $	1 584,75 $				1 392,24 $	192,51 $	1 584,75 $
100030958	Gregoire,Marie-Eve	1 377,22 $	190,43 $	1 567,65 $				1 377,22 $	190,43 $	1 567,65 $

Matricule	Nom de l'employé	Pompier Montant TS	Pompier Intérêt [1,2]	Pompier Total	Lieutenant Montant TS	Lieutenant Intérêt [1,2]	Lieutenant Total	Combiné Montant TS	Combiné Intérêt [1,2]	Combiné Total
100030962	Godin-Raymond,Jonathan	1 374,73 $	190,09 $	1 564,82 $				1 374,73 $	190,09 $	1 564,82 $
100030965	Girard,Maxime	1 291,91 $	178,64 $	1 470,55 $				1 291,91 $	178,64 $	1 470,55 $
100031009	Harrisson Carriere,Michael	1 392,24 $	192,51 $	1 584,75 $				1 392,24 $	192,51 $	1 584,75 $
100031010	Hebert-Lalonde,Philippe	874,36 $	120,90 $	995,27 $				874,36 $	120,90 $	995,27 $
100031015	Hervieux,Jonathan	1 392,24 $	192,51 $	1 584,75 $				1 392,24 $	192,51 $	1 584,75 $
100031026	Houle,Mathieu	1 392,24 $	192,51 $	1 584,75 $				1 392,24 $	192,51 $	1 584,75 $
100031031	Kerkegi,Paul	1 392,24 $	192,51 $	1 584,75 $				1 392,24 $	192,51 $	1 584,75 $
100031057	Lebrun,Martin	1 271,80 $	175,86 $	1 447,66 $				1 271,80 $	175,86 $	1 447,66 $
100031061	Levesque,Julien	1 392,24 $	192,51 $	1 584,75 $				1 392,24 $	192,51 $	1 584,75 $
100031062	Lussier,Marc-Andre	1 206,77 $	166,86 $	1 373,63 $				1 206,77 $	166,86 $	1 373,63 $
100031065	Lacas-Belval,Pier-Luc				3 955,16 $	546,90 $	4 502,06 $	3 955,16 $	546,90 $	4 502,06 $
100031066	Lachance,Jean-Michel	1 307,93 $	180,85 $	1 488,79 $				1 307,93 $	180,85 $	1 488,79 $
100031081	Lafrance-Longtin,Mathieu	1 360,23 $	188,08 $	1 548,31 $				1 360,23 $	188,08 $	1 548,31 $
100031091	Leroux,Frederick	1 307,93 $	180,85 $	1 488,79 $				1 307,93 $	180,85 $	1 488,79 $
100031102	Marcillaud,David	922,54 $	127,56 $	1 050,10 $				922,54 $	127,56 $	1 050,10 $
100031104	Marcotte,Jonathan	1 252,53 $	173,19 $	1 425,73 $				1 252,53 $	173,19 $	1 425,73 $
100031106	Marley,Steve	1 307,93 $	180,85 $	1 488,79 $				1 307,93 $	180,85 $	1 488,79 $
100031112	Mercier,Charles	1 187,35 $	164,18 $	1 351,53 $				1 187,35 $	164,18 $	1 351,53 $
100031114	Mercier,Maxime	1 392,24 $	192,51 $	1 584,75 $				1 392,24 $	192,51 $	1 584,75 $
100031120	Montpetit,Jonathan	1 392,24 $	192,51 $	1 584,75 $				1 392,24 $	192,51 $	1 584,75 $
100031124	Nantel,David	1 074,29 $	148,55 $	1 222,83 $				1 074,29 $	148,55 $	1 222,83 $
100031125	Naud,Pierre-Olivier	1 326,70 $	183,45 $	1 510,15 $				1 326,70 $	183,45 $	1 510,15 $
100031254	O'Connor,Phillip	1 392,24 $	192,51 $	1 584,75 $				1 392,24 $	192,51 $	1 584,75 $
100031257	Page,Marc-Andre	1 392,24 $	192,51 $	1 584,75 $				1 392,24 $	192,51 $	1 584,75 $
100031267	Pelland,Benoit	347,24 $	48,01 $	395,26 $				347,24 $	48,01 $	395,26 $
100031301	Poirier-Martin,Vincent	1 392,24 $	192,51 $	1 584,75 $				1 392,24 $	192,51 $	1 584,75 $
100031315	Rheaume,Eric	1 341,66 $	185,52 $	1 527,17 $				1 341,66 $	185,52 $	1 527,17 $
100031318	Rheaume,Francois	1 374,46 $	190,05 $	1 564,52 $				1 374,46 $	190,05 $	1 564,52 $
100031323	Ridel,Emmanuel	1 392,24 $	192,51 $	1 584,75 $				1 392,24 $	192,51 $	1 584,75 $
100031324	Riendeau,Erick	1 300,13 $	179,77 $	1 479,90 $				1 300,13 $	179,77 $	1 479,90 $
100031332	Roy,Sylvain	1 392,24 $	192,51 $	1 584,75 $				1 392,24 $	192,51 $	1 584,75 $
100031343	Slovick,Daniel	1 392,24 $	192,51 $	1 584,75 $				1 392,24 $	192,51 $	1 584,75 $
100031352	Tessier-Malette,Patrick	1 359,37 $	187,97 $	1 547,34 $				1 359,37 $	187,97 $	1 547,34 $
100031371	Vallieres,David	1 323,58 $	183,02 $	1 506,59 $				1 323,58 $	183,02 $	1 506,59 $
100031374	Vallieres-Larocque,Guillaume	1 334,43 $	184,52 $	1 518,95 $				1 334,43 $	184,52 $	1 518,95 $
100031382	Visotzky-Bernier,Bruno	1 392,24 $	192,51 $	1 584,75 $				1 392,24 $	192,51 $	1 584,75 $
100031413	Noel-Senechal,Francis	1 307,93 $	180,85 $	1 488,79 $				1 307,93 $	180,85 $	1 488,79 $
100031414	Perron,Richard	1 392,24 $	192,51 $	1 584,75 $				1 392,24 $	192,51 $	1 584,75 $
100031415	Raymond,Hugo	1 392,24 $	192,51 $	1 584,75 $				1 392,24 $	192,51 $	1 584,75 $
100031416	Szabo,Daniel	1 392,24 $	192,51 $	1 584,75 $				1 392,24 $	192,51 $	1 584,75 $
100031417	Thibault,Jean-Philippe	1 307,93 $	180,85 $	1 488,79 $				1 307,93 $	180,85 $	1 488,79 $
100031418	Vadeboncoeur,Alexandre	1 392,24 $	192,51 $	1 584,75 $				1 392,24 $	192,51 $	1 584,75 $
100031435	Laforce,Laurier	1 392,24 $	192,51 $	1 584,75 $				1 392,24 $	192,51 $	1 584,75 $
100031437	Harvey,Remy	1 272,31 $	175,93 $	1 448,24 $				1 272,31 $	175,93 $	1 448,24 $
100032251	St-Michel,Eric	1 307,93 $	180,85 $	1 488,79 $				1 307,93 $	180,85 $	1 488,79 $

Matricule	Nom de l'employé	Pompier Montant TS	Pompier Intérêt [1,2]	Pompier Total	Lieutenant Montant TS	Lieutenant Intérêt [1,2]	Lieutenant Total	Combiné Montant TS	Combiné Intérêt [1,2]	Combiné Total
100033639	Barba,Matthieu	1 392,24 $	192,51 $	1 584,75 $				1 392,24 $	192,51 $	1 584,75 $
100034333	Simard,Etienne	175,54 $	24,27 $	199,81 $				175,54 $	24,27 $	199,81 $
100034676	Boucher,Vincent	788,04 $	108,97 $	897,01 $				788,04 $	108,97 $	897,01 $
100034739	Dorais,Dominic	866,26 $	119,78 $	986,04 $				866,26 $	119,78 $	986,04 $
100034745	Brosseau-Pare,Julien	1 119,56 $	154,81 $	1 274,36 $				1 119,56 $	154,81 $	1 274,36 $
100034750	Gagnon,Kevin	994,73 $	137,54 $	1 132,27 $				994,73 $	137,54 $	1 132,27 $
100034805	Belley,Francis	859,41 $	118,83 $	978,25 $				859,41 $	118,83 $	978,25 $
100034807	Laporte,Vincent	988,12 $	136,63 $	1 124,75 $				988,12 $	136,63 $	1 124,75 $
100035345	Lim,Ma-Charly	950,08 $	131,37 $	1 081,45 $				950,08 $	131,37 $	1 081,45 $
100037433	Desjardins,Jerome	634,13 $	87,68 $	721,81 $				634,13 $	87,68 $	721,81 $
100037506	Charron,Karl	634,13 $	87,68 $	721,81 $				634,13 $	87,68 $	721,81 $
100042663	Viaud,Charles	1 000,88 $	138,40 $	1 139,27 $				1 000,88 $	138,40 $	1 139,27 $
100047421	Chagnon Cormier,Francois	859,41 $	118,83 $	978,25 $				859,41 $	118,83 $	978,25 $
100047767	Lemieux,Simon	1 135,50 $	157,01 $	1 292,51 $				1 135,50 $	157,01 $	1 292,51 $
100048290	Houde,Sebastien	950,51 $	131,43 $	1 081,94 $				950,51 $	131,43 $	1 081,94 $
100048563	Bonenfant,Remy	1 318,22 $	182,28 $	1 500,50 $				1 318,22 $	182,28 $	1 500,50 $
100048572	Fortin,Charles-Andre	1 205,37 $	166,67 $	1 372,04 $				1 205,37 $	166,67 $	1 372,04 $
100048579	Richard,Francois	1 362,10 $	188,34 $	1 550,44 $				1 362,10 $	188,34 $	1 550,44 $
100048580	Dufour-Ducharme,Alexandre	1 129,18 $	156,14 $	1 285,31 $				1 129,18 $	156,14 $	1 285,31 $
100048581	Vanasse,Guillaume	1 248,90 $	172,69 $	1 421,60 $				1 248,90 $	172,69 $	1 421,60 $
100048584	Lanciault,Philippe	1 363,28 $	188,51 $	1 551,78 $				1 363,28 $	188,51 $	1 551,78 $
100048585	Lanot,Jean-Michel	1 178,28 $	162,93 $	1 341,21 $				1 178,28 $	162,93 $	1 341,21 $
100048587	Lemaire,Alexandre	1 361,37 $	188,24 $	1 549,62 $				1 361,37 $	188,24 $	1 549,62 $
100048588	Brouillette,Alexandre	1 022,31 $	141,36 $	1 163,67 $				1 022,31 $	141,36 $	1 163,67 $
100048589	Dion,Louis-Philippe	1 364,65 $	188,70 $	1 553,35 $				1 364,65 $	188,70 $	1 553,35 $
100048590	Racine,Pascal	1 361,96 $	188,32 $	1 550,29 $				1 361,96 $	188,32 $	1 550,29 $
100048592	Vincent,Marc	1 140,30 $	157,67 $	1 297,98 $				1 140,30 $	157,67 $	1 297,98 $
100048594	Simard,Jean-Philippe	1 363,28 $	188,51 $	1 551,78 $				1 363,28 $	188,51 $	1 551,78 $
100048595	Laplante,Remi	1 361,96 $	188,32 $	1 550,29 $				1 361,96 $	188,32 $	1 550,29 $
100048596	Barbeau,Francis	1 366,88 $	189,00 $	1 555,89 $				1 366,88 $	189,00 $	1 555,89 $
100048597	Houle,Danny	1 364,59 $	188,69 $	1 553,27 $				1 364,59 $	188,69 $	1 553,27 $
100048598	Sabourin-Dubreuil,Francis	1 363,28 $	188,51 $	1 551,78 $				1 363,28 $	188,51 $	1 551,78 $
100048599	Belanger,Jerome	1 366,56 $	188,96 $	1 555,51 $				1 366,56 $	188,96 $	1 555,51 $
100048600	Laflamme,Benoit	1 364,33 $	188,65 $	1 552,98 $				1 364,33 $	188,65 $	1 552,98 $
100048649	Tanguay,David	1 219,45 $	168,62 $	1 388,07 $				1 219,45 $	168,62 $	1 388,07 $
100048651	Chamberland,Antonin	1 310,35 $	181,19 $	1 491,54 $				1 310,35 $	181,19 $	1 491,54 $
100048652	Landry,Sacha	1 363,28 $	188,51 $	1 551,78 $				1 363,28 $	188,51 $	1 551,78 $
100048654	Rousseau,Jean-Gabriel	949,10 $	131,24 $	1 080,33 $				949,10 $	131,24 $	1 080,33 $
100048655	Gorry,Nicolas	1 364,59 $	188,69 $	1 553,27 $				1 364,59 $	188,69 $	1 553,27 $
100048657	Carrier,Dominic	1 282,02 $	177,27 $	1 459,29 $				1 282,02 $	177,27 $	1 459,29 $
100048658	Ladouceur,Philippe	1 277,59 $	176,66 $	1 454,25 $				1 277,59 $	176,66 $	1 454,25 $
100048659	Geoffrion,Marc-Andre	1 276,61 $	176,52 $	1 453,13 $				1 276,61 $	176,52 $	1 453,13 $
100048660	Martineau,Yanick	1 275,49 $	176,37 $	1 451,86 $				1 275,49 $	176,37 $	1 451,86 $
100048661	Caron,Philippe	1 275,62 $	176,39 $	1 452,01 $				1 275,62 $	176,39 $	1 452,01 $
100048663	Vinet-Giguere,Marc-Alexandre	1 273,59 $	176,10 $	1 449,69 $				1 273,59 $	176,10 $	1 449,69 $

Matricule	Nom de l'employé	Pompier Montant TS	Pompier Intérêt [1,2]	Pompier Total	Lieutenant Montant TS	Lieutenant Intérêt [1,2]	Lieutenant Total	Combiné Montant TS	Combiné Intérêt [1,2]	Combiné Total
100048664	Provencher-Forget,Pascal	1 275,49 $	176,37 $	1 451,86 $				1 275,49 $	176,37 $	1 451,86 $
100048665	Godbout,Simon	1 276,61 $	176,52 $	1 453,13 $				1 276,61 $	176,52 $	1 453,13 $
100048666	Labonte,Dave	1 277,46 $	176,64 $	1 454,10 $				1 277,46 $	176,64 $	1 454,10 $
100048668	Boies,Simon	1 275,62 $	176,39 $	1 452,01 $				1 275,62 $	176,39 $	1 452,01 $
100048669	Pelletier,Vincent	1 282,13 $	177,28 $	1 459,41 $				1 282,13 $	177,28 $	1 459,41 $
100048671	Dallaire-Begin,Nolan	1 256,15 $	173,69 $	1 429,84 $				1 256,15 $	173,69 $	1 429,84 $
100048672	Frappier Faubert,Carl	1 276,02 $	176,44 $	1 452,46 $				1 276,02 $	176,44 $	1 452,46 $
100048674	Joly,Guillaume	1 276,61 $	176,52 $	1 453,13 $				1 276,61 $	176,52 $	1 453,13 $
100048675	Larouche-Fortin,Mathieu	1 277,79 $	176,68 $	1 454,47 $				1 277,79 $	176,68 $	1 454,47 $
100048676	Potvin,Erik	1 279,03 $	176,86 $	1 455,89 $				1 279,03 $	176,86 $	1 455,89 $
100048677	Plouffe,Jean-Nicolas	1 109,70 $	153,44 $	1 263,14 $				1 109,70 $	153,44 $	1 263,14 $
100048678	Provencher,Patrick	505,62 $	69,91 $	575,53 $				505,62 $	69,91 $	575,53 $
100048679	Martin,Gabriel	1 251,64 $	173,07 $	1 424,71 $				1 251,64 $	173,07 $	1 424,71 $
100048680	Labelle,Vincent	1 270,64 $	175,70 $	1 446,33 $				1 270,64 $	175,70 $	1 446,33 $
100048681	Pascale,Michael	1 264,58 $	174,86 $	1 439,44 $				1 264,58 $	174,86 $	1 439,44 $
100048682	Millette,Frederic	1 278,25 $	176,75 $	1 454,99 $				1 278,25 $	176,75 $	1 454,99 $
100048683	Bedard,Louis	1 275,88 $	176,42 $	1 452,31 $				1 275,88 $	176,42 $	1 452,31 $
100048684	Sevigny,Shayne	1 279,75 $	176,96 $	1 456,71 $				1 279,75 $	176,96 $	1 456,71 $
100048686	L-Lussier,Marc-Andre	1 262,20 $	174,53 $	1 436,73 $				1 262,20 $	174,53 $	1 436,73 $
100048687	Hurtubise,Jean-Francois	1 262,20 $	174,53 $	1 436,73 $				1 262,20 $	174,53 $	1 436,73 $
100048688	Chouinard-Viens,Eric	1 262,20 $	174,53 $	1 436,73 $				1 262,20 $	174,53 $	1 436,73 $
100048689	Breton,Patrick	634,13 $	87,68 $	721,81 $				634,13 $	87,68 $	721,81 $
100048690	Parent-Marcotte,Yannick	911,76 $	126,07 $	1 037,83 $				911,76 $	126,07 $	1 037,83 $
100048691	Lalonde Morin,Alexandre	1 262,20 $	174,53 $	1 436,73 $				1 262,20 $	174,53 $	1 436,73 $
100048699	Lessard-Desjardins,Christophe	1 264,17 $	174,80 $	1 438,97 $				1 264,17 $	174,80 $	1 438,97 $
100048701	Garon,Jean-Christophe	1 137,73 $	157,32 $	1 295,05 $				1 137,73 $	157,32 $	1 295,05 $
100048702	Boisseau Tremblay,Maxime	1 262,20 $	174,53 $	1 436,73 $				1 262,20 $	174,53 $	1 436,73 $
100048703	Samson,Tommy	1 030,57 $	142,50 $	1 173,07 $				1 030,57 $	142,50 $	1 173,07 $
100048704	Lantagne,Guillaume	1 263,06 $	174,65 $	1 437,70 $				1 263,06 $	174,65 $	1 437,70 $
100048705	Demers,Jean-Sebastien	1 185,77 $	163,96 $	1 349,73 $				1 185,77 $	163,96 $	1 349,73 $
100048706	Beaule,Sylvain	1 262,20 $	174,53 $	1 436,73 $				1 262,20 $	174,53 $	1 436,73 $
100048707	Le Breton,Matthieu	896,59 $	123,98 $	1 020,57 $				896,59 $	123,98 $	1 020,57 $
100048708	Castonguay,Pierre-Luc	1 185,77 $	163,96 $	1 349,73 $				1 185,77 $	163,96 $	1 349,73 $
100048709	Hendren,Sebastien	1 262,20 $	174,53 $	1 436,73 $				1 262,20 $	174,53 $	1 436,73 $
100048710	Pellerin,Tommy	1 262,20 $	174,53 $	1 436,73 $				1 262,20 $	174,53 $	1 436,73 $
100048711	Deschenes,Yannick	1 155,20 $	159,73 $	1 314,93 $				1 155,20 $	159,73 $	1 314,93 $
100048712	Sabourin-Dubreuil,Mathieu	1 264,56 $	174,86 $	1 439,42 $				1 264,56 $	174,86 $	1 439,42 $
100048713	Rastelli-Botelho,David	1 262,20 $	174,53 $	1 436,73 $				1 262,20 $	174,53 $	1 436,73 $
100048715	Beauchemin,Francis	1 185,77 $	163,96 $	1 349,73 $				1 185,77 $	163,96 $	1 349,73 $
100048716	Dugre,Marc-Andre	593,29 $	82,04 $	675,33 $				593,29 $	82,04 $	675,33 $
100048720	Paquette,Renaud	758,31 $	104,85 $	863,17 $				758,31 $	104,85 $	863,17 $
100048721	Tousignant,Kevin	1 094,25 $	151,31 $	1 245,55 $				1 094,25 $	151,31 $	1 245,55 $
100048723	Ouimet,David	937,08 $	129,57 $	1 066,66 $				937,08 $	129,57 $	1 066,66 $
100048724	Csoman,Yannick	1 364,65 $	188,70 $	1 553,35 $				1 364,65 $	188,70 $	1 553,35 $
100048726	Chartrand,David	1 135,50 $	157,01 $	1 292,51 $				1 135,50 $	157,01 $	1 292,51 $

Matricule	Nom de l'employé	Pompier Montant TS	Pompier Intérêt [1,2]	Pompier Total	Lieutenant Montant TS	Lieutenant Intérêt [1,2]	Lieutenant Total	Combiné Montant TS	Combiné Intérêt [1,2]	Combiné Total
100048728	Lesperance,Francis	1 135,50 $	157,01 $	1 292,51 $				1 135,50 $	157,01 $	1 292,51 $
100048731	Perreault-Varin,Francis	1 135,50 $	157,01 $	1 292,51 $				1 135,50 $	157,01 $	1 292,51 $
100048732	Deslongchamps,Samuel	1 135,50 $	157,01 $	1 292,51 $				1 135,50 $	157,01 $	1 292,51 $
100048733	Di Stefano,Francois	1 135,50 $	157,01 $	1 292,51 $				1 135,50 $	157,01 $	1 292,51 $
100048734	Lavigne,David	984,23 $	136,09 $	1 120,33 $				984,23 $	136,09 $	1 120,33 $
100048735	Beaulieu,Martin	1 135,50 $	157,01 $	1 292,51 $				1 135,50 $	157,01 $	1 292,51 $
100048736	Desjardins,Kevin	1 066,74 $	147,50 $	1 214,25 $				1 066,74 $	147,50 $	1 214,25 $
100048737	Benoit,Maxime	1 135,50 $	157,01 $	1 292,51 $				1 135,50 $	157,01 $	1 292,51 $
100048740	Roy,David	1 115,86 $	154,29 $	1 270,15 $				1 115,86 $	154,29 $	1 270,15 $
100048741	Cholette,Dany	1 066,74 $	147,50 $	1 214,25 $				1 066,74 $	147,50 $	1 214,25 $
100048744	Gagnon-Morin,Alexandre	1 135,50 $	157,01 $	1 292,51 $				1 135,50 $	157,01 $	1 292,51 $
100048749	Guilban,Alexandre	1 135,50 $	157,01 $	1 292,51 $				1 135,50 $	157,01 $	1 292,51 $
100048750	Hetu,Alexandre	1 066,74 $	147,50 $	1 214,25 $				1 066,74 $	147,50 $	1 214,25 $
100048751	Leblanc,Alexandre	1 135,50 $	157,01 $	1 292,51 $				1 135,50 $	157,01 $	1 292,51 $
100048752	Charbonneau,Antoine	987,08 $	136,49 $	1 123,56 $				987,08 $	136,49 $	1 123,56 $
100048753	Lambert,Alexis	1 127,53 $	155,91 $	1 283,44 $				1 127,53 $	155,91 $	1 283,44 $
100048754	Lessard,Nicolas	1 127,53 $	155,91 $	1 283,44 $				1 127,53 $	155,91 $	1 283,44 $
100048755	Boyer,Hugo	1 127,53 $	155,91 $	1 283,44 $				1 127,53 $	155,91 $	1 283,44 $
100048757	Veronneau,Philippe	1 127,53 $	155,91 $	1 283,44 $				1 127,53 $	155,91 $	1 283,44 $
100048763	Peloquin,Guillaume Succession	1 127,53 $	155,91 $	1 283,44 $				1 127,53 $	155,91 $	1 283,44 $
100048785	Messier,Jonathan	1 127,53 $	155,91 $	1 283,44 $				1 127,53 $	155,91 $	1 283,44 $
100048786	Tremblay,Philippe	1 127,53 $	155,91 $	1 283,44 $				1 127,53 $	155,91 $	1 283,44 $
100048787	Girard,Gabriel	1 127,53 $	155,91 $	1 283,44 $				1 127,53 $	155,91 $	1 283,44 $
100048789	Boire,Jean-Francois	1 127,53 $	155,91 $	1 283,44 $				1 127,53 $	155,91 $	1 283,44 $
100048791	Lamothe,Mathieu	1 127,53 $	155,91 $	1 283,44 $				1 127,53 $	155,91 $	1 283,44 $
100048794	Belair-Rolland,Samuel	1 127,53 $	155,91 $	1 283,44 $				1 127,53 $	155,91 $	1 283,44 $
100048795	Darveau,Guillaume	1 127,53 $	155,91 $	1 283,44 $				1 127,53 $	155,91 $	1 283,44 $
100048798	Bya,Marouane	1 262,20 $	174,53 $	1 436,73 $				1 262,20 $	174,53 $	1 436,73 $
100048800	Vaillancourt,Marc-Andre	1 090,47 $	150,78 $	1 241,25 $				1 090,47 $	150,78 $	1 241,25 $
100048801	Blais,Julien	1 127,53 $	155,91 $	1 283,44 $				1 127,53 $	155,91 $	1 283,44 $
100048803	Lafontaine,Vincent	1 127,53 $	155,91 $	1 283,44 $				1 127,53 $	155,91 $	1 283,44 $
100049738	Robert,Jonathan	1 127,53 $	155,91 $	1 283,44 $				1 127,53 $	155,91 $	1 283,44 $
100050476	Michel Gladu,Olivier	988,12 $	136,63 $	1 124,75 $				988,12 $	136,63 $	1 124,75 $
100052572	Kheir,Alexandre	899,12 $	124,33 $	1 023,45 $				899,12 $	124,33 $	1 023,45 $
100053311	Fontaine,Jean Francois	1 351,34 $	186,85 $	1 538,19 $				1 351,34 $	186,85 $	1 538,19 $
100056647	Goyette,Thomas	634,13 $	87,68 $	721,81 $				634,13 $	87,68 $	721,81 $
100056832	Spensieri,Pascal	786,47 $	108,75 $	895,21 $				786,47 $	108,75 $	895,21 $
100057283	Peeling,Charles	850,93 $	117,66 $	968,59 $				850,93 $	117,66 $	968,59 $
100060482	Dubois,Francis	976,15 $	134,98 $	1 111,13 $				976,15 $	134,98 $	1 111,13 $
100060635	Larose,Simon	228,49 $	31,59 $	260,09 $				228,49 $	31,59 $	260,09 $
100060789	Bouchard,Marc-Olivier	906,74 $	125,38 $	1 032,12 $				906,74 $	125,38 $	1 032,12 $
100060894	Lemieux,Pascal	854,95 $	118,22 $	973,17 $				854,95 $	118,22 $	973,17 $
100060912	Bouchard,Michael	25,07 $	3,47 $	28,53 $				25,07 $	3,47 $	28,53 $
100061258	Lafortune,Olivier	215,14 $	29,75 $	244,88 $				215,14 $	29,75 $	244,88 $
100061547	Des Rochers,Kevin	215,14 $	29,75 $	244,88 $				215,14 $	29,75 $	244,88 $

Matricule	Nom de l'employé	Pompier Montant TS	Pompier Intérêt [1,2]	Pompier Total	Lieutenant Montant TS	Lieutenant Intérêt [1,2]	Lieutenant Total	Combiné Montant TS	Combiné Intérêt [1,2]	Combiné Total
100061606	Sylvain,Alexandre	934,49 $	129,22 $	1 063,71 $				934,49 $	129,22 $	1 063,71 $
100064500	Beaulieu,Yann	1 220,03 $	168,70 $	1 388,73 $				1 220,03 $	168,70 $	1 388,73 $
100065140	Lachance,Olivier	1 000,88 $	138,40 $	1 139,27 $				1 000,88 $	138,40 $	1 139,27 $
100065949	Allard,Guillaume	215,14 $	29,75 $	244,88 $				215,14 $	29,75 $	244,88 $
100067007	Maher Lavigne,Kevin	901,11 $	124,60 $	1 025,71 $				901,11 $	124,60 $	1 025,71 $
100067126	Plourde,Miguel	988,12 $	136,63 $	1 124,75 $				988,12 $	136,63 $	1 124,75 $
100067215	Patenaude,Leandre-Julien	850,93 $	117,66 $	968,59 $				850,93 $	117,66 $	968,59 $
100067223	Smail,Amine	405,95 $	56,13 $	462,08 $				405,95 $	56,13 $	462,08 $
100067570	Potvin,Hugo	798,45 $	110,41 $	908,86 $				798,45 $	110,41 $	908,86 $
100068752	Legare,Erik	1 000,88 $	138,40 $	1 139,27 $				1 000,88 $	138,40 $	1 139,27 $
100069214	Tremblay,Dominic	859,41 $	118,83 $	978,25 $				859,41 $	118,83 $	978,25 $
100070780	Forest,Jonathan	971,44 $	134,33 $	1 105,77 $				971,44 $	134,33 $	1 105,77 $
100071009	Martel,Philippe	919,36 $	127,12 $	1 046,49 $				919,36 $	127,12 $	1 046,49 $
100072326	Lafaille,Jonathan	994,73 $	137,54 $	1 132,27 $				994,73 $	137,54 $	1 132,27 $
100072731	Perreault,Marc-Andre	959,19 $	132,63 $	1 091,82 $				959,19 $	132,63 $	1 091,82 $
100073182	Noonan,Christopher	179,86 $	24,87 $	204,73 $				179,86 $	24,87 $	204,73 $
100074460	Sansregret,Roderick	994,73 $	137,54 $	1 132,27 $				994,73 $	137,54 $	1 132,27 $
100076990	Joly,Jean-Raphael	953,42 $	131,83 $	1 085,26 $				953,42 $	131,83 $	1 085,26 $
100080232	Tremblay-Choiniere,Guillaume	1 135,50 $	157,01 $	1 292,51 $				1 135,50 $	157,01 $	1 292,51 $
100080574	Nault,Cedric	910,40 $	125,88 $	1 036,28 $				910,40 $	125,88 $	1 036,28 $
100083398	Andre,Jonathan	859,41 $	118,83 $	978,25 $				859,41 $	118,83 $	978,25 $
100085225	Guay-Lafrance,Benjamin	796,46 $	110,13 $	906,58 $				796,46 $	110,13 $	906,58 $
100088696	Marouf,Mohamed	859,41 $	118,83 $	978,25 $				859,41 $	118,83 $	978,25 $
100089501	Duguay,Jonathan	798,45 $	110,41 $	908,86 $				798,45 $	110,41 $	908,86 $
100089623	G Masse,Philippe	950,08 $	131,37 $	1 081,45 $				950,08 $	131,37 $	1 081,45 $
100090049	Mc Eniry,Luka	1 000,88 $	138,40 $	1 139,27 $				1 000,88 $	138,40 $	1 139,27 $
100090122	Van De Walle,Karine	215,14 $	29,75 $	244,88 $				215,14 $	29,75 $	244,88 $
100090583	Roberge,Pierre-Luc	859,41 $	118,83 $	978,25 $				859,41 $	118,83 $	978,25 $
100090620	Ouimet,Pier-Olivier	850,93 $	117,66 $	968,59 $				850,93 $	117,66 $	968,59 $
100090847	Gaillard,Pierre	215,14 $	29,75 $	244,88 $				215,14 $	29,75 $	244,88 $
100090860	Blanchette,Mathieu	634,13 $	87,68 $	721,81 $				634,13 $	87,68 $	721,81 $
100091044	Parisien,Jonathan	228,31 $	31,57 $	259,88 $				228,31 $	31,57 $	259,88 $
100091075	Boulerice Morissette,Samuel	772,75 $	106,85 $	879,60 $				772,75 $	106,85 $	879,60 $
100091213	Gauvin,Olivier	253,02 $	34,99 $	288,00 $				253,02 $	34,99 $	288,00 $
100092101	Simon,Alexandre	1 051,77 $	145,43 $	1 197,20 $				1 051,77 $	145,43 $	1 197,20 $
100093881	Belanger,Jeremy	773,17 $	106,91 $	880,08 $				773,17 $	106,91 $	880,08 $
100093887	Gordon,Jimmy Lee	227,12 $	31,41 $	258,53 $				227,12 $	31,41 $	258,53 $
100093952	Lecuyer-Charest,Alexandre	934,49 $	129,22 $	1 063,71 $				934,49 $	129,22 $	1 063,71 $
100094019	Poirier,David	822,95 $	113,79 $	936,75 $				822,95 $	113,79 $	936,75 $
100094081	Julien,Christian-Olivier	892,55 $	123,42 $	1 015,96 $				892,55 $	123,42 $	1 015,96 $
100094088	Longtin,Francois	728,52 $	100,74 $	829,26 $				728,52 $	100,74 $	829,26 $
100094108	Campbell,Vincent	859,41 $	118,83 $	978,25 $				859,41 $	118,83 $	978,25 $
100094138	Latour-Duhaime,Felix	1 059,26 $	146,47 $	1 205,72 $				1 059,26 $	146,47 $	1 205,72 $
100094161	Drapeau,Simon	1 109,87 $	153,47 $	1 263,34 $				1 109,87 $	153,47 $	1 263,34 $
100094235	Lacroix,Alexandre	675,42 $	93,39 $	768,81 $				675,42 $	93,39 $	768,81 $

Matricule	Nom de l'employé	Pompier Montant TS	Pompier Intérêt [1,2]	Pompier Total	Lieutenant Montant TS	Lieutenant Intérêt [1,2]	Lieutenant Total	Combiné Montant TS	Combiné Intérêt [1,2]	Combiné Total
100094237	Montpetit,Jonathan	892,55 $	123,42 $	1 015,96 $				892,55 $	123,42 $	1 015,96 $
100094262	Vallieres-Larocque,Mathieu	915,56 $	126,60 $	1 042,16 $				915,56 $	126,60 $	1 042,16 $
100094287	Charron De Courval,Pierre-Luc	858,89 $	118,76 $	977,65 $				858,89 $	118,76 $	977,65 $
100094336	Viau,Francis	988,12 $	136,63 $	1 124,75 $				988,12 $	136,63 $	1 124,75 $
100094343	Boudreau,Stephane	673,85 $	93,18 $	767,02 $				673,85 $	93,18 $	767,02 $
100094363	Chaput,David	1 000,88 $	138,40 $	1 139,27 $				1 000,88 $	138,40 $	1 139,27 $
100094417	Bohemier,Alexis	878,71 $	121,50 $	1 000,21 $				878,71 $	121,50 $	1 000,21 $
100094500	Larose-Belisle,Raphael	959,19 $	132,63 $	1 091,82 $				959,19 $	132,63 $	1 091,82 $
100094613	Gauvreau,Jonathan	994,73 $	137,54 $	1 132,27 $				994,73 $	137,54 $	1 132,27 $
100094729	Gualtieri,Anthony	950,08 $	131,37 $	1 081,45 $				950,08 $	131,37 $	1 081,45 $
100094731	Tremblay,Julien	712,11 $	98,47 $	810,58 $				712,11 $	98,47 $	810,58 $
100094767	Skladzien,Piotr	179,86 $	24,87 $	204,73 $				179,86 $	24,87 $	204,73 $
100094892	Pruneau,Christopher	760,75 $	105,19 $	865,94 $				760,75 $	105,19 $	865,94 $
100094897	Tessier,Vincent	1 127,53 $	155,91 $	1 283,44 $				1 127,53 $	155,91 $	1 283,44 $
100094905	Laborde,Ugo	859,41 $	118,83 $	978,25 $				859,41 $	118,83 $	978,25 $
100094917	Zabik,Matthieu	1 000,88 $	138,40 $	1 139,27 $				1 000,88 $	138,40 $	1 139,27 $
100094937	Roussel,Anthony	982,04 $	135,79 $	1 117,83 $				982,04 $	135,79 $	1 117,83 $
100094942	Lessard,Louis-Philippe	994,73 $	137,54 $	1 132,27 $				994,73 $	137,54 $	1 132,27 $
100094947	Forgues,Marc-Olivier	770,01 $	106,47 $	876,48 $				770,01 $	106,47 $	876,48 $
100094949	Brunet,Francois	988,12 $	136,63 $	1 124,75 $				988,12 $	136,63 $	1 124,75 $
100094959	Cote,Sebastien	816,83 $	112,95 $	929,77 $				816,83 $	112,95 $	929,77 $
100095018	Lambert,Maxime	179,86 $	24,87 $	204,73 $				179,86 $	24,87 $	204,73 $
100095040	Calamia,Steve	990,49 $	136,96 $	1 127,45 $				990,49 $	136,96 $	1 127,45 $
100095134	Gravelle,Maxime	1 000,88 $	138,40 $	1 139,27 $				1 000,88 $	138,40 $	1 139,27 $
100095151	Brisson,Fernando	850,93 $	117,66 $	968,59 $				850,93 $	117,66 $	968,59 $
100095175	Gagne,Francis	942,00 $	130,25 $	1 072,26 $				942,00 $	130,25 $	1 072,26 $
100095186	St-Jacques,Guillaume	994,73 $	137,54 $	1 132,27 $				994,73 $	137,54 $	1 132,27 $
100095194	Fortin Dube,Jean-Philippe	1 000,88 $	138,40 $	1 139,27 $				1 000,88 $	138,40 $	1 139,27 $
100095199	Trepanier,Jonathan	994,73 $	137,54 $	1 132,27 $				994,73 $	137,54 $	1 132,27 $
100095207	Thibeault,Carl	712,11 $	98,47 $	810,58 $				712,11 $	98,47 $	810,58 $
100095263	Burns,Ryan	1 000,88 $	138,40 $	1 139,27 $				1 000,88 $	138,40 $	1 139,27 $
100095364	Filiatreault,Pascal	538,54 $	74,47 $	613,00 $				538,54 $	74,47 $	613,00 $
100095369	Hotte-Nadon,Sebastien	959,19 $	132,63 $	1 091,82 $				959,19 $	132,63 $	1 091,82 $
100095374	Bernier,Cedrik	950,08 $	131,37 $	1 081,45 $				950,08 $	131,37 $	1 081,45 $
100095474	Larocque,Didier	928,29 $	128,36 $	1 056,64 $				928,29 $	128,36 $	1 056,64 $
100095535	Sabourin,Pierre Francois	673,85 $	93,18 $	767,02 $				673,85 $	93,18 $	767,02 $
100095555	Adam,Jean-Sebastien	940,27 $	130,02 $	1 070,29 $				940,27 $	130,02 $	1 070,29 $
100095576	Villemure-Houde,Hugo	203,26 $	28,11 $	231,36 $				203,26 $	28,11 $	231,36 $
100095597	Gervais,Frederick	1 090,47 $	150,78 $	1 241,25 $				1 090,47 $	150,78 $	1 241,25 $
100095611	Racine,Gabriel	179,86 $	24,87 $	204,73 $				179,86 $	24,87 $	204,73 $
100095621	Adam,Maxime	968,91 $	133,98 $	1 102,89 $				968,91 $	133,98 $	1 102,89 $
100095623	Carpentier-Desormeaux,Thierry	673,85 $	93,18 $	767,02 $				673,85 $	93,18 $	767,02 $
100095627	Brown,Keith	1 059,26 $	146,47 $	1 205,72 $				1 059,26 $	146,47 $	1 205,72 $
100095645	Trudel,Jonathan	641,90 $	88,76 $	730,65 $				641,90 $	88,76 $	730,65 $
100095658	Cloutier,Alexandre	1 000,88 $	138,40 $	1 139,27 $				1 000,88 $	138,40 $	1 139,27 $

Matricule	Nom de l'employé	Pompier Montant TS	Pompier Intérêt [1,2]	Pompier Total	Lieutenant Montant TS	Lieutenant Intérêt [1,2]	Lieutenant Total	Combiné Montant TS	Combiné Intérêt [1,2]	Combiné Total
100095719	Legault-Lanoie,Jeffrey	844,67 $	116,80 $	961,47 $				844,67 $	116,80 $	961,47 $
100095753	Major,Jonathan	823,21 $	113,83 $	937,03 $				823,21 $	113,83 $	937,03 $
100095818	Codsi,Maxime	1 051,77 $	145,43 $	1 197,20 $				1 051,77 $	145,43 $	1 197,20 $
100095826	Depelteau,Alexandre	1 061,21 $	146,74 $	1 207,94 $				1 061,21 $	146,74 $	1 207,94 $
100095842	Rochon,Jonathan	988,12 $	136,63 $	1 124,75 $				988,12 $	136,63 $	1 124,75 $
100095844	Pontbriand,Antoine	1 119,56 $	154,81 $	1 274,36 $				1 119,56 $	154,81 $	1 274,36 $
100095851	Abel,Jeremy	940,25 $	130,01 $	1 070,27 $				940,25 $	130,01 $	1 070,27 $
100095855	Neault-Bertrand,Nicolas	901,11 $	124,60 $	1 025,71 $				901,11 $	124,60 $	1 025,71 $
100095952	Lambert,Bruno	664,94 $	91,94 $	756,88 $				664,94 $	91,94 $	756,88 $
100095975	Vallet,Rudy	429,88 $	59,44 $	489,32 $				429,88 $	59,44 $	489,32 $
100095979	Tremblay,Tommy	746,40 $	103,21 $	849,61 $				746,40 $	103,21 $	849,61 $
100096021	Tardif,Olivier	673,85 $	93,18 $	767,02 $				673,85 $	93,18 $	767,02 $
100096055	Turenne,Hugo	1 051,77 $	145,43 $	1 197,20 $				1 051,77 $	145,43 $	1 197,20 $
100096058	Lanoix,Vincent	1 119,56 $	154,81 $	1 274,36 $				1 119,56 $	154,81 $	1 274,36 $
100096068	Santerre-Blanchard,Simon	950,08 $	131,37 $	1 081,45 $				950,08 $	131,37 $	1 081,45 $
100096070	Bergeron-Vallee,Alexandre	988,12 $	136,63 $	1 124,75 $				988,12 $	136,63 $	1 124,75 $
100096077	Mallette,Jean	1 051,77 $	145,43 $	1 197,20 $				1 051,77 $	145,43 $	1 197,20 $
100096093	Quintal-Langlois,Sebastien	952,55 $	131,71 $	1 084,27 $				952,55 $	131,71 $	1 084,27 $
100096131	Harvey,Nicolas	1 000,88 $	138,40 $	1 139,27 $				1 000,88 $	138,40 $	1 139,27 $
100096132	Vermette,Simon	673,85 $	93,18 $	767,02 $				673,85 $	93,18 $	767,02 $
100096189	David,Francis	1 119,56 $	154,81 $	1 274,36 $				1 119,56 $	154,81 $	1 274,36 $
100096191	Dupuis,Simon	1 051,77 $	145,43 $	1 197,20 $				1 051,77 $	145,43 $	1 197,20 $
100096198	Martineau,Jerome	1 011,09 $	139,81 $	1 150,90 $				1 011,09 $	139,81 $	1 150,90 $
100096199	Dutilly,Maxime	634,13 $	87,68 $	721,81 $				634,13 $	87,68 $	721,81 $
100096204	Hamel,Raphael	793,23 $	109,68 $	902,92 $				793,23 $	109,68 $	902,92 $
100096221	Daigneault,Simon	994,73 $	137,54 $	1 132,27 $				994,73 $	137,54 $	1 132,27 $
100096249	Lord,Gabriel	988,12 $	136,63 $	1 124,75 $				988,12 $	136,63 $	1 124,75 $
100096319	Marte-Bellemare,Tomas	866,87 $	119,87 $	986,74 $				866,87 $	119,87 $	986,74 $
100096320	St-Onge,Nicolas	748,39 $	103,48 $	851,87 $				748,39 $	103,48 $	851,87 $
100096328	Dupras,Jean-Michel	950,08 $	131,37 $	1 081,45 $				950,08 $	131,37 $	1 081,45 $
100096335	Joly-Theoret,Samuel	179,86 $	24,87 $	204,73 $				179,86 $	24,87 $	204,73 $
100096368	Hetu,Vincent	950,08 $	131,37 $	1 081,45 $				950,08 $	131,37 $	1 081,45 $
100096380	Moderie,Raphael	673,68 $	93,15 $	766,83 $				673,68 $	93,15 $	766,83 $
100096384	Potvin,Samuel	672,35 $	92,97 $	765,31 $				672,35 $	92,97 $	765,31 $
100096444	Oliver,Andrew	943,10 $	130,41 $	1 073,50 $				943,10 $	130,41 $	1 073,50 $
100096450	Cote,Yan	712,11 $	98,47 $	810,58 $				712,11 $	98,47 $	810,58 $
100096470	Pelletier,Jean-Michel	892,55 $	123,42 $	1 015,96 $				892,55 $	123,42 $	1 015,96 $
100096504	Lauzon,Bruno	901,11 $	124,60 $	1 025,71 $				901,11 $	124,60 $	1 025,71 $
100096601	Gibeault,David	849,00 $	117,40 $	966,40 $				849,00 $	117,40 $	966,40 $
100096602	Kiekeman Fontaine,Steven	994,73 $	137,54 $	1 132,27 $				994,73 $	137,54 $	1 132,27 $
100096622	Lamontagne Parent,Remy	940,94 $	130,11 $	1 071,04 $				940,94 $	130,11 $	1 071,04 $
100096636	Tremblay,Remi	1 119,56 $	154,81 $	1 274,36 $				1 119,56 $	154,81 $	1 274,36 $
100096644	Duplain-Fontaine,Louis	698,80 $	96,63 $	795,43 $				698,80 $	96,63 $	795,43 $
100096653	Ducharme,Jean-Benoit	901,11 $	124,60 $	1 025,71 $				901,11 $	124,60 $	1 025,71 $
100096656	Bernard,Guillaume	227,12 $	31,41 $	258,53 $				227,12 $	31,41 $	258,53 $

Matricule	Nom de l'employé	Pompier Montant TS	Pompier Intérêt [1,2]	Pompier Total	Lieutenant Montant TS	Lieutenant Intérêt [1,2]	Lieutenant Total	Combiné Montant TS	Combiné Intérêt [1,2]	Combiné Total
100096676	Raiche,David	950,08 $	131,37 $	1 081,45 $				950,08 $	131,37 $	1 081,45 $
100096683	Tremblay-Beauregard,Lysandre	1 119,56 $	154,81 $	1 274,36 $				1 119,56 $	154,81 $	1 274,36 $
100096689	Lyonnais,Jason	988,12 $	136,63 $	1 124,75 $				988,12 $	136,63 $	1 124,75 $
100096757	Allen,Mathieu	372,19 $	51,46 $	423,66 $				372,19 $	51,46 $	423,66 $
100096775	Lemire,Marc-Andre	894,87 $	123,74 $	1 018,61 $				894,87 $	123,74 $	1 018,61 $
100096799	Lague,Philippe	994,73 $	137,54 $	1 132,27 $				994,73 $	137,54 $	1 132,27 $
100096808	De Grandpre,Robin	907,75 $	125,52 $	1 033,26 $				907,75 $	125,52 $	1 033,26 $
100096813	Pepin-Beauchemin,Mathieu	1 051,77 $	145,43 $	1 197,20 $				1 051,77 $	145,43 $	1 197,20 $
100096822	Desmarais,Alexandre	950,08 $	131,37 $	1 081,45 $				950,08 $	131,37 $	1 081,45 $
100096828	Piscitelli,Alessandro	673,85 $	93,18 $	767,02 $				673,85 $	93,18 $	767,02 $
100096839	Jutras,Alex	994,73 $	137,54 $	1 132,27 $				994,73 $	137,54 $	1 132,27 $
100096845	Bilodeau,Jean-Christian	959,19 $	132,63 $	1 091,82 $				959,19 $	132,63 $	1 091,82 $
100096852	Pratte,Alexandre	179,86 $	24,87 $	204,73 $				179,86 $	24,87 $	204,73 $
100096857	Vannobel,Martin	950,08 $	131,37 $	1 081,45 $				950,08 $	131,37 $	1 081,45 $
100096880	Maille,Michael	919,00 $	127,07 $	1 046,08 $				919,00 $	127,07 $	1 046,08 $
100096904	Beauchemin,Yanick	994,73 $	137,54 $	1 132,27 $				994,73 $	137,54 $	1 132,27 $
100096909	Morin Lockhead,Kevin	1 119,56 $	154,81 $	1 274,36 $				1 119,56 $	154,81 $	1 274,36 $
100096918	Heroux,Benjamin	950,08 $	131,37 $	1 081,45 $				950,08 $	131,37 $	1 081,45 $
100096919	St-Onge,Alexandre	986,12 $	136,36 $	1 122,48 $				986,12 $	136,36 $	1 122,48 $
100096937	Benard Vezina,Manuel	994,73 $	137,54 $	1 132,27 $				994,73 $	137,54 $	1 132,27 $
100096943	Mignacco,Eric	634,13 $	87,68 $	721,81 $				634,13 $	87,68 $	721,81 $
100096947	Huot,Kevin	988,12 $	136,63 $	1 124,75 $				988,12 $	136,63 $	1 124,75 $
100096949	Farly,Ronald	710,73 $	98,27 $	809,00 $				710,73 $	98,27 $	809,00 $
100096951	Masse,Louis-Philippe	1 000,88 $	138,40 $	1 139,27 $				1 000,88 $	138,40 $	1 139,27 $
100096953	Lavigne,Simon	828,84 $	114,61 $	943,45 $				828,84 $	114,61 $	943,45 $
100096961	Dion,Francois Xavier	850,93 $	117,66 $	968,59 $				850,93 $	117,66 $	968,59 $
100096988	Bienvenu Simard,Maxime	901,11 $	124,60 $	1 025,71 $				901,11 $	124,60 $	1 025,71 $
100097001	Parent,Marc-Andre	988,12 $	136,63 $	1 124,75 $				988,12 $	136,63 $	1 124,75 $
100097021	Lefebvre,Mathieu	673,85 $	93,18 $	767,02 $				673,85 $	93,18 $	767,02 $
100097032	Gauthier,Martin	941,38 $	130,17 $	1 071,55 $				941,38 $	130,17 $	1 071,55 $
100097033	Viau,Keven	179,86 $	24,87 $	204,73 $				179,86 $	24,87 $	204,73 $
100097039	Turgeon,Pierre-Olivier	673,85 $	93,18 $	767,02 $				673,85 $	93,18 $	767,02 $
100097062	Landry,Marc-Antoine	1 119,56 $	154,81 $	1 274,36 $				1 119,56 $	154,81 $	1 274,36 $
100097066	Leduc,Philippe	950,08 $	131,37 $	1 081,45 $				950,08 $	131,37 $	1 081,45 $
100097069	Melancon,Vincent	634,13 $	87,68 $	721,81 $				634,13 $	87,68 $	721,81 $
100097097	Clouette-Lafleche,Felix	988,12 $	136,63 $	1 124,75 $				988,12 $	136,63 $	1 124,75 $
100097100	Brousseau,Rocky	859,41 $	118,83 $	978,25 $				859,41 $	118,83 $	978,25 $
100097114	Trudeau,Charles-Andre	814,81 $	112,67 $	927,48 $				814,81 $	112,67 $	927,48 $
100097126	Savard,Jonathan	988,12 $	136,63 $	1 124,75 $				988,12 $	136,63 $	1 124,75 $
100097131	Roy,Jonathan	179,86 $	24,87 $	204,73 $				179,86 $	24,87 $	204,73 $
100097137	Lecours,Gabriel	959,19 $	132,63 $	1 091,82 $				959,19 $	132,63 $	1 091,82 $
100097140	Cournoyer,Gabriel	930,00 $	128,59 $	1 058,59 $				930,00 $	128,59 $	1 058,59 $
100097155	Lagace,Daniel	959,19 $	132,63 $	1 091,82 $				959,19 $	132,63 $	1 091,82 $
100097159	Cote,Mathieu	850,93 $	117,66 $	968,59 $				850,93 $	117,66 $	968,59 $
100097179	Massy-Giasson,Maxime	994,73 $	137,54 $	1 132,27 $				994,73 $	137,54 $	1 132,27 $

Matricule	Nom de l'employé	Pompier Montant TS	Pompier Intérêt [1,2]	Pompier Total	Lieutenant Montant TS	Lieutenant Intérêt [1,2]	Lieutenant Total	Combiné Montant TS	Combiné Intérêt [1,2]	Combiné Total
100097190	Roy,Alexandre	1 000,88 $	138,40 $	1 139,27 $				1 000,88 $	138,40 $	1 139,27 $
100097194	Robitaille,Maxime	950,08 $	131,37 $	1 081,45 $				950,08 $	131,37 $	1 081,45 $
100097199	Charbonneau,Patrick	959,19 $	132,63 $	1 091,82 $				959,19 $	132,63 $	1 091,82 $
100097239	Carrier,Pier-Luc	608,72 $	84,17 $	692,89 $				608,72 $	84,17 $	692,89 $
100097252	Montpetit,Jasmin	1 119,56 $	154,81 $	1 274,36 $				1 119,56 $	154,81 $	1 274,36 $
100097281	Hervieux,Philippe	859,41 $	118,83 $	978,25 $				859,41 $	118,83 $	978,25 $
100097286	Boucher Brossard,Benoit	587,70 $	81,26 $	668,96 $				587,70 $	81,26 $	668,96 $
100097298	Patenaude,Mathieu	866,87 $	119,87 $	986,74 $				866,87 $	119,87 $	986,74 $
100097313	Mainville,Philippe	1 119,56 $	154,81 $	1 274,36 $				1 119,56 $	154,81 $	1 274,36 $
100097317	Warnet,Vincent	1 000,88 $	138,40 $	1 139,27 $				1 000,88 $	138,40 $	1 139,27 $
100097321	Pratte,Maxime	783,75 $	108,37 $	892,13 $				783,75 $	108,37 $	892,13 $
100097326	Forcier,Manuel	917,70 $	126,89 $	1 044,60 $				917,70 $	126,89 $	1 044,60 $
100097342	Goulet,Nicolas	988,12 $	136,63 $	1 124,75 $				988,12 $	136,63 $	1 124,75 $
100097350	Gervais,Raphael	795,32 $	109,97 $	905,29 $				795,32 $	109,97 $	905,29 $
100097380	Hulo,Kevin	179,86 $	24,87 $	204,73 $				179,86 $	24,87 $	204,73 $
100097391	Dignard Monnier,Jean-Francois	1 127,53 $	155,91 $	1 283,44 $				1 127,53 $	155,91 $	1 283,44 $
100097397	Capistran,Maxime	988,12 $	136,63 $	1 124,75 $				988,12 $	136,63 $	1 124,75 $
100097398	Marineau,Simon	994,73 $	137,54 $	1 132,27 $				994,73 $	137,54 $	1 132,27 $
100097403	Roberge Bonin,Michael	712,11 $	98,47 $	810,58 $				712,11 $	98,47 $	810,58 $
100097415	Pierre-Louis,Karlhens	850,93 $	117,66 $	968,59 $				850,93 $	117,66 $	968,59 $
100097452	Demers,Jonathan	220,15 $	30,44 $	250,59 $				220,15 $	30,44 $	250,59 $
100097453	Walker,Paul	673,85 $	93,18 $	767,02 $				673,85 $	93,18 $	767,02 $
100097468	Trudel,Felix	950,08 $	131,37 $	1 081,45 $				950,08 $	131,37 $	1 081,45 $
100097480	Daigneault,Maxime	1 000,88 $	138,40 $	1 139,27 $				1 000,88 $	138,40 $	1 139,27 $
100097491	Le Chatelier,Francis	1 119,56 $	154,81 $	1 274,36 $				1 119,56 $	154,81 $	1 274,36 $
100097495	Ledoux,Simon	227,19 $	31,41 $	258,61 $				227,19 $	31,41 $	258,61 $
100097500	Traversy,Simon	905,64 $	125,23 $	1 030,87 $				905,64 $	125,23 $	1 030,87 $
100111383	Tschumi,Martin	1 135,50 $	157,01 $	1 292,51 $				1 135,50 $	157,01 $	1 292,51 $
100111654	Deforge,Yoann	215,14 $	29,75 $	244,88 $				215,14 $	29,75 $	244,88 $
100112255	Lanoue,Donovan	850,93 $	117,66 $	968,59 $				850,93 $	117,66 $	968,59 $
100115748	Sanschagrin,Karl	179,86 $	24,87 $	204,73 $				179,86 $	24,87 $	204,73 $
100117253	Ranger,Alexis	305,57 $	42,25 $	347,82 $				305,57 $	42,25 $	347,82 $
100117467	Lemery,Marc	673,85 $	93,18 $	767,02 $				673,85 $	93,18 $	767,02 $
100117779	Meak,Alexander	179,86 $	24,87 $	204,73 $				179,86 $	24,87 $	204,73 $
100117989	Bergeron,Gabriel	850,93 $	117,66 $	968,59 $				850,93 $	117,66 $	968,59 $
100118526	Doiron-Marcotte,Charles	712,11 $	98,47 $	810,58 $				712,11 $	98,47 $	810,58 $
100118615	Dionne,Jean-Chrystophe	215,14 $	29,75 $	244,88 $				215,14 $	29,75 $	244,88 $
100118702	Forget,Justine	818,88 $	113,23 $	932,11 $				818,88 $	113,23 $	932,11 $
100121408	Sauve,Simon	673,85 $	93,18 $	767,02 $				673,85 $	93,18 $	767,02 $
100122854	Houle-Turcotte,Alexandre	859,41 $	118,83 $	978,25 $				859,41 $	118,83 $	978,25 $
100129279	Houde,Frederic	850,93 $	117,66 $	968,59 $				850,93 $	117,66 $	968,59 $
100137589	Carrier,Alexandre	673,85 $	93,18 $	767,02 $				673,85 $	93,18 $	767,02 $
100139112	Lafrance,Felix	215,14 $	29,75 $	244,88 $				215,14 $	29,75 $	244,88 $
100140865	Allaire,Simon	215,14 $	29,75 $	244,88 $				215,14 $	29,75 $	244,88 $
100141003	Laporte,Marc-Antoine	414,53 $	57,32 $	471,85 $				414,53 $	57,32 $	471,85 $

Matricule	Nom de l'employé	Pompier Montant TS	Pompier Intérêt [1,2]	Pompier Total	Lieutenant Montant TS	Lieutenant Intérêt [1,2]	Lieutenant Total	Combiné Montant TS	Combiné Intérêt [1,2]	Combiné Total
100141498	Comeau,Sebastien	179,86 $	24,87 $	204,73 $				179,86 $	24,87 $	204,73 $
100141563	Cardinal,Vincent	859,41 $	118,83 $	978,25 $				859,41 $	118,83 $	978,25 $
100149630	Boisclair,Jonathan	230,73 $	31,90 $	262,64 $				230,73 $	31,90 $	262,64 $
100149688	Nicolo,Fabien	697,13 $	96,40 $	793,53 $				697,13 $	96,40 $	793,53 $
100149703	Lamarche,Marc-Antoine	673,85 $	93,18 $	767,02 $				673,85 $	93,18 $	767,02 $
100149707	Tremblay,Jimmy	215,14 $	29,75 $	244,88 $				215,14 $	29,75 $	244,88 $
100149727	Cartier,Alexandre	634,13 $	87,68 $	721,81 $				634,13 $	87,68 $	721,81 $
100149748	Cossette,Keven	179,86 $	24,87 $	204,73 $				179,86 $	24,87 $	204,73 $
100149759	Landreville,Hippolyte	866,87 $	119,87 $	986,74 $				866,87 $	119,87 $	986,74 $
100149770	Bosquet,Francois	832,38 $	115,10 $	947,48 $				832,38 $	115,10 $	947,48 $
100149784	Houle-Turcotte,Frederic	866,87 $	119,87 $	986,74 $				866,87 $	119,87 $	986,74 $
100149797	Des Ruisseaux-Thivierge,Franco	813,32 $	112,46 $	925,78 $				813,32 $	112,46 $	925,78 $
100149801	Archambault,Thomas	228,31 $	31,57 $	259,88 $				228,31 $	31,57 $	259,88 $
100149869	Beland,Dominic	798,45 $	110,41 $	908,86 $				798,45 $	110,41 $	908,86 $
100150054	Menard,Jonathan	866,87 $	119,87 $	986,74 $				866,87 $	119,87 $	986,74 $
100150067	Fredette,Gabriel	712,11 $	98,47 $	810,58 $				712,11 $	98,47 $	810,58 $
100150102	Chabloz,Reynold	850,93 $	117,66 $	968,59 $				850,93 $	117,66 $	968,59 $
100150135	Lafreniere,Nicolas	634,13 $	87,68 $	721,81 $				634,13 $	87,68 $	721,81 $
100150368	Guerin,Jeremie	673,85 $	93,18 $	767,02 $				673,85 $	93,18 $	767,02 $
100150377	Ouimet,Alex	866,87 $	119,87 $	986,74 $				866,87 $	119,87 $	986,74 $
100150426	Thivierge,Alexy	798,45 $	110,41 $	908,86 $				798,45 $	110,41 $	908,86 $
100150438	Tremblay Rogowski,Andy	798,45 $	110,41 $	908,86 $				798,45 $	110,41 $	908,86 $
100150456	Tessier,Nicolas	850,93 $	117,66 $	968,59 $				850,93 $	117,66 $	968,59 $
100150477	Malaquin,Vincent	668,53 $	92,44 $	760,97 $				668,53 $	92,44 $	760,97 $
100150493	Botti,Alexandro	673,85 $	93,18 $	767,02 $				673,85 $	93,18 $	767,02 $
100150503	Dumont,Kevin	859,41 $	118,83 $	978,25 $				859,41 $	118,83 $	978,25 $
100150611	Legault,Louis Philippe	841,38 $	116,34 $	957,72 $				841,38 $	116,34 $	957,72 $
100150617	Lafreniere,Felix	228,31 $	31,57 $	259,88 $				228,31 $	31,57 $	259,88 $
100150699	Sansregret,David	179,86 $	24,87 $	204,73 $				179,86 $	24,87 $	204,73 $
100150753	Pineault,Pier Alex	866,87 $	119,87 $	986,74 $				866,87 $	119,87 $	986,74 $
100150815	Lefebvre,Alexandre	227,19 $	31,41 $	258,61 $				227,19 $	31,41 $	258,61 $
100150825	Poitras-Gagnon,Joel	712,11 $	98,47 $	810,58 $				712,11 $	98,47 $	810,58 $
100150837	Rabeau,Simon	179,86 $	24,87 $	204,73 $				179,86 $	24,87 $	204,73 $
100150841	Boisvert,Marc-Andre	866,87 $	119,87 $	986,74 $				866,87 $	119,87 $	986,74 $
100150876	Thompson,Jimmy Ray	228,31 $	31,57 $	259,88 $				228,31 $	31,57 $	259,88 $
100150916	Ouellet,Pierre-Alexandre	859,41 $	118,83 $	978,25 $				859,41 $	118,83 $	978,25 $
100150975	Gosselin,Nicolas	859,41 $	118,83 $	978,25 $				859,41 $	118,83 $	978,25 $
100151060	Surprenant,Eric	652,58 $	90,23 $	742,82 $				652,58 $	90,23 $	742,82 $
100151093	Truong,Chris Nhut	215,14 $	29,75 $	244,88 $				215,14 $	29,75 $	244,88 $
100151109	Lagace,Jonathan	634,13 $	87,68 $	721,81 $				634,13 $	87,68 $	721,81 $
100151276	Gendreau,Alexandre	866,87 $	119,87 $	986,74 $				866,87 $	119,87 $	986,74 $
100151281	Lebel-Fortes,Shawn	712,11 $	98,47 $	810,58 $				712,11 $	98,47 $	810,58 $
100151312	Leblanc,Mathieu	179,86 $	24,87 $	204,73 $				179,86 $	24,87 $	204,73 $
100151318	Lafleur,Maxime	859,41 $	118,83 $	978,25 $				859,41 $	118,83 $	978,25 $
100151350	Mitron,Jean-Philippe	673,85 $	93,18 $	767,02 $				673,85 $	93,18 $	767,02 $

Matricule	Nom de l'employé	Pompier Montant TS	Pompier Intérêt [1,2]	Pompier Total	Lieutenant Montant TS	Lieutenant Intérêt [1,2]	Lieutenant Total	Combiné Montant TS	Combiné Intérêt [1,2]	Combiné Total
100151360	Hill-Larocque,Gabriel	481,75 $	66,61 $	548,36 $				481,75 $	66,61 $	548,36 $
100151376	Paquette,Gabriel	673,85 $	93,18 $	767,02 $				673,85 $	93,18 $	767,02 $
100151384	Bedard,Olivier	859,41 $	118,83 $	978,25 $				859,41 $	118,83 $	978,25 $
100151430	Faucher,Jessy	613,96 $	84,89 $	698,85 $				613,96 $	84,89 $	698,85 $
100151451	Tremblay,Nicolas	783,75 $	108,37 $	892,13 $				783,75 $	108,37 $	892,13 $
100151499	Martineau,Alexandre	866,87 $	119,87 $	986,74 $				866,87 $	119,87 $	986,74 $
100151547	Lacoste,Mathieu	627,06 $	86,71 $	713,77 $				627,06 $	86,71 $	713,77 $
100151559	Forget,Kevin	673,85 $	93,18 $	767,02 $				673,85 $	93,18 $	767,02 $
100151582	Aube,Francois-Xavier	228,31 $	31,57 $	259,88 $				228,31 $	31,57 $	259,88 $
100151601	Varnaitis,Maxime	850,93 $	117,66 $	968,59 $				850,93 $	117,66 $	968,59 $
100151633	Henri-Magnan,Francis	185,58 $	25,66 $	211,24 $				185,58 $	25,66 $	211,24 $
100151660	Drapeau,Carl	673,85 $	93,18 $	767,02 $				673,85 $	93,18 $	767,02 $
100151685	Brossoit,Guillaume	179,86 $	24,87 $	204,73 $				179,86 $	24,87 $	204,73 $
100151703	Savoie,Karl	634,13 $	87,68 $	721,81 $				634,13 $	87,68 $	721,81 $
100151719	Lapointe,Olivier	673,85 $	93,18 $	767,02 $				673,85 $	93,18 $	767,02 $
100151728	Levesque-Gravel,Charles	795,48 $	109,99 $	905,47 $				795,48 $	109,99 $	905,47 $
100151758	Theoret,Jonathan	673,83 $	93,17 $	767,00 $				673,83 $	93,17 $	767,00 $
100151818	Drapeau,Marc-Andre	227,12 $	31,41 $	258,53 $				227,12 $	31,41 $	258,53 $
100168502	Rocheleau,Marc-Andre	215,14 $	29,75 $	244,88 $				215,14 $	29,75 $	244,88 $
100190075	Demers,Alexandre	215,14 $	29,75 $	244,88 $				215,14 $	29,75 $	244,88 $
100197977	Lajeunesse,Charles	179,86 $	24,87 $	204,73 $				179,86 $	24,87 $	204,73 $
100205094	Dallaire-Gaudet,Jordan	179,86 $	24,87 $	204,73 $				179,86 $	24,87 $	204,73 $
100205102	Leroux,Alexandre	215,14 $	29,75 $	244,88 $				215,14 $	29,75 $	244,88 $
100205142	Ladouceur-Nguyen,Tristan	179,86 $	24,87 $	204,73 $				179,86 $	24,87 $	204,73 $
100205387	Leclerc-Germain,Hugo	179,86 $	24,87 $	204,73 $				179,86 $	24,87 $	204,73 $
100205640	Madore,Marco Junior	179,86 $	24,87 $	204,73 $				179,86 $	24,87 $	204,73 $
100205737	Dubois,Karl	179,86 $	24,87 $	204,73 $				179,86 $	24,87 $	204,73 $
100205867	Wolfe,Sebastien	215,14 $	29,75 $	244,88 $				215,14 $	29,75 $	244,88 $
100205933	Laforce,Samuel	179,86 $	24,87 $	204,73 $				179,86 $	24,87 $	204,73 $
100206273	Bonhomme,Simon-Joel	215,14 $	29,75 $	244,88 $				215,14 $	29,75 $	244,88 $
100206515	Bujold,Jerome	215,14 $	29,75 $	244,88 $				215,14 $	29,75 $	244,88 $
100207243	Roberge,Yannik	179,86 $	24,87 $	204,73 $				179,86 $	24,87 $	204,73 $
100207258	Nolet,Pierre-Olivier	179,86 $	24,87 $	204,73 $				179,86 $	24,87 $	204,73 $
100518999	Daponte,Bernard	1 396,70 $	193,13 $	1 589,82 $				1 396,70 $	193,13 $	1 589,82 $
100697999	Edwards,David	1 363,54 $	188,54 $	1 552,08 $				1 363,54 $	188,54 $	1 552,08 $
100768999	Fortier,Martin	1 394,02 $	192,76 $	1 586,78 $				1 394,02 $	192,76 $	1 586,78 $
101294999	Lanno,Michael	1 395,80 $	193,00 $	1 588,81 $				1 395,80 $	193,00 $	1 588,81 $
101428999	Lemaire,Terry	1 308,87 $	180,98 $	1 489,85 $				1 308,87 $	180,98 $	1 489,85 $
101570999	Martin,Maxime	1 394,02 $	192,76 $	1 586,78 $				1 394,02 $	192,76 $	1 586,78 $
101980999	Pidgeon,Todd	1 357,89 $	187,76 $	1 545,65 $				1 357,89 $	187,76 $	1 545,65 $
102284999	Sonnel,Terry				3 518,39 $	486,50 $	4 004,89 $	3 518,39 $	486,50 $	4 004,89 $
102364999	St-Laurent,John	780,01 $	107,85 $	887,86 $				780,01 $	107,85 $	887,86 $
102668999	Beaulieu,Martin	1 394,02 $	192,76 $	1 586,78 $				1 394,02 $	192,76 $	1 586,78 $
102702999	Boudreau,Darren				3 962,08 $	547,85 $	4 509,93 $	3 962,08 $	547,85 $	4 509,93 $
103096999	Kostiuk,Paul J				2 909,83 $	402,35 $	3 312,18 $	2 909,83 $	402,35 $	3 312,18 $

Matricule	Nom de l'employé	Pompier Montant TS	Pompier Intérêt [1,2]	Pompier Total	Lieutenant Montant TS	Lieutenant Intérêt [1,2]	Lieutenant Total	Combiné Montant TS	Combiné Intérêt [1,2]	Combiné Total
103122999	Lafreniere,Richard				356,24 $	49,26 $	405,50 $	356,24 $	49,26 $	405,50 $
103372999	Theroux,Eric	1 356,11 $	187,51 $	1 543,62 $				1 356,11 $	187,51 $	1 543,62 $
103408999	Upton,Steven	1 395,80 $	193,00 $	1 588,81 $				1 395,80 $	193,00 $	1 588,81 $
104041999	Cartier,Joel	1 292,54 $	178,72 $	1 471,27 $				1 292,54 $	178,72 $	1 471,27 $
104433999	Daoust,Michael	1 123,29 $	155,32 $	1 278,61 $				1 123,29 $	155,32 $	1 278,61 $
104504999	Dery,Sylvain	1 142,47 $	157,97 $	1 300,44 $				1 142,47 $	157,97 $	1 300,44 $
104595999	Dion,Yannick	1 395,92 $	193,02 $	1 588,94 $				1 395,92 $	193,02 $	1 588,94 $
104666999	Dubois,Benoit	1 393,82 $	192,73 $	1 586,55 $				1 393,82 $	192,73 $	1 586,55 $
104808999	Fortin,Jean-Francois				3 959,26 $	547,46 $	4 506,72 $	3 959,26 $	547,46 $	4 506,72 $
105236999	Lacroix,Pierre	1 393,82 $	192,73 $	1 586,55 $				1 393,82 $	192,73 $	1 586,55 $
105629999	Letourneau,Benoit				1 783,29 $	246,58 $	2 029,87 $	1 783,29 $	246,58 $	2 029,87 $
106039999	Pelletier,Marcel	1 393,82 $	192,73 $	1 586,55 $				1 393,82 $	192,73 $	1 586,55 $
106155999	Poirier,Yves	1 393,82 $	192,73 $	1 586,55 $				1 393,82 $	192,73 $	1 586,55 $
106191000	Petitclerc,Sylvain	759,32 $	104,99 $	864,31 $				759,32 $	104,99 $	864,31 $
106815999	Tremblay,Philippe	1 273,80 $	176,13 $	1 449,93 $				1 273,80 $	176,13 $	1 449,93 $
107369000	Chabot,Ghislain	1 203,38 $	166,40 $	1 369,78 $				1 203,38 $	166,40 $	1 369,78 $
107467000	Larose,Gerard	1 088,43 $	150,50 $	1 238,94 $				1 088,43 $	150,50 $	1 238,94 $
107484000	Lemay,Denis	538,86 $	74,51 $	613,37 $				538,86 $	74,51 $	613,37 $
107582000	Smith,Claude	1 396,70 $	193,13 $	1 589,82 $				1 396,70 $	193,13 $	1 589,82 $
107591000	Vaillancourt,Yves				575,59 $	79,59 $	655,18 $	575,59 $	79,59 $	655,18 $
108724000	Desmarais,Francois	1 191,30 $	164,73 $	1 356,02 $				1 191,30 $	164,73 $	1 356,02 $
109018000	Picard,Sylvain	1 358,78 $	187,88 $	1 546,66 $				1 358,78 $	187,88 $	1 546,66 $
109027000	Piche,Sylvain	1 396,70 $	193,13 $	1 589,82 $				1 396,70 $	193,13 $	1 589,82 $
109107000	St Jean,Martin	1 048,73 $	145,01 $	1 193,74 $				1 048,73 $	145,01 $	1 193,74 $
109536000	Dufour,Sylvain	1 217,88 $	168,40 $	1 386,28 $				1 217,88 $	168,40 $	1 386,28 $
109768000	Philie,Daniel	654,85 $	90,55 $	745,40 $				654,85 $	90,55 $	745,40 $
109829000	Rancourt,Pierre	1 114,29 $	154,08 $	1 268,37 $				1 114,29 $	154,08 $	1 268,37 $
112825000	Metz,John	1 396,70 $	193,13 $	1 589,83 $				1 396,70 $	193,13 $	1 589,83 $
112888999	Colpron,Gaston				1 646,47 $	227,66 $	1 874,13 $	1 646,47 $	227,66 $	1 874,13 $
112941000	Pelchat,Mario	502,62 $	69,50 $	572,12 $				502,62 $	69,50 $	572,12 $
113165000	Duquette,Andre	70,53 $	9,75 $	80,28 $				70,53 $	9,75 $	80,28 $
113219999	Lauzon,Marcel				3 959,78 $	547,53 $	4 507,31 $	3 959,78 $	547,53 $	4 507,31 $
113245000	Lariviere,Real				1 472,45 $	203,60 $	1 676,05 $	1 472,45 $	203,60 $	1 676,05 $
113308000	Rochette,Guy	1 358,78 $	187,88 $	1 546,67 $				1 358,78 $	187,88 $	1 546,67 $
113370000	Grenier,Jacques	1 396,70 $	193,13 $	1 589,83 $				1 396,70 $	193,13 $	1 589,83 $
113389000	Auclair,Michel	759,32 $	104,99 $	864,31 $				759,32 $	104,99 $	864,31 $
113423000	Crevier,Fernand	1 396,70 $	193,13 $	1 589,83 $				1 396,70 $	193,13 $	1 589,83 $
113487000	Lauziere,Sylvain	1 180,12 $	163,18 $	1 343,30 $				1 180,12 $	163,18 $	1 343,30 $
113503999	Ross,Christopher				3 962,08 $	547,85 $	4 509,93 $	3 962,08 $	547,85 $	4 509,93 $
113521000	Brochu,Marc	1 396,70 $	193,13 $	1 589,83 $				1 396,70 $	193,13 $	1 589,83 $
113530000	Danis,Yves	31,41 $	4,34 $	35,76 $				31,41 $	4,34 $	35,76 $
113549000	Lefebvre,Pierre	272,70 $	37,71 $	310,40 $				272,70 $	37,71 $	310,40 $
113610000	Carpentier,Mario-Martin	335,88 $	46,44 $	382,33 $				335,88 $	46,44 $	382,33 $
113772000	Poisson,Denis				2 010,80 $	278,04 $	2 288,85 $	2 010,80 $	278,04 $	2 288,85 $
113833000	Sansoucy,Normand	1 370,12 $	189,45 $	1 559,57 $				1 370,12 $	189,45 $	1 559,57 $

Matricule	Nom de l'employé	Pompier Montant TS	Pompier Intérêt [1,2]	Pompier Total	Lieutenant Montant TS	Lieutenant Intérêt [1,2]	Lieutenant Total	Combiné Montant TS	Combiné Intérêt [1,2]	Combiné Total
113878000	Rivest,Claude	1 321,17 $	182,68 $	1 503,85 $				1 321,17 $	182,68 $	1 503,85 $
113896000	Lavoie,Mario	300,91 $	41,61 $	342,51 $				300,91 $	41,61 $	342,51 $
113967000	Le Bourdais,Jean-Philippe	1 396,70 $	193,13 $	1 589,83 $				1 396,70 $	193,13 $	1 589,83 $
113976000	Doire,Rejean	1 358,78 $	187,88 $	1 546,67 $				1 358,78 $	187,88 $	1 546,67 $
114101000	Rochon,Daniel				3 966,71 $	548,49 $	4 515,20 $	3 966,71 $	548,49 $	4 515,20 $
114146000	Mc Kernan,Thomas	1 191,30 $	164,73 $	1 356,03 $				1 191,30 $	164,73 $	1 356,03 $
114164000	Bedard,Joel	316,55 $	43,77 $	360,32 $				316,55 $	43,77 $	360,32 $
114182999	Bourque,Ghislain	833,13 $	115,20 $	948,34 $				833,13 $	115,20 $	948,34 $
114209000	Tessier,Sylvain	1 396,70 $	193,13 $	1 589,83 $				1 396,70 $	193,13 $	1 589,83 $
114397000	Corbeil,Bernard	1 104,31 $	152,70 $	1 257,01 $				1 104,31 $	152,70 $	1 257,01 $
114486999	Cloutier,Nancy	1 358,71 $	187,87 $	1 546,59 $				1 358,71 $	187,87 $	1 546,59 $
115332999	Grenier,Simon	1 395,80 $	193,00 $	1 588,81 $				1 395,80 $	193,00 $	1 588,81 $
115493999	Henri,Gilles	811,40 $	112,20 $	923,60 $				811,40 $	112,20 $	923,60 $
116279999	Murphy,Kevin	1 241,93 $	171,73 $	1 413,66 $				1 241,93 $	171,73 $	1 413,66 $
116304999	Nantais,Yves-Jean	1 386,14 $	191,67 $	1 577,81 $				1 386,14 $	191,67 $	1 577,81 $
116742999	Rondeau,Benoit	1 364,78 $	188,71 $	1 553,49 $				1 364,78 $	188,71 $	1 553,49 $
116901999	Savard,Pierre	1 357,89 $	187,76 $	1 545,65 $				1 357,89 $	187,76 $	1 545,65 $
117732000	Amato,Silvano	1 396,70 $	193,13 $	1 589,83 $				1 396,70 $	193,13 $	1 589,83 $
117732999	Cadieux,Sebastien	762,94 $	105,49 $	868,43 $				762,94 $	105,49 $	868,43 $
117794999	Coupal,Donald				3 742,73 $	517,52 $	4 260,25 $	3 742,73 $	517,52 $	4 260,25 $
117856999	Derderian,Jean-Philippe	431,26 $	59,63 $	490,89 $	534,99 $	73,97 $	608,96 $	966,25 $	133,61 $	1 099,85 $
117892999	Dionne,Sebastien	1 394,91 $	192,88 $	1 587,79 $				1 394,91 $	192,88 $	1 587,79 $
117990999	Francoeur,Alain	1 348,49 $	186,46 $	1 534,95 $				1 348,49 $	186,46 $	1 534,95 $
118008999	Fyfe,Stephane				3 866,21 $	534,60 $	4 400,81 $	3 866,21 $	534,60 $	4 400,81 $
118106999	Guerin,Stephane	1 394,91 $	192,88 $	1 587,79 $				1 394,91 $	192,88 $	1 587,79 $
118133000	Montpetit,Sylvain	1 396,70 $	193,13 $	1 589,83 $				1 396,70 $	193,13 $	1 589,83 $
118142999	Jacques,Laurent	1 394,91 $	192,88 $	1 587,79 $				1 394,91 $	192,88 $	1 587,79 $
118151999	Jacques,Stephane	1 394,02 $	192,76 $	1 586,78 $				1 394,02 $	192,76 $	1 586,78 $
118213000	Potvin,Andre	310,31 $	42,91 $	353,22 $				310,31 $	42,91 $	353,22 $
118222999	Lanthier,Bruno				1 705,85 $	235,88 $	1 941,73 $	1 705,85 $	235,88 $	1 941,73 $
118268000	Trudeau,Claude	398,71 $	55,13 $	453,84 $				398,71 $	55,13 $	453,84 $
118285999	Leclerc,Martin				1 625,47 $	224,76 $	1 850,23 $	1 625,47 $	224,76 $	1 850,23 $
118294000	Vanslet,Stephen	1 396,70 $	193,13 $	1 589,83 $				1 396,70 $	193,13 $	1 589,83 $
118339999	L'Heureux,Marcel				3 779,20 $	522,56 $	4 301,76 $	3 779,20 $	522,56 $	4 301,76 $
118383999	Martin,Jimmy				3 962,08 $	547,85 $	4 509,93 $	3 962,08 $	547,85 $	4 509,93 $
118400999	Morin,Bruno	1 329,75 $	183,87 $	1 513,62 $				1 329,75 $	183,87 $	1 513,62 $
118544999	Robert,Alain				3 437,86 $	475,37 $	3 913,23 $	3 437,86 $	475,37 $	3 913,23 $
118598999	Roy,Alain	1 286,31 $	177,86 $	1 464,18 $				1 286,31 $	177,86 $	1 464,18 $
118739999	Trudel,Gilles	537,63 $	74,34 $	611,97 $				537,63 $	74,34 $	611,97 $
120693000	Desormeaux,Eric	1 396,46 $	193,09 $	1 589,56 $				1 396,46 $	193,09 $	1 589,56 $
120709000	Belanger,Stephane	1 358,55 $	187,85 $	1 546,40 $				1 358,55 $	187,85 $	1 546,40 $
120763000	Dion,Yves				2 010,20 $	277,96 $	2 288,16 $	2 010,20 $	277,96 $	2 288,16 $
120790000	Way,Marc	1 396,46 $	193,09 $	1 589,56 $				1 396,46 $	193,09 $	1 589,56 $
120834000	Labrosse,Yves	1 396,46 $	193,09 $	1 589,56 $				1 396,46 $	193,09 $	1 589,56 $
121254000	Dumoulin,Benoit	719,06 $	99,43 $	818,48 $				719,06 $	99,43 $	818,48 $

Matricule	Nom de l'employé	Pompier Montant TS	Pompier Intérêt [1,2]	Pompier Total	Lieutenant Montant TS	Lieutenant Intérêt [1,2]	Lieutenant Total	Combiné Montant TS	Combiné Intérêt [1,2]	Combiné Total
121290000	Mayer,Steve	1 396,40 $	193,09 $	1 589,49 $				1 396,40 $	193,09 $	1 589,49 $
121317000	Lanoue,Martin	1 224,87 $	169,37 $	1 394,24 $				1 224,87 $	169,37 $	1 394,24 $
121326000	Poirier,Richard	1 358,48 $	187,84 $	1 546,33 $				1 358,48 $	187,84 $	1 546,33 $
121343000	Bottari,Marco				3 609,13 $	499,05 $	4 108,18 $	3 609,13 $	499,05 $	4 108,18 $
121352000	Di Quinzio,Stephane	1 396,40 $	193,09 $	1 589,49 $				1 396,40 $	193,09 $	1 589,49 $
121406000	Allard,Jean-Francois	299,45 $	41,41 $	340,85 $				299,45 $	41,41 $	340,85 $
121469000	Tessier,Sylvain				3 965,93 $	548,38 $	4 514,32 $	3 965,93 $	548,38 $	4 514,32 $
121496000	Letourneau,Christian	282,54 $	39,07 $	321,61 $				282,54 $	39,07 $	321,61 $
121530000	Simon,Philippe	1 358,48 $	187,84 $	1 546,33 $				1 358,48 $	187,84 $	1 546,33 $
121549000	Audette,Julien	1 396,40 $	193,09 $	1 589,49 $				1 396,40 $	193,09 $	1 589,49 $
121567000	Champagne,Gino	1 396,40 $	193,09 $	1 589,49 $				1 396,40 $	193,09 $	1 589,49 $
121576000	Richer,Christian	1 396,40 $	193,09 $	1 589,49 $				1 396,40 $	193,09 $	1 589,49 $
121601000	Provost,Martin	1 396,40 $	193,09 $	1 589,49 $				1 396,40 $	193,09 $	1 589,49 $
121656000	Marier,Etienne	164,21 $	22,71 $	186,92 $				164,21 $	22,71 $	186,92 $
121717000	Casavant,Alain				3 867,76 $	534,81 $	4 402,57 $	3 867,76 $	534,81 $	4 402,57 $
121771000	Chaput,Robert	1 287,66 $	178,05 $	1 465,71 $				1 287,66 $	178,05 $	1 465,71 $
121815000	Bourbonnais,Luc	690,80 $	95,52 $	786,32 $				690,80 $	95,52 $	786,32 $
121833000	Jolin,Denis	1 396,40 $	193,09 $	1 589,49 $				1 396,40 $	193,09 $	1 589,49 $
121896000	Lefebvre,Eugene	709,65 $	98,13 $	807,78 $				709,65 $	98,13 $	807,78 $
121959999	Hebert,Zachary	1 392,95 $	192,61 $	1 585,56 $				1 392,95 $	192,61 $	1 585,56 $
122823999	Larrivee,Frederick	1 354,32 $	187,27 $	1 541,59 $				1 354,32 $	187,27 $	1 541,59 $
122869000	Beaulieu,Roger	1 057,96 $	146,29 $	1 204,25 $				1 057,96 $	146,29 $	1 204,25 $
122886000	Desbiens,Alain	1 198,11 $	165,67 $	1 363,78 $				1 198,11 $	165,67 $	1 363,78 $
122966000	Paquin,Stephane	828,40 $	114,55 $	942,94 $				828,40 $	114,55 $	942,94 $
125509999	Bailey,Gerald Wendell	1 206,74 $	166,86 $	1 373,60 $				1 206,74 $	166,86 $	1 373,60 $
125919999	Cameron,Allan	828,83 $	114,61 $	943,44 $				828,83 $	114,61 $	943,44 $
125981999	Chagnon,Dominique				3 393,13 $	469,18 $	3 862,31 $	3 393,13 $	469,18 $	3 862,31 $
126044999	Chartier,Simon				3 959,78 $	547,53 $	4 507,31 $	3 959,78 $	547,53 $	4 507,31 $
126204999	Cook,Ernest	1 076,70 $	148,88 $	1 225,58 $				1 076,70 $	148,88 $	1 225,58 $
126240999	Cunningham,Christopher	1 060,13 $	146,59 $	1 206,72 $				1 060,13 $	146,59 $	1 206,72 $
126320999	D'Argenio,Gianni	1 394,91 $	192,88 $	1 587,79 $				1 394,91 $	192,88 $	1 587,79 $
126400000	Dupuis,Daniel	1 229,20 $	169,97 $	1 399,17 $				1 229,20 $	169,97 $	1 399,17 $
126455000	Boudreau,Joel	1 179,35 $	163,07 $	1 342,43 $				1 179,35 $	163,07 $	1 342,43 $
126517999	Dufresne,Benoit	1 012,96 $	140,07 $	1 153,02 $				1 012,96 $	140,07 $	1 153,02 $
126633000	Rathe,Yves				1 239,97 $	171,46 $	1 411,42 $	1 239,97 $	171,46 $	1 411,42 $
126659000	Belanger,Sylvain	2 603,49 $	359,99 $	2 963,48 $				2 603,49 $	359,99 $	2 963,48 $
126695000	Gaulin,Yves	636,66 $	88,03 $	724,69 $				636,66 $	88,03 $	724,69 $
126703999	Fleurent,Simon				3 754,25 $	519,12 $	4 273,37 $	3 754,25 $	519,12 $	4 273,37 $
126730000	Mignault,Luc				3 964,72 $	548,22 $	4 512,94 $	3 964,72 $	548,22 $	4 512,94 $
126837000	Gulddal,Leif Jr				3 882,41 $	536,84 $	4 419,25 $	3 882,41 $	536,84 $	4 419,25 $
126953000	Lambert,Louis-Jacques	1 395,93 $	193,02 $	1 588,96 $				1 395,93 $	193,02 $	1 588,96 $
127061000	Champagne,Denis				3 827,54 $	529,25 $	4 356,79 $	3 827,54 $	529,25 $	4 356,79 $
127089000	Hebert,Claude	1 159,25 $	160,29 $	1 319,55 $				1 159,25 $	160,29 $	1 319,55 $
127123999	Hearson,Patrick	1 394,91 $	192,88 $	1 587,79 $				1 394,91 $	192,88 $	1 587,79 $
127195000	Levesque,Sylvain-Roger				3 964,72 $	548,22 $	4 512,94 $	3 964,72 $	548,22 $	4 512,94 $

Matricule	Nom de l'employé	Pompier Montant TS	Pompier Intérêt [1,2]	Pompier Total	Lieutenant Montant TS	Lieutenant Intérêt [1,2]	Lieutenant Total	Combiné Montant TS	Combiné Intérêt [1,2]	Combiné Total
127195999	Hopkins,Thomas	1 031,34 $	142,61 $	1 173,95 $				1 031,34 $	142,61 $	1 173,95 $
127203000	Lafortune,Martin	1 395,93 $	193,02 $	1 588,96 $				1 395,93 $	193,02 $	1 588,96 $
127249000	Morin,Jean				3 964,72 $	548,22 $	4 512,94 $	3 964,72 $	548,22 $	4 512,94 $
127258000	Poirier,Patrick	1 395,93 $	193,02 $	1 588,96 $				1 395,93 $	193,02 $	1 588,96 $
127293000	Roy,Sylvain	1 019,18 $	140,93 $	1 160,10 $				1 019,18 $	140,93 $	1 160,10 $
127293999	Jobin,Marc-Andre	1 395,80 $	193,00 $	1 588,81 $				1 395,80 $	193,00 $	1 588,81 $
127301000	Hamelin,Gilbert				3 429,69 $	474,24 $	3 903,93 $	3 429,69 $	474,24 $	3 903,93 $
127338999	Kiley,Ryan				3 959,78 $	547,53 $	4 507,31 $	3 959,78 $	547,53 $	4 507,31 $
127418000	Bergeron,Paul	1 342,80 $	185,67 $	1 528,48 $				1 342,80 $	185,67 $	1 528,48 $
127454000	Gingras,Eric	1 395,93 $	193,02 $	1 588,96 $				1 395,93 $	193,02 $	1 588,96 $
127499999	Langton,Steven	1 394,91 $	192,88 $	1 587,79 $				1 394,91 $	192,88 $	1 587,79 $
127516000	Sochodolsky,Serge				3 011,01 $	416,34 $	3 427,35 $	3 011,01 $	416,34 $	3 427,35 $
127605999	Lewis,Paul				3 959,78 $	547,53 $	4 507,31 $	3 959,78 $	547,53 $	4 507,31 $
127702999	Manktelow,Steven	915,83 $	126,63 $	1 042,46 $				915,83 $	126,63 $	1 042,46 $
127747000	Arsenault,Steve	1 395,93 $	193,02 $	1 588,96 $				1 395,93 $	193,02 $	1 588,96 $
127792000	Therrien,Francois	282,54 $	39,07 $	321,61 $				282,54 $	39,07 $	321,61 $
127792999	Mcallister,James				3 964,38 $	548,17 $	4 512,55 $	3 964,38 $	548,17 $	4 512,55 $
127836000	Lalancette,Bernard				3 964,72 $	548,22 $	4 512,94 $	3 964,72 $	548,22 $	4 512,94 $
127943000	Gaudreau,Patrick	1 395,93 $	193,02 $	1 588,96 $				1 395,93 $	193,02 $	1 588,96 $
127998999	Mooney,Shawn	1 285,49 $	177,75 $	1 463,24 $				1 285,49 $	177,75 $	1 463,24 $
128079000	Levesque,Sylvain	1 395,93 $	193,02 $	1 588,96 $				1 395,93 $	193,02 $	1 588,96 $
128220999	Pepin,Claude				3 720,00 $	514,38 $	4 234,37 $	3 720,00 $	514,38 $	4 234,37 $
128266999	Pezzi,Steven				829,43 $	114,69 $	944,12 $	829,43 $	114,69 $	944,12 $
128988999	Tedeschi,Alfredo	1 145,61 $	158,41 $	1 304,01 $				1 145,61 $	158,41 $	1 304,01 $
129050999	Tourigny,Patrick				3 962,08 $	547,85 $	4 509,93 $	3 962,08 $	547,85 $	4 509,93 $
129158999	Vachon,Nicolas				3 863,91 $	534,28 $	4 398,19 $	3 863,91 $	534,28 $	4 398,19 $
129167999	Valiquet,John				4 212,86 $	582,53 $	4 795,38 $	4 212,86 $	582,53 $	4 795,38 $
129318999	Woodfine,Andrew	1 394,91 $	192,88 $	1 587,79 $				1 394,91 $	192,88 $	1 587,79 $
129914999	Morrissette,Steven	1 209,53 $	167,25 $	1 376,78 $				1 209,53 $	167,25 $	1 376,78 $
129923999	Ouellet,Dominique	1 395,45 $	192,95 $	1 588,41 $				1 395,45 $	192,95 $	1 588,41 $
129932999	Phoenix,Lyne	1 395,80 $	193,00 $	1 588,81 $				1 395,80 $	193,00 $	1 588,81 $
130182999	Lafaille,Fred-Eric	1 394,03 $	192,76 $	1 586,78 $				1 394,03 $	192,76 $	1 586,78 $
130218999	Marchand,Sylvain	1 349,07 $	186,54 $	1 535,61 $				1 349,07 $	186,54 $	1 535,61 $
130227999	Mccunn,Christopher	1 394,03 $	192,76 $	1 586,78 $				1 394,03 $	192,76 $	1 586,78 $
130271999	Sirois,Patrick	1 394,02 $	192,76 $	1 586,78 $				1 394,02 $	192,76 $	1 586,78 $
130280999	Archambault,Marc	1 394,92 $	192,88 $	1 587,80 $				1 394,92 $	192,88 $	1 587,80 $
130307999	Audet,Martin				3 964,38 $	548,17 $	4 512,55 $	3 964,38 $	548,17 $	4 512,55 $
130333999	Bernier,Michel	1 394,91 $	192,88 $	1 587,79 $				1 394,91 $	192,88 $	1 587,79 $
130360999	Boucher,Alain	1 357,00 $	187,64 $	1 544,64 $				1 357,00 $	187,64 $	1 544,64 $
130379999	Bourdages,Pascal	1 394,92 $	192,88 $	1 587,80 $				1 394,92 $	192,88 $	1 587,80 $
130397999	Carriere,Denis				3 964,39 $	548,17 $	4 512,56 $	3 964,39 $	548,17 $	4 512,56 $
130414999	Corbeil,Andre	1 395,80 $	193,00 $	1 588,81 $				1 395,80 $	193,00 $	1 588,81 $
130422999	Corbeil,Benoit	1 358,78 $	187,88 $	1 546,66 $				1 358,78 $	187,88 $	1 546,66 $
130459999	Dagenais,Robert	1 394,91 $	192,88 $	1 587,79 $				1 394,91 $	192,88 $	1 587,79 $
130548999	Galipeau,Claude	1 395,80 $	193,00 $	1 588,81 $				1 395,80 $	193,00 $	1 588,81 $

Matricule	Nom de l'employé	Pompier Montant TS	Pompier Intérêt [1,2]	Pompier Total	Lieutenant Montant TS	Lieutenant Intérêt [1,2]	Lieutenant Total	Combiné Montant TS	Combiné Intérêt [1,2]	Combiné Total
130557999	Galipeau,Marc-Andre				3 907,25 $	540,27 $	4 447,52 $	3 907,25 $	540,27 $	4 447,52 $
130609999	Hervieux,Luc				952,82 $	131,75 $	1 084,57 $	952,82 $	131,75 $	1 084,57 $
130636999	Joyal,Eric				1 947,90 $	269,34 $	2 217,24 $	1 947,90 $	269,34 $	2 217,24 $
130645999	Laberge,Maxime	1 395,80 $	193,00 $	1 588,81 $				1 395,80 $	193,00 $	1 588,81 $
130663999	Ladouceur,Sylvain	1 357,89 $	187,76 $	1 545,65 $				1 357,89 $	187,76 $	1 545,65 $
130734999	Macczak,Slawomir	1 357,00 $	187,64 $	1 544,63 $				1 357,00 $	187,64 $	1 544,63 $
130823999	Ouellet,Sylvain	1 328,01 $	183,63 $	1 511,64 $				1 328,01 $	183,63 $	1 511,64 $
130878999	Raymond,Guy	1 358,76 $	187,88 $	1 546,64 $				1 358,76 $	187,88 $	1 546,64 $
130903999	Roy,Jocelyn	1 288,73 $	178,20 $	1 466,92 $				1 288,73 $	178,20 $	1 466,92 $
130912999	Sauve,Francois	1 396,20 $	193,06 $	1 589,26 $				1 396,20 $	193,06 $	1 589,26 $
130921999	Senecal,Raymond	1 395,92 $	193,02 $	1 588,94 $				1 395,92 $	193,02 $	1 588,94 $
130949999	Tremblay,Guy	1 394,70 $	192,85 $	1 587,55 $				1 394,70 $	192,85 $	1 587,55 $
130958999	Trottier,Daniel				3 965,01 $	548,26 $	4 513,27 $	3 965,01 $	548,26 $	4 513,27 $
130975999	Vallee,Stephane	1 396,40 $	193,09 $	1 589,49 $				1 396,40 $	193,09 $	1 589,49 $
130993999	Ware,William	1 394,92 $	192,88 $	1 587,80 $				1 394,92 $	192,88 $	1 587,80 $
131261999	Berube,Christian	1 332,92 $	184,31 $	1 517,23 $				1 332,92 $	184,31 $	1 517,23 $
132109000	Arsenault,Antoine	1 165,24 $	161,12 $	1 326,37 $				1 165,24 $	161,12 $	1 326,37 $
132118000	Baller,Alain	1 395,80 $	193,00 $	1 588,81 $				1 395,80 $	193,00 $	1 588,81 $
132242000	Charland,Benoit				3 964,38 $	548,17 $	4 512,55 $	3 964,38 $	548,17 $	4 512,55 $
132279000	Cote,Dany	316,35 $	43,74 $	360,09 $				316,35 $	43,74 $	360,09 $
132340000	Dubuc,Stephane	1 026,32 $	141,91 $	1 168,24 $				1 026,32 $	141,91 $	1 168,24 $
132368000	Faulkner,Donald	1 301,62 $	179,98 $	1 481,60 $				1 301,62 $	179,98 $	1 481,60 $
132377000	Fournelle,Martin	636,66 $	88,03 $	724,69 $				636,66 $	88,03 $	724,69 $
132420000	Godin,Alain	1 395,80 $	193,00 $	1 588,81 $				1 395,80 $	193,00 $	1 588,81 $
132457000	Guitar,Franco				3 257,93 $	450,49 $	3 708,41 $	3 257,93 $	450,49 $	3 708,41 $
132475000	Lalande,Stephane	1 357,89 $	187,76 $	1 545,65 $				1 357,89 $	187,76 $	1 545,65 $
132528000	Laurendeau,Eric	1 395,80 $	193,00 $	1 588,81 $				1 395,80 $	193,00 $	1 588,81 $
132537000	Lemay,Alain	1 395,80 $	193,00 $	1 588,81 $				1 395,80 $	193,00 $	1 588,81 $
132555000	Lizotte,Sylvain	917,66 $	126,89 $	1 044,54 $				917,66 $	126,89 $	1 044,54 $
132564000	Maisonneuve,Alain	1 395,80 $	193,00 $	1 588,81 $				1 395,80 $	193,00 $	1 588,81 $
132607000	Mercier,Martin	1 395,80 $	193,00 $	1 588,81 $				1 395,80 $	193,00 $	1 588,81 $
132616000	Nantel,Denis	1 395,80 $	193,00 $	1 588,81 $				1 395,80 $	193,00 $	1 588,81 $
132643000	Ouellet,Gino	1 097,12 $	151,70 $	1 248,82 $				1 097,12 $	151,70 $	1 248,82 $
132670000	Poirier,Daniel				3 443,11 $	476,09 $	3 919,21 $	3 443,11 $	476,09 $	3 919,21 $
132688999	Gaudet,Denis				761,33 $	105,27 $	866,60 $	761,33 $	105,27 $	866,60 $
132705000	Proulx,Stephane				3 964,38 $	548,17 $	4 512,55 $	3 964,38 $	548,17 $	4 512,55 $
133269999	Laforce,Pierre	1 395,80 $	193,00 $	1 588,81 $				1 395,80 $	193,00 $	1 588,81 $
135310999	Simard,Francois				3 964,38 $	548,17 $	4 512,55 $	3 964,38 $	548,17 $	4 512,55 $
136372000	Caya,Sylvain	1 026,98 $	142,00 $	1 168,99 $				1 026,98 $	142,00 $	1 168,99 $
136444000	Bernola,Alfredo	1 357,89 $	187,76 $	1 545,65 $				1 357,89 $	187,76 $	1 545,65 $
136453000	Blondin,Francois				3 038,45 $	420,14 $	3 458,58 $	3 038,45 $	420,14 $	3 458,58 $
136470000	Boucher,Alain	67,62 $	9,35 $	76,97 $				67,62 $	9,35 $	76,97 $
136506000	Cadorette,Stephane	1 146,45 $	158,52 $	1 304,97 $				1 146,45 $	158,52 $	1 304,97 $
136533000	Castonguay,Daniel				3 964,38 $	548,17 $	4 512,55 $	3 964,38 $	548,17 $	4 512,55 $
136568000	Conway,Wayne				3 251,07 $	449,54 $	3 700,61 $	3 251,07 $	449,54 $	3 700,61 $

Matricule	Nom de l'employé	Pompier Montant TS	Pompier Intérêt [1,2]	Pompier Total	Lieutenant Montant TS	Lieutenant Intérêt [1,2]	Lieutenant Total	Combiné Montant TS	Combiné Intérêt [1,2]	Combiné Total
136603000	Dubreuil,Domenic				3 401,96 $	470,40 $	3 872,36 $	3 401,96 $	470,40 $	3 872,36 $
136666000	Fleury,Stephane	1 313,25 $	181,59 $	1 494,84 $				1 313,25 $	181,59 $	1 494,84 $
136675000	Forget,Alain	1 395,80 $	193,00 $	1 588,81 $				1 395,80 $	193,00 $	1 588,81 $
136710000	Gosselin,Rene	1 395,80 $	193,00 $	1 588,81 $				1 395,80 $	193,00 $	1 588,81 $
136737000	Harris,Michael	1 236,42 $	170,96 $	1 407,38 $				1 236,42 $	170,96 $	1 407,38 $
136755000	Huet,Benoit	1 395,80 $	193,00 $	1 588,81 $				1 395,80 $	193,00 $	1 588,81 $
136818999	Chartrand,Stephane	125,46 $	17,35 $	142,81 $				125,46 $	17,35 $	142,81 $
136835000	Lefrancois,Andre	265,64 $	36,73 $	302,37 $				265,64 $	36,73 $	302,37 $
136942000	Neuwirth,Peter	1 388,56 $	192,00 $	1 580,56 $				1 388,56 $	192,00 $	1 580,56 $
136942999	Cote,Frederic				3 857,01 $	533,32 $	4 390,34 $	3 857,01 $	533,32 $	4 390,34 $
136960000	Pilon,Denis	1 202,83 $	166,32 $	1 369,15 $				1 202,83 $	166,32 $	1 369,15 $
136988000	Pitre,Sylvain				3 964,38 $	548,17 $	4 512,55 $	3 964,38 $	548,17 $	4 512,55 $
136997000	Proteau,Simon	1 195,37 $	165,29 $	1 360,65 $				1 195,37 $	165,29 $	1 360,65 $
137005000	Richard,Christian				3 964,38 $	548,17 $	4 512,55 $	3 964,38 $	548,17 $	4 512,55 $
137041000	Brault,Gilles				3 964,38 $	548,17 $	4 512,55 $	3 964,38 $	548,17 $	4 512,55 $
137050000	Thiffeault,Robert	1 395,80 $	193,00 $	1 588,81 $				1 395,80 $	193,00 $	1 588,81 $
137069000	Trifiro,Vincent	1 395,80 $	193,00 $	1 588,81 $				1 395,80 $	193,00 $	1 588,81 $
137095000	Trudel,Martin	379,14 $	52,42 $	431,56 $				379,14 $	52,42 $	431,56 $
137121999	Depatie,Martin	1 094,96 $	151,40 $	1 246,36 $				1 094,96 $	151,40 $	1 246,36 $
137149000	Bourgoing,Benoit	1 395,92 $	193,02 $	1 588,94 $				1 395,92 $	193,02 $	1 588,94 $
137167999	Desmarais,Marco	1 197,02 $	165,52 $	1 362,53 $				1 197,02 $	165,52 $	1 362,53 $
137238000	Janelle,Christian	1 357,89 $	187,76 $	1 545,65 $				1 357,89 $	187,76 $	1 545,65 $
137327000	Labrie,Vincent	310,11 $	42,88 $	352,98 $				310,11 $	42,88 $	352,98 $
137354000	Despins,Eric	1 381,31 $	191,00 $	1 572,31 $				1 381,31 $	191,00 $	1 572,31 $
137380000	Prezeau,Pierre				3 964,38 $	548,17 $	4 512,55 $	3 964,38 $	548,17 $	4 512,55 $
137399000	Rousse,Francois	1 395,80 $	193,00 $	1 588,81 $				1 395,80 $	193,00 $	1 588,81 $
137736999	Giroux,Martin				3 959,78 $	547,53 $	4 507,31 $	3 959,78 $	547,53 $	4 507,31 $
137870999	Guenette,Gilbert				754,91 $	104,38 $	859,29 $	754,91 $	104,38 $	859,29 $
137905999	Hamel,Patrick	1 357,89 $	187,76 $	1 545,65 $				1 357,89 $	187,76 $	1 545,65 $
138842000	Dussault,Yves				2 791,53 $	386,00 $	3 177,52 $	2 791,53 $	386,00 $	3 177,52 $
138851000	Bacharian,Alain	1 357,89 $	187,76 $	1 545,65 $				1 357,89 $	187,76 $	1 545,65 $
138860000	Millette,Denis	1 395,80 $	193,00 $	1 588,81 $				1 395,80 $	193,00 $	1 588,81 $
138879999	Lussier,Patrice	1 395,81 $	193,00 $	1 588,81 $				1 395,81 $	193,00 $	1 588,81 $
138904000	David,Stephane	1 395,80 $	193,00 $	1 588,81 $				1 395,80 $	193,00 $	1 588,81 $
138922000	Forest,Yves	1 395,80 $	193,00 $	1 588,81 $				1 395,80 $	193,00 $	1 588,81 $
138940999	Major,Benoit				3 959,78 $	547,53 $	4 507,31 $	3 959,78 $	547,53 $	4 507,31 $
138977000	Couture,Alain				3 866,21 $	534,60 $	4 400,81 $	3 866,21 $	534,60 $	4 400,81 $
139003000	Carpentier,Sylvain	1 395,80 $	193,00 $	1 588,81 $				1 395,80 $	193,00 $	1 588,81 $
139030000	Tremblay,Donald	1 395,80 $	193,00 $	1 588,81 $				1 395,80 $	193,00 $	1 588,81 $
139049000	Francoeur,Roger	987,69 $	136,57 $	1 124,26 $				987,69 $	136,57 $	1 124,26 $
139049999	Mayer,Martin	1 394,02 $	192,76 $	1 586,78 $				1 394,02 $	192,76 $	1 586,78 $
139138000	Goyette,Claude	1 357,89 $	187,76 $	1 545,65 $				1 357,89 $	187,76 $	1 545,65 $
139182000	Grenon,Yves	1 395,80 $	193,00 $	1 588,81 $				1 395,80 $	193,00 $	1 588,81 $
139227000	Daoust,Stephane				3 418,05 $	472,63 $	3 890,68 $	3 418,05 $	472,63 $	3 890,68 $
139236000	Robinson,Sylvain	1 357,89 $	187,76 $	1 545,65 $				1 357,89 $	187,76 $	1 545,65 $

Matricule	Nom de l'employé	Pompier Montant TS	Pompier Intérêt [1,2]	Pompier Total	Lieutenant Montant TS	Lieutenant Intérêt [1,2]	Lieutenant Total	Combiné Montant TS	Combiné Intérêt [1,2]	Combiné Total
139245000	Loiselle,Andre	1 333,02 $	184,32 $	1 517,34 $				1 333,02 $	184,32 $	1 517,34 $
139253000	Theroux,Guy	1 357,89 $	187,76 $	1 545,65 $				1 357,89 $	187,76 $	1 545,65 $
139503999	Pelletier,Daniel	861,56 $	119,13 $	980,70 $				861,56 $	119,13 $	980,70 $
139654999	Potvin,Michel	738,95 $	102,18 $	841,13 $				738,95 $	102,18 $	841,13 $
140010999	Senecal,Jacques	1 335,43 $	184,66 $	1 520,09 $				1 335,43 $	184,66 $	1 520,09 $
140457999	Zara,Ronald	263,22 $	36,40 $	299,62 $				263,22 $	36,40 $	299,62 $
142891999	Bedard,Eric				1 713,70 $	236,96 $	1 950,66 $	1 713,70 $	236,96 $	1 950,66 $
142980999	Berichon,Denis				3 962,08 $	547,85 $	4 509,93 $	3 962,08 $	547,85 $	4 509,93 $
143230999	Boucher,Yves	1 395,80 $	193,00 $	1 588,81 $				1 395,80 $	193,00 $	1 588,81 $
143506999	Carrier,Pierre				3 847,78 $	532,05 $	4 379,83 $	3 847,78 $	532,05 $	4 379,83 $
144007999	Derome,Stephane	1 259,22 $	174,12 $	1 433,33 $				1 259,22 $	174,12 $	1 433,33 $
144292999	Ethier,Daniel	1 357,00 $	187,64 $	1 544,63 $				1 357,00 $	187,64 $	1 544,63 $
144666999	Girard,Eric	1 394,91 $	192,88 $	1 587,79 $				1 394,91 $	192,88 $	1 587,79 $
144773999	Grimard,Eric	1 345,09 $	185,99 $	1 531,08 $				1 345,09 $	185,99 $	1 531,08 $
144809000	Taylor,Eric	1 355,67 $	187,45 $	1 543,12 $				1 355,67 $	187,45 $	1 543,12 $
144818000	Tremblay,Jean Patrice	1 395,80 $	193,00 $	1 588,81 $				1 395,80 $	193,00 $	1 588,81 $
144827000	Chalifour,Michel	1 395,80 $	193,00 $	1 588,81 $				1 395,80 $	193,00 $	1 588,81 $
144844000	Prefontaine,Francois	1 038,38 $	143,58 $	1 181,96 $				1 038,38 $	143,58 $	1 181,96 $
144862000	Poisson,Patrice	1 357,89 $	187,76 $	1 545,65 $				1 357,89 $	187,76 $	1 545,65 $
144871000	Langlais,Eric	1 395,80 $	193,00 $	1 588,81 $				1 395,80 $	193,00 $	1 588,81 $
144942000	Di Fazio,Joey	1 395,80 $	193,00 $	1 588,81 $				1 395,80 $	193,00 $	1 588,81 $
144988000	Leonard,Patrice				3 866,21 $	534,60 $	4 400,81 $	3 866,21 $	534,60 $	4 400,81 $
144997000	Laplante,Francois	1 395,80 $	193,00 $	1 588,81 $				1 395,80 $	193,00 $	1 588,81 $
145005000	Lamarche-Hetu,Alain				2 956,14 $	408,76 $	3 364,90 $	2 956,14 $	408,76 $	3 364,90 $
145032000	Boulanger,Benoit	758,27 $	104,85 $	863,12 $				758,27 $	104,85 $	863,12 $
145041000	Martin,Daniel				3 964,38 $	548,17 $	4 512,55 $	3 964,38 $	548,17 $	4 512,55 $
145069000	Leger,Jose				3 964,38 $	548,17 $	4 512,55 $	3 964,38 $	548,17 $	4 512,55 $
145078000	Martin,Stephane	388,80 $	53,76 $	442,56 $				388,80 $	53,76 $	442,56 $
145121000	Laframboise,Yves				274,35 $	37,94 $	312,29 $	274,35 $	37,94 $	312,29 $
145130000	Fortin,Alain	910,41 $	125,89 $	1 036,30 $				910,41 $	125,89 $	1 036,30 $
145176000	Papineau,Jean Francois	300,71 $	41,58 $	342,29 $				300,71 $	41,58 $	342,29 $
145291999	Laperriere,Eric	1 282,30 $	177,31 $	1 459,61 $				1 282,30 $	177,31 $	1 459,61 $
145318000	Jannelle,Bertrand				3 765,48 $	520,67 $	4 286,15 $	3 765,48 $	520,67 $	4 286,15 $
145336000	Landry,Yves	1 357,89 $	187,76 $	1 545,65 $				1 357,89 $	187,76 $	1 545,65 $
145763999	Marcil,Stephane	949,05 $	131,23 $	1 080,28 $				949,05 $	131,23 $	1 080,28 $
145923999	Mercier,Patrick				3 962,08 $	547,85 $	4 509,93 $	3 962,08 $	547,85 $	4 509,93 $
145969999	Miron,Jocelyn	1 395,80 $	193,00 $	1 588,81 $				1 395,80 $	193,00 $	1 588,81 $
146200999	Pelletier,Eric				3 505,01 $	484,65 $	3 989,66 $	3 505,01 $	484,65 $	3 989,66 $
146442999	Raby,Mathieu	979,65 $	135,46 $	1 115,11 $				979,65 $	135,46 $	1 115,11 $
146575999	Roch,Mario	1 395,80 $	193,00 $	1 588,81 $				1 395,80 $	193,00 $	1 588,81 $
146655999	Roy,Martin	1 395,80 $	193,00 $	1 588,81 $				1 395,80 $	193,00 $	1 588,81 $
146842999	Sevigny,Martin	1 395,80 $	193,00 $	1 588,81 $				1 395,80 $	193,00 $	1 588,81 $
147173999	Thibault,Jean-Francois				3 962,08 $	547,85 $	4 509,93 $	3 962,08 $	547,85 $	4 509,93 $
147770999	Baril,Martin	1 394,79 $	192,86 $	1 587,65 $				1 394,79 $	192,86 $	1 587,65 $
148378999	Brault,Eric	1 394,91 $	192,88 $	1 587,79 $				1 394,91 $	192,88 $	1 587,79 $

Matricule	Nom de l'employé	Pompier Montant TS	Pompier Intérêt [1,2]	Pompier Total	Lieutenant Montant TS	Lieutenant Intérêt [1,2]	Lieutenant Total	Combiné Montant TS	Combiné Intérêt [1,2]	Combiné Total
148706999	Caputo,Patrick	1 304,04 $	180,31 $	1 484,35 $				1 304,04 $	180,31 $	1 484,35 $
149225000	Gagnon,Andre				3 964,38 $	548,17 $	4 512,55 $	3 964,38 $	548,17 $	4 512,55 $
149242000	Audette,Benoit	1 374,07 $	190,00 $	1 564,07 $				1 374,07 $	190,00 $	1 564,07 $
149323000	Bourgault,Patrick	1 357,89 $	187,76 $	1 545,65 $				1 357,89 $	187,76 $	1 545,65 $
149368000	Madore,Ghislain	1 395,80 $	193,00 $	1 588,81 $				1 395,80 $	193,00 $	1 588,81 $
149395000	Roy,Sylvain	1 395,80 $	193,00 $	1 588,81 $				1 395,80 $	193,00 $	1 588,81 $
149456000	Courtois,Michel				3 964,38 $	548,17 $	4 512,55 $	3 964,38 $	548,17 $	4 512,55 $
149518000	Gevry,Pierre				3 017,87 $	417,29 $	3 435,16 $	3 017,87 $	417,29 $	3 435,16 $
149536000	Nuckle,Marc	1 395,80 $	193,00 $	1 588,81 $				1 395,80 $	193,00 $	1 588,81 $
149634000	Jean,Sylvain	1 395,80 $	193,00 $	1 588,81 $				1 395,80 $	193,00 $	1 588,81 $
149689000	Bessette,Dominic	685,83 $	94,83 $	780,66 $				685,83 $	94,83 $	780,66 $
149705000	Chevalier,Alain	1 395,80 $	193,00 $	1 588,81 $				1 395,80 $	193,00 $	1 588,81 $
149723000	Lafontaine,Simon				3 866,21 $	534,60 $	4 400,81 $	3 866,21 $	534,60 $	4 400,81 $
149750000	Bertrand,Luc	1 395,80 $	193,00 $	1 588,81 $				1 395,80 $	193,00 $	1 588,81 $
149769000	Coll,Daniel	1 395,80 $	193,00 $	1 588,81 $				1 395,80 $	193,00 $	1 588,81 $
149849000	Hebert,Stephan	990,10 $	136,91 $	1 127,01 $				990,10 $	136,91 $	1 127,01 $
149858000	Labrie,Jean-Pierre	1 233,37 $	170,54 $	1 403,92 $				1 233,37 $	170,54 $	1 403,92 $
149867000	Majeau,Daniel	1 395,80 $	193,00 $	1 588,81 $				1 395,80 $	193,00 $	1 588,81 $
149893000	Harvey,Luc	1 395,80 $	193,00 $	1 588,81 $				1 395,80 $	193,00 $	1 588,81 $
149910000	Lachance,Alain				3 964,38 $	548,17 $	4 512,55 $	3 964,38 $	548,17 $	4 512,55 $
149929000	Pelland,Pierre	1 395,80 $	193,00 $	1 588,81 $				1 395,80 $	193,00 $	1 588,81 $
149973000	Rivest,Stephane				3 834,07 $	530,15 $	4 364,22 $	3 834,07 $	530,15 $	4 364,22 $
149973999	Dutrisac,Martin	1 395,80 $	193,00 $	1 588,81 $				1 395,80 $	193,00 $	1 588,81 $
149982000	Alie,Jean-Francois	1 371,65 $	189,66 $	1 561,32 $				1 371,65 $	189,66 $	1 561,32 $
149991000	Grosso,Patrick	1 395,80 $	193,00 $	1 588,81 $				1 395,80 $	193,00 $	1 588,81 $
150071000	Guzzo,Gino	1 395,80 $	193,00 $	1 588,81 $				1 395,80 $	193,00 $	1 588,81 $
150107000	Racicot,Eric	1 357,89 $	187,76 $	1 545,65 $				1 357,89 $	187,76 $	1 545,65 $
150133000	Seguin,Rejean	1 357,16 $	187,66 $	1 544,82 $				1 357,16 $	187,66 $	1 544,82 $
150179000	Tamas,Paul	1 292,11 $	178,66 $	1 470,77 $				1 292,11 $	178,66 $	1 470,77 $
150259000	Belanger,Jacques	958,71 $	132,56 $	1 091,27 $				958,71 $	132,56 $	1 091,27 $
150277000	Bonin,Andre	1 395,80 $	193,00 $	1 588,81 $				1 395,80 $	193,00 $	1 588,81 $
150311000	Bourgoin,Robert	1 395,80 $	193,00 $	1 588,81 $				1 395,80 $	193,00 $	1 588,81 $
150366000	Boutin,Richard	1 395,80 $	193,00 $	1 588,81 $				1 395,80 $	193,00 $	1 588,81 $
150427000	Claveau,Daniel	1 395,80 $	193,00 $	1 588,81 $				1 395,80 $	193,00 $	1 588,81 $
150445000	Desrochers,Sylvain				3 168,76 $	438,16 $	3 606,92 $	3 168,76 $	438,16 $	3 606,92 $
150454000	Dore,Benoit				3 957,52 $	547,22 $	4 504,75 $	3 957,52 $	547,22 $	4 504,75 $
150525000	Morin,Gerard Jr	1 395,80 $	193,00 $	1 588,81 $				1 395,80 $	193,00 $	1 588,81 $
150534000	Petrin,Stephane				387,96 $	53,64 $	441,60 $	387,96 $	53,64 $	441,60 $
150561000	Emond,Stephane	1 388,56 $	192,00 $	1 580,56 $				1 388,56 $	192,00 $	1 580,56 $
150570000	Lahaise,Sylvain	1 395,80 $	193,00 $	1 588,81 $				1 395,80 $	193,00 $	1 588,81 $
150597000	Marseille,Denis	1 395,80 $	193,00 $	1 588,81 $				1 395,80 $	193,00 $	1 588,81 $
150605000	Pilette,Yves				3 866,21 $	534,60 $	4 400,81 $	3 866,21 $	534,60 $	4 400,81 $
150632000	Archambault,Sylvain	1 395,80 $	193,00 $	1 588,81 $				1 395,80 $	193,00 $	1 588,81 $
150686000	Lefebvre,Marc	1 395,80 $	193,00 $	1 588,81 $				1 395,80 $	193,00 $	1 588,81 $
150695000	Marquette,Pierre	1 357,89 $	187,76 $	1 545,65 $				1 357,89 $	187,76 $	1 545,65 $

Matricule	Nom de l'employé	Pompier Montant TS	Pompier Intérêt [1,2]	Pompier Total	Lieutenant Montant TS	Lieutenant Intérêt [1,2]	Lieutenant Total	Combiné Montant TS	Combiné Intérêt [1,2]	Combiné Total
150749000	Quenneville,Sylvain	1 320,94 $	182,65 $	1 503,59 $				1 320,94 $	182,65 $	1 503,59 $
150793000	Boucher,Marc	1 395,80 $	193,00 $	1 588,81 $				1 395,80 $	193,00 $	1 588,81 $
150810000	Desruisseaux,Christian	1 395,80 $	193,00 $	1 588,81 $				1 395,80 $	193,00 $	1 588,81 $
150847000	Dupre,Marie-Josee	1 395,80 $	193,00 $	1 588,81 $				1 395,80 $	193,00 $	1 588,81 $
150856000	Gauthier,Stephane	676,17 $	93,50 $	769,66 $	2 016,49 $	278,83 $	2 295,31 $	2 692,65 $	372,32 $	3 064,98 $
150873000	Laliberte,Martin	1 395,80 $	193,00 $	1 588,81 $				1 395,80 $	193,00 $	1 588,81 $
150891000	Paris,Steeve				3 964,38 $	548,17 $	4 512,55 $	3 964,38 $	548,17 $	4 512,55 $
150918000	Desrosiers,Alain	396,04 $	54,76 $	450,80 $				396,04 $	54,76 $	450,80 $
150927000	Dion,Sylvain	1 395,80 $	193,00 $	1 588,81 $				1 395,80 $	193,00 $	1 588,81 $
150953999	Harvey,Yves	1 214,69 $	167,96 $	1 382,65 $				1 214,69 $	167,96 $	1 382,65 $
150980000	Lalonde,Francois	1 217,10 $	168,29 $	1 385,39 $				1 217,10 $	168,29 $	1 385,39 $
150999000	Provost,Eric	1 291,96 $	178,64 $	1 470,61 $				1 291,96 $	178,64 $	1 470,61 $
151026000	Bujold,Pierre	1 395,80 $	193,00 $	1 588,81 $				1 395,80 $	193,00 $	1 588,81 $
151043000	Gaudreault,Richard	1 395,80 $	193,00 $	1 588,81 $				1 395,80 $	193,00 $	1 588,81 $
151098000	Fortier,Serge	1 395,80 $	193,00 $	1 588,81 $				1 395,80 $	193,00 $	1 588,81 $
151106000	Guay,Jean-Francois	1 395,80 $	193,00 $	1 588,81 $				1 395,80 $	193,00 $	1 588,81 $
151221000	Laurin,Serge	297,03 $	41,07 $	338,10 $				297,03 $	41,07 $	338,10 $
151230000	Poirier,Robert	1 395,80 $	193,00 $	1 588,81 $				1 395,80 $	193,00 $	1 588,81 $
151613999	Lagace,Marc				3 869,81 $	535,09 $	4 404,91 $	3 869,81 $	535,09 $	4 404,91 $
152248999	Leger,Joel				3 964,39 $	548,17 $	4 512,56 $	3 964,39 $	548,17 $	4 512,56 $
152300999	Levesque,Dominique	1 396,70 $	193,13 $	1 589,82 $				1 396,70 $	193,13 $	1 589,82 $
152603999	Maloney,Claude	1 395,19 $	192,92 $	1 588,11 $				1 395,19 $	192,92 $	1 588,11 $
152729999	Marsolais,Sylvain	1 394,02 $	192,76 $	1 586,78 $				1 394,02 $	192,76 $	1 586,78 $
153096999	Messier,Martin	1 395,80 $	193,00 $	1 588,81 $				1 395,80 $	193,00 $	1 588,81 $
153745999	Oliviera,Luis	1 394,02 $	192,76 $	1 586,78 $				1 394,02 $	192,76 $	1 586,78 $
154237999	Proulx,Jean-Francois	1 394,02 $	192,76 $	1 586,78 $				1 394,02 $	192,76 $	1 586,78 $
154290999	Rafters,Francis	1 395,50 $	192,96 $	1 588,46 $				1 395,50 $	192,96 $	1 588,46 $
155174999	Sullivan,Patrick	1 097,37 $	151,74 $	1 249,11 $				1 097,37 $	151,74 $	1 249,11 $
155619999	Wand,Danny	979,43 $	135,43 $	1 114,86 $				979,43 $	135,43 $	1 114,86 $
156164999	Arsenault,Yan	1 394,02 $	192,76 $	1 586,78 $				1 394,02 $	192,76 $	1 586,78 $
156217999	Auclair,Vincent				2 703,47 $	373,82 $	3 077,28 $	2 703,47 $	373,82 $	3 077,28 $
156529999	Beland,Steve	1 394,02 $	192,76 $	1 586,78 $				1 394,02 $	192,76 $	1 586,78 $
157073999	Bourgeois,Claude	1 055,30 $	145,92 $	1 201,22 $				1 055,30 $	145,92 $	1 201,22 $
157082999	Bourget,Marc	1 394,18 $	192,78 $	1 586,96 $				1 394,18 $	192,78 $	1 586,96 $
157180999	Brassard,Sylvain	1 394,02 $	192,76 $	1 586,78 $				1 394,02 $	192,76 $	1 586,78 $
157305999	Caissy,Robert	1 363,91 $	188,59 $	1 552,50 $				1 363,91 $	188,59 $	1 552,50 $
157358999	Caron,Alain	1 131,27 $	156,42 $	1 287,69 $				1 131,27 $	156,42 $	1 287,69 $
158233999	Demers,Patrick	1 357,00 $	187,64 $	1 544,63 $				1 357,00 $	187,64 $	1 544,63 $
158313999	Deschenes,Samuel				2 342,98 $	323,97 $	2 666,95 $	2 342,98 $	323,97 $	2 666,95 $
158322999	Desgagnes,Sylvain	1 116,66 $	154,41 $	1 271,07 $				1 116,66 $	154,41 $	1 271,07 $
158357999	Desjardins,Denis	592,02 $	81,86 $	673,88 $				592,02 $	81,86 $	673,88 $
158580999	Doyon,Martin	1 357,00 $	187,64 $	1 544,63 $				1 357,00 $	187,64 $	1 544,63 $
158633999	Drouin,Claude	1 342,91 $	185,69 $	1 528,60 $				1 342,91 $	185,69 $	1 528,60 $
158660999	Dubois,Jean-Hubert				3 960,19 $	547,59 $	4 507,78 $	3 960,19 $	547,59 $	4 507,78 $
159053999	Ferraro,Josy	1 394,91 $	192,88 $	1 587,79 $				1 394,91 $	192,88 $	1 587,79 $

Matricule	Nom de l'employé	Pompier Montant TS	Pompier Intérêt [1,2]	Pompier Total	Lieutenant Montant TS	Lieutenant Intérêt [1,2]	Lieutenant Total	Combiné Montant TS	Combiné Intérêt [1,2]	Combiné Total
159268999	Gagnon,Pascal	1 394,02 $	192,76 $	1 586,78 $				1 394,02 $	192,76 $	1 586,78 $
159650999	Grignon,Jean-Francois	1 394,91 $	192,88 $	1 587,79 $				1 394,91 $	192,88 $	1 587,79 $
160007999	Janelle,Claude	1 394,02 $	192,76 $	1 586,78 $				1 394,02 $	192,76 $	1 586,78 $
160042999	Jasmin,Patrick	1 252,87 $	173,24 $	1 426,10 $				1 252,87 $	173,24 $	1 426,10 $
160114999	Joly,Frederic	1 394,91 $	192,88 $	1 587,79 $				1 394,91 $	192,88 $	1 587,79 $
160266999	Labelle,Maxime	1 357,00 $	187,64 $	1 544,63 $				1 357,00 $	187,64 $	1 544,63 $
160489999	Landry,Dave				3 089,72 $	427,23 $	3 516,95 $	3 089,72 $	427,23 $	3 516,95 $
161531999	Metcalfe,Sean				3 960,19 $	547,59 $	4 507,78 $	3 960,19 $	547,59 $	4 507,78 $
161620999	Monette,Charles				3 845,56 $	531,74 $	4 377,30 $	3 845,56 $	531,74 $	4 377,30 $
161665999	Morency,Eric				3 962,08 $	547,85 $	4 509,93 $	3 962,08 $	547,85 $	4 509,93 $
161898999	Nichols,Jean	1 395,80 $	193,00 $	1 588,81 $				1 395,80 $	193,00 $	1 588,81 $
161978999	Ostiguy,Pierre Jr				3 960,19 $	547,59 $	4 507,78 $	3 960,19 $	547,59 $	4 507,78 $
162175999	Paquette,Steve				2 968,13 $	410,42 $	3 378,55 $	2 968,13 $	410,42 $	3 378,55 $
162273000	Boudreau,Armand				1 577,52 $	218,13 $	1 795,65 $	1 577,52 $	218,13 $	1 795,65 $
162316000	Boudreau,Eric	1 395,80 $	193,00 $	1 588,81 $				1 395,80 $	193,00 $	1 588,81 $
162334000	Cadieux,Luc	1 395,80 $	193,00 $	1 588,81 $				1 395,80 $	193,00 $	1 588,81 $
162343999	Perreault,Eric				3 960,20 $	547,59 $	4 507,79 $	3 960,20 $	547,59 $	4 507,79 $
162370000	Chartrand,Alain	1 395,80 $	193,00 $	1 588,81 $				1 395,80 $	193,00 $	1 588,81 $
162432000	Figiel,Andrew	1 059,53 $	146,51 $	1 206,03 $				1 059,53 $	146,51 $	1 206,03 $
162469000	Fournier,Serge	1 395,80 $	193,00 $	1 588,81 $				1 395,80 $	193,00 $	1 588,81 $
162477000	Garand,Jean-Francois	1 395,80 $	193,00 $	1 588,81 $				1 395,80 $	193,00 $	1 588,81 $
162486000	Gareau,Marc	1 132,58 $	156,61 $	1 289,19 $				1 132,58 $	156,61 $	1 289,19 $
162503000	Gauthier,Denis	1 144,65 $	158,28 $	1 302,93 $				1 144,65 $	158,28 $	1 302,93 $
162512000	Gendreau,Martin	1 395,80 $	193,00 $	1 588,81 $				1 395,80 $	193,00 $	1 588,81 $
162530000	Gervais,Sylvain				3 964,38 $	548,17 $	4 512,55 $	3 964,38 $	548,17 $	4 512,55 $
162549000	Gignac,Martin	1 395,80 $	193,00 $	1 588,81 $				1 395,80 $	193,00 $	1 588,81 $
162558000	Gontarski,Richard	1 395,80 $	193,00 $	1 588,81 $				1 395,80 $	193,00 $	1 588,81 $
162566000	Hervieux,Francois	260,81 $	36,06 $	296,87 $				260,81 $	36,06 $	296,87 $
162575000	Jodoin,Sylvain	1 357,89 $	187,76 $	1 545,65 $				1 357,89 $	187,76 $	1 545,65 $
162584000	Joyal,Yvan	1 395,80 $	193,00 $	1 588,81 $				1 395,80 $	193,00 $	1 588,81 $
162593000	Lachambre,Stephane	458,83 $	63,44 $	522,27 $				458,83 $	63,44 $	522,27 $
162664000	Lamer,Eric	1 395,80 $	193,00 $	1 588,81 $				1 395,80 $	193,00 $	1 588,81 $
162682000	Leclerc,Patrick	1 395,80 $	193,00 $	1 588,81 $				1 395,80 $	193,00 $	1 588,81 $
162691000	Levis,Benoit				3 792,91 $	524,46 $	4 317,37 $	3 792,91 $	524,46 $	4 317,37 $
162736000	Mayville,Michel	1 395,80 $	193,00 $	1 588,81 $				1 395,80 $	193,00 $	1 588,81 $
162744000	Menard,Marc	1 308,87 $	180,98 $	1 489,85 $				1 308,87 $	180,98 $	1 489,85 $
162753000	Mercier,Stephane	1 369,24 $	189,33 $	1 558,57 $				1 369,24 $	189,33 $	1 558,57 $
162753999	Provost,Benoit				3 959,78 $	547,53 $	4 507,31 $	3 959,78 $	547,53 $	4 507,31 $
162762000	Moisan,Andre	1 395,80 $	193,00 $	1 588,81 $				1 395,80 $	193,00 $	1 588,81 $
162771000	Morin,Pierre	1 395,80 $	193,00 $	1 588,81 $				1 395,80 $	193,00 $	1 588,81 $
162833000	Pilon,Richard				3 920,91 $	542,16 $	4 463,07 $	3 920,91 $	542,16 $	4 463,07 $
162905000	Sbrega,Enoch Jr	1 217,10 $	168,29 $	1 385,39 $				1 217,10 $	168,29 $	1 385,39 $
162959000	Therrien,Robert				3 964,39 $	548,17 $	4 512,56 $	3 964,39 $	548,17 $	4 512,56 $
162968000	Tremblay,Francois	1 086,70 $	150,26 $	1 236,96 $				1 086,70 $	150,26 $	1 236,96 $
162986000	Tremblay,Pascal				3 964,38 $	548,17 $	4 512,55 $	3 964,38 $	548,17 $	4 512,55 $

Matricule	Nom de l'employé	Pompier Montant TS	Pompier Intérêt [1,2]	Pompier Total	Lieutenant Montant TS	Lieutenant Intérêt [1,2]	Lieutenant Total	Combiné Montant TS	Combiné Intérêt [1,2]	Combiné Total
162995000	Tremblay,Robert	1 376,26 $	190,30 $	1 566,56 $				1 376,26 $	190,30 $	1 566,56 $
163012000	Veronneau,Martin	1 357,89 $	187,76 $	1 545,65 $				1 357,89 $	187,76 $	1 545,65 $
163174999	Rousseau,Simon				3 959,78 $	547,53 $	4 507,31 $	3 959,78 $	547,53 $	4 507,31 $
163191999	Routhier,Christian	1 394,02 $	192,76 $	1 586,78 $				1 394,02 $	192,76 $	1 586,78 $
163387999	Savard,Francis				3 862,02 $	534,02 $	4 396,04 $	3 862,02 $	534,02 $	4 396,04 $
163574999	Soucy,Richard	1 395,80 $	193,00 $	1 588,81 $				1 395,80 $	193,00 $	1 588,81 $
164020999	Vachon,Benoit				3 863,86 $	534,27 $	4 398,14 $	3 863,86 $	534,27 $	4 398,14 $
165910999	Dubreuil,Patrice	1 394,02 $	192,76 $	1 586,78 $				1 394,02 $	192,76 $	1 586,78 $
166108999	Filiatreault,Eddy				2 664,97 $	368,50 $	3 033,47 $	2 664,97 $	368,50 $	3 033,47 $
166153999	Forget,Jean-Francois	1 123,90 $	155,41 $	1 279,31 $				1 123,90 $	155,41 $	1 279,31 $
166526999	Guerber,Michel	1 394,02 $	192,76 $	1 586,78 $				1 394,02 $	192,76 $	1 586,78 $
168382999	St-Louis,Luc	0,00 $	0,00 $	0,00 $	994,53 $	137,52 $	1 132,04 $	994,53 $	137,52 $	1 132,04 $
168506999	Therrien,Alexandre	1 394,02 $	192,76 $	1 586,78 $				1 394,02 $	192,76 $	1 586,78 $
169612000	Bourdeau,Daniel	1 328,02 $	183,63 $	1 511,65 $				1 328,02 $	183,63 $	1 511,65 $
169676000	Ferland,Yanick	1 395,63 $	192,98 $	1 588,61 $				1 395,63 $	192,98 $	1 588,61 $
169684000	Perron,Serge	1 395,63 $	192,98 $	1 588,61 $				1 395,63 $	192,98 $	1 588,61 $
169729000	Seguin,Eric	1 395,63 $	192,98 $	1 588,61 $				1 395,63 $	192,98 $	1 588,61 $
169791000	Jeremy,Jean-Ricky	1 395,63 $	192,98 $	1 588,61 $				1 395,63 $	192,98 $	1 588,61 $
169809000	Mercier,Normand	1 357,71 $	187,74 $	1 545,45 $				1 357,71 $	187,74 $	1 545,45 $
169818000	De Montigny,Sylvain	9,70 $	1,34 $	11,04 $				9,70 $	1,34 $	11,04 $
169836000	Messier,Mario				3 865,76 $	534,53 $	4 400,29 $	3 865,76 $	534,53 $	4 400,29 $
169862000	Charbonnier,Denis				3 298,70 $	456,12 $	3 754,83 $	3 298,70 $	456,12 $	3 754,83 $
169871000	Delisle,Martin				3 758,19 $	519,66 $	4 277,85 $	3 758,19 $	519,66 $	4 277,85 $
169925000	Hamelin,Yves	1 395,63 $	192,98 $	1 588,61 $				1 395,63 $	192,98 $	1 588,61 $
169951000	Hebert,Denis	1 395,63 $	192,98 $	1 588,61 $				1 395,63 $	192,98 $	1 588,61 $
169979000	Rioux,Danny				3 963,93 $	548,11 $	4 512,04 $	3 963,93 $	548,11 $	4 512,04 $
170022000	Christoffersen,Daniel	1 395,63 $	192,98 $	1 588,61 $				1 395,63 $	192,98 $	1 588,61 $
170031000	Ducharme,Dominic				1 549,66 $	214,28 $	1 763,94 $	1 549,66 $	214,28 $	1 763,94 $
170059000	Lambert,Stephane	1 125,17 $	155,58 $	1 280,75 $				1 125,17 $	155,58 $	1 280,75 $
170068000	Vachon Degagne,Karine				3 744,47 $	517,76 $	4 262,23 $	3 744,47 $	517,76 $	4 262,23 $
170095000	Michaud,Enrico				3 531,82 $	488,36 $	4 020,18 $	3 531,82 $	488,36 $	4 020,18 $
170193000	Dubois,Joel	1 395,63 $	192,98 $	1 588,61 $				1 395,63 $	192,98 $	1 588,61 $
170218000	Gagnon,Serge	1 357,89 $	187,76 $	1 545,65 $				1 357,89 $	187,76 $	1 545,65 $
170227000	Lavoie,Yannick	760,51 $	105,16 $	865,67 $				760,51 $	105,16 $	865,67 $
170245000	Blain,Jacques Jr	1 395,63 $	192,98 $	1 588,61 $				1 395,63 $	192,98 $	1 588,61 $
170254000	Dutil,Francois	1 357,89 $	187,76 $	1 545,65 $				1 357,89 $	187,76 $	1 545,65 $
170263000	Richer,Jocelyn				3 963,93 $	548,11 $	4 512,04 $	3 963,93 $	548,11 $	4 512,04 $
170307000	Ledoux,Alain	1 395,63 $	192,98 $	1 588,61 $				1 395,63 $	192,98 $	1 588,61 $
170316000	Grimard,Christian	1 249,66 $	172,80 $	1 422,45 $				1 249,66 $	172,80 $	1 422,45 $
170405000	Brisebois,Carle				3 963,93 $	548,11 $	4 512,04 $	3 963,93 $	548,11 $	4 512,04 $
170478000	Bessette,Michel	1 395,63 $	192,98 $	1 588,61 $				1 395,63 $	192,98 $	1 588,61 $
170495000	Perron,Daniel	1 289,59 $	178,32 $	1 467,91 $				1 289,59 $	178,32 $	1 467,91 $
170682000	Delage,Gaetan				3 963,93 $	548,11 $	4 512,04 $	3 963,93 $	548,11 $	4 512,04 $
171468000	Brault,Eric				1 933,74 $	267,39 $	2 201,13 $	1 933,74 $	267,39 $	2 201,13 $
171476000	Brunet,Stephane	537,64 $	74,34 $	611,98 $				537,64 $	74,34 $	611,98 $

Matricule	Nom de l'employé	Pompier Montant TS	Pompier Intérêt [1,2]	Pompier Total	Lieutenant Montant TS	Lieutenant Intérêt [1,2]	Lieutenant Total	Combiné Montant TS	Combiné Intérêt [1,2]	Combiné Total
171502000	Chouinard,Benoit	1 395,45 $	192,95 $	1 588,41 $				1 395,45 $	192,95 $	1 588,41 $
171520000	Daoust,Michel	1 395,45 $	192,95 $	1 588,41 $				1 395,45 $	192,95 $	1 588,41 $
171565000	Demanche,Serge	1 395,45 $	192,95 $	1 588,41 $				1 395,45 $	192,95 $	1 588,41 $
171574000	Martin,Eric	1 357,54 $	187,71 $	1 545,25 $				1 357,54 $	187,71 $	1 545,25 $
171583000	Deragon,Martin	277,03 $	38,31 $	315,34 $				277,03 $	38,31 $	315,34 $
171600000	Deschenes,Marc				2 845,75 $	393,49 $	3 239,24 $	2 845,75 $	393,49 $	3 239,24 $
171637000	Garand,Stephane	1 395,45 $	192,95 $	1 588,41 $				1 395,45 $	192,95 $	1 588,41 $
171663000	Houle,Francois	1 395,45 $	192,95 $	1 588,41 $				1 395,45 $	192,95 $	1 588,41 $
171708000	Kelly,Richard	1 192,65 $	164,91 $	1 357,57 $				1 192,65 $	164,91 $	1 357,57 $
171743000	Lejeune,Andre	1 233,70 $	170,59 $	1 404,28 $				1 233,70 $	170,59 $	1 404,28 $
171761000	Lajeunesse,Yvan	570,60 $	78,90 $	649,50 $				570,60 $	78,90 $	649,50 $
171770000	Lamoureux,Michel	1 267,46 $	175,26 $	1 442,72 $				1 267,46 $	175,26 $	1 442,72 $
171789000	Langlais,Marc	1 395,45 $	192,95 $	1 588,41 $				1 395,45 $	192,95 $	1 588,41 $
171869000	Levesque,Michel	666,34 $	92,14 $	758,48 $				666,34 $	92,14 $	758,48 $
171878000	Methot,Yvan	1 395,45 $	192,95 $	1 588,41 $				1 395,45 $	192,95 $	1 588,41 $
171887000	Proulx,Eric	593,71 $	82,09 $	675,80 $				593,71 $	82,09 $	675,80 $
171896000	Quintal,Stephane	1 395,45 $	192,95 $	1 588,41 $				1 395,45 $	192,95 $	1 588,41 $
171930000	Sanfacon,Marc				3 963,48 $	548,05 $	4 511,53 $	3 963,48 $	548,05 $	4 511,53 $
171949000	Santella,Roberto				2 900,61 $	401,08 $	3 301,69 $	2 900,61 $	401,08 $	3 301,69 $
171967000	St Pierre,Sylvain				3 963,48 $	548,05 $	4 511,53 $	3 963,48 $	548,05 $	4 511,53 $
172039000	Therien,Mario	1 395,45 $	192,95 $	1 588,41 $				1 395,45 $	192,95 $	1 588,41 $
172075000	Tremblay,Luc	1 395,45 $	192,95 $	1 588,41 $				1 395,45 $	192,95 $	1 588,41 $
172093000	Hetu,Jean-Marc				3 963,48 $	548,05 $	4 511,53 $	3 963,48 $	548,05 $	4 511,53 $
172100000	Viger,Pierre	1 395,45 $	192,95 $	1 588,41 $				1 395,45 $	192,95 $	1 588,41 $
192310999	Charron,Francois	814,34 $	112,60 $	926,94 $				814,34 $	112,60 $	926,94 $
192499999	Dinelle,Martin	1 394,00 $	192,75 $	1 586,75 $				1 394,00 $	192,75 $	1 586,75 $
192588999	Emond,Stephane	1 343,37 $	185,75 $	1 529,13 $				1 343,37 $	185,75 $	1 529,13 $
192828999	Guenette,Pierre				3 964,38 $	548,17 $	4 512,55 $	3 964,38 $	548,17 $	4 512,55 $
193122999	Langlois,Jean-Pierre				3 959,78 $	547,53 $	4 507,31 $	3 959,78 $	547,53 $	4 507,31 $
193729999	Quilliam,Dave	1 356,11 $	187,51 $	1 543,62 $				1 356,11 $	187,51 $	1 543,62 $
194969999	Bergeron,Jean-Pierre				3 721,16 $	514,54 $	4 235,70 $	3 721,16 $	514,54 $	4 235,70 $
195102999	Bois,Benoit	1 364,41 $	188,66 $	1 553,07 $				1 364,41 $	188,66 $	1 553,07 $
196789999	Marsolais,Alain				2 525,04 $	349,15 $	2 874,19 $	2 525,04 $	349,15 $	2 874,19 $
197056999	Pilon,Serge				3 962,08 $	547,85 $	4 509,93 $	3 962,08 $	547,85 $	4 509,93 $
197092999	Plouffe,Charles				3 966,56 $	548,47 $	4 515,03 $	3 966,56 $	548,47 $	4 515,03 $
197485999	Theoret,Francois	1 394,92 $	192,88 $	1 587,80 $				1 394,92 $	192,88 $	1 587,80 $
198973999	Sauvageau,Benoit	1 393,13 $	192,63 $	1 585,77 $				1 393,13 $	192,63 $	1 585,77 $
199599999	Labelle,Michel	1 394,91 $	192,88 $	1 587,79 $				1 394,91 $	192,88 $	1 587,79 $
204665999	Goyette,Michel	1 394,02 $	192,76 $	1 586,78 $				1 394,02 $	192,76 $	1 586,78 $
205128999	Dupere Charbonneau,Yannick	1 392,49 $	192,54 $	1 585,03 $				1 392,49 $	192,54 $	1 585,03 $
207563999	Gagnon,Isabelle	1 393,94 $	192,75 $	1 586,69 $				1 393,94 $	192,75 $	1 586,69 $
210685999	Mak,Raymond Ging Yue	756,82 $	104,65 $	861,47 $				756,82 $	104,65 $	861,47 $
214047999	Hughes,Dominic	1 393,91 $	192,74 $	1 586,65 $				1 393,91 $	192,74 $	1 586,65 $
223946999	Hebert,Simon	1 222,47 $	169,04 $	1 391,51 $				1 222,47 $	169,04 $	1 391,51 $
226863999	Circe,Sebastien	1 392,24 $	192,51 $	1 584,75 $				1 392,24 $	192,51 $	1 584,75 $

Matricule	Nom de l'employé	Pompier Montant TS	Pompier Intérêt [1,2]	Pompier Total	Lieutenant Montant TS	Lieutenant Intérêt [1,2]	Lieutenant Total	Combiné Montant TS	Combiné Intérêt [1,2]	Combiné Total
229335999	Begin,Jean-Francois	1 315,16 $	181,85 $	1 497,01 $				1 315,16 $	181,85 $	1 497,01 $
231582999	Deleau,Yannick				3 013,97 $	416,75 $	3 430,72 $	3 013,97 $	416,75 $	3 430,72 $
231599999	Desharnais,David	1 393,83 $	192,73 $	1 586,56 $				1 393,83 $	192,73 $	1 586,56 $
231607999	Courteau,Frederic	1 374,54 $	190,06 $	1 564,60 $				1 374,54 $	190,06 $	1 564,60 $
231723999	Juteau,Marc				2 733,01 $	377,90 $	3 110,92 $	2 733,01 $	377,90 $	3 110,92 $
231732999	Robidoux,Robert	1 393,76 $	192,72 $	1 586,48 $				1 393,76 $	192,72 $	1 586,48 $
231741999	Rozon,Stephane	1 323,83 $	183,05 $	1 506,89 $				1 323,83 $	183,05 $	1 506,89 $
231750999	Allard,Patrick	1 393,71 $	192,71 $	1 586,43 $				1 393,71 $	192,71 $	1 586,43 $
231777999	Boily,David	1 382,76 $	191,20 $	1 573,96 $				1 382,76 $	191,20 $	1 573,96 $
232090999	Bilodeau,Jean-Francois				3 959,33 $	547,47 $	4 506,80 $	3 959,33 $	547,47 $	4 506,80 $
233882999	Paquette,Jean-Francois	1 326,16 $	183,37 $	1 509,53 $				1 326,16 $	183,37 $	1 509,53 $
234070999	Forget,Patrick				2 513,67 $	347,58 $	2 861,25 $	2 513,67 $	347,58 $	2 861,25 $
235506999	Brisson,Stephane	1 393,80 $	192,73 $	1 586,53 $				1 393,80 $	192,73 $	1 586,53 $
241650999	Naubert,Renaud P	228,49 $	31,59 $	260,09 $				228,49 $	31,59 $	260,09 $
245593999	Bardelli-Savoie,David	1 392,95 $	192,61 $	1 585,56 $				1 392,95 $	192,61 $	1 585,56 $
246574999	Brouillard,Martin	1 393,66 $	192,71 $	1 586,37 $				1 393,66 $	192,71 $	1 586,37 $
246583999	Raymond,Daniel	1 393,66 $	192,71 $	1 586,37 $				1 393,66 $	192,71 $	1 586,37 $
252318999	Lajoie,Eric	1 393,54 $	192,69 $	1 586,23 $				1 393,54 $	192,69 $	1 586,23 $
252327999	Blondin,Jonathan	1 106,64 $	153,02 $	1 259,65 $				1 106,64 $	153,02 $	1 259,65 $
253799999	Tremblay,Eric	1 393,91 $	192,74 $	1 586,65 $				1 393,91 $	192,74 $	1 586,65 $
254422999	Saucier,David	1 359,96 $	188,05 $	1 548,00 $				1 359,96 $	188,05 $	1 548,00 $
254823999	Brossard,Eric				3 739,00 $	517,01 $	4 256,00 $	3 739,00 $	517,01 $	4 256,00 $
254850999	Dagenais,Serge	1 393,29 $	192,66 $	1 585,95 $				1 393,29 $	192,66 $	1 585,95 $
254869999	Marechal,Sebastien	566,77 $	78,37 $	645,13 $				566,77 $	78,37 $	645,13 $
255289999	Dery,Patrice	1 174,05 $	162,34 $	1 336,39 $				1 174,05 $	162,34 $	1 336,39 $
255306999	L'Heureux,Eric	1 357,27 $	187,68 $	1 544,95 $				1 357,27 $	187,68 $	1 544,95 $
302977999	Mc Laren,Jonathan				3 957,47 $	547,22 $	4 504,69 $	3 957,47 $	547,22 $	4 504,69 $
310201999	Goudezeune-Martin,Thierry	1 000,88 $	138,40 $	1 139,27 $				1 000,88 $	138,40 $	1 139,27 $
341285999	Kortenbach-Rice,Dine	1 392,79 $	192,59 $	1 585,37 $				1 392,79 $	192,59 $	1 585,37 $
342693999	Cheff,Jonathan	1 393,13 $	192,63 $	1 585,77 $				1 393,13 $	192,63 $	1 585,77 $
343639999	Turcot,Philippe	1 392,95 $	192,61 $	1 585,56 $				1 392,95 $	192,61 $	1 585,56 $
549755000	Brissette,Robert				1 111,12 $	153,64 $	1 264,76 $	1 111,12 $	153,64 $	1 264,76 $
600031000	Bordeleau,Stephane	1 357,48 $	187,70 $	1 545,19 $				1 357,48 $	187,70 $	1 545,19 $
600058000	Boucher,Pierre				3 963,34 $	548,03 $	4 511,37 $	3 963,34 $	548,03 $	4 511,37 $
600076000	Brunelle,Eric	1 395,40 $	192,95 $	1 588,35 $				1 395,40 $	192,95 $	1 588,35 $
600138000	Gagne,Patrick	1 395,40 $	192,95 $	1 588,35 $				1 395,40 $	192,95 $	1 588,35 $
600156000	Grise,Martin	1 029,52 $	142,36 $	1 171,88 $				1 029,52 $	142,36 $	1 171,88 $
600174000	Lafleur,Michel	1 395,40 $	192,95 $	1 588,35 $				1 395,40 $	192,95 $	1 588,35 $
600192000	Laplante,Michel	1 395,40 $	192,95 $	1 588,35 $				1 395,40 $	192,95 $	1 588,35 $
600236000	Loriaux,Frederic	1 357,48 $	187,70 $	1 545,19 $				1 357,48 $	187,70 $	1 545,19 $
600272000	Renaud,Jean-Francois	1 395,40 $	192,95 $	1 588,35 $				1 395,40 $	192,95 $	1 588,35 $
600290000	Thibodeau,Martin	1 395,40 $	192,95 $	1 588,35 $				1 395,40 $	192,95 $	1 588,35 $
600334000	Vaillancourt,Francois	719,23 $	99,45 $	818,68 $				719,23 $	99,45 $	818,68 $
600352000	Whittom,Mario	1 354,36 $	187,27 $	1 541,63 $				1 354,36 $	187,27 $	1 541,63 $
600576000	Boulanger,Yves				3 865,09 $	534,44 $	4 399,53 $	3 865,09 $	534,44 $	4 399,53 $

Matricule	Nom de l'employé	Pompier Montant TS	Pompier Intérêt [1,2]	Pompier Total	Lieutenant Montant TS	Lieutenant Intérêt [1,2]	Lieutenant Total	Combiné Montant TS	Combiné Intérêt [1,2]	Combiné Total
600593000	Chartrand,Martin				3 963,26 $	548,02 $	4 511,27 $	3 963,26 $	548,02 $	4 511,27 $
600638000	Cournoyer,David	669,11 $	92,52 $	761,63 $				669,11 $	92,52 $	761,63 $
600656000	Cupani,Philippe				3 963,26 $	548,02 $	4 511,27 $	3 963,26 $	548,02 $	4 511,27 $
600674000	De Montigny,Yves	871,34 $	120,48 $	991,82 $				871,34 $	120,48 $	991,82 $
600718000	Dezelus,Martial				3 675,27 $	508,19 $	4 183,46 $	3 675,27 $	508,19 $	4 183,46 $
600754000	Gallant,Jean	1 395,37 $	192,94 $	1 588,31 $				1 395,37 $	192,94 $	1 588,31 $
600771000	Gendron,Martin	1 395,37 $	192,94 $	1 588,31 $				1 395,37 $	192,94 $	1 588,31 $
600816000	Jutras,Marc				2 338,18 $	323,31 $	2 661,49 $	2 338,18 $	323,31 $	2 661,49 $
600834000	La Boissiere,Claude	1 395,37 $	192,94 $	1 588,31 $				1 395,37 $	192,94 $	1 588,31 $
600852000	Lafortune,Patrick				3 654,70 $	505,35 $	4 160,05 $	3 654,70 $	505,35 $	4 160,05 $
600958000	Paquette,Pierre				2 310,76 $	319,52 $	2 630,27 $	2 310,76 $	319,52 $	2 630,27 $
600976000	Phan,Nang Minh	738,52 $	102,12 $	840,63 $				738,52 $	102,12 $	840,63 $
600994000	Potvin,Serge	1 395,37 $	192,94 $	1 588,31 $				1 395,37 $	192,94 $	1 588,31 $
601084000	Trudeau,Dominic	1 395,37 $	192,94 $	1 588,31 $				1 395,37 $	192,94 $	1 588,31 $
606516000	Daoust,Richard	931,79 $	128,84 $	1 060,63 $				931,79 $	128,84 $	1 060,63 $
606677000	Tullo,Fedele	1 115,25 $	154,21 $	1 269,46 $				1 115,25 $	154,21 $	1 269,46 $
606695000	Roberge,Jocelyn	1 033,04 $	142,84 $	1 175,88 $				1 033,04 $	142,84 $	1 175,88 $
606739000	Pruneau,Martin				3 963,00 $	547,98 $	4 510,98 $	3 963,00 $	547,98 $	4 510,98 $
606793000	David,Jean-Francois				3 963,00 $	547,98 $	4 510,98 $	3 963,00 $	547,98 $	4 510,98 $
606836000	Gratton,Michel	1 395,27 $	192,93 $	1 588,20 $				1 395,27 $	192,93 $	1 588,20 $
606872000	Denis,Luc	1 395,27 $	192,93 $	1 588,20 $				1 395,27 $	192,93 $	1 588,20 $
606890000	Pilon,Martin				4 270,00 $	590,43 $	4 860,43 $	4 270,00 $	590,43 $	4 860,43 $
606907000	Doyon,Martin				3 963,00 $	547,98 $	4 510,98 $	3 963,00 $	547,98 $	4 510,98 $
606916000	Tremblay,Stephane	1 395,27 $	192,93 $	1 588,20 $				1 395,27 $	192,93 $	1 588,20 $
606925000	Hubert,Rejean	1 395,27 $	192,93 $	1 588,20 $				1 395,27 $	192,93 $	1 588,20 $
606934000	Nadai,Claude	1 395,27 $	192,93 $	1 588,20 $				1 395,27 $	192,93 $	1 588,20 $
606943000	Bernier,Yvan	1 395,27 $	192,93 $	1 588,20 $				1 395,27 $	192,93 $	1 588,20 $
606952000	Picard,Michel	1 357,35 $	187,69 $	1 545,04 $				1 357,35 $	187,69 $	1 545,04 $
606970000	Poirier,Jacques	1 378,37 $	190,59 $	1 568,96 $				1 378,37 $	190,59 $	1 568,96 $
607006000	Monastesse,Benoit	1 357,35 $	187,69 $	1 545,04 $				1 357,35 $	187,69 $	1 545,04 $
607024000	Hachey,Michel				3 963,00 $	547,98 $	4 510,98 $	3 963,00 $	547,98 $	4 510,98 $
607042000	Labbe,Luc	540,09 $	74,68 $	614,77 $				540,09 $	74,68 $	614,77 $
609361000	Beriau,Eugene	987,14 $	136,50 $	1 123,64 $				987,14 $	136,50 $	1 123,64 $
609370000	Jean-Gilles,Jonas				3 962,39 $	547,90 $	4 510,28 $	3 962,39 $	547,90 $	4 510,28 $
609389000	Bricault,Serge	1 395,03 $	192,90 $	1 587,93 $				1 395,03 $	192,90 $	1 587,93 $
609398000	Boyer,Martin				3 962,39 $	547,90 $	4 510,28 $	3 962,39 $	547,90 $	4 510,28 $
609406000	Carbonneau,Stephane	1 165,74 $	161,19 $	1 326,94 $				1 165,74 $	161,19 $	1 326,94 $
609441000	Ethier,Francois	1 395,03 $	192,90 $	1 587,93 $				1 395,03 $	192,90 $	1 587,93 $
609450000	Janelle,Benoit	1 178,57 $	162,97 $	1 341,53 $				1 178,57 $	162,97 $	1 341,53 $
609469000	Lajoie,Paul	1 357,12 $	187,65 $	1 544,77 $				1 357,12 $	187,65 $	1 544,77 $
609512000	Marleau,Luc	1 395,03 $	192,90 $	1 587,93 $				1 395,03 $	192,90 $	1 587,93 $
609521000	Pepin,Richard				2 659,68 $	367,76 $	3 027,44 $	2 659,68 $	367,76 $	3 027,44 $
609530000	Leboeuf,Danny				3 962,39 $	547,90 $	4 510,28 $	3 962,39 $	547,90 $	4 510,28 $
609558000	Bergeron,Louis	1 211,46 $	167,51 $	1 378,97 $				1 211,46 $	167,51 $	1 378,97 $
609567000	Robitaille,Benoit	1 281,59 $	177,21 $	1 458,81 $				1 281,59 $	177,21 $	1 458,81 $

Matricule	Nom de l'employé	Pompier Montant TS	Pompier Intérêt [1,2]	Pompier Total	Lieutenant Montant TS	Lieutenant Intérêt [1,2]	Lieutenant Total	Combiné Montant TS	Combiné Intérêt [1,2]	Combiné Total
609585000	Williams,Kevin				3 962,39 $	547,90 $	4 510,28 $	3 962,39 $	547,90 $	4 510,28 $
615300000	Labrosse,Francois	1 394,91 $	192,88 $	1 587,79 $				1 394,91 $	192,88 $	1 587,79 $
615319000	Bernier,Yanick	1 230,80 $	170,19 $	1 400,99 $				1 230,80 $	170,19 $	1 400,99 $
615328000	Mc Neil,Sylvain				3 962,08 $	547,85 $	4 509,93 $	3 962,08 $	547,85 $	4 509,93 $
615337000	Levesque,Jean-Luc	1 394,91 $	192,88 $	1 587,79 $				1 394,91 $	192,88 $	1 587,79 $
615346000	Brisson,Dominic	1 394,91 $	192,88 $	1 587,79 $				1 394,91 $	192,88 $	1 587,79 $
615363000	Masse,Michel	1 394,91 $	192,88 $	1 587,79 $				1 394,91 $	192,88 $	1 587,79 $
615470000	Samson,Luc	1 357,00 $	187,64 $	1 544,64 $				1 357,00 $	187,64 $	1 544,64 $
616488000	Jette,Martin	1 356,11 $	187,51 $	1 543,62 $				1 356,11 $	187,51 $	1 543,62 $
626280000	Bohemier,Marc	1 378,12 $	190,56 $	1 568,68 $				1 378,12 $	190,56 $	1 568,68 $
626307000	Brassard,Denis				3 962,08 $	547,85 $	4 509,93 $	3 962,08 $	547,85 $	4 509,93 $
626325000	Dube,Daniel Eric				2 186,68 $	302,36 $	2 489,05 $	2 186,68 $	302,36 $	2 489,05 $
626342000	Courval,Philippe				3 098,37 $	428,42 $	3 526,80 $	3 098,37 $	428,42 $	3 526,80 $
626388000	Hamel,Richard	1 394,91 $	192,88 $	1 587,79 $				1 394,91 $	192,88 $	1 587,79 $
626397000	Lapierre,Rock				1 196,61 $	165,46 $	1 362,07 $	1 196,61 $	165,46 $	1 362,07 $
626414000	Legault,Jocelyn	1 394,91 $	192,88 $	1 587,79 $				1 394,91 $	192,88 $	1 587,79 $
626431000	Paille,Francois	743,31 $	102,78 $	846,09 $				743,31 $	102,78 $	846,09 $
626440000	Poirier,Christian	636,24 $	87,98 $	724,21 $				636,24 $	87,98 $	724,21 $
626477000	Yargeau,Danny	1 394,91 $	192,88 $	1 587,79 $				1 394,91 $	192,88 $	1 587,79 $
626814000	Gagnon,Patrick				3 962,08 $	547,85 $	4 509,93 $	3 962,08 $	547,85 $	4 509,93 $
626841000	Belanger,Karl	1 395,37 $	192,94 $	1 588,31 $				1 395,37 $	192,94 $	1 588,31 $
626850000	Berube,Martin	1 395,37 $	192,94 $	1 588,31 $				1 395,37 $	192,94 $	1 588,31 $
626878000	Pronovost,Alain	1 395,37 $	192,94 $	1 588,31 $				1 395,37 $	192,94 $	1 588,31 $
626886000	St-Amand,Marc	1 394,91 $	192,88 $	1 587,79 $				1 394,91 $	192,88 $	1 587,79 $
627396000	Boucher,Benoit	602,61 $	83,33 $	685,94 $				602,61 $	83,33 $	685,94 $
646053000	Bertrand,Patrick	1 394,91 $	192,88 $	1 587,79 $				1 394,91 $	192,88 $	1 587,79 $
646062000	Boisvert,Luc	1 394,91 $	192,88 $	1 587,79 $				1 394,91 $	192,88 $	1 587,79 $
646099000	Dault,Sylvain	1 394,91 $	192,88 $	1 587,79 $				1 394,91 $	192,88 $	1 587,79 $
646107000	Delage,Frederic	1 394,91 $	192,88 $	1 587,79 $				1 394,91 $	192,88 $	1 587,79 $
646116000	Dompierre,Andre	1 344,23 $	185,87 $	1 530,10 $				1 344,23 $	185,87 $	1 530,10 $
646125000	Farmer,Eric	1 394,91 $	192,88 $	1 587,79 $				1 394,91 $	192,88 $	1 587,79 $
646133000	Hebert,Pierre	1 394,91 $	192,88 $	1 587,79 $				1 394,91 $	192,88 $	1 587,79 $
646160000	Jette,Raynald	1 394,91 $	192,88 $	1 587,79 $				1 394,91 $	192,88 $	1 587,79 $
646179000	Lachapelle,Bruno				3 962,08 $	547,85 $	4 509,93 $	3 962,08 $	547,85 $	4 509,93 $
646197000	Mathieu,Sylvain				3 962,09 $	547,85 $	4 509,94 $	3 962,09 $	547,85 $	4 509,94 $
646205000	Menard,Patrick	596,10 $	82,42 $	678,52 $				596,10 $	82,42 $	678,52 $
646214000	Minchinton,Stephane	1 394,91 $	192,88 $	1 587,79 $				1 394,91 $	192,88 $	1 587,79 $
646231000	Rastel,Gyslain	72,78 $	10,06 $	82,84 $				72,78 $	10,06 $	82,84 $
646240000	Rivard,Stephane	194,71 $	26,92 $	221,64 $				194,71 $	26,92 $	221,64 $
646259000	Saulnier,Louis	395,79 $	54,73 $	450,52 $				395,79 $	54,73 $	450,52 $
646268000	St-Onge,Guillaume				3 962,09 $	547,85 $	4 509,94 $	3 962,09 $	547,85 $	4 509,94 $
646277000	St-Onge,Patrick				2 968,13 $	410,42 $	3 378,55 $	2 968,13 $	410,42 $	3 378,55 $
646286000	Traversy,Etienne				3 866,11 $	534,58 $	4 400,69 $	3 866,11 $	534,58 $	4 400,69 $
646295000	Trudel-Perreault,Francois	1 394,91 $	192,88 $	1 587,79 $				1 394,91 $	192,88 $	1 587,79 $
646311000	Turcotte,Alain	1 394,91 $	192,88 $	1 587,79 $				1 394,91 $	192,88 $	1 587,79 $

Matricule	Nom de l'employé	Pompier Montant TS	Pompier Intérêt [1,2]	Pompier Total	Lieutenant Montant TS	Lieutenant Intérêt [1,2]	Lieutenant Total	Combiné Montant TS	Combiné Intérêt [1,2]	Combiné Total
646320000	Urbain,Stephane	1 394,91 $	192,88 $	1 587,79 $				1 394,91 $	192,88 $	1 587,79 $
646348000	Baillargeon,Jean	1 394,91 $	192,88 $	1 587,79 $				1 394,91 $	192,88 $	1 587,79 $
646357000	Brouillette,Jean	1 357,00 $	187,64 $	1 544,63 $				1 357,00 $	187,64 $	1 544,63 $
646366000	Lavergne,Claude	1 341,82 $	185,54 $	1 527,36 $				1 341,82 $	185,54 $	1 527,36 $
648113000	Verdoucq,Sebastien	650,77 $	89,98 $	740,76 $	2 012,97 $	278,34 $	2 291,31 $	2 663,74 $	368,33 $	3 032,07 $
669439000	Beaupre,Sylvain	1 394,02 $	192,76 $	1 586,78 $				1 394,02 $	192,76 $	1 586,78 $
669448000	Chagnon,Patrick	1 157,67 $	160,08 $	1 317,74 $				1 157,67 $	160,08 $	1 317,74 $
669465000	Charette,Eric	1 360,30 $	188,09 $	1 548,39 $				1 360,30 $	188,09 $	1 548,39 $
669474000	Cloutier,Daniel	1 394,03 $	192,76 $	1 586,78 $				1 394,03 $	192,76 $	1 586,78 $
669483000	Cooke,Pierre	1 394,02 $	192,76 $	1 586,78 $				1 394,02 $	192,76 $	1 586,78 $
669492000	Cote,Philippe	1 394,02 $	192,76 $	1 586,78 $				1 394,02 $	192,76 $	1 586,78 $
669500000	Deshaies,Marc	1 022,95 $	141,45 $	1 164,39 $				1 022,95 $	141,45 $	1 164,39 $
669519000	Desormeaux,Eric	1 394,06 $	192,76 $	1 586,82 $				1 394,06 $	192,76 $	1 586,82 $
669528000	Godin,Martin				3 959,78 $	547,53 $	4 507,31 $	3 959,78 $	547,53 $	4 507,31 $
669545000	Lacroix,Pierre	1 046,72 $	144,73 $	1 191,46 $				1 046,72 $	144,73 $	1 191,46 $
669572000	Paul,Michel	1 394,15 $	192,77 $	1 586,93 $				1 394,15 $	192,77 $	1 586,93 $
669974000	Boisvert,Etienne				3 959,78 $	547,53 $	4 507,31 $	3 959,78 $	547,53 $	4 507,31 $
670009000	Di Fonte,Vito	1 394,02 $	192,76 $	1 586,78 $				1 394,02 $	192,76 $	1 586,78 $
670018000	Dontigny,Yannick	1 394,02 $	192,76 $	1 586,78 $				1 394,02 $	192,76 $	1 586,78 $
670027000	Doucet,Dominique	1 394,02 $	192,76 $	1 586,78 $				1 394,02 $	192,76 $	1 586,78 $
670045000	Germain,Stephane	1 356,11 $	187,51 $	1 543,62 $				1 356,11 $	187,51 $	1 543,62 $
670054000	Grosso,Claude	1 394,02 $	192,76 $	1 586,78 $				1 394,02 $	192,76 $	1 586,78 $
670071000	Lauzon,Jocelyn	1 394,02 $	192,76 $	1 586,78 $				1 394,02 $	192,76 $	1 586,78 $
670080000	Lenger,Patric				3 870,71 $	535,22 $	4 405,93 $	3 870,71 $	535,22 $	4 405,93 $
670152000	Thivierge,Charles-Eric				2 418,34 $	334,39 $	2 752,73 $	2 418,34 $	334,39 $	2 752,73 $
670534000	Lupien,Patrick				3 959,78 $	547,53 $	4 507,31 $	3 959,78 $	547,53 $	4 507,31 $
672596000	Langevin,Guy	407,59 $	56,36 $	463,95 $				407,59 $	56,36 $	463,95 $
672827000	Ruel,Francois	1 392,24 $	192,51 $	1 584,75 $				1 392,24 $	192,51 $	1 584,75 $
674487000	Ostiguy,Patrick	1 353,70 $	187,18 $	1 540,88 $				1 353,70 $	187,18 $	1 540,88 $
675752000	Boivin,Yan				1 260,55 $	174,30 $	1 434,85 $	1 260,55 $	174,30 $	1 434,85 $
680140000	Belanger,Francois				3 200,19 $	442,50 $	3 642,69 $	3 200,19 $	442,50 $	3 642,69 $
680167000	Berthelette,Yann	687,36 $	95,04 $	782,41 $				687,36 $	95,04 $	782,41 $
680176000	Bilodeau,Alexandre	684,95 $	94,71 $	779,66 $	2 014,14 $	278,50 $	2 292,65 $	2 699,09 $	373,21 $	3 072,31 $
680185000	Brien,Eric	1 394,02 $	192,76 $	1 586,78 $				1 394,02 $	192,76 $	1 586,78 $
680194000	Clark,Benoit	1 394,02 $	192,76 $	1 586,78 $				1 394,02 $	192,76 $	1 586,78 $
680211000	De Montigny,Pierre	1 394,02 $	192,76 $	1 586,78 $				1 394,02 $	192,76 $	1 586,78 $
680220000	Del Canto,Christian	1 278,26 $	176,75 $	1 455,01 $				1 278,26 $	176,75 $	1 455,01 $
680239000	Dostaler,Luc				3 959,78 $	547,53 $	4 507,32 $	3 959,78 $	547,53 $	4 507,32 $
680256000	Frechette,Marco	1 394,02 $	192,76 $	1 586,78 $				1 394,02 $	192,76 $	1 586,78 $
680274000	Garon,Sylvain	1 394,02 $	192,76 $	1 586,78 $				1 394,02 $	192,76 $	1 586,78 $
680283000	Gervais,Philippe	1 394,02 $	192,76 $	1 586,78 $				1 394,02 $	192,76 $	1 586,78 $
680292000	Godhue,Stephane				3 959,78 $	547,53 $	4 507,31 $	3 959,78 $	547,53 $	4 507,31 $
680300000	Guimont,Charles	1 394,02 $	192,76 $	1 586,78 $				1 394,02 $	192,76 $	1 586,78 $
680328000	Lajoie,Martin	1 394,02 $	192,76 $	1 586,78 $				1 394,02 $	192,76 $	1 586,78 $
680336000	Laliberte,Yves	1 384,97 $	191,51 $	1 576,48 $				1 384,97 $	191,51 $	1 576,48 $

Matricule	Nom de l'employé	Montant TS	Pompier Intérêt [1,2]	Total	Montant TS	Lieutenant Intérêt [1,2]	Total	Montant TS	Combiné Intérêt [1,2]	Total
680363000	Mahoney,Eric	788,66 $	109,05 $	897,71 $				788,66 $	109,05 $	897,71 $
680372000	Marchand,Nathalie	1 032,25 $	142,73 $	1 174,99 $				1 032,25 $	142,73 $	1 174,99 $
680390000	Masse,Sebastien				3 959,78 $	547,54 $	4 507,32 $	3 959,78 $	547,54 $	4 507,32 $
680408000	Mercier,Patrick	1 394,02 $	192,76 $	1 586,78 $				1 394,02 $	192,76 $	1 586,78 $
680417000	Michaud,David				3 959,78 $	547,53 $	4 507,31 $	3 959,78 $	547,53 $	4 507,31 $
680443000	Perron,Richard	1 394,02 $	192,76 $	1 586,78 $				1 394,02 $	192,76 $	1 586,78 $
680470000	Robidoux,Yan	1 394,02 $	192,76 $	1 586,78 $				1 394,02 $	192,76 $	1 586,78 $
680498000	Roussel,Martin	159,18 $	22,01 $	181,19 $				159,18 $	22,01 $	181,19 $
680506000	Roy,Jocelyn	1 394,02 $	192,76 $	1 586,78 $				1 394,02 $	192,76 $	1 586,78 $
680523000	St-Pierre,Martin	1 394,02 $	192,76 $	1 586,78 $				1 394,02 $	192,76 $	1 586,78 $
680978000	Perron,Sylvain				3 959,78 $	547,53 $	4 507,31 $	3 959,78 $	547,53 $	4 507,31 $
681684000	Nardoni,Patrick	1 394,02 $	192,76 $	1 586,78 $				1 394,02 $	192,76 $	1 586,78 $
681692000	Remillard,Ghislain				3 836,46 $	530,48 $	4 366,94 $	3 836,46 $	530,48 $	4 366,94 $
681700000	Chartrand,Francois	1 394,02 $	192,76 $	1 586,78 $				1 394,02 $	192,76 $	1 586,78 $
681728000	Renaud,Pierre-Luc	1 353,02 $	187,09 $	1 540,11 $				1 353,02 $	187,09 $	1 540,11 $
682888000	Gareau,Jean-Francois				3 957,66 $	547,24 $	4 504,91 $	3 957,66 $	547,24 $	4 504,91 $
686278000	Poitras,Simon	684,51 $	94,65 $	779,17 $	2 012,97 $	278,34 $	2 291,31 $	2 697,49 $	372,99 $	3 070,48 $
687213000	Parmentier,Eric				3 955,16 $	546,90 $	4 502,06 $	3 955,16 $	546,90 $	4 502,06 $
687810000	Beaudoin,Guillaume	1 393,13 $	192,63 $	1 585,77 $				1 393,13 $	192,63 $	1 585,77 $
688230000	Mathieu,Eric	1 394,02 $	192,76 $	1 586,78 $				1 394,02 $	192,76 $	1 586,78 $
688373000	Delorme,David	1 394,02 $	192,76 $	1 586,78 $				1 394,02 $	192,76 $	1 586,78 $
688382000	Cote,Frederic	1 394,02 $	192,76 $	1 586,78 $				1 394,02 $	192,76 $	1 586,78 $
688391000	Robitaille,Jean-Hugo	1 356,11 $	187,51 $	1 543,62 $				1 356,11 $	187,51 $	1 543,62 $
688409000	Tremblay,Daniel	1 394,02 $	192,76 $	1 586,78 $				1 394,02 $	192,76 $	1 586,78 $
688427000	Bibeau,Etienne				1 260,55 $	174,30 $	1 434,85 $	1 260,55 $	174,30 $	1 434,85 $
693689000	Pelletier,Maxime	1 393,13 $	192,63 $	1 585,77 $				1 393,13 $	192,63 $	1 585,77 $
695302000	Morvan,Yannick				3 959,78 $	547,53 $	4 507,31 $	3 959,78 $	547,53 $	4 507,31 $
697853000	Jean,Nicholas	1 275,03 $	176,30 $	1 451,33 $				1 275,03 $	176,30 $	1 451,33 $
698041000	Leveille,Maxime				3 863,86 $	534,27 $	4 398,14 $	3 863,86 $	534,27 $	4 398,14 $
710698000	Lafond,Michel				3 239,24 $	447,90 $	3 687,14 $	3 239,24 $	447,90 $	3 687,14 $
710742000	Genereux,Yanick	1 358,71 $	187,87 $	1 546,59 $				1 358,71 $	187,87 $	1 546,59 $
710768000	Baillargeon,Martin				1 233,15 $	170,51 $	1 403,66 $	1 233,15 $	170,51 $	1 403,66 $
710777000	Beaufort,Martin				3 953,73 $	546,70 $	4 500,43 $	3 953,73 $	546,70 $	4 500,43 $
710786000	Rucka,Patrick	1 394,13 $	192,77 $	1 586,90 $				1 394,13 $	192,77 $	1 586,90 $
710803000	England,Pascal				3 905,01 $	539,96 $	4 444,97 $	3 905,01 $	539,96 $	4 444,97 $
710821000	Depelteau,Jocelyn	1 049,75 $	145,15 $	1 194,90 $				1 049,75 $	145,15 $	1 194,90 $
710848000	Thibodeau,Francois				1 603,09 $	221,67 $	1 824,76 $	1 603,09 $	221,67 $	1 824,76 $
710857000	Bouchard,Christian	1 394,02 $	192,76 $	1 586,78 $				1 394,02 $	192,76 $	1 586,78 $
710866000	Leroux,Jean-Pierre				3 671,32 $	507,65 $	4 178,97 $	3 671,32 $	507,65 $	4 178,97 $
710875000	Provost,Francois				3 959,78 $	547,53 $	4 507,31 $	3 959,78 $	547,53 $	4 507,31 $
710893000	Theriault,Yannick	1 287,72 $	178,06 $	1 465,78 $				1 287,72 $	178,06 $	1 465,78 $
710901000	Vaillancourt,Joffrey	1 225,20 $	169,41 $	1 394,61 $				1 225,20 $	169,41 $	1 394,61 $
711714000	Clermont,Sylvain	1 394,02 $	192,76 $	1 586,78 $				1 394,02 $	192,76 $	1 586,78 $
711723000	Laflamme,Martin	1 394,02 $	192,76 $	1 586,78 $				1 394,02 $	192,76 $	1 586,78 $
711749000	Nantel,Charles	1 394,02 $	192,76 $	1 586,78 $				1 394,02 $	192,76 $	1 586,78 $

Matricule	Nom de l'employé	Pompier Montant TS	Pompier Intérêt [1,2]	Pompier Total	Lieutenant Montant TS	Lieutenant Intérêt [1,2]	Lieutenant Total	Combiné Montant TS	Combiné Intérêt [1,2]	Combiné Total
711758000	Paradis,Eric	1 394,02 $	192,76 $	1 586,78 $				1 394,02 $	192,76 $	1 586,78 $
711767000	Ratte,Michel	1 394,02 $	192,76 $	1 586,78 $				1 394,02 $	192,76 $	1 586,78 $
711776000	Tanguay,Florent	1 394,02 $	192,76 $	1 586,78 $				1 394,02 $	192,76 $	1 586,78 $
711794000	Trudeau,Philippe				3 418,57 $	472,70 $	3 891,27 $	3 418,57 $	472,70 $	3 891,27 $
712035000	Blazys,Chad	619,44 $	85,65 $	705,09 $				619,44 $	85,65 $	705,09 $
713267000	Pageau,Steve				3 959,78 $	547,53 $	4 507,31 $	3 959,78 $	547,53 $	4 507,31 $
713275000	Labelle,Frederick				3 959,78 $	547,53 $	4 507,31 $	3 959,78 $	547,53 $	4 507,31 $
717520000	Arcand,Jessy	1 356,11 $	187,51 $	1 543,62 $				1 356,11 $	187,51 $	1 543,62 $
717539000	Brunelle,Eric	1 394,02 $	192,76 $	1 586,78 $				1 394,02 $	192,76 $	1 586,78 $
717548000	Michaud,Christian	1 394,02 $	192,76 $	1 586,78 $				1 394,02 $	192,76 $	1 586,78 $
717557000	Morin,Francis	1 309,61 $	181,08 $	1 490,69 $				1 309,61 $	181,08 $	1 490,69 $
717566000	Morin,Stephane	1 394,02 $	192,76 $	1 586,78 $				1 394,02 $	192,76 $	1 586,78 $
717628000	Blouin,Patric	1 394,02 $	192,76 $	1 586,78 $				1 394,02 $	192,76 $	1 586,78 $
717646000	Casavant,Daniel				1 842,87 $	254,82 $	2 097,69 $	1 842,87 $	254,82 $	2 097,69 $
717655000	Clericy,Philippe				1 267,40 $	175,25 $	1 442,65 $	1 267,40 $	175,25 $	1 442,65 $
717664000	Desjardins,Stephane				2 925,30 $	404,49 $	3 329,79 $	2 925,30 $	404,49 $	3 329,79 $
717673000	Gagnon,Louis				3 959,78 $	547,53 $	4 507,31 $	3 959,78 $	547,53 $	4 507,31 $
717682000	Galipeau,Benjamin	1 394,02 $	192,76 $	1 586,78 $				1 394,02 $	192,76 $	1 586,78 $
717699000	Gauthier,Martin	1 394,02 $	192,76 $	1 586,78 $				1 394,02 $	192,76 $	1 586,78 $
717707000	Gomes,Steve				3 340,49 $	461,90 $	3 802,39 $	3 340,49 $	461,90 $	3 802,39 $
717716000	Hamel,Marie-France	788,66 $	109,05 $	897,71 $				788,66 $	109,05 $	897,71 $
717725000	Helie,Ghislain				3 815,91 $	527,64 $	4 343,55 $	3 815,91 $	527,64 $	4 343,55 $
717734000	Lemieux,Martin	1 394,02 $	192,76 $	1 586,78 $				1 394,02 $	192,76 $	1 586,78 $
717743000	Parise,Matthieu				3 959,78 $	547,53 $	4 507,31 $	3 959,78 $	547,53 $	4 507,31 $
717752000	Quesnel,Martin	1 394,02 $	192,76 $	1 586,78 $				1 394,02 $	192,76 $	1 586,78 $
717761000	Roy,David				3 959,78 $	547,53 $	4 507,31 $	3 959,78 $	547,53 $	4 507,31 $
717770000	Theriault,Mathieu				3 959,78 $	547,53 $	4 507,31 $	3 959,78 $	547,53 $	4 507,31 $
717788000	Thibault,Sylvain	1 394,02 $	192,76 $	1 586,78 $				1 394,02 $	192,76 $	1 586,78 $
717797000	Thomas,Pierre				3 322,65 $	459,44 $	3 782,08 $	3 322,65 $	459,44 $	3 782,08 $
717805000	Tremblay,Stephane	1 394,02 $	192,76 $	1 586,78 $				1 394,02 $	192,76 $	1 586,78 $
717814000	Cournoyer,Frederic	1 099,78 $	152,07 $	1 251,85 $	0,00 $	0,00 $	0,00 $	1 099,78 $	152,07 $	1 251,85 $
717823000	Beaupre,Marc Andre				3 959,78 $	547,53 $	4 507,31 $	3 959,78 $	547,53 $	4 507,31 $
720526000	Leblanc,Jean	1 394,02 $	192,76 $	1 586,78 $				1 394,02 $	192,76 $	1 586,78 $
720535000	Dufresne,Sylvain	1 394,02 $	192,76 $	1 586,78 $				1 394,02 $	192,76 $	1 586,78 $
720544000	Gagnon,Marc	1 394,02 $	192,76 $	1 586,78 $				1 394,02 $	192,76 $	1 586,78 $
720561000	Vincke,Stephane	1 356,11 $	187,51 $	1 543,62 $				1 356,11 $	187,51 $	1 543,62 $
721890000	Lachance,Philippe	1 320,82 $	182,64 $	1 503,46 $				1 320,82 $	182,64 $	1 503,46 $
722470000	Beauchemin,David				3 959,78 $	547,53 $	4 507,31 $	3 959,78 $	547,53 $	4 507,31 $
722489000	Desjardins,Stephane	1 393,95 $	192,75 $	1 586,70 $				1 393,95 $	192,75 $	1 586,70 $
722515000	Chalifoux,Sebastien				3 959,59 $	547,51 $	4 507,10 $	3 959,59 $	547,51 $	4 507,10 $
722533000	Gagnon,Sebastien	1 393,95 $	192,75 $	1 586,70 $				1 393,95 $	192,75 $	1 586,70 $
722550000	Desjardins,Pierre	1 393,95 $	192,75 $	1 586,70 $				1 393,95 $	192,75 $	1 586,70 $
722569000	Pariseau,Marc				3 959,59 $	547,51 $	4 507,10 $	3 959,59 $	547,51 $	4 507,10 $
722587000	Brunet,Robert	226,70 $	31,35 $	258,04 $				226,70 $	31,35 $	258,04 $
722596000	Gauthier,Nicolas	1 393,95 $	192,75 $	1 586,70 $				1 393,95 $	192,75 $	1 586,70 $

Matricule	Nom de l'employé	Pompier Montant TS	Pompier Intérêt [1,2]	Pompier Total	Lieutenant Montant TS	Lieutenant Intérêt [1,2]	Lieutenant Total	Combiné Montant TS	Combiné Intérêt [1,2]	Combiné Total
722604000	Arpin,Cedric	1 357,78 $	187,75 $	1 545,52 $				1 357,78 $	187,75 $	1 545,52 $
722613000	Medza,Mathieu	128,22 $	17,73 $	145,94 $				128,22 $	17,73 $	145,94 $
722622000	Champagne,Simon	1 234,69 $	170,72 $	1 405,41 $				1 234,69 $	170,72 $	1 405,41 $
723772000	Bellavance,Jonathan				3 959,59 $	547,51 $	4 507,10 $	3 959,59 $	547,51 $	4 507,10 $
723790000	Gagne,Cidrik	1 393,84 $	192,73 $	1 586,58 $				1 393,84 $	192,73 $	1 586,58 $
723807000	Brunet-Paiement,Robin	1 393,84 $	192,73 $	1 586,58 $				1 393,84 $	192,73 $	1 586,58 $
723825000	Collin,Luc				2 383,62 $	329,59 $	2 713,21 $	2 383,62 $	329,59 $	2 713,21 $
723834000	Laperle,Andre	1 393,84 $	192,73 $	1 586,58 $				1 393,84 $	192,73 $	1 586,58 $
723843000	Labrosse,Mathieu				3 959,31 $	547,47 $	4 506,78 $	3 959,31 $	547,47 $	4 506,78 $
723852000	Marcoux,Philippe				3 767,51 $	520,95 $	4 288,46 $	3 767,51 $	520,95 $	4 288,46 $
723861000	Gougeon,Bruno	1 393,84 $	192,73 $	1 586,58 $				1 393,84 $	192,73 $	1 586,58 $
723889000	Larochelle,Mathieu	1 326,32 $	183,40 $	1 509,72 $				1 326,32 $	183,40 $	1 509,72 $
723898000	Lacroix,Benoit				3 500,36 $	484,01 $	3 984,37 $	3 500,36 $	484,01 $	3 984,37 $
723905000	Hevey,Jean-Sebastien	1 309,44 $	181,06 $	1 490,50 $				1 309,44 $	181,06 $	1 490,50 $
723914000	Blanchet,Alain				3 959,31 $	547,47 $	4 506,78 $	3 959,31 $	547,47 $	4 506,78 $
723923000	Bleau,Martin	1 393,84 $	192,73 $	1 586,58 $				1 393,84 $	192,73 $	1 586,58 $
724246000	Vandelac,Alain				3 959,78 $	547,53 $	4 507,31 $	3 959,78 $	547,53 $	4 507,31 $
724441000	Bacon,Stephane	1 393,84 $	192,73 $	1 586,58 $				1 393,84 $	192,73 $	1 586,58 $
724521000	Blanchette Nagy,Philippe	513,39 $	70,99 $	584,37 $	1 780,18 $	246,15 $	2 026,33 $	2 293,56 $	317,14 $	2 610,70 $
724940000	Vachon,Eric	1 393,84 $	192,73 $	1 586,58 $				1 393,84 $	192,73 $	1 586,58 $
727982000	St-Louis,Patrick	1 347,34 $	186,30 $	1 533,64 $				1 347,34 $	186,30 $	1 533,64 $
729053000	Morel,Jean-Sebastien				3 958,51 $	547,36 $	4 505,87 $	3 958,51 $	547,36 $	4 505,87 $
730657000	Belanger,Jasmin	1 309,27 $	181,04 $	1 490,31 $				1 309,27 $	181,04 $	1 490,31 $
730675000	Bernier,Danny	1 393,66 $	192,71 $	1 586,37 $				1 393,66 $	192,71 $	1 586,37 $
730684000	Bosse,Pascal				3 910,88 $	540,77 $	4 451,65 $	3 910,88 $	540,77 $	4 451,65 $
730693000	Boudreau,Jean-Francois				3 719,11 $	514,26 $	4 233,37 $	3 719,11 $	514,26 $	4 233,37 $
730701000	Bourdelais,Frederic	1 393,66 $	192,71 $	1 586,37 $				1 393,66 $	192,71 $	1 586,37 $
730710000	Coallier,Martin	684,59 $	94,66 $	779,25 $	2 014,15 $	278,50 $	2 292,65 $	2 698,74 $	373,16 $	3 071,90 $
730729000	Croteau,Miguel				3 958,84 $	547,40 $	4 506,24 $	3 958,84 $	547,40 $	4 506,24 $
730737000	Cyr,Jean-Sebastien	1 393,66 $	192,71 $	1 586,37 $				1 393,66 $	192,71 $	1 586,37 $
730746000	Daigneault,Pierre	295,21 $	40,82 $	336,03 $	0,00 $	0,00 $	0,00 $	295,21 $	40,82 $	336,03 $
730764000	Deschesnes,Philippe				3 959,78 $	547,53 $	4 507,31 $	3 959,78 $	547,53 $	4 507,31 $
730773000	Dufour,Jimmy	1 393,66 $	192,71 $	1 586,37 $				1 393,66 $	192,71 $	1 586,37 $
730782000	Duplain,Jean-Claude	1 393,66 $	192,71 $	1 586,37 $				1 393,66 $	192,71 $	1 586,37 $
730791000	Dupuis,Guillaume				2 465,71 $	340,94 $	2 806,65 $	2 465,71 $	340,94 $	2 806,65 $
730809000	Gagne,Carl	1 393,66 $	192,71 $	1 586,37 $				1 393,66 $	192,71 $	1 586,37 $
730826000	Gionet,Mario	1 393,66 $	192,71 $	1 586,37 $				1 393,66 $	192,71 $	1 586,37 $
730835000	Lapointe,Vincent	1 393,66 $	192,71 $	1 586,37 $				1 393,66 $	192,71 $	1 586,37 $
730844000	Lefebvre,Philippe				3 910,89 $	540,77 $	4 451,67 $	3 910,89 $	540,77 $	4 451,67 $
730853000	Legendre,Olivier	1 232,11 $	170,37 $	1 402,48 $				1 232,11 $	170,37 $	1 402,48 $
730862000	Medeiros,Emanuel	1 374,37 $	190,04 $	1 564,41 $				1 374,37 $	190,04 $	1 564,41 $
730871000	Michaud,Francois				3 958,84 $	547,40 $	4 506,24 $	3 958,84 $	547,40 $	4 506,24 $
730907000	Paquin,Philippe				3 958,84 $	547,40 $	4 506,24 $	3 958,84 $	547,40 $	4 506,24 $
730915000	Poulin,Serge				3 958,84 $	547,40 $	4 506,24 $	3 958,84 $	547,40 $	4 506,24 $
730933000	Simard,David	1 393,66 $	192,71 $	1 586,37 $				1 393,66 $	192,71 $	1 586,37 $

Matricule	Nom de l'employé	Pompier Montant TS	Pompier Intérêt [1,2]	Pompier Total	Lieutenant Montant TS	Lieutenant Intérêt [1,2]	Lieutenant Total	Combiné Montant TS	Combiné Intérêt [1,2]	Combiné Total
730942000	Tremblay,Patrick	1 393,66 $	192,71 $	1 586,37 $				1 393,66 $	192,71 $	1 586,37 $
730951000	Tremblay,Yan	1 203,18 $	166,37 $	1 369,54 $				1 203,18 $	166,37 $	1 369,54 $
730979000	Vaillancourt,Pascal				3 958,84 $	547,40 $	4 506,24 $	3 958,84 $	547,40 $	4 506,24 $
730988000	Vallee,Eric	684,59 $	94,66 $	779,25 $	2 014,15 $	278,50 $	2 292,65 $	2 698,74 $	373,16 $	3 071,90 $
731745000	Morency,Mathieu	52,99 $	7,33 $	60,32 $				52,99 $	7,33 $	60,32 $
737829000	Joly-Morin,Hyacinthe	1 246,11 $	172,30 $	1 418,41 $				1 246,11 $	172,30 $	1 418,41 $
742797000	Lapalme Lemieux,Sebastien	1 390,72 $	192,30 $	1 583,02 $				1 390,72 $	192,30 $	1 583,02 $
744278000	Legault,Danny	1 274,52 $	176,23 $	1 450,76 $				1 274,52 $	176,23 $	1 450,76 $
748229000	Tuck,Foster	1 393,13 $	192,63 $	1 585,77 $				1 393,13 $	192,63 $	1 585,77 $
748256000	Pelletier,Allen	1 393,13 $	192,63 $	1 585,77 $				1 393,13 $	192,63 $	1 585,77 $
748265000	Robillard,Carl	812,26 $	112,31 $	924,57 $				812,26 $	112,31 $	924,57 $
748274000	Groulx,Stephane	1 331,77 $	184,15 $	1 515,92 $				1 331,77 $	184,15 $	1 515,92 $
748283000	Bauer,David	1 348,18 $	186,42 $	1 534,60 $				1 348,18 $	186,42 $	1 534,60 $
748291000	Rabouin,Francois				3 204,32 $	443,07 $	3 647,40 $	3 204,32 $	443,07 $	3 647,40 $
748309000	Michaud,Alexandre	1 393,13 $	192,63 $	1 585,77 $				1 393,13 $	192,63 $	1 585,77 $
748318000	Desrosiers,Eric	1 393,13 $	192,63 $	1 585,77 $				1 393,13 $	192,63 $	1 585,77 $
748327000	Decelles,Yvon	1 308,32 $	180,91 $	1 489,23 $				1 308,32 $	180,91 $	1 489,23 $
748336000	Charlebois,Martin	1 393,13 $	192,63 $	1 585,77 $				1 393,13 $	192,63 $	1 585,77 $
748345000	Mc Farlane,William	1 393,13 $	192,63 $	1 585,77 $				1 393,13 $	192,63 $	1 585,77 $
748354000	Jobin,Martin	1 248,52 $	172,64 $	1 421,15 $				1 248,52 $	172,64 $	1 421,15 $
748363000	Delorme,Jean-Yves	1 236,47 $	170,97 $	1 407,44 $				1 236,47 $	170,97 $	1 407,44 $
748372000	Pharand,Nicholas-Michel	1 355,22 $	187,39 $	1 542,61 $				1 355,22 $	187,39 $	1 542,61 $
748389000	Gregoire,David	1 354,57 $	187,30 $	1 541,87 $				1 354,57 $	187,30 $	1 541,87 $
748398000	Daigle,Jean-Philippe	1 371,44 $	189,63 $	1 561,07 $				1 371,44 $	189,63 $	1 561,07 $
748406000	Collin,Eryc	1 393,13 $	192,63 $	1 585,77 $				1 393,13 $	192,63 $	1 585,77 $
748415000	Lussier,Jocelyn	1 393,13 $	192,63 $	1 585,77 $				1 393,13 $	192,63 $	1 585,77 $
748433000	Laberge,Martin				3 957,47 $	547,22 $	4 504,69 $	3 957,47 $	547,22 $	4 504,69 $
748442000	Bouchard,Patrick	1 393,13 $	192,63 $	1 585,77 $				1 393,13 $	192,63 $	1 585,77 $
748451000	Gauthier,Patrice				3 957,47 $	547,22 $	4 504,69 $	3 957,47 $	547,22 $	4 504,69 $
748460000	Renaud,Sebastien				3 957,47 $	547,22 $	4 504,69 $	3 957,47 $	547,22 $	4 504,69 $
748496000	Charest,Guillaume	1 366,62 $	188,97 $	1 555,59 $				1 366,62 $	188,97 $	1 555,59 $
748513000	St-Martin,Catherine	1 352,16 $	186,97 $	1 539,13 $				1 352,16 $	186,97 $	1 539,13 $
748522000	Brochu,Caroline	1 344,93 $	185,97 $	1 530,90 $				1 344,93 $	185,97 $	1 530,90 $
748531000	Raymond,Sebastien	1 393,13 $	192,63 $	1 585,77 $				1 393,13 $	192,63 $	1 585,77 $
748540000	Derepentigny,Julie	1 296,72 $	179,30 $	1 476,02 $				1 296,72 $	179,30 $	1 476,02 $
748559000	Desrosiers,Chantale	1 082,21 $	149,64 $	1 231,85 $				1 082,21 $	149,64 $	1 231,85 $
748567000	Rochette,Francois				3 957,47 $	547,22 $	4 504,69 $	3 957,47 $	547,22 $	4 504,69 $
748576000	Gavita,Elisa	1 393,13 $	192,63 $	1 585,77 $				1 393,13 $	192,63 $	1 585,77 $
748585000	Trepanier,Francois	1 393,13 $	192,63 $	1 585,77 $				1 393,13 $	192,63 $	1 585,77 $
748594000	Lauzon,Lucie	1 393,13 $	192,63 $	1 585,77 $				1 393,13 $	192,63 $	1 585,77 $
748602000	Richer,Philip	1 355,22 $	187,39 $	1 542,61 $				1 355,22 $	187,39 $	1 542,61 $
748611000	Lavoie,Eric	1 393,13 $	192,63 $	1 585,77 $				1 393,13 $	192,63 $	1 585,77 $
748639000	Morais,Francois	1 393,13 $	192,63 $	1 585,77 $				1 393,13 $	192,63 $	1 585,77 $
748648000	Lepore,Philippe	1 393,13 $	192,63 $	1 585,77 $				1 393,13 $	192,63 $	1 585,77 $
748656000	Lepitre,Martin				3 717,83 $	514,08 $	4 231,91 $	3 717,83 $	514,08 $	4 231,91 $

Matricule	Nom de l'employé	Pompier Montant TS	Pompier Intérêt [1,2]	Pompier Total	Lieutenant Montant TS	Lieutenant Intérêt [1,2]	Lieutenant Total	Combiné Montant TS	Combiné Intérêt [1,2]	Combiné Total
748665000	Royer,Claude Jr.	1 393,13 $	192,63 $	1 585,77 $				1 393,13 $	192,63 $	1 585,77 $
748674000	Belanger,Nicholas	1 393,13 $	192,63 $	1 585,77 $				1 393,13 $	192,63 $	1 585,77 $
748683000	Vaillancourt,Robin	1 393,13 $	192,63 $	1 585,77 $				1 393,13 $	192,63 $	1 585,77 $
748700000	Prevost,Olivier	1 393,13 $	192,63 $	1 585,77 $				1 393,13 $	192,63 $	1 585,77 $
748719000	Chateauneuf,Philippe				3 957,47 $	547,22 $	4 504,69 $	3 957,47 $	547,22 $	4 504,69 $
748728000	Dubois,Martin	1 393,13 $	192,63 $	1 585,77 $				1 393,13 $	192,63 $	1 585,77 $
748737000	Plamondon,Pierre	1 393,13 $	192,63 $	1 585,77 $				1 393,13 $	192,63 $	1 585,77 $
748754000	Taillefer,Hugo	1 324,74 $	183,18 $	1 507,91 $				1 324,74 $	183,18 $	1 507,91 $
748772000	Poulin,Mathieu	1 393,13 $	192,63 $	1 585,77 $				1 393,13 $	192,63 $	1 585,77 $
748781000	Lussier,Philippe-Paul	1 393,13 $	192,63 $	1 585,77 $				1 393,13 $	192,63 $	1 585,77 $
748790000	Ahern,David	1 383,49 $	191,30 $	1 574,79 $				1 383,49 $	191,30 $	1 574,79 $
748817000	Savard,Patrick	1 046,05 $	144,64 $	1 190,70 $				1 046,05 $	144,64 $	1 190,70 $
748826000	Landry,Mathieu	1 393,13 $	192,63 $	1 585,77 $				1 393,13 $	192,63 $	1 585,77 $
748834000	Athot,Alain				3 957,47 $	547,22 $	4 504,69 $	3 957,47 $	547,22 $	4 504,69 $
748852000	Morin,Denis	1 355,22 $	187,39 $	1 542,61 $				1 355,22 $	187,39 $	1 542,61 $
748861000	Ferland,Stephane	1 393,13 $	192,63 $	1 585,77 $				1 393,13 $	192,63 $	1 585,77 $
748870000	Belanger,Francois	1 393,13 $	192,63 $	1 585,77 $				1 393,13 $	192,63 $	1 585,77 $
748889000	Cardinale,Dany	1 282,26 $	177,30 $	1 459,56 $				1 282,26 $	177,30 $	1 459,56 $
748898000	Sylvain,Frederick				3 957,47 $	547,22 $	4 504,69 $	3 957,47 $	547,22 $	4 504,69 $
748915000	Trempe,Sebastien				3 957,47 $	547,22 $	4 504,69 $	3 957,47 $	547,22 $	4 504,69 $
748932000	David,Alexandre	1 393,13 $	192,63 $	1 585,77 $				1 393,13 $	192,63 $	1 585,77 $
749004000	Danis,Jean-Francois				3 334,41 $	461,06 $	3 795,47 $	3 334,41 $	461,06 $	3 795,47 $
749405000	Gilbert,Dany				1 300,90 $	179,88 $	1 480,78 $	1 300,90 $	179,88 $	1 480,78 $
749441000	Gingras,Dany	1 393,13 $	192,63 $	1 585,77 $				1 393,13 $	192,63 $	1 585,77 $
749450000	Lachapelle,Marco	1 393,13 $	192,63 $	1 585,77 $				1 393,13 $	192,63 $	1 585,77 $
749486000	Meloche,Cedric	1 308,77 $	180,97 $	1 489,74 $				1 308,77 $	180,97 $	1 489,74 $
752615000	Dozois,Jonathan				3 955,80 $	546,98 $	4 502,79 $	3 955,80 $	546,98 $	4 502,79 $
753142000	Durand-Fournier,Gabriel	1 393,13 $	192,63 $	1 585,77 $				1 393,13 $	192,63 $	1 585,77 $
753151000	Bigonnesse,Jean-Francois	850,82 $	117,65 $	968,47 $				850,82 $	117,65 $	968,47 $
753160000	Lafreniere,Claude	1 207,54 $	166,97 $	1 374,51 $				1 207,54 $	166,97 $	1 374,51 $
753179000	Johnson,Sylvain				3 957,47 $	547,22 $	4 504,69 $	3 957,47 $	547,22 $	4 504,69 $
753188000	Cote,Philippe				3 936,93 $	544,38 $	4 481,31 $	3 936,93 $	544,38 $	4 481,31 $
753205000	Dominique,Sylvain	1 123,18 $	155,31 $	1 278,49 $				1 123,18 $	155,31 $	1 278,49 $
753214000	Grise,Patrick	1 393,13 $	192,63 $	1 585,77 $				1 393,13 $	192,63 $	1 585,77 $
753223000	Phaneuf,Jean-Francois	1 393,13 $	192,63 $	1 585,77 $				1 393,13 $	192,63 $	1 585,77 $
753231000	Levesque,Julien	1 393,13 $	192,63 $	1 585,77 $				1 393,13 $	192,63 $	1 585,77 $
753259000	Deragon,Marc	1 393,13 $	192,63 $	1 585,77 $				1 393,13 $	192,63 $	1 585,77 $
753472000	Leclerc,Sylvain	1 393,13 $	192,63 $	1 585,77 $				1 393,13 $	192,63 $	1 585,77 $
753669000	Provost,Dominic				3 957,47 $	547,22 $	4 504,69 $	3 957,47 $	547,22 $	4 504,69 $
753678000	Latraverse,Francis	1 393,13 $	192,63 $	1 585,77 $				1 393,13 $	192,63 $	1 585,77 $
753873000	Saindon,Pierre-Luc	684,51 $	94,65 $	779,17 $	2 012,97 $	278,34 $	2 291,31 $	2 697,49 $	372,99 $	3 070,48 $
753891000	Hevey,Philippe	1 393,13 $	192,63 $	1 585,77 $				1 393,13 $	192,63 $	1 585,77 $
766574000	Bourque-Bourassa,Julien	1 283,96 $	177,54 $	1 461,50 $				1 283,96 $	177,54 $	1 461,50 $
769679000	Boulay,Jonathan	1 308,77 $	180,97 $	1 489,74 $				1 308,77 $	180,97 $	1 489,74 $
769688000	Bouchard,Patrick				1 615,86 $	223,43 $	1 839,29 $	1 615,86 $	223,43 $	1 839,29 $

Matricule	Nom de l'employé	Pompier Montant TS	Pompier Intérêt [1,2]	Pompier Total	Lieutenant Montant TS	Lieutenant Intérêt [1,2]	Lieutenant Total	Combiné Montant TS	Combiné Intérêt [1,2]	Combiné Total
769697000	Brazeau,Sebastien	1 393,13 $	192,63 $	1 585,77 $				1 393,13 $	192,63 $	1 585,77 $
769705000	Ciarlo,Sebastien	1 308,77 $	180,97 $	1 489,74 $				1 308,77 $	180,97 $	1 489,74 $
769713000	Charland,Carl	1 393,13 $	192,63 $	1 585,77 $				1 393,13 $	192,63 $	1 585,77 $
769722000	Cimon,Marco	1 393,13 $	192,63 $	1 585,77 $				1 393,13 $	192,63 $	1 585,77 $
769731000	Gagne,Cedric	576,05 $	79,65 $	655,71 $	1 520,00 $	210,18 $	1 730,17 $	2 096,05 $	289,83 $	2 385,88 $
769740000	Gagnon,Steve	1 393,13 $	192,63 $	1 585,77 $				1 393,13 $	192,63 $	1 585,77 $
769759000	Gaudet,Pierre-Jean	1 378,67 $	190,63 $	1 569,31 $				1 378,67 $	190,63 $	1 569,31 $
769768000	Gohier,Dominic				3 957,48 $	547,22 $	4 504,70 $	3 957,48 $	547,22 $	4 504,70 $
769777000	Madore,Vincent				3 375,49 $	466,74 $	3 842,23 $	3 375,49 $	466,74 $	3 842,23 $
769786000	Marcoux,Julien	1 393,13 $	192,63 $	1 585,77 $				1 393,13 $	192,63 $	1 585,77 $
769795000	Martinet,Jean-Francois				3 957,48 $	547,22 $	4 504,69 $	3 957,48 $	547,22 $	4 504,69 $
769802000	Menard,Vincent	1 393,13 $	192,63 $	1 585,77 $				1 393,13 $	192,63 $	1 585,77 $
769811000	Paquette,Patrice				1 985,58 $	274,55 $	2 260,14 $	1 985,58 $	274,55 $	2 260,14 $
769820000	Morin,Eric	496,51 $	68,66 $	565,17 $				496,51 $	68,66 $	565,17 $
769848000	Raiche,Pascal	1 393,13 $	192,63 $	1 585,77 $				1 393,13 $	192,63 $	1 585,77 $
769857000	Rioux,Jasmin				3 957,48 $	547,22 $	4 504,69 $	3 957,48 $	547,22 $	4 504,69 $
769866000	Saint-Pierre,Pascal				3 957,47 $	547,22 $	4 504,69 $	3 957,47 $	547,22 $	4 504,69 $
769875000	Zampini,Liborio	1 393,13 $	192,63 $	1 585,77 $				1 393,13 $	192,63 $	1 585,77 $
769884000	Roy,Alexandre	1 308,77 $	180,97 $	1 489,74 $				1 308,77 $	180,97 $	1 489,74 $
769893000	Allaire,Alexandre	1 393,13 $	192,63 $	1 585,77 $				1 393,13 $	192,63 $	1 585,77 $
769900000	Amendola,Alberto	1 393,13 $	192,63 $	1 585,77 $				1 393,13 $	192,63 $	1 585,77 $
769919000	Aubert,Benoit-Felix				3 957,48 $	547,22 $	4 504,69 $	3 957,48 $	547,22 $	4 504,69 $
769928000	Beauvais,David	1 393,13 $	192,63 $	1 585,77 $				1 393,13 $	192,63 $	1 585,77 $
769937000	Bolduc,Francois-Xavier	1 219,59 $	168,64 $	1 388,23 $				1 219,59 $	168,64 $	1 388,23 $
769946000	Sirois,Jeremie	1 393,13 $	192,63 $	1 585,77 $				1 393,13 $	192,63 $	1 585,77 $
769955000	Vallee,Benoit	1 332,88 $	184,30 $	1 517,18 $				1 332,88 $	184,30 $	1 517,18 $
769964000	Villemure,Gilbert	1 178,62 $	162,97 $	1 341,59 $				1 178,62 $	162,97 $	1 341,59 $
769973000	Rollin,Danik	1 393,13 $	192,63 $	1 585,77 $				1 393,13 $	192,63 $	1 585,77 $
770044000	Certosini,Sandro	624,26 $	86,32 $	710,58 $	2 012,97 $	278,34 $	2 291,31 $	2 637,23 $	364,66 $	3 001,89 $
770061000	De Cicco,Steve	1 335,29 $	184,64 $	1 519,92 $				1 335,29 $	184,64 $	1 519,92 $
770089000	Gagnon,Erik				3 717,83 $	514,08 $	4 231,91 $	3 717,83 $	514,08 $	4 231,91 $
770098000	Gagnon,Luc				3 957,47 $	547,22 $	4 504,69 $	3 957,47 $	547,22 $	4 504,69 $
770106000	Laflamme,Dany	1 229,23 $	169,97 $	1 399,21 $				1 229,23 $	169,97 $	1 399,21 $
770115000	Lavallee,David	684,51 $	94,65 $	779,17 $	2 012,97 $	278,34 $	2 291,31 $	2 697,49 $	372,99 $	3 070,48 $
770124000	Leblanc,Hugo-Pierre				2 526,48 $	349,35 $	2 875,83 $	2 526,48 $	349,35 $	2 875,83 $
770133000	Patenaude,Charles	1 364,21 $	188,63 $	1 552,84 $				1 364,21 $	188,63 $	1 552,84 $
770142000	Pilon,Jean-Francois	1 393,13 $	192,63 $	1 585,77 $				1 393,13 $	192,63 $	1 585,77 $
770159000	Renaud,Vincent	1 330,47 $	183,97 $	1 514,43 $				1 330,47 $	183,97 $	1 514,43 $
770177000	Turcotte,Steve	1 058,11 $	146,31 $	1 204,41 $				1 058,11 $	146,31 $	1 204,41 $
770186000	Troini,Sandro	684,51 $	94,65 $	779,17 $	1 855,49 $	256,57 $	2 112,06 $	2 540,01 $	351,22 $	2 891,23 $
770203000	Faucher-Harris,Jocelyn				3 957,47 $	547,22 $	4 504,69 $	3 957,47 $	547,22 $	4 504,69 $
770212000	Benoit,Eric	1 224,41 $	169,30 $	1 393,72 $				1 224,41 $	169,30 $	1 393,72 $
771461000	Syllion,Alberto				3 955,43 $	546,93 $	4 502,37 $	3 955,43 $	546,93 $	4 502,37 $
771541000	Bergeron,Maxime	928,49 $	128,39 $	1 056,87 $				928,49 $	128,39 $	1 056,87 $
776092000	Begin,Patrick	1 393,13 $	192,63 $	1 585,77 $				1 393,13 $	192,63 $	1 585,77 $

Matricule	Nom de l'employé	Pompier Montant TS	Pompier Intérêt [1,2]	Pompier Total	Lieutenant Montant TS	Lieutenant Intérêt [1,2]	Lieutenant Total	Combiné Montant TS	Combiné Intérêt [1,2]	Combiné Total
776153000	Forest,Dominic	1 393,13 $	192,63 $	1 585,77 $				1 393,13 $	192,63 $	1 585,77 $
776224000	Chiasson,Frederic	1 393,13 $	192,63 $	1 585,77 $				1 393,13 $	192,63 $	1 585,77 $
776368000	Duclos,Jean-Francois	1 386,18 $	191,67 $	1 577,86 $				1 386,18 $	191,67 $	1 577,86 $
778704000	Savinsky,Frederick	1 393,13 $	192,63 $	1 585,77 $				1 393,13 $	192,63 $	1 585,77 $
778767000	Rivest,Joffrey	1 393,13 $	192,63 $	1 585,77 $				1 393,13 $	192,63 $	1 585,77 $
778776000	Roussel,Louis Denis				3 307,03 $	457,28 $	3 764,31 $	3 307,03 $	457,28 $	3 764,31 $
778794000	Koch,Marvin	1 393,13 $	192,63 $	1 585,77 $				1 393,13 $	192,63 $	1 585,77 $
778801000	Brigger,Daniel	1 393,13 $	192,63 $	1 585,77 $				1 393,13 $	192,63 $	1 585,77 $
778810000	Bars,Roberto	1 393,13 $	192,63 $	1 585,77 $				1 393,13 $	192,63 $	1 585,77 $
778829000	Picone,Jacques	940,48 $	130,04 $	1 070,53 $				940,48 $	130,04 $	1 070,53 $
778838000	Khoury,Marc	1 393,13 $	192,63 $	1 585,77 $				1 393,13 $	192,63 $	1 585,77 $
778847000	Provencher,Bernard	1 393,13 $	192,63 $	1 585,77 $				1 393,13 $	192,63 $	1 585,77 $
778856000	Morin,Frederic	1 144,88 $	158,31 $	1 303,18 $				1 144,88 $	158,31 $	1 303,18 $
778865000	Hache,Jean-Benoit	1 393,13 $	192,63 $	1 585,77 $				1 393,13 $	192,63 $	1 585,77 $
778874000	Cayer,Charles	1 393,13 $	192,63 $	1 585,77 $				1 393,13 $	192,63 $	1 585,77 $
778883000	Desnoyers,Martin	684,51 $	94,65 $	779,17 $	2 012,97 $	278,34 $	2 291,31 $	2 697,49 $	372,99 $	3 070,48 $
778892000	Belanger,Simon	1 393,13 $	192,63 $	1 585,77 $				1 393,13 $	192,63 $	1 585,77 $
778909000	Bilodeau,Alexis				1 300,90 $	179,88 $	1 480,78 $	1 300,90 $	179,88 $	1 480,78 $
778918000	Binette,David	1 393,13 $	192,63 $	1 585,77 $				1 393,13 $	192,63 $	1 585,77 $
778927000	Boulianne,Nicolas	1 393,13 $	192,63 $	1 585,77 $				1 393,13 $	192,63 $	1 585,77 $
778936000	Bronsard,Dominic	1 393,13 $	192,63 $	1 585,77 $				1 393,13 $	192,63 $	1 585,77 $
778945000	Caron,Mathieu	1 393,13 $	192,63 $	1 585,77 $				1 393,13 $	192,63 $	1 585,77 $
778954000	Corbeil,Francois	1 393,13 $	192,63 $	1 585,77 $				1 393,13 $	192,63 $	1 585,77 $
778963000	Chiasson,Philippe	1 308,77 $	180,97 $	1 489,74 $				1 308,77 $	180,97 $	1 489,74 $
778972000	Cote,Hugo	1 393,13 $	192,63 $	1 585,77 $				1 393,13 $	192,63 $	1 585,77 $
778981000	Dagenais,Francois	1 393,13 $	192,63 $	1 585,77 $				1 393,13 $	192,63 $	1 585,77 $
778998000	Dubreuil,Marc-Andre				3 957,47 $	547,22 $	4 504,69 $	3 957,47 $	547,22 $	4 504,69 $
780326000	Goyette,Stephane				3 411,95 $	471,78 $	3 883,73 $	3 411,95 $	471,78 $	3 883,73 $
780335000	Guay,Sebastien	1 393,13 $	192,63 $	1 585,77 $				1 393,13 $	192,63 $	1 585,77 $
780353000	Joyal,Marc-Alexandre	1 393,13 $	192,63 $	1 585,77 $				1 393,13 $	192,63 $	1 585,77 $
780362000	Laporte,Martin	1 393,13 $	192,63 $	1 585,77 $				1 393,13 $	192,63 $	1 585,77 $
780407000	Lizee,Frederick	1 393,13 $	192,63 $	1 585,77 $				1 393,13 $	192,63 $	1 585,77 $
780415000	Martin,Pascal	1 393,13 $	192,63 $	1 585,77 $				1 393,13 $	192,63 $	1 585,77 $
780424000	Menard,Hugues				3 957,47 $	547,22 $	4 504,69 $	3 957,47 $	547,22 $	4 504,69 $
780433000	Messier,Yan	1 393,13 $	192,63 $	1 585,77 $				1 393,13 $	192,63 $	1 585,77 $
780442000	Pepin,Jonathan	1 258,16 $	173,97 $	1 432,13 $				1 258,16 $	173,97 $	1 432,13 $
780451000	Racette,Hugo	1 393,13 $	192,63 $	1 585,77 $				1 393,13 $	192,63 $	1 585,77 $
780540000	Theriault,Stephane	1 369,03 $	189,30 $	1 558,33 $				1 369,03 $	189,30 $	1 558,33 $
780559000	Lepine Izzi,Vincent				3 854,77 $	533,01 $	4 387,79 $	3 854,77 $	533,01 $	4 387,79 $
780568000	Fleurent,Mathieu				3 957,48 $	547,22 $	4 504,69 $	3 957,48 $	547,22 $	4 504,69 $
780586000	Montpetit,Claude	1 393,13 $	192,63 $	1 585,77 $				1 393,13 $	192,63 $	1 585,77 $
780737000	Lepine,Francis	1 393,13 $	192,63 $	1 585,77 $				1 393,13 $	192,63 $	1 585,77 $
780746000	Lebel,Jean-Francois	1 393,13 $	192,63 $	1 585,77 $				1 393,13 $	192,63 $	1 585,77 $
780764000	Desjardins,Philippe	684,51 $	94,65 $	779,17 $	2 012,97 $	278,34 $	2 291,31 $	2 697,49 $	372,99 $	3 070,48 $
781236000	Montbleau,Gaby	1 364,21 $	188,63 $	1 552,84 $				1 364,21 $	188,63 $	1 552,84 $

Matricule	Nom de l'employé	Pompier Montant TS	Pompier Intérêt [1,2]	Pompier Total	Lieutenant Montant TS	Lieutenant Intérêt [1,2]	Lieutenant Total	Combiné Montant TS	Combiné Intérêt [1,2]	Combiné Total
781245000	Labelle,Philippe				3 957,47 $	547,22 $	4 504,69 $	3 957,47 $	547,22 $	4 504,69 $
781254000	Urwin,Benjamin				3 957,47 $	547,22 $	4 504,69 $	3 957,47 $	547,22 $	4 504,69 $
781263000	Carbonneau,Steve	1 393,13 $	192,63 $	1 585,77 $				1 393,13 $	192,63 $	1 585,77 $
781281000	Grise,Mathieu	684,51 $	94,65 $	779,17 $	2 012,97 $	278,34 $	2 291,31 $	2 697,49 $	372,99 $	3 070,48 $
781290000	Guilbault,Eric	1 393,13 $	192,63 $	1 585,77 $				1 393,13 $	192,63 $	1 585,77 $
781745000	Vallieres,Alexandre	1 392,24 $	192,51 $	1 584,75 $				1 392,24 $	192,51 $	1 584,75 $
791234000	Morin,Robert	1 393,13 $	192,63 $	1 585,77 $				1 393,13 $	192,63 $	1 585,77 $
791476000	De Gagne,Patrick	1 394,03 $	192,76 $	1 586,78 $				1 394,03 $	192,76 $	1 586,78 $
791493000	Fizet,Frederic	1 108,72 $	153,31 $	1 262,03 $				1 108,72 $	153,31 $	1 262,03 $
791582000	Van Den Elshout,Andrew	1 393,13 $	192,63 $	1 585,77 $				1 393,13 $	192,63 $	1 585,77 $
791591000	Ireland,Thomas	1 202,72 $	166,31 $	1 369,03 $				1 202,72 $	166,31 $	1 369,03 $
791609000	Noel,Ian	1 393,13 $	192,63 $	1 585,77 $				1 393,13 $	192,63 $	1 585,77 $
791618000	Alexander,Brock	1 393,13 $	192,63 $	1 585,77 $				1 393,13 $	192,63 $	1 585,77 $
791627000	Clark,Steve	1 393,13 $	192,63 $	1 585,77 $				1 393,13 $	192,63 $	1 585,77 $
791636000	Laplante,Stephen	1 101,92 $	152,37 $	1 254,29 $				1 101,92 $	152,37 $	1 254,29 $
791645000	Hanley,Michael	1 197,83 $	165,63 $	1 363,46 $				1 197,83 $	165,63 $	1 363,46 $
791654000	Desmarteau,Brian	1 369,03 $	189,30 $	1 558,33 $				1 369,03 $	189,30 $	1 558,33 $
791663000	Nagy,Alexander	1 354,57 $	187,30 $	1 541,87 $				1 354,57 $	187,30 $	1 541,87 $
791671000	Lefebvre,Yann				130,09 $	17,99 $	148,08 $	130,09 $	17,99 $	148,08 $
791680000	Duff,Kayll				3 642,53 $	503,67 $	4 146,19 $	3 642,53 $	503,67 $	4 146,19 $
791716000	Bazinet,Gaetan	1 393,13 $	192,63 $	1 585,77 $				1 393,13 $	192,63 $	1 585,77 $
791725000	Longpre,Janick	814,67 $	112,65 $	927,32 $				814,67 $	112,65 $	927,32 $
791734000	Race,Kevin	1 393,13 $	192,63 $	1 585,77 $				1 393,13 $	192,63 $	1 585,77 $
791743000	Stejskal,Paul	1 393,13 $	192,63 $	1 585,77 $				1 393,13 $	192,63 $	1 585,77 $
791814000	Newcomb,James	631,49 $	87,32 $	718,81 $				631,49 $	87,32 $	718,81 $
Total général		**2 070 338,48 $**	**286 273,93 $**	**2 356 612,41 $**	**1 246 987,25 $**	**172 425,88 $**	**1 419 413,13 $**	**3 317 325,73 $**	**458 699,81 $**	**3 776 025,54 $**

[1] Basé selon les taux d'intérêt sur les créances applicables sur la période visée et sur le principe d'intérêt simple.

[2] Période du calcul d'intérêts s'étalant du 27 novembre 2017 (mi-période de la durée du grief) jusqu'au 31 décembre 2019.

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1207839001

Unité administrative responsable :	Service des ressources humaines , Direction des relations de travail , Division Rt - Sécurité Publique
Objet :	Entériner le paiement de 3 776 025,54 $ suite à la décision de Me Marcel Morin dans le dossier de grief 02-13-2017 déposé par l'Association des pompiers de Montréal Inc.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

Intervention financière - Dossier 1197839003 - 1207839001.xls

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Guy AUCOIN
Conseiller budgétaire
Tél : 514 872-4231

ENDOSSÉ PAR Le : 2020-01-15

Anne POIRIER
Chef de division
Tél : 514 516-5877
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 30.04

2020/02/27 17:00

(2)

Dossier # : 1204320002

Unité administrative responsable :	Service du greffe , Bureau de la présidence du conseil
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 16 a) promouvoir la participation publique et, à cet effet, fournir aux citoyennes et aux citoyens des informations utiles, énoncées dans un langage clair, et soutenir des pratiques de communication appropriées
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Approuver le programme d'activités des commissions permanentes du conseil d'agglomération pour l'année 2020.

Il est recommandé d'approuver le programme d'activités 2020 des commissions permanentes du conseil d'agglomération ci-après :
Commission sur la culture, le patrimoine et les sports

• Consultation publique sur les orientations à l'étude pour la mise en valeur des grands ensembles industriels d'intérêt patrimonial (CM19 1380)

Commission sur le développement économique et urbain et l'habitation

• Étude de l’évolution des hausses de loyers pour les commerçants, leurs conséquences sur l’économie de Montréal et les solutions pour les limiter (CM14 0948)

Commission sur le développement social et la diversité montréalaise

• Projet de Politique montréalaise pour l’action communautaire

• Analyse des modèles en place dans d’autres villes qui offrent le droit de vote à des résident.e.s permanent.e.s.(mandat confié par le comité exécutif, dans sa réponse à la recommandation 5 de l’avis du Conseil interculturel de Montréal (CiM) portant sur la participation des Montréalais.es issu.es de la diversité à la vie municipale) (CE19 1449)

• Déclaration contre l'intimidation sous toutes ses formes (CM16 0174) et Motion de l'opposition officielle sur la prévention de l'intimidation (CM16 0268)

Commission sur l'eau, l'environnement, le développement durable et les grands parcs

● Étude du projet de Plan directeur de gestion des matières résiduelles 2020-2025 de l'agglomération de Montréal (CG19 0486)

● Consultation publique sur la cessation du gaspillage alimentaire (CE20 0017)

Commission sur l’examen des contrats

● Contrats soumis par le comité exécutif qui répondent aux critères d’examen définis par les résolutions (CM11 0202) et (CG11 0082)

● De concert avec le Bureau de l’inspecteur général (BIG), revoir les critères d’examen établis en 2011 par les résolutions (CM11 0202) et (CG11 0082) et de faire des recommandations à ces conseils (CM19 0114 et CM19 0115)

Commission sur les finances et l'administration

● Consultations prébudgétaires 2021

● Rapport annuel du Vérificateur général pour l'exercice terminé le 31 décembre 2019

● Budgets de fonctionnement 2021 et Programme triennal d’immobilisations 2021-2023

● Le fardeau fiscal des OBNL locataires (CM17 0634)

● Étude de la norme ISO 37 001, certification anticorruption (CM18 1290)

Commission sur l’inspecteur général

● Étude des rapports de l’inspectrice générale

Commission sur le schéma d’aménagement et de développement de Montréal

● Éventuelles modifications au schéma d’aménagement et de développement

Commission de la sécurité publique

● Motion non partisane visant à veiller à ce que l'utilisation de nouvelles technologies par le SPVM et par d'autres services municipaux ne porte pas atteinte aux droits civils des citoyens (CM19 0947)

● Rapport des activités 2019 du Service de sécurité incendie de Montréal (SIM)

● Bilan de l'état de préparation de l'agglomération de Montréal à faire face à un sinistre (SIM)

● Rapport annuel 2019 du SPVM

● Bilan annuel des actions prises en matière de lutte contre le profilage raciale et sociale

● Présentation de la nouvelle politique en matière d’interpellation du SPVM

● Présentation du Rapport d'événement et de rétroaction. Inondations 2019.

Commission sur le transport et les travaux publics

● Accompagnement des Montréalaises et des Montréalais vers la mobilité durable

● Augmentation de la garantie des travaux de construction afin d’assurer la qualité des travaux routiers à Montréal (CM19 0475)

De plus, les commissions permanentes peuvent également, par leur initiative, faire l'étude de tout autre sujet à l'intérieur de leur mandat.

Signé par	Diane DRH BOUCHARD	**Le**	2020-02-11 13:02

Signataire : Diane DRH BOUCHARD

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1204320002**
Unité administrative responsable :	Service du greffe , Bureau de la présidence du conseil
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 16 a) promouvoir la participation publique et, à cet effet, fournir aux citoyennes et aux citoyens des informations utiles, énoncées dans un langage clair, et soutenir des pratiques de communication appropriées
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Approuver le programme d'activités des commissions permanentes du conseil d'agglomération pour l'année 2020.

CONTENU

CONTEXTE

En vertu de l'article 2 du *Règlement sur les commissions permanentes du conseil d'agglomération (RCG 06-024)* , les commissions permanentes doivent, chaque année, dresser un programme d'activités qu'elles présentent au conseil d'agglomération pour approbation.
Le programme d'activités de chaque commission pour l'année 2020 est présenté à la rubrique *Description* .

Il est utile de préciser qu'outre les sujets de consultation publique mentionnés, des mandats ponctuels déjà donnés par les instances décisionnelles ont été intégrés dans la programmation et ce, afin d'illustrer plus fidèlement la charge de travail actuelle des différentes commissions permanentes. D'autres sujets peuvent également être abordés dans le cadre de séances de travail en cours d'année.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG19 0151 - 28 mars 2019 : Approuver le programme d'activités des commissions permanentes du conseil d'agglomération pour l'année 2019.

DESCRIPTION

Il est recommandé d'approuver le programme d'activités 2020 des commissions permanentes du conseil d'agglomération ci-après :
Commission sur la culture, le patrimoine et les sports

- Consultation publique sur les orientations à l'étude pour la mise en valeur des grands

ensembles industriels d'intérêt patrimonial (CM19 1380)

Commission sur le développement économique et urbain et l'habitation

● Étude de l’évolution des hausses de loyers pour les commerçants, leurs conséquences sur l’économie de Montréal et les solutions pour les limiter (CM14 0948)

Commission sur le développement social et la diversité montréalaise

● Projet de Politique montréalaise pour l’action communautaire

● Analyse des modèles en place dans d’autres villes qui offrent le droit de vote à des résident.e.s permanent.e.s.(mandat confié par le comité exécutif, dans sa réponse à la recommandation 5 de l’avis du Conseil interculturel de Montréal (CiM) portant sur la participation des Montréalais.es issu.es de la diversité à la vie municipale) (CE19 1449)

● Déclaration contre l'intimidation sous toutes ses formes (CM16 0174) et Motion de l'opposition officielle sur la prévention de l'intimidation (CM16 0268)

Commission sur l'eau, l'environnement, le développement durable et les grands parcs

● Étude du projet de Plan directeur de gestion des matières résiduelles 2020-2025 de l'agglomération de Montréal (CG19 0486)

● Consultation publique sur la cessation du gaspillage alimentaire (CE20 0017)

Commission sur l’examen des contrats

● Contrats soumis par le comité exécutif qui répondent aux critères d’examen définis par les résolutions (CM11 0202) et (CG11 0082)

● De concert avec le Bureau de l’inspecteur général (BIG), revoir les critères d’examen établis en 2011 par les résolutions (CM11 0202) et (CG11 0082) et de faire des recommandations à ces conseils (CM19 0114 et CM19 0115)

Commission sur les finances et l'administration

● Consultations prébudgétaires 2021

● Rapport annuel du Vérificateur général pour l'exercice terminé le 31 décembre 2019

● Budgets de fonctionnement 2021 et Programme triennal d’immobilisations 2021-2023

● Le fardeau fiscal des OBNL locataires (CM17 0634)

● Étude de la norme ISO 37 001, certification anticorruption (CM18 1290)

Commission sur l’inspecteur général

● Étude des rapports de l’inspectrice générale

Commission sur le schéma d’aménagement et de développement de Montréal

● Éventuelles modifications au schéma d’aménagement et de développement

Commission de la sécurité publique

● Motion non partisane visant à veiller à ce que l'utilisation de nouvelles technologies par le SPVM et par d'autres services municipaux ne porte pas atteinte aux droits civils des citoyens (CM19 0947)

● Rapport des activités 2019 du Service de sécurité incendie de Montréal (SIM)

● Bilan de l'état de préparation de l'agglomération de Montréal à faire face à un sinistre (SIM)

● Rapport annuel 2019 du SPVM

● Bilan annuel des actions prises en matière de lutte contre le profilage raciale et sociale

● Présentation de la nouvelle politique en matière d'interpellation du SPVM

● Présentation du Rapport d'événement et de rétroaction. Inondations 2019.

Commission sur le transport et les travaux publics

● Accompagnement des Montréalaises et des Montréalais vers la mobilité durable

● Augmentation de la garantie des travaux de construction afin d'assurer la qualité des travaux routiers à Montréal (CM19 0475)

De plus, les commissions permanentes peuvent également, par leur initiative, faire l'étude de tout autre sujet à l'intérieur de leur mandat.

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les sujets inscrits au programme d'activités sont diffusés, en prévision de chaque consultation publique, sur le site Internet des commissions permanentes à l'adresse suivante: ville.montreal.qc.ca/commissions ainsi que via les médias sociaux.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Eve BONNEAU
Chef de division

Tél : 514 872-6276
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2020-02-10

Marie-Eve BONNEAU
Chef de division

Tél : 514 872-6276
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Yves SAINDON
Greffier et directeur
Tél : 514 872-3007
Approuvé le : 2020-02-11

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 30.05

2020/02/27 17:00

(2)

Dossier # : 1207211011

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures du réseau routier , Direction gestion du portefeuille de projets , Division grands projets portefeuille 2
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 d) favoriser les modes de transport collectif et actif ainsi que les autres modes de transport ayant pour effet de limiter l'usage de la voiture en milieu urbain en vue de réduire la pollution atmosphérique et les émissions de gaz à effet de serre
Compétence d'agglomération :	Transport collectif des personnes
Projet :	-
Objet :	Autoriser la signature de la lettre pour non objection en réponse à l'Avis en vertu de l'Article 8(1) de la loi sur la Sécurité ferroviaire, de manière conditionnelle - Construction de l'étagement ferroviaire pour le nouveau Réseau express métropolitain (REM) à Montréal (A23.2: P18-P28) de- Chainage REM : 202+300 à 202+630 - Autoriser le directeur du Service des infrastructures du réseau routier à signer l'Avis pour non objection de manière conditionnelle.

Il est recommandé:
1. d'autoriser la signature de la lettre de non objection en réponse à l'Avis en vertu de l'Article 8(1) de la loi sur la Sécurité ferroviaire, pour et au nom de la Ville de Montréal, dans le cadre de la construction de l'étagement pour le nouveau REM à Montréal (A23.2: P18-P28), de manière conditionnelle à la réception d'un deuxième avis pour les piles P20 et P27 - Du chaînage REM : 202+300 à 202+630,

2. d'autoriser le directeur du Service des infrastructures du réseau routier à signer au nom de la Ville l'Avis de non objection de manière conditionnelle.

Signé par Isabelle CADRIN **Le** 2020-02-16 12:08

Signataire : Isabelle CADRIN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Mobilité et attractivité

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1207211011**
Unité administrative responsable :	Service des infrastructures du réseau routier , Direction gestion du portefeuille de projets , Division grands projets portefeuille 2
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 d) favoriser les modes de transport collectif et actif ainsi que les autres modes de transport ayant pour effet de limiter l'usage de la voiture en milieu urbain en vue de réduire la pollution atmosphérique et les émissions de gaz à effet de serre
Compétence d'agglomération :	Transport collectif des personnes
Projet :	-
Objet :	Autoriser la signature de la lettre pour non objection en réponse à l'Avis en vertu de l'Article 8(1) de la loi sur la Sécurité ferroviaire, de manière conditionnelle - Construction de l'étagement ferroviaire pour le nouveau Réseau express métropolitain (REM) à Montréal (A23.2: P18-P28) de- Chainage REM : 202+300 à 202+630 - Autoriser le directeur du Service des infrastructures du réseau routier à signer l'Avis pour non objection de manière conditionnelle.

CONTENU

CONTEXTE

Projet REM s.e.c géré par la Caisse de dépôt et placement du Québec infra (CDPQi) effectue la conception et la construction du Réseau Express Métropolitain (REM) par l'entremise du consortium NouvLR. La réalisation de ce projet de 67 km va nécessiter la construction de nouvelles infrastructures qui se raccorderont au réseau existant de la Ville de Montréal ou seront à proximité d'infrastructure existante. La portion de projet faisant l'objet du présent document concerne la réalisation d'un Saut-de-mouton, soit le passage des voies du REM au -dessus des voies ferroviaires de CN dans le secteur Bridge, juste à l'arrière du magasin Costco.

Les travaux ciblés consistent en la construction d'un nouveau pont d'étagement ferroviaire (rail léger), le long de la rue Bridge et le long des voies ferrées de CN entre S/D St-Hyacinthe PM 72.70 et S/D St-Hyacinthe PM 72.80, entre les piles 18 à 28 au-dessus des voies ferrées sur lesquelles CN agit a titre de compagnie de chemin de fer (les « Voies »). Le nouveau pont (le « Pont REM ») doit, une fois construit, permettre le passage de deux voies du REM électrifiées (1500V) par caténaire au-dessus des Voies.

La Loi sur la sécurité ferroviaire (L.R.C. (1985), ch. 32 (4e suppl.)) mentionne à l'article 8 que le promoteur doit donner un avis de travaux projetés (voir pièce jointe). Le paragraphe 8(1) de l'article se lit ainsi : Avis par le promoteur : Le promoteur ne peut entreprendre la

construction ou la modification d’installations ferroviaires désignées par règlement avant d’en avoir donné avis conformément aux règlements. Il peut toutefois le faire si tous les destinataires lui notifient leur intention de ne pas s’opposer au projet. Le paragraphe 8(2) se lit ainsi : Avis d’opposition : Le destinataire de l’avis qui considère que les travaux qui y sont visés portent atteinte à sa sécurité ou à celle de ses biens — meubles ou immeubles — peut, dans le délai prévu dans l’avis, notifier au promoteur son opposition motivée à leur égard, auquel cas il dépose sans délai copie de cette notification auprès du ministre.

Dans le cas d'un avis conditionnel ou d'une objection d'avis, une lettre devra être acheminée dans les soixante (60) jours suivant la réception de cet avis à Projet REM avec une copie au Ministre des transports du Canada, l'honorable M. Marc Garneau.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG19 0441 - 19 septembre 2019 - Autoriser la signature de l'Avis pour non objection en vertu de l'article 8(1) de la *Loi sur la sécurité ferroviaire* dans le cadre de la construction de l'étagement ferroviaire pour le nouveau Réseau express métropolitain (REM), du secteur Bridge/Bonaventure.

DESCRIPTION

La présente demande a été reçue par le Bureau de projet REM officiellement par la plate-forme de transmission Aconex le 30 janvier dernier et la Ville a un délai de 60 jours pour émettre son avis. Cette demande vise l'émission d'un avis d'objection à des travaux qui seront effectués dans le secteur Bridge/Bonaventure par Projet REM. Cette démarche répond à l'article 8(1) de la *Loi sur la sécurité ferroviaire* et la Ville doit donc confirmer si les travaux planifier par le demandeur peuvent affecter ou non la sécurité du publics et de ses actifs.
Les propriétaires des terrains contigus sont Costco Wholesale Canada, Roger Cable Communications, Les Produits chimiques Harcros Canada, Réseau express métropolitain inc. (REM inc.) et CN.

Les travaux de Projet REM seront réalisés sur les lots 6 305 836 (Harcros), 6 305 835, 6 305 837, 6 305 838 (REM inc.), 4 976 221 (CN), 1 381 624 (Rogers), 6 305 839 (Costco), dans des emprises qui seront fermées au public pendant les travaux.

Or, selon les plans reçus pour la demande d'autorisation de forage le 11 décembre dernier, le collecteur Riverside se trouve aux droits de la pile 27 à une distance estimée de 2,546 m. Également, une conduite locale en brique de 600 x 900 mm se situe aux droits de la pile 20 à une distance estimée de 1,622 m. Les exigence du contrat entre Projet REM et NouvLR requièrent des distances minimales de 3 m avec tout collecteur ou intercepteur et 1,8 m avec toutes conduites d'égout. De plus, ces conduites n'ont pas été géoréférenciées, par conséquent leur emplacement exact est inconnu. Un risque est actuellement présent pour la sécurité des actifs de la Ville, ainsi Projet REM s'est engagé à soustraire les éléments en question du présent avis ferroviaire afin de les soumettre ultérieurement.

JUSTIFICATION

Suite à l'analyse effectuée par les experts du Service de l'eau, la sécurité des actifs de la Ville qui sont le collecteur Riverside ainsi que la conduite en brique de 600 x 900 mm sont compromises puisque la méthode de forage par trépan en chute libre présentée par l'entrepreneur NouvLR de Projet REM en décembre dernier n'est pas acceptable et a été refusée étant donné que cette méthode produit beaucoup de vibrations à des vitesses supérieures à nos standards. La méthode proposée peut engendrer des vibrations importantes susceptibles de se propager jusqu'aux conduites, dont les vibrations pourraient

engendrer des déformations majeures. Une autre méthode doit alors être proposée à la Ville.

De plus, ces conduits ne sont pas géoréférencés, il est de la responsabilité de l'entrepreneur de Projet REM de localiser ses conduites afin de prouver que les distances minimales exigées entre les parois extérieures de l'ouvrage et des conduites sont respectées. Également, les piles 20 et 27 atteindront des élévations beaucoup plus profondes que le collecteur Riverside et la conduite en brique. En cas de bris du collecteur Riverside, un risque de surverse est possible en cas de pluie, un préavis de 3 semaines au MELCC est nécessaire.

Ainsi afin de protéger les actifs de la ville et de préserver l'échéancier de réalisation des autres travaux visés par l'Avis, Projet REM, à la demande de NouvLR, signifie à la Ville son désistement à l'égard de l'ensemble des travaux relatifs aux piliers 20 et 27 et les supprime de la portée des travaux visés par l'Avis, En conséquence de ce désistement, Projet REM s'engage à ce qu'un nouvel avis de travaux ferroviaire, distinct de l'Avis, soit soumis pour les piliers 20 et 27 lorsque l'analyse des résultats des investigations de NouvLR sera complétée.

Dans ces circonstances, Projet REM demande à la Ville de lui signifier un avis pour non objection, tel que le prévoit la Loi sur la sécurité ferroviaire (la « Loi »), pour les travaux relatifs aux piliers 18, 19, 21 à 26 et 28, conformément aux plans joints à l'Avis, dans la mesure où il n'existe aucun enjeu de sécurité les concernant. De cette manière, NouvLR pourrait entreprendre la construction de ces ouvrages tout en poursuivant les études requises pour la préparation du nouvel avis relatif aux travaux des piliers 20 et 27. Ainsi Projet REM s.e.c s'est engagé à soustraire les éléments en question du présent avis ferroviaire afin de les soumettre ultérieurement (voir pièce jointe).

Conséquemment, la demande d'autorisation de signature sera conditionnelle à la réception du deuxième avis, ce qui n'occasionnera aucun délai dans l'échéancier de réalisation du projet pour Projet REM et NouvLR.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les travaux mentionnées dans le présent sommaire décisionnel sont sous la responsabilité de la Caisse de Dépôt et Placement du Québec Infra (CDPQi)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

n.a.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Sans l'approbation et la diffusion de l'avis de non objection de l'ensemble des parties identifiées à l'Avis, Projet REM ne pourra faire construire par NouvLR cette section de tronçon.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

n.a.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Signature de l'Avis : mars 2020
Projet de type conception/construction : début: janvier 2020 à janvier 2021

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sonia THOMPSON
Chef de section, Grands projets partenaires, Portefeuille 2

Tél : 514 872-8544
Télécop. :

Professionnelle responsable du dossier :

Marie-Ève Boudreau, Chargée de projet grands projets partenaires
514 295-3360

ENDOSSÉ PAR Le : 2020-02-10

Isabelle LEBRUN
Chef de division - Grands projets partenaires

Tél : 514 872-4685
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Benoit CHAMPAGNE
Directeur
Tél : 514 872-9485
Approuvé le : 2020-02-11

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Claude CARETTE
Directeur
Tél : 514 872-6855
Approuvé le : 2020-02-11

Le 16 janvier 2020

M. Claude Carette
Directeur, Services des infrastructures, de la voirie
et des transports, Division des grands projets
Ville de Montréal
801, rue Brennan
Montréal (Québec) H3C 0G4

Projet : Réseau express métropolitain (REM)

Sujet : Avis en vertu de l'article 8(1) de la Loi sur la sécurité ferroviaire
Construction de l'étagement pour le nouveau REM à Montréal (A23.2 : P18-P28)
Chainage REM : 202+300 à 202+630

Monsieur,

Conformément au paragraphe 8(1) de la *Loi sur la sécurité ferroviaire*, S.R.C., 1985, c. 32 (4e supplément), (la « **Loi** »), la présente donne avis de l'intention de Projet REM s.e.c. (« **Projet REM** ») de construire l'étagement mentionné en rubrique comme il est indiqué sur les plans listés ici-bas dont vous trouverez un exemplaire ci-joint :

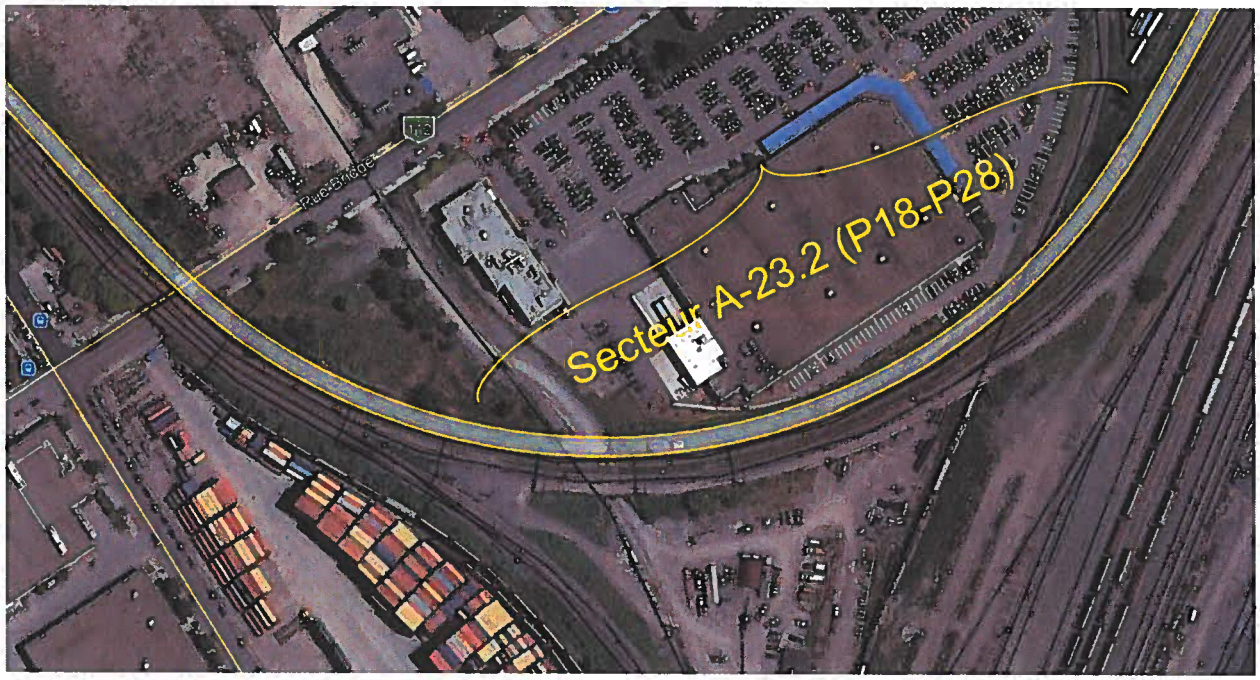
No. de plan	Titre	Date d'émission
602024-202600-10040-43D0-0108_PA	Page couverture	2019-10-01
602024-202600-10040-43D3-0208_PA	Table des matières	2019-10-01
602024-202600-10040-43D3-1112_PC	1 :1000 Plan et Élévation (1/2)	2019-10-01
602024-202600-10040-43D3-1113_PC	1 :1000 Plan et Élévation (2/2)	2019-10-01
602024-202600-10040-43D3-1131_PB	Plan et Profil (1/3)	2019-10-01
602024-202600-10040-43D3-1132_PB	Plan et Profil (2/3)	2019-10-01
602024-202600-10040-43D3-1133_PB	Plan et Profil (3/3)	2019-10-01
602024-202600-10040-43D3-1157_PC	1 :200 Plan et Élévation (1/3)	2019-10-01
602024-202600-10040-43D3-1158_PC	1 :200 Plan et Élévation (2/3)	2019-10-01
602024-202600-10040-43D3-1159_PC	1 :200 Plan et Élévation (3/3)	2019-10-01
602024-202600-10040-43D3-1208_PC	P18, P19, P20 et P21	2019-10-01

602024-202600-10040-43D3-1209_PC	P22, P23, P24 et P25	2019-10-01
602024-202600-10040-43D3-1216_PB	P26, P27 et P28	2019-10-01

Description des travaux projetés

Les travaux consistent à construire un nouveau pont d'étagement (rail léger), le long des voies ferrées du CN entre S/D ST-HYACINTHE PM 72.70 et S/D ST-HYACINTHE PM 72.80, entre les piliers 18 à 28, sur lesquelles CN agit à titre de compagnie de chemin de fer (les « Voies ») (voir A-23.2 dans le plan ci-dessous). Le nouveau pont (le « Pont REM ») doit, une fois construit, permettre le passage de deux voies du REM électrifiées (1500V) par caténaire.

Le présent avis porte sur les travaux de structure du Pont REM. La portée des travaux de drainage n'étant pas encore défini, un deuxième avis sera soumis lorsque la conception aura été complétée.



Vue en plan

Description des incidences éventuelles des travaux projetés sur la sécurité des biens et des personnes

Les travaux et les méthodes de travaux seront conduits de manières sécuritaires sans jamais affecter la sécurité des biens du public, ni des propriétaires des terrains contigus Costco Wholesale Canada, Rogers Cable Communications, Les Produits chimiques Harcros Canada, Réseau express métropolitain inc. (« REM inc. »), de CN, et ce, en tenant compte des courants vagabonds. Les travaux seront réalisés de manière à respecter toutes les règlementations en vigueur.

Les travaux seront réalisés à partir des lots 6 305 836 (Harcros), 6 305 835, 6 305 837, 6 305 838 (REM inc.), 4 976 221 (CN), 1 381 624 (Rogers), 6 305 839 (Costco), dans des emprises qui seront fermées au public pendant les travaux.

Toute personne qui considère que les travaux ferroviaires projetés porteraient atteinte à sa sécurité ou à celle de ses biens peut, dans les soixante (60) jours de la date de cet avis, notifier son opposition motivée aux travaux projetés à:

Paul Gendreau
Directeur de secteur
Projet REM s.e.c.
1140 boul. de Maisonneuve O., 12e étage
Montréal (Québec) H3A 1M8
Courriel : pgendreau@rem.info

Avec copie à :

Thomas Lavier,
Directeur, affaires juridiques
Projet REM s.e.c.
1140 boul. de Maisonneuve O., 12e étage
Montréal (Québec) H3A 1M8
Courriel : tlavier@rem.info

Avec copie additionnelle à :

L'honorable Marc Garneau
Ministre des Transports
Place de Ville
330, rue Sparks
Ottawa (Ontario) KIA ON5
Courriel : mintc@tc.gc.ca

Cependant, et tel que spécifié dans la Loi, le promoteur peut débuter les travaux si tous les destinataires lui notifient leur intention de ne pas s'opposer au projet. Projet REM projette d'exécuter ces travaux le plus rapidement possible et demande donc au destinataire de la présente de lui signifier son acceptation au projet en signant et en retournant le présent avis par courriel à M. Paul Gendreau (pgendreau@rem.info) et Me Thomas Lavier (tlavier@rem.info).

Pour de plus amples renseignements à ce sujet, veuillez-vous adresser à l'une de ces personnes aux coordonnées décrites ci-dessus.

Évènements	**Date et durée**
Date approximative du début des travaux	6 janvier 2020
Prévision de la durée des travaux	12 mois

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

André Dufour, CPA, CA
Directeur général, Projet REM s.e.c.

p.j. : Plans

c.c. : **M. Luciano Martin**, Directeur - Région du Québec, Transports Canada, luciano.martin@tc.gc.ca

M. Jaime Freyre de Andrade Calonge, Directeur de projet, NouvLR, jaime.freyre@nouvlr.com

M. Xavier de Nettancourt, Directeur du secteur Rive-Sud et Centre-Ville, NouvLR, xavier.denettancourt@nouvlr.com

ACCEPTATION

Sujet de l'avis :	Avis en vertu de l'article 8(1) de la Loi sur la sécurité ferroviaire Construction de l'étagement pour le nouveau REM à Montréal (A23.2 : P18-P28) Chainage REM : 202+300 à 202+630
Date de l'avis :	16 janvier 2020

Nous avons pris connaissance de cet avis et nous n'avons pas d'objection au projet.

Signé à : _____ le _____, 2020.

REPRÉSENTANT DÛMENT AUTORISÉ DE VILLE DE MONTRÉAL :

_____
Signature

_____
Nom en lettres moulées

_____
Titre

TÉMOIN :

_____
Signature

_____
Nom en lettres moulées

_____
Titre

RÉSEAU EXPRESS MÉTROPOLITAIN

STRUCTURE

ANTENNE RIVE SUD - STRUCTURE AÉRIENNE A23-IIB (P18-P28)

AU-DESSUS DE LA VOIE FERRÉE DU CN - PM72.65-PM72.98 ST-HYACINTHE

ÉMIS POUR AVIS

2019 -10-01

CONTRACT NO. 602024

Réseau express métropolitain

NouvLR

DRAWING No. 602024-202600-10040-43D0-0108 PA

2019-Oct-9 4:40:53 PM C:\rem\dms21\470\602024-202600-10040-43D0-0108.dwg

TABLE DES MATIÈRES

NUMÉRO DE DESSIN	RÉV.	TITRE DU DESSIN
602024-202600-10040-43D0-0108	PA	PAGE TITRE
602024-202600-10040-43D3-0208	PA	TABLE DES MATIÈRES
602024-202600-10040-43D3-1112	PC	1:1000 PLAN ET ÉLÉVATION - (1/2)
602024-202600-10040-43D3-1113	PC	1:1000 PLAN ET ÉLÉVATION - (2/2)
602024-202600-10040-43D3-1131	PB	PLAN ET PROFIL (1/3)
602024-202600-10040-43D3-1132	PB	PLAN ET PROFIL (2/3)
602024-202600-10040-43D3-1133	PB	PLAN ET PROFIL (3/3)
602024-202600-10040-43D3-1157	PC	1:200 PLAN ET PROFIL - (1/3)
602024-202600-10040-43D3-1158	PC	1:200 PLAN ET PROFIL - (2/3)
602024-202600-10040-43D3-1159	PC	1:200 PLAN ET PROFIL - (3/3)
602024-202600-10040-43D3-1208	PC	P18, P19, P20, P21
602024-202600-10040-43D3-1209	PC	P22, P23, P24, P25
602024-202600-10040-43D3-1216	PB	P26, P27, P28

FEUILLET: REM
DATE D'IMPRESSION: 2019-12-18 3:09 TOVAR RADA, YULINI
CHEMIN ENREGISTRÉ: C:\USERS\TOVAR\DESKTOP\DIVERS\CAD\STIEVE TSE\LIDS\602024-202600-10040-43D3-0208.DWG

FORMAT A1

CONÇU L. E., Ing. / P. K., Ing.
DESSINÉ J. BLOM, tech.
VÉRIFIÉ F. PANAH, Ing.
APPROUVÉ F. PANAH, Ing.

HISTORIQUE DE RÉVISION

RÉV	DATE	DESCRIPTION	PAR
PA	2019-10-01	ÉMIS POUR AVIS	P.K.

SCEAUX

ORDRE DES INGÉNIEURS DU QUÉBEC
Permis Temporaire / Temporary Licence
Nom / Name Firooz Panah
No. OIQ 5112000
Signature
Valide après / Valid after 2020-10-16
Site: RÉSEAU EXPRESS MÉTROPOLITAIN
MONTRÉAL 10-01-2018

PLAN DE LOCALISATION

ÉMIS POUR PERMIS

Ce dessin et toutes les informations techniques mentionnées doivent être tenus confidentielles par le récipiendaire, toute utilisation ou reproduction de ce dessin est interdite sans le consentement écrit de NouvLR.

MANDATAIRE

NouvLR

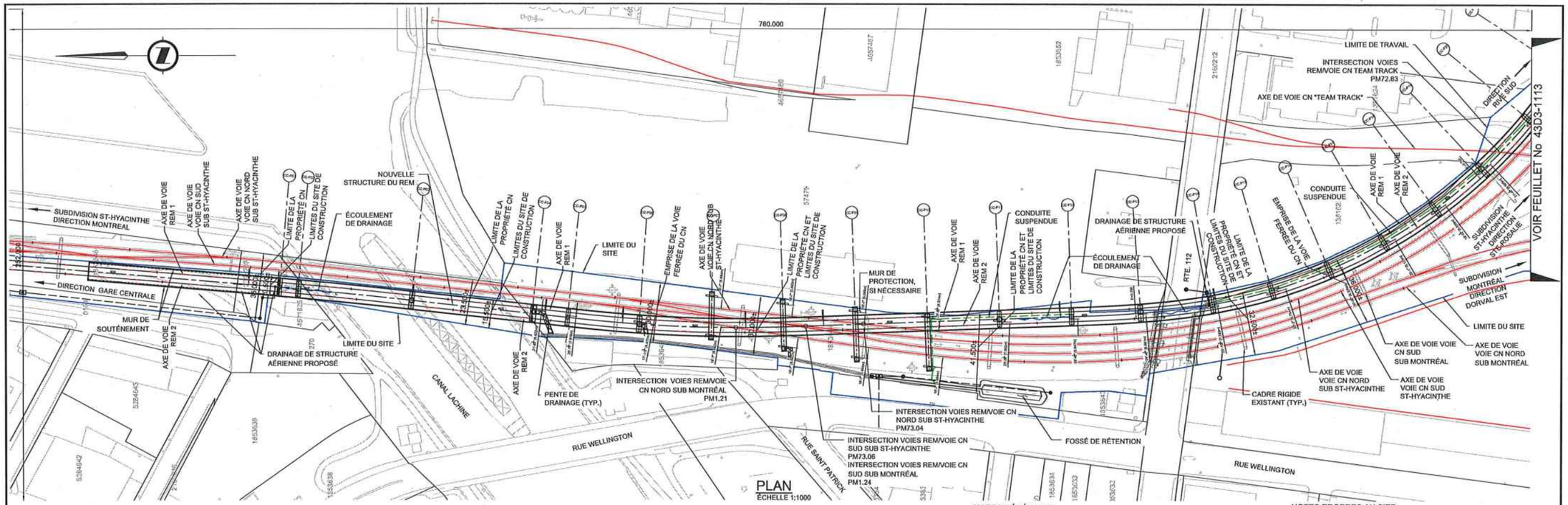
CLIENT

Réseau express métropolitain

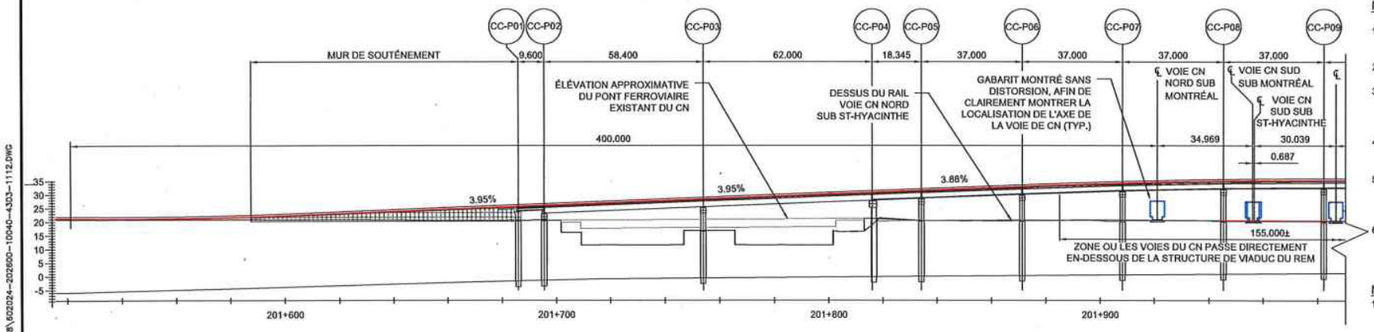
ÉCHELLES

RÉSEAU EXPRESS MÉTROPOLITAIN
ANTENNE RIVE-SUD
STRUCTURE AÉRIENNE A23-IIB AU-DESSUS DE LA VOIE FERRÉE DU CN: PM72.65 - PM72.98 ST-HYACINTHE
TABLE DES MATIÈRES

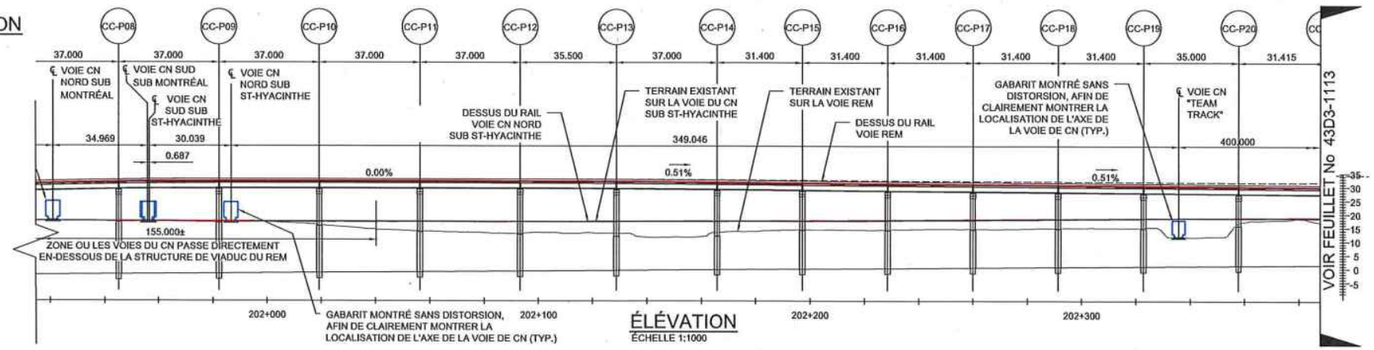
NUMÉRO DE DESSIN 602024-202600-10040-43D3-0208 PA



PLAN
ÉCHELLE 1:1000



ÉLÉVATION
ÉCHELLE 1:1000



ÉLÉVATION
ÉCHELLE 1:1000

NOTES GÉNÉRALES:

1. POUR LES NOTES GÉNÉRALES VOIR LES DESSINS 602024-000000-10040-43D0-0010 À 0013.
2. IL EST PROPOSÉ DE CONSTRUIRE UN NOUVEAU PONT AU-DESSUS DE LA VOIE DU CN.
3. LE NOUVEAU PONT DU TRAIN LÉGER AU DESSUS DES VOIES DU CN ENTRE LES PILIERS P5 ET P11 EST COMPOSÉ DE 6 TRAVÉES DE TROIS POUTRES NEBT SUPPORTANT UNE DALLE DE BÉTON.
4. LES TRAVÉES REPOSERONT SUR DES CHEVÊTRES EN BÉTON AVEC DES FONDATIONS PROFONDES EN CAISSON ENCASTRÉS AU ROC.
5. LES MESURES DE PROTECTION DES VOIES DU CN CONTRE LA CHUTE DE NEIGE À PARTIR DES STRUCTURES DU TRAIN LÉGER DU REM SERONT ÉTABLIES AVEC DES CLÔTURES MODIFIÉES.
6. LE DRAINAGE DES TABLIERS DES STRUCTURES AÉRIENNES DU REM SERA EFFECTUÉ PAR CONDUITES COLLECTANT LES EAUX PROVENANT DES AVALOIRS, DES CONDUITS ET DES DESCENTES DES STRUCTURES, DIRIGEANT LE RUISSELLEMENT DE FAÇON À NE PAS NUIRE AU DRAINAGE DE L'EMPRISE DU CN.

NOTES DRAINAGE:

1. LE DRAINAGE N'EST PAS ENCORE DÉFINI ET QU'IL FERA PARTIE D'UN DEUXIÈME AVIS LORS LA CONCEPTION AURA ÉTÉ COMPLÉTÉE.

NOTES PROPRES AU SITE:

1. SISMICITÉ: ZONE SISMIQUE "D" SELON LE RAPPORT GÉOTECHNIQUE.

NOTES GÉOTECHNIQUES:

1. LES PROFILS DES DIFFÉRENTES COUCHES ET DU SOCLE ROCHEUX (FRACTURÉ ET SAIN LE CAS ÉCHÉANT) ENTRE LES FORAGES ONT ÉTÉ DÉFINIS PAR INTERPOLATION LINÉAIRE ET ILS DOIVENT ÊTRE INTERPRÉTÉS AVEC PRÉCAUTION, PARCE QU'ILS NE REPRÉSENTENT PAS NÉCESSAIREMENT LA RÉALITÉ.
2. LE NIVEAU DU ROC SAIN AUGMENTE PROGRESSIVEMENT DE -6 M DANS LE SECTEUR DE LA PILE CC-P05 À +2 M DANS LE SECTEUR DE LA PILE CC-P11.
3. VOIR LE RAPPORT GÉOTECHNIQUE 602024-202642-80020-4GER-0004-PB, DATÉ DU 5 FÉVRIER 2019

RÉFÉRENCES:

1. PLANS DE LA STRUCTURE DU REM: LOTS DE DESSINS 43202600-A22, 43202600-A25 ET 43202600-A26.
2. ALIGNEMENT ET PROFIL DES VOIES DU TRAIN LÉGER SELON LES DESSINS 602024-212400-10000-4RD1-2013 À 2016
3. PLAN DIRECTEUR DU CN, REV. 01 EN DATE DU 4 AVRIL 2018

FEUILLET: 1112
DATE D'IMPRESSION: 2019-12-18 1:42 TOVAR RADA, YONI
CHEMIN ENREGISTRÉ: C:\USERS\TOVAR\DESKTOP\DATA\STEVE TSELIOS\P1B-P2B\602024-202600-10040-4303-1112.DWG

CONÇU	L. E., Ing. / P. K., Ing.
DESSINÉ	J. BLOM, tech.
VÉRIFIÉ	F. PANAH, Ing.
APPROUVÉ	F. PANAH, Ing.

FORMAT A1

HISTORIQUE DE RÉVISION

RÉV	DATE	DESCRIPTION	PAR
PA	2019-06-14	ÉMIS POUR PERMIS	P.K.
PB	2019-07-19	ÉMIS POUR AVIS	P.K.
PC	2019-10-01	ÉMIS POUR AVIS	P.K.

SCEAUX

ORDRE DES INGÉNIEURS DU QUÉBEC
Permis Temporaire / Temporary Licence
Nom / Name Firooz Panah
No. OIQ 5102059
Valide jusqu'à / Valid until 2019-10-16
Site: RÉSEAU EXPRESS MÉTROPOLITAIN MONTRÉAL 10-01-2019

PLAN DE LOCALISATION

ÉMIS POUR PERMIS
Ce dessin et toutes les informations techniques mentionnées doivent être tenus confidentielles par le récipiendaire, toute utilisation ou reproduction de ce dessin est interdite sans le consentement écrit de NouvLR

MANDATAIRE

NouvLR

CLIENT

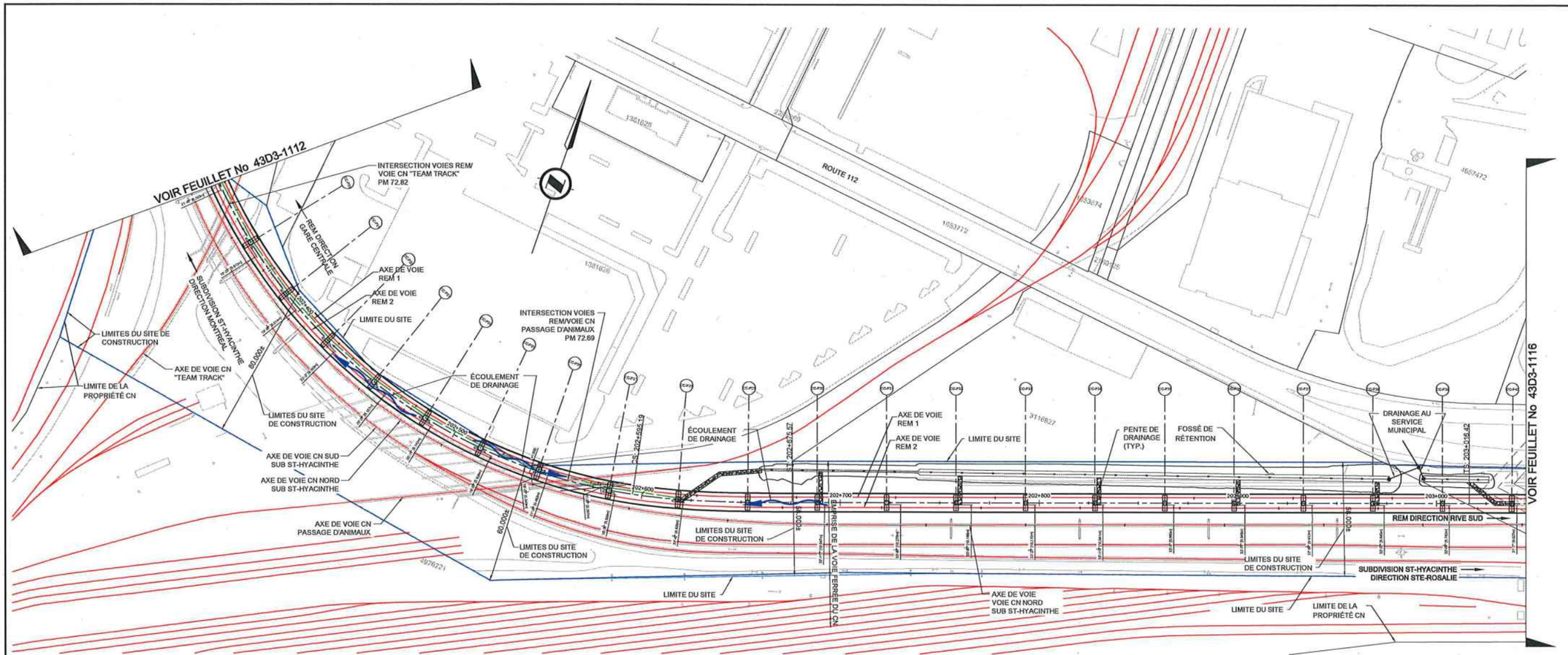
Réseau express métropolitain

ÉCHELLES

0 25 50 m H=1:1000
0 5 10 V=1:1000

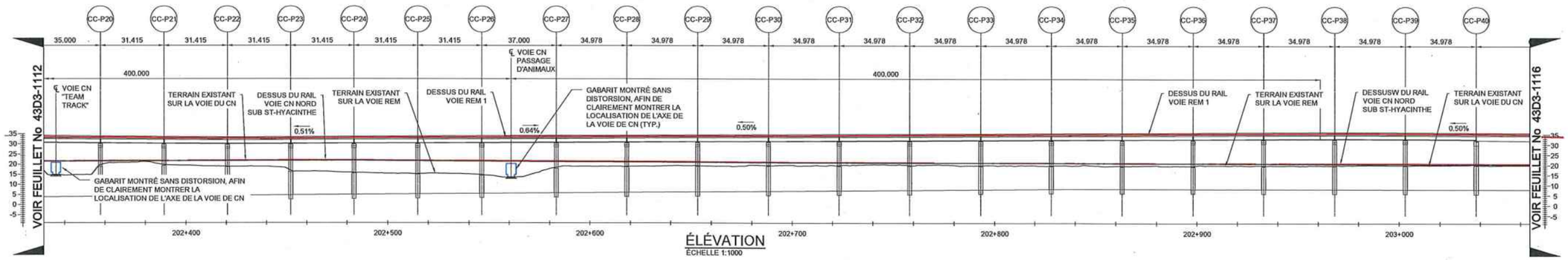
RÉSEAU EXPRESS MÉTROPOLITAIN
ANTENNE RIVE-SUD
STRUCTURE AÉRIENNE A23-IIA, A23-IIB AU-DESSUS DE LA VOIE FERRÉE DU CN: PM72.65 - PM72.98 ST-HYACINTHE
1:1000 PLAN ET ELEVATION - (1/2)

NUMÉRO DE DESSIN 602024-202600-10040-43D3 - 1112 | PC



PLAN

ÉCHELLE 1:1000



ÉLÉVATION

ÉCHELLE 1:1000

FEUILLET: 1113
DATE D'IMPRESSION: 2019-10-08 3:13 PM BLOM, JEFF
DWGIN: S:\INA\DAS\717\D\602024-202600-10040-4303-1113.DWG

FORMAT A1

CONÇU	L. E., ing. / P. K., ing.
DESSINÉ	J. BLOM, tech.
VÉRIFIÉ	F. PANAH, ing.
APPROUVÉ	F. PANAH, ing.

HISTORIQUE DE RÉVISION

RÉV	DATE	DESCRIPTION	PAR
PA	2019-06-14	ÉMIS POUR CONSENTEMENT CN	P.K.
PB	2019-07-19	ÉMIS POUR AVIS	P.K.
PC	2019-10-01	ÉMIS POUR AVIS	P.K.

SCEAUX

ORDRE DES INGÉNIEURS DU QUÉBEC
Permis Temporaire / Temporary Licence
Nom / Name Firooz Panah
No. OIQ PT02069
Nul après / Void after 2020-09-15
Site: RÉSEAU EXPRESS MÉTROPOLITAIN/ MONTRÉAL 10/01/2019

PLAN DE LOCALISATION

ÉMIS POUR PERMIS

Ce dessin et toutes les informations techniques mentionnées doivent être tenus confidentielles par le récipiendaire, toute utilisation ou reproduction de ce dessin est interdite sans le consentement écrit de NouvLR

MANDATAIRE

NouvLR

CLIENT

Réseau express métropolitain

ÉCHELLES

0 25 50 m H=1:1000
0 5 10 V=1:1000

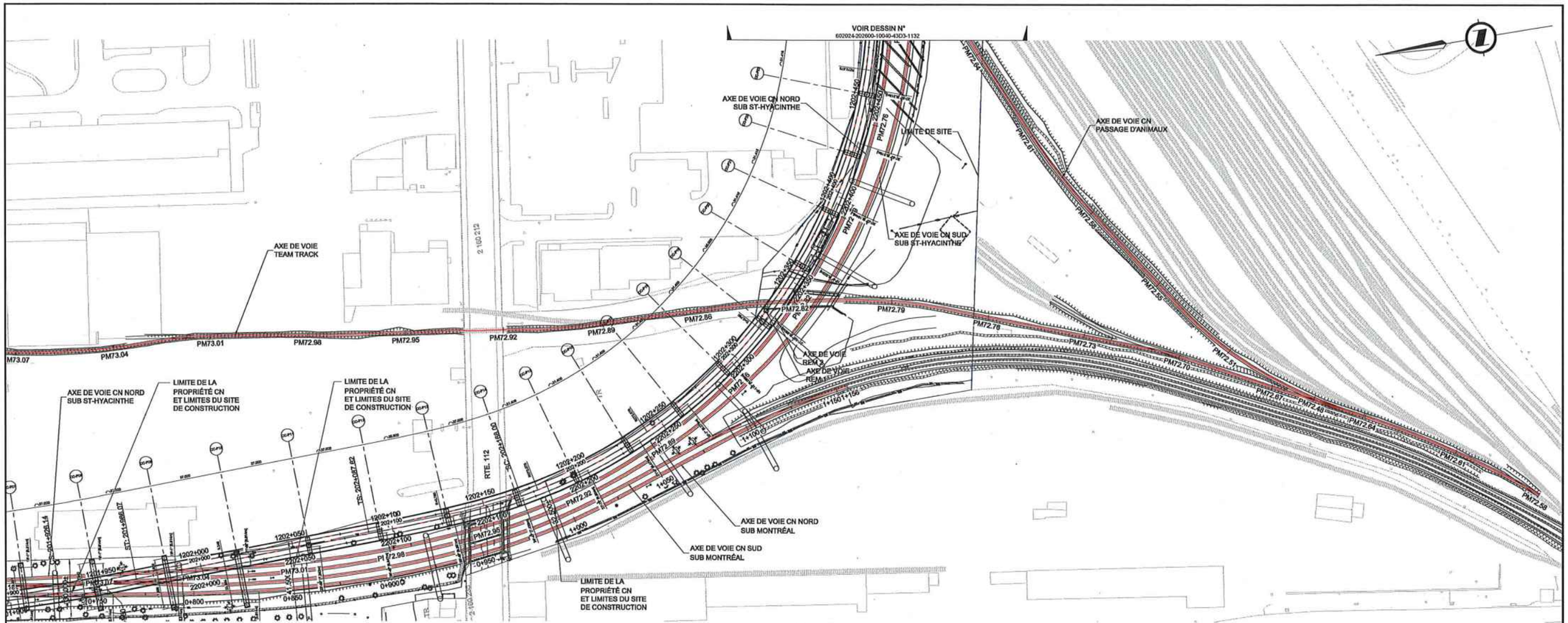
RÉSEAU EXPRESS MÉTROPOLITAIN

ANTENNE RIVE-SUD

STRUCTURE AÉRIENNE A23-IIA, A23-IIB AU-DESSUS DE LA VOIE FERRÉE DU CN: PM72.65 - PM72.98 ST-HYACINTHE

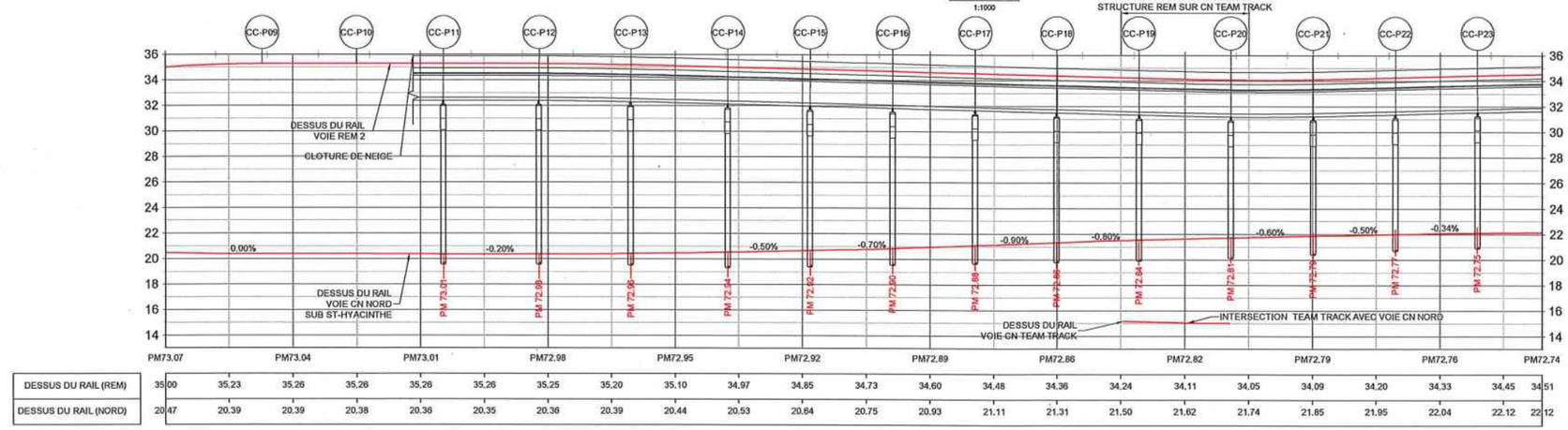
1:1000 PLAN ET ELEVATION - (2/2)

NUMÉRO DE DESSIN 602024-202600-10040-43D3 - 1113 PC



VUE EN PLAN
1:1000

LIMITE APPROXIMATIVE DE LA STRUCTURE REM SUR CN TEAM TRACK



DESSUS DU RAIL (REM)	35.00	35.23	35.26	35.26	35.26	35.26	35.25	35.20	35.10	34.97	34.85	34.73	34.60	34.48	34.36	34.24	34.11	34.05	34.09	34.20	34.33	34.45	34.51
DESSUS DU RAIL (NORD)	20.47	20.39	20.39	20.38	20.36	20.35	20.36	20.39	20.44	20.53	20.64	20.75	20.93	21.11	21.31	21.50	21.62	21.74	21.85	21.95	22.04	22.12	22.12

VUE EN PROFIL DE LA VOIE - VOIE CN NORD SUB ST-HYACINTHE
H=1:1000 V=1:200

ÉMIS POUR PERMIS

Ce dessin et toutes les informations techniques mentionnées doivent être tenus confidentielles par le récipiendaire, toute utilisation ou reproduction de ce dessin est interdite sans le consentement écrit de NouvLR

VOIR DESSIN N° 602024-202600-10040-43D3-1132

NOTE:

1. CES DESSINS SONT ÉMIS UNIQUEMENT POUR LA RÉVISION DES PILES P12 À P28.

2. LES CHAÎNAGES MENTIONNÉS SONT LES PM DE DÉBUT DES VOIES SUIVANTES, CONSIDÉRÉS PAR RAPPORT AUX POINTS MILIAIRE DE LA VOIE "SUB ST-HYACINTHE" INTERSECTÉE, À SAVOIR :

- LA VOIE 'TEAM TRACK' COMMENCE À SON INTERSECTION AVEC LA VOIE NORD SUB ST-HYACINTHE AU PM 72.82
- LA VOIE PASSAGE D'ANIMAUX COMMENCE À SON INTERSECTION AVEC LA VOIE NORD SUB ST-HYACINTHE AU PM 72.70

3. POUR LES PROFILES DES VOIES "TEAM TRACK" ET "PASSAGE D'ANIMAUX", VOIR LES DESSINS NUMÉRO: 602024-202600-10040-43D3-1133.

FEUILLET: PLAN&PROFIL 1-500
DATE D'IMPRESSION: 2019-10-08 3:20 PM BLOM, JEFF
CHEMIN ENREGISTRÉ: C:\VDA Data\4677\602024-202600-10040-43D3-1131.DWG

CONÇU D. DROB, ing / P. KIM, ing.
DESSINÉ I. NDOYE / J. BLOM, tech.
VÉRIFIÉ L. NI, ing.
APPROUVÉ F. PANAH, ing.

HISTORIQUE DE RÉVISION

RÉV	DATE	DESCRIPTION	PAR
PA	2019-07-05	ÉMIS POUR AVIS	D.D./P.K.
PB	2019-10-01	ÉMIS POUR AVIS	D.D./P.K.

SCEAUX

ORDRE DES INGÉNIEURS DU QUÉBEC
Permis Temporaire / Temporary Licence
Nom / Name Firouz Panah
No. OIQ PT02059
Val après / Valid after 2020-09-15
Site: RÉSEAU EXPRESS MÉTROPOLITAIN/ MONTRÉAL 10/01/2019

PLAN DE LOCALISATION

MANDATAIRE: NouvLR

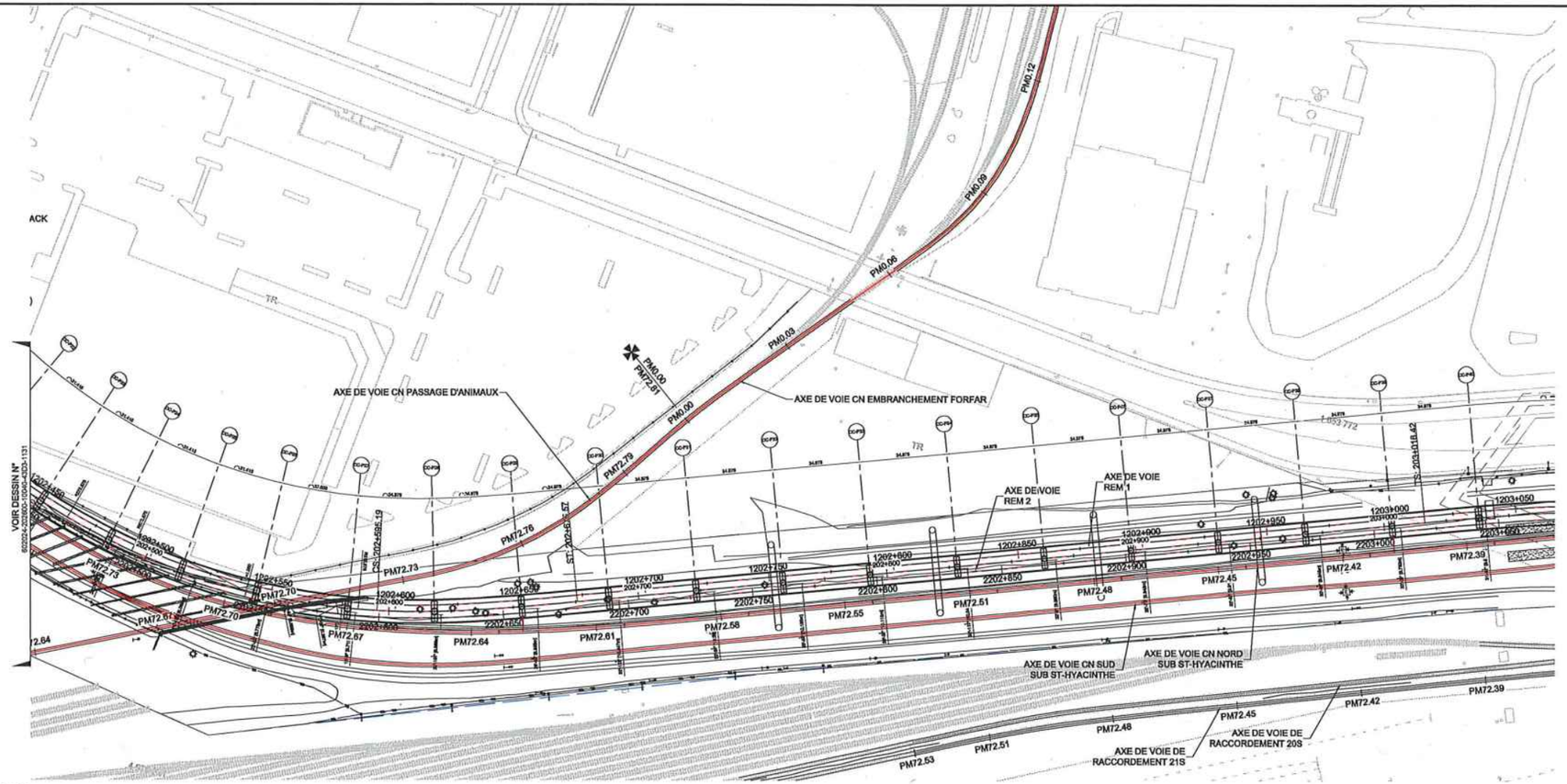
CLIENT: Réseau express métropolitain

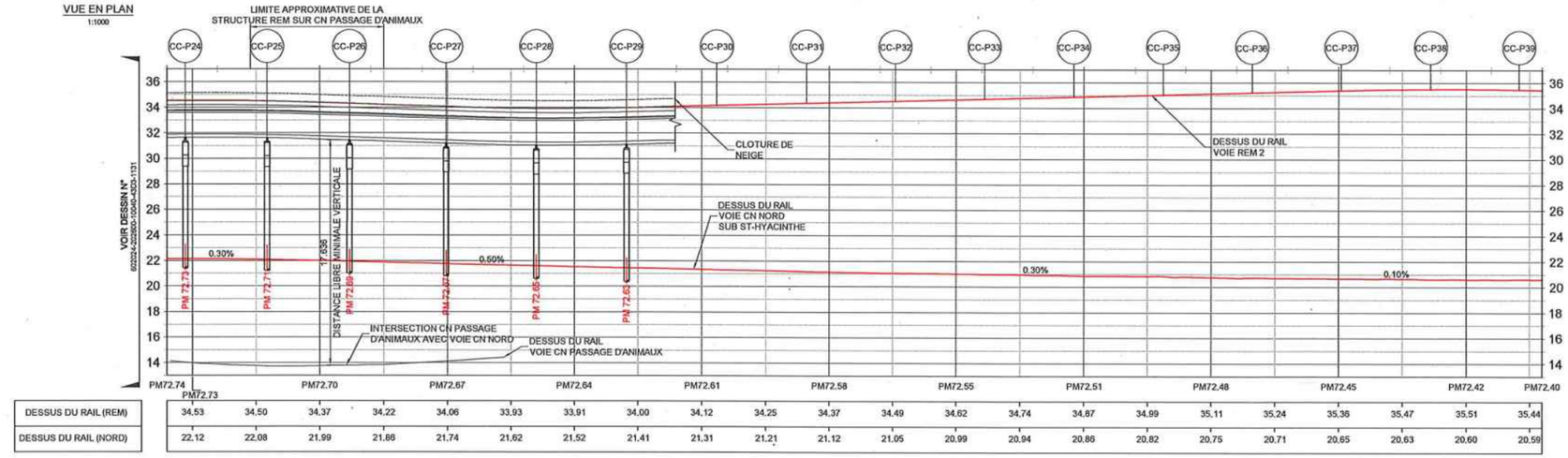
ÉCHELLES: 0 25 50 m H=1:1000 V=1:200; 0 5 10

RÉSEAU EXPRESS MÉTROPOLITAIN
ANTENNE RIVE-SUD
STRUCTURE AÉRIENNE A23-IIA, A23-IIB AU-DESSUS DE LA VOIE FERRÉE DU CN: PM72.65 - PM72.98 ST-HYACINTHE
PLAN ET PROFIL (1/3)

NUMÉRO DE DESSIN 602024-202600-10040-43D3-1131 PB

FORMAT A1





DESSUS DU RAIL (REM)	34.53	34.50	34.37	34.22	34.06	33.93	33.91	34.00	34.12	34.25	34.37	34.49	34.62	34.74	34.87	34.99	35.11	35.24	35.38	35.47	35.51	35.44
DESSUS DU RAIL (NORD)	22.12	22.08	21.99	21.86	21.74	21.62	21.52	21.41	21.31	21.21	21.12	21.05	20.99	20.94	20.86	20.82	20.75	20.71	20.65	20.63	20.60	20.59

ÉMIS POUR PERMIS

Ce dessin et toutes les informations techniques mentionnées doivent être tenus confidentielles par le récipiendaire, toute utilisation ou reproduction de ce dessin est interdite sans le consentement écrit de NouvLR

NOTES:

1. CES DESSINS SONT ÉMIS UNIQUEMENT POUR LA RÉVISION DES PILES P12 À P28.
2. LES CHAÎNAGES MENTIONNÉS SONT LES PM DE DÉBUT DES VOIES SUIVANTES, CONSIDÉRÉS PAR RAPPORT AUX POINTS MILIAIRE DE LA VOIE "SUB ST-HYACINTHE" INTERSECTÉE, À SAVOIR :
   - LA VOIE 'TEAM TRACK' COMMENCE À SON INTERSECTION AVEC LA VOIE NORD SUB ST-HYACINTHE AU PM 72.82
   - LA VOIE DE PASSAGE D'ANIMAUX COMMENCE À SON INTERSECTION AVEC LA VOIE NORD SUB ST-HYACINTHE AU PM 72.70.
3. POUR LES PROFILES DES VOIES "TEAM TRACK" ET "PASSAGE D'ANIMAUX", VOIR LES DESSINS NUMÉRO: 602024-202600-10040-43D3-1133.

VUE EN PROFIL DE LA VOIE - VOIE CN NORD SUB ST-HYACINTHE
H=1:1000 V=1:200

FEUILLET: PLAN&PROFIL 1:500
DATE: 2019/10/01 - 08:33:38 PM BLOM, JEFF
CHEMIN ENREGISTRÉ: C:\REM\DAS24877\602024-202600-10040-4303-1132.DWG

FORMAT A1

CONÇU	D. DROB, ing / P. KIM, ing.
DESSINÉ	I. NDOYE / J. BLOM, tech.
VÉRIFIÉ	L. NI, ing.
APPROUVÉ	F. PANAH, ing.

HISTORIQUE DE RÉVISION

RÉV	DATE	DESCRIPTION	PAR
PA	2019-07-05	ÉMIS POUR AVIS	D.D./P.K.
PB	2019-10-01	ÉMIS POUR AVIS	D.D./P.K.

SCEAUX

ORDRE DES INGÉNIEURS DU QUÉBEC
Permis Temporaire / Temporary Licence
Nom / Name Firooz Panah
No. OIQ PT02059
Mal après / Void after 2020-09-16
Site: RÉSEAU EXPRESS MÉTROPOLITAIN/ MONTRÉAL 10/01/2019

PLAN DE LOCALISATION

MANDATAIRE

NouvLR

CLIENT

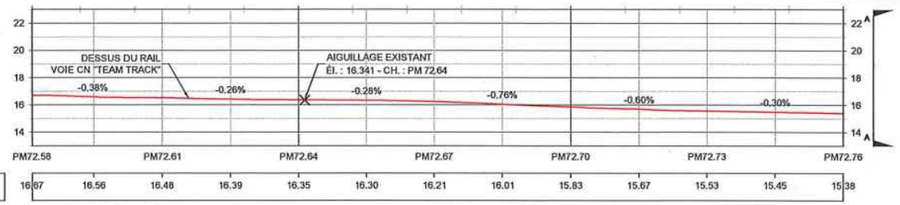
Réseau express métropolitain

ÉCHELLES

0 25 50 m H=1:1000 V=1:200
0 5 10

RÉSEAU EXPRESS MÉTROPOLITAIN
ANTENNE RIVE-SUD
STRUCTURE AÉRIENNE A23-IIA, A23-IIB AU-DESSUS DE LA VOIE FERRÉE DU CN: PM72.65 - PM72.98 ST-HYACINTHE
PLAN ET PROFIL (2/3)

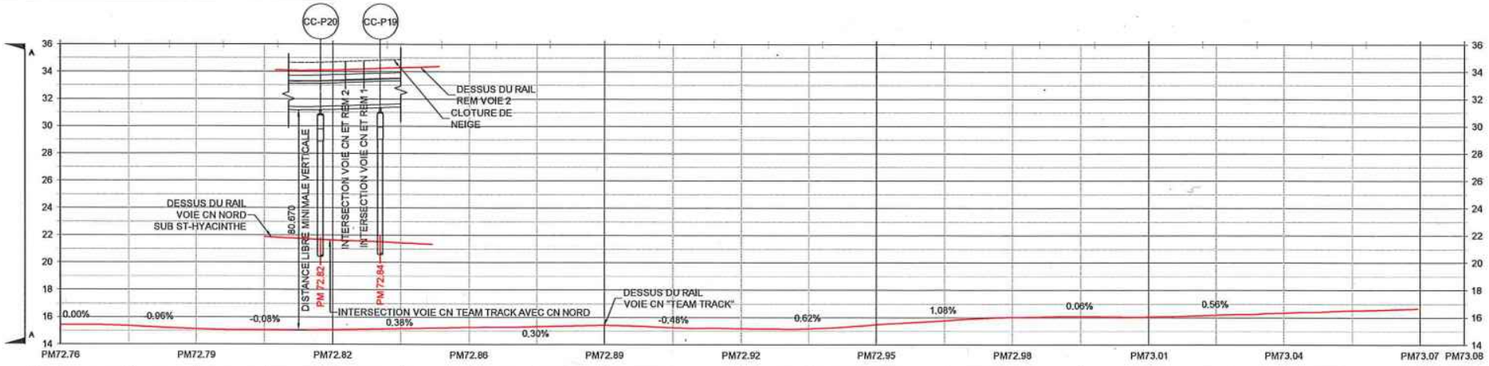
NUMÉRO DE DESSIN 602024-202600-10040-43D3-1132 PB



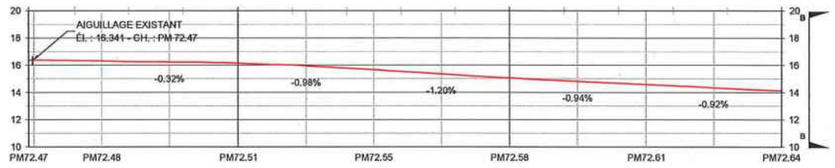
DESSUS DU RAIL (DR)	16.67	16.56	16.48	16.39	16.35	16.30	16.21	16.01	15.83	15.67	15.53	15.45	15.38

VUE EN PROFIL DE LA VOIE - VOIE CN TEAM TRACK

H=1:1000 V=1:200



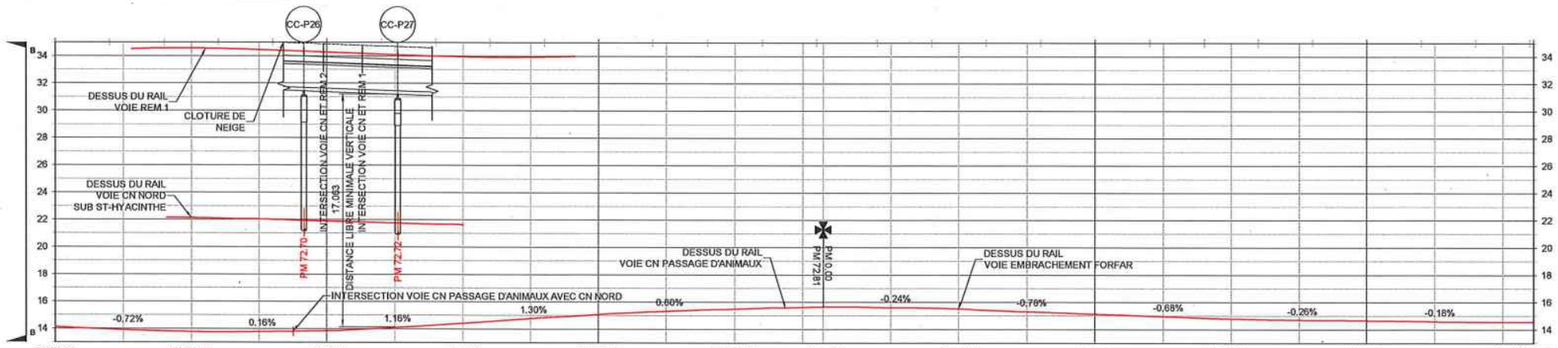
DESSUS DU RAIL (REM)					34.09	34.27																
DESSUS DU RAIL (DR)	15.38	15.32	15.08	15.02	15.04	15.13	15.23	15.29	15.38	15.22	15.14	15.15	15.45	15.72	15.99	16.04	16.02	16.16	16.30	16.47		
DESSUS DU RAIL (NORD)				21.85	21.62	21.41																



DESSUS DU RAIL (PD'A)	16.34	16.28	16.19	16.12	15.92	15.63	15.32	15.03	14.78	14.56	14.33	14.10

VUE EN PROFIL DE LA VOIE - VOIE CN PASSAGE D'ANIMAUX ET EMBRANCHEMENT FORFAR

H=1:1000 V=1:200



DESSUS DU RAIL (REM)			34.53	34.42	34.25	34.07	33.94	33.91														
DESSUS DU RAIL (PD'A)	14.10	13.87	13.74	13.75	13.82	14.07	14.40	14.74	15.05	15.30	15.45	15.585.61	15.58	15.49	15.28	15.10	14.92	14.76	14.67	14.63	14.57	14.54
DESSUS DU RAIL (NORD)			22.10	22.01	21.87	21.74																

NOTES:

1. CES DESSINS SONT ÉMIS UNIQUEMENT POUR LA RÉVISION DES PILES P12 À P28.
2. POUR LA VUE EN PLAN DE LES VOIES TEAM TRACK ET PASSAGE D'ANIMAUX VOIR DESSIN NUMÉRO: 602024-202600-10040-43D3-1131.
3. POUR LA VUE EN PLAN DE LES VOIE PASSAGE D'ANIMAUX ET L'EMBRANCHEMENT FORFAR VOIR DESSIN NUMÉRO: 602024-202600-10040-43D3-1132.
4. LES CHAÎNAGES MENTIONNÉES SONT LES PM DE DÉBUT DES VOIES SUIVANTES, CONSIDÉRÉES PAR RAPPORT AUX POINTS MILIAIRE DE LA VOIE "SUB ST HYACINTHE" INTERSECTÉE, À SAVOIR :
   - LA VOIE TEAM TRACK COMMENCE À SON INTERSECTION AVEC LA VOIE NORD SUB ST HYACINTHE AU PM 72.82
   - LA VOIE DE PASSAGE D'ANIMAUX COMMENCE À SON INTERSECTION AVEC LA VOIE NORD SUB ST HYACINTHE AU PM 72.70.

ÉMIS POUR PERMIS
Ce dessin et toutes les informations techniques mentionnées doivent être tenus confidentielles par le récipiendaire, toute utilisation ou reproduction de ce dessin est interdite sans le consentement écrit de NouvLR

FEUILLET: PLAN&PROFIL 1=500
DATE D'IMPRESSION: 2019-10-08 3:57 PM BLOM, JEFF
DESSIN ENREGISTRÉ: C:\DESSINS\602024-202600-10040-43D3-1133.DWG

CONÇU	D. DROB, ing / P. KIM, ing.
DESSINÉ	M. MILHOMME / J. BLOM, tech.
VÉRIFIÉ	L. NI, ing.
APPROUVÉ	F. PANAH, ing.

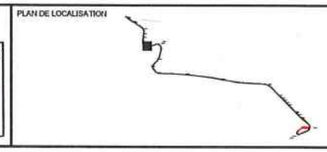
HISTORIQUE DE RÉVISION

RÉV	DATE	DESCRIPTION	PAR
PA	2019-07-05	ÉMIS POUR AVIS	D.D./P.K.
PB	2019-10-01	ÉMIS POUR AVIS	D.D./P.K.

SCEAUX

ORDRE DES INGÉNIEURS DU QUÉBEC
Permis Temporaire / Temporary Licence
Nom / Name Firooz Panah
No. OIQ PT02059
Nul après / Void after 2020-09-18
Site: RÉSEAU EXPRESS MÉTROPOLITAIN/ MONTRÉAL 10/01/2019

PLAN DE LOCALISATION



MANDATAIRE

NouvLR

CLIENT

Réseau express métropolitain

ÉCHELLES

0 25 50 m H=1:1000
0 5 10 V=1:200

RÉSEAU EXPRESS MÉTROPOLITAIN

ANTENNE RIVE-SUD

STRUCTURE AÉRIENNE A23-IIA, A23-IIB AU-DESSUS DE LA VOIE FERRÉE DU CN: PM72,65 - PM72,98 ST-HYACINTHE

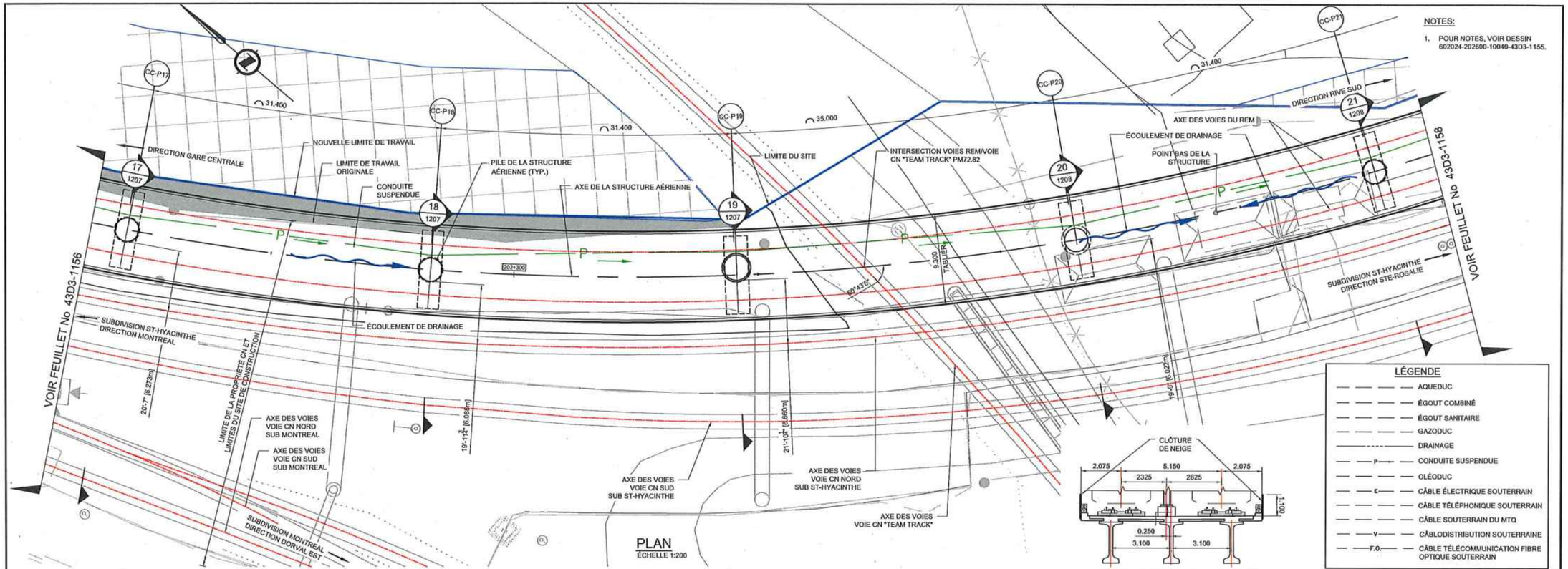
PLAN ET PROFIL (3/3)

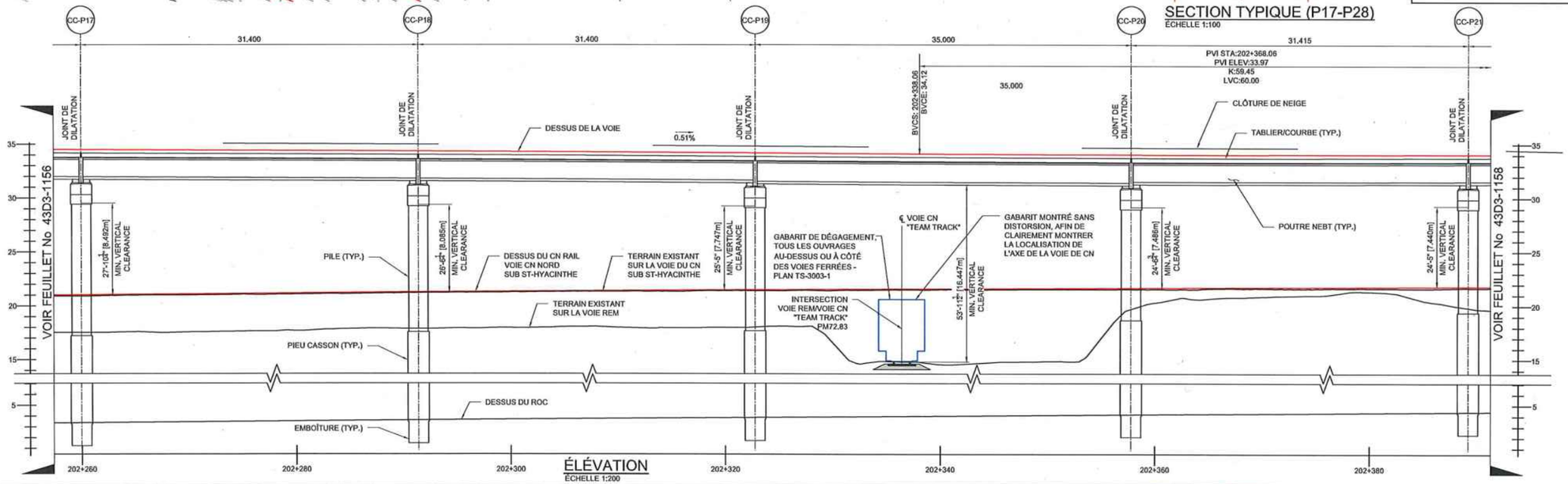
NUMÉRO DE DESSIN 602024-202600-10040-43D3 - 1133 PB

FORMAT A1

NOTES:

1. POUR NOTES, VOIR DESSIN 602024-202600-10040-43D3-1155.





CONÇU	L. E., Ing. / P. K., Ing.
DESSINÉ	J. BLOM, tech.
VÉRIFIÉ	F. PANAH, Ing.
APPROUVÉ	F. PANAH, Ing.

HISTORIQUE DE RÉVISION

RÉV	DATE	DESCRIPTION	PAR
PA	2019-06-14	ÉMIS POUR CONSENTEMENT CN	P.K.
PB	2019-07-19	ÉMIS POUR AVIS	P.K.
PC	2019-10-01	ÉMIS POUR AVIS	P.K.

SCEAUX

ORDRE DES INGÉNIEURS DU QUÉBEC
Permis Temporaire / Temporary Licence
Nom / Name Farzad Panah
No. 080 PT005503
Valide du / Valid after 2019-09-16
Site RÉSEAU EXPRESS MÉTROPOLITAIN / MONTRÉAL 30/09/2019

PLAN DE LOCALISATION

ÉMIS POUR PERMIS

Ce dessin et toutes les informations techniques mentionnées doivent être tenus confidentielles par la réciprocité, toute utilisation ou reproduction de ce dessin est interdite sans le consentement écrit de NouvLR

MANDATAIRE

NouvLR

CLIENT

Réseau express métropolitain

ÉCHELLES

0 5 10 m H=1:200

RÉSEAU EXPRESS MÉTROPOLITAIN

ANTENNE RIVE-SUD

STRUCTURE AÉRIENNE A23-IIB AU-DESSUS DE LA VOIE FERRÉE DU CN: PM72.65 - PM72.98 ST-HYACINTHE

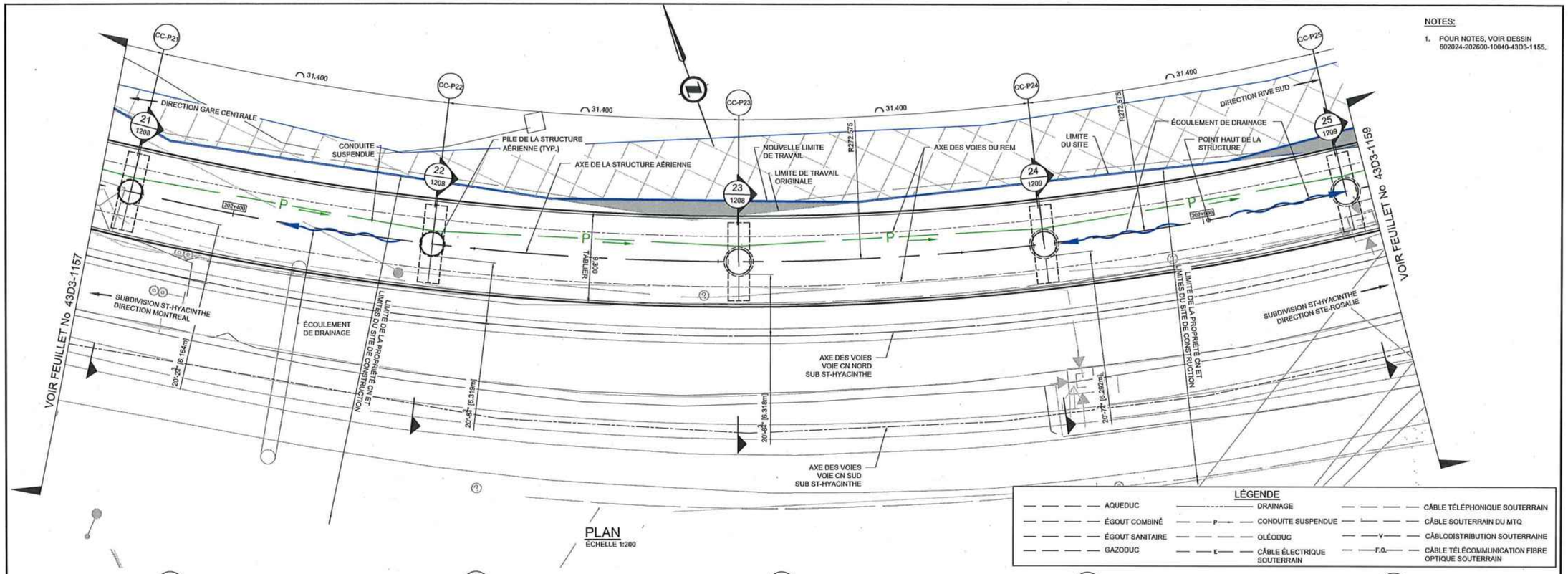
1:200 PLAN ET ELEVATION - (1/3)

NUMÉRO DE DESSIN 602024-202600-10040-43D3-1157 | PC

FEUILLET: 1157-P17-P21
DATE D'IMPRESSION: 2019-10-18 10:37
C:\REVIT\602024-202600-10040-43D3-1157.DWG
FORMAT A1

NOTES:

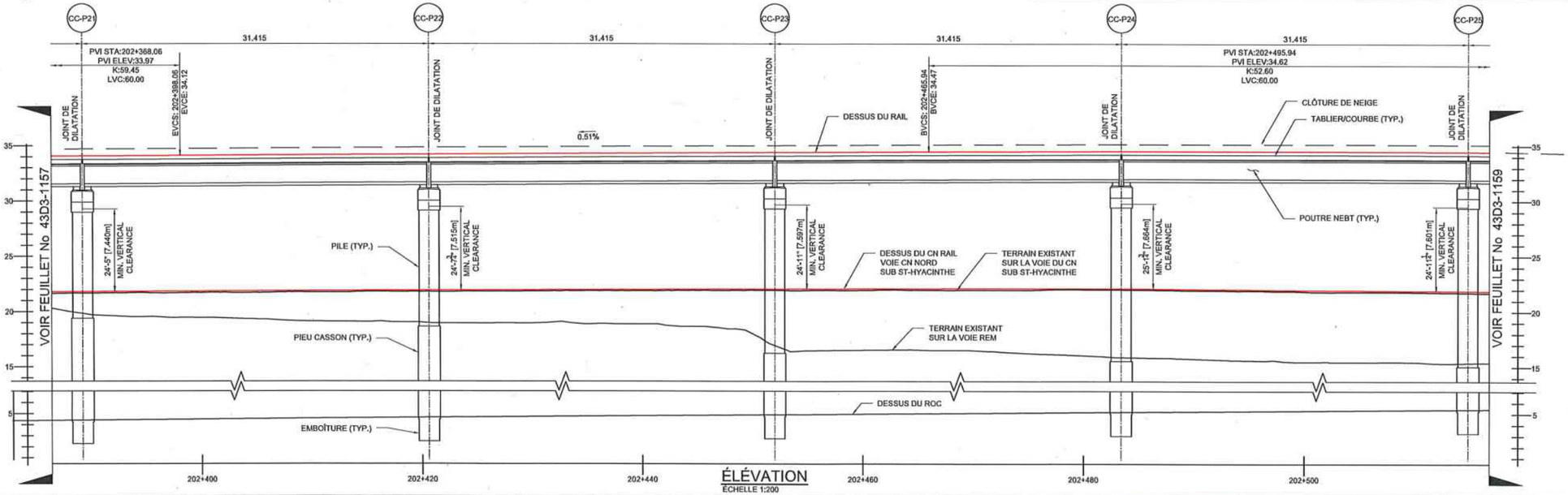
1. POUR NOTES, VOIR DESSIN 602024-202600-10040-43D3-1155.



PLAN
ÉCHELLE 1:200

LÉGENDE

AQUEDUC	DRAINAGE	CÂBLE TÉLÉPHONIQUE SOUTERRAIN
ÉGOUT COMBINÉ	CONDUITE SUSPENDUE (P)	CÂBLE SOUTERRAIN DU MTQ
ÉGOUT SANITAIRE	OLÉODUC	CÂBLODISTRIBUTION SOUTERRAINE (V)
GAZODUC	CÂBLE ÉLECTRIQUE SOUTERRAIN (E)	CÂBLE TÉLÉCOMMUNICATION FIBRE OPTIQUE SOUTERRAIN (F.O.)



ÉLÉVATION
ÉCHELLE 1:200

FEUILLET: 1158-P21-P25
DATE D'IMPRESSION: 2019-12-18 10:38 TOVAR RADA, PIONI
CHEMIN ENREGISTRÉ: C:\USERS\TOVARRADA\DESKTOP\DATA\ROC\CAD\STEVE TSELIOS\P1&P2\602024-202600-10040-43D3-1158.DWG

FORMAT A1

CONÇU	L. E., Ing. / P. K., Ing.
DESSINÉ	J. BLOM, tech.
VÉRIFIÉ	F. PANAH, Ing.
APPROUVÉ	F. PANAH, Ing.

HISTORIQUE DE RÉVISION

RÉV	DATE	DESCRIPTION	PAR
PA	2019-06-14	ÉMIS POUR CONSENTEMENT CN	P.K.
PB	2019-07-19	ÉMIS POUR AVIS	P.K.
PC	2019-10-07	ÉMIS POUR AVIS	P.K.

SCEAUX

ORDRE DES INGÉNIEURS DU QUÉBEC
Permis temporaire / Temporary Licence
Nom / Name Firouz Panah
No. 080 PT00059
Ref après / Ref after 2020-08-11
Site: RÉSEAU EXPRESS MÉTROPOLITAIN MONTRÉAL 10/01/2019

PLAN DE LOCALISATION

ÉMIS POUR PERMIS
Ce dessin et toutes les informations techniques mentionnées doivent être tenus confidentielles par le récipiendaire, toute utilisation ou reproduction de ce dessin est interdite sans le consentement écrit de NouvLR

MANDATAIRE

NouvLR

CLIENT

Réseau express métropolitain

ÉCHELLES

0 5 10 m H=1:200

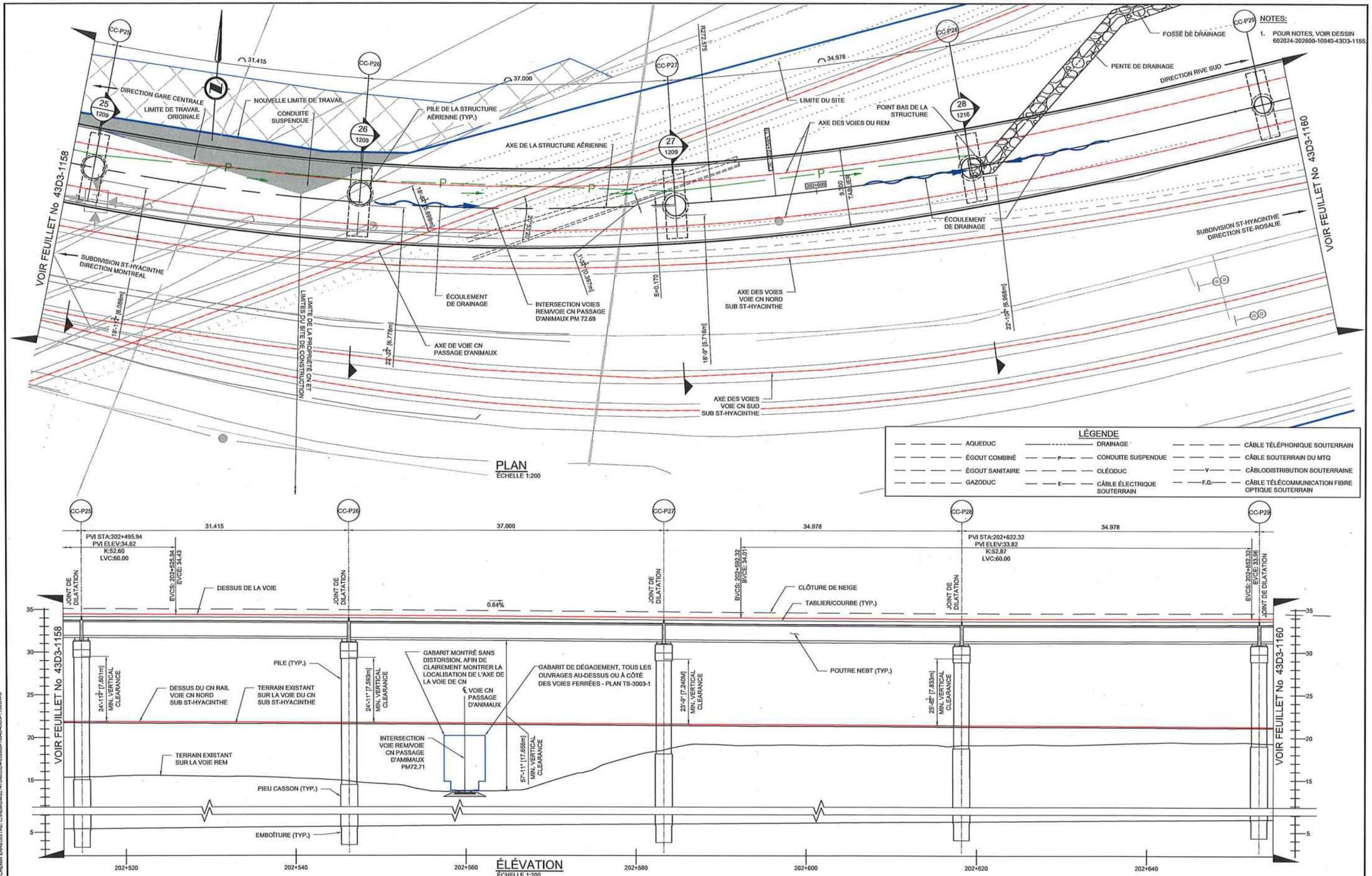
RÉSEAU EXPRESS MÉTROPOLITAIN

ANTENNE RIVE-SUD

STRUCTURE AÉRIENNE A23-IIB AU-DESSUS DE LA VOIE FERRÉE DU CN: PM72.65 - PM72.98 ST-HYACINTHE

1:200 PLAN ET ELEVATION - (2/3)

NUMÉRO DE DESSIN 602024-202600-10040-43D3-1158 | PC



CONÇU	L. E., Ing. / P. K., Ing.
DESSINÉ	J. BLOM, tech.
VÉRIFIÉ	F. PANAH, Ing.
APPROUVÉ	F. PANAH, Ing.

HISTORIQUE DE RÉVISION

RÉV	DATE	DESCRIPTION	PAR
PA	2019-06-14	ÉMIS POUR CONSENTEMENT CN	P.K.
PB	2019-07-19	ÉMIS POUR AVIS	P.K.
PC	2019-10-01	ÉMIS POUR AVIS	P.K.

SCEAUX

ORDRE DES INGÉNIEURS DU QUÉBEC
Permis Temporaire / Temporary Licence
Nom / Name Farzad Panah
No. (06) PT00559
Val. après / Valid after 2020-10-16
Site: RÉSEAU EXPRESS MÉTROPOLITAIN MONTRÉAL 10/01/2019

PLAN DE LOCALISATION

ÉMIS POUR PERMIS

Ce dessin et toutes les informations techniques mentionnées doivent être tenus confidentielles par le récipiendaire, toute utilisation ou reproduction de ce dessin est interdite sans le consentement écrit de NouvLR

MANDATAIRE

NouvLR

CLIENT

Réseau express métropolitain

ÉCHELLES

0 5 10 m H=1:200

RÉSEAU EXPRESS MÉTROPOLITAIN

ANTENNE RIVE-SUD

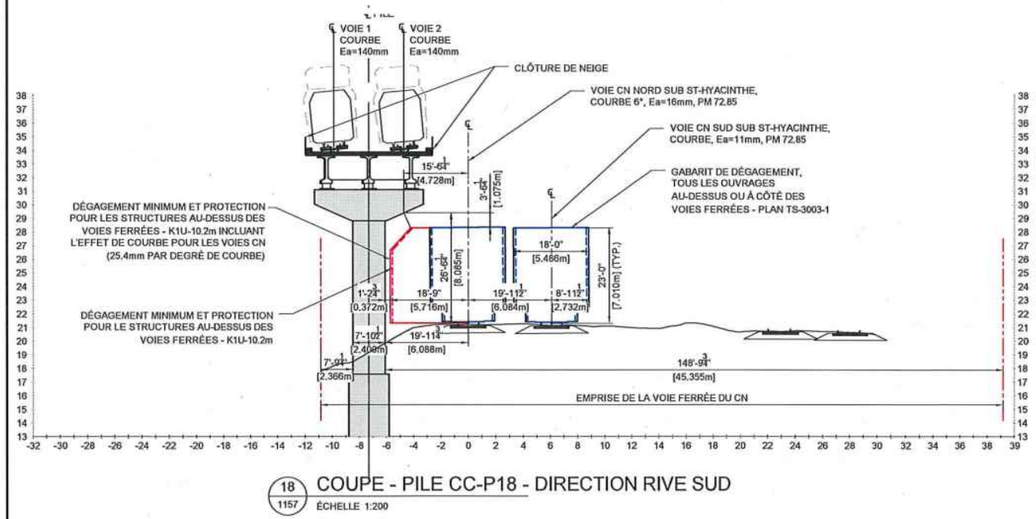
STRUCTURE AÉRIENNE A23-IIB AU-DESSUS DE LA VOIE FERRÉE DU CN: PM72.65 - PM72.98 ST-HYACINTHE

1:200 PLAN ET ELEVATION - (3/3)

NUMÉRO DE DESSIN 602024-202600-10040-43D3-1159 PC

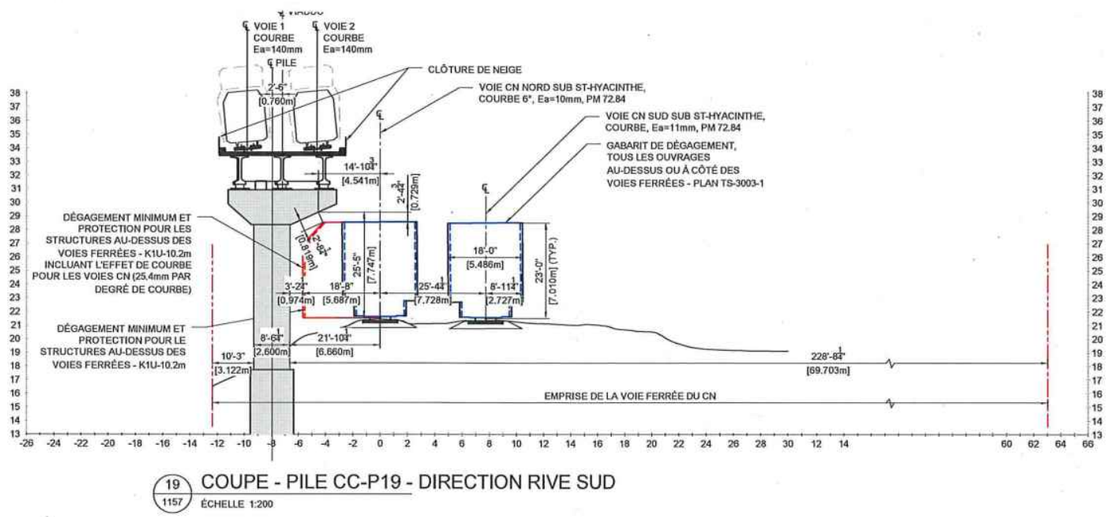
FORMAT A1

FEUILLET: 1159-P25-P28
DATE D'IMPRESSION: 2019-10-18 10:25 TOVAR RADA, YVAN
CHEMIN ENREGISTRÉ: C:\REM\DNS\274708\02024-202600-10040-43D3-1159.DWG



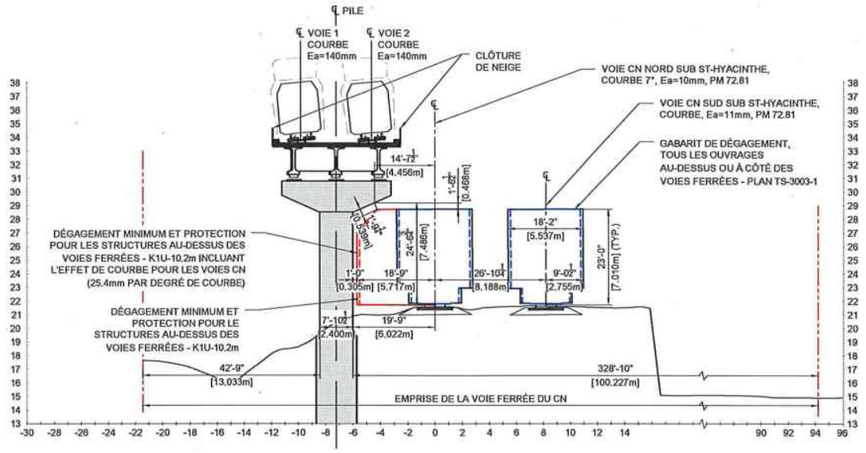
18 / 1157 COUPE - PILE CC-P18 - DIRECTION RIVE SUD

ÉCHELLE 1:200



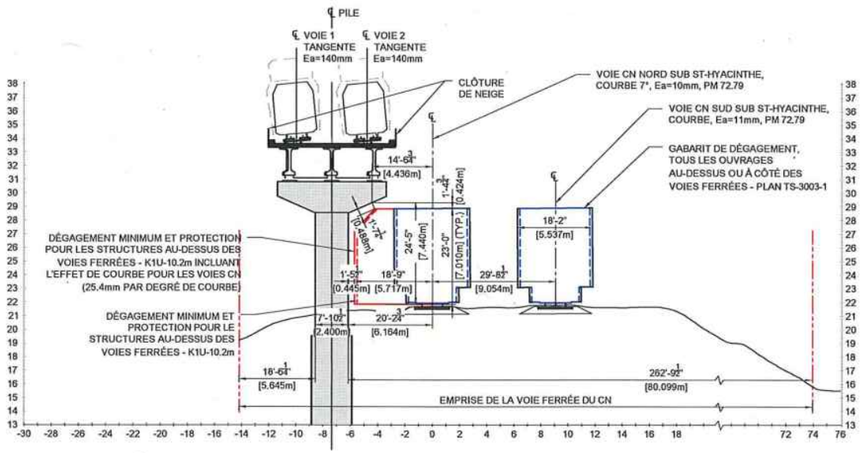
19 / 1157 COUPE - PILE CC-P19 - DIRECTION RIVE SUD

ÉCHELLE 1:200



20 / 1157 COUPE - PILE CC-P20 - DIRECTION RIVE SUD

ÉCHELLE 1:200



21 / 1157 COUPE - PILE CC-P21 - DIRECTION RIVE SUD

ÉCHELLE 1:200

FEUILLET: PIERS 20-23
DATE D'IMPRESSION: 2019-10-09 9:59 AM BLOM, JEFF
CHEMIN ENREGISTRÉ: C:\REMOVE\21 AVGB\02\04-202600-10040-43D3-1208.DWG

FORMAT A1

CONÇU	L. E., ing. / P. K., ing.
DESSINÉ	V. BAKALOVA, tech.
VÉRIFIÉ	F. PANAH, ing.
APPROUVÉ	F. PANAH, ing.

HISTORIQUE DE RÉVISION

RÉV	DATE	DESCRIPTION	PAR
PA	2019-06-14	ÉMIS POUR CONSENTEMENT CN	P.K.
PB	2019-07-16	ÉMIS POUR AVIS	P.K.
PC	2019-10-01	ÉMIS POUR AVIS	P.K.

SCEAUX

ORDRE DES INGÉNIEURS DU QUÉBEC
Permis Temporaire / Temporary Licence
Nom / Name Firooz Panah
No. OIQ PT02059
Mut après / Valid after 2020-09-16
Sfac. RÉSEAU EXPRESS MÉTROPOLITAIN MONTRÉAL 10/01/2019

PLAN DE LOCALISATION

ÉMIS POUR PERMIS

Ce dessin et toutes les informations techniques mentionnées doivent être tenus confidentiels par le récipiendaire, toute utilisation ou reproduction de ce dessin est interdite sans le consentement écrit de NouvLR

MANDATAIRE

NouvLR

CLIENT

Réseau express métropolitain

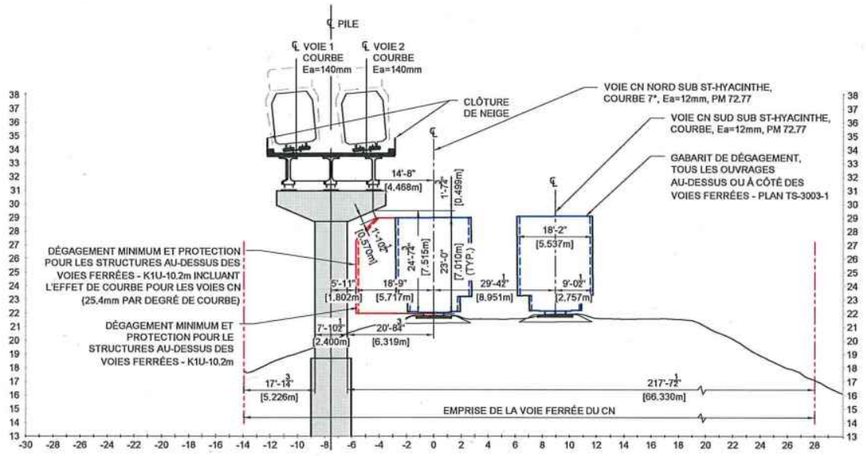
ÉCHELLES

RÉSEAU EXPRESS MÉTROPOLITAIN

ANTENNE RIVE-SUD

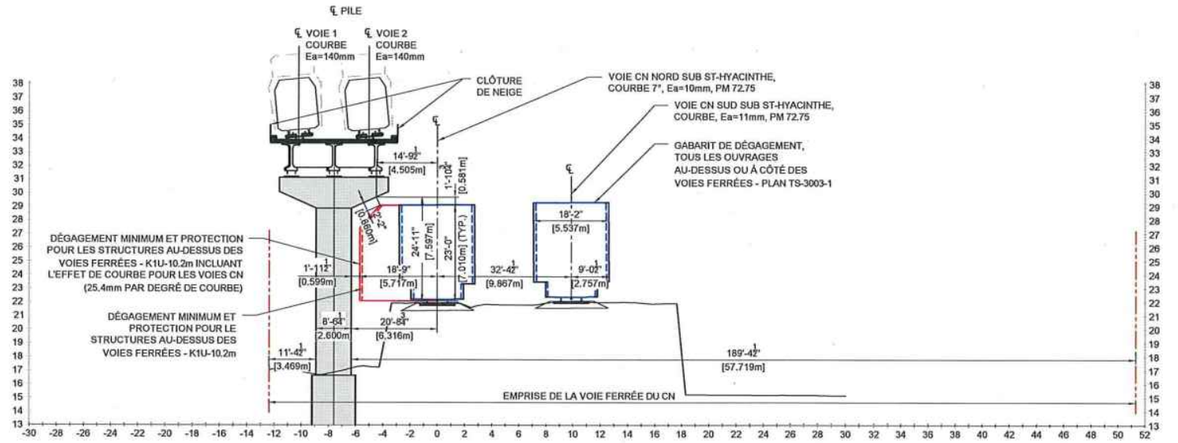
STRUCTURE AÉRIENNE A23-IIB AU-DESSUS DE LA VOIE FERRÉE DU CN: PM72.65 - PM72.98 ST-HYACINTHE P18, P19, P20, P21

NUMÉRO DE DESSIN 602024-202600-10040-43D3-1208 | PC



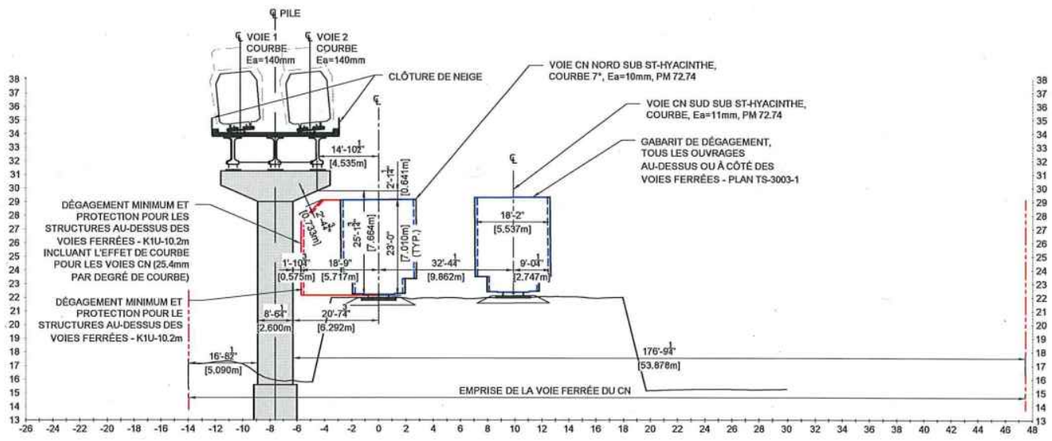
22 / 1158 COUPE - PILE CC-P22 - DIRECTION RIVE SUD

ÉCHELLE 1:200



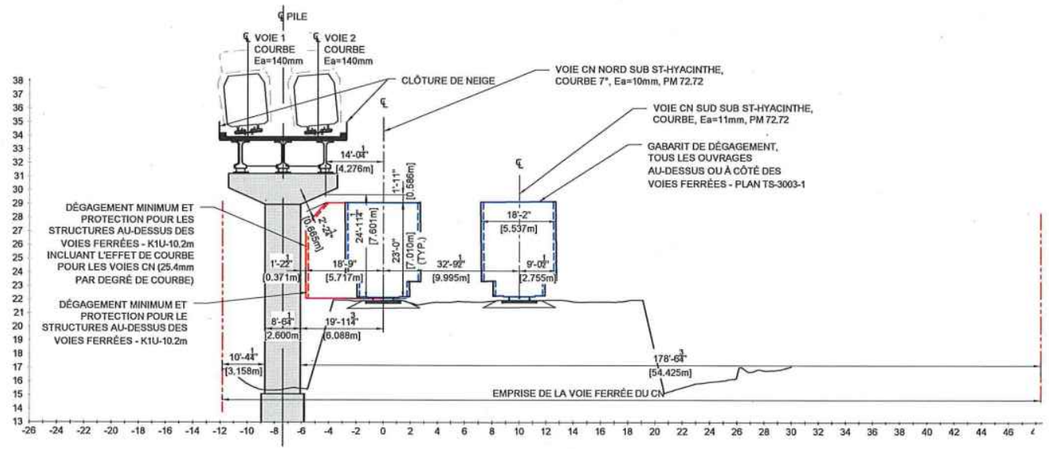
23 / 1158 COUPE - PILE CC-P23 - DIRECTION RIVE SUD

ÉCHELLE 1:200



24 / 1158 COUPE - PILE CC-P24 - DIRECTION RIVE SUD

ÉCHELLE 1:200



25 / 1158 COUPE - PILE CC-P25 - DIRECTION RIVE SUD

ÉCHELLE 1:200

FEUILLET: PIERS 24-27
DATE D'IMPRESSION: 2019-10-09 10:18 AM BLON, JEFF
CHEMIN ENREGISTRÉ: C:\RESMON\21-147\602024-202600-10040-43D3-1209.DWG

FORMAT A1

CONÇU	L. E., Ing. / P. K., Ing.
DESSINÉ	V. BAKALOVA, tech.
VÉRIFIÉ	F. PANAH, ing.
APPROUVÉ	F. PANAH, ing.

HISTORIQUE DE RÉVISION

RÉV	DATE	DESCRIPTION	PAR
PA	2019-06-14	ÉMIS POUR CONSENTMENT CN	P.K.
PB	2019-07-16	ÉMIS POUR AVIS	P.K.
PC	2019-10-01	ÉMIS POUR AVIS	P.K.

SCEAUX

ORDRE DES INGÉNIEURS DU QUÉBEC
Permis Temporaire / Temporary Licence
Nom / Name Firooz Panah
No. OIQ PT02059
Mis à jour / Valid after 2019-09-16
Site: RÉSEAU EXPRESS MÉTROPOLITAIN MONTRÉAL 10/01/2019

PLAN DE LOCALISATION

ÉMIS POUR PERMIS

Ce dessin et toutes les informations techniques mentionnées doivent être tenus confidentielles par le récipiendaire, toute utilisation ou reproduction de ce dessin est interdite sans le consentement écrit de NouvLR

MANDATAIRE

NouvLR

CLIENT

Réseau express métropolitain

ÉCHELLES

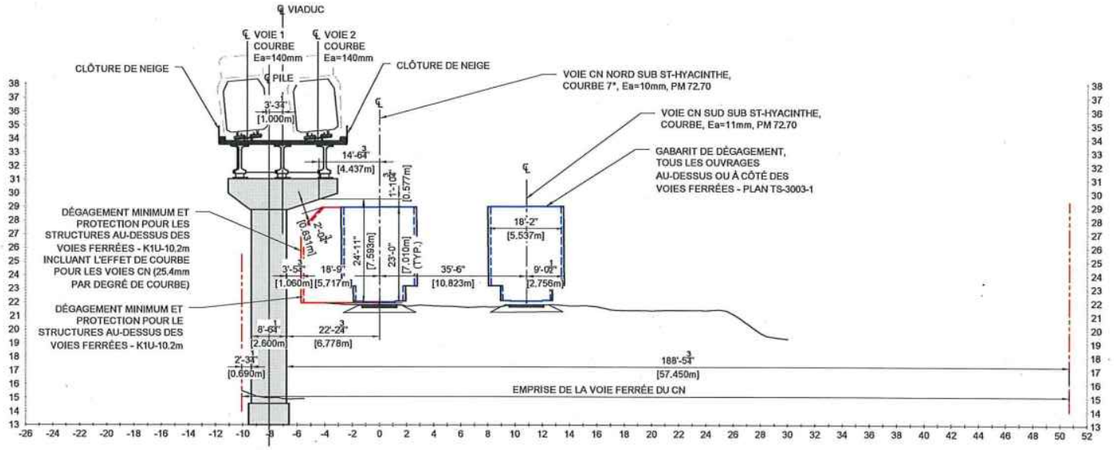
RÉSEAU EXPRESS MÉTROPOLITAIN

ANTENNE RIVE-SUD

STRUCTURE AÉRIENNE A23-IIB AU-DESSUS DE LA VOIE FERRÉE DU CN: PM72.65 - PM72.98 ST-HYACINTHE

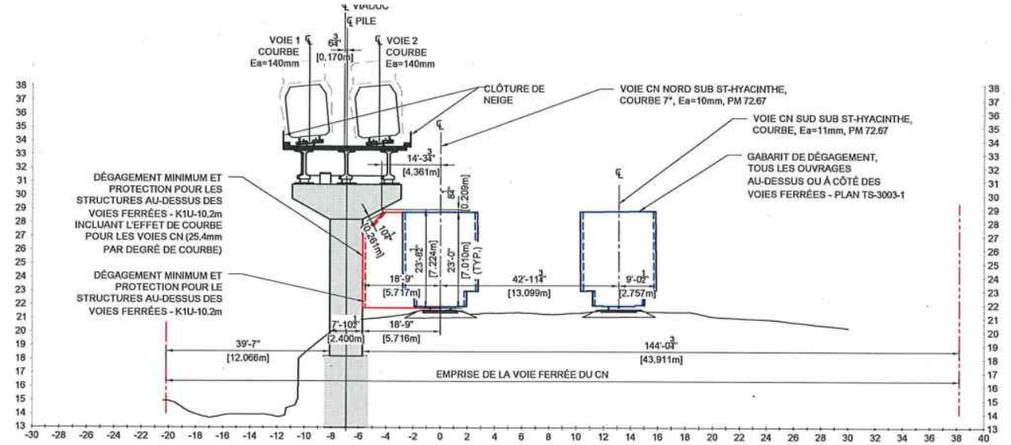
P22, P23, P24, P25

NUMÉRO DE DESSIN 602024-202600-10040-43D3-1209 | PC



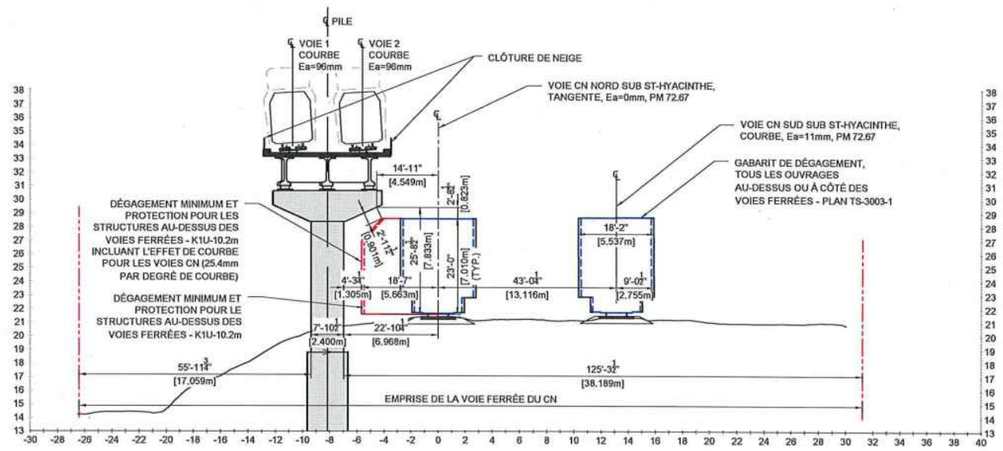
26 1159 COUPE - PILE CC-P26 - DIRECTION RIVE SUD

ÉCHELLE 1:200



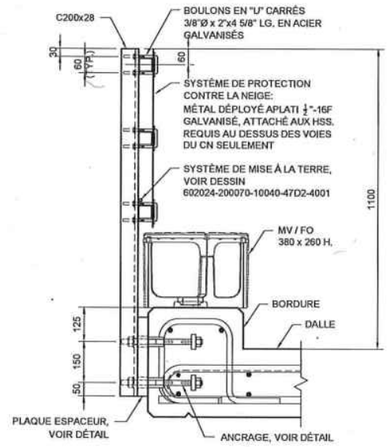
27 1159 COUPE - PILE CC-P27 - DIRECTION RIVE SUD

ÉCHELLE 1:200



28 1159 COUPE - PILE CC-P28 - DIRECTION RIVE SUD

ÉCHELLE 1:200



DÉTAIL - CLÔTURE DE NEIGE

ÉCHELLE

FEUILLET: PIERS 28
DERNIÈRE SAUVEGARDE: 2019-10-09 10:03 AM BLOM, JEFF
CHEMIN ENREGISTRÉ: C:\REVIT\24211-R7\602024-202600-10040-43D3-1216.DWG

FORMAT A1

CONÇU	L. E., ing. / P. K., ing.
DESSINÉ	V. BAKALOVA, tech.
VÉRIFIÉ	F. PANAH, ing.
APPROUVÉ	F. PANAH, ing.

HISTORIQUE DE RÉVISION

RÉV	DATE	DESCRIPTION	PAR
PA	2019-07-19	ÉMIS POUR AVIS	P.K.
PB	2019-10-01	ÉMIS POUR AVIS	P.K.

SCEAUX

ORDRE DES INGÉNIEURS DU QUÉBEC
Permis Temporaire / Temporary Licence
Nom / Name Firooz Panah
No. OIQ PT02059
Mut après / Valid after 2020-09-16
Site: RÉSEAU EXPRESS MÉTROPOLITAIN MONTRÉAL 10/01/2019

PLAN DE LOCALISATION

ÉMIS POUR PERMIS

Ce dessin et toutes les informations techniques mentionnées doivent être tenus confidentielles par le récipiendaire, toute utilisation ou reproduction de ce dessin est interdite sans le consentement écrit de NouvLR

MANDATAIRE

NouvLR

CLIENT

Réseau express métropolitain

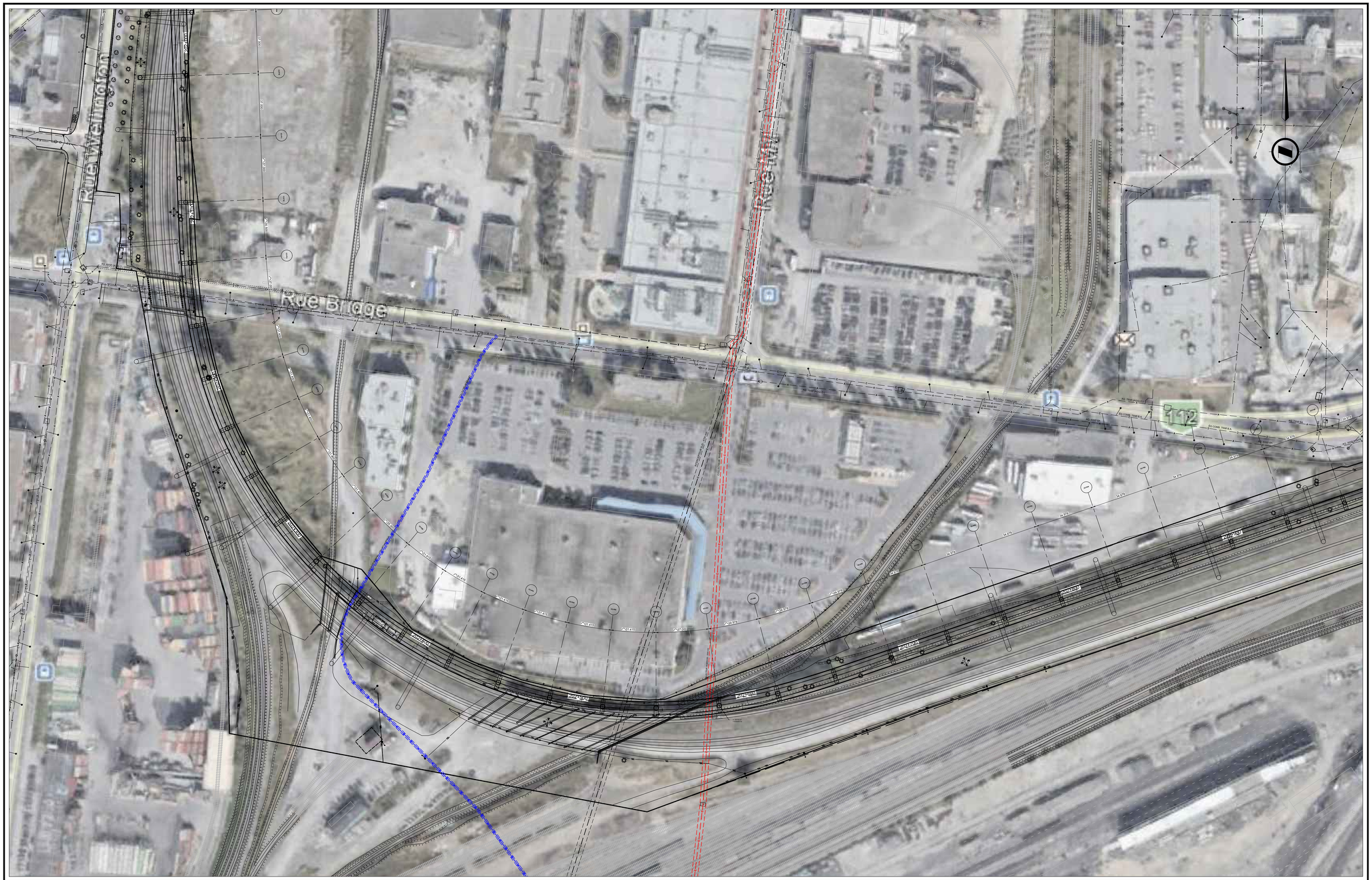
ÉCHELLES

RÉSEAU EXPRESS MÉTROPOLITAIN

ANTENNE RIVE-SUD

STRUCTURE AÉRIENNE A23-IIB AU-DESSUS DE LA VOIE FERRÉE DU CN: PM72.65 - PM72.98 ST-HYACINTHE P26, P27, P28

NUMÉRO DE DESSIN 602024-202600-10040-43D3-1216 PB



FEUILLET: REM
DATE D'IMPRESSION: 2019-12-11 1:50 GANNON, JULIE
CHEMIN ENREGISTRÉ: C:\REM\DMS2601\260\2024\202350-40020-4XDK-2000-PA.DWG

FORMAT

CONÇU	William Trusiak, ing. jr.
DESSINÉ	Julie Gannon, tech.
VÉRIFIÉ	Jacques Desormeaux, ing.
APPROUVÉ	David Gélinas, Ing.

HISTORIQUE DE RÉVISION

RÉV	DATE	DESCRIPTION	PAR
PA	2019-12-11	POUR INFORMATION	W.T

SCEAUX

PLAN DE LOCALISATION

POUR INFORMATION SEULEMENT

MANDATAIRE

NouvLR

CLIENT

Réseau express métropolitain

ÉCHELLES

0 25 50 m H=1:1000
0

RÉSEAU EXPRESS MÉTROPOLITAIN

ANTENNE RIVE-SUD
COLLECTEUR RIVERSIDE & INTERCEPTEUR SUD
CONFLITS POTENTIELS - PILES # 20 et 27
PLAN DE LOCALISATION

NUMÉRO DE DESSIN 602024-202350-40020-4XDK-2000 | PA

Numéro : 01-REM-VMTL-LET-00042

Le 13 février 2020

M. Claude Carette
Directeur, Services des infrastructures, de la voirie
et des transports, Division des grands projets
Ville de Montréal
801, rue Brennan
Montréal (Québec) H3C 0G4

Projet : Réseau express métropolitain (REM)

Sujet : Précisions relatives à l'avis de travaux ferroviaires en vertu de l'article 8(1) de la Loi sur la sécurité ferroviaire (l'« **Avis** ») du 16 janvier 2020
Construction de l'étagement pour le nouveau REM à Montréal (A23.2 : P18-P28)
Chainage REM : 202+300 à 202+630

Monsieur,

La présente vise à apporter des précisions à l'Avis en réponse aux enjeux soulevés par la ville de Montréal (la « **Ville** ») quant à la sécurité des ouvrages municipaux souterrains situés à proximité de l'emplacement prévu des piliers 20 et 27, tel qu'illustré aux plans joints à l'Avis.

Afin de répondre aux questions de la Ville et de confirmer la position relative des ouvrages municipaux et des piliers 20 et 27, NouvLR doit effectuer certaines investigations et devra éventuellement modifier la conception et les méthodes de travail suivant l'analyse des résultats de ces investigations.

Afin de préserver l'échéancier de réalisation des autres travaux visés par l'Avis, REM, à la demande de NouvLR, signifie à la Ville, par la présente, son désistement à l'égard de l'ensemble des travaux relatifs aux piliers 20 et 27 et les supprime de la portée des travaux visés par l'Avis. En conséquence de ce désistement, REM s'engage à ce qu'un nouvel avis de travaux ferroviaire, distinct de l'Avis, soit soumis pour les piliers 20 et 27 lorsque l'analyse des résultats des investigations de NouvLR sera complétée.

Dans ces circonstances, REM demande à la Ville de lui signifier un avis de non-opposition, tel que le prévoit la Loi sur la sécurité ferroviaire (la « **Loi** »), pour les travaux relatifs aux piliers 18, 19, 21 à 26 et 28, conformément aux plans joints à l'Avis, dans la mesure où n'existe aucun enjeu de sécurité les concernant. De cette manière, NouvLR pourrait entreprendre la construction de ces ouvrages tout en poursuivant les études requises pour la préparation du nouvel avis relatif aux travaux des piliers 20 et 27.

Par ailleurs, soyez assuré que REM a exigé et a reçu confirmation de NouvLR qu'aucuns travaux préparatoires ou de construction des piliers 20 et 27 ne soient entrepris tant et aussi longtemps que les inquiétudes de la Ville quant à la sécurité des ouvrages municipaux ne soient dissipées à sa satisfaction et que la Ville n'ait donné son aval aux travaux conformément aux dispositions de la Loi.

Nous vous remercions pour votre collaboration et vous prions d'agréer, Monsieur, nos salutations distinguées.

André Dufour, CPA, CA
Directeur général, Projet REM s.e.c.

c.c. : Isabelle Lebrun, ing., Ville de Montréal
Robert Nadeau, Projet REM
Paul Gendreau, Projet REM
Thomas Lavier, Projet REM
Jaime Freyre de Andrade Calonge, NouvLR
Xavier de Nettancourt, NouvLR,

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 30.06

2020/02/27 17:00

(2)

Dossier # : 1207211001

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures du réseau routier , Direction gestion du portefeuille de projets , Division grands projets portefeuille 2
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 d) favoriser les modes de transport collectif et actif ainsi que les autres modes de transport ayant pour effet de limiter l'usage de la voiture en milieu urbain en vue de réduire la pollution atmosphérique et les émissions de gaz à effet de serre
Compétence d'agglomération :	Transport collectif des personnes
Projet :	-
Objet :	Autoriser la signature de l'Avis pour non objection en vertu de l'Article 8(1) de la loi sur la Sécurité ferroviaire, de manière conditionnelle - Construction de l'étagement ferroviaire pour le nouveau Réseau express métropolitain (REM) à Montréal (A53:P40-P44) - Du chaînage REM : 203+038 à 203+300 - secteur Brigde/Bonaventure. - Autoriser le directeur du Service des infrastructures du réseau routier à signer l'Avis pour non objection de manière conditionnelle.

Il est recommandé:
1- d'autoriser la signature de l'Avis pour non objection en vertu de l'Article 8(1) de la loi sur la Sécurité ferroviaire, pour et au nom de la Ville de Montréal, dans le cadre de la construction de l'étagement pour le nouveau REM à Montréal - Du chaînage REM de la culée : 203+038 à 203+300, du secteur Bridge/Bonaventure en incluant la condition que le drainage au droit de la pile 41 soit retiré du secteur du cimetière des Irlandais ainsi que les modifications à la topographie du lieu longeant la rue Bridge.

2- d'autoriser le directeur du Service des infrastructures du réseau routier à signer au nom de la Ville l'Avis de non objection de manière conditionnelle.

Signé par Isabelle CADRIN **Le** 2020-02-12 12:16

Signataire : Isabelle CADRIN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Mobilité et attractivité

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1207211001**
Unité administrative responsable :	Service des infrastructures du réseau routier , Direction gestion du portefeuille de projets , Division grands projets portefeuille 2
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 d) favoriser les modes de transport collectif et actif ainsi que les autres modes de transport ayant pour effet de limiter l'usage de la voiture en milieu urbain en vue de réduire la pollution atmosphérique et les émissions de gaz à effet de serre
Compétence d'agglomération :	Transport collectif des personnes
Projet :	-
Objet :	Autoriser la signature de l'Avis pour non objection en vertu de l'Article 8(1) de la loi sur la Sécurité ferroviaire, de manière conditionnelle - Construction de l'étagement ferroviaire pour le nouveau Réseau express métropolitain (REM) à Montréal (A53:P40-P44) - Du chaînage REM : 203+038 à 203+300 - secteur Brigde/Bonaventure. - Autoriser le directeur du Service des infrastructures du réseau routier à signer l'Avis pour non objection de manière conditionnelle.

CONTENU

CONTEXTE

La Caisse de dépôt et placement du Québec infra (CDPQi), par l'entremise du consortium NouvLR, effectue la conception et la construction du Réseau Express Métropolitain (REM). La réalisation de ce projet de 67 km va nécessiter la construction de nouvelles infrastructures qui se raccorderont au réseau existant de la Ville de Montréal ou seront à proximité d'infrastructure existante. La portion du projet faisant l'objet du présent document concerne la réalisation d'un Saut-de-mouton, soit le passage des voies du REM au-dessus des voies ferroviaires de CN dans le secteur Bridge. Les piles 40 et 41 concernées dans le présent avis sont construites dans la limite du cimetière des Irlandais.

Les travaux ciblés consistent en la construction d'un nouveau pont d'étagement ferroviaire (rail léger), le long de la rue Bridge et à la hauteur de l'intersection des rues Des Irlandais et Bridge et le long des voies ferrées de CN entre S/D St-Hyacinthe PM 72.31 et l'emplacement Butler PM 1.21, au-dessus des voies ferrées sur lesquelles CN agit à titre de compagnie de chemin de fer (les « Voies »). Le nouveau pont (le « Pont REM ») doit, une fois construit, permettre le passage de deux voies du REM électrifiées (1500V) par caténaire au-dessus des Voies.

La Loi sur la sécurité ferroviaire (L.R.C. (1985), ch. 32 (4e suppl.)) mentionne à l'article 8 que le promoteur doit donner un avis de travaux projetés (voir pièce jointe). Le paragraphe

8(1) de l'article se lit ainsi : Avis par le promoteur : Le promoteur ne peut entreprendre la construction ou la modification d'installations ferroviaires désignées par règlement avant d'en avoir donné avis conformément aux règlements. Il peut toutefois le faire si tous les destinataires lui notifient leur intention de ne pas s'opposer au projet. Le paragraphe 8(2) se lit ainsi : Avis d'opposition : Le destinataire de l'avis qui considère que les travaux qui y sont visés portent atteinte à sa sécurité ou à celle de ses biens — meubles ou immeubles — peut, dans le délai prévu dans l'avis, notifier au promoteur son opposition motivée à leur égard, auquel cas il dépose sans délai copie de cette notification auprès du ministre.

Dans le cas présent, après vérification avec les différentes unités impliquées dans le projet et pouvant être affectées par de tels travaux (tel qu'identifié à la section justification), aucune objection n'a été soulevée par rapport aux travaux proposés par le promoteur (CDPQ Infra). Cependant, des commentaires conditionnels furent émis en lien avec la présence de fossé de captation des eaux ainsi qu'avec des changements topographiques prévus au-dessus du cimetière des Irlandais en lisière de la rue Bridge. En effet, la Ville prévoit réaménager le secteur Bridge/Bonaventure et a procédé à cet effet à une consultation publique dont le rapport sera disponible au courant du mois de février 2020.

Dans le cas d'un avis conditionnel ou d'une objection d'avis, une lettre devra être acheminée à REM inc. et au Ministre des transports du Canada, l'honorable M. Marc Garneau.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG19 0441 - 19 septembre 2019 - Autoriser la signature de l'Avis pour non objection en vertu de l'article 8(1) de la *Loi sur la s é curi té ferroviaire* dans le cadre de la construction de l'étagement ferroviaire pour le nouveau Réseau express métropolitain (REM), du secteur Bridge/Bonaventure

DESCRIPTION

La présente demande a été reçue par le Bureau de projet REM officiellement par la plate-forme de transmission Aconex le 6 janvier dernier et la Ville a un délai de 60 jours pour émettre son avis. Cette demande vise l'émission d'un avis de non objection pour des travaux qui seront effectués dans le secteur Bridge/Bonaventure par REM. Cette démarche répond à l'article 8(1) de la *Loi sur la sécurité ferroviaire* et la Ville doit donc confirmer si les travaux planifier par le demandeur peuvent affecter ou non la sécurité des usagers et de ses actifs.
Selon la demande, les travaux et les méthodes de travaux seront conduits de manière sécuritaire sans jamais affecter la sécurité des personnes et des actifs des terrains contigus qui sont les propriétés de la Ville de Montréal et du CN et ce, en tenant compte des courants vagabonds. Les travaux seront réalisés de manière à respecter toutes les réglementations en vigueur.

La portée des travaux de drainage n'étant pas encore définie, un deuxième avis sera soumis lorsque la conception de ces derniers sera complétée. La Ville désire donc émettre un avis de non objection conditionnel à ce qu'il n'y ait aucun drainage de surface au-dessus du cimetière des Irlandais, ni aucune modification de la topographie longeant la rue Bridge.

Ainsi, la Ville souhaite protéger les usagers dans le secteur du cimetière des Irlandais et y aménager une place publique en planification en vue de commémorer la présence et l'apport de cette communauté dans le développement de la Ville. De plus, lors de fouilles archéologiques effectuées lors des travaux de construction pour le REM, une douzaine de sépultures furent retirées du site. Ces sépultures seront conservées temporairement dans la réserve de la Ville jusqu'à ce que le projet de commémoration soit complété et les

sépultures réinhumées dans ce site près du Black Rock.

Les travaux du REM seront réalisés sur les lots 1 853 772, 2 160 250 (Ville de Montréal), 1 853 767, 4 976 221, 1 728 982, 2 296 268 et d'un lot non cadastré (CN), dans des emprises qui seront fermées au public pendant les travaux.

Sous peu, deux autres avis seront soumis à la Ville et à ses partenaires pour des travaux similaires dans le secteur Bridge entre les rues Wellington et Marc-Cantin. Les mêmes approches seront effectuées auprès des parties prenantes au projet.

JUSTIFICATION

Après vérification auprès des services centraux impliqués, de l'arrondissement du Sud-Ouest et d'Urgence Santé, nous recommandons la signature de l'avis pour non objection car aucun actif de la ville ne subit d'impacts, tout comme il est jugé que les conditions requises sont déployées pour assurer la sécurité des citoyens à proximité de l'emprise ferroviaire.

UNITÉS / SERVICES / GOUVERNEMENT	COMMENTAIRE CONCERNANT LA SÉCURITÉ
PONTS ET TUNNELS	Pas d'objection version reçu 6 janvier 2020
SPVM	Pas d'objection version reçu 6 janvier 2020
SIM	Pas d'objection version reçu 6 janvier 2020
Division de l'aménagement et du design urbain - SUM	Pas d'objection version reçu 6 janvier 2020, avec commentaires conditionnels
Service de l'eau	Pas d'objection version reçu 6 janvier 2020
Sécurité Civile	Pas d'objection version reçu 6 janvier 2020
Urgence Santé	Pas d'objection version reçu 6 janvier 2020
Arrondissement du Sud-Ouest	Pas d'objection version reçu 6 janvier 2020

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les travaux mentionnées dans le présent sommaire décisionnel sont sous la responsabilité de la Caisse de Dépôt et Placement du Québec Infra (CDPQi).

DÉVELOPPEMENT DURABLE

n.a.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Sans l'approbation et la diffusion de l'avis de non objection de l'ensemble des parties identifiées à l'Avis, la CDPQi ne pourra faire construire par NouvLR cette section de tronçon.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

n.a.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Signature de l'Avis : mars 2020
Projet de type conception/construction : début: janvier 2020 à janvier 2021

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sonia THOMPSON
Chef de section - Portefeuille 2

Tél : 514 872-8544
Télécop. :

Professionnelle responsable du dossier :

Marie-Ève Boudreau, Chargée de projet grands projets partenaires
514 295-3360

ENDOSSÉ PAR Le : 2020-02-10

Isabelle LEBRUN
Chef de division - Grands projets partenaires

Tél : 514 872-4685
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Benoit CHAMPAGNE
Directeur
Tél : 514 872-9485
Approuvé le : 2020-02-11

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Claude CARETTE
Directeur
Tél : 514 872-6855
Approuvé le : 2020-02-11

Le 20 décembre 2019

M. Claude Carette
Directeur, Services des infrastructures, de la voirie
et des transports, Division des grands projets
Ville de Montréal
801, rue Brennan
Montréal (Québec) H3C 0G4

Projet : Réseau express métropolitain (REM)

Sujet : Avis en vertu de l'article 8(1) de la Loi sur la Sécurité ferroviaire
Construction de l'étagement pour le nouveau REM à Montréal (A53 : P40-P44)
Chainage REM : 203+038 à 203+300

Monsieur,

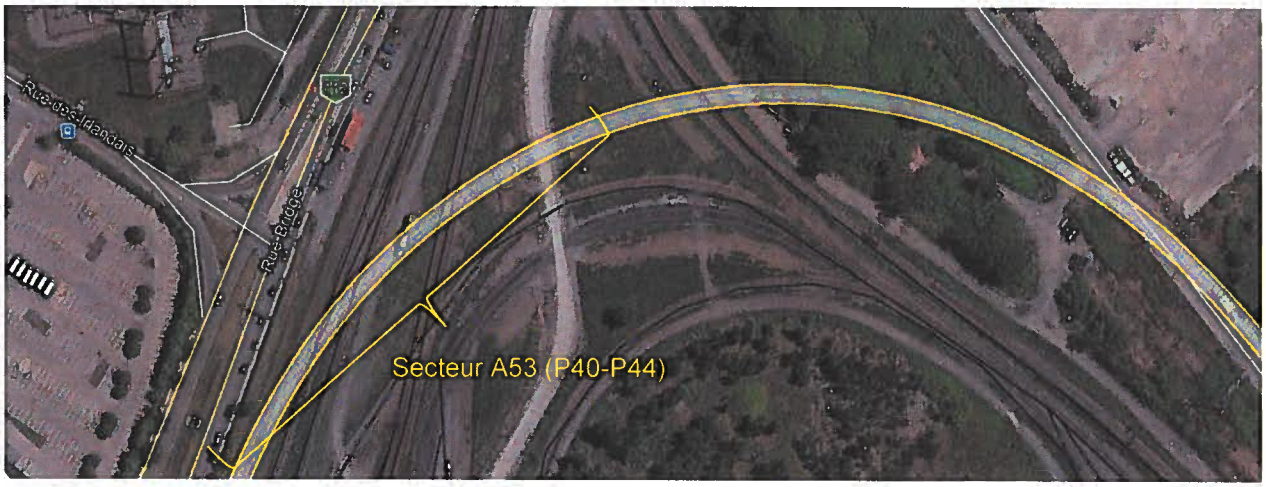
Conformément au paragraphe 8(1) de la *Loi sur la sécurité ferroviaire*, S.R.C., 1985, c. 32 (4e supplément), (la « **Loi** »), la présente donne avis de l'intention de Projet REM s.e.c. (« **Projet REM** ») de construire l'étagement mentionné en rubrique comme il est indiqué sur les plans listés ci-dessous dont vous trouverez un exemplaire ci-joint :

No. de plan	Titre	Date d'émission
602024-202600-10040-43D0-0107_PB	Page couverture	2019-10-01
602024-202600-10040-43D3-0207_PB	Table des matières	2019-10-01
602024-202600-10040-43D3-1116_PC	1:1000 Plan et Élévation (1/2)	2019-10-01
602024-202600-10040-43D3-1117_PC	1:1000 Plan et Élévation (2/2)	2019-10-01
602024-202600-10040-43D3-1134_PB	Plan et Profil (1/4)	2019-10-01
602024-202600-10040-43D3-1135_PB	Plan et Profil (2/4)	2019-10-01
602024-202600-10040-43D3-1136_PB	Plan et Profil (3/4)	2019-10-01
602024-202600-10040-43D3-1138_PB	Plan et Profil (4/4)	2019-10-01
602024-202600-10040-43D3-1163_PC	1:200 Plan et Élévation (1/3)	2019-10-01
602024-202600-10040-43D3-1164_PD	1:200 Plan et Élévation (2/3)	2019-10-01
602024-202600-10040-43D3-1165_PC	1:200 Plan et Élévation (3/3)	2019-10-01
602024-202600-10040-43D3-1214_PD	P40, P41, P42, P43 et P44	2019-10-01

Description des travaux projetés

Les travaux consistent à construire un nouveau pont d'étagement (rail léger), le long des voies ferrées de CN entre S/D ST-HYACINTHE PM 72.31 et l'emplacement BUTLER PM 1.21, entre les piliers P40 à P44, sur lesquelles CN agit à titre de compagnie de chemin de fer (les « **Voies** ») (voir A-53 dans le plan ci-dessous). Le nouveau pont (le « **Pont REM** ») doit, une fois construit, permettre le passage de deux voies du REM électrifiées (1500V) par caténaire au-dessus des Voies.

Le présent avis porte sur les travaux de structure du Pont REM. La portée des travaux de drainage n'étant pas encore définie, un deuxième avis sera soumis lorsque la conception de ces derniers aura été complétée.



Description des incidences éventuelles des travaux projetés sur la sécurité des biens et des personnes

Les travaux et les méthodes de travaux seront conduits de manières sécuritaires sans jamais affecter la sécurité des biens du public et des propriétaires des terrains contigus, soit la Ville de Montréal et le CN, et ce, en tenant compte des courants vagabonds. Les travaux seront réalisés de manière à respecter toutes les règlementations en vigueur. Les travaux seront réalisés à partir des lots 1 853 772, 2 160 250 (Ville de Montréal), 1 853 767, 4 976 221, 1 728 982, 2 296 268 et d'un lot non cadastré (CN), dans des emprises qui seront fermées au public pendant les travaux.

Toute personne qui considère que les travaux ferroviaires projetés porteraient atteinte à sa sécurité ou à celle de ses biens peut, dans les soixante (60) jours de la date de cet avis, notifier son opposition motivée aux travaux projetés à :

Paul Gendreau
Directeur de secteur
Projet REM s.e.c.
1140 boul. de Maisonneuve O., 12e étage
Montréal (Québec) H3A 1M8
Courriel : pgendreau@rem.info

Avec copie à :

Thomas Lavier,
Directeur, affaires juridiques
Projet REM s.e.c.
1140 boul. de Maisonneuve O., 12e étage
Montréal (Québec) H3A 1M8
Courriel : tlavier@rem.info

Avec copie additionnelle à :

L'honorable Marc Garneau
Ministre des Transports
Place de Ville
330, rue Sparks
Ottawa (Ontario) KIA ON5
Courriel : mintc@tc.gc.ca

Cependant, et tel que spécifié dans la Loi, le promoteur peut débuter les travaux si tous les destinataires lui notifient leur intention de ne pas s'opposer au projet. Projet REM projette d'exécuter ces travaux le plus rapidement possible et demande donc aux destinataires de la présente de lui signifier son acceptation au projet en signant et en retournant le présent avis par courriel à M. Paul Gendreau (pgendreau@rem.info) et Me Thomas Lavier (tlavier@rem.info).

Pour de plus amples renseignements à ce sujet, veuillez vous adresser à l'une de ces personnes aux coordonnées décrites ci-dessus.

Évènement	**Date et durée**
Date approximative du début des travaux	6 janvier 2020
Prévision de la durée des travaux	12 mois

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

André Dufour, CPA, CA
Directeur général, Projet REM s.e.c.
p.j. : Plans

c.c. : **M. Luciano Martin**, Directeur - Région du Québec, Transports Canada, luciano.martin@tc.gc.ca

M. Jaime Freyre de Andrade Calonge, Directeur de projet, NouvLR, jaime.freyre@nouvlr.com

M. Xavier de Nettancourt, Directeur du secteur Rive-Sud et Centre-Ville, NouvLR, xavier.denettancourt@nouvlr.com

Mme Isabelle Lebrun, ing., M. Ing., Chef de section – Projet REM, Division des grands projets – Portefeuille 1, Services des infrastructures, de la voirie et des transports, Ville de Montréal, ilebrun@ville.montreal.qc.ca

ACCEPTATION

Sujet de l'avis : Construction de l'étagement pour le nouveau REM à Montréal (A53 : P40-P44) - Chainage REM : 203+038 à 203+300

Date de l'avis : 20 décembre 2019

Nous avons pris connaissance de cet avis et nous n'avons pas d'objection au projet.

Signé à : _____ le _____, 20____.

REPRÉSENTANT DÛMENT AUTORISÉE DE LA VILLE DE MONTRÉAL :

_____
Signature

_____
Nom en lettres moulées

_____
Titre

TÉMOIN :

_____
Signature

_____
Nom en lettres moulées

_____
Titre

RÉSEAU EXPRESS MÉTROPOLITAIN

STRUCTURE

ANTENNE RIVE SUD - STRUCTURE AÉRIENNE A53 (P40-P44)

AU-DESSUS DE LA VOIE FERRÉE DU CN - PM72.39 ST-HYACINTHE

ÉMIS POUR AVIS

2019 - 10 - 01

CONTRACT NO. 602024

Réseau express métropolitain

NouvLR

DRAWING No. 602024-202600-10040-43D0-0107 PB

2019-Oct-1 11:43:46 AM C:\temp\ins21470\602024-202600-10040-43D0-0107.dwg

TABLE DES MATIÈRES

NUMÉRO DE DESSIN	RÉV.	TITRE DU DESSIN
602024-202600-10040-43D0-0107	PB	PAGE TITRE
602024-202600-10040-43D3-0207	PB	TABLE DES MATIÈRES
602024-202600-10040-43D3-1116	PC	1:1000 PLAN ET ÉLÉVATION (1/2)
602024-202600-10040-43D3-1117	PC	1:1000 PLAN ET ÉLÉVATION (2/2)
602024-202600-10040-43D3-1134	PB	PLAN ET PROFIL (1/4)
602024-202600-10040-43D3-1135	PB	PLAN ET PROFIL (2/4)
602024-202600-10040-43D3-1136	PB	PLAN ET PROFIL (3/4)
602024-202600-10040-43D3-1138	PB	PLAN ET PROFIL (4/4)
602024-202600-10040-43D3-1163	PC	1:200 PLAN ET ÉLÉVATION (1/3)
602024-202600-10040-43D3-1164	PD	1:200 PLAN ET ÉLÉVATION (2/3)
602024-202600-10040-43D3-1165	PC	1:200 PLAN ET ÉLÉVATION (3/3)
602024-202600-10040-43D3-1214	PD	P40, P41, P42, P43, P44

FEUILLET: DEN
DATE D'IMPRESSION: 2019-10-18 3:54 TOVAR RADA, IYUNI
CHEMIN ENREGISTRÉ: C:\USERS\TOVARDESKTOP\DIVERS\CAD\STEVE TSELIOS\602024-202600-10040-43D0-0207.DWG

CONÇU	L. E., Ing. / P. K., Ing.
DESSINÉ	J. BLOM, tech.
VÉRIFIÉ	F. PANAH, Ing.
APPROUVÉ	F. PANAH, Ing.

FORMAT A1

HISTORIQUE DE RÉVISION

RÉV	DATE	DESCRIPTION	PAR
PA	2019-07-16	ÉMIS POUR AVIS	P.K.
PB	2019-10-01	ÉMIS POUR AVIS	P.K.

SCEAUX

ORDRE DES INGÉNIEURS DU QUÉBEC
Permis Temporaire / Temporary Licence
Nom / Name Firooz Panah
No. OIQ PT02059
Valide jusqu'à / Valid after 2020-09-16
Site: RÉSEAU EXPRESS MÉTROPOLITAIN MONTRÉAL 10-01-2019

PLAN DE LOCALISATION

ÉMIS POUR PERMIS

Ce dessin et toutes les informations techniques mentionnées doivent être tenus confidentielles par le récipiendaire, toute utilisation ou reproduction de ce dessin est interdite sans le consentement écrit de NouvLR

MANDATAIRE

NouvLR

CLIENT

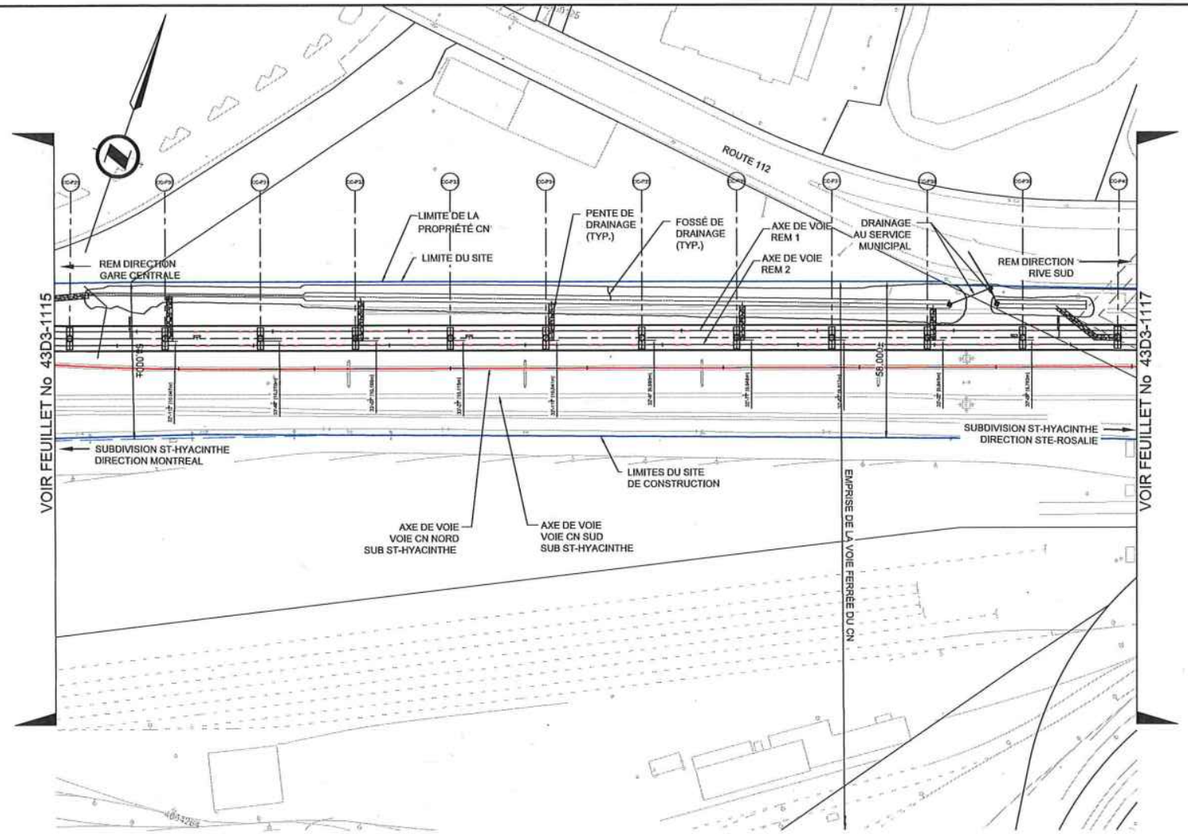
Réseau express métropolitain

ÉCHELLES

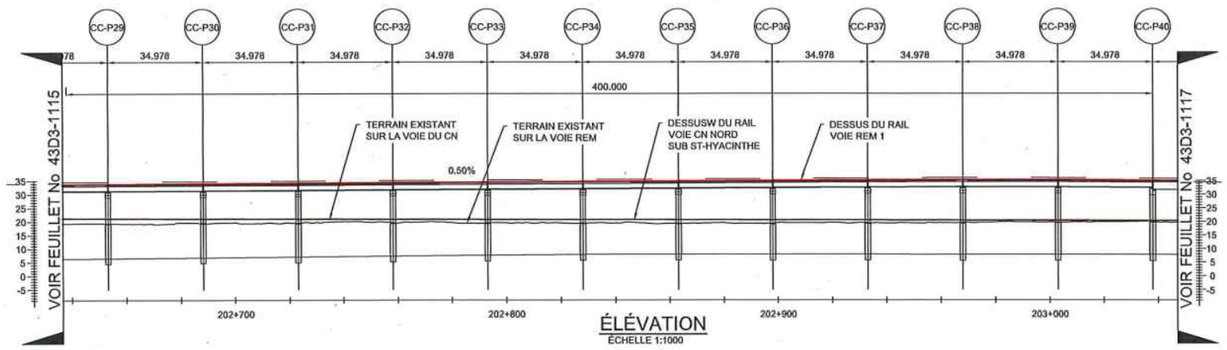
RÉSEAU EXPRESS MÉTROPOLITAIN

ANTENNE RIVE-SUD
STRUCTURE AÉRIENNE A53 AU-DESSUS DE LA VOIE FERRÉE DU CN: PM 72.39 ST-HYACINTHE
TABLE DES MATIÈRES

NUMÉRO DE DESSIN 602024-202600-10040-43D3-0207 PB



PLAN
ÉCHELLE 1:1000



ÉLÉVATION
ÉCHELLE 1:1000

NOTES GÉNÉRALES:

1. POUR LES NOTES GÉNÉRALES VOIR LES DESSINS 602024-000000-10040-43D0-0010 À 0013.
2. IL EST PROPOSÉ DE CONSTRUIRE UN NOUVEAU PONT À CÔTÉ DE LA VOIE DU CN.
3. LE NOUVEAU PONT DU TRAIN LÉGER AU DESSUS DES VOIES DU CN ENTRE LES PILIERS P29 ET P39 EST COMPOSÉ DE 10 TRAVÉES DE TROIS POUTRES NEBT SUPPORTANT UNE DALLE DE BÉTON.
4. LES TRAVÉES REPOSERONT SUR DES CHEVÊTRES EN BÉTON AVEC DES FONDATIONS PROFONDES EN CAISSON ENCASTRÉS AU ROC.
5. LES MESURES DE PROTECTION DES VOIES DU CN CONTRE LA CHUTE DE NEIGE À PARTIR DES STRUCTURES DU TRAIN LÉGER DU REM SERONT ÉTABLIES AVEC DES CLÔTURES MODIFIÉES.
6. LE DRAINAGE DES TABLIERS DES STRUCTURES AÉRIENNES DU REM SERA EFFECTUÉ PAR CONDUITES COLLECTANT LES EAUX PROVENANT DES AVALOIRS, DES CONDUITS ET DES DESCENTES DES STRUCTURES, DIRIGEANT LE RUISSELLEMENT DE FAÇON À NE PAS NUIRE AU DRAINAGE DE L'EMPRISE DU CN.

NOTES DRAINAGE:

1. LE DRAINAGE N'EST PAS ENCORE DÉFINI ET QU'IL FERA PARTIE D'UN DEUXIÈME AVIS LORS LA CONCEPTION AURA ÉTÉ COMPLÉTÉE.

NOTES PROPRES AU SITE:

1. SISMICITÉ: ZONE SISMIQUE "D" SELON LE RAPPORT GÉOTECHNIQUE.

NOTES GÉOTECHNIQUES:

1. LES PROFILS DES DIFFÉRENTES COUCHES ET DU SOCLE ROCHEUX (FRACTURÉ ET SAIN LE CAS ÉCHÉANT) ENTRE LES FORAGES ONT ÉTÉ DÉFINIS PAR INTERPOLATION LINÉAIRE ET ILS DOIVENT ÊTRE INTERPRÉTÉS AVEC PRÉCAUTION, PARCE QU'ILS NE REPRÉSENTENT PAS NÉCESSAIREMENT LA RÉALITÉ.
2. LE NIVEAU DU ROC SAIN AUGMENTE PROGRESSIVEMENT DE +4,3 M DANS LE SECTEUR DE LA PILE CC-P29 À +5,7 M DANS LE SECTEUR DE LA PILE CC-P39.
3. VOIR LE RAPPORT GÉOTECHNIQUE 602024-202642-80020-4GER-0004-PB, DATÉ DU 5 FÉVRIER 2019

RÉFÉRENCES:

1. PLANS DE LA STRUCTURE DU REM: LOTS DE DESSINS 43202600-A22, 43202600-A25 ET 43202600-A26.
2. ALIGNEMENT ET PROFIL DES VOIES DU TRAIN LÉGER SELON LES DESSINS 602024-212400-10000-4RD1-2013 À 2016
3. PLAN DIRECTEUR DU CN, REV. 01 EN DATE DU 4 AVRIL 2018

FEUILLET: 1111
DATE D'IMPRESSION: 2019-12-18 11:01 TOVAR RADA, YUNI
DGN/M EXECUTÉ: C:\USERS\TOVAI\DESKTOP\DIVERS\CAD\STEVE TSELIOS\P40-P44\602024-202600-10040-4303-1116.DWG

CONÇU	L. E., Ing. / P. K., Ing.
DESSINÉ	J. BLOM, tech.
VÉRIFIÉ	F. PANAH, Ing.
APPROUVÉ	F. PANAH, Ing.

FORMAT A1

HISTORIQUE DE RÉVISION

RÉV	DATE	DESCRIPTION	PAR
PA	2019-06-14	ÉMIS POUR CONSENTEMENT CN	P.K.
PB	2019-07-16	ÉMIS POUR AVIS	P.K.
PC	2019-10-01	ÉMIS POUR AVIS	P.K.

SCEAUX

ORDRE DES INGÉNIEURS DU QUÉBEC
Permis Temporaire / Temporary Licence
Nom / Name Firooz Panah
No. 043 PT020043
Réf. après / Valid after 2019-09-16
Site: RÉSEAU EXPRESS MÉTROPOLITAIN MONTRÉAL 10-01-2019

PLAN DE LOCALISATION

ÉMIS POUR PERMIS
Ce dessin et toutes les informations techniques mentionnées doivent être tenus confidentielles par le récipiendaire, toute utilisation ou reproduction de ce dessin est interdite sans le consentement écrit de NouvLR

MANDATAIRE

NouvLR

CLIENT

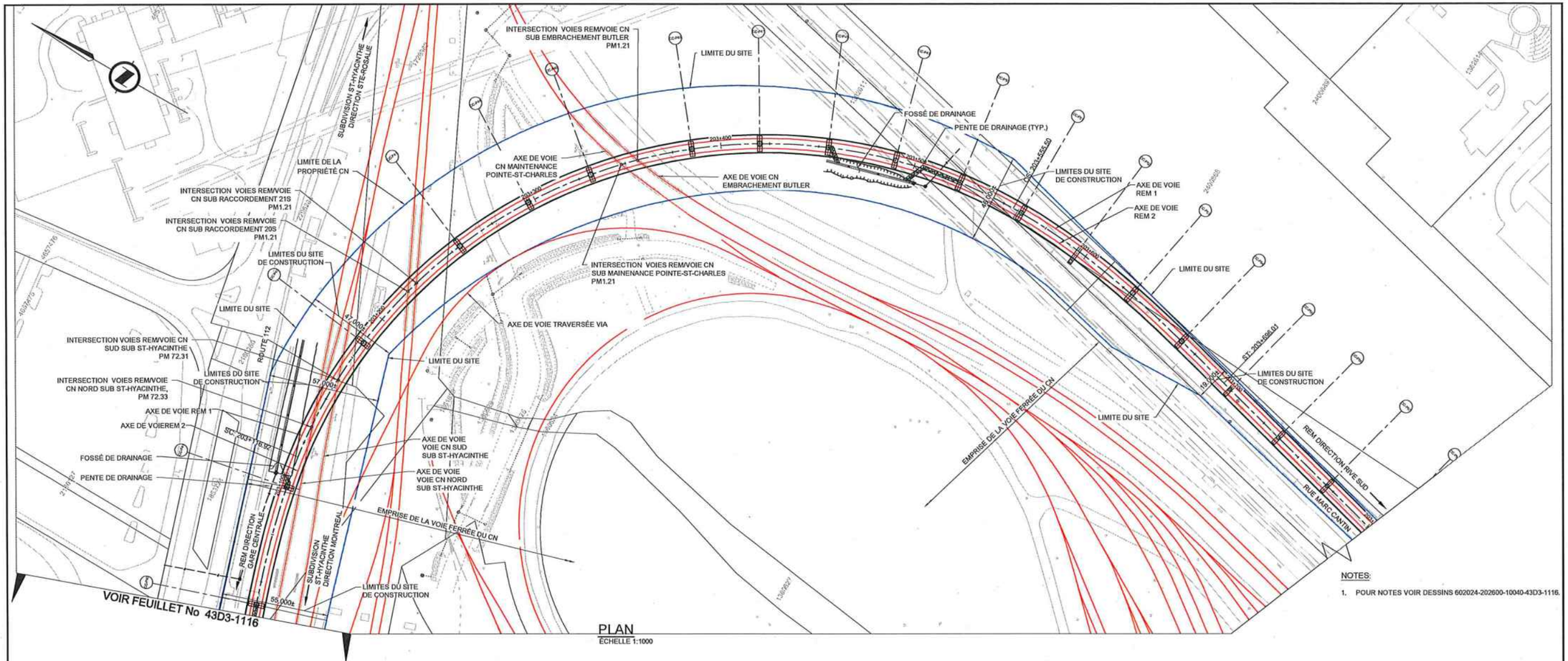
Réseau express métropolitain

ÉCHELLES

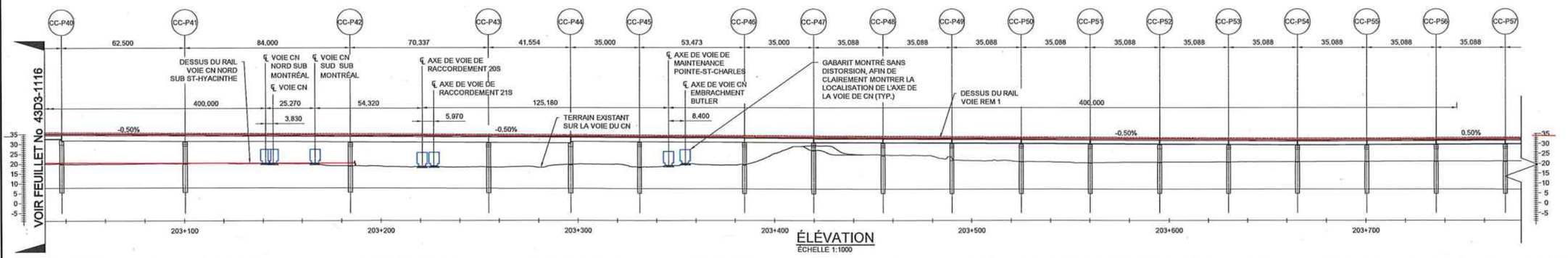
0 25 50 m H=1:1000
0 5 10 V=1:1000

RÉSEAU EXPRESS MÉTROPOLITAIN
ANTENNE RIVE-SUD
STRUCTURE AÉRIENNE A53 & A63 AU-DESSUS DE LA VOIE FERRÉE DU CN: PM 72.39 ST-HYACINTHE
1:1000 PLAN ET ÉLÉVATION (1/2)

NUMÉRO DE DESSIN 602024-202600-10040-43D3-1116 | PC



PLAN
ÉCHELLE 1:1000



ÉLÉVATION
ÉCHELLE 1:1000

FEUILLET: 1117
DATE D'IMPRESSION: 2019-10-09 5:22, PM BLOM, JEFF
CHEMIN ENREGISTRÉ: C:\VEA\ZAS21470\602024-202600-10040-43D3-1117.DWG

FORMAT A1

CONÇU	L. E., ing. / P. K., ing.
DESSINÉ	J. BLOM, tech.
VÉRIFIÉ	F. PANAH, ing.
APPROUVÉ	F. PANAH, ing.

HISTORIQUE DE RÉVISION

RÉV	DATE	DESCRIPTION	PAR
PA	2019-06-14	ÉMIS POUR CONSENTEMENT CN	P.K.
PB	2019-07-16	ÉMIS POUR AVIS	P.K.
PC	2019-10-01	ÉMIS POUR AVIS	P.K.

SCEAUX

ORDRE DES INGÉNIEURS DU QUÉBEC
Permis Temporaire / Temporary Licence
Nom / Name Firooz Panah
No. 010 PT02059
Nul après / Void after 2020-09-15
Site: RÉSEAU EXPRESS MÉTROPOLITAIN MONTRÉAL 10-01-2019

PLAN DE LOCALISATION

ÉMIS POUR PERMIS

Ce dessin et toutes les informations techniques mentionnées doivent être tenus confidentielles par le récipiendaire, toute utilisation ou reproduction de ce dessin est interdite sans le consentement écrit de NouvLR

MANDATAIRE

NouvLR

CLIENT

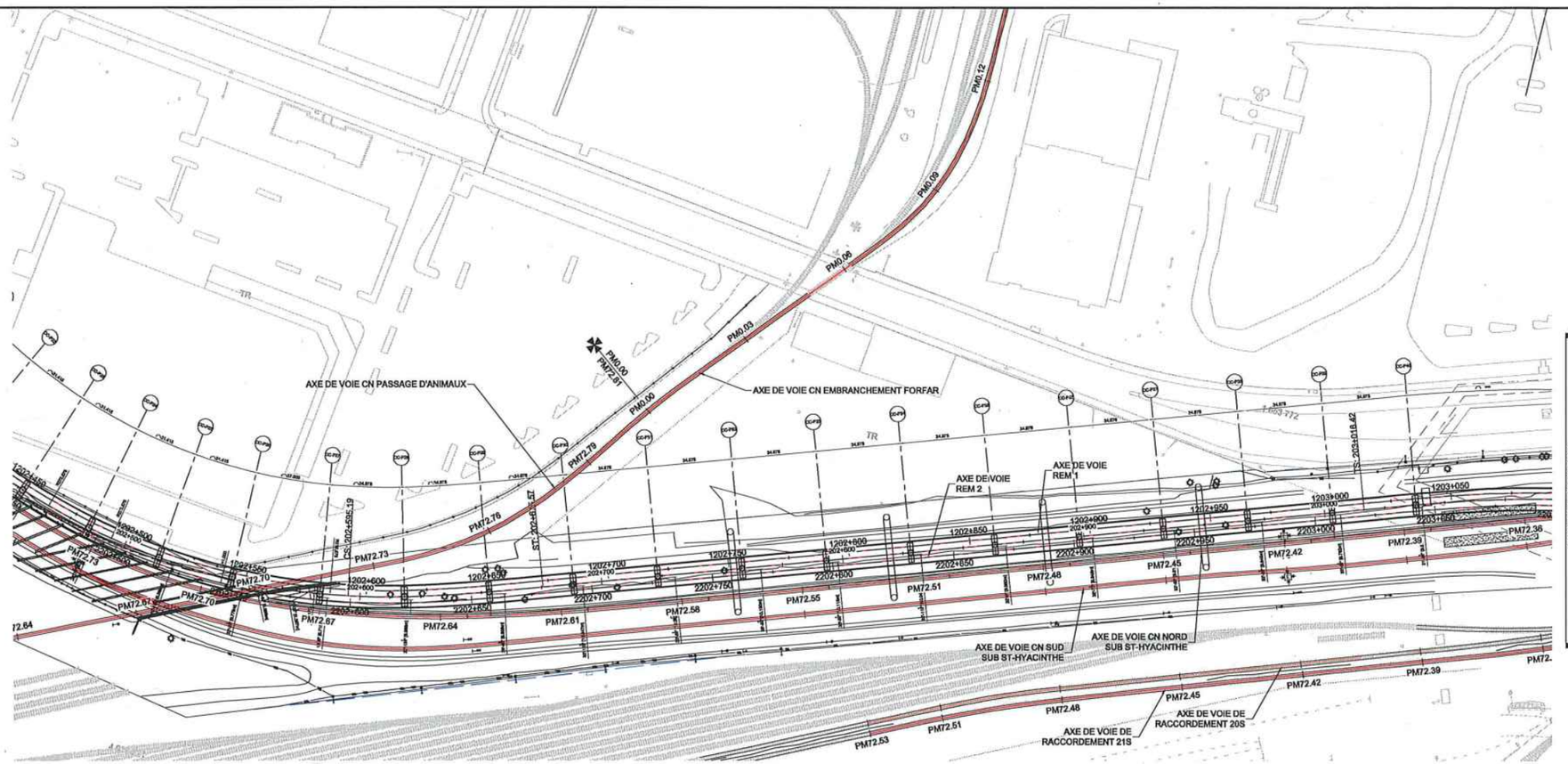
Réseau express métropolitain

ÉCHELLES

0 25 50 m H=1:1000
0 5 10 V=1:1000

RÉSEAU EXPRESS MÉTROPOLITAIN
ANTENNE RIVE-SUD
STRUCTURE AÉRIENNE A53 & A63 AU-DESSUS DE LA VOIE FERRÉE DU CN: PM 72.39 ST-HYACINTHE
1:1000 PLAN ET ÉLÉVATION (2/2)

NUMÉRO DE DESSIN 602024-202600-10040-43D3 - 1117 PC



NOTES:

1. CES DESSINS SONT ÉMIS UNIQUEMENT POUR LA RÉVISION DES PILES P40 À P46.

2. POUR LES PROFILES DES VOIES RACCORDEMENT 20S ET 21S VOIR LES DESSINS NUMÉRO: 602024-202600-10040-43D3-1136.

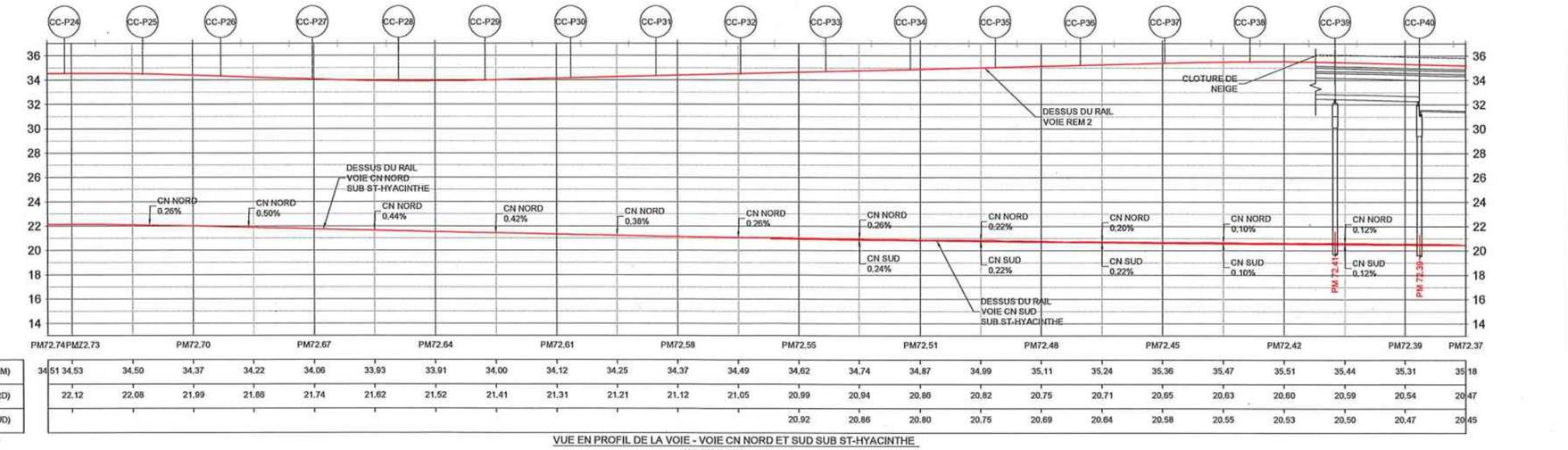
2. LES CHAÎNAGES MENTIONNÉS SONT LES PM DE DÉBUT DES VOIES SUIVANTES, CONSIDÉRÉS PAR RAPPORT AUX POINTS MILIAIRE DE LA VOIE "SUB ST-HYACINTHE" INTERSECTÉE, À SAVOIR :

- LA VOIE DE PASSAGE D'ANIMAUX COMMENCE À SON INTERSECTION AVEC LA VOIE NORD SUB ST-HYACINTHE AU PM 72.70
- LES VOIES DE RACCORDEMENT 20S ET 21S COMMENCENT AU POINT D'AIGUILLAGE DE LA VOIE NORD SUB ST-HYACINTHE AU PM 72.11.

4. LES VOIES CN NORD ET SUD SUB HYACINTHE SONT AFFICHÉES SUR LA MÊME VUE DE PROFIL UTILISANT LES MÊME PM.

5. LE PROFIL DE LA VOIE CN SUD SUB HYACINTHE SE TERMINE A 400 M DU POINT D'INTERSECTION AVEC LA VOIE REM.

VUE EN PLAN
1:1000



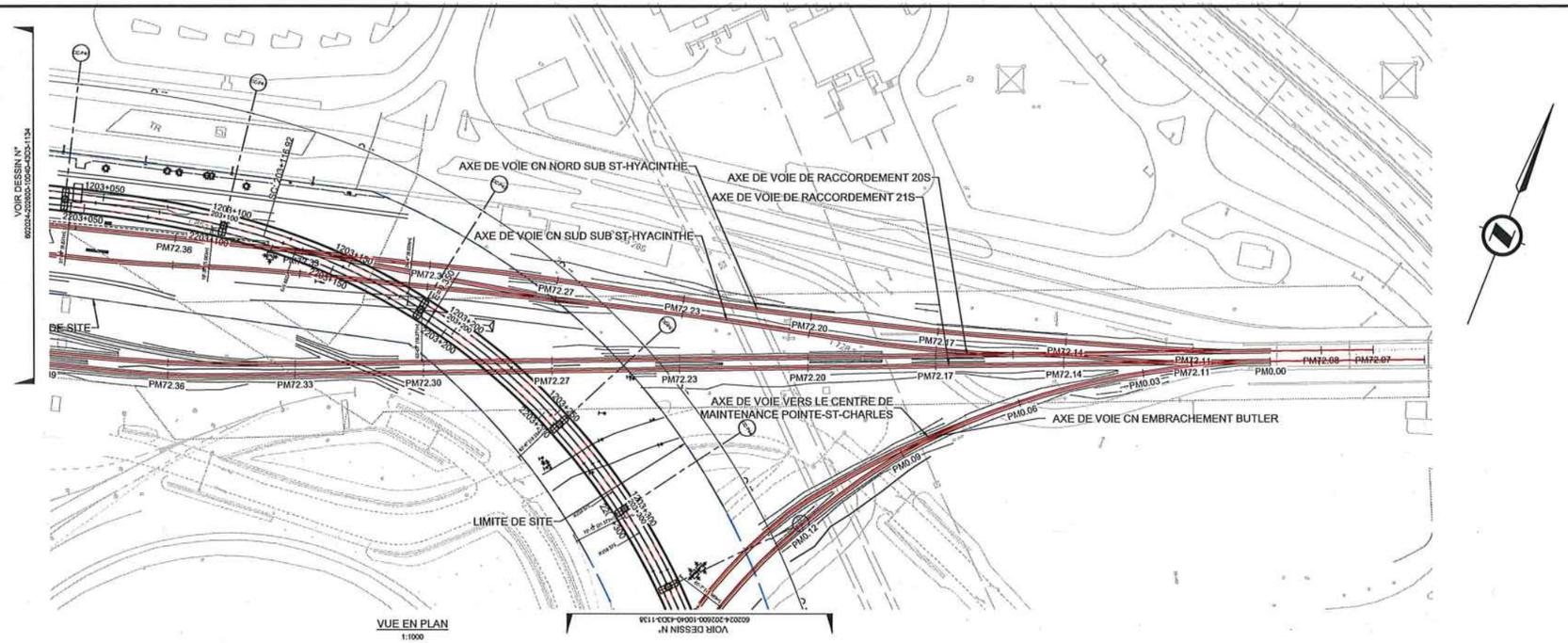
| | | |

ÉMIS POUR PERMIS

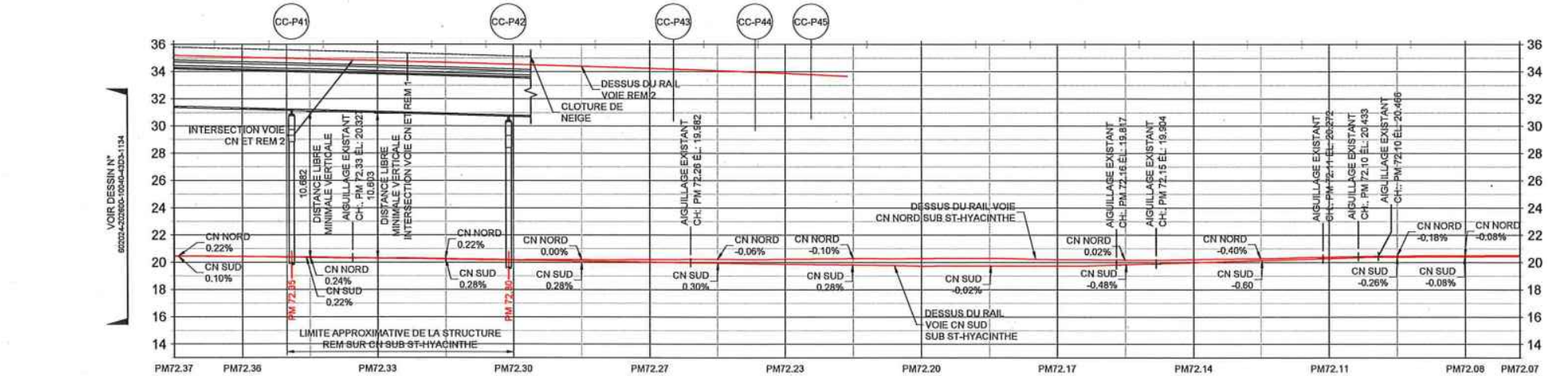
Ce dessin et toutes les informations techniques mentionnées doivent être tenus confidentielles par le récipiendaire, toute utilisation ou reproduction de ce dessin est interdite sans le consentement écrit de NouvLR

NOTE:

1. CES DESSINS SONT ÉMIS UNIQUEMENT POUR LA RÉVISION DES PILES P40 À P46.
2. LES CHAINAGES MENTIONNÉES SONT LES PM DE DÉBUT DES VOIES SUIVANTES, CONSIDÉRÉES PAR RAPPORT AUX POINTS MILIAIRE DE LA VOIE "SUB ST HYACINTHE" INTERSECTÉE, À SAVOIR :
   - LES VOIES DE RACCORDEMENT 20S ET 21S COMMENCENT AU POINT D'AIGUILLAGE DE LA VOIE NORD SUB ST HYACINTHE AU PM 72.11.
3. LES VOIES CN NORD ET SUD SUB ST-HYACINTHE SONT AFFICHÉES SUR LA MÊME VUE DE PROFIL UTILISANT LES MÊME PM.
4. POUR LES PROFILES DES VOIE RACCORDEMENT 21S ET 20S VOIR LES DESSINS NUMÉRO: 602024-202600-10040-43D3-1136.
5. POUR LES PROFILES DES VOIES EMBRANCHEMENT BUTLER ET VERS LE CENTRE DE MAINTENANCE POINTE-ST-CHARLES, VOIR LES DESSINS NUMÉRO: 602024-202600-10040-43D3-1138.



VUE EN PLAN
1:1000



DESSUS DU RAIL (REM)	35.18	35.05	34.93	34.80	34.66	34.52	34.38	34.23	34.06	33.87											
DESSUS DU RAIL (NORD)	20.47	20.43	20.36	20.31	20.27	20.20	20.20	20.20	20.22	20.23	20.27	20.28	20.31	20.21	20.19	20.20	20.27	20.40	20.47	20.49	20.51
DESSUS DU RAIL (SUD)	20.45	20.42	20.39	20.31	20.24	20.17	20.10	20.03	19.95	19.88	19.81	19.74	19.74	19.75	19.84	19.99	20.14	20.29	20.40	20.42	

VUE EN PROFIL DES VOIES - VOIE CN NORD ET SUD SUB ST-HYACINTHE
H=1:1000 V=1:200

FEUILLET: PLAN&PROFIL 1-500
DATE D'IMPRESSION: 2019-12-18 12:58 GAGNON, MARC
CHEMIN ENREGISTRÉ: C:\VER\QM52\1470\602024-202600-10040-43D3-1135.DWG

FORMAT A1

CONÇU	D. DROB, ing / P. KIM, ing.
DESSINÉ	I. NDOYE / J. BLOM, tech.
VÉRIFIÉ	L. NI, ing.
APPROUVÉ	F. PANAH, ing.

HISTORIQUE DE RÉVISION

RÉV	DATE	DESCRIPTION	PAR
PA	2019-07-05	ÉMIS POUR AVIS	D.D./P.K.
PB	2019-10-01	ÉMIS POUR AVIS	D.D./P.K.

SCEAUX

ORDRE DES INGÉNIEURS DU QUÉBEC
Permis Temporaire / Temporary Licence
Nom / Name Farouz Panah
No. OIQ PT0X/53
Mod après / Mod after 2019-09-16
Stic RÉSEAU EXPRESS MÉTROPOLITAIN MONTRÉAL 10/21/2019

PLAN DE LOCALISATION

MANDATAIRE

NouvLR

CLIENT

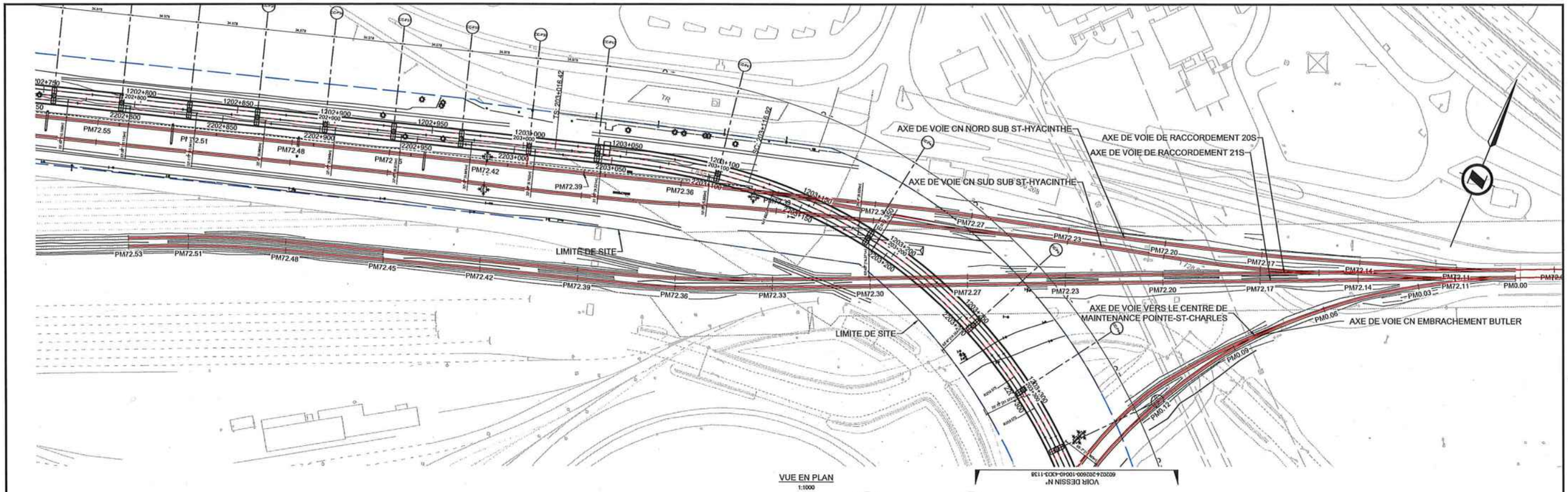
Réseau express métropolitain

ÉCHELLES

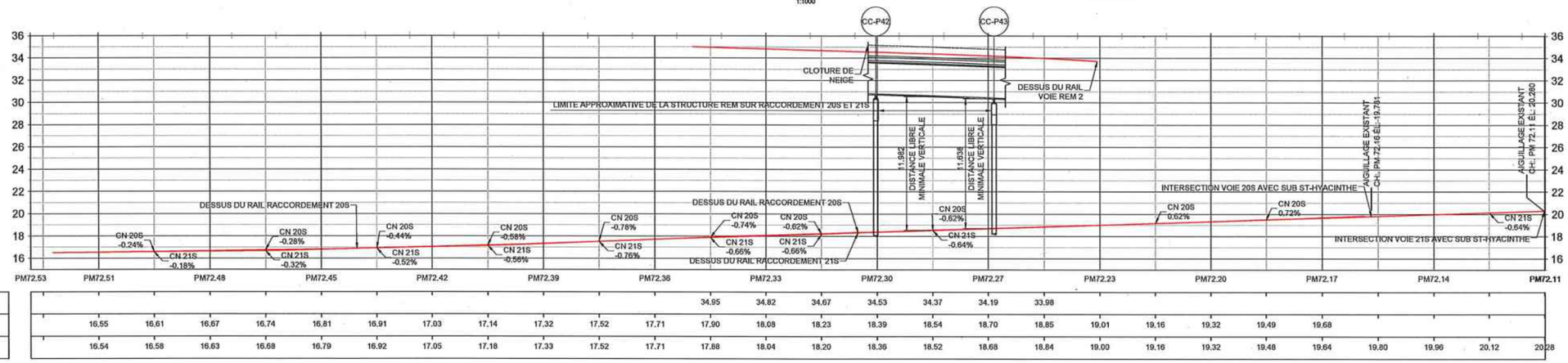
0 25 50 m H=1:1000 V=1:200
0 5 10

RÉSEAU EXPRESS MÉTROPOLITAIN
ANTENNE RIVE-SUD
STRUCTURE AÉRIENNE A53 & A63 AU-DESSUS DE LA VOIE FERRÉE DU CN: PM72.39 ST-HYACINTHE
PLAN ET PROFIL (2/4)

NUMÉRO DE DESSIN 602024-202600-10040-43D3-1135 PB



VUE EN PLAN
1:1000



DESSUS DU RAIL (REM)													34.95	34.82	34.67	34.53	34.37	34.19	33.98												
DESSUS DU RAIL (20S)	16.55	16.61	16.67	16.74	16.81	16.91	17.03	17.14	17.32	17.52	17.71	17.90	18.08	18.23	18.39	18.54	18.70	18.85	19.01	19.16	19.32	19.49	19.68								
DESSUS DU RAIL (21S)	16.54	16.58	16.63	16.68	16.79	16.92	17.05	17.18	17.33	17.52	17.71	17.88	18.04	18.20	18.36	18.52	18.68	18.84	19.00	19.16	19.32	19.48	19.64	19.80	19.96	20.12	20.28				

VUE EN PROFIL DES VOIES DE RACCORDEMENTS 20S ET 21S
H=1:1000 V=1:200

NOTE:

1. CES DESSINS SONT ÉMIS UNIQUEMENT POUR LA RÉVISION DES PILES P40 À P46.
2. LES CHAINAGES MENTIONNÉES SONT LES PM DE DÉBUT DES VOIES SUIVANTES, CONSIDÉRÉES PAR RAPPORT AUX POINTS MILIAIRE DE LA VOIE "SUB ST HYACINTHE" INTERSECTÉE, À SAVOIR :
   - LES VOIES DE RACCORDEMENT 20S ET 21S COMMENCENT AU POINT D'AIGUILLAGE DE LA VOIE NORD SUB ST HYACINTHE AU PM 72.11.
3. LES VOIES RACCORDEMENT 20S ET 21S SONT AFFICHÉES SUR LA MÊME VUE DE PROFIL UTILISANT LES MÊME PM.
4. POUR LES PROFILES DES VOIES EMBRANCHEMENT BUTLER ET VERS LE CENTRE DE MAINTENANCE POINTE-ST-CHARLES, VOIR LES DESSINS NUMÉRO: 602024-202600-10040-43D3-1138.

ÉMIS POUR PERMIS

Ce dessin et toutes les informations techniques mentionnées doivent être tenus confidentielles par le récipiendaire, toute utilisation ou reproduction de ce dessin est interdite sans le consentement écrit de NouvLR

FEUILLET: PLAN&PROFIL 1-500
DATE D'IMPRESSION: 2019-12-18 12:50
DISQUE ENREGISTRÉ: C:\VBA Quiz 7470\602024-202600-10040-4303-1138.DWG

CONÇU	D. DROB, Ing / P. KIM, Ing.
DESSINÉ	I. NDOYE / J. BLOM, tech.
VÉRIFIÉ	L. NI, Ing.
APPROUVÉ	F. PANAH, ing.

HISTORIQUE DE RÉVISION

RÉV	DATE	DESCRIPTION	PAR
PA	2019-07-05	ÉMIS POUR AVIS	O.D./P.K.
PB	2019-10-01	ÉMIS POUR AVIS	O.D./P.K.

SCEAUX

ORDRE DES INGÉNIEURS DU QUÉBEC
Permis Temporaire / Temporary Licence
Nom / Name Florian Pinault
No. 5005 PTA2019 /
Réf. ajouts / Ref. other 2019-09-18
Site RÉSEAU EXPRESS MÉTROPOLITAIN MONTRÉAL

PLAN DE LOCALISATION

MANDATAIRE

NouvLR

CLIENT

Réseau express métropolitain

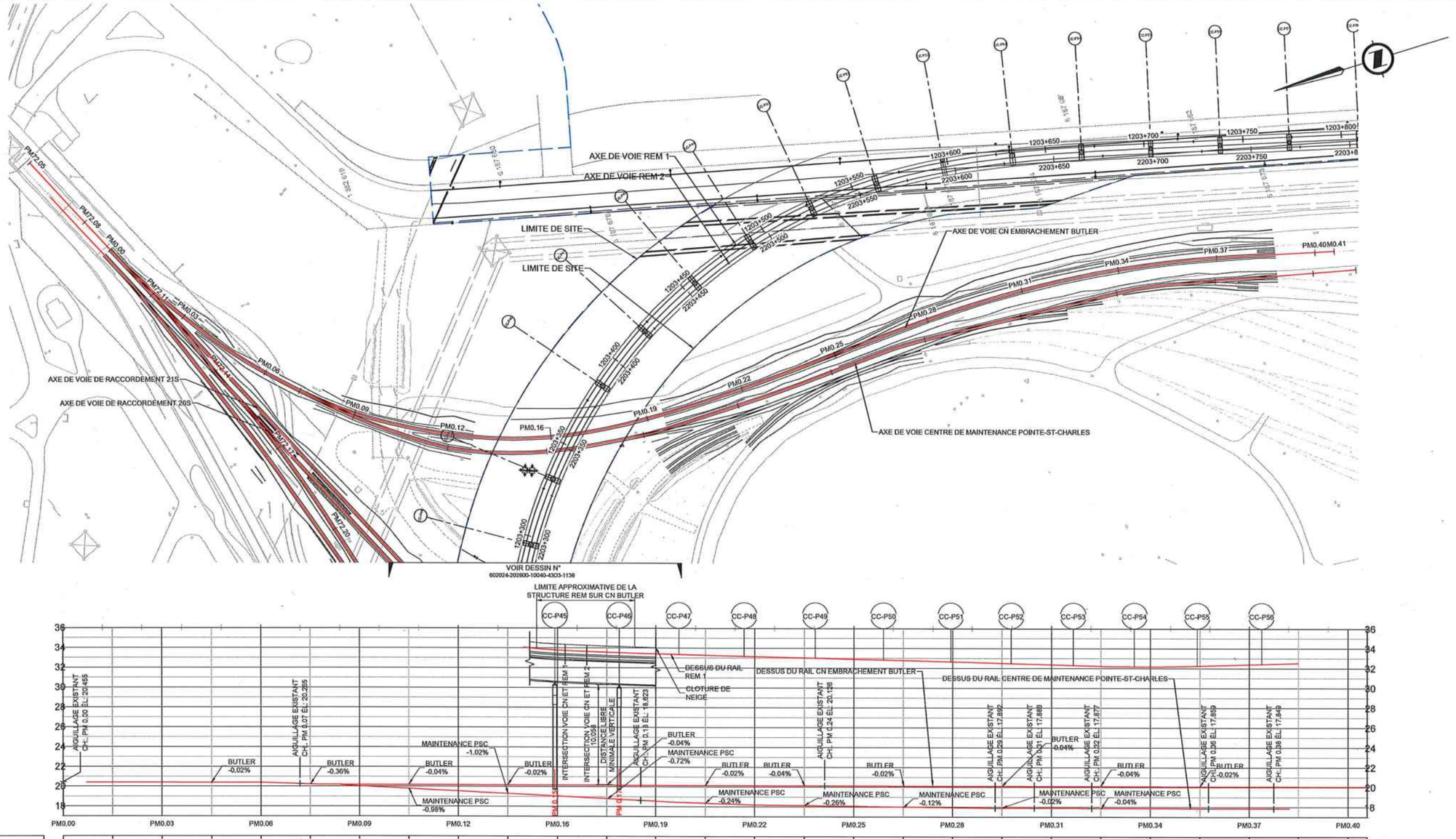
ÉCHELLES

0 25 50 m H=1:1000
0 5 10 V=1:200

RÉSEAU EXPRESS MÉTROPOLITAIN
ANTENNE RIVE-SUD
STRUCTURE AÉRIENNE A53 & A63 AU-DESSUS DE LA VOIE FERRÉE DU CN: PM72.39 ST-HYACINTHE
PLAN ET PROFIL (3/4)

NUMÉRO DE DESSIN 602024-202600-10040-43D3-1136 | PB

FORMAT A1



DESSUS DU RAIL (REM)										33.76	33.56	33.41	33.28	33.14	33.02	32.90	32.77	32.64	32.49	32.36	32.22	32.16	32.24	32.38		
DESSUS DU RAIL (BTLR)	20.39	20.39	20.39	20.38	20.24	20.20	20.19	20.18	20.18	20.17	20.16	20.15	20.14	20.14	20.13	20.12	20.11	20.11	20.10	20.09	20.08	20.07	20.07	20.06	20.05	20.04
DESSUS DU RAIL (PSC)						20.04	19.79	19.55	19.30	19.04	18.80	18.55	18.36	18.19	18.13	18.07	18.00	17.94	17.89	17.88	17.88	17.87	17.86	17.85		

VUE EN PLAN
1:1000

VUE EN PROFIL DE LA VOIE - VOIE CN EMBRACHEMENT BUTLER ET VOIE CENTRE DE MAINTENANCE POINTE-ST-CHARLES
H=1:1000 V=1:200

NOTE:

1. CES DESSINS SONT ÉMIS UNIQUEMENT POUR LA RÉVISION DES PILES P40 À P46.
2. LES VOIES CN EMBRACHEMENT BUTLER ET CENTRE DE MAINTENANCE POINTE-ST-CHARLES SONT AFFICHÉES SUR LA MÊME VUE DE PROFIL UTILISANT LES MÊME PM.

ÉMIS POUR PERMIS

Ce dessin et toutes les informations techniques mentionnées doivent être tenus confidentielles par le récipiendaire, toute utilisation ou reproduction de ce dessin est interdite sans le consentement écrit de NouvLR

FEUILLET: PLAN&PROFIL 1--500
DATE D'IMPRESSION: 2019--12--18 12:58 GAGNON, MARC
CHEMIN ENREGISTRÉ: C:\VIEW\MASE1470\602024--202600--10040--43D3--1138.DWG

FORMAT A1

CONÇU	D. DROB, ing / P. KIM, ing.
DESSINÉ	I. NDOYE / J. BLOM, tech.
VÉRIFIÉ	L. NI, ing.
APPROUVÉ	F. PANAH, ing.

HISTORIQUE DE RÉVISION

RÉV	DATE	DESCRIPTION	PAR
PA	2019-07-05	ÉMIS POUR AVIS	D.D./P.K.
PB	2019-10-01	ÉMIS POUR AVIS	D.D./P.K.

SCEAUX

ORDRE DES INGÉNIEURS DU QUÉBEC
Permis Temporaire / Temporary Licence
Nom / Name Farzad Panahi
No. 093 PT002059
Valide jusqu'à / Valid until 2020-09-16
Site RÉSEAU EXPRESS MÉTROPOLITAIN MONTRÉAL 10-01-2019

PLAN DE LOCALISATION

MANDATAIRE

NouvLR

CLIENT

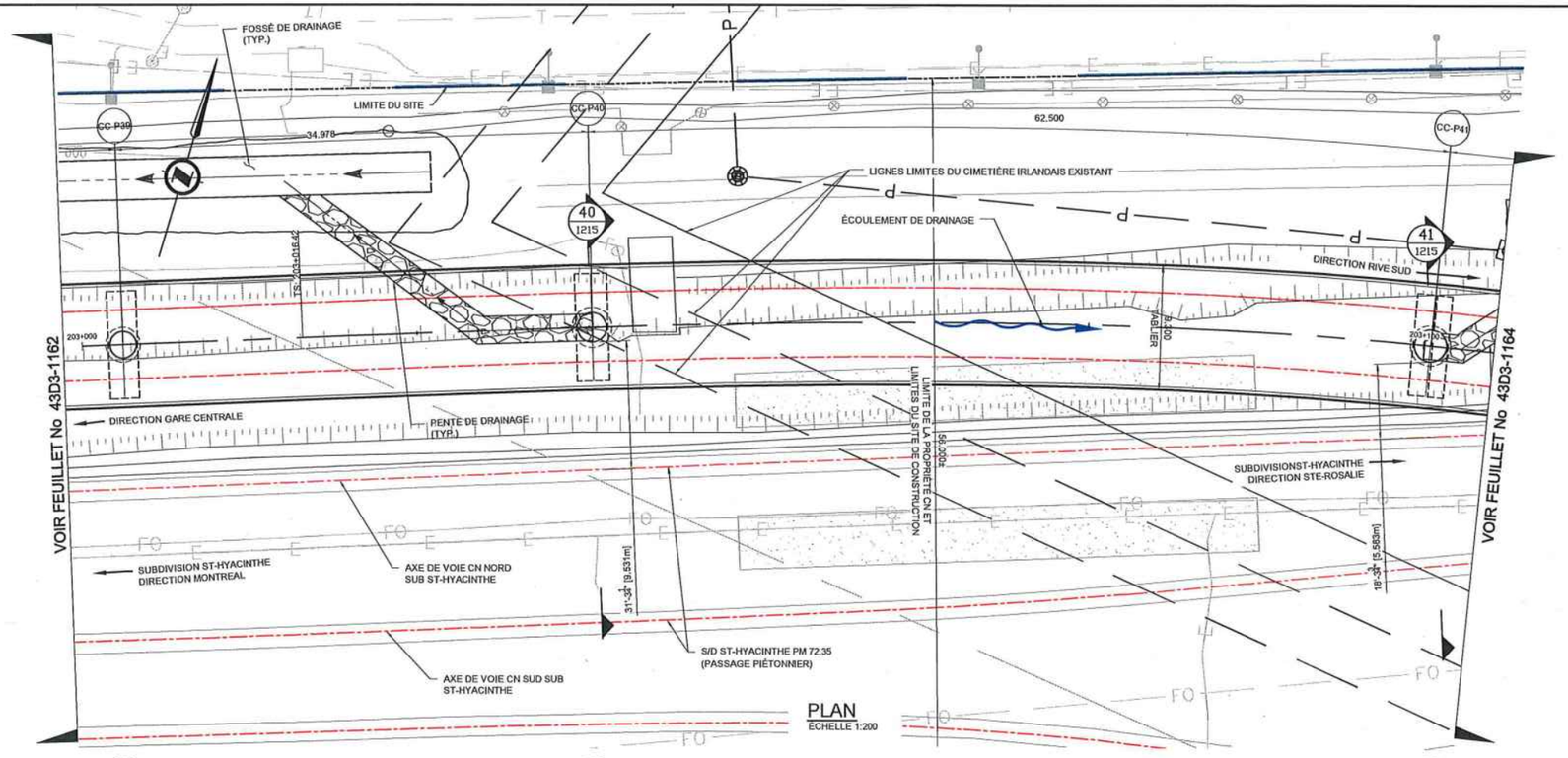
Réseau express métropolitain

ÉCHELLES

0 25 50 m H=1:1000
0 5 10 V=1:200

RÉSEAU EXPRESS MÉTROPOLITAIN
ANTENNE RIVE-SUD
STRUCTURE AÉRIENNE A53 & A63 AU-DESSUS DE LA VOIE FERRÉE DU CN: PM72.39 ST-HYACINTHE
PLAN ET PROFIL (4/4)

NUMÉRO DE DESSIN 602024-202600-10040-43D3-1138 PB

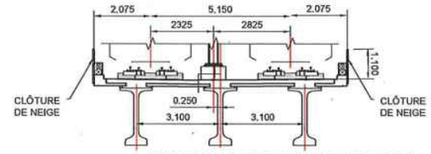


NOTES:

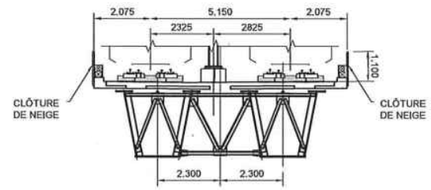
1. MUR DE SOUTÈNEMENT/MUR DE PROTECTION À CONCEVOIR SELON LES EXIGENCES DU CN PLAN DIRECTEUR REV 01 EN DATE 2018-04.
2. VOIES CN: SUBDIVISION ST-HYACINTHE DE P.M. 72.63 À P.M. 72.41.
3. LES CLÔTURES DE NEIGE SONT INSTALLÉS SUR LES BORDS EXTÉRIEURS DU TABLIER DU PONT, TOUS DANS L'EMPRISE DU CN.

LÉGENDE

- A — AQUEDUC
- C — ÉGOUT COMBINÉ
- S — ÉGOUT SANITAIRE
- G — GAZODUC
- DRAINAGE
- O — OLÉODUC
- E — CÂBLE ÉLECTRIQUE SOUTERRAIN
- T — CÂBLE TÉLÉPHONIQUE SOUTERRAIN
- M — CÂBLE SOUTERRAIN DU MTQ
- V — CÂBLODISTRIBUTION SOUTERRAINE
- F.O. — CÂBLE TÉLÉCOMMUNICATION FIBRE OPTIQUE SOUTERRAIN



SECTION TYPIQUE (P12-P40)
ÉCHELLE 1:100



SECTION TYPIQUE (P40-P46)
ÉCHELLE 1:100

FEUILLET: 1163-P39-P41
DATE D'IMPRESSION: 2019-10-08 6:11 PM BLOM, JEFF
CHEMIN ENREGISTRE: C:\REACMS\21470\602024-202600-10040-43D3-1163.DWG

FORMAT A1

CONÇU	L. E., ing. / P. K., ing.
DESSINÉ	J. BLOM, tech.
VÉRIFIÉ	F. PANAH, ing.
APPROUVÉ	F. PANAH, ing.

HISTORIQUE DE RÉVISION

RÉV	DATE	DESCRIPTION	PAR
PA	2019-06-14	ÉMIS POUR CONSENTEMENT CN	P.K.
PB	2019-07-16	ÉMIS POUR AVIS	P.K.
PC	2019-10-01	ÉMIS POUR AVIS	P.K.

SCEAUX

ORDRE DES INGÉNIEURS DU QUÉBEC
Permis Temporaire / Temporary Licence
Nom / Name Firooz Panah
No. OIQ PT02059
Nul après / Void after 2020-09-16
Site: RÉSEAU EXPRESS MÉTROPOLITAIN MONTRÉAL 10/01/2019

PLAN DE LOCALISATION

ÉMIS POUR PERMIS

Ce dessin et toutes les informations techniques mentionnées doivent être tenus confidentielles par le récipiendaire, toute utilisation ou reproduction de ce dessin est interdite sans le consentement écrit de NouvLR

MANDATAIRE

NouvLR

CLIENT

Réseau express métropolitain

ÉCHELLES

0 5 10 m H=1:200

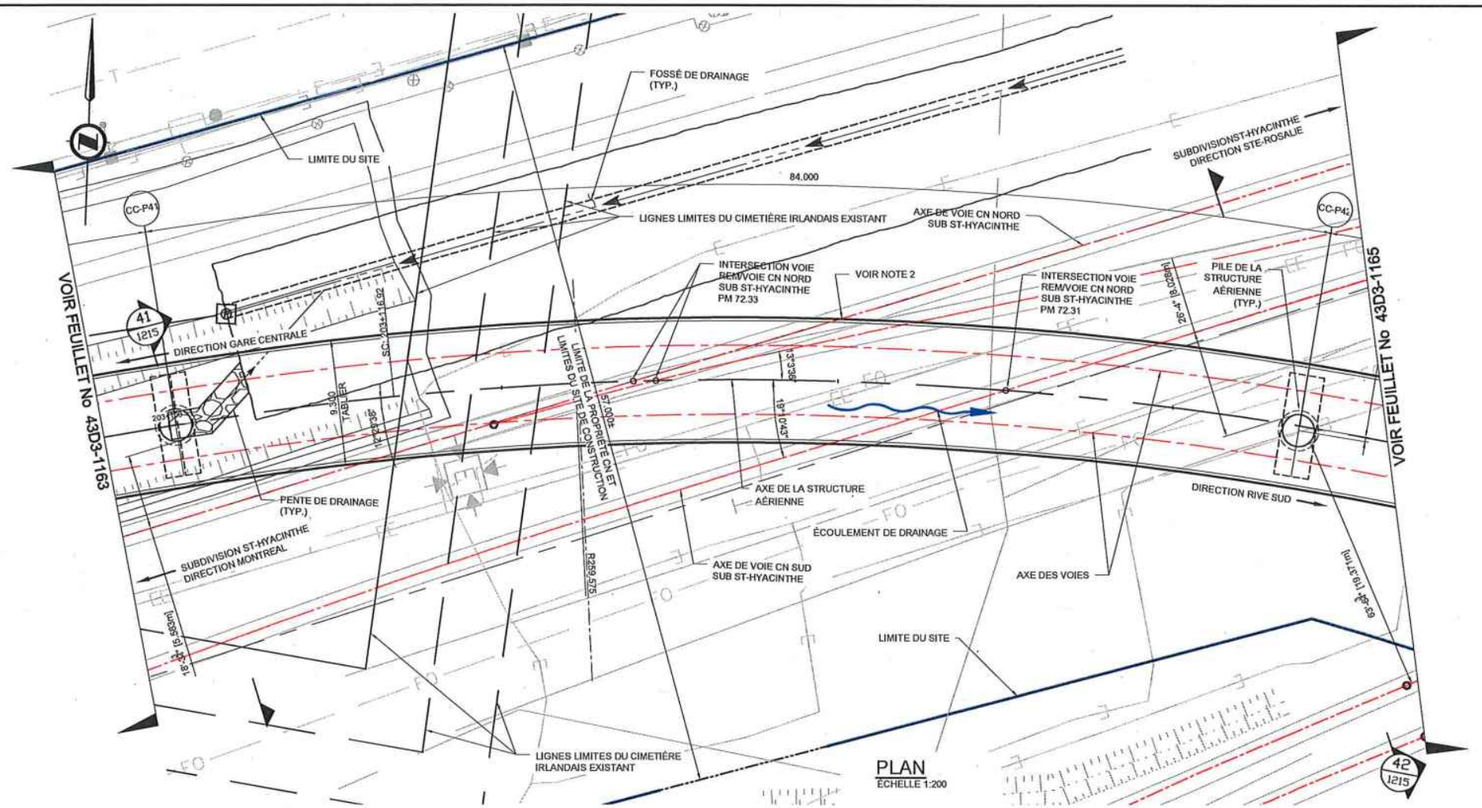
RÉSEAU EXPRESS MÉTROPOLITAIN

ANTENNE RIVE-SUD

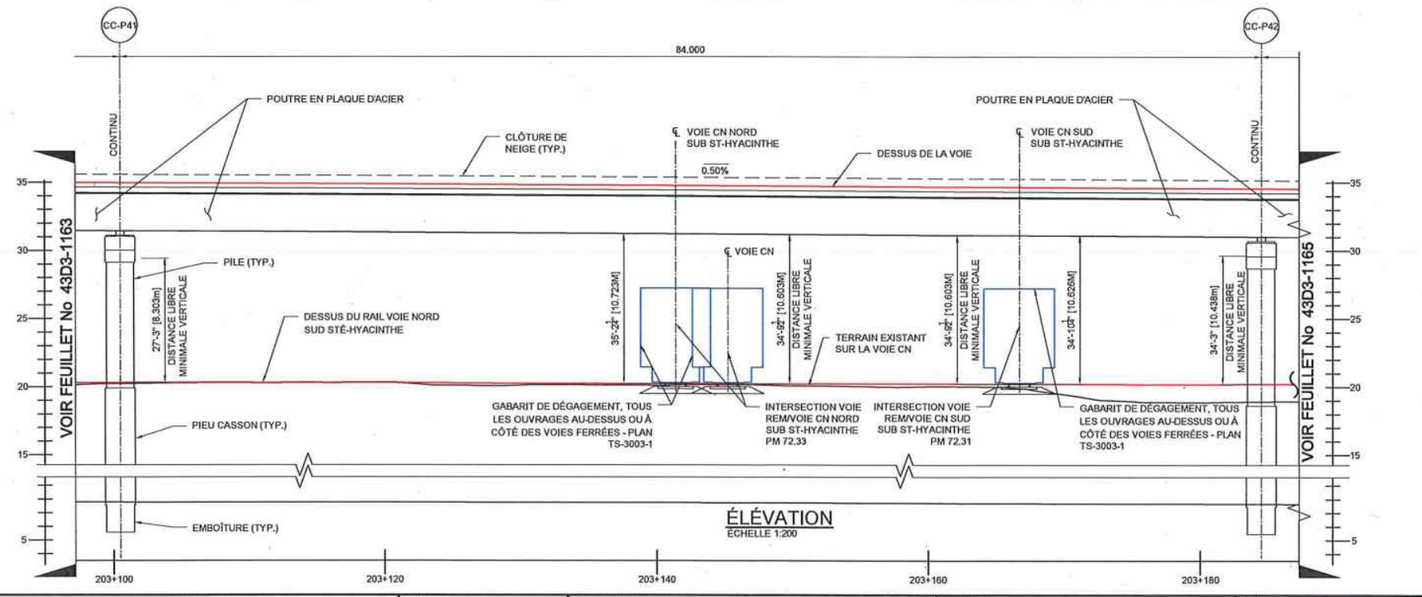
STRUCTURE AÉRIENNE A53 AU-DESSUS DE LA VOIE FERRÉE DU CN: PM 72.39 ST-HYACINTHE

1:200 PLAN ET ÉLÉVATION (1/3)

NUMÉRO DE DESSIN 602024-202600-10040-43D3-1163 PC



PLAN
ÉCHELLE 1:200



ÉLÉVATION
ÉCHELLE 1:200

NOTES:

1. POUR NOTES, VOIR DESSIN 602024-202600-10040-43D3-1163.

LÉGENDE

- A — AQUEDUC
- C — ÉGOUT COMBINÉ
- S — ÉGOUT SANITAIRE
- G — GAZODUC
- DRAINAGE
- O — OLÉODUC
- E — CÂBLE ÉLECTRIQUE SOUTERRAIN
- T — CÂBLE TÉLÉPHONIQUE SOUTERRAIN
- M — CÂBLE SOUTERRAIN DU MTQ
- V — CÂBLODISTRIBUTION SOUTERRAINE
- F.O. — CÂBLE TÉLÉCOMMUNICATION FIBRE OPTIQUE SOUTERRAIN

FEUILLET: 1196-P43-P46
DATE D'IMPRESSION: 2019-10-08 8:34 PM BLOM, JEFF
CHEMIN D'ACCÈS ENTRE: C:\REMOTE\1-01\602024-202600-10040-43D3-1164.DWG

FORMAT A1

CONÇU	L. E., ing. / P. K., ing.
DESSINÉ	V.BAKALOVA, tech.
VÉRIFIÉ	F. PANAH, ing.
APPROUVÉ	F. PANAH, ing.

HISTORIQUE DE RÉVISION

RÉV	DATE	DESCRIPTION	PAR
PA	2019-06-14	ÉMIS POUR CONSENTEMENT CN	P.K.
PB	2019-07-16	ÉMIS POUR AVIS	P.K.
PC	2019-09-12	ÉMIS POUR AVIS	P.K.
PD	2019-10-01	ÉMIS POUR AVIS	P.K.

SCEAUX

ORDRE DES INGÉNIEURS DU QUÉBEC
Permis Temporaire / Temporary License
Nom / Name Firooz Panah
No. OIQ PT02050
Nul après / Void after 2020-03-15
Site: RÉSEAU EXPRESS MÉTROPOLITAIN MONTRÉAL 10/01/2019

PLAN DE LOCALISATION

ÉMIS POUR PERMIS

Ce dessin et toutes les informations techniques mentionnées doivent être tenus confidentiels par le récipiendaire, toute utilisation ou reproduction de ce dessin est interdite sans le consentement écrit de NouvLR

MANDATAIRE

NouvLR

CLIENT

Réseau express métropolitain

ÉCHELLES

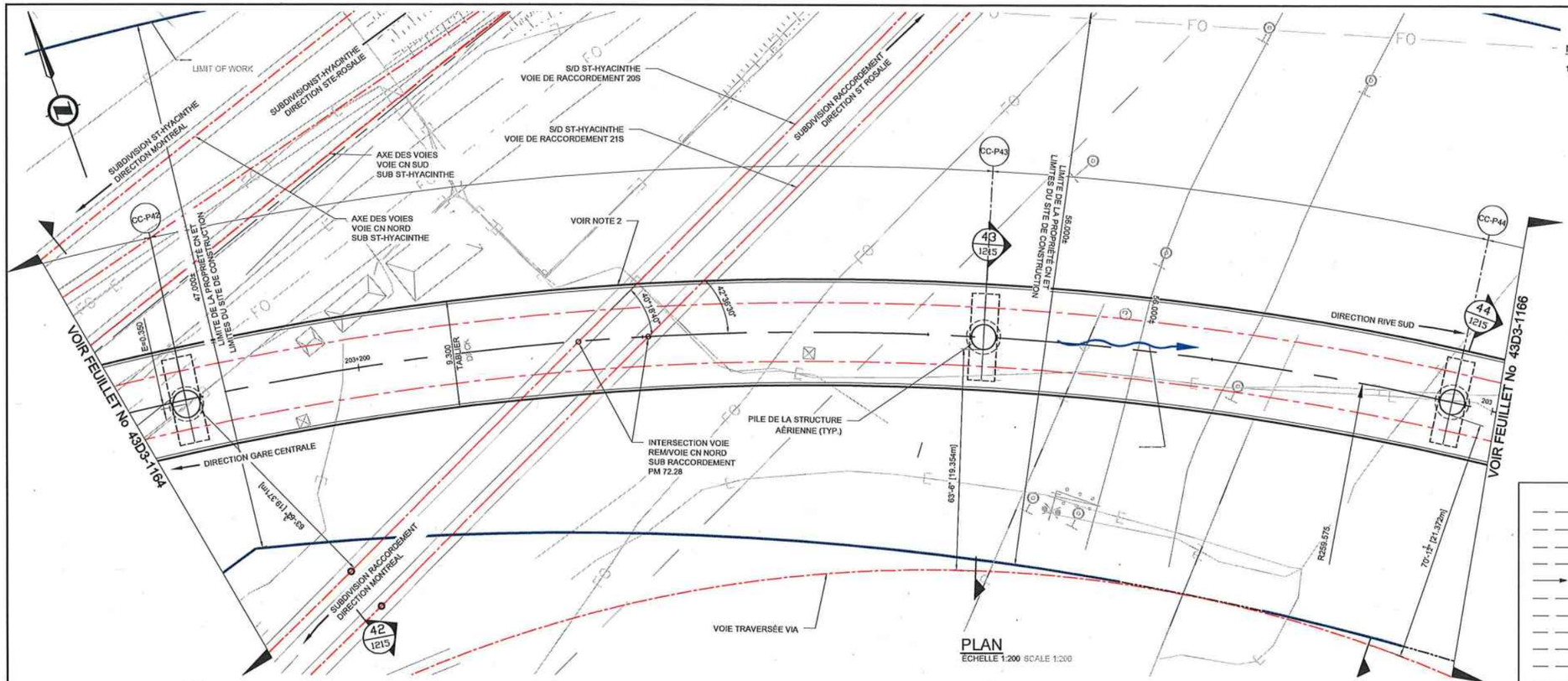
0 5 10 m H=1:200
0

RÉSEAU EXPRESS MÉTROPOLITAIN
ANTENNE RIVE-SUD
STRUCTURE AÉRIENNE A53 AU-DESSUS DE LA VOIE FERRÉE DU CN: PM 72.39 ST-HYACINTHE
1:200 PLAN ET ÉLÉVATION (2/3)

NUMÉRO DE DESSIN 602024-202600-10040-43D3-1164 PD

NOTES:

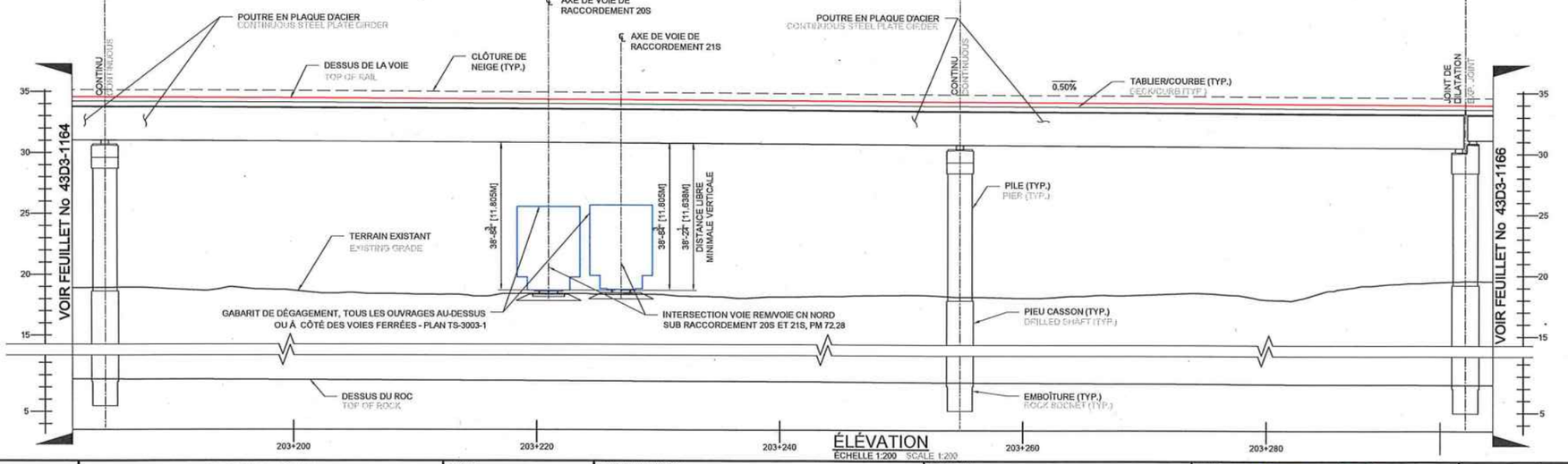
1. POUR NOTES, VOIR DESSIN 602024-202600-10040-43D3-1163.



PLAN
ÉCHELLE 1:200 SCALE 1:200

LÉGENDE

- A — AQUEDUC
- C — ÉGOUT COMBINÉ
- S — ÉGOUT SANITAIRE
- G — GAZODUC
- DRAINAGE
- O — OLÉODUC
- E — CÂBLE ÉLECTRIQUE SOUTERRAIN
- T — CÂBLE TÉLÉPHONIQUE SOUTERRAIN
- M — CÂBLE SOUTERRAIN DU MTQ
- V — CÂBLODISTRIBUTION SOUTERRAINE
- F.O. — CÂBLE TÉLÉCOMMUNICATION FIBRE OPTIQUE SOUTERRAIN



ÉLÉVATION
ÉCHELLE 1:200 SCALE 1:200

CONÇU	L. E., ing. / P. K., ing.
DESSINÉ	J. BLOM, tech.
VÉRIFIÉ	F. PANAH, ing.
APPROUVÉ	F. PANAH, ing.

HISTORIQUE DE RÉVISION

RÉV	DATE	DESCRIPTION	PAR
PA	2019-06-14	ÉMIS POUR CONSENTEMENT CN	P.K.
PB	2019-07-16	ÉMIS POUR AVIS	P.K.
PC	2019-10-01	ÉMIS POUR AVIS	P.K.

SCEAUX

ORDRE DES INGÉNIEURS DU QUÉBEC
Permis Temporaire / Temporary License
Nom / Name Firouz Panah
No. OIQ PT02059
Val. après / Valid after 2020-09-15
Site: RÉSEAU EXPRESS MÉTROPOLITAIN/ MONTRÉAL 10/01/2019

PLAN DE LOCALISATION

ÉMIS POUR PERMIS

Ce dessin et toutes les informations techniques mentionnées doivent être tenus confidentielles par le récipiendaire, toute utilisation ou reproduction de ce dessin est interdite sans le consentement écrit de l'auteur.

MANDATAIRE

NouvLR

CLIENT

Réseau express métropolitain

ÉCHELLES

0 5 10 m H=1:200

RÉSEAU EXPRESS MÉTROPOLITAIN

ANTENNE RIVE-SUD

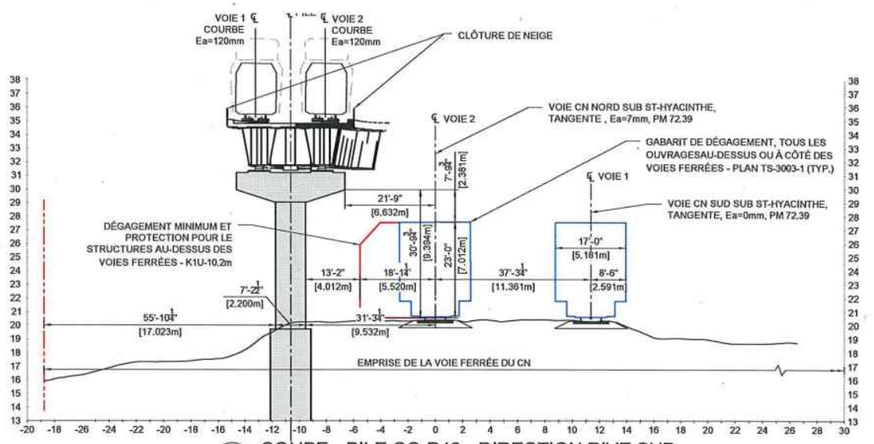
STRUCTURE AÉRIENNE A53 AU-DESSUS DE LA VOIE FERRÉE DU CN: PM 72.39 ST-HYACINTHE

1:200 PLAN ET ÉLÉVATION (3/3)

NUMÉRO DE DESSIN 602024-202600-10040-43D3-1165 PC

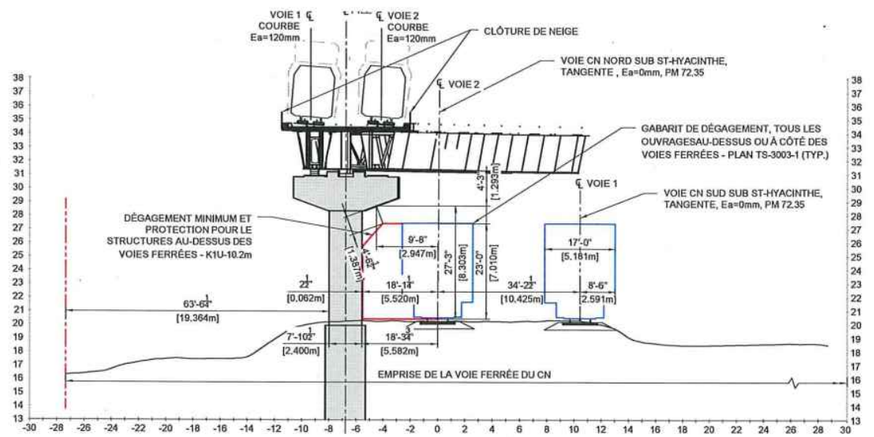
FORMAT A1

FEUILLET: 1166-P43-P46
DATE D'IMPRESSION: 2019-10-08 7:34 PM BLOM, JEFF
CHEMIN ENREGISTRÉ: C:\REM\SAGE14\D\602024-202600-10040-43D3-1165.DWG



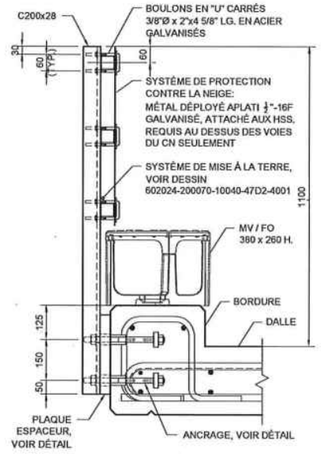
40 / 1163 COUPE - PILE CC-P40 - DIRECTION RIVE SUD

ÉCHELLE 1:200



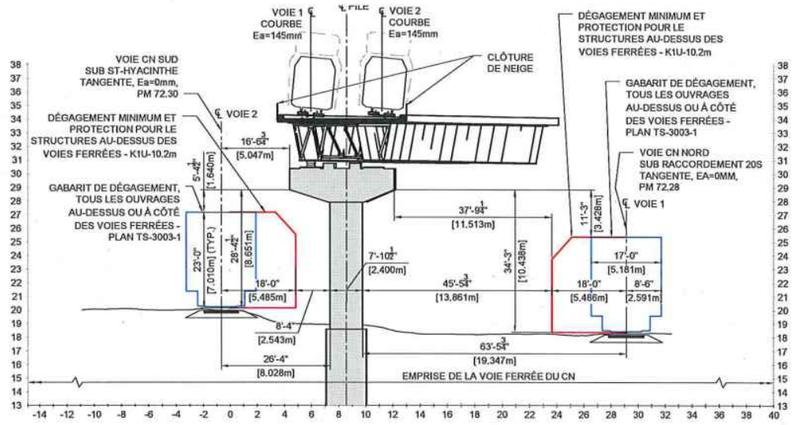
41 / 1164 COUPE - PILE CC-P41 - DIRECTION RIVE SUD

ÉCHELLE 1:200



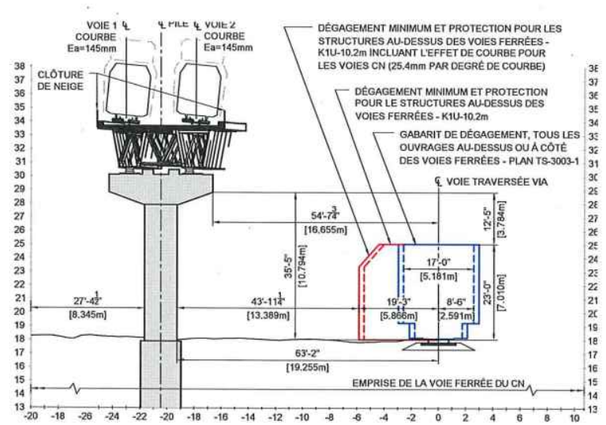
DÉTAIL - CLÔTURE DE NEIGE

ÉCHELLE 100



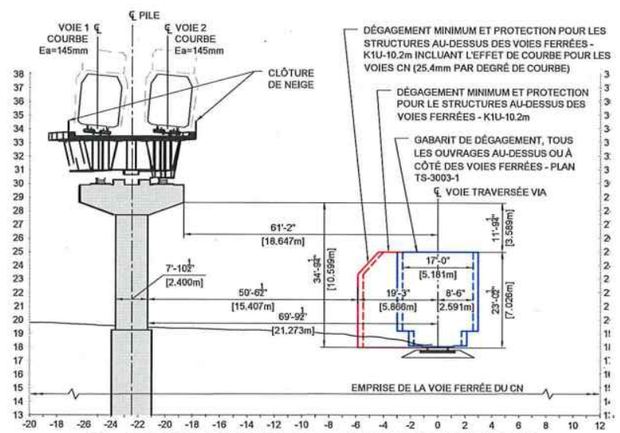
42 / 1165 COUPE - PILE CC-P42 - DIRECTION RIVE SUD

ÉCHELLE 1:200



43 / 1165 COUPE - PILE CC-P43 - DIRECTION RIVE SUD

ÉCHELLE 1:200



44 / 1166 COUPE - PILE CC-P44 - DIRECTION RIVE SUD

ÉCHELLE 1:200

FEUILLET: PIERS 40-43
DATE D'IMPRESSION: 2019-10-08 11:09 AM BLOIA, JEFF
CHEMIN ENREGISTRÉ: C:\REMOTE\TEMP\D0024-PW0000-10040-0000-10040-4303-1214.DWG

FORMAT A1

CONÇU	L. E., ing. / P. K., ing.
DESSINÉ	V. BAKALOVA, tech.
VÉRIFIÉ	F. PANAH, ing.
APPROUVÉ	F. PANAH, ing.

HISTORIQUE DE RÉVISION

RÉV	DATE	DESCRIPTION	PAR
PA	2019-06-14	ÉMIS POUR CONSENTEMENT CN	P.K.
PB	2019-07-16	ÉMIS POUR AVIS	P.K.
PC	2019-09-12	ÉMIS POUR AVIS	P.K.
PD	2019-10-01	ÉMIS POUR AVIS	P.K.

SCEAUX

ORDRE DES INGÉNIEURS DU QUÉBEC
Permis Temporaire / Temporary Licence
Nom / Name Firooz Panah
No. OIQ PT02059
Val. après / Valid after 2020-09-18
Ste. RÉSEAU EXPRESS MÉTROPOLITAIN MONTRÉAL 10/01/2019

PLAN DE LOCALISATION

ÉMIS POUR PERMIS

Ce dessin et toutes les informations techniques mentionnées doivent être tenus confidentielles par le récipiendaire, toute utilisation ou reproduction de ce dessin est interdite sans le consentement écrit de NouvLR

MANDATAIRE

NouvLR

CLIENT

Réseau express métropolitain

ÉCHELLES

RÉSEAU EXPRESS MÉTROPOLITAIN
ANTENNE RIVE-SUD
STRUCTURE AÉRIENNE A53 AU-DESSUS DE LA VOIE FERRÉE DU CN: PM 72.39 ST-HYACINTHE P40, P41, P42, P43

NUMÉRO DE DESSIN 602024-202600-10040-43D3-1214 | PD

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 30.07

2020/02/27 17:00

(2)

Dossier # : 1207211013

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures du réseau routier , Direction gestion du portefeuille de projets , Division grands projets portefeuille 2
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 d) favoriser les modes de transport collectif et actif ainsi que les autres modes de transport ayant pour effet de limiter l'usage de la voiture en milieu urbain en vue de réduire la pollution atmosphérique et les émissions de gaz à effet de serre
Compétence d'agglomération :	Transport collectif des personnes
Projet :	-
Objet :	Autoriser la signature de la lettre pour non objection en réponse à l'Avis en vertu de l'Article 8(1) de la loi sur la Sécurité ferroviaire - Construction de l'étagement ferroviaire pour le nouveau Réseau express métropolitain (REM) à Montréal (A63: P44-P46) - Du chaînage REM: 203+296.4 à 230+384.9 - Autoriser le directeur du Service des infrastructure du réseau routier à signer l'Avis pour non objection.

Il est recommandé:
1- d'autoriser la signature de l'Avis pour non objection en vertu de l'Article 8(1) de la loi sur la Sécurité ferroviaire, pour et au nom de la Ville de Montréal, dans le cadre de la construction de l'étagement pour le nouveau REM à Montréal - (A63: P44-P46) - Du chaînage REM: 203+296.4 à 230+384.9.

2- d'autoriser le directeur du Service des infrastructures du réseau routier à signer au nom de la Ville l'Avis de non objection.

Signé par Isabelle CADRIN **Le** 2020-02-17 08:59

Signataire : Isabelle CADRIN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Mobilité et attractivité

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1207211013**
Unité administrative responsable :	Service des infrastructures du réseau routier , Direction gestion du portefeuille de projets , Division grands projets portefeuille 2
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 d) favoriser les modes de transport collectif et actif ainsi que les autres modes de transport ayant pour effet de limiter l'usage de la voiture en milieu urbain en vue de réduire la pollution atmosphérique et les émissions de gaz à effet de serre
Compétence d'agglomération :	Transport collectif des personnes
Projet :	-
Objet :	Autoriser la signature de la lettre pour non objection en réponse à l'Avis en vertu de l'Article 8(1) de la loi sur la Sécurité ferroviaire - Construction de l'étagement ferroviaire pour le nouveau Réseau express métropolitain (REM) à Montréal (A63: P44-P46) - Du chaînage REM: 203+296.4 à 230+384.9 - Autoriser le directeur du Service des infrastructure du réseau routier à signer l'Avis pour non objection.

CONTENU

CONTEXTE

Projet REM s.e.c géré par la Caisse de dépôt et placement du Québec infra (CDPQi), par l'entremise du consortium NouvLR, effectue la conception et la construction du Réseau Express Métropolitain (REM). La réalisation de ce projet de 67 km va nécessiter la construction de nouvelles infrastructures qui se raccorderont au réseau existant de la Ville de Montréal ou seront à proximité d'infrastructure existante. La portion du projet faisant l'objet du présent document concerne la réalisation d'un Saut-de-mouton, soit le passage des voies du REM au-dessus des voies ferroviaires de CN dans le secteur Bridge.

Les travaux ciblés consistent en la construction d'un nouveau pont d'étagement ferroviaire (rail léger), le long des voies ferrées de CN entre S/D St-Hyacinthe PM 72.31 et la rue Marc-Cantin (croisement de la voie CN de l'embranchement BUTLER P.M. 1.21), entre les piliers P44 à P46, sur lesquelles CN agit à titre de compagnie de chemin de fer (les « Voies »). Le nouveau pont (le « Pont REM ») doit, une fois construit, permettre le passage de deux voies du REM électrifiées (1500V) par caténaire au-dessus des Voies.

La Loi sur la sécurité ferroviaire (L.R.C. (1985), ch. 32 (4e suppl.)) mentionne à l'article 8 que le promoteur doit donner un avis de travaux projetés (voir pièce jointe). Le paragraphe 8(1) de l'article se lit ainsi : Avis par le promoteur : Le promoteur ne peut entreprendre la construction ou la modification d'installations ferroviaires désignées par règlement avant d'en avoir donné avis conformément aux règlements. Il peut toutefois le faire si tous les

destinataires lui notifient leur intention de ne pas s'opposer au projet. Le paragraphe 8(2) se lit ainsi : Avis d'opposition : Le destinataire de l'avis qui considère que les travaux qui y sont visés portent atteinte à sa sécurité ou à celle de ses biens — meubles ou immeubles — peut, dans le délai prévu dans l'avis, notifier au promoteur son opposition motivée à leur égard, auquel cas il dépose sans délai copie de cette notification auprès du ministre.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG19 0441 - 19 septembre 2019 - Autoriser la signature de l'Avis pour non objection en vertu de l'article 8(1) de la *Loi sur la sécurité ferroviaire* dans le cadre de la construction de l'étagement ferroviaire pour le nouveau Réseau express métropolitain (REM), du secteur Bridge/Bonaventure

DESCRIPTION

La présente demande a été reçue par le Bureau de projet REM officiellement par la plate-forme de transmission Aconex le 29 janvier dernier et la Ville a un délai de 60 jours pour émettre son avis. Cette demande vise l'émission d'un avis de non objection pour des travaux qui seront effectués dans le secteur Bridge/Bonaventure par Projet REM. Cette démarche répond à l'article 8(1) de la *Loi sur la sécurité ferroviaire* et la Ville doit donc confirmer si les travaux planifier par le demandeur peuvent affecter ou non la sécurité des usagers et de ses actifs.
Selon la demande, les travaux et les méthodes de travaux seront conduits de manière sécuritaire sans jamais affecter la sécurité des personnes et des actifs sur les terrains contigus qui sont les propriétés de la Ville de Montréal et du CN et ce, en tenant compte des courants vagabonds. Les travaux seront réalisés de manière à respecter toutes les réglementations en vigueur.

La portée des travaux de drainage n'étant pas encore définie, un deuxième avis sera soumis lorsque la conception de ces derniers sera complétée.

Les travaux du REM seront réalisés sur les lots non cadastré (CN), dans des emprises qui seront fermées au public pendant les travaux.

JUSTIFICATION

Après vérification auprès des services centraux impliqués, de l'arrondissement du Sud-Ouest et d'Urgence Santé, nous recommandons la signature de l'avis pour non objection car aucun actif de la ville ne subit d'impacts, tout comme il est jugé que les conditions requises sont déployées pour assurer la sécurité des citoyens à proximité de l'emprise ferroviaire.

UNITÉS / SERVICES / GOUVERNEMENT	**COMMENTAIRE CONCERNANT LA SÉCURITÉ**
PONTS ET TUNNELS	Pas d'objection version reçu 29 janvier 2020
SPVM	Pas d'objection version reçu 29 janvier 2020
SIM	Pas d'objection version reçu 29 janvier 2020
Division de l'aménagement et du design urbain - SUM	Pas d'objection version reçu 29 janvier 2020
Service de l'eau	Pas d'objection version reçu 29 janvier 2020
Sécurité Civile	Pas d'objection version reçu 29 janvier 2020
Urgence Santé	Pas d'objection version reçu 29 janvier 2020
Arrondissement du Sud-Ouest	Pas d'objection version reçu 29 janvier 2020

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les travaux mentionnées dans le présent sommaire décisionnel sont sous la responsabilité de la Caisse de Dépôt et Placement du Québec Infra (CDPQi).

DÉVELOPPEMENT DURABLE

n.a.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Sans l'approbation et la diffusion de l'avis de non objection de l'ensemble des parties identifiées à l'Avis, Projet REM ne pourra faire construire par NouvLR cette section de tronçon.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

n.a.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Signature de l'Avis : mars 2020
Projet de type conception/construction : début: janvier 2020 à janvier 2021

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sonia THOMPSON
Chef de section, Grands projets partenaires, Portefeuille 2

ENDOSSÉ PAR Le : 2020-02-14

Isabelle LEBRUN
Chef de division - Grands projets partenaires

Tél : 514 872-8544
Télécop. :

Tél : 514 872-4685
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Benoit CHAMPAGNE
Directeur
Tél : 514 872-9485
Approuvé le : 2020-02-14

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Claude CARETTE
Directeur
Tél : 514 872-6855
Approuvé le : 2020-02-14

Le 16 janvier 2020

M. Claude Carette
Directeur, Services des infrastructures, de la voirie
et des transports, Division des grands projets
Ville de Montréal
801, rue Brennan
Montréal (Québec) H3C 0G4

Projet : Réseau express métropolitain (REM)

Sujet : Avis en vertu de l'article 8(1) de la Loi sur la sécurité ferroviaire
Construction de l'étagement pour le nouveau REM à Montréal (A63 : P44-P46)
Chainage REM : 203+296.4 à 203+384.9

Monsieur,

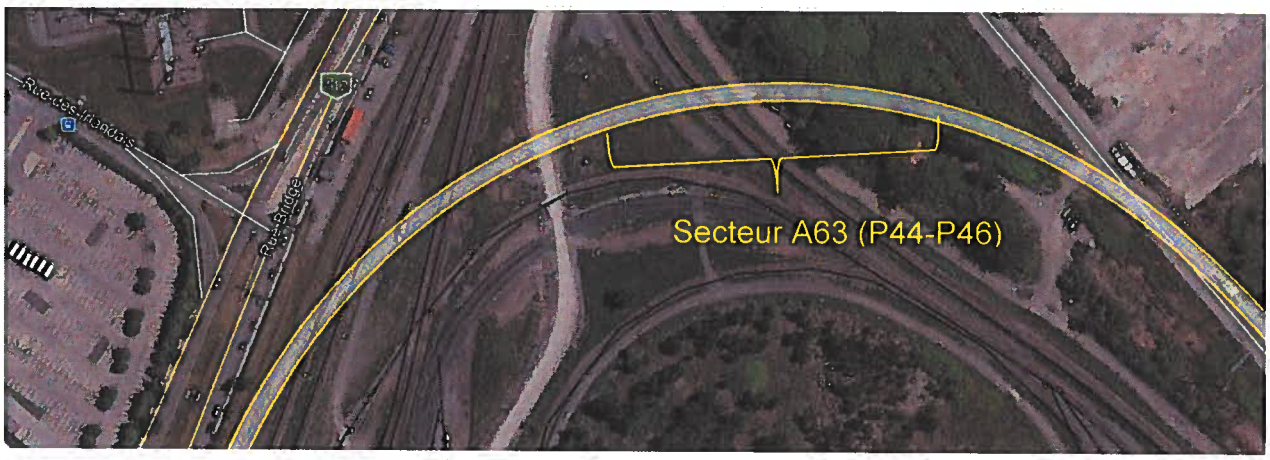
Conformément au paragraphe 8(1) de la *Loi sur la sécurité ferroviaire*, S.R.C., 1985, c. 32 (4e supplément), (la « **Loi** »), la présente donne avis de l'intention de Projet REM s.e.c. (« **Projet REM** ») de construire l'étagement mentionné en rubrique comme il est indiqué sur les plans listés ci-dessous dont vous trouverez un exemplaire ci-joint :

No. de plan		Date d'émission
602024-202600-10040-43D0-0109_PA	Page couverture	2019-10-01
602024-202600-10040-43D3-0209_PA	Table des matières	2019-10-01
602024-202600-10040-43D3-1116_PC	1:1000 Plan et Élévation (1/2)	2019-10-01
602024-202600-10040-43D3-1117_PC	1:1000 Plan et Élévation (2/2)	2019-10-01
602024-202600-10040-43D3-1134_PB	Plan et Profil (1/4)	2019-10-01
602024-202600-10040-43D3-1135_PB	Plan et Profil (2/4)	2019-10-01
602024-202600-10040-43D3-1136_PB	Plan et Profil (3/4)	2019-10-01
602024-202600-10040-43D3-1138_PB	Plan et Profil (4/4)	2019-10-01
602024-202600-10040-43D3-1166_PC	1:200 Plan et Élévation	2019-10-01
602024-202600-10040-43D3-1215_PC	P44, P45 et P46	2019-10-01

Description des travaux projetés

Les travaux consistent à construire un nouveau pont d'étagement (rail léger), le long des voies ferrées de CN entre S/D ST-HYACINTHE PM 72.31 et la rue Marc Cantin (croisement de la voie CN de l'embranchement BUTLER P.M. 1.21), entre les piliers P44 à P46, sur lesquelles CN agit à titre de compagnie de chemin de fer (les « **Voies** »). Le nouveau pont (le « **Pont REM** ») doit, une fois construit, permettre le passage de deux voies du REM électrifiées (1500V) par caténaire au-dessus des Voies.

Le présent avis porte sur les travaux de structure du Pont REM. La portée des travaux de drainage n'étant pas encore définie, un deuxième avis sera soumis lorsque la conception de ces derniers aura été complétée.



Description des incidences éventuelles des travaux projetés sur la sécurité des biens et des personnes

Les travaux et les méthodes de travaux seront conduits de manières sécuritaires sans jamais affecter la sécurité des biens du public et du CN. Les travaux seront réalisés de manière à respecter toutes les règlementations en vigueur. Les travaux seront réalisés à partir d'un lot non cadastré (CN), dans des emprises qui seront fermées au public pendant les travaux.

Toute personne qui considère que les travaux ferroviaires projetés porteraient atteinte à sa sécurité ou à celle de ses biens peut, dans les soixante (60) jours de la date de cet avis, notifier son opposition motivée aux travaux projetés à:

Paul Gendreau
Directeur de secteur
Projet REM s.e.c.
1140 boul. de Maisonneuve O., 12e étage
Montréal (Québec) H3A 1M8
Courriel : pgendreau@rem.info

Avec copie à :

Thomas Lavier,
Directeur, affaires juridiques
Projet REM s.e.c.
1140 boul. de Maisonneuve O., 12e étage
Montréal (Québec) H3A 1M8
Courriel : tlavier@rem.info

Avec copie additionnelle à :

L'honorable Marc Garneau
Ministre des Transports
Place de Ville
330, rue Sparks
Ottawa (Ontario) KIA ON5
Courriel : mintc@tc.gc.ca

Cependant, et tel que spécifié dans la Loi, le promoteur peut débuter les travaux si tous les destinataires lui notifient leur intention de ne pas s'opposer au projet. Projet REM projette d'exécuter ces travaux le plus rapidement possible et demande donc au destinataire de la présente de lui signifier son acceptation au projet en signant et en retournant le présent avis par courriel à M. Paul Gendreau (pgendreau@rem.info) et Me Thomas Lavier (tlavier@rem.info).

Pour de plus amples renseignements à ce sujet, veuillez vous adresser à l'une de ces personnes aux coordonnées décrites ci-dessus.

Évènement	**Date et durée**
Date approximative du début des travaux	6 janvier 2020
Prévision de la durée des travaux	12 mois

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

André Dufour, CPA, CA
Directeur général, Projet REM s.e.c.

p.j. : Plans

c.c. : **M. Luciano Martin**, Directeur - Région du Québec, Transports Canada, luciano.martin@tc.gc.ca

M. Jaime Freyre de Andrade Calonge, Directeur de projet, NouvLR, jaime.freyre@nouvlr.com

M. Xavier de Nettancourt, Directeur du secteur Rive-Sud et Centre-Ville, NouvLR, xavier.denettancourt@nouvlr.com

ACCEPTATION

Sujet de l'avis :	Construction de l'étagement pour le nouveau REM à Montréal (A63 : P44-P46) – Chainage REM : 203+296.4 à 203+384.9
Date de l'avis :	16 janvier 2020

Nous avons pris connaissance de cet avis et nous n'avons pas d'objection au projet.

Signé à : _____ le _____, 2020.

REPRÉSENTANT DÛMENT AUTORISÉ DE VILLE DE MONTRÉAL I :

_____
Signature

_____
Nom en lettres moulées

_____
Titre

TÉMOIN :

_____
Signature

_____
Nom en lettres moulées

_____
Titre

RÉSEAU EXPRESS MÉTROPOLITAIN

STRUCTURE

ANTENNE RIVE SUD - STRUCTURE AÉRIENNE A63 (P45-P46)

AU-DESSUS DE LA VOIE FERRÉE DU CN - PM72.39 ST-HYACINTHE

ÉMIS POUR AVIS

2019 - 10 - 01

CONTRACT NO. 602024

Réseau express métropolitain

NouvLR

DRAWING No. 602024-202600-10040-43D0-0109 PA

2019-Oct-1 3:30:16 PM C:\cem\dms2147\602024-202600-10040-43D0-0109.dwg

TABLE DES MATIÈRES

NUMÉRO DE DESSIN	RÉV.	TITRE DU DESSIN
602024-202600-10040-43D0-0109	PA	PAGE TITRE
602024-202600-10040-43D3-0209	PA	TABLE DES MATIÈRES
602024-202600-10040-43D3-1116	PC	1:1000 PLAN ET ÉLÉVATION (1/2)
602024-202600-10040-43D3-1117	PC	1:1000 PLAN ET ÉLÉVATION (2/2)
602024-202600-10040-43D3-1134	PB	PLAN ET PROFIL (1/4)
602024-202600-10040-43D3-1135	PB	PLAN ET PROFIL (2/4)
602024-202600-10040-43D3-1136	PB	PLAN ET PROFIL (3/4)
602024-202600-10040-43D3-1138	PB	PLAN ET PROFIL (4/4)
602024-202600-10040-43D3-1166	PC	1:200 PLAN ET ÉLÉVATION
602024-202600-10040-43D3-1215	PC	P45, P46

FEUILLET: RIEM
DATE D'IMPRESSION: 2019-12-18 8:43 TOVAR RADA, YUNI
CHEMIN ENREGISTRÉ: C:\USERS\TOVAR\DESKTOP\ONEDRIVE\CAD\STEVE TSELIOS\CEAUX\602024-202600-10040-43D0-0208.DWG

CONÇU	L. E., Ing. / P. K., Ing.
DESSINÉ	J. BLOM, tech.
VÉRIFIÉ	F. PANAH, Ing.
APPROUVÉ	F. PANAH, Ing.

FORMAT A1

HISTORIQUE DE RÉVISION

RÉV	DATE	DESCRIPTION	PAR
PA	2019-10-01	ÉMIS POUR AVIS	P.K.

SCEAUX

ORDRE DES INGÉNIEURS DU QUÉBEC
Permit Temporário / Temporary Licence
Nom / Name Panah Farid
No. (N) P100000
Réf. avis / Ref. No. 2019-10-18
Site RÉSEAU EXPRESS MÉTROPOLITAIN MONTRÉAL 10-03-2019

PLAN DE LOCALISATION

ÉMIS POUR PERMIS

Ce dessin et toutes les informations techniques mentionnées doivent être tenus confidentielles par le récipiendaire, toute utilisation ou reproduction de ce dessin est interdite sans le consentement écrit de NouvLR

MANDATAIRE

NouvLR

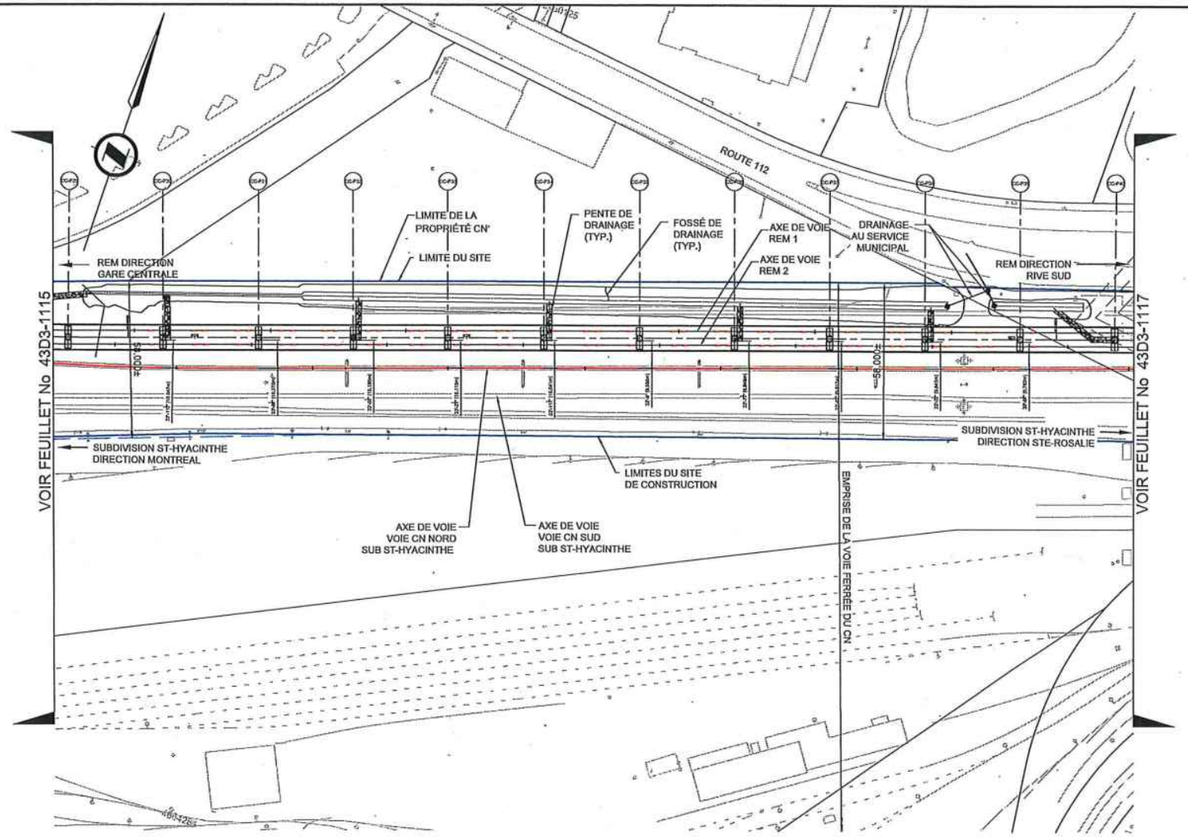
CLIENT

Réseau express métropolitain

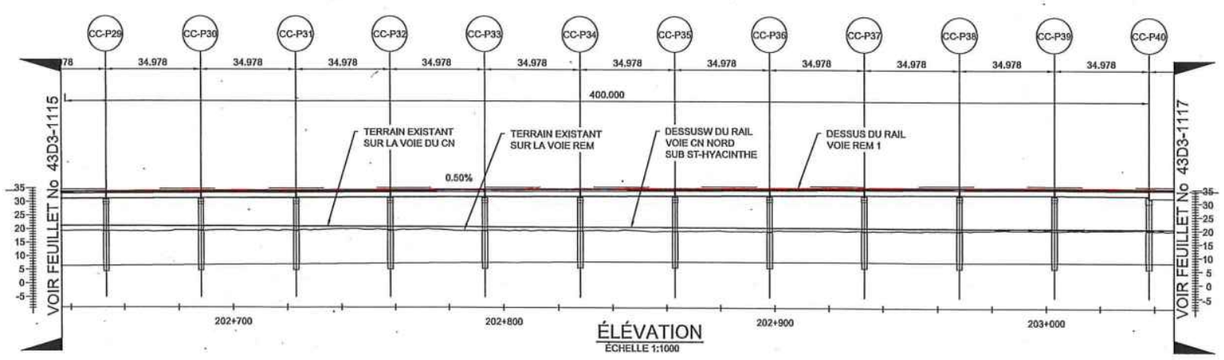
ÉCHELLES

RÉSEAU EXPRESS MÉTROPOLITAIN
ANTENNE RIVE-SUD
STRUCTURE AÉRIENNE A63 AU-DESSUS DE LA VOIE FERRÉE DU CN: PM 72.39 ST-HYACINTHE
TABLE DES MATIÈRES

NUMÉRO DE DESSIN 602024-202600-10040-43D3-0209 PA



PLAN
ÉCHELLE 1:1000



ÉLÉVATION
ÉCHELLE 1:1000

NOTES GÉNÉRALES:

1. POUR LES NOTES GÉNÉRALES VOIR LES DESSINS 602024-000000-10040-43D0-0010 À 0013.
2. IL EST PROPOSÉ DE CONSTRUIRE UN NOUVEAU PONT À CÔTÉ DE LA VOIE DU CN.
3. LE NOUVEAU PONT DU TRAIN LÉGER AU DESSUS DES VOIES DU CN ENTRE LES PILIERS P29 ET P39 EST COMPOSÉ DE 10 TRAVÉES DE TROIS POUTRES NEBT SUPPORTANT UNE DALLE DE BÉTON.
4. LES TRAVÉES REPOSERONT SUR DES CHEVÊTRES EN BÉTON AVEC DES FONDATIONS PROFONDES EN CAISSON ENCASTRÉS AU ROC.
5. LES MESURES DE PROTECTION DES VOIES DU CN CONTRE LA CHUTE DE NEIGE À PARTIR DES STRUCTURES DU TRAIN LÉGER DU REM SERONT ÉTABLIES AVEC DES CLÔTURES MODIFIÉES.
6. LE DRAINAGE DES TABLIERS DES STRUCTURES AÉRIENNES DU REM SERA EFFECTUÉ PAR CONDUITES COLLECTANT LES EAUX PROVENANT DES AVALOIRS, DES CONDUITS ET DES DESCENTES DES STRUCTURES, DIRIGEANT LE RUISSELLEMENT DE FAÇON À NE PAS NUIRE AU DRAINAGE DE L'EMPRISE DU CN.

NOTES DRAINAGE:

1. LE DRAINAGE N'EST PAS ENCORE DÉFINI ET QU'IL FERA PARTIE D'UN DEUXIÈME AVIS LORS LA CONCEPTION AURA ÉTÉ COMPLÉTÉE.

NOTES PROPRES AU SITE:

1. SISMICITÉ: ZONE SISMIQUE "D" SELON LE RAPPORT GÉOTECHNIQUE.

NOTES GÉOTECHNIQUES:

1. LES PROFILS DES DIFFÉRENTES COUCHES ET DU SOCLE ROCHEUX (FRACTURÉ ET SAIN LE CAS ÉCHÉANT) ENTRE LES FORAGES ONT ÉTÉ DÉFINIS PAR INTERPOLATION LINÉAIRE ET ILS DOIVENT ÊTRE INTERPRÉTÉS AVEC PRÉCAUTION, PARCE QU'ILS NE REPRÉSENTENT PAS NÉCESSAIREMENT LA RÉALITÉ.
2. LE NIVEAU DU ROC SAIN AUGMENTE PROGRESSIVEMENT DE +4.3 M DANS LE SECTEUR DE LA PILE CC-P29 À +5.7 M DANS LE SECTEUR DE LA PILE CC-P39.
3. VOIR LE RAPPORT GÉOTECHNIQUE 602024-202642-80020-4GER-0004-PB, DATÉ DU 5 FÉVRIER 2019

RÉFÉRENCES:

1. PLANS DE LA STRUCTURE DU REM: LOTS DE DESSINS 43202600-A22, 43202600-A25 ET 43202600-A26.
2. ALIGNEMENT ET PROFIL DES VOIES DU TRAIN LÉGER SELON LES DESSINS 602024-212400-10000-4RD1-2013 À 2016
3. PLAN DIRECTEUR DU CN, REV. 01 EN DATE DU 4 AVRIL 2018

FEUILLET: 1111
DATE D'IMPRESSION: 2019-12-18 11:01 TOVAR RADA, YUNI
CHEMIN ENREGISTRÉ: C:\USERS\TOVAR\DESKTOP\DIVERS\CAD\STEVE TSELIOS\P40-P44\602024-202600-10040-43D3-1116.DWG

CONÇU L. E., Ing. / P. K., Ing.
DESSINÉ J. BLOM, tech.
VÉRIFIÉ F. PANAH, Ing.
APPROUVÉ F. PANAH, Ing.
FORMAT A1

HISTORIQUE DE RÉVISION

RÉV	DATE	DESCRIPTION	PAR
PA	2019-06-14	ÉMIS POUR CONSENTEMENT CN	PJK
PB	2019-07-16	ÉMIS POUR AVIS	PJK
PC	2019-10-01	ÉMIS POUR AVIS	PJK

SCEAUX

ORDRE DES INGÉNIEURS DU QUÉBEC
Permis Temporaire / Temporary Licence
Nom / Name Farzad Panahi
No. OIQ PT020619
Valide jusqu'à / Valid after 2020-03-16
Site: RÉSEAU EXPRESS MÉTROPOLITAIN MONTRÉAL 10/01/2019

PLAN DE LOCALISATION

ÉMIS POUR PERMIS
Ce dessin et toutes les informations techniques mentionnées doivent être tenus confidentielles par le récipiendaire, toute utilisation ou reproduction de ce dessin est interdite sans le consentement écrit de NouvLR

MANDATAIRE

NouvLR

CLIENT

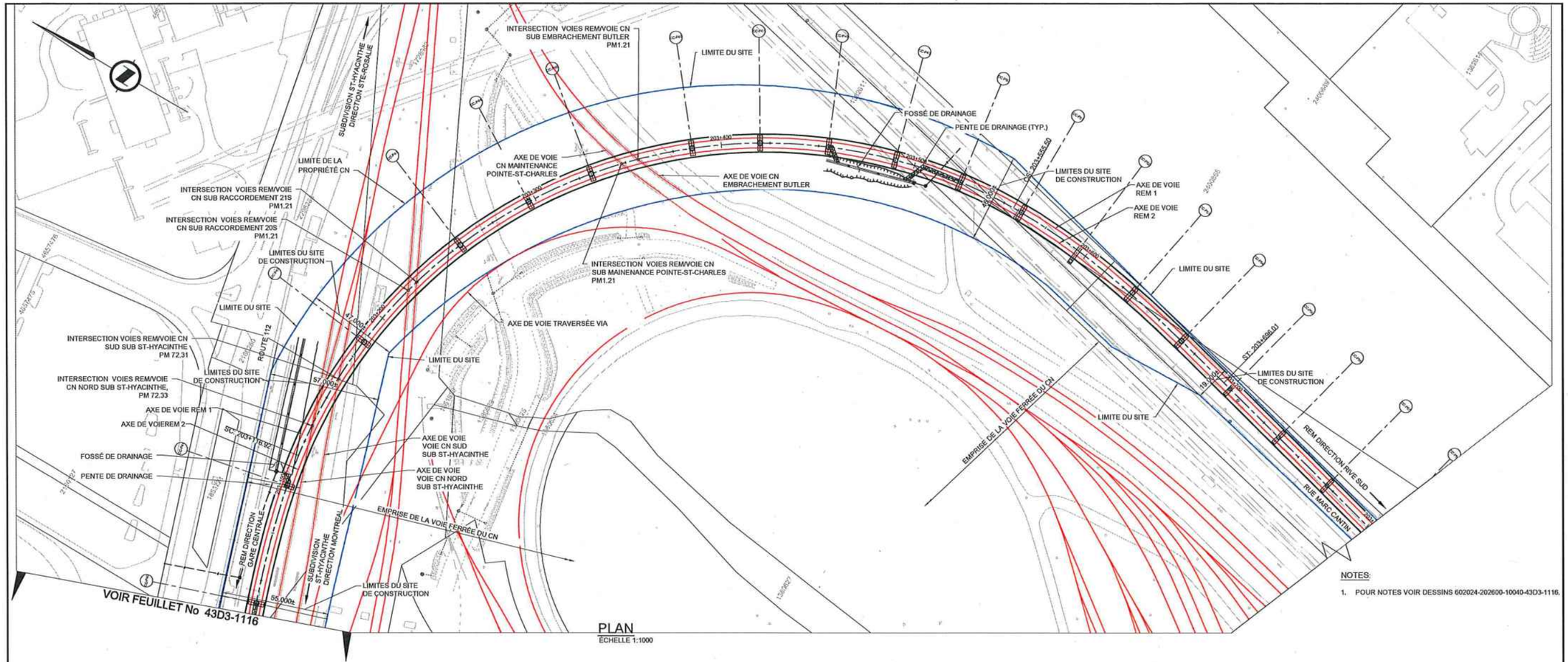
Réseau express métropolitain

ÉCHELLES

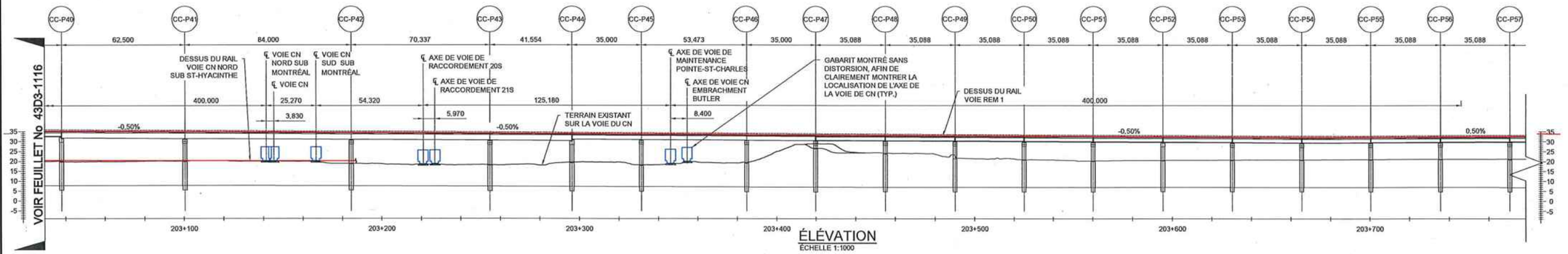
0 25 50 m H=1:1000
0 5 10 V=1:1000

RÉSEAU EXPRESS MÉTROPOLITAIN
ANTENNE RIVE-SUD
STRUCTURE AÉRIENNE A53 & A63 AU-DESSUS DE LA VOIE FERRÉE DU CN: PM 72.39 ST-HYACINTHE
1:1000 PLAN ET ÉLÉVATION (1/2)

NUMÉRO DE DESSIN 602024-202600-10040-43D3-1116 PC



PLAN
ÉCHELLE 1:1000



ÉLÉVATION
ÉCHELLE 1:1000

FEUILLET: 1117
DATE D'IMPRESSION: 2019-10-09 5:22 PM BLOM, JEFF
CHEMIN D'ENREGISTRÉ: C:\VIEW\JH521470\602024-202600-10040-43D3-1117.DWG

FORMAT A1

CONÇU	L. E., ing. / P. K., ing.
DESSINÉ	J. BLOM, tech.
VÉRIFIÉ	F. PANAH, ing.
APPROUVÉ	F. PANAH, ing.

HISTORIQUE DE RÉVISION

RÉV	DATE	DESCRIPTION	PAR
PA	2019-06-14	ÉMIS POUR CONSENTEMENT CN	P.K.
PB	2019-07-16	ÉMIS POUR AVIS	P.K.
PC	2019-10-01	ÉMIS POUR AVIS	P.K.

SCEAUX

ORDRE DES INGÉNIEURS DU QUÉBEC
Permis Temporaire / Temporary Licence
Nom / Name Firooz Panah
No. OIQ PT02059
Val après / Valid after 2020-09-18
Site: RÉSEAU EXPRESS MÉTROPOLITAIN MONTRÉAL 10/01/2019

PLAN DE LOCALISATION

ÉMIS POUR PERMIS
Ce dessin et toutes les informations techniques mentionnées doivent être tenus confidentielles par le récipiendaire, toute utilisation ou reproduction de ce dessin est interdite sans le consentement écrit de NouvLR

MANDATAIRE

NouvLR

CLIENT

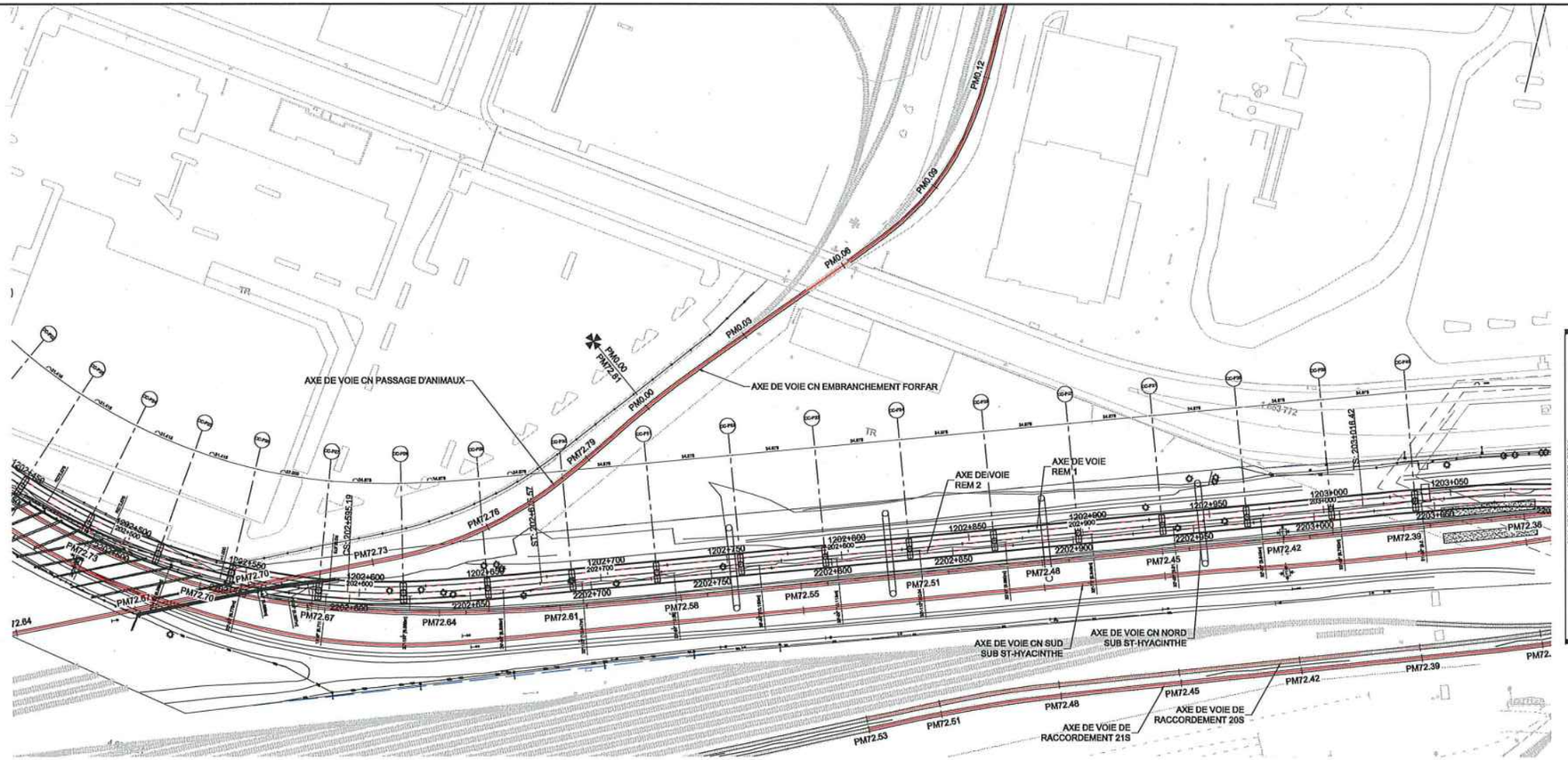
Réseau express métropolitain

ÉCHELLES

0 25 50 m H=1:1000
0 5 10 V=1:1000

RÉSEAU EXPRESS MÉTROPOLITAIN
ANTENNE RIVE-SUD
STRUCTURE AÉRIENNE A53 & A63 AU-DESSUS DE LA VOIE FERRÉE DU CN: PM 72,39 ST-HYACINTHE
1:1000 PLAN ET ÉLÉVATION (2/2)

NUMÉRO DE DESSIN 602024-202600-10040-43D3 - 1117 | PC



VUE EN PLAN
1:1000

NOTES:

1. CES DESSINS SONT ÉMIS UNIQUEMENT POUR LA RÉVISION DES PILES P40 À P46.

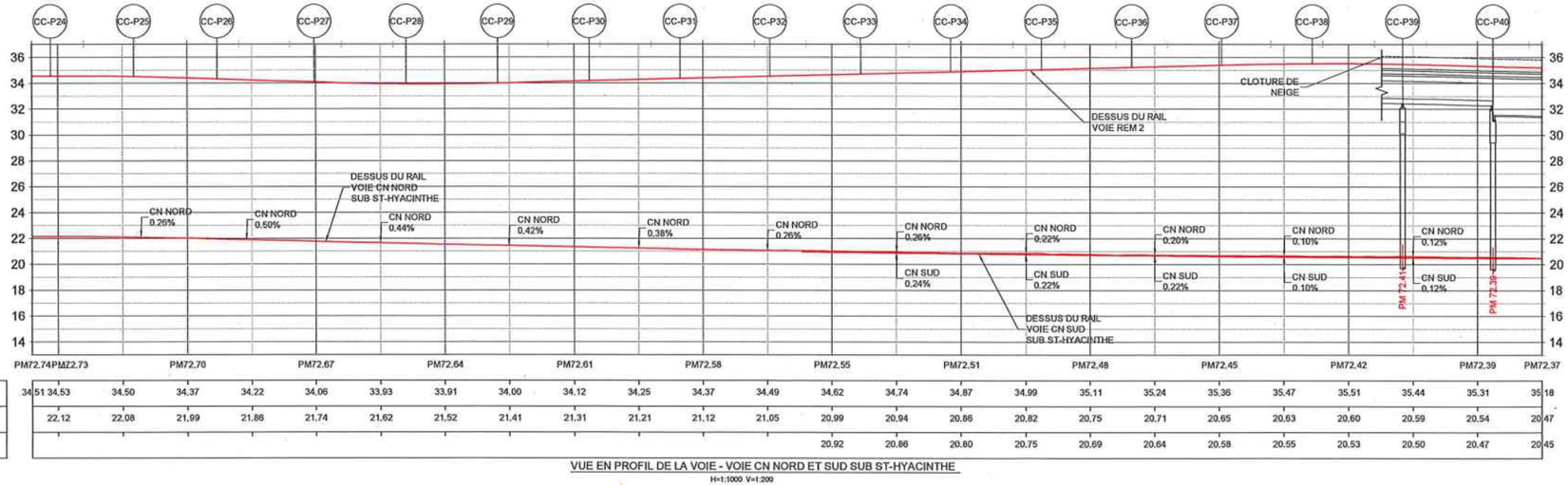
2. POUR LES PROFILES DES VOIES RACCORDEMENT 20S ET 21S VOIR LES DESSINS NUMÉRO: 602024-202600-10040-43D3-1136.

2. LES CHAÎNAGES MENTIONNÉS SONT LES PM DE DÉBUT DES VOIES SUIVANTES, CONSIDÉRÉS PAR RAPPORT AUX POINTS MILIAIRE DE LA VOIE "SUB ST-HYACINTHE" INTERSECTÉE, À SAVOIR :

- LA VOIE DE PASSAGE D'ANIMAUX COMMENCE À SON INTERSECTION AVEC LA VOIE NORD SUB ST-HYACINTHE AU PM 72.70
- LES VOIES DE RACCORDEMENT 20S ET 21S COMMENCENT AU POINT D'AIGUILLAGE DE LA VOIE NORD SUB ST-HYACINTHE AU PM 72.11.

4. LES VOIES CN NORD ET SUD SUB HYACINTHE SONT AFFICHÉES SUR LA MÊME VUE DE PROFIL UTILISANT LES MÊME PM.

5. LE PROFIL DE LA VOIE CN SUD SUB HYACINTHE SE TERMINE A 400 M DU POINT D'INTERSECTION AVEC LA VOIE REM.



PM72.74	PM72.73	PM72.70	PM72.67	PM72.64	PM72.61	PM72.58	PM72.55	PM72.51	PM72.48	PM72.45	PM72.42	PM72.39	PM72.37											
DESSUS DU RAIL (REM)	34.51	34.53	34.50	34.37	34.22	34.06	33.93	33.91	34.00	34.12	34.25	34.37	34.49	34.62	34.74	34.87	34.99	35.11	35.24	35.36	35.47	35.51	35.44	35.31	35.18
DESSUS DU RAIL (NORD)	22.12	22.08	21.99	21.86	21.74	21.62	21.52	21.41	21.31	21.21	21.12	21.05	20.99	20.94	20.86	20.82	20.75	20.71	20.65	20.63	20.60	20.59	20.54	20.47	
DESSUS DU RAIL (SUD)													20.92	20.86	20.80	20.75	20.69	20.64	20.58	20.55	20.53	20.50	20.47	20.45	

VUE EN PROFIL DE LA VOIE - VOIE CN NORD ET SUD SUB ST-HYACINTHE
H=1:1000 V=1:200

ÉMIS POUR PERMIS

Ce dessin et toutes les informations techniques mentionnées doivent être tenus confidentielles par le récipiendaire, toute utilisation ou reproduction de ce dessin est interdite sans le consentement écrit de NouvLR

FEUILLET: PLAN&PROFIL 1-500
DATE D'IMPRESSION: 2019-10-08 508 PM BLOM, JEFF
CHEMIN ENREGISTRÉ: C:\REM\JM524977\(602024-202600-10040-43D3-1134.DWG

FORMAT A1

CONÇU	D. DROB, ing / P. KIM, ing.
DESSINÉ	I. NDOYE / J. BLOM, tech.
VÉRIFIÉ	L. NI, ing.
APPROUVÉ	F. PANAH, ing.

HISTORIQUE DE RÉVISION

RÉV	DATE	DESCRIPTION	PAR
PA	2019-07-05	ÉMIS POUR AVIS	D.D./P.K.
PB	2019-10-01	ÉMIS POUR AVIS	D.D./P.K.

SCEAUX

ORDRE DES INGÉNIEURS DU QUÉBEC
Permis Temporaire / Temporary Licence
Nom / Name Firooz Panah
No. 010 PT020009
Mal après / Void after 2020-09-18
Stte. RÉSEAU EXPRESS MÉTROPOLITAIN/ MONTRÉAL 10/01/2019

PLAN DE LOCALISATION

MANDATAIRE

NouvLR

CLIENT

Réseau express métropolitain

ÉCHELLES

0 25 50 m H=1:1000
0 5 10 V=1:200

RÉSEAU EXPRESS MÉTROPOLITAIN
ANTENNE RIVE-SUD
STRUCTURE AÉRIENNE A53 & A63 AU-DESSUS DE LA VOIE FERRÉE DU CN: PM72.39 ST-HYACINTHE
PLAN ET PROFIL (1/4)

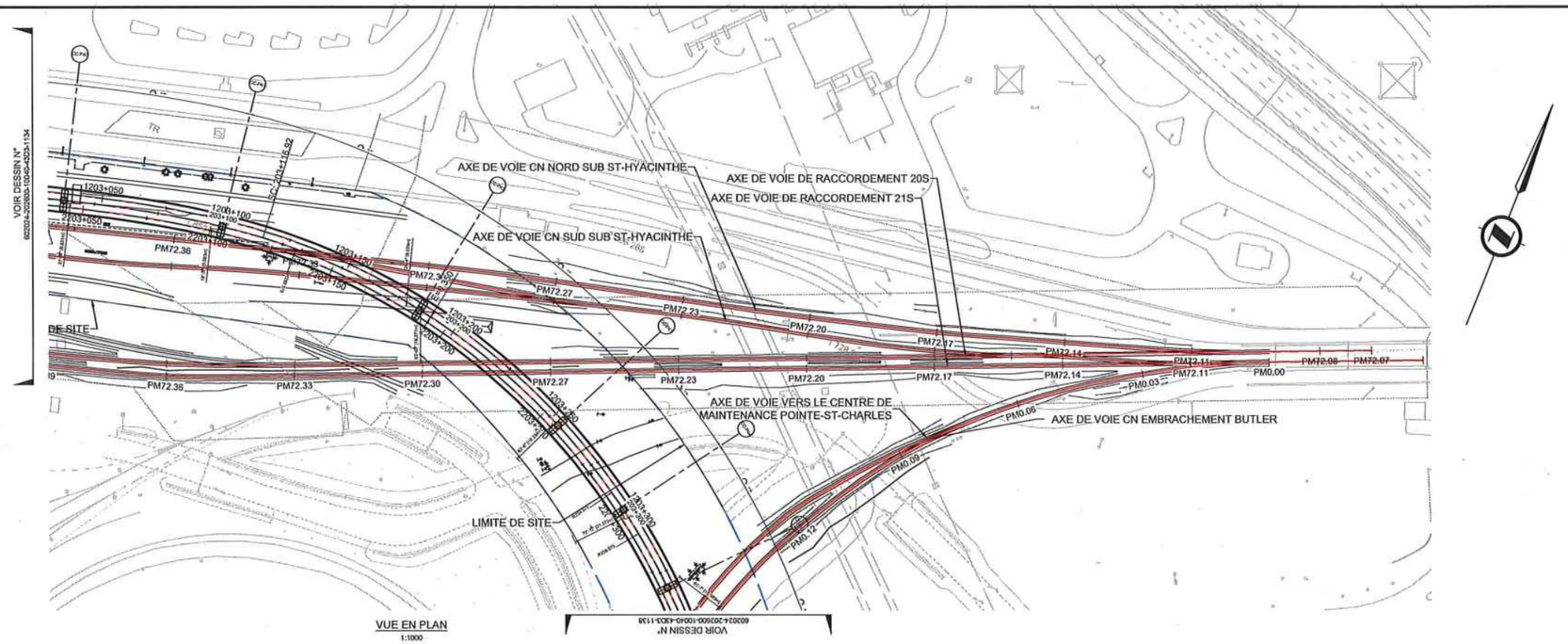
NUMÉRO DE DESSIN 602024-202600-10040-43D3-1134 | PB

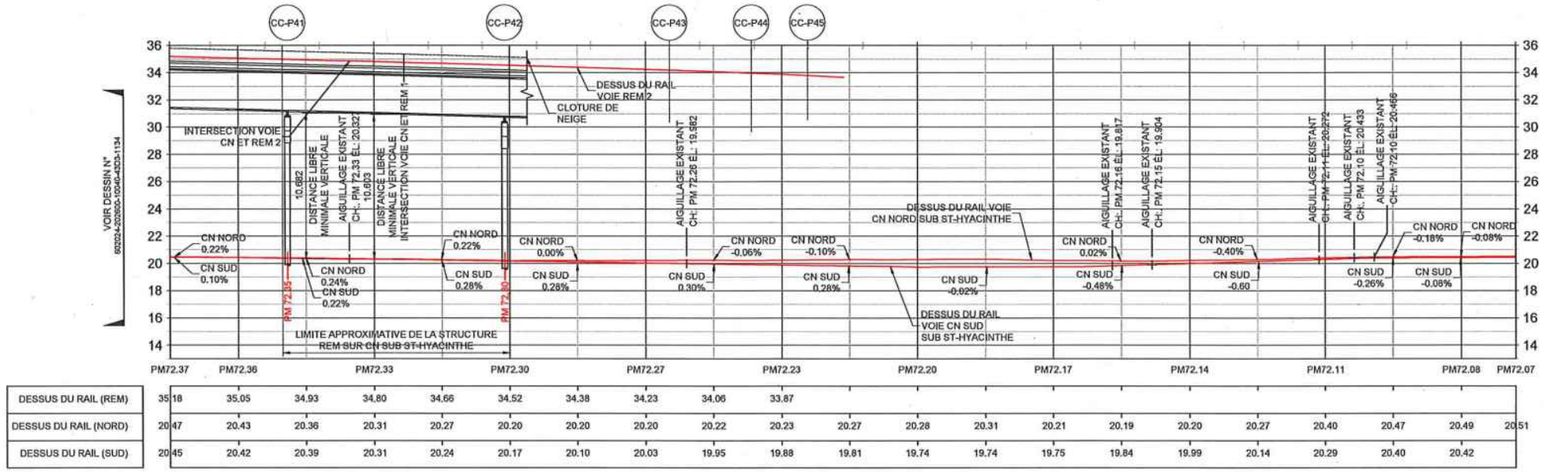
ÉMIS POUR PERMIS

Ce dessin et toutes les informations techniques mentionnées doivent être tenus confidentielles par le récipiendaire, toute utilisation ou reproduction de ce dessin est interdite sans le consentement écrit de NouvLR

NOTE:

1. CES DESSINS SONT ÉMIS UNIQUEMENT POUR LA RÉVISION DES PILES P40 À P46.
2. LES CHAINAGES MENTIONNÉES SONT LES PM DE DÉBUT DES VOIES SUIVANTES, CONSIDÉRÉES PAR RAPPORT AUX POINTS MILIAIRE DE LA VOIE "SUB ST HYACINTHE" INTERSECTÉE, À SAVOIR :
   - LES VOIES DE RACCORDEMENT 20S ET 21S COMMENCENT AU POINT D'AIGUILLAGE DE LA VOIE NORD SUB ST HYACINTHE AU PM 72.11.
3. LES VOIES CN NORD ET SUD SUB ST-HYACINTHE SONT AFFICHÉES SUR LA MÊME VUE DE PROFIL UTILISANT LES MÊME PM.
4. POUR LES PROFILES DES VOIE RACCORDEMENT 21S ET 20S VOIR LES DESSINS NUMÉRO; 602024-202600-10040-43D3-1136.
5. POUR LES PROFILES DES VOIES EMBRANCHEMENT BUTLER ET VERS LE CENTRE DE MAINTENANCE POINTE-ST-CHARLES, VOIR LES DESSINS NUMÉRO: 602024-202600-10040-43D3-1138.





DESSUS DU RAIL (REM)	35.18	35.05	34.93	34.80	34.66	34.52	34.38	34.23	34.06	33.87											
DESSUS DU RAIL (NORD)	20.47	20.43	20.36	20.31	20.27	20.20	20.20	20.20	20.22	20.23	20.27	20.28	20.31	20.21	20.19	20.20	20.27	20.40	20.47	20.49	20.51
DESSUS DU RAIL (SUD)	20.45	20.42	20.39	20.31	20.24	20.17	20.10	20.03	19.95	19.88	19.81	19.74	19.74	19.75	19.84	19.99	20.14	20.29	20.40	20.42	

VUE EN PROFIL DES VOIES - VOIE CN NORD ET SUD SUB ST-HYACINTHE
H=1:1000 V=1:200

FEUILLET: PLAN&PROFIL 1=500
DATE D'IMPRESSION: 2019-12-18 12:56 DAGNON, MARC
CHEMIN ENREGISTRÉ: C:\VISA\DAGM21470\602024-202600-10040-43D3-1135.DWG

FORMAT A1

CONÇU	D. DROB, ing / P. KIM, ing.
DESSINÉ	I. NDOYE / J. BLOM, tech.
VÉRIFIÉ	L. NI, ing.
APPROUVÉ	F. PANAH, ing.

HISTORIQUE DE RÉVISION

RÉV	DATE	DESCRIPTION	PAR
PA	2019-07-05	ÉMIS POUR AVIS	D.D./P.K.
PB	2019-10-01	ÉMIS POUR AVIS	D.D./P.K.

SCEAUX

ORDRE DES INGÉNIEURS DU QUÉBEC
Permis Temporaire / Temporary Licence
Nom / Name Farouz Panah
No. 060 PTOUX53
Mal après / Valid after 2023 09 15
Sfac RÉSEAU EXPRESS MÉTROPOLITAIN
MONTRÉAL 10/01/2019

PLAN DE LOCALISATION

MANDATAIRE

NouvLR

CLIENT

Réseau express métropolitain

ÉCHELLES

0 25 50 m H=1:1000 V=1:200
0 5 10

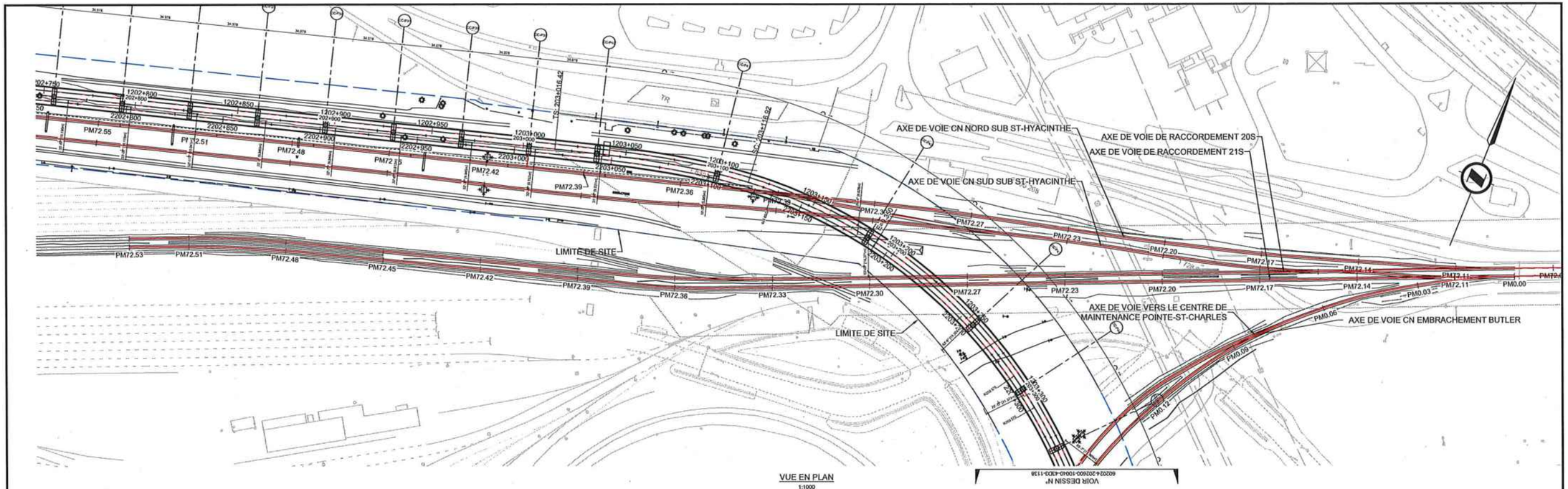
RÉSEAU EXPRESS MÉTROPOLITAIN

ANTENNE RIVE-SUD

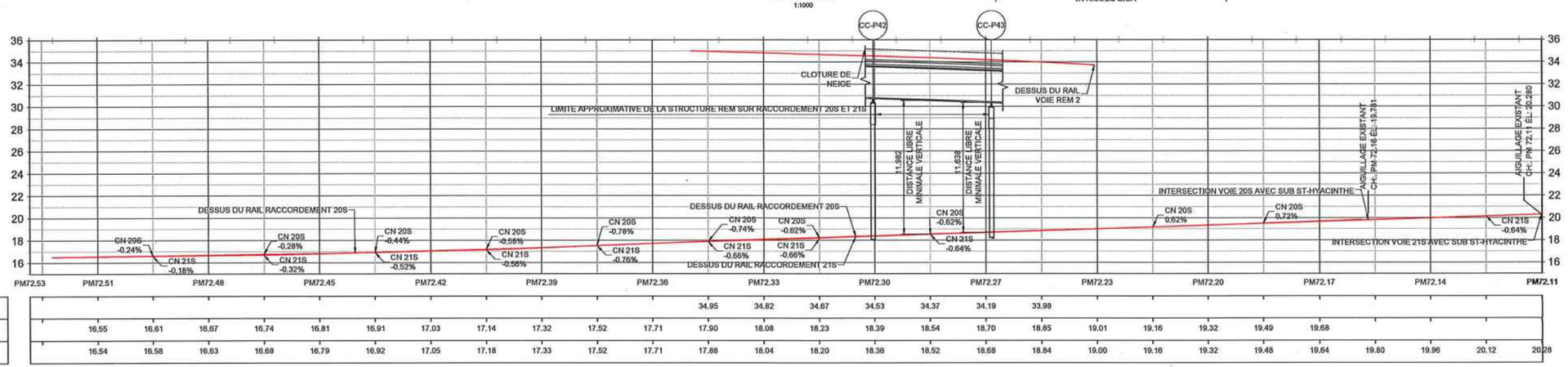
STRUCTURE AÉRIENNE A53 & A63 AU-DESSUS DE LA VOIE FERRÉE DU CN: PM72.39 ST-HYACINTHE

PLAN ET PROFIL (2/4)

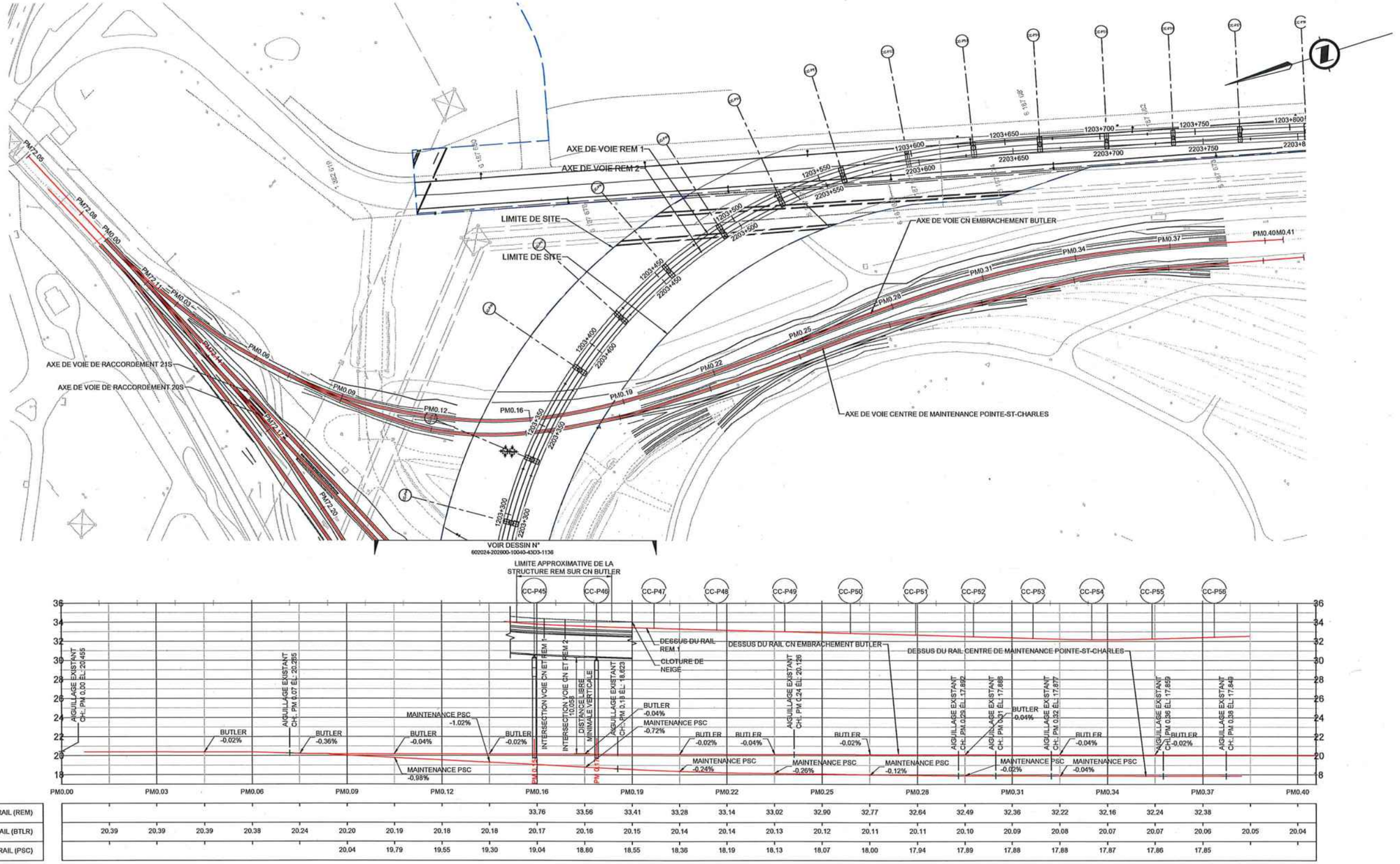
NUMÉRO DE DESSIN 602024-202600-10040-43D3 - 1135 | PB



VUE EN PLAN
1:1000



| | | |



VUE EN PLAN
1:1000

VUE EN PROFIL DE LA VOIE - VOIE CN EMBRACHEMENT BUTLER ET VOIE CENTRE DE MAINTENANCE POINTE-ST-CHARLES
H=1:1000 V=1:200

NOTE:

1. CES DESSINS SONT ÉMIS UNIQUEMENT POUR LA RÉVISION DES PILES P40 À P46.
2. LES VOIES CN EMBRACHEMENT BUTLER ET CENTRE DE MAINTENANCE POINTE-ST-CHARLES SONT AFFICHÉES SUR LA MÊME VUE DE PROFIL UTILISANT LES MÊME PM.

ÉMIS POUR PERMIS

Ce dessin et toutes les informations techniques mentionnées doivent être tenus confidentielles par le récipiendaire, toute utilisation ou reproduction de ce dessin est interdite sans le consentement écrit de NouvLR

FEUILLET: PLAN&PROFIL 1~500
DATE D'IMPRESSION: 2019~12~18 12:56 GAGNON, MARC
CHEMIN ENREGISTRÉ: C:\REM\DAS21470\(602024~202600~10040~43D3~1138.DWG

FORMAT A1

CONÇU D. DROB, ing / P. KIM, ing.
DESSINÉ I. NDOYE / J. BLOM, tech.
VÉRIFIÉ L. NI, ing.
APPROUVÉ F. PANAH, ing.

HISTORIQUE DE RÉVISION

RÉV	DATE	DESCRIPTION	PAR
PA	2019-07-05	ÉMIS POUR AVIS	D.D./P.K.
PB	2019-10-01	ÉMIS POUR AVIS	D.D./P.K.

SCEAUX

ORDRE DES INGÉNIEURS DU QUÉBEC
Permis temporaire / Temporary Licence
Nom / Name Farzad Panah
No. 080 PT02068
Date de la / Valid after 2019-09-16
Site RÉSEAU EXPRESS MÉTROPOLITAIN
MONTRÉAL 16-09-2019

PLAN DE LOCALISATION

MANDATAIRE

NouvLR

CLIENT

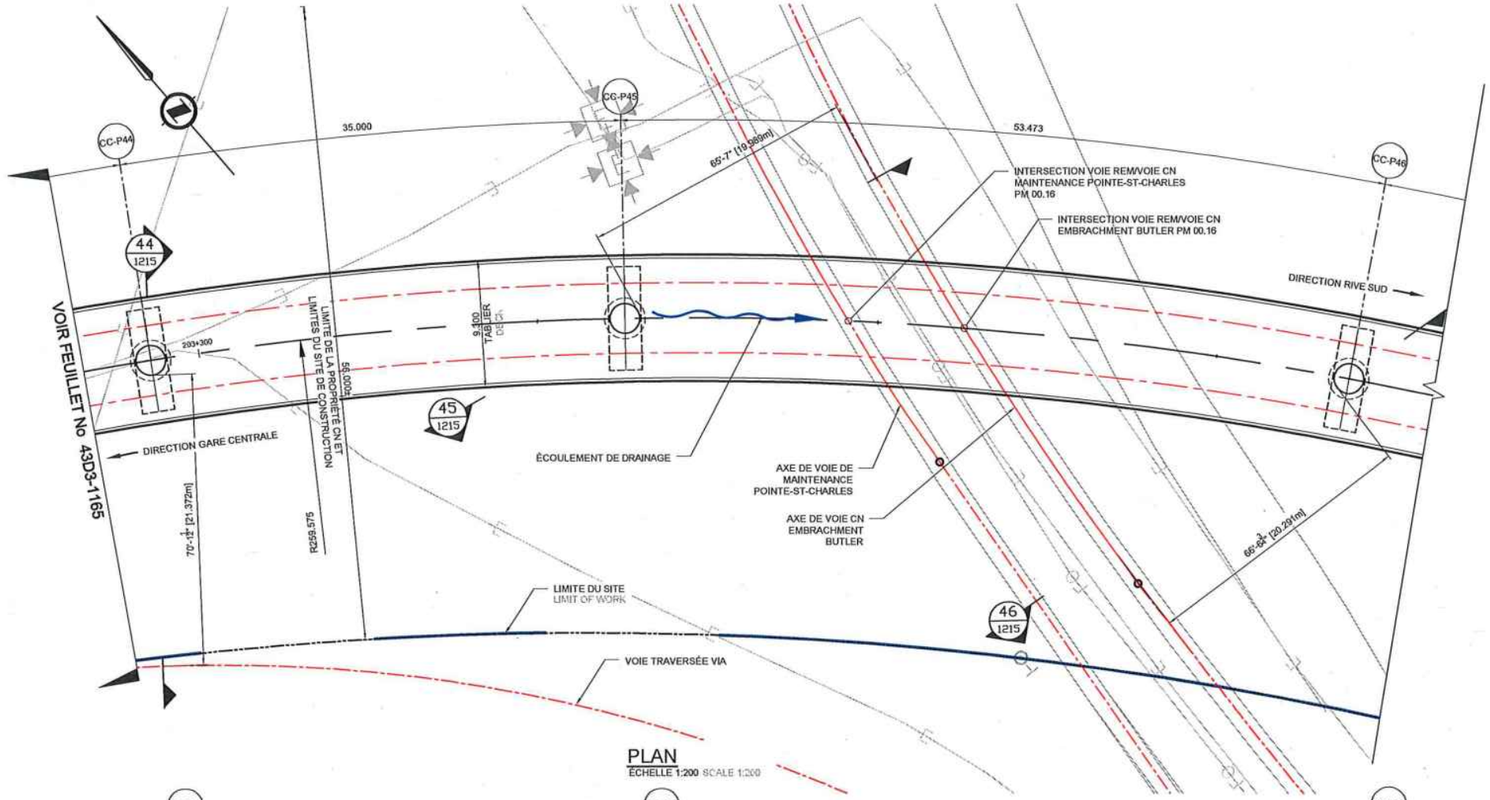
Réseau express métropolitain

ÉCHELLES

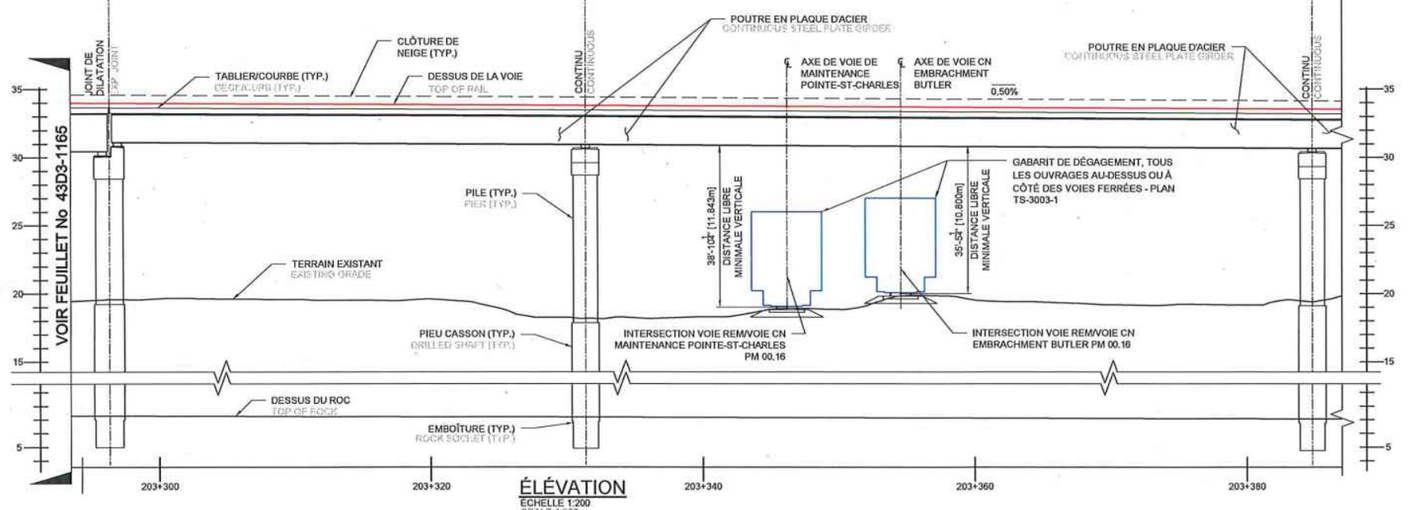
0 25 50 m H=1:1000
0 5 10 V=1:200

RÉSEAU EXPRESS MÉTROPOLITAIN
ANTENNE RIVE-SUD
STRUCTURE AÉRIENNE A53 & A63 AU-DESSUS DE LA VOIE FERRÉE DU CN: PM72.39 ST-HYACINTHE
PLAN ET PROFIL (4/4)

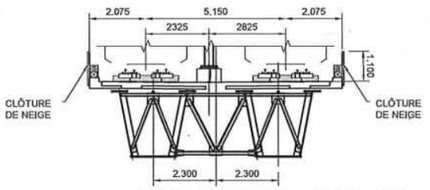
NUMÉRO DE DESSIN 602024-202600-10040-43D3-1138 PB



PLAN
ÉCHELLE 1:200 SCALE 1:200



ÉLÉVATION
ÉCHELLE 1:200
SCALE 1:200



SECTION TYPIQUE (P40-P46)
ÉCHELLE 1:100

NOTES:

1. POUR NOTES, VOIR DESSIN 602024-202600-10040-43D3-1163.

LÉGENDE

- A — AQUEDUC
- C — ÉGOUT COMBINÉ
- S — ÉGOUT SANITAIRE
- G — GAZODUC
- DRAINAGE
- O — OLÉODUC
- E — CÂBLE ÉLECTRIQUE SOUTERRAIN
- T — CÂBLE TÉLÉPHONIQUE SOUTERRAIN
- M — CÂBLE SOUTERRAIN DU MTQ
- V — CÂBLODISTRIBUTION SOUTERRAINE
- F.O. — CÂBLE TÉLÉCOMMUNICATION FIBRE OPTIQUE SOUTERRAIN

FEUILLET: 1166-P43-P46
DATE D'IMPRESSION: 2019-10-08 8:35 PM BLOM, JEFF
CHEMIN ENREGISTRÉ: C:\REM\2465214\7\D02024-202600-10040-43D3-1166.DWG

FORMAT A1

CONÇU	L. E., ing. / P. K., ing.
DESSINÉ	J. BLOM, tech.
VÉRIFIÉ	F. PANAH, ing.
APPROUVÉ	F. PANAH, ing.

HISTORIQUE DE RÉVISION

RÉV	DATE	DESCRIPTION	PAR
PA	2019-06-14	ÉMIS POUR CONSENTEMENT CN	P.K.
PB	2019-07-16	ÉMIS POUR AVIS	P.K.
PC	2019-10-01	ÉMIS POUR AVIS	P.K.

SCEAUX

ORDRE DES INGÉNIEURS DU QUÉBEC
Permis Temporaire / Temporary Licence
Nom / Name Farzaz Panah
No. OIQ PT02059
Val après / Valid after 2020-09-16
Stie RÉSEAU EXPRESS MÉTROPOLITAIN/ MONTRÉAL 10/01/2019

PLAN DE LOCALISATION

ÉMIS POUR PERMIS

Ce dessin et toutes les informations techniques mentionnées doivent être tenus confidentielles par le récipiendaire, toute utilisation ou reproduction de ce dessin est interdite sans le consentement écrit de NouvLR

MANDATAIRE

NouvLR

CLIENT

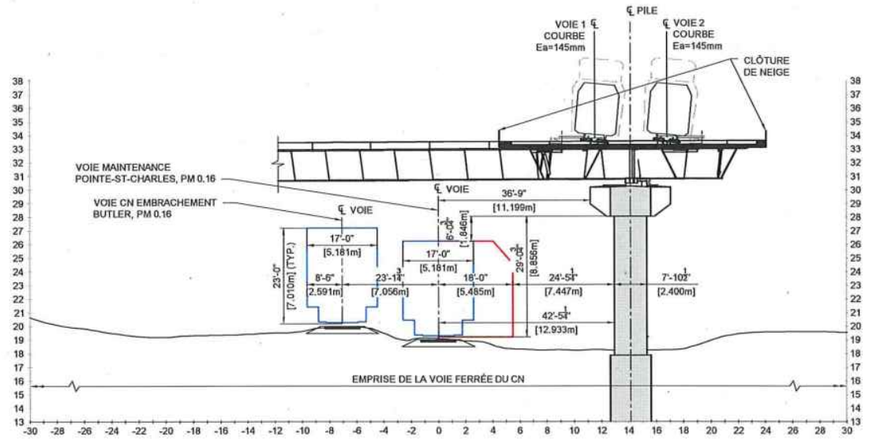
Réseau express métropolitain

ÉCHELLES

0 5 10 m H=1:200

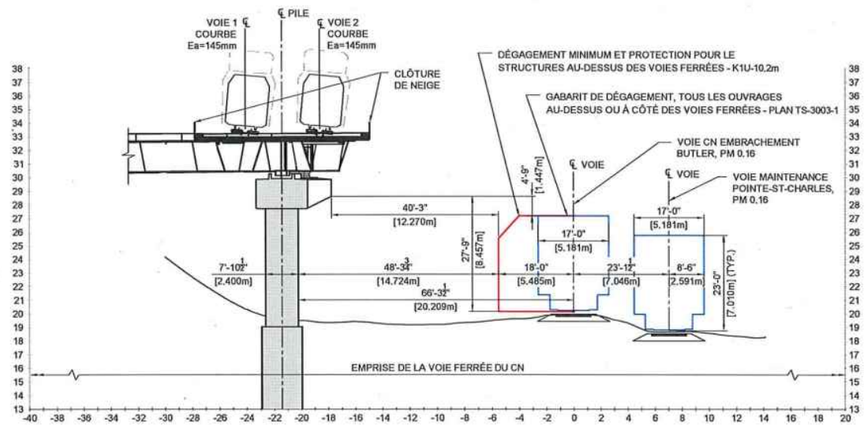
RÉSEAU EXPRESS MÉTROPOLITAIN
ANTENNE RIVE-SUD
STRUCTURE AÉRIENNE A63 AU-DESSUS DE LA VOIE FERRÉE DU CN: PM 72.39 ST-HYACINTHE
1:200 PLAN ET ÉLÉVATION

NUMÉRO DE DESSIN 602024-202600-10040-43D3-1166 | PC



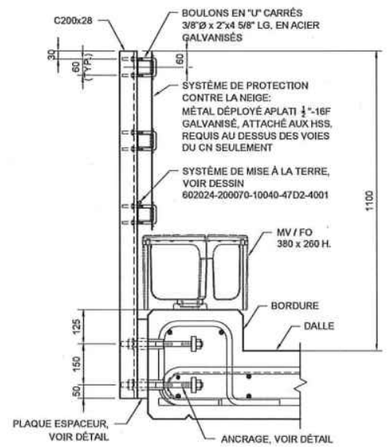
45 / 1166 COUPE - PILE CC-P45 - DIRECTION RIVE SUD

ÉCHELLE 166



46 / 1166 COUPE - PILE CC-P46 - DIRECTION RIVE SUD

ÉCHELLE 1:200



DÉTAIL - CLÔTURE DE NEIGE

ÉCHELLE

FEUILLET: PIERS 44-46
DATE D'IMPRESSION: 2019-10-09 12:41 PM BLOM, JEFF
CHEMIN D'ENREGISTRE: C:\PEMC\Mod21\19\602024-202600-10040-4303-1215.DWG

FORMAT A1

CONÇU	L. E., ing. / P. K., ing.
DESSINÉ	J. BLOM, tech.
VÉRIFIÉ	F. PANAH, ing.
APPROUVÉ	F. PANAH, ing.

HISTORIQUE DE RÉVISION

RÉV	DATE	DESCRIPTION	PAR
PA	2019-08-14	ÉMIS POUR CONSENTEMENT CN	P.K.
PB	2019-07-16	ÉMIS POUR AVIS	P.K.
PC	2019-10-01	ÉMIS POUR AVIS	P.K.

SCEAUX

ORDRE DES INGÉNIEURS DU QUÉBEC
Permis Temporaire / Temporary Licence
Nom / Name Firooz Panah
No. OIQ PT02059
Mat après / Valid after 2020-09-18
Site RÉSEAU EXPRESS MÉTROPOLITAIN MONTRÉAL 10/01/2019

PLAN DE LOCALISATION

ÉMIS POUR PERMIS

Ce dessin et toutes les informations techniques mentionnées doivent être tenus confidentielles par le récipiendaire, toute utilisation ou reproduction de ce dessin est interdite sans le consentement écrit de NouvLR

MANDATAIRE

NouvLR

CLIENT

Réseau express métropolitain

ÉCHELLES

RÉSEAU EXPRESS MÉTROPOLITAIN
ANTENNE RIVE-SUD
STRUCTURE AÉRIENNE A63 AU-DESSUS DE LA VOIE FERRÉE DU CN: PM 72.39 ST-HYACINTHE
P44, P45, P46

NUMÉRO DE DESSIN 602024-202600-10040-43D3-1215 PC

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 42.01

2020/02/27 17:00

(1)

Dossier # : 1196860003

Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports , Direction , Division stratégie et développement du Réseau
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 f) favoriser la protection et la mise en valeur des milieux naturels et de la forêt urbaine
Compétence d'agglomération :	Ancienne compétence de la Communauté urbaine de Montréal
Projet :	-
Objet :	Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 13 000 000 $ afin de financer les travaux d'aménagement et l'acquisition d'immeubles dans les limites du Grand parc de l'Ouest

Il est recommandé :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 13 000 000 $ afin de financer les travaux d'aménagement et l'acquisition d'immeubles dans les limites du Grand parc de l'Ouest » sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

Signé par Isabelle CADRIN **Le** 2019-12-18 06:42

Signataire : Isabelle CADRIN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Mobilité et attractivité

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1196860003**

Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports , Direction , Division stratégie et développement du Réseau
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 f) favoriser la protection et la mise en valeur des milieux naturels et de la forêt urbaine
Compétence d'agglomération :	Ancienne compétence de la Communauté urbaine de Montréal
Projet :	-
Objet :	Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 13 000 000 $ afin de financer les travaux d'aménagement et l'acquisition d'immeubles dans les limites du Grand parc de l'Ouest

CONTENU

CONTEXTE

Créé en août 2019, le Grand parc de l'Ouest regroupe les parcs-nature de l'Anse-à-l'Orme, du Bois-de-l'île-Bizard, du Cap-Saint-Jacques, du parc agricole du Bois-de-la-Roche et des Rapides du Cheval Blanc, en plus d'inclure différents secteurs d'intérêt. Avec une superficie de près de 3000 hectares, ce nouveau parc deviendra le plus grand parc municipal au Canada.
La création du Grand parc de l'Ouest s'inscrit dans la cible de l'agglomération de protéger 10 % de la superficie terrestre de son territoire. De nombreux milieux naturels situés dans les limites du parc sont considérés comme étant des terrains à forte valeur écologique. Ce projet vise à :

- Assurer la protection des milieux naturels et la pérennité des écosystèmes ;
- Consolider la Trame verte et bleue en confirmant les liens entre les paysages, les milieux naturels et le patrimoine bâti ;
- Augmenter la résilience de la Ville face aux bouleversements climatiques ;
- Mettre en place un réseau de plein air urbain et offrir de nouveaux lieux de contacts avec la nature.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG19 0493 - 24 octobre 2019 - Adoption du Règlement relatif à l'établissement du Grand parc de l'Ouest
CM04 0861 – 14 décembre 2004 – Adoption de la politique de protection et de mise en valeur des milieux naturels

DESCRIPTION

Le présent sommaire vise à adopter un règlement d'emprunt de 13 000 000 $ pour financer l'amorce du développement et de l'aménagement du Grand parc de l'Ouest relevant de la compétence d'agglomération, incluant, sans s'y limiter :

- Le réaménagement de milieux naturels, ainsi que de milieux humides et hydriques ;
- Le réaménagement de secteurs existants ;
- L'aménagement de nouveaux secteurs ;
- L'acquisition d'immeubles et de servitudes nécessaires au projet.

JUSTIFICATION

La mise en vigueur du règlement d'emprunt permettra au Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports d'obtenir les crédits requis pour amorcer des travaux d'aménagement et l'acquisition d'immeubles dans les limites du Grand parc de l'Ouest. Ce grand parc est un lieu stratégique pour développer des infrastructures naturelles permettant de rendre la ville plus résiliente face aux catastrophes dues aux changements climatiques. La Ville de Montréal souhaite investir et agir dans l'immédiat pour assurer la pérennité des milieux naturels ainsi que des milieux humides et hydriques.
La mise en vigueur du règlement d'emprunt permettra au Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports d'obtenir les crédits requis pour amorcer des travaux d'aménagement et l'acquisition d'immeubles dans les limites du Grand parc de l'Ouest.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ce règlement d'emprunt servira au financement du projet 32311 - Développement et aménagement du Grand parc de l'Ouest, prévu au PTI 2020-2022 de l'agglomération de Montréal. Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération.
La période de financement de cet emprunt ne doit pas excéder 20 ans.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le développement et l'aménagement du Grand parc de l'Ouest s'inscrivent dans les démarches que poursuit la Ville de Montréal pour protéger les milieux naturels et la biodiversité, conformément aux orientations du plan de développement durable de Montréal : *Montréal durable 2016-2020.*
Les impacts positifs anticipés sur l'environnement sont :

- La protection des milieux naturels, de la faune et de la flore ;
- Le maintien de la biodiversité ;
- La création de nouveaux lieux de contacts avec la nature ;
- La diminution des vulnérabilités face aux changements climatiques (protection contre les inondations).

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'adoption du règlement permettra de financer des interventions qui répondent aux engagements de développement durable de la Ville de Montréal, de contribuer aux efforts pour la lutte aux changements climatiques et de repenser collectivement notre relation avec la nature en ville.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y aura pas d'opération de communication, en accord avec le Service de l'expérience citoyenne et des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

1. Avis de motion : Conseil d'agglomération 30 janvier 2020
2. Adoption : Conseil d'agglomération 27 février 2020
3. Approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation
4. Prise d'effet à compter de la date de publication du règlement

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, la signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Julie MOTA)

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Ariane GAUDETTE TURYN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Mathieu DELAGE
Conseiller en aménagement

Tél : 514 872-8694
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-11-12

Véronique ANGERS
c/d developpement stratégique et programmation - grands parcs

Tél : 514.872.6746
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Louise-Hélène LEFEBVRE

directeur(trice)
Tél : 514.872.1456
Approuvé le : 2019-12-17

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles

Dossier # : 1196860003

Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports , Direction , Division stratégie et développement du Réseau
Objet :	Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 13 000 000 $ afin de financer les travaux d'aménagement et l'acquisition d'immeubles dans les limites du Grand parc de l'Ouest

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

AGT - 1196860003 - Grand parc de l'Ouest 12déc2019.doc

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Ariane GAUDETTE TURYN
Avocate
Tél : 514-872-6877

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-12-12

Ariane GAUDETTE TURYN
Avocate
Tél : 514-872-6877
Division : Droit fiscal, évaluation et transactions financières

VILLE DE MONTRÉAL
RÈGLEMENT
XX-XXX

RÈGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT DE 13 000 000 $ AFIN DE FINANCER LES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT ET L'ACQUISITION D'IMMEUBLES DANS LES LIMITES DU GRAND PARC DE L'OUEST

Vu le paragraphe 12º de l'article 19 de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (RLRQ, chapitre E-20.001);

Vu le Règlement relatif à l'établissement du Grand parc de l'Ouest (RCG 19-026);

Vu l'article 544 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19);

Attendu que l'emprunt prévu au présent règlement est décrété dans le but d'effectuer des dépenses en immobilisations prévues au programme triennal d'immobilisations de l'agglomération de Montréal;

À l'assemblée du _____, le conseil d'agglomération de Montréal décrète :

1. Un emprunt de 13 000 000 $ est autorisé afin de financer les travaux d'aménagement et l'acquisition d'immeubles dans les limites du Grand parc de l'Ouest.

2. Cet emprunt comprend les honoraires professionnels, les frais et honoraires d'études, de conception et de surveillance des travaux, le coût d'acquisition de servitudes ainsi que les autres dépenses incidentes et imprévues s'y rapportant.

3. Le terme total de cet emprunt et de ses refinancements ne doit pas excéder 20 ans.

4. Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement de capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est affecté annuellement à cette fin une portion suffisante des revenus généraux provenant de l'agglomération de Montréal conformément aux règles prévues par la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (RLRQ, chapitre E-20.001).

5. Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété au présent règlement toute contribution ou subvention qui pourrait être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

_____

GDD 1196860003

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1196860003

Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports , Direction , Division stratégie et développement du Réseau
Objet :	Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 13 000 000 $ afin de financer les travaux d'aménagement et l'acquisition d'immeubles dans les limites du Grand parc de l'Ouest

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

Projet 32311_GDD 1196860003.xls

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Julie MOTA
Agente comptable analyste
Tél : 514 868-3837

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-11-13

Daniel D DESJARDINS
Conseiller budgétaire
Tél : 514 872-5597
Division : Service des finances

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 42.02

2020/02/27 17:00

(1)

Dossier # : 1198168008

Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports , Direction , Division stratégie et développement du Réseau
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 f) favoriser la protection et la mise en valeur des milieux naturels et de la forêt urbaine
Compétence d'agglomération :	Ancienne compétence de la Communauté urbaine de Montréal
Projet :	-
Objet :	Adopter un règlement autorisant un emprunt de 93 510 000 $ pour le financement des acquisitions d'immeubles et les travaux visant la protection des milieux naturels, conformément au Programme triennal d'immobilisations 2020-2022.

Il est recommandé d'adopter un règlement autorisant un emprunt de 93 510 000 $ pour le financement des acquisitions d'immeubles et les travaux visant la protection des milieux naturels relevant de la compétence du conseil d'agglomération de Montréal.

Signé par Isabelle CADRIN **Le** 2019-12-18 17:48

Signataire : Isabelle CADRIN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Mobilité et attractivité

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1198168008**
Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports , Direction , Division stratégie et développement du Réseau
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 f) favoriser la protection et la mise en valeur des milieux naturels et de la forêt urbaine
Compétence d'agglomération :	Ancienne compétence de la Communauté urbaine de Montréal
Projet :	-
Objet :	Adopter un règlement autorisant un emprunt de 93 510 000 $ pour le financement des acquisitions d'immeubles et les travaux visant la protection des milieux naturels, conformément au Programme triennal d'immobilisations 2020-2022.

CONTENU

CONTEXTE

Le Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports (SGPMRS) prévoit des investissements pour l'acquisition de terrains permettant de protéger les milieux naturels dans les parcs à caractère régional relevant de la compétence du conseil de l'agglomération de Montréal. Le présent sommaire a pour but d'adopter un règlement d'emprunt pour l'acquisition d'immeubles et les travaux visant la protection des milieux naturels.
À la suite de l'adoption de la *Politique de protection et de mise en valeur des milieux naturels* en 2004, le SGPMRS cherche à protéger des terrains d'intérêt écologique afin d'augmenter la biodiversité sur le territoire. En 2015, l'agglomération de Montréal se fixe comme objectif de protéger 10 % de son territoire terrestre en incluant cette cible à l'intérieur du *Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal.* L'acquisition de terrains est un levier important pour la protection des milieux naturels.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG18 0703 - 20 décembre 2018 - Règlement autorisant un emprunt de 45 000 000 $ afin de financer les acquisitions d'immeubles et les travaux visant la protection des milieux naturels.
CG18 0513 - 20 septembre 2018 - Règlement autorisant un emprunt de 6 000 000 $ afin de financer les acquisitions d'immeubles et les travaux visant la protection des milieux naturels (compétence d'agglomération).

CG15 0650 - 29 octobre 2015 - Règlement autorisant un emprunt de 16 000 000,00 $ pour le financement des acquisitions de terrains dans les écoterritoires relevant de la compétence du conseil de l'agglomération de Montréal.

CG09 0136 - 30 avril 2009 - Règlement autorisant un emprunt de 12 000 000,00 $ pour le financement des acquisitions de terrains dans les écoterritoires relevant de la compétence du conseil de l'agglomération de Montréal.

CG06 0189 - 27 avril 2006 - Règlement autorisant un emprunt de 15 000 000,00$ pour le financement des acquisitions de terrains dans les écoterritoires relevant de la compétence du conseil de l'agglomération de Montréal.

CG06 0057 - 27 janvier 2006 - Règlement autorisant un emprunt de 15 000 000,00 $ pour le financement des acquisitions de terrains aux fins de réaliser l'agrandissement de divers parcs relevant de la compétence du conseil de l'agglomération de Montréal.

DESCRIPTION

Le présent sommaire a pour but d'obtenir l'approbation d'un règlement d'emprunt d'une valeur de 93 510 000 $ pour réaliser des acquisitions d'immeubles dans les parcs à caractère régional, ainsi que des travaux sur ces immeubles (installation de barrières pour sécuriser le site, clôtures, démolition de bâtiments, etc.) visant la protection des milieux naturels.

JUSTIFICATION

L'obtention de ce règlement d'emprunt permettra de procéder aux prochaines acquisitions, sans avoir à retourner au conseil d'agglomération pour un règlement d'emprunt spécifique et ainsi réaliser plus rapidement la programmation prévue par le SGPMRS.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ce règlement d'emprunt servira au financement du programme 32300 - Programme d'acquisition des milieux naturels prévu à l'enveloppe PTI 2020-2022 du SGPMRS.
La période de financement de cet emprunt ne doit pas excéder 20 ans.

Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération puisqu'elle concerne des acquisitions aux fins de parcs à caractère régional.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le programme d'acquisition du SGPMRS répond aux orientations du plan de développement durable de Montréal : *Montréal durable 2016-2020.*

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Une décision défavorable des instances compromettrait les acquisitions de terrains qui sont anticipées et constituerait un frein à l'atteinte de l'objectif du *Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal* qui vise une superficie terrestre d'aires protégées de 10 % du territoire.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est prévue.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Avis de motion : 30 janvier 2020
Adoption du règlement d'emprunt par le conseil d'agglomération : 27 février 2020
Approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire : 2020

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire du dossier décisionnel atteste de sa conformité aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Ariane GAUDETTE TURYN)

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Julie MOTA)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Pierre-Antoine LAMOUREUX
Conseiller en planification

Tél : 514 280-6708
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-11-12

Véronique ANGERS
c/d developpement stratégique et programmation - grands parcs

Tél : 514 872-6746
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Louise-Hélène LEFEBVRE
directeur(trice)
Tél : 514.872.1456
Approuvé le : 2019-12-18

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles

Dossier # : 1198168008

Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports , Direction , Division stratégie et développement du Réseau
Objet :	Adopter un règlement autorisant un emprunt de 93 510 000 $ pour le financement des acquisitions d'immeubles et les travaux visant la protection des milieux naturels, conformément au Programme triennal d'immobilisations 2020-2022.

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

AGT - 1198168008 - Milieux naturels.doc

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Ariane GAUDETTE TURYN
Avocate
Tél : 514-872-6877

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-11-20

Ariane GAUDETTE TURYN
Avocate
Tél : 514-872-6877
Division : Droit fiscal, évaluation et transactions financières

VILLE DE MONTRÉAL
RÈGLEMENT
XX-XXX

RÈGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT DE 93 510 000 $ AFIN DE FINANCER LES ACQUISITIONS D'IMMEUBLES ET LES TRAVAUX VISANT LA PROTECTION DES MILIEUX NATURELS DANS LES PARCS À CARACTÈRE RÉGIONAL

Vu le paragraphe 12º de l'article 19 de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (RLRQ, chapitre E-20.001);

Vu l'article 544 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19);

Attendu que l'emprunt prévu au présent règlement est décrété dans le but d'effectuer des dépenses en immobilisations qui sont prévues au programme triennal d'immobilisations de l'agglomération de Montréal;

À l'assemblée du _____, le conseil d'agglomération de Montréal décrète :

1. Un emprunt de 93 510 000 $ est autorisé afin de financer les acquisitions d'immeubles et les travaux visant la protection des milieux naturels dans les parcs à caractère régional.

2. Cet emprunt comprend les honoraires professionnels, les frais et honoraires d'études, de conception et de surveillance des travaux et les autres dépenses incidentes et imprévues s'y rapportant.

3. Le terme total de cet emprunt et de ses refinancements ne doit pas excéder 20 ans.

4. Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement de capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est affecté annuellement à cette fin une portion suffisante des revenus généraux provenant de l'agglomération de Montréal conformément aux règles prévues par la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (RLRQ, chapitre E-20.001).

5. Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété au présent règlement toute contribution ou subvention qui pourrait être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

_____

GDD1198168008

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1198168008

Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports , Direction , Division stratégie et développement du Réseau
Objet :	Adopter un règlement autorisant un emprunt de 93 510 000 $ pour le financement des acquisitions d'immeubles et les travaux visant la protection des milieux naturels, conformément au Programme triennal d'immobilisations 2020-2022.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

Projet 32300_GDD 1198168008.xls

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Julie MOTA
Agente comptable analyste
Tél : 514 868-3837

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-11-22

Daniel D DESJARDINS
Conseiller budgétaire
Tél : 514 872-5597
Division : Service des finances

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 42.03

2020/02/27 17:00

(1)

Dossier # : 1193438034

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Support à l'exploitation
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 60 000 000 $, afin de financer le remplacement d'équipements (dégrilleurs et convoyeurs) et la construction d'un bâtiment à la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte.

Il est recommandé :
d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 60 000 000 $ afin de financer le remplacement d'équipements et la construction d'un bâtiment à la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, sujet à l'approbation du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Signé par Isabelle CADRIN **Le** 2019-12-11 11:48

Signataire : Isabelle CADRIN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Mobilité et attractivité

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1193438034**

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Support à l'exploitation
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 60 000 000 $, afin de financer le remplacement d'équipements (dégrilleurs et convoyeurs) et la construction d'un bâtiment à la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte.

CONTENU

CONTEXTE

À la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte (Station), le dégrillage est l'opération qui suit le pompage des eaux usées. Elle consiste à retirer les solides de plus de 25 mm contenus dans les eaux usées, afin de diminuer la quantité de résidus tels que roches, filasses, plastiques et autres débris flottants qui pourraient nuire aux étapes subséquentes de traitement des eaux usées (dessablage, décantation. déshydration, etc.). Pour effectuer cette opération, la Station utilise les équipements d'origine qui datent de 1984, soient: huit grilles à nettoyage automatique (dégrilleurs), d'une largeur de 3.66 mètres et d'une hauteur de 4,57 mètres, six convoyeurs à tige (convoyeurs à résidus) qui dirigent les résidus vers deux presses rotatives pour en réduire le volume et le contenu en eau. Ces résidus sont par la suite transportés et enfouis dans un lieu d'enfouissement technique autorisé par le Ministère de l'environnement et de la lutte contre les changements climatiques.
Au fil des années, les normes de traitement se sont resserrées et la charge de résidus à retirer des dégrilleurs a augmenté de façon considérable. Les extrêmes pluviométriques des dernières années ainsi que le déchargement des neiges usées par les chutes à neige installées à plusieurs endroits sur l'île de Montréal, ont contribué largement à cette augmentation.

Malgré un entretien soutenu, ces équipements exigent de plus en plus de maintenance et de suivi, puisque leur durée de vie utile est arrivée à terme.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Aucune

DESCRIPTION

Le présent sommaire vise à adopter un règlement d'emprunt de 60 000 000. $ afin de financer le remplacement de huit dégrilleurs, deux presses rotatives et six convoyeurs à palettes existants par huit nouveaux dégrilleurs, huit nouveaux compacteurs/essoreurs et de nouveaux convoyeurs à vis. L'option favorisée pour ce projet impliquera la construction d'un nouveau bâtiment avec compacteurs/essoreurs et convoyeurs installés sur le plancher plutôt qu'en hauteur.

JUSTIFICATION

La mise en vigueur du règlement permettra à la Direction de l'épuration des eaux usées d'obtenir les crédits nécessaires pour effectuer les dépenses nécessaires pour remplacer les équipements servant à l'opération de dégrillage des eaux usées à la Station qui ont atteint leur durée de vie utile.

Le remplacement de ces équipements permettra:

- d'améliorer la captation des résidus et de diminuer la quantité de résidus non désirables dans les opérations subséquentes de traitement des eaux usées;
- d'éliminer les déversements causés par le bris de ces équipements;
- de gérer adéquatement les périodes de pointe où les résidus sont plus abondants;
- d'augmenter la fiabilité, la disponibilité et l'efficacité des équipements.

L'option retenue pour ce projet permettra également:

- de maintenir la capacité de traitement durant les travaux avec des risques minimes de déversements majeurs aux cours d'eau;
- de réaliser la majorité des travaux, sans perturber l'opération de la Station;
- d'effectuer la maintenance et l'opération de la majorité des équipements sur le plancher plutôt qu'en hauteur;
- d'optimiser le parcours des convoyeurs.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le règlement d'emprunt vise à financer le remplacement d'équipements et la construction d'un bâtiment à la Station, tel que présenté au programme triennal d'immobilisation 2020-2022 de l'agglomération de Montréal.
Ces travaux sont de compétence d'agglomération puisqu'en vertu de la « Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations », ils concernent l'assainissement des eaux.

Il est important de souligner que ce règlement comporte des modalités spécifiques de remboursement. En effet, le règlement prévoit que des quotes-parts seront perçues de chacune des municipalités liées afin de pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt qui sera contracté relativement aux dépenses admissibles au Programme de transfert de la taxe fédérale d'accise sur l'essence et contribution du gouvernement du Québec (TECQ). Les quotes-parts, établies sur la base des dépenses réelles, seront réparties entre les municipalités liées en proportion de leur potentiel fiscal respectif établi selon les règles prescrites en vertu du premier alinéa de l'article 118.80 de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (RLRQ. chapitre E-20.001). Ces quotes-parts seront assujetties aux mêmes modalités de paiement que celles de la quote-part générale.

Par ailleurs, le règlement prévoit que toute municipalité liée pourra, si elle le désire, s'exempter en tout ou en partie du paiement de la quote-part pour le reste du terme de l'emprunt en payant en un seul versement sa part du capital ou une partie de celui-ci. L'offre de paiement comptant sera faite aux municipalités liées à la suite du dépôt du rapport financier annuel de la Ville de Montréal. Les subventions TECQ ainsi que la réserve locale que la Ville de Montréal inscrit dans ces projets, tiennent lieu de paiement comptant pour celle-ci.

Pour les dépenses qui ne sont pas admissibles à ces programmes de subventions, le financement de l'emprunt proviendra des revenus généraux de l'agglomération de Montréal.

Le terme total de cet emprunt et de ses financements ne doit pas excéder 20 ans.

Le règlement d'emprunt devra être approuvé par le ministre des affaires municipales et de l'habitation.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le programme financé par ce règlement d'emprunt contribuera à la pratique d'une gestion responsable des ressources.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Si le remplacement des dégrilleurs, des presses rotatives et des convoyeurs existants n'était pas effectué, il y aurait une augmentation de la fréquence des bris d'équipements qui entraînerait des débordements d'eaux usées non traitées vers la rivière des Prairies.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une action de communication est recommandée, en accord avec le Service de l’expérience citoyenne et des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

1) Avis de motion: 30 janvier 2020
2) Adoption: 27 février 2019
3) Approbation du règlement d'emprunt par la ministre des Affaires municipales et de l'occupation du territoire
4) Fin du devis de conception: 3 ième trimestre de 2020
5) Lancement de l'appel d'offres: 2 ième trimestre 2021

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Hugo PEPIN)

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Marleen SIDNEY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Chantale POTVIN, Service de l'expérience citoyenne et des communications

Lecture :

Chantale POTVIN, 5 décembre 2019

RESPONSABLE DU DOSSIER

Michel SHOONER
Conseiller analyse et contrôle de gestion

Tél : 514 280-4418
Télécop. : 514 280-6779

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-12-05

Michel VERREAULT
Surintendant administration et soutien à l'exploitation

Tél : 514-280-4364
Télécop. : 514-280-4387

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Bruno HALLÉ
Directeur
Tél : 514 280-3706
Approuvé le : 2019-12-05

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Chantal MORISSETTE
Directrice
Tél : 514 280-4260
Approuvé le : 2019-12-11

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles

Dossier # : 1193438034

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Support à l'exploitation
Objet :	Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 60 000 000 $, afin de financer le remplacement d'équipements (dégrilleurs et convoyeurs) et la construction d'un bâtiment à la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte.

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

HP - 1193438034 - station Jean-R-Marcotte (TECQ).doc

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Hugo PEPIN
Avocat
Tél : 514-872-9382

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-12-06

Hugo PEPIN
Avocat
Tél : 514-872-9382
Division : Droit fiscal, évaluation et transactions financières

VILLE DE MONTRÉAL
RÈGLEMENT
XX-XXX

RÈGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT DE 60 000 000 $ AFIN DE FINANCER LE REMPLACEMENT D'ÉQUIPEMENTS ET LA CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT À LA STATION D'ÉPURATION DES EAUX USÉES JEAN-R.-MARCOTTE

Vu les articles 19, 26, 118.80 et 118.81 de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (RLRQ, chapitre E-20.001);

Vu l'article 544 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19);

Attendu que l'emprunt prévu au présent règlement est décrété dans le but d'effectuer des dépenses en immobilisations qui sont prévues au programme triennal d'immobilisations de l'agglomération de Montréal;

À l'assemblée du _____, le conseil d'agglomération de Montréal décrète :

1. Aux fins du présent règlement, le terme « potentiel fiscal » signifie le potentiel fiscal tel qu'établi par les règles prescrites en vertu du premier alinéa de l'article 118.80 de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (RLRQ, chapitre E-20.001).

2. Un emprunt de 60 000 000 $ est autorisé afin de financer le remplacement d'équipements et la construction d'un bâtiment pour le dégrillage des eaux usées non traitées à la station d'épuration Jean-R.-Marcotte.

3. Cet emprunt comprend les honoraires professionnels, les frais et honoraires d'études, de conception et de surveillance des travaux, le coût d'acquisition d'équipements et les autres dépenses incidentes et imprévues s'y rapportant.

4. Le terme total de cet emprunt et de ses refinancements ne doit pas excéder 20 ans.

5. Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles d'un emprunt contracté en vertu du présent règlement, il sera perçu, chaque année, relativement aux dépenses qui sont admissibles au Programme de transfert de la taxe fédérale d'accise sur l'essence et contribution du gouvernement du Québec (TECQ), durant le terme de l'emprunt, une quote-part, de chaque municipalité liée, suffisante pour assurer le remboursement de l'emprunt relatif à ces dépenses. La quote-part est répartie entre les municipalités liées en proportion de leur potentiel fiscal respectif tel qu'établi pour l'exercice financier au cours duquel est faite l'offre de paiement comptant visée à l'article 7.

Cette quote-part sera prélevée de la manière et aux dates fixées pour le prélèvement de la quote-part générale.

6. Toute municipalité liée de qui est exigée une quote-part, en vertu de l'article 5, peut :

1° Être exemptée de cette quote-part en payant, en un versement, la part du capital qui, à l'échéance de l'emprunt, aurait été fourni par cette quote-part;

2° Être exemptée d'une partie de cette quote-part en payant, en un versement, une partie de la part du capital qui à l'échéance de l'emprunt aurait été fournie par cette quote-part; le pourcentage d'exemption étant égal au pourcentage de la part du capital payé.

La part payable est calculée sur la base du potentiel fiscal tel qu'établi pour l'exercice financier au cours duquel est faite l'offre de paiement comptant visée à l'article 7.

Le paiement fait avant le terme mentionné à l'article 7 exempte la municipalité liée de cette quote-part ou d'une partie de celle-ci pour le reste du terme de l'emprunt, selon la part du capital qu'elle a payée en vertu du 1er alinéa.

Le montant de l'emprunt est réduit d'une somme égale à celle payée en vertu du présent article.

7. La Ville de Montréal transmet aux municipalités liées, suite au dépôt du rapport financier, une offre de paiement comptant basée sur le montant des dépenses nettes à financer faite en vertu du présent règlement au cours de l'exercice financier visé par le rapport.

Le paiement de la part du capital prévu à l'article 6 doit se faire en un versement unique au plus tard le 90e jour qui suit la transmission de l'offre de paiement comptant aux municipalités liées.

8. Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement de capital des échéances annuelles de l'emprunt contracté en vertu du présent règlement relativement aux dépenses qui ne sont pas admissibles au programme mentionné à l'article 5, il est affecté annuellement à cette fin une portion suffisante des revenus généraux provenant de l'agglomération de Montréal, conformément aux règles prévues par la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (RLRQ, chapitre E-20.001).

GDD1193438034

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1193438034

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Support à l'exploitation
Objet :	Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 60 000 000 $, afin de financer le remplacement d'équipements (dégrilleurs et convoyeurs) et la construction d'un bâtiment à la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

reglement emprunt GDD1193438034.xls

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Marleen SIDNEY
Préposée au budget
Tél : (514) 872-0893

ENDOSSÉ PAR Le : 2020-01-08

Iva STOILOVA-DINEVA
Conseillère budgétaire
Tél : 514-872-6538
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 50.01

2020/02/27 17:00

(2)

Dossier # : 1193012001

Unité administrative responsable :	Service de l'expérience citoyenne et des communications , Direction , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Parc Jean-Drapeau
Projet :	-
Objet :	Approuver l'addenda prolongeant jusqu'au 31 mars 2020, le protocole d'entente par lequel la Ville de Montréal prête les services de Mme Martine Primeau à la Société du parc Jean-Drapeau, afin de les accompagner dans l'élaboration d'un plan stratégique pour la Société du Parc Jean-Drapeau

Il est recommandé :

1. d'approuver l'addenda prolongeant jusqu'au 31 mars 2020, le protocole d'entente par lequel la Ville de Montréal prête les services de Mme Martine Primeau à la Société du parc Jean-Drapeau, afin de les accompagner dans l'élaboration d'un plan stratégique pour la Société du Parc Jean-Drapeau;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Serge LAMONTAGNE **Le** 2020-02-04 12:27

Signataire : Serge LAMONTAGNE

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1193012001**
Unité administrative responsable :	Service de l'expérience citoyenne et des communications , Direction , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Parc Jean-Drapeau
Projet :	-
Objet :	Approuver l'addenda prolongeant jusqu'au 31 mars 2020, le protocole d'entente par lequel la Ville de Montréal prête les services de Mme Martine Primeau à la Société du parc Jean-Drapeau, afin de les accompagner dans l'élaboration d'un plan stratégique pour la Société du Parc Jean-Drapeau

CONTENU

CONTEXTE

Un protocole d'entente prévoyant le prêt de services de madame Primeau à la Société du Parc Jean-Drapeau, a été approuvé par le conseil d'agglomération le 30 mars 2017 (Résolution CG17 0122). Ce protocole était prévu pour la durée du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2019. Il y a lieu de le prolonger de trois (3) mois jusqu'au 31 mars 2020, par addenda.

Afin de les aider à les accompagner dans l'élaboration d'un plan stratégique pour la Société du Parc Jean-Drapeau, il avait été entendu, pour l'année 2016 d'assigner temporairement Mme Martine Primeau, cadre sur mandats au Service des communications à la Société du Parc Jean-Drapeau (SDPJD). Ces principaux mandats étaient de :

- Revoir les plans directeur du parc Jean-Drapeau afin d'en faire ressortir les convergences;
- Coordonner la mise en place du nouveau Plan directeur du PJD;
- Préparer une grille d'évaluation pour l'analyse de projets ad-hoc;
- Participer au développement des projets structurants de la SDPJD ainsi que préparer les demandes de partenariat.

Afin de poursuivre ces différents dossiers, il a été décidé entre les parties que Mme Primeau poursuivrait les mandats déjà amorcés depuis l'année 2017 jusqu'au 31 mars 2020.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG17 0122 - 30 mars 2017 - Approuver un projet de protocole d'entente par lequel la Ville de Montréal prête les services de Mme Martine Primeau à la Société du parc Jean-Drapeau

pour une durée de trois ans à compter du 1er janvier 2017, afin de continuer les travaux entamés en 2016 lors de son assignation temporaire (gdd 1163423001).

DESCRIPTION

Approuver l'addenda, dans le but de prolonger pour une période de trois mois à partir du 1er janvier 2020, le protocole d'entente par lequel la Ville de Montréal prête les services de madame Martine Primeau (matricule 139280000) à la Société du parc Jean-Drapeau, afin de continuer les travaux entamés en 2016 lors de son assignation temporaire. Cette prolongation relève de la compétence du Conseil d'agglomération.

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Depuis 1er janvier 2017, l'employée a été transférée dans l'unité corporative des prêts d'employés avec remboursement (centre de responsabilité 202046, unité 60-08-62) et elle sera maintenue dans cette unité pendant la période de prolongation du prêt jusqu'au 31 mars 2020. Le revenu rattaché à ce prêt d'employé sera enregistré mensuellement au Service des ressources humaines.
Le remboursement du salaire de Mme Primeau se fera par paiement mensuel de facture provenant de la Société du parc Jean-Drapeau, équivalent à 50% du salaire de l'employé qui fera l'objet de l'indexation annuelle équivalente à l'augmentation économique consentie aux cadres, majoré de 32,1 % (art. 109, chapitre VIII Prêt de personnel- Règlement des tarifs 2020). En conformité avec l'encadrement administratif C-RF-SFIN-P-16-005 / volet 5.4 Transaction avec organismes ayant un statut particulier, aucune taxe sur les produits et services ne sera appliquée.

La rémunération annuelle de Mme Primeau indexée de 32.1% s'élève à 173 736,57 $ (soit: salaire 2019 de 123 492$ plus l'augmentation économique de cadres pour l'année 2020 de 8 026.98$, pour un total de 131 518.98$ auquel nous ajoutons l'indexation de 32.1% soit 42 217.59$) . Vu que le prêt sera prolongé de 3 mois, le quart du montant annuel, soit le montant de 43 434.14$ sera partagé à part égale entre la Ville de Montréal et la Société Parc Jean-Drapeau. Donc, le montant de remboursement que la Société Parc Jean Drapeau versera à la Ville sera de 21 717.07$.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Karine MARTEL)

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Viorica ZAUER)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Catherine DUVAL, Service des ressources humaines

Lecture :

Catherine DUVAL, 10 janvier 2020

RESPONSABLE DU DOSSIER

Catherine DUVAL
Conseillère en ressources humaines

Tél : 514 872-7276
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-11-18

Josée BÉDARD
Directrice

Tél : 514 872-5141
Télécop. :

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles

Dossier # : 1193012001

Unité administrative responsable :	Service de l'expérience citoyenne et des communications , Direction , -
Objet :	Approuver l'addenda prolongeant jusqu'au 31 mars 2020, le protocole d'entente par lequel la Ville de Montréal prête les services de Mme Martine Primeau à la Société du parc Jean-Drapeau, afin de les accompagner dans l'élaboration d'un plan stratégique pour la Société du Parc Jean-Drapeau

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

Cette intervention vise à confirmer la validité de l'addenda quant à sa forme et son contenu.

FICHIERS JOINTS

Addenda.pdf

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Karine MARTEL
Avocate en droit du travail
Tél : 514-872-1319

ENDOSSÉ PAR

Le : 2020-02-03

Audrey LÉVESQUE
Chef de division
Tél : 514-872-1437
Division : Droit du travail

APPROUVÉ
QUANT À SA VALIDITÉ
ET À SA FORME
24 FEV. 2017
POUR
DIRECTEUR
ET AVOCAT EN CHEF
Service des affaires juridiques

PROTOCOLE D'ENTENTE

ENTRE : **VILLE DE MONTRÉAL**, personne morale de droit public dont l'adresse principale est située au 275, rue Notre-Dame Est, Montréal, Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée aux fins des présentes par Monsieur Yves Saindon, greffier dûment autorisé par la résolution CG06 0006;

Ci-après appelée la « **VILLE** »

ET : **SOCIÉTÉ DU PARC JEAN-DRAPEAU,** ayant son siège social au Pavillon du Canada au 1, Circuit Gilles Villeneuve, Montréal, Québec, H3C 1A9, agissant et représenté par Monsieur Ronald Cyr, directeur général;

Ci-après appelé la « **SDPJD** »

ET : **MARTINE PRIMEAU**, cadre en réaffectation au Service des communications;

Ci-après appelé l' « **EMPLOYÉE** »

ATTENDU que l'Organisme a manifesté le désir de bénéficier des services de l'Employée;

ATTENDU que la Ville entend répondre favorablement à cette demande et que l'Employée y consent;

LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1
PRÉAMBULE

Le préambule fait partie intégrante des présentes.

ARTICLE 2
DÉFINITION

Dans le présent protocole d'entente, à moins que le contexte n'indique un sens différent, « Directeur » ou « Directrice » signifie le Directeur du Service des communications ou son représentant.

ARTICLE 3
OBLIGATIONS DE LA VILLE

La Ville s'engage à :

3.1 permettre à l'Employée d'occuper un poste de Conseillère principale projets spéciaux et développement stratégique au sein de l'Organisme;

3.2 sous réserve des paragraphes 4.4 et 5.4, verser à l'Employée son traitement périodique et lui consentir tous les avantages et droits qu'elle possède comme employée cadre de la Ville, en vertu des Conditions de travail des cadres de la Ville de Montréal;

3.3 réintégrer l'Employée au sein du personnel permanent de la Ville quand elle quittera l'Organisme, dans son poste ou celui qu'elle aurait obtenu durant son absence ou conformément aux règles de dotation concernant la réaffectation des fonctionnaires et employés permanents, étant entendu que toute entente particulière relative aux conditions de travail de l'Employée intervenue entre cette dernière et l'Organisme ne lie pas la Ville, ni pendant la durée du prêt ni à son échéance :

3.4 obtenir le remboursement convenu pour les services de l'Employée.

ARTICLE 4
OBLIGATIONS DE L'ORGANISME

L'Organisme s'engage à :

4.1 s'assurer que l'Employée remplisse les fonctions de Conseillère principale projets spéciaux et développement stratégique;

4.2 ce que l'Employée dans le cadre de ses fonctions agisse conformément au Code de conduite des employés de la Ville de Montréal, étant entendu que l'Employée n'est pas en situation de conflit d'intérêts du seul fait qu'elle agisse dans l'intérêt de l'Organisme;

4.3 prendre fait et cause pour l'Employée dans toute poursuite intentée contre cette dernière en raison de l'exécution de ses fonctions et la tenir indemne de tout jugement en capital, intérêts et frais, qui pourrait être prononcé contre elle;

4.4 défrayer tous les frais de déplacement ou autres dépenses encourus par l'Employée durant la période de prêt, ainsi que les heures supplémentaires effectuées par cette dernière, étant entendu que la Ville ne paiera à l'Employée aucune heure supplémentaire ou n'acceptera aucune demande de l'Employée visant du temps à compenser;

4.5 verser mensuellement à la Ville une portion du salaire de l'Employée établie à 50% du salaire annuel de base majoré du taux prévu au Règlement sur les tarifs de l'agglomération de Montréal applicable à chaque année, soit 31,1% pour l'année 2017. Ce salaire fera l'objet d'une indexation annuelle équivalente à l'augmentation économique consentie aux cadres de la Ville de Montréal. Les taxes fédérale et provinciale sur les produits et services (TPS et TVQ) s'appliquent à cette somme;

ARTICLE 5
OBLIGATIONS DE L'EMPLOYÉE

L'Employé s'engage à :

5.1 fournir à l'Organisme une prestation de services satisfaisante;

5.2 se conformer, en tout temps, au Code de conduite des employés de la Ville de Montréal, étant entendu que l'Employée n'est pas en situation de conflit d'intérêts du seul fait qu'elle agisse dans l'intérêt de l'Organisme;

5.3 prendre tous ses congés annuels durant la période de prêt, à moins d'obtenir l'autorisation du Directeur de l'unité d'affaires d'origine de les reporter en tout ou en partie;

5.4 renoncer, et elle y renonce par les présentes, à réclamer de la Ville toute somme ou temps compensé pour des heures supplémentaires effectuées pendant la période de prêt;

5.5 transmettre au Directeur les formulaires d'assiduité faisant état de toutes les absences et congés utilisés durant la période de prêt, dûment autorisés par son supérieur immédiat à l'Organisme.

ARTICLE 6
DURÉE

Sous réserve de l'article 7, le présent protocole d'entente prend effet le 1er janvier 2017 pour se terminer le 31 décembre 2019.

ARTICLE 7
RÉSILIATION

7.1 Chaque partie peut mettre fin au présent protocole d'entente en tout temps moyennant un préavis de trente (30) jours signifié aux autres parties par courrier recommandé.

8/12

7.2 Dans le cas d'une résiliation, l'Employée réintègre la Ville, selon les dispositions convenues à l'article 3.3 du présent protocole.

ARTICLE 8
DIVERS

8.1 Les obligations de la Ville à l'égard de l'Employée sont prévues aux présentes ainsi qu'aux Conditions de travail des cadres de la Ville de Montréal.

8.2 Malgré ce qui est prévu au Conditions de travail des cadres de la Ville de Montréal, l'Employée sera assujettie au Programme de gestion de la performance pendant la durée du prêt au même titre que tout autre cadre de la Ville de Montréal.

ARTICLE 9
CONDITIONS GÉNÉRALES

9.1 Élection de domicile

Aux fins des présentes, la Ville et l'Organisme élisent domicile à l'adresse indiquée à la première page du présent protocole d'entente ou à toute autre adresse dont elle aura préalablement avisé l'autre partie par courrier recommandé.

9.2 Incessibilité

Les droits et obligations de l'une des parties ne peuvent être cédés à un tiers qu'avec l'accord préalable écrit des autres parties.

9.3 Modification

Aucune modification aux termes de ce protocole d'entente n'est valide si elle est effectuée sans l'accord écrit de toutes les parties.

9.4 Validité

Une disposition du présent protocole d'entente jugée invalide par le tribunal, n'affecte en rien la validité des autres dispositions qui conservent leur plein effet et force exécutoire.

EN FOI DE QUOI, LES PARTIES ONT SIGNÉ EN QUATRE (4) EXEMPLAIRES, À MONTRÉAL, À LA DATE INDIQUÉE EN REGARD DE LEUR SIGNATURE RESPECTIVE.

Le 30 e jour de mai 2017

VILLE DE MONTRÉAL

Par : _____
Yves Saindon
Greffier de la ville

Le 19 e jour de Mai 2017

SOCIÉTÉ DU PARC JEAN-DRAPEAU

Par : _____
Ronald Cyr
Directeur général

Le 19 e jour de mai 2017

_____
Martine Primeau

Cette convention a été approuvée par la résolution (Instances #1163423001 – du conseil d'agglomération du 30 mars 2017 – CG17 0122)

Montréal

Extrait authentique du procès-verbal d'une assemblée du conseil d'agglomération

Assemblée ordinaire du jeudi 30 mars 2017 Séance tenue le 30 mars 2017	Résolution: CG17 0122

Approuver un projet de protocole d'entente par lequel la Ville de Montréal prête les services de Mme Martine Primeau à la Société du parc Jean-Drapeau pour une durée de trois ans à compter du 1er janvier 2017, afin de continuer les travaux entamés en 2016 lors de son assignation temporaire

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 mars 2017 par sa résolution CE17 0299;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

1 - d'approuver le projet protocole d'entente par lequel la Ville de Montréal prête les services de Mme Martine Primeau, matricule 139280000, à la Société du parc Jean-Drapeau pour une durée maximale de trois ans à compter du 1er janvier 2017, afin de continuer les différents mandats entamés au cours de l'année 2016;

2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

50.01 1163423001
/lc

Denis CODERRE
Maire

Yves SAINDON
Greffier de la Ville

(certifié conforme)

Yves SAINDON
Greffier de la Ville

COPIE CERTIFIÉE

GREFFIER DE LA VILLE

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1193012001

Unité administrative responsable :	Service de l'expérience citoyenne et des communications , Direction , -
Objet :	Approuver l'addenda prolongeant jusqu'au 31 mars 2020, le protocole d'entente par lequel la Ville de Montréal prête les services de Mme Martine Primeau à la Société du parc Jean-Drapeau, afin de les accompagner dans l'élaboration d'un plan stratégique pour la Société du Parc Jean-Drapeau

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

GDD 1193012001 - Martine Primeau.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Viorica ZAUER
Préposé au budget
Tél : 514 872-4764

ENDOSSÉ PAR Le : 2020-02-03

Arianne ALLARD
Conseiller budgétaire
Tél : 514 872-4785
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION ADDENDA

CG : 51.01

2020/02/27 17:00

(1)

Dossier # : 1197408004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Centre local de développement
Projet :	-
Objet :	Approuver la nomination de M. Jean-Marc Poirier, conseiller d'arrondissement, district Marie-Clarac, arrondissement de Montréal-Nord, en remplacement de Mme Christine Black, mairesse de l'arrondissement Montréal-Nord, à titre de représentant de l'arrondissement au sein du conseil d'administration du PME MTL Est-de-l'Île

Il est recommandé :
d'approuver la nomination de M. Jean-Marc Poirier, conseiller d'arrondissement, district Marie-Clarac, arrondissement de Montréal-Nord, en remplacement de Mme Christine Black, mairesse de l'arrondissement de Montréal-Nord, à titre de représentant de l'arrondissement au sein du conseil d'administration du PME MTL Est-de-l'Île.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2020-01-27 11:38

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Service aux citoyens

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 51.01

2020/02/27
17:00

(1)

Dossier # : 1197408004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Centre local de développement
Projet :	-
Objet :	Recommander au conseil d'agglomération de nommer M. Jean-Marc Poirier, conseiller d'arrondissement, district Marie-Clarac, arrondissement de Montréal-Nord, en remplacement de Mme Christine Black, mairesse de l'arrondissement Montréal-Nord, à titre de représentant de l'arrondissement au sein du conseil d'administration du PME MTL Est-de-l'Île.

QUE soit recommandé au conseil d'agglomération de nommer M. Jean-Marc Poirier, conseiller d'arrondissement, district Marie-Clarac, arrondissement de Montréal-Nord, en remplacement de Mme Christine Black, mairesse de l'arrondissement de Montréal-Nord, à titre de représentant de l'arrondissement au sein du conseil d'administration du PME MTL Est-de-l'Île.

Signé par Rachel LAPERRIÈRE **Le** 2019-10-16 20:33

Signataire : Rachel LAPERRIÈRE

Directrice de l'arrondissement Montréal-Nord
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION — Dossier # :1197408004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Centre local de développement
Projet :	-
Objet :	Recommander au conseil d'agglomération de nommer M. Jean-Marc Poirier, conseiller d'arrondissement, district Marie-Clarac, arrondissement de Montréal-Nord, en remplacement de Mme Christine Black, mairesse de l'arrondissement Montréal-Nord, à titre de représentant de l'arrondissement au sein du conseil d'administration du PME MTL Est-de-l'Île.

CONTENU

CONTEXTE

L'organisation PME MTL Est-de-l'Île a le mandat du développement de l'entrepreneuriat et de la main-d'œuvre pour les arrondissements d'Anjou, de Montréal-Nord, de Saint-Léonard, de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, ainsi que de la Ville de Montréal-Est .
Il a été convenu que le conseil d'administration est composé de 15 personnes ayant le droit de vote, soit 5 administrateurs élus des conseils d'arrondissement et de la Ville de Montréal-Est et 10 administrateurs représentants des gens d'affaires, dont deux pour chacun des territoires.

Les administrateurs provenant du milieu des affaires n'ont pas à être nommés par le conseil d'agglomération, seule la nomination des élus doit être approuvée par le conseil d'agglomération de la Ville de Montréal.

Ainsi, le conseil d'arrondissement de Montréal-Nord recommande au conseil d'agglomération de nommer M. Jean-Marc Poirier, conseiller d'arrondissement, district Marie-Clarac, Montréal-Nord, pour siéger au conseil d'administration de la PME MTL Est-de-l'Île.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

GDD # 1177408005

DESCRIPTION

Le conseil d'arrondissement de Montréal-Nord recommande au conseil d'agglomération de nommer M. Jean-Marc Poirier, conseiller d'arrondissement, district Marie-Clarac, Montréal-Nord, afin de siéger au conseil d'administration de la PME MTL Est-de-l'Île.

JUSTIFICATION

La participation d'un représentant élu de l'arrondissement au conseil d'administration de l'organisation de développement économique locale a pour but d'assurer la cohérence, la complémentarité, la concertation et le suivi des interventions communes de cette organisation et de l'arrondissement.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La nomination de l'élu de l'arrondissement au sein de l'organisation est primordiale afin de ne pas retarder les activités de l'organisation ainsi que l'accompagnement et le financement des projets d'affaires des entreprises de l'arrondissement.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Charles MORISSET
Commissaire au développement économique

Tél : 514 328-4000 poste 4178
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-10-15

Jérome VAILLANCOURT
Directeur

Tél : 514-328-4000, 4038
Télécop. :

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 51.02

2020/02/27 17:00

(1)

Dossier # : 1205330001

Unité administrative responsable :	Direction générale , Cabinet du directeur général , Division du soutien aux instances
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Ancienne compétence de la Communauté urbaine de Montréal
Projet :	-
Objet :	Nommer, conformément à l'article 107.17 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, c. C-19), madame Julie Brisebois, mairesse du Village de Senneville, au sein du Comité de vérification élargi de la Ville de Montréal en remplacement de madame Christina M. Smith, mairesse de la Ville de Westmount

Il est recommandé au conseil d'agglomération,
de nommer, conformément à l'article 107.17 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, c. C-19), madame Julie Brisebois, mairesse du Village de Senneville, au sein du Comité de vérification élargi de la Ville de Montréal en remplacement de madame Christina M. Smith, mairesse de la Ville de Westmount.

Signé par Serge LAMONTAGNE **Le** 2020-01-27 13:16

Signataire : Serge LAMONTAGNE

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1205330001**

Unité administrative responsable :	Direction générale , Cabinet du directeur général , Division du soutien aux instances
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Ancienne compétence de la Communauté urbaine de Montréal
Projet :	-
Objet :	Nommer, conformément à l'article 107.17 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, c. C-19), madame Julie Brisebois, mairesse du Village de Senneville, au sein du Comité de vérification élargi de la Ville de Montréal en remplacement de madame Christina M. Smith, mairesse de la Ville de Westmount

CONTENU

CONTEXTE

Le Comité de vérification élargi de la Ville de Montréal, constitué en vertu de l'article 107.17 de la Loi sur les cités et villes, est composé d'au plus 10 membres nommés par le conseil d'agglomération, sur proposition de la mairesse de la Ville de Montréal. La loi prévoit que deux de ces membres doivent être membres du conseil d'agglomération représentant les villes reconstituées.
L'article 3 de la Charte du comité de vérification de la Ville de Montréal (CG10 0457) fournit des précisions additionnelles sur la composition de ce comité. Cet article prévoit que parmi les membres
du comité :

• deux (2) doivent être des membres du conseil d'agglomération représentant les municipalités reconstituées;

• au moins trois (3) doivent être des membres du conseil municipal, préalablement désignés par ce conseil;

• au moins deux (2) doivent être des membres indépendants, parmi lesquels le conseil d'agglomération désigne le président.

Le comité de vérification actuel est composé de huit (8) membres, soit 3 membres indépendants et 5 membres élus. Parmi les membres élus, madame Christina M. Smith, mairesse de la Ville de Westmount, a présentée en décembre dernier sa démission. Il est requis au conseil d'agglomération d'en procéder à leur remplacement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG18 0567 (25 octobre 2018) - Nomination de Madame Suzanne Bourque à titre de membre indépendante du comité de vérification élargi de la Ville de Montréal
CG18 0516 (20 septembre 2018) - Approuver le renouvellement du mandat de Madame

Lisa Baillargeon à titre de membre indépendante du comité de vérification élargi de la Ville de Montréal et procéder à sa désignation à titre de présidente de ce comité.

CG18 0393 (21 juin 2018) - Nomination de Monsieur Yves Gauthier à titre de membre indépendant du comité de vérification élargi de la Ville de Montréal, en remplacement de Monsieur Joseph Nammour, et le désigner comme vice-président.

CG17 0574 (14 décembre 2017) - Nommer Madame Laurence Lavigne Lalonde et Messieurs Pierre Lessard-Blais et Alan DeSousa, au sein du comité de vérification élargi ainsi que Monsieur Edgar Rouleau, maire de la Cité de Dorval, et Madame Christina M. Smith, mairesse de la Ville de Westmount, représentant les municipalités reconstituées, le tout conformément à l'article 107.17 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, c. C-19).

DESCRIPTION

Madame Julie Brisebois, mairesse du Village de Senneville, est comptable professionnelle agréée (CPA, CA). Elle a été désignée par L'Association des municipalités de banlieue (AMB) pour remplacer au comité de vérification, madame Christina M Smith, mairesse de la Ville de Westmount, et y représenter les municipalités reconstituées.

JUSTIFICATION

La nomination de madame Julie Brisebois, membre élue représentant les villes reconstituées est requise afin de se conformer à la Loi sur les cités et villes article 107.17.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Aucune rémunération additionnelle n'est prévue pour la nomination des élus à ce comité. Uniquement les membres indépendants sont rémunérés pour les fonctions qu'ils exercent au sein du Comité de vérification.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Cette nomination est requise afin de permettre la tenue des réunions du Comité de vérification et d'assurer le quorum.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CE : 12 février 2020
CM : 24 février 2020
CG : 27 février 2020

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs. »

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Fredy Enrique ALZATE POSADA
Conseiller en analyse - contrôle de gestion

Tél : 514 872 8326
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2020-01-24

Domenico ZAMBITO
Chef de division soutien aux instances

Tél : 514 872-3125
Télécop. :

Article 51.03

Nominations aux commissions permanentes

Aucun document ne sera livré.